HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

AUTEURS SACRÉS

ET ECCLÉSIASTIQUES

I

IMPRIMERIE Vve P. LAROUSSE ET Cie
19, RUE MONTPARNASSE, 19

HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

AUTEURS SACRÉS

ET ECCLÉSIASTIQUES

QUI CONTIENT

LEUR VIE, LE CATALOGUE, LA CRITIQUE, LE JUGEMENT, LA CHRONOLOGIE, L'ANALYSE
ET LE DÉNOMBREMENT DES DIFFÉRENTES ÉDITIONS DE LEURS OUVRAGES;
CE QU'ILS RENFERMENT DE PLUS INTÉRESSANT SUR LE DOGME, SUR LA MORALE ET SUR LA DISCIPLINE DE L'ÉGLISE;
L'HISTOIRE DES CONCILES TANT GÉNÉRAUX QUE PARTICULIERS, ET LES ACTES CHOISIS DES MARTYRS,

PAR LE R. P. DOM REMY CEILLIER

Bénédictin de la Congrégation de Saint-Vannes et de Saint-Hydulphe, Coadjuteur de Flavigny,

NOUVELLE ÉDITION

SOIGNEUSEMENT REVUE, CORRIGÉE, COMPLÉTÉE ET TERMINÉE PAR UNE TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES,

PAR M. L'ABBÉ BAUZON, ANCIEN DIRECTEUR DE SÉMINAIRE,

DÉDIÉE

AU CLERGÉ CATHOLIQUE FRANÇAIS

HONORÉE DES SUFFRAGES DE PLUSIEURS ÉVÊQUES,

Des encouragements de plusieurs Vicaires Généraux, Directeurs de Séminaires
et d'un grand nombre de personnages distingués de la France et des pays étrangers.

TOME PREMIER

PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

13, RUE DELAMBRE, 13

1882

PRÉFACE DE L'AUTEUR.

Il n'est presque point de matière sur laquelle les savants aient tant exercé leur esprit, que sur les auteurs ecclésiastiques. Depuis qu'Eusèbe et saint Jérôme eurent embrassé ce genre de littérature, on vit un grand nombre de personnes habiles s'y appliquer, à leur imitation. Entre ceux qui s'y sont le plus distingués, on peut compter Gennade de Marseille, Isidore de Séville, Photius de Constantinople, Ildephonse de Tolède, Honorius d'Autun, Sigebert de Gemblours, Henri de Gand, Pierre Diacre, Jean Trithème, Aubert le Myre, Sixte de Sienne, Conrard Gesner, Scultet, Bellarmin, Possevin, Labbe et Guillaume Cave. Mais quelques recherches que ces grands hommes aient faites sur ce sujet, ils ne l'ont point épuisé. Les uns ne nous ont laissé que les noms des auteurs ecclésiastiques et le catalogue de leurs ouvrages; les autres, contents de toucher quelques endroits de leur vie, n'en ont donné qu'une légère idée; la plupart n'ont fait ni critique ni analyse des écrits dont ils ont parlé. Il y en a peu qui aient porté un jugement sur leur style et sur leur doctrine, ou qui aient remarqué ce qu'ils contiennent de plus important; et ceux qui s'y sont appliqués ne l'ont fait qu'à l'égard de quelques auteurs et d'une partie de leurs ouvrages. Ainsi il restait beaucoup de choses à dire sur les auteurs ecclésiastiques.

Le célèbre M. Dupin, ayant remarqué tous ces vides, entreprit de les remplir et de traiter cette matière d'une manière plus achevée qu'on ne l'avait fait jusqu'alors. Il se chargea de donner au public un ouvrage en forme de *Bibliothèque,* qui comprendrait non-seulement l'histoire de la vie de tous les auteurs ecclésiastiques, le catalogue, la critique et la chronologie de leurs ouvrages, mais aussi le sommaire de ce qu'ils contiennent, un jugement sur leur style et sur leur doctrine, et le dénombrement des différentes éditions de leurs œuvres. Un si grand dessein ne pouvait être entrepris par un auteur plus habile ni plus capable de le bien exécuter. Il avait une élévation, une étendue et une force d'esprit proportionnées aux matières les plus sublimes, les plus vastes et les plus difficiles.

Le premier volume de sa *Bibliothèque ecclésiastique* piqua la curiosité du public. On vit avec plaisir un livre qui seul pouvait en quelque sorte tenir lieu de tous les autres;

on le reçut avec applaudissement. Les journalistes [1] en firent de grands éloges. Ils trouvèrent que M. Dupin était judicieux dans sa critique, fidèle dans ses extraits, naturel dans les portraits qu'il faisait des auteurs, solide dans le jugement qu'il portait de leur doctrine, de leur style et de leur génie; en un mot qu'il avait rempli dans une juste brièveté toutes les parties du titre qu'il a donné à son ouvrage.

Le volume suivant fut également bien reçu. Le débit en fut grand; et, pour contenter le public, on fut obligé d'en faire une seconde édition aussi bien que du premier.

Cependant quelques-uns de mes confrères, occupés sous la direction du R. P. D. Petit Didier [2] à la lecture des Pères, et lisant en même temps la *Bibliothèque ecclésiastique* dans laquelle ils s'étaient flattés de trouver un modèle achevé de l'étude qu'ils faisaient, ne furent pas longtemps sans s'apercevoir qu'elle avait beaucoup de défauts et que les journalistes ne sont pas de fort sûrs garants du mérite d'un ouvrage, qu'ils ne se donnent pas toujours la peine d'examiner à fond.

Les remarques que ces religieux firent sur celui de M. Dupin parurent assez importantes pour être données au public, et D. Petit Didier, qui, de l'aveu [3] même de M. Dupin, joignait à une grande étude beaucoup de talents pour la composition, se chargea de ce travail. Le premier tome de ses remarques parut en 1691. L'accueil favorable que lui fit le public engagea l'auteur à donner un second et ensuite un troisième volume.

Il n'en fallut pas davantage pour convaincre les gens de lettres qu'il s'en fallait de beaucoup que M. Dupin eût rempli son dessein, et l'on convint sans peine de la nécessité qu'il y avait de travailler de nouveau sur cette matière.

En effet, pour peu d'attention qu'on fasse sur sa *Bibliothèque*, il sera aisé de remarquer qu'il n'y a aucune partie de cet ouvrage qui ne soit défectueuse dans son exécution. Il avait [4] promis de donner un catalogue qui comprendrait *tant les ouvrages que nous avons que ceux qui sont perdus, et dont les anciens nous ont conservé les titres*. Mais il a passé sous silence une excellente apologie de la religion chrétienne, composée par Aristo Pellæus, quoique saint Jérôme en ait parlé et qu'Origène en ait pris la défense contre Celse. En parlant des écrits que saint Alexandre, évêque d'Alexandrie, composa au sujet de l'hérésie d'Arius, il n'a fait mention que de deux lettres, au lieu qu'au rapport de saint Épiphane il en composa soixante-dix. Il n'a point marqué quelles étaient les pièces qu'Optat de Milève avait mises à la fin de ses livres pour justifier les faits avancés contre les donatistes. Dans l'article d'Eustathe d'Antioche, il a oublié un fort beau fragment rapporté par Théodoret. Dans le catalogue des ouvrages de saint Athanase, il a omis la lettre que ce saint écrivit aux vierges d'Alexandrie après la persécution de Georges, pour les consoler des outrages qu'elles avaient soufferts de la part de ces intrus. Dans l'endroit où il parle des lettres du pape Sirice, il ne dit pas un seul mot de celle que ce saint évêque écrivit à l'empereur Maxime. Dans le dénombrement des œuvres de saint Ambroise, il ne dit rien de plusieurs livres, traités et sermons; et pourtant quelques-uns, quoique perdus, étaient certainement de ce Père, et

[1] *Journal des Savants*, tom. XIV, pag. 214, et *Nouvelles littéraires de la République des Lettres*, tom. VII, pag. 650. — [2] Mort le 14 de juin 1728.

[3] Dupin, *Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques du XVII[e] siècle*, tom. VII, pag. 48 et 52.

[4] *Idem*, tom. I, préface sur la *Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques*, pag. 22.

les autres qui existent encore, lui sont attribués par d'habiles critiques. Il ne parle pas de la lettre du pape Soter à l'Église de Corinthe. Enfin dans les siècles du moyen et du dernier âge, il a passé beaucoup d'auteurs qui méritaient d'être placés dans sa *Bibliothèque*.

Les analyses que M. Dupin s'était engagé à faire de manière à n'y laisser [1] *presque rien échapper de considérable*, sont néanmoins une des parties de sa *Bibliothèque* qui laisse le plus de choses à désirer. Il se contente assez souvent de marquer en gros le sujet d'un livre, sans toucher ce qu'il y a d'important. Il a même oublié de faire l'analyse de l'épître de saint Barnabé, qu'il reçoit néanmoins comme étant de cet apôtre. Les analyses qu'il a données de saint Justin sont si superficielles, qu'à peine peuvent-elles suffire pour donner une idée générale de la matière que ce Père y a traitée. Il n'est entré dans aucun détail des ouvrages de saint Hippolyte, ni d'Origène; et, si l'on en excepte le traité de l'Oraison, il n'a donné aucune analyse des œuvres de cet auteur, pas même des livres contre Celse, quoiqu'il convienne que ce soit *l'apologie la plus achevée et la mieux écrite que nous ayons dans l'antiquité*. Mais on ne peut lire les sommaires qu'il a faits des livres de la *Démonstration* et de la *Préparation évangélique* d'Eusèbe de Césarée, sans être surpris de leur brièveté. Ce grand ouvrage, qui est un corps entier de controverse, le plus ample que nous ayons pour la défense de la religion chrétienne contre les païens et contre les juifs, méritait bien que l'on en fît une analyse exacte. Les discours de saint Athanase contre les ariens; les livres de saint Hilaire sur la Trinité; ceux de saint Basile contre Eunome, ne sont pas moins négligés dans la *Bibliothèque* de M. Dupin. A peine y met-il la vérité catholique dans son jour. Il ne rapporte presque jamais, ni les raisons dont on s'est servi pour la défendre, ni les objections des hérétiques, ni les réponses que les catholiques y faisaient. On verra par la suite que les analyses qu'il a faites de la plupart des ouvrages de saint Chrysostôme, de saint Jérôme, de saint Augustin, de Théodoret, de saint Léon, de saint Fulgence, de Léonce de Bysance et de plusieurs autres écrivains des six premiers siècles, ne sont ni assez pleines ni assez travaillées. Ce qui paraît moins pardonnable à ce docteur, c'est que dans l'abrégé qu'il a donné des épîtres de saint Ignace et de saint Polycarpe, des écrits de saint Irénée, de Tertullien, de saint Cyprien, de Méthodius et d'un grand nombre d'autres, il n'a pas remarqué plusieurs beaux endroits touchant la doctrine de l'Église sur le péché originel, sur le baptême des enfants, sur l'invocation des saints, sur le purgatoire et sur la grâce de Jésus-Christ. Je ne dis rien de la manière dont il a traité les conciles. Quelquefois il n'a pas même marqué le nombre des canons qui y ont été faits et n'en a donné aucun extrait. On peut voir entre autres l'article où il a parlé du concile de Milève, assemblé en 416.

Quoique M. Dupin soit pour l'ordinaire assez judicieux dans sa critique, il est cependant vrai qu'il n'a pas toujours gardé en ce point les règles de la modération et de l'équité. Cela paraît en particulier dans les jugements qu'il a portés des écrits des premiers Pères de l'Église. Il n'a pas craint de dire qu'ils étaient remplis de fables, n'épargnant pas même l'épître de saint Barnabé, quoiqu'il la reçoive comme authentique. Il n'a pas eu plus de raison d'accuser saint Irénée d'avoir cru que nos ames sont immortelles seulement par la grâce, et que celles des impies cesseront d'être, après avoir été

[1] Dupin, *Bibliothèque ecclésiastique*, tom. I, préface, pag. 22.

tourmentées pendant un long espace de temps, car ce Père enseigne tout le contraire. Il aurait été de sa prudence, en mettant saint Justin au nombre des millénaires, de remarquer que ce saint martyr ne regardait pas l'opinion d'un règne de mille ans après cette vie comme un dogme de foi. On ne voit pas non plus pourquoi il a condamné Tertullien pour avoir dit que ce qu'il y a de déraisonnable dans l'ame vient du diable, puisque ce sentiment contient un des principaux articles de notre foi, celui du péché originel. Il attribue aussi à Origène des erreurs que ce Père n'a pas, ce semble, enseignées, et il lui en pardonne d'autres dont on aurait peine à le disculper. On verra, dans la suite de cet ouvrage, encore d'autres endroits où il aurait pu faire un meilleur usage de sa critique.

L'infidélité des traductions de M. Dupin est un des articles sur lesquels il mérite le moins d'être épargné. Il y a peu d'auteurs dont il ait toujours bien rendu la pensée. Entre autres il a fort mal interprété plusieurs endroits de Tertullien, de saint Cyprien, d'Optat de Milève, de saint Hilaire, de saint Ambroise, de saint Basile, de saint Grégoire de Nazianze, des conciles d'Elvire, de Nicée, d'Antioche, de Gangres, de Laodicée, de Carthage et de quelques autres postérieurs.

On ne trouve guère plus d'exactitude dans la chronologie qu'il nous a donnée des auteurs ecclésiastiques ou de leurs ouvrages. Combien d'exemples n'en avons-nous point dans le seul article de saint Grégoire de Nazianze? Il suffit de consulter ses époques sur l'arrivée du saint à Constantinople, sur l'intrusion de Maxime et sur la mort de saint Grégoire à Nazianze; celles du second sermon de ce Père, de ses deux discours contre Julien, du cinquième sermon et de l'oraison vingt-troisième, qui contient le panégyrique du philosophe Maxime sous le nom d'Héron. Il n'a pas mieux réussi dans plusieurs époques de la vie et des œuvres d'Eusèbe de Césarée, de saint Athanase, de saint Hilaire, de saint Basile, de saint Grégoire de Nysse, de saint Chrysostôme et de saint Jérôme : on en trouvera des preuves dans le corps de cet ouvrage.

A l'égard des portraits qu'il a faits de quelques écrivains ecclésiastiques, il y en a qui ne sont point naturels ni ressemblants, d'autres qui sont flattés, quelques-uns sont si défigurés qu'ils ne sont pas reconnaissables; par exemple, à entendre M. Dupin [1], Eusèbe de Césarée était un homme fort sincère, fort amateur de la paix, de la vérité et de la religion; qui n'abusa point du crédit qu'il avait auprès de l'empereur pour s'élever ni pour détruire ses ennemis, mais s'en servit utilement pour le bien et l'avantage de l'Église, en un mot un homme orné de tant de bonnes qualités qu'on ne peut sans témérité le juger indigne d'être mis au nombre des saints. De bonne foi reconnaît-on là Eusèbe? Ce portrait est-il bien ressemblant? J'en appelle à M. Dupin lui-même, qui, quelques pages [2] plus haut, nous représente Eusèbe comme suspect dans la foi, comme n'ayant point reconnu une parfaite égalité entre le Père et le Fils, comme ayant plus d'une fois nié que le Saint-Esprit fût Dieu, comme un écrivain qui a eu des liaisons avec les évêques du parti d'Arius et leur a, dans toutes les rencontres, donné des louanges, qui a parlé peu avantageusement du concile de Nicée et n'a point approuvé le terme de *consubstantiel* dans tous les sens qu'on y avait attachés dans cette célèbre assemblée. Ce docteur n'a pas mieux réussi dans la peinture qu'il a faite des mœurs et du caractère de saint Grégoire de Nazianze. Il ne tient pas à lui que nous regardions

[1] Dupin, *Bibliothèque ecclésiastique*, tom. II, pag. 27 et 28. — [2] *Ibid.*, pag. 19 et 20.

ce Père comme un esprit léger et inconstant, qui entreprenait [1] facilement de grandes choses, mais qui se repentait bientôt de ses entreprises, qui eut en sa vie trois évêchés et n'en posséda aucun légitimement, qui était d'une humeur chagrine et satyrique, qui aimait la raillerie et n'épargnait personne, qui noircissait quelquefois d'une manière surprenante la réputation de ceux à qui il avait auparavant donné de grandes louanges. Se serait-on jamais attendu à voir traiter avec tant de mépris un grand évêque qui, par l'éclat de ses vertus et de son savoir, a fait, pendant sa vie et après sa mort, l'admiration de tout le monde? M. Dupin n'a pas fait un portrait plus fidèle du génie et des mœurs de saint Augustin. On en voit une preuve dans le jugement qu'il a porté du livre des *Confessions* de ce saint docteur. Il ne craint point de dire [2] qu'il *y paraît trop d'affectation d'éloquence*, et que, pour y faire [3] *paraître* son intelligence dans l'Écriture, le saint entreprend d'y expliquer le commencement de la Genèse. C'est avoir bien peu de respect pour un si grand saint; mais c'est le connaître encore moins. L'idée qu'il nous donne des commentaires que ce Père a faits sur les psaumes, nous confirme dans cette pensée. Nous aurons occasion, dans la suite de cet ouvrage, de remarquer que ce critique n'a pas mieux connu le caractère d'esprit de saint Jérôme, de saint Sulpice Sévère, de saint Grégoire-le-Grand, et que c'est sans raison qu'il les accuse de trop de crédulité et de trop de penchant pour les fables.

Mais je ne puis me dispenser d'ajouter ici que M. Dupin témoigne quelquefois trop de partialité dans ses jugements. Par exemple, il condamne dans saint Irénée des façons de parler touchant le péché originel qu'il excuse dans saint Chrysostôme. En parlant du démêlé de saint Cyprien avec le pape saint Étienne, au sujet du baptême des hérétiques, il loue la modération du saint évêque de Carthage, et blâme les emportements d'Étienne, quoiqu'il soit certain que saint Cyprien et ceux de son parti ne témoignèrent pas moins de feu ni moins de hauteur dans cette affaire que saint Étienne. Lorsqu'il se rencontre dans les anciens quelques passages qui établissent la primauté des papes dans toute l'Église, ou qui leur sont favorables en quelques manières, il les supprime pour la plupart et en détourne même quelquefois le sens.

On pourrait suivre M. Dupin jusque dans le dénombrement qu'il a fait des éditions, et montrer qu'il n'est pas toujours exact en ce point. Nous le remarquerons dans l'article de saint Justin, d'Origène, de saint Athanase et de quelques autres écrivains ecclésiastiques qui lui ont échappé. Enfin le jugement qu'il porte ordinairement des éditions n'est pas toujours certain, et on doit être en garde contre ce qu'il dit de leur imperfection ou de leur exactitude. La censure qu'il fait de l'édition de saint Ambroise par les soins du cardinal Montalte nous en fournit un bel exemple. Non content de témoigner beaucoup de mépris pour cette édition, et de traiter *d'ignorants* et *d'impudents* ceux qui s'en étaient chargés, il leur attribue des fautes, des retranchements et des altérations dont ils ne sont point les auteurs, puisque la plupart de ces fautes se trouvaient déjà dans l'édition d'Érasme et dans d'autres faites longtemps auparavant celle de Rome. Il aurait pu, avec plus de justice, exercer son zèle contre les auteurs de ces anciennes éditions qui se sont donné en cent endroits la liberté de substituer leurs conjectures à ce qu'ils avaient trouvé dans les manuscrits; et il aurait dû imiter la

[1] Dupin, *Bibliothèque ecclésiastique*, tom. II, pag. 656 et 695.
[2] Dupin, *Bibliothèque ecclésiastique*, tom. III, pag. 512. — [3] *Ibid.*, pag. 518.

manière pleine de modération et de charité dont les Pères Bénédictins de Saint-Maur ont parlé de ceux que le cardinal Montalte employa pour rendre l'édition de saint Ambroise plus correcte qu'elle n'était auparavant.

Il est donc vrai de dire que l'ouvrage de M. Dupin n'est point encore porté à la perfection. Ce docteur ne le croyait pas lui-même : il a reconnu [1] plus d'une fois que, quelque soin, quelque exactitude et quelque diligence qu'il eût apportés pour l'exécution d'un si grand dessein, il ne pouvait se flatter de l'avoir rempli; il lui était échappé des choses remarquables; il était tombé dans plusieurs fautes; sa *Bibliothèque ecclésiastique* n'était point si complète qu'on ne pût y ajouter; il y avait même un grand nombre d'additions à y faire, particulièrement pour les savants; l'édition latine qu'il préparait devait être beaucoup plus ample; on y verrait les témoignages des anciens et des modernes dans toute leur étendue; on y trouverait une analyse exacte des ouvrages des Pères, une ample discussion de leurs dogmes et une explication des endroits difficiles. Il se fait seulement honneur, et avec justice, d'avoir donné aux savants l'idée d'un ouvrage qui pourra les exercer utilement pendant un temps considérable. On doit même dire, à la gloire de cet illustre docteur, que son ouvrage est très-instructif et qu'il peut être d'une grande utilité à ceux qui s'appliquent à la lecture des Pères de l'Église, ou qui se mêlent d'écrire ou de parler des matières qui y ont du rapport, et que jusqu'ici on n'a rien donné de meilleur en ce genre, puisque partout ailleurs il ne se trouve ni un si grand détail des auteurs ecclésiastiques, ni rien qui puisse en donner une plus parfaite connaissance.

On ne doit donc pas s'imaginer qu'en donnant une nouvelle *Bibliothèque sacrée et ecclésiastique,* j'entreprenne de renverser celle de M. Dupin, ou que je veuille lui disputer la réputation qu'il s'est acquise. J'ai entrepris cet ouvrage uniquement en vue de donner au public quelque chose de plus ample et de plus achevé que le sien. Pour y réussir, j'ai eu recours aux originaux, je les ai lus exactement, persuadé que la vérité n'est jamais plus pure que dans sa source, et que trop de confiance en autrui fait faire bien des fautes. Mais je n'ai pas laissé, pour une plus grande exactitude, d'intéresser un grand nombre de gens habiles à m'aider de leurs conseils et de leurs lumières. Avec toutes ces précautions je n'oserais encore me flatter d'avoir porté cette *Bibliothèque* à sa dernière perfection. On sait que dans ce genre d'écrire les chutes sont aisées, et qu'il est moralement impossible qu'un si vaste sujet soit traité avec une entière exactitude.

Voici en peu de mots le plan de mon ouvrage. Je parlerai de tous les auteurs sacrés et ecclésiastiques dont les œuvres ont été rendues publiques. Je traiterai même de ceux dont il ne nous reste aucun écrit, mais dont les anciens nous ont conservé les titres. S'il en reste quelques fragments, j'aurai soin de les indiquer et de remarquer ce qu'ils contiennent de plus considérable.

Ceux qui ont composé les actes ou les passions des martyrs m'ont paru devoir entrer dans mon dessein. Il est vrai que M. Dupin n'en a point parlé; mais on lui a reproché cette omission, et avec justice, puisque ce sont des auteurs ecclésiastiques, et que la matière qu'ils traitent fait une bonne partie de l'histoire de l'Église. Si ces actes sont douteux, je rapporterai ou les preuves de leur supposition, ou les raisons que l'on a

[1] Dupin, *Bibliothèque ecclésiastique,* tom. I, préface, pag. 15, et tom. V, Réponse aux remarques.

d'en juger autrement. S'ils passent communément pour supposés, je me contenterai de les indiquer sans en faire la critique; ce travail serait inutile et ennuyeux pour le public.

Quant aux auteurs des vies des saints, je ne m'arrêterai qu'à ceux qui ont eu quelque réputation dans l'Église; encore n'entrerai-je point sur ce sujet dans un grand détail. J'aurai beaucoup moins d'égard pour les histoires des Ménées des Grecs, pour les Actes de Métaphraste, pour le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais, pour *la Légende d'or* ou l'*Histoire lombarde* de Jacques de Varare, et autres semblables recueils composés dans des temps où la vérité de l'histoire, altérée par diverses traditions populaires et souvent par des fictions inventées à dessein, n'était presque plus reconnaissable.

Les sermonaires, les casuistes, les mystiques du dernier âge ne méritent point pour la plupart qu'on en parle; je me contenterai de marquer les principaux.

Pour ce qui est des livres apocryphes composés sous le nom des prophètes ou sous celui des apôtres ou de leurs disciples, comme presque toutes ces pièces sont unanimement rejetées par les savants, je me contenterai d'en donner le catalogue. Il y en a cependant quelques-unes dont je ferai la critique et dont je donnerai des extraits; par exemple de l'*Épître* de saint Barnabé, des *Récognitions* qui portent le nom de saint Clément, des *Constitutions apostoliques* et de quelques autres de ce genre qui peuvent donner quelque connaissance de la discipline des premiers siècles.

Je ne dirai rien des auteurs hérétiques, soit anciens, soit modernes. *Car*[1] *pourquoi entreprendrais-je de juger de ceux qui sont hors de l'Église?* Mais dans les endroits où il sera nécessaire de donner au lecteur la connaissance de leurs dogmes, je le ferai par une note au bas de la page.

A l'égard de la méthode, voici celle que j'observerai : je placerai les auteurs selon le temps de leur mort, s'il est connu, ou selon l'époque de leurs derniers ouvrages, ou bien du règne des empereurs sous lesquels ils ont vécu. Mais, pour ce qui est des écrivains sacrés, j'ai cru qu'il n'était pas à propos de suivre cet ordre et qu'il valait mieux garder en ce point la disposition de nos Bibles, que de s'attacher au temps de leur mort. Quant aux ouvrages supposés, si l'époque en est connue, j'en renverrai l'examen au siècle où celui qui en est l'auteur a vécu. Par exemple, je placerai parmi les ouvrages du V[e] siècle ceux qui portent le nom de saint Denis l'Aréopagite. J'en userai de même à l'égard de quelques sermons de saint Eucher, de saint Maxime et de saint Césaire, qui se trouvent dans les appendices de saint Ambroise et de saint Augustin; ces pièces, étant dans leur place naturelle, en auront plus d'autorité. Pour les ouvrages qui n'ont point de caractères qui en fassent connaître sûrement le temps, il a paru qu'on ne pouvait mieux faire que d'en parler dans l'article de celui dont ils portent le nom, en avertissant toutefois qu'ils lui sont supposés. Suivant cette règle, je traiterai des *Questions aux orthodoxes* dans le dénombrement des écrits de saint Justin, et de l'*Ambrosiastre* dans celui des ouvrages de saint Ambroise.

Je donnerai d'abord l'histoire de la vie de chaque auteur, tirée, autant qu'il sera possible, de ses propres écrits ou des monuments les plus authentiques. Je m'attacherai principalement à marquer les circonstances qui ont quelque rapport à ses écrits et qui

[1] 1 Cor. v, 12.

peuvent servir ou à les éclaircir, ou à en faire connaître l'ordre, le sujet et l'occasion. Je ne m'étendrai point dans le récit de ses vertus morales: cette partie n'entre pas dans mon dessein.

Les ouvrages d'un auteur faisant, selon notre projet, la partie la plus considérable de l'histoire de sa vie, il paraît naturel qu'après l'avoir donnée on en fasse aussitôt le dénombrement, en y comprenant ses écrits, soit existants, soit perdus, soit supposés. Suivra l'analyse de ces ouvrages, ayant en tête la critique sur l'époque de l'ouvrage, sur l'occasion qui l'a fait naître et sur ce qui en fait le sujet. Si c'est un livre de controverse, un traité sur quelques vérités importantes de la religion, un discours bien suivi, une homélie sur quelque endroit considérable de l'Écriture, j'en ferai une analyse dans laquelle je tâcherai de rendre en raccourci tout l'original. Les lettres des grands hommes méritent aussi que l'on en donne des extraits. Quant aux commentaires où l'on explique de suite chaque verset de l'Écriture, l'analyse en est impossible et conduirait trop loin. Il en est de même d'un grand nombre d'homélies qui ne sont qu'un mélange d'allégories et de moralités communes. Il suffira d'en extraire les plus beaux endroits et de remarquer quel sens l'auteur se propose dans ses explications; s'il s'attache uniquement à la lettre de l'Écriture sainte, s'il en tire en même temps des moralités, ou enfin s'il ne suit que le sens spirituel et allégorique. Il n'est pas plus aisé de réduire en analyse les ouvrages historiques. Je me contenterai d'indiquer les monuments dont l'historien s'est servi et d'extraire ce qu'il y a de plus considérable par rapport à la religion.

Je ne réduirai en analyse que les ouvrages des six premiers siècles, qui sont presque les seuls qui soient intéressants. Encore, s'il s'en trouve qui n'ait rien de beau ni de singulier, je me contenterai d'en faire la critique, sans entrer dans aucun autre détail. Ce serait abuser du temps et de l'attention des gens de lettres que de les obliger à lire dans une analyse ce qui ne mérite pas d'être lu dans l'original. Ceux qui servent le public doivent s'étudier à ne dire que ce qui peut lui plaire et l'instruire. Ce qui m'a déterminé à ne point analyser les ouvrages composés depuis le VIe siècle, c'est que la plupart ne sont que des compilations de ce qu'on trouve de plus beau dans les anciens. Il y en a néanmoins quelques-uns, même dans les siècles du moyen et dernier âge, qu'on ne doit pas négliger. J'en parlerai avec une juste étendue, et j'en extrairai les plus beaux endroits. Je remarquerai dans les autres ce qu'il y a de singulier, et je donnerai au lecteur une connaissance suffisante de la matière qui y est traitée.

Mon dessein étant de fournir à ceux qui n'ont pas le loisir ou la facilité de lire les ouvrages des Pères tout ce qu'il y a de plus intéressant dans leurs écrits sur le dogme, sur la morale et sur la discipline de l'Église, je mettrai, tant dans les analyses qu'à la fin de chaque auteur, ce qu'ils auront dit de plus remarquable sur ces matières. Ce que j'observerai non-seulement à l'égard des écrivains des six premiers siècles, mais aussi à l'égard de ceux qui ont vécu dans les siècles suivants. Par ce moyen on aura une chaîne de témoins qui, depuis les apôtres jusqu'à nous, attesteront la vérité des dogmes que l'on croit dans l'Église catholique. S'il se trouve quelque passage difficile, j'essaierai de l'éclaircir par une courte note, sans faire au texte aucune violence, et j'avouerai de bonne foi l'erreur quand il s'y en trouvera. J'ai hésité longtemps si je mettrais les passages des Pères grecs en leur langue; mais tous les habiles gens que j'ai consultés, ayant été d'avis que je les écrivisse en latin et que je ne misse en grec que les mots

que la traduction ne rendrait pas exactement, ni avec assez d'énergie, je m'y suis rendu d'autant plus volontiers qu'il n'y a pas grand nombre de lecteurs capables d'entendre la langue grecque.

Après la critique et l'analyse des ouvrages d'un auteur, je porterai un jugement sur son style, sur son génie et sûr sa doctrine ; ensuite j'indiquerai ceux de ses écrits qui méritent le plus d'attention. Je finirai par le dénombrement des éditions de ses œuvres, que je rendrai le plus exact qu'il me sera possible. Je les placerai selon l'ordre chronologique, et j'aurai soin de marquer celle qui passera pour la meilleure. Quelques curieux ayant souhaité que je fisse mention des éditions en langue vulgaire, je leur donnerai cette satisfaction autant que je pourrai. Je ne m'engage pas toutefois à parler des éditions des Livres sacrés : le célèbre Père Lelong a trop bien traité cette matière pour que je l'entreprenne de nouveau. Je me dispenserai aussi de joindre à l'histoire de la vie des auteurs sacrés le catalogue de leurs ouvrages et d'en donner des analyses exactes, parce qu'ils sont entre les mains de tout le monde.

L'histoire et les actes des conciles, soit généraux, soit particuliers, doivent avoir place dans une histoire générale des auteurs ecclésiastiques. Ils se trouveront à la fin de chaque volume, disposés selon l'ordre des temps. Je remarquerai dans les canons ce qu'il y aura d'important; j'en expliquerai les endroits qui ont besoin d'éclaircissement pour l'utilité d'un grand nombre d'ecclésiastiques qui n'ont pas les collections des conciles, et j'en rapporterai les principaux décrets en entier au bas de la page.

La fin que je me suis proposée dans mon travail n'étant autre que de le rendre utile au public, j'avais d'abord écrit en latin les trois premiers volumes de cet ouvrage, persuadé qu'en cette langue il aurait cours tant en France que dans les pays étrangers. Mais sur les remontrances que plusieurs habiles gens m'ont faites que, travaillant à remplir un dessein que M. Dupin n'avait pour ainsi dire qu'ébauché, je devais écrire en la même langue que lui, je me suis engagé à écrire en français. Je le ferai avec simplicité, et, autant qu'il me sera possible, avec pureté et netteté, sans affectation et sans employer jamais aucune expression étrangère ni aucun ornement superflu.

La reconnaissance m'oblige d'avouer ici que je me suis très-utilement servi des ouvrages qui ont paru jusqu'à présent sur les matières que j'entreprends de traiter, et que j'ai enrichi cette histoire du fruit des veilles de quantité d'excellents auteurs. Je reconnais en particulier que j'ai beaucoup profité des ouvrages de M. Dupin, de M. Fleury, de M. de Tillemont, de D. Petit Didier, de D. Calmet, de M. Fabricius, de M. Basnage et de Scultet, sans oublier ceux qui ont travaillé si utilement à nous donner de bonnes éditions des ouvrages des auteurs ecclésiastiques, ou qui se sont donné la peine de les traduire en notre langue. Si, dans la suite, quelques savants veulent bien me communiquer leurs recherches sur les matières que j'ai à traiter, je leur en ferai honneur et je les publierai sous leur nom.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

AUTEURS SACRÉS

ET ECCLÉSIASTIQUES.

LIVRE PREMIER.

DES AUTEURS DE L'ANCIEN TESTAMENT.

Les hommes auraient dû, suivant la pensée de saint Chrysostôme [1], mener une vie si pure et si innocente, qu'ils n'eussent aucun besoin de livres et que, la grâce leur tenant lieu elle-même de livres, l'esprit de Dieu gravât dans leurs cœurs les vérités que ses ministres nous ont laissées par écrit. C'est ainsi, ajoute ce saint docteur, que Dieu en usait à l'égard de Noé, d'Abraham et de ses enfants; à l'égard de Moïse et de Job, à qui il parlait immédiatement par lui-même, à cause de l'innocence et de la pureté de leur cœur. Dans le Nouveau Testament il en a usé de même à l'égard de ses disciples, puisque, sans leur rien laisser par écrit, il s'est contenté de leur envoyer son Saint-Esprit pour leur enseigner toutes choses.

Cette voie était sans doute plus excellente que l'autre. Aussi le Seigneur, en parlant de la nouvelle alliance qu'il avait dessein de faire avec les hommes, ne s'engage pas à leur donner les lois par écrit. Il déclare qu'il veut les instruire lui-même et graver les lois dans le fond de leurs cœurs [2]. « Je ferai, dit-il, un testament nouveau. J'écrirai mes lois dans leurs âmes. Je les graverai dans leurs cœurs, et je les instruirai tous moi-même. »

[1] Chrysost., *Hom.* 1 *in Matth*

Mais parce que, dans la suite des temps, les hommes ont corrompu leurs voies et qu'ils se sont rendus indignes que Dieu leur parlât par lui-même comme auparavant, il leur a tracé, dans des caractères sensibles, ses lois et ses volontés, se servant à cet effet du ministère des hommes choisis de sa main et remplis de son esprit.

Nous avons encore aujourd'hui leurs écrits, et nous en tirons cet avantage, que nous y voyons non-seulement les règles divines que nous devons suivre pour remplir les devoirs de notre condition, mais encore une preuve évidente de la vérité de notre religion, qui est son antiquité; car ces livres forment une chaîne perpétuelle et non interrompue de témoignages qui attestent que notre religion est la même que celle des anciens patriarches, qui ont été les premiers dépositaires du vrai culte.

On ne peut donc faire trop de cas de ces divins écrits, ni trop en prendre la défense et en faire connaître les auteurs. Nous essayerons de faire l'un et l'autre dans ce premier volume, en donnant une juste idée de leur vie et des preuves suffisantes de l'authenticité de leurs écrits.

[2] Jérém. XXXI, 33.

CHAPITRE PREMIER.

Moïse, législateur des Hébreux et prophète.

ARTICLE PREMIER.

HISTOIRE DE SA VIE.

Naissance de Moïse, l'an du monde 2433, avant Jésus-Christ 1571.

1. Quelque temps après que Pharaon, roi d'Égypte, eut ordonné [1] à tout son peuple de jeter dans le fleuve du Nil tous les enfants mâles qui naîtraient parmi les Hébreux, Jocabed, femme et cousine [2] germaine d'Amram, qui était de la maison et tribu de Lévi, accoucha heureusement d'un fils avant que les sages-femmes d'Égypte et les inquisiteurs qui avaient ordre d'exécuter l'édit du roi en eussent connaissance. Voyant que son enfant était beau, elle résolut de le cacher et de le nourrir secrètement. Mais, au bout de trois mois, comme elle ne pouvait plus tenir la chose secrète, elle prit un panier de jonc, et, l'ayant enduit de bitume et de poix, elle mit dedans le petit enfant et l'exposa parmi des roseaux ou arbrisseaux sur le bord du fleuve.

Moïse est sauvé des eaux et donné à nourrir à sa propre mère par la fille de Pharaon.

2. En ce même temps [3], la fille de Pharaon, que Josèphe [4] nomme Thermutis, vint au fleuve pour se baigner, accompagnée de ses filles, qui marchaient le long du bord de l'eau. Ayant aperçu ce panier parmi les roseaux, elle envoya une de ses filles, qui le lui apporta. Elle l'ouvrit, et, ayant trouvé dedans le petit enfant qui criait, elle reconnut que c'était un enfant des Hébreux. Touchée de compassion, elle résolut en même temps de le sauver et de le faire nourrir. Alors Marie, sœur de l'enfant, qui, par ordre de Jocabed, s'était tenue loin de là pour voir ce qui en arriverait, s'étant approchée, s'offrit à la fille de Pharaon pour aller quérir une femme des Hébreux qui pût nourrir ce petit enfant. La princesse l'ayant trouvé bon, Marie s'en alla et fit venir sa mère. La fille de Pharaon lui dit : « Prenez cet enfant et me le nourrissez, je vous en récompenserai. » La mère prit l'enfant et le nourrit; et, lorsqu'il fut assez fort, elle le donna à la fille de Pharaon, qui l'adopta pour son fils, en cachant apparemment au roi qu'il fût Hébreux, et le nomma [5] *Moïse*, parce, disait-elle, que je l'ai tiré de l'eau.

Moïse quitte la cour de Pharaon pour aller voir ses frères, l'an du monde 2473, avant Jésus-Christ 1531, et de Moïse l'an 40; il est obligé de fuir en Madian pour avoir tué un Égyptien. — Son mariage, ses enfants.

3. Moïse, s'étant rendu habile dans toutes les connaissances [6] et la sagesse des Égyptiens, quitta la cour de Pharaon *et renonça* [7] *à la qualité de fils de la fille de ce prince, aimant mieux être affligé avec le peuple de Dieu, que de jouir du plaisir si court qui se trouve dans le péché*, envisageant dès-lors les récompenses éternelles, *et jugeant que l'ignominie de Jésus-Christ,* dont, par un esprit prophétique, il prévoyait la naissance et la mort, *était un plus grand trésor que toutes les richesses de l'Égypte.* Il avait quarante ans lorsqu'il sortit de la cour de Pharaon pour [8] aller voir ses frères. L'affliction où ils étaient le pénétra de douleur; et, ayant trouvé un Égyptien qui outrageait un Hébreu, croyant être sans témoin qui pût le dénoncer, il le tua [9] pour venger son frère, et cacha son corps dans le sable. Le lendemain, il trouva deux Hébreux qui se querellaient, et il dit à celui qui outrageait l'autre : « Pourquoi frappez-vous votre frère? » Cet homme lui répondit : « Qui vous a établi sur nous pour prince et pour juge? Est-ce que vous voulez me tuer comme vous tuâtes hier un Égyptien? » Moïse eut peur, et, sachant que Pharaon cherchait le moyen de l'arrêter et de le faire mourir, il se sauva dans le pays de Madian, au-delà de la mer Rouge, dans l'Arabie Pétrée, vers le mont Sinaï. Il y

[1] Exod. I, 22. — [2] Exod. II, 1, 2. Il est dit au livre des Nombres, XXVI, 59, qu'Amram, père de Moïse, *eut pour femme Jocabed, fille de Lévi*, et qui semblerait par conséquent avoir été sa tante, puisque, comme il est dit au même endroit, son père Caath était fils du même Lévi. Mais il est dit positivement au ch. VI, 20 de l'Exode, qu'*Amram épousa Jocabed, fille de son oncle paternel*. Ainsi Jocabed était cousine germaine d'Amram. [L'hébreu, Exode, VI, 20, porte que Jocabed était réellement la tante d'Amram, sœur de son père, et ainsi ce texte s'accorde avec celui du Lévitique.] — [3] Exod. II, 5. — [4] Joseph., lib. II, *Antiq.*, cap. 5. — [5] *Mô* ou *Moï* signifie de l'eau en égyptien, et *usès* celui qui en est tiré. C'est ce que dit Josèphe, lib. II, *Antiq.*, cap. 5.

[6] Act. VII, 22. — [7] Héb. XI, 24. — [8] Exod. II, 11.

[9] Ibid. 12. Les interprètes s'accordent à dire que Moïse tua l'Égyptien par une inspiration particulière de Dieu, car sans cela il n'en avait pas l'autorité. Voyez ce qu'en dit saint Étienne aux Actes des apôtres, ch. VII, 25, et saint Augustin, lib. XXII, *Contr. Faust.*, cap. 70.

épousa Séphora, fille de Raguel, dit autrement Jéthro, et elle lui enfanta deux fils, qu'il nomma Gersam et Éliézer.

Le Seigneur apparaît à Moïse au milieu d'un buisson ardent et lui ordonne de délivrer Israël de la servitude d'Égypte, l'an du monde 2513, avant J.-C. 1491, et l'an 80 de Moïse.

4. Cependant Moïse [1] conduisait les brebis de Jéthro, son beau-père, prêtre [2] de Madian; et, ayant un jour mené son troupeau au fond du désert, il vint à la montagne de Dieu nommée Horeb. Alors [3] le Seigneur lui apparut dans une flamme de feu qui sortait du milieu d'un buisson; et il voyait brûler le buisson sans qu'il fût consumé. Étonné de cette merveille : « Il faut, dit-il, que j'aille reconnaître pourquoi ce buisson ne se consume point. » Mais le Seigneur, voyant qu'il s'approchait, l'appela du milieu du buisson et lui dit : « N'approchez point avant que d'avoir ôté vos souliers, parce que le lieu où vous êtes est une terre sainte. » Il ajouta : « Je suis le Dieu de votre père, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob. » Moïse, saisi de frayeur, se cacha le visage. Le Seigneur poursuivit : « J'ai vu l'affliction de mon peuple qui est en Égypte; j'ai entendu le cri qu'il jette à cause de la dureté de ceux qui ont l'intendance des travaux; mais venez, et je vous enverrai vers Pharaon, afin que vous fassiez sortir de l'Égypte les enfants d'Israël, qui sont mon peuple. »

Dieu rassure Moïse dans la défiance où il était de lui-même. Moïse retourne en Égypte; Aaron se joint à lui par l'ordre de Dieu.

5. Moïse, après quelque résistance fondée sur son incapacité et sur la grandeur et la difficulté de la commission, obéit [4] à Dieu, rassuré dans la défiance où il était de lui-même par plusieurs signes miraculeux et par la promesse que lui fit le Seigneur d'être toujours avec lui et de lui donner Aaron, son frère, qui s'exprimait aisément, pour être son organe et pour parler au peuple. Moïse s'en alla donc déclarer à son beau-père Jéthro l'ordre qu'il avait reçu de Dieu; et, ayant pris congé de lui et su par révélation que ceux qui voulaient lui ôter la vie pour avoir mis à mort un Égyptien étaient morts, il s'en retourna en Égypte avec sa femme et ses fils, portant à la main la verge de Dieu. Étant en chemin, le Seigneur se présenta à lui de nouveau et voulait lui ôter la vie, apparemment parce qu'il avait trop différé à circoncire son fils Éliézer. Mais Séphora ayant pris aussitôt une pierre très-aiguë et circoncis la chair de son fils, le Seigneur laissa Moïse. Cependant Aaron vint au désert au-devant de Moïse, qui lui raconta tout ce que le Seigneur lui avait dit en l'envoyant, et les miracles qu'il lui avait ordonné de faire. Etant donc venus tous deux en Égypte, ils firent assembler tous les anciens des enfants d'Israël pour leur faire savoir les ordres qu'ils avaient reçus de Dieu. Aaron leur exposa tout ce qui était arrivé à son frère, et fit des miracles devant eux. Le peuple le crut, et ils comprirent que le Seigneur les avait visités et avait regardé leur affliction en leur envoyant un libérateur : c'est pourquoi, se prosternant, ils l'adorèrent.

Moïse et Aaron vont déclarer à Pharaon les ordres de Dieu. Ce prince refuse d'obéir. Il est puni de son endurcissement et contraint de laisser aller Israël.

6. Après cela Moïse et Aaron allèrent [5] trouver le roi Pharaon et lui dirent de la part du Seigneur Dieu d'Israël de laisser aller son peuple, afin qu'il pût lui sacrifier dans le désert. Mais ce prince en ayant pris occasion de charger encore davantage les Israélites, Dieu, pour l'en punir et l'obliger à reconnaître sa puissance, frappa l'Égypte, par le ministère de ses serviteurs Moïse et Aaron, de dix plaies si violentes et en même temps si extraordinaires, que Pharaon, également pressé par les instances de ses sujets et par la crainte de périr, non content de laisser aller Moïse et Aaron avec tout Israël, les conjura encore de sortir promptement de l'Égypte.

Les Israélites sortent de l'Egypte le 15 du premier mois de l'an du monde 2513, avant J.-C. 1491. Ils arrivent au mont Sinaï. Dieu fait alliance avec eux.

7. Les enfants d'Israël partirent [6] donc de Ramessès au nombre de six cent mille hommes de pied, sans compter les femmes, les petits enfants et les étrangers qui s'étaient joints à eux. Moïse emporta aussi les os du patriarche Joseph, qui, quelque temps avant sa mort, avait demandé [7] qu'on lui fît cette grâce. Le troisième [8] jour du troisième mois depuis leur sortie d'Égypte, ils arrivèrent au pied du mont Sinaï. C'est là où Dieu avait dit à Moïse qu'il viendrait lui offrir des sacrifices après la sortie d'Égypte. Moïse donc monta sur la montagne pour parler à Dieu, car le Seigneur l'avait appelé du haut de la montagne; et Dieu lui dit qu'il était disposé à faire alliance avec Israël, pourvu que le peuple s'engageât à lui demeurer fidèle. Moïse rapporta aux Israélites ce que le Seigneur lui avait commandé de leur dire; et le peuple répondit tout d'une voix : « Nous ferons tout ce que le Seigneur a dit. » Après que Moïse eut rapporté ces paroles au Seigneur, qu'il eut purifié et sanctifié le peuple selon l'ordre qu'il en avait reçu de Dieu,

[1] Exod. III, 2. — [2] Ibid. — [3] Ibid. Saint Étienne nous apprend que c'était un ange qui parla alors à Moïse, et que ce fut le même ange que Dieu envoya ensuite avec Moïse pour délivrer son peuple; mais cet ange représentait Dieu et parlait en son nom. Act. VII, 30, et Aug., lib. II, *De Trinit.*, cap. 17. — [4] Exod. III et IV. — [5] Exod. V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII. — [6] Exod. XII, 37. — [7] Genèse, L, 23. — [8] Exod. XIX.

étant monté de nouveau jusqu'au plus haut de la montagne, Dieu lui déclara ses commandements, réduits à dix points, que nous appelons Décalogue ; il lui prescrivit ensuite diverses lois cérémoniales et de police contenues dans le livre de l'Exode [1]. Moïse ayant exposé au peuple les lois qu'il venait de recevoir et les articles de l'alliance que le Seigneur voulait faire avec eux, et le peuple ayant répondu qu'il ferait tout ce qu'il plairait au Seigneur, il dressa un autel de douze pierres au pied de la montagne, où il fit offrir des holocaustes et immoler des victimes pacifiques. Ainsi fut conclue cette alliance si célèbre entre Dieu et les enfants d'Israël.

Moïse monte sur la montagne et y passe quarante jours et quarante nuits. Ordonnances pour le culte du Seigneur Adoration du veau d'or Moïse brise les deux tables de la loi Pénitence du peuple.

8. Moïse [2] remonta ensuite sur la montagne, selon l'ordre qu'il en avait reçu de Dieu, et y demeura pendant quarante jours et quarante nuits. Pendant cet intervalle il reçut en détail les lois et les règlements pour le culte du Seigneur dans Israël. Dieu lui traça lui-même des modèles du tabernacle de l'arche d'alliance, des autels, des voiles, du chandelier, des vases et des ornements du grand prêtre en particulier, et de ceux de tous les autres prêtres. Ce fut dans ce même temps qu'il destina Aaron et ses enfants pour le sacerdoce. Or le peuple [3], voyant que Moïse différait longtemps à descendre de la montagne, avait contraint Aaron à lui faire d'autres dieux et à lui élever un [4] veau d'or en la place du Seigneur. Ils offrirent des holocaustes et des hosties pacifiques à cette idole; et, s'étant assis pour manger et pour boire, ils se levèrent pour danser à l'entour. Le Seigneur, voyant cette abomination, voulait exterminer Israël. Mais Moïse s'étant prosterné devant le Seigneur et l'ayant conjuré de pardonner à son peuple qu'il avait délivré si puissamment de la captivité d'Égypte, Dieu se laissa fléchir aux instantes prières de son serviteur, qui, étant descendu ensuite, fut d'une telle colère en voyant le veau d'or et les danses, qu'il jeta les tables de la loi qu'il avait à la main et les brisa au pied de la montagne, pour apprendre à ce peuple qu'il avait ainsi rompu l'alliance qu'il avait faite avec Dieu. Puis, prenant le veau d'or que les Israélites avaient fait, il le fit fondre et le réduisit en poudre qu'il répandit dans l'eau dont il leur donna à boire, pour leur marquer le mépris qu'ils devaient faire d'une telle divinité, qui, bien loin de pouvoir les protéger, avait été elle-même consumée par ses adorateurs. Il reprit aussi Aaron son frère avec une juste sévérité; puis, accompagné des enfants de Lévi, il mit à mort vingt-trois mille hommes sans distinction ni de parents ni d'amis, ainsi que le Seigneur le lui avait ordonné. Le lendemain Moïse parla au peuple, leur remontra la grandeur de leur péché et leur dit qu'il allait remonter sur la montagne pour voir s'il pourrait en obtenir le pardon. Il monta en effet et supplia le Seigneur de faire miséricorde à son peuple : « Pardonnez-leur, dit-il; ou si vous ne le faites pas [5], effacez-moi du livre que vous avez écrit. » Le Seigneur lui répondit qu'il n'effacerait de son livre que celui qui l'aurait offensé; qu'il voulait bien pardonner à son peuple, qu'il lui donnerait son ange pour le conduire dans la terre promise, mais qu'au jour de la vengeance le crime qu'ils avaient commis ne demeurerait pas impuni. Moïse ayant rapporté ces paroles aux Israélites, ils se mirent à pleurer, et nul d'entre eux ne prit ses habits et ornements accoutumés. Moïse aussi, pour marquer encore davantage l'indignation de Dieu, transporta hors du camp [6] le tabernacle, et l'appela le tabernacle d'alliance. C'était là où le Seigneur parlait à Moïse face à face, comme un homme accoutumé de parler à son ami : c'est l'expression de l'Écriture.

Moïse taille deux nouvelles tables Il monte sur la montagne; y demeure quarante jours sans boire ni manger; il en descend avec de nouvelles tables de la loi, déclare au peu-

9. Moïse [7] tailla ensuite, par l'ordre de Dieu, deux nouvelles tables de pierre telles qu'étaient celles qu'il avait brisées; et, se levant avant le jour, il les porta sur le haut de la montagne de Sinaï, où le Seigneur l'avait appelé. Il y demeura quarante jours et quarante nuits sans boire ni manger, jouissant de la présence du Seigneur, qui, ainsi qu'il lui avait promis, lui

[1] Exod. XX, XXI, XXII, XXIII. — [2] Exod. XXIV, XXV, XXVI, XXVII et seqq. — [3] Exod. XXXII.

[4] Ibid. Il y a tout lieu de croire que les Israélites avaient demandé ce veau pour l'adorer, à l'exemple des Égyptiens, qui adoraient leur *Apis* ou *Sérapis* sous une forme à peu près semblable. [Apis était un taureau vivant, et non une simple statue, comme cette note l'insinue clairement. Quant à Sérapis (ou Osiris Apis), ce n'est autre chose qu'Apis mort et identifié avec Osiris, le Dieu suprême du séjour des morts. On trouve néanmoins des statues en pierre représentant Apis, comme on peut le voir maintenant au Louvre.]

[5] Exod. XXXII, 32. Moïse ne pouvait pousser sa charité plus loin. Mais il parlait ainsi dans la confiance qu'il avait que Dieu ne voudrait pas l'effacer du livre de vie et du nombre des élus; et qu'ainsi il voudrait plutôt pardonner à son peuple. *Securus hoc dixit, ut a consequentibus ratiocinatio concludatur; id est, ut quia Deus Moysen non deleret de libro suo, populo peccatum illud remitteret.* Aug., *Quæst.* 147 *in Exod.* — [6] Exod. XXXIII. — [7] Exod. XXXIV et seqq.

ple les ordonnances du Seigneur et fait travailler à la construction du tabernacle.

manifesta sa gloire et écrivit sur les deux tables les dix commandements de la loi, comme ils étaient sur les deux premières. Après cela Moïse descendit de la montagne de Sinaï, portant les deux tables du témoignage. Il ne savait pas que de l'entretien qu'il avait eu avec Dieu, il était resté des rayons de lumière sur son visage ; mais Aaron et les enfants d'Israël le voyant en cet état craignirent d'approcher de lui. Moïse les rassura, et, après qu'il leur eut parlé, il mit un voile sur son visage, afin qu'on lui pût parler avec plus de liberté. Alors, ayant assemblé tous les enfants d'Israël, il leur déclara tout ce que Dieu lui avait prescrit touchant le sabbat, les prémices et les oblations destinées pour le tabernacle, pour l'arche d'alliance et les vêtements sacerdotaux, et commença à exécuter les ordres du Seigneur touchant le tabernacle du témoignage. Il fit ensuite un second dénombrement [1] du peuple; et, à la persuasion de [2] Jéthro son beau-père, il changea l'ordre qu'il avait établi pour l'administration de la justice. Il nomma des juges subalternes, auxquels appartiendrait le jugement des causes de moindre conséquence, et il se réserva celles qui étaient d'une plus difficile discussion. Quelque temps après [3], s'étant plaint au Seigneur de ce que la conduite d'Israël l'accablait, Dieu lui ordonna d'assembler soixante et dix hommes des anciens d'Israël, les plus expérimentés et les plus propres à gouverner, et, leur ayant communiqué de l'esprit qu'il avait mis en Moïse, sans qu'il en souffrît [4] aucune diminution, il les établit pour porter avec Moïse le poids du gouvernement d'Israël.

L'an du monde 2514, avant J.-C. 1490, les Israélites quittent le désert de Sinaï pour aller vers Pharan. — Moïse envoie, par l'ordre de Dieu, un homme de chaque tribu pour considérer la terre promise. Punition de ceux qui avaient été envoyés, et d'Abiron et ses complices.

10. Le vingtième [5] jour du second mois de la seconde année de la sortie d'Égypte, la colonne de nuées qui conduisait les Israélites s'étant élevée, les Israélites décampèrent de Sinaï pour aller vers Pharan. Ce fut de là que Moïse envoya [6], par l'ordre de Dieu, un homme de chaque tribu pour considérer la terre promise. Mais ceux qu'il avait envoyés décrièrent [7] devant les enfants d'Israël le pays qu'ils avaient vu. Il n'y eut que Caleb et Josué [8] qui, pour apaiser le murmure qui commençait à s'élever contre Moïse, s'efforcèrent de convaincre le peuple de la bonté du pays qu'ils venaient de visiter et de la facilité qu'il y avait à s'en rendre maître. Dieu, qui avait déjà frappé de plaies Israël pour avoir désiré de manger de la chair aux Sépulcres de concupiscence [9], les aurait punis de nouveau et peut-être même exterminés, à cause de leurs murmures contre Moïse et Aaron, s'il ne se fût laissé fléchir à la prière de ce conducteur d'Israël. Il se contenta donc de [10] condamner tous ceux de ce peuple qui avaient vingt ans et au-dessus à mourir dans le désert avant que le reste entrât dans la terre promise. Mais les dix envoyés qui avaient été les auteurs du murmure furent punis de mort subite. Josué et Caleb furent conservés, et Dieu leur promit qu'ils seraient seuls de toute cette multitude qui entreraient dans la terre promise. La punition de Coré [11], de Dathan et d'Abiron, et de deux cent cinquante hommes des principaux d'Israël, dévorés par le feu du ciel pour s'être élevés contre Moïse et Aaron et avoir offert de l'encens, fut au peuple une nouvelle occasion de murmure. Il en fut puni par un embrasement qui consuma quatorze mille sept cents hommes.

Moïse demande à Dieu la grâce d'entrer dans la terre promise, et il n'est point exaucé; il fait un long discours au peuple; il meurt.

11. Moïse lui-même, pour n'avoir pas rendu gloire à la puissance et à la sainteté de Dieu devant le peuple d'Israël, dans le désert de Sin près de Cadès, aux eaux de Contradiction, ressentit les effets de la vengeance du Seigneur. Car, n'ayant pu s'empêcher [12] de lui marquer le désir qu'il avait de passer le Jourdain et d'entrer lui-même avec les enfants d'Israël dans cette terre promise et souhaitée depuis si longtemps, le Seigneur lui refusa cette grâce et voulut le priver de cette satisfaction, pour le faire souvenir qu'il l'avait offensé en frappant deux [13] fois le rocher. Moïse donc (quelque temps après la défaite des rois de Basan, des Amorrhéens, des Madianites, le dénombrement du peuple d'Israël par chaque tribu, le partage des terres conquises et le châtiment de ceux qui, dans le décampement de la montagne d'Hor, avaient murmuré contre Dieu, et de ceux qui étaient tombés dans la fornication avec les filles de Moab) étant encore dans les campagnes de Moab le premier jour du onzième mois de la quarantième année après la sortie d'Égypte, et sachant qu'il ne passerait pas le Jourdain et que sa dernière heure était proche, fit un long discours au peuple, dans [14] lequel il leur recommanda de n'avoir jamais d'autre Dieu que le Seigneur, leur fit une récapitulation de toutes ses lois et de ses principales ordonnances concernant le culte

[1] Num. I. — [2] Exod. XVIII, 24. — [3] Num. XI, 13, 14 et seqq. — [4] Augustin., *Quæst.* 18 *in Num.* — [5] Num. XI et seqq. — [6] Num. XIII. — [7] Ibid.

[8] Num. XIV, 6. — [9] Num. XI. — [10] Num. XIV. — [11] Num. XVI. — [12] Deutéron. III. — [13] Num. XX. — [14] Deutéron. I, II, III, IV.

de la religion, le règlement de leurs mœurs et la conduite de leur État et de leur famille, leur rappela tout ce qui était arrivé depuis leur sortie d'Égypte, les grâces dont Dieu les avait favorisés et les miracles qu'il avait opérés en leur faveur pendant quarante ans. Il leur reprocha aussi leur ingratitude, leurs murmures et leurs rebellions, particulièrement l'adoration du veau d'or, et les fit souvenir des châtiments divers qu'ils en avaient reçus, pour leur servir de leçons dans la suite. Il y joignit les imprécations les plus terribles contre ceux qui violeraient les commandements du Seigneur; mais en même temps il leur proposa les biens qui seront la récompense de ceux qui, dans le souvenir des grandes grâces qu'ils ont reçues de Dieu, s'appliqueront à l'aimer de tout leur cœur et à observer ses saintes lois. Il renouvela ensuite avec les anciens d'Israël l'alliance faite avec le Seigneur, nomma Josué pour être le conducteur du peuple, écrivit la loi et la donna aux Prêtres, avec ordre de la lire tous les sept ans au peuple à la fête des Tabernacles; composa un excellent cantique où il représente non-seulement les faveurs que les enfants d'Israël avaient reçues de Dieu, mais aussi leur extrême ingratitude et les châtiments dont ils avaient été punis, et prédit à chacune des tribus ce qui devait leur arriver dans la suite des temps. Enfin, ayant donné à [1] chacune, excepté celle de Siméon, une bénédiction particulière, il monta sur le mont Nébo par ordre du Seigneur, qui de là lui fit voir tout le pays de deçà et de delà le Jourdain, et lui dit [2] : « Voilà le pays pour lequel j'ai fait serment à Abraham, à Isaac et à Jacob, en leur disant : Je donnerai ce pays à votre postérité; vous l'avez vu de vos yeux, et vous n'y entrerez point. » En même temps Moïse mourut, par un effet non de quelque maladie, mais de la seule volonté de Dieu, qui l'ensevelit, sans doute par le ministère des anges, dans la vallée du pays de Moab, vis-à-vis de Phogor; et nul homme jusqu'aujourd'hui n'a connu le lieu où il a été mis.

Les Israélites pleurent la mort de Moïse, arrivée l'an du monde 2553, avant J.-C. 1451.

Éloge de Moïse tiré des écrivains sacrés.

12. Moïse [3] avait six-vingts ans lorsqu'il mourut; sa vue ne baissa point pendant tout ce temps, et ses dents ne furent point ébranlées. Les enfants d'Israël le pleurèrent dans la plaine de Moab pendant trente jours, ce qui était le plus grand deuil, le deuil ordinaire n'étant que de sept jours. « Il ne [4] s'éleva plus dans Israël de prophète semblable à Moïse, à qui le Seigneur parlât, *comme à lui*, face à face, ni qui fît des miracles et des prodiges comme le Seigneur en fit par Moïse dans l'Égypte; ni qui ait agi avec tant de pouvoir, ni qui ait fait des œuvres aussi merveilleuses qu'il en a faites aux yeux de tout Israël. Il a [5] été aimé de Dieu et des hommes, et sa mémoire est en bénédiction. Le Seigneur lui a donné une gloire égale à celle des saints; il l'a rendu grand et redoutable à ses ennemis, et il a fait cesser les prodiges par ses paroles; Dieu l'a élevé en honneur devant les rois, il lui a prescrit ses ordonnances devant son peuple et lui a fait voir sa gloire; il lui a donné les dons de la foi et de la douceur, et l'a choisi d'entre les hommes. Dieu l'a écouté et l'a fait entrer dans la nuée; il lui a donné ses préceptes devant son peuple, et la loi de vie et de science, pour apprendre son alliance à Jacob et ses ordonnances à Israël. »

ARTICLE II.

DES CINQ LIVRES DE MOÏSE.

Première preuve que Moïse est auteur du Pentateuque.

1. Moïse est le plus ancien de tous les auteurs dont les écrits soient parvenus jusqu'à nous. Parmi ceux qui portent son nom, il y en a cinq que l'on ne peut lui contester sans témérité, savoir : les livres de la Genèse, de l'Exode, du Lévitique, des Nombres et du Deutéronome, que l'on comprend ordinairement tous sous le nom de Pentateuque. En effet, qu'y a-t-il de plus téméraire que de contester à un auteur des écrits dont il est en possession depuis un temps immémorial, et qui n'ont jamais paru sous d'autre nom que le sien? Or les livres du Pentateuque ont toujours porté le nom de Moïse, ils lui ont toujours été attribués, et ceux qui veulent aujourd'hui les lui disputer ne sauraient nous marquer un temps où ces livres aient paru ou sans nom, ou sous un autre nom que celui de Moïse. On ne peut donc sans témérité révoquer en doute qu'il en soit auteur. Ce raisonnement a tant de force que, quand nous n'aurions point d'autres preuves que le Pentateuque est de Moïse, celle-là suffirait seule pour nous en convaincre : en avons-nous d'autre qui nous assure que les livres d'Homère, d'Hérodote, de Virgile, de Cicéron et autres d'un temps

[1] Deutéronom. XXXIII. Siméon, qui était le second fils de Jacob, ne se trouve point marqué dans ces bénédictions de Moïse, ce dont on ignore la raison.

[2] Deutéronom. XXXIV, 4. — [3] Ibid. 7. — [4] Ibid. 10. — [5] Ecclésiastiq. XLV, 1.

un peu éloigné, soient de ceux à qui on les attribue? et cependant qui serait assez téméraire pour oser enlever à ces auteurs les ouvrages qui ont toujours passé pour sortir de leur plume.

Qu'on ne nous dise point qu'il y a des livres qui, après avoir passé quelque temps sous le nom d'un auteur, se sont enfin trouvés supposés. Cela a pu arriver à des ouvrages de peu de considération, pour lesquels on ne s'intéressait point; mais il est impossible que cela arrive à l'égard d'un livre de la dernière conséquence, tel qu'est le Pentateuque, dont on a eu dans tous les siècles tant d'intérêt d'examiner l'origine et la vérité, comme étant le fondement de la religion des Juifs et des Chrétiens.

Seconde preuve.

2. On trouve dans le Pentateuque un nombre prodigieux de cérémonies et de lois qui nous y sont données comme promulguées par Moïse : or, il n'y a pas d'apparence que ce grand homme, qui avait sans doute l'usage de l'écriture, n'ait pas écrit lui-même ces lois et ce détail de cérémonies et de règlements si différents. Comme on ordonnait aux Israélites d'y être fidèles et de n'y manquer en aucun point, il était nécessaire de les avoir toujours présents à l'esprit, ce qui ne pouvait se faire qu'en les écrivant. Sans cette précaution, Moïse n'aurait fait que des prévaricateurs; car il était moralement impossible que, dans un peuple si nombreux, il ne s'en trouvât beaucoup incapables d'avoir toujours dans l'esprit ce nombre presque infini de préceptes et de cérémonies qu'on ne leur aurait communiqués que de vive voix. Si cela est, si Moïse, comme on ne peut en douter, a rédigé ces lois par écrit, il est donc auteur du livre qui les renferme.

Troisième preuve.

3. On lit, dans plusieurs endroits du Pentateuque, que Dieu ordonna à Moïse de mettre par écrit les différents événements dont il était témoin. « Écrivez [1] ceci, » lui dit le Seigneur, en parlant de la victoire remportée par Josué sur les Amalécites, « Écrivez ceci dans un livre, afin que ce soit un monument pour l'avenir, et faites-le entendre à Josué; car j'effacerai la mémoire d'Amalec de dessous le ciel. » Lorsque Moïse était encore sur la montagne où il avait passé quarante jours et quarante nuits sans boire ni manger, le Seigneur lui dit [2] : « Écrivez pour vous ces paroles, par lesquelles j'ai fait alliance avec vous et avec Israël. » Or, il est également insoutenable que Moïse n'ait pas obéi aux ordres de Dieu, et que les Juifs aient reçu comme divin un livre qui porte un ordre exprès de Dieu, que leur législateur n'aurait point exécuté. En vain on répondrait que Dieu n'a commandé à Moïse d'écrire que les ordonnances et les préceptes de la loi; car, par le premier passage que nous venons de citer, il est évident que le Seigneur lui donna ordre de mettre par écrit ce qui regardait la défaite d'Amalec, qui est un fait purement historique; et, dans le livre des Nombres, c. XXXIII, il est dit que Moïse décrivit « les demeures des enfants d'Israël après qu'ils furent sortis d'Égypte... selon les lieux de leurs campements, qu'ils changeaient par le commandement du Seigneur. » Persuadera-t-on jamais à une personne de bon sens que Moïse se fût fait un devoir d'écrire les victoires remportées sur les Amalécites, les diverses demeures des Israélites et tous les lieux différents où ils campèrent dans le désert, tandis qu'il aurait négligé de mettre par écrit des choses infiniment plus importantes?

Quatrième preuve.

4. Aussi est-il dit en je ne sais combien d'endroits de ce livre que [3] « Moïse écrivit toutes les ordonnances du Seigneur, qu'il [4] écrivit sur des tables les dix paroles de l'alliance, qu'il écrivit [5] la loi et la donna aux prêtres, enfants de Lévi, qui portaient l'arche d'alliance du Seigneur; et [6] qu'après qu'il eut écrit dans un livre les ordonnances de cette loi, il donna cet ordre aux lévites qui portaient l'arche d'alliance du Seigneur, et leur dit : Prenez ce livre et mettez-le à côté de l'arche. » Et encore : qu'il « écrivit [7] le cantique » qui se trouve à la fin du Deutéronome, et « l'apprit aux enfants d'Israël. » D'où il suit deux choses : la première, que Moïse a véritablement écrit tout ce dont il est parlé dans les passages de l'Écriture que nous venons de rapporter; autrement on ne pourrait s'empêcher d'accuser de mensonge celui que nos nouveaux critiques prétendent être auteur du Pentateuque, puisqu'ils attribueraient à Moïse ce qui ne serait pas véritablement de lui; la seconde chose qui suit naturellement des passages allégués, est que Moïse a écrit non-seulement le Décalogue et les ordonnances

[1] Exod. XVII, 14. [Ce texte porte : « Écrivez ceci dans *le* livre » avec l'article, ce qui prouve que Moïse avait un livre déjà commencé, où il écrivait les faits importants, à mesure qu'ils s'accomplissaient.] (*L'éditeur.*) — [2] Exod. XXXIV, 27. — [3] Exod. XXIV., 4. — [4] Exod. XXXIV, 28. — [5] Deuteron. XXXI, 9. — [6] Ibid. 24 — [7] Deuteron. XXXI, 22.

du Seigneur, mais encore tout le Pentateuque.

Cinquième preuve.

5. Pour le démontrer, il n'y a qu'à faire voir que le nom de loi de Moïse convient d'une manière particulière au Pentateuque. Or, c'est ce que l'histoire tant de l'Ancien que du Nouveau Testament nous fait assez connaître. Aussitôt après la mort de Moïse, le Seigneur dit à Josué [1] : « Prenez courage et armez-vous d'une grande fermeté pour observer toute la loi que mon serviteur Moïse vous a prescrite. Ne vous en détournez ni à droite ni à gauche, afin que vous fassiez avec intelligence tout ce que vous avez à faire. Que le livre de cette loi soit continuellement en votre bouche, et ayez soin de le méditer jour et nuit, afin que vous fassiez tout ce qui y est écrit. » Et ailleurs : « Soyez [2] fermes à observer et à pratiquer tout ce qui est écrit dans la loi de Moïse, et ne vous en écartez ni à droite ni à gauche [3]. Observez les ordonnances du Seigneur votre Dieu pour marcher dans ses voies, pour observer ses cérémonies, ses préceptes et ses témoignages, comme il est écrit dans la loi de Moïse. » Il y avait donc, avant que Josué commençât à gouverner Israël, un volume de la loi sous le nom de Moïse, et ce volume contenait tous les préceptes, toutes les ordonnances du Seigneur et toutes les cérémonies prescrites pour le culte de la religion. Or quel était ce volume? était-ce simplement le Deutéronome? Non certainement, puisque les cérémonies prescrites par Moïse pour les sacrifices, pour l'expiation solennelle des péchés du peuple, et quantité d'autres ne s'y trouvent point, et que celles qu'on y lit sont en très-petit nombre, et n'y sont même rapportées qu'en passant et par manière de répétition. Il faut donc que ce soit le Pentateuque, dont les second, troisième et quatrième livres ne sont qu'un tissu de divers préceptes pour le règlement des mœurs, pour le culte de Dieu et l'exercice de la religion. D'ailleurs, quand il ne serait pas constant, par un nombre infini d'endroits de l'Écriture, que Dieu a toujours exigé de son peuple l'observation de toutes les lois prescrites dans le Pentateuque, pourrait-on croire avec la moindre apparence de vérité qu'il se fût relâché là-dessus aussitôt après la mort de Moïse, et qu'il n'eût prescrit à Josué et à ceux qui le suivirent dans le gouvernement d'Israël, que les ordonnances qui se trouvent répétées dans le Deutéronome? Aussi les Juifs se sont toujours cru obligés à l'observation de toutes les lois [4] du Pentateuque, auquel, selon saint Jérôme, ils donnaient le nom de *Thora* qui veut dire « la loi. » Mais ce qui met la chose hors de tout doute, c'est que Jésus-Christ lui-même a désigné plusieurs fois tout le Pentateuque sous le nom de « loi de Moïse. » Cela paraît surtout dans l'Évangile de saint Luc [5], où il est dit que ce divin Sauveur, « commençant par Moïse, et ensuite par tous les prophètes, » expliquait aux deux disciples qui allaient à Emmaüs ce qui avait été dit de lui dans toutes les Écritures. Quoi de plus clair pour montrer que Jésus-Christ reconnaissait Moïse et pour le plus ancien auteur des Juifs, et pour auteur même des livres qui portent son nom? car de quoi s'agissait-il lorsque Jésus-Christ parla ainsi à ses disciples, sinon de les convaincre que ce qui lui était arrivé était l'accomplissement de ce qui avait été écrit de lui « dans la loi de Moïse, dans les Prophètes, et dans les Psaumes, » ainsi qu'il s'explique lui-même dans la suite. Or, il est certain que l'on trouve non-seulement dans le Deutéronome, mais encore dans les autres livres du Pentateuque, plusieurs prophéties touchant la naissance, la vie et la mort de Jésus-Christ. On ne peut donc aussi douter que ces livres ne fussent, dans la pensée de Jésus-Christ, la même chose que la loi de Moïse. En effet, le temps de la venue du Messie et la race dont il devait naître sont si clairement prédits dans les livres de la [6] Genèse, des [7] Nombres et du [8] Deutéronome, que Philippe, qui fut ensuite l'un des douze apôtres, ayant conversé quelques moments avec Jésus-Christ, reconnut aisément qu'il était [9] « celui de qui Moïse a écrit dans la loi. » Ce divin Sauveur lui-même ne nous enseigne-t-il pas que le genre de sa mort avait été prédit par Moïse dans le livre des [10] Nombres, lorsqu'il dit dans l'Évangile [11] que « comme Moïse éleva dans le désert le serpent d'airain, ainsi il a fallu que le Fils de l'homme fût élevé en haut? » Le sacrifice [12] d'Isaac et la [13] vente de Joseph par ses frères, qu'on lit dans la Genèse, le sang des boucs et des taureaux, l'aspersion de [14] l'eau mêlée avec la cendre d'une génisse, et tant d'autres

[1] Josué I, 7. — [2] Ibid. XXIII, 6. — [3] III Reg. II, 3. — [4] *Hi sunt quinque libri Moysi quos proprie* Thora, *id est legem, Hebræi appellant.* Hieronym., in *Prologo Galeato.* — [5] Luc. XXIV, 44. — [6] Genes. XLIX, 10. — [7] Num. XXIV, 17. — [8] Deuteron. XVIII, 17. — [9] Joan. I, 15. — [10] Num. XXI, 9. — [11] Joan. III, 14. — [12] Gen., XXII, 9. — [13] Gen. XXVII. — [14] Levit. XVI et ad Hebr. IX.

sacrifices qui sont prescrits dans le Lévitique, pour l'expiation des péchés, n'étaient-ils pas des signes de la mort du Sauveur et de l'expiation qu'il a faite, par l'effusion de son sang, des péchés des hommes? Enfin l'apôtre saint Jean nous assure [1] que les soldats qui rompirent les jambes aux larrons qu'on avait crucifiés avec Jésus-Christ, ne les rompirent point à cet Homme-Dieu, afin que ce qui est dit de l'Agneau pascal dans l'Exode [2] et les Nombres fût accompli : « Vous ne briserez aucun de ses os. »

Sixième preuve.

6. Les paroles de saint Luc que nous venons de rapporter et où il est dit que Jésus-Christ expliquait les Ecritures aux disciples qui allaient à Emmaüs, « en [3] commençant par Moïse et continuant par les prophètes, » nous fournissent encore une nouvelle preuve que Moïse est l'auteur du Pentateuque. Car, s'il ne l'était pas, s'il n'avait écrit que le Deutéronome, le Fils de Dieu n'aurait pas commencé à expliquer les Écritures par Moïse, mais par l'auteur de la Genèse, de l'Exode et des Nombres, qui nous a laissé de si belles prophéties touchant la naissance et la mort du Sauveur.

Septième preuve.

7. Une autre preuve, mais qui est de même nature que la précédente, c'est que Jésus-Christ, pour convaincre les Juifs de sa divinité, les renvoie ordinairement à Moïse, et jamais à des auteurs plus anciens [4]. « Lisez, leur dit-il, avec soin les Écritures, puisque vous croyez y trouver la vie éternelle; ce sont elles qui rendent témoignage de moi... Ne pensez pas que ce soit moi qui vous doive accuser devant le Père : vous avez un accusateur qui est Moïse, en qui vous espérez. Car si vous croyiez Moïse, vous me croiriez aussi, parce que c'est de moi qu'il a écrit. Que si vous ne croyez point ce qu'il a écrit, comment croirez-vous ce que je vous dis ? » Moïse était donc, dans la pensée de Jésus-Christ, le plus ancien des auteurs sacrés qui ait rendu témoignage à sa divinité, et en même temps le seul et véritable auteur du Pentateuque. Autrement il aurait dû renvoyer d'abord les Juifs à l'auteur de la Genèse, puisque ce livre contient un des plus considérables témoignages de la divinité de Jésus-Christ, et qu'il était reçu des Juifs comme un livre inspiré de Dieu, et qui par conséquent sera pour les Juifs « un accusateur.... devant le Père éternel. »

Huitième preuve.

8. Les apôtres ont eu sur l'auteur du Pentateuque les mêmes sentiments que Jésus-Christ, et n'ont eu aucun doute que ce livre ne fût de Moïse [5]. « Quant à Moïse, » dit l'apôtre saint Jacques, au sujet de la dispute qui s'était élevée touchant l'observation des cérémonies légales, « il y a de tout temps en chaque ville des hommes qui le prêchent dans les synagogues, où on le lit chaque jour du sabbat. » Saint Paul assure la même chose dans sa seconde Épître aux Corinthiens, où il dit que [6] « jusqu'aujourd'hui les Juifs ont un voile sur le cœur, lorsqu'on leur lit Moïse. » Or, ce Moïse qu'on lisait de tout temps dans les synagogues, n'était autre sans doute que les livres composés par ce législateur, et qui, comme Philon le Juif, auteur contemporain des apôtres, nous en assure, étaient divisés en trois classes : la première contenait l'histoire de la création du monde; la seconde, ce qui s'était passé depuis jusqu'au temps où Moïse écrivait; la troisième, les lois et les ordonnances du Seigneur [7]. Pouvait-on dire plus clairement que Moïse est auteur du Pentateuque?

Neuvième preuve.

9. Ajoutons à ces preuves celle que l'on nomme communément de *prescription*. Elle fera voir d'un coup d'œil l'injustice et la témérité de ceux qui, sur de légères apparences et des titres sans fondement, osent enlever à Moïse des livres dont il est en possession depuis plusieurs milliers d'années. A peine ce législateur d'Israël était-il mort, que le volume de la loi paraissait déjà sous son nom, comme on le voit par les livres de [8] Josué, des [9] Rois et des [10] Paralipomènes. Et on était si persuadé qu'il avait été écrit de sa main, que le pontife Helcias, dans le temps que l'on transférait l'argent qui avait été porté au temple du Seigneur, ayant trouvé [11] *un livre de la loi*, ne douta point, selon que le croient communément les interprètes, que ce ne fût l'original que Moïse avait laissé et qu'on devait renfermer à côté de l'arche, mais qui avait été perdu sous le roi Manassé.

Sous le règne de Jéroboam, dix tribus s'étant [12] séparées de celles de Juda et de Benjamin, elles conservèrent [13] les livres du Pentateuque comme étant de Moïse et comme faisant le fond de leur religion et de leur gouvernement; elles n'en ont même jamais voulu

[1] Joan. XIX, 32. — [2] Ibid. 36. — [3] Luc. XXIV, 27. — [4] Joan. V, 39 et seqq. — [5] Act. XV, 21. — [6] II Cor. III, 14, 15. — [7] *Oracula per Mosen prophetam mandata sacris litteris in tres dividuntur species : quarum prima ad mundi opificium, altera ad historiam, tertia ad leges latas pertinet.* Philo, *De Præmiis et Pœnis*, pag. 910. — [8] Josue I, 7. — [9] III Reg. II, 2. — [10] II Paralipom. XXIII. — [11] II Paralipom. XXXIV, 14. — [12] III Reg. XII. — [13] Hieronym., in *Prologo Galeato*.

reconnaître d'autres pour authentiques. Et si, depuis le schisme de ces dix tribus, on a conservé parmi les Samaritains des livres qui contenaient l'histoire de Josué et de quelques grands hommes venus après lui, ces histoires étaient différentes des nôtres, et ces peuples n'y ajoutaient pas foi comme à des livres divins. Ils croyaient même que les livres des Rois et autres, écrits depuis la séparation des tribus, avaient été faits exprès pour maintenir la postérité de David et l'affermir sur le trône. Durant la captivité de Babylone, le prophète Daniel confessait avec larmes que tout Israël avait violé la loi du Seigneur, et qu'en conséquence [1] « cette malédiction et cette exécration qui est décrite dans la loi de Moïse serviteur de Dieu, c'est-à-dire dans [2] le Lévitique et le Deutéronome, était tombée sur eux. » Au retour de la captivité, pour remédier à plusieurs désordres qui s'étaient glissés parmi le peuple, dont un grand nombre avaient épousé des femmes étrangères [3], « on fit la lecture d'un volume de Moïse devant le peuple, et on y trouva écrit que les Ammonites et les Moabites ne devaient jamais entrer dans l'Église de Dieu, » c'est-à-dire contracter mariage avec les femmes d'Israël. Et Esdras, pour célébrer dignement la dédicace du temple qu'il avait rebâti, avec l'agrément du roi Darius [4], « établit les prêtres en leurs ordres, et les lévites en leur rang, pour faire l'œuvre de Dieu dans Jérusalem, selon qu'il est écrit dans le livre de Moïse. » Or, ces ordonnances et ces cérémonies se trouvent marquées dans les livres du [5] Deutéronome, du [6] Lévitique et des [7] Nombres. Ce fut dans ce temps que l'on dressa le canon des livres sacrés parmi les Juifs, et Josèphe nous assure qu'il y en avait cinq sous le nom de Moïse et qui étaient véritablement de lui. Il n'y a pas parmi nous, dit cet auteur, un grand nombre de livres, et on ne peut pas dire qu'ils ne soient pas d'accord ensemble, ni qu'il s'y trouve des contradictions. « Nous [8] n'en avons que vingt-deux qui comprennent l'histoire de tous les temps, lesquels méritent qu'on y ajoute foi : cinq sont de Moïse, qui contiennent ce qui regarde l'origine de l'homme et la suite des générations des hommes, jusqu'à sa mort. » Paroles qui montrent clairement que parmi les Juifs, soit du temps d'Esdras, qui passe pour auteur du canon des livres sacrés de l'Ancien Testament, soit du temps de Josèphe, on n'avait aucun doute que Moïse fût l'auteur du Pentateuque. Cela se confirme par Philon le Juif, qui divise les écrits, ou, pour me servir de ses termes, les *Oracles* de Moïse en trois classes, qui comprennent tout le Pentateuque, ainsi qu'on l'a déjà dit. Il serait inutile de chercher dans les auteurs juifs qui ont vécu depuis Philon et Josèphe un plus grand nombre de témoignages en faveur de Moïse ; il est certain qu'ils l'ont tous reconnu pour auteur du Pentateuque, sans en excepter même le rabbin *Aben-Esra*, comme nous le ferons voir ci-après. Si nous passons des Juifs aux Chrétiens, nous trouverons qu'il n'y a eu entre eux aucune différence de sentiments sur l'auteur du Pentateuque. Il ne faut, pour s'en convaincre, que jeter les yeux sur ce qu'en ont dit, dans leurs écrits, saint [9] Justin, saint Irénée, Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène, saint Cyprien, Eusèbe de Césarée, saint Épiphane, saint Athanase, saint Cyrille de Jérusalem, saint Jérôme, saint Ambroise, Théodoret, saint Augustin. Partout on verra que dans l'Église, de même que dans la Synagogue, on s'est unanimement accordé à reconnaître Moïse pour auteur des livres qui portent son nom.

Dixième preuve.

10. Mais, après avoir prouvé en général que Moïse est l'auteur du Pentateuque, il est encore aisé de montrer que chaque livre en particulier lui est attribué et cité sous son nom, tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Testament. Par cette preuve nous serons assurés, non-seulement que Moïse a écrit, mais encore que les cinq livres que nous avons sous son nom sont ceux-là mêmes qu'il a composés, puisque l'on y trouve encore aujourd'hui les

[1] Daniel. IX, 11. — [2] Levit. XXVI; Deuteron. XXVIII. — [3] II Esd. XIII, 1. — [4] I Esd. VI, 18. — [5] Deuteron. XXIII, 3. — [6] Levit., passim. — [7] Num. III, 6, et VIII, 9. — [8] Joseph., lib. II *Cont. Appion.*, p. 1036. — [9] Justin., *Apolog.* 2, pag. 73 et 92; Irenæus, lib. IV *Cont. hæreses*, cap. 2; Clemens Alexand., lib. II *Stromat.*, pag. 469, et lib. IV *Stromat.*, pag. 637; Tertull., lib. I *Adversus Marcion.*, cap. 10, et lib. *De Anima.*, cap. 28; Origen., lib. I *Contra Cels.*, pag. 15, et lib. V, pag. 250; Cyprian., lib. I *Testimon. ad Jud.*, num. 3; Euseb. Cæsar., lib. V *Demonstrat. Evang.* in procemio, pag. 207; Epiphan., *Advers. hæreses*, lib. I, num. 4, hæresi 8, et in responsione ad Epistolam Acacii et Pauli, sub finem; Athanas., lib. *De Incarnatione Verbi Dei*, pag. 81, et epist. ad episc. Lybiæ et Ægypti, pag. 273; Cyrillus Jerosolymit., *Cateches.* 4 de decem dogmatibus, num. 35; Hieronym., *Prologo Galeat.* et epist. *ad Paulin.*; Ambros., epist. 44, 1 class.; Theodoret., *Interrog.* 1, 2, 3, 4, etc., in Genes.; Augustin., sermone 35 *in psalm.* CXLIII, et lib. XVI *Cont. Faust.*, cap. 9, 10.

passages que les auteurs postérieurs en ont tirés. Nous commencerons par le livre de la Genèse, dont Moïse lui-même semble faire mention et auquel il paraît renvoyer les Hébreux, lorsqu'il dit au chapitre IV du Deutéronome : « Interrogez tous les siècles les plus reculés qui se sont passés avant vous, et considérez d'une extrémité du ciel jusqu'à l'autre, depuis le jour où le Seigneur créa l'homme sur la terre, s'il s'est jamais rien fait de semblable, et si jamais on a ouï dire qu'un peuple ait entendu la voix de Dieu qui lui parlait du milieu des flammes, comme vous l'avez entendue, sans avoir perdu la vie ; qu'un Dieu soit venu prendre pour lui un peuple au milieu des nations. » Où les Hébreux pouvaient-ils apprendre ce qui s'est passé dès le commencement du monde, sinon dans le livre de la Genèse ? et quel autre historien auraient-ils pu consulter pour interroger les siècles les plus reculés, puisque la Genèse est la seule, entre toutes les histoires, qui nous ait appris la création du premier homme et la suite de ses descendants? Le dernier chapitre du livre de Josué et le psaume CIV ne sont qu'une histoire abrégée du Pentateuque, et en particulier du livre de la Genèse. Il y est dit que Tharé, père d'Abraham et de Nachor, habita dès le commencement au delà du fleuve de l'Euphrate, et y servit des dieux étrangers ; que le Seigneur, ayant tiré Abraham de la Mésopotamie et l'ayant amené au pays de Chanaan, multiplia sa race en lui donnant pour fils Isaac, et à Isaac Jacob et Ésaü; qu'à ce dernier il donna le mont Séir pour le posséder, mais que Jacob et ses enfants descendirent en Égypte. On y voit les alliances réitérées que le Seigneur fit avec Abraham, Isaac et Jacob ; les promesses et le serment de donner à leur race la terre de Chanaan en héritage; la vente de Joseph par ses frères ; son humiliation, ses chaînes et sa prison; sa délivrance et son pouvoir dans la maison et les États de Pharaon; la famine qui, sous le règne de ce prince, désola l'Égypte et la terre de Chanaan; la descente de Jacob en Égypte, sa demeure dans la terre de Gessen; toutes circonstances rapportées fort au long dans le livre de la Genèse. Jésus-Christ avait aussi en vue ce livre lorsqu'il disait aux Juifs [1] : « Si vous croyiez Moïse, vous me croiriez aussi, parce que c'est de moi qu'il a écrit. » Et il n'y a aucun doute que Philippe ne fît allusion à ce même livre, lorsqu'il disait à Nathanaël [2] : « Nous avons trouvé celui que Moïse a décrit dans la loi. » Car il est bien certain que, par le nom de loi de Moïse, on entendait la Genèse, aussi bien que les autres lois du Pentateuque. C'est ce que l'apôtre saint Paul nous enseigne lorsqu'il dit aux Corinthiens [3] : « Que les femmes doivent être soumises selon que la loi l'ordonne ; » et dans son épître aux Galates [4], où il parle ainsi : « Dites-moi, je vous prie, vous qui voulez être sous la loi, n'entendez-vous point ce que dit la loi ? car il est écrit qu'Abraham a eu deux fils, l'un de la servante, l'autre de la femme libre. » Ces deux endroits cités par saint Paul, comme étant tirés du livre de la loi, se trouvent en termes formels dans la Genèse : le premier au chapitre III, le second aux chapitres XVI et XXI.

Onzième preuve

11. On trouve dans le livre de l'Exode plusieurs preuves que Moïse en est l'auteur. Au chapitre XVII il est écrit qu'après que Josué eut mis en fuite Amalec et fait passer son peuple au fil de l'épée [5] : « Le Seigneur dit à Moïse : Écrivez ceci dans un livre, afin que ce soit un monument pour l'avenir. » Plus bas il est dit [6] « que Moïse écrivit toutes les ordonnances du Seigneur » qu'il avait reçues sur la montagne et qu'il venait de proposer au peuple, et qu'ayant pris ensuite « le livre où l'alliance faite » entre le Seigneur et Israël « était écrite, il le lut devant le peuple. » Et au chapitre XXXIV : « Le Seigneur dit encore à Moïse [7] : Écrivez pour vous ces paroles, par lesquelles j'ai fait alliance avec vous et avec Israël. » Il doit donc passer pour constant que Moïse, selon l'ordre qu'il en avait reçu de Dieu, mit par écrit, premièrement *les ordonnances du Seigneur,* et par conséquent les chapitres XIX, XX, XXI, XXII, XXIII, XXIV, XXV, XXVI, XXVII, XXVIII, XXIX, XXX, XXXI, XXXII, XXXIII, XXXIV et XXXV de l'Exode, où ces ordonnances sont rapportées. En second lieu, la victoire remportée par Josué sur les Amalécites, et ainsi le chapitre XVII du même livre, où cette victoire et le combat livré à Amalec sont décrits. Mais le Fils de Dieu nous assure aussi que Moïse est l'auteur de l'Exode, lorsque, pour convaincre les Sadducéens de la résurrection des morts, il leur dit dans l'Évangile [8] : « N'avez-vous point lu dans le livre de Moïse ce que Dieu lui dit dans

[1] Joan. V, 46. — [2] Joan. I, 45. — [3] I Cor. XIV, 34. — [4] Ad Galat. IV, 21. — [5] Exod. XVII, 13, 14. — [6] Exod. XXIV, 4, 7. — [7] Exod. XXXIV, 27. — [8] Marc. XII, 26.

le buisson : Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac, le Dieu de Jacob? » Paroles que nous lisons encore aujourd'hui dans le chapitre III de l'Exode.

Douzième preuve.

12. Le second livre des Paralipomènes nous fournit plus d'une preuve que Moïse est l'auteur du Lévitique. Il y est dit que « Joïada, grand prêtre [1], établit des officiers pour la garde du temple du Seigneur, qui dépendraient des prêtres et des lévites.... afin que l'on offrît des holocaustes au Seigneur, comme il est écrit dans la loi de Moïse. » Et plus bas: « Que sous le règne du roi Josias on immola la Pâque, que les prêtres en répandirent eux-mêmes le sang, et que les lévites écorchèrent les victimes des holocaustes, les séparèrent pour les distribuer par les maisons et les familles, et pour les offrir au Seigneur, selon ce qui est écrit dans le livre de Moïse. » Or, quelle est cette loi, et quel est ce livre de Moïse, sinon le Lévitique, où Moïse prescrit les différentes manières de sacrifier et où il ordonne toutes ces choses?

Dans le Nouveau Testament, la cérémonie pour la purification des lépreux, rapportée au chapitre XIV du Lévitique, y est proposée par [2] Jésus-Christ comme étant prescrite par Moïse. Il en est de même de la loi de la purification des femmes après leur accouchement, rapportée par saint Luc [3], sous le nom de loi de Moïse; elle est tirée, mot pour mot, du chapitre XIII de l'Exode et du chapitre XII du Lévitique. Mais rien n'est plus décisif sur ce sujet que ce que dit saint Paul dans son Épître aux Romains [4] : « Moïse, dit cet apôtre, a écrit que l'homme qui observera les ordonnances de la loi, y trouvera la vie. » Paroles qui se trouvent au chapitre XVIII du Lévitique.

Treizième preuve.

13. Quant au livre des Nombres, on ne peut douter que Moïse n'en soit l'auteur, après ce qui est dit, que [5] « les demeures des enfants d'Israël, après qu'ils furent sortis d'Égypte en diverses bandes, sous la conduite de Moïse et d'Aaron, furent décrites par Moïse, selon les lieux de leurs campements. » Le texte hébreu est encore plus exprès; il porte que « Moïse écrivit les départs des enfants d'Israël et leurs marches, suivant l'ordre du Seigneur. » Si ce qui est contenu dans le chapitre XXXIII des Nombres a été écrit par Moïse, pourquoi ce qui précède et ce qui suit ne serait-il pas aussi de sa main? Les événements qui y sont rapportés y sont-ils de moindre conséquence que les divers campements des enfants d'Israël, pour que l'on en attribue la relation à quelque écrivain inconnu et inférieur à Moïse? Esdras n'en a pas jugé ainsi, puisqu'il reconnaît sans distinction que Moïse est auteur de ce livre; voici ses paroles : « Les [6] prêtres furent établis en leurs ordres et les lévites en leur rang pour faire l'œuvre de Dieu dans Jérusalem, selon ce qu'il est écrit dans le livre de Moïse, » c'est-à-dire dans le livre des Nombres, aux chapitres III et VIII.

Quatorzième preuve.

14. Les preuves que Moïse est auteur du Deutéronome sont en grand nombre, parce que ce livre étant une espèce d'abrégé de toute la loi, et à l'usage ordinaire du peuple, il est plus souvent cité qu'aucun autre du Pentateuque. Dans le livre de Josué, il est dit que ce conducteur des Hébreux, après la victoire remportée sur le roi d'Haï [7], « éleva un autel au Seigneur, le Dieu d'Israël, sur le mont Hébal, selon que Moïse, serviteur du Seigneur, l'avait ordonné aux enfants d'Israël, et qu'il est écrit dans le livre de la loi de Moïse. » C'est ce que l'on trouve ordonné dans le chapitre XXVIII du Deutéronome. La loi qui, dans le chapitre XXIV du même livre, déclare que « les pères ne mourront point pour les enfants, ni les enfants pour leurs pères, » est alléguée dans les livres des Rois et des Paralipomènes, comme étant tirée du [8] *livre de la loi de Moïse,* et il y est dit qu'Amasias, pour se conformer à cette loi, fit mourir les serviteurs qui avaient tué le roi son père, mais qu'il ne fit point mourir leurs enfants. Dans le second livre d'Esdras il est dit que Néhémie, étant de retour à Jérusalem et voulant remédier à plusieurs désordres qu'il y avait trouvés, « fit [9] la lecture d'un volume de Moïse devant le peuple, et y trouva écrit que les Ammonites et les Moabites ne devaient jamais entrer dans l'Église de Dieu, » ordonnance qui se trouve en termes formels dans le [10] Deutéronome. C'est là [11] aussi, de même que dans le Lévitique [12], que l'on trouve « cette malédiction et cette exécration, » que le prophète Daniel reconnaît être tombée sur les Juifs, pour avoir violé les commandements du Seigneur. « Tout [13] Israël a violé votre loi ; ils se sont détournés pour ne pas écouter votre voix; et cette malédiction et cette exécration qui est décrite dans le livre de Moïse, serviteur de

[1] II Paralipom. XXIII, 18. — [2] Matth. VIII, 4. — [3] Luc. II, 23. — [4] Rom. X, 6. — [5] Num. XXXIII, 1, 2. — [6] I Esd. VII, 18. — [7] Josué VIII, 31. — [8] IV Reg. XIV, 6; II Paralipom. XXV, 3. — [9] II Esd. XIII, 1. — [10] Deuteron. XXIII, 3. — [11] Ibid. XXVIII, 15. — [12] Levit. XXVI, 14. — [13] Dan. IX, 11.

Dieu, est tombée sur nous, parce que nous avons péché contre vous. » C'est de ces mêmes malédictions que parle le prophète Jérémie, lorsque, décrivant les malheurs qui étaient arrivés aux Israélites en punition de leurs crimes, il met entre ceux qui avaient été prédits « dans [1] la loi de Moïse, ce funeste événement, qu'un [2] homme mangerait la chair de son propre fils et la chair de sa propre fille. » Malédiction prédite dans le chapitre XXVIII du Deutéronome. On voit aussi dans le livre du Nouveau Testament plusieurs lois alléguées sous le nom de Moïse, qui sont tirées du Deutéronome, et entre autres celle qui permet [3] de renvoyer sa femme, en lui donnant un écrit par lequel on déclare qu'on la répudie ; celle [4] qui oblige le frère d'épouser la femme de son frère, mort sans enfants ; celle qui [5] ordonne de lapider les femmes adultères ; celle qui [6] défend de tenir la bouche liée au bœuf qui foule les grains ; celle qui ordonne que les [7] ministres du temple mangent de ce qui est offert dans le temple, et que ceux qui servent à l'autel aient part aux oblations de l'autel ; et celle qui défend de juger personne [8] que sur le témoignage de deux ou trois témoins. Mais quand nous ne serions point assurés par les autres livres de l'Écriture que Moïse est auteur du Deutéronome, le Deutéronome seul suffirait pour nous en convaincre. En effet, le nom de ce législateur paraît à la tête du livre. C'est lui qui parle presque partout. Il y est dit que [9] « Moïse écrivit le cantique » qui fait partie de ce livre ; qu'il rédigea [10] par écrit toutes les lois qu'il y avait proposées et qui sont tellement jointes avec le reste du Deutéronome, qu'on ne peut naturellement les en séparer ; « qu'après que [11] Moïse eut achevé d'écrire dans un livre les ordonnances de cette loi, il donna cet ordre aux lévites : Prenez ce livre et mettez-le à côté de l'arche de l'alliance du Seigneur votre Dieu. »

Quinzième preuve.

15. Ces preuves sont suffisantes pour convaincre un esprit raisonnable qui ne voudra pas contester les faits les plus constants et répandre des doutes sur les vérités les plus claires, que Moïse est véritablement auteur du Pentateuque. Il est vrai que l'on trouve dans les livres de Moïse quelques endroits qui paraissent embarrassants ; mais, outre que cela n'a pas empêché les auteurs sacrés postérieurs à Moïse de lui attribuer les livres dont il s'agit, on peut aisément faire voir que les principaux endroits sur lesquels on se fonde pour montrer que le Pentateuque n'est point de Moïse, ne le prouvent en aucune manière.

ARTICLE III.

RÉPONSE AUX OBJECTIONS QUE L'ON FORME CONTRE LE SENTIMENT QUI FAIT MOÏSE AUTEUR DU PENTATEUQUE.

Sentiments divers sur l'auteur du Pentateuque.

1. Le rabbin Aben-Esra [12], célèbre entre les auteurs juifs du XIIe siècle de l'Église, par le grand nombre de ses ouvrages, a passé dans l'esprit de quelques critiques pour le premier qui ait révoqué en doute si Moïse était auteur du Pentateuque ; mais les preuves qu'il en donne ne prouvent autre chose, sinon que ce rabbin a indiqué, dans ses commentaires sur le Pentateuque, quelques endroits qui ne lui paraissent pas être de Moïse ; ce qui est bien différent de la pensée qu'ils lui attribuent d'avoir contesté à Moïse les cinq livres de la loi. Il faut donc rapporter l'origine de ce paradoxe à Thomas Hobbes, dont on met la naissance au 5 avril 1588. Cet auteur, qui était de la religion anglicane, soutient, dans un ouvrage imprimé sous le nom de *Leviathan*, que les livres de Moïse ont été ainsi appelés, non parce qu'ils ont été écrits par Moïse, mais parce qu'ils rapportent l'histoire de ce [13] législateur. Cependant il avoue qu'il a pu arriver que Moïse ait écrit les faits qui sont racontés dans ces livres. Il le fait même auteur du livre de la loi, qui est compris dans le Deutéronome depuis le chapitre XI jusqu'au chapitre XXVII. Ce système plut à Isaac La Peyrère, auteur des *Préadamites* ; mais il y changea quelque chose. Selon [14] lui, les vrais exemplaires des livres

[1] Baruch. II, 2. — [2] Ibid. 3. — [3] Marc. X, 4 ; Deuteronom. XXIV, 1. — [4] Marc. XII, 19 ; Deuteron. XXV, 5. — [5] Joan. VIII, 5 ; Deuteron. XXII, 22. — [6] I Cor. IX, 9 ; Deuteron. XXXV, 4. — [7] I Cor. IX, 13 ; Deuteron. XVIII, 1. — [8] II Cor. XIII, 1 ; Deuteron. XIX, 15. — [9] Deuteron. XXXI, 22. — [10] Ibid. — [11] Ibid., 24. — [12] On peut voir le catalogue des ouvrages d'Aben-Esra dans la *Bibliot. rabbinique*, tom. I, pag. 40, et ses commentaires sur le Pentateuque dans la *Bible hébraïque* de Buxtorf. — [13] *Liber Pentateuchi scriptorem habuisse Mosem non videtur, sed potius de Mose quam a Mose scriptum esse.* Hobb., *Leviath.*, cap. 33, pag. 177. *Ea sola scripsit Moses quæ a scriptore Pentateuchi scripsisse dicitur, nempe volumen legis quæ habetur in Deuteronomio a capite undecimo usque ad finem capitis vigesimi septimi.* Idem, ibid. — [14] *Nescio vero quo auctore satis idoneo compertum sit ; Pentateuchum, Mosis ipsius fuisse autographum. Vulgo dicitur, sed non omnibus probatur. Hæ causæ me movent, quare libros quinque illos, non Mosis ar-*

de Moïse ont péri, nous n'en avons plus que des extraits et des morceaux, encore sont-ils pour la plupart pleins d'obscurité et de confusion, tronqués et mutilés. On y répète souvent les mêmes choses, on y en omet plusieurs. Les faits y sont mis hors de leur place et racontés sans suite. Benoît de Spinosa, Juif de naissance, ensuite déserteur du judaïsme et enfin athée, enchérit sur les systèmes d'Hobbes et de La Peyrère. C'est dans son *Tractatus Theologico-politicus*, imprimé l'an 1670, livre dans lequel il semble avoir eu pour but principal de détruire toutes les religions et particulièrement la judaïque et la chrétienne, et d'introduire l'athéisme. Il y enseigne [1] que le Pentateuque n'est point de Moïse, mais d'un autre qui a vécu longtemps après lui ; que ce même auteur, qu'il croit être Esdras, a aussi composé les autres livres historiques de l'Ancien Testament ; que s'il a mis le nom de Moïse à la tête du Pentateuque, ce n'est pas pour en désigner l'auteur, mais pour en faire connaître le sujet, parce qu'il y est parlé de tout ce qui s'est fait par le ministère de Moïse ; enfin que cet auteur n'a point mis la dernière main à son ouvrage, et qu'il contient moins un histoire suivie que de simples mémoires. Spinosa s'appuie sur le témoignage d'Aben-Esra, comme si ce rabbin avait eu sur l'auteur du Pentateuque les mêmes sentiments que lui ; et de quelques passages que ce docteur juif avait conjecturé n'être point de Moïse, il en tire des preuves pour montrer que le Pentateuque entier ne peut lui être attribué ; conséquence absurde, ainsi qu'on le fera voir dans la suite. Quelques années après que le livre de Spinosa eut paru, Richard Simon, prêtre de la congrégation de l'Oratoire, donna au public *l'Histoire critique du Vieux Testament*, dans laquelle, sous un tour nouveau, il soutient à peu près les mêmes sentiments. Voici son système. Après avoir [2] posé pour principe que, pendant que la république des Hébreux a subsisté, il y a eu de temps en temps parmi eux des personnes inspirées de Dieu, soit pour écrire des livres divins et prophétiques, soit pour distinguer ceux qui étaient véritablement prophétiques d'avec d'autres qui ne l'étaient point ; il en conclut « qu'on ne doit pas rechercher avec trop de curiosité qui ont été les auteurs particuliers de chaque livre de la Bible ; qu'il suffit, selon la maxime de saint Grégoire pape [3], que ces livres aient été écrits par des prophètes. » Venant ensuite au détail, il croit *fort vraisemblable* qu'il y avait dans la république des Hébreux, dès le temps de Moïse, de ces *prophètes scribes*, qu'il nomme autrement *écrivains publics;* pour les distinguer des écrivains particuliers, qui ne s'appliquent ordinairement à écrire l'histoire de leur temps que par des motifs d'intérêt, « au lieu que les prophètes dont parle notre auteur recueillaient fidèlement les actes de ce qui se passait dans l'État, et les conservaient dans des archives destinées à cet usage. » Dans cette supposition, dit ce critique, il sera aisé de satisfaire à toutes les difficultés qu'on propose pour montrer que le Pentateuque n'est pas entièrement de Moïse ; ce qu'on prouve d'ordinaire par la manière dont il est écrit, laquelle semble insinuer que quelque autre que Moïse en a recueilli les actes et les a mis par écrit. Car on « attribuera à ces écrivains publics ce qui regarde l'histoire de ces livres, et à Moïse tout ce qui appartient aux lois et ordonnances ; et c'est ce que l'Écriture nomme la loi de Moïse. Ainsi l'on pourra dire en ce sens-là que tout le Pentateuque est véritablement de Moïse, parce que ceux qui en ont fait le recueil vivaient de son temps, et qu'ils ne l'ont fait que par son ordre. » Cet auteur va plus loin, et soutient que [4], « pour ce qui regarde les livres de Moïse, tels qu'ils sont aujourd'hui dans le recueil que nous en avons, les additions qui ont été faites aux anciens actes empêchent que nous ne discernions ce qui est véritablement de lui, d'avec ce qui y a été ajouté par ceux qui lui ont succédé, ou par les auteurs du dernier recueil. » Il ajoute que « cette compilation n'étant quel-

chetypos, sed excerptos et exscriptos ab alio credam. La Peyr., lib. IV *Præadam.*, pag. 173, édit. an. 1655. *Neque erit quare mirari quisquam posthac debeat, cum animadverterit tam multa in illis legi, obscura, confusa, inordinata, trunca et mutila, sæpius repetita, omissa plurima, extra locum et seriem posita.* Idem, ibid., pag. 176.

[1] Spinosa, *Tract. Theologico politic.*, cap. 8 et 9.

[2] Richard Simon, *Hist. critiq. du Vieux Testament*, pag. 2, 3, édit. Roterd. 1685.

[3] Cette règle de saint Grégoire ne doit s'entendre que des livres dont l'auteur n'est point connu. Aussi ce saint Pape ne l'avance-t-il qu'à l'occasion du livre de Job, dont on ne sait point l'auteur. Voici les paroles de saint Grégoire : *Inter multos sæpe quæritur quis libri beati Job scriptor habeatur, et alii quidem Moysem, alii unum quemlibet ex prophetis scriptorem hujus operis fuisse suspicantur... Sed quis hæc scripserit valde supervacue quæritur : cum tamen auctor libri Spiritus sanctus fideliter credatur.* Greg., præfat. *in Job*, num. 1 et 2.

[4] Rich. Simon., *Hist. du Vieux Testament*, pag. 30.

quefois qu'un abrégé des anciens mémoires, on ne peut pas assurer que les généalogies y soient contenues dans toute leur étendue. Ce système eut d'abord quelques sectateurs, surtout parmi les prétendus réformés. Mais ceux-mêmes qui lui furent les plus favorables ne demeurèrent pas longtemps sans s'apercevoir que la nouvelle hypothèse des écrivains publics dans la république des Hébreux, dès le temps de Moïse, était chimérique et insoutenable, et que, n'étant fondée sur aucun fait avéré, on pouvait la saper par le fondement, en niant qu'il y eût eu, du temps de Moïse, de semblables écrivains. Ainsi ils l'abandonnèrent bientôt après l'avoir adoptée. Ils avouèrent même [1] *que les raisons* que R. Simon apportait pour confirmer son hypothèse et la plupart des autorités qu'il alléguait, supposaient *que cela serait arrivé après Moïse*. Simon lui-même a bien senti le faible de son sentiment sur les écrivains publics dès le temps de Moïse, car il n'a osé le donner que comme *fort vraisemblable*. Mais cette prétendue vraisemblance devait-elle suffire à un auteur catholique, pour embrasser un sentiment contraire à celui qui a toujours été suivi, tant dans la Synagogue que dans l'Église, où depuis tant de siècles l'on croit que Moïse a lui-même écrit le Pentateuque? Il est vrai que ce critique, en donnant le Pentateuque aux écrivains publics, en fait aussi honneur à Moïse. Mais comment? C'est, dit-il, « parce [2] que ceux qui en ont fait le recueil vivaient de son temps, et qu'ils ne l'ont fait que par son ordre. » Plaisante raison! qui prouverait (si elle valait quelque chose) qu'on doit reconnaître les princes et les rois pour auteurs de tous les registres publics qui se font de leur temps et par leur ordre. Aussi n'était-ce que pour ne point paraître abandonner entièrement un sentiment reçu par le consentement de tous les hommes depuis tant de siècles, que cet auteur s'est cru obligé de reconnaître qu'en ce sens Moïse était auteur du Pentateuque. Mais il n'a pu dissimuler longtemps quel était sur ce sujet son véritable sentiment, et, ne se souvenant plus qu'il avait [3] attribué aux écrivains publics et à Moïse les cinq livres de la loi, tels que nous les avons aujourd'hui, il les leur ôte également, en disant que, « pour [4] ce qui regarde les livres de Moïse, tels qu'ils sont aujourd'hui dans le recueil que nous en avons, les additions qui ont été faites aux anciens actes empêchent que nous ne discernions ce qui est véritablement de lui, d'avec ce qui y a été ajouté par ceux qui lui ont succédé ou par les auteurs du dernier recueil; et que de plus, cette compilation n'étant quelquefois qu'un abrégé des anciens mémoires, on ne peut assurer que les généalogies y soient contenues dans toute leur étendue. N'est-ce pas là nier clairement non-seulement que Moïse soit l'auteur des cinq livres de la loi, tels que nous les avons aujourd'hui, mais encore que les écrivains publics, que l'on suppose avoir été de son temps, les aient écrits? Venons maintenant aux difficultés particulières que nos nouveaux critiques proposent.

Réponse à la premièr objection.

2. La première objection tombe sur cet endroit du Deutéronome [5]: « Voici les paroles que Moïse dit à tout le peuple d'Israël au delà du Jourdain, *trans Jordanem*. » Il est constant, dit-on, que Moïse ne passa jamais ce fleuve, et par conséquent les paroles du Deutéronome n'ont pu être écrites par ce législateur. Mais il est aisé de lever cette difficulté en disant que l'hébreu, à la lettre, ne signifie ni *en deçà*, ni *au delà*, mais simplement *au passage du Jourdain*, c'est-à-dire près du lieu où l'on passait le Jourdain. C'est ainsi que lisait Josèphe [6] l'historien, et que l'a entendu le [7] scholiaste de saint Jérôme. On peut ajouter que les Hébreux n'ont qu'un seul terme pour signifier *en deçà* et *au delà*, et qu'il n'y a que la suite du discours qui puisse faire juger en quel sens on le doit prendre dans chaque endroit où il se trouve. Cela se prouve par le premier livre des Rois, où Saül dit à tout Israël [8]: « Mettez-vous tous d'un côté, et je me tiendrai, moi et mon fils Jonathas, de l'autre. » Dans cet endroit, le mot hébreu *heber* est également employé pour signifier *en deçà* et *au delà*, et il n'y a que le fait dont il s'agit qui puisse nous déterminer à l'entendre plutôt d'un côté que de l'autre. Puis donc qu'il

[1] Ibid., pag. 627 et pag. 17, not. G. — [2] Ib., pag. 8. — [3] *Histoire critiq. du Vieux Testam.*, pag. 3. — [4] Ibid., pag. 50. — [5] Deuteronom. I, 1.

[6] *Moyses advocata concione ad Jordanem*, ἐπὶ τῷ Ἰορδάνῃ, *in hunc modum verba fecit: Viri commilitones quoniam Deus ita vult.... ut ex hac vita discedam et rebus ultra Jordanem*, παρὰ τοῦ Ἰορδάνου, *gerendis interesse me Deo non est visum, etc.* Joseph., lib. *Antiquit.*, cap. 7 et 8.

[7] Ce scholiaste, sur l'endroit cité du Deutéronome où, selon la version de saint Jérôme, il y a *trans Jordanem*, dit qu'il faut traduire ainsi l'hébreu: *Hæ sunt verba quæ locutus Moses ad omnem Israel in transitu Jordanis*. — [8] I Reg. XIV, 40.

est constant que Moïse n'a point passé le Jourdain, on pourrait traduire ainsi ces premiers mots du Deutéronome : « Voici les paroles que Moïse dit à tout le peuple d'Israël *en deçà du Jourdain.* » Mais il vaut mieux s'en tenir à l'hébreu, et traduire simplement, *au passage du Jourdain.* Cette construction, quoique différente de celle des Septante, ne la détruit point, parce que ces interprètes, en traduisant le mot *heber* par *au delà,* ont eu égard au temps qu'ils écrivaient, dans lequel les plaines de Moab, où Moïse avait donné le Deutéronome, étaient considérées comme étant *au delà* du Jourdain, par rapport à la terre de Chanaan. Ajoutez à ceci que quelquefois les Septante et la Vulgate se servent de la préposition *au delà,* lorsqu'il serait plus naturel de mettre *en deçà.* Par exemple, il est dit dans le livre de Josué [1] que « toutes ces choses étant venues à la connaissance des rois de delà le Jourdain, qui demeuraient dans les montagnes : » or il était plus naturel de traduire *de deçà le Jourdain,* puisque le livre de Josué a été écrit au deçà du Jourdain, et que les rois dont il est parlé ici étaient du même côté du Jourdain que les Israélites.

Réponse à la seconde objection.

3. On objecte, en second lieu, que l'on trouve dans le Pentateuque des faits qui ne sont arrivés qu'après Moïse, et que sa mort [2] y est rapportée; on y dit que le lieu de sa sépulture est demeuré inconnu jusqu'aujourd'hui; que les Israélites le pleurèrent pendant trente jours; que depuis Moïse il ne s'éleva plus de prophète semblable à lui : circonstances qui paraissent être d'une autre main et écrites longtemps après Moïse. Mais [3] Origène n'en a pas jugé ainsi, et il reconnaît que Moïse lui-même, par un esprit de prophétie, a écrit le récit de sa mort. Il se sert même de cet endroit pour réfuter Celse l'épicurien et les Juifs, sous le nom desquels ce philosophe attaquait la religion chrétienne [4]. Philon et Josèphe ont été sur ce sujet [5] dans les mêmes sentiments qu'Origène; en quoi ils ont été suivis par plusieurs interprètes. Un moyen plus aisé et plus naturel pour résoudre cette difficulté est de reconnaître que les circonstances de la mort et de la sépulture de Moïse ont été ajoutées au livre du Deutéronome par Josué ou par Esdras. Une addition aussi peu considérable que celle-là, faite à un livre, ne détruit nullement l'autorité de ce livre, surtout lorsqu'elle a été faite par des prophètes, comme étaient Josué et Esdras, dont les livres ont dans l'Église une autorité divine.

Réponse à la troisième objection.

4. On pourrait donner une réponse à peu près semblable à ce que nos adversaires ajoutent, que l'on trouve dans le Pentateuque quantité de noms de villes et de pays qui n'ont été en usage que longtemps après Moïse; comme sont les noms de *Phison, Hévilath, Babel, Ninive, Chaldée, Hébron, Dan* et de *Moria.* On pourrait dire que ces noms, qu'on avait mis à la marge pour plus grand éclaircissement, et afin de rendre la narration de Moïse plus intelligible à ceux à qui les anciens noms de ces villes et de ces pays n'étaient plus connus, ont été ensuite placés dans le texte. Mais cela n'est pas vrai, en général, de tous ceux que l'on vient de rapporter, et on pourrait même dire que cela n'est vrai d'aucun en particulier, sans que nos nouveaux critiques pussent prouver le contraire. Voyons ce qui en est. — 1° Il y a tout lieu de croire que le nom de [6] *Phison,* donné à l'un des quatre fleuves qui sortaient de celui qui arrosait le paradis terrestre, est aussi ancien que le fleuve même, tant il y a d'analogie entre ce nom et ce fleuve; car le terme *Phison,* dans la langue originale, signifie être abondant. Or, tout le monde sait que le Phison ou le Phasis, fleuve célèbre de la Colchide, est des plus abondants. Il est [7] navigable aux plus grands vaisseaux l'espace de trente-huit mille sept cents pas, et, de là, on peut encore le remonter bien loin avec de moindres vaisseaux. Il y a six-vingts ponts sur ce fleuve et un plus grand nombre de villes sur son rivage; son embouchure a

[1] Josué IX, 1. — [2] Deuteron. XXXIV, et seqq.

[3] *Pergit Cels. Judæus in sermone suo ad populares habito a judaismo conversos sic alloqui : Quid igitur vos* Christo *conciliavit? an quia prædixit se post mortem resurrecturum? Sed et hoc quemadmodum priora in Mosen transferetur, quid igitur vos ei conciliavit? an quia de obitu suo scripsit sic :* Et mortuus est ibi Moses, famulus Domini, in terra Moabitarum per verbum Domini, sepultusque est in ea terra juxta ædem Phogoris : nec quisquam novit sepulcrum ejus in hunc usque diem. *Sicut enim Judæus calumniatur ipsum* Christum *prædixisse suam resurrectionem, pari modo de Mose licet dicere, ipsum scripsisse (ejus enim est etiam Deuteronomium) suum sepulcrum nemini cognitum esse in hunc usque diem.* Origen., lib. II *Cont. Cels.*, pag. 93.

[4] Philo, lib. III *De Vita Moys.* — [5] Joseph., lib. IV *Antiquit.*, cap. 9. — [6] Gen. II, 11.

[7] *Phasis oritur in Moschis : navigatur quamlibet magnis navigiis* XXXVIII *mill.* DCC *passuum. Inde minoribus longo spatio, pontibus* CXX *pervius. Oppida in ripis habuit complura.* Plin., *Hist. Natur.*, lib. VI, cap. 4. Voyez aussi Strabon, lib. XI, pag. 500.

plus d'une demi-lieue de large et plus de soixante brasses de profondeur. — 2° Il n'est pas moins probable que le pays [1] d'*Hévilath* portait ce nom longtemps avant Moïse. Nous trouvons dans le livre de la Genèse deux hommes du nom d'*Hévilath* : le premier est le fils de [2] *Chus*; et l'autre fils de [3] *Jectan*. Quelle raison y a-t-il donc de nier que, du temps de Moïse, il y eut un pays nommé Hévilath, puisque longtemps avant ce législateur il y avait des hommes de ce nom? — 3° Le nom de [4] *Babel* est si ancien, qu'on le [5] croit de la langue primitive; et on avoue qu'il ne revient à aucune des langues qui ont été en usage depuis la confusion de toutes les langues. — 4° On convient sans peine que les [6] historiens profanes assurent que Ninive fut construite par *Ninus*, premier roi d'Assyrie; mais leur autorité ne doit point contrebalancer celle de l'Écriture, qui nous assure que ce fut [7] Nemrod qui, étant parti de la terre de Sennaar et s'étant avancé vers l'Assyrie, y *bâtit cette ville*. On peut cependant concilier ces deux autorités, en disant que Nemrod, fils de Chus, bâtit Ninive, et que Ninus l'augmenta ou l'embellit. D'ailleurs, quand il serait certain que Ninus aurait bâti Ninive, on n'en pourrait pas conclure que cette ville ne subsistait point avant Moïse, puisque, selon le sentiment de plusieurs [8] habiles chronologistes, ce roi vivait du temps d'Abraham. Peut-être même l'a-t-on confondu avec Nemrod. — 5° Il n'est point vrai que le nom de *Chaldéens* [9] fût inconnu du temps de Moïse, et que ce pays s'appelât *Paden-Aram*. Car : 1° il est certain que l'Écriture, sous le nom de *Paden-Aram* comprend la Mésopotamie de Syrie : *Allez* [10], disait Isaac à Jacob, *allez en Mésopotamie de Syrie;* l'hébreu à la lettre : *Levez-vous, allez à Paden-Aram;* ce que les Septante et la Vulgate ont rendu par la *Mésopotamie*. 2° D'où venait donc au fils de Nachor, frère d'Abraham, le nom de [11] *Cased*, qui est le même que *Chaldéen?* car les Hébreux nomment les Chaldéens *Casdin* ou *Chesdim ;* et, au lieu que dans la Vulgate il est dit « qu'Aran mourut... dans Ur de Chaldée, » le texte [12] original porte qu'il mourut dans *Ur de Chesdim;* ce qui, à la lettre, signifie, selon saint Jérôme, « dans le feu des Chaldéens. » Si l'on dit que *Cased* est le premier de ce nom, et que c'est de lui que sont sortis les *Casdin* ou *Chaldéens*, il sera toujours certain que ce nom était en usage du temps que Moïse écrivait le livre de la Genèse. — 6° Il n'y a point de preuve que la ville d'*Arbée*, dont il est dit dans la Genèse que c'est « la [13] même qu'Hébron dans la terre de Chanaan, » n'eût point déjà ce nom du temps de Moïse, et si quelques interprètes ont avancé que cette ville ne changea de nom que depuis qu'elle fut donnée en partage à un fils de Caleb, nommé *Hébron*, c'est une pure conjecture que nous sommes en droit de rejeter. — 7° Pour ce qui est du nom de [14] *Dan*, nous ne sommes point de l'avis de ceux qui croient que l'on a substitué ce nom à la place de quelque autre qui y était auparavant. Nous ne croyons point non plus que *Dan*, en cet endroit de la Genèse, soit cette ville qui, du temps de Moïse, se nommait Laïs, et qui, longtemps après, prit le nom de *Dan;* nous aimons mieux nous en tenir aux paroles de l'Écriture et dire que, du temps d'Abraham, il y avait aux environs du Jourdain un lieu du nom de *Dan*, et que c'est jusque-là qu'Abraham poursuivit [15] les quatre rois alliés. Saint Jérôme ne paraît pas avoir été éloigné de ce sentiment, puisqu'il reconnaît que le fleuve du Jourdain, qui bien certainement se nommait ainsi longtemps avant Moïse, a pris son

[1] Gen. II, 11. — [2] Gen. X, 7. — [3] Gen. X, 29. — [4] Gen. XI, 9. — [5] *Videtur hæc vox servata e lingua primæva*. Grot. in cap. XI Gen., 9. — [6] Strab., lib. XVI *Geograph.*, pag. 737.

[7] A prendre l'Ecriture à la lettre, on dirait que ce fut Assur qui bâtit Ninive; car il est dit expressément : *De ce pays sortit Assur, qui bâtit Ninive*. Gen. X, 11. Mais de savants interprètes prétendent qu'*Assur* marque ici le nom d'une province, et qu'il faut entendre ce passage comme s'il y avait : *Nemrod, étant parti de la terre de Sennaar, s'avança vers l'Assyrie, et y bâtit Ninive*. On peut voir Bochart sur cet endroit, et Spanheim, *Chronolog.*, part. 2, cap. 6.

[8] Euseb. in *Chronico.*; Petav., *Rationar. temp.*, part. 1, cap. 2; Genebrard. ad an. mundi 1949. Ce dernier ajoute que tel était le sentiment de tous les chronologistes. *Omnes chronographi Abrahæ sæculum cum Nini temporibus componunt*. Il croit même que le nom de Ninus et des rois qu'on lui donne pour successeurs est un nom feint, à l'imitation de celui de Ninive. *Nam et nomen Nini et sequentium regum fictum esse videtur ab urbis Ninive vocabulo, cujus conditorem non Ninum, sed Assur Scriptura nominat.*

[9] Gen. XI, 28. — [10] Gen. XXVIII, 2. — [11] Gen. XX, 22. — [12] *Pro eo quod legimus, in regione Chaldæorum, in hebræo habetur in Ur Chesdim, id est in igne Chaldæorum*. Hieronym., lib. *Quæst. hebraic. in Genes.*, in cap. XI, 28. — [13] Gen. XXIII, 2. — [14] Ibid. XIV, 14.

[15] *Dan viculus est in quarto a Paneade milliario euntibus Tyrum : qui usque hodie sic vocatur, terminus Judeæ provinciæ, contra septentrionem, de quo et Jordani flumen erumpens, a loco sortitus est nomen.* Hieronym., lib. *De Situ et Nominib locorum Hebr.*, pag. 481, tom. II nov. édit.

nom du bourg nommé *Dan*, qui était à sa source; c'est aussi ce que marque le mot de *Jor-Dan*, qui en hébreu signifie *le ruisseau* ou *fleuve de Dan*. — 8° On objecte encore que la montagne sur laquelle Dieu dit à Abraham de lui immoler son fils Isaac, est appelée [1] *Moria* dans le texte hébreu de l'Écriture, et que cependant elle n'a porté ce nom que depuis qu'on y eut bâti le temple. Je réponds que jusqu'ici personne n'ayant fait voir que la montagne Moria n'a porté ce nom que depuis qu'on y eut bâti le temple, on doit croire qu'elle le portait dès le temps que Dieu ordonna à Abraham d'y immoler son fils Isaac.

Réponse à la quatrième objection

5. Il y a encore deux autres endroits de l'Écriture sur lesquels se fondent ceux qui prétendent que le Pentateuque a été écrit postérieurement à Moïse. Le premier est celui où l'auteur du Deutéronome dit [2]: « Og, roi de Basan, était de la race des géants; on montre encore son lit de fer dans Rabbath, qui est une ville des enfants d'Ammon; il a neuf coudées de long et quatre de large, selon la mesure d'une coudée ordinaire. » Pourquoi, dit-on, Moïse se serait-il appliqué à décrire la taille de ce géant et à prévenir les doutes qu'on pouvait former sur cela, dans un temps où tout le peuple avait vu de ses yeux le géant en question, car il y avait fort peu de temps que la guerre qu'on avait faite contre lui était terminée? On ajoute, comme une chose indubitable, que le lit d'Og ne fut découvert que du temps de David, lorsqu'il subjugua les Ammonites et prit Rabbath, ainsi qu'il est rapporté dans le second livre [3] des Rois. A cette assertion je réponds que si Moïse n'eût eu dessein d'écrire que pour ses [4] contemporains et que pour ceux qui avaient porté les armes dans la guerre contre Og, roi de Basan, il aurait pu ne pas entrer dans un si grand détail et ne pas donner tant de preuves de la grandeur de ce géant. Mais, ayant à écrire une histoire qui, dans les siècles à venir, devait être un monument éternel que le Seigneur, par la force de son bras, avait délivré Israël des mains des Égyptiens et les avait, malgré la résistance des ennemis, fait passer dans une terre bonne et spacieuse, où coulaient des ruisseaux de lait et de miel, il était important qu'il entrât dans le détail des forces et des avantages de ses ennemis; il fallait qu'il marquât les places fortes qu'Israël avait prises, les pays et les royaumes qu'il avait conquis, les rois qu'il avait combattus et vaincus; et, puisque celui de Basan était d'une stature beaucoup au delà de l'ordinaire, Moïse ne devait-il pas en laisser à la postérité une fidèle peinture? ce qu'il ne pouvait mieux exécuter qu'en nous donnant par écrit les dimensions du lit de ce prince. La publicité de ce fait, au lieu de rendre suspecte la narration de Moïse, lui donne plus de poids, puisqu'on ne peut mieux prouver un fait que par un grand nombre de témoins oculaires. C'est ainsi qu'en ont usé de tout temps les historiens, et qu'ils en usent encore de nos jours, surtout quand les faits qu'ils racontent sont extraordinaires. Il n'y avait qu'un moment que le traître Judas était mort; ce fait était connu de tous les apôtres et des disciples de Jésus-Christ; cependant saint Pierre, dans le discours qu'il leur fit au jour de l'élection de saint Matthias, ne laissa pas de prendre [5] à témoin de cette mort ignominieuse tous les habitants de Jérusalem. Quant à ce que l'on dit, que le lit d'Og ne fut trouvé dans la ville de Rabbath que du temps de David, lorsque ce prince prit cette ville sur les Ammonites, c'est un fait que l'on suppose mal à propos comme indubitable, puisqu'il n'en est pas dit un mot dans l'Écriture, et que l'on n'en saurait produire un seul témoin.

Réponse à la cinquième objection.

6. L'autre endroit du Deutéronome que l'on objecte contre notre sentiment est celui où il est dit que Jaïr, fils de Manassès, étant entré en possession de tout le pays d'Argob, jusqu'aux confins de Gessuri et de Machati [6], « appela de son nom les bourgs de Basan Havoth-Jaïr, c'est-à-dire les bourgs de Jaïr, comme ils se nomment encore aujourd'hui. » Cette expression, dit-on, marque sans doute que celui qui parle vivait assez longtemps après les choses qu'il raconte. Mais le contraire paraît par beaucoup d'exemples; en voici un qui est tiré de l'Évangile de saint Matthieu, dans l'endroit correspondant au discours de saint Pierre que nous venons de rapporter en l'article précédent. Il n'y avait certainement pas longues années que les Juifs avaient nommé Haceldama le champ qu'ils achetèrent du prix du sang de Jésus-Christ, lorsque ce saint évangéliste écrivait son Évangile; cependant il ne laisse pas de remarquer qu'il s'appelait encore alors de la sorte, « c'est pour cela, dit-il,

[1] Gen. XXII, 2. — [2] Deuteronom. III, 11. — [3] II Reg. XXII, 30. — [4] Encore y avait-il beaucoup d'Israélites, contemporains de Moïse, pour qui Moïse aurait pu écrire ce qui est dit du lit d'Og, comme étaient les vieillards, les femmes, les enfants, les malades. — [5] Act. I, 18. — [6] Deuteronom. III, 14.

que le champ s'appelle encore aujourd'hui *Haceldama.* »

Réponse à la sixième objection.

7. La difficulté que l'on forme sur ce qu'il est dit, dans le livre de la Genèse, que dans le temps qu'Abraham vint « au lieu appelé Sichem et jusqu'à la vallée Illustre, les Chananéens occupaient alors le pays;» cette difficulté, dis-je, est aisée à lever, si l'on s'en tient au sens que ces paroles présentent naturellement à l'esprit; car elles ne signifient autre chose, sinon que, lorsqu'Abraham passa dans la terre de Sichem et dans la vallée Illustre, les Chananéens étaient déjà les maîtres du pays; ce qui est bien différent du sens que nos adversaires donnent à ce passage, qui, selon eux, voudrait dire que, du temps d'Abraham, les Chananéens occupaient Sichem et la vallée Illustre, mais qu'ils n'étaient plus dans ce pays lorsque l'auteur de la Genèse écrivait.

Réponse à la septième objection.

8. Le passage de l'Exode où il est marqué que les enfants d'Israël mangèrent la manne [1] *pendant quarante ans*... jusqu'à leur entrée dans les *premières terres de Chanaan*, souffre plus de difficulté; car la manne ne cessa de tomber qu'après que les Israélites, ayant passé le Jourdain, commencèrent à manger des fruits de la terre promise, dans la [2] plaine de Jéricho. Cependant il n'y a rien en cela dont Moïse n'ait pu avoir connaissance et qu'il n'ait pu laisser par écrit. Ce législateur savait certainement que les Israélites devaient être [3] « errants et vagabonds dans le désert pendant quarante ans.» Il savait [4] aussi que le Seigneur devait continuer pendant tout ce temps à faire tomber la manne. Lui-même avait erré pendant près de quarante ans dans cette solitude, nourri comme le reste du peuple de ce pain du ciel. De plus, il était bien informé que, peu de jours après sa mort, Josué [5] ferait entrer le peuple d'Israël dans la terre promise à leurs pères, et que là, trouvant en abondance toute sorte de fruits de la terre, ils n'auraient plus besoin de la manne. Pourquoi donc n'aurait-il pu, la dernière année de sa vie, en laquelle nous croyons qu'il a mis le Pentateuque en l'état où nous l'avons aujourd'hui, dire que « les [6] Israélites se nourrirent de manne pendant quarante ans, jusqu'à leur arrivée dans un pays cultivé et qu'à leur entrée dans la terre de Chanaan? » Un écrivain postérieur à Moïse, qui aurait eu dessein d'éclaircir ce qui est dit de la manne dans le livre de l'Exode, se serait-il contenté d'ajouter au texte de Moïse les paroles que nous venons de rapporter? n'aurait-il pas spécifié le temps et l'endroit auxquels la manne cessa de tomber?

Réponse à la huitième objection.

9. Ces paroles de la Genèse : « Les [7] rois qui régnèrent dans le pays d'Édom, avant que les enfants d'Israël eussent un roi, furent ceux-ci,» font le sujet d'une nouvelle difficulté. Le nombre des rois d'Édom dont il est parlé ici est, dit-on, trop considérable pour qu'ils aient pu régner depuis Ésaü jusqu'à Moïse. D'ailleurs, l'auteur de la Genèse, après avoir parlé des rois des Iduméens, parle de leurs princes; or ils n'eurent des princes à la place des rois que longtemps après Moïse. Enfin ces paroles, « avant que les Israélites eussent un roi, » font voir que ce livre n'a pu être écrit que depuis Saül ou David, dans un temps où les Israélites étaient gouvernés par des rois. Pour répondre à ces difficultés, il faut observer : 1° que les rois d'Édom dont il est parlé dans l'endroit du livre de la Genèse que l'on nous objecte, ne sont qu'au nombre de huit; que ces rois ne se succédèrent pas de père en fils, mais que la plupart étaient venus d'ailleurs, ainsi qu'il paraît par les versets suivants : « Béla, fils de Béor, régna dans la ville de Denabo; Béla étant mort, Jobab, fils de Zara de Bosra, régna en sa place; après Jobab, Huson, de la terre des Thémanites, lui succéda dans le royaume. » Par conséquent il n'est nullement difficile que tous ces rois aient régné dans l'Idumée depuis qu'Ésaü eut chassé les Horréens de leurs montagnes, jusqu'au temps de Moïse, pendant l'espace d'environ deux cents ans. 2° Il est contre la vérité de l'histoire de dire que les Iduméens n'eurent des princes que longtemps après Moïse et à la place de leurs rois. Ce législateur nous est témoin dans son cantique d'actions de grâce, après le passage de la mer Rouge, qu'il y avait dès lors des princes dans l'Idumée [8]. « Les princes de l'Idumée, dit-il, en ont été troublés de crainte; les plus forts de Moab en ont été effrayés.» Mais ces princes ou ces ducs, ainsi que les nomme l'Écriture, gouvernaient en même temps que les rois dans l'Idumée, avec cette différence néanmoins, qu'ils étaient subordonnés aux rois, et qu'ils ne gouvernaient chacun que dans une ville; c'est ce que Moïse nous marque assez clairement en disant [9] : « Voilà les noms des princes descendus d'Ésaü, selon leurs races, les lieux de leurs demeures et les

[1] Exod. XVI, 35. — [2] Josué V, 10. — [3] Num. XIV, 33. — [4] Exod. XVI, 15 et seqq.— [5] Deuteron. XXXI, 23. — [6] Exod. XVI, 35. — [7] Gen. XXXVI, 31. — [8] Exod. XV, 15. — [9] Genes. XXXVI, 40.

noms qu'ils ont portés. » Quand l'auteur de la Genèse dit qu'il y avait eu plusieurs rois dans l'*Idumée, avant qu'il y eût un roi en Israël,* par le nom de roi il n'entend autre chose qu'un homme revêtu de l'autorité nécessaire pour gouverner Israël, et c'est comme s'il disait : Moïse est le premier à qui Dieu ait donné l'autorité de roi sur Israël ; avant lui, chaque famille des Hébreux avait son chef, qui était le premier-né ; chaque tribu son prince, qui avait autorité sur toute la tribu ; mais il n'y avait point de prince sur tout Israël, au lieu qu'il y en avait eu plusieurs dans l'Idumée. Le terme hébreu *Melech*, dont l'Écriture se sert ici pour marquer les rois d'Édom et d'Israël, est souvent employé pour désigner également un roi et un prince, ainsi qu'on peut le remarquer dans le livre des Juges [1], où Abimelech est nommé roi et prince. On donnait aussi le nom de *Melech* aux juges d'Israël : cela paraît par deux endroits du livre qui contient l'histoire de ce qui s'est passé sous leur gouvernement. Le premier est celui où l'historien sacré, pour tirer le lecteur de la surprise que pourrait lui causer l'entreprise de Michas, qui s'était fait dans sa maison un temple, des idoles et un éphod, sans que le chef du peuple de Dieu en prît connaissance, a soin d'avertir [2] « qu'en ce temps-là il n'y avait point de roi dans Israël. » Il fait la même remarque après avoir rapporté ce qui se passa dans Israël après la mort de Samson [3] : « En ce temps-là il n'y avait point de roi dans Israël, mais chacun faisait ce qui lui plaisait. » Puisqu'on ne peut donc douter raisonnablement que l'Écriture n'entende en ces endroits les juges d'Israël, sous le nom de *Melech* ou de roi, pourquoi faire difficulté de reconnaître que ce terme, dans l'endroit de la Genèse dont on forme l'objection, signifie, non un roi proprement dit, mais un juge, un gouverneur, enfin un homme revêtu d'une autorité légitime et suffisante pour gouverner le peuple d'Israël, tel qu'a été Moïse? Aussi Philon n'a pas craint d'attribuer à Moïse la qualité *de* [4] *roi*, ainsi que celle de législateur, de prophète et de pontife.

Réponse à la neuvième objection.

10. Mais, ajoutent nos nouveaux critiques, si l'auteur du Pentateuque n'avait pas vécu après que les Israélites se furent mis en possession de la terre de Chanaan, et par conséquent après la mort de Moïse, comment aurait-il pu dire [5] : « Quant au pays de Séir, les Horréens y ont habité autrefois ; mais, en ayant été chassés et exterminés, les enfants d'Ésaü l'habitèrent, comme le peuple d'Israël s'est établi dans la terre que le Seigneur lui a donnée pour la posséder? » Je réponds premièrement que ces paroles de l'Écriture ont dans l'hébreu un sens tout différent de celui de la Vulgate, et qu'on peut traduire ainsi ce passage : « Les enfants d'Ésaü habitèrent le pays de Séir, *comme le peuple d'Israël doit s'établir* ou *comme il a commencé de s'établir dans la terre que le Seigneur lui a donnée pour la posséder.* » Ce sens fait tomber l'objection. Je réponds en second lieu que les tribus de Ruben et de Gad possédaient déjà, du vivant de Moïse, tout le royaume de Séhon et d'Og, comme il paraît par le livre [6] du Deutéronome ; ainsi ce législateur a pu dire que, de même que les enfants d'Ésaü habitèrent le pays de Séir, ainsi « le peuple d'Israël s'est établi dans la terre que le Seigneur lui a donnée pour la posséder, » puisqu'il est certain que Dieu avait [7] donné aux Israélites les États de ces deux rois, comme la terre de Chanaan, pour les posséder.

Réponse à la dixième objection.

11. Les livres [8] des guerres du Seigneur, de [9] l'alliance, de la [10] loi, de la [11] guerre d'Amalec, des [12] campements des enfants d'Israël dans le désert, qui se trouvent cités dans différents endroits du Pentateuque, fournissent la matière à une nouvelle objection. Il n'y a aucune apparence, dit-on, que Moïse eût voulu citer dans le Pentateuque des écrits qu'il avait faits lui-même. Pour que ce raisonnement eût quelque force, il faudrait qu'il fût bien constant que le livre des guerres du Seigneur et les autres dont il est ici question, fussent des écrits différents du Pentateuque. Or, c'est ce que personne n'a encore démontré. Au contraire, il y a tout lieu de croire qu'ils n'en sont point différents, et qu'ils en font même encore aujourd'hui une partie considérable. — 1° Si nous nous en tenons au texte original, nous pouvons nous dispenser de reconnaître un livre particulier des guerres du Seigneur, autre que celui des Nombres, où la victoire qu'Israël remporta sur Séhon, roi des Amorrhéens, est

[1] Judic. IX, 6, 21. — [2] Judic. XVII, 6. — [3] Judic. XXI, 24. — [4] Philo, lib. XI *De Vita Moysis.* — [5] Deuteron. II, 12. — [6] Deuteron. III, 16. — [7] Les États de Sehon et d'Og étaient compris dans la promesse que Dieu avait faite à Abraham au chapitre XV de la Genèse, lorsqu'il dit à ce patriarche qu'il lui donnerait tout le pays qui est depuis le fleuve de l'Égypte jusqu'à l'Euphrate. — [8] Num. XXI, 14. — [9] Exod. XXIV, 7. — [10] Deuteron. XXXI, 9. — [11] Exod. XVII, 14. — [12] Num. XXXIII, 2.

rapportée. Car le mot hébreu *sepher*, que les Septante et la Vulgate ont traduit par *livre*, signifie également *narration* ou *récit*. Ainsi, en suivant l'hébreu, nous pouvons, avec plusieurs habiles [1] interprètes, donner ce sens aux paroles dont on tire l'objection : « Lorsque, dans la suite des temps, on fera le récit des guerres du Seigneur, on se souviendra des merveilles que Dieu a opérées en faveur de son peuple au passage de la mer Rouge et du torrent d'Arnon. » Moïse ne cite donc ici aucun livre en particulier; mais, étant sur le point de raconter comment Israël avait taillé en pièces Séhon, roi des Amorrhéens, et s'était rendu maître de ses États depuis l'Arnon jusqu'au Jéboch et jusqu'au pays des Ammonites, dans l'admiration d'une victoire si complète il dit que, dans le récit des guerres du Seigneur, on n'oubliera pas de remarquer cet événement. — 2° Le livre de l'alliance, dont on prétend qu'il est fait mention dans l'Exode, ne marque autre chose que les lois, tant judicielles que cérémonielles, rapportées aux chapitres XX, XXI, XXII, XXIII et XXIV de l'Exode. C'est de cette suite de lois et d'ordonnances, que Moïse avait toutes rapportées, qu'il est dit ensuite que [2], « prenant le livre où l'alliance était écrite, il le lut devant le peuple. » — 3° Quelles preuves a-t-on que le livre de la loi soit autre que celui du Deutéronome ? — 4° Dieu n'ordonna point à Moïse d'écrire un livre particulier de la guerre d'Amalec, mais seulement de mettre dans son journal, ou livre de l'Exode, l'histoire de cette guerre, afin que la postérité s'en souvînt [3]. « Écrivez ceci dans un livre, pour en conserver la mémoire. » —5° On ne trouve point non plus de livre particulier qui ait eu pour titre, « les campements des enfants d'Israël. » Mais comme il est dit positivement que les [4] « demeures des enfants d'Israël, après qu'ils furent sortis de l'Égypte en diverses bandes, sous la conduite de Moïse et d'Aaron, furent décrites par Moïse, selon les lieux de leurs campements, qu'ils changeaient par le commandement du Seigneur ; » et que ces différents campements sont marqués dans le livre des Nombres ; pourquoi chercher un livre des campements *des enfants d'Israël* autre que celui des Nombres? Cependant supposons, si l'on veut, que les livres des guerres du Seigneur, de la loi, de l'alliance et les autres dont il est question, ont été des livres distincts de ceux du Pentateuque; s'ensuivra-t-il que Moïse n'a pu les citer? n'est-il pas ordinaire aux auteurs, et surtout aux historiens, de citer, presque à chaque occasion qu'ils en ont, les mémoires ou les livres qu'ils ont faits? Il serait aisé d'en produire ici une infinité d'exemples, si la chose n'était connue de tous ceux qui ont quelque lecture.

Réponse à la onzième objection.

12. Quelle apparence, disent nos adversaires, que Moïse soit auteur du Pentateuque en l'état que nous l'avons aujourd'hui ? Il n'y est jamais parlé de lui qu'en troisième personne, et il y est loué d'une manière qu'il ne lui convenait nullement d'écrire lui-même ; il y est nommé « homme [5] de Dieu et le plus [6] doux de tous les hommes qui fussent sur la terre. » Qui croira que Moïse, dont la modestie singulière a éclaté en tant d'occasions, se soit donné à lui-même des éloges si magnifiques? Mais ceux qui forment de pareilles difficultés n'ont pas, apparemment, remarqué que rien n'est plus ordinaire aux historiens sacrés et profanes, que de parler d'eux-mêmes en troisième personne. Il n'y a que deux [7] endroits dans l'évangile de saint Matthieu où cet apôtre ait eu occasion de parler de lui-même; le premier est celui où il raconte sa vocation à la foi de Jésus-Christ; le second, où il fait le dénombrement des apôtres et rapporte la mission et les instructions que le Sauveur leur donna. Or, dans ces deux endroits, cet apôtre ne parle de lui-même qu'en troisième personne. Il est plus souvent parlé de saint Jean dans l'Évangile qui porte son nom et dont il est incontestablement l'auteur ; mais c'est toujours [8] en troisième personne et jamais en première, tandis qu'il s'agit de lui seul. Josèphe l'historien se sert aussi très-souvent de cette manière de parler dans l'histoire qu'il a faite de la guerre des Juifs. Enfin, qu'on lise les Commentaires de César, on y verra, dès les premières pages, que ce général de l'armée romaine, en racontant ses propres actions, dit ordinairement : César [9] sort de Rome, César passe dans les Gaules, César fait réponse aux députés des Suisses, César va à Genève, et autres faits semblables qu'il exprime presque toujours en troisième personne. C'est donc mal à propos que, pour de semblables façons de parler qui se trouvent dans le Pentateuque, on prétend que Moïse n'en est point auteur. On n'est pas mieux fondé à ôter

[1] Fagius, Vatablus, in cap. XXI, 14, Num. — [2] Exod. XXIV, 7. — [3] Exod. XVII, 14. — [4] Num. XXXIII, 1 et 2. — [5] Deuteron. XXXIII, 1. — [6] Num. XII, 3. — [7] Matth. IX, 7 et X, 1, 2, 3, etc. — [8] Joan. XIII, 23; XIX, 26, 27; XX, 24.

[9] Comment. *De Bello Gallico*, lib. I.

ces livres à Moïse, à cause des louanges qu'ils lui donnent. Il est vrai qu'à parler selon les maximes communément reçues parmi les hommes, il n'est pas bienséant à un auteur de faire lui-même son éloge; mais on doit faire ici attention qu'il n'en est pas des écrivains inspirés de Dieu, comme de ceux qui se portent à écrire par des motifs purement humains. Ceux-ci, n'ayant pour guide qu'un esprit sujet à tromper et à être trompé, peuvent être également soupçonnés d'erreur dans les choses avantageuses ou désavantageuses qu'ils disent d'eux-mêmes. Mais ceux-là, dirigés par l'Esprit de Dieu, ne peuvent ni tromper ni être trompés, et méritent en tout ce qu'ils racontent, soit d'eux-mêmes, soit des autres, une égale croyance. Or, Moïse est un auteur inspiré de Dieu; et s'il fait lui-même son éloge, c'est par une inspiration de l'Esprit-Saint. Au fond, les louanges qu'il se donne ne sont pas plus magnifiques que celles que s'est données depuis l'apôtre saint Jean, en disant qu'il était le [1] « disciple que Jésus aimait; » car quelle plus grande gloire que d'être le disciple bien-aimé du Sauveur? Cependant personne ne révoque aujourd'hui en doute que l'Évangile qui porte le nom de cet apôtre ne soit véritablement de lui. Esdras, qui certainement est auteur du livre qu'on lui attribue, ne laisse pas de dire, en parlant de lui-même : « Esdras était docteur et fort habile dans la loi de Moïse... Car Esdras avait préparé son cœur pour chercher la loi du Seigneur » (I Esd. VII, 6, 10). Salomon ne dit-il pas aussi qu'il « a surpassé en sagesse tous ceux qui ont été avant lui dans Jérusalem, et qu'étant très-sage, il enseigna le peuple (Eccli. I, 16, et XXII, 9)? » Mais, sans recourir à des exemples si éloignés du temps de Moïse, était-il moins bienséant à ce législateur de se dire le « plus doux de tous les hommes, » que de nous raconter, ainsi qu'il fait au même endroit, la manière honorable et toute extraordinaire dont Dieu avait pris sa défense contre ceux qui avaient voulu s'élever contre lui? Cependant, après avoir raconté le murmure d'Aaron et de Marie à cause de Séphora sa femme, l'ordre que Dieu leur donna de se trouver, eux trois seulement, au tabernacle de l'alliance, il nous assure que Dieu parla ainsi à Aaron et à Marie en sa faveur [2] : « Ecoutez mes paroles ; s'il se trouve parmi vous un prophète du Seigneur, je lui apparaîtrai en vision, ou je lui parlerai en songe. Mais il n'en est pas ainsi de Moïse mon serviteur, qui est très-fidèle dans toute ma maison. Car je parle à lui bouche à bouche, et il voit le Seigneur clairement et non sous des énigmes et sous des figures. Pourquoi donc n'avez-vous pas craint de parler contre Moïse mon serviteur? » Se pouvait-il une apologie plus achevée et en même temps un éloge plus accompli de ce prophète? Et qu'on ne dise point qu'il n'y a pas plus de raison que Moïse soit l'auteur de ce dernier éloge que du premier. Car, quand on avouerait que ce législateur ne l'a point écrit lui-même, on ne pourrait raisonnablement douter que ceux qui nous l'ont laissé par écrit ne l'aient appris de lui, ce qui revient au même. Au reste, si Moïse s'est cru quelquefois obligé de marquer dans ses livres ses bonnes qualités et les grâces que Dieu lui avait faites, il n'y a pas aussi dissimulé ses [3] défauts et les châtiments dont Dieu punit [4] son incrédulité aux Eaux [5] de Contradiction. C'est ainsi qu'en ont toujours usé les grands hommes qui nous ont laissé par écrit les mémoires de leur vie. Ils se sont loués sans orgueil, et blâmés avec humilité.

13. Enfin, pour prouver que Moïse n'est point auteur du Pentateuque, on dit qu'il y a une infinité de redites d'une même chose; que le style n'en est point égal; qu'il est écrit avec peu d'ordre; que l'on y raconte des faits importants en peu de paroles, tandis que l'on en rapporte d'autres fort au long, quoiqu'ils soient peu considérables. Toutes ces objections sont frivoles. — 1° Ceux qui les font conviennent qu'il « se [6] peut faire qu'une bonne partie de ces répétitions soit du génie de la langue hébraïque, qui est une langue très-simple et qui répète d'ordinaire les mêmes choses sous différents termes : « or, si une bonne partie » de ces redites est du génie de la langue hébraïque, pourquoi n'en seraient-elles pas toutes? mais ces répétitions fréquentes sont même une preuve que Moïse est l'auteur du Pentateuque; car un écrivain postérieur qui aurait travaillé sur les mémoires dressés du temps de Moïse, ne serait pas tombé dans tant de redites; il n'aurait rien mis qui parût hors d'œuvre. — 2° Il n'est point vrai qu'il y ait peu d'ordre dans le Pentateuque, ni que le style en soit inégal, et quand même cela serait, on en devrait plutôt conclure qu'il est de Moïse, qui aurait écrit les choses sans art et sans beaucoup de méthode, comme

[1] Joan. XIII, 23; XIX, 26. — [2] Num. XII, 6, 7, 8. — [3] Exod. III et IV. — [4] Deuteron. III, 24, 25, 26. — [5] Num. XX, 12. — [6] *Hist. critiq. du Vieux Testament*, pag. 35

font ceux qui écrivent les mémoires des choses auxquelles ils ont eu part. 3° C'est à nos adversaires à nous rendre raison pourquoi leurs écrivains publics, leur abréviateur, se sont moins étendus en racontant des choses d'importance, que celles qui ne l'étaient pas. Pour nous, nous sommes persuadés que si Moïse ne s'étend pas quelquefois autant sur certaines choses qui paraissent importantes, que sur d'autres qui semblent moins considérables, c'est que le Saint-Esprit, qui inspirait Moïse, a jugé à propos d'en user ainsi : ce qui nous semble peu important lui paraissant peut-être du plus grand intérêt, pour des raisons qui nous sont inconnues.

ARTICLE IV.

DU TEMPS AUQUEL MOÏSE A ÉCRIT LE PENTATEUQUE ; CE QUE C'EST QUE LE PENTATEUQUE ET CE QU'IL CONTIENT.

Moïse écrit le Pentateuque la quarantième année après la sortie d'Égypte.

1. Quoique nous n'ayons point de preuves certaines du temps auquel Moïse a écrit le Pentateuque, il y a cependant lieu de croire qu'il ne mit ce grand ouvrage en l'état où il est encore aujourd'hui, que la quarantième année du voyage des Israélites dans le désert. 1° Dans le livre de la [1] Genèse, pour exprimer le saint nom de Dieu, il se sert de *Jéhovah ;* or ce nom lui fut inconnu jusqu'à ce qu'il l'eût appris de Dieu même, quelques jours après qu'il se fut présenté devant Pharaon pour lui exposer les ordres du Seigneur. Car ce législateur s'étant plaint à Dieu de ce qu'il l'avait envoyé vers ce prince cruel et inflexible, Dieu, pour le rassurer, lui dit [2] : « C'est à présent que vous allez voir ce que je ferai à Pharaon ; je le contraindrai par la force de mon bras à laisser aller les Israélites, et il les obligera lui-même de sortir, forcé par une main puissante.... Je suis le Seigneur qui ai apparu à Abraham, à Isaac et à Jacob, comme le Dieu tout-puissant : mais je ne leur ai point révélé mon nom [3] Jéhovah. » Il y a donc toute apparence que, jusqu'à ce temps auquel Moïse devait paraître pour la seconde fois devant Pharaon, le nom ineffable de *Jéhovah* n'avait été connu de personne. 2° L'endroit de la Genèse où il est dit [4] que Noé, selon l'ordre qu'il en avait reçu de Dieu, fit entrer dans l'arche « sept mâles et sept femelles de tous les animaux purs ; et deux mâles et deux femelles des animaux impurs, » suppose clairement que ce livre n'a été écrit qu'après la publication de la loi qui se trouve dans le [5] Lévitique, touchant la distinction des animaux purs et impurs. En effet, Moïse se serait-il contenté, en racontant ce que fit Noé, d'une distinction vague d'animaux purs et impurs, et n'aurait-il point marqué en particulier quels étaient ces animaux purs et impurs, s'il n'eût su parfaitement que ceux pour qui il écrivait n'y seraient point trompés, et qu'ils ne pouvaient naturellement entendre cet endroit que des animaux selon la loi du Lévitique ? Il est vrai que Noé avait eu connaissance de cette distinction : autrement il n'aurait pu exécuter les ordres du Seigneur. Mais il faut bien que cette connaissance lui ait été particulière, et que les Israélites n'aient eu, avant la loi, aucune règle pour distinguer les animaux purs d'avec les impurs, puisqu'une partie de la loi que Moïse reçut sur la montagne de Sinaï est employée à les instruire sur ce sujet, et à spécifier les animaux qui doivent passer pour impurs. 3° Ce qui est dit dans le même livre de la Genèse [6], que les rois alliés, après avoir battu les peuples des environs de la Pentapole, « vinrent à la fontaine de Misphat, qui est la même que Cadès,» peut encore nous servir à fixer l'époque du Pentateuque. Le nom de *Misphat,* qui signifie *jugement,* est mis en cet endroit par anticipation, ainsi que l'enseigne saint [7] Jerôme, et ne fut donné à cette fontaine, qu'après la défiance que Moïse fit paraître aux *Eaux de contradiction;* et en conséquence du jugement [8] que Dieu prononça contre le peuple, et en particulier contre Moïse et Aaron, en déclarant qu'à cause qu'ils n'avaient point cru et n'avaient point sanctifié le Seigneur devant les enfants d'Israël, ils ne feraient point entrer ce peuple dans la terre promise. Or, il est constant que les Israélites n'arrivèrent à *Misphat,* ou à *Cadès,* que [9] le premier mois de la quarantième année de la sortie d'Égypte. Il y a donc tout lieu de croire que ce fut vers ce temps-là que Moïse commença

[1] Genes. XXII, 14, et XXVII, 20. — [2] Exod. VI, 1, 2, 3. — [3] Exod. VI, 3. Nous suivons ici le texte hébreu. La Vulgate a mis le nom *Adonai*, au lieu de *Jéhovah,* qui est dans l'hébreu; les Septante lisent partout Κύριος, le Seigneur. — [4] Genes. VII, 2. — [5] Levit. XI. — [6] Genes. XIV, 7. — [7] Saint Jérôme, dans ses *Questions hébraïques sur la Genèse,* fait sur l'endroit où il est dit que les rois alliés vinrent à la Fontaine du Jugement, *Fontem Judicii,* la remarque suivante : *Per anticipationem dicitur, quod postea sic vocatum est. Significat autem locum apud petram, qui Fons Judicii nominatur ; quia ibi Deus populum suum judicavit.* Hieronym., lib. *Quæst. hebraic. in Genes.*, in cap. XIV, 7.

[8] Num. XX, 11, 12.

[9] Num. XX, 1.

à mettre la Genèse et les autres livres du Pentateuque, qui en sont une suite nécessaire, en l'état auquel nous les avons aujourd'hui.

Ce que c'est que le Pentateuque

2. Sous le nom de Pentateuque, qui est un mot grec qui signifie la même chose que cinq livres, on comprend les cinq livres canoniques dont Moïse est l'auteur. Les Hébreux donnent à chacun de ces livres un nom qui est tiré des premiers mots par où ils commencent. Ainsi ils nomment la Genèse *Beresith*, c'est-à-dire *au commencement* parce que c'est le premier mot de ce livre. Ils donnent à l'Exode le nom de *Veelle Schemoth*, par la même raison, et ainsi des autres. Les Grecs, au contraire, donnent à ces livres des titres tirés du sujet qui y est traité. Ils nomment le premier la *Genèse*, à cause que l'on y trouve la création du monde, qu'on y voit l'accroissement du genre humain et la naissance du peuple de Dieu. Ils donnent au second le nom d'*Exode*, parce qu'on y raconte la sortie d'Egypte, et ainsi des autres. On ignore si Moïse écrivit le Pentateuque tout de suite et d'une même teneur, sans le diviser en livres, comme il est aujourd'hui. L'auteur du livre qui a pour titre *de Mundo*, et que l'on attribue quelquefois à Philon le Juif, a cru que Moïse avait partagé son ouvrage en cinq livres, comme on le voit à présent; mais il n'appuie son sentiment par aucune autorité particulière. D'autres croient que ce fut Esdras qui le partagea ainsi. Nous sommes persuadés que cette division est plus ancienne et qu'elle subsistait déjà dans le temps que les dix tribus se séparèrent de celles de Juda et de Benjamin. Le Pentateuque samaritain en est une preuve assez forte. Ce qu'on dit que Jésus-Christ et les apôtres ne citent jamais le Pentateuque que sous le nom de Moïse, ou de loi de Moïse, ne prouve pas que le Pentateuque n'ait été de leur temps qu'un seul livre. Ils citaient l'Écriture, selon que les Juifs avaient coutume de la citer; et quoique ceux-ci donnassent ordinairement au Pentateuque le nom de loi, ils ne laissaient pas de reconnaître qu'il était divisé en cinq livres [1]. Josèphe le dit expressément dans ses livres contre Appion.

Ce que c'est que la Genèse; ce qu'elle contient.

3. Quoi qu'il en soit, le premier des cinq livres de Moïse a pour nom la Genèse, ainsi que nous l'avons déjà remarqué. Ce livre est comme une préface dans laquelle il prépare l'esprit et le cœur du peuple auquel il voulait prescrire les lois qui sont décrites dans les livres suivants. Il y donne l'histoire de la création du monde, la généalogie des patriarches qui ont vécu avant et après le déluge, surtout celle de Seth et de Sem. Il y marque avec soin l'accroissement du genre humain, sa corruption, la peine de ses crimes dans les eaux du déluge, la dispersion des hommes arrivée après la construction de Babel, la vocation d'Abraham et le choix que Dieu avait fait de la race de ce patriarche pour son peuple particulier, d'où devait naître le libérateur du genre humain. On y voit aussi l'histoire d'Isaac, de Jacob, de Joseph et de leurs descendants, jusqu'à la mort de ce dernier patriarche, arrivée l'an du monde 2369. Ainsi le livre de la Genèse contient l'histoire de ce nombre d'années, en suivant le calcul du texte hébreu et de la Vulgate. On croit que c'est de ce livre dont il est parlé dans [2] Josué et dans le II[e] livre [3] des Rois sous le nom du *Livre des Justes*. Le nom de juste se donnait à Abraham, Isaac et Jacob, dont le livre de la Genèse rapporte l'histoire. Les deux premiers chapitres de la Genèse sont extrêmement difficiles à expliquer selon le sens littéral, surtout ce qui y est dit du péché d'Ève et d'Adam, de leur punition et de celle du serpent. Aussi saint Augustin avoue [4] ingénument qu'ayant voulu, dans le commencement qu'il s'appliqua à donner des Commentaires sur les saintes Ecritures, expliquer la Genèse selon le sens littéral, il succomba sous le poids de cette difficulté. Il en demandait encore depuis l'intelligence au Seigneur, surtout des premières paroles de ce livre; et rien n'est plus beau que la manière humble et pleine de foi dont il demande à Dieu cette faveur [5]. « Faites-moi la grâce, dit-il, de comprendre ce que signifient ces premières paroles de la Genèse : *Dans le commencement Dieu créa le ciel et la terre*, et d'entrer dans leur véritable sens. C'est Moïse qui les a écrites; mais il a quitté la terre et a passé d'ici à vous, quoique dès ici il fût avec vous.

[1] Joseph., lib. I *Cont. Appion.*, pag. 1036. — [2] Josue x, 13. — [3] II Reg. I, 18. — [4] *Cum de Genesi duos libros contra Manichæos condidissem, quoniam secundum allegoricam significationem Scripturæ verba tractaveram, non ausus naturalium rerum secreta ad litteram exponere, hoc est quemadmodum possent secundum historicam proprietatem quæ ibi dicta sunt accipi : volui experiri in hoc quoque negotiosissimo ac difficillimo opere quid valerem; sed in Scripturis exponendis tirocinium meum sub tantæ sarcinæ mole succubuit.* Augustin., lib. I *Retractat.*, cap. 18. — [5] Idem., lib. XI *Confess.*, cap. 4.

Il n'est donc plus en un lieu où je le puisse consulter. S'il était quelque part où je puisse l'aller trouver, je le prierais et le conjurerais par vous-même de m'expliquer ces paroles, et j'écouterais avec beaucoup d'attention ce qu'il me dirait, persuadé que ce fidèle interprète de votre vérité ne me dirait rien que de vrai. « Mais comme je ne suis point à portée de le questionner, je m'adresse à vous, ô mon Dieu! ô vérité éternelle dont il était plein, et qui avez fait qu'il n'a rien dit que de vrai. N'ayez donc point égard à mes péchés, et comme vous lui avez fait la grâce d'écrire ces paroles, faites-moi celle de les bien entendre. »

Ce que c'est que l'Exode; ce qu'il contient.

4. Le livre qui suit immédiatement la Genèse est appelé *Exode*, d'un mot grec qui signifie *sortie*, parce qu'il renferme la sortie des Israélites de l'Égypte. Ce livre dans l'hébreu commence par la conjonction *et*: ce qui marque que les événements qu'il contient sont liés avec ce qui est rapporté dans la Genèse, dont l'Exode est la suite. Moïse y décrit d'abord l'occasion et les motifs de la persécution suscitée contre les Israélites par le roi d'Égypte; le cri des Israélites vers le Seigneur pour être délivrés de la cruelle servitude sous laquelle ils gémissaient depuis longtemps; leur délivrance miraculeuse, la promulgation de la loi, l'alliance que Dieu fit avec les Israélites, et la manière dont il établit leur république. L'Exode contient l'histoire de cent quarante-cinq ans, depuis la mort de Joseph jusqu'à l'érection du tabernacle au pied du mont Sinaï, l'an du monde 2518. Les Hébreux appellent ce livre *Veelle Schemoth*, c'est-à-dire: *Et voici les noms*, parce qu'il commence par ces mots dans leur langue.

Ce que c'est que le Lévitique; ce qu'il contient.

5. On a donné au livre III du Pentateuque le nom de *Lévitique*, parce qu'il traite à fond de toutes les fonctions des Prêtres et des Lévites. Les Hébreux l'ont nommé *Vaiicra*, c'est-à-dire, *Et il a appelé*, à cause qu'il commence par ce terme dans le texte original. Outre les lois qui regardent les devoirs des Prêtres et des Lévites, Dieu y prescrit les cérémonies de la religion, les différentes sortes de sacrifices, les parties des victimes qui devaient être consumées sur l'autel, et celles qui devaient appartenir aux prêtres qui les offraient; la consécration d'Aaron et de ses fils, la distinction des animaux purs et impurs, les principales fêtes de l'année et la manière de les célébrer, l'observation de l'année septième ou l'année sabbatique, et de l'année quarante-neuvième ou année du jubilé. On y lit de plus ce qui arriva au peuple de Dieu lorsqu'il était encore au pied de la montagne de Sinaï, pendant l'espace d'un mois et demi. Il est à remarquer que les lois du Lévitique n'ont point été données à Moïse sur la montagne de Sinaï, mais dans le tabernacle, ainsi qu'il paraît par le chapitre 1er de ce livre, et qu'elles ne lui ont pas même été données en une seule fois, mais en différents temps, comme on peut le voir dans les chapitres X et XVI.

Ce que c'est que le livre des Nombres, et ce qu'il contient.

6. Le livre IV du Pentateuque est appelé par les Hébreux *Vajedabber*, c'est-à-dre : *Et il parla*, parce qu'il commence par ces mots dans le texte original. Les Grecs, et après eux les Latins, l'ont intitulé : *les Nombres*, à cause du dénombrement du peuple et des Lévites, qui est à la tête du livre. Il comprend l'histoire de tout ce qui s'est passé depuis le premier jour du second mois de la seconde année de la sortie des enfants d'Israël hors de l'Égypte, jusqu'à la quarantième année; ainsi il renferme l'histoire d'environ trente-neuf années. On y fait le dénombrement de tous les enfants d'Israël, depuis vingt ans et au-dessus; on y rapporte la manière dont les Israélites campaient autour du tabernacle, la consécration des Lévites au service du Seigneur en la place des premiers-nés de tout Israël; et le dénombrement de la tribu de Lévi, l'épreuve des Eaux de jalousie, différentes lois qui regardent ceux qui, pour quelques impuretés, étaient renvoyés hors du camp, et les Nazaréens; la description des présents que les princes des tribus firent au tabernacle après son érection, la purification et consécration des lévites, la célébration de la Pâque pour la seconde fois, la plaie dont le peuple fut frappé aux Sépulcres de concupiscence, la punition de Marie pour avoir murmuré avec Aaron contre Moïse, la députation d'un homme de chaque tribu pour aller considérer la terre promise; la révolte de Coré, de Dathan et d'Abiron; la mort de Marie et d'Aaron le murmure d'Israël aux *Eaux de contradiction*, et le supplice dont Dieu les punit par la morsure des serpents; la défaite du roi des Chananéens; de Sehon, roi des Amorrhéens; d'Og, roi de Basan, et des Madianites; les noms des différents campements des Israélites dans le désert, enfin tout ce qui se passa parmi les Israélites jusqu'au commencement du onzième mois de la quarantième année de la sortie d'Égypte.

Ce que c'est que le Deutéronome; ce qu'il contient.

7. Les Grecs appellent le livre V de Moïse *Deutéronome*, c'est-à-dire *seconde loi*, non que la loi rapportée dans ce livre soit différente de celle que Dieu donna à Moïse sur la montagne de Sinaï, quelque temps après la sortie d'Égypte, mais parce qu'elle a été publiée et recommandée de nouveau en faveur de ceux qui n'étaient pas encore nés ou en âge de raison, lorsqu'elle fut publiée pour la première fois. Les Juifs l'appellent: *Elle haddebarim*, c'est-à-dire: *Ce sont les paroles*, parce qu'il commence par ces mots dans l'hébreu. On lui a donné aussi le nom de livre des *répréhensions*, à cause que Moïse y fait des reproches assez durs aux Israélites de leur ingratitude et de leur infidélité envers le Seigneur. Les rabbins le nomment quelquefois *Misné*, ce qui signifie la même chose que le double ou la répétition de la loi. Le Deutéronome qui, selon la pensée de saint [1] Jérôme, était « la figure de la loi évangelique, rapporte de telle manière les choses qui avaient déjà été dites dans les trois livres précédents, qu'il ne laisse pas de faire une histoire nouvelle. » Moïse commence ce livre par un narré succinct et une récapitulation de tout ce qui s'était passé depuis la sortie d'Égypte jusqu'au campement dans les plaines de Moab. Il marque ensuite le partage qu'il fit alors des pays conquis sur les Basanites, les Amorrhéens et les Madianites, et les trois villes de refuge qu'il établit. Puis, reprenant plus en particulier ce qui s'était passé au campement de Sinaï, il exhorte le peuple à une fidèle observance des lois qu'il reçut alors; et, pour les graver plus profondément dans leur cœur et en donner connaissance à ceux qui n'avaient pas été présents à la première publication, il les répète et les explique exactement, promettant aux Israélites toutes sortes de bonheur temporel pour récompense de leur fidélité à observer les lois du Seigneur, et les menaçant au contraire des plus grands maux, s'ils venaient à les violer. Après cela Moïse raconte le renouvellement de l'alliance qu'il fit avec Israël au nom du Seigneur, le choix que Dieu avait fait de Josué pour être leur chef et leur conducteur, enfin l'ordre qu'il avait reçu du Seigneur de monter sur le mont *Nébo*, pour y mourir, et les bénédictions qu'il donna, avant de mourir, à chacune des tribus d'Israël. Le Deutéronome contient l'histoire d'environ cinq ou six semaines, c'est-à-dire ce qui s'est passé dans le désert depuis le commencement du onzième mois de la quarantième année de la sortie d'Égypte, jusqu'au septième jour du douzième mois de la même année, qui était du monde la 2553.

8. Voilà les cinq livres de Moïse, appelés le Pentateuque, qui sont, dit saint Jérôme [2], comme les cinq paroles dont l'Apôtre se vante de vouloir parler dans l'Église. Celse l'épicurien témoignait pour ces livres un grand mépris et ne daignait pas même mettre Moïse au nombre des sages de l'antiquité qui, par la beauté de leurs écrits, s'étaient rendus recommandables et utiles à la postérité; mais Origène fit bien voir à ce philosophe que Moïse méritait beaucoup mieux le nom de sage, que les législateurs des païens, et que ses écrits étaient infiniment supérieurs aux leurs. « Comparez, disait à Celse cet apologiste de la religion chrétienne, les écrits de [3] Linus, de Musée, d'Orphée et de Phérécydes avec ceux de Moïse, leurs lois avec les siennes, leurs récits avec ses histoires, et les règles de morale qu'ils ont données avec les préceptes de notre législateur, et remarquez quels sont les plus propres à réformer les mœurs des hommes et à changer les esprits. Faites attention que les écrivains dont vous venez de parler, peu inquiets de se rendre utiles au commun des

[1] *Deuteronomium quoque secunda lex et Evangelicæ legis præfiguratio, nonne sic ea habet quæ priora sunt; ut tamen nova sint omnia de veteribus.* Hieronym., *epist. ad Paulin.* — [2] *Hucusque Moyses, hucusque Pentateuchus, quibus quinque verbis loqui se velle Apostolus in Ecclesia gloriatur.* Hieronym., ibid. — [3] *Age, bone vir, profer in medium Lini, Musæi, Orphæique poemata et Pherecydis historiam, atque ad hujus rei indagationem ea confer una cum Mosis legibus, illorum narrationes cum ejus historiis, moralesque horum regulas cum nostri legislatoris præceptis, consideraque utra sint efficaciores ad mutandos hominum animos in melius, vel auditorem a priori instituto submovere; et cogita scriptores illos quos recensuisti, pene nullam rationem vulgaris lectoris habuisse, solisque eruditis scripsisse qui tropologias et allegorias peculiaris ipsorum philosophiæ valeant ex eis elicere. At Moses in quinque suis libris haud secus se gessit ac strenuus solet orator, qui dicendi figuram aliquam meditatus, accuratius verba pronuntiat quæ in utrumvis sensum vergant: ut nec nimia multitudine institutorum Judæis præberet occasionem peccandi in moribus, nec prudentioribus lectoribus qui rari sunt, deesset contemplandi et perscrutandi materia, et tuorum quidem sapientum poetarum neque libri servari amplius videntur, servandi utique si qua illorum esset utilitas; Mosis vero scripta multos etiam alienos a Judæorum ritibus ad credendum moverunt; nimirum quia, sicut in ipsis continetur litteris, primus earum legum lator fuit Deus, hujus mundi conditor, qui eas Mosi tradidit.* Origen., lib. I *Contr. Cels.*, pag. 15.

hommes, ne se sont appliqués à écrire que pour les savants qui pouvaient développer les figures et les allégories singulières dont leurs écrits sont remplis. Mais Moïse, dans les cinq livres dont il est l'auteur, a fait comme un habile orateur, qui, ayant dessein de composer un discours, sait tellement se proportionner aux savants et aux ignorants, qu'il produit dans les uns et dans les autres des idées conformes à leur capacité et à leur portée. Il n'a pas voulu charger les Juifs d'un grand nombre de préceptes, de crainte de multiplier par là les prévaricateurs; mais il en a donné assez pour fournir aux lecteurs éclairés, qui sont ordinairement en petit nombre, de quoi s'exercer dans la recherche des sens cachés qu'ils renferment. Aussi ne voyons-nous pas, continue Origène, que l'on se soit beaucoup attaché à conserver les écrits de vos sages et de vos poëtes; ce qu'on n'aurait pas manqué de faire, s'ils eussent été de quelque utilité; au lieu que les livres de Moïse ont eu tant d'autorité même chez les étrangers, à qui la religion juive était inconnue, que plusieurs, après les avoir lus, se sont convertis à la foi, persuadés que Dieu, créateur de l'univers, était, ainsi qu'il est dit dans ces livres, le premier auteur des lois des Juifs, et que Moïse les avait reçues de lui. »

ARTICLE V.

DES OUVRAGES FAUSSEMENT ATTRIBUÉS A MOÏSE.

Psaumes attribués à Moïse.

1. Outre le Pentateuque, on attribue à Moïse le psaume LXXXIX, avec les dix suivants [1]. Origène était de ce sentiment, et il l'avait embrassé sur l'autorité d'un patriarche des Juifs, nommé *Jullus*, qui vivait de son temps, et d'un autre docteur de cette nation, dont il ne dit point le nom. Il dit même que *Jullus* reconnaissait Moïse pour auteur de treize psaumes. Mais ce sentiment, qui n'est fondé que sur le titre du psaume LXXXIX, qui porte : *Prière de Moïse, l'homme de Dieu*, est aujourd'hui abandonné par les plus habiles interprètes, qui sont persuadés que ce titre, aussi bien que la plupart de ceux qu'on lit à la tête des psaumes, ne sont point originaux [2]. D'ailleurs, on trouve dans ces psaumes des noms de personnes et d'autres caractères qui ne conviennent point à Moïse : par exemple, dans le psaume LXXXIX, qui est celui à la tête duquel on trouve le nom de Moïse, il est dit que [3] « tous les jours des hommes ne vont ordinairement qu'à soixante et dix années; que si les plus forts vivent jusqu'à quatre-vingts ans, le surplus n'est que peine et douleur.. » Moïse aurait-il ainsi parlé, lui qui ne pouvait ignorer que la vie des hommes de son temps passait ordinairement de beaucoup le terme fixé dans ce psaume? Ce législateur vécut lui-même cent [4] vingt ans; Marie, sa sœur, environ [5] cent trente, et Aaron [6] cent vingt-trois. Josué mourut âgé de [7] cent dix ans. Enfin, Caleb, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, disait [8] à Josué qu'il se portait aussi bien et qu'il était aussi vigoureux qu'à l'âge de quarante ans. Il est constant aussi que le psaume XCIV, que l'on attribue encore à Moïse, n'est point de lui, mais de David; l'Apôtre nous en assure dans son Épitre aux Hébreux, lorsqu'il dit : « Dieu [9] détermine encore un jour particulier, qu'il appelle *aujourd'hui*, en disant tant de temps après par David, ainsi que je viens de dire : aujourd'hui, si vous entendez sa voix, n'endurcissez point vos cœurs. » Ces paroles se lisent au verset 8 du psaume IX. Nous ne pouvons pas non plus nous persuader que ces expressions : [10] « Moïse et Aaron étaient ses prêtres, et Samuël était du nombre de ceux qui invoquaient son nom, » soient de Moïse, qui, comme on le sait, était mort longtemps avant la naissance de Samuel. Il est vrai que Moïse aurait pu connaître par révélation le nom de Samuel, de même que le prophète envoyé à Béthel connut [11] le nom de Josias, et Isaïe celui [12] de Cyrus. Mais avant de recourir au miracle pour lever la difficulté, il faudrait que l'on pût donner quelque certitude que ce psaume, où se trouve cette prétendue prophétie, est de

[1] Origen., tom. *Exapl.*, pag. 79, et Hieronym., lib. I *Adv. Rufin.*, pag. 363.

[2] Clément VIII, en rétablissant dans la *Vulgate* les titres des Psaumes qui en avaient été retranchés dans l'édition de Sixte V, paraît enseigner assez clairement leur canonicité. On ne peut donc pas les rejeter, pour ainsi dire en bloc, comme fait ici l'auteur. Plusieurs critiques modernes ont reconnu en particulier l'authenticité du titre qui attribue à Moïse le psaume LXXXIX (*L'éditeur*).

[3] Psal. LXXXIX, 10, 11. — [4] Deuteron. XXIV, 7.

[5] Marie vint au monde dix ou douze ans avant son frère Moïse, vers l'an du monde 2424, et mourut le premier mois de la quarantième année après la sortie d'Egypte, l'an du monde 2552.

[6] Aaron était né trois ans avant Moïse, l'an du monde 2436, et mourut en 2552.

[7] Jos., XXIV, 19. — [8] Jos., XIV, 7.

[9] Ad Hebr., IV, 7. — [10] Psal. XCVIII, 6.

[11] III Reg. XIII, 2. — [12] Isai. LXIV, 18; XLV, 1.

Moïse. Or, on n'en a aucune. Premièrement ce psaume n'a point de titre dans l'hébreu, et celui qu'il porte aujourd'hui, au lieu de prouver que ce psaume est de Moïse, est au contraire une marque qu'il n'en est point, puisqu'il porte le nom de David. En second lieu, on ne peut appliquer ici la règle, si peu sûre d'ailleurs, donnée par Jullus à Origène, qu'on doit attribuer à celui qui a composé le psaume précédent un psaume sans titre ou sans nom d'auteur. En effet, nous venons de le montrer par le témoignage de saint Paul, le psaume XCIV, un de ceux que l'on attribue par la même raison à Moïse, n'est cependant pas de lui, mais de David. Si ces psaumes étaient de Moïse, on n'aurait pas manqué[1] de les placer dans le Pentateuque, comme les cantiques qu'il a composés en différentes occasions, et les Samaritains, qui, par vénération pour Moïse, ont conservé le Pentateuque comme le fondement de leur gouvernement et de leur religion, y auraient inséré de nouveau ces psaumes, dans l'hypothèse qu'on les en eût ôtés auparavant pour leur donner place dans le recueil des psaumes faits postérieurement à Moïse.

Livre de Job attribué à Moïse.

2. Quelques[2] anciens ont cru que Moïse avait composé le livre de Job, en quoi ils ont été suivis par Bellarmin, Lambécius et quelques autres écrivains des derniers siècles. Mais si cela était, on n'aurait pas manqué chez les Juifs d'en faire honneur à Moïse et de le mettre sous son nom. Cependant Josèphe l'historien et tous ceux qui, après lui, ont fait le dénombrement des livres sacrés, n'en ont jamais attribué que cinq à Moïse. D'autres ont prétendu qu'il avait simplement traduit le livre de Job de syriaque en hébreu, en y ajoutant néanmoins le premier chapitre et une partie du second. Mais ce sentiment n'est pas plus soutenable que le premier.

3. On cite aussi sous le nom de Moïse une Apocalypse ou révélation. Il y a même des[3] auteurs qui prétendent que saint Paul a tiré de ce livre ce qu'il dit dans son Épître aux Galates qu'en[4] « Jésus-Christ, ni la circoncision ni l'incirconcision ne servent de rien, mais la foi qui est animée de la charité. » Et encore[5] : « En Jésus-Christ la circoncision ne sert de rien, ni l'incirconcision, mais l'être nouveau que Dieu crée en nous. » Cependant il n'y a aucune preuve que cette prétendue Apocalypse soit plus ancienne que l'Épître aux Galates, et il est bien plus raisonnable de dire que celui qui en est l'auteur a emprunté ces paroles de saint Paul. Cédrène[6] remarque que quelques écrivains ne distinguaient pas l'Apocalypse de Moïse d'avec la petite Genèse, mais regardaient ces deux livres comme n'étant qu'une même chose.

Apocalypse de Moïse. Assomption de Moïse.

4. Le livre qui a pour titre : *Ascension de Moïse*, est très-souvent cité dans les anciens; mais aucun, que je sache, ne l'attribue à ce législateur. [7] Origène en fait mention et croit que c'est de ce livre que l'apôtre saint Jude a pris ce qu'il dit de la contestation de l'archange saint Michel avec le diable, touchant le corps de Moïse. Il en est aussi parlé dans les actes du premier concile de [8] Nicée. Clément d'Alexandrie [9] paraît avoir tiré de ce livre bien des choses qu'il nous dit de Moïse; Evode, dans [10] sa lettre à saint Augustin, y fait allusion; mais il remarque en même temps que ce livre n'a aucune autorité dans l'Église, non plus que celui qui avait pour titre : *Secrets de Moïse*. Le livre de l'Ascension de Moïse contenait, au rapport de Nicéphore[11] de Constantinople, 1400 versets.

Livres mystérieux de Moïse.

5. Dans l'histoire du premier concile de Nicée, écrite par Gélase de Cyzique, il est fait

[1] C'est la raison que donne saint Augustin pour prouver que le psaume LXXXIX n'est point de Moïse. *Non enim credendum est,* dit ce saint docteur, *ab ipso omnino Moïse istum psalmum fuisse conscriptum, qui ullis ejus litteris inditus non est, in quibus ejus cantica scripta sunt; sed alicujus significationis gratia tam magni meriti servi Dei nomen adhibitum est, ex quo dirigeretur legentis vel audientis intentio.* Aug. in ps. LXXXIX.

[2] On trouve ce sentiment dans les commentaires sur le livre de Job, qui portent le nom d'Origène; mais on convient aujourd'hui qu'ils ne sont point de ce Père, mais plutôt de quelque arien. Voyez tom. I op. Orig., pag. 519, edit.; Génebrard.

[3] Syncelle, pag. 27. Le P. de Montfaucon, dans son *Diarium Italicum,* pag. 212, remarque qu'il y a à Rome, dans la bibliothèque des Pères de Saint-Basile, un manuscrit qui peut être du XIe siècle, où il est dit que ce passage de saint Paul aux Galates est tiré d'un livre apocryphe de Moïse. M. Cotelier, dans ses notes sur le livre VI, chap. 16, des *Constitutions apostoliques*, pag. 346, cite deux manuscrits de la Bibliothèque du roi, où on trouve la même remarque.

[4] Ad Galat. v, 6. — [5] Ad Galat. vi, 15. — [6] Cedren., pag. 3. — [7] Origen., lib. III *de Princip.*, 2. — [8] In actis Synod. I Nicænæ, pag. 33, lib. II, cap. 10, et lib. II, cap. 18, pag. 28. — [10] Clem. VI, *Strom.*, pag. 679. — [11] Evod., epist. 158 ad sanct. Augustin.

[12] Nicéph. dans sa *Stichométrie.* Le livre que nous appelons ici *Ascension de Moïse* se trouve quelquefois nommé *Assomption* de Moïse. Ce qui a peut-être donné lieu à Lambécius lib. I *Prodrom.*, cap. 7, de croire que c'étaient deux ouvrages différents. Mais cette distinction n'est point nécessaire; les mots d'*ascension* et d'*assomption* signifiant, dans le grec comme dans notre langue, une même chose.

mention [1] d'un livre des discours mystérieux de Moïse, qui contenait plusieurs prophéties touchant David et Salomon. Evode, évêque d'Uzale, le cite [2] aussi dans sa lettre à saint Augustin, et il s'en sert pour prouver la liaison nécessaire de toute âme avec quelque corps.

Testament de Moïse.

6. On cite aussi un *testament* de Moïse; et, selon la *Stichométrie* de Nicéphore, il était composé de onze cents versets. L'auteur de la *Synopse*, donnée sous le nom de saint Athanase, en parle, et il est mis au nombre des livres marqués dans le catalogue des écritures que M. Cotelier a fait imprimer à la tête des Constitutions qui portent le nom de saint Clément. On ne sait point en particulier ce que contenait ce testament.

La Petite Genèse attribuée à Moïse.

7. Nous avons plus de connaissance sur un autre livre apocryphe attribué à Moïse sous le nom de *Petite Genèse*. Plusieurs anciens en ont transcrit des passages, que nous avons encore aujourd'hui. Saint [3] Jérôme y remarquait quelques noms hébreux qu'il ne trouvait point dans les autres livres de l'Écriture sainte; ce qui fait voir que ce livre était écrit en hébreu. [4] Zonare y avait lu que, le premier jour de la création, Dieu avait créé les puissances célestes avant les autres créatures. Georges [5] Syncelle y avait remarqué la même chose, et de plus qu'il n'y avait que vingt-deux espèces de créatures, autant que de lettres hébraïques et de générations depuis Adam jusqu'à Jacob. Syncelle ajoute que quelques auteurs confondaient la *Petite Genèse* avec l'*Apocalypse de Moïse*. Le même auteur et Georges [6] Cédrène rapportent quantité d'endroits tirés de la petite Genèse, qui nous font voir que ce livre avait été fait à l'imitation de celle que Moïse a composée. Mais l'imposteur y a mêlé quantité de faussetés et en a retranché une infinité de choses. Il y est dit en particulier qu'Adam ne pécha que la septième année depuis sa création, qu'il resta tout ce temps dans le paradis terrestre, que la soixante et dixième année de son âge il engendra Caïn, et Abel la soixante et onzième; qu'Abel ayant été tué l'an du monde 99, ses parents le pleurèrent pendant vingt-huit ans; que Moïse conversait familièrement avec un ange, que cet ange lui dit qu'il avait enseigné à Abraham la langue hébraïque dans toute sa pureté; que Mastiphat, prince des démons, s'étant un jour adressé à Dieu, lui dit: Si Abraham vous aime, que pour preuve de son amour il vous immole son fils, etc. Il y a plusieurs contes semblables qu'il est inutile de rapporter ici; le livre dont ils sont tirés étant mis par tous ceux qui l'ont cité au rang des livres apocryphes. Lambécius [7] nous assure qu'il y a dans deux différents manuscrits de la Bibliothèque impériale un fragment de la vie d'Adam et d'Ève, sous ce titre : Histoire de la vie d'Adam et d'Ève, ainsi que Dieu l'a révélée à Moïse, en lui donnant les tables de la loi. Le même auteur ajoute que cette pièce est à peu près dans le goût d'un aucien poëme allemand, composé sur la vie de nos premiers pères, qu'on lit dans un manuscrit de Lutninus, c'est-à-dire qu'elle est pleine de fables et de puérilités. Mais il y a toute apparence que ce morceau dont parle Lambécius est tiré du livre apocryphe dont nous parlons, qui est la *Petite Genèse*. Le *livre des filles d'Adam* ou de la *Genèse*, mis au rang des apocryphes par le pape Gélase, pourrait bien venir de la même source.

Autres ouvrages apocryphes attribués à Moïse.

8. Nous comptons aussi parmi les apocryphes le *livre de la vie de Moïse*, ou l'*histoire de Tharbi, fille du roi d'Ethiopie et femme de Moïse*. Si c'est de là que Josèphe a pris ce [8] qu'il raconte de cette princesse et de son mariage avec Moïse, il faut que cet ouvrage soit bien ancien et qu'il ait eu, dès le temps de cet historien, quelque autorité parmi les Juifs. Mais rien n'empêche que l'auteur de ce livre apocryphe n'ait lui-même emprunté de Josèphe la matière de ses impostures. Les chimistes, pour donner quelque crédit à leur art, ont forgé, sous le nom de Moïse, un *Traité de la chimie*, en quoi ils ne se sont pas moins rendus ridicules que dans leurs vaines recherches. Les magiciens et les cabalistes se sont aussi fait honneur de plusieurs secrets, comme les ayant reçus de Moïse, et ces derniers ont poussé leur impudence jusqu'à dire qu'un ange nommé *Metattron* avait enseigné l'art cabalistique à Moïse.

Quels sont les auteurs des ouvrages attribués à Moïse.

9. Il n'est pas aisé de fixer le temps auquel on a composé les livres apocryphes dont nous venons de parler, ni d'en découvrir les auteurs. Ce que l'on peut dire de plus certain, c'est que la plupart étaient déjà publics dans le IIe siècle de l'Église, comme il paraît

[1] Gelas., lib. II, *de Gestis. Nic. Synod.* I. — [2] Evod., epist. 158 ad Aug. — [3] Hieronym., epist. 127 ad Fabiol. Mansion. 138, 24. — [4] Zonar., lib. I *Annal.*, pag. 4; Michael Glycas, *Annal.*, pag. 104, 108, 211. — [5] Syncel. *Chronog.*, pag. 4, 5, etc. — [6] Cedren., *Compend. hist.*, pag. 1, 6, 21. — [7] Lambecius, lib. V *Comment. de bibliot. Vindobon.*, pag. 28. — [8] Joseph. lib. II *Antiquit.*, cap. 10.

par les fragments que Clément d'Alexandrie et Origène en ont rapportés dans leurs écrits. Saint [1] Épiphane accuse les Séthiens, hérétiques du IIe siècle, d'avoir composé plusieurs livres sous le nom de Moïse, mais il ne dit point en particulier quels étaient ces livres. La manière avantageuse dont il est parlé du patriarche Seth dans le livre intitulé *la Petite Genèse*, donne quelque lieu de croire que les Séthiens, qui se faisaient honneur du nom de ce chef de la race des saints, sont les auteurs de cet ouvrage. On [2] y dit que Seth, étant âgé de quarante ans, fut ravi au ciel par les anges; qu'il apprit d'eux le crime que les veillants ou les anges devaient commettre, le déluge qui devait inonder la terre et la venue du Sauveur dans le monde; qu'il communiqua ses secrets à Adam et Ève, ses père et mère; qu'il était d'une beauté singulière, qu'il avait un grand amour pour Dieu, que tous ses descendants furent également pieux et bien faits de corps; que, par l'ordre d'Adam, ils demeurèrent jusqu'à la millième année après la création du monde dans le pays qui est au-dessus d'Eden, menant une vie angélique; mais que le démon, jaloux d'un état si saint, les porta à désirer la beauté des filles des hommes, dont Moïse a dit [3] : « Les enfants de Dieu voyant les filles des hommes qui étaient belles, en prirent pour femmes toutes celles qui leur plurent. »

[1] Epiph., lib. I *Panarii sive operis adversus omnes hæreses.* — [2] Georg., Sync. *Chron.*, p. 10. Cet auteur ne dit point que ce qu'il rapporte de Seth soit tiré du livre de la *Petite Genèse;* mais ce qu'il ajoute, quelques lignes après, en est une preuve; car il raconte que Caïn, pour avoir mis à mort son frère Abel d'un coup de pierre, fut écrasé sous les ruines d'une maison : circonstance que Cédrène, pag. 6 *Compend. hist.*, rapporte aussi, et qu'il dit être tirée de la *Petite Genèse.* — [3] Genes. VI, 2.

CHAPITRE II.

Josué, conducteur des Israélites et prophète.

ARTICLE PREMIER.

HISTOIRE DE SA VIE.

Josué s'attache au service de Moïse l'an du monde 2513.

1. Osée, à qui Moïse donna [1] le nom de Josué, c'est-à-dire celui qui sauvera, ou le sauveur [2] donné de Dieu, était fils de *Nun*, autrement *Navé*, de la tribu d'Ephraïm. Il était encore jeune [3] quand Dieu fit sortir son peuple de l'Égypte. Mais sa jeunesse n'empêcha pas Moïse de le choisir pour son principal ministre, dans les guerres qu'il fallut soutenir depuis le passage de la mer Rouge. Il l'aima tendrement et lui donna dans toutes les rencontres des marques de son estime et de sa confiance. Il n'y avait pas encore deux mois que les Israélites étaient sortis d'Égypte, lorsqu'ils furent attaqués par les Amalécites, au campement de [4] Raphidim. Moïse, pour repousser l'ennemi, confia à Josué le commandement de son armée, avec ordre de combattre Amalec dans la colline, tandis qu'il irait lui-même sur le haut de la colline lever les mains au ciel, pour obtenir la victoire par ses prières. Josué la remporta, mit en fuite Amalec et fit passer son peuple au fil de l'épée. Quelques jours après, les Israélites étant venus camper au pied de la montagne de Sinaï, Moïse y monta par ordre de Dieu, pour y recevoir les tables de la loi, et mena avec lui Josué qui le servait, nonobstant la défense qui avait été [5] faite à

[1] Num. XIII. On ne sait point au juste ni le temps ni l'occasion qui firent mériter à Josué ce nouveau nom. Origène, *hom.* 11 *in Exod.*, croit que ce nom lui fut donné après la victoire qu'il remporta sur les Amalécites. Nous aimons mieux croire avec saint Augustin que Moïse lui donna ce nom lorsqu'il l'envoya pour examiner la terre promise, en laquelle il devait un jour faire entrer le peuple d'Israël. *Quæram a Judæo, cur eidem ipsi futuro suo successori Moyses nomen mutaverit, vocabatur enim Osæ, et appellavit eum Jesum. Cur denique tunc appellaverit, quando ex convalle Pharan præmisit ad eamdem terram, quo erat populus ipso duce venturus.* August., lib. XVI *Cont. Faust.*, cap. 19. Aussi est-ce dans l'endroit où cette députation de Josué est rapportée, que l'Ecriture marque le changement du nom de Josué. — [2] Hieronym., in cap. I Ose. — [3] Exod. XXXIII, 11, Josué avait alors entre 40 et 50 ans, qui était pour les hommes de ce temps la fleur de l'âge. — [4] Exod. XXIV, 12, 13. — [5] Exod. XIX.

tout autre qu'à lui, d'approcher de la montagne sous peine de mort; mais Josué ne monta point au haut de la montagne. Moïse y monta seul, et laissa Josué dans un endroit moins élevé où ils s'étaient trouvés enveloppés l'un et l'autre d'une nuée pendant six jours. Après quarante jours ils descendirent ensemble de la montagne. Josué [1], entendant le tumulte et les cris du peuple, croyait entendre les cris militaires d'une armée qui était aux mains; mais Moïse lui dit qu'Israël était tombé dans l'idolâtrie, et que les clameurs qu'il entendait étaient les cris de ceux qui chantaient et dansaient autour du veau d'or, dont ils s'étaient fait une idole.

Josué garde avec soin le Tabernacle d'alliance. Son attention pour tout ce qui intéressait la gloire et l'autorité de Moïse.

2. Moïse ayant dressé le tabernacle d'alliance dans [2] un lieu éloigné du camp, Josué en prit soin; il prenait garde que personne n'y entrât, et lorsque Moïse s'en retournait dans le camp, il ne quittait point le tabernacle. Edad et Médad, deux [3] des soixante et dix des anciens d'Israël, que Moïse avait choisis pour le soulager dans son ministère, étant animés de l'esprit de Dieu, prophétisèrent dans le camp. Josué l'ayant appris, et craignant, par un mouvement humain, que l'autorité de Moïse, si nécessaire à la conduite du peuple, ne diminuât, lui dit : « Mon seigneur, empêchez-les. » Mais Moïse lui répondit: « Pourquoi avez-vous des sentiments de jalousie en ma considération? plût à Dieu que tout le peuple prophétisât et que le Seigneur répandit son esprit sur eux? »

Josué est député pour examiner la Terre promise, l'an du monde 2514.

3. Du désert de Pharan [4], Moïse envoya un homme d'entre les princes de chaque tribu, pour considérer la terre de Chanaan. Josué fut nommé pour la tribu d'Ephraïm et Moïse, prévoyant dès lors que ce serait lui qui y ferait entrer les enfants d'Israël, lui changea le nom d'Osée en celui de Josué. Au bout de quatorze jours, ces envoyés étant de retour, dix d'entre eux décrièrent devant les enfants d'Israël le pays qu'ils avaient vu, et excitèrent parmi le peuple de grands murmures contre Moïse et Aaron. Mais Josué et Caleb firent [5] ce qu'ils purent pour apaiser la sédition, et méritèrent l'un et l'autre, par cette belle action, d'entrer dans la terre promise, dont tous ceux qui avaient murmuré furent exclus.

Josué est nommé pour partager la Terre promise et pour succéder à Moïse, l'an du monde [illegible].

4. La quarantième année d'après la sortie d'Égypte, Dieu ayant prescrit [6] les limites que devait avoir la terre promise, Josué et Eléazar furent nommés avec un prince de chaque tribu pour la partager à tout Israël. Ce fut en cette même année que Moïse, avant de monter sur la montagne d'où le Seigneur devait lui découvrir cette terre et où il devait mourir, reçut ordre de Dieu de prendre Josué pour son successeur dans le gouvernement d'Israël, de lui imposer les mains, de le présenter au grand prêtre Eléazar devant tout le peuple, de lui donner des préceptes à la vue de tous, et enfin de lui communiquer une partie de sa gloire, afin que toute l'assemblée des enfants d'Israël l'écoutât et lui obéit. Moïse, ayant exécuté toutes ces choses, fit venir Josué en présence du peuple et lui dit : « Soyez ferme et courageux, car c'est vous qui ferez entrer ce peuple dans la terre que le Seigneur a juré à leurs pères de leur donner, et c'est vous aussi qui la partagerez au sort. » Ensuite s'étant présentés tous deux devant le tabernacle du témoignage, Dieu donna ses ordres à Josué, lui promit son assistance et lui déclara que ce serait lui qui ferait entrer Israël dans la terre promise. Josué chanta [7] avec Moïse, en présence du peuple qui les écoutait, le dernier cantique que ce grand législateur composa. Après sa mort et un deuil de trente jours, Josué prit le gouvernement du peuple en sa place [8], et les enfants d'Israël lui obéirent, en faisant ce que le Seigneur avait ordonné à Moïse. Josué était rempli de l'esprit de sagesse, parce que Moïse lui avait imposé les mains.

Josué dispose le peuple à passer le Jourdain, l'an du monde [illegible].

5. Josué, fortifié par le Seigneur qui [9] l'assura d'une assistance pareille à celle qu'il avait donnée à Moïse, ordonna au peuple de se préparer à passer le Jourdain dans trois jours, pour aller conquérir la terre que Dieu leur avait promise. En même temps il envoya [10] secrètement des espions pour reconnaître la ville de Jéricho, qui n'était qu'à soixante [11] stades, c'est-à-dire environ trois lieues du Jourdain. Le terme expiré, le [12] peuple sortit de ses tentes pour passer le Jourdain. Les Prêtres qui portaient l'arche d'alliance devant le peuple n'eurent pas plutôt mis le pied dans ce fleuve, que les eaux qui venaient d'en haut s'arrêtant, et celles d'en bas s'écoulant, laissèrent un passage libre au peuple d'Israël. Josué, pour conserver la mémoire de ce prodige, éleva par ordre de Dieu [13] deux monuments de douze pierres, que douze hommes

[1] Exod. XXX. — [2] Exod. XXXIII, 7, 11. — [3] Num. XI, 24, 28, 29. — [4] Num. XIII. — [5] Num. XIV. — [6] Num. XXXIV. — [7] Deuter. XXXII, 44. — [8] Deuter. XXXIV, 9. — [9] Josue I, 5. — [10] Josue II. — [11] Joseph., lib. IV, *Antiquit.*, cap. 7. — [12] Josue III.

[13] Josue IV.

choisis de chaque tribu avaient emportées sur leurs épaules du milieu du lit du Jourdain; l'un au milieu de ce fleuve, l'autre à Galgal, dans la plaine de Jéricho, où ils campèrent pour la première fois depuis le passage du Jourdain.

Josué renouvelle dans le peuple la circoncision, le onzième du premier mois de l'an 2553.

6. Pendant que le bruit d'un si grand miracle arrivé en faveur du [1] peuple d'Israël, répandait la terreur parmi les rois des Amorrhéens et ceux de Chanaan, Josué ayant fait, par l'ordre du Seigneur, des couteaux de pierres, circoncit tous les enfants d'Israël. Car, depuis la sortie d'Égypte jusqu'au passage du Jourdain, aucun de ceux qui étaient nés dans le désert pendant quarante ans n'avait été circoncis; soit que, n'ayant jamais d'assurance du temps qu'ils demeureraient dans chaque lieu, ils n'aient osé hasarder cette opération, qui demandait le repos de plusieurs jours; soit que Dieu les en ait dispensés pendant tout ce temps. Le lieu où se fit cette circoncision générale fut appelé *Galgala*. L'on y fit la Pâque le quatorzième jour du mois, sur le soir, dans la plaine de Jéricho. Le lendemain, les Israélites mangèrent des fruits de la terre, des pains sans levain et de la farine d'orge; et, depuis ce jour, la manne dont le Seigneur les avait nourris pendant quarante ans dans le désert, cessa de tomber.

Un ange apparaît à Josué; il prend la ville de Jéricho.

7. Josué, s'étant avancé sur le [2] territoire de la ville de Jéricho, vit devant lui un homme qui était debout et qui tenait à la main une épée nue. Il alla à lui et lui dit : Êtes-vous des nôtres ou de nos ennemis? Non, répondit l'inconnu; mais je suis le prince de l'armée du Seigneur, et je viens ici maintenant à votre secours. Josué se jeta le visage contre terre, et, adorant celui qui lui envoyait cet ange, il dit : Que dit mon Seigneur à son serviteur? Otez vos souliers de vos pieds, lui dit l'ange, que l'on croit communément être saint Michel, parce que le lieu où vous êtes est saint. Josué obéit, et [3] le Seigneur, par le ministère de son ange, lui dit qu'il lui avait livré la ville de Jéricho et son roi, et tous les vaillants hommes qui y étaient, et lui marqua ce qu'il avait à faire. Au septième tour que Josué et les Israélites firent de la ville de Jéricho, selon que le Seigneur l'avait ordonné, les murailles tombèrent, et chacun entrant par l'endroit qui était vis-à-vis de lui, ils prirent ainsi la ville et la saccagèrent. Rahab seule, qui avait caché les deux espions envoyés par Josué pour reconnaître la ville, fut sauvée avec sa famille.

Josué prend Haï, dresse un autel au Seigneur, écrit le Deutéronome sur pierres.

8. Josué marcha ensuite [4] contre la ville d'Haï, tailla en pièces tous ceux qui la défendaient et tous ses habitants; et, après en avoir fait pendre le roi, il brûla la ville et en fit un tombeau éternel. Alors, pour exécuter les ordres que Moïse avait donnés aux enfants d'Israël, il éleva sur le mont Hébal un autel de pierres non polies, que le fer n'avait point touchées, offrit dessus des holocaustes au Seigneur et immola des victimes pacifiques. Il écrivit aussi sur des pierres le Deutéronome de la loi de Moïse, et, après avoir béni le peuple, dont la moitié était près du mont Garizim et l'autre moitié près du mont Hébal, il lut les bénédictions et les malédictions, et tout ce qui est écrit dans le livre de la loi, devant tout le peuple.

Victoire de Josué sur cinq rois. Il arrête le cours du soleil et de la lune.

9. Ayant ensuite appris que la [5] ville de Gabaon, dont il avait pris les habitants sous sa [6] protection, était assiégée par Adonisédec, roi de Jérusalem, et quatre autres rois des Chananéens, il alla [7] pour la secourir; et, étant tombé tout d'un coup sur les troupes ennemies, il les défit entièrement; il fit ensuite mourir les cinq rois qui les commandaient et voulut que leurs corps fussent attachés à cinq potences, où ils demeurèrent pendus jusqu'au coucher du soleil. Il prit ensuite les villes de Macéda, de Lebna, de Lachis, d'Égléa, d'Ebron, de Dabir et quelques autres. Il arriva deux choses fort extraordinaires dans le combat dont on vient de parler. 1° Dieu, pour hâter la défaite des ennemis de son peuple, depuis la descente de Béthoron jusqu'à Azéca, c'est-à-dire près de quatre lieues, fit tomber sur les Chananéens une grêle de pierres qui en tua beaucoup plus que les enfants d'Israël n'en avaient mis à mort par l'épée. 2° Josué, craignant de n'avoir pas le loisir de défaire entièrement les ennemis, dont une partie aurait pu se sauver à la faveur de la nuit, s'adressa à Dieu et dit devant les enfants d'Israël. « Soleil arrête-toi vis-à-vis de Gabaon, lune n'avance point sur la vallée d'Aïalon. » Et le soleil et la lune s'arrêtèrent jusqu'à ce que le peuple se fût vengé de ses ennemis.

Suite des victoires de Josué.

10. Josué fut à peine retourné avec tout Israël à Galgala, où était le camp, qu'il apprit que Jabin, roi d'Azor [8], et plusieurs autres rois ligués contre Israël, s'étaient joints

[1] Josue V. — [2] Josue V. — [3] Josue VI. — [4] Josue VIII.

[5] Josue X. — [6] Josue IX. — [7] Josue X. — [8] Josue XI.

vers les eaux de Memron, pour lui livrer combat : alors, plein de confiance au Seigneur, qui lui avait promis de lui livrer tous ces rois, il marcha en diligence contre eux avec toute son armée, et, les ayant chargés à l'improviste, il les tailla en pièces sans en laisser échapper aucun. Il prit ensuite Azor, qu'il réduisit en cendres, et ruina de même toutes les villes d'alentour avec leurs rois, qu'il fit mourir. Mais il conserva toutes celles qui étaient sur des collines et des hauteurs, excepté Azor, qui, étant très-forte, fut toute brûlée : en quoi il suivit exactement les ordres qu'il avait reçus de Moïse, « sans manquer à la moindre chose de tout ce que le Seigneur avait commandé à Moïse lui-même. » Josué marcha aussi contre les géants de la race d'Énach et les extermina tous, excepté ceux de Gaza, de Geth et d'Azot. L'Écriture compte jusqu'à trente et un [1] rois qui furent vaincus par les Israélites sous le gouvernement de Josué, au delà du Jourdain; et elle remarque qu'il n'y eut pas une seule ville, hors Gabaon, qui se rendit sans combat. Les États que les enfants d'Israël conquirent ou ravagèrent en moins de sept années s'étendaient depuis la Syrie jusqu'à l'Idumée.

Josué partage avec les enfants d'Israël les terres qu'ils avaient conquises, l'an du monde 2559, 2560, 2561 et 2562.

11. Alors le Seigneur, voyant Josué dans un âge fort avancé [2], c'est-à-dire d'environ cent ans, lui ordonna de procéder au partage de la terre promise, tant de ce qui était conquis que de ce qui ne l'était point; car il y avait encore beaucoup de villes dont Israël ne s'était point rendu maître. Mais, pour couper jusqu'à la racine tout ce qui aurait pu altérer la paix et causer de la jalousie entre les tribus, Dieu ordonna en même temps à Josué d'employer le sort dans la distribution des terres. Ce qui ayant été fait, il arriva heureusement que les tribus se trouvèrent placées suivant ce qui en avait été prédit autrefois par Jacob [3] et par [4] Moïse. Les lévites [5] n'eurent point d'autre part dans la terre de Chanaan que des villes pour y habiter, avec un terrain autour de ces villes, pour nourrir leurs troupeaux. Outre les [6] quarante-huit villes données aux lévites, Josué assigna [7] six villes de refuge pour ceux qui avaient commis un meurtre involontaire. Après quoi [8] il fit venir ceux des tribus de Ruben et de Gad, et ceux de la demi-tribu de Manassé, qui tous avaient leur partage au delà du Jourdain, mais qui étaient venus aider leurs frères à conquérir le pays d'en deçà de ce fleuve; il les exhorta à aimer le Seigneur et à garder exactement sa loi et ses ordonnances; il leur souhaita toutes sortes de bonheur et de bénédictions, et les renvoya dans leurs villes.

Josué renouvelle l'alliance entre le peuple et le Seigneur. — Sa mort, l'an du monde 2570.

12. Josué, étant proche de sa mort, fit assembler les anciens et les princes d'Israël à Silo, où étaient alors le tabernacle et l'arche d'alliance, et les exhorta à garder fidèlement les commandements de Dieu et à éviter toute société avec les peuples infidèles qui demeuraient parmi eux. Dans une seconde assemblée, qu'il convoqua [9] à Sichem, il renouvela l'alliance de la part du Seigneur avec Israël, et, ayant ensuite renvoyé le peuple chacun dans ses tentes, il mourut âgé de cent dix ans [10], après avoir gouverné Israël pendant dix-sept ans.

Éloge de Josué, tiré de l'Écriture sainte.

13. On ne peut mieux faire l'éloge de ce grand homme qu'en employant les propres paroles du Saint-Esprit, qui a voulu être son panégyriste en plus d'un endroit. Moïse, voyant que le Seigneur n'agréait point qu'il passât au delà du Jourdain et qu'il introduisît le peuple dans la terre promise, le pria de choisir lui-même celui qui devait lui succéder dans le gouvernement des Hébreux. [11] « Que le Seigneur, le Dieu des esprits de tous les hommes, lui dit ce législateur, choisisse lui-même un homme qui veille sur tout ce peuple, qui puisse marcher devant eux et les conduire; qui les mène et les ramène, de peur que le peuple du Seigneur ne soit comme des brebis sans pasteur. » Alors le Seigneur dit à Moïse : « Prenez Josué, fils de Nun, cet homme en qui l'Esprit-Saint réside, et imposez-lui les mains en le présentant devant le grand Prêtre Eléazar et devant tout le peuple; donnez-lui des préceptes à la vue de tous et une partie de votre gloire, afin que toute l'assemblée des enfants d'Israël l'écoute et lui obéisse. » L'éloge qu'en a fait l'auteur de l'Ecclésiastique ne nous donne pas une moins haute idée de ce conducteur des Hébreux, lorsque, réunissant les principales circonstances de sa vie, il dit de lui : « Jésus Navé s'est distingué dans la guerre par sa valeur; il a succédé à Moïse dans l'esprit de prophétie; il a été grand selon le nom qu'il portait, » c'est-à-dire qu'il a parfaitement rempli le nom de Sauveur; car c'est ce que signifie celui de Josué, « et il a été très-grand pour sauver les élus de Dieu, pour renverser les ennemis qui s'élevaient

[1] Josue XII. — [2] Josue XIII. — [3] Gen. XLIX. — [4] Deuteron. XXXIII. — [5] Josue XIV. — [6] Josue XXI.

[7] Josue XX. — [8] Josue XXII. — [9] Josue XXIV. — [10] Ibid. — [11] Num. XXVII, 15, 16, 17.

contre lui, et pour acquérir à Israël la terre qui était son héritage. Combien s'est-il acquis de gloire, lorsque, tenant ses mains élevées, il lançait son dard contre les villes? Où est l'armée qui ait tenu en sa présence? car le le Seigneur lui menait lui-même ses ennemis pour les vaincre. N'a-t-il pas arrêté le soleil dans un transport de sa colère, lorsqu'un seul jour devint aussi long que deux? Il invoqua le Très-Haut et le Tout-Puissant lorsque ses ennemis l'attaquaient de toutes parts; et le Dieu grand et saint l'écouta, et fit tomber sur ses ennemis une grêle de grosses pierres. Il fondit avec impétuosité sur les troupes ennemies et les tailla en pièces à la descente de la vallée, afin que les nations reconnussent la puissance du Seigneur, et qu'ils apprissent qu'il n'est pas aisé de combattre contre Dieu; il a toujours suivi le Tout-Puissant. »

ARTICLE II.

DE L'AUTEUR DU LIVRE DE JOSUÉ.

Josué est auteur du livre qui porte son nom. Première preuve.

1. L'auteur [1] de l'abrégé de l'Écriture sainte, attribué à saint Athanase, croit que le livre qui porte le nom de Josué n'est point de lui, et que ce titre n'est pas mis à la tête de ce livre pour en désigner l'auteur, mais pour en marquer le sujet, parce qu'il contient l'histoire de ce qui s'est passé sous le gouvernement de Josué. Cette opinion a eu ses partisans parmi les écrivains du dernier siècle, mais en petit nombre, et la plus commune et, à mon sens, la seule véritable est que Josué est lui-même l'auteur du livre que nous lisons sous son nom. Est-il croyable que Josué, témoin oculaire de l'assiduité de Moïse à transmettre par écrit à la postérité les merveilles que le Seigneur opérait tous les jours en faveur de son peuple, ne se soit pas fait un devoir de l'imiter en cela? Aussi [2], d'habiles critiques prétendent que quand l'auteur du livre de l'Ecclésiastique a dit de Josué qu'il a été « le [3] successeur de Moïse dans les prophéties, » il n'a voulu dire autre chose, sinon que Josué avait succédé à Moïse dans la fonction d'écrivain sacré.

Seconde preuve.

2. On attribue ce livre à Esdras, mais cela ne peut être. Dans ce livre qui porte le nom de Josué, qui selon nous en est le véritable auteur, la ville de Haï nous est représentée comme [4] ruinée et réduite en cendres. Esdras, au contraire, parle [5] de cette même ville comme habitée de son temps et rétablie dès le temps des rois.

Troisième preuve.

3. Le livre de Josué existait déjà lorsque l'auteur du livre III des Rois écrivait; ce qu'il dit de la malédiction prononcée par Josué contre celui qui oserait entreprendre le rétablissement de la ville de Jéricho, en est une preuve bien claire. Voici ses paroles [6] : « Pendant le règne d'Achab, Hiel, qui était de Béthel, bâtit Jéricho. Il perdit Abiran, son fils aîné, lorsqu'il en jeta les fondements, et Ségub, le dernier de ses fils, lorsqu'il en posa les portes, selon que le Seigneur l'avait prédit par Josué, fils de Nun. » D'où cet auteur avait-il appris cette prophétie, sinon du livre de Josué, où elle se trouve [7] dans les mêmes termes que l'auteur du livre III des Rois l'a rapportée?

Quatrième preuve.

4. Ce qui est dit dans le livre de Josué, que « les enfants d'Ephraïm n'exterminèrent point les Chananéens qui habitaient dans Gazer; mais que les Chananéens ont habité jusqu'aujourd'hui au milieu d'Ephraïm, et leur sont demeurés tributaires [8], » est encore une preuve de son antiquité. Les Chananéens n'étaient plus dans Gazer au temps de Salomon [9]; ils en avaient été chassés par Pharaon, roi d'Égypte, qui, après s'être rendu maître de cette ville, la donna en dot à sa fille, épouse de Salomon.

Cinquième preuve.

5. L'auteur du livre de Josué vivait avant le règne de David, puisqu'il remarque que, dans le temps qu'il écrivait ce livre, les « Jébuséens [10] habitaient encore dans Jérusalem avec les enfants de Juda. » Or, tout le monde sait que les Jébuséens ne quittèrent Jérusalem que sous [11] le règne de David, lorsque ce prince, après avoir été sacré et reconnu pour roi par tout Israël, prit sur les Jébuséens la forteresse de Sion et les en chassa.

Sixième preuve.

6. Mais ce que cet auteur dit de Rahab et de sa famille fait bien voir qu'il vivait en même temps que cette courtisane [12]. Josué, dit-il en racontant le sac de la ville de Jéricho, « sauva Rahab la courtisane et la maison de son père, avec tout ce qu'elle avait, et ils

[1] *Synops.* Athan., tom. III oper. Athan., pag. 139. — [2] Huet., *Demonst. évang.*, prop. 4, pag. 314; Martianay, *Canon de l'Ecriture*, pag. 28. — [3] Eccli. XLVI, 1. — [4] *Succendit urbem* Haï *et fecit eam tumulum cinerum.* Josue VIII, 28. — [5] *Viri Haï et Bethel centum viginti tres.* I Esdr. II, 28; II Esdr. VII, 32. — [6] III Reg. XVI, 34.

[7] *In illo tempore imprecatus est Josue, dicens : Maledictus vir coram Domino, qui suscitaverit et ædificaverit civitatem Jericho. In primogenito suo fundamenta illius jaciat, et in novissimo liberorum ponat portas ejus.* Josue, VI, 26. — [8] Josue XVI, 10.
[9] III Reg. XI, 16. — [10] Josue XV, ultimo. — [11] Reg. V. — [12] Josue VI, 25.

demeurèrent au milieu du peuple d'Israël, comme ils y sont encore aujourd'hui. » Un écrivain éloigné du temps de la délivrance de Rahab en aurait-il parlé de la sorte?

Septième preuve.

7. Il y a plus, le détail des circonstances de la guerre des Israélites avec les Chananéens; les noms propres des rois, des princes et autres personnes; la situation et les particularités des lieux, les dénombrements, les partages des terres et quantité d'autres faits rapportés dans le livre de Josué, ne peuvent venir que d'un auteur contemporain qui écrivait dans le temps même que les choses se passaient. Jamais tant d'événements différents, revêtus d'un nombre infini de circonstances et de particularités, n'auraient pu se conserver et passer à la postérité par le canal d'une tradition *orale*. D'ailleurs, il était de l'intérêt de tout Israël que, dans le temps même du partage de la terre promise, on en dressât des actes et des mémoires authentiques, où les noms des terres, leur situation, leurs limites fussent exactement marqués, soit pour assurer à chaque tribu la possession des terres qui lui seraient échues en partage, soit pour prévenir les difficultés qui, dans la suite des temps, auraient pu naître sur ce sujet. Or, qui était plus en état de dresser ces mémoires que Josué, qui avait lui-même fait le partage de la terre promise? qui pouvait mieux que lui nous raconter les batailles qu'il avait livrées aux rois des Chananéens, les victoires qu'il avait remportées sur eux, les pays qu'il avait conquis, les villes qu'il avait prises?

Huitième preuve.

8. Enfin il est dit dans le livre de Josué qu'il [1] « écrivit lui-même toutes ces choses dans le livre de la loi du Seigneur. » Ces paroles, qui sont presque les dernières du livre de Josué, doivent naturellement s'entendre de toute l'histoire de ce livre et montrent que Josué l'ajouta aux cinq livres de Moïse, à qui on a souvent donné le nom de loi du Seigneur. La conjonction *et*, qui fait le commencement du livre de Josué, marque assez la liaison de ce livre avec le Deutéronome, qui est le dernier des livres de Moïse. Mais quand on n'entendrait ces paroles que du récit de l'assemblée de Sichem et de l'alliance renouvelée alors de la part du Seigneur avec Israël, ce serait toujours un préjugé légitime que Josué aurait aussi écrit tout le reste du livre. En effet, si Josué s'est cru obligé de transmettre par écrit à la postérité ce qu'il avait dit dans l'assemblée de Sichem et les articles de l'alliance qu'il avait renouvelée avec le Seigneur, sans qu'il en eût reçu un ordre particulier, au moins que nous sachions, ne se sera-t-il pas aussi fait un devoir de nous conserver la mémoire de tant de grands événements dont toute son histoire est remplie? Le passage miraculeux du Jourdain, la prise merveilleuse de la ville de Jéricho, la défaite de tant de rois et d'armées puissantes, la conquête d'un si grand pays, la prise de tant de villes fortes, le cours du soleil et de la lune arrêté par le commandement d'un homme, le partage de la terre promise, et plusieurs autres faits importants que nous lisons dans le livre de Josué, n'étaient-ils pas aussi dignes de l'attention de ce général que ce qui s'était passé dans l'assemblée de Sichem, et ne méritaient-ils pas bien qu'il les écrivit lui-même, pour apprendre aux siècles à venir les merveilles que Dieu avait faites en faveur d'Israël?

Neuvième preuve.

9. Quoique les Pères de l'Église se soient peu expliqués sur l'auteur du livre de Josué, la plupart de ceux qui l'ont fait sont pour nous. Lactance [2], après avoir dit que Moïse nous a laissé par écrit dans le Deutéronome ces paroles : « Et le Seigneur me dit : Je leur susciterai du milieu de leurs frères un Prophète semblable à vous, » et encore [3] : « Le Seigneur votre Dieu circoncira votre cœur, afin que vous aimiez le Seigneur votre Dieu, » ajoute immédiatement à la suite [4] : « De même Jésus Navé, successeur de Moïse, » nous a laissé par écrit ces parole : [5] « Le Seigneur dit à Josué : Faites-vous des couteaux de pierres et circoncisez une seconde fois les enfants d'Israël. » Saint Isidore [6] de Séville reconnaît aussi Josué pour auteur de ce livre, et il remarque que les Hébreux sont de ce sentiment.

ARTICLE III.

RÉPONSES AUX DIFFICULTÉS QUE L'ON FORME CONTRE LE SENTIMENT QUI ATTRIBUE A JOSUÉ LE LIVRE QUI PORTE SON NOM.

Première objection.

1. La première raison que l'on apporte pour

[1] Josue XXIV, 26. — [2] *In Deuteronomio ita scriptum reliquit* Moyses : *Et dixit Dominus ad me : Prophetam excitabo eis de fratribus eorum sicut te. Item Moses ipse : In novissimis diebus circumcidet Dominus cor tuum ad Dominum Deum tuum amandum. Item Jesus Nave, successor Mosis : Et dixit Dominus ad Jesum: Fac tibi cultellos petrinos nimis acutos, et sede et circumcide secundo filios Israel.* Lactant., lib. IV *Instit.*, cap. 17. — [3] Ibid., XXX, 6. — [4] Josue, V 2. — [5] *Josue liber nomen accepit a Jesu, filio Nave, cujus historiam continet, scriptorem vero ejus eumdem Josue Hebræi asseverant.* — [6] Isid. Hisp., lib. VI *Orig.*, cap. 2.

prouver que Josué n'est point auteur de ce livre, est que celui qui l'a composé se sert de certaines façons de parler qui supposent qu'il écrivait longtemps après l'événement des choses qu'il raconte. Par exemple, dans le chapitre IV, il est dit que Josué mit douze pierres au milieu du lit du Jourdain, où les prêtres, qui portaient l'arche d'alliance, s'étaient arrêtés; et l'auteur ajoute, pour autoriser sa narration, que ces pierres [1] *y sont demeurées jusqu'aujourd'hui*. Au chapitre suivant l'auteur, après avoir rapporté que le lieu où les Israélites furent circoncis fut appelé Galgal, pour signifier que Dieu avait en ce lieu retranché de dessus Israël l'opprobre de l'Égypte, ajoute aussitôt, comme pour confirmer ce qu'il venait de dire, que ce lieu est ainsi [2] *appelé encore aujourd'hui*. Ce qui est dit dans le même livre que [3] « jamais jour ni devant, ni après, ne fut aussi long que celui » auquel Josué arrêta par ses prières le soleil et la lune, donne lieu aussi d'inférer qu'il y a eu une distance considérable entre ce grand événement et la relation qu'on en fait. Il en est de même de l'endroit où il est dit que [4] *Josué... arrêta dès ce jour-là que* les Gabaonites seraient employés au service de tout le peuple et de l'autel du Seigneur, coupant le bois, « et portant l'eau au lieu que le Seigneur aurait choisi, comme ils font encore jusqu'à présent. » Voilà deux temps bien marqués : le temps auquel Josué établit les Gabaonites pour le service du peuple, et le temps auquel l'auteur écrivait, désigné par ces paroles *jusqu'à présent*. On ne peut pas dire, ajoute-t-on, que ceci se puisse entendre des dernières années de Josué; car ces termes, *la maison de Dieu*, qui sont au verset 23 du même chapitre, et ceux-ci, *le lieu que le Seigneur a choisi*, n'ont été en usage que depuis la construction du temple de Jérusalem, sous le règne de Salomon.

Réponse à la première objection.

2. Mais toutes ces difficultés ne sont fondées que sur de fausses suppositions. 1° On suppose que cette expression, *jusqu'aujourd'hui* ou *jusqu'à présent*, ne peut être employée que par un auteur qui écrit longtemps après l'événement des choses dont il fait la relation. Cependant cette supposition n'est pas toujours véritable, et rien n'empêche qu'un écrivain contemporain ne se serve de cette expression quand il écrit quelque temps après que la chose est arrivée, et qu'elle peut être confirmée par un monument public, comme nous l'avons fait voir en parlant des livres de Moïse. Josué, qui écrivait plus de quinze ans après le passage du Jourdain, a donc bien pu dire, pour confirmer un fait si extraordinaire, que le monument qu'il avait érigé en mémoire de ce prodige, subsistait encore dans le temps qu'il écrivit son histoire. 2° Il en est de même de la remarque sur l'origine du nom de *Galgala*. L'espace qu'il y a eu entre cet événement et le temps auquel Josué écrivait, était plus que suffisant pour qu'il remarquât qu'alors on donnait encore au lieu où les Israélites avaient été circoncis le nom de *Galgala*. 3° Quel inconvénient y a-t-il qu'un historien qui écrivait dix-sept années après le jour auquel le soleil fut arrêté, et qui savait d'ailleurs que cela ne s'était fait que par un miracle extraordinaire, ait dit « que jamais jour ni devant, ni après, ne fut si long que celui-là ? » Fallait-il que des siècles entiers se fussent écoulés depuis ce prodige, pour parler ainsi ? Ou plutôt ne suffisait-il pas que, selon le cours de la nature, jamais jour ne fût ni ne pût être aussi long que celui-là? 4° On ne peut rien conclure de ce qui est dit des Gabaonites, sinon que, du temps que l'auteur du livre de Josué écrivait, ces peuples servaient dans le lieu que le Seigneur avait choisi en quelque endroit qu'il fût : ce qui convient également au temps de Josué et à celui des juges, de David et de Salomon. Le nom de *Maison de Dieu*, que l'on prétend n'avoir été en usage que depuis la construction du temple de Jérusalem, est d'une date beaucoup plus ancienne, et on le trouve employé longtemps même avant Josué. Jacob dit du lieu où il avait vu l'échelle mystérieuse, « que [5] c'était véritablement la maison de Dieu et la porte du ciel. » Et quand il eut bâti un autel à Luza, il nomma ce lieu [6] « la maison de Dieu, parce que Dieu lui avait apparu en ce lieu-là, lorsqu'il fuyait Esaü, son frère. » Moïse, dans le livre de l'Exode, donne plusieurs fois au tabernacle d'alliance le nom de maison du Seigneur. « Vous apporterez, dit-il [7], dans la maison du Seigneur votre Dieu, les prémices des fruits de votre terre. » Et encore : « Vous [8] offrirez dans la maison du Seigneur votre Dieu les prémices des fruits de votre terre. » Si le nom de *Maison du Seigneur* se donnait dès le temps de Jacob à de simples autels, ou du temps de Moïse au tabernacle d'alliance,

[1] Josue IV, 9. — [2] Josue V, 9. — [3] Josue X, 14. — [4] Josue IX, 27.

[5] Genes. XXVIII, 17 et 22. — [6] Genes. XXXV, 7. — [7] Exod. XXIII, 19. — [8] Exod. XXXIV, 26.

pourquoi Josué ne l'aurait-il pas employé pour désigner le tabernacle où était l'arche d'alliance?

Réponse à la seconde objection.

3. On objecte en second lieu que le livre de Josué n'est qu'un abrégé des anciennes annales des Juifs, où l'histoire de Josué était écrite fort au long; ce qu'on prétend prouver incontestablement par un endroit du chapitre X, où il est parlé du livre des Justes, en ces termes [1] : « N'est-ce pas ce qui est écrit dans le livre des Justes? » Cette difficulté, qui est une des plus fortes que l'on forme contre notre sentiment, détermina Théodoret [2] à croire que l'auteur du livre de Josué était plus récent que ce prince d'Israël. Cependant on peut dire que ce *livre des Justes*, qui est entièrement perdu, était un recueil de cantiques composés pour célébrer les victoires et les événements de grande importance qui arrivaient dans la république des Hébreux; qu'un de ces cantiques contenait le récit de la victoire de Josué sur les cinq rois alliés, et que c'est de là que Josué, pour confirmer sa narration, a tiré ce qu'il en cite sous le nom du livre des Justes. Cette réponse n'a rien de contraire à la vérité de l'histoire, elle y est même très-conforme. Ces paroles [3] : « Soleil, arrête-toi vis-à-vis de Gabaon; lune, n'avance point contre la vallée d'Aïalon,» sont des expressions hardies et figurées qui conviennent bien mieux à un cantique qu'à de simples mémoires, dont le style doit être simple et naturel. Mais ce qui nous confirme dans cette pensée, c'est que le livre des Justes cité par Josué est encore allégué dans le livre II [4] des Rois, à l'occasion d'un cantique sur la mort de Saül et de Jonathas, et le nom [5] *d'arc*, que l'auteur de ce livre donne à la pièce qu'il cite du livre des Justes, nous donne bien plutôt l'idée d'un ouvrage figuré, comme sont ordinairement les cantiques, que d'un livre d'annales ou de mémoires, dont le titre aussi bien que le style est uni et sans figures.

Réponse à la troisième objection.

4. Mais il y a, dit-on, dans le livre de Josué des noms de lieux qui n'ont été en usage qu'après la mort de Josué : comme sont les noms de [6] Chabul, de [7] Tyr, de [8] Galilée, de [9] Luza, de [10] Jecthel. Pour toute réponse à cette difficulté, il n'y a qu'à nier le fait; on est bien assuré que ceux qui la font ne le prouveront jamais. 1° Ce qu'ils disent que *Chabul*, dont il est parlé dans le livre de Josué, n'est point différent d'un canton qu'Hiram, roi de Tyr, ne trouvant pas à son gré, nomma pour cette raison *Chabul*, est une pure conjecture qu'il est aisé de renverser. Car il ne s'agit dans Josué que d'une ville nommée *Chabul*, tandis que *Chabul* dont il est parlé dans les livres des Rois était une contrée entière qui comprenait les vingt villes que Salomon avait données à Hiram. Josèphe distingue nettement ces deux *Chabul*. Il donne à celui de Josué le nom de [11] *Chabulon*, et il en parle comme d'une ville située sur la mer et voisine de Ptolémaïde; mais il regarde [12] *Chabul* donnée à Hiram comme une contrée entière, qu'il nomme la terre des Chabeliens. 2° A l'égard du nom de *Tyr*, on peut dire qu'il ne signifie pas en cet endroit la ville de Tyr, mais seulement *la forteresse du rocher*, selon que porte le texte hébreu. Il paraît aussi que la ville de Tyr est plus ancienne que Josué, puisqu'au rapport d'Eusèbe [13], Phénix et Cadmus, après s'être retirés de Thèbes d'Égypte, vinrent dans la Syrie et régnèrent à Tyr et à Sidon. 3° Quant au nom de *Galilée*, on peut dire qu'il se prend dans Josué pour signifier, non une province, mais une frontière, et dès lors on peut traduire ainsi ces paroles : *omnis Galilæa Philistiim*, toutes les limites des Philistins. Car il n'est pas vraisemblable que toute la Galilée n'eût pas encore été soumise après les guerres que Josué avait faites en ce pays-là. En supposant ce sens, qui est celui du texte original, l'argument tombe de lui-même. Mais, sans avoir recours à cette solution, nous soutenons que c'est sans fondement que l'on prétend que le nom de *Galilée* était plus récent que Josué. 4° Il est certain que la ville de Luza, dont il est parlé dans le livre de Josué, est différente d'une ville de même nom, bâtie sous les juges

[1] Josue X, 13. — [2] Theodoret, *interr.* XVI *in Josue.* — [3] Josue X, 12. — [4] III Reg. I, 18.

[5] Le cantique que l'on cite dans le livre II des Rois, chap. I, 18, est nommé *l'arc : Et præcipit ut docerem filios Juda arcum, sicut scriptum est in libro Justorum.* Apparemment, parce qu'on y faisait l'éloge de l'arc et des flèches de Saül et de Jonathas. On trouve dans les anciens des ouvrages de poésie auxquels on a donné des noms semblables à celui-ci. On donne le nom de *bouclier* à une pièce où Hésiode fait la description du bouclier d'Hercule. Il y a dans Théocrite un ouvrage nommé *la Flûte*, par une raison toute pareille. — [6] Josue XIX, 27. — [7] Ibid. 29. — [8] Josue XIII, 2. — [9] Josue XVI, 2. — [10] Josue XV, 38. — [11] Joseph., lib. *de Vita sua*, pag. 1015, 1016. — [12] Joseph., lib. VIII *Antiquit.*, pag. 267. — [13] *Phœnix et Cadmus de Thebis Ægyptiorum profecti apud, Tyrum et Sidonem regnaverunt.* Euseb. in *Chronico*, lib. posteriori, pag. 79, edit. Amstelodam. 1658.

dans le pays d'Hetthim. Pour s'en convaincre il suffit de lire de suite ce qui est dit dans le livre des Juges. « La [1] maison de Joseph, y est-il dit, marcha aussi contre Béthel, et le Seigneur était avec eux lorsqu'ils assiégeaient cette ville, qui s'appelait auparavant Luza. Ayant vu un homme qui en sortait, ils lui dirent : Montrez-nous par où l'on peut entrer dans la ville, et nous vous ferons miséricorde. Cet homme le leur ayant montré, ils passèrent au fil de l'épée tout ce qui se trouva dans la ville et conservèrent cet homme avec sa maison. Cet homme, étant libre, s'en alla au pays de Hetthim, où il bâtit une ville qu'il appela Luza, » afin de conserver l'ancien nom de sa patrie qui, dès le temps de Josué s'appelait Luza, et que la maison de Joseph ruina sous le gouvernement des juges d'Israël. 5° La ville de *Jecthel*, ou, comme lisent les Septante, *Jachariel*, et dont le [2] livre de Josué fait mention, n'est pas la même que la forteresse à laquelle Amasias, roi de Juda, après l'avoir prise d'assaut, donna [3] le nom de Jectéhel; celle-là était une des vingt-neuf villes données dans la plaine à la tribu de Juda; et celle-ci était une forteresse située dans l'Arabie [4].

Réponse à la quatrième objection.

5. Enfin, on objecte que l'on trouve dans le livre de Josué plusieurs faits qui ne sont arrivés que longtemps après sa mort. On y lit, par exemple, l'histoire du [5] mariage d'Axa avec Othoniel, qui n'est arrivé que vers le commencement des juges; l'histoire de la conquête de [6] *Lesem*, par les enfants de Dan, y est aussi rapportée, quoique cette conquête n'ait été faite qu'après la mort de Josué, comme il paraît par le livre des Juges : la [7] mort même de Josué et sa sépulture s'y trouvent. Preuves convaincantes, dit-on, que ce livre n'a été écrit qu'après la mort du chef du peuple de Dieu. Nous avouons sans peine que le récit de la mort et de la sépulture de Josué n'est point de la main de cet auteur, et qu'il a été ajouté après coup, soit par celui qui a écrit le livre des Juges, soit par quelque autre écrivain sacré. Mais nous soutenons qu'une addition de cette nature n'est nullement une preuve que Josué ne soit point l'auteur du livre qui porte son nom. Quant au mariage d'Axa avec Othoniel, nous répondons qu'il se fit véritablement du temps de Josué, et que l'histoire que l'on en trouve dans le livre de Josué est dans sa place naturelle, et n'y a point été ajoutée après coup. Il est vrai qu'elle est encore rapportée fort au long dans le chapitre Ier du livre des Juges; mais ce chapitre, ainsi que l'a remarqué [8] Théodoret, n'est qu'une récapitulation de ce qui s'est passé sous Josué. Il suffit de le lire pour en être convaincu. La prise d'Hébron, la défaite des trois géants, fils d'Onac, la guerre contre les habitants de Dabir, la prise de cette ville par Othoniel, son mariage avec Axa, fille de Caleb, et quelques autres circonstances y sont rapportées presque mot pour mot, comme elles se voient dans le livre de Josué. A l'égard de la conquête de la ville de *Lesem*, rapportée dans le livre de Josué, il n'est nullement certain qu'elle soit la même que celle de la prise de Laïs, dont parle l'auteur du livre des Juges. Il y a même tout lieu de croire que ce sont deux villes et deux faits tout différents. 1° Les noms de *Lesem* et de *Laïs* ne sont pas synonymes, et on ne les trouve point mis l'un pour l'autre. *Lesem*, dans le livre de Josué, est toujours appelée *Lesem*, et *Laïs*, dans le livre des Juges, est toujours nommée *Laïs*. 2° La ville de *Lesem* ne fut prise par les enfants de Dan qu'après qu'ils en eurent fait le siége [9]. « Les enfants de Dan, dit l'auteur du livre de Josué, ayant marché contre Lesem, l'assiégèrent et la prirent. » Il est dit au contraire dans le livre des Juges que les Danites s'emparèrent de la ville de *Laïs* par surprise. « Etant [10] venus à Laïs, ils trouvèrent un peuple qui se tenait en assurance et dans un plein repos. Ils firent passer au fil de l'épée tout ce qui se trouva dans la ville ; ils y mirent le feu et la brûlèrent, sans qu'il se trouvât personne pour les secourir, parce qu'ils demeuraient loin de Sidon. » 3° Il est remarqué dans Josué que les Danites, après s'être rendus maîtres de *Lesem*, l'appelèrent *Lesem Dan* [11], du nom de Dan, leur père, au lieu que *Laïs*, depuis sa prise, n'eut point d'autre nom que celui de *Dan* [12]. « On lui donna, dit le livre des Juges, le nom de Dan, au lieu de celui de Laïs, qu'elle portait auparavant. » 4° La ville de *Lesem* ne fut point brûlée, mais servit de demeure [13] aux

[1] Judic. I, 22 et seqq. — [2] Josue XV, 38. — [3] IV Reg. XIV, 7. — [4] Beaucoup d'interprètes pensent que plusieurs noms sont en effet nouveaux; mais ils admettent en même temps qu'ils ont passé de la marge dans le texte par l'inadvertance des copistes, ou ont été ajoutés à dessein par quelque auteur inspiré, pour mettre plus de clarté dans l'histoire (*Note de l'éditeur*). — [5] Josue XV, 13. — [6] Josue XIX, 47. — [7] Josue XXIV. — [8] *Initium autem hujus historiæ arbitror esse recapitulationem quamdam præclare gestorum ab Jesu, filio Nave*. Theodoret, *interr*. I *in lib. Judic*. — [9] Josue XIX, 47. — [10] Judic. XVIII, 27. — [11] Josue XIX, 47. — [12] Judic. XVIII, 29. — [13] Josue XIX, 47.

Danites aussitôt après qu'ils s'en furent emparés. Celle de *Laïs*, au contraire, fut brûlée; et il est dit expressément que les enfants de Dan [1] la rebâtirent avant de l'habiter. Ainsi c'est mal à propos que ceux qui contestent à Josué le livre qui est sous son nom se fondent sur l'histoire de la prise de Laïs, rapportée dans le livre des Juges, puisqu'elle n'a rien de commun avec le récit que Josué nous a fait de la conquête de *Lesem*.

ARTICLE IV.

DU TEMPS AUQUEL JOSUÉ A ÉCRIT SON LIVRE; CE QU'IL CONTIENT.

1. L'on ne sait pas au juste l'année [2] en laquelle Josué mit la première main à son ouvrage; mais il est certain qu'il ne l'acheva qu'après la tenue de l'assemblée qu'il avait convoquée à Sichem, puisqu'il en parle fort au long dans ce livre. Josué était alors dans un âge très-avancé, et, suivant la chronologie que nous suivons, il était dans la dernière année de son âge, c'est-à-dire dans la cent-dixième, qui revient à l'an du monde 2570.

Ce que ce livre contient.

2. Le livre de Josué contient ce qui s'est passé de plus remarquable depuis la mort de Moïse jusqu'à la sienne, c'est-à-dire durant l'espace d'environ dix-sept années, qu'il gouverna Israël. On peut diviser ce livre en trois parties. La première, qui s'étend depuis le premier chapitre jusqu'au douzième inclusivement, est une histoire de la conquête de la terre de Chanaan. Dans la seconde, qui commence au treizième chapitre et comprend encore les neuf suivants, Josué fait le partage de la terre promise. Dans la troisième, qui est composée des deux derniers chapitres, il raconte la manière dont il renouvela l'alliance entre le Seigneur et son peuple. Il est aussi parlé dans [3] ce livre du retour des tribus de Ruben, de Gad et de la demi-tribu de Manassé dans leur pays au-delà du Jourdain, et de la contestation qu'elles eurent avec les autres tribus, à l'occasion d'un autel d'une grandeur immense qu'elles élevèrent sur le bord du Jourdain.

Jugement que saint Jérôme a porté du livre de Josué.

3. Saint Jérôme, dans le dénombrement abrégé qu'il fait des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, dit de Josué [4] : « qu'il décrit mystiquement le royaume spirituel de la céleste Jérusalem et de l'Eglise dans les bourgs, les villes, les montagnes, les fleuves, les torrents et les limites de la Palestine. »

ARTICLE V.

DES OUVRAGES FAUSSEMENT ATTRIBUÉS A JOSUÉ.

Anciens réglements attribués à Josué.

1. On trouve dans la [5] Gémarre de Babylone dix anciens décrets ou réglements que les Juifs disent avoir été faits par Josué et son conseil, dans le temps du partage de la terre promise. Ces décrets n'ont point d'autre mérite que leur antiquité, et les gloses que les Rabbins y ont ajoutées, par forme d'explications, ne servent qu'à rendre ces décrets plus ridicules et à nous persuader qu'ils sont indignes d'être attribués à Josué. Cependant, parce qu'ils font partie du droit ancien des Hébreux et qu'ils ont parmi eux une grande autorité, nous les transcrirons [6] ici, afin que le lecteur puisse en juger par lui-même.

[1] Judic. XVIII, 28.

[2] Au chapitre XXIV, qui est le dernier du livre de Josué, il est dit : *Il écrivit aussi toutes ces choses dans le livre de la loi du Seigneur*; ce qui semble naturellement devoir s'entendre de l'histoire de ce livre, et marquer que Josué écrivait tout ce qui s'était passé sous son gouvernement. Si cela est, il faudra dire qu'il commença et acheva son ouvrage après la tenue de l'assemblée de Sichem. Mais, parce que ces paroles peuvent, à la rigueur, se rapporter uniquement à ce qui venait d'être dit dans le chapitre XXIII, nous n'osons pas décider si Josué ne commença qu'après l'assemblée de Sichem à mettre son livre en l'état où nous l'avons aujourd'hui.

[3] Josue XXII. — [4] Hieronym., *Epist. ad Paulin.* — [5] Gemar. Babylon., ad tit. *Baba Kama*, cap. 7, fol. 8081.

[6] Nous tirerons ces dix decrets du livre de Selden, qui a pour titre : *Du droit de la nature et des gens, selon la discipline des Hébreux*. Le premier est conçu en ces termes. I. *Ut minuta pecora in sylvis pascerent ubi crassiores essent arbores, non item pecora grandiora, sylva autem cujus tenuiores aut teneriores arbores, non pascerent, nec grandiora nec minuta citra domini consensum.* II. *Unicuique hominum fas esse colligere sibi frutices, arbuscula in agro alieno, minora scilicet et quæ pro spinis habita veluti rubos et vepres adhuc virides atque crescentes, modo illa non succidat. Arbuscula vero ibi et arbores cæteræ ei vetantur.* III. *Unicuique hominum fas esse colligere sibi herbas sponte nascentes quocunque locorum, præter agrum fœno græco, in jumentorum depastionem satum.* IV. *Fas esse cuilibet plantarium quocunque locorum putare, exceptis olivarum termetibus. Ita ut non amplius amputet ex arboribus quam quod olivæ aut ovo par fuerit, nec ramos alibi putet quam sursum ab ea parte qua diffundi cœpit. Nec vites aliasve arbores in loco ubi rami pauci, sed tantum ubi densi. Nec excindat quid ex veteri arboris parte quæ fructum ferat, sed tantum ex nova quæ nondum ferat fructum. Neque demum omnino ejusmodi quid faciat nisi ubi solis radii non admittuntur.* V. *Ubi fons fuerit, e quo fluvius intra terminos alicujus urbis seu provinciæ labitur, ita utantur, fruantur illius urbis seu provinciæ incolæ fluvio illo,*

Chronique des Samaritains sous le nom de Josué.

2. Les Samaritains ont mis à la tête de leur chronique le nom de Josué, apparemment parce qu'elle commence à la première année du gouvernement de ce prince. L'auteur de cette chronique, qui est fort longue, paraît avoir eu en vue de faire plutôt un roman qu'une véritable histoire [1], tant il a farci son ouvrage de fables et de puérilités. Nous mettons de ce nombre ce qu'il raconte des espions envoyés à Jéricho; la lettre qu'il fait écrire à Josué par Sobach, roi de la petite Arménie, et la réponse de Josué à ce prince; la construction du temple sur le mont Garizim par Josué; la guerre que ce prince eut à soutenir contre Sobach, qui s'était ligué avec quarante-cinq rois des Perses et des Mèdes et avec le géant Japhet, et quantité d'autres choses fabuleuses, que nous omettons pour ne pas ennuyer le lecteur. Il y a cependant [2] des endroits dans cette chronique qui sont pris mot pour mot du livre de Josué; il y en a d'autres qui sont tirés du livre des Nombres. L'auteur conduit sa narration jusqu'au temps de l'empereur Adrien.

3. Les Juifs se servent encore aujourd'hui d'une formule de prières ou de louanges [3] dont ils font toujours honneur à Josué; elle est conçue dans des termes magnifiques. Ils y relèvent la gloire, la puissance, l'immensité du Dieu d'Israël, au-dessus des dieux des nations. Mais ils ne se sont point oubliés dans cet éloge, et ils ont pris grand soin d'y étaler leurs prérogatives et le choix que le Seigneur a fait de la nation des Hébreux pour être son peuple. Ils récitent ordinairement cette formule de louanges au sortir de la synagogue.

CHAPITRE III.

Du Livre des Juges.

Abrégé de l'histoire du livre des Juges. Les Israélites abandonnent le Seigneur, qui les livre à leurs ennemis, l'an du monde 2591 selon la chronologie d'Ussérius.

1. Après la mort de Josué et celle des anciens qui avaient été formés par Moïse et établis sur les tribus, il s'en [4] éleva d'autres en leur place qui ne connaissaient point le Seigneur, ni les merveilles qu'il avait faites en faveur d'Israël. Alors les Israélites, laissés pour ainsi dire à eux-mêmes, tombèrent dans l'oubli de la loi de Dieu. Ils abandonnèrent le Seigneur, le Dieu de leurs pères. Ils servirent des dieux étrangers, les dieux des peuples qui demeuraient autour d'eux. Michas [5], habitant de la montagne d'Ephraïm, se fit faire une idole, la plaça sous un dôme et en établit prêtre un de ses enfants. Les Danites [6] emportèrent cette idole, ils se l'approprièrent et la conservèrent parmi eux pendant tout le temps que la maison de Dieu fut à Silo. Enfin les Benjamites de Gabaa, par une brutalité inouïe, déshonorèrent la femme d'un Lévite. Le Seigneur, irrité [7] contre Israël, le livra, entre les mains de ses ennemis, et il ne put résister à ceux qui l'attaquaient. Chusan [8], roi de Méso-

tametsi fons ejus non fuerit in parte ipsis assignata, ut nec alii cum illis eo utantur fruantur. VI. *Fas fore hominum cuilibet pisces captare e mari Tiberiadis, modo scilicet hamis solummodo piscatus fuerit. Neque enim sepimentum expandet,* aut navi *piscatoria utetur alius præter tribuum incolas, quarum partem assignatam mare illud alluit.* VII. *Cuilibet fas fore quoties necesse ei fuerit ventrem exonerare e via diverti et pone sepem quæ proximat, illud facere, idque etiamsi locus fuerit croco plenus, et fasciculum ad abstergendum ibi sumere.* VIII. *Cuilibet per vineam aliumve ejusmodi locum erranti hinc inde pervagari licebit, usque dum in viam suam redierit.* IX. *Tempore quo cœnosæ nimis fuerint viæ publicæ aut aquis impeditæ, fas erit viatoribus viis ipsis relictis, in vicina quæ adjacent loca se conferre, atque ibi transire; tametsi transierit in via quæ suos habuerit dominos.* X. *Qui forte mortuus fuerit repertus, locum suum sibi adquiret et sepeliendus erit loco in ipso quo fuerit repertus, modo is non fuerit angiportus, nec intra limites urbis. Tunc enim in locum mortuorum sepulturæ destinatum avehendus erit.* Voyez Selden., *De Jure nat. et gent.*, lib. VI, cap. 2.

[1] Voyez Fabric., tom. *Apocryph. Vet. Testam.*, et Basnage, *Continuation de Josèphe*, tom. I. [M. Yunbol a publié, en 1848, à Leyde, in-4°, le texte arabe de cette chronique de Josué, avec la traduction latine.]

[2] Ce qui est dit, au chap. XVI, du siége de la ville de Jéricho, de l'anathème auquel on la dévoua et du péché d'Acan, est tiré mot pour mot de Josué, de même que ce qui est dit au chapitre XVIII de la feinte des Gabaonites, et, au chapitre XXI, des villes de refuge. On trouve aussi dans le troisième et quatrième plusieurs choses que l'auteur avait transcrites du livre des Nombres. — [3] Lambec., lib. III *Commentar.*, pag. 44; Fabric., tom. *Apocryph. Vet. Testam.*, pag. 871. — [4] Judic. II. — [5] Judic., XVII. — [6] Judic. XVIII. — [7] Judic. II. — [8] Judic. III.

potamie, fut le premier qui se l'assujettit, et il demeura pendant huit ans sous la domination de ce prince.

Othoniel délivre les Israélites de la servitude de Chusan (2599).

2. Mais, les Israélites ayant imploré le secours divin, le Seigneur apaisé leur suscita un sauveur qui les délivra, savoir Othoniel, fils de Cenez, frère puîné de Caleb. L'esprit du Seigneur fut en lui et il jugea Israël avec une puissance souveraine, mais subordonnée aux ordres de Dieu et limitée par ses lois. Telle fut la condition des juges établis dans Israël depuis la mort de Josué ; ils étaient les lieutenants de Dieu dans le gouvernement de son peuple, et Dieu seul en était le roi ; ce qui n'empêchait pas néanmoins que ces juges n'eussent la souveraine puissance dans la république, tant pour la paix que pour la guerre. Ils n'étaient point établis par succession, ni par élection, mais suscités extraordinairement et reconnus par un consentement tacite du peuple.

Les Israélites tombent dans une nouvelle servitude, l'an du monde 2662. Ils en sont délivrés par Aod en 2679.

3. Othoniel étant mort, les enfants d'Israël recommencèrent [1] à faire le mal aux yeux du Seigneur, qui fortifia contre eux Eglon, roi de Moab, par lequel ils furent défaits. Assujettis de nouveau à un prince étranger, qui les tint sous sa domination pendant dix-huit ans, ils crièrent au Seigneur, qui leur suscita un sauveur nommé Aod, fils de Géra, fils de Jémini. Aod fut donc le second juge d'Israël. Après Aod, Samgar, fils d'Anath, fut en sa place. Ce fut lui qui tua six cents Philistins avec le soc d'une charrue ; et il fut aussi le défenseur et le libérateur d'Israël.

Troisième servitude des Israélites sous les Chananéens en 2699. Ils en sont délivrés en 2719.

4. Les enfants d'Israël [2] recommencèrent encore à faire le mal devant le Seigneur, après la mort d'Aod, et le Seigneur les livra entre les mains de Jabin, roi des Chananéens, qui régna dans Asor. Israël, se voyant étrangement opprimé depuis vingt années, eut recours au Seigneur. Dans ce même temps une prophétesse nommée Débora, femme de Lapidoth, jugeait le peuple dans les montagnes d'Ephraïm, sans que les Chananéens en prissent ombrage. Cette femme, étant allée avec Barac au mont Thabor, y assembla une armée de dix mille hommes, qui défirent les troupes de Jabin et rendirent ainsi la liberté aux enfants d'Israël qu'il s'était assujettis ; car il y a apparence que ce roi des Chananéens ne dominait point sur toutes les tribus d'Israël. Débora et Barac chantèrent, en mémoire de cette glorieuse victoire, un cantique que nous lisons encore aujourd'hui dans le livre des Juges.

Servitude des Israélites sous les Madianites en 2752 jusqu'en 2759.

5. Le Seigneur, irrité de nouveau par les péchés de son peuple, le livra [4] pendant sept ans entre les mains des Madianites, qui les tinrent dans une extrême oppression. Gédéon, fils de Joas, fut l'instrument dont Dieu se servit pour délivrer son peuple. Ce général, qui ne s'était rendu aux ordres de Dieu qu'après plusieurs signes miraculeux qui l'assuraient de sa protection, attaqua les ennemis avec une armée de trois cents hommes seulement, qui n'avaient pour armes que des trompettes et des lampes dans des bouteilles, les mit en déroute et rendit à Israël sa première liberté.

Idolâtrie d'Israël. Son ingratitude envers la maison de Gédéon. Abimélech s'empare du gouvernement en 2768 jusqu'en 2771.

6. Mais ce peuple n'en jouit pas longtemps. Après la mort de Gédéon, il se détourna [5] du culte de Dieu et se prostitua à l'idolâtrie de Baal. Il ne conserva point non plus pour les enfants de Gédéon la reconnaissance et les considérations qui étaient dues à ses services. Alors Abimélech [6], fils de Gédéon, ayant levé une troupe de gens misérables et vagabonds, tua sur une même pierre soixante et neuf de ses frères, et s'empara du gouvernement. Mais, après avoir regné trois ans à Sichem, il mourut au siége de Thèbes[7], ayant été frappé d'en haut par un morceau de meule qui fut jeté par une femme.

Thola et Jaïr juges d'Israël depuis l'an du monde 2771 jusqu'en 2794. Servitude d'Israël sous les Philistins et les Ammonites, depuis 2798 jusqu'en 2816. Jephté délivre Israël de la servitude des Ammonites. Succession des juges depuis 2817 jusqu'en 2887, où arriva la mort de Samson.

7. Après la mort [8] d'Abimélech, Thola, fils de Phua, oncle paternel d'Abimélech, jugea Israël pendant vingt-trois ans. Jaïr de Galaad lui succéda et fut juge pendant vingt-deux ans. Mais les enfants d'Israël, joignant de nouveaux crimes aux anciens, adorèrent les idoles de Baal et d'Astaroth. Le Seigneur, étant en colère contre eux, les livra entre les mains des Philistins et des enfants d'Ammon. Jephté [9], qui ne jugea Israël que six ans, le délivra de la servitude des Ammonites. Jephté étant mort, on vit successivement Abesan, Ahialon, Abdon et Samson juger et défendre Israël. Ce dernier juge, dont l'histoire est remplie d'événements extraordinaires, causa de grands maux aux Philistins, et fit mourir tous les principaux de leur nation. Mais il n'eut pas le bonheur de délivrer Israël de l'oppression. Il mourut écrasé, avec un grand nombre de Philistins, sous les ruines du temple de Dagon, qu'il renversa pour se venger d'eux.

[1] Judic. III. — [2] Judic. III. — [3] Judic. IV. — [4] Judic. VI. — [5] Judic. VIII. — [6] Judic. IX.

[7] Ville voisine de Sichem (*Note de l'éditeur*).
[8] Judic. X. — [9] Judic. XI.

L'auteur du livre des Juges est inconnu.

8. Voilà le précis de ce qui est contenu dans le livre des Juges. On n'y lit point ce qui se passa sous la judicature du grand-prêtre Héli et de Samuel. L'histoire de ces deux juges d'Israël ne se trouve que dans le premier livre des Rois. Ainsi le livre des Juges ne renferme l'histoire que de trois cent dix-sept ans, c'est-à-dire depuis l'an du monde 2570, jusqu'en 2887. L'auteur de ce livre est entièrement inconnu. Quelques-uns ont prétendu que chacun des juges avait écrit l'histoire de ce qui s'était passé sous son gouvernement; mais ce sentiment paraît insoutenable. A qui persuadera-t-on qu'Abimélech, que l'on compte ordinairement entre les juges d'Israël, ait fait lui-même par écrit le récit de tant de crimes dont il était souillé? D'autres croient, avec plus de vraisemblance, que c'est l'ouvrage d'une seule main, et l'attribuent à Samuel; mais quel qu'en soit l'auteur, car nous n'osons rien décider sur ce sujet, on ne peut douter raisonnablement qu'il n'ait vécu après le temps des juges dont il est parlé dans ce livre. Il ne faut, pour en être convaincu, que jeter les yeux sur le chapitre II. On verra que l'histoire y donne un précis et une idée générale de tout le livre et de ce qui s'est passé sous le gouvernement des Juges. Après la mort [1] de Josué, dit cet auteur, et celle des anciens qui vécurent longtemps après lui, il s'en éleva d'autres en leur place qui ne connaissaient point le Seigneur ni les merveilles qu'il avait faites en faveur d'Israël. « Alors les enfants d'Israël firent le mal à la vue du Seigneur, et ils servirent Baal.... Le Seigneur, étant donc en colère contre Israël, les exposa en proie et les livra entre les mains de leurs ennemis, qui, les ayant pris, les vendirent aux nations ennemies qui demeuraient autour d'eux, et ils ne purent résister à ceux qui les attaquaient. Mais, de quelque côté qu'ils allassent, la main du Seigneur était sur eux, et ils tombèrent dans des misères extrêmes. Dieu leur suscita des juges, pour les délivrer des mains de ceux qui les opprimaient; mais ils ne voulurent pas seulement les écouter.... Lorsque Dieu leur avait suscité des juges, il se laissait fléchir à sa miséricorde pendant que ces juges vivaient : il écoutait les soupirs des affligés et les délivrait de ceux qui les avaient pillés et qui en avaient fait un grand carnage. Mais, après que le juge était mort, ils retombaient aussitôt dans leurs péchés et faisaient des actions encore plus criminelles que leurs pères, en suivant des dieux étrangers. » Un auteur qui aurait écrit du temps des Juges, se serait-il exprimé ainsi? Aurait-il pu, dès le commencement de son livre, nous donner cette idée générale de tout ce qui s'est passé dans la république des Hébreux pendant l'espace de plus de trois cents ans?

En quel temps l'auteur du livre des Juges a vécu.

9. On ne peut aussi douter que l'auteur du livre des Juges n'ait écrit avant le règne de David. Une preuve sensible de ce sentiment, c'est que l'écrivain vivait dans un temps où les Jébuséens [2] étaient encore maîtres d'une partie de la ville de Jérusalem. Or, il est constant que les Jébuséens de Jérusalem [3] furent exterminés sous le règne de David, qui prit sur eux la forteresse de Sion et y fit bâtir un palais. Ces paroles que Joab met dans la bouche de David : « qui tua Abimélech, fils de Jérobaal? ne [4] fut-ce pas une femme qui jeta sur lui, du haut de la montagne un morceau, d'une meule et le tua à Thèbes; » ces paroles, dis-je ne supposent-elles pas que le livre des Juges, où [5] cette histoire est rapportée, était dès-lors écrit? On doit dire la même chose du psaume LXVII, dont plusieurs versets ne sont qu'une répétition de ce qui est dit dans le cantique que la prophétesse Débora composa après une victoire signalée, remportée sur les Chananéens, dans le temps de [6] sa judicature.

10. Il est vrai qu'il est parlé dans le livre [7] des Juges de la captivité des enfants de Dan, et c'est ce qui a porté quelques critiques à dire que l'auteur n'avait vécu qu'après la captivité des tribus, soit sous Téglat Phalassar, soit sous Salmanasar, ou sous Nabuchodonosor; mais, pour peu que l'on fasse attention aux paroles de l'Ecriture, il n'est pas difficile de remarquer qu'il ne s'agit en cet endroit, ni de la captivité des tribus de Zabulon et de Nephtali, sous Téglat Phalassar, ni de celles des dix tribus sous Salmanasar, ni de la captivité de Babylone; mais d'une captivité particulière à la tribu de Dan, arrivée dans le temps de la prise de l'arche par les Philistins. Voici le passage entier : Les enfants de Dan [8]

[1] Judic. II, 10 et seqq. — [2] *Jebusæum autem habitatorem Jerusalem non deleverunt filii Benjamin; habitavitque Jebusæus cum filiis Benjamin in Jerusalem usque in præsentem diem.* Judic. I, 21.

[3] *Et abiit rex et omnes viri qui erant cum eo, in Jerusalem, ad Jebusæum habitatorem terræ.... cœpit autem David arcem Sion, hæc est civitas David.* II Reg. V, 6, 7. — [4] II Reg. XI, 21. — [5] Judic. IX, 53. — [6] Judic. IV et V. — [7] Judic. XVIII, 31. — [8] Judic. XVIII, 31.

« établirent Jonatham, fils de Gersam, qui était fils de Moïse, pour servir de prêtre, lui et ses fils, dans la tribu de Dan, jusqu'au jour qu'ils furent emmenés captifs, et l'idole de Michas demeura parmi eux pendant tout le temps que la maison de Dieu fut à Silo. » Il doit donc passer pour constant que les prêtres institués par les Danites ne subsistèrent que tant que l'idole de Michas subsista, et que leur sacerdoce finit avec elle. Or, cette idole subsista dans la ville de Dan seulement pendant le temps que la maison de Dieu ou le Tabernacle fut à Silo, c'est-à-dire jusqu'à la prise de l'arche par les Philistins, la dernière année du grand-prêtre Héli. Il faut donc placer à cette époque la captivité des Danites; car faire cesser le culte de l'idole de Michas au temps d'Héli, lorsque l'arche fut ôtée de Silo, et prétendre que ce culte ait persévéré jusqu'à la captivité des dix tribus, sous Salmanasar, ou sous Téglat Phalassar, c'est donner à l'Écriture un sens opposé à celui qu'elle nous présente naturellement, et tomber dans une espèce de contradiction.

Éloge des Juges d'Israël.

11. Saint Jérôme remarque que, « dans le [1] livre des Juges, il y a autant de figures qu'il y a de princes qui ont gouverné le peuple.» Leur cœur, dit l'Écriture [2], ne s'est point perverti; ils ne se sont point détournés du Seigneur; ils méritent que leur mémoire soit en bénédiction; que leurs os refleurissent dans leurs sépulcres; que leur nom demeure éternellement, et qu'il passe dans leurs enfants avec la gloire qui est due aux saints [3]. Par la foi, ils ont conquis les royaumes, accompli les devoirs de la justice et de la vertu, reçu l'effet des promesses et fermé la gueule aux lions.

CHAPITRE IV.

Du Livre de Ruth, de son auteur, du temps auquel il a été écrit; ce qu'il contient.

Le livre de Ruth est une suite de celui des Juges, avec lequel autrefois il ne faisait qu'un seul livre.

1. On peut considérer le livre de Ruth comme une suite de celui des Juges, et en même temps comme une espèce de préface et d'introduction aux livres des Rois et des Paralipomènes. Car, d'un côté, on y fait le récit d'une histoire arrivée dans le temps qu'Israël était gouverné par des juges; et, de l'autre, on y prépare l'esprit du lecteur et on le tire insensiblement de la considération générale de tout l'état des Juifs, pour le fixer en quelque sorte à une seule famille, qui est celle de David, dont l'histoire fait le sujet principal des livres des Rois et des Paralipomènes. Les Hébreux joignaient anciennement le livre de Ruth à celui des Juges, ainsi que l'a remarqué saint [4] Jérôme, parce que l'histoire qui y est rapportée arriva au temps que les Juges gouvernaient le peuple de Dieu. Plusieurs anciens Pères, entre autres [5] Origène, saint Hilaire, saint Cyrille de Jérusalem, saint Jérôme, ont imité en cela les Juifs, et ne font des Juges et de Ruth qu'un seul livre. Mais le titre et la matière de ce livre demandent également qu'on le regarde comme un ouvrage distinct, soit du livre des Juges, soit des livres des Rois, quoiqu'il ait avec eux une liaison naturelle.

L'auteur du livre de Ruth est inconnu.

2. Nous n'avons aucune assurance du véritable auteur du livre de Ruth; quelques-uns l'attribuent au roi Ezéchias, d'autres à Esdras. La plupart sont pour Samuel, et c'est l'opinion la mieux appuyée. Quoi qu'il en soit, il y a tout lieu de croire que l'auteur des livres des Rois l'est aussi de celui de Ruth. En effet, on remarque dans le livre de Ruth deux façons de parler singulières, qui ne se trouvent point dans les livres précédents, tandis qu'elles sont

[1] Hieron., *Epist. ad Paulin.* — [2] *Et judices singuli suo nomine, quorum non est corruptum cor : qui non aversi sunt a Domino, ut sit memoria illorum in benedictione, et ossa eorum pullulent in loco suo, et nomen eorum permaneat in æternum, permanens ad filios illorum, sanctorum virorum gloria.* Eccli. XLVI, 13 et seq. — [3] *Deficiet me tempus enarrantem de Gedeon Barac, Samson, Jephte... qui per fidem vicerunt regna, operati sunt justitiam, adepti sunt remissiones, obturaverunt ora leonum.* Ad Heb. XI, 32. — [4] *In eumdem (Judicum) librum compingunt,* Hebræi *Ruth: quia in diebus Judicum facta ejus narratur historia.* Hieron., in *Prolog. Galeat.* — [5] Origen. apud Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 25; Hilar., *Prolog. in Psalm.*; Cyrill., *Cateches.* 4; Hieron., tom. 1, pag. 313.

fréquentes dans les livres des Rois. La première est celle-ci : « Je [1] veux bien que Dieu me traite dans toute sa rigueur. » Espèce d'imprécation très-souvent usitée dans [2] le premier livre des Rois. L'autre est la suivante : « Je vous ai [3] découvert l'oreille, » pour dire : Je vous en ai informé. On peut ajouter à cela que l'auteur des livres des Rois, ayant à faire l'histoire de David, se trouvait en quelque façon engagé à donner auparavant l'histoire de Ruth, afin de faire connaître l'origine de ce grand roi.

Le temps auquel il a été écrit n'est pas plus connu.

3. Nous ne sommes pas plus assurés du temps auquel le livre de Ruth a été écrit ; ce qu'il y a de certain, c'est que celui qui a composé cette histoire vivait dans un temps que le gouvernement des Juges d'Israël était fini. Il le déclare assez nettement dès le commencement de son livre, lorsqu'il dit [4] : « Dans le temps qu'Israël était gouverné par les Juges, il arriva sous le gouvernement de l'un d'eux, etc. » Mais ce qui rend la chose évidente, c'est que l'auteur termine son histoire par une généalogie qu'il continue jusqu'à David.

Ce que contient le livre de Ruth.

4. On place communément l'histoire de Ruth sous la judicature de Samgor, ou sous celle de Débora, c'est-à-dire vers l'an du monde 2706. Théodoret [5] a cru que la raison principale pour laquelle le Saint-Esprit a fait écrire cette histoire, a été l'Incarnation du Fils de Dieu, qui est descendu de Ruth selon la chair. Mais il ajoute que cette histoire peut, par elle-même, être d'une grande utilité à ceux qui savent tirer avantage des exemples de vertu qu'on y remarque. On ne peut, en effet, voir un détachement plus parfait de ses proches, ni une soumission plus accomplie envers une belle-mère. En voici l'histoire. Elimélech, contraint par la famine, quitte Bethléem sa patrie, et se retire avec Noémi, sa femme, et ses deux fils, Mahalon et Chélion, dans la terre de Moab, pour y trouver de quoi subsister. Après y avoir demeuré quelque temps, Elimélech meurt. Noémi étant demeurée veuve, ses deux fils se marièrent et prirent pour femmes des filles de Moab, dont l'une s'appelait Orpha, et l'autre Ruth. Mais, quelques années après, Mahalon et Chélion vinrent à mourir, et Noémi demeura seule, privée de son mari et de ses enfants. Etant donc sortie de cette terre étrangère, pour retourner au pays de Juda, elle renvoya ses belles-filles. Orpha baisa sa belle-mère et s'en retourna ; mais Ruth s'attacha à Noémi sans vouloir la quitter, et revint avec elle à Bethléem. Or, il arriva que Ruth, par le droit que les lois de Moïse accordent à la veuve, au pauvre et à l'étranger, alla, avec l'agrément de sa belle-mère, glaner dans le champ d'un homme puissant et extrêmement riche, appelé Booz. Cet homme, ayant su qui elle était, la reçut avec bonté, la loua d'avoir suivi sa belle-mère, lui donna à manger et lui dit de ne point aller ailleurs que dans son champ pour glaner, pendant toute la moisson. Comme les gerbes et le grain étaient encore dans l'aire, Ruth, par le conseil de Noémi, alla se coucher aux pieds de Booz qui y dormait. Booz reconnut qu'il était son parent, et que, selon la loi il devait l'épouser. Cependant Ruth avait un plus proche parent ; Booz interpella ce parent d'épouser Ruth ou de renoncer à la succession d'Elimélech. Il y renonça solennellement à la porte de la ville de Bethléem. Booz prit donc Ruth et l'épousa. Après qu'elle fut mariée, le Seigneur lui fit la grâce de concevoir et d'enfanter un fils qui fut nommé Obed, et qui fut père d'Isaïe, père de David. Ainsi [6] « Ruth accomplit, comme l'a remarqué saint Jérôme, la prédiction d'Isaïe, lorsqu'il dit : Envoyez, Seigneur, l'Agneau qui doit gouverner la terre, de la pierre du désert à la montagne de la fille de Sion. »

[1] Ruth I, 17. — [2] I Reg. III, 16, XIV, 44, XXV, 22; Reg. III, 35, XIX, 13; III Reg. II, 23, XIX, 2, XX, 10; IV Reg. VI, 31. — [3] Ruth. IV, 4. Nous suivons ici l'hébreu à la lettre. Voyez de semblables expressions I Reg. XX, 2, et II Reg. VII, 27. — [4] Ruth I, 1. — [5] Theodoret, *Interrog.* I in Ruth. — [6] Hieronym., *Epist. ad Paulin.*

CHAPITRE V.

Des Livres des Rois et des Paralipomènes.

ARTICLE I.

DES DEUX PREMIERS LIVRES DES ROIS.

Les deux premiers livres des Rois n'en faisaient qu'un autrefois chez les Hébreux.

1. Les deux premiers livres des Rois n'en faisaient qu'un autrefois dans les Bibles hébraïques. Il y a toute apparence que saint Jérôme, lorsqu'il les traduisit d'hébreu en latin, conserva cet ordre, puisque, dans les anciens exemplaires manuscrits de sa traduction, on trouve [1] tous les titres des chapitres de ces deux livres au commencement du premier, et qu'ils sont continués depuis la tête du premier livre jusqu'à la fin du second, sans aucune interruption. Mais les Latins [2], accoutumés à diviser cette histoire en deux livres, la divisèrent [3] même dans la version de saint Jérôme. Les Juifs, au rapport d'Origène [4], donnent à ces deux livres le nom de Samuel. Les Grecs les ont intitulés *Livres des Règnes*. En quoi ils ont été suivis par quelques interprètes latins. Mais la plupart ont mieux aimé leur donner le titre de *Livres des Rois* que *des Règnes*, parce que, selon la remarque de saint Jérôme [5], ils ne contiennent pas l'histoire des règnes de plusieurs nations, mais seulement ceux du peuple d'Israël.

L'auteur des livres des Rois n'est ni Samuel, ni Gad, ni Nathan.

2. Le nom de Samuel, mis à la tête dans les exemplaires hébreux, a donné lieu à plusieurs de croire qu'il était l'auteur de ces deux livres. On appuie encore ce sentiment sur ces paroles du premier livre des Paralipomènes : « Les [6] premières et les dernières actions du roi David ont été écrites dans le livre de Samuel le Voyant, et dans le livre du prophète Nathan, et dans celui de Gad le Voyant. » Mais ces preuves n'ont pas beaucoup de solidité. Premièrement, il n'est pas certain que les livres des Rois aient toujours porté le nom de Samuel; au contraire, il y a tout lieu de croire que le nom de ce prophète n'y a été ajouté qu'après coup et assez tard. Les interprètes grecs ne lisaient point ce nom dans leurs exemplaires, ou du moins ils ne le croyaient point original; autrement, ils se seraient bien gardés de le supprimer, pour mettre en sa place un titre qu'ils auraient forgé eux-mêmes. En second lieu, il n'est point aisé de montrer que les livres de Samuel, de Nathan et de Gad, cités dans les Paralipomènes, soient le même ouvrage que les deux premiers livres des Rois. Il est même beaucoup plus vraisemblable que c'est un ouvrage tout différent. En effet, s'il était le même que les livres de ces trois prophètes, il serait divisé en trois parties, et chaque livre porterait le nom de son auteur. On y remarquerait quelques inégalités de style ; on s'apercevrait au moins de la fin et du commencement de chaque livre. Mais rien de tout cela ne paraît dans les deux premiers livres des Rois. Le style en est égal : on y voit une grande liaison des matières; la suite des récits n'est point interrompue ; preuve évidente que l'ouvrage est d'une seule main. On y remarque, à la vérité, des expressions qui ne conviennent qu'à un auteur contemporain ; mais on peut dire que l'auteur a tellement compilé les annales et les récits des prophètes auxquels il a emprunté quelque chose, qu'il a rendu quelquefois leur narration mot pour mot. Il y a pourtant beaucoup plus d'expressions qui dénotent un écrivain moins ancien. Par exemple, on lit au chapitre VII du Ier livre des Rois que « Samuel jugea Israël tout le temps de sa vie, qu'il allait tous les ans à Béthel et de là à Galgal, et ensuite à Masphat, et qu'il y rendait la justice à tout Israël. » Si Samuel était l'auteur des vingt-sept premiers

[1] Tom. I oper. Hieron., pag. 823. — [2] *Tertius sequitur Samuel, quem nos Regum primum et secundum dicimus. Quartus Melachim, id est regum..... Melius multo est Regum quam Regnorum dicere. Non enim multarum gentium regna describit, sed unius Israelitici populi, qui tribubus duodecim continetur.* Hieronym., *Prolog. Galeat.* — [3] Le scholiaste de saint Jérôme remarque, au commencement du second livre des Rois de la version de saint Jérôme, que les deux premiers livres des Rois n'en font qu'un chez les Hébreux : ce qui prouve que de son temps on avait déjà divisé ce livre en deux, même dans la version de saint Jérôme. Autrement, cette remarque du scholiaste serait vaine. — [4] Origen. apud Euseb., lib. VI, cap. 25. — [5] Hieronym., ubi sup. — [6] I Paralipom. XXIX, 29.

chapitres de l'histoire des Rois, aurait-il, dès le septième, parlé de la fin de sa vie et de tout ce qu'il avait fait pendant son gouvernement?

Les livres des Rois sont écrits sur des mémoires laissés par des auteurs contemporains.

3. Cependant il n'y a aucun lieu de douter que Samuel, Nathan et Gad n'aient dressé des mémoires de ce qui se passait de leur temps. Ces mémoires sont perdus ; mais c'est dans cette [1] source que l'on a puisé ce que nous lisons dans les premiers livres des Rois. C'est des mémoires de Samuel que nous avons appris ce qui s'est passé sous sa judicature, sous le règne de Saül, et la vie de David, jusqu'à la dernière guerre des Philistins contre Saül. L'histoire, depuis ce temps jusqu'à la mort de David, a été écrite par Nathan et par Gad, qui ont tous deux vécu à la cour de ce prince et qui ont été pleinement instruits de toutes choses. Mais quel est celui qui, sur les mémoires laissés par ces trois auteurs contemporains, a composé l'histoire des Rois en l'état que nous l'avons aujourd'hui? En quel temps a-t-il vécu? C'est ce qui nous est inconnu. S'il était certain que les quatre livres des Rois fussent d'un même auteur, on pourrait assurer qu'il a vécu pendant et après la captivité de Babylone, marquée au chapitre dernier du quatrième de ces livres. Mais on n'a sur cela que des conjectures que nous proposerons ailleurs.

Analyse du premier livre des Rois.

4. Au reste, les livres des Rois, selon saint [2] Augustin, sont tout autres dans la vérité qu'ils ne nous paraissent d'abord; car, à ne les considérer que par les premières vues qui se présentent à ceux qui les lisent, on n'y trouvera qu'une histoire de plusieurs rois et qu'un récit des principales choses qui se sont passées sous leur règne. Mais si l'on entre par l'esprit de Dieu dans les mystères qui y sont cachés, on trouvera que cette histoire n'est pas moins une prophétie des merveilles futures de la loi nouvelle, qu'une représentation des choses passées. Saint Jérôme [3] dit aussi « que le prophète Samuel, » dans les deux premiers livres des Rois, « nous marque la fin de l'ancienne loi dans la mort du grand-prêtre Héli, et dans la ruine de la maison de Saül; et qu'il nous découvre le secret d'un empire nouveau et d'un sacerdoce inconnu dans les histoires de Sadoc et de David. » Mais, à nous en tenir à la lettre, le livre I[er] des Rois raconte ce qui s'est passé sous la judicature d'Héli et de Samuel, et sous le règne de Saül, pendant l'espace de cent un ans; savoir, depuis la première année du gouvernement du grand-prêtre Héli, qui est l'an du monde 2848, jusqu'à la mort de Saül, que nous mettons en l'an 2949. On y voit la naissance de Samuel, les menaces que Dieu fit au grand-prêtre Héli, à cause des désordres de ses enfants et de sa trop grande indulgence pour eux; la défaite des Israélites, et la prise de l'arche par les Philistins; la mort d'Héli et de ses fils; les plaies dont le Seigneur frappa les Philistins, pour avoir transporté l'arche dans le temple de Dagon et l'avoir placée auprès de cette idole; comment Dieu les contraignit de renvoyer l'arche avec des présents; les victoires des Israélites sur les Philistins, sous la conduite et par les prières de Samuel; les ordres que Dieu donna à ce prophète de sacrer Saül roi d'Israël; les victoires réitérées de ce prince sur les Ammonites et sur les Philistins; sa désobéissance aux ordres du Seigneur; son orgueil, sa réprobation; le sacre de David pour roi d'Israël, en la place de Saül; sa victoire sur Goliath, les persécutions qu'il eut à souffrir de la part de Saül; la mort de Samuel; la guerre des Philistins contre Saül; enfin la mort de ce prince et de ses enfants, arrivée la quarantième année de son règne.

Analyse du second livre des Rois.

5. Le livre II des Rois décrit ce qui s'est passé depuis la mort de Saül jusqu'à la fin du règne de David. Ainsi il contient l'histoire d'environ quarante ans, depuis l'an du monde 2949 jusqu'en 2989. L'auteur y rapporte d'abord, dans un grand détail, la manière dont David fut reconnu roi par son peuple: premièrement, par la tribu de Juda, et ensuite par toutes les tribus d'Israël, aussitôt après la mort d'Isboseth, fils de Saül. Après cela, il raconte comment David s'empara de Jérusalem,

[1] Nous suivons ici le sentiment de Théodoret et de quelques autres anciens écrivains ecclésiastiques, qui ont cru que l'auteur des livres des Rois n'était point contemporain, mais qu'il avait composé son histoire sur des livres ou des mémoires dressés longtemps auparavant par les Prophètes, qui avaient coutume d'écrire ce qui se passait de leur temps. *Plurimi fuerunt Prophetæ quorum libros quidem non invenimus, nomina autem didicimus ex historia Paralipomenon, horum unusquisque consuerat scribere quæcumque contingebat fieri suo tempore..... Qui ergo libros Regnorum scripserunt, ex scriptis illis accepta occasione, post plurimum tempus scripserunt.* Theodoret., *Præfat. in lib. Reg.* — [2] *Historia quæ per ordinem Reges et eorum facta et eventa digerit, si spiritu Dei considerata tractetur, non minus prænuntiandis futuris, quam præteritis enuntiandis invenietur intenta.* Aug., lib. XVII *de Civit. Dei*, cap. 1. — [3] Hieronym., *Epist. ad Paulin.*

y établit le siége de son royaume et y fit venir l'arche d'alliance, qui, depuis longtemps, était restée dans la maison d'Abinadab, habitant de Gabaa. Il ajoute que David s'était proposé de construire un temple au Seigneur, mais que le prophète Nathan, après avoir d'abord approuvé et loué son dessein, lui déclara depuis que ce n'était point la volonté du Seigneur, qu'il lui bâtît un temple, que cela était réservé à son fils et à son successeur. Le reste du livre est employé à décrire les victoires de David sur les Philistins et plusieurs autres peuples qu'il rendit tributaires d'Israël, les biens dont Dieu le combla, les crimes qu'il commit avec Bethsabée et contre Urie, les disgrâces que ces crimes attirèrent sur sa maison, l'inceste d'Amnon avec sa sœur Thamar, la vengeance qu'en tira Absalon et la révolte de celui-ci contre David son père, enfin le dénombrement que David fit faire de son peuple et les châtiments que Dieu lui fit souffrir en punition de cette vaine curiosité.

ARTICLE II.

DES TROISIÈME ET QUATRIÈME LIVRES DES ROIS.

Les deux derniers livres des Rois n'en faisaient qu'un chez les Hébreux

1. Ces deux livres n'en faisaient qu'un dans les Bibles hébraïques, du temps de saint Jérôme; et ce Père [1] remarque que les Hébreux appelaient ce livre *Melachim*, c'est-à-dire *des Rois*. Mais, au siècle d'Origène [2], ils l'intitulaient *Vammelech David*, c'est-à-dire *roi David*, apparemment parce qu'il commence par ces mots; ce qui fait voir l'inconstance des Juifs dans les titres qu'ils donnent aux livres saints et le peu de fond qu'on doit faire sur ces sortes de titres en matière de critique. Les Grecs se sont accordés, avec les Latins, pour diviser cet ouvrage. Les Septante l'appellent *troisième et quatrième des Règnes*; en quoi ils sont suivis communément par les interprètes grecs. Les Latins lui ont donné le nom de livre *des Rois*, comme plus convenable que celui *des Règnes*, selon la remarque de saint Jérôme [3].

L'auteur en est inconnu; on conjecture que c'est Esdras.

2. L'auteur de ces deux derniers livres ne nous est pas plus connu que celui des deux premiers. Cependant on remarque, dans tous les quatre, une assez grande uniformité de style, ce qui donne lieu de juger qu'ils sont d'une même main. Dans cette hypothèse, il faudra dire que l'auteur a vécu après la captivité de Babylone, qui est rapportée dans le dernier chapitre du livre IV, et attribuer à Esdras la composition de cette histoire. Ce sentiment, qui est le plus communément reçu, est assez bien fondé. 1° L'égalité du style, la liaison des matières, la suite des récits et des événements, sont des preuves assez claires que l'ouvrage est d'un seul auteur. Ce qui le montre encore mieux, c'est que l'auteur cite souvent d'anciens mémoires sur lesquels il travaillait et auxquels il renvoie, pour un plus grand éclaircissement des faits qu'il avance et qu'il ne fait qu'abréger. Par exemple, après avoir donné, dans les onze premiers chapitres du livre III des Rois, un précis de la vie de Salomon et de ce qui se passa sous son règne, il ajoute [4] : « Tout le reste des actions de Salomon, tout ce qu'il a fait et tout ce qui regarde sa sagesse, est écrit dans le livre des Jours de Salomon. » Il fait la même remarque à l'occasion de l'histoire abrégée qu'il donne du roi Jéroboam [5]: « Le reste des actions de Jéroboam, dit-il, ses combats et la manière dont il régna, sont écrits dans les livres des annales des rois d'Israël. » Il renvoie aussi le lecteur au livre des Rois de Juda, pour s'y instruire plus exactement des actions de Roboam [6], d'Abiam [7] et de Joachim [8], qu'il n'avait touchées que légèrement. 2° L'auteur écrivait après « la [9] trente-septième année de la captivité de Joachim, roi de Juda, » et sous le règne d'Évilmérodach, roi de Babylone, fils de Nabuchodonosor, c'est-à-dire vers l'an du monde 3442. Or, personne n'était plus capable qu'Esdras de composer une histoire bien suivie de ce qui s'était passé dans la république des Hébreux, depuis qu'ils étaient gouvernés par des rois. Il était prêtre [10] et docteur très-habile, bien instruit de l'histoire de sa nation, dont, apparemment, il avait en main les mémoires, dressés en différents temps par des auteurs contemporains. 3° Un autre préjugé en faveur d'Esdras, c'est que, selon toutes les apparences, l'auteur de ce livre était prêtre. Il témoigne partout un grand zèle pour le culte du Seigneur; il écrit avec exactitude ce qui regarde le temple, la religion et les cérémonies; il coule, au contraire, avec rapidité sur une quantité d'événements qui auraient pu être rapportés avec plus d'étendue dans une histoire politique comme est celle des Rois. Il faut cependant l'avouer, on

[1] Hieron., *Prolog. Galeat.* — [2] Origen. apud Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 25. — [3] Hieronym., *Prolog. Galeat.* — [4] III Reg. XI, 41. — [5] III Reg. XIV, 19. — [6] Ibid., 29. — [7] III Reg. XV, 7. — [8] IV Reg. XXIV, 5. — [9] IV Reg. XXV, 27. — [10] I Esdr. VII.

trouve dans ces livres certaines façons de parler qui ne s'accordent point avec le temps auquel Esdras a vécu. Ainsi, comme on y lit [1] que l'arche et les bâtons destinés pour la porter étaient encore dans le temple, on doit croire que l'auteur écrivait avant la destruction du temple par les Chaldéens et avant la captivité de Babylone. Il est aussi parlé [2] de la séparation des deux royaumes de Juda et d'Israël, comme si ces deux royaumes subsistaient encore, ce qui ne convient nullement au temps d'Esdras, ni à plusieurs années après la fin du royaume d'Israël. Mais on lève ces difficultés en disant que l'auteur de cette histoire y a inséré plusieurs choses qu'il avait empruntées des annales ou des mémoires plus anciens, sans en changer les termes. Nous ne nous arrêtons point ici à examiner le sentiment de ceux qui font Isaïe ou Jérémie auteur des livres des Rois. Nous convenons sans peine que le prophète Isaïe a écrit des mémoires touchant le règne du roi Ézéchias, comme il est dit expressément dans les Paralipomènes [3]; mais ces mémoires ne sont point venus jusqu'à nous. D'ailleurs, ils ne contenaient que l'histoire d'un seul prince; ainsi, quand on avouerait que ces mémoires subsistent encore et font partie des prophéties d'Isaïe, il serait toujours constant qu'il y a, entre ces mémoires et les livres des Rois, une grande différence, et que c'est sans fondement qu'on voudrait le rendre auteur de l'histoire de tous les rois d'Israël et de Juda, parce qu'il a fait l'histoire de l'un de ces princes. Quant à Jérémie, nous soutenons que le chapitre LII de son livre est une addition visible faite aux écrits de ce prophète; nous le montrerons en son lieu.

Sommaire du troisième livre des Rois.

3. Le livre III des Rois renferme l'histoire d'environ cent dix-huit ans, depuis l'an du monde 2989 jusqu'en 3108. On y voit qu'Adonias, qui était alors l'aîné des fils de David, voyant son père dans un âge avancé et fort cassé de vieillesse, forma un parti pour se faire déclarer roi; mais qu'ayant appris que David, à la sollicitation de Betsabée, avait fait sacrer et reconnaître Salomon, il se retira dans le tabernacle, d'où il sortit pour se soumettre à Salomon, qui le renvoya en paix en sa maison. David étant mort quelque temps après, Salomon prit possession du royaume, et son règne s'affermit puissamment. Le temple et les murs de Jérusalem, les palais et les villes que ce prince fit bâtir; sa sagesse, ses biens, sa magnificence, le bon ordre de sa maison, rendirent son nom respectable aux nations voisines. Mais, sur la fin de ses jours, il se laissa corrompre par l'amour des femmes étrangères, et Dieu, pour le punir des excès dans lesquels cette passion violente l'avait fait tomber, lui suscita jusqu'à la fin de sa vie de puissants adversaires. Roboam, fils de Salomon, régna en sa place; mais la rigueur avec laquelle il traita son peuple, donna lieu à dix tribus de se soulever et d'établir Jéroboam, fils de Nabat, roi d'Israël; et nul ne suivit plus la maison de David que la tribu de Juda et de Benjamin. Ainsi s'accomplit la prédiction qu'Ahias [4] avait faite à Jéroboam sur la division du royaume de Salomon. Les successeurs de Roboam dans le royaume de Juda furent Abia, Asa et Josaphat. Jéroboam régna dans Samarie sur les dix tribus d'Israël, et il eut pour successeurs Nadab, son fils, Basa, Ela, Zamri, Amri, Achab et Ochozias, qui ne régna que deux ans, depuis 3106 jusqu'en 3108, partie seul, et partie avec Achab, son père.

Sommaire du quatrième livre des Rois.

4. Le livre IV contient l'histoire de seize rois de Juda et de douze rois d'Israël. Ceux de Juda furent Joram, fils de Josaphat; Ochozias, fils de Joram; Joas, Amasias, Ozias, autrement Azarias, Joathan, Achaz, Ezéchias, Manassé, Amon, Josias, Joachaz, Éliacim, fils de Josias; Joachin, autrement dit Jéchonias, et Sédécias. A ces rois il faut joindre Athalie, mère d'Ochozias, qui, voyant son fils mort, s'empara du gouvernement et s'y maintint pendant l'espace de six ans par la force et par ses intrigues. Les rois d'Israël dont il est parlé dans ce livre sont Ochozias, fils d'Achab; Joram, frère d'Ochozias et fils d'Achab; Jéhu, Joachaz, Joas, Jéroboam second du nom; Zacharie, Sellum, Manahem, Phacéia, Phacée et Osée, fils d'Éla, en qui finit le royaume d'Israël. Dans un si grand nombre de rois, il n'y en eut que très-peu qui aient été fidèles aux lois du Seigneur; et, si l'on en excepte Ezéchias, Josias et peut-être encore Joathan, tous les autres vécurent dans le désordre ou dans l'idolâtrie. Mais la corruption fut bien plus grande parmi les rois d'Israël;

[1] *Et intulerunt sacerdotes arcam fœderis Domini in locum suum, in oraculum templi, in sanctum sanctorum..... Cumque eminerent vectes et apparerent summitates eorum foris sanctuarium, non apparebant ultra extrinsecus, qui et fuerunt ibi usque in præsentem diem.* III Reg. XVIII, 8. — [2] *Recessitque Israel a domo David usque in præsentem diem.* III Reg. XII, 19. — [3] II Paralipom. XXXII, 32. — [4] III Reg. XI, 30.

on n'y remarque que des princes sans foi et sans religion, également impies et cruels. Dieu, irrité par leurs crimes, permit que ce royaume, après avoir été déchiré par des guerres intestines et étrangères, fût enfin absolument détruit par les armes des rois d'Assyrie. Osée régnait alors sur Israël dans Samarie. Salmanasar, roi des Assyriens, ayant marché contre lui, prit Samarie après trois ans de siége, transféra les Israélites en Assyrie, et mit en leur place, dans le pays de Samarie, les Cuthéens et d'autres de ses sujets. Ainsi finit le royaume d'Israël la neuvième année d'Osée, du monde 3282, la septième d'Ezéchias, roi de Juda. Le royaume de Juda se soutint encore quelque temps après la ruine de celui d'Israël. Ezéchias fit ce qui était agréable au Seigneur, selon tout ce qu'avait fait David son père, il détruisit les hauts lieux, brisa les idoles, abattit les bois profanes et fit mettre en pièces le serpent d'airain que Moïse avait fait, parce que les enfants d'Israël lui avaient brûlé de l'encens jusqu'alors. Il mit son espérance au Seigneur, rétablit son culte dans sa pureté, et observa tous les commandements que le Seigneur avait donnés à Moïse. C'est pourquoi le Seigneur était avec ce prince, et il se conduisit avec sagesse dans toutes ses entreprises. L'impiété de Manassé et d'Ammon, successeurs d'Ezéchias, irrita de nouveau le Seigneur; et sa colère eût dès-lors éclaté contre Jérusalem, si la piété de Josias, qui succéda à Ammon, n'en eût suspendu les effets. Mais Dieu, ayant retiré à lui ce pieux prince, fit tomber sur ces impies le poids de son indignation. Il rejeta Juda comme il avait rejeté Israël, et il le livra entre les mains de Nabuchodonosor, roi de Babylone. La ville de Jérusalem fut détruite, le temple réduit en cendres et une grande partie du peuple emmené captif à Babylone. Jérémie avait prédit cette captivité quelques années auparavant; elle commença sous le règne de Jéchonias, l'an du monde 3405, et dura 70 ans; mais le livre IV des Rois n'en fait point l'histoire entière: il ne la conduit que jusqu'à la trente-septième année, qui était l'an du monde 3442. On trouve aussi dans ce livre l'histoire d'Elie et d'Elisée, son disciple. Saint Jérôme, dans son Épître à Paulin, dit que si nous ne considérons dans les livres des Rois que la narration, « les paroles en sont très-simples, mais que » si nous recherchons « le sens qui est caché sous la lettre, nous y découvrirons de petits commencements de l'Église et des guerres qui lui ont été suscitées par les hérétiques. »

ARTICLE III.

DES DEUX LIVRES DES PARALIPOMÈNES.

Les livres des Paralipomènes ne sont qu'un abrégé historique des annales des Rois de Juda et d'Israël, et de quelques autres anciens mémoires.

1. Jusqu'au temps de saint Jérôme, les Hébreux ne faisaient qu'un livre des Paralipomènes; mais aujourd'hui ils les partagent comme nous, ainsi qu'on le voit par les Bibles imprimées à leur usage. Dans le texte original, ces livres sont intitulés: *Les Paroles des jours*, c'est-à-dire le journal ou le volume dans lequel on écrivait chaque jour les actions les plus considérables des princes qui ont gouverné le peuple de Dieu; ce qui donne lieu de juger que cet ouvrage qui nous reste n'est qu'un abrégé d'anciens mémoires, qui devaient être bien plus étendus et qui contenaient beaucoup plus de choses que nous n'en lisons dans nos Paralipomènes. Aussi l'auteur renvoie-t-il souvent le lecteur aux livres ou aux annales des Rois de Juda et d'Israël, en témoignant que ce qu'il vient de raconter est décrit bien plus au long dans ces anciennes chroniques. C'est ainsi qu'après avoir rapporté, avec beaucoup de précision, ce qui se passa sous le règne d'Asa, roi de Juda, il ajoute [1]: « Quant aux actions d'Asa, depuis les premières jusqu'aux dernières, elles furent écrites dans le livre des Rois de Juda et d'Israël. » Il s'explique de même sur l'histoire de Joas, et il insinue bien clairement qu'il avait en main des journaux de la vie de ce prince, lorsqu'il travaillait à nous en donner un précis.[2] « Ce qui regarde les enfants » de Joas, « la grande somme d'argent qu'on avait amassée sous lui, et le rétablissement de la maison de Dieu, est écrit avec plus de soin » et plus en détail « dans le livre des Rois. » Quelquefois l'auteur travaillait sur des mémoires de différentes mains, quoique sur un même sujet, comme on le voit par ces paroles [3]: « Pour le reste des actions d'Ezéchias et de toutes ses bonnes œuvres, il est écrit dans les prophéties du prophète Isaïe, fils d'Amos, et dans le livre des Rois de Juda et d'Israël. » Ce livre ou ces annales des Rois de Juda et d'Israël sont perdues, et il ne nous en reste que quelques extraits dans les livres des Rois et des Paralipomènes. Il est arrivé à

[1] II Paralipom. XVI, 11. — [2] Paralipom. XXIV, 27.

[3] II Paralipom. XXXII, 32.

ces anciens mémoires la même chose qu'aux histoires de Trogue Pompée, de Dion Cassius, et à plusieurs autres excellents ouvrages. Les abrégés qu'on en a faits ont occasionné la perte des ouvrages entiers. Il s'est néanmoins trouvé des auteurs qui ont cru que nos deux livres des Paralipomènes étaient les mêmes que les anciennes chroniques des Rois de Juda et d'Israël; en quoi ils se sont grossièrement trompés, puisque les Paralipomènes, ainsi que nous venons de le montrer, renvoient souvent aux chroniques ou annales de ces Rois.

C'est sans beaucoup de fondement qu'on les a nommés Paralipomènes

2. Les livres que les Hébreux ont intitulé : *Les Paroles des jours*, nous les appelons *Paralipomènes*, nom emprunté des Grecs, et qui signifie *ce qui est omis*, comme pour insinuer que cet ouvrage est une espèce de supplément des autres livres de l'Écriture. Il est vrai qu'on y trouve quelques faits et quelques particularités qu'on ne lit point ailleurs. Mais il est vrai aussi que l'auteur y répète mot pour mot quantité de faits qui sont rapportés fort au long dans les quatre livre des Rois. On peut mettre de ce nombre ce qui y est dit des commencements du règne de Salomon, de la construction et de la dédicace du temple de Jérusalem, la longue prière que Salomon y prononça ce jour-là. Il y est aussi parlé du palais royal et des villes que ce prince fit bâtir, de la division du royaume d'Israël, de la guerre qu'il y eut entre Asa et Baasa, et d'un grand nombre de particularités dont on voit le détail dans les autres livres de l'Écriture. Les Paralipomènes ne renferment donc que très-peu de choses qui puissent justifier le nom qu'on leur a donné. Si l'auteur avait eu dessein de nous donner un supplément des autres livres de l'Écriture, serait-il entré dans le détail d'un grand nombre de faits déjà écrits auparavant? En aurait-il omis une infinité d'autres dont la connaissance aurait apporté un très-grand jour à l'histoire sainte? Aurait-il renvoyé son lecteur aux annales des Rois de Juda et d'Israël, aux prophéties de Jérémie, au livre du prophète Addo, pour y puiser des connaissances qu'il aurait dû donner lui-même, si son dessein avait été de suppléer par ses écrits à ce qui manquait aux autres livres.

Quel est le dessein de l'auteur des Paralipomènes.

3. Il paraît, au contraire, que son but et son dessein principal a été de montrer quel avait été, avant la captivité, et quel devait être, depuis le retour de Babylone, le partage des familles, afin que chacun rentrât, autant qu'il serait possible, dans l'héritage de ses pères. C'est pourquoi il entre dans un détail exact des généalogies de toutes les tribus. Il donne même deux fois la généalogie de [1] Juda, et marque exactement les villes et les lieux habités par ceux de cette tribu. Il rapporte aussi deux fois la généalogie de Benjamin [2], et deux fois celle de [3] Saül, et marque exactement les lieux de la demeure et du partage de chacun. Pourquoi tant de précautions à un auteur qui écrivait après la captivité de Babylone, si son intention n'eût été de montrer quel devait être alors le partage des familles, conformément aux anciens registres qu'il avait en main lorsqu'il écrivait?

L'auteur a vécu après la captivité de Babylone

4. On convient communément que cet auteur vivait après le retour de la captivité de Babylone; en effet, il rapporte [4] dans le dernier chapitre de son ouvrage l'édit que Cyrus, roi des Perses, donna la première année de son règne en Orient, en faveur des Juifs, auxquels il accorda la liberté de retourner de Babylone à Jérusalem. L'auteur de ces livres pousse aussi la généalogie [5] de David jusqu'à Zorobabel, et même beaucoup plus loin. Or, tout le monde sait que Zorobabel fut un de ceux qui revinrent de Babylone, en vertu de la permission de Cyrus. De plus, il emploie le chapitre IX de son Ier livre à marquer ceux qui après le retour de la captivité de Babylone [6], « s'établirent les premiers dans leurs héritages et dans leurs villes. » Cependant on trouve dans ces livres certaines façons de parler qui ne conviennent qu'à un homme qui aurait vécu longtemps avant la captivité. Il dit que, de [7] son temps, l'arche, avec ses bâtons, était encore dans le sanctuaire, comme elle y était du vivant de Salomon; que les enfants de [8] Siméon jouissaient encore du pays qu'ils avaient conquis sur les descendants de Cham et sur [9] les Amalécites; que les dix [10] tribus d'Israël étaient encore captives, et que les Chananéens, assujettis par Salomon, payaient [11] encore alors le tribut qu'il leur avait imposé. Mais toutes ces manières de parler prouvent seulement que l'auteur a emprunté jusqu'aux propres termes des mémoires qu'il avait en main.

[1] I Paralipom. II et IV. — [2] I Paralipom. VII et VIII. — [3] I Paralipom. VIII et IX. — [4] II Paralipom. XXXVI. — [5] I Paralipom. III, 19 et seq. — [6] I Paralipom. IX. — [7] Ibid., 9. — [8] I Paralip. IV, 41. — [9] Ibid., 43. — [10] Ibid. V, 22, 26. — [11] II Paralipom. VIII, 8.

L'auteur des Paralipomènes est inconnu.

5. Mais quel est donc cet auteur? On croit communément que c'est Esdras. La raison qu'on en donne, est que la fin des Paralipomènes et le commencement du livre d'Esdras sont semblables, soit pour les paroles, soit pour le sens, et que les généalogies qui sont dans les premiers chapitres du Ier livre des Paralipomènes, ont une entière conformité à celles qui se trouvent dans les chapitres II, VIII et X du Ier livre d'Esdras. Mais cette preuve, quoique assez spécieuse, n'est point solide. Sans doute, ce qui est dit de Cyrus, à la fin des Paralipomènes, se trouve répété au commencement du livre d'Esdras; mais cette répétition est en termes différents. De plus, on fait dire à Cyrus, dans le livre d'Esdras, que « ce [1] Dieu, qui est à Jérusalem, est le vrai Dieu. » Paroles qu'on ne lit point dans les Paralipomènes. Ajoutez à cela que nous ne trouvons, dans les auteurs sacrés, aucun exemple de cette sorte de liaison. Il n'y en a point qui répète, au commencement d'un livre, ce qu'il avait dit à la fin du précédent. Quant aux généalogies rapportées dans les Paralipomènes et dans le Ier livre d'Esdras, elles ne sont pas si conformes qu'on le dit. Dans Esdras [2], on met Daniel entre les enfants d'Ithamar, et [3] Pharos au nombre des enfants de Séchénias. Cependant les Paralipomènes ne parlent ni de Daniel ni de Pharos. Ils ne nomment, entre les branches descendues [4] d'Ithamar, que celle d'Abimélech, fils d'Abiathar, et donnent pour fils à Séchénias, « Séméias [5], duquel sont sortis Hattus, Jegaal, Daria, Naaria et Saphat. » Il vaut donc mieux avouer que l'auteur des Paralipomènes nous est inconnu. On y trouve un endroit qui pourrait faire croire qu'ils sont plus récents que Néhémie; c'est celui où l'auteur parle de la généalogie de Zorobabel; il la pousse jusqu'à la douzième génération. Zorobabel, Anania, Phaltias, Hiescias, Raphaïa, Arnan, Obdia, Séchénias, Séméias, Naaria, Elioénaï, Oduïa. Or, ces douze générations, ayant duré au moins l'espace de trois cents ans, prouveraient, ce semble, que l'auteur est plus récent que Néhémie, contemporain de Zorobabel. Mais il n'est pas certain que les descendants de Zorobabel, dont il est parlé dans les Paralipomènes, descendent tous, en ligne directe, de père en fils, et qu'il n'y ait point de collatéraux. Une preuve du contraire, c'est que saint Matthieu, dans la généalogie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ne nomme aucun de ces descendants de Zorobabel. Il dit seulement que « Zorobabel engendra Abiud, et qu'Abiud engendra Eliacim. » Abiud était donc, selon saint Matthieu, fils aîné de Zorobabel, et a formé la branche directe de la famille. Ainsi la difficulté s'évanouit.

Estime que les anciens ont fait des Paralipomènes.

6. Les anciens ont fait beaucoup de cas des livres des Paralipomènes. Saint Jérôme les croyait d'une si grande importance, qu'il disait à Paulin, son ami: « Si [6] quelqu'un croit, sans ce livre, pouvoir acquérir la science des saintes Écritures, il se trompe lui-même; car, par les noms et par les liaisons du discours, on y touche en passant des histoires qui ont été omises dans les livres des Rois, et l'on y explique un grand nombre de difficultés qui se rencontrent dans l'histoire évangélique. » Et ailleurs [7]: « Toute la connaissance des Écritures est renfermée dans ce volume, pour ce qui regarde l'intelligence de l'histoire, et plusieurs circonstances, qui ne se voient point en leur propre lieu, ou qui y sont touchées légèrement, se trouvent ici éclaircies en peu de mots. » Il faut cependant avouer qu'il y a dans ces livres plusieurs endroits difficiles. Les dates n'y sont pas toujours les mêmes que dans les livres des Rois. Les généalogies en sont différentes. On y trouve même quelques versets qui ne sont ni dans l'hébreu ni dans les Septante; entre autres celui-ci [8]: « Les enfants de Dadan, Assurim, Latussim et Laomim. » Mais d'habiles interprètes ont travaillé heureusement à concilier toutes ces variétés, et ont fait voir que les contrariétés qu'on croit quelquefois trouver entre les livres des Rois et ceux des Paralipomènes, ne sont qu'apparentes.

Analyse des deux livres des Paralipomènes

7. Les Paralipomènes contiennent l'abrégé de toute l'histoire ancienne. Dans le Ier livre on rapporte d'abord les généalogies du peuple de Dieu, depuis Adam jusqu'à son retour de la captivité de Babylone. L'auteur, reprenant ensuite l'histoire depuis David, décrit son règne avec plus d'exactitude, et finit à la mort de ce prince, l'an du monde 2990. Le livre II comprend l'histoire de 479 ans, savoir, depuis l'an du monde 2990 jusqu'à l'an

[1] I Esdr. I. — [2] I Esdr. VIII, 2. — [3] I Esdr. VIII, 3. — [4] I Paralipom. XXIV, 3 et 6. — [5] I Paralipom. III, 22. — [6] Hieronym., *Epist. ad Paulin.* — [7] Hieronym., *Epist.* 108 *ad Domnion. et Rogatian.* — [8] I Paralipom. I, 32.

3468, époque où, après les soixante-dix années de la captivité de Babylone, Cyrus, roi des Perses, accorda au peuple la liberté de s'en retourner. On y décrit ce qui se passa sous le règne de Salomon et sous ceux des autres rois de Juda. Mais l'auteur dit fort peu de choses des rois d'Israël; il passe sous silence tout ce qui arriva dans leur royaume, depuis la prise d'Amasias, roi de [1] Juda, par Joas, roi d'Israël. Il ne faut point oublier que, dans les Paralipomènes, on trouve une chaîne bien suivie d'historiens et de prophètes, qui ont écrit les annales des Rois de Juda depuis David jusqu'à Sédécias, qui fut le dernier [2]. Samuel, Nathan et Gad écrivirent l'histoire de David; Nathan [3], Addo et Ahias, celle de Salomon; Addo [4] et Séméias mirent par écrit les actions de Roboam. Addo [5] prit le même soin sous Abia. Hanani prophétisait sous Asa : on ne lit pourtant nulle part qu'il ait mis par écrit l'histoire de ce prince. L'Écriture nous [6] renvoie, à cet égard, au livre des Rois de Juda et d'Israël. Mais Jéhu, fils d'Hanani [7], écrivit l'histoire de Josaphat, et l'Ecriture remarque que l'histoire qu'il en fit, « fut insérée dans les livres des rois d'Israël. » Sous le même Josaphat on vit les prophètes [8] Eliézer, fils de Dodaü, et Jahaziel [9], fils de Zacharie. Isaïe écrivit ce qui se passa sous Osias [10] et sous Ezéchias [11]. Ce prophète eut aussi beaucoup de part à ce qui se passa sous Achaz, et il nous a laissé dans [12] ses prophéties une bonne partie de l'histoire de ce prince. Osaï [13] écrivit sous le roi Manassé, et apparemment sous Amon, son successeur. Enfin Jérémie [14] écrivit sous Josias, Joachaz, Eliacim, Joakim et Sédécias, qui furent les derniers rois de Juda. Cependant l'Écriture ne nous renvoie point aux écrits de ce prophète, mais aux [15] annales des Rois de Juda et d'Israël, pour y apprendre l'histoire de ces derniers princes. Tandis que le Seigneur se communiquait ainsi par ses ministres au royaume de Juda, il n'abandonnait point celui d'Israël. Il y envoya souvent des prophètes pour rappeler à leur devoir les vrais Israélites. Ahias de Silo prophétisa [16] sous Jéroboam, fils de Nabat; Jéhu [17], fils d'Hanani, sous Baasa; Elie [18] et un grand nombre d'autres prophètes, sous Achab; Elisée [19], sous Joram, Joachaz et Joas; Oded [20], sous Phacée, fils de Romélie; Jonas, sous Joas et Jéroboam, second du nom; Amos, sous Ozias, roi de Juda, et sous Jéroboam, fils de Joas, roi d'Israël [21]. Mais l'Écriture ne nous dit point si ces prophètes s'appliquèrent à écrire l'histoire des princes sous lesquels ils vivaient.

CHAPITRE VI.

Esdras, prêtre, prophète et docteur de la loi; et Néhémie, échanson du roi des Perses, restaurateur de la ville de Jérusalem.

ARTICLE I.

DE LA VIE D'ESDRAS ET DE NÉHÉMIE.

Famille d'Esdras; il est mené en captivité; il étudie la loi.

1. Esdras, fils [22] de Saraïas, grand sacrificateur, que Nabuchodonosor mit à mort à Réblata, après la prise de Jérusalem, était de la race sacerdotale d'Aaron par la branche d'Eléazar. Emmené tout jeune à Babylone, il y fut élevé dans l'obscurité et les tribulations de la captivité. Mais il s'appliqua sérieusement à l'étude des livres saints, et l'Écriture dit de lui qu'il « était [23] scribe et fort habile dans la loi de Moïse; » c'est-à-dire un homme très-instruit des affaires de police et de religion, suivant les lois de Moïse et les coutumes de la nation juive.

Esdras revient à Jérusalem.

2. Les soixante-dix années de captivité prédites par Jérémie [24] étaient presque écou-

[1] II Paralipom. XXV. — [2] I Paralip. XXIX, 29. — [3] II Paralip. IX, 29. — [4] II Paralip. XII, 15. — [5] II Paralip. XIII, 22. — [6] II Paralip. XVI, 11. — [7] II Paralip. XX, 34. — [8] II Paralip. XX, 37. — [9] II Paralip., XX, 14. — [10] II Paralip. XXVI, 22. — [11] II Paralip. XXXII, 32. — [12] Isai. VII, VIII, IX. — [13] II Paralip. XXXIII, 19. — [14] Jerem. XVII et seqq., et II Paralip. XXXV, 25. — [15] II Paralip. XXXV, 26, 27, et cap. XXXVI, 8. — [16] III Reg. XIV, 2 et seqq. — [17] III Reg. XXVI, 7. — [18] III Reg. XVIII et seqq. — [19] IV Reg. VIII, IX, X, XI, XII, XIII. — [20] II Paralip. XXVIII, 9. — [21] Amos I, 1. — [22] I Esdr. VII, 1. — [23] I Esdr. VII, 6. — [24] Jerem. XXIV, 10.

De Zorobabel; il retourne à Babylone et obtient du roi Artaxerxès des lettres de retour, l'an du monde 3537.

lées, lorsque Cyrus, roi des Perses, ayant pris Babylone et s'étant rendu maître de l'empire des Mèdes, des Assyriens et des Chaldéens [1], publia un édit portant permission aux Juifs de retourner en leur pays, avec ordre de rebâtir le temple de Jérusalem. Ils partirent, au nombre de près de cinquante mille personnes, sous la conduite de Zorobabel, prince de la famille royale de David et petit-fils de Jéchonias. Entre les noms des prêtres qui suivirent Zorobabel [2], on trouve celui d'Esdras; ce qui est une preuve qu'Esdras suivit Zorobabel dans cette première transmigration. Mais il s'en retourna ensuite à Babylone solliciter la permission de continuer le rétablissement du temple. Il était à Babylone la [3] septième année du règne d'Artaxerxès, surnommé *Longue-Main*. Cette année même il obtint [4] de ce prince des lettres de retour pour lui et pour tous ceux qui voudraient le suivre à Jérusalem. C'étaient des lettres de recommandation, *en forme d'édit*, aux gouverneurs des provinces renfermées dans l'étendue du royaume d'Artaxerxès, pour les obliger à assister Esdras et ceux de sa nation en tout ce qui dépendrait d'eux, à l'effet de favoriser leur rétablissement. Le roi ordonnait aussi à ses trésoriers de delà l'Euphrate [5] de fournir à Esdras tout ce qu'il leur demanderait tant en argent qu'en froment, en vin, en huile et en sel. Il accordait de plus l'immunité de tribut et de toutes charges publiques aux prêtres, aux lévites, aux chantres et autres ministres du temple du Seigneur. Enfin il donnait plein pouvoir à Esdras d'établir des juges et des magistrats pour juger le peuple, avec pouvoir de condamner et de punir d'amendes, et même de peines corporelles et de mort, le laissant au surplus le maître d'enseigner la loi à ceux qui auraient besoin d'en être instruits.

Esdras, suivi d'un grand nombre d'Israélites, retourne à Jérusalem, l'an du monde 3537.

3. Esdras, muni de ces lettres de la part du roi et [6] « soutenu de la main du Seigneur, » assembla un assez grand nombre d'Israélites, et se mit en chemin pour retourner à Jérusalem. Etant arrivé sur le bord du fleuve [7] *Ahava*, et ayant remarqué qu'il n'y avait parmi le peuple ni prêtres, ni lévites, il en envoya demander à Eddo, chef de ceux qui demeuraient à Chaspia; celui-ci lui envoya trente-huit lévites et deux cents Nathinéens, qui étaient des serviteurs du Temple. Après avoir publié [8] un jeûne et imploré le secours de Dieu par la prière, Esdras partit [9] du bord du fleuve *Ahava* le douzième du premier mois de l'an du monde 3537, suivi de dix-sept cent soixante-quinze hommes, et arriva heureusement à Jérusalem au commencement du cinquième mois de la même année.

Douleur d'Esdras en apprenant que plusieurs des Juifs avaient pris des femmes étrangères. Il les oblige à les renvoyer

4. Le quatrième [10] jour après son arrivée, il offrit des holocaustes au Seigneur, pour le remercier et pour attirer sur le peuple ses bénédictions. En même temps il remit au trésor du Temple les vases, les meubles et les offrandes dont il était chargé. Il donna aussi les édits du roi aux satrapes de sa cour et aux gouverneurs du pays au-delà de l'Euphrate, et ces officiers commencèrent à favoriser le peuple et la maison de Dieu. Mais Esdras, ayant [11] appris que plusieurs Israélites, tant du nombre des prêtres et des lévites que de celui des magistrats et du menu peuple, s'étaient alliés avec des femmes étrangères, eut une douleur sensible de ce détestable abus; il déchira ses vêtements, s'arracha les cheveux de la tête et les poils de la barbe, et, tout abattu de tristesse, il s'assit à terre dans le temple, s'abandonnant, pour apaiser la colère du Seigneur, aux pleurs, aux jeûnes et à la prière. A cette vue [12], le peuple versa une grande abondance de larmes, et, voulant expier l'abomination dans laquelle il était tombé, résolut d'en faire pénitence et de renvoyer les femmes étrangères avec les enfants qui en étaient nés. Esdras, voyant le peuple ainsi disposé et tout prêt à renouveler l'alliance avec le Seigneur, se leva et obligea les princes des prêtres et des lévites, et tout Israël, de lui promettre avec serment qu'ils feraient ce qu'ils venaient de dire. Ils le lui jurèrent, et, après une assemblée générale dans laquelle on fit connaître à tout Israël la résolution qui avait été prise, on nomma des commissaires pour se transporter dans les villes et exécuter ce dont on était convenu touchant l'expulsion des femmes étrangères. C'est ainsi qu'Esdras vint à bout d'abolir ces mariages profanes.

Esdras instruit et console le peuple.

5. Après avoir réformé les abus qui s'étaient glissés parmi le peuple, Esdras s'appliqua à l'instruire de ses devoirs, et ce fut sa principale occupation le reste de sa vie. Au septième [13] mois de l'année du monde 3551, les enfants d'Israël, assemblés à la porte du

[1] I Esdr. I, 1, 2, 3 et seqq. — [2] II Esdr. XII, 1. — [3] I Esdr. VII, 1. — [4] I Esdr. VII, 6. — [5] Esdr. VII, 21, 22. — [6] I Esdr. VII, 28. — [7] I Esdr. VIII, 15 et seqq. — [8] I Esdr. VIII, 21, 22. — [9] I Esdr. VIII, 31. — [10] I Esdr. VIII, 33. — [11] I Esdr. IX, 1 et seqq. — [12] I Esdr. X. — [13] I Esdr. VIII, 1 et seqq.

temple pour la célébration de la fête des Tabernacles, le prièrent de leur lire la loi de Moïse et de la leur expliquer. Esdras, s'étant donc mis au milieu de la place sur un marchepied de bois, fit lecture de la loi depuis le matin jusqu'à midi. Le peuple en fut si touché, qu'il fondait en larmes. Esdras, voyant les Israélites pénétrés de douleur, les consola, en leur disant qu'il ne fallait pas pleurer le jour d'une fête si solennelle, mais plutôt se réjouir dans le Seigneur. Tout ce peuple, consolé par ces paroles, s'en alla manger et boire, et envoya de ce qu'il avait à ceux qui n'en avaient point, et on célébra ainsi avec joie la fête des Tabernacles. Le [1] lendemain les chefs de familles, les prêtres et les lévites vinrent trouver Esdras pour le prier de continuer à leur expliquer les paroles de la loi. On tomba sur l'endroit où il est écrit que le Seigneur avait ordonné, par le ministère de Moïse, que les enfants d'Israël demeurassent sous des tentes en la fête solennelle du Septième mois. Le peuple, ayant entendu ces paroles, alla quérir des branches d'arbres de tous côtés, et, en ayant apporté, chacun se fit des couverts en forme de tentes, sur le haut des maisons, dans les places, dans les rues et jusque dans le parvis du Temple. Esdras [2] continua de lire le livre de la loi, chaque jour de la fête, depuis le premier jusqu'au dernier, expliquant [3] au peuple les endroits qui avaient besoin d'explication.

Esdras assiste à la dédicace des murs de Jérusalem; il meurt.

6. Le vingt-quatre [4] du même mois, jour auquel on avait indiqué un grand jeûne, les enfants d'Israël se rassemblèrent converts de sacs et de cendres, dans le dessein de faire au Seigneur une satisfaction publique pour le violement de la loi qu'ils avaient ignorée ou méprisée jusqu'à leur retour de la captivité. Après qu'ils eurent confessé leurs péchés et fait de longues prières pour en obtenir le pardon, on renouvela l'alliance avec le Seigneur, et on en dressa un acte authentique, qui fut signé par Néhémie, par les prêtres, les lévites, les chefs de famille et le reste du peuple. Les noms du grand-prêtre Eliasib et d'Esdras ne se trouvent point dans le dénombrement de ceux qui signèrent cet acte : apparemment qu'ils sont oubliés, ou qu'ils y sont sous d'autres noms; car Esdras vivait encore. Il se trouva [5] depuis à la dédicace qui se fit des murs de Jérusalem en 3550. On lui donne plus de six vingts ans de vie, mais on ne sait point au juste le temps de sa mort. Josèphe dit de ce grand homme qu'il mourut plein de gloire et d'années, et qu'on lui fit des obsèques magnifiques dans la ville de Jérusalem. L'Écriture fait elle-même son éloge en peu de paroles, lorsqu'elle dit « qu'Esdras avait préparé son cœur pour pénétrer l'intelligence de la loi de Dieu et pour faire enseigner dans Israël ses préceptes et ses ordonnances (I Esd. VII, 10). »

Néhémie demande au roi Artaxerxès permission d'aller à Jérusalem et d'en rebâtir les murs; il l'obtient.

7. Il y avait déjà treize ans qu'Esdras était de retour de Babylone à Jérusalem, lorsque Néhémie y arriva. Il était fils d'Hescias [6], de la tribu de Juda. L'Écriture lui donne souvent le nom d'*Athersata*, qui veut dire *échanson*, parce qu'il exerçait cet emploi dans la cour d'Artaxerxès, surnommé *Longue-Main*. Néhémie avait appris [7] que, depuis l'arrivée d'Esdras en Judée, les ennemis de sa nation avaient empêché qu'on ne rétablît les murailles de Jérusalem, et qu'ils en avaient brûlé les portes. Plein de tendresse pour sa patrie, quoiqu'il n'y eût jamais demeuré et qu'il fût même né pendant la captivité, il fut pénétré de la plus vive douleur à la vue de tant d'afflictions et d'opprobres, jusqu'à ne pouvoir la dissimuler pendant qu'il servait le roi son maître à table. Ce prince s'en aperçut [8] et voulut savoir le sujet de son chagrin. Néhémie le lui ayant déclaré, Artaxerxès lui permit d'aller à Jérusalem et de la rebâtir, à condi-

[1] II Esd. VIII, 18. — [2] II Esdr. VIII, 18. — [3] II Esdr. VIII, 9. — [4] II Esdr. IX. — [5] II Esdr. XII, 35.

[6] Néhémie est appelé *prêtre* dans les livres des Machabées. *Jussit sacerdos Nehemias aspergi sacrificia aqua* (II Mach. I, 18), et dans le second d'Esdras il est mis au rang des prêtres qui signèrent le renouvellement d'alliance. *Signatores autem fuerunt Nehemias, Sedecias, Saraïas*, etc. (cap. X, 8), *hi sacerdotes*. Nous aimons mieux croire que Néhémie était un des princes de la tribu de Juda. Il appelle *Hanani* et quelques autres de cette tribu ses frères : *Venit Hanani, unus de fratribus meis, ipse et viri ex tribu Juda* (II Esdr. I, 2). D'ailleurs, en s'excusant d'entrer dans le temple, il insinue assez qu'il n'était que laïc. *Et quis ut ego ingredietur templum et vivet : non ingrediar* (II Esdr. VI, 11.)? Quant au passage du livre des Macchabées, qui paraît contraire à notre sentiment, il est à remarquer que le texte grec n'est nullement conforme à la Vulgate. Il ne dit point que Néhémie était prêtre, mais qu'il ordonna aux prêtres, ἐκέλευσε τοὺς ἱερεῖς Νεεμίας, de répandre de l'eau boueuse qu'ils avaient tirée du puits où l'on avait caché le feu sacré, *sur le bois et sur les sacrifices*. Ce que l'on objecte, qu'il signa au rang des prêtres, n'est nullement certain; il signe en qualité d'échanson et non de prêtre, et on n'a aucune preuve que ce qui est dit plus bas : *hi sacerdotes*, se rapporte à lui; enfin on ne trouve son nom dans aucun dénombrement des prêtres.

[7] II Esdr. I, 3. — [8] II Esdr. II, 1 et seqq.

tion, toutefois, qu'il reviendrait à la cour après un certain temps. Le roi lui fit aussi expédier des lettres aux gouverneurs des provinces de delà l'Euphrate, pour le faire passer plus sûrement en Judée ; il donna ordre à Asaph, grand-maître de la forêt royale, de fournir les bois nécessaires pour couvrir les tours du temple, les murailles de la ville et la maison de Néhémie.

Néhémie arrive à Jérusalem l'an du monde 3550. Il commence à rebâtir les murs de la ville.

8. Arrivé à Jérusalem, Néhémie fut [1] trois jours sans rien découvrir de son dessein à personne. La nuit du troisième jour, il se mit à faire le tour de la ville et à visiter les murailles, pour s'informer par lui-même de l'état où elles étaient. Il assembla ensuite les prêtres et les principaux du peuple, leur montra ses pouvoirs, et les exhorta à rebâtir les murailles de Jérusalem. Les ennemis des Juifs, voyant que l'on commençait l'ouvrage, et ne pouvant l'empêcher, à cause des ordres exprès du roi, s'en raillèrent d'abord et en parlèrent avec mépris. Mais lorsqu'ils virent que les murs [2] commençaient à s'élever, ils résolurent d'employer contre les Juifs les embûches et la violence. Néhémie, ayant su leurs desseins par le rapport de quelques Juifs mêlés parmi les ennemis, fit ranger [3] ses gens en bataille le long des murailles de la ville, avec leurs épées, leurs lances et leurs arcs. Le dessein des Chutéens était découvert, ils ne vinrent plus attaquer les Juifs. Depuis ce jour-là, Néhémie, pour empêcher toute surprise de la part des ennemis, tint toujours une partie de ses gens en sentinelle, tandis que les autres travaillaient ; et il ordonna que le peuple qui travaillait fût armé et prêt à se défendre en cas d'attaque. Il plaça aussi des gens de distance en distance pour sonner de la trompette en cas d'alarme. Enfin, pour prévenir toute surprise de la part des ennemis, il voulut que tout le monde couchât dans l'enceinte de la ville ; lui-même, ses gens et les gardes qui l'accompagnaient ne quittaient point leurs habits pour se coucher, afin d'être toujours prêts à combattre.

9. Cependant Sanaballat [4] et les autres ennemis des Hébreux ne quittèrent point leur premier dessein ; quand ils virent qu'ils ne pouvaient intimider Néhémie, ils tâchèrent de le surprendre en l'invitant, par quatre députations consécutives, à faire alliance avec eux et à venir pour cela dans quelque village de la campagne d'Ono. Mais Néhémie, sachant que leur dessein était de lui faire quelque violence, leur répondit toujours que l'ouvrage qu'il faisait exigeait nécessairement sa présence, et qu'il ne pouvait le quitter. Il ne s'émut pas davantage d'une lettre qu'ils lui écrivirent, et dans laquelle ils l'accusaient de rébellion contre le roi de Perse. Il se contenta de répondre que cette accusation était fausse et forgée à plaisir. Cependant il ne laissa pas de consulter un faux prophète, nommé Séméias, prêtre de la race de Dalaïa ; mais, par le conseil qu'il en reçut, il reconnut bientôt que cet homme avait des liaisons secrètes avec ses ennemis. Néhémie continua donc l'ouvrage, et la muraille fut achevée le vingt-cinquième jour du mois [5] d'Elul ; on ne mit en tout que cinquante-deux jours à la rebâtir.

Il achève les murs de Jérusalem.

Néhémie fait la dédicace des murs de Jérusalem. Il peuple la ville et réforme les mœurs du peuple.

10. Alors [6] Néhémie en fit la dédicace avec toute la pompe et toute la magnificence que l'action demandait. L'enceinte de la ville était fort grande ; il n'y avait dedans que très-peu d'habitants, et les maisons n'étaient point bâties. Pour remédier à cet inconvenient, Néhémie ordonna que les principaux de la nation se bâtiraient des maisons dans Jérusalem et y fixeraient leurs demeures, et il fit [7] tirer au sort pour prendre le dixième de tout le peuple de Juda, afin qu'il s'y établit aussi. Après cela, il s'appliqua à réformer les abus qui régnaient parmi le peuple. Il réprima surtout la dureté des riches [8] envers les pauvres, chassa du milieu [9] d'Israël les femmes étrangères, fit donner aux prêtres et aux lévites les revenus ordonnés par la loi, et rétablit l'observation du sabbat, qui, depuis longtemps, avait été fort négligée à Jérusalem.

Néhémie retourne en Babylone, d'où il revient à Jérusalem ; il y meurt.

11. La trente-deuxième année [10] du règne d'Artaxercès, Néhémie, après avoir été douze ans à Jérusalem, retourna en Babylone, comme le roi le lui avait fait promettre. Mais, après un séjour de quelques années à la cour, il obtint son congé absolu du roi, et revint à Jérusalem, où il mourut en paix, après avoir gouverné le peuple de Juda avec une sagesse, une bonté et un zèle sans égal. L'Ecclésiastique ne l'a pas oublié dans le dénombrement des grands hommes qui ont fait l'honneur de sa nation [11]. « Sa mémoire, nous dit-il, subsistera toujours, parce qu'il a réparé les mu-

[1] II Esdr. II. — [2] II Esdr. III. — [3] II Esdr. IV. — [4] II Esdr. VI. — [5] II Esdr. VI, 15, le mois d'Élul répond à notre mois d'août et septembre. — [6] II Esdr, XII. — [7] II Esdr. XI. — [8] II Esdr. V, 1. — [9] II Esdr. XIII. — [10] I Esdr. XIII, 6 et seq. — [11] Eccl. LIXX, 15.

railles abattues, qu'il a rétabli les portes et les barres, et qu'il a relevé nos maisons. » D'après les livres des Machabées [1], Néhémie envoya chercher le feu sacré que les prêtres, avant la captivité, avaient caché dans un puits sec et profond; mais on y trouva seulement de l'eau boueuse; il la fit répandre sur l'autel, et le bois qui en avait été arrosé s'enflamma dès que le soleil parut. On y voit aussi [2] que Néhémie fit une bibliothèque, où il rassembla, de divers pays, les livres des prophètes, ceux de David, les lettres des rois, et ce qui regardait les dons faits au temple.

ARTICLE II.

DU PREMIER ET SECOND LIVRE D'ESDRAS.

Esdras est auteur du premier des livres qui sont sous son nom.

1. Nous avons quatre livres sous le nom d'Esdras. Les deux premiers, qui, selon la remarque de saint [3] Jérôme, n'étaient comptés que pour un seul chez les Hébreux, sont canoniques et reçus unanimement de toutes les Églises, tant grecques que latines. Les deux derniers sont apocryphes et n'ont dans l'Église latine aucune autorité; mais les Grecs mettent le troisième au rang des livres divins. On croit communément que le premier est de celui dont il porte le nom. Dans toutes les Bibles hébraïques, grecques et latines, il est sous le nom d'Esdras, et nous ne savons point qu'aucun des anciens Pères ou auteurs ecclésiastiques ait cité ce livre sous un autre nom. Il y a plus : Esdras, depuis le chapitre VII jusqu'à la fin du livre, parle toujours en première personne, ce qui fait voir incontestablement qu'il est au moins l'auteur de cette dernière partie; et de là on a raison d'inférer que les six premiers sont aussi de lui. Cependant, voici ce que l'on objecte contre ce sentiment.

Réponse à la première objection contre ce sentiment.

1° Celui qui a écrit cette première partie du livre d'Esdras était présent lorsque les officiers du roi de Perse vinrent à Jérusalem pour savoir par quelle [4] autorité les Juifs entreprenaient de rebâtir leur temple [5]. « Alors nous leur répondîmes, dit l'auteur, et leur déclarâmes les noms de ceux qui étaient les chefs de cette entreprise. » Or, dit-on, Esdras n'était point à Jérusalem dans le temps que les ennemis des Juifs s'opposèrent au rétablissement du temple, il n'y vint que longtemps après, sous le règne d'Artaxercès; il n'a donc pu parler ainsi. On répond : 1° Esdras est venu deux fois de Babylone à Jérusalem; la première fois avec Zorobabel, ainsi qu'il est dit expressément dans le livre de Néhémie [6]; et la seconde fois, sous le règne d'Artaxercès. Esdras étant du nombre de ceux qui, sous Zorobabel, travaillaient à rétablir le temple, ne pouvait-il pas aussi se mettre au rang de ceux qui répondirent aux officiers du roi de Perse et qui leur déclarèrent les noms de ceux qui présidaient à l'ouvrage? On répond : 2° Il est ordinaire aux historiens d'entrer dans les sentiments et dans les intérêts de leur nation, et de raconter les choses arrivées même avant eux, comme s'ils en avaient été les principaux auteurs, ou qu'ils y eussent eu grande part. Il est naturel à l'homme de s'approprier les événements de sa patrie.

Réponse à la seconde objection.

2° On trouve dans le chapitre II du livre d'Esdras la généalogie et le dénombrement de ceux qui, sous Néhémie, revinrent de Babylone à Jérusalem. On y lit de plus le nom de Néhémie lui-même et celui de Mardochée, qui n'étaient point du premier voyage; Esdras ne peut donc être l'auteur des premiers chapitres du livre qui porte son nom. Réponse. Esdras, ayant survécu de quelques années au retour de Néhémie, a pu facilement savoir les noms de ceux qui avaient suivi Néhémie de Babylone à Jérusalem, et les insérer dans son livre parmi ceux qui étaient revenus avec Zorobabel. Au reste, quoique le dénombrement qu'on trouve dans le livre d'Esdras soit au fond le même que celui de Néhémie, il y a cependant d'assez grandes diversités pour faire connaître que l'un n'est point la copie de l'autre. Esdras et Néhémie commencent de la même manière le dénombrement de ceux qui retournèrent de Babylone à Jérusalem. Ils [8] s'accordent encore dans la somme totale de 42 160; mais quand on vient à faire l'addition des dénombrés de chaque famille, on n'en trouve que 29 818 dans Esdras, et 31 089 dans Néhémie. Il est encore à remarquer que Néhémie rapporte 1 795 personnes, qui ne sont point dans Esdras, et qu'Esdras en a 494 dont Néhémie ne parle point. Mais cette différence,

[1] II Machab. I, 19. — [2] II Machab. II, 13. — [3] *Esdras et Nehemias in unum volumen coarctantur.* Hieronym., *Epist. ad Paulin.* — [4] I Esdr. V, 3. — [5] I Esdr. V, 4. — [6] *Hi sunt autem Sacerdotes, et Levitæ, qui ascenderunt cum Zorobabel, filio Salathiel et Josue : Saraïa, Jeremias, Esdras.* I Esdr. XII, 1. —

[7] Il est bien probable que Néhémie, dont il est parlé dans le dénombrement du chapitre II d'Esdras, est différent de l'auteur du livre II d'Esdras. (*Note de l'éditeur.*)

M. Alting est auteur de cette conciliation. Voyez le tome IV de la *Bibliothèque universelle*, pag. 419.

qui semble rendre la conciliation de ces deux auteurs impossible, est ce qui les met d'accord. Car si l'on ajoute le surplus d'Esdras aux dénombrés de Néhémie, et le surplus de Néhémie à ceux d'Esdras, il en reviendra une somme égale, qui est de 31 583. Or, 31 583 étant distrait de 42 360 personnes dont parlent Esdras et Néhémie, il en restera 10 777, qui n'ont point été nommés par ces deux écrivains, soit parce qu'ils n'avaient pu trouver leurs livres généalogiques, soit parce qu'ils n'étaient point de Juda et de Benjamin, mais des autres tribus d'Israël [1].

Sommaire du premier livre d'Esdras.

2. Il faut donc s'en tenir au sentiment commun qui fait Esdras auteur du premier des livres qui sont sous son nom, et regarder comme peu solides les raisons qu'un critique [2] du siècle dernier a apportées pour lui en contester les six premiers chapitres. La suite de l'histoire contenue dans le premier livre d'Esdras est de 82 ans, depuis la première année du règne de Cyrus à Babylone, l'an du monde 3468, jusqu'à la dix-neuvième année d'Artaxercès Longue-Main, qui renvoya Néhémie à Jérusalem l'an du monde 3550.

Néhémie est auteur du second livre d'Esdras.

3. Les deux premiers livres d'Esdras, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, n'en font qu'un seul chez les Hébreux, auquel ils donnent le nom d'Esdras. Les Latins, en le divisant, n'en ont pas changé le titre, et ils donnent ordinairement au second le même nom qu'au premier; cependant il paraît bien certain qu'ils sont de deux mains différentes. Ce que nous venons de dire des diversités qui se trouvent entre le dénombrement rapporté dans le premier livre d'Esdras, et celui que nous lisons dans le second, en est une preuve convaincante. Un même auteur aurait-il varié si considérablement dans le récit d'un même fait? D'ailleurs Esdras, dans le premier des livres qui porte son nom, parle presque toujours en première personne, et comme principal auteur et chef de l'entreprise qu'il raconte. Au contraire, dans le second de ces livres, il n'est parlé de lui qu'en troisième personne, et même assez rarement.... Néhémie paraît dans tous les chapitres du livre; c'est lui qui parle, qui agit, qui préside partout, en sorte qu'on peut dire que ce livre ne renferme pas moins l'histoire de ce prince que celle des Juifs. Dès le commencement du livre, il s'en déclare auteur. « Ce [3] sont ici, nous dit-il, les paroles de Néhémie, fils d'Helcias. La vingtième année du règne d'Artaxercès, au mois de Casleu, lorsque j'étais dans le château de Suse. » Il continue, jusqu'à la fin du livre, à parler de soi en première personne, preuve évidente qu'il en est l'auteur.

Réponse aux objections contre ce sentiment.

4. On objecte que, dans ce livre, il est fait mention du grand prêtre Jeddoa [4] ou Jaddus, et du roi [5] Darius Codomanus, qui tous deux ont vécu du temps d'Alexandre le Grand, plus de cent ans après l'arrivée de Néhémie en Judée. Mais, pour que cette difficulté eût quelque force, il faudrait qu'il fût bien certain qu'il s'agit, dans le livre de Néhémie, de ce Jaddus, qui, comme le dit Josèphe, alla au-devant d'Alexandre-le-Grand, lorsque ce conquérant marchait contre Jérusalem avec son armée, et de ce Darius Codomanus qui fut vaincu par ce prince. Or, l'un et l'autre est également incertain, et plusieurs habiles gens soutiennent que Jeddoa, dont il est parlé dans Néhémie, est différent du Jaddus dont [6] Josèphe fait mention; et que Darius, dont il y est aussi parlé, n'est point celui contre lequel Alexandre fit la guerre, et que l'on nommait Codomanus, mais Darius Nothus, second fils d'Artaxercès Longue-Main. Cependant, pour ne point nous éloigner du sentiment de plusieurs savants interprètes qui ont cru que Jeddoa, nommé dans le livre de Néhémie, était le même que Jaddus, contemporain d'Alexandre le Grand, nous répondrons : 1° Il n'est point dit dans l'Écriture que ce Jaddus fût déjà souverain pontife du temps de Néhémie. — 2° Son père Jonathan ou Johannan ne l'était pas même alors; il ne le fut que sous le règne d'Artaxercès Mnémon, fils aîné de Darius Nothus; et ce n'est point en qualité de grand prêtre qu'il est fait mention de lui dans les deux premiers [7] livres d'Esdras.— 3° Jonathan étant mort vers la septième année du règne d'Artaxercès Mnémon, Jaddus son fils, né

[1] Selon quelques-uns, le dénombrement qu'on lit, I Esdr. II, fut fait à Babylone, et contient tous ceux qui s'étaient déterminés à rentrer dans leur patrie avec Zorobabel; celui que l'on trouve au chapitre VII du livre II, fut fait lorsqu'on fut arrivé à Jérusalem, et les différences qu'on y remarque avec le premier, viennent de ce que Néhémie y comprit quelques nouveaux, et omet quelques morts. On peut croire aussi que plusieurs renoncèrent à leur projet de revenir en Palestine, que quelques-uns périrent en chemin, et que d'autres enfin se joignirent seulement dans la marche à ceux qui rentraient. (*L'éditeur.*)

[2] Huet, *Démonst. Évang.*, proposit. 4, p. 356. — [3] II Esdr. I, 1. — [4] II Esdr. XII, 11. — [5] II Esdr. XII, 22. — [6] Josèph., lib. II *Antiquit.*, cap. VIII.
[7] Esdr. X, 6, et II Esd. XII, 23.

sous l'empire de Nothus, lui succéda dans la dignité de grand prêtre environ l'an du monde 3607. — 4° Jaddus exerça la souveraine sacrificature jusqu'au temps d'Alexandre-le-Grand, qui commença à régner l'an du monde 3668, et il n'est nullement nécessaire pour cela de lui donner une vie d'une durée extraordinaire, puisque, quand il serait né la dixième année du règne de Darius Nothus, qui était l'an du monde 3591, et qu'il aurait vécu jusqu'à la septième année de l'empire d'Alexandre-le-Grand, c'est-à-dire jusqu'à l'an du monde 3674, sa vie n'aurait été que de quatre-vingt-trois ans. La difficulté que l'on fait à l'occasion de Sanaballat, dont il est parlé dans le livre de Néhémie, est bien moins difficile à lever. Néhémie nous dit lui-même que ce Sanaballat, qu'il chassa de Jérusalem, était [1] Honorite, c'est-à-dire qu'il était de Honcraïm, dans le pays de Moab. Or, le Sanaballat qui, selon Josèphe[2], fut envoyé à Samarie par Darius, roi des Perses, était Chutéen d'origine. Il faut donc distinguer deux Sanaballat: l'un Honorite, dont le fils avait, du temps de Néhémie, épousé la fille de Joïada, fils du grand prêtre Eliasib; l'autre Chutéen, qui, du temps de Darius Codomanus, dernier roi de Perse, donna sa fille en mariage à un Juif nommé Nicasus. Néhémie a parlé du premier Sanaballat, mais non pas du second.

Sommaire du second livre d'Esdras.

5. Le livre de Néhémie contient l'histoire d'environ trente-un ans, c'est-à-dire depuis la vingtième année du règne d'Artaxercès, surnommé *Longue-Main*, qui est la 3550 du monde, jusqu'au règne de Darius Nothus, son fils, qui commença à régner l'an du monde 3581. On voit dans ce livre le rétablissement des murs et de la ville de Jérusalem, la réformation des mœurs et de la discipline dans l'état et dans la religion, le renouvellement de l'alliance avec le Seigneur, et le dénombrement de ceux qui, soit avec Zorobabel, soit avec Esdras, soit enfin avec Néhémie, retournèrent de la captivité de Babylone en Judée. Saint Jérôme, dans sa lettre à Paulin, dit que « cette histoire, qui comprend le retour du peuple dans son pays, la description des prêtres, des lévites et des prosélytes, et l'ouvrage qui fut distribué aux familles pour le bâtiment des murailles et des tours de Jérusalem, renferme un sens mystérieux, qui ne paraît pas d'abord dans l'écorce de la lettre. » Ce saint docteur veut, apparemment, nous apprendre que comme tous les Israélites, sans distinction, prirent part au rétablissement de Jérusalem, ainsi chaque fidèle doit travailler à l'édifice, sans comparaison plus auguste, de la sainte et spirituelle Jérusalem.

Mémoires sous le nom de Néhémie.

6. Dans les livres des [3] Machabées il est parlé des mémoires de Néhémie; mais ce qu'on en cite ne se trouve point dans le livre qui porte son nom. Ainsi ces mémoires étaient autre chose, ou bien le livre qui nous reste de Néhémie n'est point venu jusqu'à nous en son entier.

ARTICLE III.

DU TROISIÈME ET QUATRIÈME LIVRE D'ESDRAS.

Le troisième livre d'Esdras, était le premier chez les Grecs. Les Latins ne le mettaient que le troisième, et l'ont mis ensuite hors du rang des écritures canoniques.

1. Dans l'édition latine des Septante, faite à Rome en 1588, par l'ordre de Sixte-Quint, le troisième d'entre les livres qui portent le nom d'Esdras, est mis avant celui qui, dans nos Bibles latines, passe pour le premier. L'auteur de la Synopse, attribuée à saint Athanase, a suivi le même ordre, avec cette différence, qu'il ne fait qu'un volume du troisième et du premier livre d'Esdras; tandis que, dans la Bible de Sixte-Quint, ils sont distingués. On y met d'abord, comme on vient de le dire, celui que nous appelons le troisième d'Esdras; puis celui qui, dans nos Bibles latines, est le premier, et en troisième lieu celui de Néhémie. Ce qui a pu donner lieu à cet arrangement, c'est que l'auteur du livre III d'Esdras prend son histoire de bien plus haut que ceux qui ont écrit le premier et second livre. Il remonte jusqu'au règne de Josias, et donne l'histoire de ce prince et de ses successeurs jusqu'à la ruine de Jérusalem; dans le chapitre Ier de son livre, il décrit l'histoire qui est rapportée dans les deux derniers chapitres des Paralipomènes. Cependant il y a des éditions [4] grecques où ce livre est mis à part et placé entre le cantique des trois jeunes hommes dans la fournaise, et le livre de la Sagesse de Salomon. Il y en a d'autres [5] où il ne se trouve

[1] *De filiis autem Joiada, filii Eliasib sacerdotis magni, gener erat Sanaballat Honorites, quem fugavi a me.* II Esdr. XIII, 28. — [2] *Mortuo Joanne, Pontificatum accepit filius ejus Jaddus. Huic quoque frater fuit Manasses nomine : cui Sanaballettes missus in Samariam a Dario rege ultimo satrapa, Chutæus genere,* χουθαῖος γένος, *unde et Samaritis, origo est..... Libenter dedit filiam Nicaso, ratus connubium hoc ceu vadem futuræ cum Judæorum gente amicitiæ.* Joseph., lib. II *Antiquit.*, cap. VII.

[3] *Inferebantur autem in descriptionibus et commentariis Nehemiæ hæc eadem.* II Machab., II, 13. — [4] Édit. Græc., Basileensis, an. 1545, et Francofurt., 1597. — [5] Editio Aldi, Venet., an 1518.

point du tout. Ce livre n'a pas eu, dans nos Bibles latines, une place plus constante. Dans les anciennes imprimées, on le lit de suite après celui d'Esdras et de Néhémie. Mais, depuis la révision que Sixte-Quint fit faire de la Vulgate, on a mis à part les troisième et quatrième livres d'Esdras, et on les a placés à la fin des exemplaires de la Bible, hors du rang des écritures canoniques.

Grande autorité du troisième livre d'Esdras chez les anciens Pères Grecs et Latins.

2. Les Pères grecs ont eu, dans tous les temps, ce livre en vénération. Origène le cite avec honneur dans sa neuvième Homélie sur Josué, et l'attribue à Esdras. Saint [1] Justin, faisant dans son dialogue avec Tryphon le dénombrement des divines Ecritures dont les Juifs de son temps avaient retranché plusieurs passages, cite, entre autres, le livre III d'Esdras, et en rapporte un endroit qu'il dit avoir été ôté par les Juifs. On le trouve plusieurs fois allégué dans les écrits de saint Athanase [2], et ce célèbre docteur se sert plus d'une fois de son autorité contre les ariens, sans témoigner le moindre scrupule sur sa canonicité. Depuis ce temps, les Grecs l'ont regardé comme canonique, et encore aujourd'hui ils le mettent au rang des divines Ecritures. Mais cela n'est pas surprenant, car les Grecs se sont presque toujours servi de la version des Septante, et ils s'en servent encore aujourd'hui. Or, dans les exemplaires de cette version, le livre III d'Esdras est placé parmi les livres canoniques, et y passe pour le premier d'Esdras. C'est aussi la raison pour laquelle saint [3] Cyprien et saint [4] Augustin, qui ne lisaient l'Ecriture que dans les exemplaires des Septante, ont quelquefois employé l'autorité du livre III d'Esdras, comme si Esdras en eût été véritablement l'auteur.

Troisième livre d'Esdras rejeté comme apocryphe par saint Jérôme.

3. Saint Jérôme, qui n'ajoutait pas foi à tout ce qui n'était point dans l'hébreu et à ce qui ne venait point des vingt-quatre vieillards, rejette [5] ce livre comme fabuleux et rempli de fictions. Il ne dissimule pas néanmoins qu'il se trouve dans les exemplaires des Septante; mais il soutient que, ces exemplaires étant mutilés et sans ordre, on ne peut s'en servir pour prouver la vérité d'un écrit qui s'accorde si peu avec les textes originaux. Depuis que la version de saint Jérôme eut cours dans l'Eglise latine, on ne voit pas que le livre III d'Esdras y ait eu une grande autorité, et on ne cite aucun concile qui l'ait mis au nombre des écritures canoniques. Au contraire, dans la Bible de Sixte-Quint, on l'a mis à part et hors du rang des livres sacrés. Il s'est néanmoins [6] trouvé des auteurs, dans le siècle dernier, qui ont soutenu la canonicité de ce livre, mais ils n'ont pas eu beaucoup de sectateurs.

L'auteur de ce livre est très-ancien, mais diffèrent d'Esdras.

4. Au reste, on ne peut douter de l'antiquité de ce livre, puisque Josèphe l'historien, qui vivait avant le milieu du Ier siècle de l'Église, en parle [7] dans ses *Antiquités judaïques*, et y rapporte tout au long l'histoire du problème proposé aux trois gardes du corps de Darius, avec cette différence notable, que, selon [8] Josèphe, ce fut Darius qui proposa le problème; au lieu que [9], selon nos Bibles, ce furent les soldats eux-mêmes qui se le proposèrent l'un à l'autre. Mais, quelque ancien que soit ce livre, on peut assurer qu'Esdras n'en est point l'auteur. La preuve en est sensible, en ce que l'auteur de ce livre raconte les choses tout autrement et d'une façon tout opposée à ce que nous lisons dans le livre Ier d'Esdras. — 1° Cet écrivain inconnu suppose que Zorobabel [10] ne revint point en Judée lorsque Cyrus y renvoya les Juifs, et il avance, comme un fait certain, que ce roi leur donna pour conducteur un nommé [11] Salmanasar, président ou gouverneur de Judée, auquel il rendit les vases d'or et d'argent que Nabuchodonosor avait emportés de Jérusalem. Or, tout cela est

[1] Justin., in *Dialog.*, pag. 297. — [2] Athanas, *Epist. de sententia Dionysii*, p. 261; *Apolog. ad Constant.*, p. 302; Orat. 2 *cont. Arian.*, 488. — [3] Cyprian., *Epist. ad Pompeian.* — [4] Augustin., lib. XVIII *De Civit. Dei*, cap. 36.

[5] *Nec quemquem moveat quod unus* Esdræ *a nobis liber editus est : nec apocryphorum tertii et quarti somniis delectetur. Quia et apud Hebræos Esdræ Nehemiæque sermones in unum volumen coarctantur; et quæ non habentur apud illos, nec de viginti quatuor senibus sunt, procul abjicienda. Si quis autem septuaginta vobis opposuerit interpretes, quorum exempla varietas ipsa lacerata et inversa demonstrat; nec potest utique verum asseri quod diversum est.* Hieronym., *Epist. ad Domnion. et Rogat.* — [6] Genebrad., in *Chronico*, ad an. 3730. — [7] Joseph., lib. XI *Antiquit.*, c. 4. — [8] *Darius post brevem in lecto quietem a somno relictus, nec valens redormiscere, cœpit fabulari cum tribus satellitibus : et qui proponendam a se quæstionem verius ac prudentius solverit, et præmium fore promisit*, etc., Joseph., ubi sup. — [9] *Tunc Darius rex ascendit in cubiculum et dormivit, et expergefactus est. Tunc illi tres juvenes corporis custodes....dixerunt alter alteri. Dicamus, etc. Tunc scribentes singuli verbum suum posuerunt subtus cervical regis Darii.* III Esdr., III, 3 et seq. — [10] L'auteur du faux Esdras ne parle de Zorobabel qu'au chapitre IV, après avoir rapporté le retour des captifs de Babylone en Judée. — [11] III Esdr. II, 11 et 14.

non-seulement contre la vérité de l'histoire, mais encore entièrement opposé à ce que nous lisons dans le livre d'Esdras, où il est dit, en termes formels, que Zorobabel revint en Judée sous Cyrus, et qu'il fut le chef des Juifs qui revinrent pour la première fois. « Voici, [1] dit le vrai Esdras, le dénombrement des enfants d'Israël qui, ayant été emmenés captifs à Babylone par Nobuchodonosor, revinrent à Jérusalem et dans le pays de Juda, chacun en sa ville, » avec la permission de Cyrus, ainsi qu'il est dit au chapitre qui précède immédiatement. « Ceux qui vinrent avec Zorobabel furent Josué, Néhémias, » etc. Le prince de Juda à qui Cyrus fit remettre les vases d'or et d'argent qui avaient été enlevés de Jérusalem par Nabuchodonosor, ne se nommait point aussi Salmanasar, mais « Sassabazar. Cyrus [2] roi de Perse, leur fit rendre » ces vases « par Mithridate, fils de Gazabar, qui les donna par compte à Sassabazar, prince de Juda, » qui, comme on le croit communément, n'était autre que Zorobabel.—2° Le faux Esdras nous assure encore [3] que le roi Darius écrivit, à la prière de Zorobabel, des lettres à ses officiers de delà l'Euphrate, leur enjoignant d'aider les Juifs à rebâtir Jérusalem. Mais si cela eût été ainsi, Thathanaï et les autres officiers de Darius, qui demeuraient au-delà du fleuve, auraient-ils eu la hardiesse de venir demander à Zorobabel et aux autres Juifs « qui leur [4] avait conseillé de bâtir le temple et de rétablir ses murailles ? » Auraient-ils écrit [5] à ce prince pour lui donner avis de l'entreprise des Juifs et des raisons qu'ils alléguaient de leur travail? Enfin Zorobabel aurait-il été contraint de recourir, comme il fit, à l'ancienne [6] permission accordée par Cyrus aux Juifs, de rebâtir le temple? De plus, cet auteur ne met la consécration [7] de l'autel et le renouvellement des sacrifices que la seconde [8] année de Darius. Ce qui ne s'accorde point avec le vrai Esdras, qui nous apprend que cela arriva *au septième* [9] *mois*, sous le règne de Cyrus et avant [10] qu'Artaxercès eût défendu de continuer à rebâtir le temple.

Le troisième livre d'Esdras est suspect de fausseté.

5. Mais, outre les contrariétés que l'on trouve entre le livre Ier et le livre III d'Esdras, et qui font connaître évidemment que ces deux écrits ne sont point d'une même main, il y a, dans le dernier, plusieurs endroits qui le rendent suspect et peu digne de croyance. — 1° L'auteur de ce livre avance, sans aucune preuve, deux faits également insoutenables; l'un que Zorobabel était [11] garde du corps de Darius à Babylone, lui qui, dès la première année de Cyrus [12], était retourné à Jérusalem ; l'autre fait est que Darius, dès le premier jour qu'il prit possession du royaume [13], avait fait vœu de rebâtir le temple de Jérusalem. Si cela eût été ainsi, Darius aurait-il fait « consulter [14] les livres de la bibliothèque qui était à Babylone, » pour savoir si Cyrus avait ordonné « que la maison de Dieu » fût rebâtie à Jérusalem, dans le lieu où elle était auparavant? Son vœu, s'il en eût fait un, n'aurait-il pas été une raison suffisante pour qu'il laissât les Juifs continuer le bâtiment du temple, sans qu'il lui fût nécessaire de s'informer si d'autres, avant lui, l'avaient permis?— 2° Il dit que Darius [15] accorda aux Juifs une entière exemption des charges et des tributs. Cependant on voit tout le contraire dans le livre de Néhémie, où les Juifs, réduits à la pauvreté, se plaignent en ces termes : « Faut-il [16] que nous empruntions de l'argent pour payer les tributs du roi, et que nous abandonnions nos champs et nos vignes? » Ils se plaignent en un autre endroit de ce que, nonobstant leur retour de la captivité et la liberté qu'ils avaient de vivre selon leurs lois, ils étaient toujours demeurés sujets et tributaires des rois de Perse [17]. « Vous voyez, Seigneur, que nous sommes aujourd'hui nous-mêmes assujettis aux étrangers, aussi bien que la terre que vous aviez donnée à nos pères, afin qu'ils y mangeassent le pain et le fruit qu'ils en recueilleraient. Nous sommes nous-mêmes devenus esclaves dans ce pays; tous les fruits qu'elle porte si abondamment, ne sont que pour les rois que vous avez mis sur nos têtes à cause de nos péchés. Ils domi-

[1] I Esdr. II, 12. — [2] I Esdr. I, 7. — [3] *Tunc surgens Darius rex...., scripsit epistolas ad omnes dispensatores et præfectos et purpuratos, ut deducerent eum* Zorobabelem, *et eos qui cum illo erant, omnes ascendentes ædificare Jerusalem.* III Esdr. IV, 47. — [4] I Esdr. V, 3. — [5] I Esdr. V, 7, 8. — [6] I Esdr. V, 13. — [7] III Esdr. V, 48, 48. — [8] III Esdr. V, 6. — [9] I Esdr. III, 1, 2, 3. — [10] I Esdr. IV. — [11] *Tertius* de iis qui custodiebant corpus regis, *qui dixerat de mulieribus et veritate, hic est Zorobabel, cœpit loqui,* etc. III Esdr. IV, 13. — [12] I Esdr. XI, 2. — [13] *Tunc ait regi : Memor esto voti tui quod vovisti ædificare Jerusalem in die qua regnum accepisti.* III Esdr. IV, 43. — [14] I Esdr. VI, 1, 2, 3. — [15] *Et scripsit omnibus Judæis qui ascendebant a regno in Judæam pro libertate, omnem potentem et magistratum et præfectum non supervenire ad januas ipsorum et omnem regionem quam obtinuerant immunem esse eis.* III Esdr. IV, 49, 50. — [16] II Esdr. V, 4. — [17] II Esdr. IX, 36 et 37.

nent sur nos corps et sur nos bêtes, comme il leur plaît, et nous sommes dans une grande affliction.» — 3° Cet écrivain dit que Zorobabel pria Darius [1] de renvoyer à Jérusalem tous les vases sacrés, ainsi que Cyrus l'avait disposé. En quoi il se contredit et avance une fausseté manifeste; car il est certain, comme [2] le dit Esdras, et comme l'auteur en convient [3] lui-même, que [4] « Cyrus remit entre les mains » des Juifs « les vases du temple du Seigneur, que Nabuchodonosor avait emportés de Jérusalem. » — 4° Enfin la manière dont il raconte l'histoire des trois gardes du corps la rend suspecte. Il est peu croyable que ces trois jeunes soldats aient en, quelque sorte, prescrit au roi les récompenses dont il devait honorer celui qui aurait donné la solution du problème qu'ils s'étaient proposé l'un à l'autre. C'est cependant ce qu'ils firent, si l'on en croit cet auteur. Celui de nous [5], disent-ils, qui aura parlé plus juste, sera richement récompensé du roi Darius. Il portera la pourpre, boira dans une coupe d'or, aura un lit d'or et un chariot traîné par des chevaux dont les brides seront d'or; il aura un bonnet de byssus nommé Cydaris, et un collier précieux; à cause de sa sagesse, il aura la seconde place après Darius, et sera nommé le parent du roi. La suite de l'histoire n'a pas plus de vraisemblance. Il y a donc toute apparence que l'auteur du livre III d'Esdras n'est qu'un compilateur, qui, pour donner quelque poids à sa narration, tirée, quant à ce qu'il y a de vrai, presque mot pour mot, du livre I[er] des Paralipomènes et des deux premiers d'Esdras, a emprunté le nom de ce fameux scribe et docteur de la loi.

Le quatrième livre qui porte le nom d'Esdras a été cité par les anciens. Versions arabes et éthiopiennes.

6. Nous avons dans nos Bibles ordinaires un livre IV sous le nom d'Esdras. Quelques anciens Pères [6] grecs et latins l'ont cité dans leurs écrits, et en ont rapporté plusieurs endroits, que nous lisons encore aujourd'hui dans ce livre. Mais il faut que cet ouvrage ne soit pas venu jusqu'à nous dans son entier, puisque Clément d'Alexandrie en rapporte un passage que nous n'y trouvons plus. Saint Ambroise [7] parle souvent de ce livre, et toujours avec éloge. Il en conseille la lecture à Orontien, pour y apprendre que les âmes sont d'une substance plus relevée que le corps. Ceux qui, depuis, se sont chargés de composer des offices à l'usage de l'Église, en ont emprunté trois endroits. On en voit un dans l'introït [8] de la messe du mardi de la Pentecôte; un autre, dans l'office [9] des martyrs du Temps pascal, et un troisième [10] dans le Commun des Apôtres.

Outre la version latine, qui paraît avoir été faite fort littéralement sur le grec, il existe du livre IV d'Esdras, une version arabe conservée dans la bibliothèque bodléienne, à Oxford, et une version éthiopienne, publiée de nos jours par Richard Lawrence, en Angleterre. Je ne parle pas d'un texte hébreu qui existait au XVII[e] siècle, mais que l'on croit n'être qu'une simple version faite sur le latin de la Vulgate, et qui, par conséquent, est sans importance pour la critique. Les deux versions orientales que nous avons indiquées, sont d'un plus grand intérêt; quoique moins anciennes que la version latine, elles peuvent servir à l'éclaircir et à en écarter les interpolations. C'est ce que l'éditeur anglais a tâché de faire dans une dissertation annexée à son livre, et dont nous allons donner un aperçu.

Les deux versions arabe et éthiopienne ne contiennent ni les deux premiers, ni les deux derniers chapitres du livre; mais, en revanche, elles contiennent un chapitre entier (le VI[e]), qui manque absolument dans le latin.

M. Lawrence est d'avis que le reproche d'avoir ajouté ou retranché au texte primitif tombe ici sur les éditions latines. Il a constaté, en effet, que presque tous les manuscrits latins commencent au troisième chapitre et s'arrêtent à l'avant-dernier, ce qui les rend conformes aux manuscrits orientaux. Les additions, d'ailleurs, ne se lient qu'assez vague-

[1] III Esdr. IV, 44 : *Et omnia vasa quæ accepta sunt ex Jerusalem, remittere quæ separavit Cyrus quando mactavit Babyloniam.* — [2] I Esdr. I, 7. — [3] *Et Cyrus rex protulit vasa sacra Domini quæ transtulit Nabuchodonosor.... et proferens ea Cyrus, rex Persarum, tradidit Mithridato.... per hunc autem tradita sunt Salmanasaro, præsidi Judææ.* III Esdr. II, 10, 11, 12, 13. *Et illa sacra vasa aurea et argentea quæ extulerat Nabuchodonosor... protulit ea Cyrus rex de templo quod erat in Babylonia, et tradita sunt Zorobabel et Salmanasaro.* III Esdr. VI, 18. — [4] I Esdr. I, 7. — [5] III Esdr. III, 4, 5, 6, 7. — [6] Clemens. Alexand., lib. III *Strom.*, p. 330, et lib. IV, p. 468; Tertullian., lib. *De Præscript.*, cap. I; Cyprian., *Epist. ad Demetrian.*; Auctor. *Op. imperfecti*, hom. 34 *in Matth.* — [7] Ambros., lib. de *Bono mortis*, cap. X et XI; lib. II *De Spiritu Sancto*, cap. VII; oration. *De Obitu Satyri*, circa finem, et *epist.* 38 *ad Orotian.* — [8] *Accipite jucunditatem gloriæ vestræ... gratias agentes ei qui vos ad cœlestia regna vocavit.* IV Esdr. II, 36, 37. — [9] *Lux perpetua lucebit vobis per æternitatem temporis.* IV Esdr. II, 35. — [10] *Hi sunt qui mortalem tunicam deposuerunt... modo coronantur et accipiunt palmam.* Ibid., 45.

ment au corps du livre, qui, sans elles, forme un tout complet.

Le chapitre VI des textes orientaux paraît, au contraire, appartenir au livre. Il est nécessaire pour la suite des idées, qui reste suspendue dans le latin après le verset 35 du chapitre VII. De plus, il paraît certain que saint Ambroise lisait ce passage dans son manuscrit, et qu'il y fait allusion dans son traité *de Bono Mortis*. On ignore quand et comment ce chapitre, composé de 83 versets, a disparu de la version latine.

L'auteur du livre IV d'Esdras, si l'on s'en rapporte à M. Lawrence, est un Juif, et il a écrit avant la prédication de l'Evangile. La plupart des objections disparaissent, dit-il, quand on a retranché du livre les quatre chapitres surajoutés et quelques mots, comme celui de *Jésus*, qui ne se lisent point dans les traductions orientales. Les idées que l'auteur se fait du royaume du Messie sont telles à peu près qu'un Juif pouvait les concevoir, et d'autres endroits portent tellement le cachet du judaïsme, qu'il ne peut se persuader qu'un chrétien ait été capable de les écrire. Il faudrait reproduire sa dissertation pour discuter ses raisons. Nous nous bornerons à remarquer que, bien qu'elles ne soient pas sans vraisemblance, elles n'ont point convaincu tous les critiques. A. F. Gfrœrer, qui a réédité à Stuttgard, en 1840, la version latine que M. Lawrence avait faite sur l'éthiopien, persévère à assigner au livre la date de l'an 90 après Jésus-Christ.

Ce livre ne se trouve dans aucun canon de l'Église; il est rejeté comme apocryphe.

7. Mais il s'en faut beaucoup que ce livre ait jamais été reconnu pour canonique d'un consentement unanime. On ne le trouve dans aucun des canons de l'Écriture dressés, soit dans l'Église, soit dans la Synagogue. Saint Jérôme le rejette comme un ouvrage fabuleux et rempli de fictions. L'hérétique Vigilance en ayant cité un passage pour prouver que la prière pour les morts était inutile, ce Père le tourna [1] en ridicule, parce qu'il avait osé employer l'autorité d'un livre apocryphe, qui n'était lu que chez les hérétiques. Pour moi, je ne l'ai jamais lu, ajoute saint Jérôme : car à quoi bon lire ce que l'Eglise rejette? Le livre IV d'Esdras était donc regardé [2] comme apocryphe dès le IVe siècle de l'Eglise. Il est vrai qu'il avait encore alors quelque crédit, ainsi qu'il paraît par l'estime qu'en faisait saint Ambroise. Mais ce crédit, qu'il ne s'était acquis qu'à la faveur du nom d'Esdras, tomba bientôt, et ce livre, parmi les Grecs et parmi les Latins, fut à peu près enseveli dans un profond oubli. L'auteur de la Sinopse, attribuée à saint Athanase, ne connaissait point cet ouvrage. On ne le trouve plus en grec; il est très-rare dans les anciens manuscrits latins; on a même été un temps considérable sans lui accorder une place dans [3] les Bibles imprimées, et, s'il s'y trouve aujourd'hui, ce n'est que hors du rang des Ecritures canoniques et parmi les apocryphes.

Le quatrième livre d'Esdras est l'ouvrage d'un imposteur.

8. L'auteur, dès le commencement [4] du livre, se donne le nom d'Esdras et affecte de passer pour un prophète et un homme inspiré de Dieu. Il se fait descendre d'Aaron, par la branche d'Eléazar, et compte [5] dans sa généalogie dix-neuf générations. En quoi il ne convient ni avec le premier, ni avec le troisième des livres qui portent le nom d'Esdras; l'un [6] ne compte que seize génération, et l'autre [7] treize. Il ne s'accorde pas mieux avec eux au sujet des noms propres des personnes qui constituent ces générations. Par exemple, il nomme Sadanias celui que le vrai Esdras appelle *Sellum*, et qui, dans le livre III d'Esdras, est nommé *Salome*. Après avoir rapporté sa généalogie, l'auteur entre en matière. Mais, dès le premier pas, il tombe dans une faute grossière, en disant que [8] Dieu dissipa les peuples des deux provinces d'Orient, Tyr et Sidon, en faveur des enfants d'Israël sortis d'Egypte. Cette circonstance, dont il n'est point parlé dans les livres de Moïse et de Josué, est contraire à la vérité de l'histoire. Il continue ainsi : Voici [9] ce que dit le Seigneur : Lorsque vous étiez dans le désert sur le fleuve de l'Amorrhéen, affligés de la soif et blasphé-

[1] *Tu vigilans et dormiens scribis et proponis mihi librum apocryphum, qui, sub nomine Esdræ, a te et similibus tuis legitur... Quem ego librum nunquam legi. Quid enim necesse in manus sumere quod Ecclesia non recipit?* Hieronym., lib. *Adv. Vigilant.* — [2] *Nec quemquem moveat quod unus a nobis* Esdræ *liber editus est : nec apocryphorum tertii et quarti somniis delectetur.* Hieronym., *Epist. ad Domnion. et Rogat.* — [3] On dit que la première édition de la Bible où il se trouve est celle de Nuremberg, en 1521. — [4] *Liber Esdræ prophetæ secundus... Et factum est verbum Domini ad me.* IV Esdr. I, 1, 4. — [5] IV Esdr. I, 2 et seq. — [6] I Esdr. VII, 1 et seq. — [7] III Esdr. VIII, 1 et seq. — [8] *Pharaonem cum pueris suis et omnem exercitum ejus percussi. Omnes gentes a facie eorum perdidi, et in oriente provinciarum duarum populos Tyri et Sidonis dissipavi.* IV Esdr. I, 10, 11. — [9] *Hæc dicit Dominus omnipotens, in deserto cum essetis in flumine Amorrhæo sitientes et blasphemantes nomen meum, non ignem vobis pro blasphemiis dedi, sed mittens lignum in aquam, dulce feci flumen.* IV Esdr. I, 22, 23.

mant mon nom, je ne vous ai point envoyé de feu pour punir vos blasphèmes; mais j'ai adouci l'eau du fleuve par le bois que j'y jetai. L'auteur fait ici deux fautes considérables; la première est qu'il accuse les Israélites d'avoir blasphémé le nom du Seigneur sur le torrent de l'Amorrhéen, qui n'est autre que celui d'Arnon. Or, on ne voit nulle part qu'Israël ait murmuré contre Dieu en cet endroit, ni même qu'il en ait eu occasion. Au contraire, la [1] victoire qu'ils remportèrent dans ces cantons sur Séhon, roi des Amorrhéens, et Og, roi de Basan, était un sujet de bénir le Seigneur et de lui témoigner leur reconnaissance. La seconde chose en laquelle il se trompe est, qu'il place le miracle de l'adoucissement des eaux [2] arrivé à Mara, près de quarante ans après son événement, et confond deux endroits, Mara et Arnon, qui n'ont entre eux aucun rapport. Il avance une autre fausseté lorsqu'il dit que l'arche d'alliance fut prise [3] par les Chaldéens. Jérémie l'avait sauvée de leurs mains; il l'avait emportée avec le tabernacle et l'autel des encensements, et l'avait si secrètement cachée dans une caverne, sur la montagne de Nébo, que, « quelques-uns [4] de ceux qui l'avaient suivie s'étant approchés pour remarquer le lieu, ils ne purent le trouver. » On pourrait ajouter que ce livre contient des fables ridicules. Il dit au chapitre VI [5] que Dieu, dès le commencement du monde, créa deux animaux d'une grandeur monstrueuse, l'un nommé Hénoch, l'autre Léviathan. Comme ils ne pouvaient habiter ensemble dans la septième partie de la terre, où l'eau était assemblée, Dieu les sépara, et mit Hénoch dans une des parties de la terre, qui fut séchée le troisième jour, et où il y a mille montagnes. Il plaça Léviathan dans la mer, où il le garde pour en faire quelque jour un festin. Les rabbins en diraient-ils davantage? Ce qu'il nous raconte du breuvage [6] de couleur de feu à la faveur duquel il reçut l'inspiration divine, et dicta deux cents quatre rouleaux ou volumes du [7] passage des deux tribus dans le pays d'Arsareth, et de la proximité du [8] jour du jugement, ne mérite pas plus de croyance. Mais on ne peut lui pardonner d'avoir avancé [9] que les âmes des saints sont détenues dans l'enfer, comme un enfant dans la matrice, jusqu'à ce que le nombre des élus soit rempli et que le jour du jugement soit arrivé. Cette erreur a été condamnée par les Pères du Concile de Florence [10]. On ne peut donc nier que l'auteur de ce livre ne soit un imposteur, qui, pour donner plus de cours à ses visions, s'est caché sous le nom vénérable du prophète Esdras.

L'auteur du quatrième livre d'Esdras écrivait depuis la venue de J.-C.

9. Il parle si clairement [11] de Jésus-Christ, de sa venue, de sa mort, de sa résurrection; et il tient de temps en temps un langage si [12] conforme à celui de l'Evangile, que l'on ne peut douter raisonnablement que cet écrivain n'ait eu connaissance du christianisme et de nos livres évangéliques. Ce qu'il dit des martyrs fait connaître qu'il en avait vus; et une preuve sensible qu'il ne parle que des martyrs de la loi nouvelle, c'est qu'il dit que, dans une de ses visions, on lui fit remarquer qu'ils recevaient des couronnes de la main du Fils de Dieu, parce qu'ils avaient, en ce monde, confessé son saint nom. Enfin l'allusion qu'il fait à la croix de Jésus-Christ, en disant que « le monde périra lorsque le sang coulera du bois, » est, ce me semble, une preuve assez forte qu'il écrivait quelque temps après que le sang du Fils de Dieu eut coulé du bois de la croix. Cet auteur était apparamment un Juif devenu chrétien et fort versé dans la lecture des prophètes, surtout de Daniel, dont il a suivi la méthode, le style et les expressions prophétiques. Il écrivait à la fin du Ier ou au commencement du IIe siècle de l'Eglise. On ne peut le mettre plus tard, puisqu'il est cité par Clément d'Alexandrie et par Tertullien. On trouve dans l'Epître attribuée à saint Barnabé, chapitre XII, un endroit semblable à celui du livre IV d'Esdras, où il est parlé de la croix du Sauveur. Mais l'auteur de cette Épître ne cite point expressément Esdras; il dit seulement qu'il a tiré ce passage d'un Prophète. Cette Epître n'étant point de saint Barnabé, comme

[1] Num. XXI. — [2] Exod. XV. — [3] *Arca testamenti nostri direpta est*. IV Esdr. X, 22. — [4] II Machab. II, 4. 5, 6. — [5] IV Esdr. VI, 49. — [6] IV Esdr. XIV. — [7] IV Esdr. XIII, 44. — [8] IV Esdr. XIV, 18. — [9] IV Esdr. IV, 51, et V, 42 et seqq. — [10] *Illorum animas qui, post baptisma susceptum, nullam omnino peccati maculam incurrerunt, illas etiam quæ post contractam peccati maculam, vel in suis corporibus, vel eisdem exutæ corporibus, sunt purgatæ, in cœlum mox recipi et intueri clare ipsum Deum trinum et unum credimus.* Conc. Florentin. in definit. fidei, p. 515, Lab. edit.

[11] *Revelabitur enim Filius meus Jesus cum his qui cum eo sunt, et jucundabuntur qui relicti sunt in annis quadringentis, et erit post annos hos, et morietur Filius meus Christus*, etc. IV Esdr. VII, 28, 29. Voyez aussi chap. VIII, 18; IX, 2, 3, et XIV, 10, 11.

[12] *Dabo tibi primam sessionem in resurrectione mea.* IV Esdr. II, 23. *Servos quos dedi tibi, nemo ex eis interiet*. Ibid., 26. Voyez aussi IV Esdr. V, 9, 6, 24; VII, 18.

on le fera voir en son lieu, elle ne peut nous servir à fixer l'époque du livre IV d'Esdras.

ARTICLE III.

DE QUELQUES AUTRES ÉCRITS FAUSSEMENT ATTRIBUÉS A ESDRAS.

Deux cent quatre volumes attribués à Esdras.

1. Esdras, si l'on en croit l'auteur du IVe des livres qui portent son nom [1], dicta à cinq personnes, pendant quarante jours, deux cent quatre volumes. Le Très-Haut, de qui il avait reçu le don de prophétie, lui laissa la liberté de montrer les premiers aux dignes et aux indignes; mais il lui défendit de montrer à d'autres qu'aux sages du peuple, les soixante-dix derniers, parce qu'en eux était la source de l'intelligence, la fontaine de la sagesse et le fleuve de la science. Pic de la Mirandole [2] dit avoir lu ces livres, et soutient qu'ils étaient remplis de la plus sublime théologie et d'une exacte métaphysique. Il prend Dieu à témoin qu'il y était parlé des principaux articles de la religion chrétienne, du mystère de la Trinité, de l'Incarnation du Verbe, de la divinité du Messie, du péché originel, de son expiation par le sang de Jésus-Christ, de la Jérusalem céleste, de la chute des mauvais anges. Il ajoute que ces livres se voyaient encore chez les Juifs, qui avaient pour eux tant de vénération, qu'ils n'en permettaient la lecture qu'aux personnes âgées de quarante ans. Il dit de plus que ces livres, que le pape Sixte IV avait fait mettre en latin, renfermaient les mystères de la cabale. Mais ce critique n'a pu persuader aux gens éclairés que les livres qu'il avait lus et achetés à grand prix, comme il le dit lui-même, fussent les soixante-dix volumes loués par le faux Esdras. En effet, il est hors de toute apparence qu'un si grand nombre de livres de la dernière importance, écrits depuis tant de siècles, soient demeurés ensevelis et inconnus jusqu'au temps de Pic de la Mirandole. D'ailleurs, qui croira que les Juifs aient pris soin de conserver avec grande vénération des livres, qui, comme [3] le dit Pic de la Mirandole, parlaient bien moins de la loi de Moïse que de celle de Jésus-Christ; qui donnaient la qualité de Messie et de Dieu à un homme que les Juifs regardent encore aujourd'hui comme un imposteur; des livres, en un mot, qui condamnaient leur aveuglement? Un autre critique [4] s'est imaginé que les soixante et dix livres dont parle le livre IV d'Esdras, étaient la version des Septante : conjecture vaine et frivole. Il faudrait, pour cela, que l'auteur du livre IV d'Esdras le fût aussi de la version des Septante, ce qu'on n'a jamais dit. De plus, quoiqu'il y ait eu soixante et dix interprètes pour travailler à cette version, il n'y a jamais eu autant de volumes. Enfin, les soixante et dix livres d'Esdras ne devaient être communiqués « qu'aux sages du [5] peuple, » comme le dit cet imposteur; tandis que la version des Septante a, de tout temps, été entre les mains de tout le monde.

Statuts attribués à Esdras.

2. Les talmudistes [6] font Esdras auteur de dix statuts touchant différents points de discipline. Mais la plupart sont indignes de la gravité et de la sagesse de ce grand homme. Le cinquième, par exemple, permet aux parfumeurs d'aller de tous côtés, dans les villes, pour l'ornement des femmes israélites. Le huitième donne aux Juifs permission de manger de l'ail, la nuit qui précède le sabbat. Le dixième ordonne aux femmes de se peigner trois jours avant leur purification. Ces mêmes talmudistes attribuent aussi à Esdras une espèce de formule de foi, dont le but était de faire connaître ceux qui étaient engagés dans l'hérésie des sadducéens. A cet effet, ajoutent-ils, Esdras avait ordonné que l'on dirait à la fin de chaque prière récitée dans le temple, ces paroles : *A sæculo in sæculum*. Enfin ils font passer sous le nom d'Esdras, ou de ses associés, qu'ils appellent la grande Synagogue, tous les statuts dont ils ne connaissent point les auteurs. Les mêmes docteurs juifs nous enseignent qu'Esdras, voyant que le peuple accoutumé à parler le chaldéen dans le temps de la captivité, n'entendait qu'avec peine la langue hébraïque, avait ordonné qu'il y aurait dans les synagogues un interprète qui expliquerait la loi en langue vulgaire, à mesure qu'un autre la lirait en hébreu; et que les Juifs, depuis le retour de la captivité, commenceraient l'année du Jubilé, la septième, à partir du rétablissement du temple.

[1] IV Esdr. XIV. — [2] Picus Mirand., *Apolog.*, p. 82.

[3] *Hos ego libros non mediocri impensa cum comparassem, vidi in illis, testis est Deus, religionem non tam Mosaïcam quam Christianam, ibi Trinitatis mysterium, ibi Verbi incarnatio, ibi Messiæ divinitas, ibi de peccato originali, de illius per Christum expiatione, de cœlesti Jerusalem, de casu dæmonum, etc.* Picus Mirand., *Apolog.*, p. 82.

[4] Stephanus Le Moine, in notis *ad epist. Barnabæ*, p. 838. — [5] IV Esdr. XVI.

[6] Voyez Fabricius, *Cod. apocryph. Vet. Testam.*, p. 1145 et seqq.

3. Nicéphore [1] Homologète fait mention d'un Apocalypse d'Esdras. On ne sait si c'est la même que les Révélations d'Esdras, qui, assure-t-on [2], existe encore aujourd'hui en Angleterre. Lambécius [3] parle d'un recueil des révélations que Dieu fit à Esdras; mais ces sortes de pièces, comme aussi les prédictions touchant la monarchie romaine, sont, de l'aveu de tous les habiles gens, attribuées à Esdras sans aucun fondement.

ARTICLE IV,

OU L'ON EXAMINE SI ESDRAS A RENOUVELÉ ET COMPOSÉ DE NOUVEAU TOUS LES LIVRES SAINTS?

Origine de l'opinion qui fait Esdras restaurateur des Écritures divines.

1. Plusieurs écrivains ecclésiastiques ont cru que, tous les livres de l'Ancien Testament ayant été brûlés ou perdus avant la captivité de Babylone, sans qu'il en restât aucun exemplaire, Esdras, inspiré du Saint-Esprit, les avait écrits de nouveau. L'auteur du livre IV d'Esdras a donné lieu à cette opinion. Cet écrivain raconte qu'étant un jour devant le Seigneur, il ouït une voix qui lui disait d'aller instruire ses frères. Mais, répliqua Esdras, car c'est le nom qu'il se donne, quand j'aurai repris et corrigé le peuple vivant à présent, qui instruira les enfants qui viendront après? Le siècle est dans les ténèbres, et ceux qui y demeurent, vivent sans lumière et sans connaissance; [4] parce que votre loi est brûlée, et personne ne sait ni ce que vous avez fait, ni ce qui arrivera. Si donc j'ai trouvé grâce devant vous, envoyez-moi votre Saint-Esprit, et j'écrirai tout ce qui s'est fait dans le monde depuis le commencement, et ce qui était écrit dans votre loi, afin que les hommes puissent découvrir le chemin qui conduit à la vie et que ceux qui voudront acquérir cette vie puissent y parvenir. Alors la voix que j'avais entendue d'abord me répondit : Allez, assemblez le peuple et dites-lui : Que personne d'entre vous ne me cherche pendant quarante jours. Pour vous, préparez beaucoup d'ais de bois, et prenez avec vous Saréa, Dabria, Salernia, Echanus et Aphiel, ces cinq hommes qui savent écrire avec vitesse. Venez ici et j'allumerai dans votre cœur la lumière d'intelligence, qui ne s'éteindra point avant que vous n'ayez achevé d'écrire... Demain, à cette heure, vous commencerez. Esdras ayant exécuté les ordres du Seigneur, le lendemain il entendit une voix qui lui dit : Esdras, ouvrez votre bouche et buvez ce que je vous donne. J'ouvris la bouche, et on me présenta un calice plein d'une liqueur comme de l'eau, mais sa couleur était semblable au feu. Je le pris, j'en bus, et mon cœur était tourmenté d'intelligence, et la sagesse croissait dans moi; je ne perdis point la mémoire, ma bouche fut ouverte et ne se ferma plus. Le Très-Haut donna l'intelligence à ces cinq hommes, et ils écrivaient ce que je leur disais.... On écrivit [5] pendant quarante jours deux cent quatre livres. Après les quarante jours, le Très-Haut me parla et dit : Publiez ce que vous avez écrit en premier lieu, et le lisez à qui voudra l'entendre, aux dignes et aux indignes. Mais, pour les soixante et dix derniers, réservez-les aux sages du peuple, parce qu'en eux est la source d'intelligence, la fontaine de la sagesse et le fleuve de science.

Quelques anciens auteurs ont suivi l'opinion du faux Esdras.

2. Un fait si bien circonstancié, raconté en style de prophète, appuyé du nom et de l'autorité d'Esdras, a trouvé créance dans l'esprit de plusieurs écrivains anciens et nouveaux. Saint Basile [6] en était si persuadé, qu'il dit que, de son temps, on montrait dans la Judée une plaine où Esdras, s'étant retiré, y avait dicté de nouveau, par l'ordre de Dieu, tous les livres des divines Écritures. Optat [7] de Milève n'est pas moins exprès; il avance comme une chose sûre que les Juifs furent contraints de brûler tous les livres saints, en sorte qu'il n'en resta pas un seul mot. Mais, continue-t-il, Dieu, toujours attentif au bien de son

[1] Nicephor., can. 3 et 4. — [2] Tom. II *Missæ Angliæ*, num. 3633. — [3] Lambecius, lib. VI, pag. 118, et lib. VII, pag. 240. Voyez aussi Fabric., tom. *Apocryph. Vet. Testam.*, p. 1162.

[4] *Quoniam lex tua incensa est, propter quod nemo scit quæ a te facta sunt, vel quæ incipient opera.* IV Esdr. XIV.

[5] *Scripti sunt autem per quadraginta dies libri ducenti quatuor.* IV Esdr. XIV, 44.

[6] *Hic sita est campestris illa planities, in quam seorsim a cæteris cum se Esdras submovisset, libros Scripturæ divinitus inspiratæ omnes ex Dei mandato ad communem omnium usum eructavit.* Πάσας τὰς θεόπνευστους βίβλους πρόσταγματι Θέου ἐξηρεύξατο. Basil., *Epist. ad Chison.*, tom. II, p. 742.

[7] *Si etiam Antiochi regis tempora commemorare voluissent, quibus omnes Judæi coacti sunt ut libros in incendium darent, et ita universa Scriptura data est ut apex unus in aliquo libro minime remansisset... qui Antiochus, ne aliquid primitivo populo nocuisse videretur, statim providit Deus, ut per unum hominem Esdram, qui lector eodem tempore dicebatur, tota lex sicut antea fuerat ad apicem dictaretur.* Optat., lib. VII *De Schism. Donat.*, p. 114, edit. Dupin.

peuple, rétablit aussitôt toute la loi en l'état auquel elle était auparavant, et se servit, pour cet effet, du ministère d'un seul homme nommé Esdras. Optat place cet événement sous Antiochus Epiphanes ; apparemment qu'il a pris Esdras, qui vivait du temps des Machabées, pour le fameux Scribe du même nom, qui, sous le règne d'Artaxercès, surnommé *Longue-Main*, revint de Babylone à Jérusalem. Léonce de Byzance n'assure pas qu'Esdras ait dicté de mémoire tous les livres saints qui avaient été brûlés avant la captivité, il se contente de dire qu'on le croyait ainsi. Ce qui fait voir, que de son temps, on n'était pas encore désabusé sur ce point. L'erreur a même continué longtemps depuis Sixte [1] de Sienne. Driedo et quelques autres écrivains du dernier âge l'ont embrassée sans scrupule.

D'autres ont cru qu'Esdras n'avait fait autre chose que corriger les exemplaires de la Bible.

3. D'autres auteurs ont cru qu'Esdras n'avait fait autre chose que retoucher et rétablir nos livres saints, qui, pendant la captivité, avaient souffert quelque altération. C'est ce que dit saint Irénée. « Les divines Écritures, dit ce Père [2], ayant été corrompues durant les soixante et dix années de la captivité; lorsque les Juifs furent de retour dans leur pays, au temps d'Artaxercès, roi de Perse, Esdras, prêtre de la tribu de Lévi, inspiré par l'esprit de Dieu [3], mit en ordre tous les livres des prophètes, et rendit au peuple la loi de Moïse, » dont, apparemment, ils avaient perdu quelque partie pendant la captivité. Clément d'Alexandrie ne dit point non plus que tous les livres de l'Écriture aient été brûlés ou perdus, ni qu'Esdras les ait dictés de nouveau; mais que, plusieurs erreurs [4] s'étant glissées dans les exemplaires de l'Écriture, Esdras en fit la [5] révision et les renouvela. On ne sait pas bien ce qu'ont pensé sur ce sujet Tertullien et saint Jérôme. Ils [6] appellent Esdras le restaurateur des livres sacrés, et ne s'expliquent pas davantage. Mais saint Chrysostôme se déclare expressément pour l'opinion qui ne reconnaît Esdras que comme un simple réparateur d'un ouvrage qui subsistait encore et dont il restait des débris qu'il n'a fait que recueillir et réduire en un corps. Pour vous convaincre, dit ce Père, de la bonté et de la clémence du Seigneur, voyez ce qu'il a fait depuis le commencement pour la conservation des divines Écritures. Premièrement, il a inspiré Moïse et a gravé lui-même la loi sur des tables; ensuite il a envoyé des prophètes; puis, les livres saints ayant été brûlés, il a inspiré Esdras pour « en recueillir les restes [7] et les mettre en un corps. » Théodoret [8], en écrivant sur le Cantique des Cantiques, était persuadé que, les livres sacrés « ayant été entièrement perdus » par l'impiété de Manassès, qui en brûla une partie, et par les malheurs de la captivité, le bienheureux Esdras, rempli du Saint-Esprit, les rétablit plusieurs années après sans le « secours d'aucun exemplaire, aidé seulement du Saint-Esprit. » Mais, dans la préface du Commentaire sur les psaumes, écrit depuis qu'il eut commenté le Cantique des Cantiques, il paraît convaincu qu'Esdras ne fit que corriger les exemplaires des livres sacrés, où il s'était glissé beaucoup d'erreurs, par la négligence des Juifs et par l'impiété des Babyloniens. Voici ses paroles : « Cent

[1] Sixtus Senens., lib. I *Bibliot. Sanct. Patrum*, p. 2; Driedo, lib. I *de Catalog. Script.*, p. 3.

[2] Il y a dans le texte grec διαφθαρεισῶν τῶν γραφῶν, c'est-à-dire *les Écritures étant corrompues*, mais non pas *étant abolies*, comme plusieurs ont traduit. Iren., lib. III *Adv. hæres.*, cap. XXI nov. editionis.

[3] Nous traduisons ici le verbe grec ἀναθάξασθαι, par *digerere*, ce qui, en notre langue, signifie *mettre par ordre*. C'est ainsi que l'auteur de la nouvelle édition de saint Irénée croit qu'il faut traduire. M. Valois a rendu ce verbe grec par *denuo componere*, d'autres par *rememorare*. Ce qui ne paraît point exact. Voici le passage entier de saint Irénée, selon la nouvelle édition du P. Massuet. *In ea captivitate populi quæ facta est a Nabuchodonosor, corruptis scripturis, et post septuaginta annos Judæis descendentibus in regionem suam, post deinde temporibus Artaxerxis Persarum Regis,* Deus *inspiravit Esdræ, sacerdoti tribu Levi, præteritorum Prophetarum omnés rememorare*. L'éditeur dit qu'il vaut mieux mettre : *Digerere sermones et restituere populo eam legem, quæ data est per Moysen*. Iren., lib. III *Adv. hæres.*, cap. XXI.

[4] *In captivitate regis Nabuchodonosor, cum corruptæ essent Scripturæ*, le grec porte, διαφθαρεισῶν τῶν γραφῶν, ce que Hervet a rendu mal à propos par *cum interiissent*.

[5] Δι' Ἔσδραν γίνεται ὁ τῶν θεόπνευστῶν ἀναγνωρισμὸς καὶ ἀνακαινισμὸς λόγων. Clemens Alexand. lib. I *Strom.*, pag. 342 et 329.

[6] *Hierosolymis Babylonia expugnatione deletis omne instrumentum Judaicæ litteraturæ per Esdram constat restauratum.* Tertullian., lib. I *de Cultu femin.*, cap. III. *Certe* hodiernus dies *illius temporis æstimandus est quo historia ipsa contexta est, sive Moysen dicere volueris auctorem Pentateuchi sive Esram, ejusdem instauratorem operis non recuso*. Hieronym., *Advers. Helvid.*, p. 184.

[7] Καὶ ἀπὸ λειψανῶν συνθετῆναι ἐποίησε. Chrysostom., hom. 8 *in epist. ad Hebr.*, p. 1816. — [8] Theodoret., præfat. *Comment. in Cantic. cantic.*

cinquante ans avant la version *des Septante*[1], l'admirable Esdras, rempli de la grâce du ciel, décrivit les livres saints qui, depuis longtemps, avaient été corrompus et gâtés, tant par la négligence des Juifs que par l'impiété des Babyloniens. Si *Esdras*, inspiré du Saint-Esprit, a renouvelé la mémoire des livres saints, sans doute que les Septante n'ont pu, sans pareil secours, se rencontrer si bien dans la traduction grecque qu'ils ont faite de ces mêmes livres. » Eusèbe de[2] Césarée et saint Hilaire[3] de Poitiers, en parlant de la collection des psaumes telle que nous l'avons aujourd'hui, en font auteur Esdras ou quelqu'un des prophètes. Ils ajoutent que ce recueil n'a point été fait tout d'un coup, mais en différents temps, l'auteur ayant été obligé de les ramasser çà et là; que c'est pour cette raison qu'on ne les a point placés selon l'ordre des temps qu'ils avaient été faits, mais par rapport à celui auquel on les trouvait. Ces deux auteurs ne croyaient donc point que ces divins cantiques eussent été brûlés ou entièrement perdus, ni qu'Esdras, sans le secours d'aucun exemplaire, les eût dictés de nouveau. Saint Isidore de Séville, que quelques écrivains ont accusé d'avoir suivi la vision du faux Esdras, touchant le rétablissement des livres saints, en est fort éloigné. Il reconnaît à la vérité que la loi[4] fut brûlée par les Chaldéens. Mais une preuve évidente qu'il ne l'entendait que d'un exemplaire particulier, c'est qu'il ajoute aussitôt : « Esdras, rempli de l'Esprit-Saint, répara tous les volumes de la loi et des prophètes qui avaient été altérés et corrompus par les païens. » Il n'y a, en effet, aucune apparence que saint Isidore ait ajouté foi à des visions d'un auteur dont il regardait les ouvrages comme apocryphes[5].

L'opinion du faux Esdras est sans fondement.

4. L'opinion qui veut que les livres sacrés aient péri avant la captivité, et qu'ensuite Esdras les ait rétablis sans autres secours que celui de l'Esprit-Saint, n'est donc pas bien fondée dans l'antiquité. Mais quand, pour l'appuyer, on citerait plus de témoins que nous n'en avons rapportés, ils ne seraient pas suffisants pour établir un sentiment qui n'a d'autre fondement que l'autorité d'un livre rejeté comme apocryphe dans toute l'Église.

Elle est absolument fausse.

5. Disons plus : il est constant que, dans la république des Hébreux, il y a eu en tous temps plusieurs exemplaires des livres saints, avant qu'Esdras songeât à en faire la révision. Il faut prendre la chose dès son origine. Parcourons tous les siècles depuis Moïse jusqu'à Esdras; voyons s'il s'en trouve un dans lequel tous les exemplaires de la loi de Dieu aient entièrement disparu. Du temps de Moïse on conservait l'original du livre de la loi à côté de l'arche (*Deutér.* XXXI, 26). Les prêtres et les lévites en avaient apparemment une copie, soit pour s'instruire eux-mêmes et se mettre en état de décider les difficultés qui pouvaient leur être proposées, soit pour instruire le peuple. Le prince de la nation en avait un troisième exemplaire. Moïse le lui ordonne expressément : « Après que le roi sera assis sur le trône, il fera transcrire pour soi, dans un livre, ce Deutéronome et cette loi du Seigneur, dont il recevra une copie des mains des prêtres de la tribu de Lévi (*Deut.* XVII, 18). » Josué, se sentant près de sa fin[6], renouvela l'alliance du peuple avec le Seigneur, et écrivit ce renouvellement d'alliance dans le volume de la loi du Seigneur. Ce volume, que Moïse avait écrit lui-même, subsistait donc encore sur la fin du gouvernement de Josué. Dans le livre des Juges il est dit que[7] : « Le Seigneur laissa ces peuples, pour éprouver ainsi Israël et pour voir s'il obéirait ou s'il n'obéirait pas aux commandements du Seigneur qu'il avait donné à leurs pères par Moïse. » Si Jephté n'avait pas eu en main les livres de Moïse, aurait-il su si exactement[8] ce qui s'était passé entre les Ammonites, les Moabites, les Idu-

[1] Ὁ θαυμάσιος Ἔσδρας τὰς ἱερὰς ἀνέγραψε Βίβλους, ὑπὸ της τῶν Ἰουδαίων ἀμελείας και τῆς τῶν Βαβυλωνίων δυστεβείας πάλαι διαφθαρείσας. Theodoret., Præfat. *in Psal.*

[2] *Sub hac autem aiunt, sive Esdram, sive alios quosdam prophetas, ipsos psalmos colligendi curam suscepisse : posteaque Psalmorum librum consecrasse, nec confestim omnes repertos fuisse, sed diversis temporibus. Primos autem collocasse eos qui primi inventi fuerant, hincque factum ut ii qui a Davide conscripti sunt non consequenter jaceant... Non ratione temporis quo primum editi et pronuntiati, sed deprehensi.* Euseb., Præf. *in Ps.*, t. I Collect. part., p. 7.

[3] Psalmi *sine discrimine aliquo ordinis numerique permixti sunt ; Esdras enim, ut antiquæ traditiones ferunt, incompositos eos et pro auctorum ac temporum diversitate dispersos in volumen unum collegit et retulit.* Hilar., Præf. *in Psalm.*, p. 6.

[4] *Bibliothecam Veteris Testamenti Esdras scriba post incensam legem a Chaldæis, dum Judæi regressi fuissent in Jerusalem, divino afflatus Spiritu reparavit, cunctaque legis ac Prophetarum volumina, quæ fuerunt a gentibus corrupta, correxit.* Isidor. Hisp., lib. VI *Origin.*, cap. III.

[5] *Esdræ liber.... tertius et quartus non habentur apud Hebræos, sed inter apocryphos deputantur.* Isidor., lib. VI *Orig.*, cap. II, p. 72. — [6] Josue XXXIV. — [7] Judic. III, 4. — [8] Judic. XI, 15.

méens et Moïse, lorsqu'il fut prêt d'entrer dans la terre promise? Samuël [1], pour engager le peuple à craindre le Seigneur et à ne s'attacher qu'à lui, le rappelle à ses lois et aux miracles faits en faveur de leurs pères. On sait que David fut un des princes les plus zélés pour les divines ordonnances du Seigneur. A la simple lecture des psaumes qu'il a composés, il est facile de se convaincre que, de son temps, on voyait encore les cinq livres de Moïse, celui de Josué et celui des Juges. Les livres de Salomon et celui de la Sagesse nous fournissent aussi des preuves de l'existence de l'original de la loi. Lorsque Joas fut sacré roi, on lui mit [2] « dans les mains le livre de la loi. » Sous le règne de Josias, le pontife Helcias trouva un livre de la loi du Seigneur, et le roi, ayant fait assembler tous les anciens de Juda et de Jérusalem, leur lut toutes les paroles de ce livre, « et, se tenant [3] debout dans son tribunal, il fit alliance avec le Seigneur, pour marcher après lui dans ses voies et pour garder ses préceptes, ses ordonnances et ses cérémonies, de tout son cœur et de toute son âme, et pour accomplir tout ce qui était écrit dans ce livre qu'il avait lu. » Ce détail donne lieu de croire que ce volume de la loi trouvé dans le temple, renfermait non-seulement le Deutéronome, mais encore les autres livres de Moïse. Il faut bien que, du temps de Josaphat, il y ait eu plusieurs exemplaires de la loi, puisqu'il envoya des principaux de sa cour, des prêtres et des lévites dans toutes les villes de Juda et de Benjamin [4], « portant avec eux le livre de la loi du Seigneur, » pour enseigner les peuples. On sait que, pendant la captivité des dix tribus sous Salmanasar, les prophéties d'Amos subsistaient encore. Car, lorsqu'on apporta à Tobie [5] la nouvelle qu'il y avait dans la rue le corps d'un enfant d'Israël qui avait été tué, ce saint homme, après avoir caché le corps, pour l'ensevelir lorsque le soleil serait couché, commença à manger avec larmes et tremblement, « repassant dans son esprit cette parole que le Seigneur avait dite par le prophète Amos : Vos jours de fêtes seront changés en des jours de pleurs et de larmes. » Dans la solennité de Pâques célébrée sous le règne du roi Ezéchias, les lévites reçurent ordre de chanter les louanges de Dieu et de [6] « n'y employer que les paroles de David et du prophète Asaph... et [7] ils se mirent tous en leur rang selon l'ordonnance et la loi de Moïse. » Le roi, de son côté, commanda [8] au peuple qui demeurait à Jérusalem « de donner aux prêtres et aux lévites la part qui leur était due, afin qu'ils pussent se donner tout entier à la loi de Dieu. » Elle existait donc cette loi, et les Psaumes de David se lisaient encore du temps d'Ezéchias. On sait que les Samaritains, c'est-à-dire ces peuples que les rois d'Assyrie avaient mis dans Samarie et dans les autres villes des dix tribus, reçurent, longtemps avant la captivité de Babylone, les livres de la Loi, de la main des prêtres que le roi d'Assyrie leur avait envoyés pour leur apprendre *legitima Dei terræ* (IV *Reg*. XVII, 26). Or, il est bien certain que ces exemplaires Samaritains ne pouvaient pas se trouver dans le temple, ni par conséquent y être brûlés. Jérémie, voyant partir ses frères que l'on menait captifs en Babylone, « leur donna » le livre [9] de « la Loi, afin qu'ils n'oubliassent point les ordonnances du Seigneur et ne tombassent pas dans l'égarement d'esprit en voyant les idoles. » Sans doute, ce prophète se réserva quelques exemplaires des mêmes livres pour lui et pour ceux qui demeurèrent avec lui dans le pays, pendant la captivité de Babylone, la cinquième année depuis que les Chaldéens eurent pris Jérusalem et l'eurent brûlée. Baruch lisait aux [10] captifs le livre du prophète Jérémie et leur rappelait en abrégé l'histoire du peuple de Dieu, telle qu'elle est écrite dans les livres saints. Il leur représentait, en particulier, que les maux arrivés à Jérusalem étaient prédits dans [11] les livres de Moïse, dont il parle comme existant encore. « Selon, dit-il, ce qui est écrit dans la Loi de Moïse. » Il paraît que Daniel avait les livres de Moïse pendant la captivité de Babylone, parce qu'il dit au chapitre IX, en s'adressant à Dieu : « Tout Israël a violé votre loi; ils se sont détournés pour ne point écouter votre voix, et cette malédiction et cette exécration qui est écrite dans la Loi de Moïse, serviteur de Dieu, est tombée sur nous, parce que nous avons péché contre vous. » On lit plus haut que, la première année du règne de Darius, qui était la 68e de la captivité de Babylone, Daniel reçut, « par la lecture [12] des livres saints, l'intelligence du

[1] II Paralip. XXX, 7. — [2] II Paralip. XXXI, 4. — [3] II Machab. XI, 2. — [4] Baruch. I et II. — [5] Baruch. II. et Deuteron. XXVIII, 52. — [6] Daniel. XI, 1, 2.

[7] I Reg. XII, 16. — [8] II Paralip. XXII, 11. — [9] II Paralip. XXXIV, 19, 29 et seq. — [10] II Paral. XVII, 9, — [11] Tob. II, 4, 5, 6. — [12] II Paralip. XXIX, 30. —

nombre des années que devait durer la désolation de Jérusalem. » Le même prophète nous assure que Susanne fut instruite par ses père et mère « dans la Loi [1] de Moïse. » Nous lisons dans le chapitre VI du Ier livre d'Esdras, « que la maison de Dieu fut achevée la sixième année du règne du roi Darius..... et que les prêtres furent établis en leurs ordres et les lévites en leur rang, pour faire l'œuvre de Dieu dans Jérusalem, selon qu'il est écrit dans le livre de Moïse. » Or, Esdras n'était pas encore venu à Jérusalem; car ce n'est que dans le chapitre suivant qu'il raconte comment il vint en Judée, la septième année d'Artaxerxès. On avait donc les livres de Moïse avant le temps auquel on prétend faussement qu'Esdras les dicta de nouveau; et certes, si cette loi eût été brulée avant la captivité; si tous les exemplaires eussent été perdus; comment Esdras, qui prit naissance pendant ce temps de la désolation, aurait-il pu étudier ces divines ordonnances et mériter, par la grande connaissance qu'il en avait acquise, le titre [2] « de scribe et de docteur très-savant dans la loi du Dieu du ciel? Dans la lettre qu'Artaxercès donna à Esdras, lors de son retour à Jérusalem, ce prince lui dit : « Vous [3] êtes envoyé par le roi et par ses sept conseillers pour visiter la Judée et Jérusalem, selon la loi de votre Dieu que vous portez avec vous. » Esdras avait donc alors un exemplaire de la loi. Il dit lui-même « qu'il avait [4] préparé son cœur pour rechercher la loi du Seigneur, et pour exécuter et enseigner dans Israël ses préceptes et ses ordonnances. » Enfin Néhémie rassembla « de divers [5] pays les livres des prophètes, ceux de David, les lettres des rois et ce qui regardait les dons faits au temples, preuve évidente que tous les exemplaires des livres saints ne périrent ni avant ni après la captivité. » A qui persuadera-t-on que ceux qui, dans divers pays, s'appliquaient à conserver les livres des prophètes, les Psaumes de David et les lettres des rois, ne se soient point mis en peine de conserver les livres de Moïse? On ne voit point qu'avant [6] Antiochus Epiphanes, aucun prince païen ait déclaré la guerre aux saintes Écritures. Les prophètes et les historiens sacrés, qui ont pris tant de soin de nous marquer les différentes révolutions arrivées dans la république des Hébreux, ne parlent en nul endroit de la perte entière des livres saints. L'auteur du premier livre des Machabées est le seul qui fasse mention d'une persécution [7] suscitée aux saintes Écritures par Antiochus Epiphanes, longtemps après la captivité de Babylone. Mais, quoique ce prince eût fait déchirer et brûler tous les livres de l'alliance du Seigneur qu'il put trouver, il ne réussit pourtant point à en brûler tous les exemplaires. Judas Machabée [8] en conserva un, et travailla à [9] recueillir tout ce qui était échappé à la fureur des persécuteurs.

En quel temps on peut dire qu'Esdras est le restaurateur des Écritures.

6. Il faut donc tenir pour constant que les livres de Moïse, des prophètes et autres écrits, avant la captivité, ne furent point brûlés par les Chaldéens dans l'incendie du temple de Jérusalem, et qu'ils ne périrent jamais entièrement. Dieu devait à sa bonté et à l'intérêt de son Église de ne le point permettre; rien ne pouvait être plus préjudiciable à la vraie religion que la ruine totale de nos livres saints. En effet, il était de la dernière importance pour la religion que l'on pût prouver contre les libertins, la vérité des prophéties et des autres monuments sacrés; or, s'il était vrai que tous les exemplaires des divines Ecritures eussent péri dans l'incendie du temple, sous Nabuchodonosor, on ne pourrait plus assigner d'autre époque à ces prophéties, que le temps d'Esdras, qui les aurait toutes dictées de nouveau. Mais Esdras n'ayant écrit qu'après l'accomplissement de plusieurs célèbres prophéties, comme sont, celle d'Isaïe, qui avait prédit la délivrance des Juifs par Cyrus; celle de Jérémie, si claire et si précise, touchant le retour des Juifs après soixante et dix ans de captivité, ces prophéties ne pourraient plus servir pour prouver la vérité de la religion à ceux qui en douteraient. Si donc, pour concilier plusieurs anciens auteurs avec la vérité, on veut dire qu'Esdras a rétabli et renouvelé les livres saints, il faut l'entendre du soin qu'il a pris de les revoir, de les mettre par ordre et d'y corriger les fautes qui pouvaient s'y être glissées pendant la captivité. Ce ne peut être que dans un de ces sens que saint Jérôme [10] et la plupart des anciens Pères, dont nous avons rapporté les passages, lui

[1] Daniel. XIII, 3. — [2] I Esdr. VII, 6 et 12. — [3] I Esdr. VII, 14. — [4] I Esdr. VII, 10. — [5] II Machab. II, 13. — [6] I Machab. I, 59. — [7] Ibid. — [8] I Machab. III, 48. — [9] I Machab. II, 14.

[10] *Certe hodiernus dies illius temporis æstimandus est quo historia ipsa contexta est : sive Moysen dicere volueris auctorem Pentateuchi, sive Ezram ejusdem instauratorem operis, non recuso.* Hier., lib. *Adv. Helvid.*

ont donné le nom de restaurateur des livres sacrés. Aussi Josèphe nous assure[1] que, lorsque les Juifs avaient eu quelques guerres à soutenir, aussitôt après qu'elles étaient finies, leurs prêtres avaient coutume de renouveler les exemplaires des livres saints; et personne ne contestera qu'entre les prêtres qui revinrent de la captivité, Esdras n'ait été le plus propre pour bien remplir cette fonction.

ARTICLE V,

OU L'ON EXAMINE SI ESDRAS A CHANGÉ LES ANCIENS CARACTÈRES HÉBREUX, INVENTÉ LES POINTS VOYELLES, ET DIVISÉ LA BIBLE EN CHAPITRES ET EN VERSETS.

Les anciens caractères hébreux ont été changés en d'autres caractères qui sont chaldéens.

1. On ne peut raisonnablement constester que les lettres samaritaines, que nous lisons encore aujourd'hui dans le Pentateuque des Samaritains, ne soient les premières avec lesquelles ont été écrits d'abord les livres de Moïse. Joseph[2] Scaliger croyait ce sentiment si bien fondé, qu'il a même osé traiter durement ceux qui sont d'une opinion contraire. En effet, si l'on compare[3] les caractères samaritains avec les phéniciens, qui sont les mêmes que les égyptiens ou anciens hébraïques, on en verra clairement la conformité[4]. On ne peut nier non plus que les caractères hébreux que nous avons aujourd'hui, et qui étaient du temps de Jésus-Christ, ne soient différents de ceux avec lesquels la Bible était écrite avant la captivité de Babylone. Saint[5] Jérôme parle de ce changement fait dans nos livres saints comme d'une chose indubitable. « Il est certain, dit-il, qu'après que le temple fut rebâti, sous Zorobabel, Esdras, docteur de la loi, introduisit d'autres lettres, dont on se sert aujourd'hui. Car, jusqu'à ce temps-là, les Samaritains et les Hébreux n'avaient que les mêmes caractères. » Le même Père a pris soin de marquer en quoi consistait la différence qui se trouve entre les anciens et les nouveaux caractères. Les Samaritains, dit ce saint docteur, ont encore à présent le Pentateuque de Moïse écrit en autant de lettres que celui des Hébreux ; et il n'en est différent que par les traits et la figure des caractères. Ailleurs il remarque que, dans les anciennes lettres hébraïques à l'usage des Samaritains, la lettre *tau* a la figure d'une croix. Origène dit aussi, d'après l'enseignement d'un Juif converti, que l'ancien *tau* avait la forme d'une croix. En un autre endroit il dit que, dans les exemplaires hébreux de son temps, on trouvait le nom[6] de *Jéhovah* écrit en caractères hébreux anciens, et non pas en caractères dont les Juifs

[1] *Si autem bella proveniant, sicut jam crebro factum est... tunc hi qui de sacerdotibus supersunt, ex antiquis litteris iterum novas conficiunt.* Joseph., lib. 1 *Cont. Appion.*, p. 1036.

[2] *Neque aliæ,* quam Phœniciæ quibus adhuc Samaritani utuntur litteræ, *in usu fuerunt a temporibus Mosis ad excidium templi. Nam eæ quibus hodie Judæi sacros libros et omnia acta sua conscribunt, nuperæ ac novitiæ sunt ex Syriacis depravatæ, illæ autem ex Samaritanis. Quod cum luce clarius sit, tamen quidam semidocti, semitheologi, et ut signantius loquar, semi homines, non solum judaicas litteras vere hebraicas esse priscas audent dejerare, sed etiam impios putant, atque adeo palam vocant, qui aliter sentiunt. Miseram vero doctorum hominum conditionem, si doctrinæ et pietatis suæ non alios testes haberent quam asinos.* Scaliger, in notis ad Euseb. *Chronic.*, p. 111, col. 1.

[3] On peut voir ces différents caractères gravés sur une même planche dans le *Commentaire* de D. Calmet, sur les livres d'Esdras, pag. 42, et dans la *Paléographie* de D. Montfaucon, pag. 123; ou dans les *Monumenta Phœnicia* de Genesius. Leipsik, 1837.

[4] Il est vrai que les caractères samaritains ne sont que l'alphabet phénicien assez notablement altéré. Mais l'alphabet égyptien en est totalement différent, et n'aurait pas dû être mentionné ici. — Quant aux Hébreux, on ne peut douter qu'ils n'aient eu le même alphabet que les Phéniciens, jusqu'à la captivité de Babylone, et ils ont continué plusieurs siècles encore après à s'en servir dans l'usage civil, comme le prouvent, en particulier, les médailles frappées par les princes asmonéens ou Machabées. L'alphabet *quarré,* dans lequel nos Bibles hébraïques sont imprimées, est aussi dérivé du phénicien, mais avec des altérations beaucoup plus considérables. Les Juifs ne sont point les auteurs de ces altérations. Elles se sont introduites graduellement parmi les Araméens, de qui les Hébreux ont emprunté ce nouvel alphabet, qu'ils ont substitué à l'ancien dans la transcription des Livres saints, comme plus régulier et plus beau que l'ancien. Ces faits, assez bien constatés par la paléographie, viennent à l'appui de la tradition qui attribue à Esdras l'introduction des nouveaux caractères. On ne concevrait guère qu'un autre eût eu assez d'autorité pour faire prévaloir un alphabet étranger, et le consacrer en quelque sorte par la destination religieuse qu'il lui donnait. Il est vrai que les inscriptions de Palmyre, où nous retrouvons la place de cet alphabet, sont de plusieurs siècles plus récentes qu'Esdras. Mais l'alphabet lui-même peut être bien plus ancien que ces débris échappés aux ravages des temps qui nous en ont conservé le souvenir. [*L'éditeur.*] — [5] Hieronym., Præfat. *in lib. Reg.*

[6] *Et in accuratioribus exemplaribus antiquis, hebraicis litteris scriptum est tetragrammon, sed non hodiernis. Aiunt enim Esdram aliis usum fuisse post captivitatem.* Origen., in *Palæographia græc.*; Montfaucon, lib. II, cap. I, p. 119.

se servaient ordinairement. Car, ajoute-t-il, on assure qu'Esdras changea l'ancienne écriture et en introduisit une nouvelle depuis la captivité. Voici encore une preuve qui établit cette différence : Notre-Seigneur disait à ses disciples [1] que « le ciel et la terre ne passeront point que tout ce qui est dans la loi ne soit accompli parfaitement jusqu'à un seul iota et à un seul point. » Il paraît par là que, du temps de Notre-Seigneur, l'*iod*, qui répond à l'*iota* grec, était une fort petite lettre, comme elle est encore aujourd'hui dans l'alphabet hébreu. Tandis que, dans l'alphabet phénicien ou samaritain, l'*iod* est une des plus grandes lettres ; car elle ressemble à notre *m*, et a trois jambes. Si, de plus, on se donne la peine de confronter le Pentateuque samaritain, tel qu'il se voit dans les polyglottes de Paris et d'Angleterre, avec le Pentateuque que nous lisons communément dans nos Bibles hébraïques, on s'apercevra d'un coup-d'œil qu'il y a, entre les traits et la figure de l'un et de l'autre, une grande différence.

Esdras est reconnu pour l'auteur du changement arrivé dans les caractères de l'Écriture sainte.

2. Mais en quel temps a-t-on substitué les caractères chaldéens aux hébraïques? qui est l'auteur de cette substitution? L'Écriture ne nous donne là-dessus aucun éclaircissement. Saint Jérôme, qui, apparemment, avait consulté sur ce sujet la tradition des Juifs, assure [2] qu'Esdras fit ce changement, « après que le temple fut rebâti par Zorobabel. » On le croyait ainsi dès le temps [3] d'Origène, et plusieurs docteurs [4] juifs, même des plus anciens, conviennent de ce fait. On ne pouvait, en effet, trouver un temps plus convenable à ce changement, que celui du retour de la captivité. Alors les Juifs, habitués depuis un grand nombre d'années à la langue chaldéenne, qui était celle du commerce de tout le royaume de Babylone, étaient non-seulement disposés à recevoir les lettres chaldéennes, mais ils pouvaient en avoir besoin, ayant peut-être, pour la plupart, perdu la facilité de lire et d'entendre l'hébreu pur; ceux particulièrement qui avaient épousé des femmes étrangères, et dont il est écrit que « leurs enfants [5] parlaient à demi la langue d'Azot, et ne pouvaient pas parler l'hébreu. » D'ailleurs, s'il y a eu quelque changement dans les caractères des livres sacrés, on ne peut douter qu'il ne se soit fait aussitôt après le rétablissement du temple, sous Zorobabel, et avant la célébration de la fête des Tabernacles, l'an du monde 3551. Car Esdras ayant fait, dans cette solennité, la lecture de la loi, depuis le matin jusqu'à midi, en présence des hommes et des femmes, et de ceux qui étaient capables de l'entendre, « le peuple [6] comprit ce qu'on lui lisait, » et en fut tellement touché, qu'à « la lecture de la loi, il fondait en larmes. » La Bible était donc dès-lors mise en caractères chaldéens, ou elle n'y fut jamais. Nous suivons donc le sentiment de saint Jérôme, et nous croyons, avec ce saint docteur, « qu'après que le temple fut rebâti sous Zorobabel, Esdras, docteur de la loi, » secondé apparemment des sages de son temps et appuyé des chefs de la nation, « trouva d'autres lettres, » c'est-à-dire les chaldéennes, « dont on se sert encore aujourd'hui. »

C'est sans fondement qu'on attribue à Esdras l'invention des points voyelles.

3. On fait aussi honneur à Esdras de l'invention des points voyelles; mais cette opinion ne peut se soutenir. Louis Capelle, entre autres, l'a renversée et a prouvé la nouveauté des points voyelles d'une manière si évidente, qu'il a entraîné dans son sentiment les plus habiles critiques, soit catholiques, soit protestants. Une de ses raisons, qui, à mon sens, est sans réplique, c'est que, dans les différentes leçons que l'on trouve à la marge des Bibles, il n'y en a point sur les voyelles, elles roulent toutes sur les consonnes. Or, il est hors de doute que si les points voyelles eussent été anciennement en usage, ils auraient produit plus de diverses leçons que les consonnes. Une autre preuve, qui n'est pas moins forte, se tire du silence d'Origène, de saint Jérôme et des autres Pères grecs et latins. Est-il croyable qu'un si grand nombre d'auteurs si différents, si appliqués à remarquer les différences de l'hébreu avec les Septante, et les variations qui se trouvent dans les versions de Théodotion, d'Aquila, de Symmaque et autres, ne nous eussent pas dit un mot des points voyelles, s'ils en avaient eu

[1] Matth. V, 18.

[2] *Certum est Esdram scribam legisque doctorem, post captam Jerosolymam et instaurationem templi sub Zorobabel, alias reperisse litteras quibus nunc utimur : quum ad illud usque tempus iidem Samaritanorum et Hebræorum caracteres fuerint.* Hieronym,. *Præfat. in lib. Reg.* — [3] Origen., ubi sup.

[4] Le rabbin José, cité dans le *Misna*, soutient contre Judas, surnommé le Saint, qu'Esdras changea, depuis le retour de la captivité, les anciens caractères hébreux. Le rabbin Mususurra et un autre docteur juif appuie le même sentiment dans la Gémarre. Dans le Talmud de Jérusalem, *tract. magil.*, lect. I, il est remarqué qu'Esdras écrivait en caractères assyriens, mais qu'il parlait hébreu. — [5] II Esd. XIII, 24. — [6] II Esdr. VIII, 8.

connaissance? Il faut donc reconnaître que ces points sont d'une date plus récente; mais, toutefois, ils sont plus anciens que les Juifs de Tibériade, à qui on les a quelquefois attribués; car il en est fait mention dans le Talmud de Babylone, écrit plus de cent ans avant les docteurs juifs de Tibériade.

Esdras n'est point auteur de la division des livres sacrés, en versets.

4. Il n'y a pas plus de fondement d'attribuer à Esdras la division de chaque livre de l'Ecriture en versets. Si la disposition de nos Bibles à cet égard, venait de ce grand homme, on se serait fait un devoir de l'observer dans tous les siècles qui ont suivi [1]. Cependant nous voyons tout le contraire : l'ancienne division qui avait lieu avant saint Jérôme, est différente de celle que ce Père a introduite dans les livres de l'Ecriture, qu'il a traduits de l'hébreu en latin : et les Bibles grecques sont différentes en ce point de celles des massorètes. Le livre de la Genèse, par exemple, est, dans la Bible antérieure au temps de saint Jérôme, divisé en 4500 versets, et dans celle de ce Père, on n'en compte que 3700. Le même livre, dans les exemplaires grecs, est distingué en 4400 versets; mais, dans les Bibles des massorètes, il n'en a que 1534. On [2] trouve dans l'Exode et dans les autres livres de l'Ecriture une aussi grande différence. Mais en quel temps a-t-on commencé à diviser les livres de la Bible en versets? On croit communément que cet usage n'est pas plus ancien qu'Origène, et on lui fait honneur de ce travail. Hésychius ne s'explique point sur ce sujet; il se contente de dire que cette manière de diviser les livres sacrés [3] est de l'invention des anciens Pères. Eusèbe est plus exprès. Il dit, en termes formels, « qu'Origène [4], ayant rédigé toutes les versions des livres saints en un seul corps, et les ayant divisées par versets, les mit vis-à-vis l'une de l'autre avec le texte hébreu, et qu'on les appela Hexaples. » Les Latins, à l'imitation des Grecs, distinguèrent aussi leurs Bibles par versets. Saint Jérôme parle de cet usage comme s'il l'eût introduit le [5] premier dans les livres des Paralipomènes [6], de Josué [7], d'Isaïe [8] et d'Ezéchiel [9]. Il prend même [10] soin d'avertir le lecteur de ne point se tromper à ces distinctions, et de ne point prendre les versets pour des vers. Ces paroles pourraient donner lieu

[1] La distinction des versets tels que nous les avons aujourd'hui, et accompagnés de numéros, ne remonte pas au-delà du XVIe siècle; Robert Estienne fut le premier qui l'introduisit dans son édition de la Vulgate de 1548, puis dans son édition du Nouveau Testament de 1551. Les Juifs l'ont depuis adoptée pour leurs éditions du texte hébreu. — Ce que les anciens ont entendu par versets est fort différent : ce mot signifiait chez eux un membre de phrase tel qu'on devait le lire sans reprendre haleine, et pouvait, par conséquent, ne contenir que deux ou trois mots. Toute la difficulté est de dire quels signes ils ont employé pour avertir le lecteur de la pause nécessaire au sens, et quand ces signes ont été inventés. Depuis Euthélius, diacre de l'Eglise d'Alexandrie, au IVe siècle, l'usage prévalut de terminer les lignes à la fin de chaque verset ou stiche : cette manière d'écrire est ce qu'on a appelé la stichométrie, et c'est un des principaux moyens que nous avons pour déterminer l'âge des manuscrits.

[2] On peut consulter la table à quatre colonnes que le P. Martianay a fait imprimer dans ses Prolégomènes sur la nouvelle édition des ouvrages de saint Jérôme. On y verra d'un coup d'œil la différence des divisions de chaque livre de la Bible en versets. L'ancienne division qui avait lieu avant saint Jérôme, est presque toujours la plus nombreuse.

[3] *Libros propheticos, majoris perspicuitatis causa, per versuum cola dividere vetus inventum est sanctorum Patrum. Nam initio sine ulla distinctione legebantur. Postea vero viri docti et sacrarum Litterarum studiosi, majoris, ut dixi, perspicuitatis causa, hujusmodi versuum distinctionem excogitarunt. Ita Prophetarum libri ab illis editi sunt. Sic Davidis Psalmi; sic Proverbia, et Ecclesiastes, et Canticum Canticorum. Sic liber Jobi perversus distinctus reperitur. Sed et librum Apostolicum, id est Actus et Epistolas Apostolorum ab aliquibus hoc modo descriptum inveni.* Hesich., lib. cui titulus : Στίχηρον *duodecim Prophetarum* — [4] Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 16.

[5] Saint Jérôme insinue en plus d'un endroit qu'il est le premier qui ait introduit cette distinction de versets dans les exemplaires latins. Dans son prologue sur Josué, il avertit le lecteur de conserver cette distinction, afin que son travail ne soit pas perdu. *Monemusque lectorem ut sylvam Hebraïcorum nominum et distinctiones per membra divisas diligens scriptor conservet, ne et noster labor et illius studium pereat.* Hieronym., *Præfat. in Josue.* Il s'explique de même dans sa seconde apologie contre Ruffin. *Quod nunc verba dierum interpretatus sum, idcirco feci ut inextricabiles moras; et sylvam nominum quæ scriptorum confusa sunt vitio sensumque barbariem, apertius et per versuum cola digererem.* Hieronym., *Apolog. 2 adv. Ruffin.*, p. 427.

[6] Hieronym., ibid. — [7] Hieronym., *Prolog. in Josue.*

[8] *Nemo cum Prophetas versibus viderit esse descriptos, metro eos existimet apud Hæbreos ligari, et aliquid simile habere de Psalmis et operibus Salomonis. Sed quod in Demosthene et Tullio fieri solet, ut per cola scribantur et commata, qui utique prosa et non versibus conscripserunt. Nos quoque utilitati legentium providentes, interpretationem novam novo scribendi genere distinximus.* Hieronym., *Præfat. in Isa.*, ad Paulam. et Eustoch.

[9] *Legite igitur hunc juxta translationem nostram; quoniam per cola scriptus et commata manifestiorem legentibus sensum tribuit.* Hieronym., *Præfat. in Ezechiel.*

[10] Idem., *ad Paulum et Eustoch.*, in translat. Isaiæ, ubi sup.

de croire que cette manière de diviser nos livres saints avait été jusque-là inconnue aux Latins. Cependant il paraît certain qu'il y avait, avant saint Jérôme, quelque division dans nos Bibles latines. Le livre de saint Augustin, intitulé: *Le Miroir*, en est une preuve. Il y suppose, en cent endroits, la distinction des livres de l'Ecriture en versets, comme une chose connue. Mais parce que la plupart de ces versets étaient fort courts, que quelques-uns même ne renfermaient que trois mots, ainsi que saint Jérôme le remarque dans sa lettre à Sunnia et Frétela, ce Père fut porté à travailler à une nouvelle division plus juste, plus uniforme et plus utile aux lecteurs que l'ancienne. Cette division ne surprit pas, car l'usage de distinguer les livres par versets n'était pas nouveau, du temps même d'Origène: Josèphe [1] l'historien, qui vivait au siècle des apôtres, comptait soixante mille versets dans ses vingt livres des *Antiquités judaïques*. Les livres de Job, les Psaumes, les Proverbes, l'Ecclésiaste et le Cantique des Cantiques ont aussi été distingués d'abord par versets, la matière l'exigeant ainsi.

Esdras n'est point auteur de la division des livres sacrés en chapitres.

5. Pour ce qui est de la division des livres sacrés en chapitres, elle est bien plus récente; elle n'était pas même en usage dans les quatre premiers siècles de l'Église. Cela paraît par les commentaires que les auteurs grecs et latins de ces temps-là nous ont laissés. Il ne paraît pas qu'ils suivent la distribution des livres de l'Écriture en chapitres. Mais, pour marquer l'endroit où finissent leurs explications, ils allèguent un passage ou une histoire. Il est vrai que, dans les écrits de saint Jérôme, il est souvent fait mention de chapitre, et que ce Père donne le nom de chapitre [2] à cette partie de l'Ecriture qui, dans nos Bibles, fait le vingtième chapitre d'Isaïe. Mais il est bon de remarquer que ce saint docteur donnait indifféremment le nom de *chapitre* à chaque partie de l'Écriture qu'il entreprenait d'expliquer de suite. Par exemple, il nomme *chapitre* [3] cet endroit de la Genèse, qui, dans nos Bibles, s'étend depuis le verset treizième jusqu'au dix-huitième du XXV[e] chapitre. Il comprend aussi sous ce [4] nom le cinquième et le sixième verset du chapitre XLVIII du même livre. Par là on voit clairement que, du temps de saint Jérôme, la Bible n'était point encore distribuée par chapitres, comme elle l'est aujourd'hui; et que c'est sans aucune raison que l'on fait Esdras auteur de cette division [5]. Si le manuscrit que l'on conserve à Bologne, était, comme quelques auteurs l'ont avancé, celui même qu'Esdras écrivit au retour de la captivité de Babylone, on pourrait en tirer des preuves pour résoudre les deux questions que nous venons de proposer. Mais les plus habiles antiquaires [6] sont persuadés que ce manuscrit, quoique ancien, est néanmoins bien plus récent qu'Esdras; et ils regardent comme fabuleux tout ce qu'on a débité là-dessus. Au reste, ce manuscrit ne renferme pas les livres d'Esdras, comme bien des gens l'ont cru, mais le Pentateuque de Moïse, écrit en la même forme que les Juifs le lisent dans leurs synagogues.

[1] Joseph., lib. XX *Antiq. Judaic.*, cap. ultimo.

[2] *Totam posuimus capituli hujus continentiam, ut per partes singula disseramus.* Hieronym., lib. V *Comm. in Isaiam.*

[3] *Quod autem in extremo hujus capituli juxta Septuaginta legimus :* Contra faciem omnium fratrum suorum habitavit. *Verius est illud quod nos posuimus :* Coram fratribus suis occubuit. Hieronym., *Quæst. hebraic.* in cap. 25 Genes.

[4] *Si quis ambigebat, quod Septuaginta animæ introissent Ægyptum, præsenti capitulo confirmatur.* Idem, in cap. 48 Gen.

[5] La division actuelle des livres saints par chapitres remonte au XIII[e] siècle. On l'attribue au cardinal Hugues de Saint-Cher, ou à Langthon, archevêque de Cantorbéry, et peut-être y ont-ils travaillé tous les deux. Les Juifs nous l'ont empruntée depuis. — Ce que les Juifs appelaient un chapitre était d'ordinaire beaucoup plus court et moins bien déterminé. Ils ont connu cependant plusieurs manières de diviser le texte sacré en sections ou périodes; c'est un détail où il serait trop long d'entrer. (*L'éditeur.*)

[6] Nous suivons ici le jugement qu'a porté de ce manuscrit le P. de Montfaucon, après l'avoir soigneusement examiné. Voyez ce qu'il en dit dans son voyage d'Italie, pag. 399 et 400. [Ces critiques sont persuadés aujourd'hui qu'il n'y a pas de manuscrit hébreu qui remonte au-delà du VIII[e] ou IX[e] siècle.]

CHAPITRE VII.

Les deux Tobie.

ARTICLE I.

HISTOIRE DE LEUR VIE.

Naissance de Tobie vers l'an du monde 3239. Il est élevé dans la crainte et dans l'amour du vrai Dieu. Sa fidélité dans le culte de la véritable religion.

1. Tobie était de la tribu de Nephtali [1] et de la ville du même nom, dans la haute Galilée, vers les limites de la tribu de Zabulon. Il naquit du temps d'Ozias, roi de Juda, et de Manahem, roi d'Israël. Élevé dès le berceau dans la crainte et l'amour du vrai Dieu, rien ne fut capable de le détourner de son service ni de lui faire oublier ce qu'il lui devait. Dans sa plus tendre jeunesse, il ne fit rien [2] paraître, dans ses actions, qui tînt de l'enfance. Ferme dans le culte de l'ancienne et véritable religion, au lieu de suivre ceux de son pays qui allaient tous adorer le veau d'or que Jéroboam avait fait, il fuyait [3] la compagnie des autres et se rendait au temple de Jérusalem, où il adorait le Seigneur Dieu d'Israël et offrait fidèlement les prémices et les dîmes de tous ses biens. Non content de payer celles qui se donnaient aux lévites, il distribuait encore chaque troisième [4] année aux [5] prosélytes et aux étrangers, ce [6] qu'il avait mis à part de toute sa dîme.

Tobie épouse une femme de sa tribu. Il en a un fils, auquel il donne son nom.

2. Lorsqu'il fut parvenu à l'âge d'homme, il épousa une femme de sa tribu, nommée Anne, et il en eut un fils auquel il donna son nom. Il lui apprit dès son enfance à craindre Dieu et à s'abstenir de tout péché.

Il est emmené captif à Ninive, l'an du monde 3283.

3. Après la prise de Samarie, capitale du royaume d'Israël, les dix tribus ayant été emmenées en captivité dans l'Assyrie, Tobie, avec sa famille, fut transporté à Ninive [7], capitale de ce royaume. Les rigueurs de la captivité ne furent point capables de lui faire [8] abandonner la voie de la vérité. Il fut insensible au mauvais exemple de ses frères bannis comme lui, qui ne faisaient point de difficulté de manger [9] des viandes des Gentils, soit de celles qui étaient défendues par la loi, soit de celles qui avaient été sacrifiées aux idoles; mais il conserva [10] son âme pure et se montra, jusqu'à la fin, religieux observateur des ordonnances de la loi.

Tobie pourvu d'un emploi à la cour. Il prête dix talents à Gabélus, l'an du monde 3283.

4. Dieu, voulant reconnaître le zèle et la fidélité de Tobie, lui fit trouver grâce [11] devant le roi Salmanasar, qui lui donna le pouvoir d'aller partout où il voudrait, et la liberté de faire ce qu'il lui plairait. Il paraît [12] même que ce prince le fit intendant des provisions de son palais. Tobie [13] allait donc librement trouver tous ceux de sa nation qui étaient captifs et leur donnait des avis salutaires. Comme il était un jour à Ragès, ville des Mèdes, parmi le grand nombre de ceux de sa tribu, il remarqua que Gabélus était fort pauvre. Touché de sa misère, il lui prêta, sous son [14] seing dix talents d'argent, qui venaient des dons qu'il avait reçus du roi.

Sennachérib succède à Salmanasar l'an du monde 3287. Il traite avec rigueur les enfants d'Israël, et commande qu'on tue Tobie l'an du monde 3294. Ce saint homme prend la fuite.

5. Salmanasar, étant mort plusieurs [15] années après, eut pour successeur son fils Sennachérib, qui traita les Israélites avec la dernière dureté. Cette persécution fournit à Tobie de nouvelles occasions d'exercer sa charité et son zèle. Il allait tous les jours visiter ceux de sa parenté, les consolait et distribuait de son bien à chacun d'eux, selon son pouvoir. Il nourrissait ceux qui avaient faim, revêtait ceux qui étaient nus et ensevelissait les morts. Quelquefois même il quittait ses repas pour leur rendre ce pieux office. Le roi Sennachérib, ayant appris ces choses, commanda qu'on tuât Tobie et qu'on lui ôtât tout

[1] Tob. I, 1. — [2] Tob. I, 4. — [3] Tob. I, 5. — [4] Tob. I, 7. — [5] Sous le nom de prosélytes, on entend ceux qui, de gentils, se faisaient juifs.

[6] Tobie agissait conformément à ce que Moïse avait recommandé dans le chapitre XIV, 28, 29, du Deutéronome, où il dit : « Tous les trois ans vous séparerez encore une autre dîme de tous les biens qui vous seront venus en ce temps-là, et vous les mettrez en réserve dans votre maison ; et le lévite qui n'a point d'autre part dans la terre que vous possédez, l'étranger, l'orphelin et la veuve qui sont dans vos villes, viendront en manger et se rassasier. »

[7] Tob. I, 11. — [8] Tob. I, 2. — [9] Josue I, 12. — [10] Ibid. — [11] Tob. I, 13.

[12] Le texte grec porte qu'il était ἀγοραστής, c'est-à-dire qu'il avait soin de faire les provisions de bouche de la maison du roi.

[13] Tob. I, 15. — [14] Tob. I, 17. — [15] Tob. I, 18 et seq.

son bien. Tobie, dépouillé de tout, s'enfuit avec son fils et sa femme, et il trouva aisément à se cacher, parce qu'il était aimé de beaucoup de monde.

Tobie retourne dans sa maison, on lui restitue son bien, l'an du monde 3293.

6. Quarante-cinq [1] jours après, le roi fut tué par deux de ses fils, lorsqu'il adorait [2] le dieu Nestroch dans son temple. Tobie revint dans sa maison et recouvra tout son bien, sous Assaraddon, successeur de Sennachérib. Quelque temps après, ce saint homme avait fait [3] apprêter un grand repas en un jour de la Pentecôte. Au moment de se mettre à table, on vint lui dire qu'il y avait dans la rue le corps d'un Israélite qui avait été tué. Tobie se leva aussitôt, et, laissant le dîner, alla chercher le corps, l'enleva et le porta dans sa maison, afin de l'ensevelir sûrement lorsque le soleil serait couché. Tous ses proches s'élevèrent contre lui et le blâmèrent, disant qu'on avait déjà donné ordre de le faire mourir pour ce sujet; mais Tobie, craignant plus Dieu que le roi, emportait les corps de ceux qui avaient été tués, les cachait dans sa maison et les ensevelissait vers le milieu de la nuit.

Tobie devient aveugle par la fiente de la fiente d'hirondelle sur ses yeux, 3317.

7. Il arriva un jour [4] qu'après s'être fatigué à rendre aux morts ces devoirs de piété, il se coucha [5] au pied du mur de sa maison et s'y endormit, la tête nue. Pendant qu'il dormait, il tomba, d'un nid d'hirondelle, de la fiente chaude sur ses yeux, ce qui le rendit aveugle. Il supporta cet accident avec une constance toujours égale; et, à l'exemple du saint homme Job, il demeura ferme et immobile dans la crainte du Seigneur, rendant grâces à Dieu tous les jours de sa vie.

Tobie, se croyant près de sa fin, donne diverses instructions à son fils. Il l'envoie à Ragès redemander à Gabélus les dix talents qu'il lui avait prêtés l'an du monde 3322. Le jeune Tobie se met en chemin pour Ragès. Il est accompagné de l'ange Raphaël.

8. Tobie, se croyant près de sa fin, donna [6] d'excellents avis à son fils, et lui recommanda particulièrement l'aumône. Il lui déclara en même temps qu'il avait prêté autrefois dix talents à Gabélus, et lui donna l'ordre d'aller lui-même redemander cette somme d'argent. Ce fils, disposé [7] à obéir, alla aussitôt chercher quelqu'un qui pût l'accompagner jusqu'à Ragès, qui était le lieu de la demeure de Gabélus. L'ange Raphaël parut sur la place de Ninive, sous la forme d'un jeune homme, et s'offrit d'accompagner Tobie dans son voyage. Dès le premier soir, le jeune Tobie [8] étant allé à la rivière pour se laver les pieds, un très-grand poisson sortit de l'eau pour le dévorer. Mais Raphaël lui dit de se saisir de ce poisson; Tobie obéit, et ils en tirèrent le fiel, le cœur et le foie, pour en faire des remèdes. Lorsqu'ils furent arrivés à Ecbatane, Tobie était en peine de savoir où ils logeraient; l'ange lui dit qu'il y avait dans la ville un de ses parents nommé Raguel, qui n'avait d'autre enfant qu'une fille appelée Sara; et que, comme tout son bien devait lui revenir, il était à propos qu'il l'épousât. Tobie, craignant qu'il ne lui arrivât ce qui était arrivé aux sept maris qu'avait déjà eus Sara, et qui avaient été tués par un démon, l'ange le rassura et l'instruisit des moyens d'empêcher que le démon n'eût sur lui aucun pouvoir.

Mariage du jeune Tobie avec Sara, fille de Raguel. La même année 3322.

9. Raguel marqua [9] beaucoup de joie en les recevant chez lui, et fit aussitôt préparer un grand repas. Mais Tobie ne voulut point se mettre à table que Raguel ne lui eût promis sa fille pour femme. La proposition fit quelque peine au père, qui, sachant ce qui était arrivé aux sept maris qui avaient voulu s'approcher de sa fille, craignait qu'il n'en arrivât autant à celui-ci. Cependant il y consentit, par le conseil de l'ange, et on conclut le mariage. Le soir, Tobie, étant entré dans la chambre de son épouse, tira [10] de son sac une partie du foie du poisson, la mit sur des charbons ardents. Alors l'ange prit le démon Asmodée et le relégua dans le désert de la haute Egypte. Tobie exhorta ensuite Sara à passer cette nuit et les deux suivantes en prières et dans la continence avec lui. Cependant Raguel était dans de grandes inquiétudes, au sujet de son nouveau gendre. Mais, dès qu'il eut appris le lendemain matin que les nouveaux mariés étaient en bonne santé, il en remercia le Seigneur, et fit de grands préparatifs pour célébrer la noce.

L'ange Raphaël, à la prière du jeune Tobie, va à Ragès trouver Gabélus. Il reçoit de lui l'argent. Tobie le père recouvre la vue la même année 3322.

10. Pendant qu'on faisait les réjouissances des noces, Raphaël, à la prière du jeune Tobie [11], alla jusqu'à Ragès, et retira des mains de Gabélus les dix talents qu'on lui avait prêtés. Tobie, ne doutant point que son absence ne causât beaucoup d'inquiétude à son père et à sa mère, prit congé de son beau-père, et se mit en [12] chemin avec Sara sa femme et le reste de sa famille, pour retourner à Ninive. Quand il y fut arrivé, il prit du fiel de poisson [13] et en frotta les yeux de son père, qui,

[1] Tob. I, 24. — [2] IV Reg. XIX, 16. — [3] Tob. II, 1 et seq. — [4] Tob. II, 10 et seq.

[5] Tobie, étant impur pour avoir touché des corps morts, n'osa entrer dans sa maison, de peur de rendre aussi impurs ceux qui y étaient.

[6] Tob. IV, 1, 2, 3 et seq. — [7] Tob. V, 1, 2 et seq. — [8] Tob. VI, 1, 2 et seq. — [9] Tob. VII, 1, 2 et seq. — [10] Tob. VIII. — [11] Tob. IX. — [12] Tob. X. — [13] Tob. XI.

au bout d'une demi-heure, recouvra la vue. Raphaël, qui jusqu'alors n'avait paru que comme un homme, déclara [1] enfin aux deux Tobie qui il était, et disparut à leurs yeux.

Tobie le père meurt l'an du monde 3363, après avoir prédit la ruine de Ninive. Son fils se retire à Ecbatane, où il meurt âgé de 99 ans, l'an du monde 3380.

11. Quarante-deux ans après, Tobie l'ancien, étant âgé de cent deux ans et se sentant près de la mort, fit [2] venir son fils et ses petits-fils, et leur donna d'excellents préceptes pour bien vivre. Mais comme il prévoyait que la ruine de Ninive était proche, il leur recommanda d'en sortir avec toute leur famille aussitôt après qu'ils auraient enterré sa femme auprès de lui. Le jeune Tobie exécuta les ordres de son père. Il quitta la ville de Ninive avec sa femme et ses enfants, et se retira à Ecbatane. Il y mourut, âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans, ayant vu de ses yeux l'accomplissement de la prédiction de son père sur la ville de Ninive. Saint [3] Ambroise nous représente Tobie comme un homme juste, miséricordieux, aimant à exercer l'hospitalité, en un mot orné de toutes les vertus. Il lui donne partout le nom de prophète, et met son livre au nombre des divines Ecritures.

ARTICLE II,

OU L'ON FAIT VOIR QUE L'HISTOIRE DE TOBIE N'EST POINT SUPPOSÉE, ET QUE LE LIVRE OU ELLE EST CONTENUE EST CANONIQUE.

L'histoire de Tobie est véritable.

1. Il ne faut que lire avec un peu d'attention l'histoire de Tobie, pour y remarquer tous les caractères de la vérité. La manière simple et naturelle dont les choses y sont racontées, les noms propres des personnes et des lieux, les circonstances du temps, la succession des Rois d'Assyrie, le commencement et la fin de leur règne, le genre de leur mort, le détail d'une infinité de particularités qui se trouvent dans cette narration, sont des preuves bien sensibles que celui qui l'a composée n'était point un imposteur. Il est vrai que ce qu'on y lit de l'ange Raphaël, guide du jeune Tobie dans les montagnes d'Ecbatane, a quelque chose de surprenant. Mais, s'il fallait rejeter toutes les histoires de l'Ecriture où il paraît du merveilleux et de l'extraordinaire, le canon des livres sacrés se trouverait resserré dans des bornes bien étroites. En effet, il n'y a presqu'aucun livre parmi ceux que nous appelons *divins*, qui ne renferme des événements singuliers, que la foi seule nous rend croyables. Les livres de Moïse sont remplis de faits semblables. On y voit un Dieu converser familièrement avec les anciens patriarches; des anges, revêtus d'une forme humaine, boire et manger avec eux, loger dans leurs maisons et les consoler dans leurs adversités. On trouve la même chose dans le livre de Josué et des Juges. Le prince de l'armée du Seigneur apparaît à ce général dans la plaine de Jéricho; un ange prédit la naissance de Samson et prescrit à sa mère le régime de vie qu'elle doit lui faire observer. Les livres des Rois nous racontent de semblables prodiges. Il ne faut, pour s'en convaincre, que lire l'histoire de Samuel, de David, ou celle de Salomon.

2. La difficulté que l'on forme sur le temps de la transmigration de Tobie à Ninive, est plus considérable. Il est dit, dans le chapitre XV du livre IV des Rois, que Théglat Phalassar, roi d'Assyrie, appelé par Achaz, roi de Juda, étant venu fondre sur les Etats de Phacée, roi d'Israël, lui enleva plusieurs villes considérables, « la Galilée et tout le pays de Nephtali, et en transporta tous les habitants en Assyrie. » Comment donc se peut-il faire que Tobie, qui était de la tribu de Nephtali, n'ait été emmené captif en Assyrie que du temps de Salmanasar, c'est-à-dire plus de trente ans après. Mais on peut répondre : 1° Tobie, accoutumé d'aller à Jérusalem adorer le Dieu d'Israël dans son temple, n'était point dans son pays lorsque le roi des Assyriens en enleva tous les habitants; 2° l'on ne doit point prendre à la rigueur ce qui est dit de l'enlèvement « de tous les habitants » de la Galilée et de la tribu de Nephtali, comme s'il n'y en était resté aucun. On sait que l'Ecriture emploie souvent cette manière de parler, pour signifier un grand nombre. Par exemple, il est dit dans le livre de Tobie que, « quoique tous allassent adorer les veaux que Jéroboam, roi d'Israël, avait faits, il fuyait seul la compagnie de tous » les autres. Dans le livre III des Rois, Elie se plaint que les enfants d'Israël ont abandonné l'alliance du Seigneur, et qu'étant demeuré seul attaché au service de Dieu, ils cherchent encore à lui ôter la vie. Cependant Dieu répondit à son Prophète qu'il « s'était réservé sept mille hommes qui n'avaient point fléchi le genou devant Baal. » Théglat Phalassar n'ayant pour but, dans cette transmigration des habitants de Galilée et du pays de Néphtali, que de pré-

[1] Tob. XII. Tob. XIII.

[3] Ambros., lib. *de Tobia*, cap. 1, num. 1.

venir les révoltes, ou de repeupler ses Etats maltraités pendant la guerre d'Arbacès et de Bélésus contre Sardanapale, Tobie, qui était alors fort jeune et fort pauvre, incapable par conséquent de s'opposer aux desseins du roi ou de les seconder, put bien être laissé dans son pays avec beaucoup d'autres qu'il aurait été inutile au vainqueur de transporter. C'est ainsi que Nabuchodonosor en usa à l'égard des Juifs, lorsqu'il les mena captifs en Babylone. Nabuzardan, général de son armée, « laissa dans le pays de Juda les plus pauvres d'entre le peuple, et ceux qui n'avaient rien du tout (*Jérém.* XXXIX, 10). »

Objection contre la vérité de l'histoire de Tobie. Réponse à cette objection.

3. Ce qui pourrait faire plus de peine dans le livre de Tobie, c'est qu'il y est dit que ce saint homme, étant proche de la mort, prédit à ses enfants que « la [1] maison de Dieu, qui avait été brûlée, » serait rebâtie. Circonstance absolument fausse, puisqu'il est certain que ce saint vieillard est mort plusieurs années avant la destruction du temple par Nabuchodonosor. Mais on peut résoudre cette difficulté en deux manières : Premièrement, en disant que Tobie, suivant l'usage de plusieurs prophètes, a exprimé la future destruction du Temple comme une chose déjà passée. Secondement, en disant qu'il y a une faute dans la Vulgate, et que, conformément à [2] l'hébreu, au [3] grec et au syriaque, on doit mettre au temps futur ce que la Vulgate a mis au passé, et reconnaître qu'il y a deux prophéties dans les paroles de Tobie : l'une de la destruction, et l'autre du rétablissement de Jérusalem et du Temple.

Autre objection contre la vérité de l'histoire de Tobie.

4. On doit beaucoup moins insister sur ce que les Juifs n'ont point mis le livre de Tobie dans le canon des divines Ecritures, et sur le silence de Josèphe, qui n'a rien dit de cette histoire dans ses *Antiquités judaïques*. Ce livre, comme on le sait, n'a été publié que longtemps après la mort de Tobie, et apparemment [4] depuis la clôture du canon d'Esdras. [5] Il n'est donc pas surprenant que cette histoire n'étant point encore publique dans le temps que les Juifs dressèrent le canon des divines Ecritures, elle n'y ait pas été reçue.

Réponse à cette objection.

Quant à Josèphe, son silence ne prouve nullement que l'histoire de Tobie soit une fiction et une fable ; autrement il faudrait en dire autant du livre de Job, dont cet historien n'a point parlé, quoique les Juifs l'aient en tout temps reconnu comme canonique. D'ailleurs, cet historien ne s'étant proposé, comme il le dit lui-même au chapitre x du livre X des *Antiquités judaïques*, que de « rendre en grec les livres de la nation écrits en hébreu, » Il n'est pas surprenant qu'il ait passé celui de Tobie, de Judith et quelques autres composés en chaldéen ou autre langue étrangère. Quoi qu'il en soit, on peut juger de l'estime que les Juifs ont faite du livre de Tobie, par le soin qu'ils ont eu de le conserver à la postérité et par la grande autorité qu'il a toujours eue dans l'Eglise.

Preuve de la canonicité du livre de Tobie.

5. En effet, sans parler ici de plusieurs endroits que les écrivains sacrés du Nouveau Testament semblent avoir empruntés de Tobie, saint Polycarpe [6], disciple de saint Jean l'Évangéliste, emploie l'autorité de ce livre pour prouver la nécessité et l'excellence de l'aumône. Les gnostiques, selon le témoignage de saint [7] Irenée, reconnaissaient Tobie pour prophète, et ce Père paraît avoir été dans le même sentiment. Origène cite deux fois, contre [8] Celse, cette maxime de Tobie. « Il est bon de tenir caché le secret du roi. »

[1] *Omnis autem deserta terra ejus replebitur et domus Dei, quæ in ea incensa est, iterum reædificabitur.* Tob. XIV, 7.

[2] *Et Jerusalem in acervos redigetur, atque mons domus Domini in excelsa erit, stabitque desolata ad modicum tempus.* Heb., ex versione Fagii.

[3] *Et Jerosolyma erit deserta, et domus Dei in ea comburetur* (καθακάησεθαι vers. grec. Septuagint. interp.). La version syriaque met aussi la destruction du temple de Jérusalem au futur : *Et desolabitur terra bona ; etiam domus Domini et civitas.*

[4] L'auteur, à l'article III, admet que Tobie père et fils ont écrit le livre qui porte leur nom. Deux versets, ajoutés à la fin du livre pour compléter ce qui regarde les Tobie, ne prouvent pas que le livre entier ne soit leur ouvrage, et ainsi tombe l'observation de la première note. (*L'éditeur.*)

[5] Ce livre ne fut sans doute écrit que longtemps après la mort des deux Tobie, puisque non-seulement elle y est rapportée en termes formels, mais qu'on y fait encore l'éloge de la vertu de leurs descendants. Le fils n'étant donc mort que l'an 3380, 18 ans avant la captivité de Babylone, il n'y a nulle apparence que, durant ces temps de trouble, les Juifs se soient mis en peine d'aller à Ecbatane recueillir les mémoires de la vie de ces deux saints personnages, ni que les Juifs en eussent connaissance lorsque l'on dressa le canon des divines Ecritures.

[6] *Cum potestis benefacere, nolite differre, quia eleemosyna de morte liberat.* Polycarp., *Epist. ad Philip.* num. 10 antiq. version. Ces dernières paroles sont tirées du chap. XII de Tobie, 9.

[7] *Sic autem* gnostici *Prophetas distribuunt. Hujus quidem Jaldabaoth Moïsen fuisse, et Jesum Nave, et Amos, et Abacuch.... Illius autem Eloï Tobiam et Aggæum, etc.* Iren., lib. I. *Cont. hæres.*, cap. XXX.

[8] Origen., lib. V *Cont. Cels.*, pag. 244 et 250.

Ailleurs [1], il déclare que, quoique les Juifs ne se servent point du nom de Tobie, l'Eglise ne laissait point de le recevoir. Mais ce qu'il dit dans ses homélies sur les Nombres est bien remarquable. Voici ses paroles [2] : Comme il y a des viandes corporelles proportionnées à toutes sortes de complexions, il y a de même, dans la parole de Dieu, une nourriture semblable à celle du lait, savoir, la doctrine qui est plus claire et plus simple, comme elle est ordinairement dans les livres de morale : c'est cette sorte de viande que l'on donne à ceux qui commencent à étudier les divines Ecritures et à qui l'on donne les premiers éléments de la vie raisonnable. Lors donc qu'en leur lisant les livres sacrés, nous en choisissons qui ne contiennent rien que de clair, « comme sont les livres d'Esther et de Judith, ou de Tobie, ou même les préceptes de la sagesse », ils les écoutent volontiers. Mais ils ont peine à se rendre attentifs, si on leur lit l'Exode, et ils n'écoutent cette lecture qu'avec ennui. Origène regardait donc le livre de Tobie comme divinement inspiré; et il ne mettait entre ce livre et celui de l'Exode d'autre différence, qu'en ce que celui-là est plus aisé à comprendre et plus porportionné à la portée de ceux qui commencent, que celui-ci. Saint Cyprien était si persuadé de la canonicité du livre de Tobie, qu'il l'emploie même pour prouver [3] contre les Juifs plusieurs vérités de la religion chrétienne. C'est dans ses livres *Des Témoignages*, où ce saint docteur fait [4] profession de n'en point alléguer qui ne soient tirés des divines Ecritures. Dans un autre [5] de ses ouvrages, il cite le même livre sous le nom d'Ecritures divines. Saint Hilaire [6] s'en sert aussi pour prouver l'intercession des anges; et il remarque [7] que, de son temps, il y avait des chrétiens qui donnaient rang à ce livre parmi les écritures canoniques. Mais de tous les Pères de l'Eglise, il n'y en a point qui se soit plus appliqué à relever le mérite du livre de Tobie que saint Ambroise. Ce Père ne s'est pas contenté de le citer comme *livre* [8] *prophétique*, dans plusieurs endroits de ses écrits, il l'a de plus expliqué [9] à ses peuples, et s'en est servi pour les détourner de l'usure et pour les engager à exercer envers les pauvres les œuvres de miséricorde. On sait que, dans les siècles suivants, ce livre fut presque regardé comme canonique. Saint Augustin le dit nettement [10], et il le met [11] au nombre des livres divinement inspirés, sans témoigner que, dans aucune Église particulière, on formât là-dessus quelque difficulté. Il est nommé expressément dans les catalogues des divines Écritures, dressé au troisième concile [12] de

[1] Origen., *Epist ad African.*, pag. 241 et 242.

[2] *Ad similitudinem corporalis exempli est aliquibus etiam in Verbo Dei cibus lactis, apertior scilicet simpliciorque doctrina, ut de moralibus esse solet, quæ præberi consuevit iis qui initia habent in divinis studiis et prima eruditionis moralis elementa suscipiunt. His ergo cum recitatur aliqua divinorum lectio, in qua non videtur esse aliquid obscurum libenter accipiunt, verbi causa, ut est libellus Esther, aut Judith, vel etiam Tobiæ, vel mandata sapientiæ, etc.* Origen., *hom.* 27 *in Num.* — [3] Cyprian., lib. *Testimon.*, pag. 20, 43, 60.

[4] *Implevimus de divinis fontibus, implevimus modicum quod tibi interim mitteremus ; bibere uberius et saturari uberius poteris, si tu quoque ad eosdem divinæ plenitudinis fontes nobiscum pariter accesseris.* Cyprian., lib. I *Testim.*, in præfat. Et encore: *Petisti ut ad instruendum te excerperem de Scripturis sanctis quædam capitula ad religiosam sectæ nostræ disciplinam pertinentia.* Idem, *Præfat in lib. III Testim.*

[5] *Ideo Scriptura divina instruit, dicens : Bona est oratio cum jejunio et eleemosyna.* Cyprian., lib. de *Orat. Dom.*, p. 107.

[6] *Sunt secundum Raphael ad Tobiam loquentem angeli assistentes ante claritatem Dei et orationes deprecantium ad Deum deferentes.* Hilar., *in Psal.* CXXIX.

[7] *Quibusdam autem visum est additis Tobia et Judith viginti quatuor libros secundum numerum græcarum litterarum connumerare.* Hilar., *Prolog. in Psalm.*

[8] *Talis canis, viator et comes angeli est, quem Raphael in libro prophetico non otiose sibi et Tobiæ filio adjungendum putavit, quando perrexit ut Asmodæum fugaret.* Ambros., lib VI *Hexaemeron*, cap. 4, num. 17 ; et encore : *Lecto prophetico libro, qui inscribitur Tobias, quamvis plene vobis virtutes sancti Prophetæ, scriptura insinuaverit.* Ambr., lib. *de Tob.*, c. 1. — [9] Ibid.

[10] Saint Augustin, après avoir dit dans la préface du livre intitulé : *Le Miroir*, qu'il ne rapportera dans cet ouvrage que des témoignages tirés des livres canoniques, *omnia de canonicis libris colligam*, en cite un grand nombre du livre de Tobie, aussi bien que de la Sagesse et de l'Ecclésiastique. Il remarque, toutefois, que ces trois livres ne sont point dans le canon des Juifs; mais, ajoute-t-il, l'Eglise de Jésus-Christ les reçoit. *Sed non sunt omittendi et hi :* Sapientia, Ecclesiasticus, Tobias, *quos quidem ante Salvatoris adventum constat esse conscriptos, sed eos non receptos a Judæis, recipit tamen ejusdem Salvatoris Ecclesia.* Augustin., in *Speculo*, pag. 738, tom. III. — [11] Idem, lib. II, *Doctrin. Christian.*, cap. 8.

[12] *Placuit ut præter scripturas canonicas nihil in Ecclesia legatur sub nomine divinarum Scripturarum. Sunt autem canonicæ scripturæ : Genesis, Exodus.... Salomonis libri quinque, libri duodecim Prophetarum... Tobias, Judith, Esther, Esdræ libri duo, Machabæorum libri duo.* Conc. Carthag. III, can. 47. Ce concile recevait pour canonique tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament qui ont été depuis reçus au concile de Trente.

Carthage, dans les lettres [1] d'Innocent Ier, au concile [2] romain, sous Gélase, dans [3] Cassiodore[4], dans Isidore de Séville; dans Raban [5] Maur, dans le décret [6] d'union, sous Eugène IV, enfin dans le concile de Trente.

Objection contre la canonicité du livre de Tobie.

6. Il est vrai que le livre de Tobie n'est point dans les anciens catalogues des Écritures canoniques. On ne le trouve pas dans celui de Méliton, évêque de Sardes, ni dans celui d'Origène, du concile de Laodicée, de saint Athanase, de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Epiphane, de saint Hilaire, de saint Jérôme, de Rufin, de saint Denys, nommé ordinairement l'Aréopagite, de Léonce de Bysance, d'Anastase Synaïte, de saint Jean Damascène, des deux Nicéphore, de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, de Hugues et de Richard de Saint-Victor, de Jean de Sarisbéry, de Hugues le Cardinal, de Nicolas de Lyre, du cardinal Cajétan, et de Denys le Chartreux.

Réponse à cette objection.

7. Mais il est à remarquer : 1° que la plupart des auteurs, soit anciens, soit nouveaux, qui ont fait des canons de l'Écriture, ont emprunté aux Hébreux celui qu'ils nous ont donné des livres de l'Ancien Testament. Non-seulement ils ont affecté de ne compter qu'autant de livres qu'il y a de lettres dans l'alphabet hébraïque; mais ils ont déclaré que, dans leurs catalogues, ils suivaient celui des Juifs. « Il faut savoir, [8] dit Origène, qu'il y a vingt-deux livres de l'Ancien Testament, comme il y a vingt-deux lettres dans la langue hébraïque. » Et, un peu après, il ajoute : « Voici les vingt-deux livres, selon les Hé-

[1] Saint Exupère, évêque de Toulouse, ayant consulté le Pape Innocent Ier touchant le canon des divines Ecritures, ce saint Pape lui répondit en ces termes : *Qui vero libri recipiantur in canone sanctarum Scripturarum, brevis adnexus ostendit. Hæc sunt ergo quæ desiderata moneri voce voluisti. Moisis libri quinque..... Salomonis libri quinque, Job liber unus, Tobia liber unus, Esther unus, Judith unus, Machabæorum libri duo.* Innocent I, *epist. ad Exuper. Tolos.* On voit par cette lettre que l'Eglise de Rome avait confirmé le canon de l'Eglise d'Afrique. Au moins est-il certain que, dans le troisième concile de Carthage, il avait été décidé que l'on consulterait l'Eglise qui est au-delà de la mer, pour avoir la confirmation du canon des Ecritures que l'on venait de dresser. *De confirmando isto canone transmarina Ecclesia consulatur.* Conc. Carthag. III, can. 47.

[2] Dans le décret du concile romain, sous Gélase, après avoir rapporté de suite les livres que l'Eglise romaine reçoit, et entre lesquels on met : *Genesis liber unus... Sapientiæ liber unus, Ecclesiasticus liber unus... Tobiæ liber unus, Esdræ liber unus, Esther liber unus, Judith liber unus, Machabæorum liber unus,* on ajoute aussitôt que l'on reconnaît tous ces livres pour divinement inspirés. *Post propheticas, evangelicas atque apostolicas scripturas, quibus Ecclesia catholica per gratiam Dei fundata est, illud etiam intimandum putamus.* Concil. rom. I, tom. IV, *Concil.* Lab., p. 1260 et 1261.

[3] Cassiodore met le livre de Tobie au même rang que celui de Job, c'est-à-dire parmi les *hagiographes* ou livres saints. *Sequitur hagiographorum codex sextus, habens libros octo, qui in capite suo continet Job... Tobiæ autem in libris quinque, Esther in libris sex, Judith in libris septem et Machabæorum in libris decem, expositio in latinum sermonem prædicti Bellatoris presbyteri, ut prævalet, labore collecta est.* Cassiod., *de Instit. divin. litt.*, cap. 6. Le même auteur remarque que le livre de Tobie était reconnu pour canonique par saint Augustin. *Divisio Scripturæ divinæ secundum Augustinum. Scriptura divina secundum beatum Augustinum in Testamenta duo ita dividitur : Moïsi libri quinque... Job liber unus, Tobiæ liber unus, Esther liber unus, Judith liber unus, Esdræ libri duo, Machabæorum libri duo... Salomonis libri quatuor, Jesu filii Sirach liber unus.* Idem, ibid., cap. 13. Il dit au même endroit que Tobie se trouvait au nombre des livres sacrés dans l'ancienne version des Septante : *Scriptura sacra secundum antiquam translationem in Testamenta duo ita dividitur. In Genesim... Salomonis libros quinque, id est Proverbia, Sapientiam, Ecclesiasticum, Ecclesiasten, Canticum Canticorum, Prophetas, id est Isaiam, Job, Tobiam, Esther, Judith, Esdræ duos, Machabæorum duos.* Ibid., cap. 14.

[4] *Quartus est apud nos ordo Veteris Testamenti, eorum librorum qui in canone Hebraico non sunt. Quorum primus Sapientiæ liber est, secundus Ecclesiasticus, tertius Tobias, quartus Judith, quintus et sextus Machabæorum : quos licet Hebræi inter apocrypha separent, Ecclesia tamen Christi inter divinos libros honorat et prædicat.* Isidor., lib. VI *Orig.*, cap. I. Il s'est expliqué encore plus fortement au commencement du livre intitulé : *Liber Proœmiorum.* Car, après avoir parlé du canon des livres sacrés, reçu dans l'Eglise catholique, il ajoute : *Ex quibus quidem libros Tobiæ, Judith et Machabæorum Hebræi non recipiunt, Ecclesia tamen eosdem inter canonicas Scripturas enumerat.* Il dit la même chose du livre de la Sagesse et de l'Ecclésiastique : *Qui tamen in Ecclesia parem cum reliquis canonicis tenere noscuntur auctoritatem.*

[5] *Primi namque legis, id est Moisi, libri quinque... Hos sequuntur... Tobiæ quoque et Esther et Judith singuli... Post hæc versuum octo libri, Job liber... Sapientia et Ecclesiasticus... Hi sunt libri canonici septuaginta duo.* Raban., lib. II *de Institut. cleric.*, cap. 53.

[6] *Spiritu Sancto inspirante utriusque Testamenti sancti locuti sunt, quorum libros suscipit et veneratur Ecclesia, qui titulis sequentibus continentur : quinque Moisis... Tobia, Judith, Esther, Job... Sapientia, Ecclesiasticus... Duobus Machabæorum.* Conc. Flor., part. 8, tom. XIII *Concil.*, pag. 1206.

[7] *Sacrorum vero librorum indicem huic decreto adscribendum censuit, ne cui dubitatio suboriri possit, quinam sint qui ab ipsa synodo suscipiuntur : sunt vero infra scripti... Quinque Moisis.... Tobias, Judith, Esther, Job, Sapientia, Ecclesiasticus... Duo Machabæorum.* Concil. Trid., sess. 4. — [8] Origen. apud Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 25.

breux. Le premier est celui que nous appelons la Genèse, et que les Hébreux appellent Beresith, du premier mot, qui signifie au commencement. » Le catalogue d'Origène n'était donc point de sa façon ; il l'avait pris sur celui des Juifs. Saint Jérôme, dans [1] son grand prologue sur les Écritures, s'explique à peu près comme Origène. Il dit que le nombre des livres reconnus pour sacrés chez les Juifs, est égal à celui des lettres de l'alphabet hébreu, c'est-à-dire de vingt-deux ; et, lorsqu'il entre dans le détail de ces livres, il suit le même ordre que les Juifs, et il marque tous les noms des livres sacrés, selon leur manière. On ne peut aussi douter que saint [2] Athanase, saint [3] Epiphane, saint Grégoire de [4] Nazianze et saint Jean [5] Damascène n'aient suivi le canon des Juifs, et on doit dire la même chose de saint [6] Hilaire, de Pierre le [7] Vénérable et autres écrivains latins postérieurs, qui ont cru devoir s'attacher au canon de saint Jérôme.

Suite de la réponse à l'objection.

8. On doit remarquer, en second lieu, que le livre de Tobie n'ayant été rendu public que depuis la clôture du canon des Juifs, il n'a pu y être inséré, ni par conséquent placé dans les catalogues postérieurs, où l'on a fait profession de ne mettre que les livres reçus dans le canon des Hébreux. Mais il faut se souvenir en même temps que ce livre ne laissait pas d'avoir chez les Juifs une grande autorité. Les hellénistes, c'est-à-dire les Juifs qui demeuraient en Egypte et qui ne parlaient d'autre langue que la langue grecque, le recevaient comme canonique, et l'estime qu'ils en faisaient passa d'eux à l'Eglise, où ce livre fut reçu par les premiers chrétiens sans aucune distinction, comme tous les autres qui étaient dans la version des Septante. Les témoignages que nous avons rapportés des écrits de saint Polycarpe, de saint Irénée, d'Origène, de saint Cyprien, de saint Hilaire et de plusieurs autres anciens auteurs en font foi. Ils en parlent comme d'un livre divinement inspiré, et ceux mêmes qui ne l'ont pas mis dans le catalogue des saintes Ecritures, n'ont pas laissé de le regarder comme canonique, et ne mettent aucune différence entre ce livre et les autres qui sont dans le canon des Hébreux. On en voit des preuves dans Origène, dans saint Hilaire et dans saint Athanase, dont nous avons rapporté les passages plus haut.

Suite de la réponse à l'objection.

9. Mais, quoique ce livre et les autres que nous appelons ordinairement *deutérocanoniques*, fussent regardés comme divins par les juifs hellénistes et par les premiers chrétiens, l'Eglise, toutefois, fut assez longtemps sans former là-dessus aucun décret et sans dresser un nouveau canon des saintes Ecritures différent de celui des Hébreux. Cette matière fut traitée pour la première fois dans le concile d'Hippone, tenu en l'an 393, et ensuite dans le troisième concile de Carthage, l'an 397. On y dressa un canon des divines Ecritures entièrement conforme à celui que l'on a dressé depuis dans le concile de Trente. Mais parce que ces deux conciles n'étaient composés que des évêques d'Afrique, et qu'il y avait apparemment quelques Églises particulières qui ne convenaient pas sur tous les livres qu'il fallait recevoir pour canoniques, ces conciles, pour ne rien décider sur un sujet si important que conformément à la tradition des Églises apostoliques, ordonnèrent [8] que l'on

[1] *Quomodo igitur viginti duo sunt elementa per quæ scribimus hebraïce omne quod loquimur, et eorum initiis vox humana comprehenditur : ita viginti duo volumina supputantur, quibus et quasi litteris et exordiis, in Dei doctrina tenera adhuc et lactens viri justi eruditur infantia. Primus apud eos* Hebræos *liber vocatur Beresith*, etc. Hieronym., in *Prolog. Galeat.*

[2] *Sunt itaque Veteris Testamenti libri omnes numero viginti duo. Tot enim ut audivi elementa apud Hebræos esse traditum est.* Athan., epist. 39 *Festali.* tom. I, p. 962. — [3] *Unde et viginti duæ sunt apud Hebræos litteræ : secundum quas perinde viginti duos libros numerant.... Primus est Beresith, quæ Genesis appellatur*, etc. Epiphan., lib. *de Mensur et Pond.*, num. 22 et 23. — [4] *Hunc habeas certum numerum a me, lector amice, bis seni libri Veteris sunt Fœderis omnes, historici... Quinque metris constant.... Quinque Prophetarum sunt libri, rursus, in uno bis seni vates sunt juncti... Tot nempe Hebræa quot sunt elementa loquelæ.* Greg. Nazianz., *Carm.* 33. — [5] *Sciendum porro est viginti duos libros esse Veteris Testamenti, totidem nempe quot Hebraïcæ linguæ elementa sunt.* Damasc., lib. IV *Orthodox. Fid.*, cap. XVII.

[6] *Hoc ea ratione efficitur, ut quia psalmus iste perfectum virum secundum doctrinam Evangelicam consummat per omnes et viginti duos Hebræi sermones litteras sub sacramento ogdoadis erudiremur, et ea causa est ut in viginti duos libros lex Testamenti Vet. deputetur ; ut cum litterarum numero convenirent.* Hilar., *Prol. in Ps.*

[7] Pierre le Vénérable, lib. I, *epist*, 2 ; Hugues de Saint-Victor, dans ses *Éclaircissements sur l'Écriture*, cap. 6 ; Richard de Saint-Victor, dans son liv. II[e] *des Exceptions*, cap. 9 ; Jean de Sarisbéry, dans son *épître* 172 ; Hugues le Cardinal, dans son *prologue sur le livre de la Sagesse*; Nicolas de Lyre, *dans sa préface sur Tobie* ; Tostat., præfat., quæst. 1 *in Script.*; Denys le Chartreux, dans son *prologue sur l'Ecclésiastique* ; Cajétan., *Comm. in lib. Esther*, suivent en tout le canon de saint Jérôme.

[8] Concil. Carthag. III, can. 47 *de confirmando isto canone transmarina Ecclesia consulatur.* Cod. can. Eccles. Rom., tom. II op. S. Leon., pag. 40.

consulterait celle d'outre-mer sur ce catalogue; c'est-à-dire, sans doute, celles de Rome [1]. La tradition des Eglises d'Italie se trouva parfaitement conforme à celle des Églises d'Afrique, ainsi qu'il paraît par la lettre d'Innocent Ier à Exupère, évêque de Toulouse, et par le concile tenu à Rome en l'an 494, sous le pontificat de Gélase. Car [2] l'un et l'autre, en faisant l'énumération des livres reçus dans l'Eglise pour canoniques, mettent les livres de Tobie, de Judith, des Machabées et d'autres qui ne se trouvent pas dans le canon des Hébreux, et il faut bien que le décret des conciles d'Hippone et de Carthage ait eu, dans l'Eglise, une approbation universelle, puisque saint Augustin, écrivant plusieurs années [3] après la tenue de ces conciles, son livre intitulé: *Le Miroir*, dit en général que [4] *l'Eglise* de Jésus-Christ recevait pour canoniques les livres de Tobie et de Salomon, sans marquer que l'on fît dans des Églises particulières aucune difficulté sur ce point. Saint Isidore de Séville, qui fut fait évêque de cette Église sur la fin du VIe siècle, s'exprime [5] sur ce sujet en termes aussi généraux que saint Augustin; et il dit expressément que *l'Eglise de Jésus-Christ* recevait pour divins et canoniques les livres de la Sagesse, de l'Ecclésiastique, de Tobie, de Judith et des Machabées.

Suite de la réponse à l'objection.

10. On ne peut donc douter raisonnablement que, dès le temps de saint Augustin, le livre de Tobie et les autres que nous appelons *deutérocanoniques*, ne fussent reçus dans toute l'Eglise pour divinement inspirés, et qu'ils n'y eussent une autorité égale à celle qu'on y donnait aux livres qui avaient place dans le canon des Hébreux. Au moins est-il certain qu'il était dès-lors reçu au nombre des livres canoniques dans les principales Églises du monde, comme dans celles d'Italie, des Gaules, d'Espagne, d'Afrique et d'Alexandrie. Ce qui suffisait au concile de Carthage pour le déclarer canonique, suivant cette maxime de saint Augustin : « à l'égard des livres canoniques [6], il faut suivre l'autorité des Églises catholiques, qui sont en plus grand nombre, parmi lesquelles on compte assurément celles qui ont mérité d'être le siége des apôtres et d'en recevoir des lettres. Voici donc la méthode qu'on observera dans le discernement des Ecritures canoniques. On préférera celles qui sont reçues de toutes les Églises catholiques, à celles qui ne sont reçues que de quelques-unes. Dans le jugement des livres qui ne sont pas reçus de toutes, on doit préférer ceux qui sont reçus par des Églises plus considérables et en plus grand nombre, à ceux qui ne sont reçus que par un plus petit nombre d'Églises, et par des Églises d'une moindre autorité. Que si l'on trouve que les uns soient reçus par un grand nombre d'Églises, et les autres par des Églises plus considérables, quoiqu'il soit assez difficile que cela arrive, mon sentiment est qu'il leur faut attribuer une égale autorité. » Mais l'autorité que le livre de Tobie et les autres deutérocanoniques avaient dès-lors dans l'Église, n'empêchait pas les auteurs ecclésiastiques, lorsqu'il était question de s'expliquer sur le canon des divines Ecritures, d'en distinguer d'eux, celui des Juifs et celui de l'Eglise, et de donner le nom d'apocryphes aux écrits qui n'étaient point dans le canon des Juifs, quoiqu'ils fussent dans celui de l'Eglise. Nous avons un exemple de cette distinction dans saint Augustin. Ce saint docteur, après avoir dit que les livres des Machabées ne sont pas du nombre des saintes Ecritures qu'on appelle *canoniques*, ajoute, deux lignes plus bas, que l'Eglise les tient pour canoniques. La [7] supputation de ces temps, dit-il, qui se sont écoulés depuis le rétablissement du temple jusqu'à Aristobule, ne se trouve pas dans les Ecritures saintes que l'on appelle canoniques, mais ailleurs, comme dans les Machabées, qui,

[1] Il ne s'agit point ici de confronter les traditions, mais bien de soumettre un décret de foi à l'approbation d'un juge supérieur. (*L'éditeur.*)

[2] Nous avons rapporté leurs passages plus haut.— [3] Il fut écrit l'an 427.

[4] *Istá de libris posuimus, quos et Judæi canonicos habent, in quibus eorum invenimus aliqua quæ huic operi convenirent. Sed non sunt omittendi et hi, quos quidem ante Salvatoris adventum constat esse conscriptos, sed eos non receptos a Judæis, recipit tamen ejusdem Salvatoris Ecclesia. In his sunt duo Salomonis*, etc. Augustin., in *Speculo*, tom. III, p. 733. Il y ajoute ensuite celui de Tobie, pag. 758.

[5] *Quartus apud nos ordo Veteris Testamenti, eorum librorum qui in canone Hebraïco non sunt, quorum primus Sapientiæ liber est, secundus Ecclesiasticus, tertius Tobiæ, quartus Judith, quintus et sextus Machabæorum; quos licet Hebræi inter apocrypha separent, Ecclesia tamen Christi inter divinos libros honorat et prædicat.* Isidor. Hispal., lib. VI; *Origen.*, cap. 1. — [6] Augustin., lib. II *de Doctrin. Christ.*, cap. 8.

[7] *Quorum supputatio temporum non in Scripturis sanctis, quæ canonicæ appellantur, sed in aliis invenitur, in quibus sunt Machabæorum libri, quos non Judæi, sed Ecclesia pro canonicis habet, propter quorumdam martyrum passiones vehementes atque mirabiles*, etc. Augustin., lib. XVIII *de Civit. Dei*, cap. 36.

quoiqu'ils ne soient pas reçus des Juifs comme canoniques, sont reconnus pour tels par l'Eglise, à cause des choses merveilleuses qui s'y trouvent touchant la passion de quelques martyrs, qui, avant l'Incarnation de Jésus-Christ, ont combattu pour la loi de Dieu jusqu'au dernier soupir. On voit la même distinction dans saint Isidore de Séville. Il distingue [1] le canon de l'Eglise d'avec celui de la Synagogue, et dit que les livres de la Sagesse, de l'Ecclésiastique, de Tobie, de Judith et des Machabées, qui sont regardés comme apocryphes par les Juifs, sont reçus comme divins par les chrétiens.

Suite de la réponse à l'objection.

11. Or, cette distinction supposée, il est aisé de rendre raison pourquoi plusieurs Pères des quatre premiers siècles, et quelques auteurs du moyen et dernier âge, n'ont pas mis le livre de Tobie dans le canon des livres sacrés. Ils n'ont fait que copier le canon des Juifs, ou ils ont écrit, la plupart, avant que le décret touchant le nombre des livres canoniques, fait dans le troisième concile de Carthage, eût été reçu par un consentement unanime dans toutes les Églises. Cela est surtout à remarquer à l'égard de saint Jérôme, dont Pierre de Cluny, Hugues le Cardinal et plusieurs autres écrivains postérieurs ont suivi, avec trop de facilité, le jugement sur l'autorité des livres deutérocanoniques; car ce Père n'a écrit ses Prologues sur les livres des Rois et sur ceux de Salomon, qui sont les seuls endroits où il parle un peu durement du livre de Tobie et autres de ce genre, que vers l'an 394, trois ans avant le troisième concile de Carthage.

Suite de la réponse à l'objection.

12. Mais, en supposant même que les livres dont il est ici question n'avaient pas été reconnus pour canoniques dans quelques Églises des IVe et Ve siècles, il serait toujours vrai de dire que l'Eglise universelle, assemblée au concile de Trente, les a pu déclarer tels, fondée tant sur l'autorité d'un très-grand nombre d'anciens Pères et d'Églises particulières, qui reconnaissaient ce livre pour divinement inspiré, que sur l'usage immémorial et universel de le lire publiquement, pour l'édification du peuple. En effet, pour que l'Eglise puisse prononcer sur la canonicité d'un livre, il n'est pas besoin qu'il ait été reçu comme canonique par un consentement général et unanime; il suffit que, dans les plus anciennes et dans les principales Eglises, on l'ait reconnu pour un livre sacré dès les premiers temps. Or, on ne peut douter que le livre de Tobie n'ait été reconnu pour canonique par le plus grand nombre des Eglises et par les plus considérables. Nous en avons donné des preuves.

ARTICLE III.

DE L'AUTEUR DU LIVRE DE TOBIE.

Les deux Tobie sont auteurs du livre qui porte leur nom.

1. On croit communément que ce livre a été écrit par les deux Tobie, du moins ne peut-on douter qu'ils n'en aient laissé la matière et les mémoires. Tobie père y parle en première personne dans le grec, l'hébreu et le syriaque, depuis le premier chapitre jusqu'au quatrième. Dans le chapitre XII, nous lisons que l'ange Raphaël, avant de les quitter, leur ordonna d'écrire tout ce qui leur était arrivé. Car, si on lit dans la Vulgate : *Racontez* [2] *toutes ces merveilles*, il y a dans le grec et dans l'hébreu : *Écrivez dans un livre tout ce qui vous est arrivé*. Et, au chapitre XIII, il est dit dans les mêmes textes que Tobie [3] l'ancien écrivit le cantique d'actions de grâces qu'on lit au même endroit. Ce qui peut encore donner lieu de croire que les deux Tobie sont auteurs de ce livre, c'est qu'il a été écrit d'abord en chaldéen, ou en syriaque, qui était la langue du pays des Assyriens et des Mèdes, où ces saints hommes demeuraient [4].

Saint Jérôme a traduit ce livre du chaldéen en latin.

2. Saint Jérôme, en ayant recouvré un exemplaire chaldéen, le traduisit [5] en latin avec le secours d'un [6] interprète. C'est cette traduction latine que nous suivons dans nos Bibles. On avait mis cette histoire en latin, avant le temps de saint Jérôme. Apparemment que cette version n'avait point été faite sur l'original chaldaïque, ou qu'elle était défectueuse; autrement Chromace et Eliodore ne se seraient pas adressés à saint Jérôme pour

[1] Isidor., ubi supra, p. 147, n. *d*. — [2] Tob. XII, 20. — [3] Tob. XIII.

[4] L'impossibilité où l'on est de distinguer ce qui aurait été écrit par Tobie et par le compilateur, prouve encore qu'ils sont les auteurs de ce livre. (*L'éditeur.*)

[5] *Mirari non desino instantiam vestram : exigitis enim ut librum chaldæo sermone conscriptum, ad latinum stylum traham : librum utique Tobiæ... feci satis desiderio vestro.* Hieronym., *Præfat. in Tobiam*, ad Chromat. et Eliod.

[6] *Et quia vicina est Chaldæorum lingua sermoni Hebraïco ; utriusque linguæ peritissimum loquacem reperiens, unius diei laborem arripui : et quidquid ille mihi hebraicis verbis expressit, hoc ego accito notario, sermonibus latinis exposui.* Hieronym., ad Chromat. et Eliod., *Præfat. in Tob.*

en faire une nouvelle. Nous avons aussi deux textes différents de ce livre en hébreu : l'un donné par Sébastien Munster, l'autre par Paul Fagius. Mais on ne croit pas que ce soit le vrai texte original de Tobie. Il y a plus d'apparence que ce sont des traductions faites sur la version grecque, qui est la plus ancienne que nous ayons de ce livre. La version syriaque paraît aussi tirée de la version grecque; on remarque néanmoins entre elles quelques différences. Ludolphe [1] nous assure que les Ethiopiens ont mis le livre de Tobie en leur langue. On cite une version arabe du même livre, ce qui fait voir l'estime générale qu'on en a faite.

Utilité du livre de Tobie; ce qu'il renferme.

3. Il est, en effet, très-utile et très-édifiant; outre plusieurs belles maximes de la plus pure et de la plus sublime morale, il contient deux excellents modèles de piété, de désintéressement, de patience et de chasteté. On y voit aussi une preuve éclatante de la providence de Dieu sur ceux qui lui sont fidèles, et du soin que les anges prennent des hommes. Il renferme l'histoire d'environ 149 années, depuis la quarante-sixième année du règne d'Ozias, sous lequel nous plaçons la naissance de Tobie le père, vers l'an 3289, jusqu'en la dix-huitième année du règne de Josias, qui fut celle de la mort du jeune Tobie, l'an du monde 3380. Les deux derniers versets de ce livre y ont été ajoutés après coup. Ils nous apprennent que le jeune Tobie « mourut âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans, que sa famille et sa postérité persévérèrent dans la bonne vie et dans la pratique de la vertu, en sorte qu'ils étaient agréables à Dieu et aux hommes, et à tous les habitants du pays. »

[1] Ludolp., *Hist. Ethiop.*, lib. III, cap. 4.

CHAPITRE VIII.

Judith, veuve.

ARTICLE I.

HISTOIRE DE SA VIE ET DE CE QUI EST CONTENU DANS LE LIVRE QUI PORTE SON NOM.

Nabuchodonosor veut étendre sa domination dans toutes les provinces d'Occident.

1. Nabuchodonosor, roi des [2] Assyriens, ayant vaincu Arphaxad, roi des Mèdes, forma le dessein d'étendre ses conquêtes dans toutes les provinces d'Occident [3] et d'y établir sa domination. Il envoya Holopherne avec une puissante armée, qui, couvrant la face de la terre, jeta la terreur partout. Les plus grandes villes ouvrirent leurs portes et se soumirent. Holopherne se rendit maître de la Cappadoce, de la Cilicie, de l'Arabie, de la Mésopotamie, de la Syrie, de la Phénicie, de la Lybie et de la Palestine. Après toutes ces conquêtes, il vint dans l'Idumée [4], dont il s'empara avec la même facilité.

L'approche d'Holopherne remplit d'effroi les Israélites.

2. Les enfants d'Israël qui demeuraient dans la terre de Juda, ayant appris toutes ces choses, en furent alarmés. Ils ne craignaient pas seulement de tomber sous la puissance d'un ennemi si redoutable et de devenir l'opprobre des nations, ils appréhendaient encore qu'il ne fît à Jérusalem et au temple du Seigneur le même traitement qu'il avait fait aux autres villes et aux autres temples. C'est ce qui les engagea à se défendre. Ils recueillirent ce qu'ils purent de troupes, se saisirent de toutes les hauteurs des montagnes et de tous les passages, fortifièrent leurs bourgs et leurs villes, et amassèrent de grandes provisions pour se préparer à soutenir cette guerre. Le grand-prêtre Eliachim, qui avait eu toute l'autorité pendant la captivité du roi Manassès, et qui en usait encore, donna tous les ordres nécessaires pour une vigoureuse résistance. Il alla ensuite dans tout le pays d'Israël encourager les peuples à se bien défendre, et leur fit implorer le secours de Dieu par le jeûne et par la prière.

Holopherne demande à Achior, chef des Ammonites, quelles étaient les forces des Israélites.

3. Holopherne [5], irrité jusqu'à la fureur de ce que les Israélites se préparaient à lui résister, s'informa des Moabites et des Ammonites, qui était ce peuple, quelles étaient ses forces et ce qu'il prétendait faire. Achior, qui était le chef des Ammonites, lui fit en peu de mots l'histoire des Juifs, et, après lui avoir raconté plusieurs des miracles que Dieu avait faits en leur faveur, il ajouta qu'ils avaient été heureux et invincibles tant qu'ils étaient demeurés fidèles au Seigneur; qu'ainsi il ne

[2] Judith. I. — [3] Judith. II. — [4] Judith. III. — [5] Judith. V.

devait point se flatter de les vaincre, à moins qu'ils n'eussent commis contre leur Dieu quelque crime qui les rendît indignes de sa protection. Holopherne [1], offensé de ce discours, fit livrer Achior aux habitants de Béthulie, dans le dessein de le faire mourir après la prise de cette ville.

Siége de Béthulie, l'an du monde 3348. Les assiégés prennent la résolution de se rendre si Dieu ne les assiste dans cinq jours.

4. Le lendemain [2], Holopherne marcha contre Béthulie. Son armée était de six-vingt mille hommes de pied, et de vingt-deux mille hommes de cavalerie, sans compter ceux qu'il avait pris dans sa marche et les jeunes hommes qu'il avait choisis et amenés des provinces et des villes dont il s'était rendu maître. La ville étant asiégée, les ennemis se saisirent sans résistance de tous les postes des environs, et en particulier des sources qui fournissaient de l'eau aux habitants. La soif réduisit Béthulie à une telle extrémité, que les assiégés résolurent de se rendre, si Dieu ne les assistait dans cinq jours.

Dessein que Dieu met dans le cœur de Judith de délivrer la ville.

5. Judith [3] veuve de Manassé, étant informée de ce dessein, envoya quérir les anciens du peuple et leur remontra avec force la faute qu'ils avaient faite de prescrire un terme à la miséricorde de Dieu. Ozias et les sénateurs, reconnaissant que c'était l'Esprit de Dieu qui la faisait parler ainsi, confessèrent leur faute et recommandèrent le salut de la ville et du peuple à ses prières, parce qu'ils savaient qu'elle était une femme sainte et craignant Dieu. Judith leur demanda, de son côté, leurs prières pour le succès d'une résolution hardie qu'elle avait prise; et, sans leur rien découvrir de son dessein, elle les pria qu'on lui tînt seulement pour la nuit suivante la porte de la ville libre, afin qu'elle pût sortir avec sa servante. Elle entra aussitôt après dans son oratoire, où, revêtue d'un cilice et la tête couverte de cendres, elle se prosterna devant le Seigneur, lui demandant qu'il lui plût de [4] garantir son peuple du danger qui le menaçait. Sa prière finie, elle se [5] para de ses plus riches et de ses plus beaux ornements. Dieu même ajouta un nouvel éclat à la beauté qui lui était naturelle, parce que tout cet ajustement n'avait pour principe aucun mauvais désir, mais la vertu seule et le salut de son peuple.

Judith va trouver Holopherne, et consent à manger avec lui dans sa tente; ce général est surpris de vin.

6. Judith sortit ainsi de la [6] ville, suivie d'une servante, qui portait un petit vaisseau rempli de provisions pour manger. Comme elle descendait de la montagne vers le point du jour, les gardes avancées des Assyriens l'arrêtèrent, et, ayant su d'elle le sujet de sa venue, ils la conduisirent à la tente d'Holopherne. Judith, voyant ce général assis sous un pavillon de pourpre en broderie d'or, relevé d'émeraudes et de pierres précieuses, se prosterna en terre [7] et l'adora. Holopherne la fit relever par ses gens et lui [8] demanda ce qui la portait à quitter sa ville et à venir dans son camp. Elle lui répondit avec tant de sagesse, de grâces et de charmes, que le général, épris d'amour pour elle, ne pensa plus qu'à la gagner et à contenter sa passion. Judith profita de ces dispositions d'Holopherne et [9] consentit à aller manger dans sa tente. Elle y vint le quatrième jour, but et mangea devant lui ce que sa servante lui avait préparé. Holopherne fut tellement transporté de joie en la voyant, qu'il but dans ce repas plus de vin qu'il n'en avait bu en aucun autre jour de sa vie.

Judith coupe la tête à Holopherne et se retire à Béthulie.

7. Le soir étant venu [10], chacun se retira; Judith seule demeura dans la chambre, et l'eunuque Vagao en ferma les portes. Holopherne était dans son lit, accablé de sommeil par l'excès du vin. Judith, qui avait donné ordre à sa servante de se tenir dehors de la porte et de faire sentinelle, était devant le lit, priant le Seigneur avec larmes et remuant les lèvres en silence. Elle s'approcha ensuite de la colonne qui était au chevet du lit, délia le sabre qui y était attaché; puis, prenant Holopherne par les cheveux de sa tête et in-

[1] Judith. VI. — [2] Judith. VII.

[3] Judith était de la tribu de Siméon, elle nous l'apprend elle-même en disant: *Seigneur Dieu de mon père Siméon, qui avez mis le glaive entre ses mains pour venger l'injure faite par des étrangers, qui avaient violé la vierge Dina.* Judith. IX, 2, et Gen. XXXIV, 25. La Vulgate fait ce Siméon fils de Ruben; ce qui a donné lieu à quelques auteurs de croire que Judith était de la tribu de Ruben. Il vaut mieux dire qu'il y a faute dans la Vulgate, vu surtout que ni dans la Genèse, ni dans l'Exode, ni dans les Paralipomènes, où les enfants de Ruben sont nommés, on n'en trouve aucun du nom de Siméon. Saint Fulgence lisait dans ses exemplaires: *Manassé, époux de Judith, était fils d'Achitob, fils de Melchis, fils d'Eliab, fils de Nathanaël, fils de Surisoda, fils de Siméon, fils d'Israël.*

[4] Judith. IX. — [5] Judith. X — [6] Ibid.

[7] Judith ne regardait point Holopherne comme un dieu, et l'Ecriture, en disant qu'elle l'adora, veut seulement nous marquer qu'elle lui témoigna un profond respect, tel qu'on a coutume de rendre aux grands princes dont la puissance est une image de celle de Dieu.

[8] Judith. XI. — [9] Judith. XII. — [10] Judith. XIII.

voquant de nouveau le Seigneur, elle la lui coupa en deux coups, sortit peu après et donna à sa servante la tête d'Holopherne, lui commandant de la mettre dans son sac. Ensuite elles sortirent toutes deux selon leur coutume, comme pour aller prier, et, étant passées au-delà du camp, elles tournèrent le long de la vallée et arrivèrent à la porte de la ville. Alors Judith dit de loin à ceux qui faisaient garde sur les murailles : « Ouvrez, parce que Dieu est avec nous et qu'il a signalé sa puissance dans Israël. » On lui ouvrit, et aussitôt toute la ville s'assembla autour d'elle. Montant ensuite sur une éminence, elle exhorta tout le monde à louer le Seigneur, leur montra la tête d'Holopherne, et leur dit en peu de mots ce qu'elle avait fait, ajoutant, pour sa justification, que son ange l'avait gardée pure et sans aucune tache de péché. On fit venir aussi Achior, qui, saisi de frayeur à la vue de la tête d'Holopherne et convaincu en même temps de la toute puissance du Dieu d'Israël, crut en lui et abandonna les superstitions païennes.

La tete d'Holopherne est pendue aux murs de Béthulie. Achior embrasse la religion des Juifs. Effroi où la mort d'Holopherne met les Assyriens; leur fuite. Les Israélites s'enrichirent de leurs dépouilles. Cantique de Judith. Sa mort arrivée l'an du monde 3390.

8. Dès que [1] le soleil fut levé, les habitants de Béthulie, de l'avis de Judith, pendirent la tête d'Holopherne au haut de leurs murs et sortirent armés, faisant beaucoup de bruit, toutefois sans dessein d'attaquer l'ennemi. Les sentinelles, les voyant venir, coururent à la tente d'Holopherne pour lui en donner avis, et les principaux officiers de l'armée s'y assemblèrent pour prendre l'ordre du combat. L'eunuque Vagao entra dans la chambre de ce général pour l'éveiller; mais, l'ayant trouvé sans tête et nageant dans son sang, il sortit et dit au peuple qu'une seule femme du peuple hébreu avait mis la confusion dans la maison du roi. L'armée assyrienne [2], voyant Holopherne mort, chercha son salut dans la fuite. Les Israëlites les poursuivirent jusqu'à Damas et s'enrichirent de leurs dépouilles. On donna à Judith tout ce qui avait appartenu à Holopherne, en or, en argent, en pierreries, en meubles précieux; et elle envoya le tout au temple de Jérusalem pour y être consacré au Seigneur. Le grand-prêtre Eliachim, dit aussi Joakim, vint en même temps de Jérusalem à Béthulie, avec tous les anciens pour voir et féliciter Judith, qui, de son côté, rendit de solennelles actions de grâces à Dieu par un cantique qu'elle composa. Le jour de cette victoire fut mis par les Hébreux au rang des fêtes. Judith continua de vivre dans la retraite. Elle mourut âgée de cent cinq ans, sans avoir jamais voulu se remarier, et fut enterrée avec son mari à Béthulie. Tout le peuple la pleura pendant sept jours.

Eloge de Judith.

9. Les saints [3] docteurs de l'Eglise se sont beaucoup étendu sur les louanges de Judith. Ils l'ont proposée aux veuves comme un parfait modèle de vertu. Il paraît, en effet, que Dieu a voulu leur tracer, dans la personne de Judith, une image de la vie qu'elles doivent mener. Illustre par [4] sa naissance et riche en toutes sortes de biens, jeune et d'une beauté singulière, elle méprisa généreusement les richesses, rejeta les délices de la vie, qui contribuent à la révolte de la chair, et ne pensa qu'à la mortifier, portant toujours un cilice et jeûnant dans tout le cours de sa vie. Amie de la retraite et du silence, elle se conduisit d'une manière si édifiante et avec tant de modestie et de circonspection, que nul n'osa jamais dire la [5] moindre parole à son désavantage. Quoiqu'elle vécût au milieu d'un peuple qui regardait le mariage comme une source de bonheur, cependant elle persévéra constamment dans l'état de sa viduité, nonobstant sa grande beauté et ses richesses, qui pouvaient la rendre si agréable aux yeux des hommes. On ne doit pas moins admirer la grandeur de sa foi, son exactitude dans le culte du Seigneur, son amour pour sa patrie, sa profonde [6] humilité et sa fidélité [7] à rendre à Dieu toute la gloire de la victoire remportée par son ministère sur l'armée des Assyriens.

[1] Judith. XIV. — [2] Judith. XV.

[3] Ambros., lib. *de Viduis*, cap. VII; Hieronym., *epist. ad Furian.*, tom. IV, pag 554; Fulgentius, *epist.* 2 *ad Gallam*, cap. XIII.

[4] *Ecce vidua præclara natalibus, facultatibus dives, ætate juvenis, specie mirabilis, divitias contempsit, carnis incentiva calcavit, induta virtute ex alto, non quæsivit secundo famulari connubio.* Fulgent., ubi sup.

[5] *Et erat hæc in omnibus famosissima, quoniam timebat Dominum valde, nec erat qui loqueretur de illa verbum malum.* Judith. VIII, 8.

[6] *Ita unius viduæ temperantia atque sobrietas non solum naturam suam vicit, sed, quod est amplius, fecit viros etiam fortiores. Nec his tamen elata successibus, cui utique gaudere et exultare licebat jure victoriæ, viduitatis reliquit officium; sed, contemptis omnibus qui ejus nuptias ambiebant, vestem jucunditatis deposuit, viduitatis resumpsit; nec triumphorum suorum amavit ornatus, illos existimans esse meliores, quibus vitia corporis, quam quibus hostium arma vincuntur.* Ambros., lib. *de Viduis*, cap. 7.

[7] Judith. XVI.

ARTICLE II,

OU L'ON EXAMINE SI L'HISTOIRE DE JUDITH EST VÉRITABLE, ET EN QUEL TEMPS ELLE EST ARRIVÉE.

1. La vérité de l'histoire de Judith est un point que l'on a fort contesté dans les derniers siècles. On a prétendu que, dès le premier pas, l'écrivain se trahissait lui-même, en disant «qu'Arphaxad, roi des Mèdes, bâtit une ville très-forte, qu'il appela Ecbatane; tandis que, selon le témoignage [1] d'Hérodote, Déjocès est le fondateur de cette ville. Ce qu'il ajoute immédiatement après, touchant le règne de Nabuchodonosor à Ninive, ne paraît pas mieux fondé. L'histoire, dit-on, ne connaît aucun prince du nom de Nabuchodonosor à Ninive, mais seulement à Babylone. Il paraît même que l'auteur est tombé dans une contradiction manifeste. Car, après avoir parlé de Nabuchodonoser et d'Arphaxad, qui ont dû régner avant la captivité, dans le reste du livre il fait parler et agir Judith, le grand pontife Eliachim et Achior, comme s'ils eussent vécu après la [2] captivité et la destruction du temple de Jérusalem. On se récrie aussi sur la rapidité des conquêtes d'Holopherne, sur la grande étendue de pays qu'on lui fait parcourir en si peu de temps. On ne conçoit pas non plus comment ce général, après avoir subjugué tant de peuples, se trouve arrêté devant une ville d'aussi faible défense qu'était Béthulie, et qu'il y soit demeuré plus d'un mois dans l'inaction, sans donner aucun assaut et sans faire d'autres entreprises contre cette ville, que de se saisir de ses fontaines. Enfin on a peine, dit-on, à comprendre comment une femme si sainte, si louée dans l'Écriture et destinée à accomplir de si grandes choses, a pu user de tant d'équivoques et de termes qui font peu d'honneur à sa vertu et à sa religion. Toutes ces difficultés, et quelques autres que nous aurons lieu d'éclaircir dans la suite, ont déterminé plusieurs critiques protestants à révoquer en doute la vérité de l'histoire de Judith et à la regarder comme une fiction ou une parabole. Cette pièce, si l'on en croit Grotius [3], fut composée du temps de la persécution d'Antiochus Epiphanes, et avant que ce prince eût profané le temple, en y plaçant une idole. Le dessein de l'auteur était de rassurer les Juifs par l'espérance d'un prompt secours de la part du Seigneur. *Judith*, selon lui, signifie la Judée; *Béthulie*, le temple ou la maison de Dieu; le glaive qui sort de Béthulie, sont les prières des saints. *Nabuchodonosor* désigne le démon; l'*Assyrie*, le faste ou l'arrogance. L'instrument du diable, c'est Antiochus, qui, sous un nom emprunté, est appelé ici *Holopherne*, c'est-à-dire l'huissier ou le ministre du serpent. Le grand pontife *Eliachim* ou *Joakim* est la figure du secours que Dieu devait envoyer à son peuple. *Judith* est dépeinte comme une veuve d'une rare beauté, pour représenter la Judée, qui, quoique belle, était néanmoins dénuée de secours dans le temps de la persécution d'Antiochus.

2. Les anciens Pères de l'Église n'en ont point jugé ainsi. Ils ont cru que l'histoire de Judith, quelque merveilleuse qu'elle soit, ne contenait rien que de réel et de véritable; et ils ne se sont jamais avisé de la regarder comme une fiction, ni de la tourner en parabole. Saint Ambroise, saint Jérôme et saint Fulgence y ont reconnu un sens littéral. Ils ont regardé Judith non comme une figure de la Judée, mais comme une vraie veuve digne de respect et de vénération, et ils l'ont comptée entre les veuves de l'Ancien Testament qui devaient servir de modèle à celles du Nouveau. Les Juifs, dès le temps de saint Jérôme, lisaient le livre de Judith *parmi les apocryphes* [4], suivant plusieurs exemplaires, ou parmi les *hagiographes*, et ils n'employaient point son autorité dans les controverses de religion; mais ils ne

[1] Herodot., in *Elio*, lib. I, pag. 43.

[2] *Nam et ante hos annos cum recessissent a via, quam dederat illis Deus, ut ambularent in ea, exterminati sunt prœliis a multis nationibus, et plurimi eorum captivi abducti sunt in terram non suam. Nuper autem reversi ad Dominum Deum suum, ex dispersione qua dispersi fuerant, adunati sunt, et ascenderunt montana hæc omnia, et iterum possident Jerusalem, ubi sunt sancta eorum.* Judith. v, 22, 23.

[3] *Puto scriptum librum cum primum Antiochus illustris in Judæam venisset, templo nondum per idolum polluto, in hoc ut Judæi spe divinæ liberationis confimarentur. Nam Jehudith esse judæam gentem nemo negaverit; Bethulia est templum; gladius inde egrediens sunt preces sanctorum. Nabuchodonosor Hebræis sæpe diabolum significat, et Assyriæ fastum, ut notatum est Hieronymo. Diaboli instrumentum Antiochus, qui hic tecto nomine Holophernes, id est lictor serpentis Judæam formosam sed viduam, id est ab omni auxilio discretam subigere volebat.... Joakim Deum surrecturum significat.* Grot., *Præfat. in Judith.*

[4] *Apud Hebræos liber Judith inter hagiographa legitur. Cujus auctoris ad roboranda illa quæ in contentionem veniunt, minus idonea judicatur. Chaldæo tamen sermone conscriptus inter historias computatur.* Hieronym., *Præfat. in Judith.*

laissaient pourtant pas de le recevoir comme une histoire véritable, qu'ils conservaient écrite en Chaldéen. C'est donc à tort qu'on voudrait accuser de fausseté et d'imposture une histoire que l'antiquité nous a donnée pour constante, et qui, d'ailleurs, a tous les caractères d'un récit fidèle et d'un événement réel et assuré. En effet, rien n'est mieux circonstancié que cette narration. L'on y voit les noms propres des personnes, leur condition, leur âge, leurs mœurs. L'auteur y entre dans un détail exact des provinces, des villes et autres lieux dont la connaissance était nécessaire. Il en marque la situation, l'avantage et les limites. Son exactitude paraît surtout dans la description qu'il fait de la ville d'Ecbatane, de la puissance de Nabuchodonosor, des forces de son armée et de ses conquêtes. Ce qu'il dit de Judith, de sa victoire, du cantique qu'elle composa en cette occasion, de la fête que les Juifs instituèrent en mémoire de ce fameux événement, de la famille d'Achior, qui, de son temps, était encore distinguée parmi les Juifs, est si bien suivi et raconté d'une manière si simple et si naturelle, qu'on ne peut sans témérité le soupçonner de fiction. Si l'écrivain n'avait eu d'autre dessein, comme le dit Grotius, que de rassurer les Juifs par l'espérance d'un prompt secours, du temps de la persécution d'Antiochus l'Illustre, se serait-il exprimé ainsi, en finissant son livre : « Or, le jour de cette victoire a été mis par les Hébreux au rang des saints jours, et, depuis ce temps-là jusqu'aujourd'hui, il est honoré comme un jour de fête parmi les Juifs ? » Promet-on du secours aux victorieux, surtout quand ils jouissent paisiblement et depuis longtemps du fruit de leurs victoires, ainsi [1] que faisaient alors les Juifs depuis la défaite des Assyriens ?

3. Il n'est pas même difficile de montrer que l'histoire de Judith n'a rien d'incompatible, ni avec l'Écriture, ni avec les auteurs profanes, et que si elle renferme quelques contradictions, elles ne sont qu'apparentes. — 1° Ce que dit Hérodote, en parlant d'Ecbatane, n'est point contraire à ce que nous en lisons dans le livre de Judith. Selon cet historien profane, Déjocès [2], étant devenu maître de l'empire des Mèdes, bâtit la ville d'Ecbatane et l'environna de sept murs qui la fermaient de toutes parts, à une distance proportionnée l'un de l'autre. Le premier était plus bas que tous les autres, et les suivants, montant par degré, étaient plus élevés que les précédents de toute la hauteur de leurs créneaux. Au-dedans de la septième enceinte étaient le palais royal et le lieu où l'on serrait les trésors. Or, ce narré ne détruit point celui du livre de Judith. Premièrement, selon la version [3] grecque de cette histoire, Arphaxad ne bâtit point la ville d'Ecbatane ; mais il « commandait aux Mèdes dans Ecbatane ; il bâtit dans cette ville, et il la ferma de murs de pierres de taille qui avaient chacune de largeur trois coudées, et six coudées de longueur. » Ecbatane, suivant cette version, subsistait donc avant Arphaxad, et ce prince ne fit que l'augmenter et l'embellir. En second lieu, lorsque la Vulgate dit qu'Arphaxad « bâtit de pierres de taille carrées une ville très-forte, qu'il appela Ecbatane, » elle ne veut point attribuer à ce prince tout l'honneur de cet ouvrage, ni l'ôter à Déjocès. Le sens de cet endroit est qu'Arphaxad eut assez de part dans la construction de la ville, pour donner lieu de dire qu'il l'avait bâtie. Il paraît en effet que ce prince, qui est le même que Phraortès, fils et successeur de Déjocès, renversa les murailles que son père avait élevées plus de cinquante ans auparavant, ou au moins qu'il en fit bâtir de nouvelles, plus hautes et plus solides que les premières. — 2° Hérodote ne dit rien de la hauteur ni de la largeur des murailles élevées par Déjocès; il se contente de marquer, en général, leur étendue [4] et de dire qu'elle égalait celle

[1] *In omni autem spatio vitæ ejus* (*Judith*), *non fuit qui perturbaret Israel et post mortem ejus annis multis*. Judith XVI, 30.

[2] *Dejoces igitur, imperio potitus, Medos compulit unum oppidum condere, ut hoc uno communito exornatoque aliorum non ita magnam curam haberent. Obsequentibus quoque hac in re Medis, mœnia constituit ampla simul et valida, quæ nunc Ecbatana appellantur, in quibus murus unus alteri veluti confinis erat. Sic nimirum constitutis mœnibus, ut ambitus singuli alteris gradatim essent sublimiores solique pinnis prominerent. Adjuvabat huc loci ipsius commoditas, ut qui collis instar esset elevatus. Sed accessit etiam majus quiddam data opera factum. Siquidem ambitus isti numero septem erant, contigui in quorum postremo regia est et thesauri*. Herodot., lib. I *in Clio*, pag. 43.

[3] Ἀρφαξὰδ ὃς ἐβασίλευσε Μήδων ἐν Ἐκβατάνοις καὶ ᾠκοδόμησεν ἐπ' Ἐκβατάνων καὶ κύκλῳ τείχη ἐκ λίθων λελαξευμένων εἰς πλάτως πηχῶν τριῶν καὶ εἰς μῆκως πηχῶν ἕξ. Le Syriaque et l'ancienne version italique lisent de même.

[4] *Hæc mœnia quam amplissima sint magnitudine, prorsus illum Atheniensium æquant ambitum. Atque singulæ quidem pinnæ suis atque hunc in modum distinctis fulgent coloribus. Nempe primi ambitus*

des murs d'Athènes. Il ajoute que les créneaux étaeint peints de diverses couleurs; que le premier était blanc, le second noir, le troisième rouge, le quatrième bleu, le cinquième d'un rouge plus chargé que le vermillon, le sixième argenté, le septième doré. Si ces murailles eussent été aussi magnifiques et aussi fortes que celles que fit bâtir Arphaxad, sans doute qu'il en aurait averti : la chose était digne de remarque. Ces [1] murailles, dit l'Écriture, étaient de pierres de taille carrées; elles avaient dix coudées de large et trente coudées de haut. Arphaxad fit élever des tours sur ces murs. Elles étaient carrées et avaient cent coudées de hauteur. Chaque côté de la tour avait vingt pieds de largeur, et il fit faire les portes de la même hauteur que les tours. Hérodote ne dit rien de tout cela. Ainsi cet historien rapporte ce que fit Déjocès à Ecbatane; et le livre de Judith ne parle que des augmentations et des embellissements qu'Arphaxad ou Phraortès fit dans la même ville. Mais ces augmentations et ces embellissements furent assez considérables pour que l'on regardât Arphaxad comme le second fondateur de cette ville, et pour qu'il eût le droit de lui changer son nom et de lui donner celui d'*Ecbatane*. Car il paraît, même par Hérodote, que ce nom n'est pas celui que Déjocès lui donna après l'avoir bâtie. Autrement il n'aurait pas remarqué que, dans le temps qu'il écrivait, cette ville s'appelait Ecbatane [2].

Arphaxad est le même que Phraortès, fils et successeur de Déjocès.

4. Il ne s'agit plus que de montrer qu'Arphaxad est le même que Phraortès, fils et successeur de Déjocès dans l'empire des Mèdes. Il ne faut, pour cela, que comparer ce qui est dit de Phraortès, dans Hérodote, avec ce que nous lisons d'Arphaxad dans l'histoire de Judith. Hérodote, après avoir [3] remarqué que Déjocès ne subjugua que les Mèdes et ne posséda l'empire d'aucune autre nation, ajoute que, ce prince étant mort après cinquante-trois ans de règne, son fils Phraortès lui succéda. Peu content du royaume que son père lui avait laissé, il assujettit d'abord les Perses à son empire, et, avec les Perses et les Mèdes, il vainquit le reste des peuples de l'Asie, passant successivement d'une nation à une autre, toujours suivi de la victoire, jusqu'à ce qu'enfin, étant venu attaquer Ninive et l'empire des Assyriens, il fut vaincu et mis à mort la vingt-deuxième année de son règne. Or, rien ne revient mieux à ce récit d'Hérodote que ce que l'Écriture nous dit d'Arphaxad [4] dans le livre de Judith. Elle remarque qu'il était « roi des Mèdes, qu'il assujettissait à son empire un grand nombre de nations, qu'il se glorifiait de sa puissance comme étant invincible par la force de son armée et par la multitude de ses chariots, » qu'il fut vaincu par « Nabuchodonosor, roi des Assyriens, qui régnait dans la grande ville de Ninive. » Phraortès et Arphaxad ne sont donc différents que de nom. Mais cette différence ne prouve point une diversité de personnes. On sait, au contraire, que les rois des Mèdes avaient ordinairement plusieurs noms, et que les historiens qui en ont parlé les ont désignés tantôt sous un nom, tantôt sous un autre. Par exemple, Diodore [5] de Sicile nomme Artynès le roi des Mèdes à qui Hérodote [6] donne le nom de Déjocès. Il appelle Artibarnes celui qui, dans Hérodote, est nommé Phraortès. Il nomme les deux princes suivants Astibares et Apandas, tandis que, dans Hérodote, ils sont appelés Cyaxare et Astyage.

pinnæ colore sunt albicanti, secundi nigro, tertii purpureo, quarti cæsio, quinti sandaricino : postremi vero duo, alter argentatas, alter inauratas habet pinnas. Herodot., lib. I *in Clio*, pag. 43.

[1] *Ipse ædificavit civitatem potentissimam, quam appellavit Ecbatanis, ex lapidibus quadratis et sectis: fecit muros ejus in latitudinem cubitorum septuaginta et in altitudinem cubitorum triginta; turres vero ejus posuit in altitudinem cubitorum centum. Per quadrum vero earum latus utrumque vicenorum pedum spatio tendebatur, posuitque portas ejus in altitudinem turrium.* Judith. 1, 1, 2, 3.

[2] *Obsequentibus quoque hac in re Medis mœnia constituit, ampla, simul et valida, quæ nunc Ecbatana appellantur.* Ταῦτα τό νῦν Ἐκβατάνα κέκληται. Herodot., ubi sup.

[3] *Dejoces igitur solam Medicam subegit nationem eique soli imperavit..... Dejoce defuncto, qui annos tres et quinquaginta regnavit, filius ejus Phraortes suscepit imperium. Qui solo imperio Medorum non contentus, bellum ante omnes intulit Persis, eosque primos in potestatem Medorum redegit. Quibus nationibus potitus, valida utraque mox Asiam subegit; aliam deinceps atque aliam invadendo gentem, donec ad Assyrios oppugnandos pervenit; ad eos, inquam, Assyrios qui Ninum incolebant, quondam omnium principes, sed tunc a sociis per defectionem desertos : alioqui per se bene habentes. Adversus hos expeditione suscepta, Phraortes secundo ac vicesimo quam regno potitus est anno cum pleraque exercitus parte periit.* Herodot., lib. I *in Clio*, pag. 44.

[4] *Arphaxad itaque rex Medorum, subjugaverat multas gentes imperio suo... et gloriabatur quasi potens in potentia exercitus sui et in gloria quadrigarum suarum. Anno igitur regni sui duodecimo, Nabuchodonosor, rex Assyriorum, qui regnabat in Ninive civitate magna, pugnavit contra Arphaxad, et obtinuit eum.* Judith 1, 1, 4, 5.

[5] Diodor. Sic., *ex Ctesia*, lib. II, pag. 94. — [6] Herodot., lib. I *in Clio*, pag. 43, 44, 45.

Réponse à la seconde objection.

5. La seconde difficulté, que l'on forme à l'occasion du nom de Nabuchodonosor donné au roi de Ninive, n'est pas difficile à lever. Tout le monde sait que, la race royale des Babyloniens étant venue à manquer, Assaradon, fils de Sennachérib, les assujettit sous l'ancien joug des Assyriens, après huit années d'anarchie. On en voit des preuves dans le second livre [1] des Paralipomènes. N'était-il donc pas naturel que, les royaumes d'Assyrie et de Babylone étant réunis sous une même couronne, dans la personne d'Assaradon, et puis de son fils Saosduchin, sous le règne duquel arriva l'histoire de Judith, on le nommât Nabuchodonosor, du nom commun à tous les rois de Babylone, comme étant le plus illustre de ces deux empires [2] ?

Réponse à la troisième objection.

6. Avant de répondre à la troisième objection, il est nécessaire de fixer l'époque du siége de Béthulie. L'opinion qui nous paraît la plus vraisemblable et la mieux fondée, est que l'événement dont il s'agit arriva sous le règne de Manassès, plusieurs années avant la captivité de Babylone, vers l'an du monde 3348. — 1° Il est certain qu'après la captivité, il n'y avait plus de rois dans la Médie ni dans l'Assyrie. Ces deux royaumes, avant le retour des Juifs dans la Judée, avaient été réunis à celui des Perses, et Cyrus possédait seul l'empire d'Orient, après avoir détruit celui des [3] Mèdes et des Chaldéens [4]. Cependant il paraît, par le livre de Judith, que dans le temps que vivait cette illustre veuve, et peu de mois avant le siége de Béthulie, le royaume des Mèdes était [5] encore florissant, et que les rois de Chaldée régnaient dans [6] l'Assyrie. — 2° Il n'est pas moins certain que la ville de Ninive [7], qui, du temps de Judith, était la capitale de l'Assyrie, fut détruite même avant la captivité, par Astyage, roi des Mèdes, l'an du monde 3378, comme le dit saint [8] Jérôme, après Hérodote. — 3° Le nom du grand prêtre, qui, du temps de Judith, exerçait la souveraine sacrificature, est encore une preuve que l'on doit placer cet événement avant la captivité et du temps du roi Manassès. On voit, en effet, un grand prêtre de ce nom sous le règne de ce prince. C'est *Eliacim, fils d'Helcias*, qui avait été intendant du palais sous le roi Ezéchias, comme il paraît par le livre IV des Rois, chapitre XVII. Mais Ezéchias, on ne sait par quel motif, ayant dépouillé Eliacim de son emploi, en revêtit Sobna, qui n'était encore que secrétaire; ce dernier, ayant été disgrâcié sous le règne de Manassès, Eliacim lui succéda et continua à faire les fonctions de grand prêtre sous Josias. Car nous croyons qu'Eliacim ou Joakim est la même que Helcias, qui exerçait la grande sacrificature sous ce dernier prince. Enfin, en supposant, comme il est assez vraisemblable, qu'Eliacim, qui vivait sous Manassès, est le même qu'Helcias ou Eliacias, grand prêtre sous le règne de Josias, la difficulté tombe d'elle-même, puisque Josèphe reconnaît que, sous le règne de ce prince, il y eut un personnage de ce nom, qui, en qualité de souverain pontife, « fut revêtu de la tunique et ceint de la ceinture du prince de la maison de Dieu, qui fut comme le père de Jérusalem et de la maison de Juda, qui porta la clef de David sur son épaule et qui fut placé sur un trône de gloire dans la maison de son père, » comme l'avait prédit [9] Isaïe. Il est vrai que Josèphe ne nomme point Eliacim dans le catalogue qu'il a fait des grands prêtres. Mais

[1] *Idcirco superinduxit eis Deus principes exercitus regis Assyriorum : ceperuntque Manassen et vinctum... duxerunt in Babylonem.* II Paralip. XXXIII, 11.

[2] D'autres prétendent qu'Assaradon n'est pas le même que Nabuchodonosor Ier, et soutiennent qu'il faut faire régner celui-ci au moins cent vingt ans plus tôt, sous l'interrègne qui suivit la mort d'Amasias, roi de Juda. Voyez Glaire, introduc. tom. III. (*L'éditeur.*)

[3] *Hinc Astibara, Medorum rege, per senii infirmitatem extincto in Ecbatanis, filius ejus, quem Astyagem Græci vocant, regnum accepit. Eo Cyri Persæ armis oppresso, ad Persas imperium devolutum est.* Diodor. Sic., *Biblioth.* lib. XI, pag. 120.

[4] *Eadem nocte interfectus est Balthasar, rex Chaldæus, et Darius Medus successit in regnum, annos natus sexaginta duos.* Dan. V, 31. Cyrus prit Babylone conjointement avec Darius, son oncle. Mais, apparemment que le respect qu'il avait pour lui le porta à lui céder l'autorité principale sur l'empire des Chaldéens, Darius ne régna en Babylone que deux ans; après quoi Cyrus posséda seul la monarchie d'Orient.

[5] *Arphaxad itaque, rex Medorum, subjugaverat multas gentes imperio suo.* Judith. I, 1. — [6] *Nabuchodonosor, rex Assyriorum, qui regnabat in Ninive civitate magna.* Judith I, 5. — [7] *Ibid.*

[8] *Quantum ad historias tam hæbreas quam græcas pertinet, et maxime Herodotum, legimus Niniven, regnante apud Hebræos Josia, et Astiage, rege Medorum, fuisse subversam.* Hieronym., *Præfat. in Jonam.*

[9] Isaïe XXII, 20. Toutes ces expressions marquent évidemment la dignité du souverain sacerdoce. Aussi saint Jérôme et saint Cyrille d'Alexandrie n'ont point fait difficulté d'assurer qu'Eliacim, dont il est parlé dans Isaïe, avait été souverain pontife. Voyez Hieronym., lib. VII *Comm. in Isai.*, cap. XXII, et Cyrill., lib. II *Comm. in Isa.*, cap. XXII.

on sait que cet historien n'a pas été fort exact en cette matière, puisque l'Ecriture en nomme quelques-uns dont il n'a point fait mention. Par exemple, il ne dit rien d'Azarias que les Paralipomènes comptent pour le vingt et unième grand-prêtre depuis Aaron. D'ailleurs, il se peut faire qu'Eliacim soit un de ceux qu'il nomme d'un autre nom; car Josèphe s'éloigne souvent en ce point de l'Écriture. Il nomme Joram, celui qui, dans les Paralipomènes est appelé *Johanam*, et il donne le nom d'Issus au grand-prêtre Azarias. — 4° Ce qui nous détermine encore à placer l'histoire de Judith sous Manassès, c'est qu'il n'y est parlé en aucun endroit du roi qui régnait alors dans Juda. C'est le grand-prêtre qui paraît à la tête des affaires; c'est lui qui pourvoit aux besoins de l'Etat, qui envoie ses ordres partout, qui va dans tout le pays d'Israël exhorter le peuple à demander du secours au Seigneur; c'est lui qui vient de Jérusalem à Béthulie féliciter Judith, comme au nom de toute la nation: ainsi l'on voyait les deux puissances, la sacrée et la civile réunies dans la personne d'Eliacim. Or, il était nécessaire que, sous le règne de Manassès, le grand-prêtre exerçât un souverain pouvoir dans la république des Hébreux. Depuis son retour de la captivité, ce roi ne se mêla plus des affaires de l'État; touché vivement du repentir de ses crimes, il ne pensa plus qu'à vivre dans la pénitence et dans la retraite. Il [1] « s'appliqua entièrement, dit Josèphe, à la réformation des mœurs et à rétablir la religion qu'il avait si horriblement profanée, et employa presque uniquement tout le reste de sa vie à témoigner à Dieu une profonde reconnaissance de la grâce qu'il lui avait faite de le délivrer de la captivité. » — 5° L'époque de l'histoire de Judith étant ainsi fixée, il n'est pas difficile de montrer que l'auteur ne se contredit en rien, et que les expressions qui semblent marquer le retour de la captivité de Babylone, ont un autre sens. Car la captivité dont il est parlé dans ce livre, n'est autre chose que la dispersion arrivée dans le royaume de Juda, lorsque les généraux des rois d'Assyrie prirent Jérusalem et emmenèrent Manassès captif à Babylone, selon qu'il est rapporté dans les livres [2] des Paralipomènes. Dans cette occasion, une partie des habitants de Jérusalem fut emmenée avec lui; la crainte fit que les autres se dispersèrent en divers endroits et laissèrent leur pays désert jusqu'au retour de Manassès. Alors ils revinrent de leur captivité et de leur dispersion, et la ville de Jérusalem, qui jusque-là avait été entre les mains des Assyriens, fut rendue à Manassès, et le Seigneur le ramena dans son royaume. L'endroit où, selon la version grecque, il est dit que *le temple du Dieu* des Juifs *a été mis par terre*, ne prouve pas mieux que l'auteur ait confondu les temps, celui qui a précédé la captivité avec celui qui l'a suivie. Outre que le texte de la Vulgate, traduit de l'original chaldaïque par saint Jérôme, ne parle point du temple, on peut dire que les termes de la version grecque, que l'on objecte, ne signifient pas un renversement ni une destruction totale. Ils disent simplement que *le temple* [3] *a été réduit au pavé*, c'est-à-dire *foulé aux pieds*, comme traduit le syriaque, souillé, profané, soit par les impiétés et les abominations qui s'y sont faites pendant le règne de Manassès, qui, selon le témoignage de l'Ecriture [4], plaça des idoles dans le temple du Seigneur et dressa des autels à tous les astres du ciel dans les deux parvis du temple de Jérusalem; soit par les Assyriens et les Babyloniens, après que ce roi eut été emmené prisonnier à Babylone. Ces ennemis du culte du vrai Dieu laissèrent [5] dépérir les bâtiments du temple, le dépouillèrent de ses trésors, détruisirent l'autel du Seigneur pour y en ériger aux fausses divinités. C'est donc à cette horrible profanation du temple, arrivée sous le règne de Manassès, que l'auteur de la version grecque du livre de Judith fait allusion: une preuve bien sensible qu'il ne parle point de la destruction totale de ce saint édifice par Nabuchodonosor, c'est ce qu'il dit dans le chapitre précédent, « que [6] les enfants d'Israël, étant

[1] Joseph., lib. X *Antiquit. Jud.*, cap. IV.

[2] *Igitur Manasses seduxit Judam et habitatores Jerusalem, ut facerent malum super omnes gentes... Idcirco superinduxit eis Dominus principes exercitus regis Assyriorum; ceperuntque Manassen et vinctum catenis atque compedibus duxerunt in Babyloniam. Qui, postquam coangustatus est oravit, Dominum et egit pœnitentiam..... et exaudivit orationem ejus reduxitque eum Jerusalem in regnum suum.* II Paralip. XXXIII, 9, 10, 11, 12, 13.

[3] Καὶ ὁ ναὸς τοῦ Θεοῦ αὐτῶν ἐγενήθη εἰς ἔδαφος. Judith. V, 22. — [4] *Posuitque idolum luci, quem fecerat in templo Domini.* IV Reg. XXI, 7 et 5, etc.

[5] Voyez dans le chapitre XXII du IV° livre des Rois le détail des réparations que Josias fut obligé de faire au temple deux ans après la mort de Manassès.

[6] Καὶ τὰ σκεύη, καὶ τὸ θυσιαστήριον, καὶ ὁ οἶκος ἐκ τῆς βεβηλώσεως ἡγιάσμενα ἦν.

revenus nouvellement de la captivité, et que, depuis peu, le peuple de Judée s'étant rassemblé, les vases, l'autel et la maison de Dieu avaient été purifiés de leur profanation. » L'auteur croyait donc que le temple et l'autel n'avaient pas été entièrement détruits, puisqu'on n'avait fait que le purifier; ce qui revient parfaitement au temps de Manassès, qui, après son retour de la captivité, « rétablit[1] l'autel du Seigneur, et immola des victimes et des hosties pacifiques en actions de grâces. »

Réponse à la quatrième objection.

7. On cessera de s'étonner de la rapidité des conquêtes d'Holopherne et de ce qu'en si peu de temps il ait parcouru une si grande étendue de pays, si l'on fait attention que, dans toute son expédition, il ne rencontra presque aucune résistance, que de la part des enfants d'Israël. La terreur de ses armes [2] s'étant répandue sur tous les habitants de la terre, les rois [3] et les princes de toutes les villes et de toutes les provinces de la Syrie, de la Mésopotamie, de la Syrie Sobal, de la Libye et de la Cilicie, lui envoyèrent des ambassadeurs et se soumirent. Dans toutes les villes de ces provinces, les princes et les personnes les plus honorables sortaient audevant d'Holopherne, et le recevaient avec des couronnes et des lampes. Il n'y eut, à proprement parler, que les enfants d'Israël qui firent contenance devant l'ennemi.

Réponse à la cinquième objection.

8. Il y aurait beaucoup plus de sujet d'être surpris que ce général de l'armée de Nabuchodonosor fût resté plusieurs jours devant Béthulie, sans en presser le siége. Mais on doit se souvenir que le siége de Béthulie se fit [4] pendant que s'écoulaient les trente jours qu'Holopherne campa dans la terre de *Gabaa,* pour donner le temps à ses troupes de se rafraîchir et de se rassembler, afin que, conformément aux ordres du roi son maître, il pût ensuite attaquer l'Egypte avec toutes ses forces réunies. Son armée n'ayant donc pas encore eu tout le temps nécessaire à cet effet, il ne crut point devoir l'engager si tôt dans de nouvelles fatigues, ni l'obliger de combattre contre un peuple opiniâtre, dans un pays [5] plein de montagnes et presque impraticable. La résolution qu'il prit de réduire la ville par famine, était bien plus convenable à la situation présente de ses affaires.

Réponse à la sixième objection.

9. Les équivoques dont on prétend que Judith se servit en parlant à Holopherne ou à ses ministres, font quelque difficulté. On sait qu'il ne peut jamais être permis de mentir, pour quelque raison que ce soit, et « que celui qui prétend qu'il y a certains mensonges qui sont de justice, » tels que ceux qui tendent à sauver la vie ou l'honneur au prochain, « ne dit autre chose, sinon qu'il y a certains péchés qui sont de justice, et par conséquent qu'il y a certaines choses qui, bien qu'injustes, ne laissent pas d'être justes; ce qui est, » dit saint Augustin dans le chapitre XV de son livre contre le mensonge, « de la dernière absurdité, puisque le péché n'est péché qu'à cause qu'il est contraire à la justice. » Ainsi l'on doit avouer de bonne foi que si Judith a menti en parlant à Holopherne, quoique ce fût pour délivrer sa patrie, elle a péché, en mêlant dans une action aussi bonne et aussi sainte par elle-même qu'était le salut du peuple de Dieu, une chose essentiellement mauvaise, telle qu'est le mensonge. Mais autant doit-on être sévère à condamner tout mensonge de péché, autant faut-il être réservé lorsqu'il s'agit d'en accuser ceux que l'Écriture nous représente comme animés et conduits par le Saint-Esprit. « Car [6] l'Écriture, disait saint Augustin à saint Jérôme, est aussi éloignée de favoriser le mensonge que d'en user. Un aussi bon esprit que le vôtre n'a pas besoin qu'on entre dans le détail, et je ne pourrais vous rien

[1] II Paralip. XXXIII, 16. — [2] *Et cecidit timor illius super omnes inhabitantes terram.* Judith XI, 18.

[3] *Tunc miserunt legatos suos universarum urbium ac provinciarum reges ac principes, Syriæ scilicet ac Mesopotamiæ, et Syriæ Sobal, et Libyæ atque Ciliciæ... Tantusque metus provinciis illis incubuit, ut universarum urbium habitatores, principes et honorati simul cum populis exirent obviam venienti, excipientes eum cum coronis et lampadibus.* Judith. III, 1, 9.

[4] Holopherne était encore campé dans la terre de Gabaa lorsqu'il fit venir Achior, chef des Ammonites, pour s'informer quelles étaient les forces des Israélites. Puis donc qu'il marcha contre Béthulie dès le lendemain, *altera die,* qu'il eut consulté Achior, il y a toute apparence qu'il n'attendit pas que le terme qu'il avait prescrit à ses troupes pour leur quartier de rafraîchissement fût entièrement écoulé.

[5] Béthulie était une des treize villes données en partage à la tribu de Siméon. Elle est nommée *Bethul* dans le livre de Josué, chap. XIX, 4. Sozomène, lib. V, chap. 16, veut apparemment marquer la même ville sous le nom de *Béthelie.* Il dit que c'était un gros lieu dépendant de la ville de Gaze, ce qu'il entend sans doute de la ville de Gaza, échue en partage à la tribu de Juda. *Voyez* Josué XV, 47. Or, Béthulie et plusieurs autres villes de la tribu de Siméon et de Juda étaient dans les montagnes, comme il paraît par le livre de Judith, et autres de l'Écriture.

[6] Augustin., *Epist.* 28 *ad Hieronym.*

dire sur ce sujet que vous ne trouviez bien mieux que moi, lorsque vous y regarderez de près, en lisant les endroits qui paraissent renfermer quelques mensonges. Votre piété vous y fera faire attention, puisque vous voyez bien que si l'on se persuade une fois que les auteurs canoniques peuvent avoir usé de mensonges officieux, dans les livres qu'ils nous ont laissés, il n'y aura plus rien que de chancelant dans l'autorité de l'Écriture. » Nous croyons donc pouvoir dire de Judith ce que saint Augustin a [1] dit d'Abraham, d'Isaac, de Jacob et de quelques autres saints personnages, accusés pareillement d'avoir menti, savoir : que les paroles de cette sainte veuve étaient des figures et des prophéties de l'avenir, et qu'en promettant à Holopherne une victoire entière sur les habitants de Béthulie, elle entendait parler de la ruine entière du peuple Juif, qui devait un jour arriver. Ce qui paraît un mensonge dans les figures, est véritable lorsqu'il est bien entendu.

Réponse à la septième objection.

10. A l'égard des termes trop libres, c'est à tort que l'on en attribue à Judith. Elle ne répondit à l'eunuque Vagao que dans des termes de soumission et de respect, que l'on ne doit point prendre à la rigueur, mais que l'on doit regarder comme un simple compliment, qui ne l'engageait à rien au préjudice de son devoir, de son honneur et de sa religion. D'ailleurs, l'eunuque ne s'étant point expliqué d'une manière claire et précise, Judith pouvait bien supposer que l'affection qu'Holopherne avait conçue pour elle était légitime, c'est-à-dire qu'elle tendait à la faire épouser. Elle n'était point obligée d'interpréter les intentions d'Holopherne ; et, n'étant pas assurée de ses mauvais desseins, la charité voulait qu'elle prît ses paroles dans un bon sens. Au reste, nous ne croyons point devoir nous arrêter ici à rendre raison de la grande beauté de Judith dans un âge si avancé. En suivant le sentiment de plusieurs interprètes, qui mettent sa naissance sous le règne d'Ezéchias, vers l'an du monde 3285, elle aurait eu 63 ans au temps du siége de Béthulie, que l'on place en 3348 ; puisque Judith, n'étant alors que dans la moitié de sa course, était sans doute encore en pleine vigueur et pouvait jusque-là avoir conservé sa beauté naturelle. Sara, femme d'Abraham, était si belle à l'âge de 90 ans, qu'elle fut recherchée par des rois et enlevée. D'ailleurs, l'Écriture dit expressément de Judith que [2] « Dieu même lui ajouta un nouvel éclat et augmenta encore sa beauté, afin de la faire paraître aux yeux de tous dans une beauté incomparable, parce que tout son ajustement n'avait pour principe aucun mauvais désir, mais la seule vertu. » Nous ne nous arrêterons point non plus à résoudre quelques légères difficultés que l'on forme sur les noms et la situation des lieux, sur la généalogie de Judith et autres points semblables, qui ne sont embarrassants que par la faute des copistes ou par l'ignorance où nous sommes de l'histoire et de la géographie ancienne.

ARTICLE III.

DE LA CANONICITÉ DU LIVRE DE JUDITH, DE SON AUTEUR, EN QUELLE LANGUE IL A ÉTÉ ÉCRIT.

Preuve de la canonicité du livre de Judith.

1. Nous venons de démontrer qu'on ne peut, sans témérité, révoquer en doute la vérité de l'histoire de Judith; mais quand on voudrait supposer que ce n'est qu'une parabole ou un récit fait à dessein de consoler les Juifs dans leurs afflictions et de leur donner un modèle de vertu dans la personne de Judith, on n'en pourrait rien conclure contre la canonicité du livre qui porte son nom. Ce livre n'en serait pas moins divin, ni moins l'ouvrage du Saint-Esprit, puisqu'on voit, par un grand nombre [3] d'endroits soit de l'Ancien, soit du Nouveau Testament, que les paraboles sont mises au rang des divines Écritures. Les Évangiles surtout sont remplis de ces sortes de discours figurés, et il y est dit que Jésus-Christ *ne* [4] *parlait point* au peuple juif *sans paraboles*. Au reste, l'autorité du livre de Judith est très-ancienne dans l'Église. On en a la preuve dans saint Clément [5] Ro-

[1] *Illa omnia quæ hæretici Priscillianistæ commemorant, ubi sit quisque mentitus, in eis libris leguntur, in quibus non solum dicta, verum etiam facta multa conscripta sunt, quia et figurate gesta sunt. In figuris autem quod velut mendacium dicitur, bene intellectum verum invenitur.* Aug., ubi sup., cap. 12, n. 26. Et encore : *Unde credendum est illos homines qui propheticis temporibus digni auctoritate fuisse commemorantur, omnia quæ scripta sunt de illis, prophetice gessisse atque dixisse.* Et peu auparavant : *Quidquid autem figurate fit aut dicitur, non est mendacium.* Augustin., lib. *de Mendacio*, cap. 5, num. 7.

[2] Judith x, 4. — [3] II Reg. xii et xiv, et Matth. xiii, xv, xxi et xxiv, etc. — [4] Matth. xiii, 34.

[5] *Mulieres complures per gratiam Dei corroboratæ strenua et virilia multa gesserunt. Beata Judith, cum urbs obsideretur... seipsam periculo tradens, propter charitatem patriæ populique obsessi egressa est, et*

main, Clément [1] d'Alexandrie et Tertullien, qui ont relevé par de grands éloges la foi, la valeur et la sainteté de Judith. Ce qu'ils n'ont fait sans doute que parce que ce livre avait déjà, de leur temps, une grande autorité dans l'Église. Origène, ainsi que nous l'avons [2] dit plus haut, met le livre de Judith au nombre *des livres sacrés*, et le cite sous le nom d'*Ecriture* [3]. Il s'en sert [4] même pour prouver que Dieu est le Dieu de tous les êtres créés, et en particulier de tous les hommes. Saint [5] Hilaire en cite un passage sous le nom de *loi*. C'est celui où Judith, pour faire éclater sa joie et sa reconnaissance, chante à la gloire du Seigneur, en disant : « Le [6] Seigneur, qui met les armées en poudre, le Seigneur est le nom qui lui appartient. » Puis donc qu'il est certain que saint Hilaire divisait [7] toute l'Écriture sainte en quatre parties : la Loi, les Prophètes, les Evangiles et les Épîtres des Apôtres, on ne peut douter qu'il n'ait regardé le livre de Judith comme faisant partie des divines Écritures. Le même Père remarque [8] ailleurs que, de son temps, il y avait des chrétiens qui donnaient rang au livre de Judith parmi les Écritures canoniques. Il y a même lieu de s'étonner qu'il ne fût point dès-lors généralement reçu comme canonique dans toutes les Églises, puisque, selon le témoignage de saint [9] Jérôme : « le concile de Nicée l'avait reconnu pour un des livres canoniques de l'Écriture. » Aussi ce saint docteur donne plus d'autorité au livre de Judith qu'à tous les autres que nous appelons ordinairement *deutérocanoniques*. Il le [10] joint au livre de Ruth et à celui d'Esther, et lui donne le nom de *volume sacré*. Sulpice-Sévère en parle comme d'une *histoire* [11] *sacrée*, et on la trouve dans tous les canons et les catalogues des Conciles et des Pères où nous avons dit qu'on avait mis le livre de Tobie. Ce qui montre évidemment que l'on doit porter le même jugement de l'un et de l'autre ; et que si le livre de Judith ne se trouve point, non plus que celui de Tobie, dans les catalogues des divines Écritures donnés par Méliton, par Origène, par saint Athanase, par saint Hilaire, par saint Grégoire de Nazianze, par saint Cyrille de Jérusalem, par le concile de Laodicée et par quelques écrivains ecclésiastiques du moyen et du dernier âge, c'est que la plupart d'entre eux s'étaient bornés à nous donner la liste du canon des Hébreux, dans lequel le livre de Judith n'est point inséré, soit parce qu'il n'a été publié qu'après la clôture de ce canon, soit parce que les Juifs n'y admettent que les livres écrits en hébreu,

Dominus tradidit Holophernem in manu feminæ, nec minus, cujus fides perfecta fuit Esthera, periculo se objecit. Clem. Rom., *Epist.* 1 *ad Cor.*, num. 55.

[1] *Sed etiam Judith quæ consummata fuit in mulieribus, cum esset urbs circumsessa, precata seniores, ingreditur quidem in castra alienigenarum, omne periculum contemnens pro patria, seipsam tradens hostibus in fide Dei : præmia autem fidei mox accipit, cum mulier in hostem fidei se præclare gesserit, et potita sit capite Holophernis.* Clem. Alexand., lib. IV. *Strom.*, pag. 521. *Habebunt plane qui sæpius nubunt, Christo quod adlegent, speciosum privilegium, carnis usquequaque imbecillitatem. Sed hanc judicabunt, jam non Isaac monogamus pater noster, nec Joannes Christi spado, nec Juditha filia Merari, nec tot alia exempla Sanctorum.* Tertull., lib. *de Monogam.*, cap. 17. — [2] Voyez ce que nous avons dit sur le livre de Tobie, art. 11, n. 4.

[3] *Volo exemplum dare a scriptura justi fœdera revocantis. Judith fœdera sanciverat cum Holopherne, ut tot diebus egressa ad orandum Deum, post totidem dies sisteret semetipsam cubili Holophernis. Pacta hæc admisserat Holophernes..... Quid facere debebat Judith? Servarene pacta, vel ea prævaricari? In confesso est, quia prævaricari.* Origen., *hom.* 19 *in Jeremiam.*

[4] *Nam cum sit scriptum Deum esse Deum Abraham, et Deum Isaac, et Deum Jacob, qui voluerit quia dictum sit : Vita erat lux hominum, lucem ad nullum alium præterquam ad homines pertinere, existimet ; oportet is pari modo Deum nullius alterius Deum esse nisi tantum horum trium Patrum. Verum solis profecto etiam est Deus, et, ut inquit Judith, patris sui Simeon atque etiam Hebræorum est Deus.* Origen., *Comm. in Joan.*, tom. II, pag. 69.

[5] *Cantantes ex lege : Dominus conterens bella, Dominus nomen est illi.* Hilar., *in psalm.* CXXV, n. 6. — [6] Judith. XVI, 3.

[7] *Discentes hæc omnia a Lege et Prophetis, Evangeliis et Apostolis; et cantantes ex lege : Dominus conterens bella, Dominus nomen est illi; cognoscentes a Propheta : Ego sum qui fecit cœlum et terram ex nihilo; credentes ab Evangelio : In principio erat Verbum,* etc. *Pronuntiantes ab Apostolo, qui est imago Dei invisibilis,* etc. Hilar., *in psalm.* CXXV, num. 6.

[8] Hilar., *Prolog. in Psalm.*, num. 15. Voyez son passage dans l'article 11 sur Tobie, num. 4.

[9] *Sed quia hunc librum Synodus Nicæna in numero Sanctarum Scripturarum legitur computasse, acquievi postulationi vestræ.* Hieronym., *Prefat in lib Judith.* Saint Jérôme ne dit point que le concile de Nicée ait fait un catalogue des livres canoniques ; et les disputes qu'il a eues sur ce point donnent lieu de croire qu'on ne régla rien là-dessus dans ce concile. Il semble donc que saint Jérôme ne veut dire autre chose, sinon que le livre de Judith a été cité comme canonique dans quelques décrets du concile de Nicée que nous n'avons point.

[10] *Ruth et Esther et Judith tantæ gloriæ sunt, ut sacris voluminibus nomina indiderint.* Hieronym., *Epist. ad Princip.*, tom. II nov. edit., col. 681.

[11] *Sed huic opinioni eadem historia sacra repugnat. Nam duodecimo regis illius anno Judith fuisse signatur.* Sulpit. Sev., lib. II, cap. 14, pag. 200.

ou enfin parce que, l'Église n'ayant pas encore réglé par une décision expresse le nombre des livres sacrés, chacun se donnait la liberté de suivre en cela le sentiment qui lui paraissait le mieux appuyé.

2. L'auteur du livre de Judith nous est entièrement inconnu, et, quelque soin qu'il ait pris de bien circonstancier sa narration, il ne s'est déclaré par aucun endroit. Saint Jérôme semble avoir cru [1] que Judith l'écrivit elle-même. Mais il ne donne aucune raison de son sentiment. D'autres croient que ce fut le grand-prêtre Eliacim, dont il est parlé dans ce livre, et qui eut une grande part à tout ce qui se passa dans la Judée, lorsqu'Holopherne vint assiéger Béthulie. Cette opinion est fondée sur le témoignage de Josèphe, qui, dans ses livres contre Appion [2], nous apprend que les prêtres juifs et les prophètes avaient soin de recueillir tout ce qui se passait de plus mémorable dans leur nation. Il paraît, en effet, par un grand nombre d'endroits de l'Écriture, que les prophètes se chargeaient ordinairement du soin de transmettre à la postérité, ce qui arrivait de plus important dans la république des Hébreux. Les prophètes [3] Samuel, Nathan et Gad écrivirent l'histoire de David; Addo et [4] Ahias, celle de Salomon; Isaïe [5] mit par écrit ce qui se passa sous Ezéchias et sous Achaz; Osaï écrivit [6] sous le roi Manassès et Amon, son successeur; Jérémie [7] sous Josias, Joachaz, Eliacim, Joakim et Sédécias. Mais on ne lit nulle part que les prêtres, avant Esdras, aient pris soin d'écrire l'histoire de leur temps. D'ailleurs, il n'y a guère d'apparence que le grand-prêtre Eliacim ait survécu à Judith. Il était déjà grand-maître de la maison d'Ezéchias, l'an du monde 3294. S'il eût survécu à Judith, dont nous mettons la mort en 3390, il faudrait lui donner plus de 126 ans de vie. Car il n'est pas à présumer qu'il ait exercé la charge de grand-maître de la maison d'Ezéchias avant l'âge de trente ans. Mais rien n'empêche qu'on ne dise qu'Eliacim laissa la matière et les mémoires de l'histoire de Judith [8], et que celui qui, dans la suite des temps, la rendit publique, y ajouta la mort de cette sainte veuve et quelques autres circonstances beaucoup plus récentes que le fait principal qui y est raconté. Il paraît néanmoins incontestable que l'auteur de ce livre écrivait avant la captivité de Babylone et avant la venue de Nabuchodonosor contre Jérusalem, sous le règne d'Eliakim; puisqu'il assure que, « tandis *que Judith* vécut, et plusieurs années après sa mort, il ne se trouva personne qui troublât Israël. »

Le livre de Judith a été écrit en chaldéen, et traduit en latin par saint Jérôme.

3. Saint Jérôme [9], dans sa préface sur le livre de Judith, dit qu'il l'avait traduit du chaldéen en latin, ne doutant point que l'original de cet ouvrage n'ait été écrit en Chaldéen. Il ajoute que, dans sa traduction, il s'est attaché à rendre plutôt le sens que la lettre; qu'il en a retranché les différences vicieuses, que la multitude des exemplaires de ce livre avait introduites; et qu'il n'a rendu en latin que ce qui avait un sens plein et entier dans la langue chaldaïque. C'est cette version de saint Jérôme que nous lisons dans le texte de la Vulgate. La traduction grecque est tout-à-fait différente : elle contient un grand nombre de circonstances qui ne se trouvent point dans la version de saint Jérôme. Saint Clément Romain s'en est servi, et c'est là une preuve de son antiquité. On croit que la version syriaque a été prise sur la version grecque, tant il y a de conformité entre elles, à moins qu'on ne dise que ceux qui en sont les auteurs ont travaillé sur le même original. Les Juifs du temps d'Origène avaient l'histoire de Judith en [10] hébreu; mais appa-

[1] *Similiter qui penitus non bibit, siti peribit : sicut et in Judith, si quis tamen vult librum recipere mulieris; et parvuli siti perierunt.* Hieronym., *Comm. in Agg. prophet.*, cap. I, p. 1687.

[2] *De nostris vero progenitoribus, qui eamdam quam prædicti habuerunt in conscriptionibus sollicitudinem, desino dicere etiam potiorem, pontificibus et prophetis hoc imperantes; et quia usque ad nostra tempora cum multa integritate servatum est, et si oportet audentius dicere, etiam servabitur, conabor breviter edocere.* Joseph., lib. I *cont. Appion.*, pag. 1036.

[3] I Paralip. XXIX, 29. — [4] II Paralip. IX, 29. — [5] II Paralip. XXVI, 22; et Paralip. XXXII, 32; et Isai. VII, VIII, IX. — [6] Paralip. XXXIII, 19. — [7] Jerem. XVII et seq.; et II Paralip. XXXV, 25.

[8] D'autant plus que le grand prêtre Eliacim avait pris une très-grande part à tout cet événement et que le récit principal dénote un historien contemporain. (*L'éditeur.*)

[9] *Apud Hebræos liber Judith inter apocrypha legitur : cujus auctoritas ad roboranda illa quæ in contentionem veniunt, minus idonea judicatur. Chaldæo tamen sermone conscriptus inter historias computatur. Sed quia hunc librum Synodus Nicæna et numero Sanctarum Scripturarum legitur computasse, acquievi postulationi vestræ, imo exactioni, et sepositis occupationibus, quibus vehementer arctabor, huic unam lucubratiunculam dedi, magis sensum e sensu, quam ex verbo verbum transferens. Multorum codicum varietatem vitiosissimam amputavi : sola ea quæ intelligentia integra in verbis Chaldæis invenire potui latinis expressi.* Hieronym., *Præfat. in Judith.*

[10] *De quo nos oportet scire quod Hebræi Tobia non utuntur, neque Judith. Non enim ea habent nisi in*

remment que, sous le nom *d'hébreu*, il faut entendre la langue *chaldéenne*, qui, dans les derniers temps de la république des Juifs, était souvent confondue avec la langue hébraïque.

Sommaire du livre de Judith.

4. Le livre de Judith ne contient, à proprement parler, que l'histoire de la délivrance de Béthulie, assiégée par Holopherne, général du roi d'Assyrie. Ce qui y est dit d'Arphaxad, roi des Mèdes, et de Nabuchodonosor, roi des Assyriens, n'est qu'accessoire au fait principal. L'historien n'en a parlé que pour donner plus de jour à son récit et pour fixer le temps de l'événement qu'il entreprend de raconter. Il conduit sa narration depuis la guerre entre Nabuchodonosor et Arphaxad, arrivée l'an du monde 3347, jusqu'après la mort de Judith, que nous plaçons en 3390.

CHAPITRE IX.

Esther, reine des Perses, et Mardochée, son oncle.

ARTICLE I.

HISTOIRE DE LEUR VIE.

Origine de Mardochée.

1. Mardochée, fils de [1] Jaïr, de la tribu de Benjamin et de la race de Jémini, qui était celle du roi Saül, prit naissance dans la ville de Suse, que Darius [2], fils d'Histaspe, avait faite la capitale de son empire. Il avait un frère nommé [3] *Abihaïl*, de qui naquit une fille qu'on appela [4] *Edisse*, mais qui était plus connue sous le nom d'Esther. Son père et sa mère étant morts, Mardochée son oncle la prit chez lui et l'adopta pour sa fille.

Le roi Assuérus fait un festin à tous les principaux de son empire. Il répudie Vasthi son épouse, l'an du monde 3538.

2. Assuérus [5], autrement Artaxerçès Longue-Main, régnait alors sur les Perses et les Mèdes. La troisième année de son règne, il fit un festin aux principaux de son empire, pour faire voir la gloire et les richesses de son royaume et pour montrer la grandeur de sa puissance. Ce festin dura six mois entiers; après ce terme, le roi donna encore à manger à tout le peuple de Suse, capitale de ses Etats. La reine Vasthi fit aussi un festin aux femmes, dans le palais où Assuérus avait coutume de demeurer. Le septième jour de la fête, le roi se trouvant plus gai qu'à l'ordinaire, et dans la chaleur du vin qu'il avait bu avec excès, fit appeler la reine son épouse pour la faire paraître, avec le diadème sur la tête, devant toute l'assemblée. Mais cette princesse ayant refusé de venir, il fut arrêté au conseil du roi qu'elle serait répudiée.

Le roi Assuérus épouse Esther.

3. Pour donner à ce prince une autre épouse en la place de Vasthi, on fit [6] chercher, dans toutes les provinces, les plus belles filles de l'empire. Esther se trouva de ce nombre, et comme « elle était [7] parfaitement belle et qu'elle avait tout-à-fait bonne grâce, » elle plut au roi par-dessus toutes les autres qu'on avait amenées, et fut choisie pour être établie reine en la place de Vasthi. Esther ne déclara point de quel pays ni de quelle nation elle était, et ne dit pas que Mardochée était son oncle, parce que celui-ci le lui avait défendu. Mais parce qu'elle était née à Suse et qu'elle y avait été élevée, tous la croyaient du pays et de la ville de Suse.

Aman est élevé à une très-haute puissance. Il obtient d'Assuérus un ordre pour exterminer tous les Juifs répandus dans ses États.

4. Il n'y avait pas longtemps que le roi avait fait un grand festin pour célébrer le mariage et les noces d'Esther, lorsqu'il éleva à une très-haute puissance [8] un de ses officiers nommé Aman. Ce favori, irrité de ce que Mardochée refusait de fléchir les genoux devant lui, comme faisaient les autres sujets d'Assuérus, jura sa perte et celle de toute la nation juive. A cet effet, il sollicita et obtint

apocryphis Hebraice, ut ab ipsis discentes cognovimus. Orig., *Epist. ad African.*, pag. 242. — [1] Esther. II, 5.

[2] *Vetus regia Persarum Susa, a Dario Hystaspis condita.* Plin., lib. VI *Histor.*, cap. 27. La ville de Suse était située sur le fleuve *Choaspe*, dans la province de Susianne. Strabon dit que cette ville fut bâtie par Tithon, père de Memnon. Strab., lib. XV *Geograph.*, pag. 728. Sur ce pied-là, il faudra dire que Darius, fils d'Hystaspe, ne fit que la rétablir ou l'augmenter. On dit que l'hiver était fort modéré en cette ville; mais que les chaleurs de l'été y étaient si excessives, qu'un serpent ne pouvait passer dans la rue à l'heure de midi sans être rôti du soleil. Strab., ubi sup., pag. 731. C'est apparemment pour cette raison que les rois de Perse n'y passaient que l'hiver, ainsi que le dit Athenée, lib. XII, p. 513.

[3] Esther. II, 15. — [4] Ibid. 7. — [5] Esther. I, 1 et seq. — [6] Esther. II, 3 et seq. — [7] Esther. II, 7.

[8] Esther. III, 1 et seq.

du roi un ordre d'exterminer tous les Juifs répandus dans ses États. Mardochée, en étant informé, donna [1] avis à Esther du danger qui menaçait sa nation, et la pressa de demander au roi la révocation de cet ordre. Esther, touchée des vives remontrances de son oncle, lui dit de faire assembler tous les Juifs qui étaient dans Suse et de leur ordonner un jeûne de trois jours et des prières à Dieu pour elle, et que, de son côté, elle ferait la même chose avec les filles qui la servaient.

5. Les trois jours de jeûne passés, Esther [2], s'étant revêtue de ses habits royaux et s'étant rendue à l'appartement du roi, se tint vis-à-vis la porte de la salle intérieure où était le trône du roi. Assuérus la vit, étendit vers elle son sceptre d'or, et lui dit : « Que demandez-vous? quand vous me demanderiez la moitié de mon royaume, je vous la donnerais. » Esther lui répondit : « Je supplie le roi de venir aujourd'hui, s'il lui plaît, au festin que je lui ai préparé, et Aman avec lui. » Le roi et Aman vinrent au festin de la reine, et le roi l'assura de nouveau qu'il n'y avait rien qu'il ne lui donnât avec plaisir. Esther le supplia de trouver bon qu'elle différât jusqu'au lendemain à déclarer ce qu'elle souhaitait, et de lui faire encore l'honneur, ce jour-là, de venir manger chez elle et d'amener aussi Aman.

Aman fait dresser une potence à Mardochée. Récompense que le roi accorde à ce Juif pour avoir découvert une conspiration contre sa vie.

6. Aman sortit de ce premier repas fort content et plein de joie de la faveur que la reine lui faisait; mais, ayant vu que Mardochée, qui était assis devant la porte du palais, ne lui rendait pas le même honneur que les autres, il fit dresser une potence, dans le dessein de supplier le roi de l'y faire attacher. Assuérus, ayant passé cette [3] nuit-là sans dormir, commanda qu'on lui apportât les histoires et les annales des années précédentes. Lorsqu'on les lisait devant lui, on tomba sur l'endroit où il était écrit comment Mardochée avait autrefois donné avis d'une conspiration contre sa personne. Le roi apprit que Mardochée n'en avait reçu aucune récompense, et résolut de reconnaître ce service d'une manière digne de la magnificence d'un grand roi. Aman, qui se trouva alors proche de la chambre du roi, fut, sans y penser, le juge de la récompense dont Assuérus honora Mardochée, et se vit obligé de servir d'instrument à l'élévation et à la gloire de l'ennemi dont il était venu demander la mort. Le roi lui ordonna de prendre son cheval avec une de ses robes de pourpre et les autres ornements royaux; d'en revêtir le Juif Mardochée, de le faire monter à cheval en cet appareil, de marcher lui-même devant, en tenant le cheval par les rênes, et de crier à haute voix dans les places de la ville de Suse : « C'est ainsi que sera honoré celui qu'il plaira au roi d'honorer. » La cérémonie achevée, Mardochée revint aussitôt à la porte du palais, et Aman s'en retourna chez lui en grande hâte, tout affligé, et la tête couverte.

Esther obtient la révocation de l'arrêt contre la nation Juive. Aman est attaché à la potence

7. Il s'entretenait encore avec sa femme et ses amis de ce qui venait de lui arriver, lorsqu'on vint l'avertir de se trouver au festin de la reine. Au [4] milieu du repas, le roi ayant réitéré à la reine les mêmes promesses qu'il lui avait faites les jours précédents, Esther lui répondit : « O roi, si j'ai trouvé grâce devant vos yeux, je vous conjure de m'accorder, s'il vous plaît, ma propre vie et celle de mon peuple, pour lequel j'implore votre clémence. Nous avons un ennemi, ajouta-t-elle, dont la cruauté retombe sur le roi même. » Assuérus, fort étonné d'un tel discours, lui demanda qui était cet ennemi. « C'est Aman lui-même, que vous voyez près de vous, répondit-elle; c'est lui qui est notre plus cruel adversaire et notre ennemi mortel. » Aman, tout interdit de ce qu'il entendait, ne put supporter les regards du roi ni de la reine. Assuérus se leva en même temps tout en colère, et entra dans le jardin qui était proche de la salle à manger. Aman se leva aussi de table et se jeta aux genoux de la reine pour la supplier de lui sauver la vie. Le roi, étant rentré au même moment et ayant vu Aman qui s'était jeté sur le lit de table où était Esther, s'écria : « Comment! il veut même faire violence à la reine en ma présence et dans ma maison! » A peine cette parole était sortie de la bouche du roi, qu'on couvrit le visage à Aman, comme on avait coutume d'en user à l'égard des criminels qui étaient condamnés, et qu'on l'attacha à la potence qu'il avait préparée pour Mardochée.

Le roi Assuérus révoque les ordres qu'il avait donnés contre les Juifs pour en donner de tout contraires. Les Juifs mettent à mort leurs ennemis. Fête solennelle qu'ils célèbrent,

8. Le même jour [5], le roi, à la prière d'Esther, révoqua les ordres qu'il avait donnés contre les Juifs et leur permit à eux-mêmes de se venger de leurs ennemis. Les [6] dix enfants d'Aman furent pendus dans la ville de Suse, outre plus de cinq cents hommes mis à mort au même lieu, en différentes manières, et plus de soixante-quinze mille dans les provinces. Le haut point de grandeur auquel le

[1] Esther. IV. — [2] Esther. V. — [3] Esther. VI.

[4] Esther. VII. — [5] Esther. VIII. — [6] Esther. IX.

en mémoire de leur triomphe. L'an du monde 3548.

roi éleva Mardochée, mit la nation juive en grande réputation; ainsi le treizième jour [1] d'Adar, qui, selon les premiers ordres du roi, était destiné à la destruction des Juifs, fut celui de leur triomphe. Ils en firent dans la suite un jour de fête [2] et de réjouissance, qu'ils nommèrent *Phurim*, c'est-à-dire le jour *des Sorts*, parce que, ce jour-là, ils devaient être mis à mort, selon le sort qu'Aman avait tiré. L'auteur du second livre des Machabées parle du *jour de Mardochée*, c'est-à-dire de la fête *des Sorts*. [A Ecbatane, aujourd'hui Hamadan, se voit encore un monument sépulcral élevé en l'honneur de Mardochée et d'Esther; les Juifs de Perse l'ont en singulière vénération.]

ARTICLE II,

OU L'ON EXAMINE EN QUEL TEMPS EST ARRIVÉE L'HISTOIRE DE MARDOCHÉE ET D'ESTHER [3].

Assuérus, mari d'Esther, ne peut être Darius, fils d'Hystaspe.

1. Il est peu d'histoires dont l'époque soit plus contestée que celle de Mardochée et d'Esther. On convient, à la vérité, qu'elle est arrivée sous le règne d'Assuérus, parce que l'Écriture sainte le dit en termes formels; mais quel est cet Assuérus ? c'est de quoi l'on n'est point d'accord parmi les savants; et il n'y a presque aucun des rois de Perse, depuis Astyage jusqu'à Artaxercès-Mnémon, que quelque auteur n'ait cru être l'Assuérus dont il est parlé dans le livre d'Esther. Il faut cependant avouer que, de toutes les opinions qui ont partagé les gens de lettres, au sujet d'Assuérus, mari d'Esther, il n'y en a que deux qui aient été bien suivies, celle qui tient pour Darius, fils d'Hystaspe, et celle qui veut que ce soit Artaxercès, surnommé Longue-Main. Il nous paraît même que la première ne se soutient pas bien; car l'histoire d'Assuérus, telle qu'elle nous est représentée dans le livre d'Esther, renferme plusieurs circonstances incompatibles avec celle de Darius, fils d'Hystaspe. Par exemple, il est dit dans Esther qu'Assuérus, *la troisième année* de son règne, fit un festin magnifique à tous les princes de sa cour, au lieu que Darius, fils d'Hystaspe, fit un semblable festin *la première année* de son règne, ainsi que l'assure Josèphe, au livre XI de ses *Antiquités judaïques*, chap. 4. L'histoire d'Assuérus nous apprend que ce prince épousa deux femmes, dont l'une était juive; ce qu'on ne peut dire de Darius, fils d'Hystaspe, qui, selon le témoignage d'Hérodote, eut trois femmes, dont les deux premières, Atosse et Artysonne, étaient filles de Cambyse, et la troisième, nommée Parmis, et fille de Smerdis, fils de Cyrus. D'ailleurs, Darius, fils d'Hystaspe, fut favorable aux Juifs dès la seconde année de son règne, tandis qu'Assuérus, mari d'Esther, ne les honora de sa protection qu'après la troisième année de son empire. Enfin, Assuérus comptait des rois de Perse parmi ses ancêtres, et il avait reçu d'eux le royaume par succession héréditaire; ce qui ne convient nullement à Darius, fils d'Hystaspe. Il n'était ni fils de roi, ni descendant des rois de Perse; et, s'il monta sur le trône, après avoir tué le mage Oropastre, qui s'était emparé de l'empire, en se faisant passer pour frère de Cambyse, ce ne fut point par droit de succession héréditaire, mais, comme nous le lisons dans Hérodote, par l'adresse de son écuyer et le hennissement de son cheval; car les sept conjurés qui tuèrent le faux Smerdis, usurpateur du royaume, étaient convenus que celui d'entre eux dont le cheval saluerait le premier le soleil à son lever par ses hennissements, serait reconnu pour roi.

Artaxercès est le même qu'Assuérus mari d'Esther.

2. Nous avons donc cru devoir suivre le sentiment qui veut que l'Assuérus d'Esther soit le même qu'Artaxercès Longue-Main, persuadé que toutes les circonstances des

[1] Aman fit jeter le sort sur tous les mois de l'année depuis le premier jusqu'au dernier; le sort lui désigna le treizième jour d'Adar, qui répond à février, et qui était le dernier mois de l'année chez les Perses. Ainsi Dieu permit, pour la confusion d'Aman et pour l'exécution des desseins secrets de sa puissance, que cette affaire fût confiée au sort, et que le sort en reculât l'accomplissement d'un an entier, afin de donner le temps à Mardochée et à Esther d'en arrêter l'exécution et de faire donner des ordres contraires.

[2] Mardochée ordonna aux Juifs qui demeuraient dans toutes les provinces dépendantes du roi de Perse, de fêter le quatorzième et le quinzième jour d'Adar, parce qu'ils avaient mis à mort leurs ennemis le treizième et le quatorzième, et qu'ils n'avaient cessé qu'au quinzième.

[3] Plusieurs protestants anciens et modernes ont regardé le livre d'Esther comme entièrement fabuleux, ou du moins comme orné et embelli de fables. Mais les Juifs et les chrétiens se seraient-ils donc accordés à admettre comme livre divin un tissu de fables? Mardochée et Esther ne seraient-ils que des êtres de raison? La fête *des Sorts*, instituée pour ces événements, serait-elle donc aussi une fable? D'ailleurs, le récit simple et circonstancié dénote un auteur véridique. Et puis les historiens et les voyageurs qui ont écrit sur les mœurs et les coutumes des Orientaux, et en particulier sur les Persans, confirment dans leurs relations les faits qui choquent le plus nos adversaires. (*L'éditeur.*)

temps, des lieux et des personnes marquées dans l'histoire d'Assuérus, convenaient beaucoup mieux à Artaxercès qu'à aucun des princes qui ont régné dans la Perse, soit devant, soit après lui. Pour en donner des preuves, il est nécessaire de faire l'énumération de toutes les particularités qui se rencontrent dans l'histoire d'Assuérus et d'en faire l'application à Artaxercès. C'est, ce me semble, ce qu'il n'est point difficile d'exécuter [1].

Primière preuve.

3. Assuérus, selon ce que nous en savons par le livre d'Esther, était roi des [2] Perses. Il régna depuis [3] les Indes jusqu'à l'Ethiopie, sur cent vingt-sept provinces [4]. Suse était la ville [5] capitale de son empire, et il y faisait sa résidence ordinaire. Ses ancêtres avaient [6] possédé l'empire des Perses, et il l'avait hérité d'eux. Son règne fut long et dura [7] plus de douze ans. Il fut favorable [8] aux Juifs, après qu'il eut pris une femme de cette [9] nation. Il se rendit toute la terre et toutes les îles [10] de la mer tributaires. Son règne commença longtemps après [11] que Jéchonias, roi de Juda, eut été transporté de Jérusalem à Babylone. Enfin, sous le règne de cet Assuérus, le temple de Jérusalem [12] subsistait. Ce sont là les principales circonstances qui peuvent servir à faire connaître l'Assuérus que nous cherchons. Essayons de montrer qu'elles désignent clairement Artaxercès Longue-Main.

4. Premièrement, cet Artaxercès était r de Perse, c'est un fait constant. Les historiens ecclésiastiques et profanes conviennent unanimement qu'il succéda à Xerxès, son père, dans la monarchie des Perses, l'an du monde 3531.

5. Secondement, ce prince régna depuis les Indes jusqu'à l'Ethiopie, sur cent vingt-sept provinces. Car le peu de succès des armes de Xerxès, dans les batailles de Platée et de Mycale, ne dérangea pas tellement ses affaires, qu'il ne conservât son royaume à peu près au même état qu'il l'avait reçu de Darius, fils d'Hystaspe, et si, après avoir ravagé la Grèce, il fut obligé d'en sortir, cela ne diminua point le nombre des provinces assujetties à son empire par ses prédécesseurs, puisqu'il n'abandonna que ce qu'il venait de conquérir. Or, le [13] prophète Daniel nous apprend que, dès le temps de Cyrus, Darius le Mède avait partagé l'empire en cent vingt provinces. Darius, dit ce prophète, fit un édit, et établit six vingts satrapes sur son royaume, afin qu'ils eussent l'autorité dans toutes les provinces de son Etat. Josèphe, en parlant [14] de cette distribution, s'éloigne beaucoup de Daniel. Il compte jusqu'à trois cents satrapes établis par Darius le Mède. Mais, dans le dénombrement des Etats de Darius, fils d'Hystaspe, il n'en met que [15] cent vingt-sept. Puis donc que nous ne voyons point que ces provinces aient

[1] Le sentiment qui domine aujourd'hui veut qu'Assuérus soit le même que Xerxès, fils de Darius et père d'Artaxercès Longue-Main; indépendamment des autres raisons qui appuient cette opinion, le déchiffrement des inscriptions cunéiformes, en nous donnant la véritable orthographe du nom persan de Xerxès, la fait identifier avec le nom hébreu que les Grecs ont traduit par Assuérus. (*L'éditeur.*)

[2] La chose est claire par le livre même d'Esther, où il est dit qu'Assuérus fit la troisième année de son règne un festin magnifique à tous les princes de sa cour, à tous les officiers, *aux plus braves d'entre les Perses*. Esther. I, 3. A quoi l'on peut ajouter que Suse, qui était la capitale du royaume d'Assuérus, l'était de l'empire des Perses.

[3] *In diebus Assueri, qui regnavit ab India usque ad Æthiopiam super centum viginti septem provincias.* Esther, I, 1.

[4] Assuérus n'est pas le nom d'un roi de Perse, mais un surnom commun à plusieurs monarques. Il signifie l'illustre, le grand. Cependant d'autres rejettent ce sentiment. D'après Hérodote, le nom de Xerxès correspond au grec Ἀρήϊος, martial, belliqueux. Voyez surtout Mich. Baugmarten, *De fide libri Estheræ commentatio historico-critica*, in-8. Halæ, 1839. (*L'éditeur.*)

[5] *Ibid.* I, 2. Strabon dit expressément que Cyrus, ayant assujetti les Mèdes et voyant que la situation de Suse le mettait comme au centre de ses États, la choisit pour y fixer sa demeure et en fit la capitale de son empire. *Nam Persæ ac Cyrus, superatis Medis, cum suam terram in extremis sitam viderent, Susiam vero interius et Babyloniæ et aliis gentibus propiorem, in ea regiam collocaverunt.* Strab., lib. XV *Geograph.*, pag. 427.

[6] *Nos autem a pessimo mortalium Judæos neci destinatos, in nulla penitus culpa reperimus, sed e contrario justis utentes legibus, et filios altissimi et maximi semperque viventis Dei, cujus beneficio et patribus nostris et nobis regnum est traditum, et usque hodie custoditur.* Esth. XVI, 15, 16.

[7] Le livre d'Esther comprend l'histoire de dix années entières du règne d'Assuérus, et il ne commence qu'à la troisième. Ainsi il y avait déjà treize ans qu'Assuérus régnait lorsque la fin de cette histoire arriva.

[8] Les VIIIe, IXe, X^e chapitres du livre d'Esther en font foi. — [9] Cela se voit par les chapitres I et II du même livre. — [10] Esther. X, 1. — [11] Esther. II, 6. — [12] Esther. XIV, 9. — [13] Daniel. VI, 1 et seq.

[14] *Erat enim* Daniel *unus e tribus summis satrapis, qui sub se habebant alios* CCCLX *satrapas. Tot enim a Dario primum instituti sunt.* Joseph., lib. X *Antiq.*, cap. 12.

[15] *Primo autem regni anno, Darius splendido et magnifico apparatu excepit tam domesticos suos, quam*

été démembrées de l'empire des Perses sous Xerxès, successeur de Darius, fils d'Hystaspe, il est naturel de croire que son fils Artaxercès régna encore sur toutes ces provinces. Josèphe le dit [1] expressément ; et il nous assure que ce prince donna, la troisième année de son règne, ce fameux festin dont il est fait mention au livre d'Esther, et que ce fut à l'occasion d'une nouvelle création de satrapes qu'il venait de faire sur cent vingt-sept provinces, depuis les Indes jusqu'à l'Ethiopie.

Quatrième preuve.

6. Il est inutile de beaucoup s'étendre pour montrer que la ville de Suse était encore la capitale de l'empire des Perses, sous le règne d'Artaxercès. Ce fait n'a pas besoin de preuves. On sait, par le IIe livre [2] d'Esdras, que ce monarque résidait ordinairement dans Suse. C'est là, selon [3] Hérodote, que les envoyés des Argiens vinrent trouver Artaxercès pour lui demander la continuation de la bonne amitié qu'ils avaient entretenue avec Xerxès, son père.

Cinquième preuve.

7. Il est également certain qu'Artaxercès comptait des rois de Perse parmi ses ancêtres, et qu'il avait reçu d'eux la couronne comme par droit de succession. Xerxès et Darius, ses aïeux, avaient gouverné l'empire pendant près de quarante ans, et, quoiqu'Eusèbe [4] donne à Artabane les sept premiers mois du règne d'Artaxercès, on ne doit pas néanmoins compter ce meurtrier de Xerxès entre les rois de Perse; mais il faut reconnaître Artaxercès pour successeur immédiat de son père.

Sixième preuve.

8. Quoique le livre d'Esther ne conduise l'histoire d'Assuérus que jusqu'à [5] la treizième année du règne de ce prince, on ne peut point en inférer qu'il n'a pas été plus long. Il faut bien que ceux qui sont du sentiment qu'Assuérus est le même que Darius, fils d'Hystaspe, prolongent son règne au-delà de ce terme, puisqu'il est certain, selon [6] Hérodote, que ce Darius régna trente-six ans. Si donc, la longueur du règne de Darius n'est point incompatible avec celle de l'empire d'Assuérus, mari d'Esther, la durée de celui d'Artaxercès, quoique de plus de quarante [7] ans, ne sera point non plus incompatible. Le temps de cet Assuérus n'étant point déterminé dans le livre d'Esther, il n'est pas contre la vérité de l'histoire de le pousser quelques années plus loin, lorsqu'il y a raison de le faire.

Septième preuve.

9. L'affection qu'Artarxercès témoigna aux Juifs est encore une preuve qu'il est le même qu'Assuérus d'Esther. On sait qu'il permit à [8] Esdras et à tous ceux des Juifs qui le voulurent, de s'en retourner dans leur patrie; qu'il accorda [9] à ce prêtre et docteur de la loi tout ce qu'il lui demanda en argent, en froment, en vin, en huile et en sel; qu'il [10] consentit que Néhémie rebâtit les murs et les portes de Jérusalem; et qu'il lui fit [11] délivrer les bois nécessaires pour couvrir les tours du temple.

Huitième preuve.

10. Tant de faveurs accordées aux Juifs par Artaxercès nous portent naturellement à croire que ce monarque avait épousé une femme juive, et que Dieu se servit de cette circonstance pour procurer quelque soulagement à son peuple, qui avait gémi si longtemps dans une dure captivité, et pour lui fournir les moyens de rétablir Jérusalem et ce qui manquait encore à son saint temple. Il est vrai que Darius, fils d'Hystaspe, fut favorable aux Juifs, ainsi que nous l'avons déjà remarqué ; mais il se déclara en leur faveur dès la seconde année de son empire, selon le témoignage du prophète [12] Aggée, tandis qu'Assuérus d'Esther ne commença à favo-

Medorum ac Persarum satrapas; provinciarumque præsides ab Indis usque ad Æthiopas et præfectos copiis per CXXVII *satrapas*. Joseph., lib. XI *Antiquit.*, cap. 6.

[1] *Artaxerces, post susceptum imperium et constitutos ab India usque ad Æthiopiam* CXXVII *satrapas anno regni tertio, amicos et duces gentium Susis excepit epulo sumptuosissimo, ut decebat regem opulentum*. Joseph., lib. XI *Antiquit.*, cap. 6. — [2] I Esdr. I, 1 et 11.

[3] *Cum Susis Memnoniis alterius negotii gratia essent Atheniensium nuntii... contigit ut Argivi et ipsi per id tempus Susa mitterent nuntios, qui Artaxerxem, filium Xerxis, interrogarent an amicitiam quam cum Xerxe contraxissent, putaret adhuc durare, an ab illo pro hostibus haberentur*. Herodot., lib. VIII *in Polymnia*, pag. 432. — [4] Eusèbe, in *Chronico*.

[5] Aman obtint un ordre pour exterminer tous les Juifs *la douzième année du règne d'Assuérus*, ainsi qu'il est dit au chapitre III d'Esther, vers. 7. L'année suivante Esther obtint un ordre contraire, qui fut exécuté aussitôt. Le livre d'Esther ne va pas plus loin.

[6] *Declarato Darius Xerxe rege..... supremum diem obiit sex et triginta annis regni expletis*. Herodot., lib. XII *in Polymnia*, pag. 383.

[7] Thucid., lib. IV, pag. 285. Voyez la table chronologique que Chythræus a mise à la fin des œuvres de cet historien, à la septième année de la guerre du Peloponèse. Diodore de Sicile lui donne quarante-quatre ans de règne. XLIV *annos regnavit*. Diodor. Sic., lib. XI, pag. 53.

[8] I Esdr. VII, 12. — [9] I Esdr. VII, 21, 22. — [10] II Esdr. II, 5, 6. — [11] II Esdr. II, 8.

[12] *In anno secundo Darii regis factum est verbum Domini in manu Aggæi prophetæ, ad Zorobabel*, etc. Agg. I, 1.

riser les Juifs qu'après la troisième [1] année de son règne et après son mariage avec cette princesse.

Neuvième preuve.

11. Ce qui est dit dans le livre d'Esther [2], qu'Assuérus se rendit toute la terre et les îles tributaires, convient à Artaxercès. Car, quoique Darius, fils d'Hystaspe, ait [3] obligé les provinces de son empire à lui payer tribut, ce qu'elles ne faisaient point auparavant, et qu'à cause de cette imposition, les Perses le regardassent comme un banquier et un marchand, qui avait en quelque sorte mis leur liberté à prix, cependant il ne fut pas seul à exiger ces sortes d'impositions. Artaxercès, son petit-fils, les augmenta et en établit de nouveaux, apparemment dans les pays où Darius, son aïeul, n'en avait point mis d'abord. Strabon [4], de qui nous savons cette circonstance du règne d'Artaxercès, donne à ce prince le nom de *Darius Longimanus*. Mais il n'y a point de doute que, par ces termes, il n'ait voulu marquer Artaxercès Longue-Main, à qui l'on donnait aussi quelquefois le surnom de Darius. Une preuve bien sensible de cette assertion, c'est que Strabon rend raison, dans le même endroit, pourquoi on donna à ce Darius le surnom de *Longimanus*. Or, de tous les rois de Perse, il n'y en a aucun à qui on ait donné ce surnom, à l'exception d'Artaxercès, fils de Xerxès.

Dixième preuve.

12. Il est aisé de montrer que les deux dernières circonstances du temps, que nous avons dit être propres à l'Assuérus d'Esther, conviennent parfaitement à Artaxercès. Premièrement, il est certain qu'il a vécu longtemps après la transmigration de Jéchonias à Babylone, puisque ce fut sous son règne et avec son agrément, qu'Esdras et Néhémie retournèrent de Babylone à Jérusalem. En second lieu, il n'est pas moins constant que, lorsque ce prince monta sur le trône, le temple de Jérusalem subsistait; il avait été rebâti la [5] sixième année du roi Darius; les prêtres et les lévites en avaient déjà fait la dédicace.

Onzième preuve.

13. Au reste, l'opinion que nous soutenons n'est pas seulement fondée sur les rapports sensibles qu'il y a entre Assuérus, mari d'Esther, et Artaxercès *Longue-Main*, elle est encore appuyée sur le témoignage des plus anciens auteurs. Dans la plupart des exemplaires grecs, le nom d'*Assuérus*, que nous lisons dans notre Vulgate et dans l'hébreu, au commencement du livre d'Esther, est rendu par *Artaxercès*. Mais ce dernier nom paraît seul dans les fragments d'Esther, soit grecs, soit latins. Ce qui est une preuve que ceux qui ont traduit ce livre de l'hébreu en grec, lisaient dans leurs exemplaires *Artaxercès*, au lieu d'*Assuérus*, ou au moins qu'ils étaient du sentiment que ces deux noms ne signifiaient qu'une même personne. Josèphe [6], qui avait étudié l'histoire de sa nation dans les originaux hébreux, donne au mari d'Esther le nom [7] d'*Artaxercès*. Il est vrai qu'il remarque que son nom propre était Cyrus, et que celui d'*Artaxercès* lui est venu des Grecs. Mais il ne le nomme jamais *Assuérus*. Sulpice-Sévère [8] ne connaissait point non plus *Assuérus*, et il met l'histoire d'Esther sous le règne d'*Artaxercès*, second du nom, qu'il dit être celui qui permit qu'on rebâtit Jérusalem; ce qui convient à Artaxercès Longue-Main.

Réponse à l'objection contre le sentiment qui veut qu'Assuérus soit le même qu'Artaxercès.

14. Il faut cependant l'avouer, notre sentiment n'est point sans difficultés. Mais la seule qui mérite d'être examinée, est celle que l'on forme à l'occasion de l'âge de Mardochée, oncle d'Esther. On prétend qu'ayant été transféré à Babylone avec le roi Jéchonias, l'an du monde 3405, il n'était guère en état de faire sa cour à Artaxercès, l'an 3533, puisqu'alors il aurait eu plus de 136 ans,

[1] Esther. I, 3, et I Esdr. VII, 7. — [2] Esther. X, 1. — [3] Herodot., lib. III *in Thalia*, pag. 199.

[4] *Tributa instituit Darius Longimanus, qui omnium hominum pulcherrimus fuit, dempta brachiorum et cubitorum longitudine, etiam genua contingentium.* Strab., lib. XV, pag. 735.

[5] I Esdr. VI, 15, 16.

[6] *Præsens vero opus aggressus sum, ratus Græcis omnibus cognitu non injucundum fore. Complectetur enim universam nostræ gentis antiquitatem formamque reipublicæ ex Hebraicis litteris translatam.* Joseph., *Præfat. in lib. Antiquit. Jud.*

[7] *Eo (Xerxe) mortuo, regnum ad filium ejus Cyrum, quem Græci Artaxercem nominant, pervenit; quo apud Persas regnante in maximum periculum genus Judæorum adductum est.* Joseph., lib. XI *Antiquit Jud.*, cap. 6. Il rapporte ensuite le contenu du livre d'Esther et donne toujours à Assuérus le nom d'Artaxercès.

[8] *Hoc temporum tractu Esther atque Judith fuisse arbitramur. Quarumquidem actus quibus potissimum regibus connectam, non facile perspexerim. Nam cum Esther sub Artaxerce rege referatur, porro duos hujus nominis Persarum reges fuisse reperi, multa cunctatio est, cujus hæc temporibus applicetur. Mihi tamen visum est, huic Artaxerci, sub quo Hierosolyma est restituta, Esther historiam connectere.* Sulpit. Sev., lib. II *Hist. sac.*, cap. 12. Nous ne connaissons que deux rois de Perse de ce nom, Artaxercès Longue-main, et Artaxercès-Mnémon. Le premier permit à Néhémie de rebâtir les murs et les portes de Jérusalem. Ainsi Sulpice-Sévère se trompe en attribuant à Artaxercès-Mnémon ce qui ne convient qu'à son père.

quand même on ne lui donnerait que huit ou dix ans, lorsqu'il vint en captivité. Mais on peut se tirer de cet embarras en disant, conformément au texte hébreu, que Mardochée ne fut pas emmené à Babylone, mais bien son aïeul; que, pour lui, il naquit à Suse, pendant la captivité. Voici l'hébreu à la lettre, selon l'édition des polyglottes d'Angleterre [1] : «Il y avait dans la métropole de Suse un homme juif, nommé Mardochée, fils de Jaïr, fils de Seméi, fils de Cis, de la race de Jémini, qui avait été transféré de Jérusalem, dans le temps que Nabuchodonosor, roi des Babyloniens, avait enlevé Jéchonias, roi de Juda.» Or, en disant que Cis, aïeul de Mardochée, fut mené en captivité, il est aisé de concevoir que Mardochée était encore assez jeune sous le règne d'Artaxercès, pour vivre en homme de cour et pour s'acquitter des emplois que ce prince lui donna

ARTICLE III.

DE LA CANONICITÉ DU LIVRE D'ESTHER.

Le livre d'Esther reçu pour canonique chez les Hébreux.

1. Le livre d'Esther a toujours passé pour canonique chez les Hébreux. Josèphe en a inséré l'histoire dans les livres de ses *Antiquités judaïques*, où il fait profession de n'admettre que les écritures divinement inspirées. Les autres écrivains juifs ont témoigné pour ce livre une estime toute particulière. Ils l'ont mis au-dessus de Daniel et d'Isaïe; et ils n'ont pas craint de dire que tous les livres des prophètes et des hagiographes seraient détruits à la venue du Messie, mais que celui d'Esther subsisterait : ils s'appuyaient sur ce qui est dit dans ce livre, que la fête de *Phurim* [2] ou *des Sorts* ne sera jamais effacée de la mémoire des hommes, et que toutes les provinces, d'âge en âge, la célébreront par toute la terre.

2. Les auteurs ecclésiastiques n'ont pas été si uniformes dans le jugement qu'ils ont porté du livre d'Esther. Il ne se trouve point dans le catalogue des divines Ecritures dressé par Méliton, évêque de Sarde, qui, comme nous l'avons déjà remarqué, était allé dans la Palestine pour s'informer exactement des livres canoniques de l'Ancien Testament. On ne le trouve point non plus dans le canon de saint Athanase, de saint Grégoire de Nazianze et de l'auteur de la Synopse; ce qui est d'autant plus surprenant, que ces trois auteurs ont suivi celui des Juifs. L'auteur de la Synopse [3] remarque même que quelques-uns des anciens avaient dit que le livre d'Esther était reçu pour canonique chez les Hébreux; qu'ils joignaient l'histoire de Ruth avec celle des Juges en un même volume, et qu'ils en faisaient un autre du livre d'Esther.

On doit le recevoir pour canonique.

3. Cependant il n'y a aucun lieu de douter que ce livre ne soit canonique. Quand la Synagogue ne l'aurait pas déclaré tel, il suffit que l'Eglise, qui lui a succédé dans le droit de faire le canon des livres sacrés, y ait mis celui d'Esther, pour qu'il ne soit plus permis de révoquer en doute sa canonicité. D'ailleurs, on ne peut nier que, longtemps même avant la décision du concile de [4] Trente, ce livre n'ait été reçu pour canonique presque dans toutes les Eglises du monde. On le trouve dans les canons des livres sacrés rapportés par [5] Origène, par saint Jérôme, saint Cyrille de Jérusalem, saint Hilaire, saint Epiphane, saint Augustin, Innocent Ier; dans les décrets des conciles de Carthage, de Rome, sous Gélase et autres postérieurs, qui ont eu occasion de faire le dénombrement des divines Ecritures. Aussi les hérétiques des derniers siècles, qui se sont donné la liberté de rejeter les livres de Tobie, de Judith, des Machabées et autres de l'Ancien Testament qui ne sont point dans le canon des Juifs, ont reçu celui d'Esther. Il est vrai que [6] Luther s'est expliqué sur ce point d'une manière peu avantageuse, et qu'à prendre ses paroles à la lettre, il paraît qu'il ne croyait pas le livre d'Esther digne d'être placé dans le canon des divines Ecritures. Mais en cela il a été abandonné par ses sectateurs; et, depuis peu d'années, un d'entre eux qui mérite d'être estimé pour son érudition, s'est cru obligé de justi-

[1] Esther. II, 6. — [2] Esther. IX, 28.

[3] *Quidam vero ex veteribus apud Hebræos pro canonicis reputari dixerunt librum Esther; et historiam Ruth cum historiis Judicum uno libro comprehendi et annumerari; Esther vero pro alio libro computari.* Athan., in *Synopsi Script.*, pag. 129. — [4] Conc. Trid., sess. 4.

[5] Origen. apud Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 25; Hieronym., *Epist. ad Paulin*, et in *Prolog. Galeat*; Cyrill. Hierosolym., *Catheches.* 4 *de decem dogmatibus*; Hilar., *Prolog. in Psalm.*; Epiphan., lib. *de Mens. et Ponderib.*, num. 22 et 23; Augustin., lib. II *de Doct. Christian.*, cap. 8; Innocent. I, *Epist. ad Exuper. Tolos.*; Concil. Carthag. III, can 47; Concil. Rom. I, tom. IV; Concil. Labb., pag. 1260, 1261; Concil. Florentin., part. 2, tom. XIII *Concil.*, pag. 1206.

[6] *Quamvis hunc (librum Esth.) habeant in canone, dignior omnium me judice, qui extra canonem haberetur.* Luther., lib. *de Servo arbit.*, pag. 118.

fier ceux de sa secte, que quelques théologiens catholiques avaient accusés mal à propos de rejeter l'histoire d'Esther comme fabuleuse.

On doit aussi reconnaître pour canoniques les derniers chapitres du livre d'Esther.

4. Les hérétiques n'ont pas eu le même respect pour les derniers chapitres du livre d'Esther. Persuadés [1] que c'étaient des pièces ajoutées après coup par une main étrangère, et qu'ils n'avaient jamais eu place dans le canon des Hébreux, ils les ont rejetés comme apocryphes. Il est certain néanmoins que les derniers chapitres ont eu, dans tous les siècles de l'Eglise, la même autorité que les premiers; et on ne trouve nulle part que ceux des Pères qui ont reçu le livre d'Esther comme canonique, en avaient excepté quelque partie. Nous voyons au contraire qu'Origène [2], saint [3] Basile, saint [4] Chrysostome, saint [5] Jérôme et saint [6] Augustin ont cité, sous le nom d'Esther, des passages tirés de ces chapitres contestés, comme faisant partie de ce livre. Il est même certain que, longtemps avant saint Jérôme et plusieurs années après, on ne distinguait pas ces derniers chapitres du reste du livre, dans l'Eglise latine, ni dans l'Eglise grecque, pas plus qu'on ne les distingue encore aujourd'hui. Il y a plus : Josèphe a [7] inséré dans ses *Antiquités judaïques* la plus grande partie de ces additions. On y voit la lettre qu'Aman écrivit à tous les gouverneurs des provinces, avec ordre d'exterminer tous les Juifs. L'édit contraire que le roi donna en faveur des Juifs y est aussi rapporté en son entier. S'il est donc vrai, comme cet historien nous en assure lui-même, qu'il ne s'est servi que des livres hébreux pour composer son histoire, il sera vrai aussi de dire que les derniers chapitres d'Esther ont été primitivement écrits en cette langue. Origène [8] supposait aussi comme une chose constante que ces sept derniers chapitres, que nous n'avons plus qu'en grec, étaient autrefois dans le texte hébreu, et qu'ils en avaient été retranchés. Mais, quand la chose ne serait pas ainsi, Josèphe nous fournirait au moins une preuve bien considérable du respect que les Juifs ont eu pour cette partie du livre d'Esther. La tradition de l'Eglise sur la canonicité de ces fragments étant donc bien avérée et bien constante, c'est avec raison que, dans le con-

[1] *Historiam Estheræ, quam in libro qui ejus nomen præfert, consignatam habemus, veram esse lubentes agnoscimus. Nec constat mihi fuisse quemquam, inter nostrates, qui hac de re dubitaret... Vehementer itaque miror virum cætera doctissimum, Petrum Danielem Huetium, cæco quodam impetu alios Romanæ Ecclesiæ doctores secutum, tam audacter scripsisse : mirari ergo subit unde tanta anabaptistas ac lutheranos vesania incesserit, ut commentitiam historiam hanc ac fictitiam esse arbitrarentur. Demonstrat. evang.* part. 1, proposit. 4, pag. 317. *Eamdem tibiam et Natalis Alexander inflat : historiam Esther commentitiam ac fictitiam esse anabaptistæ ac lutherani quidam impie asserunt. Hist. Eccles. Vet. Testam.* ætat. mundi VI, dissert. 7, art. 5, prop. 1, pag. 378. *Sed vellem nominassent illos lutheranos, qui historiam Estheræ in dubium revocant, aut ceu commentitiam rejiciunt. Hoc dum non faciunt, in suspicionem sententiæ inconsiderantius prolatæ veniunt, quod de Natale Alexandro minus mirum, quam de Huetio. Sane septem postrema libri Esther capita, quæ in canone Hebræo non extant, ceu ascititia et apocrypha rejicimus... Sed inde colligi nequit, nos librum Esther, qui in canone Hebræo extat, rejicere aut historiam ipsam pro commentitia habere.* Francisc. Budæus, *Hist. Eccles. Vet. Testam.* pag. 946.

[2] *Simile in libro Esther dictum esse de illo inquies, cum scriptum est : Cum deposuisset omnem ornatum suum.* Esther. XIV; Origen, *Comment. in Matth.*, pag. 325 edit. Huet. *Quin Mardochæus etiam in libro Esther juxta Septuaginta, non existentes vocat inimicos Israel dicens : Ne tradideris sceptrum tuum, Domine, non existentibus.* Esther. XIV, 11; Origen., *Comment. in Joan.*, pag. 60.

[3] *Deinde quam Paulus de idolis emisit vocem dum ait : Servivistis iis qui natura non sunt dii... et sapientissima Esther : Ne tradas, Domine, sceptrum tuum iis qui non sunt.* Esther. XIV, 11; Basil., lib. II *cont. Eunom.*, pag. 254 nov. edit.

[4] *Fuit quædam mulier Hebræa, Esther erat ipsi nomen : hæc Esther universum Judæorum populum internecione delendum sic eripuit, postquam Persarum rex omnes passim Judæos interimi jussit, et nullus erat qui contra iram illius obsistere posset : splendidiorem vestitum exuta mulier, et sacco amicta et cinere substrato divinæ clementiæ supplicabat ut secum ad regem ingrederetur, et talia orans ad ipsum verba dabat : Grata, Domine, fac verba mea, et da sermonem ornatum in os meum.* Esth. XIV, 13; Chrysost., *hom.* 3 *ad pop. Antich.*, pag. 47.

[5] Saint Jérôme, dans ses commentaires sur le chapitre Ier de l'Epître aux Galates, cite le même endroit qu'Origène, et saint Basile : *Ne tradas, Domine, sceptrum tuum,* etc. Esther. XIV, 11.

[6] *Esther illa regina Deum timens..... in ipsa oratione sua dixit, ita sibi esse ornatum regium sicut pannum menstrualem; et ita orantem confestim exaudivit qui cordis inspector eam verum dicere scivit.* Esther. XIV, 16; Aug., *epist.* 262, num. 10 : *Ac rursus in libro Esther scriptum est quod, cum haberet necessitatem interveniendi pro populo suo..... oravit ad Dominum... et convertit Deus et transtulit indignationem regis in mansuetudinem.* Esther. XV, 11; Aug., lib. *de Grat. et lib. Arbitr.*, cap. 21. — [7] Joseph., lib. X *Antiquit.*, cap. 6.

[8] *Itemque in multis aliis sanctis libris invenimus ut alicubi quidem plura apud nos extarent, quam apud Hebræos; alicubi vero pauciora. Exempli gratia, cum non omnia possint simul comprehendi pauca exponemus : videlicet ex libro Estheræ, ubi nec preces Mardochæi, nec Estheræ apud Hebræos habentur.* Origen., *Epist. ad African.*, pag. 225.

cile de Trente, on les a déclarés canoniques, aussi bien que le reste du livre.

Objection contre la canonicité des additions du livre d'Esther, avec la réponse.

5. Il ne faut pas néanmoins le dissimuler, on trouve quelques endroits dans ces derniers chapitres d'Esther, qui ne paraissent point s'accorder avec ce qui est rapporté dans les précédents. Dans les derniers [1], il est dit que Mardochée reçut des présents en récompense de la découverte qu'il fit de la conspiration des deux eunuques; ce qui est démenti par le chapitre VI [2], qui porte qu'il ne reçut rien. La manière dont Esther se présenta devant Assuérus, et dont elle en fut reçue, y est [3] aussi racontée diversement; mais toutes ces contrariétés ne sont qu'apparentes, et rien n'est plus aisé que de les concilier.— 1° Ce que Mardochée reçut d'abord pour avoir découvert la conspiration des deux eunuques, fut si peu de chose, en comparaison de ce que méritait un service si signalé, qu'on ne jugea pas à propos de le marquer dans les annales, ou même qu'il ne reçut rien en ce temps-là, et que les présents dont il est parlé au chapitre XII, ne sont autre chose que la récompense qu'Assuérus lui donna depuis, lorsqu'il l'établit dans la dignité d'Aman [4]. — 2° L'historien, n'ayant pas d'abord assez détaillé sa narration, a suppléé dans la suite certaines circonstances qui manquaient à ce qu'il avait dit auparavant, par rapport à la manière dont Esther se présenta devant Assuérus et dont elle en fut reçue. Une circonstance qui manque dans un endroit et qui est suppléée dans un autre, ne prouve pas que l'auteur soit tombé en contradiction avec lui-même. Les autres difficultés que l'on forme pour décréditer les derniers chapitres du livre d'Esther, ne méritent pas qu'on s'y arrête. Quand elles seraient plus considérables et difficiles à résoudre, elles ne devraient point l'emporter, ni sur l'autorité de tant de grands hommes qui n'ont fait aucune difficulté de recevoir cette partie du livre d'Esther pour canonique, ni sur les décisions de [5] l'Église qui a canonisé ce livre avec toutes ses parties. Le scrupule que se font certains critiques de ne recevoir pour divinement inspiré que ce qui se trouve dans [6] le canon des Juifs est mal fondé. Dieu ne veille pas moins sur son Église, qu'il veillait sur la Synagogue. C'est de lui qu'elle [7] a reçu les saints livres qui font le sujet de son édification. Il ne permettra point qu'elle prenne pour divin ce qui n'est qu'humain, et qu'elle accorde à certains livres une autorité qu'ils ne méritent point. Saint Augustin était si persuadé qu'il appartient à l'Église de connaître des livres que Dieu nous a donnés pour être le fondement de la religion et la règle de notre croyance, qu'il n'a pas craint de dire [8] que, si l'Église ne rendait témoignage aux Évangiles, il n'y ajouterait point foi; mais que, dès le moment que l'Église catholique rendait témoignage à quelque livre, par exemple à celui qui porte le nom des Actes des apôtres, il se croyait indispensablement obligé de le tenir pour divin, de même que les livres des Évangiles.

ARTICLE IV.

DE L'AUTEUR DU LIVRE D'ESTHER.

Mardochée est le principal auteur du livre d'Esther.

1. Nous n'avons rien de certain touchant l'auteur du livre d'Esther en l'état qu'il est aujourd'hui. Il est bien vrai que la plupart des pièces dont il est composé sont de Mardochée.

[1] Esther. XII, 5. — [2] Esther. VI, 3. — [3] Comparez Esther. V, 2; et XV, 4 et seq.

[4] Le roi ne demande pas si Mardochée avait reçu des présents, mais s'il avait reçu quelque honneur et quelque dignité. « Quid honoris et magnitudinis factum est? » (*L'éditeur.*)

[5] *Si quis autem libros ipsos integros cum omnibus suis partibus, prout in Ecclesia catholica legi consueverunt, et in veteri Vulgata latina editione habentur, pro sacris et canonicis non susceperit, anathema sit.* Concil. Trid., sess. 4.

[6] Africain, ami d'Origène, était dans les mêmes sentiments que la plupart des critiques de nos jours. Il ne voulait recevoir pour authentiques que les livres qui étaient dans les exemplaires des Juifs. Mais Origène lui fit toucher au doigt son erreur, et lui fit voir la nécessité de reconnaître en ce point l'autorité de l'Eglise et d'ajouter foi aux livres qu'elle reçoit, sans s'arrêter opiniâtrément à examiner si ces livres se trouvent en tout ou en partie dans les exemplaires hébreux. *Vide igitur, etiam nos non lateat, hac talia irrita facere exemplaria, quæ in Ecclesiis nostris habentur; et fratribus legem figere, tum seponendi sacros libros apud illos usitatos; tum Judæis blandiendi et suadendi, ut nobis puros et nullum figmentum continentes, libros tradant. An vero providentia quoque divina in sacris Scripturis (quas illa omnes largita est) in Ecclesiis Christi ædificationem non curavit illorum, qui pretio empti sunt; pro quibus Christus mortuus est... Insuper, considera an non bonum sit recordari illius : non transpones terminos æternos quos... posuerunt antecessores tui.* Origen., *Epist. ad African.*, pag. 227.

[7] *Ego vero Evangelio non crederem, nisi me Ecclesiæ catholicæ commoveret auctoritas.* August., *Cont. Epist. Fundamenti*, cap. 5.

[8] *Actuum Apostolorum libro necesse est me credere, si credo Evangelio; quoniam utramque scripturam similiter mihi Catholica commendat auctoritas.* Augustin., *ibid*

C'est lui qui écrivit [1] aux Juifs dispersés dans les provinces la lettre circulaire qui ordonnait la célébration de la fête des Sorts; c'est lui qui prit soin [2] d'écrire tout ce qui s'était passé dans la défaite de ceux qui avaient conspiré la perte des Juifs; c'est lui qui mit par [3] écrit la conspiration des deux eunuques contre le roi Assuérus, et tout ce qui se passa en cette occasion. Il y a aussi toute apparence qu'il laissa des mémoires du songe qu'il avait eu la seconde année du règne d'Artaxercès, de sa conduite à l'égard d'Aman, de la vie et des actions d'Esther. Mais tout cela ne prouve point qu'il ait composé le livre d'Esther, tel qu'il est aujourd'hui. Il paraît, au contraire, que l'ouvrage est d'une autre main, et postérieur de quelques années aux mémoires que Mardochée avait dressés de sa vie et de celle d'Esther. En effet, l'auteur remarque que, depuis l'établissement de la fête des Sorts jusqu'à son temps, il s'était [4] déjà écoulé plusieurs années, et que le livre composé par Mardochée portait alors le nom [5] d'Esther. A moins qu'on ne dise que Mardochée retoucha et augmenta son ouvrage plusieurs années après l'avoir publié pour la première fois, il n'y a point de raison de le lui attribuer en la forme que nous l'avons présentement. Ce qui n'empêche point qu'on ne doive lui en faire honneur, puisque le fonds et la substance de l'ouvrage sont de lui, et que le compilateur n'a fait qu'y ajouter quelques circonstances tirées des annales des rois de Perse et lui donner une nouvelle forme.

Le compilateur du livre d'Esther est inconnu.

2. Mais quel est ce compilateur? En quel temps a-t-il vécu? c'est ce que nous ne savons pas précisément. On peut néanmoins assurer que le livre d'Esther était déjà publié, lorsque l'on dressa le canon des livres de l'Ancien Testament, puisqu'il y fut enfermé avec les autres livres canoniques. Or, ce canon fut composé avant la mort d'Esdras et du temps d'Artaxercès Longue-Main, ainsi que nous l'apprenons de [6] Josèphe. On lit au commencement du chapitre XI que, « la quatrième année du règne de Ptolémée et de Cléopâtre, Dosithée, qui se disait prêtre et de la race de Lévi, et Ptolémée, son fils, apportèrent l'épître du Phurim, qu'ils disaient avoir été traduite dans Jérusalem par Lysimaque, fils de Ptolémée. » Remarque qui ne se trouve point dans les manuscrits de l'ancienne version italique et qui ne peut être de l'auteur [7] original; elle est apparemment des Juifs d'Alexandrie, qui, par reconnaissance du présent que leur faisaient ceux de Jérusalem, marquèrent l'année dans laquelle ils l'avaient reçu et le nom de ceux qui le leur avaient apporté.

Les anciennes versions du livre d'Esther étant fort défectueuses, saint Jérôme en fit une nouvelle.

3. Saint Jérôme [8] remarque que les traducteurs et les copistes du livre d'Esther l'ont vicié en plusieurs endroits. Il se plaint surtout des grandes libertés que s'est données l'auteur de l'ancienne Vulgate [9], qui, suivant la méthode des écoles de rhétorique, où l'on s'exerce à défendre ou à accuser des personnes feintes, a fait parler les personnages de l'histoire d'Esther comme il a jugé à propos. C'est ce qui engagea ce saint docteur à travailler à une nouvelle version du livre d'Esther, dans

[1] *Susceperuntque Judæi in solemnem ritum cuncta quæ eo tempore facere cœperant et quæ Mardochæus litteris facienda mandaverat.* Esther. IX, 23.

[2] *Scripsit itaque Mardochæus omnia hæc et litteris comprehensa misit ad Judæos, qui in omnibus regis provinciis morabantur.* Esther. IX, 20 et 29.

[3] *Rex autem quod gestum erat, scripsit in commentariis; sed et Mardochæus rei memoriam litteris tradidit.* Esther. XII, 4.

[4] *Ut nulli liceat hos dies absque solemnitate transigere: quos Scriptura testatur et certa expetunt tempora, annis sibi jugiter succedentibus.* Esther. IX, 27.

[5] *Et omnia quæ libri hujus, qui vocatur Esther, historia continetur.* Esther. IX, 32.

[6] *A morte Moysis usque ad Artaxercem, Persarum regem, qui fuit post Xerxem, Prophetæ suorum temporum res gestas conscripserunt in tredecim libris... ab Artaxerce vero usque ad nostrum tempus, singula quidem conscripta sunt, non tamen priori simili fide sunt habita, eo quod non fuerit certa successio Prophetarum.* Joseph., lib. I *Cont. Apion.*, pag. 1036.

[7] On croit communément que ce Ptolémée, dont il est parlé ici, est celui qui est surnommé Philométor, fils de Ptolémée Epiphane, roi d'Egypte. Or Ptolémée Philométor ne commença à régner que vers l'an du monde 3825, plus de deux cent cinquante ans après la mort de Mardochée.

[8] *Librum Esther variis translationibus constat esse vitiatum; quem ego de archivis Hebræorum revelans verbum a verbo expressius transtuli. Quem librum editio Vulgata laciniosis hinc inde verborum sinibus trahit, addens ea quæ ex tempore dici poterant et audiri: sicut solitum est scholaribus disciplinis, sumpto themate, excogitare quibus verbis uti potuit qui injuriam passus est, vel qui injuriam fecit. Vos autem, o Paula et Eustochius, quoniam bibliothecas Hebræorum studuistis intrare, et interpretum certamina comprobastis, tenentes Esther hebraicum librum, per singula verba nostram translationem aspicite, ut possitis agnoscere me nihil etiam augmentasse addendo, sed fideli testimonio simpliciter, sicut in Hebræo habetur, historiam Hebraicam latinæ linguæ tradidisse.* Hieronym., *Præfat. in lib. Esther.*

[9] Par l'ancienne Vulgate dont parle ici saint Jérôme, il ne faut pas entendre la Vulgate latine traduite littéralement sur le grec, mais la Vulgate grecque, c'est-à-dire l'édition qui avait cours avant la correction d'Origène. (*L'éditeur.*)

laquelle il s'attacha uniquement à l'hébreu, sans y faire aucun changement. Il ne toucha point aux parties de ce livre qui ne se trouvaient que dans l'ancienne Vulgate; mais il les plaça à la fin de sa version, en marquant les endroits où elles étaient placées dans l'édition vulgate. Or, afin que les lecteurs pussent aisément distinguer les parties du livre d'Esther qui étaient dans le texte hébreu, d'avec celles qui n'y étaient point, il marqua ces dernières d'une obèle ÷, c'est-à-dire d'une petite broche. Les versions chaldéennes et syriaques du livre d'Esther finissent avec le texte hébreu, dont elles ont apparemment été tirées.

Ce que contient le livre d'Esther.

4. Le livre d'Esther renferme l'histoire d'environ dix ans, depuis la troisième année du règne d'Artaxercès, surnommé Longue-Main, jusqu'à la treizième; c'est-à-dire, depuis l'an du monde 3533 jusqu'en 3543. On y voit, dans la personne d'Esther et de Mardochée, deux modèles d'une piété très-pure, d'une foi très-vive, d'un zèle ardent à soutenir les intérêts de Dieu et de son peuple contre l'impiété et la malice des méchants; d'une humilité profonde et d'un généreux mépris de toutes les grandeurs humaines. La chute d'Aman et l'élévation de Mardochée nous découvrent en même temps l'inconstance des grandeurs mondaines et les prodiges de la sagesse de Dieu, qui renverse les superbes en dissipant leurs desseins, élève les humbles et les récompense même en ce monde, afin de soutenir la foi des faibles, qui, selon le témoignage d'un [1] prophète, est quelquefois ébranlée par la vue de la prospérité et de la paix des pécheurs.

CHAPITRE X.

Job.

ARTICLE I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Origine de Job. Soin qu'il avait d'offrir des sacrifices pour ses enfants. Il remplit tous les devoirs de la justice.

1. Il y avait un homme dans la terre de [2] Hus, qui s'appelait Job. C'était un homme simple et droit de cœur; il craignait Dieu et fuyait le mal. Il avait sept fils et trois filles; ses richesses étaient grandes; en un mot, il était illustre parmi tous les Orientaux. Ses enfants, déjà pourvus chacun dans leur établissement, se traitaient tour à tour, et lorsque le cercle des jours du festin était accompli, Job envoyait chez ses enfants les exhorter à se tenir saints et purs, pour se préparer aux sacrifices, et, se levant de grand matin, il offrait pour chacun d'eux des holocaustes, afin que Dieu leur pardonnât, s'ils étaient tombés dans quelques fautes contre lui. Il n'était pas moins bon maître que bon père: jamais il ne traita ses domestiques avec hauteur, et ne dédaigna [3] point d'entrer en explication avec son serviteur et avec sa servante, lorsqu'ils avaient quelque chose contre lui. Quant à sa personne, il nous dit lui-même qu'il avait un grand soin de s'abstenir, non-seulement de l'injustice, de la fraude, de l'adultère, de toutes les erreurs et superstitions de l'idolâtrie, mais encore des pensées et des regards tant soit peu dangereux; qu'il avait fait un accord avec ses yeux pour ne pas même penser à une vierge; qu'il compatissait volontiers aux misères des pauvres [4]; qu'il était le père de la veuve et de l'orphelin, le conducteur de l'aveugle et le soutien du boiteux; qu'il craignait [5] Dieu et mettait en lui toute sa confiance, et non dans l'or et dans l'argent. Mais, quelque avantageux que pût être le témoignage que sa conscience lui rendait sur l'accomplissement de ses devoirs, il n'avait pas la vanité de se croire juste, ni l'ingratitude de s'attribuer un mérite qu'il savait être un don de Dieu [6]. « Je tremblais, dit-il, à chaque action que je faisais, sachant que vous ne me pardonneriez pas si je péchais. Mais, quand j'aurais été lavé dans l'eau de neige, et que la pureté de mes mains éclaterait, votre lumière, Seigneur, me ferait pa-

[1] Psalm. LXXII, 2.

[2] Job. I. On croit communément que la terre de Hus, où demeurait Job, était la même dont parle le prophète Jérémie au chapitre IVe de ses Lamentations, où l'on voit qu'elle faisait partie de l'Idumée : *Lætare, filia Edom, quæ habitas in terra Hus.* Jerem., *Lament.*, cap. IV, 21.

[3] Job. XXXI. — [4] Job. XXIX. — [5] Job. XXXI. — [6] Job. IX, 28.

raître à moi-même tout couvert d'ordure, et mes vêtements m'auraient en horreur. »

Dieu permet au démon de tenter Job. Avec quelle patience il souffre.

2. Job avait passé plusieurs années dans la pratique constante de la vertu, lorsque Dieu permit à Satan [1] de le tenter, de le dépouiller de ses biens, de brûler ses maisons, de mettre à mort ses troupeaux, de lui ravir ses enfants, de frapper son corps d'une plaie effroyable, enfin de soulever ses proches contre lui. Cet esprit de ténèbres, pour surprendre Job sans lui laisser le temps de se préparer, fit tomber tout-à-coup sur tout ce qui était à lui les maux dont il avait envie de l'accabler, et, à la mort près, il n'y eut point de maux qu'il ne lui fît souffrir. Mais, dans une si rude et si étrange tentation, il n'échappa [2] à Job ni le moindre mouvement d'impatience, ni la moindre parole de murmure contre la divine providence, et il ne perdit jamais de vue la main du Seigneur qui le frappait et qui l'éprouvait.

Trois des amis de Job viennent pour le consoler. Ils l'accusent d'impatience et d'infidélité envers Dieu.

3. Cependant le bruit de son malheur s'étant répandu de toutes parts, [3] trois de ses amis vinrent pour le consoler. Lorsqu'ils le virent de loin sur son fumier, le corps tout ulcéré, ils ne le reconnurent point, tant il était défiguré. Ils furent sept jours auprès de lui, ne faisant autre chose que gémir et que pleurer dans le silence, se contentant de le regarder sans lui parler, parce qu'ils voyaient que sa douleur était extrême et que leurs discours seraient plus propres à la renouveler qu'à la soulager. Il fallut que Job, moins troublé qu'eux de ses propres maux, prît la parole pour s'enquérir de ce qu'ils pensaient du triste état où ils le voyaient réduit. D'abord il maudit le [4] jour auquel il était né, non par un emportement de passion et de colère, comme s'il se fût abandonné au désespoir, mais pour marquer d'une manière exagérative et l'extrême misère où il se voyait réduit et à combien de malheurs on est exposé en entrant dans le monde [5]. Ses amis parurent offensés de ces plaintes et lui reprochèrent que sa vertu n'avait point de fermeté; et, portant leur zèle et leur indiscrétion encore plus loin, ils ne craignirent point de l'accuser d'impiété et l'exhortèrent sérieusement à retourner à Dieu par la pénitence. Ils prétendaient que les afflictions que le Seigneur lui envoyait étaient un signe évident de sa colère contre lui et la punition de quelques grands crimes. « Ainsi [6], dit un ancien auteur, dont les œuvres portent le nom de saint Athanase, les amis de Job, qui étaient venus pour le consoler, l'accusèrent de parler d'une manière audacieuse et téméraire, et prétendirent justifier Dieu en accablant son serviteur, parce qu'ils ne connaissaient point la vraie cause de tout ce qui se passait. Ils condamnaient le juste comme ayant péché, et louaient Dieu comme le punissant très-justement. Il vous a traité, lui disaient-ils, selon vos péchés; car si vos crimes n'avaient pas été en très-grand nombre, il n'aurait eu garde de vous punir ainsi qu'il a fait. »

Job justifie sa conduite et prouve à ses amis que Dieu châtie quelquefois les justes sans qu'ils l'aient mérité.

4. Job, convaincu de son innocence, soutint au contraire [7] que les crimes que ses amis lui imposaient faussement, n'étaient point les causes de son affliction; qu'il ne s'était point écarté des lois du Seigneur; il prouva [8] que le Tout-Puissant châtiait quelquefois les justes, simplement pour les éprouver ou leur donner lieu de se perfectionner dans la vertu, et que, par une conduite opposée, il épargnait assez souvent les impies et souffrait leurs désordres sans les châtier en ce monde, se réservant d'en tirer vengeance en l'autre vie.

Dieu rend témoignage à l'innocence de Job, et le rétablit dans une parfaite santé et dans tous ses biens.

5. Dieu intervint dans [9] la dispute entre Job et ses amis. Il parut tout d'un coup au milieu d'eux, non d'une manière visible, mais dans l'obscurité d'une nuée, ainsi qu'il apparut aux Hébreux sur la montagne du Sinaï, lorsqu'il voulut leur donner la loi; et, ayant adressé la parole à Job, il lui fit sentir, par la considération de ses plus beaux ouvrages dans les cieux, sur la terre et dans la mer, qu'il ne connaissait point encore sa puissance et sa sagesse dans toute leur étendue, et qu'il en avait parlé avec trop de présomption et de liberté. Job reconnut son ignorance, avoua qu'il avait parlé trop légèrement, et, demandant pardon de sa faute, il dit au Seigneur : « Je [10] sais que vous pouvez toutes choses, et qu'il n'y a point de pensées qui vous soient cachées... J'ai parlé indiscrètement, et j'ai dit des choses qui surpassaient sans comparaison toute la lumière de ma science... C'est pourquoi je m'accuse moi-même et je fais pénitence dans la poussière et dans la cendre. » Le Seigneur, satisfait de la conduite de Job, rendit témoignage à son innocence, le rétablit dans une santé parfaite et lui rendit au double ce

[1] Job. I et II. — [2] Job. I, 21, 22. — [3] Job. II. — [4] Job. III. — [5] Job. IV. — [6] Athanas., lib. *de Communi Essentia Patris, et Filii, et Spiritus Sancti.* — [7] Job. XXIII. — [8] Job. XXIV et seq. — [9] Job. XXXVIII et seq. — [10] Job. XLII.

qu'il possédait auparavant. Job vécut cent quarante ans, depuis son rétablissement, dans une grande prospérité. Il vit ses fils et les fils de ses fils, jusqu'à la quatrième génération, et il mourut fort âgé [1] et plein de jours.

Éloge que les saints ont fait de Job.

6. Il n'y a rien de comparable aux éloges que les saints ont fait de Job. Le prophète Ezéchiel [2] nous le représente comme un ami de Dieu capable d'intercéder pour les pécheurs et de délivrer leurs âmes par sa propre justice. Job avait déjà été reçu intercesseur, de son vivant, auprès de Dieu pour ses trois amis. C'est à lui que Dieu les adresse pour offrir des sacrifices. C'est de sa main qu'il veut que les victimes soient immolées; c'est à ses prières qu'il leur accorde le pardon des fautes qu'ils avaient commises. Dans le livre de [3] Tobie, Job est proposé à toute la postérité comme un modèle de patience; et il semble que l'apôtre saint Jacques ait voulu le canoniser, en disant, selon quelques interprètes [4]: « Vous avez vu comment la patience de Job a été couronnée de la main du Seigneur par une fin bienheureuse. » Le fumier qui avait été comme le théâtre de la patience de Job et de la confusion de son ennemi, a paru à saint [5] Chrysostome « plus auguste et plus digne de nos respects, que les trônes de tous les rois; car, dit ce Père, ceux qui voient ces trônes n'en retirent aucun avantage, et c'est tout au plus pour eux un plaisir très-court sans aucune utilité. Mais il est très-avantageux, au contraire, de considérer le fumier de Job, dont la seule vue peut servir beaucoup pour nous affermir dans la patience; c'est pourquoi on voit encore aujourd'hui beaucoup de personnes passer les mers et venir de pays fort éloignés, en Arabie, dans le désir de voir ce fumier célèbre et de baiser cette terre où s'est passé le combat fameux de ce vainqueur du démon, et où il a répandu un sang plus précieux que n'est l'or. Car il n'y a point de pierreries, ajoute ce saint, qui puissent être comparées.... à ce corps couvert de pus et de sang, dont les plaies jettent des rayons plus éclatants que ceux du soleil, puisque ces derniers n'éclairent que les yeux du corps, au lieu que les autres ont la vertu d'éclairer les yeux de l'âme et ont eu la force d'aveugler entièrement le démon, qui se retira ensuite et n'osa plus paraître. » Le même saint compare Job [6] aux Apôtres, et lui donne le nom de martyr. Les autres [7] Pères de l'Église ont regardé ses ulcères et ses paroles comme autant de prophéties, et nous ont représenté cet ancien juste comme ayant été une excellente image de Jésus-Christ, dont il a non-seulement annoncé l'incarnation, mais encore prédit les souffrances, autant par celles qu'il a endurées lui-même que par ses paroles. Il a parlé [8] « de telle sorte de la résurrection du corps, qu'au rapport de saint Jérôme, il ne se trouve personne qui en ait écrit d'une manière plus claire et avec une plus vive expression de la vérité de ce mystère. » Toutes ses paroles [9], dit encore ce saint docteur, sont pleines de bon sens. Il y en a néanmoins quelques-unes qui paraissent trop fortes et semblent marquer quelque impatience. On peut mettre de ce nombre celles qu'il adressa à sa femme, lorsqu'il lui dit: « Vous [10] parlez comme une femme qui n'a point de sens. » Mais saint Augustin [11] a très-judicieusement remarqué que ces paroles et toutes les autres qu'on trouve dans le livre de Job, qui paraissent comme celles-là pleines d'amertumes ou de blasphèmes, ont un tout autre sens et doivent s'expliquer favorablement. « Nous croyons tout autre chose, continue le même saint, si Dieu lui-même n'avait rendu témoignage à Job avant qu'il parlât et après qu'il eut achevé de parler. Il lui rendit premièrement témoignage, en disant qu'il était un vrai serviteur de Dieu, et c'est ce qu'il dit de lui avant la tentation. Mais de peur, ajoute-t-il, que quelques-uns, n'entendant pas bien toutes les paroles de Job, n'en fussent peut-être scandalisés et ne crussent qu'en effet il avait été un homme juste avant la tentation, mais que, dans le temps de cette tentation, qui fut si terrible, il y avait succombé et était tombé dans de grands blasphèmes; après que tous les dis-

[1] Dans l'édition des Septante on lit que *Job vécut après sa disgrâce cent soixante et dix ans*, et que *tout son âge fut de deux cent quatre ans*. L'ancienne Vulgate lisait de même.

[2] Ezech. XIV, 14. — [3] Tob. II, 12. — [4] Jacob, *epist.* cap. V, 11. — [5] Chrysost., *hom.* 5 *ad pop. Antioch.* — [6] Idem., *ibid.* et *hom.* 34 *in Matth.* — [7] Greg. Mag., *Præfat. in lib. Moral.*, et lib. XIV, cap. 26, et lib. XVII, cap. 1. Item Beda, in principio *Comm. in Job.* — [8] Hieronym., *Epist ad Paulin.* — [9] *Singula in eo verba plena sunt sensibus.* Hieronym., *Epist. ad Paulin.* — [10] Job. II, 10.

[11] Saint Augustin, après avoir donné un sens favorable aux paroles que Job dit à sa femme et à celles qu'il parut dire contre Dieu, ajoute que l'on peut entendre toutes les autres en un sens spirituel : *Sicut ergo hoc unum exposuimus quantum Dominus dedit, quod durum videtur a Job dictum; sic et cætera quæ ibi videntur quasi aspera et blasphema, habent intellectus suos.* Augustin., *in psalm.* CIII, num. 7 et 8.

cours tant de Job que de ses amis, qui, au lieu de le consoler avaient augmenté son affliction, furent achevés, le Seigneur rendit à Job tout de nouveau un témoignage très-glorieux, en déclarant que ses amis n'avaient point parlé dans la vérité, comme Job son serviteur, et en commandant qu'il offrit pour eux des victimes qui expiassent leurs péchés. »

ARTICLE II.

DE LA VÉRITÉ ET DE L'AUTHENTICITÉ DE L'HISTOIRE CONTENUE DANS LE LIVRE DE JOB.

L'histoire de Job a été regardée par plusieurs interprètes comme une fiction et une parabole.

1. Il n'y a point d'histoire dans nos livres saints contre laquelle on forme plus de difficultés que contre celle de Job. On dispute sur sa personne, sur le temps auquel il a vécu, sur son pays, sur son origine, sur sa religion, enfin sur la vérité de son histoire. Théodore de Mopsueste en parle comme d'une pièce faite à plaisir. Il soutient que celui qui en est auteur s'est laissé aller à une basse vanité et à une ridicule ostentation de savoir, et que, pour faire montre de son esprit et de sa connaissance de la fabe et de l'histoire profane, il a fait dire à Job et a dit lui-même des choses incompatibles avec la sainteté et la religion de ce grand homme (Theod. Mopsuest., tome V *Concil.* Labb., pag. 451). Plusieurs d'entre les Juifs l'ont aussi regardée comme une relation entièrement feinte, et ils ont cru que Moïse l'avait écrite à dessein d'adoucir, en quelque façon, le chagrin des Israélites dans le désert, par cette représentation, qui proposait à leurs yeux un prodige de misère joint à un prodige de patience. D'autres se sont persuadés que c'était une espèce de parabole ou de discours figuré, fait exprès pour nous apprendre ce que nous devons penser de la divine Providence. Pour donner quelque couleur à cette opinion, on a donné aux noms de Job, de sa patrie et de ses amis des significations mystiques. Job, dit-on, signifie *celui qui a de la douleur;* Hus, *le conseil;* Sophar, *le surveillant;* Eliphas, *la loi de Dieu;* Eliu, *Dieu même* [1].

Elle doit être reçue comme véritable et authentique.

2. Pour se convaincre de la fausseté de toutes ces opinions, il suffit de faire attention à la manière dont il est parlé de Job dans les autres livres de l'Écriture. Il nous est représenté dans Ezéchiel [2] comme un homme qui a véritablement existé; il y est joint à Noé et à Daniel, comme s'étant rendu recommandable, aussi bien qu'eux, par les œuvres de la justice. Dans le livre de [3] Tobie et dans l'Epître de l'apôtre saint [4] Jacques, l'exemple de sa patience est proposé à toute la postérité, et on y dit assez clairement que sa vertu a été récompensée d'une couronne immortelle. On ne peut donc douter que Job n'ait été très-réellement un homme qui, durant sa vie, remplit les devoirs de la justice et se rendit, par une patience à l'épreuve des plus fortes tentations, digne d'être proposé pour modèle à ceux qui, dans la suite des siècles, se trouveraient aux prises avec les afflictions. Et certes, il est contre toute sorte d'apparence que le Saint-Esprit, voulant proposer aux hommes l'exemple d'une patience consommée, ait emprunté pour cela une histoire feinte, comme si, par le secours de sa grâce, il n'aurait pu affermir la constance de l'un de ses serviteurs, pour en former un modèle accompli de cette vertu. Un procédé de cette nature était également indigne de Dieu et inutile à l'homme. On sait, et l'expérience le confirme tous les jours, que l'homme ne se laisse pas toucher aisément par des exemples de vertu qui ne sont que dans la spéculation, et qu'en vain l'exciterait-on à souffrir par la vue de la patience d'un personnage feint et qui n'exista jamais. D'ailleurs, l'histoire de Job, telle que nous l'avons encore, renferme en soi tous les caractères de vérité que l'on peut souhaiter. Job et sa femme y sont désigné par leurs propres noms; on y fait une peinture naturelle de son esprit et de son cœur; on y trouve un dénombrement exact de ses fils, de ses filles et de ses différents troupeaux. La terre d'où il était originaire et où il faisait sa demeure, y est marquée; enfin, on y voit en détail quelle était sa conduite particulière, comment il se comportait envers ses enfants et envers ses domestiques; combien d'années il vécut depuis son rétablissement et quantité d'autres par-

[1] Huet, le P. Lamy et Dupin ont prétendu que l'auteur de l'histoire de Job l'a embellie, amplifiée et ornée de plusieurs circonstances. Iahn et Rosenmuller ont soutenu qu'il avait pris l'histoire d'un juste malheureux, dont une tradition populaire avait conservé la mémoire, comme les poètes prennent le sujet de leur poëme dans l'histoire. (*L'éditeur.*)

[2] *Si fuerint tres isti viri in medio ejus : Noe, Daniel et Job*, etc. Ezech. XIV, 14.

[3] *Hanc tentationem ideo permisit Dominus evenire illi, ut posteris daretur exemplum patientiæ ejus, sicut et sancti Job.* Tob. II, 12. — [4] *Sufferentiam beati Job audistis*, etc. Jacob. V, 11.

ticularités qui ne conviennent point à une simple parabole, ni à une histoire faite à plaisir.

Objections contre l'histoire de Job.

3. Ceux qui rejettent la vérité de l'histoire de Job, se fondent sur ce que Josèphe n'en a rien dit. Ils ajoutent qu'on voit dans les discours de Job des emportements indignes de la piété qu'on lui attribue; et, dans ceux de ses amis, des erreurs insoutenables et des excès plus propres à ruiner la piété qu'à l'édifier; enfin, que l'on ne sait ni qui était ce Job, ni quel était son pays, ni en quel temps il a vécu.

Réponse à la première objection.

4. Mais toutes ces difficultés sont vaines et sans fondement. Car, en premier lieu, il n'est point vrai que Josèphe ait passé sous silence l'histoire de Job. Cet historien reconnait, comme les Juifs, vingt-deux livres canoniques: ce qu'il ne ferait pas s'il ne mettait de ce nombre le livre de Job. De plus, l'histoire de Job n'intéressant point la nation juive, Josèphe n'était point obligé de l'insérer dans ses *Antiquités judaïques*. Il n'y fait aucune mention de l'inceste de Juda et de Thamar; de l'homicide commis par Moïse, en la personne d'un Egyptien, de l'adoration du veau d'or, de la colonne de nuée qui servait de guide aux Israélites pendant le jour, et de la colonne de feu qui leur apparaissait durant la nuit, et de plusieurs autres événements qui entraient naturellement dans son dessein. Dira-t-on, pour cela, que tous ces faits sont fabuleux et des histoires composées à plaisir? D'ailleurs Tobie, Ezéchiel et l'apôtre saint Jacques ont parlé expressément de Job et de ses vertus. Ainsi, quand il serait vrai de dire que Josèphe n'a rien dit de l'histoire de cet ancien patriarche, le témoignage de ces trois auteurs sacrés est bien plus capable d'établir la vérité de ce fait, que le silence de Josèphe ne l'est pour le détruire.

Réponse à la seconde objection.

5. A l'égard des expressions dont Job s'est servi, nous répondons avec saint Augustin [1] que ceux qui les condamnent ne les entendent point; que quoique, selon le sens littéral, elles paraissent dures, on peut néanmoins les expliquer favorablement; qu'une preuve que, dans tous ses discours, Job ne pécha point par ses lèvres dans le temps de ses tentations, c'est qu'après que tous les discours tant de Job que de ses amis furent achevés, le Seigneur rendit à Job tout de nouveau un témoignage très-avantageux, en déclarant que ses amis n'avaient point parlé dans la vérité comme Job son serviteur. Il est bon aussi de remarquer que, dans la langue originale, le dialogue entre Job et ses amis est écrit en vers. Or, tout le monde sait que dans le style poétique on use ordinairement d'expressions vives et hyperboliques, qu'il faut prendre beaucoup au-dessous de leur véritable signification et toujours par rapport à la disposition de celui qui parle. On trouve dans les autres écrivains sacrés des expressions aussi fortes que celles qu'on reproche à Job, sans qu'on leur en fasse un crime. Jérémie [2] maudit le jour de sa naissance et l'homme qui en porta la nouvelle à son père. Le prophète Habacuc [3] s'exprime à peu près de même. Il se plaint de ce que Dieu n'écoute point ses prières et qu'il le réduit à ne voir devant ses yeux que des iniquités, des maux, des injustices et des violences. Les Psaumes sont pleins d'expressions qui paraissent outrées et violentes [4]. « Que la mort vienne surprendre mes ennemis, dit le Roi-Prophète, et qu'ils descendent tout vivants dans les enfers. Leur fureur [5] est semblable à celle du serpent et de l'aspic... Dieu brisera leurs dents dans leur bouche; ils seront réduits à rien comme une eau qui s'écoule.... Le juste se réjouira en voyant la vengeance, et il lavera ses mains dans le sang du pécheur [6]. Ceux qui me haïssent sans sujet sont en plus grand nombre que les cheveux de ma tête..... Que leur table soit devant eux comme un filet où ils soient pris, qu'elle leur

[1] *Et inter omnia illa quæ dixit, nusquam lapsus est. Quod multi in illis verbis non intelligunt, et quædam ibi sic accipiunt quasi aliquid durum dixerit Job in Deum... Sicut ergo hoc unum exposuimus quantum Dominus dedit, quod durum videtur dictum a Job; sic et cætera quæ ibi videntur quasi aspera et blasphema, habent intellectus suos. Quod putaremus aliter esse, nisi Deus perhibere testimonium..... Finitis omnibus sermonibus et ipsius Job et amicorum ejus, a quibus ei consolatio reddebatur, dicit Dominus testimonium illos non verum locutos, sicut servum ejus.* Augustin., *in psalm.* CIII, num. 7 et 8, serm. 4.

[2] *Maledicta dies in qua natus sum; dies in qua peperit me mater mea, non sit benedicta. Maledictus vir qui annuntiavit patri meo dicens : Natus est tibi puer masculus. Sit homo ille ut sunt civitates quas subvertit Dominus.* Jerem. XX, 14.

[3] *Usquequo, Domine, clamabo et non exaudies? vociferabor ad te vim patiens et non salvabis? Quare ostendisti mihi iniquitatem et laborem, videre prædam et injustitiam?* Habac. I, 2.

[4] Psalm. LIV, 16. — [5] Psalm. LVII, 5, 6, 7, 8, 9 et 11. — [6] Psalm. LXVIII, 5 et 23, 24 et 25.

soit une juste punition et une pierre de scandale. Que leurs yeux soient tellement obscurcis, qu'ils ne voient point, et faites que leur dos soit toujours courbé contre terre. Répandez sur eux votre colère, et que la fureur de votre indignation les surprenne. » Ce qui est dit de Jonas n'est pas moins surprenant. L'Écriture nous apprend que ce Prophète fut saisi d'une grande [1] affliction et qu'il se fâcha, parce que le Seigneur avait pardonné à la grande ville de Ninive; qu'il poussa sa colère jusqu'à se souhaiter la mort, et prétendit justifier devant Dieu un procédé qui paraît si irrégulier. On trouve dans les autres Prophètes de semblables façons de parler, qui ne doivent point être prises à la rigueur, si l'on veut les entendre dans leur sens naturel. Si Job ne s'était pas servi d'expressions aussi vives et aussi fortes pour exprimer sa douleur, il ne nous en aurait pas tracé une vraie image, et peut-être que ceux pour qui il écrivait n'en auraient pas tiré une si grande édification. « On eût pu même croire, » selon la pensée de saint Chrysostome, « que sa vertu n'aurait été qu'une stupidité et une insensibilité qui n'auraient mérité aucune louange. »

Réponse à la troisième objection.

6. On ne doit pas porter un jugement si favorable des discours des amis de Job; on y remarque beaucoup d'ignorance et de présomption; leurs principes sont faux pour la plupart et injurieux à la justice et à la sagesse du Seigneur. Les accusations qu'ils forment contre Job sont injustes. Ils lui imposent diverses faussetés, et interprètent mal ce qu'il avait dit dans un fort bon sens et à bonne intention. Aussi le Seigneur les condamne d'impudence et déclare qu'ils n'ont point parlé dans la droiture de la vérité, comme Job son serviteur. Mais qu'importe à l'histoire de Job que ses amis aient bien ou mal parlé? en est-elle pour cela moins véritable? Si les mauvais discours qui sont rapportés dans un livre, étaient une preuve de sa supposition, il faudrait rayer du catalogue des divines Écritures tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament où se trouveraient quelques paroles des athées et des impies. Il faudrait rejeter l'Exode, à cause des impiétés de Pharaon et des murmures du peuple juif, celui des Psaumes, où les pécheurs nient si souvent l'existence d'un Dieu; celui de la Sagesse, à cause des faux raisonnements des impies; celui de Daniel, où sont racontées les extravagances du roi Nobuchodonosor. L'autorité de nos livres saints ne consiste pas à ne rapporter que des choses saintes, mais à ne dire rien que de vrai et à raconter les choses comme elles se sont passées, sans y rien mêler de fabuleux ou d'incertain. Au reste, quelque erronés et quelque impies que soient les discours des amis de Job, ils ne peuvent porter aucun préjudice à la piété des fidèles, dès lors que Dieu même les a condamnés et qu'il a rectifié et réformé tout ce qu'il pouvait y avoir de mal digéré dans les discours de Job.

Réponse à la quatrième objection.

7. Les difficultés que l'on forme sur la personne de Job, sur son pays, sur le temps auquel il a vécu, ne décident rien contre la vérité de son histoire. Combien de personnes célèbres dans l'Ancien Testament; combien d'écrivains sacrés dont, cependant, le pays, la naissance, l'âge, la condition, ne sont pas mieux connues que celles de Job ? On ne sait de quel pays était Melchisédech, quelle était sa famille, combien de temps il a vécu. Les années du gouvernement des juges d'Israël ne sont pas certaines; il n'est pas même aisé de fixer l'étendue de pays sur lequel chacun d'eux exerça son pouvoir. On dispute sur le temps de la naissance de Ruth, de Jonas, de Joël, de Nahum, d'Habacuc. Et, pour dire un mot des écrivains profanes, on ne sait pas au juste en quel temps Homère a vécu, ni quelle était sa patrie, son origine, sa condition. Personne, toutefois, ne révoque en doute l'existence de ces grands hommes. On croit sans peine qu'il y a eu un Melchisédech, des juges, une femme nommée Ruth, un Jonas, un Homère.

Il y a apparence que l'histoire n'est arrivée que quelques années après la publication de la loi de Moïse.

8. Il y a même dans le livre de Job quantité d'expressions qui peuvent nous donner connaissance du temps auquel il a vécu. Il y est parlé [2] de la création de la terre, des eaux et des animaux presque en mêmes termes que dans le livre de la Genèse. Ce qui y est dit de [3] la création de l'homme et de l'esprit, par lequel Dieu lui donna la vie, est semblable à ce que Moïse en a écrit. Dans un autre endroit Job dépeint l'endurcissement de Pharaon, sans nommer ce prince, mais de manière qu'on le reconnaît aisément et qu'il est facile d'apercevoir que l'auteur avait eu connaissance du livre de l'Exode, où sont rap-

[1] *Et afflictus est Jonas afflictione magna, et iratus est... et dixit Dominus ad Jonam : Putasne bene irasceris tu super hedera? et dixit bene irascor ego usque ad mortem.* Jon. IV, 1, 9.

[2] Job. XXXVIII. — [3] Job. XXXIII, 4.

portées toutes les circonstances de l'endurcissement de Pharaon et de sa désobéissance aux ordres du Seigneur. Dans le chapitre XXVI, il parle du passage de la mer Rouge en des termes aussi formels que l'ont fait, depuis lui, le Roi-Prophète (*Psal.* LXXXVIII) et Isaïe, LI. Voici ses paroles selon l'hébreu : « Par sa force il a séparé la mer, et par sa sagesse il a percé, » frappé « l'orgueilleux ou l'Egypte. » Quelques chapitres auparavant, il avait parlé de la loi de Dieu en des termes aussi précis et aussi exprès que l'aurait pu faire un Israélite, après la publication de la loi donnée sur le Sinaï. Car Sophar lui ayant dit : [1] « Plût à Dieu que le Seigneur vous parlât et qu'il vous fît entendre ses paroles, qu'il vous découvrît les secrets de sa sagesse et la multiplicité de ses lois ; alors vous comprendriez qu'il demande de vous le double de ce que vous faites ; » et Eliphas l'ayant [2] exhorté à recevoir la loi de la bouche du Seigneur et à graver ses discours dans son cœur, Job répondit : [3] « Mes pieds ont suivi ses vestiges ; j'ai observé ses voies, et je ne m'en suis point écarté ; je n'ai point violé ses ordonnances, et j'ai caché ses paroles dans mon sein, car il est le seul Dieu. » Or, toutes ces façons de parler sont, ce me semble, une preuve bien sensible que l'histoire de Job n'arriva qu'après la publication de la loi dans le désert et après qu'elle fut venue à la connaissance des Iduméens et autres peuples voisins, avec lesquels les Israélites avaient nécessairement quelque commerce. Ce qui nous confirme dans cette pensée, c'est que Job, en parlant de Dieu, emploie quelquefois le nom de [4] *Jéhovah*, qui, comme l'on sait, ne fut connu que depuis que le Seigneur l'eut révélé à Moïse au milieu d'un buisson ardent. On dira peut-être que si Job eût vécu après la publication de la loi, il se serait bien gardé d'offrir des sacrifices dans sa maison, puisqu'alors il était défendu d'en offrir ailleurs qu'à l'entrée du tabernacle. Mais, outre qu'il n'était pas au pouvoir de Job de venir au tabernacle présenter au Seigneur une oblation en sacrifice, on sait que les lois cérémonielles n'obligeaient que les Israélites. Or, Job n'était [5] pas de ce nombre. « Il était fils de Zara, des descendants d'Esaü et de Bozra. »

Job descendait d'Abraham par Esaü.

9. C'est ce que nous lisons à la fin des Bibles grecques et arabes, où l'on trouve une addition qui comprend la généalogie de Job et quelques autres particularités sur son pays, qui ne se lisent point dans l'hébreu. Il y est dit que le premier nom de Job était Jobab ; que lui et ses amis étaient de la postérité d'Esaü ; qu'il habita dans le pays d'Ausite, et régna dans l'Idumée ; qu'il épousa une femme arabe dont il eut un fils, nommé Ennon ; que, pour lui, il était fils de Zara et de Bozra ; en sorte qu'il était le cinquième ou sixième depuis Abraham. C'est sur cette pièce que se sont fondés les Pères grecs et latins qui ont fait descendre Job d'Esaü ; mais il faut avouer qu'elle n'a jamais eu dans l'Église la même autorité que le reste du livre, et qu'elle ne peut passer pour canonique. Cependant, comme elle est fort ancienne, que Théodotion l'a gardée dans sa traduction, qu'elle avait place dans les exemplaires des Septante et dans l'ancienne Vulgate latine, nous croyons devoir la respecter et suivre le sentiment qu'elle établit touchant le pays et la généalogie de Job. Nous sommes même d'autant plus porté à le soutenir, qu'en le suivant, on explique facilement tout ce qui regarde la personne de Job et celle de ses amis ; ce qui n'est pas si aisé dans l'opinion de ceux qui le font descendre de Hus, fils aîné de Nachor, frère d'Abraham.

ARTICLE III.

DE L'AUTEUR DU LIVRE DE JOB, DESSEIN ET ABRÉGÉ DE CET OUVRAGE, SA CANONICITÉ.

Job a écrit le premier son histoire en arabe.

1. Sans nous arrêter à rapporter les différents sentiments des interprètes sur l'auteur du livre de Job, nous nous contenterons d'appuyer ici celui qui nous a paru le plus probable. Nous croyons que Job lui-même écrivit le premier son histoire en la langue de son pays, qui était l'arabe, et qu'un écrivain postérieur la mit ensuite en hébreu, en la forme

[1] Job. XI, 5, 6. — [2] Job. XXII, 22. — [3] Job. XXIII, 11, 12.

[4] L'auteur du livre de Job a eu soin de ne point employer le nom de *Jéhovah* dans les discours directs qu'il a fait tenir à Job et à ses amis. Mais, dans les récits qui sont au commencement et à la fin du livre, il use de ce terme. Il s'en sert aussi au chapitre XXXVIII, 1.

[5] Saint Augustin se sert de l'exemple de Job pour montrer que d'autres que les Juifs ont appartenu à la Jérusalem céleste. « Il est aisé, dit-il, de les convaincre par l'exemple de Job, cet homme saint et admirable, qui n'était ni Juif ni prophète ; mais un étranger, originaire d'Idumée, que l'Écriture néanmoins loue si hautement, qu'elle déclare que nul homme de son temps ne lui était comparable pour la piété. Augustin., lib. XVIII *de Civit. Dei*, cap. 47.

que nous l'avons aujourd'hui. — 1° On convient [1] communément que le livre de Job a été originairement écrit en arabe. Non-seulement il est plein de termes arabes, on y trouve encore quantité de phrases et de manières de parler qui, au jugement des plus habiles interprètes, ont un tour propre à cette langue. Or, elle était celle de Job, puisque le lieu de sa demeure était dans l'Idumée orientale, connue ordinairement sous le nom d'Arabie Déserte. — 2° Le désir ardent que Job témoignait, au milieu de ses maux, que ses paroles passassent à la postérité et qu'elles fussent écrites dans un livre, forme un préjugé avantageux pour notre sentiment. Elles renfermaient, ces paroles, les prophéties les plus expresses de l'incarnation du Fils de Dieu, de la résurrection des morts et d'une vie bienheureuse et éternelle après celle-ci. Est-il à présumer que ce saint homme, rétabli dans une santé parfaite, ait négligé de transmettre à la postérité la connaissance de mystères si consolants, qu'il avait souhaité qu'on rendît publique dès le moment même que l'esprit de Dieu les lui eut révélés? qu'il ait laissé dans l'oubli les discours si pleins de sagesse qu'il avait entendus de la bouche de Dieu ou de son ange, qui lui parlait du milieu de la nuée? qu'il ne se soit pas mis en peine de nous informer de la fureur avec laquelle le démon l'avait attaqué, et de la manière toute miraculeuse dont Dieu l'avait soutenu dans de si rudes épreuves? Car il était juste, selon la pensée de saint Grégoire, « que [2] celui qui avait soutenu les assauts les plus rudes d'un combat spirituel, racontât lui-même ce qu'il avait fait pour remporter une si grande victoire. » — 3° Il était même moralement impossible qu'un autre que Job écrivît avec exactitude les mémoires de sa vie, et dans un aussi grand détail que nous les avons. Les choses qui y sont racontées ne sont pas de nature à se conserver aisément par la tradition que nous appelons *orale*. Ce sont des dialogues entre Dieu et le démon, entre Job et ses amis. On y trouve des discours fort longs, où Dieu parle seul Il y en a qui ne sont que de simples plaintes que Job fait à Dieu de la dureté de ses amis, et dans lesquels il prend le Seigneur à témoin de son innocence. D'autres qui ne sont que des descriptions des misères auxquelles tout homme est sujet en cette vie. Il n'y a presque aucun fait, rien qui puisse être raconté au juste par d'autres que ceux qui en ont été ou les auteurs ou les témoins. Or, de tous ceux-là, aucun, ce semble, n'a pu, mieux que Job, nous faire un détail exact de ce qui lui était arrivé [3].

Fausse opinion touchant l'histoire de Job.

2. Pour éluder la force de ce dernier raisonnement, quelques critiques ont prétendu que celui qui a écrit l'histoire de Job, l'a amplifiée de plusieurs circonstances, pour rendre la narration plus utile et plus agréable. La manière [4], disent-ils, dont elle est racontée, le style dont elle est écrite, les conversations de Dieu et du démon, la longueur des discours des amis de Job, font voir clairement que c'est une narration que l'auteur a embellie, ornée et amplifiée, pour donner un exemple plus sensible et plus touchant d'une patience achevée, et des instructions plus fortes et plus étendues sur les sentiments que l'homme doit avoir dans la prospérité et dans l'adversité. Ainsi, selon ces critiques, il n'y a rien de certain ni de réel dans l'histoire de Job, que le seul fait qu'il y a eu, en effet, un homme de bien du nom de Job, qui, ayant été réduit à une extrême misère par la perte de ses biens et de ses enfants, et par sa maladie, a souffert ce malheur avec une patience merveilleuse et a été ensuite rétabli dans la prospérité. Tout le reste, selon eux, a été ajouté pour embellir l'histoire.

On fait voir qu'il n'y a rien dans l'histoire de Job qui ne soit véritablement arrivé

3. Mais il y a apparence [5] que les personnes qui ont avancé ce sentiment n'en ont pas assez considéré les suites. Car, s'il est vrai que l'auteur qui a écrit le livre de Job, ait composé et les discours de ses amis et ses réponses, qui nous assurera que ce n'est point lui qui a mis aussi dans la bouche de Job cette excellente parole, devenue depuis si célèbre dans tous les siècles : « C'est Dieu qui me l'a donné, c'est Dieu qui me l'a ôté; que son saint nom soit béni. » Et ainsi, ce qui a été regardé de toute l'antiquité comme la preuve la plus admirable de la patience la plus consommée, pourrait bien, sur ce fondement, ne plus passer que comme une belle idée et un modèle d'une patience spéculative et chimérique. Que dira-t-on du jugement que Dieu

[1] Voyez Spanheim, tom. II, lib. I *Miscellan.*, pag. 143, 144, 145. — [2] Greg., *Præfat. in Job*, cap. 1.

[3] Quel écrivain a donné à ce livre la forme actuelle? Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'à la manière dont les mœurs et les usages y sont décrits, on doit le rapporter à des temps très-anciens. (*L'éditeur.*)

[4] Dupin, *Dissert. prélim. sur la Bible*, lib. I, chap. 3. — [5] Sacy, *Préface sur Job.*

prononce lui-même à la fin, en faveur de Job, lorsqu'il déclare que ses amis « n'avaient point parlé en sa présence dans la droiture de la vérité, comme avait fait Job? » Car nous aurons lieu de douter si ce n'est pas cet auteur qui a mis aussi ce jugement dans la bouche de Dieu même, et qui, après avoir fait plaider à chacune des parties sa cause, a fait prononcer au souverain Juge la sentence qui termine cette dispute. Cependant les saints Pères ont regardé ce jugement comme venant de Dieu même, et comme une preuve convaincante de la différence infinie de la lumière de l'esprit de Dieu et de celle de l'esprit de l'homme. « [1] Votre sentence, ô mon Dieu! s'écrie saint Grégoire, nous fait connaître combien notre aveuglement est opposé à la lumière de votre divine droiture, puisque vous nous déclarez que celui que nous croyons avoir péché contre vous par ses paroles, a été victorieux dans ce combat; et que ceux-là sont vaincus, qui s'imaginaient surpasser de beaucoup les mérites du bienheureux Job, en parlant de vous. » Si l'on prétend que cette sentence est véritablement de Dieu même, qui pourra nous en assurer, puisque, dès qu'on dit que l'auteur du livre de Job en a composé les discours et les harangues, ou au moins qu'il les a amplifiées et embellies, on ne saurait plus connaître si c'est lui qui parle, ou s'il rapporte fidèlement les paroles des autres? On laisse à juger des preuves qu'on tirerait de ce sentiment contre la fidélité et la vérité des Écritures canoniques. Si l'on admet la moindre fiction dans nos livres saints, il n'y aura, dit saint [2] Augustin, aucun endroit dans ces livres ou de sévère, en ce qui regarde le règlement des mœurs, ou de difficile croyance pour les choses de la foi, qu'on n'élude aisément par cette maxime si pernicieuse, que l'auteur qui l'a écrit y a usé de fictions et de mensonge. Car ce que ce saint docteur disait du mensonge officieux, nous le pouvons dire aussi de ces sortes de fictions officieuses par lesquelles on prétendrait qu'un écrivain aurait augmenté, orné et embelli une histoire sainte, selon qu'il lui aurait plu, et qu'au lieu de rapporter exactement ce que Dieu aurait prononcé, dans une célèbre conférence, comme était celle dont il est parlé dans le livre de Job, il aurait lui-même fait parler Dieu de la manière dont nous voyons qu'il y parle. On peut encore ajouter que, s'il était vrai que l'auteur de ce livre canonique eût composé les discours de Job et de ses amis, à l'occasion de ce qui lui arriva, on aurait peine à comprendre comment il a pu faire parler Job d'une manière si étrange, en lui mettant dans la bouche des paroles de la dernière dureté, comme est celle-ci : « Que le jour auquel je suis né périsse! » Un auteur qui aurait dessein de représenter un prodige de patience, tel qu'était Job, pourrait-il croire raisonnablement qu'il en donne une idée fort avantageuse, en exprimant ses sentiments d'une manière qui paraît plus propre à nous faire concevoir qu'il perdit enfin patience? Ces façons de parler et d'autres encore ne peuvent être attribuées qu'à un prophète comme était Job, tout rempli du Saint-Esprit, qui lui faisait parler un langage mystérieux et plus digne de Dieu que des hommes. Il est donc visible qu'on ne doit rien admettre d'humain, ni rien de feint dans l'histoire de Job, mais qu'on doit y regarder les paroles de Dieu comme étant véritablement ses paroles, les discours de Job comme contenant la manière véritable dont il parla à ses amis et à Dieu même; ceux de ses amis, comme ayant été aussi véritablement leurs discours; et enfin ce que le démon dit à Dieu sur son sujet, comme ayant été dit très-réellement par cet esprit imposteur contre la vertu de ce fidèle serviteur de Dieu.

Additions faites au livre de Job. Combien les exemplaires grecs et latins de ce livre étaient autrefois différents de l'hébreu. Saint Jérôme en a fait une nouvelle traduction.

4. Cependant il n'y a aucun lieu de douter que le livre de Job n'ait été retouché par une autre main. La mort de ce saint homme, qui y est rapportée, en est une preuve, aussi bien que l'addition qui se trouve à la fin des bibles grecques et arabes, et qui comprend la généalogie de Job et quelques particularités sur son pays, qui ne se lisent point dans le texte hébreu. On ne sait point l'auteur de ces additions; mais il y a apparence que celui qui traduisit cette histoire d'arabe en hébreu, y ajouta la circonstance de la mort de Job. Les anciens Pères qui se sont appliqués à confronter les versions grecques et latines du livre de Job avec le texte hébreu, y ont re-

[1] Greg., lib. XXXV *Moral.*, cap. 6.

[2] *Mihi enim videtur exitiosissime credi aliquod in libris sanctis haberi mendacium, id est eos homines, per quos nobis illa scriptura ministrata est atque conscripta, aliquid in libris suis fuisse mentitos..... admisso enim semel in tantum auctoritatis fastigium officioso aliquo mendacio, nulla illorum librorum particula remanebit, quæ non, ut cuique videbitur, vel ad mores difficilis, vel ad fidem incredibilis, eadem perniciosissima regula ad mentientis auctoris consilium officiumque referatur.* Augustin., *Epist.* 28 *ad Hieronym.*

marqué un grand nombre de différences. Origène, qui en avait observé plus [1] de mille, donne des exemples de plusieurs, et il ajoute que souvent on trouvait jusqu'à trois et quatre, et quelquefois quatorze, seize et dix-neuf versets de suite, qui étaient de moins dans les Septante que dans l'hébreu; mais qu'en échange il y avait plusieurs endroits dans les Septante qui ne se lisaient point dans l'hébreu. Les anciens exemplaires latins n'étaient pas moins différents de l'hébreu que les Septante sur lesquels ils avaient été pris. Saint Jérôme [2] nous assure qu'avant qu'il eût donné une nouvelle version latine du livre de Job, il y avait dans l'ancienne sept à huit cents versets de moins que dans l'hébreu. Il remplit ce vide, non-seulement dans la traduction qu'il fit de ce livre sur le texte hébreu, mais encore dans celle qu'il avait faite auparavant sur le grec. Voici le jugement que saint Augustin a porté de ces deux versions de saint Jérôme : « Nous [3] avons appris que vous aviez traduit Job sur l'hébreu, quoique nous ayons déjà de vous une version latine de ce livre, faite sur le grec, où vous avez marqué avec des étoiles ce qu'il y a dans l'hébreu de plus que dans le grec, et avec des traits pointus ou obèles, ce qu'il y a dans le grec de plus que dans l'hébreu. Ce que vous avez fait avec tant d'exactitude, qu'en des endroits il y a autant d'étoiles que de mots, pour marquer que ces mots-là sont dans l'hébreu, et qu'ils ne se trouvent point dans le grec. Mais, dans cette dernière version faite sur l'hébreu, on ne trouve pas la même exactitude à l'égard des mots, et l'on ne voit pas pourquoi, après l'avoir eue si grande dans la première version, qu'il n'y a pas une particule dans l'hébreu plus que dans le grec qui ne soit marquée d'une étoile, vous en avez eu si peu dans cette seconde version faite sur l'hébreu, et pourquoi vous n'avez pas fait en sorte qu'on y pût reconnaître ces même particules que l'hébreu a de plus que le grec. » Cette dernière version de saint Jérôme ne fut pas d'abord reçue dans les Églises latines, accoutumées à suivre l'ancienne Vulgate; mais, dans la suite des temps, elle prit insensiblement le dessus, et c'est celle que le concile de Trente a déclarée authentique.

Canonicité du livre de Job; ce qu'il contient.

5. Nous n'entrons point dans le détail des preuves de la canonicité du livre de Job. On sait qu'il a été universellement reçu dans toutes les Églises comme dans la Synagogue, et on ne connaît aucun canon des livres sacrés, dressé soit par les anciens auteurs ecclésiastiques, soit dans les conciles généraux et particuliers, où l'on ne lui ait donné rang parmi les divines Écritures. La principale question qui est agitée dans ce livre, est de savoir, si Dieu ne punit en cette vie que les pécheurs, ou s'il afflige aussi quelquefois les justes. Job soutient le second sentiment, qui est le seul véritable, et ses amis défendent le premier, qui est faux et erroné. Ainsi il faut bien distinguer ce que disent les amis de Job d'avec le reste du livre. Tout ce qu'on y rapporte de Dieu ou de Job est d'une autorité divine; mais les paroles des amis de Job ne peuvent être regardées comme celles de la vérité. C'est ce que Dieu même leur déclara, en disant : « Que [4] sa fureur s'était allumée contre eux, parce qu'ils n'avaient point parlé devant lui dans la droiture de la vérité, comme son serviteur Job. » Cependant on trouve dans leurs discours plusieurs choses fort belles et véritables. Saint Paul en a lui-même loué quelques-unes, qui, selon la remarque de

[1] *Sed et in Job, ab illo loco :* Scriptum est autem illum resurrecturum cum iis quos suscitat Dominus, *ad finem usque, quæcunque sequuntur desunt apud Hebræos; quamobrem nec apud Aquilam extant, apud Septuaginta autem et Theodotionem ea sunt, quæ tantumdem valent inter se. Mille quoque alia invenimus in Job in nostris exemplaribus quæ et minus et plus habent quam apud Judæos. Minus quidem,* quum surgens mane, obtulit pro iis sacrificia secundum numerum ipsorum. *Vitulum unum pro peccatis* pro animabus eorum, et quum acciderent angeli Dei, ut starent coram Deo, venit quoque diabolus cum illis; *hoc*, circumiens terram et perambulans eam. *Præterea, post hæc verba :* Dominus dedit, Dominus abstulit, *apud Hebræos non erat illud :* Sicut Domino placuit, sic factum est. *Plura autem sunt in nostris quam in Hebraicis : quando dixit Jobo uxor ejus, ab illo loco, quousque perseverabis, dicendo :* Ecce manebo adhuc parum exspectans spem salutis meæ, *usque ad hæc verba :* Ut requiescam ab ærumnis et doloribus meis, qui me nunc constringunt. *Nam hæc tantum verba mulieris, in Hebraico scripta sunt :* Dic verbum contra Dominum, et morere... *Rursum plurima per medium totum Jobum apud Hebræos posita reperiuntur, non item apud nos, et sæpe quatuor vel tres versus, interdum et quatuordecim, et sedecim et novemdecim.* Origen., *Epist. ad African.*, pag. 225.

[2] *Cæterum apud Latinos, ante eam translationem quam sub astericis et obelis nuper edidimus, septingenti ferme aut octingenti versus desunt, ut decurtatus et laceratus corrosusque liber, fœditatem sui publice legentibus præbeat.* Hieronym., *Præfat. in translat. lib. Job.*

[3] Augustin., *Epist.* 71 *ad Hieronym.* — [4] Job. LXII, 7.

saint [1] Grégoire, reçoivent leur autorité, non d'Eliphas qui les a dites, mais de cet apôtre qui les a autorisées.

En quel manière ce livre est écrit.

6. Le livre de Job [2] est écrit partie en vers, partie en prose [3]. Les deux premiers chapitres et la fin du dernier, depuis le septième verset, sont en prose et contiennent ce qu'il y a d'historique dans l'ouvrage. Le reste est en vers. La mesure de cette poésie a quelque chose d'approchant de celle des Grecs et des Romains. Il paraît au moins que saint Jérôme [4] en jugeait ainsi, puisqu'il n'a point fait difficulté de dire que les vers du livre de Job étaient des hexamètres composés de dactyles et de spondées, mêlés quelquefois d'autres pieds qui font le même nombre de temps, quoiqu'ils ne fassent pas le même nombre de syllabes. Et, afin que l'on ne doutât pas de la vérité de son sentiment, il l'autorise du témoignage de Philon, de Josèphe, d'Origène et d'Eusèbe de Césarée, et soutient qu'ils ont reconnu comme lui que les Hébreux, aussi bien que les Latins et les Grecs, écrivaient en vers. Le même saint Jérôme dit encore que Job a observé dans son livre toutes les règles de la logique. Il fait ses propositions, il les reprend pour les prouver, et enfin il en tire ses conclusions.

CHAPITRE XI.

David, roi et prophète.

ARTICLE I.

HISTOIRE DE SA VIE.

David est sacré roi d'Israël à l'âge de 15 ans, l'an du monde 2934. Il est mis auprès de Saül pour adoucir ses agitations par le son de sa harpe.

1. Le Seigneur, ayant [5] rejeté Saül et ne voulant plus qu'il fût roi d'Israël, commanda [6] à Samuel d'aller sacrer David, fils d'Isaï. David avait alors environ quinze ans. Il était roux, fort beau de visage et bien fait. Depuis qu'il eut reçu l'onction royale, l'esprit du Seigneur fut toujours avec lui; mais ce même esprit se retira de Saül, et il était agité du malin esprit. Ses officiers, persuadés que son mal pourrait être charmé ou adouci par le son des instruments, lui firent chercher quelqu'un qui sût toucher la harpe. On lui donna avis qu'Isaï de Bethléem avait un fils qui en savait fort bien jouer; que c'était d'ailleurs un jeune homme très-fort, propre à la guerre, sage dans ses paroles, d'une mine avantageuse, et que le Seigneur était avec lui. David vint donc demeurer à la cour par ordre

[1] *Sed quærendum video cur Paulus,* I Cor. III, 19, *illorum sententiis tanta auctoritate utitur, si hæ eorum sententiæ dominica reprehensione cessantur?...* aut *quomodo quasi prava respuimus, quæ Paulus ex auctoritate astruit?... Sed hæc utraque citius quam non sint diversa cognoscimus, si ejusdem Dominicæ sententiæ subtilius verba pensemus : quæ nimirum cum diceret :* Non estis locuti coram me rectum, *illico adjunxit :* Sicut servus meus Job. *Liquet ergo quia quædam in eorum dictis recta sunt, sed melioris comparatione superantur..... quia ergo in semetipsis magna sunt, sed contra beatum Job nullo modo assumi debuerunt, et Paulus hæc ex virtute pensans, in auctoritate proferat.* Greg., lib. V *Moral.*, in cap. IV *lib. Job.*, num. 27.

[2] *A principio voluminis usque ad verba Job, apud Hebræos prosa oratio est, porro a verbis Job, in quibus ait :* Pereat dies in qua natus sum, et nox in qua dictum est : Conceptus est homo, *usque ad eum locum ubi ante finem voluminis scriptum est :* Idcirco me reprehendo, et ago pœnitentiam in favilla et cinere : *hexametri versus sunt dactylo spondeoque currentes, et propter linguæ idioma, crebro recipientes et alios pedes, non earumdem syllabarum, sed eorumdem temporum. Interdum quoque rhytmus ipse dulcis et tinnulus fertur numeris pedum solutis, quod metrici magis quam simplex lector intelligunt. A supradicto autem versu usque ad finem libri, parvum comma quod remanet, prosa oratione contexitur. Quod si cui videtur incredulum, metra scilicet esse apud Hebræos, et in morem nostri Flacci, græcique Pindari et Alcæi et Sapphus, vel Psalterium, vel Lamentationes Jeremiæ, vel omnia ferme Scripturarum cantica comprehendi, legat Philonem, Josephum, Origenem, Cæsariensem Eusebium, et eorum testimonio me verum dicere comprobabit.* Hieronym., *Præfat. in translat. lib. Job.*

[3] Plusieurs savants de nos jours ont regardé comme certain que les livres poétiques des Hébreux n'avaient aucun mètre proprement dit, mais seulement des propositions cadencées offrant un parallélisme régulier. D'ailleurs, disent-ils, il est impossible de déterminer la nature de ce mètre, attendu que nous ne connaissons pas les voyelles des anciens Hébreux. (*L'éditeur.*)

[4] *Omnes leges dialecticæ propositione, assumptione, confirmatione, conclusione determinat.* Hieronym., *Epist. ad Paulin.*

[5] I Reg. XV, 26. — [6] I Reg. XVI.

de Saül, et il trouva grâce devant les yeux de ce prince, qui le fit son écuyer. Alors David n'avait d'autre occupation que de prendre sa harpe et d'en jouer dans le temps que l'esprit malin envoyé du Seigneur se saisissait de Saül pour le tourmenter; et ce roi s'en trouvait soulagé toutes les fois.

David défait le géant Goliath, l'an du monde 2942.

2. Quelques années après, les Philistins ayant [1] assemblé toutes leurs forces pour combattre Israël, Goliath, qui était un géant, parut à leur tête et défia les Israélites d'entrer avec lui dans un combat singulier. David, qui avait quitté Saül quelque temps auparavant pour retourner auprès de son père et reprendre la profession de pasteur, se trouva par hasard au lieu où l'armée s'était avancée pour donner la bataille; l'on entendait déjà les cris pour le signal du combat, et Goliath, sorti du camp des Philistins, défiait pour la dernière fois les Israélites, demandant à se battre contre celui qu'ils voudraient choisir de leur côté. David, témoin des insultes et des discours insolents dont ce Philistin accompagna son défi, l'accepta, et, sans avoir d'autres armes qu'une fronde et cinq pierres, il renversa ce géant du premier coup, et, lui prenant son épée, il lui en coupa la tête, qu'il apporta à Saül. Les Philistins s'enfuirent, voyant que le plus vaillant d'entre eux était mort. Mais les Israélites, les ayant poursuivis, en firent un grand carnage et pillèrent leur camp. A la nouvelle de cette victoire, les femmes sortirent des villes d'Israël comme pour venir au-devant du roi Saül et témoigner leurs réjouissances, en chantant et en dansant au son des tambours et des timbales. Or, dans les répétitions de leurs chansons, où elles se répondaient les unes aux autres, elles disaient : Saül en a tué mille, et David en a tué dix mille.

Saül, piqué des louanges que l'on donnait à David, cherche à se défaire de lui, la même année 2942. David s'enfuit à Najoth, ensuite à Nobé, de là chez Achis, roi de Geth, l'an 2944.

3. Saül, piqué de [2] jalousie des grandes louanges que l'on donnait à David, ne le regarda plus de bon œil et commença dès-lors à le craindre, voyant que le Seigneur était avec lui. Il résolut même de s'en défaire, parce qu'il craignait qu'il ne fût celui que le Seigneur avait choisi pour régner en sa place. C'est pourquoi il lui donna mille hommes de guerre, avec ordre d'aller combattre sur les frontières. Son dessein était de le faire périr par les mains des Philistins; mais comme David se conduisait dans toutes ses actions avec beaucoup de prudence, il sortit de toutes les rencontres les plus périlleuses avec succès, et il s'attira l'amour de tout Israël et de tout Juda. Cependant Saül, ayant donné à un autre sa fille Mérob, qu'il avait promise à David, n'osa pas lui refuser Michol, sa seconde fille, qu'il lui avait, pour ainsi dire, fait acheter avec cent prépuces des Philistins. Michol aimait sincèrement son mari, qui était aussi lié d'amitié avec Jonathas, fils de Saül. Ayant donc connu que le roi, leur père [3], était dans la résolution de faire mourir David, ils lui en donnèrent avis et lui facilitèrent le moyen d'éviter le péril. David s'enfuit à Najoth, auprès de Samuel, de là il se retira à Nobé [4] vers le grand prêtre Achimélech, ensuite chez [5] Achis, roi de Geth, dans le pays des Philistins. Mais, s'étant aperçu du danger qui le menaçait en ce lieu, il se réfugia [6] dans la caverne d'Odollam, de la tribu de Juda, où ses proches vinrent le trouver, avec quelques autres qui étaient mécontents du gouvernement de Saül. Il s'en forma un corps de quatre cents hommes, dont il devint le chef. Avec cette troupe il passa le Jourdain et se retira dans les terres du roi de Moab; mais, sur la remontrance du prophète Gad, il revint dans la terre de Juda.

David délivre Ceila qui était attaquée par les Philistins; Saül le cherche pour le mettre à mort, l'an du monde 2945 et 2946. David, l'ayant en son pouvoir, ne veut point lui ôter la vie. Il se retire chez Achis l'an du monde 2947.

4. L'état de fugitif où David se trouvait réduit ne l'empêchait pas de rendre, dans l'occasion, quelques services au pays d'Israël. Mais il ne faisait aucune démarche sans avoir consulté le Seigneur, par le ministère du prêtre Abiathar, qui, étant échappé du carnage que Saül avait fait des prêtres à Nobé, s'était retiré auprès de David et avait apporté avec lui l'éphod du grand-prêtre. Les Philistins étant venus attaquer Ceila, David les battit avec le peu de troupes qui était à sa suite, et délivra la ville. Pendant ce temps-là, Saül [7] poursuivait David et cherchait l'occasion de le faire mourir, et il s'en fallut peu qu'il ne vînt à bout de ses mauvais desseins. David, au contraire, s'étudiait à lui donner des marques de son respect, de son attachement et de sa modération. Car, ayant eu par [8] deux fois l'occasion la plus favorable de se venger de lui, il ne voulut point lui ôter la vie : il disait à ceux qui le lui conseillaient, qu'il se garderait bien de mettre la main sur celui qu'il respectait comme le christ et l'oint du Seigneur. Craignant, toutefois, de tomber entre les mains de

[1] I Reg. XVII. — [2] I Reg. XVIII. — [3] I Reg. XIX. — [4] I Reg. XXI.

[5] I Reg. XXI. — [6] I Reg. XXII. — [7] I Reg. XXIII et XXIV. — [8] I Reg. XXIV et XXVI.

Saül, il se [1] retira auprès d'Achis, et obtint de lui la ville de Siceleg pour y demeurer avec les six cents hommes qu'il avait avec lui.

Mort de Saül. David est sacré roi de Juda l'an du monde 2949.

5. Dans la suite, les Philistins ayant renouvelé la guerre [2] contre Israël, Achis engagea David à lui promettre de l'y accompagner; mais les princes des Philistins, qui [3] craignaient qu'il ne se tournât contre eux dans le combat, obligèrent Achis de le renvoyer. La bataille entre les Philistins et les Israélites se donna [4] dans la vallée de Jézraël et sur la montagne de Gelboé. Elle fut sanglante, et les premiers la gagnèrent, avec grand avantage. Saül et trois de ses fils y perdirent la vie, et les Philistins, ayant trouvé son corps, lui coupèrent la tête et l'envoyèrent par tout leur pays. David, à la nouvelle de la mort de Saül, déchira [5] ses habits, jeûna jusqu'au soir et déplora cette mort et celle de Jonathas par un cantique lugubre qu'il chanta en leur honneur. Après leur avoir rendu les derniers devoirs, il alla à Hébron [6], suivant l'ordre qu'il en avait reçu de Dieu, et il y fut de nouveau sacré roi de Juda. D'un autre côté Abner, général de l'armée de Saül, prit Isboseth, qui était resté seul des enfants de Saül, et, l'ayant fait mener par tout le camp, l'établit roi sur tout Israël, en sorte qu'il n'y avait que la maison de Juda qui suivît David. Mais le règne d'Isboseth ne fut pas de longue durée; son armée fut défaite par celle de David, et lui-même mis à mort, la sixième année de son [7] empire.

David est sacré roi sur tout Israël, l'an du monde 2956. Il chasse les Jébuséens de Jérusalem et défait les Philistins, l'an du monde 2958. Il transporte l'Arche à Jérusalem, l'an 2959. Il forme le dessein de bâtir un temple au Seigneur, l'an 2960.

6. Après la mort de ce prince, les principaux de toutes les tribus vinrent [8] trouver David à Hébron, pour lui promettre fidélité comme à leur roi. David y fit alliance avec eux devant le Seigneur, et ils le sacrèrent roi sur tout Israël. Il était pour lors âgé de trente ans et quelques mois. D'Hébron il vint à Jérusalem, qui était possédée par les Jébuséens, prit sur eux la forteresse de Sion et lui donna le nom de la cité de David. Ayant ensuite été attaqué par les Philistins, il les défit en deux rencontres, et rendit par là son nom redoutable aux nations étrangères. Après avoir ainsi délivré Israël de la crainte de ses ennemis, il transporta [9] l'arche de la maison d'Abinadab dans le palais qu'il s'était bâti sur la montagne de Sion, à Jérusalem. Il forma ensuite le dessein [10] de bâtir un temple au Seigneur. Le prophète Nathan, à qui il communiqua cette résolution, l'approuva d'abord; mais, la nuit suivante, ayant su de Dieu que ce n'était point sa volonté que David lui bâtît un temple, et que cela était réservé à son fils, il en donna avis au roi et le fit changer de résolution.

Victoires de David sur plusieurs peuples, depuis l'an du monde 2960 jusqu'en 2967.

7. La suite du règne de David ne fut qu'une chaîne de prospérités dont Dieu le combla. Il battit [11] encore les Philistins et affranchit Israël de la servitude du tribut qu'il leur payait; il dompta les Moabites et se les rendit tributaires; il remporta de grandes victoires sur les rois de Soba, de Damas et de Syrie; il s'assujettit l'Idumée, y mit des garnisons, et nomma des officiers pour la gouverner; enfin il s'acquit un grand nom dans la vallée des Salines, où il tailla en pièces dix-huit mille hommes. Le Seigneur le conserva dans toutes les entreprises auxquelles il s'engagea; et l'Ecriture lui donne cette louange, que, dans les jugements qu'il rendait, il faisait justice à tout son peuple. Il rendit [12] à Miphiboseth, fils de Jonathas, toutes les terres de Saül, son grand-père, lui ordonna de manger toujours à sa table, et lui donna Siba pour intendant de sa maison et de ses biens.

David commet un adultère et un homicide, l'an du monde 2969. Suite de son histoire jusqu'en 2986.

8. Il n'y avait pas longtemps que David s'était vengé des outrages qu'Hanon [13], roi des Ammonites, avait faits aux ambassadeurs qu'il lui avait envoyés pour le consoler de la mort de son père, et Joab était encore occupé à ravager les États de ce prince, lorsque David, épris de la beauté de Bethsabée, femme d'Urie, commit [14] un adultère avec elle. De ce crime il tomba dans un autre, qui fut le meurtre d'Urie, mari de Bethsabée. Le Seigneur, irrité de ce double crime, chargea le prophète Nathan [15] de lui annoncer sa colère. David, épouvanté des menaces que ce prophète lui fit de la part du Seigneur, rentra aussitôt en lui-même, et, dans l'amertume de son cœur, il dit à Nathan: « J'ai péché contre le Seigneur. » Le prophète, entendant cette confession, qui était la marque de son repentir, lui répondit: « Le Seigneur a aussi transféré votre péché, vous ne mourrez point. » Néanmoins les peines que ce prince avait méritées par ces deux crimes ne lui furent point remises avec son péché. La mort [16]

[1] I Reg. XXVII. — [2] I Reg. XXVIII. — [3] I Reg. XXIX. — [4] I Reg. XXXI. — [5] II Reg. I — [6] II Reg. II.

[7] II Reg. IV. Au chapitre II, vers. 10, il est dit que Isboseth régna deux ans sur Israël, ce qu'on doit entendre d'un règne paisible et tranquille, et sans guerre avec David; car il est certain qu'il régna près de six ans.

[8] II Reg. V. — [9] II Reg. VI. — [10] II Reg. VII. — [11] II Reg. VIII. — [12] II Reg. IX. — [13] II Reg. X. — [14] II Reg. XI. — [15] II Reg. XII. — [16] II Reg. XII.

de l'enfant qu'il avait eu de Bethsabée, l'inceste [1], et la mort d'Ammon, la conjuration, [2] les incestes et la mort d'Absalon, la révolte de [3] Séba, les injures de [4] Séméi furent des fléaux dont Dieu se servit pour punir ce prince; mais il ne l'abandonna pas à la fureur de ses ennemis, et il lui donna la victoire dans quatre guerres différentes qu'il eut [5] à soutenir contre les Philistins.

David est puni pour avoir fait compter son peuple, l'an du monde 2987.

9. Cependant la colère du [6] Seigneur s'alluma encore contre Israël; et de là vint que, pour le punir, il permit que David donnât ordre que l'on comptât tout ce qu'il y avait d'hommes dans Israël et dans Juda. Ce prince n'en eut pas plutôt reçu le dénombrement, que le remords qu'il en sentit dans le cœur lui fit avouer son péché au Seigneur, devant qui il se prosterna aussitôt, pour le prier de ne lui pas imputer une si grande folie. De trois fléaux dont Dieu lui donna le choix pour expier son péché, il choisit la peste; car il disait : Il vaut mieux que je tombe entre les mains du Seigneur, puisqu'il est plein de miséricorde, que dans les mains des hommes. Le Seigneur envoya donc la peste dans Israël: elle avait déjà emporté soixante et dix mille hommes, lorsque, par le conseil du prophète Gad, David dressa un autel dans l'aire d'Areuna, où il offrit des holocaustes et des victimes pacifiques. C'est ainsi que le Seigneur se réconcilia avec Israël et fit cesser la plaie dont il avait frappé son peuple.

David fait sacrer roi son fils Salomon; il lui donne divers avis; il meurt âgé de 70 ans et six mois, l'an du monde 2990.

10. Le roi David, étant parvenu à un âge fort avancé et jugeant que sa fin était proche, donna [7] ordre que Salomon, son fils, qu'il avait eu de Béthsabée, fût sacré roi de Juda et d'Israël. En même temps il le fit reconnaître par le peuple, par l'armée et par toute la cour, et dissipa ainsi la faction d'Adonias, qui avait voulu s'emparer de la royauté. Il lui donna [8] ensuite diverses instructions importantes pour le gouvernement. «Armez-vous, lui dit-il, de fermeté, et conduisez-vous en homme de bien. Observez tout ce que le Seigneur votre Dieu vous a commandé. Marchez dans ses voies, gardez ses cérémonies, ses préceptes, ses ordonnances et ses lois, afin que tout ce que vous avez à faire et tout ce que vous entreprendrez, vous le fassiez avec sagesse. » Après ces paroles et quelques avis particuliers qui marquaient la disposition de ses dernières volontés, David s'endormit avec ses pères, à l'âge de 70 ans et six mois, et il fut enseveli dans la ville de David. Le temps de son règne sur Israël fut de quarante ans, dont il en régna sept à Hébron, et trente-trois dans Jérusalem.

Éloge de David.

11. L'auteur de l'Ecclésiastique [9] a consacré à ce grand roi un éloge particulier, dans lequel il relève les principales circonstances de sa vie. « David, dit cet écrivain, a été tiré d'entre les enfants d'Israël, comme la graisse de l'hostie que l'on sépare de la chair; il s'est joué dans sa jeunesse avec les lions, comme avec des agneaux, et il a traité les ours comme il aurait fait des petits des brebis. N'est-ce pas lui qui tua le géant et qui fit cesser l'opprobre d'Israël? Sa main, en jetant une pierre de sa fronde, terrassa l'insolence de Goliath. Car il invoqua le Seigneur tout-puissant, qui donna la force à sa main de renverser un homme redoutable en guerre et de relever la puissance de son peuple. Aussi on lui donna l'honneur d'avoir tué dix mille hommes. Il mêla ses louanges aux bénédictions du Seigneur, et lui offrit une couronne de gloire. Car il renversa ceux qui attaquaient Israël de toutes parts, il extermina les Philistins ses ennemis, et il abattit pour jamais leur puissance. Dans toutes ses œuvres, il a rendu des actions de grâces au Saint, et il a béni le Très-Haut par des paroles pleines de sa gloire. Il a loué le Seigneur de tout son cœur; il a aimé le Dieu qui l'avait créé et qui l'avait rendu fort contre ses ennemis. Il a établi des chantres pour être devant l'autel, et il a accompagné leurs chants de doux concerts de musique. Il a rendu les fêtes plus célèbres, et il a orné les jours sacrés jusqu'à la fin de sa vie, afin qu'Israël louât le saint nom du Seigneur et que, dès le matin, il rendît gloire à sa sainteté. Le Seigneur l'a purifié de ses péchés, et il a relevé sa puissance pour jamais. Il lui a assuré le royaume par son alliance et un trône de gloire dans Israël. » L'Écriture ajoute « que [10] David était juste aux yeux du Seigneur, et que, dans tous les jours de sa vie, il ne s'était point détourné de tout ce qu'il lui avait commandé, excepté ce qui se passa à l'égard d'Urie, hetéen. »

[1] II Reg. XIII.
[2] II Reg. XIV, XV, XVII.
[3] II Reg. XX.
[4] II Reg. XVII.
[5] III Reg. XXI.
[6] II Reg. XXIV.
[7] III Reg. I.
[8] III Reg. II.
[9] Ecclesiast. XLVII, 2 et seq.
[10] III Reg. XV, 5.

ARTICLE II,

OU L'ON ESSAYE DE MONTRER QUE DAVID EST AUTEUR DE TOUS LES PSAUMES [1].

David est auteur de tous les Psaumes: première preuve, tirée de l'Ancien Testament.

1. On ne peut raisonnablement contester que l'opinion qui attribue tous les Psaumes à David, n'ait été la plus suivie, soit parmi les Juifs, soit parmi les chrétiens. A la cérémonie de la dédicace du temple de Salomon, on ne connaissait point d'autres psaumes que ceux de David. « Alors, dit l'Écriture [2], les lévites touchaient les instruments et faisaient retentir les hymnes du Seigneur, que le roi David a composées. » Lorsque le grand-prêtre Joïada rétablit le culte du Seigneur, il ordonna que l'on accompagnerait l'oblation des holocaustes du chant des cantiques [3] de David. On n'en chanta point d'autres à la dédicace [4] du second temple, après le retour de la captivité de Babylone, ni à la dédicace [5] des murs de Jérusalem; et, dans tous les livres de l'Ancien Testament, on ne trouve point que l'on ait jamais chanté, dans le temple de Jérusalem, d'autres cantiques que ceux de David. Il est vrai que, lorsqu'Ezéchias rétablit le culte divin dans le temple, il y ordonna aux lévites de louer le Seigneur, et de [6] « n'employer que les paroles de David et du prophète Asaph. » Mais on fera voir dans la suite que l'Écriture ne veut dire autre chose, en cet endroit, sinon que les lévites chantèrent les psaumes de David sur l'air que leur avait donné Asaph, chef de la musique du temps de ce prince. Aussi l'auteur du livre [7] de l'Ecclésiastique loue-t-il particulièrement le zèle et l'application de David à établir des chantres et à composer des cantiques sacrés pour être chantés devant l'autel du Seigneur, et ce prince se donne à lui-même la qualité de chantre [8] célèbre d'Israël.

Seconde preuve, tirée du Nouveau Testament.

2. Il fallait bien que, du temps de Jésus-Christ, les Juifs crussent que David était auteur de tous les Psaumes, puisqu'il ne leur cite jamais les psaumes sous d'autres noms. Les Apôtres en ont usé de même; et, ce qui est à remarquer, ils citent indifféremment, sous ce nom [9], ceux qui, dans le texte original, ne portent point le nom de David, comme ceux qui lui sont nommément attribués. Il y a plus: Jésus-Christ dit assez clairement que tous les Psaumes sont de David, lorsqu'il répond ainsi aux Juifs: « Comment [10] dit-on que le Christ est fils de David, puisque David dit lui-même dans le livre des Psaumes: « Le Seigneur « a dit à mon Seigneur: Asseyez-vous à ma « droite. » Car, si l'on n'eût pas cru alors que le livre des Psaumes était entièrement de David, les Juifs, qui ne manquaient pas d'envie de contredire Jésus-Christ, ne seraient pas demeurés sans réplique; il leur était aussi facile qu'à plusieurs de leurs [11] rabbins, qui sont venus depuis, de contester à David le psaume que le Sauveur citait sous son nom. Une autre preuve que l'on croyait alors que tous les Psaumes étaient de David, c'est que saint Pierre, pour faire connaître aux disciples que David avait prédit l'apostasie de Judas, se contente de dire, en général, que cela est écrit dans le livre des Psaumes (*Act.* I). « Mes frères, leur dit-il, il faut que ce que le Saint-Esprit a prédit dans l'Écriture, par la bouche de David, touchant Judas, qui a été le conducteur de ceux qui ont pris Jésus, soit accompli... Car il est écrit dans le livre des Psaumes: Que sa demeure devienne déserte, et qu'il n'y ait personne qui l'habite, et qu'un autre prenne sa place dans l'épiscopat. »

Troisième preuve, tirée de l'usage de l'Église.

3. Si nous passons du siècle des Apôtres à ceux qui l'ont suivi, nous verrons que l'usage continuel de l'Église et des auteurs ecclésiastiques a été de [12] mettre à la tête du livre des Psaumes le nom de David, avec défense d'en lire aucun dans l'Église qui n'eût été

[1] L'auteur s'engage bien gratuitement en de très-graves difficultés, quand il soutient que tous les Psaumes sont de David. Car, 1° s'il faut respecter les titres qui lui en rapportent plus de la moitié, il ne faut pas moins respecter ceux qui portent le nom de Moïse, de Salomon, d'Asaph, et l'analogie semble demander qu'on les traduise de la même manière par le génitif, et non par le datif. 2° Plusieurs psaumes des deux derniers livres sont pleins de mots, locutions ou formes grammaticales qui semblent indiquer un âge bien plus récent. 3° L'auteur se trompe manifestement et saisit mal le sens de saint Jérôme, quand il soutient que la division des Psaumes en cinq livres est postérieure à ce Père. Mais, quand nous lui accorderions ce point, il n'en serait que plus embarrassé pour expliquer ces mots qu'on lit dans la Vulgate comme dans l'hébreu, à la fin du psaume LXXXI, ou du IIe livre: *Defecerunt laudes David, filii Jesse*. Car il faut bien qu'il avoue que tout ce qui suit n'est plus de David, ou bien qu'il reconnaisse qu'on a fait plusieurs collections des Psaumes, avant de les réunir en un seul corps. (*L'éditeur.*)

[2] II Paralip. VII, 6. — [3] II Paralip. XXIII, 18. — [4] I Esdr. III, 10. — [5] II Esdr. XII, 35. — [6] II Paralip. XXIX, 30. — [7] Eccli. XLVII, 10. — [8] II Reg. XXIII, 1. — [9] Act. IV, 24, 25 et 26. — [10] Luc. XX, 41 et 52. — [11] Calmet., *Comment. litt. sur le psaume* CIX.

[12] *De occultis autem filii, etiamsi quisquam non Dei Filium subaudire voluerit, sed ipsius David, cujus nomini totum Psalterium tribuitur; nam Davidici utique Psalmi appellantur.* Augustin., *in Psalm.* IX, pag. 58.

composé [1] par ce Roi-Prophète. Philastre [2], écrivain du IVe siècle, était si persuadé que tous les Psaumes étaient de David, qu'il a mis au rang des hérétiques ceux qui croyaient le contraire; ce qui prouve qu'il regardait son opinion comme celle de l'Eglise universelle. En cela, certainement, il ne se trompait pas de beaucoup, puisqu'au rapport de [3] Théodoret, c'était au moins l'opinion la plus suivie dans l'Eglise.

Quatrième preuve, tirée de l'inscription des Psaumes.

4. Mais parcourons tous les Psaumes en particulier, et faisons voir qu'il n'y en a aucun dont David ne soit auteur. Selon le principe établi par saint [4] Jérôme et par saint [5] Hilaire, et qui est suivi de tous ceux qui sont du sentiment que les Psaumes n'ont pas tous été composés par David, c'est une chose constante que l'on doit reconnaître pour auteurs des Psaumes ceux dont ils portent le nom en tête. On ne peut donc disconvenir que David ne soit auteur de tous ceux qui sont sous son nom. Or, il y en a quatre-vingt-cinq de ce genre, savoir : le III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII, XVIII, XIX, XX, XXI, XXII, XXIII, XXIV, XXV, XXVI, XXVII, XXVIII, XXIX, XXX, XXXI, XXXII, XXXIII, XXXIV, XXXV, XXXVI, XXXVII, XXXVIII, XXXIX, XL, XLII, XLVIII, L, LI, LII, LIII, LIV, LV, LVI, LVII, LVIII, LIX, LX, LXI, LXII, LXIII, LXIV, LXVI, LXVII, LXVIII, LXIX, LXX, LXXXV, XC, XCII, XCIII, XCIV, XCV, XCVI, XCVII, XCVIII, C, CII, CIII, CVII, CVIII, CIX, CXXXII, CXXXVI, CXXXVII, CXXXVIII, CXXXIX, CXL, CXLI, CXLII, CXLIII, CXLIV. Je sais que quelques-uns de nos adversaires, pour se dispenser de reconnaître David auteur d'un si grand nombre de psaumes, répondent que ceux-là seuls sont de lui, qui portent pour titre : *de David*, et que ceux qui portent : *à David*, ont été faits par d'autres. Mais cette distinction ne peut subsister, et, selon la remarque de saint [6] Augustin, « elle est réfutée par le Sauveur même dans l'Évangile, lorsqu'il dit que David lui-même a appelé le Christ son Seigneur, au psaume CIX, en ces termes : » Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que j'aie abattu vos ennemis sous vos pieds. » Or ce psaume, ajoute ce saint docteur, n'a pas pour titre : *de David*, mais : *à David*. » Le psaume XCIV est intitulé de la même manière ; néanmoins l'Apôtre, dit en termes formels, qu'il est de David (*Epist. ad Hebr.* IV, 7).

Suite de la même preuve.

5. Il y a même des psaumes qui n'ont point de titre, et qu'on doit pourtant attribuer à David : comme le second, qui est cité sous son nom, dans [7] les Actes des Apôtres, et le premier, qui, dans un grand nombre d'exemplaires hébreux, ne fait qu'un avec le second. Si donc ces deux psaumes, quoique sans inscriptions, doivent néanmoins être rapportés à David, pourquoi fera-t-on difficulté de lui rapporter aussi les autres qui n'ont point de nom d'auteur, savoir les LX, XCI, XCIX et CIV?

Suite de la même preuve.

6. Nous faisons le même raisonnement à l'égard des quinze psaumes nommés Graduels. Il est certain, par le témoignage [8] de l'apôtre saint Pierre, que le treizième d'entre eux, qui est le CXXXIe du Psautier, a été composé par David. Saint Étienne le cite aussi dans les [9] Actes, comme étant l'ouvrage du Roi-Prophète. On trouve même le nom de David à la tête du CXXXII ; n'est-ce pas là un préjugé légitime pour conclure que les treize autres sont aussi du même auteur?

Suite de la même preuve.

7. Venons maintenant aux psaumes qui portent en titre : *Alleluia*. Il y en a vingt de cette sorte : les CIV, CV, CVI, CX, CXI, CXII, CXIII, CXIV, CXV, CXVI, CXVII, CXVIII, CXXXIV, CXXXV, CXLV, CXLVI, CXLVII, CXLIII, CXLIX, CL, Or, nous savons par les livres [10] des Paralipomènes que deux de ces psaumes, savoir : le CIV et le CXXXN, sont de David. Il est donc naturel de lui rapporter aussi tous les autres, qui ont la même inscription.

Suite de la même preuve.

8. Il ne reste plus qu'un fort petit nombre de psaumes que l'on pourrait contester à David. Les uns portent le nom d'Asaph ; les autres, celui des enfants de Coré, d'Eman, d'Ethan, d'Idithun. Il y en a un qui est intitulé : *Oraison de Moïse, serviteur de Dieu;* un autre,

[1] *Usus Ecclesiæ catholicæ Spiritus Sancti inspiratione generaliter et immobiliter tenet, ut quicunque eorum psalmorum cantandus fuerit, lector aliud prædicare non audeat, nisi psalmos David.* Cassiod., *Præfat. in Psalm.* — [2] *Sunt alii hæretici qui de inæqualitate Psalterii errorem patiuntur non modicum, æstimantes totum librum Psalterii non esse David.* Philast., *Hæres.* 79. — [3] *Psalmos autem non omnes ipsius David quidam esse dixerunt..... vincat tamen plurium sententia. Plures enim scriptores Davidis esse asserunt.* Theodoret., *Præfat. in Psalm.*

[4] *Psalmos omnes eorum testamur auctorum qui ponuntur in titulis.* Hieronym., *epist.* 134 *ad Sophron. Sciamus eos errare, qui omnes psalmos David esse arbitrantur, et non eorum quorum nominibus inscripti sunt.* Idem., *epist.* 139 *ad Cyprian.*

[5] *Absurdum est psalmos David dicere cum ibi auctores eorum ipsis inscriptionum titulis commendantur.* Hilar., *Præfat. in Psalm.*

[6] August., lib. XVII *de Civit.*, cap. 14.

[7] Act. IV, 25. — [8] Act. II, 29. — [9] Act. VII, 45. — [10] I Paralip. XVI, 7 et seq.; et II Paralip. VII, 6.

dont l'inscription est : *Psaume pour Salomon*. Enfin, quelques-uns sont attribués à Jérémie, à Aggée et à Zacharie. Mais, outre que beaucoup de ces titres ne se trouvent point dans le texte hébreu, la plupart sont fautifs, de l'aveu même de nos adversaires. Par exemple, les noms d'Aggée et de Zacharie, qui se lisent à la tête des psaumes CXI et CXLV, dans la Vulgate, ne sont ni dans l'hébreu ni dans le chaldéen. On y lit simplement *alleluia*. L'inscription du psaume LXIV, conçue en ces termes : « Cantique de Jérémie et d'Ezéchiel pour le peuple qui a été transporté, lorsqu'il commençait à sortir, » est visiblement fausse et ajoutée après coup, puisque Jérémie, aussi bien qu'Ezéchiel, était mort avant la fin de la captivité. Nous avons prouvé ailleurs que le psaume qui porte le nom de Moïse, ne pouvait être de lui. Les psaumes XLI, XLII, XLIII, XLIV, XLV, XLVI, XLVII, XLVIII, LXXXIII, LXXXIV, LXXXVI, LXXXVII, qui ont en tête le nom des enfants de Coré, ne peuvent raisonnablement leur être attribués ; car quelle apparence de rapporter à une troupe de musiciens la composition d'une pièce qui est uniforme dans le style et dans les pensées, et qui est moins une production de l'esprit humain, que l'effet de l'inspiration divine? L'inscription, d'ailleurs, n'indique pas toujours le nom véritable : le psaume LXXI, qui est sous le nom de Salomon, a néanmoins été composé par David. Pour s'en convaincre, il ne faut que lire le commencement et la fin de ce cantique. Enfin, si Asaph, Eman et les autres chantres fameux du temps de David eussent eu le don de composer des cantiques à la louange du Seigneur, ils les auraient aussi quelquefois chantés dans les assemblées de religion. On voit, au contraire, qu'ils ne chantaient que ceux de David. Il est vrai qu'Asaph est nommé prophète, dans [1] le livre II des Paralipomènes. Mais ne sait-on pas que le mot de prophète ou de voyant se prend quelquefois, dans l'Écriture, pour un chantre et un musicien? Le chapitre XXV du premier livre des Paralipomènes en fournit plus d'une preuve. Dailleurs, quand l'Écriture parle d'Asaph, elle n'en donne point d'autre idée que celle d'un chef de musiciens destinés à chanter les psaumes que David avait composés. « Ce fut [2] donc en ce jour-là, dit l'Écriture, que David établit Asaph premier chantre, et tous ceux de sa maison sous lui, pour chanter les louanges du Seigneur, » en disant : « Louez le Seigneur et invoquez son nom, publiez ses œuvres dans tous les peuples. » Il est encore dit ailleurs que, lorsque l'arche d'alliance fut apportée dans le temple et placée dans le Saint des saints [3], « tant les lévites que les chantres, c'est-à-dire ceux qui étaient sous Asaph, sous Eman, sous Idithun, avec leurs enfants, » faisaient retentir leurs timbales, « leurs psaltérions... et divers autres instruments de musique... et que, quand ils eurent commencé à louer le Seigneur et à entonner ce cantique : » Rendez gloire au Seigneur, parce qu'il est bon et parce que sa misericorde est éternelle, « la maison de Dieu fut remplie d'une nuée. » Or, ces deux psaumes sont incontestablement de David; Asaph et les autres chefs des chantres ne faisaient que leur donner l'air. Ils n'étaient pas même les maîtres de chanter quels psaumes ils voulaient, cela était en la disposition du roi; lui seul marquait [4] les psaumes que l'on devait chanter.

Pourquoi on a donné aux Psaumes d'autres titres que celui de David?

9. Il y a donc toute apparence que tous les Psaumes sont de David, « et que l'on n'a mis les noms d'Asaph et des autres chefs de la musique à la tête de quelques psaumes, que parce que l'air et le chant sur lequel on les chantait étaient de leur façon, ou parce qu'ils avaient été chantés par l'école et le chœur où ils présidaient. Saint Augustin en donne une autre raison : « Il me semble, dit [5] ce Père, que l'opinion de ceux-là est la plus vraisemblable, qui attribuent tous les Psaumes à David, et qui disent qu'il en a intitulé quelques-uns d'autres noms que du sien, qui figure quelque chose qui fait au sujet, et qu'il en a laissé d'autres sans y mettre de nom, par une inspiration de Dieu, dont la raison à la vérité n'est pas évidente, mais n'est pas néanmoins sans mystère. Et il ne se faut point arrêter à ce que l'on voit quelques psaumes qui portent en tête les noms de quelques prophètes qui ne sont venus que longtemps depuis David, et qui semblent pourtant y parler. Car l'esprit prophétique, qui inspirait ce prince, a fort bien pu aussi lui révéler les noms de ces prophètes et lui faire chanter des choses qui leur convenaient, comme nous voyons qu'un certain prophète [6] a parlé de Josias et de ses actions plus de trois cents ans avant que ce prince naquit. » Un de nos plus habiles in-

[1] II. Paralip. XXIX, 30. — [2] I Paralip. XVI, 7.
[3] II Paralip. V, 12.
[4] I Paralip. XVI, 7 et 8; et XXV, 2. — [5] Augustin., lib. XVII *de Civit. Dei*, cap. 14. — [6] III Reg. V.

terprètes de l'Écriture, qui est néanmoins d'un sentiment opposé au nôtre, n'a pu disconvenir que les inscriptions des Psaumes ne pussent désigner, en effet, le chef de la musique. Je [1] ne nie pas, dit-il, que dans quelques inscriptions des Psaumes, les noms ne puissent désigner en effet, non l'auteur, mais le chef de la musique à qui ils ont été donnés. »

ARTICLE III.

RÉPONSE AUX OBJECTIONS QUE L'ON FAIT CONTRE NOTRE SENTIMENT.

Objection tirée de la clarté des prophéties.

1. Après l'objection que l'on tire du titre des Psaumes, pour prouver qu'ils ne sont pas tous de David, la seule qui mérite quelque attention est celle que l'on forme à l'occasion de certains psaumes qui marquent clairement le retour de la captivité de Babylone, l'arrivée des Juifs dans la Palestine, la dédicace du second temple et autres événements arrivés plusieurs siècles après la mort de David. Quelle apparence, dit-on, que David aille, non pas prédire la captivité de Babylone, mais la décrire, s'y transporter et parler comme s'il y était lui-même ; demander pardon à Dieu comme si, par ses péchés, il eût mérité ce malheur, représenter les crimes des Babyloniens, se plaindre de leurs injustices et de leurs vexations; supplier le Seigneur d'avoir égard aux anciennes promesses qu'il a faites à David, le prier de rétablir sa race sur le trône, et de ramener Israël dans son pays; prédire la réunion des dix tribus avec Juda, le retour de la captivité de Babylone; dépeindre les sentiments des lévites affligés de la ruine du temple, et rapporter leurs réponses aux Babyloniens, qui leur demandaient qu'ils leur chantassent des cantiques de Sion; comment croire que David ait composé des psaumes, comme dans le moment de la bonne nouvelle qui leur apprit la liberté que Cyrus leur accordait; qu'il en ait écrit d'autres, pour le temps de leur voyage, pour celui de leur arrivée dans la Palestine, pour la dédicace du second temple? est-il probable qu'il ait composé des cantiques d'actions de grâces pour la réparation et la dédicace des murs de Jérusalem? Voilà tout ce que l'on objecte de plus plausible, pour ôter à David une bonne partie des psaumes dont nous prétendons qu'il est auteur.

Réponse à l'objection.

2. Mais si ce raisonnement était solide, il faudrait ôter à David non-seulement les psaumes qui lui sont contestés, mais encore ceux qui sont certainement de lui; car ce saint roi y parle des choses éloignées « comme s'il y était lui-même. » Il faudrait lui contester le psaume XXI, où il décrit [2] la passion du Sauveur d'une manière aussi claire et aussi précise que s'il y eût été présent. Le psaume LXVIII [3], où il parle, en termes exprès, de la soif que Jésus-Christ a soufferte dans sa passion et du vinaigre qu'on lui présenta pour l'étancher; le psaume [4] CVIII, où il prédit si clairement, la trahison de Judas et les suites fâcheuses de son crime, et plusieurs autres psaumes qui contiennent des prophéties aussi expresses que celles qui regardent la captivité de Babylone, la dédicace du second temple et des murs de Jérusalem. Nous avons déjà remarqué, après saint Augustin, qu'un prophète, envoyé de Dieu, prédit [5] à Jéroboam la naissance du roi Josias plus de trois cents ans avant que ce prince naquît; Isaïe annonce la délivrance des Juifs par [6] Cyrus longtemps avant la naissance de ce prince. Si ces prophètes ont connu, par l'Esprit de Dieu, les noms et les actions des princes qui ne devaient régner que longtemps après, pourquoi le Seigneur n'aurait-il pu faire connaître à David le temps de la captivité de Babylone et celui du retour des Juifs dans la Palestine? Mais, pour ne point sortir de notre sujet, ne sait-on pas que le prophète Isaïe a prédit cette captivité, ce retour des Juifs dans leur patrie, la ruine de la ville et du temple de Jérusalem, et leur rétablissement, longtemps avant que ces choses arrivassent?

Objection avec la réponse.

3. Mais il est rare, dit-on, et presque inouï que le Seigneur révèle à ses prophètes les châtiments dont il doit punir son peuple, avant

[1] *Comment. litt. sur les Psaumes*, tom. II, pag. 10.

[2] *Deus, Deus meus, respice in me, quare me dereliquisti...? Omnes videntes me, deriserunt me; locuti sunt labiis et moverunt caput. Speravit in Domino, eripiat eum..... Foderunt manus meas et pedes meos : dinumeraverunt omnia ossa mea, et super vestem meam miserunt sortem.* Psalm. XXI. Voyez le chap. XXVII de saint Mathieu. — [3] *Et dederunt in escam meam fel, et in siti mea potaverunt me aceto.* Psalm. LXVIII.

[4] *Os peccatoris et os dolosi super me apertum est. Locuti sunt adversum me lingua dolosa, et sermonibus odii circumdederunt me : et expugnaverunt me gratis, et odium pro dilectione mea. Constitue super eum peccatorem, et diabolus stet a dextris ejus. Fiant dies ejus pauci, et episcopatum ejus accipiat alter..... Ego factus sum opprobrium illis, et moverunt capita sua.* Psalm. CVIII.

[5] III Reg. XIII. — [6] Isa. XLV.

que ce peuple ait commis les crimes qui les lui doivent attirer. Ceux qui font cette objection n'ont pas, apparemment, remarqué que, plusieurs siècles avant que les Juifs se rendissent coupables de la mort de Jésus-Christ, Moïse, David, Isaïe et Daniel avaient prédit qu'en punition de ce déicide et d'un grand nombre d'autres crimes, Dieu substituerait en leur place *une* [1] *nation insensée*, c'est-à-dire les Gentils; qu'il [2] répandrait sur eux sa colère, et que la fureur de son indignation les surprendrait; que leurs yeux seraient tellement obscurcis qu'ils ne verraient plus la vérité; que leur demeure deviendrait déserte, qu'ils seraient effacés du livre des vivants et ne seraient plus censés le peuple de Dieu; que le Seigneur les ferait passer au fil [3] de l'épée et les couvrirait de confusion; que ce peuple, autrefois si chéri de Dieu, serait rejeté de lui [4]; que leur ville, c'est-à-dire Jérusalem, serait détruite, leur sanctuaire profané, leurs sacrifices abolis; qu'on verrait l'abomination de la désolation dans leur temple, et que cette désolation durerait jusqu'à ce qu'il fût entièrement détruit. Ils n'ont pas pris garde que, longtemps avant que Judas eût livré Jésus-Christ aux Juifs, le Psalmiste [5] avait prédit que la prière de ce traître lui tournerait à péché, que ses jours seraient abrégés par une mort violente, qu'un autre recevrait son épiscopat et serait mis en sa place au nombre des apôtres. Ainsi, de ce que l'on trouve dans les Psaumes des prophéties qui annoncent, en termes exprès, la captivité de Babylone, on en conclut mal à propos que ces psaumes ne peuvent avoir été composés longtemps auparavant par David.

ARTICLE IV.

DU NOMBRE DES PSAUMES, DE LEUR ORDRE, DE LA MANIÈRE ET DU TEMPS AUQUEL ILS ONT ÉTÉ COMPOSÉS, ET DE LEUR UTILITÉ.

Le nombre des Psaumes est de 150.

1. Les Hébreux partagent ordinairement le Psautier en cinq livres. Le premier finit au psaume XL, le second au LXXI, le troisième au LXXXVIII, le quatrième au CV, et le dernier au CL. Cette division est postérieure au temps des Apôtres, et on voit que, du temps de saint Jérôme, il y avait encore plusieurs Juifs qui ne l'admettaient point. Ce Père la [6] rejette expressément, et elle n'existe pas dans nos Bibles. Quant au nombre des Psaumes, il est égal chez les Juifs et chez les chrétiens. Il y a toutefois cette différence : quoiqu'ils en comptent chacun cent cinquante, ils ne les partagent pas néanmoins de la même sorte. Les Hébreux divisent en deux le psaume IX, et ils commencent le Xe à ces mots du verset 22 : « Pourquoi, Seigneur, vous êtes-vous retiré loin de moi? » Ils coupent aussi en deux le psaume CXIII à cet endroit : « Ne nous en donnez point, Seigneur, ne nous en donnez point la gloire; » mais ils joignent les psaumes CXIV et CXV, et ne font qu'un psaume du CXLVI et du CXLVII; par ce moyen, ils reviennent avec nous, et comptent, comme la Vulgate, cent cinquante psaumes. Les Grecs et les Latins ont varié sur la division des deux premiers psaumes; les uns les partagent et en font deux, les autres les joignent. C'est pourquoi, dans le chapitre XII des Actes des Apôtres, où nous lisons présentement : « Selon qu'il est écrit dans le second psaume, » saint [7] Justin martyr et saint Hilaire lisaient : « Dans le premier psaume. »

Les Psaumes sont distribués sans ordre

2. Saint Augustin ne doutait pas qu'il n'y eût quelque chose de très-digne de considération dans l'ordre que les Psaumes tiennent entre eux; mais il avoue qu'il n'a pu encore en pénétrer le mystère. Ce qu'on peut dire de plus assuré là-dessus, c'est que, quelque vue qu'ait eue l'auteur dans la distribution des Psaumes, par rapport aux choses qu'ils contiennent, il n'a eu aucun égard aux temps auxquels ils ont été composés. Par exemple, le psaume III, qui regarde la révolte d'Absalon, est mis avant les psaumes LI, LIII, LV, LVI, et LVIII, qui furent composés à l'occasion de plusieurs événements arrivés longtemps avant cette conspiration; et le psaume L, qui est du temps de la guerre des Ammonites, est placé avant plusieurs autres qui regardent les persécutions de Saül contre David. Mais ce dérangement dans l'ordre chronologique des psaumes ne doit surpren-

[1] Deuter. XXXII, 21. — [2] Psalm. LXVIII. — [3] Isa. LXV et LIX. — [4] Dan. IX. — [5] Psalm. CVIII.

[6] *Nos Hebræorum auctoritatem secuti, et maxime Apostolorum... unum asserimus Psalmorum volumen.* Hieronym., *Præfat. in Psalm.* Saint Augustin est de même sentiment, et il se fonde sur la même autorité que saint Jérôme, c'est-à-dire sur le Ier chapitre des Actes des Apôtres : *Nos autem Scripturæ canonicæ auctoritatem sequentes, ubi legitur :* Scriptum est enim in libro Psalmorum. *Unum Psalmorum librum esse novimus.* Augustin., *in Psalm.* CL. — [7] Justin., *Apolog.* 2, 79 : Hilar., *in Psalm.* II.

dre personne ; car, selon la remarque de saint [1] Jérôme, les Prophètes n'avaient pas coutume de s'attacher à l'ordre chronologique ; ils n'avaient en vue que l'utilité des lecteurs, à qui la connaissance des dates est ordinairement assez inutile. Ainsi, ajoute ce Père, c'est mal à propos que quelques-uns recherchent l'ordre des temps dans les Psaumes, car un tel ordre ne s'observe pas dans les poésies lyriques.

Les Psaumes sont écrits en vers

3. On ne doute point que les Psaumes ne soient un ouvrage poétique : tout y est figuré. Le style en est noble et sublime, les comparaisons magnifiques, le changement des figures et des personnes fréquent et subit, les images naturelles, les métaphores hardies; les pensées élevées, brillantes et délicates ; les affections très-vives et propres à exciter de grands mouvements dans le cœur de l'homme. L'auteur use souvent de répétitions ; mais il sait exprimer ses pensées par différents tours. Saint Jérôme [2] compare la poésie des Psaumes de David avec celle des poëtes grecs et latins, et dit qu'ils sont écrits en vers pareils à ceux de Simonide, de Pindare, d'Alcée, d'Horace, de Catulle et de Sérénus. Nous ne voyons pas que saint Augustin se soit étendu sur ce sujet, dans ses livres *de la Musique ;* mais il en dit quelque chose dans sa lettre à l'évêque Mémorius. « Je [3] n'ai point marqué, dit ce Père, quelles sont les mesures des vers de David, parce que je ne le sais pas, ne connaissant pas l'hébreu, parce que l'interprète latin ne les a pu garder en traduisant sur l'hébreu ; l'assujettissement à la mesure des vers aurait rendu sa version moins exacte quant au sens. Je crois néanmoins, sur la foi de ceux qui savent cette langue, que ces vers ont une mesure certaine ; car ce saint prophète aimait à faire servir la musique à sa piété, et c'est lui, plus qu'aucun autre, qui m'a donné de l'amour pour cette sorte d'étude. » Josèphe [4] dit aussi que les vers de David étaient de mesures différentes, que les uns étaient *trimètres* et les autres *pentamètres,* c'est-à-dire de trois et de cinq pieds ou mesures.

En quel temps David a composé ses psaumes.

4. Le même historien [5] paraît croire que David ne s'appliqua à composer des cantiques et des psaumes qu'après avoir fini toutes ses guerres et pacifié son royaume ; en quoi il est suivi par plusieurs interprètes, qui ne peuvent se persuader que David ait pu composer ou chanter des psaumes au milieu des dangers, des inquiétudes et des troubles d'esprit dont il fut presque continuellement agité pendant les persécutions de Saül, pendant les guerres des Philistins, et pendant la révolte d'Absalon et les autres troubles domestiques. Eusèbe [6] et saint Athanase ont cru, au contraire, que David avait composé et joué même sur-le-champ les psaumes que nous avons de lui. Ces deux opinions ont chacune de grandes difficultés. On pourrait tenir un milieu et dire que David a composé ses psaumes à mesure que l'occasion s'en est présentée , mais ordinairement dans le repos et après le danger. La raison en est que, dans la plupart [7] des psaumes qui ont été écrits à l'occasion de quelques dangers ou de quelques traverses, on remarque que ce prophète exprime d'abord la frayeur, ensuite la grandeur du péril, comme s'il était présent ; puis sa confiance en Dieu, enfin ses actions de grâces à Dieu, comme en ayant été exaucé et comme étant hors de danger. D'ailleurs, quelques-uns de ces cantiques sont acrostiches ou alphabétiques, ce qui demande encore une application particulière. Tel est, par exemple, le psaume CXVIII, qui est divisé en vingt-deux parties, selon les vingt-deux lettres de l'alphabet des Hébreux, sous chacune desquelles il y a huit versets qui, dans l'original, commencent tous par la même lettre. Les huit premiers commencent par *aleph* ; les huit suivants par *beth,* et ainsi des autres.

5. Mais, en quelque temps que ces divins cantiques aient été composés, on ne peut douter que ce ne soit l'ouvrage du Saint-Esprit, qui les a dictés [8] « pour nous instruire, nous reprendre, nous corriger et nous former à la vertu et à la justice [9]. » C'est comme un trésor [10] inépuisable de toutes sortes de richesses spirituelles ; c'est comme une source de vie, où nous puisons des remèdes à toutes les mala-

[1] *Non enim curæ erat Prophetis tempora conservare, quæ historiæ leges desiderant ; sed scribere utcunque audientibus atque lecturis utile noverunt, unde et in Psalterio male quidam juxta textum historiæ Psalmorum requirunt ordinem, qui in lyrico carmine non observatur.* Hieronym., *in Jerem.*, cap. XXV.

[2] Idem., *Epist. ad Paulin.*, et *Præfat. in Job.* — [3] Augustin., *Epist* 102 *ad Mem.* — [4] Joseph., lib. XI *Antiquit. Jud.*, cap. 10. — [5] Idem., *ibid.* — [6] Euseb. et Athan., *Præfat. in Psalmos* et *in Psalm.* LIII. — [7] Psalm. III, VI, XVII, XXI, LII. — [8] II *ad Timot.* III, 16.

[9] L'autorité des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, le témoignage de la Synagogue et celui de l'Eglise démontrent suffisamment l'inspiration divine des Psaumes. (*L'editeur.*)

[10] Augustin., *Præfat. in Psalm.*

dies de nos âmes. « Le livre [1] des Psaumes, dit saint Basile, renferme lui seul tout ce qu'il y a d'utile dans tous les autres. Il prophétise l'avenir; il représente les choses passées; il prescrit des lois pour le réglement de la vie; il propose à tous les hommes ce qu'ils doivent faire pour se sauver. En un mot, c'est un assemblage des maximes les plus pures et les plus proportionnées à tous nos besoins. On y trouve également de quoi guérir et les plaies invétérées de nos âmes et les nouvelles; il rétablit ce qui est malade et il conserve ce qui est sain; il déracine les différentes habitudes de péché dans le fond des cœurs, et il le fait par une certaine douceur qu'il inspire à l'âme et qui porte à la vertu. Le [2] psaume, dit encore ce Père, est la voix de toute l'Église; il rend les fêtes plus solennelles; il produit également et la joie du Saint-Esprit, et la tristesse qui est selon Dieu, puisqu'il a la force de tirer des larmes d'un cœur de pierre. Enfin, dit ce saint, le Psautier est comme une théologie parfaite. On y trouve les prophéties touchant l'incarnation du Fils de Dieu, les menaces du jugement, l'espérance de la résurrection, la crainte des châtiments, les promesses de la gloire, la révélation de tous les mystères, comme en un trésor qui renferme tous les véritables biens. » L'agréable [3] et l'utile y sont partout si sagement mêlés, qu'il n'est pas aisé de dire lequel des deux l'emporte sur l'autre. Ce n'est donc pas sans raison que, depuis David jusqu'aujourd'hui, les Psaumes ont toujours fait les délices des âmes pieuses et la consolation des cœurs pénitents. « Avec [4] quels transports, ô mon Dieu, dit saint Augustin, lisais-je ces divins cantiques pleins de l'esprit de foi et de charité, et si propres à guérir de l'enflure de l'orgueil! Quelles ardeurs n'excitait point en moi la lecture de ces admirables poésies, et combien aurais-je souhaité de pouvoir les faire entendre à toute la terre, pour abattre l'orgueil des enfants d'Adam? Mais ne les chante-t-on pas par toute la terre, et pourrait-on trouver dans l'univers quelque coin assez reculé pour se dérober à votre chaleur!... Quelle indignation ne sentais-je point contre les manichéens? et en même temps quelle pitié ne me faisaient-ils pas, d'être assez aveugles pour ne pas connaître des mystères et des remèdes si divins! J'aurais voulu qu'ils eussent été quelque part, à portée de me voir et de m'entendre, sans que j'en eusse rien su, lorsque je lisais le psaume IV. Combien [5] le chant des hymnes et des psaumes que l'on chantait dans votre Eglise me faisait-il répandre de larmes, et combien étais-je vivement touché d'entendre retentir vos louanges dans la bouche des fidèles! Car, à mesure que ces paroles toutes divines frappaient mes oreilles, les vérités qu'elles expriment s'insinuaient dans mon cœur, et l'ardeur des sentiments de piété qu'elles y excitaient faisait couler de mes yeux une grande abondance de larmes; mais des larmes délicieuses, et qui faisaient alors le plus grand plaisir de ma vie. »

Il n'y a qu'une seule chose en quoi il semble que les Psaumes soient opposés à la douceur et à la charité chrétienne. C'est dans les imprécations que l'on y fait contre les pécheurs et les ennemis des justes. On y souhaite que le Seigneur les [6] détruise et les abîme, qu'il confonde leur langage, que la mort vienne les accabler, qu'ils descendent tout vivants dans l'enfer. Mais il faut se souvenir 1° que ces imprécations étaient, comme l'expliquent les saints Pères, des prophéties de ce qui devait arriver aux ennemis du peuple de Dieu; 2° que David réserve toujours à Dieu la vengeance de ses ennemis, et qu'il ne les haïssait point parce qu'ils étaient ses ennemis, mais parce qu'ils l'étaient de Dieu, de sa loi et de ses élus. C'est ce qui faisait dire à ce roi prophète: « Seigneur [7], n'ai-je pas haï ceux qui vous haïssaient, et ne séchais-je pas d'ennui en voyant vos ennemis? Je les haïssais d'une haine parfaite. » Et ce qui prouve qu'il n'avait jamais tiré vengeance de ses ennemis par un esprit d'animosité, c'est qu'il consentait de périr, s'il avait jamais tiré vengeance de personne: « Si [8] j'ai, dit-il, rendu le mal à ceux qui m'en avaient fait, je consens de succomber sous mes ennemis, frustré de mes espérances. Que l'ennemi poursuive mon âme et s'en rende le maître; qu'il me foule aux pieds sur la terre, en m'ôtant la vie. »

ARTICLE V.

DES PSAUMES ATTRIBUÉS A DAVID ET A SALOMON.

1. Outre les cent cinquante Psaumes de David dont nous venons de parler, on en trouve un

[1] Basil., *Præfat. in Psalm.* — [2] Basil., *Præfat. in Psalm.* — [3] Ambros., *Præfat. in Psalm.* — [4] Aug., lib. IX *Confess.*, cap. 4. — [5] Idem., *ibid.*, cap. 6. — [6] Psalm. LIV. — [7] Psalm. CXVIII. — [8] Psalm. VII.

sous son nom dans plusieurs exemplaires grecs et latins, dans le syriaque et dans l'arabe. Le titre de ce psaume porte que David le composa « lorsqu'il combattit seul contre Goliath. » Dans quelques manuscrits latins, il est intitulé : *de David encore enfant*. Il est cité par saint Athanase, dans le discours à Marcellin ; par l'auteur de la Synopse ; par Vigile de Tapse, dans la dispute d'Arnobe et de Sérapion ; par l'auteur de l'Épître, sous le nom de Marie Cassobélis, à saint Ignace, et par Euthyme, dans son Prologue sur les Psaumes. Apollinaire d'Alexandrie, qui écrivait vers le milieu du IVme siècle, le mit en vers grecs. Depuis, on l'a [1] mis en vers latins et traduit en notre langue. On ne peut donc douter que ce psaume ne soit fort ancien. Mais il est certain qu'il n'a jamais été reçu dans le canon des livres saints. Il ne se trouve ni dans l'hébreu, ni dans le chaldéen, ni dans la Vulgate. Il y a même d'excellents exemplaires grecs où on ne le lit point. D'ailleurs, ceux des anciens qui ont fait des commentaires sur les cent cinquante Psaumes de David, n'en ont point fait sur celui-ci. Ce psaume est fort court, et il n'a rien qui approche de la noblesse du style de David.

Psaumes faussement attribués à Salomon.

2. Nous ne dirons rien des trois mille psaumes que l'auteur de la Synopse, attribuée à S. Athanase, et Joseph le Chrétien assurent avoir été composés par David. Il suffira de remarquer que ces auteurs n'ont avancé ce fait que parce qu'ils avaient des exemplaires de l'Écriture peu corrects, et qu'ils lisaient dans les livres des Paralipomènes ce que nous n'y lisons pas, que [2] David avait écrit trois mille psaumes ; mais qu'Ezéchias et ses amis, en ayant choisi cent cinquante, avaient caché les autres. Au siècle dernier on trouva, dans un ancien manuscrit de la Bibliothèque d'Augsbourg, dix-huit psaumes en grec, d'un style qui tient quelque chose de l'hébreu et qui approche aussi de celui des Septante. Le Père de La Cerda les fit imprimer en latin à Lyon, en 1626, dans la pensée qu'ils pouvaient être de Salomon, ou au moins de quelque personne habile dans la connaissance des divines Écritures. Il est bien plus vraisemblable que ces psaumes ont été écrits depuis Salomon, et même longtemps après la naissance de Jésus-Christ, puisque, ni Origène, ni Eusèbe, ni saint Jérôme, ni aucun des anciens qui ont travaillé sur les psaumes et sur les ouvrages de Salomon, n'en ont rien dit. Aussi l'opinion commune des savants est que ces dix-huit psaumes sont de la façon de quelque Juif helléniste, qui, pour représenter la dernière ruine de Jérusalem, la profanation des choses saintes et la dispersion des Juifs, arrivée sous l'empire de Vespasien et de Tite, a composé ces psaumes à l'imitation de ceux de David, dont il a emprunté les paroles en plusieurs endroits, aussi bien que celles d'Isaie et d'Ezéchiel. On croit que l'auteur de la Synopse, sous le nom de saint Athanase, avait connaissance de cet ouvrage, et qu'il en parle [3] sous le nom des psaumes de Salomon. Il les met au nombre des livres douteux, avec l'histoire de Suzanne. Ces psaumes, au reste, n'ont rien qui ne puisse édifier le lecteur.

CHAPITRE XII.

Salomon, roi de Juda et d'Israël.

ARTICLE I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Naissance de Salomon,

1. David, ayant épousé Bethsabée après la mort d'Urie, son mari, en eut un fils [4] qu'il appela Salomon. Le Seigneur aima cet enfant et lui fit donner le nom d'Aimable au Seigneur. Il n'avait que dix-huit ans [5] lorsqu'il fut sacré

l'an du monde 2971. Il est sacré roi l'an 2989

[1] Ces vers sont de la façon d'une femme savante, nommée *Olympia Fulvia Morata*, qui mourut à Hydelberg en 1555.

[2] *De Psalmis Davidis legitur quidem in Paralipomenis eos fuisse numero ter mille : ex illis tamen quinquaginta centum ab amicis regis Ezechiæ selecti, reliqui autem absconditi sunt.* Joseph. Christ., in *Hypomnestico*, lib. II, cap. 120, et Auctor. *Synops.*, pag. 204.

[3] *De libris Veteris Testamenti quibus contradicitur, jam antea diximus, ut sunt Sapientia..... Psalmi et Canticum Salomonis, Susannæ historia.* Auctor. *Synops.*, pag. 201.

[4] II Reg. XII, 24. — [5] III Reg. I.

roi de Juda et d'Israël; mais il n'entra dans la pleine possession du royaume de son père qu'un an après son sacre. La première année de son règne, ce jeune prince, s'étant aperçu qu'Adonias [1] cherchait à s'ouvrir une voie pour monter sur le trône, le fit mourir. Il relégua en même temps le grand-prêtre Abiathar, parce qu'il avait favorisé le parti d'Adonias, et ordonna que l'on mît à mort Joab et Séméi, selon l'ordre qu'il en avait reçu de David, son père.

Salomon épouse la fille de Pharaon; il obtient de Dieu la sagesse, l'an du monde 2991.

2. Le règne de Salomon [2] s'étant ainsi affermi, il s'allia avec Pharaon, roi d'Égypte, et épousa sa fille. Cependant le Seigneur lui apparut en songe pendant la nuit, et il lui dit: « Demandez-moi ce que vous voulez que je vous donne.» Salomon, après lui avoir rendu grâces de toutes les faveurs dont il avait comblé David, son père, et de l'honneur qu'il lui avait fait de le faire asseoir sur le trône de ce prince, le pria de lui accorder la sagesse et les lumières nécessaires pour juger le peuple dont il lui avait donné le gouvernement. Le Seigneur agréa la demande de Salomon, et il lui dit: « Parce que vous n'avez point désiré que je vous donnasse un grand nombre d'années, ni de grandes richesses, ni la vie de vos ennemis, mais que vous m'avez demandé la sagesse, pour discerner ce qui est juste, je vous donne non-seulement un cœur si plein de sagesse et d'intelligence, qu'il n'y a jamais eu d'homme, avant vous, qui vous ait égalé, et qu'il n'y en aura point, après vous, qui vous égale; je vous accorde même les richesses et la gloire que vous ne m'avez point demandées, de sorte qu'aucun roi ne vous aura jamais égalé en ce point, dans tous les siècles passés.» Salomon, s'étant réveillé, comprit que le songe qu'il avait eu n'était point un songe ordinaire; et, étant venu à Jérusalem, il se présenta devant l'arche d'alliance du Seigneur, offrit des holocaustes et des victimes pacifiques, et fit à tous ses serviteurs un grand festin. Alors s'éleva une dispute entre deux femmes qui se disaient toutes deux mères d'un enfant; Salomon jugea cette affaire avec tant de prudence, que tout Israël fut saisi de crainte et rempli de respect pour le roi, à la vue de la sagesse qui était en lui.

Salomon bâtit un temple au Seigneur, l'an du monde 3000. On en fait la dédicace en 3007. Il se bâtit un palais et en bâtit un autre à son épouse

3. Salomon, ayant ensuite [3] réglé sa maison et renouvelé l'alliance que David, son père [4], avait faite avec Hiram, roi de Tyr, commença à bâtir une maison au Seigneur. David en avait marqué [5] le lieu, levé le plan et fait les préparatifs. Ainsi ce superbe édifice fut bientôt conduit à sa perfection. Il avait été commencé la quatrième [6] année du règne de Salomon, et il fut achevé la onzième; c'est-à-dire qu'on ne fut que sept ans à faire ce grand ouvrage. On en fit la dédicace [7] l'année suivante, après que l'arche d'alliance y eut été apportée. Cette fête dura sept jours, et Salomon n'oublia rien pour la rendre magnifique et célèbre dans toute la postérité. La maison du Seigneur étant achevée, ce prince se bâtit [8] un palais, et en fit bâtir un autre à son épouse, la fille du roi d'Égypte. Il fut treize [9] ans à faire ces bâtiments, et il employa tout ce que l'art et les richesses pouvaient lui fournir, pour les rendre dignes du plus grand prince qui fût alors dans l'Orient. Il bâtit encore les [10] murs de Jérusalem, la place de Mello, dans la même ville; il répara et fortifia un grand nombre d'autres villes, et il équipa une flotte, sur la mer Rouge, pour aller à Ophir chercher de l'or.

Seconde apparition du Seigneur à Salomon.

4. Le Seigneur apparut [11] une seconde fois à Salomon, apparemment la nuit qui suivit le premier jour de la dédicace du Temple, et il lui dit: « J'ai exaucé votre prière; j'ai sanctifié cette maison que vous avez bâtie pour y établir mon nom à jamais, et mes yeux et mon cœur y seront toujours attentifs. Si vous marchez en ma présence, comme votre père y a marché, dans la simplicité et dans la droiture de votre cœur; si vous gardez mes lois et mes commandements, j'établirai votre trône et votre règne sur Israël pour jamais. Si vous vous détournez de moi, vous et vos enfants, j'exterminerai les Israélites de la terre que je leur ai donnée, et ce temple deviendra un sujet d'étonnement à toutes les nations, par la manière dont je le traiterai.»

Salomon donne à Hiram, roi de Tyr vingt villes dans la Galilée, l'an du monde 3012. Il est visité par la reine de Saba, qui admire sa sagesse et sa magnificence.

5. Vingt ans s'étant passés, pendant lesquels Salomon bâtit la maison du Seigneur et la sienne, Hiram [12], roi de Tyr, vint pour voir les vingt villes que Salomon lui avait données dans la Galilée, en reconnaissance des services qu'il lui avait rendus lorsqu'il bâtissait. Mais ces villes ne lui plurent pas. Vers le même temps, la reine de Saba, dans l'Arabie Heureuse, vint à Jérusalem, attirée par la grande réputation du roi Salomon: elle y vint chargée de présents d'or, d'aromates, de pierres

[1] III Reg. II. — [2] III Reg. III. — [3] III Reg. IV.
[4] III Reg. V. — [5] I Paralip. XXII. — [6] III Reg. VI.
[7] III Reg. VIII. — [8] III Reg. VII. — [9] Ibid.
[10] III Reg. IX. — [11] III Reg. IX. — [12] Ibid.

précieuses; et, dans la vue d'éprouver si la sagesse de ce prince était telle qu'on la publiait, elle lui proposa diverses énigmes, c'est-à-dire plusieurs questions obscures et difficiles à résoudre. Mais Salomon la satisfit de telle sorte, qu'elle avoua que ce qu'elle avait ouï dire de sa sagesse et de sa magnificence n'égalait point ce qu'elle en voyait de ses propres yeux. Le roi, de son côté, la combla d'honneurs et de présents, et lui donna tout ce qu'elle désira.

Salomon épouse plusieurs femmes étrangères, sa chute, l'an du monde 3023. Il meurt l'an du monde 3029.

6. Salomon ternit toute sa sagesse, en se livrant à l'amour des femmes étrangères[1]. Outre la fille de Pharaon, qu'il avait épousée au commencement de son règne, il prit pour femmes des Moabites, des Ammonites, des Iduméennes, des Sidoniennes et des Hettéennes. Il eut jusqu'à sept cents femmes, qui étaient comme des reines, et trois cents concubines. Ces femmes corrompirent son cœur dans sa vieillesse, en sorte qu'il adora Astarthé, déesse des Sidoniens, et Moloch, l'idole des Ammonites. Il poussa sa complaisance pour ces femmes jusqu'à bâtir des temples pour les dieux, à qui elles offraient de l'encens. C'est pourquoi le Seigneur, irrité contre lui, lui dit en songe : « Puisque vous vous comportez ainsi, et que vous n'avez point gardé mon alliance, ni les commandements que je vous avais faits, je déchirerai et diviserai votre royaume, et je le donnerai à un de vos serviteurs; je ne le ferai pas néanmoins pendant votre vie, à cause de David, votre père; mais je le diviserai lorsque le royaume sera entre les mains de votre fils.» En même temps, Dieu suscita pour adversaires à Salomon Adad, Razon et Jéroboam, et l'on vit, avant sa mort, les commencements et les dispositions de l'accomplissement des menaces que le Seigneur lui avait faites.

Mort de Salomon, l'an du monde 3029. Son éloge.

7. Salomon mourut après [2] quarante ans de règne, âgé d'environ cinquante-neuf ans. Il fut enseveli dans la ville de David, son père, et Roboam, son fils, régna en sa place, mais seulement sur la tribu de Juda et sur une partie de celle de Benjamin. L'auteur de l'Ecclésiastique, après avoir fait un éloge historique de la personne de David, parle de Salomon en ces termes : « A David succéda [3] son fils, rempli de sagesse, et, à cause de lui, le Seigneur détruisit toute la puissance de ses ennemis. Salomon régna dans un temps de paix, et Dieu lui soumit tous ceux qui le combattaient, afin qu'il bâtit une maison au nom du Seigneur et qu'il lui préparât un sanctuaire éternel. Comment avez-vous été instruit dans votre jeunesse? Vous avez été rempli de sagesse comme un fleuve, et toute la terre a été découverte à votre âme. Vous avez renfermé des énigmes dans une multitude de paraboles. Votre nom s'est rendu célèbre jusqu'aux îles les plus reculées, et vous avez été aimé dans votre règne de paix. Toute la terre a admiré vos cantiques, vos proverbes, vos paraboles et l'interprétation que vous avez donnée aux choses obscures. Elle en a glorifié le Seigneur, qui s'appelle le Dieu d'Israël. Vous avez fait des amas d'or, comme on en fait d'airain, et d'argent, comme on en ferait de plomb; et, après cela, vous vous êtes prostitué aux femmes; vous avez asservi votre corps, vous avez imprimé une tache dans votre gloire; vous avez profané votre race, pour attirer la colère sur vos enfants et la punition sur votre folie, en formant un schisme dans le royaume et en faisant sortir d'Ephraïm une domination rebelle et opiniâtre. »

Le salut et la perte de Salomon sont également inconnus.

8. Nous ne croyons point devoir entrer dans la dispute que l'on forme sur le salut de Salomon. C'est un secret que Dieu n'a jusqu'ici révélé à personne. L'Écriture, qui parle bien clairement de la chute de ce prince, ne dit rien qui nous puisse marquer, ou qu'il ait fait pénitence, ou que Dieu lui ait fait miséricorde; mais aussi elle ne dit pas le contraire; ainsi il vaut mieux demeurer sur cela dans le silence, que de rechercher avec trop de curiosité ce que nous ne pouvons découvrir par les seules lumières de notre esprit. Il est, toutefois, bon de remarquer que plusieurs anciens docteurs de l'Église, entre autres saint Irénée, saint Hilaire, saint Cyrille de Jérusalem et saint Jérôme, ont cru que Salomon avait fait pénitence, et qu'un auteur du Ve siècle, nommé Bacchiarius, a écrit exprès, pour prouver le salut de ce prince. Mais saint [4] Augustin en parle comme d'un réprouvé, « qui a fini malheureusement, après avoir régné si glorieusement. » Tertullien [5], saint Cyprien et saint Grégoire-le-Grand ne lui sont pas plus favorables.

[1] III Reg. XI.

[2] Iren., lib. IV *adv. hæres.*, cap. 45; Hilar., *in Psalm.* LVI et CXXVI; Cyrill., *Catech.* 2; Hieronym., lib. XIII *in Ezechiel.*, cap XLIII, et *in Ecclesiasten*, cap. II, et *epist.* 9 *ad Salvin.*; Bacchiar., *Epist. ad Ianuar.. de lapsis recipiendis.*

[3] Augustin., lib. XXII *cont. Faust.*, cap. 87 et 88. — [4] August., lib. XVII *de Civit. Dei*, cap. 20.

[5] Tertull., lib. II *cont. Marcion.*, cap. 23; et lib. II, cap. 20; Cyprian., *epist.* 6 *ad Rogatian.*; Gregor Magn., lib. II *Moral.*, cap. 2.

ARTICLE II.

DU LIVRE DES PROVERBES DE SALOMON.

Salomon est auteur du livre des Proverbes.

1. Le roi Salomon avait reçu de Dieu [1] « une sagesse et une prudence prodigieuses, et un esprit capable de s'appliquer à autant de choses qu'il y a de grains de sable sur le rivage de la mer... Il composa trois mille paraboles, et fit cinq mille cantiques. » Car, du temps de ce prince, l'étude des paraboles et des énigmes était la principale application des sages, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même [2] : « Le sage les écoutera, dit-il, et en deviendra plus sage, et celui qui aura de l'intelligence y acquerra l'art de gouverner; il pénétrera les paraboles et leur sens mystérieux; il étudiera les paroles des sages et leurs énigmes.» L'auteur de l'Ecclésiastique [3] dit à peu près la même chose; et nous lisons que la reine de Saba, ayant ouï parler de la sagesse de Salomon [4], « vint pour en faire expérience par des énigmes, » qu'elle lui proposa à résoudre. L'on ne doute point que le recueil que nous avons des paraboles, dans le livre des Proverbes, ne soit du nombre de celles que Salomon avait composées. Son nom est à la tête [5] de tout l'ouvrage. Il est encore répété aux chapitres [6] x et xxv; la Synagogue et l'Église le lui attribuent d'un consentement unanime, et nous ne connaissons personne, dans les quinze premiers siècles de l'Église, qui ait formé des doutes sur ce sujet. Théodore de Mopsueste, qui en combattait la canonicité, n'osa jamais nier qu'il fût de Salomon. Il se contenta de soutenir [7] que ce prince l'avait composé par une sagesse toute naturelle; cette opinion lui attira des anathèmes de la part des Pères du cinquième concile général, assemblé à Constantinople [8].

La disposition du livre des Proverbes n'est pas entièrement de Salomon.

2. Nous sommes néanmoins persuadés que le livre des Proverbes n'est point aujourd'hui dans le même état où l'avait mis Salomon. Cela paraît clairement par les premières paroles du chapitre xxv, où il est dit que « les paraboles suivantes sont aussi de Salomon, mais qu'elles ont été recueillies par les serviteurs d'Ezéchias, roi de Juda. » Ces paraboles n'avaient donc pas encore été mises en un corps, comme celles qui sont contenues dans les vingt-quatre premiers chapitres, et il y a toute apparence que Salomon ne mit en ordre que les chapitres dont nous venons de parler, que les sept suivants y furent ajoutés, dans la suite, par ceux qui, sous le règne d'Ezéchias, s'appliquèrent à recueillir les paraboles de Salomon.

Réponse à une objection que l'on forme contre l'auteur du livre des Proverbes.

3. Au commencement du chapitre xxx, on trouve ces paroles : *Discours d'Agur, fils de Jaké*. Et le dernier chapitre a pour titre : *Discours du roi Lamuël*. Ce qui a donné lieu à quelques interprètes de soutenir que les paraboles renfermées en ces deux chapitres étaient d'Agur et de Lamuël. Mais quelle preuve a-t-on qu'il y ait jamais eu un prophète du nom *d'Agur*, et un roi du nom de *Lamuël?* Ne vaut-il pas mieux reconnaître que ces noms sont appellatifs, et que Salomon se désigne, au commencement du chapitre xxx, sous le nom d'*Agur*, ou de *celui qui assemble;* de même qu'à la tête du livre de l'*Ecclésiaste*, il s'appelle *Coheleth*, c'est-à-dire le *maître de l'assemblée*, ou celui qui y préside et qui y harangue? Ces paroles du dernier chapitre : *Discours du roi Lamuël*, conviennent aussi parfaitement à Salomon, puisqu'à la lettre, *Lamuël* signifie celui qui est à Dieu, ou celui qui a Dieu avec lui.

Le temps auquel le livre des Proverbes a été composé, est incertain.

4. On ne sait point au juste en quel temps Salomon composa ses Proverbes. L'auteur du livre III des Rois en [9] parle sur la troisième année du règne de ce prince; il faudrait donc dire que Salomon les écrivit à l'âge de vingt ou vingt-un ans, peu après qu'il eut reçu de Dieu « un cœur plein de sagesse et d'intelligence. » Mais cela n'est pas certain, et il se peut faire que l'historien ait parlé des paraboles de Salomon en cet endroit, par anticipation, comme il fait au chapitre suivant, lorsqu'il dit que Bénabinadab eut pour femme Taphet, fille de Salomon [10] ; » car il est incontestable que l'auteur, qui rapporte ce mariage à la troisième année du règne de Salomon, n'a pu parler ainsi que par anticipation, puisque ce prince n'avait point encore alors de fille qui pût être mariée. Quoi qu'il en soit, on ne peut douter que le livre des Proverbes n'ait été écrit avant celui de l'Ecclésiaste, car il est cité dans [11] ce dernier.

[1] III Reg. III, 29. — [2] Prov. I, 6.— [3] Eccli. XXXIX, 1. — [4] III Reg. X, 1. — [5] *Parabolæ Salomonis, filii David, regis Israel*. Prov. I, 1. — [6] *Parabolæ Salomonis*. Prov. X. *Hæ quoque parabolæ Salomonis*. Prov. XXV, 1. — [7] Conc. V, collect. 4, art. 63.

[8] Les Sociniens ont embrassé cette erreur sur la non inspiration du livre des Proverbes; mais les auteurs de l'Ancien et du Nouveau Testament, en citant plusieurs sentences de ce livre comme divines; la Synagogue et l'Eglise, en le mettant dans le canon, ont suffisamment réfuté cette erreur. (*L'éditeur*.)

[9] III Reg. IV, 32. — [10] III Reg. IV, 12.— [11] Eccl. XII, 9.

5. Ce livre est appelé par les Hébreux *Misle*, ou, comme prononce saint Jérôme [1], *Masloth*, terme qui signifie une parabole, une sentence figurée. Les Grecs l'ont nommé *Paraboles*, et les Latins *Proverbes*. Eusèbe [2] remarque que saint Irénée, Hégésippe et tous les anciens donnaient aux Proverbes de Salomon le nom de *Sagesse*, parce qu'il *contient les préceptes de toutes les vertus*. Saint Jérôme [3] assure que le livre des Proverbes, aussi bien que les autres livres de Salomon, « sont assujettis aux règles de la poésie, dans l'original hébreu ; » et Honorius d'Autun [4] dit nettement qu'ils sont écrits en vers *héroïques*. Il en exceptait, apparemment, le dernier chapitre, qui, depuis le dixième verset jusqu'à la fin, est, selon le témoignage de saint Jérôme [5], composé de *vers iambiques de quatre pieds*.

Utilité de ce livre. Il n'est pas tout-à-fait le même dans le grec et dans le latin, que dans l'hébreu.

6. On trouve dans le livre des Proverbes d'excellents préceptes de morale pour tous les états de la vie. Plusieurs de ces préceptes sont obscurs, et il faut beaucoup de lumière pour en pénétrer le sens. C'est, selon la pensée de saint Jérôme, un or très-pur caché dans la terre ; mais il y en a un grand nombre de très-clairs ; on les trouvera de suite dans l'ouvrage que saint Augustin a intitulé : *Le Miroir*, qui est un extrait des paroles les plus claires et les plus édifiantes de l'Ancien et du Nouveau Testament. C'est là qu'avant que de transcrire ce qu'il y a dans ce livre de plus propre pour former les mœurs des chrétiens, ce Père dit ces paroles : « Si l'on [6] entend bien les Proverbes de Salomon, on trouvera que tout ce livre n'est presque autre chose qu'une instruction continuelle pour régler nos mœurs et nous former dans la piété. » Les neuf premiers chapitres des Proverbes contiennent l'éloge de la sagesse, et une exhortation très-vive et très-pathétique pour engager les hommes à la prendre pour leur guide. Dans le chapitre X et les suivants, jusqu'au verset 10 du chapitre dernier, ce ne sont que de courtes et judicieuses sentences, séparées les unes des autres, renfermées dans chaque verset, composées la plupart de deux membres contraires l'un à l'autre ; en sorte que chaque verset renferme une espèce d'antithèse où l'on voit, d'un côté, l'éloge de la vertu ; de l'autre, le blâme du vice. On remarque que la version grecque de ce livre s'éloigne assez souvent de l'hébreu ; ce qui peut venir de ce que l'interprète grec a mieux aimé, en plusieurs endroits, faire une paraphrase qu'une simple traduction. Il y a aussi, dans la version grecque et dans la Vulgate, plusieurs sentences qui ne sont point dans le texte original, et dont quelques-unes se trouvent dans le livre de l'Ecclésiastique. Elles sont au nombre de quinze, et on croit qu'elles ont été ajoutées au texte latin depuis saint Jérôme. Dans la nouvelle édition [7] des œuvres de ce Père, on les a marquées d'une obèle ÷, pour les distinguer du reste des paraboles que saint Jérôme traduisit sur l'hébreu.

ARTICLE III.

DU LIVRE DE L'ECCLÉSIASTE DE SALOMON.

Salomon est auteur du livre de l'Ecclésiaste.

1. Le livre que les Grecs et les Latins appellent *Ecclésiaste*, c'est-à-dire *Orateur*, a pour titre dans l'hébreu, *Coheleth*, qui signifie, à la lettre, *celui* ou *celle qui parle en public*, ou *qui convoque l'assemblée*. L'auteur y prend ce nom, dès le commencement de son ouvrage, et on peut dire qu'il lui convient parfaitement, puisqu'il adresse ses instructions, non à quelque personne particulière, mais à tout [8] un peuple. Quoique le nom de Salomon ne paraisse point à la tête de ce livre, on ne peut néanmoins douter raisonnablement qu'il n'en soit auteur. En effet, il s'y désigne en tant d'endroits et par des traits si ressemblants, qu'il est impossible de s'y tromper. L'auteur, par exemple, se nomme « fils de [9] David, et roi de Jérusalem ; » il dit qu'il s'est [10] « résolu en lui-même de rechercher et d'examiner avec sagesse ce qui se passe sous le soleil ; qu'il est devenu [11] grand et qu'il a surpassé tous ceux qui ont été avant lui dans Jérusalem ; que [12] son esprit a contemplé les choses avec une grande sagesse et qu'il a beaucoup appris ; qu'il a entrepris de grandes choses, et qu'il a fait [13] des ouvrages magnifiques et bâti des maisons ; qu'il a [14] surpassé en richesses tous ceux qui ont été avant lui dans Jérusalem ; enfin qu'il a composé [15] plusieurs paraboles. » Or, toutes ces circonstances conviennent parfaitement à Salomon, et ne conviennent qu'à lui seul. Lui seul, entre tous les rois de Jéru-

[1] Hieronym., *Præfat. in lib. Salom.* — [2] Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 22. — [3] Hieronym., *Præfat. in Isa.* — [4] Honor., *Prolog. in Cantic.* — [5] Hieronym., *Epist. ad Paulam*, tom. II, pag. 709. — [6] Augustin., in *Specul.*, tom. III, pag. 703. — [7] Tom. I op. Hieronym., pag. 938. — [8] *Cumque esset sapientissimus Ecclesiastes, docuit populum.* Eccles. XII, 9. — [9] Eccles. I, 1. — [10] Ibid. I, 13. — [11] Ibid. I, 16. — [12] Ibid. — [13] Ibid. II, 4. — [14] Ibid. II, 9. — [15] Ibid. XII, 9.

salem, a été véritablement fils de David; lui seul a surpassé [1] en sagesse, non-seulement tous les rois de Juda, mais encore tous les hommes qui ont été avant et après lui; lui seul s'est rendu recommandable par son application à examiner ce qui se passe sous le soleil; et l'Ecriture ne dit d'aucun autre que de lui [2], « qu'il traita de tous les arbres, depuis le cèdre qui est sur le Liban, jusqu'à l'hysope qui sort de la muraille, et qu'il traita de même des animaux de la terre, des oiseaux, des reptiles et des poissons. » Lui seul a [3] composé des paraboles et enseigné au peuple les voies du salut. Quel autre que Salomon a entrepris de si grandes choses et a fait des ouvrages aussi magnifiques que les siens? La construction [4] du temple de Jérusalem; les palais qu'il fit bâtir pour lui et pour la reine, son épouse; les villes qu'il bâtit et qu'il fortifia dans la Judée et dans la Syrie, sont infiniment au-dessus de tout ce que les rois, ses successeurs, ont entrepris ou exécuté; et nul autre n'a pu dire avec autant de justice que Salomon: « J'ai entrepris de grandes choses; j'ai bâti des maisons, » etc. Si nous passons à ce que l'auteur de l'Ecclésiaste dit de ses richesses et des grands amas d'or et d'argent qu'il avait faits, on sera obligé d'avouer que c'est Salomon qui parle en cet endroit; car jamais roi de Juda ne fut si riche que lui. Aussi Dieu lui avait-il promis [5] de lui donner des richesses en si grande abondance, qu'aucun roi ne l'aurait égalé en ce point dans tous les siècles passés. Il avait [6], de revenu annuel, six cent soixante et six talents d'or, qui font quarante-six millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent deux livres de notre monnaie, sans y comprendre les tributs que lui payaient les rois tributaires et les gouverneurs des provinces, ni ce que lui apportait, chaque troisième année, sa flotte qui allait en Ophir. Selon le témoignage de l'Écriture [7], sous le règne de Salomon, on ne faisait aucun cas de l'argent à Jérusalem, et il était aussi commun que les pierres.

Première objection contre ce sentiment. Réponse à cette objection.

2. On objecte que si Salomon eût écrit lui-même le livre de l'Ecclésiaste, on n'y trouverait pas quantité de termes étrangers à la langue hébraïque, et qu'on ne remarque que dans Esdras, dans Daniel et dans les interprètes chaldéens. Mais ceux qui ont examiné avec soin tous les termes chaldéens, que l'on prétend se trouver dans le livre de l'Ecclésiaste, n'y en ont trouvé que deux qui le soient véritablement. Tous les autres, que l'on objecte comme étrangers, ne le sont point: peut-être même que ces deux termes chaldéens ou arabes qu'on y rencontre, étaient dans l'usage des Hébreux, du temps de Salomon. Car, outre que nous ignorons l'étendue et la fécondité de la langue hébraïque, il est très-possible que, sous le règne de ce prince, qui avait épousé des femmes étrangères et qui, par la réputation de sa sagesse, attirait à sa cour des princes des provinces les plus éloignées, il y eût déjà quelques termes des langues voisines mêlés dans la langue sainte.

Seconde objection, avec la réponse.

3. Mais, dit-on, la qualité de [8] « roi de Jérusalem, » que se donne l'auteur de l'Ecclésiaste, suppose qu'il n'a vécu qu'après la division des tribus, puisqu'avant cette division les rois s'appelaient rois d'Israël, et non pas rois de Jérusalem. Cela est vrai; mais il est vrai aussi que l'auteur de l'Ecclésiaste ne se nomme point simplement roi de Jérusalem; il ajoute qu'il était « roi [9] d'Israël dans Jérusalem. » Or, il est certain que, depuis Salomon, aucun roi ne fut roi d'Israël dans Jérusalem. Ainsi l'objection que l'on fait ici est une nouvelle preuve que Salomon est auteur du livre de l'Ecclésiaste.

Troisième objection, avec la réponse.

4. On pourrait encore objecter ce passage du chapitre VIII: « Pour moi, j'observe [10] la bouche du roi, » qui donne quelque lieu de croire que ce n'est pas un roi qui parle. Mais il faut traduire suivant le texte hébreu: « Je vous dis: Observez la bouche du roi. » On peut même s'en tenir à la version Vulgate, et dire qu'en cet endroit il parle du sage sous son nom, comme s'il disait: « Le sage observe la bouche du roi. »

Quatrième objection, avec la réponse.

5. Il y a encore un endroit par lequel on prétend prouver que Salomon ne peut être auteur du livre de l'Ecclésiaste: c'est celui où il est dit « que les [11] paroles des sages sont comme des aiguillons et comme des clous enfoncés profondément, que le Pasteur unique nous a donnés, par le conseil et la sagesse des maîtres. » Ce pasteur, dit-on, est Zorobabel, qui fit recueillir les sentences des sages renfermées dans le livre de l'Ecclésiaste, et qui n'ose prendre le titre de roi, content de celui de pasteur. Mais quelle preuve a-t-on que Zorobabel ait travaillé à faire un recueil des

[1] III Reg. III, 12. — [2] III Reg. IV, 33. — [3] Ibid. IV, 32. — [4] III Reg. IX. — [5] III Reg. III, 13. — [6] III Reg. X, 14. — [7] III Reg. X, 21 et 27. — [8] Eccl. I, 1 — [9] Eccl. I, 12. — [10] Eccl. VIII, 2. — [11] Eccl XII, 11.

sentences des sages ? Nous lisons [1] que Néhémie fit recueillir les livres sacrés. Mais on ne sait point que Zorobabel ait fait rien de semblable. D'ailleurs, quel inconvénient y a-t-il d'expliquer ce passage en faveur de Salomon ? Contient-il quelque chose qui ne lui puisse convenir ? et ne peut-on pas dire de lui avec vérité qu'il a été pasteur, puisque, pour l'instruction des autres, il a ramassé dans ses livres toute la morale de la loi et le précis de toute la sagesse des anciens sages et docteurs de sa nation ?

L'époque du livre de l'Ecclésiaste est incertaine.

6. C'est donc sans fondement que l'on voudrait contester à Salomon le livre de l'Ecclésiaste. Quand même les difficultés que l'on forme sur ce sujet seraient plus considérables, il serait plus convenable à la piété chrétienne de s'appliquer à les lever, que de s'en servir pour ôter à ce prince un ouvrage si digne de la sagesse dont il était rempli, et que les Juifs et les chrétiens lui ont attribué d'un consentement unanime, sans qu'il se soit jamais élevé aucun doute sur ce point, jusqu'au temps de Grotius.

Sommaire du livre de l'Ecclésiaste

L'époque de ce livre est encore plus incertaine que celle des Proverbes. La manière dont l'auteur y parle des plaisirs de la vie, fait voir qu'il en avait joui longtemps et qu'il était revenu de la passion qu'il avait eue pour les femmes. C'est ce qui peut faire juger que Salomon composa ce livre depuis sa chute et comme pour servir de monument de sa pénitence et de son retour à Dieu. Cette opinion, qui est celle des Hébreux, et que saint Jérôme [2] semble aussi tenir, est sans doute la plus favorable, mais elle a de grandes difficultés. On ne conçoit pas comment Salomon, après avoir vécu dans le déréglement, après avoir adoré des idoles et bâti des temples aux divinités que ses femmes adoraient, aurait pu dire avec vérité : « La sagesse est demeurée toujours avec moi. Car quelle union peut-il y avoir entre la justice et l'iniquité ? quel commerce entre la lumière et les ténèbres ? » D'ailleurs, s'il était vrai qu'il se fût sérieusement repenti de ses déréglements, aurait-il laissé subsister, sur le mont des Oliviers, les temples qu'il y avait bâtis et qu'on y vit encore si longtemps après lui, jusque sous le règne de Josias ?

Eclaircissements sur certains endroits de ce livre.

7. On peut considérer le livre de l'Ecclésiaste comme un discours dans lequel Salomon s'applique à prouver que tout ce qui est dans le monde n'est que vanité, et qu'il n'y a qu'une seule chose de solide et qui puisse faire la félicité de l'homme, qui est de craindre Dieu et d'observer ses commandements. Pour prouver la première partie, il fait une longue énumération des choses que les hommes estiment le plus, qui font le sujet de leur occupation et dans lesquelles ils mettent leur bonheur, et il fait voir avec une force et une autorité digne de Dieu, que toutes les choses de cette vie ne sont que vanité et qu'affliction d'esprit; qu'il n'y a rien sur la terre qui ne s'évanouisse avec le temps, et que l'homme, de quelque condition qu'il soit, n'a point de puissance sur le jour de sa mort et ne peut l'éviter. De là il tire cette conclusion, qui est le but et la fin de tout son discours : « Craignez Dieu et observez ses commandements; car c'est là le tout de l'homme. » Mais il est à remarquer qu'avant d'en venir là, Salomon avait convaincu ses auditeurs, par leur propre expérience, de la vérité de son principe ; car, selon la pensée [3] de saint Grégoire-le-Grand, il fait dans cet ouvrage le personnage d'un orateur qui entreprend de calmer les esprits d'une multitude émue, en les rappelant à son sentiment. Pour s'insinuer dans leurs esprits, il expose leurs différentes opinions, il les met dans leur jour, il les représente dans toute leur force, et paraît entrer lui-même dans les sentiments de ses auditeurs; en un mot, il fait autant de personnages qu'il y a de parties diverses dans l'assemblée qui l'écoute ; mais tout cela ne tend qu'à désarmer leurs passions et à renverser leurs raisonnements.

8. Cette remarque de saint Grégoire peut répandre beaucoup de lumière sur certains endroits de ce livre où Salomon dit des choses qui sont directement opposées les unes aux

[1] II Machab. II, 13. — [2] Hieronym., *in cap.* I *Eccles.*, 12.

[3] *Salomonis liber in quo hæc :* Unus est interitus hominis et jumentorum *scripta sunt, Ecclesiastes appellatus est. Ecclesiastes autem proprie concionator dicitur : in concione vero sententia promitur, per quam tumultuosæ turbæ seditio comprimatur. Et cum multi diversa sentiunt, per concionantis rationem ad unam sententiam perducuntur. Hic igitur liber idcirco concionator dicitur, quia Salomon in eo quasi tumultuantis turbæ suscepit sensum, ut ea per inquisitionem dicat, quæ fortasse per tentationem imperita mens sentiat. Nam quot sententias quasi per inquisitionem movet, quasi tot in se personas diversorum suscipit. Sed concionator verax velut extensa manu omnium tumultus sedat, eosque ad unam sententiam revocat, cum in ejusdem libri termino ait :* Finem loquendi omnes pariter audiamus : Deum time, et mandata ejus observa. Hoc est enim omnis homo. Gregor., lib. IV *Dialog.*, cap. 4.

autres, et où il paraît embrasser les opinions des sadducéens et des libertins ; car, si l'on examine les choses de près, on verra que, dans tous ces endroits, ce prince ne parle point selon son propre sentiment; et, s'il paraît quelquefois adopter les opinions des autres et même des impies, ce n'est que pour les mieux réfuter. « C'est, dit saint Jérôme [1], une manière plus ingénieuse de former des objections, et on en voit des exemples dans les écrits des païens. » Une preuve bien sensible que l'auteur de l'Ecclésiaste n'adhère point aux opinions des sadducéens et des libertins, c'est qu'il reconnaît [2] une autre vie après celle-ci et un jugement [3] dernier, dans lequel Dieu fera rendre compte de toutes les fautes et de tout le bien et le mal qu'on aura faits. Il établit aussi la distinction essentielle de l'âme et du corps. Il dit [4] que le corps, qui est pris de la terre et de la poussière, y retourne par la mort, mais que l'âme, qui est spirituelle et qui vient de Dieu, retourne à son Créateur ; distinction par laquelle il ruine sans ressource l'objection qu'il se propose de la part des impies, en ces termes [5] : « L'homme et les animaux sont de même condition; ils meurent de la même sorte. L'homme n'a rien en cela au-dessus de la bête; ils sont faits de la même terre et sont réduits à la même poussière; et qui sait si l'esprit des enfants d'Adam monte en haut, et si celui des bêtes descend en bas [6]? »

ARTICLE VI.

DU CANTIQUE DES CANTIQUES DE SALOMON.

Le Cantique des Cantiques est de Salomon; il est le seul qui nous reste des cantiques de ce prince.

1. Ce Cantique est appelé par les Hébreux *Sir Hafinin*, c'est-à-dire le *Cantique des Cantiques*, le premier, le plus beau, le plus excellent des cantiques. Origène [7] remarque que quelques interprètes le citaient sous le nom pluriel de *Cantiques des Cantiques*. Mais il désapprouve cette manière de parler, et il soutient que, conformément au texte original, il faut dire au singulier, *Cantique des Cantiques*. On ne doute point que cette pièce ne soit de Salomon. Son nom paraît à la tête et dans le corps de l'ouvrage, et il lui a été attribué de tout temps. Ce prince en avait composé un grand nombre d'autres; et l'Écriture [8] en compte jusqu'à cinq mille, mais il ne nous en reste que celui-ci.

L'époque du Cantique est incertaine. Fausse opinion de certains critiques touchant le sens de ce Cantique.

2. On ne sait ni le temps ni l'occasion auxquels ce divin Cantique fut composé. Ce qu'on en peut dire, c'est que, lorsque Salomon l'écrivit, il n'avait encore que soixante épouses et quatre-vingts femmes d'un second rang; nombre bien différent de ce qu'il en eut dans la suite, puisqu'on lui en compte jusqu'à mille (II *Reg.* XI). Quelques critiques se sont imaginés que ce livre était un transport amoureux de Salomon pour la fille du roi d'Egypte, et une poésie pastorale en forme de dialogue, où un berger et une bergère se renvoient tout ce qu'une passion ingénieuse peut inspirer de plus tendre [9]. Ce qui a pu inspirer à ces auteurs des sentiments si peu dignes de ce saint livre, a été, selon la remarque d'un [10] ancien, qu'y trouvant beaucoup d'expressions métaphoriques, comme sont celles de *parfums*, de *baesers*, de *cheveux*, de *dents*, de *cou*, de *joues*, d'*yeux*, de *lis*, de *pommes de grenade*, de *nard*, de *myrrhe*, ils ont négligé de percer le voile de ces sortes d'allégories et de s'appliquer à l'intelligence de la vérité, cachée sous des termes que la piété nous oblige d'autant plus d'entendre en un sens tout spirituel, qu'ils en sont plus éloignés en apparence. Mais Théodoret a fait voir, avec beaucoup de solidité, la fausseté et le danger de cette opinion. Ce savant homme déclare [11] d'abord que les saints Pères ont mis le Cantique des Cantiques dans le canon des divines Écritures. Il montre ensuite la profonde vénération que toute l'antiquité a eue pour ce livre divin, le zèle avec lequel plusieurs anciens docteurs de l'Église se sont appliqués à

[1] Hieronym., *in cap. Eccles.*, 7.

[2] *Si annis multis vixerit homo et in his omnibus lætatus fuerit, meminisse debet tenebrosi temporis, et dierum multorum : qui cum venerint, vanitatis arguentur præterita.* Eccles. XI, 8.

[3] *Et cuncta quæ fiunt, adducet Deus in judicium pro omni errato, sive bonum, sive malum illud sit.* Eccle. XII, 14.

[4] *Et revertatur pulvis in terram suam unde erat, et spiritus redeat ad Deum qui dedit illum.* Eccles. XII, 7. — [5] Eccles. III, 19, 20 et 21.

[6] L'inspiration de ce livre a toujours été admise par les Juifs et par les chrétiens. (*L'éditeur.*)

[7] *Sed et hoc non lateat nonnullos attitulationem libelli hujus Cantica Canticorum scribere, quod non recte scribitur. Non enim pluraliter, sed singulariter Canticum hic dicitur Canticorum.* Origen., *Prolog. in Cant.* — [8] III. Reg. VI, 32.

[9] Vid. Glaire, introd. 2e vol. du *Cant. des Cant.*, art. 1er, où il combat ce sentiment. (*L'éditeur.*)

[10] Theodoret., *Prolog. in Cant.*, pag. 986 : *Atqui debebant isti se longe vel sapientia, vel spiritu præstantiores agnoscere sanctos Patres, qui librum hunc inter divinas Scripturas collocarunt, eumque ut Spiritu refertum comprobantes Ecclesia dignum censuerunt.* Theodoret., ibid., pag. 984. — [11] Ibid. 985.

développer, dans leurs commentaires, les mystères qu'il renferme, l'attention qu'ont eue beaucoup d'autres à tirer de cet écrit des passages pour confirmer les vérités saintes que leur ministère les engageait d'annoncer aux peuples. Théodoret nomme, entre autres, Eusèbe de Césarée en Palestine, Origène, saint Cyprien, saint Basile, les deux saints Grégoire de Nysse et de Nazianze, saint Chrysostôme et plusieurs autres, plus proches encore des Apôtres. Ces grands hommes [1], ajoute-t-il, ont tous regardé le Cantique dont nous parlons, comme un livre purement spirituel. Serait-il donc juste, au [2] mépris de tant d'auteurs si éclairés, de s'attacher à des sentiments contraires, qui sont d'ailleurs si indignes de la sainteté de l'Esprit de Dieu? Après cela, il fait voir par plusieurs exemples d'expressions figurées qui se trouvent dans les livres de l'Ancien Testament, qu'on ne doit point expliquer si grossièrement le Cantique des Cantiques. Considérons, dit-il, le Dieu de toutes choses, qui adresse sa parole à toute la nation juive comme à une femme, et qui se sert des mêmes expressions dont a usé Salomon, en parlant de l'épouse du Cantique [3]: « Fils de l'homme, dit le Seigneur à Ezéchiel, faites connaître à Jérusalem ses abominations, et vous lui direz...: Votre race vient de la terre de Chanaan, votre père était Amorrhéen, et votre mère Céthéenne. Lorsque vous êtes venue au monde, on ne vous a point coupé le conduit par où vous receviez la nourriture dans le sein de votre mère; vous ne fûtes point lavée dans l'eau qui vous aurait été alors si salutaire, ni purifiée avec le sel, ni enveloppée de langes... Depuis ce temps-là, vous êtes devenue grande... votre sein s'est formé, vous avez été en état d'être mariée, et vous étiez alors toute nue et pleine de confusion. J'ai passé auprès de vous et je vous ai considérée; j'ai vu que vous étiez parvenue au temps d'être aimée; j'ai étendu sur vous mon vêtement, et j'ai couvert votre ignominie... Je vous ai lavée dans l'eau..., je vous ai parée des ornements les plus précieux; je vous ai mis des brasselets aux mains et un collier autour de votre cou; je vous ai donné un ornement d'or pour vous mettre sur le front, et des pendants d'oreille, et une couronne éclatante sur votre tête... Vous avez acquis une beauté parfaite, et vous êtes parvenue jusqu'à être reine. Votre nom est devenu célèbre parmi les peuples, à cause de l'éclat de votre visage. » Ceux qui liront tout ce chapitre d'Ezéchiel, trouveront que Dieu y emploie des expressions aussi fortes que dans le Cantique. Et cependant, dit [4] Théodoret, nul de nous ne l'explique selon la propre signification des termes, personne ne s'attache à la lettre qui tue. Nous tâchons, au contraire, de pénétrer dans l'esprit, afin qu'étant éclairés de la lumière, nous entendions spirituellement ce qui est spirituel.

Le Cantique des Cantiques est un épithalame spirituel. Précaution qu'on doit apporter pour le lire

3. Nous devons donc considérer le Cantique des Cantiques comme un épithalame spirituel, où Salomon, animé de l'esprit de Dieu, chante les louanges de Jésus-Christ et de l'Église, l'onction toute céleste de l'amour sacré, les secrets adorables de l'éternelle alliance qu'il a plu à Dieu de contracter avec nous, et l'ardeur des saints désirs d'une âme qui lui est unie. C'est là le sens dans lequel saint Bernard [5] et, avant lui, saint Jérôme et S. Augustin, ont entendu ce divin Cantique, persuadés que ni la chair ni le sang ne devaient avoir aucune part à l'intelligence de ce livre sacré. Ils n'ont pas laissé de nous avertir qu'il ne fallait le confier qu'à [6] des esprits purs et à des oreilles chastes. « Autrement, disent ces saints docteurs, avant que d'avoir dompté la chair par l'amour de la discipline et l'avoir assujettie à l'esprit, avant que d'avoir méprisé et renoncé aux pompes et aux embarras du siècle, c'est une indigne présomption pour les impurs de faire une lecture si sainte. Car la seule onction enseigne ce Cantique, et la seule expérience le comprend, parce que c'est un cantique nuptial qui exprime l'union chaste et agréable des esprits, l'accord des humeurs et la tendresse mutuelle de l'affection de l'un pour l'autre. » Les Juifs, au rapport de Théodoret [7], ne permettaient la lecture de ce saint

[1] *Ut paucis rem complectar.... librum hunc omnes spiritalem esse censuerunt.* Ibid., pag. 986. — [2] Ibid. — [3] Ezech. XVI. — [4] Theodor., *Prolog. in Cant.*, p. 989.

[5] *Itaque divinitus inspiratus Christi et Ecclesiæ laudes et sacri amoris gratiam et æterni connubii cecinit sacramenta; simulque expressit sanctæ desiderium animæ, et epithalamii carmen exultans in spiritu, jucundo composuit elogio, figurato tamen.* Bernard., *serm.* I *in Cant.*, num. 8. *Præstat ille liber Salomonis, cujus inscriptio est Canticum Canticorum. Sed de illo in hoc opus quid transferre possumus, cum totus amores sanctos Christi et Ecclesiæ figurata locutione commendet, et prophetica prænuntiet altitudine?* August., in *Speculo*, p. 714. Vide et Hieronym., *Epist. ad Paulin.* — [6] Bernard., *serm.* I *in Cantic.*, num. 3, et Hieronym., *epist.* 57 *ad Lætam.*

[7] *Hujus quidem libri lectionem adolescentibus, atque ætate adhuc imperfectis, prorsus interdicunt.*

cantique, qu'à ceux qui avaient atteint l'âge d'un homme parfait et qui, étant capables de pénétrer les choses cachées, pouvaient entendre d'une manière spirituelle ce qui, selon l'intelligence de la seule lettre, pourrait être très-pernicieux aux fidèles. Aussi ce saint et, après lui, saint [1] Bernard, ont regardé le Cantique comme le fruit des deux autres livres de Salomon, et ils semblent souhaiter qu'on ne lise celui-ci qu'après avoir mis en pratique les préceptes qui se trouvent dans les deux autres. « Dans le livre des Proverbes, dit saint Jérôme [2], Salomon parle aux enfants et les instruit, comme par paraboles, de leur devoir ; mais, dans celui de l'Ecclésiaste, il avertit un homme qui est à la fleur de son âge, de ne rien envisager comme stable en ce monde, où tout ce que nous voyons est périssable et de très-peu de durée ; enfin, dans le Cantique des Cantiques, il unit un vieillard disposé par le mépris du siècle aux embrassements de l'époux. »

4. Ce Cantique est un dialogue entre l'époux et l'épouse, qui nous y sont réprésentés sous trois idées différentes. Tantôt l'époux paraît comme un roi, et l'épouse comme une reine ; tantôt ils nous sont réprésentés, l'un comme un pasteur et l'autre comme une bergère occupée du soin de ses brebis ; et tantôt l'un comme un vigneron ou un jardinier, et l'autre comme une fille appliquée à cultiver les vignes et les jardins : on lui donne aussi quelquefois le nom de sœur. D'habiles [3] interprètes croient qu'on peut diviser ce dialogue en sept parties, selon le nombre des jours et des nuits que durait la cérémonie des noces chez les Hébreux. On peut voir, dans leurs commentaires, la manière dont ils font cette division. Elle n'est pas inutile pour l'intelligence de ce livre.

Il a toujours été reconnu pour divin. Jugement de ce livre.

5. Il a toujours été reconnu pour divin, soit dans la Synagogue, soit dans l'Église ; et lorsque Théodore de Mopsueste s'avisa de lui contester cette autorité, on lui dit anathème dans le cinquième concile général tenu à Constantinople. Nous apprenons de saint Jérôme [4] que le Cantique des Cantiques est écrit en vers dans l'original hébreu. De quelque manière qu'il soit composé, on peut dire que nous n'avons rien en ce genre de plus élegant ni de plus noble. L'auteur y dit les choses avec une naïveté singulière. Il représente parfaitement le génie et le caractère des différents personages qu'il fait paraître dans ses dialogues. Les pensées sont nobles, le tour en est délicat, les expressions sont vives ; son style est bien varié, et il a mille agréments qui ne peuvent s'exprimer [5].

ARTICLE V.

DU LIVRE DE LA SAGESSE ATTRIBUÉ A SALOMON.

Différence des sentiments sur l'auteur du livre de la Sagesse.

1. On remarque, dans les anciens écrivains ecclésiastiques, trois sentiments différents sur l'auteur du livre de la Sagesse. Plusieurs [6] ont cru que cet ouvrage était de Salomon ; d'autres, mais en bien plus petit nombre, l'ont attribué à [7] Philon le Juif ; et quelques-uns à Jésus, fils [8] de Sirach. Cette dernière opinion n'a presque plus aujourd'hui de sectateurs, et saint Augustin, qui l'avait d'abord suivie, ne fut pas longtemps [9] sans l'abandonner. Ainsi, il n'y a à proprement parler que deux sentiments sur ce sujet [10], l'un qui attribue le livre de la Sagesse à Salomon, l'autre qui le donne à Philon le Juif [11].

Philon n'est point auteur de ce livre.

2. Ceux qui font honneur de cet ouvrage

Solis autem viris, qui recondita et arcana percipere valeant et spiritaliter intelligere quæ scripta sunt, legendum præbent. Theodoret, *Prolog. in Cant.*, pag. 995.

[1] *Depulsis ergo duobus malis duorum lectione librorum competenter jam acceditur ad hunc sacrum theoricumque sermonem, qui cum sit amborum fructus nonnisi sobriis mentibus et auribus omnino credendus est.* Bern., *serm.* I *in Cant.*, n. 3.

[2] Hieronym., *Comm. in cap.* 1 *Eccles.* — [3] Bossuet, *Prolog. in Cantic.*; Calmet, *Préface sur le Cantique.* — [4] Hieronym., *Præfat. in Job. et in Isa.*

[5] Vid. Bossuet, préface du *Cantique des Cantiques* ; Lowth, de la poésie sacrée, 31e leçon. (*L'éditeur.*)

[6] On verra ci-après que le commun sentiment des Pères des trois premiers siècles est que Salomon a composé le livre de la Sagesse.

[7] *Nonnulli scriptorum veterum hunc esse Philonis Judæi affirmant.* Hieronym., *Præfat. in lib. Salom.*

[8] *Illi duo libri, primus qui* Sapientia *et alius qui* Ecclesiasticus *inscribitur, de quadam similitudine, Salomonis esse dicuntur ; nam Jesus, filius Sirach, eos scripsisse constantissime perhibetur.* August., lib. II *de Doctrin. christ.*, cap. 8. — [9] Augustin., lib. II *Retractat*, cap. 4.

[10] Nous n'examinerons point ici le sentiment de Grotius, qui croit que le livre de la Sagesse fut écrit en hébreu par un Juif, depuis Esdras et avant le pontificat du grand-prêtre Simon ; ni celui de Corneille de la Pierre, qui en fait auteur un des LXX interprètes. Ils ne se fondent que sur de pures conjectures.

[11] Beaucoup pensent que l'auteur de la Sagesse est inconnu, et ce sentiment est le plus fondé. Il paraît bien plus probable que l'auteur a écrit en grec ; l'auteur cite l'Ecriture d'après les Septante, et non d'après l'hébreu. (*L'éditeur.*)

à Philon, ne sont point d'accord entre eux. Quelques-uns l'attribuent à Philon l'Ancien, qu'ils font vivre vers le temps de [1] Ptolémée Philadelphe, ou sous le pontificat [2] d'Onias, environ cent soixante ans avant Jésus-Christ. D'autres en font auteur Philon le Juif, qui fut député par ceux d'Alexandrie à l'empereur Caligula, l'an 40 de l'ère vulgaire. Mais il n'est point difficile de montrer que ni l'un ni l'autre de ces Philons n'est auteur du livre de la Sagesse. — 1° Ce Philon, que l'on nomme l'Ancien, et dont on fixe l'époque au temps de Ptolémée Philadelphe, ou du grand-prêtre Onias, est un homme inconnu à toute l'antiquité, et on n'a jusqu'ici produit aucune preuve qu'il ait jamais existé. Il est vrai que Josèphe et Eusèbe de Césarée [3] parlent d'un Philon autre que le Juif, contemporain des Apôtres. Mais ce Philon était païen et natif de Biblos : Josèphe dit de lui, aussi bien que de Démétrius et d'Eupolème, que, n'ayant pas été de la religion des Hébreux, il n'avait pas pu acquérir une connaissance assez parfaite de leurs livres, pour donner une juste idée de leur histoire. Osera-t-on attribuer à un infidèle ce que l'on a toujours regardé dans l'Église comme l'ouvrage du Saint-Esprit ? — 2° Il n'y a pas plus de raison de croire que l'Esprit de Dieu ait parlé par la bouche de Philon le Juif, et il est hors de toute apparence que l'Église ait voulu adopter et recevoir comme sacré un livre composé par un homme mort dans le judaïsme, plusieurs années après la passion de Jésus-Christ et dans un temps où l'Évangile était déjà répandu dans une grande partie du monde. Mais ce qui met la chose en évidence, c'est que les Apôtres, qui étaient contemporains de Philon, qui écrivaient en même temps que lui, et peut-être avant lui, [4] ont tiré plusieurs témoignages du livre de la Sagesse, pour confirmer les vérités de notre foi et de notre religion. Or, il serait de la dernière absurdité de dire que les écrivains sacrés du Nouveau Testament aient ou copié les écrits d'un Juif qui leur était contemporain, ou qu'ils aient employé son autorité pour persuader aux fidèles les paroles de vie qu'ils leur annonçaient. On sait que, depuis que l'Église a pris la place de la Synagogue, l'autorité des Juifs n'a pas été d'un grand poids chez les chrétiens, et qu'il aurait été fort inutile aux apôtres d'appuyer les vérités de notre foi par le témoignage d'un homme qui faisait profession de la combattre. De plus il paraît, par le livre-même, qu'il a été composé dans un temps où les Juifs avaient un roi et un royaume florissant : Vous [5] m'avez, dit-il, choisi pour être le roi de votre peuple et le juge de vos fils et de vos filles. Ce qui ne convient point au siècle de Philon. D'ailleurs, ceux des anciens qui nous ont donné le catalogue des livres de cet écrivain juif, ne lui ont point attribué celui de la Sagesse. Est-il à présumer que saint Jérôme, qui savait que quelques auteurs attribuaient ce livre à Philon le Juif, n'en eût pas fait mention dans le dénombrement de ses œuvres, s'il eût cru qu'il fût de lui ? Enfin, pour peu que l'on compare le style de l'auteur du livre de la Sagesse à celui de Philon, on y remarque beaucoup de différence.

Première objection en faveur de Philon. Réponse à cette objection.

3. A dire vrai, il y a une assez grande conformité de principes et de sentiments [6] entre ces deux auteurs. Ils pensent de même sur la nature de Dieu, sur celle de l'âme ; ils donnent à la sagesse les mêmes éloges ; ils parlent du Verbe de Dieu d'une manière à peu près semblable, et ils le reconnaissent l'un et l'autre pour une personne distincte de celui qui l'a produit et qui l'a envoyé ; ils s'expriment presque en mêmes termes sur les récompenses et la gloire des justes en l'autre vie, sur les supplices et les peines des damnés, sur la vanité des idoles et l'impuissance des faux dieux ; enfin ils se rencontrent dans le récit de certains faits, qui paraissent différents de ce qui est raconté dans le livre de la Genèse et de l'Exode touchant le pouvoir qu'eut Joseph

[1] Genebrard., ad an. 3860. — [2] Driedo, lib. I *de Eccles. dogmat.*, cap. 4. — [3] Joseph., lib. I *cont. Apion.*, pag. 1051, et Euseb., lib. I *Præpar. Evang.* cap. 9.

[4] Comparez Matth. XIII, 43 : *Justi fulgebunt sicut sol in regno Patris eorum,* avec Sap. III, 7 : *Fulgebunt justi et tanquam scintillæ in arundineto discurrent ;* et Matth. XXVII, 43 : *Confidit in Deo, liberet nunc si vult eum; dixit enim quia Filius Dei sum.* Sap. II, 18 : *Si enim est verus Filius Dei, suscipiet illum et liberabit illum de manibus contrariorum ;* et Rom. I, 20 : *Invisibilia enim ipsius, per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur, ita ut sint inexcusabiles.* Sap. XIII, 1 : *Vani autem sunt homines in quibus non subest scientia Dei, et de his quæ videntur bona, non potuerunt intelligere eum qui est.* Comparez aussi Rom. XI, 34 ; Sap. IX, 13 ; Ephes. VI, 13 ; Sap. V, 18 ; Heb. I, 3 ; Sap. VII, 26. — [5] Sap. IX, 7.

[6] On peut voir un ample parallèle des sentiments de Philon et de l'auteur du livre de la Sagesse dans la dissertation de Dom Calmet sur l'auteur de ce livre, pag. 293 et seq.

dans l'Égypte ; la description des plaies dont ce pays fut affligé, la nature de la manne que Dieu envoya aux Israélites dans le désert ; et plusieurs autres circonstances qu'il serait trop long de rapporter ici. Mais cette conformité de principes et de sentiments ne décide rien en faveur de Philon ; car, outre qu'on en trouve de tout semblables dans Job, dans les Proverbes, dans l'Ecclésiaste et dans les Machabées, il est vraisemblable que Philon les avait puisés dans le livre même de la Sagesse et dans les autres que nous venons de nommer.

Seconde objection en faveur de Philon. Réponse à cette objection.

4. On ne peut donc alléguer, en faveur de Philon, que le témoignage de saint Jérôme, de qui nous apprenons que [1] quelques anciens écrivains assuraient que le livre de la Sagesse était de Philon le Juif. Mais quels sont ces anciens, et en quel nombre étaient-ils ? C'est ce que ce Père ne nous apprend pas ; et il faut bien qu'ils aient été en petit nombre, puisque, entre tous les Pères des quatre premiers siècles dont nous avons les écrits, il n'y en a pas un seul qui suive cette opinion.

Le livre de la Sagesse est de Salomon. Première preuve.

5. Nous voyons, au contraire, que les plus illustres d'entre eux étaient persuadés que le livre de la Sagesse était de Salomon. En effet, il est cité sous son nom par Clément [2] d'Alexandrie, Tertullien [3], saint [4] Hippolyte, Origène [5], saint [6] Cyprien, saint [7] Épiphane, saint [8] Ambroise, saint [9] Basile, et par un grand nombre d'autres écrivains des siècles suivants. Il paraît même que, dès le temps [10] d'Origène, et peut-être longtemps auparavant, ce livre ne portait point d'autre nom que celui de Salomon. On le lui donnait encore au siècle de saint [11] Jérôme et de saint Augustin : les Grecs ont continué à lui donner ce titre dans leurs exemplaires. Il est aussi à remarquer que, dans les conciles [12] d'Afrique, on compte cinq livres de Salomon, et que le Pape Innocent I[er] [13] lui en attribue un pareil nombre dans sa lettre à Exupère, évêque de Toulouse. C'était donc l'opinion commune des quatre premiers siècles, que Salomon avait composé le livre qui a pour titre : *La Sagesse*.

Seconde preuve.

6. Et certes, quoique ce prince ne se nomme point ni à la tête ni dans le corps de cet ouvrage, il s'y désigne néanmoins par des traits qui ne conviennent qu'à lui [14] : « Vous m'avez choisi, dit-il au Seigneur, pour être le roi de votre peuple, et le juge de vos fils et de vos filles, et vous m'avez commandé de bâtir un temple sur votre montagne sainte, et un autel dans la cité où vous habitez, qui fût sur le modèle de ce tabernacle que vous avez fait ériger dès le commencement. J'étais [15] un enfant bien né, et j'avais reçu de Dieu une bonne âme. Étant [16] né, j'ai respiré l'air commun à tous... j'ai été enveloppé de langes et élevé avec de grands soins. Car il n'y a point de roi

[1] Hieronym., *Præfat. in lib. Salom.*

[2] *Jam vero Salomon sapientis nomine gnosticum intelligens hæc dicit de iis qui mirantur dignitatem ejus mansionis; videbunt enim mortem sapientis, et non intelligent quid de eo decreverit.* Clem. Alexand., lib. VI *Strom.*, pag. 795, et Sap. IV, 17.

[3] *Nostra institutio de porticu Salomonis est, qui et ipse tradiderat Dominum in simplicitate cordis esse quærendum.* Tertull., lib. *de Præscript. hæret.*, cap. 7, pag. 205.

[4] *Producam in medium etiam prophetiam Salomonis de Christo, quæ aperte et perspicue quæ ad Judæos spectant, edisserit... Ait enim Propheta : Non recte cogitaverunt impii dicentes : Circumveniamus justum, etc.* Hippolyt., *Demonst. adv. Jud.*, tom. II op., pag. 4, et Sap. II, 1 et 12.

[5] *Quin etiam idem mihi videtur docere de Sodomis Salomon, eos cum sua ipsorum terra incendio periisse memorans : quorum etiamnum malitiæ testimonio fumosum restat solum, et plantæ intempestivum fructum ferentes.* Origen., *Comm. in Joan.*, pag. 290 ; Sap. X, 7.

[6] *Sed et per Salomonem docet Spiritus Sanctus eos qui Deo placeant, maturius isthinc eximi et citius liberari, nedum in isto mundo diutius immorantur, mundi contactibus polluantur. Raptus est, inquit, ne malitia mutaret intellectum ejus.* Cyprian., lib. *de Mortal.*, pag. 115 ; Sap. IV, 2.

[7] *Præterea Salomon : In malevolam, inquit, animam non introibit Sapientia, nec habitabit in corpore obnoxio peccato.* Epiphan., *hæres.* 64, num. 54, et Sap. I, 4.

[8] *Quæ autem causa inimicitiarum nisi invidia, sicut Salomon ait : Quia invidia diaboli mors introivit in orbem terrarum.* Ambros., lib. *de Paradiso.*, cap. 12, et Sap. II, 24.

[9] *Et in summa tibi licet sermonis veritatem cognoscere, per otium eu quæ de Sapientia a Salomone dicta sunt, colligenti : Quoniam in malevolam animam non introibit Sapientia.* Basil., *hom. in princip. Proverb.*, tom. II nov edit., pag. 100 ; et Sap. I, 4.

[10] *Quod vero diluvium seminis Cain delendi causa factum fuerit, Sapientiæ liber Salomoni inscriptus his verbis docet :* Recedens autem ab ipsa, etc. Origen., *Comm. in Joan.*, pag. 289, et Sap. X, 3.

[11] *Fertur et panaretos Jesu, filii Sirach, liber, et alius pseudigraphos, qui sapientia Salomonis inscribitur.* Hieronym., *Præfat. in lib. Salomon.* Saint Augustin dit aussi, en parlant du livre de la Sagesse et de l'Ecclésiastique : *Ut Salomonis dicantur obtinuit consuetudo.* Augustin., lib. XVII *de Civit. Dei.*, cap. 20.

[12] *Sunt autem cononicæ scripturæ, Genesis, Exodus... Psalterium Davidicum, Salomonis libri quinque.* Concil. III. Carthagin., an. 397.

[13] *Qui vero libri recipiantur in canone sanctarum Scripturarum... Sunt prophetarum libri XVI, Salomonis libri V.* Innocent.. *Epist. ad Exuper. Tolos.*

[14] Sap. IX, 7. — [15] Sap. VIII, 19. — [16] Sap. VII, 3, 4, 5 et seq.

qui soit né autrement... » C'est pourquoi « j'ai désiré l'intelligence, et elle m'a été donnée; j'ai invoqué le Seigneur, et l'esprit de la sagesse est venu à moi. Je l'ai préféré aux royaumes et aux trônes, et j'ai cru que les richesses n'étaient rien au prix de la sagesse... Tous les biens me sont venus avec elle, et j'ai reçu de ses mains des richesses innombrables... Je l'ai apprise sans déguisement, j'en fais part aux autres sans envie, et je ne cache point les richesses qu'elle renferme. Dieu m'a fait la grâce de parler selon ce que je sens dans mon cœur, et d'avoir des pensées dignes des dons que j'ai reçus, parce qu'il est lui-même le guide de la sagesse, et que c'est lui qui redresse les sages... C'est lui qui m'a donné la vraie connaissance de ce qui est, qui m'a fait savoir la disposition du monde, les vertus des éléments; le commencement, la fin et le milieu des temps; les changements et les vicissitudes des saisons, les révolutions des années, les dispositions des étoiles, la nature des animaux, les instincts des bêtes, la force des vents, les pensées des hommes, la variété des plantes et les vertus des racines. J'ai appris tout ce qui était caché et qui n'avait point encore été découvert, parce que la sagesse même qui a tout créé me l'a enseigné. » Il n'est pas besoin ici de commentaires : pour peu que l'on soit instruit de l'histoire de Salomon, on reconnaît aisément que c'est lui qui parle dans tous ces endroits et dans beaucoup d'autres du même livre; il est donc naturel de conclure que Salomon en est l'auteur, selon ce principe reçu de tous les critiques, que celui-là doit être reconnu pour auteur d'un ouvrage, qui y parle en première personne.

Réponse aux objections contre ce sentiment.

7. Il est vrai que nous n'avons point ce livre en hébreu; qu'au jugement de saint [1] Jérôme, son style « se ressent partout de l'éloquence grecque, » et qu'il ne se trouve pas dans le canon des Juifs. Ce sont là les raisons principales sur lesquelles se sont fondés ceux qui, avec saint Augustin et saint Jérôme, ont nié que le livre de la Sagesse fût de Salomon. Mais on peut répondre : 1° que, quoique cet ouvrage ne soit plus en hébreu, on n'en peut pas conclure qu'il n'ait jamais été écrit en cette langue. Personne ne doute que le premier livre des Machabées n'ait été d'abord en hébreu : son style en est une preuve, et Origène [2] nous a conservé le titre hébreu qu'on lisait à la tête de cet ouvrage. Cependant nous ne l'avons plus en cette langue. On a aussi perdu l'original hébreu du livre de l'Ecclésiastique; celui de Baruch ne se trouvait plus dès le temps de saint [3] Jérôme. Etait-il plus difficile que le livre de la Sagesse souffrît le même sort? — 2° Si la version que nous avons « se ressent partout de l'éloquence grecque, » il faut s'en prendre au traducteur, qui, pour s'être trop asservi aux tours et aux expressions de la langue grecque, s'est éloigné de la noble simplicité des livres hébreux. Au reste, il n'est pas surprenant qu'il ne dise rien de l'original hébreu sur lequel il avait fait sa traduction : cette remarque n'était point nécessaire; un lecteur assuré par la lecture de ce livre, que Salomon en est auteur, ne peut douter qu'il n'ait été écrit en hébreu, qui était la langue naturelle de ce prince. D'ailleurs, les traducteurs n'affectent pas toujours de marquer sur quel texte ils ont fait leur version... Par exemple, ceux qui ont traduit le livre de Baruch et le Ier des Machabées, ne disent pas qu'ils aient traduit ces livres sur l'hébreu. — 2° Ce que l'on ajoute, que le livre de la Sagesse ne se trouve pas dans le canon des Juifs, n'est pas une preuve que Salomon n'en soit pas auteur. Cela prouve seulement que, du temps d'Artaxercès Longue-Main, sous le règne duquel on dressa le canon des livres sacrés, celui de la Sagesse n'était plus connu des Juifs, ayant disparu depuis quelque temps. Mais Dieu ne permit pas que ce morceau précieux demeurât pour toujours enseveli dans les ténèbres, et, selon toutes les apparences, il fut retrouvé dans les recherches que Néhémie [4] et Judas Machabée firent des livres saints qui avaient été dispersés pendant les troubles de la république des Hébreux. On sait qu'une partie considérable du livre des Proverbes de Salomon fut retrouvée sous le règne [5] d'Ezéchias. Si elle ne l'eût été qu'après la clôture du canon des Juifs, et n'y eût pas été placée avec le reste du livre, en serait-elle moins, pour cela, l'ouvrage de Salomon, et serait-on recevable à le nier?

Le livre de la Sagesse est canonique.

8. Ce qu'il y a de plus important pour la religion, c'est que si les Pères de l'Église ont été partagés au sujet de l'auteur du livre de

[1] *Secundus apud Hebræos nusquam est, quia et ipse stylus græcam eloquentiam redolet.* Hieronym., *Præfat. in lib. Salom.* — [2] Origen. apud Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 25.

[3] *Librum Baruch notarii ejus qui apud Hebræos nec legitur, nec habetur, prætermisimus.* Hieronym., *Præfat. in Jerem.*

[4] II Machab. II, — [5] Proverb. XXV.

la Sagesse, ils en ont unanimement reconnu l'autorité et la canonicité. Il est cité comme Écriture sainte presque dans tous les anciens, soit Grecs soit Latins, dans S. [1] Clément Romain, dans S. Justin martyr, dans Clément d'Alexandrie, dans Origène, dans S. Cyprien, dans Eusèbe, dans S. Hilaire, dans S. Epiphane, dans S. Jérôme, dans S. Basile, dans S. Ambroise, dans Optat de Milève et dans un grand nombre d'autres qu'il serait trop long de rapporter. Mais il ne faut pas passer sous silence ce qu'en dit S. Augustin [2]. Il remarque 1° que S. Cyprien s'est servi de l'autorité du livre de la Sagesse, dans celui qu'il a écrit *de la Mortalité*.— 2° Il se plaint de ce que les semipélagiens rejetaient cet écrit comme non canonique.— 3° Il en prouve la canonicité par deux raisons également fortes : la première est que, depuis très-longtemps, on le lisait publiquement dans l'Église, et qu'il était reçu pour canonique, non-seulement par les simples fidèles, mais encore par les évêques, en un mot, par tous les chrétiens; la seconde, que les anciens auteurs ecclésiastiques, qui ont vécu dans les siècles les plus proches de celui des Apôtres, ayant employé le témoignage de ce livre comme étant d'une autorité divine, on ne peut se dispenser de le recevoir au nombre des divines Écritures.

Sommaire du livre de la Sagesse.

9. Ce livre peut être divisé en deux parties; dans la première, le Saint-Esprit fait un éloge et une description admirable de la Sagesse incréée, qu'il appelle « l'éclat de la lumière éternelle, le miroir sans tache de la majesté de Dieu et l'image de sa bonté. » La Passion du Sauveur y est aussi prédite en termes très-clairs. La seconde est un long discours en forme de prières, où l'on voit de quelle manière la Sagesse a conduit les Patriarches depuis Adam jusqu'à Moïse. L'auteur y fait des réflexions très-édifiantes sur les plaies d'Egypte, dont il rapporte des circonstances que nous ne lisons point dans le livre de l'Exode et qu'il avait apparemment apprises ou par révélation, ou par la tradition de ses pères. Ce qui prouve que ce livre a été traduit par ces interprètes, ou que le traducteur s'est servi de leur version.

ARTICLE VI.

DE QUELQUES OUVRAGES PERDUS OU FAUSSEMENT ATTRIBUÉS A SALOMON.

Ouvrages de Salomon qui sont perdus.

1. Outre les ouvrages de Salomon dont nous venons de parler, l'Écriture en marque un grand nombre qui ne sont point venus jusqu'à nous. Il « composa [3] trois mille paraboles et il fit cinq mille cantiques. Il traita aussi de tous les arbres, depuis le cèdre qui est sur le Liban, jusqu'à l'hysope qui sort de la muraille, et il traita de même des animaux de la terre, des oiseaux, des reptiles et des poissons. » Nous ne doutons pas, néanmoins, que le livre des Proverbes ne fasse partie des trois mille paraboles que ce prince avait composées; mais nous sommes persuadés qu'il s'en est perdu beaucoup.

Ouvrages incertains ou faussement attribués à Salomon

2. Si l'on en croit Josèphe [4], Salomon composa aussi des charmes pour guérir les maladies, et des formules de conjurations pour chasser les démons. Cet historien ajoute que l'on s'en servait encore de son temps : il

[1] Clem. Rom., *Epist.* 1 *ad Cor.*; Justin., *Dialog. cum Triphon.* ; Clem. Alexand., lib. II *Pædag.*, pag. 169; lib. VI *Strom.*, pag. 795, 796 et 797; Origen., lib. VII *in epist. ad Rom.*, et *in Joan.*, p. 290; Tertull., lib. *de Præscr.*, cap. 7; Cyprian., *tract. de Orat. Dom.*, pag. 137 et 138; Euseb., lib. VII *Præparat. Evang.*, cap. 12; Basil., *hom. in princip. Proverb.*, et lib. V *cont. Eunom.*; Hilar., *in Psal.* CXXVII; Epiphan., *hæres.* 76; Ambros., *in Psalm.* CXVIII, num. 23; Optat. Milev., lib. IV, cap. 8. Hieronym., *in cap.* 1 *Jerem.: Ne ætatem consideres; alio enim Propheta loquente didicisti, cani hominis sunt sapientia ejus*, etc. Et, dans son *épître* 13 *à Paule*, il attribue ce livre à Salomon : *Nec sapientiam canos reputes, sed canos sapientiam, Salomone testante : cani hominis prudentia ejus.* Sap. IV, 8.

[2] *Scripsit librum* de Mortalitate *Cyprianus... ubi et illud testimonium ponit de libro Sapientiæ :* Raptus est, ne malitia mutaret intellectum ejus. *Quod a me quoque positum fratres istos ita respuisse dixistis, tanquam non de libro canonico adhibitum : quasi et excepta hujus libri adtestatione res ipsa non clara sit, quam voluimus hinc edoceri? quis enim audeat negare christianum, justum, si morte præoccupatus fuerit, in refrigerio futurum?... Quæ cum ita sint, non debuit repudiari Sententia libri Sapientiæ, qui meruit in Ecclesia Christi de gradu lectorum Ecclesiæ Christi tam longa annositate recitari, et ab omnibus christianis, ab Episcopis usque ad extremos laicos fideles, pœnitentes, catechumenos cum veneratione divinæ auctoritatis audiri... Sed qui Sententiis tractatorum instrui volunt, oportet ut istum librum Sapientiæ, ubi legitur :* Raptus est, ne malitia mutaret intellectum ejus, *omnibus tractatoribus anteponunt : quoniam sibi eum anteposuerunt etiam temporibus proximi Apostolorum egregii tractatores, qui eum testem adhibentes, nihil se adhibere nisi divinum testimonium crediderunt.* Augustin., lib. *de Prædestin. sanctorum*, cap. 14, num. 26, 27 et 28. — Voyez ce que nous avons dit plus haut sur la canonicité du livre de Tobie.

[3] III Reg. IV, 32. — [4] Joseph., lib. VIII *Antiquit.*, cap. 21.

raconte qu'un nommé Eléazar chassa plusieurs démons, en présence de Vespasien, par le moyen d'un anneau dans lequel était enfermée une racine indiquée, disait-on, par Salomon, et en prononçant le nom de ce prince. Le même Josèphe rapporte une lettre [1] qu'il prétend que Salomon écrivit à Hiram, roi de Tyr, et la réponse qu'Hiram lui fit. Eusèbe [2] en cite une autre de Salomon à Waphrès, roi d'Egypte, et la réponse de ce prince à Salomon. Mais ces deux lettres sont rejetées comme apocryphes, et n'ont aucune autorité dans l'Église, non plus que le Psautier que Louis de la Cerda a fait imprimer, sous le nom de ce prince, et dont nous avons parlé plus haut. Josèphe [3] fait mention des énigmes que Salomon proposait à Hiram et aux philosophes de Tyr. Il en est aussi parlé, dans Théophile [4] d'Antioche et dans saint [5] Jérôme. Michel Glycas [6] en rapporte une qu'il dit avoir été proposée à Salomon par la reine de Saba. Origène [7], Léonce de Constantinople, Nicétas Choniates et quelques autres cités dans Fabricius [8], font mention des exorcismes et des formules de conjuration que Salomon composa pour chasser les démons. Mais il y a apparence qu'ils ne les lui ont attribuées que sur la foi de Josèphe.

Autres écrits et livres de magie supposés à Salomon.

3. Chardin [9] remarque que les Persans ont fait un grand nombre d'histoires fabuleuses de Salomon. Il y en a une, entre autres, en forme de dialogue, dans laquelle ce prince s'entretient avec le roi des fourmis. On lui attribue aussi un livre des [10] perles, un [11] des simples et des arbres, un de la [12] guérison des maladies, que Suidas dit avoir été détruit par ordre du roi Ezéchias; une formule [13] de prière, un autre intitulé: *La Contradiction de Salomon*, condamné par le Pape Gélase; le [14] *Testament de Salomon*, sa *Doctrine*, son *Hygromantie*, un livre *du Trône de Salomon*. Albert-le-Grand cite cinq livres de ce prince, dans son *Miroir d'Astrologie*. Il nomme le premier, *liber Almadal;* le second, *liber quatuor Annulorum;* le troisième, *liber de novem Caudariis;* le quatrième, *de tribus Figuris spirituum*, et le cinquième, *de Sigillis ad dæmoniacos*. Trithème [15] fait mention de quatre autres qui sont intitulés, le premier: *Clavicula Salomonis ad filium Roboam;* le second, *liber Lamne;* le troisième, *liber Pentaculorum*, et le quatrième, *de Officiis spirituum*. Reuclin [16] en cite un qui a pour titre: *Raziel;* Chicus [17], un autre intitulé: *De Umbris idearum*. Génébrard [18] en avait lu un sous ce titre: *Salomonis incantationes*, et un autre sous celui-ci: *Annulus Salomonis*. On a aussi fait imprimer sous le nom de Salomon un traité [19] *de Lapide minerali sive philosophico*, et trois autres, le premier intitulé: *Serra Salomonis;* le second, *de Sigillis Salomonis;* le troisième, *Somnia Salomonis*. Mais la plupart de ceux qui ont cité ces ouvrages, ou qui les ont donnés au public, ont reconnu qu'ils étaient infiniment éloignés de l'esprit et de la sagesse de Salomon, et qu'ils étaient indignes de porter un nom si respectable.

[1] Joseph., lib. VIII *Antiquit.*, cap. 2. — [2] Euseb., lib. IX *Præparat. Evang.*, cap. 31. — [3] Joseph., lib. VIII *Antiquit.*, cap. 2, et lib. I *cont. Apion.*, pag. 1042. — [4] Theophil., lib. III *ad Antolyc.*, pag. 131, 132. — [5] Hieronym., *Epist. ad Magn. orat.* — [6] Glycas, part. 2 *Annal.*, pag. 183.

[7] Origen., *tractat*, 35 *ad cap.* XXVI *Matth.*; Leont., tom. I *Auctuar. novi Combefis.*, pag. 724; Nicetas Choniat., in *Annal.*, lib. IV *de Manuele Comneno*, cap. 7; Gregentius, in *disput. cum Herbano Judæo*, pag. 27 et 28; Naudé, *Apologie des grands Hommes*, cap. 15; Pineda, *de Rebus Salomon*, pag. 207; Bartholocc., tom. I *Biblioth. Rabbin.*, pag. 490; Nicolaus Evmericus, in *Directorio inquisitor.*, part. 2, quæst. 28.

[8] Fabric., *Cod. apocryph. Vet. Testam.*, pag. 1031 et seq. — [9] Chardin., tom. X, pag. 47. — [10] Glycas, part. 2 *Annal.*, pag. 183. — [11] Morhosius, lib. I *Polyhistor.*, cap. 6, et Procop. Gazæus, *ad III Reg.* IV. — [12] Suidas, *in Ezechia*, et Justin., *Quæstion.* 55 *ad Orthodoxos.* — [13] Vagenseilius, in *Confutatione Carminis Lipmanni*, pag. 222. — [14] Apud Fabric., *Cod. apocryph. Vet. Testam.*, pag. 1047 et seq. — [15] Trithem., lib. I *Antipart. malefic.*, cap. 3. — [16] Reuclin., lib. I *de Arte cabbalistica*, pag. 639. — [17] Chicus, *Comment. in Ephæram Sacrobosco.* — [18] Genebrard., in *Chronolog.*, ubi de Salomone. — [19] Fabric. *Cod. apocryph. Vet. Testam.*, pag. 1055.

CHAPITRE XIII.

Jésus, fils de Sirach.

ARTICLE I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Éducation de Jésus, fils de Sirach. Il obtient de Dieu la sagesse.

1. Jésus, fils de Sirach, était originaire de [1] Jérusalem. Dans sa jeunesse, il prit soin de se rendre capable et d'acquérir la sagesse. Mais, persuadé qu'elle est un don de Dieu, il la lui demandait [2] avec instance, prosterné devant lui dans le parvis du temple. Le Seigneur exauça ses prières, et la sagesse fleurit dans ce jeune homme [3] « comme un raisin mûr avant le temps; » en sorte que « son cœur trouva sa joie en elle, et que ses pieds marchèrent dans un chemin droit. »

Il entreprend de grands voyages.

2. Pour se perfectionner de plus en plus dans les sciences et dans l'étude de la sagesse, il entreprit plusieurs voyages [4], remarquant exactement les coutumes différentes des pays où il se trouvait. Il nous assure qu'il se vit plusieurs fois [5] en danger de perdre la vie; qu'il fut calomnié et accusé auprès d'un roi injuste, et près d'être exposé aux lions, mais que, par la grâce de Dieu, il avait évité tous ces périls. Il faut l'entendre parler lui-même: « O Seigneur [6], je rendrai gloire à votre nom, parce que c'est vous qui m'avez assisté et qui m'avez protégé. Vous avez délivré mon corps de la perdition, des piéges, de la langue injuste et des lèvres des ouvriers de mensonge, et vous avez été mon défenseur contre ceux qui m'accusaient. Vous m'avez délivré, selon la multitude de vos miséricordes, des lions rugissants qui étaient prêts à me dévorer, des mains de ceux qui cherchaient à m'ôter la vie et des portes des afflictions qui m'assiégeaient de toutes parts. Vous m'avez délivré de la violence de la flamme dont j'étais environné, et je n'ai point senti la chaleur au milieu du feu; de la profondeur des entrailles de l'enfer, des lèvres souillées, des paroles de mensonge, d'un roi injuste et des langues médisantes. » C'est dans la confiance d'une semblable protection pour les sages, qu'il leur conseille de voyager, sans se laisser effrayer par les dangers qui sont inséparables des voyages. « Le Sage [7], dit-il, recherchera la sagesse de tous les anciens...; il passera dans les terres des nations étrangères, pour éprouver le bien et le mal: » le bien, pour le pratiquer; le mal, pour l'éviter et pour en inspirer de l'horreur aux autres.

On croit qu'il était du nombre des LXX interprètes.

3. On trouve dans l'histoire d'Aristée un Jésus parmi les soixante et douze interprètes que le grand-prêtre Eléazar envoya à Ptolémée Philadelphe: ce qui a donné lieu à plusieurs de juger que Jésus, fils de Sirach, avait été de ce nombre. Quoi qu'il en soit, on ne peut douter qu'il n'ait eu un rang distingué parmi ceux de sa nation, puisqu'il rend grâces à Dieu de lui [8] avoir « élevé une demeure sur la terre. »

Sa mort arrivée après l'an du monde 3711.

4. Il insinue assez clairement qu'il vivait encore après le pontificat du grand-prêtre Simon [9], surnommé le juste, dont il fait l'éloge comme d'un homme mort. Ce qui nous oblige de mettre la mort de Jésus, fils de Sirach, sous le pontificat d'Éléazar, dont il n'aurait pas manqué de faire aussi l'éloge, s'il lui eût survécu, c'est-à-dire, après l'an 3711, qui fut celui de la mort de Simon et le premier du pontificat d'Eléazar, frère et successeur de Simon dans la grande sacrificature.

ARTICLE II.

DE L'AUTEUR DE L'ECCLÉSIASTIQUE, EN QUEL TEMPS CE LIVRE A ÉTÉ COMPOSÉ ET TRADUIT EN GREC, SA CANONICITÉ, ET QUEL EST LE SUJET DE CET OUVRAGE.

Jésus, fils de Sirach,

1. Plusieurs [10] anciens ont cité le livre de

[1] Ecclesiast. L, 29. — [2] Ecclesiast. LI, 18. — [3] Ibid. 19. — [4] Ecclesiast. XXXIV, 12. — [5] Ibid. 13. — [6] Ibid. LI, 1, 2 et seq. — [7] Ibid. XXXIX, 1 et 5. — [8] *Exaltasti super terram habitationem meam*. Ecclesiast. LI, 13. — [9] Ecclesiast. L, 1 et seq.

[10] Origen., *hom.* 1 *in Ezechiel.*; conc. Carthag. III; Innocent. I, *Epist. ad Exuper.*, can. 27; Hilar., *in Psalm.* CXL; mais ce Père remarque en même temps que, chez les Hébreux et chez les Grecs, ce livre était intitulé: *La Sagesse de Sirach: In eo enim libro qui nobiscum Salomonis inscribitur, apud Græcos autem atque Hebræos Sapientia Sirach habetur.* Cyprian., lib. III *ad Quirin.*, num. 95; Optat., lib. III *cont. Donatist.*, num. 3.

Le auteur du livre de l'Ecclésiastique.

l'Ecclésiastique sous le nom de Salomon; mais il est visible qu'ils ne lui ont donné ce titre qu'à cause de la conformité de sentiments qu'il a avec les écrits de ce prince, ainsi que l'a remarqué [1] saint Augustin. En effet, à cette conformité près, tout prouve que cet ouvrage n'est point de Salomon; car l'écrivain y parle [2] de Salomon lui-même, de Roboam et de Jéroboam, ses successeurs. Il y fait l'éloge des prophètes Elie et Elisée, du roi Ezéchias, d'Isaïe, de Josias, de Jérémie, d'Ezéchiel, des douze petits prophètes, de Zorobabel et d'autres grands hommes qui ont vécu plusieurs siècles après Salomon, et depuis la captivité de Babylone; et il nous y découvre certaines circonstances de sa vie, qui n'ont aucun rapport avec celle de Salomon. Par exemple, il fait remarquer les voyages qu'il a entrepris pour se perfectionner dans l'étude de la sagesse, les dangers où il a été exposé, les persécutions qu'il a souffertes de la part des impies, les calomnies dont on l'a norci, les accusations que l'on a formées contre lui auprès d'un Roi injuste, et la manière toute miraculeuse dont Dieu l'a délivré des portes de l'enfer et de la gueule des lions. Il y a plus : l'auteur se nomme lui-même en plus d'un endroit. « Jésus [3], fils de Sirach, de Jérusalem, » nous dit-il au chapitre cinquantième, « a écrit dans ce livre des instructions de sagesse et de science, et il y a répandu la sagesse de son cœur. » Dans le chapitre suivant, qui contient ses actions de grâces à Dieu de ce qu'il l'avait délivré de très-grands périls, il commence ainsi : « Prière de Jésus, fils de Sirach. » Et, dans le corps du même chapitre, c'est Jésus, fils de Sirach, qui parle toujours en première personne, et, ce qui est à remarquer, c'est que le détail qu'il y fait des principales circonstances de sa vie, revient parfaitement à ce qu'il en avait dit en d'autres endroits de cet ouvrage, comme on pourra s'en convaincre en comparant le chapitre LIme avec le XXXIVme. D'ailleurs, l'interprète qui a traduit cet ouvrage d'hébreu en grec, dit positivement [4] que l'auteur se nommait *Jésus*. Enfin, dans tous les exemplaires grecs, on trouve le nom de *Jésus, fils de Sirach,* à la tête de ce livre; et il est cité, sous ce nom, par Clément [5] d'Alexandrie, par Origène, par Eusèbe de Césarée, par saint Jérôme, par saint Augustin et par un grand nombre d'autres anciens écrivains ecclésiastiques. Il n'y a donc aucun lieu de douter que Jésus [6], fils de Sirach, ne soit véritablement auteur de l'Ecclésiastique.

Ce livre a été commencé sous le pontificat de Simon I.

2. Il y a tout lieu de croire que Jésus commença cet ouvrage sous le pontificat de Simon Ier, surnommé le Juste. Voici ce qui nous le persuade. L'auteur nous apprend que, lorsqu'il écrivait, les Juifs et la ville de Jérusalem étaient dans la désolation. « Ayez [7] pitié de nous, dit-il en parlant au Seigneur, jetez les yeux sur nous, et faites briller sur nous l'éclat de vos miséricordes. Répandez votre frayeur sur les nations qui ne se mettent point en peine de vous rechercher, afin qu'elles connaissent qu'il n'y a point de Dieu que vous seul, et qu'elles publient la grandeur de vos merveilles... Exterminez l'ennemi, et brisez celui qui nous fait la guerre. Hâtez-vous, ne différez point, afin que les hommes publient vos merveilles. Que celui qui aura échappé à l'épée soit dévoré par les flammes, et que ceux qui affligent votre peuple trouvent leur perte dans vos châtiments. Brisez la tête des princes ennemis, qui disent : Il n'y a point d'autre Seigneur que nous. Rassemblez toutes les tribus de Jacob,... ayez pitié de votre peuple qui a été appelé de votre nom; et d'Israël que vous avez traité comme votre fils aîné. Ayez compassion de Jérusalem, de cette ville que vous avez sanctifiée, de cette ville où vous avez établi votre repos. » Et encore : « Le Seigneur [8] ne différera pas long temps, mais il prendra la défense des gens de bien, et leur fera justice. Le Très-Fort n'usera plus à leur égard de sa longue patience, mais il accablera de maux ceux qui les ont op-

[1] *Nam illi duo libri, unus qui Sapientia et alius qui Ecclesiasticus inscribitur, de quadam similitudine, Salomonis esse dicuntur. Nam Jesus Sirach eos conscripsisse constantissime perhibetur.* Augustin., lib. II *de Doctrin. Christ.*, cap. 8.

[2] Ecclesiast. XLVII, XLVIII, XLIX. — [3] Ibid. L, 29.

[4] *Avus meus Jesus, postquam se amplius dedit ad diligentiam lectionis legis, voluit et ipse scribere aliquid horum. Prolog. in Ecclesiast.*

[5] Clem. Alexand., lib. I *Stromat.*, pag. 331; Origen., *Comment. in Joan.*, tom. II, pag. 127; Euseb., in *Chronico*, pag. 36; Hieronym., *Præfat. in lib. Salomon.*; Augustin., in *Speculo*, tom. III, pag. 733.

[6] Nous avons deux alphabets de Proverbes sous le nom de Ben-Sira. La conformité qui se remarque entre ces sentences et celles du livre de l'Ecclésiastique, ne nous permet pas de douter que ces alphabets ne soient une compilation du livre de l'Ecclésiastique. On les a imprimés en grec de la traduction de Fabricius; en hébreu et en chaldéen avec la version latine de Fagius.

[7] Ecclesiast. XXXVI, 1 et seq. — [8] Ecclesiast. XXXV 22 et seq.

primés. Et il se vengera des nations, jusqu'à ce qu'il ait entièrement détruit l'assemblée des superbes, et qu'il ait brisé les sceptres des méchants; et jusqu'à ce qu'il fasse justice à son peuple, et qu'il rende la joie aux justes, en leur faisant miséricorde. Or, il est certain que, sous le pontificat de Simon Ier, il s'éleva contre les Juifs diverses persécutions. Car [1] Ptolémée, fils de Lagus, prit la ville de Jérusalem pendant le repos du sabbat, et, après l'avoir traitée avec beaucoup de rigueur, il enleva un grand nombre d'habitants des montagnes de Judée et de Samarie, et les mena captifs en Égypte. Jésus, fils de Sirach, fut apparemment de ce nombre, puisque son neveu, étant [2] « venu en Egypte, en la trente-huitième année du règne de Ptolémée Evergète, y trouva les écrits de son oncle. »

Réponse à l'objection que l'on fait contre ce sentiment.

3. Il est vrai que, dans la suite des temps, les Juifs se virent exposés aux derniers dangers, et que, vingt-deux ans après la mort de Simon II, Antiochus Epiphane suscita à la nation juive une des plus sanglantes persécutions qu'elle eût éprouvée jusqu'alors. Mais ce qui nous empêche de rapporter les paroles de l'Ecclésiastique à cette dernière persécution, c'est que nous sommes persuadés que l'auteur était mort longtemps avant que Simon II exerçât la grande sacrificature. En effet, s'il lui eût survécu, aurait-il négligé de le compter parmi les grands hommes dont il fait l'éloge, et ne se serait-il pas fait un devoir de transmettre à la postérité les marques que ce saint pontife donna de son zèle et de sa piété, en [3] résistant au roi d'Egypte Ptolémée Philopator, qui voulait entrer dans le sanctuaire. Je sais que quelques interprètes appliquent à Simon II l'éloge que Jésus, fils de Sirach, fait du grand-prêtre Simon, fils d'Onias; mais leur application n'est appuyée que sur des conjectures. D'ailleurs, ils ne persuaderont à personne que l'auteur de l'Écclésiastique, qui se propose, dans son ouvrage, de célébrer la mémoire des grands hommes qui ont illustré sa patrie et sa nation, ait passé sous silence Simon Ier, qui, par l'éclat de ses vertus, mérita le surnom de Juste, comme nous l'apprend Josèphe, en ces termes [4] : « A Onias succéda Simon, qui fut surnommé le Juste, à cause de sa pieté envers Dieu et de sa bonté envers ceux de sa nation. »

Jésus, fils de Sirach, n'achève son livre que sous le pontificat d'Eléazar.

4. Il vaut donc mieux entendre de Simon Ier les paroles de Jésus, fils de Sirach, et reconnaître que c'est sous ce pontife que Jésus a commencé à écrire son livre. Il ne l'acheva, toutefois, que sous le pontificat du grand-prêtre Eléazar, frère et successeur immédiat de Simon Ier. Ce qui paraît en ce que l'auteur parle de Simon Ier comme d'un [5] homme mort, et qu'il ne dit rien d'Eléazar, dont, apparemment, il aurait aussi fait l'éloge s'il n'eût pas encore été en vie lorsqu'il finit son ouvrage. Car il établit pour [6] maxime qu'on ne doit louer aucun homme avant sa mort.

Traduction grecque de ce livre.

5. Le livre de l'Ecclésiastique fut primitivement écrit en hébreu, et saint Jérôme [7] témoigne en avoir vu un exemplaire en cette langue; mais il s'est perdu depuis ce temps, et nous n'avons plus que la version grecque, faite sur l'original hébreu. L'auteur de cette traduction, qui se dit [8] petit-fils de Jésus, fils de Sirach, nous apprend qu'il la composa en Egypte, la trente-huitième année du règne de Ptolémée [9] Evergète. Quoiqu'il l'ait [10] travaillée avec beaucoup de soin et d'application, elle est néanmoins quelquefois obscure et embarrassée; ce qui donne lieu de juger qu'il ne possédait pas bien la langue grecque. Il semble en convenir lui-même, lorsqu'il nous dit dans son prologue : « Je [11] vous exhorte, vous qui

[1] *Is* Ptolemæus Lagi *et Hierosolyma occupavit, dolo tamen circumventa. Ingressus enim urbem sabbato, velut sacrorum gratia, Judæis nec arcentibus, quod nihil hostile suspicarentur, et alioquin eum diem in otio et quiete agentibus, sine difficultate potitus dominio acerbe eam et inclementer tractavit..... Cæterum Ptolemæus multos captivos ex montano Judææ tractu et Hierosolymorum vicinia, Samariaque et Garizin monte in Egyptum traductos jussit sedes ibi figere.* Joseph., lib. XII *Antiquit.*, cap. 1.

[2] *Prolog. in Ecclesiast.* — [3] III Machab. II, 1 et seq. — [4] Joseph., lib. XII *Antiquit.*, cap. 2, pag. 391. — [5] *Simon, Oniæ filius, sacerdos magnus, qui in vita sua suffulsit domum.* Ecclesiast. L, 1. — [6] *Ante mortem ne laudes hominem quemquam.* Ecclesiast. XI, 30.

[7] *Hebraicum reperi, non Ecclesiasticum, ut apud Latinos, sed parabolas prænotatum.* Hieronym., *Præfat. in lib. Salom.* — [8] *Avus meus Jesus.* Prolog. *in Ecclesiast.*

[9] On connaît deux rois d'Égypte surnommés Evergète, savoir : Ptolémée III, fils de Philadelphe, qui ne régna que 24 ans; et Ptolémée VII, fils de Ptolémée Epiphane, et frère de Philométor. C'est sous ce dernier, que l'on nommait aussi Physion, que vivait le traducteur du livre de l'Ecclésiastique. Or, la trente-huitième année du règne de ce prince, savoir depuis le temps qu'il avait commencé de régner avec son frère Philométor, tombe en l'an du monde 3878, avant Jésus-Christ 131.

[10] *Itaque bonum et necessarium putavi et ipse aliquam addere diligentiam et laborem interpretandi librum istum ; et multa vigilia attuli doctrinam in spatio temporis ad illa quæ ad finem ducunt.* Prolog. in Ecclesiast. — [11] *Prolog. in Ecclesiast.*

venez lire ce livre, d'y apporter une disposition favorable et une attention particulière, et de nous excuser dans les occasions où il semble que, voulant rendre toute la force de l'original, nous ne pouvons trouver des paroles qui en expriment assez bien tout le sens; car les mots hébreux n'ont plus la même force, lorsqu'ils sont traduits en une langue étrangère. »

Sa canonicité.

6. Le canon des divines Écritures ayant été dressé et scellé longtemps avant que Jésus, fils de Sirach, composât son ouvrage, il n'est pas surprenant que les Hébreux ne l'aient point regardé comme canonique. Il fut même quelque temps sans avoir, dans l'Église, une autorité divine, et saint Jérôme dit [1] expressément que, de son temps, on lisait ce livre dans les assemblées pour instruire les fidèles, mais jamais pour autoriser ou établir aucun dogme de notre religion. Il faut néanmoins restreindre ce que dit saint Jerôme à quelques Églises particulières; car il est constant que, du vivant de ce Père, le livre de l'Ecclésiastique était reçu comme canonique dans l'Église d'Afrique et dans celle de Rome, ainsi qu'il paraît par les décrets du troisième concile [2] de Carthage et par la lettre du Pape Innocent Ier à Exupère [3], évêque de Toulouse. Ainsi il faut dire de cet écrit ce que nous avons dit de Tobie, de Judith et des autres livres contestés, que, quoiqu'il n'ait pas été admis dans le canon des Juifs, et que, pour cette raison, il n'ait pas d'abord été reçu pour canonique par un consentement unanime de toutes les Églises, il l'a néanmoins été dans la suite, lorsque, après avoir consulté la tradition des Églises, on eut remarqué que la plus grande partie le recevaient comme un livre divin. En effet, il est aisé de montrer, par le témoignage des Pères de chaque siècle, que cet ouvrage a toujours été reconnu pour canonique, de même que les autres livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il est cité comme tel dans les écrits de [4] Clement d'Alexandrie, d'Origène, de saint Cyprien, de saint Athanase, de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Ambroise, de saint Grégoire de Nazianze, d'Isidore de Péluse, d'Eusèbe de Césarée; dans saint Chrysostôme, saint Epiphane, saint Ephrem, saint Hilaire, saint Augustin, saint Basile, saint Léon, saint Prosper, Cassien, Anastase d'Antioche et un grand nombre d'autres écrivains ecclésiastiques, qui tous ont allégué ce livre comme divinement inspiré. Saint Jérôme lui-même, qui, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, paraît contester à ce livre sa canonicité, le cite néanmoins, sous le titre [5] d'Écriture divine, dans son épître à Julien : on le trouve aussi cité en cette manière dans les conciles [6]

[1] *Sicut ergo Judith, et Tobiæ, et Machabæorum libros legit quidem Ecclesia, sed inter canonicas scripturas non recipit, sic et hæc duo volumina Sapientiæ et Ecclesiastici legit ad ædificationem plebis, non ad auctoritatem dogmatum firmandam.* Hieronym., *Præfat. in lib. Salomon.*

[2] *Item placuit ut, præter canonicas scripturas, nihil in Ecclesia legatur sub nomine divinarum Scripturarum. Sunt autem canonicæ scripturæ, Genesis... Psalterium Davidicum, Salomonis libri quinque.* Concil. III Carthag., an 397.

[3] *Qui vero libri recipiantur in canone sanctarum Scripturarum, brevis adnexus ostendit... Moisis libri quinque... Prophetarum libri XVI, Salomonis libri V.* Innocent. I, *Epist. ad Exuper.*

[4] *Hic oriuntur aliqui..... Scripturam perperam intelligentes, quæ sic dicit :* Et qui timet Dominum, convertetur ad cor suum. Clem. Alex., lib. I *Pædag.*, cap. 8; et Eccles. XXI, 6. *Quid enim ait Scriptura?* Quid superbit terra et cinis? et in vita projecit interanea ejus? Origen., *hom.* 9 *in Ezechiel*; et Eccles. X, 9. *Loquitur in Scripturis Spiritus Sanctus et dixit:* Sicut aqua extinguit ignem, sic eleemosyna extinguit peccatum. Cyprian., lib. *de Opere eleemosyn.*; et Ecclesiast. III, 33. *Quod si proprium velit tegere mendacium et veritatem labiis loqui simulet, qua mente id faciat non ignari, quæ a Spiritu Sancto in illum dicta sunt merito usurpabimus :* Non est speciosa laus in ore peccatoris. Athanas., *Epist. ad epicop. Egypti et Libyæ*, pag. 272. Et Eccles. XV, 9 : *Edicite nobis, o Prophetæ et sepulcri descriptionem et ubi positum sit corpus... illi autem respondent :* Inspicite et videte... Cyrill. Hierosol. *Cateches.* 18, pag. 200; et Eccles. XI, 10. *Dicimus itaque potestatis esse quod nos filios Dei fecit, proprietatis autem generationem esse divina oracula clamant. Dicit enim sapientia Dei :* Ex ore Altissimi prodivi. Ambros., lib. IV *de Fide*, cap. 4. Vide et Gregor. Nazianz., *orat.* 1; lib. VIII *Præparat. Evang.*, cap. 8; Chrysost., *hom.* 18 et 17 *ad pop. Antioch.*; Epiphan., *Anchorat.*, cap. 12; Ephrem., lib. *Adversus improbas mulieres*, pag. 121, et *de humilitate comparanda*, pag. 446, 447; Hilar., *Prolog. in lib. Psalm.: Sed non sunt omittendi et hi quos quidem ante Salvatoris adventum constat esse conscriptos, sed eos non receptos a Judæis, recipit tamen ejusdem Salvatoris Ecclesia. In his sunt duo qui Salomonis a pluribus appellantur, propter quamdam, sicut existimo, sermonis similitudinem,* Sapientia et Ecclesiasticus. Augustin., in *Speculo*, pag. 788. Vide et lib. VI *de Baptism.*, cap. 34; Basil., lib. V *advers. Eunom.*, pag. 135; Leon., *Serm.* 91; Prosper., *cont. Collator.*, num. 40; Cassian., *Collat.* 6., cap. 16, et *Collat.*, 18, cap. 12; Anastas., lib. IX *in Hexaemeron*; Fulgent., lib. I *de Remiss. peccat.*, cap. 12.

[5] *Divina Scriptura loquitur :* Musica in luctu, intempestiva narratio. Hieronym., *Epist.* 92 *ad Julian.*, et Eccles. XXII, 6.

[6] *Cum divinitus inspirata Scriptura dicat :* Sine consilio nihil facias, etc. Concil. Ephes., act. 7, tom. III *Concil.* Labb., pag. 806 : *Ordo librorum Veteris Testamenti. Genesis liber unus..... item Sapientiæ liber unus, Ecclesiasticus liber unus.* Concil.

d'Éphèse, de Rome, de Tolède et de Francfort. Enfin, le concile de Trente l'a admis dans le canon des divines Écritures, et il a, par ce moyen, dissipé tous les doutes que l'autorité du canon des Juifs et le témoignage de quelques anciens pourraient faire naître contre la canonicité de cet ouvrage.

Sommaire du livre de l'Ecclésiastique.

7. Le titre d'*Ecclésiastique* que les Latins lui donnent, ce qui signifie *celui qui prêche*, ne sert qu'à le distinguer de celui de Salomon, qui est intitulé : *L'Ecclésiaste*. Les Grecs l'appellent : *Sagesse de Jésus fils de Sirach*, du nom de son auteur. Ils le nomment aussi *Panaretos*, c'est-à-dire un livre qui donne des préceptes pour la pratique de toutes les vertus. Saint Jérôme, qui avait vu cet ouvrage en hébreu, dit qu'il avait pour titre : *Les Paraboles*. Ce livre commence par une espèce de préface dans laquelle l'auteur fait l'éloge de la sagesse, en découvre l'origine et en détaille les effets. Il donne ensuite un grand nombre de préceptes et plusieurs leçons importantes pour le réglement de la vie. Après quoi, la Sagesse incréée, prenant elle-même la parole, invite les hommes à la pratique de la vertu, fait voir le bonheur de ceux qui s'attachent à elle, propose ses maximes et instruit par elle-même. L'auteur emploie le reste de son ouvrage à louer le Seigneur et les hommes illustres de sa nation, depuis Adam, Énoch et Noé, jusqu'à Simon Ier, fils d'Onias. Le dernier chapitre est une prière dans laquelle il rend grâces à Dieu de l'avoir délivré de plusieurs grands périls. Il finit en exhortant tout le monde à l'étude de la sagesse. On trouvera dans son livre un traité de morale complet, et il n'y a personne à qui la lecture n'en puisse être très-utile. Il est plus méthodique que Salomon : mais ses expressions n'ont pas la même force ni la même vivacité : ce qui peut venir de ce que le traducteur ne possédait pas toutes les beautés de la langue grecque, en laquelle il a traduit ce livre. Saint [1] Augustin remarque que la foi des Gentils y est prédite en ces termes : « Seigneur [2], qui êtes le maître de tous les hommes, ayez pitié de nous, et que tous les peuples vous craignent. Étendez votre main sur les nations étrangères, afin qu'elles reconnaissent votre puissance, afin que vous soyez glorifié en elles, comme vous l'êtes en nous, et qu'elles apprennent avec nous qu'il n'y a point d'autre Dieu que vous, Seigneur. Nous voyons, ajoute ce Père, cette prophétie en forme de souhait accomplie par Jésus-Christ ; mais comme ces Écritures ne sont pas canoniques parmi les Juifs, elles n'ont pas tant de force contre les opiniâtres.

CHAPITRE XIV.

Des écrits des Prophètes en général, et en particulier des Prophéties d'Isaïe, de Jérémie, d'Ezéchiel et de Daniel.

ARTICLE I.

DES ÉCRITS DES PROPHÈTES EN GÉNÉRAL.

Différence des grands et petits Prophètes.

1. Sous le nom de Prophètes, nous entendons ici ceux qui, remplis de la lumière et de l'esprit de Dieu, ont prédit les choses à venir. Le nombre en fut grand dans Israël ; mais nous n'avons les écrits que de seize d'entre eux. Il y en a quatre que l'on nomme ordinairement grands Prophètes, parce que leurs prophéties sont plus longues et plus étendues, savoir : Isaïe, Jérémie, Ezéchiel et Daniel. Les douze petits Prophètes, ainsi nommés parce qu'ils ont écrit peu de chose, en comparaison de ceux qu'on appelle grands Prophètes, sont : Osée, Joël, Amos, Abdias, Michée, Jonas, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie et Malachie. Les Hébreux ne mettent pas Daniel au nombre des Prophètes, parce qu'étant satrape du roi Nabuchodonosor, il a vécu dans l'éclat d'une condition relevée et fort éloignée du genre de vie des Prophètes. Mais l'Église, sans avoir égard à ces raisons, a reçu Daniel au rang des Prophètes, tant en con-

Rom. sub Gelas., tom. IV *Concil.* Lab., pag. 1260. Vide et Concil. Toletan. VIII, can. 9, et Tridentin. sess. 4. — [1] Augustin., lib. XVII *de Civit. Dei*, cap. 20. — [2] Eccles. XXXVI, 1.

sidération de ses divines prédictions, que pour se conformer à Jésus-Christ qui lui donne ce nom [1] dans l'Évangile.

Leurs prophéties ne sont pas disposées dans nos Bibles selon l'ordre des temps.

2. Les Grecs et les Latins ne sont point d'accord entre eux sur l'arrangement des écrits des Prophètes. Chez les Grecs, les petits Prophètes précèdent, les Latins placent les grands les premiers. Mais ni les uns ni les autres n'ont suivi l'ordre des temps auxquels les Prophètes ont composé leurs ouvrages. Voici comment on pourrait les disposer, en suivant l'ordre chronologique. Osée, Joël, Amos, Isaïe, Jonas, Abdias, Michée, Nahum, Jérémie, Sophonie, Habacuc, Daniel, Ezéchiel, Aggée, Zacharie, Malachie. L'espace du temps pendant lequel tous ces prophètes ont fleuri, est d'environ quatre cents ans, à commencer à l'an du monde 3194, qui fut le premier du règne d'Azarias ou Ozias, sous lequel Osée prophétisa; il finit en l'an 3581, qui fut le commencement du règne de Darius Nothus, contemporain du prophète Malachie.

Les écrits des Prophètes sont une des preuves les plus sensibles de la vraie religion.

3. On a toujours regardé dans l'Eglise les écrits des Prophètes comme une des preuves les plus constantes et les plus sensibles de la vérité de notre religion. L'apôtre saint Pierre avait pour leur autorité une si grande déférence, qu'il n'a pas craint de préférer les paroles des Prophètes à ce qu'il atteste avoir vu de ses propres yeux; car, après avoir rapporté le grand miracle de la transfiguration de Jésus-Christ, dont il fut lui-même témoin, il ajoute que nous avons encore une plus grande certitude de la divinité de Jésus-Christ, de son règne et de sa gloire, dans les écrits des Prophètes : « Et nous entendîmes nous-mêmes, dit-il, cette voix qui venait du ciel, lorsque nous étions avec lui sur la sainte montagne. Mais nous avons les oracles des Prophètes, dont la certitude est plus affermie, auxquels vous faites bien de vous arrêter, comme à une lampe qui luit dans un lieu d'obscurité. » La raison que cet apôtre rend de l'obligation où nous sommes d'ajouter foi aux oracles des Prophètes, c'est que la connaissance de l'avenir appartient uniquement à Dieu, et qu'il est impossible qu'elle vienne jusqu'aux hommes d'une autre manière que par l'inspiration divine : « Nulle prophétie de l'Écriture, dit ce prince des apôtres, ne s'explique par une interprétation particulière; car ce n'a point été par la volonté des hommes, que les prophéties nous ont été anciennement rapportées; mais ç'a été par le mouvement du Saint-Esprit, que les saints hommes de Dieu ont parlé. » Ainsi les paroles des prophètes sont les paroles de Dieu même. C'est pourquoi Jésus-Christ dans l'Evangile, les Apôtres dans leurs épîtres, et les Pères dans les apologies qu'ils ont faites pour la défense du Christianisme, prennent un soin très-particulier de faire voir que les prédictions des Prophètes ont été vérifiées par l'établissement de la religion chrétienne. Ils ne pouvaient, en effet, convaincre les incrédules d'une manière plus efficace ; et saint Augustin remarque [2] que les païens ne trouvaient point d'autre moyen de résister à la force de ces preuves, qu'en disant que les prophéties avaient été imaginées après l'événement des choses. Mais ce saint fait voir [3] en plus d'un endroit la fausseté de cette objection [4]. Il en appelle au témoignage même des Juifs, les ennemis les plus irréconciliables de notre religion, et il prouve, par leur aveu, l'antiquité de nos prophéties, dont ils ont toujours été eux-mêmes les dépositaires, et qui ont été, dès le commencement, écrites en leur langue. Ce saint docteur ne craint pas même d'avancer que les Juifs ne subsistent encore aujourd'hui qu'afin qu'ils soient des témoins irréprochables de la vérité de nos écritures. On ne sera pas fâché de l'entendre s'expliquer sur ce sujet, dans sa lettre à Paulin. « Quant [5] à ces paroles du psaume XXXVIII : *Ne les exterminez point, et ne permettez pas qu'ils oublient votre loi*, je crois, dit-il, qu'elles doivent s'entendre des Juifs, et qu'il a été prédit par là que ce peuple, quoique détruit et subjugué par les Romains, ne se laisserait point aller à leurs superstitions et demeurerait toujours attaché à sa première loi, afin qu'il fût un témoin irréprochable de la vérité des Écritures dans toutes les parties du monde, d'où Dieu devait recueillir ce qui compose son Eglise; car les Juifs sont la plus belle preuve qu'on puisse donner aux nations, de cette vérité salutaire et capitale, que ce n'est point sur le fonde-

[1] Matth. XXIV, 15. — [2] Augustin., *serm.* 200 et 201 *in Epiphan.*, et tractat. 35 *in Joan.* — [3] Ibid. et lib. I *de Consensu Evangelist.*, cap. 11.

[4] Nos rationalistes modernes prétendent que l'on doit lire et interpréter nos prophètes comme les poëtes. Mais, évidemment, les Juifs et les chrétiens de toutes les communions n'ont jamais admis une pareille prétention, qui tendrait à faire regarder les prophéties comme des fables ou des faits passés ou futurs, découverts par la sagacité naturelle et brodés à plaisir par l'imagination. (*L'éditeur*.)

[5] Augustin., *Epist.* 149 *ad Paulin*

ment de quelque invention humaine, née dans la tête de quelque imposteur et produite tout d'un coup dans le monde, que le nom de Jésus-Christ s'est acquis une si grande autorité et qu'on le regarde comme l'espérance du salut éternel, mais sur celui des prophéties écrites et publiées tant de siècles auparavant. En effet, ne croirait-on pas que ces prophéties ont été forgées à plaisir par les chrétiens, si nous ne les tirions des livres mêmes de nos ennemis? C'est pour cela que le prophète dit à Dieu : *Ne les exterminez pas*, c'est-à-dire ne permettez pas que cette nation s'éteigne et s'anéantisse absolument, et qu'elle oublie votre loi, comme il serait arrivé, s'ils avaient été forcés d'embrasser la religion des Gentils, et s'il ne se fût toujours conservé parmi eux quelque forme de la leur... Or après que le psalmiste a dit : *Ne les exterminez pas, et ne permettez pas qu'ils oublient votre loi*, il ajoute : *dispersez-les par votre puissance*, comme pour marquer l'usage que Dieu devait faire de ce peuple en faveur de sa vérité. Car c'est pour lui rendre témoignage que Dieu n'a pas voulu que les Juifs fussent exterminés et qu'ils oubliassent sa loi. S'ils n'étaient que dans un seul endroit de la terre, l'Évangile, qui se prêche et qui fructifie par tout le monde, ne pourrait pas tirer avantage du témoignage qu'ils rendent à la vérité des livres sacrés. Il fallait donc que Dieu, par sa puissance, les dispersât par toute la terre, afin qu'ils déposassent par toute la terre en faveur de celui qu'ils ont rejeté, persécuté et mis à mort. Et c'est ce qu'ils font par cette loi, qui prédit si clairement celui qu'ils ne veulent point suivre. »

Ils sont composés avec autant d'éloquence que de sagesse.

4. Le même saint s'est [1] encore appliqué à montrer contre les faux sages du siècle, que l'éloquence est jointe à la sagesse, dans les écrits des Prophètes, et qu'il n'y a rien ni de plus éloquent, ni de plus sage. Il prend pour exemple celui d'entre les Prophètes qui [2], n'ayant eu d'autre emploi que celui de garder les troupeaux, devait passer pour le moins éloquent de tous. « Voici, dit saint Augustin, comment s'écrie ce prédicateur champêtre, cet homme autrefois habitant des forêts et devenu prophète, quand il reprend les impies, les superbes, les prodigues, et par conséquent les hommes peu animés de charité pour leurs frères. » Malheur à vous qui vivez en Sion dans l'abondance de toutes choses, et qui mettez votre confiance dans la montagne de Samarie; grands, qui êtes les chefs du peuple, qui entrez avec une pompe fastueuse dans les assemblées d'Israël. Passez à Chalanne et la considérez [3], etc. « Je [4] voudrais bien savoir, ajoute ce saint, si ces éloquents docteurs, qui regardent avec mépris nos prophètes, comme des gens destitués de science et à qui la politesse et la beauté du langage est entièrement inconnue, auraient souhaité de s'exprimer autrement, s'ils avaient eu la même matière à traiter et devant les mêmes personnes, si néanmoins ils avaient voulu parler avec sagesse? Car, qu'est-ce que des oreilles pures et délicates peuvent désirer de plus que ce discours? » Saint Augustin, pesant ensuite la beauté de chaque période du sixième chapitre de la prophétie d'Amos, y fait remarquer tous les ornements dont était capable la matière qui y est traitée. Ce n'est pas, ajoute ce saint docteur, que les prophètes aient affecté de parler éloquemment. Leur éloquence « n'est point l'ouvrage de l'industrie humaine, mais l'effusion de l'esprit de Dieu, qui se répand avec sagesse et avec éloquence. » Aussi est-elle d'une espèce toute différente de celle que l'art de rhétorique a inventée, ainsi que le remarque encore saint Augustin [5]. « Ces hommes admirables, dit-il, que Dieu a choisis pour être les organes de son esprit, nous représentent les choses divines avec tant de majesté, qu'on peut dire que leur manière d'écrire est dans une élévation où le langage des hommes ne saurait atteindre. Ils se sont fait un genre nouveau d'une éloquence inimitable : elle est propre à des hommes aussi pleins de Dieu qu'ils l'étaient, et elle serait disproportionnée à tous les autres. » Cela n'empêche pas qu'il n'y ait, entre les écrits des Prophètes, une différence de style, comme on le voit par ceux d'Isaïe, qui sont écrits d'une manière plus élevée et plus noble que les autres.

ARTICLE II.

HISTOIRE DE LA VIE DU PROPHÈTE ISAÏE, DE SES PROPHÉTIES ET DE QUELQUES ÉCRITS QU'ON LUI A FAUSSEMENT ATTRIBUÉS.

Naissance d'Isaïe; son éducation; son mariage.

1. Isaïe, le premier des quatre grands Prophètes, était de la tribu de Juda et du sang

[1] Augustin., lib. IV *de Doctrin. Christian.*, cap. 6 et 7. — [2] Il parle du prophète Amos. — [3] Lisez tout le chap. VI jusqu'au 7e verset. — [4] Augustin., lib. IV *de Doctrin. Christ.*, cap. 7. — [5] Ibid., cap. 6.

ge ; ses enfants.

royal de David [1]. Son père Hamoz, différent du prophète Amos dont nous avons les écrits, était fils de Joas, roi de Juda, et frère du roi Amasias. Sa manière d'écrire, noble et élevée, a fait juger à quelques [2] anciens qu'il avait reçu une éducation convenable à la grandeur de sa naissance. Il donne lui-même [3] à sa femme le nom de prophétesse; il en eut deux fils, dont les noms sont figuratifs. Le premier, Scar-Jasub, c'est-à-dire, le reste reviendra; et le second Chas-bas, ce qui signifie, hâtez-vous de ravager. Le premier marquait, selon les interprètes, que les captifs qui devaient être menés en Babylone, en reviendraient après un certain temps. Le second, que les royaumes d'Israël et de Syrie seraient bientôt ravagés.

Il commence à prophétiser, vers l'an du monde 3219, avant Jésus-Christ 785, du règne d'Ozias 25.

2. Isaïe était encore [4] jeune lorsqu'il commença à prophétiser ; et il prophétisa pendant fort longtemps. Il nous [5] apprend lui-même qu'il prophétisa sous le règne de quatre rois de Juda, savoir : Ozias, Joathan, Achaz et Ezéchias; ce qui fait un espace de plus de cent ans. Mais nous croyons, avec saint Jérôme, qu'il ne commença [6] à prophétiser que la vingt-cinquième année du règne d'Ozias, près de huit cents ans avant Jésus-Christ. L'année même [7] de la mort de ce prince, Isaïe eut la célèbre vision de la Majesté divine sur le trône de sa gloire ; ses lèvres furent purifiées par l'attouchement d'un charbon ardent, qu'un des Séraphins, qui étaient devant le Seigneur, avait tiré de l'autel; et il fut envoyé de nouveau pour annoncer au peuple son aveuglement et ses derniers malheurs.

Il a beaucoup de contradictions à essuyer de la part des Juifs.

3. Pendant le cours de ses prédications, il eut beaucoup de contradictions à essuyer [8] de la part des Juifs, à qui ses reproches étaient odieux. Il se plaint en divers endroits du peu de succès de ses instructions et du peu de zèle que les Juifs témoignaient à y répondre. Mais ce qui le consolait au milieu de ses afflictions, c'est qu'ayant Dieu pour juge, il espérait qu'il lui tiendrait compte de sa bonne volonté et de son travail.

Isaïe est mis à mort par le supplice de la scie, vers l'an du monde 3306, la première année du règne de Manassès.

4. C'est une tradition ancienne chez les Juifs et appuyée du [9] témoignage de plusieurs anciens Pères de l'Eglise, qu'Isaïe fut mis à mort par le supplice de la scie, vers le commencement du règne de Manassès, roi de Juda. Saint Justin [10] le martyr accusait les Juifs d'avoir retranché du texte de l'Écriture cette circonstance de la mort d'Isaïe, qui faisait si peu d'honneur à leurs pères. On applique à ce prophète ce qui est dans l'Épître de saint Paul aux Hébreux : « Quelques-uns d'eux ont été sciés [11]. » L'occasion d'un si cruel supplice fut, à ce que l'on croit, la liberté avec laquelle Isaïe reprenait publiquement les crimes de Manassès, prince également impie et cruel, qui, au rapport de l'Écriture [12], fit couler des ruisseaux de sang innocent et en remplit la ville de Jérusalem.

Son éloge.

5. On ne peut rien ajouter à l'éloge que l'auteur de l'Ecclésiastique a fait de ce prophète en ces termes : « Isaïe [13] fut un grand prophète et fidèle aux yeux du Seigneur. De son temps, le soleil retourna en arrière, et il ajouta plusieurs années à la vie du roi. Il vit la fin des temps par un grand don de l'esprit, et il consola ceux qui pleuraient en Sion. Il prédit ce qui devait arriver jusqu'à la fin des temps, et il découvrit les choses secrètes, avant qu'elles arrivassent. » Il a toujours passé pour le plus [14] éloquent de tous les prophètes; son style est digne de sa haute naissance; partout il est grand et magnifique. Saint Jérôme [15] dit que ses écrits renferment tout ce qui est contenu dans les saintes Écritures, et que l'on y trouve toutes les connaissances dont l'esprit humain est capable: la philosophie naturelle, la morale et la théologie. Selon la remarque du même Père [16], on ne doit pas tant regarder Isaïe comme un prophète que comme un évangéliste. En effet [17], il a parlé avec tant de clarté des mystères de Jésus-Christ et de son Eglise, qu'en le lisant, il paraît moins annoncer des choses futures que raconter des événements passés. De là vient, apparemment, que les écrivains du Nouveau

[1] Ce fait n'est appuyé que sur la tradition des Hébreux. Voyez saint Jérôme, *Præfat. in Isa*, et lib. V *Comment. in cap.* 20 *Isa.*

[2] Hieronym., *Præfat. in Isa.* — [3] Isa. VIII, 3. — [4] Isa. XLIX, 5. — [5] Isa. I, 1. — [6] Hieronym. — [7] Isa. VI, 1 et seq. — [8] Isa. XLIX et L.

[9] Justin., *Dialogo cum Triphon.*, pag. 349; Tertull., lib. *de Patient.*, cap. 14, et *Scorpiac*, cap. 8 ; Hieronym., *Comment. in cap.* 57 *Isa.*; Primas., *in cap.* XI *Epist. ad Hebr.*; Theodoret., *in cap.* 11 *Epist. ad Hebr.*

[10] Justin., ubi sup. — [11] Hebr. XI, 37. — [12] IV Reg. XXI, 16. — [13] Eccles. XLVIII, 25. — [14] Hieronym., *Præfat. in translat. Isaiæ*, et *Præfat. in Isa.*

[15] *Quid loquar de physica, ethica et theologia? quidquid Sanctarum est Scripturarum ; quidquid potest humana lingua proferre, et mortalium sensus accipere, isto volumine continetur.* Hieronym., *Præfat. in Isa.*

[16] Idem., *Præfat. in translat. Isa.*

[17] Ibid.

Testament l'ont cité plus qu'aucun autre prophète, ainsi que l'a remarqué saint [1] Augustin.

Temps auquel il a écrit ses prophéties ; objet principal de ses prophéties.

6. Le titre que nous lisons à la tête des prophéties d'Isaïe, prouve clairement qu'il ne les rédigea que sur la fin de sa vie, ou du moins qu'il n'y mit ce titre qu'après l'ouvrage achevé. Car, lorsqu'il commença à prophétiser, sous le règne d'Ozias, il ne savait pas, sans doute, qu'il prophétiserait encore plus de cinquante ans après, sous le roi Ezéchias. « Il prophétisa à Jérusalem et dans le reste de la Judée, avant la captivité des dix tribus. Ses prophéties, qui regardent également les tribus d'Israël et de Juda, se trouvent quelquefois mêlées ensemble, et d'autres fois elles sont séparées, et, quoique de temps en temps il ait en vue des événements présents et qu'il annonce le retour du peuple en Judée, après la captivité de Babylone, cependant il paraît tout occupé à prédire la vocation des Gentils et l'avénement de Jésus-Christ, l'établissement et la gloire de son Eglise. » C'est à quoi on doit rapporter toutes ses prophéties; sans cela, il est presque impossible de les entendre. Les prophéties renfermées dans les douze premiers chapitres sont du règne d'Ozias, de Joathan et d'Achaz, et regardent ce qui s'est passé de leur temps; tout le reste est du règne d'Ezéchias [2].

Ouvrages d'Isaïe que nous n'avons plus. Ecrits qu'on lui a faussement attribués.

7. Outre les prophéties d'Isaïe que nous avons, ce prophète avait écrit un livre des actions du roi Ozias, ainsi que nous l'apprenons du livre II des Paralipomènes [4]; mais cet ouvrage est perdu. Saint [5] Epiphane et saint Jérôme font mention d'un livre intitulé : *L'Ascension d'Isaïe*, qu'ils mettent au rang des apocryphes. On en a imprimé un autre à Venise [6], sous ce titre : *La Vision d'Isaïe.* L'auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu avait lu un dialogue [7] entre Isaïe et le roi Ezéchias, au temps de sa maladie. C'est apparemment le même qui est cité dans le [8] Talmud. Je ne sais si ce ne serait pas de ce dialogue que saint Ambroise [9] aurait tiré ce qu'il nous raconte d'Isaïe : ce prophète était en prison et en grand danger de mourir, le démon lui apparut et lui dit : Dites que vous n'avez pas parlé par l'Esprit de Dieu, et je vous délivrerai, et je changerai les cœurs de ceux qui vous haïssent ; mais Isaïe aima mieux mourir que de manquer à dire la vérité. Ce récit, comme l'on voit, sent beaucoup la fable, et ne mérite pas plus de créance que les récits tirés des livres intitulés : *L'Ascension* et *La Vision d'Isaïe*, que tous les savants mettent au nombre des apocryphes, avec le prétendu dialogue entre Isaïe et Ezéchias. [M. Rich. Lawrence, le même qui a publié le IVe livre d'Esdras, d'après un manuscrit éthiopien, a traduit et édité, d'après le même manuscrit, le livre de *l'Ascension d'Isaïe*, qu'on croyait perdu depuis des siècles. Cette version a été réimprimée à Stuttgard en 1840. Il suit de l'examen critique auquel l'éditeur s'est livré, que ce livre a dû être composé avant le commencement du IIe siècle, et remonte aux temps apostoliques; qu'on peut même lui assigner pour date précise l'an 68 ou 69 de l'ère vulgaire. L'auteur était un chrétien converti du judaïsme, et son livre peut servir à confirmer la doctrine de l'Église en quelques points. Il y parle du Fils et du Saint-Esprit comme de deux personnes divines. Il y reproduit presque textuellement le récit de saint Matthieu sur la conception miraculeuse du Sauveur dans le sein virginal de Marie, confondant ainsi ces téméraires critiques qui ont osé rejeter comme apocryphes les deux premiers chapitres de cet Évangile et regarder les miracles qu'on y lit comme des inventions du IIe siècle.]

ARTICLE III.

HISTOIRE DE LA VIE DE JÉRÉMIE, DE SES PROPHÉTIES ET DES LAMENTATIONS.

Naissance de Jérémie, l'an du monde 3361. Il commence à prophétiser, l'an du monde 3375.

1. Jérémie, fils d'Helcias [10], de la race sacerdotale d'Aaron, vint au monde l'année même que Manassès, roi de Juda, en sortit. Il naquit, comme on le croit [11], dans Anathoth [12], bour-

[1] Augustin., lib. XVIII *de Civit. Dei*, cap. 29. — [2] Hieronym., *Præfat. in translat. Isa.*

[3] Une tradition universelle, constante, ancienne, tant chez les Juifs que chez les chrétiens, attribue à Isaïe toutes les prophéties contenues dans son livre et les a toujours regardées comme inspirées et canoniques. Nous disons la même chose pour les autres prophètes, afin de ne pas nous répéter. (*L'éditeur.*)

[4] II Paralip. XXVI, 22. — [5] Epiphan., *Hæres.* 67, cap. 3, et Hieronym., *in cap.* 64 *Isa.* — [6] Vide Sixt. Senens., *Biblioth. sacr.*, verbo *Isaias.*— [7] Auctor. *Op. imperf. in Matth.*, inter op. Chrysost., *hom.* 1, p. 11. — [8] Talmud., in *Gemara Berachot.*, cap. 1, pag. 106. — [9] Ambros., *in Psalm.* CXVIII. — [10] Jerem. I, 1.

[11] *Jeremias fuit Anathothites, qui est usque hodie viculus tribus ab Jerosolymis distans millibus.* Hieronym., *Præfat. in Jerem.*

[12] La ville d'Anathoth fut adjugée aux prêtres par Josué, dans le partage de la terre promise. — Voyez Josué, XXI, 18. Jérémie n'étant que prêtre ordinaire, il n'est pas surprenant qu'il ne demeurât pas à Jérusalem.

gade de la tribu de Benjamin. Dieu le sanctifia [1] dans le sein de sa mère et l'établit prophète parmi les nations, même avant sa naissance. Il avait environ quatorze ans lorsqu'il commença à prophétiser, et il continua cette divine fonction jusqu'après la ruine de Jérusalem par les Chaldéens, arrivée l'an du monde 3416.

Dieu lui défend de se marier. Il essuie de grandes contradictions de la part des Juifs de la ville d'Anathoth.

2. Il nous apprend [2] lui-même que Dieu lui avait défendu de se marier : ce qui a donné lieu à saint [3] Jérôme de dire que ce prophète, appartenant déjà par avance à la loi nouvelle, consacra sa virginité à Jésus-Christ. Jérémie souffrit de grandes persécutions de la part des Juifs, qui ne pouvaient souffrir qu'il leur reprochât leur ingratitude envers le Seigneur, et les crimes dont ils se souillaient continuellement. Ses parents et ses [4] compatriotes mêmes le menacèrent de le faire mourir s'il continuait à prophétiser au nom du Seigneur. Mais toutes ces contradictions n'abattirent point son courage. Il les menaça eux-mêmes de la colère du Seigneur, et leur prédit que les hommes de la ville d'Anathoth seraient mis à mort par l'épée, et que les femmes et les enfants de ce lieu périraient par la faim, dans le temps destiné à leur châtiment.

Il va à Jérusalem, il en prédit la destruction et la captivité de Babylone.

3. Jérémie étant passé d'Anathoth à Jérusalem, Dieu lui défendit [5] d'entrer dans aucune maison de festin et de joie, ni dans aucune maison de deuil, pour y consoler les affligés. Il lui ordonna [6] en même temps d'annoncer aux Juifs la destruction de la ville et du temple de Jérusalem, et tous les autres maux dont il devait punir leur endurcissement et leur opiniâtreté dans le péché. Mais ce prophète, voyant que toutes ces menaces ne faisaient aucune impression sur leur cœur et qu'il ne pouvait leur persuader de retourner au Seigneur, leur dit nettement [7] qu'ils seraient emmenés captifs en Babylone, et que leur captivité serait de soixante et dix ans, après lesquels ils retourneraient dans leur pays. Ces dernières menaces, au lieu d'amollir ces cœur endurcis, ne firent que les irriter ; et Jérémie eût été mis à mort par les prêtres et par le peuple, s'il n'eût été délivré de leurs mains par quelques-uns des anciens du pays, qui empêchèrent qu'il ne fût abandonné entre les mains du peuple et qu'on ne le fît mourir.

Jérémie met ses prophéties par écrit, l'an du monde 3398.

4. C'était au commencement du [8] règne de Joakim, fils de Josias, roi de Juda, l'an du monde 3395. Quelque [9] temps après, Jérémie reçut ordre du Seigneur de mettre en écrit tout ce qui lui avait été révélé, depuis la treizième année du règne de Josias jusqu'alors. Il dicta donc ses prophéties à Baruch, le principal de ses disciples, et lui dit de les aller lire dans le temple, n'y pouvant aller lui-même, soit que Dieu le lui eût défendu, soit que le roi lui eût fait quelque défense de se montrer. Baruch exécuta tout ce que le prophète, son maître, lui avait ordonné, et il lut dans le temple du Seigneur toutes les prédictions fâcheuses dont Jérémie menaçait les Juifs. Le roi, en ayant été averti, se fit apporter ce livre et le fit lire en sa présence. On n'en avait encore lu que trois ou quatre pages, lorsque Joakim, transporté de colère, le coupa avec un canif et le jeta dans un brasier qui était allumé devant lui. Il donna ensuite ses ordres pour faire arrêter Jérémie et Baruch, son secrétaire. Mais le Seigneur les garantit de cette poursuite, et ne permit point qu'on les trouvât. Jérémie [10], par ordre de Dieu, dicta de nouveau à Baruch ce qui était dans le livre que le roi Joakim avait brûlé, et y ajouta beaucoup d'autres choses qui n'y étaient pas.

Il est mis en prison, l'an du monde 3414.

5. La neuvième année [11] de Sédécias, qui avait succédé à Jéchonias, fils de Joakim, Nabuchodonosor étant venu assiéger Jérusalem, Jérémie, qui ne cessait de prédire que la ville serait prise et le peuple réduit en captivité, fut mis en prison, premièrement dans la maison de Jonathan, sécrétaire du roi, ensuite dans la basse-fosse et dans un cachot, puis dans le vestibule de la prison du parvis du palais, et il y demeura jusqu'après la prise de la ville. Il en fut néanmoins tiré pour quelques jours par les principaux de Jérusalem [12], qui le descendirent avec des cordes dans une citerne, où il n'y avait point d'eau, mais seulement de la boue, et où il serait bientôt mort si le roi ne l'eût fait tirer de là pour le remettre dans le vestibule de la prison du parvis du palais.

Jérémie est pris et mené avec les autres captifs. On lui permet de retourner en son pays. Il va en Égypte, l'an du monde 3417.

6. Cependant la ville de Jérusalem fut [13] prise vers la fin de la onzième année du règne de Sédécias, du monde 3416. Jérémie, qui se trouvait alors en prison, fut emmené avec les autres captifs [14] jusqu'à Ramath. Mais comme

[1] Jerem. I, 4. — [2] *Non accipies uxorem, et non erunt tibi filii et filiæ in loco isto.* Jerem. XVI, 2.

[3] *Virginitate sua Evangelicum virum Christi Ecclesiæ dedicans.* Hieronym., *Præfat. in Jerem.*

[4] Jerem. XI, XII et seq. — [5] Jerem. XVI, 8. — [6] Ibid. et XVII, usque ad XXV. — [7] Ibid. et XXVI. — [8] Jerem. XXVI. — [9] La quatrième année du règne de Joakim, du monde 3398. — [10] Jerem. XXXVI, XXXVII et seq. — [11] Jerem. XXXVIII. — [12] Jerem. XXXVIII. — [13] Jerem. XXXIX. — [14] Ibid. et XL, XLI.

Nabuchodonosor avait expressément recommandé à Nabuzardan, général de ses troupes, d'avoir soin de Jérémie et de lui laisser faire ce qu'il voudrait. Nabuzardan le traita fort honorablement, et lui donna le choix d'aller à Babylone ou de demeurer en tel lieu de la Judée qu'il lui plairait. Le prophète accepta ce dernier parti, et alla joindre Godolias, que le roi de Babylone avait établi gouverneur du pays. Il demeura chez lui à Masphat, jusqu'à ce que ce gouverneur, ayant été assassiné au septième mois de l'année suivante, il fut obligé de passer en Égypte avec Baruch, son disciple. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il y prédit, de la [1] part du Seigneur, que Nabuchodonosor viendrait bientôt avec une puissante armée ; qu'il ruinerait le pays, renverserait les idoles, brûlerait les temples et emmènerait les dieux captifs avec les hommes. Jérémie désigna même le lieu où ce prince placerait son trône. Il prédit aussi [2] aux Juifs qui l'avaient forcé de fuir en Égypte, qu'ils périraient tous par l'épée ou par la famine.

Il exhorte les captifs à l'observation de la loi. Il fait emporter le feu sacré, le tabernacle, l'arche et l'autel.

7. Or, dans le [3] temps de la transmigration des Juifs en Babylone, Jérémie leur donna plusieurs préceptes, et leur enjoignit très-expressément de n'oublier pas la loi du Seigneur et de se garder du culte des idoles. Il leur commanda aussi de prendre le feu sacré et d'emporter avec lui le tabernacle et l'arche d'alliance jusqu'à ce qu'il fût arrivé à la montagne Nébo, sur laquelle Moïse était monté et d'où il avait vu l'héritage du Seigneur. Jérémie, y étant arrivé, y trouva une caverne où il mit le tabernacle, l'arche et l'autel des encensements, et il en boucha l'entrée. Quelques-uns de ceux qui l'avaient suivi, s'étant approchés pour remarquer ce lieu, ne purent le trouver, et Jérémie, l'ayant su, les blâma et dit que ce lieu demeurerait inconnu jusqu'à ce que Dieu eût rassemblé son peuple et qu'il lui eût fait miséricorde, et qu'alors le Seigneur ferait voir ces choses ; que sa Majesté paraîtrait de nouveau dans une nuée, comme elle avait apparu à Moïse et s'était manifestée lorsque Salomon demanda que le temple qu'il avait bâti au Seigneur fût sanctifié.

Mort de Jérémie, l'an du monde 3421.

8. Le temps, le genre et le lieu de la mort de Jérémie ne sont pas bien connus. On croit communément qu'il n'était plus au monde dans le temps que Nabuchodonosor descendit en Égypte, et qu'il mourut quatre ans et demi environ après la ruine de Jérusalem. D'après cette opinion, il n'aurait pas passé la soixantième année de son âge, et il faudrait fixer sa mort à l'an du monde 3421. Tertullien [4] et saint Jérôme disent qu'il fut lapidé en Égypte par les Juifs mêmes, qui ne purent souffrir plus longtemps les justes reproches qu'il leur faisait de leur parjure et de leur désobéissance. C'est de sa mort qu'on explique ordinairement ces paroles de l'Épître aux Hébreux [5]: « Ils ont été lapidés. » Pendant sa vie, il fut comme [6] « une ville forte, une colonne de fer et un mur d'airain, sur toute la terre, à l'égard des rois de Juda, de ses princes, de ses prêtres et de son peuple. » Toujours courageux et intrépide, ni les menaces, ni les chaînes, ni les prisons, ni les tourments ne purent l'empêcher d'annoncer la vérité aux grands et aux petits. La charité qu'il avait eue pour ses frères ne finit pas avec sa vie : il mérita, par sa mort, de devenir leur protecteur et leur intercesseur auprès de Dieu. Car, dans cette célèbre vision [7] où Dieu fortifia Judas Machabée contre l'impie Nicanor, qui le venait attaquer, il est marqué que le saint pontife Onias lui apparut, et qu'en lui montrant un autre homme « tout éclatant de gloire et de majesté, » qui lui apparut aussi, il lui dit : « C'est là l'ami véritable de ses frères et du peuple d'Israël ; c'est là Jérémie, le prophète de Dieu, qui prie beaucoup pour ce peuple. » L'Écriture ajoute qu'en même temps Jérémie étendit la main et donna à Machabée une épée d'or, en lui disant : « Prenez cette épée sainte comme un présent que Dieu vous fait et avec lequel vous renverserez les ennemis de mon peuple d'Israël. »

Son éloge.

Combien de temps il a prophétisé. Le chapitre LII est-il de lui ?

9. Comme les dix tribus avaient [8] déjà été emmenées captives chez les Mèdes par les Assyriens, Jérémie se contenta de prophétiser dans les tribus de Juda et de Benjamin. Il remplit environ pendant quarante-cinq ans les fonctions de prophète, savoir dix-neuf ans sous le règne de Josias, fils d'Amon, roi de Juda ; onze sous celui de Joakim, son fils ; onze sous Sédécias, et quatre ans et quelques mois depuis la ruine de Jérusalem et du temple. Jérémie ne commença à écrire ses prophéties que la quatrième année du règne de Joakim. A la fin du chapitre LI, on lit ces mots : « Jusqu'ici, ce sont les paroles de Jérémie ; » ce qui a fait croire à quelques inter-

[1] Jerem. XLIII. — [2] Jerem. XLIV. — [3] II Machab. II. — [4] Tertull., *Scorpiac.*, cap. 8, et Hieronym., lib. I *advers. Jovinian.* — [5] Hebr. XI, 37. — [6] Jerem. I, 18. — [7] II Machab. XV, 13. — [8] Hieron., *Præfat. in Jerem.*

prêtes que le chapitre suivant a été ajouté aux prophéties de Jérémie par quelque autre saint prophète, comme pour servir d'introduction à ce qu'on appelle les *Lamentations de Jérémie*. En effet, ce chapitre n'a rien de commun avec les prophéties de Jérémie; il est purement historique, et ne contient presque rien que ce qui est raconté au IVe livre des Rois, dont il est tiré presque mot pour mot. D'ailleurs, ce qui y est dit [1], que « la trente-septième année après que Joakim eut été transféré à Babylone, le vingt-cinquième jour du cinquième mois, Evilmérodach, roi de Babylone, en la première année de son règne, releva la tête de Joakim, et le fit sortir de prison, » est encore une preuve que Jérémie n'en est point l'auteur; car, selon la commune opinion des interprètes, il était mort plus de vingt ans avant qu'Evilmérodach montât sur le trône.

Confusion des prophéties dans les exemplaires grecs et latins. Style de Jérémie. Sommaire de ses prophéties.

10. Du temps de saint Jérôme [2], les visions prophétiques de Jérémie se trouvaient, chez les Grecs et les Latins, dans une confusion étrange; mais ce Père, en les traduisant, les rétablit dans leur premier ordre. Il remarque [3] aussi que « le prophète Jérémie est moins poli dans son style qu'Isaïe, qu'Osée et quelques autres prophètes; mais il est, dit-il, le même pour le fond des choses, puisqu'il a été animé du même esprit, et la simplicité de son style ne vient que du lieu de sa naissance. » Ce lieu, n'étant qu'une bourgade, était moins propre pour acquérir l'élévation et la pureté de style, qui ne se trouve d'ordinaire que dans les grandes villes et à la cour. S. Jérôme [4] dit encore « qu'autant que ce prophète paraît aisé et simple dans ses paroles, autant il est profond pour la majesté des sens qu'elles renferment. » Les prophéties de Jérémie sont mêlées de réprimandes, d'invectives et de reproches véhéments que Dieu lui ordonna de faire aux Juifs dans les villes de Juda et dans Jérusalem. Il y prédit le siége de Jérusalem par Nabuchodonosor, la prise et la ruine de cette ville, la destruction du temple, la captivité de Babylone, le retour des Juifs dans leur patrie et la perte de leurs ennemis. Il y console aussi les fidèles affligés par les promesses magnifiques du royaume du Messie, par l'introduction future des nations dans l'Église, et par les grâces diverses de la nouvelle alliance qu'il leur annonce.

Des Lamentations de Jérémie. Elles ont été composées à l'occasion de la mort de Josias.

11. Outre le livre des prophéties de Jérémie, nous avons encore ses Lamentations ou cantiques de deuil, en cinq chapitres. Si nous en croyons l'auteur de la préface que l'on trouve à la tête de ces Lamentations, elles furent composées par Jérémie à l'occasion des derniers, malheurs de Jérusalem et de sa ruine entiere par les Chaldéens; mais cette préface, quoique très-ancienne, n'est pas néanmoins de grande autorité chez la plupart des critiques, qui la regardent comme un argument du livre des Lamentations, et non comme en faisant partie. En effet, elle ne se lit ni dans l'hébreu, ni dans le chaldéen, ni dans le syriaque, ni dans les plus anciens et les meilleurs manuscrits de la version de saint Jérôme, ni dans plusieurs éditions de la Bible; il y a tout lieu de croire que c'est une addition que les Grecs ont faite aux Lamentations, par forme d'argument ou de sommaire. Nous aimons mieux croire, avec Josèphe [5] et Saint Jérôme, que Jérémie composa ses Lamentations à la mort de Josias, lorsque Nécao, roi d'Égypte, entra dans la Judée, l'an du monde 3394, défit l'armée du pieux Josias, tua ce prince, et, au retour de son expédition contre Carchémise, prit Jérusalem, emmena Joachaz en Egypte et subjugua toute la Judée. On voit les preuves de ce sentiment dans le livre II des Paralipomènes, où il est dit expressément que [6] « tout Juda et Jérusalem pleurèrent Josias; que Jérémie, surtout, fit paraître sa douleur dans les Lamentations qu'il composa; et que tous les musiciens et musiciennes les répètent tous les ans, jusqu'aujourd'hui, dans Israël. » Dira-t-on que les cantiques lugubres que Jérémie avait faits à l'occasion de la mort de Josias, ne sont pas venus jusqu'à nous ? Mais Josèphe [7] nous assure qu'ils subsistaient encore de son temps et ce qui fait voir que les Lamentations que cet historien avait vues, étaient exactement les mêmes que celles que nous avons aujourd'hui, c'est que [8], dans le

[1] Jerem. LII, 31. — [2] Hieronym., *Præfat. in Jerem.*, et Origen., *Epist. ad African.*, pag. 226. — [3] Ibid. —
[4] Idem., *Præfat. in lib.* VI *comment in Jerem.*

[5] *Josias rex justus a Pharaone cognomento Necao vulneratus est; super quo lamentationes scripsit Jeremias, quæ leguntur in Ecclesia, et scripsisse eum Paralipomenon testatur liber.* Hieronym., *in cap.* XII *Zachariæ. Luxit eum (Josiam) populus multis diebus lamentis et tristitia mortem ejus prosequens. Hieremias etiam epicedium ei scripsit lugubri carmine, quod nunc quoque extare videmus. Hic propheta et instantem urbi captivitatem Babylonicam et nostri etiam sæculi clades prædictas mandavit litteris.* Joseph., lib. X *Antiquit.*, cap 6.

[6] II Paralip. XXXV, 25. — [7] Joseph., ubi supra. —
[8] Idem. Ibid.

dénombrement des écrits de Jérémie, il ne lui attribue point d'autres Lamentations que celles qu'il composa sur la mort du roi Josias. Il ne dit pas un mot des cantiques de deuil qu'on prétend avoir été écrits par Jérémie, au sujet des derniers malheurs de Jérusalem et de sa ruine entière par les Chaldéens. Ajoutons à cela que les termes magnifiques dont Jérémie [1] se sert pour faire l'éloge du prince dont il pleure la mort, ne peuvent convenir qu'à Josias, prince le plus pieux, le plus aimé de son peuple et le plus digne de vénération entre tous les rois de Juda, qui régnèrent depuis Ézéchias jusqu'à la captivité de Babylone [2].

Réponse à l'objection contre ce sentiment.

12. Il est vrai que Jérémie y [3] parle de Jérusalem et du temple comme entièrement ruinés et servant de retraite aux renards, et qu'il paraît supposer que le peuple était déjà en captivité, lorsqu'il composa ses Lamentations. Mais ne sait-on pas qu'il est ordinaire aux prophètes de représenter les choses futures, comme déjà passées? Jérémie, dit un ancien et savant interprète, pleure dans ses Lamentations, la ruine de Jérusalem, avant que cette ville eût été détruite, et les malheurs du peuple juif, avant qu'ils fussent arrivés.

Manière dont Jérémie a écrit ses Lamentations.

13. Les Grecs donnent à ce livre le nom de *Thrènes*, qui signifie *lamentations*. Les Hébreux l'appellent *Echa*, du premier mot du texte, ou *Kinnoth*, c'est-à-dire, *pleurs*, *lamentations*. Le syle en est vif, tendre et pathétique; l'antiquité n'a rien produit de plus beau, ni de mieux écrit en ce genre, ni de plus propre à inspirer de la douleur et de la compassion. Les quatre premiers chapitres des Lamentations sont en vers acrostiches et alphabétiques, c'est-à-dire que chaque verset commence par une lettre, suivant l'ordre de l'alphabet hébreu. Le premier et le second chapitre contiennent vingt-deux versets ou couplets, suivant le nombre et l'ordre alphabétique de ces lettres. Le troisième chapitre a trois versets de suite, qui commencent par la même lettre. Le quatrième est semblable aux deux premiers. Le cinquième [4] chapitre n'a rien de particulier. Le prophète y fait une succincte récapitulation des maux du peuple juif dans sa captivité, et prie Dieu qu'il daigne, le rétablir dans son ancienne splendeur et prospérité. Dans les anciens manuscrits latins, chaque verset de ce chapitre commence par une lettre de l'alphabet grec. Saint Jérôme [5] semble dire qu'il est acrostiche comme les quatre autres; mais il n'y a rien de pareil dans l'hébreu. Dans le second, le troisième et le quatrième chapitre, la lettre *phé* précède la lettre *aïn*, tandis que, dans le premier chapitre et dans tous les psaumes acrostiches, l'*aïn* est toujours mis devant le *phé*. On ignore la vraie raison de ce dérangement. Dans la traduction que saint [6] Jérôme nous a donnée des Lamentations, il a conservé [7] le nombre des versets, l'ordre des lettres alphabétiques qu'il avait trouvé dans l'hébreu, comme étant des signes certains, que le prophète a mis pour soulager la mémoire.

[1] *Spiritus oris nostri Christus Dominus captus est in peccatis nostris : cui diximus in umbra tua vivemus in gentibus*. Threnor. IV, 20.

[2] Cette préface, qu'on lit dans la Vulgate, ne peut être rejetée sans témérité, puisqu'en la faisant imprimer dans son édition authentique, Clément VIII lui a donné le sceau de la canonicité. Mais elle ne dit pas que Jérémie ait composé les Lamentations après la ruine de Jérusalem; on pourrait supposer que, les ayant composées par esprit prophétique, après la mort de Josias, il les a répétées sur les ruines de Jérusalem, qui constataient si clairement l'accomplissement de sa prophétie. (*L'éditeur.*)

[3] Thren. V, 4, 5, 6, 18. *Quatuor igitur conscripsit lamentationes* ; et uniuscujusque versus composuit juxta numerum et ordinem *elementorum*. *Luget autem urbis vastationem, multitudinem incolarum ejus, antequam destructa esset*, etc. Theodoret., *Præfat. comment. in Lam. Jerem.*

[4] Quoique quelques anciens, entre autres Théodoret, n'aient point fait de commentaire sur ce chapitre, on ne peut néanmoins douter qu'il ne soit de Jérémie, et une suite de ses Lamentations, auxquelles il est joint dans les exemplaires hébreux, syriaques, grecs, arabes et latins. Saint Jérôme l'attribue à Jérémie, sans témoigner que l'on ait jamais formé quelque doute sur ce sujet. *Jeremiæ Lamentationes et oratio ejus*. Hieronym., in *Prolog. Galeat.*

[5] *Sed et psalmi, trigesimus sextus et centesimus decimus..., quanquam diverso scribantur metro, tamen ejusdem numeri texuntur alphabeto, et Jeremiæ lamentationes et oratio ejus*. Hieronym., in *Prolog. Galeat*. Mais, en plusieurs autres endroits, il ne compte que quatre alphabets dans les Lamentations. *Civitatis suæ minas quadruplici planxit alphabeto*, Hieronym., *Præfat. in Jerem.*, et dans son Épître à Paulin: *Quadruplex diversis metris nectit alphabetum.* — [6] Hieronym., *Præfat. in Jerem.*

[7] Saint Jérôme, dans sa préface sur Job, dit nettement que les Lamentations de Jérémie sont écrites en vers semblables à ceux d'Horace, de Pindare, d'Alcée et de Sapho. *Quod si cui videtur incredulum, metra scilicet esse apud Hebræos et in morem nostri Flacci, Græcique Pendari, et Alcæi, et Sapho, vel Psalterium, vel Lamentationes Jeremiæ, vel omnia ferme Scripturarum cantica comprehendi; legat Philonem*, etc. Si cela est, je ne vois pas comment ce Père a pu dire, dans son prologue sur Jérémie, qu'il a traduit les Lamentations de ce prophète selon la mesure et le nom[illegible] nos

ARTICLE IV.

DE BARUCH ET DE SES ÉCRITS.

Naissance illustre de Baruch. Il s'attache à Jérémie.

1. Baruch, que l'historien Josèphe [1] dit avoir été d'une famille illustre de la tribu de Juda, et parfaitement instruit de la langue hébraïque, était fils de [2] Nérias, petit-fils de Maasias, et frère [3] de Saraïas, un des grands de la cour du roi Sédécias. Il renonça généreusement aux avantages qu'il pouvait espérer dans le monde, pour suivre Jérémie et pour se rendre le compagnon de tous ses travaux et de tous ses périls. Il devint le plus considérable et le plus fidèle de ses disciples; il lui servit même de secrétaire; car ce prophète ayant reçu ordre du Seigneur de mettre par écrit les prophéties qu'il avait publiées jusque sous le règne de Joakim, roi de Juda, Baruch les écrivit, et, les ayant portées au temple, il en fit la lecture aux grands et au peuple qui s'y étaient assemblés. Nous avons vu, dans la vie de Jérémie, que Baruch et son maître coururent risque de la vie, dans cette occasion, de la part du roi Joakim, mais que le Seigneur n'avait point permis qu'on les trouvât.

Son attachement à Jérémie lui attire des persécutions.

2. Ce ne fut pas là la seule persécution que son attachement à Jérémie lui attira; il eut part à toutes celles qu'on suscita à ce prophète. Le chagrin que lui causaient les malheurs publics, et ceux dont il était environné lui-même, le [4] portèrent une fois jusqu'à se plaindre de son sort : « Hélas, dit-il, que je suis malheureux! le Seigneur m'a ajouté douleur sur douleur; je me suis lassé à force de gémir, et je ne puis trouver de repos. » Le Seigneur, ayant entendu ses plaintes, y eut égard, et le rassura si bien par la bouche de Jérémie, que, depuis ce temps, il n'eut plus de pareille tentation à soutenir.

Il porte une lettre aux Juifs de Babylone.

3. La quatrième année du règne de Sédécias, [5] Baruch fut envoyé à Babylone, avec son frère Saraïas. Le principal motif du voyage de Saraïas était de redemander à Nabuchodonosor les vases sacrés du temple qui avaient été emportés lors de la prise de la ville, sous Jéchonias. Baruch était chargé d'une lettre de la part de Jérémie, avec ordre de la jeter dans l'Euphrate, après en avoir fait la lecture à Babylone devant les Juifs qui y avaient été emmenés captifs sous les règnes précédents. Baruch exécuta fidèlement sa commission. Il lut la lettre [6] de Jérémie en présence de Jéchonias et de tous les Juifs captifs à Babylone, qui en furent touchés de componction et de douleur; après quoi, il la jeta dans l'Euphrate, selon l'ordre qu'il en avait reçu de son maître.

Il revient à Jérusalem.

4. Les captifs, ayant fait une [7] cueillette d'argent [8], l'envoyèrent à Jérusalem par les mains de Baruch, pour offrir, par ce moyen, des sacrifices au Seigneur. Ils écrivirent [9] aussi une longue lettre à leurs frères qui étaient restés en Judée, et il y a apparence que Baruch fut le secrétaire qu'ils choisirent. Après son retour à Jérusalem, il conserva pour Jérémie le même attachement qu'auparavant. Lorsque cette ville fut assiégée par Nabuchodonosor, Jérémie ayant été mis en prison, Baruch y fut enfermé avec lui. Enfin ce prophète s'étant vu obligé de se retirer en Égypte, quelques années après la ruine de Jérusalem, Baruch l'y accompagna, et ne l'abandonna point qu'il ne lui eût rendu les derniers devoirs. Il retourna ensuite à Babylone, où l'on croit qu'il finit ses jours.

Livre de Baruch écrit à Babylone la quatrième année du règne de Sédécias, l'an du monde 3406.

5. Baruch nous apprend lui-même qu'étant à Babylone, il [10] y écrivit le livre de ses prophéties; mais il ne dit point si ce fut dans le premier voyage qu'il fit en cette ville, ou si ce fut dans le second; car il alla deux fois à Babylone : la première, en la quatrième année du règne de Sédécias; la seconde, après la mort de Jérémie. Il y a néanmoins, dans ses écrits, certaines circonstances qui peuvent beaucoup servir à en fixer l'époque et qui nous portent à croire qu'il les composa pendant le premier séjour qu'il fit à Babylone [11], en la quatrième année du règne de Sédécias. En effet, on y voit que, dans le temps que Baruch écrivait, il y avait encore [12] une grande partie

mensuræ metri versibusque reddidimus, puisqu'on ne remarque pas dans les Lamentations, selon la traduction de ce Père, une mesure réglée, ni des vers pareils à ceux d'Horace. Pour concilier saint Jérôme avec lui-même, on pourrait dire que ces paroles : *Quod nos mensuræ metri versibusque reddidimus*, ne signifient autre chose, sinon qu'il avait affecté, dans sa traduction, d'y conserver le même ordre des lettres alphabétiques et le même nombre des versets qu'il avait trouvés dans le texte hébreu.

[1] Joseph., lib. X *Antiquit.*, cap. 11. — [2] Baruch. I, 1. — [3] Jerem. XXXII, 12, et LI, 59. — [4] Jerem. XLV, 23. — [5] Baruch. I, 1. — [6] Ibid. 3, 4 et seq. — [7] Ibid. 6.

[8] Une collecte. (*L'éditeur.*)

[9] Baruch. I, 7 et seq. — [10] Baruch. II.

[11] Il paraît, contrairement à l'opinion de D. Ceillier que le livre de Baruch ne fut écrit qu'après la ruine de Jérusalem et du temple, c'est le sentiment commun des critiques, et le livre même en fait foi (*L'éditeur.*)

[12] Baruch. I, 7 et seq.

du peuple dans Jérusalem et dans Juda ; que l'autel et le temple subsistaient ; qu'il y avait un grand-prêtre et plusieurs autres prêtres ; qu'on y offrait des sacrifices ; que l'on y célébrait des fêtes solennelles ; qu'il y avait des rois, des princes et des prophètes ; que Sédécias y régnait ; qu'il y avait des vaisseaux d'argent pour l'usage du temple ; qu'ils avaient été faits par Sédécias, et qu'il n'y avait pas longtemps qu'on les avait restitués, à la prière de ce prince. Or, aucune de ces circonstances ne convient au temps où Baruch alla à Babylone pour la seconde fois. Alors, la ville de Jérusalem ne subsistait plus : elle avait été détruite par le [1] roi des Chaldéens, qui en ruina les murs, mit le feu à toutes les tours et à toutes les maisons, et ne laissa dans la Judée que les plus pauvres du pays, pour labourer les vignes et pour cultiver les champs. La maison du Seigneur avait aussi été réduite en cendres, et les Chaldéens en avaient emporté tous les vaisseaux d'or et d'argent ; toutes les chaudières d'airain, les fourchettes, les tasses et autres instruments nécessaires aux sacrifices. Enfin il n'y avait plus ni grand-prêtre, ni princes à Jérusalem. Ils avaient été ou mis à mort, ou emmenés captifs, ou dispersés dans le pays.

Réponse à une objection contre ce sentiment

6. Ce qui pourrait faire quelque difficulté, c'est que, dans le livre de Baruch, il est dit que la ville de Jérusalem [2] avait été prise, brûlée et accablée de maux [3] à un point, qu'on n'avait jamais rien vu de pareil sous le ciel ; en sorte que l'homme y avait mangé la chair de son propre fils et la chair de sa propre fille ; que le peuple [4] était réduit en captivité hors de son pays ; que les os [5] de leurs rois avaient été tirés hors de leurs tombeaux et laissés sans sépulture ; que Jérusalem était comme une veuve désolée et abandonnée [6] de son époux, et comme une mère affligée de la perte et de la captivité de ses enfants : circonstances qui semblent marquer que Baruch n'écrivit son livre que dans son dernier séjour à Babylone, plusieurs années après la ruine entière de Jérusalem et du temple par les Chaldéens. Mais, si l'on considère les maux dont Jérusalem et ses habitants furent affligés, depuis la mort de Josias jusqu'à la quatrième année du règne de Sédécias, il sera aisé de vérifier tous les fâcheux événements que nous venons de rapporter, sans qu'il soit nécessaire de recourir, pour cela, à ce qui se passa dans le temps de la ruine entière de Jérusalem par Nabuchodonosor. Nous renvoyons le lecteur aux chapitre XXIII et XXIV du livre IV des Rois, et au chapitre XXXVI du livre II des Paralipomènes.

L'original hébreu du livre de Baruch est perdu. Ce livre est canonique. Il est quelquefois attribué à Jérémie. Pourquoi?

7. Le livre de Baruch ne se trouve plus en [7] hébreu. Le texte original en était perdu, dès le temps de saint Jérôme, et [8] ce Père nous assure que les Juifs ne l'admettaient point dans leur canon. Ce fut [9] pour cette raison que ce Père ne voulait point le traduire de grec en latin. Mais cela n'a pas empêché qu'il ne fût regardé, dans l'Église, comme canonique, et presque tous les Pères l'ont cité comme [10] Ecriture divine, et ordinairement sous le nom de

[1] Paralip. XXXVI, et IV Reg. XXV. — [2] Baruch. I, 2. — [3] Baruch. II, 2, 3. — [4] Baruch. III, 8. — [5] Baruch. II, 24. — [6] Baruch. IV, 12 et seq.

[7] Les fréquents hébraïsmes qui se rencontrent dans le livre de Baruch, montrent assez qu'il a été écrit en hébreu ou en chaldéen.

[8] *Libellum autem Baruch, qui vulgo editioni Septuaginta copulatur, nec habetur apud Hebræos et pseudigraphen epistolam Jeremiæ nequaquam censui disserendam ; sed magis Jeremiæ ordinem librariorum errore confusum.* Hieronym., *Præfat. in Jerem.*

[9] *Librum autem Baruch notarii ejus qui apud Hebræos nec habetur, nec legitur prætermisimus.* Hieronym., *Præfat. in translat. Jerem.*

[10] *Regnum in ea* (*Jerusalem*) *significavit Jeremias propheta : Circumspice* (dicens, *ad orientem Jerusalem*) *et vide lætitiam quæ adventat tibi ab ipso Deo*, etc. Baruch IV, 36. Iren., lib. V *adv. hæres.*, cap. 35. *Pulcherrime itaque alicubi dixit divina Scriptura ad eos qui sunt sui amantes et arrogantes, verba dirigens :* Ubi sunt qui gentibus imperabant, et qui dominabantur feris? etc. Baruch., III 16. Clemens Alexand., lib. II *Pædagog.*, cap. 3 : *Jam vero per Jeremiam quoque enarrat prudentiam :* Beati sumus Israel *dicens*, quod quæ Deo grata sunt, a nobis cognita sunt. Baruch. IV, 4. Clem. Alexand., lib. I *Pædag.*, cap. 10 : *Et quoniam facta adoratione in terra alicujus alieni, ita Deus ordinavit ut ejicerentur aliqui e terra sua et abirent in terram de qua scriptum est :* Audi, Israel, quid quod in terra inimicorum est? Baruc. III, 9. Origenes, *hom. 7 in Jerem : Meminerant enim Jeremiæ scribentis ad eos quibus illa captivitas imminebat :* Et nunc videbitis deos Babyloniorum aureos et argenteos et ligneos portari super humeros, etc. Baruch. VI. Tertull., *Scorpiac.*, cap. 8 : *Audi enim præter Moisen et Isaiam tum tertio id ipsum quoque et Jeremiam docentem, cum dicit :* Hic Deus noster est, et non deputabitur alter ad eum, etc. Baruch. III, 36. Hilar., lib. IV *de Trinit.*, num. 42 : *Hoc testimonium* post hæc in terra visus est, et cum hominibus conversatus est. Baruch. III, 36. *Quidam non Jeremiæ, sed scribæ ejus attribuunt, qui vocabatur Baruch, sed Jeremiæ celebratius habetur.* Augustin., lib. XVIII *de Civitate Dei*, cap. 33. Dans le concile de Laodicée, assemblé vers le milieu du IV[e] siècle, on met le livre de Baruch au rang des divines Ecritures. Le canon 59 porte : *Quod non oportet privatos et vulgares psalmos dici in Ecclesia, nec libros non canonicos, sed solos canonicos Veteris et Novi Testamenti.* Le 60 ajoute : *Hæc sunt ergo quæ legi oportet ex Veteri*

Jérémie, soit parce qu'autrefois les écrits de ces deux prophètes étaient renfermés dans un [1] même volume, soit à cause que Baruch a mis dans son livre non-seulement les prophéties que le Seigneur lui avait inspirées, mais encore [2] celles qu'il avait ouïes de son maître Jérémie, et qu'il n'avait pas mises en écrit de son vivant.

Division du livre.

8. On peut diviser ce livre en trois parties. La première, qui commence au verset quinzième du chapitre premier, et s'étend jusqu'au verset neuvième du chapitre troisième, comprend la lettre que les Juifs, captifs en Babylone, écrivirent, par le ministère de Baruch, à leurs frères de Jérusalem. La seconde, contenue dans les troisième, quatrième et cinquième chapitres, est une instruction, dans laquelle le prophète fait voir aux Israélites en quoi consiste la vraie sagesse, inconnue à tous les autres peuples, et qui ne se rencontre que dans la connaissance du vrai Dieu et l'observance de ses lois. Il leur fait voir aussi que Dieu a livré son peuple à ses ennemis, à cause de ses péchés; mais il leur prédit en même temps que le Seigneur les délivrera et punira leurs ennemis. La troisième est une lettre de Jérémie aux Juifs qu'on allait conduire en Babylone, et dans laquelle il leur prédit leur retour, leur fait une peinture des idoles et de l'idolâtrie qu'ils verront en ce pays-là, et les exhorte à ne s'y pas laisser aller. L'auteur du livre II des Machabées remarque que l'on trouve « dans [3] les écrits du prophète Jérémie, qu'il commanda à ceux qui allaient de Judée en un pays étranger, » de cacher le feu sacré, et qu'il prit lui-même l'arche, le tabernacle et l'autel des encensements, et qu'il les porta sur une montagne éloignée et les mit dans un lieu inconnu. On croit que cet écrivain avait tiré ces circonstances de la lettre dont nous venons de parler et dont nous n'avons qu'une partie. Elle ne se trouve plus en hébreu; il y a même des exemplaires grecs où elle ne se lit pas. Outre les excellentes instructions dont le livre de Baruch est rempli, il contient aussi une prédiction bien claire de l'Incarnation du Fils de Dieu, par ces paroles [4]: « Après cela, il a été vu sur la terre, et il a conversé avec les hommes. » Les prières qui se lisent aux chapitres premier et second, ont beaucoup de conformité avec celles que nous lisons dans Daniel; mais cela ne prouve pas que l'un de ces deux auteurs ait copié l'autre. C'étaient des formules de prières communes parmi les Juifs.

Écrits attribués à Jérémie et à Baruch.

9. Saint Matthieu, après avoir raconté comment les prêtres des Juifs se déterminèrent à acheter le champ d'un potier, avec l'argent qu'ils avaient donné à Judas pour leur livrer Jésus-Christ, ajoute [5]: « Ainsi fut accomplie cette parole du prophète Jérémie: Ils ont reçu les trente pièces d'argent, qui étaient le prix de celui qui a été mis à prix et dont ils avaient fait le marché avec les enfants d'Israël; et ils les ont données, pour en acheter le champ d'un potier, comme le Seigneur me l'a ordonné. » Ces paroles ne se trouvent pas dans les écrits qui nous restent de ce prophète, mais dans ceux de Zacharie, où nous lisons ce qui suit: « Je [6] leur dis: Si vous jugez qu'il soit juste de me payer, rendez-moi la récompense qui m'est due; sinon ne le faites pas. Ils pesèrent alors trente pièces d'argent, qu'ils me donnèrent pour ma récompense. Et le Seigneur me dit: Allez jeter au potier cet argent, cette belle somme qu'ils ont cru que je valais, lorsqu'ils m'ont mis à prix; et j'allai en la maison du Seigneur les porter à l'ouvrier en argile. » D'où vient donc que le saint évangéliste a mis le nom de Jérémie, au lieu de celui de Zacharie? Saint [7]

Testamento: Genesis mundi... Jeremias, Baruch, Lamentationes et Epistolæ. Conc. Laodic., *can.* 60. Il se trouve aussi distingué de Jérémie et mis au nombre des livres sacrés dans les canons des conciles de Florence, part. 3, pag. 1206, tom. XIII; et de Trente, *sess.* 4. Voyez aussi saint Cyprien, lib. *Testim.*, cap. 6; Ambros., serm. 18 *in Psalm.* CXVIII, et lib. IV *Hexaemeron.*, cap. 14; Hilar., *in Psalm.* LXVIII, n. 9; Basil. lib. IV *adv. Eunom.*; Gregor. Nyssen., lib. *adv. Judæos*, cap. *de Adv. Domini in carne*; Euseb., lib. VI *Demonst. Evang.*, cap. 19; Gregor. Nazianz., orat. 4 *de Theologia*; Cyrill., lib. X *cont. Julian.*

[1] *Igitur septem et viginti libri, qui viginti duo numerantur, cum psalterio, ac cæteris qui Jeremiæ accensentur, hoc est lamentationibus et epistolis Baruchi; quamvis apud Hebræos epistolæ istæ non reperiantur, sed lamentationes duntaxat ad Jeremiæ prophetiam attextæ.* Epiphan., lib. *de Pond. et Mens.*, num. 5.

[2] Ita Théodoret., *Præfat. comm. in Baruch.*, et Auctor. *Synops.*, Athanas., pag. 167. — [3] II Machab. II. — [4] Baruch. III, 38. — [5] Matth. XXVII, 9. — [6] Zachar. XI, 12 et seq.

[7] Saint Augustin, lib. III *de Consensu Evangelist.*, cap. 7 et 8. Saint Jérôme nous apprend qu'un Nazaréen lui avait fait voir un livre apocryphe, sous le nom du prophète Jérémie, où ce passage se lisait tout au long. Mais il aime mieux croire qu'il est tiré de Zacharie, et que l'Évangéliste, en cet endoit, s'est moins appliqué à rendre les propres paroles du prophète que le sens. *Legi in quodam hebraico volumine, quod nazarenæ sectæ mihi Hebræus obtulit, Hieremiæ apocryphum in quo hæc ad verbum scripta reperi. Sed tamen mihi videtur magis de Zacharia sumptum testimonium, Evangelistarum et Apostolorum*

Augustin résout cette difficulté en trois manières. Il dit 1° qu'il y avait, de son temps, plusieurs exemplaires des Évangiles où le nom de Jérémie ne se trouvait pas dans le passage dont il s'agit, et qu'il y était dit seulement : « Ainsi fut accomplie cette parole d'un prophète. » — 2° Il soutient qu'il n'y a aucun inconvénient à dire que saint Matthieu, citant de mémoire, aura pris, par inadvertance, le nom de Jérémie pour celui de Zacharie. — 3° Il répond que l'évangéliste, en cet endroit, a cité tout à la fois deux passages, l'un de Jérémie et l'autre de Zacharie ; qu'il a cité de Jérémie l'endroit [1] des écrits de ce prophète où il est dit qu'il acheta un champ à Anathoth, qui était la figure de celui qui fut acheté par les prêtres des Juifs, avec l'argent que Judas leur avait rendu ; que, pour le reste du passage, il l'a pris de Zacharie dans l'endroit que nous venons de rapporter. Cette dernière solution paraît d'autant plus plausible, qu'il est certain que souvent les écrivains [2] sacrés du Nouveau Testament mêlent plusieurs témoignages, et n'en font qu'un qui vient à leur sujet et qu'ils citent en général, sous le nom des prophètes, ou en particulier, sous le nom d'un des auteurs dont ils rapportent les paroles, sans parler de l'autre. On attribue aussi à Jérémie ce qui est dit de Jésus-Christ, au second chapitre de saint Matthieu : « Il sera appelé Nazaréen, » et ces paroles de saint Paul aux Ephésiens : « C'est pourquoi il est dit : Levez-vous, vous qui dormez, sortez d'entre les morts, et Jésus-Christ vous éclairera. » Saint Justin [3] accuse les Juifs d'avoir retranché des écrits du prophète Jérémie ce passage : « Le Seigneur s'est souvenu de ses morts, qui sont endormis dans la terre de leur sépulture ; il est descendu vers eux pour leur annoncer le salut qu'il leur a procuré. » Il se trouvait, apparemment, dans l'exemplaire dont se servait ce saint martyr ; mais nous ne le lisons point dans les nôtres. Saint Jérôme le cite aussi en plus d'un endroit, tantôt sous [4] le nom d'Isaïe, quelquefois sans [5] nom d'auteur. Nous ne dirons rien de quelques autres passages que quelques anciens [6] ont attribué, par inadvertance, à Jérémie, et qui sont certainement de quelques autres prophètes. Mais il faut dire un mot d'une lettre assez longue que les Syriens lisent, en leur langage, sous le nom de Baruch : on l'a imprimée dans les Polyglottes de Paris et d'Angleterre ; elle est adressée aux neuf tribus et demie qui étaient au-delà de l'Euphrate. Ce que l'auteur y dit des anges, du jugement dernier, qu'il dit être fort proche, du compte qu'il faudra rendre à Dieu des plus secrètes pensées, des prophètes dont il parle comme s'il n'y en eût plus eu dans Israël, ne laisse aucun lieu de douter qu'il n'ait vécu depuis la publication de l'Évangile. Saint Épiphane paraît avoir eu connaissance de cette Lettre ; au moins est-il certain que, de son temps, il y en avait plusieurs sous le nom de Baruch, et qu'elles ne faisaient [7] qu'un corps avec les prophéties de Jérémie. Dans les polyglottes d'Angleterre, on en voit deux : celle dont nous venons de parler, et le livre de Baruch, qui, dans la version syriaque, a pour titre : *Seconde Lettre de Baruch*.

ARTICLE V.

DU PROPHÈTE ÉZÉCHIEL ET DE SES ÉCRITS.

Naissance d'Ézéchiel, l'an du monde 3380. Il est emmené captif, l'an du monde 3405. Il commence à prophétiser l'an du monde 3409.

1. Ezéchiel, fils de [8] Busi, de la race sacerdotale d'Aaron, naquit sous le règne de Josias, roi de Juda. S'étant trouvé à Jérusalem lorsque Nabuchodonosor vint assiéger cette ville, il fut du nombre des captifs que ce prince transféra à Babylone, avec le roi Jéchonias. Jusque-là l'esprit de prophétie ne s'était pas

more vulgato, qui verborum ordine prætermisso, sensus tantum de Veteri Testamento proferunt in exemplum. Hieronym., *in cap.* XXVII *Matth.* — [1] Jerem. XXXII, 9 et seq.

[2] Voyez Matth. XXI, 4 et 5, où il cite Isaïe LXII, 11, et Zachar. IX, 9. Voyez aussi Matth. XXI, 13, où il cite Isaïe LVI, 7, et Jérém. VII, 11. Voyez encore Act. I, 20, où saint Pierre cite tout ensemble le Psaume LXVIII, 26, et le CVIII, 8. Voyez aussi Rom. III, 10, IX, 33.

[3] Justin., *Dialog. cum Tryph.*, pag. 298. — [4] Iren., lib. IV *advers. hæres.*, cap. 22 nov. edit. — [5] Idem., lib. IV, cap. 33, et lib. V, cap. 31.

[6] Le faux Abdias, lib. IV, cap. 6, cite ces paroles sous le nom de Jérémie : *Ecce veniet redemptor tuus Jerusalem, et hoc ejus signum erit : cæcorum oculos uperiet, surdis reddet auditum, et voce sua excitabit mortuos.* Mais il est visible qu'elles sont du prophète Isaïe, chap. XXXV, 5. C'est aussi par inadvertance que saint Chrysostome a dit, dans une de ses homélies sur le chap. XXIII de saint Matth., imprimée au tome III *Monum.* Goteler : *Audi Jeremiam dicentem :* Audite me qui odio habetis judicium, qui omnia pervertitis ; car ce passage ne se lit point dans Jérémie, mais au chap. III, 9 de Michée.

[7] *Igitur septem et viginti illi libri, qui viginti duo numerantur, cum psalterio ac cæteris qui Hieremiæ accensentur, hoc est lamentationibus et epistolis Baruchi, quamvis apud Hebræos epistolæ istæ non reperiantur, sed lamentationes duntaxat ad Hieremiæ prophetiam attextæ.* Epiphan., lib. *de Pond. et Mensur.*, 5.

[8] Ezechiel. I, 3.

encore communiqué à Ezéchiel; ce ne fut que cinq ans après, qu'il en reçut le don, lorsqu'étant [1] au milieu des captifs, près du fleuve Chobar, son âme fut éclairée par une lumière surnaturelle, et il eut des visions divines. Ezéchiel était alors dans la trentième année [2] de sa vie, qui était aussi la trentième depuis la découverte du livre de la Loi et la rénovation solennelle de l'alliance avec le Seigneur, faite sous le règne de Josias.

Il continue à prophétiser la ruine de Jérusalem et du peuple Juif, l'an 3409.

2. La même année, Dieu lui ordonna [3] de s'enfermer dans sa maison et de dessiner sur une brique, ou sur une pièce de terre molle, la ville de Jérusalem; de mettre entre lui et la ville une poêle de fer, et de demeurer trois cent quatre-vingt-dix jours couché sur son côté droit, pour marquer la durée du siége de Jérusalem par Nabuchodonosor. Le Seigneur lui [4] fit marquer ensuite, par diverses figures, les différentes manières dont il devait faire périr son peuple rebelle, par la peste, par la famine, par l'épée.

Autres visions d'Ezéchiel, l'an 3410 et 3411.

3. L'année suivante, il fut transporté [5] en esprit de Babylone à Jérusalem, où il vit les abominations du peuple dans le temple et les signes de la vengeance que le Seigneur devait bientôt tirer de leurs iniquités. Pour la marquer plus précisément, cinq ans avant le dernier siége de Jérusalem, le Seigneur dit à Ezéchiel [6]: «Préparez-vous comme un homme qui quitte son pays pour aller ailleurs; faites transporter vos meubles en plein jour, et vous passerez vous-même d'un lieu en un autre, afin que ce spectacle attire leur attention. Percez devant leurs yeux la muraille de votre maison, et sortez-en par l'ouverture que vous aurez faite; vous aurez des hommes qui vous porteront sur leurs épaules durant l'obscurité, et vous aurez un voile sur les yeux. Vous leur direz que ce que vous faites s'exécutera, alors que l'ennemi aura pris Jérusalem; que le roi Sédécias sera emporté de son palais, qu'il sortira dans l'obscurité; qu'on percera la muraille, pour le faire sortir; que son visage sera couvert d'un voile, afin que son œil ne voie rien sur la terre; qu'il sera mené captif à Babylone, et qu'il y mourra.»

Autres visions d'Ezéchiel, l'an du monde 3414. Mort de sa femme. Dieu lui défend de la pleurer. Il prophétise contre divers peuples ennemis des Juifs.

4. Cependant, les Juifs persévérant dans leur endurcissement, le jour de la vengeance du Seigneur arriva, et le siége fut [7] mis devant Jérusalem le dixième jour du dixième mois de la neuvième année de Sédécias, l'an du monde 3414. Ezéchiel en eut [8] révélation, dès le même jour dans la Chaldée, et annonça cet événement aux Juifs qui étaient avec lui en captivité. Il leur représenta la ruine future de Jérusalem et de ses habitants sous la figure d'une chaudière pleine de chairs et d'os, laquelle est mise sur le feu jusqu'à ce que la chair et les os soient consumés et que le cuivre même de la chaudière soit fondu et brûlé. En même temps, la femme du prophète mourut, et Dieu lui défendit d'en faire le deuil, pour représenter que la maison d'Israël devait être privée de ce qu'elle avait de plus cher, par l'exil et par le carnage des femmes et des enfants, sans en oser faire paraitre de la douleur. Ezéchiel fit ensuite diverses prophéties contre [9] les Ammonites, les Moabites, les Iduméens et les Philistins, parce qu'ils avaient affligé les enfants d'Israël et qu'ils avaient vu leurs maux avec plaisir. Il prophétisa [10], pour la même raison, contre l'Égypte et contre Tyr; et [11] il prédit que les restes du peuple, qui après la ruine de Jérusalem, étaient restés dans la Judée et qui se flattaient d'un prompt rétablissement, que ces restes seraient aussi dispersés, comme il arriva [12], en effet, quatre ans après.

Il prédit le retour de la captivité, le rétablissement de la ville et du temple de Jérusalem, l'an du monde 3420 et 3430. Il meurt en 3430.

5. Jusque-là Ézéchiel n'avait eu que des visions fâcheuses et n'avait rien prophétisé que d'effrayant; mais, dans la suite, le Seigneur lui fit voir des objets plus consolants [13]: le retour de la captivité de Babylone, le rétablissement de la ville et du temple de Jérusalem, le règne du Messie, la vocation des Gentils, l'établissement de l'Église, ses combats et ses victoires et la ruine de ses ennemis. Saint [14] Jérôme a cru que, comme Jérémie prophétisait à Jérusalem, en même temps qu'Ezéchiel à Babylone, on envoyait les prophéties de celui-ci à Jérusalem, et réciproquement celles de Jérémie en Chaldée, afin que cette union et cette parfaite conformité des prédictions de deux hommes éloignés dans des pays si différents, fît connaître à ceux à qui elles s'adressaient qu'il n'y avait que l'Esprit de Dieu qui pût en être l'auteur, et que les maux qui leur arrivaient étaient un effet non de la puissance des idoles, mais de la volonté du Seigneur. Ezéchiel prophétisa pendant vingt ans, depuis l'an du monde 3409,

[1] Ezechiel. I, 1. — [2] Ibid. — [3] Ezechiel. III. — [4] Ezechiel. III, IV, V, VI, VII. — [5] Ezechiel. VIII, IX, X, XI. — [6] Ezechiel. XII. — [7] IV Reg. XXV. — [8] Ezechiel. XXIV. — [9] Ezechiel. XXV. — [10] Ezechiel. XX et seq. — [11] Ezechiel. XXXIII, 21. — [12] Jerem. LII, 30. — [13] Ezechiel. XXXVI et seq. usque ad finem. — [14] Hieronym., *in cap.* XII *Ezechiel.*, pag. 766 nov. edit.

jusqu'en 3430, qui était le quatrième depuis la prise de Jérusalem. Saint [1] Athanase et l'auteur de l'*Ouvrage imparfait sur saint Matthieu* disent qu'il souffrit le martyre pour les vérités qu'il avait annoncées.

Il est auteur des écrits qui portent son nom, et n'en a point fait d'autres.

6. On n'a jamais contesté à Ézéchiel les écrits que nous avons sous son nom. Il s'y nomme lui-même, au commencement de l'ouvrage; il y parle presque partout en première personne; en un mot, ils ont tous les caractères de vérité et d'authenticité qu'on peut demander. Josèphe dit que ce prophète laissa deux [2] livres sur la captivité de Babylone. Cet historien distinguait, apparemment, le livre d'Ézéchiel en deux parties, puisqu'il est certain que ce prophète n'en a écrit qu'un, ainsi que Josèphe lui-même en convient dans ses livres [3] contre Appion. Ce qui pourrait néanmoins donner lieu de croire qu'il y a eu, autrefois, d'autres écrits, sous le nom d'Ézéchiel, que ceux que nous avons aujourd'hui, c'est qu'on trouve, dans les ouvrages de saint Clément [4] Romain, de [5] Clément d'Alexandrie, de [6] Tertullien, de saint Jean [7] Climaque, de Lucifer [8] de Cagliari et de saint [9] Épiphane, plusieurs passages cités sous le nom d'Ezéchiel, qui, toutefois, ne se lisent point dans le recueil de ses prophéties. Mais à cela on peut répondre deux choses : 1° quoique ces passages ne se trouvent pas mot pour mot dans les écrits de ce prophète, ils y sont, quant au sens; 2° ils ont peut-être été tirés des livres apocryphes que l'auteur de la Synopse, attribuée à saint Athanase, dit[10] avoir été supposés au prophète Ézéchiel. La conjonction *et*, par laquelle cet écrivain sacré commence son ouvrage, en disant: « Et dans la trentième année, » n'est pas non plus une preuve qu'Ézéchiel ait écrit d'autres livres que celui qui nous reste. C'est une manière de commencer usitée dans la plupart des livres [11] de l'Écriture, qui marque, suivant la pensée de saint [12] Augustin, la liaison de ce que le prophète a dans l'esprit avec ce qu'il prononce au dehors. Si le Seigneur eût déjà parlé plusieurs fois à Ézéchiel avant le temps de la vision qui est rapportée au premier chapitre de ses écrits, il n'aurait pas commencé ce chapitre en cette manière : « Et, dans la trentième année..., le Seigneur adressa sa parole à Ézéchiel, prêtre, fils de Busi. » Ce qui signifie naturellement que Dieu commença alors à lui parler.

Éloge d'Ézéchiel; obscurité de ses prophéties.

7. L'auteur du livre de l'Ecclésiastique ne s'est point étendu sur les louanges d'Ézéchiel; il se contente de dire de lui « qu'il a [13] vu cette vision de gloire, que le Seigneur lui représenta dans le char des Chérubins, et qu'il a marqué par une pluie ce qui devait arriver aux ennemis du Seigneur, et les biens qu'il devait faire à ceux qui avaient marché dans la voie droite. » Mais, au jugement des plus habiles critiques[14], ce prophète était un homme d'une vaste érudition, d'un esprit très-élevé et digne d'être comparé aux plus beaux génies de l'antiquité, pour la beauté de ses pensées, la noblesse de ses comparaisons, la profondeur de ses connaissances. Son style n'est [15] ni trop fleuri, ni trop négligé; il tient le milieu entre les deux. Il est partout d'une grande égalité, grave et plein de force. On remarque, dans ce prophète, un usage plus fréquent des expressions figurées que dans les autres; ce qui le rend plus difficile à entendre. Le commencement et la fin de sa prophétie, surtout, sont d'une si grande obscurité, qu'au rapport de saint [16] Jérôme, toutes les Synagogues des Juifs étaient muettes quand il s'agissait de les expliquer. C'est, apparemment, pour cette raison que, parmi les Hébreux, il n'était pas permis [17] de lire ces deux endroits avant l'âge

[1] Athanas., lib. *de Incarnat. Verbi*, pag. 78, et Auctor. *Op. imperfect.*, *hom.* 46 *in Matth.* — [2] Joseph., lib. X *Antiquit.*, cap. 4. — [3] Idem., lib. I *cont. Appion.*, pag. 1036. — [4] Clem., *Epist.* 1 *ad Cor.*, num. 8. — [5] Clem. Alexand., lib. I *Pædagog.*, cap. 10. — [6] Tertull., lib. *de Carne Christi*, cap. 23. — [7] Climac., in *Scala parad.*, grad. 7. — [8] Lucif., lib. *De non parcendo delinquenti in Deum.* — [9] Epiphan., *hæres.* 30, num. 30. — [10] Tom. III Oper. Athanas., pag. 201 : *Enoch, Ambacum, Ezechiel et Daniel falso inscripti.*

[11] Voyez le commencement du livre de Josué et du livre I[er] des Machabées.

[12] *Quæ junctura*, et, *mirabiliter fortasse insinuat prolationem veritatis in voce cum ea visione quæ fit in corde esse conjunctam.* S. August., *in Psalm.* IV. — [13] Eccles. XLIX, 10, 11.

[14] *Ezechiel valuit eruditione et ingenio, ita ut (seposito prophetiæ dono, quod incomparabile est) non immerito Homero eum compares, ob pulchras ἐννοίας comparationes illustres, magnam rerum multarum, præsertim architecturæ, cognitionem.* Grot., *Præfat. comm. in Ezechiel.*

[15] *Sermo ejus nec satis disertus, nec admodum rusticus est, sed ex utroque medie temperatus.* Hieronym., *Præfat. in Ezechiel.*

[16] *In cujus interpretatione omnes Synagogæ Judæorum mutæ sunt, ultra hominem esse dicentium, et de hac et de ædificatione templi, quod in ultimo hujus prophetiæ scribitur, aliquid velle conari.* Hieronym., *Comment. in cap.* 1 *in Ezechiel.*

[17] *Nam nisi quis apud eos ætatem sacerdotalis ministerii, id est tricesimum annum impleverit, nec principia Geneseos, nec Canticum Canticorum, nec hujus voluminis exordium et finem legere permittitur.* Hieronym., *Præfat. comm. in Ezechiel.*

nécessaire pour exercer les fonctions sacerdotales, c'est-à-dire avant l'âge de trente ans. Lorsque saint [1] Jérôme traduisit ce livre sur l'hébreu, il y fit de fréquentes divisions en membres et en versets, qui, selon qu'il le dit lui-même, ne contribuent pas peu à en éclaircir le sens.

ARTICLE VI.

DU PROPHÈTE DANIEL ET DE SES ÉCRITS.

Naissance de Daniel vers l'an du monde 3386. Il est mené en captivité à Babylone, l'an 3398. Il est choisi pour demeurer au palais du roi.

1. Daniel, prince du sang [2], de la maison des rois de Juda, naquit en Judée, vers la vingt-cinquième année du règne de Josias. Il n'avait guère que dix à douze ans lorsqu'il fut mené en captivité à Babylone, avec plusieurs autres captifs de la première qualité. Nabuchodonosor ayant donné ordre à Asphenès, gouverneur des eunuques de son palais, de choisir entre les enfants d'Israël et de la race des rois et des princes des jeunes gens qui fussent beaux de visage, bien faits de corps, en qui il ne se trouvât aucun défaut, instruits dans tout ce qui regarde la sagesse, habiles dans les sciences et dans les arts, afin qu'ils demeurassent dans le palais du roi; Asphenès en trouva quatre à son gré, du nombre desquels fut Daniel, à qui on donna depuis le surnom de Balthasar. Or, Dieu [3] donna à ces jeunes hommes la science et la connaissance de tous les livres et de toute la sagesse, et il communiqua en particulier à Daniel l'intelligence de toutes les visions et de tous les songes. Il fit en même temps qu'ils trouvassent grâce devant le chef des eunuques, en sorte qu'ils obtinrent de lui la permission de ne point [4] manger des viandes de dessus la table du roi, quoique ce prince l'eût ainsi ordonné.

Il délivre Susanne la même année 3398.

2. La première occasion où Daniel fit éclater sa sagesse, fut dans la manière dont il délivra [5] la chaste Susanne, injustement accusée et condamnée à mort. Il fit reconnaître son innocence, découvrit l'imposture pleine de malice des deux vieillards, et, ayant fait réformer le jugement de toute l'assemblée, il fit tomber sur les calomniateurs la même peine qu'ils avaient voulu faire souffrir à l'innocent.

Il explique le songe de Nabuchodonosor, l'an du monde 3401.

3. La seconde [6] année du règne de Nabuchodonosor, ce prince vit en songe une grande statue composée de divers métaux, qui fut mise en pièces par une pierre détachée de la montagne. Quoique ce songe eût entièrement frappé son esprit, il lui échappa toutefois de la mémoire, et, pour s'en rappeler le souvenir et en avoir l'explication, il fit venir dans son palais tous les devins, les mages, les enchanteurs et les philosophes de la Chaldée. Mais, aucun n'ayant pu deviner le songe du roi ni en donner l'explication, il prononça contre eux un arrêt de mort. Daniel, averti d'une sentence si cruelle, essaya d'en suspendre l'effet; il se présenta devant Nabuchodonosor, et, après quelques jours de délai qu'il lui demanda pour implorer l'assistance du Seigneur, il devina le songe que le roi avait [7] eu et lui en donna l'explication. Nabuchodonosor, rempli d'étonnement, se prosterna le visage contre terre, adora Daniel et l'établit intendant de la province de Babylone et maître de tous les mages et de tous les devins du pays.

Autre songe de Nabuchodonosor, Daniel l'explique l'an du monde 3434.

4. Plusieurs années après, le roi vit [8] en songe un arbre, au milieu de la terre, qui était excessivement haut. Cet arbre fut abattu, coupé et mis en pièces, mais en sorte que sa racine demeura. Les augures, les mages et les devins du pays n'ayant pu lui expliquer cette vision, Daniel lui en donna l'explication et lui dit qu'elle signifiait que bientôt il serait réduit à l'état des bêtes, et qu'il serait chassé de son palais. L'événement vérifia l'interprétation de Daniel: ce prince fut réduit, pendant sept ans, à la condition des bêtes, après quoi il remonta sur le trône et régna comme auparavant.

Les compagnons de Daniel sont jetés dans la fournaise. Dieu les en délivre, l'an du monde 3444.

5. Il ne fut pas longtemps sans retomber dans les crimes qui lui avaient attiré, de la part de Dieu, un châtiment si extraordinaire. Son orgueil le porta jusqu'à vouloir se faire regarder comme une divinité [9]. Il se fit dresser une statue d'or, avec ordre à tous ses sujets qu'aussitôt qu'on entendrait le son des instruments de musique, chacun eût à se prosterner et à adorer la statue qu'il avait érigée. Daniel était, apparemment, alors absent

[1] *Legite igitur hunc juxta translationem nostram, quia per cola scriptus et commata, manifestiorem legentibus sensum tribuit.* Hieronym., *Præfat. in translat. Ezechiel.*

[2] On l'infère du verset 3 du chap. I, où il est dit: *Et ait rex Asphenes, præposito eunuchorum, ut introduceret de filiis Israel et de semine regio et tyrannorum.* — [3] Daniel. I, 17.

[4] Les païens mangeaient toutes sortes de viandes, et ils avaient coutume de les consacrer aux idoles; ainsi Daniel avait deux raisons pour n'en point manger, crainte de se souiller.

[5] Dan. XI. — [6] Dan. II. C'est-à-dire la seconde année depuis qu'il régna seul. — [7] Dan. II. — [8] Dan. IV. — [9] Dan. III.

de Babylone, au moins ne paraît-il pas dans cette occasion; mais ses trois compagnons, ayant désobéi à l'ordre du roi, furent jetés dans une fournaise ardente, d'où ils sortirent sans que l'odeur même du feu fût venue jusqu'à eux. La grandeur et l'évidence du miracle engagèrent Nabuchodonosor à donner un édit en faveur des Juifs et à conserver aux trois jeunes hommes leurs premières dignités.

Daniel est jeté dans la fosse aux lions, l'an du monde 3448. Dieu l'en délivre.

6. Cependant Nabuchodonosor mourut, et son fils Evilmérodach lui succéda [1]. Le règne de ce dernier prince ne fut pas long, il mourut la troisième année, la nuit de ce même jour où Daniel lui avait expliqué ce qui avait été écrit par une main invisible sur la muraille de la salle où il faisait un grand festin, dans lequel il avait fait un usage profane des vases du temple. Il eut pour successeur Darius le Mède, son oncle maternel. L'estime que ce roi fit de Daniel alluma [2] la jalousie des grands du royaume. Pour se défaire d'un objet qui les incommodait, ils engagèrent le roi à publier un édit qui défendait à tout homme de faire aucune demande à quelque Dieu ou à quelque homme que ce fût qu'à lui seul, et cela pendant l'espace de trente jours. Daniel, qui avait coutume de prier le Seigneur trois fois chaque jour, continua ce saint exercice. Mais ses ennemis, qui épiaient avec grand soin toutes ses actions, l'ayant trouvé priant et adorant son Dieu, en avertirent aussitôt Darius, qui fut obligé de le faire jeter dans la fosse aux lions. Le lendemain matin, le roi qui n'avait ainsi traité Daniel qu'avec une extrême répugnance, vint à la fosse, y trouva Daniel en parfaite santé, et ordonna qu'on l'en tirât et qu'on y jetât en sa place ses accusateurs. En même temps, il publia un édit en faveur de la religion des Juifs. Ce fut sous le règne de ce prince que Daniel [3], ayant lu dans les écrits de Jérémie une prédiction qui portait que tout le pays de Juda serait désolé et assujetti, pendant soixante et dix ans, au roi de Babylone, après avoir demandé à Dieu, par de ferventes prières, l'explication de cette prophétie, l'obtint par le ministère de l'ange Gabriel; il apprit en même temps la mort et le sacrifice du Messie, qui devait arriver au bout de soixante et dix semaines, composées de sept années chacune, et qui toutes ensemble faisaient le nombre de quatre cent quatre-vingt-dix ans.

Il est une seconde fois jeté dans la fosse aux lions. Dieu l'en délivre encore vers l'an du monde 3468. Il meurt.

7. Cyrus succéda à Darius le Mède dans la monarchie des Perses et des Mèdes. C'est au règne de ce prince que l'on rapporte l'histoire de [4] Bel et celle du Dragon, qui étaient adorés par les Babyloniens. Daniel, pour avoir mis à mort ce dragon et découvert au roi les impostures des prêtres de Bel, fut abandonné à la fureur des Babyloniens, qui le jetèrent dans la fosse aux lions, où il demeura six jours. Il y fut nourri miraculeusement par le prophète Habacuc, et Dieu le préserva de la gueule de ces bêtes féroces, quoiqu'on les eût affamées exprès, afin qu'elles dévorassent Daniel. Le septième jour, le roi, étant venu à la fosse pour y pleurer Daniel, le vit qui était assis au milieu des lions. Il jeta aussitôt un grand cri, et dit: « Vous êtes grand, ô Seigneur, Dieu de Daniel! » et, ayant fait tirer Daniel de la fosse aux lions, il y fit jeter en même temps ceux qui avaient voulu perdre ce prophète. On croit que Daniel mourut en Chaldée, dans un âge fort avancé, et qu'il ne voulut point profiter de la liberté que Cyrus accorda aux Juifs, de s'en retourner dans leur pays.

Éloge de Daniel.

8. La sagesse de Daniel fut si profonde, que, quoiqu'il fût encore jeune, elle était déjà passée comme en proverbe [5]. « Vous êtes plus sage que Daniel, » disait avec ironie Ézéchiel au roi de Tyr, qui se piquait lui-même de sagesse, « et il n'y a point de secret qui vous soit caché. » Sa sainteté fut si éclatante que, pendant même qu'il vivait, Dieu en fit l'éloge par la bouche d'un de ses prophètes, qui compare sa sainteté à celle de Noé et de Job, en disant: « Si ces [6] trois hommes, Noé, Job et Daniel, se trouvent au milieu de ce pays-là, ils délivreront leurs âmes par leur propre justice. » Josèphe [7] dit que Dieu le combla de ses grâces et l'éleva au rang des plus grands prophètes; qu'il eut la faveur des princes et l'affection des peuples pendant sa vie, et qu'il jouit, après sa mort, d'une réputation immortelle. En quoi cet historien fait paraître plus de bonne foi et moins de scrupule que ceux de sa nation qui sont venus après lui, qui ne mettent point Daniel au nombre des prophètes, sous prétexte qu'il a vécu dans l'éclat d'une condition relevée et fort éloignée du genre de vie des prophètes. Mathathias, dans le [8] Ier livre des Machabées, parle de Daniel avec estime, et le Sauveur lui donne

[1] L'auteur confond ici Evilmérodach avec Balthasar; c'est une opinion qui lui est particulière et qui ne paraît nullement probable. (*L'éditeur.*)

[2] Dan. VI. — [3] Idem. IX. — [4] Idem. XIV. — [5] Ezechiel. XXVIII, 3. — [6] Ezechiel. XIV, 14. — [7] Joseph., lib. X *Antiquit.*, cap. 12. — [8] I Machab. II, 59, 60.

dans [1] l'Évangile le nom de prophète.

Daniel est auteur des prophéties qui portent son nom.

9. Le nom de Daniel ne paraît pas à la tête de ses écrits ; mais ce prophète s'y nomme [2] en tant d'autres endroits et s'y désigne d'une façon si particulière, qu'on ne peut douter qu'il n'en soit le véritable auteur. Aussi ne voyons-nous pas qu'aucun des anciens auteurs, soit juifs, soit chrétiens, les lui ait jamais contestés. Ils se trouvent sous le nom de Daniel dans tous les canons des livres sacrés dressés par Méliton [3] de Sardes, par Origène, par saint Jérôme, par saint Épiphane, par saint Athanase et par tous les autres écrivains ecclésiastiques qui ont fait des catalogues des livres reçus pour canoniques dans l'Église et dans la Synagogue. [4] Jésus-Christ les lui attribue en termes formels; Josèphe l'historien en parle d'une manière qui nous donne lieu de juger que ceux de sa nation ne connaissaient point d'autre auteur de ces prophéties que Daniel. « Les livres, [5] dit-il, qu'il nous a laissés, sont encore aujourd'hui entre nos mains, et nous les conservons comme des gages assurés que Dieu lui a parlé. » Car non-seulement « il a prédit l'avenir, comme les autres prophètes; mais il a encore marqué le temps précis auquel ses prédictions devaient arriver. Il dit ailleurs « que le livre [6] de Daniel est un des livres sacrés » reçus chez les Juifs [7].

Objections que l'on fait ce sujet.

10. Il est vrai que cet historien ne dit rien de l'histoire de Susanne, ni de celle de Bel et du Dragon, ni du cantique des trois jeunes hommes dans la fournaise. Il est même certain, selon le témoignage de saint Jérôme [8], que, de son temps, ces pièces ne se lisaient point dans l'original hébreu. [9] Africain ne les admet pas, et saint [10] Jérôme lui-même a semblé les traiter de fables. Ce Père nous assure que Méthodius, Eusèbe et Apollinaire ont répondu à Porphyre sur l'article des prophéties de Daniel; mais que, pour l'histoire de Susanne, celle de Bel et du Dragon, ils n'ont pas voulu en prendre la défense contre cet ennemi de notre religion [11], parce qu'elles n'avaient pas la même autorité que les divines Écritures. Ils prétendaient, ajoute saint Jérôme, que ces pièces étaient l'ouvrage d'Habacuc, fils de Jasu, de la tribu de Lévi, et que Daniel, dont elles parlaient, était différent de notre prophète. Ils fondaient leur opinion sur une inscription qu'on lisait à la tête de l'histoire de Bel, dans les exemplaires des Septante, en ces termes: « Prophétie d'Habacuc, fils de Juda, de la tribu de Lévi. Il y avait un homme qui était prêtre, nommé Daniel, fils d'Abda, qui mangeait à la table du roi de Babylone,» etc.

Réponse aux objections.

11. Ce sont là les objections les plus spécieuses que l'on a coutume de former contre la vérité de ces histoires. Mais il n'est pas impossible de les détruire. — 1° Celle que l'on tire du silence de Josèphe a peu de solidité. Cet historien n'a pas tout remarqué; on ne peut nier qu'il n'ait passé sous silence un grand nombre d'histoires rapportées dans nos livres saints, qu'il était plus important de ne pas omettre que celles dont il est ici question: par exemple, il ne dit rien de l'adoration du veau d'or, ni des suites fâcheuses de ce crime. Dira-t-on que l'endroit du livre de l'Exode où cette histoire est rapportée, est une pièce supposée et ajoutée après coup?

Suite de la réponse.

12.— 2° Ce que l'on ajoute que les histoires de Susanne, de Bel, du Dragon, ni le cantique

[1] Matth. XXIV, 15.

[2] Il y a plusieurs endroits où Daniel se nomme et où il parle en première personne. Par exemple, au chapitre VIII, après avoir commencé ainsi : *Anno tertio regni Baltassar regis, visio apparuit mihi*; il poursuit: *Ego Daniel, post id quod videram in principio, vide*, etc. Il parle de même au chapitre IX : *In anno primo Darii, filii Assueri, de semine Medorum... anno uno regni ejus, ego Daniel intellexi in libris numerum annorum*, etc.; et au chapitre XII : *Tu autem, Daniel, claude sermones et signa librum usque ad tempus statutum... Et vidi ego Daniel... et dixi*, etc.

[3] Melit. Sard., apud Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 26; Origen., apud Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 25; Hieronym., in *Prolog. Galeat.*; Epiphan., lib. *de Mensur. et Pond.*, num. 22 et 23 Athanas, *Epist. Festal.*; Gregor. Nazianz., *Carm.* 33; concil. III. Carthag., *can.* 47; Innocent. I, *Epist. ad Exuper.*, etc.

[4] Matth. XXIV, 15. — [5] Joseph., lib. X *Antiquit.*, cap. 12.

[6] Idem, ibid., cap. 11. Cet historien marque, au même endroit, que la prophétie de Daniel touchant la ruine du temple était accomplie : *Accidit vero ut templi desolatio fieret, secundum id quod Daniel ante quadringenta et octo annos prædixerat.*

[7] Combien donc sont déraisonnables les objections des rationalistes allemands contre l'authenticité et la divine inspiration des prophéties de Daniel. (*L'éditeur.*)

[8] Danielis liber *apud Hebræos nec Susannæ habet historiam, nec hymnum puerorum, nec Belis Draconisque fabulas.* Hieronym., *Præfat. translat. in Daniel.*

[9] Apud Origen., *Epist. ad African.* — [10] Hieronym., ubi sup.

[11] *Cum et Origenes, et Eusebius, et Apollinarius aliique Ecclesiastici viri et doctores Græciæ, has, ut dixi, visiones non haberi apud Hebræos fateantur; nec se debere respondere Porphyrio, pro his quæ nullam Scripturæ sanctæ auctoritatem præbeant.* Hieronym., *Præfat. com. in Dan.*

des trois jeunes hommes dans la fournaise, ne se trouvaient pas dans les exemplaires hébreux du temps de saint Jérôme, n'est pas une preuve de leur supposition. En effet, si tout ce que l'on ne trouve pas en hébreu dans les livres de l'Ancien Testament est apocryphe, quel sera le livre de l'Écriture où l'on ne rencontre quelques pièces supposées? Il faudra rejeter [1] une partie du livre de Job et de celui de Jérémie, tout le livre de Baruch, plusieurs endroits de l'Exode et de la Genèse, qui ne se trouvent que dans les exemplaires grecs et latins. Nous convenons sans peine que si le texte hébreu n'eût souffert aucune altération, et si les livres écrits en cette langue fussent venus sains et entiers jusqu'à nous, sans aucune perte ni diminution de leur texte original, on devrait s'en tenir là et n'admettre aucune pièce pour canonique qu'elle ne se trouvât dans les textes originaux. Mais on ne prouvera jamais que ces livres n'aient pas été altérés ; le contraire paraît évidemment par plusieurs passages que Jésus-Christ et ses apôtres ont cités de l'Ancien Testament, et qui ne s'y lisent plus, et par un grand nombre d'endroits qui, dès le temps d'Origène [2], se trouvaient en plus « dans les exemplaires grecs de toutes les Églises, que dans le texte hébreu. C'est pourquoi ce Père, si plein de respect pour la majesté de l'Écriture, s'est cru obligé de défendre la tradition sacrée de l'Église, en ce qui regarde les endroits de l'Écriture qui ne se trouvent pas dans les exemplaires hébreux : il n'a pas craint de condamner le scrupule mal fondé de ceux qui, trop favorables aux Juifs, les regardaient comme des juges infaillibles de l'authenticité et de la canonicité de nos livres saints. « Prenons [3] garde, dit-il, en parlant à Africain, qu'en rejetant, par imprudence ou par ignorance, ces endroits de l'Écriture qui ne se lisent point dans l'hébreu, nous n'imposions une loi à nos frères de rejeter les livres sacrés reçus par toutes les Églises, et de flatter les Juifs, en les priant de nous faire part de ceux qui sont purs et qui n'ont rien de supposé. La providence de Dieu, qui a voulu procurer l'entière édification des Églises, en leur confiant les livres saints, aurait-elle bien pu ne pas prendre un soin tout particulier de ceux qui ont été rachetés par un aussi grand prix qu'est la mort de Jésus-Christ? Dieu ne dit-il pas aussi dans ses Écritures : Vous ne changerez point les bornes éternelles qui ont été posées par nos pères? Ce n'est pas que je refuse d'examiner les Écritures grecques et de les conférer avec les nôtres. Je l'ai fait, si je l'ose dire, autant que personne. J'ai discuté toutes les éditions et leurs différences ; j'ai examiné en même temps, autant qu'il est possible, la version des Septante, de peur qu'il ne semblât que je voulusse imposer à toutes les Églises qui sont sous le ciel et donner prétexte de calomnier les exemplaires communs et célèbres. Nous nous exerçons aussi à ne pas ignorer les Écritures des Juifs, afin qu'en disputant avec eux, nous puissions leur citer les passages, selon leurs exemplaires, et qu'ils n'aient plus de prétexte pour mépriser les fidèles, gentils d'origine, et se moquer d'eux, comme ignorant la vérité qui est dans leurs écrits. » Origène ajoute que, si l'histoire de Susanne ne se trouve pas maintenant dans l'hébreu, elle y était autrefois ; que les [4] Juifs l'ont furtivement supprimée et retranchée de leurs exemplaires, ainsi que quelques autres parties de l'Écriture, pour faire perdre la mémoire des faits qui leur étaient les plus honteux, comme d'avoir fait mourir les prophètes ; et que la différence de nos exemplaires et des leurs vient de ce que les nôtres ont été pris sur des originaux plus entiers. Il nous apprend encore [5] que l'histoire de Susanne et des vieillards qui l'avaient calomniée n'était pas inconnue aux Juifs ; qu'ils disaient que les deux vieillards étaient Sédécias et Achiab, dont il est parlé dans Jérémie, et que Nabuchodonosor fit brûler dans une poêle ardente. D'où venait aux Juifs la connaissance de cette histoire, et d'où nous vient la traduction grecque que Théodotion en a faite, sinon de l'hébreu?

[1] Voyez l'Épître d'Origène à Africain, où il rapporte plusieurs passages tirés de ces livres, selon les versions grecques, et qui ne se lisent point dans l'hébreu. — [2] Origen., *Ibid.*

[3] Idem, ibid, pag. 227. Nous ne rapporterons pas ici les autres objections qu'Africain fit à Origène contre l'authenticité de l'histoire de Susanne, ni les réponses qu'y fit Origène; elles sont de peu de conséquence. D'ailleurs, on les verra dans la suite, lorsque nous donnerons l'analyse de la lettre d'Origène à Africain.

[4] *Quapropter rem non aliter gestam esse opinor, quam illos qui censebantur sapientes et principes, et seniores populi suppressisse talia, quæcunque accusationem aliquam ipsorum continebant apud populum.* Origen., *Epist. ad African.*, pag. 234. S. Hippolyte, martyr, dit la même chose, tom. I Oper., pag. 274. — [5] Origen., *Epist. ad African.*, pag. 229.

Suite de la réponse.

13. — 3° A l'autorité d'Africain nous opposons celle de toutes les Églises qui, selon le témoignage d'Origène [1], recevaient ces histoires comme authentiques et véritables. Nous lui opposons encore l'autorité de [2] saint Irénée, de Tertullien, d'Origène, de saint Cyprien, de Didyme d'Alexandrie, de saint Hilaire, de saint Basile, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Chrysostome, de saint Ambroise, de saint Fulgence, d'Avitus, de Bède et d'un grand nombre d'autres qui ont cité les pièces en contestation sous le nom de Daniel et comme étant canoniques. Saint Jérôme même ne paraît pas avoir été d'un sentiment différent de celui des autres Pères sur ce point, puisque Rufin lui ayant reproché de n'avoir point parlé avec assez de respect de l'histoire de Susanne, du cantique des trois jeunes hommes dans la fournaise et de l'histoire de Bel et du dragon, il le traite de calomniateur, [3] et soutient que, dans l'endroit que Ruffin lui objectait, il n'a point parlé selon son sentiment, mais qu'il a seulement rapporté celui des Juifs, sans marquer en aucune manière qu'il l'approuvât. Il ajoute que, s'il n'a point réfuté le sentiment des Juifs sur ce sujet, ç'a été de peur de trop allonger sa préface sur la traduction des prophéties de Daniel. Au reste, il est bon de remarquer que, par le mot de *fabula*, dont s'est servi saint Jérôme pour marquer les histoires de Susanne, de Bel et du Dragon, ce Père n'entend pas ce que nous appelons une fable ou une histoire faite à plaisir, mais une histoire véritable. Cela paraît évidemment par l'endroit que nous venons de citer de son apo-

[1] *Scias itaque ad hæc quid nobis agendum non solum in iis quæ de Susanna, in græca lingua secundum Græcos, per totam Christi Ecclesiam circumferuntur, quæ tamen in Hebræo non habentur.* Origen., *Epist. ad African.*, pag. 223. *Usi sumus Danielis exemplo, non ignorantes quod in hebræo positum non est; sed quoniam in Ecclesiis tenetur.* Origen., *Comment. in Matt.*, tract. 31. Saint Jérôme reconnaît aussi qu'on les lisait dans toutes les Églises du monde : *Quas nos quia in toto orbe dispersæ sunt, vera anteposito subjecimus.* Hieronym., *Præfat. translat. in Dan.*

[2] *Quem et Daniel propheta, cum dixisset ei Cyrus, rex Persarum :* Quare non adoras Bel? *annuntiavit, dicens :* Quoniam non colo idola manufacta. Iren., lib. IV *adv. hæres.*, cap. 5, et Dan. XIV, 3, 4. *Audient eas quæ sunt a Daniele propheta voces :* Semen Chanaan et non Juda, species seduxit te, etc. Iren., lib. IV, cap. 26; Dan. XIII, 20. L'auteur des Eglogues, parmi les ouvrages de saint Clément d'Alexandrie, cite plusieurs fois le cantique des trois jeunes hommes sous le nom de Daniel : *Qui Sidrach, Misach, Abdenago in camino ignis Deum laudantibus astiterunt, dixisse eos asserunt :* Benedicite, cœli, Dominum. *Dein :* Benedicite, angeli. *Sic nimirum de potestatibus puris Scripturæ sanctæ interpretantur cœlos merito itaque subjungit Daniel :* Benedicite, omnis potestas, Dominum. Tom. II op. Clem. Alex., pag. 989; Dan. III, 58 et seq. Tertullien parle de l'histoire de Susanne : *Si et Susanna in judicio revelata argumentum velandi præstat, possum dicere et hic velamen arbitrii fuit. Rea venerat erubescens de infamia sua*, etc. Tertull., lib. *de Coron.*, cap. 4. Il cite aussi l'histoire de Bel : *Nam si ita esset, utique tantæ sanctitatis et constantiæ viri statim habitus inquinatos recusassent, statimque apparuisset Danielem idolis non deseruisse, nec Belem, nec Draconem colere, quod multo postea apparuit.* Tertull., lib. *de Idol.*, cap. 18, et lib. *de Jejun.*, cap. 7. *Sed tempus est nos adversus improbos presbyteros uti sanctæ Susannæ vocibus, quas illi repudiantes historiam Susannæ de catalogo divinorum voluminum desecarunt; nos autem et suscipimus, et contra ipsos opportune proferimus.* Origen., *hom.* 8 *in Levit.* : *Sic Danieli in leonum lacu jussu regis incluso, prandium divinitus procuratus et inter feras esurientes et parcentes homo. Dei pascitur.* Sic Elias, etc. Cyprian., *de Orat. Dom.*, pag. 105, et Dan. XIV, 30 : *Sic et Daniel, cum compelleretur adorare idolum Bel, quem tunc populus et Rex colebat, in asserendum Dei sui honorem plena fidei libertate prorupit, dicens :* Nihil colo ego nisi Dominum meum qui condidit cœlum et terram. Cyprian., *epist.* 18 *ad Thibarit.*, et Dan. XIV, 4. *Hac autem fallacia* (*diabolus*) *etiam presbyteros, qui adversus Susannam in crudelitatem se verterant, intravit, implens animas eorum incendio libidinis, et sera senii voluptate : scriptum est enim :* Venerunt autem et duo presbyteri pleni iniqua cogitatione. Didym., lib. III *de Spirit. Sancto*, tom. IV. Hieronym., pag. 528, et : *Danieli adhuc puero suscitasse dicitur Deus Spiritum Sanctum.* Idem. *ibid.*, pag. 495, et Dan. XIII. Voyez aussi saint Hilaire, *in Psal.* LII et CXXV; Ambros., lib. III *de Spiritu sancto*, cap. 6; Basil., *in cap.* III *Isai.*; Greg. Nazianz., *orat.* 27; Chrysost., *hom. de Susanna*; Augustin., *serm.* 118; Fulgent., lib. *de Fide ad Pet.*; Avit., *epist. ad sororem.* Mais il ne faut pas omettre ce que dit Ruffin de l'hymne des trois jeunes hommes et de Susanne : *Nam omnis illa historia de Susanna, quæ castitatis exemplum præbebat Ecclesiis Dei, ab ipso abscissa est et abjecta atque posthabita. Trium puerorum hymnus, qui maxime diebus solemnibus in Ecclesia Dei canitur, ab isto e loco suo penitus erasus est.* Ruffin., lib. II *adv. Hieronym.*, tom. IV op. Hieron., pag. 446. On ne peut non plus douter que saint Paul n'ait eu en vue l'histoire des trois jeunes hommes dans la fournaise, et celle de Daniel dans la fosse aux lions, lorsqu'il dit dans l'Épître aux Hébreux, chap. XI, 33 et 34 : *Per fidem obturaverunt ora leonum, exstinxerunt impetum ignis.*

[3] *Quod autem refero, qui adversum Susannæ historiam et hymnum trium puerorum et Belis Draconisque fabulas, quæ in volumine hebraico non habentur, Hebræi soleant dicere, qui me criminatur, stultum se sycophantem probat. Non enim quid ipse sentirem ; sed quid illi contra nos dicere soleant, explicavi. Quorum opinioni si non respondi in prologo, brevitati studens, ne non præfationem, sed librum viderer scribere. Puto quod statim subjecerim. Dixi enim, de quo non est hujus temporis disserere.* Hieronym., lib. II *advers. Ruffin.*, tom. IV Op., pag. 431.

logie contre Ruffin; car ce saint y donne le nom de *fabula* à l'histoire de Bel; ce que certainement il n'aurait pas fait en cet endroit, s'il eût pris ce mot dans une mauvaise signification, puisqu'il s'agissait là de se justifier du reproche que lui faisait Ruffin d'avoir parlé avec peu de respect de cette histoire.

Suite de la réponse.

14.— 4° Pour ce qui est de Méthodius, d'Eusèbe et d'Apollinaire, il ne paraît, par aucun endroit, qu'ils aient rejeté ces narrations comme fabuleuses; il est, au contraire, très-vraisemblable que ces auteurs, qui avaient tant de respect et de déférence pour les sentiments d'Origène, ont cru comme lui que l'histoire de Susanne, de Bel et du Dragon était véritable et canonique. Il est vrai qu'ils n'en ont pas pris la défense contre Porphyre. Mais ils n'y étaient pas obligés, parce qu'alors l'Église ne s'était pas expliquée sur la canonicité de ces histoires. Nous avouons cependant qu'ils ont trop légèrement ajouté foi à l'inscription qui se lisait à la tête de ces pièces, et qui en faisait auteur Habacuc, fils de Jasu. Cette inscription ne se trouvait que dans la version qui passait sous le nom des Septante, laquelle était si fautive et si peu sûre, que les Églises l'avaient entièrement [1] abandonnée, pour suivre celle de Théodotion, même avant saint Jérôme.

Sommaire du livre de Daniel.

15. Le livre de Daniel comprend l'histoire de ce qui se passa de plus mémorable pendant quatre-vingts ans, depuis la troisième année du règne de Joakim, roi de Juda, jusqu'à la troisième de Cyrus, roi des Perses. On y voit la prise de Jérusalem, la profanation du temple, la captivité des Juifs, le châtiment que Dieu exerça sur Nabuchodonosor, et la mort funeste de Balthasar, son petit-fils. Les successions des monarchies y sont marquées avec tant de netteté, qu'Alexandre-le-Grand, étant allé à Jérusalem avant la conquête de la Perse et s'étant fait [2] apporter, par le grand-prêtre Jaddus, le livre de Daniel, ne douta point que ce ne fût de lui que se devait entendre ce qui est dit dans le chapitre VIII, que le roi des Grecs devait détruire l'empire des Perses et des Mèdes. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cet ouvrage, c'est que l'on y trouve des témoignages très-clairs de Jésus-Christ. « Car il n'écrit pas seulement, dit saint Jérôme [3], que le Messie viendra, ce qui lui est commun avec le reste des prophètes, mais il marque encore le temps auquel il viendra; il met les rois dans leur ordre, compte les années et en annonce par avance les signes très-manifestes. » C'est, ajoute ce Père, ce qui a porté Porphyre à écrire un volume entier contre le livre de Daniel, « où il nie que ce livre ait été composé par celui dont il porte le nom, et croit qu'il l'a été plutôt par quelqu'un qui vivait en Judée du temps d'Antiochus, surnommé Epiphane; car le prophète y parle avec tant de certitude, qu'il ne semble pas, aux hommes les plus incrédules, avoir prédit des choses futures, mais en avoir raconté de passées. » Le style de Daniel n'a rien de sublime; mais la grandeur des choses dont il parle relève beaucoup son discours. Le premier chapitre et le commencement du second sont écrits en hébreu. La suite, depuis le verset cinquième du second chapitre, jusqu'au huitième, est en chaldéen, quoiqu'en caractères hébraïques. Le reste du livre est en hébreu, excepté les histoires de Suzanne, de Bel et du Dragon, que nous n'avons qu'en grec, de la version de Théodotion, aussi bien que les versets 24, 25 et suivants, jusqu'au 91me du chapitre III, qui renferment les cantique des trois jeunes hommes dans la fournaise.

Écrits faussement attribués à Daniel.

16. Le don que Daniel avait reçu pour l'interprétation des songes a donné lieu à quelques imposteurs de [4] mettre son nom à la tête

[1] *Danielem prophetam juxta Septuaginta interpretes Domini Salvatoris Ecclesiæ non legunt, utentes Theodotionis editione, et hoc cur acciderit nescio..... Hoc unum affirmare possum, quod multum a veritate discordet et recto judicio repudiatus sit.* Hieronym., *Præfat. in Dan.*

[2] Joseph., lib. XI *Antiquit.*, cap. 8. — [3] Hieronym., *Præfat. comm. in Daniel.*

[4] Jean de Sarisbéry, lib. II *Policratici de nugis curialium et vestigiis Philosophorum*, cap. 17, fait mention d'un livre faussement attribué à Daniel, qui avait pour titre : *Conjectorius Danielis*, ou *Interprétation des songes, par le prophète Daniel.* Silburge, dans le catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque Palatine, parle d'un autre intitulé : *Onirocritica Danielis prophetæ*, ou *Jugement des songes, par le prophète Daniel.* Cet auteur remarque que l'ouvrage était distribué selon l'ordre alphabétique. Dans le décret de Gratien, *causa* XXVI, quæst. 7, cap. 15, on lit la condamnation d'un livre qui avait pour titre : *Somnialia Danielis.* Hiekesius, tom. II *Thesauri linguarum septentrionalium*, pag. 88, en cite un autre attribué aussi à Daniel, avec cette inscription : *Libellus de diversitate somniorum.* Ce livre est écrit en latin et contient 229 articles ou explications de songes. L'auteur de la *Synopse*, tom. II Op. Athan., pag. 201, parle d'un livre apocryphe qui portait le nom de Daniel; mais il ne dit point ce qu'il conte-

de plusieurs écrits qu'ils avaient composés sur cette matière. Mais l'Église ne reçoit point d'autre livre de ce prophète, que celui que nous lisons dans nos Bibles.

CHAPITRE XV.

Des écrits des douze petits Prophètes.

Les écrits de ceux que nous appelons *les douze petits Prophètes,* ne composaient [1] qu'un livre chez les Hébreux, apparemment, parce que chacun d'eux, en particulier, ne pouvait faire un juste volume. On leur a donné le nom de petits Prophètes par une raison à peu près semblable, c'est-à-dire, parce qu'ils [2] ont écrit peu de choses, en comparaison de ceux qu'on appelle les grands Prophètes. L'ordre que les petits Prophètes avaient entre eux, dans les exemplaires grecs et latins [3] du temps de saint Jérôme, est différent de celui où ils se trouvent chez les Hébreux. Saint Jérôme, en les traduisant, les remit dans leur premier ordre et les plaça comme ils se trouvaient [4] rangés dans l'hébreu. Plusieurs de ces Prophètes ont vécu dans le royaume de Juda, les autres dans celui d'Israël ou de Samarie. L'auteur de l'Ecclésiastique fait leur éloge en ces termes [5]: « Que les os des douze Prophètes refleurissent dans leurs tombeaux, car ils ont fortifié Jacob et l'ont racheté de la servitude par une foi pleine de courage. » Rien n'est plus digne d'admiration que la parfaite harmonie qui se rencontre entre eux et les grands Prophètes. Ils conspirent tellement tous à une même fin, qui est d'annoncer la venue du Messie, l'établissement et le progrès de son Église, que, comme ils ont tous été animés du même esprit, ils semblent aussi qu'ils n'aient eu qu'une même bouche.

ARTICLE I.

DES PROPHÉTIES D'OSÉE, DE JOEL ET D'AMOS.

Osée commence à prophétiser vers l'an du monde 3180. Dans le même temps Dieu lui commande de prendre pour femme une prostituée. Il prophétise pendant près de cent ans.

1. Osée, fils de Béri, est regardé comme le plus ancien des Prophètes. On lit à la tête de ses prophéties qu'il a prophétisé [6] « sous le règne d'Osias, de Joathan, d'Achar et d'Ézéchias, rois de Juda, et sous le règne de Jéroboam, » second du nom, « roi d'Israël, » c'est-à-dire, pendant l'espace de près de cent ans. Lorsque le Seigneur commença à lui parler [7], il lui commanda, pour rendre ses prédictions plus sensibles, de prendre pour femme une prostituée et d'en avoir des enfants. Osée obéit [8] et prit pour sa femme Gomer, fille de Débélaïm, dont il eut trois enfants, un fils et deux filles. Il appela son fils Jezraël, la première de ses filles *sans miséricorde,* la seconde *non mon peuple* [9]. Dieu le

nait. On trouve dans la Bibliothèque du Roi plusieurs écrits sous le nom de Daniel, la plupart pleins de faussetés; un, entre autres, intitulé : *Odhmat al mantcul an Danial al Nabi*, que l'on dit avoir été fabriqué par quelque musulman. On en a d'autres en français et en allemand, dont on trouve des fragments dans le tome des livres apocryphes de l'Ancien Testament par Fabricius, pag. 1132 et seq. Il y a aussi, dans la Bibliothèque du Roi, un manuscrit qui contient des visions attribuées au prophète Daniel, et qu'on suppose avoir été traduites en grec par les Septante. Luitprand, diacre de l'église de Pavie, paraît avoir eu connaissance de ce recueil, et il en parle fort avantageusement. Peut-être même qu'il est plus ancien que cet auteur et qu'il était déjà connu du temps de saint Epiphane, puisque ce Père, *de Mens. et Ponder.*, num. 10, le cite entre les livres sacrés de l'Ancien Testament. Les Septante traduisirent encore 72 apocryphes. Goldaste, in *Notis*, pag. 354 ; et Lambécius, lib. I, pag. 171; et lib. VI, pag. 41 *Biblioth. Vindobon.*, font mention de quelques autres ouvrages supposés, dont voici les titres : *Liber visionum Danielis prophetæ; Admonitiones quas ei angelus monstravit: Interpretationes, seu omnia revelata de angelo misso a Deo; Prognosticon Danielis; Magni Prophetæ Danielis visio ultima per S. Methodium Patarorum,* (in Lycia Episcopum), *nobis manifestatæ.*

[1] Hieronym., *Præfat. in 12 Proph.* — [2] Augustin., lib. XVIII *de Civit. Dei*, cap. 29. — [3] Hieronym., *Præfat. in 12 Proph.* — [4] Idem., ibid. — [5] Eccles. XLIX, 12. — [6] Osee I, 1. — [7] Osee I, 2. — [8] Ibid. 3.

[9] La réalité historique a en sa faveur la plupart des saints Pères : saint Irénée, saint Basile, saint Cyrille, Théodoret, saint Thomas et le plus grand nombre d'interprètes catholiques, parmi lesquels Théodoret dit qu'il ne peut assez s'étonner de la témérité de ceux qui prétendent que le fait raconté par le prophète n'a point eu lieu en effet. La majorité des Juifs anciens et modernes se décident pour l'interprétation parabolique du récit du prophète, et

lui avait [1] ainsi ordonné, pour apprendre à son peuple, par des noms d'une si funeste signification, que, comme il avait puni par Jéhu, dans la ville de Jezraël, les impiétés d'Achab et de Jézabel, ainsi il punirait sans miséricorde l'idolâtrie et les autres crimes des dix tribus. C'est ce qui arriva quelque temps après, lorsque les restes des dix tribus dans le royaume d'Israël, après sa ruine par Téglatphalassar, furent emmenés captifs, en Assyrie, par Salmanasar, son successeur. Osée reçut encore du Seigneur, en une autre occasion, un commandement aussi extraordinaire que le premier. Ce fut [2] d'aimer une femme adultère, aimée d'un autre que de son mari. Il voulait que l'amitié que ce prophète aurait pour une personne qui en était si indigne, fût la figure de celle qu'il avait pour la Synagogue, depuis même qu'au lieu de lui être fidèle comme à son époux, elle s'était prostituée aux idoles par un adultère spirituel. Osée acheta donc cette femme quinze pièces d'argent et une mesure et demie d'orge; mais il ne l'épousa point; il lui dit seulement de l'attendre et de demeurer dans la continence. Voilà tout ce que nous savons de la vie de ce prophète.

Style de ce prophète. Sommaire de ses prophéties.

2. Osée est fort concis [3] dans son style, et il ne s'exprime que par sentences. Il change souvent de personne et passe rapidement d'un temps et d'une matière à une autre; ce qui ne contribue pas peu à rendre ses prophéties obscures et difficiles à développer. Saint Jérôme dit que, des douze petits Prophètes, Osée est le moins intelligible. Il parle souvent en la personne de Dieu. Partout il invective contre les désordres d'Israël, et quelquefois contre ceux de Juda. Il se plaint amèrement des prêtres et des princes d'Israël, de ce que, par leur autorité et par leur exemple, ils avaient porté les peuples à l'idolâtrie. Il prédit la captivité des dix tribus, il ajoute qu'après qu'elles auront été transportées dans des terres étrangères, Juda demeurera encore quelque temps dans son pays, qu'ensuite cette tribu sera aussi menée captive à Babylone. Ensuite il annonce la ruine de la Synagogue, la venue du Messie et le choix que Dieu devait faire du peuple gentil pour en former son Église.

Joël, on ne sait ni le lieu de sa naissance, ni le temps auquel il a vécu.

3. L'Écriture ne nous apprend rien ni de la vie ni de la mort de Joël, ni du temps auquel il a vécu, ni de sa patrie. Elle n'en dit autre chose sinon qu'il [5] était fils de Phatuel. Saint Jérôme [6], saint Augustin et Théodoret ont cru que ce prophète était contemporain d'Osée, soit parce qu'ils prédisent tous deux les mêmes choses, soit parce que Joël suit immédiatement Osée dans le texte hébreu, suivant cette maxime reçue de plusieurs interprètes [7]: Quand l'époque des prophètes n'est pas marquée à la tête de leurs livres, c'est une preuve qu'ils ont exercé leur ministère avec ceux qui les précèdent. S'il était bien certain que la famine et le ravage des sauterelles, dont il parle au premier chapitre de sa prophétie, fût la même plaie que celle qu'Amos [8] avait en vue, lorsqu'il se plaignait qu'elle était arrivée sans avoir pu toucher les cœurs de ceux qui en avaient été affligés, on pourrait fixer le temps auquel Joël a commencé à prophétiser vers la vingt-unième année du règne d'Ozias, en laquelle ce fléau commença à se faire sentir. Mais ce point est fort contesté, et plusieurs habiles interprètes soutiennent que la stérilité et la sécheresse marquées dans Joël, sont celles qui arrivèrent du temps de Jérémie [9], dont ils prétendent que Joël était contemporain.

4. Quoi qu'il en soit, ce prophète ne parle point des dix tribus. Toute sa prophétie regarde celles de Juda et de Benjamin. Mais, en même temps qu'il annonce à ces deux tribus ce qui devait leur arriver, il prédit la venue du Messie, qu'il appelle le docteur de la justice, l'établissement de son Église, la descente

parmi les saints Pères, saint Jérôme, auquel s'adjoint le commun des interprètes des derniers temps. Dans le premier sentiment, on admet un vrai mariage, ordonné par Dieu pour tirer du désordre cette femme prostituée. Les enfants nés de ce mariage sont des enfants de prostitution, parce qu'ils sont nés d'une femme qui avait été autrefois prostituée. Quant à l'autre femme, Osée ne l'épouse pas; il l'achète comme esclave, et la délivre ainsi du désordre. (*L'éditeur.*)

[1] Osée I, 4. — [2] Ibid. III, 4 et seq.

[3] *Osee commaticus est, et quasi per Sententias loquens.* Hieronym., *Præfat. in 12 Proph.*

[4] *Non ignoro difficillimum me duodecim Prophetarum opus cudere.* Hieronym., *Præfat. lib.* III *in Osee.*

[5] Joel. I, 1.

[6] Hieronym., *in cap.* I *Joel;* Augustin., lib. XVIII *de Civit.*, cap. 27; Theodoret., *Præfat. in Joël.*

[7] *In quibus autem tempus non præfertur in titulo; sub illis eos regibus prophetasse, sub quibus et hi qui ante eos habent titulos, prophetaverunt.* Hieronym., *Præfat. in 12 Proph.*

[8] Amos IV, 7, 8 et 9. — [9] Jerem. XII, 4, 12, et XIV, 12.

du Saint-Esprit sur toute chair, la vertu du nom de Jésus-Christ, qu'il dit devoir être si grande, que quiconque invoquera ce saint nom, sera sauvé. Le style [1] de Joël, dans les deux premiers chapitres, est simple et convient parfaitement à la matière qu'il y traite. Mais, dans la suite, il s'élève et devient plus pompeux et plus figuré, ce qui rend la fin de ses prophéties beaucoup plus obscure que le commencement.

Amos était berger de profession. Il commence à prophétiser environ l'an du monde 3215.

5. Amos, l'un [2] des bergers de la ville de Thécué, dans la tribu de Juda, vécut principalement sous le règne d'Ozias, roi de Juda, et de Jéroboam, roi d'Israël. Son emploi était de [3] conduire des troupeaux. Il n'était ni prophète ni fils de prophète; mais, le Seigneur l'ayant rempli du don de prophétie, il commença à prophétiser. Ce fut, comme il le témoigne lui-même, deux ans avant le tremblement de terre arrivé, comme le dit Josèphe [4], par suite de l'entreprise du roi Ozias sur le ministère des prêtres, la vingt-troisième année du règne de ce prince. Dieu, ayant destiné Amos pour les tribus du royaume d'Israël, l'envoya prophétiser à Béthel, ville de la tribu d'Éphraïm, parce que Jéroboam y avait établi le culte du veau d'or et que c'était le siége de son royaume. Là, ce prophète eut plusieurs visions, dans lesquelles le Seigneur lui fit voir, sous différentes figures, les malheurs qui devaient arriver aux Syriens, aux Philistins, aux Ammonites et à divers autres peuples; mais surtout aux tribus d'Israël, parce que leur ingratitude envers le Seigneur les rendait plus coupables. Comme il publiait ces visions dans Béthel, et qu'il ne cessait d'invectiver contre l'idolâtrie et les autres désordres des Israélites, et de les menacer de la vengeance du Seigneur, Amasias, prêtre de Béthel, l'accusa [5] auprès du roi Jéroboam d'être un sujet révolté et de soulever le peuple contre lui; et il lui ordonna, comme de la part du roi, de sortir du royaume d'Israël et de se retirer dans les terres de Juda. Mais Amos, qui savait que Dieu lui avait commandé de parler, ne crut pas qu'il fût au pouvoir des hommes d'imposer silence au Saint-Esprit. Il continua à prophétiser, et prédit à Amasias lui-même que sa femme serait déshonorée publiquement, ses enfants mis à mort par l'épée, qu'il mourrait lui-même en une terre étrangère, et qu'Israël serait emmené en captivité.

Style d'Amos.

6. Saint Jérôme [6] remarque que, comme chacun aime à parler de son art et à en tirer des comparaisons, Amos en emploie qui, pour l'ordinaire, sont tirées de la vie champêtre, dans laquelle il avait été élevé. En effet, sa prophétie est une allusion continuelle aux instruments, aux ouvrages de la campagne et aux occupations des bergers. Le même [7] Père dit ailleurs qu'Amos n'était point éloquent, et il lui applique ce que saint Paul dit, en parlant de lui-même [8] : « Je suis grossier et peu instruit pour la parole; il n'en est pas de même pour la science. » Cependant saint Augustin [9] a choisi exprès les écrits d'Amos pour montrer qu'il y avait dans les Prophètes une certaine éloquence naturelle et si bien proportionnée à la nature des choses, que ceux mêmes qui regardent avec mépris nos divines Écritures, ne pourraient mieux s'exprimer, « s'ils avaient à traiter la même matière, et devant [10] les mêmes personnes, si toutefois ils voulaient parler avec sagesse. » Mais on peut concilier ces deux grands hommes, si capables l'un et l'autre de juger sainement de la vraie éloquence, en disant que saint Jérôme ne trouvait pas, dans Amos, les discours élevés d'une éloquence et d'une sagesse humaine, ni la délicatesse et la beauté du langage, qui sont les effets de l'art, et que saint Augustin voulait qu'on reconnût dans les écrits de ce prophète [11] « une éloquence telle qu'elle convenait à des hommes de ce caractère, » c'est-à-dire, une éloquence toute surnaturelle et qui, pour n'être pas conforme à toutes les règles de l'art, n'en avait pas moins de beauté, de force et de majesté. L'Apôtre distingue clairement ces deux sortes d'éloquence, et il s'en attribue l'une, et non pas l'autre. « Je [12] n'ai point employé, dit-il aux Corinthiens, en vous parlant et en vous

[1] *Joel planus in principiis, in fine obscurior.* Hieronym., *Præfat. in 12 Proph.*

[2] Amos I. Ce prophète est différent d'Hamotz, père d'Isaïe, comme il paraît en ce que leurs noms en hébreu ne s'écrivent pas de la même manière. — [3] Amos VII, 14 et 15.

[4] Joseph., lib. XI *Antiquit.*, cap. 11. Le prophète Zacharie parle du tremblement de terre arrivé sous Ozias. Zach. XIV, 5.

[5] Amos. VII. — [6] Hieronym., *Comment. in cap. I Amos, 2.*

[7] *Amos propheta fuit imperitus sermone, sed non scientia. Idem enim qui per omnes Prophetas in eo Spiritus Sanctus loquebatur.* Hieronym., *Præfat. in Amos.*

[8] II Cor. XI, 6. — [9] Aug., lib. IV *de Doct. Christ.*, cap. 7. — [10] August., lib. IV *de Doct. Christ.*, cap. 7. — [11] Ibid. — [12] I Cor. II, 4.

prêchant, les discours persuasifs de la sagesse humaine, mais les effets sensibles de l'esprit et de la vertu de Dieu. » Saint Augustin les distingue aussi [1] : « Comme il y a, dit-il, une éloquence convenable aux jeunes gens, et une autre qui convient aux personnes âgées, et qu'il n'y a plus d'éloquence sitôt qu'elle n'a plus de convenance, ni de proportion avec l'orateur; de même il y en a une proportionnée à ces hommes divins, qui mérite si justement une souveraine autorité. Voilà celle qu'ils ont mise en usage. Nulle autre ne leur convenait, et elle ne pouvait convenir à d'autres; car elle leur est propre, et plus elle paraît faible et rampante, plus elle s'élève au-dessus de l'éloquence profane, non par légèreté et par enflure, mais par sa naturelle et solide sublimité. »

ARTICLE II.

DES PROPHÉTIES D'ABDIAS, DE JONAS ET DE MICHÉE.

On ne sait rien de certain touchant Abdias.

1. La personne d'Abdias, son pays, sa vie et le temps de ses prédictions nous sont inconnus. Cependant, comme sa prophétie ne regarde presque que les Iduméens, qu'il menace d'une perte totale, parce qu'ils avaient [2] traité inhumainement les Juifs et qu'ils s'étaient joints aux [3] Chaldéens pour faire le siége de Jérusalem, on conjecture de là que ce prophète vivait après la prise de Jérusalem. Ce qui confirme cette conjecture, c'est qu'Abdias [4] prêchait clairement le retour des Juifs et des Israélites de leur captivité. Saint Jérôme remarque qu'une grande partie [5] de sa prophétie se trouve dans celle de Jérémie. Mais il n'est pas extraordinaire que ces deux prophètes, ayant prophétisé contre les Iduméens, se soient exprimés à peu près dans les mêmes termes sur un même sujet.

Jonas commence à prophétiser l'an du monde 3179.

2. Jonas, fils d'Amathi [6], était Galiléen et natif de la ville de Get Opher, dans la tribu de Zabulon. Jéroboam, second fils de Joas, étant monté sur le trône d'Israël à Samarie, Jonas fut envoyé par le Seigneur pour lui prédire [7] qu'il rétablirait les limites du royaume d'Israël, depuis l'entrée d'Emath jusqu'à la mer Morte, et qu'il vengerait Israël de l'oppression des Syriens. Dieu lui ordonna ensuite de se transporter [8] à Ninive et d'y prêcher que, dans quarante jours, la ville serait détruite; surpris d'un commandement si extraordinaire, il s'enfuit hors de son pays, comme pour se dérober de devant la face du Seigneur, et s'embarqua à Joppé, pour aller à Tharse, en Cilicie [9]. Une tempête qui s'éleva peu après qu'il se fut embarqué, et qui mit le vaisseau en danger d'être brisé, fit juger aux pilotes qu'il y avait, en cela, quelque chose d'extraordinaire, et que ce pourrait être quelqu'un de l'équipage même, qui aurait attiré cette bourrasque; on jeta donc le sort pour savoir d'où venait ce malheur, et le sort tomba sur Jonas. Ce prophète leur déclara la cause de sa fuite, et leur dit que, pour calmer l'orage, il fallait le jeter dans la mer. On l'y jeta, et un [10] grand poisson l'ayant englouti, le garda trois jours et trois nuits dans son ventre, sans lui faire aucun mal. Au bout de trois jours, le poisson jeta Jonas sain et sauf sur le bord de la mer, et le Seigneur lui réitéra le commandement qu'il lui avait fait, d'aller à Ninive. Il obéit, et il y [11] prêcha que, dans quarante jours, la ville serait détruite. La pénitence des Ninivites suspendit les effets de la colère du Seigneur, et la compassion qu'il eut d'eux l'empêcha de leur envoyer les maux qu'il avait résolu de leur faire. Alors Jonas [12], voyant que sa prédiction demeurait sans effet, s'en plaignit à Dieu. Il sortit ensuite de la ville, et alla s'asseoir du côté de l'orient pour s'y reposer. Le Seigneur, pour le défendre contre l'ardeur du soleil, fit naître, sur la cabane que Jonas s'était faite, un lierre qui lui fit ombre; mais un ver, ayan piqué cette plante par la racine, la fit mourir et la rendit sèche. Jonas, exposé par là aux plus grandes ardeurs du soleil, se plaignit de

[1] August., ubi sup., cap. 6. — [2] Abd. x, 11.

[3] *In die cum stares adversus eum, quando capiebant alieni exercitum ejus, et extranei ingrediebantur portas ejus, et super Jerusalem mittebant sortem; tu quoque eras quasi unus ex eis.* Abd. II.

[4] *Et transmigratio exercitus hujus filiorum Israel, omnia loco Chananæorum usque ad Sareptam; et transmigratio Jerusalem quæ in Bosphoro est, possidebit civitates Austri.* Abd. XX.

[5] *Magna pars Abdiæ in Jeremiæ volumine continetur.* Hieronym., *Comm. in Abd.*, pag. 1457. — [6] Jon. I, 1, et IV Reg. XIV, 25.

[7] On ne sait si Jonas prédit ce rétablissement, parlant à Jéroboam lui-même, ou à Joas, son père, ou s'il le prédit à ce jeune prince, lorsqu'il fut associé à la couronne, l'an 3168, lorsque son père partit pour la guerre de Syrie : ou bien si ce ne fut que lorsqu'il commença à régner seul, l'an 3179. Mais, quand cela ne serait arrivé qu'en l'an 3179, Jonas devrait toujours passer pour le plus ancien de tous les prophètes dont nous avons les écrits, puisqu'aucun n'a commencé si tôt à prophétiser.— [8] Jon. I. — [9] A Tharsis ou Tartessus, en Espagne, selon d'autres. (*L'éditeur.*)— [10] Jon. II. — [11] Jon. III. — [12] Jon. IV.

nouveau au Seigneur, et souhaita de mourir. Dieu, qui n'avait fait naître et mourir ce lierre que pour faire connaître à Jonas son tort d'une manière plus sensible, lui dit : « Vous vous fâchez de la mort de cette plante qui a crû sans vous, qui est née en une nuit, et qui est morte la nuit suivante; et moi je ne pardonnerai pas à la grande ville de Ninive, où il y a plus de six-vingt mille personnes qui ne m'ont pas offensé? » Voilà tout ce que nous savons de Jonas.

Le livre de Jonas est principalement historique. Il l'a écrit lui-même.

3. Il est le seul des prophètes qui ait été envoyé aux Gentils. Le livre de Jonas est principalement historique, et, au jugement de saint Augustin, ce prophète « n'a [1] pas tant annoncé le Sauveur par ses discours que par ses travaux. » Saint Jérôme ajoute que, « dans [2] son naufrage, il a été la figure de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et que, sous le nom de la ville de Ninive, il annonce le salut aux nations. » Dans [3] le livre IV des Rois, il est dit que Jonas avait prédit les conquêtes que Jéroboam devait faire sur les ennemis du peuple d'Israël. Cette prophétie ne se trouve pas dans les écrits qui nous restent de ce prophète, et peut-être ne fut-elle mise par écrit que dans les mémoires dont l'auteur du livre IV des Rois s'est servi pour composer son histoire. Quelques-uns doutent même que Jonas ait composé l'ouvrage qui porte son nom, parce qu'il n'y est jamais parlé de lui qu'en troisième personne. Mais cette raison ne suffit pas pour ôter à ce prophète le récit d'un événement que personne n'a pu mieux faire que lui, et qu'on lui attribue depuis tant de siècles. Le livre de Jonas est cité dans celui de Tobie, où nous lisons, selon les Septante [4] : « Mon fils, prenez vos enfants; je suis vieux et prêt à quitter la vie. Retirez-vous dans la ville de Médie, mon fils, parce que je suis persuadé de la vérité de tout ce qui a été prédit par Jonas, que Ninive sera ruinée. »

Michée commence à prophétiser vers l'an du monde 3236.

4. Michée, différent d'un prophète du même nom [5], qui vivait sous Achab, roi d'Israël, et dont nous n'avons aucun écrit, était de la tribu de Juda et natif de [6] Morasthi, bourgade près d'Eleutéropolis, au midi de Jérusalem. Il était contemporain d'Isaïe, d'Osée et d'Amos, et prophétisa sous les rois de Juda, Joathan, Achaz et Ezéchias, pendant l'espace d'environ cinquante ans. Il est fait mention de Michée et de ses prophéties dans les écrits de Jérémie, en ces termes [7] : « Michée, de Morasthi, prophétisa au temps d'Ezéchias, roi de Juda, et il dit à tout le peuple de Juda : Voici ce que dit le Seigneur des armées : Sion sera labourée comme un champ, Jérusalem sera réduite en un monceau de pierres, et cette montagne, où est la maison du Seigneur, deviendra une haute forêt. Fut-il, pour cela, condamné à mort par Ezéchias, roi de Juda, et par tout le peuple? Ne craignirent-ils pas, au contraire, le Seigneur, et n'offrirent-ils pas leurs prières devant le Seigneur? et il se repentit des maux dont il avait résolu de les affliger. » Il paraît, par cet endroit, que le prophète Michée n'est pas mort par le martyre, comme le dit le faux Épiphane, qui assure qu'il fut précipité et mis à mort par Joram, fils d'Achab, offensé de la liberté avec laquelle il lui reprochait ses désordres. On en doit aussi inférer que les prophéties que nous avons, sous le nom de Michée, sont les mêmes que celles qu'on lui attribuait du temps de Jérémie, puisque les paroles que ce prophète en cite s'y [8] trouvent encore aujourd'hui.

Sommaire de la prophétie de Michée. Son style.

5. On remarque dans le prophète Michée des [9] prophéties toutes semblables à celles que nous lisons dans Isaïe, et presque dans les mêmes termes; ce qui montre l'unité de l'esprit qui les animait. Michée a prophétisé contre les deux royaumes de Juda et d'Israël. Il s'élève avec force contre leur idolâtrie et les autres crimes qui en étaient la suite; il prédit aux deux tribus que Jérusalem sera détruite et qu'elles seront emmenées en captivité par les Chaldéens, et que les dix autres le seront par les Assyriens. Il est le seul des prophètes qui ait marqué, en termes [10] exprès, le lieu de la naissance du Messie, dont il dit que la génération est éternelle. Il nous représente l'Eglise de Jésus-Christ sous la figure d'une haute montagne élevée sur plusieurs autres, et ainsi exposée en vue à tous les peuples du monde, qui se hâteront d'y venir en

[1] Augustin., lib. XVIII *de Civit. Dei*, cap. 30. — [2] Hieronym., *Epist. ad Paulin.* Voyez Matth. XII, 40. — [3] IV Reg. XIV, 25 et seq.

[4] Tob. XIV, 5. Saint Jérôme, dans sa *Préface sur Jonas*, cite ce passage et le lit comme les Septante. Mais la Vulgate n'exprime pas le nom de Jonas.

[5] III Reg. XXII, 8. Ce Michée était fils de Jemla, et vivait près de 150 ans auparavant. C'est lui qui est le sixième des douze petits Prophètes.

[6] Mich. I, 1. — [7] Jerem. XXVI, 18. — [8] Mich. III, 12.

[9] Comparez Mich. IV, 1 et seqq. avec Isaïe II, 2, et Mich. IV, 13 avec Isaïe XLI, 15.

[10] Mich. V, 2.

fosle pour y apprendre les voies du salut. Le style de ce prophète est concis et véhément, et tient du sublime. Il passe précipitamment d'un sujet à un autre, sans liaison; ce qui le rend quelquefois fort obscur.

ARTICLE III.

DES PROPHÉTIES DE NAHUM, D'HABACUC ET DE SOPHONIE.

Nahum commence à prophétiser vers l'an du monde 3292.

1. L'Écriture ne nous apprend rien autre chose du prophète Nahum, sinon qu'il était [1] d'Elkesaï, petite [2] bourgarde de la Galilée. Josèphe l'historien [3] assure qu'il prophétisa sous le règne de Joathan, père d'Achaz. Mais ce sentiment paraît insoutenable, et nous aimons mieux suivre celui de saint [4] Jérôme et de Théodoret, qui rapportent la prophétie de Nahum au temps du roi Ezéchias, après l'enlèvement des dix tribus en Assyrie, par Salmanasar. On voit, en effet, par les écrits de ce prophète, que, de son temps, les Israélites n'étaient plus dans leurs pays et qu'on les avait [5] dispersés dans des terres étrangères. Il suppose, au contraire, que le peuple de Juda était encore dans Jérusalem, et qu'il y célébrait [6] ses jours de fêtes et y rendait ses vœux au Seigneur de ce que, par la mort de Sennachérib, il avait rendu la paix à la Judée et l'avait mise en état de célébrer tranquillement la Pâque; ce qu'ils n'avaient pu faire pendant que Sennachérib [7] assiégeait Jérusalem. De là, il semble prouvé assez clairement que Nahum n'a pas prophétisé avant la quinzième année du règne d'Ezéchias, qui fut celle de la mort de Sennachérib et la neuvième depuis la transmigration des dix tribus dans le royaume d'Assyrie.

Sommaire de sa prophétie. Son style.

2. Toute la prophétie de Nahum regarde la ruine du royaume des Assyriens, mais surtout la prise de Ninive par Astyagès et par Nabopolassar, père du grand Nabuchodonosor. Car cette ville fut prise deux fois: 1° l'an du monde 3257, par Arbacès et Bélésus, sur Sardanapal, roi d'Assyrie, qui s'y brûla lui-même, pour n'être point pris par ses ennemis; 2° par Astyagès et par Nabopolassar, sur Chinaladan, roi d'Assyrie, l'an du monde 3378, la seizième année du règne de Josias, roi de Juda. Le style de Nahum est vif, grand et figuré; ses descriptions sont belles, ses comparaisons justes et bien soutenues.

Habacuc commence à prophétiser l'an du monde 3397.

3. Habacuc, dont on ne sait ni la famille ni le pays, a prophétisé peu avant la captivité des deux tribus de Juda et de Benjamin, dans les premières années du règne de Joakim, roi de Juda. Ce qui nous le persuade, c'est que ce prophète, après s'être plaint [8], en des termes très-vifs, des désordres qu'il remarquait parmi les Juifs, témoigne avoir appris de Dieu, par révélation, que bientôt le ciel en tirerait une terrible vengeance, en abandonnant le pays aux [9] Chaldéens. Or, cela arriva, comme l'on sait, la quatrième année de Joakim, roi de Juda. Dieu livra ce prince et ensuite les deux tribus de Juda et de Benjamin entre les mains de Nabuchodonosor, qui fut le premier des rois chaldéens qu'on eût vu dans la Judée et dans les provinces voisines. On croit [10] qu'Habacuc est le même qui, étant enlevé en un moment par un ange, de Judée à Babylone, porta à manger à Daniel, lorsqu'il était dans la fosse aux lions; car, depuis la quatrième année de Joakim, qui répond à l'an du monde 3397, jusqu'à la première année de Cyrus, roi de Perse, qui était l'an du monde 3468, auquel nous croyons que Daniel fut jeté, pour la seconde fois, dans la fosse aux lions, il n'y a que 71 ans.

Sommaire de la prophétie d'Habacuc.

4. Habacuc prédit la ruine de Jérusalem, les conquêtes de Nabuchodonosor, sa métamorphose en bœuf, sa mort, le renversement de l'empire des Chaldéens, la délivrance des Juifs par Cyrus, la venue du Messie. On ne peut douter qu'il n'ait écrit lui-même ses prophéties, puisque Dieu, ainsi qu'il le [11] dit lui-même, lui en avait donné ordre. Nous apprenons de saint Jérôme [12] que le troisième

[1] Nahum I, 1. — [2] Hieronym., *Præfat. in Nahum.* — [3] Joseph., lib. IX *Antiquit.*, cap. 11. — [4] Hieronym. et Theodoret., *Præfat. in Nahum.* — [5] Nahum II, 2. — [6] Nahum. I, 15.

[7] C'est le sens que saint Jérôme donne au verset 15 du chap. I de Nahum, et il se fonde sur un endroit des Paralipomènes que nous n'y lisons pas. Voici ses paroles : *In Paralipomenon scribitur libro quod obsidente Sennacherib Jerusalem, in primo mense Pascha facere non potuerint. Cæso autem per angelum exercitu ejus, et fuga ac morte ejus nuntiato, in secundo mense, summa festivitate Paschæ diem celebraverint: quod ergo dicit, tale est : O Juda, qui regnas in Jerusalem... Ecce venit tibi nuntius.... nuntians Sennacherib mortuum... Celebra festa, redde vota pro nece inimici quæ pollicitus es Deo.* Hieronym., *Com. in cap.* I *Nahum.*

[8] Habac. I, 2, 3 et 4. — [9] Ibid., 5, 6, 10. — [10] Hieronym., *Præfat. in Habacuc.* — [11] Habac. II, 2.

[12] Hieronym., *Præfat. in lib.* II *Habacuc : In Abacuc librum scribimus, proprium cantico ejus opusculum dedicantes, sermonemque epicum et psalterii, id est lyrico more compositum, totis viribus aggredientes.*

chapitre d'Habacuc est un cantique fait à la manière de ceux que l'on chante sur la lyre. Ce prophète est des plus obscurs, et son style est très-vif.

Sophonie prophétise vers l'an du monde 3363.

5. Sophonie, fils [1] de Chusi, fils de Godolias, fils d'Amasias, fils d'Ezéchias, vivait sous le règne de Josias, roi de Juda. La manière dont il parle [2] des désordres de Juda, ses invectives et ses menaces contre les adorateurs et les prêtres de Baal, font juger qu'il a prophétisé avant que ce prince eût réformé les abus de ses États et qu'il en eût exterminé le culte de Baal et des autres faux dieux; ce qui n'arriva que la dix-huitième année de son règne [3]. Sophonie prédit la ruine de l'empire d'Assyrie et la prise de Ninive, qui, comme nous l'avons déjà remarqué, ne tomba en la puissance de Nabopolassar et d'Astiagès que la seizième année du règne de Josias, du monde 3378. Il faut donc placer la prophétie de Sophonie vers les premières années de Josias, dans un temps où le culte des idoles, introduit par Manassès, son père, subsistait encore.

Sommaire de la prophétie de Sophonie. Ecrits faussement attribués à ce prophète.

6. On remarque une grande conformité de style entre Sophonie et Jérémie. Aussi ont-ils vécu en même temps et prédit à peu près les mêmes choses. Sophonie ne parle qu'aux deux tribus de Juda et de Benjamin : les dix autres étaient en captivité dans l'Assyrie. Il menace les peuples de Juda, et surtout les habitants de Jérusalem, de la vengeance du Seigneur, à cause de leur idolâtrie et du mépris de Dieu; il les exhorte à prévenir le jour de sa colère et à retourner à lui, en quittant leurs déréglements. Il prédit les temps heureux de la loi nouvelle, la vocation des Gentils, l'établissement de l'Église. L'auteur [4] de la Synopse cite un livre apocryphe, sous le nom de Sophonie; je ne sais si c'est le même dont parle Nicéphore [5] de Constantinople, qui était composé de six cents versets. Clément d'Alexandrie [6] rapporte un passage qu'il dit être tiré du prophète Sophonie; il ne s'y trouve pas, et ce Père pourrait bien l'avoir pris dans quelque livre apocryphe, intitulé du nom de notre saint prophète.

ARTICLE IV.

DES PROPHÉTIES D'AGGÉE, DE ZACHARIE ET DE MALACHIE.

Aggée a prophétisé l'an du monde 3484.

1. Aggée et les deux prophètes suivants n'ont prophétisé qu'après le retour de la captivité. On ne sait d'où était le premier, ni quelle était sa famille. Il fut envoyé de Dieu, la seconde [7] année de Darius, fils d'Hystaspe, roi de Perse, pour exciter le peuple à rebâtir le temple du Seigneur. Les Juifs en avaient jeté les fondements, peu de temps après leur retour de la captivité. Mais, soit que la crainte du travail et de la dépendance les eût empêchés de continuer l'ouvrage, soit qu'ils n'eussent pu le faire, à cause de la résistance [8] qu'ils y trouvèrent de la part de leurs ennemis, il était demeuré imparfait. Aggée s'adressa donc à Zorobabel [9], prince de Juda, au grand-prêtre Jésus, fils de Josédech, et aux autres principaux de la nation, pour les exhorter à reprendre cet ouvrage interrompu depuis près de quatorze ans. Il parla aussi au peuple et lui reprocha son application à se bâtir des maisons superbement lambrissées, tandis que la maison du Seigneur était déserte et ensevelie sous ses propres ruines. Les remontrances du prophète eurent leur effet, et Darius ayant [10], par l'inspiration de Dieu, confirmé l'édit de Cyrus qui permettait de rebâtir le temple, on commença à y travailler. A peine avait-on mis la main à l'œuvre, que le Seigneur fit dire au peuple par Aggée que ce second temple serait plus riche et plus auguste que le premier, non par la magnificence et la somptuosité de ses bâtiments, mais par la présence, la prédication et les miracles du Désiré de toutes les nations. Il promit aussi à Zorobabel que le Messie naîtrait de sa race.

Zacharie commence à prophétiser l'an du mon-

2. Zacharie, fils de Barachie et petit-fils d'Addo [11], commença à prophétiser le huitième

[1] Sophon. I, 1. — [2] Ibid., 3, 4 et 5.

[3] IV Reg. XXIII, 45. Dans le livre II des Paralipomènes, chap. XXXIV, 3, 4 et 5, il est dit que Josias, *la douzième année après qu'il eut commencé à régner*, détruisit l'idolâtrie dans tout Israël. Mais, pour concilier cet endroit avec celui du livre IV des Rois, que nous venons de citer, il faut que Josias ait commencé la douzième année de son règne à détruire l'idolâtrie, mais qu'il n'ait achevé ce grand ouvrage que la dix-huitième

[4] Tom. II op. Athan., pag. 201. — [5] Niceph., in *Stichometria Chronico subjecta*. — [6] Clem., lib. *Stromat.*, pag. 585. — [7] Agg. I, 1. — [8] I Esdr. IV, 5. — [9] Agg. I, 1. — [10] I Esdr. VI, 1 et seq.

[11] Zachar. I, 1. Esdras ne nomme Zacharie que fils d'Addo; mais il y a apparence que le nom de fils, dans Esdras, est mis pour celui de petit-fils, comme il est très-ordinaire dans l'Écriture. Nous n'examinerons pas ici si le prophète Zacharie est ce Zacharie qui fut mis à mort entre le temple et l'autel :

de 3484. Sommaire de sa prophétie.

mois de la seconde année du règne de Darius, fils d'Hystaspe. Il y a apparence qu'il se [1] joignit au prophète Aggée pour engager les Juifs à reprendre l'ouvrage du temple, interrompu depuis longtemps. Il les exhorta aussi à se convertir au Seigneur et à ne pas imiter l'endurcissement de leurs pères, si souvent châtiés pour n'avoir pas écouté les prophètes. Dieu fit voir à Zacharie, dans deux visions différentes et sous plusieurs figures, la succession des quatre monarchies, savoir : des Assyriens, des Chaldéens, des Perses et des Grecs, qui devait se terminer au règne de Jésus-Christ, dont il décrit la vie et la passion. Il parle aussi de son entrée à Jérusalem et des trente pièces d'argent qui furent le prix de son sang. Zacharie est le plus long et, au jugement de saint [2] Jérôme, le plus obscur des douze petits Prophètes.

Malachie commence à prophétiser vers l'an du monde 3552.

3. Malachie, à qui quelques anciens Pères grecs et latins donnent le nom [3] d'Ange, prophétisa depuis Aggée et Zacharie, après le rétablissement du temple de Jérusalem. On le voit aux reproches que ce prophète fait aux prêtres, et en général à tous les Israélites, sur leur négligence à le servir et à lui offrir des victimes et des offrandes conditionnées suivant la loi. « Vous offrez, leur dit-il de la part du Seigneur [4], vous offrez sur mon autel un pain impur, et vous dites : En quoi vous avons-nous déshonoré ? En ce que vous avez dit : La table du Seigneur est dans le mépris. Si vous présentez une hostie aveugle pour être immolée, n'est-ce pas un mal que vous faites ? Si vous en offrez une qui soit boiteuse ou malade, n'est-ce pas encore un mal ?.... Qui est celui d'entre vous qui ferme les portes de mon temple et qui allume le feu sur mon autel gratuitement ? »

Sommaire de la prophétie de Malachie.

4. Malachie prédit [5], d'une manière très-expresse, le double avénement de Jésus-Christ, et il parle si clairement de la venue de son saint précurseur, que l'ange qui annonça sa naissance, emprunta ses paroles, en disant à Zacharie, père de saint Jean-Baptiste, que le fils qu'il lui promettait, viendrait « dans [6] l'esprit et la vertu d'Elie, pour réunir les cœurs des pères avec leurs enfants et pour rappeler les désobéissants à la prudence des justes. » Il représente aussi, en des termes bien remarquables, le sacrifice [7] du corps et du sang de Jésus-Christ, que l'Église, répandue sur toute la terre, offre à Dieu dans tous les temps et dans tous les lieux du monde ; et, sous l'idée de la dernière guerre des Romains contre les Juifs, il nous décrit les horreurs du jugement dernier.

CHAPITRE XVI.

Des livres des Machabées.

ARTICLE I.

SOMMAIRE HISTORIQUE DES LIVRES DES MACHABÉES.

Commencement du règne d'Alexandre, l'an du monde 3668. Sa mort en 3681. Persécutions d'Antiochus Epiphane contre les Juifs, en

1. Alexandre, roi de Macédoine, après avoir porté ses armes jusqu'aux extrémités [8] du monde, tomba malade, et, connaissant qu'il devait bientôt mourir, partagea, entre ses principaux capitaines, tous les pays qu'il avait conquis. Ptolémée eut en partage l'Egypte ; Séleucus, la Babylonie et la Syrie ; Cassandre, la Macédoine et la Grèce, et Antigone, l'Asie. Séleucus étant mort après quarante-deux ans de règne, Antiochus Soter, surnommé le Grand, lui succéda, et régna pendant dix-neuf ans, laissant, par sa mort, Séleucus Philopator, son fils, héritier de son royaume. Celui-ci ne régna que douze ans, et Antiochus, son frère, que l'on surnomma

Matth. XXIII, 35 ; c'est une difficulté trop difficile à résoudre et sur laquelle on n'a que de simples conjectures. — [1] I Esdr. V, 1.

[2] *Obscurissimus liber Zachariæ prophetæ, et inter duodecim longissimus.* Hieronym., *Præfat. comm. in lib. I Zach.*

[3] Clem. Alexand., lib. I *Stromat.* ; Origen., tom. II *in Joan.* ; Tertull., lib. *cont. Judæos*, cap. 3 ; Chrysost., *orat.* 2 *cont Judæos.* Il est aussi nommé *Ange* dans la version des Septante. *Malachi*, en hébreu, signifie *mon ange*. Les anciens Juifs croyaient que Malachie n'était autre qu'Esdras ; mais leur sentiment n'est fondé que sur de vaines conjectures. Voyez saint Jérôme, *Præfat. in Malach.*

[4] Malach. I, 7, 8, 10. — [5] Malach. III, 1, 2, 3, 4, 5. — [6] Malach. III, 1 et 4, 5 et 6. Voyez Luc. I, 17. — [7] Malach. I, 11. — [8] I Machab. I, 3.

depuis Epiphane, à cause de quelques grandes actions qu'il fit d'abord, lui [1] succéda dans le royaume de Syrie. Ce prince, également cruel et ambitieux, ne se contentant pas de ce seul royaume, se rendit [2] maître de l'Égypte, ravagea la Judée, pilla le temple de Jérusalem, et, ayant fait publier un édit par lequel il obligeait les Juifs à embrasser les superstitions païennes, il fit souffrir les plus horribles supplices à ceux qui refusaient d'y obéir [3].

Victoire de Mathathias et de Judas Machabée sur leurs ennemis, depuis 3833 jusqu'en 3840.

2. Mathathias [4], prêtre d'entre les enfants de Joarib, ne pouvant supporter le misérable état de Jérusalem et de la religion, se retira sur la montagne de Modin, et, s'étant mis à la tête des Juifs qui étaient demeurés fidèles au Seigneur, il combattit contre Félix, lieutenant général des troupes d'Antiochus, le mit en fuite et redonna la liberté aux Juifs, ses frères. Ce grand zélateur de la loi de Dieu étant mort en la cent quarante-sixième année de son âge, Judas, son fils, surnommé Machabée, prit sa [5] place, et fut chef du peuple d'Israël. Il fit la guerre aux généraux que le roi Antiochus envoya en Judée, défit successivement Apollonius, Séron, Nicanor, Gorgias et Lysias, généraux de l'armée de ce prince, délivra le pays de Galaad, reprit Jérusalem, purifia le temple et y rétablit le culte du Seigneur et les sacrifices. Antiochus, ayant appris la résistance des Juifs et les heureux succès de Judas Machabée, en mourut [6] de tristesse.

Suite des victoires de Judas Machabée jusqu'en 3842.

3. Antiochus Eupator [7], son fils, lui succéda. Lysias, qui gouvernait le royaume au nom du jeune prince, mena contre la Judée une armée de cent mille hommes de pied, de vingt mille chevaux et de trente éléphants. Il prit la forteresse de Betsura, et la ville de Jérusalem était prête à tomber entre ses mains, lorsqu'il se vit obligé d'en abandonner le siége et de faire la paix avec les Juifs, pour aller s'opposer aux progrès de Philippe, qui s'était déjà rendu maître d'Antioche.

Démétrius, fils de Séleucus, monte sur le trône de Syrie. Ses troupes sont défaites par Judas Machabée. l'an du monde 3842 et 3842.

4. Cependant [8] Démétrius Soter, fils de Séleucus Philopator, qui avait régné avant Antiochus Epiphane, et à qui le royaume appartenait de droit, par sa naissance, s'étant sauvé de Rome où il était en ôtage, vint en Syrie, prit Antioche qui en était la capitale, y fut reconnu roi, et fit mourir Antiochus Eupator et Lysias. Alcime, ayant obtenu de ce prince la confirmation [9] de la dignité de grand-prêtre qu'il avait reçue d'Eupator, revint en Judée, avec Bacchides, à la tête d'une puissante armée. Mais Judas rendit ses efforts inutiles, défit et tua Nicanor, que Démétrius avait envoyé contre Jérusalem avec une armée encore plus forte que celle qu'il avait confiée à Bacchides.

Alliance des Juifs avec les Romains. Mort de Judas Machabée, l'an du monde 3843.

5. Alors les Juifs, voulant se délivrer du joug des Grecs, qui réduisaient en servitude le royaume d'Israël [10], contractèrent alliance avec les Romains. Mais, pendant qu'ils étaient occupés à ménager cette affaire, Démétrius renvoya [11] Bacchides et Alcime dans la Judée avec des forces considérables. Judas repoussa l'ennemi et le poursuivit jusqu'à ce qu'enfin, accablé par la foule qui l'avait pris par derrière, il mourut en héros au milieu du combat. Jonathas succéda et fut choisi pour prince et chef de la nation. Il vengea la mort de son frère, et, après avoir remporté plusieurs victoires sur Bacchides, il l'obligea à faire la paix, dont le pays jouit pendant deux ans.

Les Juifs se remettent entièrement en liberté sous le grand-prêtre Simon l'an du monde 3861.

6. Quelque temps après, la guerre s'alluma [12] en Syrie entre Démétrius et Alexandre, fils d'Antiochus, surnommé Epiphane. Les Juifs, profitant de l'occasion, se fortifièrent par l'affaiblissement de leurs ennemis; ils se rangèrent du côté d'Alexandre, dont ils espéraient de grands avantages, et ils trouvèrent le moyen de se décharger du [13] joug des nations, auquel ils avaient été assujettis jusque-là. Cette délivrance arriva sous le grand-prêtre Simon, qui périt au milieu d'un repas, par [14] la trahison de Ptolémée, son gendre, après huit ans et environ trois mois de pontificat, l'an du monde 3869. Ptolémée avait envoyé d'autres meurtriers pour tuer Jean Hyrcan, dans le temps qu'il n'y pensait pas. Mais Hyrcan les prévint et les tua lui-même, et ainsi il fut fait souverain pontife, après la mort de Simon, son père. Il fit la guerre avec beaucoup de bonheur; il remporta de [15] grandes victoires sur les ennemis de sa nation, détruisit le temple des Chutéens, qui avait été bâti par Sanaballat, deux cents ans auparavant, rebâtit les murailles de Jérusalem, et mourut après un

[1] II Machab. IV, 7. — [2] I Machab. I, et II Machab. VII.

[3] Ces notions sur les Séleusides sont fort inexactes, puisque l'auteur confond Antiochus I Soter avec Antiochus III le Grand, arrière-petit-fils du précédent. (*L'éditeur.*)

[4] Machab. II, et III Machab. VI, 1 et seq. — [5] I Machab. III, IV, V. — [6] I Ibid. VI, et II Machab. IX. — [7] I Machab. VI, et II Machab. XIII. — [8] Ibid. VII. — [9] Ibid., 8 et suiv. — [10] Ibid., VIII. — [11] Ibid. IX, 1, 2 et seq. — [12] I Machab. X, 11. — [13] Ibid. XI, XII, usq. 16. — [14] Ibid. XVI, 16. — [15] Ibid. 16, in fine.

règne de vingt-neuf ans, comme Eusèbe et saint Jérôme le rapportent après Josèphe. Voilà, en abrégé, ce que contiennent les livres des Machabées, dont nous allons faire la critique.

ARTICLE II.

DU PREMIER ET DU SECOND LIVRE DES MACHABÉES.

Nom de Machabée, pourquoi donné à ces livres.

1. On croit communément que l'on a donné à ces livres le nom de Machabée, parce que Judas, l'un des fils de Mathathias, et très-zélé défenseur de la loi de Dieu, avait fait mettre sur ses étendards les cinq lettres hébraïques équivalentes à celles-ci : MCBEI. qui marquent, en raccourci, cette belle sentence du cantique de Moïse [1] : « Qui est semblable à vous parmi les dieux, ô Seigneur? » C'est, dit-on, par une semblable abréviation que les Romains portaient sur leurs enseignes : [2] S. P. Q. R., pour marquer le sénat et le peuple romain [3]. » Mais, outre qu'on n'a aucune preuve que Judas ait fait écrire cette devise sur ses étendards, il est certain, par les livres mêmes des Machabées, que Judas portait le surnom [4] de Machabée, avant qu'il eût des troupes et avant qu'il eût fait paraître des étendards. Il vaut donc mieux, sans avoir recours à cette subtilité, dire que l'on a mis ce titre à la tête de ces livres, parce qu'ils renferment l'histoire de ce qui s'est passé chez les Juifs, sous le gouvernement de Judas Machabée et de ses frères, Jonathas et Simon, à qui le surnom de Machabée passa avec la dignité de prince et de chef de la nation juive. C'est par une semblable raison que des Hébreux donnent aux livres des Machabées le titre d'Asmonéen, parce qu'il y est beaucoup parlé de Mathathias et de ses descendants, que l'on nomma Asmonéens, soit qu'ils fussent du bourg d'Asamon [5], ou que Mathathias descendit de quelque prêtre célèbre, nommé Asmonéen.

Le premier livre des Machabées a été écrit en hébreu. L'auteur en est inconnu.

2. Le livre Ier des Machabées a été originairement écrit en hébreu, c'est-à-dire en syriaque, qui est la langue qu'on parlait en Judée du temps des Machabées. Le style et le tour de la phrase en sont une preuve, aussi bien que le titre hébreu qu'Origène [6] nous en a conservé. Le texte original de ce livre subsistait encore du temps [7] de saint Jérôme; mais ce Père ne jugea pas à propos de le traduire en latin, parce qu'il ne se lisait pas dans le canon des Juifs. Nous ne l'avons plus aujourd'hui en hébreu : le grec nous tient lieu d'original. C'est sur cette ancienne version qu'a été faite la version latine dont nous nous servons, et qui était dans l'usage ordinaire de l'Église, longtemps avant saint Jérôme. L'auteur du livre Ier des Machabées nous est inconnu; on croit qu'il composa son ouvrage sur les annales ou journaux publics, où l'on avait soin d'insérer ce qui arrivait de plus mémorable dans la république. Il cite, en particulier [8], le livre des *Annales du sacerdoce*, de Jean Hyrcan, à commencer depuis qu'il fut établi prince des prêtres, en la place de son père [9]. Dans ses supputations chronologiques, il suit l'ère des Séleucides [10] ou des Grecs, en s'accommodant toutefois à la manière de compter des Hébreux, qui commençaient cette époque au mois de Nisan ou de mars, six mois plus tôt que les Grecs, qui en mettaient le commencement vers le mois d'octobre. Ce livre contient l'histoire de ce qui s'est passé chez les Juifs, sous la troisième monarchie, qui est celle des Grecs. Il commence à la mort d'Alexandre-le-Grand, arrivée l'an du monde 3681, et finit aux premières années du pontificat de Jean Hyrcan, vers l'an 3871.

Le second livre des Machabées est une com-

3. Le livre II des Machabées est composé de plusieurs pièces qui n'ont entre elles au-

[1] Exod. XII, 11. *Mi camoca-be-elohim Jehova.* — [2] *Senatus populusque Romanus.*

[3] Le mot *Maccab*, d'où vient le nom des Maccabée, signifie la même chose que *Sarbet*, nom qu'on donnait à ce livre, d'après Origène. On peut les traduire par sceptre ou bâton. Quelques-uns conjecturent que ce nom fut donné à Judas, comme celui de Martel à Charles, père de Pépin, pour exprimer la vigueur avec laquelle il écrasait les ennemis de Dieu. (*L'éditeur.*)

[4] I Machab. II, 4. — [5] Josue XV, 27.

[6] Voici le titre hébreu de ce livre tel que le rapporte Origène en ces termes : *Sarbet Sar-banè el*, c'est-à-dire, *le sceptre du prince de enfants de Dieu.* Origen. apud Euseb. lib. VI *Hist.* cap. 25.

[7] *Machabæorum primum librum Hebraicum reperi; secundus græcus est.* Hieronym., *Prolog. Galeat.*

[8] I Machab. XVI, 24.

[9] On voit par là combien sont peu fondés les incrédules, qui reprochent aux livres des Machabées de manquer de véracité. (*L'éditeur.*)

[10] L'ère ou l'époque des Séleucides, ainsi appelée à cause de Séleucus, roi de Syrie, a commencé, sous le règne de ce prince, l'an de la période Julienne 4403, du monde 3692, avant Jésus-Christ 308, avant l'ère vulgaire 312. Le livre Ier des Machabées en met le commencement au printemps, le second en automne, vers le mois de tizri ou d'octobre, d'où vient que leurs dates ne paraissent pas toujours se rencontrer.

pilation de plusieurs pièces de différents auteurs. On ne sait qui est l'auteur de cette compilation.

cune liaison. On trouve d'abord deux Lettres écrites par les Juifs, qui étaient en Judée, aux Juifs qui demeuraient en Égypte. La première fut écrite sous le règne de Démétrius, l'an 169 de l'ère des Séleucides. La seconde, qui est de l'an 188, n'est datée du règne d'aucun roi, parce qu'alors la république des Juifs jouissait d'une pleine liberté. Après ces deux Lettres, suit la préface de l'auteur de ce livre, dans laquelle il avertit qu'ayant considéré le grand nombre d'écrits composés sur cette matière et la difficulté de s'instruire, en les consultant tous séparément, il s'est chargé de rapporter succinctement ce qui a été écrit en cinq livres par Jason le Cyrénéen. Mais cet abréviateur ne s'est pas tellement assujetti à suivre Jason, qu'il n'ait rien ajouté à son ouvrage. Car, outre les deux Lettres dont nous venons de parler, il paraît qu'il a tiré d'ailleurs ce qu'il raconte dans les quatre derniers chapitres. Ce sont, en effet, des morceaux hors de leur place; le style en est différent de celui de Jason, et ils ne conviennent pas avec lui, dans plusieurs endroits. Par exemple, au chapitre XIII, il est dit qu'Antiochus Eupator marcha contre la Judée, avec cent dix mille hommes de pied, tandis que Jason, au chapitre XI, n'en compte que quatre-vingt mille. Enfin, ce qui est raconté dans ce chapitre XIII est la même chose que ce que nous lisons dans les chapitres XI et XII, à quelques petites additions ou retranchements près, que l'historien a jugé à propos de faire. L'auteur de cette compilation nous est inconnu. On croit qu'il a été contemporain de Jean Hyrcan, et qu'il vivait à peu près dans le temps de la seconde Lettre des Juifs de Jérusalem à ceux d'Égypte, vers l'an du monde 3880. Son ouvrage eut tant de cours, qu'il effaça ceux dont il s'était servi pour composer son histoire, et occasionna la perte des cinq livres de Jason. Il ne paraît pas qu'il ait rien emprunté du livre Ier des Machabées, ni même qu'il l'ait vu. Cependant il ne dit presque rien qui ne s'y trouve; mais il ne suit pas le même ordre et ne conduit pas si loin sa narration. Il l'a commencée à l'entreprise d'Héliodore, envoyé par Séleucus pour enlever les trésors du temple, et la finit à la victoire de Judas Machabée sur Nicanor. Ainsi ce livre ne contient l'histoire que d'environ quinze ans, depuis l'an du monde 3828 jusqu'en 3843.

Les deux premiers livres des Machabées sont canoniques.

4. Les deux premiers livres des Machabées, n'ayant été écrits que longtemps après la clôture du canon de l'Écriture, il n'est pas surprenant de ne pas les y trouver. Mais Josèphe nous est un témoin non suspect de l'estime qu'on en a toujours fait chez les Juifs, puisqu'il en a inséré tout le contenu dans ses *Antiquités*[1] *judaïques*, où, toutefois[2], il fait professsion de n'employer d'autres monuments que ceux qui ont, parmi les Juifs, une autorité divine. C'est de là que saint Paul avait tiré ce qu'il dit, dans son Épître[3] aux Hébreux, du saint vieillard Eléazar, un des martyrs de l'Ancien Testament, qui a fait paraître le plus de zèle pour la défense de la loi. Tertullien[4] s'est aussi servi du témoignage du livre Ier des Machabées pour montrer aux Juifs que la manière dont ils sanctifiaient le sabbat était trop superstitieuse, et qu'on pouvait le violer sans scrupule, pour la délivrance de la patrie. Origène[5], saint[6] Cyprien, saint[7] Hilaire,

[1] Voyez Joseph., lib. XII *Antiq. Jud.*, cap. 6 et seqq.

[2] *Præsens vero opus aggressus sum, ratus Græcis omnibus cognitu non injucundum fore. Complectetur enim universam gentis nostræ antiquitatem, formamque reipublicæ ex hebraicis litteris translatam.... Sunt autem innumera sacris litteris prodita* μυρία δὲ ἐστὶ δηλούμενα διὰ τῶν ἱερῶν γραμματῶν, *ut quæ quinque millium annorum historiam in se complectantur... hæc omnia procedens oratio accurate suo quæque ordine docebit*. Joseph., *Procemio in lib. Antiq. Judaïc.*, pag. 1. 2 et 3.

[3] Saint Paul, dans l'Épître aux Hébreux, chap. XI, 25, dit que, parmi les martyrs de l'Ancien Testament, il y en a qui ont souffert la peine du *tympanum*. ἄλλοι δὲ ἐτυμπανίστησαν, paroles qui désignent visiblement le saint vieillard Éléazar, qui, selon que nous le lisons dans le livre II des Machabées, chap. VI, 19, souffrit le supplice du *tympanum*. αὐθαιρέτως ἐπὶ τὸ τύμπανον προσῆρε.

[4] *Nec dubium est opus servile eos operatos, cum prædas belli agerent ex Dei præcepto. Nam et temporibus Machabæorum sabbatis pugnando fortiter fecerunt, et hostes allophylos expugnaverunt, legemque paternam ad pristinum vitæ statum pugnando sabbatis revocaverunt*. Tertull., lib. *adv Judæos*, cap. 4.

[5] *Ut autem ex Scripturarum auctoritate hæc ita se habere doceamus, audi Machabæorum librum, ubi mater septem martyrum unum ex filiis cohortatur ad toleranda tormenta, ait ei:* Rogo te, fili, respice cœlum et terram, etc. Machab. II, 7; Origen., lib. II *de Principiis*.

[6] *Sed non idcirco, frater charissime, relinquenda est ecclesiastica disciplina aut sacerdotalis solvenda censura, quoniam conviciis infestamur, aut terroribus quatimur, quando occurrat et moneat Scriptura divina dicens:* Verba viri peccatoris ne timueritis, quia gloria ejus in stercora erit et in vermes. I Machab. II, 62; Cyprian., *epist*. 50 *ad Cornel.*, pag. 260. Voyez aussi lib. *Testimon. ad Quirin.*, pag. 46, 51, 52, et lib. *de Lapsis*, cap. 11, pag. 89. — [7] Hilar., lib. *contra Constant.*, num. 6, et *in Psalm.* 134, num. 25.

saint [1] Jérôme, saint [2] Ambroise, citent souvent les livres des Machabées sous le nom d'Écriture sainte. On les trouve aussi dans [3] le catalogue des divines Écritures, rapporté dans le dernier des canons apostoliques, dans le concile d'Hippone, dans le troisième de Carthage, dans l'Épître d'Innocent Ier à Exupère, dans les actes du concile romain sous Gélase, dans saint Isidore, dans les conciles de Florence et de Trente. Enfin saint Augustin dit, en termes [4] formels, que l'Église les reçoit au nombre des livres canoniques. Depuis le rétablissement du temple jusqu'à Aristobule, « la supputation des temps, dit ce Père, ne se trouve pas dans les saintes Écritures qu'on appelle canoniques ; mais ailleurs, comme dans les livres des Machabées, qui, bien qu'ils ne soient pas reçus des Juifs pour canoniques, sont reconnus pour tels par l'Église, à cause des souffrances admirables de quelques martyrs qui, avant l'incarnation de Jésus-Christ, ont combattu pour la loi de Dieu, jusqu'au dernier soupir, et ont enduré des maux étranges et inouïs. » Or, ce témoignage de saint Augustin est d'autant plus remarquable, qu'il est une preuve non-seulement de la foi de l'Église touchant la canonicité des livres des Machabées, mais encore de la distinction que les anciens et, après eux, plusieurs écrivains du moyen âge ont faite du canon des Juifs d'avec celui de l'Église. Car ce saint, après avoir dit que les livres des Machabées ne sont pas du nombre des canoniques, ajoute, deux lignes plus bas, que l'Église les reçoit pour canoniques, quoique les Juifs ne leur donnent pas la même autorité. Cette distinction servira à concilier Origène, saint Jérôme et un grand nombre d'autres écrivains ecclésiastiques, qui, en faisant le catalogue des livres saints, en ont exclu les livres des Machabées et autres deutérocanoniques, qu'ils ont, toutefois, cités comme divins dans leurs commentaires et autres ouvrages. Elle fera voir en même temps que, quoique ces livres ne se trouvent pas dans le canon des Juifs, rapporté par plusieurs écrivains ecclésiastiques, ils n'en ont pas moins d'autorité dans l'Église, qui, fondée sur une tradition constante et universelle, les a mis au rang des divines Écritures.

Objection contre la canonicité des deux premiers livres des Machabées.

5. On objecte qu'il y a dans les livres des Machabées plusieurs fautes contre la vérité de l'histoire et de la religion; par exemple, il y est dit [5]: Alexandre partagea, avant sa mort, son empire entre les grands de sa cour; Antiochus-le [6]-Grand tomba vif entre les mains des Romains; ceux-ci donnèrent [7] au roi Eumène le pays des Indiens, des Mèdes et des Lydiens; [8] le Sénat romain était composé de trois cent vingt sénateurs; les Romains confiaient chaque année leur souveraine magistrature à un seul homme [9]. On y lit encore que l'auteur du livre Ier des Machabées donna à Alexandre Ballès le nom de fils [10] d'Antiochus, quoiqu'il ne le fut jamais; que l'auteur du du IIe de ces livres [11] avoue qu'il n'a fait qu'abréger les cinq livres de Jason, qui, dit-on, était païen; qu'il reconnaît que son [12] style n'est pas toujours exact; enfin, qu'il loue le zèle de Razias, de ce qu'il se donna un [13] coup d'épée, de peur de tomber entre les mains de ses ennemis, et Judas Machabée, de ce qu'il fit offrir des sacrifices pour ceux qui étaient morts dans le combat, et sous les tuniques desquels on avait trouvé des choses qui étaient consacrées aux idoles.

[1] *Hoc enim Scriptura commemorat, quod Alexander, rex Macedonum, egressus sit de terra Cethim.* Hieronym., *Comm. in Isai.*, cap. 23, lib. V. Voyez *comm. in cap.* 7, et *in Ecclesiast.*, et *in cap.* VIII *Dan.*— [2] Ambros. lib. II, *de Jacob.*, cap. 9, 10, 11.

[3] *Sint autem vobis omnibus clericis et laicis, libri venerabiles et sancti Veteris quidem Testamenti; Moisis quinque... Judithæ unus, Machabæorum tres.* Can. Apost. 86. *Item placuit ut præter Scripturas canonicas, nihil in Ecclesia legatur sub nomine divinarum Scripturarum. Sunt autem canonicæ Scripturæ, Genesis... Esdræ libri duo, Machabæorum libri duo.* Concil. Carthag. III., *can.* 47. *Qui vero libri recipiantur in canone sanctarum Scripturarum, brevis adnexus ostendit. Moisis libri quinque,.. Judith unicus, Machabæorum duo.* Innocent Ier, *epist. ad Exuper. Ordo librorum Veteris Testamenti quem sancta et catholica Romana suscipit et veneratur Ecclesia: Genesis liber unus.... Judith liber unus. Machabæorum liber unus.* Dans d'autres exemplaires on lit: *Machabæorum libri duo.* Synod. Rom., an. 484, tom. VI *Concil.* Labb., pag. 1260 et 1261. *Quartus est apud nos ordo Veteris Testamenti, eorum librorum qui in canone Hebraico non sunt. Quorum primus est Sapientiæ liber, secundus Ecclesiasticus, tertius Tobias, quartus Judith, quintus et sextus Machabæorum; quos licet Hebræi inter apocrypha separent, Ecclesia tamen Christi inter divinos libros honorat et prædicat.* Isidor., lib. VI, cap. 1. Voyez Concil. Florent., tom. XIII *Concil.* Labb., pag. 1206, et Concil. Trid., *sess.* 4.

[4] *In quibus sunt Machabæorum libri, quos non Judæi, sed Ecclesia pro canonicis habet.* Augustin., lib. XVIII *de Civit.*, cap 36.

[5] I Machab. I, 7. — [6] Ibid. VIII, 7. — [7] Ibid. VIII, 8. — [8] Ibid. VIII, 15. — [9] Ibid. VIII, 16. — [10] Ibid. X, 1. — [11] II Machab. II, 24. — [12] Ibid. XV, 40. — [13] Ibid. XIV, 41 et 42.

Réponse à ces objections.

6. Mais il est aisé de satisfaire à toutes ces difficultés et de montrer que les livres des Machabées n'ont rien de contraire à la vérité de l'histoire ni de la religion. — 1° Ce que dit l'auteur de ces livres, qu'Alexandre partagea son royaume entre les grands de sa cour, lorsqu'il vivait encore, se trouve confirmé par plusieurs historiens [1] profanes et peut se concilier avec ce que d'autres en ont écrit, savoir que ce partage ne se fit qu'après [2] la mort d'Alexandre. Il est, en effet, très-possible que ce prince ait fait le partage de son royaume entre les grands de sa cour, et que ces grands seigneurs ne se soient rendus les maîtres absolus des provinces qui leur étaient échues qu'après la mort d'Alexandre. C'est ainsi qu'en usa Louis-le-Pieux : il divisa [3] l'empire entre ses fils pendant sa vie, mais ses enfants n'en jouirent qu'après sa mort. — 2° Quoique les historiens ne disent pas qu'Antiochus soit tombé entre les mains du vainqueur, il ne s'ensuit pas que cela soit faux. L'auteur des livres des Machabées a pu savoir une circonstance de l'histoire d'Antiochus que les autres écrivains auront ignorée. D'ailleurs, ce prince, de l'aveu même des historiens [4] profanes, fut autant assujetti aux Romains, que s'il eût été réellement leur captif. Car il lui fallut payer tous les frais de la guerre ; donner trois cent cinquante talents au roi Eumène ; envoyer vingt ôtages et les échanger tous les trois ans ; abandonner tout le pays qu'il avait en Europe et tout ce qui était au-delà du mont Taurus, jusqu'au fleuve Halys ; livrer tous les éléphants qu'il avait à Apamée, sans avoir la liberté d'en acheter de nouveaux ; donner tous les vaisseaux de guerre et leurs équipages, sans en pouvoir conserver que dix de transport et en équiper aucun qui eût plus de trente rames. — 3° On convient qu'il ne paraît, par aucun historien profane, que, du temps de Judas Machabée, ni les Indiens ni les Mèdes aient été soumis à Antiochus, ou à Eumène. Mais, quoique l'histoire ne nous ait pas conservé tout ce qui s'est passé dans ce temps-là, il suffit, pour la vérité du récit que fait l'auteur du livre Ier des Machabées, que Judas eût ouï dire que les Romains « avaient donné au roi Eumène » le pays des Indiens, des Mèdes et des Lydiens, après l'avoir conquis sur Antiochus. Il en est de même de ce que cet historien rapporte touchant le nombre des sénateurs romains et du magistrat que l'on choisissait chaque année pour gouverner seul la république. Il n'avance ces faits que sur ce que la renommée en avait appris à Judas Machabée. Il n'assure rien de lui-même. — 4° L'auteur du livre Ier des Machabées a pu, sans blesser la vérité de l'histoire, donner à Alexandre Ballès le nom de fils d'Antiochus, puisqu'il était reconnu pour tel par le sénat romain et par les Juifs, aussi bien que par les Egyptiens et par les Syriens. — 5° On ne produit aucune preuve du paganisme de Jason ; il paraît, au contraire, qu'il était Juif de naissance, étant de la province de Cyrène, où, comme nous l'apprennent les écrivains [5] du Nouveau Testament, il y avait un très-grand nombre de Juifs. Ce qu'on ajoute, que son livre n'est qu'un abrégé, que le style n'en est pas toujours correct, ne peut empêcher qu'on ne l'admette comme canonique et qu'on ne reconnaisse que le Saint-Esprit a communiqué véritablement sa lumière à cet auteur, pour composer son abrégé même. Les livres des Rois et des Paralipomènes ne sont qu'un abrégé fait sur des mémoires beaucoup plus amples : en sont-ils pour cela moins canoniques ? Le peu de correction dans le style de cet écrivain, si toutefois il en manque, ne peut non plus nuire aux vérités qu'il enseigne. On sait que le dessein de l'Esprit de Dieu n'a point été d'employer [6] « des discours savants et des paroles persuasives, selon la sagesse humaine, » pour nous faire connaître ses dons divins, afin que « la foi ne fût pas fondée sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu. »

[1] Quinte-Curce avoue que le sentiment de l'auteur du livre Ier des Machabées était suivi de plusieurs : *Credidere quidam testamento Alexandri distributas esse provincias ; sed famam ejus rei, quanquam ab auctoribus tradita est, vanam fuisse comperimus.* Quint.-Curt., lib. X. Diodore de Sicile nous apprend aussi qu'Alexandre avait fait un testament pour le partage de tous ses États, et qu'il l'avait déposé dans la ville de Rhodes par préférence aux autres villes. *Alexander sane hanc urbem præ cæteris coluerat, maxime ita quidem, ut testamentum de toto regno illic deponeret.* Diodor., lib. XX, pag. 587 et pag. 809.

[2] *Alexandro mortuo, cum regna singulis familiaribus dispertirentur, et summa rerum tradita esset tuenda eidem, cui Alexander moriens annulum suum dederat, Perdiccæ,* etc. Cornel. Nepos, tit. 18, pag. 93. Voyez aussi Diodore de Sicile, lib. XIX, pag. 587.

[3] Voyez la charte de cette division au tome I des Capitulaires des rois de France par Baluze, p. 574.

[4] Tit.-Liv., lib. XXXVIII, et Polyb., lib. XV et XVII.

[5] Act. II, 10, et Joseph., lib. XIV *Antiquit.*, cap. 10, 13 et 16,

[6] I Cor. II, 4, 13.

Et saint Paul, écrivant aux Corinthiens, n'hésite pas à leur dire que, « s'il était [1] ignorant et grossier pour la parole, il ne l'était pas pour la science. » — 6° C'est mal à propos que l'on prétend que l'auteur du livre II des Machabées a loué l'action de Razias [2]. « Les auteurs profanes, dit saint Augustin, loueraient une telle action ; mais, pour l'Écriture, quoiqu'elle ait loué cet homme sur d'autres choses, » comme sur son amour pour sa patrie, sur son attachement au judaïsme, « elle ne fait que narrer simplement cette action-là, sans la louer ; et, si elle nous la propose, ce n'est pas afin que nous en fassions un exemple à suivre....... Il est écrit qu'il voulut mourir noblement et courageusement, mais ce n'est pas pour cela une action d'un homme sage. » Mais il n'en est pas ainsi de celle de Judas Machabée. La charité lui fit présumer que les soldats qui étaient morts dans le combat avaient conçu du repentir de leur action avant leur mort, et qu'ils en avaient demandé pardon à Dieu ; ou qu'ils ne s'étaient portés à enlever des choses consacrées aux idoles que comme de simples dépouilles, sans aucun dessein d'idolâtrie. Il était donc de sa piété de faire offrir des sacrifices pour leurs péchés.

ARTICLE III.

DU TROISIÈME ET DU QUATRIÈME LIVRE DES MACHABÉES.

On ne sait pourquoi le livre III des Machabées est ainsi appelé.

1. Le livre qui est connu sous le nom de troisième des Machabées, renferme l'histoire de la délivrance miraculeuse des Juifs d'Alexandrie, captifs et prisonniers sous le règne de l'un des [3] Ptolémées, roi d'Egypte. On ne sait [4] pourquoi on a donné à cet écrit le surnom de troisième des Machabées ; il n'y est pas dit un seul mot de ces illustres zélateurs des lois de Dieu, et il n'a aucun rapport ni à leurs personnes, ni à leur temps, ni à leur histoire. Josèphe [5] parle de cette délivrance miraculeuse des Juifs, et il s'en sert contre Appion pour lui prouver que, dans la guerre contre Ptolémée Physcon, roi d'Egypte, les Juifs n'avaient rien fait contre la fidélité qu'ils devaient aux princes leurs alliés, puisque Dieu même, en prenant leur défense, les avait miraculeusement justifiés. Mais, dans le récit qu'il en fait, il ne s'accorde [6] pas dans plusieurs circonstances avec l'auteur du livre III des Machabées.

L'auteur en est inconnu ; l'ouvrage est édifiant, mais apocryphe.

2. Cet auteur nous est inconnu. Son ouvrage est écrit en grec, d'un style assez élégant, mais un peu enflé. Il est plein de sentiments très-édifiants et très-élevés, et mérite d'être lu. Il ne paraît pas que les anciens Pères latins aient eu connaissance de ce livre. Quelques-uns d'entre les Grecs [7] l'ont cité comme canonique. Mais l'auteur de la Synopse, attribuée à saint Athanase, le met [8] au nombre des livres de l'Ancien Testament dont l'autorité est douteuse, et aujourd'hui il passe pour apocryphe, tant chez les Grecs que chez les Latins. Outre les versions latines et françaises qu'on a faites de ce livre, il y en a une syriaque dans la Polyglotte d'Angleterre, assez fidèlement traduite sur le texte original.

Quatrième livre des Machabées. Ce qu'il contient ; l'auteur en est inconnu.

3. On trouve dans la même Polyglotte, aussi bien que dans celle de Paris, une histoire arabe des Machabées qui contient ce qui s'est passé de plus remarquable chez les Juifs pendant près de deux cents ans, depuis environ l'an du monde 3817 jusqu'en l'an 3999, c'est-à-dire depuis le règne de Séleucus, fils d'Antiochus-le-Grand, jusque vers la trente-sixième année du règne du grand Hérode. On ne sait point qui est l'auteur de cette pièce, ni en quel temps il a vécu. Si les bornes qu'il donne à son histoire étaient une preuve bien certaine du temps auquel il écrivait, il devrait passer pour plus ancien que Josèphe, qui ne vint au monde que la première année du règne de Caius, plus de quarante ans après la mort des deux fils d'Hérode, Alexandre et Aristobule, où l'auteur du livre IV des Ma-

[1] II Cor. II, 6. — [2] August., *epist.* 204 *ad Dulcitium.*

[3] L'auteur de ce livre met cet événement sous Ptolémée Philométor, ou, selon la version Syriaque, Philopator ; Josèphe, lib. II *cont. Appion.*, pag. 1064, le nomme Ptolémée Physcon.

[4] Peut-être le nomme-t-on ainsi à cause de la ressemblance qu'on a remarquée entre le zèle et la piété des Juifs d'Alexandrie et des Machabées. — [5] Joseph., lib. II *cont. Appion.*, pag. 1064.

[6] Par exemple, l'auteur du livre III des Machabées dit que deux anges sortis du ciel, s'étant présentés au-devant des soldats et des éléphants, les jetèrent dans une si horrible crainte, que, s'enfuyant sans ordre, ils furent, pour la plupart, étouffés et foulés aux pieds des éléphants. Josèphe dit, au contraire, que Ptolémée vit un homme dont l'aspect lui parut terrible, qui lui défendit d'insulter aux Juifs.

[7] Theodoret., *in cap.* 9 *Dan.*, 7 ; Niceph., *Constantinop.* in fine *Chronograph.*, can. 84 Apostolic. Philostorg., lib. I *Hist.*, cap. 1.

[8] *Synops.* Athan., tom. II op. Athan., pag. 120.

chabées finit son histoire. Mais, comme il parle d'une troisième [1] transmigration des Juifs, et qu'on n'en connaît point d'autre que celle qui arriva sous Tite et Vespasien, contemporains de Josèphe, il y a plus d'apparence que ces deux historiens vivaient à peu près dans le même temps. Quoi qu'il en soit, il paraît, par plusieurs [2] endroits de ce livre, que l'auteur n'a fait qu'extraire et copier des mémoires plus amples et tirés d'un auteur plus ancien que lui, qu'il cite sans le nommer. Il se rencontre très-souvent avec Josèphe, et dit les mêmes choses que lui, presque mot pour mot. Mais il n'est pas toujours de son sentiment; il lui est même quelquefois contraire, pour des faits, et raconte les choses tout autrement. Par exemple, il dit que Ptolémée fit conduire [3] les septante Interprètes « dans des cellules qu'il avait fait préparer pour chacun d'eux, au nombre de soixante-dix; qu'il ordonna qu'ils eussent chacun un secrétaire, et qu'il leur défendit de conférer ensemble, craignant qu'ils ne convinssent entre eux de faire quelques changements à leurs livres : » ce qui est contraire à ce que Josèphe rapporte, car il dit [4] que les septante Interprètes conférèrent ensemble; il ne fait aucune mention de ces soixante-dix cellules ou maisons séparées, ni de ce grand nombre de secrétaires, mais d'une seule maison et d'un seul secrétaire, nommé Démétrius.

Division de ce livre.

4. L'auteur de la Synopse, qui porte le nom de saint Athanase, cite ce livre [5] et le met au nombre de ceux qui ne sont pas reçus d'un consentement unanime dans l'Église. On peut le diviser en deux parties. La première s'étend depuis le premier chapitre jusqu'au seizième inclusivement. L'historien y met bien des circonstances qui se lisent dans les deux premiers livres des Machabées; mais il y en ajoute qui ne s'y trouvent pas. La seconde partie, qui comprend le reste du livre, a été composée sur les mémoires d'Hérode, sur ceux de Nicolas de Damas, de Strabon, de Tite-Live et de quelques autres, dont [6] Josèphe s'est aussi servi pour composer ses livres des *Antiquités judaïques*. Quelques auteurs ont cru que le livre IV des Machabées pouvait bien être le même que celui que Clement [7] d'Alexandrie cite sous le nom d'Épitome, ou d'Abrégé de ce qui s'est passé sous les Machabées, et dans lequel il dit qu'il est parlé d'Aristobule, contemporain de Ptolémée Philadelphe; mais il est plus vraisemblable que ce Père a entendu, par cet Épitome, le livre II des Machabées, qui n'est en effet qu'un abrégé des cinq livres de Jason le Cyrénéen.

[1] IV Machab. IX, 3.

[2] En parlant des différentes sectes qui régnaient parmi les Juifs, il dit: « La troisième secte était celle des Hasdanim. L'auteur du livre ne parle point de leur institut; mais, autant qu'on peut le conjecturer de leurs noms, ils s'appliquaient avec ardeur à ce qui pouvait les élever aux vertus les plus sublimes.» IV Machab. XXV, 3, et LV, 21. « L'auteur du livre rapporte qu'il y avait beaucoup d'arbres balsamiques à Jéricho, et qu'il n'en croissait pas même ailleurs, et que plusieurs rois en avaient envoyé chercher en Judée.»

[3] IV Machab. II, 7. — [4] Voyez Joseph., lib. XII *Antiquit. Judaic.*, cap. 11. — [5] Tom. II op. Athan., pag. 201. — [6] Voyez Joseph., lib. XVI *Antiquit.*, cap. 8; lib. XV, cap. 9, et lib. XVI, cap. 11.

[7] *Ab Aristobulo autem, qui fuit tempore Ptolemæi Philadelphi, cujus meminit is qui composuit Epitomem rerum gestarum a Machabæis, multos fuisse libros conscriptos*, etc. Clemens Alexand., lib. V *Stromat.*, pag. 595.

LIVRE SECOND.

DES AUTEURS DU NOUVEAU TESTAMENT.

Les auteurs dont nous avons parlé jusqu'ici ont presque tous annoncé, sous différentes figures, le temps et la manière de la venue du Messie; mais aucun d'eux ne l'a vu naître sur la terre, et ils sont[1] « tous morts n'ayant point reçu les biens que Dieu leur avait promis, et les ayant seulement vus et comme salués de loin. » Ceux dont nous parlerons dans la suite ont été plus favorisés de Dieu: ils ont été les témoins de l'accomplissement des promesses faites depuis tant de siècles aux anciens patriarches. Ils ont[2] vu de leurs yeux la lumière destinée à éclairer les nations, la gloire du peuple d'Israël et le Sauveur de l'univers. Ils ont[3] ouï de sa bouche les paroles de la vie éternelle, et ils ont touché de leurs mains ce Verbe de vie qui était, dès le commencement, dans le Père, et qui est venu se montrer à nous. Cependant les uns et les autres ont été également[4] les organes du Saint-Esprit et inspirés de Dieu; c'est le même Esprit qui a parlé dans les Prophètes et dans les Apôtres, et il y a[5], entre leurs écrits, un si grand rapport et une telle union, qu'il n'est pas un seul point où ils ne soient d'accord ensemble.

CHAPITRE PREMIER.

Des quatre Évangélistes en général.

Jésus-Christ n'a rien laissé par écrit, et n'a pas ordonné à ses disciples d'écrire.

1. Il ne paraît, par aucun endroit de l'Écriture, que Notre-Seigneur Jésus-Christ ait rien écrit, ni qu'il ait ordonné à ses apôtres de laisser par écrit l'histoire de sa vie et ses maximes. Saint Luc ne se détermina à écrire son Evangile que pour l'opposer à divers faux disciples, qui d'eux-mêmes s'étaient érigés[6] en évangélistes, et qui avaient travaillé sur de mauvais mémoires à l'histoire de Jésus-Christ. Saint Jean composa le sien[7] à la prière de ses disciples, des évêques d'Asie et des fidèles des provinces voisines, qui vinrent le trouver pour le prier de rendre par écrit un témoignage authentique à la vérité, attaquée par les hérésies de[8] Cérinthe et d'Ebion; enfin, saint Matthieu et saint Marc n'écrivirent leurs Evangiles que[9] par des rencontres particulières qui leur en imposèrent en quelque sorte la nécessité: le premier, afin[10] de laisser par écrit aux Hébreux les instructions qu'il n'avait pu leur donner de vive voix; le second[11], pour satisfaire au zèle et à la piété des fidèles de

[1] Ad Hebr. XI, 13. — [2] Luc. II, 30 et seq.
[3] I Joan. I, 1 et seq.
[4] *Præterea de justitia cum lex suggerit, non dissimilia videre est in Prophetis et Evangelistis, quia utriusque Testamenti ministri, uno eodemque Spiritu inspirati, locuti sunt.* Theophil., lib. III. *ad Autholic.*, pag. 124: *Unus enim et idem Spiritus Dei qui in Prophetis quidem præconavit quis et qualis esset adventus Domini... ipse et in Apostolis annuntiavit plenitudinem temporum.* Iren., lib. III *adv. hæres.*, cap. 21.
[5] *Veteris Testamenti ad Novum tanta congruentia, ut apex nullus qui non consonet relinquatur.* Aug., lib. *de Utilitate credendi*, c. 3. — [6] Luc I. 1, 2 et seq.
[7] Hieronym., *Prolog. in Matth.*; Victorin. Petav., *in Apocalyps.*, tom. I *Bibliot. Patr.*, pag. 576; Epiphan., *hæres.* 51, n. 12.
[8] Hieronym., in *Catalog.*, cap. 9; Euseb., lib. III, cap. 24.— [9] Ibid.— [10] Ibid.— [11] Euseb., lib. II, cap. 15,

Rome, qui l'avaient supplié avec d'instantes prières de leur laisser par écrit la doctrine qu'ils avaient ouïe de la bouche de saint Pierre. Mais, quelques raisons qu'aient eu les Apôtres de mettre par écrit les actions et les maximes du Sauveur, on ne peut douter qu'ils ne l'aient fait par le mouvement et l'inspiration de l'Esprit-Saint dont ils étaient remplis.

Grande autorité des quatre Évangiles dans l'Église. Ce que le nom d'Évangile signifie.

2. Ces quatre Évangiles ont toujours été reçus dans l'Église d'un commun [1] consentement, et ont tenu le premier [2] rang parmi nos livres divins. Saint Ignace, martyr, avait pour eux le même respect que pour « la [3] chair de Jésus-Christ, » et avait en eux la même confiance. Saint Irénée les regarde comme les quatre colonnes de l'Église, et dit que [4] leur autorité était si constante, que les hérétiques mêmes s'en servaient pour confirmer leur doctrine. Le nom d'Évangile qu'on leur a donné, dès les premiers siècles [5] de l'Église, signifie à la lettre une heureuse nouvelle, titre qui leur convient parfaitement. Car quelle meilleure nouvelle pouvait-on annoncer aux hommes, que celle qui leur est annoncée dans les Évangiles, savoir le pardon de leurs péchés, leur délivrance de l'esclavage du démon et la possession d'un royaume éternel ?

On n'en reçoit que quatre dans l'Église.

3. Quelque temps avant que saint Luc écrivît son Évangile, il y en avait [6] déjà plusieurs, et on en composa encore beaucoup d'autres depuis. Mais jamais l'Église n'en a reconnu d'autres pour canoniques et divinement inspirés, que les Evangiles de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean. C'est un fait attesté par les plus anciens auteurs chrétiens et confirmé par une tradition constante et non interrompue de tous les siècles. La raison pour laquelle l'Église n'a pas reçu un plus grand nombre d'Évangiles, c'est [7] qu'il n'y a eu que ces quatre qui aient été reçus dans toutes les Eglises comme des ouvrages divins et canoniques, écrits par l'inspiration du Saint-Esprit. Tous les autres, dit saint Augustin [8], qui ont entrepris ou osé écrire quelque chose des actions de Jésus-Christ ou des Apôtres, n'ont pas été tels, de leurs temps, que l'Eglise pût ajouter foi à leurs écrits et les recevoir au nombre des livres canoniques, soit parce qu'ils n'étaient pas dignes de foi dans ce qu'ils rapportaient, soit parce qu'ils ont ajouté dans leurs écrits des erreurs contraires à la foi catholique et apostolique [9].

Figure de ce nombre dans les quatre animaux d'Ézéchiel.

4. La plupart des anciens Pères ont cru trouver une figure des quatre Évangelistes dans le commencement de la prophétie d'É-

[1] Eusèbe nous apprend que saint Jean, *ayant lu les trois Évangiles* de saint Matthieu, de saint Marc et de saint Luc, *approuva toutes les vérités qui y étaient contenues*, et que, pour suppléer à ce qui y manquait, à l'égard des actions que le Sauveur avait faites au commencement de sa prédication, il écrivit le sien. On trouve les trois premiers Évangiles cités dans la première Épître de saint Clément Romain aux Corinthiens, écrite avant l'Évangile de saint Jean. Saint Polycarpe et saint Ignace citent aussi les Évangiles de saint Matthieu et de saint Luc, mais sans les nommer. Celui de saint Jean est aussi cité dans l'Épître aux Philadelphiens, et Eusèbe nous assure qu'il *était reçu de toutes les Églises qui sont sous le ciel.* Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 24.

[2] *Inter omnes divinas auctoritates, quæ sanctis litteris continentur, Evangelium merito excellit. Quod enim lex et prophetæ prænuntiaverunt, hoc redditum atque completum in Evangelio demonstratur.* Augustin., lib. I *de Consensu Evangelist.*, cap. 1.

[3] *Confugiens ad Evangelium tanquam ad carnem Christi.* Ignat., *Epist. ad Philadelph.*, num. 5. — [4] Iren., lib.III *adv. hæres.*, cap. 11.

[5] Cela paraît par le témoignage de saint Justin, martyr : *Apostoli enim in suis scriptis, quæ Evangelia vocantur, sic sibi mandasse Jesum tradiderunt.* Justin., in *Dialog. cum Tryphon.* — [6] Luc. I, 1.

[7] C'est la raison qu'en rend Tertullien, et qui paraît la seule véritable. Ses paroles méritent d'être rapportées : *Dico itaque apud illas Ecclesias, nec solas jam apostolicas, sed apud universas quæ illis de societate sacramenti confœderantur, id Evangelium Lucæ ab initio editionis suæ stare, quod cum maxime tuemur. Marcionis vero* (Evangelium) *plerisque nec notum, nullis autem notum ut non eo damnatum. Habet illud plane Ecclesias, sed suas, tam posteras quam adulteras; quarum si censum requiras, facilius apostaticum invenias, quam Apostolicum, Marcione scilicet conditore... Eadem auctoritas Ecclesiarum apostolicarum, cæteris quoque patrocinabitur Evangeliis, quæ proinde per illas, et secundum illas habemus, Joannis dico et Matthæi; licet et Marcus quod edidit Petri affirmetur, cujus interpres Marcus... Itaque de his Marcion flagitandus, quid omissis eis, Lucæ potius institerit, quasi non et hæc apud Ecclesias a primordio fuerint, quemadmodum et Lucæ?* Tertull., lib. IV *cont. Marcion.* Voyez aussi saint Irénée, lib. III *advers hæres.*, cap. ; 11. Origène, tom. I *Comment. in Matt.*; Eusèb., lib. III *Hist.*, cap. 24.

[8] *Cæteri autem homines, qui de Domini vel Apostolorum actibus aliqua scribere conati vel ausi sunt, non tales suis temporibus extiterunt, ut eis fidem haberet Ecclesia, atque in auctoritatem canonicam sanctorum librorum eorum scripta reciperet; nec solum quia illi non tales erant quibus narrantibus credi oporteret, sed etiam quia scriptis suis quædam fallaciter indiderunt, quæ catholica atque apostolica regula fidei, et sana doctrina condemnat.* Augustin., lib. I *de Consens. Evang.*, num. 2.

[9] De nos jours le rationalisme allemand a fait tous

zéchiel [1] et dans le chapitre IX de l'Apocalypse, où il est parlé de quatre animaux, dont le premier est semblable à un lion, le second à un veau, le troisième à un homme, le quatrième à un aigle volant. Mais ils ne sont pas d'accord entre eux dans l'application qu'ils ont faite de ces symboles. Saint Augustin estime [2] que ceux qui attribuent le lion à saint Matthieu, l'homme à saint Marc, le veau à saint Luc, et l'aigle à saint Jean, ont mieux rencontré que ceux qui donnent l'homme à saint Matthieu, et le lion à saint Jean, parce qu'il ne faut pas s'arrêter au commencement de leurs Évangiles, mais à ce qu'ils contiennent, et que saint Matthieu s'attache plus à ce qui regarde la royauté de Jésus-Christ, saint Luc à son sacerdoce, saint Marc à son humanité, et saint Jean à sa divinité. Ils ne se sont pas non plus accordés sur l'ordre suivant lequel les quatre Evangiles ont été composés. Saint [3] Irénée, saint Jérôme et sant Augustin ont cru qu'ils avaient été écrits suivant l'ordre dans lequel ils sont encore placés dans nos Bibles; mais Clément d'Alexandrie [4] dit avoir appris des anciens que les Evangiles qui contiennent la généalogie du Sauveur ont été écrits les premiers; dès-lors, il faudrait placer l'Evangile de saint Luc immédiatement après celui de saint Matthieu.

Pourquoi des quatre Evangélistes il y en a eu deux Apôtres et deux disciples? Pourquoi il y a eu quatre Evangélistes? Y a-t'il entr'eux quelques variétés essentielles?

5. Des quatre Évangiles, deux ont été composés par des témoins oculaires de la vie et des actions de Jésus-Christ; l'un par saint Matthieu, et l'autre par saint Jean, tous deux apôtres du Sauveur. Saint Marc et saint Luc ont écrit les deux autres « suivant [5] le rapport que leur en avaient fait ceux qui, dès le commencement, ont vu le Verbe divin de leurs propres yeux, et qui en ont été les ministres. » La divine Providence l'a [6] ainsi permis, afin que l'on connût qu'il n'y avait point de différence entre ce que les Apôtres ont écrit et ce qu'ils ont prêché de vive voix. C'est par une semblable raison que Dieu a voulu qu'il y eût quatre Evangélistes [7], quoiqu'un seul eût été plus que suffisant pour établir la vérité de cet Evangile; il voulait attester cette même vérité par un plus grand nombre de témoins. Car, lorsque quatre hommes écrivent sur un semblable sujet, en des temps et en des lieux différents, et sans conférer ensemble de ce qu'ils écrivent, et qu'ils semblent cependant parler tous quatre comme une même bouche, c'est une preuve évidente de la vérité qu'ils avancent. Si, néanmoins, il se trouve entre eux quelques différences apparentes, soit pour le temps ou pour les lieux, bien loin de diminuer leur autorité, elles servent à l'établir et font voir qu'ils ont écrit de bonne foi. C'est la remarque de saint Chrysostome [8]. Si les Evangélistes, dit ce Père, s'accordaient en tout avec une trop grande exactitude, jusqu'aux moindres circonstances, nul des ennemis de notre foi n'aurait pu se persuader qu'ils ne se fussent pas assemblés pour écrire, d'un commun accord, les mêmes choses, tandis que la contradiction apparente qui se trouve entre eux sur de petites choses, les met à couvert de tout soupçon et est une preuve

ses efforts pour ébranler l'authenticité de nos livres saints; mais il ne pourra jamais rien contre les témoignages unanimes des auteurs chrétiens, juifs ou païens, qui, dès les premiers temps, attribuent nos quatre Evangiles à ceux dont ils portent les noms. D'ailleurs, le style, les idées, l'accord avec les faits et les mœurs du temps, l'absence des anachronismes ou des méprises, le ton de candeur et de naturel dénotent des auteurs contemporains, qui sont nos Évangélistes. De plus, il est impossible d'assigner le temps, l'auteur, le lieu de la supposition de nos Évangiles. Vid. La Luzerne, *Diss. sur les livres du Nouveau Testament*; Glaire, Introd. t. V. (*L'éditeur*.)

[1] Iren., lib. III *adv. Hæres.*, cap. 11; Hieron., *Præfat. in Matt.*; Augustin., lib. I. *de Consens. Evang.*, num. 2.

[2] Augustin. ibid. Il paraît aussi que ç'a été le sentiment de saint Irénée, lib. III *adv. Hæres.*, cap. 11.

[3] Iren., lib. III cap. 1; Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 24; Hieron., *Prolog. in Matt.*; Augustin., lib. I *de Consens. Evang.*, cap. 2, num. 3.

[4] Clemens. Alexand., apud Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 14. — [5] Lucæ I, 2. — [6] Augustin., lib. I *de Consensu Evang.*, cap. 1, num. 2.

[7] Chrysostom., homil. 1 *in Matth.*

[8] Ibid. *Quid igitur, non sufficiebat unus Evangelista cuncta memorare? Sufficiebat quidem; sed cum quatuor sint qui Evangelia conscribant, nec eisdem certe temporibus, aut in eisdem locis, neque pariter congregati, neque mutuo colloquentes, et tamen quasi uno ore omnia pronuntiant. Sit hoc sine dubio veritatis grande documentum. Verum e contrario, inquis, ista res accidit: in multis enim diversi inter se inveniuntur ac dissoni. Imo hoc ipsum maximum est veritatis testimonium. Si enim ex toto et in omnibus consonarent, et cum nimia diligentia atque cura, atque ad tempora ac loca omnia usque ad singula æqualiter verba concurrerent, nemo inimicus credidisset unquam, quin illi communi ad decipiendum consilio congregati, quasi ex humana quadam conspiratione Evangelium condidissent. Non enim simplicitatis fuisse tam sollicitam consonantiam judicarent. Nunc vero quæ videtur in rebus exiguis dissonantia ab omni illos suspicione defendit, et satis clare scribentium existimationem tuetur... In illis principalibus causis in quibus et vita nostra, et prædicationis summa consistit, nusquam aliquis illorum, vel in minimo discrepare convincitur*, etc. Chrysost., *hom. 1 in Matt.*

de leur bonne foi. Mais il faut remarquer, ajoute ce saint docteur, que, dans les principaux points de notre croyance et qui regardent la vérité de la religion, nul des Evangélistes ne se trouve, en aucune manière, différent des autres. Ainsi ils s'accordent parfaitement à rapporter qu'un Dieu s'est fait homme; qu'il a été crucifié et enseveli; qu'il est ressuscité et monté au ciel; qu'il viendra juger les hommes; qu'il est le Fils unique de Dieu, de sa même substance, et les autres points de cette nature. On doit même dire que, quant aux petites différences qu'on peut remarquer entre eux, dans les autres choses, elles sont moins dans les choses mêmes que dans la manière de les raconter [1]. »

Il paraît que les Evangélistes ont mis leur nom à la tête de leur Evangile.

6. Tertullien a cru [2] que les Evangélistes avaient eux-mêmes mis leur nom à la tête de leur Évangile, et ce sentiment paraît bien fondé. Car je ne vois pas comment saint Luc, par exemple, qui n'écrivit son Évangile que pour s'opposer aux écrits de quelques faux disciples qui s'étaient érigés en évangélistes, aurait fait distinguer, dans le public, son Évangile des autres, s'il ne l'avait intitulé de son nom. D'ailleurs, on voit que les hérétiques des premiers siècles qui ont composé de faux évangiles, ont affecté, pour leur donner plus d'autorité, de mettre à la tête le nom de quelque apôtre, comme celui de saint Thomas et de saint Philippe; or, il y a tout lieu de croire qu'ils n'en ont agi ainsi que parce que les vrais Évangiles portaient le nom de ceux qui en sont les auteurs. Cependant saint Chrysostome soutient [3] le contraire, et son sentiment a été suivi par plusieurs interprètes des derniers siècles. Quoi qu'il en soit, il est au moins incontestable que les quatre Évangiles sont de ceux dont ils portent les noms. On ne les a jamais attribués à d'autres auteurs, et, dans toutes les Églises chrétiennes, ils ont toujours été cités sous le nom de ceux à qui nous les attribuons encore aujourd'hui. Il est vrai que l'Évangile publié par saint Marc a quelquefois porté le nom de saint Pierre, et qu'on a attribué à saint Paul celui de saint Luc, ainsi que nous l'apprenons de [4] Tertullien; mais ce n'a été, comme le remarque cet ancien auteur, que parce que l'on donne aisément aux maîtres ce qui a été mis au jour par les disciples.

[1] Voyez ces preuves développées plus haut. Voyez aussi les *Démonstrations évangéliques* publiées par M. Migne, et *Défense du Christianisme historique*, par M. Chassay. (*L'éditeur*.)

[2] *Nobis fidem ex apostolis Joannes et Matthæus insinuant; ex apostolicis Lucas et Marcus instaurant... Contra Marcion, Evangelio videlicet suo, nullum adscribit auctorem, quasi non licuerit illi titulum quoque adfingere, cui nefas non fuit ipsum corpus evertere: at possem hic jam gradum figere, non agnoscendum contendens opus, quod non erigat frontem, quod nullam constantiam præferat, nullam fidem repromittat de plenitudine tituli, ex professione debita auctoris.* Tertul., lib. IV *contr. Marcion.*, cap. 2.

[3] *Moses libris quinque a se scriptis nunquam nomen suum addidit, neque qui illum subsecuti, quæ post illum gesta sunt scripsere; sed neque Matthæus, neque Joannes, non Marcus, non Lucas. At beatus Paulus ubique Epistolarum suarum nomen suum præponit.* Chrysostom., hom. I *in Epist. ad Rom.*

[4] *Licet et Marcus quod edidit, Petri adfirmetur, cujus interpres Marcus. Nam et Lucæ digestum et Paulo adscribere solent. Capit magistrorum videri, quod discipuli promulgarint.* Tertull., lib. III *cont. Marcion.*, cap. 5.

CHAPITRE II.

Saint Matthieu, apôtre et évangéliste.

ARTICLE PREMIER.

HISTOIRE DE SA VIE.

Conversion de saint Matthieu. Il abandonne tout pour suivre Jésus-Christ

1. Saint Matthieu, à qui l'Évangile donne aussi le nom de [1] Lévi et le surnom d'Alphée, était Galiléen de naissance, Juif de [2] religion, et publicain [3] de profession. On [4] croit qu'il demeurait à Capharnaüm. Mais il avait son bureau hors de la ville, sur le bord de la mer [5] de Tibériade. Jésus-Christ, passant donc par là et le voyant assis [6] à son bureau, lui dit de le suivre. En même temps, Matthieu se leva, quitta tout, et le suivit. Mais, avant d'abandonner sa maison, il y fit [7] à Jésus-Christ un grand festin, où se trouvèrent aussi plusieurs publicains et autres gens de cette sorte, qui, la plupart, étaient regardés comme des pécheurs publics et gens de mauvaise vie. Les pharisiens et les scribes en ayant pris sujet de critiquer la conduite du Sauveur, il leur déclara qu'il n'était pas venu appeler les justes, mais les pécheurs.

Sa vocation à l'apostolat.

2. Il n'y avait pas longtemps que saint Matthieu s'était mis à la suite de Jésus-Christ, lorsque se fit l'élection des douze Apôtres; il eut l'honneur d'être de ce nombre. Il est quelquefois nommé le [8] septième, et quelquefois le [9] huitième. Depuis ce temps-là, il ne retourna plus à son emploi, quoique saint Pierre et les autres apôtres, qui avaient abandonné aussi leur métier, leurs filets et leurs barques, pour suivre Jésus-Christ, aient repris encore quelquefois l'exercice de la pêche, même après la résurrection.

Le temps et le genre de sa mort sont incertains.

3. Le temps et le genre de sa mort sont incertains. Saint Paulin [10] dit qu'il mourut dans la

[1] Marc. II, 14; Luc. V, 27. Grotius s'est imaginé que saint Matthieu était différent de Lévi, fils d'Alphée, dont parlent saint Marc et saint Luc. Il se fonde 1° sur ce qu'Héracléon, cité par Clément d'Alexandrie, lib. III *Stromat.*, pag. 366, marque saint Matthieu et Lévi comme deux personnes différentes: *Non omnes qui salvi fiunt ea confessione quæ voce fit, usi sunt et excessere: ex quibus est Matthæus, Philippus, Thomas, Levi et alii multi.* 2° Sur ce qu'Origène, écrivant contre Celse, dit que Lévi le publicain, qui suivit Jésus-Christ, n'était pas du nombre des Apôtres, si ce n'est, dit-il, selon quelques exemplaires de l'Évangile de saint Marc: *Sit et Levi publicanus, qui Jesum secutus est, non erat tamen ex Apostolorum numero, nisi juxta quædam exemplaria secundum Marcum Evangelii.* Origen., lib. I *cont. Cels.*, pag. 48. Mais l'autorité de ces deux anciens ne suffit pas pour détruire la croyance où l'on a toujours été dans l'Église, que saint Matthieu et Lévi, fils d'Alphée, n'étaient qu'une même personne. D'ailleurs, ce qui est dit de saint Matthieu dans l'Évangile est si semblable à ce qu'on y dit de Lévi, fils d'Alphée, qu'on voit bien que c'est de la même personne qu'on parle, quoique sous différents noms. On peut dire encore qu'Héracléon parle de Lévi, fils de Lebbée, qui est surnommé Thaddée, et non pas de Lévi, fils d'Alphée. Quant à Origène, il y a toute apparence qu'il ne propose en cet endroit que le sentiment de Celse. Car, dans la préface de ses Commentaires sur l'Epître aux Romains, il dit positivement que l'Évangéliste dont nous parlons avait deux noms, Matthieu et Lévi. *Plurimos in Regum vel Judicum libris, binis nominibus inveniens vocitatos, Sed nec Evangelia quidem hunc eumdem renuunt morem: nam et Matthæus ipse refert de se quod, cum transiret Jesus, invenit quemdam sedentem ad Telonium, nomine Matthæum. Lucas vero de eodem dicit: quia cum transiret Jesus, quemdam vidit publicanum, nomine Levi.* Voyez aussi le Commentaire de Victor d'Antioche sur le chapitre II de saint Marc, où il soutient que saint Matthieu est le même que Lévi, fils d'Alphée.

[2] Tertullien a cru que tous les publicains étaient gentils, et non pas juifs. *Si quis dubitat ethnicos fuisse publicanos apud Judæam usurpatam jampridem Pompeii manu atque Lucilli, legat Deuteronomium: Non erit vectigal pendens ex filiis Israel.* Tertul., lib. *de Pudicit.*, cap. 9. Mais saint Jérôme a réfuté ce sentiment, et fait voir par plusieurs endroits du Nouveau Testament que plusieurs Juifs avaient exercé l'office de publicain: *Vehementer admiror* (*Tertullianum*) *in eo libro quem* de Pudicitia adversus pœnitentiam *scripsit, et sententiam veterem nova opinione dissolvit, hoc voluisse sentire quod Publicani et peccatores qui cum Domino vescebantur, ethnici fuerint; dicente scriptura:* Non erit vectigal pendens ex filiis Israel. *Quasi vero et Matthæus non ex circumcisione fuerit Publicanus, et ille qui cum Pharisæo in templo orans, oculos ad cœlum non audebat erigere, non ex Israel fuerit Publicanus?* Hieronym., *epist.* 146 *ad Damas.*

[3] Lucæ V, 27. Sous le nom de publicain, on entendait celui qui avait pris du public le parti, et la recette de quelque impôt.

[4] Theodoret., *in Psalm.* LXVII, 28. — [5] Marc. II, 13 et 14; Lucæ V, 28. — [6] Ibid. — [7] Lucæ V, 28 et 29. — [8] Matth. X, 3. — [9] Act. I, 23. — [10] Paulin., *Carmine* 26.

Parthe; en quoi il s'accorde avec saint Ambroise [1], qui dit que Dieu lui ouvrit le pays des Perses pour y annoncer l'Évangile. Ruffin [2] et Socrate [3] écrivent qu'il a aussi prêché dans l'Éthiopie; mais cela [4] ne paraît pas bien certain.

ARTICLE II.

DE L'ÉVANGILE SELON SAINT MATTHIEU, EN QUEL TEMPS ET EN QUELLE LANGUE IL A ÉTÉ COMPOSÉ; SI SAINT MATTHIEU EN EST L'AUTEUR ?

Saint Matthieu écrivit son Évangile vers l'an 41 de l'ère vulgaire.

1. Eusèbe [5] nous apprend que saint Matthieu, après avoir prêché quelque temps dans la Judée, et étant près de quitter ce pays pour aller prêcher à d'autres nations, composa son Evangile pour accomplir son ministère envers ceux des Juifs qu'il avait convertis et pour leur laisser, par écrit, les instructions qu'il n'avait pu leur donner de vive voix. Il l'écrivit donc lorsqu'il était encore dans la Judée, environ la huitième année après la résurrection du Sauveur, c'est-à-dire l'an 41 [6] de l'ère vulgaire, ainsi qu'on le trouve marqué à la fin de son Évangile, dans presque tous les anciens manuscrits grecs. Il [7] donna à son ouvrage le nom d'*Évangile*, c'est-à-dire de bonne nouvelle, parce qu'il y annonce à tous les hommes, même aux plus méchants, la délivrance des peines qu'ils ont méritées et le salut éternel procuré par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Il est le premier qui ait écrit l'Évangile.

2. C'est lui qui a le premier écrit l'Évangile, comme nous l'apprenons [8] des anciens; le rang qu'il tient entre les Evangélistes suffit pour nous en assurer. Il était, en effet, bien juste, dit saint Epiphane [9], que celui qui s'était converti après beaucoup de péchés, nous annonçât le premier cette miséricorde du Sauveur, qui est venu appeler non les justes, mais les pécheurs, l'ayant éprouvé par lui-même. Il le composa particulièrement pour les Juifs convertis qui l'en avaient [10] prié. C'est pourquoi il l'écrivit en leur langue, mêlée du syriaque et du chaldaïque, dont les Juifs se servaient alors dans la Palestine.

Il l'écrivit en hébreu.

3. C'est un fait attesté par un témoignage si unanime des anciens, qu'il est surprenant que quelques auteurs modernes l'aient révoqué en doute, et qu'ils aient même essayé d'en faire voir la fausseté et de montrer que saint Matthieu avait écrit en grec. Mais, pour les convaincre qu'ils sont eux-mêmes dans l'erreur sur ce point, il n'y a qu'à considérer ce qui donna occasion à saint Matthieu d'écrire son Évangile. Voici ce qu'en dit Eusèbe : Quoique [11] « les douze Apôtres, les soixante et dix disciples et plusieurs autres fussent aussi très-instruits des vérités saintes de la religion, il n'y a eu pourtant, entre les Apôtres, que Matthieu et Jean qui aient écrit l'Évangile, et encore croit-on qu'ils ne le firent que par des rencontres particulières, qui leur en imposèrent quelque sorte de nécessité. Car, lorsque Matthieu, après avoir prêché aux Hébreux, se vit obligé d'aller prêcher aux autres nations, il composa son Evangile en la langue du pays, pour accomplir en eux son ministère et pour leur laisser par écrit, en leur langue, les instructions qu'il n'avait pu leur donner de vive voix. » Ce fut donc pour suppléer à ce qui aurait pu man-

[1] Ambr., *in psalm.* XLV. — [2] Ruffin., lib. X, cap. 9. — [3] Socrat., lib. I, cap. 19.

[4] De l'aveu même de Ruffin, lib. X, cap. 9, l'Évangile ne fut annoncé dans les parties les plus voisines de l'Ethiopie que dans le IVe siècle, par le moyen de saint Frumence. — [5] Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 24.

[6] Saint Irénée dit que saint Matthieu composa son Évangile lorsque saint Pierre et que saint Paul prêchaient à Rome et y fondaient l'Église. *Matthæus in Hebræis ipsorum lingua scripturam edidit Evangelii, cum Petrus et Paulus Romæ evangelizarent et fundarent Ecclesiam.* Iren., lib. III *adv. Hæres.*, cap. 1. Suivant ce sentiment, il faudrait dire que saint Matthieu n'a écrit son Évangile que vers l'an 63 ou 64 de l'ère vulgaire, puisque saint Paul n'a pas prêché l'Évangile, dans la ville de Rome, avant ce temps-là. Mais comment concilier saint Irénée avec lui-même et avec presque tous les anciens, qui assurent que saint Matthieu est le premier qui ait écrit l'Evangile. Car, selon que nous le montrerons en son lieu, saint Marc écrivit son Évangile avant l'an 60, temps vers lequel il alla en Égypte. On ne peut résoudre cette difficulté qu'en abandonnant saint Irénée, ou en disant qu'il y a faute dans le texte de cet endroit, comme dans le suivant, où il dit que saint Marc n'écrivit l'Évangile qu'après la mort de saint Pierre et de saint Paul. *Post vero horum excessum, Marcus, discipulus et interpres Petri, et ipse quæ à Petro annuntiata erant, per scripta nobis tradidit.* Iren., lib. III, cap. 1.

[7] Chrysostom., hom. 1 *in Matth.*

[8] *Sicut ex traditione accepi de quatuor Evangeliis, quæ sola in universa Dei Ecclesia quæ sub cœlo est citra controversiam admittuntur, primum scilicet Evangelium scriptum esse a Matthæo, etc.* Orig., apud Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 25. *Matthæus primus in Judæa, propter eos qui ex circumcisione crediderant Evangelium Christi hebraicis litteris verbisque composuit.* Hieronym., in *Catalog.*, cap. 3. *Isti quatuor Evangelistæ... hoc ordine scripsisse perhibentur. Primum Matthæus, etc.* August., lib. *de Consens. Evang.*, cap. 2. Voyez aussi saint Irénée, lib. III, cap. 1.

[9] Epiphan., *hæres.* 51, num. 5.— [10] Idem., ibid.— [11] Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 24.

quer aux Hébreux, que saint Matthieu prit soin d'écrire ce qu'il savait du Sauveur, et qu'il écrivit en la même langue dans laquelle il leur avait prêché; autrement, il n'aurait suppléé qu'imparfaitement aux instructions qu'il leur avait données, étant présent. Car de quelle utilité leur aurait été un livre écrit en une langue qu'ils n'auraient pu entendre? Or, il est incontestable que la langue vulgaire de la Palestine, du temps des Apôtres, était l'hébreu ou plutôt un mélange du syriaque et du chaldéen. Papias [1], disciple de saint Jean, et saint [2] Irénée, qui avait eu saint Polycarpe pour maître, assurent, comme une chose constante, que saint Matthieu avait écrit en hébreu. Eusèbe nous apprend aussi que saint Pantène, étant allé prêcher dans les Indes sur la fin du IIe siècle, y trouva l'Evangile de saint Matthieu écrit en hébreu, que saint Barthélemy, apôtre, y avait laissé; et saint Jérôme ajoute que saint Pantène l'apporta à Alexandrie [3]. Origène [4] témoigne avoir appris de la tradition des anciens que saint Matthieu [5] avait écrit en hébreu, et saint Epiphane en était tellement persuadé, qu'il ne doutait pas que l'Evangile hébreu dont se servaient encore de son temps les nazaréens, ne fût le vrai original de saint Matthieu. Enfin saint Jérôme [6], qui avait eu en main cet Evangile des nazaréens [7], pensait, comme saint Epiphane, qu'il était le même que celui de saint Matthieu, et il dit que cet Evangile était écrit en langue syro-chaldéenne, qui, comme nous l'avons déjà remarqué, était la langue vulgaire des Juifs du temps des Apôtres.

Réponse aux objections contre ce sentiment

4. Il est vrai que, dans l'Evangile de saint Matthieu, on trouve plusieurs mots hébreux, comme Emmanuel, Golgotha, Haceldama et autres, dont la signification est énoncée en grec; que les passages de l'Ancien Testament y sont quelquefois assez conformes à la version des Septante, et que saint Marc, qui a écrit en grec, et quelque temps après saint Matthieu, se sert quelquefois des mêmes termes qui sont dans le grec de l'Evangile de cet apôtre. Mais tout cela ne prouve pas que cet apôtre ait composé son Evangile en grec. — 1° Il est ordinaire aux interprètes de conserver dans leurs versions les mots remarquables, et particulièrement les noms propres ou appellatifs, en y joignant une interprétation en la langue en laquelle ils traduisent. On en trouve plusieurs exemples dans la version des Septante et de la Vulgate, où les noms propres sont rapportés en hébreu et expliqués en grec ou en latin par l'interprète, comme on le peut voir dans les livres [8] de la Genèse, de l'Exode et des Rois. Puis donc que l'explication des noms hébreux en grec ou en latin, qui se trouve dans ces trois livres, ne prouve pas qu'ils aient été écrits en l'une de ces deux langues, on en doit dire la même chose de l'Evangile de saint Matthieu. — 2° De dix passages de l'Ancien Testament rapportés dans l'Evangile de saint Matthieu, il y en a, à la [9] vérité, trois qui sont conformes à la version des Septante; mais il est à remarquer qu'en ces endroits les Septante sont conformes à l'hébreu: ainsi cette conformité ne prouve rien. Les sept [10] autres y sont

[1] *Matthæus quidem hebraico sermone divina scripsit oracula ; interpretatus est autem unusquisque illa prout potuit.* Papias, apud Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 39.

[2] *Matthæus in Hebræis ipsorum lingua scripturam edidit Evangelii.* Iren., lib. III *adv. Hæres..*, cap 1. — [3] Euseb., lib. V *Hist.*, cap. 10, et Hieronym., in *Catalog.*, cap. 36.

[4] *Sicut ex traditione accepi de quatuor Evangeliis... primum scilicet Evangelium scriptum esse a Matthæo... qui illud hebraico sermone conscriptum Judæis ad fidem conversis publicavit.* Origen., apud. Euseb., lib. VI, cap. 25.

[5] *Est vero penes nazaræos Evangelium secundum Matthæum hebraice scriptum, et quidem absolutissimum ; hoc enim certissime, prout hebraicis litteris initio scriptum est, in hodiernum usque tempus conservant.* Epiphan., *hæres.* 29, num. 9.

[6] *In Evangelio juxta Hebræos quod chaldaïco quidem syroque sermone, sed hebraicis litteris scriptum est, quo utuntur usque hodie nazaræi secundum Apostolos, sive ut plerique autumant juxta Matthæum, quod et in Cæsariensi habetur bibliotheca, narrat historia, etc.* Hieronym., *Dialog.* 3 *cont, Pelag.* Il est bien plus exprès dans son Catalogue des hommes illustres, chapitre 3. *Matthæus Evangelium Christi hebraicis litteris verbisque composuit, quod quis postea in græcum contulerit, non satis certum est: porro ipsum hebraicum habetur usque hodie in Cæsariensi bibliotheca, quam Pamphilus martyr studiosissime confecit. Mihi quoque a nazaræis, qui in Beræa, urbe Syriæ, hoc volumine utuntur, describendi facultas fuit.*

[7] Cet Évangile des nazaréens est aussi appelé quelquefois l'Evangile selon les Hébreux, parce que ces nazaréens, quoique chrétiens, gardaient toujours la loi des Hébreux.

[8] Par exemple, au livre de la Genèse, chap. XXXI, 48, il est dit: *Dixitque Laban: Tumulus iste erit testis inter me et te hodie, et idcirco appellatum est nomen ejus Galaad, id est tumulus testis.* Et, dans l'Exode, chap. XII, 2: *Est enim Phase, id est transitus Domini*; et au livre 1er des Rois, chap. VII, 12. Les Septante, après avoir rapporté le mot hébreu *abenezer*, ajoutent ces mots qui en font l'explication, *lapis adjutorii.*

[9] Matth. III, 3, et IV, 4, 7.— [10] Voyez Matth. I, 23, II, 6, 15, 17, IV, 10, 15, VIII, 17.

cités, non à la lettre, mais selon le sens des prophètes, et toujours d'une manière qui approche plus du texte original que de la version des Septante. Aussi saint Jérôme [1] remarque expressément que saint Matthieu ne cite pas l'Ecriture suivant les Septante, mais selon l'hébreu. — 3° La ressemblance de quelques termes dans les Evangiles de saint Matthieu et de saint Marc, n'est pas une preuve que ce dernier ait travaillé sur l'exemplaire grec du premier. Il est bien plus naturel de dire que c'est le traducteur de l'Evangile de saint Matthieu qui a initié et suivi certaines façons de parler dont s'est servi saint Marc [2].

On ne sait qui a traduit l'Evangile de saint Matthieu en grec.

5. On ne sait point par qui l'Evangile de saint Matthieu a été traduit en grec. L'auteur de la Synopse attribuée à saint Athanase assure que [3] « l'Evangile écrit en hébreu par saint Matthieu a été expliqué ou traduit par saint Jacques, » évêque de Jérusalem. Anastase Sinaïte [4] en a attribué la traduction à saint Paul et à saint Luc. Papias [5] dit que chacun l'avait traduit comme il avait pu. Ce qui paraît certain, c'est que cette traduction est très-ancienne et qu'elle a été faite dès les temps apostoliques. C'est ce qu'insinue assez clairement Théodore [6] *le Lecteur*. Selon son récit, lorsque l'on trouva le corps de saint Barnabé, vers l'an 488, il avait sur sa poitrine l'Evangile de saint Matthieu, que saint Barnabé avait écrit de sa propre main. Cet Evangile était écrit sur du bois de thye. L'empereur Zénon voulut l'avoir et le fit garder dans son palais; et tous les ans, le jeudi saint, on lisait l'évangile dans ce livre en la chapelle du palais. Car, quoique cet auteur ne dise pas que cette copie, faite par saint Barnabé, fut écrite en grec, il le marque assez en disant qu'on la lisait tous les ans dans un pays où l'on ne parlait et où l'on n'entendait que le grec. D'ailleurs, si cet exemplaire de l'Evangile de saint Matthieu eût été écrit en hébreu, ou en toute autre langue que celle du pays, Théodore n'eût pas manqué d'en avertir le lecteur. Il y a aussi toute apparence que le texte de cet exemplaire était le même que celui qu'on avait alors dans l'Église; car, s'il en eût été différent, quelqu'un en eût marqué les variations.

Il n'y a eu qu'une seule version grecque autorisée dans l'Eglise.

6. La grande conformité que l'on trouve dans la manière dont les Pères grecs citent l'Évangile de saint Matthieu, nous donne encore lieu de croire qu'ils se sont tous servis de la même version, qui, apparemment, fut d'abord si autorisée par le consentement de l'Église, que toutes les autres dont parle Papias n'eurent point de cours. Elle sert aujourd'hui d'original, en la place de l'hébreu, qui est perdu depuis longtemps. Car, pour ce qui est des textes hébreux que quelques savants nous ont donnés dans les derniers siècles, les plus habiles les tiennent pour suspects, aussi bien que le texte syriaque, qui est plutôt une traduction faite sur le grec que l'original de cet apôtre.

C'est sur cette traduction grecque que saint Jérôme a corrigé le texte latin de saint Matthieu.

7. La traduction latine de l'Evangile de saint Matthieu, usitée dans l'Église dès les premiers siècles, avait aussi été faite sur le texte grec, et saint Jérôme, ayant entrepris de corriger cette ancienne version latine, où il s'était glissé quelques fautes, le fit, non sur l'hébreu, mais, comme il le dit [7] lui-même, « sur les plus anciens manuscrits grecs, » quoiqu'il sût parfaitement que l'Evangile « de [8] saint Matthieu avait été écrit en hébreu. » Ce qui empêcha saint Jérôme d'avoir recours au texte hébreu, fut, apparemment, parce qu'il avait déjà été altéré par diverses additions que les nazaréens y avaient faites, ou parce qu'il n'avait [9] pas encore retrouvé le texte original, ou enfin parce que le pape Damase ne lui avait pas demandé de corriger le texte latin sur l'hébreu, mais [10] sur le grec.

On ne peut douter que saint Matthieu ne soit auteur de l'Evangile qui porte son nom.

8. Au reste, nous ne croyons pas devoir nous arrêter ici à prouver que saint Matthieu est véritablement auteur de l'Evangile qui porte son nom. Le témoignage unanime de toutes les Eglises, depuis la publication de cet Evangile jusqu'à nos jours, rend la chose in-

[1] *In quo animadvertendum quod Evangelista.... non sequatur Septuaginta translatorum auctoritatem.* Hieronym., in *Catal.*, cap. 3.

[2] Rien n'empêche non plus d'admettre que saint Matthieu ait écrit d'abord son Évangile en hébreu et l'ait ensuite écrit en grec. (*L'éditeur.*)

[3] Tom. III op. Athanas., pag. 202. — [4] Anastas., lib. VIII *in Exameron*. — [5] Papias, apud Euseb., lib. III, cap. 39. — [6] Theodor. Lector., lib. II, pag. 557 et 558.

[7] *Codicem Græcorum emendata collatione.* Hieronym., *Præfat. in Evang. ad Damas.*

[8] *De Novo nunc loquor Testamento quod græcum esse non dubium est, excepto apostolo Matthæo, qui primus in Judæa Evangelium Christi hebraicis litteris edidit.* Hieronym., ibid.

[9] Saint Jérôme ne corrigea le texte latin du Nouveau Testament que vers l'an 384, et il paraît n'avoir eu connaissance de l'Évangile des nazaréens que vers 398, lorsqu'il écrivait son livre *des Hommes illustres*.

[10] *Novum opus facere me cogis : ut... quæ sint illa quæ cum græca consentiant veritate, decernam.* Hieronym., *Præfat. in Evang. ad Damas.*

contestable, et nous ne connaissons personne, dans l'antiquité, qui l'ait révoqué en doute, excepté Fauste le manichéen. Si saint Matthieu, disait [1] cet hérétique, avait écrit l'Evangile que nous avons sous son nom, il aurait dit en première personne : « Jésus me vit, m'appela, et me dit de le suivre, » et non pas : « Jésus vit un homme, il l'appela, et lui le suivit. » Mais saint Augustin lui fit sentir, en peu de paroles, la faiblesse de ce raisonnement, et lui montra par plusieurs exemples tirés des livres saints, dont Fauste reconnaissait les auteurs et l'autorité, qu'il était ordinaire à ces écrivains, lorsqu'ils parlaient d'eux-mêmes, de se servir de la troisième personne, et non de la première, et que tel était aussi l'usage des auteurs profanes.

Sommaire de l'Evangile de saint Matthieu.

9. Saint Matthieu s'est arrêté à décrire la génération temporelle et humaine de Jésus-Christ, et à faire voir qu'il était descendu d'Abraham et de David, selon les promesses que Dieu leur en avait faites [2].

Il décrit la généalogie de Jésus-Christ par Salomon, au lieu que saint Luc la fait par Nathan, qui était aussi fils de David. Comme les Hébreux convertis, pour qui saint Matthieu écrivait principalement, ne doutaient pas de la divinité de Jésus-Christ, il n'a pas jugé nécessaire de faire connaître sa naissance éternelle, laissant [3] à saint Jean le soin de la découvrir aux plus avancés. Au jugement de saint Ambroise, nul autre Evangéliste n'est entré dans un plus grand détail que saint Matthieu, et aucun ne nous a donné des règles de vie [4] et des instructions morales plus proportionnées à la faiblesse de l'homme. Saint Pierre [5] Damien dit qu'il tient le même rang, parmi les autres Evangélistes, que Moïse parmi les auteurs de l'Ancien Testament, étant le premier écrivain de la loi nouvelle, comme Moïse l'est de la loi ancienne. Il y a, entre saint [6] Matthieu et les trois autres Evangélistes une assez grande diversité dans l'arrangement des faits et des événements de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce qui vient [7], apparemment, du dérangement casuel, mais très-ancien, des cahiers de ce saint Evangéliste.

Addition faite au texte de saint Matthieu dans quelques exemplaires.

10. Après le verset 28 du chapitre XX de saint Matthieu, on lit dans plusieurs anciens manuscrits, et dans l'ancienne version italique donnée par le P. Martianay, une assez longue [8] addition. Saint [9] Hilaire, saint [10] Léon et le prêtre [11] Juvencus la lisaient aussi dans leurs Bibles. Mais on ne la trouve ni dans Origène, ni dans aucun des auteurs des quatre premiers siècles. Elle est tirée, quant au sens, de l'endroit de l'Évangile selon saint Luc, où le Sauveur enseigne que, lorsqu'on est invité à un festin, on doit toujours choisir la dernière place.

[1] Augustin., lib. XVII *cont. Faust.*, cap. 4.

[2] Tous les critiques modernes pensent avec raison que saint Matthieu, en écrivant son Évangile, a eu principalement en vue de prouver aux Juifs que Jésus-Christ était le vrai Messie né d'une vierge, annoncé par les prophètes. (*L'éditeur.*)

[3] Gregor. Nyssen., hom. 13 *in Cantica.* — [4] Ambr., *Præfat. in Lucam.* — [5] Petrus Damian., serm. *de sancto Matthæo.*

[6] Voyez depuis le chap. IV, 22, de l'Évangile de saint Matthieu, jusqu'au chap. XIV, 13, et comparez avec les endroits parallèles des autres Evangélistes. — [7] C'est la conjecture de Toynard, *Prolegom. ad harmon.*, cap. 8.

[8] La voici tout entière, comme elle est dans le manuscrit de Cambrige et dans quelques autres : *Vos autem quæritis de minimo crescere, et de magno minui; introeuntes autem et rogati cœnare, ne discubueritis in eminentioribus locis, ne forte dignior superveniat, et accedens invitator dicat tibi : Adhuc deorsum accede, et confundaris. Si autem discubueris in minimum locum, et superveniat minor te, dicet tibi invitator cœnæ : Collige adhuc superius, et erit tibi hoc utile.*

[9] Hilar., *in cap.* XX *Matth.*, 28, num. 12. — [10] Leo, *Epist.* 55, edit Quesnelli.

[11] Juvencus, lib. III *Hist. Evangel.* Voyez aussi l'ancienne version italique donnée par dom Martianay en 1695, et Fabricius, *Cod. apocryph. Nov. Testam.*, pag. 326 et 328.

CHAPITRE III.

Saint Marc, évangéliste, apôtre de l'Égypte et martyr.

ARTICLE I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Saint Marc était Juif de naissance, et fut disciple de saint Pierre.

Le [1] style de saint Marc fait assez voir qu'il était Juif de naissance, et que la langue hébraïque lui était plus familière que la langue grecque. On croit, avec beaucoup de raison, qu'il ne fut [2] converti qu'après la résurrection de Jésus-Christ, par la prédication des Apôtres ; qu'il fut disciple [3] et interprète de saint Pierre, et que c'est le [4] même Marc que cet apôtre appelle son fils dans sa première épître, parce qu'il l'avait engendré en Jésus-Christ. Ainsi il ne faut pas le confondre avec Jean [5] Marc, dont il est parlé dans les Actes et dans les Épîtres de saint Paul, et qui y est appelé cousin de saint Barnabé.

Il va à Rome avec saint Pierre.

2. Lorsque saint Pierre alla à Rome, saint Marc [6] l'y accompagna ; ce fut là, selon le témoignage [7] des anciens qu'il écrivit son Évangile, à la prière des fidèles, qui voulaient conserver par écrit ce que saint Pierre leur avait enseigné de vive voix.

Il est envoyé à Alexandrie.

3. De Rome, saint Pierre envoya plusieurs de ses disciples pour fonder des Églises en diverses provinces. Saint Marc [8] fut destiné à prêcher l'Évangile à Alexandrie, ou plutôt dans les pays qui en dépendaient alors, et qui comprenaient toute l'Egypte, la Thébaïde et la Libye Pentapolitaine ou Cyrénaïque. Il y prêcha l'Évangile qu'il [9] avait écrit lui-même et qu'il avait apporté avec lui. Saint Marc, ayant fondé et gouverné l'Église d'Alexandrie et plusieurs autres en Egypte et dans les pays voisins, mourut par le martyre [10], en l'an 68 de Jésus-Christ, la quatorzième an-

[1] Beda, *in Marc.*, tom. IV, pag. 92.

[2] Papias dit nettement que saint Marc n'a pas été disciple de Jésus-Christ et qu'il ne l'a point suivi : *Neque enim (Marcus) Dominum audiverat aut sectatus fuerat unquam.* Apud Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 39. Saint Augustin assure la même chose, lib. I *de Consens. Evang.*, cap. 1.

[3] C'est le sentiment de saint Irénée. *Post horum vero excessum, Marcus, discipulus atque interpres Petri*, etc. Iren., lib. III, cap. 1. Voyez aussi Eusèbe, lib. III, cap. 39, et lib. II, cap. 15. — [4] Origen., apud Euseb., lib. VI, cap. 25, et Hieronym., in *Catalogo*, cap. 8.

[5] Saint Jérôme, *Comment. in Epist. ad Philemon.* et Victor d'Antioche, *Præfat. comment. in Marc.*, confondent saint Marc l'Evangéliste avec Jean, surnommé Marc, fils de Marie et cousin de Barnabé. Mais il est évident, par la suite de l'histoire, que celui-ci est différent du premier, et qu'il était avec saint Paul à Rome, lorsque l'Evangéliste était à Alexandrie. Cela paraît par les Lettres que saint Paul écrivit de Rome, l'an 62, aux Colossiens et à Philémon, dans lesquelles il témoigne que Marc, cousin de Barnabé, était alors avec lui : *Salutat vos Aristarchus, concaptivus meus, et Marcus, consobrinus Barnabæ... hi soli sunt adjutores mei.* Ad Coloss. IV, 10. Et dans celle à Philémon : *Salutat te Epaphras, concaptivus meus, Marcus, Aristarchus, Demas et Lucas, adjutores mei.* Or, il est certain qu'en l'an 62, saint Marc l'Evangéliste n'était plus à Rome. Il avait passé de là en Egypte, en l'an 60 au plus tard. D'ailleurs, on ne voit nulle part que saint Marc l'Evangéliste ait quitté saint Paul pour se rendre disciple de saint Pierre ; ni que Marc, cousin de saint Barnabé, ait jamais été le disciple et l'interprète de saint Pierre : Qualité néanmoins que les anciens donnent à saint Marc l'Évangéliste. *Marcus, Petri sectator, prædicante Petro Evangelium palam Romæ... scripsit ex his quæ dicta sunt, Evangelium quod secundum Marcum vocatur.* Clemens Alexand., lib. VI *Stromat.* Voyez, sur ce sujet, les passage des autres Pères, que nous avons rapportés plus haut.

[6] *Marco, qui Romæ sancti Petri comes fuerat, scribendi Evangelii provinciæ committitur, quod cum fecisset a beato Petro in Egyptum mittitur.* Epiphan., *hæres.* 51, num. 6.

[7] Quelques-uns, au rapport de saint Chrysostome, disent qu'il l'écrivit en Egypte. Chrysostomus, homil. 1 *in Matth.* Mais Clément d'Alexandrie, dans Eusèbe, lib. II, cap. 15 ; saint Epiphane, *hæres.* 51, num. 6 ; saint Grégoire de Nazianze, *carm.* 34 ; saint Jérôme, in *Catalog.*, cap. 8, assurent qu'il le composa à Rome, à la prière des fidèles de cette ville. — [8] Euseb., lib. II *Hist.*, cap. 16.

[9] *Assumpto itaque Evangelio quod ipse confecerat, perrexit in Egyptum, et primus Alexandriæ Christum annuntians, constituit Ecclesiam.* Hieronymus, in *Catalog.*, cap. 8. Voyez aussi Eusèbe, lib. II, cap. 16 ; Epiphan., *hæres.*, num. 15.

[10] Ni Eusèbe, ni saint Jérôme ne parlent du martyre de saint Marc. Saint Jérôme dit seulement qu'il a été enterré à Alexandrie. Cependant il est reconnu pour martyr dans toute l'Eglise grecque ; et, outre la *Chronique orientale* et la *Chronique d'Alexandrie*, le concile de Rome sous Gélase, tom. IV *Conc. Lab.*, pag. 1262 ; Pallade, *Hist. Lausiac.*, cap. 113, nous

née de Néron [1], trois ans après la mort de saint Pierre et de saint Paul.

ARTICLE II.

DE L'ÉVANGILE SELON SAINT MARC.

A quelle occasion saint Marc écrivit son Évangile.

1. Nous avons déjà remarqué en passant que saint Marc écrivit son Évangile à l'instance des chrétiens de Rome. La lumière [2] de la piété avait fait une si vive impression dans leur esprit que, non contents d'avoir reçu la doctrine de l'Évangile de la bouche de saint Pierre, ils supplièrent encore Marc, son disciple, de la leur laisser par écrit. Comme saint Marc [3] n'avait pas vu le Seigneur, il n'écrivit pas les choses dans l'ordre que le Seigneur les avait dites ou faites, mais selon qu'il les avait apprises de saint Pierre, qui suivait, dans ses instructions, l'utilité de ses auditeurs, sans mettre par ordre les discours et les actions du Seigneur. Saint Marc écrivit donc exactement les choses comme il les avait entendu prêcher à saint Pierre, prenant bien garde de ne rien omettre de ce qu'il avait ouï dire à cet apôtre, et de ne rien écrire qui ne fût vrai. Il commença son Évangile, [4] dit saint Epiphane, et l'écrivit selon que le Saint-Esprit le lui inspira [5].

Il est approuvé par saint Pierre

2. Saint Pierre, ayant [6] appris par révélation ce qui s'était passé, fut ravi de voir le zèle que les chrétiens avaient témoigné pour la parole de vérité, et autorisa l'Évangile de saint Marc pour être lu dans les Eglises. On voit [7], dans Tertullien et dans saint [8] Jérôme, que quelques-uns attribuaient cet Évangile à saint Pierre, apparemment parce qu'il ne contenait que ce que cet apôtre avait annoncé de vive voix, ou bien, comme le dit [9] Tertullien, parce que ce qui est mis au jour par les disciples s'attribue aisément au maître. On lit même dans la Synopse de l'Écriture [10] qui porte le nom de saint Athanase, que ce fut saint Pierre qui le dicta.

Il l'écrivit en grec.

3. Tous les anciens [11] conviennent que saint Marc écrivit son Évangile en grec, qui était la langue du commerce par tout l'Orient, et si commune à Rome, que les femmes [12] mêmes la parlaient, et qu'il y avait des sénateurs [13] qui n'en parlaient point d'autre. On prétend aujourd'hui avoir à Venise l'original de cet Évangile, écrit de la propre main de saint Marc. Mais ceux [14] qui ont examiné de près

assurent qu'il finit sa vie par le martyre : *Marcus a Petro apostolo in Ægyptum directus verbum veritatis prædicavit, et gloriosum consummavit martyrium.* Gelas., in *Conc. Rom.*, tom. IV *Conc.*, pag. 1262.

[1] Nous suivons ici la *Chronique orientale*, qui met l'arrivée de saint Marc en Egypte la septième année de Néron, la soixantième de Jésus-Christ, et sa mort la soixante et huitième de l'ère vulgaire, qui est la quatorzième de Néron. Voici les paroles de cette chronique : *Et profectus est Marcus ad urbem Alexandriam anno septimo imperii Neronis.* Et plus bas : *Marcus Evangelista, cujus historia præcedente pagina enarrata est, et quomodo martyrii coronam est consecutus, anno sexagesimo septimo et mensibus quibusdam ab ascensione divina.* Chronic. oriental., pag. 88 et 89.

[2] Euseb., lib. II *Hist.*, cap. 15. — [3] Papias, apud Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 39.

[4] *Verum ille* (*Marcus*) *Petri opera reversus, ac Spiritu sancto repletus, conscribendi Evangelii munus accepit. Inde porro illud exorsus est, unde Spiritus eum sanctus impulit.* Epiphan., *hæres.* 51, num., 6.

[5] En lisant les prodiges opérés par Jésus, récit qui fait le fonds de presque tous les chapitres de saint Marc, on voit que l'Evangéliste a voulu prouver que ce même Jésus était le maître souverain de toutes choses. (*L'éditeur.*)

[6] Euseb., lib. II, cap. 15; Hieronym., in *Catalog.*, cap. 8.

[7] Tertull., lib. IV *cont. Marcion*, cap. 5. — [8] Hieronym., in *Catalog.*, cap. 8. — [9] Tertull., lib. IV *cont. Marcion.*, cap. 5.

[10] *Evangelium secundum Marcum Romæ quidem ab apostolo Petro dictatum est, editum vero a Marco beato apostolo, et ab ipso Alexandriæ postea, et in Ægypto, et in Pentapoli, et in Libya prædicatum.* *Synops.*, tom. II op. Athan., pag. 202.

[11] Hieronym., *Præfat. in quatuor Evang. ad Damas.* Augustin., lib. I *de Consens. Evang.*., cap. 2.

[12] Juvenal., *satir.* VI, v. 195; Martial., *epig.* 68. — [13] Sueton., lib. V, cap. 16.

[14] Nous rapporterons ici ce qu'en dit le Père de Montfaucon dans son *Journal d'Italie*, chap. 4, pag. 55. *Hinc proceditur ad codicem Evangelii sancti Marci inspiciendum, qui servatur in armario vicino, et ut in voto erat, diligenter consideramus. Characteres, etsi vix legi possint, evidenter latini sunt. Nam multoties occurrunt litteræ* D et R, *quæ non habent eamdem in græcis atque in latinis formam. Quod autem ait nuper quidam Missonius se legisse vocem* Κατὰ, *is in prima littera hallucinatur; est quippe* B *sic scriptum* ꝟ, *uti solet in antiquis codicibus bene multis. Est igitur* BATA, *ex vocibus quæ frequenter occurrunt in Evangelio, ut* IBAT Autem, *nulla enim distinctio verbum est in hoc codice. Quod autem se vidisse putat litteram* Δ *græcam, erat similiter; est enim* A *cujus transversa linea non comparet et clausum videtur inferius, quia duabus lineolis characteres inferne et superne clauduntur, ut in scribendo rectius procederetur. Cum autem ait se in litteram* Σ *incidisse haud felicius, nam similem nunquam vidi, accuratius licet inspexerim. Hæc de manuscripto cujus causa eruditorum turba diducitur in partes, aiuntque vulgo esse autographum sancti Marci. Nullum sane codicem me vidisse memini, qui majorem isto antiquitatis speciem præferat : quod autem latine scriptus sit. codex, in controversiam vocari nequit.* Montfauc., *Diar. Italic.*, pag. 54.

ce manuscrit, ont trouvé qu'il était écrit en latin, et non en grec[1], comme quelques critiques l'avaient avancé. On lit, dans le Pontifical[2] attribué au pape Damase, que saint Marc écrivit son Evangile en latin; mais cette autorité est trop faible pour contrebalancer celle des anciens[3], qui disent unanimement que ce saint Evangéliste composa son ouvrage en grec. D'ailleurs, on ne peut douter que notre Vulgate latine de l'Évangile de saint Marc, aussi bien que de celui de saint Matthieu, ne soit une traduction du texte grec. Saint Jérôme, voulant corriger le latin de saint Marc, le fit sur les[4] anciens exemplaires grecs, persuadé que cet Évangile avait été écrit en grec, et non en latin.

En quel temps saint Marc a écrit son Evangile.

4. Papias[5], Clément d'Alexandrie, Eusèbe, saint Jérôme, saint Epiphane et un grand nombre d'anciens auteurs disent que saint Marc écrivit son Evangile du vivant de saint Pierre. Saint Irénée[6] seul dit qu'il ne le composa qu'après la mort de cet apôtre. Mais ce Père est abandonné en ce point de tout le[7] monde, et d'Eusèbe[8] même, qui a inséré le passage de saint Irénée dans son *Histoire*, et n'a pourtant pas, néanmoins, suivi son opinion. Aussi croit-on qu'il y a faute, en cet endroit, dans le texte de saint Irénée; et, au lieu de lire[9] que saint Marc écrivit son Evangile après la mort des apôtres saint Pierre et saint Paul, il faut lire qu'il ne le composa qu'après que saint Matthieu eut écrit le sien; ce qui est reconnu de tous les interprètes. Mais on ne convient pas en quelle année cela arriva. La Chronique[10] orientale dit que saint Marc, après avoir prêché quelque temps dans la Pentapole, vint à Alexandrie, la septième année de Néron, qui commence en l'an 60 de Jésus-Christ, au mois d'octobre. Puis donc qu'il paraît certain, selon le témoignage des anciens, que saint Marc écrivit son Evangile quelque temps avant sa mission en Egypte, nous croyons qu'il le composa vers l'an 57, trois ans après son[11] arrivée à Rome avec l'apôtre saint Pierre.

Il n'a pas abrégé l'Evangile de saint Matthieu.

5. Quelques critiques des derniers siècles se sont imaginés que saint Marc n'avait fait qu'abréger l'Evangile de saint Matthieu, et qu'il en avait emprunté non-seulement tous les faits qu'il raconte, mais encore la plupart des termes; mais ils se sont visiblement trompés. Si l'Evangile de saint Marc n'était que l'abrégé de celui de saint Matthieu, ces deux Evangélistes ne différeraient qu'en ce que l'un raconterait les choses plus au long que l'autre; du reste, ils garderaient le même ordre dans le récit des événements, et ils raconteraient tous deux les mêmes faits et les revêtiraient des mêmes circonstances. Or, on trouve tout le contraire. Car, quoique saint Marc rapporte un grand nombre de faits qui se trouvent aussi dans saint Matthieu, il y ajoute néanmoins de nouvelles particularités, qui donnent un grand jour au texte de saint Matthieu. Par exemple, lorsque saint Marc parle de la retraite de Jésus-Christ dans le désert, il dit qu'il n'y avait[12] pour compagnie que les bêtes; circonstance que nous ne lisons pas dans saint Matthieu. Il y a même deux ou trois[13] miracles dans saint Marc, qui ne sont pas dans saint Matthieu, celui, entre autres, que Jésus-Christ fit dans la synagogue de Capharnaüm, où il délivra un homme possédé de l'esprit impur. Saint Marc raconte aussi plus au long que saint Matthieu l'histoire de la[14] décollation de saint Jean-Baptiste, de la guérison du[15] paralytique et de la fille du prince de la synagogue; du reniement de saint[16] Pierre, de la dispute qu'il y eut entre les Apôtres, au sujet de la[17] primauté; on trouve aussi dans saint Marc deux faits singuliers dont saint Matthieu n'a point parlé: le premier[18] est l'histoire de cette pauvre veuve qui ne mit dans le tronc que deux petites pièces de monnaie; le second[19] est l'apparition de Jésus-

[1] Ce prétendu original latin est un fragment d'un manuscrit de l'ancienne Italique appelé le manuscrit de Frioul; il a été publié à Pragues. (Vid. Blanchini, *Evangeliorum quadruplex*.) (*L'éditeur*.)

[2] Apud Baron., ad an. 45 § 40 et 42. — [3] Nous les avons cités plus haut. — [4] Hieronym., *Præfat. in Evang. ad Damasum*.

[5] Papias, Clemens. Alexand., Euseb., apud Euseb., lib. II, cap. 15; Hieronym., in *Catalog.*, cap. 8; Epiphan., *hæres.* 51, num. 6.

[6] Dans le grec de saint Irénée il y a μετὰ δὲ τουτῶν ἔξοδον, *post horum vero excessum*. Mais Chrystophorson et Grotius ont trouvé des anciens manuscrits qui lisent μετὰ τὴν τοῦ κατὰ Ματθαῖον Εὐαγγελίου ἔκδοσιν, *post editionem Evangelii secundum Matthæum:* ce qui fait un meilleur sens. Iren., lib. III, cap. 1.

[7] Il faut en excepter Pearson, qui soutient le contraire dans ses œuvres posthumes, pag. 57.

[8] Euseb., lib. 5, cap. 8. — [9] Iren., lib. III, cap. 1. — [10] *Chron. orient.*, pag. 88 et 89. Nous en avons rapporté un passage plus haut.

[11] Nous essayerons de montrer, dans l'article où nous parlerons de saint Pierre, que cet apôtre n'est allé qu'une fois à Rome, et que ce fut sous le règne de Néron, vers l'an 54.

[12] Marc. I, 13. — [13] Marc. I, 23, et VIII, 22, et IX, XVI. — [14] Marc. VI, et Matth. XIV, 1. — [15] Marc. VI, 21. — [16] Marc. XIV, 66. — [17] Marc. IX, 17. — [18] Marc. XII, 41. — [19] Marc. XVI, 12.

Christ aux deux disciples qui allaient à Emmaüs. Il omet, au contraire, plusieurs choses d'importance, que saint Matthieu a détaillées fort au long. Il ne dit rien, par exemple, de la génération temporelle de Jésus-Christ, ni de son enfance; il passe sous silence quantité de paraboles et quelques discours de Jésus-Christ à ses disciples et aux Pharisiens. Enfin il s'éloigne en beaucoup d'endroits de l'ordre que saint Matthieu a gardé dans sa narration, et il fixe le temps des événements, comme l'ont marqué saint Luc et saint Jean. Cependant, comme cet Evangéliste dit presque les mêmes choses que saint Matthieu, et qu'il les dit ordinairement en termes plus courts et plus concis, saint Augustin a pu, par cette raison, l'appeler abréviateur de [1] saint Matthieu.

ARTICLE III,

OU L'ON PROUVE QUE LE DERNIER CHAPITRE DE SANT MARC EST VÉRITABLEMENT DE LUI.

Une partie du dernier chapitre de saint Marc ne se trouvait pas dans plusieurs exemplaires du temps de saint Jérôme.

1. Saint [2] Grégoire de Nysse et saint Jérôme [3] remarquent que l'apparition du Sauveur à sainte Magdeleine, rapportée dans le chapitre XVI de saint Marc, vers. 9, 10 et 11, ne se trouvait que dans peu d'exemplaires grecs, et qu'elle manquait dans les meilleurs et dans les plus exacts. L'auteur d'un discours sur la résurrection, imprimé sous le nom [4] d'Hésychius, dit même que tout le reste du chapitre, qui est le dernier, y manquait aussi, et saint Grégoire insinue la même chose [5]. Victor d'Antioche, dans ses Commentaires sur saint Marc, et l'anonyme de Toulouse, dans sa Chaîne sur le même Evangéliste, ne vont pas au-delà du neuvième verset dans la Bible grecque de [6] Wechel. Après le verset huitième, on lit ces paroles, lesquelles, quoiqu'ajoutées par une main étrangère, supposent toutefois que c'était la fin de l'Evangile : « Elles racontèrent succinctement à Pierre et à ceux qui étaient avec lui, tout ce qu'on leur avait ordonné de dire, après quoi Jésus lui-même les envoya prêcher, depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, l'heureuse et la sainte nouvelle du salut éternel. » Il n'y a point à présent de Bibles où l'on ne trouve ce chapitre tout entier, comme il est dans les nôtres; et l'on ne peut douter que ce vide qui se trouvait dans les exemplaires du IV[e] siècle et des suivants, ne vînt de la hardiesse des copistes, qui, s'imaginant que ces endroits étaient contraires à saint Matthieu et qu'ils renfermaient des circonstances incompatibles avec les autres Evangélistes, les retranchèrent dans leurs exemplaires.

Cette partie est véritablement de l'Evangile de saint Marc.

2. Mais saint Grégoire de Nysse et saint Jérôme, plus éclairés que ces copistes infidèles, n'ont pas cru que la contrariété apparente qui se trouve entre les Evangélistes, fût un motif légitime pour [7] rejeter une partie de l'Évangile de saint Marc, et ils ont [8] trouvé moyen de l'accorder avec saint Matthieu, sans toucher, en aucune manière, au texte de l'un ou de l'autre. C'est ce qu'a fait aussi saint Augustin [9], sans marquer que l'on contestât cette fin de saint Marc, ni l'apparition de Jésus-Christ à sainte Magdeleine. Pour ce qui est de la suite de ce chapitre, elle est citée par saint [10] Irénée, par Tertullien, par saint Ambroise, par saint Augustin, par Ammonius,

[1] Augustin., lib. I *de Consens. Evang.*, cap. 2. — [2] Gregor. Nyssen., orat. 2 *de Resurrect.*, tom. III, pag. 411. — [3] Hieron., *Epist. ad Hedibiam.*, quæst. 3, tom. IV, pag. 172,— [4] Tom. I *Auctuarii novi Bibliot. Cat.* Combefis. — [5] Victor. Antioch., *Comm. in Marc.*, tom. IV *Bibliot. Cat.*, pag. 414.

[6] Dans un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, num. 2868, on trouve aussi cette addition; mais ensuite on lit le reste de l'Évangile ainsi qu'il est dans nos Bibles.

[7] Quelques interprètes font dire à saint Jérôme que tout le dernier chapitre de saint Marc manquait dans très-peu de manuscrits. Ils se fondent sur le mot de *capitulum* dont ce Père se sert: *Aut enim non recipimus Marci testimonium, quod in raris fertur Evangeliis, omnibus Græciæ libris pene hoc capitulum in fine non habentibus.* Hieron., *Epist. ad Hedibiam,* quæst. 3. Mais, outre que du temps de saint Jérôme, le Nouveau Testament n'était pas encore partagé en chapitres comme il est aujourd'hui, il est visible, par le contenu de la lettre de ce Père à Hédibia, qu'il ne parle que de l'endroit de saint Marc où est rapportée l'apparition de Jésus-Christ à Magdeleine, c'est-à-dire des versets 9, 10 et 11; et certes, si le dernier chapitre de l'Évangile de saint Marc, était une pièce supposée, il faudrait dire que cet Évangéliste n'a point du tout parlé de la résurrection du Sauveur; ce qui ne peut nullement se présumer.

[8] Voyez saint Grégoire de Nysse, orat. 2 *de Resurrect.;* Hieronym., *Epist. ad Hedib.;* Augustin., lib. III *de Cons. Evangel.*, cap. 24; Victor Antioch., *in cap.* XVI *Marci.* — [9] Augustin., ubi supra.

[10] Iren., lib. III *adv. Hæres.*, cap. 11; Tertull., lib. *de Prescript.*, p. 212 et 213; *Apolog.*, pag. 20 et 21, et lib. *de Resurrectione carnis,* pag. 357; Ambros., *in cap.* XXIV *Lucam* et lib. I *de Fide ad grat.*, cap 6; Augustin. lib. III *de Cons. Evang.*, cap. 25; et serm. 71; Ammon., in *Harmon. Evang.;* Cassian., lib. VII *de Incarn.*, cap. 20; auctor. *Constit. apostolic.*; lib. VI, cap. 15, et lib. VIII, cap. 1; Athanas., in *Synopsi,* tom. II op. pag. 181 et 182; Hieronym., lib. II *adv. Pelag.*, pag. 528. En cet endroit, saint Jérôme dit qu'après ces paroles du verset 14, *Jésus-Christ apparut aux onze, lorsqu'ils étaient à table, et leur reprocha leur*

par Cassien, par l'auteur des Constitutions apostoliques et de la Synopse attribuée à saint Athanase, par saint Jérôme et par saint Grégoire de Nysse, dans l'oraison même où il dit que cette fin ne se trouvait pas dans les meilleurs exemplaires. Théophylacte l'a commentée, ainsi que plusieurs anciens dont nous avons les explications dans la Chaîne des Pères sur saint Marc. Enfin ce dernier chapitre se trouve tout entier dans presque tous les anciens manuscrits et imprimés grecs et latins, syriaques et arabes. Il faut ajouter qu'Eusèbe, qui a marqué si soigneusement les écrits du Nouveau Testament contestés parmi les catholiques, ne dit nulle part que l'on ait révoqué en doute l'authenticité du dernier chapitre de saint Marc.

Sommaire de l'Évangile de saint Marc.

3. L'Évangile de saint Marc est écrit avec une grande simplicité et avec beaucoup de netteté. L'auteur commence à la trentième année de Jésus-Christ, suivant l'ère vulgaire, et continue son histoire jusqu'au jour de son ascension glorieuse dans le ciel. Le dernier verset nous apprend que les Apôtres, après avoir reçu la plénitude du Saint-Esprit, au jour de la Pentecôte, allèrent prêcher l'Évangile indifféremment à toutes les nations. Cet Evangéliste est fort court et fort concis dans ses narrations.

CHAPITRE IV.

Saint Luc, Évangéliste.

ARTICLE I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Saint Luc était païen d'origine.

1. Saint Luc était originaire d'Antioche [1], capitale de Syrie, gentil et païen [2] d'origine. Il était médecin [3] et très-habile [4] dans cette profession. On croit qu'il passa toute sa vie dans la continence, n'ayant jamais eu [5] ni femme ni enfants. Il paraît qu'il fut instruit, en sa jeunesse, dans l'étude des sciences humaines, et le poli de son style fait juger qu'il avait une grande connaissance de la langue grecque.

Il était parent de saint Paul.

2. Plusieurs [6] croient que saint Luc est le même que saint Paul, dans l'Epître [7] aux Romains, appelle [8] Lucius, en rendant son nom un peu plus latin [9]; et cela est d'autant plus vraisemblable, que saint Luc [10] était avec saint Paul lorsque cet apôtre écrivit cette Epître. Ainsi il était parent de saint Paul, comme cet apôtre le dit lui-même dans l'endroit [11] que nous venons de citer.

Il ne fut pas disciple de Jésus-Christ mais des Apôtres

3. Il y a assez d'apparence qu'il passa du paganisme à la religion chrétienne, sans avoir [12] reçu la circoncision; et ainsi il est difficile qu'il ait été disciple de Jésus-Christ, et l'un

incrédulité et la dureté de leur cœur, parce qu'ils n'avaient pas cru à ceux qui l'avaient vu réssuscité; on avait ajouté dans quelques exemplaires, particulièrement dans les grecs: *Ils lui répondirent en disant : Ce siècle est la substance de l'iniquité, ou de l'incrédulité qui empêche, par le moyen des esprits impurs, qu'on n'embrasse la véritable vertu ; c'est pourquoi découvrez votre justice*. Mais cette addition paraît tirée de quelque Evangile apocryphe. *In Matthæum*.

[1] Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 4; Hieronym., in *Catalog.*, cap. 7. — [2] Hieronym., *Quæst. hebr. in Genesim.*, pag. 544. — [3] Hieronym., in *Catalog.*, cap. 7. — [4] Idem., *in cap.* VI *Isaiæ*.

[5] Quelques-uns doutent si Luc, le médecin, dont il est parlé dans l'Epître de saint Paul aux Colossiens: *Salutat vos Lucas medicus*, est le même que l'Evangéliste; mais saint Jérôme, dans les endroits que nous venons de citer, et Eusèbe, lib. III *Hist.*, cap. 4, l'assurent si positivement, qu'il n'y a aucune raison d'en douter.

[6] Origen., *Comment. in Epist. ad Rom.*, lib. XII, cap. 16. — [7] Rom. XVI, 21.

[8] *Silas*, par une semblable raison, est quelquefois appelé *Silvanus*. Comparez *Actes* XV, 22, XVI, 19, avec II *Cor.* I, 19, et I *Thessalon.* I, 1.

[9] Les auteurs sont beaucoup partagés sur ce point. (*L'éditeur.*)

[10] L'Epître aux Romains fut écrite de Corinthe vers l'an 58. Or, il est certain que saint Luc accompagna saint Paul dans le voyage qu'il fit en Grèce. Voyez le chapitre XVI des *Actes des Apôtres*, versets 10, 11, 12 et suivants.

[11] *Salutat vos Timotheus adjutor meus, et Lucius, et Jason, et Sosipater, cognati mei.* Rom. XVI, 21. Quoique saint Luc fût gentil de naissance, il pouvait être parent de saint Paul. Car nous voyons, par l'exemple de saint Timothée, *fils d'une femme juive fidèle*, et *d'un père gentil*, Acte XVI, 1, que les Gentils et les Juifs s'unissaient quelquefois par le mariage.

[12] Saint Paul, dans l'Epître aux Colossiens, IV, 10, ayant parlé d'Aristarque, de Marc et de Jésus, sur-

des septante-deux, selon que l'ont cru saint[1] Epiphane et beaucoup d'autres après lui. Il le fut seulement des[2] Apôtres, particulièrement de saint Paul, dont saint Jérôme[3] l'appelle le fils spirituel.

Il devint le compagnon des voyages de saint Paul.

4. Cet apôtre l'appelle[4] lui-même son bien-aimé, et nous apprend qu'il fut choisi[5] par les Eglises pour l'accompagner dans ses voyages, pour prendre part à ses travaux, pour recueillir avec lui les aumônes des fidèles, pour prêcher et pour annoncer l'Évangile avec lui. Nous ne pouvons dire précisément en quel temps saint Luc fut destiné à ce saint ministère; mais il est certain[6] qu'il était avec saint Paul vers l'an 51, et qu'il accompagna cet apôtre dans le voyage qu'il fit en Grèce, après sa séparation d'avec saint Barnabé. Il y a même tout lieu de croire que, depuis ce temps-là, il fut le compagnon inséparable de saint Paul dans tous ses voyages, et qu'il ne le quitta point jusqu'à sa dernière prison de Rome. Au moins, est-il certain qu'il était avec lui et qu'il lui tint une fidèle compagnie, lorsqu'il écrivit[7] la seconde lettre à Timothée, un peu avant son martyre.

Il est mort dans une grande vieillesse.

5. On ne sait point ce qu'il devint depuis. Saint[8] Epiphane dit qu'il reçut la commission de prêcher l'Évangile dans la Dalmatie, dans les Gaules, dans l'Italie et dans la Macédoine[9]. Nicéphore le fait venir de Rome en Grèce, où, dit-il, il conduisit beaucoup de personnes à la lumière de la vérité. On dit que saint Luc mourut dans une[10] grande vieillesse, à l'âge d'environ 80 ou 84 ans, après s'être rendu célèbre[11] par l'Évangile dans toutes les Eglises. Saint Grégoire[12] de Nazianze et saint Paulin ont cru qu'il était mort par le martyre.

nommé le Juste, qui tous étaient Juifs, ajoute que c'étaient les seuls qui travaillassent avec lui; et, immédiatement après, il parle d'Epaphras, de Démas et de saint Luc qui étaient alors avec lui. Il semble donc, par cette suite, que ces trois derniers ne fussent pas Juifs. Saint Chrysostome, *hom.* 11, pag. 244, paraît l'avoir pris en ce sens; et saint Jérôme dit que beaucoup croyaient que saint Luc, étant prosélyte, ne savait pas l'hébreu. Ainsi on supposait comme une chose reconnue de tout le monde, qu'il était prosélyte et non Juif de naissance. Or, on nommait quelquefois prosélytes, ceux qui étaient passés du paganisme au christianisme, et il paraît que saint Jérôme l'a pris en ce sens : *Hoc autem generaliter observandum, quod ubicunque sancti apostoli, aut apostolici viri loquuntur ad populos, his plerumque testimoniis abutuntur, quæ jam fuerant in gentibus divulgata; licet plerique tradant Lucam Evangelistam, ut proselytum, hebræas litteras ignorasse.* Hieronym., *Quæst. heb. in Genesim.*, pag. 544 nov. edit. Voyez Tillemont, Not. 1 sur saint Luc.

[1] Epiph., *hæres.* 51, num. 11; Adamant., in *Dialog. cont. Marcion.*, sect. 1, pag. 8; Euthymius, *Præfat. in Evang. Lucæ.* Mais Tertullien assure le contraire comme une chose constante : *Porro Lucas non apostolus, sed apostolicus, non magister, sed discipulus, utique magistro minor; certe tanto posterior, quanto posterioris apostoli sectator, Pauli sine dubio.* Tertullian., lib. IV *cont. Marcion.*, cap. 11. Saint Irénée lib. III *adv. Hæres.*, cap. 1; Eusèbe, lib. III *Histor.*, cap. 4; saint Jérôme, *Præfat. in Matth.*; saint Augustin, lib. I *de Cons. Evang.*, cap. 1, ont cru aussi que saint Luc n'avait été disciple que des Apôtres. En effet, s'il l'avait été de Jésus-Christ, il aurait écrit l'Evangile sur ce qu'il aurait vu; cependant il nous apprend lui-même qu'il ne l'a écrit que sur ce qu'il avait appris des autres : *Sicut tradiderunt nobis qui ab initio ipsi viderunt, et ministri fuerunt sermonis.* Luc. I, 2.

[2] On lit dans Eusèbe que saint Luc fut non-seulement disciple de saint Paul, mais encore des autres apôtres, quoique, dans la suite, il s'attacha plus particulièrement à saint Paul : *Lucas vero qui et cum Paulo diu conjunctissime vixit, et cum reliquis apostolis studiose versatus est.* Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 4.

[3] Hieronym., in *Catalog.*, cap. 7. — [4] Ad Coloss. IV, 14. — [5] II Cor. VIII, 19.

[6] Saint Luc, après avoir rapporté, *Act.* XVI, 8, l'ordre que saint Paul reçut de Dieu, à Troade, en l'an 51, de passer en Macédoine, ajoute ensuite : *Nous cherchâmes aussitôt le moyen de passer de Troade en Macédoine.* Cette façon de parler est une preuve indubitable que saint Luc était dès lors avec saint Paul; et, comme il ne s'en est pas encore servi, on a quelque sujet de croire qu'il n'a commencé à l'accompagner qu'à Troade. Tillemont, Note 3 sur saint Luc.

[7] Saint Paul nous assure lui-même que, quand il écrivit sa seconde lettre à Timothée, il se croyait près de sa fin : *Ego enim jam delibor, et tempus resolutionis meæ instat.* Or, dans cette lettre il dit que saint Luc était le seul qui ne l'eût pas abandonné. *Lucas est mecum solus.* II Tim. IV, 11.

[8] Epiphan., *hæres.* 51, num. 11. — [9] Nicephor., lib. II *Hist.*, cap. 43

[10] Dans quelques éditions du traité *des Hommes illustres* de saint Jérôme on lit : *Vixit (Lucas) octoginta quatuor annos, uxorem non habens.* Mais on a retranché cet endroit dans la nouvelle édition des œuvres de saint Jérôme, et il manque dans la traduction grecque de ce traité par Sophrone. Bède, dans son Martyrologe, dit que saint Luc mourut âgé de 74 ans. Usuard lui en donne 83.— [11] II Cor. VIII, 18.

[12] Voici comment saint Grégoire s'explique sur ce sujet, en parlant à l'empereur Julien : *Non victimas pro Christo cæsas veritus es? nec magnos pugiles extimuisti, eoannem illum, Petrum, Paulum, Jacobum, Stephanum, Lucam, Andream, Thæclam, eos qui et post illos et ante illos pro veritate periculis se objecerunt? Qui cum igni et ferro alacri animo, velut in alienis corporibus, imo velut quasi corporis expertes dimicarunt.* Nazian. *orat.* 3, pag. 76. Baronius a cru que saint Paulin comptait aussi saint Luc entre les martyrs, fondé sur ces deux vers de la Lettre 12e, maintenant la 32e, de ce saint : *Hic Pater Andreas, et magno nomine Lucas martyr, et illustris sanguine Nazarius.* Mais on doit ôter la virgule après le mot

ARTICLE II.

DE L'ÉVANGILE SELON SAINT LUC.

Motif qui a engagé saint Luc à écrire l'Evangile. Il rapporte un grand nombre d'actions de Jésus-Christ dont les autres Evangélistes n'ont point parlé.

1. Saint Luc est le seul des Evangélistes qui ait mis une préface à la tête de son Evangile. Il l'a fait en forme d'épître dédicatoire, qu'il adresse à Théophile, qui était apparemment quelque chrétien de considération, puisqu'il lui donne le titre de très-excellent [1]. Le dessein de saint Luc, en écrivant son Evangile, fut d'affermir la vérité [2] contre les histoires suspectes ou fabuleuses de plusieurs faux apôtres qui avaient entrepris de raconter ce qui s'était passé entre les fidèles. Ce fut l'Esprit de Dieu qui lui inspira ce dessein, ou, selon l'expression de saint Epiphane, qui le poussa [3], ou même qui le contraignit d'écrire ce qu'il voulait faire ajouter à ce que saint Matthieu et saint Marc avaient déjà publié sur ce sujet. On remarque [4], en effet, que cet Evangéliste s'est beaucoup plus appliqué que les autres à bien décrire l'histoire du Sauveur, et qu'il en rapporte un grand nombre de choses dont saint Matthieu et saint Marc n'ont point parlé. C'est de lui seul que nous savons ce qui se passa à la naissance du saint précurseur du Fils de Dieu ; ce qui regarde le mystère de l'Incarnation du Verbe dans le sein de la Vierge ; l'apparition des anges aux pasteurs, lors de la naissance du Sauveur ; les discours que ces pasteurs tinrent ensemble dans cette occasion ; la circoncision de Jésus-Christ, son oblation dans le temple, le témoignage que Siméon et Anne la prophétesse rendirent à sa divinité ; la sagesse qu'il fit paraître dans le temple, étant seulement âgé de douze ans ; son baptême par les mains de saint Jean-Baptiste, la pêche miraculeuse qu'il fit faire à saint Pierre, la guérison d'une femme qui était malade d'une perte de sang depuis douze ans, et plusieurs autres faits qu'il était important de savoir.

Il a écrit son Evangile sur le rapport de ceux qui avaient vu les choses de leurs propres yeux.

2. Saint Luc composa son Evangile sur ce qu'il avait appris non-seulement de saint Paul, mais aussi des autres apôtres qui avaient suivi Jésus-Christ depuis le commencement de sa prédication, et qui avaient eu le bonheur de le voir sur la terre et d'être les ministres de sa parole. Car, pour lui, il n'avait pas vu le Sauveur, et il ne savait de ses actions que ce qu'il en avait appris sur le rapport de ceux qui avaient vu les choses de leurs propres yeux. On ne doute point qu'il n'ait composé son ouvrage en grec ; saint [5] Jérôme nous en assure, sans marquer que l'on formât le moindre doute sur ce sujet.

Il paraît qu'il l'écrivit en l'an 58.

3. On convient [6] que saint Luc n'a écrit son Evangile [7] qu'après que saint Matthieu et saint Marc eurent publié le leur, et dans un temps [8] où les Apôtres, qui pouvaient juger de son ouvrage, vivaient encore. Mais on n'en sait pas précisément l'année. Saint Jérôme [9] dit qu'il l'écrivit dans le pays de l'Achaïe et de la Béotie ; saint Grégoire [10] de Nazianze dit aussi qu'il l'a écrit pour ceux de l'Achaïe. Ce fut apparemment dans le second [11] voyage que

martyr, qui, selon les anciennes éditions et les meilleurs manuscrits, se rapporte à *Nazarius*. Saint Gaudence dit plus expressément : *Horum quatuor habemus in præsenti reliquias, qui regnum Dei et justitiam prædicantes ab incredulis iniquis occisi, Deo semper vivere, operationum suarum virtutibus demonstrantur. Joannes in Sebaste Palestinæ, Thomas apud Indos, Andreas et Lucas apud Patras, Achaiæ civitatem, consummati referuntur*. Gaudent., *hom.* 18.

[1] L'épithète de très-excellent, κράθιστε, ne se donnait ordinairement alors qu'aux personnes les plus qualifiées, comme à des gouverneurs ou intendants de province. Saint Paul, dans les *Actes* XXIII, 26, et XXVI, 25, appelle Félix *très-excellent gouverneur*, et le président Festus, *très-excellent Festus*. Il n'y a donc pas lieu de douter que le nom de Théophile ne soit le nom propre d'une personne de considération, qui pouvait avoir été instruite et convertie par saint Luc. — [2] Luc. I, 1 et 2.

[3] *Cum igitur iis in rebus tam incredibilis illorum versaretur amentia ; Spiritus sanctus beatum Lucam occultis quibusdam stimulis cogit et excitat*, ἀναγκάζει καὶ ἐπινύτθει. *Ut ex altissima illa voragine cæcorum hominum gentes educeret, et quæ fuerant ab aliis prætermissa scriptis commendaret*. Epiphan., *hæres.* 51, num. 7.

[4] Hieronym., *Præfat. in Matth.* — [5] Hieronym., *Præfat. in Matth.*

[6] Saint Ambroise n'en doutait pas, puisqu'il dit que saint Luc a omis exprès plusieurs choses dans son Évangile, parce que les autres Evangélistes les avaient déjà rapportées. *Advertis enim quod consulte etiam ea quæ ab aliis sunt scripta præteriit, ut diversa in Evangelio gratia refulgeret, et propriis quibusdam singuli libri mysteriorum gestorumque miraculis eminerent*. Ambros., lib. I *in Luc.*, num. 11. — [7] Voyez ce que nous avons dit sur les Évangiles en général.

[8] *Eo tempore scripserunt Marcus et Lucas, quo non solum ab Ecclesia Christi, verum etiam ab ipsis adhuc in carne manentibus apostolis, probari potuerunt*. Augustin., lib. IV *de Consens. Evang.*, cap. 8, num. 9.

[9] Hieronym., *Præfat. in Matth.* — [10] Gregor. Nazianz., *Carm.* 33, pag. 98.

[11] Saint Paul et saint Luc ont fait deux voyages en Achaïe, le premier l'an 52, quelque temps après être sortis d'Athènes. Ce fut en ce premier voyage que saint Paul baptisa de sa main toute la maison de Stéphanas, qui fut comme les prémices de l'Achaïe. Voyez *Act.* XVIII, et I *Cor.* I, 16, et XVI, 15.

cet Evangéliste y fit avec saint Paul, l'an 58, et pendant le cours de trois mois [1] qu'ils restèrent dans la Grèce, en attendant les aumônes qu'ils devaient porter à Jérusalem.

Pourquoi on attribue à saint Paul l'Evangile de saint Luc

4. Quelques anciens ont [2] cru que, lorsque saint Paul se sert de ces termes : selon mon Evangile, il parle de l'Évangile de saint Luc. D'autres l'ont attribué entièrement à saint Paul, parce qu'il est assez raisonnable, dit [3] Tertullien, d'attribuer au maître les ouvrages publiés par les disciples. On lit [4] ailleurs que saint Paul avait dicté l'Evangile à saint Luc, et que celui-ci l'avait seulement publié. Mais on peut concilier toutes ces façons de parler, en disant avec saint [5] Irénée que saint Luc a mis par écrit l'Evangile que saint Paul prêchait. On remarque [6] que les marcionites ne recevaient aucun autre Evangile que celui de saint Luc, mais qu'ils l'avaient corrompu en plusieurs endroits et en avaient effacé tout ce qui prouvait que Jésus-Christ avait eu un véritable corps, et principalement la généalogie qu'on y fait de ses ancêtres. Aussi ils ne lui donnaient le nom ni de saint Luc, ni d'aucun autre auteur. Quelques [7] orthodoxes mêmes, trop délicats sur ce qui paraissait d'humain dans la personne de Jésus-Christ, et croyant que c'était une faiblesse indigne de sa majesté de pleurer, avaient pris la liberté de retrancher de leurs exemplaires l'endroit de saint Luc où il est dit que Jésus, regardant Jérusalem, pleura sur elle. D'autres avaient aussi effacé, par la même raison, ce qui est dit dans le même Evangile du sang qui coula du corps de Jésus-Christ, et des mortelles angoisses qui précédèrent sa mort. Mais saint Epiphane, saint Hilaire et saint Jérôme se sont élevés contre des scrupules si mal fondés; ils ont fait voir, par le témoignage des auteurs qui les ont précédés et par l'autorité des exemplaires les plus corrects, que tous ces endroits appartenaient véritablement à l'Evangile de saint Luc, et qu'ils ne marquaient en Jésus-Christ aucune faiblesse indigne de sa majesté et de sa sagesse. On trouve, en effet, ces versets, non-seulement dans les exemplaires grecs et latins, imprimés et manuscrits, et dans les versions orientales, mais encore dans les écrits des Pères plus anciens que saint Epiphane : par exemple, dans saint Irénée [8] et dans saint Justin. On les trouve aussi dans les concordes des Évangiles faites par Ammonius et par saint Augustin; il n'y a donc aucun lieu de douter de leur authenticité.

Sommaire de l'Evangile de saint Luc. Il s'accorde avec saint Matthieu sur la généalogie de Jésus-Christ.

5. L'Evangile de saint Luc [9] est plus historique que moral, et il rapporte beaucoup plus de faits que de préceptes. On y voit d'abord les circonstances qui précédèrent la naissance du saint précurseur de Jésus-Christ, dont il continue l'histoire jusqu'au jour de son ascension glorieuse dans le ciel. Il s'est arrêté, ainsi que saint Matthieu, à décrire la génération temporelle et humaine de Jésus-Christ, et à faire voir qu'il est véritablement fils de David et d'Abraham selon la chair. Ce en quoi ces deux Evangélistes sont différents l'un de l'autre, c'est que saint Matthieu fait descendre Jésus-Christ de David par Salomon, au lieu que saint Luc l'en fait descendre par Nathan, qui était aussi fils de David, de même que Salomon. Mais ils s'accordent parfaitement dans le dénombrement des ancêtres du Messie, qui ont précédé David, et ils font voir également bien que Jésus était la fleur ou le rejeton de Jessé, fils de David et d'Abraham, et héritier des promesses faites à l'un et à l'autre.

[1] Act. XXII, 2, et I Cor. XVI, 8, et II Cor. IX, 4. — [2] Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 4, et lib. VI, cap. 25. — [3] Tertull., lib. IV *cont. Marcion.*, cap. 5. — [4] Athanas., in *Synopsi*, pag. 202, tom. II.

[5] *Lucas autem sectator Pauli, quod ab illo prædicabatur Evangelium in libro condidit.* Iren., lib. III *adv. Hæres.*, cap. 1. — [6] Tertull., lib. *de Præscript.*, cap. 51, et lib. IV *cont. Marcion.*, cap. 2.

[7] Apud Epiphan., in *Anchorato*, num. 31, et apud Hilar., lib. X *de Trinit.*, num. 41, et apud Hieron., lib. II *adv. Pelag.*

[8] Iren., lib. III *adv. Hæres.*, cap 32.; Justin., in *Dialog. cum Tryphon.*; Ammonius, in *Harmon. Evang.*; Augustin., lib. III *de Consens. Evang.*, num. 12.

[9] Ambros., *Præfat. in Lucam.*

CHAPITRE V.

Saint Jean, apôtre et évangéliste.

ARTICLE PREMIER

HISTOIRE DE SA VIE.

Vocation de saint Jean à l'apostolat, en l'an 30 de l'ère commune.

1. Saint Jean, le disciple bien-aimé [1] de Jésus-Christ, était de Bethsaïde, en [2] Galilée, fils de Zébédée et de Salomé, et frère puiné de saint Jacques-le-Majeur. Son emploi était de gagner sa vie à la pêche. L'étonnement où il fut, en voyant la pêche miraculeuse que Jésus-Christ [3] avait fait faire à saint Pierre, dans le lac de Génézareth, lui fit tout quitter pour ne plus s'attacher qu'à ce divin Maître et le suivre partout, en qualité de disciple. Il assista [4], quelque temps après, à la guérison de la belle-mère de saint Pierre et à la résurrection de [5] la fille de Jaïre.

Pourquoi appelé Boanergès.

2. Jésus-Christ, en l'appelant à l'apostolat, lui donna le nom de [6] *Boanergès*, nom dont on ne sait pas la raison littérale, « mais qui, au jugement de saint Épiphane [7], signifiait que saint Jean était destiné à faire connaitre aux hommes la divinité de Jésus-Christ, par des paroles si sublimes, et à faire sortir les éclairs de la vérité de ces secrets divins, qui, comme des nuées, nous en dérobent la splendeur. Peut-être [8] aussi fut-il ainsi nommé, parce qu'ayant été envoyé, avec son frère, par Jésus-Christ, dans une bourgade des Samaritains, demander le logement pour leur maître et pour eux, et, ne l'ayant pu obtenir, ils dirent au Sauveur : Voulez-vous que nous disions au feu du ciel de descendre sur cette ville et de la réduire en cendres, comme fit autrefois Elie?

Diverses actions de saint Jean.

3. On croit [9] que saint Jean était le plus jeune de tous les Apôtres, et le long temps qu'il a vécu après la mort de Jésus-Christ, fait assez voir qu'il ne pouvait être que fort jeune lorsqu'il commença à le suivre. Les Pères [10] enseignent qu'il vecut toujours vierge, et saint Jérôme [11] rapporte à sa virginité la tendresse particulière que Jésus-Christ eut pour lui. Cet apôtre assista [12] à la transfiguration, et, lorsque Jésus-Christ voulut faire sa dernière Pâque, il envoya saint Pierre et saint Jean pour tenir prêt tout ce qui était nécessaire. Dans ce dernier souper, le Sauveur donna à saint Jean une marque particulière de son amour, en souffrant [13] qu'il se reposât sur son sein. Ce fut là, selon les [14] Pères, qu'il se remplit des vérités les plus sublimes, et qu'il découvrit les mystères cachés dans le secret de la sagesse éternelle, qu'il répandit depuis sur les hommes par ses écrits et par ses prédications. Il était dans cette posture, lorsqu'à la prière de saint Pierre il demanda [15] à Jésus-Christ qui était celui qui devait le trahir, et le divin Maître ne refusa pas de le lui découvrir, lorsqu'il le cachait encore aux autres.

Il reçoit la sainte Vierge pour mère.

4. Saint Jean fut choisi de [16] Jésus-Christ pour être témoin de son agonie, et il fut le seul des apôtres qui ne le quitta point dans sa passion et qui le suivit [17] jusqu'à la croix.

[1] Joan. XXI, 7 et 24. — [2] Matth. IV. — [3] Luc. V, 9 et 10. — [4] *Concordant. Evangel.* Parisiis, edit. an. 1658, cap. 28. — [5] Ibid., cap. 35. — [6] Marc. III, 17. — [7] Epiphan., *hæres.* 78, num. 7.

[8] En suivant cette explication, il faudrait dire que le nom de *Boanergès* est donné à saint Jean au chap. III, 17, de saint Marc, par anticipation.

[9] *Sed cur non Joannes electus est virgo ut super eum fundaretur Ecclesia? Ætati delatum est, quia Petrus senior erat : ne adhuc adolescens ac pene puer progressæ ætatis hominibus præferretur... ut autem sciamus Joannem tunc fuisse puerum, manifestissime docent ecclesiasticæ historiæ quod usque ad Trajani vixerit imperium. id est post passionem Domini sexagesimo octavo anno dormierit.* Hieronym., lib. I *adv. Jovinian.*, pag. 168.

[10] Hieronym., ibid. et *in cap.* LVI *Isa.* — [11] Idem., ibid. — [12] Marc IX, 30.

[13] Saint Jean remarque plusieurs fois cette circonstance. *Joan.* XIII, 25; XXI, 20, et les Pères y ont fait une grande attention. C'était effectivement un grand honneur à saint Jean d'être placé auprès de Jésus-Christ. Mais, de la manière dont les Juifs d'alors se mettaient à table, couchés sur des lits, saint Jean, étant à table voisin du Sauveur, se trouvait naturellement la tête posée sur sa poitrine.

[14] Aug., tract. 20 *in Joan.*, pag. 448, et *in psal.* CXLIV. — [15] Joan. XIII, 21, 29. — [16] Matt. XVII. — [17] Joan. XIX.

Aussi y reçut-il un témoignage singulier de son affection, par la part [1] qu'il eut à son testament. Car Jésus-Christ, le voyant qui se tenait debout au pied de la croix [2], lui donna la sainte Vierge pour mère, remettant, selon [3] la pensée des saints Pères, une Mère vierge entre les mains d'un disciple vierge. Cet apôtre nous [4] assure, d'une manière toute particulière, qu'il vit sortir le sang et l'eau du côté de Jésus-Christ, percé d'une lance; ce qui marque qu'il fut auprès de lui jusqu'après sa mort. Ayant su [5] de sainte Magdeleine que le corps de Jésus-Christ n'était plus dans le tombeau, le jour de sa résurrection, il y courut avec saint Pierre, et il y arriva le premier. Ce fut lui qui reconnut [6] Jésus-Christ sur le rivage de la mer de Galilée; il eut, en cette occasion, l'honneur de dîner avec Jésus-Christ.

Suite de ses actions.

5. Quelque temps après la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, saint Pierre et saint Jean, s'en [7] allant au temple, guérirent, à la porte, un boiteux qui était né perclus de ses jambes. L'éclat de ce miracle fut cause qu'on les mit en prison. Ils y furent mis encore une [8] autre fois, et fouettés par ordre des pontifes, pour la cause de Jésus-Christ. Après la mort de saint Étienne, les Apôtres qui étaient restés à Jérusalem [9], ayant appris que la ville de Samarie avait reçu la parole de Dieu par le ministère du diacre saint Philippe, qui y avait baptisé beaucoup de personnes, envoyèrent saint Pierre et saint Jean pour leur donner le Saint-Esprit. Saint Jean se trouva depuis [10] au concile de Jérusalem, et y parut comme une des colonnes de l'Église. On remarque [11] qu'il prenait particulièrement soin des Juifs, et saint [12] Irénée le compte parmi ceux qui en observaient les lois le plus religieusement. Il célébrait la [13] Pâque le quatorzième de la lune, et son autorité fit que cette coutume dura assez longtemps dans les Eglises de l'Asie.

Ses prédications.

6. On assure [14] qu'il prêcha l'Évangile aux Parthes, et qu'il fonda ou gouverna la plupart des Eglises de l'Asie Mineure. Depuis l'an 66 jusqu'à sa mort, il fit sa résidence [15] ordinaire à Ephèse; ce qui n'empêcha pas que saint Timothée, qui avait été établi évêque de cette ville avant que saint Jean y vint, n'en demeurât toujours évêque [16]. D'Ephèse saint Jean allait [17] de temps en temps dans les provinces d'Asie, pour y établir des évêques, et quelquefois même pour mettre dans le clergé une seule personne que le Saint-Esprit lui avait marquée. C'est, apparemment, ce qui a fait dire à Tertullien [18] que l'ordre épiscopal a eu saint Jean pour auteur dans l'Asie.

Il est banni l'an 95.

7. Dans la seconde persécution de l'Église, qui commença en la quinzième année du règne de Domitien, cet apôtre fut attaqué par diverses calomnies, qui furent cause que l'empereur le bannit d'Ephèse. Etant à Rome, il fut mis, selon le tradition qui s'en est conservée dans cette ville [19], dans une cuve d'huile bouillante, près la porte Latine. Mais il n'en reçut aucune incommodité, et il en sortit plus [20] net et plus vigoureux qu'il y était entré. Ensuite il fut relégué dans [21] l'île de Pathmos, qui est une des Sporades, dans l'Archipel, d'environ dix lieues de tour. Il n'y resta que peu de temps; car, l'empereur Domitien ayant été tué l'année suivante, Nerva rappela les exilés, particulièrement ceux qui l'étaient sous prétexte de religion. L'apôtre saint Jean sortit donc de Pathmos, et retourna à Ephèse, l'an 67. Il était alors âgé d'environ [22] 90 ans, et néanmoins une si grande vieillesse ne l'empêcha pas de se charger du soin de l'Eglise d'Ephèse, en la place de saint Timothée, qui, depuis peu, avait souffert le martyre, ni d'aller [23] dans les provinces d'Asie, soit pour y établir des évêques, soit pour quelques autres besoins des Eglises qu'il y avait fondées. L'un de ceux qu'il ordonna dans ces dernières années, fut [24] saint Polycarpe, qu'il fit évêque de Smyrne. C'est de lui que nous savons que saint Jean, étant allé une fois

[1] Ambros., *de Instit. Virg.*, cap. 7. — [2] Joan. XIX, 27, 27. — [3] Hieronym., *in Jovinian.*, cap. 14; Paulin., *epist.* 43. — [4] Joan. XIX, 34, 35. — [5] Joan. XX. — [6] Joan. XXI. — [7] Act. III et IV. — [8] Act. V. — [9] Act. VIII.— [10] Act. XV, et ad Galat. II, 9.— [11] Chrysost., *Comment. in Epist. ad Galat.* I. — [12] Irenæus, lib. III, cap. 12. — [13] Euseb., lib. V *Hist.*, cap. 24. — [14] August., lib. II *Quæst. Evang.*, cap. 39.— [15] Hieronym., in *Catalog.*, cap. 9. — [16] Iren., lib. III *adv. Hæres.*, cap. 3.— [17] Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 23. — [18] Tertul., lib. IV *cont. Marcion.*, cap. 5.

[19] Tertullian., lib. *de Præscript.*, cap. 36; Hieronym., in *Catalog.*, cap. 9. Saint Jérôme, dans quelques éditions de ses livres contre Jovinien, dit que saint Jean fut plongé dans l'huile bouillante sous Néron. Mais on a corrigé cette faute dans la nouvelle édition des œuvres de ce Père : au lieu de *Nerone*, on lit *Romæ*, et tout le monde convient aujourd'hui que ce fut sous Domitien.

[20] Hieron., lib. I *cont. Jovin.*, pag. 169.— [21] Idem., *Comment. in Matth.* XX, 23. — [22] Epiphan., *hæres.* 51, num. 12.— [23] Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 25.— [24] Tertull., lib *de Præscript.*, cap. 32.

au bain et ayant appris que [1] Cérinthe était dans le bain, se retira promptement, de peur, dit-il, que le bain ne tombât, à cause de cet ennemi de Dieu et de la vérité.

Ses dernières paroles. Sa mort l'an de Jésus-Christ 99.

8. Dans les derniers temps de sa vie, à peine allait-il à l'assemblée des fidèles, entre les mains de ses disciples qui le portaient. Comme il n'avait plus la force de faire de longs discours, il ne faisait, à chaque assemblée, que répéter ces paroles [2] : « Mes chers enfants, aimez-vous les uns les autres. » Les disciples, ennuyés de cette répétition, lui dirent : « Notre maître, pourquoi nous dites-vous toujours la même chose ? » Il leur fit cette réponse véritablement digne du disciple bien-aimé : « C'est là ce que le Seigneur nous commande, et, pourvu qu'on l'exécute, il ne faut rien davantage. » Il mourut l'an [3] soixante-huitième après la passion de Jésus-Christ, quatre-vingt-dix-neuvième de l'ère vulgaire, âgé d'environ 94 ans. Il fut enterré auprès de la ville d'Ephèse, et plusieurs Pères [4] ont remarqué que son sépulcre y était.

ARTICLE II.

DE L'ÉVANGILE SELON SAINT JEAN.

Saint Jean écrivit son Évangile à Ephèse vers l'an 97.

1. Ce fut en Asie et dans la ville [5] d'Ephèse que saint Jean écrivit son Évangile, quelque temps après qu'il fut revenu [6] de Pathmos. Il avait alors plus de quatre-vingt [7] dix ans, et toutefois, jusque-là, il s'était contenté d'enseigner de vive voix. Car les [8] premiers chrétiens aimaient mieux pratiquer les maximes de l'Évangile que les écrire. Il l'écrivit à la prière [9] de ses disciples, de presque [10] tous les évêques d'Asie, et de tous les fidèles des provinces voisines, qui vinrent le trouver pour le prier de rendre un témoignage authentique à la vérité. Il en fut encore supplié par les [11] députations de beaucoup d'Églises, et y fut enfin contraint par le Saint-Esprit, quelque répugnance qu'il y eût, à cause de son humilité. Mais il ne le commença [12] qu'après avoir ordonné un jeûne public et mis les frères en prières.

Son dessein en écrivant l'Evangile.

2. Son dessein fut de réfuter les hérésies naissantes de Cérinthe [13], d'Ebion, des nicolaïtes et des autres disciples de Satan qui étaient répandus dans le monde, et dont la plupart niaient la divinité de Jésus-Christ. Il l'écrivit encore pour [14] suppléer à ce que les autres Evangélistes avaient omis, principalement en ce qui regardait les premiers temps de la prédication de Jésus-Christ, dont ils ont dit fort peu de choses, s'étant bornés [15] tous trois à nous donner le détail de ce que le Sauveur a fait depuis que saint Jean-Baptiste eut été mis en prison. Il s'est dispensé, et avec raison, dit un [16] ancien, de rapporter la généalogie du Sauveur, selon la chair, parce qu'elle avait été faite par saint Matthieu et par saint Luc; et il s'est uniquement appliqué à nous découvrir sa naissance divine et éternelle, « dont [17] le mystère semblait lui avoir été plus particulièrement révélé qu'aux autres.

Il l'écrivit en grec.

3. Il écrivit son Évangile en grec [18], qui était la langue du pays, et on dit [19] que l'on en conservait encore l'original à Ephèse au VII[e] siècle. Cet exemplaire était, apparemment, dif-

[1] Iren., lib. III *adv. Hæres.*, cap. 3; Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 28. Saint Epiphane dit que c'était Ebion qui était dans le bain, lorsque saint Jean y vint. Mais nous croyons qu'il faut s'arrêter à saint Irénée, dont l'autorité est plus grande en ce point, puisqu'il avait vu les disciples de saint Jean. Or, il dit positivement que c'était Cérinthe. *Et sunt qui audierunt eum,* (*Polycarpum*) *dicentem, quoniam Joannes, Domini discipulus, in Ephesi iens lavari, cum vidisset intus Cerinthum*, etc. Eusèbe et Théodoret disent la même chose.

[2] Hieronym., *in cap.* VI *Epist. ad Galatas.*— [3] Hieronym., in *Catalog.*, cap. 9.

[4] Euseb., lib. III, cap. 39, et lib. VII, cap. 25; Hieronym., in *Catalogo*, cap. 9; Augustin., hom. 124 *in Joan.*; Chrysostom., hom. 26 *in Epist. ad Hebræos.*

[5] *Postea Joannes et ipse edidit Evangelium Ephesi Asiæ commorans.* Iren., lib. III, cap. 1.

[6] *Sanctus Spiritus cogit Joannem detrectantem præ modestia animi et humilitate ad scribendum Evangelium, e* [illegible] *esset, post exactos nonaginta annos vitæ, post reversionem ipsius a Pathmo.* Epiphan., *hæres.* 51, num. 12.

[7] Epiphan., ubi sup. Quelques modernes se sont imaginés que saint Jean avait écrit son Evangile avant la ruine de Jérusalem, parce qu'il est dit au chap. V : *est Jerosolymis ad portam Ovium piscina.* Mais ils n'ont pas pris garde que les historiens ont coutume de raconter les choses passées comme si elles étaient encore. D'ailleurs, ceux qui ont été en ce pays-là depuis la ruine de cette ville, assurent qu'on y voit encore la piscine des Brebis dont parle saint Jean. Vide Hieronym., in *Locis hebraic.*, et Benjamin., in *Itinerario apud Drusium, comm. in cap.* V *Joan.* Enfin, dans plusieurs exemplaires, au lieu de : *il y a*, on lit : *il y avait*, ce qui ôte toute difficulté.

[8] Euseb., lib. III, cap. 24. — [9] Euseb., lib. VI, cap. 14.— [10] Hieronym., *Prolog. in Matth.*— [11] Ibid. — [12] Ibid.— [13] Iren., lib. III, cap. 11, et Hieronym., *in Catalog.*, cap. 9. — [14] Euseb., lib. III, cap. 24. — [15] Euseb., ibid.— [16] Euseb., ibid.— [17] Euseb., ibid. — [18] Hieronym., *Præfat. in quatuor Evang.*, ad Damasum. — [19] *Præfat. Chronic. Alexandrin.*, pag. 5.

férent de celui que l'on conserve à Toulouse[1], écrit en lettres d'or, et que l'on assure, mais sans aucune vraisemblance, avoir été écrit de la main même de saint Jean. Dès le temps de saint[2] Epiphane, et peut-être longtemps auparavant, les Juifs convertis l'avaient traduit en hébreu, c'est-à-dire en syriaque, aussi bien que les Actes des Apôtres. Les Indiens[3], les Perses, les Ethiopiens le traduisirent aussi à leur usage, pour s'instruire des vérités qui y sont énoncées. Un[4] ancien auteur a cru que saint Jean s'était servi, pour écrire son Evangile, de Gaïus, qui avait été disciple de saint Paul ; mais il ne rend aucune raison de son opinion. Ce qui est certain, c'est que le style de l'Évangile et des trois Epîtres de saint Jean est le même. On y voit le même tour, le même caractère d'esprit, les mêmes maximes et souvent les mêmes termes. Ainsi, si ce Gaïus est le même que celui à qui saint Jean adresse sa troisième Epître, comme quelques interprètes le conjecturent, il ne peut avoir écrit l'Évangile qui porte le nom de cet apôtre.

4. On forme quelques difficultés sur le dernier chapitre de cet Évangile, et on prétend qu'il a été ajouté par l'Eglise d'Ephèse, qui voulait par là faire connaître aux fidèles le peu de fond qu'on devait faire sur le bruit qui s'était répandu que saint Jean ne mourrait point, et leur apprendre que cet apôtre était véritablement mort, mais sans effusion de son sang, ainsi que le Sauveur l'avait prédit. Les auteurs de cette[5] conjecture se fondent 1° sur ce que les deux derniers versets du chapitre XX paraissent être la conclusion de cet Évangile, car il y est dit: « Jésus a fait, en présence de ses disciples, un grand nombre d'autres miracles qui ne sont pas écrits dans ce livre ; or, ceux-ci sont écrits afin que vous croyiez que Jésus est Christ, Fils de Dieu, et que, le croyant, vous ayez la vie éternelle en son nom. » — 2° Parce que, dans le chapitre XXI, le premier de ces deux versets y est répété, et qu'on y parle d'une manière qui convient mieux aux disciples de saint Jean qu'à lui-même. C'est lui, dit-on, dans ce dernier chapitre, « qui est le disciple qui rend témoignage de ces choses, qui les a écrites ; et nous savons que son témoignage est vrai. Il y a encore beaucoup d'autres choses que Jésus a faites, et je crois que, si on les rapportait en détail, le monde entier ne pourrait pas contenir les livres qui les comprendraient. » Mais ces raisons sont trop faibles pour nous faire abandonner le sentiment unanime des Pères, qui ont[6] regardé ce dernier chapitre avec la même vénération que le reste de cet Evangile, et comme en faisant partie. En effet, quoique le dernier verset du chapitre XXI paraisse être la conclusion de tout l'ouvrage, il ne s'ensuit nullement que le chapitre suivant ait été ajouté par une main étrangère, et il y a toute apparence que le premier dessein de saint Jean fut de finir son Evangile en cet endroit, et qu'il y mit, pour cette raison, la conclusion que nous y voyons encore aujourd'hui ; mais que, s'étant aperçu qu'il avait omis plusieurs choses qu'il était important de transmettre à la postérité, il les ajouta après coup, et ne craignit point de répéter, dans le dernier chapitre, la conclusion qu'il avait mise au précédent. C'est ainsi, au rapport de ceux mêmes[7] qui font cette objection, qu'en usa saint Paul dans son Epître aux Romains. Il l'avait d'abord finie par ces paroles du chapitre XV : « Je prie le Dieu de paix de demeurer avec vous tous. Amen. » Ayant ensuite repris la plume, il ajouta le VI[e] chapitre tout entier, et y mit une conclusion toute semblable à celle du chapitre précédent, en ces termes : « Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. Amen. » La seconde objection est encore moins difficile à résoudre. Les termes sur lesquels elle est fondée, n'ont rien qui ne convienne à saint Jean. S'il parle de lui-même en troisième personne, c'est par modestie. On ne doit pas être plus surpris de ce qu'il se sert du nombre pluriel, en parlant de lui-même ; c'est une façon de parler qui lui est familière, comme on peut le voir dans ses[8] Epitres. Enfin il a pu, sans blesser ni la modestie ni la vérité, assurer qu'on formât le moindre doute là-dessus.

[1] Hottinger, *Hist. Eccles. saecul.*, pag. 101. — [2] Epiphan., *hæres.* 30, num. 6 et 12. — [3] Chrysostom., hom. 1 *in Joan.* — [4] *Synops.*, tom. II op. Athan., pag. 202. — [5] Grotius., *in cap.* XX, 30, *et cap.* XXI, 34, *Joan.*

[6] Voyez saint Chrysostome, hom. 87 *in cap.* XXI *Joan.*, où il rend raison pourquoi saint Jean parle si avantageusement de lui-même dans ce dernier chapitre, qu'il reconnaît être de cet apôtre, sans témoigner qu'on formât le moindre doute là-dessus. — [7] Grotius, *in cap.* XV, 33, *Epist. ad Rom.*

[8] *Quod fuit ab initio quod audivimus ; quod vidimus oculis nostris... Hæc scribimus vobis... Filioli mei, hæc scribo vobis.* I Joan. I, 11. *Demetrio testimonium redditur ab omnibus, et ab ipsa veritate ; sed et nos testimonium perhibemus ; et nosti quia testimonium nostrum verum est. Multa habui tibi scribere.* III Joan. 12.

surer que son témoignage était véritable, comme il fit encore depuis, dans sa [1] première Epitre. Cela pouvait être nécessaire, pour mieux [2] convaincre ceux pour qui il écrivait; en tout cas, il n'a fait que suivre l'exemple de saint Paul, qui fait lui-même son éloge, qui se rend témoignage à lui-même et qui, en plus d'un endroit, raconte les grâces que Dieu lui a faites. « Demandez-vous, dit-il aux Corinthiens [3], des preuves sensibles de l'esprit de Jésus-Christ qui est en moi ? » et encore : « Je [4] crois que j'ai aussi le Saint-Esprit en moi. »

Réponse aux difficultés sur l'histoire de la femme adultère.

5. La difficulté que l'on forme sur le chapitre VIII de saint Jean est beaucoup plus considérable. L'histoire de la femme surprise en adultère, qui est rapportée dans nos Bibles, ne se trouvait pas dans les meilleurs exemplaires du temps d'Euthymius [5], ou au moins, elle y était marquée comme fausse. Saint [6] Jérôme dit aussi que, de son temps, elle manquait dans plusieurs exemplaires grecs et latins. On ne la lit pas non plus dans la version syriaque des Polyglottes de Paris et d'Angleterre, ni dans l'ancienne traduction gothique d'Ulphilas. Enfin plusieurs des anciens qui ont fait des commentaires sur l'Évangile de saint Jean, comme Origène, saint Chrysostome, saint Cyrille d'Alexandrie, Nonnus et Théophylacte, n'ont pas expliqué cette histoire. Mais on peut résoudre cette difficulté en disant 1° que, quoique cette histoire ne se trouvât pas dans plusieurs exemplaires du temps de saint Jérôme, on ne laissait pas de la recevoir dans l'Église comme faisant partie de l'Évangile de saint Jean. En effet, ce Père, dans le même endroit où il fait cette remarque, l'allègue pour réfuter les Pélagiens; ce qu'il n'aurait pas fait sans doute, si cette pièce eût passé alors pour apocryphe et étrangère à l'Évangile de saint Jean. Saint Ambroise, qui vivait dans le même temps [7], nous assure que cette histoire a toujours été très-célèbre dans l'Église, et il emploie une lettre entière à l'expliquer. Saint [8] Augustin l'explique aussi dans la suite de l'Évangile de saint Jean, quoiqu'il sût qu'elle manquait dans quelques exemplaires. Elle est aussi citée dans les *Harmonies évangéliques* de Tatien et d'Ammonius, dans les [9] livres des *Constitutions apostoliques*, dans le poète Sédulius, dans Idacius, dans saint Grégoire-le-Grand, dans Bède, dans Alcuin, dans Rhaban Maur et dans un grand nombre d'autres auteurs latins. — 2° Si, du temps d'Euthymius, cette histoire manquait dans les meilleurs exemplaires, ou y était marquée avec des obèles, comme une pièce apocryphe, c'était une suite de l'ignorance et de la témérité de ces gens de petite foi qui, craignant, selon que nous l'apprenons de saint [10] Augustin, que cette partie de l'Evangile n'autorisât les femmes à pécher, par l'espérance de l'impunité, la retranchèrent de leurs exemplaires. Mais il faut bien que ce défaut n'ait pas été si général, puisque cette histoire se trouve dans presque tous les anciens manuscrits grecs qui sont parvenus jusqu'à nous. Car, de dix-sept manuscrits que Théodore de Bèze avait vus, il n'en avait trouvé qu'un seul où elle ne se lût point. Elle se lisait dans tous les exemplaires dont Robert Etienne se servit pour son édition du Nouveau Testament, et qui étaient au nombre de seize. On la trouve dans toutes les éditions [11] grecques et latines, dans l'anglo-saxonne, dans la version arabique

[1] I Joan. I, 11.

[2] *Quid tandem præter aliorum morem hic solus secundum de seipso perhibet testimonium? Videtur enim auditoribus occurrere. Quænam hæc causa? Dicitur ultimus se ad scribendum divina inspiratione contulisse, ideo et suam dilectionem, et causam quare ad scribendum venerit frequenter ostendit ac meminit; hinc sibi fidem comparans, quod inde motus sit.* Chrysostom., hom. 87 *in cap.* XXI *Joan.*

[3] II Cor. XIII, 3. — [4] I Cor. VII, 40.

[5] Euthym., *in cap.* VIII *Joan.* Cet Euthymius était un moine grec qui vivait au XIIe siècle.

[6] Hieronym., *Dialog.* 2 *cont. Pelag.*, cap. 3. Quelques auteurs ont cru que l'histoire de la femme adultère était tirée de l'Evangile des Hébreux ou Nazaréens, parce qu'Eusèbe, lib. III *Hist.*, cap. 39, parlant de Papias, dit qu'il rapporte l'histoire d'une femme accusée *de plusieurs crimes* devant Jésus-Christ, et que cette histoire est dans l'Evangile des Hébreux. Mais cette femme ne peut être celle dont parle saint Jean, qui n'était accusée que d'un crime, et non de plusieurs. — [7] Ambros., *Epist.* 52, et lib. III *de Spiritu Sancto*, cap. 2.

[8] Augustin., tract. 33 *in Joan.*, serm. 47 *de Verbis Domini*, et lib. V *de Cons. Evang.*, cap. 10.

[9] Lib. II *Const. Apost.*, cap. 24; Sedulius, lib. IV *Carm.*; Idacius, lib. *cont. Varimand.*; Greg. Mag., lib. I *Moral.*, cap. 6, etc.

[10] *Sed hoc videlicet infidelium sensus exhorret, ita ut nonnulli modicæ vel potius inimici veræ fidei, credo metuentes peccandi impunitatem dari mulieribus suis, illud quod de adulteræ indulgentia Dominus fecit, auferrent de codicibus suis, quasi permissionem peccandi tribuerit, qui dixit : Deinceps noli peccare; aut ideo non debuerit mulier a medico Deo illius peccati remissione sanari, ne offenderentur insani.* Augustin., lib. II *de Adulterin. Conjug.*, cap. 7.

[11] Voyez Fabric., *Cod. apocryph. Nov. Test.*, p. 357.

imprimée à Rome, en 1590, dans deux manuscrits cophtes et dans le syriaque d'Ussérius.— 3° Si quelques interprètes n'ont pas commenté cette partie de l'Evangile de saint Jean, ce n'est pas qu'ils l'aient regardée comme apocryphe; c'est plutôt, ou parce qu'elle manquait dans leurs exemplaires, ou qu'ils la trouvaient assez claire d'elle-même pour qu'elle n'eût pas besoin d'éclaircissement.

Canonicité et excellence de l'Evangile de saint Jean.

6. L'Evangile de saint Jean a toujours été reçu[1] par un consentement unanime de toutes les Eglises, et ceux qui ne l'ont pas reçu ont été regardés[2] comme des hérétiques, et nommés aloges ou ennemis du Verbe, parce qu'ils niaient que Jésus-Christ fût le Verbe éternel. Les Pères ont considéré cet Evangile comme la principale[3] partie de l'Ecriture, comme le sceau[4] qui confirme ce qu'ont dit les autres Evangélistes, et comme la colonne par laquelle Dieu a achevé d'affermir l'Eglise. Tout y est[5] mystérieux, et c'est avec raison que celui qui l'a écrit est comparé[6] à l'aigle, parce qu'il s'élève au-dessus de toutes les choses créées pour arriver jusqu'à Dieu même. On a surtout admiré le commencement de son Evangile. Saint[7] Paulin montre comment on y trouve la réfutation de plusieurs hérésies, entre autres de celles d'Arius, de Sabellius, de Photin et de Marcion; et un philosophe platonicien disait[8], au rapport de saint Simplicien, évêque de Milan, « qu'il fallait écrire en lettres d'or, dans les lieux les plus éminents des églises, ce commencement de l'Evangile de saint Jean. »

Style de cet Evangile.

7. Saint Denis d'Alexandrie[9] trouvait, dans l'Evangile et dans la première Epître de saint Jean, non-seulement la pureté de la langue grecque, mais encore de l'élégance dans la disposition des termes et des pensées; il n'y voyait rien de barbare ni d'impropre, rien de bas ni de vulgaire. Il paraît, ajoute ce saint évêque, « qu'il avait reçu de Dieu le don de l'éloquence, aussi bien que celui de la science. » Mais il faut avouer que cette éloquence est jointe dans saint Jean à une grande simplicité de style, et qu'il y a même des endroits dont le grec n'est pas tout-à-fait pur et qui tiennent beaucoup de la langue syriaque. On y voit aussi de fréquentes répétitions, dont la plupart sont toutefois assez agréables.

Sommaire de cet Evangile.

8. L'Evangile de saint Jean comprend l'histoire des quatre dernières années de la vie de Jésus-Christ. Il commence à la prédication de saint Jean-Baptiste dans le désert, et finit à la troisième apparition du Sauveur à ses apôtres, sur la mer de Tibériade. Il marque les années du ministère de Jésus-Christ par les fêtes de la Pâque, et il en compte[10] quatre[11].

CHAPITRE VI.

Du Livre des Actes des Apôtres, et de quelques autres ouvrages attribués à saint Luc.

Saint Luc écrivit les Actes des Apôtres sur ce qu'il avait vu lui-même.

1. Après avoir décrit dans son Evangile les actions de Jésus-Christ, saint Luc voulut aussi laisser à l'Eglise le récit de la vie et des actions des Apôtres, c'est-à-dire l'histoire de leurs voyages et de leur prédication. Il composa ce livre en suite[12] de son Evangile, non sur ce qu'il avait appris des autres, mais sur ce qu'il avait[13] vu lui-même pour la plus grande par-

[1] Euseb., lib. III, cap. 24, 25. — [2] Epiphan., *hæres.* 51, num. 3, et August. *hæres.*, 30. — [3] Origen., *Comment. in Joan.*, pag. 5, 6 edit. Huet. — [4] Paulin., *Epist.* 24.— [5] Ambros., lib. III *de Sacram.*, cap. 2. — [6] Paulin., *Epist.* 24: Augustin., serm. 36 *in Joan.*

[7] *Quo uno Evangelii principio omnia diaboli, quæ in hæreticis latrant ora clauduntur; et prima Arii lingua præciditur; sed et Sabellii blasphemia vacuatur, cum eadem piscatoris nostri sententia et unitas deitatis in Patre et Filio, et divisio personalitatis exprimitur. Eodem capitulo et Photinus humani tantum in Christo exordii demens magister exploditur; et Marcion, qui Deum legis et Evangelii discernit, extinguitur; et Manichæus, veri creatoris negator et falsi conflictor, obteritur, subtenta illico ejusdem supercælestis Evangelii voce confusus; quia de hoc Dei Verbo audit: omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil.* Paulin., *Epist.* 21 *ad Amand.*

[8] August., lib. X *de Civit. Dei*, cap. 29. — [9] Apud Euseb., lib. VII *Hist.*, cap. 25.— [10] Vid. Joan. II, 13; Joan V, 1; IV, 35; VI, 4; XIII, 1.

[11] Saint Jean omet beaucoup de faits importants qu'il avait vus; mais cette omission suppose évidemment qu'il a seulement voulu suppléer aux autres Evangélistes. (*L'éditeur.*)— [12] Act. I, 1.

[13] Lucas *igitur Evangelium, sicut audierat, scripsit. Acta vero Apostolorum, sicut viderat, composuit.* Hieronym., in *Catalog.*, cap. 7.

tie, et il l'adressa à son ami Théophile, comme il avait fait pour son Evangile. Cet ouvrage est intitulé les *Actes des Apôtres*, ou les *Actions des Apôtres*, parce qu'il contient l'histoire de ce que firent les Apôtres à Jérusalem, dans la Judée et dans les diverses autres parties de l'univers, après l'ascension de Jésus-Christ.

Raison qu'a eue saint Luc de composer cet ouvrage. Son excellence.

2. On [1] croit que saint Luc l'écrivit pour l'opposer aux faux Actes des Apôtres que l'on répandait dans le monde. Il [2] y a mis tout ce qu'il a cru nécessaire pour édifier la foi des lecteurs, et l'a écrit avec tant de sincérité, qu'entre un grand nombre de livres qu'on a faits sur l'histoire des Apôtres, le sien seul a été reçu de l'Eglise comme digne de foi, et on a rejeté tous les autres. Aussi, quoiqu'il semble ne faire autre chose que nous raconter une histoire; cependant, si nous faisons réflexion sur celui [3] qui en est auteur, nous verrons que toutes les paroles de ce céleste médecin sont autant de remèdes contre les langueurs de nos âmes. C'est ce qui a fait dire à saint [4] Chrysostome que ce livre peut ne nous être pas moins utile que l'Evangile même, pour le réglement de nos mœurs et pour l'établissement de la doctrine. Car nous y voyons l'accomplissement de diverses choses que Jésus-Christ avait prédites, la descente du Saint-Esprit et le changement prodigieux qu'il a opéré dans l'esprit et dans le cœur des Apôtres. Nous y voyons le modèle de la perfection chrétienne, soit pour les simples fidèles, dans les premiers chrétiens de Jérusalem, soit pour ceux qui gouvernent l'Eglise, dans la vertu incomparable des Apôtres, et surtout dans leur union et dans leur charité parfaite. Nous y apprenons aussi des dogmes que nous ne trouvons en aucun autre livre de l'Ecriture avec la même clarté. On peut dire surtout que ce livre est particulièrement la preuve de la résurrection de Jésus-Christ, de laquelle toutes les autres vérités de la religion suivent sans peine.

Le texte original de ce livre est le grec.

3. Personne ne doute que le texte original de ce livre ne soit le grec; on remarque [5] que saint Luc y suit plus le style ordinaire des histoires, et que son [6] expression est meilleure et plus grecque que celle des autres écrivains canoniques. Il cite ordinairement l'Ecriture, selon les Septante, apparemment parce qu'il ne savait [7] pas l'hébreu, ou qu'il savait mieux la langue grecque que la langue hébraïque. Dès le temps de saint [8] Epiphane, le livre des Actes avait été traduit du grec en hébreu. On l'avait aussi mis en latin longtemps auparavant. Mais saint Augustin remarque [9] qu'il y a des termes, dans l'original grec, que la version latine n'a pu bien exprimer.

Temps auquel le livre des Actes a été écrit. Sommaire de ce livre.

4. Le livre des Actes renferme l'histoire de l'Eglise depuis le jour de l'ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le ciel, jusqu'à la seconde année que saint Paul demeura à Rome, c'est-à-dire jusqu'en l'an 63; d'où [10] nous pouvons juger que ce fut à Rome qu'il l'écrivit, et dans ce temps-là même. On peut diviser cet ouvrage en deux parties. Dans la première, qui s'étend depuis le chapitre 1er jusqu'au XIIIe, on voit les commencements et la naissance de l'Eglise dans la Judée, et son accroissement dans Samarie et dans les nations, par le ministère des Apôtres, et surtout de saint Pierre, dont on y décrit principalement les actions. Depuis le chapitre XIIIe jusqu'à la fin, saint Luc est presque tout occupé à décrire les voyages, les prédications et les

[1] Il semble que le but de l'auteur des Actes est de présenter un aperçu général de l'établissement de l'Evangile, surtout par les travaux de saint Paul. C'est l'opinion de M. Glaire, Introd., t. V, p. 312. (*L'éditeur.*)

[2] *Lucas non solum usque ad resurrectionem assumptionemque Domini perduxit narrationem suam... verum etiam deinceps quæ per Apostolos gesta sunt, quæ sufficere credidit ad ædificandam fidem legentium vel audientium, ita scripsit ut solus ejus liber fide dignus haberetur in Ecclesia de Apostolorum Actibus narrantis, reprobatis omnibus qui non ea fide qua oportuit, facta dictaque Apostolorum ausi sunt scribere.* Augustin., lib. IV *de Consens. Evang.*, cap 8, num. 9.

[3] *Actus Apostolorum nudam quidem sonare videntur historiam, et nascentis Ecclesiæ infantiam texere; sed si noverimus scriptorem eorum Lucam esse medicum, cujus laus est in Evangelio, animadvertemus pariter omnia verba illius, animæ languentis esse medicinam.* Hieronym., *Epist.* 103 *ad Paulin.*

[4] *Hinc non minor nobis contingere poterit utilitas quam ex ipsis Evangeliis... quin et dogmata quædam hic reperire licebit, quæ nisi liber fuisset proditus, haudquaquam fuissent ulli tam dilucide cognita quin potius, quod est caput salutis nostræ, fuisset occultum, et in obscuro latuisset. Tam de his loquor quæ ad bene vivendum, quam quæ ad fidei nostræ dogmata pertinent.* Chrysostom., hom. 1 *in Act.*

[5] Ambros., *Præfat. in Luc.* — [6] Hieronym., lib. VI *in Isa.* — [7] Hieronym., *Quæst. heb. in Genes.*, p. 544. — [8] Epiphan., *hæres.* 30, num. 30.

[9] Il rapporte, pour exemple, ce qui est dit au verset 7 du chap. I : *Non est vestrum nosse tempora*; dans le grec il y a χρόνους ἢ καιρούς ; ce qui, selon saint Augustin, n'est pas la même chose que *tempora*. Il croit qu'il faudrait ajouter *opportunitates*. Dans nos Bibles, on lit *momenta*. Aug., *Epist.* 197. — [10] Hieronym. in *Catalog.*, cap. 7.

travaux de saint Paul, dont il avait été le compagnon [1] inséparable; ce qu'il fait avec autant d'exactitude que de précision, et avec une noble simplicité, sans se donner, ni à saint Paul, aucune louange, pour tant de fatigues et de dangers qu'ils avaient essuyés l'un et l'autre pour l'établissement de l'Eglise chez les nations infidèles. Il est à remarquer, néanmoins, que saint Luc a passé sous silence plusieurs circonstances de la vie de saint Paul que cet apôtre nous apprend lui-même dans ses Epîtres. Par exemple, dans celle qu'il a écrite aux [2] Galates, il raconte qu'étant à Antioche et voyant que Céphas et Barnabé « ne marchaient pas droit, selon la vérité de l'Evangile, il reprit Céphas devant tout le monde, » de ce que, par son exemple, il portait les Gentils nouvellement convertis à la foi à s'abstenir des viandes défendues par la loi, et à croire ce discernement nécessaire au salut. Or, saint Luc [3] n'a pas dit un mot de toute cette dispute. Il ne paraît pas même, par aucun endroit de ses écrits, que saint Pierre soit jamais venu à Antioche, et nous ne saurions pas que ce prince des Apôtres a été le premier évêque de cette Eglise, si nous ne l'avions appris par la [4] tradition.

Canonicité du livre des Actes des Apôtres. Coutume de le lire dans l'Eglise.

5. Le livre des Actes a toujours passé pour canonique dans l'Eglise. Nous ne connaissons que les hérétiques Manichéens qui l'aient rejeté et qui en aient contesté la vérité, incommodés [5], dit saint Augustin, « de ce qu'on y voyait que le Saint-Esprit promis dans l'Evangile par Jésus-Christ, fut envoyé sur ses disciples, après son ascension. Car leur aveuglement », ajoute ce Père, « va jusqu'à soutenir que cette promesse de Jésus-Christ n'a été accomplie que dans leur patriarche Manichée, qu'ils font passer pour ce divin Esprit, abusant d'un si saint nom, pour séduire les simples et les ignorants, par où, quand il n'y aurait que cela seul, ils sont exclus de ce don céleste. » Nous apprenons du même saint Augustin [6] que l'Eglise faisait tant de cas du livre des Actes, qu'on le lisait tous les ans, solennellement, dans les assemblées des fidèles, et qu'on en commençait la lecture le jour de Pâques [7].

Traduction de l'Epître aux Hébreux attribuée à saint Luc. Il n'est pas auteur de la dispute de Jason et de Papisque.

6. Outre l'Evangile et des Actes les Apôtres [8], Clément d'Alexandrie dit que saint Luc a traduit en grec l'Epître de saint Paul aux Hébreux, et il allègue, pour le prouver, la conformité de style qu'il y a entre le grec de cette Epître et celui des Actes des Apôtres. Quelques-uns même, au rapport de saint Jérôme [9], ont cru que l'Epître aux Hébreux n'était pas de saint Paul, mais de saint Luc. D'autres se sont [10] imaginés que saint Luc pouvait l'avoir composée des pensées et des paroles qu'il avait retenues de saint Paul. Nous ferons voir ailleurs que saint Paul seul en est auteur. On a encore [11] attribué à saint Luc un autre ouvrage qui est la dispute de Jason et de Papisque. Mais la manière dont Origène et saint Jérôme parlent de cette pièce, suffit pour nous convaincre qu'ils ne croyaient pas que ce saint Evangéliste en fût l'auteur. Le premier dit [12] que cet ouvrage était un des moins considérables de ceux qui ont été faits pour la défense de notre religion; et le second [13] y reprend une opinion qu'il dit être de quelques anciens; ce qu'apparemment il n'aurait pas fait, s'il eût

[1] *Omnibus his cum adesset Lucas diligenter conscripsit ea, uti neque mendax, neque elatus deprehendi possit, eo quod hæc omnia constarent.* Irenæus, lib. III, cap. 14.— [2] *Ad Galat.* II, 14.

[3] Saint Jérôme dit que la fonction d'historiographe dispensait saint Luc d'entrer dans un si grand détail. *Nec mirum esse si Lucas hanc rem tacuerit, cum et alia multa quæ Paulus sustinuisse se replicat, historiographi licentia prætermiserit.* Hieronym., lib. I *in Epist. ad Galat.*, pag. 244.

[4] Idem. ibid. — [5] Augustin., *Epist.* 237 *ad Ceretium.*

[6] *Nam quod habes, habuit et Simon Magus. Actus Apostolorum testes sunt, ille liber canonicus omni anno in Ecclesia recitandus ; anniversaria enim solemnitate post Passionem Domini nostis illum librum recitari.* Augustin., tract. 6 *in cap.* I *Joan.* Voyez aussi *de Prædestin.*, cap. 2.

[7] De nos jours, les protestants rationalistes ont attaqué l'authenticité et la divine inspiration des Actes. Nous avons à opposer aux adversaires les mêmes preuves que pour les Evangiles et les mêmes auteurs cités plus haut. Voyez aussi les commentaires sur les Actes des Apôtres par M. Béelen. (*L'éditeur.*)

[8] Apud Euseb., lib. VI, cap. 14. — [9] Hieronym., in *Catalog.*, cap. 5. — [10] Origen., apud Euseb., lib. VI, cap. 25.

[11] Saint Maxime, dans ses Commentaires sur les livres de saint Denis, dit que Clément d'Alexandrie attribue à saint Luc la dispute de Jason et de Papisque : *Legi etiam septem cœlos in disputatione Papisci et Jasonis, quæ scripta est ab Aristone Pellæo, quam Clemens Alexandrinus in sexto libro* Hypotyposeon *ait sanctum Lucam descripsisse.* Mais, nonobstant cette autorité, ce Père aime mieux croire qu'elle a été écrite par Ariston de Pella, *quæ scripta est ab Aristone Pellæo.* Maxim., *in cap.* 1 *Theolog. Mystic. Dionys.*, pag. 17. — [12] Origen., lib. IV *cont. Cels.*, pag. 199.

[13] Hieronym., *Quæstion. hebr. in Genes.*, p. 201. Nous aurons occasion, dans la suite, de parler plus au long de cette dispute, ou, comme l'appelle Origène, de cette conférence de Jason et de Papisque.

cru que cette dispute fût de saint Luc. Il vaut mieux dire avec Maxime qu'elle a été composée par Ariston de Pella, qui peut avoir vécu du temps de Tite-Antonin, vers l'an 140.

CHAPITRE VII.

Saint Paul, apôtre des Gentils.

ARTICLE I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Naissance et éducation de saint Paul.

1. Saint Paul, qui, auparavant, portait le nom de Saul, a été apôtre, mais non du nombre des douze. Il était Juif de [1] naissance, de la tribu de Benjamin, et était né [2] à Tharse en Cilicie. De là il vint à Jérusalem, où il fut élevé aux pieds du docteur Gamaliel [3], et instruit dans la manière la plus exacte d'observer la loi de Moïse. Il [4] en remplit si ponctuellement les obligations, qu'il y était irrépréhensible. Il s'attacha particulièrement à la secte des Pharisiens, la plus exacte et la plus sévère de toutes. Son métier était de faire [5] des tentes, qui pouvaient servir aux soldats et aux mariniers. Car c'était une pratique fort commune [6] parmi les Juifs, de faire apprendre un métier, même à ceux qui étudiaient les saintes lettres, soit afin qu'ils eussent toujours un moyen de gagner leur vie, soit pour leur faire éviter les déréglements qui naissent de l'oisiveté.

Il persécute l'Église, l'an 33 et 34 de l'ère vulgaire.

2. Saul avait alors un grand zèle [7] pour la loi, et il surpassait en cela la plupart de ceux de son âge. Mais son zèle était peu éclairé, et ce fut ce qui le rendit un blasphémateur [8], un persécuteur et un outrageux ennemi de l'Église. Il consentit [9] à la mort de saint Étienne, et il garda les habits de ceux qui le lapidaient. La mort de ce premier des martyrs fut suivie d'une grande persécution contre l'Église, de la part des Juifs. Saul demanda des lettres [10] au souverain pontife pour les synagogues de Damas, afin que, s'il y trouvait des disciples de Jésus-Christ, il les amenât prisonniers à Jérusalem.

Sa conversion l'an 34.

3. Lorsqu'étant en chemin, il approchait déjà de Damas, tout d'un coup [11], en plein midi, il fut environné d'une lumière venant du ciel, et plus éclatante que celle du soleil, qui le fit tomber et tous ceux qui étaient avec lui. Alors il entendit une voix qui lui dit en hébreu : Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous? Saul répondit: Qui êtes-vous, Seigneur? Et le Seigneur lui dit: Je suis Jésus, que vous persécutez. Saul dit en tremblant : Seigneur, que voulez-vous que je fasse? Levez-vous, dit le Seigneur, entrez dans la ville, et on vous dira ce que vous devez faire. Il fut trois jours à Damas sans voir, sans boire ni manger, ne faisant autre chose que prier. Au bout de ce temps, Ananie, un des disciples de Jésus-Christ, qui demeurait à Damas, et qui, par son ordre, vint trouver Saul dans la maison où il logeait, lui imposa les mains et lui dit : Mon frère Saul, le Seigneur Jésus, qui vous a apparu en chemin, m'a envoyé afin que vous recouvriez la vue, et soyez rempli du Saint-Esprit. Aussitôt tombèrent des yeux de Saul comme des écailles; il fut ensuite baptisé, et prit de la nourriture.

Saint Paul prêche Jésus-Christ à Damas et en Arabie. Il se sauve de Damas, l'an 35, 36 et 37. Suite de ses actions jusqu'en 42.

4. Il demeura quelques [12] jours avec les fidèles qui étaient à Damas, et commença aussitôt à prêcher dans les synagogues que Jésus était le Fils de Dieu et le Christ. De Damas il passa [13] dans l'Arabie Déserte, d'où, étant retourné à Damas, il y demeura longtemps, prêchant l'Evangile et confondant les Juifs. Ceux-ci, ne pouvant plus souffrir l'avantage que l'Église tirait de sa conversion et de ses prédications, se résolurent de le tuer. Mais il se sauva de la ville, pendant la nuit, et vint à Jérusalem pour y voir saint [14] Pierre, avec lequel il demeura quinze jours. Pendant

[1] Rom. XI, 1, et Philip. III, 5. — [2] *Ego sum vir Judæus natus in Tharso Ciliciæ.* Act. XXII, 31. — [3] Hieronym., in *Catalog.*, cap. 5. — [4] Philip. III, 6. — [5] Act. XXVIII, 3.

[6] L'Eglise chrétienne a suivi cette pratique, et le quatrième concile de Carthage ordonne aux ecclésiastiques, quelque instruits qu'ils soient de la parole de Dieu, d'exercer un métier pour gagner de quoi se nourrir et se vêtir. Voyez Fleury, *Mœurs des chrétiens*, § 99.

[7] Act. XXII, 3, et Galat I, 14. — [8] I Timot. I, 13. — [9] Act. VI, 9, et VII, 57. — [10] Act. VIII, 1 et seq. — [11] Act. IX, 3 et seq. — [12] Act. IX, 19 et seq. — [13] Galat. I, 17. — [14] Act. VIII, 26, et Galat. I, 18 et seq.

qu'il était en cette ville, il voulut se joindre aux disciples, qui, ne croyant pas encore qu'il eût embrassé la foi, l'évitèrent; mais saint Barnabé l'ayant mené aux apôtres saint Pierre et saint Jacques, et leur ayant raconté sa conversion et ce qu'il avait fait à Damas, les disciples prirent confiance en saint Paul, et il était toujours avec eux. De Jérusalem il vint à Tharse, et de là, dans les pays de Syrie et de Cilicie, étant encore inconnu de visage aux Eglises de Judée; seulement elles savaient sa conversion et en glorifiaient Dieu.

Saint Paul est déclaré apôtre avec saint Barnabé, l'an de Jésus-Christ 42, 43, 44.

5. La famine prédite par Agabus s'étant fait sentir, les fidèles d'Antioche [1] envoyèrent des aumônes aux frères qui demeuraient en Judée. Barnabé et Saul en furent chargés, et, s'étant acquittés de leur ministère, ils retournèrent de Jérusalem à Antioche. Ce fut là [2] qu'ils reçurent leur mission du Saint-Esprit en qualité d'apôtres. D'Antioche ils allèrent à Séleucie, d'où ils passèrent en Chypre. Saul, étant à Paphos, y convertit Serge Paul, proconsul, dont il porta toujours le nom dans la suite. De là, ils vinrent [3] à Antioche de Pisidie, ensuite à Icone, où ils restèrent longtemps. Mais, voyant qu'on était sur le point de se jeter sur eux pour les outrager, ils s'enfuirent à Lystres et à Derbes, villes de Lycaonie, où ils convertirent plusieurs personnes. Ils parcoururent ensuite la Pisidie, et vinrent en Pamphilie; et, ayant annoncé la parole de Dieu à Perge, ils descendirent à Attalie. De là ils firent voile à Antioche de Syrie, où, ayant assemblé l'Eglise, ils racontèrent combien Dieu avait fait de grandes choses par leur ministère.

Il assiste au concile de Jérusalem, l'an de Jésus-Christ 46 jusqu'à 50

6. Cependant quelques-uns des frères [4] vinrent de Judée à Antioche et y excitèrent un trouble considérable, soutenant qu'il fallait circoncire les Gentils qui embrassaient la foi et leur ordonner de garder la loi de Moïse. Saint Paul et saint Barnabé s'y opposèrent, disant que Jésus-Christ était venu affranchir les siens de cette servitude. On résolut qu'ils iraient à Jérusalem consulter les apôtres et les prêtres sur cette question. Ainsi saint Paul revint en cette ville [5], quatorze ans après sa conversion, et y vint par révélation divine. Il conféra avec les apôtres qui y étaient, c'est-à-dire avec saint Pierre, saint Jacques et saint Jean. Il compara avec leur doctrine celle qu'il prêchait aux Gentils et qu'il n'avait apprise que par la révélation de Jésus-Christ, et tout se trouva conforme de part et d'autre. Ensuite on examina la question des cérémonies légales, et le concile fut d'avis de ne point imposer aux nations un joug que les Juifs mêmes n'avaient pu porter et qui était inutile. Ce fut dans ce même voyage, que saint Jacques, saint Pierre et saint Jean reconnurent que Dieu avait confié à saint Paul la prédication de l'Evangile pour les Gentils, comme à saint Pierre pour les Juifs. Ainsi ils lui donnèrent la main à lui et à saint Barnabé, en signe de société, afin que les uns prêchassent aux Gentils, les autres aux circoncis, leur recommandant seulement le soin des pauvres de Judée.

Saint Paul se sépare de saint Barnabé. Ses voyages. Depuis l'an de Jésus-Christ 51 jusqu'en l'an 57.

7. Saint Paul et saint Barnabé étant de retour à Antioche avec Judas et Silas, il arriva [6] entre eux une petite contestation au sujet de Jean, surnommé Marc. Saint Barnabé le prit avec lui et s'embarqua pour aller en Chypre, et saint Paul, ayant pris Silas, traversa avec lui la Syrie et la Cilicie. Il rencontra Timothée à Lystres, et [7], ayant résolu de le mener avec lui, il le circoncit pour gagner à Jésus-Christ un plus grand nombre de Juifs. Lorsqu'ils eurent traversé la Phrygie et la Galatie, le Saint-Esprit leur défendit d'annoncer la parole de Dieu en Asie. Etant venu en Mysie, ils se disposaient à passer en Bithynie; mais l'Esprit-Saint ne le leur ayant pas permis, ils descendirent à Troade. Ce fut là que saint Paul aperçut, dans une vision, un homme de Macédoine qui le priait de venir le secourir, et qu'il prit saint Luc pour compagnon de ses voyages. S'étant donc embarqués à Troade, ils vinrent à Samothrace, le lendemain à Naples et de là à Philippes, où saint Paul et Silas furent battus de verges. Ils passèrent [8] de là par Amphipolis et par Apollonie, et vinrent à Thessalonique. Pendant le long séjour que saint Paul fit dans cette ville, il y reçut deux fois des frères de Philippes de quoi satisfaire à ses besoins; mais les Juifs ayant excité un tumulte dès la nuit même, les frères le conduisirent hors de la ville. De Thessalonique saint Paul alla à Athènes. Là, en attendant que Silas et Timothée l'eussent joint, il disputait avec les Juifs et les philosophes touchant Jésus-Christ et le Dieu inconnu; il y convertit même à la foi Denys l'Aréopagite et plusieurs autres. D'Athènes [9] il vint à Corinthe, où il fit de grands fruits pendant les

[1] Act. XII. — [2] Act. XIII. — [3] Act. XIV. — [4] Act. XV. — [5] Galat. II, 1 et seq. — [6] Act. XV, 36 et seq. — [7] Act. XVI. — [8] Act. XVII. — [9] Act. XVIII, et II Cor. X, 19.

dix-huit mois qu'il y resta. S'étant ensuite embarqué au port de Cenchrée, il passa à Ephèse, et, ayant abordé à Césarée de Straton, il alla à Jérusalem, et de là à Antioche de Syrie, où, après quelque temps, il en partit, traversant par ordre de ville en ville la Galatie et la Phrygie. De retour à Ephèse, il [1] instruisit douze des disciples qui ne connaissaient que le baptême de saint Jean, et, leur ayant imposé les mains, ils parlaient diverses langues et prophétisaient.

Suite des voyages de saint Paul, l'an 58.

8. En l'an 58, saint Paul, après avoir [2] recueilli les aumônes de la Macédoine et de l'Achaïe se mit en chemin pour les porter aux pauvres de Jérusalem. Ce fut dans ce voyage que, passant par Troade, il ressuscita Eutyque, qui était tombé du haut d'une fenêtre pendant la célébration de l'Eucharistie. De [3] Milet il envoya à Ephèse et assembla les prêtres et les évêques des Eglises voisines ; et, après leur avoir parlé pendant quelque temps et prié avec eux, il passa à l'île de Cos, ensuite à celle de Rhodes, puis à Patare, et de là à Tyr, où il demeura sept jours avec les chrétiens de ce lieu, qui lui disaient en esprit de prophétie de ne point aller à Jérusalem. De Tyr saint Paul alla à Ptolémaïde, et de là à Césarée, où il logea chez Philippe, qui était l'un des sept diacres. Ce fut en ce lieu que le prophète Agabus lui prédit qu'il serait pris à Jérusalem par les Juifs et livré aux Gentils. Ce saint apôtre n'en fut point effrayé, et déclara qu'il était prêt à souffrir non-seulement la prison, mais la mort même pour le nom du Seigneur. Il arriva à Jérusalem assez tôt pour y célébrer la Pentecôte, suivant son projet.

Il est pris à Jérusalem, et conduit à Césarée, où il demeure pendant deux ans, l'an de Jésus-Christ 59, 60.

9. Le lendemain de son arrivée, il alla voir saint Jacques, chez qui tous les prêtres s'assemblèrent. Saint Paul leur ayant raconté ce que le Seigneur avait fait chez les Gentils par son ministère, ils en louèrent Dieu. Mais quelques Juifs d'Asie, croyant qu'il avait profané le temple en y faisant entrer Trophime, qui était Gentil de naissance, émurent le peuple contre lui. Comme ils se disposaient à le tuer, le tribun Lysias le tira de leurs mains et le fit mener dans la forteresse Antonia. Saint Paul, avant d'y entrer, fit faire silence, et parla au peuple. Son discours ne fit qu'irriter davantage les Juifs, et Lysias le condamna [4] à être battu de verges; mais l'apôtre évita ce supplice, en déclarant qu'il était citoyen romain. Le lendemain, il défendit [5] lui-même sa cause devant le conseil, d'une manière qui mit la division entre ceux qui le composaient. Le jour d'après, étant averti que les Juifs avaient fait serment de le tuer, il fit savoir leur dessein au tribun, qui l'envoya avec une escorte [6] à Félix, gouverneur de la province, qui demeurait à Césarée. Saint Paul, ayant donc été cité devant le tribunal de ce gouverneur, comme juge de la nation juive, expliqua sa doctrine en sa présence, et se justifia par un discours très-étudié. Mais Félix, l'entendant parler de la foi en Jésus-Christ, de la justice, de la chasteté et du jugement futur, en fut effrayé, et remit à l'ouïr plus amplement à une autre fois. Cependant il le recommanda à un centurion, afin qu'il fût gardé honnêtement et que les siens eussent liberté de le servir. Pendant les deux années entières qu'il le retint dans les fers, souvent il l'envoyait quérir et s'entretenait avec lui, parce qu'il espérait en recevoir de l'argent.

Il paraît devant Festus, l'an 60. Il est conduit à Rome

10. Le temps du gouvernement de Félix étant fini, on envoya pour lui succéder Portius Festus, qui n'écouta pas moins favorablement les accusations des Juifs, qu'avait fait son prédécesseur. Saint Paul, pour ne pas tomber entre les mains des Juifs qui voulaient le traduire à Jérusalem pour l'y faire juger, employa le dernier moyen qui lui restait, et en appela [7] à César. Quelques jours après, il défendit de nouveau sa cause devant le roi Agrippa et Bérénice sa sœur, qui étaient venus rendre visite à Festus. Mais, quoiqu'il les eût convaincus de son innocence, on ne laissa pas de le mettre, avec d'autres prisonniers, entre les mains d'un nommé Jules, centenier, pour être conduit à Rome. Il s'embarqua [8] avec saint Luc et Aristarque dans un vaisseau d'Ardrumède. Après plusieurs jours de navigation, ils arrivèrent en Grèce, de là ils passèrent à Malte, après avoir été battus d'une horrible tempête. Saint Paul y fut mordu d'une vipère; mais, ayant secoué l'animal dans le feu sans en avoir reçu aucun mal, il fut pris pour un dieu par les habitants de cette île. Après avoir demeuré trois mois à Malte, ils s'embarquèrent dans un vaisseau d'Alexandrie. Ils mouillèrent d'abord à Syracuse, de là cotoyant la Sicile, ils vinrent à Reggio, ensuite à Pouzzole, d'où ils se rendirent à Rome par terre.

Il arrive à Rome, l'an

11. Là il fut permis à saint Paul de demeu-

[1] Act. XIX. — [2] Act. XX. — [3] Act. XXI. [4] Act. XXII.

[5] Act. XXIII. — [6] Act. XXIV. — [7] Act. XXV et XXVI. — [8] Act. XXVII et XXVIII.

1. Il y demeure pendant deux ans. Il retourne en Orient l'an 63.

rer en son particulier avec le soldat qui le gardait et qui le suivait toujours attaché [1] avec lui à une longue chaîne. Il y demeura deux ans entiers dans un logement qu'il avait loué, où il recevait tous ceux qui le venaient voir, et enseignait la doctrine de l'Evangile avec toute liberté et sans obstacle. Plusieurs Pères ont cru qu'ayant été délivré de ses chaînes l'an 63, il était allé en Espagne et qu'il y avait prêché l'Evangile; mais ils ne [2] paraissent pas avoir eu d'autres raisons de le croire que parce qu'il témoigne [3] qu'il en avait le dessein lorsqu'il écrivit sa lettre aux Romains; aussi l'Eglise d'Espagne ne conserve aucun [4] vestige tant soit peu certain que saint Paul y ait jamais prêché. Quoi qu'il en soit, cet apôtre, après avoir visité l'Occident, retourna en Orient et en Asie, ainsi qu'il l'avait promis lui-même dans plusieurs [5] de ses lettres.

Il vient à Rome une seconde fois et y souffre le martyre.

12. Sur la fin de l'an 64, Dieu ayant révélé à [6] saint Paul qu'il souffrirait le martyre à Rome, il y vint une seconde fois et s'y employa de nouveau à instruire les Juifs dans les synagogues et à gagner les païens dans les places et les assemblées publiques. Il [7] convertit, entre autres, une concubine de Néron, et lui persuada de renoncer absolument au commerce que les lois de la chasteté ne lui pouvaient permettre de continuer avec ce prince. Néron, l'ayant su, le fit mettre en prison. Mais, comme son empire [8] n'était pas suffisamment affermi et que, d'ailleurs, il ne s'était pas encore abandonné aux excès honteux qu'il commit par la suite, il fit comparaître saint Paul en sa présence, et, l'ayant ouï, il le renvoya absous. L'apôtre ne se servit de sa liberté que pour aller annoncer l'Evangile et pour faire connaître à tout le monde la gloire et l'excellence de la foi, et la protection visible que Dieu lui donnait. Mais, quelque temps après, il fut remis en prison et reçut à Rome la couronne du martyre, l'an [9] 65, selon l'ère vulgaire, le même jour que saint

[1] Les Romains faisaient ainsi garder ceux qui n'étaient pas renfermés dans une prison. Joseph., lib. XVIII *Antiquit.*, et Seneca, *Epist.* 5.

[2] Les Pères qui disent que saint Paul a prêché l'Evangile en Espagne, sont saint Athanase, *epist. ad Dracont.*; saint Cyrille de Jérusalem, *Cateches.* 17; saint Epiphane, *hæres.* 27, num. 6; saint Chrysostome, *Præfat. in epist. ad Heb.*; saint Jérôme, *in cap.* XI *Isai.*; Théodoret, *in epist.* II *ad Timot.*; saint Grégoire le Grand, lib. XXXI *cap. in* XXI *Job.*, et quelques autres. — [Il faut ajouter saint Clément, pape, qui dit que saint Paul pénétra jusqu'aux limites de l'Occident. *Præco factus in Oriente et Occidente eximium fidei decus accepit totum mundum docens justitiam, et ad occidentis terminum veniens.* S. Clem., *ad Cor.* I, c. 5. Voyez Henrion, *Hist. de l'Église.* (*L'éditeur*).]

[3] *Cum in Hispaniam proficisci cœpero, spero quod præteriens videam vos.* Rom. XV, 24.

[4] Pour réfuter ce que quelques nouveaux Espagnols avancent touchant la prédication de saint Paul en Espagne, il ne faut que leur demander qu'ils fassent remonter la succession de leurs évêques jusqu'à cet apôtre: *Edant origines Ecclesiarum suarum, evolvant ordinem Episcoporum, ita per successiones, ab initio decurrentem, ut primus ille Episcopus aliquem ex Apostolis vel apostolicis viris; hoc enim modo Apostolicæ Ecclesiæ census suos deferunt, sicut Smyrnorum Ecclesia habens Polycarpum ab Joanne collocatum refert, sicut Romanorum Clementem a Petro ordinatum edit. Proinde utique et cæteræ exhibent quos ab Apostolis in Episcopum constitutos, Apostolici seminis traduces habeant.* Tertullian., lib. *de Præscrip.*, cap. 32. — [Mais ne pourrait-on pas dire que les monuments qui attestaient le voyage de saint Paul ont péri, que les progrès de l'Evangile en Espagne ne furent pas considérables. (*L'éditeur*).]

[5] Voyez *Epist. ad Philemon.* V, 24; *ad Philip.* I, 25 et II, 24, et *ad Tit.* I, 5. Voyez aussi saint Chrysost., *Præfat in epist. ad Heb.*, et Théodoret, *in psal.* 117, qui assurent que saint Paul était retourné de Rome en Orient. — [6] Athanas., *Apologia pro fuga sua*, t. I, p. 718.

[7] Chrysostom., hom. 46 *in Act. Apostol.*; Asterius, hom. 8, t. I *Auctuar. Bibliot. Patr.*, p. 168.

[8] *Sciendum autem in prima satisfactione, necdum Neronis imperio roborato, nec in tanta erumpente scelera, quanta de eo narrant historiæ, Paulum a Nerone dimissum.* Hieronym., in *Catalog.*, cap. 5.

[9] Saint Jérôme met le martyre de saint Paul en la quatorzième année de Néron, et la trente-septième de Jésus-Christ: *Hic ergo quartodecimo Neronis anno... capite truncatur... post Passionem Domini trigesimo septimo.* Hieronym., in *Catalog.*, cap. 5; ce qui revient à la soixante-huitième année de l'ère vulgaire. Saint Epiphane, *hæres.* 27, num. 6, la place en la douzième année de Néron, la soixante-sixième de Jésus-Christ: *Post apostolorum Petri Paulique necem, quæ in annum Neronis duodecimum incurrit.* Nous croyons devoir l'avancer et la mettre en l'an 65; car nous lisons dans Sulpice-Sévère, lib. II *Hist.*, cap. 29, que saint Pierre et saint Paul furent mis à mort avant la guerre de Judée: *Hoc initio in Christianos sæviri cœptum; post etiam datis legibus religio vetabatur, palamque edictis propositis, Christianum esse non licebat, tum Paulus ac Petrus capitis damnati: quorum uni cervix gladio desecta, Petrus in carcerem sublatus est. Dum hæc Romæ geruntur, Judæi præsidis sui Flori injurias non ferentes, rebellare cœperunt. Adversus eos Vespasianus proconsulari imperio a Nerone missus.* La guerre de Judée n'ayant donc commencé qu'au mois de mai de la douzième année de Néron, ainsi que le dit Josèphe, lib. XX *Antiquit.*, cap. 9, il faut, selon la chronologie de Sulpice-Sévère, que ces saints apôtres soient morts au mois de juin de l'année précédente, qui est la soixante-cinquième de l'ère vulgaire. Paul Orose confirme cette époque lorsqu'il dit que la mort de saint Pierre et de saint Paul fut punie,

Pierre. Le corps de saint Paul était sur le chemin d'Ostie, dès la fin du [1] second siècle, ce qui donne lieu de croire qu'on le déposa en cet endroit aussitôt après son martyre.

ARTICLE II.

DES ÉPITRES DE SAINT PAUL AUX ROMAINS ET AUX CORINTHIENS.

Les Epîtres de saint Paul en général.

1. Il nous reste de saint Paul quatorze Epîtres, dont neuf sont adressées à sept Églises [2], une aux Romains, deux aux Corinthiens, une aux Galates, une aux Ephésiens, une aux Philippiens, une aux Colossiens, deux aux Thessaloniciens; quatre autres sont écrites à ses disciples, deux à Thimothée, une à Tite, une à Philémon; la quatorzième est aux Hébreux. Ces Epîtres ont toujours été plus [3] célèbres dans l'Eglise que celles des autres apôtres, et elles ont fait non-seulement le sujet de la consolation et de l'édification des chrétiens, mais [4] encore de l'admiration des Juifs et des païens [5]. Ceux mêmes qui étaient ses plus grands ennemis et les plus jaloux de sa gloire, et qui méprisaient ses discours quand il était présent, se sont [6] crus obligés d'avouer que ses Lettres étaient remplies de force et d'autorité. Les raisonnements en sont justes, les pensées nobles, le style vif et animé. Il y a des endroits obscurs et un peu embarrassés, soit à cause de la sublimité de la matière qu'il y traite, soit à cause des fréquentes parenthèses dont elles sont entrecoupées, et d'un assez grand nombre de transpositions et d'hyperboles. Les critiques remarquent aussi que le grec n'en est pas pur, et que souvent le tour de la phrase est hébraïque. Saint Paul met ordinairement son nom et ses qualités à la tête de ses Epîtres. Quelquefois il y ajoute celui de quelques-uns de ses disciples, soit parce qu'ils lui avaient servi de secrétaires, soit pour leur faire honneur ou pour concilier plus de [7] credit à ses Lettres, ou enfin parce qu'ils étaient fort connus des Eglises auxquelles il écrivait. Nous en voyons un exemple dans la première Epître aux Corinthiens, qu'il commence ainsi : « Paul, apôtre de Jésus-Christ par la vocation et la volonté de Dieu, et Sosthène son frère ; » et, dans l'Epître aux Thessaloniciens : « Paul, Silvain et Timothée à l'Eglise de Thessalonique. » Mais on n'a jamais douté dans l'Eglise que saint Paul n'en fût seul auteur. Tertius, qui dit avoir écrit [8] la Lettre aux Romains, n'en fut que le secrétaire ou le copiste ; et il y a apparence que l'Apôtre dicta aussi à quelqu'un de ses disciples la première aux Corinthiens, celle au Colossiens et la seconde aux Thessaloniciens. Cependant, de peur qu'on ne s'y méprît et qu'on ne fît passer de fausses Lettres sous son nom, il avait coutume de mettre son seing dans toutes ses Lettres et de les souscrire d'une façon qui lui était particulière. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans sa seconde aux Thessaloniciens, où il dit [9] : « Je vous salue ici de ma propre main, moi Paul ; c'est là mon seing dans toutes mes Lettres ; j'écris ainsi la grâce de Notre-Seigneur Jésus - Christ soit avec vous tous. Amen. » Ceux qui ont arrangé les Epîtres de saint Paul dans nos Bibles ont [10] eu moins d'égard au temps auquel elles ont été écrites qu'à la dignité des Eglises, ou au mérite des fidèles qui les composaient, ou à la grandeur

l'automne suivant, de plusieurs grands fléaux qui désolèrent la ville de Rome. *Primus Nero Romæ Christianos suppliciis et mortibus affecit, ac per omnes provincias pari persecutione excruciari imperavit, ipsumque nomen extirpare conatus, beatissimos Christi apostolos Petrum cruce, Paulum gladio occidit. Mox acervatim miseram obortæ undique clades oppressere. Nam, subsequente autumno, tanta urbi pestilentia incubuit, ut triginta millia funerum in rationem Libitinæ venirent.* Oros., lib. VII, cap. 7. Or, Tacite est témoin que cette peste arriva sous le consulat de Nerva et de Vestinus, qui tombe en l'an 65 de l'ère vulgaire. Car, après avoir parlé de ce qui se passa sous l'année de leur consulat, il finit ainsi sa narration : *Tot facinoribus fœdum annum etiam dii tempestatibus et morbis insignivere. Vastata Campania turbine ventorum, qui villas, arbusta, fruges passim disjecit. Pertulit violentiam ad vicina urbi, in qua omne mortalium genus vis pestilentiæ depopulabatur, nulla cœli intemperie quæ occurreret oculis.* Tacit., lib. XVI *Annal.*, cap. 13.

[1] Euseb., lib. II *Hist.*, cap. 25. — [2] Hieronym., in *Catalog.*, cap. 5. — [3] August., *in psalm.* CXXX. — [4] Chrysostom., lib. IV *de Sacerdot.*, cap. 7.

[5] Nous avons beaucoup de témoignages pour établir l'authenticité des Epîtres de saint Paul : saint Pierre, dans sa deuxième Epître; saint Clément, pape, dans sa première Epître ; saint Ignace, dans sa lettre aux Ephésiens et aux Romains; saint Polycarpe, dans sa lettre aux Philippiens; saint Justin, saint Irénée, Tertullien, etc., tous les anciens auteurs attestent pareillement l'authenticité et l'inspiration de ces Epîtres. Vid. *Auct.* supra, pour les Evangiles. (*L'éditeur.*)

[6] II Cor. XI, 6, et August., lib. *de Doct. christian.*, cap. 7.—[7] *Ut quos singulorum non movebat auctoritas, omnium saltem moveret assensus.* Salvian., *Epist.* 4.— [8] Ad Rom. XVI, 22. — [9] II Ad Thessalon. III, 17. — [10] Chrysostom. et Theodoret., *Præfat. in Epist. Pauli.*

des mystères qui y sont expliqués, ou à l'excellence des matières qui y sont traitées. La première de toutes, selon l'ordre des temps, est celle que saint Paul écrivit aux Thessaloniciens; la seconde, adressée aux mêmes peuples, fut écrite peu de temps après; ensuite celle aux Galates; après quoi il écrivit les deux aux Corinthiens; puis la première à Timothée, à Tite, aux Romains, aux Philippiens, à Philémon, aux Ephésiens, aux Colossiens et aux Hébreux; la dernière de toutes est la seconde à Timothée. L'Apôtre l'écrivit, étant à la fin de sa vie et proche de son martyre, comme il nous en assure [1] lui-même.

Epître de saint Paul aux Romains, écrite de Corinthe, l'an 58.

2. L'Epître aux Romains a été mise à la tête des autres, soit à cause de [2] la dignité de l'Eglise de Rome, soit à cause des instructions importantes que nous y trouvons pour les mœurs, et de la doctrine exacte et parfaite qu'elle contient pour les dogmes. Car c'est particulièrement dans cette Lettre que saint Paul explique le mystère de la grâce qui justifie les impies. Il l'écrivit à Corinthe; ce qui paraît par diverses circonstances : 1° Il y salue les Romains au nom de Caïus [3] qu'il avait baptisé de sa main à Corinthe, et chez qui il logeait ordinairement. 2° Il les salue aussi de la part [4] d'Eraste, trésorier de la ville de Corinthe. 3° Il leur recommande [5] Phébé, diaconesse de l'Église de Cenchrée, qui était un bourg qui servait de port à Corinthe, du côté de l'Hellespont et de l'Asie, et qu'il avait chargé cette femme de leur rendre cette Lettre. Saint Paul écrivit après avoir [6] recueilli les aumônes de la Macédoine et de l'Achaïe, et lorsqu'il était prêt de les porter à Jérusalem. Ainsi ce fut au commencement de l'an 58 de Jésus-Christ. Terce ou Tertius en fut le secrétaire.

Obscurité de cette Lettre. Elle a été écrite en grec.

3. L'Epître aux Romains passe pour la plus sublime et la plus obscure de toutes les Epîtres de saint Paul, et c'est d'elle principalement qu'on entend ces paroles de l'apôtre saint Pierre: « Paul [7], notre frère, vous a écrit selon la sagesse qui lui a été donnée, ainsi qu'il le fait dans toutes ses Lettres, dans lesquelles il y a certaines choses difficiles à entendre, auxquelles des personnes peu instruites donnent un faux sens, de même qu'aux autres Ecritures, pour leur propre ruine. » Saint Augustin, n'étant encore que prêtre, entreprit de l'expliquer et fit [8] un livre entier sur le seul titre. Mais, rebuté par la longueur et la difficulté de l'ouvrage, il se désista de son entreprise. On peut [9] dire néanmoins qu'il l'explique dans tous ses ouvrages sur la grâce, et que c'en est un excellent commentaire. Saint Jérôme ne jugeait pas autrement que saint Augustin; frappé des grandes obscurités qu'il y remarquait [10], il dit qu'il lui eût fallu non un livre, mais plusieurs volumes pour l'expliquer. Quoique adressée aux Romains, elle a néanmoins été originairement écrite en grec et non en latin, qui était alors la langue vulgaire de ces peuples. Mais la langue grecque était alors si commune dans le monde et si familière dans Rome, que les femmes [11] mêmes l'entendaient et la parlaient. D'ailleurs, il est à remarquer que, sous le nom de Romains, l'Apôtre n'entend pas seulement ceux qui étaient nés dans Rome, ni les naturels de cet empire, mais tous les fidèles de quelque nation que ce pût être, que le commerce et la nécessité des affaires y avaient attirés. C'est pourquoi, dans l'adresse de sa Lettre, il ne dit pas: « A vous tous Romains; mais: A tous ceux qui sont à Rome, chéris de Dieu et saints par la vocation. » Paroles qui regardent également tous les fidèles, soit Juifs, soit Gentils, qui pouvaient être alors répandus dans l'empire romain. Il était donc convenable qu'il leur écrivît en grec, qui était la langue la plus commune en ce temps-là dans l'empire.

Analyse de cette Epître.

4. L'Eglise de Rome étant mêlée de plusieurs Juifs, il y avait de fréquentes disputes entre eux et les Grecs, c'est-à-dire les Gentils. Les Juifs, se glorifiant de leur naissance et des promesses faites à leurs pères, regardaient les Gentils comme des nations immondes, et prétendaient qu'ils ne devaient avoir aucune part à la grâce de la nouvelle alliance, ou du moins qu'en les admettant à la lumière de l'Evangile, il fallait les obliger à la circoncision et aux autres observances légales; car ils ne connaissaient point d'autre justice que la pratique des œuvres prescrites par la loi de Moïse. Les Gentils, au contraire, faisant valoir le mérite de la Philosophie, qui leur avait fait connaître et pratiquer la plupart des préceptes de la morale sans le

[1] II Timot. IV, 6, 8. — [2] Augustin., *Epist.* 105 *ad Sixtum.* — [3] I Cor. I, 14. — [4] II ad Timot. IV, 20. — [5] Ad Rom. XVI, 1. — [6] Rom. XV, 25. — [7] II Petr. III, 15. — [8] Augustin., lib. I *Retractat.*, cap. 25. — [9] Tillemont, tom. I, pag. 266.

[10] *Omnis Epistola nimiis obscuritatibus involuta est; et si voluero cuncta disserere, nequaquam mihi unus liber, sed magna et multa erunt scribenda volumina.* Hieronym., *Epist. ad Algasiam.*, quæst. 8.

[11] ....*Omnia Græce;*
Cum sit turpe magis nostris nescire latine.
(Juvenal., satir. VI.)

secours de la révélation et de la loi, reprochaient aux Juifs de ce qu'après avoir reçu de Dieu tant de grâces, ils lui avaient été tant de fois rebelles, et soutenaient qu'il était plus juste que Jésus-Christ favorisât les Gentils qui l'avaient adoré aussitôt qu'ils l'avaient connu, que les Juifs qui, l'ayant connu les premiers, l'avaient rejeté et crucifié. Pour arrêter le cours de ces disputes qui pouvaient causer quelque schisme, saint Paul crut qu'il était nécessaire de leur écrire et de travailler à ôter aux uns et aux autres tout leur sujet de vanité. D'abord il humilie les Gentils en leur faisant voir l'aveuglement et l'impiété de leurs philosophes, et en leur montrant que les lumières dont ils se glorifiaient n'avaient servi qu'à les rendre plus coupables, parce qu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu. Il réprime ensuite l'orgueil des Juifs en leur montrant qu'ils n'étaient pas plus dignes de la grâce de l'Evangile que les Gentils, puisqu'ils étaient également enveloppés dans le péché; que la vraie circoncision est celle qui l'est selon le cœur, et que tous, sans distinction, ont besoin de la puissance de Dieu; puis il fait voir, par l'exemple d'Abraham, que la vraie justice vient de la foi agissante par la charité; que les œuvres, sans la foi en Jésus-Christ, sont inutiles; que nul ne peut donc se glorifier. Il passe de là à l'explication du mystère de la prédestination et de la réprobation, et il joint aux dogmes de la foi d'excellents préceptes de morale, et les principes de la vie et de la piété chrétienne. Sur la fin de son Epître il exhorte les Romains à la paix, et prie Dieu, auteur de la paix et de la concorde, de demeurer avec eux et de leur accorder l'esprit d'union et de charité. Le dernier chapitre ne contient que des recommandations et des civilités de sa part et de la part de l'Eglise de Corinthe. Les noms grecs de ceux qu'il salue font voir que la plupart étaient venus de Grèce et d'Orient.

Première Epître de saint Paul aux Corinthiens. Analyse de cette Epître.

5. L'Eglise de Rome ne fut pas la seule qui fut troublée par la division. Celle de Corinthe l'avait été, quelque temps auparavant, par les partialités et les jalousies que l'esprit de discorde avait inspirées aux fidèles de cette ville. Accoutumés aux disputes des philosophes divisés en plusieurs sectes, dont chacune prenait le nom de son auteur et l'élevait au-dessus de tous les autres, les uns disaient : Je suis disciple de Paul; d'autres: Je suis disciple d'Apollon ; d'autres : de Pierre ; d'autres : de Jésus-Christ ; et chacun d'eux affectait de relever le mérite de son parti au préjudice des autres. Ils souffraient même dans leur assemblée un des fidèles de Corinthe qui avait commis un inceste avec sa belle-mère ; et quelques uns d'entre eux plaidaient devant les juges païens, au lieu de prendre des arbitres chrétiens pour terminer leurs affaires. Un autre désordre, c'est que, dans les repas de charité qui accompagnaient la célébration de l'Eucharistie, les riches mangeaient séparément ce qu'ils avaient apporté, et méprisaient les pauvres. Enfin, il y en avait qui tiraient vanité des dons surnaturels et qui affectaient de parler des langues inconnues dans les assemblées. Saint Paul, ayant été informé de tous ces désordres par ceux de la maison de[1] Cloé, qui le lui mandèrent, apparemment, par le moyen de Stéphanas, de Fortunat et d'Achaïque; étant d'ailleurs[2] consulté par l'Eglise de Corinthe sur plusieurs articles, en particulier sur la continence et le mariage, et sur les viandes immolées aux idoles, se crut obligé de leur écrire pour apaiser leurs disputes, régler leurs mœurs et décider leurs doutes. Pour réprimer leur orgueil, la source des divisions qui régnaient entre eux, il leur fait voir, dès le commencement de son Epître, que, loin d'être savants et sages, comme ils se le persuadaient, ils sont encore grossiers et charnels, puisqu'au lieu de s'attacher à Jésus-Christ, auteur de tout bien, ils s'attachent à ses ministres. Il les humilie encore à l'occasion de l'incestueux qu'ils avaient laissé impuni, et il se joint d'esprit à eux pour le livrer à Satan. Venant ensuite à ceux qui plaidaient devant les infidèles, il les en reprend vivement, et les exhorte à plutôt souffrir les injustices que de plaider. Quant aux questions que les Corinthiens avaient proposées, saint Paul répond que chacun doit demeurer dans la condition où la foi l'a trouvé, que le mariage est un remède à l'incontinence, que la virginité est préférable au mariage, qu'une veuve peut se remarier, que les idoles n'étant rien, les viandes qui leur sont offertes ne sont pas défendues, qu'il n'en faut pas manger néanmoins contre sa conscience, ni lorsque quelqu'un s'en scandalise. Il leur donne en-

[1] I Cor. I, 2.

[2] Les Corinthiens avaient proposé, dans une lettre à saint Paul, diverses questions touchant le mariage, la virginité et autres matières, ainsi qu'il paraît par le chap. VII de cette Epître.

suite divers règlements ecclésiastiques. Il ordonne aux hommes de prophétiser et de prier la tête nue, et aux femmes la tête voilée. Il les reprend de célébrer la cène du Seigneur avec peu de respect, et leur met devant les yeux le crime et la punition de ceux qui le reçoivent indignement; enfin, il leur fait voir que c'est mal à propos qu'ils font vanité des dons surnaturels, puisqu'ils sont inutiles sans la charité. Cette Epître, quoique fort longue, ne renferme pas tous les règlements que l'Apôtre avait dessein de faire pour l'Église de Corinthe; on le voit par ce qu'il dit à la fin du chapitre XI : « Je réglerai les autres choses, lorsque je serai venu. »

Temps auquel elle a été écrite.

6. Elle fut écrite, autant que l'on en peut juger, vers la fin de l'an 56 de l'ère vulgaire, peu avant la fête de Pâques, à laquelle l'Apôtre fait visiblement allusion, lorqu'il dit : « Purifiez-vous du vieux levain, afin que vous soyez une pâte toute nouvelle, comme vous êtes vraiment les pains purs et sans levain. Car Jésus-Christ a été immolé, lui qui est notre Agneau pascal. C'est pourquoi célébrons cette fête, non avec le vieux levain, ni avec le levain de la malice et de la corruption, mais avec les pains sans levain de la sincérité et de la vérité. » Saint Paul était alors en Asie, et apparemment [1] à Éphèse, d'où l'on croit que cette Lettre fut écrite, et non à Philippes, comme le marquent les inscriptions qui se lisent à la fin de quelques exemplaires grecs. Elle fut envoyée par Stéphanas, Fortunat et Achaïque, de qui l'Apôtre avait appris les troubles de l'Eglise de Corinthe. Saint Clément Romain rend témoignage à cette Epître dans celle qu'il écrivit lui-même aux Corinthiens [2] : « Prenez, leur dit-il, les écrits du bienheureux Paul, l'apôtre; quelle est la principale chose qu'il vous recommande au commencement de l'Epître qu'il vous adresse? Certes! le Saint-Esprit lui dictait ce qu'il y dit de lui-même, de Céphas et d'Apollo. Vos inclinations étaient dès-lors divisées; mais vous étiez bien moins criminels, parce qu'elles ne venaient que de l'attachement sincère que vous aviez pour des apôtres. » Paroles qui prouvent tout ensemble et l'authenticité de la première Epître de saint Paul aux Corinthiens, et l'autorité qu'elle a eue dans l'Église, où elle a été regardée de tout temps comme l'ouvrage du Saint-Esprit. Il y a néanmoins, dans cette Epître, un endroit qui peut faire quelque peine et autoriser, en quelque sorte, ceux qui ne veulent point reconnaître l'inspiration divine de nos livres saints. C'est celui où l'Apôtre dit : « Pour ce [3] qui est des autres questions que vous me proposez dans votre lettre, ce n'est pas le Seigneur, mais c'est moi qui leur dis que si un fidèle a une femme infidèle, et qu'elle consente de demeurer avec lui, qu'il ne se sépare point d'avec elle. » Ne dirait-on pas, en effet, que c'est ici un homme qui décide de son propre mouvement, sans le secours des lumières du Seigneur? Mais il en est tout autrement; car saint Paul ne veut dire autre chose, en cet endroit, sinon que le cas que lui proposaient les Corinthiens touchant les personnes mariées, dont l'une est fidèle et l'autre infidèle, était un cas tout nouveau, qui ne pouvait être décidé ni par l'autorité de la loi ancienne, ni par la disposition de la loi nouvelle. C'était donc à lui à le décider, et il le fait, non selon les lumières de la raison seule, mais suivant les lois de la charité et les lumières du Saint-Esprit dont il était rempli, ainsi qu'il le dit lui-même en [4] plus d'un endroit de cette Epître.

Seconde Epître aux Corinthiens Analyse de cette Epître.

7. D'Ephèse saint Paul passa en [5] Macédoine, où Tite le vint trouver et le consola par les bonnes nouvelles qu'il lui apporta de Corinthe, lui racontant combien ils avaient été touchés de sa Lettre précédente, le regret qu'ils avaient de son absence, leur soumission entière à ses avis, leurs larmes et leur zèle

[1] Les inscriptions latines disent que cette Lettre fut écrite à Ephèse. Plusieurs bons exemplaires grecs disent de même, et on le lit aussi dans l'arabe. C'est encore le sentiment de Théodoret : *Post has autem scriptam esse existimo priorem ad Corinthios. Eam autem scripsit cum Ephesi tunc temporis ageret.* Théodoret, *Præfat. in Epist. Pauli.* En quoi il est suivi par l'auteur de la Synopse attribuée à saint Athanase. Ce sentiment est de plus fondé sur le texte même de cette lettre; car l'Apôtre dit expressément au chapitre XVI, 8, *qu'il demeura à Éphèse jusqu'à la Pentecôte*, ce qui insinue qu'il y était alors actuellement. Enfin, il y salue les Corinthiens de la part des Eglises d'Asie. Il est vrai qu'il semble dire qu'il traversait alors la Macédoine, Μακεδονίαν γὰρ διέρχομαι; mais ce présent, ainsi que l'ont remarqué plusieurs habiles interprètes, est dans le sens un véritable futur, comme le latin l'a fort bien traduit : *Nam Macedoniam pertransibo.*

[2] Clemens. Rom., *Epist.* 1 *ad Corinth.*, num. 47. — [3] I Cor. VII, 12.

[4] *Consilium autem do tanquam misericordiam consecutus a Domino, ut sim fidelis.* I Cor. VII, 25. *Puto autem quod et ego spiritum Dei habeam.* Ibid. 40.

[5] Act. XX, et II Cor. II et VII.

pour soulager, par leurs aumônes, les pauvres de Jérusalem. L'Apôtre, assuré par ce récit du succès de sa première Lettre, crut qu'il était à propos de leur en écrire une seconde, qu'il adressa en son nom et au nom de Timothée à l'Eglise de Corinthe et aux fidèles de toute l'Achaïe. Il s'y excuse de n'être pas encore allé les voir, sur les travaux et les persécutions qu'il a eu à souffrir dans l'Asie, et sur la crainte qu'il avait que sa présence n'attristât quelques-uns d'eux par les réprimandes qu'il aurait été obligé de leur faire, parce qu'ils ne s'étaient pas encore corrigés. Il ajoute qu'à leur prière, il pardonne à celui qu'il avait excommunié dans sa première Lettre, de crainte de le jeter dans le désespoir et dans l'apostasie. Il réfute ensuite les calomnies que quelques faux apôtres avaient répandues contre lui; et, pour le faire d'une manière plus sensible, il relève son ministère et fait voir que sa conduite est beaucoup au-dessus de celle de ces séducteurs qui abusaient de la crédulité et de la piété des fidèles. Il s'applique surtout à relever ses souffrances, et il n'oublie pas les révélations dont Dieu l'avait gratifié. Après s'être ainsi justifié, il avertit les Corinthiens qu'il n'a parlé de lui-même que pour les édifier, et il les exhorte à se comporter de telle manière que, lorsqu'il les ira voir, il ne soit pas obligé d'user envers eux de sévérité.

Elle fut écrite en l'an 57 de Jésus-Christ.

8. Tite fut le porteur de cette Lettre. L'Apôtre l'écrivit de Macédoine [1], et, s'il faut ajouter foi à la note que les Grecs mettent à la fin de cette Epître, ce fut de la [2] ville de Philippes, la première où il avait annoncé l'Evangile dans cette province. Quelques exemplaires latins portent qu'il l'écrivit de Troade, dans l'Asie Mineure. Mais c'est une erreur visible; on est certain, par plusieurs endroits de [3] cette Epitre même, qu'elle a été écrite en Macédoine. Ce fut vers la fin de l'année 57 de Jésus-Christ, près d'un an après sa première Lettre. En effet, l'Apôtre dit deux fois dans la seconde que les Corinthiens préparaient leurs aumônes dès [4] l'année passée; et, dans la première [5], il les exhorte à préparer ces aumônes.

Troisième Epître aux Corinthiens faussement attribuée à saint Paul.

9. Outre ces deux Epîtres de saint Paul aux Corinthiens, on lui en a attribué une troisième, qu'on dit être perdue et avoir été écrite avant les deux autres. Ce sentiment est fondé sur ce qui est dit au chapitre v : « Je vous ai écrit dans ma lettre que vous n'eussiez point de commerce avec les fornicateurs; ce que je n'entends pas des fornicateurs de ce monde..., autrement il faudrait en sortir; mais ce que je vous ai écrit, c'est que si quelqu'un, qui passe pour être de nos frères, est impudique ou avare..., vous ne mangiez pas même avec lui. » Mais ces paroles peuvent aisément se rapporter à ce que saint Paul avait dit peu auparavant, dans la même Epître : « Retranchez du milieu de vous celui qui a commis l'inceste. » Et encore : « Ne savez-vous pas qu'un peu de levain corrompt toute la pâte? » Ainsi, sans supposer à l'Apôtre une troisième Lettre que l'antiquité n'a jamais connue, il faut dire que, par ces paroles : « Je vous ai écrit dans ma lettre, » il entend celle-là même où il parle ainsi, et non une autre lettre précédente. Théodoret [6] les a prises en ce sens, et, après lui, Théophylacte, aussi bien que l'auteur des Commentaires sur les Epîtres de saint Paul, faussement attribués à saint Jérôme; en quoi ils se sont conformés au texte original, que l'on peut traduire ainsi [7] : « Je vous ai écrit dans cette lettre que vous n'eussiez point de commerce avec les fornicateurs. »

ARTICLE III.

DES ÉPITRES DE SAINT PAUL AUX GALATES, AUX ÉPHÉSIENS ET AUX PHILIPPIENS.

Epître aux Galates. Quelle en fut l'occasion? Ce qu'elle contient.

1. Peu de temps après le voyage que saint Paul avait fait en Galatie et où il avait été reçu comme [8] s'il eût été un ange du ciel, ou Jésus-Christ lui-même, il apprit [9] que ces peuples s'étaient laissés aller à la séduction par quelques Juifs convertis. Ces faux docteurs leur avaient persuadé qu'il ne suffisait pas de croire en Jésus-Christ pour être sauvé, mais qu'il fallait encore recevoir la circoncision et observer les autres cérémonies de la loi judaïque. Ils alléguaient pour cela l'exemple de saint Pierre, de saint Jacques et de saint Jean, qui, par condescendance pour la faiblesse des Juifs nouvellement convertis à la foi, souffrirent qu'ils observassent encore plu-

[1] II Cor. VII, VIII et IX.
[2] *Ad eosdem* (*Corinthios*) *et hanc mittit ex Macedonia. Synop.*, Athan., tom. II op. Athan., pag. 100.
[3] II Cor. VII, VIII et IX. — [4] II Cor. VIII, 10. — [5] I Cor. XVI, 1.
[6] *Non in alia, sed in hac.* Theodoret. hic. *Scripsi vobis ante in hac Epistola.* Theophylact. hic. *Hoc ipsum in hac Epistola ita scripsi.* Hieronym., *in Epist. ad Paulin.*
[7] Ἔγραψα ὑμῖν ἐν τῇ ἐπιστολῇ. — [8] Galat. IV, 14. — [9] Act. XVIII, 18 et suivant.

sieurs pratiques de la loi de Moïse. Mais, comme saint Paul avait enseigné le contraire, ils s'efforçaient de diminuer son autorité en disant qu'il n'était qu'un apôtre du second rang, et qu'il était obligé de se conformer aux premiers apôtres, qui avaient été appelés et instruits par Jésus-Christ même. Pour dissiper ces calomnies et réfuter ces erreurs, saint Paul se sentit obligé d'écrire aux Galates une lettre véhémente, où, après les avoir repris avec force d'avoir abandonné la saine doctrine, il déclare qu'il est apôtre, non par la vocation des hommes, mais par celle de Jésus-Christ, non plus passible et mortel sur la terre, mais ressuscité et glorieux dans le ciel; qu'il n'a reçu sa doctrine d'aucun homme, mais de Dieu seul; qu'il est néanmoins parfaitement d'accord avec les autres apôtres. Il rapporte ensuite comment il résista en face à saint Pierre, qui, en se séparant des Gentils convertis, semblait vouloir les obliger à Judaïser; puis, venant à l'erreur dont on avait imbu l'esprit des Galates, il la réfute en montrant que la loi de Moïse ne justifie point par elle-même, qu'elle n'était qu'une préparation à la grâce qui devait venir par la foi, que celui qui a reçu le baptême de Jésus-Christ est mort à la loi, que si la loi justifiait, Jésus-Christ serait mort en vain, qu'Abraham n'a point obtenu la justice par la circoncision, mais par la foi qu'il a eue aux promesses de Dieu, avant même que d'avoir été circoncis, et avant la loi; que, le temps de la foi et de la grâce étant venu, il n'y a plus de distinction de juif ou de gentil, de libre ou d'esclave, d'homme ou de femme, étant tous un en Jésus-Christ, tous enfants d'Abraham et héritiers des promesses; que la circoncision ne sert plus de rien, mais la foi qui opère par la charité, car l'amour du prochain renferme toute la loi. Dans les deux derniers chapitres, il leur donne d'excellents avis pour la conduite de leur vie, et il les exhorte à vivre selon l'esprit, et non selon la chair, à conserver l'union, à se supporter les uns les autres, à se garder du levain des faux docteurs, et à contribuer libéralement à la subsistance de ceux qui les conduisent et qui les enseignent.

Saint Paul l'écrivit de sa propre main, en l'an 55 de Jésus-Christ.

2. Saint Paul écrivit toute cette Lettre de sa [1] main; ce qui, selon saint Chrysostome [2], était une preuve de sa grande tendresse envers les Galates; car il n'avait pas accoutumé d'écrire ses lettres, mais de les dicter, se contentant de les souscrire de sa main. Cette Lettre, suivant le même [3] saint, a précédé celle aux Romains; ce qui revient à ce que plusieurs habiles interprètes disent, après saint [4] Grégoire, qu'elle fut envoyée d'Ephèse, où l'Apôtre demeura deux ans au retour de son voyage de Galatie et de Phrygie. Saint Jérôme (*Galat.* VI, 11) croit que saint Paul l'écrivit dans ses liens, apparemment parce qu'il s'y glorifie de porter sur son corps les stigmates de Jésus-Christ; mais cette raison n'est pas assez forte, l'Apôtre ayant porté toute sa vie la mortification de Jésus-Christ sur lui-même. D'ailleurs, elle fut écrite peu de temps après qu'il eut travaillé à la conversion de ces peuples; ce qui paraît par le commencement de cette Lettre [5]: « Je m'étonne qu'abandonnant celui qui vous a appelés à la grâce de Jésus-Christ, vous passiez si tôt à un autre Évangile. » Puis donc que saint Paul prêcha en Galatie, l'an 54 de Jésus-Christ, selon l'ère vulgaire, quelque temps après son retour de Jérusalem, on doit fixer l'époque de l'Epître aux Galates en l'an 55. Marcion [6], dans l'ordre qu'il donne aux Épîtres de saint Paul, place celle-ci la première de toutes; Tertullien [7] dit qu'il l'écrivit étant encore peu affermi dans la grâce de la foi, et la met, comme Marcion, la première de toutes. Mais ils se sont trompés; il est certain, comme nous le montrerons en son lieu, que l'Épître aux Thessaloniciens, est la première que saint Paul ait écrite.

Epître de saint Paul aux Ephésiens, l'an de Jésus-Christ 62.

3. Celle que cet Apôtre envoya aux Ephésiens est une des dernières. Il l'écrivit lorsqu'il était dans les prisons de Rome, comme il le marque lui-même en plusieurs [8] endroits de cette Épître, où il fait mention de ses liens. Mais, comme saint Paul a été deux fois dans les chaînes, la première, après qu'il fut pris par les Juifs à Jérusalem, la septième année de Néron; la seconde, lorsque étant venu à Rome, il y fut arrêté par les ordres du même empereur, la dixième année de son règne, on

[1] Galat. VI, 11.

[2] Chrysostom., *in cap.* VI *Epist. ad Galat.* Théodoret croit, aussi bien que saint Chrysostome, que l'Apôtre écrivit toute cette Épître de sa main. Mais saint Jérôme est de sentiment qu'il l'écrivit seulement depuis le verset 11 du chapitre VI.

[3] Chysost., *Prolog. in Epist. ad Rom.* — [4] Gregor., lib. XXX *in Job.*, cap. 8. Voyez Tillemont, pag. 255 et 562. — [5] Ad Galat. I, 8. — [6] Marcio, apud Epiphan., *hæres.* 42, num. 9. — [7] Tertull., lib. I *cont. Marcion.*, cap. 20.

[8] *Ego Paulus vinctus pro vobis gentibus.* Ephes. III, 1. *Obsecro itaque vos ego vinctus in Domino.* Ephes. IV, 1.

ne sait pas au juste si l'on doit appliquer ce qu'il dit de ses liens à sa première ou à sa seconde captivité. L'opinion la plus suivie l'attribue à la première. Il paraît, en effet, que, lorsque l'Apôtre l'écrivit, il avait encore espérance d'être délivré de ses liens et de prêcher l'Évangile avec la même liberté qu'auparavant [1]: « Prenez, dit-il aux Ephésiens, le casque du salut et l'épée spirituelle, qui est la parole de Dieu, invoquant Dieu en esprit et en tout temps, par toutes sortes de supplications et de prières, et vous employant avec une vigilance et une persévérance continuelles à prier pour tous les saints et pour moi aussi, afin que Dieu, m'ouvrant la bouche, me donne des paroles pour annoncer librement le mystère de l'Évangile. » De plus, il n'y dit rien de sa mort prochaine, dont, apparemment, il n'aurait pas manqué de les avertir, comme il en avertit son disciple Timothée, lorsqu'il se vit sur le [2] point d'être sacrifié par le martyre. Enfin saint Jérôme [3] dit expressement que cette Epître fut écrite de Rome, en même temps que celles à Philémon, aux Colossiens et aux Philippiens, lesquelles sont [4] indubitablement du premier voyage de saint Paul à Rome. Le porteur de cette Lettre fut [5] le diacre Tychique. Marcion [6] la citait sous le nom de l'Epître aux Laodicéens; mais Tertullien [7] et saint Epiphane l'accusent de lui avoir donné ce faux titre. Il y a, néanmoins, toute apparence que Marcion ne l'avait intitulée ainsi que sur la foi de quelques exemplaires; car on ne voit pas quel intérêt il avait de mentir en cela. D'ailleurs, si cette Lettre était circulaire par toutes les Eglises d'Asie, ainsi que divers modernes l'ont cru, et comme il y a quelque [8] lieu de le croire, il était naturel d'y ajouter le nom des Eglises auxquelles elle fut envoyée. Mais, parce qu'Ephèse était la métropole de l'Asie [9] Mineure, l'Epître demeura sous son nom dans la plupart des exemplaires. A l'égard des autres, à qui elle ne fut point adressée en particulier, on se contenta d'y mettre simplement cette inscription générale : « A ceux qui sont... et aux fidèles en Jésus-Christ, » ainsi que portaient quelques exemplaires grecs du temps de saint [10] Basile.

Analyse de cette Épître.

4. Dans cette Epître, qui est une [11] des plus difficiles et des plus embarrassées, saint Paul relève la bonté de Dieu, d'avoir rétabli toutes choses par Jésus-Christ. Il insiste sur la vocation purement gratuite de tous les hommes, mais principalement des Gentils, à la foi. Il leur en explique les principaux mystères, la rédemption et la justification par la mort de Jésus-Christ, la prédestination à la gloire, et la réunion des Gentils et des Juifs en un seul corps, dont Jésus-Christ est le chef. Ensuite il marque les grâces différentes dont Jésus-Christ a comblé son Église, et les divers mystères qu'il a établis pour la former. Puis il exhorte les Éphésiens à l'union et à la paix, à se revêtir de l'homme nouveau, à imiter Dieu et son Fils dans l'amour qu'ils ont eu pour les hommes, et à se garder des mauvaises doctrines et des œuvres de ténèbres. Sur la fin, il dit, en parlant du mariage : « C'est un grand sacrement; je dis en Jésus-Christ et en l'Église, parce que l'union de deux personnes en une même chair, suivant l'institution divine, est l'image de l'amour parfait que Jésus-Christ a pour son Église. » L'Apôtre prend de là occasion de parler des devoirs des enfants envers leurs pères et mères, et de ceux des pères et mères envers leurs enfants. Saint Ignace Martyr fait mention de cette Lettre dans celle qu'il écrivit aux Éphésiens : « Éphèse [12], votre ville, leur dit-il, est le passage ordinaire de ceux qui vont perdre leur vie pour Dieu : disciples de Paul qui a été sanctifié, glorifié, et qui, dans toute la lettre

[1] Ephes. VI, 18, 19. — [2] II ad Timoth. IV, 6.

[3] *Quod Romæ in vincula conjectus, hanc Epistolam miserit, eo tempore quo ad Philemonem, et ad Colossenses et ad Philippenses in alio loco scriptas esse monstravimus.* Hieronym., *in cap.* III, 1, *ad Ephes.*

[4] On en donnera des preuves en traitant de ces Epîtres. — [5] Ephes. VI, 21, 22.

[6] Marcio, apud. Tertull., lib. V *ad. Marcion.*, cap. XI et XVII, et apud. Epiphan., *hæres.* 42, num. 9. — [7] Ibid.

[8] Si cette Lettre n'eût été adressée qu'à l'Eglise d'Ephèse, l'inscription en serait sans doute uniforme, comme celle des autres Epîtres de saint Paul.

[9] D'après Michaelis, tous les manuscrits grecs, toutes les versions anciennes et tous les Pères grecs admettent que cette Epître a été écrite aux Ephésiens et non aux Laodicéens. Quant à l'authenticité de cette Epître, l'antiquité entière l'atteste. Les différences du style viennent de la différence du sujet; du reste, on peut montrer qu'il y a des expressions et des phrases semblables dans les autres Epîtres. L'auteur paraît réfuter les erreurs des philosophes adonnés à la magie, des docteurs juifs et aussi celle des gnostiques, quoique ceux-ci ne formassent pas encore une secte. (*L'éditeur.*)

[10] Τοῖς ἁγίοις τοῖς οὖσι, καὶ πιστοῖς ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ. Les mots ἐν Ἐφέσῳ, que nous lisons dans nos exemplaires, ne se trouvent pas dans saint Basile, lib. II *cont. Eunom.*, tom. II, p. 788.

[11] Hieronym., *Prolog. in lib.* I et III et *in cap.* IV *Epist. ad Ephes.* — [12] Ignatius, *Epist. ad Ephesios.*, num. 12.

qu'il vous écrit, parle de vous comme de dignes serviteurs de Jésus-Christ, puissé-je, un jour, me trouver sous les pieds de ce grand Apôtre, lorsque je jouirai de mon Dieu, dans le séjour de sa gloire ! » Quelques anciens [1] ont cru que saint Paul avait écrit auparavant une autre lettre aux Éphésiens, fondés sur ce qu'il dit au chapitre III : Dieu m'a « découvert par révélation ce secret et ce mystère dont je vous ai déjà écrit en peu de paroles. Mais il est visible que l'Apôtre fait attention, en cet endroit, à ce qu'il avait dit aux Éphésiens, dans les deux chapitres précédents, du mystère de leur vocation gratuite à la foi, et de leur justification sans le secours des œuvres de la loi.

Épître aux Philippiens. Quelle en fut l'occasion?

5. L'Épître aux Philippiens traite des matières moins élevées que la précédente, et elle est d'un style beaucoup plus aisé. Voici quelle en fut l'occasion. Saint Paul, ayant reçu à Rome, pendant sa captivité, des secours et de l'argent de la part des chrétiens de Philippes, en Macédoine, par les mains d'Épaphrodite, qui en était l'apôtre ou l'évêque, et ayant appris, par le même canal, que quelques faux docteurs avaient prêché à Philippes la nécessité d'observer les lois cérémoniales et de recevoir la circoncision, leur écrivit pour les remercier de leur libéralité et de la part qu'ils prenaient à ses souffrances. Pour les consoler, il leur dit que ses chaînes avaient donné de la confiance à plusieurs des frères, pour prêcher la parole de Dieu plus hardiment, et qu'elles avaient même excité ceux qui lui portaient envie à prêcher Jésus-Christ dans Rome, qu'ainsi ses liens n'ont servi qu'à la plus grande gloire de Dieu et au progrès de l'Évangile. Puis, venant aux faux apôtres, il s'élève contre eux avec beaucoup de véhémence, et ne craint point de les appeler des chiens, des faux circoncis, des mauvais ouvriers, ennemis de la croix de Jésus-Christ, dont la fin est la perdition; qui font leur Dieu de leur ventre, qui font leur gloire de leur confusion, et qui n'ont de pensées et d'affections que pour la terre. « Mais, pour nous, ajoute-il, nous vivons déjà dans le ciel, comme en étant citoyens, et c'est de là aussi que nous attendons le Sauveur, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui transformera notre corps tout vil et tout abject qu'il est, afin de le rendre conforme à son corps glorieux, par cette vertu efficace par laquelle il peut s'assujettir toutes choses.» Cette Lettre est pleine de témoignage de la tendresse paternelle que saint Paul avait pour les Philippiens. Il ne leur reproche aucun défaut; ce qui marque, selon saint [2] Chrysostome, qu'ils étaient d'une vertu consommée. Cependant il leur recommande la paix et l'union, particulièrement à Évodie et à Syntique, deux veuves illustres de la ville de Philippes; ce qui donne lieu de croire qu'il pouvait y avoir eu entre elles quelque différend au sujet des disputes touchant les cérémonies légales, qui partageaient les sentiments des fidèles.

Elle fut écrite en l'an 62 de Jésus-Christ.

6. Cette Lettre est adressée « aux évêques [3] et aux diacres » de Philippes, et intitulée du nom de saint Paul et de celui de saint Timothée, qui était alors à Rome avec l'Apôtre, et qui était fort connu et fort chéri des Philippiens, comme ayant été chez eux plus d'une fois. Épaphrodite, le même qui était venu à Rome, de la part des Philippiens, apporter à saint Paul les effets de leurs libéralités et de leur charité, fut porteur de cette Lettre. Comme saint Paul y prédit sa délivrance, et qu'il fait espérer aux Philippiens de les aller voir dans peu de temps, on ne peut douter qu'il ne l'ait écrite pendant sa première captivité, dans la ville de Rome, vers l'an de Jésus-Christ 62. Saint Polycarpe fait l'éloge de cette Lettre et de son auteur, en ces termes : « Ce [4] n'est point de moi-même, mes chers frères, que je vous écris ces choses touchant la véritable justice, mais parce que vous m'y avez engagé; et d'ailleurs, ni moi ni aucun autre homme ne peut atteindre à la sublime sagesse du bienheureux Paul, ce glorieux Apôtre, qui, pendant qu'il était dans votre ville, au milieu de ceux qui vivaient alors, y a prêché, avec un soin généreux et infatigable, la parole de vérité, et qui, depuis, éloigné de vous, a écrit des lettres où vous pouvez puiser tout ce qui vous est nécessaire pour vous avancer dans la foi que vous avez reçue. » C'est de ce témoignage que quelques critiques ont inféré que saint Paul avait écrit plusieurs Lettres aux Philippiens; et on peut appuyer leur conjecture par ce que l'Apôtre

[1] Apud Theodoret., *in cap.* III *Epist. ad Ephes.* — [2] Chrysostom., *Prolog. in Epist. ad Philipp.*

[3] On croit que, sous le nom d'évêques, saint Paul entend ceux que nous appelons prêtres, comme par celui d'apôtre, il entend l'évêque; ou bien qu'il s'adresse en cette Epître, non-seulement à l'évêque de Philippes, mais encore à ceux des Églises voisines. — [4] Polycarp., *Epist. ad Philip.*, num. 3.

dit lui-même au commencement du chapitre III de sa Lettre aux Philippiens : « Au reste, mes frères, rejouissez vous en Notre-Seigneur. Il ne m'est pas pénible, et il vous est avantageux que je vous écrive les mêmes choses.» Ce qui semble insinuer que saint Paul leur avait déjà écrit quelque chose de semblable à ce qu'il va leur répéter. Cependant nous ne connaissons qu'une Lettre de saint Paul aux Philippiens, et on ne voit pas que les anciens en aient connu une autre que celle que nous avons. Quant au texte de saint Polycarpe, en grec aussi bien qu'en latin, il n'emporte pas nécessairement l'idée de deux lettres, et on parle souvent d'une lettre en termes pluriels. On en voit des exemples dans le Ier livre des [1] Machabées, dans Josèphe l'historien, dans Eusèbe de Césarée, dans Pline et dans Justin. Saint Polycarpe lui-même, après avoir parlé de cette Épître au nombre pluriel, en parle au singulier [2] : « Quant à vous, mes frères, dit-il aux Éphésiens, qui avez eu le bienheureux Paul pour apôtre, et à qui il adresse une Épître, non-seulement je n'ai rien reconnu, je n'ai même rien entendu dire de semblable de vous. » A l'égard du passage de saint Paul, il ne signifie pas que cet Apôtre eût déjà écrit aux Philippiens les mêmes choses, dans une lettre précédente, mais seulement qu'il ne craint pas de leur répéter ce qu'il leur avait déjà dit plusieurs fois, étant au milieu d'eux et leur annonçant de vive voix les vérités de l'Évangile.

ARTICLE IV.

DES ÉPÎTRES DE SAINT PAUL AUX COLOSSIENS ET AUX THESSALONICIENS.

Épître aux Colossiens, écrite en l'an 62 de Jésus-Christ. Quelle en fut l'occasion?

1 Saint Paul était encore à Rome dans les fers lorsqu'il écrivit aux Colossiens. Il nous en assure [3] lui-même en plus d'un endroit de cette Epître ; et, comme elle est écrite tant en son nom qu'en celui de [4] Timothée, on doit la rapporter au temps de la captivité de cet Apôtre, vers la fin de l'an 62 de l'ère vulgaire. On croit que Tychique fut porteur de cette Lettre aux Colossiens; au moins est-il certain que saint Paul l'envoya [5] à Colosses, afin qu'il s'informât de l'état où était cette Eglise, qu'il y consolât les fidèles, qu'il les fortifiât dans la foi, et qu'il leur apprît ce qui regardait l'état des fidèles de Rome et de lui en particulier. Saint Paul n'avait pas [6] prêché l'Évangile aux Colossiens. Ils avaient été instruits par Epaphras, que l'on compte pour leur premier évêque et qui avait aussi pris soin de l'Eglise de Laodicée et de celle de Hiéraple en Phrygie ; ce fut de lui que saint Paul apprit que Dieu avait éclairé ces peuples de la lumière de l'Evangile et qu'ils avaient embrassé la foi avec une charité toute spirituelle. Mais Epaphras lui ayant fait connaître en même temps le danger qu'il y avait que les Colossiens ne se laissassent corrompre par les discours captieux de quelques faux docteurs convertis du judaïsme, qui, prêchant partout la nécessité de la circoncision et des autres observances légales, et tâchaient de détourner les fidèles de la foi en Jésus-Christ, pour les attacher à un culte superstitieux en-

[1] I Machab. XII, 5; Joseph., lib. XII *Antiquit.*, cap. 4; Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 11; Plinius, lib. XXXIII, num. 8; Justin., lib. XI, cap. 8. — [2] Polycarp., *Epist. ad Philip.*, num. 11.

[3] *Orantes simul et pro nobis ut Deus aperiat nobis ostium sermonis ad loquendum mysterium Christi propter quod etiam vinctus sum.* Ad Coloss. IV, 3, 18. *Memores estote vinculorum meorum*, ibid. Saint Grégoire, pape, lib. XX *in Job.*, cap. 8, dit que cette Lettre fut écrite d'Ephèse : la version cophte dit qu'elle fut envoyée d'Athènes; mais nous n'avons aucune preuve que saint Paul ait été prisonnier dans l'une ou l'autre de ces villes.

[4] Coloss. I, 1. — [5] Coloss. IV, 7, 8, et V, 7, 9.

[6] Saint Paul dit assez clairement qu'il n'avait point prêché aux Colossiens : *Je suis bien aise*, leur dit-il, *que vous sachiez combien est grande l'affection et le soin que j'ai pour vous, pour ceux qui sont à Laodicée, et pour tous ceux qui ne me connaissent pas de visage et ne m'ont jamais vu.* Ad Coloss. II, 1. Et, dans son Epître à Philémon, qui était de Colosses : *Je vous prie aussi de me préparer un logement; car j'espère que Dieu m'accordera d'aller chez vous par le mérite de vos prières : Per orationes vestras donari me vobis.* L'Apôtre ne dit pas qu'il leur sera rendu, comme dans sa Lettre aux Hébreux : *Amplius autem deprecor vos hoc facere quo celerius restituar.* Ad Heb. XIII, 19; mais qu'il leur sera donné, *donari*, comme s'il n'eût jamais été à Colosses. Saint Chrysostome, hom. 1 *in Epist. ad Coloss.*, enseigne aussi que saint Paul n'avait pas encore prêché aux Colossiens lorsqu'il leur écrivit. Mais Théodoret est d'un autre sentiment, et il se fonde sur ce que, saint Paul ayant prêché dans la Phrygie, il y a toute apparence qu'il avait prêché à Laodicée, qui en est la capitale, et par conséquent à Colosses, qui est proche de Laodicée : raison qui paraît faible aux plus habiles, étant aisé que saint Paul ait prêché en divers endroits de la Phrygie, qui est une province assez étendue, sans aller du côté de Laodicée. D'ailleurs, saint Paul ne dit nulle part qu'il ait prêché aux Colossiens; au contraire, il reconnaît que c'est d'Epaphras qu'ils ont reçu la connaissance de la vérité : *Sicut didicistis ab Epaphra, charissimo conservo nostro, qui est fidelis pro vobis minister Christi Jesu.* Coloss. I, 7.

vers les anges, il leur écrivit une lettre des plus belles et des plus touchantes, et remplie de maximes d'une morale toute divine, dont voici la substance.

Analyse de cette Epître.

2. Il commence par relever la grandeur de Jésus-Christ, qui est, dit-il, l'image du Dieu invisible, le premier-né avant toute créature, par qui tout a été créé et en qui toutes choses subsistent. Il est le chef et la tête du corps de l'Eglise, le principe qui donne la vie à tous les membres, le premier-né d'entre les morts Après avoir ainsi établi le divinité de Jésus-Christ, il prouve l'inutilité des observances légales depuis l'établissement de l'Évangile et depuis que nous avons été circoncis en Jésus-Christ par le baptême. Il prouve ensuite que Jésus-Christ seul est notre médiateur, que c'est par lui, et non par le moyen des anges que nous devons approcher de Dieu ; après quoi, il donne aux Colossiens un excellent abrégé de tous les devoirs de la vie chrétienne, et il les exhorte à s'instruire et à s'édifier les uns les autres par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, et à diriger toutes leurs actions et leurs paroles au nom de Jésus-Christ. Il leur recommande aussi de faire lire cette Lettre aux fidèles de Laodicée, et de lire dans l'assemblée publique celle que ceux de Laodicée lui avaient écrite.

Saint Paul a-t-il écrit aux Laodicéens?

3. La Vulgate, en cet endroit, porte: « Et, lorsque cette Lettre aura été lue parmi vous, ayez soin qu'elle soit lue aussi dans l'Eglise de Laodicée, et qu'on vous lise de même celle des Laodicéens. » Ce qui a fait croire à saint Grégoire le Grand, à saint Philastre de Bresse et à plusieurs écrivains, que saint Paul avait écrit une Lettre aux Laodicéens. Mais le texte grec lève l'équivoque que les termes latins de la Vulgate [1] ont laissée. Il porte seulement celle [2] qui a été écrite de Laodicée, ce qui fait voir que c'était une lettre écrite de Laodicée, non par saint Paul qui n'y avait jamais été, mais à saint Paul par ceux de Laodicée. Et certes, si l'Apôtre eût écrit dans le même temps à ces deux Eglises, il n'eût pas chargé les Colossiens, dans la lettre qu'il leur écrit, de saluer de sa part les Laodicéens. Cependant on montrait, dès le temps de Théodoret [3], une Lettre sous le nom de saint Paul aux Laodicéens; saint Jérôme en parle aussi. Mais tous conviennent de la supposition de cette lettre, et ce dernier dit en termes [4] exprès qu'elle était universellement rejetée. Ce qui est encore attesté par les Pères du second concile [5] de Nicée. Saint [6] Philastre dit aussi que, de son temps, l'on voyait une Lettre de saint Paul à ceux de Laodicée, et qu'on ne la lisait point dans l'Eglise, parce que les hérétiques y avaient ajouté quelque chose. On en connaît une aujourd'hui qui se trouve dans quelques anciens manuscrits et qui est imprimée dans le Commentaire sur saint Paul, sous le nom de saint Anselme; elle se trouve aussi dans plusieurs Bibles d'Allemagne; cependant on doute si elle est la même que celle dont les anciens ont parlé, parce qu'on n'y voit rien qui paraisse y avoir été inséré par les hérétiques, et qu'il n'y a rien qui ne soit édifiant. Mais on n'y voit ni le beau feu, ni l'élévation, ni la force que l'on remarque dans toutes celles de saint Paul. Le style en est différent. Ce n'est qu'une compilation assez [7] mal digérée des Épîtres de ce saint Apôtre aux Philippiens et aux Colossiens, dont quelque catholique animé d'un faux zèle a affecté de copier non-seulement les termes et les expressions, mais encore les circonstances et le nom même et les qualités de l'Apôtre, pour donner plus de cours à sa pièce. Nous ne croyons point devoir nous arrêter ici à combattre l'opinion de ceux qui se sont imaginés que l'Épître de saint Paul aux Colossiens avait été écrite aux Rhodiens, nommés [8] aussi Colossiens à cause du fameux colosse du Soleil qui était dans cette île. Ce sentiment n'a pas

[1] *Et cum lecta fuerit apud vos Epistola hæc, facite ut et in Laodicensium Ecclesia legatur ; et eam quæ Laodicensium est, vos legatis.* Coloss. IV, 16.

[2] Cette remarque est de saint Chrysostome et de Théodoret, qui ont cru que l'Apôtre, ayant reçu une lettre des Laodicéens, l'avait renvoyée aux Colossiens, afin de les édifier par les sentiments de piété qu'elle renfermait. *Quidam existimarunt ipsum etiam (Paulum) scripsisse ad Laodicenses. Itaque fictam etiam Epistolam proferunt ; divinus autem Apostolus non dixit eam quæ est ad Laodicenses ; sed eam quæ est ex Laodicæa :* Τὴν ἐκ Λαοδικείας. *Illi enim de aliquibus rebus ad eum scripserant. Verisimile est autem eos vel ea accusasse quæ Colossis facta fuerant, vel eodem cum his morbo laborasse, et ideo dixit hanc quoque Epistolam eis esse legendam.* Theodoretus, *in cap.* IV *ad Coloss.*, et Chrysostom., ibid. — [3] Theodoret., ubi supra.

[4] *Legum quidam et ad Laodicenses : sed ab omnibus exploditur.* Hieronym., in *Catalog.*, cap. 5.

[5] Septima Synod. œcumen, anno 787, *act.* 6, can. 2. — [6] Philastrius, cap. 89.

[7] On trouve cette lettre au quatrième tome de la Bible imprimée à Paris chez Desprès en 1717, fol.

[8] *Colossensis a loco nomen deductum, et Colossenses dicti sunt Rhodii, qui in insula Rhodo solis æream statuam erexerunt, quam propter magnitudinem vocant Colossum.* Suidas, in verbo *Colossis.*

besoin d'être réfuté; il est visible, par toute la suite de cette Épître, qu'elle est adressée aux Colossiens de Phrygie, voisins de la ville de Laodicée [1] et de Hiéraple.

Première Epître de saint Paul aux Thessaloniciens. Quelle en fut l'occasion? Elle est de l'an 52 de Jésus-Christ.

4. Ce fut de Corinthe [2] que saint Paul écrivit sa première Lettre aux Thessaloniciens, qui est la première de toutes celles de cet Apôtre. Il l'écrivit peu de temps après que saint Timothée, qu'il avait envoyé d'Athènes à Thessalonique, en fut de retour, l'an 52 de l'ère vulgaire. Car, ayant su de lui l'état des fidèles de Thessalonique, leur fidélité à observer les lois de l'Évangile, et leur parfaite union malgré les persécutions qu'ils souffraient de la part des Gentils et des Juifs, leurs concitoyens, il en fut fort consolé et jugea qu'il était à propos de leur écrire pour les exhorter à demeurer fermes dans la pratique des préceptes qu'il leur avait donnés, lorsqu'il était au milieu d'eux. Il leur donne, dans cette Lettre, des marques d'une extrême tendresse et d'une estime toute particulière. Il les loue de leur persévérance dans la foi, de leur patience dans les tribulations, de leur union et et de ce que, par leurs soins et par leurs exemples, la parole du Seigneur s'était répandue dans la Macédoine, dans l'Achaïe et dans plusieurs autres provinces. Mais il les avertit d'user saintement du mariage, d'éviter l'oisiveté en travaillant de leurs mains, de se consoler de la mort de leurs proches par l'espérance de la résurrection, et d'attendre le jour du jugement, sans se mettre en peine d'en savoir le moment. Sur la fin, il les conjure, par le Seigneur, de faire lire cette Lettre devant tous les saints frères. L'Apôtre ne se donne aucune qualité dans le titre de cette Lettre, parce que son ministère était assez connu des Thessaloniciens; mais il joint avec lui Timothée et Silvain, deux disciples fort connus des Thessaloniciens.

Seconde Epître de saint Paul aux Thessaloniciens, écrite l'an 52.

5. On trouve aussi leurs noms à la tête de la seconde Lettre que saint Paul écrivit la [3] même année aux Thessaloniciens. Il avait eu un grand désir de les aller voir, et il le leur avait témoigné dans sa première Lettre. Mais, n'ayant pu exécuter ce dessein et ayant appris qu'à l'occasion de ce qu'il leur avait écrit dans cette même Lettre touchant le jugement dernier, quelques faux docteurs, qui voulaient tirer d'eux de l'argent, leur avaient persuadé que le monde allait finir, il leur en écrivit une seconde, dans laquelle il les rassure contre les frayeurs qu'on leur avait inspirées, et les exhorte à ne croire du dernier jugement que ce qu'il leur en avait appris, soit de vive voix, soit par écrit. « Mes frères, leur dit-il, demeurez fermes, et conservez les traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par notre lettre. » Ensuite il invective contre les esprits inquiets qui s'opposaient au progrès de l'Évangile, et contre ceux qui aimaient mieux vivre du travail des autres que du leur. Il dit à la fin: « Je vous salue ici de ma propre main, moi Paul; c'est là mon seing dans toutes mes Lettres: j'écris ainsi. » Ce qui donne lieu de croire qu'il y avait des imposteurs qui abusaient de son nom pour tromper les simples, en citant faussement ses discours, ou en montrant de fausses [4] lettres dont ils le disaient auteur.

ARTICLE V.

DES LETTRES DE SAINT PAUL A TIMOTHÉE, A TITE ET A PHILÉMON.

Première Epître à Timothée, écrite l'an 63 de l'ère vulgaire. Quelle en fut l'occasion?

1. Saint Paul, ayant été délivré de ses liens, dans le premier voyage qu'il fit à Rome, sous l'empire de Néron, revint [5] en Asie [6]. Il passa à Colosses, et vint de là à Éphèse, où il resta quelque temps. Il y avait déjà été dix ans auparavant et y avait fondé une Église nombreuse. Mais, pendant son absence, il s'y était glissé quelques abus. Comme, dans ce second voyage, il n'eut pas assez de loisir pour les réformer, il en donna le soin à saint Timothée, qu'il laissa pour ce sujet à Éphèse. Pour lui, il passa en Macédoine, pour accomplir la promesse qu'il avait faite aux Philip-

[1] Il est fait mention de ces villes dans l'Epître même aux Colossiens. *Testimonium enim illi perhibeo quod habet multum laboris pro vobis, et pro iis qui sunt Laodiceæ, et qui Hierapoli.* Coloss. IV, 13. Il parle d'Epaphras, évêque de Colosses.

[2] Quelques anciens ont cru que cette Lettre, aussi bien que la suivante, a été écrite d'Éphèse. Mais il est bien plus vraisemblable que saint Paul les écrivit de Corinthe, où il demeura pendant un an et demi, et où Timothée et Silvain, dont les noms sont à la tête de ces deux Lettres, vinrent le trouver, comme on le lit dans les Actes, XVIII, 5.

[3] Cela paraît par la conformité de la matière et de l'inscription qui porte aussi les noms de Silvain et de Timothée.— [4] II Thessalonic. II, 1, 2 et 3.

[5] Cela paraît par le chap. IV, 13, de la seconde Épître à Timothée, à qui il dit: *Apportez-moi en venant le manteau que j'ai laissé à Troade chez Carpus, et les livres et surtout les papiers.* Troade était une ville de l'Asie Mineure. Saint Paul y avait logé chez Carpus, en allant de Macédoine à Rome souffrir le martyre.

[6] Plusieurs critiques modernes, comme Michaelis et Hug, soutiennent que saint Paul a écrit cette Epître à Timothée entre les deux Épîtres aux Corinthiens. (*L'éditeur.*)

piens [1] de les aller voir. Ce fut de là qu'il écrivit sa première Lettre à Timothée, vers l'an [2] 63 de Jésus-Christ. Il avait appris, pendant son absence, que quelques faux apôtres, entre lesquels il nomme Alexandre et Hyménée, troublaient les fidèles d'Éphèse en condamnant le mariage et l'usage indifférent [4] des viandes, et en voulant qu'on alliât ensemble les observances de la loi avec l'Évangile. Craignant donc que Timothée, à cause de sa jeunesse, n'eût pas assez d'expérience pour réprimer ces faux docteurs, il crut qu'il était de son devoir de lui donner quelques avis et de l'instruire sur la manière dont il devait se conduire dans la maison de Dieu [5].

Analyse de cette Épître.

2. Il l'avertit premièrement de s'opposer aux mauvais docteurs qui, ayant fait naufrage dans la foi, semaient des erreurs dans les Églises et causaient du trouble et des dissensions entre les fidèles par de vaines disputes, par des combats de mots et par des [6] généalogies sans bornes, également éloignées de la charité et de la simplicité du christianisme. L'Apôtre marque ensuite à Timothée les vertus de ceux qu'il doit choisir pour le ministère sacré, soit en qualité d'évêques, soit de diacres et de diaconesses. Il prescrit aussi la manière dont les veuves chrétiennes doivent se conduire, et comment il doit se conduire lui-même à leur égard et envers les personnes de différent âge et de différente condition. Après cela, il lui donne quelques avis personnels, comme d'être doux envers tous, principalement à l'égard des personnes âgées, et de vivre avec tant de gravité, de prudence et de circonspection, que personne n'ait lieu de mépriser sa jeunesse. Il lui recommande surtout de s'appliquer à la lecture et à l'instruction, et de garder en sa pureté le dépôt de la saine doctrine. Saint Paul prédit aussi dans cette Épître la naissance de plusieurs hérésies, [7] dont les unes défendront le mariage, les autres ordonneront l'abstinence de certaines viandes, comme si toutes n'étaient pas des créatures de Dieu également bonnes. Les inscriptions qui se lisent aujourd'hui à la fin de cette Epître, selon le texte grec, portent qu'elle fut écrite de Laodicée, métropole de la Phrygie Pacatienne; mais il faut que cela y ait été mis par quelques écrivains du moyen âge. Au moins est-il certain que le nom « de Phrygie Pacatienne » n'a été connu que depuis l'empire de Constantin, et que cette inscription a été inconnue à Théodoret et à l'auteur de la Synopse qui porte le nom de saint Athanase. Ce dernier [8] dit qu'elle fut écrite en Macédoine, sans spécifier en quel endroit; et son sentiment, qui est aussi celui de [9] Théodoret et de nos meilleurs critiques, est fondé sur les paroles mêmes de cette Epître: « Je [10] vous prie, comme je l'ai fait en partant pour la Macédoine, y dit saint Paul à Timothée, de demeurer à Ephèse et d'avertir quelques-uns de ne point enseigner une doctrine différente de la nôtre. » Car, quoique ces paroles ne prouvent pas absolument que l'Apôtre fût alors en Macédoine, elles ne laissent pas de l'insinuer assez clairement.

Seconde Epître à Timothée, écrite l'an 64. Ce qu'elle contient.

3. Le lieu et l'époque de la seconde Épître à Timothée sont moins difficiles à fixer. Car il est certain qu'elle fut écrite de Rome, lorsque saint Paul y était en captivité et sur le point de souffrir le martyre, comme il nous en assure lui-même [11] et comme Tertullien [12], Eusèbe, saint Athanase et plusieurs des anciens l'ont reconnu. Aussi saint [13] Chrysostome dit que cette Lettre est comme le testament de l'Apôtre. Ainsi il faut la mettre en l'an 64, environ un an avant le martyre de saint Paul [14]. Il y exhorte Timothée à rallumer le

[1] Philip. I, 25, 26.

[2] Saint Chrysostome, hom. 1 *in cap.* II *ad Timot.*, dit que cette première Lettre fut écrite les dernières années de la vie de saint Paul.

[3] I Timoth. I, 20. — [4] I Timoth. IV, 3 et suiv.

[5] Quelques protestants modernes ont cherché à combattre l'authenticité de cette Epître; mais leurs difficultés n'ont aucune valeur critique. Voyez Glaire, Introd., t. VI. (*L'éditeur.*)

[6] On voit dans cet endroit de saint Paul la naissance de la doctrine des valentiniens et autres gnostiques, qui comptaient les attributs divins, la sagesse, l'intelligence, la puissance, la bonté, comme autant de personnes qu'ils faisaient sortir l'une de l'autre.

[7] Cette prophétie fut accomplie à la lettre dans les IIe et IIIe siècles, par la naissance de l'hérésie des encratites, des marcionites et des manichéens.

[8] *Istam misit e Macedonia.* Athanas., in *Synops.*, tom. II op. Athan., pag. 101. — [9] Theodoret., *Præfat. in Epist. ad Rom.* — [10] I ad Timot. I, 3.

[11] *Noli itaque erubescere testimonium Domini nostri, neque me vinctum ejus.* II ad Timot. I, 8, et II ad Timot. II, 8. *Ego enim jam delibor et tempus resolutionis meæ instat, bonum certamen certavi, cursum consummavi.* II Timot. IV, 6, 8 et seq.

[12] Tertullian., *Scorpiac.*, cap. 13; Euseb., lib. II *Hist.*, cap. 22; Athanas., *Apolog. de fuga;* Chrysostom., hom. 1 *in cap.* II *ad Timoth.;* Theodoret., *Præfat. in* II *ad Timot.* — [13] Chrysostom., hom. 9 *in cap.* II *ad Timot.*

[14] Hug, Glaire, d'Allioli placent le temps de cette Lettre à la date de la première captivité. (*L'éditeur.*)

feu de la grâce de Dieu qu'il avait reçue dans son ordination, c'est-à-dire à concevoir une nouvelle ferveur, pour annoncer sans crainte l'Évangile et pour s'acquitter des autres devoirs d'un évêque avec un zèle digne de tant de grâces dont Dieu l'avait comblé. Ensuite il l'avertit d'éviter les vains discours et les questions impertinentes, parce qu'elles sont une source de contestations qui ne conviennent pas à un serviteur du Seigneur. Car il doit être modéré envers tout le monde et reprendre avec douceur ceux qui résistent à la vérité, dans l'espérance que Dieu les convertira par sa grâce. Il lui prédit que, dans les derniers jours, il s'élèvera de faux docteurs, sujets à toutes sortes de vices, qui, toutefois, auront une apparence de piété, mais qui en ruineront la vérité et l'esprit. Fuyez donc, lui dit-il, ces sortes de personnes, et demeurez ferme dans les choses que vous avez apprises et qui vous ont été confiées, sachant de qui vous les avez apprises. Annoncez sans crainte la parole de vérité; souffrez constamment toutes sortes de travaux; faites la charge d'Évangéliste, et remplissez tous les devoirs de votre ministère. A la fin de sa Lettre, il marque sa mort prochaine, et il presse Timothée de venir le trouver avant l'hiver, et d'amener avec lui Jean Marc. On croit que cette Lettre fut portée par [1] Tychique; mais cela n'est pas bien certain [2].

Epître de saint Paul à Tite, l'an 63 ou 64 de Jésus-Christ.

4. Outre Timothée, saint Paul avait eu plusieurs disciples; un, entre autres, nommé Tite, Gentil de [3] naissance, qu'il avait apparemment converti à la foi, puisqu'il l'appelle son fils [4]. Il avait grande confiance en ce cher disciple, qui lui servait d'interprète et qui l'accompagnait fréquemment dans ses voyages. Cet Apôtre, ayant fait un voyage en Orient, après qu'il eut été délivré de ses liens pour la première fois [5], prêcha dans l'île de Crète ou de Candie, et y jeta les fondements de la foi. Mais, n'ayant pas eu le loisir d'y demeurer aussi longtemps qu'il aurait été nécessaire, pour donner aux Églises les instructions convenables, ni pour ordonner des évêques et des prêtres où il en était besoin, il [6] y laissa Tite, l'ordonna évêque et lui donna commission de suppléer à ce qu'il n'avait pu exécuter par lui-même. Il lui écrivit quelques temps après, lorsqu'il était dans la Macédoine, environ l'an 63 ou 64 de l'ère vulgaire, pour l'inviter à le venir trouver à [7] Nicopolis, où il comptait passer l'hiver. Il lui donne aussi, dans cette Lettre, plusieurs instructions qui sont à peu près les mêmes que celles qu'il avait données à Timothée, dans la première Lettre qu'il lui écrivit. Il l'avertit particulièrement de reprendre avec force ceux qui étaient naturellement durs, obstinés, gourmands et paresseux comme les Crétois; d'empêcher qu'ils ne se laissassent aller aux illusions des docteurs juifs; d'inspirer aux chrétiens l'obéissance et la soumission qui est due aux princes et aux magistrats; d'éviter un hérétique après l'avoir averti une première et une seconde fois. Il lui permet d'élever au sacerdoce des hommes mariés, à cause des anciennes lois de Crète (Strab., lib. X, pag. 483), qui obligeaient tous les citoyens à se marier dès leur jeunesse; mais il veut qu'il prenne garde, en même temps, que les enfants de ceux qu'il élèvera à cette dignité, ne soient pas débauchés. A la fin, il l'avertit de ne point partir de Crète qu'il ne lui ait envoyé Artémas et Tychique, pour remplir sa place; mais, en attendant, il le prie de faire partir incessamment Zénas, le docteur de la loi, et Apollos, et de pourvoir à leur voyage, en sorte que rien ne leur manque. Les marcionites et les basilidiens [8] ne re-

[1] II ad Timot., IV, 12.

[2] Les critiques protestants qui rejettent l'authenticité de la première Épître aux Thessaloniciens, rejettent aussi celle de la deuxième ; mais leurs raisons n'ont pas de valeur. Voyez Glaire, Introd., t. VI. (*L'éditeur.*)

[3] *Sed neque Titus, qui mecum erat, cum esset gentilis compulsus est circumcidi.* Ad Galat. II, 3. — [4] Ad Tit. I, 4.

[5] Il ne paraît, par aucun endroit de l'Écriture, que saint Paul soit venu en l'île de Crète, que lorsqu'on le conduisit de Jérusalem à Rome pour y être jugé au tribunal de l'empereur. Encore, ne sait-on pas s'il y annonça l'Évangile. Voyez *Act.* XXVII, 7, 8. Mais saint Jérôme a cru qu'il y avait prêché peu de temps avant qu'il écrivît sa Lettre à Tite, c'est-à-dire après qu'il eut été mis en liberté : *Ut quia Pertenses nuper crediderant, recedente Paulo et ad alias Ecclesias transeunte, non dimitterentur orphani;* ideo dicit : *Reliqui te Pretæ,* etc. Hieron., *in cap.* III *Epist. ad Tit.* Voyez aussi Théodoret, *in psal.* CXVI. — [6] Ad Tit. I, 5.

[7] Saint Paul y était déjà, selon saint Jérôme, *Prolog. in Tit.*, et selon les auteurs des inscriptions qui se lisent à la fin de cette Épître, lorsqu'il écrivit à Tite. Cependant l'Apôtre insinue assez clairement qu'il n'y était pas encore, mais qu'il était en chemin pour y aller, lorsqu'il écrivit cette Lettre : *Festina ad me venire Nicopolim : ibi enim statui hyemare.* Ad Tit. III, 11. — Hug pense que cette lettre a été écrite à Corinthe; mais les données historiques ne permettent pas de déterminer quelque chose de certain à cet égard. (*L'éditeur.*)

[8] Hieronym., *Prolog. in comm. in Epist. ad Tit.*

cevaient pas cette Epître ni les deux à Timothée, ni celle aux Hébreux; mais Tatien, chef des encratites la recevait, et elle a toujours été reconnue pour canonique dans l'Eglise, aussi bien que toutes les autres de cet Apôtre.

Epître de saint Paul à Philémon, l'an de Jésus-Christ 62.

5. Celle qui est adressée à Philémon est, au jugement [1] des plus habiles, un chef d'œuvre d'éloquence. Tout y est pressant et persuasif; on y voit partout le feu de la charité dont saint Paul était embrasé, et la sagesse infinie de l'Esprit divin qui l'a dictée s'y fait sentir de toutes parts. Elle est la seule des Epîtres de saint Paul que Marcion n'ait point altérée, apparemment à cause de sa brièveté, comme le dit saint [2] Jérôme après Tertullien. Voici quelle en fut l'occasion. Tandis que saint Paul était à Rome dans les liens, un nommé Onésime vint le trouver. Il était esclave de Philémon, citoyen de la ville de Colosses; mais, l'ayant volé, il s'était enfui. Saint Paul, à qui il déclara sa faute, l'en fit non-seulement repentir, mais il le convertit encore à la foi. Il le retint même quelque temps auprès de lui, à son service, pendant sa captivité. Ensuite il le renvoya à son maître, à qui il écrivit en même temps, pour le conjurer de pardonner à Onésime. Il joint avec lui Timothée dans le titre de sa Lettre, qu'il adresse non-seulement à Philémon, mais aussi à Appie sa femme, et à Archipe, que l'on croit avoir été évêque de la ville de Colosses, et à l'Eglise, c'est-à-dire, à toute la famille de Philémon; l'Apôtre intéressant le plus de monde qu'il pouvait dans l'affaire d'Onésime, pour lui obtenir plus aisément sa grâce. Ensuite il loue Philémon de sa foi, de sa charité envers tous les saints, et de ses autres bonnes œuvres, comme pour lui insinuer qu'il devait embrasser celle qu'il allait lui proposer. Puis, venant à la cause d'Onésime, il dit à Philémon : « La prière que je vous fais est pour mon fils Onésime, que j'ai engendré dans mes liens, qui vous a été autrefois inutile, mais qui vous sera maintenant très-utile, aussi bien qu'à moi. Je vous le renvoie, et je vous prie de le recevoir comme mes entrailles. Car peut-être qu'il a été séparé de vous pour un temps, afin que vous le recouvriez pour l'éternité, non plus comme un esclave, mais comme un frère qui m'est fort cher. » L'Apôtre s'obligea même de payer à Philémon ce qu'Onésine lui pouvait devoir, et voulut écrire cette Lettre de sa propre main, pour donner à Philémon une plus grande assurance du payement auquel il s'engageait. Sur la fin, il prie Philémon de lui préparer [3] un logement : « Car j'espère, ajoute-t-il, que Dieu m'accordera de vous aller voir. » Ce qui prouve que cette Lettre fut écrite pendant la première captivité de saint Paul à Rome, vers l'an 62 de l'ère vulgaire.

ARTICLE VI.

DE L'ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX HÉBREUX.

Difficultés sur l'auteur et la canonicité de l'Epître aux Hébreux.

1. Le nom de l'Apôtre ne paraît point à la tête de cette Lettre, et [4] c'est là, selon saint Jérôme, une des raisons qu'on a eues de la lui disputer. Ce Père dit encore qu'on ne [5] la croyait point de cet Apôtre, à cause de la différence du style; mais de saint Barnabé, selon Tertullien, et de saint Luc, selon d'autres; ou même de saint Clément, qui fut depuis évêque de Rome, et qu'on dit avoir recueilli et mis en ordre les pensées de saint Paul. Il y en a [6] qui l'ont attribuée à un Paul différent de l'Apôtre; d'autres, à [7] Apollon, dont il est fait mention dans [8] les Actes et dans la première [9] Epître aux Corinthiens; quelques-uns [10] à saint Marc et même à [11] Tertullien. Par une suite nécessaire, on a douté pendant quelque temps de la canonicité de cette Epître et de l'inspiration de son auteur. Saint Jérôme [12] dit que la coutume des Latins ne la recevait pas entre les Ecritures canoniques,

[1] Hieronym., *Prolog. in comment. Epist. ad Philemon*. Scultet., *in Epist. ad Philemon*.

[2] Hieronym., ubi sup., et Tertullian., lib. V *cont. Marcion.*, cap. 21. Cependant il s'est trouvé autrefois des personnes qui ont osé avancer que saint Paul avait écrit cette Lettre par son propre esprit; mais saint Chrysostome a réfuté cette erreur avec beaucoup de force dans sa première homélie sur l'Epître à Philémon.

[3] *Simul autem para mihi hospitium; nam spero orationes vestras donari me vobis.* Ad Philemon. v, 22.

[4] *Epistola autem quæ fertur ad Hebræos; non ejus creditur, propter styli, sermonisque dissonantiam, sed vel Barnabæ, juxta Tertullianum, vel Lucæ Evangelistæ, juxta quosdam, vel Clementis Romanæ postea Ecclesiæ Episcopi, quem aiunt ipsi adjunctum sententias Pauli proprio ordinasse et ornasse sermone; vel certe quia Paulus scribebat ad Hebræos, et propter invidiam sui apud eos nominis, titulum in principio salutationis amputaverit.* Hieronym., in *Catalog.*, cap. 5.

[5] Ibid. — [6] Hippolyt, lib. *cont. næres.*, apud Phot., cod. 121, et Iren., ibid. cod. 232. — [7] Luther., *in cap.* XLVIII *Genes.*, et Beza, *in Epist. ad Hebr.* — [8] Act. XVIII, 24. — [9] I Cor. I, 12. — [10] Quidam apud Spanheim., part. 2, cap. 9 tractatus *de Auth. Epist. ad Hebr.* — [11] Apud Sixt. Senens., lib. VII *Biblioht.*, cap. 8. — [12] Hieronym., *Epist.* 129 *ad Dardan*

et Eusèbe [1] rapporte que quelques-uns la rejetaient, disant que l'Eglise romaine ne la recevait pas comme de saint Paul. Le prêtre [2] Caius, disputant à Rome, sous le pape Zéphirin, au commencement du III[e] siècle, et voulant reprendre la hardiesse des montanistes, qui supposaient de nouveaux livres de l'Ecriture, ne reconnaît que treize Epîtres de saint Paul, et dit que la quatorzième, qui est celle aux Hébreux, n'est point de lui. L'auteur du [3] Commentaire sur l'Apocalypse, qui porte le nom de saint Victorin, dans le dénombrement des Epîtres de saint Paul, ne parle point de celle aux Hébreux. Enfin, du temps de saint [4] Augustin et de saint [5] Philastre de Bresse, plusieurs doutaient encore que saint Paul fût auteur de cette Epître et qu'elle fût du nombre des Ecritures canoniques.

Saint Paul en est auteur, elle est canonique.

2. Mais on peut opposer à toutes ces autorités : 1° celle des Eglises d'Orient et des Pères grecs, qui, selon saint [6] Jérôme, ont reçu tous l'Epître aux Hébreux comme canonique, quoique la plupart la crussent de saint Barnabé ou de saint Clément ; 2° le témoignage de Clément [7] d'Alexandrie, d'Origène, de saint [8] Denis d'Alexandrie, des Pères du concile d'Antioche contre Paul de Samosate, de saint [9] Alexandre d'Alexandrie, de saint Athanase, d'Eusèbe de Césarée, de saint Cyrille de Jérusalem, des Pères du concile de [10] Laodicée, de saint Epiphane, de saint Basile, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Grégoire de Nysse, de saint Amphiloque et de Théodoret, qui nous apprennent que cette Epître est de saint Paul, et que l'Eglise l'a reçue, de tout temps, comme étant de cet Apôtre ; 3° l'autorité d'un grand nombre de Pères latins, qui l'ont citée sous le nom de saint Paul et la lui ont expressément attribuée, et reconnue pour canonique, ainsi qu'il paraît par les témoignages de saint [11] Hilaire, de Lucifer de Ca-

[1] Euseb., lib. III, cap. 3. — [2] Euseb., lib. VI, cap. 20, et Hieronym., in *Catalog.*, cap. 59. — [3] Victorin. Petavian., *in Apocalyp.*, tom. I *Bibliot. Pat.*, pag. 570. — [4] August., lib. XVI *de Civit. Dei*, cap. 22. — [5] Philast., lib. *de Hæres.*, cap. 89.

[6] Epistola *quæ inscribitur ad Hebræos non solum ab Orientis Ecclesiis, sed ab omnibus retro ecclesiasticis græci sermonis scriptoribus, quasi Pauli apostoli suscipitur, licet plerique eam, vel Barnabæ, vel Clementis arbitrentur.* Hieronym., *Epist.* 129 *ad Dardan.*, t. II, p. 605.

[7] *Nam Paulus quoque in Epistolis non videtur reprehendere philosophiam... quo circa ad Hebræos scribens, qui a fide ad legem reflectebantur ; an rursus, inquit, opus habetis ut vos doceam quænam sint elementa initii eloquiorum Dei?* Clem. Alexand., lib. VI *Stromat.*, p. 771. *Vide igitur si forte illo exemplo quo in Epistola ad Hebræos usus est Apostolus, ostendere possimus quomodo una eademque opera Deus hunc miseratur, illum indurat.* Origenes, *Philocal.*, cap. XXI, et lib. III *cont. Cels.*, p. 148. *Si quæ Ecclesia hanc Epistolam ad Hebræos pro Paulina habet, eo nomine laudetur. Neque enim temere majores eam Pauli esse tradiderunt.* Idem, *in Epist. ad Hebr.* — [8] Tom. *Bibliot. Pat.*, p. 284 et 305.

[9] *Consona sunt quæ validissimus Paulus de illo* (*Christo*) *prædicat, ita dicens* (in Epist. ad Heb. XIII, 8): *Quem constituit hæredem universorum, per quem fecit et sæcula.* Alexand., apud Theodoret., lib. I *Hist.*, cap. 4. *Pauli Apostoli quatuordecim sunt Epistolæ sic ordine descriptæ : prima ad Romanos, postea ad Thessalonicenses duæ, et ea quæ ad Hebræos dirigitur.* Athanas., *Epist. fest.* et *de decret. Nicæn. Synod. Pauli Epistolæ quatuordecim.* Cyrill. Hierosolymit., *Cateches.* 4. *Pauli quatuordecim Epistolæ notæ sunt omnibus et perspicuæ. Sciendum tamen est Epistolam ad Hebræos a nonnullis ideo repudiatam esse, quod dicerent eam ab Ecclesia Romana pro certa ac genuina Pauli Epistola non haberi ; sed de ista quidem quid veteres tradiderint, suo tempore proferemus.* Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 3. Le même Eusèbe dit, en parlant de Clément d'Alexandrie : *Epistolam ad Hebræos Pauli quidem esse affirmat, sed hebraico sermone utpote ad Hebræos primum scriptam fuisse.* Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 14.

[10] *Novi autem Testamenti hæc : Evangelia quatuor... Epistolæ Pauli quatuordecim, ad Romanos I... ad Hebræos I... ad Timothæum II.* Concil. Laodicen., *can.* 59 ; Epiphan., *hæres.* 59, num. 2 ; Basil., *Epist.* 43 *ad Greg. Nyssen.*, et *Constitut. monast.*, cap. 22 ; Gregor. Nazianz., *Carm.* 34, et orat. 21 *de Athanas.* ; Gregor. Nyssen., *de Hypost.*, tom. III, p. 55 ; Amphiloch., apud Gregor. Nazianz, *Carm.* 125 ; Chrysostom., *Præfat. in Epist. ad Seb.* Théodoret reproche aux anciens, comme une folie qui leur était particulière, de rejeter l'Epître aux Hébreux contre l'autorité de l'Eglise, qui l'avait reçue de tout temps comme de saint Paul, et contre celle d'Eusèbe, qu'ils regardaient comme le défenseur de leurs dogmes : *Oportebat ipsos et si nihil aliud temporis certe diuturnitatem revereri, quo hanc Epistolam in Ecclesiis perpetuo legerunt alumni veritatis, ex quo enim litterarum apostolicarum fuerunt Dei Ecclesiæ participes, ex illo etiam Epistolæ ad Hebræos utilitatem percipiunt, quod si ne hoc quidem ad eis persuadendum satis est, Eusebio certe eos Palæstino oportebat credere, quem patronum decretorum suorum appellant : nam is etiam divinissimi Pauli hanc esse Epistolam confessus est, et veteres omnes hanc de ea sententiam habuisse asserunt.* Theodoret., *Præfat. in Epist. ad Hebræos.*

[11] *Memorant namque* (*Ariani*) *Filium Dei esse creaturam, quia scriptum sit : Dominus creavit me in initium viarum suarum... esse etiam facturam... per id quod Paulus ad Hebræos dixit : Tanto melior factus angelis quanto excellentius ab his nomen possidet.* Hilar., lib. IV *de Trinit.*, num. 10. Lucif. Calarit., lib. *de non conveniendo cum hæreticis*, tom. IX, *Bibliot. Pat.*, pag. 1054. *Alibi quoque Apostolus asseruit quod ipsum posuit hæredem omnium per quem fecit et sæcula, qui est splendor gloriæ*, etc. Ad Heb. I, 2. Ambr., lib. *de Fide*, cap. 7. *Illud nostris dicendum est, hanc Epistolam quæ inscribitur ad Hebræos, non solum ab*

gliari, de saint Ambroise, de saint Jérôme, de Ruffin, de saint Augustin, des évêques du troisième concile de Carthage, du pape Innocent Ier, de Cassien, des Pères du concile de Rome sous Gélase, et de plusieurs autres anciens auteurs dont le témoignage sur ce point est une preuve que cette Epître était reçue comme de saint Paul dès le commencement du Ve siècle, par l'Occident aussi bien que par l'Orient. 4° On peut [1] dire même que, dès le temps des Apôtres, l'Eglise romaine, aussi bien que celle d'Orient, la recevait comme de saint Paul, ou au moins comme canonique, puisque saint Clément pape en a transcrit ou imité plusieurs choses dans sa première Lettre aux Corinthiens. Car, quoiqu'il le fasse sans la citer, néanmoins [2] Eusèbe conclut de là non-seulement l'antiquité de cette Epître, mais même qu'on a eu raison de l'attribuer à saint Paul; et Etienne Gobat [3], cité dans Photius, met le même saint Clément entre ceux qui croyaient l'Apôtre auteur de l'Epître aux Hébreux. Or, l'autorité de saint Clément est sans doute préférable à celle de Caius et de quelques auteurs postérieurs, qui, ne faisant pas assez attention à la tradition de l'Eglise sur l'auteur et sur la canonicité de cette Lettre, ont révoqué en doute si elle était de saint Paul. 5° Il paraît incontestable, par le témoignage de saint Pierre, que l'Apôtre a écrit aux Hébreux. « C'est [4] aussi, dit ce prince des Apôtres, en parlant aux Juifs, ce que Paul, notre cher frère, vous a écrit, selon la sagesse qui lui a été donnée. » Or, on n'a jamais connu d'autres lettres de saint Paul aux Hébreux que celle qui est la quatorzième des Epîtres de cet Apôtre. Car on ne peut pas dire que la lettre dont saint Pierre fait ici mention, soit celle que saint Paul écrivit aux Galates, puisque celle-ci ne s'adresse pas aux Hébreux convertis de cette province, mais seulement aux fidèles de la Galatie, qui avaient quitté le paganisme pour embrasser la foi de Jésus-Christ. 6° On remarque dans l'Epître aux Hébreux certains caractères qui conviennent si parfaitement à saint Paul, qu'on ne peut raisonnablement douter qu'il n'en soit auteur. On y voit que celui qui l'a écrite était alors à [5] Rome et dans les [6] liens; qu'il avait lié avec [7] Timothée une amitié très-étroite, et qu'ils devaient [8] ensemble aller voir les Juifs; qu'il était [9] apôtre, mais qu'il n'était pas [10] un de ceux qui avaient été instruits immédiatement par Jésus-Christ vivant encore sur terre. On y remarque la profonde sagesse qui éclate dans toutes les Epîtres de saint Paul, la même élévation de pensées, le même génie, les mêmes expressions, la même force et le même feu. Elle finit par la même [11] prière qui sert de conclusion à toutes les autres Epîtres de cet Apôtre. Enfin l'auteur y donne à Jésus-Christ le nom de [12] Médiateur entre Dieu et les hommes, ce qu'aucun des écrivains du Nouveau Testament n'a fait, hors saint Paul, dans sa première Epître

Ecclesiis Orientis, sed ab omnibus retro ecclesiasticis græci sermonis scriptoribus quasi Pauli apostoli suscipi... Quod si eam Latinorum consuetudo non recipit inter Scripturas canonicas; nec Græcorum quidem Ecclesiæ Apocalypsim Joannis eadem libertate suscipiunt, et tamen nos utramque suscipimus; nequaquam hujus temporis consuetudinem, sed veterum scriptorum auctoritatem sequentes, qui plerumque utriusque abutuntur testimoniis. Hieronym., *Epist. ad Dardanum.*, tom. II, pag. 608. Ruffin, in *Exposit. Symboli. Totus canon Scripturarum, in quo istam considerationem versandam dicimus, his libris continetur... Novi Testamenti quatuor libris Evangelii... quatuordecim Epistolis Pauli apostoli, ad Romanos, ad Corinthios duabus... ad Hebræos*, etc. Augustin., lib. II *de Doct. christian.*, cap. 8, et lib. XVI *de Civit. Dei*, cap. 22, et *in psal.* VIII. *Item ut præter Scripturas canonicas nihil in Ecclesia legatur sub nomine divinarum Scripturarum. Sunt autem canonicæ Scripturæ : Novi Testamenti, Evangeliorum libri IV, Epistolæ Pauli XIV. Petri apostoli duæ.* Conc. Carthagin. III, *can.* 27. *Qui vero libri recipiantur in canone Scripturarum brevis adnexus ostendit... Novi Testamenti, Evangeliorum libri IV, Apostoli Pauli Epistolæ XIV.* Innocent. I, *Epist. ad Exuper. Tolos.*, num. 27; Cassian., *Pollat.* I, cap. 14; Concil. Rom. sub Gelas.; Gregor. Bæticus, lib. *de Fide*; Faustin. Roman., lib. *de Fide contr. Arian.*, cap. 4; Facundus Hermian., lib. XII, cap. 1; Ferrandus diacon., *Epist. ad Sever.*; Cassiodor., lib. *Divin. Institut.*, cap. 13. — [1] Tillemont, Note 72 sur saint Paul.

[2] *Verbi gratia Ignatii, quas recensuimus Epistolæ, et Clementis illa ab omnibus recepta, quam Ecclesiæ Romanæ nomine ad Corinthiorum Ecclesiam scripsit. In qua cum multas inserat sententias desumptas ex Epistola ad Hebræos, iisdemque interdum verbis utatur, satis indicat opus illud nequaquam recens esse; quamobrem cum reliquis Apostoli scriptis non sine causa hoc etiam recensitum videtur.* Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 38.

[3] Apud Phot., *cod* 232. — [4] II Petri III, 15. — [5] *Salutant vos de Italia fratres.* Ad Hebr. XIII, 24.

[6] *Nam et vinctis compassi estis*, ou, selon le grec : *vinculis meis compassi estis.* Ad Heb. X, 34.

[7] *Cognoscite fratrem nostrum Timotheum dimissum, cum quo, si celerius venerit, videbo vos.* Ad Heb. XIII, 23. — [8] Ibid.

[9] Cela paraît par tout le contenu de cette Epître, où l'on remarque un caractère d'autorité qui ne peut convenir qu'à un apôtre. — [10] Ad Hebr. II, 3.

[11] Comparez *ad Hebr.* XIII, 25, avec II *ad Thessalon.* III, 18. [12] Ad Hebr. IX, 15, et XII, 24.

à [1] Timothée. 7° Si cette Lettre est d'un style un peu différent des autres, s'il y a plus d'ornements et plus d'élévation, cela vient de la différence de la matière, des circonstances et des personnes pour qui elle a été composée; et il faut bien que cette différence ne soit pas si notable que quelques critiques l'ont imaginé, puisqu'Origène, Eusèbe, saint Jérôme et plusieurs autres des plus habiles de l'antiquité y ont reconnu le style de l'Apôtre, et que l'Eglise l'a reçue comme de lui.

En quel temps et en quelle langue cette Lettre a été écrite? Pourquoi l'Apôtre n'y a pas mis son nom

3. La manière dont saint Paul [2] y parle des sacrifices de la loi, fait voir que cette Lettre a été écrite avant la destruction de la ville et du temple de Jérusalem. Nous croyons qu'il l'écrivit pendant sa première captivité à Rome, l'an 63 de Jésus-Christ, selon l'ère vulgaire. Quelques [3] anciens ont cru qu'il l'avait composée en hébreu, et qu'elle avait ensuite été traduite en grec par saint Luc ou par saint Clément pape. Mais il est plus croyable qu'elle a été écrite originairement en grec [4]; car l'auteur cite non-seulement l'Écriture, selon la [5] version des Septante, mais il en allègue encore des passages qui ne se lisent pas dans le texte hébreu. Par exemple, pour établir l'excellence de Jésus-Christ au-dessus des anges, l'Apôtre emploie ces paroles du psaume XCVI [6]: « Que tous les anges de Dieu l'adorent.» Or, elles ne se trouvent pas dans l'hébreu, mais seulement dans les Septante. C'est aussi cette version que saint Paul a suivie dans l'endroit où il fait dire à Jésus-Christ [7]: « Vous n'avez point voulu d'hostie ni d'oblation, mais vous m'avez formé un corps. » Car, au lieu de ces paroles, on lit dans l'hébreu: « Vous m'avez donné des oreilles. » Saint Paul n'a pas mis son nom ni sa qualité d'apôtre à la tête de cette [8] Epître, et parce que les Juifs, ceux mêmes qui avaient embrassé la foi, conservaient pour lui quelque éloignement, et [9] parce qu'il n'était pas, à proprement parler, leur apôtre, ayant été destiné principalement pour annoncer l'Évangile aux Gentils. Il n'y a mis non plus aucune adresse. Mais il est aisé de voir qu'il y parle aux Juifs de la Judée et de Jérusalem nouvellement converties à la foi. On croit qu'il fait allusion à la mort de saint Jacques, leur évêque, lorsqu'il leur dit [10]: « Souvenez-vous de vos conducteurs, qui vous ont prêché la parole de Dieu, et, considérant quelle a été la fin de leur vie, imitez leur foi. »

Occasion et analyse de cette Epître.

4. Ce qui engagea [11] saint Paul à écrire aux Hébreux, fut le danger qu'il y avait qu'ils ne se laissassent séduire par quelques faux apôtres qui leur prêchaient non-seulement qu'on pouvait allier les observances judaïques avec le christianisme, mais qui élevaient encore la loi ancienne beaucoup au-dessus de la nouvelle. Pour réfuter ces erreurs, l'Apôtre prouve d'abord la divinité de Jésus-Christ, son excellence au-dessus des anges, la préférence de sa médiation à celle de Moïse, la vertu et l'efficace de son sacrifice, l'éminence de son sacerdoce au-dessus de celui d'Aaron, et combien la nouvelle alliance est préférable à l'ancienne. Il fait voir ensuite que les sacrifices prescrits dans la loi de Moïse ont été abolis, comme inutiles et incapables d'effacer les péchés; que la loi n'était que l'ombre des biens à venir, et que ce n'est que par la foi que les patriarches et les prophètes ont été justifiés. Il exhorte les Hébreux à avoir une confiance ferme et inébranlable en Jésus-Christ, à souffrir avec patience les maux et les persécutions auxquelles ils étaient exposés tous les jours, à imiter les vertus des saints apôtres qui leur avaient annoncé l'Evangile, à soulager les pauvres dans leurs besoins et à être soumis à leurs pasteurs.

[1] I Timot. II, 5.

[2] Ad Hebr. X, 1, 2 et 3.

[3] Apud Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 38, et lib. VI, cap. 14.

[4] M. Glaire s'est rangé à cette opinion dans la deuxième édit. Introd., t. VI. (*L'éditeur.*)

[5] *Apostolus legis peritus cum esset in Epistola ad Hebræos septuaginta Interpretum versione usus est.* Euseb., *in psal.* XV.

[6] Ad Hebr. I, 6, et Psalm. XCVI. 7. — [7] Ad Hebr. X, 5, et Psalm. XXXIX, 7.

[8] *Cum Hebræis scriberet qui sinistram de ipso opinionem multo ante combiberant, ipsumque suspectum habebant, prudenti consilio usus, illos absterrere statim ab initio apposita nominis sui inscriptione noluit.* Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 16.

[9] *Suæ autem accusationi prætextum (Ariani) asserunt, quod apostolicum nomen non sit similiter positum in proœmio. Oportebat autem illos considerare eorum qui ex gentibus, non eorum qui ex Judæis crediderant, constitutum fuisse Apostolum... idcirco cum scriberet ad eos qui crediderant ex gentibus, et nomen adjecit et apostolicam dignitatem addidit, ut doctor et magister scribens ad discipulos. Ad Hebræos autem scribens quorum non erat sibi doctrina credita, merito nudam honoribus doctrinam eis tradidit. Aliorum enim apostolorum curæ suberant.* Theodoret., *Præfat. in Epist ad Hebr.*

[10] Ad Hebr. XIII, 7.

[11] Voyez *ad Hebr.* X, 18.

ARTICLE VII.

DES ÉCRITS FAUSSEMENT ATTRIBUÉS A SAINT PAUL.

Discours faussement attribués à saint Paul.

1. Clément d'Alexandrie [1] cite un discours de saint Paul dans lequel cet Apôtre conseillait de lire les livres des païens et, entre autres, ceux de la Sibylle et d'Hystaspe. Ce Père est le seul des anciens qui parle de ce discours, et on est persuadé qu'il a tiré ce qu'il en dit de quelques ouvrages apocryphes, d'autant que le passage qu'il cite comme de saint Paul, a un rapport entier avec les huit livres des Sibylles, tels que nous les avons aujourd'hui, et que l'on sait n'avoir été composés que depuis la mort de cet Apôtre.

Lettres faussement attribuées à saint Paul.

2. Nous apprenons d'Origène [2] et de saint Chrysostome [3] que l'on avait aussi supposé à saint Paul une troisième Lettre aux Thessaloniciens, dans laquelle quelques faux docteurs leur persuadaient que le monde allait finir. Il paraît même que l'Apôtre avait eu connaissance de cette Lettre, puisque, pour faire connaître aux Thessaloniciens ses véritables Épîtres, il leur marque [4], dans la seconde qu'il leur écrivit, le signe dont il se servait toujours, qui était d'écrire de sa main le salut et le souhait de la grâce. Cependant [5] Théodoret a cru que l'Apôtre n'avait pris cette précaution que pour l'avenir, et qu'au cas que quelques séducteurs voulussent, dans la suite, faire passer leurs lettres sous son nom. Celles que l'on montre aujourd'hui sous le nom de saint Paul à Sénèque, et de Sénèque à saint Paul, sont rejetées de tout le monde comme indignes de leur être attribuées. Saint Jérôme et saint Augustin les citent [6]; et il paraît, par ce qu'en rapporte le premier, que celles que nous avons aujourd'hui sont les mêmes que ce Père avait entre les mains. Elles n'ont ni la douceur du style de Sénèque, ni le beau feu des Épîtres de saint Paul. On y trouve même [7] plusieurs faits contre la vérité de l'histoire, et on croit [8], avec assez de fondement, que les unes et les autres sont d'une même main.

Évangile faussement attribué à saint Paul.

3. Dans le concile de Rome, sous Gélase, on condamna un Évangile qui avait en tête le nom de saint Paul. Cette pièce était, apparemment, de même nature que celle que les disciples de Simon le Magicien composèrent pour autoriser leurs folies, et qu'ils intitulèrent : « La prédication de saint Paul. » Tertullien [9] dit qu'on attribuait à cet Apôtre l'Évangile de saint Luc, d'autant qu'on donne aisément aux maîtres ce qui est mis au jour par les disciples. On croit aussi qu'il fait allusion à l'Évangile de saint Luc, lorsqu'il dit dans sa seconde Épître à Timothée [10] : « Souvenez-vous que Notre-Seigneur Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts, selon mon Évangile. » Mais on peut ajouter que, par ces paroles, « mon Évangile, » il entend la doctrine qu'il avait enseignée soit de vive voix, soit par écrit. C'est en ce sens que l'ont pris saint [11] Clément Romain et Origène [12], qui donnent aux Épîtres de saint Paul le titre d'Évangile.

Apocalypses faussement attribuées à saint Paul.

4. Les caïnistes, au rapport de saint [13] Epiphane, avaient composé un livre infâme qu'ils appelaient « l'Elévation de saint Paul. » Cette pièce était, apparemment, différente de celle dont parle saint [14] Augustin, qui avait pour titre : « Apocalypse de saint Paul. » Car, quoique celle-ci ne valût peut-être guère mieux que la première, puisqu'elle était pleine de fables, au moins était-elle exempte des infamies dont l'autre était remplie. C'est ce qui paraît par le témoignage de [15] Sosomène, qui raconte que, de son temps, plusieurs moines faisaient grand état de cette Apocalypse prétendue de saint Paul. Mais il ajoute qu'ayant voulu s'informer auprès d'un ancien prêtre de l'Eglise de Tarse de l'origine de ce livre, ce prêtre lui dit qu'il n'avait point ouï parler qu'on eût trouvé ce livre comme on le disait,

[1] Clem. Alexand., lib. VI *Strom.*, pag. 636, edit. ann. 1641.— [2] Ruffin., in *Apolog. pro Orig.*, pag. 494. — [3] Chrysost., *in* II *ad Thessalon.* II.— [4] II Ad Thessalon. III, 17, 18. — [5] Theodoret., *in cap.* II *Epist. ad Thessalon.* — [6] Hieronym., in *Catalog.*, verb. *Seneca*; August., *Epist.* 153 *ad Macedon.*

[7] Dans la douzième Lettre, il est dit que, dans l'incendie de Rome, sous Néron : *Centum triginta duæ domus, insulæ quatuor arsere sex diebus.* Ce qui est contraire à ce que dit Tacite, lib. XV *Annal.*, cap. 40. *In quatuordecim regiones Roma dividitur. Quarum quatuor integræ manebant, tres solo tenus dejectæ, septem reliquis pauca tectorum vestigia supererant lacera et semiusta. Domuum et insularum et templorum quæ amissa sunt, numerum inire haud promptum erit.* — [8] *Quæ nunc sunt Senecæ* (*ad divum Paulum, et Pauli ad Senecam*), *non sunt tanti. Imo certum est ejusdem auctoris, et Pauli et Cenecæ illas non esse, et compositas a semidocto in ludibrium nostrum. Tentat latine loqui quisquis auctor fuit. Ergo inter se non scripserunt.* Lipsius, in *Vita Cenecæ.* — « Voir une dissertation de l'abbé Greppo. Les chrétiens de la naissance de Néron. Paris, 1840.— [9] Tertull., lib. IV *cont. Marcion.*, cap. 5. — [10] II ad Timot. II, 9, et ad Rom. II, 16, et ad Galat. I, 8.— [11] Clemens., *Epist.* 1 *ad Cor.*, num. 47.— [12] Origen., tom. XVII *in Matth.*— [13] Epiphan., *hæres.* 38, num. 2.— [14] August., tract. 98 *in Joan.*, num. 8.— [15] Sosomen., lib. VII *Hist.*, cap. 19.

et qu'il était fort trompé si ce n'était une invention des hérétiques. On montre dans la bibliothèque d'Oxford [1] une Apocalypse qui porte le nom de saint Paul, dans laquelle on lui fait raconter des révélations qu'on suppose qu'il eut à Damas pendant les trois jours qu'il y demeura privé de la vue. Mais on croit que ce livre est l'ouvrage de quelques écrivains du dernier âge, et qu'il n'a rien de commun avec les autres Apocalypses que l'on a supposées à saint Paul dès les premiers siècles de l'Église.

Actes faussement attribués à saint Paul.

5. Il faut encore mettre au nombre des écrits faussement attribués à saint Paul les *Voyages* de cet Apôtre et de sainte Thècle, composés sous son [2] nom par un certain prêtre d'Asie, qui, en ayant été convaincu et l'ayant avoué à saint Jean, fut déposé du sacerdoce. Quelques femmes, du temps [3] de Tertullien, s'autorisaient de cet écrit pour montrer qu'il leur était permis de baptiser. Mais cet auteur leur fit voir qu'elles ne pouvaient se prévaloir de l'autorité de ces prétendus *Voyages* de saint Paul et de sainte Thècle, puisque c'était un ouvrage apocryphe. Eusèbe [4] parle d'un livre qui avait pour titre : *Les Actes de saint Paul*, et il le met au nombre de ceux dont l'autorité est douteuse. C'est apparemment le même qui est cité par [5] Origène, et dont il allègue un passage. Si ces Actes sont ceux dont il est parlé dans une ancienne stichométrie donnée par Cotelier, il faut qu'ils aient été beaucoup plus diffus que les Actes des Apôtres composés par saint Luc, puisque, dans cette stichométrie, ceux-ci n'ont que 2600 versets, et que les autres en ont 4560. On voit aussi, par S. Philastre [6] de Bresse, que les manichéens avaient un livre intitulé : *Les Actes de saint Paul et de saint Pierre*. Il y était dit que les âmes des hommes étaient semblables à celles des chiens et des autres animaux; ce qui insinue que cette pièce était l'ouvrage de quelque manichéen.

CHAPITRE VIII.

Saint Jacques, apôtre, appelé frère du Seigneur.

ARTICLE PREMIER.

HISTOIRE DE SA VIE.

Famille de saint Jacques.

1. Saint Jacques, surnommé le Petit ou le Mineur, pour le distinguer de saint Jacques, frère de saint Jean, était fils de [7] Marie, que saint Jean appelle Cléophas, et sœur de la Mère du Seigneur [8]. On lui donne quelquefois [9] le sur-

[1] Grabe, *Spicileg.*, tom. I, pag. 85. — [2] Tertull., lib. *de Baptismo*, cap. 19; et Hieronym., in *Catalog.*, cap. 7. — [3] Tertull., ubi sup. — [4] Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 3. — [5] Origen., lib. I *de Princip.*, cap. 2. — [6] Philastrius, *hæres.* 87.

[7] C'est le sentiment de saint Jérôme. *Jacobus, qui appellatur frater Domini, cognomento Justus; ut nonnulli existimant, Joseph, ex alia uxore; ut autem mihi videtur, Mariæ, sororis matris Domini, cujus Joannes in libro suo meminit, filius.* Hieronym., in *Catalog.*, cap. 2. Ailleurs, il traite de téméraire l'opinion de ceux qui ont cru que saint Joseph avait eu deux femmes, et que de la première était né saint Jacques dont nous parlons : *Possumus hac æstimatione possibilitatis contendere plures quoque uxores habuisse Joseph, quia plures habuerit Abraham... et de his uxoribus esse fratres Domini, quod plerique non tam pia quam audaci temeritate confingunt.* Hieronym., lib. *cont. Helvid.*, cap. 9.

[8] Saint Jacques était fils de Marie que saint Jean appelle non pas Cléophas, mais femme de Cléophas. Cléophas et Alphée sont, du reste, la même personne. (*L'éditeur.*)

[9] Matt. x, 3; Marc. III, 18. Nous croyons devoir suivre l'opinion la plus communément reçue et la mieux établie dans l'Ecriture, qui enseigne que saint Jacques d'Alphée est le même que saint Jacques, frère du Seigneur, dit autrement Jacques le Mineur, et évêque de Jérusalem. Cette opinion est fondée : 1° sur le chap. xv, 40, de saint Marc, où il est dit : *Erant autem mulieres de longe aspicientes, inter quas erat Maria Magdalene et Maria Jacobi Minoris.* Ce qui, selon saint Jérôme, nous donne lieu de croire qu'il n'y avait que deux Jacques entre les disciples, l'un fils de Zébédée, l'autre d'Alphée. *Quomodo enim tertius ad distinctionem Majoris appellabitur Minor? Cum Major et Minor non inter tres, sed inter duos soleant præbere distinctionem.* Il ne sert de rien de répondre que, dans le grec, il n'est pas appelé *le Mineur* mais *le Petit*, car ces deux noms signifient la même chose en cet endroit; et quand saint Jacques aurait eu ce nom, parce qu'il était petit de corps comme cela peut être, c'était toujours pour le distinguer d'un autre Jacques, et non pas de deux, qu'on le nommait ainsi. 2° Il est certain, par saint Paul, que Jacques, évêque de Jérusalem, était apôtre, car il parle de l'apostolat de saint Jacques comme de celui de saint Pierre; il l'égale aux premiers apôtres et le

nom d'Alphée; ce qui donne lieu de juger que sa mère avait épousé Alphée [1] en premières noces, et que saint Jacques était né de ce mariage. Dans l'Evangile [2], il est appelé frère du Seigneur, non qu'il fût fils de saint Joseph, comme l'ont cru [3] plusieurs anciens, mais parce qu'il était [4] cousin germain de Jésus-Christ.

Sa naissance, son apostolat.

2. On croit [5] que saint Jacques naquit quelques années avant le Sauveur. L'éminence de sa vertu lui fit donner par tout le monde le titre de [6] Juste, et durant sa vie, et après sa mort. Il fut appelé à l'apostolat par Jésus-Christ, avec saint Jude, son frère, en la seconde année de sa prédication, quelque temps après la fête de Pâques. Clément [7] d'Alexandrie, Origène et saint Jérôme ont remarqué dans saint Jacques un don particulier de science, et le premier ajoute qu'il le communiqua aux autres apôtres, hors à saint Jean et à saint Pierre, qui, selon que le dit le même Clément, reçurent de Jésus-Christ le même don et le communiquèrent aussi aux autres apôtres.

Il est fait évêque de Jérusalem.

3. Aussitôt après l'ascension du Sauveur, saint Jacques fut [8] chargé par les autres apôtres du soin de l'Église de Jérusalem, et on croit qu'ils suivirent en cela le choix [9] que Jésus-Christ avait fait de lui lorsqu'il monta au ciel. Saint Paul, étant venu à Jérusalem en l'an 37, y fut présenté à saint [10] Jacques par saint Barnabé, et fit [11] union et société avec lui. Saint Pierre, étant sorti miraculeusement de prison, en l'an 44, ordonna [12] que l'on en portât la nouvelle à saint Jacques.

Quelle part il eut au concile de Jérusalem, l'an 51 de l'ère vulgaire ?

4. Quelques années après, des chrétiens de Judée étant venus à Antioche, mirent [13] le trouble dans cette Église, en voulant obliger les Gentils à la circoncision, sans en avoir eu [14] aucun ordre de saint Jacques. Pour terminer cette dispute, on assembla un concile à Jérusalem, dont le résultat fut principalement formé sur ce que saint Jacques y avait dit, et après qu'on eut aussi écouté le sentiment de ceux qui voulurent parler. Saint Paul, étant [15] allé à Jérusalem en l'an 58, rendit visite à saint Jacques, dès le lendemain de son arrivée. Tous les prêtres s'y trouvèrent aussi, et ils conseillèrent à saint Paul de se purifier et de faire quelques sacrifices selon la loi des Juifs. C'était afin de faire voir qu'il ne regardait pas la loi comme mauvaise. Saint [16] Chrysostome remarque que saint Jacques ne parla pas à

regarde comme une des colonnes de l'Eglise. Voyez *Epist. ad Galat.* I, 18 et 19. Or, on ne connaît que deux Jacques qui aient été du nombre des douze apôtres, Jacques, fils de Zébédée, et Jacques, fils d'Alphée. Voyez *Matt.* X, 2, 3 et 4. Les anciens n'ont connu que deux saints Jacques apôtres, l'un frère de saint Jean, décapité par Hérode, l'autre évêque de Jérusalem, et surnommé le Juste. *Cæterum duo Jacobi fuere, alter cognomento Justus, qui ex templi fastigio præcipitatus, et a fullone percussus interiit, alter qui capite truncatus est.* Clemens Alexand., apud Euseb., lib. II, cap. 1.

[1] Il pouvait avoir ce surnom par plusieurs autres raisons. — [2] Marc. VI, 3.

[3] Euseb., lib. II *Hist.*, cap. 1; Gregor. Nyssen., orat. 2 *de Resurrect. Christ.*, pag. 844; Theophylact., *in cap.* I *Epist. ad Galat.*, et alii plures apud Hieronym., lib. *cont. Helvid.*, cap. 9. Mais il y a toute apparence que les auteurs n'ont embrassé ce sentiment que sur la foi de quelque tradition populaire et sur l'autorité d'un Evangile apocryphe qui portait le nom de saint Pierre. *Fratres autem Jesu filios esse Josephi ex priore conjuge, quam ipse ante Mariam duxerat, affirmant nonnulli, ad id scilicet adducti traditione Evangelii quod secundum Petrum inscribitur, vel libri Jacobi.* Origen., *Comment. in Matt.*, pag. 223.

[4] Les Juifs nommaient *frères* non-seulement ceux qui étaient de même père ou de même mère, mais encore les cousins germains et autres proches parents, et quelquefois ceux de la même nation. Nous rapporterons ici ce que saint Jérôme dit sur ce sujet dans ses livres contre Helvidius. *Interrogo nunc juxta quem modum fratres Domini in Evangelio intelligas appellari; juxta naturam? Sed Scriptura non dicit nec Mariæ eos vocans filios, nec Joseph. Juxta gentem? Sed absurdum est ut pauci ex Judæis vocati sint fratres, cum omnes qui ibi erant hac lege Judæi fratres potuerint appellari. Juxta affectum humani juris ac spiritus? Verum si sic : qui magis fratres quam Apostoli, quos docebat intrinsecus, quos matres vocabat et fratres. Aut si omnes quia homines fratres, stultum fuit nuntiari quasi proprium : Ecce fratres tui quærentes te. Cum generaliter omnes homines hoc jure sint fratres. Restat igitur ut juxta superiorem expositionem, fratres eos intelligas appellatos cognatione, non affectu, non gentis privilegio, non natura: quomodo Loth Abrahæ, quomodo Jacob Laban est appellatus frater ; quomodo et Abraham ipse Saram sororem suam habuit uxorem. Etenim ait : Vere soror mea est de patre, sed non de mâtre, id est fratris est filia, non sororis... Responde mihi quomodo Jesus sit filius Joseph, quem constat de Spiritu sancto esse procreatum? Vere Joseph pater fuit? Quamvis sis hebes, dicere non audebis. An putabatur? Eodem modo æstimentur et fratres, quo æstimatus est pater.* Hieronym., lib. I *cont. Helvid.*, cap. 9.

[5] Gregor. Nyssen., orat. 2 *de Resurrect. Christ.*, pag. 412, 413. — [6] Euseb., lib. II, cap. 23; Hieron., lib. II *in Jovinian.*, cap. 24.

[7] Clemens Alexand., apud Euseb., lib. II, cap. 1; Orig., lib. I *cont. Cels.*, pag. 35; Hieronym., *in cap.* I *Epist. ad Galat.*

[8] Hieronym., in *Catalog.*, cap. 2. — [9] Hieronym., *in Epist. ad Galat.*, tom. IX, pag. 164. — [10] Ad Galat. I, 19, et Act. IX, 27. — [11] Ad Galat. II, 9. — [12] Act. XXI, 17. — [13] Act. XV, 1. — [14] Act. XV, 24. — [15] Act. XXI, 17, 18 et 25. — [16] Chrysost., hom. 46 *in Act.*, pag. 401.

saint Paul avec autorité, comme évêque du lieu, mais avec modestie et comme en délibérant avec lui de ce qui était le plus utile.

Ses dernières actions. Sa mort, l'an 62.

5. Festus étant mort l'an 62 de Jésus-Christ, la Judée demeura sans gouverneur jusqu'à l'arrivée d'Albin. Pendant cet interrègne, Ananus, grand pontife, homme hardi et entreprenant, assembla [1] le conseil des Juifs et y fit comparaître saint Jacques, avec diverses autres personnes. Josèphe et Clément d'Alexandrie, de qui nous apprenons cette entreprise d'Ananus, disent qu'il accusa saint Jacques d'avoir violé la loi, et qu'il voulut l'obliger de nier publiquement la divinité de Jésus-Christ. Mais ce saint apôtre ayant refusé de le faire, Ananus commanda qu'on le lapidât. L'exécution suivit de près la sentence, et saint Jacques fut précipité du haut du temple. Alors tout brisé qu'il était et n'ayant plus qu'un reste de vie, il éleva ses mains au ciel et demanda pardon à Dieu pour ceux qui le faisaient mourir. Comme il ne mourut pas de sa chute, un foulon acheva de le tuer d'un coup de levier qu'il lui déchargea sur la tête. Josèphe ajoute que sa sainteté était en si grande vénération parmi le peuple, que, dans la suite, on attribua à sa mort la ruine de Jérusalem et tous les malheurs de la nation. Saint Jacques gouverna l'Église de Jérusalem l'espace de trente ans, jusqu'à la septième année de l'empire de Néron, et il fut enterré près du temple, au même endroit où il avait été précipité. On y voyait [2] encore son tombeau lors du siége de Jérusalem par Tite, et il subsista même jusqu'au temps de la dernière destruction, par Adrien.

ARTICLE II.

DE L'ÉPÎTRE DE SAINT JACQUES ET DES ÉCRITS QU'ON LUI A SUPPOSÉS.

Épître de saint Jacques. Pourquoi appelée catholique et canonique?

1. L'Épître de saint Jacques se trouve dans nos Bibles à la tête de celles que nous appelons catholiques. Les Pères du concile [3] de Laodicée lui donnent la même place, en quoi ils sont suivis par saint Athanase, par saint Grégoire de Nazianze, par saint Jérôme et par plusieurs autres anciens auteurs tant grecs que latins; mais saint [4] Augustin la met la dernière de toutes, et [5] Cassiodore lui donne rang après les trois de saint Jean et avant celle de saint Jude. Le nom de [6] *catholique* qu'on lui donne, aussi bien qu'à celles de saint Pierre, de saint Jean et de saint Jude, est, selon Théodoret [7], la même chose que si on les appelait *circulaires*, parce que, n'étant envoyées à aucune Eglise en particulier, elles sont communes à toutes celles qui professent la foi de Jésus-Christ, ou du moins à celles qui étaient composées des Juifs convertis au christianisme et répandus dans toutes les parties du monde. Elles sont aussi nommées quelquefois [8] *canoniques*, soit parce qu'elles font partie des Écritures canoniques, soit parce qu'elles contiennent des règles importantes pour la conduite des mœurs et des instructions sur les matières de la foi; car le mot grec κανὼν, d'où dérive celui de *canonique*, signifie proprement une règle.

L'apôtre saint Jacques en est l'auteur. Elle est canonique.

2. On a douté pendant quelque temps si l'Epître qui porte le nom de saint Jacques était véritablement de lui. Saint [9] Jérôme dit qu'on assurait qu'elle avait été écrite par un autre sous le nom de cet apôtre, et [10] Eusèbe

[1] *Ananus pontifex adolescens, Anani filius de genere sacerdotali, accepta occasione anarchias, concilium congregavit; et compellens publice Jacobum ut Christum Dei Filium denegaret, contradicentem lapidari jussit: qui cum præcipitatus de pinna templi, confractis cruribus, adhuc semianimis tollens ad cœlum manus, diceret: Domine, ignosce eis: quod enim faciunt, nesciunt; fullonis fuste quo uda vestimenta extorqueri solent, in cerebro percussus interiit.* Joseph. et Clem., apud Hieronym., in *Catalog.*, cap. 2. Voyez aussi Joseph., lib. XXVI *Antiquit.*, cap. 8.

[2] Hieronym., in *Catalog.*, cap. 2. Hégésippe, qui florissait dès le règne d'Adrien, vers l'an 180, rapporte plusieurs autres circonstances de la vie et du martyre de saint Jacques. Mais nous n'avons pas cru devoir nous y arrêter, parce que sa narration ne paraît pas bien fondée. Nous le prouverons en parlant des écrits d'Eusèbe de Césarée.

[3] Conc. Laodic., *can.* 59; Athanas., *Epist. festal.*; Gregor. Nazian., carm. *de German. Scriptur.*; Hieronym., *Epist ad Paulin.*; Damascen., lib. IV *de Fide orthodox.*, cap. 18; Gelas., in Conc. Rom. — [4] Augustin., lib. II *de Doct. christ.*, cap. 8.

[5] Cassiodor., lib. *Divin. Instit.*, cap. 12; Conc., Carthagin. III, *can.* 47; Innoc. I, *Epist. ad Exuper.* et Aug., lib. *de Fide et Oper.*, cap. 14.

[6] Apud Euseb., lib. VI, cap. 19; lib. VII, cap 20, et lib. II, cap. 22; Cyrill. Hierosolym., *Catech.* 17; Hieronym., in *Catalog.*, verbo *Petrus, Jacobus et Judas.* — [7] Theodoret, *Prolog. in Epist. cathol.*

[8] Apud Cassiodor., lib. *Instit. divin.*, cap. 8; apud Hieronym., *Prolog. in Epist. canon.*, tom. I op., pag. 1667, et Dionys. Carthusian., *Prolog. in Epist. Jacobi.* — [9] Hieronym., in *Catalog.*, cap. 2.

[10] *Jacobo adscribi solet Epistola, prima earum quæ catholicæ dicuntur, quam quidem nonnulli ac supposititiam existimant. Pane pauci admodum ex vetustioribus tum hujus Epistolæ, tum illius Judæ, quæ et ipsa in septem catholicarum numero recensetur, mentionem fecere. Verumtamen has quoque cum cæteris in plurimis Ecclesiis publice lectitari cognovimus.* Euseb., lib. II *Hist.*, cap. 23.

dit que quelques-uns la regardaient comme apocryphe, et que peu d'anciens en ont parlé; mais il reconnaît en même temps qu'elle était reçue dans la plupart des Églises. Saint Jérôme [1] dit aussi qu'avec le temps elle avait acquis l'autorité, que le doute où l'on était de son auteur avait empêché qu'on ne lui donnât d'abord, et il se déclare ouvertement pour le sentiment de ceux qui l'attribuaient à l'apôtre saint Jacques. Il la cite même assez souvent sans marquer qu'elle fût contestée, et, bien plus, il s'en sert dans [2] ses livres contre Jovinien et contre les Pélagiens; ce qu'il n'aurait pas fait sans doute, si elle n'eût eu dès-lors une grande autorité. Elle est aussi citée sous le nom de l'apôtre saint Jacques par Origène, en différents endroits de [3] ses écrits. Tertullien [4] et saint Cyprien en ont inséré plusieurs passages dans leurs ouvrages, de même que [5] saint Ephrem. Saint Athanase [6] l'attribue nommément à l'apôtre saint Jacques. C'est ce que font aussi saint [7] Hilaire, saint Cyrille de Jérusalem, saint Basile et saint Epiphane. Elle se trouve dans tous les Catalogues des divines Écritures du Nouveau Testament, que les anciens nous ont laissés : dans celui de saint Athanase [8], de saint Cyrille de Jérusalem, du concile de Laodicée, du IIIe de Carthage, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Amphiloque, de Ruffin, de saint Augustin, du pape Innocent Ier et de Cassiodore. Il n'y a aucun lieu de douter qu'elle n'ait été reçue universellement de toute l'Eglise, dès le IVe siècle, ou au moins dès le commencement du Ve [9].

Que saint Jacques, auteur de cette Lettre, est le fils d'Alphée, et non le fils de Zébédée.

3. Nous ne nous étendrons pas ici à prouver que l'Epître dont nous parlons est de saint Jacques, fils d'Alphée, et non de saint Jacques, fils de Zébédée : c'est un fait attesté par [10] Origène et par saint Jérôme, et nous ne connaissons aucun des anciens qui l'ait révoqué en doute. Il est vrai que, dans l'ancienne version italique, publiée par Dom Jean Martianay, dans la version arabique citée par Corneille de Lapierre, dans quelques exemplaires du Catalogue des écrivains ecclésiastiques de saint Jérôme, dans la Chronique du faux Lucius Dexter, dans le Traité de la vie et de la mort des Saints, et dans la Liturgie mozarabique, cette Lettre est attribuée à saint Jacques, fils de Zébédée; mais ces autorités sont trop faibles pour nous faire embrasser une opinion qui, comme nous allons le montrer, est détruite par l'Epître même dont il est ici question. Les inscriptions et les souscriptions des Epitres des Apôtres, que l'on trouve dans les manuscrits, sont ordinairement très-incertaines et de fraîche date. Cela paraît par la version arabique citée par Corneille de Lapierre, puisque, dans la même version imprimée dans les Polyglottes de Paris et d'Angleterre, il n'y a rien de semblable à ce que cet interprète trouvait dans son exemplaire. Ce qu'on cite du Catalogue des écrivains ecclé-

[1] *Jacobus... unam tantum scripsit Epistolam, quæ de septem catholicis est; quæ et ipsa ab alio quodam sub nomine ejus edita asseritur, licet paulatim tempore procedente obtinuerit auctoritatem.* Hieronym., in *Catalog.*, cap. 2. — [2] Hieronym., lib. I *cont. Jovinian.*, cap. 24, et lib. II *cont. Pelag.*, cap. 7, et *Epist.* 103.

[3] *Denique et Jacobus Apostolus ita dicit :* Resistite diabolo, et fugiet a vobis. Appropinquate Deo, et appropinquabit vobis. Jacob. IV; Origen., lib. IV *in cap.* V *Epist. ad Rom.*, et hom. 3 *in Exod.*, et hom. 13 *in Genes.*, et hom. 7 *in Josue.*

[4] Tertul., lib. *adv. Judæos*, cap. 2, et lib. *de Orat.*, cap. 8; Cyprian., *Epist. ad Novat.* — [5] Ephræm., pag. 809, 328, 329, 378 et 407.

[6] *In verbo Pater alia quæcumque producere statuit, facit et creat : uti etiam Jacobus apostolus his verbis docet :* Volens genuit nos verbo *veritatis.* Jacob. V, 8; Athanas., orat. 3 *cont. Arian.*

[7] Hilar., lib IV *de Trinit.*; Cyrill., cateches. *Mystagog.* 5; Basil., lib. I *de Bapt.*, cap. 2; Epiphan., *hæres.* 70, num 3.

[8] *Novi Testamenti libros referre ne pigeat, sunt enim hi, Evangelia quatuor..... postea Acta Apostolorum et Epistolæ catholicæ, quæ Apostolorum vocantur numero septem; nempe Jacobi una,* etc. Athanas., in *Epist festali : Suscipe et duodecim Apostolorum Acta, et insuper septem catholicas Epistolas, Jacobi, Petri, Joannis et Judæ.* Cyrill. Hierosolym., *Cateches.* 4 de decem Dogmat. *Quæ autem oporteat legi in Ecclesia, et in auctoritatem recipi, hæc sunt... Novi Testamenti Evangelia quatuor..... Epistolæ catholicæ septem, Jacobi una,* etc. Synod. Laodicen., *can.* 59. *Item placuit ut præter Scripturas canonicas nihil in Ecclesia legatur sub nomine divinarum Scripturarum. Sunt autem canonicæ Scripturæ... Novi Testamenti Evangeliorum libri quatuor... Epistolæ Pauli XIV, Petri apostoli II, Joannis apostoli III, Jacobi apostoli lib. I.* Synod. Carthag. III, *can.* 24. *Sanctus et justus erat apostolus Jacobus dum dicebat : In multis offendimus omnes.* Synod. Milevit., *can.* 7. *Hinc bis septenæ litteræ quas numine Paulus æthereo scripsit, sequitur post una Jacobi.* Gregor. Nazianz., carm. *de veris Scriptur.*; Amphiloch.. apud Nazian., tom. II, pag. 194; Ruffin., in *Exposit. Symbol.*; Augustin, lib. II *de Doctrin. Christ.*, cap. 8; Innocent. I, *Epist.* 3 *ad Exuper.*, can. 7.

[9] Les protestants qui rejettent cette Epître, le font plutôt pour appuyer leurs dogmes que sur de bonnes données historiques. (*L'éditeur.*)

[10] Origen., *in cap.* V *Epit ad Roman.* I, pag. 519; Hieronym., in *Catalog.*, cap. 2.

siastiques de saint Jérôme est une addition faite au texte de ce Père, laquelle ne mérite aucune croyance. On ne doit pas ajouter plus de foi à l'imposteur qui s'est caché sous le nom de Flavius Dexter, ni à la fausse décrétale de Sixte III, non plus qu'à Isidore ni aux autres écrivains espagnols qui, pour faire honneur à saint Jacques le Majeur, qu'ils regardent sans aucun fondement comme leur apôtre, n'ont pas craint de lui attribuer une lettre écrite plusieurs années après sa mort, comme il est aisé de le montrer. Car 1° elle est adressée aux douze tribus dispersées dans toutes les parties du monde. On doit donc supposer que celui qui leur a écrit cette lettre, leur avait déjà annoncé l'Évangile; les Apôtres, ainsi que nous l'apprenons[1] de saint Irénée, n'ayant commencé à écrire que quelque temps après avoir annoncé l'Évangile de vive voix : or, il n'y a nulle apparence que saint Jacques, fils de Zébédée, qui fut mis à mort par Hérode dix ans après l'ascension du Sauveur, ait pu, en si peu de temps, annoncer l'Évangile aux douze tribus d'Israël dispersées dans toutes les parties de l'univers. — 2° Il est visible, par le contenu de la Lettre de saint Jacques, qu'elle fait allusion à celles que saint Paul écrivit aux Romains et aux Galates. On[2] remarque surtout, dans ce qu'il dit de l'inutilité de la foi sans les œuvres, qu'il a eu dessein de corriger ceux qui entendaient mal ce que dit saint Paul aux Galates et aux Romains sur la même matière. Cet apôtre n'ayant donc écrit aux Galates qu'en l'an 55, et aux Romains qu'en 58, on ne peut pas mettre l'Epître de saint Jacques avant l'an 59, plus de quatorze années après la mort de saint Jacques, fils de Zébédée.

Analyse de cette Epître.

4. On croit que cette Epître fut écrite en grec, et ce qui peut autoriser ce sentiment, c'est que l'Ecriture y est citée suivant la version des[3] Septante. Au reste, il n'est pas surprenant que saint Jacques ait écrit en cette langue aux Juifs dispersés; car, quoiqu'ils conservassent, dans tous les lieux où ils étaient, l'usage de la langue hébraïque ou syriaque, ils parlaient néanmoins communément le grec, qui était la langue la plus universellement usitée dans l'Orient, depuis l'empire d'Alexandre le Grand, et qui était aussi en un très-grand usage dans l'empire romain. Le but que saint Jacques se propose dans cette Lettre est de réfuter de faux apôtres qui, abusant de quelques expressions de saint Paul dans son Epître aux Romains, enseignaient que l'on était pleinement justifié par la seule foi sans les œuvres. C'est pourquoi il prouve, par plusieurs endroits de l'Ecriture, que la foi est morte sans les œuvres. Il y donne aux Juifs d'excellents préceptes pour se conduire saintement dans les différents états de cette vie, et il les exhorte à appeler, dans leurs maladies, les prêtres de l'Eglise pour venir prier sur eux et leur appliquer l'onction sainte. Il ajoute : « La prière de la foi sauvera le malade, le Seigneur le soulagera, et, s'il a commis des péchés, ils lui seront remis. » L'auteur de cette Epître cite quelques[4] passages qui ne se trouvent pas en termes formels dans l'Ecriture, s'attachant plutôt au sens des paroles qu'à la lettre. Saint Jérôme[5] dit que cette Lettre et les autres, que nous appelons catholiques, « sont aussi remplies de mystères, qu'elles sont peu étendues; qu'elles sont tout ensemble et courtes et longues; qu'elles sembleront courtes à qui n'en considérera que les termes; mais que les sentences en sont si relevées, qu'il se trouve très-peu de personnes qui puissent en pénétrer le sens. »

Ouvrages faussement attribués à saint Jacques.

5. On a mis autrefois le nom de saint Jacques à la tête de plusieurs écrits qui ne sont pas de lui, et qui n'ont jamais été reçus au nombre des livres canoniques. La plupart ne sont point venus jusqu'à nous; mais il en reste encore un en grec et en latin qui a pour titre: *Evangile de la naissance de Marie*. Le[6] pape Innocent Ier le rejette comme apocryphe, et en fait auteur un nommé Leucius ou Séleucus, de la secte des manichéens. Origène[7] parle d'un livre de saint Jacques qu'il joint avec l'Evangile de saint Pierre; je ne sais si c'est le même que cite Tertullien; mais ce qu'ils en rapportent fait voir que c'était un écrit plein de fables touchant la naissance, l'éducation et le mariage de la sainte Vierge avec saint Joseph. Les ébionites avaient aussi[8]

[1] *Non per alios dispositionem salutis nostræ cognovimus, quam per eos per quos Evangelium pervenit ad nos, quod quidem tunc præconaverunt, postea vero per Dei voluntatem in scripturis nobis tradiderunt.* Iren., lib. III, cap. 1. — [2] August., *in psalm.* XXXI, pag. 76.

[3] *Jacob.* IV, 7. Le passage cité en cet endroit est tiré des *Proverbes* III, 34, selon les Septante; mais on ne le lit point dans l'hébreu.

[4] Voyez *Jacob.* IV, 5. — [5] Hieronym., *Epist. ad Paulin.* — [6] Innocent. I, *Epist.* 4 *ad Exuper.*, cap. 7. — [7] Origen., tom. II *in Matth.*, pag. 223, et Tertull., *Scorpiac.*, cap. 8. — [8] Epiphan., *Hæres.* 30, num. 23.

composé des écrits sous le nom de saint Jacques, pour donner, par une autorité si respectable, plus de cours à leurs erreurs. L'Evangile de Jacques Alphée, condamné comme apocryphe par le pape Gélase, est apparemment le même que celui qu'Innocent Ier avait rejeté longtemps auparavant. On lit, dans la Synopse attribuée à saint Athanase, que saint Jacques traduisit en grec l'Evangile de saint Matthieu ; c'est le seul endroit où cette traduction lui soit attribuée. Nous ne dirons rien ici de la Liturgie qui porte le nom de notre saint apôtre : nous nous contenterons de remarquer, en passant, que dans le IVe siècle de l'Eglise on ne connaissait aucune liturgie écrite par les Apôtres, puisque saint [1] Basile met la forme de la consécration de l'Eucharistie entre les traditions apostoliques qui n'ont point été écrites.

CHAPITRE IX.

Saint Pierre, prince des Apôtres.

ARTICLE I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Emploi et mariage de saint Pierre. Il devient disciple de Jésus-Christ, l'an 30. Ses actions depuis l'an 30, 31, 32 de l'ère vulgaire.

1. Simon Pierre, fils [2] de Jonas, était de Béthzaïde [3], bourg de Galilée, situé au-delà du Jourdain, près de l'embouchure de ce fleuve, dans le lac de Génésareth. Son métier était la pêche. Il était occupé avec André son frère, lorsque le Sauveur [4] les appela pour toujours à son service. Saint Pierre était marié [5] et avait une maison à Capharnaüm. Jesus-Christ témoigna, dans toutes les occasions, beaucoup de bonté et de confiance à cet apôtre. Dès la première fois qu'il le vit, il l'honora du nom de [6] *Céphas*, c'est-à-dire pierre ou rocher, marquant par là qu'il serait l'appui et l'affermissement de l'Eglise. Quelque temps après, ayant fait l'élection des Douze, il mit saint Pierre à leur tête [7] pour en être le chef. Une autre fois, il demanda à ses disciples qui ils croyaient [8] qu'il fût ? Saint Pierre ayant répondu : Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant, cette illustre confession lui fit mériter de la bouche de la Vérité même, le titre d'heureux, la confirmation du nom de Pierre, de chef visible de l'Eglise, et les clefs du ciel. Huit jours après, il fut témoin de la transfiguration de Jésus-Christ, avec saint Jacques et saint Jean. Ce fut aussi à cet apôtre que le Sauveur fit trouver quatre drachmes dans [9] un poisson, dont cet apôtre paya le tribut qu'on lui avait demandé pour Notre-Seigneur et pour lui. Nous passerons légèrement sur ce que fit saint Pierre jusqu'à l'ascension du Sauveur. Le détail de sa chute, de sa pénitence et de ses autres actions nous mènerait trop loin. D'ailleurs, elles sont connues de tout le monde. Nous remarquerons seulement que, quoique cet apôtre eût eu la faiblesse de renoncer son divin Maître dans sa passion, le Sauveur ne laissa pas, après sa résurrection, de lui apparaître [10] et de lui donner dans plusieurs occasions de nouvelles preuves de son amitié. Il lui recommanda [11] son Eglise, lui prédit son [12] martyre, et, pour lui faire expier, par une triple confession de son amour, la timidité par laquelle il l'avait renoncé trois fois, il lui [13] demanda trois fois, en présence de plusieurs autres apôtres, s'il l'aimait.

Suite des actions de saint Pierre, l'an de Jésus-Christ 33 et 34.

2. Après que Jésus-Christ fut monté au Ciel, les Apôtres étant retournés à Jérusalem, saint Pierre, comme le premier d'entre eux, leur proposa [14] d'élire une personne à la place de Judas ; et saint Matthias fut élu. Le jour de la Pentecôte, le Saint-Esprit [15] descendit sur tous les disciples, à la troisième heure du jour, selon

---

[1] *Verba sacræ invocationis in consecratione panis et calicis quis sanctorum nobis scripto tradidit? Nec enim his contenti sumus quæ commemorat apostolus aut Evangelium, verum alia quoque et ante et post dicimus tanquam multum habentia momenti ad mysterium, quæ ex traditione citra scriptum accepimus.* Basil., lib. *de Spiritu Sancto*, cap. 27.

[2] Joan. I, 42, 43, et XXI, 15. — [3] Joan. XII, 21.

[4] *Luc.* V, 8. Ils s'étaient déjà rendus les disciples du Sauveur quelque temps auparavant. *Joan.* I, 43.

[5] Matth. VIII, 14 ; Marc. I, 30 ; Luc. IV, 38.

[6] Joan. I, 42.

[7] L'Écriture et la tradition mettent toujours saint Pierre à la tête de tous les Apôtres.

[8] Matth. XII, 15. — [9] Matth. XVII, 26. — [10] Luc. XXIV. [11] — Joan. XXI. — [12] Ibid. — [13] Ibid. — [14] Act. I. — [15] Act. II.

la manière de compter des Juifs, et qui revient, selon nous, à la neuvième heure du matin. Aussitôt ils commencèrent à parler différentes langues. Plusieurs de ceux qui les entendaient dirent, en se moquant, qu'ils étaient ivres et pleins de vin nouveau; mais le discours que saint Pierre prononça alors devant tous les Juifs, fit bien voir que lui et les autres Apôtres n'avaient nullement l'esprit troublé par le vin. Il exhorta les Juifs à faire pénitence et à recevoir le baptême, et leur promit qu'ils recevraient, par ce moyen, non-seulement le pardon de leurs péchés, mais même le don du Saint-Esprit. Quelques jours après, cet apôtre s'en allant [2] au temple avec saint Jean, ils guérirent un homme âgé de quarante ans, qui était né perclus de ses jambes. Saint Pierre accompagna ce miracle d'un discours dans lequel il représenta aux Juifs le crime qu'ils avaient commis, en faisant mourir l'Auteur de la vie. Ces deux apôtres furent arrêtés et mis en prison. Mais, en [3] ayant été délivrés, ils continuèrent d'annoncer Jésus-Christ, et leur prédication était suivie de beaucoup de miracles. Philippe, l'un des sept diacres, et le second après saint Etienne, étant [4] venu dans la ville de Samarie, y convertit diverses personnes et les baptisa [5]. Les Apôtres, l'ayant su, envoyèrent Pierre et Jean pour donner à ces nouveaux chrétiens le Saint-Esprit que saint Philippe, n'étant que diacre, ne leur avait pu donner, ce pouvoir étant réservé aux Apôtres et à leurs successeurs. Simon, voyant le miracle qui avait suivi l'imposition des mains des Apôtres sur ces nouveaux baptisés, leur offrit de l'argent pour avoir le même pouvoir, espérant en tirer un grand profit, en vendant aux autres ce qu'il aurait acheté. Mais saint Pierre eut horreur de cette proposition, et lui fit une réprimande sévère.

Saint Pierre est envoyé à Corneille le Centenier, l'an 35. Suite de ses actions jusqu'en 44.

3. Cependant les Eglises [6] se multipliaient à la faveur de la paix dont elles jouissaient, et saint Pierre, en les visitant, parcourut plusieurs provinces. Il guérit Enée à Lydde, et ressuscita Tabithe à Joppé. Il était en cette ville, lorsque le centenier Corneille l'envoya prier de venir le baptiser. Il y alla et ne fit aucune difficulté de communiquer, en cette occasion, avec les Gentils, ayant appris de Dieu, dans une vision qu'il avait eue deux jours auparavant, à n'estimer aucun homme impur et souillé. Il instruisit Corneille et tous ceux de sa famille et de ses amis, rendant témoignage à la résurrection de Jésus-Christ, et les baptisa. Cet apôtre étant retourné à Jérusalem, les fidèles circoncis trouvèrent mauvais qu'il eût exercé son ministère parmi les Gentils. Mais saint Pierre, leur ayant raconté tout ce qui s'était passé et comment le Saint Esprit était descendu sur Corneille et sur sa compagnie, tandis qu'il les instruisait, ils se turent et glorifièrent Dieu, disant avec étonnement : Quoi donc, Dieu a aussi accordé aux Gentils la pénitence pour la vie éternelle?

Saint Pierre est mis en prison, et il en est délivré par un ange, l'an 44 de Jésus-Christ. Il assiste au concile de Jérusalem l'an 51. Il est repris par saint Paul.

4. L'an 44 de Jésus-Christ, saint Pierre [7] fut mis en prison par l'ordre d'Agrippa. Mais, comme on était alors à Pâques et dans les jours d'azymes, il voulut attendre que la fête fût passée pour le faire mourir devant tout le peuple. Dieu rendit inutiles les desseins de ce prince. La nuit qui précédait le jour destiné au supplice de saint Pierre, un ange vint dans la prison, et, ayant éveillé cet apôtre, il lui en ouvrit les portes. Saint Pierre, délivré de ses liens, sortit de Jérusalem et s'en alla en un autre lieu que saint Luc ne nomme pas et qu'il n'est pas aisé de [8] déterminer. Il se trouva à Jérusalem l'an de Jésus-Christ 51, et présida au concile qui y fut assemblé touchant les observances de la loi de Moïse. Nous avons dans les [9] Actes le discours que cet apôtre fit dans cette assemblée pour empêcher qu'on n'imposât aux nations le joug de la loi que les Juifs mêmes n'avaient pu porter. De Jérusalem saint Pierre vint à Antioche. Il y était déjà venu quelque temps auparavant, et y avait [10] établi sa chaire. Il y avait, en cette ville, plusieurs Gentils convertis à la foi. Saint Pierre mangeait et vivait avec eux, sans s'arrêter à la distinction des viandes. Mais quelques chrétiens étant venus [11] de Jérusalem à Antioche, cet apôtre, de peur de les blesser, commença à se séparer des Gentils et à ne plus manger avec eux. Saint Paul, ne pouvant souffrir cette dissimulation, qui pouvait donner lieu de croire que l'observation de la loi était nécessaire, au moins

[1] Ibid. — [2] Act. III. — [3] Act. IV. — [4] Act. VIII. — [5] Ibid. — [6] Act. IX. — [7] Act. XII.

[8] Quelques-uns ont cru que saint Pierre, ayant passé en Occident, vint à Rome la deuxième année de l'empire de Claude, la quarante-deuxième de Jésus-Christ; mais cette opinion ne nous paraît pas soutenable, pour des raisons que nous dirons ci-après.

[9] Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 1, et Hieronym., in *Catalog.*, cap. 1. — [10] Ad Galat. II, 12. — [11] Ibid.

pour les Juifs, en reprit saint Pierre devant tout le monde [1].

Saint Pierre vient à Rome l'an 54 de Jésus-Christ.

5. D'Antioche saint Pierre vint à Rome, jugeant qu'il était à propos d'annoncer premièrement l'Evangile dans cette capitale de l'Empire, afin que la [2] lumière de la vérité se répandit avec plus d'efficace et de promptitude de la tête sur tout le corps, aucun endroit de l'Empire ne pouvant ignorer ce qui se passait à Rome. Il y vint au commencement du règne de Néron, la cinquante-quatrième année de Jésus-Christ, selon l'ère vulgaire. Je sais que plusieurs gens habiles distinguent deux voyages de saint Pierre à Rome, et qu'ils fixent le premier à la seconde année du règne de l'empereur Claude, qui est la quarante-deuxième de Jésus-Christ. Ils appuient cette époque des témoignages d'Eusèbe, de saint Jérôme et d'un ancien Catalogue des Pontifes Romains, publié par le Père Boucher. Ces auteurs disent, en effet, que «ce prince des [3] Apôtres, après avoir gouverné l'Eglise d'Antioche et prêché l'Evangile aux Juifs dispersés dans le Pont, la Galatie, la Cappadoce, l'Asie et la Bithynie, vint à Rome la seconde année de l'empereur Claude, pour y combattre Simon le Magicien, et qu'il y tint son siége l'espace de vingt-cinq ans, jusqu'à la quatorzième année de Néron, qui fut aussi la dernière de son règne.» Mais il n'est peut-être pas bien difficile de montrer qu'en cela Eusèbe et saint Jérôme se sont éloignés de la vérité de l'histoire, qu'ils n'avaient pas assez examinée.—1° Il paraît, par le livre des Actes des Apôtres, que, jusqu'à la mort d'Hérode-Agrippa, qui arriva [4] la même année qu'il mit saint Pierre en prison, cet Apôtre ne prêcha l'Evangile dans aucun autre pays que dans la Judée et dans la Syrie. Or, Josèphe [5] nous assure qu'Hérode-Agrippa mourut la quatrième année de l'empire de Claude. Saint Pierre ne peut donc pas être venu à Rome la seconde année du règne de ceprince. — 2° Un ancien auteur, nommé Apollonius, qui florissait sous l'empire de Commode, dit [6] avoir appris, par tradition, que Jésus-Christ avait défendu à ses Apôtres de sortir de Jérusalem avant douze ans. Il ne croyait donc pas, non plus que les anciens de qui il avait appris cette circonstance, que saint Pierre eût fait un voyage à Rome la seconde année de Claude, puisque la douzième année, depuis la mort de Jésus-Christ, revient à la cinquième du règne de cet empereur.— 3° L'auteur d'un traité écrit vers l'an 314, et que l'on attribue communément à Lactance, dit [7] en termes exprès que les Apôtres employèrent les vingt-cinq années qui suivirent la mort de Jésus-Christ à prêcher l'Evangile dans les différentes provinces de l'univers ; mais que, Néron étant monté sur le trône de l'Empire, saint Pierre vint à Rome et qu'il y fonda cette Eglise. Cet auteur ne connaissait donc que ce seul voyage de saint Pierre à Rome ; et un savant du siècle dernier [8] conjecture avec beaucoup de vraisemblance que l'opinion où l'on a été

[1] Beaucoup de critiques ont soutenu que Céphas, repris par saint Paul, n'était pas le prince des Apôtres. Voyez la dissertation relative à ce sujet dans la Bible de Vence. (*L'éditeur.*)

[2] Leo Magn., *serm.* 80, num 3.

[3] Hieronym., in *Catalog.*, cap. 1; Euseb., in *Chronic. Catal. Rom. Pontific.* a Bucher. edit.— [4] Voyez chapitre XII des Actes des apôtres, versets 18, 19, 20, 21, 22 et 23.

[5] Agrippa *vitam finiit annum natus quartum supra quinquagesimum, postquam regnasset per septennium. Quatuor enim annis sub Caio Cæsare obtinuit regnum... tribus deinde annis sub Claudio Cæsare.* Joseph., lib. XIX *Antiquit.*, cap. 7.

[6] Apollonius *tanquam ex veterum traditione hæc refert, Dominum apostolis suis præcepisse ne intra duodecim annos Hierosolymis excederent.* Euseb., lib. V *Hist.*, cap. 18.

[7] *Dominus noster Jesus Christus a Judæis cruciatus est post diem decimum kalendarum aprilis, duobus geminis consulibus : cumque resurrexisset tertio die congregavit discipulos..... et diebus quadraginta cum his commoratus..... ordinavit eos et instruxit ad prædicationem dogmatis ac doctrinæ suæ..... quo officio expleto circumvolvit eum procella nubis, et subtractum oculis hominum rapuit in cœlum; et inde discipuli, qui tunc erant undecim, assumptis in locum Judæ proditoris Matthia et Paulo, dispersi sunt per omnem terram ad Evangelium prædicandum, sicut illis magister Dominus imperaverat, et per annos XXV, usque ad principium Neroniani imperii, per omnes provincias et civitates Ecclesiæ fundamenta miserunt. Cumque jam Nero imperaret, Petrus Romam advenit, et editis quibusdam miraculis, quæ virtute ipsius Dei, data sibi ab eo potestate, faciebat, convertit multos ad justitiam, Deoque templum fidele ac stabile collocavit. Qua re ad Neronem delata, cum animadverteret non modo Romæ, sed ubique quotidie magnam multitudinem deficere a cultu idolorum et ad religionem novam transire; ut erat execrabilis ac nocens tyrannus, prosilivit ad excidendum cœleste templum delendamque justitiam, et primus omnium persecutus est Dei servos, Petrum cruci affixit, et Paulum interfecit.* Lact., lib. *de Mortib. persecut.*, num. 2.

[8] *Fortassis ergo ex his XXV annis, qui ad prædicationem omnium Apostolorum ex æquo pertinent, orta est opinio de XXV annis, quos quidam veteres et innumerabile recentiorum agmen S. Petro apostolo tribuunt in sede Romana. Itaque si fas est recedere a vulgi et in animis hominum insita opinione, ei Lactantium lubenter præferrem, id est Petrum quidem*

depuis un certain temps, que saint Pierre a gouverné l'Eglise de Rome pendant vingt-cinq ans, ne vient que de ce que l'on a confondu les vingt-cinq années que les Apôtres ont employées, chacun en particulier, à annoncer l'Evangile dans toute la terre, avec le temps que saint Pierre a gouverné seul l'Eglise de Rome ; et il ne fait aucune difficulté d'abandonner, en ce point, Eusèbe et saint Jérôme, pour suivre le sentiment de Lactance, qui ne reconnaît qu'un voyage de saint Pierre à Rome, et qui le met, non sous l'empire de Claude, mais sous celui de Néron. C'est aussi le parti que nous croyons le meilleur [1].

Il combat Simon le Magicien, et souffre le martyre l'an de Jésus-Christ 65.

6. Dans le temps que saint Pierre vint à Rome, Simon le Magicien y avait déjà fait un si grand nombre de prodiges par le moyen [2] des démons dont il était possédé, qu'il y était honoré comme [3] un Dieu, même par le sénat. Ce malheureux prétendait [4] même qu'il était le Christ, et voulant montrer que, comme fils de Dieu, il [5] pouvait monter dans le ciel, et de l'état d'un homme passer à la puissance divine, il se fit élever [6] en l'air, dans un chariot de feu, par deux démons, à l'aide de la magie. Mais saint Pierre s'étant [7] mis en prières avec saint Paul, cet imposteur fut abandonné de ses démons, tomba [8] par terre et mourut de cette chute quelques jours après. C'est à cette victoire de saint Pierre sur Simon le Magicien, que quelques anciens [9] rapportent le martyre de cet apôtre. Mais on ne peut douter que le grand nombre des personnes qu'il convertit à la foi de Jésus-Christ et dans les cœurs desquelles il éleva [10] à Dieu un temple stable et immobile, n'ait été le principal motif qui engagea Néron à le faire mourir. Il fut crucifié [11] la tête en bas : ce qu'il avait demandé lui-même aux exécuteurs, de peur qu'on ne crût qu'il affectait la gloire de Jésus-Christ, s'il eût été crucifié de la même manière que lui. Son martyre arriva le 29 juin de l'an 65, la même [12] année et le même jour que celui de saint Paul, et, apparemment,

Romæ prædicasse, non sub Tiberio Claudio, sed sub Nerone Claudio. Balus., in *Miscellan.*, tom. II in prædict. Lact. locum.

[1] De très-habiles critiques de nos jours, le P. Patrizzi, en Italie (*de Evangeliis libri tres*, 1833), et le docteur Reithmayr, en Allemagne (*Introd. au Nouv. Test.*), soutiennent encore que saint Pierre est venu deux fois à Rome, et ils ont répondu péremptoirement aux difficultés qu'on leur oppose. Car 1°, bien qu'Agrippa ne soit mort qu'en l'an 43, ou même 44 de l'ère vulgaire, on n'en peut rien conclure contre notre sentiment. Il paraît, au contraire, que ce fut vers le commencement de son règne en Judée, par conséquent vers l'an 42, qu'il voulut se concilier la faveur des Juifs, en faisant mourir saint Jacques et arrêter saint Pierre. Saint Pierre s'éloigna de Jérusalem aussitôt après sa délivrance miraculeuse, et put se rendre directement à Rome, du vivant du roi Agrippa, dont saint Luc ne raconte ici la mort que par anticipation et à cause de la connexion des matières. — 2° Il est facile de compter les douze ans qu'on exige entre l'Ascension et le départ de saint Pierre de Jérusalem, puisque les chronologistes sont à peu près unanimes aujourd'hui à placer la mort de Notre-Seigneur en l'an 29 de l'ère vulgaire. — 3° Il est vrai que Lactance ne nous est point favorable; mais son sentiment particulier ne peut prévaloir sur l'autorité de tous les anciens monuments qui s'accordent en ce point.

Saint Pierre fut obligé de sortir de Rome vers l'an 49, quand un édit de Claude en expulsa tous les Juifs. Ainsi il put se trouver à Jérusalem à l'époque du premier concile; puis il revint à Rome, où il souffrit le martyre, vraisemblablement en l'an 61, comme le soutient le P. Patrizzi.

Ces combinaisons chronologiques permettent de rapporter la première Epître de saint Pierre et la composition de l'Évangile de saint Marc à l'époque du premier séjour de l'Apôtre à Rome, et nous explique comment l'Église romaine était déjà si florissante et si célèbre dans l'univers entier, quand saint Paul lui adressa son Épître en l'an 58. (*L'éditeur.*)

[2] Justin., *Apolog.* 2, pag. 69; et Euseb., lib. II *Hist.*, cap. 14.

[3] C'est ce que nous apprenons de saint Justin, *Apolog.* 2, pag. 69; de saint Irénée, lib. I, cap. 20; de Tertullien, *Apolog.*, cap. 13; d'Eusèbe, lib. II *Hist.*, cap. 14; de saint Cyrille de Jérusal. *Cateches.* 6; de saint Augustin, *de Hæres.*, hæres. 1; de Théodoret, lib. I, cap. 1. On examinera ailleurs si ce qu'ils en disent peut être révoqué en doute, comme ont fait quelques critiques.

[4] Maxim. Taurin., *hom.* 54, pag. 231. — [5] August., *in psalm.* IX, pag. 27.

[6] Arnob., lib. II, pag. 50; Cyrill. Hierosolym., *Catech.* 6; Ambros., l lib. V *Hexamer.*, cap. 8. — [7] Idem. ibid.

[8] Suétone raconte que, dans des jeux, un homme entreprit de voler en la présence de Néron, mais que, dès le premier effort, il tomba par terre, et que son sang rejaillit sur le pavillon de ce prince, qui le regardait. Ce qui revient à l'histoire de Simon, car elle se passa en présence de Néron, selon saint Philastre. Voyez Suétone, lib. VI, cap. 12; et Philast., *de Hæres* cap. 29.

[9] Maxim. Taurin., *hom.* 54, pag. 231 ; et Greg. Turon., lib. I *Hist. Francor.*, cap. 25.— [10] Lactant., lib. *de Mort. persecut.*, num. 2. — [11] Ambros., *in psalm.* CXVIII, et Augustin., *serm.* 203.

[12] C'est ainsi que l'ont cru saint Denis de Corinthe, apud Euseb., lib. II *Hist.*, cap. 25; saint Epiphane, *hæres.* 27, num. 6; saint Léon, *Præfat. in codic. can. et constitut. Ecclesiæ Rom.*, tom. II oper., pag. 11. Mais Prudence, hymn. 12 *de coronis*; Arator., lib. II *in Act.*, et saint Grégoire de Tours, lib. I *de Gloria Mart.*, cap. 29, mettent la mort de saint Pierre un an avant celle de saint Paul.

dès le jour de son martyre. Il fut enterré au Vatican près le chemin [1] triomphal.

ARTICLE II.

DES ÉPÎTRES DE SAINT PIERRE ET DE QUELQUES ÉCRITS QU'ON LUI A SUPPOSÉS.

Première Épître de saint Pierre. Elle fut écrite de Rome, l'an 58 de Jésus-Christ ou environ.

1. Nous avons deux Épîtres sous le nom de saint Pierre, qui sont du nombre de celles que nous appelons *Catholiques* ou *Canoniques* La première est écrite de Babylone [2], c'est-à-dire de Rome selon l'explication d'Eusèbe [3], de saint Jérôme, de Bède, d'Œcumenius et d'un très-grand nombre d'interprètes. On croit que cet apôtre s'est servi de ce terme figuré, pour ne pas faire connaître le lieu où il était, ou plutôt pour marquer l'idolâtrie et les désordres dans lesquels la ville de Rome était plongée. Au reste, il n'est pas le seul des écrivains sacrés qui l'ait ainsi nommée. Car saint Jean, dans l'Apocalypse [4], donne aussi à Rome le nom de Babylone. Saint Pierre écrivit cette Epître pour ceux du Pont [5], de la Bithynie, de la Galatie, de l'Asie et de la Cappadoce. Comme il était l'apôtre de la circoncision, il l'adresse particulièrement aux Juifs convertis, répandus dans toutes ces provinces. Ce qui n'empêche pas [6], selon saint Augustin, qu'il n'y parle aussi aux Gentils qui avaient embrassé la foi de Jésus-Christ. Il paraît que, dans le temps qu'il l'écrivit, le nom de [7] chrétien se donnait communément aux fidèles, et que l'Église était menacée d'une persécution [8] prochaine; de celle, apparemment, que Néron excita contre les chrétiens, sous le prétexte qu'ils étaient auteurs de l'incendie de Rome. Ainsi il faut mettre cette Épître en l'an 58 de Jésus-Christ, selon l'ère vulgaire.

Analyse de cette Épître.

2. Le but principal de l'apôtre saint Pierre est de consoler et de fortifier dans la foi les fidèles auxquels il écrit, et de les soutenir au milieu des afflictions et des persécutions qu'ils souffraient. C'est pourquoi il leur met souvent devant les yeux la grandeur de leur vocation, la grâce que Dieu leur a faite de les choisir, lorsqu'actuellement ils étaient ennemis, et les avantages qu'il y a à supporter patiemment les maux de la vie présente. Il leur prescrit aussi des règles pour se conduire avec sagesse dans les différents états de cette vie. Il leur ordonne à tous d'obéir aux princes et à tous supérieurs; aux serviteurs, de servir fidèlement leurs maîtres, non-seulement ceux qui sont bons et doux, mais même ceux qui sont rudes et fâcheux; aux femmes, d'être soumises à leurs maris et modestes dans leurs habits; à tous généralement, de s'entr'aimer les uns les autres, de s'occuper à la prière et aux œuvres de charité; aux pasteurs, de se conduire avec un entier désintéressement, et de gouverner leur troupeau avec charité et avec douceur, non en dominant sur l'héritage du Seigneur, mais en se rendant les modèles du troupeau, par une vertu qui naisse du fond du cœur.

Elle fut écrite en grec.

3. Cette Lettre fut écrite [9] en grec et envoyée par [10] Silas ou Silvain. Saint Pierre y salue [11] les Juifs, de la part de saint Marc qu'il appelle son fils, comme ayant été converti et instruit par lui, et comme un de ses principaux disciples. Tertullien [12] et saint Cyprien la citent sous le nom d'Épître à ceux du Pont, apparemment parce qu'ils sont nommés les premiers dans l'inscription. Elle a toujours été reconnue, sans contradiction, pour canonique, ainsi que nous l'apprenons [13] d'Eusèbe. On croit que saint Marc, qui était le disciple et l'interprète de saint Pierre, l'aida à la composer [14] pour les termes et pour le style, et que la différence de style qui se trouve entre cette Lettre et la seconde vient de ce que cet apôtre s'était servi de différents interprètes, non pour traduire en grec

---

[1] Hieronym., in *Catalog.*, cap. 1.— [2] I Petri v, 13.

[3] Euseb., lib. II, cap. 15; Hieronym., in *Catalog.*, cap. 8; Clem. Alexand., apud Euseb., loc. cit.; Beda, tom. V, pag. 713; Œcumen., pag. 526.

[4] Apocalyps. XVII, 5, et XVIII, 10. — [5] I Petri I, 1. — [6] Augustin., *in psalm.* CXLVI, et lib. XXII *cont. Faust.*, cap. 89. — [7] I Petri IV, 6. — [8] Ibid. 17.

[9] Saint Jérôme dit expressément, *Prolog. ad Damas. in quatuor Evang.*, qu'excepté l'Évangile de saint Matthieu, tous les livres du Nouveau Testament ont été écrits en grec. *De Novo Testamento nunc loquor, quod græcum esse non dubium est, excepto apostolo Matthæo, qui primus in Judæa Evangelium Christi hebraicis litteris edidit.* Et il convenait que saint Pierre écrivît en grec, non-seulement parce que cette langue était très-commune dans les provinces où cette Lettre devait être lue, mais encore parce qu'il y parle à des Gentils qui ne savaient pas d'autre langue.

[10] I Petri v, 12. — [11] I Petri v, 13. — [12] Tertull., *Scorpiac.*, cap. 12; et Cyprian., lib. III *Testimon.*, cap. 36.

[13] *Quod vero ad Petrum attinet, una ejus Epistola quæ prior dici solet, tanquam germana ab omnibus sine controversia admittitur.* Euseb., lib. III *Hist. Eccles.*, cap. 3.

[14] *Duæ Epistolæ quæ feruntur Petri, stylo inter se et caractere discrepant structuraque verborum. Ex quo intelligimus pro necessitate rerum diversis eum usum interpretibus.* Hieronym., *Epist.* 150 *ad Hedibiam*, quæst. 11.

ce qu'il avait écrit en hébreu, mais pour lui aider à s'exprimer mieux dans une langue qui lui était étrangère. Cette Epître, au jugement des plus habiles interprètes, est pleine d'une force et d'une vigueur digne du prince des Apôtres, et renferme de grands sens en peu de paroles.

Seconde Epître de saint Pierre, écrite l'an 64 ou 65 de Jésus-Christ.

4. La seconde Epître de saint Pierre fut écrite de Rome comme la première, mais quelques années après. Cet apôtre y témoigne qu'il [1] était prêt de quitter son corps mortel, ce qui nous donne lieu de juger qu'il l'écrivit vers la fin de l'an 64, ou au commencement de l'année suivante, qui fut celle de sa mort. Il l'adressa à ceux du Pont et des provinces voisines, à qui il avait déjà adressé la première. Ce qui paraît en ce qu'il dit que c'était pour la [2] seconde fois qu'il leur écrivait. L'auteur du livre des [3] Promesses la nomme l'*Epître aux Gentils*, et dans un [4] sermon attribué à saint Augustin, mais qu'on croit n'être pas de lui, elle est appelée *la seconde de saint Pierre aux Gentils*. Mais cette citation n'est point exacte. Car, quoique ce que dit saint Pierre dans cette Lettre puisse s'appliquer aux Gentils, il paraît certain, néanmoins, qu'il y parle principalement aux Juifs, dont Dieu lui avait confié l'apostolat.

Elle est de saint Pierre.

5. Origène [5] dit que, de son temps, on doutait que cette Epître fût de saint Pierre, et ce doute durait encore au siècle d'Eusèbe et de saint [6] Jérôme. La raison en était qu'on n'y remarquait pas le même style que dans la première. Il y a, à la vérité, quelque différence de style entre l'un et l'autre; mais elle n'est pas telle que l'on n'y remarque le même génie et le même caractère. La diversité ne consiste que dans quelques termes et dans quelques tours de phrases. Ce qui peut venir de la diversité des interprètes dont saint Pierre se servait, n'ayant plus alors saint Marc auprès de lui, comme il l'avait lorsqu'il écrivit sa première Lettre. D'ailleurs, on trouve dans cette Lettre des caractères qui ne conviennent qu'à saint Pierre. L'auteur dit [7], en termes exprès, qu'il fut présent à la transfiguration de Notre-Seigneur sur la montagne; circonstance qui, au jugement de saint [8] Grégoire le Grand, doit nous convaincre que l'auteur de cette Epître n'est autre que l'apôtre saint Pierre. Mais ce qui le prouve encore, c'est qu'elle porte le nom de saint Pierre dans l'inscription, et que celui qui l'a écrite appelle saint Paul « son très-cher [9] frère. »

Elle est canonique.

6. Il n'y a donc aucun lieu de douter que cette Lettre ne doive être mise au rang des Ecritures canoniques. Aussi voyons-nous que les anciens qui ont dressé des catalogues des divines Ecritures, l'y ont insérée comme indubitable, ainsi qu'il paraît par saint [10] Athanase, qui l'emploie même contre les ariens; par saint [11] Cyrille de Jérusalem, par les Pères des conciles de Laodicée [12] et de Carthage [13], par saint Grégoire de Nazianze, par le pape Innocent I[er] et par saint Augustin. Origène l'attribue [14] aussi à saint Pierre, et elle est citée par [15] saint Hilaire, par saint Macaire, par saint Ambroise, par

[1] *Certus quod velox est depositio tabernaculi mei, secundum quod et Dominus noster Jesus Christus significavit mihi.* II Petri I. 14.

[2] *Hanc ecce vobis, charissimi, secundam scribo Epistolam.* II Petri III, 1. — [3] Prosper., lib. IV *de Promission.*, cap. 2. — [4] August., tom. VI, pag. 606. — [5] Origen., apud Euseb., lib. VI, cap. 25. — [6] Euseb., lib. III, cap. 3; et Hieronym., in *Catalog.*, cap. 1.— [7] II Petri I, 17 et 18.

[8] *Fuerunt quidam qui secundam Petri Epistolam, in qua Epistolæ Pauli laudatæ sunt, ejus dicerent non fuisse. Sed si ejusdem Epistolæ verba pensare voluissent, longe aliter sentire poterant ; in ea quippe scriptum est :* Voce delapsa ad eum hujuscemodi a magnifica gloria : Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi bene complacui. *Atque subjungitur :* Et hanc vocem nos audivimus, cum essemus cum ipso in monte sancto. *Legant itaque Evangelium, et protinus agnoscent, quia cum vox ista de cœlo venit Petrus apostolus cum Domino stetit. Ipse ergo hanc Epistolam scripsit, qui hanc vocem in monte de Domino audivit.* Gregor. Mag., hom. 18 *in Ezechiel.*, lib. II.— [9] II Petri III, 15.

[10] *Novi autem Testamenti libros referre ne pigeat. Sunt enim hi Evangelia quatuor... Epistolæ catholicæ, quæ Apostolorum vocantur, numero septem; nempe Jacobi una, Petri duæ, Joannis tres, Judæ una.* Athanas., *Epist. fest.*, pag. 962, et orat. 2 *cont. Arian.*

[11] *Suscipe et duodecim Apostolorum Acta, insuper et septem catholicas Epistolas Jacobi, Petri, Joannis et Judæ.* Cyrill. Hierosolym., *Cateches.* 4 de decem Dogmatibus.

[12] Concil. Laod., *can.* 59. *Item placuit ut, præter scripturas canonicas, nihil in Ecclesia legatur sub nomine divinarum Scripturarum : sunt autem canonicæ Scripturæ..... Novi Testamenti, Evangeliorum libri quatuor... Epistolæ Pauli XIV, Petri apostoli II.* Conc. Carthag. III, cap. 24.

[13] Greg. Nazianz., *Carm.* 34; Innocent. I, *Epist.* 3 *ad Exuper.*, cap. 7; Augustin., lib. II *de Doctrin. Christ.*, cap. 8. — [14] Origen., hom. 7 *in Josue.*

[15] Hilar., lib. I *de Trinit.*, cap. 2; Macar., *hom.* 39; Ambros., *de Incarnat.*, cap. 8; Ephræm, serm. *cont. impudicos;* Hieronym., lib. I *cont. Jovinian.*, cap. 24,

saint Ephrem, par saint Jérôme et par l'auteur du livre de la [1] vocation des Gentils. L'apôtre saint Jude y fait visiblement [2] allusion et en imite même quelquefois les expressions.

Analyse de cette Epître

7. Le dessein de saint Pierre, dans cette Lettre, est de reveiller les fidèles et de leur laisser par écrit un abrégé des vérités qu'il leur avait enseignées, afin qu'ils pussent plus aisément se les remettre devant les yeux après sa mort. Il les exhorte à s'appliquer aux bonnes œuvres, à persévérer dans la saine doctrine des Apôtres et à prendre garde de se laisser corrompre par les illusions des faux docteurs, qui répandaient, dès lors, plusieurs erreurs dans l'Eglise et la scandalisaient par leurs mauvais exemples. Par où l'on croit qu'il marque les disciples de Simon le Magicien et les nicolaïtes, dont il fait un portrait affreux. Il réfute les erreurs de ceux qui soutenaient qu'il n'y aurait ni résurrection des corps, ni jugement dernier, ni venue de Jésus-Christ, ni embrasement du monde. Il ajoute: « Le jour du Seigneur viendra comme un voleur; et alors, dans le bruit d'une effroyable tempête, les cieux passeront, les éléments embrasés se dissoudront, et la terre sera brûlée avec tout ce qu'elle contient. » Sur la fin de cette Epître, il parle avec éloge de celles de saint Paul; mais il remarque en même temps qu'il y a quelques endroits difficiles, dont les ignorants abusaient dès ce temps-là.

Ecrits faussement attribués à saint Pierre.

8. Les hérétiques des premiers siècles ont attribué à saint Pierre plusieurs écrits dont ils étaient eux-mêmes auteurs et qui sont aujourd'hui rejetés de tout le monde comme apocryphes. Théodoret [3] fait mention d'un Evangile de saint Pierre, et il croit que c'est le même dont se servaient les nazaréens, et qui avait pour titre: *Evangile selon les Hébreux*. Origène [4] en parle aussi. Saint Sérapion, qui était évêque d'Antioche sous l'empire de Commode, vers l'an 200, permit [5], pour le bien de la paix, de le lire dans l'église de Rhosse en Cilicie; mais, ayant su depuis que l'on s'en servait pour appuyer l'hérésie des [6] docètes il le lut et reconnut que, quoique la plupart des préceptes de ce livre fussent bons, il y en avait néanmoins de faux et de mauvais. Il en fit donc un extrait et une réfutation, qu'il envoya à l'Eglise de Rhosse, en attendant qu'il pût y aller lui-même. Il dit, entre autres choses, que ce livre est apocryphe et faux, parce que nous ne l'avons pas reçu de la tradition de l'Eglise. On a aussi attribué à saint Pierre un livre de ses [7] actes, une [8] apocalypse, un ouvrage qui avait pour titre: *De la* [9] *Prédication* ou *De la Doctrine de saint Pierre*, et un autre: *Du* [10] *Jugement*. Mais tous ces ouvrages sont apocryphes, ainsi que l'ont [11] reconnu ceux des anciens qui nous en ont conservé la mémoire. Il faut dire la même chose de la Liturgie qui porte son nom. Ce que nous avons dit de celle de saint Jacques, prouve également la supposition de l'une et de l'autre. Saint Grégoire [12] de Nazianze cite de saint Pierre cette parole: « Qu'une âme qui est dans l'affliction est proche de Dieu. » Ce qu'Elie de [13] Crète dit être tiré du livre de la Doctrine de saint Pierre. Nicétas [14] remarque aussi que c'est du livre des Constitutions qu'est tirée cette parole que le même Père attribue à saint Pierre: « Rougissez de honte vous qui retenez ce qui appartient aux autres: Imitez la bonté de Dieu qui se répand également sur tous les hommes, et il n'y aura plus de pauvres. » Clément [15] d'Alexandrie et Origène citent encore d'autres paroles de saint Pierre; mais comme elles sont sans autorité, et toutes tirées des livres supposés à cet apôtre, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de les rapporter ici. Nous ne dirons rien d'une prétendue Lettre de saint Pierre à saint Clément, traduite en éthiopien. C'est une pièce inconnue à toute l'antiquité; mais il est bon de remarquer que les Actes de saint Pierre cités par Origène, par Eusèbe et par saint Jérôme, paraissent différents de ceux que saint [16] Isidore de Péluse allègue comme véritablement écrits par le prince des Apôtres.

[1] Lib. I, cap. 8. — [2] Jud., *Epist.* 12 et 17. — [3] Theodoret., lib. II *Hæretic. Fabul.*, num. 2. — [4] Origen., tom. II *in Evang. Joan.*, pag. 223. — [5] Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 12, et Hieron., in *Catalog.*, cap. 41.

[6] Ces hérétiques avaient pour chef Jules Cassien. Ils croyaient que tout ce qu'a fait Jésus-Christ n'était qu'en apparence.

[7] Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 3; Hieronym., in *Catalog.*, cap. 1. — [8] Ibid. et Sosom., lib. VII, cap. 19. — [9] Euseb. et Hieronym., ibid. — [10] Ibid. — [11] Ibid. et Origen., prolog. in lib. *Princip.*— [12] *Gregor. Naz.*, *Epist.* 16 — [13] Not. *in orat* 17 *Greg. Nazianz.* — [14] Nicet, Not. *in orat.* 16 *Greg. Nazianz.* — [15] Clem. Alexand., lib. I *Stromat.*, pag. 55; Origen., tom. XIII *in Joan.*, pag. 278. — [16] Isidor. Pelusiot., lib. II *Epist.* 99 *ad Aprodisium.*

Car, dans ceux-ci, il était parlé non-seulement des actions de saint Pierre, mais encore de celles des autres apôtres, au lieu que les premiers étaient uniquement destinés à raconter ce que saint Pierre avait fait et étaient renfermés dans un seul livre. Il faut encore remarquer que l'Apocalypse qui portait le nom de saint Pierre, avait acquis une telle autorité dans quelques Églises de la Palestine, qu'on l'y [1] lisait tous les ans le jour du Vendredi Saint.

CHAPITRE X.

Des Épîtres de saint Jean.

Première Epître de saint Jean. Quelle en est l'occasion? Ce qu'elle contient?

1. Nous avons trois Epîtres de saint Jean, écrites à peu près dans le même temps que son Évangile, c'est-à-dire sur la fin de sa vie. La première est générale et portait autrefois le nom des [2] Parthes, comme leur étant adressée, soit que cet apôtre leur eût annoncé l'Evangile, soit qu'il l'eût écrite aux Juifs convertis qui demeuraient dans l'empire des Parthes, comme saint Pierre écrivit à ceux qui étaient dispersés dans les provinces du Pont et de Galatie. Cette Epître a toujours [3] été reçue sans difficulté dans toute l'Eglise, et lue [4] avec beaucoup d'édification de tous ceux qui goûtent le pain de Dieu, parce qu'elle est presque toute sur la charité. C'est d'elle qu'il faut entendre ce que dit saint Grégoire le Grand [5], que si nous voulons que notre cœur soit embrasé du feu de la charité, il faut écouter et peser les paroles de l'apôtre saint Jean, puisque tout ce qu'il y dit étincelle, pour parler ainsi, des flammes de l'amour divin. Le dessein de saint Jean, dans cette Epître, est de réfuter les hérétiques qui divisaient Jésus, qui soutenaient qu'il n'était pas le Christ et qu'il n'était venu qu'en apparence. Pour prévenir donc les fidèles contre ces faux docteurs et ces faux prophètes, il les avertit de ne prendre pas pour inspiration véritable tout ce qui en a l'air dans certaines personnes, et d'éprouver soigneusement [6] « si les esprits sont de Dieu. » Voici, leur dit-il, à quoi vous connaîtrez qu'un esprit est de Dieu : « Tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu dans une chair véritable, est de Dieu, et tout esprit qui divise Jésus-Christ, » c'est-à-dire, qui soutient qu'il est un pur homme, ou qu'il n'est né, n'est mort et n'est ressuscité qu'en apparence, « n'est point de Dieu, et c'est l'Antechrist, dont vous avez déjà ouï dire qu'il doit venir ; et il est déjà venu dans le monde. » Il les exhorte ensuite à demeurer fermes dans la foi, et leur recommande partout l'amour que Dieu a eu pour nous et celui que nous devons avoir pour lui et pour nos frères.

Solution des difficultés sur les deux autres Epîtres de saint Jean.

2. Pour ce qui est des deux autres Epîtres de saint Jean, on les lui a souvent contestées. Eusèbe [7] témoigne que, de son temps, on doutait qu'elles fussent de cet apôtre, et saint Jérôme [8] dit qu'on les croyait d'un autre Jean, prêtre, dont le tombeau était à Ephèse; néanmoins il les cite toutes deux sous le nom de saint Jean l'Évangéliste. « La trompette [9] évangélique, dit-il, le fils du tonnerre, que le Seigneur aima particulièrement, et qui puisa dans le sein du Sauveur les fleuves

[1] Sozomen., lib. VII, cap. 19; Tillemont, tom. I *Mém. ecclésiast.*, pag. 196 et 197. — [2] Augustin., lib. II *Quæst. Evang.*, cap. 39.

[3] *Porro, inter Joannis scripta, præter Evangelium, prior quoque Epistola, tum a recentioribus tum ab antiquis citra controversiam admittitur.* Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 24; Augustin., tract. 7 *in I Joan. Epist.*, num. 5; Chrysost., hom. *in cap.* XXI Matt., tom. III *Monument Eccl.* Cotelerii, pag. 148.

[4] *In ipsa Epistola satis dulci omnibus, quibus sanum est palatum cordis ubi sapiat panis Dei, et satis memorabili in sancta Ecclesia Dei caritas maxime commendatur. Locutus est multa, et prope omnia de charitate. Qui habet in se unde audiat, necesse est gaudeat ad quod audit. Sic enim illi erit lectio tanquam oleum in flamma... et tanquam flamma ad fomitem ut si non ardebat, accedente sermone accendatur.* Augustin., *Præfat. in Epist.* I *Joan.*

[5] Gregor. Mag., lib. XI, hom. 14 *in Ezechiel.* — [6] I Joan. IV, 2. — [7] *Reliquæ duæ (Joannis Epistolæ) in dubium vocantur.* Euseb., lib. III, cap. 24.

[8] *Reliquæ duæ... Joannis presbyteri asseruntur, cujus et hodie alterum sepulcrum apud Ephesum ostenditur.* Hieronym., in *Catalog.*, cap. 9.

[9] Hieronym., *Epist.* 85 *ad Evang.* Les paroles que saint Jérôme cite ici des Épîtres de saint Jean sont les titres mêmes de la seconde et de la troisième.

de la doctrine, se fait entendre avec éclat, en disant : « Le prêtre à la dame Electe et à ses fils, que j'aime en vérité. » Et dans une autre Epître : «Le prêtre à mon cher Caïus. » Saint Athanase les cite [1] de même comme étant de l'apôtre saint Jean. En quoi il est suivi par saint Grégoire de [2] Nazianze, par saint Cyrille de Jérusalem, par les Pères des conciles de Laodicée et de Carthage, par Ruffin, par saint Augustin et par le pape Innocent I[er]; et il faut bien que Clément d'Alexandrie ait aussi reconnu l'apôtre saint Jean pour auteur des trois Epîtres qui portent son nom, puisqu'en parlant de la première, il l'appelle la [3] plus grande, comme s'il eût voulu la distinguer des deux petites. Saint Ambroise [4] attribue aussi à saint Jean l'Evangéliste les Epîtres où il a mieux aimé prendre le titre de *Vieillard* que celui d'Apôtre : ce qui ne se peut entendre que des deux dernières Epîtres, puisque la première est sans titre et sans nom d'auteur. Saint Irénée, qui avait eu pour maître saint Polycarpe, disciple de saint Jean, cite [5] la seconde de ces Epîtres sous le nom de saint Jean, disciple de Jésus-Christ; et elle est citée de même [6] par un évêque du grand concile de Carthage, sous saint Cyprien, et par [7] Lucifer de Cagliari. Saint Alexandre [8], évêque d'Alexandrie, et saint Athanase en font auteur le bienheureux saint Jean, et le concile d' Aquilée [9] l'attribue à un homme saint, en qui le Saint-Esprit parlait. Il est inutile de rapporter, sur ce point, un plus grand nombre d'autorités. Il suffit de remarquer que, depuis la fin du IV[e] siècle, les Pères et les conciles s'accordent à recevoir ces deux Epîtres comme de l'apôtre saint Jean, aussi bien que la première. Elles sont, en effet, toutes trois d'un même style. Elles portent également le caractère de la charité et de la douceur du disciple bien-aimé. On y voit partout son zèle contre les méchants. Il y a même, dans la seconde de ces Epîtres, plusieurs façons [10] de parler semblables à celles que l'on trouve dans l'Évangile de ce saint apôtre; et la manière dont l'auteur de la troisième de ces Epîtres traite Diotréphès, un des évêques d'Asie, fait voir clairement qu'il avait sur ce Diotréphès une grande autorité; ce qui convient parfaitement à l'apôtre saint Jean, qui, en qualité d'apôtre et de fondateur des Églises d'Asie, avait droit de corriger ceux des pasteurs qui s'écartaient de leurs devoirs. « J'aurais [11] peut-être, dit-il, écrit à l'Église ; mais Diotréphès, qui aime à y tenir le premier rang, ne veut point nous recevoir. C'est pourquoi, si je viens jamais chez vous, je lui ferai bien connaître le mal qu'il commet, en semant contre nous des médisances malignes ; et, ne se contentant point de cela, il ne reçoit point les frères ; mais il empêche même ceux qui voudraient les recevoir et les chasse de l'Église. »

Sommaire de la seconde Epître de saint Jean.

3. La première de ces deux Epîtres est adressée à une dame nommée Électe [12] et à ses enfants. Il les loue de leur piété et les

[1] *Epistolæ catholicæ, quæ Apostolorum vocantur, sunt numero septem; nempe Jacobi una, Petri duæ, Joannis tres, Judæ una.* Athanas., *Epist. fest.*, tom. II, pag. 962.

[2] *Perago jam pacti libros numerare recentis. Hinc bis septenæ litteræ quas numine Paulus æthereo scripsit, sequitur post una Jacobi, atque duplex Petri, tres rursum auctore beato Joanne.* Greg. Nazianz., *Carm.*, 33; Cyrill. Hierosolym., *Cateches.* 4, pag. 9. Les Pères du concile de Laodicée, qu'on met ordinairement en 364 ou 367, après avoir défendu, par le can. 59, de lire dans l'Eglise d'autres livres que ceux de la sainte Ecriture, *sed solos canonicos Veteris et Novi Testamenti*, mettent entre les livres du Nouveau Testament : *Epistolæ catholicæ septem, videlicet Jacobi una, Petri duæ, Joannis tres, Judæ una.* Conc. Laod. *can.* 59; conc. Carthag. III, an. 397, *can.* 47; Ruffin., in *Exposit. Symb. ad Laurent.* Augustin., lib. II *de Doctrin. Christ.*, cap. 8; Innocent. I, *Epist. ad Exuper.*, cap. 7.

[3] *Videtur autem Joannes quoque in majore Epistola, ἐν τῇ μείζονι ἐπιστολῇ, in his peccatorum docere differentias.* Si quis viderit fratrem suum, etc. Clemens. Alexand., lib. II *Stromat.*, pag. 389.

[4] Ambros., *in psalm.* XXXVI.

[5] *Quos seductores Dominus nobis cavere prædixit, et discipulus ejus Joannes in prædicta Epistola fugere eos præcepit, dicens: Multi seductores exierunt in hunc mundum, qui non confitentur in carne venisse*, etc. Ces dernières paroles se trouvent au chap. I, 7, de la seconde Épître de saint Jean. Iren., lib. I, cap. 13, et lib. III, cap. 18.

[6] *Joannes apostolus in Epistola sua posuit dicens : Si quis ad vos venit et doctrinam Christi non habet, nolite eum admittere in domum vestram et ave.* II Joan. I, 10, apud Cyprian., pag. 166.

[7] Lucif., lib. *de non conveniendo cum hæretic.*, tom. IX *Biblioth. Pat.*, pag. 1058. — [8] Apud Socrat., lib. I, cap. 6; et Lucif., ubi sup., pag. 1118. — [9] In append. *Codicis Theodosiani* a Syrmundo edito, anno 1631, pag. 70.

[10] Comparez II *Joan.* 4, et *Joan.* X, 18; II *Joan.* 12, et *Joan.* V, 11, et XVII, 13; III *Joan.* 12, et *Joan.* XIX, 35, et XXI, 24. — [11] III Joan. IX, 10.

[12] Quelques auteurs ont prétendu que cette Épître était écrite non à une personne, mais à une Église entière, et que saint Jean la nommait *Electe* ou *Elue*, et *Dame*, par un langage figuré et énigmatique. Mais le sentiment le plus suivi et le plus probable est que cet apôtre adresse sa Lettre à une dame nommée *Electe* ou *Eclecte*, comme le célèbre affranchi qui tua Commode est nommé tantôt *Electe*, et tantôt

congratule de ce qu'ils sont demeurés dans la vérité et dans la doctrine qu'ils ont reçue dès le commencement; « car, ajoute-t-il, plusieurs imposteurs se sont élevés dans le monde, qui ne confessent pas que Jésus-Christ soit venu dans la chair. Celui qui ne le confesse point est un séducteur et un antechrist.» Il les avertit ensuite de ne pas perdre leurs bonnes œuvres, en ne témoignant pas assez d'horreur pour une si mauvaise doctrine; et c'est à cette occasion qu'il déclare qu'il ne faut point recevoir chez soi les hérétiques ni même les saluer. Il fait espérer à Électe de l'aller bientôt visiter, pour l'instruire plus amplement et de vive voix; ce qui insinue qu'il n'était pas alors dans son exil de Pathmos, comme quelques-uns l'ont cru.

Sommaire de la troisième Epître de saint Jean.

4. La troisième est adressée à un nommé [1] Caïus, qu'il loue de sa fermeté dans la foi et de sa charité envers les frères, surtout envers les étrangers. Ils en ont, dit-il, rendu témoignage en présence de l'Église; et vous ferez bien de les secourir d'une manière digne de Dieu; car c'est pour son nom qu'ils ont entrepris ce voyage, sans vouloir recevoir aucune chose de leurs parents ou de leurs amis, qui étaient Gentils. Il se plaint ensuite de Diotréphès qui, par son ambition, troublait l'Église. Il rend, au contraire, un témoignage avantageux à la vertu de Démétrius, et il lui fait espérer de l'aller voir bientôt.

Saint Jean n'a mis son nom à aucune de ses Epîtres.

5. Saint Jean commence la première de ses trois Epîtres sans y mettre son nom et sa qualité d'apôtre, ni sans marquer à qui il l'adresse. Dans les deux dernières, il ne se nomme pas autrement que le *Vieillard* ou le *Prêtre;* car le mot grec πρεσβύτερος signifie l'un et l'autre. Eusèbe [2] croit que c'est par humilité qu'il en a usé ainsi; mais, quelque motif qu'il ait eu en cela, on peut dire qu'il n'était pas besoin qu'il mît son nom dans ses Epîtres, ni qu'il s'y qualifiât *Apôtre* ou *Évangéliste*. Car, outre qu'elles étaient assez reconnaissables par le style dont elles sont écrites et par le feu de la charité qui y brille de toutes parts, ses disciples, qui en étaient les porteurs, ne manquèrent pas d'informer ceux à qui ils les donnèrent, qu'elles étaient du disciple bien-aimé du Sauveur.

Difficultés sur le septième verset du chapitre v de la première Epître de saint Jean.

6. Il y a, dans la première de ces Epîtres, un passage qui, depuis longtemps, souffre de grandes contradictions de la part des critiques. C'est celui où il est dit : « Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel : le Père, le Verbe et le Saint-Esprit, et tous trois ne sont qu'un. » L'auteur du Prologue que l'on a mis à la tête des Épîtres catholiques, dans la Bible de saint Jérôme, s'y [3] plaint de l'infidélité des traducteurs, qui avaient retranché un témoignage si puissant contre les ennemis de la Trinité. Dans le siècle dernier, on a poussé la témérité encore plus loin. Il s'est trouvé des auteurs, même catholiques, qui ont travaillé non-seulement à rendre ce passage suspect, mais qui ont encore soutenu opiniâtrément qu'il était ajouté dans nos exemplaires, et que saint Jean ne l'avait jamais écrit. Cette prétention, toute fausse qu'elle est, ne laisse pas d'avoir quelque vraisemblance. Car l'on est obligé d'avouer que ce passage ne se trouve point dans plusieurs anciens manuscrits grecs, ni dans la version syriaque, qui est la plus ancienne des versions orientales, ni dans l'arabe, ni dans l'éthiopienne. Il ne se lit point dans saint Athanase, dans saint Grégoire de Nysse, dans saint Grégoire de Nazianze, dans saint Basile le Grand, dans saint Cyrille, dans saint Augustin, ni dans un grand nombre d'autres qui se sont trouvés engagés dans des disputes contre les ennemis de la divinité de Jésus-Christ et de celle du Saint-Esprit, et dans l'obligation de soutenir la trinité des personnes en Dieu; ils n'auraient pas, sans doute, oublié d'en faire un puissant argument pour maintenir la foi de l'Église sur tous ces points, s'il eût été dans leurs exemplaires. Il manque aussi dans plusieurs éditions grecques du Nouveau Testament, comme dans celle d'Alde-Manuce, faite à Venise l'an 1518, et dans celles de Bâle,

Éclecte, et véritablement, en lisant cette Épître, il est difficile de s'imaginer qu'ell s'adresse à une Eglise.

[1] III Joan. I.— [2] Euseb., lib. III *Demonst. Evang.*, cap. 5, pag. 120.

[3] *Quæ (Epistolæ), sicut ab eis digestæ sunt, ita quoque ab interpretibus fideliter in latinum eloquium verterentur, nec ambiguitatem legentibus facerent, nec sermonum sese varietas impugnaret; illo præcipue loco ubi de unitate Trinitatis in prima Joannis Epistola positum legimus. In qua etiam ab infidelibus translatoribus multum erratum esse fidei veritate comperimus : Trium tantum vocabula, hoc est aquæ, sanguinis et spiritus in sua editione ponentes : et patris Verbique ac Spiritus testimonium omittentes; in quo maxime et fides catholica roboratur, et Patris et Filii ac Spiritus Sancti una divinitatis substantia comprobatur.* Tom. I op. S. Hieronymi, pag. 1668. L'auteur de ce prologue vivait, il y a plus de 900 ans, puisqu'on le trouve dans des manuscrits qui ont cet âge.

par Erasme, en 1516 et en 1619. On ne le voit point non plus dans les premières éditions de la Bible allemande de Luther.

Solution de cette difficulté.

7. Mais on a déjà plusieurs [1] fois dissipé tous ces nuages et fait voir clairement l'authenticité et la vérité du passage contesté. En effet, quoiqu'il ne se trouve pas dans plusieurs manuscrits, il y en a néanmoins un assez bon nombre, et beaucoup plus anciens que les premiers, dans lesquels il se trouve, ou dans le texte, ou à la marge. On le voit, par exemple, dans les deux Bibles manuscrites de Saint-Aubin et de Saint-Serge d'Angers, dont la première a 900, et l'autre au moins 800 ans d'antiquité; on le lit aussi dans un ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, écrit en l'an 809, et dans d'autres anciennes Bibles écrites du temps de Charles-le-Chauve. Les manuscrits où il ne se trouve point sont, de l'aveu [2] de nos adversaires, au-dessous de six cents ans d'antiquité. Erasme, qui d'abord avait ôté ce passage des deux premières éditions du Nouveau Testament grec et latin qu'il donna, le rétablit dans la troisième, sur la foi d'un manuscrit de la Grande-Bretagne. On le mit dans l'édition de Complute, faite, ainsi que le disent [3] ceux qui en prirent soin, sur des manuscrits très-anciens, auxquels il n'était pas permis de ne pas ajouter foi. Il se trouve dans l'édition d'Hervage, dans celle de Robert Etienne, de l'an 1550, faite sur l'autorité de plusieurs manuscrits vénérables par leur antiquité; dans celle de Froben, à Bâle, en 1541, et dans le Lectionnaire de l'Eglise grecque imprimé à Venise en 1602. Il y est même ordonné, par une rubrique expresse, que chaque année on lira ce verset le jeudi de la trente-cinquième semaine d'après Pâques; preuve évidente de l'approbation que cette Eglise donne à ce passage. Il est reçu dans l'Eglise latine avec le même respect que le reste de l'Epître de saint Jean. On le lit dans un grand nombre d'exemplaires de la Vulgate, tant imprimés que manuscrits, et il fait partie [4] de l'office des dimanches depuis la fête de la Trinité jusqu'à l'Avent. Enfin il a été reconnu pour authentique par les plus anciens Pères de l'Eglise latine. Tertullien y fait visiblement allusion dans son traité contre Praxée, lorsqu'il dit [5] que « l'union du Père dans le Fils, et du Fils dans le Saint-Esprit, fait que ces trois personnes, ainsi réunies, ne sont qu'une même chose et une même substance en trois personnes. » Saint Cyprien cite le même passage en deux [6] endroits différents. Eugène, évêque de Carthage, s'en servit [7] pour prouver sa créance et celle de quatre cents évêques catholiques sur la Trinité, et ne craignit point de l'insérer dans la confession de foi qu'il présenta, tant en son nom qu'en celui de ces évêques, à Hunnéric, roi des Vandales. Il est aussi cité dans un traité [8] contre Varimandus, que quelques-uns attribuent à Vigile de Tapse, écrivain du VI[e] siècle; d'autres à Idace, évêque espagnol, qui vivait vers le milieu du V[e] siècle. On le trouve plus d'une fois [9] cité dans les écrits

[1] Voyez les dissertations de M. Roger, de M. Mille et de dom Calmet, sur ce verset.— [2] Simon, *Dissert. critiq. des manuscrits du Nouveau Testament.*

[3] Edit. Complutens., an. 1515. *Exemplaria antiquissima quibus fidem abnegare nefas videbatur.*

[4] On chante ce verset au dernier répons des Matines du dimanche, depuis la Trinité jusqu'à l'Avent.

[5] *Cæterum de meo sumet Paracletus sicut et ipse de Patris. Ita connexus Patris in Filio et Filii in Paracleto, tres efficit cohærentes, alterum ex altero.* Qui tres unum sunt, *non unus; quomodo dictum est:* Ego et Pater unum sumus? *ad substantiæ unitatem, non ad numeri singularitatem.* Tertull., lib. *cont. Prax.*, cap. 25. Or, le témoignage de Tertullien est d'autant plus considérable que, de son temps, l'on voyait encore les Lettres des apôtres en original : *Ipsæ Litteræ authenticæ.* Tertull., lib. *de Præscript.*, cap. 36.

[6] *Dicit Dominus :* Ego et Pater unum sumus. *Et iterum de Patre, Filio et Spiritu Sancto scriptum est :* Et hi tres unum sunt. Cyprian., lib. *de Unit. Ecclesiæ*, cap. 4. *Cum tres unum sint, quomodo Spiritus Sanctus placatus ei esse potest, qui aut Patris, aut Filii inimicus est?* Idem, *Epist. ad Jubaian.*

[7] *Et ut adhuc luce clarius unius divinitatis esse cum Patre et Filio Spiritum Sanctum doceamus, Joannis Evangelistæ testimonio comprobatur. Ait namque :* Tres sunt qui testimonium perhibent in cœlo, Pater, Verbum, et Spiritus Sanctus, et hi tres unum sunt. Eugen., apud Victor. Vit., lib. III *de Persecut. Wandal.* Cet évêque parlait ainsi en l'an 484, au nom de tous les évêques d'Afrique, de Sardaigne, de Mauritanie et de Corse, ainsi que le dit Gennade : *Cum consensu omnium Africæ, Mauritaniæ et Sardiniæ atque Corsicæ Episcoporum et Confessorum, qui in catholica permanserant fide, composuit librum fidei, non solum sanctarum Scripturarum sententiis, sed et Patrum testimoniis communitum, et per collegas confessionis suæ porrexit* (*Hunnerico*). Gennad., lib. *de Script. Eccles.*, cap. 97.

[8] *Item ipse* (*Joannes*), *ad Parthos* (*Epistola*)*: Tres sunt qui testimonium perhibent in terra: aqua, sanguis et caro, et tres in nobis sunt; et tres sunt qui testimonium perhibent in cœlo: Pater, Verbum et Spiritus Sanctus, et ii tres unum sunt.* Idac., lib. I *cont. Varimand.*, cap. 5.

[9] *Beatus Joannes apostolus testatur dicens:* Tres sunt qui testimonium perhibent in cœlo : Pater, Ver-

de saint Fulgence contre les ariens, dans plusieurs [1] petits traités attribués à saint Athanase, dans le concile [2] de Latran, sous le pape Innocent III, et dans Manuel [3] Calecas, auteur du XIIIe siècle, et qui assista au concile de Lyon. Or, le témoignage exprès de tant et de si anciens auteurs est sans doute d'un poids beaucoup plus grand que celui de quelques manuscrits défectueux, et dont l'autorité ne mérite pas d'être mise en parallèle avec celle des écrits de Tertullien, de saint Cyprien et autres que nous venons de citer. Si plusieurs des anciens qui ont eu occasion de citer ce passage, ne l'ont pas fait, c'est qu'il manquait dans leurs exemplaires : manquement qui venait moins de l'ignorance que de la méprise des copistes, qui, ayant trouvé deux fois ce verset : « Il y en a trois qui rendent témoignage, » etc., ont sauté du premier au second, et cela d'autant plus aisément que le vide qu'ils laissaient n'interrompait pas le sens. Ces sortes de méprises sont assez ordinaires, surtout lorsqu'il s'agit de transcrire des textes où les mêmes mots se trouvent plus d'une fois ; et nous avons encore aujourd'hui, dans l'Ancien Testament, des fautes de copistes, qui y subsistent dès le temps [4] de saint Jérôme et qui ne viennent que de l'inadvertance des copistes. Il se peut faire, néanmoins, que cette omission soit venue de la malignité des hérétiques, particulièrement de ceux qui attaquaient le mystère de la Trinité. On sait en combien de manières ils ont, de tous temps, corrompu les divines Ecritures, et quelle liberté ils se sont donnée sur les endroits opposés à leurs erreurs. Mais, pour ne parler ici que de la première Epître de saint Jean, Socrate et, depuis lui, le Vénérable Bède nous assurent que les ennemis de la divinité de Jésus-Christ avaient retranché, dans les anciens exemplaires, les passages qui l'établissaient. Voici comment Socrate s'explique sur ce sujet dans l'endroit où il raconte la manière dont Nestorius se laissa aller à soutenir que la Vierge ne doit point être appelée Mère de Dieu : « Nestorius, dit cet historien, n'avait point lu les livres des anciens interprètes ; et c'était l'orgueil que son éloquence lui avait donné, qui l'empêchait de les lire, parce qu'il s'estimait si fort, qu'il méprisait tous les autres. Il ne savait pas que ces paroles se trouvent écrites dans les anciens exemplaires de l'Epître catholique de saint Jean : *Tout esprit qui sépare Jésus-Christ de Dieu, n'est pas de Dieu.* Car ces paroles ont été effacées par ceux qui ont nié la divinité de Jésus-Christ, comme il a été remarqué par les anciens interprètes. »

bum et Spiritus Sanctus, et tres unum sunt. *Quod etiam beatissimus martyr Cyprianus, in Epistola de unitate Ecclesiæ, confitetur dicens : Et iterum de Patre, Filio et Spiritu sancto scriptum est :* Et tres unum sunt. Fulgent., lib. *Respons. cont. Arian.*, Respons. 10. Ce témoignage est d'autant plus remarquable qu'il est une preuve qu'on ne doutait pas, du temps de saint Fulgence, que le verset *Tres sunt* n'eût fait partie de la première Lettre de l'apôtre saint Jean, dès le temps de saint Cyprien, et qu'il ne fût authentique. Voyez aussi le même passage cité. Fulgent., lib. *de Trinit.*, cap. 4; et in lib. *Respons. ad object.*, respons. 10.

[1] Tom. II oper. S. Athanas., pag. 229, 606, 607 et 622.— [2] Fragment. conc. Lateran. IV in edit. Labb.

[3] Manuel. Calecas., lib. *de Princip. fid. cathol.*, apud Combefis. *Auctuar.*, pag. 519.

[4] Saint Jérôme remarque que, dans les prophéties de Jérémie, selon les exemplaires des Septante, il s'est glissé une erreur toute semblable par la méprise des copistes. Car, au lieu qu'au chap. XXX, 14, 15, nous lisons dans l'hébreu et dans la Vulgate : *Omnes amatores tui obliti sunt tui, teque non quærent, plaga enim inimici percussi te castigatione crudeli. Propter multitudinem iniquitatis tuæ dura facta sunt peccata tua : quid clamas super contritione tua? Insanabilis est dolor tuus, propter multitudinem iniquitatis tuæ, et propter dura peccata tua, feci hæc tibi*, on a omis dans les Septante ces paroles : *Quid clamas super contritione tua? Insanabilis est dolor tuus propter multitudinem iniquitatis tuæ.* Omission que saint Jérôme dit avoir été occasionnée par la répétition de ces mots : *propter multitudinem iniquitatis tuæ, et dura peccata tua.* Voyez saint Jérôme, *in cap.* XXX *Jerem.*, pag. 678, tom. III.

CHAPITRE XI.

Saint Jude, apôtre.

Famille de saint Jude. Sa vocation à l'apostolat, l'an 31 selon l'ère vulgaire.

1. L'apôtre saint Jude, nommé autrement [1] Thaddée, ou Lebbée [2] selon le grec et les versions orientales, était frère [3] de saint Jacques-le-Mineur. Ainsi c'est le même Jude qui est appelé dans [4] l'Evangile frère de Jésus-Christ, parce qu'il était fils de Marie, sœur de la sainte Vierge, et de Cléophas, frère de saint Joseph. Il fut marié et eut des enfants, ainsi qu'il paraît [5] par Hégésippe, qui parle de deux martyrs ses petits-fils. L'an 31 de l'ère commune, il fut fait apôtre un peu après Pâques. Ce fut lui qui, dans la cène, demanda [6] à Jésus-Christ pourquoi il devait se manifester à ses Apôtres et non pas au monde? Selon saint Paulin [7], Dieu donna cet apôtre à la Libye, pour y annoncer l'Evangile. Mais on ne sait de quelle Libye ce Père veut parler, si c'est de la Cyrénaïque ou de la Tripolitaine. Fortunat [8] dit que cet apôtre fut enterré dans la Perse; en quoi il a été suivi par les Martyrologes latins. Nous lisons dans saint [9] Jérôme qu'après l'ascension de Notre-Seigneur, saint Jude ou Thaddée fut envoyé à Abgar, roi d'Osrhoëne, et il cite pour cela l'histoire ecclésiastique. Mais il paraît que ce Père a confondu Thaddée, l'apôtre, avec Thaddée, l'un des septante disciples; car c'est ce dernier [10] que nous lisons, dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, avoir été envoyé à Abgar.

Epître de saint Jude. Analyse de cette Epître. Elle a été écrite après l'an 65.

2. Nous avons une Epître de saint Jude, qui est une des sept [11] auxquelles on donne le nom de Catholiques. On ne sait pas précisément en quelle année elle fut écrite; mais la manière dont cet apôtre y [12] parle de saint Pierre et de sa seconde Epître, donne lieu de juger qu'il ne l'écrivit qu'après la mort de ce prince des Apôtres, c'est-à-dire après l'an 65, selon l'ère vulgaire. Cette Lettre n'est adressée à aucune Eglise particulière, mais en général « à ceux que Dieu le Père a sanctifiés et que Jésus-Christ a conservés, en les appelant. » On croit, néanmoins, qu'elle a été écrite principalement pour les Juifs convertis, répandus dans les différentes provinces de l'Orient, les [13] mêmes à qui S. Pierre avait déjà écrit deux fois. Dans l'inscription de cette Lettre, saint Jude se nomme serviteur de Jésus-Christ et frère de Jacques, peut-être pour se distinguer du traître Judas, surnommé Iscarioth. Il témoigne d'abord aux Juifs qu'il avait toujours souhaité de leur écrire sur le salut que Jésus-Christ est venu apporter à tous les hommes; mais qu'il s'y trouvait présentement obligé par nécessité, pour les exhorter à combattre pour la foi qui leur avait été enseignée, et à rejeter les faux docteurs qui s'efforçaient de la corrompre. On croit que c'étaient les simoniens et les nicolaïtes, les gnostiques et les autres pestes de la religion chrétienne, qui corrompaient la doctrine des Apôtres, enseignant que la foi seule sans les œuvres suffisait pour le salut. C'est pourquoi saint Jude traite dans cette Epître le même sujet que saint Pierre avait déjà traité dans sa seconde Lettre; mais il le fait avec beaucoup plus de force, parce que les excès de ces hérétiques se répandaient et s'augmentaient de jour en jour. Quant aux fidèles, il les exhorte à demeurer fermes dans la foi qu'ils ont reçue et à conserver chèrement dans leurs cœurs la charité envers Dieu, dans l'attente de sa miséricorde et d'une récompense éternelle. Il les conjure aussi de ne pas négliger le salut de leurs frères, qui pourraient s'être laissés séduire par ces faux docteurs, et de les retirer du milieu du feu de l'impureté où ils se seraient jetés, en suivant les égarements de ces hé-

[1] Matth. x, 3, — [2] Hieronym., *in cap.* x *Matth.* — [3] Jud. I, et Luc. VI, 11. — [4] Matth. XIII, 55. — [5] Hegesipp., apud Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 20. — [6] Joan. XIV, 22. [7] *Lebbæum Libyes, Pryges accepere Philippum.* Paulin., *Carm.* 27, alias 26. — [8] Fortunat., lib. VIII, cap. 4. — [9] Hieronym., *in cap.* x *Matth.* — [10] Euseb., lib. I *Hist.*, cap. 13.

[11] *Judas, frater Jacobi, parvam, quæ de septem catholicis est, Epistolam reliquit.* Hieronym., in *Catalog.*, cap. 4.

[12] Voyez les versets 11 et 17 de *l'Épître de saint Jude*, et *II Pet.* II, 15; III, 31. — [13] Voyez *II Petri* III, 31, et *Jud.* 17.

rétiques. Il ajoute : « Craignez pour vous-mêmes, et haïssez comme un vêtement souillé tout ce qui tient de la corruption de la chair. »

Elle est canonique.

3. Plusieurs [1] ont douté autrefois de l'autorité de cette Épître, parce que le livre d'Enoch s'y trouve cité. Saint Jude y parle aussi d'une dispute que l'archange saint Michel eut avec le diable touchant le corps de Moïse ; circonstance que nous ne lisons dans aucun endroit des livres canoniques, mais qui se trouve dans un livre apocryphe intitulé : *L'Assomption de Moïse*. Cela n'a pas néanmoins empêché que cette Épître, étant autorisée par son antiquité, n'ait été reçue au Catalogue des divines Écritures dès le IV[e] siècle de l'Église, ainsi que nous l'apprenons de saint [2] Jérôme. Elle s'y trouve aussi insérée par les Pères du [3] concile de Laodicée et du troisième de Carthage, par saint Athanase, par saint Cyrille de Jérusalem, par saint Grégoire de Nazianze, par Ruffin, par saint Augustin et par le pape Innocent I[er]. Clément [4] d'Alexandrie en a fait une espèce d'explication dans ses livres des Hypotyposes ; et [5] Tertullien la croyait si authentique, qu'il s'en sert pour autoriser le livre d'Enoch. Origène la cite [6] en plusieurs endroits de ses écrits, et dit que, dans le [7] peu de lignes qui la composent, elle contient beaucoup de paroles pleines de force et de la grâce du Ciel. L'auteur d'un traité contre Novatien [8] allègue aussi l'autorité de l'Épître de saint Jude, aussi bien que Lucifer de Cagliari, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Épiphane et saint Augustin. C'est donc mal à propos que quelques novateurs des derniers siècles l'ont rejetée, sur le prétexte que saint Jude y cite un livre d'Énoch et qu'il y rapporte un fait qui ne se trouve aujourd'hui que dans un livre apocryphe. Car, quoique le livre d'Énoch et celui de l'Assomption de Moïse fussent, dès le temps des Apôtres, regardés comme apocryphes, il pouvait néanmoins [9] y avoir des choses qui venaient de Dieu ; et la lumière du Saint-Esprit a pu faire discerner à saint Jude ce qui en venait effectivement de ce que d'autres y avaient ajouté. Ne distinguait-on pas, dans les faux Évangiles à l'usage des gnostiques, ce qu'ils avaient conservé des Évangiles de saint Matthieu et de saint Luc, de ce qu'ils y avaient ajouté eux-mêmes pour autoriser leurs rêveries ? D'ailleurs, saint Jude pouvait avoir appris par tradition ce qu'il dit d'Énoch et de la dispute de saint Michel avec le diable, comme on croit que saint Paul avait su par tradition les noms de Jannès et de Mambrès.

[1] *Quia de libro Enoch, qui apocryphus est, in ea assumit testimonium, a plerisque rejicitur ; tamen auctoritatem vetustate jam et usu meruit, et inter sanctas Scripturas computatur.* Hieronym., in *Catalog.*, cap. 4. — [2] Ibid.

[3] Comme nous avons déjà rapporté plusieurs fois ces endroits tout au long, nous nous contenterons de les citer ici. Conc. Laodic., *can.* 59 ; Conc. Carthag. III, *can.* 47 ; Athanas., *Epist. festali* ; Cyrill. Hierosolymit., *Cateches.* 4 ; Gregor. Nazianz., *Carm.* 34 ; Ruffin., in *Exposit. Symboli* ; Augustin., lib. II *de Doctrin. Christ.*, cap. 8 ; Innocent. I, *Epist.* 8 *ad Exuper. Tolosan.*, cap. 7.

[4] *Clemens in libris* Hypotyposeon *omnium utriusque Testamenti scripturarum compendiosam instituit enarrationem, ne illis quidem prætermissis scripturis de quibus ambigitur... Judæ epistolam intelligo.* Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 14.

[5] Tertull., *de Cultu fœmin.*, cap. 3. — [6] Origen., lib. V *in Epist. ad Rom.*, et *Comm. in Matth.*, pag. 223.

[7] *Judas scripsit Epistolam paucorum quidem versuum, ac plenam efficacibus verbis gratiæ cœlestis.* Origen., *in cap.* XIII *Matth.* Voyez aussi hom. 7 *in Josue.*

[8] Tom. oper. Cyprian., pag. 438 ; Lucifer Calarith., tract. *de non conveniendo cum hæreticis*, tom. IX *Biblioth. Patr.*, pag. 1060 ; Ambros., *in cap.* VIII *Lucæ* ; Hieronym., *in cap.* XXIX *Hierem.* ; Epiphan., *Hæres.* 26, num. 11 ; Augustin., lib. *de Fide et Op.*, cap. 25.

[9] C'est ce que saint Augustin a reconnu sans difficulté, et il ajoute qu'on ne peut douter qu'Enoch n'ait écrit quelque chose par l'esprit de Dieu. *In his autem apocryphis, etsi invenitur aliqua veritas, tamen propter multa falsa nulla est canonica auctoritas. Scripsisse quidem nonnulla divina Enoch illum septimum ab Adam negare non possumus, cum hoc in Epistola canonica Judas apostolus dicat.*

CHAPITRE XII.

De l'Apocalypse de saint Jean.

Apocalypse de saint Jean. En quel lieu et en quel temps elle a été écrite. A qui elle est adressée. Analyse des trois premiers chapitres.

1. L'apôtre saint Jean, étant en exil dans l'île de [1] Pathmos, sur la fin du règne [2] de Domitien, y eut plusieurs révélations en un jour de dimanche, et reçut ordre de les écrire aux sept principales Églises d'Asie. L'apôtre adresse la parole aux anges de ces Eglises, c'est-à-dire aux évêques. Mais on croit que les avis qu'il leur donne et les défauts qu'il leur reproche, regardent plutôt l'état entier de chaque Eglise que la personne de l'évêque qui y présidait alors. La première est l'Eglise d'Ephèse, où l'apôtre faisait sa résidence ordinaire, et dont on croit que saint Timothée était encore évêque. Saint Jean loue cette Eglise de ses bonnes œuvres, de son travail, de sa patience, de sa persévérance, de sa fermeté contre les faux apôtres et de la haine qu'elle portait aux actions des nicolaïtes, hérétiques impurs, qui condamnaient le mariage et lâchaient la bride à l'intempérance. Mais il la blâme de s'être relâchée de sa première charité, et l'exhorte à la pénitence. La seconde Eglise est celle de Smyrne, qui, selon toutes les apparences, avait dès-lors saint Polycarpe pour évêque. Il loue cette Eglise de ce qu'étant dénuée des biens de la fortune, elle était riche en bonnes œuvres, et de ce qu'elle savait trouver son bonheur dans les persécutions. Il l'encourage et l'avertit que quelques-uns d'entre eux seront persécutés dans dix jours. Ce qui arriva, sans doute, dans la persécution de Domitien. La troisième Eglise est celle de Pergame, qu'il accuse de ne pas assez combattre les erreurs et d'autoriser, par son silence, ceux qui favorisaient la doctrine impure des nicolaïtes. Il la loue, cependant, d'avoir conservé la foi de Jésus-Christ. La quatrième est celle de Thyatire. L'apôtre donne de grandes louanges à sa foi, à sa charité envers les pauvres, à sa patience et à ses bonnes œuvres; mais il la blâme de ce qu'elle souffrait qu'une fausse prophétesse, une autre Jézabel, séduisît les fidèles, en les excitant à s'abandonner à l'impureté et à manger ce qui était sacrifié aux idoles. La cinquième est l'Eglise de Sardis. Sa réputation était grande, mais mal fondée. Elle était morte devant Dieu, quoiqu'on la crût vivante. Saint Jean l'excite à faire pénitence et à conserver la doctrine qu'elle avait reçue. La sixième est Philadelphie. Quoique sa force ne fût pas grande, elle était néanmoins aimée de Dieu, pour sa fidélité et sa patience. L'apôtre lui promet que le Seigneur la protégera dans la tentation qui allait attaquer toute la terre, c'est-à-dire dans les persécutions qui devaient bientôt suivre, et qui furent plus grandes et plus étendues que les précédentes sous Néron et sous Domitien. La septième Eglise est celle de Laodicée. Saint Jean lui reproche sa pauvreté et sa tiédeur, qu'elle ne connaissait pas, s'imaginant être riche et n'avoir besoin de rien, parce qu'elle était exempte des vices grossiers; il lui prescrit des remèdes contre sa tiédeur et l'excite fortement à la pénitence. Voilà les instructions que saint Jean envoya aux sept principales Eglises d'Asie par l'ordre du Fils de Dieu.

Suite de l'analyse de l'Apocalypse, du chapitre IV jusqu'au chapitre XX.

2. Ensuite il eut plusieurs visions qui regardent l'état général de l'Eglise répandue dans l'Empire romain. Il représente ce qui y devait arriver dans les siècles suivants. On y voit les persécutions qu'elle devait souffrir, soit de la part des Juifs et des hérétiques, soit de la part de sept empereurs romains, Dioclétien, Maximien, Hercule, Galère, Maximin, Sévère, Maxence et Licinius; de l'autre, la victoire qu'elle devait remporter sur ces deux sortes d'ennemis, et la vengeance que Jésus-Christ exercerait un jour contre ceux qui l'avaient persécutée. Après cela saint Jean décrit ce qui doit arriver à la fin du monde, et la souveraine félicité des bienheureux dans le ciel, après la résurrection générale. Tout cela lui

Chap. XX, XXI et XXII.

[1] *Ego Joannes... fui in insula, quæ appellatur Pathmos, propter Verbum Dei et testimonium Jesu. Fui in spiritu in Dominica die, et audivi,* etc. Apocalyps. I, 10. — [2] C'était la quatre-vingt-seizième de Jésus-Christ, selon l'ère vulgaire.

fut représenté sous des figures pompeuses et sous des images magnifiques, également propres à inspirer du respect et de la frayeur. Le recueil de toutes ces visions prophétiques est intitulé : *Apocalypse*, nom qui, en grec, signifie *révélation*. Saint Jean dit à la fin : « Je déclare à tous ceux qui entendront les paroles de cette prophétie, que, si quelqu'un y ajoute quelque chose, Dieu le frappera des plaies qui sont écrites dans ce livre ; et que, si quelqu'un retranche quelque chose des paroles du livre de cette prophétie, Dieu l'effacera du livre de vie, l'exclura de la ville sainte, et ne lui donnera part à rien de ce qui est écrit dans ce livre. » Précaution qui n'était pas inutile dans ces premiers temps, où les hérétiques ne se faisaient aucun scrupule d'altérer les divines Ecritures, en y ajoutant ou en retranchant ce qu'ils jugeaient à propos, pour appuyer leurs erreurs, ou pour affaiblir les vérités qui leur étaient contraires. Les menaces de ce saint apôtre pouvaient aussi regarder les copistes, pour les obliger à transcrire soigneusement et religieusement ce livre, soit à cause de l'importance des prédictions qu'il renferme, soit parce qu'il était très-facile d'en ôter ou d'y ajouter quelque chose, sans que l'on s'en aperçût.

Jugements que l'on a portés de l'Apocalypse.

3. On convient communément que l'Apocalypse a été écrite en grec, et le texte même en est une preuve. Dieu y dit en plus d'un endroit : Je suis l'alpha et l'oméga ; ce qui ne pourrait s'entendre en hébreu, l'oméga n'étant pas la dernière lettre. Cet ouvrage a mérité les éloges des plus grands hommes de l'Eglise. Saint Denis d'Alexandrie disait qu'il n'était pas moins admirable qu'obscur [1] : « Car encore, ajoutait-il, que je n'en entende pas les paroles, je crois néanmoins qu'il n'y en a aucune qui ne renferme de grands sens sous leur obscurité et leur profondeur, et que, si je ne les entends pas, c'est que je ne suis pas capable de les entendre. Je ne me rends point juge de ces vérités, et je ne les mesure point par la petitesse de mon esprit ; mais, donnant plus à la foi qu'à la raison, je les crois si élevées au-dessus de moi, qu'il ne m'est pas possible d'y atteindre. Ainsi je ne les estime pas moins lors même que je ne les puis comprendre ; mais, au contraire, je les révère d'autant plus que je ne les comprends pas. » Saint Jérôme n'en parle pas avec moins d'estime [2] : « L'Apocalypse de saint Jean, dit ce Père, renferme autant de mystères que de paroles, et c'est encore, dit-il, parler trop faiblement d'un livre qui est au-dessus de toutes louanges et dont chaque mot contient des sens et des merveilles sans nombre, si nous sommes capables de les y trouver. » Les plus judicieux d'entre les critiques des derniers siècles en ont porté à peu près le même jugement. Selon eux, malgré les [3] profondeurs de ce divin livre, on y ressent, en le lisant, une impression si douce et tout ensemble si magnifique de la majesté de Dieu ; il y paraît des idées si hautes du mystère de Jésus-Christ, une si vive reconnaissance du peuple qu'il a racheté par son sang ; de si nobles images de ses victoires et de son règne, avec des chants si merveilleux, qu'il y a de quoi ravir le ciel et la terre. Toutes les beautés [4] de l'Ecriture sont ramassés dans ce livre. Tout ce qu'il y a de plus touchant et de plus vif, de plus majestueux dans la loi et dans les prophètes, y reçoit un nouvel éclat, et repasse devant nos yeux pour nous remplir de consolations et des grâces de tous les siècles. Il n'y eut [5] jamais d'ouvrages écrits avec plus d'art et de beauté ; tout y est pesé et mis en sa place dans la dernière justesse. Toutes les [6] descriptions en sont grandes, sublimes et exprimées en termes pathétiques. La narration en est simple et naturelle, mais en même temps grande et élevée ; les expressions en sont nobles et magnifiques, les faits [7] noblement enveloppés sous des figures naïves et expressives ; le récit y est soutenu, vif et bien varié. Si ce livre a [8] quelque obscurité, elle n'est point dans les termes, mais dans les choses, et quand [9] on a une fois saisi le fil de l'histoire à laquelle il fait allusion, il vous semble lire une histoire écrite en figures, ou embellie par les ornements de la poésie.

On a douté que l'apôtre saint Jean en fût l'auteur.

4. Mais, quelque grandes que soient les beautés de cet ouvrage, il s'est néanmoins trouvé des auteurs, même catholiques, et dans les premiers siècles de l'Eglise, qui l'ont absolument rejeté , comme un livre où il n'y avait ni sens ni raisonnement. Ils ont dit, de plus, que l'inscription en était fausse, que saint Jean n'en était point l'auteur, ni aucun

[1] Dionys. Alexand., apud Euseb., lib. VII, cap. 25. — [2] Hieronym., *Epist. ad Paulin.* — [3] Bossuet, *Préface sur l'Apocalypse*, pag. 4. — [4] Ibid., pag. 5. — [5] Henricus Morus, *Vision. Apocalyps.*; lib. V, cap. 15, in *Synops. critic.*, pag. 1661. — [6] Dupin, *sur l'Apocalypse*, pag. 253 et 254. — [7] Calmet, *Préface sur l'Apocalypse*, pag. 386 et 387. — [8] Dupin, ubi supra. — [9] Calmet, ubi supra. — [10] Dionys., apud Euseb., lib. VII, cap. 25.

des apôtres, ni des saints écrivains ecclésiastiques, mais qu'il était de Cérinthe, qui, s'étant fait chef d'une secte, avait pris le nom de Jean, pour autoriser ses [1] rêveries. Saint Denis d'Alexandrie [2], de qui nous apprenons toutes ces circonstances, ne doutait pas, à la vérité, que l'Apocalypse ne fût l'ouvrage d'un homme saint et inspiré de Dieu, qui portait le nom de Jean; il le cite même quelquefois comme un livre de l'Ecriture; mais il avait peine à croire qu'il fût de saint Jean, fils de Zébédée et auteur de l'Evangile selon saint Jean, et d'une des Epîtres canoniques. Ses raisons étaient,—1° que saint Jean l'Evangéliste ne met point son nom dans ses ouvrages, et qu'il parle toujours de soi en troisième personne, tandis que l'auteur de l'Apocalypse y a mis son nom jusqu'à deux ou trois fois, et y parle de soi en première personne;—2° que l'Evangile et la première des Lettres de l'apôtre saint Jean commencent de la même manière; que l'on y trouve les mêmes pensées énoncées presque en mêmes termes; que l'on y remarque le même style, le même caractère d'esprit; au lieu que l'Apocalypse commence d'une manière toute différente, que son style n'a rien de commun avec celui de l'Evangile et de l'Epître de saint Jean, qu'il n'a pas la même pureté, qu'il est moins grec, qu'il y a quelquefois des expressions barbares, et d'autres qui sont même contraires aux règles de la grammaire. C'est pour cela que ce grand évêque croyait que l'Apocalypse pouvait plutôt être d'un autre saint Jean, dont le sépulcre était à Ephèse, aussi bien que celui de saint Jean l'Evangéliste. Cette difficulté n'était pas encore terminée au IV[e] siècle de l'Église. Non-seulement les aloges [3], sorte d'ariens dont parle saint Epiphane, mais encore plusieurs Grecs [4] orthodoxes ne recevaient point l'Apocalypse au nombre des divines Ecritures, ce qu'ils n'eussent pas manqué de faire s'ils eussent cru que l'apôtre saint Jean en fût auteur. Aussi saint Epiphane, qui vivait dans ce siècle-là, n'ose pas condamner ceux qui rejetaient ce livre, quoiqu'il le reçût lui-même pour canonique; et il ne se trouve point dans les catalogues des divines Ecritures qui furent dressés, dans le même siècle, par les soins des Pères du concile de Laodicée, par saint Cyrille de Jérusalem, et par saint Grégoire de Nazianze. Mais, peu de temps après, les Grecs ayant consulté la tradition des autres Eglises sur ce point, l'Apocalypse fut reçue pour canonique, d'un consentement unanime de toute l'Église.

Preuves qu'elle est de saint Jean l'Evangéliste, et qu'elle est canonique.

5. Il y a même sujet de s'étonner que les Grecs aient formé quelques doutes sur ce sujet et qu'ils en soient venus jusqu'à nier non-seulement la canonicité de ce livre, mais encore à le rejeter absolument, comme n'étant d'aucun auteur orthodoxe, puisque nous voyons que les plus anciens de leurs écrivains en avaient marqué clairement et l'au-

[1] Il semble que l'on n'ait attribué l'Apocalypse de saint Jean à Cérinthe, que parce que cet hérésiarque avait aussi écrit une Apocalypse semblable en quelque chose à celle de saint Jean, mais qui était un autre livre. Théodoret le dit expressément : *Idem etiam Cerinthus revelationes quasdam confinxit, quasi eas esset contemplatus, et minarum quarumdam doctrinas composuit, et regnum Domini terrenum fore dixit, esumque et potum somniavit, et voluptates sibi finxit, et nuptias et sacrificia, et dies festos qui Jerosolymis celebrentur, atque hæc mille annorum spatio complenda, tamdiu enim duraturum Domini regnum putabat.* Théodoret, lib. II *Hæret. Fabul.*, cap. 3. En quoi il est conforme à Eusèbe, lib. III *Hist.*, cap. 28, selon la version de M. Valois. — [2] Dionys., apud Euseb., lib. II *Hist.*, cap. 25.

[3] Une des choses que les aloges objectaient à l'Apocalypse, c'est qu'elle est adressée à l'Église de Thyatire, qui n'existait plus. Mais, quoique cette Eglise ne fût plus de leur temps, il ne s'ensuivait pas qu'elle n'eût point été du temps de saint Jean. Elle subsista même plusieurs années depuis la mort de cet apôtre, car on voit, par la persécution de Dèce, que saint Carpe, qui souffrit le martyre en 250 ou 251, était évêque de Thyatire. Et saint Epiphane, *Hæres.* 51. num. 33, reproche aux montanistes d'avoir perverti l'Eglise catholique qui était à Thyatire.

[4] *Quod si Epistolam ad Hebræos Latinorum consuetudo non recipit inter scripturas canonicas, nec Græcorum quidem Ecclesiæ Apocalypsim Joannis eadem libertate suscipiunt, et tamen nos utramque suscipimus : nequaquam hujus temporis consuetudinem, sed veterum scriptorum auctoritatem sequentes, qui plerumque utriusque abutuntur testimoniis, non ut interdum de apocryphis facere solent, quippe qui et gentilium litterarum raro utuntur exemplis, sed quasi canonicis et ecclesiasticis.* Hieronym., *Epist. ad Dardan.*, tom. II op., pag. 608. Saint Grégoire de Nysse, tom. I, pag. 876, cite l'apôtre saint Jean ἐν ἀποκρύφοις: mais cela ne marque point que ce saint crût l'Apocalypse apocryphe; car on voit qu'il prend le mot ἀποκρύφος dans sa signification originaire, qui marque une chose cachée et mystérieuse. Voici son passage, qui prouve en même temps qu'il reconnaissait l'apôtre saint Jean pour auteur de l'Apocalypse : *Joannem Evangelistam audivi hujusmodi homines ænigmatica oratione in apocryphis alloquentem : cum oporteret exacte fervere quidem omnino spiritu, frigere autem peccato.* Utinam esses, *inquit*, frigidus aut calidus, etc. Apocalyp. III, 15; Gregor. Nyssen., *orat. in suam ordinationem.*

torité et l'auteur. Saint Justin [1] dit nettement que l'Apocalypse est de saint Jean, un des douze Apôtres de Jésus-Christ. Saint [2] Irénée l'attribue à saint Jean, disciple du Sauveur, lequel avait reposé sur sa poitrine dans la cène. Saint [3] Hippolyte [4], Origène [5], Eusèbe, saint [6] Epiphane, saint [7] Basile et saint Grégoire [8] de Nysse témoignent aussi qu'elle est de l'apôtre saint Jean; en sorte qu'on ne peut douter qu'ils ne l'aient reçue au nombre des divines Ecritures. Or, le témoignage de ces anciens, dont quelques-uns avaient vu ou avaient été les disciples des Apôtres, est sans doute [9] préférable, en ce point, au jugement qu'ont porté de ce livre quelques écrivains postérieurs, qui ne paraissent avoir eu d'autres raisons de le rejeter que parce qu'ils ne l'entendaient pas. Les contradictions que l'Apocalypse a souffertes, dans les IIIe et IVe siècles, sont des espèces de nuages qui ne l'ont obscurcie que pour un temps, et seulement dans quelques Eglises particulières, mais qui n'ont point empêché qu'enfin toutes les Eglises du monde ne se soient réunies à révérer ce livre comme l'ouvrage du Saint-Esprit. Il est inutile d'ajouter aux témoignages des Pères grecs ceux des écrivains de l'Eglise latine. On convient que, quoique [10] quelques-uns d'entre eux aient cité l'Apocalypse sans en nommer l'auteur, le plus grand nombre l'a attribuée [11] nommément à l'apôtre saint Jean, et que tous l'ont

[1] *Et vir apud nos quidam, cui nomen erat Joannes, e duodecim Apostolis Christi unus, in ea quæ illi exhibita est revelatione, Christi fideles annos mille Hierosolymis peracturos esse prædicit.* Justin., in *Dialog. cum Tryph.*, page 308.

[2] *Sed et Joannes Domini discipulus in Apocalypsi sacerdotalem et gloriosum regni ejus videns adventum :* Conversus sum, *inquit*, videre vocem quæ loquebatur mecum, etc. Apocalyps. I, 12 et seq... *Joanne vero non sustinente visionem*; cecidi enim, *inquit*, ad pedes ejus quasi mortuus... *et vivificans eum Verbum et admonens, quoniam ipse est in cujus pectore recumbebat ad cœnam interrogans quis esset qui inciperet eum tradere, dicebat :* Ego sum primus et ego novissimus, etc. Apocalyps. I, 17; Iren., lib. V *adv. Hæreses*, cap. 20. Voyez aussi ce que le même Père en dit, apud Euseb., lib. V *Hist.*, cap. 8.

[3] *Hæc quidem tibi Esaias vaticinatur, videamus num et Joannes similia locutus sit : Hic enim cum in Pathmo insula versaretur, videt Apocalypsim qua detecta horrenda mysteria, eaque narrans alios affatim docet. Dic, quæso, beate Joannes, apostole et Domini discipule, quidnam audisti et vidisti de Babylone? Expergiscere et loquere; nam et hæc te in exilium relegavit.* Et venit unus de septem angelis qui habebant septem phialas, etc. Apocalyps. XVII, 1; S. Hippolyt., *de Antichristo*, num. 35 et 36, pag. 17 et 18, édit. Fabric.

[4] *Jam vero quid dicendum est de eo qui in sinu Christi recubuit, Joanne? Qui quidem reliquit unum Evangelium, tametsi fateatur tot se libros scribere potuisse, quot nec orbis ipse terrarum posset continere. Scripsit præterea revelationem, jussus silere, nec septem tonitruum voces præscribere.* Origen., apud Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 25. Vide et hom. 7 *in Josue*; et *Præfat. in Evangel. Joannis.*

[5] *Secundus post Neronem Domitianus christianos persequitur, et sub eo apostolus Joannes in Pathmum insulam relegatus Apocalypsim vidit quam Irenæus interpretatur.* Euseb., in *Chronico*, ad an. 14 Domitiani.

[6] *Postquam igitur cum apostolo Paulo apostolus æque Joannes in Apocalypsi adeo mirifice consentit, quid quod ab illis posset opponi?* Epiphan., *Hæres.* 51, num. 32 et 33.

[7] *Sed ipse nobis Evangelista in alio sermone hujus verbi erat significatum ostendit dicens :* Qui est et qui erat, omnipotens. Apocalyps. IV, 8; Basilius, lib. II *advers. Eunomium.* — [8] Gregor. Nyssen., ubi supra.

[9] Quoique saint Jérôme sût que, de son temps, les Églises grecques ne recevaient point l'Apocalypse au nombre des livres sacrés, il ne laisse pas de soutenir qu'on doit l'y recevoir, parce que les anciens l'avaient reçue pour canonique, et que c'est à leur témoignage, et non à celui des écrivains postérieurs, qu'il faut s'en rapporter : *Quod si Epistolam ad Hebræos Latinorum consuetudo non recipit inter scripturas canonicas, nec Græcorum quidem Ecclesiæ Apocalypsim Joannis eadem libertate suscipiunt, et tamen nos utramque suscipimus ; nequaquam hujus temporis consuetudinem, sed veterum scriptorum auctoritatem sequentes, qui plerumque utriusque abutantur testimoniis... quasi canonicis et ecclesiasticis.* Hieronym., *Epist. ad Dardanum.*

[10] Cyprian., *Epist.* 63 et *Epist.* 26. Firmicus Maternus, lib. *de Err. prof. relig.*, cap. 20, tom. IV *Bibliot. Pat.*, pag. 98; Pacian., *Epist.* 1, tom. III *Bibliot. Pat.*, pag. 52.

[11] *Adhibeo super hæc ipsarum doctrinarum recognitionem, quæ tunc sub Apostolis fuerunt ab iisdem Apostolis et demonstratæ et dejeratæ... Joannes in Apocalypsi idolothyta edentes, et stupra committentes jubetur castigare... at in epistola eos maxime Antichristos vocat, qui Christum negarent in carne venisse, et qui non putarent Jesum esse Filium Dei.* Tertull., lib. *de Præscript.*, cap. 33, et *Scorpiac.*, cap. 12, et lib. III *cont. Marcion.*, cap. 14, et Victorin. Petav., tom. I *Bibliot. Pat.*, pag. 576; Hilar., lib. VI *de Trinit.*; Ambros., in *Symbol.*, cap. 27. Paulin., *Epist.* 24. *Joannes et Apostolus et Evangelista et Propheta. Apostolus, quia scripsit ad Ecclesias ut magister; Evangelista, quia librum Evangelii condidit, quod excepto Matthæo alii ex duodecim Apostoli non fecerunt; Propheta, vidit enim in Pathmos insula in qua fuerat a Domitiano principe ad Domini martyrium relegatus, Apocalypsim infinita futurorum mysteria continentem.* Hieronym., lib. *1 adv. Jovinian.*, cap. 14, et in *Catalog.*, cap. 9, et *in cap.* XXXIII Ezechiel.; Augustin., tract. 13 et 36 *in Evang. Joann. Interjecto deinde tempore Domitianus, Vespasiani filius, persecutus est Christianos : quo tempore Joannem Apostolum atque Evangelistam in Pathmum insulam relegavit, ubi ille arcanis sibi mysteriis revelatis librum sacræ Apoca-*

reçue unanimement pour canonique. Caïus, prêtre de l'Eglise de Rome, est le seul que l'on accuse d'avoir fait naître quelque doute sur ce sujet; encore n'est-il pas bien certain si c'est l'Apocalypse de saint Jean qu'il rejetait; il paraît, au contraire, que c'était celle de Cérinthe, qui, comme nous l'avons déjà remarqué, en avait composé une à l'imitation de celle de saint Jean. Mais il ne faut pas oublier de remarquer ici que, quand nous n'aurions pas, dans les écrits des Pères, une preuve invincible que saint Jean est l'auteur de l'Apocalypse, ce livre seul suffirait pour nous en convaincre. En effet, cet apôtre s'y désigne en plus d'un endroit par des traits si ressemblants, qu'ils ne conviennent qu'à lui seul [1] : « Moi Jean ai été dans l'île de Pathmos, pour la parole de Dieu et pour le témoignage de Jésus. » Quel autre Jean que l'Evangéliste a été relégué dans l'île de Pathmos, pour la parole de Dieu? Il dit aussi « qu'il a [2] rendu témoignage à la parole de Dieu et à Jésus-Christ de tout ce qu'il a vu. » N'est-ce pas l'ordinaire de cet apôtre, d'avertir qu'il écrit de Jésus-Christ ce qu'il en a vu? « Nous [3] avons vu, dit-il, sa gloire. » Et encore : « Celui [4] qui l'a vu en a rendu témoignage. » Et ailleurs : « Ce [5] que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons considéré attentivement, et que nous avons touché de nos mains, touchant la parole de vie, c'est ce que nous vous annonçons. » On remarque encore qu'il y désigne souvent Jésus-Christ sous le nom d'*Agneau* [6] et de [7] *Verbe*, termes sous lesquels il est aussi représenté dans l'Evangile de saint Jean. Enfin l'auteur de ce livre y parle comme chef et apôtre des Eglises d'Asie; qualités qui ne se sont rencontrées dans aucun autre que dans saint Jean l'Evangéliste.

Solution des raisons de saint Denis d'Alexandrie.

6. Quant aux raisons que saint Denis d'Alexandrie avait de douter que l'Apocalypse fût de l'apôtre saint Jean, elles ne sont point sans réplique. Car 1°, quoique saint Jean n'ait pas mis son nom à son Evangile ni à ses Lettres, il ne s'ensuit pas qu'il ne l'ait pas mis à l'Apocalypse. Il avait une raison particulière de le mettre à la tête de cet ouvrage prophétique, pour imiter en cela, comme dans tout le reste de son livre, les prophètes qui ont mis leur nom au commencement et dans le corps de leurs prophéties; — 2° s'il y a quelque différence de style entre l'Apocalypse et les autres écrits de saint Jean, elle vient de la diversité de la matière. Car autre est la manière d'écrire une lettre, autre est le style d'une vision prophétique. D'ailleurs, la chaleur de l'esprit de Dieu qui le pressait d'écrire promptement ce qu'il avait vu, ne lui permettait peut-être pas de songer à une pureté de langage que l'on trouve dans les ouvrages qu'il a composés avec plus de loisir.

lypsis, quæ quidem a plerisque aut stulte, aut impie non recipitur, conscriptum edidit. Sulpitius Sever., lib. II *Hist.*, pag. 147. Voyez aussi les Catalogues des Écritures dressés au troisième concile de Carthage, *can.* 47, par Innocent I, *Epist. ad Exuper.*; par Rufin., in *Exposit. Symbol. ad Laurent.*; par le pape Gelase, in *Concil. Rom.*, an. 494; par saint Augustin, lib. II *de Doct. christ.*, cap. 8, etc.

[1] Apocalyps. I, 9. — [2] Apocalyps. I, 2. — [3] Joan. I, 14. — [4] Ibid. XIX, 35. — [5] I Joan. I, 1. — [6] Apocalyps. V, 6, 8 et 12. — [7] Apocalyps. XIX, 13. Voyez Joan. I, et I Joan. V.

LIVRE TROISIÈME.

DES LIVRES APOCRYPHES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT.

Ce que c'est que livre apocryphe.

Sous le nom de livres apocryphes [1] de l'Ancien et du Nouveau Testament, on comprend ordinairement ceux qui ne se trouvent pas insérés dans le canon des divines Ecritures. Ces livres sont de deux sortes. Les uns ne contiennent rien que de pieux et d'utile, en sorte qu'on peut les lire avec édification; tels sont le livre III des Machabées, l'oraison de Manassès, roi de Juda, la lettre de Jésus-Christ à Abgar, et celle qui porte le nom de saint Barnabé. Les autres sont remplis d'histoires fabuleuses, d'erreurs et de mensonges, ou entièrement corrompus par les hérétiques. Nous mettons de ce nombre le Testament des douze Patriarches, le livre d'Hénoch, les prophéties d'Heldam et de Modal, l'Evangile de l'enfance de Jésus, les Actes de saint Jean l'Evangéliste, l'Apocalypse de saint Paul et plusieurs autres écrits semblables. La connaissance des livres apocryphes de ce dernier genre ne pouvant être de grande utilité, je me contenterai d'en parler fort superficiellement, sans répéter ce que j'ai déjà dit du livre de l'Assomption de Moïse et de quelques autres de cette nature, faussement attribués à plusieurs des écrivains sacrés, dont les vrais ouvrages subsistent encore aujourd'hui. Je traiterai des premiers avec plus d'étendue, et j'entrerai dans le détail de ce qu'ils renferment d'utile et d'édifiant.

CHAPITRE PREMIER.

Des livres apocryphes de l'Ancien Testament.

ARTICLE I.

DES LIVRES FAUSSEMENT ATTRIBUÉS A ADAM, A ÈVE ET A ABEL.

Adam et Ève n'ont rien écrit.

1. Il ne paraît, par aucun endroit de l'Ecriture, que nos premiers pères se soient appliqués à nous transmettre par écrit les connaissances qu'ils avaient reçues de Dieu, ni qu'ils aient écrit l'histoire de leur temps. En tout cas, leurs écrits, s'ils en ont laissé, ne sont pas venus jusqu'à nous, et on n'en peut produire aucun auquel les anciens aient rendu témoignage et qui ait passé constamment pour leur œuvre. On n'a pas laissé, dans la suite des siècles, de mettre leurs noms à la tête de plusieurs écrits, et de leur attribuer quantité de mauvaises pièces que nous ne connaissons plus que par les titres et par quelques fragments qui nous en restent.

Livre [illegible]

2. Plusieurs ont [2] avancé, mais sans en

[1] Le nom d'*apocryphe*, dans son sens propre et naturel, signifie *caché* et *secret*; mais, dans l'usage ordinaire, ce terme a une signification plus étendue, et on s'en sert pour marquer les ouvrages dont les auteurs sont inconnus, incertains et auxquels on ne peut pas ajouter beaucoup de foi. Ce mot vient du grec ἀποκρύπτειν, qui veut dire *cacher*.

[2] Henricus Alstedius, in *Chronologiar.*, pag. 258; Lambecius, in *Prodromo histor. litterar.*, pag. 5.

attribués à Adam.

donner de preuves, qu'Adam avait inventé les lettres hébraïques, les points-voyelles et tous les arts [1] mécaniques et libéraux. L'auteur des [2] Préadamites lui attribue un commentaire sur les noms qu'il donna aux animaux, et c'est, dit-on, de ce [3] commentaire que Mercure Trismégiste et saint Thomas d'Aquin ont puisé plusieurs belles connaissances qu'ils ont répandues dans leurs livres sur la nature et les propriétés de l'être. On [4] dit aussi qu'Adam composa plusieurs ouvrages sur l'agriculture, et un livre intitulé : « De la Génération ou de la Généalogie d'Adam, » mis au rang des apocryphes par Gélase. Le même pape fait mention de l'*Apocalypse d'Adam* ; il paraît, par ce qu'en rapporte [5] saint Epiphane, que ce livre était de la façon des gnostiques. Gélase condamne encore comme apocryphe un livre *de la Pénitence d'Adam*. Je ne sais si cette pièce faisait partie de celle dont Georges [6] Syncelle rapporte un assez long fragment et qui avait pour titre : *La Vie d'Adam*.

[M. Renan a publié, en 1853, dans le *Journal Asiatique*, des fragments du livre gnostique intitulé : *Apocalypse d'Adam*, ou *Pénitence d'Adam*, ou *Testament d'Adam*, car l'éditeur est d'avis que c'est le même ouvrage qui est désigné par les anciens sous ces divers titres. Ce livre a joué un rôle important en Syrie, et on en trouve de longs extraits dans la Chronique de Denys de Thelmahar, ouvrage du VIIIe siècle, publié par Tulberg. Il a été porté de Syrie en Arménie et dans d'autres chrétientés de l'Asie et de l'Afrique. L'amalgame d'idées hétérogènes donne à un tel livre un intérêt particulier ; on y aperçoit, à travers les traditions bibliques et chrétiennes, l'empreinte des croyances de la Perse et l'affinité de bien des points avec les idées et les pratiques de la secte des sabéens, des mendaïtes ou chrétiens de saint Jean.]

Psaumes faussement attribués à Adam.

3. Les Juifs mettent le nom d'Adam à la tête du psaume XCI, qui commence par ces paroles : « Il est bon de louer le Seigneur. Nous en avons encore [7] deux autres qui portent aussi son nom, et qui sont l'ouvrage de quelque chrétien peu habile dans l'art de fabriquer. Le premier est une espèce de cantique que l'auteur suppose avoir été composé par Adam, dans le moment qui suivit la production d'Eve. Dans le second, Adam et Eve demandent à Dieu pardon de leurs fautes, et rendent grâces pour l'avoir obtenu. L'auteur termine ces deux psaumes ou cantiques par la doxologie ou glorification ordinaire des trois personnes de la sainte Trinité. Il y parle de la rédemption du genre humain par le Fils de Dieu, et donne à sa sainte Mère la qualité de médiatrice entre Dieu et les hommes.

Autres livres faussement attribués à Adam.

4. Masius [8] parle d'un livre de la création, que l'on disait avoir été composé par Adam. Les mahométans [9] enseignent qu'Adam avait reçu dix livres tombés du ciel. Les Arabes en [10] comptent vingt-deux, et ils disent que ces livres contenaient plusieurs lois, plusieurs promesses et plusieurs prédictions. Un autre livre, imprimé à Amsterdam sous le nom de *Sepher Raziel*, et qu'on dit avoir été donné à Adam par l'ange Raphaël, est, de l'aveu de ceux qui l'ont lu [11], un ramas de niaiseries, d'impostures et de mots extraordinaires, propres à séduire les simples. Les Chaldéens de Bassora, autrement appelés les chrétiens de saint Jean, en ont un [12] autre sous le nom d'Adam. Mais, comme il n'a pas encore été traduit du chaldéen, nous ne savons ce qu'il contient [13]. Nous parlerons ailleurs des colonnes que Godfrei [14] de Viterbe dit avoir été élevées par Adam, et sur lesquelles ce patriarche écrivit, à ce qu'on dit, les choses les plus mémorables de son temps. On attribue encore à notre premier père [15] un livre de la pierre philosophale.

Evangile et Prophéties faussement attribués à Eve.

5. Saint Epiphane [16] dit que les gnostiques avaient coutume de se servir d'un écrit qui avait pour titre l'*Evangile d'Eve*, dans lequel

[1] Suidas, *in Adam*. — [2] Isaac Peyrerius, lib. III *de Præadamit.*, cap. 3. — [3] Thomas de Torquemada, apud Kircherum, pag. 5. *Obelisci Pamphilii*. — [4] Maimonides, in *More Nevochim* III, 29, pag. 552. — [5] Epiphan., *Hæres*. 31, num. 8. — [6] Gregor. Syncell., in *Chronolog.*, pag. 5.

[7] Apud Euseb. Nierembergium., lib. II *de Origine sanctæ Scripturæ*, cap. 13, p. 46 ; et Fabric., tom. *Apocryph. Vet. Testam.*, pag. 21 et seq.

[8] Apud Salian., tom. I *Annal.* pag. 230. — [9] In *Compendio theolog. Muhameticæ*, ex versione Relandi, pag. 78. — [10] Hottinger, pag. 22 *Hist. oriental.* — [11] Cornel. Agrippa, lib. *de Vanitat. scientiarum*, cap. 45. — [12] Thévenot, tom. I *Collection. itinerum*.

[13] Norberg a publié, à la fin du siècle dernier, le livre d'Adam, conservé par les sabiens ou chrétiens de saint Jean. M. Dillmann a traduit récemment de l'éthiopien un opuscule qui a dû être tiré du même fond légendaire que ceux dont nous avons parlé ; le livre chrétien d'Adam. Guettingue, 1853, en allemand. (*L'éditeur*.)

[14] Gotfridus, in *Chronico*. — [15] Delrio, *Disquisit. magic.*, lib. I, cap. 5, quæst. 1. — [16] Epiphan., *Hæres*. 26, num. 2.

on lisait mille choses honteuses. Cet ouvrage était apparemment de leur façon. On cite aussi un livre intitulé : *Les*[1] *Prophéties d'Eve*, qu'on prétend avoir été écrit par l'ange Raziel, précepteur d'Adam.

Ecrits faussement attribués à Abel.

6. Nous savons peu de choses des écrits faussement attribués à Abel. On en cite un[2], dans lequel on prétend qu'il expliquait les vertus des planètes et de toutes les choses qui se trouvent dans le monde. Pour ce qui est de Caïn, nous ne connaissons aucun ouvrage sous son nom; mais on[3] le fait inventeur des poids et des mesures.

ARTICLE II.

DES ÉCRITS FAUSSEMENT ATTRIBUÉS A SETH, A ÉNOS, A HÉNOCH, A NOÉ, A SEM, A CHAM ET A CAÏNAN.

Ecrits faussement attribués à Seth.

1. Les Juifs[4] font honneur à Seth de l'invention des lettres hébraïques. On dit aussi[5] qu'il fixa le premier la révolution des années, des mois et des semaines, et qu'il donna un nom aux sept étoiles errantes, afin qu'on pût les distinguer. Josèphe[6] dit des enfants de Seth qu'ils érigèrent deux colonnes avant le déluge, l'une de briques, pour résister au feu, et l'autre de pierres, pour résister à l'eau, et que sur ces colonnes ils écrivirent leurs découvertes en fait d'astronomie. Il y a dans[7] la Bibliothèque impériale un manuscrit intitulé : *L'Astronomie donnée par un ange au patriarche Seth.* Michel[8] Glycas donne à cet ange le nom d'Uriel. Un ancien[9] auteur, dont les ouvrages se trouvent parmi ceux de saint Chrysostome, parle d'un certain livre qui portait le nom de Seth, et dans lequel il était fait mention de l'étoile qui devait apparaître aux mages après la naissance de Jésus-Christ, et des présents qu'ils lui firent. Il est incroyable combien d'autres livres on a supposés à ce saint patriarche. Les séthiens, au rapport de saint[10] Epiphane, lui en attribuaient sept, et les gnostiques[11] un grand nombre. Les mahométans assurent que Dieu envoya à Seth jusqu'à cinquante volumes, qui lui furent apportés du ciel. Les Arabes, les[12] Ethiopiens, les Samaritains prétendent aussi avoir plusieurs livres de ce saint homme. On parle[13] d'un livre de Seth conservé chez les Syriens, mais dont la lecture est défendue. Nous ne dirons rien de ce prétendu livre de[14] Seth trouvé à Tolède dans la concavité d'un rocher, sous le règne de Frédéric II. Ceux qui ont lu cette pièce conviennent que c'est sans aucune raison qu'on l'a intitulée du nom de Seth. Elle était, dit-on, écrite en hébreu, en grec et en latin, et il y était dit que, dans le troisième âge du monde, « le Fils de Dieu naîtrait de la vierge Marie, et qu'il souffrirait pour le salut des hommes. »

Ouvrages faussement attribués à Enos.

2. Génébrard[15] attribue quelques écrits à Enos, fils de Seth et père de Caïnan. Il dit qu'il écrivit *sur la religion, sur la manière de prier Dieu, et sur les cérémonies ;* mais on n'a aucune connaissance de ces prétendus ouvrages, et Génébrard ne cite aucun auteur ancien qui en ait fait mention. Ce qui a pu lui donner occasion de croire qu'Enos avait écrit sur la religion, c'est qu'il est dit dans la Genèse « qu'Enos[16] commença à invoquer le nom du Seigneur, » c'est-à-dire qu'il forma la manière publique et extérieure d'honorer Dieu.

Ouvrages faussement attribués à Hénoch.

3. Il y a bien plus de raisons de croire qu'Hénoch, fils de Jared, laissa par écrit les prophéties que Dieu lui avait révélées. C'est au moins ce qu'il est naturel de conclure de ces paroles de saint Jude[17] : « Hénoch, le septième après Adam, a aussi prophétisé » sur les hérétiques et les méchants, en disant : « Voici le Seigneur qui vient avec les milliers de ses saints, pour juger et condamner tous les impies de toutes les impiétés qu'ils ont commises et de tous les blasphèmes qu'ils ont prononcés contre Dieu. » Il est cependant très-possible que cette prophétie d'Hénoch se soit conservée par tradition, et que saint Jude l'ait apprise par ce canal. On peut dire encore que, le livre d'Hénoch étant perdu, cette partie en a été conservée dans un livre apocryphe qui, dès les premiers siècles de l'Eglise, porte le nom d'Hénoch, et que c'est de là que saint Jude, éclairé d'une lumière surnaturelle, en a tiré la prophétie qu'il cite sous le nom d'Hénoch. C'est aussi de cet ouvrage que les anciens[18] Pères, comme saint Justin, Clément

[1] Thomas Bangius, in *Celo Orientis*, pag. 108. — [2] Idem., ibid., pag. 123. — [3] Joseph., lib. I *Antiquit.*, cap. 2. — [4] Joseph., *Tzetzes Chiliad.* V *Hist.*, 26. — [5] Michael Glycas, pag. 121 *Annal.* — [6] Joseph., lib. I *Antiquit.*, cap. 2. — [7] Lambecius, lib. VII, pag. 261. — [8] Michael Glycas, pag. 121 *Annal.* — [9] Auctor. *Oper. imperfecti* in Matth., hom. 11. — [10] Epiphan., *hæres.* 39, num. 5.— [11] Epiphan., *hæres.* 26, num. 8. [12] Apud Fabricium, tom. *Apocryph. Vet. Testam.*, pag. 155. — [13] Ibid., pag. 156. — [14] Genebrard, in *Chronograph.*, pag. 10. — [15] Idem., ibid.— [16] Genes. IV, 26.— [17] Judæ XIV, 15.

[18] Justin., *Apolog.*, pag. 44; Irenæus, lib. IV, cap. 30; Tertull., *de Idololat.*, cap. 4 et 15, et lib. II *de Cultu*

d'Alexandrie, saint Irénée, Tertullien et Origène avaient puisé un sentiment qu'on voit dans leurs ouvrages, qui est qu'après que les hommes eurent commencé à se multiplier sur la terre, et qu'ils eurent engendré des filles, les anges s'allièrent aux filles des hommes et en eurent des enfants. Tertullien [1] parle de ce prétendu livre d'Hénoch avec beaucoup d'estime, et il ne tient pas à lui que l'on ne croie qu'il fut conservé par Noé, dans l'arche, pendant le déluge, ou que quelque descendant d'Hénoch l'écrivit de nouveau, après le déluge. Il ajoute que si les Juifs ne le reçoivent pas, on n'en doit rien conclure à son désavantage; que c'est apparemment parce qu'il parle trop en faveur de Jésus-Christ. Cependant l'Église a mis cet écrit au rang des apocryphes, et plusieurs Pères très-éclairés, comme [2] Origène, saint Jérôme et saint Augustin, en parlent comme d'un livre qui n'a par lui-même aucune autorité. Il est souvent cité dans le Testament des douze Patriarches, et Georges [3] Syncelle nous en a conservé d'assez longs fragments, qu'il dit être tirés du livre I d'Hénoch, ce qui fait voir qu'il y en avait plusieurs. Les Arabes en [4] comptent trente, sous son nom, et on lui fait honneur [5] aussi bien qu'à Adam et à Seth, d'avoir inventé les lettres hébraïques. Les Juifs se servent d'une formule d'excommunication dont ils font auteur [6] Hénoch, disant qu'elle a passé jusqu'à eux par une tradition certaine et incontestable.

Découverte et importance du livre d'Hénoch.

3. *bis*. [Le livre d'Hénoch, que l'on croyait perdu, a été retrouvé dans une traduction éthiopienne, et publié d'abord par Richard Lawrence, en Angleterre, puis en latin par Sfrœr, à Stuttgard, 1840. Au jugement du savant éditeur anglais, c'est l'ouvrage d'un Israélite qui vivait, peu de temps avant l'ère chrétienne, dans une région beaucoup plus septentrionale que la Palestine, probablement d'un descendant des dix tribus transférées en Assyrie. Les citations qui en sont faites dans le *Sohar* prouvent la grande autorité dont il a joui chez les Juifs et suffiraient, en l'absence du témoignage de saint Jude, pour démontrer qu'il ne peut être l'ouvrage d'un chrétien. Cependant on y trouve une mention expresse des trois personnes divines, la première nommée *Seigneur des esprits;* la seconde, *Seigneur élu*, et la troisième, désignée aussi par le nom de *Seigneur*, comme cette autre personne qui reposait sur les eaux au commencement du monde. Nul doute que le *Seigneur élu*, appelé aussi *Messie, fils de l'homme, fils de la femme*, etc., ne soit une personne divine, puisqu'elle a préexisté au monde, qu'elle reçoit les adorations des anges et la troisième personne lui est égale. — Ce fait est important dans la controverse contre les Juifs.

Ecrits faussement attribués à Noé.

4. On a aussi attribué quelques écrits à Noé. Il y a des Hébreux qui ont cru que Moïse citait un ouvrage composé par Noé, lorsqu'il dit [7]: « Voici les généalogies de Noé. » Et ailleurs [8]: Voici les généalogies des enfants de Noé. » On a imprimé [9] sous son nom une formule de prières qu'il récitait, à ce qu'on dit, tous les jours dans l'arche, et une espèce d'exhortation à ses descendants. Le faux Bérose lui attribue un livre *des Secrets des choses naturelles*, et les cabalistes soutiennent que ce livre fut dérobé à Noé par son fils Cham, et donné à Mizraïm. Guillaume Postel en parle dans un de ses ouvrages. Lambécius en cite un autre intitulé : « Méthode qui a été revélée au prophète Noé par l'ange du Seigneur, pour lui montrer seize figures propres à prédire l'avenir. » Mais on convient généralement que tous ces livres sont supposés et que l'on n'a aucune preuve certaine que Noé ait jamais rien écrit.

Ouvrages faussement attribués à Sem.

5. On n'en a pas davantage que les ouvrages qui portent le nom de Sem, soient effectivement de lui. On dit [10] qu'il enseigna la manière de compter les mois et les années, et

femin., cap. 10; Clemens Alexand., in *Eulog.*, p. 801 et 808, et lib. III *Pædagogi*, pag. 222; Origenes, lib. V *cont. Cels.*, pag. 267. — [1] Tertullian., lib. I *de Cultu femin.*, cap. 3.

[2] Origenes, ubi sup.; Hieronym., in *Catalogo*, cap. 4. *Quid Enoch, septimus ab Adam? Nonne etiam in canonica Epistola apostoli Judæ prophetasse prædicatur? Quorum scripta ut apud Judæos et apud nos ut in auctoritate non essent, nimia fecit antiquitas, propter quam videbantur habenda esse suspecta, ne proferrentur falsa pro veris. Nam et proferuntur quædam quæ ipsorum esse dicuntur ab eis qui pro suo sensu passim quod volunt credunt. Sed ea castitas canonis non recepit, non quod eorum hominum qui Deo placuerunt reprobetur auctoritas, sed quod ista esse non credantur ipsorum.* Augustin, lib. XVIII *de Civit. Dei*, cap. 38.

[3] Georg. Syncel., in *Chronograph.*, pag. 11. — [4] Apud Hottinger., lib. I *Hist. oriental.*, cap. 3. — [5] Honorius Augustodun., in *Chronic.*, lib. V, imag. mundi, pag. 317. — [6] Seldens., lib. IV *de Jur. nat. et gent.* 7. — [7] Genes. VI, 9. — [8] Genes. X, 1. — [9] Apud Fabric., tom. *Apocryph. Vet. Test.*, pag. 243 et seq.

[10] Scipio Sgambatus, lib. I *Archivor. Vet. Testam.*, pag. 165; et Fabric., tom. *Apocryph. Vet. Testam.*, pag. 288 et seq.

qu'il composa des livres sur ce sujet. On lui attribue encore plusieurs prophéties, l'invention de l'astronomie, l'établissement de plusieurs lois politiques, le psaume CIX et un livre de médecine qui se trouve manuscrit, en hébreu, dans la bibliothèque de l'électeur de Bavière.

A Cham et à Caïnan.

6. Un ancien hérétique, nommé Isidore [1], citait un recueil de prophéties sous le nom de Cham, fils de Noé. Cassien [2] l'accuse de s'être adonné à la magie, et paraît avoir cru que Cham avait gravé sur l'airain et sur les rochers les plus durs plusieurs préceptes de cet art. On le fait aussi auteur de plusieurs [3] livres de magie. Mais tout cela est très-incertain, aussi bien que le Commentaire [4] dans lequel on dit que Caïnan expliquait le cours des astres. On doit porter le même jugement du *Livre des géants*, que Caïnan, au rapport [5] de Georges Syncelle, trouva en se promenant dans un champ.

ARTICLE III.

DES OUVRAGES FAUSSEMENT ATTRIBUÉS A MELCHISÉDECH, A ABRAHAM, A ISAAC, A JACOB ET A QUELQUES AUTRES ANCIENS.

Ecrits faussement attribués à Abraham.

1. Les Hébreux attribuent le psaume CX à Melchisédech, qu'ils confondent la plupart avec Sem, fils de Noé. Nous ne dirons rien des fables ni des fictions dont ils ont embelli l'histoire de ce prince, de même que celle d'Abraham, à qui on attribue aussi quantité d'ouvrages: savoir un livre de la création, intitulé: *Gezirah* [6]; trois autres nommés par les mages de [7] Perse, *Zend, Pazend* et *Vostha*, dans lesquels sont compris tous les points de leur religion; un quatrième intitulé: *Abesta*, qui est l'explication ou commentaire des deux premiers; un autre à l'usage des Arabes, qu'ils nomment *Sepher*, c'est-à-dire livre; un de [8] l'astrologie; un autre de l'interprétation des songes; un de la magie [9], de ses différentes espèces et de ses effets; un [10] de l'idolâtrie; une apocalypse composée sous le nom de ce saint patriarche par les hérétiques nommés séthiens. Ce livre, au rapport de saint Epiphane [11], était rempli d'impiétés. L'auteur [12] de la Synopse, dans l'énumération qu'il fait des apocryphes de l'Ancien Testament, en met un sous le nom d'Abraham, sans dire de quoi il traitait. Nicéphore de Constantinople en omet aussi le titre; mais il dit [13] que cet ouvrage était composé de 130 versets. On attribue encore à Abraham des prières pour le matin, des psaumes, entre autres le LXXXVIIIe, qui a en tête le nom d'Héman; un testament [14] rempli d'histoires fabuleuses; des prières [15] contre les pies qui mangeaient les semences des terres des Chaldéens; un colloque [16] avec le mauvais riche dont il est parlé dans l'Evangile. Origène fait aussi mention d'un ouvrage apocryphe [17] d'Abraham, où deux anges, l'un de justice et l'autre d'iniquité, disputent sur la perte et la salut d'Abraham. On croit que le testament des trois patriarches, cité dans le [18] livre VI des Constitutions apostoliques, était attribué à Abraham, à Isaac et à Jacob.

Ecrits faussement attribués à Isaac, à Jacob, à Joseph et aux douze enfants de Jacob.

2. Il y a peu de choses sous le nom d'Isaac et celui de Jacob. Les Juifs attribuent [19] au premier les prières qu'ils ont coutume de réciter après midi, et au second celles qu'ils disent le soir. Les ébionites lisaient, sous le nom de Jacob, un livre intitulé: *L'Echelle de Jacob*, que saint [20] Epiphane dit avoir été rempli de bagatelles et de rêveries. Celui qui avait pour titre: *Le Testament de Jacob*, n'était pas, apparemment, plus digne de ce saint patriarche, puisque le pape Gélase le met au rang des apocryphes. C'est aussi sans fondement que quelques Juifs ont [21] attribué à Jacob les quinze psaumes graduels qui font partie de ceux que David a composés. Les cinq lettres de [22] Joseph à Pharaon et à ses conseillers ne sont pas plus authentiques et ne méritent aucune attention. Il en est de même du Testament des douze Patriarches ou des douze

[1] Clem. Alexand., lib. I *Stromat.*, pag. 642.

[2] Cassian., lib. VIII, *Collat.* 21, et Petrus Comestor, in *Histor. ecclesiast.*, lib. Genes., cap. 29.

[3] Sixtus Senens., lib. II *Bibliot. S.*, pag. 57, et pseudo Clemens, lib. IV *Recognit.*, cap. 27.

[4] Joël, in *Chronograph.*, sub initio.— [5] Georg. Syncell., in *Chronograph.*, pag. 80.— [6] Lambecius, lib. I *Prodromi hist. litterar.*, pag. 52. — [7] Herbelotus, in *Bibliot. orient.*, pag. 11, 16. — [8] Apud Fabric., tom. *Apocryph. Vet. Testam.*, pag. 380.

[9] Wulferus, in *Animadvers. ad Salomonis Zevi Theriacam judaicam*, pag. 70.

[10] Gemara codicis Thalmudici Avoda sacra, cap. 1. — [11] Epiphan., *Hæres.* 39, num. 5. — [12] Athanas., in *Synops.*, tom. II. — [13] Nicephor., in *Stichomet. chronico compendio subjecta.* — [14] Lamb., lib. VI, pag. 304. — [15] Apud Fabric., tom. *Apocryph. Vet. Testam.*, pag. 421. — [16] Ibid., pag. 425. — [17] Origen., hom. 35 *in Lucam.* — [18] Lib. VI *Constit apostolic.*, cap. 16. Voyez la note de Cotelier sur cet endroit.— [19] Sgambatus, lib. II *Archiv. Vet. Testam.*, pag. 197, 202. — [20] Epiphan., in *Panerio adv. hæres.*, lib. I, sect. 30. — [21] Bereschith Rabba, sect. 60. — [22] Apud Fabric., tom. *Apocryph. Vet. Testam.*, pag. 456 et seq.

enfants de Jacob. Cette pièce, quoique très-ancienne, puisqu'elle est citée par [1] Origène, n'en est pas meilleure. L'auteur, qui paraît avoir été un Juif converti à la foi de Jésus-Christ, introduit chacun des enfants de Jacob comme étant près de mourir, et leur fait prononcer, à l'imitation de leur père, des prophéties, des bénédictions sur leurs enfants, des conseils et des préceptes pour le réglement de leur vie. On lit [2] dans un manuscrit d'Angleterre que saint Jean Chrysostome traduisit cet ouvrage d'hébreu en grec; ce qui est difficile à croire, ce saint n'ayant jamais passé pour fort habile dans la langue hébraïque, et aucun des anciens ne lui ayant attribué cette traduction ; mais rien n'empêche qu'on ne croie, avec [3] Matthieu Pâris, que Robert, évêque de Lincoln, le traduisit de grec en latin. Origène [4] cite une prière ou oraison de Joseph, dans laquelle il était parlé des tables du ciel, où était écrit tout ce qui doit arriver aux hommes. On a encore supposé à ce saint patriarche [5] un colloque avec Asséneth, sa femme, fille de Putiphar; un autre avec la femme de Putiphar, et un livre de magie intitulé: *Le Miroir de Joseph*.

Ecrits faussement attribués à Heldam et Modal, à Balaam, à Jannès et Mambrès, à Marie, à Phinées, à Samuel, à Elie à Ananias, à Azarias et à Misaël.

3. Les anciens [6] citent quelquefois les livres d'Heldam et Modal, de [7] Balaam, de Jannès [8] et Mambrès, de [9] Marie, sœur de Moïse; mais ces ouvrages ne sont pas venus jusqu'à nous, non plus que le commentaire ou l'explication des noms sacrés, attribué à [10] Phinées, ni le livre de Samuel [11] touchant les droits de la puissance royale. Nous avons aussi perdu l'Apocalypse d'Elie, connue d'Origène [12] et de saint Jérôme; l'histoire générale [13] de tous les temps, que les rabbins lui attribuent, et sa lettre au roi Joram [14]; trois autres ouvrages également apocryphes, et intitulés: *Le Grand Ordre d'Elie, Le Petit Ordre d'Elie, La Caverne d'Elie*, et un livre *du Jeûne* [15], sous les noms d'Ananias, d'Azarias et de Misaël.

ARTICLE IV.

DE L'ORAISON DE MANASSÈS, ROI DE JUDA.

Oraison de Manassès. La véritable est perdue. Celle que nous avons est apocryphe.

1. Nous lisons dans le livre II des Paralipomènes que Manassès, roi de Juda, ayant été emmené chargé de chaînes à Babylone, et étant en prison réduit à une extrême misère, reconnut la grandeur de ses crimes, et que, s'adressant au Seigneur, il lui fit une prière qu'Hosaï, et ceux qui composèrent les annales des rois du Juda, eurent soin de mettre par écrit. Cette pièce ne subsiste plus; mais on en a supposé une autre, si belle et si édifiante, que quelques-uns ont prétendu que c'était la même dont il est parlé dans l'Ecriture. Ce qui prouve le contraire, c'est qu'elle n'est pas dans l'hébreu et qu'elle n'a jamais été ni dans le canon des Juifs ni dans celui de l'Eglise. Elle est néanmoins fort ancienne, et l'auteur des Constitutions apostoliques [16] l'y a insérée presque tout entière, comme la suite du verset 13 du chapitre XXXIII du livre II des Paralipomènes. On la trouve aussi dans quelques exemplaires grecs et latins, à la fin du même livre; et l'Eglise grecque l'a mise dans son Eucologe. Mais, dans nos Bibles ordinaires, on l'a placée après tous les livres canoniques avec les III[e] et IV[e] livres d'Esdras.

Ce que contient cette prière.

2. Dans cette prière, le roi Manassès s'accuse avec beaucoup d'humilité et de douleur des crimes et des abominations dont il s'était souillé en tant de manières, particulièrement en mettant l'idole du grand bois dans le temple du Seigneur et en faisant dresser des autels à tous les astres du ciel dans le parvis du temple. Il y reconnaît l'éternité des peines destinées aux pécheurs, et il y fait paraître sa confiance en la bonté de Dieu, qui accorde le pardon à ceux qui font pénitence de leurs fautes. Cette prière [17] est citée par quelques anciens comme étant de Manassès.

[1] Origen., hom. 15 *in Josue*. — [2] Apud Fabric., ubi sup., pag. 515. — [3] Matthæus Pâris., ad an. Christ. 1242.

[4] Origenes, tom. III *Comment. in Genes.*; apud Euseb., lib. VI *Præparat. Evang.*, cap. 11; et Origenes, in *Philocalia*, cap. 23.

[5] Apud Fabric., ubi sup., pag. 771 et seq. — [6] Hermas, lib. I *Vision.*, cap. 3. — [7] Origen., hom. 13 *in Num.* — [8] Idem, tract. 35 *in Matth.*, et Gelas., in *Decreto*. — [9] Georg. Syncel., in *Chronogr.*, pag. 248. — [10] Sgambatus, lib. II *Archiv. Vet. Testam.*, pag. 277. — [11] Ibid., pag. 281. — [12] Origen., hom. *in cap.* XXVII *Matth.*, et Hieronym., lib. XVII *in Isaiam*. — [13] Apud Fabric., ubi sup., pag. 1075. — [14] Sgambatus, ubi sup., pag. 330. — [15] Ibid., pag. 262. — [16] Lib. II *Constit. apostolic.*, cap. 22.

[17] Auctor *sermonis in publicanum*, tom. VI operum Chrysostomi; Antonius Monachus, lib. II *Melissæ*, serm. 94; Theodorus Studita, *sermone catechetico* 90; Theophanes Cerameus, *hom* 2 et 56; Damascen., in *Parallelis*, lib. II, cap. 45 et alii.

CHAPITRE II.

Des livres apocryphes du Nouveau Testament.

ARTICLE I.

DES ÉPÎTRES ATTRIBUÉES A JÉSUS-CHRIST ET A ABGAR, ET AUTRES ÉCRITS SUPPOSÉS A NOTRE-SEIGNEUR.

Lettres de Jésus-Christ à Abgar, et d'Abgar à Jésus-Christ

1. Eusèbe [1] raconte que la divinité de Jésus-Christ s'étant fait connaître à tous les hommes par les effets miraculeux de sa puissance, Abgar [2], roi de l'Osrhoënne et prince des nations au-delà de l'Euphrate, qui était consumé par une maladie incurable, lui écrivit pour le supplier d'avoir la bonté de le soulager. Cet historien ajoute que le Sauveur, au lieu d'aller trouver Abgar, lui fit l'honneur de lui écrire et de lui promettre de lui envoyer un de ses disciples, qui le guérirait et qui procurerait son salut et celui des siens. Il s'acquitta de sa promesse, continue Eusèbe; car, après sa résurrection et son ascension, Thomas, l'un des douze Apôtres, envoya Thaddée, l'un des soixante et dix disciples, prêcher l'Evangile à Edesse et accomplir la promesse du Sauveur. « La mémoire de ce miracle, dit encore cet auteur, s'est conservée dans les registres d'Edesse, qui contiennent les actes d'Abgar. J'en ai tiré sa lettre et la réponse du Sauveur, que j'ai traduites du syriaque. » Celle d'Abgar à Jésus-Christ était conçue en ces termes : « Abgar, roi d'Edesse, à Jésus Sauveur, qui est apparu à Jérusalem. J'ai appris les guérisons que vous faites sans le secours des herbes ni des remèdes, que vous rendez la vue aux aveugles, que vous faites marcher les boiteux, que vous guérissez la lèpre, que vous chassez les démons et les esprits immondes, que vous délivrez des maladies les plus invétérées, et que vous ressuscitez les morts. Ayant appris toutes ces choses, je me suis persuadé ou que vous étiez Dieu, ou Fils de Dieu, qui étiez descendu sur la terre pour y opérer ces merveilles. C'est pourquoi je vous écris pour vous supplier de me faire l'honneur de venir chez moi et de me guérir de la maladie dont je suis tourmenté. J'ai ouï dire que les Juifs murmurent contre vous et qu'ils vous tendent des piéges. J'ai une ville qui, bien que fort petite, ne laisse pas d'être assez propre, et qui suffira pour nous deux.» Voici la réponse que lui fit le Sauveur : « Vous êtes heureux, Abgar, d'avoir cru en moi sans m'avoir vu. Car il est écrit de moi que ceux qui m'auront vu, ne croiront pas, afin que ceux qui ne m'auront pas vu, croient et soient sauvés. A l'égard de la prière que vous me faites de vous aller trouver, il faut que j'accomplisse ce pourquoi j'ai été envoyé, et qu'après cela je retourne vers celui qui m'a envoyé. Lorsque j'y serai retourné, j'enverrai un de mes disciples qui vous guérira et qui vous donnera la vie, à vous et à tous les vôtres.»

Actes de la guérison et de la conversion d'Abgar.

2. Après ces deux Lettres suivait, dans les registres de la ville d'Edesse, une relation de la manière dont Abgar avait été guéri et avait embrassé la foi de Jésus-Christ. Cette relation ou ces actes portaient, en substance, qu'après que « Jésus-Christ fut monté au ciel, Judas, qui s'appelait aussi Thomas, envoya à Edesse Thaddée, apôtre et l'un des soixante-dix disciples, pour y prêcher l'Evangile; qu'il logea d'abord chez un particulier nommé Tobie, où il commença bientôt à se rendre célèbre par un grand nombre de miracles qu'il faisait au nom de Jésus-Christ; qu'Abgar en fut averti, et que, jugeant que c'était celui que le Sauveur lui avait promis, il dit à Tobie de le lui amener. Thaddée, étant venu au palais, dit au roi qu'il venait pour récompenser sa foi en Jésus, et lui promit qu'il obtiendrait ce qu'il désirait à proportion que cette foi croîtrait en lui. « J'ai tel-

[1] Euseb., lib. I *Hist.*, cap. 13.

[2] Le savant d'Herbelot dit que le roi d'Edesse fut appelé Abagar ou Abgar, parce qu'il était boiteux, et qu'ainsi on ne devait pas l'appeler Agbar, comme s'il dérivait de l'arabe Akbar, qui signifie grand; mais il est plus vraisemblable que tous ces rois prenaient le nom de grand Agbar, comme le dit Eusèbe, et que celui qui écrivit à Jésus-Christ, reçut le nom d'Abgar, au lieu d'Agbar, à cause de son infirmité, s'il faut en croire la tradition des Orientaux, confirmée par un portrait de Jésus-Christ encore existant, sur lequel est écrit le nom d'Abgar. (*L'éditeur.*)

lement cru en lui, répondit Abgar, que j'avais dessein d'attaquer à main armée les Juifs qui l'ont crucifié, si je n'en avais été détourné par l'appréhension de la puissance des Romains. » Puis, ayant ajouté qu'il croyait en Jésus-Christ et en son Père, Thaddée lui imposa les mains et le guérit à l'instant. « Cela arriva, disent ces Actes, en l'année trois cent quarantième. » [Parmi quatre manuscrits apportés d'Egypte par M. Pacho. et acquis en 1852 par la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, il s'en trouve un, sous le numéro 3, intitulé : *Livre des histoires des saints Pères;* il renferme en particulier l'*Enseignement de l'apôtre Adaï.* C'est un traité où l'on raconte la part prise par ce personnage à la conversion d'Abgar; il s'agit, selon les Syriens, d'Adée, un des LXXII disciples, et non de l'apôtre saint Jude, dit Thaddée, qui aurait prêché dans la Mésopotamie et dans les contrées voisines. Le titre plus détaillé de cette section est ainsi conçu : « Lettre du roi Abgar, fils du roi Manu, « quand il envoya cette lettre à Notre-Sei« gneur à Jérusalem, quand l'apôtre Adaï se « rendit auprès de lui à Urha-Cedesset; — « ce qu'il enseigna dans sa prédication de « l'Evangile; — ce qu'il ordonna et recom« manda, quand il sortit de ce monde, à « ceux qui avaient reçu de lui le sacerdoce. » Le manuscrit est du VIII[e] siècle. M. Bernard Dorn en prépare la publication, ainsi que celle des trois autres.]

Preuves de la supposition de ces lettres.

3. Ce sont là les pièces qu'Eusèbe dit avoir tirées des archives de la ville d'Edesse, et on l'en croit aisément sur sa parole. On ne doute pas non plus que saint Ephrem, diacre de la ville d'Edesse, qui vivait en même temps qu'Eusèbe, n'ait eu connaissance de ces Lettres, et qu'elles n'aient été vues de plusieurs écrivains postérieurs qui en ont parlé; mais il y a tout lieu de croire que ces auteurs se sont trompés et qu'ils nous ont donné pour vraies et authentiques des pièces fausses et supposées. C'est ce que plusieurs critiques ont déjà démontré. Nous ne ferons que fortifier leurs preuves. — 1° Les quatre saints Evangélistes qui se sont appliqués à nous donner l'histoire de la vie de Jésus-Christ, et qui ont remarqué avec soin les occasions où les personnes considérables s'étaient adressés à lui pour en obtenir des grâces, n'ont toutefois fait aucune mention de l'ambassade prétendue d'Abgar à Jésus-Christ; ils n'ont rien dit des lettres de ce prince à Jésus-Christ, ni de la réponse que lui fit le Sauveur. Il est vrai qu'ils n'ont pas mis par écrit tout ce que Jésus-Christ a fait; mais il semble qu'ils ne devaient pas oublier de parler de sa lettre à Abgar, si, effectivement, il lui en eût écrit une. — 2° On a peine à concevoir comment ces deux Lettres sont demeurées ensevelies dans l'oubli pendant trois siècles entiers, dans un temps où non-seulement les écrits des Apôtres, mais ceux encore que l'on fabriquait tous les jours sous leurs noms, se répandaient dans toute la terre. A qui persuadera-t-on qu'Abgar ait tenu si secrète la lettre qu'il écrivit à Jésus-Christ, et celle qu'il reçut de lui, qu'il ne les ait communiquées à personne et n'en ait donné aucune copie ? Rien ne pouvait lui faire plus d'honneur que de répandre dans le public une lettre de la part d'une personne qu'il reconnaissait pour Dieu et qui était déjà adorée comme tel dans plusieurs provinces. — 3° Quand ces Lettres parurent, au commencement du IV[e] siècle de l'Eglise, elles ne trouvèrent croyance presque auprès de personne. Saint Jérôme [1], qui les avait lues dans Eusèbe, ne les crut pas, apparemment, bien sincères, puisqu'au lieu d'en faire mention dans son *Traité des Hommes illustres*, comme a fait dans ces derniers temps M. Cave, il a soutenu, au contraire, que Jésus-Christ [2] n'avait rien écrit par lui-même. Saint Augustin savait aussi, par le récit du comte Darius, que, de son temps, il paraissait une lettre que l'on disait être de Jésus-Christ. Mais il faut bien que ce Père n'ait pas fait grand cas de cette prétendue lettre, puisque, dans la réponse qu'il fit à ce comte, il ne lui en dit rien; et, dans ses livres [3] contre Fauste, il en rejette une autre supposée aussi à Jésus-

[1] Hieronym., *Prolog. in Catalog.*

[2] *Salvator nullum volumen doctrinæ suæ proprium dereliquit, quod in plerisque apocryphorum deliramenta confingunt.* Hieronym., *in cap.* XLIV *Ezechiel.*

[3] *Si enim prolatæ fuerint aliquæ litteræ, quæ nullo alio narrante ipsius proprie Christi esse dicantur; unde fieri poterat ut, si vere ipsius essent, non legerentur, non acciperentur, non præcipuo culmine auctoritatis eminerent in ejus Ecclesia, quæ ab ipso per Apostolos succedentibus sibimet Episcopis usque ad hæc tempora propagata dilatatur..., quia et illæ litteræ, si proferrentur, utique considerandum erat a quibus proferrentur, si ab ipso; illis primitus sine dubio proferri potuerunt qui tunc eidem cohærebant et per illos etiam ad alios pervenire. Quod si factum esset per illas quas commemoravi præpositorum et*

Christ, par la même raison que nous rejetons celle à Abgar, qui est que, si le Sauveur l'eût effectivement écrite, les Apôtres et ceux qui leur ont succédé dans le ministère ecclésiastique en auraient sans doute eu connaissance et en auraient parlé dans leurs écrits. —4° Il y a plus, c'est que, dans le concile de Rome sous Gélase, on mit cette lettre au rang des écrits *apocryphes;* ce qu'assurément les Pères de ce concile n'auraient pas fait, s'ils n'avaient été pleinement persuadés de la supposition de cette pièce. Car, en cas de doute, ils auraient dû s'abstenir d'une censure si rigoureuse et attendre de plus grands éclaircissements, avant que de noter ainsi une lettre autorisée d'un nom si respectable. — 5° Dans la suite des temps, elle n'a pas eu un sort plus favorable, et on ne peut produire aucun Catalogue des livres saints dressé dans quelque concile, soit général, soit particulier, où cette prétendue lettre de Jésus-Christ ait eu place, elle qui devrait être reçue dans toute l'Eglise, non-seulement comme canonique, mais même comme la plus auguste partie de l'Ecriture. On répond à cette difficulté, en disant que l'Eglise n'ayant point reçu cette lettre par la voie ordinaire par laquelle elle a reçu l'Ecriture, c'est-à-dire que, ne l'ayant reçue que par une voie purement humaine, fondée sur l'autorité des archives de la ville d'Edesse, et non par le canal authentique et assuré de la tradition perpétuelle, venue de main en main depuis les Apôtres, elle n'a point dû la recevoir au rang des Ecritures canoniques et a pu, pour cette même raison, la traiter d'apocryphe, non comme fausse, mais comme n'étant pas suffisamment autorisée pour faire partie de l'Ecriture. Mais cette réponse, au lieu de satisfaire à la difficulté, la met au contraire dans toute sa force, sans la résoudre en aucune manière. Car, selon le principe de saint [1] Augustin, cette lettre n'étant pas venue à nous de main en main, depuis les Apôtres, c'est une marque assurée qu'elle n'a point Jésus-Christ pour auteur, parce que, si elle en était véritablement, ils n'auraient pas manqué de nous la transmettre, ainsi que les autres Ecritures du Nouveau Testament.

Preuves de la supposition de ces Actes.

4. Les Actes qu'Eusèbe a tirés des archives d'Edesse ne paraissent pas plus authentiques que les deux Lettres dont nous venons de parler.—1° On y donne [2] à Thomas le surnom de Judas, et à Thaddée la qualité d'apôtre. Or, Thomas ne fut jamais surnommé Judas, ni Thaddée du nombre des Apôtres; et, dans le temps que les douze Apôtres étaient encore en vie, on ne voit point que l'on ait communiqué leur qualité à leurs disciples, ni même à ceux du Sauveur. — 2° Il y est [3] dit que saint Thomas envoya Thaddée à Edesse, et que Thaddée alla d'abord chez un nommé Tobie, d'où il ne se rendit chez Abgar, que quand ce roi l'eut fait venir. Ce qui ne s'accorde point avec la lettre prétendue de Jésus-Christ à Abgar, selon laquelle le Sauveur devait envoyer lui-même un de ses disciples, avec ordre d'aller droit à la cour se présenter au prince, et non à Tobie, fils de Tobie.—3° On y [4] fait passer le petit roi d'Edesse pour un fanfaron et pour un héros de roman, qui, avec une poignée de troupes, forme le projet de faire la guerre aux Juifs, de miner Jérusalem et d'exterminer ses habitants. — 4° La date de ces Actes en fait voir évidemment la fausseté. Il y est dit que la conversion d'Abgar et de son royaume se fit par Thaddée l'an 340 [5] de l'ère des Edesséniens, qui, selon Eusèbe, était la même que celle des Séleucides, et qui commençait à la CXVII[e] olympiade. Or, cette année était précisément la 29 ou 30[e] de l'ère chrétienne, en laquelle Jésus-Christ, n'ayant pas encore commencé à prêcher, ne pouvait être connu d'Abgar [6].

5. Il est vrai que, selon la version de Ruffin, au lieu de 340, il faudrait lire dans Eusèbe 343, ce qui revient à l'an 33 de l'ère vulgaire, époque de la mort du Sauveur et de son ascension au ciel. Mais, quand cette leçon serait la véritable, ce dont on ne convient pas, l'époque qu'elle établit n'en serait pas moins fausse; car, s'il était vrai que Thaddée eût converti Abgar et tout son royaume, dès l'année de la mort de Jésus-Christ et peu de temps après son ascension, comme le dit

populorum successiones confirmatissima auctoritate clarescerent. Augustin., lib. XXVIII *cont. Faust.*, cap. 4.

[1] August., ubi sup. — [2] Apud Euseb., lib. I *Hist.*, cap. 13. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] Ibid.

[6] C'est cette année-là que Jésus-Christ commença ses prédications et ses miracles. Voyez la Chronologie de Jésus-Christ par M. Fortia d'Urban. Voyez Assémani., *Biblioth. orientalis*, au mot Abgar; il soutient l'authenticité des Lettres d'Abgar par des raisons très-fortes. Voyez M. Henrion, *Cours d'hist. ecclés.;* l'auteur y rapporte les différents récits des historiens et accepte l'authenticité des Lettres. (*L'éditeur.*)

Eusèbe, il serait donc vrai aussi que les Gentils sont entrés dans l'Eglise aussitôt après la mort de Notre-Seigneur. Cependant il est certain, par le livre [1] des Actes des Apôtres, que les païens ne commencèrent à se convertir à la foi que l'an 39 de Jésus-Christ, sous l'empire de Caligula. Saint Pierre [2] eut même besoin d'un miracle et d'une révélation particulière pour entreprendre ce grand ouvrage et pour aller prêcher à Corneille, que l'on regarde comme les prémices des Gentils. Cet apôtre aurait-il témoigné tant de répugnance, pour annoncer l'Evangile aux infidèles, s'il eût su que Thaddée le leur eût prêché six ans auparavant, et que Jésus-Christ même eût écrit de sa main à un de leurs rois? Les autres apôtres se seraient aussi bien gardés de trouver mauvais que saint Pierre eût exercé son ministère parmi les Gentils, puisqu'en cela, il n'aurait fait que suivre l'exemple de son Maître et de l'un des soixante-dix disciples.

Réponse à objection.

6. Mais, disent ceux qui soutiennent l'authenticité de ces Actes et des Lettres de Jésus-Christ et d'Abgar : Est-ce donc qu'Eusèbe, saint Ephrem, Théodore Studite, Grégoire II et plusieurs autres qui ont cité ces monuments, étaient des gens sans esprit, pour n'y pas remarquer toutes ces faussetés? A cela je [3] réponds, avec saint Augustin, que les auteurs canoniques sont les seuls à qui nous devions cette libre et heureuse servitude, de ne pas entrer dans le moindre doute qu'ils aient pu ni tromper ni se tromper; mais que, pour tous les autres auteurs, quelque saints et quelqu'éclairés qu'ils puissent être, on ne doit pas se faire une loi, en les lisant, de croire vrai ce qu'ils disent, sur cela seul qu'ils l'ont cru vrai. On fera voir, dans l'article d'Eusèbe, qu'il y a plusieurs pièces dans son *Histoire ecclésiastique*, dont l'autorité est fort douteuse et qu'il n'avait pas examinées avec assez de soin.

Autres écrits faussement attribués à Jésus-Christ.

7. Nous lisons dans les [4] Constitutions apostoliques que Simon et Cléobius, anciens hérétiques, composèrent plusieurs mauvais livres sous le nom de Jésus-Christ et des Apôtres; mais nous ne savons ce qu'ils contenaient. Saint Jérôme [5] en avait vu quelques-uns intitulés de ce nom sacré, et il ajoute qu'ils étaient rejetés comme apocryphes. Les priscillianistes montraient une hymne qu'ils disaient avoir été composée par Jésus-Christ, et qu'ils préféraient à toutes les Ecritures canoniques. Mais saint Augustin [6] leur fit voir que cette pièce ne méritait aucune attention et qu'elle avait été tirée de quelques ouvrages apocryphes. Le même Père montre encore [7] le ridicule de ceux qui supposèrent à Jésus-Christ des livres de magie adressés à saint Pierre et à saint Paul, comme à ses deux disciples bien-aimés. Car, dit ce saint Docteur, Jésus-Christ étant mort avant que saint Paul fût converti, il n'a pu lui adresser ses livres comme à un de ses disciples. Saint [8] Augustin nous apprend aussi que les manichéens s'autorisaient d'une prétendue lettre de Jésus-Christ. Ils avaient même [9] composé plusieurs volumes sous son nom pour appuyer leurs rêveries. Dans le VIII[e] siècle on vit paraître une troisième lettre [10] de Jésus-Christ. Adelbert, évêque dans les Gaules, et, selon toutes les apparences, auteur de cette mauvaise pièce, soutenait qu'elle était tombée du ciel dans la ville de Jérusalem. Il y a aussi une liturgie [11] qui porte le nom de Jésus-Christ; mais il ne paraît pas que celui qui l'a composée ait voulu la faire passer pour une pièce écrite par Jésus-Christ même.

Sentences faussement attribuées à Jésus-Christ.

8. Les anciens [12] nous ont conservé plusieurs sentences ou paroles attribuées à Jésus-Christ; mais ils les avaient tirées, pour la

[1] Act. x. — [2] Ibid.

[3] *Ego enim fateor charitati tuæ solis eis scripturarum libris, qui jam canonici appellantur, didici hunc timorem honoremque deferre, ut nullum eorum auctorem scribendo aliquid errasse firmissime credam; ac si aliquid in eis offendero litteris quod videatur contrarium veritati, nihil aliud quam vel mendosum esse codicem vel interpretem non assecutum esse quod dictum est; vel me minime intellexisse non ambigam. Alios autem ita lego ut quantalibet sanctitate, doctrinaque præpolleant. Non ideo verum putem quia ipsi ita senserunt, sed quia mihi vel per illos auctores canonicos, vel probabili ratione, quod a vero non abhorreat, persuadere potuerunt.* Augustin., *Epist.* 82 *ad Hieronym.*, num. 3.

[4] Lib. VI *Constit. apostol.*, cap. 16. — [5] Hieron., lib. XXIX *in cap.* XLIV *Ezechiel.* — [6] Augustin., *Epist.* 237. — [7] August., lib. I *de Consensu Evang.*, cap. 9 et 10. — [8] August., lib. XXVIII *cont. Faust.* — [9] S. Leo, serm. 4 *de Epiphan.* — [10] Tom. II *Capitular. reg. Franc.*, pag. 1396, et tom. I, pag. 715. — [11] Ludolphus, *Comment. ad histor. Æthiop.*, pag. 341 et seq.

[12] Voyez saint Barnabé, *Epist.*, num. 4; les *Constitutions apostoliques*, lib. II, cap. 36; Saint Clément Romain, *Epist.* II *ad Corinth.*, num. 4 et 5, 8 et 12; Clément d'Alexandrie, lib. III *Stromat.*, p. 465; les Homélies sous le nom de saint Clément, *hom.* 2, num. 51; Origenes, tom. XIX *in cap.* VIII *Joan.* 3, 20; saint Ignace martyr, *Epist. ad Smyrn.*, num. 3; apud Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 36; et Origenes, præfat. lib. *de Princip.*, saint Justin martyr, in *Dialog. cum Tryph.*, pag. 267; et saint Clément d'Alexand., lib. I *Stromat.*, pag. 346, 445 et 452.

plupart, des Evangiles apocryphes et autres écrits sans autorité. L'Eglise n'en reconnaît qu'une véritable, et à laquelle saint Paul rend témoignage dans le livre des Actes, lorsqu'il dit [1] : « Il faut se souvenir de ces paroles que le Seigneur Jésus a dites lui-même : Qu'il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir. »

ARTICLE II.

DES ÉVANGILES APOCRYPHES.

Liste des faux Evangiles.

1. Outre les quatre Evangiles reconnus pour canoniques dans toutes les Eglises du monde, savoir : ceux de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean, il y en a plusieurs autres sans autorité, dont les uns sont venus jusqu'à nous et les autres sont entièrement perdus. Un des plus anciens était [2] l'*Evangile selon les Hébreux*, cité quelquefois sous le nom [3] d'*Evangile des douze Apôtres*, l'*Evangile* [4] *des Nazaréens*, et [5] l'*Evangile de saint Pierre*. Car nous croyons que ces quatre Evangile étaient le même sous différents titres et qu'ils ne différaient que par quelques additions ou quelques retranchements que les hérétiques y avaient faits [6]. Le fond de tous ces Evangiles était [7] celui de saint Matthieu, écrit en hébreu ou en syriaque, qui était la langue vulgaire de la Palestine.

Suite du même sujet.

2. L'*Evangile selon les Egyptiens* était rempli de mauvaises subtilités qui, selon saint [8] Epiphane, ont donné naissance à l'hérésie de Sabellius. Saint [9] Clément pape, Clément d'Alexandrie, saint Jérôme et quelques autres anciens font mention de cet Evangile et en rapportent quelques fragments. Nous avons tout entier, en latin, celui de *la Naissance de la sainte Vierge*, et un autre en grec et en latin, sous le nom de *Protévangile de saint Jacques*. Ces deux livres, dont le premier n'est que l'abrégé du second, sont pleins de contes et d'histoires badines touchant la naissance, la vie et l'accouchement de la sainte Vierge. Saint [10] Epiphane cite un troisième Evangile de *la Naissance de la Vierge*; mais cet ouvrage ne se trouve plus, et il paraît, par une circonstance que ce Père en rapporte, qu'il n'était pas moins fabuleux que les deux autres. On trouve, à la tête de l'Evangile de la naissance de la Vierge, une lettre de Chromace et d'Héliodore à saint Jérôme, qui le prient de traduire cet ouvrage d'hébreu en latin, et la réponse de saint Jérôme, par laquelle il témoigne qu'il veut bien se charger de ce travail; mais on convient généralement que ces deux lettres sont des pièces supposées qui ne méritent aucune croyance. Saint [11] Epiphane attribue ces faux Evangiles aux gnostiques.

3. L'*Evangile de l'enfance du Sauveur* est souvent cité par les anciens. Nous l'avons tout entier en arabe, avec la version latine de Henri Sikius. C'est un ouvrage rempli de miracles qu'on suppose avoir été faits par Jésus-Christ dans son enfance. Saint [12] Irénée l'attribue aux marcosiens, sorte de gnostiques très-capables d'inventer toutes les puérilités dont il est plein. Cotelier nous a donné un fragment grec d'un Evangile de l'Enfance de Jésus, où l'auteur prend le nom de Thomas. Cet ouvrage paraît différent du premier. On y trouve, à la vérité, plusieurs faits semblables, mais narrés différemment, et il y a aussi plusieurs endroits où ils ne se rencontrent pas. Je ne sais si ce dernier Evangile ne serait pas celui selon saint Thomas, dont [13] Origène et Eusèbe de Césarée font mention, et qui est mis au rang des apocryphes par Gélase. On dit aussi que les manichéens lisaient [14] l'Evangile selon saint Thomas. Cet Evangile était apparemment le même que saint Cyrille de Jérusalem [15] attribue à un disciple de Manès, nommé Thomas.

4. Nous en avons un autre sous le nom de Nicodème. Les anciens ne l'ont point connu, et la barbarie du style dont il est composé fait assez voir que c'est une pièce fabriquée dans les siècles de la plus basse latinité. Le fond est tiré des faux actes de Pilate à Tibère. L'auteur, après avoir raconté plusieurs his-

[1] Act. xx, 35. — [2] Hieronym., lib. III *adv. Pelag.*, sub initio. — [3] Ibid. et Ambros., *Proœmio in Lucam*. — [4] Hieronym., ubi sup. — [5] Theodoret., lib. II *Hæret. Fabul.*, cap. 2.

[6] Voyez Bible de Vence, *Dissert. sur les Evang. apocryphes*; Chassay, *Defen. du christ. hist.*, art. *Evang. apocryph.*; Bergier, *Dict. de Théol.* (*L'éditeur.*)

[7] Hieronym., ubi supra. — [8] Epiphan., *Hæres.* 62, num. 2.

[9] Clemens Rom., *Epist.* II *ad Cor.*, num. 12; et Clemens Alexand., lib. III *Stromat.*, pag. 445 et 452; Epiphan., ubi sup., et Hieronym., *Præfat. Comment. in Matth.*

[10] Epiphan., *Hæres.* 26, num. 12. — [11] Idem. Ibid. — [12] Irenæus, lib. I *adv. Hæres.*, cap. 17. — [13] Origen., hom. 1 *in Lucam*., et Euseb., lib. III *Hist. eccles.*, cap. 25. — [14] Gelas., in *Decreto*. — [15] Cyrill. Hierosolym., *Catecches.* 6.

toires fabuleuses touchant la passion et la résurrection de Jésus-Christ, finit son récit par ces termes : « Au nom de la très-sainte Trinité, fin du récit des choses qui ont été faites par notre Sauveur Jésus-Christ, et qui a été trouvé par le grand Théodose, empereur, dans le prétoire de Pilate et dans les écrits publics. Fait l'an dix-neuvième de Tibère, et le dix-septième d'Hérode, roi de Galilée, le huitième des calendes d'avril, le vingt-troisième mars de l'an de la CCII^e olympiade, sous les princes des Juifs Anne et Caïphe. Tout cela a été écrit en hébreu par Nicodème. »

5. L'Evangile selon les Syriens était, à ce que l'on croit, le même que celui dont se servaient les Hébreux, qui, selon le témoignage [1] d'Eusèbe et de saint Jérôme, était écrit en langue chaldéenne et syriaque. Mais il y a toute apparence que ceux-là se sont trompés qui [2] ont confondu l'Evangile selon les Syriens avec celui de Tatien; car ce dernier n'était qu'un extrait ou plutôt une concorde des quatre Evangiles, et il était écrit en grec, tandis que celui des Syriens l'était en leur langue. Ce qui a donné lieu de confondre ces deux Evangiles, c'est que, dans les provinces de Syrie et de Cilicie, les catholiques se servaient de l'Evangile ou de la concorde de Tatien, ainsi que le témoigne [3] Théodoret. Saint [4] Jérôme et le Vénérable Bède font mention d'un Evangile de saint Barthélemy. On donna peut-être ce nom à l'Evangile qu'Eusèbe [5] et saint Jérôme ont dit avoir été porté dans les Indes par saint Barthélemy. Le faux Denis l'Aréopagite cite ces paroles comme de cet apôtre : « La théologie est abondante et tout à la fois resserrée, et l'Evangile est aussi en même temps ample et concis. » Nous avons parlé ailleurs de l'Evangile de saint Paul et de celui de saint Pierre. Celui de saint André n'est guère connu que par le décret de Gélase, où il est mis au rang des apocryphes, de même que ceux de saint Barthélemy et de saint Matthias. Ce dernier est cité par [6] Origène, par saint Ambroise et par saint Jérôme. Le pape Gélase condamne aussi, dans son décret, un Evangile sous le nom de saint Barnabé, et un autre attribué à Thaddée ou à Jude. Les Espagnols en ont un dont ils font honneur à saint Jacques le Majeur. Ils ajoutent [7] qu'il fut trouvé l'an 1595, sur une montagne du royaume de Grenade, avec les reliques de Tésiphon et de Cœcilius, disciples de ce saint apôtre, et dix-huit livres écrits, pour la plupart de sa main, sur des plaques de plomb; mais le pape Innocent XI, en 1682, condamna tous ces prétendus écrits.

6. Gélase met au nombre des apocryphes les actes de saint Philippe ; mais il ne dit rien de l'Evangile qui portait le nom de cet apôtre. Il est cependant très-ancien, et [8] saint Epiphane en rapporte un fragment, en parlant de l'hérésie des gnostiques, chez qui il était en usage. L'Evangile de Marcion n'était autre que celui de saint Luc, que cet hérésiarque avait mutilé en plusieurs endroits , comme [9] Tertullien et saint Epiphane ont remarqué. Marcion attribuait cet Evangile non à saint Luc, mais à saint Paul ; et c'était le seul des écrivains sacrés du Nouveau Testament dont il recevait les écrits, encore ne les recevait-il pas tout entiers; il y ajoutait et retranchait ce qu'il jugeait à propos. Les anciens [10] citent aussi un Evangile sous le nom d'Apellès, son disciple; mais ils ne disent point si cet Evangile était nouveau. Peut-être Apellès s'était-il contenté de corrompre les vrais Evangiles. C'est ce [11] qu'Origène lui reproche fort vivement. Voici le précepte que cet hérétique donnait à ses disciples : « Soyez [12] comme de bons changeurs, usez des Ecritures et choisissez-en ce qu'il y a de meilleur [13]. » Origène et saint Jérôme parlent d'un Evangile de Basilides. Je ne sais si, sous ce nom, ils n'ont pas entendu les vingt-quatre livres

[1] Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 22, et Hieron., lib. III *cont. Pelag.* — [2] Apud Epiphan., *hæres.* 46, num. 1. — [3] Theodoret., lib. I *Hæretic. Fabul.*, cap. 20. — [4] Hieronym., *Prolog. in Matth.*; Beda, *Proœmio in Lucam.* — [5] Euseb., lib. V *Hist.*, cap. 10, et Hieronym., in *Catalog.*, cap. 46.

[6] Origen., hom. 1 *in Lucam*; Ambros., *Præfat. in Lucam*; Hieronym., *Prolog. in Matt.*; Beda, *Proœm. in Lucam.*

[7] Bivarius, in notis, ad an. 37 *Chronic. Lucii Dextri.* — [8] Epiphan., *hæres.* 26, num. 13. — [9] Tertull., lib. IV *cont. Marcion.*, cap. 2, 6 et 7, et Epiphan., *hæres.* 42, num. 9.

[10] Hieronym., *Prolog. in Matth.*; Beda, *Proœm. in Lucam.* Zacharie de Chrysople s'explique plus clairement et semble dire qu'Apellès avait composé un Evangile différent des quatre canoniques : *Multi non tam numerositate quam hæresium diversitate, ut Basilides et Apelles, temeraria præsumptione conati sunt scribere de rebus nostræ salutis.* Zachar., *Comm. in hist. Evang.*, lib. I, pag. 745.

[11] Origen., in *Apolog.*; Ruffin., *pro Origen.* — [12] Epiphan., *hæres.* 44, num. 2. — [13] Origen., Com. 1 *in Lucam*; Hieronym., *Proœm. comment. in Matth.*

de [1] commentaires que cet hérésiarque composa sur l'Evangile, et qui furent réfutés par Agrippa Castor. On a encore quelques fragments [2] de ces livres. Basilides introduisit de nouveaux prophètes, un, entre autres, nommé Barcabas, et un autre appelé Barcoph, pour surprendre, par de faux noms, ceux qui aiment ces sortes de nouveautés.

7. L'Evangile de Cérinthe était, selon saint [3] Epiphane, un de ceux qui avaient été écrits avant que saint Luc entreprît le sien, et dont cet Evangéliste a parlé, en disant [4] que plusieurs, avant lui, avaient essayé d'en composer. Cependant le même Père dit, en un autre [5] endroit, que les cérinthiens se servaient de l'Evangile selon saint Matthieu, dont ils retranchaient le premier chapitre, qui condamne ouvertement leurs erreurs. Saint Epiphane [6] dit ailleurs que les alogiens attribuaient à Cérinthe l'Evangile de saint Jean. Les ébionites n'avaient point d'autre Evangile que celui de saint Matthieu, mais ils [7] l'avaient tronqué et altéré en bien des endroits. Ils le commençaient par ces paroles : « Au temps d'Hérode, roi de Judée, Jean vint baptiser du baptême de la pénitence dans le Jourdain, et tout le monde venait à lui pour être baptisé. » On y lisait que Jésus y était venu aussi, et qu'en même temps « il parut un grand éclat de lumière. Ce que Jean ayant vu, il dit : Qui êtes-vous, mon Seigneur? Et aussitôt on ouït une voix du ciel qui dit : C'est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis ma complaisance. Alors Jean, se jetant à ses pieds, lui dit : Seigneur, c'est à vous à me baptiser.» Ils lisaient ainsi ce que Jésus-Christ dit à ses Apôtres dans la dernière cène : « Ai-je désiré de manger cette Pâque charnelle, ou cette chair de la Pâque avec vous? » Dans saint Luc, au contraire, d'où ils avaient emprunté cet endroit, on lit simplement : « J'ai ardemment désiré de manger cette Pâque avec vous. » Les encratites avaient pour Evangile celui de Tatien, qui, comme nous l'avons déjà remarqué, n'était pas différent des quatre Evangiles canoniques, à quelques erreurs près qu'il y avait insérées. L'ouvrage de Tatien ou *la Chaîne* [8] *des quatre Évangélistes*, comme l'appelle Eusèbe, subsistait encore au IVe siècle de l'Eglise; mais elle n'est pas venue jusqu'à nous, et Zacharie de Chrysople, qui écrivait en 1110, témoigne que, de son temps, on la croyait perdue. Tatien avait retranché, dans cet écrit, les généalogies de Jésus-Christ, rapportées par saint Matthieu et par saint Luc, et tous les autres endroits des Evangiles qui montrent qu'il est descendu de David selon la chair. Cet ouvrage était écrit avec beaucoup d'art, et cet hérésiarque y avait coulé si adroitement ses erreurs, que plusieurs [9] catholiques des provinces de Syrie et de Cilicie, ne s'en apercevant pas, le lisaient pour y apprendre, d'une manière plus suivie, l'histoire de l'Evangile. Les encratites avaient encore d'autres écrits apocryphes [10] à leur usage; entre autres l'Evangile selon les Egyptiens, les Actes de saint André, de saint Jean et de saint Thomas.

8. Les gnostiques avaient plusieurs Evangiles, tous remplis d'énigmes, sous lesquelles ils enveloppaient les turpitudes de leur secte; un qu'ils nommaient *l'Évangile* [11] *d'Ève*, un autre intitulé : *De l'Enfance* ou *De la Naissance de Marie;* les révélations d'Adam, et deux livres, l'un qui avait pour titre : *Les grandes Interrogations de Marie;* l'autre, *Les petites Interrogations de Marie*. Ils se servaient aussi des Evangiles de Basilides, d'Apellès, de Valentin, et de celui qu'ils avaient forgé sous le titre d'*Évangile de la perfection;* ouvrage détestable, qui, au rapport de saint [12] Epiphane, était plus digne d'être appelé *la consommation de la douleur et du deuil*, qu'*Évangile de perfection*, c'est-à-dire *bonne nouvelle de perfection*. Dans les Constitutions [13] apostoliques, il est parlé d'un Evangile des simoniens ou des disciples de Simon le Magicien. Ils l'avaient [14] partagé en quatre tomes ou en quatre livres, auxquels ils donnaient le nom des quatre angles du monde, ou des quatre gonds sur lesquels roulait, selon eux, toute la machine du monde. On lit dans les mêmes [15] Constitutions que Simon et Cléobius avaient composé plusieurs livres dangereux, sous le nom des anciens Pa-

[1] Euseb., lib. IV *Histor.*, cap. 7.— [2] Srabe *Spicileg.*, part. 2, pag. 37. — [3] Epiphan., *hæres.* 51, num. 7. — [4] Lucæ I, 1. — [5] Epiphan., *hæres.* 30, num. 14. — [6] Epiphan., *hæres.* 51, num. 3. — [7] Epiphan., *hæres.* 30, num. 3 et 13. — [8] Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 29. — [9] Theodoret., lib. I *Hæretic. Fabul.*, cap. 20.

[10] Epiphan., *hæres.* 48, num. 1, et Hieronym., *Prolog. comment. in Matth.* Voyez Fabricius, tom. I *Apocryph. Novi Testam.*, pag. 337 et 349.

[11] Epiphan., *hæres.* 26, num. 2, 3, 5, 8 et 11.— [12] Idem., ibid., num. 2.— [13] Lib. VI *Constit. apost.*, cap. 16. — [14] Præfat. can. Arabic. concil. Nicæni, tom. II *Concil.*, pag. 386. — [15] Lib. VI *Constit. apostolic.*, cap. 16.

triarches et des Apôtres, dans lesquels ils combattaient la création, la providence, le mariage, la génération, la loi et les prophètes. Les valentiniens avaient aussi un Evangile particulier à leur usage. Ils le nommaient *Evangile de vérité;* et saint[1] Irénée remarque qu'il ne convenait en rien avec les Evangiles canoniques. L'*Evangile de vie,* ou l'*Evangile vivant,* à l'usage des manichéens, se trouve cité par quelques anciens, mais on n'en sait rien de particulier. Les caïnites, pour soutenir leurs extravagances, avaient composé un Evangile sous le nom[2] de Judas Iscarioth, qui, selon eux, était le seul des Apôtres qui eût eu connaissance de leurs mystères.

9. Dans le XIII[e] siècle, on vit paraître un nouvel Evangile, sous le titre[3] d'*Evangile éternel.* L'auteur, qui était un religieux Mendiant, prétendait que l'Evangile de Jésus-Christ, que nous avons entre les mains, serait abrogé, de même que la loi de Moïse a été abrogée par l'Evangile. Cet ouvrage pernicieux fut flétri par Alexandre IV et condamné au feu. On trouve, dans le décret du pape Gélase, plusieurs autres Evangiles condamnés comme apocryphes, mais ils étaient moins de nouveaux Evangiles que des altérations ou corruptions des vrais Evangiles; tels sont les Evangiles corrompus par Lucianus, par Hésychius et autres hérétiques[4]. Ce pape y condamne encore un livre de la *Naissance du Sauveur,* un de la sainte Vierge et de la sage-femme qui lui aida à accoucher, et l'*Evangile du trépas de la sainte Vierge,* que l'on nomme aussi quelquefois l'*Evangile de saint Jean*[5].

Additions. [Le premier qui ait fait un recueil des écrits apocryphes, et notamment des Evangiles, fut Michel Néander, dont l'ouvrage intitulé : *Apocrypha S. Narrationis de Christo, Maria, Joseph,* etc., parut à Bâle, en 1543 et 1567. Le recueil de Nicolas Glaser, Hambourg 1614, est moins riche; on y trouve peu de chose sur les apocryphes proprement dits; mais, en revanche, beaucoup de témoignages extérieurs au sujet de Jésus-Christ. L'*Orthodoxographis* de Hérald, Bâle 1555, contient davantage, ainsi que le *Monument. SS. PP. orthodoxa,* de Grynæus, Bâle 1569, et de la Barre, *Historia Christi vet. PP.,* Paris 1583[6]. Tous ces éditeurs furent de beaucoup surpassés en zèle, en instruction et en talent, par Alb. Fabricius : son *Codex apocryphus Nov. Test.* parut à Hambourg, 1703 et 1709, en deux vol. in-8°, avec un troisième volume supplémentaire, en 1719 et 1723. Les *Pseudo-Epigrapha* du Nouveau Testament y sont rassemblés avec beaucoup de soin, tant en entier que par fragments, et l'éditeur y a réuni quelques autres ouvrages, tels que *le Pasteur* d'Hermas. Birch a augmenté l'ouvrage de Fabricius, dans son *Auctarium codicis apocryphi N. T. Fabriciani.* Le recueil le plus estimé est celui de Thilo, *Codex apocryphus Nov. Test.,* Leipsick 1832. Le savant professeur de l'université de Hale a consacré vingt ans d'une érudition immense et d'un savoir profond à compléter le monument élevé par son devancier et à lui donner la perfection dont le temps et les découvertes modernes avaient fait sentir l'absence. Son édition est faite d'après les manuscrits, les versions et les citations des auteurs ecclésiastiques qui le sont connues. Mais, malheureusement, l'auteur n'a donné que la première partie de ce vaste travail. M. Thilo est mort en 1837, laissant son œuvre incomplète. M. Tischendorf a publié depuis deux volumes d'apocryphes du Nov. Test., 1° *Evangelia apocrypha,* in-8°, Leipsick 1853; 2° *Acta Apostolorum apocrypha,* Leipsick 1851; un ministre anglican, Jeremias Jones, publia à Oxford, en 1798, une traduction des apocryphes, accompagnée de commentaires dirigés particulièrement contre la doctrine impie de Toland. Réimprimée plus tard sans nom d'auteur, cette traduction paraît avoir eu peu de succès. Une traduction française, par l'abbé B***, parut aussi à Londres, en 1779. Gustave Brunet a donné une nouvelle traduction en ces dernières années.]

[1] Iren., lib. III *advers. Hæres.,* cap. 18.

[2] Iren., lib. I *adv. Hæres.,* cap. 35; Epiphan., *hæres.* 28, num. 1; Thodoret., lib. II *Hæretic. Fabul.,* cap. 15; et Tertull., *de Præscript.,* cap. 45.

[3] Matth. Pâris, ad an. 1257. Cet auteur prend le nom d'*Evangile éternel,* du chap. XIV, 6, de l'Apocalypse, où un ange porte cet Evangile éternel et le publie à tous les peuples du monde.

[4] L'auteur semble mettre Lucianus et Hésychius au nombre des hérétiques qui ont corrompu l'Ecriture sainte. Mais il se trompe; ces auteurs n'ont jamais été hérétiques, et Lucien ou Lucianus est mort martyr. Il est vrai seulement que le soin scrupuleux que l'Église romaine a toujours mis à conserver intact le dépôt des Ecritures, a fait rejeter par le Saint-Siége, comme apocryphes, les éditions données par ces auteurs et leurs maladroites corrections. (*L'éditeur.*)

[5] Inger a publié, en 1865, ce dernier ouvrage, texte arabe et traduction latine. (*L'éditeur.*)

[6] Ces détails sont tirés de Moelher, *Patrologie.* t. II. (*L'éditeur.*)

ARTICLE III.

DES FAUX ACTES DES APÔTRES.

Actes faussement attribués aux Apôtres.

1. Le « père du [1] mensonge, qui se transforme quelquefois en ange de lumière, » pour mieux nous séduire, ne s'est pas contenté d'inspirer à ses ministres de composer de faux Evangiles; il leur a encore fait écrire de faux Actes, de fausses Lettres et de fausses Apocalypses, qu'ils ont attribués aux Apôtres ou à des hommes apostoliques. Le premier qui s'avisa de cet artifice, fut un certain prêtre d'Asie [2], disciple de saint Paul, qui, par un faux zèle pour l'honneur de son maître, ajouta aux vrais Actes composés par saint Luc le voyage de saint Paul, de sainte Thècle et l'histoire d'un prétendu baptême donné à un lion. Mais ce prêtre, ayant été convaincu par saint Jean d'avoir altéré la vérité dans ce récit, fut dégradé pour ce seul sujet. Nous avons une histoire de sainte Thècle que quelques [3] critiques croient être celle dont parlent Tertullien et saint Jérôme; mais le fait du lion baptisé ne s'y trouve pas [4]. Eusèbe [5] cite encore d'autres Actes publiés sous le nom de saint Paul, et il nous avertit en même temps qu'ils ne passaient pas pour véritables. Ces Actes [6] devaient être deux fois aussi longs que les vrais Actes des Apôtres. On en trouve ce fragment dans Origène [7] : « La parole est un animal vivant. » Ce qui a rapport à cet endroit de l'Epître aux Hébreux : « La parole de Dieu est vive et efficace. » Les manichéens [8] avaient des Actes de saint Pierre et de saint Paul dont ils autorisaient leurs rêveries. Les gaïanites avaient aussi composé, sous le nom de l'Apôtre, un livre intitulé : *Le Rapt* ou *L'Enlèvement de saint Paul;* et saint Epiphane [9] témoigne que les gnostiques s'en servaient. Nous avons parlé ailleurs de l'Apocalypse de saint Paul, que Sozomène [10] dit qu'on lisait tous les ans dans les Eglises de la Palestine.

2. Les Actes des Apôtres attribués à Abdias sont rejetés, d'un commun consentement, comme des pièces supposées et pleines de fables. L'imposteur qui a composé ces Actes se donne [11] pour un évêque ordonné à Babylone par les Apôtres mêmes, lorsqu'ils allaient en Perse. Il dit que son ouvrage a été traduit en latin par Jules Africain, et il cite Hégésippe [12], écrivain du IIe siècle de l'Eglise, qu'il n'aurait pu voir s'il eût été lui-même du premier ou du temps des Apôtres. Ces Actes sont distribués en dix livres. On y trouve plusieurs [13] manières de parler qui prouvent clairement que l'ouvrage a été originairement écrit en latin, et non en hébreu, comme l'auteur voudrait nous le persuader. Il paraît que le Vénérable Bède avait lu ces Actes et qu'ils n'avaient d'autres titres dans ses exemplaires que celui de *Passions des Apôtres*.

3. Les Actes de saint André [14], de saint Thomas [15], de saint Philippe [16] et de saint Jean [17] l'Evangéliste; les Actes [18] des Apôtres en général, et l'écrit intitulé : *La Mémoire* [19] *des Apôtres,* n'ont jamais eu d'autorité dans l'Eglise, et ils y ont toujours été regardés comme l'ouvrage des hérétiques, chez qui ils étaient en usage; mais il n'en est pas de même des Actes de saint André que nous avons aujourd'hui sous le nom des prêtres et des diacres d'Achaïe; ils sont tout différents des Actes du même apôtre dont nous venons de parler, et tout ce qu'ils contiennent est beau et édifiant. Il y a même assez longtemps qu'ils sont en considération dans l'Eglise. Ethère, évêque d'Osma [20] en Espagne, dans le VIIIe siècle, les cite comme authentiques. Il

[1] II Cor. XI, 14. — [2] Tertull., lib. *de Baptismo*, cap. 17, et Hieronym., in *Catalog.*, cap. 2. — [3] Grabe, *Spicileg.*, part. 2.

[4] Baronius, dans ses *Annales*, et Grabe, dans son *Spicil. PP.*, ont soutenu l'authenticité des Actes qui nous restent; ils sont combattus par la foule des critiques. Ces Actes contiennent pourtant des faits véritables, qui nous sont attestés par plusieurs Pères. Voyez Noël Alexandre, I sæc. *Hist. eccles.* (*L'éditeur.*)

[5] Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 3.

[6] Selon un ancien manuscrit, cité par Cotelier, ces Actes avaient 4560 versets, au lieu que nos Actes canoniques n'en ont, dans le même manuscrit, que 2500.

[7] Origen., lib. *de Princip.*, cap. 2. — [8] Philast., *hæres.*, 87. — [9] Epiphan., *hæres.* 38, num. 2. — [10] Sozomen., lib. VII *Hist.*, cap. 19. — [11] Abdias, num. 26, lib. VI. — [12] Ibid., lib. VI, num. 4.

[13] Par exemple, au livre VIII, n. 8, il dit : *Non everti, sed converti eum.* Et au livre IX, n. 21 : *In nomine Domini mei impetrabam, non imperabam.*

[14] Epiphan., *hæres.* 42, num. 1. — [15] Ibid., *hæres.* 71, num. 1. — [16] Anastas. Sinait., tom. III *Monument. Eccles. Græc. Cotel.*, pag. 428. — [17] Epiphan., ubi sup. — [18] Idem., *hæres.* 30, num. 16. — [19] Turibius Astuaric., *Epist. ad Idacium et Ceponium.*

[20] Etherius, lib. I *cont. Elipand.*, pag. 525, tom. IV *Bibliot. Pat. Parisiens*; Remigius Altisiod., *Comment. in psal.* XXI; Damian., serm. 2 *in Natal. Alexand. And.*; Wolphemus, *Epist. ad Meginardum*; Lanfranc., lib. *de Corp. et Sang.*; Dom Bernard, serm. 1 *de S. And.*; Yvo Carnut., serm. *de convenientia veteris et novi sacrificii.*

est suivi, en cela, par Remi d'Auxerre, par Lanfranc, par Wolphème, par Pierre Damien, par Yves de Chartres, par saint Bernard et par l'auteur de la vraie et de la fausse Pénitence, qui est parmi les œuvres de saint Augustin. Dès le VIII[e] siècle de l'Eglise, ils faisaient partie de l'office public, ainsi qu'il paraît par l'ancien Missel des Gaules, donné par [1] Thomasius, et encore aujourd'hui, on les lit publiquement dans les Eglises qui suivent le rite romain. Cependant des personnes très-habiles ont peine à croire que ces Actes soient originaux, et il paraît même que le sentiment de ceux qui les rejettent absolument est aujourd'hui le plus suivi [2]. Il y a en effet, dans cette pièce, tant de marques de nouveauté, qu'on ne peut s'empêcher de la soupçonner de supposition, ou au moins d'avoir beaucoup perdu de sa pureté primitive. — 1° On n'y remarque point cette noble simplicité qui fait le caractère des écrits apostoliques. — 2° Le titre en est extraordinaire. Il porte [3] : « A toutes les Eglises de Jésus-Christ qui sont à l'orient, au couchant, au midi, au septentrion. » Il est vrai que cette inscription ne se lisait pas dans les exemplaires grecs de Léon Allatius [4], et il paraît même que les prêtres et les diacres d'Achaïe n'y étaient pas nommés. Mais c'est là encore une preuve que ces Actes ne sont pas authentiques, car ils devraient être inscrits partout de la même manière. — 3° Les auteurs de ces Actes y font d'abord une confession très-expresse de trois personnes en Dieu, avec le propre terme [5] de *Trinité*, qui, toutefois, n'a commencé à être en usage que [6] vers le milieu du II[e] siècle. — 4° L'expression grecque [7] *que le Saint-Esprit procède du Père et demeure dans le Fils*, n'est point non plus une expression des premiers temps de l'Eglise. — 5° Il y a encore tout lieu de douter si l'on commençait dès-lors à parler de plusieurs *empereurs* [8] *Romains*, en un temps où il ne pouvait y en avoir qu'un et lorsqu'on n'en avait encore jamais vu deux régner ensemble. — 6° Il ne paraît pas non plus que l'on donnât déjà à la sainte Vierge le titre [9] d'*Immaculée*. — 7° Ce qui y est dit de Stratocle, frère du proconsul Egée, savoir [10] qu'il ne voulut point toucher à la succession de ce proconsul, parce qu'il avait fait mourir saint André par avarice, ne paraît nullement croyable. — 8° Enfin le silence des six ou sept premiers siècles, où l'on avait assez souvent occasion de parler de ces Actes, est un grand préjugé de leur nouveauté; et on ne persuadera jamais à personne que les anciens [11] qui ont tant de fois fait mention de plusieurs faux Actes de saint André, dont les uns avaient été composés par Nexocaride et Léonide, philosophes, les autres corrompus par les manichéens, par les encratites et autres hérétiques, aient oublié de parler de ceux qu'on nous donne aujourd'hui pour véritables, s'ils en eussent eu connaissance [12].

4. Les deux livres que nous avons sous le nom de saint Lin [13] touchant la passion de saint Pierre et de saint Paul; la vie [14] de saint Jean, attribuée à Prochore, l'un des sept premiers diacres; une autre histoire de cet apôtre qu'on suppose avoir été composée par Mélite, évêque de Laodicée, et dans laquelle l'auteur avertit toute l'Eglise de rejeter les faux Actes que Leuce avait écrits de

[1] Thomas., *Cod. Pacram.*, pag. 303.

[2] Néanmoins, ces Actes ont pour eux un bien plus grand nombre d'érudits catholiques, parmi lesquels nous nous plaisons à citer, à côté du grand Baronius, Labbe, Noël Alexandre, Galland, Lumper; etc. Toutes les Églises d'Orient et d'Occident, qui ont inséré ces Actes dans leurs divers offices de saint André, sont bien aussi de quelque poids, ainsi que saint Bernard, qui a bâti sur eux ses trois beaux sermons sur saint André (D. Guéranger, dans l'*Avent liturgique*). J'ajoute que les protestants et les jansénistes ont surtout révoqué en doute ces actes de saint André. Si plusieurs de nos critiques ont adopté ce sentiment, c'est, dit Lumper, qu'ils n'avaient pas vu l'exemplaire grec trouvé plus tard en Angleterre. (*L'éditeur.*)

[3] Apud Surium., pag. 696. — [4] Voyez Allat., *Diatriba de Simeon. Scriptis*, pag. 119. — [5] Ibid.

[6] Théophile, évêque d'Antioche, vers l'an 169, est le premier, que l'on sache, qui se soit servi du mot *Trinité*.

[7] Apud Surium, pag. 696. Baronius dit que cette expression ne se lit point dans Montbritius, et du Saussay veut qu'elle y ait été ajoutée; mais, s'il a été aisé aux Grecs de l'ajouter, il a encore été plus facile aux Latins de l'en ôter. Tillemont, pag. 591; Dupin, *Dissert.*, pag. 110.

[8] *Romani principes* apud Surium, pag. 696. — [9] Ibid. 697. — [10] Ibid. 699.

[11] Innocent. I, *Epist.* 3 *ad Exuper.*, cap. 7; Epiphan., *hæres.* 47, num 1; Photius, *Cod.* 114.

[12] On a répondu d'une manière satisfaisante à toutes ces difficultés. Voyez du Saussay, *Martyr. Gallican.*; Noël Alexandre, I sæc. et les savantes dissertations de Woog, professeur à Leipsick, publiées en 1748 et 1751; et Morcelli n'a pas fait difficulté d'insérer les Actes de saint André, publiés par Woog et Galland, comme authentiques et véritables, dans son calendrier de l'Eglise de Constantinople, sous la date du 30 novembre. (*L'éditeur.*)

[13] Tom. I *Bibliot. Pat. Lugdun.* — [14] Ibid. — [15] Florentin., in *Martyrolog. vetust.*, pag. 132.

saint Jean, de saint André et de saint Thomas ; l'histoire des combats de saint Pierre et de saint Paul contre Simon le Magicien, et de la mort tant de Simon que des Apôtres, qui porte le nom d'un Marcelle, disciple de saint Pierre, sont des pièces pleines de fables ridicules et qui ne méritent pas d'être lues. On ne connaît point l'auteur des Actes de saint Jean, cités dans [1] Théodoret et dont les quartodécimans se servaient pour appuyer leur pratique touchant le jour de la fête de Pâques. Ils en étaient, apparemment, eux-mêmes les auteurs, ou bien ils avaient inséré ce qui regardait leur pratique dans le livre des voyages de saint Jean, ou dans quelques autres écrits que les [2] ébionites et les [3] encratites avaient supposés à cet apôtre.

5. Nous avons dans [4] Bollandus les Actes du martyre de saint Matthias, tirés, selon la préface, d'un livre hébreu intitulé: *Le Livre des condamnés*. Ces Actes furent traduits en latin dans le XIIe siècle par un religieux de l'abbaye de Saint-Matthias, à Trèves. La manière dont [5] le traducteur recouvra ces Actes, les miracles qui se firent pour prouver l'authenticité de sa traduction, les termes de [6] *consubstantiel* et de *coéternel* qu'on y emploie pour marquer la divinité du Fils de Dieu, ce qu'on y dit de l'éducation du saint par le grand-prêtre Siméon et de plusieurs milliers de Juifs, qu'on prétend avoir été tués par les armées romaines avant le commencement de la guerre, suffisent pour montrer que ces Actes ne sont point originaux. Aussi Bollandus [7] les tient pour suspects, et Florentinius [8] dit nettement qu'ils sont du même génie que les fables qui portent le nom d'Abdias. Clément [9] d'Alexandrie cite quelques paroles d'un livre qu'il appelle les *Traditions de saint Matthias*. Eusèbe [10] en rapporte d'autres du même apôtre; mais il ne dit point d'où il les a tirées, si c'est de la tradition des anciens ou de quelque écrit sous le nom de saint Matthias. Quoi qu'il en soit, l'Eglise n'a jamais reçu aucun ouvrage qui portât le nom de ce saint; au contraire, le pape [11] Innocent Ier condamne généralement tout ce qu'on attribuait à cet apôtre.

6. Bollandus [12] a encore inséré, dans son recueil, les Actes latins de saint Philippe, dont il parle avec estime, comme s'ils étaient plus purs que ceux qui portent le faux nom d'Abdias. Cependant ils sont rejetés comme fabuleux par nos [13] meilleurs critiques, et il ne faut que les lire pour être convaincu de leur fausseté. Ceux qu'il nous a donnés [14], tirés de Métaphraste, ne valent pas mieux. On trouve dans Anastase [15] Sinaïte un assez long fragment d'un livre intitulé : *Itinéraire* ou *Les Voyages de saint Philippe*. Les fables dont ce fragment est rempli ne nous donnent pas lieu de regretter la perte du reste de l'ouvrage.

7. Les Actes de saint Barnabé sont un tissu de fables et de faussetés. L'imposteur s'y est caché sous le nom de Jean Marc, cousin de saint Barnabé. Je pense que ces Actes ne sont point différents de la Passion de saint Barnabé, que Sigebert [16] de Gemblours attribue à saint Marc l'Evangéliste.

8. Henschénius [17] nous a donné en grec et en latin les Actes de la vie et du martyre de saint Marc. Bède les a suivis dans ce qu'il a dit de cet Evangéliste, et il se trouve presque mot à mot dans la Chronique orientale d'Ekellensis. Ainsi on ne peut douter de leur antiquité. Il y a même lieu de croire qu'ils contiennent plusieurs faits véritables de la vie de saint Marc, que l'auteur avait, apparemment, appris de la tradition qui s'en était

[1] Theodoret., lib. III *Hæretic. Fabul.*, cap. 4. — [2] Epiphan., *hæres.* 30, num. 23. — [3] Idem., *hæres.* 47, num. 1.— [4] Apud Bolland., tom. III, 24 februarii, pag. 442.

[5] Le traducteur raconte qu'étant en peine de quelle manière il pourrait trouver l'histoire de saint Matthias, un prêtre l'assura qu'un juif de sa connaissance lui en apporterait les Actes. Le juif, pensant le tromper, au lieu de lui apporter *le Livre des condamnés*, lui apporta le *Cantique des Cantiques*. Le moine s'étant aperçu de la fraude, la reprocha hautement au juif, qui promit avec serment qu'il le contenterait. Il m'apporta donc, continue le traducteur, un autre livre intitulé : *La Vie de saint Matthias*, et me l'expliqua tout du long, dans la croyance qu'il avait que je l'entendais comme lui. Un an après, l'archevêque de Trèves se fit expliquer le même livre par un autre juif, et son explication se trouva conforme à la première, excepté un article. Le moine dit que Dieu révéla la même chose à une recluse qui avait jeûné trois jours pour obtenir cette faveur. C'est sur ce livre que ce religieux composa la vie de saint Matthias que nous avons; mais il avoue qu'il l'avait un peu étendue.

[6] Ibid., pag. 444, col. 2. — [7] Ibid., pag. 442. — [8] Florentin., in *Martyrolog.*, pag 176. — [9] Clemens. Alexand., lib. II *Stromat.*, pag. 380, et lib. III, pag. 436.— [10] Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 29.— [11] Innocent. I, *Epist.* 3, cap. 7.— [12] Bolland., 1 maii. — [13] Tillemont., pag. 640. — [14] Bolland., ubi supra. — [15] Tom. III *Monum. Eccles. Græcæ Cotelerii*, pag. 422. — [16] Sigebert. Gemblac., *de Script. Eccles.*, cap. 2. — [17] Henschen., ad diem 25 aprilis, pag. 344.

conservée dans l'Eglise d'Alexandrie. Ils ne méritent pas, toutefois, une entière croyance; et il y a bien des choses qui sentent la fable. Il y est dit, par exemple, que saint Marc, voyant que son soulier s'était rompu lorsqu'il entra dans Alexandrie, dit sur cela que « son voyage était agréable à Dieu, » et ensuite, qu'un jour Jésus-Christ apparut à saint Marc dans la même forme et avec les mêmes habits qu'il avait lorsqu'il conversait avec ses disciples, avant sa passion, et qu'il lui dit : « La paix soit avec vous, Marc, notre Evangéliste. » On y trouve aussi quelques endroits inintelligibles et beaucoup de différences entre le texte grec et le latin. Je ne vois pas non plus pourquoi l'auteur de ces Actes met, entre les vices des Egyptiens, qu'ils étaient incirconcis. Car, outre que ce n'était pas un mal, depuis la venue de Jésus-Christ, de n'être pas circoncis, il est certain, par le témoignage de [1] Josèphe, que les Egyptiens recevaient la circoncision.

9. On conserve, dans la Bibliothèque [2] du roi, un manuscrit d'environ quatre cents ans qui contient quelques homélies des Pères, avec un livre qui a pour titre : *Itinéraire de saint Thomas*. C'est une pièce assez mal digérée et qui ne fait point honneur à ce saint apôtre, qu'on y fait passer plus d'une fois pour rebelle aux ordres du Seigneur. Les [3] anciens ont parlé de l'*Itinéraire* ou des *Voyages de saint Thomas*, et Gélase les a mis au rang des apocryphes.

10. Varadatus, moine du Ve siècle, dit [4], dans une lettre à l'empereur Léon, que les Apôtres, excepté saint Paul, étant assemblés à Jérusalem, y composèrent le livre des Actes, et que ce livre subsistait encore de son temps. On ne sait quel était ce livre : peut-être ce moine voulait-il parler du symbole qui, selon le sentiment de plusieurs anciens, fut composé par les Apôtres avant qu'ils se séparassent pour aller prêcher l'Evangile par toute la terre. Dans le livre VI des Actes qui portent le nom d'Abdias, il est dit que Craton, disciple des Apôtres, écrivit leurs vies en dix livres ; mais on croit qu'au lieu de Craton, il faut lire Abdias. En tout cas, ce Craton et ses prétendus ouvrages sont inconnus à toute l'antiquité. On trouve, dans le recueil des ouvrages posthumes de M. Pithou, un traité intitulé : *Les Sorts des Apôtres*. C'est apparemment le même qui est condamné comme apocryphe dans le décret de Gélase. Ce pape en condamne encore un autre qui avait pour titre : *Les Louanges des Apôtres*.

11. Le livre de *la Prédication de saint Pierre* est célèbre chez les anciens. Clément [5] d'Alexandrie en rapporte plusieurs passages très-orthodoxes. Origène [6] et Lactance [7] le citent aussi. Le premier rejette ce livre, comme apocryphe, dans son *Traité des Principes ;* il paraît aussi le désapprouver dans ses Commentaires sur saint Jean ; mais il remet à une autre fois à examiner s'il est légitime, ou supposé, ou mixte, c'est-à-dire corrompu. Cet ouvrage fut composé peu de temps après la mort des Apôtres, puisqu'il est cité par Héracléon, hérétique fameux, qui vivait vers l'an 123 de Jésus-Christ. Ce fut aussi vers ce temps-là que parurent quelques autres écrits sous le nom du même apôtre, un *du* [8] *Jugement*, un autre intitulé : *La* [9] *Doctrine de saint Pierre,* et un de ses [10] *Actes*. Nous avons encore une grande histoire de saint Pierre, attribuée à saint Clément, sous le titre de *Récognitions*. Nous en parlerons dans l'article des ouvrages de ce saint pape.

ARTICLE IV.

DES EPÎTRES FAUSSEMENT ATTRIBUÉES A LA SAINTE VIERGE ET AUX APÔTRES.

Epîtres faussement attribuées à la sainte Vierge.

1. Nous avons [11] trois Lettres sous le nom de la sainte Vierge ; la première est adressée à saint Ignace martyr ; la seconde aux habitants de Messine, en Sicile ; la troisième aux Florentins. Mais on convient généralement que ce sont toutes pièces apocryphes et supposées, écrites par quelques dévots indiscrets, qui ont cru pouvoir, par cette pieuse tromperie, abuser de la crédulité des lecteurs simples et incapables de discernement.

Epîtres faussement attribuées à saint Paul et à Sénèque.

2. Les Lettres de saint Paul à Sénèque, et de Sénèque à saint Paul, sont des Lettres supposées, également indignes de l'un et de l'autre, et d'un style tout différent du leur.

[1] Joseph., lib. VII *Antiquit.*, cap. 4. — [2] Biblioth. Rég., num. 1832. — [3] Epiphan., *hæres.* 42, num. 1. — [4] Varadat.. *Epist. ad Leon. Imp.*, tom. IV *Conc.* Labb., pag. 978. — [5] Clem. Alexand., lib. I *Strom.*, pag. 35, et lib. VI, pag. 635, 636, 639 et 678. — [6] Origen., tom. XIV *in Joan.*, pag. 211. — [7] Lactant., lib. IV, cap. 21. — [8] Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 3, et Hieronym., in *Catalog.*, cap. 1. — [9] Ibid. — [10] Ibid.

[11] On trouve ces trois lettres dans le tome I des *Apocryphes du Nouveau Testament*, par Fabricius.

Juste Lipse soutient [1] même que les unes et les autres sont de la main et du style d'un même imposteur. Quoi qu'il en soit, il est difficile de croire que les lettres que nous avons aujourd'hui sous le nom de ces deux grands hommes, soient celles que saint [2] Jérôme et saint [3] Augustin avaient vues et qui ont porté le premier à mettre Sénèque au nombre des écrivains ecclésiastiques. Cependant l'endroit [4] que saint Jérôme en cite s'y trouve tout entier [5].

Epitres faussement attribuées à saint Pierre.

3. Cotelier [6] nous a donné, en grec et en latin, une Lettre de saint Pierre à saint Jacques, dans laquelle ce prince des Apôtres le prie de ne point montrer aux Gentils les livres de ses prédications qu'il lui avait envoyés. Il est dit, dans cette Lettre [7], que la loi de Moïse demeurera en vigueur jusqu'à la fin du monde, et l'auteur ne craint point d'avancer que Jésus-Christ l'a dit ainsi dans l'Evangile; ce qui donne lieu de juger que cette pièce pourrait bien être de quelque ébionite. Photius [8] parle d'une autre Lettre de saint Pierre à saint Jacques, frère du Seigneur, qui servait de préface aux livres *des Récognitions;* mais l'Eglise n'a jamais reçu ces sortes de pièces, et on les a toujours rejetées comme apocryphes, de même que la prétendue Lettre de saint Jean à un hydropique [9], rapportée tout au long dans l'histoire que le faux Prochore a faite de cet apôtre.

Des vrais et faux Actes de Pilate.

4. Il faut dire ici un mot de la relation que Pilate, gouverneur de la Judée, fit à l'empereur Tibère de ce qui s'était passé à la mort de Jésus-Christ. Comme c'était [10] une coutume inviolablement observée par les gouverneurs, d'avertir l'empereur de ce qui arrivait de nouveau et d'extraordinaire dans l'étendue de leur province, Pilate ne manqua pas de faire savoir à Tibère le bruit qui était répandu dans la Palestine touchant la résurrection du Sauveur, et l'opinion où plusieurs étaient de sa divinité. Il lui fit même [11] un détail des miracles qu'on disait qu'il avait opérés, des prodiges qui étaient arrivés à sa mort et des circonstances de sa passion. Tibère [12] en écrivit au Sénat d'une manière qui témoignait assez qu'il approuvait tout ce qu'on lui avait dit, et qu'il voulait bien qu'on décernât les honneurs divins à Jésus-Christ; mais le sénat n'y eut aucun égard. Peut-être voulait-il flatter Tibère, en n'accordant pas à un autre des honneurs que ce prince avait refusés, lorsque le sénat avait voulu les lui déférer; peut-être voulait-il montrer qu'il était fâché de ce que l'on avait adoré le Sauveur sans en avoir obtenu la permission de leur compagnie, qui avait la ridicule vanité de prétendre qu'un Dieu dépendait de leur puissance. Mais, dans l'ordre de Dieu, la véritable raison de ce refus était, selon la remarque d'Eusèbe [13], que la doctrine salutaire de l'Evangile n'avait pas besoin du secours ni du suffrage des hommes, et que Jésus-Christ voulait être reconnu seul et unique Dieu, avec le Père et le Saint-Esprit, et n'être point mêlé avec une multitude de fausses divinités. L'empereur demeura cependant dans son sentiment, et continua à témoigner de l'inclination pour les chrétiens. Il menaça même de la mort ceux qui entreprendraient de les noircir par leurs calomnies. Voilà ce que saint Justin martyr et Tertullien nous ont conservé des lettres de Pilate à Tibère, et de Tibère au sénat; et on ne peut douter raisonnablement qu'ils ne les aient vues, puisque non-seulement ils en parlent comme d'une chose dont ils étaient pleinement assurés, mais qu'ils y renvoient encore les empereurs, le sénat et tous ceux à qui ils adressent leurs apologies pour la religion chrétienne. Mais il ne paraît pas que ces pièces aient subsisté jusqu'au temps d'Eusèbe; au moins, cet historien n'en [14] parle-t-il que sur le rapport de Tertullien, et il y a toute apparence que ceux qui, depuis Eusèbe, ont parlé de ces lettres, n'en avaient vu que de supposées.

5. Sous l'empire de Maximin, vers le com-

[1] Lipsius, in *Vita Senecæ*, cap. 10. — [2] Hieronym., in *Catalog.*, cap. 11. — [3] August., *Epist.* 54 *ad Macedon.*

[4] Comparez saint Jérôme, chap. II de ses *Hommes illustres*, avec la sixième lettre de Sénèque à saint Paul.

[5] Voyez saint Paul et Sénèque, *Recherches sur les rapports du philosophe avec l'apôtre*, par Amédée Fleury; Paris, Lagrange, 1853, 2 vol. Voyez aussi de Maistre, *Soirées de S.-Péters.* Greppo, *Les chrétiens de la maison de Néron*, par Franc. de Champagny, *Corresp.*, t. XXXII. M. Henrion rapporte ces différents témoignages dans le *Cours d'hist. ecclés.* M. Bouillet a publié les lettres qui nous restent, t. IV. Senec. opera. (*L'éditeur.*)

[6] Tom. I *Patrum apostolic.*, pag. 602. — [7] Num. 2. — [8] Photius, *cod.* 113. — [9] Tom. II *Bibliot. Pat. Lugdun.*, pag. 61. — [10] Euseb., lib. II *Hist.*, cap. 2, et Plinius, *Epist. ad Trajan.* — [11] Euseb., ubi supra; et Tertull., *Apolog.*, cap. 21; et Justin., *Apolog.* 2, pag. 76.

[12] Tertull., *Apologet.*, cap. 21; Euseb., lib. II *Hist.*, cap. 2; et Justin mart., *Apolog.* 2, p. 84.

[13] Euseb., ibid.

[14] Ibid.

mencement du IVe siècle de l'Eglise, les païens [1] composèrent des Actes également faux et impies de ce qui avait été fait en la personne du Sauveur sous Ponce-Pilate, et les envoyèrent, par l'autorité de l'empereur, dans les provinces, avec ordre de les afficher et de les publier. Il paraît même qu'ils obligèrent les maîtres d'école à les faire apprendre par cœur et réciter à leurs écoliers. Ils n'avaient en cela d'autre but que de décrier la religion chrétienne et de la rendre odieuse. Selon ces [2] Actes, Jésus-Christ était mort sous le quatrième consulat de Tibère, c'est-à-dire la septième année de son règne. Mais Eusèbe [3] a judicieusement remarqué que cette époque ne pouvait se soutenir, et qu'elle était une preuve certaine de la fausseté de ces Actes, puisque, selon le témoignage de [4] Josèphe, Pilate ne fut envoyé en Judée, en qualité de gouverneur, qu'en la douzième année de l'empire de Tibère. Il est fait mention de ces faux [5] Actes dans ceux des saints martyrs Térache, Probe et Andronique.

6. Les quartodécimans [6] avaient à leur usage de faux Actes de Pilate, qui portaient, selon quelques exemplaires, que Jésus-Christ avait souffert le 25 de mars ou, le 18, selon d'autres. Ils sont cités comme authentiques par un auteur [7] du VIe siècle, pour prouver que la mort du Sauveur est arrivée le 25 mars; mais saint [8] Epiphane les rejette et abandonne leur date, persuadé que Jésus-Christ est mort le 13 des calendes d'avril. Saint Grégoire [9] de Tours prétendait avoir les Actes des miracles, de la mort et de la résurrection, que Pilate avait envoyés à Tibère; mais l'histoire qu'il en cite, touchant Joseph d'Arimathie, fait voir que cette pièce ne vaut pas mieux que les autres. Paul [10] Orose parle des Actes de Pilate; mais il ne dit pas s'ils subsistaient encore de son temps. On a encore [11] aujourd'hui une fausse histoire de Notre-Seigneur, envoyée, dit-on, à Tibère par Pilate, et trouvée à Jérusalem dans un registre du temps de Théodose. La lettre de Pilate à Claude ou à Tibère, qui se trouve dans la récapitulation du faux [12] Hégésippe, dans la Chronique de Martin [13] de Pologne, dans un écrit attribué [14] à Marcel, disciple de saint Pierre, et encore [15] ailleurs, est une pièce supposée et sans autorité. Celle que [16] Florentinius nous a donnée sent moins la fable; mais elle ne laisse pas de renfermer bien des faussetés. Par exemple, l'auteur fait raconter à Pilate la vie sainte et édifiante des disciples de Jésus-Christ, et les grâces qu'ils opéraient en son nom. En quoi il se trahit lui-même, car sa lettre est datée du 2 d'avril, peu de jours après la passion de Jésus-Christ, et il y dit des choses que ses disciples n'ont faites qu'après la Pentecôte. Il dit encore que ce furent les scribes et les pharisiens qui conspirèrent contre Jésus-Christ, sans parler des pontifes; mais Pilate, dans l'Evangile, ne parle que des pontifes, et ne dit rien des scribes ni des pharisiens. Il fait dire à Pilate que les signes qui parurent à la mort de Jésus-Christ, menaçaient le monde d'une ruine universelle, selon le jugement des philosophes; et il lui fait même donner à Notre-Seigneur le titre de *Christ*, ce qu'on a peine à croire d'un païen.

7. Jérôme Xavier [17] nous a donné une autre lettre de Pilate à Tibère, écrite en langue persane. On croit qu'il en est lui-même l'auteur et qu'il l'a fabriquée sur le témoignage que Josèphe rend à Jésus-Christ dans ses *Antiquités judaïques*. Le même Jérôme Xavier [18] rapporte encore une prétendue lettre de Lentulus au sénat, dans laquelle il fait dire à ce gouverneur de la Judée quantité de choses à l'avantage de Jésus-Christ. Cette lettre se trouve en plusieurs [19] autres endroits; mais il suffit de la lire pour être convaincu de sa supposition. La mauvaise peinture qu'on y fait de Jésus-Christ, de son visage, de sa stature, de son parler, de ses mœurs, fait assez connaître l'imposture.

ARTICLE V.

DE L'ÉPÎTRE DE SAINT BARNABÉ.

L'Epître qui porte le nom de saint Barnabé n'est pas de cet apôtre.

1. Quoique cette Lettre ait toujours porté le nom d'un apôtre, néanmoins l'Eglise ne l'a jamais reçue comme canonique. On voit, au

[1] Euseb., lib. IX, cap. 5.— [2] Euseb., lib. I, cap. 9. — [3] Ibid. — [4] Joseph., lib. XVIII *Antiquit.*; apud Euseb., lib. I *Hist.*, cap. 9.— [5] Valesius, in notis ad lib. IX Euseb., cap. 5. — [6] Epiphan., *hæres.* 50, num. 1. — [7] Apud Chrysostom., tom. V, hom. 7 *in Pascha.* — [8] Epiphan., ubi supra. — [9] Greg. Turon., lib. I *Hist.*, cap. 21. — [10] Orosius, lib. VII *Histor.*, cap. 4. — [11] Apud Bolland., 4 februarii, pag. 450. — [12] Tom. III *Biblioth. Patr. Lugdun.*, pag. 1211. — [13] *Martini Chronic.*, lib. IV, pag. 118.— [14] Apud Florentin., in *Martyrolog.*, pag. 105.

[15] Apud Yvon. Carnut., in *excerptis Chronicis*; et alios, apud Fabric., tom. I *Apocryph. Nov. Testam.*, pag. 299.

[16] Florent., in *Martyrolog.*, pag. 118. — [17] Hieron. Xaverius, in *Hist. Christi*, pag. 533 — [18] Idem., Ibid.

[19] In Orthodoxographis et apud Joan. Reiskesium, exercit. 7 *de Imaginibus Jesu Christi*, cap. 1.

Première preuve.

contraire, que, du temps de saint Jérôme, elle se lisait au rang des Ecritures apocryphes, et il ne paraît point qu'elle ait acquis depuis une plus grande autorité dans l'Eglise. Cette raison suffit seule pour montrer que cette Epître n'est point effectivement de saint Barnabé; [1] car, si elle en était, comment est-ce que l'Eglise, qui honore ce saint comme un apôtre, ne l'aurait pas reçue au rang des livres sacrés et canoniques? C'est le raisonnement dont se servit autrefois saint Augustin, pour prouver que les ouvrages que les hérétiques faisaient passer sous le nom de saint André et de saint Jean, n'étaient pas véritablement de ces saints apôtres : « S'ils en étaient, dit ce Père, l'Eglise les aurait reçus. » En effet, on ne saurait marquer aucun écrit reconnu pour être d'un apôtre, que l'Eglise n'ait pas reçu comme canonique. L'Epître de saint Jacques, celle de saint Jude, la IIe de saint Pierre, les IIe et IIIe de saint Jean et son Apocalypse ont été, pendant plusieurs siècles, sans être reçues comme canoniques, d'un consentement général et unanime. Mais aussitôt qu'on a été convaincu que tous ces différents écrits venaient des Apôtres, toutes les Eglises se sont réunies à les recevoir comme des écritures divines.

Réponse à la première objection.

2. On objecterait que l'Eglise n'a pas mis au rang des écrits canoniques ceux d'Hermas, ceux de saint Clément pape, ceux de saint Polycarpe; et que, néanmoins, on ne peut pas conclure de là qu'ils ne sont point les auteurs des ouvrages qui portent leur nom: une telle objection est vaine et mal fondée; Hermas, saint Clément et saint Polycarpe n'ont jamais été reconnus pour apôtres et n'ont pas eu leur autorité dans l'Eglise, qui a toujours fait une très-grande différence entre les Apôtres et leurs disciples; elle savait que tous ne sont pas apôtres, mais que Jésus-Christ lui en a donné [2] « quelques-uns pour être apôtres, d'autres pour être prophètes, d'autres pour être évangélistes, et d'autres pour être pasteurs et docteurs. » Aussi les disciples des Apôtres se sont toujours regardés comme beaucoup inférieurs à leurs maîtres, en autorité et en mérite : « Ni moi [3], ni aucun autre homme, disait saint Polycarpe, disciple de saint Jean, nous ne pouvons atteindre à la sublime sagesse du bienheureux Paul, ce glorieux apôtre. »

Seconde preuve.

3. Il y a plus, c'est que, dès les premiers siècles de l'Eglise, la Lettre que nous appelons de saint Barnabé avait moins d'autorité dans l'Eglise que les Lettres de saint Clément; cela paraît par le [4] dernier des canons attribués aux Apôtres, où les deux Epîtres de ce saint pape sont mises au rang des Ecritures saintes et canoniques; mais, pour celle de saint Barnabé, elle était rejetée de plusieurs comme apocryphe, ainsi que nous l'apprenons d'Eusèbe, dont voici les paroles [5]: « Il faut tenir pour faux et supposés les Actes de Paul, le livre du Pasteur, la révélation de Pierre, l'Épître de Barnabé. »

Réponse à la seconde objection.

4. Il est vrai, néanmoins, que divers anciens ont cru que cette Epître était véritablement de saint Barnabé [6]. Il paraît même que quelques-uns d'entre eux l'ont regardée comme un livre de l'Ecriture. Clément [7] d'Alexandrie en emploie souvent l'autorité, supposant toujours qu'elle est de saint Barnabé, et il l'avait expliquée, dans ses Hypotyposes, avec tous les livres de l'Ecriture. Origène [8] la cite aussi plusieurs fois, et il l'appelle une Epître *catholique*. Saint [9] Grégoire de Nazianze l'attribue à un Barnabé; mais il ne dit point si c'est à l'apôtre. Saint Jérôme [10] suppose partout qu'elle est de saint Barnabé, et il en parle fort avantageusement; il en a même expliqué les mots hébreux avec ceux de l'Ecriture. Mais ces autorités, quelque respectables qu'elles soient, ne sont ni assez expresses, ni en assez grand nombre pour nous engager à recevoir au nombre des divines Ecritures un écrit que l'Eglise n'y a point mis. Si le témoignage de deux ou trois anciens suffisait pour donner autorité à un ouvrage, nous nous trouverions obligés de

[1] On convient que cette Lettre n'est point canonique; mais il ne suit pas de là qu'elle ne soit pas de saint Barnabé. Le saint est apôtre, mais non pas comme les douze et comme saint Paul, mais dans le sens le plus large. Vid. Moelher, t. I *Pat.*; et Bergier, *Dict. de Th.*, art. *Barnabé*. (*L'éditeur.*)

[2] Ephes. IV, 11. — [3] Polycarp., *Epist.*, num. 3.

[4] *Sint nobis omnibus clericis et laicis libri venerandi et sancti... Novi Testamenti Evangelia quatuor, Pauli Epistolæ quatuordecim, Pauli Epistolæ duæ... Clementis Epistolæ duæ.* Can. Apostol. 85

[5] Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 25.

[6] Lardener, Feller, Bergier, Moelher et plusieurs modernes ont soutenu l'authenticité de cette Épître; ils s'appuient d'abord sur les témoignages, puis sur le contenu de la Lettre, qu'ils jugent appartenir à un auteur contemporain et en tout digne de saint Barnabé. (*L'éditeur.*)

[7] Clem. Alexand., lib. II *Stromat.*, pag. 300, et apud Euseb., lib. VII *Histor.*, cap. 13. — [8] Origen., lib. II *cont. Cels.*, pag. 428, et lib. III *Periarchon.*, cap. 2 et 18. — [9] Greg. Nazianz., *Orat.* 20, tom. I, pag. 339. — [10] Hieronym., in *Catalog.*, cap. 6, et lib. XIII *Comment. in cap.* XIV *Ezechiel.*

reconnaître pour divins les écrits des Sibylles, cités comme divins bien plus souvent, et par un plus grand nombre d'auteurs que l'Epître de saint Barnabé. D'ailleurs, on sait que Clément d'Alexandrie et Origène citent assez souvent les apocryphes, et que, si le premier a expliqué l'Epître de saint Barnabé dans ses Hypotyposes, il y a aussi expliqué la fausse Apocalypse de saint Pierre, rejetée de tout le monde comme apocryphe. Quant à Origène, il est a présumer qu'il ne lui a donné le titre de *catholique* que parce qu'elle s'adresse à toute une nation, et non à une Eglise ni à une personne particulière. Pour ce qui est de saint Jérôme, il dit, à la vérité, que cette Lettre est de saint Barnabé et qu'il l'a écrite pour l'édification de l'Eglise; mais il ajoute, en même temps, qu'elle se lisait au rang des Ecritures apocryphes, ce qu'Eusèbe avait remarqué avant lui. Le témoignage des anciens en faveur de l'Epître de saint Barnabé n'est donc pas si considérable, qu'on ne puisse le négliger sans manquer au respect qu'on leur doit.

Troisième preuve.

5. Mais cette Epître porte en elle des preuves de supposition; car l'auteur y fait passer les Apôtres [1] « pour les plus grands de tous les pécheurs [2]. » Il dit que tous les Syriens [3], les Arabes et tous les prêtres des idoles ont la circoncision; que toutes choses seront [4] terminées dans l'espace de six mille ans [5], et que Jésus-Christ est [6] monté au ciel le jour du dimanche [7]. Or, il est bien facile de montrer la fausseté de toutes ces propositions, aussi bien que de quantité d'allégories qu'on trouve dans cette Lettre [8]. On ne [9] manque pas, à la vérité, de réponse à toutes ces difficultés, mais elles ne satisfont pas. Ainsi nous aimons mieux, avec un des plus [10] habiles critiques du siècle dernier, ne pas attribuer cette Epître à saint Barnabé, que de nous réduire à excuser des fautes dans un apôtre.

6. Cette Lettre n'a aucun titre ni aucune adresse en tête. Mais, comme le but de l'auteur est de prouver l'abolition de la loi par l'Evangile, l'inutilité des cérémonies légales, la nécessité de l'Incarnation, on croit qu'il l'écrivit pour les Juifs nouvellement convertis à la foi chrétienne et encore trop attachés aux observations de la loi. La manière dont il parle de la [11] destruction de la ville et du temple de Jérusalem, fait voir qu'il écrivait peu de temps après; ce que l'on peut encore inférer de son style, qui a le caractère des temps apostoliques. L'auteur se qualifie [12] le dernier et comme la balayure de ceux à qui il écrit. Il se flatte [13], toutefois, de n'avoir rien omis de ce qui pouvait contribuer à leur instruction et à leur salut. Il ajoute qu'il ne leur parle pas des choses à venir, parce qu'il ne l'eût pu faire qu'en paraboles qu'ils n'eussent pas entendues.

Analyse de cette Epître.

7. On peut diviser cette Epître en deux parties. Dans la première, l'auteur, après une préface pleine de charité et de tendresse envers ceux à qui il écrit, montre, par l'autorité des prophètes, que Dieu a rejeté les sacrifices [14] de la Loi ancienne pour faire place à l'oblation humaine de la Loi nouvelle [15] de Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est-à-dire aux sacrifices d'un cœur contrit et humilié. Il fait voir, par les mêmes autorités [16], que les jeûnes ne sont point agréables à Dieu sans la pratique des autres bonnes œuvres [17]; que les derniers temps prédits par Daniel sont venus; que le sceau de l'alliance des Juifs avec le Seigneur est rompu [18]; que Jésus-Christ est véritablement Fils de Dieu, et que c'est lui à qui il a été dit avant la création: « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance [19]; » que sa venue et sa mort avaient été annoncées longtemps auparavant [20]; que c'est par la croix que Jésus-Christ a triomphé; et que celui qui met en elle son espé-

[1] *Quando autem Apostolos suos, qui prædicaturi erant illius Evangelium, elegit, homines omni peccato iniquiores, ut ostenderet quod non venit vocare justos, sed peccatores ad pœnitentiam.* Epist. Barnab., num. 5.

[2] Cette expression se trouve dans un passage où le but particulier de Barnabé était de faire voir, par de pareils exemples, toute l'immensité de la puissance du Rédempteur. Saint Paul dit de lui-même la même chose. (*L'éditeur.*)

[3] D'autres Pères et des auteurs profanes tiennent le même langage. (*L'éditeur*).

[4] Ibid., num. 9.

[5] Ibid. 15.

[6] Tradition juive, fausse sans doute, mais à laquelle plusieurs Pères ont ajouté foi. (*L'éditeur.*)

[6] Ibid.

[7] On traduit mal ce passage. Vid. Bergier. (*L'éditeur.*)

[8] Ces allégories sont dans le goût des Juifs. Il y en a de pareilles dans Clément pape. Pourquoi non? Il ne s'agit ni de la foi ni des mœurs. (*L'éditeur.*)

[9] Dupin, *Bibliot. Eccles.*, tom. I, pag. 17 et 18. — [10] Tillemont, *Mémoire eccles.*, tom. I, pag. 659. — [11] *Nunc ab hostibus destructum et templum.* — [12] Ibid., num. 16. — [13] Num. 17. — [14] Num. 1. — [15] Num. 2. — [16] Num. 3. — [17] Num. 4. — [18] Num. 5. — [19] Gen. I, 26 — [20] Num. 6.

rance vivra éternellement [1]. Ensuite il prouve que la vraie circoncision est celle des oreilles et du cœur, qui rend dociles et obéissants, et que la circoncision en laquelle les Juifs mettent leur confiance n'est point celle que Dieu a principalement commandée [2]. Après cela, il parle des animaux défendus par la loi, et il en tire des allégories morales. Il relève aussi le mystère de l'eau qui, en plusieurs endroits des prophètes, représente l'eau du baptême, dans laquelle « nous entrons pleins de souillures et de péchés [3], » et dont nous sortons « remplis de fruits de justice, et ayant dans nos cœurs la crainte de Dieu et l'espérance en Jésus-Christ [4]. » Il applique de même au mystère de la croix plusieurs endroits des prophètes, entre autres celui où il est parlé du serpent d'airain.

8. Dans la suite, il parle de l'alliance de Dieu avec les hommes [5] et de son héritage, et il fait voir, par la prédiction faite à Rébecca [6] et par la bénédiction qu'Isaac donna à Jacob préférablement à Esaü [7], que les chrétiens sont les véritables héritiers des promesses. Il enseigne que les six jours de la création signifient autant de milliers d'années, et que Dieu terminera tout en six mille ans [8]. Le septième jour sera quand son Fils viendra juger les impies. A l'occasion du temple de Jérusalem, « qui vient, dit-il, d'être ruiné [9], » il montre que Dieu a un autre temple, à savoir notre cœur, qui devient le temple de Dieu quand il commence à habiter en nous par sa grâce.

9. La seconde partie contient plusieurs beaux préceptes de morale. L'auteur distingue d'abord deux voies très-différentes entre elles, celle de la lumière et celle des ténèbres [10]. A l'une président les anges de Dieu; à l'autre les anges de Satan [11]. Voici quelle est la voie de lumière et les moyens qu'il faut prendre pour arriver à la vie : Vous aimerez celui qui vous a fait, et vous glorifierez celui qui vous a racheté de la mort; vous serez simple de cœur et riche des dons de l'esprit; vous ne vous joindrez point à ceux qui marchent dans la voie de la mort; vous détesterez tout ce qui est désagréable aux yeux de Dieu; vous haïrez toute hypocrisie; vous ne violerez point les commandements de Dieu; vous ne vous élèverez point, mais vous serez humble; vous ne vous attribuerez point de gloire; vous ne formerez point de mauvais dessein contre votre prochain; vous ne commettrez ni fornication, ni adultère, ni aucune autre impudicité; vous ne vous servirez point de la parole que Dieu vous a donnée pour exprimer quelque impureté que ce soit; vous ne vous préviendrez point en reprenant quelqu'un d'une faute; vous serez doux, paisible, plein de frayeur des paroles que vous avez ouïes, sans douter si elles auront leur effet ou non; vous pardonnerez à votre frère; vous ne prendrez point en vain le nom du Seigneur; vous aimerez votre prochain plus que votre propre vie; vous ne ferez point périr un enfant ni avant ni après sa naissance. (Ce précepte était nécessaire aux païens, qui ne se faisaient pas grand scrupule de faire mourir leurs enfants, quand ils en étaient trop chargés.) Vous instruirez vos enfants, dès leurs plus tendres années, dans la crainte du Seigneur; vous ne serez point avare, et votre cœur ne sera point attaché aux grands; mais vous rechercherez la compagnie des humbles et des justes; vous recevrez comme des biens les accidents qui vous arriveront; vous ne serez ni double de cœur, ni de la langue, car la duplicité de la langue est un piége qui conduit à la mort; vous serez soumis au Seigneur et aux princes comme à l'image de Dieu, c'est-à-dire, comme le représentant sur la terre, et vous aurez pour eux de la crainte et du respect; vous ne commanderez point avec aigreur à votre esclave ni à votre servante, qui ont en Dieu la même espérance que vous, de peur que vous ne perdiez la crainte de Dieu, notre maître commun, qui, sans avoir égard au mérite de personne, est venu chercher ceux dont son esprit avait préparé les cœurs; vous ferez part à votre prochain de tous les biens que vous possédez, sans vous imaginer que rien vous [12] appartient en propre; car si vous êtes en société pour des choses incorruptibles, combien plus y devez-vous être pour les corruptibles? Vous ne serez point prompt à parler, car la bouche est un piége de mort; vous serez chaste selon vos forces, et même au-dessus, si cela se peut; évitez d'ouvrir les mains pour recevoir, et de les fermer pour ne point donner; vous chérirez comme la prunelle de vos yeux tous ceux qui vous an-

[1] Num. 8. — [2] Num. 10. — [3] Num. 11. — [4] Num. 12. — [5] Num. 13. — [6] Gen. XXV, 24. — [7] Gen. XLVIII, 9 et 14. — [8] Num. 15.

[9] Num. 16. — [10] Num. 18. — [11] Num. 19.

[12] C'est ainsi qu'en usaient les premiers chrétiens de l'Eglise de Jérusalem. Act. IV, 32.

noncent la parole du Seigneur jour et nuit; vous chercherez à voir les fidèles, et vous vous appliquerez à les consoler par vos discours et par vos visites, mettant tous vos soins à contribuer au salut des âmes, et vous travaillerez de vos mains pour racheter vos péchés; donnez sans hésiter et sans murmurer à quiconque vous demandera, et vous verrez que Dieu saura bien vous récompenser; vous garderez les biens que vous aurez reçus de sa providence, sans les augmenter ni les diminuer; vous ne mettrez point la division parmi vos frères, mais vous procurerez la paix entre ceux qui sont en contestation; vous confesserez vos péchés, et vous ne vous présenterez point devant Dieu pour le prier avec une conscience impure et souillée. Voilà la voie de lumière.

10. Mais la voie de ténèbres est oblique et pleine de malédiction, car c'est le chemin qui conduit à la mort éternelle et au supplice. Là sont les maux qui perdent les âmes, l'idolâtrie, l'audace, l'esprit d'élévation, l'hypocrisie, la duplicité de cœur, l'adultère, le meurtre, l'orgueil, l'apostasie, la tromperie, la malice, l'impudence, l'empoisonnement, la magie, l'avarice, le mépris de Dieu. Ceux qui marchent dans cette voie persécutent les bons, haïssent la vérité, aiment le mensonge et ne connaissent point la récompense de la vertu; ils ne s'attachent point à faire le bien, ne rendent point la justice à la veuve et à l'orphelin, et veillent, non pour marcher dans la crainte de Dieu, mais pour faire le mal. Loin d'eux est la douceur, la patience; ils aiment les choses vaines, cherchent l'intérêt; ils n'ont point pitié du pauvre et ne se mettent point en peine de celui qui souffre; ils sont toujours prêts à médire, ils ne connaissent point l'auteur de leur être; ils sont les meurtriers de leurs propres enfants, ils corrompent et défigurent l'ouvrage de Dieu, ils détournent la vue de dessus les misérables, ils accablent celui qui est affligé, ils sont les défenseurs des riches, les juges injustes des pauvres, et se livrent eux-mêmes à toutes sortes de crimes.

11. L'auteur conclut, en exhortant les fidèles à la pratique de ces préceptes, et finit par ces paroles : « Je vous salue, vous qui êtes des enfants de charité et de paix : que le Seigneur de la gloire et de toute grâce soit avec vous. » Il cite ordinairement l'Écriture selon la version des Septante. C'est pourquoi [1], ses allégories n'étant fondées que sur l'alphabet grec et n'ayant aucun rapport à la langue hébraïque, qui est l'originale dans laquelle l'Écriture est écrite, on ne doit pas y avoir beaucoup d'égard.

Éditions

12. On a cette Lettre en grec et en latin, d'une ancienne version dont on ne sait point l'auteur. Les cinq premiers chapitres qui manquent dans le grec, sont dans le traducteur latin. Dom Hugues Ménard, benédictin, en avait préparé une édition en grec et en latin, lorsqu'il mourut au mois de janvier 1644. Dom Luc d'Achéry, son confrère, la fit imprimer en 1645 *in-4°*, avec une préface de sa façon, et les notes de Dom Ménard [2]. Vossius la publia l'année suivante à Amsterdam, revue sur les manuscrits. On dit que le savant Ussérius, archevêque d'Armach, en Irlande, en avait donné une édition dès l'an 1642, à Oxford; mais on n'en voit aucun exemplaire. Vossius dit qu'ils ont tous été brûlés, hors un que l'on conserve, selon lui, à Oxford. Cette Lettre est encore dans le recueil de Cotelier et dans les *Varia sacra* de M. le Moine, *in-4°*. Le Père Le Gras, de l'Oratoire [3], l'a traduite en français; sa traduction se trouve dans la Bible imprimée chez Desprez, in-fol.

ARTICLE VI.

DES FAUSSES APOCALYPSES.

Fausses Apocalypses composées par les hérétiques.

1. Nous avons déjà remarqué que les hérétiques, pour autoriser leurs rêveries du nom respectable des anciens Patriarches et des Apôtres, leur avaient attribué de fausses Apocalypses ou de fausses révélations. Voici le catalogue de toutes celles qui sont venues à notre connaissance.

Catalogue de ces fausses Apocalypses.

2. Une *Apocalypse d'Adam* citée par saint Epiphane [4] et mise au rang des apocryphes

[1] Il dit, par exemple, *que parce que la croix de* (Jésus-Christ), *cette source féconde de toutes grâces, a la figure d'un* Tau, *qui sert aussi à exprimer le nombre de* 300, *c'est pour cela qu'Abraham emploie ce nombre de* 300 esclaves qu'il circoncit. Or, la lettre *Tau* ne signifie 300 que dans l'alphabet grec; car, dans l'hébreu, elle signifie 400.

[2] Le jésuite Sirmond procura à dom Achéry le texte grec qu'il avait trouvé à Rome dans les papiers du Père Turrianus. L'ancienne version latine est tirée d'un manuscrit de l'abbaye de Corbie. (*L'éditeur.*)

[3] Richard Russel a imprimé cette Épître dans son recueil des Pères apostoliques; Londres, 1746. Galland a inséré, dans sa *Bibl. vet. Patr.*, le texte de Cotelier avec des notes de sa façon et celles de plusieurs autres personnes. Vid. Moelher, t. I *Pat.*, pag. 106. M. Migne l'a reproduit dans la Patrol. grecque, t. L (*L'éditeur*). — [4] Epiph., *hæres.* 31, num. 8

par le pape Gélase; une sous le nom d'Abraham, dont parle aussi saint [1] Epiphane; l'*Apocalypse de Moïse*, que quelques-uns, au rapport de Cédrène [2], ont cru être la même chose que *la petite Genèse;* l'*Apocalypse d'Elie,* connue d'Origène [3] et de saint Jérôme; l'*Ascension* ou *les Visions d'Isaïe,* célèbres chez [4] les anciens; *les Révélations des Patriarches et des Prophètes,* qui subsistaient encore du temps de saint [5] Jérôme; l'*Apocalypse de saint Pierre,* si estimée dans quelques Eglises, qu'on en faisait la lecture publiquement le jour du vendredi, ainsi que nous l'apprenons de [6] Sozomène; celle de saint [7] Paul, qui était en usage parmi les gnostiques; une de saint Jean, différente de la véritable Apocalypse. Lambécius dit qu'elle se trouve manuscrite dans la bibliothèque [8] de l'empereur. L'*Apocalypse de saint Thomas* n'est connue que par le décret de Gélase, qui la met au rang des apocryphes, avec celle que les manichéens [9] avaient forgée sous le nom du martyr saint Etienne.

3. Les Espagnols ont encore [10] une Apocalypse sous le nom de saint Jean, autre que les deux dont nous venons de parler. Ils disent qu'elle fut trouvée, l'an 1595, sur une montagne du royaume de Grenade, gravée sur des lames de plomb. Ils ajoutent qu'elle fut mise en langue espagnole et commentée par Cécilius, disciple de saint Jacques le Majeur. Mais cette Apocalypse, avec le prétendu commentaire de Cécilius, fut condamnée par Innocent XI, l'an 1682.

4. Cérinthe avait aussi composé un livre de révélations, qu'il avait eu la témérité de débiter, « comme s'il eût [11] été quelque grand apôtre. » Caïus, prêtre [12] de l'Eglise de Rome, et [13] Théodoret disent que cet hérésiarque enseignait, dans son Apocalypse, des opinions monstrueuses, entre autres que le Sauveur établira, après la résurrection, un royaume sur la terre, où les habitants de Jérusalem jouiront des plaisirs des sens, comme du boire et du manger et autres divertissements corporels; que ces p[laisi]rs dureront mille ans, et qu'ils seront accompagnés de sacrifices et de fêtes continuelles. Comme il n'est rien dit de ce règne terrestre et charnel dans l'Apocalypse de saint Jean; que, d'ailleurs, Cérinthe était dans des sentiments tout contraires à ceux que cet apôtre y enseigne touchant la divinité de Jésus-Christ, sa résurrection et la création du monde, il est évident que ceux-là se sont trompés [14], qui ont cru que Cérinthe était auteur de l'Apocalypse de saint Jean et qu'il l'avait intitulée du nom de cet apôtre, pour donner plus de cours à ses erreurs

ARTICLE VII.

DES LITURGIES ATTRIBUÉES AUX APÔTRES.

Les Apôtres n'ont laissé aucune Liturgie par écrit.

1. Il n'y a aucun lieu de douter que les Apôtres n'aient établi, dans les Eglises qu'ils ont fondées, la manière dont on devait y célébrer les saints mystères. Saint Basile et le pape saint Célestin le disent [15] expressément; et l'uniformité que l'on observait dans presque toutes les Eglises du monde, dès le temps de saint [16] Augustin, en est une preuve incontestable. Il paraît également certain que les Apôtres et les autres grands hommes qui ont les premiers réglé ce qu'il faut observer dans nos mystères, leur ont, selon l'expression [17] de saint Basile, conservé la révérence qui leur était due, en les gardant dans le secret,

[1] Idem., *hæres.* 39, num. 5. — [2] Cedren., in *Chronol.*, pag. 8; et Georg. Syncell., pag. 27. — [3] Origen., hom. *in cap.* XXVII *Matth.*, et Hieronym., lib. XVII *in Isa.*

[4] Origen., *Epist. ad African.*, pag. 231, et hom. 1 *in Isa.*; Epiphan., *hæres.* 40, num. 2, et *hæres.* 67, num. 3; et Hieronym., *in cap.* LXIV *Isa.*, et *Præfat. in Pentateuch.* Voyez les notes de Cotelier sur les *Constitutions apostoliques*, lib. VI, cap. 16. — [5] Hieronym., lib. *cont. Vigilant.*

[6] Sozomen., lib. VII, cap. 19. Elle est aussi citée par Eusèbe, lib. III, cap. 3, et par saint Clément d'Alexandrie, dans Eusèbe, lib. VI *Hist.*, cap. 14.

[7] Epiphan., *hæres.* 18, num. 38, et Theophylact., *in* II *Cor.* XII, 4, et Gelas., in *Decreto.* — [8] Cod. 119, fol. 108.

[9] Voyez Sixte de Sienne, lib. II *Biblioth.*, *PP.*, pag. 142. — [10] Bivarius, *Comment. ad pseudo Dextri Chronic.*, ann. 54, pag. 110. — [11] Euseb., lib. III, cap. 28. — [12] Ibid. — [13] Theodoret., lib. II *Hæretic. Fabul.*, cap. 3. — [14] Apud Euseb., lib. VII *Histor.*, cap. 25.

[15] *In primordiis Ecclesiæ certos ritus præscripserunt Apostoli et Patres.* Basil., lib. II *de Spiritu Sancto*, cap. 27. *Obsecrationum sacerdotalium sacramenta respiciamus, quæ ab Apostolis tradita in toto mundo atque in omni Ecclesia uniformiter celebrantur.* Cœlestinus papa, *Epist. ad Galliarum Episcopos*, cap. 11.

[16] *Sed eligo in his verbis* (ad Ephes. IV, 11), *hoc intelligere quod omnis vel pene omnis frequentat Ecclesia, ut* precationes *accipiamus dictas quas facimus in celebratione Sacramentorum, antequam illud quod est in Domini mensa, incipiat benedici; orationes, cum benedicitur et sanctificatur et ad distribuendum comminuitur, quam totam petitionem fere omnis Ecclesia Dominica oratione concludit.* Augustin., *Epist.* 149 *ad Paulin.*, et Cœlestinus, ubi sup. — [17] Basil., ubi sup.

sans les communiquer. Qui des saints Pères, ajoute [1] ce saint docteur, nous a laissé par écrit les prières que l'on dit à la consécration de l'Eucharistie? Car nous ne nous contentons pas de celles qui sont marquées dans l'Evangile, ou dans les Epîtres de saint Paul; avant et après la consécration, nous en récitons encore d'autres qui nous viennent des anciens, non par écrit, mais par la tradition seule. Et certes, si nos Liturgies eussent été écrites dès les premiers siècles de l'Eglise, les païens, qui étaient si curieux de savoir ce qui se passait dans les assemblées des chrétiens et qui employaient toutes sortes de tourments pour les obliger à livrer les saintes Ecritures, n'eussent pas manqué de se faire donner aussi les livres qui auraient enseigné la manière de célébrer nos saints mystères. Aussi saint Justin, dans la relation qu'il fait des cérémonies qui accompagnaient la consécration de l'Eucharistie, marque assez clairement que les prières que l'évêque récitait, avant et après cette consécration, n'étaient point écrites, mais qu'il les récitait de mémoire, selon qu'il le pouvait, et, apparemment, comme il les avait apprises de ceux qui l'avaient précédé dans le sacré ministère. Le dimanche, dit ce saint martyr, tous les fidèles du même voisinage qui demeurent ou dans les bourgs des environs, ou à la campagne, s'assemblent en un même lieu, et là se fait premièrement la lecture des écrits des Apôtres ou des Prophètes, autant que l'on a de temps; et, le lecteur ayant cessé, le prélat fait un discours au peuple pour l'exhorter à imiter ce qu'on a lu. Puis nous nous levons tous et nous faisons nos prières; après qu'elles sont faites, on offre, comme j'ai dit, du pain, du vin et de l'eau. Le prélat fait la prière et l'action de grâces [2] « selon qu'il le peut, » et le peuple répond *Amen* [3].

Les Liturgies qui portent le nom des Apôtres leur sont faussement attribuées.

2. Ce principe supposé, il est naturel d'en inférer que toutes les Liturgies que nous avons aujourd'hui sous le nom des Apôtres ou de leurs disciples, n'ont été écrites que longtemps après eux, et même depuis le siècle de saint Basile. Mais, pour le prouver encore invinciblement, il ne faut que les examiner les unes après les autres. On y remarquera quantité de termes et de façons de parler qui n'ont été en usage que dans les IV[e] et V[e] siècles.

Liturgie faussement attribuée à saint Pierre.

3. Dans la Liturgie ou la messe attribuée à saint Pierre [4], prince des Apôtres, il est fait mention de saint Denis et de saint Ignace. Le Saint-Esprit y est appelé consubstantiel [5] au Père. On y prie pour le patriarche [6] et pour les rois [7], comme étant membres de l'Eglise. Celle que Jean de Saint-André nous a donnée sous le nom du même apôtre, est prise en partie de la Liturgie de saint Basile, et en partie du Sacramentaire de saint Grégoire. Renaudot en a fait imprimer une troisième, dans son recueil des Liturgies, intitulée aussi du nom de saint Pierre; mais elle n'est pas plus authentique que les deux précédentes; ce qui paraît par cela seul que l'on y prie pour les rois [8] chrétiens, qui ne sont venus que longtemps après la mort de saint Pierre.

Liturgie faussement attribuée à saint Matthieu

4. La messe des Ethiopiens, que Rivet dit être attribuée à saint Matthieu, quoique son nom n'y soit pas, est encore visiblement supposée. On y demande [9] à Dieu le salut éternel par l'intercession des douze Apôtres, des

[1] *Verba sacræ invocationis in consecratione panis et calicis, quis sanctorum nobis scripto tradidit? Nec enim his contenti sumus quæ commemorat Apostolus aut Evangelium; verum alia quoque et ante et post dicimus tanquam multum habentia momenti ad mysterium, quæ ex traditione citra scriptum accepimus.* Basil., lib. *de Spiritu Sancto*, cap. 27.

[2] Ὅ ση δυναμις ἀυτῷ. Justin., *Apolog.* 2, pag. 98. Si le prêtre eût lu alors les prières et les actions de grâces dans un Missel, comme nous faisons aujourd'hui, saint Justin aurait-il dit que le prélat les faisait de son temps selon qu'il le pouvait?

[3] On convient que les livres liturgiques n'ont point été écrits par les Apôtres eux-mêmes; mais plusieurs raisons, qui semblent péremptoires, démontrent que des Liturgies quelconques ont été déterminées dès l'origine et ont dû être écrites. La décence du service divin, l'unité des formes assez longues, l'apparition des hérésies subtiles, cachées sous les mots, demandaient qu'on n'exposât pas imprudemment le dépôt de la foi à la mémoire ou à l'improvisation du prêtre ou du pontife. Mais on a des preuves positives de l'existence des livres liturgiques dès le VI[e] siècle. Les *Constitutions apostoliques* étaient certainement compilées avant le 1[er] concile de Nicée. Or, elles contiennent, au VIII[e] livre, une longue Liturgie. Le *Sacramentaire*, appelé improprement de saint Léon, et publié en 1735 par Bianchini, contient des préfaces et des oraisons qui appartiennent évidemment aux temps des persécutions; mais de pareils détails ne pouvaient pas être uniquement confiés à la mémoire. Saint Grégoire le Thaumaturge, évêque de Néocésarée, dès l'an 232, avait composé une Liturgie, et saint Basile assure qu'elle s'était conservée sans alliage jusqu'à son temps. Comment aurait-elle pu subsister ainsi, sans le secours de l'écriture? Voir *Inst. liturg.* de dom Guéranger, tom. III. L'auteur réfute solidement les objections contre son sentiment. (*L'éditeur.*)

[4] Liturgia Petri, in *Collectione liturgiarum oriental. Eusebii.* Renaudot; Paris, 1716, tom. II, pag. 150.

[5] Ibid., pag. 146. — [6] Ibid., pag. 149. — [7] Ibid., pag. 148. — [8] Ibid., pag. 157. — [9] Ibid., tom. I, pag. 506.

soixante-dix disciples, des trois cent dix-huit Pères assemblés au concile de Nicée et de ceux qui assistèrent au premier concile de Constantinople et à celui d'Ephèse. Saint Sévère, saint Athanase, saint Jean Chrysostome, saint Cyrille et saint Basile y sont nommés en particulier. On y trouve les termes de Trinité, de patriarche, de métropolitain et autres, qui n'étaient pas en usage du temps des Apôtres.

Liturgie faussement attribuée à saint Jean.

5. Il faut porter le même jugement de la Liturgie attribuée à saint Jean l'Evangéliste. Il y est parlé des dîmes [1] comme si, dès-lors, les fidèles les eussent offertes sur l'autel; on y prie pour les [2] rois chrétiens, bien postérieurs aux temps apostoliques. Il y est dit que la substance du Père, du Fils et du Saint-Esprit est une et indivisible : manière de parler qui n'a été dans le commun usage qu'après la naissance des hérésies sur la Trinité.

Liturgie faussement attribuée à saint Marc.

6. La Liturgie qui porte le nom de saint Marc a encore plus de caractères de supposition que les précédentes; car il y est fait mémoire [3] de saint Marc même, de saint Ignace, de saint Denis, de saint Clément : on y prie pour les sous-diacres et pour les chantres. Il y est parlé des moines et des religieux, des rois qui craignent Dieu, des métropolitains, des décimes. Le peuple y chante le *trisagion*, que l'on n'a commencé à réciter dans l'Eglise que plusieurs siècles après les Apôtres. Enfin le Saint-Esprit y est dit *consubstantiel* et égal en honneur au Père.

Liturgie faussement attribuée à saint Jacques.

7. Pour ce qui est de la Liturgie qui a en tête le nom de saint Jacques, quoiqu'elle soit très-ancienne, on ne peut toutefois douter qu'elle n'ait été écrite par un auteur postérieur de beaucoup à cet apôtre. Car 1° le peuple y chante [4] le *trisagion*, qui n'a commencé à être en usage dans l'Eglise que vers le V[e] siècle. 2° Le Saint-Esprit y est dit *consubstantiel* [5] et *coéternel* au Père et au Fils : termes dont on ne se servait pas encore du temps de saint Jacques, pour marquer la divinité du Saint-Esprit. 3° On y trouve les noms de métropolitains [6] et de patriarches, de sous-diacres, de moines, de religieux et autres inconnus au siècle des Apôtres. 4° On y prie [7] pour les rois fidèles et pour les vrais chrétiens qui ont fondé des églises et des monastères dans les quatre parties du monde. Y avait-il des rois chrétiens et des monastères du temps des Apôtres?

Réponse à l'objection.

8. On objecte que saint Procle [8], évêque de Constantinople, qui vivait vers le milieu du V[e] siècle, met saint Jacques au nombre de ceux qui ont laissé par écrit la sacrée Liturgie, et que le concile appelé *in Trullo* confirme cette tradition. Mais quelle preuve a-t-on que le fragment sur les Liturgies, qui porte le nom de saint Procle, soit effectivement de lui? Vincent Ricard, qui a recueilli les ouvrages de ce saint archevêque, n'en donne point d'autre, sinon que Baronius, Lindanus, Canisius et quelques autres nouveaux l'ont cru. Il faudrait néanmoins des témoignages plus anciens et d'un plus grand poids, pour nous obliger à attribuer à saint Procle une pièce qui, assurément, ne lui fait pas honneur; car saint Jacques y est mis après saint Clément Romain, entre ceux qui ont succédé aux Apôtres; ce qui est une faute qu'on ne doit pas mettre aisément sur le compte d'un homme d'esprit et d'érudition, comme était saint Procle, au rapport de Socrate.

Il y est dit encore que saint Basile, voyant la lâcheté des peuples qui, tout occupés des choses de la terre, avaient peine à se trouver aux divins mystères, à cause de la longueur des prières, crut devoir les abréger par une sage condescendance, imitée un peu après par saint Chrysostome; ce qui ne paraît pas vrai, puisque les Liturgies n'ont jamais été ni si simples, ni si courtes que dans les trois premiers siècles de l'Eglise, et qu'elles ont été augmentées de beaucoup depuis le temps de Constantin. Les Liturgies mêmes de saint

[1] Ibid., tom. III, pag. 166. — [2] Ibid., pag. 166. — [3] Renaudot, tom. II *Liturg. orient.*, pag. 176 et seq. — [4] Ibid., pag. 31. — [5] Ibid., pag. 33. — [6] Ibid., pag. 34 et 37. — [7] Ibid., pag. 35 et 36.

[8] *Multi quidem et alii divinæ Ecclesiæ pastores et doctores, qui sacris successerunt Apostolis, sacrosanctæ Missæ editionem scriptis demandantes, tradiderunt Ecclesiæ, quorum primi iique præclarissimi censentur, beatus nimirum Clemens, summi illius Apostolorum principis discipulus et successor, qui sacris Apostolis ei dictantibus illam edidit; et divus Jacobus, qui Jerosolymitanam Ecclesiam nactus est sortem, ejusque primus a primo magnoque illo summo Pontifice Christo Deo nostro fuit constitutus Episcopus. Tum inde magnus Basilius hominum socordiam et in deterius prolapsionem conspicatus, ac proinde longinquitate productæ Missæ pertæsos : non quod ipse supervacaneum quidquam, vel nimis longius productum in ea fore arbitraretur, sed ut pariter tum simul orantium, tum audientium ignaviam ex longo illo temporis intervallo præcideret, breviorem recitandam tradidit.* Proclus Constantinopolit., *de divin. Missa*, pag. 380.

Basile, qui, selon le prétendu témoignage de saint Procle, devraient être plus courtes que les autres, sont les plus longues et une fois plus étendues que celle que l'on veut avoir été écrite par l'apôtre saint Jacques et abrégée par saint Basile. Le discours attribué à saint Procle ajoute que les Apôtres mêmes avaient dicté à saint Clément la Liturgie qui porte son nom; ce qui paraît encore incroyable; car si l'on en eût été persuadé dans les premiers siècles de l'Eglise, on n'aurait pas manqué de s'en servir contre les hérétiques; elle aurait été reçue parmi les divines Ecritures; l'Eglise romaine et plusieurs autres, à son imitation, l'auraient suivie dans la célébration des divins mystères, et on se serait bien gardé de la mettre au rang des écrits apocryphes, comme on l'y a toujours mise, ainsi que le dit le cardinal Bessarion dans la réponse qu'il fit aux Grecs, qui voulaient se prévaloir de l'autorité de cette Liturgie. Mais, en supposant même que le passage allégué de saint Procle soit véritablement de lui, tout ce qu'on en pourrait conclure, c'est que, de son temps, il y avait une Liturgie qui portait le nom de saint Jacques, et une autre attribuée à saint Clément; ce qui est [1] très-probable. Du reste, et son témoignage celui du concile *in Trullo* ne seraient pas suffisants pour rendre authentiques des monuments qui ont tant de caractères de supposition, qui ont été inconnus dans l'Eglise pendant près de quatre cents ans et que saint Basile soutient n'avoir jamais été mis par écrit [2].

Liturgies faussement attribuées aux douze Apôtres, à saint Clément, à saint Denis, à saint Ignace.

9. Nous ne nous étendrons point à montrer la fausseté de quelques autres Liturgies, telles que sont celle des douze Apôtres, attribuée à saint Luc; celle des saints Apôtres, à l'usage des nestoriens; celle de saint Clément, celle de saint Ignace et celle de saint Denis l'Aréopagite. Il suffit de remarquer que les mêmes traits de nouveauté qui se trouvent dans les Liturgies que nous venons d'examiner, se trouvent aussi dans celles-ci. Par exemple, dans la Liturgie des douze Apôtres, on prie pour le patriarche [3], pour les sous-diacres, pour les princes chrétiens. Celle des saints Apôtres, à l'usage des nestoriens, commence par [4] l'hymne angélique qui n'a été composée que depuis le IV[e] siècle de l'Eglise; le terme de *Trinité* y est souvent répété; on y chante le *trisagion;* il y est fait mention d'encensements inusités dans les assemblées des premiers chrétiens. On chante aussi le *trisagion* [5] dans celle de saint Clément; le mot de Trinité y est aussi employé, et on y dit, en termes exprès, qu'il n'y a en Dieu qu'une substance ou une nature en trois personnes: manière de parler trop mesurée pour les temps apostoliques, où il n'y avait encore eu aucune hérésie sur la Trinité. On y prie de plus pour les princes orthodoxes. Dans la Liturgie de saint Denis, on reconnaît que la sainte « Trinité [6] est indivisible, consubstantielle et égale en gloire; » et le peuple y chante le *trisagion;* ce qui se fait aussi dans celle de saint [7] Ignace.

Estime qu'on doit faire de toutes ces Liturgies.

10. Mais, quoique toutes les Liturgies dont nous venons de parler ne puissent passer pour être de ceux dont elles portent le nom, on ne doit pas, toutefois, les négliger; car, outre qu'elles ne contiennent rien qui ne soit conforme à l'ancienne manière de célébrer le saint sacrifice de la messe dans l'Eglise, elles peuvent servir à montrer qu'au moins, dans le temps où elles ont été écrites, je veux dire dans les V[e] et VI[e] siècles [8], la foi était la même qu'aujourd'hui; qu'on croyait alors, comme nous croyons encore, qu'en Dieu [9] il n'y a qu'une substance en trois personnes, que nous exprimons sous le nom de Trinité, et que nous nommons le Père, le Fils et le Saint-Esprit; que le Fils [10] s'est fait homme et a pris un corps dans le sein de Marie, qui, pour cet effet, est vraiment [11] Mère de Dieu; que Jésus-Christ est mort [12] pour nous racheter et effacer nos péchés; que la grâce [13] est né-

[1] La Liturgie de saint Jacques est encore aujourd'hui commune aux Syriens melchites et jacobites, c'est-à-dire aux Syriens orthodoxes et hérétiques; ce qui prouve qu'elle est plus ancienne que le concile de Chalcédoine, tenu en 451. Car si elle n'eût pas dès-lors été en usage chez tous les Syriens, les jacobites, qui, aussitôt après la tenue de ce concile, se séparèrent des melchites, à l'occasion des anathèmes qu'on y avait prononcés contre Eutychès, se seraient bien gardés de leur emprunter la manière de célébrer les divins mystères; encore moins les melchites auraient-ils voulu la recevoir des jacobites.

[2] Saint Basile dit que ces traditions ne nous ont pas été laissées écrites par les Saints, c'est-à-dire par les écrivains sacrés; mais il ne suit pas de là qu'elles n'aient pas été écrites depuis. La loi du secret n'empêchait pas les écrits confiés seulement aux prêtres. Voyez sur ce point dom Guéranger, ibid., ut supra. (*L'éditeur.*)— [3] T. II *Liturg. Orient.*, Renaudot., p. 172. — [4] Ibid., pag. 584. — [5] Ibid., pag. 188. — [6] Ibid., pag. 204. — [7] Ibid. — [8] Ibid., pag. 216. — [9] Ibid., pag. 187. — [10] Ibid., tom. I, pag. 115. — [11] Ibid., pag. 194 et sæpe alibi.— [12] Ibid., pag. 42, et tom. I, pag. 115. — [13] Ibid., pag. 57 et alibi sæpe.

cessaire pour faire le bien; que les saints [1] intercèdent pour nous auprès de Dieu; que le sacrifice [2] et la prière pour les morts leur sont utiles; qu'après cette vie [3] il y en a une autre où les bons seront récompensés et les mauvais punis, selon leurs mérites; que Jésus-Christ [4] est présent réellement dans l'Eucharistie; qu'il faut être pur [5] pour s'en approcher; que le signe de la croix [6], dont nous nous servons pour bénir et sanctifier le pain et le vin, n'est pas une cérémonie nouvellement introduite dans la célébration des divins mystères, et qu'au moins, dès le V[e] siècle de l'Eglise, on y allumait [7] des cierges; qu'on recevait l'Eucharistie [8] à jeun; qu'on jeûnait pendant quarante jours [9] avant Pâques; qu'on encensait [10] souvent pendant la célébration des mystères; que l'on communiait quelquefois [11] sous une seule espèce; que chacun s'y donnait [12] la paix en s'embrassant.

CHAPITRE III.

Du Symbole des Apôtres.

Les Apôtres sont auteurs du Symbole.

1. [13] Nous joignons aux écrits des Apôtres le Symbole qui porte leur nom. L'opinion générale où l'on est dans l'Eglise qu'ils l'ont eux-mêmes composé, est si bien fondée, qu'il est surprenant que quelques critiques du siècle dernier aient osé la combattre. Car il n'en est pas de ce Symbole comme de plusieurs autres pièces que l'on a aussi fait passer sous le nom des Apôtres : les unes ont été rebutées aussitôt qu'elles ont vu le jour, comme les Évangiles de saint Paul, de saint André, de saint Barthélemy et beaucoup d'autres histoires apocryphes faussement attribuées aux Apôtres; les autres, avec des caractères de supposition moins sensibles, comme les Canons et les Constitutions apostoliques, en ont imposé plus longtemps à la crédulité des siècles où la critique était peu en usage. Mais on en est revenu, et l'on convient aujourd'hui, généralement, que ces deux recueils ont été composés plus d'un siècle après celui auquel les Apôtres ont vécu, et que c'est à faux qu'on les a intitulés de leurs noms.

Preuves.

2. Personne, au contraire, ne conteste au Symbole des Apôtres la vérité de son titre, et nos adversaires sont obligés de convenir qu'il en est en paisible possession dans toutes les Eglises, depuis plus de treize cents ans, je veux dire au moins depuis le siècle de Ruffin, qui, selon Dupin, est le premier qui ait écrit bien clairement que les Apôtres sont auteurs du Symbole. Tous ceux, en effet, qui, depuis Ruffin, ont eu occasion de parler de ce Symbole, l'ont unanimement attribué aux Apôtres, et, parmi tant d'habiles critiques des derniers siècles, il n'y en a pas un qui se soit avisé de le leur contester. Cette unanimité de sentiments à l'égard des auteurs du Symbole aurait dû, ce semble, arrêter Dupin et l'empêcher de confondre [14] une règle de foi reçue depuis tant de siècles, et reconnue dans l'Eglise pour être des Apôtres, avec des ouvrages qui, de son aveu, sont regardés comme apocryphes et rejetés de tout le monde.

3. Il y a plus : on a mille raisons de s'inscrire en faux contre le titre des Canons et des Constitutions apostoliques. Ces ouvrages démentent eux-mêmes leur supposition, pour peu qu'on les examine. On y trouve des anachronismes et des erreurs. Mais, pour ce qui est du Symbole, quelles preuves a-t-on, je ne dirai pas convaincantes, mais tant soit peu

[1] Ibid., pag. 37, 42, 72 et alibi. — [2] Ibid., pag. 7, 9, 18, 34 et alibi. — [3] Ibid. pag. 520, et tom. II, pag. 594. — [4] Tom. II, pag. 22, 26, 28, 29 111, 141, etc. — [5] Ibid., pag. 14, 20, etc. — [6] Ibid., pag. 171, 177, etc., tom. I, pag. 3. — [7] Tom. II, pag. 53 in not. Renaudot. — [8] Tom. I, pag. 287 in not. Renaudot. — [9] Ibid., pag. 36. — [10] Tom. II, pag. 19, et tom. I, pag. 5, 7, etc. — [11] Tom. II, pag. 123, 370 et 614 in not. Renaudot. — [12] Tom. I, pag. 12, 26, 38, 39, 60, 142, et tom. II, pag. 30 et 76.

[13] Voyez Noël Alexand., t. V, *Diss.* 12, avec la note de Mansi, qui réfute Basnage. et Trombelli, tract. *de Sacram.*, t. II, diss. 4. (*L'éditeur.*)

[14] Il n'est pas nouveau que, sur des matières de critique, l'on quitte une opinion commune pour suivre le sentiment de quelques habiles gens, même suspects; ainsi tout le monde convient présentement que les Constitutions et les Canons apostoliques ne sont point des Apôtres, et cependant presque personne n'en avait douté avant Erasme. Dupin, *Bibl. des aut. eccles.*, t. I, p. 31.

plausibles, qu'il n'est pas des Apôtres? En quoi dément-il son titre? Y voit-on des anachronismes ou des erreurs contre la foi? L'on opposé des variations dans le texte; mais il sera aisé, dans la suite, de les faire disparaître. En attendant, on remarquera que nul intérêt, nul motif, si ce n'est celui de la nouveauté, n'a pu porter un auteur orthodoxe à s'opposer au sentiment commun de tous les fidèles : que c'est des Apôtres que leur est venu le symbole de leur foi et de leur espérance.

4. En effet, si, d'un côté, il est plus respectueux de croire que l'Église, en recevant le Symbole comme l'ouvrage des Apôtres mêmes, n'a pas suivi en cela une opinion populaire, il est certain, de l'autre, que la bonne critique ne souffre rien de cette croyance; car ce n'est pas au siècle de Ruffin que l'on a commencé à croire que les Apôtres étaient les auteurs du Symbole; on le croyait ainsi longtemps auparavant, et il nous assure lui-même qu'il n'a rien dit sur ce sujet que ce qu'il avait appris, non d'une tradition populaire, comme [1] on voudrait le faire croire, mais de la tradition [2] des Pères, c'est-à-dire des évêques. Saint Jérôme qui, en tant d'endroits, se trouve opposé de sentiment avec cet auteur, est en ce point parfaitement d'accord avec lui. Il reconnaît [3] que l'Église a reçu des Apôtres le Symbole de la foi, dans lequel, après la confession de la Trinité et de l'unité de l'Église, toute l'économie de la doctrine chrétienne se termine à la résurrection de la chair; et, pour se convaincre qu'il n'avait aucun doute sur ce point, il ne faut que considérer qu'il dispute en cet endroit contre Jean de Jérusalem, et que, pour lui prouver que nous ressusciterons dans notre propre chair, il se sert des termes qu'il croyait avoir été employés par les Apôtres mêmes. Les Apôtres, ajoute saint Jérôme [4], se servent toujours du mot de *chair*, sans parler du corps; et vous, au contraire, vous employez jusqu'à neuf fois le mot de *corps*, sans parler une seule fois de la chair. Saint Ambroise, plus ancien que ces deux auteurs, ne doutait point non plus que les Apôtres n'eussent composé le Symbole, puisque, comparant la foi à une clef, il dit [5] que cette clef a été forgée et travaillée par les douze Apôtres, qui, s'étant assemblés pour ce sujet, la jetèrent pour ainsi dire en fonte dans le Symbole comme dans un moule. Dans une lettre au pape Sirice, disputant contre certains hérétiques qui égalaient le mariage à la virginité, et qui, pour rabaisser ce dernier état, niaient que la sainte Vierge eût enfanté Jésus-Christ sans perdre son intégrité, il fait voir le fausseté de leur sentiment par l'article du Symbole des Apôtres qui dit que le Sauveur a été conçu du Saint-Esprit et est né de la Vierge Marie. Si ceux [6], dit ce Père, qui soutiennent le contraire, ont peine à soumettre leur raison au sentiment et à la décision des évêques, c'est-à-dire du pape Sirice, de Sabin et des autres Pères du concile, qu'ils s'en rapportent au

[1] Ruffin est le premier et le seul des auteurs du Ve siècle qui ait écrit que les Apôtres avaient composé le Symbole, et encore rapporte-t-il cette opinion comme une chose qui n'était appuyée que sur une tradition populaire. Dupin, *Bibl. ecclés.*, tom. I, pag. 30.

[2] *Tradunt majores nostri quod, post ascensionem Domini, cum per adventum Spiritus Sancti supra singulos quosque apostolos igneæ linguæ sedissent.... præceptum eis a Domino datum hoc ad prædicandum Dei verbum ad singulas quemque proficisci nationes. Discessuri itaque ab invicem, normam sibi prius futuræ prædicationis in commune constituunt, ne forte alii alio adducti, diversum aliquid his qui ad fidem Christi invitabantur exponerent. Omnes igitur in uno positi et Spiritu Sancto repleti, breve istud futuræ sibi, ut diximus, prædicationis indicium in unum conferendo, quod sentiebat unusquisque, componunt, atque hanc credentibus dandam esse regulam statuunt. Symbolum autem hoc appellari voluerunt, symbolum enim græce et* indicium *dici potest et* collatio, *hoc est quod plures in unum conferunt. Id enim fecerunt Apostoli in his sermonibus conferendo in unum quod unusquisque sensit.* Symbolum Ruff., inter opera Hieron., tom. V, pag. 127 novæ edit.

[3] *In Symbolo fidei et spei nostræ, quod ab Apostolis traditum, non scribitur in charta et atramento, sed in tabulis cordis carnalibus, post confessionem Trinitatis et unitatem Ecclesiæ, omne christiani dogmatis sacramentum carnis resurrectione concluditur.* Hieron., in *Epist.* 38 *ad Pammachium*, de Erroribus Joan. Hierosolym.

[4] *Et tu in tantum in corporis, et iterum corporis, et tertio et usque novies corporis vel sermone, vel numero immoraris; nec semel nominas carnem, quod illi semper nominant carnem, corpus vero tacent.* Hieron., ibid.

[5] *Ista autem ipsa clavis, quam fidem dicimus, videamus quemadmodum constet, quemadmodum solida sit. Arbitror illam duodecim artificum operatione constatam, duodecim enim Apostolorum Symbolo fides sancta concepta est, qui veluti periti artifices in unum convenientes, clavim suo symbolo conflaverunt; clavim enim quamdam ipsum symbolum dixerim, per quam reserantur diaboli tenebræ, et lux Christi advenit.* Ambros., serm. ult. *de Jejun. Eliæ*, tom. I, pag. 326.

[6] *Quod si doctrinis non creditur sacerdotum... credatur oraculis Christi, credatur monitis Angelorum dicentium, quia non est impossibile Deo omne verbum; credatur Symbolo Apostolorum dicenti Christum natum ex Maria Virgine, quod Ecclesia Romana intemeratum custodit et servat.* Ambros., lib. I *Epist.*, epist. 42.

moins au témoignage que Jésus-Christ en rend lui-même; qu'ils s'en rapportent à celui que l'Ange rend à Marie; enfin qu'ils s'en rapportent au Symbole des Apôtres, que l'Eglise Romaine a conservé jusqu'ici sans altération. Saint Ambroise aurait-il parlé ainsi, s'il n'eût été persuadé que le Symbole qu'il opposait à ces hérétiques venait effectivement des Apôtres, et si ceux contre qui il écrivait n'en fussent convenu avec lui? Sans cela, son raisonnement n'aurait eu aucune force. Car, en supposant que ce saint docteur ne parle en cet endroit que de la doctrine de l'Eglise Romaine, et non pas d'une formule de foi précise et composée par les Apôtres, il faudrait dire qu'il oppose la doctrine de l'Eglise Romaine à celle du pape Sirice, ce qui est ridicule.

5. La manière dont Lucifer de Cagliari défendit la foi de l'Eglise contre les ariens, sous le règne de Constance, fait bien voir qu'il y avait alors une formule dans laquelle cette foi était contenue, et qu'elle avait été dressée par les Apôtres mêmes. Pour prouver l'authenticité de cette foi, il en appelle à un monument public, dans lequel tout le monde lisait que les Apôtres avaient cru [1] non-seulement au Père et au Fils, mais encore en l'Esprit consolateur. Or, ce dernier article ne se trouve pas en termes formels dans l'Ecriture; on ne le lit que dans le Symbole des Apôtres; et la raison que Lucifer de Cagliari avait d'opposer aux ariens le Symbole commun de notre foi, c'est qu'il était également entre les mains des hérétiques comme des catholiques, ainsi que nous l'apprenons de saint Augustin [2] et que le suppose ici l'évêque de Cagliari.

6. Tertullien [3] parle en tant d'endroits d'une règle de foi donnée à l'Eglise par les Apôtres et par Jésus-Christ même, distinguée de la foi même qu'elle contenait; et il la décrit dans des termes et dans un ordre si semblables à ceux dont est composée celle que nous avons sous leur nom, qu'il est impossible de ne pas s'apercevoir que le Symbole qu'il avait en main et le nôtre ne sont qu'une même chose. Il commence, comme le nôtre, par la croyance en un seul Dieu créateur du monde, et son Fils Jésus-Christ, conçu par l'opération du Saint-Esprit et né de la Vierge Marie, qui a souffert sous Ponce-Pilate, qui a été crucifié, est mort et a été enseveli, est ressuscité le troisième jour d'entre les morts, est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le Père, d'où il doit venir juger les vivants et les morts;

[1] *Quomodo tibi discipulo Arii acquiesceremus, Christiani, deserentes apostolicam traditionem, cum te inveniamus dicentem Patrem non esse verum Patrem, sed appellari Patrem? cum dicas non illum verum habere Filium, sed factum ex nihilo? Sanctum Paracletum, cum dicas totidem constare ex nihilo? E contra videamus Apostolos credidisse in unum Deum Patrem omnipotentem... et in unicum Filium ejus Jesum Christum... et in sanctum Paracletum Spiritum.* Lucif., t. IV *Bibliot. Patr.*, pag. 224 edit. Lugd.

[2] *Si membrum præcidatur de corpore, numquid sequitur spiritus? Præter corpus habet formam, sed non habet vitam : sic et homo ab Ecclesia separatus. Quæris ab illo sacramentum, invenis; quæris baptismum, invenis; quæris symbolum, invenis.* Aug., *serm.* 268, tom. V, pag. 192.

[3] *Regula fidei una est omnino, sola immobilis et irreformabilis, credendi scilicet in unicum Deum omnipotentem, mundi conditorem, et Filium ejus Jesum Christum, natum ex Virgine Maria, crucifixum sub Pontio Pilato, tertia die resuscitatum a mortuis, receptum in cœlis, sedentem nunc ad dexteram Patris, venturum etiam judicare vivos et mortuos per carnis resurrectionem.* Tertull., lib. *de Virg. velandis*, cap. 1. Il décrit une seconde fois cette formule, au chap. XIII du livre des *Prescriptions*, et il y fait voir clairement qu'il la distinguait de la foi même qui y était contenue. *Superest ergo ut demonstremus an hæc nostra doctrina, cujus regulam supra edidimus, de Apostolorum traditione censeatur, et ex hoc ipso an cæteræ de mendacio veniant.* Tertull., lib. *de Præscript.*, cap. 21. Il la répète une troisième fois, dans son livre *contre Praxée*, et il y ajoute les articles de la mort, passion et sépulture de Jésus-Christ, qu'il avait omis dans le livre *de Veland. Virg.* et *de Præscript. Credimus natum Jesum Christum, hunc passum, hunc mortuum et sepultum.* Ensuite, après avoir décrit tout le Symbole, il ajoute : *Hanc regulam ab initio Evangelii decucurrisse, etiam ante priores quosque hæreticos, necdum ante Praxeam hesternum, probabit tam ipsa posteritas quam ipsa novellitas Praxeæ hesterni.* Tertull., lib. *adv. Prax.*, cap. 2. Et ce qui fait voir qu'il parle en cet endroit d'une véritable formule de foi, et non de la doctrine chrétienne en général, c'est que, dans le chapitre suivant, il remarque que plusieurs d'entre les Gentils convertis à la foi, étaient surpris lorsqu'on leur prêchait la foi en la Trinité des personnes divines, parce qu'ils ne voyaient pas cet article de notre croyance dans le Symbole qu'on leur avait d'abord enseigné : *Simplices enim fideles, ne dixerim imprudentes et idiotæ, quæ major semper credentium pars est, quoniam et ipsa regula fidei a pluribus diis sæculi ad unum Deum verum transfert, non intelligentes unicum quidem, sed cum sua œconomia esse credendum, expavescunt ad œconomiam, numerum et dispositionem Trinitatis, divisionem unitatis præsumunt.* Tertull., ibid., cap. 3. Enfin, il dit en termes formels que les Apôtres sont auteurs de cette formule : *Si hæc ita se habent, ut veritas nobis adjudicetur, quicunque in ea regula incedimus quam Ecclesia ab Apostolis, Apostoli a Christo, Christus a Deo tradidit*, etc. Tertull., lib. *de Præscript.*, cap. 37, pag. 215.

et, chose remarquable, il finit par l'article de la résurrection de la chair, le même qui, selon le témoignage de Ruffin et de saint Jérôme, terminait le Symbole des Apôtres et toute l'économie de la doctrnie chrétienne.

7. Saint Irénée [1], qui touchait encore de plus près que Tertullien au siècle des Apôtres, et qui avait été instruit par saint Polycarpe, disciple de saint Jean l'Évangéliste, est encore un témoin authentique de la verité que nous défendons ici. Il oppose aux hérétiques de son temps la foi de toutes les Eglises du monde, comme l'ayant apprise et reçue des Apotres, par le canal de leurs disciples; et il comprend cette foi dans une espèce de Symbole raisonné, qui commence par les mêmes paroles que celui que nous appelons des Apôtres et en renferme les principaux articles, dans le même ordre et presque dans les mêmes termes; ce qui ne laisse aucun lieu de douter que, sous le nom générique de la foi que ce saint martyr dit être venue des Apôtres mêmes, et reçue de tous les chrétiens d'Orient, d'Egypte, d'Afrique et d'Allemagne, il n'ait entendu le Symbole que nous soutenons avoir été composé par les Apôtres. Car, par quel hasard, tous ceux qui, dans les premiers siècles de l'Eglise, ont eu occasion de défendre la foi contre les hérétiques ou de l'enseigner aux fidèles, en auraient-ils distribué et arrangé les articles d'une manière uniforme, s'il n'y en avait pas eu une formule dressée dès le commencement du Christianisme et répandue par les Apôtres dans les provinces où ils avaient prêché l'Évangile?

8. Nous sommes d'ailleurs en droit de demander à nos adversaires de nous marquer en quel temps le Symbole, que nous appelons des Apôtres, a été composé. On sait l'époque de celui de Constantinople; mais, pour celui des Apôtres, on ne la connaît point; et on ne peut rien dire sur ce sujet de plus raisonnable que ce que Ruffin avait appris de la tradition des anciens, savoir: que les Apôtres le composèrent avant de se séparer et de se disperser dans les parties du monde pour y annoncer les vérités dont ce Symbole était un abrégé. Comment, en effet, ce Symbole se serait-il trouvé uniforme dans toutes les Eglises du monde, conçu à peu près dans les mêmes termes, distribué en un même nombre d'articles, arrangé dans le même ordre, et cela dès le IIe siècle, s'il n'avait pas été composé par les Apôtres mêmes? Et ne peut-on pas faire ici l'application de cette maxime de saint Augustin [2], « que ce que l'Eglise universelle a toujours cru, et ce qui n'a point été établi dans aucun concile, nous vient des Apotres? »

9. Car ce n'est pas seulement dans l'Eglise de Lyon, dont saint Irénée était évêque, ni dans celle de Carthage, où Tertullien écrivait, ni dans celle de Cagliari, gouvernée par Lucifer, ni dans celle de Milan ou d'Aquilée, que l'on croyait que les Apôtres avaient composé le Symbole qui porte leur nom; on le croyait encore dans l'Eglise de Rome, de Turin, de Marseille et dans toutes les Eglises d'Orient, d'Egypte, d'Afrique et d'Allemagne, ainsi qu'il paraît par les témoignages des papes saint [3] Célestin et saint [4] Léon, de saint [5] Maxime de Turin, de Cassien et de saint [7] Irénée.

10. Il est vrai que les anciens auteurs ecclésiastiques qui nous ont conservé cette for-

[1] *Ecclesia, tametsi per universum orbem usque ad extremos terræ fines dispersa, fidem eam ab Apostolis eorumque discipulis acceptam, quæ est in unum Deum Patrem omnipotentem... et in unum Jesum Christum Filium Dei, nostræ salutis causa incarnatum; et in Spiritum Sanctum, qui per Prophetas Dei dispensationes et adventus prædicavit, et ortum ex virgine, et passionem et resurrectionem, et cum carne in cœlos ascensum Domini nostri Jesu Christi, et e cœlo in gloria Patris adventum ipsius ad instauranda omnia, et a morte ad vitam revocandam omnem mortalium omnium carnem... atque justam de omnibus sententiam ferat.* Iren., lib. I *adv. hæres.*, cap. 10.

[2] *Quod universa tenet Ecclesia, nec Conciliis institutum, sed semper retentum est, non nisi auctoritate apostolica traditum, rectissime creditur.* Aug., lib. IV *de Bapt. contra Donatist.*, cap. 24.

[3] *Symbolo ab Apostolis tradito plangimus hæc verba fuisse sublata, quæ nobis totius spem vitæ salutisque promittunt.* Cœlest., *Epist. ad Nest.*, pag. 337, tom. III *Conc.* Labb.

[4] *Ipsa catholici Symboli brevis et perfecta confessio, quæ duodecim Apostolorum totidem est signata sententiis.* S. Leo, serm. 2 *de Passione Domini*, cap. 2, et serm. *contr. Eutychium*, et *Epist.* 27 *ad Pulcheriam Augustam.*

[5] *Apostoli Ecclesiæ Dei mysterum Symboli tradiderunt, ut quia sub uno Christi nomine credentium erat futura diversitas, signaculum fidei inter fideles perfidosque secerneret.* S. Maxim., hom. *de Trad. Symb.*

[6] *Collata ab Apostolis Domini totius catholicæ legis fide, quidquid per diversum divinorum voluminum corpus, immensa funditur copia, totum in Symboli colligitur brevitate perfecta.* Cassian., lib. VI *de Incarnat.*, cap. 3 et 4.

[7] *Neque hæ quæ in Germanis sitæ sunt Ecclesiæ aliter credunt, aut aliter tradunt, nec quæ in Hispaniis aut Galliis, aut in Oriente, aut in Ægypto, aut in Africa, aut in mediterraneis orbis regionibus sedem habent.* Iren., lib. I *cont. Hær.*, cap. 10, art. 2.

mule, ne se sont pas toujours rencontrés dans les termes, et qu'ils en ont marqué les articles d'une manière un peu différente; mais ce n'est pas une raison pour contester ce Symbole aux Apôtres. — 1° Il est [1] certain que les Apôtres ne l'avaient pas mis par écrit, et pendant plusieurs siècles on s'est fait une religion de ne pas [2] l'écrire sur le papier, ni avec de l'encre, mais seulement dans le cœur et sur des tablettes de chair [3]. Les évêques le [4] défendaient expressément aux catéchumènes; [5] et, pour qu'ils pussent l'inculquer plus aisément dans leur mémoire, on le récitait jusqu'à trois fois en leur présence. Or, l'expérience de chaque jour nous fait voir qu'il est moralement impossible qu'une formule aussi détaillée que l'est le Symbole des Apôtres, soit rapportée, récitée, écrite dans les mêmes termes par cent différentes personnes qui ne l'auraient apprise que de mémoire et sur le récit des autres. Il y a même sujet de s'étonner que, pendant un si long temps que ce Symbole ne s'est conservé que dans la mémoire des fidèles, il n'ait pas souffert plus d'altération. Si, dans les textes de l'Ecriture conservés avec tant de soin dans les principales Eglises du monde, il se trouve tant de leçons différentes, comme on peut le voir par le Nouveau Testament grec donné par Mille, à combien de variations ne devait pas être sujette une formule qui n'était écrite que sur des tablettes de chair, infiniment plus sujettes à l'erreur que la cire et le papier? — 2° Les Symboles que l'on produit aujourd'hui, et que l'on dit avoir été en usage dans les Eglises d'Orient, de Rome et d'Aquilée, ne sont que des traductions qui, peut-être, n'ont pas même été faites immédiatement sur l'original, et par des personnes qui vivaient en différents temps et en différents lieux, qui ne parlaient pas un langage uniforme et qui, par conséquent, ne pouvaient s'exprimer en mêmes termes.

11. On dit encore que les formules de ce Symbole, conservées en différentes Eglises, ne sont pas uniformes entre elles, et qu'il y en a de plus amples les unes que les autres. C'est pour en mieux faire apercevoir la différence que Dupin les a tous représentés sur une même table, avec des apostilles de sa façon, craignant que celles de Ruffin ne lui fussent plus nuisibles que profitables. Nous les représenterons ici à son exemple, mais sans nous donner la liberté d'y retrancher, comme a fait Dupin, ni de les altérer par des gloses contraires au texte; en un mot, tels que nous les trouvons dans Ruffin qui, le premier, a fait le parallèle de ces Symboles.

[1] S'ils eussent écrit le Symbole, on n'aurait pas manqué de le mettre dans le recueil des Écritures canoniques.

[2] *Idcirco hæc Symboli capita non scribi chartulis aut membranis, sed requiri credentium cordibus tradiderunt, ut certum esset hæc neminem ex lectione quæ interdum pervenire etiam ad infideles solet, sed ex Apostolorum traditione didicisse.* Ruff., in *Expos. Symb.*, apud Hieron., tom. V, pag. 128. *Symbolum fidei et spei nostræ, quod ab Apostolis traditum, non scribitur in charta aut atramento, sed in tabulis cordis carnalibus.* Hieron., *Epist.* 38 *ad Pammachium.*

[3] Saint Jérôme fait allusion aux paroles de saint Paul dans la deuxième Épître aux Corinthiens, où l'Apôtre a pour but de mettre en parallèle la dignité des deux lois: la judaïque écrite sur la pierre, la chrétienne reçue et conservée au fond des cœurs. (*L'éditeur.*)

[4] *Nec ut eadem verba Symboli teneatis, ullo modo debetis scribere, sed audiendo perdiscere; nec cum didiceritis, scribere, sed memoria semper tenere atque recolere... sed quod ita collectum non licet scribi, commemoratio fit promissionis Dei, ubi per Prophetam dicit Dominus...*: Dabo legem meam in mente eorum, et in corde eorum scribam eam, *hujus rei significandæ causa, audiendo Symbolum discitur... nec in tabulis vel in aliqua materia, sed in corde scribitur.* Aug., serm. 212 *de Trad. Symb. Quemadmodum exponentibus nobis potestis cognoscere Symboli sacramentum, qui ipsum Symbolum memoria capere vix valetis! hoc monemus solum, ne quis committat litteris, quod est cordi mandaturus ut credat, Apostolo sic monente :* Corde creditur ad justitiam, etc. Chrysol., serm. 62 *in Symb.*, et alibi pluries. *Symbolum, fratres charissimi* (inquit ad catechumenos episcopus), *non in tabulis scribitur, sed in corde susceptum memoriter retinetur; et ideo juvat iterare quod nunquam convenit oblivisci, ideo et tertium vobis textum Symboli repetimus. Liturgia Gallicana a* Mabill. edita, pag. 340.

[5] Saint Augustin, *de Symbol. ad Catech.*, accorde positivement que l'on peut écrire le Symbole pour aider la mémoire. (*L'éditeur.*)

TABLE

DANS LAQUELLE ON COMPARE LES QUATRE ANCIENS SYMBOLES.

LE VULGAIRE.	CELUI D'AQUILÉE.	L'ORIENTAL.	LE ROMAIN.
1 Credo in unum Deum Patrem omnipotentem, Creatorem cœli et terræ.	1 [1] Credo in Deum Patrem omnipotentem, invisibilem et impassibilem.	1 [2] Credo in unum Deum Patrem omnipotentem.	1 Credo in Deum Patrem omnipotentem.
2 Et in Jesum Christum Filium ejus unicum Dominum nostrum.	2 Et in Jesum Christum unicum Filium ejus Dominum nostrum.	2 Et in unum Dominum nostrum Jesum Christum unicum Filium ejus.	2 Et in Christum Jesum unicum Filium ejus Dominum nostrum.
3 Qui conceptus est de Spiritu Sancto, natus ex Maria Virgine.	3 Qui natus est de Spiritu Sancto ex Maria Virgine.	3 Qui natus est de Spiritu Sancto ex Maria Virgine.	3 Qui natus est de Spiritu Sancto ex Maria Virgine.
4 Passus sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus et sepultus, descendit ad inferos.	4 Crucifixus sub Pontio Pilato et sepultus [3], descendit ad inferna.	4 Crucifixus sub Pontio Pilato et sepultus.	4 Crucifixus sub Pontio Pilato et sepultus.
5 Tertia die resurrexit a mortuis.	5 Tertia die resurrexit a mortuis.	5 Tertia die resurrexit a mortuis.	5 Tertia die resurrexit a mortuis.
6 Ascendit ad cœlos, sedet ad dextram Dei Patris omnipotentis.	6 Ascendit ad cœlos, sedet ad dexteram Patris.	6 Ascendit ad cœlos, sedet ad dexteram Patris.	6 Ascendit ad cœlos, sedet ad dexteram Patris.
7 Inde venturus est judicare vivos et mortuos.	7 Inde venturus est judicare vivos et mortuos.	7 Inde venturus est judicare vivos et mortuos.	7 Inde venturus est judicare vivos et mortuos.
8 Credo in Spiritum Sanctum.	8 Et in Spiritu Sancto.	8 Et in Spiritu Sancto.	8 Et in Spiritu Sancto.
9 Sanctam Ecclesiam catholicam, Sanctorum communionem.	9 Sanctam Ecclesiam catholicam.	9 Sanctam Ecclesiam Catholicam.	9 Sanctam Ecclesiam catholicam.
10 Remissionem peccatorum.	10 Remissionem peccatorum.	10 Remissionem peccatorum.	10 Remissionem peccatorum.
11 Carnis resurrectionem.	11 [4] Hujus carnis resurrectionem.	11 Carnis resurrectionem.	11 Carnis resurrectionem.
12 Vitam æternam.	12 Vitam æternam.	12 Vitam æternam.	12 Vitam æternam.

NOTES DE RUFFIN.

[1] *In Symbolo Aquileiensi additur* invisibilem et impassibilem. *Sciendum quod duo isti sermones in Ecclesiæ Romanæ Symbolo non habentur. Constat autem apud nos additos, hæreseos causa. Sabellii illius profecto, quæ a nostris Patripassiana appellatur.* Ruffin., *in Symb.*

[2] *Orientales Ecclesiæ omnes pene ita tradunt :* Credo in unum Deum; *et rursum in sequenti sermone :* Et in unum Dominum nostrum. *Unum scilicet Deum et unum Dominum secundum auctoritatem Pauli apostoli profitentes.*

[3] *Sciendum sane est quod in Ecclesiæ Romanæ Symbolo non habetur additum :* descendit ad inferna; *sed neque in Orientis Ecclesiis habetur hic sermo : vis tamen verbi eadem videtur esse, in eo quod* sepultus *dicitur.* Ruffin, ibid.

[4] *Satis caute Ecclesia nostra fidem Symboli docet, quæ in eo quod a cæteris traditur carnis resurrectionem, uno addito pronomine tradidit hujus carnis resurrectionem. Hujus sine dubio, quam habet is qui profitetur, signaculo crucis fronti imposito : quo sciat unusquisque fidelium carnem suam, si mundam servaverit a peccato, futurum esse vas honoris.* Ruffin., ibid.

12. Voilà, au juste, toutes les variations qui se trouvaient dans les différents exemplaires du Symbole des Apôtres, au temps de Ruffin. La plus considérable, comme l'on voit, est celle qui est au premier article du Symbole d'Aquilée, et qui consiste en ces termes: *impassible* et *invisible*. Mais il ne faut que lire ce que dit Ruffin sur cet article, pour se convaincre que ces deux mots sont étrangers au Symbole même de l'Eglise d'Aquilée; qu'avant l'hérésie des Sabelliens, ce Symbole ne différait pas, en ce point, d'avec celui de Rome et des Eglises d'Orient; et que, depuis encore, il ne pouvait passer pour différent, puisque ces deux termes font moins partie du Symbole des Apôtres qu'un article particulier à l'Eglise d'Aquilée, qui a cru pouvoir le joindre aux autres articles de notre croyance contenus dans le Symbole, pour témoigner plus solennellement son éloignement des erreurs des Patripassiens. La différence que l'on trouve dans l'article quatrième est beaucoup moins importante. Car, quoique, selon la remarque de Ruffin, les Symboles de Rome et d'Orient ne disent pas expressément que Jésus-Christ est descendu aux enfers, ils le font assez entendre, en disant qu'il a été enseveli. Ainsi, s'il y a sur cet article quelque différence dans les divers exemplaires du Symbole, elle ne tombe que sur les termes et non sur le sens de cet article, qui est le même partout. La dernière difficulté est sur l'article de *la vie éternelle* [1]. On dit qu'il ne se trouve ni dans le Symbole d'Aquilée, ni dans celui des Eglises d'Orient, ni dans le Romain; que ceux qui ont commenté notre Symbole, omettent cet article, et que saint Jérôme remarque, dans sa lettre à Pammachius, que le Symbole finit par ces mots : *la résurrection de la chair*. Mais, pour y répondre, il suffit de remarquer : — 1° Qu'au jugement des Pères, l'article *de la vie éternelle* était renfermé dans celui de la *résurrection de la chair*. Cela paraît clairement par [2] Ruffin et par saint [3] Augustin qui, dans l'explication qu'ils ont faite de cet article du Symbole, s'étendent également sur ce que nous devons croire touchant la résurrection de la chair et la vie éternelle. Comment, en effet, n'y auraient-ils pas compris le dogme de la vie éternelle, puisqu'ils regardaient l'article de la résurrection de la chair comme l'abrégé de toute la perfection, qui, selon saint Paul, n'est autre que la vie éternelle? C'est la raison pour laquelle saint Jérôme a dit que toute l'économie de la doctrine chrétienne se terminait à la résurrection de la chair.— 2° Il n'est pas vrai que tous les auteurs qui ont fait des commentaires sur le Symbole aient omis l'article de la vie éternelle. Il se trouve en termes formels [4] dans la paraphrase qu'en a donnée saint Cyrille de Jérusalem; et de sept sermons dans lesquels saint Pierre Chrysologue a expliqué tous les articles du Symbole, il n'y en a qu'un seul où il n'ait pas expliqué séparément celui de la vie éternelle. Il était encore dans le Symbole de l'Eglise romaine; autrement saint Léon, qui devait en savoir la teneur mieux que personne, n'aurait pas [5] dit qu'il était composé d'autant d'articles qu'il y a eu d'apôtres qui y ont travaillé, c'est-à-dire de douze, puisque, si l'on en retranchait l'article de la vie éternelle, il n'y en aurait plus que onze. On doit dire la même chose de Ruffin et de saint Fortunat, évêque de Poitiers, qui tous deux ont [6] cru, comme saint Léon, que chacun des Apôtres avait dicté un des articles du [7] Symbole.

[1] Les auteurs qui ont fait des commentaires sur le Symbole, comme saint Augustin au sermon 119, saint Maxime, saint Pierre Chrysologue, saint Fortunat, omettent plusieurs termes qui se rencontrent dans le Symbole des Apôtres, entre autres ceux qui sont à la fin du Symbole : *La vie éternelle*. Dupin, tom. I *Bibl. eccl.*, pag. 28. — [2] Ruff., in *Tradit. Symb.*, ad finem.

[3] Aug., *serm.* 214, art. 12, pag. 948, tom. V. Item, serm. 202, 203, 215 *in Tradit. Symbol.*, tom. V.

[4] Cyrill. Hierosolym., *Catech.* 18 *Illuminandorum*, num. 22, pag. 295. Item, num. 28, pag. 298.

[5] *Ipsa catholici Symboli brevis et perfecta confessio, quæ duodecim Apostolorum totidem est signata sententiis.* Leo Magn., *Epist.* 27 *ad Pulch. Aug.*

[6] *Symbolum græce* et indicium *dici potest* et collatio, *hoc est, quod plures in unum conferunt; id enim fecerunt Apostoli, in his sermonibus in unum conferendo quod unusquisque sensit.* Ruffin, *de Symb.*, apud Hieron., tom. V, columna 128. *Resurgente Christo, et ascendente in cœlum, misso Sancto Spiritu, unusquisque quod sensit dicendo condidere.* Venant. Fortun., tom. II *Bibl. PP.*, præf. *in Symb.*

[7] Voyez Noël Alexandre, t. V, *Diss.* 12, et la note de Mansi, Trombelli, tract. *de Sacram.*, t. II, *Diss.* 4, où la matière est traitée amplement, mais peut-être pas avec assez de critique en quelque point. (*L'éditeur.*)

CHAPITRE IV.

Des écrits attribués à Mercure Trismégiste et à Hydaspe.

Qui était Mercure Trismégiste et en quel temps il vivait?

1. Mercure, surnommé Trismégiste, vivait, selon l'opinion la plus commune, seize cents [1] ans avant Jésus-Christ. Il fut nommé Thoit [2] chez les Egyptiens, Hermès chez les Grecs et Mercure chez les Latins, pour avoir, dit-on [3], enseigné aux hommes l'art de se communiquer leurs pensées, c'est-à-dire la science des lettres [4]. On lui donna le surnom de Trismégiste, qui signifie trois fois grand [5], parce qu'il était en même temps grand philosophe, grand pontife et grand roi. Peut-être aussi qu'en lui donnant un titre si magnifique, les peuples ne prétendaient autre chose, que reconnaître les grands avantages qu'il leur procura par [6] le grand nombre de ses connaissances et de ses inventions. Il dut, en effet, leur apprendre beaucoup de nouvelles choses, s'il est vrai, ce qu'écrit Jamblicus [7], qu'il composa plus de trente-six mille volumes. Julius Firmicus ne lui en attribue que vingt-cinq mille, et Clément [8] d'Alexandrie seulement quarante-deux volumes.

Ouvrages qui portent son nom.

2. De tous ces ouvrages nous n'en avons que deux cités par les anciens Pères [9] de l'Église : le premier intitulé : *Pimander* ou *Pœmander*, du nom de celui de qui Mercure avait appris ce qu'il y dit, traite de la nature des choses et de la création du monde. Le second qui a pour titre : *Asclepius*, est un dialogue dans lequel Hermès, avec Esculape, petit-fils de celui qui inventa la médecine, dispute de la nature de Dieu, de l'homme et du monde, en présence de Tatus et d'Ammon qu'ils avaient, apparemment, pris pour juges. [On croit posséder encore un des ouvrages attribués à Thoit par les prêtres d'Egypte et dont parle Clément d'Alexandrie, c'est le *Rituel funéraire*, où sont décrites les migrations des âmes après la mort. Il en existe un grand nombre d'exemplaires, plus ou moins complets, dans les bibliothèques d'Europe. Le plus complet est celui de Turin, dont M. Lipsius a donné une édition lithographiée à Berlin, mais sans traduction. On peut consulter, sur cet ouvrage important de la religion égyptienne, la notice sommaire des *Monuments égyptiens*, par M. de Rougé, Paris 1855.]

Ces ouvrages sont faussement attribués.

3. L'usage que saint Justin, Lactance et autres anciens auteurs ecclésiastiques ont fait de ces deux ouvrages pour autoriser les dogmes de notre religion, est la preuve la plus spécieuse que l'on produise pour en soutenir l'authenticité et pour nous obliger à reconnaître qu'ils sont effectivement de l'auteur dont ils portent le nom. Mais on sait que la plupart des écrivains des premiers siècles s'appliquaient peu à la critique, et que, ne soupçonnant point dans les autres une fourberie dont ils se sentaient eux-mêmes incapables, ils ont quelquefois reçu avec trop de simplicité des ouvrages qu'ils auraient dû rejeter comme supposés. Car, malgré l'air d'antiquité que se donne l'auteur des ouvrages dont il est ici question, il est constant qu'il a écrit depuis l'établissement de la religion chrétienne. Les termes mêmes qu'il emploie en font foi. Pœmandre, par exemple, se dit au premier chapitre *le Verbe du Seigneur*, et Hermès raconte

[1] Suidas le fait plus ancien que Moïse : sentiment qu'il a pris, apparemment, dans la *Chronique d'Eusèbe*, où il est dit que Tat ou Cath, fils d'Hermès le Trismégiste, florissait onze ans ou environ après la mort de Moïse. Saint Augustin, lib. XVIII *de Civit.*, cap. 39, dit qu'il était petit-fils du grand Mercure, dont Atlas, contemporain de Moïse, était l'aïeul.

[2] Ces trois noms ne signifient autre chose qu'interprète. — [3] Diodor. Sicul., lib. I.

[4] Hermès semble un nom collectif auquel on rapporte toute la sagesse des prêtres d'Egypte. (*L'éditeur.*)

[5] Gyraldus, in dialog. 2 *de Poet. hist.* C'était, en effet, la coutume des Egyptiens de se choisir des prêtres parmi leurs philosophes, et des rois parmi leurs prêtres.

[6] Lactant., lib. I *Divin. Instit.*, cap. 6. — [7] Jamblic., *de Mysteriis*. — [8] Clemens., lib. VI *Stromat.*, pag. 633.

[9] Just., *orat. ad. Græc.*, pag. 37 ; Lactant., lib. IV, cap. 6; Augustin., lib. V *cont. Hæres.*, cap. 8; Cyrillus Alexand., lib. I *cont. Julian.*

l'histoire de la création du monde de la même manière que Moïse l'a décrite. Au même endroit il est dit que le Verbe est engendré du Père, que Dieu l'est *du feu et de l'Esprit*; manières de parler qui font allusion au baptême *dans le Saint-Esprit et dans le feu,* dont parle saint Jean-Baptiste au chapitre III de l'Evangile selon saint Luc. Il y a plus: Hermès dit en termes exprès que le Verbe est *consubstantiel* à son Père, terme qu'on sait n'avoir été en usage que longtemps après les Apôtres. On trouve même des endroits que l'auteur a extraits mot à mot des Epîtres de saint Paul et de l'Evangile selon saint [1] Jean. Et, au chapitre XIIIe, il défend de révéler à qui que ce soit *le mystère de la régénération*, mystère qui, étant resté caché dans tous les siècles, n'a pu être découvert à Mercure Trismégiste seize cents ans avant que Jésus-Christ l'eût institué et fait connaître aux hommes. Ce qui achève de convaincre l'auteur d'imposture, c'est la prière que Mercure fait à Asclépius, dans le chapitre XVIe, d'empêcher [2] de tout son pouvoir que leurs entretiens et les mystères qui en avaient fait le sujet ne vinssent à la connaissance des Grecs. Or, on sait que, du temps de Mercure Trismégiste, l'on ne connaissait pas même le nom de *Grec*, qui ne fut en usage que cent ans après, c'est-à-dire environ quinze cents ans avant Jésus-Christ.

L'imposteur était chrétien, et vivait vers le commencement du IIe siècle.

4. Cependant on ne laisse pas de trouver dans ces dialogues des expressions tirées de la théologie païenne et des manières de parler propres aux platoniciens et aux pythagoriciens, surtout en ce qui regarde les personnes divines. Il est à croire que l'imposteur s'en est servi à dessein, soit pour mieux cacher sa fraude, soit pour engager plus facilement les philosophes païens à embrasser le christianisme, par l'autorité d'un homme célèbre dans l'antiquité, et qui, longtemps avant Platon et Pythagore, avait eu à peu près les mêmes sentiments que ces philosophes. En cela, il n'aurait fait que suivre l'exemple des Egyptiens, à qui une semblable politique, par rapport à leur religion ou à leurs intérêts, avait appris à [3] faire honneur à Hermès de toutes leurs sciences, de tous leurs arts et de toutes leurs découvertes. La connaissance que l'auteur avait des mystères de notre religion ne laisse aucun lieu de douter qu'il n'ait été chrétien, et qu'il n'ait même vécu sur la fin du Ier siècle de l'Eglise ou au commencement du IIe, puisque ses écrits sont cités par saint Justin martyr, qui écrivait vers le milieu [4] du même siècle. L'ouvrage souffrit, dans la suite, quelque altération, comme on a pu déjà s'en convaincre par le terme de *consubstantiel*, que l'auteur emploie pour marquer la divinité du Verbe; terme que l'on ne sait point avoir été en usage dans l'Eglise avant le IIIe siècle.

Editions des ouvrages faussement attribués à Mercure Trismégiste.

5. Marsile Ficin est le premier qui ait entrepris de donner au public la traduction des dialogues qui portent le nom de Mercure Trismégiste. Il la fit imprimer à Venise avec plusieurs autres ouvrages qu'il avait traduits, en 1483, in-4°, et en 1491 et 1497, in-fol. Ces éditions ne sont que latines, Marsile Ficin n'ayant pas jugé à propos de les donner en grec, quoiqu'il les eût en grec dans un manuscrit qui avait été apporté de Macédoine par le moine Léonard, et sur lequel il avait fait sa traduction latine. Alde les réimprima en 1516, in-fol.; ils le furent ensuite à Bâle, en 1532, in-8°; à Lyon, en 1549, in-8°, et 1577, in-12°; à Paris, 1552, in-4°; depuis encore, à Bâle, parmi les œuvres de Marsile Ficin, 1561, 1576, in-fol., et à Paris, 1641, in-fol. Adrien Turnèbe, pendant ce temps-là, en donna une édition grecque avec la traduction de Ficin, à Paris, 1554, in-4°, qui fut suivie de celle de François Candalla, à Bordeaux, 1574, in-4°; à Cracovie, en 1586; à Cologne, en 1620, in-fol. On trouve dans ces deux dernières les longs et ennuyeux commentaires d'Hannibal Roselli sur Mercure Trismégiste. Outre toutes ces éditions et traductions latines du Pimandre,

[1] *Hoc est mysterium absconditum usque ad dies.* Ce qui paraît tiré de l'Épître aux Colossiens, chap. I, 26, où il est dit : *Mysterium quod absconditum fuit a sæculis*; et encore : *Sicut dedisti illi omnem potestatem.* Ce qui est imité de saint Jean, chap. XVII, 2. *Sicut dedisti ei potestatem omnis carnis.*

[2] *Quantum igitur potes, o Rex; nam omnia potes : orationem hanc a nemine interpretatam conserva, uti nec ad Græcos mysteria ista veniant; neve superba et dissoluta Græcorum loquendi ratio ac velut ornamentis fucata, majestatem illius, et gravitatem, et efficacem vocabulorum locutionem enervet.* Mercur., in *Asclepio*, cap. 16.

[3] *Ægyptii scriptores omnia inventa esse a Mercurio, suos libros Mercurio inscribunt.* Jamblicus, initio libri *de Mysteriis.*

[4] Les ouvrages d'Hermès sont cités par saint Justin, *Exhortatio ad Gentes*, pag. 37. Voyez ce qu'ont écrit sur Mercure Trismégiste, Vossius, lib. I, *de Idololatria*, cap. 10; Petau, lib. I *de Trinit.*, cap. 2.; Fabricius, tom. I *Bibliot. Græc.*, cap. 7 et 8.

nous en avons une de François Patricius, mais fort différente des précédentes, imprimée à Ferrare, en 1591, in-fol.; à Venise, en 1593, in-fol.; à Hambourg, en 1593, in-8; à Londres, en 1628; celle-ci est grecque et latine, la plus exacte et la plus belle de toutes. L'édition flamande d'Amsterdam, en 1643, in-4°, a été faite sur la traduction latine de Patricius. Mais celle qui parut au même endroit, en 1652, in-12, n'en a suivi ni l'ordre ni la traduction. Le Pimandre fut encore traduit et imprimé en allemand à Hambourg, en 1706, in-8°; il l'avait déja été en français par Caudalla. On attribue encore à Trismégiste un dialogue intitulé: *Asclépius,* qui traite de Dieu et du monde; il a été imprimé séparément parmi les ouvrages d'Apulée, chez Alde, en 1521; à Bâle, en 1597; à Francfort, en 1621, mais en latin seulement, le texte grec ne subsistant plus [1].

D'Hydaspe et de ses oracles.

6. Pour ce qui est d'Hydaspe, on le met entre les plus anciens mages ou devins du paganisme. Il vivait, si l'on en croit [2] Agathias, du temps de Zoroastre, qui, sous le règne de Darius, père de Xerxès, institua une nouvelle religion chez les Perses; mais Lactance [3] le fait roi des Mèdes, et dit de lui que, longtemps avant la fondation de Troie, il avait prédit la destruction de l'empire romain. Dans ce cas, il faudrait mettre Hydaspe beaucoup avant Zoroastre. Ammien [4] Marcellin ajoute que ce fut cet Hydaspe qui, ayant pénétré dans les parties les plus reculées des Indes et jusqu'au séjour des Brachmanes, se servit de la connaissance qu'ils lui donnèrent de leur astrologie et de leurs mystères les plus cachés, pour leur découvrir le moyen de connaître l'avenir. Mais tout cela est fort incertain; ce qu'on sait de plus sûr touchant Hydaspe, c'est que les Pères de l'Eglise ont [5] quelquefois cité les écrits qui portaient son nom, pour convaincre plus facilement les païens de la vérité de notre religion; mais il ne nous reste plus rien de ces prophéties, et la perte n'en est pas grande, s'il est vrai, comme il y a tout lieu de le croire, que les oracles qu'on lui attribuait fussent l'ouvrage de quelque [6] imposteur.

CHAPITRE V.

Des Sibylles et de leurs oracles.

1. Ce qu'étaient les Sibylles. Quel esprit les animait? Sentiment des païens sur ce sujet.

1. Les païens [7] appelaient Sibylles certaines femmes célèbres, dans leur religion, par les oracles qu'elles rendaient, et rien n'était plus propre que ce nom qui, à la lettre, signifie [8] *remplie de Dieu* ou [9] *conseil des dieux,* pour nous représenter la haute idée qu'ils s'étaient faite de ces sortes de personnes; mais tous n'en ont pas jugé si avantageusement. Aristote [10] et, après lui, Ammien [11] Marcellin ont attribué à une imagination vive et échauffée, aidée d'un naturel rêveur et mélancolique, les oracles prétendus des Sibylles, et Cicéron [12] paraît les avoir regardés, au moins ceux qui portent le nom de la Sibylle de Cumes, comme des pièces controuvées et des productions d'une politique raffinée, qui, butant à l'autorité souveraine, avait trouvé, dans des oracles obscurs et équivoques, un moyen toujours présent de s'assujettir le peuple, sous prétexte de soumission aux ordres des dieux [13].

[1] Il existe aussi sous le même nom : *Intromathematica de revolutionibus nativatum,* deux livres; *Aphorisma centum sententiæ astrologicæ; tractatus chemicus de lapidis philosophici secretis,* cap. 7. Tous ces ouvrages roulent sur l'histoire naturelle et l'astrologie. Voyez Moelher. (*L'éditeur.*)

[2] Agathias, lib. II, pag. 58.— [3] Lactant., lib. VII *Divin. Instit.,* cap. 15.— [4] Ammian. Marcell., lib. XXIII, pag. 374.

[5] Justin., *Apolog.* 1, pag. 66 et 82; Clemens. Alex., lib. VI *Stromat.,* pag. 636; Lactant., lib. VII *Institut.,* cap. 15 et 18. — [6] Voyez Wandal., Diss. 1re *des Oracles des païens.*

[7] Diodor. Sic., lib. III *Bibliot.;* Servius, in lib. III *Æneid.* Virgilii; Lactant., lib. I *de Falsa Religione.*

[8] Ce nom est tiré de deux mots grecs qui signifient *remplie de Dieu,* Σιοῦ 6ουλή.

[9] Ou *conseil de Dieu,* Σιοῦ 6ουλή en dorien.

[10] Aristot., *Problem.,* sect. 30, quæst 1.— [11] Ammiam., lib. XXI, cap. 1. — [12] Cicero, lib. II *de Divinat.*

[13] Héraclite dans Plutarque, lib. *de Pythia;* Denys d'Halicarnasse, liv. IV, pag. 529; Platon, in *Phedo;* Jamblique, *de Mysteriis Ægyptiis,* affirment l'inspiration divine des Sibylles. (*L'éditeur.*)

Sentiment des chrétiens sur l'inspiration des Sibylles.

2. Les chrétiens en ont pensé aussi diversement. Il y en a eu qui, canonisant les Sibylles, ont voulu nous les faire envisager comme des prophétesses du vrai Dieu, et, par là, nous obliger à grossir le canon des divines Ecritures de huit livres qui renferment les oracles attribués aux Sibylles. Lactance [1], au contraire, suivi d'un grand nombre de critiques [2] célèbres, n'a point fait de difficulté d'avancer que l'esprit qui inspirait les Sibylles, lorsqu'elles rendaient leurs oracles, était un mauvais génie [3].

Le nombre des Sibylles, et le temps auquel elles ont vécu sont incertains.

3. On ne trouve pas moins de variété dans les anciens touchant le nombre des Sibylles et le temps auquel elles ont vécu, en sorte qu'il est difficile de prendre parti sur ces deux articles. Martien [4] Capelle n'en reconnaît que deux, l'Érophile et la Troyenne, qu'il dit être les mêmes que la Phrygienne et la Symmachie, qui, étant fille d'Érythrée, fut appelée la Sibylle de Cumes, du nom du lieu où elle avait rendu ses oracles. Œlien [5] en compte quatre : l'Erythrée, l'Euryphile ou celle de Samos, l'Égyptienne et la Sardienne; d'autres en comptent jusqu'à dix, et cette division, que Lactance [6] attribue à Varron, est devenue la plus commune : c'est ce qui nous engage à donner une idée de chacune de ces dix Sibylles, telle qu'on peut se la former sur les écrits de ces deux auteurs et de ceux qui, parmi les anciens, ont parlé des Sibylles.

Idée de chaque Sibylle.

4. La première, selon Varron [7], est la Sibylle de Perse. Il en est fait mention dans Nicanor, historien d'Alexandre le Grand. Suidas a cru qu'elle était fille de Noé, fondé, apparemment, sur les oracles qui portent le nom de cette sibylle, et dans lesquels elle se dit elle-même fille de ce patriarche et nous assure qu'elle était avec lui dans l'arche, au temps du déluge. Lactance nomme en second la Sibylle de Libye, déjà connue du temps d'Euripide, c'est-à-dire en la LXXXe olympiade, sous laquelle florissait cet historien. La troisième est [9] celle de Delphes, que quelques-uns appellent Artémis. Chrysippe [10] en a parlé, et Clément d'Alexandrie la fait fille d'une certaine Lamie, de Sidon, et dit qu'elle vivait soixante-dix-neuf ans avant la guerre de Troie. Il y en a même [11] qui ont cru qu'Homère avait inséré plusieurs de ses vers dans son Iliade. La Sibylle de Cumes est la quatrième; Nævius et Pison en parlent. Quelques-uns ont cru qu'elle était fille de l'historien Bérose, et qu'elle était née à Babylone; qu'elle était ensuite venue à Cumes, ville de la Campanie, et y avait rendu des oracles. Saint [12] Justin martyr, de qui nous apprenons ces circonstances, ajoute qu'étant sur les lieux, on lui montra plusieurs chambres taillées dans le roc, qui, selon la tradition du pays, avait servi de demeure à la Sibylle de Cumes. On remarque [13] que cette sibylle ne rendait point ses oracles à la manière des autres, c'est-à-dire de vive voix, mais elle les écrivait sur des feuilles de palmiers qu'elle plaçait à l'entrée de sa caverne. Or, s'il arrivait que le vent vînt à mêler ces feuilles et rompre, par conséquent, le fil des prédictions qui y étaient écrites, jamais elle ne les écrivait une seconde fois, en sorte que ceux qui venaient la consulter étaient obligés de s'en retourner sans avoir rien appris d'elle. Il est parlé de la

[1] Lactant., lib. VI *De Falsa Relig.*

[2] Auth. comm. *in Epist. Pauli*, in I *ad Cor.* II; Blondel., lib. I, cap. 21; Vagnerus, *Disquisit in Sibyll.*, pag. 101; Petitus, *de Sibyll.*, pag. 91.

[3] Clément d'Alexandrie, in *Strom.*, lib. I, p. 804; saint Justin martyr; saint Jérôme, *adversus. Jovin.*, lib. I; saint Augustin, *de Civit.*, lib. VIII, cap. 82; saint Thomas, *Summ.*, 2 2, q. 172, art. 6; Sixte de Sienne, Baronius, Endworth et une multitude d'autres auteurs chrétiens affirment cette inspiration divine. Ont-ils voulu, pour cela, les mettre dans le canon des Ecritures? Non, sans doute; on n'a point soutenu que la rédaction de ces prédictions avait été faite avec le secours de l'Esprit-Saint, et surtout on n'a point prétendu que la collection qui nous reste soit authentique. Les oracles sibyllins ne sont pas tous de la même époque; quelques-uns sont postérieurs aux écrits de saint Justin, sans descendre cependant au-dessous du IIIe siècle; quelques-uns, au contraire, sont beaucoup plus anciens; il y en a, en effet, qui remontent à deux siècles avant l'ère chrétienne. Ils ont été composés par les Juifs d'Alexandrie sous le règne de Ptolémée Philometor. Cinq cents vers environ ont été écrits dans ce temps et se rapportent aux actions brillantes des Machabées. Voyez *Annales de Philosophie*, tom. XLVIII, p. 143 et seq. On ne doute point non plus que la collection ne renferme des vers tirés des anciens recueils de livres sibyllins. Voyez Guiraud, *Diss. sur les Sibylles* dans l'*Histoire de l'Eglise*, du baron Henrion, t. IX, et Wervorst, *De Carminibus sibyllinis*, apud SS. Patres. La plus grande partie de ces livres doit être attribuée à des hommes qui, comme il s'en trouvait beaucoup dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, entassaient pêle-mêle, dans leurs théories, les idées chrétiennes, judaïques et païennes. (*L'éditeur.*)

[4] Capel., lib. II *de Nuptiis Philologiæ*. — [5] Ælianus, lib. XII, cap. 35.

[6] Lactant., lib. I *de Falsa Relig.*, cap. 6. — [7] Ibid. — [8] Lactant., lib. I *de Felsa Relig.*, cap. 6. — [9] Ibid. — [10] Ibid. — [11] ibid. — [12] Justin., *Admonit. ad Græcos*, pag. 34 et 35. — [13] Gallæus, *Dissertat. de Sibyll.*, pag. 99.

Sibylle de Cumes ou d'Italie au livre III de l'*Énéide* de Virgile, et au XIVe des *Métamorphoses* d'Ovide.

5. La cinquième Sibylle est celle d'Erythrée [1], aussi native de Babylone, ainsi que la précédente, comme elle-même nous en assure ; elle ajoute qu'elle serait, dans la suite, plus connue sous le nom d'Erythrée, apparemment parce qu'elle y a demeuré et rendu des oracles. Eusèbe [2] met sa naissance vers les commencements de la ville de Rome ; d'autres [3] disent qu'elle vivait du temps de la guerre de Troie, et qu'elle prédit aux Grecs la destruction de cette ville. Après la Sibylle d'Erythrée, Lactance met la Sibylle de Samos, ainsi appelée de l'île de ce nom, soit qu'elle y soit née, soit qu'elle y ait rendu des oracles. Erathosthène dit que, dans les anciennes annales des Samiens, il était fait mention de cette sibylle. Selon [4] Elien, elle vivait du temps de Numa Pompilius, roi des Romains, vers la XVIe olympiade.

6. La plus célèbre de toutes les Sibylles, et que [5] Lactance, après Varron, compte pour la septième, est [6] la Sibylle cumane, dite Amalthée, et quelquefois Démophile et Hérophile. On [7] dit que cette sibylle ayant présenté à Tarquin le Superbe neuf livres de ses prédictions, dont elle lui demanda trois cents écus d'or, ce prince s'en moqua ; qu'alors elle jeta dans le feu trois de ses livres et lui présenta les six autres, lui en demandant la même somme. Le refus que Tarquin en fit de nouveau causa encore la perte de trois autres livres, que la Sibylle brûla. Etonné, ce prince lui donna enfin les trois cents écus qu'elle souhaitait, pour avoir les trois derniers livres : il les fit enfermer dans un coffre de pierre et mettre dans le Capitole, sous la garde de deux patrices. L'époque de cette histoire revient à la LVe olympiade. Aulu-Gelle [8] et Denys d'Halicarnasse, qui en font mention, ne nomment point cette sibylle par son nom, et ne l'appellent pas autrement qu'une vieille inconnue et étrangère. Saumaise [9] prétend même que cette sibylle n'est point différente de celle de Cumes, dont nous avons parlé plus haut. Servius [10], au contraire, dit que la sibylle dont Tarquin acheta les livres se nommait Amalthée, et on voit, par Tibulle [11], qu'il y a eu une sibylle de ce nom.

7. La Sibylle de l'Hellespont [12] est comptée pour la huitième. Elle était Troyenne d'origine et native du bourg de Marpesse, près de la ville de Gergithi. Selon Héraclide, elle florissait sous le règne de Cyrus et de Solon. La ville de Gergithi l'avait en tel honneur, qu'elle fit mettre son empreinte sur les monnaies [13], avec un sphinx pour symbole, et lui accorda sa sépulture dans le temple d'Apollon. On ne sait rien de la neuvième Sibylle, nommée Phrygienne, sinon qu'elle rendit ses oracles à Ancyre, dans la Phrygie, ce qui lui en a fait donner le nom.

8. La ville de Tivoli, dans la Campagne de Rome, donna naissance à la dixième Sibylle, nommée Tibustine, du nom de cette ville. Elle y fut, dans la suite, adorée comme une divinité, et on dit que l'on trouva, dans la rivière de Tévérone, sur laquelle cette ville est située, une statue qui représentait cette sibylle tenant un livre en main, que le Sénat fit emporter et enfermer dans le Capitole.

Les livres que nous avons sous le nom des Sibylles sont faussement attribués.

9. Voilà ce que les anciens nous ont appris des Sibylles, et il paraît, par tout ce qu'ils en ont dit, qu'il y a eu, en effet, chez les païens, des femmes qui passaient pour inspirées par quelque divinité, ou que l'on consultait comme des oracles. On ne peut même douter qu'elles n'aient laissé un grand nombre d'écrits. Il ne s'agit que de savoir si ces écrits subsistent encore aujourd'hui, et si les huit livres que l'on débite sous leurs noms sont les mêmes que les livres sibyllins dont parle Tite-Live et les autres anciens auteurs célèbres chez les païens.

Première preuve.

10. Pour se convaincre que ces huit livres sont l'ouvrage d'un imposteur, il suffit de les lire. Et d'abord, à qui persuadera-t-on que les trois premiers ont été écrits, comme l'auteur ose l'avancer, par une Sibylle qui, dès avant le déluge universel, était mariée à un des enfants de Noë, qui, pendant le temps du déluge, demeura avec lui dans l'arche, et qui ensuite en écrivit l'histoire ? On lui fait même raconter ce qui s'était passé depuis la création du monde et prédire la naissance de Moïse, la servitude des Israélites en Égypte, leur dé-

[1] Lactant., ubi supra. — [2] Euseb., in *Chronic.* — [3] August., lib. XVIII *de Civit.*, cap. 28. — [4] Ælian., lib. II *Hist.* — [5] Lactant., ubi sup.

[6] Il y a des auteurs qui soutiennent que la Sibylle Cumane est la même que celle de Cumes, que l'on met la quatrième. (*L'éditeur.*)

[7] Lactant., ubi sup. — [8] Aulu-Gell., lib. I, cap. 19; Dionys., lib. IV. — [9] Salmas., *Exercitat. Plinian.*, pag. 52. — [10] Servius, in lib. VI *Æneid.* — [11] *Quidquid Amalthæa et quidquid Marmessia dixit.* Tibul., lib. II, *Eleg.* 5. — [12] Lactant., ubi sup. — [13] Phlegon, *Olympiad.* 1.

livrance par le ministère de ce législateur. Si tous ces faits eussent été écrits avant Moïse, n'en aurait-il pas fait mention dans le livre de la Genèse, et ne se serait-il pas servi de l'autorité de ces prédictions pour faire valoir sa mission auprès des Israélites et pour leur faire espérer un heureux succès de sa médiation auprès de Pharaon? D'ailleurs, c'est un fait reçu de presque tous les anciens Pères de l'Église, que nous n'avons les écrits d'aucun auteur qui ait écrit avant Moïse, et ils n'en ont pas excepté les Sibylles; ce qui est une preuve évidente, ou qu'ils ne connaissaient pas les écrits de cette prétendue belle-fille de Noé, ou qu'ils les regardaient comme supposés. Il y a plus: c'est que l'on a été persuadé, dans l'antiquité [1], que les Sibylles étaient toujours demeurées vierges, et que c'était en récompense de cette grande pureté qu'elles avaient reçu le don de prophétie; ce qui ne convient ni à la Sibylle mariée à un des fils de Noé, ni à celle qui passe pour avoir écrit le VII[e] livre des Sibylles, puisqu'elle y raconte [2] elle-même les incestes et les adultères dont elle s'était souillée. Enfin, on y fait mention des combats de ces anciens athlètes, où ceux qui avaient remporté la victoire entraient dans leur patrie sur un chariot tiré par des chevaux blancs, non par la porte, mais par une brèche qu'on faisait exprès aux murailles; ce qui, au rapport de Pline [3], n'a commencé à être en usage que sous Trajan, plusieurs siècles après celui auquel on prétend qu'a vécu la Sibylle.

Seconde preuve.

11. La clarté et l'arrangement des oracles attribués aux Sibylles sont encore une preuve de leur supposition. Ceux dont parlent les anciens [4], si l'on en excepte les acrostiches cités par Cicéron et par Varron, et qui ne pouvaient avoir été composés sans beaucoup d'art et de réflexion, étaient sans ordre, obscurs, entrecoupés, et marquaient partout l'agitation d'esprit, et, pour ainsi dire, la fureur dont ces femmes étaient animées lorsqu'elles rendaient des oracles. Les livres sibyllins qui nous restent sont, au contraire, composés avec réflexion et à tête reposée: l'art et le travail s'y font sentir partout, l'ordre des matières y est bien observé, et les prédictions y sont énoncées en termes si clairs, que l'on y paraît moins prédire l'avenir que raconter le passé. Isaïe, que saint Jérôme dit avoir été plutôt évangéliste que prophète, tant il trouvait de clarté dans ses prophéties, ne parle pourtant point du mystère de l'Incarnation avec tant de précision et n'en marque pas aussi exactement les circonstances qu'on le fait dans le livre VIII[e]. Ce prophète [5] avait dit, en général, qu'une vierge concevrait et mettrait au monde un fils. Mais la Sibylle veut paraître plus instruite qu'Isaïe; elle [6] nomme cette vierge par son nom, et l'appelle *Marie;* elle donne à l'ange qui lui annonça le mystère de l'Incarnation le nom de Gabriel ; elle marque jusqu'aux circonstances du dialogue entre l'ange et la sainte Vierge, et n'oublie point le trouble que lui causèrent les paroles de cet esprit céleste; elle donne au fils de Marie le nom de Dieu, de Verbe, de Christ, et reconnaît que la qualité de mère n'a porté aucune atteinte à sa virginité. Elle ajoute qu'aussitôt après la naissance de Jésus-Christ dans la crèche de Bethléem, une nouvelle étoile invita les mages à venir l'adorer. Enfin elle se donne le nom de chrétienne, et, comme si elle avait eu devant les yeux les livres des Evangiles lorsqu'elle écrivait, elle raconte [7], en termes très-clairs, le miracle de la multiplication des cinq pains

[1] *Quid referam Sibyllas Ærythræam atque Cumanam, et octo reliquas; nam Varro decem fuisse autumat, quarum insigne virginitas est, et virginitatis præmium divinatio?* Hieronym., lib. I *adv. Jovinian.*, pag. 185.

[2] *Mille mihi lecti, connubia nulla fuerunt.*
Me periment saxis, quoniam meo patri clam charum dedi filium. Sibyl., apud Gallæum, lib. VII.

[3] Plin., lib. X, *Epist.* 119 et 120. — [4] Justin., *Admonit. ad Græc.* 34 et 35. — [5] Isa. VII, 15.

[6] *Et brevis egressus Mariæ de Virginis alvo,*
Exorta est nova lux...
E cœlo veniens mortales induit artus,
Ac primum corpus Gabriel ostendit honestum,
Nuntius, hinc tali effatur sermone puellam :
Accipe, Virgo, Deum gremio intemerata pudico.
Sic ait : ast illam cœlestis gratia molli
Leniit afflatu. Tum virginitatis amatrix
Perpetuæ magno subito correpta stupore,
Atque metu trepida, pressit formidine mentem.
... Ut lætificis est recreata loquelis,
Tunc ad se rediit, verbumque volavit in alvum,
Idque suo factum atque animatum tempore corpus,
Mortalis facie cretum est. Puer inde creatus
Virgineo partu....
Hoc puero nato properavit gaudia tellus,
Divinamque Magi stellam coluere recentem.
Est in præsepio quem fascia circuit, estque
Dicta Logi Bethleem divino patria nutu,
Caprarum atque ovium custodibus...
Nos igitur sancta Christi de stirpe creati,
Cœlestis nomen retinemus proximitatis.
Sibyll., apud Gall., lib. VIII, pag. 759.

[7] *Panibus ex quinque, et binis ex piscibus olim*
Millia quinque virum in desertis exsaturabit.
Quin ex fragmentis collectis reliquiarum
Bis senos cophinos, ut sit sperare, replebit...
Contundent alapis palmæ, proh crimina! diras...

et des deux poissons, marque le nombre des personnes qui en furent rassasiées, combien de corbeilles furent remplies de ce qui resta, les soufflets que l'on donna à Jésus-Christ à sa passion, le fiel et le vinaigre qu'on lui donna à boire, les ténèbres dont toute la terre fut couverte, depuis la sixième heure du jour jusqu'à la neuvième, lors de sa mort, et la division du voile du temple, depuis le haut jusqu'en bas.

Troisième preuve.

12. On rencontre la même clarté dans les oracles que saint Justin et quelques-uns des anciens Pères de l'Église ont attribués aux Sibylles. On y trouve [1] les vérités de la religion chrétienne bien développées, la venue de Jésus-Christ prédite [2] en termes formels, aussi bien que son dernier [3] avénement. On y voit que les temples et les autels des fausses divinités seront détruits [4] qu'on ne doit adorer qu'un seul [5] Dieu, et que le paradis [6] sera la récompense de ceux qui lui auront été fidèles. Les miracles et la passion de Jésus-Christ [7] y sont marqués d'une manière très-claire : ce qui en prouve et la supposition et leur différence d'avec les oracles que les païens citaient sous le nom des Sibylles. Car, dans ceux-ci, il n'était point du tout question ni du culte du vrai Dieu, ni de la vie et de la mort de Jésus-Christ. Il n'y était parlé que de sac des villes, que d'irruption des barbares, que de destruction des empires. Bien loin de favoriser en quelque point le culte du vrai Dieu, ils ne tendent qu'à établir celui des fausses divinités. Par exemple, il y est ordonné de faire des vœux au dieu Mars [8], de célébrer des jeux en l'honneur de Jupiter, de consacrer des temples à Vénus, d'apaiser Cérès [9] par des sacrifices ; que, pour chasser les ennemis [10] de l'Italie, il fallait apporter de Pessinunte à Rome la mère des dieux ; que tous les cinq ans on devait ordonner un jeûne [11] en l'honneur de Cérès, et autres semblables superstitions, qui ne se trouvent point dans les vers des Sibylles cités par les Pères de l'Église.

Quatrième preuve.

13. Ce qui en fait voir encore la différence, c'est que les oracles des Sibylles, respectés par les chrétiens, se trouvaient entre les mains de tout le monde [12], au lieu que les exemplaires des autres étaient très-rares, et en si grande vénération chez les païens, qu'il n'était permis de les consulter que par un arrêt du sénat [13], dans les besoins pressants de la république. Encore ce privilége n'était-il accordé qu'à peu de personnes, savoir aux decemvirs, à qui appartenait le gouvernement de l'État : privilége dont ils ne pouvaient abuser sans s'exposer à un châtiment pareil à celui d'Attilius, puni de la mort des parricides, pour avoir donné à son ami une copie des vers de la Sibylle. Il est vrai qu'en suite de l'embrasement du Capitole sous Sylla, et longtemps après, sous le règne d'Auguste, les Romains enlevèrent de la Grèce, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Italie tout ce qu'ils purent y trouver de vers sibyllins, pour remplacer ceux qu'ils avaient perdus dans cet incendie ; mais il est vrai aussi que, parmi le grand nombre qu'ils y trouvèrent, il y en avait près de deux mille de faux et de supposés, que l'on fit brûler. On ne conserva que ceux que l'ont crut véritables, et Auguste, les ayant fait enfermer dans deux cassettes d'or, les mit dans le temple d'Apollon, sous la garde des prêtres, à qui il ordonna de copier les exemplaires les plus usés, afin qu'eux seuls les lussent, ainsi que le rapporte Dion [14]. On ne voit point que les successeurs d'Auguste se soient relâchés en ce point, ni qu'ils aient accordé à personne de tirer des copies de ces oracles. Il eût été même dangereux de se servir de celles qui auraient pu échapper à la recherche des Romains, puisque, selon le témoignage de saint Justin martyr [15], il était défendu, sous peine de mort, de les lire.

14. Il paraît donc hors de doute que les livres des Sibylles, tant vantés dans les premiers siècles de l'Église, sont l'ouvrage de quelques chrétiens qui, par un zèle indiscret, ont cru qu'il leur était permis de feindre et de prêter ces oracles à la Sibylle, afin de trouver parmi les païens des prédictions qui leur fussent favorables, comme ils en trouvaient parmi les Juifs. Les païens ne furent pas longtemps sans s'apercevoir de l'imposture ; car, comme en

Felle fames ejus, sitis illudetur aceto...
Scindetur templi velum, mediumque diei
Nox tenebrosa tribus premet admirabilis horis.
Ibid, pag. 736 et seq.

[1] Justin., *Cohortas ad Græcos*, pag. 34, 35 et 36.— [2] Id., ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] Theophil. Antioch., lib. II, pag. 144. — [7] Justin., ubi sup., pag. 37. — [8] Tit.-Liv., *Decad.* 3, lib. II. — [9] Dionys. Halicarnass., lib. X. — [10] Ammian. Marcel., lib. XXII. — [11] Tit.-Liv., *Decad.* 8, lib. VI. — [12] Justin., ubi sup., pag. 36.— [13] Aulu-Gell., lib. IV, cap. 1. — [14] Lib. IV, pag. 332.

[15] *Opera et instinctu malorum dæmonum mortis supplicium adversus librorum Hydaspis aut Sibyllæ, aut prophetarum lectores constitutum est.* Justin., in *Apolog.* 2, pag. 83.

leur objectait l'autorité des prétendues Sibylles, pour les convaincre de la vérité de la religion chrétienne, ils répondaient, selon que nous l'apprenons d'Origène [1] et de Lactance [2], que ces vers étaient de la façon des chrétiens, qui, non-seulement en avaient fabriqué de nouveaux, mais avaient encore fait glisser dans les anciens et véritables *plusieurs choses pleines d'impiété*. Il paraît même que saint Augustin [3] n'était pas éloigné de croire que les chrétiens avaient supposé les prophéties que l'on trouve dans les écrits des Sibylles touchant Jésus-Christ, et il ne fait là-dessus aucun reproche à Fauste le manichéen, qui doutait de leur authenticité [4].

Autorité des Sibylles dans les premiers siècles, sur quoi fondée

15. Au reste, quand on fera attention que, dès le commencement de l'Église, le démon s'est efforcé d'établir le mensonge dans le siége même de la vérité, comme il paraît par un grand nombre de faux Evangiles et de faux Actes publiés des-lors sous le nom des Apôtres, on sera moins surpris qu'on ait aussi supposé de faux écrits aux Sibylles, surtout vu qu'il y a [5] bien de l'apparence que ce fourbe a plutôt été un hérétique qu'un catholique [5]. Il n'est point étonnant [6] non plus que les saints qui ont vécu dans ces premiers siècles aient pris de bonne foi des écrits supposés pour véritables. Ils n'attribuaient point aux autres, quand ils n'en voyaient point de raison, un mensonge et une imposture dont ils se sentaient incapables. D'ailleurs, il est certain qu'on s'appliquait moins en ces temps-là à faire le discernement des différents ouvrages qui avaient cours dans l'Eglise, qu'on ne le fait aujourd'hui. Les saints recevaient avec simplicité ce qu'ils trouvaient favorable à la vérité, et s'en servaient pour combattre le paganisme, à cause du respect que les païens avaient pour les Sibylles; encore ne les alléguaient-ils pas comme une vérité sur laquelle la religion fût fondée, mais comme une addition aux preuves qu'ils tiraient des véritables prophéties des Juifs, vérifiées par Jésus-Christ et par l'Eglise [7].

Antiquité des livres sibyllins.

16. Dès le temps de saint Justin martyr, c'est-à-dire dès le milieu du IIe siècle, les écrits des Sybilles s'étaient tellement répandus en Orient et en Occident, que ce Père [8] ne faisait point difficulté de dire qu'ils se trouvaient partout. On ne peut donc douter qu'ils n'eussent été composés longtemps auparavant, car il n'était pas possible qu'un ouvrage se répandît par tout le monde en peu d'années. Nous voyons que, dès le Ier siècle de l'Eglise, et du vivant des Apôtres, ils étaient déja cités [9] en faveur de la religion. Hermas, un de leurs disciples, qui écrivait sous l'empire de Domitien, fait mention de la Sibylle comme d'une prophétesse qui avait parlé de notre religion; car il raconte [10] qu'ayant reçu d'une femme qu'il ne connaissait point un livre où il trouva plusieurs choses qui concernaient la religion, et, étant interrogé pour qui il prenait cette femme, il répondit : *C'est une Sibylle*. L'auteur des *Questions aux orthodoxes*, qui porte le nom de saint Justin [11], assure que saint Clément Romain, dans son Epître aux Corinthiens, dont la fin est perdue, citait la Sybille pour prouver qu'après le jugement les méchants seront punis par le feu : ce qui est confirmé

[1] *Sibylla, cujus auctoritate nituntur quidam vestri homines, dignior erat ut eam decerneretis haberi Dei filiam.* Cels., apud Origen., lib. VII *cont. Cels.*, pag. 368.

[2] *His testimoniis revicti ethnici solent eo confugere, ut aiant ea esse carmina sibyllina, sed a nostris conficta atque composita.* Lactant., lib. IV *Inst.*, cap. 5. *Multi tamen huic prædictioni fidem derogant, quamvis Sibyllam Erythræam revera vatem fuisse fateantur : suspicantur autem a quodam ex nostræ religionis hominibus, poeticæ artis non ignaro, eos versus esse confictos, et falso ac supposititio titulo Sibyllæ adscribi.* Constant., *Orat. ad Sanctorum cœtum*, cap. 19.

[3] Augustin., lib. I *cont. Faust.*, cap. 15 et 16, et lib. XVIII *de Civit. Dei*, cap. 46.

[4] Voir, pour les Sibylles, outre les ouvrages cités ci-dessus, D. Le Nourry, *Apparatus*, Diss. 12, c. 8; le P. Crasset, *Dissert. sur les oracles des Sibylles.* Voyez aussi Noël Alexandre, t. V; Baronius, *Annal.*; Tillemont, *Hist. des Emp.*, t. II; Bergier, *Dict. de Théologie*; Honoré de Sainte-Marie, *Règles et Usages de la critique*; Moroni, *Dict. d'érudition ecclés.*, art. *Sibylles*. (*L'éditeur.*)

[5] Tillemont, *Hist. des Empereurs*, tom. II, pag. 828. — [6] Idem, ibid.

[7] Les saints Pères pouvaient légitimement invoquer le témoignage des prédictions vraiment sibyllines ou d'origine païenne : c'était un argument *ad hominem*. Voyez Fabricius. Ils pouvaient pareillement citer les oracles fabriqués avant Jésus-Christ, puisque ces oracles étaient dans les mains des païens. Quant aux oracles fabriqués après Jésus-Christ, il n'est pas démontré que les Pères les aient cités. (*L'éditeur.*)

[8] Justin., *Exhortat. ad Gent.*, pag. 36. — [9] Remarques sur la *Bibliothèque* de M. Dupin, tom. I, pag. 109 et suiv.— [10] Hermas, lib. I *Past.*, vision. 2.

[11] *Si præsentis rerum status, finis est impiorum per ignem judicium, prout testantur Prophetarum et Apostolorum scripta, atque insuper Sibyllæ vaticinia, quemadmodum ait beatus Clemens in sua ad Corinthios epistola.* Inter op. Justin., in resp. ad q. 74, pag. 435.

par saint Irénée [1], qui remarque que, dans cette Epitre, saint Clément traitait du feu que Dieu avait préparé au démon et à ses anges. Il y en a même qui ont cru que saint Paul s'était servi, dans ses écrits, de l'autorité des Sibylles; et, quoique cela ne paraisse par aucun des monuments authentiques qui nous restent de cet apôtre, il y a néanmoins tout lieu de croire que Clément d'Alexandrie [2], de qui nous tenons ce fait, l'avait lu quelque part, et apparemment dans le livre apocryphe intitulé : *Les Prédications de saint Paul.* Enfin Josèphe, dans son livre Ier des *Antiquités* [3], cite les paroles de la Sibylle, pour confirmer ce que l'Ecriture dit de la tour de Babel et de la confusion des langues, et les paroles qu'il en rapporte sont les mêmes que celles que Théophile d'Antioche [4] attribue à la Sibylle et que nous lisons encore dans nos exemplaires. Les livres des Sibylles que nous avons aujourd'hui subsistaient donc dès le temps de Vespasien, sous le règne duquel Josèphe composa ses livres des *Antiquités.* Mais on y a, depuis, inséré beaucoup de choses inconnues du temps de cet historien; par exemple, ce qui est dit au livre VIII, qu'après [5] que quinze rois auront gouverné l'Empire, il en viendra un qui portera le nom de la mer voisine de Rome, c'est-à-dire de la mer Adriatique : circonstance qui désignait parfaitement l'empereur Adrien, le seizième empereur depuis Jules César, mais que l'imposteur n'a pu insérer dans ses additions aux livres sibyllins qu'après l'an 117 auquel Adrien fut élevé à l'empire. Les vers acrostiches [6] que l'empereur Constantin cita sous le nom de la Sibylle d'Erythrée, dans son discours aux Pères de Nicée, et qui prédisent clairement l'avénement du Sauveur, paraissent n'avoir été composés que dans le IIIe siècle; au moins ne voit-on pas qu'aucun des anciens les ait cités avant Constantin. Il est vrai que cet empereur s'efforce, dans son discours, de prouver que ces vers n'ont point été supposés par les chrétiens; mais les preuves qu'il en apporte sont plus spécieuses que solides. « Tout le monde, dit-il, demeure d'accord que Cicéron les a lus, les a traduits en latin et les a insérés dans ses ouvrages. » Cependant il n'y a rien dans Cicéron qui approche de ce qu'on fait dire à la Sibylle d'Erythrée, citée par Constantin, touchant l'avénement de Jésus-Christ. Non-seulement ces mots : *Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur,* dont chaque lettre fait le commencement des vers acrostiches dont il s'agit ici, ne se lisent point dans Cicéron, mais il n'y est pas même question du Sauveur. Tout ce que dit la Sibylle rapportée par cet orateur [7], c'est que les Parthes, à qui les Romains étaient prêts de déclarer la guerre, ne pouvaient être vaincus que par un roi. Et, certes, si la Sibylle d'Erythrée avait, comme l'assure Constantin, prédit en termes aussi clairs l'avénement de Jésus-Christ [8] *dès le VIe siècle après le déluge,* ses prédictions seraient-elles demeurées si

[1] Iren., lib. III *adv. Hæres.*, cap. 3.

[2] *Præter prædicationem Petri declarabit Paulus apostolus dicens : Libros quoque græcos sumite, agnoscite Sibyllam, quomodo unum Deum significet et ea quæ sunt futura.* Clem., lib. VI *Str.*, pag. 636.

[3] Joseph., lib. I *Antiquit.*, cap. 5. — [4] Theophil., lib. II *ad Autolycum*, pag. 107.

[5] *Sed tibi cum reges fuerint ter quinque potentes,*
Rex erit albenti galea qui nomen habebit
Vicini Ponti. Sibyl., lib. VIII.

[6] Sorte de vers dont chacun commençait par une lettre qui faisait partie de ces mots : *Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur, crois,* écrits de travers à la marge, en telle sorte que chaque lettre de ces noms répondait à chaque vers. Acrostiche vient du mot grec ἄχρος, *summus*, ce qui est à une des extrémités, et στιχὸς, vers.

[7] Voici les paroles de Cicéron : *Sibyllæ versus observamus, quos illa furens fudisse dicitur : quorum interpres nuper falsa quadam hominum fama dicturus in senatu putabatur, eum quem revera regem habemus, appellandum quoque esse regem, si salvi esse vellemus.* Cic., lib. II *de Div.*, n. 86. Mais Dion Cassius explique beaucoup plus clairement la prédiction de la Sibylle. *Enimvero,* dit cet historien, *sparsus fuerat rumor, sive is verus fuerit, sive confictus, sacerdotes quos quindecim viros vocabant, perhibere Sibyllæ vaticinio prædictum esse, Parthos nisi a rege subigi non posse : eos igitur quindecim viros de appellatione regis Cæsari tribuenda relaturos, quoniam id oraculum verum esse judicarent; atque etiam magistratibus dicendam fore sententiam in tanta rei deliberatione.* Dio Cassius, lib. XLIV *Histor. Rom.*, pag. 247.

[8] *Judicii signum tellus sudore madescet ;*
E cœlo tunc Rex veniet per sæcla futurus,
Scilicet ut totum præsens dijudicet orbem.
Visurique Deum infidi sunt atque fideles,
Sublimem in carne humana, sanctaque caterva
Cinctum, completo qui tempore judicet omnes.
Horrida tunc tellus dumis silvescet acutis.
Rejicient simulacra homines aurique metalla.
Inferni portas facto simul impete rumpent
Squallentes manes, et pura luce fruentur.
Tetros atque bonos index tum flamma probabit.
Voce, latens facinus quod gessit, quisque loquetur,
Subdolaque humani pandentur pectoris antra.
Dentum stridor erit, gemitusque et luctus ubique.
Et sol astrorumque chorus percurrere cœlum
Insimul absistent ; lunæ quoque flamma peribit.
Fundo cernentur valles consurgere ab imo.
In terris nihil excelsum spectare licebit,
Lataque planities montes æquabit; et æquor

longtemps inconnues ? Et les Pères des trois premiers siècles, qui alléguaient avec tant de confiance l'autorité des Sibylles, dans les apologies et autres écrits qu'ils composaient pour la religion chrétienne, eussent-ils négligé de se servir de celle de la Sibylle d'Erythrée, dont le témoignage seul, s'il eût été reconnu pour véritable, aurait suffi pour convaincre les païens ? Il y a plus : c'est qu'en reconnaissant la vérité des prédictions rapportées par Constantin, on ne peut s'empêcher de reconnaître que le don de prophétie a été accordé aux nations infidèles avec plus d'éclat qu'au peuple de Dieu, puisqu'aucun prophète n'a parlé si clairement de Jésus-Christ que la Sibylle d'Erythrée dans les vers cités par cet empereur. Cependant il est certain que les Juifs ont été préférés aux nations, et que leur grand avantage au-dessus des autres peuples, a consisté principalement [1] en ce que les oracles de Dieu leur ont été confiés. Il s'est fait sans doute de temps en temps d'autres changements dans les livres sibyllins ; mais on peut dire que, pour la plus grande partie de ce qu'ils contiennent, ils sont les mêmes que ceux que l'on avait dans les premiers siècles, et que les Pères ont cités sous le nom de la Sibylle, puisque nous y trouvons les mêmes choses que celles qu'ils en ont rapportées dans leurs écrits. Il faut ajouter que les huit livres que nous avons sous le nom des Sibylles, ne sont pas entièrement supposés ; mais que celui qui en est auteur y a inséré quantité de fragments que les auteurs païens attribuaient aux Sibylles. Par exemple, on lit dans le livre IVe [2] deux vers des Sibylles rapportés par Strabon [3], et quantités d'autres dont on trouve des vestiges dans Ovide [4], dans Orphée, dans Hérodote et dans Virgile. Cette fraude réussit parfaitement à l'imposteur, et donna lieu de croire que toutes les prédictions qu'il avait supposées venaient en effet des Sibylles, et que Dieu avait voulu se faire connaître aux Gentils par leur moyen, comme il s'était fait connaître aux Juifs par les Prophètes. Il fallut, pour empêcher que les chrétiens ne se prévalussent de ces prédictions, qui, dès le milieu du IIe siècle, étaient déjà répandues dans tout l'univers, que les empereurs défendissent, sous peine de la vie, de lire ni de garder chez eux les livres des Sibylles ; ce que, toutefois, les chrétiens n'observèrent point, ainsi que nous l'apprenons de saint Justin, dans son apologie adressée à l'empereur. Il est vrai, lui dit-il [5], que, par l'artifice et par l'inspiration du démon, on a décerné peine de mort contre ceux qui liraient les livres des Prophètes, d'Hydaspe et de la Sibylle, et ces malins esprits se sont flattés que, par là, ils pourraient détourner les hommes de prendre connaissance des vérités qui y sont contenues ; mais ils n'ont pu venir à bout de leur dessein ; car vous voyez que non-seulement nous lisons sans crainte ces saintes Lettres, mais nous avons encore la hardiesse de vous les présenter, pour examiner ce qu'elles contiennent, et nous sommes assurés qu'elles seront agréables à tous ceux qui voudront bien s'y appliquer.

Jugement des livres sibyllins.

16. Dans les siècles qui suivirent celui du grand Constantin, les Sibylles perdirent beaucoup de leur autorité, et rarement on les cita depuis dans les disputes de religion, surtout entre les chrétiens. Nous avons remarqué que saint Augustin ne s'était pas mis en peine de les défendre contre Fauste le manichéen ; et, dans ses livres de la *Cité de Dieu*, il avoue nettement [6] « qu'on peut penser que les chrétiens les ont inventés. » La plupart des païens n'ajoutaient pas plus de foi aux oracles qu'on leur débitait sous le nom des Sibylles. On sait que les oracles de la Pythie et des Sibylles con-

Intactum rate stabit, adustaque fulmine tellus.
Una deficiet flagrans cum fontibus amnis.
Stridula de cœlo fundet tuba flebile carmen,
Supremum exitium lamentans, fataque mundi.
Et subito stigium chaos apparebit hiatu.
Reges divinum stabunt cuncti ante tribunal.
Undaque sulphureæ descendet ab æthere flammæ.
Ac cuncti in terris homines mirabile signum
Tunc cernent oculis, sanctis optabile signum.
Omnibus id justis vitæ est melioris origo.
Rursus vesani dolor atque offensio mundi,
Collustrans undis bis seno in fonte fideles.
Regnabit late pascentis ferrea virga.
Unus et æterne Deus, hic servator et idem
Christus pro nobis passus, quem carmina signant.

Constant., *Orat. ad Sanctorum cœtum*, cap. 18.

[1] *Qui annuntiat verbum suum Jacob : justitias et judicia sua Israel. Non fecit taliter omni nationi, et judicia sua non manifestavit eis.* Psalm. CLXVII. *Quid amplius Judæo? multum per omnem modum, primum quidem quia credita sunt illis eloquia Dei.* Ad Rom. III.

[2] Lib. IV *Sibyl.*, pag. 515. — [3] Strabo, lib. I et lib. XII.

[4] Ovid., lib. I *Metamorph.*, v. 256; Virgil., lib. III *Æneid.*, v. 700; Herodot., lib. IV, pag. 292; Videsis Euseb., lib. IX *Præparat. Evang.*, cap. 14, et lib. XX, cap. 17.

[5] Justin., *Apolog.* 2, pag. 82. — [6] Aug., lib. XVIII *de Civit. Dei*, cap. 47.

sultés lors de la bataille de Chéronnée, parurent fort suspects à Démosthène, et qu'il ne tint pas à lui que les Grecs ne regardassent ces prédictions comme inventées à plaisir et fabriquées selon la passion ou l'intérêt de ceux qui les produisaient ; et, pour leur mieux persuader cette vérité, il faisait souvenir les Thébains de leur Epaminondas, et les Athéniens de leur Périclès [1], et leur représentait que ces grands hommes, prenant ces oracles et ces prophéties pour des couleurs et pour des prétextes dont on couvrait la crainte et la lâcheté, se servaient toujours de leur raison pour exécuter ce qu'il fallait faire. La manière dont Cicéron parle des oracles sibyllins que l'on produisit dans les troubles de la république, pour montrer que Cornélius Lentulus devait être monarque de Rome, fait bien voir qu'il n'y ajoutait guère foi, et qu'il les regardait comme des pièces supposées. Lentulus, dit cet orateur [2], fut d'abord ébranlé par les grandes promesses de Catilina ; et les diseurs de bonne aventure, les faux devins et autres imposteurs venant par-dessus, achevèrent de lui gâter l'esprit et de le corrompre par les hautes, mais vaines espérances dont ils le flattaient, en lui chantant des prophéties fabriquées exprès et de prétendus anciens oracles tirés, disait-on, des livres des Sibylles, qui prédisaient « que les destins avaient marqué trois Cornélius pour monarques de Rome, que deux avaient déjà rempli cette haute destinée, Cinna et Sylla, et qu'il était le troisième de ce nom à qui la fortune venait présenter la monarchie. » Enfin Lucien [3] se moque ouvertement de l'oracle de la Sibylle, allégué par Théagène en l'honneur des cyniques ; et, pour en faire mieux sentir le ridicule, il lui en oppose un autre tout contraire sous le nom de Bacis, quoiqu'il l'eût fabriqué lui-même. L'auteur de nos livres sibyllins a souvent copié mot à mot les endroits de l'Ancien et du Nouveau Testament ; et, dans ce qu'il a tiré des profanes, il n'y a rien qui favorise le culte des faux dieux ; au contraire, on y parle en certains endroits si fortement contre eux et contre leurs adorateurs, que, selon la remarque de saint Augustin [4], il semble qu'on pourrait les mettre au nombre de ceux qui composent la Cité de Dieu. Quoique sa collection soit fort ample, il n'y a pas, toutefois, inséré tous les oracles cités par les anciens Pères de l'Église, sous le nom des Sibylles ; ce qui fait voir que les Pères avaient d'autres livres des Sibylles que ceux qui nous restent [5]. Clément d'Alexandrie en avait lu plusieurs qui portaient le nom de la Sibylle Phrygienne. Suidas en attribue vingt-quatre à la Sibylle Chaldéenne. On dit que l'on en conserve quatorze livres dans la bibliothèque du Vatican ; ce qui fait un recueil beaucoup plus grand que le nôtre, qui n'est que de huit livres. Ils sont en grec et en latin, mais d'un mauvais style ; et, au jugement des critiques, l'auteur ne savait pas bien la langue grecque. On y rencontre aussi quantité d'étymologies pueriles et des badineries peu dignes de l'ancienne Grèce et de la gravité de la matière qui y est traitée.

Editions des livres sibyllins.

17. La première édition des livres sibyllins parut à Bâle, chez Jean Oporin, en 1545, in-8°, par les soins de Xiste Bétuleius [6], qui les avait trouvés manuscrits dans la bibliothèque d'Augsbourg. Comme ils n'étaient qu'en grec, Sébastien Chatillon les traduisit en latin, et les fit imprimer au même endroit, en 1546, in-8°. Ils y furent réimprimés en 1555, in-8°, en grec et en latin ; et depuis encore, en 1555 et 1569, in-fol., avec quantité d'autres pièces. En 1634, on leur donna place dans le supplément à la *Bibliothèque des Pères*, de Binius, imprimée à Paris, in-fol. On est redevable des éditions suivantes, qui se firent à Paris en 1589, 1599, 1607, in-8°, à Jean Opsopœus, qui, pour les rendre plus correctes et plus utiles, y joignit le petit livre d'Onufre Panvini, sur les Sibylles, avec les notes de Bétuleius et de Chatillon, déjà imprimées dans les éditions précédentes. La plus complète de toutes et la meilleure est celle de Gallæus, ministre d'Harlem, imprimée à Amsterdam, en 1689, in-4°, avec les figures des Sibylles. Outre ses vingt-deux dissertations sur les Sibylles, imprimées au même endroit, en 1688, Gallæus a inséré dans cette édition les notes de ceux qui avaient travaillé avant lui sur cette matière, et en a corrigé le texte sur un ancien manuscrit. Les oracles sibyllins se trouvent aussi dans les *Bibliothèques des Pères* et dans un Recueil des oracles imprimé à Helmstadt, en 1673, in-4°. [Galland

[1] Plutarch., in *Demosthene*. — [2] Plutarch., in *Cicerone*, ubi de Lentulo. — [3] Lucian., tom. II in *Peregrino*.

[4] C'est le jugement que saint Augustin porte de la Sibylle d'Erythrée ou de celle de Cumes, lib. XVIII *de Civit.*, cap. 23.

[5] Pourquoi alors accuser les Pères de crédulité ? Savez-vous mieux qu'eux le contenu de ces livres qu'ils avaient et que vous ne possédez plus. (*L'éditeur.*)

[6] Sixte Birken. (*L'éditeur.*)

les a renfermés dans sa *Bibliothèque des Pères* en grec et en latin; Venise, 1788, t. I. En 1817, Angelo Maï donna, à Milan, en grec et en latin, in-8° et in-4°, le livre XIV des Sibylles, le livre VI et une partie du VIII, avec les variantes; un manuscrit de la bibliothèque Ambroisienne lui fournit le texte. Struve fit paraître, en 1818, les fragments des livres sibyllins qu'on rencontre dans Lactance, in-8°.

En 1828, Angelo Maï donna en grec, avec des notes, les livres XI, XII, XIII et XIV des Sibylles; Rome, *Nouvelle collection des écrivains anciens*, in-4°. Maï édita ces livres d'après les manuscrits du Vatican. Le livre XIV est réimprimé seulement avec quelques changements. Mais la plus belle et la plus complète collection des oracles est due au savant helléniste M. Charles Alexandre. Le Ier volume parut en 1841, chez Didot, in-4°. La moitié du IIe a paru en 1853, chez le même libraire. Le nouvel éditeur a rassemblé les préfaces et les lettres de ses prédécesseurs; il ajoute lui-même un avis au lecteur, comprenant, après quelques mots sur l'histoire des oracles sibyllins, des notices bibliographiques et critiques relatives à son sujet. Le texte comprend : 1° une préface grecque d'un auteur inconnu; 2° le préambule en vers de l'ouvrage entier; 3° dans le Ier volume, les livres Ier à VIII, et dans le second les livres XI à XIV du texte grec; 4° en regard de chaque page de ce texte, la traduction latine en vers de Chatillon, revue, ou pour mieux dire totalement refondue, par M. Alexandre pour les huit premiers livres, et faite entièrement et sur l'original pour les quatre derniers, que le premier traducteur ne pouvait connaître à l'époque de son travail: cette traduction répond vers pour vers au texte; 5° enfin, il y a au bas de chaque page un commentaire perpétuel où sont examinées toutes les variantes, rappelées toutes les opinions des précédents éditeurs, justifiées les leçons nouvelles, discutés les différents textes, expliqués les passages difficiles, indiqués les rapprochements ou imitations, ainsi que les citations faites par les anciens et surtout les Pères de l'Église. La première partie du livre II renferme le texte et la traduction du livre XIV avec celle du cardinal Maï, une édition toute nouvelle du livre IV. Une partie de ce même volume est consacrée à une nouvelle révision et correction de tous les livres sibyllins, d'après les manuscrits nouvellement découverts, ou d'après les avertissements ou les conseils de divers érudits célèbres. La partie qui reste à paraître traitera des Sibylles, des chants sibyllins des Grecs, des livres sibyllins des Romains, des livres sibyllins de la primitive Église, des livres sibyllins que nous avons aujourd'hui, du style et de la versification dans les livres sibyllins [1]. Une édition des oracles sibyllins, par le docteur Eriedlieb, a paru en 1852, à Leipsick. Elle est faite d'après les manuscrits, comme édition *princeps*, mais sans ces corrections heureuses de M Alexandre. Comme les livres IXe et X^e^ manquent aux oracles sibyllins, M. Eriedlieb a cru que le livre XI devait être le IXe, parce que le XIe vient immédiatement après le VIIIe. M Alexandre pense, au contraire, que le VIIIe, renfermant trois parties distinctes, doit comprendre à la fois le IXe et le Xe.

Parmi les traductions, on signale les suivantes. En allemand, une de 1516, à Oppenheim, in-4°, avec figures; une autre de Francfort, in-8°, 1565. Toutes deux sont sans nom d'auteurs. Une troisième se fit à Essen en Westphalie, 1702, in-8°, par les soins de Néheringius. [Elle a été réimprimée en 1719, à Halle.] Les traductions françaises sont de Symphorien Champier et de Jean Robert [in-8°, 1702, 1703. Bernardin Baldi a donné, en 1604, une traduction italienne, Venise, in-8°. Vincent Antolini en donna une autre, en 1775, in-4°, Viterbe.] Le chevalier Eloyer a traduit en anglais les oracles sibyllins, avec des remarques; Londres, 1715 [2]. [Les Espagnols ont une traduction de Baltasar Poreno, in-8°; Cuença, 1621.]

[1] Voyez *Annales de Philosophie*, tom. XLVIII, pag. 142 et seq.

[2] Le *Lexicon* de Hoffmann met 1718. (*L'éditeur.*)

CHAPITRE VI.

Philon le Juif.

ARTICLE I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Naissance de Philon. Ses études.

1. Philon, que saint Jérôme [1] n'a mis au rang des auteurs ecclésiastiques que parce qu'il a cru qu'il avait eu dessein d'écrire la vie des premiers chrétiens d'Alexandrie, dans son livre intitulé : *De la Vie contemplative*, était Juif de naissance, de la race [2] sacerdotale et d'une des plus illustres familles d'Alexandrie. Il avait un frère [3] nommé Lysimaque, alabarque ou chef des Juifs qui demeuraient dans la même ville. Dès sa jeunesse, Philon s'appliqua à l'étude des lettres humaines et s'y rendit très-célèbre, aussi bien que dans la philosophie. On prétend [4] même qu'il surpassa tous ceux de son temps dans la connaissance des dogmes de Platon et de Pythagore, auxquels il s'était principalement attaché. La conformité de son style et de ses sentiments avec ceux de Platon, donna lieu aux savants de le nommer un second ou un autre Platon, et le Platon juif; et l'on disait communément [5] de lui à Alexandrie : ou Platon imite Philon, ou Philon imite Platon. Sozomène l'appelle aussi Philon le Pythagoricien, apparemment parce qu'on trouve beaucoup de sentences de Pythagore mêlées parmi ses œuvres. Mais rien ne lui a fait plus d'honneur que la profonde connaissance qu'il acquit des divines Écritures, qui étaient l'objet le plus ordinaire de l'application des Juifs.

Son voyage à Rome vers l'an 40 de Jésus-Christ

2. L'année de sa naissance nous est inconnue. Mais il nous apprend lui-même [6] qu'il était assez avancé en âge lorsqu'il vint à Rome, sous le règne de Caïus, vers la quarantième année de Jésus-Christ. Il y avait été député [7] par les Juifs d'Alexandrie, pour défendre [8] devant l'empereur le droit de bourgeoisie qu'ils prétendaient dans cette ville, et pour leur faire rendre les oratoires qu'on leur y avait ôtés. Mais son voyage fut sans effet, et, après avoir eu audience de Caïus, avec les autres Juifs qu'on avait députés avec lui, il fut obligé de s'en retourner sans avoir pu obtenir de l'empereur la décision de son affaire. Il fut même en danger [9] de perdre la vie dans sa légation, et Lysimaque, son frère, fut mis en prison par ordre de Caïus.

Il va une seconde fois à Rome.

3. Philon [10] vint une seconde fois à Rome, sous l'empire de Claude, et, si l'on en croit quelques [11] anciens, il y fit amitié avec saint Pierre. Photius dit [12] qu'il embrassa depuis la religion chrétienne; mais qu'il la quitta pour quelque mécontentement. Ce fait n'est attesté par aucun ancien auteur. Il n'y a cependant aucun lieu de douter qu'il n'ait eu connaissance de Jésus-Christ, et il paraît en avoir combattu la divinité dans [13] ses écrits contre Mnason. Le temps de sa mort nous est aussi inconnu que celui de sa naissance.

Jugement que les anciens ont porté de ses écrits.

4. Josèphe, qui était contemporain de Philon, en fait un éloge accompli, en disant de lui qu'il fut « un homme illustre en toutes choses. » Ses écrits ont mérité les éloges des plus habiles critiques de l'antiquité. Eusèbe [14], parlant de ceux que Philon composa sur l'Écriture sainte, en relève la sublimité des pensées, l'abondance des paroles et le grand nombre des sentences. Origène [15] loue en particulier ses écrits sur la loi de Moïse, et dit qu'ils étaient estimés même par les personnes d'une opinion contraire. Mais Photius [16], qui était moins accoutumé qu'Origène aux allégo-

[1] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 11.
[2] Idem, ibid., et Joseph., lib. XVIII *Antiquit.*, cap. 10, et Suidas, in *Chilone.*, et Eusebius, lib. II *Hist.*, cap. 4.
[3] Idem., ibid. — [4] Euseb., ubi supra. — [5] Hieron. et Suidas., ubi supra. — [6] Philo, *Legat. pro Judæis*, pag. 1018. — [7] Joseph., lib. XVIII *Antiq.*, cap. 10.— [8] Philo, *Legat. ad Caium*, pag. 1019.— [9] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 11, et Suidas, in *Philone*. — [10] Hieronym. et Suidas, ibid. — [11] Euseb., lib. II *Histor.*, cap. 17; Hieronym. et Suidas, ubi supra.
[12] Photius, *Cod.* 105. *Ferunt eumdem Christianis etiam sacris initiatum, ab his tandem dolore quodam atque iracundia descivisse.*
[13] Apud Anastasium Sinaïtam, in *Odego*, pag. 180; Tillemont, tom. I *des Emp.*, p. 468.
[14] Euseb., lib. II *Hist.*, cap. 18. — [15] Origen., in *Matth.*, pag. 369. — [16] Phot., *Cod.* 103.

ries, se plaint de ce que Philon force d'ordinaire la lettre pour y trouver des sens allégoriques; et il croit [1] que c'est de lui que les chrétiens ont appris la manière d'expliquer l'Ecriture sainte par allégorie. Ce critique l'accuse encore de suivre quelquefois des sentiments contraires à la religion des Juifs. On voit, en effet, qu'il parle en plus [2] d'un endroit trop honorablement des folies du paganisme, et qu'en faisant la description des honneurs profanes que l'on rendait à Auguste, il ne les désapprouve point; mais Photius ne laisse pas de louer la beauté de son style et la force de ses expressions. Un critique du dernier siècle a avancé que Philon ne savait point l'hébreu; ce qu'on a peine à croire d'un homme qui s'était donné tant de soins et de peines pour acquérir l'intelligence des divines Ecritures. D'ailleurs, s'il est vrai, comme le disent [3] Eusèbe et saint Jérôme après Origène, que Philon soit auteur des interprétations des noms propres qui sont dans le Pentateuque et dans les Prophètes, ce sera une preuve bien claire qu'il savait l'hébreu. Pour ce qui est du syriaque, il paraît [4] qu'il ne le savait pas.

ARTICLE II.

DES ÉCRITS DE PHILON.

Catalogue de ses ouvrages.

1. Mon dessein n'étant pas d'entrer dans un détail exact des ouvrages de Philon, non plus que des autres écrivains qui sont morts hors de la communion de l'Eglise, je me contenterai d'en donner ici le catalogue, tant de ceux que nous n'avons plus que de ceux qui subsistent encore, et d'en marquer en peu de mots le sujet. Philon écrivit premièrement sur la création du monde, ou l'*Ouvrage des six jours*. Eusèbe [5] cite plusieurs fois cet écrit qui s'est conservé jusqu'aujourd'hui. Il expliqua ensuite par ordre tout ce qui est contenu dans la Genèse, et intitula cet ouvrage : *Allégorie des lois sacrées*. Photius [6] l'avait lu, et nous l'avons encore, divisé en trois livres. Léonce [7] en avait un quatrième que nous n'avons plus; mais on a encore son traité sur le Chérubin que Dieu mit à l'entrée du paradis terrestre; sur le glaive de feu qu'il tenait en main, et sur Caïn, premier-né de l'homme. On a encore un traité où il parlait des sacrifices d'Abel et de Caïn, un troisième où il montre que d'ordinaire les méchants dressent des embûches aux bons. Ce dernier traité est cité par [8] Origène, et par [9] Eusèbe. Il composa aussi un livre intitulé : *Des Géants;* un, *De l'Immutabilité* [10] *de Dieu*; deux, *De l'Agriculture*, dont le second traitait de la culture de la vigne; un, *De l'Ivrognerie*, qui paraît [11] avoir été autrefois divisé en deux parties; un sur ces paroles de la Genèse [12] : *Noé s'étant réveillé*, que nous croyons être le même qui, dans Eusèbe [13], a pour titre : *De ce que l'esprit sobre désire et de ce qu'il déteste*; un, *De la Confusion des langues;* un, d'*Abraham*, qui est aussi intitulé : *De la Vie du sage qui a une science parfaite*, et quelquefois : *Des Lois non écrites*. Il en composa un autre, *De la Transmigration d'Abraham ;* un contenant la vie [14] d'Isaac; un autre, celle de Jacob. Ces deux derniers sont perdus, de même que celui qui avait pour titre : *De la* [15] *Récompense des gens de bien ;* celui *De l'Héritier des choses divines ou de la Division en parties égales et inégales*, est venu jusqu'à nous. Philon le composa à l'occasion de l'alliance [16] que Dieu fit avec Abraham, et dans laquelle ce patriarche eut ordre de sacrifier au Seigneur une vache de trois ans, un bélier qui fût aussi de trois ans, avec une tourterelle et une colombe, et de diviser tous ces animaux par la moitié. Les deux [17] suivants sont des allégories sur la conduite d'Agar, servante d'Abraham c'est-à-dire, sur les services qu'elle rendit à ce patriarche, et sur sa fuite après qu'elle eut été maltraitée par Saraï. Il écrivit aussi *les deux Livres des Testaments*. Nous ne les avons plus, mais Philon en [18] fait mention dans un autre ouvrage qu'il composa quelque temps après, et dans lequel il rend raison de

[1] *Ibid.* Il y a beaucoup plus lieu de croire qu'ils l'avaient apprise de saint Paul même. — [2] Philo, pap. 1003, 1008, 1013 et 1014. — [3] Euseb., lib. II *Hist.*, cap. 18; Hieronym., *de Nominib. Hebraic.*; Origen., ibid. — [4] Philo, *in Flaccum*, pag. 970. — [5] Euseb., lib. VIII *Præpar. Evang.*, cap. 13 et lib. II, cap. 24. — [6] Photius, *Cod.* 103. — [7] Leontius Bysantin., apud Turrian., lib. IV, *Apolog.* 2 pro epist. Pontif. — [8] Origen., *in Matth.*, pag. 369. — [9] Euseb., lib. II *Præparat. Evang.*, cap. 15.— [10] Euseb., lib. II *Hist.*, cap. 18.

[11] Eusèbe, lib. II *Hist.*, cap. 18, compte deux livres *de l'Ivrognerie* : ainsi, ou il y en a un de perdu, ou celui qui nous reste était, du temps d'Eusèbe, divisé en deux parties.

[12] Gen. IX, 24.— [13] Euseb., lib. II *Hist.*, cap. 18.— [14] Philo, in *Vita Josephi*, pag. 526.— [15] Idem, pag. 424. — [16] Genes. XV, 10.

[17] Le premier a pour titre : *De Congressu comparandæ liberalis eruditionis causa*. Le second : *De Profugis*, ou *de Fuga Agaris eaque per Angelum inventa*.

[18] Philo, pag. 1044.

ce que les noms de certaines personnes dont il est parlé dans l'Ecriture sont quelquefois changés. Le livre qui a pour titre : *Le Portrait d'un homme qui mène la vie civile*, est, à proprement parler, la vie du patriarche Joseph. Le suivant traite des songes, et fait voir que, selon le sentiment de Moïse, ils sont envoyés de Dieu. Eusèbe [1], Nicéphore et Suidas disent que Philon avait composé cinq livres sur cette matière; nous n'en avons plus que deux, le second et le troisième. Il expliqua, outre cela, plusieurs points difficiles de la Genèse, en proposant les objections et en ajoutant les réponses, et il donna aux six livres dont cet ouvrage était composé le titre de : *Questions et Solutions sur la Genèse*. Il n'en reste que quelques fragments.

Suite du catalogue des ouvrages de Philon.

2. Philon écrivit aussi plusieurs livres sur l'Exode; un sur la vie de Moïse; cinq de questions ou de solutions sur l'Exode, qui ne subsistent plus ; un des dix préceptes en général, et sur les deux premiers en particulier; un autre, divisé en deux parties, sur les troisième, quatrième et cinquième articles du décalogue; un troisième sur les sixième et septième préceptes. Il en expliqua la suite dans un quatrième livre, qui n'a pas encore vu le jour [2]. Philon traita aussi en particulier plusieurs points de la loi cérémonielle. Nous avons encore son livre *de la Circoncision*; un, *De la Monarchie*; un, *De la Providence*; un, *Des Récompenses et des Honneurs des Prêtres*; un, *Des Animaux destinés aux sacrifices*, et, *Des différentes espèces de victimes*; un de ceux qui offrent les victimes ; un sur l'endroit [3] du Deutéronome où Dieu défend d'offrir dans la maison du Seigneur la récompense de la prostituée; un, *Des Récompenses et des Peines qui sont proposées dans la loi tant aux bons qu'aux méchants* ; un [4] *Des Imprécations* aussi contenues dans la loi; un sur le dix-septième chapitre du Deutéronome, où Moïse prescrit aux Israëlites les règles qu'ils doivent observer dans l'élection d'un roi. Philon y prouve qu'elle doit se faire non par le sort, mais par les suffrages du peuple; Le traité *Des trois Vertus*, savoir de la charité, de la force et de la pénitence; et celui *De la Véritable Noblesse*.

Suite du catalogue des ouvrages de Philon.

3. Philon écrivit encore plusieurs autres ouvrages considérables qui sont de nouvelles preuves de l'étendue de son esprit et de son savoir. Un des plus beaux est celui dans lequel il fait [5] voir que quiconque pèche est esclave, et que quiconque s'adonne à la vertu est libre. C'est dans cet ouvrage qu'il parle des esséniens, secte de juifs célèbre dans la Palestine et dans la Syrie, qui vivaient d'une manière très-austère et très-pure, gagnant leur vie du travail de leurs mains, soulageant ceux de leurs frères qui étaient dans le besoin et pratiquant toutes sortes de bonnes œuvres. S. Jérôme [6] attribue à Philon un livre : *De la Vie des Esséniens*, qui est, apparemment, le même que celui dont nous venons de parler. Après avoir décrit la vie de ces solitaires juifs, qui, sans quitter leur travail ordinaire, vaquaient en commun aux exercices de piété, Philon entreprit aussi de décrire celle des thérapeutes, dans un ouvrage qu'il intitula : *De la Vie contemplative*, ou *De la Vertu de ceux qui s'appliquent à la prière*. Nous examinerons, dans l'article de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe de Césarée, qui étaient ces thérapeutes, s'ils étaient chrétiens, comme cet historien l'a cru, et après lui saint Jérôme et un grand nombre d'auteurs, ou s'ils étaient juifs de religion, comme il y a bien de l'apparence.

Suite des écrits de Philon.

4. Le livre que Philon avait intitulé : *De la Providence de Dieu*, est perdu en partie. Il subsistait encore du temps d'Eusèbe, qui le cite plus d'une [7] fois et qui en a donné un extrait dans le livre VIII *De la Préparation* [8] *évangélique*. Nous avons aussi perdu une apologie qu'il avait faite pour les Juifs. Eusèbe en parle dans [9] son *Histoire ecclésiastique*, et il en rapporte deux fragments dans [10] ses livres *De la Préparation*. Philon décrivit [11] encore, en cinq livres, les malheurs dont les Juifs furent accablés sous le règne de Caligula. Le premier est contre *Flaccus*, préfet de l'Egypte, sous l'empire de Tibère et de Caïus. Philon y représente les maux extrêmes que ce gouverneur fit souffrir aux Juifs d'Alexandrie, et, après avoir rapporté la manière dont ce persécuteur fut maltraité à son tour, il en conclut que Dieu n'avait pas encore abandonné

[1] Euseb., lib. II *Hist.*, cap. 18. — [2] M. Benselius, qui l'a manuscrit, a promis de le donner au public. — [3] Deuter. XXIII, 18.

[4] Quelques critiques ont cru que ce livre ne faisait qu'un avec les deux précédents; mais Eusèbe, lib. II *Hist.*, cap. 18, l'en distingue expressément.

[5] Philo, lib. *Quod omnis probus liber*, pag. 876. — [6] Hieron., lib. II *cont. Jovinian.* — [7] Euseb., lib. II *Hist.*, cap. 18. — [8] Euseb., lib. VIII *Præparat. Evang.*, cap. 14, et lib. VII, cap. 21.— [9] Euseb., lib II *Hist.*, cap. 18.— [10] Idem., lib. VII *Præparat. Evang.*, cap. 6 et 10. — [11] Euseb., lib. II *Hist.*, cap. 5.

les intérêts des Juifs, puisqu'il avait tiré vengeance de leur persécuteur. Le second a pour titre : *Des Vertus* ou *Légation à Caïus*, ou, selon Photius, *Caïus blâmé*. Cet ouvrage est de l'an 40 de l'ère vulgaire, de la même année que Philon fut envoyé à Rome, pour l'intérêt des Juifs d'Alexandrie ; mais le livre et la légation furent sans effet, et Philon nous apprend[1] lui-même qu'il ne remporta d'autres fruits de son voyage, que d'être raillé et de courir le hasard de perdre la vie. A la tête de l'ouvrage Philon se met au rang des vieillards ; il y parle souvent des vices et des impiétés de Caïus, et ce n'est que par ironie qu'il lui a donné[2] le titre : *Des Vertus*. On dit qu'il le lut en[3] plein sénat, depuis que Claude fut parvenu à l'empire, et qu'il acquit par là une si grande réputation, que ses ouvrages furent jugés dignes d'être conservés dans les bibliothèques publiques. Aussi[4] Photius y trouve plus de beauté et de force d'éloquence que dans les autres écrits du même auteur. A la fin de ce livre, Philon en promet un autre sur la même matière ; et on croit, avec assez de vraisemblance, qu'il y décrivait ce qui s'était passé dans la seconde audience qu'il eut de Caïus ; mais la chose n'est pas certaine. Les trois autres écrits de Philon, en faveur des Juifs, ne sont pas venus jusqu'à nous. Il paraît même que[5] Photius ne les avait pas connus, et que, dès son temps, ils n'existaient plus, puisqu'il ne parle que des deux livres contre Caïus et contre Flaccus. L'écrit de Philon contre Mnason serait demeuré dans l'oubli, sans Anastase[6] Sinaïte, qui le cite en un endroit de ses ouvrages.

Suite des écrits de Philon.

5. On met entre les derniers écrits de Philon, celui *De l'Incorruptibilité du monde*. Cet ouvrage est imparfait, et il paraît que Philon y avait ajouté une seconde partie que nous n'avons plus, et dans laquelle il proposait les objections que l'on faisait sur ce qu'il avait dit dans la première. Eusèbe[7] cite de Philon un ouvrage qui avait pour titre : *Alexandre*, ou *Que les animaux ont de la raison*. Il ne nous en reste rien que le titre. Le même auteur[8] dit encore que Philon donna une explication des noms hébreux qui se trouvent dans la loi et dans les prophètes ; ce que saint Jérôme[9] dit aussi, après[10] Origène. Cet ouvrage, toutefois, n'a pas encore été imprimé parmi ceux de Philon ; mais on le trouve dans plusieurs[11] autres recueils. Quelques critiques[12] ont attribué à Philon une histoire latine qui comprend ce qui s'est passé depuis Adam jusqu'à la mort du roi Saül ; mais les plus sensés ne croient pas que cet ouvrage soit de lui, parce qu'il n'a rien qui en soit digne et qu'il est contraire à l'Écriture en beaucoup de choses. On peut encore moins lui attribuer le livre *de la Sagesse*, qui, comme nous l'avons fait voir ailleurs, est d'un âge plus reculé que lui. Les savants[13] reconnaissent aussi que c'est mal à propos qu'on le fait auteur d'un traité *du Monde*, imprimé parmi ses ouvrages, et d'un[14] abrégé chronologique de ce qui s'est passé depuis Adam jusqu'au règne d'Agrippa. Clément[15] d'Alexandrie cite, sous le nom de Philon, une *Histoire des rois des Juifs*, qu'il oppose à celle qu'en avait faite Démétrius ; mais on sait de quel Philon il veut parler, vu qu'il a existé plusieurs écrivains de ce nom. On attribue aussi[16] à Philon un écrit contre Mnason, dans lequel on prétend qu'il combattait la divinité de Jésus-Christ.

Éditions des écrits de Philon.

7. Voilà ce que nous savons des écrits de Philon, qui, quoique souvent imprimés en différents endroits et traduits en différentes langues, auraient besoin d'être retouchés et mis en meilleur ordre qu'ils ne sont. Il faut espérer que la nouvelle édition que Bensélius nous promet des ouvrages de cet illustre Juif, sera de meilleur goût et plus complète que celles qui ont paru jusqu'ici. Jean Sichardus est le premier qui ait donné les ouvrages de Philon au public ; mais il n'en donna qu'une petite partie, et seulement en latin. Il les fit imprimer à Bâle en 1527, in-fol., et en 1538, in-4° ; on les y réimprima, en 1550, dans le *Micropresbyticus*. Quelques temps après, en 1552, Adrien Turnèbe les fit imprimer en grec à Paris, in-fol. C'est sur cette

[1] Euseb., lib. II *Hist.*, cap. 5 : — [2] Euseb., lib. II *Hist.*, cap. 18. — [3] Ibid. — [4] Photius, *Cod.* 105. — [5] Ibid. — [6] Anastas. Sinaïti, in *Odego*, pag. 180. — [7] Euseb., lib. II *Hist.*, cap. 18. — [8] Idem, ibid. — [9] Hieron., *de Nominib. Hebraic.*, tom. III, pag. 299. — [10] Origen., *in Joan.*, pag. 79.

[11] On le trouve dans un recueil imprimé à Bâle en 1550, intitulé : *Micropresbyticus*, et parmi les œuvres de saint Jérôme, tom. III de l'ancienne édition, et tom. II de la nouvelle. — [12] Vossius, lib. II *de Historicis græcis*, cap. 7.

[13] Tillemont, tom. I *des Empereurs*, pag. 463 ; Fabricius, tom. III *Biblioth. græc.*, pag. 116.

[14] Jean de Viterbe, qui veut que Philon soit auteur de cet ouvrage, l'a fait imprimer en 1498, avec un commentaire de sa façon.

[15] Clemens. Alexand., lib. I *Stromat.*, pag. 237. — [1] Anastase Sinaïte, cité par M. Tillemont, tom. I *des Empereurs*, pag. 488.

édition que Sigismond Gélénius les traduisit en latin, et qu'ils furent imprimés à Bâle, en 1561, in-fol., et à Lyon, en 1560, in-8°. Jean Christophorson ayant remarqué un grand nombre de fautes dans l'édition grecque de Turnèbe, les corrigea sur plusieurs manuscrits, et donna ces corrections à la fin du traité *de la Création du monde et des Dix Préceptes*, qu'il traduisit de nouveau et qui furent imprimés à Anvers, en 1553, in-4°. On donna ensuite tous ces ouvrages en grec et en latin, 1° à Genève, en 1613, in-fol., de la traduction de Gélénius. On trouve dans cette édition quatre opuscules de Philon, publiés premièrement par Hoschélius, à Francfort, en 1587, in-8°; à Paris, de la traduction de Morel, en 1593, in-8°, et à Augsbourg, en 1612. On y trouve aussi le livre *de la Création du monde*, de la traduction de Budée. 2° A Paris, en 1640, in-fol. Cette édition, dans laquelle se trouve le livre *des Fêtes*, imprimé en grec à Augsbourg en 1614, in-4°, et la même année à Paris, de la version de Morel, est la meilleure de toutes. Elle fut réimprimée à Wittemberg, en 1690, in-fol. Les ouvrages de Philon furent aussi traduits en français par Pierre Bellier, et imprimés, en cette langue, à Paris en 1575, in-fol., et depuis par Morel, en 1612, in-8°. Le livre *de la Vraie Noblesse* y avait déjà été imprimé, en français, quelques années auparavant, savoir en 1550, in-8°, avec un discours de Synésius, de la traduction de Daniel d'Auge, professeur royal en la langue grecque. On le trouve encore imprimé séparément en grec et en latin, à Bâle en 1581, in-8°. Il y a aussi quelques autres ouvrages de Philon qui ont été donnés en particulier, comme *la Vie de Joseph*, à Venise, en 1575, in-8°, conjointement avec celle de Moïse. Celui du décalogue, imprimé à Paris en 1544, in-8°, et à Anvers, en 1533, in-4°, et un fragment de son commentaire sur le neuvième précepte, à Francfort, en 1602, in-8°, et à Bâle, en 1559, in-8°.

[La meilleure des éditions des œuvres de Philon est celle de Londres, en grec et en latin, 1742, 2 vol. *in-fol.*, par Thomas Mangey. L'éditeur a comparé le texte avec plusieurs manuscrits, a mis des notes et des observations, et a enrichi son édition de deux traités de Philon qui n'avaient point encore paru: 1° un traité *sur la Postérité de Caïn*, tiré de la bibliothèque du Vatican; 2° un autre sur les trois derniers commandements du décalogue, tiré du manuscrit de la bibliothèque Bodléïenne. August. Frédéric Pfeiffer a fait réimprimer cette édition à Erlau en 1785-1792, 5 vol. in-8°, après l'avoir collationnée sur quelques manuscrits; elle a reparu en 1820, mais elle n'est pas complète. La *Bibliothèque sacrée*, publiée à Leipsick, contient dans la seconde partie tous les ouvrages de Philon; le texte est donné d'après les meilleures éditions, par Ricther, 1828-1830, 8 vol. in-8°.

Parmi les ouvrages publiés séparément, on a imprimé à Leipsick, en 1781, in-8° : le livre *des Vertus;* en 1816, à Milan le livre *de la Vertu et de ses divisions*, donné ensuite sous d'autres titres, comme on le voit dans Hoffmann. Le cardinal Maï a publié en 1818, à Milan, un ouvrage découvert par lui, *De Festo Cophini et de Colendis Parentibus*. S. B. Aucher a retrouvé quelques morceaux de Philon dans des traductions arméniennes, et les a publiés à Venise, 1822 et 1826.

Le traité *de l'Athéisme et de la Superstition* a été traduit en français et imprimé à Amsterdam en 1740, *in-8°*.

Quelques traités de Philon ont été publiés séparément, en latin, en français et en d'autres langues. On peut voir là-dessus la *Biblioth. grec.* de Fabricius, t. IV, p. 721-54, édit de Harles ; la belle préface de l'édition de Philon par Mangey; la dissert. de Don. God. Werner, *de Philone Judæo, teste integritatis scriptorum mosaicorum;* Stutgard, 1743, in-fol.; la *Chrestomatia Philoniana* de Jésus-Christ, Dohl; Hambourg, 1800, in-8°, et l'ouvrage anglais de Jacq Briant, intitulé : *The Sentiments of Philo Judæus;* Londres, 1797, in-8°. En 1816, l'abbé Maï a publié, à Milan, un traité qu'il croyait de Philon, sous ce titre : *De Virtute ejusque partibus*, précédé d'une dissertation dans laquelle il a fait connaître quelques autres ouvrages dont on n'avait aucune notion [1]. Ce traité était réellement de Gémiste Pléthon, comme on l'a reconnu depuis, et il avait déjà été imprimé deux fois.

[1] Cette dissertation contient, entre autres, une notice sur les écrits de Philon, conservés en langue arménienne. Un ancien manuscrit arménien de l'an 1294, qui a été retrouvé par le Père Zohorab, en 1791, à Lemberg, en Galicie, contient la traduction de treize traités du philosophe juif, parmi lesquels

CHAPITRE VII.

Flavius Josèphe, prêtre et historien des Juifs.

ARTICLE I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Naissance de Josèphe vers l'an 37 de Jésus-Christ. Son éducation.

1. Josèphe naquit à Jérusalem, la première année du règne de l'empereur Caïus, surnommé Caligula, vers la fin de l'an 37 de Jésus-Christ [1] ou au commencement de l'année suivante. Il était de la race [2] sacerdotale, fils de Matthias, et descendait, du côté de sa mère, de la famille royale de Jonathas Machabée, le premier grand pontife de la race des Asmonéens. Dès son enfance, il fut élevé dans l'étude des lettres, avec un de ses frères qui portait, comme son père, le nom de Matthias; et Dieu lui ayant donné beaucoup de mémoire avec assez de jugement, il fit un si grand progrès dans les sciences, qu'à l'âge de quatorze ans les pontifes mêmes le [3] consultaient sur ce qui regardait la loi.

Il s'instruit des opinions des diverses sectes des Juifs.

2. Mais il ne crut pas devoir se contenter de s'être rendu habile dans la connaissance des lois de sa nation et dans l'intelligence des Livres saints, il s'appliqua encore à connaître les diverses opinions des trois sectes qui partageaient les Juifs, c'est-à-dire des pharisiens, des sadducéens et des esséniens, afin que, les connaissant toutes, il pût s'attacher à celle qui lui paraîtrait la meilleure. Pour se perfectionner dans ce genre d'étude, il se retira [4] dans le désert et s'y occupa à des exercices très-laborieux, sous la conduite d'un nommé Bane, qui vivait si austèrement, qu'il n'avait pour vêtement que des écorces d'arbres, pour nourriture que ce que la terre produit d'elle-même, et qui, pour se conserver chaste, se baignait plusieurs fois le jour et la nuit dans de l'eau froide. Josèphe, ayant passé trois ans avec ce solitaire, le quitta, résolu de l'imiter.

Il embrasse la secte des pharisiens; prend part aux affaires civiles, l'an 55 ou 56 de Jésus-Christ Il va à Rome vers l'an 63.

3. Il était alors âgé de dix-neuf ans, et, s'étant attaché à la secte des [5] pharisiens qui approchait plus qu'aucune autre de celle des stoïciens, il revint à Jérusalem prendre part aux affaires publiques. Son séjour n'y fut pas de longue durée; car l'an 63 de Jésus-Christ, qui était la vingt-sixième de Josèphe, Félix, gouverneur de Judée, ayant fait charger de chaînes divers prêtres pour un sujet léger, et les ayant envoyés à Rome pour rendre compte de leur conduite à l'empereur, Josèphe fit exprès un voyage [6] en cette ville pour les assister. En y allant, il fit naufrage, et de six cents personnes qui étaient dans son vaisseau, lui et quatre-vingts autres seulement se sauvèrent à la nage. Arrivé à Pouzzole, il y fit connaissance avec un comédien juif, nommé Alitur, que l'empereur Néron aimait. Cet homme lui donna accès auprès de Poppée,

il en est huit qui n'existent plus en grec. Ces huit ouvrages sont: 1° quatre livres de *Questions et de Réponses sur la Genèse*; ils contiennent 489 chapitres; 2° *Questions et Réponses sur l'Exode*; 3° *des Prêtres*; 4° un traité *sur Samson*; 5° autre traité *sur Jonas*, divisé en deux parties; 6° sur quelques passages de Daniel; 7° deux livres *de la Providence*, adressés à un certain Alexandre; 8° *Sur l'âme des bêtes.* Les autres écrits de Philon, traduits en arménien, qui existent encore en grec sont ceux qui portent les titres suivants : 1° *de Sacrificantibus*; 2° *de Specialibus Legibus*; 3° *de Vita Sapientium*; 4° *Divinarum Legum allegoria*; 5° *de Vita et More contemplativo.* Le couvent arménien de Saint-Lazare, à Venise, possède une copie du manuscrit de Lemberg, dont nous venons de parler; elle a été suppléée en plusieurs endroits par un autre manuscrit de l'an 1298, apporté de Constantinople. Il y a aussi un autre exemplaire de cette copie corrigée entre les mains du docteur Zohorab. Les religieux de Saint-Lazare, à Venise, ont annoncé, en 1822, une édition arm.-latine, in-4°, des différents ouvrages de Philon, dont nous venons de parler : quelques-uns ont été imprimés en 1823. Voyez Michaud, *Biograph. universelle.* (*L'éditeur.*)

[1] Josèphe, dans le chapitre neuvième du livre XX des *Antiquités*, joint la cinquante-sixième année de sa vie avec la treizième de Domitien, qui commence au 13 septembre de l'an 93 de Jésus-Christ; ainsi il doit être né entre le 13 septembre de l'an 37, qui fut la première année du règne de Caïus, et le mois de mars de l'an 38.

[2] Joseph., in *Vita* sua, pag. 998.— [3] Ibid.— [4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] Joseph., in *Vita* sua, pag. 999.

que Néron avait épousée en l'an 62, et, par le moyen de cette princesse, il obtint la liberté de ces prêtres dont [1] il loue la piété et dit qu'ils ne se nourrissaient que de noix et de figues.

Il retourne à Jérusalem vers l'an 65.

4. A son retour à Jérusalem, il trouva [2] que des esprits portés à la nouveauté commençaient à jeter les fondements d'une révolte contre les Romains. Comme il prévoyait que cette guerre ne pouvait être que malheureuse, il n'y eut point de raisons dont il ne se servît pour les détourner de l'entreprendre; entre autres, il leur représenta combien de si puissants ennemis devaient leur être redoutables, tant à cause de leur science dans la guerre que de leur grande prospérité, et qu'ils ne devaient pas exposer témérairement à un si extrême péril leurs femmes, leurs enfants et leur patrie; mais tous ses efforts furent inutiles.

Il est fait gouverneur des deux Galilées, l'an 66 de Jésus-Christ.

5. Cependant Vespasien fut envoyé pour faire la guerre aux Juifs, qui, résolus de se bien défendre, tinrent [3] un grand conseil dans le temple, où, par le commun consentement de la ville et des principaux de Jérusalem, on nomma divers chefs pour commander à Jérusalem et dans les diverses parties de la Judée. Josèphe fut choisi pour gouverner [4] les deux Galilées, dont une partie était encore soumise aux Romains. Son premier soin fut de gagner l'affection des peuples, comme pouvant en tirer de grands avantages. Pour s'acquérir aussi l'affection des principaux, il partagea avec eux son autorité, en choisissant soixante-dix des plus sages et des plus habiles, qu'il établit comme administrateurs de la province. Il constitua, outre cela, sept juges dans chaque ville, pour terminer les affaires de moindre importance, selon la forme qu'il leur en prescrivit, se réservant de régler avec son conseil ce qu'il y aurait de plus considérable. Josèphe n'était alors âgé [5] que de trente ans, et tout le peuple de la Galilée avait déjà conçu pour lui une telle affection, qu'à la vue de leurs villes prises de force et de leurs femmes et leurs enfants emmenés captifs, ils étaient moins touchés de tant de malheurs que du soin de sa conservation. Aussi les gouvernait-il avec beaucoup de prudence et de désintéressement; car il ne recevait [6] point de présents, ne profitait point du pillage des villes, et refusait même ce qui pouvait lui appartenir légitimement, bien loin de prendre de l'argent pour l'administration de la justice. Parmi les réglements qu'il fit pour maintenir la paix dans cette province, celui-ci est remarquable: deux seigneurs traconites étant [7] venus le trouver avec leurs armes, leurs chevaux et leur argent, les Juifs ne voulaient point leur permettre de demeurer avec eux s'ils ne se faisaient circoncire; mais Josèphe, représentant aux Juifs qu'on devait laisser chacun dans la liberté de servir Dieu selon le mouvement de sa conscience, sans user de contrainte, leur fit changer de sentiments, et les porta à donner à ces étrangers les choses dont ils avaient besoin.

Josèphe se rend à Vespasien et lui prédit l'empire, l'an 67 de Jésus-Christ.

6. Vespasien était entré dans la Galilée avec une armée de plus de soixante mille hommes; l'effroi se répandit aussitôt par toute cette province, et Josèphe, abandonné de ses soldats, se retira à Tibériade, et de là à Jotapat, place qu'il avait fait fortifier, parce qu'elle se trouvait dans une situation avantageuse. Vespasien, ayant appris par un transfuge que Josèphe s'y était retiré, fit investir la place, afin qu'il n'en pût sortir; il espérait qu'en prenant Josèphe, il serait maître de la Galilée. Ce dessein lui réussit. Jotapat, après [8] sept semaines de siége, fut prise, et Josèphe, qui s'était acquis [9] l'admiration et l'amour même de ses ennemis par le courage avec lequel il s'était défendu, fut contraint de se livrer lui-même aux Romains. Quelques jours auparavant, il s'était trouvé dans un extrême danger de la part de ceux de sa nation; car, ayant voulu persuader à quarante d'entre eux, qui s'étaient sauvés avant lui dans une caverne, de se rendre à Vespasien, ils lui en firent de grands reproches et l'exhortèrent au contraire à prendre la même résolution qu'eux, de se tuer de sa propre main. En vain Josèphe s'efforça de les détourner d'une si funeste résolution; tout ce qu'il put obtenir d'eux fut qu'on jetterait le sort pour savoir ceux qui seraient tués les premiers. Lui et un autre seulement demeurèrent en vie et se rendirent aux Romains. Vespasien fit garder Josèphe pour l'envoyer à Néron. Josèphe, informé de ce dessein, demanda à Vespasien de pouvoir lui parler en particulier. Ce général le fit venir dans sa chambre, où il était seul

[1] Joseph., in *Vita sua*, pag. 999. — [2] Ibid. — [3] Ibid., pag. 1028. — [4] Idem., lib. II *de Bello Judaico*, cap. 42. — [5] Idem, in *Vita*, pag. 1004. — [6] Ibid. — [7] Ibid., pag. 1007. — [8] Lib. III *de Bello Judaico*, cap. 28. — [9] Ibid. cap. 24.

avec Tite et deux de ses intimes amis, et là Josèphe [1] lui prédit que lui et Tite, son fils, seraient un jour élevés à l'empire. Vespasien, croyant que Josèphe ne lui parlait de la sorte que pour l'obliger à lui être favorable, eut peine d'abord à le croire; mais, pour lui mieux persuader la vérité de sa prédiction, Josèphe lui protesta qu'il avait prédit à ceux de Jotapat le jour auquel leur ville devait être prise. Vespasien, informé de la vérité de ce fait, eut beaucoup d'égards pour Josèphe, qui s'attira aussi en peu de temps l'amitié de Tite.

Josèphe est mis en liberté, l'an 69 de Jésus-Christ.

7. Le 1er de juillet de l'an 69 de Jésus-Christ, Vespasien, ayant été déclaré empereur à Alexandrie par son armée, tint quelque temps après une grande assemblée à Béryte, où, après avoir loué [2] publiquement le courage de Josèphe et rapporté comment il lui avait prédit l'empire dès le vivant de Néron, il fit briser les chaînes dont il avait été lié jusqu'alors, pour lui [3] rendre l'honneur avec la liberté. L'année suivante, Vespasien, avant de partir pour Rome, envoya Tite, son fils, assiéger Jérusalem, et voulut que [4] Josèphe, qui était alors à Alexandrie, le suivît dans cette expédition. Tite, dans la vue de conserver la ville et le temple, envoya [5] Josèphe pour exhorter les Juifs à se rendre; mais ses discours ne firent aucun effet sur les séditieux. Il pensa même y périr, et il n'y eut rien que les Juifs ne fissent pour le perdre. Les Romains étaient aussi partagés sur son sujet; car toutes les fois [6] que le sort des armes ne leur était pas favorable, ils en rejetaient la faute sur lui et en faisaient de grandes plaintes à Tite, l'accusant de les trahir.

Il va à Rome, l'an 73 de Jésus-

8. Après la prise de Jérusalem, Tite offrit [7] à Josèphe le choix de retirer ce qu'il voudrait des ruines de sa patrie; mais, rien n'étant capable de le consoler d'une telle désolation, il se contenta de lui demander les livres sacrés et la liberté de son frère et de plusieurs captifs qui étaient du nombre de ses amis : cette grâce lui fut accordée sans peine. La guerre étant finie, Tite le mena à Rome avec lui. Vespasien l'y reçut avec de grandes marques d'amitié. Il le fit loger dans la maison qu'il avait avant d'être empereur, le fit citoyen romain [8], lui assigna une pension et lui donna des terres dans la Judée. Ces faveurs, que les empereurs suivants lui continuèrent, excitèrent contre lui une si grande jalousie de la part des Juifs, qu'elle le mit en grand péril. Il fut souvent accusé sous Vespasien, sous Tite et sous Domitien, et toujours déclaré innocent. Domitien fit [9] même trancher la tête à des Juifs, pour l'avoir calomnié, et il fit punir un esclave que Josèphe avait donné pour précepteur à son fils, parce qu'il s'était porté accusateur contre lui.

Il apprend la langue grecque.

9. Ce fut pendant son séjour à Rome qu'il se perfectionna dans la langue grecque; car il y a toute apparence qu'il s'y était déjà appliqué, lorsqu'après la prise de Jotapat il se vit obligé de vivre avec les Romains; mais il [10] avoue qu'il ne put jamais la bien prononcer, parce qu'il ne l'avait pas apprise de jeunesse, les Juifs estimant peu l'étude des langues étrangères. Il avait eu successivement quatre femmes: la première [11] Juive, qu'il avait épousée avant d'aller en Galilée; la seconde, qui était de Césarée et qu'il épousa par ordre de Vespasien, mais qu'il quitta bientôt pour en épouser une d'Alexandrie. Les mœurs de cette troisième lui étant [12] devenues insupportables dans la suite, il la répudia pour en épouser une quatrième, qui était de Crète, Juive de nation, née de parents très-nobles et femme très-vertueuse. Il eut trois enfants de la troisième, dont deux moururent avant lui; celui qui survécut se nommait Hircan. Il en eut deux de la dernière, le premier nommé Juste, le second Simon, surnommé Agrippa. Josèphe [13] écrivait encore en la dernière année du règne de Domitien, qui était la quatre-vingt-seizième de Jésus-Christ et la cinquante-

[1] Joseph., lib. III *de Bello Judaico*, cap. 27. — [2] Ibid., cap. 28.

[3] C'était la coutume de briser ainsi les chaînes à ceux qui avaient été mis injustement dans les fers.

[4] Joseph., lib. IV *de Bello Judaico*, cap. 42, et in *Vita* sua, pag. 1030. — [5] Lib. V *de Bello Judaico*, cap. 25 et 26, et in *Vita* sua, pag. 1030. — [6] Ibid. — [7] Ibid., pag. 1031.

[8] On croit que Vespasien, en le faisant citoyen romain, lui donna le nom de Flavius, qui était celui de sa famille, et qu'on met ordinairement à la tête des ouvrages de Josèphe. Voyez Origen., *in Matt.*, pag. 223; Minuc. Felix, pag. 27; Photius, *Cod.* 76.

[9] Joseph., in *Vita* sua, pag. 1031 et 1032.— [10] Idem, lib. XX *Antiquit.*, cap. 9.

[11] Josèphe, en exhortant les Juifs à se rendre aux Romains, témoigne assez clairement que sa femme était alors à Jérusalem. *Versentur in conspectu cujusque filii, conjuges et parentes quos paulo post aut bellum aut fames absumpserit. Scio quia una cum hi periclitabitur mihi mater et conjux et familia non ignobilis domusque olim clarissima.* Joseph., lib. VI *de Bello Judaic.*, cap. 12. Il avait donc épousé cette première femme avant le siége de Jotapat. Les trois autres sont bien marquées dans ses écrits.

[12] Joseph., in *Vita*, pag. 1032. — [13] Ibid.

neuvième de son âge; mais on ne sait pas l'année de sa mort. Son génie et ses écrits le rendirent le plus illustre [1] des Juifs de son temps, et on lui dressa dans Rome une statue, comme nous l'apprenons [2] d'Eusèbe et de saint Jérôme.

ARTICLE II.

DE L'HISTOIRE DE LA GUERRE DES JUIFS, ÉCRITE PAR JOSÈPHE

Pourquoi il écrivit cette histoire?

1. La guerre que les Juifs eurent à soutenir contre les Romains, sous l'empire de Néron, ayant été un des événements les plus extraordinaires que l'on vit jamais, Josèphe, qui en savait le détail mieux que personne, jugea qu'il était important d'en transmettre l'histoire à la postérité. Il [3] l'écrivit d'abord en sa langue naturelle, qui était à peu près la même que la syriaque, et cet ouvrage se répandit bientôt [4] parmi les Parthes, les Babyloniens, les plus éloignés d'entre les Arabes, les Juifs qui demeuraient au-de là de l'Euphrate et les Adiabéniens; mais en même temps qu'il écrivait en une langue inconnue aux Romains, il s'en trouva, parmi ces peuples, qui composèrent la même histoire. Leurs mémoires étant venus à la connaissance de Josèphe, il les trouva défectueux et infidèles, les uns n'ayant pas su la vérité des choses, parce qu'ils n'y avaient pas été présents; les autres ayant moins songé à rapporter ce qui s'était passé dans cette guerre, qu'à donner des éloges outrés aux Romains et à faire des invectives contre les Juifs. Ce fut [5] ce qui le fit résoudre à traduire en grec, pour les peuples soumis à l'Empire romain, l'ouvrage qu'il avait composé auparavant en sa propre langue.

Mérite de cet ouvrage.

2. Pour le rendre plus correct, il se servit [6] de quelques personnes qui savaient mieux que lui la langue grecque : dans ce but il n'épargna ni peines ni dépenses [7]. Mais ce qu'il y a de plus estimable dans cette histoire, est la sincérité avec laquelle l'auteur y rapporte tout ce qui s'est fait de part et d'autre, ne se réservant de l'affection qu'il avait pour sa nation [8], que le droit de déplorer ses malheurs, la ruine de sa patrie, et de détester les crimes des séditieux qui en avaient occasionné la perte ; et même il prie ses lecteurs [9], s'ils trouvent que le ressentiment des malheurs de son pays l'emporte, contre les lois de l'histoire, à accuser trop fortement ceux qui en avaient été les auteurs et qui ont joint un brigandage public à leur tyrannie, de le pardonner à une douleur aussi grande et aussi juste qu'était la sienne. Il était, au reste, si assuré de son exactitude et de la vérité des faits qu'il avait avancés, qu'il ne craint [10] point de prendre pour témoins de la sincérité de sa narration tous ceux qui l'avaient été de la guerre. Il ne fut point trompé dans le témoignage qu'il en attendait ; car à peine la guerre était-elle finie, qu'en ayant communiqué l'histoire aux empereurs Vespasien et Tite, et à la plupart des personnes de considération qui s'y étaient trouvées, du nombre desquels furent le roi Agrippa et quelques-uns de ses proches, tous l'approuvèrent [11]. L'empereur Tite, après l'avoir souscrite de sa main, commanda qu'elle fût rendue publique, voulant que la postérité n'eût pas besoin de puiser dans une autre source la connaissance de tant de grandes actions. Le roi Agrippa témoigna, par ses lettres, l'avoir lue avec plaisir et l'avoir trouvée beaucoup plus exacte que toutes les autres qu'on en avait faites. Josèphe lui ayant demandé des mémoires sur ses ancêtres, ce prince lui récrivit qu'il l'en trouvait déjà très-instruit, et que, néanmoins, quand il le verrait, il pourrait lui en dire quelques particularités qu'il ignorait. Toutes les personnes [12] qui savaient la vérité sur ces événements, rendirent le même témoignage à la fidélité avec laquelle il les rapportait. Il n'y eut que ceux qui n'en étaient pas instruits, qui voulurent y trouver à redire, entre autres Juste de Tibériade [13], à qui Josèphe reproche de n'avoir pas même su ce qui s'était passé dans la guerre de Galilée.

Idée de cet ouvrage.

3. Josèphe composa l'histoire de la guerre des Juifs sur les mémoires [14] qu'il en avait dressés, et on ne peut douter qu'il ne fût très-bien informé, puisqu'il avait été témoin oculaire de ce qui était arrivé, ou qu'il avait [15] appris des transfuges, qui s'adressaient tous à lui, lors même qu'il était captif, Vespasien et Tite l'ayant toujours voulu avoir auprès d'eux. Il avait même eu part aux grandes actions qui s'y étaient passées, surtout dans la

[1] *Ob ingenii gloriam, statuam meruit Romæ.* Hieronym., in *Catalog.*, cap. 13. — [2] Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 9, et Hieronym., ubi supra. — [3] Joseph., prolog. in lib. *de Bello Judaico.* — [4] Idem, ibid. — [5] Joseph., prolog. in lib. *de Bello Judaico.* — [6] Lib. I *in Apion.*, pag. 1037. — [7] Prolog. in lib. *de Bello Judaico.* — [8] Ibid. — [9] Ibid. — [10] Ibid. — [11] Joseph., in *Vita* sua, pag. 1026, 1027. — [12] Lib. I *in Apion.*, pag. 1037. — [13] Joseph., in *Vita* sua, pag. 1025, 1026. — [14] Lib. *in Apion.*, pag. 1032. — [15] Ibid.

guerre de Galilée ; de sorte qu'il ne s'y passait rien, soit du côté des Juifs, soit du côté des Romains, dont il n'eût une entière connaissance. Il divisa son histoire [1] en sept livres, distingués par chapitres. On voit, par la lettre qu'Hérode Agrippa [2] lui écrivit, qu'il n'en publia d'abord qu'une partie, puisque ce prince lui en demanda la suite. Dans le livre VII [3], il parle du temple de la Paix comme achevé ; ce qui fait voir qu'il ne mit la dernière main à cette histoire que vers la sixième année du règne de Vespasien, la soixante-quinzième de Jésus-Christ, en laquelle ce temple [4] fut dédié. Il la commence au temps d'Antiochus Epiphane, et la conduit jusqu'aux persécutions que l'on fit souffrir aux Juifs d'Alexandrie et de Cyrène, l'an 72 de Jésus-Christ; ce qui renferme l'espace de 247 ans, ou environ. Le but de Josèphe était de donner une suite des événements les plus considérables arrivés dans la république des Juifs, depuis les Machabées jusqu'à son temps; mais il ne touche que fort légèrement ce qui s'y était passé avant la guerre dont il avait été témoin, et qu'il décrit avec toute l'exactitude possible.

Jugement que l'on en a porté.

4. Les Pères [5] de l'Église qui ont eu occasion de parler de cette histoire, l'ont toujours citée avec honneur et en témoignant qu'ils regardaient Josèphe comme un écrivain digne d'une entière croyance. Quelques-uns d'entre eux se sont même servis de son autorité, pour prouver contre les hérétiques les vérités les plus importantes de notre religion, et surtout pour montrer l'accomplissement des prophéties de Jésus-Christ touchant les Juifs, la désolation de Jérusalem et la ruine du temple. Ils ajoutent [6] que les Juifs avaient une grande déférence pour son témoignage. Tacite [7] s'accorde fort bien avec ce que Josèphe a écrit de la ruine de Jérusalem, à la réserve de quelques circonstances ; ce qui donne lieu de juger que Tacite s'est servi de l'histoire de Josèphe pour composer la sienne, ou qu'ils ont écrit tous deux sur les mêmes mémoires. Suétone [8] est aussi assez conforme à Josèphe ; Dion, au contraire, raconte les choses avec quelques différences.

Fautes considérables de Josèphe.

5. Mais si Josèphe est digne de foi dans ce qu'il raconte touchant la guerre des Juifs contre les Romains, il mérite beaucoup de blâme pour avoir abusé de nos divines Écritures, en rapportant à Vespasien, par une ignorance ou une flatterie criminelle, les prophéties qui ne peuvent s'entendre que du [9] Messie. Toutefois, on peut dire qu'en s'efforçant de montrer comme [10] Vespasien était ce prince et ce dominateur qui devait sortir en ce temps-là de la Judée, il n'a pas laissé de rendre, quoique sans y penser, un témoignage avantageux à Jésus-Christ, puisqu'il y reconnaît que le temps de la venue du Messie était arrivé, et que telle était alors la croyance commune parmi les Juifs.

ARTICLE III.

DES LIVRES DES ANTIQUITÉS DE JOSÈPHE.

Livre des Antiquités.

1. Après avoir achevé l'histoire de la guerre des Juifs, Josèphe entreprit son grand ouvrage des *Antiquités* [11], persuadé qu'il serait bien reçu du public, surtout des Grecs, à qui la connaissance de ce qui s'était passé chez les Juifs, depuis l'établissement de leur république, ne pouvait être qu'agréable. Il avait déjà [12] conçu le dessein de ce second ouvrage lorsqu'il travaillait au premier; mais il attendit que celui-ci fût terminé pour l'entreprendre, encore hésita-t-il [13] même assez longtemps s'il y travaillerait. Il ne s'y résolut qu'à la prière de quelques personnes de considération, et particulièrement [14] d'Epaphrodite, homme curieux et savant, à qui le livre est dédié.

[1] Joseph., prolog. in lib. *de Bello Jud.* — [2] Idem, in *Vita* sua, pag. 1026. — [3] Joseph., lib. VII *de Bello Judaico*, cap. 28. — [4] Dio Cassius, lib. LX, pag. 752 et 752.

[5] Theophil. Antioch., lib. III *ad Autolycum*, pag. 132; Chrysost., hom. 5 *in Act. Apost.*, et hom. 25 *in Epist. ad Rom.*, et hom. 77 *in Matthæum*; Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 9; Hieronymus, in *Catalogo*, c. 13; Photius, *Cod.* 76 et 238.

[6] Chrysost., hom. 5 *in Act. Apost.* — [7] Cornelius Tacitus, lib. III *Hist.* — [8] Sueton., lib. VIII *in Vespas.* — [9] Genes. XLIX, 10; Psal. LVIII, 14, Michæa, v, 2, etc

[10] *Sed quod maxime eos (Judæos) ad bellum excitaverat, responsum erat ambiguum in sacris libris inventum, quod eo tempore quidam esset ex eorum finibus orbis terræ habiturus imperium. Id enim illi quidem quasi proprium acceperunt, multique sapientes interpretatione decepti sunt. Hoc autem plane responso, Vespasiani designabatur imperium qui apud Judæam creatus est imperator. Sed enim homines fatum vitare non possunt, etiamsi prævideri
nt. At vero hi signorum quædam pro sua libidine interpretati sunt, alia contempsere : donec patriæ excidio suaque pernicie eorum iniquitas confutata est.* Joseph., lib. VII *de Bello Jud.*, c. 12.

[11] Joseph., lib. I *Antiquit.*, cap. 1. — [12] Idem, ibid. — [13] Idem, ibid.

[14] On croit que cet Epaphrodite est ce célèbre affranchi de Néron que Domitien fit mourir l'an 95. Arrian., lib. I *Epictet. Diss.*, cap. 1 et 26. Josèphe

2. Josèphe ne dit point en quelle année il commença cet ouvrage ; mais on voit [1], par le dernier chapitre, qu'il l'acheva en la treizième année de l'empire de Domitien, qui était la cinquante-sixième de son âge et la quatre-vingt-treizième de Jésus-Christ. Il l'écrivit en grec ; ce qui lui causa beaucoup de peine, n'étant pas aisé de rendre en une langue étrangère toutes les beautés de la langue originale. Pour se justifier de ce qu'il communiquait aux infidèles la connaissance des choses contenues dans les divines Écritures, il [2] apporte l'exemple du grand-prêtre Eléazar qui, à la prière de Ptolémée Philadelphe, fit traduire en grec, non tous les Livres saints, comme quelques-uns l'ont cru, mais seulement les livres [3] de la Loi.

Idée de l'ouvrage.

3. Cet ouvrage est divisé en vingt livres et comprend l'histoire de quatre mille soixante-neuf ans, c'est-à-dire, depuis l'origine du monde jusqu'à la douzième année [4] du règne de Néron, la 66e de Jésus-Christ. Quoique, dans les derniers livres, il raconte plusieurs choses arrivées dans le siècle auquel il écrivait, il n'a pas laissé de donner à tout l'ouvrage le titre [5] d'*Antiquités*. La fin générale qu'il s'y est proposée, est de faire connaître à toute la terre les merveilles que Dieu a opérées en faveur de son peuple ; mais il y fait voir en détail l'origine de la république des Hébreux, les changements qui y sont arrivés, ses différents événements, quels en ont été les législateurs et les chefs, la fidélité des Israélites aux lois du Seigneur, et ensuite les divers crimes dans lesquels ils se sont plongés, enfin les guerres que les Juifs ont eu à soutenir contre différents ennemis, et en dernier lieu contre les Romains.

Fautes que Josèphe a faites dans cet ouvrage.

4. Josèphe fait profession [6] de rapporter toutes ces choses sans rien ajouter ni retrancher de ce qui est dans les Livres saints, dont il a tiré ce qu'il dit, jusqu'après le retour de la captivité de Babylone ; mais il ne s'est pas acquitté de sa promesse aussi religieusement qu'il aurait dû le faire. Il passe sous silence un grand nombre de faits que l'Esprit-Saint ou ceux qui ont été ses organes avaient cru devoir rendre publics ; comme l'inceste de Thamar, l'homicide commis par Moïse en la personne d'un Egyptien, la tromperie dont les fils de Jacob usèrent envers les enfants de Sichem. Il n'a pas remarqué non plus que la circoncision avait été établie avant la loi de Moïse, ni que ce législateur était monté sur la montagne de Sinaï pour y recevoir la loi, ni l'idolâtrie des Israélites dans l'adoration du veau d'or, ni le miracle de la colonne de feu et de la nuée, ni quantité d'autres circonstances qu'il aurait été important d'insérer dans son histoire. Il y en a, au contraire, ajouté un grand nombre d'autres que nous ne lisons point dans l'Ecriture et qui paraissent même contraires à ce que Moïse et les autres écrivains sacrés nous y racontent. Il dit, par [7] exemple, que Moïse fut adopté par Pharaon pour être l'héritier de sa couronne, qu'il eut le commandement de ses armées et qu'il remporta plusieurs victoires sur les ennemis de ce prince ; que le [8] père de Samson, informé de l'apparition d'un ange à sa femme, conçut contre elle de la jalousie ; que David porta à Saül six cents têtes des Philistins, pour avoir sa fille Michol en mariage ; que, dans les plaies d'Egypte [9], Dieu fit tomber du ciel des pluies extraordinaires, gronder des tonnerres très-aigus, entremêlés d'éclairs, et ressentir aux Egyptiens tous les effets de sa colère ; que Tarbi, fille du roi d'Egypte, avait eu dessein d'épouser Moïse. Ce que le même auteur dit des pierres attachées au rational du grand-prêtre, des livres d'exorcismes et d'enchantements composés par Salomon, ne se trouve pas non plus dans l'Ecriture et ne mérite aucune croyance.

5. Mais ce qui a attiré à Josèphe le blâme de tous ceux qui aiment la vérité, c'est que souvent, après avoir rapporté des événements miraculeux, il en affaiblit l'autorité, en laissant à chacun la liberté d'en croire ce qu'il voudra ; quelquefois même, il les raconte d'une manière qui laisse douter au lecteur si ces événements ont eu d'autres causes que

en fait l'éloge en ces termes : *Vir cum omnis generis disciplinarum, tum vero rerum gestarum peritiæ cumprimis avidus ; ut qui ipse in maximis negotiis et variis fortunæ casibus versatus, in omnibus eximiam naturæ indolem præ se tulisset, inconcussumque virtutis studium perpetuo retinuisset.* Joseph., lib. I *Antiq.*, cap. 1.

[1] Lib. XX *Antiquit.*, cap. ultimo. — [2] Idem, lib. I *Antiquit.*, cap. 1.

[3] *Neque enim totam Scripturam occupavit ille Ptolemeus, sed legem solam ei tradiderunt interpretes, qui ob hoc Alexandriam missi fuerant.* Joseph., lib. I *Antiq.*, cap. 1.

[4] Idem, lib. XX *Antiquit.*, cap. 9. — [5] Ibid. — [6] Lib. I *Antiquit.*, cap. 1. — [7] Idem, lib. IV *Antiq.*, cap. 4. — [8] Idem, lib. V *Antiquit.*, cap. 10. — [9] Idem, lib. IV *Antiquit.*, cap. 4.

les lois naturelles. On en voit une preuve dans ce qu'il dit du passage miraculeux de la mer Rouge; car, après avoir rapporté ce que nous en lisons dans le livre de l'Exode, il ajoute[1]: « Personne ne doit considérer comme une chose impossible que des hommes qui vivaient dans l'innocence et dans la simplicité, aient trouvé dans la mer un passage pour se sauver, soit qu'elle se soit ouverte d'elle-même, soit que cela soit arrivé par la volonté de Dieu, puisque la même chose est arrivée depuis aux Macédoniens, quand ils passèrent la mer de Pamphylie, sous Alexandre; je laisse néanmoins à chacun d'en juger comme il voudra. » Mais, outre que cet historien a rendu douteux et incertain un miracle reconnu pour vrai et incontestable dans tous les siècles, il a encore déguisé, soit de dessein prémédité ou par ignorance, ce qu'il rapporte, en cet endroit, du passage des Macédoniens à travers de la mer de Pamphylie; car [2] Strabon et [3] Arrian, qui étaient plus au courant que lui de l'histoire d'Alexandre, ne disent point que ce prince ait passé à pied sec, avec toute son armée, au milieu de la mer de Pamphylie, partagée en deux, comme il arriva aux Israélites; mais ils disent seulement que ce prince, s'étant trouvé sur les côtes de Pamphylie pendant un mauvais temps, et ne pouvant qu'avec beaucoup de peine pénétrer par les défilés des montagnes, ne fit passer qu'une partie de son armée par ce chemin qui était le plus court, mais le plus incommode, et se hasarda à passer avec le reste de ses troupes, le long de la côte, avant que la mer fût remontée; de sorte que cette partie de son armée marcha tout le jour dans l'eau jusqu'à la ceinture.

6. Il s'est aussi éloigné en beaucoup d'endroits de la chronologie que les auteurs sacrés ont suivie. Par exemple, depuis la création du monde jusqu'au déluge,

il compte, ...	2656 [4] ans.
Depuis le déluge jusqu'à la naissance d'Abraham, ...	292 [5]
Depuis la naissance d'Abraham jusqu'à son entrée dans la terre de Chanaan, ...	75 [6]
De là jusqu'au temps où les Israélites sortirent d'Égypte sous la conduite de Moïse, .	430 [7]
Depuis ce temps jusqu'à la mort de ce législateur, ...	40 [8]
Ce qui fait en tout, ...	3493
Or, selon la supputation des exemplaires hébreux de l'Écriture, on ne doit compter, depuis le commencement du monde jusqu'à la mort de Moïse, que, ...	2553
Ce qui fait, entre leur calcul et celui de Josèphe, une différence de	940

Il est encore quelquefois tombé en contradiction avec lui-même. Dans sa préface sur les livres *des Antiquités*, il met la naissance de Moïse plus de deux mille ans avant la douzième année du règne de Néron; et, dans ses livres contre Apion, il en compte un peu moins de trois mille, depuis la création jusqu'à la mort de Moïse. Ainsi, selon cette supputation, le temps qui se serait écoulé depuis le commencement du monde jusqu'à la douzième année de l'empire de Néron, aurait été de cinq mille ans; ce qui ne peut s'accorder avec ce qu'il dit au même endroit, que nos Livres saints renferment l'histoire de cinq mille ans, à compter depuis la création jusqu'au temps des Machabées.

[1] *Hæc ut ego in sacris codicibus inveni, ita sigillatim conscripsi. Nemo autem mirari debet tanquam incredibilia, si priscis hominibus, et ad malitiam etiam tam rudibus, de salute periclitantibus via per mare patuit, sive Dei voluntate sive naturæ sponte : quandoquidem heri et nudius tertius, Alexandri ductu Macedonibus Pamphylium mare cessit, et aliam viam non habentibus illac iter aperuit, cum Deus ejus opera ad destruendum Persarum imperium uti decrevisset : id quod omnes testantur qui res gestas illius Regis scripto prodiderunt.* Joseph., lib. II *Antiquit. Jud.*, cap. 7.

[2] *Apud Phaselidem sunt ad mare angustiæ, per quos exercitum traduxit Alexander; est enim ibi mons Climax, Pamphylio incumbens mari, et propter litus arctum relinquens transitum : qui tranquillo mari nudatur et a viatoribus perambulari potest : mari exundante, fluctibus admodum obtegitur. Alexander autem hybernam incidit in tempestatem, cumque fortunæ maximam eventus partem crederet, antequam defluerent undæ profectus est : itaque contigit ut totum diem milites per aquam iter facerent usque ad umbilicum in eam demersi.* Strabo, lib. XIV *Geograph.*, p. 458.

[3] *Alexander ex Phaselide movens aliquam exercitus partem, per montana Pergas misit, qua Thraces iter monstrarunt, arduum quidem sed compendiosum. Ipse secus mare per littus suos duxit.* Arrian., lib. I *Expedit. Alexandri.*

[4] Lib. I *Antiquit.*, cap. 4. — [5] Lib. I *Antiquit.*, cap. 7. — [6] Ibid., lib. I, cap. 8 — [7] Ibid., lib. II, cap. 6. — [8] Ibid., lib. IV, cap. 8.

ARTICLE IV.

DU TÉMOIGNAGE QUE JOSÈPHE A RENDU A JÉSUS-CHRIST.

Témoignage que Josèphe a rendu à Jésus-Christ.

1. C'est dans l'ouvrage dont nous venons de parler qu'on lit ce célèbre témoignage que Josèphe s'est cru obligé de rendre à Jésus-Christ. Le voici à la lettre [1] : « En ce temps-là, c'est-à-dire, au temps de Ponce-Pilate, vivait Jésus, homme sage, si toutefois on doit l'appeler homme, car il faisait des œuvres admirables. Il enseignait la vérité à ceux qui prenaient plaisir d'en être instruits, et il attira à lui plusieurs Juifs et même beaucoup de Gentils. Il était le Christ. Il fut accusé devant Pilate par les principaux de notre nation, et Pilate le fit crucifier. Ceux qui l'avaient aimé durant sa vie, ne l'abandonnèrent point après sa mort, parce que, trois jours après, il leur apparut vivant et ressuscité. Les saints Prophètes avaient prédit ces choses de lui et plusieurs autres merveilles ; c'est de lui que les chrétiens que nous voyons encore aujourd'hui, ont tiré leur nom. »

Contestations sur ce témoignage.

2. Ce témoignage qui, depuis le siècle d'Eusèbe jusqu'au XVIe, avait été reçu comme authentique sans aucune contradiction, en a souffert de très-grandes dans la suite, de la part des critiques, soit protestants, soit catholiques [2]. Quelques-uns d'entre eux, comme Giffanius et Osiandre, se contentèrent de témoigner leurs doutes sur l'authenticité de ce témoignage, et ne poussèrent pas plus loin leur critique. Mais Cappel [3], Blondel, Le Fèvre, Richard Simon, déguisé sous le nom du docteur Picques, et quelques autres plus hardis que Giffanius et Osiandre, entreprirent de faire voir que l'endroit des *Antiquités* où Josèphe parle de Jésus-Christ, était supposé et ajouté après coup par une main étrangère. Mais leurs raisons ne sont, selon la remarque d'un des plus habiles [4] critiques du dernier siècle, et comme on le prouvera ci-après, que des soupçons et des conjectures : moyens insuffisants pour ôter à Josèphe un passage qui ne peut que lui faire honneur, et qui a toujours fait partie de son histoire [5].

Preuves qu'il est véritablement de Josèphe.

3. En effet, si ce témoignage eût été ajouté après coup par quelque chrétien dans un ou plusieurs exemplaires de Josèphe, on en trouverait sans doute où ce passage ne se lirait point, attendu qu'il est moralement impossible que l'imposteur ait falsifié tous les exemplaires de l'histoire des *Antiquités*. Cependant de tous les [6] manuscrits de Josèphe, soit grecs, soit latins, que l'on conserve dans les bibliothèques de France, d'Allemagne, d'Italie et des autres parties de l'Europe, dont quelques-uns sont même venus d'Asie, il n'y en a pas un où ce passage ne se trouve. Ceux qui traduisirent en hébreu les livres des *Antiquités*, l'y conservèrent; et Robert [7] Canut, prieur d'un monastère d'Oxford, au XIIe siècle, en avait deux exemplaires où ce témoignage se lisait en hébreu, d'autres d'où on l'avait effacé. Le Comte de [8] Windisgratz en avait un semblable à Rome, et c'est apparemment le même dont Baronius [9] dit que, comme on avait

[1] *Eodem tempore fuit Jesus, vir sapiens, si tamen virum eum fas est dicere. Erat enim mirabilium operum patrator, et doctor eorum qui libenter vera suscipiunt : plurimosque tam de Judæis quam de Gentibus sectatores habuit. Christus hic erat, quem accusatum a nostræ gentis principibus, Pilatus cum addixisset cruci, nihilominus non destiterunt eum diligere, qui ab initio cœperant. Apparuit enim eis tertia die vivus, ita ut divinitus de eo vates, hoc et alia multa magna prædixerunt ; et usque in hodiernum Christianorum genus ab hoc denominatum non deficit.* Joseph., lib. XVIII *Antiquit.*, cap. 4.

[2] Fabricius a donné un catalogue des noms de ceux qui ont parlé en faveur du témoignage de Josèphe ou contre ce témoignage : c'est dans son *Traité des écrivains*, sur la vérité de la religion chrétienne, in-4°, 1725, p. 136.

[3] Cappel., *Compend. hist. jud.*; Blondel, *Traité des Sibylles*, liv. I, chap. 7; Le Fèvre, liv. I, *Epist.* 44; Richard Simon, tom. II *Bibl. critique*, p. 26.

[4] Depuis Fabricius, le nombre des dissertations relatives au témoignage que Josèphe a rendu à Jésus-Christ, s'est bien augmenté. De nos jours, l'authenticité de ce témoignage a été soutenue en Allemagne, même par des protestants et des rationalistes, tels que Bretschneider, 1812; Boehmer, 1823 ; Eichstadt, Paulus, etc. Le dernier travail que je connaisse en sa faveur, est une dissertation de Schoedell, Leipsick 1840. M. Cruice a publié, il y a quelque temps, un écrit où il attaque la véracité de Josèphe, et lui impute sans hésiter la note de faussaire. Cet écrit a eu un certain retentissement. (*L'éditeur.*)

[5] *Quod attinet ad primum caput disputationis, jam pridem viri docti eum Josephi locum in dubium revocarunt. Sed cum nudis indiciis et suspicionibus ad id judicandum impellerentur, conjecturam suam silentio premere maluerunt, quam quidquam temere affirmare.* Vales., in notis ad cap. XI lib. I Euseb.

[6] Voyez ce que les savants qui les ont vus en disent au tome III de la *Bibliothèque grecque* de Fabricius, pag. 237.

[7] *Robertus Canutus* (qui circa an. Chr. 1170 claruit), *Prior S. Fridiswide apud Oxoniam, hebraice doctus, in duobus exemplaribus Josephi hebraice scriptis invenit testimonium de Christo, in aliis nuper erasum, quod et Judæis Oxoniæ de gentibus ostensum fuit.* Ita Caveus ex inedito Gyraldi Cambrensis libro *de Institutione principis.*

[8] Apud Fabricium, ubi supra, pag. 238.— [9] Baron., ad an. 34, num 226

voulu vérifier l'endroit où Josèphe parle de Jésus-Christ, on avait reconnu visiblement qu'on l'y avait effacé.

4. Ce passage a aussi été cité par Eusèbe [1], et cet écrivain était si persuadé de son authenticité, qu'il ne fait point difficulté de l'objecter aux [2] Juifs mêmes et aux Gentils comme un témoignage incontestable, reconnu de tout le monde pour être véritablement de Josèphe. Saint [3] Jérôme l'a inséré tout entier dans son Catalogue des hommes illustres; mais parce qu'en traduisant ces paroles de Josèphe : *il était le Christ,* ce Père avait mis dans sa version, par forme d'explication et de paraphrase, *on croyait qu'il était le Christ,* Sophrone, qui traduisit en grec ce livre de saint Jérôme, restitua cet endroit comme il était dans Josèphe et comme nous l'y lisons encore aujourd'hui : Jésus *était le Christ.* Au surplus, la manière dont ces deux écrivains rapportent ces paroles fait voir qu'ils ne les ont pas copiées d'Eusèbe, et qu'ils avaient les ouvrages de Josèphe sous leurs yeux. On doit dire la même chose de Ruffin, de saint Isidore [4] de Péluse, de Sozomène et de Suidas. Tous ont rapporté le passage de Josèphe, pourtant avec certaines différences, qui prouvent clairement qu'ils ne se sont point copiés l'un l'autre, mais qu'ils ont eu recours à l'original. Ce passage est encore cité, comme étant incontestablement de Josèphe [5], par Hégésippe, par Cédrène, par Nicéphore Calliste, par Jean de Sarisbury, par Haymon et par un grand nombre d'autres écrivains du moyen et dernier âge.

5. Et, certes, il était de la sincérité de Josèphe et de l'amour qu'il avait pour la vérité, de rapporter dans son histoire ce qu'il avait vu de ses yeux, et de ne point affecter d'obscurcir, par son silence, ce qui était plus clair que les rayons du soleil. Aussi voit-on, par la suite de son histoire, qu'il n'évitait point de parler de Jésus-Christ, puisqu'en rapportant la mort de saint Jacques, il ne le désigne pas autrement que par la qualité [7] de frère de Jésus *appelé* le Christ. Les louanges qu'il donne à cet [8] apôtre et à saint [9] Jean-Baptiste, dont le ministère avait été de faire reconnaître Jésus pour le Christ, sont encore une preuve qu'il ne craignait pas de faire connaître dans son histoire celui qui était reconnu pour le Messie. Car il y avait également à craindre, pour Josèphe, de la part des Juifs et des Gentils, de faire l'éloge de ceux qui avaient annoncé Jésus-Christ et de dire qu'il était le Christ.

Réponse aux objections.

6. Il ne laisse pas d'être assez surprenant qu'un homme éclairé comme Josèphe, après avoir reconnu que Jésus était le Messie, et qu'en lui s'étaient accomplis les oracles des Prophètes, n'ait pas cru à l'Evangile; mais la vérité ne passe pas toujours de l'esprit au cœur, et il lui est arrivé la même chose qu'à ces philosophes dont saint Paul [10] dit, dans son Epître aux Romains, qu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu et ne lui ont point rendu grâces, mais se sont égarés dans leurs vains raisonnements, et leur cœur insensé a été rempli de ténèbres.

7. On pourrait encore s'étonner de ce qu'étant Juif de la secte des Pharisiens, et un des sacrificateurs, il ait pu rendre un témoignage si avantageux à une religion dont il devait être naturellement ennemi. Mais l'amour de

[1] Euseb., lib. I *Hist.*, cap. 11. — [2] Idem., lib. III *Demonstrat. Evang.*, cap. 5. — [3] Hieronym., in *Catalog.*, cap. 13.— [4] Isidor., lib. IV *Epist.*, epist. 225; Sozom., lib. I *Hist.*, cap. 1; Suidas, lib. I, pag. 1261.

[5] Hegesip., lib. II *de Excid. Hierosol.*, cap. 12; Cedren., *Compend. hist.*, pag. 169; Nicephor., lib. I *Hist.*, cap. 89; Joannes Sarisburiens., lib. II *Polycrat.*, cap. 9; Haymo, lib. I *Hist.*, cap. 12.

[6] Isidor., lib. IV *Epist.*, epist. 225. — [7] Joseph. lib. XX *Antiquit.*, cap. 8.

[8] *Talis igitur cum esset Ananus tempus opportunum se nactum ratus... concilium judicum advocat, statutumque coram eo fratrem Jesu Christi, Jacobum nomine, et una quosdam alios, reos impietatis peractos lapidandos tradidit : quod factum omnibus in ea civitate bonis et legum studiosis vehementer displicuit, missisque ad Regem clam nuntiis rogaverunt, mandaret Anano ne quid tale post hac ageret : namne nunc quidem recte egisse.* Joseph., lib. XX *Antiq.*, c. 8.

[9] *Apud Judæos autem fuit opinio justa ultione numinis deletum Herodis exercitum propter Joannem, qui Baptista cognominatus est. Tunc enim Tetrarcha necavit virum optimum, Judæos excitantem ad virtutum studia, et imprimis pietatis ac justitiæ simulque ad baptismi lavacrum, quod ita demum Deo gratum aiebat fore, si non ab uno tantum, alterove peccato abstineant; sed animis per justitiam prius mundatis, addant et puritatem corporis. Quumque magni concursus ad eum fierent, plebe talis doctrinæ avida, Herodes veritus ne tanta hominis auctoritas defectionem aliquam pararet, quod viderentur nihil non facturi ex ejus concilio, judicavit satius esse priusquam novi aliquid exoriretur, illum tollere, quam rebus turbatis seram pœnitentiam agere. Itaque vinctum missum in Macherontem, illic occidi imperat. Quod factum secuta est Judæorum existimatio ab irato Deo perditum esse Herodis exercitum.* Joseph., lib. *Antiq.*, cap. 7.

[10] *Quia cum cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt; sed evanuerunt in cogitationibus suis, et obscuratum est insipiens cor eorum.* Rom., cap. I, 12.

la vérité, dans un historien, doit l'emporter sur toute autre considération; et une preuve qu'il a produit cet effet dans Josèphe, c'est qu'il a comblé de louanges saint Jean-Baptiste, et parlé de l'apôtre saint Jacques en des termes qui font voir combien il respectait sa vertu; on ne trouve, d'ailleurs, aucun endroit dans ses écrits où il se soit laissé échapper en invectives contre les Chrétiens, quoiqu'il ait eu plusieurs occasions d'en parler.

8. L'on objecte que le témoignage que nous attribuons à Josèphe rompt la suite de sa narration et n'a nulle liaison avec ce qui précède ni avec ce qui suit. Car, dans ce qui précède, cet historien raconte une sédition des Juifs contre Pilate, pour laquelle ils furent punis. Il joint à ce récit le témoignage qui regarde Jésus-Christ, et ce qui suit immédiatement commence par ces termes : « Il arriva en même temps un autre malheur qui troubla les Juifs. » Cet autre malheur n'a, dit-on, aucun rapport avec ce qui vient d'être dit de Notre-Seigneur, dont l'auteur n'a point parlé comme d'une chose qui ait eu quelque suite fâcheuse; et il a, au contraire, un rapport très-naturel au premier malheur arrivé aux Juifs, qui était la sédition contre Pilate. Ainsi le témoignage qui regarde le Sauveur doit être considéré comme ajouté après coup par une main étrangère; car il n'est pas à présumer qu'un aussi habile homme que Josèphe eût interrompu le fil de son histoire par un fait qui n'avait aucun rapport aux choses qu'il racontait. Pour répondre à cette objection, que l'on fait passer pour la plus forte et la plus embarrassante de toutes, il suffit de remarquer — 1° qu'il est souvent arrivé à Josèphe de déplacer les faits qu'il a rapportés dans son histoire, sans s'embarrasser beaucoup d'observer l'ordre des temps auxquels ils étaient arrivés. On en voit un exemple dans le livre IX [1] des *Antiquités*, où, par un anachronisme de douze à treize années, il place à la fin du règne de Joathan le temps de la prophétie de Nahum, qui, comme l'a remarqué saint Jérôme [2], n'a commencé à prophétiser contre Ninive qu'après la captivité des dix tribus, sous le règne d'Ezéchias, petit-fils de Joathan, quelques années avant l'expédition de Sennachérib, dont ce prophète prédit toutes les circonstances, l'an du monde 3283, la neuvième année du règne d'Osée, roi d'Israël, et la sixième d'Ezéchias. Par un anachronisme [3] encore plus considérable, Josèphe met la mort de Phraate, roi des Parthes, dans le commencement de l'empire de Tibère, arrivée plus de trente-six ans [4] auparavant. — 2° Il n'est pas extraordinaire à Josèphe de réunir sous un même titre et dans un même chapitre plusieurs faits qui n'ont entre eux d'autres liaisons que celle des temps; et, sans beaucoup chercher, nous en trouvons un exemple dans le chapitre même où se lit le passage contesté. Car, après y avoir rapporté comment les Juifs furent punis de leur révolte contre Pilate, et avoir dit que, dans le même temps, il leur arriva encore un autre malheur, au lieu de raconter de suite quel avait été ce malheur, il le perd de vue jusqu'au chapitre suivant, et rapporte à la place un fait absolument étranger à l'histoire des Juifs, qui est l'adultère dont un païen nommé Mundus se souilla, avec une dame Romaine appelée Pauline, dans le temple d'Isis. Or, quoique ce fait n'ait aucune liaison avec les troubles arrivés aux Juifs sous Pilate, quoiqu'il coupe le fil de la narration de Josèphe, quoiqu'il ait même beaucoup moins de rapport au but que cet historien s'est proposé dans ses *Antiquités*, que le témoignage qui regarde Notre-Seigneur, personne néanmoins ne s'est encore avisé d'en contester l'authenticité, ni de dire qu'il y ait été ajouté après coup. — 3° Il y a plus, c'est que le témoignage touchant la divinité de Jésus est placé aussi à propos qu'il pouvait l'être, c'est-à-dire vers la troisième ou quatrième année du gouvernement de Pilate dans la Judée, temps auquel Jésus-Christ commença à se manifester au monde. Quant à cette transition qui embarrasse si fort quelques savants : « Il arriva vers le même temps un autre malheur qui troubla les Juifs, » il est visible qu'elle est hors de sa place naturelle, puisqu'elle ne répond en aucune manière à ce qui suit immédiatement, savoir l'adultère de Mundus avec Pauline; et ce n'est

[1] Joseph., lib. IX *Antiquit.*, cap. 11.

[2] *Jam enim decem tribus ab Assyriis deductæ fuerant in captivitatem sub Ezechia, rege Juda, sub quo etiam nunc in consolationem populi transmigrati adversus Ninivem visio cernitur.* Hieronym., prolog. *in Naham.* — [3] Lib. XVIII *Antiquit.*, cap. 3.

[4] Ussérius, en l'an du monde 3984, remarque que Phraate fut mis à mort vingt ans avant la naissance de Jésus-Christ, et par conséquent plus de trente-six ans avant la troisième année du règne de Tibère, en laquelle se passèrent les autres événements que Josèphe rapporte en cet endroit du livre des *Antiquités*.

ue par pure inadvertance que Josèphe l'y a laissée, au lieu de la mettre à la tête du chapitre suivant, dans lequel il raconte ce que les Juifs eurent à souffrir à Rome de la part d'un de leur nation, qui était un des plus méchants hommes du monde.

9. Une autre difficulté, c'est que ni saint Justin, ni Tertullien, ni saint Cyprien, ni Origène, ni Photius, qui ont eu tant d'occasions de rapporter, dans leurs écrits, le passage de Josèphe, n'en ont pas même fait mention; ce qui est, dit-on, une preuve qu'il n'était pas, de leur temps, dans le livre des *Antiquités judaïques*. Mais ne sait-on pas que le silence des auteurs n'est pas toujours une preuve certaine de la fausseté d'un écrit? D'ailleurs, le fragment dont il est ici question est de telle nature, qu'il peut être authentique, sans que ces auteurs dont on nous objecte le silence en aient eu connaissance, ou qu'ils en aient fait mention dans leurs ouvrages. La raison en est que, lorsqu'ils ont eu à traiter les matières de religion contre les Juifs, ils convenaient avec leurs adversaires de n'employer d'autre autorité que celle de l'Ecriture sainte. « Je ne veux, dit saint Justin [1] à Tryphon le Juif, vous alléguer que des preuves tirées de l'Ecriture sainte. » Tryphon lui disait, de son côté [2]: « Nous n'aurions pas voulu vous écouter, si vous ne vous étiez attaché à prendre de l'Ecriture tous vos raisonnements et toutes vos preuves. » Saint Cyprien en a usé de même; ses livres *des Témoignages contre les Juifs* ne sont qu'un tissu de passages tirés des saintes Ecritures. C'est aussi la méthode de Tertullien dans son traité contre les Juifs; il n'emploie point d'autres raisonnements, pour les convaincre, que ceux que lui fournissent les oracles des Prophètes. Josèphe était d'ailleurs un écrivain trop moderne en ce temps-là et trop décrié parmi ceux de sa nation, qui le regardaient comme un demi apostat, pour que son autorité fût chez eux de quelque poids. On sait encore qu'un écrivain ne se sert pas toujours de toutes les preuves qui pourraient appuyer la bonté de sa cause; l'esprit de l'homme est trop borné pour ne rien oublier. Enfin les exemplaires des *Antiquités* de Josèphe pouvaient dès-lors avoir été corrompus par les Juifs. Pour ce qui est d'Origène, il a eu moins d'occasion que les Pères dont nous venons de parler, de citer le passage en question, car il n'a rien écrit en particulier contre les Juifs. Mais de ce qu'il dit dans ses livres *contre Celse*, que Josèphe n'a point cru [3] que Jésus-Christ fût le Messie, on n'en peut pas conclure qu'il n'ait pas lu son passage où il le dit en termes formels, mais seulement qu'il était persuadé que Josèphe n'avait pas embrassé [4] la religion chrétienne. On ne peut rien conclure non plus du silence de Photius; ce critique ne s'est pas proposé de donner une analyse exacte des *Antiquités* de Jospèhe, ni d'en extraire tous les plus beaux endroits; car des quinze premiers livres, il n'en a rapporté qu'un seul passage. Et ce qui prouve que Photius n'aurait fait aucune difficulté sur le témoignage en question, c'est que ce critique en rapporte [5] un du même historien, où la divinité de Jésus-Christ est exprimée en termes formels; mais il faut reconnaître de bonne foi qu'en cet endroit, nos exemplaires sont différents de ceux que Photius avait en main.

10. Nous ne répondrons point aux autres difficultés qu'objectent ceux qui se sont déclarés pour la supposition du témoignage que nous lisons dans Josèphe en faveur de Jésus-Christ; elles ne sont d'aucune importance et très-faciles à résoudre [6].

ARTICLE V.

DE L'HISTOIRE DE LA VIE DE JOSÈPHE, ÉCRITE PAR LUI-MÊME.

1. Josèphe, ayant achevé son grand ouvrage

Joseph écrit l'histoire

[1] *In omni hac dissertatione ex sanctis vestris et propheticis litteris omnes probationes meas adducam.* Justin., in *Dialog.*, pag 249.

[2] *Neminem enim unquam ista investigantem, aut quærentem, aut demonstrantem audivimus; neque te quoque disserentem sustinuissemus, nisi cuncta ad scripturas referas.* Ibid., pag. 77.

[3] *Idem Josephus, quamvis Jesum parum agnoscens pro Christo, dum quærit causam Jerosolymorum excidii templique demolitionis... quasi invitus haud procul a veritate discedens, ait hæc contigisse Judæis in ultionem Jacobi, cognomento Justi, fratris Jesu qui dicitur Christus, quia justissimum hominem occiderant.* Origen., lib. 1 *cont. Cels.*, cap. 35.

[4] Les termes grecs d'Origène favorisent ce sens, Καὶ τοίνε ἀπίστα τῷ Ἰησοῦ ὡς Χρίστῳ. Orig., lib. I *cont. Cels.*, pag. 35.

[5] *Hic vero Herodes filius fuit Antipatri Idumæi et Arabyssæ, cui nomen Cypris, quo regnante Christus Deus noster e virgine ad redimendum genus nostrum natus est, in quem sæviens peccavit, et plurimorum infantium interfector fuit.* Joseph., apud Phot., Cod. 238.

[6] Voyez D. Lumper, t. 1, pag. 498; Bullet, *Hist. de l'établ. du christianisme;* Chassay dans les *Dém. évang.* (*L'éditeur.*)

re de sa vie vers l'an 96.

des *Antiquités*, forma le dessein [1] d'écrire lui-même l'histoire de sa vie, pendant qu'il y avait encore plusieurs personnes qui pouvaient rendre témoignage à la vérité de ce qu'il dirait. Il paraît, en effet, qu'il y travailla aussitôt après, du vivant de l'empereur Domitien, dont il se loue beaucoup, à la fin de cet écrit; et ainsi avant le 18 septembre de l'an 96, auquel finit le règne de ce prince.

Elle n'est que la suite des Antiquités.

2. Eusèbe [2] cite la *Vie* de Josèphe comme faisant partie du livre XX des *Antiquités ;* ce que Josèphe même insinue assez clairement, car il la commence comme la suite d'un autre ouvrage [3] : « Ma naissance, dit-il, n'a donc rien d'obscur. » Et il la finit en ces termes : « Je finis ici, dit-il à Epaphrodite [4], après vous avoir donné le discours entier des antiquités de ma nation. » Aussi, dans les manuscrits [5] grecs, ces deux ouvrages n'en font qu'un, et Photius [6] les réunit sous une même datte.

Il l'adresse à Epaphrodite. Ce qu'elle contient.

3. Josèphe adressa cette histoire à Epaphrodite [7], que nous avons dit être cet affranchi de Néron que Domitien fit mourir en 95, et le même à qui il avait dédié ses livres des *Antiquités*. Il l'emploie presque toute à décrire ce qu'il fit étant gouverneur de la Galilée, avant la venue de Vespasien. Mais, sur la fin, il donne un précis de ce qui lui arriva depuis la prise de Jotapat jusqu'à la treizième année de l'empire de Domitien ; en sorte que cet ouvrage renferme ce qui est arrivé à Josèphe pendant cinquante-six ans, depuis la première année du règne de Caïus Caligula jusqu'à la treizième de Domitien. Ce qu'il y dit de la noblesse de ses ancêtres ne peut être révoqué en doute, puisqu'il n'a fait [8] que transcrire ce qui s'en trouvait dans les registres publics.

ARTICLE VI.

DES DEUX LIVRES DE JOSÈPHE CONTRE APION.

Les deux livres contre Apion, à qui dédiés. Quelle en fut l'occasion?

1. C'est encore à Epaphrodite [9] que Josèphe dédia les deux livres de l'*Antiquité des Juifs*, qu'il composa [10] pour réfuter les calomnies que divers auteurs avaient répandues contre ceux de sa nation. Un des principaux était Apion, grammairien de profession, qui, vers l'an 40 de Jésus-Christ, avait été [11] député à Caïus par les Alexandrins, contre Philon et les autres Juifs. C'était un homme de grande littérature [12], mais d'une vanité [13] qui surpassait son érudition. De tous les écrits qu'il composa on ne cite guère [14] que son *Histoire d'Egypte*, où il renfermait non-seulement ce qui regardait cette province, mais encore beaucoup de choses qui n'y avaient aucun rapport. Dans le [15] IIIe et le IVe livre, il parlait de Moïse, des cérémonies du temple et des divers usages des Juifs, sur lesquels il plaisantait d'une manière assez fade. Il avait, en outre, fait un écrit [16] particulier où il avait ramassé toutes les calomnies contre les Juifs. Ceux-ci se trouvaient aussi beaucoup décriés dans les ouvrages de plusieurs autres historiens profanes [17], de Manéthon, d'Apollonius, de Molon, de Chærémon, de Lysimaque et de Possidonius. Cependant, soit qu'ils se fussent déclarés contre les Juifs avec moins d'aigreur qu'Apion, soit que leurs ouvrages fussent moins étendus que le sien, Josèphe ne s'est point appliqué à les réfuter nommément ni de suite, et il ne s'est attaché qu'à combattre Apion.

Différents titres de cet ouvrage.

2. C'est pourquoi cet ouvrage est ordinairement intitulé : *Contre Apion*. Il y a néanmoins quelques éditions, entre autres celle de Paris de 1514, où il a pour titre : *De l'Antiquité contre Manéthon l'Egyptien ;* dans d'autres : *De l'Antiquité contre Apion et ses partisans*. Mais il y a apparence que Josèphe ne lui avait pas donné d'autre titre que celui *de l'Antiquité des Juifs*, comme ont fait Eusèbe [18] et saint Jérôme. On ne sait pas au juste en quelle année Josèphe composa ce traité ; ce que l'on en peut dire, c'est qu'il l'écrivit avant l'an 95 de Jésus-Christ, auquel mourut Epaphrodite, à qui il est dédié.

Ce qu'il contient.

3. Dans cet ouvrage, qui est divisé en deux livres, Josèphe prouve : — 1° l'antiquité de sa

[1] *Fortassis autem nulla invidia prohibet etiam de meo genere gestisque per totam vitam rebus pauca exponere, dum adhuc supersunt qui vel attestari possunt, vel coarguere*. Joseph., lib. XX *Antiq.*, cap. 9.

[2] Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 10.— [3] Joseph., initio *Vitæ*, pag. 999. — [4] Ibid., in fine, pag. 1032. — [5] Valesius, in notis ad cap. X, lib. III *Hist.* Euseb. — [6] Photius, *Cod.* 76, pag. 168 et 169. — [7] Joseph., in *Vita* sua, pag. 1032. — [8] Joseph., ibid., pag. 999. — [9] Joseph., lib. I *in Apion.*, pag. 1033.

[10] Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 9.— [11] Joseph., lib. XVIII *Antiq.*, cap. 10.— [12] Euseb , lib. X *Præpar. Evang.*, cap. 10.— [13] Aulu-Gel., lib. V, cap. 14, pag. 146. — [14] Idem, ibid.— [15] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 13. Vide et Joseph., lib. II *cont. Apion.*, pag. 1060.

[16] *Scripsit autem Josephus et duos de antiquitate libros adversum Apionem, grammaticum Alexandrinum, qui sub Caligula legatus missus ex parte Gentilium contra Philonem, etiam librum vituperationem gentis judaicæ continentem scripserat*. Hieronym., in *Catalogo*, cap. 13 ; vid. et Joseph., lib. II *cont. Apion.*, p. 1060.

[17] Joseph., ibid., et pag. 1082.— [18] Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 9, et Hieronym., in *Catalogo*, cap. 13.

nation, par les témoignages des historiens égyptiens, chaldéens phéniciens et des Grecs; — 2° il démontre que tout ce qu'Apion et les autres historiens dont nous avons parlé plus haut, ont avancé contre les Juifs, sont des fables aussi ridicules que la pluralité de leurs dieux, — 3° que, même parmi les historiens grecs où il y en a moins qui aient fait mention des Juifs que parmi ceux des autres nations, on ne laisse pas cependant d'y en trouver un grand nombre; — 4° que rien n'est comparable à la grandeur des actions de Moïse et à la sainteté des lois que Dieu a données aux Juifs par l'entremise de ce législateur. Josèphe témoigne en plusieurs endroits un grand mépris pour Apion. Il en parle [1] comme d'un homme d'un esprit bas, déréglé dans ses mœurs, qui ne pressait ses adversaires que par de froides railleries, et qui n'avait jamais travaillé qu'à s'acquérir une vaine estime parmi les ignorants. On ne peut, au contraire, rien trouver de plus fort ni de plus solide que cet ouvrage de Josèphe, et saint Jérôme y admire [2] avec raison qu'un Juif, qui, selon l'usage de ceux de sa nation, n'avait, apparemment, été instruit dans sa jeunesse que de la seule science des Ecritures, ait pu rapporter tant de passages des auteurs profanes, pour lesquels il fallait avoir lu tous les livres des Grecs.

C'est dans le premier de ces livres contre Apion que Josèphe fait le dénombrement [3] des livres que les Juifs recevaient pour divinement inspirés, et qu'ils respectaient jusqu'au point de plutôt mourir [4] que de souffrir qu'on les altérât en quelque manière.

ARTICLE VII.

DE QUELQUES AUTRES ÉCRITS DE JOSÈPHE.

Ce que c'est que le discours intitulé : Que la raison domine, autrement des Machabées.

1. Eusèbe [5] fait mention d'un autre ouvrage de Josèphe intitulé: *Des Machabées*, qui était fait pour montrer que l'homme peut, par sa raison, être maître de lui-même et de toutes ses passions; d'où vient qu'on lui donne souvent le titre: *Que la Raison domine les passions.* Ce livre, que nous avons encore aujourd'hui, en forme de discours, est cité par saint Grégoire [6] de Nazianze, qui y renvoie pour l'histoire des Machabées. On y trouve, en effet, une espèce d'éloge des sept frères Machabées et du martyre qu'ils souffrirent avec leur père Eléazar et leur mère, dans la persécution d'Antiochus Epiphane. Saint Jérôme [7] parle aussi de ce discours, qu'il trouve très-bien écrit. Grotius [8] croit qu'il est d'un Josèphe différent de l'historien. Mais il ne donne aucune preuve solide de son sentiment.

Ouvrages de Josèphe qui sont perdus.

2. Josèphe [9] témoigne, sur la fin du livre XX[e] de ses *Antiquités*, que si Dieu le lui permettait, il composerait quatre livres de la nature de Dieu, selon la doctrine que les Juifs ont reçue de leurs ancêtres; un traité touchant les lois de Moïse, afin d'y rendre raison pourquoi elles permettent certaines choses et en défendent d'autres; enfin [10], de donner une nouvelle

[1] *Impulsus sum contra Apionem respondere grammaticum, si tamen assumi hoc oportet officium; horum igitur quæ ab eo conscripta sunt, alia quidem similia sunt dictis aliorum, alia valde frigida. Plurima vero quamdam tantummodo detractionem habentia, et multam, ut ita dixerim, ineruditi probationem, tanquam ab homine composita et moribus pravo, et totius vitæ suæ temporibus importuno.* Joseph., lib. II *cont. Apionem.*, p. 1060.

[2] *Josephus approbans antiquitatem judaici populi, duos libros scripsit contra Apionem, Alexandrinum grammaticum, et tanta sæcularium profert testimonia, ut mihi miraculum subeat, quomodo vir Hebræus et ab infantia sacris litteris eruditus, cunctam Græcorum bibliothecam evolverit.* Hieronym., epist. 83 *ad Magnum.*

[3] *Cum non omnibus scribendi potestas data sit... sed solummodo Prophetis antiquissima quidem et veterrima secundum inspirationem factam a Deo cognoscentibus, alia vero suorum temporum sicuti sunt facta palam conscribentibus; infiniti libri non sunt apud nos discordantes et sibimet repugnantes : sed solummodo duo et viginti libri habentes totius temporis conscriptionem, quorum juste fides admittitur. Horum ergo quinque quidem sunt Moysis, qui nativitatis continent, et humanæ generationis traditionem habent usque ad ejus mortem. Hoc tempus de tribus millibus annis paululum minus est. A morte vero Moysis usque ad Artaxercem, Persarum regem, qui fuit post Xerxem, prophetæ temporum suorum res gestas in tridecim libris. Reliqui vero quatuor hymnos in Deum, et vitæ humanæ præcepta noscuntur continere. Ab Artaxerce vero usque ad nostrum tempus, singula quidem conscripta, non tamen simili fide sunt habita, eo quod non fuerit certa successio Prophetarum. Palam namque est ipsis operibus, quemadmodum nos propriis litteris credimus : tanto namque sæculo jam prælerito neque adjicere quidquam aliquis, nec auferre, nec transformare præsumpsit. Omnibus enim incertum est mox ex prima generatione Judæis, hæc divina dogmata nominare et his utique permanere, et propterea si oporteat mori libenter. Jam itaque multi captivorum frequenter tormentis affecti sunt, et mortes varias in theatris sustinuere, ne ullum verbum contra leges admitterent, aut conscriptiones avitas violarent.* Joseph., lib. I *cont. Apion.*, pag. 1036.

[4] Ibid. — [5] Euseb., lib. III, cap. 10. — [6] Gregor. Nazianz., *orat.* 22. — [7] Hieronym., *de Moïse*, lib. II *in Pelag.*, cap. 8. — [8] Grotius, *in cap.* XVI *Lucæ*, cap. 19. — [9] Joseph., lib. XX *Antiquit.*, cap. 9. — [10] Idem, ibid.

histoire abrégée de la guerre des Juifs et de tout ce qui leur était arrivé depuis la ruine de Jérusalem jusqu'à la treizième année de l'empire de Domitien. Mais ces ouvrages, s'il les a composés, ne sont pas venus jusqu'à nous, non plus que l'histoire du règne de Monobaze, roi de l'Adiabène, qu'il promet au chapitre II du même livre. Eusèbe [1] lui attribue encore d'autres ouvrages qu'il dit avoir été marqués par Josèphe lui-même dans ses écrits; nous n'y voyons rien de semblable. On cite [2] aussi de lui plusieurs choses que nous n'y trouvons point; par exemple, que l'empereur Claude chassa de Rome tous les Juifs en l'an 49; que l'on attribuait la ruine de Jérusalem à la mort de saint Jacques le Mineur. Mais Vossius [3] assure que, dans les imprimés de cet auteur, il manque diverses choses qui se trouvent dans les manuscrits et dans l'ancienne version latine.

3. Saint Jérôme [4] dit que Josèphe a beaucoup parlé des soixante-dix semaines de Daniel, ce qui a fait croire à Possevin [5] que Josèphe avait composé un ouvrage sur cette prophétie. Quelques-uns lui ont aussi attribué un livre anonyme qui avait pour titre: *De la Substance de l'univers*. Mais Photius [6] remarque que, dans l'exemplaire de cet ouvrage qui avait en tête le nom de Josèphe, il avait trouvé une note où l'on disait que Caïus, prêtre de l'Eglise romaine, en était l'auteur.

Jugement que l'on a porté de Josèphe et de ses écrits.

4. Il est peu d'écrivains dans l'antiquité dont les ouvrages aient été si généralement estimés que ceux de Josèphe. Son *Histoire de la guerre des Juifs* est regardée comme un chef-d'œuvre, qui a fait mettre son auteur au rang des plus excellents historiens. Le style en est [7] agréable, noble, plein d'élévation et de majesté, mais sans exagération et sans enflure. La narration en est vive et animée, propre à exciter des mouvements et à les apaiser; elle est pleine de règles et de sentences morales. Les harangues en sont belles et persuasives, et quand il faut soutenir les deux partis opposés, on trouve l'auteur fécond en raisons plausibles pour l'un et pour l'autre. L'esprit et l'éloquence de Josèphe ne se font pas moins remarquer dans ses livres des *Antiquités*, et l'ouvrage serait inestimable, s'il y eût exactement suivi les lois [8] de l'histoire. Nous avons remarqué plus haut combien saint Jérôme estimait les deux livres *contre Apion*, qui sont en même temps un monument de la beauté et de la force du génie de leur auteur, et une preuve incontestable de sa profonde érudition. Tout plaît dans l'*Histoire de sa vie*, si l'on en excepte quelques endroits où il s'est un peu trop arrêté sur son savoir et sur ses autres belles qualités; on le blâme surtout de s'être vanté d'avoir passé parmi les Juifs pour le plus habile d'entre eux dans la connaissance des lois et dans l'interprétation des livres sacrés. Erasme nomme le livre des *Machabées* un chef-d'œuvre d'éloquence; mais, en essayant de rendre cette pièce en latin, Josèphe est loin d'en avoir conservé la beauté primitive; sa traduction est une paraphrase continuelle, qui n'a presqu'aucune ressemblance avec l'original. Quoique Josèphe n'eût appris le grec que dans un âge assez avancé, il écrit néanmoins très-purement en cette langue. Aussi S. Jérôme en fait un éloge accompli, lorsqu'il l'appelle le Tite-Live [9] des Grecs.

Catalogue des différentes éditions de Josèphe.

5. Les différents ouvrages de Josèphe ont été recueillis et publiés pour la première fois en grec, par Arnold Arsénius, Bâle, Froben, 1544, in-fol. Ce n'est pas qu'ils n'aient dès-lors été traduits en latin, puisqu'ils l'étaient dès le temps de Ruffin ou [10] de Cassiodore; cette ancienne version avait même été imprimée long-

[1] Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 10.

[2] Orosius, lib. VII, cap. 6, et Origen., *in Matth.*, pag. 223. — [3] Vossius, *de Sibyllis*, pag. 43. — [4] Hieronym., prolog. lib. XI *in Isaiam*. — [5] Possevin., tom. I *Apparat. sacr.*, pag. 966. — [6] Photius, *Cod.* 48.

[7] *Sunt autem hujus operis libri septem. Candidus illi sermo, qui rationum pondus atque momentum cum puritate ac jucunditate exprimere possit. In concionibus persuadendi vi præditus est, ac gratiosus; tum etiam cum suadet opportunitas, orationem flectitur, dextere quoque et copiose intimermatis, in utramque partem, utitur, sententiasque, si quis alius adhibet. Orationi insuper affectum imprimendi et concitandi motus, eosdemque mox leniendi est peritissimus.* Photius, *Cod.* 47.

[8] *Prima lex historiæ ne quid falsi dicere audeat; deinde ne quid veri non audeat, ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo, ne qua simultatis.* Cic., lib. II *de Orat.* Voyez les remarques que nous avons faites ci-dessus sur les livres des *Antiquités* de Josèphe.

[9] *Tales Philo Platonici sermonis imitator, tales Josephus Græcus Livius.* Hieron., *Epist.* 18.

[10] *Ut est Josephus pene secundus Livius in libris* Antiquitatum judaïcarum *late diffusus, quem Pater Hieronymus scribens ad Lucium Boeticum, propter magnitudinem prolixi operis a se perhibet non potuisse transferri. Hunc tamen ab amicis nostris, quoniam est subtilis nimis et multiplex magno labore in libris viginti duobus, converti fecimus in latinum. Qui etiam alios septem libros captivitatis judaicæ mirabili nitore conscripsit, quam translationem alii Hieronymo, alii deputant Ruffino; quæ dum talibus viris adscribitur, omnino dictionis eximiæ mente declaratur.* Cassiodor., cap. 17 *Divin. Institut.*

temps avant l'édition grecque. On n'imprima d'abord que les livres des *Antiquités* et ceux *de la Guerre des Juifs*, le tout de la version de Ruffin, mais sans marquer ni le lieu ni l'année de l'impression. Il y a une édition d'Augsbourg de 1470. in-fol. Les livres des *Antiquités* furent imprimés séparément à Vérone, en 1480, in-fol., et depuis à Venise, en 1486, 1499 et 1502, in-fol. conjointement avec les sept livres *de la Guerre des Juifs;* ensuite à Milan, en 1513, in-fol. à Paris, en 1514 et 1519, in-fol.; à Cologne, en 1524. On ajouta dans cette édition le livre des *Machabées,* revu par Erasme; à Bâle, en 1524, in-fol.; à Lyon, en 1527, in-8°; à Cologne, en 1534; à Bâle, en 1534 et 1540, in-fol. Dans cette édition, Gélénius mit en latin les sommaires qui se trouvaient en grec, à la tête des chapitres: ce même ouvrage parut à Lyon, en 1539 et 1546, in-8°; à Bâle, en 1548, 1554 et 1567, in-fol. On trouve dans ces trois dernières la *Vie* de Josèphe, qui n'était pas dans les précédentes, et une version du livre des *Machabées,* différente de celle d'Erasme. D'autres éditions parurent à Lyon, en 1555, in-12; à Bâle, en 1582; à Cologne, en 1593; à Genève, en 1595 et en 1611. Cette dernière est en deux petits volumes; à Francfort, en 1580, 1587, 1617, in-8°. La *Vie* de Josèphe, écrite par lui-même, fut imprimée séparément à Paris, en 1548, in-8°, de la traduction de Tileman, chartreux.

6. Jusque-là on n'avait aucune édition complète des œuvres de Josèphe; mais, en 1611, il en parut une à Genève, in-fol. qui renfermait tous les ouvrages de cette historien en grec et en latin; toutefois, l'éditeur n'en traduisit aucun lui-même, ayant mieux aimé se servir des traductions que l'on avait déjà imprimées. Cette édition fut réimprimée dans la même ville, en 1635, in-fol., sans aucun changement, et depuis à Leipsick, en 1691, in-fol., et non à Cologne, comme il est dit à la tête des exemplaires. Cette édition est la plus ample de toutes, et, outre diverses pièces qu'on y a ajoutées à cause du rapport qu'elles avaient avec les écrits de Josèphe, on y a donné une nouvelle version du livre des *Machabées,* de la façon du Père Combéfis, imprimée à Paris en 1672, in-fol., dans l'*Auctuarium* de la *Bibliothèque des Pères*. L'édition d'Oxford, en 1700, in-fol., est demeurée imparfaite par la mort de celui qui l'avait entreprise, et ne contient que quatre livres des *Antiquités,* le livre Ier et les quatre premiers chapitres du IIe *de la Guerre des Juifs*. Du reste, elle est très-correcte, les notes en sont très-recherchées et le caractère des plus beaux.

[La maison Didot a publié, dans ces derniers temps, les œuvres complètes de Josèphe. Le texte a été revu et amélioré par Dindorf; la traduction latine a été modifiée par les soins de M. Dübner; une ample table des matières, rédigée par M. Th. Müller, termine cet ouvrage, qui est enrichi des extraits de Photius relatifs à l'histoire juive et de fragments inédits de Polybe, de Denys d'Halicarnasse, de Dexippus et d'Eusèbe, qui avaient primitivement fait partie de la collection de Constantin Porphyrogénète, au chapitre des Siéges. On a aussi imprimé à Leipsick les œuvres de Josèphe, texte grec, 6 vol. in-16.]

7. Les ouvrages de Josèphe ont encore été traduits et imprimés en plusieurs langues vulgaires. — 1° En italien, à Venise, en 1544, in-8°, et en 1549, in-8°; mais cette édition ne renferme que les livres des *Antiquités*. Celle qui parut au même endroit, en 1581, en deux vol. in-4°, est plus complète et contient généralement tous les ouvrages de cet historien, de la version de Bardelle. — 2° En français, à Paris, en 1492 et 1516, in-fol.; en 1570, in-8°; à Lyon et à Paris, en 1573; à Paris, en 1578, in-fol.; en 1588, in-8°; en 1604, in-8°; à Rouen, en 1556, in-fol.; à Paris, en 1667, 1669, in-fol., 2 vol., de la traduction de Arnauld d'Andilly; cette traduction a été réimprimée plusieurs fois: à Bruxelles, en 1676, in-8°, en 5 vol.; à Amsterdam, en 1681, in-fol. et encore ailleurs[1]. Les livres *de la Guerre des Juifs* furent imprimés séparément à Paris, en 1557. — 3° En allemand, à Strasbourg, en 1535, in-fol.; à Francfort. en 1552, in-fol., et à Erford, en 1560, in-8°. Ces deux dernières ne contiennent que les livres *de la Guerre des Juifs*. Les six premiers livres avaient déjà été imprimés séparément à Constance, en 1545; à Strasbourg, en 1574, 1595, 1611; et à Francfort, en 1676, in-4°, et 1581, in-fol. — 4° En espagnol, à Anvers, en 1554, in-fol. Les livres *de la Guerre des Juifs* ne se trou-

[1] Il n'y a point d'éloges qu'on n'ait donnés à cette traduction. Elle en mérite de grands, sans doute: cependant on convient aujourd'hui qu'elle n'est pas toujours fidèle et qu'il serait à souhaiter que quelque habile homme en entreprît une autre. [L'édition de Bruxelles de 1676 est des Elzévirs; celle de Bruxelles, 1701-1703, est recherchée.]

vaient pas dans cette édition; mais on les imprima séparément à Anvers, en 1557, in-8°, et à Madrid, en 1616. — 5° En flamand, à Dordrecht, en 1652, in-fol.; à Leyde, en 1607, in-fol.; à Amsterdam, en 1687, in-fol. — 6° En anglais, à Oxford, en 1676, 1701, 1702, in-fol. On en cite une plus ancienne, de la traduction de Thomas Lodge, imprimée à Oxford, mais dont l'année nous est inconnue. Plusieurs habiles gens, tant en France qu'en Hollande et en Angleterre, travaillent à une nouvelle édition des œuvres de Josèphe, que le public attend avec impatience [1]. On nomme, entre autres, le Père Bouquet, bénédictin de la congrégation de saint Maur. Boivin l'aîné, après avoir fait attendre longtemps une édition de cet auteur, à laquelle il a travaillé pendant bien des années, est mort sans la finir.

[Le P. Joachim Gillet a publié une traduction française, 4 vol. in-4°, à Paris, en 1756; elle passe pour très-fidèle. L'abbé Glaire a donné une nouvelle traduction, française en 1846. Il existe aussi plusieurs traductions anglaises publiées depuis D. Ceillier: celle de Wiliam Wiston, Londres 1737, 2 vol. in-fol., souvent réimprimée; la dernière édition citée par Hoffmann est de 1820, Londres, 4 vol. in-8°; celle de Thompson, 2 vol. in-4°, Londres 1777, réimprimée en 1781; celle de Clarke, in-fol., Londres 1785, réimprimée en 1794; celle de Georges Henry Maynard, avec les notes d'Edouard Kimpton, Londres 1789. Cette édition est la plus utile.]

CHAPITRE VIII

De Juste de Tibériade, et de quelques autres qui ont écrit sur l'histoire des Juifs.

Juste de Tibériade. Il a composé une chronique des rois des Juifs.

1. Le plus connu de ceux qui, avec Josèphe, ont écrit l'histoire des Juifs, est Juste, fils de Piste, Juif de naissance, de la ville de Tibériade en Galilée, sur le lac de Génésareth. Photius lui attribue une chronique qui comprenait les actions des rois des Juifs jusqu'à la mort du jeune Agrippa. Cet ouvrage, que Juste n'acheva qu'en la troisième année de Trajan, était si concis, qu'on n'y trouvait pas même la plupart des choses les plus [2] nécessaires. On croit que saint Jérôme et Suidas font allusion à cette chronique, lorsqu'ils disent que Juste de Tibériade avait essayé de donner de petits commentaires [3] sur les Écritures.

Son Histoire de la Guerre des Juifs.

2. Il écrivit aussi en grec l'*Histoire* [4] *de la Guerre des Juifs*, de la prise de Jotapat et de la ruine de Jérusalem. Quoiqu'il l'eût composée peu de temps après la fin de cette guerre, il ne la rendit publique que lorsque Vespasien, Tite et le roi Agrippa furent morts, vingt ans après l'avoir faite, c'est-à-dire vers la treizième année de Domitien, la quatre-vingt-quatorzième de Jésus-Christ. Josèphe, qui avait eu de grands différends avec cet historien, et qui était assez maltraité dans son livre, ne manqua pas de lui reprocher ces délais, et de s'en servir contre lui. « J'admire, lui dit-il [5], la hardiesse avec laquelle vous osez assurer d'avoir écrit cette histoire plus exactement qu'aucun autre, vous qui ne savez pas seulement ce qui s'est passé dans la Galilée. Si vous dites que vous avez rapporté avec plus de fidélité ce qui est arrivé au siége de Jérusalem, je vous demande comment cela se peut faire, puisque vous ne vous y êtes point trouvé et que vous

[1] On a publié, en effet, à Oxford, en 1720, une édition donnée par Hudson; elle est très-correcte. En 1726, Sigebert Havercamp la publia à Amsterdam, avec une savante préface, des dissertations et des notes, 2 vol. in-fol. Elle était la plus estimée avant celle de Didot. Oberthur l'a réimprimée à Leipsick, en 1782-85, 3 vol. in-4°. (*L'éditeur.*)

[2] *Stylus huic maxime concisus, et pleraque relatu cumprimis necessaria prætermittit; communi autem Hebræorum vitio laborans, Judæus genere cum esset, de Christi adventu, deque iis quæ ipsi acciderunt, aut de miraculis ab illo patratis, nullam prorsus fecit mentionem. Historiam vero quam texuit, magnam partem confictam aiunt; eaque potissimum quibus Romanorum adversus Judæos bellum et Jerosolymorum excidium persequitur.* Phot., *Cod.* 33.

[3] *Conatus est et ipse quosdam commentariolos de scripturis componere.* Hieron., in *Catalogo*, cap. 14. — [4] Joseph., in *Vita*, pag. 1026; Hieronym., in *Catalogo*, cap. 14; Phot., *Cod.* 33. — [5] Joseph., in *Vita sua*, pag. 1026.

n'avez point lu ce que Vespasien en a écrit; ce que je puis assurer sans crainte, en voyant que vous avez écrit tout le contraire. Si vous croyez que votre histoire soit plus fidèle que nulle autre, pourquoi ne l'avez-vous pas publiée durant la vie de Vespasien et de Tite son fils, qui ont eu toute la conduite de cette guerre, et durant la vie du roi Agrippa et de ses proches, qui étaient si versés dans la langue grecque? Car vous l'aviez écrite vingt ans auparavant, et vous pouviez alors avoir pour témoins de la vérité ceux qui avaient vu toutes choses de leurs propres yeux. Mais vous avez attendu leur mort pour la mettre au jour, afin qu'il n'y eût plus personne qui pût vous convaincre d'infidélité. » Photius, qui avait lu l'histoire de Juste de Tibériade, remarque qu'il y avait inséré [1] plusieurs circonstances fabuleuses touchant la guerre des Romains contre les Juifs et le siége de Jérusalem; ce qui donne lieu de croire que les reproches de Josèphe n'étaient pas dénués de fondement. Juste pouvait, néanmoins, avoir d'autres raisons de ne pas publier son histoire du vivant des ennemis de sa nation et de sa patrie. L'exil qu'il avait souffert [2] et le danger de mort qu'il avait encouru plusieurs fois, de la part de Vespasien, devaient l'empêcher de rendre public un écrit où, apparemment, il n'avait pas parlé de ce prince avec la dernière modération. Quoi qu'il en soit, je ne vois pas que les savants regrettent beaucoup la perte des écrits de cet auteur. Moins sincère que Josèphe, il n'y faisait aucune mention de Jésus-Christ ni de ses miracles.

Autres écrivains sur l'histoire des Juifs.

3. Antoine Julien fut aussi du nombre de ceux qui entreprirent d'écrire l'histoire des Juifs. On ne sait qui était cet auteur; son nom, de même que ses ouvrages, serait demeuré inconnu, si Minutius Félix n'en eût fait mention dans son dialogue, où il dit qu'on peut apprendre d'Antoine Julien que les [3] Juifs n'ont péri qu'après avoir été abandonnés de Dieu, parce qu'ils l'avaient eux-mêmes abandonné, et qu'ils n'ont souffert que ce qu'on leur avait prédit qu'ils souffriraient, s'ils persistaient à désobéir à ses ordres.

4. Nous avons en hébreu et en latin une *Histoire de la Guerre des Juifs*, sous le nom de Josèphe, fils de Gorion [4]. Quoique cet auteur n'ait vécu que dans le VII[e] siècle, et que son ouvrage ne soit qu'un abrégé de l'histoire de Josèphe, fait sur la traduction latine attribuée à Ruffin, il ne laisse pas de vouloir passer pour le célèbre Josèphe, qu'il n'a fait que copier. Mais il n'en a imposé qu'aux simples, et les plus habiles [5] conviennent que cet imposteur était un Juif du VII[e] siècle, Gaulois de nation. On aura lieu, en parlant des écrits d'Hégésippe, de faire voir que l'*Histoire de la ruine de Jérusalem* n'est aussi qu'une traduction de celle que Josèphe en a donnée dans ses livres *De la Guerre des Juifs*, et que le traducteur a vécu seulement dans le IV[e] siècle.

CHAPITRE IX.

Saint Hermas, disciple des Apôtres.

ARTICLE I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Quel était Hermas?

1. Saint Paul, écrivant aux Romains, les prie de saluer de sa part les chrétiens qui étaient avec eux; un, entre autres, nommé [6] Hermas. Origène croit [7] que cet Hermas est celui qui a écrit le livre du *Pasteur;* et son

[1] Phot., *Cod.* 33.

[2] Joseph., in *Vita*, pag. 1026.

[3] *Si Romanis magis gaudes, ut transeamus veteres, Flavii Josephi vel Antonii Juliani de Judæis require; jam scies nequitia sua hanc eos meruisse fortunam: nec quidquam accidisse, quod non sit his, si in contumacia perseverarent, ante prædictum. Ita prius eos deseruisse comprehendes, quam esse desertos.* Minut. Felix, in *Octavio*, pag. 100.

[4] Elle a été imprimée à Bâle en 1541, in-fol., avec des notes de Sébastien Munster.

[5] Voyez Vossius, lib. II *de Historicis græcis*, cap. 8; Joann. Morin., in *Exercitat. biblic.*, pag. 235, et parte 3, *de Sac. Ordinat.*, Drusium, lib. I *de Tribus sectis Hebræorum*, cap. 8; Pic. Mirandulan., in *Epist.*, pag. 261, et Jacques Basnage, *Histoire des Juifs*, lib. VII, cap. 8. — [6] Rom. XVI, 14.

[7] *Salutate... Hermam et qui cum eis sunt fratres, de istis simplex est salutatio, nec aliquid insigne laudis adjungitur. Puto tamen quod Hermas iste sit scriptor libelli illius qui* Pastor *appellatur.* Origen., lib. X *Explanat. in cap.* XVI *Epist. ad Rom.*

sentiment, qui était déjà suivi de plusieurs au siècle d'Eusèbe [1] et de saint [2] Jérôme, est presque généralement reçu dans le nôtre [3].

Son origine, sa demeure.

2. Le nom d'Hermas [4] fait voir qu'il était Grec d'origine ; mais il faisait son séjour ordinaire en Italie et [5] à Rome. Il était marié et avait encore sa femme et ses enfants lorsqu'il écrivit le livre qui porte son nom. Il y a même quelque lieu de croire que sa femme était encore alors engagée dans les erreurs du paganisme, puisqu'il eut [6] révélation qu'elle serait un jour sa sœur. Quelques-uns [7] ont prétendu qu'Hermas était prêtre ; mais ils n'en ont donné aucune preuve solide, et on croit [8], avec plus de vraisemblance, qu'il était simple laïque et qu'il avait mené, pendant un certain temps, une vie assez éloignée de l'esprit du christianisme. Il reconnaît [9] lui-même qu'il était tombé en diverses fautes, et il s'accuse, entre autres choses, d'avoir trompé beaucoup de monde par ses dissimulations et ses mensonges.

Sa famille.

3. Hermas avait aussi été [10] trop indulgent à l'égard de ses enfants; et comme il avait eu pour eux un amour déréglé, il ne les avait point repris lorsqu'ils s'étaient engagés dans la débauche, et avait même souffert qu'ils se portassent à des violences. Sa femme était encore accusée d'avoir une mauvaise langue. Ces désordres de la maison d'Hermas avaient irrité le Seigneur contre lui, parce qu'il n'avait pas eu assez de soin de les corriger, et Dieu, pour le punir, permit la ruine de ses affaires temporelles; en sorte que de riche qu'il était, il devint pauvre. Mais Dieu, en lui ôtant ses richesses, le rendit propre pour la vie [11] et le salut éternel.

Il est mis entre les mains de l'ange de la pénitence.

4. Il fut mis entre les mains [12] de l'ange de la pénitence, pour tout le reste de sa vie, afin d'être présenté par lui à Jésus-Christ, lorsque le temps en serait venu [13], dit Origène. Cet ange lui était [14] apparu sous un habit de pasteur, vêtu d'un manteau blanc, portant une pannetière sur ses épaules et un bâton dans sa main. C'est de cet ange qu'il reçut les instructions rapportées dans ses écrits; ce qui leur a fait donner le titre de: *Livre du Pasteur*.

Il la prêche lui-même.

5. Hermas fut non-seulement fidèle [15] aux instructions de l'ange qui lui avait été donné pour protecteur; mais il [16] prêcha encore la pénitence aux autres, selon l'ordre que lui en donna ce même ange, et ses prédications produisirent beaucoup de fruits dans l'Eglise.

Le temps de sa mort est incertain

6. Le temps de la mort d'Hermas nous est inconnu. On sait seulement qu'il vivait encore vers l'an 95 de Jésus-Christ, peu de temps avant la persécution de Domitien, et sous le pontificat de saint Clément, à qui il donna [17] copie de ses révélations, afin qu'il les communiquât aux autres Eglises.

ARTICLE II.

DES ÉCRITS D'HERMAS.

Le livre du Pasteur écrit vers l'au 99.

1. Hermas, ayant [18] reçu ordre de l'ange de mettre par écrit les diverses instructions qu'il lui avait données et les différentes images qu'il lui avait fait voir, les écrivit et en envoya une copie à Clément [19], pour les publier dans les villes éloignées, et une autre à Grapte [20], afin qu'elle les communiquât aux veuves et aux orphelins. On lui enjoignit [21] encore de les lire lui-même aux prêtres qui gouvernaient alors l'Eglise de Rome. C'était

[1] *Quoniam vero apostolus Paulus in salutationibus illis quæ sub finem Epistolæ ad Romanos leguntur, inter cæteros mentionem facit etiam Hermæ, cujus esse fertur liber Pastoris.* Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 3.

[2] *Hermam, cujus apostolus Paulus ad Romanos scribens meminit... asserunt auctorem esse libri qui Pastor appellatur.* Hieronym., in *Catalog.*, cap. 10.

[3] M. Hefèle, professeur catholique à l'université de Tubingue, qui a réédité jusqu'à trois fois les Pères apostoliques, avec des notes estimées en Allemagne, soutient que Hermas, auteur du *Pasteur*, est le même que l'Hermès du IIe siècle. Il s'appuie surtout sur un fragment donné par Muratori. (*L'éditeur.*)

[4] Cela parait encore par ses écrits, qui ont originairement été écrits en grec.— [5] *Pastor*, lib. I, cap. 1.

[6] Le texte peut aussi signifier que Dieu leur promettait à l'un et à l'autre la grâce de la continence, et qu'en ce cas sa femme serait un jour sa sœur.

[7] Dowel., apud Pearson., pag. 196. — [8] Fleury, lib. II *Hist. ecclés.*, pag. 278; Tillemont, tom. II, pag. 520. — [9] *Pastor*, lib. II, cap. 3.

[10] *Pastor.*, lib. I, cap. 1, num. 3.— [11] Idem, lib. I, cap. 2, num. 3.— [12] Idem, lib. II, prolog.— [13] Origen., in *Epist. ad Rom.*, pag. 630.—[14] *Pastor.*, lib II, prolog.— [15] Idem, lib. III, cap. 10, num. 2 et 5. — [16] Lib. I, cap. 3, num. 12 et 13.— [17] Lib. I, cap. 2, num. 4.

[18] *Scribes ergo duos libellos et mittes unum Clementi et unum Graptæ. Pastor*, lib. I, cap. 2, num. 4.

[19] Ce Clément était, selon le sentiment commun, le premier pape de ce nom qui, en qualité de successeur de saint Pierre, avait inspection sur les Eglises voisines et pouvait leur faire recevoir les livres d'Hermas : *Mittet autem Clemens in exteras civitates; illi enim permissum est.* Ibid.

[20] Origène croit que Grapte était une des veuves ou diaconesses de l'Eglise de Rome, chargée d'instruire et de secourir les pauvres veuves et les orphelins. Origen., lib. IV *Periarchon.*, cap. 2.

[21] *Pastor*, lib. I, cap. 2, num. 4.

à la veille d'une [1] persécution, et, selon toutes les apparences, de celle de Domitien [2], qui commença en 95, sous le pontificat de saint Clément.

Il les écrivit en grec.

2. Il paraît que l'auteur était en Italie [3], dans le voisinage de Rome, lorsqu'il écrivit ses visions. La première qu'il eut, fut sur le Tibre; il en eut encore une, en allant à une maison de campagne, éloignée de dix stades du grand chemin de la Campanie, et une autre sur la montagne [4] d'Arcadie. Quoique nous n'ayons aujourd'hui les livres d'Hermas qu'en latin, à quelques fragments près, que les anciens nous en ont conservés et que Cotelier a fait imprimer à côté de la version latine, personne ne doute qu'ils n'aient été écrits originairement en grec; et saint [5] Jérôme dit qu'il était beaucoup plus connu des Grecs que des Latins. Il ne faut, en effet, que lire le texte latin, pour s'apercevoir qu'il a été traduit sur le grec; mais cette traduction est très-ancienne et paraît avoir été faite dès les premiers temps de l'Eglise.

Autorité des écrits d'Hermas.

3. Les écrits d'Hermas ont été très-célèbres dans l'antiquité, et encore aujourd'hui ils sont regardés comme des plus importants, aussi bien que des plus anciens entre ceux qui composent la tradition ecclésiastique. On peut même dire que les anciens ont poussé trop loin l'estime qu'ils en ont faite; car [6] saint Irénée, [7] Origène, [8] Clément d'Alexandrie et [9] Tertullien, encore catholique, l'ont cité comme un ouvrage divinement inspiré. Du temps d'Eusèbe, beaucoup de personnes les recevaient aussi comme un des [10] livres de l'Ecriture, et saint Athanase, qui, dans un endroit, se contente d'appeler le *Pasteur* un livre très-utile, par lequel la doctrine divine et la foi en Jésus-Christ nous parlent et nous instruisent, le cite [11] conjointement avec la Genèse et l'Epitre de saint Paul aux Hébreux, comme si c'étaient des écrits d'une égale autorité. En quoi il est imité par saint [12] Maxime, qui cite le livre du *Pasteur* avec les prophéties de Daniel. On le trouve encore aujourd'hui dans quelques anciennes Bibles et dans divers Catalogues des livres sacrés; et nous apprenons [13] d'Eusèbe et de saint [14] Jérôme qu'il se lisait autrefois publiquement dans quelques Eglises de la Grèce, comme étant très-utile pour ceux qui avaient besoin des premières instructions du christianisme.

Jugement que l'on doit en porter.

4. Mais, quelque grande qu'ait été l'estime que l'on a faite de ce livre, surtout chez les Grecs, elle n'a jamais été générale; et, dans le temps même que quelques anciens le ci-

[1] *Felices nos quicumque sustinueritis pressuram supervenientem magnam, et quicumque non negaverit vitam suam.* Ibid., num. 2. *Dices autem : Ecce magna tribulatio venit.* Ibid., num. 3.

[2] C'est le sentiment des plus habiles, qui remarquent que tout ce qui est dit dans les livres du Pasteur s'accorde fort bien avec la persécution de Domitien. Ils ajoutent qu'il serait difficile de l'entendre de celle de Néron, la première que l'on sache avoir été excitée à Rome contre des chrétiens, parce qu'au chapitre III, livre I, nomb. 1 et 2, il y est dit qu'il y avait déjà eu plusieurs martyrs. Tillemont., pag. 529; Pearson., *Dissert.*, pag. 158. — [3] *Pastor*, lib. I, cap. 1, num. 1.

[4] Il pouvait y avoir quelque montagne de ce nom autour de Rome. — [5] Hieronym., in *Catalog.*, cap. 10.

[6] *Bene ergo pronuntiavit Scriptura, quæ : primo omnium crede, quoniam unus est Deus qui omnia constituit, et consummavit, et fecit ex eo quod non erat, sicut essent omnia : omnium capax, et qui a nemine capiatur.* Locus exstat lib. II, mand. 1; legitur in testim. Euseb., lib. V, cap. 8; Iren., lib. IV *adv. Hæres.*, cap. 37.

[7] *Ut autem ex Scripturarum auctoritate hæc ita se habere doceamus, audi quomodo Machabæorum libris,* etc. *Sed et in libro Pastoris, in primo mandato, ita ait : Primo omnium crede, quia unus est Deus,* etc. Orig., lib. II *de Principiis*, cap. 2.

Divine ergo virtus illa quæ Hermæ loquitur in revelatione. Clemens Alexand., lib. I *Strom.*, in fine, edit. Paris., pag. 356.

[9] *Quod assignata oratione assidendi mos est quibusdam, non perspicio rationem, nisi si Hermas ille cujus scriptura fere Pastor inscribitur, transacta oratione non super lectum assedisset, verum aliud quid fecisset, id quoque ad observationem vindicaremus. Utique non. Simpliciter enim et nunc positum est. Cum adorassem et assedissem super lectum, ad ordinem narrationis, non ad instar disciplinæ; alioquin nusquam erit adorandum, nisi ubi fuerit lectus : imo contra scripturam fecerit, si quis in cathedra aut subsellio sederit.* Tertull., lib. *de Orat.*, cap. 11.

[10] *Quoniam vero apostolus Paulus in salutationibus illis, quæ sub finem Epistolæ ad Romanos leguntur, inter cæteros mentionem fecit etiam Hermæ, cujus esse fertur liber Pastoris : Sciendum est eum librum a nonnullis quidem in dubium esse revocatum, ob quos inter receptæ auctoritatis libros poni non potest. Ab aliis vero maxime necessarius, iis præsertim qui introductoria ad religionem indigent institutione, judicatus est; unde etiam in Ecclesiis eum publice lectum scimus, et quosdam ex vetustissimis scriptoribus testimonio ipsius usos fuisse comperi.* Euseb., *Hist. eccles.*, lib. III, cap. 3.

[11] Athanas., lib. *de Incarnat. Verbi*, edit. Paris., tom. I, pag. 55. — [12] Maximus, in cap. IV lib. *de Div. Nominibus*, circa initium. — [13] Euseb., ubi supra.

[14] *Hermam (cujus apostolus Paulus ad Romanos scribens meminit...) asserunt auctorem esse libri qui appellatur* Pastor, *et apud quasdam Græciæ Ecclesias etiam publice legitur. Revera utilis liber, multique de eo scriptorum veterum usurpaverunt testimonia; sed apud Latinos pene ignotus est.* Hieron., in *Catalogo.*

taient avec honneur, il était rejeté et combattu par beaucoup d'autres. Car, sans parler de Tertullien, qui, étant devenu montaniste, ne [1] regarda plus le livre du *Pasteur* qu'avec mépris, Origène témoigne qu'il n'était pas [2] reçu de toute l'Église, et, quoiqu'il le cite lui-même comme un livre de l'Ecriture, il ne le fait, toutefois, qu'en hésitant et en avouant que plusieurs le rejetaient. Saint [3] Jérôme et saint [4] Athanase le rejettent expressément du canon de l'Ecriture; Eusèbe le met au nombre des livres faux [5] et supposés, et le pape Gélase, au rang des livres [6] apocryphes, non qu'ils l'aient regardé comme ayant quelque chose de mauvais, mais comme n'étant point de l'Ecriture, ni par conséquent assez autorisé pour être comme une règle certaine dans des disputes qui regardent la doctrine de l'Eglise. Aussi n'a-t-il jamais été compris par aucun concile, ni même par aucun Père dans le canon des divines Ecritures. Le jugement que l'on en doit donc porter est celui qu'en a fait saint Athanase, dans une épître où, après avoir donné un catalogue des Ecritures canoniques, il [7] ajoute : « Pour une plus grande exactitude, je suis encore obligé de dire que nous avons d'autres livres qui ne sont point dans le canon, mais qui, selon l'institution des Pères, doivent être lus à ceux qui entrent dans notre religion et qui veulent être instruits des maximes de la piété. » Il met en ce rang, non-seulement le livre du *Pasteur*, mais encore la *Sagesse* de Salomon, la *Sagesse* de Sirac et quelques livres de l'Ancien Testament, parce qu'ils n'étaient pas encore reçus dans le canon des Ecritures par un consentement unanime de l'Eglise, comme ils l'ont été depuis.

Cet ouvrage est le même que celui dont parlent les anciens.

5. Cette variété de sentiments dans les anciens touchant le livre du *Pasteur*, pourrait donner lieu de douter si les exemplaires qu'ils en avaient et que nous en avons aujourd'hui étaient les mêmes; mais, pour lever ce doute, il suffit de faire les remarques suivantes: 1° tous les passages que les anciens en ont cités, s'y trouvent encore ; 2° lorsque Tertullien [8], saint [9] Prosper et quelques autres ont rejeté l'autorité du *Pasteur*, ils l'ont fait sans se plaindre que les témoignages allégués contre eux ne fussent pas dans leurs exemplaires.

L'auteur est différent d'Hermès, frère de saint Pie.

6. Au reste, il ne faut pas confondre Hermas, auteur de cet ouvrage, avec Herme, que l'on [10] dit avoir été le frère du pape Pie 1er du nom; car les anciens qui ont parlé de l'auteur du livre du *Pasteur*, l'ont toujours nommé Hermas et non pas Herme ou Hermès, comme on peut le voir par [11] Clément d'Alexandrie, par Tertullien, par Origène, par Eusèbe et par saint Jérôme. D'ailleurs, cet Herme, prétendu frère de saint Pie et qui écrivait sous son pontificat, pourrait-il être le même que celui dont parle saint Paul près de cent ans auparavant, et qui n'était pas alors un enfant, puisque cet apôtre le salue entre les chrétiens les plus considérables de l'Eglise de Rome ? Enfin, ceux qui ont parlé des ouvrages d'Hermès disent qu'il y était commandé de célébrer la fête de Pâques le dimanche, selon l'ordre que cet Hermès en avait reçu d'un ange qui lui était apparu sous la figure d'un pasteur. Or, on ne trouve rien de semblable dans les livres que nous avons sous le nom d'Hermas [12].

[1] *Deus bonus est : suis, non Ethnicis sinum subjicit : secunda te pœnitentia excipiet. Eris iterum de mœcho christianus. Hæc tu mihi benignissime Dei interpres! Sed cederem tibi, si scriptura Pastoris, quæ sola mœchos amat, divino instrumento meruisset incidi, si non ab omni concilio Ecclesiarum etiam vestrarum, inter apocrypha et falsa judicaretur ; adultera et ipsa, et inde patrona sociorum, a qua et aliis initiaris : Cui ille, si forte patrocinabitur Pastor, quem in calice depingis, prostitutorem et ipsum christiani Sacramenti; merito et ebrietatis idolum, et mœchiæ asylum post calicem subsecuturæ; de quo nihil libentius bibas quam ovem pœnitentiæ secundæ. At ego ejus Pastoris scripturas haurio qui non potest frangi.* Tertull , lib. *de Pudicitia*, cap. 10.— [2] Euseb., ubi supra.

[3] *Igitur Sapientia, quæ vulgo Salomonis inscribitur, et Jesu filii Sirach liber, et Judith, et Tobias, et Pastor, non sunt in canone.* Hieron., in *Prolog. Galeato.*

[4] *At in Pastore scriptum habetur, quando quidem et eum librum, etsi ex canone non sit, proferunt*, etc. Athan., lib. *de Decretis Nic. syn.*, pag. 266.

[5] *Inter libros notos collocetur, et actuum Pauli scriptura, et liber qui dicitur* Pastor. Euseb., *Hist.*, lib. V, cap. 25.

[6] *Liber, qui appellatur* Pastoris, *apocryphus.* Conc. Rom. sub Gelasio habitum.

[7] *Sunt et alii libri, non quidem canonici, sed quos Patres sanxerunt legi iis qui ad fidem accedunt, capiuntque in pietatis verbo institui, ut Sapientia Salomonis.... et Pastor.* Athan., in *Epist. Paschali*, tom. II, pag. 39, 40.

[8] Tertull., lib. *de Pudicit.*, cap. 10. — [9] Prosper, lib. *cont. Collator.*, cap. 30.

[10] Liber Pontificalis, in *Vita Pii* ; Pseudo-Tertullianus, lib. *adversus Marcion.*; Baron., ad an. 159, num. 4.

[11] Clem., lib. I *Stromat.*, pag. 311, et lib. II, p. 360; Tertull., lib. *de Oratione*, cap. 12; Origen., lib. IV *Philocal.*, cap. 2; Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 3; Hieronym., in *Catalogo*, cap. 10.

[12] Un fragment du IIe siècle, trouvé par Muratori, dit qu'Hermas était frère du pape Pie 1er, et que c'est lui qui est l'auteur du *Pasteur*. Mais ce témoignage ne renverse pas l'opinion commune. Le second

Analyse du premier livre.

7. Cet ouvrage est divisé en trois parties ou trois livres; Hermas nomme le I[er] les visions, le II[e] les préceptes, le III[e] les similitudes; mais le I[er] et le III[e] livres contiennent des révélations à peu près semblables. Dans le I[er], qui est composé de quatre visions ou songes, l'auteur raconte qu'ayant vu, en dormant, une fille qu'il avait connue étant jeune, et qu'il aimait comme sa sœur, il pensa en lui-même qu'il aurait été heureux s'il avait épousé une femme aussi bien faite et aussi vertueuse. Mes réflexions, dit-il, n'allèrent pas plus loin. Cependant, cette même femme lui ayant apparu l'année suivante sous la figure d'une femme vieille, mais belle, qui représentait l'Eglise, elle le reprit non-seulement des pensées de mariage qu'il avait eues en la voyant la première fois, mais encore de sa négligence à réprimer les désordres qui régnaient dans sa famille. Elle lui prescrivit en même temps la manière dont il devait se conduire envers sa femme et ses enfants, afin qu'ils se purifiassent de leurs anciens péchés. Dans une troisième vision, cette même femme lui fit une peinture et une description exacte de la structure de l'Eglise triomphante et des différents ordres des saints qui la composent. Pour la lui représenter plus sensiblement, elle la lui fit voir sous la figure d'une grande tour que l'on bâtissait sur les eaux, avec des pierres carrées et luisantes. Chacun de ces ordres était représenté sous la figure de différentes pierres que l'on employait à cet édifice; et, pour ne lui rien laisser à désirer sur ce qui devait arriver, elle lui fit encore connaître les différents ordres des réprouvés, dont les uns étaient figurés par les pierres que les anges, destinés à la construction de cette Église, cassaient et jetaient au loin; les autres, par des pierres raboteuses, fendues ou trop petites pour servir à ce bâtiment. Vingt jours après cette vision, Hermas en eut une autre où cette femme lui prédit les maux qui devaient arriver à [1] l'Église. La figure sous laquelle elle les lui représenta fut celle d'une bête, grande comme une baleine, haute d'environ cent pieds, jetant par la gueule des sauterelles de feu. Ce sont là les quatre visions contenues dans le I[er] livre d'Hermas.

Vis. I. — Vis. II. — Vis. III. — Vis. IV.

Analyse du second livre.

8. Le livre II, qui a pour titre: *les Préceptes*, contient douze commandements ou instructions qui renferment les principales règles de la morale chrétienne. C'est toujours un ange qui parle à Hermas dans ce livre II; et comme il se montra à lui en forme de pasteur, c'est de là que tout le livre d'Hermas a reçu le surnom de *Pasteur*. Le premier de ces préceptes nous oblige de croire qu'il n'y a qu'un seul Dieu, qui a tiré du néant toutes les créatures et leur a donné les perfections qui sont propres à chacune d'elles. Le second, de vivre dans la simplicité et l'innocence, fuyant tous discours désavantageux au prochain, le soulageant, au contraire, dans tous ses besoins, sans examiner à qui nous donnons. Le troisième, d'aimer la vérité et de fuir le mensonge. Dans le quatrième, l'ange prescrit ces règles touchant le mariage : Si une femme chrétienne a commis un adultère, tant que son mari l'ignore, il peut, sans crime, demeurer avec elle; mais, s'il vient à savoir que sa femme a violé la fidélité qu'elle lui devait, et que, bien loin d'en faire pénitence, elle continue de vivre dans le désordre, vivant avec elle, il participe à son crime. Il doit donc la renvoyer et demeurer seul. Si, après l'avoir renvoyée, il en prend une autre, il commet lui-même un adultère. Si la femme qui a été répudiée fait pénitence et veut revenir à lui, il doit la recevoir, autrement il ferait un grand péché; mais il ne doit pas la recevoir plusieurs fois: car les serviteurs de Dieu ne sont admis à la pénitence qu'une [2] seule fois. Il ajoute que l'adultère est égal dans l'homme et dans la femme. Après la mort du mari ou de la femme, si le survivant se remarie, il ne pèche point; mais, s'il demeure seul, il acquiert un grand honneur devant Dieu. J'ai ouï dire à quelques personnes doctes, dit Hermas, qu'il n'y a point d'autre pénitence que le baptême [3], lorsqu'étant plongés dans ce bain sacré, nous y recevons la rémission de nos péchés, et qu'ensuite il ne faut plus pécher. L'ange répond que le baptême n'est pas proprement pénitence, mais

Lib. II. — Précepte I. — II. — III. — IV.

Hermas aura peut-être traduit le livre du *Pasteur*. Voyez Moelher, t. I, pag. 107 et 108. (*L'éditeur*.)

[1] On croit qu'elle voulait parler de la persécution qui arriva sous Domitien.

[2] Il parle suivant la discipline et l'usage de ces temps-là, où l'Eglise n'accordait qu'une fois la pénitence publique des grands crimes.

[3] Pour effacer le péché originel et les actuels commis avant le baptême; car l'auteur convient, dans la suite, qu'il y a, outre cela, une autre pénitence pour ceux qui, ayant reçu le baptême, ont perdu, par l'artifice du démon, leur innocence et leur justice.

rémission ; et que Dieu n'a établi la pénitence que pour ceux qui, après avoir été appelés et mis au nombre des fidèles, sont tombés par l'artifice du démon ; que Dieu accorde à ceux-là une pénitence, mais que, pour celui qui tombe et fait pénitence de temps en temps, elle ne lui servira de rien, parce [1] qu'il est difficile qu'il vive de nouveau devant Dieu.

V. Le précepte suivant traite de la patience. Dans VI. le sixième il est dit que chaque homme a deux anges, un bon et un mauvais; que le premier nous porte à la vertu, et l'autre au péché, et que, par nos dispositions, nous pouvons connaître lequel de ces deux esprits agite notre VII, VIII, IX. cœur. Dans les septième, huitième et neuvième, l'ange fait voir à Hermas l'obligation où nous sommes de craindre le Seigneur et de le prier sans cesse, de nous éloigner du mal et de X, XI, XII. pratiquer le bien. Dans les trois suivants, il lui enseigne le moyen de distinguer les faux prophètes qui pervertissent les serviteurs de Dieu, d'avec ceux qui sont véritablemnt animés de son esprit. Celui qui a l'esprit de Dieu est paisible, humble, sans malice et éloigné de tous les vains désirs de ce monde. Lorsqu'il vient dans l'assemblée des fidèles et qu'on fait la prière, un saint ange remplit cet homme du Saint Esprit, et il parle dans l'assemblée comme Dieu veut. Au contraire, on connaît l'esprit terrestre, vain, sans sagesse et sans force, qui est celui des faux prophètes, en ce que celui qu'il agite, s'élève et affecte les premières places de l'Église. Il est parleur importun, vivant dans toutes sortes de délices et de plaisirs; il fait un trafic honteux des réponses qu'il rend. Hermas demanda à l'ange si un homme pouvait garder tous ces préceptes ? Tu le peux aisément, lui répondit l'ange, et ils n'ont rien de rude ; mais si tu te mets dans l'esprit que la pratique en est impossible, tu ne pourras les garder. Or, je te dis que si tu y manques, tu ne dois pas espérer d'être sauvé, ni toi, ni tes enfants, ni les tiens, parce que tu auras jugé que ces commandements sont impossibles à l'homme. Il n'y a personne, dit Hermas, qui ne désire de garder les commandements de Dieu et qui ne lui en demande la grâce ; mais le démon est cruel et tient les serviteurs de Dieu sous sa puissance. L'ange répondit : Le démon peut bien livrer des assauts; mais il ne peut les vaincre, et si vous avez assez de courage pour lui résister, il s'enfuira plein de honte et de confusion.

Analyse du troisième livre.

9. Le livre III contient dix similitudes ou visions sous lesquelles l'auteur représente les différents états de ceux qui doivent composer la structure de l'Église. Elles sont toutes pleines d'instructions morales comme les deux livres précédents, mais plus longues et moins agréables, à cause des répétitions et des redites fréquentes que l'on y trouve. Après avoir posé pour principe que nous n'avons point ici de ville permanente [2], et que nous devons en chercher une où nous habiterons un jour, il commence ses instructions par celle qu'il donne aux riches sur le bon usage qu'ils doivent faire de leurs richesses en les distribuant aux pauvres [3], parce qu'ainsi que la vigne se soutient sur l'orme, auquel on l'attache, de même le riche se soutient par la prière du pauvre. Il recommande ensuite de s'abstenir de la multitude des affaires [4], parce qu'elles attirent beaucoup de péchés, et qu'il est difficile qu'un cœur trop partagé s'acquitte de ce qu'il doit à Dieu. La cinquième instruction est sur la manière dont nous devons jeûner [5] pour rendre cette pratique méritoire. Voici, dit le pasteur à Hermas, de quelle manière tu dois jeûner : Que ta vie soit exempte de toute iniquité; sers Dieu avec un cœur pur ; garde ses commandements ; n'ouvre ton cœur à aucun mauvais désir, et, t'appuyant sur les promesses de Dieu, crois que tu vivras en lui. Le jour que tu jeûneras [6], tu ne prendras aucune autre chose que du pain et de l'eau, et, après avoir supputé la quantité de nourriture que tu avais coutume de prendre les autres jours et ce que tu aurais dépensé ce jour-là, tu le mettras à part pour le donner à la veuve, à l'orphelin et au pauvre [7]. Dans les visions suivantes, il représente sous diverses images les peines destinées aux impies [8], et quels fruits de pénitence doivent faire les pécheurs vraiment pénitents. Il fait un détail des différentes espèces de justes et de pécheurs pénitents [9], et dit de tous qu'ils seront récompensés selon la mesure de leurs bonnes œuvres ou de leur pénitence. La neuvième similitude décrit les grands mystères de l'Église militante et de l'Église triomphante, et, pour les rendre plus sensibles, on y emploie différentes figures. L'Église y est représentée par une tour bâtie dans toute sa magnificence

[1] L'auteur ne veut dire autre chose, sinon que les fréquentes rechutes rendent la pénitence très-suspecte

[2] Simil. 1. — [3] Simil. 2. — [4] Simil. 4. — [5] Simil. 5. — [6] Num. 3. — [7] Simil. 6. — [8] Simil. 7. — [9] Simil. 8.

et sa perfection; et douze montagnes, d'où l'on avait tiré des pierres pour bâtir cette tour, représentent toutes les différentes nations qui sont sous le ciel et qui ont cru en Jésus-Christ. Après que l'ange eut donné à Hermas toutes ces instructions, il lui ordonna de les faire connaître à tout le monde, lui promettant la récompense de ses travaux.

ARTICLE III.

REMARQUES SUR LES LIVRES D'HERMAS.

Doctrine d'Hermas.

1. Dès le moment qu'Hermas eut rendu publiques les instructions qu'il avait reçues dans les différentes visions marquées dans ses écrits, elles acquirent tant d'autorité dans l'Eglise, surtout parmi les Grecs, que l'on s'en servit non-seulement pour appuyer les vérités que l'on enseignait aux fidèles, mais aussi pour combattre et pour réfuter les hérétiques. Hermas est cité par saint Irénée [1], pour établir la foi en un seul Dieu créateur de toutes choses; par Clément d'Alexandrie [2], pour prouver que Dieu se sert également des faux et des vrais prophètes pour le bien de son Église; pour [3] réfuter les incrédules, qui traitent de fables les révélations divines, et pour [4] montrer qu'il doit y avoir une entière conformité entre nos actions et nos paroles; par Tertullien, au sujet de la [5] posture que l'on doit tenir en priant; et par Origène [6], pour prouver qu'une année de peine sera le châtiment d'un jour de crime.

Sur les deux natures en Jésus-Christ.

2. Hermas distingue clairement deux natures en Jésus-Christ: l'une divine, selon laquelle [7] le Fils de Dieu subsiste avant toutes les créatures, étant dans le conseil du Père, lorsqu'il s'agissait de les faire sortir du néant; l'autre humaine, qui l'a fait comparer à un serviteur [8], exposer à de grands travaux et à souffrir pour effacer les péchés des hommes. C'est lui qui nous a montré le chemin de la vie en nous donnant une loi qu'il avait reçue de son Père; et c'est pour cela qu'il règne sur tous ceux qu'il a rachetés par la puissance que le Père lui a donnée en les assujettissant.

Sur les anges.

3. Le Fils de Dieu a commis des anges [9] à la garde de chacun de ceux que le Père lui a donnés. Ce qu'Hermas entend non-seulement des élus, mais encore de tous les hommes, dont [10] chacun, selon lui, a deux anges, un bon et un

[1] *Bene ergo pronuntiavit Scriptura, quæ; primo omnium crede, quoniam unus est Deus.* Iren., lib. IV *adv. Hæreses*, cap. 37.

[2] Clem. Alexand., lib. *Stromat.*, pag. 311.

[3] *An non enim et virtus quæ in visione apparuit Hermæ in figura Ecclesiæ, dedit librum ut describeret, quem electis annuntiari volebat?* Clem. Alexand., lib. VI *Strom.*, pag. 679. — [4] Ibid., pag. 345.

[5] *Quod assignata oratione assidendi mos est quibusdam, non perspicio rationem, nisi si Hermas ille cujus scriptura Pastor inscribitur, transacta oratione non super lectum assedisset, verum aliud quid fecisset, id quoque ad observationem vindicaremus. Utique non. Simpliciter enim et nunc positum est : cum adorassem, et assedissem super lectum, ad ordinem narrationis, non ad instar disciplinæ; alioquin nusquam erit adorandum, nisi ubi lectus : imo contra scripturam fecerit, si quis in cathedra aut subsellio fecerit.* Tertull., lib. *de Orat.*, cap. 12.

[6] *Quod autem dies peccati in annum pœnæ reputetur, non solum in hoc libro, in quo nihil omnino est quod dubitari possit, ostenditur; sed et in libello Sartoris, si cui tamen scriptura illa recipienda videtur, similia designantur.* Origen., hom. 2 *in Num.*

[7] *Primum omnium, Domine, inquam, hoc mihi demonstra. Petra hæc et porta quid sunt? Audi, inquit, petra hæc et porta Filius Dei est. Quonam pacto, inquam, Domine, petra vetus est, porta autem nova? Audi, inquit, insipiens, et intellige : Filius quidem Dei omni creatura antiquior est, ita ut in consilio Patri suo adfuerit ad condendam creaturam; porta autem propterea nova est, quia in consummatione in novissimis diebus apparebit, ut qui assecuturi sunt salutem, per eam intrent in regnum Dei.* Simil. 9, num. 12.

[8] *Servus vero ille Filius Dei est... ipse autem plurimum laboravit. Plurimumque perpessus est, ut aboleret delicta eorum... deletis igitur peccatis populi sui, ipse iisdem monstravit itinera vitæ, data eis lege, quam a Patre acceperat. Vides igitur esse Dominum populi, accepta a Patre suo omni potestate.* Lib. III, *simil.* 5, num. 5 et 6.

[9] *Eis quos Filio suo tradidit, Filius ejus nuntios præposuit, ad conservandos singulos.* Ibid.

[10] *Audi nunc, inquit, primum de fide. Duo sunt genii cum homine : unus æquitatis, et unus iniquitatis. Et ego dixi illi : Quomodo, Domine, scire potero quod duo sunt genii cum homine? Audi, inquit, et intellige : Æquitatis genius tener est, lenis et verecundus, mansuetus et quietus. Cum ergo ascenderit in cor tuum, continuo loquitur tecum de justitia, de pudicitia, de castitate, de benignitate, de venia, de charitate, de pietate. Hæc omnia cum ascenderint in cor tuum, scito quod genius æquitatis tecum est : huic ergo genio crede et operibus ejus. Accipe nunc et genii iniquitatis opera. Primum amarus, iracundus et stolidus est; et opera illius perniciosa sunt, et evertunt servos Dei. Cum ergo in cor tuum ascenderint hæc, intelliges ab operibus ejus, hunc esse genium iniquitatis.* Lib. II, *Mand.* 6, num. 2. C'est à tort qu'on accuse Hermas d'avoir introduit une erreur dangereuse, en donnant à chaque homme un bon et un mauvais ange; ce sentiment ne lui est point particulier, puisque plusieurs Pères l'ont embrassé après lui. C'est, entre autres, celui d'Origène, hom. 23 *sur Josué*, et hom. 1 *sur Ezéchiel*; de saint Basile, sur le chapitre III d'Isaïe; de saint Grégoire de Nysse, dans son livre *de la Vie de Moïse*, tom. I, pag. 194; de saint Maxime, *centurie* 3, *de la Charité*, chap. 91; de saint Chrysostome, hom. 3 *sur l'Epître aux Colos-*

mauvais; le premier nous porte à la vertu, l'autre au vice. Ce mauvais ange est le démon, comme il le dit [1] ailleurs. Dans la huitième similitude, il dit que l'ange saint Michel a la puissance sur le peuple chrétien et le gouverne. Il parle encore d'un ange qui présidait à une bête épouvantable qu'il vit en songe et à qui il donne le nom [2] d'Hégrin.

Sur le baptême et la pénitence.

4. Il enseigne que, dans le baptême [3], nous recevons la rémission de nos péchés; qu'il n'y a qu'une pénitence [4] pour les serviteurs de Dieu; ce qu'il dit suivant l'ancien usage de l'Église, qui n'accordait qu'une fois la pénitence publique des grands crimes. Car il ne nie pas qu'en tout temps le pécheur ne puisse se convertir, en retournant à Dieu par une douleur sincère de ses fautes, et que Dieu ne soit toujours prêt à nous recevoir, lorsque nous revenons à lui avec un cœur contrit et humilié; mais il avoue que ce retour est rare et difficile. On peut voir dans Clément d'Alexandrie [5], dans saint Cyprien et dans saint Ambroise de semblables manières de parler.

5. Nous avons rapporté plus haut les règles qu'il prescrit sur le mariage [6], et qui sont à remarquer. Ajoutons qu'il approuve les secondes noces [7]; mais il loue le survivant s'il vit dans la continence sans se remarier.

6. Dès le temps d'Hermas, les jours de jeûne étaient nommés [8] stations. Celui qui jeûnait commençait dès le matin à se retirer pour prier, et, pendant tout le jour, il ne prenait rien que du pain et de l'eau. Pour bien jeûner, on croyait qu'il fallait supputer ce qu'on avait accoutumé de dépenser les autres jours pour sa nourriture, le mettre à part et le donner aux pauvres. Mais ce jeûne n'était encore censé qu'imparfait, si on ne l'accompagnait de bonnes œuvres, c'est-à-dire si l'on ne s'éloignait du péché et si l'on ne s'appliquait à observer les commandements de Dieu. Une station faite de la sorte était regardée comme sainte et méritoire aux yeux du Seigneur.

7. Parlant des commandements de Dieu, il enseigne qu'ils sont très-faciles [9] à observer à celui qui agit par amour, et qu'il n'y a rien de plus saint ni de plus consolant; que les Apôtres, après leur mort, ont [10] prêché Jésus-Christ aux saints qui étaient morts auparavant et leur ont donné le baptême, sans quoi leurs

siens; du Maître des Sentences, liv. II, dist. 11, nomb. 1, de sorte qu'on peut au moins le regarder comme probable, comme dit Estius, en expliquant cet endroit du Maître des Sentences.

[1] *Time plane facta diaboli, quoniam maligna sunt; mutuens enim Dominum, timebis, et opera diaboli non facies, sed abstinebis te ab eis.* Mand. 7, num. 1. — [2] Lib. I, *Vis.* 4, num. 2.

[3] *Et dixi illi : Etiam nunc, Domine, audivi a quibusdam doctoribus quod alia pœnitentia non est, nisi illa cum in aquam descendimus et accipimus remissionem peccatorum nostrorum*, etc. *Mand.* 4, num. 3.

[4] *Et ideo dico tibi quod post vocationem illam magnam et sanctam, si quis tentatus fuerit a diabolo, et peccaverit, unam pœnitentiam habet; si autem subinde peccet, et pœnitentiam agat, non proderit homini talia agenti, difficile enim vivit Deo.* Lib. II, *Mand.* 4, num. 3.

[5] Cypr., lib. *de Discipl. et Habit. Virgin.*, pag. 162; Clem. Alex., lib. II *Strom.*, pag. 345, edit. Paris. Idem legitur apud Ambr., lib. II *de Pœnit.*, cap. 10. *Merito, inquit, reprehenduntur qui sæpius agendam pœnitentiam putant.... quia sicut unum baptisma, ita una pœnitentia, quæ tamen publice agitur, nam quotidiani nos debet pœnitere peccati; sed hæc delictorum leviorum, illa graviorum.*

[6] *Et dixi illi : Domine, si quis habuerit uxorem fidelem in Domino, et hanc invenerit in adulterio, numquid peccat vir si convivit cum ea? Et dixit mihi : Quamdiu nescit peccatum ejus, sine crimine est vir vivens cum illa. Si autem scierit vir uxorem suam deliquisse, et non egerit pœnitentiam mulier, et permanet in fornicatione sua, et convivit cum illa vir, reus erit peccati ejus, et particeps mœchationis ejus. Et dixi illi : Quid ergo si permanserit in vitio suo mulier? Et dixit : Dimittat illam vir, et vir per se maneat. Quod si dimiserit mulierem suam, et aliam duxerit, et ipse mœchatur. Et dixi illi : Quid si mulier dimissa pœnitentiam egerit, et voluerit ad virum suum reverti, nonne recipietur a viro suo? Et dixit mihi : Immo si non receperit eam vir suus, peccat et magnum peccatum sibi admittit; sed debet recipere peccatricem quæ pœnitentiam egit, sed non sæpe, servis enim Dei pœnitentia una est. Propter pœnitentiam ergo non debet, dimissa conjuge sua, vir aliam ducere. Hic actus similis est in muliere.* Lib. II, *Mand.* 4, num. 1.

[7] *Et iterum dixi illi....: Domine, si vir vel mulier alicujus decesserit et nupserit aliquis illorum, numquid peccat? Qui nubit non peccat, inquit; sed si per se manserit, magnum sibi conquirit honorem apud Dominum.* Ibid., num. 4.

[8] *Sic ergo facies. Peractis quæ supra scripta sunt, illo die quo jejunabis nihil omnino gustabis, nisi panem et aquam; et computata quantitate cibi quem cæteris diebus comesturus, sumptum diei illius quem facturus eras repones, et dabis viduæ, pupillo, aut inopi, et sic consummabis humilitatem animæ tuæ, ut qui ex eo acceperit satiet animam suam, et pro te adeat Dominum Deum oratio ejus... Hæc statio sic acta, est bona, hilaris et accepta Domino.* Lib. III, *Simil.* 5, num. 3.

[9] *Ponite vobis.... Dominum Deum vestrum in corde habere, et intelligetis quod nihil facilius est his mandatis, neque dulcius, neque mansuetius, neque sanctius.* Lib. II, *Mand.* 10, num. 3 et 5.

[10] *Quoniam hi Apostoli et doctores, qui prædicaverunt nomen Filii Dei, cum habentes fidem ejus et potestatem defuncti essent, prædicaverunt his qui ante obierunt; et ipsi dederunt eis illud signum (illud autem signum aqua est), descenderunt igitur in aquam cum illis, et iterum ascenderunt.* Lib. III, *Simil.* 9, num. 16.

bonnes œuvres étaient inutiles. Ce qu'il faut entendre [1] non de l'eau, mais de la grâce du baptême, et ç'a été l'opinion de plusieurs anciens, que les Apôtres [2] avaient prêché aux morts, comme saint Pierre [3] le dit de Jésus-Christ même; que les révélations [4] et les visions sont pour ceux qui doutent et raisonnent sur la vérité de ce qu'ils ont appris, afin d'affermir leur foi encore faible; et que ce monde [5] doit être détruit par le sang et par le feu. Il marque [6] aussi les divers degrés du ministère ecclésiastique, celui des évêques, celui des prêtres et celui des diacres.

Sur la grâce.

8. Quelques-uns ont cru trouver les erreurs des Pélagiens dans ces paroles du *Pasteur* d'Hermas : « Ceux [7] dont le Seigneur a vu que l'âme était pure et qu'il a trouvés disposés à le servir de toute l'étendue de leur cœur, il leur a accordé la grâce de faire pénitence; mais, quant aux autres dont il a reconnu la duplicité, la malice et l'hypocrisie, il leur a fermé tout retour à la pénitence.» Mais ces critiques n'ont pas, apparemment, pris garde que, dans le sentiment d'Hermas, ceux que Dieu avait trouvés disposés à le servir n'étaient point dans ces dispositions par les seules forces de la nature, mais par celles de la grâce, et parce que Dieu les avait lui-même disposés ainsi par une première grâce qu'il leur avait faite. C'est pourquoi l'Ange avait dit un peu auparavant à Hermas: « Tu vois [8] que plusieurs de cette multitude ont fait pénitence et ont obtenu le salut: c'est afin que tu comprennes combien Dieu mérite d'être glorifié, à cause de l'étendue de sa bonté et de sa miséricorde, *lui qui a rempli de son esprit ceux qu'il avait rendus dignes de faire pénitence* [9].»

Sur son style. Éditions de son ouvrage.

9. Les livres d'Hermas sont écrits d'un style très-simple. La traduction que l'on en a faite, et qui paraît antérieure au siècle de Tertullien, n'a pas enchéri sur l'original; le latin n'en est ni plus pur, ni plus châtié. Ils furent imprimés pour la première fois à Paris, en 1513, in-fol., par Le Fèvre d'Estampes; à Strasbourg, en 1522, in-4°, par Gerbelius; à Bâle, en 1555 et 1569, dans les orthodoxographes, in-fol., et dans les Bibliothèques des Pères imprimées à Paris en 1575, 1589, 1610, 1644, 1654; à Cologne, 1618; à Lyon, 1677, in-fol.; à Zuickau, en 1655, in-8°, avec les notes de Barthius, qui croit, sans preuves, que la version latine est d'Anastase le Bibliothécaire. Cotelier en fit une nouvelle édition à Paris, en 1672, in-fol., dans le Recueil des écrivains qui ont vécu du temps des Apôtres. Fellus, évêque d'Oxford, la fit réimprimer en cette ville, en 1685; elle le fut encore par les soins de M. Leclerc à Amsterdam, en 1698 et 1724. Cette dernière est la plus ample et la meilleure. Outre les différentes leçons qui servent à l'intelligence du texte, on l'a enrichie de quantité de notes qui avaient déjà paru dans les éditions précédentes, et on y en a ajouté de nouvelles. On y trouve aussi divers fragments grecs recueillis des ouvrages des anciens qui ont cité les livres d'Hermas. D. Montfaucon a donné des fragments considérables du second livre en grec dans le troisième tome de son édition de saint Athanase, parce que le manuscrit tiré de la Bibliothèque Colbertine portait : *Doctrina S. Athanasii ad Antiochum*. M. Fabricius les a fait réimprimer dans le cinquième tome de sa *Bibliothèque grecque*. [Galland a donné ces fragments dans sa *Bibliothèque des anciens Pères*, t. I; Venise, 1742, avec la traduction latine. La version latine a paru de nouveau dans les *Pères apostoliques* de Richard Russel, 1746; dans les *Selecti Patres* de M. Caillau, et dans les cinq excellentes éditions données à Tubingue par M. Hefèle. Ces dernières contiennent aussi les fragments grecs; il en est de même des *Pères apostoliques*, parus à Leipsick en 1857, par Albert Dressel, avec une dissertation de Tischendorf sur le texte grec, apporté récemment du mont Athos à Leipsick. On les retrouve aussi dans les Pères apostoliques de la *Patrologie* de M. Migne.

C'est sur l'édition de Cotelier que l'on a fait la traduction française de cet ouvrage,

[1] Fleury, tom. I, pag. 299. — [2] Clem. Alexand., lib. II *Strom.*, pag. 679, et lib. VI, pag. 638. — [3] I Petri III, 19. — [4] *Vision.* 3, num. 4.

[5] *Et dixi : Domine, demonstra mihi quid sint illa. Audi, inquit : Illud nigrum mundus est, in quo commoramini ; ignem autem et sanguinolentum, quoniam oportet sæculum hoc per sanguinem et ignem deperire. Vision.* 4, num. 3. — [6] *Vision.* 3, num. 5.

[7] *Et dixi : Quare ergo, Domine, non omnes egerunt pœnitentiam? Ait mihi : Quorum viderat Dominus puras mentes futuras, et serviturus ei ex totis præcordiis, illis tribuit pœnitentiam; at quorum aspexit dolum et nequitias, et animadvertit ad se fallaciter reversuros, negavit iis ad pœnitentiam regressum, ne rursus legem ejus nefandis maledicerent verbis. Simil.* 8, num. 6.

[8] *Vides quod multi egerunt pœnitentiam, et assecuti sunt salutem. Video, inquam, Domine. Ut scias, inquit, bonitatem et clementiam Domini magnam, et honorandum esse qui dedit spiritum iis qui digni erant pœnitentiam agere.* Ibid.— [9] Voyez Bergier, *Dict. de théologie*; Rorhbacher, *Hist. de l'Eglise*, tom. IV. (*L'éditeur.*)— [10] C'est la Bible dite de de Sacy. (*L'éditeur.*,

imprimée dans le quatrième tome de la grande Bible de Desprez, à Paris 1717, in-fol., et séparément in-12, la même année [10]. Le traducteur est le Père Gras, de l'Oratoire. [M. de Genoude en a aussi donné une traduction abrégée dans *Les Pères de l'Église*, Paris 1837, t. Ier.] On a aussi traduit le livre du *Pasteur* en flamand et en anglais, avec les Épîtres de saint Clément, de saint Barnabé, de saint Ignace et de saint Polycarpe. La traduction anglaise fut imprimée à Londres en 1693 et 1710, in-8°.

CHAPITRE X.

Saint Clément, pape et martyr, et disciple des Apôtres.

ARTICLE 1.

HISTOIRE DE SA VIE.

Sa conversion vers l'an 62.

1. Saint Clément, que saint Paul [1], écrivant aux Philippiens, met entre ceux dont les noms étaient écrits au livre de vie et qui avaient travaillé avec lui pour l'Évangile, était Juif de naissance et de la race de Jacob [2]. Il se trouva [3] à Philippes avec saint Paul, lorsque cet apôtre y annonça la foi vers l'an 62, et il eut même quelque part à ses souffrances; ce qui ne laisse aucun lieu de douter qu'il n'eût dès-lors fait profession de la religion chrétienne. Saint Clément suivit saint Paul à Rome; et ce fut là qu'il entendit les prédications [4] de saint Pierre et qu'il fut instruit dans son école [5], comme il l'avait été dans celle de saint Paul.

Il est fait évêque.

2. Ces deux apôtres ne pouvant [6] pas toujours être à Rome, à cause des voyages qu'ils étaient souvent obligés de faire pour aller prêcher l'Évangile, et cette ville ne pouvant pas demeurer sans évêque, saint Pierre conféra à saint Clément l'ordination [7] épiscopale, soit pour gouverner l'Église romaine [8] pendant leur absence, soit pour aller prêcher Jésus-Christ, comme les autres apôtres, à ceux qui ne le connaissaient pas encore.

Il succède à saint Anaclet l'an 91 de Jésus-Christ.

3. Saint Lin, que les Apôtres avaient établi évêque de la ville de Rome [9], et saint Anaclet son successeur étant morts, saint Clément fut contraint [10] d'accepter la conduite de cette Église, l'an 91 de Jésus-Christ, le dixième du règne de Domitien. De son temps, il arriva une grande division dans l'Église de Corinthe, jusque-là que des laïques s'élevèrent contre les prêtres et en firent déposer quelques-uns, dont la vie était sainte et irréprochable. Pour étouffer ce schisme, notre saint écrivit cette grande et admirable Lettre que nous avons encore aujourd'hui, et qui eut tout l'effet que l'on en pouvait attendre.

Sa mort en l'an 100 de Jésus-Christ.

7. C'est tout ce que nous savons de certain du pontificat de saint Clément. On raporte [11] qu'il céda la chaire pontificale pour éviter un schisme, et qu'il ne mourut que longtemps après; mais ce fait n'est point constant. Il gouverna l'Église romaine [12] pendant près de dix ans, et mourut la troisième année [13] de l'empire de Trajan, c'est-à-dire en l'an 100 de Jésus-Christ. Eusèbe [14] et saint Jérôme parlent de sa mort, sans dire qu'elle lui soit arrivée par le martyre, et saint Irénée [15], faisant le dénombrement des Papes jusqu'à Eleuthère, ne dit point qu'aucun d'eux ait souffert le martyre, excepté saint Télesphore. Cependant Ruffin [16] donne le titre de martyr à saint Clément, et le pape Zozime [17] dit de lui qu'il avait fait de si grands progrès dans la vérité, qu'il consacra par le martyre la foi qu'il avait apprise de saint Pierre et enseignée au peuple. Mais il est à remarquer que l'on a souvent donné le nom de martyr à ceux qui avaient souffert quelque chose pour

[1] Ad Philip. IV, 4, 3, et Chrysost., hom. 13 *in Epist. ad Philip.*; Origen., *in Joan.*, pag. 143; Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 15.

[2] Clemens, *Epist.* I *ad Cor.*, cap. 4. — [3] Chrysost., prolog. *in* I *ad Timoth.* — [4] Iren., lib. III, cap. 3. — [5] Zosim., apud Baron., ad an. 417, num. 20. — [6] Epiphan., *Hæres.* 27, cap. 6. — [7] Tertull., *de Præscript.*, cap. 32. — [8] Epiphan., ubi supra.

[9] Du vivant de saint Pierre, pour aider cet apôtre dans le gouvernement de l'Église. (*L'éditeur.*)

[10] Ibid. et Iren., lib. III, cap. 3, et Euseb., lib. III, cap. 2. — [11] Epiphan., *Hæres.* 27, num. 7.

[12] *Clemens annis novem, mensibus undecim, diebus duodecim.* Catalog. Rom. Pontif., apud Bukerium, pag. 269.

[13] Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 34. — [14] Euseb., ibid., et Hieronym., in *Catalogo*, cap. 15. — [15] Iren., lib. III, cap. 3. — [16] Ruffin., *de Origen.*, tom. I, pag. 778. — [17] Zozim., tom. II *Concil.*, pag. 1558.

Jésus-Christ, quoiqu'ils ne fussent pas morts par les tourments; et c'est, apparemment, la raison pour laquelle Ruffin et le pape Zozime ont donné ce titre à notre saint, qui, ayant gouverné l'Eglise durant la persécution que Domitien excita contre les chrétiens, ne fut pas sans doute exempt des souffrances [1].

ARTICLE II.

DES ÉCRITS DE SAINT CLÉMENT.

§ 1. — DE SA PREMIÈRE LETTRE AUX CORINTHIENS.

1. Quoique cette Lettre soit écrite [2] au nom de l'Eglise romaine, et que ce soit elle qui parle dans le titre et dans le corps de la Lettre, il est certain, néanmoins, que ce fut saint Clément qui la composa. Saint Denis de Corinthe, qui vivait environ quatre-vingts ans après ce saint Pape, la lui donne [3] en termes formels ; en quoi il a été suivi par saint Irénée [4], par saint Clément d'Alexandrie [5], par Origène [6], et par plusieurs autres écrivains postérieurs, qui la citent sous son nom. Mais il l'écrivit au nom de son Église, parce que, dans ces temps apostoliques, les évêques ne faisaient rien qu'avec la participation de leurs Eglises. D'ailleurs, comme il s'agissait de faire cesser la division arrivée depuis quelques temps entre les chrétiens de Corinthe, il semblait que toute l'Eglise romaine en corps avait plus d'autorité pour le faire, que l'évêque en particulier.

A quelle occasion ?

2. L'occasion de cette Lettre fut, comme on l'a dit, le schisme qui divisa, de son temps, l'Eglise de Corinthe. Ce schisme fut causé par la jalousie des particuliers contre ceux qui étaient dans les charges et dans les emplois. Les infidèles en prirent sujet de blasphémer contre la religion de Jésus-Christ. L'Eglise de Corinthe eut honte elle-même de sa division; elle en écrivit à l'Eglise de Rome. Saint Clément, qui avait appris ce schisme avec douleur, eût bien voulu y remédier d'abord ; mais les troubles dont les Romains eux-mêmes étaient agités pour un sujet bien différent, l'empêchèrent d'y apporter un prompt secours. Enfin, Domitien étant mort l'an 96, Rome fut plus tranquille, et saint Clément profita de ce moment favorable pour répondre aux Corinthiens.

Analyse de cette Épître.

3. Saint Clément, après avoir salué les Corinthiens à peu près dans les mêmes termes que saint Paul commence toujours ses épîtres [7], s'excuse auprès d'eux de ce qu'il n'avait pas répondu si promptement qu'il l'aurait souhaité aux questions qu'ils lui avaient proposées. Il [8] fait ensuite l'éloge de leur vertu, et relève surtout la fermeté de leur foi, l'excellence de leur piété, la magnificence de leur hospitalité, la perfection de leur science, la sincérité de leur soumission envers leurs pasteurs, leur application à la parole de Dieu, leur zèle pour leur salut et celui de leurs frères, leur fidélité dans l'observation des lois du Seigneur. Puis, venant au schisme qui avait obscurci de si grandes vertus, il ajoute [9] : « Vous étiez dans la gloire et dans l'abondance, et l'Écriture s'est accomplie à votre égard : *Il a bu et mangé, le bien-aimé; il est venu dans l'abondance, il s'est engraissé et a regimbé.* [10] De là est sortie la jalousie, la contention, la sédition. Les personnes les plus viles se sont élevées contre les plus considérables, les insensés contre les sages, les jeunes contre les anciens. Ainsi la justice et la paix se sont éloignées, depuis que la crainte de Dieu a manqué et que chacun a voulu suivre les mauvais désirs, s'attachant à la jalousie injuste et impie, par laquelle la mort est entrée dans le monde. »

4. Il rapporte ensuite plusieurs exemples de l'Ancien Testament [11], pour montrer les mauvais effets de la jalousie; entre autres de Caïn,

[1] Le Bréviaire romain nous apprend que saint Clément fut exilé dans la Chersonèse Taurique, aujourd'hui la Crimée, et qu'il y souffrit le martyre. Rien ne prouve qu'ici le Bréviaire soit en défaut. (*L'éditeur.*)

[2] *Ecclesia Dei quæ incolit Romam, Ecclesia Dei quæ incolit Corinthum,* etc.

[3] *Dionys. Hodie sacrum diem Dominicum transegimus, in quo epistolam vestram legimus, quam quidem perpetuo deinceps legentes, perinde ac priorem illam nobis a Clemente scriptam Epistolam, optimis præceptis ac documentis abundabimus.* Dionys., apud Euseb., lib. IV, cap. 23.

[4] *Sub hoc ergo Clemente seditio non modica apud Corinthum exorta est inter fratres; ita ut ex persona Romanæ Ecclesiæ scriberet ipse Clemens ad Corinthios,* etc. Irenæus, lib. III, cap. 3.

[5] *Et vero in Epistola ad Corinthios apostolus Clemens ipse quoque nobis quamdam formam ejus qui est cognitione præditus describens, dicit,* etc. Clem. Alexand., lib. IV *Strom.*, pag. 516.

[6] *Meminit sane Clemens, Apostolorum discipulus, etiam eorum quos antipodas Græci nominant, atque illius partis orbis terræ ad quam neque nostrum quisquam accedere potest, neque ex illis qui ibi sunt quisquam transire ad nos,* etc. Origen., lib. II *de Princip.*, cap. 3. Vide et Hegesip., apud Eusebium, lib. III, cap. 16, et alios apud Cotelerium, tom. I, pag. 129 et seq.

[7] Num. I. — [8] Num. II. — [9] Num. III. — [10] Deuter. XXXII, 17. — [11] Num. IV.

de Marie, sœur de Moïse, et d'Aaron, son frère; de Dathan et d'Abiron[1]; et, pour frapper les Corinthiens par des exemples plus nouveaux : « C'est par une jalousie injuste, ajoute-t-il, que les saints apôtres Pierre et Paul ont souffert le martyre. C'est encore[1] par la jalousie que Danaïde[2] et Dircé, ces deux généreuses femmes, après avoir enduré des supplices infâmes et cruels, ont achevé leur course avec une foi inébranlable[3]. » Pour les rappeler[4] à l'esprit de leur vocation et à la pénitence, il leur met devant les yeux la sainteté à laquelle ils sont appelés, le sang précieux de Jésus-Christ répandu pour notre salut, la pénitence des Ninivites[5], la fidélité d'Hénoch, de Noé, d'Abraham, et les autres vertus des saints Patriarches; l'humilité de Jésus-Christ, la bonté et la miséricorde de celui dont nous avons reçu l'être; les avantages de la paix et de l'humilité, la soumission même que les créatures inanimées, le soleil, la lune, les astres, la mer, les abîmes impénétrables, ont pour les lois que Dieu leur a une fois imposées ; enfin les bienfaits du Seigneur envers toutes ses créatures, mais beaucoup plus envers les chrétiens, et poursuit ainsi : « Il est donc juste de nous conformer à ses volontés saintes[6], et de chercher plus à lui plaire qu'à des hommes criminels, insensés et superbes, qui s'élèvent et se glorifient par la vanité de leurs discours. Craignons le Seigneur Jésus-Christ, qui a répandu son sang pour nous. Respectons nos pasteurs, honorons nos anciens, instruisons les jeunes gens dans la crainte de Dieu, et que nos enfants apprennent quel est devant lui le pouvoir de la charité pure. »

5. Saint Clément exhorte ensuite[7] les Corinthiens à craindre le Seigneur et à espérer en sa bonté par la considération de la résurrection, dont il donne plusieurs exemples[8] tirés de la nature, entre autres de celui du phénix[9]; par la fidélité de Dieu dans ses promesses, et par l'impuissance où sont tous les pécheurs de se dérober à ses yeux. Il ajoute que, ce Père de bonté et de miséricorde nous ayant fait participer à son élection divine[10] et rendu membres d'un peuple saint, nous n'avons pas d'autre parti à prendre que d'embrasser toutes sortes de bonnes œuvres avec zèle et ardeur, à l'exemple de nos pères Abraham, Isaac et Jacob, dont la foi, l'obéissance et l'humilité ont été si magnifiquement récompensées. Qu'il soit donc l'objet de notre gloire et de notre confiance; soumettons-nous à sa volonté, et, unis de cœur comme les anges qui crient devant lui: *Saint, saint, saint*[11], crions fortement vers lui comme d'une seule bouche, afin de participer à ses grandes et magnifiques promesses, dont lui seul connaît la grandeur et l'excellence.

6. Pour montrer la nécessité[12] de garder l'ordre et la subordination dans le ministère ecclésiastique, il leur met devant les yeux ce qui se passe dans les armées, où tous ne sont ni préfets, ni tribuns, ni centurions, ni officiers, mais chacun en son rang exécute les ordres de l'Empereur ou des chefs. « Nous[13] devons donc aussi faire avec ordre tout ce que Dieu nous a commandé. Il a ordonné que, dans de certains temps précis et à certaines heures marquées, on lui présentât des offrandes, et qu'on célébrât avec décence et gravité les divins mystères ; il a même réglé, de son autorité souveraine, en quel lieu et par quelles personnes devaient s'exercer ces sacrées fonctions, afin qu'étant faites avec pureté et avec sainteté, selon son bon plaisir, elles pussent

[1] Num. v.

[2] On croit que ces deux femmes souffrirent le martyre dans la persécution de Néron. Ruinart, *Act. Mart.*, pag. 2, ou dans celle de Domitien. Tillemont, tom. II, p. 119.

[3] Num. vi. — [4] Num. vii. — [5] Num. viii, ix, x, xi, xii, xiii, xiv, xv, xvi, xvii, xviii, xix, xx.— [6] Num. xxi. — [7] Num. xxii, xxiii, xxiv, xxv. — [8] Num. xxvii.

[9] Tacite, au livre VI de ses *Annales*, rapporte sérieusement l'histoire du phénix. Elle est encore citée par Tertullien, lib. *de Resurrect. carnis*, cap. 12; par saint Epiphane, in *Anchorat.*; par Origène, lib. IV *cont. Cels.*; par saint Cyrille, *Catech.* 18; en sorte que c'était une opinion commune, que l'on recevait sans examen, sur la foi de quelques naturalistes d'entre les païens. Ce phénix, si l'on en croit l'histoire, est seul et unique de son espèce, et ne se trouve que dans l'Arabie. Il vit l'espace de cinq cents ans, et, lorsqu'il se sent près de mourir, il se fait un nid de myrrhe, d'encens et d'autres aromates, et, y étant entré au bout d'un certain temps, il y finit ses jours. Après que sa chair est pourrie, il en naît une espèce de ver qui, s'étant nourri quelque temps de la substance de cet oiseau, commence à se couvrir de plumes; et, lorsqu'il est devenu plus fort, il prend le nid où sont renfermés les os du défunt, et, passant d'Arabie en Egypte, il s'avance jusqu'à la ville d'Héliopolis, et là, en plein jour et à la vue de tous les spectateurs, il vient en volant mettre ces os sur l'autel du soleil, et se retire ensuite. Les prêtres égyptiens vont aussitôt consulter les annales, et, après d'exactes supputations, ils trouvent que cet oiseau est venu précisément au bout de cinq cents ans. Clem. Rom., *Epist.* 1, n. 25.

[10] Num. xxix, xxx, xxxiii, xxxiv.— [11] Num. xxxv. — [12] Num. xxxvii. — [13] Num. xl.

lui être agréables. Ceux donc qui font leurs offrandes dans les temps ordonnés, ont le bonheur de lui plaire ; car on ne pèche point en se conformant aux ordonnances du Seigneur. Il y a des fonctions particulières attachées au souverain Pontife ; les prêtres et les lévites ont aussi les leurs, et les laïques mêmes ont leurs obligations à remplir. Que chacun [1] de nous rende grâces à Dieu dans le rang où il l'a mis, vivant avec pureté et avec modestie, sans sortir de la règle du ministère qui lui est prescrit. On n'offre pas partout le sacrifice perpétuel, mais à Jérusalem seulement [2], et là même on n'offre pas en tout lieu, mais devant le temple, à l'autel. »

7. Saint Clément fait voir ensuite que Dieu même est l'auteur de la hiérarchie ecclésiastique [3]; il a envoyé Jésus-Christ, et Jésus-Christ a envoyé les Apôtres. Ceux-ci, affermis dans la foi par le Saint-Esprit, ont annoncé partout les approches du royaume du ciel et établi les prémices de ceux qu'ils avaient convertis à la foi pour évêques et pour diacres de ceux qui devaient croire. Cet établissement n'était pas une nouveauté, puisqu'il y avait longtemps que l'Ecriture [4] parlait d'évêques et de diacres. Il décrit après cela [5] les contestations arrivées du temps de Moïse au sujet du sacerdoce d'Aaron, et fait voir que les Corinthiens n'ont pu, sans péché, rejeter du sacré ministère ceux à qui les successeurs des Apôtres l'avaient confié, et qui s'en acquittaient non-seulement sans reproche, mais avec honneur. « Votre division, ajoute-t-il [7], a perverti plusieurs personnes, en a découragé et en a jeté plusieurs dans le doute, et nous tous dans l'affliction. Il est honteux et indigne de la morale chrétienne, d'entendre dire que l'Église de Corinthe, si ferme et si ancienne, se révolte contre les prêtres, à cause d'une ou de deux personnes; et ce bruit est venu non-seulement jusqu'à nous, mais jusqu'à ceux qui sont aliénés de nous, en sorte que le nom du Seigneur est blasphémé par votre imprudence [8]. Otons donc promptement ce scandale du milieu de nous, jetons-nous aux pieds du Seigneur, et supplions-le avec larmes de vouloir bien nous pardonner et nous établir dans la gloire de la charité fraternelle. »

8. Ensuite il s'étend sur les louanges de la charité [9], qu'il relève par l'exemple de Moïse, qui demandait d'être effacé du livre de vie [10] s'il ne pouvait obtenir le pardon du peuple. Il leur propose divers moyens de la conserver entre eux [11], à quoi il ajoute l'exemple des païens mêmes, qui se sont livrés à la mort et à l'exil pour l'utilité publique [12]. Il leur représente encore l'utilité de la correction fraternelle, puis il ajoute [13] : « Vous donc, qui avez commencé la sédition, soumettez-vous aux prêtres, et recevez la correction dans un esprit de pénitence. Il vaut mieux, pour vous, être petits, mais fidèles dans le troupeau de Jésus-Christ, que d'en être chassés en vous mettant, par votre opinion, au-dessus des autres. » Il finit en leur souhaitant, de la part de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la foi, la crainte, la paix, la patience et les autres vertus, et les prie de lui renvoyer en diligence et avec joie Claude, Ephébus, Valère, Vitton et Fortunat, porteurs de cette Lettre; « afin, dit-il, qu'ils nous apportent l'heureuse nouvelle de votre paix et de votre concorde, que nous désirons si ardemment. »

§ 2. — SECONDE LETTRE DE SAINT CLÉMENT AUX CORINTHIENS.

Difficultés sur la seconde Lettre de saint Clément.

1. Outre la Lettre de saint Clément aux Corinthiens, dont nous venons de parler, on lui en attribuait une seconde dès le temps [14] d'Eusèbe, mais qui, selon la remarque de cet historien, n'était pas célèbre comme la première, ni citée par les anciens. Saint [15] Jérôme dit même que les anciens la rejetaient; et Photius [16] assure que, dès son temps, on la croyait supposée. Il se plaint que les [17] pensées en sont

[1] Num. XLI.

[2] Saint Clément semble dire que le temple de Jérusalem subsistait encore lorsque cette Lettre fut écrite; ce qui, toutefois, n'est pas absolument nécessaire, puisque ce discours n'est qu'une comparaison. Or, il est assez ordinaire, dans les comparaisons, de proposer les choses comme présentes, quoique passées. Fleury, tom. I *Hist. ecclés.*, pag. 248.

[3] Num. XLII. — [4] Isaïe LX, 17, sec. 70. — [5] Num. XLIII.— [6] Num. XLIV.— [7] Num. XLVI.— [8] Num. XLVII. — [9] Num. XLIX. — [10] Num. LIII. — [11] Num. LIV. — [12] Num. LVI. — [13] Num. LVII.

[14] *Sciendum autem est alteram quoque Clementis Epistolam circumferri; verum hanc non perinde cognitam fuisse, ac primam pro certo habemus : quandoquidem vetustiores illa nequaquam usos esse comperimus.* Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 38.

[15] *Fertur et secunda ejus nomine Epistola, quæ a veteribus reprobatur.* Hier., in *Catal.*, cap. 15. — [16] *Quæ secunda ad eosdem dicitur, ut notha rejicitur.* Phot., *Cod.* 113.

[17] *Secunda vero Epistola, et ipsa institutionem et admonitionem melioris vitæ inducit, atque in principio Christum Deum prædicat. Verum dicta quædam peregrina, velut e sacra Scriptura subinducit, quibus ne prima quidem vacat, et interpretationes locorum quo-

basses et quelquefois sans suite; qu'elle donne à l'Ecriture des sens qui ne sont point naturels, et qu'elle cite plusieurs [1] paroles de Jésus-Christ qui ne se trouvent point dans l'Évangile, mais dont quelques-unes sont tirées de l'Évangile apocryphe des Egyptiens.

Elle est véritablement de saint Clément.

2. Toutes ces raisons n'ont pas empêché [2] Cotelier de soutenir que cette Lettre est véritablement de saint Clément. On trouve en effet que, dans le dernier canon des Apôtres, cette Lettre est non-seulement attribuée à saint Clément, mais qu'elle y est même mise au rang des Ecritures canoniques, ainsi que la première. Saint [4] Epiphane la cite encore sous le nom de saint Clément; elle lui est même attribuée par saint [5] Jérôme et par [6] Photius; ce qui fait voir que, lorsque ces deux critiques en ont parlé comme d'une Épître supposée, ils n'ont fait que rapporter le sentiment des autres et non ce qu'ils en pensaient eux-mêmes. Il ne faut pas même compter Eusèbe entre ceux qui ont rejeté cette Lettre comme apocryphe, puisqu'il n'en dit autre chose, sinon qu'elle [7] n'était pas célèbre comme la première, et qu'elle n'était pas citée par les anciens: ce qui n'est pas surprenant, puisqu'elle n'était pas écrite, comme la première, au nom de l'Église romaine, mais seulement au nom du Pape, d'après ces paroles: *Nous devons, mes frères,* etc. D'ailleurs, on remarque dans le peu qui nous reste de cette Lettre beaucoup de conformité avec la première, le même air d'antiquité, les mêmes paroles et plusieurs [8] passages tirés des livres apocryphes.

En quel temps et à qui elle a été écrite?

3. On croît que saint Clément l'écrivit avant la précédente, parce qu'il n'y fait aucune mention du schisme de l'Église de Corinthe, et qu'il y insinue que l'Église jouissait alors de quelque sorte de paix; ce qui peut être rapporté à la dixième année de Domitien, vers l'an 91 de Jésus-Christ, environ six ans avant celle que l'on a mise la première, soit à cause que le sujet en était plus important, soit parce qu'elle était plus célèbre. Eusèbe, qui avait vu cette Lettre, ne dit pas à qui elle était adressée; mais Photius dit [9] expressement que c'était aux Corinthiens: ce qui paraît encore par le témoignage [10] de l'auteur des *Parallèles,* parmi les ouvrages de saint Jean Damascène, et par le manuscrit d'où Junius l'a tirée pour la donner au public, et qu'il croit [11] avoir été écrit dès le temps du premier concile de Nicée.

Analyse de cette Épître.

4. L'objet principal que saint Clément se propose dans cette Lettre est d'exhorter les Corinthiens à mener une vie digne de leur vocation. C'est pourquoi il leur représente d'abord les sentiments qu'ils doivent avoir de Jésus-Christ, qui sont les mêmes que ceux que nous avons de Dieu; les motifs d'actions de grâces et de vive reconnaissance qu'ils lui doivent, de les avoir appelés à la lumière de son Évangile; cette reconnaissance et ces actions de grâces ne consistent pas seulement à confesser hautement sa divinité, mais à marcher dans la voie de ses préceptes. Il ajoute que la vie de l'homme est partagée en deux temps ou deux siècles différents, l'un present, l'autre futur; lesquels doivent être regardés comme deux ennemis irréconciliables; que l'un ne prêche que le crime et les excès; que l'autre, au contraire, les déteste; que le siècle présent est destiné

rumdam alieniores profert. Alioquin ipsa quæ in his epistolis insunt sensa, nonnihil abjecta sunt, nec continentem seriem, ac consequentiam servant. Phot., *Cod.* 126.

[1] Clemens., *Epist.* 2 *ad Corinth.*, num. 4, 5 et 12. — [2] Coteler., tom. I *Pat. Apost.*, pag. 182.

[3] *Sint autem vobis libri venerabiles et sancti : Veteris quidem Testamenti, Moysis quinque... libri vero nostri, hoc est Novi Testamenti, Evangelia quatuor.... Clementis Epistolæ duæ.* Can. Apost. 85.

[4] *Dicit Clemens in una Epistolarum suarum,* etc. Epiphan., *Hæres.* 27, num. 6 : *Ipse Clemens omnibus illos* (Ebionitas) *modis redarguit in epistolis circularibus, quas scripsit, quæque in Ecclesiis leguntur,* etc. Idem, *Hæres.* 30, num. 15.

[5] *Ad hos* (eunuchos) *et Clemens, successor apostoli Petri, cujus Paulus apostolus meminit, scribit epistolas, omnemque pene sermonem suum virginitatis puritate contexuit.* Hieronym., lib. I *adv. Jovinian.*, cap. 7. Il est clair que saint Jérôme parle en cet endroit de la seconde Lettre de saint Clément, puisque c'est, en effet, dans celle-là que le saint Pape traite de la virginité. — [6] Phot., *Cod.* 126.

[7] Euseb., ubi sup. Il paraît même, par un passage de la lettre de saint Denis de Corinthe aux Romains, rapporté dans Eusèbe, que ce saint évêque recevait cette seconde lettre de saint Clément, puisqu'il appelle la première celle qu'il cite. Ὡς καὶ την προτέραν ἡμῖν διὰ Κλήμενθος γραφεῖσαν. Lib. IV, cap. 23.

[8] C'est la remarque de Photius : *Verum dicta quædam peregrina, velut e sacra Scriptura, subinducit : quibus ne prima quidem Epistola omnino vacat.* Phot., *Cod.* 126. Voyez le nombre 23 de la première Épître, le 12 et le 13 de la seconde aux Corinthiens.

[9] *Lectus est libellus in quo Clementis Epistolæ duæ ad Corinthios continebantur.* Phot., *Cod.* 126.

[10] *Sancti Clementis ex Epistola II ad Corinthios. Qui res præsentis vitæ agnoscit, intelligit, neque ea quæ nonnulli jucunda reputant, aliena esse aut procul dissita ab iis quæ odio habentur,* etc. Lib. II *Parallelorum,* cap. 20. — [11] Junius, *Præf. in Epist. Clem.*, tom. I *Pat. Apost.*, pag. 182.

à la pénitence et propre à prévenir la colère et les supplices du siècle futur, dont l'avénement et le jour sont incertains.

ARTICLE III.

LES DEUX ÉPÎTRES DE SAINT CLÉMENT SUR LA VIRGINITÉ.

§ 1. — HISTOIRE LITTÉRAIRE DES DEUX ÉPÎTRES SUR LA VIRGINITÉ.

1. En l'an 1752, un membre d'une illustre famille d'érudits, Jean-Jacques Wetstein, docteur luthérien, mit au jour à Leyde, en syriaque et en latin, deux Lettres sur la *virginité*, par Clément. Il les avait tirées d'un ancien manuscrit syriaque [1] des Actes des Apôtres et des Epîtres acheté à Alep par Porter, ambassadeur d'Angleterre auprès du Grand-Turc, et il les attribuait sans hésiter à saint Clément Romain. Dans les Prolégomènes où il établit leur authenticité, il s'appuie surtout sur les témoignages de saint Jérôme et de saint Epiphane, dont nous parlerons bientôt. Deux contradicteurs s'élevèrent contre lui : l'anglais Lardner et le hollandais Venema publièrent plusieurs écrits dans lesquels ils s'efforçaient de montrer la supposition de ces deux Epîtres. Wetstein répliqua, et il n'eut pas le dernier mot : deux lettres de Venema étaient sous presse quand la mort le surprit. Trois ans après la mort de Wetstein, Mansi donna, dans sa *Collection des Conciles,* la traduction latine de Wetstein et jugea les Epîtres supposées. Dans la même année, un littérateur de Rouen, lié avec les principaux fauteurs de la philosophie du XVIIIe siècle, Etienne-François Boistard de Prémagny, traduisit en français la version latine, avec des notes irréligieuses dans lesquelles il s'efforçait d'ôter à saint Clément les Épîtres sur la Virginité. Huit ans après, Galland édita, dans sa *Bibliothèque des Pères,* le texte et la version de Wetstein; le texte avait été confié à Finetti, qui ne mit pas beaucoup de soin à en faire disparaître les fautes. Dans les Prolégomènes, Galland défend l'authenticité de ces Epîtres et répond à plusieurs objections de Lardner et de Venema. Sur la fin du XVIIIe siècle, Lumper et Wiest doutèrent de l'authenticité des Epîtres sur la Virginité. La traduction allemande du bénédictin Pius Zingerlé, qui parut en 1827, est meilleure que toutes les précédentes, parce qu'elle a été revue sur le texte oriental; cependant elle présente encore beaucoup d'imperfections, à cause des fautes qui défigurent ce texte dans le premier éditeur et dans Finetti. Zingerlé défend l'authenticité des Epîtres et répond à quelques objections des adversaires. De nos jours, Mœlher, Permaneder, qui ont écrit sur les saints Pères, et Mgr Malou, évêque de Bruges, qui a reproduit l'édition latine de Wetstein dans sa *Bibliothèque ascétique,* ont partagé et défendu le même sentiment. Mgr Villecourt, alors évêque de La Rochelle et maintenant cardinal, a publié, en 1853, les deux Epîtres aux Vierges. Le docte prélat a d'abord corrigé la version latine de Wetstein et la traduction française de Boistard de Prémagny. Après une longue Épître dédicatoire adressée à Mgr de Bruges, vient une dissertation étendue dans laquelle, au moyen de preuves extrinsèques et intrinsèques, il démontre l'authenticité de l'ouvrage qu'il édite. Ce point établi, il répond aux invectives de mauvais goût décochées par Wetstein contre l'Église romaine, ainsi qu'aux objections et aux notes de Boistard de Prémagny. Les deux Lettres sont ensuite reproduites avec autant d'exactitude et de fidélité que peut l'être un ouvrage fait sur une version fautive et pleine d'obscurités. On ne doit donc point s'étonner de trouver la version plus prolixe et plus verbeuse que le texte syriaque et ne rendant pas toujours heureusement le sens de saint Clément.

Travail donné par M. Béelen.

2. Mais le travail publié dernièrement par M Béelen surpasse tout ce qui a été exécuté jusqu'à ce jour sur les Epîtres de saint Clément. Ce travail est basé sur une étude nouvelle et approfondie du manuscrit d'Alep, maintenant au séminaire des Remonstrants à Amsterdam. Le savant professeur a entrepris, à nouveaux frais, la publication du texte syriaque des deux Epîtres. Il a pris la peine de reproduire en premier lieu, à la lettre, le document tel qu'il existe dans le manuscrit, puis de signaler les fautes de copistes et celles commises en grand nombre par Wetstein et Finetti dans l'impression du texte, enfin de discuter les leçons préférables dans tous les passages qui donnent lieu à quelque difficulté de grammaire ou de lexicographie, en appelant à son aide tous les ouvrages syriaques déjà publiés. Mais, pour que la tâche de l'éditeur fût complète, le texte des Epîtres a été publié une seconde fois, corrigé et pourvu de

[1] Ce manuscrit, copié au XVe siècle (1470), a la valeur d'une copie exécutée avec soin, sinon très-ancienne. (*Note de M. Béelen.*)

points-voyelles et de points diacritiques selon les règles admises dans l'écriture des Syriens depuis plusieurs siècles. Les leçons et les formes reçues dans le texte sont justifiées par des exemples tirés de plusieurs écrivains syriaques ou bien par l'autorité des meilleurs grammairiens. L'exécution typographique, due aussi à M Béelen, est de nature à satisfaire les juges les plus difficiles sous le rapport de la netteté et de la correction: le format adopté est le petit in-4°.

Suite.

3. Au premier des deux textes syriaques le savant éditeur a joint une traduction latine toute nouvelle, élégante et claire, mais fidèle; il n'a paraphrasé que par nécessité, pour faire saisir le sens de la phrase sans faire violence à la lettre, et il a eu soin de mettre entre parenthèses les mots parasites destinés seulement à éclaircir et à faciliter la marche du discours latin. Cette traduction est suivie de la version latine de Wetstein et de la traduction allemande de Zingerlé. La nouvelle version latine, qui met en lumière la valeur dogmatique et morale des deux Epîtres de saint Clément, est accompagnée de notes nombreuses qui forment, de leur côté, une sorte de commentaire perpétuel. Ces notes indiquent les passages de l'Écriture dont tous les chapitres de ces Lettres sont également remplis, et rapprochent les préceptes et les conseils de saint Clément de ceux de saint Paul, ainsi que des autres Apôtres et de divers écrivains de l'antiquité ecclésiastique. Deux tables facilitent la consultation du livre; dans l'une sont repris les points dogmatiques, les passages de l'Écriture, et l'autre sert d'index grammatical et lexicographique.

Suite.

4. Dans les Prolégomènes, le docte professeur d'exégèse biblique et orientale a montré toute la souplesse et toute la vigueur d'argumentation dont il a fait preuve dans ses commentaires de plusieurs livres du Nouveau Testament. L'introduction, qui se rapporte presque tout entière à la question d'authenticité, a pris sous la plume de M. Béelen une assez grande étendue, parce qu'il a voulu réfuter tour à tour les objections et les raisons spécieuses produites au siècle passé, et répétées dans le nôtre, contre les deux Épîtres sur la Virginité. Il n'a dédaigné aucun des arguments donnés par les adversaires de l'authenticité des deux Lettres [1].

§ 2. — AUTHENTICITÉ DES DEUX ÉPÎTRES SUR LA VIRGINITÉ.

Preuves extrinsèques.

1° Témoignage de st Épiphane.

1. Le plus ancien écrivain qui ait parlé des deux Épîtres de saint Clément sur la Virginité est saint Épiphane. Dans son traité des *Hérésies*, en parlant des ébionites, il atteste que, de son temps, il existait des Lettres circulaires écrites par saint Clément et lues publiquement dans les assemblées sacrées. « Dans ces Lettres, dit-il, il enseigne la virginité, que les ébionites rejettent; il loue Elie, David, Samson et tous les prophètes; eux les détestent [2]. » Or, tous ces détails s'accordent parfaitement avec les Épîtres sur la Virginité attribuées à saint Clément; car ce sont des Épîtres, comme il est évident par l'inscription mise en tête, et elles sont circulaires ou publiques, comme on le voit suffisamment par cette même inscription. Il y en a plus d'une; elles enseignent la virginité, puisque la plus grande partie a pour objet les devoirs des vierges; Elie, David, Samson y sont loués, comme on peut s'en convaincre en les lisant.

2. Quoi qu'en dise Venema, il ne saurait être question ici de la première Épître aux Corinthiens; car saint Epiphane parle non d'une seule Épître, mais de plusieurs, et, sous ce nom pluriel, il n'a pas en vue encore la seconde aux Corinthiens, dont il ne parle jamais et que saint Jérôme, son contemporain, rejetait comme supposée. D'ailleurs, les anciens écrivains qui ont parlé de la première Épître aux Corinthiens comme lue dans les églises, n'ont jamais fait mention du même honneur pour la deuxième. Et puis, dans les Épîtres de saint Clément aux Corinthiens, est-il question d'enseigner la virginité, de louer Elie, David, Samson et tous les prophètes? Si la virginité y est nommée, c'est en passant, ce n'est pas un enseignement; si David et Elie y sont cités avec éloge, Samson et tous les prophètes ne s'y

[1] Voyez *Nouveaux manuscrits syriaques*, par M. Nève, dans les *Annales de Philosophie*, mois d'avril 1856.

[2] *Utuntur autem (Ebionitæ) et alio quodam libro, eo scilicet qui vocatur* Periodi Petri, *à Clemente conscripto; quem librum corruperunt, pauca vera ibi relinquentes; cujus corruptionis Clemens ipse illos (Ebionitas) ex omni parte convincit circularibus illis ab eo conscriptis Epistolis, quæ insacrosanctis ecclesiis publice leguntur; habent enim (in circularibus illis epistolis) fides ejus et sermones alium characterem quam ea quæ isti (Ebionitæ), sub ejus nomine in Periodis Petri supposuere. Ille enim virginitatem docet, et isti repudiant. Ille Eliam, Davidem, Samsonem omnesque Prophetas laudat; isti vero illos detestantur.* S. Épiph., *Hæres* 30, § 15.

trouvent pas. Dira-t-on avec Venema que le copiste a mis Samson à la place de Samuel? Ce serait là, il faut l'avouer, une singulière distraction qui encore ne mènerait à rien, puisque Samuel ne se rencontre pas non plus dans les Épîtres aux Corinthiens. Il est vrai, nous n'avons pas la première en entier; mais qui nous affirme que l'auteur y traitait de Samson et de tous les prophètes?

2° Témoignage, de saint Jérôme.

3. Saint Jérôme, dans son livre *contre Jovinien*, qui niait l'excellence du célibat sur le mariage, a écrit ce passage : « A ceux-là (c'est-à-dire aux eunuques volontaires pour le royaume du ciel) et Clément, successeur de l'apôtre Pierre, dont l'apôtre Paul fait mention [1], écrit des Épîtres dont le contenu roule presque entièrement sur la pureté de la virginité [2]. » D'après ce témoignage, 1° saint Clément a écrit aux eunuques spirituels; 2° il leur a adressé plusieurs épîtres, et 3° presque tout le contenu de ces épîtres est sur la virginité. Or, ces trois choses conviennent parfaitement aux Épîtres sur la Virginité attribuées à saint Clément Romain, car elles ont été données aux eunuques spirituels, comme on le voit par le commencement de la première Épître; il y en a plus d'une, et enfin, si l'on en excepte un ou deux passages, elles sont toutes consacrées ou à rehausser la virginité, ou à donner des avertissements aux vierges sur leur office. On ne saurait donc douter que saint Jérôme ne parle des Lettres que nous possédons, et par conséquent elles sont authentiques.

Première objection.

4. Venema apporte trois raisons pour renverser la force de ce témoignage. — 1° On ne saurait autrement concilier saint Jérôme avec lui-même; car, dans son traité des *Hommes illustres*, chapitre XV, il atteste qu'il existe seulement deux Épîtres de saint Clément, dont l'une est lue dans les églises et dont l'autre est rejetée. — 2° S'il s'agissait des Épîtres sur la Virginité, la particule *presque*, qui restreint le sujet traité, n'aurait plus de sens, vu que, dans ces Épîtres, il est seulement question de la pureté de la virginité et qu'elles tendent tout entières à instruire et à diriger ceux qui pratiquent la virginité. —3° Comment saint Jérôme se serait-il contenté d'une simple mention des Lettres, sans se servir de ces mêmes Lettres contre son adversaire?

Réponse.

5. A cette objection nous répondons : 1° Il est faux que saint Jérôme *atteste qu'il n'existe que deux Épîtres de Clément*. Dans le passage cité par Venema, saint Jérôme, après avoir mentionné et loué la première Épître aux Corinthiens, ajoute simplement : « On lui attribue aussi une seconde (aux Corinthiens), qui est rejetée par les anciens, et la dispute de Pierre et d'Apion qu'Eusèbe critique [3]. » Mais pourquoi donc, dira-t-on, saint Jérôme, dans son livre des *Hommes illustres*, ne mentionne-t-il que deux Épîtres? Parce que, dans le temps où il écrivait ce livre, il ne savait pas qu'il en existât plusieurs : c'est ce qui lui est arrivé pour beaucoup d'autres ouvrages; il les mentionne dans des écrits postérieurs à son livre des *Écrivains illustres*, où il n'en est point question. Le livre *contre Jovinien* ayant été écrit après celui des *Écrivains illustres*, il n'est pas étonnant qu'il parle des Lettres sur la Virginité dans celui-là, et non dans celui-ci.

2° La particule *presque* se vérifie parfaitement, car le chapitre IX de la première Epître s'adresse à tous les chrétiens.

3° De toutes les questions traitées contre Jovinien, une seule est touchée légèrement dans les Épîtres sur la Virginité, savoir l'excellence de la virginité sur le mariage. Or, sur ce point il n'y a qu'un passage [4]. Que les lecteurs jugent, après cela, de la bonne foi de Venema.

Deuxième objection et réponse.

6. Ce même auteur est-il plus croyable quand il affirme que c'est par défaut de mémoire que saint Jérôme a confondu, avec Clément, l'auteur des Lettres dont il fait mention, ou quand il dit, en termes couverts, qu'il a usé d'une fraude pieuse, en attribuant à Clément des Epîtres qu'il savait être d'un autre auteur? La première assertion est une

[1] Philipp. IV, 3.

[2] *Ad hos (scilicet ad eunuchos qui se ipsos castraverunt propter regnum cœlorum) et Clemens, successor apostoli Petri, cujus Paulus apostolus meminit (Philipp. IV, 3), scribit Epistolas, omnemque pene sermonem suum de virginitatis puritate contexuit.* adversus Jovin. Lib. I, cap. 12.

[3] *Fertur et secunda (ad Corinthios) ejus nomine Epistola, quæ a veteribus reprobatur et disputatio Petri et Apionis quam Eusebius coarguit.* Lib. *De Viris illust.*, cap. 15.

[4] *Utriusque sexus virginibus Deus daturus est locum in domo sua præclarum, qui excellentius quid erit quam sunt filii aut filiæ.* Isai, cap. 56, vers. 4, 5, *et præstantior quam futurus sit locus eorum qui in casto vixerint connubio, et quorum torus fuerit immaculatus.* Epist., cap. 18.

conjecture futile que le caractère de saint Jérôme et le contexte démentent assez; la seconde est une injure des plus graves contre un saint illustre.

Troisième objection et réponse.

7. L'argument exquis qu'apporte Venema pour renverser le témoignage de saint Jérôme n'est pas plus fort. « Bien que, dit-il, on ne trouve, dans la première Épître aux Corinthiens, que quatre ou cinq passages où il est expressément question de la virginité, un chaud disputeur aura cependant pu dire facilement que Clément y traite presque entièrement de la pureté de la virginité, car l'auteur y parle souvent çà et là de la décence, de la modération et de la tempérance; il y flagelle partout la chair et le monde. » Mais, comme nous l'avons déjà observé, dans le témoignage de saint Jérôme, il n'est pas question d'une seule épître, mais de plusieurs; la première Épître aux Corinthiens est adressée à tous les fidèles de Corinthe, tandis que saint Jérôme parle de Lettres adressées à ceux qui vivent dans le sacré célibat. Et puis, c'est une fausseté insigne d'avancer que saint Clément, dans la première aux Corinthiens, ait quatre ou cinq passages relatifs à la chasteté en général ou à la virginité en particulier. On peut voir ces passages dans les Prolégomènes de M. Béelen aux Lettres sur la Virginité. Au lieu de cinq passages où il serait question de cette vertu, il n'en est qu'un seul où la continence virginale est indiquée [1].

Quatrième objection et réponse.

8. Les paroles de saint Jérôme s'appliquent encore moins à la seconde Épître, que ce Père regarde comme supposée; et c'est faire injure à ce docteur, que d'avancer avec Venema qu'il a pu, pour écraser son adversaire, citer un monument auquel il n'ajoutait pas foi, ou que, dans son livre des *Hommes illustres*, par le mot *supposé*, il entendait dire *douteux*, et exposait ainsi le sentiment des anciens et non le sien. Dirait-on avec Lardner que nous n'avons plus qu'un fragment de la seconde Épître aux Corinthiens, et que, dans la partie perdue, il était question de la virginité? Mais, 1° dans la partie conservée, qui égale en longueur l'Épître de saint Paul aux Romains, le discours ne roule nullement sur la virginité, et rien n'indique que, dans la suite, la virginité y serait traitée. 2° Cette Epître fut écrite à toute l'assemblée des chrétiens de Corinthe. 3° Dans les deux fragments retrouvés, l'un par Cotelère, l'autre par Richard Russel, il n'est pas fait mention de la virginité.

Troisième preuve. Fragment de la première Epître tiré d'un manuscrit du VI° siècle.

9. Dans l'ordre des preuves extrinsèques, M. Béelen a invoqué un fragment de la première des Epîtres correspondant au commencement du chapitre VI du texte maintenant connu; il a été relevé par M. Cureton, parmi d'autres passages des Pères apostoliques, dans un manuscrit syriaque de Nitria, dont la copie remonte au VI° siècle, et il est intitulé : *Extrait de la première Epître de Clément, évêque de Rome, sur la virginité* [2]. « L'importance de ce fragment, dit M. Nève, d'une date si ancienne, est grande sous plus d'un rapport : il donne d'abord la preuve incontestable de l'existence des deux Lettres de saint Clément, parmi les œuvres patrologiques que les Syriens possédaient à titre de traduction; puis, les variantes que présente le court passage avec le manuscrit complet, font conjecturer que ces Lettres ont pu être traduites plus d'une fois en syriaque dans les siècles florissants de cette langue; enfin l'âge de ceux de Nitria confirme ce que saint Epiphane a dit de la lecture publique des Lettres ou Circulaires de saint Clément dans les églises; et, puisque le manuscrit d'Alep, qui est un Évangéliaire, offre ces mêmes Lettres à la suite des Epîtres du Nouveau Testament partagées en *péricopes* (coupures), suivant les temps de l'année ecclésiastique, on a lieu de croire que, jusque dans les siècles du moyen âge, s'est conservé l'usage de lire ces Lettres anciennes à la suite des Écritures. »

Quatrième preuve. Témoignage de Mgr Samhiri.

10. Enfin il a été donné à M. Béelen de produire, en faveur de saint Clément, le témoignage d'un membre fort instruit de l'Église orientale, qui est rentré naguère dans le sein de l'Église catholique et qui a subi la glorieuse épreuve des persécutions. Pendant son séjour en Belgique, Mgr Ignace-Antoine Samhiri, patriarche d'Antioche, consulté par le zélé professeur sur ce point d'histoire littéraire, lui a déclaré, dans une *lettre syriaque* « que les Epîtres du bienheureux Clément sur la Virginité sont connues de nos saints Pères et de tous les écrivains syriens, tant anciens que modernes, comme de Bar-He-

[1] *Qui carne castus est, ne insolescat, sciens alium esse qui ei continentiam donat*. Cap. 35.

[2] Fragment publié en syriaque dans le *Corpus ignatianum*, édit. de Berlin, 1849, pag. 9, 12 et [illegible].

breus, surnommé Abourage, de Moïse Bar-Cepha, de Georges, de Lambert, de Denys Bar-Salibi et des autres [1].

Preuves intrinsèques.

1° Preuves négatives.

11. A commencer par les preuves négatives, il n'y a rien dans ces Epîtres qui doive faire douter de leur authenticité. Les sentiments, les interprétations de l'Écriture sainte n'y sont point contraires aux sentiments ou aux interprétations de l'Écriture qu'on lit dans l'Épître authentique de saint Clément. Nulle mention de choses, de personnes d'un âge plus récent que saint Clément; on n'y lit rien qui ne convienne parfaitement ou à la probité de mœurs ou à la dignité de celui dont elles portent le nom. Le sujet dont elles traitent, savoir la recommandation de la virginité, est aussi ancien que l'Église, et, aussitôt que celle-ci eut commencé à s'étendre, il devint nécessaire de diriger les esprits sous ce rapport.

2° Preuves positives.

12. Si nous passons aux arguments positifs, nous serons d'abord frappés de la ressemblance de style et de l'érudition qu'on rencontre entre les Epîtres aux Vierges et celle aux Corinthiens, ressemblance si forte, qu'on prononce facilement qu'elles sont le produit d'un seul et même auteur. Ici et là on rencontre une connaissance extraordinaire des Écritures saintes; c'est la même manière d'enseigner par des exemples tirés des Écritures. La forme du discours n'est pas différente: même couleur de style, mêmes images, mêmes locutions. Dans l'un et l'autre ouvrage, même simplicité, même élévation, même chaleur de style; c'est ce que démontrent parfaitement Mœlher, Mgr Villecourt et surtout M. Béelen [2].

Première objection et réponse.

13. Et d'abord Lumper a dit qu'il était à peine probable que Clément Romain eût écrit en syriaque. Mais, bien loin de dire que les Lettres sur la Virginité aient été écrites primitivement en syriaque, nous affirmons, au contraire, qu'elles ont été écrites primitivement en grec, comme l'Épître aux Corinthiens, et qu'ensuite elles ont été traduites du grec en syriaque; c'est ce que démontrent suffisamment çà et là l'ordre et la structure des mots; c'est ce qu'indique le fragment du manuscrit syriaque rendu autrement que le texte en la même langue [3].

Deuxième objection de Venema, et réponses.

14. Venema objecte que l'auteur s'appelle disciple de saint Pierre, qu'il n'indique nulle part son commerce avec les Apôtres, qu'il y a une grande différence entre ces Epîtres et l'Epître de Clément aux Corinthiens, qu'on y trouve citées les Epîtres de saint Paul aux Corinthiens, que saint Clément, d'après l'Épître aux Vierges, ne possédait point; qu'il emploie des mots et des épithètes inconnus à saint Clément; enfin que le style de ces Épîtres est tout-à-fait en opposition avec celui de sa Lettre aux Corinthiens. A ces objections nous répondons: 1° Saint Clément est nommé disciple de Pierre, non par lui-même, mais par celui qui, le premier, a donné une inscription à ses Lettres sur la Virginité. Cette inscription est très-ancienne, comme on le voit par le fragment tiré du manuscrit syriaque du VI[e] siècle. Au reste, ce titre de disciple de saint Pierre convenait à saint Clément: il lui est donné par Origène et par l'auteur du livre des *Récognitions*.— 2° Si saint Clément, dans ses Épîtres aux Vierges, ne parle pas de ses rapports avec les Apôtres, il n'en dit mot non plus dans l'Épître aux Corinthiens.—3° M. Béelen montre que les différences alléguées viennent d'une mauvaise traduction du syriaque. Si saint Clément, en nommant saint Paul dans la première Épître aux Vierges, a dit l'Apôtre, dans l'Épître aux Corinthiens il a dit le bienheureux Paul, apôtre.— 4° Saint Clément n'a-t-il donc pu acquérir un exemplaire des Épîtres aux Corinthiens dans le temps où il écrivait ses Lettres sur la Virginité? — 5° Trois mots ou épithètes déplaisent surtout à Venema, le terme de divin, donné à saint Paul, et de divine, donné à l'Eucharistie; le mot sainteté, appliqué à la virginité ou au célibat sacré, le mot παρθένος, appliqué aux vierges de l'un et l'autre sexe. Mais saint Clément, dans son Épître aux Corinthiens (chap. VI), appelle Pierre et Paul θείως πόλιτευς ἀμένους, et saint Ignace martyr appelle les prophètes des hommes *très-divins*. Quant à l'Eucharistie, saint Ignace la nomme le *pain de Dieu*. Le terme sainteté a pu ne pas se trouver dans l'Épître aux Corinthiens, où saint Clément ne parle qu'une fois de la continence virginale; d'ailleurs, il a pu l'employer après saint Paul qui, en parlant d'une vierge, dit qu'elle doit être *sainte de corps et d'esprit* (I *Corinth*. VII, 34). Quoi de surprenant si le terme de παρθένος ne se trouve pas dans l'Epître aux Corinthiens, où il n'est pres-

[1] Voyez *Monuments syriaques*, par M. Nève, *Annales de Philosophie* (avril 1846).—[2] Voyez M. Béelen, *Prol.*, pag. 64.

[3] Mœlher, tom. I *Patrol.*, pag. 77-78; Villecourt, *Lettres aux Vierges*, pag. 20; Béelen, *Prolégom.* pag. 64 et seqq.

que jamais question de chasteté? Au reste, il était connu de l'antiquité dans le sens qu'il a ici. Les exemples apportés par Venema pour montrer la prolixité des Epîtres sur la Virginité ne prouvent pas; car, dans le premier, on trouve la définition du corps, du monde et de satan en termes oratoires. Dans le second, saint Clément paraphrase les paroles de saint Pierre aux baptisés : « Vous êtes une race élue [1]. »

Troisième objection et réponse.

15. Nous ne dirons rien des objections de Larduer, elles sont aussi futiles que celles de Venema.

Mansi, ayant cru voir dans ces Épîtres une allocution à des moines ou à des religieuses vivant en communauté, a rejeté ces Lettres. Mais rien de pareil ne s'y trouve; il est question de personnes qui pratiquent la chasteté virginale au milieu du monde, dans leur famille. Les protestants ont encore critiqué ces Épîtres, parce qu'ils y trouvaient l'éloge de la virginité et du vœu de continence. Mais est-ce là une raison de les rejeter, surtout quand saint Paul lui-même a parlé en termes si magnifiques de la virginité et du vœu de continence? Sur tous ces points, voyez M. Béelen, dont nous avons analysé en grande partie les Prolégomènes.

§ 3. — ANALYSE DES ÉPÎTRES SUR LA VIRGINITÉ.

N° 1. — Première Épître.

D'après l'édition de M. Béelen.

1. Le saint Pontife commence par saluer ceux qui aiment et chérissent la vie qu'ils ont en Jésus-Christ par Dieu le Père, et qui obéissent à la vérité de Dieu dans l'espérance d'obtenir la vie éternelle; ceux qui aiment leurs frères dans la charité de Dieu, les vierges de l'un et de l'autre sexe qui, par une détermination irrévocable et de leur plein gré, se sont consacrés à la virginité pour le royaume de Dieu : il leur souhaite la paix qui est en Dieu [2].

2. Les frères et les sœurs qui veulent conserver la virginité pour le royaume des cieux, doivent se montrer dignes de ce royaume; c'est par l'efficace de la foi qu'on l'obtient, et celle-ci existe avec les œuvres de la foi faites dans le but de glorifier le Père par son Christ Cette nécessité de la foi, il l'établit pour tous, mais principalement pour les vierges, et il le fait à l'aide des passages de l'Ecriture sainte où il est dit que le juste doit être la *lumière du monde* [3]. Il ne suffit pas de porter le nom de fidèle, mais il faut les œuvres, pour être sauvé. Le titre de vierge n'est pas lui seul une garantie de salut; il faut y joindre les œuvres excellentes et convenables à l'état virginal. Cette virginité, dépourvue d'huile et de lumière, est nommée insensée par Notre-Seigneur, et l'Ecriture la condamne [4].

3. Voici les précautions à prendre pour garder la virginité. Quiconque a formé devant le Seigneur l'engagement de garder la chasteté doit s'entourer, comme d'une ceinture, de la force sainte de Dieu. Vrai et sincère, il crucifie son corps, et, par un motif sincère de piété, il abdique courageusement le droit dont il pouvait user d'après ces paroles : *Croissez et multipliez;* il éloigne en même temps de son cœur l'esprit du siècle, ses pensées, ses désirs, la séduction de ses jouissances [5]; il renonce au monde entier, il s'en sépare, pour mener, comme les saints anges, une vie divine et céleste dans une opération pure et sainte et dans la sanctification de l'esprit de Dieu, et pour servir le Dieu tout-puissant, par Jésus-Christ, pour le royaume des cieux [6].

4. Ce qui soutient les vierges dans ce mépris du monde, dans ces désirs ardents de la céleste patrie, c'est l'espérance appuyée sur la promesse d'un Dieu qui ne ment jamais. Une place bien distinguée leur est réservée, et il n'est pas permis de leur comparer même ces époux vertueux qui se sont illustrés par une vie sainte, et dont le lit nuptial a été sans tache. Leur partage sera avec les saints anges, en récompense du genre de vie plus parfait qu'ils ont choisi [7], en se disposant à embrasser la virginité. On doit bien peser les travaux et les peines que cette vocation entraîne après elle, les moyens et la fin. Mais c'est par l'esprit de Dieu qu'on remportera la victoire sur le monde, c'est, fortifié par la doctrine de Jésus-Christ et par la divine Eucharistie, qu'on demeurera vainqueur de Satan. Celui qui aura porté sa croix et marché à la suite de Jésus-Christ; celui qui, nourri des paroles de la foi, aura persévéré avec intrépidité dans le combat, recevra infailliblement la couronne qui lui est réservée. «Et voyez, continue le saint, à quel degré de gloire conduit la sainteté, par quels éloges

[1] I Petri XI, 9.
[2] Chap. 1. La division des chapitres ne se trouve pas dans le manuscrit syriaque; elle est due à Wetstein, et n'est pas toujours juste. (*Note de M. Béelen.*)
[3] Chap. 2. — [4] Ibidem. — [5] Chap. 3. — [6] Ibid. — [7] Chap. 4.

sublimes la virginité mérite d'être relevée [1] !

5. Ici vient un magnifique éloge de la virginité. C'est le sein de la sainte Vierge qui a porté Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu; le corps qu'il a revêtu et avec lequel il a livré son combat dans ce monde, il l'avait emprunté à la sainte Vierge. Saint Jean, l'envoyé, le précurseur de Notre-Seigneur, fut vierge; il fut aussi vierge, cet autre Jean qui reposa sur la poitrine du Seigneur et que le Seigneur aimait; car ce ne fut pas sans motif que le divin Maître lui accorda cette faveur privilégiée. C'est cette même voie que suivirent Paul, Barnabé, Timothée et les autres dont les noms sont écrits dans le livre de vie. Elie, Elisée et plusieurs autres saints personnages menèrent pareillement dans le célibat une vie sainte et pure. Voilà les modèles qui nous sont proposés et que nous devons imiter [2]. Mais le grand modèle est surtout Jésus-Christ, dont nous devons reproduire en tout l'image. Sa ressemblance doit être imprimée dans le cœur et dans toute la conduite des chrétiens: point de salut sans cette imitation; mais, pour les vierges, l'imitation consiste surtout dans la sainteté du corps et de l'esprit [3].

6. Suit une longue description des vices en honneur dans le Paganisme, et ici l'auteur attaque indirectement cette foule de célibataires grecs et romains qui préféraient une vie libre de tous liens et leur laissant la facilité de se plonger dans toutes sortes d'excès, à un mariage honnête qui n'était pour eux qu'une gêne. On peut comparer ce tableau avec celui que saint Paul nous a retracé dans son Epître aux Romains [4].

7. A côté de ce portrait se déroule un autre tableau bien différent; c'est celui des vertus pratiquées par les vierges de l'un et de l'autre sexe, et surtout par les ministres sacrés, que l'auteur appelle *hommes de Dieu*. Ils suivent, dit-il, les impressions du divin Esprit; ils mortifient les œuvres de la chair, ils châtient leur corps, afin qu'en prêchant aux autres, ils soient un exemple et un modèle éclatant pour tous ceux qui ont reçu la foi. Ils ne conservent rien des désirs de la chair; ils n'ont qu'une fécondité d'esprit et de vie. Ils sont la cité de Dieu, le temple où Dieu réside et fait sa demeure. « Aussi, s'écrie-t-il, vous brillez dans le monde comme des flambeaux, parce que vous retenez la parole de vie, et vous êtes vraiment l'honneur, la gloire, la couronne de joie et la réjouissance des bons serviteurs en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Tous ceux qui vous verront vous reconnaîtront pour la race que le Seigneur a bénie, pour le sacerdoce royal, la nation sainte, la nation, l'héritage de Dieu, les héritiers des divines promesses [5]. »

8. Saint Clément signale ensuite différents abus que se permettaient des hommes sans pudeur et qui ne convenaient en aucune manière à des chrétiens, comme de vivre avec de jeunes personnes sous le même toit, de se retirer avec elles dans des lieux solitaires, de se placer à la même table et de se permettre, dans ces réunions, des amusements et des familiarités que la pudeur doit interdire à tous les fidèles. D'autres se rassemblaient pour s'entretenir de choses vaines et inutiles, pour rire et se moquer, pour médire d'autrui et provoquer la médisance. Avec ceux-là point de rapports, pas même pour prendre la nourriture. « Plusieurs, sous prétexte de faire visite, de lire les Ecritures, d'exorciser ou d'instruire, pénètrent dans les maisons des personnes consacrées à la virginité. Hommes oisifs qui mettent en gain et en négoce le nom de Jésus-Christ et son Evangile, hommes que l'Apôtre nous recommande d'éviter à cause de la multitude de leurs crimes [6]. Hommes semblables aux femmes oiseuses et causeuses, qui circulent par les maisons et tiennent des discours maudits, avec exagération, sans nulle crainte de Dieu. Plût à Dieu encore que ces hommes enseignassent la vraie doctrine ! Mais ils ne comprennent pas ce qu'ils veulent enseigner, et ils affirment ce qui n'est pas. Ils veulent être docteurs, et ils usurpent ce qui ne leur est pas permis, sans faire attention à l'enseignement de l'Ecriture. »

9. Avant de s'engager à instruire les autres, il faut bien connaître et bien mettre en pratique les enseignements de l'Ecriture sur la manière de régler sagement sa langue. Si l'on ne prend ces précautions, on encourra les peines très-sévères dont sont menacés les docteurs qui disent et ne font pas, qui, fiers d'une vaine science, ne prêchent qu'une sagesse toute mondaine. L'homme honoré du don d'enseigner, de prophétiser ou d'exercer le ministère, doit s'appliquer à l'édification de ses frères en Jésus-Christ [7].

10. Il est beau et utile de visiter les pauvres, surtout ceux qui ont beaucoup d'enfants. Ces œuvres sont, sans controverse, l'office des ser-

[1] Chap. 5. — [2] Chap. 6. — [3] Chap. 7. — [4] Chap. 8.

[5] Chap. 9. — [6] Chap. 10. — [7] Chap. 11.

viteurs de Dieu. Il est aussi convenable, c'est un honneur que les frères en Jésus-Christ visitent ceux qui sont tourmentés par les esprits malins, qu'ils aient recours aux exorcismes pour les soulager. La prière, le jeûne, l'humilité, la prudence, le désintéressement, voilà les moyens qu'on doit employer en ces circonstances. Chasser ainsi les démons est un don du Seigneur, et une grande récompense est réservée à celui qui vient au secours de ses frères malades par les dons qu'il a reçus de Dieu. C'est une action belle, juste et droite de visiter, pour l'amour de Dieu, le prochain en toute honnêteté et en toute humanité. Dans cet office de charité, point d'offense, point d'acception de personnes, point de sujet de confusion pour les autres. Nous devons surtout aimer les pauvres comme les serviteurs de Dieu, et les visiter. Nous trouverons de vraies consolations et une solide jouissance dans l'accomplissement de ces devoirs, qui prouvent la docilité aux enseignements de la loi, des Prophètes et de Jésus-Christ sur la charité à l'égard des frères et des étrangers [1].

11. « O frères chéris, s'écrie saint Clément en finissant, il est manifeste et connu que chacun doit édifier ses frères dans la foi d'un seul Dieu. Il est beau de ne point porter envie à son prochain; il est beau et honorable aux ouvriers de Dieu de faire l'œuvre du Seigneur dans la crainte de Dieu; il est nécessaire qu'ils se comportent de la sorte. » La moisson étant considérable et les ouvriers étant peu nombreux, on doit prier le Maître d'envoyer des ouvriers qui traitent convenablement la parole de vérité, des ouvriers exemplaires, des ouvriers fidèles, des ouvriers qui soient la lumière du monde, des ouvriers tels qu'étaient les Apôtres, des ouvriers qui imitent le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit, dans leur sollicitude pour le salut des hommes; des ouvriers pleins de désintéressement, de prudence, de lumière, de simplicité, de charité. « Considérons donc attentivement et imitons ceux qui ont bien conversé dans le Seigneur. Servons Dieu et cherchons à lui plaire dans la sainteté, la justice et la vie immaculée, comme il convient à notre vocation et à notre profession, en *faisant le bien par des actions droites devant Dieu et devant les hommes*. Car il est beau que Dieu soit glorifié parmi nous en toute chose. Ainsi-soit-il [2]. »

[1] Chap. 12. — [2] Chap. 13.

N° 2. — Analyse de la deuxième Épître.

1. L'auteur veut faire connaître aux frères la conduite qu'il tient en Jésus-Christ, lui et ses frères, afin qu'eux-mêmes la suivent, si elle leur convient. Il indique les précautions qu'ils prennent avec les vierges, ne se permettant point d'habiter avec elles, de manger, de boire avec elles, d'habiter sous le même toit. Les femmes mêmes ne leur lavent point les pieds, ne les oignent point au moment du repas ; ils ne passent point la nuit dans la demeure d'une fille consacrée ou non à Dieu, quoiqu'elle ait d'autres appartements. S'ils sont forcés de passer la nuit dehors de leur maison, et qu'il y ait des frères dans le lieu où ils se trouvent, ils entrent chez quelqu'un d'entre eux, y rassemblent les autres et leur tiennent des discours propres à les confirmer et à les encourager [3].

2. Lorsqu'ils sont loin de leur domicile et de celui de leurs proches, et qu'il se fait tard, sur l'invitation des frères, ils entrent dans leur maison pour veiller avec eux et les nourrir de la parole sainte, y prennent leur repas et leur repos. Un ascète les sert ainsi que les frères; dans cette assemblée où peut-être l'Eucharistie était consacrée, il n'y avait aucune femme. Pendant le jour, une autre assemblée se tenait, et les femmes y étaient admises avec les hommes; on y faisait des exhortations, des prières; on se donnait mutuellement le baiser de paix, les hommes aux hommes. Les femmes et les vierges avaient leurs mains enveloppées dans leurs vêtements. Le pontife et les prêtres avaient aussi leur droite enveloppée sous leurs vêtements et la présentaient ainsi à baiser aux femmes en toute modestie et en tout respect [4].

3. Si l'on arrive dans un lieu où il n'y a pas d'ascète, tous ceux qui sont dans la maison doivent s'empresser de recevoir le frère et de le servir. Mais il leur déclare auparavant qu'il est ascète et n'a point de communication avec les vierges ni avec aucune femme [5]. Arrive-t-on dans un lieu où il n'y pas d'homme chrétien, mais seulement des femmes et des filles chrétiennes, et est-on forcé d'y passer la nuit, on les rassemble toutes dans un même lieu, on s'entretient avec elles en toute décence et comme il convient à des hom-

[3] Chap. 1. — [4] Chap. 2. — [5] Chap. 3.

mes qui craignent Dieu. Quand elles sont toutes réunies, on leur adresse des paroles d'exhortation, on leur lit et on leur explique l'Ecriture. Quand la nuit est venue, une personne âgée est désignée pour préparer un appartement où nulle femme ne doit entrer; elle apporte la lumière et ce qui est nécessaire, et elle-même se retire chez elle [1]. « Nous ne demeurons point, continue saint Clément, là où ne se trouve qu'une femme chrétienne, non par mépris, mais par crainte de la calomnie et pour ne point fournir occasion aux mauvaises langues, comme le recommande saint Paul. C'est ainsi, ajoute le Pontife, que se conduit quiconque aime vraiment Dieu ; quiconque porte vraiment sa croix, revêt Jésus-Christ et aime son prochain; celui qui craint d'être un sujet d'offense, de scandale et de mort, à cause de ses assiduités et de son séjour chez de jeunes filles, pour la destruction de ceux qui voient et de ceux qui entendent de pareilles choses, cette conduite est scandaleuse, périlleuse et mortelle. Bienheureux, au contraire, celui qui, pour conserver la chasteté, est toujours précautionné et timide [2] ! »

4. Si nous arrivons dans un lieu où il n'y a pas de chrétiens et que les habitants nous y retiennent pendant quelques jours, nous devons nous y montrer *prudents comme des serpents et simples comme des colombes*, et agir en tout comme des hommes sages, pour glorifier Dieu en tout par Jésus-Christ. Ceux qui ont les yeux sur nous doivent reconnaître dans notre langage, dans notre extérieur respectueux, dans notre modestie, dans notre équité, que nous sommes la génération bénie et sainte, les enfants du Dieu vivant; car un fidèle ne doit ressembler en rien aux Gentils. Nous avons garde de célébrer le culte sacré là où les Gentils s'enivrent et blasphèment avec des paroles impures dans leurs festins. A cause de leur impiété, nous ne chantons pas avec les Gentils, nous ne leur lisons point les Ecritures, dans la crainte de ressembler, comme beaucoup d'autres, à ces musiciens, à ces charlatans qui se conduisent ainsi pour se rassasier d'une bouchée de pain, et, pour un peu de vin, s'en vont chanter les cantiques du Seigneur dans une terre étrangère, et font ce qui n'est pas permis. Il les conjure de ne point se conduire de la sorte et de ne point souffrir une pareille indécence, et il le fait dans les termes les plus pressants et les plus touchants. « Voyons, dit-il, comme étant des temples de Jésus-Christ, ornés de toute justice, de mœurs très-saintes, très-intègres; conversons dans la rectitude et la sainteté, comme il convient aux fidèles de Jésus-Christ, et recherchons ce qui est louable, ce qui est pudique et chaste, ce qui est glorieux et honorable; faites tout ce qui est utile. Vous êtes notre joie, et notre couronne, et notre espérance, si vous vous tenez fermes dans le Seigneur [3]. »

5. Les exemples sont toujours plus frappants que les leçons. Aussi saint Clément insiste, d'après l'Ecriture, sur le nombre et la qualité des hommes qui, n'ayant eu d'intimité qu'avec ceux de leur sexe, se sont conservés chastes et purs, et sur le nombre et la qualité des hommes qui ont fait naufrage à l'occasion des femmes, sur le nombre et la qualité des femmes qui se sont perdues à l'occasion des hommes, par une trop grande familiarité. Comme exemple de chasteté, il cite Joseph; parmi ceux qui ont fait naufrage, il rappelle Samson, David, Amnon et Thamar, enfants de David; Salomon, les deux vieillards, qui conspirèrent contre la bienheureuse Susanne pour la corrompre. De tels exemples doivent nous effrayer et nous porter à prendre les précautions conseillées par l'Ecriture sur la fuite des femmes [4].

6. Considérons aussi ce que les Ecritures nous ont dit sur les Prophètes, ces hommes très-saints, et sur les Apôtres du Seigneur. Pas un seul n'a vécu dans la société habituelle des jeunes personnes mariées ou non, et des veuves, que l'Apôtre ordonne d'éviter. Ainsi ont agi Moïse, Aaron, Josué; ainsi ont-ils ordonné, dans la marche au milieu du désert, aux hommes d'être avec les hommes, et aux femmes d'être réunies ensemble. Elisée, Giézi et les fils des Prophètes n'habitaient point non plus avec des femmes ; il en a été de même de Michée et de tous les Prophètes. Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, quand il se manifesta au monde, eut pour compagnons assidus ses Apôtres. Quand il les envoyait en mission, il leur prescrivait d'aller deux à deux, les hommes avec les hommes. Les disciples, voyant un jour le Seigneur Jésus-Christ converser avec une femme de Samarie, s'étonnaient de cet entretien. Après sa résurrection, il ne permit pas à Marie-Mag-

[1] Chap. 4. — [2] Chap. 5. - [3] Chap. 6.

[4] De 5 à 14.

deleine, femme si pieuse, d'embrasser ses pieds. Voilà la règle et le modèle proposé à l'imitation de tout le genre humain. Malheur à ceux qui suivent une conduite différente! Malheur à la présomption et à l'imprudence qui s'exposent aux occasions! Il est vrai que plusieurs saintes femmes ont assisté les saints et Notre-Seigneur de leurs biens, mais elles n'habitaient pas avec eux. Il en a été de même des Apôtres et de Paul, qui ont conversé devant elles pudiquement, chastement et sans tache, et qui ont reçu leur couronne du Seigneur Dieu tout-puissant [1].

7. L'auteur termine par une exhortation pressante d'observer ce qu'il vient de retracer, afin que tous aient les mêmes sentiments et ne soient qu'un cœur et qu'une âme. « Quiconque connait le Seigneur, nous écoute; mais quiconque n'est pas de Dieu, ne nous écoute pas. Celui qui veut vraiment conserver la chasteté, nous écoute, et la vierge qui veut vraiment conserver la virginité, nous écoute; mais celle qui ne conserve pas vraiment la chasteté, ne nous écoute pas. » Il les salue dans le Seigneur et souhaite à tous les saints la joie dans le Seigneur. « Paix et joie soient avec vous de la part de Dieu le Père, par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il [2]. » Le manuscrit porte ces mots: « Fin de la deuxième Epître de saint Clément, disciple de Pierre. Que ses prières nous aident. Ainsi soit-il. »

§ 4. — IMPORTANCE DES DEUX ÉPÎTRES ET JUGEMENT.

Importance des deux Epîtres pour l'histoire du Christianisme.

1. Il est bien vrai que l'objet principal de ces Epîtres est l'éloge de la virginité et les moyens de la pratiquer; mais l'une et l'autre offrent de nombreux textes d'une haute importance pour la théologie et pour l'histoire du Christianisme. On y voit les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament cités à chaque instant, et non-seulement ces citations se rapportent au texte authentique des Ecritures, mais encore elles supposent que les plus anciens Pères se plaisaient à instruire dans le langage même des livres saints. Bien plus, on y remarque la mention expresse des livres de l'ancienne loi dits deutéro-canoniques, et exclus de la Bible par les sectes protestantes, depuis le XVI[e] siècle; ainsi l'Ecclésiastique s'y trouve cité en cinq endroits différents [3], et l'histoire de Susanne, qui est racontée en entier au chapitre XIII[e] de la prophétie de Daniel, est résumée fidèlement dans la deuxième Epître [4]. De tels emprunts ont autorisé M. Béelen à faire observer plus d'une fois, dans ses notes, que la primitive Eglise recevait, comme faisant partie des saintes Ecritures, des livres ou des chapitres que la critique des réformateurs modernes a déclarés apocryphes, mais que l'Eglise défend toujours contre cette inculpation. L'auteur y parle des dons de science, de prophétie, de guérison et autres encore ordinaires de son temps [5]; il fait mention des énergumènes, du rite des exorcismes [6].

Pour la morale et le dogme.

2. L'enseignement moral qui ressort des deux Lettres montre la perfection de la vie chrétienne dans la possession et la pratique des vertus évangéliques. Elles parlent clairement de la grâce [7], de la justification toute gratuite [8], du mérite et de la nécessité des bonnes œuvres [9]. Mais il y a encore plus de valeur théologique dans les preuves qu'elles donnent en faveur des dogmes essentiels du christianisme. Ainsi saint Clément enseigne le mystère de la sainte Trinité, la divinité de Jésus-Christ, la procession du Saint-Esprit comme du Père et du Fils, la personnalité divine de ce même Esprit [10], l'incarnation du

[1] Chap. XIV et XV. — [2] Chap. XIV. — [3] I Epit., chap. XI, et II Epit., chap. XIII. — [4] II Epit., chapitre XIII.

[5] *Verumtamen si accepisti sermonem scientiæ aut sermonem doctrinæ, laudetur Deus: illo igitur charismate quod a Domino accepisti, illo inservi fratribus pneumaticis, prophetis, inquam, qui dignoscant, Dei esse verba ea quæ loqueris, et narra quod accepisti charisma in ecclesiastico conventu ad ædificationem fratrum tuorum in Christo.* (I, chap XII.)

[6] *Porro etiam hoc convenit fratribus in Christo et pulchrum atque decorum ipsis est, ut visitent eos, quia malis spiritibus vexantur, atque orent et adjurationes super eos faciant utiliter (adhibitis inquam), precibus quæ acceptæ sint coram Deo.* (I, chap. XII.) — *Itaque adhibitis jejunio et oratione exorcisent illos.* (Ibid.)

[7] *Neque enim aut eloquentia, aut fama, aut conditione vitæ et prosapia, aut formositate, aut corporis robore, aut diuturno vitæ tempore regnum cœlorum obtinetur; verum obtinetur illud fidei efficacia, quæ adest ubi quis opera fidei ostendit.* (I, chap. II.)

[8] *Unicuique virginum (fratrum aut sororum), qui vere statuerunt servare virginitatem propter regnum cœlorum, necessarium est cœlorum regno usquequaque dignum esse.* (Ibid.)

[9] *Is ergo qui magna hæc et excellentia sibi expetit, eam ob causam universo mundo renuntiat seque ab eodem divellit, ut deinceps, sicut sancti angeli, vitam divinam cœlestemque in pura sanctaque operatione et in sanctificatione spiritus Dei, atque ut Deo omnipotenti serviat per Jesum Christum propter regnum cœlorum.* (I, chap. IV.)

[10] *Spiritus Dei in ea (carne) non est. Hanc ob causam merito dicit (Scriptura)... « Non habitabit spiritus meus*

Verbe et la double nature en Jésus-Christ, la divine et l'humaine [1]. D'après lui, la conception de la bienheureuse Marie a été virginale [2]. Jésus-Christ a satisfait par sa mort pour les péchés [3]; il est honnête d'opérer en vue de la récompense éternelle [4]; le sacré célibat l'emporte sur le mariage [5]; la virginité est une vertu spéciale [6]; on peut s'y engager par vœu [7]. La sainte Eucharistie est considérée dans ces Lettres comme divine et comme nourriture de l'âme [8]; on y trouve même une allusion à la célébration et à l'administration des saints mystères dans un passage concernant les saintes veilles durant lesquelles les chrétiens étaient réunis pour entendre la parole sainte et pour pratiquer [9]. Ce dernier terme désignerait le sacrement de l'Eucharistie, comme on le faisait dans la primitive Eglise, sous la loi du secret.

Jugement sur ces Lettres.

3. Ces Lettres contiennent l'enseignement qui fut fait dès le premier siècle des grands principes de la foi catholique, et elles montrent l'action précoce de l'Eglise et de ses chefs sur les mœurs et sur toute la vie des premières communautés chrétiennes. Leur style, qui est celui d'une exhortation fervente, participe, en quelque mesure, à la force et à l'onction du langage des Apôtres. Comme le disait fort bien Mgr Villecourt, en entreprenant une traduction française sur le latin si défectueux de Wetstein, ces Lettres sont au nombre des courts traités de la Patrologie qui méritent d'être lus par les fidèles dans un but de piété et d'édification [10].]

ARTICLE III.

DES ÉCRITS SUPPOSÉS A SAINT CLÉMENT.

§ 1. — DES LIVRES DES RÉCOGNITIONS.

Ce que c'est que ces livres.

1. Photius [11] témoigne avoir lu deux volumes qui contenaient plusieurs écrits différents, mais tous sous le nom de saint Clément. Le premier renfermait les *Constitutions apostoliques*, ouvrage célèbre dans l'antiquité; mais, comme les savants en conviennent, composé longtemps après la mort de notre saint Pape. Le second contenait un détail des actions de saint Pierre, ses entretiens avec Simon le Magicien, et comment saint Clément lui-même reconnut son père et ses frères. C'est là ce qui a fait donner à ce recueil le nom de *Récognitions* ou *Reconnaissances*. On le nomme aussi quelquefois les *Voyages* ou l'*Itinéraire de saint Pierre* et les *Actes de saint Pierre*. Il y en a même qui l'ont confondu avec ce qu'on appelle la Dispute de saint Pierre avec Apion; mais Photius [12] en fait un ouvrage différent.

Quelques anciens les ont attribués à saint Clément.

2. Origène [13] cite sous le nom de saint Clément plusieurs passages que nous lisons aujourd'hui dans les livres des *Récognitions*; ce qui fait voir que cet ouvrage est plus ancien qu'Origène, et que, de son temps, il n'était pas généralement rejeté comme supposé. Il est encore cité comme un écrit de saint Clément Romain par saint Epiphane [14] et par Ruffin [15]; mais tous deux se plaignent qu'il a été altéré et corrompu par les hérétiques, surtout par les ébionites, dont les erreurs y sont répandues partout. Saint Epiphane dit même qu'ils n'y avaient presque rien laissé d'entier. Saint Jérôme [16] le cite aussi sous le nom de saint Clément. Ruffin [17] le traduisit en latin à la prière de saint Gaudence, et il ne dit point

in hominibus in perpetuum, quia caro sunt.» Ille ergo quicumque sit, in quo Spiritus Christi non est, is non est ejus. (I, chap. VIII.)

[1] *Uterus sanctæ Virginis gestavit Dominum nostrum Jesum Christum, Dei Filium, et corpus quod Dominus noster gessit et quo certamen suum fecit in hoc mundo, ex sancta Virgine induerat.* — [2] *Uterus sanctæ Virginis gestavit.* (Ibid.)

[3] *Tolle crucem tuam, qui te (sanguine suo) mundavit, Jesum Christum, Dominum tuum.* (I, chap. V.) — [4] Voyez le numéro 8, ci-dessus. (*Is ergo*).

[5] *Qui (Deus) suo ore professus est... Quod utriusque sexus virginibus daturus esset locum in domo Dei præclarum, qui excellentius quid erit quam sunt filii et filiæ, et præstantior, quam futurus sit locus eorum qui in casto vixerint connubio, et quorum torus fuerit immaculatus.* (I, chap. V.)

[6] *Scilicet utriusque sexus virginibus ob sublimem illam et heroicam (virginitatis) professionem, daturus est Deus regnum cœlorum sicut sanctis angelis* (Ibid.).

[7] *Quicumque coram Deo spondet se servaturum esse castitatem, omni sancta Dei virtute accingi debet.* (I, chap. III.)

[8] *Vince carnem, mundum, Satanam per Jesum Christum, qui te roboraturus est auditione verborum suorum et divina Eucharistia.*

[9] *Quod si contingit ut... Rogant nos fratres per* φιλαδελφίαν *et* φιλοξενίας *causa, ad manducandum apud ipsos, ut vigilias cum ipsis agamus, ut audiant verbum Dei et faciant atque alantur Domini verbis.* (II, chap. II.) Voyez M. Béelen, note 1, pag. 74.

[10] Voyez M. Nève déjà cité. — [11] Phot., *Cod.* 113. — [12] Phot., ibid. — [13] Origen., tom. III *Comm. in Gen.*, et cap. 22 *Philocal.*, et *in cap.* XXVI *Matth.* — [14] Epiphan., *Hæres.* 30, num. 15. — [15] Ruffin., *de Adulteratione*, lib. Origen. — [16] Hieron., in *Epist. ad Galat.*, pag. 164. — [17] Ruff., *Prolog. in lib. Recognit.*, pag. 397.

qu'il en ait rien retranché, sinon quelques endroits qui surpassaient ses forces et son intelligence. Mais il remarque qu'outre les erreurs des ébionites, on y trouvait encore celles des eunomiens [1] et plusieurs autres, condamnées par l'Eglise.

Elles sont faussement attribuées.

3. Elles étaient sans doute supposées dès le temps d'Eusèbe [2], puisque cet historien rejette cet ouvrage non-seulement parce qu'il n'était pas autorisé par la citation des anciens, mais aussi parce qu'il ne conservait pas même le caractère de la foi apostolique. Il a encore été rejeté par l'auteur de la [3] Synopse qui porte le nom de saint Athanase, par le pape [4] Gélase; et saint [5] Jérôme, qui le cite sous le nom de saint Clément, ne laisse pas de dire qu'on le rejetait comme apocryphe. Il est, en effet, plein d'histoires fabuleuses et qui n'ont aucune apparence de vérité. On y trouve même [6] plusieurs blasphèmes contre le Fils de Dieu, et quantité d'inepties indignes de paraitre sous un nom si respectable. La lettre qui sert de préface à cet ouvrage nous fournit encore une preuve de sa supposition, car elle mande la mort [7] de saint Pierre à saint Jacques, évêque de Jérusalem, qui était mort plusieurs années avant ce prince des Apôtres. Cette lettre, du temps de [8] Photius, n'était pas même dans tous les exemplaires des *Récognitions*, et ce critique remarque qu'elle était quelquefois au nom de saint Clément, telle que nous l'avons de la traduction de Ruffin, quelquefois au nom de saint Pierre même, et que ces deux copies contenaient des faits tout différents; ce qui lui fait conjecturer qu'il y avait eu deux éditions du livre des *Récognitions* assez différentes l'une de l'autre: l'une sous le nom de saint Pierre, l'autre sous le nom de saint Clément, qui a été traduite par Ruffin. On voit, en effet, que ce que saint Epiphane et saint Jérôme ont cité des *Récognitions*, ne se lit point dans celles qui nous restent, ou que les passages qu'ils en rapportent s'y lisent bien différemment.

Elles ont été écrites vers le III[e] siècle.

4. On ne sait précisément en quel temps a vécu l'auteur des *Récognitions;* mais si cet ouvrage est le même que la Dispute de saint Pierre avec Apion, comme [9] Cotelier et quelques autres critiques habiles l'ont cru, il faudra dire qu'il n'a été composé qu'à la fin du II[e] ou au commencement du III[e] siècle, quelque temps avant Origène. Car Eusèbe [10] dit que, depuis peu, on produisait de fort longs ouvrages, sous le nom de saint Clément, qui contenaient des dialogues de saint Pierre et d'Apion. Cependant [11] Photius en fait un ouvrage différent: il y a, dans les *Récognitions*, onze chapitres sur le destin, pris d'un ouvrage que Bardesane avait composé vers l'an 170. Mais on ne peut inférer de là que cet hérétique soit auteur des *Récognitions*, puisque ses erreurs touchant les deux principes y sont réfutées en plus d'un endroit. Il est plus naturel de dire que celui qui a composé cet écrit, y a inséré une partie de ce que Bardesane avait dit touchant le destin; c'est ce qu'Eusèbe a fait aussi dans ses livres de la *Préparation Évangélique*, où nous lisons le même passage que l'auteur des *Récognitions* a emprunté de Bardesane [12].

En combien de livres? Quel jugement on en a porté.

5. Dans le livre III des *Récognitions*, l'auteur dit qu'il avait déjà envoyé à saint Jacques dix autres livres des discours que saint Pierre avait faits à Césarée. On ne sait pas s'ils ont jamais vu le jour; mais on n'en a présentement aucune connaissance. Les *Récognitions* sont partagées en dix livres: dans le premier on fait raconter à saint Clément la manière dont il s'est converti à la foi par les prédications de saint Barnabé, et comment il avait été instruit par saint Pierre. Le second contient une conférence que saint Pierre eut avec Simon le Magicien. Dans le troisième, ils s'entretiennent encore ensemble sur la nature et l'essence du libre arbitre, que

[1] Ruffin., *de Adulteratione*, lib. Origen.— [2] Euseb., lib., cap. 38. — [3] Athanas., in *Synops.*, pag. 154. — [4] Gelas., in *Decret.*— [5] Hieronym., in *Catal.*, cap. 15.

[6] *Refertum autem est hoc opus innumeris absurde dictis, plenumque blasphemiæ in Filium, juxta Arii opinionem.* Phot., *Cod.* 118.

[7] *Notum tibi facio, Domine, quia Simon Petrus...pro pietate pati volens præsentem vitam finivit.* Epist. Clem. *ad Jacob.*, num. 1.

[8] Phot., *Cod.* 113. — [9] Cotel., tom. I *Cat. Apost.*, pag. 490.

[10] *Quidam porro alia etiam opera prolixa et copiosa sub ejus nomine heri ac nudiustertius in lucem protulerunt : puta Petri et Apionis disputationes, quarum apud antiquos nulla omnino extat mentio, neque enim sincera rectæ fidei ab Apostolis traditæ nota in illis expressa reperitur.* Euseb., lib. III, cap. 38.— [11] Phot., *Cod.* 113.

[12] Mœlher démontre que cet ouvrage des *Récognitions* a dû être écrit entre les années 212 et 240. Des manuscrits grecs et orientaux très-anciens indiqueraient que saint Hippolyte de Porto aurait mis la main à la collection dont le titre paraît inscrit sur sa chaire et sa statue de marbre trouvées au XVI[e] siècle. (*L'éditeur.*)

saint Pierre définit un pouvoir qu'a notre âme de faire ce qu'elle veut. Le quatrième raconte ce qui se passa dans un voyage que saint Pierre fit de Césarée à Tripoli, et les conversions qu'il opéra dans cette ville par ses prédications. Le cinquième est un discours dans lequel saint Pierre fait voir que l'ignorance est la source de tous les péchés, la fausseté du culte des idoles et l'unité d'un Dieu. Le sixième prouve la nécessité du baptême, et traite des dispositions qu'il y faut apporter. Dans le septième, saint Clément raconte divers accidents arrivés à sa mère et à ses frères, et comment il les trouva, une seconde fois, dans la Palestine. Les deux suivants sont des dialogues dans lesquels saint Pierre, Aquila, Nicétas et saint Clément montrent à un vieillard, qu'ils reconnurent dans la suite être le père de saint Clément, la nécessité de reconnaître que tout se fait par les ordres de la divine Providence et non par hasard. Le dixième et dernier livre est encore un dialogue entre ce même vieillard et saint Clément touchant la nature du bien et du mal. A la fin, il y est parlé de Simon le Magicien et de la métamorphose prétendue du visage de ce vieillard en celui de Simon le Magicien. Voilà ce que contiennent les dix livres des *Récognitions*, dont nous avons cru devoir donner au lecteur une légère idée, pour lui épargner la peine de lire des écrits qui sont de très-peu d'utilité. Le jugement qu'en a porté [1] Photius est très-juste. Il en estime le style et l'érudition; mais il dit que l'auteur était peu instruit de la théologie et de la doctrine de l'Eglise, et un très-mauvais faiseur de romans.

§ 2. — DES CLÉMENTINES, DE L'EPITOME OU HISTOIRE DE SAINT PIERRE, DE SAINT CLÉMENT ET DE QUELQUES AUTRES ÉCRITS QUI LUI SONT FAUSSEMENT ATTRIBUÉS.

Clémentines faussement attribuées à saint Clément.

1. Outre les dix livres des *Récognitions*, nous avons encore, sous le nom de saint Clément, dix-neuf entretiens ou homélies auxquelles on donne ordinairement le titre de *Clémentines*. Cotelier [2] croit qu'elles peuvent être l'autre édition des *Récognitions* qui portait le nom de saint Pierre. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'on trouve dans ces homélies plusieurs traits que nous lisons aussi dans les *Récognitions;* on y lit les mêmes fables et les mêmes erreurs; et le plan des deux ouvrages paraît le même. Le style en est aussi fort beau, et l'auteur y fait paraître beaucoup d'érudition; mais on y remarque partout des caractères de supposition [3].

Epitome ou histoire abrégée de saint Pierre, faussement attribuée à saint Clément.

2. Cotelier [4] nous a aussi donné une histoire de saint Clément qui a pour titre: *Épitome* ou Abrégé de la vie de saint Pierre. Cet écrit est adressé à saint Jacques, évêque de Jérusalem, et contient, outre le récit des actions de saint Pierre, l'histoire de la vie de saint Clément. Ce n'est qu'un abrégé des *Récognitions*, des *Clémentines*, des actes du martyre de saint Clément et de la narration d'Ephraïm. L'auteur de cette compilation, que l'on croit [5] être Métaphraste, a supprimé ce qui lui a paru superflu, faux et dangereux dans les écrits sur lesquels il a composé celui-ci.

Autres écrits faussement attribués à saint Clément.

3. Nous avons remarqué plus haut que l'auteur des *Récognitions* dit avoir envoyé à saint Jacques dix livres des discours que saint Pierre avaint faits à Césarée. Ces dix livres, comme nous l'avons déjà dit, ne sont pas venus jusqu'à nous; mais le faux Clément a pris soin de nous informer d'une partie de ce qui y était contenu. Il y en avait un [6] qui traitait des caractères d'un vrai Prophète et de l'intelligence de la loi. Anastase [7] d'Antioche cite encore sous le nom de saint Clément un discours sur la providence et sur la justice de Dieu. C'est, apparemment, de ce discours que sont tirés les fragments que Cotelier [8] nous a donnés et dans lesquels le mystère de la Trinité est bien établi. Les anciens on souvent cité les écrits de saint Clément, mais sans les spécifier; entre autres, saint [9] Basile, le prétendu Denis l'Aréopagite, l'auteur de la dispute contre Arius parmi les œuvres de saint Athanase, Anastase Sinaïte, Nicéphore, Calliste et quelques autres. Nous avons parlé déjà de la liturgie attribuée à saint Clément et d'un recueil qu'on prétend qu'il avait fait des révélations de saint Pierre. Nous traiterons ailleurs des Épitres décrétales

[1] Phot., *Cod.* 113. — [2] Cotel., tom. I, pag. 607.

[3] Mœlher pense que ces deux ouvrages sont les mêmes. Il reconnaît dans les *Clémentines* un caractère d'originalité et de priorité, et il préfère les *Récognitions* sous le rapport du contenu. Ces deux ouvrages ont été altérés par les hérétiques (*L'éditeur.*)

[4] Cotel., tom. I, pag. 755. — [5] Ibid. — [6] Lib. I *Recognit.*, num. 17.— [7] Anastas., *Quæst.* 96, pag. 526.

[8] Coteler., not. ad lib. I *Recognit.*, num. 24, et inter testimon. vet. de *Clementin.*

[9] Basil., lib. *de Spiritu Sancto*, cap. 29; Dionys., *de Divin. Nomin.*, cap. 5; Anastas., in *Odego*, cap. 2; Nicephor., lib. III *Hist.*, cap. 18. Voyez Grabe, tom. II *Spicileg.*, pag. 289 et seq.

qui portent le nom de saint Clément, des Constitutions et des Canons apostoliques, et nous montrerons que ces écrits n'ont été composés que longtemps après la mort de ce saint Pape. [Le manuscrit arabe 54 de Paris contient un apocryphe attribué à saint Clément, *Les livres secrets de la pureté*, et dont la version éthiopienne se trouve à la bibliothèque de Tubingue.]

§ 7. — DES ACTES DU MARTYRE DE SAINT CLÉMENT.

Preuves de la fausse attribution de ces actes.

1. Tout est si merveilleux dans les Actes du martyre de saint Clément, qu'il est difficile de les lire sans les soupçonner de fausseté [1]. Ce ne sont que des miracles; et, quoique le style en soit assez grave, on n'y trouve pas, néanmoins, cet air d'antiquité que l'on remarque dans les actes originaux de ce temps-là. Il y est dit d'abord que Sisinne, irrité de voir que Théodore, sa femme, avait embrassé le christianisme, chercha les moyens de s'en venger; que Théodore étant allée un jour à l'église, Sisinne y alla aussi; mais qu'il y entra par une autre porte, et commença à examiner avec beaucoup de curiosité ce qui se passait dans les mystères des chrétiens; que saint Clément ayant achevé la prière et le peuple ayant répondu *amen*, Sisinne fut aussitôt puni de sa curiosité : Il devint dans le moment sourd et muet. Frappé d'un châtiment si subit, il se repentit de sa faute et reçut, avec le baptême, la santé de son âme et de son corps. Le comte des offices, nommé Publius Tarquitianus, voyant le progrès que la religion chrétienne faisait dans la ville, donna de l'argent au capitaine des quartiers, afin qu'il fît soulever le peuple contre les chrétiens. Ils s'attaquèrent d'abord à saint Clément, l'accusant de sacrilége, d'impiété et de désobéissance aux édits des empereurs. Trajan, informé du fait par Mamertin, préfet de Rome, bannit le saint pape dans la Chersonèse, au-delà du Pont-Euxin. Il y trouva plus de deux mille chrétiens, condamnés depuis longtemps à travailler aux carrières de marbre. Une des plus grandes peines de ces fidèles exilés, était d'aller chercher de l'eau à deux lieues de la carrière. Mais le saint, plein de compassion pour eux, ayant connu, par un agneau, le lieu où il y avait une fontaine, la montra aux chrétiens pour y creuser. Ils creusèrent effectivement tout autour de l'endroit, mais en vain, jusqu'à ce que saint Clément lui-même, ayant pris un pic, y creusa. Toute la province accourut au bruit de cette merveille, et tous s'étant convertis et fait baptiser, dans l'espace d'un an, on y bâtit soixante-dix églises: toutes les idoles furent brisées, tous les temples abattus, et tous les bois consacrés au démon coupés jusqu'à cent ou six vingt lieues à la ronde. Pour arrêter ces admirables progrès du christianisme, Trajan fit jeter le saint dans la mer, avec une ancre attachée au cou; mais la mer s'étant ensuite retirée jusqu'au lieu où on l'avait jeté, qui était à une grande lieue de la terre, les chrétiens trouvèrent son corps dans un tombeau de pierre, sous un temple tout de marbre.

2. Il n'est pas besoin de beaucoup appuyer sur cette histoire pour en faire remarquer la fausseté ; le lecteur s'apercevra aisément que ce qui y est dit de Sisinne, sent parfaitement la fiction. Car quelle apparence que, dans un temps où l'on suppose les païens toujours attentifs à s'opposer à l'exercice de la religion chrétienne, les églises aient été tellement connues et la liberté d'y entrer si grande, que les païens mêmes y avaient un libre accès et pouvaient, sans en être empêchés par les ministres du Seigneur, examiner ce qui se passait dans la célébration des saints mystères? Il n'est pas plus vraisemblable que, sous le règne de Trajan, il se soit trouvé aucun officier assez hardi pour exciter des séditions dans Rome, même contre les chrétiens. D'ailleurs, la qualité de *comte des offices*, que les Actes donnent à Publius, n'était pas encore connue du temps de saint Clément, et on ne voit point dans l'histoire qu'aucun officier ait porté ce titre avant le règne de Constantin. Il est encore incroyable que saint Clément ait dit que ceux qui demandaient sa mort étaient des chiens qui aboyaient contre des hommes. C'est cependant ce que ses Actes lui font dire.

3. Le grand nombre de chrétiens que l'on dit avoir été relégués dans la Chersonèse, lorsque saint Clément y arriva, est encore une preuve de la fausseté de ces Actes. Car on ne voit pas en quel temps ces chrétiens auraient pu y avoir été exilés. Si l'on dit qu'ils y avaient été envoyés sous Domitien, je réponds qu'ils ne devaient donc plus y être-là

[1] Voyez Honore de sainte Marie : *Usage et Abus des règles de la critique*. Dissert. 4e. (*L'éditeur.*)

seconde année de Trajan, en laquelle on suppose que saint Clément y fut relégué, puisque Nerva, successeur de Domitien et prédécesseur immédiat de Trajan [1], rappela ceux que Domitien avait bannis, et les chrétiens aussi bien que les autres, comme il paraît par saint Jean. Ils n'y furent pas non plus exilés au commencement du règne de Trajan, ce prince n'ayant commencé à persécuter les chrétiens que dans la dixième année de son empire, ainsi que le dit Eusèbe dans sa Chronique.

4. On doit aussi regarder comme une fable ce que disent les Actes, que, dans l'espace d'un an, il se bâtit dans la Chersonèse soixante-dix églises. Aurait-on pu les bâtir sans que l'empereur en fût averti? Et, s'il l'eût su, animé contre les chrétiens, ainsi que le doivent supposer ceux qui soutiennent l'authenticité des Actes, aurait-il souffert qu'on les bâtît et en si grand nombre? On sait d'ailleurs que les chrétiens n'ont point eu d'églises où ils s'assemblassent publiquement, qu'au commencement du IIIe siècle. Le président Aufidien, que Trajan envoya, à ce que l'on dit, pour arrêter les progrès du christianisme dans la Chersonèse, se serait-il contenté de faire mourir saint Clément seul, et n'aurait-il pas été de son zèle pour l'honneur des Dieux et pour l'exécution des ordres de l'empereur, de répandre encore le sang d'une partie de cette grande multitude rebelle aux volontés de son prince et ennemie du culte des idoles?

5. Nous ne dirons rien de la fontaine miraculeuse que saint Clément fit sourdre par ses prières; les circonstances dont cette histoire est revêtue en font voir clairement la supposition. Il faut porter le même jugement de ce qu'ajoutent les Actes, que peu de jours après le martyre du saint, ses disciples étant allés au lieu où l'on avait jeté son corps, qui était à une grande lieue de la terre, la mer se retira, et qu'ils y trouvèrent les reliques du saint martyr dans un tombeau de pierre, sous un temple tout de marbre. Tant de merveilles seraient-elles demeurées inconnues à toute l'antiquité et ensevelies dans l'oubli général de tous les historiens de l'Eglise? Il est vrai qu'il en est parlé dans un discours [2] attribué à un Ephrem, évêque de Chersonèse; mais cette pièce n'est pas d'un grand poids. Le style fait voir qu'elle est d'un Grec du moyen âge; et une preuve que l'auteur n'est pas moins fabuleux que celui qui a fait les Actes du martyre de saint Clément, c'est qu'il est démenti en tout ce qu'il avance par un ancien évêque nommé Constantin, dont Bollandus nous a donné les actes. Cet évêque, étant [3] venu dans la Chersonèse vers l'an 850, s'informa avec soin, tant de l'évêque de Chersonèse que des habitants de la province, s'il était vrai, comme on le disait, que le corps de saint Clément eût été trouvé dans un tombeau de marbre, sous un temple bâti de la main des anges, et si, tous les ans, au jour de la fête de ce saint, la mer se retirait l'espace d'une grande lieue? Tous répondirent qu'ils ne savaient aucuns de ces faits [4].

6. Il fallait bien que toute cette histoire fût peu connue ou plutôt regardée comme apocryphe et fabuleuse, même à Rome, dès le pontificat de saint Grégoire, puisque saint Euloge [5], évêque d'Alexandrie, lui ayant demandé les Actes des martyrs recueillis par Eusèbe de Césarée, ce saint Pape répondit: «Excepté les Actes des martyrs contenus dans les livres de cet historien, je ne sache point qu'il y en ait, ni dans les archives de notre église, ni dans les bibliothèques de Rome, sinon quelque peu recueillis en un volume. Nous avons les noms presque de tous les martyrs, distribués par chaque jour et rassemblés en un livre, et nous célébrons tous les jours des messes en leur honneur; mais ce volume ne nous apprend pas le détail de leurs souffrances. On y voit seulement leur nom, le lieu et le jour de leur martyre.» Saint Grégoire se serait-il expliqué en ces termes, s'il eût connu ou ajouté foi aux Actes que nous avons sous le nom de saint Clément,

[1] Dio, lib. LXVIII, pag. 769. — [2] Tom. I oper. Cotel., pag. 815. — [3] *Acta S. Constantini*, apud Bolland., 9 martii.

[4] Voyez Bianchini, *Notes hist.*, qui soutient, avec le *Livre Pontifical* et les Catalogues des Papes, que saint Clément a été relégué dans la Chersonèse et y a souffert le martyre. Voyez aussi Henrion, *Hist. de l'Église*; M. Gerbet, *Esquisses de Rome chrétienne*, tom. 1, pag. 456. (*L'éditeur.*)

[5] *Præter illa quæ in ejusdem Eusebii libris de gestis sanctorum martyrum continentur, nulla in archivo hujus nostræ Ecclesiæ vel in Romanæ urbis bibliothecis esse cognovi, nisi pauca quædam in unius codicis volumine collecta. Nos autem pene omnium martyrum distinctis, per dies singulos passionibus collecta in uno codice nomina habemus, atque quotidianis diebus in eorum veneratione missarum solemnia agimus. Non tamen in eodem volumine quis qualiter sit passus indicatur, sed tantummodo nomen, locus et dies passionis ponitur.* Gregor., lib. VIII *Epist.*, indictione 1, epist. 29 *ad Eulogium, episcop. Alexand.*

et qui contiennent non-seulement le nom du Saint et le lieu de son martyre, mais un grand nombre de circonstances de sa vie et de sa mort?

ARTICLE V. REMARQUES SUR LES LETTRES DE SAINT CLÉMENT.

Jugement de la première Lettre de saint Clément.

1. La première Lettre de saint Clément a toujours été regardée dans l'Eglise comme un des plus beaux monuments que nous ayons après l'Ecriture sainte. Les Pères l'ont appelée très-puissante [1] et très-utile [2]. Elle [3] était généralement reçue de tout le monde dès les premiers siècles, et on la lisait publiquement, non-seulement dans l'Eglise de Corinthe, plus de soixante-quinze ans après qu'elle fut écrite, comme nous le voyons par le témoignage de saint Denis [4], évêque de cette ville, mais encore en beaucoup d'autres Eglises, jusqu'au temps d'Eusèbe [5] et de saint Jérôme. Le style [6] en est clair, simple et sans aucun ornement étranger; et, par cette simplicité, il ressemble à celui des temps apostoliques, où l'on écrivait sans art et sans affectation. On y trouve aussi l'esprit et le caractère des Epîtres de saint Paul, dont il emprunte les pensées et quelquefois même les expressions; ce que l'on remarque surtout dans ce qu'il dit du devoir des évêques, de l'excellence du don de la charité et de la foi qui justifie; et ce sont sans doute ces ressemblances qui ont fait croire à plusieurs que saint Clément avait traduit l'Epître aux Hébreux [7], ou même qu'il en était auteur.

Difficultés sur cette Lettre.

2. Photius [8] reprend trois choses dans la première Epître de saint Clément : la première, de ce qu'il suppose d'autres mondes au-delà de l'Océan; la seconde, de ce que, pour prouver la résurrection des corps, il emploie la comparaison du phénix, supposant que cet oiseau existe réellement et que tout ce que l'on en dit est véritable; la troisième, de ce qu'en parlant de Jésus-Christ, il ne se sert que de termes qui marquent son humanité, l'appelant souverain Pontife et notre chef, mais ne disant rien de lui de grand et de relevé, ni qui marque sa divinité. Mais on répond sans peine à toutes ces difficultés. — 1° Les mondes que saint Clément dit être au-delà de l'Océan, ne sont autres que les antipodes, dont tout le monde reconnaît aujourd'hui la réalité et l'existence, mais dont on ne convenait pas, apparemment, du temps de Photius. — 2° Ce qu'il dit du phénix lui est commun avec beaucoup d'autres anciens, soit chrétiens, soit païens, qui ont parlé de cet oiseau comme ne doutant point qu'il n'existât réellement. — 3° Saint Clément, en parlant souvent de l'humanité de Jésus-Christ, n'a fait qu'imiter la conduite des Apôtres, qui, selon la remarque de saint Athanase [9], parlaient plus souvent de l'humanité du Sauveur que de sa divinité, à cause des hérétiques, qui, dans ces premiers temps, niaient que Dieu se fût fait homme. D'ailleurs, ce saint Pape ne dit rien, dans son Epître, qui ne s'accorde parfaitement avec la foi de l'Eglise sur la divinité de Jésus-Christ, comme Photius [10] lui-même le reconnaît. Il y a plus, c'est que saint Clément y marque en termes formels la divinité de Jésus-Christ, lorsqu'il loue les Corinthiens de ce qu'avant le schisme ils

[1] *Sub hoc igitur Clemente dissensione non modica inter eos qui Corinthi essent fratres, scripsit quæ est Romæ Ecclesia, potentissimas litteras Corinthiis*, etc. Iren., lib. III *adv. Hæres.*, cap. 3.

[2] *Scripsit Clemens ex persona Romanæ Ecclesiæ ad Ecclesiam Corinthiorum valde utilem epistolam, quæ et in nonnullis locis publice legitur.* Hieron., in *Catalog.*, cap. 15.

[3] *Cujus igitur Clementis extat epistola ab omnibus uno consensu recepta, eximia prorsus atque mirabilis... hanc in plerisque Ecclesiis superiori et nostra quoque memoria, palam recitari consuevisse comperimus.* Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 16.

[4] *In hac ipsa etiam epistola meminit Dionysius Clementis epistolæ ad Corinthios scriptæ, quam ex prisca consuetudine in Ecclesia legi solitum esse testatur his verbis : Hodie, inquit, sacrum diem Dominicum transegimus, in quo epistolam vestram legimus, quamquidem perpetuo deinceps legentes, perinde ac priorem illam nobis a Clemente scriptam epistolam, optimis præceptis ac documentis abundabimus.* Euseb., lib. IV, cap. 23. — [5] Euseb., lib. III, cap, 16, et Hieron., in *Catal.*, cap. 15.

[6] *Est autem dictione simplex ac perpicuus, accedensque ad ecclesiasticam et inelaboratam dicendi formam.* Phot., *Cod.* 126.

[7] *Clemens... scripsit ex persona Romanæ Ecclesiæ ad Ecclesiam Corinthiorum valde utilem epistolam... quæ mihi videtur characteri epistolæ quæ sub Pauli nomine ad Hebræos fertur, convenire; sed et multis de eadem epistola, non solum sensibus, sed juxta verborum quoque ordinem abutitur ; omnino grandis in utraque similitudo est.* Hieron., in *Catal.*, cap. 15.

[8] *Reprehenderit vero in illis quispiam quod extra Oceanum mundos quosdam existere supponit : deinde forte etiam quod Phœnicis avis exemplo tanquam verissimo utitur; tandem quod Pontificem Præsidemque Dominum nostrum Jesum Christum appellans, illas Deo convenientes ac sublimiores voces de eo non protulit.* Phot., *Cod.* 126.

[9] Athan., *de Dionysiis*, pag. 553. — [10] *Non tamen ullibi iis in epistolis illum aperte blasphemat.* Phot., *Cod.* 126.

avaient toujours devant les yeux « les souffrances de Dieu. »

3. Quelques critiques ont cru que cette Lettre avait été corrompue par les hérétiques et qu'ils y avaient inséré des fragments et des citations tirées des livres apocryphes, afin d'autoriser leurs erreurs. Ce qui est vrai, c'est que saint Clément y cite quelques passages qui ne se trouvent point dans l'Ecriture dans les mêmes termes, mais ils s'y trouvent en partie quant au sens. Par exemple, il rapporte ces paroles comme si elles étaient tirées de l'Ecriture : « La misère [1] accablera ceux qui ont le cœur double et partagé, et qui disent: Nous avons entendu dire ces choses à nos pères; cependant nous voilà parvenus à un âge avancé, et rien de tout cela ne nous est encore arrivé. » Il cite encore ce passage dans sa seconde [2] Lettre ; toutefois, il ne se lit nulle part en ces termes dans nos Bibles; mais si l'on se donne la peine de réunir divers endroits dispersés en différents livres [3] de l'Ecriture, on trouvera qu'il y est quant au sens. Saint Clément en rapporte un autre dans sa seconde Lettre, que Clément d'Alexandrie [4] dit être tiré de l'Evangile selon les Egyptiens. Il est conçu dans ces termes [5] : « Lorsque deux ne forment plus qu'une même chose, que ce qui est dehors sera semblable à ce qui est dedans, que la femme sera confondue dans l'homme, et qu'il n'y aura ni mâle, ni femelle : or deux ne feront plus qu'une même chose. »

4. Saint Clément se sert, dans ses Lettres, de la version des Septante ; mais il s'attache ordinairement plus au sens qu'à la lettre de l'Ecriture. En parlant [6] de la jalousie excitée au sujet du sacerdoce d'Aaron, il rapporte plusieurs circonstances qui ne sont point marquées dans le livre des Nombres. Ainsi il y a lieu de croire qu'il les avait apprises de la tradition des Juifs; de même que ce qu'il dit de Rahab, qu'étant interrogée [7] sur le chemin qu'avaient pris les espions, elle en marqua un tout contraire à celui par lequel ils devaient s'en retourner; ce qui ne se lit point dans le livre de Josué où cette histoire est décrite. Il dit de saint Paul qu'étant [8] devenu le héraut de l'Evangile dans l'Orient et dans l'Occident, il s'est rendu glorieux par l'ardeur de sa foi, annonçant la justice à toute la terre, se transportant, pour sa cause, jusqu'aux extrémités mêmes de l'Occident. Ce qui peut favoriser le sentiment de ceux qui croient que saint Paul a été prêcher en Espagne, pays le plus occidental de notre continent.

Doctrine de saint Clément.

5. Pour juger les controverses excitées dans l'Eglise de Corinthe, saint Clément se sert non-seulement de l'autorité des divines Ecritures, qu'il dit être les oracles [9] du Saint-Esprit ; mais encore de l'autorité de la tradition, voulant que les Corinthiens s'en rapportassent dans les contestations présentes à ce qui avait été enseigné et pratiqué dans l'Eglise depuis [10] Jésus-Christ jusqu'alors; ce qui lui fournit occasion de marquer l'origine et l'établissement de la hiérarchie ecclésiastique, et la part que tous les fidèles avaient aux élections des évêques, des prêtres et des diacres. Il enseigne [11] que nous ne sommes point appelés à la gloire par le mérite de nos œuvres, mais par la grâce de Jésus-Christ et la volonté de Dieu; que Jésus-Christ a répandu son sang [12] pour nous sauver, et qu'il offre à tous les hommes

[1] *Epist.* 1, num. 23. — [2] *Epist.* 2, num. 11.

[3] Voyez *Isaïe*, V, 19; *Eccles.*, V, 1 et seq.; *Jacob.*, I, 8, et IV, 8; II Petr., III 3 et 4.

[4] Clemens. Alexand., lib. III *Strom.*, sub. fin. — [5] Clem., *Epist.* 2, num. 12. — [6] Clemens., *Epist.* 1, num. 43. — [7] Clem., *Epist.* 1, num. 12.

[8] *Totum mundum docens justitiam, et ad Occidentis terminum veniens, sub principibus martyrium passus.* Clem., *Epist.* 1, num. 5.

[9] *Contentiosi estis, fratres... diligenter inspicite scripturas, Spiritus Sancti vera oracula.* Ibid., num. 45.

[10] *Apostoli nobis evangelizaverunt a Domino Jesu Christo, Jesus Christus a Deo. Missus igitur est Christus a Deo, Apostoli a Christo, et factum est utrumque ordinatim ex voluntate Dei. Prædicantes igitur Apostoli per regiones ac urbes, primitias earum cum probassent, in episcopos et diaconos, eorum qui eruditi erant, constituerunt : neque hoc nove ; a multis enim temporibus de episcopis et diaconis scriptum fuerat.* (Isai. LX, 17.) Clem., *Epist.* 1, num. 42. *Et Apostoli nostri cognoverunt per Dominum nostrum Jesum Christum quod futura esset contentio de nomine episcopatus : ob eam ergo causam constituerunt supradictos, et deinceps futuræ successionis regulam tradiderunt, ut cum illi decederent, ministerium eorum ac munus alii viri probati exciperent. Constitutos itaque ab illis, vel deinceps ab aliis viris eximiis, consentiente ac comprobante universa Ecclesia... hos putamus officio injuste dejici.* Ibid., num. 44.

[11] *Ii ergo omnes gloriam et amplitudinem consecuti sunt, non per seipsos, aut opera sua, aut justas actiones quas fecerunt, sed per voluntatem ejus, et nos igitur ex voluntate illius in Christo Jesu vocati, non per nos ipsos justi efficimur, neque per sapientiam nostram, aut intelligentiam, aut pietatem, aut opera quæ in cordis sanctitate operati sumus, sed per fidem per quam cunctos qui unquam justi fuerunt, justificavit Deus.* Ibid., num. 32.

[12] *Fixis oculis respiciamus in sanguinem Christi; cernamusque quam pretiosus Deo sit ejus sanguis, qui*

les moyens de faire pénitence; qu'il y a en lui [1] deux natures, l'une divine et l'autre humaine; que c'est par la charité [2] que les élus ont été consommés dans le bien, que sans elle rien ne peut plaire à Dieu, et que c'est par elle que le Seigneur nous a tirés de l'abîme; que l'esprit de Dieu [3] est en nous, mais qu'il le retire quand il lui plaît.

Editions des Lettres de saint Clément.

6. Les deux Lettres de saint Clément, après avoir été longtemps ensevelies dans les ténèbres, ont enfin été données au public par Junius Patricius, et imprimées à Oxford, en 1633, in-4°, en grec et en latin; et ensuite à Helmstat, en 1654, in-4°, par les soins de Madérus. On les réimprima depuis à Oxford, en 1669, et à Londres, en 1687, in-8°. Le Père Labbe les a insérées dans le tome Ier des *Conciles;* elles se trouvent encore dans le recueil des écrits des Pères qui ont vécu du temps des Apôtres, publié par Cotelier, à Paris, en 1672, in-fol., et en Hollande, en 1698 et 1724, in-fol., par les soins de Leclerc. [Hoffmann signale une édition in-8°, de 1718, donnée par Leclerc, d'après le manuscrit alexandrin, comparé avec l'édition de Junius, par Mill et Grabes, enrichie des notes de Junius, de Cotelier, de Bosius, avec les corrections, les notes, les dissertations et la préface de l'éditeur. C'est, ajoute-t-il, l'édition la plus riche et la plus estimée. Ces Lettres se trouvent encore dans les Epitres des Pères apostoliques publiées par L. Frey, à Bale, in-8°, 1742; dans les ouvrages des Pères apostoliques donnés à Londres par Richard Russel, 1 vol. in-8°, 1746; dans la *Bibliotheca veter. PP.* de Galland, avec des notes et des observations. En 1851, Mgr Malou, évêque de Bruges, a édité en latin les Lettres aux Corinthiens, avec les deux Lettres aux Vierges.

La première Epître aux Corinthiens parut séparemment, en 1780, in-8°, à Fulde, avec une dissertation critico-polémique, par les soins de P.-Ch. Eberth; elle contenait la version latine de Cotelier; elle fut réimprimée la même année dans la même ville, avec une dissertation théologique, chronologique et historique des trois premiers siècles, par le même auteur. Dans les Péres apostoliques de Jacobson, Oxford, 1840 2 vol. in-8°, dans les mêmes de Hefèle, Reithmayr Munich 1840, in-8°, *Patrol.* de Migne, t. I. où l'on trouve tout ce qui a paru de saint Clément.

Les deux Lettres aux Corinthiens ont été traduites en français par Antoine Tessier, in-8°, 1684, Avignon; par le P. Gras, de l'Oratoire, en 1717, dans la grande Bible in-fol, publiée chez Desprez. On les trouve aussi traduites en français dans les *Pères de l'Église,* de M de Genoude, t. I; dans les chefs-d'œuvre des Pères, avec la version latine de Ruffin, t. I, Paris 1837.] La première Epître a été traduite en anglais par Guillaume Burtonus, et imprimée à Londres en 1647; 1652, in-4°, avec des notes du traducteur. [La traduction anglaise des deux Epîtres, par Wate, a paru à Londres, in-8°, en 1693, 1710, 1719, 1737: il en parut une autre de la première à Londres, in-8°, en 1768. Les Allemands possèdent une traduction de la première Epitre publiée en 1695, avec l'Epître de saint Barnabé, in-12; une autre des deux Epîtres, par J. Otto Glüssing, in-12, 1723, à Hambourg; une troisième, en 1738; une quatrième, en 1776, in-8°, par Rosler, dans la Bible de Kirchenvater, t. I; une cinquième, en 1825; une sixième, en 1830, avec les lettres de saint Polycarpe.] Quant aux livres des *Récognitions,* traduits par Ruffin, ils furent imprimés à Bâle, en 1526, in-fol., avec les fausses Epîtres décrétales; ensuite à Paris, 1541, in-fol., et 1568, in-8°, à Cologne, en 1569; à Lyon, dans la *Bibliothèque des Pères,* en 1677. L'édition de Cologne, outre les livres des *Récognitions*, renferme encore les *Clémentines* et l'Histoire abrégée des actions de saint Pierre, avec les notes de Venradius. La traduction de cet Epitome est de Périonius. Turnèbe est le premier qui l'ait donné en grec, à Paris, en 1554, in-4°. Les Clémentines et cet Epitome se trouvent dans les Recueils de Cotelier, dont nous avons parlé plus haut, avec les Lettres supposées de saint Clément à saint Jacques, évêque de Jérusalem. [On les trouve aussi chez Galland. Les *Récognitions* ont été réimprimées dans une nouvelle *Bibliotheca PP. latinorum selecta,* chez Gersdorf; Leipsick, en 1838. Les *Récognitions* ont été publiées en allemand à Berlin, in-8°, en 1702, par Gottfried Arnold, et en 1708, à Leipsick; elles ont paru traduites en anglais en 1712, in-8°.

propter nostram salutem effusus, toti mundo pœnitentiæ gratiam obtulit. Ibid., num. 7.

[1] *Omnes autem humili animo eratis... Dei viatico contenti, et accurate attendentes sermonibus ejus, dilatati eratis in visceribus, et passiones: llius præ oculis vestris erant.* Ibid., num.

[2] *In charitate omnes electi Dei perfecti facti sunt: sine charitate nihil acceptum Deo est; in charitate nos assumpsit Dominus.* Ibid., num. 49.

[3] *Scrutator enim est cogitationum et consiliorum mentis Deus: cujus spiritus est in nobis, et cum voluerit, auferet eum.* Ibid., num. 21.

En 1854, a paru une édition du texte grec des homélies *clémentines*, par les soins de M. Alb.-Rich. Dressel; Gothingue, 1854, 1 vol. in-8°. Ce savant a constitué ce texte plus solidement, à l'aide du manuscrit 443 du fonds ottobonien de la Bibliothèque du Vatican ; il a pareillement corrigé en plusieurs endroits la version de Cotelier. Il existe à Londres une ancienne version syriaque des *Récognitions* et des fragments des homélies pseudo-clémentines, pièces dignes au moins d'un examen attentif et d'une collation exacte avec le grec.]

CHAPITRE XI.

Saint Ignace, disciple des Apôtres, évêque d'Antioche et martyr.

ARTICLE I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Episcopat de saint Ignace en l'an 69 de Jésus-Christ

1. Saint Ignace, surnommé Théophore [1], c'est-à-dire porte-dieu, était Syrien d'origine. Les anciens disent que ce saint n'avait point vu Jésus-Christ [2], mais seulement les Apôtres, et qu'il fut en particulier le disciple de saint Pierre [3] et de saint Jean. Ce fut par l'imposition de leurs mains [4] qu'il reçut la grâce de l'épiscopat et la conduite de l'Eglise d'Antioche, après la mort de saint Evode [5], le premier évêque de cette ville après saint Pierre. Il y avait alors deux cent mille personnes [6] dans Antioche ; mais notre saint eut moins à souffrir de la part de cette grande multitude, que des persécutions excitées contre son Eglise, sous l'empire de Domitien. Il la sauva, toutefois, au milieu des tempêtes, en opposant [7] aux flots impétueux tantôt l'oraison et le jeûne, tantôt la force de sa parole, tantôt la pureté de sa doctrine.

Il souhaite le martyre.

2. L'orage s'étant apaisé sous les règnes suivants, Ignace rendait grâces à Dieu du calme dont l'Eglise jouissait alors; mais comme s'il eût été peu content de lui-même, il s'attristait d'avoir échappé la couronne du martyre, persuadé [8] qu'une mort sanglante pouvait seule le rendre digne d'entrer dans la familiarité du Dieu qu'il adorait. Il ne fut pas longtemps sans voir l'accomplissement de ses souhaits; car l'empereur Trajan, enflé de la victoire qu'il venait de remporter sur les Daces et sur les Scythes, crut qu'il ne manquait plus rien à sa gloire, que de soumettre à son empire le Dieu des chrétiens et de les contraindre eux-mêmes d'embrasser, avec toutes les nations du monde, le culte de ses dieux. Il partit de Rome dans cette disposition, et, se hâtant de passer en Arménie pour aller faire la guerre aux Parthes, il arriva à Antioche au mois de janvier de l'an 107 de Jésus-Christ.

Il confesse Jésus-Christ devant Trajan.

3. Ce fut alors qu'Ignace [9], appréhendant pour son peuple, se laissa conduire sans résistance devant Trajan. Aussitôt qu'il fut arrivé en sa présence, l'empereur lui dit : « Est-ce vous qui, comme un mauvais démon, violez mes ordres, et persuadez aux autres de se perdre malheureusement ? » — Ignace répondit : « Personne n'appela jamais Théophore mauvais démon : si vous me nommez ainsi à cause que je suis insupportable aux démons, je me ferai gloire de ce nom. » — « Et quel est ce Théophore, lui répliqua Trajan ? » — « C'est celui, répondit Ignace, qui porte Jésus-Christ en son cœur. » Il ajouta que ce Jésus-Christ [10] était *le Fils unique de Dieu*, et ce grand roi dont les bonnes grâces peuvent seules nous rendre heureux. Trajan, fatigué par les reparties vives et pressantes d'Ignace, le condamna à être lié et conduit par des soldats dans la grande Rome, pour y être la pâture des bêtes et y servir de spectacle au peuple.

[1] Il est ainsi nommé dans les Actes de son martyre, num. 4.

[2] Quelques Grecs, cités par Anastase le Bibliothécaire, ont cru que saint Ignace était ce petit enfant que Jésus-Christ prit entre ses bras pour donner un modèle de l'humilité chrétienne. Mais cette opinion n'a aucun fondement dans l'antiquité, et saint Chrysostome assure en plus d'un endroit, orat. 42, et *in cap.* XVIII *Matth.*, que saint Ignace n'a jamais vu le Sauveur.

[3] Gregor., lib. IV, *Epist.* 37.

[4] Chrysostom., *orat*, 42, et Theodoret., *Dialog.* 1, pag. 33.

[5] Eusèbe (dans sa *Chronique*), en l'an 69, et lib. III *Hist.*, cap. 22, met la mort de saint Evode en l'an 69 de Jésus-Christ. Saint Ignace succéda immédiatement à saint Evode. Origen., hom. *in Lucam.*

[6] Chrysost., *orat.* 42. — [7] *Act. martyr. Ignatii.* — [8] Ibid. — [9] Ibid. — [10] Ibid.

Voyage de saint Ignace à Rome.

4. Le saint, ayant entendu [1] cet arrêt, en rendit grâces au Seigneur, et, prêtant avec joie ses membres aux chaînes dont on le chargeait, il offrit à Dieu ses prières avec larmes, lui recommandant son Eglise. D'Antioche il vint à Séleucie, où il s'embarqua pour faire son voyage le long des côtes de l'Asie. Il était gardé nuit et jour, sur mer et sur terre, par des soldats qu'il appelle des léopards, soit à cause de leur cruauté, soit pour quelque autre raison qui nous est inconnue. Après une longue et périlleuse navigation, il aborda à Smyrne, où il eut la consolation de s'entretenir avec saint Polycarpe, qui en était évêque et qui avait été, comme lui, disciple de saint Jean. Il y reçut aussi la visite de plusieurs Eglises d'Asie, qui députèrent vers lui des évêques, des prêtres et des diacres. De Smyrne il vint à Troade, d'où, prenant le chemin de Napoli et passant par Philippes sans y séjourner, il traversa toute la Macédoine; et, ayant trouvé à Epidamne, sur les côtes de l'Epire, un navire prêt à faire voile, il s'embarqua sur la mer Adriatique, qui le porta dans celle de Toscane. Lorsqu'il aperçut Pouzzoles, il désirait y descendre, voulant faire le même chemin que saint Paul, qui prit terre à Pouzzoles pour aller à Rome; mais un coup de vent ayant repoussé son vaisseau en pleine mer, il se vit obligé de passer outre, se contentant de louer la charité et le bonheur des frères qui demeuraient en cette ville. Enfin le vent s'étant rendu favorable, nous fûmes portés, disent les auteurs de ses Actes, qui l'accompagnaient dans son voyage, en un jour et en une nuit au port des Romains. A peine eut-on touché terre, que les soldats, qui craignaient d'arriver trop tard à Rome, à cause que les jeux qu'on représentait alors étaient près de finir, pressèrent le saint d'avancer vers cette ville. Le bruit de son arrivée le devançait partout où il passait. Mais, ayant su par la lumière du Saint-Esprit que les frères qui étaient venus de Rome au-devant de lui, étaient dans le dessein d'empêcher son martyre, il les conjura d'avoir une véritable charité pour lui, et il obtint d'eux qu'ils ne lui enviassent point le bonheur d'aller promptement à Dieu.

Il souffre le martyre l'an 107 de Jésus-Christ

5. Après [2] qu'il eut ainsi modéré la trop grande activité de leur amour trop humain, et qu'ils se fut mis à genoux avec tous les chrétiens qui se trouvèrent là, il pria avec eux, et demanda à Jésus-Christ qu'il lui plût de faire cesser la persécution, de rendre la paix à son Eglise et d'entretenir dans le cœur des fidèles un amour mutuel, tendre et capable de résister à toutes les attaques de la chair et du monde. Cette prière achevée, Ignace fut enlevé par ses gardes avec précipitation et conduit à l'amphithéâtre pour y être exposé aux bêtes, selon l'ordre que l'empereur en avait donné. C'était alors un de ces jours solennels que la superstition romaine avait consacrés sous le nom de fêtes Sigillaires. Tout Rome était accourue à l'amphithéâtre, et elle but avec avidité le sang du martyr, qui, ayant été exposé à deux lions, en fut en un moment dévoré, selon ce qu'il avait désiré. Il ne resta de son corps que les plus gros ossements, qui furent recueillis avec respect par les fidèles, portés et déposés dans l'église comme un trésor. Son martyre arriva en l'an 107 de Jésus-Christ [3], le 20 décembre, sous le consulat de Sura et de Sénécion [4].

ARTICLE II.

DES LETTRES DE SAINT IGNACE.

1. Saint Ignace, allant d'Antioche à Rome [5], éprouva en toutes manières la charité des Eglises d'Asie. Celles qui n'eurent pas le bonheur de le recevoir, envoyèrent le visiter par leurs évêques, leurs prêtres et leurs diacres; les autres se cotisèrent pour fournir aux frais de son voyage; les Eglises d'Ephèse et de Smyrne lui donnèrent un diacre pour l'accompagner; enfin tous les fidèles qui se trouvèrent sur sa route s'efforcèrent à l'envi de lui donner des marques d'une charité toute chrétienne. Pour témoigner sa reconnaissance envers ces Eglises, saint Ignace leur écrivit des Lettres pleines de lumière et d'onction, où il joignait aux remerciements tout ce que la piété chrétienne peut inspirer de plus édifiant. Mais un motif encore plus puissant [6] le porta à leur écrire, ce

[1] *Act. martyr. Ignatii.* — [2] Ibid.

[3] D'autres reculent son martyre jusqu'en l'an 116, la dix-neuvième année de l'empire de Trajan. Voy. Guill. Loyde, évêq. d'Asaph, *Dissert. ap.* Pagi *crit. Baron.*; Pearson, *Dissert. in vind. epist. Sancti Ignatii*, edit. Smith. 1709. Oxon.

[4] Ce consulat décide pour l'an 107. (*L'éditeur.*)

[5] *Act. mart. Ignat.*

[6] *Cumque per Asiam, sub acuratissima satellitum custodia, duceretur, singularum nihilominus civitatum, quas ingrederetur ecclesias sermonibus et cohortationibus suis confirmans : monebat inprimis ut sibi ab hæresibus maxime caverent, quæ tum primum fruticare ac increscere incipiebant; hortabaturque ut Apos-*

fut celui de les fortifier dans la foi, et de les exhorter à éviter les erreurs qui commençaient à se répandre, et à garder les traditions des Apôtres, dont il jugea nécessaire de rendre témoignage par écrit, afin qu'elles fussent plus connues.

2. Eusèbe, de qui nous tenons cette dernière circonstance, a fait dans son *Histoire ecclésiastique* un précis de toutes les Lettres que saint Ignace écrivit en cette occasion, et il en a marqué exactement le nombre, les dates et le nom des personnes ou des Eglises auxquelles elles étaient adressées. Ignace, étant à Smyrne où était Polycarpe [1], dit cet historien, écrivit une lettre à l'Eglise d'Ephèse, où il parle d'Onésime, qui en était évêque. Il en écrivit une autre à l'Eglise de Magnésie, ville assise sur le Méandre, où il parle de Damas, qui en était alors évêque. La troisième était adressée à l'Eglise de Tralles, dont il dit que Polybe était évêque. Il écrivit encore à l'Eglise de Rome, pour conjurer les chrétiens qui la composaient de ne point s'opposer à son martyre. Quand il fut à Troade, il écrivit aux chrétiens de Philadelphie et de Smyrne, et en particulier à Polycarpe, évêque de cette dernière ville, qu'il connaissait pour un homme apostolique, le suppliant d'avoir soin de l'Eglise d'Antioche. Dans la Lettre aux chrétiens de Smyrne, il dit une chose que l'on ne trouve pas ailleurs: «Je sais, dit-il, et je crois que le Sauveur est ressuscité, et qu'étant apparu à Pierre et à ses compagnons, il leur dit : *Prenez, touchez et voyez que je ne suis pas un esprit*, et, l'ayant touché, ils crurent.» Voilà le précis qu'Eusèbe nous a laissé des Lettres de saint Ignace, parfaitement conforme à ce qu'en ont dit les auteurs des Actes de son martyre et à ce que nous y lisons encore aujourd'hui.

3. Un témoignage si bien circonstancié et rendu par un homme d'une aussi grande réputation qu'Eusèbe, pourrait, ce semble, suffire pour lever tous les doutes que quelques critiques ont formés sur les Lettres de saint Ignace; mais la matière est trop intéressante pour ne pas la traiter dans toute son étendue. Longtemps avant Eusèbe, et dès le siècle même de saint Ignace, les Lettres que nous avons sous son nom étaient connues dans plusieurs Eglises d'Asie. Saint Polycarpe, son ancien ami, et avec lequel il avait été disciple de saint Jean l'Evangéliste, ayant recueilli toutes les Lettres de ce saint, tant celles qu'il avait reçues de lui, que les autres qu'il avait pu recouvrer, les envoya aux Philippiens qui les lui avaient demandées. C'est lui-même [2] qui nous en assure dans la réponse qu'il fit à leur lettre: «Je vous envoie, leur dit-il, comme vous avez souhaité, les Lettres qu'Ignace a écrites tant à moi qu'à d'autres. Elles peuvent vous être fort utiles, parce qu'elles sont pleines de foi, d'exemples de patience et de toute sorte d'édification en ce qui regarde Notre-Seigneur.»

4. Les disciples de saint Polycarpe ne négligèrent point des monuments dont leur maître avait fait tant d'estime. Saint Irénée, l'un d'entre eux, les porta dans les Gaules, et, quoiqu'il ne les cite qu'une [3] seule fois dans ce qui nous reste de ses écrits, il est à présumer qu'il s'est encore servi de leur autorité dans ceux qui ne sont pas venus jusqu'à nous.

5. Elles sont encore citées par Origène [4], qui touchait au temps de saint Polycarpe et qui avait été contemporain de saint Irénée; par saint [5] Athanase, par un auteur inconnu [6] dont les ouvrages se trouvent parmi ceux de

tolorum traditionibus tenaciter inhærerent; quas ad cautelam scriptis quoque consignare cum jamjam martyrium subiturus esset necessarium duxit. Euseb., *Hist. eccl.*, lib. III, cap. 46. — [1] Euseb., ibid.

[2] *Epistolas Ignatii quas scripsit nobis, et alias quascumque habuimus apud nos misimus vobis quemadmodum mandastis, quæ sunt subjectæ huic epistolæ, ex quibus magnus erit vobis profectus. Continent enim fidem, patientiam et omnem ædificationem ad Dominum nostrum pertinentem.* Polycarp., *Epistol. ad Philippenses*, apud Eusebium, *Hist. eccles.*, lib. III, cap. 36.

[3] *Quemadmodum quidam de nostris dixit, propter martyrium in Deum adjudicatus ad bestias, quoniam frumentum sum Christi, et per dentes bestiarum molar ut mundus panis Dei inveniar.* Ex Euseb., lib III *Eccles. Hist.*, cap. 36.

[4] *Memini aliquem Sanctorum dixisse Ignatium nomine de Christo : Meus autem amor crucifixus est. nec reprehendi eum pro hoc dignum judico.* Origen., *Prolog. in Canticum Cant.*, num. 7. Item homil. 6 *in Luc.*, hæc habet : *Eleganter in cujusdam martyris epistola scriptum reperis Ignatium dico, Episcopum Antiochiæ post Petrum secundum, qui in persecutione Romæ pugnavit ad bestias : Principem sæculi hujus latuit virginitas Mariæ.*

[5] *Ignatius, qui post Apostolos in Antiochia constitutus est Episcopus et martyr Christi extitit, de Christo scribens dixit : Medicus unus est et carnalis et spiritualis factus, et non factus in homine existens Deus*, etc. Athan., *Epist. de Synodis Arimini et Peleucii.*

[6] *Propterea eximius vir quidam de antiquis, nomen illi erat Ignatius; hic sacerdotio simul et martyrio decoratus, ad Sacerdotem quemdam scribens dixit Polycarpum, viduæ non negligantur*, etc. Apud Chrisost. serm. *de uno Legislatore*, etc.

saint Chrysostome, et par saint Chrysostome lui-même [1], par saint [2] Jérôme, par [3] Denis, surnommé l'Aréopagite, par [4] Théodoret, par [5] Gildas, par [6] le moine Jovius, par Théodore Studite, qui tous ont reconnu saint Ignace pour auteur des Lettres qui portent son nom. Photius [7] et saint Jean de Damas les ont aussi connues, de même que beaucoup d'autres écrivains ecclésiastiques qui ont fleuri dans les siècles suivants; en sorte qu'il serait aisé de montrer que, depuis le II° siècle de l'Eglise, auquel ces Lettres ont été écrites, il ne s'en est écoulé aucun jusqu'au XVI°, où l'on n'ait rendu témoignage à leur authenticité. [M. Cureton a découvert dans le fonds syriaque déposé en 1843 au British-Museum les trois Lettres de saint Ignace à saint Polycarpe, aux Ephésiens et aux Romains. Les manuscrits portaient la date du V° et VI° siècle. Le révérend Cureton les a publiés, en 1845, avec le texte grec modifié, une traduction anglaise et une préface. Dans cette préface, l'éditeur s'étend sur l'importance de documents pareils dont les savants anglais du XVII° siècle avaient deviné l'existence dans les principaux monastères du Levant, mais que plusieurs voyageurs, parmi lesquels l'infatigable Hantington, y avaient toujours cherché vainement. Il y disserte sur le mérite supérieur que possède, selon lui, la version syriaque des trois Epîtres citées et sur les conclusions décisives qu'elle lui semble fournir pour la critique de l'ensemble des Lettres de saint Ignace. Constatant que le texte sémitique est plus bref encore que la rédaction grecque la plus courte et tenue pour l'original, M. Cureton a conclu la supériorité de ce texte sur tous les autres, et il a attribué aux trois Epîtres une incontestable authenticité, en la refusant au reste de la collection, même aux quatre autres Lettres jugées authentiques au même titre. Il a fait remarquer que le témoignage des trois premières gagne de cette façon en valeur, et cela sur des points souvent controversés; par exemple, l'établissement d'une hiérarchie ecclésiastique et l'ancienneté des passages de l'Evangile cités dans leur texte; ces déductions n'ont pas rencontré de toutes parts le même assentiment. Christophe Wordsworth, archidiacre de Westminster; le docteur Hefèle, de la faculté de théologie catholique à Tubingue; G. Jacobson, professeur royal de théologie à Oxford, ont, au contraire soutenu vivement l'altération et la mutilation des trois Epîtres publiées en syriaque par M. Cureton. Selon eux, cette

[1] *Cum enim audivisset quod hic supplicii modus maneret, utinam ego illis bestiis fruar, inquiebat! Tales enim sunt qui amant; quidquid pro iis quos amant patiantur, cum voluptate ferunt.* Orat. in S. Ignatii martyrim.

[2] Hieronym., lib. *de Viris. ill.*, cap. 16, et lib. *adv. Helvid.*, cap. 9, ubi: *Numquid possum tibi totam veterum scriptorum seriem commovere, Ignatium, Polycarpum, Iræneum, Justinum martyrem, multosque alios apostolicos et eloquentes viros, qui adversus Ebionem et Theodotum Byzantium et Valentinum hæc eadem sentientes, plena sapientiæ volumina conscripserunt?* Item, lib. I *Comment. in Matth.*, ad cap. I, 18. *Martyr Ignatius etiam quartam addidit causam, cur a desponsata conceptus sit (Christus) ut partus ejus, inquiens, celaretur diabolo; dum eum putat non de virgine, sed de uxore generatum.* Item, alibi.

[3] Dionys., lib. *de Divin. Nominibus*, cap. 4, n. 12. *Atqui visum est quibusdam e nostris scriptoribus sacris nomen amoris divinus esse nomine charitatis, etenim divinus Ignatius scribit : Meus amor crucifixus est.* Epist. ad Rom., cap. 7.

Vide Ruffinum, ubi totam Eusebii de Ignatio historiam latine vertit., lib. III *Hist. eccles.*, cap. 36.

[4] Theodoritus, *Dialog.* 1: *Ostendam tibi celeberrimum Ecclesiæ doctorem... audivisti enim prorsus de Ignatio illo, qui per magni Petri dextram Pontificatus gratiam suscepit; et cum Antiochensem Ecclesiam rexisset, martyrii corona redimitus est.* Postea laudat loca *ad Smyrnæos*, 1, 5, 4; *ad Ephes.*, 18, 20, 7; *ad Trallens.*, 9 et *dialog.* 2 citat.; *Epistolæ ad Smyrnæos*, cap. 8; *Dialog.* 3 ejusd. ep., cap. 7. Vide ejusdem ep. 89 et 145. Gelasius Papa, in fine *de Duabus Naturis in Christo*, laudat Ignatii ad Ephesios epistolæ loca nonnulla. Facundus Hermianensis, lib. VIII, cap. 1.

[5] Gildas, in *Castigatione cleri Britanniæ*, post initium : *Quis vestrum ut sanctus martyr Ignatius, Antiochiæ urbis episcopus, qui post admirabiles in Christo actus, ob testimonium ejus leonum molis Romæ confractus est, cujus verba cum ad passionem duceretur audientes..... ait enim in epistola quam ad Romanam Ecclesiam misit a Syria*, etc. Quemadmodum Ruffinus, lib. III *Hist. Eccles.*, cap. 36.

[6] Item, Jovius Monachus, lib. VII *de Œconomia*, seu *Verbo Incarnato*. — [7] Apud Photium, lib. III *Biblioth.*, cod. 222, ubi laudat cap. IX *ad Ephes.* Ephremius, patriarch. Theopolitanus seu Antiochenus, *de sacris Antiochiæ Legibus*, lib. III, apud Photium, *Cod.* 229, laudat *epist. ad Smyrnæos*. Leontius Byzant., lib. *de Sectis*, act. 3; Joan. Rhetor, qui sub Mauritio scripsit; Anastasius, prior Antiochiæ Patriarcha, sub Justin., lib. *de Rectis Veritatis Dogmatibus*. Anastasius Sinaita libro quem Ὁδηγόν nominavit.; Maximus abbas et martyr, Theodorus presbyter, Maximi Synchronus, ambo in *Dionysium*. Joann. Damasc., lib. *Paralellorum*. Antonius Damasc. *Discip. in Melissa.* Andreas Jerosol., Cret. archiep., hom. 2 *in Nativit. S. Mariæ Virg.* Freculphus Lexoviensis; Photius, *Cod.* 1, 128; Simeon Metaphrastes et alii ex XI, XII, XIII, XIV sæcul.

corruption aurait eu lieu dans le VIe siècle et serait l'œuvre d'un moine monophysite et proviendrait d'un esprit d'hérésie. M. Cureton a répliqué, et il a été soutenu en particulier par le chevalier Bunsen, ambassadeur de Prusse à la cour de Londres. Cet homme, justement célèbre dans la science comme dans la politique, a restitué le texte des sept Epîtres reçues, dont trois seulement lui semblent authentiques ; et, à cette occasion, sous la forme de lettres adressées au docteur Aug. Néander, il a mis au jour une monographie qui embrasse la carrière de saint Ignace et l'époque où il a vécu. Malgré cet appui, d'autres attaques ont eu lieu ; l'école de Baur, théologien protestant de la faculté protestante de Tubingue, a rejeté même les trois Epîtres dont il s'agit ici. La polémique avait produit ces conclusions diverses, quand M. Cureton se décida à publier une nouvelle édition des trois Epîtres, dont il avait trouvé un exemplaire dans la seconde collection des manuscrits de Nitrie, entrée en 1847 au musée britannique. Il l'enrichit d'une comparaison des textes grecs et latins de toutes les Epîtres, ainsi que d'un appareil critique composé de fragments recueillis dans différents écrivains syriens inédits et de tous les témoignages des auteurs chrétiens jusqu'au Xe siècle en faveur de saint Ignace. Dans sa seconde publication, qui vit le jour en 1849 et qui mérite bien, par son ampleur, le titre de *Corpus ignatianum*, il a maintenu sa première opinion sur l'authenticité des seules Epîtres syriaques, et il l'a même défendue expressément par l'étude comparative de quelques textes, sans cependant entrer dans la discussion approfondie d'aucune question théologique. Mais la publicité donnée à une autre version orientale des Epîtres de saint Ignace a fait entrer dans une nouvelle phase ces débats si importants.

M. Pétermann, professeur à l'université de Berlin, a retrouvé une version arménienne publiée à Constantinople, l'an 1793, d'après cinq manuscrits réputés anciens, et, en 1849, il faisait paraître un travail d'un haut intérêt, basé sur le rapprochement de tous les textes. Constatant que les treize Epîtres conservées en arménien offrent le plus d'analogie avec le texte grec établi sur le manuscrit de Médicis, il a rattaché à ce texte les phrases correspondantes de la version arménienne traduites littéralement en latin, et il les a commentées à l'aide de la version syriaque des trois Epîtres et des versions latines du Recueil entier. Le récit du martyre de saint Ignace en arménien, traduction d'un âge postérieur, complète la consciencieuse publication de toutes les pièces qui peuvent être utiles au débat. Les résultats des investigations du docteur Pétermann sont les suivants. D'une part, la version arménienne aurait eu pour modèle la version syriaque des Epîtres ; d'autre part, tout s'accorde pour confirmer la tradition sur la date de cette version, le Ve siècle. La version arménienne est donc une œuvre vraiment ancienne ; seulement elle a été corrigée dans la suite des temps par des copistes qui consultaient l'une ou l'autre des rédactions grecques ; et ce sont des corrections de ce genre que les éditeurs ont reçues, vraisemblablement, dans le texte, là où l'on reconnaîtrait des traces d'interpolation. Les versions arméniennes semblent avoir été calquées sur une version syriaque non moins étendue qu'elles le sont elles-mêmes, et plutôt semblable au texte grec adopté depuis deux cents ans comme le meilleur. On a donc lieu de croire qu'il a existé, dans l'Eglise de Syrie, une ancienne version des Epîtres de saint Ignace, datant probablement du IIe siècle, qui est celui où sa littérature a pris un premier essor.

« Il ressort assez de ces considérations, continue M. Nève, à qui nous avons emprunté les détails précédents, que MM. Cureton et Bunsen ont attribué au texte publié des trois Lettres syriaques une trop grande valeur intrinsèque. Il faut encore en tirer cet enseignement, qu'il serait imprudent désormais d'accepter sans contrôle les versions syriaques provenant des monastères d'Egypte, puisque des copistes ont pu en modifier le texte dans le Ve et le VIe siècle, alors que les doctrines de Nestorius et d'Eutichès se sont répandues dans les chrétientés du Levant ; car on a quelque droit de demander, avec un spirituel écrivain, si, à ce point de vue, bien des traductions syriaques ne seraient pas devenues un lit de Procuste pour les œuvres des anciens Pères. »

Ainsi les études les plus récentes, favorisées par la publication de documents inédits, tendent à confirmer l'authenticité attribuée par la science européenne à sept Epîtres, parmi toutes celles qui sont conservées. Si les six autres ne peuvent prétendre à ce titre d'authentique, du moins ce sont des œuvres produites dans les premiers siècles du Chris-

tianisme, à l'imitation des véritables Epîtres de saint Ignace. Ajoutons qu'il est en tous points vraisemblable que les sept Epîtres ont été traduites du grec en syriaque, dans le siècle même du martyre de l'évêque d'Antioche [1].]

6. Ce n'est que dans le XVII[e] siècle que l'on a commencé à contester aux Epîtres de saint Ignace leur authenticité; il semble que ceux qui s'en sont avisés les premiers, ont eu moins en vue de défendre la vérité de l'histoire que de supprimer des écrits où ils trouvaient leurs erreurs, touchant les droits de l'épiscopat, condamnées en plus d'un endroit. Il ne s'agit pas ici de toutes les Lettres qui sont intitulées du nom de saint Ignace, tout le monde convient aujourd'hui qu'il y en a un grand nombre qui sont supposées, comme on le fera voir dans la suite; nous n'entreprendrons la défense que de celles dont Eusèbe et saint Jérôme font mention, et qui ont été données au public par Vossius et par Ussérius, sur un manuscrit grec de la bibliothèque de Florence. Ce sont les seules que Samuel Basnage, le dernier de ceux qui ont contesté sur cette matière, ait attaquées dans son *Histoire ecclésiastique*, et dont nous ssaierons de réf u ter les principaux arguments.

I. Objection.

7. Il attaque d'abord la fidélité du manuscrit de Florence comme suspect de quelques-unes des altérations qui se trouvent dans les Epîtres interpolées de saint Ignace. Il croit y remarquer, comme dans les autres [2], certains traits qui ne conviennent pas au temps de ce saint martyr. Mais ce critique qui, apparemment, n'était pas trop assuré de son fait, en se dispensant de marquer les endroits qu'il soupçonnait d'altérations, nous a aussi dispensés de lui répondre sur ce point. Nous nous contenterons de remarquer que tous les fragments des Lettres de saint Ignace, rapportés par Origène, par Eusèbe, par saint Athanase, par saint Jérôme et par plusieurs autres anciens, étant entièrement conformes à ce que nous lisons dans les Lettres tirées du manuscrit de Florence, fournissent une preuve incontestable de eur authenticité.

8. Pour prouver ensuite que ces Lettres mêmes sont supposées, Basnage entreprend de nous disputer toutes les preuves sur lesquelles nous nous fondons pour les recevoir. Il commence par le témoignage de saint Polycarpe; et, pour en montrer l'inutilité, il soutient [3] que les lettres que ce saint martyr avait reçues de saint Ignace sont perdues. La raison qu'il en donne, c'est que saint Polycarpe dit qu'il en avait reçu plusieurs de saint Ignace, et que, toutefois, nous n'en reconnaissons qu'une, qui, de l'aveu même d'Ussérius et du cardinal Bona, est supposée. Mais ce critique n'a pu, sans faire violence au texte de saint Polycarpe, lui faire dire qu'il avait reçu plusieurs lettres de saint Ignace. —1° Saint Polycarpe ne dit point que saint Ignace lui ait adressé plusieurs lettres en particulier : *Nous envoyons*, dit-il aux Philippiens [4], *les lettres qu'Ignace nous a écrites;* c'est-à-dire, tant à moi qu'à mon Eglise; et non simplement *à moi*, comme Basnage a traduit peu exactement. — 2° C'est encore un défaut d'exactitude, d'avoir traduit ainsi le passage de saint Polycarpe : *Nous* vous envoyons *toutes les lettres* qu'Ignace m'a écrites ; ce terme collectif *toutes* ne se trouve point dans le texte original.— 3° Enfin le substantif pluriel, *les lettres*, dont Basnage voudrait se prévaloir, ayant rapport tant à la lettre que saint Ignace avait écrite à saint Polycarpe, qu'à celles qu'il écrivit à différentes Églises, ne peut lui servir pour appuyer ses prétentions.

9. Ce qu'il dit pour éluder la force du témoignage de saint Irénée n'est pas mieux fondé. Il prétend [5] que ce Saint n'a pas eu dessein de parler de saint Ignace ; qu'en tout cas, n'ayant cité dans ses écrits qu'un apophthegme de ce saint évêque d'Antioche, qu'il avait pu apprendre par tradition, on n'en peut pas conclure qu'il ait eu en main les Lettres de saint Ignace. Basnage s'appuie en ce point sur l'autorité de saint Jérôme et d'Adon, qui tous deux ont, dit-il, regardé le passage cité par saint Irénée comme une sentence que saint Ignace avait prononcée dans le moment qu'il entendit rugir les lions qu'on avait lâchés contre lui; mais, dans un fait de cette nature, à qui doit-on s'en rapporter, ou à Basnage, qui n'a vécu que plus de quinze cents ans après saint Irénée, ou à Eusèbe de Césarée, qui vivait dans le siècle même de ce saint martyr ? La bonne critique décidera

[1] De l'authenticité et de l'intégrité des Épîtres de saint Ignace d'Antioche, dans la *Revue catholique* de Louvain. Voyez aussi les articles de D. Pitra dans l'*Auxiliaire catholique*.

[2] Basnag., *Annal. politiq. histor.*, tom. II, pag. 20, num. 13. — [3] Ibid., num. 14. — [4] Voyez plus haut le passage entier de saint Polycarpe. — [5] Basnag., ubi supra, num. 15.

sans doute en faveur d'Eusèbe, qui, ayant en main tous les écrits de saint Irénée, dont nous n'avons plus qu'une partie, a pu y trouver de quoi appuyer ce qu'il en dit. Il pouvait même avoir appris de ceux qui avaient eu quelque liaison avec saint Irénée, que telle avait été sa pensée. Or, cet historien nous assure positivement que, dans le passage que nous avons cité de saint Irénée, ce Père parle du martyre de saint Ignace et de ses Lettres. « Irénée, dit Eusèbe [1], a su le martyre d'Ignace, et a parlé de ses Epîtres en ces termes: *Un des nôtres, ayant été condamné à être exposé aux bêtes, pour la foi, dit:* Je suis le froment de Dieu. Je serai moulu par les dents des bêtes pour être fait un pain pur. » Paroles qui se trouvent effectivement dans l'Epître que saint Ignace écrivit aux Romains, et que nous ne lisons dans aucun autre écrit des anciens. Nous prenons encore à témoin le même Eusèbe sur le sens de ces paroles de saint Irénée : *Un des nôtres dit.* N'est-il pas visible qu'il a cru que, par cette manière de parler, saint Irénée citait non un apophthegme de saint Ignace, qu'il avait appris par tradition, comme le veut Basnage, mais quelque chose d'écrit et qu'il avait lu dans les Epîtres mêmes de saint Ignace. On sait d'ailleurs que saint Irénée, comme beaucoup d'autres anciens [2], emploie ordinairement le verbe *dire* pour marquer les endroits qu'il cite, soit de l'Ecriture sainte, soit des auteurs ecclésiastiques ou profanes. Basnage lui-même s'est asservi à cet usage, et [3] cent fois dans son *Histoire ecclésiastique*, il s'est servi de cette manière de parler, lorsqu'il y a cité quelques passages des anciens ou des modernes. Quant à l'autorité de saint Jérôme, dont Basnage prétend se prévaloir, elle lui est absolument inutile.— 1° Il est incontestable que saint Jérôme recevait l'Épître de saint Ignace aux Romains[4], et la suite de son discours fait voir clairement qu'il y lisait les mêmes choses que saint Irénée y avait lus. — 2° Il n'est pas moins certain que saint Jérôme, par ces paroles : *Et comme il entendait déjà le rugissement des lions*, n'a pas prétendu fixer le moment précis auquel saint Ignace prononça ces autres paroles : *Je suis le froment de Jésus-Christ;* mais, ayant à représenter cet endroit de la Lettre aux Romains, il a voulu rendre raison de cette saillie du saint martyr et marquer que, depuis qu'il avait été condamné aux bêtes, l'ardeur qu'il avait d'en être dévoré, les lui faisait paraître comme présentes; car il ne s'agissait plus là de l'histoire du martyre de saint Ignace, mais uniquement de son Épître aux Romains, dont il se croyait [5] obligé de représenter les beaux endroits aux lecteurs.

10. C'est donc sans raison que Basnage a avancé que, de tous les anciens, Origène est le premier qui ait cité les Lettres de saint Ignace; c'est sans raison qu'il conteste à ce Père la vérité de son témoignage, sous prétexte que plusieurs des anciens se sont quelquefois servis de l'autorité des Sibylles et de quelques autres ouvrages reconnus aujourd'hui de tout le monde pour apocryphes. Quoi! parce qu'il est échappé à quelques-uns des Pères de l'Église de citer comme authentiques des ouvrages qui ne l'étaient point, il s'ensuivra que tous, indifféremment, ne méritent plus aucune croyance, et que leurs témoignages sur tout autre fait seront de nulle va-

[1] Euseb., lib. III, *Hist. eccles.*, cap. 36.

[2] *Bene igitur dixit Joannes : In principio erat Verbum. Propterea Apostolus ait : Pro eo quod dilectionem Dei non receperunt ut salvi fierent. Bene Justinus dixit : Quoniam ante Domini adventum nunquam ausus est Satanas blasphemare Deum. Quæ Hesiodus ait de Pandora, de quibus Homerus postea dixit*, etc. Sic Clemens Alex., lib. V *Strom. Moyses permisit vesci iis quæ habent fissam ungulam, et quæ ruminant, significans, inquit Barnabas, oportere adhærere iis qui timent Dominum. Quid, quod Eusebius ipse laudans testimonium Irenæi de Ignatii epistolis : sed et Irenæus epistolas ejus* (*Ignatii*) *commemorat his verbis : Quemadmodum quidam de nostris dixit...: Frumentum sum Christi*, etc.

[3] On en peut voir la preuve en moins de quatorze pages, depuis 101 jusqu'à 107. Voyez le commencement du second tome des *Annales*. Basnag., tom. II *Annal.*, pag. 20, n. 15.

[4] *Dignum autem videtur, quia tanti viri* (*Ignatii*) *fecimus mentionem, et de epistola ejus quam ad Romanos scribit, pauca apponere : De Syria usque ad Romam pugno ad bestias, in mari et in terra, nocte dieque*, etc. Usque ad cap. VI illius epist. subdit : *Cumque jam damnatus esset ad bestias, ardore patiendi, cum rugientes audiret leones, ait : Frumentum Christi sum, dentibus bestiarum molar, ut panis mundus inveniar.* Hieron., lib. *de Vir. illust.*, cap. 16.

[5] *Dignum autem videtur, quia tanti viri* (*Ignatii*) *fecimus mentionem, et de epistola ejus quam ad Romanos scripsit pauca apponere. De Syria usque ad Romam pugno ad bestias.... utinam fruar bestiis quæ mihi sunt præparatæ. Quod si venire noluerint, ergo vim faciam ut devorer... nunc incipio Christi esse discipulus... ignis, crux, bestiæ... et tota tormenta diaboli in me veniant, dummodo ut Christo fruar. Cumque damnatus esset ad bestias, ardore patiendi, cum rugientes audiret leones, ait : Frumentum Christi sum*, etc. *Vetus interpres Græcus*, τοῦ κατακριθεὶς τοίνυν θηριομαχῆσαι, καὶ πόθῳ τοῦ παθεῖν ἀκούσας τοῦ βρυγμοῦ τῶν λεόντων, ἔφη· Hieron., lib. *de Viris illust.*, cap. 16.

leur? si cette conséquence est légitime et si, parce qu'un auteur s'est trompé en un point, il est déchu de toute autorité, je m'étonne que Basnage ait rempli son *Histoire ecclésiastique* des témoignages de saint Justin, de Théophile, de Lactance, de Constantin et de tant d'autres qui ont reconnu les vers des Sibylles pour véritables; pourquoi s'est-il appuyé si souvent, dans cette même *Histoire*, sur l'autorité d'Eusèbe, de Sozomène, de Grégoire de Tours et de Ruffin, qu'il prétend, toutefois, avoir erré en beaucoup d'endroits? Non, parce qu'un écrivain s'est trompé une fois, il ne s'ensuit pas qu'il se trompe toujours, et, pour s'être laissé entraîner à une opinion commune, mais fausse, telle qu'était celle qui attribuait aux Sibylles les livres qui portent leurs noms, on n'en doit pas conclure qu'il ait agi en tout avec le même défaut de précaution.

11. Eusèbe, conclut Basnage, s'est laissé séduire par le témoignage d'Origène, et c'est ainsi que l'on a donné le nom de saint Ignace aux Lettres qui le portent aujourd'hui. Non, ce n'est pas sur le témoignage d'Origène qu'Eusèbe a reçu les Lettres de saint Ignace, et je ne sais comment Basnage a osé avancer ce fait, puisqu'Eusèbe ne cite nulle part Origène, au sujet des Lettres de ce saint martyr; mais c'est sur les témoignages de saint Polycarpe et de saint Irénée, qu'il rapporte tout au long, dans l'endroit de son *Histoire ecclésiastique* où il traite en particulier *d'Ignace et de ses Épîtres*. Et il ne pouvait, sans doute, produire de meilleurs garants de ce qu'il dit sur ce sujet.

12. Il est vrai, et c'est une des principales objections de Basnage [1], que plusieurs Pères qui ont écrit dans le II[e] siècle de l'Église, entre autres S. Justin [2], Théophile d'Antioche, Clément d'Alexandrie et Tertullien, ne disent rien des Lettres de saint Ignace. Mais, outre que tous les écrits de ces grands hommes ne sont pas venus jusqu'à nous, et qu'il n'est nullement certain qu'ils n'ont rien dit de ces Lettres dans leurs écrits qui sont perdus, elles peuvent, sans leurs témoignages, passer pour véritables et authentiques. Combien d'écrits des II[e] et III[e] siècles, Basnage ne reçoit-il pas lui-même sur le témoignage seul d'Eusèbe? Ne reconnaît-il pas pour vraies les apologies de Quadrat et de Méliton, les Lettres de saint Denis de Corinthe, les ouvrages d'Apollinaire de Hiéraple et de plusieurs autres, composés dans les II[e] et III[e] siècles, dont, toutefois, aucun auteur n'a fait mention avant Eusèbe? Ne reçoit-il pas encore la lettre de saint Polycarpe aux Philippiens? Cependant ni saint Justin, ni Tertullien, ni aucun autre que saint Irénée, n'en ont parlé avant Eusèbe. Je veux, et l'on n'en peut douter, que les Lettres de saint Ignace aient été très-utiles à ceux qui, dans ces premiers temps, ont traité les matières de controverse; mais les écrits de ceux dont nous venons de parler ne l'étaient-ils pas aussi? Pourquoi ne les a-t-on pas cités? La plupart, comme Aristide et Quadrat, qui présentèrent à Adrien une apologie pour les chrétiens, avaient vu les Apôtres, ou du moins avaient été instruits par leurs disciples et méritaient par cet endroit, comme par l'éminence de leur doctrine et de leur foi, beaucoup de considération.

13. La longueur des [3] titres ou des salutations qui sont à la tête des Lettres de saint Ignace, et la multiplication des épithètes que l'on y remarque de temps en temps, fournissent encore matière à Basnage pour en contester la vérité. On ne trouve rien de semblable, dit-il, dans les Lettres de saint Polycarpe à l'Église de Philippes, ni dans celle de l'Eglise de Smyrne à celle de Philomélie, ni dans celle d'Alexandre à ceux d'Antioche. Mais ce critique n'a pas pris garde que saint Ignace, étant Syrien de naissance, tenait du style des Asiatiques, qui, selon Cicéron [4], étaient trop diffus dans leurs lettres. Il n'a pas pris garde non plus que la convenance d'âge n'est pas toujours une preuve de la conformité de style, surtout en fait de lettres, où chacun suit son génie et son esprit. Les apôtres saint Pierre, saint Paul et saint Jean, qui vivaient dans le même siècle et qui avaient à traiter les mêmes matières, sont, toutefois, très-différents entre eux, tant pour le style que pour la forme de leurs

[1] *Annal. politico-hist.*, tom. II, pag. 20, art. 14.
[2] Saint Justin et Théophile d'Antioche ayant été contemporains de saint Polycarpe, on ne peut rien conclure de leur silence, puisqu'il est incontestable que les Lettres de saint Ignace subsistaient alors.—
[3] Basnag., ubi sup.
[4] *Asiatici oratores non contemnendi quidem, nec celeritate, nec copia, sed parum pressi et nimis redundantes.* Cicer., *de clar. Oratoribus.* Et Quintilian. in ipsum Ciceronem : *Ciceronem suorum temporum homines incessere audebant ut tumidiorem et asiaticum, et redundantem, et in repetitionibus nimium.*

Lettres; mais, puisque Basnage avait envie de faire valoir l'argument que l'on tire quelquefois de l'égalité d'âge des auteurs, il devait prendre pour exemple, non les lettres d'Alexandre, évêque de Jérusalem, qui n'est mort que vers le milieu du IIIe siècle, mais celles des Apôtres, avec lesquels saint Ignace a vécu très-longtemps; et il se serait convaincu par lui-même que la longueur des titres [1] et la multiplication des épithètes dans les Lettres qui portent le nom de saint Ignace, ne sont pas une preuve de leur supposition, puisque la plupart des Epîtres de saint Paul, entre autres celle aux Romains, la première aux Corinthiens, celles aux Galates et à Tite, ont des titres beaucoup plus longs que celles de saint Ignace; et que, dans les Lettres de saint Pierre, les épithètes y sont presque aussi multipliées que dans celles dont il s'agit ici. On trouve la même abondance dans les Epitres de saint Clément Romain, de saint Barnabé et de saint Polycarpe. Ainsi le style même des Epitres de saint Ignace, dont Basnage se sert pour prouver qu'elles lui sont supposées, est une preuve du contraire.

14. Je ne vois pas non plus pourquoi ce critique [2] rejette ces paroles de l'Epître aux Romains comme ne convenant ni à un martyr, ni à un disciple des Apôtres : « J'ai obtenu ce que je demandais à Dieu, de voir vos visages dignes de lui, comme je l'en priais instamment. » Car cette manière de parler, que le saint répète encore dans l'Epitre aux Ephésiens et dans celle aux Magnésiens, ne signifie autre chose que l'estime qu'il faisait de la vertu des Romains, qu'il regardait comme très-agréables à Dieu, à cause de leur foi et de leur charité. Or qu'y a-t-il, en cela, d'incompatible avec la qualité de martyr et de disciple des Apôtres ? Cet éloge est-il plus outré que celui qu'en fait saint Paul dans la Lettre qu'il leur écrivit, et où il leur parle en ces termes [3] : « A vous tous qui êtes à Rome, qui êtes les bien-aimés de Dieu? »

15. On objecte encore que l'auteur de ces Epîtres réfute l'opinion de Saturnin et de Basilide, qui croyaient que Jésus-Christ n'avait souffert qu'en apparence. Or, ces deux hérétiques n'ont vécu que depuis saint Ignace ; mais, outre que l'on pourrait montrer [4] que ces deux hérétiques ont vécu dès le temps de saint Ignace, il suffit, pour résoudre cette objection, de répondre que ce saint avait en vue, non Saturnin ni Basilide, mais Simon, Ménandre et Cérinthe, qui, comme tout le monde sait, ont répandu leurs hérésies du vivant même des Apôtres.

16. Il est impossible, continue Basnage [5], qu'un disciple des Apôtres, qui ne pouvait ignorer ce que c'est qu'une étoile, ait dit de celle qui apparut aux mages ce que l'on en trouve dans les Lettres qui sont sous le nom de saint Ignace; car il y est dit : « Il parut d'abord dans le ciel une étoile dont l'éclat extraordinaire surpassait celui de toutes les autres ; la nouveauté de ce phénomène répandit l'étonnement dans les esprits; tous les autres astres, le soleil, la lune et les étoiles formèrent comme un chœur autour de ce nouvel astre, qui les effaçait tous par l'éclat de sa lumière. » Mais qu'y a-t-il donc dans ces paroles de contraire à l'Ecriture et à la raison, comme le dit Basnage, pour les juger indignes d'un disciple des Apôtres ? Dans quel endroit de l'Ecriture lit-on que l'étoile qui apparut aux mages ne fut pas telle que saint Ignace la décrit ? En quoi la description qu'il en fait est-elle contraire à la raison ? Blesse-t-elle quelques-unes des règles de la nature ou quelques-uns des principes de la physique ? C'est ce que ce critique devait montrer, pour que son objection eût quelque force ; mais il n'a pas même osé le tenter. Que l'on compare ce que dit ici saint Ignace avec ce que le prophète Baruch a dit des étoiles dans le moment de leur création, et l'on verra que tous deux ont parlé sur cette matière en des termes également figurés. « Les étoiles, dit ce prophète [6], ont répandu leurs lumières, chacune en sa place, et elles ont été dans la

[1] Il est à remarquer que saint Ignace écrivait à des Eglises florissantes, fondées par les Apôtres ou honorées de leurs éloges ; qu'il lui fallait prévenir les unes en sa faveur, remercier les autres des secours qu'elles lui prodiguaient. Or, il n'est pas surprenant que, dans de pareilles circonstances, il se soit servi de termes plus élevés. *Sum autem ad civitates scribimus, et reges sint tales epistolæ, paulo quodammodo elatiores.* Vetus script. sub Demetrii Phalerei nomine.

[2] Basnag., ubi supra. — [3] Rom. I.

[4] *Sed quid de posterioribus adhuc loquor? Apostolis adhuc in sæcula superstitibus apud Judæam Christi sanguine recenti phantasma Domini corpus asserebatur... tunc Simon magus et Menander, discipulus ejus, se asseruere virtutes : tunc Basilides summum Deum, Abraxas.... commentatus est.* Hieron, *Dialog. adv. Lucif.*, pag. 304. Vide S. Epiphan., *Hæres.* 31, n. 2.

[5] Basnag., ubi supra. — [6] Baruch., III, 34 et 35.

joie ; Dieu les a appelées, et elles ont dit : Nous voici; et elles ont pris plaisir à luire pour Celui qui les a créées. » Mais, au fond, il paraît que ce saint martyr n'a voulu dire autre chose, sinon que l'éclat de l'étoile qui apparut lors de la naissance du Messie, effaçait, par son éclat, celui des autres astres qui luisaient conjointement avec elle, en sorte qu'elles semblaient l'augmenter. Or, s'il est vrai, comme l'ont cru Origène et plusieurs savants[1] commentateurs après lui, que cet astre fut une comète, l'éclat que saint Ignace lui attribue ne sera plus incroyable, puisqu'au rapport de Pline[2], il y a de ces sortes de phénomènes dont la lueur a tant d'éclat, qu'il est presque impossible de la supporter.

17. Ce critique insiste[3] encore sur l'endroit des Actes du martyre de saint Ignace où[4] il est dit qu'étant sur le point d'être mené au supplice, il demanda à Dieu qu'il lui plût de faire cesser la persécution; ce qui, dit Basnage, ne peut se concilier avec ce qu'on lit dans l'Épître aux[5] Philadelphiens, qu'alors l'Eglise d'Antioche était en paix. Mais quel inconvénient y a-t-il que la paix ait été rendue à l'Eglise d'Antioche, tandis que les autres étaient encore exposées au feu de la persécution ? On sait que Trajan ne donna jamais d'édit général contre l'Eglise. Ainsi rien n'empêche qu'après que cet empereur fut sorti d'Antioche, la persécution qu'il y avait excitée n'ait cessé aussitôt, ou quelque temps après son départ ; mais comme, selon le témoignage[6] d'Eusèbe, il y eut, sous le règne de ce prince, plusieurs persécutions particulières excitées contre les chrétiens par les habitants de plusieurs villes, il était de la charité que saint Ignace témoigne partout pour ses frères, de demander à Dieu qu'il leur rendît[7] la paix.

18. L'objection suivante tombe sur le nom de *léopards* donné aux soldats commis à la garde de saint Ignace. Ce terme, dit[8] Basnage, qui se trouve dans une de ces Epîtres, était inconnu aux Grecs et aux Romains du temps de ce saint ; il l'était encore au siècle de Solin, qui écrivait plus de cent ans après, et on ne voit pas même que les Grecs s'en soient jamais servi. Il y a dans cette objection de Basnage autant de fautes que de mots. Il n'est pas vrai que le nom de *léopard* ait été inconnu aux Romains du temps de saint Ignace. Antonius Géta, qui vivait dans le même siècle, se servait souvent de ce terme, ayant coutume de demander aux grammairiens avec lesquels il conversait souvent, les noms les plus convenables pour exprimer les cris des animaux, et entre autres du léopard. En vain Basnage, pour affaiblir le témoignage d'Ælien, répond qu'il a fait parler Géta comme on parlait dans le temps qu'il écrivait, c'est-à-dire dans le IIIe siècle : c'est rendre Ælien ridicule et le faire passer pour un historien indiscret, qui, au lieu d'introduire ses héros parlant le langage de leur siècle, leur aurait prêté des termes étrangers et inconnus de leur temps, C'est inutilement que, pour prouver qu'il y a dans Ælien une anticipation de temps, Basnage nous renvoie à celle qui se trouve dans le Ier livre de l'Enéide, où Virgile, parlant de la descente d'Enée en Italie,[9] donne à l'ancien *Laurentinum* le nom de *Lavinia*. Car 1° il n'est pas permis de conclure d'un poëte à un historien, et on pardonne aisément au premier des licences dont il a besoin pour former ses vers, que l'on condamnerait avec justice dans le second. — 2° Le but de Virgile n'étant que de faire connaître dans quelle partie de l'Italie Enée était descendu d'abord, il convenait qu'il la désignât par un nom sous lequel elle était généralement connue dans le temps qu'il écrivait ; et cet anachronisme lui était d'autant plus pardonnable que, dès le temps d'Enée[10], le *Laurentinum* avait pris le nom de *Lavinia*, à cause de Lavinia, fille du roi Latinus, qu'Enée avait épousée. Ælien, au contraire, s'était proposé de rapporter les propres paroles de Géta, et il n'aurait pu, sans pécher contre la fidélité qui est essentielle à un historien,

[1] Origen., lib. X *adv. Celsum;* Grotius, *in cap.* II *Matth.*; Maldonatus, etc.

[2] *Est cometes, qui sit candidus argenteo crine ita refulgens, ut vix contueri liceat, specieque humana Dei effigiem ostendens.* Plin., lib. II, cap. 25.

[3] Basnag., ubi supra. — [4] Act. martyr. Ignatii. — [5] Ignat., *Epist. ad Philadelph.*

[6] *Post Neronis ac Domitiani persecutionem, sub hoc cujus nunc tempora commemoramus Trajano, particularem quamdam per singulas civitates, populari motu adversus nostros excitatam esse persecutionem accepimus. In qua Simeon, Cleophæ filius, martyrio vitam finiisse memoratur.* Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 32.

[7] Eusèbe met le martyre de saint Siméon à l'an 108. Il y avait donc alors une persécution particulière contre l'Eglise de Jérusalem.

[8] Basnag., ubi supra. — [9] *Laviniaque venit littora.* Virgil., lib. I *Æneid.* — [10] Pont., lib. VI *Symbolorum ad* I *Æneid.*

changer les termes de ceux qu'il fait parler dans son Histoire. Mais Ælien n'est pas le seul des anciens qui se soit servi du terme de léopard. L'auteur des Actes de sainte Perpétue et de sainte Félicité, dont Basnage ne conteste pas l'authenticité, et qu'il reconnaît avoir écrits avant Tertullien, fait dire à Satur, l'un des compagnons du martyre de ces saintes [1] : « Ne l'avais-je pas prédit que les bêtes ne me feraient point de mal ?... Voilà que je retourne dans l'amphithéâtre pour y recevoir la mort ; un léopard, d'un coup de dent doit me la donner. » En effet, ajoutent les Actes, sur la fin des spectacles un léopard, s'étant jeté sur lui, d'un coup de dent, lui fit une si large blessure, que son sang en sortit à grands flots. Il n'est pas vrai non plus que ce terme ait été inconnu aux Grecs ; Eusèbe l'avait lu dans l'Epître de saint Ignace aux Romains, et il le répète [2] dans son *Histoire ecclésiastique*. On le trouve encore dans la Vie [3] de saint Antoine composée par saint Athanase, et il y a lieu de croire que ce nom passa des Latins chez les Grecs dans le temps que les Romains firent la guerre dans les provinces d'Orient.

19. La dernière objection de Basnage [4], et celle qu'il prétend être sans réplique, est fondée sur la distinction que l'auteur des Lettres de saint Ignace fait, partout entre les évêques et les prêtres, distinction qui, selon ce critique, est une preuve évidente de la supposition de ces Lettres, puisqu'au IIe siècle de l'Eglise, la coutume était de donner aux évêques le titre de prêtre. Mais il y a deux choses qui frappent également dans son objection : la confiance avec laquelle il la propose, ne pouvant ignorer qu'elle n'ait été mise en poudre par Pearson et par tout autre à qui on l'a faite ; et son ignorance affectée sur la distinction que les Pères du IIe siècle faisaient entre les prêtres et les évêques. Quoi donc ! Basnage n'a-t-il pas lu la lettre [5] de l'empereur Adrien au consul Servien, les Actes du martyre de saint [6] Polycarpe, les Lettres de saint Denis [7] de Corinthe, les écrits [8] d'Hégésippe, la lettre de Polycrate [9] au pape Victor, celle de Séra-

[1] Voyez le nombre 19 des Actes de sainte Perpétue, etc., par le P. Ruinart.— [2] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. III, cap. 36.

[3] Nombre 9, pag. 803 édit. de Montfaucon. Voici l'endroit : *Fuitque statim locus spectris repletus, leonum, ursorum* λεοπάρδων, ταύρων, *leopardorum, taurorum*, et non pas λεοπαρδάλων, comme Basnage a prétendu qu'il fallait lire.

[4] *Addamus et argumentum quod solvi non metuit : moris erat viris apostolicis, qui secundo floruere sæculo, Presbyteri titulum Episcopis imponere.* Basnage, t. II *Annal.*, pag. 23, n. 19.

[5] *Illi qui Serapin colunt, christiani sunt ; et devoti sunt Serapi qui se Christi episcopos dicunt. Nemo illic* (in Ægypto) *archisynagogus Judæorum, nemo Camarites : nemo Christianorum presbyter, non mathematicus, non aruspex, non alyptes.* Adrian. imper., *Epist. ad Servianum consulem.*

[6] *Admirandus martyr Polycarpus nostra ætate apostolicus et propheticus doctor, et catholicæ Smirnensis Ecclesiæ Episcopus.* Acta martyrii S. Polycarpi, alias Smyrnensis Ecclesiæ *ad Philomensem Epistola.* Apud Coteler., tom. II, pag. 195.

[7] *Ex quibus* (*Epistolis Dionysii*) *una est ad Lacedemonios... altera ad Athenienses scripta, in qua negligentiam arguit Atheniensium, quippe qui a fide propemodum descivissent, ex quo Publius ipsorum episcopus martyrium subierat. Meminit etiam Quadrati qui post martyrium Publii, episcopus Atheniensium est constitutus... Refert prælerea Dionysium Areopagitam.... primum omnium Ecclesiæ Atheniensis sacerdotium suscepisse... Ecclesiæ præterea Gortynensium, et reliquis simul Ecclesiis Cretæ litteras scribens, episcopum ipsorum Philippum magnopere prædicat ; quippe cujus Ecclesia egregiam laudem fortitudinis et generosi animi communi omnium consensu retulisset... In epistola vero quam scribit ad Ecclesiam Amastrianorum.... Episcopum ipsorum palmam nominatim appellat... In eodem volumine continetur etiam epistola ad Gnosticos in qua Synitum, Ecclesiæ illius episcopum, monet.... Extat etiam epistola ejusdem Dionysii ad Romanos, Soteri tunc temporis Episcopo Romanæ urbis nuncupata, ubi ita scribit... atque hunc morem* (*necessaria vitæ transmittendi Ecclesiis quamplurimis quibus tum egentium, tum fratrum ad metalla damnatorum inopia sublevaretur*) *Beatus Episcopus vester Soter non servavit solum, verum etiam adauxit.* Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 3 *de Dionysio, Corinthiorum episcopo et epistolis ab eo scriptis.*

[8] *In quinque commentariorum libris scribit se, cum Romam proficisceretur, plurimos episcopos adiisse. Addit : Et Corinthiorum quidem Ecclesia in recta fide permansit usque ad primum ejusdem loci Episcopum, quocum familiariter collocutus sum dum Romam navigarem... Romam vero cum venissem, mansi ibi apud Anicetum, cujus tum diaconus erat Eleutherus. Post obitum deinde Aniceti successit Soter, quem excepit Eleutherus. In singulis autem Episcoporum successionibus, et per singulas urbes eadem manent quæ per legem et prophetas, et a Domino ipso prædicata sunt. Et infra post martyrium Jacobi... Simeon, Cleophæ filius, episcopus constituitur, cunctis secundum antistitem illum præponentibus, eo quod esset cognatus Domini. Et Ecclesiam quidem hactenus Virginem vocabant... Primus Thebutis indigne ferens, quod minime creatus esset episcopus, eam occulte vitiare aggressus est.* Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 22 *de Hegesippo.*

[9] *Polycarpus quoque qui apud Smyrnam, episcopus et martyr fuit, itemque Traseas, Eumeniæ episcopus et martyr. Quid Sagarim episcopum eumdem et martyrem attinet dicere?... hi omnes diem Paschæ quartadecima luna juxta Evangelium observarunt... Ego quo-*

pion [1] à Caricus et Ponticus, où l'on trouve les premiers pasteurs toujours qualifiés du nom d'évêque ? En lisant les écrits de saint [2] Irénée, n'y a-t-il pas remarqué que, selon l'explication de ce Père, lorsqu'il est dit dans les Actes des Apôtres que saint Paul, étant à Milet, envoya à Ephèse pour faire venir les prêtres de cette Eglise, cela s'entend *des évêques et des prêtres* tant d'Ephèse que des villes voisines ? N'a-t-il pas lu dans l'*Histoire* d'Eusèbe [3] que le même saint Irénée n'y est nommé que prêtre de l'Eglise de Lyon par les martyrs des Gaules, au lieu qu'ils y donnent à Pothin la qualité d'*évêque*, de même [4] qu'à Eleuthère, évêque de Rome ? Ce critique a pu encore remarquer la différence des ministres qui composent la hiérarchie ecclésiastique, dans les écrits de saint Clément [5] d'Alexandrie, de [6] Tertullien, de saint Cyprien ; dans les Actes de sainte [7] Perpétue et dans le rescrit de l'empereur Valérien au Sénat, rapporté [8] par saint Cyprien. Il faut cependant avouer que quelques-uns des anciens se sont servi indifféremment des noms de prêtre et d'évêque, pour désigner ceux qui étaient honorés du caractère épiscopal ; mais il ne leur est jamais arrivé de donner à un simple prêtre le nom d'évêque. Quand Eusèbe parle de l'ordination d'Origène, il lui donne [9] le titre de prêtre, et à ceux qui l'ordonnèrent, la qualité d'évêque. Florin, prêtre de l'Eglise romaine, déposé par le pape Victor [10], n'est jamais nommé évêque, non plus [11] que les prêtres d'Ancyre, dont il est fait mention dans l'*Histoire*. C'est donc en vain que Basnage nous objecte que Hermas [12] ne donne que le nom de prêtre à ceux qui, de son temps, gouvernaient l'Eglise de Rome, et qu'il prétend que [13] Papias n'a pas nommé autrement ceux qu'il avait consultés sur la doctrine des Apôtres ; — car 1° ceux dont parle Hermas n'étaient que de simples prêtres, qui, selon l'usage de l'Eglise, avaient part au gouvernement, mais toujours avec subordination à l'évêque qui la gouvernait en chef. Cela paraît par le texte même d'Hermas, qui distingue clairement ces prêtres d'avec Clément, qui, comme nous l'avons montré ci-dessus, gouvernait alors l'Eglise romaine en qualité d'évêque et en chef. « Tu écriras donc, dit la

que minimus omnium vestrum Polycrates ex traditione cognatorum meorum, quorum etiam nonnullos affectatus sum : fuerunt enim septem omnino ex cognatis meis episcopi, quibus ego octavus accessi... possem eam episcoporum qui mecum sunt, facere mentionem, quos petistis ut convocarem, quorum nomina si adscripsero ingens numerus videbitur. Apud Euseb., l. V, cap. 24 *de dissentione Ecclesiarum Asiæ.*

[1] *Atque ut sciatis qualiter universa quæ in terris est fraternitas, operationem illam simulatæ factionis quæ nova prophetia nominatur* (loquitur de Cataphrygum hæresi), *aversata atque abominata est, beatissimi patris Claudii Apollinaris, qui Hierapolitanæ urbis in Asia episcopus fuit, litteras ad vos misi.* Apud Euseb., ibid., cap. 19. Eusèbe ajoute : *In eadem Serapionis epistola leguntur subscriptiones variorum Episcoporum. Quorum unus subscripsit in hunc modum : Aurelius Cyrenius martyr... alter autem hoc modo: Ælius Publius Julius, Develti coloniæ Thraciæ episcopus... sed et aliorum complurium Episcoporum idem cum illis sentientium subscriptiones propriis ipsorum manibus appositæ.*

[2] *In Mileto (Paulus), convocatis episcopis et presbyteris, qui erant ab Epheso et a reliquis proximis civitatibus.... multa testificans eis adjecit.* Iren., lib. III, cap. 14.

[3] *Iidem martyres Irenæum, qui tunc temporis adhuc presbyter Lugdunensis Ecclesiæ, supradicto Eleuthero per litteras commendarunt... Sicut ipsorum verba declarant : te per omnia ac perpetuo optamus in Deo valere, pater Eleuthere : has litteras ut ad te perferret fratrem et collegam nostrum Irenæum hortati sumus... Quod si nobis compertum esset, locum cuiquam conferre justitiam, eum tanquam presbyterum Ecclesiæ,* ὡς πρεσβύτερον Ἐκκλησίας, *hunc enim gradum obtinet, tibi inprimis commendassemus.* Euseb., lib. I *Hist.*, cap. 4.

[4] *Beatissimus autem Pothinus, qui Episcopatum Lugdunensis Ecclesiæ administrabat, nonagenario major... egregium edidit testimonium. Lugduni et Viennæ martyres in sua ad Asiæ Phrygiæque Ecclesias epistola.* Apud eumdem, lib. V, cap. 1.

[5] *Plurima alia præcepta quæ ad electas personas pertinent in sanctis libris scripta sunt. Hæc quidem presbyteris, alia vero episcopis, alia diaconis, alia autem viduis.* Clem. Mart. I, 3, *Pædag.*, cap. 12.

[6] *Dandi quidem baptisma habet jus summus sacerdos qui est episcopus. Dehinc presbyteri et diaconi; non tamen sine episcopi auctoritate propter Ecclesiæ honorem; quo salvo salva pax est. Alioquin etiam laicis jus est. Quod enim ex æquo accipitur, ex æquo dari potest. Nisi episcopi jam, aut presbyteri, aut diaconi vocantur, discentes.* Tertul., lib. *de Baptis.*, cap. 17, et lib. *de Præscriptionib.*, cap. 41, où il reproche aux hérétiques l'instabilité de leurs ordinations : *Alius hodie episcopus, cras alius; hodie diaconus, qui cras lector; hodie presbyter, qui cras laicus.*

[7] *Et exivimus, et vidimus ante fores Optatum episcopum ad dexteram, et Aspasium presbyterum doctorem ad sinistram, separatos et tristes, et miserunt se ad pedes nobis, et dixerunt nobis : Componite inter nos, quia existis, et sic nos relinquitis. Et diximus illis : Non tu es Papa noster et tu presbyter? ut quid vos ad pedes nostros mittitis.* Acta SS. Perpet., n. 13.

[8] Apud Cyprian., *Epist.* 80 *ad Successum.* Vide et Pont., in *Vit. S. Cypriani.* — [9] Euseb., lib. VI, cap. 8 *Hist. eccles.* — [10] Ibid., lib. V, cap. 15. — [11] Ibid., cap. 16. — [12] Lib. I *Past.*, vis. 2, num. 4. — [13] Apud Euseb., lib. III, cap. 39.

vieille femme à Hermas, deux mémoires, et tu en enverras un à Clément et un à Grapté. Clément l'enverra aux villes du dehors ; Grapté avertira les veuves et les orphelins ; et toi, tu les liras en cette ville aux prêtres qui gouvernent. » — 2° Papias ne donne point le nom de prêtres à ceux qu'il avait consultés, mais uniquement aux Apôtres et aux disciples du Seigneur, et il est visible, par la suite de son discours, qu'il ne les désigne sous ce nom générique que par rapport à leur antiquité, sans aucun égard à la différence que mettait entre eux la qualité d'apôtres, d'évêques, de prêtres, de diacres et de simples disciples du Seigneur. Voici ses paroles : « Quand j'ai trouvé quelqu'un qui avait vu les anciens, j'ai toujours eu la curiosité de lui demander ce qu'ils avaient accoutumé de dire, ce que disaient André, Pierre, Philippe, Thomas, Jacques, Jean, Matthieu ; enfin ce que disaient les autres disciples du Seigneur, ce qu'enseignaient Aristion et Jean prêtre, et je croyais que ces hommes, qui avaient vu les anciens, m'instruiraient mieux de vive voix que je ne me serais instruit moi-même par la lecture des livres. » On objecte encore que saint Polycarpe [1], dans son Épître aux Philippiens, ne leur recommande la soumission qu'aux prêtres et aux diacres. Il est vrai ; mais c'est apparemment que leur Evêque était mort alors ; la preuve en est que, s'il eût été en vie, ils se seraient adressés à lui et non pas à saint Polycarpe pour le jugement de la cause de Va-Valence, un des prêtres de l'Eglise de Philippes.

Du nombre des Lettres de saint Ignace, et de celle qu'il écrivit à saint Polycarpe.

20. Eusèbe [2] et saint [3] Jérôme ne comptent que sept Lettres de saint Ignace, qui sont adressées aux Eglises d'Éphèse, de Magnésie, de Tralles, de Rome, de Philadelphie, de Smyrne et à saint Polycarpe. Quoique Ussérius [4] ait trouvé cette dernière en latin, dans son manuscrit, avec les autres qu'il reconnait être de saint Ignace, et qu'elle soit aussi en grec dans le manuscrit de la bibliothèque de Florence, il n'a pas laissé d'en contester l'authenticité et de soutenir que l'Epître de saint Ignace à saint Polycarpe, marquée par Eusèbe, n'était pas différente de celle que ce saint a adressée à l'Église de Smyrne. Le cardinal Bona [5] a embrassé le sentiment d'Ussérius ; mais les plus habiles [6], même d'entre les protestants qui ont écrit depuis sur cette matière, ont regardé cette opinion comme singulière et insoutenable, et ont fait voir qu'il n'y avait aucun lieu de douter que cette Lettre n'ait été reçue, du temps d'Eusèbe, comme étant véritablement de saint Ignace. En effet, cet historien distingue si clairement la Lettre que saint Ignace écrivit à l'Église de Smyrne de celle qu'il écrivit en particulier à saint Polycarpe, qui en était évêque, qu'il lui aurait été difficile de les distinguer en des termes plus précis. « Quand Ignace, dit Eusèbe, fut arrivé de Smyrne à Troade, il écrivit aux chrétiens de Philadelphie et de Smyrne, et [7] en particulier à Polycarpe, évêque de cette dernière ville, qu'il connaissait pour un homme vraiment apostolique, le priant d'avoir soin de son Eglise d'Antioche. » Eusèbe ajoute : « Le même saint, écrivant à ceux de Smyrne, dit une chose que je ne sais où il l'avait apprise. » Voilà deux Lettres bien marquées, et ce qui en fait encore voir clairement la différence, c'est que saint Ignace, dans sa Lettre à l'Eglise de Smyrne, ne nomme pas même saint Polycarpe, bien loin de le prier d'avoir soin de son Eglise d'Antioche. D'ailleurs saint Polycarpe, écrivant aux Philippiens, leur dit [8] : « Vous m'avez écrit, vous et Ignace, que si quelqu'un va en Syrie, il ait soin d'y porter vos Lettres. » Puis donc que l'on ne peut douter que saint Ignace n'ait écrit à saint Polycarpe, pourquoi ne pas reconnaître que c'est cette Lettre même dont parle Eusèbe? Saint Jérôme, qui n'a fait que copier ce que dit Eusèbe des Epîtres de saint Ignace [9], distingue nettement celle qui était adressée à l'Eglise de Smyrne d'avec celle qui l'était à saint Polycarpe. Il est vrai qu'il cite, comme de cette dernière, un passage qu'Eusèbe avait remarqué dans la Lettre aux Smyrniens, et qui s'y trouve effectivement ; mais c'est une faute qui a échappé

[1] *Epist. ad Philipp.*, num. 5, apud Cotel., tom. II, pag. 188. — [2] Euseb., lib. III *Hist. eccles.*, cap. 36. — [3] Hieronym., *de Viris. illust*, cap. 16. — [4] Voyez Pearson, sur saint Ignace, au chapitre 6 de sa préface, pag. 21. — [5] Bona, *Rer. liturg.*, lib. I, cap. 22.

[6] Vossius. Pearson, dans l'endroit cité. Bullus, lib. III, cap. 11, pag. 287. Ajoutez, parmi les catholiques, Fleury, Dupin, de Tillemont, Cotelier, etc.

[7] Ἰδίως τε τῷ ταύτης προηγουμένῳ Πολυκαρπῳ. Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 36.

[8] Voyez l'ancien traducteur de l'épître de S. Polycarpe, nom. 13, apud Cotel., tom. II *Patr. Apostol.*, pag. 191.

[9] *Et* (Smyrna) *egrediens* (Ignatius) *scripsit ad Philadelpheos et ad Smyrnæos, et proprie ad Polycarpum, commendans illi Antiochensem Ecclesiam : in qua et de Evangelio, quod nuper a me translatum est, super persona Christi ponit testimonium, dicens : Ego vero et post resurrectionem in carne eum vidi, et credo quia sit*, etc. Hieron., in lib. *de Viris illust.*, cap. 16.

à saint Jérôme et dans laquelle il ne serait pas, apparemment, tombé, si le texte d'Eusèbe, qu'il avait devant les yeux, n'eût pas été défectueux, ou s'il eût pris garde que cet historien, après avoir déjà parlé de l'Epître à l'Eglise de Smyrne et ensuite de celle à saint Polycarpe, reprenait une seconde fois cette première Lettre, pour en rapporter quelqu'endroit remarquable. Enfin l'Epître à saint Polycarpe est citée [1] par l'auteur de l'homélie *de l'unique législateur des deux Testaments*, attribué à saint Chrysostome, et par [2] Antioque, moine de saint Sabas, au commencement du VII[e] siècle, qui, de l'aveu d'Ussérius, avait en main le meilleur texte des véritables Epîtres de saint Ignace. Il y a, toutefois, deux difficultés assez considérables sur l'Epître à saint Polycarpe : la première, que saint Ignace y parle en divers endroits, non à ce saint évêque, mais à toute l'Eglise de Smyrne ; la seconde, que nous n'y trouvons pas ce que disent Eusèbe et saint Jérôme, qu'il lui recommandait le soin de l'Eglise d'Antioche. Mais on peut répondre — 1° que, comme les Lettres adressées aux évêques se lisaient alors publiquement dans l'église, saint Ignace, qui ne songeait qu'à édifier les âmes, a pu y donner au peuple des avis que l'esprit de Dieu lui faisait juger nécessaires. C'est ainsi qu'en usa saint Denis de Corinthe [3] dans sa Lettre à l'Eglise romaine ; quoiqu'il l'eût adressée au pape Soter, il ne laisse pas d'y parler aux Romains comme s'il leur eût écrit. — 2°. Quoique saint Ignace, dans son Epître à saint Polycarpe, ne lui recommande pas en termes exprès, de prendre soin de l'Eglise d'Antioche, il lui en dit assez sur ce sujet pour justifier ce qu'en a dit Eusèbe; car [4] il prie saint Polycarpe d'assembler un concile, afin que l'on puisse choisir quelqu'un pour aller consoler l'Eglise d'Antioche de son absence et la féliciter sur la paix que Dieu venait de lui rendre ; il le prie encore d'engager plusieurs des Eglises voisines à s'acquitter des mêmes devoirs envers celle d'Antioche, ou par des lettres ou par des députés. N'était-ce pas là lui commander le soin de cette Eglise?

Analyse de l'Epître aux Ephésiens.

21. Pour ce qui est du temps auquel les Lettres de saint Ignace ont été écrites, il n'y a aucune difficulté, et on convient généralement qu'il les écrivit pendant son voyage d'Antioche à Rome, dans le cours de l'an 107 de Jésus-Christ. Voici quelles en furent les occasions : Etant à Smyrne, il y fut visité par des députés de toutes les Eglises voisines, qui s'empressaient de participer aux mérites de ce martyr [5]. Onésime, évêque d'Ephèse, y vint avec Burrhus, diacre; Crocus, Cuplus et Fronton : Damas, évêque de Magnésie sur le Méandre, s'y rendit, accompagné des prêtres Bastus et Apollonius, et du diacre Sotion. Polybe y vint aussi au nom des Tralliens, dont il était évêque. Saint Ignace, pour témoigner sa reconnaissance envers ces trois Eglises, leur écrivit de Smyrne des Lettres, dont il chargea leurs députés. La première de toutes, selon Eusèbe, est celle qui est adressée à l'Eglise d'Ephèse. Le saint y rend d'abord ses actions de grâces aux Ephésiens, et donne de grands éloges à chacun de leurs députés, surtout à Onésime, leur évêque, qu'il représente comme un prélat dont on ne pouvait assez louer la charité. Il loue les Ephésiens eux-mêmes de ce qu'ils étaient unis à leur évêque d'une union parfaite, et particulièrement le clergé; il les exhorte à concourir tous en Jésus-Christ, pour obéir aux prêtres et à l'évêque, et pour rompre un même pain; ce pain de Dieu qui, comme un remède salutaire, nous donne l'immortalité et nous préserve de la mort. Il insiste sur l'utilité de la prière qui se fait en commun; puis il les avertit de fuir la conversation des hérétiques, et surtout de ceux qui combattent la vérité de l'Incarnation. Il ajoute: « Je sais qu'il est passé chez vous des personnes infectées d'une mauvaise doctrine ; mais vous avez bouché vos oreilles pour ne la recevoir point. La foi est le guide

Num. I. IV. XX. V. VII. IX

[1] Apud Chrysost., tom. VI. *Propterea eximius vir quidam ex antiquis, nomen illi erat Ignatius ; hic sacerdotio simul et martyrio decoratus ad sacerdotem quemdam scribens, dixit : Nihil sine sententia tua fiat; neque tu sine sententia Dei quidquam facias.* Paroles qui sont tirées exactement de l'Epître à saint Polycarpe. Voyez le nombre 4.

[2] Hom. 124 de veneratione Sacerdotibus præstanda : *Ignatius Theophorus per epistolam dicit : Episcopo attendite ut et Deus vobis. Anima mea pro iis qui episcopo, presbyteris et diaconis morem gerunt; cum illis portionem habere mihi in Deo contingat.* Voyez, *ad Polycarpum*, 6. Confrontez de même les nombres 1, 2, 5, 3, 4 de cette Epître avec les fragments qui se trouvent sous le nom de saint Ignace, au livre 1er des *Parallèles* attribuées à saint Jean Damascène, cap. 35, et dans le *Melissa* d'Antoine, disciple de ce Père. — [3] Dans Eusèbe, au liv. IV de son *Hist. eccl.*, cap. 23.

[4] Voyez les nomb. 7 et 8 de l'épître de saint Polycarpe, dans le second tome *Patrum Apostolicorum.*

[5] Cet Onésime était différent du disciple de saint Paul, que plusieurs font évêque de Bérée, et non d'Éphèse. Celui de Bérée mourut avant saint Ignace. (*L'éditeur.*)

qui vous conduit, et la charité, la voie qui vous mène à Dieu. Vous le priez aussi sans cesse pour les autres hommes; car il y a espérance qu'ils feront pénitence pour s'attacher sincèrement à Dieu; donnez-leur donc le moyen de s'instruire, du moins par vos œuvres; n'opposez que la modération et la douceur à leurs emportements; des prières à leurs injures, la fermeté dans la foi à leurs erreurs; gardez-vous de les imiter, mais tâchez plutôt de les gagner à Jésus-Christ par des manières pleines de charité. » Ensuite, pour engager les Ephésiens à veiller sur eux-mêmes, il leur représente que le jour de la colère de Dieu est proche, et les renvoie, pour ce sujet, à la Lettre que saint Paul leur avait écrite. Il avait, néanmoins, une si haute idée de leur vertu, qu'il souhaite d'être toujours participant de leurs prières et d'être mis au rang des chrétiens d'Ephèse. « Vous avez, leur dit-il, toujours été unis et conformes en tout aux Apôtres; vous êtes le [1] passage de ceux qu'on fait mourir pour Jésus-Christ, et vous êtes disciples de Paul, ce saint, ce martyr, sous les pieds duquel puissé-je me trouver quand je jouirai de Dieu.» Il s'étend ensuite sur le mystère de l'Incarnation, qu'il promet de leur expliquer plus au long dans une seconde Lettre, si toutefois Dieu lui faisait connaître ce qu'il aurait à dire sur ce sujet. Ce qu'il en dit ici, c'est que Jésus-Christ, notre Dieu, selon la disposition du Père, a été conçu de Marie, du sang de David, par l'opération du Saint-Esprit; qu'il est né et a souffert d'être baptisé pour purifier l'eau; que le prince du monde a ignoré la virginité de Marie, son enfantement et la mort du Seigneur; qu'à sa naissance annoncée aux mages par une étoile d'un éclat extraordinaire, la magie est devenue impuissante, l'iniquité a été abolie, le règne du péché détruit. Il finit en les priant de se souvenir de lui et de l'Eglise de Syrie.

Num. X. — XI — XII. — XVIII. — XX. — IV.

Analyse de l'Épître aux Magnésiens

22. Dans l'Epître aux Magnésiens qui est la seconde de celles que saint Ignace écrivit à Smyrne, après avoir remercié les Magnésiens des secours qu'ils lui avaient envoyés et des marques de leur estime, il loue les prêtres de cette Eglise du respect qu'ils avaient pour leur évêque Damas, quoiqu'il fût encore assez jeune. Il ajoute qu'en cela ils témoignaient leur prudence, puisqu'en honorant leur évêque, ils honoraient Dieu même, qui est l'évêque de tous. Puis, s'adressant aux simples fidèles, il les exhorte à faire tout avec cet esprit de concorde qui vient de Dieu, l'évêque présidant à la place de Dieu même, les prêtres à la place du sénat des Apôtres, les diacres comme ceux à qui est confié le mystère de Jésus-Christ; mais il veut que l'obéissance qu'ils rendront à ces ministres de l'Eglise, ne soit pas simplement extérieure et politique, mais sincère et sans dissimulation. « Car ce n'est pas, dit-il, cet évêque visible que l'on trompe, on offense l'invisible: on n'a pas affaire ici aux hommes, mais à Dieu qui voit les choses cachées. » Il ajoute: « Comme le Seigneur, étant uni avec son Père, n'a rien fait sans lui, ni par soi-même, ni par ses Apôtres, ainsi vous ne devez faire aucune chose sans l'évêque et sans les prêtres. N'ayez tous ensemble qu'une même pensée, qu'une même espérance; faites les mêmes prières et les mêmes vœux avec une charité et une joie exempte de reproche; courez tous ensemble à un seul temple de Dieu, à un seul autel, à un seul Jésus-Christ, qui est engendré d'un seul Père, qui existe en lui seul et qui s'est réuni à ce seul principe.» Saint Ignace les avertit ensuite de renoncer entièrement aux cérémonies et aux observances de la loi de Moïse, dont il fait voir l'inutilité par l'exemple des anciens Patriarches qui, ayant vécu selon l'esprit de Jésus-Christ, se sont sanctifiés. Il leur ordonne aussi de rejeter toutes les rêveries et les fables des hérétiques, et surtout celles des gnostiques, qui disaient que le silence ou [2] *Sigé*, dont ils faisaient comme une personne, avait été en Dieu, avant qu'il proférât son Verbe, et que c'était de ce silence même que Jésus-Christ avait été engendré. Enfin il veut que, rejetant jusqu'aux noms des diverses sectes, et qu'uniquement appliqués à vivre selon le christianisme, ils n'aient d'autres soins que de travailler à s'affermir de plus en plus dans la doctrine du Seigneur et des Apôtres, afin que tout leur réussisse heureusement dans tout ce qu'ils entreprendront soit à l'égard du corps, soit à l'égard de l'esprit, par la foi et par la charité dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Num. III. — Num. V. — III. — VII. — VIII. — IX. — X. — XIII.

Analyse de l'Épître aux Tralliens.

23. La troisième Épître de saint Ignace est adressée aux Tralliens. Le saint martyr, instruit par Polybe, leur évêque, de la pureté de

[1] Il veut dire, apparemment, que ceux que l'on envoyait d'Orient souffrir le martyre à Rome, passaient par Éphèse.

[2] Ces rêveries furent, depuis, relevées et amplifiées par l'hérétique Valentin.

Num. I. leurs sentiments, de l'union de leurs cœurs, de leur soumission à l'évêque et aux prêtres et de leur patience non passagère, mais comme naturelle, les en félicite et les exhorte à y persévérer; II. il les engage à ne rien faire sans l'autorité de l'évêque, à le considérer comme l'image du Père, les prêtres comme les Apôtres et le sénat de Dieu, et les diacres comme établis par l'ordre de Jésus-Christ. III. Il fait ensuite l'éloge de Polybe, et dit qu'on voyait en lui le miroir de la charité qui régnait dans ses disciples; que son seul extérieur était une grande instruction, que sa douceur était sa force, en sorte qu'il était difficile aux impies mêmes de ne le pas respecter. VI. Puis, s'adressant aux Tralliens, il les avertit de se donner de garde du poison des hérétiques, en particulier de ceux qui disaient que Jésus-Christ n'a souffert qu'en apparence; IX, X, XI. d'où il prend occasion de prouver la réalité de l'Incarnation et de la Passion du Fils de Dieu. VIII. Il leur recommande de bannir d'entre eux toutes sortes de divisions et de procès, afin de ne pas donner occasion aux Gentils de blasphémer contre la religion de Jésus-Christ; IX. de s'appliquer plutôt a bien vivre qu'à pénétrer la grandeur de nos mystères; à demeurer dans une union de sentiments et de prières, et à soulager l'évêque dans ses travaux. XI. Il finit en se recommandant à leurs prières, lui et l'Eglise de Syrie; et, pour leur témoigner combien il les chérissait, il ajoute : XIII. « Puisse mon esprit vous sanctifier non-seulement à présent, mais quand je jouirai de Dieu. Je suis encore dans le péril; mais le Père céleste est fidèle dans les promesses qu'il nous a faites, pour exaucer, par Jésus-Christ, mes prières et les vôtres. Puissiez-vous être sans tache devant lui! »

24. *Analyse de l'Epître aux Romains.* Saint Ignace, ayant trouvé à Smyrne quelques chrétiens d'Ephèse qui allaient à Rome par une voie plus courte que lui, les chargea d'une Lettre pour l'Eglise romaine, Num. I. où, après l'avoir saluée avec de magnifiques éloges, et témoigné aux Romains la joie que lui donnait l'espérance de les voir, il les conjure [1], dans les termes les plus vifs et les plus II. touchants, de ne pas le priver de l'effet du plus grand de ses désirs, en empêchant, par leur crédit, ou plutôt par leurs prières auprès de Dieu, qu'il ne lui fût immolé par le martyre: IV. « Je vous conjure, leur dit-il, ne m'aimez pas à contre-temps; souffrez que je sois la pâture des bêtes qui me feront jouir de Dieu. Je suis le froment de Dieu, et je serai moulu par les dents des bêtes, pour devenir un pain tout pur de Jésus-Christ; flattez plutôt les bêtes, afin qu'elles soient mon tombeau et qu'elles ne laissent rien de mon corps; de peur qu'après ma mort, je ne sois à charge à quelqu'un. Je serai vrai disciple de Jésus-Christ, quand le monde ne verra pas même mon corps. Priez le Seigneur pour moi, afin que, par ces instruments, je devienne une victime.» Num. V. Il leur parle ensuite des soldats qui l'accompagnaient dans son voyage et des mauvais traitements qu'il en recevait; puis, pour leur marquer le désir qu'il avait de souffrir pour Jésus-Christ, il ajoute: « Aucune créature, ni visible, ni invisible, ne m'empêchera d'arriver à lui; le feu, la croix, les troupes de bêtes, les tortures, les gehennes, les pires tourments du démon peuvent venir contre moi, pourvu seulement que je jouisse de Jésus-Christ; ni les plaisirs du monde, ni les royaumes du siècle ne me serviraient de rien; il vaut mieux que je meure pour Jésus-Christ que de régner sur toute la terre. VI. Quand je vous tiendrais un autre langage, étant présent, ne le faites pas; croyez plutôt ce que je vous écris. Je vous écris vivant et amoureux de la mort. Mon amour est crucifié. Je ne suis sensible ni à la nourriture corruptible, ni aux plaisirs de cette vie. VII. Je désire le pain de Dieu, le pain de vie, qui est la chair de Jésus-Christ, le Fils de Dieu.» IV. Sur la fin, il prie les Romains de se souvenir dans leurs prières de l'Eglise de Syrie. X. Saint Ignace écrivit cette lettre à Smyrne, le 9 des calendes de septembre, c'est-à-dire le 24 d'août.

25. *Analyse de la Lettre aux Philadelphiens.* Le saint martyr, ayant été conduit de Smyrne à Troade et ayant appris que Dieu avait rendu la paix à l'Eglise d'Antioche, se crut obligé d'en écrire à l'Eglise de Philadelphie, à celle de Smyrne et à saint Polycarpe. Il chargea de ces trois Lettres Burrhus, diacre d'Ephèse, que les chrétiens de cette Eglise et ceux de Smyrne avaient député pour l'accompagner jusqu'à Troade. Num. I. Dans la première, après avoir fait un grand éloge de l'évêque de Philadelphie, il exhorte les fidèles de cette Eglise à fuir les divisions et les mauvaises doctrines: II. « Ce n'est pas, dit-il, que j'aie trouvé de la division entre vous, mais il y a quelque lieu d'en appréhender dans la suite. III. Tous ceux qui sont à Dieu

[1] L'affection ardente que les fidèles d'Asie lui avaient témoignée, lui donnait lieu de croire que les Romains feraient leur possible pour le délivrer du supplice. Voyez les Actes de son martyre.

et à Jésus-Christ sont avec l'évêque; et, pour ceux qui s'en sont séparés, ils seront aussi à Dieu, si, touchés de repentir, ils reviennent de nouveau à l'unité, pour vivre selon Jésus-Christ. Ne vous trompez pas, mes frères : si quelqu'un suit l'auteur d'un schisme, il n'aura point de part au royaume de Dieu ; si quelqu'un suit une doctrine étrangère, il renonce au fruit de la Passion de Jésus-Christ : ayez donc soin de n'user que d'une seule Eucharistie, car il n'y a qu'une chair de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et un calice en l'union de son sang; un seul autel, comme un seul évêque, avec les prêtres et les diacres.» Il tâche ensuite de leur inspirer de l'attachement pour la doctrine des Apôtres, de l'éloignement pour les pratiques du Judaïsme, une union sincère avec leur évêque, leurs prêtres et leurs diacres, l'amour de la pureté et de la paix. Il relève la dignité de Jésus-Christ et la nécessité de sa médiation, et dit que c'est a lui, comme au Prince des prêtres et au souverain Pontife, à qui le Saint des saints a été ouvert; que c'est à lui seul que les secrets et les mystères de Dieu ont été confiés ; qu'il est la porte du Père, par laquelle les Patriarches, les Prophètes, les Apôtres et l'Eglise sont entrés pour former un seul corps dans l'unité d'une même foi. En dernier lieu, il prie les Philadelphiens de choisir un diacre pour aller à Antioche se réjouir, avec les fidèles, de la paix que Dieu venait de leur rendre. Il les remercie encore de la manière obligeante et pleine de charité avec laquelle ils avaient reçu Philon, Rhée et Agathopode, qu'il avait, peu auparavant, envoyés en divers endroits où ils n'avaient pas été également bien traités.

IV. — V, VI, VII et VIII. — IX. — X. — XI.

Analyse de l'Épître aux Smyrniens. Num. I.

26. Le but de l'Épître aux Smyrniens est de les fortifier dans la foi de l'Incarnation contre les hérétiques docètes ou phantastiques ; c'est pourquoi saint Ignace s'y applique principalement à montrer que Jésus-Christ est vraiment né de la Vierge, qu'il a été baptisé, qu'il a souffert sous Ponce-Pilate, et qu'après avoir souffert la mort pour notre salut, il s'est ressuscité véritablement lui-même en sa propre chair, qu'il conserve encore actuellement; qu'après sa résurrection, il a bu et mangé avec ses apôtres, comme corporel, quoique spirituellement uni au Père. Pour donner plus d'horreur aux Smyrniens de ces hérétiques, qu'il appelle des bêtes à figure humaine, il les avertit que non-seulement ils ne doivent pas les recevoir, mais, s'il se peut, ne pas même les rencontrer, et se contenter de prier pour eux, afin qu'ils se convertissent, s'il est possible; car il est bien difficile, ajoute ce saint martyr, mais il est au pouvoir de Jésus-Christ, notre véritable vie. Il ajoute : « Je n'ai pas jugé à propos d'écrire ici les noms de ces incrédules : Dieu me garde même d'en faire mention jusqu'à ce qu'ils se convertissent.» Voici, néanmoins, les caractères auxquels il veut qu'on les reconnaisse: « Ils n'ont, dit-il, point de charité ; ils n'ont soin ni de la veuve, ni de l'orphelin, ni de l'affligé, ni de celui qui est en prison, ou qui en est dehors, ni de celui qui a faim ou qui a soif. Ils s'abstiennent de l'Eucharistie et de la prière, parce qu'ils ne confessent pas que l'Eucharistie soit la chair de notre Sauveur Jésus-Christ, celle qui a souffert pour nos péchés, celle que le Père a ressuscitée. Il faut donc s'éloigner d'eux et ne leur parler ni en particulier ni en public. » Il leur recommande ensuite de demeurer unis ensemble par les liens d'une même foi, de se tenir étroitement attachés à leur évêque et au collége de ses prêtres, de respecter les diacres, de ne rien entreprendre, en ce qui regarde l'Eglise, que sous leur autorité; car il n'est permis, sans l'évêque, ni de baptiser, ni de faire l'agape; celui qui honore l'évêque, est honoré de Dieu, et celui qui fait quelque chose à l'insu de l'évêque, sert le démon. Il finit en les remerciant des secours qu'ils lui avaient donnés dans son voyage, et de ce que, par leurs prières, l'Eglise d'Antioche avait recouvré la paix et la tranquillité. Il les prie aussi d'envoyer en Syrie un député de leur part, avec une lettre, pour glorifier Dieu avec les fidèles d'Antioche du calme qu'il leur a donné.

II. — III. — IV. — Num. V. — VI. — VII. — VIII. — IX. — X.

Analyse de l'Épître à saint Polycarpe.

27. Saint Ignace avait eu dessein d'écrire aux autres Eglises d'Asie; mais [1], n'en ayant pas eu le loisir, il en chargea saint Polycarpe, évêque de Smyrne, dans une Lettre qu'il lui adressa. Il le pria aussi d'assembler un concile, afin de choisir un d'entre eux pour aller féliciter l'Eglise d'Antioche de la paix qu'elle avait recouvrée, et d'engager les Eglises voisines à faire la même chose, soit par des lettres, soit par des députés. Dans le reste de la Lettre, saint Ignace donne à saint Polycarpe des avis

[1] C'est que saint Ignace fut obligé de s'embarquer précipitamment pour aller de Troade à Naples de Thrace.

Num. I. pour le gouvernement de son troupeau. «N'épargnez, lui dit-il, ni les travaux du corps ni les soins de l'esprit, pour remplir dignement votre ministère. Ayez soin surtout d'entretenir l'union, qui est le plus grand de tous les biens; souffrez de tous avec charité; priez sans cesse et demandez à Dieu qu'il vous fasse croître en sagesse et en lumières; parlez à chacun en particulier, partagez les maux de tous; la grandeur de votre travail sera la mesure de votre récompense. Si vous n'aimez que les gens de bien, quelle récompense en II. devez-vous attendre? Appliquez-vous plutôt à soumettre, par la douceur, ceux qui sont les plus corrompus, car on ne guérit point toutes sortes de maladies par le même remède. Apaisez les inflammations en arrosant; ne vous laissez pas surprendre aux artifices de ceux qui, feignant d'être attachés à la foi, III. enseignent des erreurs; soyez inébranlables à tous les coups qu'ils vous porteront; il est d'un grand athlète d'aller à la victoire par IV. ses blessures. Que les veuves ne soient point négligées, et, après le Seigneur, soyez leur protecteur; que rien ne se fasse sans votre volonté, et vous-mêmes ne faites rien que de conforme à la volonté de Dieu. Que les assemblées soient fréquentes; cherchez-y chaV. cun par son nom: ne méprisez pas les esclaves, mais aussi qu'ils ne s'enflent point de se voir confondus avec leurs maîtres dans vos assemblées; fuyez les mauvais artifices et bannissez-les même de vos conversations; recommandez à nos sœurs d'aimer le Seigneur et d'être contentes de leurs maris pour l'esprit comme pour le corps. Exhortez aussi nos frères, au nom de Jésus-Christ, à aimer leurs épouses comme il aime son Eglise; si quelqu'un peut demeurer en continence, en l'honneur de la chair du Seigneur, qu'il y demeure, mais sans vanité. Quant à ceux et celles qui se marient, ils doivent le faire avec l'autorité de l'évêque, afin que le mariage soit selon Dieu, et non selon la cupidité. » Adressant VI. ensuite la parole aux fidèles de l'Eglise de Smyrne, il leur recommande une soumission parfaite à leur évêque, aux prêtres et aux diacres, et une union si grande entre eux, que tout leur soit commun, les travaux, les combats, les souffrances, le sommeil, la veille. On ne peut douter que cette Lettre n'ait été écrite la dernière, puisque saint Ignace l'écrivit lorsqu'il était sur le point de quitter Troade et de s'embarquer pour Néapoli; c'est aussi le rang qu'Eusèbe et saint Jérôme lui ont donné.

ARTICLE III.

DES LETTRES DE SANT IGNACE QUI SONT INTERPOLÉES ET DE CELLES QUI SONT SUPPOSÉES.

Les Lettres de saint Ignace ont été corrompues.

1. Avant qu'Ussérius et Vossius nous eussent donné les véritables Lettres de saint Ignace, elles avaient déjà été imprimées, mais tellement altérées, qu'elles n'étaient point reconnaissables, et qu'il était presque impossible d'y discerner ce qui était effectivement de saint Ignace de ce qu'on y avait ajouté. Elles ont eu le même sort que celles de saint Denis de Corinthe [1], que les ministres du démon falsifièrent du vivant même de cet évêque, en retranchant quelques endroits de ces Lettres, et en en ajoutant d'autres. Car les passages qu'Eusèbe, saint Athanase, Théodoret et plusieurs autres anciens auteurs ont rapportés des Lettres de saint Ignace, ne se trouvent pas en mêmes termes dans les anciennes éditions de ce saint martyr, mais ils y sont ou beaucoup plus longs [2], ou beaucoup plus

[1] *Epistolas scripsi, rogatus a fratribus, sed illas ministri quidam diaboli zizaniis compleverunt : quædam ex illis expungentes, quædam adjicientes.* Apud Euseb., lib. IV, cap. 23.

[2] Voyez le chapitre 4 des Dissertations d'Ussérius sur saint Ignace, où il confronte les anciennes éditions grecques et latines des Lettres de ce saint avec les fragments de ces mêmes Lettres qui se trouvent dans les Pères. Voici l'un de ces fragments, tel qu'il se lit dans Eusèbe et dans Théodoret, et qu'il a été traduit par Ruffin et représenté par saint Jérôme : *Ego autem post resurrectionem quoque in carne eum fuisse scio et credo. Nam cum venisset ad Petrum cæterosque, ait eis : Accedite et videte quia non sum dæmonium incorporeum. Qui et contingentes eum crediderunt.* Ce qui se trouve de plus en cet endroit, dans les éditions d'Ussérius et de Vossius, nous a été cité et conservé, à une fort petite phrase près, par Théodoret en cette manière : *Post resurrectionem autem comedit cum eis et bibit ut carnalis, quamvis spiritualiter unitus Patri.* Pour rendre ces deux passages, qui composent aujourd'hui le num. 3 de la Lettre aux Smyrnéens, les anciennes éditions portaient : *Ego vero non in eo solum quod natus est, et cruci affixus, cognosco ipsum in carne fuisse; sed et post resurrectionem novi eum in carne et credo esse, et quando ad eos qui cum Petro erant venit, inquit ipsis :* Apprehendite, palpate me et videte, quod non sum dæmonium incorporale. Spiritus enim carnem et ossa non habet, sicut me videtis habere. *Ac Thomæ dicit :* Infer digitum tuum huc in fixuram clavorum, et affer manum tuam et mitte in latus meum. *Et continuo crediderunt ipsum esse Christum. Quare et Thomas dicit ipsi :* Dominus meus et Deus meus. *Ob id enim mortem etiam contempserunt; parum quippe fuerit dicere, injurias et verbera; quin etiam postquam*

courts. On y a même ajouté plusieurs passages tirés des divines Écritures, mais assez mal [1] cousus ensemble. On y trouve aussi diverses choses qui n'ont aucun rapport au siècle de saint Ignace: par exemple, on y [2] exhorte les princes à être soumis à l'empereur, les soldats à leurs chefs, les uns et les autres à l'évêque. Quelle apparence que, dans un temps où il n'y avait encore aucun prince chrétien, où les empereurs ne respiraient qu'après le sang des fidèles, des évêques aient essayé de se les rendre soumis et de leur prescrire des lois?

Vers l'an 580.

2. On ne peut donc douter que toutes ces choses n'aient été ajoutées après coup aux véritables Lettres de saint Ignace; mais on n'est pas certain en quel temps s'est opérée cette fraude. Ce que l'on en peut dire, c'est — 1° que Théodoret, écrivain du Ve siècle, cite très-souvent les Lettres de saint Ignace, sans jamais en rapporter aucun endroit de ceux qui y ont été ajoutés ou corrompus. — 2° Etienne Gobar [3], qui écrivait vers l'an 580, n'avait plus ces Lettres dans leur pureté originale; car il met saint Ignace au nombre de ceux qui ont condamné l'hérésie des nicolaïtes: circonstance que nous ne lisons point dans les Lettres de ce Père données par Ussérius et par Vossius, mais seulement dans celles [4] de l'ancienne édition, que nous avons dit être toutes interpolées. — 3° Le titre qui est à la tête de ces Lettres donne à la ville d'Antioche le nom de Théopole, qu'elle n'a eu que du temps de l'empereur Justinien. Il est donc vraisemblable qu'elles ont été altérées dans le Ve siècle de l'Église, entre l'an 528, auquel ce prince commença à gouverner seul l'empire, et l'an 580, auquel Etienne Gobar écrivait.

Lettres faussement attribuées à saint Ignace. Autres ouvrages faussement attribués à saint Ignace.

3. Outre les Lettres de saint Ignace dont nous avons parlé jusqu'ici, Ussérius et Vossius en ont trouvé trois autres sous son nom, dans les manuscrits, avec celles que nous reconnaissons pour indubitables, savoir une à Marie de Cassoboles, une autre à l'Église de Tharse, la troisième à Héron, diacre d'Antioche. Mais tout le monde convient aujourd'hui que ces trois Lettres sont supposées, en sorte qu'il n'est pas nécessaire de s'étendre beaucoup à le prouver. On doit porter le même jugement de la Lettre à ceux d'Antioche, de celle aux Philippiens, des deux à saint Jean l'Evangéliste, et de celle à Marie, mère de Dieu. Car, outre que ces Lettres ont été inconnues aux auteurs des cinq premiers siècles, et qu'elles sont d'un style tout différent des véritables Lettres de saint Ignace, elles contiennent plusieurs choses qui ne conviennent nullement à son siècle ni à sa personne. Sans parler des inepties dont les Lettres respectives d'Ignace et de Marie de Cassoboles sont pleines, il paraît que l'imposteur qui les a composées n'était guère au fait de la bonne chronologie, puisqu'il met le martyre de saint Ignace sous le pontificat de saint Clément, mort huit ans auparavant. Dans l'Epître à ceux de Tharse, il cite saint Paul sous le seul nom d'apôtre; ce qui n'a été en usage que longtemps après le martyre de saint Ignace, et il y reprend des hérétiques qui ne faisaient qu'une seule personne du Père et du Fils; hérésie inconnue au commencement du IIe siècle de l'Église. La Lettre à ceux d'Antioche représente leur Église comme nouvellement née, quoiqu'elle eût été fondée plus de soixante ans avant la mort de ce saint martyr, et fait mention de sous-diacres, de lecteurs, de chantres, de portiers et autres ministres inconnus pour lors, et que saint Ignace n'aurait pas manqué de saluer dans ses Lettres, avec les vierges et les diaconesses dont il fait mention, si, effectivement, l'Église eût eu en ce temps-là de ces sortes de ministres. Il y a, dans la Lettre à Héron, une faute dans laquelle saint Ignace ne serait pas tombé; car il est dit, dans cette Lettre, qu'Onésime, Damas et Polybe se trouvèrent à Philippes avec saint Ignace; ce qui est contraire à la vérité de l'histoire, qui porte qu'ils vinrent le trouver à Smyrne et non pas à Philippes.

ostendisset seipsum illis, quod vere et non opinione resurrexerat, et cum illis manducavit ac bibit usque ad totos quadraginta dies : atque ita cum carne, videntibus illis, assumptus est ad illum qui miserat eum , cum ipsa carne venturus iterum, cum gloria et potestate; aiunt enim eloquia: Hic Jesus, qui assumptus est a vobis in cœlum, sic veniet quemadmodum vidistis eum euntem in cœlum. *Si vero sine corpore dicunt illum venturum in consummatione sæculi, quomodo ipsum* et videbunt qui pupugerunt, et nocentes plangent super se? *Incorporalium enim neque species est, neque figura, aut nota, animalis formam habentis, propter naturæ simplicitatem.*

[1] Vous en avez les exemples dans la note précédente. — [2] *Ad Philadelph.*, num. 4, apud Cotel., tom. II, pag. 78. — [3] Apud Phot., *Cod.* 232, pag. 92.

[4] Voyez, dans le même tome, les Lettres aux Tralliens et aux Philadelphiens, parmi les interpolées de saint Ignace.

L'affectation avec laquelle l'auteur de l'Epître à Héron s'efforce de montrer que le vin et la chair, les femmes et le mariage, la loi et les prophètes ne sont pas à rejeter, fait voir qu'il a vécu après la naissance de l'hérésie des manichéens. Quant à l'Epître aux Philippiens, outre cette longue et puérile apostrophe au diable, qui en fait voir d'abord la supposition, elle renferme plusieurs maximes contraires à la pratique et à la discipline de l'Église, du temps de saint Ignace. — 1° Elle ordonne de jeûner les mercredi et vendredi d'après Pâques, tandis qu'on ne jeûnait nulle part en ces jours. — 2° Elle dit que celui qui jeûne le samedi met à mort Jésus-Christ. Si un saint aussi respecté à Rome que l'était saint Ignace, eût parlé de la sorte, se fût-on fait une loi, dans cette grande ville, de jeûner le samedi? — 3° Elle met au nombre des bourreaux de Jésus-Christ ceux qui font la Pâque avec les Juifs : excès indigne d'un disciple de saint Jean et d'un ami de saint Polycarpe, qui tous deux célébraient la fête de Pâques le même jour que les Juifs [1]. Nous ne dirons rien, en particulier, des Lettres supposées de saint Ignace à saint Jean l'Evangéliste et à Marie, mère de Dieu ; la supposition en est visible. Nous nous contenterons de remarquer qu'elles n'ont pas été citées par saint Bernard, comme quelques-uns l'ont cru, mais celle-là seulement qui est adressée à Marie de Cassoboles; car il n'y a pas apparence que ce Père, en citant une lettre adressée à la Mère de Dieu, l'eût fait en ces termes : *Le grand Ignace, dans plusieurs lettres qu'il écrivit à une certaine Marie, la salue sous le nom de Porte-Christ.* D'ailleurs, on assure que ces Lettres n'ont été trouvées qu'en 1425.

Jugement des Lettres de saint Ignace.

4. Socrate [2] dit que saint Ignace, ayant entendu, dans une vision, des anges qui chantaient alternativement les louanges de Dieu, institua cette manière de chanter à Antioche, d'où elle se répandit dans toute l'Eglise; mais il ne nous apprend point de qui il tenait ce fait. Théodoret dit, au contraire [3], que Flavien et Diodore, prêtres d'Antioche, vers le milieu du IVe siècle, firent les premiers chanter les psaumes de David à deux chœurs. Théodore de Mopsueste [4] dit à peu près la même chose. On voit, néanmoins, par la Lettre [5] de Pline, au sujet des chrétiens, que cette coutume était établie de son temps dans la [6] Bithynie, et Philon [7] la remarque dans les *Thérapeutes* ; ce qui fait voir que cette pratique est beaucoup plus ancienne que Flavien, et que la raison pour laquelle Théodoret lui en fait honneur, c'est, comme le remarque Théodore [8] de Mopsueste, que Flavien et Diodore introduisirent dans l'Eglise d'Antioche l'usage de chanter en grec ce qui, auparavant, ne s'y chantait qu'en langue syrienne.

5. Dans les anciens Catalogues [9] il est fait mention d'un livre intitulé : *Doctrine de saint Ignace;* d'un autre, composé par demandes et par réponses, que Gentien Hervet a fait imprimer sous le nom d'Anastase de Nicée ; enfin, d'une liturgie que saint Ignace composa, dit-on, en grec, vingt-sept ans après l'ascension de Jésus-Christ, et qui fut traduite en chaldéen par saint Jacques, évêque d'Edesse. Mais, quoique ces trois ouvrages portent le nom de ce saint martyr dans quelques Catalogues, il ne s'ensuit nullement qu'il en soit auteur. Car 1° le livre intitulé : *Doctrine de saint Ignace*, est mis dans ces Catalogues au rang des apocryphes, et on sait combien les hérétiques ont forgé de livres sous des titres semblables, pour répandre plus sûrement leurs

[1] Toutes ces Lettres, tant interpolées que supposées, ont été exactement recueillies par M. Cotelier dans son second tome des *Pères apostoliques.* — [2] Socrate, lib. VI, cap. 8.

[3] *Si* (*Flavianus et Diodorus*) *primi psallentium choros duas in partes diviserunt, et Davidicos hymnos alternis canere docuerunt. Quod quidem tunc primum Antiochiæ fieri cœptum inde ad reliquos pervasit, et ad ultimos usque terrarum fines portatum est.* Theodoret, lib. II, cap. 24.

[4] *Flavianus et Diodorus illam psalmodiæ speciem quas antiphonas dicimus ex Syrorum lingua in græcam transferentes, omnium prope soli admirandi hujus operis omnibus orbis christiani hominibus auctores apparuerunt.* Apud Nicetam, in *Thesauro*, lib. V, cap. 30.

[5] C'est la quatre-vingt-dix-septième, où, consultant l'empereur Trajan sur ce qui était à faire à l'égard des chrétiens, il lui expose comment, après avoir interrogé ceux de cette nouvelle religion qui étaient retournés au culte des dieux, tout ce qu'il avait pu savoir, c'est qu'en certains jours les chrétiens avaient coutume de s'assembler avant le lever du soleil : *Carmenque Christo quasi Deo dicere secum invicem,* Plin., lib. X.

[6] Il parle des chrétiens qui étaient dans l'étendue de son gouvernement. — [7] Philo, *de Vit. contempl.*, pag. 902.

[8] *Flavianus et Diodorus illam psalmodiæ speciem, quas antiphonas dicimus, ex Syrorum lingua in græcam transtulerunt, ita ut omnium prope soli admirandi hujus operis omnibus orbis christiani hominibus auctores apparuerunt.* Theod., apud Nicetam, in *Thesauro*, lib. V, cap. 30. — [9] Usserius, *in Epist. Ignat.*, cap. 1 et 4.

erreurs. — 2° Nous ne voyons pas qu'aucun des anciens ait cité, sous le nom de saint Ignace, celui que Hervet attribue à Anastase, et cet ouvrage n'a rien qui convienne au saint martyr, que le nom qu'on lui a prêté — 3° L'abbé [1] Renaudot, qui a donné au public la liturgie attribuée à saint Ignace, n'y trouve rien non plus qui soit digne des premiers siècles de l'Eglise.

ARTICLE IV.

JUGEMENT DES LETTRES DE SAINT IGNACE; CE QU'ELLES CONTIENNENT DE PLUS REMARQUABLE. DÉNOMBREMENT DES DIFFÉRENTES ÉDITIONS QU'ON EN A FAITES.

1. Eusèbe [2] et saint Jérôme, ayant à faire connaître à la postérité quels étaient le mérite de saint Ignace et la grandeur de ses sentiments, ont cru ne pouvoir mieux réussir qu'en transcrivant dans leurs écrits quelques-unes de ses paroles. Mais ils se sont surtout attachés à sa Lettre aux Romains, dont les paroles, selon la remarque d'un [3] savant des derniers siècles, sont pleines d'un feu si divin, qu'il est difficile de les lire avec quelque sentiment de piété, sans verser des larmes. Aussi les disciples de ce saint, qui ont composé les Actes de son martyre, l'y ont insérée tout entière. Comme il écrivit cette Lettre dans la crainte que les chrétiens qui étaient à Rome ne s'opposassent au désir ardent qu'il avait de mourir pour Jésus-Christ, le style en est très-vif et très-animé, et on y remarque partout le feu de l'Esprit-Saint qui parlait dans les martyrs. Mais, dans cette Lettre comme dans toutes les autres qu'il a écrites, son [4] style suit plutôt les mouvements d'une ardente charité que les règles de la grammaire; et il semble [5] que sa plume ne puisse suffire à exprimer la grandeur de ses pensées. Cependant on y voit une élévation, un feu, une force et une beauté d'esprit qui ne sont nullement communes. Tout y est plein de sens, mais d'un sens profond, qu'il faut méditer pour le développer et le bien comprendre. Il y paraît partout plein d'amour pour Jésus-Christ, de charité pour ses frères, de mépris de lui-même, d'attachement à la discipline de l'Eglise, d'aversion pour les schismes et les divisions, de zèle pour le maintien de l'union, en sorte qu'on peut l'appeler l'apôtre [6] de l'unité. Dans l'Epître aux chrétiens de Smyrne, il rapporte un passage que saint [7] Jérôme dit être tiré de l'évangile selon les Hébreux, qu'il venait de traduire. Origène [8] cite ce même endroit, mais il avertit en même temps qu'il était extrait du livre intitulé : *La doctrine de saint Pierre.* Il y a néanmoins lieu de croire que saint Ignace, en cet endroit, ne s'est servi de l'autorité d'aucun livre apocryphe, mais qu'il a eu uniquement en vue de représenter ce qui est dit dans le chapitre XXIV de saint Luc. Il y a encore un endroit, dans la Lettre aux Smyrniens, qui pourrait faire quelque peine : c'est celui où, dans les éditions ordinaires, il est dit que Jésus-Christ, fils de Marie selon la chair, n'est Fils de Dieu que selon la [9] volonté et la puissance de Dieu; mais la manière dont Théodoret a lu ce passage en fait disparaître toute l'ambiguité, car il lisait [10] que Jésus-Christ était le Fils de Dieu selon *la Divinité.*

Doctrine de saint Ignace sur la divinité et l'humanité de Jésus-Christ. La distinction des personnes divines.

2. Au reste, le sentiment de saint Ignace sur la divinité [11] de Jésus-Christ n'est point équivoque; il reconnaît, en plus d'un endroit, qu'il est vrai Dieu [12] et vrai homme tout ensemble, créé et incréé, Dieu existant dans

[1] *Longa oratione opus non est ad istius liturgiæ novitatem probandam, cum satis ipsa se prodat. Stylus enim synonymis et epithetis inflatus ultra modum, natæ infelicibus sæculis eloquentiæ magis convenit quam primæ apostolicorum temporum simplicitati, quam genuina martyris scripta representant.*

[2] Euseb., lib. *Hist.*, cap. 36; Hieron., in *Catalogo.*, cap. 16. — [3] Faber Stapulensis. — [4] Fleury, lib. III *Hist.*, pag. 345. — [5] Tillemont, tom. II *Hist.*, pag. 205. — [6] Idem., ibid., pag. 579. — [7] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 16. — [8] Origen., prolog. in lib. I *de Principiis.*

[9] *De genere Davidis secundum carnem, Filium Dei secundum voluntatem et potentiam Dei.* Smyrn., n. 1. — [10] Υἱὸν Θεοῦ κατὰ θεότητα καὶ δύναμιν.

[11] Il l'appelle Dieu, dès le titre même de sa première Lettre, qui est adressée aux Ephésiens : *Electæ per voluntatem Patris et Jesu Christi Dei nostri Ecclesiæ, quæ est Ephesi in Asia.* Et, un peu après, num. 1 : *Excitando vos per sanguinem Dei, cognatum opus omnibus suis numeris absolvistis.* Et dans la lettre aux Smyrniens, num. 10: *Quod Philonem, et Rheum, et Agathopodem..., ut Christi Dei ministros exceperitis, bene fecistis.* On trouve de même, à la fin de la lettre à saint Polycarpe : *Opto vos valere semper in Deo nostro Jesu Christo.*

[12] *Unus medicus est carnalis et spiritualis, genitus et ingenitus* (*seu factus et non factus*), γεννητὸς καὶ ἀγέννητος, comme lisait Theodoret, et comme porte le manuscrit de Florence dans les anciennes éditions. Ou bien γενητὸς καὶ ἀγένητος, selon qu'on lit dans plusieurs exemplaires de saint Athanase, et que lisait, apparemment, le pape Gelase I[er] : *In homine existens Deus in morte vita vera, et ex Maria, et ex Deo primum, passibilis et tunc impassibilis Jesus Christus Dominus noster.* Ad Ephes., num. 7 et 19.

et l'unité de leur nature

l'homme, vraie vie dans la mort, Fils de Dieu[1] coéternel à son Père, toujours existant dans lui et avec lui, égal en puissance [2], mais soumis selon la chair et comme Fils de [3] Marie; qu'il est mort et ressuscité véritablement, et que, sans lui, nous n'aurions aucune espérance de salut; mais que [4] le prince du monde a ignoré sa mort, de même que la virginité de Marie et son enfantement. Saint Ignace parle toujours des deux natures en Jésus-Christ [5] comme les croyant réellement distinguées entre elles, sans mélange et sans confusion, mais unies en lui en une seule personne. Quant [6] aux personnes divines, il parle de la distinction qu'il y a entre elles d'une manière qui fait voir qu'il les croyait d'une même nature.

Sur l'Eglise et ses ministres.

3. Les caractères de la véritable Eglise sont, selon lui [7], l'unité [8], la catholicité, l'incorruptibilité [9], la subordination [10] aux évêques, aux prêtres et aux diacres, sans lesquels elle [11] ne peut subsister. Il enseigne que[12], de même que l'Eglise catholique est là où se trouve Jésus-Christ, ainsi l'assemblée des fidèles doit se trouver là où est l'évêque. Point d'autel [13] légitime que celui auquel il

Vetus regnum (diaboli) *est labefactatum Deo humanitus manifestato in novitatem vitæ æternæ.* Et dans l'Epître à saint Polycarpe, num. 3: *Tempora perpende; eum qui ultra tempus est expecta, intemporalem, invisibilem propter nos visibilem, impalpabilem, impatibilem, nostra causa patibilem.*

[1] *Unus Deus est qui seipsum manifestavit per Jesum Christum, qui est Verbum ipsius æternum.* Ad Magnes., num. 8: *Qui ante sæcula apud Patrem erat, et in fine apparuit.* Ibid. 6: *Qui sine Patre nihil fecit ipsi unitus, neque per seipsum, neque per Apostolos.* Ibid., n. 7. Ajoutez ce qu'il dit au même endroit: *Omnes concurrite.... velut ad unum Jesum Christum, qui ab uno Patre prodit, et in uno existit, in unum revertitur.* Ibid., num. 7.

[2] *Subjecti esse Episcopo et vobis mutuo, ut Jesus Christus Patri, secundum carnem, et Apostoli Christo et Patri et Spiritui.* Ad Magnes., num. 13.

[3] *Obturate aures vestras, cum vobis quispiam loquitur sine Jesu Christo, qui ex genere Davidis, qui ex Maria; qui vere natus est, edit et bibit, vere persecutionem passus est sub Pontio Pilato; vere crucifixus et mortuus est, videntibus cœlestibus, terrestribus et subterraneis; qui et vere resurrexit a mortuis, ressuscitante ipsum Patre ipsius, secundum similitudinem qua et nos ipsi credentes ita ressuscitabit Pater in Christo Jesu; sine quo veram vitam non habemus.* Ad Trallianos, num. 9.

[4] *Principem hujus mundi latuit Mariæ virginitas, et partus ipsius similiter et mors Domini tria mysteria clamoris quæ in silentio Dei patrata sunt.* Ad Ephes., num. 19.

[5] *Medicus unus est et carnalis et spiritualis, factus et non factus in homine existens Deus, in morte vita vera, et ex Maria et ex Deo.* Ad Ephes., num. 7 supra. *Eum qui ultra tempus est expecta, intemporalem, invisibilem propter nos visibilem*, etc. Ad Polycarp., num. 3 supra. *Post resurrectionem* (Christus) *cum* (Apostolis) *comedit et bibit, ut carnalis quamvis spiritualiter unitus Patri.* Ad Smyrn., num. 3. *Subjecti esse Episcopo et vobis mutuo, ut Jesus Christus Patri secundum carnem.* Ad Magnes., num. 13. *Cognovi vos.... plene persuasos in Dominum nostram vere existentem de genere Davidis secundum carnem; Filium Dei secundum Divinitatem et potentiam.* Ad Smyrn. num., 1. Pour achever cette preuve, il faut conférer ce qui est dit dans le nombre 9 de l'Epître aux Tralliens: *Christus vere resurrexit ressuscitante eum Patre ipsius, secundum similitudinem qua et nos ipsi credentes ita ressuscitabit Pater ipsius,* avec cet autre endroit de l'Epître aux Smyrniens, num. 2: *Christus vere passus est, sicut et vere seipsum ressuscitavit,* et se souvenir que saint Ignace, écrivant aux Magnésiens, croyait leur faire sentir assez toute l'excellence de l'unité chrétienne en leur disant: *Unus est Jesus Christus quo nihil præstantius est,* num. 7.

[6] *Studete ut confirmemini in dogmatibus Domini et Apostolorum, ut omnia, quæ facitis, prospere vobis succedant, carne et spiritu, fide et charitate, in Filio et Patre et Spiritu Sancto, in principio et in fine, et subjecti esse Episcopo et vobis mutuo, ut Jesus Christus Patri secundum carnem, et Apostoli Christo et Patri et Spiritui.* Ad Magnes., num. 13.

[7] *Ex quo fructu* (Christo confixo pro nobis in carne) *nos sumus per divinam beatam passionem ejus; ut elevet signum in sæcula per resurrectionem Sanctis et fidelibus suis, sive in Judæis, sive in Gentibus, in uno corpore Ecclesiæ tuæ.* Ad Smyrn., num. 1. *Unus est Jesus Christus quo nihil præstantius est. Omnes itaque velut in unum templum Dei concurrite, velut ad unum altare, velut ad unum Jesum Christum, qui ab uno Patre prodit et in uno existit, in unum revertitur.* Ad Magnes., 7. *In his quæ circumfero vinculis laudo Ecclesias quibus opto unionem secundum carnem et spiritum, Jesu Christi sempiternæ nostræ vitæ fidei, et cui nihil præfertur charitatis.* Ibid., num. 1. — [8] *Ubi fuerit Christus Jesus, ibi catholica est Ecclesia.* Ad Smyrn., num. 8.

[9] *Ob id Dominus in capite suo accepit unguentum, ut Ecclesiæ spiret incorruptionem.* Ad Ephes., 17.

[10] *Quotquot Dei et Jesu Christi sunt, hi sunt cum Episcopo.* Ad Philadelphenos, num. 3. *Filii itaque lucis et veritatis fugite divisiones.... ubi autem pastor est eodem ut oves sequamini.* Ibid., num. 2. *Cum episcopo subjecti estis ut Jesu Christo, videmini mihi non secundum homines, sed secundum Jesum Christum vivere .. necessarium itaque est quemadmodum facitis ut sine episcopo nihil agatis, sed et presbyterio subditi sitis ut apostolis Jesu Christi, et diaconos oportet omnibus placere.* Ad Trall., num. 2.

[11] *Cuncti revereantur diaconos...... et episcopum.... et presbyteros... sine his Ecclesia non vocatur.* Ibid., num. 3.

[12] *Ubi comparuerit Episcopus, ibi et multitudo sit; quemadmodum ubi fuerit Christus Jesus, ibi catholica est Ecclesia.* Ad Smyrn., num. 8.

[13] *Rata Eucharistia habeatur illa quæ sub Episcopo fuerit vel cui ipse concesserit.* Ibid. *Qui intra altare est, mundus est; qui vero extra est, non est mundus: hoc est qui sine episcopo et presbyterio et diaconis*

participe ; il est le lien [1] de l'unité ; le moyen de se préserver de l'erreur et de la séduction, [2] c'est de se tenir attaché à l'évêque [3] et de le suivre comme Jésus-Christ suit son Père. De même que Jésus-Christ, qui est notre vie inséparable, a été établi par l'ordre même du Père sur toute l'Eglise [4], ainsi les évêques l'ont été par l'ordre de Jésus-Christ dans les différentes parties de la terre, pour y tenir sa place et présider dans les affaires de religion ; mais ils sont en même temps obligés [5] de représenter en leurs personnes la doctrine et les actions de Jésus-Christ. C'est [6] à l'évêque à convoquer l'assemblée des fidèles et à y présider ; sans lui, il n'est permis ni de baptiser, ni de faire l'agape, ni de rien faire de ce qui regarde l'Église ; et il est de sa vigilance de s'informer si tous les fidèles assistent aux assemblées, et de les y chercher chacun par son nom. On n'avait pas encore alors fixé absolument tous les jours où l'on devait s'assembler ; mais saint Ignace recommande qu'on s'assemble [7] le plus souvent possible. Quand il arrivait quelque affaire importante, on assemblait [8] un concile pour en délibérer, et chaque évêque, dans son Eglise, était chargé de le convoquer. Tous les fidèles [9], même les prêtres et les diacres, étaient soumis à l'évêque et devaient lui obéir. Les prêtres [10] sont établis par Jésus-Christ, pour représenter le collége des Apôtres ; non-seulement [11] les simples fidèles, mais les [12] dia-

quidquam agit, is non est mundus in conscientia. Ad Trall., num. 7.

[1] *Operam detis ut una Eucharistia utamini. Una enim est caro Domini nostri Jesu Christi, et unus calix in unitatem sanguinis ipsius : unum altare, sicut unus Episcopus cum presbyterio et diaconis.* Ad Philadelph., 4. *Nemo erret, nisi quis intra altare sit, privatur pane Dei. Si enim unius atque alterius precatio tantas vires habet, quanto magis illa quæ episcopi est et totius Ecclesiæ ? Qui igitur in conventum non venit, hic jam superbia elatus est, seipsum separavit atque judicavit. Scriptum est enim, superbis Deus resistit ; studeamus igitur episcopo non resistere, ut simus subjecti Deo.* Ad Ephes., num. 5.

[2] *A talibus* (hæreticis et seductoribus) *vos custodite : quod fiet, si inflati non fueritis, et indivulsi manseritis a Deo Jesu Christo, et episcopo, et præceptis Apostolorum.* Ad Trall., num. 7. — [3] *Omnes episcopum sequimini ut Jesus Christus Patrem.* Ad Smyrn., num. 8.

[4] *Jesus Christus inseparabilis nostra vita, Patris est sententia ; ut et Episcopi per terræ terminos definiti, ex Jesu Christi sunt sententia.* Ephes., 3. *Quemcumque mittit paterfamilias ad gubernandam familiam suam, hunc ita accipere debemus, ut illum ipsum qui mittit. Manifestum igitur est quod episcopum respicere oporteat ut ipsum Dominum.* Ibid., num. 6. *Itaque hortor ut hoc sit vestrum studium in Dei concordia omnia agere Episcopo præsidente Dei loco.* Ad Magnes., num. 6.

[5] Voyez la lettre de saint Ignace à saint Polycarpe, elle roule en partie sur les devoirs des évêques.

[6] *Nihil sine tua voluntate fiat* (episcope), *crebrius conventus fiant nominatim omnes inquire.* Ad Polyc. 4. *Sine episcopo nemo quidquam faciat eorum quæ ad Ecclesiam spectant. Rata Eucharistia habeatur illa, quæ sub Episcopo fuerit, vel cui ipse concesserit. Ubi comparuerit Episcopus, ibi et multitudo sit.... Non licet sine Episcopo, neque baptizare, neque agapem celebrare, sed quodcumque ille probaverit, hoc et Deo est beneplacitum ut tutum ratumques it quodcumque agitur.* Smyrn., 8. *Decet non modo vocari christianos, sed etiam esse ; quemadmodum nonnulli episcopum quidem nominant, sed sine ipso omnia faciunt. Tales vero non bona conscientia mihi prædili esse videntur, quia non stabiliter secundum præceptum congregantur.* Ad Magnes., 4.

[7] *Sæpius conventus fiant.* Ad Polyc., num. 4 supra. *Date operam ut crebrius congregemini, ad gratias Deo agendas et ad eum laudandum. Quando enim sæpius in idem loci convenitis, labefactantur vires Satanæ, et concordia vestræ fidei solvitur exitium quod ille infert.* Ad Ephes., 13.

[8] *Quandoquidem Ecclesia, quæ Antiochiæ in Syria est, pacem nacta est... Decet in Deo, beatissime Polycarpe, concilium cogere Deo decentissimum, et eligere, si quem vehementer dilectum habetis ac impigrum ; qui poterit divinus appellari cursor illumque eo dignari honore, ut profectus in Syriam glorificet impigram charitatem vestram ad gloriam Dei.* Ad Polyc., 7.

[9] *Omnes Episcopum sequimini ut Jesus Christus Patrem.* Ad Smyrn., num. 8. *Decet vos in Episcopi sententiam concurrere. Quod et facitis, nam memorabile vestrum presbyterium dignum Deo, ita coaptatum est Episcopo ut chordæ cytharæ.* Ad Ephes., 4. *Decet vos secundum virtutem Dei Patris omnem impertiri episcopo reverentiam ; quemadmodum novi sanctos facere presbyteros, non respicientes ad apparentem juvenilem ordinationem, sed ut prudentes in Deo cedentes ipsi, non ipsi autem, sed Patri Jesu Christi omnium episcopo.* Ad Magnes., num. 3. *Decet singulos vestrum et præcipue presbyteros refocillare episcopum in honorem Patris, Jesu Christi et Apostolorum.* Ad Trall., num. 12.

[10] *Ignatius Ecclesiæ.... quæ est Philadelphiæ in Asia.... quam saluto in sanguine Jesu Christi.... maxime si unum sint cum Episcopo, et qui cum eo sunt presbyteris et diaconis designatis per sententiam Jesu Christi, quos secundum propriam voluntatem suam firmavit in stabilitate per sanctum Spiritum suum.* Init. epist. ad Philadelph. *Hortor in Dei concordia omnia agere Episcopo præsidente Dei loco, et presbyteris loco senatus apostolici.* Ad Magnes., n. 6.

[11] *Necessarium est ut sine Episcopo nihil agatis, sed et presbyterio subditi sitis.... cuncti revereantur presbyteros ut consessum Dei.* Ad Trall., num. 2 et 3.

[12] *Utinam fruar Potione diacono, quia subditus est Episcopo ut gratiæ Dei, et presbyterio ut legi Jesu Christi !* Ad Magnes.. num. 1.

eres mêmes doivent leur être soumis. Quant aux diacres, saint Ignace ne veut pas qu'on les regarde [1] comme des ministres du boire et du manger, mais comme institués, par l'ordre de Jésus-Christ, pour le service de l'Eglise de Dieu et pour être les ministres des mystères de Jésus-Christ, ce qui doit les faire respecter de tous. Dans les salutations, il fait mémoire des vierges [2], nommées veuves. C'étaient des diaconesses à qui l'on donnait toujours le nom de veuves, ou parce qu'elles l'étaient d'ordinaire, ou parce que c'était la coutume de les appeler ainsi : peut-être, parce que, participant en quelque sorte au ministère ecclésiastique, elles doivent être pures de corps comme d'esprit et de cœur.

Sur le schisme.

4. Saint Ignace ne pouvait mieux marquer l'horreur qu'il avait du schisme et de l'hérésie qu'en disant [3] : « Si quelqu'un suit l'auteur d'un schisme, il n'aura point de part au royaume de Dieu ; et si quelqu'un suit une doctrine étrangère, il ne s'accorde point avec la passion de Jésus-Christ. » Ailleurs il compare l'hérésie [4] aux plus grands crimes, et dit que celui qui corrompt la foi de l'Eglise, ainsi que celui qui écoute un novateur, ne doit s'attendre qu'aux feux éternels; mais il ne croyait pas [5] que ni le schisme ni l'hérésie fussent des péchés irrémissibles ; et, en général, il reconnaît que Dieu [6] pardonne à tous ceux qui, par un sincère repentir, reviennent à leur devoir, à l'unité de l'Eglise et à la communion de l'évêque.

Sur le Baptême, l'Eucharistie et le Mariage.

5. Jésus-Christ a été baptisé [7] pour sanctifier l'eau du baptême par tout le cours de ses souffrances et de ses humiliations. Ce baptême est un [8], et c'était à l'évêque à l'administrer; du moins on ne pouvait, sans sa permission, le conférer à personne. Il n'y a non plus [9] qu'une seule Eucharistie, qu'une seule chair de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'un seul calice qui nous unit tous en son sang, qu'un seul autel [10] ; et cette Eucharistie est la chair de notre Sauveur Jésus-Christ, celle qui a souffert pour nos péchés, celle que, par sa bonté, le Père a ressuscitée ; elle est le remède [11] pour l'immortalité, et l'antidote qui nous préserve de la mort et qui nous fait vivre en Jésus-Christ. Saint Ignace parle avantageusement [12] de ceux qui vivaient dans le célibat; mais il ne veut pas qu'ils tirent vanité de leur état. Quant à [13] ceux et à celles qui se marient, ajoute-t-il, ils doivent le faire avec l'autorité de l'évêque, afin que le mariage soit selon Dieu et non selon la cupidité.

Sur la foi des Prophètes et l'intercession des Saints.

6. Saint Ignace dit encore [14] que Jésus-Christ a ressuscité les prophètes d'entre les morts, parce qu'ils l'avaient tous attendu en esprit

[1] *Oportet diaconus mysteriorum Jesu Christi ministros omnimodo omnibus placere ; non enim ciborum et potuum ministri sunt, sed Ecclesiæ Dei ministri.... cuncti similiter revereantur diaconos ut mandatum Jesu Christi.* Ad Trall., num. 2 et 3. — [2] *Saluto.... virgines vocatas viduas.* Ad Smyrn., num. 13.

[3] *Si quis schisma facientem sectatur, regni Dei hæreditatem non consequitur. Si quis in aliena sententia ambulat, iste passioni non consentit.* Ad Philadelph., num. 3.

[4] *Ne erretis, fratres mei, feminarum corruptores regnum Dei non hæreditabunt. Si autem ii qui secundum carnem hæc operati sunt, morte sunt affecti ; quanto magis si quis fidem Dei prava doctrina corrumpat, pro qua Jesus Christus crucifixus est ? Talis inquinatus factus, in ignem inextinguibilem ibit ; similiter et qui audit ipsum.* Ad Ephes., num. 16.

[5] *Præmunio vos contra feras humanam formam præ se ferentes (hæreticos insectatur quos Chantasticos vocabant) quos non solum oportet vos non recipere, sed, si possibile est, neque obviam eis fieri ; solum vero pro ipsis orare, si quo modo pœnitentiam agant, quod admodum difficile est. Cujus autem potestatem habet Jesus Christus vera nostra vita.* Ad Symrn., 4. *Ubi divisio est et ira, ibi Deus minime habitat. Omnibus igitur pœnitentibus remittit Deus, si resipiscant in unitatem Dei, et Episcopi concessum.* Ad Philadelph., num. 8.

[6] Et num. 3. *Quotquot pœnitentia ducti redierint ad unitatem Ecclesiæ, et isti Dei erunt ; ut secundum Jesum Christum vivant.*

[7] *Deus noster Jesus Christus.... baptizatus est ut passione aquam purificaret.* Ad Ephes., num. 18. — [8] *Non licet sine Episcopo baptizare.* Ad Smyrn., n. 8.

[9] *Operam detis, ut una Eucharistia utamini. Una enim est caro Domini nostri Jesu Christi, et unus calix in unitatem sanguinis ipsius : unum altare.* Ad Philadelph., num. 4.

[10] *Ab Eucharistia et oratione abstinent* (hæretici) *eo quod non confiteantur Eucharistiam carnem esse Servatoris nostri Jesu Christi, quæ pro peccatis nostris passa est, quam Pater sua benignitate suscitavit.* Ad Smyrn., num. 7.

[11] *Obediatis episcopo et presbyterio mente indivulsa frangentes panem unum, qui pharmacum immortalitatis est, antidotum ne moriamur, sed vivamus semper in Jesu Christo.* Ad Ephes., num. 20.

[12] *Si quis potest in castitate manere ad honorem carnis Dominicæ, in humilitate maneat. Si glorietur, periit. Et si se majorem Episcopo censet, interiit.* Ad Polycarp., num. 5.

[13] *Decet ut sponsi et sponsæ de sententia Episcopi conjugium faciant ; quo nuptiæ sint secundum Dominum et non secundum cupiditatem.* Ibid.

[14] *Hujus Christi* (Prophetæ discipuli), *cumessent, Spiritu ipsum ut Doctorem expectabant : et propter hoc, is quem juste præstolabantur, adveniens suscitavit ipsos ex mortuis.* Ad Magnes., num. 9.

et l'avaient regardé comme leur maître et leur docteur; qu'il est la porte [1] par où l'on entre au Père et par laquelle les patriarches, les prophètes et l'Eglise sont entrés pour former un seul corps dans l'unité d'une même foi [2]. C'est Jésus-Christ qui opère la conversion des pécheurs. Ce saint martyr paraît aussi avoir été persuadé que les saints, lorsqu'ils sont dans le ciel, ne laissent pas de penser à l'Eglise et d'avoir soin des fidèles qui y sont, puisqu'il dit aux Tralliens [3] : «Puisse mon esprit vous sanctifier, non-seulement à présent, mais quand je jouirai de Dieu.» Il distingue [4] les places des anges des rangs des principautés, et insinue que saint Pierre et saint Paul ont annoncé la foi aux Romains [5].

Sur les martyrs, et la fuite des hérétiques et leurs caractères.

7. Lorsque quelqu'un des fidèles avait répandu son sang pour la foi [6], on s'assemblait pour en rendre grâces à Dieu par Jésus-Christ, et on chantait à cet effet des hymmes et des cantiques. On priait [7] pour la conversion des hérétiques; mais il était défendu de les recevoir, et, autant qu'il était possible, on évitait leur rencontre. L'empressement que saint Ignace témoigne [8] dans ses lettres, pour souffrir le martyre, fait bien voir qu'il était persuadé qu'aussitôt après il jouirait de la présence de Dieu dans le ciel. En parlant des personnes de la Trinité [9], il met le Fils devant le Père; ce qui peut encore servir à montrer l'antiquité et l'authenticité de ses Lettres; car si elles eussent été composées après que l'on eut réglé la doxologie, l'auteur n'en aurait pas renversé l'ordre. On peut encore remarquer que saint Ignace défend [10] aux esclaves qui étaient au service de l'Eglise, de désirer d'en être affranchis, de peur, dit-il, qu'ils ne deviennent les esclaves de leurs passions. Voici la peinture qu'il fait des hérétiques de son temps : «Ils n'ont point de charité; ils n'ont soin ni de la veuve, ni de l'orphelin, ni de l'affligé, ni de [11] celui qui est en prison ou qui en est dehors, ni de celui qui a faim ou qui a soif. Ils ne se trouvent point dans les assemblées des fidèles; ils s'abstiennent de l'eucharistie, et disputent jusqu'à la mort contre ce don de Dieu, qui leur rendrait la vie s'ils l'aimaient.» Il leur reproche encore [12] que, jusque-là, ni les prophètes, ni la loi de Moïse, ni l'Evangile, ni les tourments des martyrs, n'ont pu les détourner de leurs erreurs. C'est à l'occasion de ces hérétiques qu'il dit [13] que les créatures qui sont au plus haut des cieux, les anges, tout glorieux qu'ils sont, les principautés visibles et invisibles, ne doivent attendre qu'une horri-

[1] *Ipse est janua Patris per quam ingrediuntur Abrahamus, et Isaacus, et Jacobus, et prophetæ, et apostoli atque Ecclesia : omnia hæc ad unitatem Dei.* Ad Philadelph., num. 9.

[2] *Orate* (pro hæreticis) *si quomodo pœnitentiam agant, quod admodum difficile est. Cujus autem potestatem habet Jesus Christus vera nostra vita.* Ad Smyrn., 4.

[3] *Expiet vos meus spiritus; non modo nunc, sed et ubi Deum nactus fuero.* Ad Trall., num. 13.

[4] *Non propterea quod vinctus sum, et cœlestia intelligere possum, et situs angelorum, et cœtus constitutionesque Principatuum..... propter hoc jam et discipulus sum.* Ad Trall., num. 5.

[5] *Non ut Petrus et Paulus præcipio vobis. Illi apostoli; ego vero condemnatus*, etc. Ad Roman., n. 4.

[6] *Plus mihi tribuere non potestis, quam ut immoler Deo, dum adhuc altare paratum est : ut in charitate chorum constituentes, canatis Patri in Christo Jesu, quod Episcopum Syriæ dignatus fuerit Deus in Occidente inveniri, ab Oriente accersitum.* Ibid., num. 5.

[7] *Præmunio vos contra feras humanam formam præ se ferentes; quas non solum oportet vos non recipere; sed, si possibile est, neque obviam eis fieri; solum vero pro ipsis orare, si quomodo pœnitentiam agant.* Ad Smyrn., num. 4.

[8] *Ignoscite mihi, fratres; ne mihi impedimento sitis, quominus vivam.... sinite me purum lumen haurire. Cum illic fuero* (*in hac puri luminis regione*) *homo Dei ero.... Vivens scribo vobis amore captus moriendi. Meus amor crucifixus est; et non est in me ignis amans materiæ; sed aqua vivens et loquens in me intus mihi dicit : Veni ad Patrem*, etc. Ep. ad Roman., num. 6 et 7.

[9] *Omnia quæ facitis prospere vobis succedant.... in Filio, et Patre, et Spiritu Sancto : et... subjecti esse Episcopo... ut... apostoli Christo, et Patri, et Spiritui.* Ad Magnes., num. 13.

[10] *Servi non inflentur, verum ad gloriam Dei plus serviant ut potiorem libertatem a Deo consequantur. Non cupiant a communi donari libertate, ne servi inveniantur cupiditatis.* Ad Polyc., num. 5.

[11] *Considerate eos qui alienam opinionem tuentur contra gratiam Jesu Christi, quæ ad nos venit, quomodo contrarii sint sententiæ Dei : de charitate non est cura ipsis; non de vidua, non de orphano, non de oppresso, non de vincto vel soluto, non de esuriente, vel sitiente. Ab Eucharistia et oratione abstinent, eo quod non confiteantur Eucharistiam carnem esse Servatoris nostri, quæ pro peccatis nostris passa est, quam Pater sua benignitate suscitavit. Qui ergo contradicunt huic domo Dei, altercantes moriuntur? Utile autem esset ipsis diligere ut et resurgerent.* Ad Smyrn., num. 6 et 7.

[12] *Patroni mortis magis quam veritatis, quibus nec prophetiæ persuasere, nec Moysis lex, sed nec Evangelium in hunc usque diem, neque nostræ singulorum passiones.* Ibid., num. 5.

[13] *Et super cœlestia et gloria Angelorum, et principes visibiles ac invisibiles, si non credant in sanguinem Christi : etiam illis judicium est : Qui capit, capiat.* Ibid., num. 6.

ble condamnation, s'ils ne croient au sang de Jésus-Christ.

Sur l'autorité des Ecritures.

8. Quoique saint Ignace témoigne un respect inviolable pour les divines Ecritures, il fait néanmoins quelque différence entre celle de l'Ancien et du Nouveau Testament. « J'ai recours, dit-il, à l'Evangile comme à la chair de Jésus-Christ, et à la doctrine des Apôtres comme aux oracles de ceux qui, les premiers, ont formé l'Eglise [1]; faisons encore nos délices des prophètes, parce qu'ils ont eux-mêmes annoncé l'Evangile et qu'ils ont mérité de recevoir l'illustre témoignage de Jésus-Christ et d'avoir part aux bienfaits communs de l'Évangile. » Il continue : « J'en ai entendu qui disaient: Si je ne trouve quelque chose dans les anciennes Ecritures, je ne la croirai point dans l'Evangile; et quand je leur disais: Il est écrit, ils niaient que cela fût ainsi. Mais, quant à moi, Jésus-Christ me tient lieu des anciennes Ecritures; mes anciennes et inviolables Ecritures sont sa croix, sa mort, sa résurrection et la foi que j'ai en lui. Mais ce qui relève l'Evangile au-dessus des anciennes Ecritures, c'est qu'il montre à découvert et sans aucun voile l'Incarnation de notre Sauveur Jésus-Christ, sa vie mortelle sur la terre, sa passion et sa résurrection. Les prophètes ont annoncé comme de loin les mystères de cet Homme-Dieu; mais l'Evangile les contient d'une manière bien plus parfaite, et rien n'en peut jamais altérer la vérité. »

9. On peut encore remarquer, dans les Lettres de saint Ignace, que, lorsqu'un évêque était absent de son Eglise, sans espérance d'y retourner, son ministère n'était pas, pour cela, dévolu [2] au plus ancien des prêtres, et que souvent même on ordonnait évêque un jeune [3] prêtre, à l'exclusion des plus anciens; qu'alors, au lieu du [4] sabbat, on observait le Dimanche, en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ. Enfin on y voit plusieurs choses remarquables sur la foi et la charité [5], sur l'amour et sur la [6] crainte.

Editions latines des Lettres interpolées de saint Ignace et de celles qui lui sont faussement attribuées.

10. Les trois Lettres latines, dont l'une est adressée à la Vierge Marie, les deux autres à saint Jean, furent imprimées pour la première fois à Cologne, en 1478, et ensuite à Paris, en 1495, in-4°, à la fin de la Vie de saint Thomas de Cantorbéry. On en imprima encore onze autres en latin, sous le nom de saint Ignace, à Paris, en 1498, in-fol., avec les ouvrages de Denys l'Aréopagite; lesquelles furent depuis réimprimées à Strasbourg, en 1502; à à Paris, en 1515; à Bâle, en 1520, in-4°; une seconde fois à Strasbourg, en 1527, et à Augsbourg, en 1529. Ensuite Champier y ajouta les trois lettres latines dont nous avons parlé ci-dessus, et une quatrième à Marie de Cassoboles, et les fit imprimer à Cologne, en 1536 et en 1557, par les soins de Périonius; et en 1569. Ces quinze lettres furent, dans la suite, réimprimées à Anvers, en 1540; à Complute, en 1541; à Venise, en 1546, in-8°; à Paris, en 1569, in-8°; à Bâle, en 1550 et 1555; et dans les *Bibliothèques des Pères* de Cologne et de Lyon.

Editions grecques et latines de ces mêmes Lettres.

11. Jusque-là on n'avait vu les Lettres qu'en latin, et Pacæus fut le premier qui les fit imprimer en grec, à Dilingue, en 1557, in-8°; mais il ne donna le grec que de douze de ces lettres. On les réimprima à Paris, en 1558 et 1562, avec quelques corrections. Cette édition est estimée pour sa netteté; mais on remarque que la version latine que Pacæus donna, en 1561, est en plusieurs endroits semblable à celles qu'on avait données avant lui. Gesner, n'ayant eu aucune connaissance de l'édition de Pacæus, donna de nouveau ces Lettres en grec, sur un autre manuscrit, avec la version de Brunnerus, à Zurich, en 1559, in-fol. Wairlénus y fit quelques notes, et, les ayant cor-

[1] Voyez les num. 5, 8 et 9 de l'Épître aux Philadelphiens.

[2] *Memores estote in precibus vestris Ecclesiæ, quæ est in Syria, quæ pro me, Deo Pastore utitur. Salus ipsam Jesus Christus vice episcopi reget et vestra charitas.* Ad Rom., num. 9.

[3] *Vos decet non familiarius ac superbe uti ætate Episcopi, sed secundum virtutem Dei Patris omnem illi impertiri reverentiam quemadmodum novi sanctos presbyteros, non respicientes ad apparentem juvenilem ordinationem, sed ut prudentes in Deo ipsi cedentes, non ipsi autem, sed Patri Jesu Christi omnium Episcopo.* Ad Magnes., num. 3.

[4] *Ad novitatem vitæ venerunt* (Prophetæ) *non amplius sabbatum colentes, sed juxta Dominicam viventes, in qua et vita nostra exorta est per ipsum Jesum et mortem ipsius.* Ad Magnes., num. 9.

[5] *Principium* (vitæ) *fides, finis vero charitas. Hæc autem duo in unum coeuntia, Dei sunt : omnia vero alia ad probitatem consectanea sunt. Nullus fidem repromittens peccat; neque charitatem possidens odit, manifesta est arbor ex fructu ipsius.* Ad Ephes., num. 14. *Carnales spiritualia exercere nequeunt, neque spirituales carnalia : sicut nec fides quæ incredulitatis sunt, nec incredulitas quæ fidei, quæ vero et secundum carnem agitis, ea spiritualia sunt, in Jesu enim Christo omnia agitis.* Ad Epheseos, n. 8.

[6] *Aut futuram timeamus iram, aut præsentem gratiam diligamus, unum ex duobus modo in Christo Jesu inveniamur, ad veram vitam vivendam.* Ibid., num. 4.

rigées sur plusieurs manuscrits, elles furent imprimées à Anvers, en 1566 et 1572, in-8°; à Bâle, en 1569, in-fol., dans les orthodoxographes; à Paris, en 1608, in-8°, avec les scholies de Mestræus; à Genève, en 1623, in-4°, et dans l'Auctuaire de la *Bibliothèque des Pères*, à Paris, en 1624, in-fol.

Editions allemandes et françaises.

12. Pacæus nous assure qu'il avait lui-même traduit ces Lettres en allemand; Mollérus les traduisit aussi en cette langue, et c'est sur sa version qu'elles furent imprimées à Gorlitz, ville de la Haute Lusace, en 1592, in-8°; elles parurent traduites en français, par Morelle, à Paris, en 1562 et 1612, in-8°, et à Rouen, en 1615, de la traduction d'Eudemaire.

Editions des véritables Lettres de saint Ignace

13. Toutes ces éditions différentes ne représentaient pas le véritable texte des Épîtres de saint Ignace, et on n'y trouvait pas ce que Théodoret et plusieurs anciens en ont cité; mais Ussérius et Vossius, ayant recouvré ce texte, le premier dans deux copies d'une ancienne traduction latine, l'une du collége de Cambridge, l'autre de la bibliothèque de Richard Montaigu; le second, dans un manuscrit grec de la bibliothèque de Florence, rendirent à l'Église ce trésor qu'elle avait perdu depuis longtemps. L'édition d'Ussérius parut en 1644, à Oxford, in-4°; il y joignit aux véritables Lettres de saint Ignace les interpolées; mais il eut soin d'en marquer les interpolations en les faisant imprimer en lettres rouges. Turrien [1] avait trouvé, longtemps avant Ussérius, dans la bibliothèque du Vatican, une version toute semblable des Epîtres de saint Ignace. Deux ans après, Isaac Vossius en donna le texte grec, avec l'ancienne version imprimée par les soins d'Ussérius; il y ajouta l'épître de saint Barnabé. Cette édition, qu'il enrichit de ses notes, parut pour la première fois à Amsterdam, en 1646, in-4°, ensuite à Londres, en 1680, in-4°. C'est sur ce texte grec de Vossius qu'Ussérius entreprit une nouvelle version des Lettres de saint Ignace, imprimée à Londres en 1647, in-4°. Cotelier les traduisit de nouveau, avec plusieurs autres anciens monuments des Pères qui ont vécu du temps des Apôtres, et les fit imprimer à Paris, en 1672, in-fol. On les a depuis réimprimées plusieurs fois, chargées de beaucoup de notes et de dissertations, pour en prouver l'authenticité et pour en éclaircir les endroits difficiles: à Amsterdam, 1698, in-fol.; à Leipsick, en 1699, in-8°, par le savant Ittigius; à Oxford, en 1708 [ou plutôt 1709], in-4°; à Amsterdam, en 1724, in-fol. Toutes ces éditions, excepté celle qu'Ussérius publia en 1644, sont grecques et latines.

[L. Lefrey a donné les Lettres de S. Ignace en grec et en latin, dans son édition des *Épîtres des Pères apostoliques*, Bâle, in-8°, 1741; il y a mis deux versions, l'ancienne et la nouvelle de Smith, avec les notes et les scholies de Pearson. On trouve aussi ces Lettres en grec et en latin, mêmes versions, dans Galland, t. I, dans Rich. Russel, édition des *Pères apostoliques*, Londres 1746. L'édition de Thilo, Hale, 1821, in-8°, est faite d'après le texte de Vossius, avec différentes variantes de la *Bibliothèque des Pères* d'Ittigius, et d'après celle de Smith. Nous avons parlé des éditions données par M. Cureton. M. Hefèle a inséré les Lettres de saint Ignac edans ses *Pères apostoliques*. Elles se trouvent aussi dans les *Pères apostoliques* de Jacobson, qui ont paru pour la seconde fois à Oxford, en 1740, II tomes in-8°; dans ceux de Fr. Becthmayr, Munich, 1840, in-8°; dans ceux de Dresselius, Leipzick, 1857. *La Patrologie grecque-latine* de M. Migne reproduit tous les travaux importants sur les Epîtres de saint Ignace. Les Epîtres véritables sont données d'après l'édition de Hefèle.]

On en a fait deux éditions en allemand: la première en 1693, in-12, chez G. Liperus; la seconde en 1711, in-12, à Schisbec, proche Hambourg; et deux en anglais, l'une à Londres, en 1693, et l'autre en 1710, de la traduction de Wakæus. Elles se trouvent aussi en français dans le tome IV de la Bible française imprimée à Paris, en 1717, in-fol., de la traduction de Legras, de l'Oratoire, et séparément in-12, de la même traduction, avec les auteurs des temps apostoliques. [M. de Genoude a donné une nouvelle traduction française des Lettres de saint Ignace, dans le t. I des Pères, traduits en français. Trois versions allemandes des mêmes Lettres ont aussi vu le jour, deux à Munster, 1826 et 1828, et une autre à Tubinge, 1829. Une autre édition a paru à Leipsick, 1849, par les soins de J.-H. Petersmann.

[1] Turrian., in *Apologia pro Can. apostolic.*, pag. 8.

CHAPITRE XII.

Des Actes du martyre de saint Ignace, de sainte Symphorose et de ses fils, de sainte Félicité et de ses sept fils.

Autorité des Actes du martyre de saint Ignace

1. Il est peu de [1] critiques qui ne conviennent que les Actes du martyre de saint Ignace, qu'Ussérius a trouvés en latin, avec l'ancienne traduction des Lettres de ce saint, et dont le P. Ruinart nous a donné le texte grec, en 1689, ne soient originaux [2]. Ils sont courts et simples, et entièrement conformes à ce qu'Eusèbe et saint Chrysostome nous apprennent de son martyre. Il n'y a rien non plus qui ne s'accorde avec l'histoire de Trajan [3]; et on y remarque certaines circonstances qui ne peuvent avoir été écrites que par des auteurs contemporains et témoins oculaires des faits qu'ils rapportent : « Enfin [4], disent les auteurs de ces Actes, le vent s'étant déclaré pour nous, nous fûmes portés, en un jour et en une nuit dans l'embouchure du Tibre, au port des Romains. Cependant nous étions dans une affliction extrême, nous gémissions en secret, en nous voyant sur le point d'être pour toujours séparés de ce saint homme » C'est pourquoi on ne doute point qu'ils ne soient de trois de ses disciples, Réus, Agathopus et Philon, qui firent avec lui le voyage d'Antioche à Rome, et dont le saint dit, dans son épître aux fidèles de Philadelphie, qu'ils avaient renoncé à la vie et l'avaient servi dans le ministère de la parole de Dieu. Il est dit dans ces Actes que ce qui resta des ossements du corps du saint martyr, ayant été recueilli par les fidèles, fut porté à Antioche, et déposé dans l'église comme un trésor inestimable. Ceux qui écrivirent ces Actes ajoutent à la fin : « Nous vous avons marqué le jour et le temps de sa mort, afin que nous puissions nous assembler (tous les ans) pour honorer son martyre au temps où il a souffert, dans l'espérance de participer à la victoire de ce généreux athlète de Jésus-Christ, qui a foulé aux pieds le diable et dissipé jusqu'à la fin toutes ses embûches par le secours de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par lequel et avec lequel la gloire et la puissance est au Père avec le Saint-Esprit dans tous les siècles des siècles [5].»

Editions des Actes du martyre de saint Ignace

2. Depuis l'édition grecque et latine des Actes sincères du martyre de saint Ignace, donnée par Dom Thierry Ruinart, à Paris, en 1685, in-4°, ces Actes ont été réimprimés plusieurs fois: à Oxford, en 1699, dans le second tome du *Spicilège* de Grabe; à Leipsick, dans le Recueil d'Ittigius ; à Oxford, en 1706, in-4°, par les soins de Thomas Smith, avec les Lettres de saint Ignace ; dans les dernières éditions des *Pères Apostoliques*, faites par Leclerc, et dans le Recueil des Actes sincères des Martyrs de Dom Ruinart, traduits en francais par Drouet de Maupertuy, à Paris 1708, in-8°, 2 vol. [6]. [Poiret publia ces Actes avec des additions, à Vérone, en 1731; ils se trouvent aussi avec les Lettres dans les éditions de 1741, 1746, dans Galland, t. I, et dans la plupart des éditions qui ont reproduit les Lettres.] Bollandus [6] a donné d'autres Actes qu'il croit avoir été originairement écrits en grec. Ils sont au moins fort anciens, puisque c'est de là qu'Adon et d'autres ont pris ce qu'ils ont dit de saint Ignace ; mais, pour être anciens, ils n'en sont pas meilleurs, et on est surpris que cet auteur, qui n'a donné les Actes de saint Ignace que l'an 1658, ne se soit pas plutôt servi de ceux qu'Ussérius avait rendus publics dès l'an 1647, à Londres, in-4°, et qui sont les seuls authentiques. [M. Cureton a publié une version syriaque des Actes du martyre de saint Ignace ; c'est une paraphrase du texte grec.]

[1] Ces Actes sont reconnus pour originaux et authentiques par Ussérius, par Dodwel, Cyprian., *Dissert.* 12, cap. 43 ; par Dom Ruinart, par Baillet, par Fleury, par Tillemont; Basnage les rejette, mais sur de frivoles conjectures.

[2] On en excepte quelques chiffres changés par les copistes. — [3] *Act. martyr. Ignat.*

[4] Le Recueil des Actes des martyrs de Dom Ruinart a été réimprimé en Hollande, en 1713, in-folio, plus ample que l'édition in-4°.

[5] Oudin, Scaliger, Heuman les ont révoqués en doute, et d'autres critiques plus modernes ont partagé leurs avis. Le dominicain Mamachi a réfuté ces auteurs. Grabe, in *Spicil. SS. PP.*, a défendu l'intégrité de ces Actes. (*L'éditeur.*) — [6] Bolland., ad 1 februarii.

Autorité des Actes de sainte Symphorose.

3. Quoiqu'Adrien n'ait donné aucun [1] édit contre les Chrétiens et qu'il eût même [2] défendu de les persécuter, il ne laissa pas de s'élever sous son règne [3] une persécution contre l'Eglise, que Sulpice [4] Sévère compte pour la quatrième, et que saint Jérôme dit avoir été fort [5] violente. Mais nous avons perdu les Actes de la plupart des martyrs qui souffrirent alors; et, entre ceux qui nous restent, ceux de sainte Symphorose sont les seuls que Dom Thierry Ruinart et l'abbé Fleury aient crus dignes de trouver place parmi les Actes sincères. Baronius les reçoit aussi comme authentiques. Le style en est d'ailleurs grave, et on ne peut nier qu'ils ne soient[6] recommandables par leur simplicité et leur brièveté. Quelques manuscrits portent que ces Actes ont été écrits par Africain; ce qui est assez vraisemblable, puisque cet auteur avait [7] composé une histoire de ce qui s'était passé de plus remarquable depuis le commencement du monde jusqu'au règne d'Héliogabale; mais cet ouvrage ne subsiste plus. Il est vrai qu'Eusèbe, qui parle souvent de cet Africain, ne dit pas qu'il ait composé des Actes des martyrs; mais peut-être le disait-il dans son livre des *Martyrs* qui est perdu; et comme il ne marque autre chose des cinq livres de chronologie composés par Africain, sinon que c'était [8] un ouvrage fort exact et fort achevé, on ne peut rien conclure de son silence.

Analyse de ces Actes.

4. Ce qui occasionna le martyre de sainte Symphorose et de ses enfants, fut la dédicace d'un temple qu'Adrien avait fait bâtir à Tibur, près de Rome. La cérémonie commença par des sacrifices, pour faire parler les oracles des idoles; mais les démons répondirent: « La veuve Symphorose [9], avec ses sept fils, nous déchire tous les jours, en invoquant son Dieu; si elle sacrifie avec ses sept fils, nous promettons d'accorder tout ce que vous demanderez.» Adrien fit donc arrêter Symphorose et ses sept enfants, et d'abord il tâcha, par de douces persuasions, de les porter à sacrifier; mais, voyant la fermeté de Symphorose, il la menaça de la sacrifier elle-même à ses dieux. « Vos dieux, répondit la Sainte, ne peuvent me recevoir en sacrifice : *si vous me faites brûler pour le nom de Jésus-Christ mon Dieu, le feu qui me consumera, brûlera et tourmentera plus vos démons que moi.* » Cette réponse lui procura la gloire du martyre. Le lendemain, l'empereur se fit amener les sept fils de Symphorose tous ensemble; mais, ne pouvant ébranler leur constance ni les porter à sacrifier aux idoles, il les fit tous mourir par divers supplices. Le premier, nommé Crescent, eut la gorge percée; le second, nommé Julien, fut piqué à la poitrine; Némésius, qui était le troisième, reçut un coup dans le cœur; Primitif fut frappé d'un coup de poignard dans le ventre; on rompit les reins à Justin; on ouvrit les côtés à Stacteus, et le septième, nommé Eugène, fut fendu depuis le haut jusqu'en bas. Le lieu où l'on jeta leurs corps fut nommé par les pontifes païens, *les sept biothanates*, terme qui, selon son origine grecque [10], signifie ceux qui ont fini leur vie par une mort violente. Le sang de ces Saints éteignit la persécution, qui ne se ralluma que dix-huit mois après. Les Chrétiens employèrent ce temps de paix à ensevelir les [11] corps des martyrs et à leur rendre l'honneur qui leur était dû.

Actes du martyre de sainte Félicité et de ses fils.

5. Saint Grégoire [12], dans l'éloge qu'il a fait de sainte Félicité, dit que, si elle a été la servante de Jésus-Christ par la pureté de sa foi, elle en est devenue la mère par la générosité de sa prédication, ayant fortifié le courage de ses sept fils avec des paroles toutes brûlantes de l'amour divin, et les ayant animés, par la

[1] Cela paraît par saint Méliton. Eusèb., lib. V *Hist.*, cap. 26, et par Tertullien, *Apologet.*, cap. 5.

[2] Nous avons encore son rescrit adressé à Minucius Fundanus, proconsul d'Asie, en faveur des chrétiens.

[3] Saint Jérôme dit que les superstitions d'Adrien donnèrent occasion à ceux qui haïssaient les chrétiens de les persécuter, sans même qu'il le leur eût ordonné. *Cumque Adrianus Athenis exegisset hyemem, invisens Eleusinam; et omnibus pene Græciæ sacris initiatus dedisset occasionem his qui christianos oderant, absque præcepto Imperatoris vexare credentes.* Hieronym., in *Catalog.*, cap. 19.

[4] *Quarta sub Adriano persecutio numeratur, quam tamen post exerceri prohibuit.* Sulpit., lib. II, cap. 31.

[5] *Ecclesiam grandi terrore dispersam fide et industria sua congregat Quadratus.* Hieron., in *Catalog.*, cap. 19.

[6] Tillemont, tom. II, pag. 595. — [7] Eusèb., lib. VI *Hist.*, cap. 31. — [8] Idem, ibid. — [9] *Act. sincer. Martyr.*, Ruinart, pag. 18.

[10] Lampride, dans la *Vie d'Héliogabale*, pag. 112, et Tertullien, dans le livre *de l'Ame*, cap. 57, s'en servent en ce sens.

[11] Lorsque les Actes de ces martyrs furent écrits, leurs corps reposaient sur le chemin de Tivoli, à trois ou quatre lieues de Rome, et ils y étaient encore du temps d'Adon. On y voit encore des vestiges d'une église qui, dans la suite, fut dédiée sous leur nom, et le peuple appelle ce lieu *les sept Frères.*

[12] Gregor., homil 3 *in Evangel.* Saint Pierre Chrysologue a fait aussi l'éloge de ces saints martyrs dans le sermon 134.

vue de la céleste patrie, à quitter avec joie celle d'ici-bas. Ce grand Pape, pour justifier ce qu'il avait à dire de ces saints martyrs, cite les [1] Actes les plus corrects; ce qui donne lieu de juger que, dès-lors, il y en avait d'autres qui l'étaient moins. Mais ceux dont il se servit étaient, apparemment, les mêmes que ceux que Dom Ruinart a tirés de Surius, d'Ughellus et d'un grand nombre de manuscrits. Car, outre qu'ils sont fort courts, que le style en est simple et sérieux, ils se rencontrent fort bien avec ce que saint Grégoire a dit de ces saints martyrs. On y remarque néanmoins quelques termes qui ne paraissent pas avoir été en usage alors dans les procédures, entre autres celui de roi, qui y est mis quelquefois pour celui d'empereur. Mais de pareils changements, qui peuvent venir des copistes ou des traducteurs, ne détruisent point l'autorité de ces Actes qui, d'ailleurs, n'ont rien que de bon. Le martyre de sainte Félicité arriva vers l'an 164, sous l'empire [2] de Marc-Aurèle, dans le temps que Publius était préfet de Rome.

Analyse de ces Actes.

6. Cette sainte veuve, qui était du rang des illustres [3], avait voué à Dieu de vivre en continence, et attirait, par l'exemple de ses vertus, plusieurs personnes au christianisme. Les pontifes païens, pour en arrêter le cours, représentèrent à l'empereur qu'il était nécessaire, pour apaiser les dieux, d'obliger Félicité, avec ses enfants, à sacrifier. Ce prince renvoya cette affaire à Publius, préfet de Rome, qui, n'ayant pu persuader la Sainte dans un entretien particulier, se la fit amener le lendemain dans la place de Mars, avec ses enfants. Félicité, au lieu de se rendre aux sollicitations du préfet, se tourna vers ses enfants et leur dit: « Elevez vos yeux vers le ciel: c'est là où Jésus-Christ vous attend avec ses saints pour vous recevoir: combattez généreusement pour le salut de vos âmes, et montrez-vous fidèles en l'amour de Jésus-Christ. » Publius, entendant ces paroles, lui fit donner un soufflet; puis, ayant appelé les sept frères et les ayant trouvés fermes dans la foi, il les fit mener en prison, après avoir fait fouetter l'aîné. Le préfet présenta leur interrogatoire à l'empereur, qui les renvoya à divers juges pour les punir diversement. L'aîné fut fouetté jusqu'à la mort avec des fouets armés de plomb; les deux suivants furent assommés à coups de bâtons; le quatrième fut précipité; les trois derniers eurent la tête tranchée, avec leur mère, qui fut exécutée la dernière. Ce qui a donné lieu à saint Grégoire de dire d'elle qu'ayant donné à Dieu ces gages si chers et si précieux, elle mourut autant de fois qu'elle vit mourir quelqu'un de ses enfants; qu'ainsi, quoiqu'elle fût restée la dernière en vie, elle mourut néanmoins la première. Les noms de ses sept enfants sont Janvier, Félix, Philippe, Silanus, Alexandre, Vital et Martial. La réponse de ce dernier au préfet de Rome est remarquable : « Ah! Publius, lui répondit-il, si vous saviez quels tourments effroyables sont préparés dans les enfers à ceux qui adorent les démons.... mais Dieu tient encore la foudre suspendue, n'attendez pas qu'il la lance sur vous et sur ces mêmes dieux en qui vous mettez votre confiance, ou reconnaissez que Jésus-Christ est l'unique [4] Dieu que tout l'univers doit reconnaître, ou tremblez à la vue des flammes qui sont prêtes à vous consumer. »

Les Actes du martyre de sainte Sérapie et de sainte Sabine ne sont sans autorité, ainsi que ceux de saint Eustache.

7. Nous ne nous arrêterons pas à faire la critique des Actes du martyre de sainte Sérapie et de sainte Sabine, puisque de Tillemont, après avoir avancé dans le corps de son *Histoire* [5] *ecclésiastique* que ces Actes ne sont

[1] *Septem quippe filios sicut in gestis ejus emendatioribus legitur, sic post se timuit vivos in carne relinquere, sicut carnales parentes solent metuere ne mortuos præmittant.* Gregor. Magn., hom. 3 *in Evangelia*, lib. I.

[2] On met ordinairement le martyre de sainte Félicité et de ses fils vers l'an 150, sous le règne d'Antonin dit le Pieux. Ce qui a donné lieu à cette opinion est que les Actes de ces saints disent qu'ils souffrirent sous Antonin. Et il n'y aurait aucun inconvénient à soutenir ce sentiment, s'il ne s'agissait que de faire voir que ce prince répandit plusieurs fois le sang des chrétiens, ce qui est attesté par saint Justin, *Apolog.*, 2, pag. 54 et 59, par saint Irénée, lib. III, cap. 3, par Eusèbe, lib. IV, cap. 10, et par l'auteur d'un poème imprimé parmi les œuvres de Tertullien. Mais ce qui nous empêche de placer leur martyre sous Antonin-le-Pieux, c'est que ces Actes parlent de plusieurs Augustes; ce qui ne convient point au règne d'Antonin, mais bien à celui de Marc-Aurèle, qui s'appelait aussi Antonin et qui régnait avec Lucius Vérus; et c'était, apparemment, durant le temps que ce dernier était occupé en Orient à faire la guerre aux Parthes, puisque les Actes parlent ordinairement d'Antonin seul, et ainsi vers l'an 164, puisque Lucius Vérus partit de Rome en 162 et y revint en 166. Tillemont., tom. II, pag. 326 et 327.

[3] *Quæ in viduitate permanens Deo suam voverat castitatem.* Ruinart, *Act. sinc. Martyr.*, pag. 21.

[4] *Omnes qui non confitentur Christum verum esse Deum, in ignem æternum mittentur.* Ibid., pag. 22.

[5] Tillemont, tom II *Hist. ecclés.*, pag. 246.

pas du nombre de ceux qui ne méritent aucune croyance dans l'esprit des personnes judicieuses, s'est néanmoins trouvé obligé de convenir, dans ses notes, qu'en [1] divers endroits, ils sentaient plus Métaphraste qu'une histoire originale, et qu'ils pourraient bien être du même genre que les Actes de saint Etienne pape, de saint Marcel et de plusieurs autres martyrs de Rome, qui ont un air assez simple et qu'on prouve, néanmoins, n'avoir été écrits que dans les siècles postérieurs, sur des mémoires défectueux ou sur la simple tradition du peuple [2]. Ce critique ne s'explique pas plus avantageusement sur les Actes de saint [3] Eustache, qui sont dans Surius, et que le Père Combefis a donnés depuis, mais avec quelques changements dans les termes dont ils sont composés; et il convient, avec Baronius [4], qu'on doit les abandonner. D'autres critiques les [5] rejettent non-seulement comme une pièce fabuleuse, mais où il y a même diverses choses contre la foi.

CHAPITRE XIII.

Saint Polycarpe, disciple de saint Jean l'Évangéliste, évêque de Smyrne et martyr.

ARTICLE I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Saint Polycarpe, disciple de saint Jean, ordonné évêque de Smyrne vers l'an 96 de Jésus-Christ.

1. Ce que nous savons [6] de plus assuré de la vie de saint Polycarpe, c'est qu'il eut le bonheur de converser [7] avec ceux qui avaient vu le Sauveur, et qu'il fut même instruit sous la discipline et en la compagnie des Apôtres; mais il s'attacha particulièrement à saint Jean l'Evangéliste, qui l'ordonna évêque de Smyrne, vers l'an 96 de Jésus-Christ.

Il reçoit saint Ignace; il fait un recueil de ses Lettres qu'il envoie aux Philippiens.

2. Saint Ignace, ayant pris terre à Smyrne, dans son voyage d'Antioche à Rome, fut ravi d'y trouver saint Polycarpe, son ancien ami et son condisciple dans l'école de saint Jean. Il s'entretint [8] avec lui de discours spirituels, et, se glorifiant de ses chaînes, que saint Polycarpe [9] embrassa avec respect, il le supplia particulièrement entre tous les évêques que les chrétiens lui envoyaient de toutes parts, de contribuer, par ses prières, à l'accomplissement de son martyre. Il glorifia encore Dieu de la grâce qu'il avait répandue sur le troupeau de ce saint pasteur; car il trouva qu'ils étaient [10] parfaits par une foi inébranlable, comme cloués à la croix du Seigneur Jésus-Christ et affermis en la charité par son sang. Enfin, pour dernière marque de son estime, il leur écrivit et à saint Polycarpe, leur évêque. Ce fut dans le même temps que saint Polycarpe reçut une lettre des Philippiens, par laquelle ils le priaient de leur communiquer les lettres qu'il avait reçues de saint Ignace et les autres du même Saint qu'il pourrait avoir, ce qui engagea saint Polycarpe à faire un recueil de ces Lettres, qu'il leur envoya et dont il leur fait un fort bel éloge. Il leur écrivit aussi lui-même et à plusieurs Eglises voisines, ainsi que nous le dirons dans la suite.

Zèle de saint Polycarpe pour la vérité. Il va à Rome au sujet de

3. Comme il était parfaitement instruit des vérites du christianisme, les ayant [11] apprises de ceux-mêmes qui avaient vu Jésus-Christ et

[1] Tillemont, tom. II *Hist. ecclés.*, pag. 597 et 598.

[2] Voyez H. de Sainte-Marie, *Réflexions sur les règles et l'usage de la critique*, tom. II, pag. 27. Ce sage auteur montre que plusieurs de nos critiques des *Actes des martyrs* ne sont pas fondées. (*L'éditeur.*)

[3] Till., t. II, pag. 585, 586. — [4] Baron., in *Annal.*, ad an 120. — [5] Hesseveres, *Cens.*, tom. I, pag. 625.

[6] On ne sait point le temps de la naissance de saint Polycarpe. Ussérius croit qu'il vivait déjà lorsque saint Paul écrivit aux Philippiens, en l'an 62; ce qu'il infère de ce que saint Polycarpe dit, dans son épître aux chrétiens de Philippes, qu'il ne connaissait pas encore Dieu lorsque saint Paul écrivit à cette Église; mais cette conséquence n'est pas juste. Pour ce qui est du temps de sa conversion, on peut le tirer d'Eusèbe, qui dit que saint Polycarpe a servi Jésus-Christ pendant 86 ans. Eusèb., lib. IV, cap. 15. Ce saint étant donc mort l'an 166, il faut qu'il se soit converti en l'an 80. L'auteur de la Chronique d'Alexandrie entend ces 86 ans du temps de sa vie. *Chronic. Alexand*, pag. 604. Mais il s'est visiblement trompé, puisque saint Polycarpe ayant été 62 ans évêque et peut-être plus, il l'aurait été dès l'âge de 24 ans, ou encore moins. Tillemont, tom. II, pag. 328 et 636.

[7] Iren., lib. III, cap. 3; Euseb., lib. V, cap. 24, et Hieronym., in *Catalogo*, cap. 17.

[8] *Act Ignat.* — [9] Ignat., *Epist. ad Polycarp.*; Tillemont, pag. 329. — [10] Ignat., *Epist. ad Smyrn.*

[11] Eusèbe, lib. V, cap. 20.

la Pâque; l'an 158.

qui avaient eu le bonheur de converser avec lui, il avait une horreur extrême pour tout ce qui y était opposé; de sorte que, lorsqu'il entendait parler de quelque erreur, il bouchait ses oreilles et s'écriait ordinairement: « Ah! bon Dieu! fallait-il que vous me conservassiez la vie jusqu'à cette heure pour souffrir des choses si étranges? » Il s'enfuyait même du lieu où il entendait débiter une mauvaise doctrine. Ce fut par un effet de son zèle pour la vérité qu'il fit un voyage à Rome, sous le pontificat d'Anicet, vers l'an 158 de [1] Jesus-Christ, au sujet de la différente pratique [2] des Eglises touchant la fête de Pâques. Car les Eglises de toute l'Asie célébraient cette fête et finissait le jeûne le quatorzième de la lune, en quelque jour de la semaine qu'il arrivât; au lieu que la coutume de Rome, d'Alexandrie et de tout l'Occident était de ne la célébrer jamais que le dimanche, sans observer précisément le quatorzième de la lune. Après que saint Anicet et saint Polycarpe eurent conféré ensemble sur ce sujet et sur quelques autres que nous ne savons pas, ils tombèrent [3] bientôt d'accord, et convinrent de ne pas rompre les liens de la charité pour ce point même de la fête, qui semblait être le capital de la dispute. Le saint pape Anicet céda même l'Eucharistie [4] à saint Polycarpe, c'est-à-dire, qu'il lui fit offrir le sacrifice en sa place; et ainsi ils se séparèrent en paix, se tenant chacun à leur sentiment et à leur ancien usage, et y laissant toutes les Eglises, tant celles qui célébraient la Pàque le quatorzième jour que celles qui la célébraient toujours le dimanche. Pendant son séjour à Rome, il ramena [5] à l'unité de l'Eglise grand nombre d'hérétiques marcionites et valentiniens. Il y [6] rencontra un jour Marcion, qui le salua et lui demanda s'il le connaissait? « Oui, répondit saint Polycarpe, je te connais pour le fils aîné de Satan. »

Le peuple demande la mort de saint Polycarpe.

4. La sixième année de l'empire de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus, Statius Quadratus étant proconsul d'Asie, il s'éleva en cette contrée une grande persécution contre les chrétiens. Entre ceux qui souffrirent dans cette occasion, on remarqua un [7] jeune homme nommé Germanicus, à qui le proconsul, touché d'humanité, s'efforçait de persuader qu'il eût pitié de lui-même et qu'il conservât du moins sa vie, s'il ne croyait pas que tous les autres biens méritassent son attachement et ses soins. Mais le martyr, méprisant la vie au prix qu'on la lui offrait, s'avança hardiment vers un lion qui venait à lui, et chercha dans les griffes et dans les dents meurtrières de cette bête féroce une mort glorieuse. Le peuple infidèle, également étonné et irrité de la vertu des chrétiens, se mit à crier tout d'une voix: « Qu'on extermine ces impies, qu'on cherche Polycarpe! » Ce grand homme, dont la prudence ne diminuait rien de la générosité, ayant appris qu'on le cherchait, voulait demeurer dans la ville; mais, cédant aux prières de ses amis, il se déroba à la poursuite de ses persécuteurs. Toute son occupation, dans sa retraite, fut de prier jour et nuit pour toutes les Eglises du monde, car c'était sa coutume; mais enfin il fut pris, et ayant su, dans une vision, de quel supplice il devait mourir, il dit à ceux qui étaient avec lui: « Je dois être brûlé vif. »

Il est présenté au proconsul.

5. C'était [8] le grand samedi, c'est-à-dire, comme l'on croit, la veille de Pâques. On le conduisit à l'amphithéâtre où le peuple était assemblé. Lorsqu'il y entra, il ouït une voix du ciel qui dit: « Courage, Polycarpe, soyez généreux. » Personne ne vit celui qui parlait; mais plusieurs chrétiens qui étaient présents entendirent la voix. Il fut ensuite présenté au proconsul, lequel, après lui avoir demandé s'il était Polycarpe, lui commanda de jurer par la fortune de César et de demander, comme faisait le [9] peuple, qu'on ôtat les impies. Alors le Saint, regardant d'un visage sévère toute la multitude des païens qui étaient dans la place, et levant les yeux au ciel, dit en soupirant [10]: « Otez les impies. » Mais il refusa constamment de jurer par la fortune de Cé-

[1] Saint Irénée, lib. III, cap. 3; Eusèbe, lib. V, cap. 24, et saint Jérôme, in *Catalogo*, cap. 17, parlent de ce voyage de saint Polycarpe, et Eusèbe, dans sa *Chronique*, le met aussitôt après l'élection d'Anicet, en l'an 157 ou 158.

[2] Saint Irénée ne marque point le sujet du voyage de saint Polycarpe; il dit seulement que, pour la Pâque, ils n'en disputèrent pas beaucoup, s'étant tenus chacun à leur sentiment; saint Jérôme dit, en termes exprès, que la différence des usages sur la fête de Pâques en fut l'occasion. *Sic propter quasdam super die Paschæ quæstiones sub Imperatore Antonino, Ecclesiam in urbe regente Aniceto, Romam venit.* In *Catalogo*, cap. 17.

[3] Iren., apud Euseb., lib. IV, cap. 24.— [4] Idem., ibid. — [5] Iren., lib. III, cap. 3. — [6] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 17. — [7] *Act. martyr. Polycarp.* — [8] Ibid.— [9] C'était une acclamation ordinaire contre les chrétiens.

[10] Ce n'était pas une malédiction qu'il prononçait contre les païens, mais une prophétie de ce qui devait leur arriver par un juste jugement de Dieu, ou même il témoignait par ces paroles le désir ardent qu'il avait de leur conversion

sar, de lui donner le nom de Seigneur et de dire des injures à Jésus-Christ, comme on voulait l'y contraindre. « Persuadez-le au peuple, » dit le proconsul. « J'ai bien voulu vous répondre, lui dit le Saint; car on nous apprend à rendre aux princes et aux magistrats établis de Dieu l'honneur qui leur est dû, autant que nous le pouvons faire sans blesser notre conscience; mais, pour ces gens-là, ils ne méritent pas [1] que je me justifie devant eux. »

Il souffre le martyre vers l'an 166

6. Après plusieurs menaces, le proconsul le condamna à être brûlé vif; mais, avant de rendre cette sentence, il envoya un crieur pour dire trois fois au milieu de l'amphithéâtre: « Polycarpe a confessé qu'il était chrétien. » Les Juifs, selon leur coutume, s'employèrent avec plus d'ardeur que les autres pour amasser le bois nécessaire à construire le bûcher. Tout étant prêt, il monta sur le bûcher comme sur un autel, pour y être offert à Dieu et consumé comme un holocauste d'une agréable odeur. Puis, élevant les yeux vers le ciel, il fit sa prière, remerciant Dieu de la grâce qu'il lui faisait de l'admettre au nombre des martyrs. Après qu'il l'eut achevée, on alluma le feu qui, au lieu de le consumer, fit une voûte autour de son corps. Les païens, étonnés de ce qu'il ne se consumait pas, le firent percer d'un coup de poignard, dont il sortit tant de sang que le feu en fut éteint [2]. Les chrétiens souhaitaient d'enlever le corps du Saint; mais les Juifs empêchaient ceux qui le voulaient retirer du brasier. Les chrétiens n'en purent donc recueillir que les os, qu'ils considéraient plus que des pierreries, et ils les mirent dans un lieu digne d'eux. Nous apprenons ces circonstances de ceux qui ont écrit l'histoire du martyre de saint Polycarpe, et ils ajoutent « qu'ils espèrent s'assembler en ce lieu tous les ans, pour y célébrer avec joie le jour et la fête de son martyre, qu'il endura sur les deux heures après midi, l'an 166 de Jésus-Christ, le 23 février [3]. »

Son éloge.

7. Saint Ignace dit de saint Polycarpe qu'il avait [4] la science de Dieu, et il lui rend ce témoignage [5], qu'il était pur et irrépréhensible dans sa conduite, et que son âme était affermie en Dieu. Aussi les fidèles avaient pour sa vertu une si grande vénération, qu'ils ne lui permettaient [6] pas d'ôter lui-même ses souliers, chacun s'empressant de lui rendre cet office pour pouvoir baiser ses pieds. Son mérite n'était pas même inconnu aux païens ni aux Juifs; mais, au lieu de le respecter, ils lui en faisaient un crime. Car ce saint étant sur le point d'être immolé à leur fureur, ils se mirent à crier à haute voix: « C'est le docteur de [7] l'Asie, le père des chrétiens, le des-

[1] L'émotion où était le peuple le rendait incapable de profiter de ce que le saint aurait pu dire alors, soit pour sa justification, soit pour établir la vérité de la religion chrétienne.

[2] Quelques auteurs ayant mal lu dans le texte grec de l'histoire de son martyre περιστερά, qui signifie colombe, au lieu de ἐπ'ἀριστερά, qui veut dire du côté gauche, ont prétendu qu'il sortit aussi une colombe dans le même temps que son sang se répandait; ce qui est faux.

[3] Basnage recule la mort de saint Polycarpe à l'an 178, et Samuel Petit, à l'an 175. Voyez Grodeckius, *Diss. de anno et die passionis sancti Polycarpi*, Gedani 1704, in-4°. Fabricius, tom. V *Biblioth. Græc.*, met le martyre de ce saint en l'année 147, la neuvième d'Antonin-le-Pieux, et prétend que ces paroles de saint Polycarpe : *Il y a 86 ans que je sers Dieu*, veulent dire: *Jusqu'à l'âge de 86 ans, que j'ai à présent*. Mais nous avons suivi le sentiment le plus commun.

[4] *Scribes vicinis Ecclesiis tanquam qui scientiæ Dei compos sis.* Ignat., *ad Polycarp.*, num. 8.

[5] *Suscipiens tuum propositum in Deo firmatum velut super petram immobilem summis eveho laudibus, dignus habitus inculpata tua facie qua utinam fruar in Deo. Obsecro te in Dei gratia, qua indutus es, ut ad cursum tuum adjicias.* Ibid., num. 1.

[6] *Exstructo igitur rogo, Polycarpus, omni veste deposita, ac soluto cingulo, calceos etiam sibi ipse detrahere tentabat : quod quidem antea facere minime consueverat; quippe cum singuli fidelium quotidie inter se ambitiose certarent, quisnam prior corporis ipsius autem contingeret.* Euseb., lib. IV, cap. 15, et Acta Polycarpi.

[7] *Universa multitudo Gentilium ac Judæorum qui Smyrnam incolebant incredibili furore et ingenti strepitu acclamavit : Hic est doctor Asiæ et pater Christianorum, eversor numinum nostrorum, qui multis præcipit ne sacrificent, neve deos immortales adorent.* Euseb., lib. IV, cap. 15. Saint Irénée en fait aussi un portrait admirable dans sa lettre à Florin : *Vidi te*, lui dit-il, *cum adhuc puer essem in inferiore Asia apud Polycarpum, splendide agentem in palatio, et magnopere laborantem ut te illi approbares. Etenim ea quæ tunc temporis gesta sunt, melius memoria teneo quam illa quæ nuper acciderunt. Adeo ut et locum ipsum possum dicere, in quo beatissimus Polycarpus sedens disserebat, processus quoque ejus et ingressus, vitæque totius formam et corporis speciem; sermones denique quos ad populum habebat et familiarem consuetudinem quæ illi cum Joanne, ut narrabat, et cum reliquis qui ipsum Dominum viderant intercesserat, et qualiter dicta illorum commemorabat; et quæcumque de Domino ab iisdem audierat. De miraculis quoque illius ac de doctrina prout ab iis qui verbum vitæ ipsi conspexerant, Polycarpus acceperat, eodem prorsus modo referebat, in omnibus cum Scriptura sacra consentiens. Hæc ego divina mihi largiente gratia tunc studiosius audiebam, non in charta, sed in corde meo audita adscribens; eademque*

tructeur de nos dieux : c'est lui qui a appris à tant de gens à ne point sacrifier aux dieux et à ne les point adorer. »

ARTICLE II.

DES LETTRES DE SAINT POLYCARPE, ET DE QUELQUES ÉCRITS QU'ON LUI A FAUSSEMENT ATTRIBUÉ.

Lettre de saint Polycarpe aux Philippiens.

1. Les Philippiens ayant prié saint Polycarpe de leur communiquer les lettres qu'il avait de saint Ignace, et l'ayant consulté sur ce qu'ils avaient à faire au sujet d'un de leurs prêtres, nommé Valens, qui était tombé dans un péché considérable, ce saint leur écrivit une lettre que nous avons encore et qui a été connue et estimée [1] de toute l'antiquité, jusque-là qu'on la lisait publiquement dans les [2] églises d'Asie. Il est peu de critiques, même parmi les ennemis de la vérité, qui aient contesté l'authenticité de cette Lettre, hors les [3] Centuriateurs de Magdebourg et [4] Daillé ; encore ce dernier, s'apercevant bien qu'il n'avait rien de considérable à y opposer, s'est retranché à n'en rejeter que le dernier article, dans lequel saint Polycarpe rend témoignage aux Lettres de saint Ignace. Mais, en cela, il a plutôt suivi ses préjugés contre les Lettres de saint Ignace, que les règles de la bonne critique. Car Eusèbe attribue également à saint Polycarpe ce dernier article, comme tout le reste de la Lettre aux Philippiens, et il s'en sert [5] même pour autoriser les Lettres de saint Ignace. Dira-t-on que cet historien s'est trompé en cette occasion, ou qu'il s'est servi d'un exemplaire corrompu et altéré, lui qui écrivait dans un temps où cette Lettre était lue publiquement dans les assemblées des fidèles de l'Asie, et dont il ne pouvait ignorer la teneur? Il est vrai que, sur la fin de cette Lettre, saint Polycarpe parle de saint Ignace comme déjà mort; mais ces deux endroits n'ont rien d'incompatible. Car, quoique saint Polycarpe fût persuadé que, depuis le temps que saint Ignace était parti de Smyrne, il devait être arrivé à Rome et y avait souffert le martyre, cependant il pouvait n'en être pas encore assuré ou n'en pas savoir les particularités.

Écrite vers l'an 107 ou 108.

2. Il y a toute apparence que saint Polycarpe écrivit aux Philippiens l'année même du martyre de saint Ignace, avant d'avoir appris des nouvelles de sa mort, autrement il ne leur en aurait point demandé dans cette Lettre. Il l'envoya, avec celles de saint Ignace, par un nommé Crescent, auquel il rend ce témoignage, qu'il avait vécu à Smyrne et à Philippes d'une manière irréprochable. Ce Crescent avait une sœur qui demeurait à Smyrne; comme elle devait aussi aller à Philippes, le saint la recommande aux fidèles de cette Eglise.

Analyse de cette Lettre.

3. Dès le commencement de sa Lettre, saint Polycarpe félicite les Philippiens [6] du bonheur qu'ils ont eu de recevoir saint Ignace et les compagnons de son voyage, dont les chaînes, dit-il, sont les diadèmes des élus de Dieu. Ensuite il relève la piété et la foi des Philippiens, qui, ferme et solide, dès les premiers moments qu'on leur avait annoncé l'Evangile, était jusque-là demeurée pure et sans mélange; ce qui lui donne lieu de les exhorter à la conserver et à la faire croître de plus en plus. Pour leur en faciliter les moyens, il descend dans un détail des devoirs attachés aux différents états dans lesquels Dieu les a placés : il veut que les femmes aient un amour sincère pour leurs maris, une amitié chaste et égale pour tout le monde, et qu'elles prennent soin d'instruire leurs enfants dans la crainte de Dieu ; que les veuves, ce qu'il faut entendre surtout des diaconesses, soient extrêmement réservées à juger des choses de la foi ; qu'elles prient sans cesse pour tous, entièrement éloignées de la calomnie et de la médisance, de l'avarice et de tout mal, sachant qu'elles sont le temple de Dieu qui voit

Num. II et III.

IV.

per Dei gratiam assidue repeto ac revolvo. Et in conspectu Dei affirmare possum beatum illum et apostolicum presbyterum, si quid ejusmodi unquam audiisset, exclamaturum continuo, et obturatis auribus suis dicturum fuisse, prout ipsi moris erat : Deus bone ! quæ me in tempora reservasti, ut hæc sustinerem, atque ex hoc ipso loco aufugiturum in quo seu stans, seu sedens ejusmodi sermones audiisset. Apud Euseb., lib. V, cap. 20.

[1] *Est autem et epistola Polycarpi ad Philippenses scripta perfectissima; ex qua et characterem fidei ejus et prædicationem veritatis qui volunt et curam habent suæ salutis, possunt discere.* Iren., lib. III, cap. 3. *Polycarpus scripsit ad Philippenses valde utilem epistolam, quæ usque hodie in Asiæ conventibus legitur.* Hieronym., in *Catalog.*, cap. 17. *Lecta quoque est Polycarpi ad Philippenses epistola multis referta admonitionibus, cum perspicuitate ac simplicitate juxta Ecclesiasticam interpretationis formam.* Phot., *Cod.* 126. Voyez aussi Euseb., lib. V, cap. 20, et lib. III, cap. 36, et lib. IV, cap. 14. Hieronym., *epist.* 28 *ad Lucinium*, et Maxim., in *Scholiis ad epist.* 7 *Dionysii*.

[2] Hieronym., ubi sup. — [3] Centur. 2, cap. 10. — [4] Dallæus, *de Scripturis Ignatii*, pag. 427. — [5] Euseb., lib. III, cap. 36.

[6] *Epist. ad Philipp.*, num. 1.

tout ce qui est en nous et qui découvre jusqu'aux plus secrètes pensées du cœur. Les diacres doivent aussi être sans reproche : qu'ils ne soient ni calomnieux, ni doubles en leurs paroles, ni avares, mais retenus en toutes choses ; compatissants, ardents dans la pratique du bien et marchant selon la vérité de Dieu. Que les jeunes gens soient de même irréprochables ; qu'ils mettent leur premier soin à conserver la pureté et à tenir en bride leurs désirs ; qu'ils soient soumis aux prêtres et aux diacres comme à Dieu et à Jésus-Christ ; que les vierges conservent sans tache la pureté de leur conscience.

VI. 4. Que les prêtres soient tendres et compatissants envers tous ; qu'ils ramènent ceux qui se sont égarés, qu'ils visitent les malades et ne négligent ni la veuve, ni l'orphelin, ni le pauvre ; qu'ils s'éloignent de la colère, de la préoccupation, de l'injustice dans les jugements et de l'avarice. Qu'ils ne soient pas trop sévères, sachant que nous sommes tous pécheurs.

VII. 5. Il donne ensuite aux Philippiens des instructions sur la réalité de l'incarnation et de la mort du Sauveur, et dit, avec saint Jean, que quiconque ne confesse pas que Jésus-Christ est venu dans la chair, est un antechrist. Il ajoute que celui qui nie la vérité de la croix, appartient au démon ; et que celui qui détourne la parole de Dieu suivant ses désirs, et dit qu'il n'y a ni résurrection, VIII. ni jugement, est le fils aîné de Satan. Après cela, il leur met devant les yeux ce que Jésus-Christ a souffert pour nous donner la vie, et les exhorte à imiter les exemples de patience qu'ils avaient vus non-seulement IX. dans les bienheureux Ignace, Zozime et Rufe, mais dans plusieurs d'entre eux, dans saint Paul et dans les autres apôtres, qui sont, dit-il, arrivés au lieu qu'ils ont mérité d'occuper auprès du Seigneur avec lequel ils ont souffert.

XI. 6. Saint Polycarpe vient ensuite à l'affaire de [1] Valens, prêtre de Philippes, mais qui s'était rendu indigne de son rang par un péché dans lequel il était tombé avec sa femme. « J'en suis, dit-il, fort affligé pour Valens et pour sa femme, et je prie Dieu de leur donner une vraie pénitence. Cependant usez vous-mêmes de modération à leur égard, et ne les traitez pas comme des ennemis, mais comme des membres malades ; rappelez-les, afin de sauver tout votre corps. » Ensuite, après avoir loué les Philippiens de l'intelligence qu'ils avaient dans les saintes Ecritures, il les exhorte à prier pour tous les saints, pour les [2] rois, les princes, les puissances, pour leurs persécuteurs et les ennemis de la croix, « afin, leur dit-il, que le fruit de votre foi soit manifeste à tout le monde. » Il finit sa Lettre en leur donnant avis qu'il leur envoyait toutes les lettres d'Ignace qu'il avait pu recouvrer, ajoutant qu'ils en pouvaient tirer une grande utilité ; « car elles sont pleines, dit-il, de foi, de patience et de toute sorte d'édification. »

Jugement de cette Lettre.

7. Saint Irénée appelle [3] la Lettre de saint Polycarpe une très-puissante défense de la vérité, et dit que ceux qui ont soin de leur salut peuvent y apprendre quelle est la doctrine évangélique, en lisant quelle a été la foi et la croyance de ce saint. Saint Jérôme dit aussi qu'elle est très-utile. D'autres la font passer pour une pièce admirable, remplie de fort belles instructions, écrite de la manière la plus convenable aux auteurs ecclésiastiques, c'est-à-dire, avec beaucoup de simplicité et de netteté. Eusèbe remarque [4] qu'on y trouve divers endroits tirés de la première Epître de saint Pierre. En effet, saint Polycarpe la cite très-souvent [5], aussi bien que celles de saint Paul. Il cite encore la première de saint [6] Jean et le livre [7] de Tobie. On peut encore remarquer, dans cette Lettre, que le saint était [8] persuadé que les martyrs jouissaient du souverain bonheur aussitôt après leur mort ; que l'Incarnation [9] du Fils de Dieu, sa passion, sa mort, sa résurrection

[1] Il paraît que la faute pour laquelle les Philippiens avaient séparé de leur communion le prêtre Valens, lui était commune avec sa femme ; et la suite de la Lettre de saint Polycarpe donne lieu de croire que c'était quelque péché d'impureté ou d'avarice.

[2] *Pro omnibus Sanctis orate, orate etiam pro regibus et Potestatibus et Principibus, atque etiam pro persequentibus et odientibus vos et pro inimicis crucis.* Ibid., num. 12.

[3] Voyez les témoignages de ces auteurs au commencement de cet article.

[4] *Polycarpus vero in ipsa epistola quam ad Philippenses scripserat, utitur testimoniis de prima Petri epistola.* Euseb., lib. IV, cap. 14.

[5] *Epist. Polycarp.*, num. 1, 2, 5, 7, 8, etc.— [6] Ibid., num. 7. — [7] Ibid., num. 10.

[8] *Persuasi quod hi omnes* (Paulus, Ignatius, Zozimus et Rufus), *in vacuum non cucurrerunt, sed in fide ac justitia, et quod in debito sibi loco sint apud Dominum, cum quo et passi sunt.* Ibid., num. 9.

[9] *Omnis qui non confessus fuerit Jesum Christum in carne venisse, antichristus est ; et qui non confessus fuerit martyrium crucis, ex diabolo est ; et qui eloquia Domini traduxerit ad desideria sua, dixeritque ne-*

ont été très-réelles et non apparentes ; qu'en matière de doctrine nous devons nous en tenir à ce qui nous a été enseigné dès le [1] commencement ; que les hérétiques [2] expliquaient les Ecritures à leur fantaisie ; que le moyen d'obtenir de Dieu la force de résister à la tentation, c'est de [3] jeûner et de prier ; qu'il ne faut pas être trop sévère [4] envers les pécheurs, mais les reprendre avec beaucoup de modération ; qu'il ne faut pas les regarder comme nos ennemis, mais les recevoir comme des membres qu'on fait rentrer dans leur devoir ; que les prêtres ne doivent [5] pas croire aisément le mal ; que les diacres [6] sont les ministres de Dieu et de Jésus-Christ, et non des hommes ; que nous ne sommes point sauvés par nos bonnes œuvres, mais par la grâce [7] et par les mérites de Jésus-Christ ; que l'amour [8] des richesses est le principe et la source de tous les maux ; mais que l'amour de Dieu et du prochain, qui doit accompagner toutes nos actions, est le fondement de notre [9] espérance.

Lettres perdues de saint Polycarpe.

8. Outre la Lettre aux Philippiens, saint Polycarpe en écrivit plusieurs [10] autres, tant aux Eglises voisines qu'à divers particuliers ; mais ces lettres sont perdues, et les fragments que l'on en produit paraissent [11] supposés. Saint Jérôme [12] met saint Polycarpe au nombre de ceux qui ont écrit contre Ebion et d'autres hérétiques ; ce qu'il entend, apparemment, de la Lettre de ce saint martyr aux Philippiens, où il établit la réalité de l'Incarnation et autres principes contraires à ce qu'en enseignaient ces hérétiques. Le même Père témoigne [13] qu'on lui avait attribué une traduction latine des ouvrages de saint Polycarpe ; ce qu'il désavoue, en disant qu'il n'avait pas assez de génie pour faire paraître en une langue étrangère des choses si relevées, avec la même beauté qu'elles avaient dans leur langue originale.

Livres faussement attribués à saint Polycarpe.

9. Saint Maxime [14], le Vénérable Bède et Adon citent, sous le nom de notre saint martyr, un écrit intitulé : *Doctrine de saint Polycarpe,* rejeté comme apocryphe par les plus habiles, de même que la lettre [15] aux Athéniens, dans laquelle on dit qu'il faisait mention de saint Denys l'Aréopagite, et une autre à saint Denys même, que [16] Suidas lui attribue.

que resurrectionem, neque judicium esse, hic primogenitus est Satanæ. Ibid. num. 7.

[1] *Quocirca derelicta plerorumque vanitate, falsisque doctrinis ad traditum nobis ab initio sermonem revertamur.* Ibid. — [2] Num. 7, ubi supra.

[3] *Vigilantes in orationibus et perseverantes in jejuniis, precibus rogantes omnium conspectorem Deum, ne nos inducat in tentationem.* Ibid., num. 7.

[4] *Valde ergo fratres contristor pro illo et pro conjuge ejus, quibus det Dominus pœnitentiam veram. Sobrii ergo estote et vos in hoc, et non sicut inimicos tales existimetis, sed sicut passibilia membra et errantia eos revocate, ut omnium vestrum corpus salvetis.* Ibid., num. 11.

[5] *Presbyteri sint ad commiserationem proni, misericordes erga cunctos... non cito credentes adversus aliquem, non severi nimium in judicio, qui sciant nos omnes debitores esse peccati.* Ibid., num. 6.

[6] *Similiter diaconi inculpati esse debent sicut ministri Dei et Christi, non autem hominum.* Ibid., n. 5.

[7] *Scientes quod gratia salvati estis, non ex operibus, sed voluntate Dei per Jesum Christum.* Ibid., num. 1. — [8] *Principium omnium malorum est avaritia.* Ibid., num. 4.

[9] *In quas Pauli epistolas si intueamini poteritis ædificari in fide quæ data est nobis, quæ est mater omnium nostrum subsequente spe, præcedente charitate in Deum, in Christum et in proximum.* Ibid., n. 3.

[10] *Sed et ex epistolis illius id liquido comprobari potest, quas ille partim ad vicinas Ecclesias ut eas confirmaret, partim ad quosdam e fratribus, misit, admonens illos atque exhortans.* Iren., apud Euseb., lib. V, cap. 20.

[11] Feuardent a fait imprimer, avec des ouvrages de saint Irénée, cinq passages qui sont attribués à saint Polycarpe par un auteur du VI[e] siècle, nommé Victor de Capoue. On les trouve encore au second tome des *Pères apostoliques* de Cotelier, mais on y remarque certains traits qui en font voir évidemment la fausseté. Il y est dit, par exemple, que saint Jacques, frère de saint Jean, a souffert le martyre le dernier de tous les apôtres ; ce qui est contraire à la vérité de l'histoire et indigne de saint Polycarpe. Il y est dit encore qu'on lisait que saint Jean avait été mis dans une chaudière d'huile bouillante pour le nom de Jésus-Christ. Un disciple de saint Jean aurait-il appuyé ce fait sur le rapport d'autrui, lui qui pouvait l'avancer comme le sachant de source et de saint Jean lui-même, ou au moins de quelques-uns de ses condisciples? [Aux cinq passages indiqués ici comme faussement attribués à saint Polycarpe, il faut joindre deux extraits du même ouvrage : *Liber Responsorum*, publiés par D. Pitra, *Spicilegium Sol.*, t., p. 266 et 267. Les sept passages ayant été recueillis des chaînes de Victor de Capoue, il semble naturel qu'on porte sur tous le même jugement, et qu'on les regarde tous comme authentiques ou comme tous également supposés. D. Pitra admet l'authenticité de ces passages. Le livre entier d'où ils sont tirés, et qui existait encore au VI[e] siècle, portait le titre suivant : *Liber Responsorum S. Polycarpi Smyrnensis episcopi et martyris.*]

[12] Hieronym., lib. *adver. Selvidium*, pag. 141. — [13] Idem., *epist.* 52 *ad Lucinium*. — [14] Apud Caucu., *Hist. Litterar.*; Fabricium, tom. V, pag. 50. — [15] Apud Pearson, tom. I *de Ignat.*, pag. 139.

[16] Suidas, *litter.* 11, pag. 560, et Maxim., *in Dyonis. Areopagit.*, pag. 7, in prologo. — [17] *Papias, Joannis auditor et amicus Polycarpi.* Euseb., lib. III, cap. 36.

Il faut dire la même chose d'un livre où est contenue l'histoire de la mort de saint Jean l'Evangéliste, qui se trouve, sous le nom de saint Polycarpe, dans un manuscrit de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Flour, en France.

Editions de la Lettre de saint Polycarpe.

10. La Lettre de saint Polycarpe fut d'abord imprimée en latin, sur une ancienne version qu'en avait trouvée Jacques Lefèvre. Cette édition se fit à Paris, en 1498, in-fol., avec les écrits attribués à saint Denys l'Aréopagite, et onze lettres qui portaient le nom de saint Ignace. On la réimprima depuis dans différents Recueils: à Strasbourg, en 1502; à Bâle, en 1520; à Cologne, en 1536; à Ingolstatd, en 1546; à Cologne, en 1557 et 1569; à Bâle, en 1550, 1555 et 1569, et dans les *Bibliothèques des Pères* de Cologne et de Lyon. Le Père Sirmond, ayant trouvé une partie du texte grec de cette Épître, Pierre Halloix, un de ses confrères, la fit imprimer, avec l'ancienne version, dans le tome I[er] des *Vies des écrivains de l'Église d'Orient*, à Douai, 1633, in-fol. Ussérius la fit réimprimer à Londres, en 1647, in-4°, avec les Epîtres de saint Ignace; et Madérus, à Helmstat, en 1653, in-4°. Cotelier en donna une nouvelle version, qu'il inséra dans son Recueil de 1672, in-fol, à Paris. Cette Lettre se trouve encore dans les *Miscellanées sacrées* d'Etienne Lemoyne, imprimées à Leyde en 1685, in-4°, et en 1694, et depuis, dans les éditions des *Pères apostoliques* de Cotelier, à Amsterdam, 1698, in-fol, et 1724, in-fol. Dans la *Bibliothèque des Pères apostoliques* de Th. Ittigius, à Leipsick, en 1698, in-8°, et avec les Epîtres de saint Ignace; à Oxford, en 1709, in-4°, par les soins de Thomas Smith. Elle a aussi été imprimée en anglais, à Londres, en 1682, in-fol., et en 1698 et 1710, in-8°. En flamand, à Utrecht, en 1698, in-fol. En allemand, à Gorlitz, en 1592, in-8°, et à Brême, en 1701, in-4°, et à Schisbie, en 1711, in-12. En français, dans le tome IV de la Bible de Desprez, en 1717, in-fol, et in-12, avec les autres Pères des temps apostoliques, qui sont dans ce quatrième volume et dont la traduction est du P. Legras, de l'Oratoire. [Cette Epître se trouve placée aussi dans les éditions portatives des *Pères apostoliques* de Lefrey, Bâle 1742, et de Russel, Londres 1746. Galland l'a réimprimée dans sa *Bibliothèque*, d'après l'édition de Smith, et y a joint les fragments dont il défendit l'authenticité. Jacobson et Drexelius en ont donné des éditions dans les *Pères apostoliques*. M. Migne a reproduit l'édition d'Hefèle, avec les fragments du Livre des *Réponses*, t. V. Elle se trouve en français dans les Pères traduits par M. de Genoude, dans les *Chefs-d'œuvre des Pères*.

CHAPITRE XIV.

Saint Papias, évêque d'Hiéraples.

Histoire de la vie de Papias.

1. Nous joignons à l'histoire de saint Polycarpe celle d'un de ses [1] amis, nommé Papias. Il était évêque de Hiéraples, en Phrygie, et avait eu pour maîtres Aristion et Jean le Prêtre, ancien disciple du Seigneur; car Papias [2] n'avait pas vu les Apôtres, mais leurs disci-

[1] *Papias, Joannis auditor et amicus Polycarpi.* Euseb., lib. III, cap. 36.

[2] C'est le sentiment d'Eusèbe, qui se fonde sur ce que Papias ne marque dans aucun endroit de ses écrits qu'il ait vu ou entendu les Apôtres, se contentant de dire dans la préface de ses cinq livres qui avaient pour titre : *Explication des oracles du Seigneur*, qu'il avait appris la doctrine de la foi de ceux qui avaient conversé familièrement avec les Apôtres. Eusèbe se fonde encore sur ce que le même Papias dit expressément qu'il avait été disciple d'Aristion et de Jean le Prêtre. *At vero Papias ipse in proœmio librorum suorum se quidem sanctorum Apostolorum spectatorem atque auditorem fuisse non dicit, sed ab eorum familiaribus normam fidei se accepisse testatur.* Et plus bas: *Et Papias quidem de quo nunc sermonem habemus, Apostolorum dicta, ab iis qui cum Apostolis versati fuerant se accepisse profitetur. Aristionis autem et Joannis presbyteri auditorem se dicit fuisse.* Euseb., lib. III *Hist.* cap. 39. En effet, si Papias avait eu le bonheur de voir les Apôtres et d'être du nombre de leurs disciples, ne s'en serait-il pas fait honneur, et lui qui appuyait ses commentaires de l'autorité d'Aristion et du prêtre Jean, aurait-il manqué d'y employer celle de saint Jean et des autres apôtres, s'il avait reçu d'eux la doctrine de la foi? Qu'on lise la lettre de saint Irénée à Florin, et on y verra, dans la personne de saint Polycarpe, avec quelle sainte complaisance ceux qui avaient conversé avec les Apôtres s'en faisaient partout un mérite, et racontaient jusqu'aux moindres circonstances de leur vie dans toutes les occasions. Il me semble, dit saint Irénée, que j'entends encore dire à saint Polycarpe de quelle sorte il avait conversé avec

ples et quelques-uns des disciples du Seigneur [1]. Il se rend à lui-même ce témoignage, qu'il avait été très-soigneux de retenir ce qu'il avait appris des anciens. « Je n'aimais pas, dit-il, comme la plupart, ceux qui disaient beaucoup, mais ceux qui enseignaient la vérité, ni ceux qui publiaient de nouvelles maximes inventées par l'esprit humain, mais ceux qui rapportaient les règles que le Seigneur nous a laissées, pour appuyer notre foi, et dont la Vérité même nous a instruits. Si je trouvais quelqu'un de ceux qui avaient été disciples des anciens, je m'informais avec soin de tous leurs discours. Je demandais, par exemple, ce qu'avait dit André, ou Pierre, ou Philippe, ou Thomas, ou Jacques, ou Jean, ou Matthieu, ou quelqu'autre disciple du Seigneur, et ce que disait Aristion, ou le prêtre [2] Jean l'ancien, disciple du Seigneur; car il me semblait que les instructions que je tirais des livres ne me profitaient pas tant que ce que j'apprenais de vive voix. »

Écrits de Papias.

2. Papias [3] écrivit cinq livres auxquels il donna pour titre: *Exposition des discours du Seigneur*. Il y citait souvent Aristion et le prêtre Jean, et y rapportait plusieurs choses qu'il avait apprises soit d'eux, soit des autres anciens, y joignant ses explications, pour en rendre la vérité plus sensible. Mais, parmi les diverses choses qu'il disait être venues à sa connaissance par une tradition non écrite touchant [4] les filles de Philippe et Juste, sur-

saint Jean et avec plusieurs autres qui avaient vu Jésus-Christ, les paroles qu'il avait entendues de leur bouche et les particularités qu'ils lui avaient apprises de ce divin Sauveur, soit touchant ses miracles, soit touchant sa doctrine. Papias, qui dit de lui-même qu'il avait été très-soigneux de retenir les traditions qu'il avait apprises des disciples des Apôtres, ne l'aurait-il pas été beaucoup plus de nous laisser par écrit celles qu'il aurait apprises des Apôtres mêmes, s'il eût été sous leur discipline ? On objecte que saint Irénée dit que Papias a été disciple de saint Jean. *Hæc autem et Papias Joannis auditor et Polycarpi contubernalis*. Iren., lib. V, cap. 33. Mais comment sait-on que saint Irénée parle en cet endroit de saint Jean l'apôtre ? Eusèbe ne l'a pas cru, ou, en tout cas, il n'a pas suivi l'opinion de ce Père, puisqu'il assure positivement que Papias ne fut jamais disciple des Apôtres. Ce qu'il y a de vrai, c'est que saint Irénée ne s'explique pas; et, s'il est permis d'user ici de conjectures, il y a plus de raisons de croire qu'il a fait Papias disciple du prêtre Jean, que de saint Jean l'Évangéliste; car presque toutes les fois qu'il cite quelque chose de ce dernier, il lui donne la qualité de disciple du Seigneur; ce qu'il n'aurait pas manqué de faire dans l'endroit contesté, s'il eût cru, effectivement, que Papias eût été son disciple. Voyez saint Irénée, lib. II *adv. hæres.*, cap. 22; lib. III, cap. 3, cap. 11 et cap. 1. Il ne se contente pas même, dans le chapitre premier du livre III, de donner à saint Jean la qualité de disciple du Seigneur, il le désigne encore par les autres marques qui lui sont particulières dans l'Évangile : *Postea et Joannes, discipulus Domini, qui et supra pectus ejus recumbebat, et ipse edidit Evangelium, Ephesi Asiæ commorans*, etc. On objecte encore l'autorité de saint Jérôme, qui, dans sa lettre 48 à Théodore, veuve de Lucine, dit que *saint Irénée eut pour maître Papias, disciple de saint Jean l'Évangéliste*. Mais il paraît que ce Père n'était pas trop au fait de l'histoire de Papias, qui ne fut jamais le maître de saint Irénée, qui se dit partout disciple de saint Polycarpe. D'ailleurs saint Jérôme, en parlant de Papias, dans son *Catalogue des Hommes illustres*, n'a fait que copier Eusèbe sans le contredire; ce qu'il aurait dû faire, s'il eût eu de bonnes preuves que Papias avait eu pour maître saint Jean l'Évangéliste.

[1] Le sentiment qui veut que Papias ait été disciple de saint Jean l'Évangéliste n'est pas dépourvu de probabilité. Voyez Mœlher, *Patr. Coll. Papias*. En effet, saint Irénée dit que Papias a été disciple et compagnon de Polycarpe (le grec porte ἑταῖρος): *Papias Joannis auditor Polycarpi conturbernalis*. Iren., lib. V cap. 33, et dans le titre d'un fragment de saint Irénée, donné dans le *Spicilége* de Solesme, t. I, p. 1, on l'appelle disciple de l'apôtre Jean, *Joannis apostoli discipulus*. Saint Jean l'Evangéliste seul a pu être désigné par antonomase sous le nom de Jean, et surtout ce n'est que comme disciple de l'Évangéliste que Papias peut être appelé compagnon et condisciple de Polycarpe. (*L'éditeur.*)

[2] Tout ceci est tiré d'Eusèbe, lib. III, cap 39. On voit, dans les paroles de Papias, comment il distingue le prêtre Jean de l'apôtre; ce qui confirme, dit Eusèbe, le récit de ceux qui assurent qu'il y a eu en Asie deux hommes de ce nom-là, et que l'on voit à Ephèse le tombeau de l'un et de l'autre.

[3] *Papiæ vero quinque omnino feruntur libri, quorum titulus est :* De Interpretatione oraculorum Dominicorum. *Eorum quinque duntaxat Papiæ librorum meminit Irenæus his verbis: Testatur, inquit, hæc Papias, Joannis auditor et amicus Polycarpi,* Πολυκάρπου δὲ ἑταῖρος, *scriptor antiquus in quarto operis sui libro. Sunt enim quinque ab eo compositi*. Euseb., lib. III *Hist*. cap. 39.

[4] Nous transcrirons ici le peu qui nous reste des écrits de Papias, pour donner au lecteur une légère idée des matières qu'il traitait dans ses écrits. *Nec pigebit ea quæ quondam a senioribus didici, ac memoriæ mandavi, cum interpretationibus nostris adscribere, ut veritas eorum nostra quoque assertione firmetur. Non enim, ut plerique solent, eos unquam sectatus sum qui verbis affluerent, sed eos potius qui verum docerent : nec eos qui nova quædam et inusitata præcepta, sed illos qui Domini mandata in figuris tradita, et ab ipsa veritate profecta memorabant. Quod si quis mihi interdum occurrebat, qui cum senioribus versatus fuisset, ex eo curiose sciscitabar quænam essent seniorum dicta : Quid Andreas, quid Petrus, quid Philippus, quid Thomas, quid Jacobus, quid Joannes, quid Matthæus, quid cæteri Domini discipuli dicere soliti essent ? Quidnam Aristion et Joannes presbyter, discipuli Domini, prædicarent. Neque enim ex librorum lectione, tantam me utilitatem capere posse existimabam, quantam ex hominum adhuc superstitum viva voce.* Apud Eu-

nommé Barsabas, il récitait quelques paraboles attribuées au Sauveur, qui, selon la remarque d'Eusèbe, approchaient fort de la fable, particulièrement ce qu'il racontait qu'après la résurrection des morts, Jésus-Christ régnerait corporellement sur la terre pendant mille ans. Ce qui venait, ajoute cet historien, de quelques traditions qu'il n'avait pas bien entendues, ayant mal pris les discours des Apôtres et n'ayant pas conçu le sens mystérieux de leurs paraboles. Car, autant que l'on en peut juger pas ses écrits, il avait l'esprit fort borné. Cependant son antiquité lui avait donné tant de poids, que des grands hommes, et entre autres saint Irénée et beaucoup d'autres écrivains ecclésiastiques, l'ont suivi dans l'erreur des millénaires. André [1] de Césarée en Cappadoce rapporte de Papias que quelques-uns des anges à qui Dieu avait confié le gouvernement du monde, s'étaient mal acquittés de leur devoir; ce qui [2] paraît avoir rapport à l'opinion de quelques anciens, qui ont entendu des anges ce que l'Ecriture dit des enfants de Dieu, c'est-à-dire, des descendants de Seth. Œcuménius lui attribue encore une opinion sur la mort de Judas, qui paraît insoutenable.

3. Lucine, riche espagnol, ayant prié saint Jérôme de lui envoyer la traduction qu'il avait faite des livres de Josèphe, des traités de Papias et de saint Polycarpe, ce Père lui fit réponse qu'il n'était pas vrai qu'il les eût traduits. « Je [3] n'ai, dit-il, ni le temps ni la capacité de traduire de si excellents ouvrages, et de leur conserver, dans une langue étrangère, leurs beautés naturelles. » Il faut, en effet, que les écrits de Papias aient été considérables, soit pour la beauté du style, soit pour le fond des matières qui y étaient traitées, puisque Eusèbe, qui ne jugeait de cet écrivain que par ses ouvrages, dit de lui [4] qu'il avait beaucoup d'éloquence et qu'il savait bien l'Ecriture. Il est vrai que, dans un autre endroit, il fait passer [5] Papias pour un homme d'un esprit fort médiocre. Mais cette censure ne tombe que sur la trop grande crédulité de Papias, et sur son peu de pénétration pour comprendre les discours des Apôtres et les sens mystérieux de leurs paraboles; car c'est à l'occasion de son sentiment sur le règne de mille ans après la résurrection, qu'Eusèbe lui fait ce reproche. Or, il n'est pas incompatible qu'un homme ait de l'éloquence, qu'il sache les Ecritures, et qu'il soit néanmoins peu propre pour en développer les sens cachés et les mystères les plus profonds. Eusèbe

seb., lib. III, cap. 39. *Porro opere pretium fuerit, supra citatis Papiæ verbis, alia etiam ejusdem testimonia adjungere, in quibus miracula quædam ex aliorum fide ac traditione commemorat. Philippum quidem apostolum una cum filiabus Hierapoli degere solitum superius docuimus. Nunc vero quemadmodum Papias, qui iisdem temporibus vixit, mirabilem quamdam narrationem a Philippi filiabus accepisse se refert, exponamus. Scribit enim mortuum sua ætate ad vitam revocatum fuisse. Alterum quoque ingens miraculum refert de Justo, qui Barsabas cognominatus est, qui cum lethale poculum ebibisset, tamen Dei adjutus gratia nullum inde accepit incommodum... Idem præterea scriptor alia nonnulla nudæ vocis traditione ad se pervenisse testatur, novas quasdam scilicet Servatoris parabolas ac prædicationes aliaque fabulis propiora. Inter quæ et mille annorum spatium post corporum resurrectionem fore dicit, quo regnum Christi corporaliter stet in orbe terrarum... alias quoque supradicti Aristionis enarrationes sermonum Domini, et Joannis presbyteri traditiones refert in suis libris; quas discendi studiosis indicasse contenti, rem illam quam de Marco Evangelista idem scriptor commemoravit, superioribus ejus verbis connectemus. Aiebat etiam, inquit presbyter ille, Marcum Petri interpretem, quæcumque memoriæ mandaverat, diligenter perscripsisse : non tamen ordine pertexuisse quæ a Domino aut dicta aut gesta fuerant Neque enim ipse Dominum audiverat, aut sectatus fuerat. unquam. Sed cum Petro, ut dixi postea, versatus est, qui pro audientium utilitate, non vero ut sermonum Domini historiam contexeret, prædicabat. Quocirca nihil peccavit Marcus, qui nonnulla ita scripsit, prout ipse memoria repetebat. Id quippe unum studebat, ut ne quid eorum quæ adierat, prætermitteret, aut ne quid falsi eis affingeret. Hæc de Marco Papias narrat. De Mattheo vero sic habet : Matthæus quidem, inquit, hebraico sermone divina scripsit oracula; interpretatus est autem unusquisque ea prout potuit. Porro idem Papias testimoniis ex priore Joannis epistola et ex priore itidem Petri desumptis utitur. Aliam quoque exponit historiam de muliere quæ multorum criminum coram Domino accusata est. Quæ quidem historia in Evangelio secundum Hebræos scripta habetur. Atque hæc cum aliis quæ supra posuimus, non sine causa a nobis observata sint.* Euseb., lib. III *Histor.*, cap. 39.

[1] Andr. Cæs., cap. 34 *in Apocalyps.*, pag. 67. — [2] Tillemont, tom. II *Hist. ecclés.*, pag. 299. — [3] Hieronym., *Epist.* 28 *ad Lucin.*

[4] *Papias vir imprimis disertus et eruditus ac Scripturarum peritus.* Euseb., lib. III, cap. 36. Cet éloge ne se trouve point dans plusieurs manuscrits, ni dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, traduite par Ruffin. Ce qui fait croire à de Valois qu'il a été ajouté après coup. Cependant on le lisait dans le manuscrit de la Bibliothèque du roi, dont Robert Etienne s'est servi dans l'édition de cette Histoire; et la manière dont saint Jérôme parle des écrits de Papias ne laisse aucun lieu de douter qu'il ne fût effectivement habile. Voyez Grabe, tom. II *Spicileg. Pat.*, pag. 28; Cave, *Hist. litt.*, pag. 30; Nourry, in *Apparatu ad Bibl. Pat.*, tom. I, pag. 269.

[5] *Fuit enim Papias mediocri admodum ingenio, ut ex scriptis illius conjicere licet.* Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 39.

remarque [1] encore que Papias se servait souvent de passages tirés de la première Épître de saint Jean et de la première de saint Pierre, et qu'il rapportait aussi de l'Evangile selon les Hébreux l'histoire d'une femme accusée de plusieurs péchés devant le Sauveur. On ne sait pas en quel temps il mourut, ni quel fut le genre de sa mort; mais nous avons traité de ses écrits immédiatement après ceux de saint Polycarpe, à l'exemple de saint Jérôme, qui a suivi cet ordre dans son *Catalogue des Hommes illustres*. [Les fragments qui restent de l'ouvrage de Papias ont été recueillis par Halloix et Grabe, et augmentés d'un nouveau morceau par Galland, dans sa *Bibliothèque des saints Pères* [2]. On les trouve aussi avec notice dans Routh, *Relig. sacr.*, tom. I; dans la *Patrologie grecque* de Migne, tom. V.]

CHAPITRE XV.

Saint Quadrat, apologiste et prophète, évêque d'Athènes.

Saint Quadrat, disciple des Apôtres et prophète.

1. Saint Quadrat, disciple [3] des Apôtres, est compté parmi ceux qui avaient reçu de Dieu le don [4] de prophétie. Eusèbe [5] en parle comme d'un homme excellent et qui paraissait avec le plus d'éclat dans l'Eglise au commencement du IIe siècle. Et Quadrat, dit cet

[1] *Porro idem Papias testimoniis ex priore Joannis Epistola, et ex priore itidem Petri desumptis utitur.* Euseb., ibid.

[2] L'ouvrage de Papias existait en grec au temps d'Apollinaire de Laodicée et de saint Jérôme (*Epist. ad Lucinium*). Il subsistait encore au XIIIe siècle, selon un catalogue de l'Église de Nîmes, de l'an 1218, publié dans une *Histoire de Nîmes*, par Cl. Ménard (Paris, 1750, in-4o). Quelques indications de Trithème ont fait croire que ce précieux ouvrage avait été conservé au moins en latin jusqu'au XVe siècle (*Mém. de Trévoux*, 1750, art. 152 —Keil., *Fabricianæ Biblioth. græcæ Auctarium*, tom. VII, pag. 153, ed. nov. Harles.). Routh a réuni dans ses *Reliquiæ sacræ* (tom. I, pag. 1-38) tout ce qui nous reste de saint Papias. Ces fragments sont au nombre de onze. Le premier a été conservé par Eusèbe (*Hist. eccles.*, lib. III, cap. ult.); le second, par saint Maxime dans son Commentaire sur saint Denys (*Scholia in libr. de Cœlesti Hierarchia S. Dionys. Areop.*, cap. 2, p. 32, ed. Corderii); le troisième, dans les chaînes des Pères sur les Actes des Apôtres (apud Œcumenium, *Comment. in Act. Apostolor.*, cap. 2); le quatrième et le cinquième, par saint Irénée (*adv. Hæres.*, lib. V, cap. 33); le sixième, qui est le plus considérable et le plus important de ces fragments, concerne la canonicité des livres saints; il se trouve dans Eusèbe (*Hist. eccles.*, lib. III, cap. ult.); le septième et le huitième se trouvent dans un fragment d'André de Césarée sur l'Apocalypse (Oper. S. Joan. Chrysost., *sermo* 11, ad calcem edit. Morel). Anastase Sinaïte a encore conservé deux autres courts fragments (*Contemplatio in Hexaemer*, lib. I et lib. VI). Le dernier fragment a été tiré par Grabe d'un manuscrit de la bibliothèque Bodléienne (*Spicileg.* Grabii, t. II, p. 34). Grabe, Munter, Galland donnent encore un autre fragment de Papias, dont Routh récuse l'authenticité. Il est à souhaiter, pour notre vénérable auteur, que cette pièce informe ne lui appartienne pas. Routh et Grabe lui attribuent, comme en retour, la plupart des sentences et passages que saint Irénée cite sous le nom d'un ou de plusieurs anciens. Nous citerons l'une de ces pensées détachées qui a frappé l'attention des éditeurs protestants eux-mêmes par son élégante onction : « Et comme l'a dit l'un des anciens, « le Christ en croix, par l'extension de ses deux « mains, a réuni deux peuples à un même Dieu; il « étend ses deux mains, car il y a deux peuples dispersés par les confins de la terre; il n'y a qu'une « tête au milieu, car il n'y a qu'un seul Dieu au« dessus de tous, parmi nous tous, au dedans de cha« cun de nous.» (Iren., *adv. Hæres.*, lib. V, cap. 17.

Cette note est de Dom Pitra, dans l'*Auxil. catholique* (5 mars), qui lui-même a publié dans le *Spicilége de Solesme* un fragment en arménien tiré d'un manuscrit du IIe siècle de Venise. (*L'éditeur.*)

[3] *Quadratus, Apostolorum discipulus.* Hieronym., in *Catalogo*, cap. 19.— [4] Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 37.

[5] *Eadem tempestate floruit etiam Quadratus, qui cum Philippi filiabus prophetica gratia illustris fuisse memoratur. Præter hos alii quoque complures eodem tempore viguerunt, inter Apostolorum successores principem obtinentes locum. Qui utpote discipuli tantorum virorum admirabiles plane ac divini, Ecclesiarnm fundamenta, quæ variis in locis Apostoli prius jecerant, additis ædificiis extruxerunt. Prædicationem Evangelii, magis ac magis promoventes, et salutaria regni cœlestis semina per universum terrarum orbem late spargentes. Si quidem plerique ex illius temporis discipulis.. Salvatoris nostri præceptum jam antea expleverant, divisis inter egentes facultatibus suis. Deinde relicta patria peregre proficiscentes munus obibant Evangelistarum iis qui fidei sermonem nondum audivissent, Christum prædicare et sacrorum Evangeliorum libros tradere ambitiose satagentes. Hi, postquam in remotis quibusdam ac barbaris regionibus fundamenta fidei jecerant, aliosque pastores constituerant et novellæ plantationis curam iisdem commiserant, eo contenti ad alias gentes ac regiones, comitante Dei gratia ac virtute, properabant. Quippe divini Spiritus vis ac potentia multa per eosdem miracula etiamtum operabatur; adeo ut prima statim audita prædicatione, universi simul populi veri Numinis cultum promptissimo animo susciperent.* Euseb., lib. III, c. 37.

historien, et plusieurs autres qui étaient célèbres dans l'Eglise sous le règne de Trajan, y composaient le premier degré de la tradition ecclésiastique, venue des Apôtres, dont ils avaient été les disciples. Ces hommes divins, imitant le zèle de leurs maîtres, élevaient l'édifice des Eglises dont les Apôtres avaient jeté les fondements, travaillant avec une application infatigable à la prédication de l'Evangile, et répandant par toute la terre la semence divine de la parole. Car la plupart de ceux qui embrassaient alors la foi, étant remplis de l'amour d'une sainte philosophie, commençaient par distribuer leurs biens aux pauvres, selon le précepte du Sauveur, et allaient, après cela, faire en divers pays la fonction d'Evangéliste, annonçant la foi en Jésus-Christ à ceux qui n'en avaient pas encore ouï parler, et leur communiquant les livres sacrés de l'Évangile. Quand ils avaient ainsi posé les fondements de la religion dans un pays infidèle, ils y établissaient des pasteurs à qui ils confiaient le soin des âmes qu'ils avaient acquises à Jésus-Christ; et ils passaient ensuite dans d'autres contrées, car l'Esprit-Saint opérait encore alors par ses serviteurs un grand nombre de prodiges extraordinaires; de sorte que, dès qu'ils commençaient à prêcher, on voyait quelquefois des peuples entiers embrasser tout d'un coup la foi du vrai Dieu et recevoir dans leurs cœurs les règles de la piété.

Il succède à Publius dans l'évêché d'Athènes vers l'an 125.

2. Publius, successeur de saint Denys l'Aréopagite dans l'évêché d'Athènes, ayant reçu la couronne du martyre sous l'empire d'Adrien, vers l'an 125 de Jésus-Christ, saint Quadrat [1] fut choisi pour lui succéder; et on lui donne cette louange que, par sa foi et par son zèle, il rassembla les fidèles que la terreur de la persécution avait dispersés et ralluma le feu de leur foi, qui commençait à s'éteindre.

Il compose une apologie pour les chrétiens l'an 126.

3. L'empereur Adrien, visitant les provinces de l'empire, vint pour la seconde fois à Athènes, la huitième année de son règne, l'an 124 de Jésus-Christ; il y passa l'hiver et s'y fit initier aux mystères d'Eleusine. La persécution, qui avait déjà commencé contre les chrétiens, devint plus forte après cette initiation, les païens se sentant appuyés, par l'attachement de l'empereur au culte des faux dieux, dans la haine qu'ils portaient aux chrétiens. C'est ce qui engagea Quadrat [2] à prendre la défense de la religion chrétienne dans une apologie qu'il composa pour ce sujet, et qu'il adressa à Adrien l'an 126 de Jésus-Christ; d'autres disent, l'an 131. Saint Quadrat se fit si fort admirer dans cette pièce, qu'elle eut la force d'éteindre la persécution dont l'Eglise était alors agitée. Eusèbe [3], qui l'avait lue, dit qu'elle faisait voir l'excellent esprit de son auteur et la pureté de sa doctrine. Saint Jérôme [4] l'appelle un ouvrage très-utile, rempli de puissants raisonnements, plein des lumières de la foi et digne d'un disciple des Apôtres. On ne peut donc trop regretter un monument qui faisait tant d'honneur à notre religion; car il ne nous en reste qu'un fragment qu'Eusèbe nous a conservé et dans lequel Quadrat, pour montrer la différence des miracles de Jésus-Christ d'avec les prodiges des imposteurs, dit [5]: « Mais, pour les œuvres de notre Sauveur, elles demeuraient toujours,

[1] Nous suivons ici le sentiment de saint Jérôme, qui, dans son *Catalogue des Hommes illustres*, dit que saint Quadrat l'apologiste succéda à Publius dans l'évêché d'Athènes : *Quadratus, Apostolorum discipulus, Publio, Athenarum Episcopo, ob Christi fidem martyrio coronato in locum ejus substituitur*. Hieronym., in *Catalog.*, cap. 19. Il répète la même chose dans son *Épître 84 à Magnus*. Son sentiment est fondé sur un fragment de l'Epître de saint Denys de Corinthe, adressée aux chrétiens de l'Eglise d'Athènes, dans laquelle il dit, en termes exprès, qu'après le martyre de Publius, ils ont eu pour évêque Quadrat: *Meminit etiam Quadrati, qui post martyrium Publii, Episcopus Atheniensium est constitutus*. Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 23. Or, ce Publius fut martyrisé en l'an 125 de Jésus-Christ, selon qu'il est remarqué dans un ancien manuscrit cité par Bollandus, au 21e jour de janvier. Un an auparavant, Quadrat adressa son apologie pour les chrétiens à Adrien.

[2] *Quadratus, Apostolorum discipulus et Atheniensis pontifex Ecclesiæ, nonne Adriano principi, Eleusinæ sacra invisenti, librum pro nostra religione tradidit? Et tantæ admirationi omnibus fuit, ut persecutionem gravissimam illius excellens sedaret ingenium*. Hier., epist. 84 *ad Magnum*.

[3] *Adriano Quadratus obtulit orationem, quam pro defensione religionis nostræ idcirco conscripserat, quod quidam malevoli homines vexare nostros atque incessare conabantur. Extat hodieque apud plerosque ex fratribus hæc oratio, quam nos etiam habemus; ex qua et ingenium ejus viri et rectam apostolicæ fidei doctrinam perspicue licet cognoscere*. Euseb., lib. IV, cap. 3.

[4] *Cumque Adrianus Athenis exegisset hyemem, invisens Eleusinam, et omnibus pene Græciæ sacris initiatus dedisset occasionem his qui Christianos oderant absque præcepto Imperatoris vexare credentes, porrexit ei librum Quadratus pro religione nostra compositum, valde utilem, plerumque rationis, et fidei, et apostolica doctrina dignum*. Hieronym., in *Catal.*, cap. 19.

[5] *Servatoris nostri opera semper conspicua erant; quippe quæ vera essent. Ii scilicet qui morbis liberati, aut qui ex morte ad vitam revocati fuerant; qui quidem non solum eum sanabantur, aut dum ad vitam revocabantur conspecti sunt ab omnibus, sed secuto*

car elles étaient vraies. Les malades guéris, les morts ressuscités n'ont pas seulement paru guéris et ressuscités; ils sont demeurés tels, et pendant que le Sauveur était sur la terre, et même longtemps après qu'il s'est retiré; en sorte que quelques-uns d'entre eux sont venus jusqu'à notre temps. » Eusèbe, évêque[1] de Thessalonique, employa quelques passages de saint Quadrat pour réfuter un moine eutychien, nommé André, qui les avait corrompus et altérés pour appuyer ses erreurs. Mais Photius[2], de qui nous apprenons ce fait, ne nous a pas transmis ces passages, ni marqué ce qu'ils contenaient. [L'unique fragment de Papias qui nous reste a été recueilli par Galland, *Biblioth.*, tom. I; Routh, *Reliq. sacr.*, tom. I, et dans Migne, *Patrol. grecq.*, tom. V, avec notice sur cet auteur.

CHAPITRE XVI.

Saint Aristide, apologiste, et Agrippa, surnommé Castor.

Patrie d'Aristide, sa profession.

1. Saint Aristide était[3] athénien de naissance et philosophe de profession. On dit qu'il en garda l'habit lorsqu'il embrassa la foi; ce que fit aussi saint Justin, comme nous le dirons dans la suite. Quoique saint Jérôme ait fait honneur à l'apologie de Quadrat de la paix rendue à l'Eglise, il faut néanmoins convenir que saint Aristide partagea cette gloire avec lui; car il présenta en même temps à Adrien une bonne apologie pour les chrétiens, remplie de passages[4] choisis des philosophes, qui fut fort bien reçue. Usuard[5] et Adon disent qu'il soutint la divinité de Jésus-Christ devant Adrien, non-seulement par ses écrits, mais encore par un fort beau discours qu'il prononça en sa présence; et le premier ajoute qu'il y faisait mention du martyre de saint Denys l'Aréopagite; ce qui donne quelque lieu de croire que l'apologie d'Aristide subsistait encore au temps d'Usuard. Un auteur moderne (le sieur de la Guilletière) dit, dans un livre intitulé: *Athènes ancienne et moderne*, que quelques caloyers se vantent d'avoir encore cette apologie dans la bibliothèque du monastère de Medelli, à six milles d'Athènes; mais on ne peut guère compter sur leur parole.

Agrippa, défenseur de la vérité de la religion.

2. En ce même temps florissait Agrippa[6], surnommé Castor, homme très-savant et très-instruit des divines Ecritures. Eusèbe dit que cet auteur avait réfuté avec beaucoup de force et de lumières, dans un ouvrage fait exprès, les erreurs de Basilide, et découvert tous ses mystères ridicules. Ce traité n'est pas venu jusqu'à nous; mais, selon la remarque d'Eusèbe, qui l'avait lu, Agrippa y faisait[7] mention des vingt-quatre livres que Basilide avait composés sur l'Evangile, et y disait que cet hérésiarque, en rejetant les vrais Prophètes, en avait supposé

deinceps tempore. Nec solum quamdiu in terris moratus est Servator noster; verum etiam post ejus discessum diu superstites fuerunt; adeo ut nonnulli eorum etiam ad nostra usque tempora pervenerint. Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 3.

[1] Cet auteur vivait du temps de saint Grégoire le Grand. — [2] Phot., *Cod.* 162, pag. 348.

[3] *Aristides, Atheniensis philosophus eloquentissimus, et sub pristino habitu discipulus Christi, volumen nostri dogmatis rationem continens eodem tempore quo et Quadratus Adriano principi dedit, id est apologeticum pro Christianis, quod usque hodie perseverans apud Philologos ingenii ejus judicium est.* Hieronym., in *Catalog.*, cap. 20.

[4] *Aristides philosophus, vir eloquentissimus, eidem Principi apologeticum pro Christianis obtulit, contextum Philosophorum sententiis.* Hieronym., epist. 83 *ad Magnum.* — [5] Usuard, ad diem 31 august. et 3 octobris; Ado, ad diem 31 augusti.

[6] *Agrippa, vir valde doctus.* Hieronym., in *Catalog.*, cap. 21. *Porro, cum eodem tempore plurimi ecclesiastici viri patrocinium veritatis susciperent, et pro ecclesiastica apostolicaque doctrina disertissime decertarent, nonnulli etiam assertiones suas scriptis proditas tanquam remedia ad cavendas supradictas hæreses comparata posteris reliquerunt, ex quibus pervenit ad nos Agrippæ Castoris, scriptoris ea ætate nobilissimi, validissima adversus Basilidem confutatio, in qua hominis præstigia ac fraudes deteguntur; dumque cuncta ejus arcana profert in lucem quatuor et viginti libros in Evangelium ab illo conscriptos esse memorat,* etc. Euseb., lib. IV, cap. 7.

[7] Tillemont dit que les vingt-quatre livres de Basilide furent réfutés par Agrippa, et saint Jérôme paraît l'avoir cru ainsi : mais Eusèbe ne dit autre chose, sinon qu'Agrippa faisait mention, dans son traité contre les erreurs de Basilide, des vingt-quatre livres que cet hérésiarque avait écrits sur l'Evangile. Archélaüs rapporte un fragment du treizième livre ou traité de Basilide, dans le chapitre LV de son ouvrage contre Manès. Clément d'Alexandrie en cite un autre dans le quatrième livre de ses *Stromates*, page 506 tiré du vingt-troisième traité.

de faux, auxquels, pour épouvanter les simples, il donnait des noms barbares comme Barabbas et Barcoph. L'on trouvait dans ce même traité que Basilide enseignait qu'il était indifférent de manger des viandes offertes aux idoles et de renoncer à la foi durant la persécution; qu'il obligeait ses disciples à garder un silence de cinq ans, comme les Pythagoriciens. Basilide laissa après lui un fils, nommé Isidore, qui enchérit sur les impiétés de son père; ce qui engagea Agrippa à prendre la plume une seconde fois pour défendre les vérités de la religion. Mais ce second écrit a eu le même sort que le premier. Ni Eusèbe ni saint Jérôme ne disent rien de ce dernier ouvrage d'Agrippa; mais Théodoret en parle dans son livre Ier [1] des *Fables des Hérétiques*.

CHAPITRE XVII.

Ariston de Pella.

Apologie d'Ariston pour les chrétiens.

1. Dans les commencements de l'empire de Tite-Antonin, vers l'an 140 de Jésus-Christ, vivait un Juif converti à la foi, nommé Ariston. Il était de Pella, ville à l'extrémité de la Pérée, du côté du septentrion. Cet auteur avait composé un [2] livre contre les Juifs en forme de dialogue, auquel il avait donné pour titre: *Dispute de Jason et de Papisque*. Ce Jason, qui était Juif d'origine et chrétien de religion, y prenait la défense du christianisme. Papisque, au contraire, qui était un Juif d'Alexandrie, y défendait ses superstitions avec l'opiniâtreté ordinaire à ceux de sa nation. Cependant Jason le convainquit si bien, par les Ecritures mêmes des Juifs, c'est-à-dire par les livres de l'Ancien Testament, et il lui montra si clairement que les oracles où il est parlé du Messie ont été accomplis en Jésus-Christ, que Papisque, éclairé intérieurement [3] par les lumières de l'Esprit-Saint, crut en Jésus-Christ, Fils de Dieu, et pria Jason de lui faire obtenir le sceau de sa foi et de sa religion, c'est-à-dire [4] le baptême.

Jugement de cet ouvrage.

2. Celse l'épicurien reprochait aux chrétiens que tous les livres que l'on avait faits en faveur de notre religion, ne contenaient rien que de méprisable et citait, entre autres, celui dont nous parlons [5]. *Telle est*, disait-il, *la* Dispute *d'un certain Papisque et d'un certain Jason, qui est plutôt digne, à mon avis, de pitié et d'indignation, qu'elle n'est capable de faire rire*. A quoi Origène répond qu'il n'y a rien dans cet ouvrage qui soit digne de raillerie ou de mépris. Il en appelle à tous ceux qui voudront se donner la peine de le lire sans préjugé, et il soutient qu'ils auront [6] une idée moins désavantageuse du livre que de celui qui le condamne. Origène montre encore qu'il contient des preuves très-solides de la vérité de notre religion, et il ajoute qu'il ne faut pas s'imaginer que l'auteur de ce dialogue n'ait mis que de faibles raisons dans la bouche du Juif qu'il y fait parler, afin de le vaincre plus aisément; qu'au contraire, il lui fournit ce qu'il y a de plus fort contre la religion chrétienne. Mais en même temps il reconnaît que cet écrit était un des moins considérables de ceux qui ont été faits pour la défense de notre foi, et il avoue qu'il était plus capable d'instruire les simples que de

[1] Théodoret, lib. I *Hæret. Fabul.*, cap. 4.

[2] Clément d'Alexandrie attribuait cet ouvrage à saint Luc; mais, en cela, il n'a été suivi de personne; et saint Maxime, abbé au VIIe siècle, en fait auteur Ariston de Pella: sentiment qui a été adopté de presque tous les savants: *Legi etiam septem cœlos in Disputatione Papisci et Jasonis ab Aristone Pella scripta, quam Clemens* (lib VI *Hypotheseon*) *ait sanctum Lucam descripsisse*. Maxim., in cap. 1 *Theolog. myst. Dionys.* — [3] Tom. op. Cypriani, pag. 171.

[4] *Victrice in Papisci corde Jasonis de Spiritus sancti infusione doctrina, Papiscus intellectum veritatis admissus, et ad timorem Domini, ipso miserante Domino, formatus, et in Jesum Christum Filium Dei credidit, et ut signaculum sumeret deprecatus Jasonem postulavit.* Apud Cyprian., in *Append.*, pag. 171. — [5] Celsus, apud Origen., lib. IV *Cont. Cels.*, pag. 199.

[6] *Ego cuperem quemcunque post audita grandia Celsi verba dicentis scriptum illud cui titulus est*: Jasonis et Papisci Contentio de Christo, *non risu, sed odio dignum esse, accepto in manus opusculo, aliquantum operæ lectioni ejus insumere, ut reipsa doctus nihil inesse ibi dignum odio, damnet Celsi vaniloquentiam. Si enim incorrupto animo ad legendum accesserit, ne ridiculum quidem quidquam in eo inveniet, in quo inducitur Christianus cum Judæo disputans, et ex ipsis Judæorum litteris evincens quæcumque de Christo per Prophetas prædicta sunt in Jesum competere, quamvis strenue satisque contrarie contradicat adversarius.* Ibid., p. 199.

satisfaire les personnes *intelligentes*. Cependant il paraît rejeter ce défaut sur la simplicité du style de l'ouvrage et sur certaines explications allégoriques qui n'étaient pas assez justes.

Il a été écrit en grec vers l'an 140.

3. Saint Jérôme n'a point parlé de cette dispute dans son livre des *Hommes illustres ;* mais il l'a citée en [1] deux autres endroits de ses ouvrages. Il lui donne le titre d'*altercation,* et dit qu'elle était écrite en grec. Un chrétien, nommé Celse, jugeant qu'elle pourrait être utile pour convaincre les Juifs, la traduisit [2] de grec en latin, et l'adressa à un saint évêque, nommé Vigile, qui savait l'une et l'autre langue, afin qu'il jugeât de la fidélité de sa traduction. Nous avons encore la préface du traducteur ; mais l'ouvrage qui, d'après Origène, était court, n'est pas venu jusqu'à nous. Il paraît que ce traducteur vivait dans le temps des persécutions, puisqu'il prédit à Vigile la couronne du martyre et qu'il le prie de se souvenir de lui dans le ciel. Cependant plusieurs auteurs prétendent que Vigile, à qui Celse adresse sa traduction, est Vigile, évêque de Tapse vers l'an 484, et j'avoue qu'il serait difficile de prouver sans réplique que Celse était bien antérieur. Quant à Celse l'épicurien, contre lequel Origène a écrit, il y a apparence qu'il est le même que celui à qui Lucien adresse son *Faux Prophète,* et qu'il écrivait sous l'empire de Commode [3]. Ainsi, puisque le Dialogue de Jason et de Papisque était dès lors connu de tout le monde, et même des païens, il faut qu'il ait été écrit plusieurs années auparavant, vers l'an 140.

Ce qu'il y avait de remarquable dans cet ouvrage.

4. Saint Jérôme dit que l'auteur de ce Dialogue y remarquait qu'au commencement [4] du livre de la Genèse, on lisait, selon l'hébreu, que Dieu avait fait *le ciel et la terre dans son Fils* ; et qu'au lieu [5] que nous lisons dans le Deutéronome : *Maudit de Dieu celui qui est pendu* au bois, Ariston lisait : *La malédiction de Dieu qui est pendu* au bois. C'est du même écrivain qu'Eusèbe avait appris [6] que, la dix-huitième année du règne d'Adrien, la guerre s'étant fort échauffée entre les Juifs et les Romains, ceux-ci s'opiniâtrèrent tellement au siége de Béthora [7], que la plus grande partie des habitants de cette ville périrent de faim et de soif ; que le reste en fut chassé, et qu'Adrien donna un édit portant défense à tous les Juifs d'approcher des environs de Jérusalem. Eusèbe ne dit pas de quel ouvrage d'Ariston il avait tiré ces circonstances ; mais rien n'empêche qu'il ne les ait lues dans son Dialogue entre Jason et Papisque, sans qu'il soit besoin de supposer à cet auteur une histoire suivie de la ruine des Juifs. Ariston a pu rapporter dans ce Dialogue l'édit d'Adrien comme une preuve de l'accomplissement des prophéties contre les Juifs, ainsi que Tertullien l'a fait depuis dans un de ses Traités. [Les fragments d'Ariston qui nous restent se trouvent dans les recueils cités au chapitre précédent.]

[1] Hieronym., *Tradit. in Genes.*, et lib. II, in cap. III *Epist. ad Galat.* — [2] Tom. oper. Cyprian., in *Appendice*, pag. 171.

[3] D'autres font vivre Celse sous Adrien ou sous Antonin le Pieux. (*L'éditeur.*)

[4] *Plerique existimant sicut in altercatione quoque Jasonis et Papisci scriptum est in hebræo haberi, in Filio Deus fecit cœlum et terram.* Hieronym., *Tradit. in Genes.*

[5] *Memini me in altercatione Jasonis et Papisci, quæ græco sermone conscripta est, ita reperisse : Maledictio Dei qui appensus est.* Hier., lib. II, in cap. III *Epist. ad Galat.*

[6] *Anno demum octavo decimo Imperii Adriani, cum totius belli vis circa Bethora, urbem munitissimam, nec procul Hierosolymis dissitam exarsisset, et protracta diutius a Romanis obsidione, rebelles fame ac siti oppressi essent, ipseque adeo seditionis auctor debitas pœnas dedisset, ex eo deinceps tempore universa Judæorum gens in regionem circum Hierosolymam sitam pedem inferre prohibita est lege et constitutione Imperatoris Adriani, adeo ut ne prospicere quidem e longinquo patrium solum ipsis liceret, ut scribit Aristo Pellæus.* Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 6.

[7] Cette ville était extrêmement forte, et dans le voisinage de Jérusalem.

CHAPITRE XVIII.

De la Lettre de l'Eglise de Smyrne touchant le martyre de saint Polycarpe.

Quelle fut l'occasion de cette Lettre?

1. Les chrétiens de l'Eglise [1] de la ville de Philomèle, dans la grande Phrygie, ayant prié ceux de Smyrne de leur mander en détail comment saint Polycarpe avait consommé son martyre, ceux-ci leur écrivirent la Lettre que nous avons encore, et la leur envoyèrent par un nommé Marc ou Marcien. Ils se servirent, pour la composer, d'Evariste, au nom duquel ils saluent les fidèles de Philomèle.

A qui elle fut adressée.

2. Mais, quoique cette Lettre fût adressée particulièrement aux chrétiens de Philomèle, ils y étaient [2] néanmoins priés de la part des fidèles de Smyrne de la communiquer aux autres Eglises, afin qu'elles glorifiassent aussi le Seigneur des grâces toutes particulières qu'il fait à ses élus. C'est pourquoi l'inscription de la Lettre porte : « L'Église de Smyrne à l'Église de Philomèle et à tous les diocèses de la sainte Église catholique. » D'autres, au lieu de *Philomèle*, lisent *Philadelphie*, parce que cette Lettre étant circulaire, on la remplissait du nom des diverses Églises auxquelles on l'envoyait.

Elle fut écrite vers l'an 166.

3. Les fidèles de Smyrne, après avoir décrit dans cette Epître l'histoire du martyre de saint Polycarpe [3], ajoutent qu'ils espèrent s'assembler tous les ans au lieu où ils avaient mis ses ossements, pour y célébrer avec joie le jour et la fête de son martyre. Ce qui fait voir que cette Lettre fut écrite l'année même de la mort de saint Polycarpe, c'est-à-dire l'an 166.

Ce qu'elle contient de remarquable.

4. On trouve dans cette Lettre non-seulement l'histoire du martyre de saint Polycarpe que nous avons rapportée plus haut, mais encore celle de saint Germanique et de douze autres chrétiens de Philadelphie, qui avaient été exposés aux bêtes à Smyrne, quelques jours avant saint Polycarpe. On y fait aussi le récit de la triste chute d'un Phrygien nommé Quintus, qui, s'appuyant trop sur ses propres forces et écoutant trop facilement un désir indiscret de mourir pour la foi, donna bientôt des marques de sa faiblesse ; car, s'étant présenté lui-même aux persécuteurs, à peine eut-il aperçu les bêtes auxquelles on voulait l'exposer, qu'il sentit que toute sa résolution l'abandonnait et qu'il se laissa persuader de sacrifier. Sur quoi les chrétiens de Smyrne font cette sage réflexion [4], que nous devons être extrêmement retenus à louer ceux qui, par une présomption téméraire, préviennent la recherche des juges ; et qu'au contraire, ceux-là sont dignes de nos louanges et de la gloire du martyre, qui, se défiant d'eux-mêmes, se tiennent cachés et ne sortent de leur retraite que par l'ordre de Dieu. Aussi voyons-nous, ajoutent-ils, que l'Évangile prescrit aux fidèles cette conduite humble et prudente, et que, dans le même temps que l'imprudent Phrygien, pour l'avoir négligée, se rend, cède et est vaincu, le sage Polycarpe, pour l'avoir suivie, se soutient, résiste et triomphe. On y voit [5] encore que les plus grands Saints se faisaient un devoir de respecter les puissances de la terre, et qu'ils étaient [6] persuadés que la mort qu'ils enduraient pour Jésus-Christ, leur procurait sans aucun délai la possession du souverain bien

[1] *Epist. Eccles. Smyrn.*, sub finem. — [2] Ibid.

[3] *Atque ita nos postea ossa illius gemmis pretiosissimis exquisitiora, et super aurum probatiora tollentes, ubi decebat deposuimus. Quo etiam loci nobis ut fieri poterit congregatis in exultatione ac gaudio, præbebit Dominus natalem martyrii ejus diem celebrare, tum in memoriam eorum qui certamina pertulerunt, tum in venturorum hominum exercitationem et alacritatem.* Epist. Eccles. Smyrn., num. 18.

[4] *Propter hoc igitur, fratres, non probamus eos qui sponte sese offerunt, quandoquidem non ita docet Evangelium.* Ibid., num. 4.

[5] *Edocti namque sumus principibus et potestatibus a Deo ordinatis honorem prout decet, qui nobis non officiat, dare.* Ibid., num. 10.

[6] *Domine Deus, omnipotens Pater dilecti ac benedicti Filii tui Jesu Christi, per quem tui notitiam accepimus, Deus angelorum et virtutum, ac universæ creaturæ, totiusque justorum generis qui vivunt in conspectu tuo : Benedico te, quoniam me hac die atque hac hora dignatus es, ut partem caperem in numero martyrum tuorum in calice Christi tui, ad resurrectionem vitæ æternæ, animæ et corporis in incorruptione Spiritus sancti; inter quos utinam suscipiar hodie coram te in sacrificio pingui et accepto, quemadmodum præparasti et adimplevisti, mendacii nescius, ac verax Deus. Quapropter*

et une vie éternellement heureuse ; qu'il se faisait quelque fois des prodiges dans le moment [1] qu'ils consommaient leur martyre ; que les Juifs se mêlaient [2] avec les païens lorsqu'il s'agissait de persécuter les chrétiens, et qu'ils faisaient alors leurs [3] efforts pour empêcher qu'on ne permît aux chrétiens d'enlever les reliques des martyrs, disant qu'ils abandonneraient le culte du Crucifié pour mettre Polycarpe en sa place, s'ils pouvaient avoir de ses reliques; mais que la foi des chrétiens était que, bien qu'il leur fût permis [4] d'honorer les Saints et de s'adresser à eux pour obtenir, par leur intercession, d'avoir part à la gloire dont ils jouissent, ils étaient toutefois persuadés que c'était à Dieu seul qu'ils devaient offrir leurs vœux et leurs prières, et qu'ils ne devaient adorer que le Fils unique de Dieu ; qu'ils [5] révéraient les reliques des martyrs, qu'ils les conservaient comme des pierres précieuses, et qu'ils s'assemblaient au lieu qu'ils avaient jugé digne de les renfermer, pour y célébrer le jour de la fête du Saint dont étaient ces reliques. Sur la fin de cette Lettre, les chrétiens de Smyrne parlent de saint Polycarpe en ces termes : « Après avoir vaincu par sa patience ce juge injuste et reçu la couronne de l'immortalité, uni aux Apôtres et à tous les Justes, il glorifie avec eux Dieu le Père, et bénit Notre-Seigneur, le Sauveur et le Maître de nos âmes et de nos corps, et le Pasteur de l'Eglise universelle et catholique. »

Jugement et éditions de cette Lettre.

5. Les critiques les plus [6] sévères ont trouvé tant d'onction dans cette Lettre qu'ils se sont crus obligés d'avouer qu'il n'y avait rien de plus touchant dans toute l'histoire de l'Eglise, et qu'ils ne pouvaient en soutenir la lecture sans se sentir comme transportés hors d'eux-mêmes. Saint Irénée [7] avait eu une copie de cette Lettre ; Caius, son disciple, la transcrivit, et, après lui, un nommé Socrate de Corinthe, et un autre, qui se nommait Pionius. Eusèbe en a aussi inséré la plus grande partie dans son *Histoire ecclésiastique*. Elle se trouve dans le premier tome des *Vies des Pères d'Orient* du Père Halloix, dans le second tome des *Actes des Saints* du mois de janvier, par Bollandus, dans le premier tome des *Dissertations choisies* de Tentzelius, et dans tous les Recueils qui renferment l'Epître de saint Polycarpe aux Philippiens. [Le recueil des Actes des martyrs par les bénédictions de Solesmes, t. I, contient une nouvelle traduction de cette lettre.] Dom Ruinart lui a donné place parmi les *Actes sincères des Martyrs* ; et c'est sur cette édition que Drouet de Maupertuy l'a traduite en français. Nous en avons une traduction allemande par

de omnibus laudo te, benedico te, glorifico te, cum sempiterno et cœlesti Jesu Christo, dilecto Filio tuo, cum quo tibi et Spiritui Sancto gloria et nunc et in futura sæcula. Amen. Polycarp., ibid., n. 17. Vid. n. 17, 19 infra.

[1] *Cum vero ingens flamma emicasset, grande miraculum vidimus, quibus spectare concessum fuit; qui et ideo reservati sumus, ut aliis quæ contigerunt annuntiaremus. Ignis enim fornicis speciem præbens tanquam navis velum a vento repletum atque sinuatum, undique circumdedit martyris corpus; quod quidem in medio positum, non ut caro assa videbatur, sed veluti panis coctus, vel sicut aurum et argentum in fornace candens. Tantam quippe fragrantiam odorabamur, ac si thus aut aliud quoddam pretiosorum aromatum olaisset.* Epist. Eccles. Smyrn., n. 15. *Tandem igitur cernentes improbi, corpus ipsius non posse consumi, jusserunt confectorem propius accedere, pugionem capulo tenus abdere. Quod cum ille fecisset, egressa est columba, item tanta vis sanguinis, ut ignem extingueret, utque universa plebs miraretur tantum esse discrimen inter fideles et electos.* Ibid., num. 16.

[2] *Tunc placuit illis uno consensu inclamare, ut Polycarpus vivus combureretur... Hæc igitur citius peracta sunt, quam pronuntiata, cuncta plebe confestim ex officiis ac balneis ligna et sarmenta congregante, præcipue Judæis, alacri animo, ut solent, ad ista juvantibus.* Num. 12 et 13.

[3] *Sed cum æmulus ille ac invidus et malus justorumque generi adversus, cerneret insigne illius martyrium, moresque ab ineunte ætate irreprehensos, et illum immortalitatis corona redimitum, præmiumque controversiæ expers reportasse, operam dedit ne reliquiæ ejus a nobis auferrentur, quamvis multi id facere cuperent, et sancto illius corpori communicare. Suggessit ergo Nicetæ, Herodis patri, fratri autem Alces, adire proconsulem, ne corpus illius ad sepeliendum traderet; ne, inquit, relicto Crucifixo, hunc colere incipiant. Atque hæc aiebant, suggerentibus et instantibus Judæis, qui etiam nos observaverant eum ex igne extracturos. Ignari quod nec Christum unquam derelinquere poterimus, nec alium quemquam colere. Illum siquidem utpote Filium Dei adoramus; martyres vero tanquam Domini discipulos et imitatores, merito diligimus...* Ibid., num. 17.

[4] Ibid., num. 17. — Vide supra, not. 2, pag. 106.

[5] *Nam per tolerantiam* (Polycarpus), *devicto injusto Præside, sicque immortalitatis corona recepta, cum Apostolis omnibusque Justis exultans, Deum ac Patrem glorificat, atque benedicit Dominum nostrum gubernatorem animarum et corporum nostrorum, nec non Pastorem œcumenicæ et catholicæ Ecclesiæ.* Ibid., num. 19.

[6] *Hæc sunt vetustissima illa Ecclesiæ martyria, quorum lectione piorum animus ita afficitur, ut nunquam satur inde redeat : quod quidem ita esse unusquisque pro captu suo et conscientiæ modo sentire potest. Certe ego nihil unquam in historia ecclesiastica vidi a cujus lectione commotior recedam, ut non amplius meus esse videor.* Joseph. Scaliger. ad Euseb., pag. 121.

[7] Cela paraît par une annotation qu'Ussérius a trouvée dans les manuscrits à la fin de cette Lettre.

[8] Nouvellement dans Hefèle Dresselius, Migne *Patrol. grecq.*, t. V (*L'éditeur*).

Geofroi Arnold, et une latine fort ancienne donnée par Ussérius sur deux manuscrits [1]. Mais cette dernière, quoique bien écrite, n'est pas fidèle et ajoute quelquefois à son original; ce qui la fait regarder plutôt comme une paraphrase que comme une simple version. Le Père Halloix est le premier qui ait traduit du grec la Lettre de l'Église de Smyrne.

Des Actes de saint Ptolémée, martyrisé vers l'an 166.

6. Dans le même temps que l'on persécutait les chrétiens à Smyrne et dans plusieurs autres villes de l'Asie, saint Ptolémée et deux autres chrétiens furent condamnés, à Rome, par le préfet Urbice, sans autre raison, sinon qu'ils étaient chrétiens. Saint Justin [2] a inséré les Actes de leur martyre dans sa seconde [3] apologie, qu'il adressa à Marc Aurèle et au Sénat. Ainsi on ne peut douter ni de leur antiquité ni de leur authenticité. Nous aurons lieu d'en faire l'analyse en faisant celle de cette apologie. Eusèbe a aussi inséré les Actes du martyre de saint Ptolémée au chapitre XVII du livre IV de son *Histoire ecclésiastique;* c'est de là et de l'Apologie de saint Justin que les ont tirés Dom Ruinart et les autres collecteurs des Actes des Saints, pour leur donner place dans leurs Recueils.

CHAPITRE XIX

Saint Justin, philosophe, apologiste, martyr et docteur de l'Église.

ARTICLE I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Naissance de saint Justin vers l'an 103. Sa patrie. Il était Gentil.

1. Saint Justin, connu dans l'Eglise sous le glorieux titre de Martyr, naquit à Naplouse, ville de la province de Samarie en Palestine, vers l'an 103. Son père se nommait [4] Prisque, et son grand-père Bacchius. Saint Epiphane [5] dit qu'il était Samaritain de race, et lui-même [6] appelle les Samaritains *sa nation* et *ses compatriotes ;* ce qui a donné lieu à quelques savants de dire que saint Justin était fils d'Abraham selon la chair. Mais il déclare en tant d'endroits [7] qu'il n'a jamais reçu la circoncision, et il dit si formellement qu'il venait des Gentils, que l'on ne peut douter qu'il ne le fût effectivement. « Par quelle raison, dit ce Père [8], aurions-nous pu nous persuader qu'un homme mort sur une croix est le Fils de Dieu, et qu'il doit un jour juger tous les hommes, si nous n'étions convaincus par les prophéties que nous savons avoir été faites avant sa naissance, et dont la certitude se vérifie par ce qui se passe à nos yeux? La Judée est déserte, comme les Prophètes l'ont prédit. Toutes les nations renoncent à leurs anciennes erreurs et embrassent la doctrine de Jésus-Christ, que ses Apôtres ont prêchée; et c'est ce qu'on lit partout dans les Prophètes. Ils ont dit que peu de Juifs et de Samaritains embrasseraient la foi, en comparaison du grand nombre de ceux qui se convertiraient chez les autres peuples, tous compris sous le nom de Gentils. Et, en effet, nous autres qui venons des Gentils, sommes en beaucoup plus grand nombre, plus sincères et plus véritablement chrétiens que ceux qui viennent des Samaritains ou des Juifs. »

Il étudie la philosophie païenne, ensuite les écrits des Prophètes, vers l'an [illegible].

2. On croit [9] que notre Saint avait environ trente ans lorsqu'il embrassa la religion chrétienne [10]; et il nous apprend lui-même les raisons qui l'y engagèrent. Selon son récit, il eut

[1] Cotelier a donné une traduction latine qui se trouve aussi dans Galland. (*L'éditeur.*)

[illegible]ustin., *Apolog.* 1, pag. 43.

[3] Cette Apologie est la seconde selon l'ordre des temps, quoiqu'on la mette la première dans les imprimés.

[4] Saint Jérôme, in *Catalogo*, cap. 23, et Sophrone, après lui, ont cru que le père de saint Justin s'appelait *Priscus Bacchius;* mais, dans le texte grec de saint Justin, ces deux noms marquent visiblement deux personnes, et non une seule. Ἰουστῖνος Πρίσκου τοῦ Βαχχείου, et non pas, Πρισκου Βαχχείου, comme il le faudrait pour faire *Bacchius* un second nom de *Priscus*. Justin, in *lit. Apolog.* 2. Tillemont, pag. 642, tom. II,

[5] Epiphan., *Hæres.* 46, num. 1.— [6] Justin., in *Dialogo*, pag. 349.

[7] *Ex præscripto legis non vivimus, neque itidem ut majores vestri circumcidimur.* Justin., in *Dialogo*, pag. 227.

[8] Justin., *Apolog.*, pag. 88, et Orat. *ad Græc*, pag. 37. — [9] Tillemont, pag. 644, tom. II.

[10] Le texte de saint Epiphane n'est pas clair. Eusèbe ne place la conversion de saint Justin qu'après la guerre d'Adrien contre les Juifs, terminée en 136; ce qui donne lieu de mettre cette conversion non

d'abord dessein [1] de se rendre habile dans la science des philosophes, et, pour cela, il se mit entre les mains de l'un d'entre eux, qui était stoïcien; mais, voyant qu'il n'avançait point dans la connaissance de Dieu, que cet homme ignorait, il le quitta pour se mettre sous la discipline d'un péripatéticien, dont l'avarice l'ayant rebuté, il s'adressa à un pythagoricien qui avait beaucoup de réputation. Néanmoins, il n'en fut pas plus content que des autres; car ce philosophe ayant, avant toutes choses, exigé de lui qu'il apprît parfaitement les mathématiques, Justin ne put se résoudre à employer son temps à une étude si difficile et qui mettait un si long retardement à la connaissance de la vérité après laquelle il soupirait. Dans cette perplexité, il crut devoir s'adresser à un platonicien, espérant mieux réussir avec ces philosophes; et il fit, en effet, tant de progrès dans la philosophie des platoniciens, qu'il se flattait d'être sur le point de voir Dieu lui-même, car c'est le but que la philosophie platonicienne se propose. Il était rempli [2] de cette vaine espérance lorsque, s'étant retiré en un lieu écarté de tout le tumulte du monde, pour y comtempler à son aise les êtres incorporels dont la philosophie de Platon lui avait donné l'intelligence, il apprit d'un vénérable [3] vieillard, qu'il trouva en cet endroit, que toutes les connaissances dont les philosophes l'avaient flatté, ne renfermaient point celle de la vérité [4]; que les Prophètes seuls l'avaient connue et annoncée aux hommes; que leurs écrits contenaient les connaissances nécessaires à un philosophe, mais qu'il fallait ajouter foi à leurs paroles sans leur demander des preuves, car ils n'ont point rempli leurs livres de démonstrations dialectiques; les événements [5] tant des siècles passés que du présent font pleinement connaître la vérité de leurs oracles, et les miracles qu'ils ont faits rendent encore indubitables les mystères qu'ils ont appris aux hommes. Ces discours allumèrent dans l'âme de notre Saint un feu qui l'embrasa d'amour pour les Prophètes; et, la lumière [6] de la vérité lui ouvrant les yeux à mesure qu'il lisait leurs écrits, il se convainquit par lui-même de la vanité du paganisme et de la vérité de la religion chrétienne. La constance des martyrs [7] fut encore un des puissants motifs qui lui firent embrasser le christianisme; il demeura persuadé que le peu de crainte qu'ils avaient pour la mort et généralement pour toutes les choses qui paraissent les plus terribles, était une preuve convaincante et de la vérité de leur religion et de la fausseté des vices et des déréglements qu'on leur imputait.

Son zèle pour la foi depuis sa conversion

3. Ce qu'on sait de la vie de saint Justin depuis son baptême, c'est qu'il fit [8] tous ses efforts pour mériter de porter le nom de chrétien, qu'il s'en fit gloire et qu'il ne souhaita rien tant que de paraître tel devant tout le monde, sans craindre ni les violences des persécuteurs, ni les calomnies dont on noircissait les chrétiens. Nous apprenons de lui-même qu'il conserva son manteau de philosophe. Cet habit n'avait rien de commun avec le paganisme et convenait également à tous les professeurs de sciences, comme le remarque Tertullien [9], et à ceux qui faisaient profession d'une vie plus austère et plus retirée que les autres. C'est sous cet habit [10] qu'il prêchait la parole de Dieu; et il y a tout lieu de conjecturer qu'il ne parcourut la Campanie, l'Egypte et plusieurs provinces de l'Asie, que pour y répandre la semence de la divine parole et attirer les peuples à la connaissance de la véritable religion. On voit, en effet, qu'il tenait à Rome [11] une espèce d'école de la vérité, et qu'il y eut des conférences sur la religion chrétienne avec Crescent le Cynique; qu'à Éphèse [12] il en eut avec Tryphon et d'autres Juifs; et que, comme il le dit lui-même [13], il acceptait toutes les occasions qui se présentaient de conférer avec quelqu'un sur le sujet de la religion.

4. La manière dont saint Justin parle des cérémonies du baptême a fait croire à quelques savants qu'il en était le ministre, en qualité d'évêque ou au moins de prêtre. « Lorsque quelqu'un croit, dit-il [14], et est persuadé de la vérité de notre doctrine et de notre foi, et qu'il promet de vouloir vivre à l'avenir selon les règles que nous lui prescrivons, on lui apprend d'abord à prier et à jeûner pour ob-

en 133, avant cette guerre, mais en 137, et alors saint Justin pouvait avoir environ vingt-trois ans. (*L'éditeur.*)

[1] Justin., in *Dialogo*, pag. 218, 219. — [2] Ibid., pag. 219. — [3] Ibid., pag. 220. — [4] Ibid., pag. 224. — [5] Ibid., pag. 225. — [6] Orat. *ad Græc.*, pag. 34, et *Apolog.* 2, pag. 51. — [7] Ibid., pag. 50, — [8] Ibid., pag. 51.

[9] Tertul., lib. *de Pallio*, cap. 41. On voit aussi par l'*Histoire* d'Eusèbe, lib. VI, cap. 19, que Héraclas, patriarche d'Alexandrie, conserva son pallium de philosophe, même étant évêque.

[10] Euseb., lib. IV, cap. 11.— [11] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 23; Euseb., lib. IV *Histor.*, cap. 11. — [12] Justin., in *Dialogo*, pag. 349.— [13] Ibid., pag. 287. — [14] *Apolog.*, 2, pag. 93.

tenir le pardon de ses péchés. Nous prions en même temps et nous jeûnons avec lui. Nous l'amenons ensuite dans un lieu où il y a de l'eau, et nous le régénérons de la même manière que nous avons été regénérés nous-mêmes. Car nous le lavons dans l'eau au nom de Dieu le Père et le Seigneur de toutes choses, de notre Sauveur Jésus-Christ et du Saint-Esprit. » Mais si ce Père eût été le ministre du baptême, en qualité d'évêque ou de prêtre, sans doute qu'il l'aurait encore été de l'Eucharistie. Cependant il ne s'attribue point cet honneur; au contraire, il en parle comme d'un ministère où il n'avait aucune part. « Les prières étant achevées, ajoute-t-il [1], nous nous entre-saluons avec un baiser de paix et de charité. Puis celui qui préside parmi les frères, ayant reçu le pain et le calice, où est le vin mêlé d'eau, qu'ils lui présentent, offre au Père commun de tous la louange qui lui est due. » Et ensuite : « Le prélat ayant achevé ces prières et ces actions de grâces, tout le peuple fidèle qui est présent s'écrie d'une commune voix: *Amen*. » Aussi les historiens qui ont parlé de saint Justin, comme Eusèbe et saint Jérôme, ne nous apprennent point qu'il ait été élevé à aucun degré du ministère ecclésiastique [2].

Son séjour ordinaire était à Rome. Il y souffre le martyre vers l'an 167.

5. Son séjour ordinaire était à Rome, aux bains de Timothée [3], et on voit, par les Actes de son martyre, qu'il y était venu deux fois. Ce fut là qu'il composa sa grande apologie adressée à l'empereur Tite-Antonin et à ses deux fils adoptifs, Vérissime et Lucius-Vérus. Il y avait alors un philosophe cynique nommé Crescent, homme débauché [4], avare, qui, loin [5] d'aimer la véritable sagesse, n'avait de passion que pour la vaine gloire et qui, pour plaire au peuple, décriait les chrétiens comme des impies et des athées. Saint Justin [6] le convainquit dans plusieurs conférences, en présence de divers témoins; et la récompense que Dieu lui donna pour les victoires qu'il avait remportées sur son ennemi, fut la couronne du martyre, que Crescent [7] lui fit souffrir par ses artifices et ses intrigues. Notre Saint l'avait ainsi prédit dans sa première Apologie, composée plusieurs années avant sa mort [8]. « Je m'attends bien, dit-il, à me voir quelque jour dans les fers, ou attaché à un poteau pour y souffrir le dernier supplice par l'instigation de quelque démon, ou peut-être même par les sollicitations de Crescent, que l'on peut plutôt appeler un sectateur des applaudissements et du faste, qu'un amateur de la sagesse et de la vérité. » La Chronique d'Alexandrie met le martyre de saint Justin sous les consuls Orfite et Pudent, c'est-à-dire, en l'an 165 de Jésus-Christ. Eusèbe [9] n'en fait mention qu'après la mort de saint Polycarpe; en sorte qu'il faudrait le différer jusqu'en 167, ce qui s'accorde assez bien avec les Actes de son martyre et avec saint Epiphane [10], qui nous assurent qu'il souffrit sous Rustique, qui était préfet sous le règne de Marc Aurèle et de Lucius-Vérus son collègue.

Eloges donnés à saint Justin.

6. On peut regarder saint Justin comme le premier des Pères de l'Eglise, puisqu'après les Apôtres et leurs disciples, nous n'avons point d'auteur si ancien que lui. Tatien, son disciple, l'appelle [11] un homme digne d'admiration, et Eusèbe dit [12] qu'entre les grands hommes qui éclairaient ce IIe siècle de l'Eglise, le nom de Justin les surpassait tous par son éclat. Il l'appelle encore [13] un amateur sincère de la vraie philosophie, un homme admirable et vraiment philosophe. Saint Epiphane [14], saint Jérôme [15], Théodoret [16] et les autres anciens en ont aussi parlé avec éloge; mais ce qui fait le plus d'honneur à notre Saint, est le témoignage que lui rend saint Méthode, martyr dans la persécution de Dioclétien, en disant de lui [17] qu'il approchait autant de la

[1] *Apolog.* 2, pag. 97.

[2] Cependant, comme saint Justin prêchait, plusieurs auteur sont écrit qu'il était au moins diacre. (*L'éditeur.*)

[3] Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 11. — [4] Ibid., cap. 16. — [5] Ibid. — [6] Ibid. — [7] Ibid. — [8] Justin., *Apolog.* 1, pag. 46. Ce passage n'est pas dans la nouvelle édition. — [9] Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 16. — [10] Epiphan., *Hæres.* 46, num. 1.

[11] *Et recte Justinus omnium admiratione dignissimus, philosophos cynicos latronibus similes esse dixit.* Apud Euseb., lib. IV, cap. 16.

[12] *Eadem tempestate præ cæteris omnibus florebat Justinus, sub habitu philosophi verbum Dei prædicans et scriptis voluminibus pro fide nostra propugnans.* Euseb., lib. IV, cap. 11.

[13] *Eodem tempore Justinus, veræ philosophiæ amator sincerissimus, adhuc Gentilium philosophorum scriptis ac sermonibus adhærescebat.* Euseb., lib. IV, cap. 8.

[14] *Justinus, Samaritanus genere, Christi fidem amplexus ac magnopere in ea exercitatus, tum multiplici virtutis specimine per vitam edito, tandem martyrii pro Christo coronam meritus est in territorio Romano, Rustico præside.* Epiphan., *Hæres.* 46, num. 1.

[15] Hieronym., in *Catalog.*, cap. 23. — [16] Theodor., lib. I *Hist.*, cap. 2; Phot., *Cod.* 231.

[17] *Justinus, Neapolitanus vir, haud longe ab Apostolorum temporibus et virtutibus remotus.* Methodius, apud Photium, *Cod.* 234, pag. 922.

vertu des Apôtres, qu'il approchait de leurs temps.

7. De tous les ouvrages que saint Justin avait composés, il ne nous reste que son *Exhortation aux Grecs*, son *Discours aux païens*, ses deux *Apologies*, son *Dialogue avec Tryphon*, une partie de son *Traité de la Monarchie* [1], sa *Lettre à Diognète*. Il en avait composé beaucoup d'autres, mais qui sont perdus, savoir : une partie du livre de la *Monarchie*, un livre intitulé : *Le Chantre* ; un *Contre les Gentils* ; un *De la Nature de l'âme*, un *Contre les Hérésies*, un en particulier *Contre Marcion*, un *Traité sur la Providence et sur la Foi*, une *Réfutation de la physique d'Aristote*. On cite encore sous son nom un *Traité sur l'Hexaméron;* ou l'*Ouvrage des six jours*, et un *sur la Résurrection ;* mais il n'est pas certain qu'il ait travaillé sur cette matière. Pour ce qui regarde la Lettre à Zène et à Sérène, l'écrit intitulé : *Réponses de saint Justin aux Orthodoxes sur* 146 *questions importantes*, celui *de la Trinité*, ou *Exposition de la vraie Foi* [2], les cinq Questions proposées aux Païens, avec leurs réponses, et la Réfutation de ces réponses, et les Réponses des chrétiens à quelques questions des Grecs, on convient que ces écrits ne sont point de saint Justin.

ARTICLE II.

DES ÉCRITS DE SAINT JUSTIN.

§ 1. — DE L'EXHORTION AUX GENTILS.

L'Exhortation aux Grecs est constamment attribuée à saint Justin.

1. Les fréquentes conférences que saint Justin [3] avait avec les Païens et les Juifs sur le sujet de la religion chrétienne, l'obligèrent aussi à composer plusieurs ouvrages, soit pour répondre plus amplement à leurs questions, soit pour réfuter plus au long les raisons qui les tenaient attachés à leurs erreurs. Entre les écrits qu'il composa contre les païens, Eusèbe [4] en marque un intitulé : *Réfutation*. Nous n'en avons point aujourd'hui sous ce titre ; mais on croit, et avec beaucoup de vraisemblance [5], que c'est le même qui, dans nos éditions, se trouve placé le premier et auquel on a donné pour titre : *Exhortations aux Grecs*, parce qu'il est fait pour les exhorter à embrasser la religion chrétienne. Quoi qu'il en soit, on ne peut douter que ce traité, tel que nous l'avons, ne soit de saint Justin. On y remarque partout son génie, sa méthode, la force de ses raisonnements, sa profonde connaissance de l'antiquité profane. Il est vrai que le style en est plus net et plus aisé que celui de ses autres ouvrages; mais c'est qu'apparemment il avait plus de loisir lorsqu'il le composa. Aussi cette différence de style n'a empêché personne de le lui attribuer, et je ne sais aucun critique qui le lui conteste [6]. Etienne Gobar, qui écrivait vers l'an 580, rapporte un passage qui s'y trouve et que Photius [7] reconnaît être tiré d'un écrit où saint Justin réfute les erreurs des Gentils et où il détruit le raisonnement de Platon; ce qui montre, évidemment, que l'*Exhortation aux Gentils*, où toutes ces choses se rencontrent, passait bien constamment pour être de saint Justin, dès le VI[e] siècle de l'Eglise.

Analyse de cet ouvrage, selon l'édition de Paris 1636, in-fol.

Num. 1.

2. Dès le commencement de ce discours, saint Justin demande à Dieu de lui inspirer ce qu'il devait dire et de donner au Grecs la grâce d'en profiter. Entrant ensuite en matière, il examine d'abord quels ont été les instituteurs de la religion tant païenne que chrétienne, et en quel temps ils ont vécu ; il commence par les poètes, et fait voir aux Gentils leur ridicule, de faire passer pour auteurs de leur religion des gens tels qu'Homère et Hésiode, qui ne donnent à leurs dieux d'autre origine que l'eau, et qui, sans aucun respect pour la Divinité, racontent leurs parjures, leurs amours déréglés, leurs chagrins et leurs autres faiblesses. Quant aux philosophes, il montre que la diversité de sentiments qui règne entre eux ne permet pas qu'on les reconnaisse pour maîtres en matière de religion, sans en excepter ni Aristote ni Platon : d'où il conclut que les Grecs, n'ayant aucun lieu

2.

3.

4 [illegible]

[1] D. Prudent Maran a prouvé que la partie qui nous reste a toujours été l'unique, et qu'ainsi nous avons l'ouvrage entier. (*L'éditeur.*)

[2] Le cardinal Maï a donné quelques fragments grecs du livre sur la Trinité, tom. VII *Scriptor. veter.* (*L'éditeur.*)

[3] Justin., in *Dialogo*, pag. 287.— [4] Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 10.

[5] Cet ouvrage étant tout ensemble une réfutation des folies du paganisme et une exhortation à embrasser la religion chrétienne, il n'est pas surprenant qu'on lui donne tantôt le titre de *Réfutation*, tantôt celui d'*Exhortation*.

[6] De nos jours, Mœlher a refusé cet ouvrage à saint Justin, pour le style d'abord et ensuite pour la manière de considérer les Sages de la Grèce qui ne permet pas d'y reconnaître le cachet de l'Apologiste. Ces raisons ne semblent point péremptoires. (*L'éditeur.*)

[7] Photius, *Cod.* 232, pag. 909.

d'espérer de trouver la vérité dans leurs docteurs, doivent la chercher dans les prophètes beaucoup plus anciens qu'aucun de leurs poëtes et de leurs philosophes, et qui ne nous ont enseignés que ce qu'ils ont appris de Dieu même. Il ne nie pas, toutefois, que les auteurs païens, dans ce qu'ils ont dit de Dieu et de son culte, n'aient quelquefois enseigné la vérité; mais il soutient que ce qu'ils en ont écrit, ils l'avaient appris dans les livres de Moïse. C'est à cette occasion qu'il reproche à Platon la lâcheté qu'il fit paraître dans Athènes, lorsque, pour se garantir de la mort dont on le menaçait, il prononça, en présence des Athéniens, un discours où, dissimulant ses véritables sentiments touchant les dieux du paganisme, il trahissait en même temps la vérité qu'il avait apprise dans les livres du législateur des Juifs et dans ceux des prophètes. Il ajoute que ce n'est point l'envie qui le fait parler ainsi contre leurs poëtes et leurs philosophes; mais qu'il le fait uniquement pour les convaincre qu'ils ne doivent point chercher la vérité dans des écrits où le peu qui s'y trouve, est pris de Moïse et des Prophètes. Saint Justin conclut en exhortant les Grecs à quitter leur fausse religion pour embrasser celle des chrétiens, et leur propose à cette fin la lecture de nos livres saints; mais il les avertit de ne pas y chercher l'élégance du style ni la beauté du discours, mais de ne s'attacher qu'aux vérités qui y sont contenues, parce que c'est dans ces vérités, et non dans de belles paroles que consiste l'essentiel de la vraie religion. Il consent encore que, s'ils trouvent quelque peine à croire l'unité d'un Dieu sur le témoignage seul des prophètes, ils s'en rapportent à ce qu'en ont écrit Orphée, Acmon [1], Mercure, et surtout la Sibylle, qu'il regardait comme inspirée.

(Pag. 9, 11, 12, 13. — 15. — 18, 23, 24. — 32 et seq. — 34, 36, 37.)

§ 2. — DISCOURS DE SAINT JUSTIN AUX PAÏENS.

(Ce discours est de saint Justin: il le composa peu après son baptême, vers l'an 34. [Identité de ce discours avec l'Apologie publiée par Ambroise.)

1. On convient généralement que le *Discours aux Païens* est l'ouvrage de saint Justin [2]. Eusèbe en parle [3] dans son *Histoire ecclésiastique*, et remarque que le saint y traitait plusieurs questions agitées entre nous et les philosophes touchant la nature des démons. Tatien [4] dit qu'il les y comparait à des voleurs; mais cet endroit ne s'y trouve plus, ce qui fait voir que ce traité est à présent imparfait. Il est encore cité par Léonce de Bysance dans son second livre *Contre les Eutychiens* et *Contre les Nestoriens*, et le passage qu'il en rapporte, se trouve tout entier dans le *Spicilége* de Grabe [5]. On croit que saint Justin composa son Discours peu après son baptême; et il paraît même qu'il ne l'écrivit que pour faire connaître aux païens les raisons qu'il avait eues de quitter le culte des faux dieux, pour n'adorer que le véritable. [M. Cureton a découvert et publié, dans son *Spicilegium Syriacum*, 1855, une apologie ou discours adressé aux païens par un chrétien qui se nomme Ambroise. Ce Discours est identique, à peu de chose près, au *Discours aux Gentils* (λόγος πρὸς Ἕλληνας), attribué ici à saint Justin. Le fait n'a d'ailleurs rien d'étonnant, à cause de la ressemblance du sujet traité. L'éditeur est d'avis qu'il ne faut pas distinguer cet Ambroise du célèbre ami d'Origène; ce qui paraît fort douteux: ce serait plutôt cet évêque d'Hiéraple, nommé Albertius, auquel on attribue une lettre adressée à Marc Aurèle, ou quelque autre du même nom; car les Orientaux firent subir de singulières altérations au nom d'Ambroise, qui devint, sous leur plume, *Ambros*, ou même *Abrès*; de là à Abercius, Avircius il n'y a pas loin.]

(Analyse de ce Discours. — Pag. 37, 38, 39.)

2. La première raison que saint Justin donne, c'est qu'il n'avait rien remarqué dans les cérémonies du paganisme qui approchât de la sainteté de celles du christianisme. La seconde, que les poëtes dont les païens faisaient tant de cas, n'étaient remplis que de sottises et de bagatelles; ce qu'il prouve par une assez longue énumération. La troisième, que, dans les assemblées que faisaient les Gentils en l'honneur de leurs dieux, tout y favorisait le luxe, la mollesse, le plaisir des sens. Il finit en exhortant les païens à suivre son exemple, à reconnaître non un Jupiter souillé de crimes, mais un roi du ciel incapable d'aucune corruption, et à recevoir une doctrine toute divine, qui ne forme pas des poëtes, des philosophes, des orateurs, mais qui de mortels nous fait devenir immortels, qui change des hommes en dieux, et qui de la terre nous élève au ciel, qui chasse les passions des replis de l'âme les plus cachés, mais plus particulièrement l'ava-

[1] Mieux Ammon. (*L'éditeur.*)

[2] Mœlher refuse encore cet ouvrage à saint Justin, à cause de la fraîcheur, de la force de style, et parce qu'il ne se trouve pas dans le Catalogue d'Eusèbe. Mais le même auteur ne peut-il pas varier son style? D'ailleurs, ce Discours n'est-il pas désigné clairement par les paroles d'Eusèbe sur l'elenchus? (*L'éditeur.*)

[3] Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 15. — [4] Tatian., *Orat. ad Græc.*, pag. 137. — [5] Grabius, tom. II *Spicileg.*, pag. 172.

rice, mère de toutes sortes de crimes. « Voilà, ajoute saint Justin, ce qui m'a fait changer. Venez avec moi, apprenez ce que j'ai appris ; et, puisque j'ai été ce que vous êtes, ne désespérez pas d'être un jour ce que je suis. »

§ 3. — PREMIÈRE APOLOGIE DE SAINT JUSTIN.

La première Apologie de saint Justin est celle qui est marquée la seconde dans l'impression de ses œuvres.

1. Le plus célèbre des écrits de saint Justin et celui qui a le plus contribué à éterniser sa mémoire dans l'Église, est sa grande Apologie qu'il adressa à l'empereur Tite Antonin et à ses deux fils adoptifs, Marc Aurèle et Commode [1]. Tous les anciens en parlent avec éloge et la lui attribuent généralement. Le saint martyr s'en reconnaît d'ailleurs si positivement l'auteur, dans son *Dialogue avec Tryphon*, à l'endroit où il reproche aux païens qu'ils se laissaient surprendre aux impostures de Simon le Magicien, qu'il est inutile de s'étendre à le prouver. Ceux, qui jusqu'à présent, se sont donné la peine de faire imprimer les ouvrages de ce Père, ont supposé que cette Apologie était la dernière qu'il avait composée, et l'ont placée après celle qui est la plus courte et qu'ils ont cru avoir été composée la première [2]. Mais il est facile de montrer qu'ils se sont trompés. Premièrement, la brièveté de l'Apologie que l'on nomme ordinairement la première [3], paraît en supposer une plus ample où l'auteur avait éclairci plusieurs points importants dont elle ne traite pas. Aussi y a-t-il des endroits qu'il ne touche qu'en passant et où il ajoute ces mots : *comme nous avons déjà dit*, pour renvoyer non aux autres endroits de cette Apologie, où il ne parle point de ces choses, mais à sa grande Apologie, qui était connue de tout le monde. Secondement, Eusèbe, en parlant des deux Apologies de saint Justin, dit formellement [4] que celle qui est la plus grande et qui est adressée à l'empereur Tite Antonin, fut composée la première. « Justin, dit cet historien, nous a laissé plusieurs ouvrages très-utiles et pleins d'une doctrine céleste. Le premier est un Discours adressé à l'empereur Antonin, surnommé le Pieux, à ses enfants et au sénat, pour la défense de la piété chrétienne. Le second est un autre Discours sur le même sujet, adressé à l'empereur Antonin, surnommé Vérus, successeur de celui dont je viens de parler. » Il les place dans le même ordre au chapitre XI du livre IV de son *Histoire ecclésiastique*, où il ne parle de la petite Apologie qu'après avoir traité de la grande ; et ailleurs [5] il appelle celle-ci *la première*, et l'autre *la seconde*. Saint Jérôme en parle dans le même ordre qu'Eusèbe, et il paraît que l'on convient aujourd'hui qu'on doit les arranger en cette sorte.

Elle fut écrite à Rome vers l'an 150 de Jésus-Christ.

2. Saint Justin ne dit nulle part où il composa cette Apologie ; mais Eusèbe nous apprend [6] que ce fut à Rome ; remarque importante [7], parce qu'elle prouve, incontestablement, que les cérémonies du sacrifice de la messe et du baptême, qu'il décrit sur la fin de cette Apologie, sont celles qui se pratiquaient alors dans la première Église du monde [8]. Lorsque le saint martyr travaillait à cette ouvrage [9], on comptait cent cinquante ans depuis la naissance de Jésus-Christ, époque qui pourrait aisément fixer celle de l'ouvrage, si l'on savait au juste en quelle année saint Justin mettait la naissance du Sauveur. Mais on peut s'assurer, d'ailleurs, qu'elle fut écrite vers ce temps-là ; car il est dit que, dès-lors [10], la secte de Marcion était fort célèbre et répandue dans le monde. Or, Marcion n'ayant été hérétique que vers l'an 145, selon le sentiment des plus habiles critiques [11], il n'y a point d'apparence qu'il ait paru avec quelque éclat, ni que sa secte se soit répandue par tout le monde avant quatre ou cinq ans, vers l'an 150.

Analyse de cette Apologie.

3. La générosité de saint Justin, dans la

[1] C'est-à-dire Lucius Commodus Vérus, différent de Lucius Aurelius Commodus, qui fut fils et successeur de Marc Aurèle. (*L'éditeur.*)

[2] L'édition de D. Maran a mis la grande Apologie au premier rang. (*L'éditeur.*)

[3] Tillemont, pag. 680, tom. II. — [4] Euseb., lib. IV, cap. 18.

[5] Ibid., cap. 16. Dans le chapitre suivant Eusèbe cite, sous le nom de la première Apologie, un passage de celle qu'il marque toujours la seconde ; mais c'est une faute qui se détruit d'elle-même et qu'il faut corriger par plusieurs autres endroits où Eusèbe dit le contraire.

[6] *Idem porro Justinus alios etiam libros qui fidei nostræ defensionem continent, imperatori Antonino te senatui Romano nuncupavit. Ipse enim in urbe Roma domicilium habebat.* Euseb., lib. IV, cap. 11. — [7] Tillemont, tom. II, pag. 373.

[8] C'est là un témoignage bien décisif en faveur de l'antiquité de notre liturgie. (*L'éditeur.*)

[9] *Ne qui vero præter rationem ad eorum quæ nos edocti sumus eversionem dicant ante annos centum quinquaginta nos asseverare Christum sub Cyrenio natum esse.* Justin., in *Apolog.* 2, pag. 83.

[10] *Marcion ponticus per omne genus hominum, dæmonum fretus auxilio, plurimis auctor est ut blasphema dicant, et effectorem hujus universitatis Deum negent.* Justin., *Apolog.* 2, pag. 70. — [11] Voyez Tillemont, tom. II *Hist. ecclés.*, pag. 604 et 650.

défense de la religion chrétienne, paraît dès le titre même de son Apologie. Il y déclare son nom, celui de son père, de son aïeul, de sa ville, de sa province ; et il ne rougit point, dans tout le corps de l'ouvrage, de se mettre au nombre de ceux pour qui il portait la parole, c'est-à-dire, de tous les chrétiens injustement persécutés et haïs de toute la terre. Pour se gagner la bienveillance des empereurs Tite-Antonin, de ses deux fils adoptifs, Marc Aurèle et Commode, du sénat et du peuple romain, à qui cette Apologie est adressée, il représente d'abord à ces princes que les titres de philosophes, de pieux, de protecteurs de la justice dont ils se faisaient honneur, les obligeaient, non-seulement à ne pas oppprimer la vérité par leurs suffrages, mais encore à ne pas la trahir par leur silence. Puis, venant aux raisons que les païens prétendaient avoir de persécuter les chrétiens, il les réfute l'une après l'autre. « La première chose dont on nous fait un crime, dit-il, est notre nom ; mais si quelque chose pouvait, à raison du nom seul, être appelée bonne ou mauvaise, le nôtre, bien loin de nous rendre méchants, devrait au contraire nous rendre bons, puisque le mot de *Christ*, d'où nous le tirons, approche si fort du mot grec qui signifie *bon*, que souvent on les confond [1]. » Il avoue toutefois que, parmi les chrétiens, il pouvait y en avoir qui abusaient de ce nom, en menant une vie déréglée, de même que, parmi les païens, il s'en trouvait beaucoup qui, pour enseigner plus librement l'impiété et même l'athéisme, se couvraient du nom de philosophe. « C'est pour cela, ajoute-t-il, que nous vous supplions de juger sur leurs actions et non pas sur leur nom, ceux qui vous sont déférés comme chrétiens, afin que celui qui se trouvera criminel, soit puni comme malfaiteur et non pas comme chrétien, et que celui qui sera innocent soit absous, quoique chrétien. » Saint Justin fait encore remarquer aux empereurs que si les chretiens étaient moins gens de bien, il leur serait aisé de se garantir des supplices, en niant, quand on les interroge. « Mais, dit le saint martyr, nous préférons la mort à une vie rachetée par un mensonge, et, dans le désir ardent et continuel d'une autre vie plus pure et éternelle, nous nous hâtons de confesser que nous sommes chrétiens. » Les païens ne pouvaient se persuader que les chrétiens n'aspirassent qu'à des biens éternels et invisibles, et qu'ils se souciassent peu des choses présentes; c'est pourquoi saint Justin s'étend ici beaucoup à les en persuader; puis il ajoute: « Si vous daigniez examiner nos principes et notre conduite, vous verriez aisément qu'il n'y a point de gens dans l'Etat plus propres à conserver la paix et la tranquillité publique que nous, puisqu'un des articles principaux de notre doctrine, est que rien n'est caché aux yeux de Dieu, et qu'il doit nous juger un jour, nous punir ou nous récompenser selon le mérite de nos actions. Au reste, toutes les lois et toutes les peines que vous avez établies contre nous ne font que nous convaincre de la vérité de notre religion, toutes les choses qui se passent aujourd'hui à notre égard, ayant été prédites par notre Maître, Fils du souverain Dieu, Père et Seigneur de tout l'univers, en la même manière que nous les voyons arriver. »

Pag. 53. — 55. — 57. — Pag. 58.

4. Saint Justin fait voir ensuite que c'était à tort que l'on accusait les chrétiens d'athéisme, et, pour mieux faire sentir l'injustice de cette accusation, il explique leur doctrine en ces termes : « Quel sujet y a-t-il de traiter d'impies, d'athées et de gens sans Dieu, des personnes comme nous, qui reconnaissons premièrement pour véritable Dieu, le Dieu éternel, auteur de toutes choses; puis, en second lieu, son Fils Jésus-Christ, qui a été crucifié sous Ponce-Pilate, Intendant de la Judée, au temps de Tibère-César, et en troisième lieu, l'Esprit-Saint, qui a parlé par les Prophètes. » Pour montrer que les chrétiens, en adorant un homme crucifié, ne sont pas des insensés, il dit « que cet homme est la souveraine raison, qui change entièrement ses sectateurs. Autrefois nous prenions plaisir dans des infâmes débauches; à présent nous n'aimons que la pureté : au lieu de l'indigne commerce avec les démons, que nous affections par l'usage des sortiléges et de la magie, nous nous abandonnons uniquement au culte d'un Dieu éternel ; nous ne cherchions que les moyens de nous enrichir, maintenant nous mettons nos biens en commun, ou, si nous

[1] Saint Justin ne dit pas qu'on confond ces deux mots Χριστὸς, *Christus*, et χρηστὸς, *bonus*, *utilis*; mais il fait allusion de l'un à l'autre. « On nous accuse d'être chrétiens χριστίανοι, et cependant il n'est pas juste de haïr ce qui est chrest, χρεστὸν, » ce qui est oint est utile. Les chrétiens étant oints de l'onction la plus excellente, sont des gens utiles. Voyez Tricalet. (*L'éditeur.*)

les retenons, ce n'est que pour en faire part à tous ceux qui en ont besoin. L'esprit de vengeance qui régnait parmi nous, est changé en un esprit d'amour pour nos ennemis mêmes; nous prions pour eux, et nous étendons envers tout le monde le droit d'hospitalité, qu'autrefois nous restreignions à nos parents et tout au plus à nos compatriotes. » Saint Justin rapporte ensuite quelques préceptes de la morale de Jésus-Christ, en particulier ceux sur la chasteté, sur l'amour des ennemis, sur l'obligation de faire part de ses biens aux pauvres, sur le pardon des injures, sur le culte de Dieu, sur les jurements, sur la charité que l'on est obligé d'entretenir avec tous les hommes, et sur l'obéissance que l'on doit aux princes. Après avoir allégué les paroles de Jésus-Christ sur la chasteté et montré qu'il condamne jusqu'aux pensées, il ajoute : « Le succès de cette sainte doctrine est si grand, qu'entre ceux qui, dès leur enfance, en ont été imbus, il s'en trouve un grand nombre de l'un et de l'autre sexe, âgés de soixante ans et au-delà [1], qui ont passé toute leur vie dans toute la pureté du célibat et sans avoir été atteints de la moindre corruption; et je puis me vanter, avec une sainte complaisance, d'en pouvoir montrer de tels dans toutes sortes d'états et de conditions. » A l'occasion de l'obéissance due aux Princes de la terre, il fait remarquer l'exactitude des chrétiens à payer les impôts et les subsides, disant qu'en cela ils ne font que suivre les préceptes de Jésus-Christ. Il ajoute : « Nous n'adorons que Dieu seul; mais nous sommes disposés à vous obéir avec joie dans tout le reste, vous reconnaissant pour nos empereurs et pour princes de tout le monde, et demandant instamment à Dieu qu'avec la souveraine puissance, vous ayez aussi un esprit droit et une conduite sage et modérée. Si vous n'avez aucun égard à nos prières, nous n'y perdrons rien, persuadés que nous sommes, que chacun souffrira par un feu éternel la peine due à ses crimes, et que Dieu lui demandera compte à proportion de la puissance qu'il lui aura donnée. » Ici saint Justin s'étend à prouver l'immortalité de l'âme et à montrer que nos corps, quoique réduits en poussière, ressusciteront un jour par le commandement de Dieu, et deviendront ensuite incorruptibles. Sur tous ces points il rapporte les sentiments des poètes et des philosophes païens, et fait voir qu'ils ont pensé à peu près comme nous touchant la création du monde et la manière dont il doit finir, c'est-à-dire par le feu, et touchant les peines réservées aux méchants après cette vie. Il prétend même que la manière dont les païens expliquaient la génération de leurs dieux, avait quelque rapport avec la naissance de Jésus-Christ, et que s'il avait souffert la mort, ceux qui passent pour fils de Jupiter ont eu aussi divers tourments à souffrir. Saint Justin prend occasion de cette conformité de sentiments des païens avec les nôtres, pour leur reprocher leur inconséquence et leur intolérance; tandis qu'ils permettent de rendre les honneurs divins à toutes sortes de créatures, même à des chats et à des crocodiles, les chrétiens sont les seuls à qui ils refusent le libre exercice de leur religion. « Il y a plus, ajoute le saint martyr, c'est que, depuis l'ascension de Jésus-Christ dans le ciel, Simon le Samaritain s'étant fait passer pour Dieu, vous l'avez honoré, comme les autres divinités, d'une statue qui lui fut élevée dans l'île du Tibre, avec cette inscription : *A Simon le dieu saint* [2]. Cependant ce Simon était chrétien,

[1] Saint Justin dit soixante et soixante-dix. (*L'éditeur.*)

[2] Dupin, Ier siècle, part. II, pag, 798 8°; Simon, *Bibliothèque critique*, tom. I, pag. 524 et 25; Joseph Castalion, *Observ.*, Decad. 3, et plusieurs autres critiques prétendent que saint Justin a été trompé par quelques Samaritains, qui lui ont fait prendre une statue dressée à Semon Sancus ou Sangus, dieu des Sabins, pour un monument érigé en l'honneur de Simon le Magicien. Ils ajoutent que, comme saint Justin ignorait la langue latine, la ressemblance des noms *Semo* et *Simon* l'avait facilement induit dans cette erreur. Mais, 1° une telle erreur, si c'en eût été une, avancée dans un écrit apologétique fait pour des personnes dont le nom seul était odieux, eût été relevée si l'on y eût reconnu une méprise, l'idolâtre ne l'aurait pas souffert en silence; cependant saint Justin n'a point été contredit par les païens, quoiqu'il ait avancé la même chose dans ses deux Apologies et dans son Dialogue avec Tryphon. — 2° Ce saint docteur était trop instruit dans la théologie des païens, pour confondre *Semon Sancus*, dieu des Sabins, avec Simon le Magicien. Tertullien, non moins versé que lui dans ces connaissances, et qui, dans son Apologétique, parle comme saint Justin, était aussi trop exact pour tomber dans une faute que le moindre artisan eût pu relever. Saint Irénée dit, comme eux, que Simon fut honoré d'une statue. Saint Augustin avait sans doute lu Tite-Live et Plutarque, qui parlent de *Semon Sancus*; et cependant ce saint docteur dit que l'on avait dressé une statue à Simon, par autorité publique. Théodoret ajoute qu'elle était d'airain. Ce n'est que depuis environ un siècle que l'on a dit que saint Justin s'était mépris sur ce fait : et tout le fondement de cette critique est un statue que l'on a trouvée dans l'île du Tibre, il y a environ un siècle et demi, dont l'inscription marque *Semon Sancus*; mais cette

ainsi que Ménandre, qui s'est fait aussi passer pour immortel dans Antioche, ainsi que Marcion, qui répand partout ses erreurs, sans souffrir aucune persécution. »

Pag. 70. 5. Les païens accusaient encore les chrétiens de faire, dans leurs assemblées, des repas de chair humaine et de se souiller par des crimes honteux, après avoir éteint les lampes qui les éclairaient pendant leurs repas. « Je ne sais, répond saint Justin, si ces crimes ne sont point en usage parmi les hérétiques que je viens de nommer; mais, à notre égard, nous sommes si éloignés de faire du mal à personne et de commettre aucune impiété, que nous regardons comme criminels et coupables de prostitution et d'homicide, ceux qui exposent leurs enfants nouvellement nés; ce qui serait cependant une suite nécessaire de ces désordres et de ces mélanges qu'on nous impute[1]. L'unique fin que nous nous proposons dans le mariage, est d'avoir des enfants et de nous appliquer à les élever; et, si nous n'avons point la volonté de nous marier, nous demeurons dans une continence et un célibat 71. perpétuel. » Le saint docteur rapporte ensuite l'exemple d'un jeune homme qui, pour désabuser le monde de la croyance que les chrétiens se souillaient par un honteux mélange, dans leurs assemblées, présenta dans Alexandrie une requête au gouverneur Félix, demandant qu'il permît à quelque chirurgien de le mettre hors d'état d'avoir des enfants. Mais Félix ayant refusé de souscrire à une telle demande, le jeune homme, après avoir fait encore plusieurs vaines instances, se mit enfin l'esprit en repos, assuré de son innocence et de celle de tous ceux qui professaient la même religion que lui.

72. 6. Après avoir répondu aux objections des païens, saint Justin prouve la vérité de la religion chrétienne par les prophéties recueillies et conservées selon l'ordre des siècles auxquels elles ont été écrites. Il explique qui étaient ces prophètes, et rapporte les principales prophéties qui regardent Jésus-Christ. Commençant par la prophétie de Jacob, il fait voir que tout ce qui a été prédit touchant le 87 et seq. Messie, a été accompli dans Jésus-Christ. Il remarque, en passant, que le Saint-Esprit fait quelquefois dire aux prophètes des choses qui doivent arriver, comme si elles étaient déjà passées, en disant : « Que la joie se répande dans Pag. 80. toutes les nations, le Seigneur a établi son règne par le bois de la croix. » Comme les païens auraient pu faire passer pour une fatale destinée la prescience de Dieu qui paraît dans les prophètes, saint Justin prévient cette objection et la réfute, en montrant que, selon ces mêmes prophéties, les châtiments et les récompenses, la félicité et les peines sont distribuées à chacun selon le mérite de ses œuvres; ce 82. qui ne pourrait se dire si tout arrivait nécessairement par l'enchaînement des destinées. Il prévient encore une autre objection qu'on 83. aurait pu lui faire sur la nouveauté de la religion chrétienne, puisqu'elle n'avait commencé que depuis environ cent cinquante ans : « même avant la naissance de Jésus-Christ il y a eu des chrétiens, car Jésus-Christ est le Verbe de Dieu et la raison souveraine à laquelle tous les hommes participent, et ceux qui ont vécu suivant la raison, sont chrétiens : » entre ceux-là il compte Socrate et Héraclite, 84. et les autres qui leur ont ressemblé dans leurs sentiments[2]. Revenant ensuite aux prophé- 85. ties, il rapporte celles qui regardent les deux avénements de Jésus-Christ[3], la ruine de Jé- 86. rusalem et la vocation des Gentils, et, après avoir montré que la plupart de ces prédictions sont accomplies, il en tire cette conséquence, 87. que l'on ne peut, raisonnablement, douter que les autres prophéties, en particulier celles qui annoncent le second avénement du Sauveur, la résurrection et le jugement général de tous les hommes, ne doivent aussi avoir leur accomplissement. Mais il n'en est pas ainsi des 88. fables des poètes, dont on ne peut prouver la vérité, et que l'on montre, au contraire, n'a- 89. voir été inventées que pour la séduction du genre humain, par l'opération du démon.

7. Il restait encore à saint Justin à justifier 93. les chrétiens sur les repas de chair humaine dont on les accusait, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut; et c'est, apparemment, pour réfuter cette calomnie, qu'il détaille tout ce qui se faisait dans leurs assemblées, quoi-

inscription est si différente de celle que l'on dit avoir été mise au bas de la statue de Simon le Magicien, qu'il est étonnant qu'on s'y soit mépris. Voyez de Tillem., *Hist. ecclés.*, tom. II, pag. 521; Boileau, *de Sphalm. Vir. illustr.*, pag. 36, et plusieurs autres, qui justifient saint Justin.

[1] L'apologiste trace ici un tableau des affreux désordres qui régnaient alors dans le monde païen. (*L'éditeur.*)

[2] Comme Tertullien l'a dit des païens : *O testimonium animæ christianæ*. (*L'éditeur.*)

[3] Par rapport à la passion de Jésus-Christ il renvoie aux actes envoyés par Pilate; il y renvoie aussi pour les miracles du Sauveur. (*L'éditeur.*)

que, régulièrement, il ne fût pas permis d'en parler devant ceux qui n'étaient pas chrétiens. Il commence par les cérémonies du baptême, dont il prouve la nécessité et la vertu par les paroles des Prophètes et de Jésus-Christ; puis il raconte comment le nouveau baptisé est admis au nombre des frères et reçu au baiser de paix. Ensuite il explique ce qui regarde le sacrifice de l'autel, la manière dont celui qui préside offre et sanctifie le pain avec le vin et l'eau, les prières qu'il fait avant et après l'oblation, comment on distribue l'Eucharistie, tant aux présents qu'aux absents, le respect que les fidèles avaient pour ce mystère, leur soin à s'en entretenir, lorsqu'ils étaient de retour dans leurs maisons, la charité des riches envers les pauvres, les jours destinés aux assemblées, les instructions qui s'y faisaient.

Pag. 94. 67. 98. 99.

Saint Justin finit son Apologie en disant aux empereurs : « Si la doctrine que nous venons d'exposer à vos yeux et à votre jugement, vous paraît raisonnable, faites-en l'estime qu'elle mérite; si, au contraire, vous la jugez impertinente, méprisez-la; mais ne condamnez pas à mort, pour cela, des gens qui n'ont fait aucun mal. Car nous ne craignons point de vous annoncer que si vous persévérez dans cette injuste conduite à notre égard, vous n'éviterez pas le jugement de Dieu. Pour nous, ayant rempli en cela notre devoir, nous continuerons de crier sans cesse à Dieu, que son bon plaisir s'accomplisse et que sa sainte volonté soit faite en toutes choses. Nous pouvions vous demander justice, en vertu de la Lettre du grand et illustre empereur Adrien, votre père; mais, ayant à défendre notre innocence devant des princes aussi équitables que vous, nous avons mieux aimé nous fonder sur la seule justice de nos demandes. » Il met ensuite la Lettre d'Adrien en faveur des chrétiens. Elle est adressée à Minutius Fundanus, et porte défense de poursuivre les chrétiens, à moins qu'on ne prouve qu'ils aient commis quelque chose contre les lois de l'Etat [1].

4. Eusèbe nous donne lieu de croire que l'Apologie de saint Justin eut un heureux succès; car, après en avoir rapporté le titre, il ajoute [2] que le même empereur, c'est-à-dire, Tite-Antonin, envoya une constitution en Asie, à la prière des chrétiens qui y étaient persécutés par les habitants, dans laquelle il disait [3] : « Plusieurs gouverneurs de provinces ayant écrit à mon père touchant les chrétiens, il défendit de les inquiéter, à moins qu'ils n'entreprissent quelque chose contre le bien de l'Etat. Quand on m'a écrit sur le même sujet, j'ai fait la même réponse. Que si, à l'avenir, on accuse quelqu'un d'être chrétien, je veux qu'il soit absous et que l'accusateur soit puni selon la rigueur des lois contre les calomniateurs. »

§ 4. — DE LA SECONDE APOLOGIE DE SAINT JUSTIN.

Seconde Apologie de saint Justin.

1. Quoique saint Justin n'ait composé cet écrit que peu de temps avant son martyre et après son Dialogue avec Tryphon, nous ne laisserons pas d'en parler ici, à cause de la liaison qu'il a naturellement avec la première Apologie. Quelques critiques [4] ont même osé avancer que ces deux écrits n'en faisaient qu'un seul, et que cette Apologie n'était que comme une préface de celle dont nous venons de parler, ou une pièce qu'on y avait ajoutée après coup et qui en dépendait. La raison qu'ils allèguent, pour leur sentiment, est que saint Justin demande [5], à la fin de cet écrit, que son livre soit rendu public, afin qu'on connaisse ce que sont les chrétiens. Or, cet écrit n'étant pas suffisant pour faire connaître les chrétiens, c'est, concluent ces critiques, le livre de sa grande Apologie qu'il demande que l'on publie. Ils ajoutent encore le témoignage d'Eusèbe [6], qu'ils prétendent avoir confondu cette seconde Apologie avec la pre-

[1] Voyez D. Maran, dans la préface de S. Justin. (*L'éditeur.*)

[2] Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 12.

[3] Ibid., cap. 13, et apud Justin, pag. 100 et 101. Dans Eusèbe et dans la Chronique d'Alexandrie, cette constitution, en faveur des chrétiens, porte le nom de *Marc-Aurèle*. Mais, outre que la suite d'Eusèbe fait voir qu'elle est de *Tite-Antonin*, dit *le Pieux*, et non de Marc-Aurèle, son successeur, dans les exemplaires grecs et latins de cette Lettre, qui se trouve parmi les ouvrages manuscrits et imprimés de saint Justin, elle porte toujours en tête le nom de *Tite-Elie-Adrien-Antonin*. Zonaras dit positivement que ce fut à cet empereur que saint Justin adressa son apolgie, et que le rescrit de ce prince aux villes d'Asie en fut une suite. *Justinus martyr... ad Antoninum Pium defensionem christianorum scripsit, qua imperator impulsus, decreto ad civitates Asianas misso, cavit ne quis christianos propter religionem supplicio afficeret : quod si quis eo nomine accusaretur, reum absolvendum, accusatorem mulctandum esse.* Zonaras, lib. XII *Hist.*, tom. I, pag. 594. Aussi Valois, qui veut que ce rescrit soit de Marc-Aurèle, est néanmoins obligé de reconnaître qu'Eusèbe le donne à Antonin.

[4] Papebrochius, ad diem 13 aprilis, pag. 106, n. 13, et Grabius, præf. in 2 *Apolog. Justin.*

[5] Justin., *Apolog.* 2, pag. 51. — [6] Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 16.

mière. Mais comme ils ne peuvent s'empêcher de reconnaître que cet historien a marqué deux Apologies de saint Justin, ils répondent qu'il n'y en a eu qu'une qui fut bien reçue de l'empereur et rendue publique, mais que l'autre avait été supprimée, et que c'est ce qu'a voulu nous insinuer Eusèbe, en appelant la première ou la grande Apologie δεδηλωμένη, c'est-à-dire, comme l'interprètent ces auteurs, *celle qui a été rendue publique*. Mais ces raisons ne sont pas assez fortes pour nous faire abandonner le parti des anciens et des plus habiles critiques du dernier siècle, qui ont regardé les deux Apologies qui nous restent sous le nom de saint Justin, comme deux ouvrages différents l'un de l'autre [1] et écrits en différents temps. Car, quoique cette seconde Apologie soit moins longue de beaucoup que la première, et qu'elle entre dans un moindre détail des dogmes de notre religion et des difficultés que formaient les païens contre notre doctrine, elle ne laisse pas d'en dire assez pour faire connaître les chrétiens. D'ailleurs, l'étendue avec laquelle il en avait traité dans sa grande Apologie, le dispensait de s'étendre de nouveau sur un même sujet. Il l'aurait fait, toutefois, s'il l'eût cru nécessaire; et il paraît même s'y engager pour la suite, au cas qu'on le lui permît [2]. « Si vous nous accordez, dit-il, ce que nous vous demandons, nous aurons moyen de faire voir la vérité à tout le monde; car c'est pour cela seul que nous avons fait ces discours. » A l'égard d'Eusèbe, il est incontestable qu'il a distingué les deux Apologies qui nous restent, puisqu'il met [3] la première en 141, sous le règne d'Antonin-le-Pieux, vingt ans avant celui de Marc-Aurèle, et la seconde sous ce dernier empereur, c'est-à-dire, plus de vingt ans après la première. Mais voici une preuve évidente que, par cette seconde Apologie, il entend celle dont il est ici question : après avoir dit [4] que saint Justin fit une seconde Apologie, il en cite un endroit touchant le philosophe Crescent, que nous lisons encore et que l'on prétend mal à propos être la préface ou bien une dépendance de la première Apologie. Au reste, c'est en prêter à Eusèbe que de lui faire dire qu'une des deux Apologies de saint Justin fut rendue publique. Le terme grec δεδηλωμένη, dont il se sert, ne le dit point et ne signifie autre chose, sinon qu'il avait déjà parlé plus haut de l'Apologie qu'il cite en cet endroit. La suite de son discours en est une preuve; et ce qui le prouve encore mieux, c'est qu'au même chapitre, pour marquer les empereurs dont il avait parlé dans les chapitres précédents, il emploie le même terme. « Justin, dit cet historien [5], ayant dans le même temps présenté aux empereurs dont nous avons ci-devant parlé, δεδηλωμένοις ἄρχουσι, une seconde Apologie pour la défense de notre foi, reçut la couronne du martyre par les artifices du philosophe Crescent. »

Elle est adressée à Marc Aurèle et au Sénat.

2. Saint Justin adressa cette seconde Apologie, non-seulement aux Empereurs [6], mais encore à tous les Romains, particulièrement aux personnes de qualité, c'est-à-dire, au Sénat [7]. Ces empereurs étaient Marc-Aurèle et Lucius Vérus, ainsi qu'Eusèbe nous en assure [8], et après lui saint Jérôme [9], la Chronique d'Alexandrie, Photius et un grand nombre d'écrivains postérieurs. Saint Justin lui-même marque assez clairement que c'était à l'empereur qu'il parlait dans son Apologie, puisqu'il lui dit [10] : « Une femme vous avait adressé une requête, à vous, auguste empereur. » Et, sur la fin, il prie ceux à qui il s'adresse [11] de permettre que son discours soit rendu public par un acte signé de leurs mains; ce qui, selon la remarque des jurisconsultes [12], était réservé aux empereurs.

On objecte que, si cette Apologie avait été présentée aux successeurs de Tite-Antonin, Marc-Aurèle et Lucius Vérus, la requête, dont il y est fait mention, les marquerait tous les deux, tandis qu'elle parle d'un seul empereur, et cet empereur était sans doute Tite-Antonin ; ce qui paraît par la qualité de prince *Pieux* et de *Philosophe*, qui lui est donnée dans cette Apologie par le saint martyr Lucius. D'ailleurs, ajoute-t-on, Urbicus, dont il y est

[1] Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 16.

[2] *Idem porro Justinus alios etiam libros qui fidei nostræ defensionem continent, imperatori Antonino Pio et senatui romano nuncupavit.* Euseb., lib. IV, cap. 11. *Iisdem temporibus Justinus cum alterum librum pro fidei nostræ defensione imperatoribus supra memoratis obtulisset.* Idem, ibid., cap. 16. *Pro religione Christi plurimum laboravit Justinus in tantum, ut Antonino Pio et senatui librum... et alium librum successoribus ejusdem Antonini daret.* Hieronym., in *Catalogo*. Voyez aussi Photius, *Cod.* 231.

[3] Justin., *Apolog.* 1, pag. 52.— [4] Euseb., in *Chronico*, et lib. IV *Histor.*, cap. 16. — [5] Idem, ibid. — [6] Euseb., lib. IV, cap. 16 et 18. — [7] Justin., in titulo *Apolog.* 1, pag. 41, — [8] Euseb., ubi supra. — [9] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 23; *Chron. Alexand.*, ad ann. 165; Phot., *Cod.* 125.—[10] Justin., *Apolog.* 1. pag. 42. — [11] Justin., ibid., pag. 72. — [12] Valesius, in notis ad lib. IV *Hist.*, Euseb., cap. 17.

parlé, était préfet de Rome sous Antonin et non sous Marc-Aurèle.

Mais il est aisé de répondre à toutes ces difficultés.

1° Si, dans la requête de la femme chrétienne dont parle saint Justin, il n'est fait mention que d'un empereur, c'est que la requête n'avait pas été présentée à tous les deux, apparemment parce que Lucius Vérus était alors en Syrie, occupé contre les Parthes. Car, aussitôt après que Marc-Aurèle l'eut associé à l'empire, il partit pour aller combattre le roi Vologèse, qui avait déclaré la guerre aux Romains ; et Capitolin nous apprend que cette guerre l'obligea à rester en Syrie près de quatre ans. D'ailleurs, dans les actes publics on ne marquait souvent que le nom d'un empereur, quoiqu'il y en eût plusieurs qui régnassent ensemble ; ce qui paraît par la lettre que les chrétiens de Vienne écrivirent au sujet des martyrs de Lyon, mis à mort sous le règne de Marc-Aurèle et de son fils Commode. L'édit qui condamnait à mort ceux qui confesseraient le nom de Jésus-Christ, ne nommait [1] qu'un seul prince, c'est-à-dire Marc-Aurèle, quoique Commode régnât alors avec lui. Quant à la qualité de *Pieux* [2], on la donnait également à Marc-Aurèle comme à Antonin, peut-être moins fréquemment. Thémistius, Suidas et d'anciennes inscriptions [3] lui donnent le nom de *Pieux*. Il paraît même que, dans la suite [4], le sénat lui accorda ce titre, comme il l'avait donné à Antonin. — 2° A l'égard des titres de *Philosophe* et *de fils de César*, ils ne désignent ni Marc-Aurèle ni Commode, mais Lucius Vérus, que saint Justin avait déjà désigné par les mêmes termes, à la tête de sa grande Apologie, et qui était véritablement fils de César, c'est-à-dire, de Lucius Vérus, mort avec la simple qualité de César qu'Adrien lui avait donnée. — 3° Rien n'empêche qu'Urbicus, sous lequel souffrirent les martyrs dont parle saint Justin, n'ait été préfet de Rome sous Marc-Aurèle, après l'avoir été sous Antonin.

Ecrite vers l'an 167. A quelle occasion?

3. Eusèbe [5], après avoir rapporté le martyre de saint Polycarpe, arrivé en la septième année de Marc-Aurèle, l'an 167 de Jésus-Christ, ajoute [6] que, dans le même temps, saint Justin présenta aux empereurs une seconde Apologie pour la défense de notre religion. Le saint martyr nous apprend lui-même ce qui lui donna occasion de l'écrire. Il y avait à Rome [7] une femme dont le mari était extrêmement débauché, et elle-même vivait avec lui dans un grand dérèglement. Devenue chrétienne, non-seulement elle changea de conduite, mais elle tâcha encore de porter son mari à quitter ses habitudes criminelles, par la considération du feu éternel qui est préparé en l'autre vie pour ceux qui ne vivent pas selon la raison. Le mari, au lieu de se rendre aux remontrances de sa femme, continua à vivre dans les mêmes désordres. Alors, ne croyant pas pouvoir, en conscience, demeurer avec un homme perdu de débauches, elle résolut de le quitter entièrement, pour n'être plus exposée à ses passions brutales. Mais ses parents, à qui elle avait communiqué son dessein, lui ayant fait espérer qu'il changerait, lui persuadèrent de se contraindre pour un temps. Cependant le mari, étant allé quelque temps après à Alexandrie, se plongea plus avant que jamais dans toutes sortes de voluptés ; ce qui fit enfin résoudre sa femme à se séparer de lui et à le lui signifier selon les lois, en lui donnant un libelle de divorce. Son mari, de retour à Rome, pour se venger de l'injure que sa femme venait de lui faire, l'accusa d'être chrétienne. Elle, de son côté, présenta une requête à l'empereur, demandant qu'il lui fût permis de régler les affaires de sa famille et promettant ensuite de répondre à l'accusation : ce qui lui fut accordé. Le mari alors tourna sa fureur contre un nommé Ptolomée, qui l'avait instruite des vérités de la religion chrétienne ; et, l'ayant fait mettre en prison par un centenier de ses amis, il le fit interroger s'il était chrétien. Ptolomée l'avoua ingénuement, non-seule-

[1] *Rescriptum fuerat a Cæsare M. Aurelio, ut confitentes quidam gladio cæderentur*, etc. Epist. Eccles. Vien.

[2] *Cum Antonini Romanorum imperatoris, cui ab eadem illa pietate cognomem inditum, siti laboraret exercitus*, etc. Themist., *Orat.* 15.

[3] *Marcus Romanorum imperator, cognomento* Pius. Suidas, in voce *Marcus. Sponius*, dans ses *Mélanges d'antiquité*, rapporte une inscription trouvée dans les thermes ou les bains Antoniens, qui commence ainsi : *Divo Commodo, divi Pii filio*. Dans les médailles frappées en l'honneur de Sévère, allié à la famille de Marc-Aurèle, il est appelé : *Divi Marci Pii filius*.

[4] On trouve des médailles frappées après sa mort, qui portent : *Divus Marcus Antoninus Pius*, et au revers : *Consecratio*. Or, ces consécrations ne se faisaient point sans arrêt du sénat.

[5] Euseb., in *Chron.*, ad ann. 167, et lib. IV *Hist.*, cap. 14. — [6] Ibid., cap. 16. — [7] Justin., *Apolog.* 1, pag. 41, 42, 43, *Quæ Heri*.

ment devant le centenier, qui le retint longtemps en prison, avec de grandes rigueurs, mais encore devant le préfet Urbicus, qui le condamna au dernier supplice. Lucius, qui était aussi chrétien, à la nouvelle de cette sentence, en fut touché d'indignation, et, s'adressant au préfet, lui fit de vifs reproches. Urbicus, sans autre réponse, condamna Lucius à perdre la tête. Un troisième, qui avait confessé hautement la foi de Jésus-Christ, partagea le sort des deux premiers.

Analyse de cette Apologie.

4. Saint Justin prit occasion d'un jugement si cruel et en même temps si précipité, pour montrer l'injustice des procédures contre les chrétiens. Le zèle que Ptolomée et les autres martyrs avaient fait paraître pour la confession de la vérité, et leur constance dans les tourments, auraient pu persuader les païens que les chrétiens ne cherchaient qu'à se faire tuer. « On nous dira peut être, dit saint Justin : Tuez-vous donc tous, et vous en allez trouver Dieu, sans nous embarrasser davantage. » A quoi il répond que la foi qu'ils ont en la Providence ne leur permet pas de le faire; mais qu'étant interrogés sur leur religion, ils ne peuvent la désavouer, eux qui, en toute autre chose, se font un crime de céler la vérité. « On nous objectera encore, dit ce Père, que c'est bien en vain que nous nous flattons d'avoir Dieu pour protecteur, puisqu'il nous laisse ainsi exposés à toutes sortes de tourments. Mais toutes ces persécutions, ajoute-t-il, ne sont excitées contre nous que par l'instigation des mauvais anges, qui ont toujours persécuté ceux qui suivent la droite raison. » Il fait encore ces mauvais anges les auteurs de l'idolâtrie et de tous les maux qui affligeaient le genre humain, et il remarque qu'en vain ceux qui, chez les païens, faisaient les fonctions d'exorcistes et d'enchanteurs, avaient essayé de chasser les démons des corps qui en étaient possédés ; que ce pouvoir était réservé aux chrétiens, qui, par la vertu du nom de Jésus-Christ crucifié sous Ponce-Pilate, chassaient les démons et guérissaient les malades. « En punition des maux que les mauvais anges font aux hommes, surtout aux gens de bien, ils seront, dit saint Justin, condamnés à brûler éternellement, sans être jamais consumés par le feu ; » et afin qu'on ne crût pas que ces feux éternels ne sont que de vaines menaces inventées à dessein de faire peur aux impies, il fait voir que si, effectivement, il n'y avait pas dans l'autre vie des peines éternelles destinées aux méchants, on pourrait nier qu'il y eût un Dieu, ou prétendre que, s'il y en a un, il ne prend aucun soin de ce qui se passe en ce monde; qu'il n'y a plus ni vice ni vertu, et que c'est mal à propos que les lois ordonnent des peines contre les prévaricateurs.

Pag. 43, 44, 45, 46.

Pag. 47.

Après avoir montré que les maux dont les chrétiens étaient accablés leur venaient de la part des démons, il fait voir que les païens n'en pouvaient rien conclure contre la vérité de la religion chrétienne, puisque plusieurs d'entre les philosophes païens, comme Socrate, avaient aussi essuyé de violentes persécutions, pour n'avoir pas voulu reconnaître pour dieux ceux que certaines villes adoraient comme tels, ou pour avoir essayé d'introduire une religion nouvelle et exhorté les hommes au culte du Dieu créateur de l'univers. Il remarque en passant que, quelque considérable qu'ait été le nombre des disciples de Socrate, aucun d'eux n'était mort pour la défense de sa doctrine; tandis que l'on voyait tous les jours, non-seulement des philosophes, mais encore des gens sans lettres, des artisans et des gens de la lie du peuple, souffrir courageusement la mort pour Jésus-Christ et la défense de ses maximes. C'est à cette constance des chrétiens qu'il rapporte lui-même la cause de sa conversion, persuadé qu'il n'était pas possible que des gens qui allaient à la mort avec tant de joie, fussent coupables des crimes dont on les accusait, savoir d'incestes et de repas de chair humaine; d'où il prend occasion de faire voir l'injustice de quelques magistrats, qui, pour autoriser ces calomnies que l'on imposait aux chrétiens, mettaient à la question des esclaves, des enfants, des femmes, et leur faisaient souffrir des tourments horribles, pour les obliger à les avouer. Ceux qui nous accusent de ces crimes, ajoute-t-il, les commettent eux-mêmes et ne rougissent pas de les attribuer à leurs dieux, dont les poètes ont eu soin de décrire les amours infâmes. Pour nous, comme nous n'y avons point de part, nous ne nous en mettons pas en peine, contents d'avoir Dieu pour témoin de notre innocence.» Cependant, afin qu'elle fût connue de tout le monde et que les chrétiens pussent être délivrés de ces faux soupçons, qui les exposaient sans cesse aux supplices, il prie les empereurs de permettre que son Apologie soit rendue publique, et il espère que cette grâce lui sera accordée d'autant plus aisément, qu'on ne faisait point difficulté de l'accorder aux livres de Philénis et de

48. 49. 50. 51.

52. Sotade, remplis d'infamies, et qui, sans comparaison, méritaient beaucoup moins d'être rendus publics. Il finit en disant qu'il a fait tous ses efforts, et qu'il adresse à Dieu ses prières, afin que tous les hommes se trouvent dignes d'arriver à la connaissance de la vérité. Nous ne savons point quel effet eut cette seconde Apologie; mais ce qu'il y dit de la mort qu'il prévoyait devoir lui arriver, par les intrigues du philosophe Crescent, arriva en effet; le saint souffrit le martyre peu de temps après qu'il eut composé cet écrit.

§ 5. — DU TRAITÉ DE LA MONARCHIE OU DE L'UNITÉ DE DIEU.

Nous n'avons qu'une partie de ce traité.

1. Saint Justin écrivit encore un ouvrage intitulé: *De la Monarchie,* dont le but était de montrer qu'un seul Dieu est le maître et l'arbitre unique de toutes choses. Eusèbe en fait mention [1] dans le dénombrement des œuvres de ce Père, et dit que saint Justin y établissait la monarchie et l'autorité suprême d'un seul Dieu, par les témoignages non-seulement des auteurs sacrés, mais encore des profanes. Saint Jérôme [2] et Photius [3] ont aussi parlé de cet ouvrage, en sorte qu'il n'y a aucun lieu de douter que le saint martyr n'en ait composé un sous ce titre. Mais le témoignage d'Eusèbe a donné lieu à quelques personnes habiles [4] de douter si le *Traité de la Monarchie* que nous avons sous le nom de saint Justin, était effectivement de lui. Dans cet écrit, disent-ils, l'auteur ne se sert que de l'autorité des écrivains profanes, tandis que saint Justin employait encore dans le sien les paroles de l'Écriture, comme le rapporte Eusèbe. Mais on résout aisément cette difficulté. L'ouvrage de saint Justin, qui, naturellement, devait être divisé en deux parties, n'est pas venu en entier jusqu'à nous, et nous n'en avons plus que la fin ou la seconde partie. En effet, l'auteur insinue en termes assez clairs, dans le commencement de cette seconde [5], qu'elle n'est qu'une suite d'un traité plus ample où il avait déjà discouru sur la même matière et en la même manière qu'Eusèbe assure que saint Justin l'avait fait dans son écrit *de la Monarchie de Dieu.* « Après m'être servi, dit-il, de l'autorité divine, je me servirai aussi de la voix des hommes. » D'ailleurs, ceux mêmes qui doutent que cet ouvrage soit de saint Justin, ne peuvent s'empêcher d'y reconnaître le style de ce Père et une grande conformité avec ses autres écrits [6]. Enfin, il lui est attribué dans tous les manuscrits grecs [7] dont on a connaissance. Il est vrai que le traité dont parlent Eusèbe, saint Jérôme et Photius, avait pour titre : *De la Monarchie de Dieu.* et le nôtre est intitulé simplement : *De la Monarchie.* Mais ces deux titres expriment parfaitement la même chose, et le nom de Dieu, qui est exprimé dans le premier, est nécessairement sous-entendu dans le second, car l'auteur n'a d'autre but, dans son ouvrage, que de prouver qu'il n'y a qu'un seul Dieu, monarque et maître de toutes les choses créées.

Analyse de cet ouvrage. Pag. 103.

2. On ne sait point en quelle année cet ouvrage fut écrit. Eusèbe [8] le met avant le dialogue que saint Justin eut avec Tryphon, et on a suivi cet ordre dans les éditions des ouvrages de ce Père. Il enseigne dans cet écrit que les hommes avaient reçu, dès le commencement, les lumières nécessaires pour connaître la vérité et pour se convaincre qu'on ne doit adorer qu'un seul Dieu ; mais que, s'étant laissé entraîner, soit par leurs propres passions, soit par les mauvais exemples, au lieu de rendre à Dieu les honneurs qui lui sont dus, ils avaient choisi pour objet de leur culte des hommes mortels comme eux et sujets aux mêmes infirmités. Pour les ramener de cet égarement, saint Justin emploie l'autorité de ceux mêmes qui les y avaient en quelque manière engagés, c'est-à-dire des poètes et autres auteurs profanes. Après avoir montré, par les témoignages d'Eschyle, de Sophocle, de Philémon, d'Orphée, d'Euripide et de Platon, qu'ils n'ont point reconnu d'autre Dieu que le Créateur et conservateur de toutes choses, il fait voir encore, par les propres paroles de Ménandre, d'Eurypide et d'Homère, qu'ils ont même eu du mépris pour les divinités du paganisme ; d'où il conclut que, les païens ayant eu ces poètes et ces philosophes

104. 105, 106, 107, 108, 109.

[1] *Præter hos libros est etiam alius de Monarchia Dei, quam quidem non solum auctoritate sacrorum apud nos voluminum, sed gentilium etiam scriptorum asserit.* Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 18.

[2] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 23. — [3] Photius, *Cod.* 125. — [4] Tillemont, pag. 646, tom. II *Histor. eccles.*

[5] *Ego vero, sicut paulo ante præmisi, divina usurpata sententia, humana etiam utor voce.* Justin., lib. *de Monar.*, pag. 103.

[6] On pourrait dire avec Mœlher que cet ouvrage est vraiment de saint Justin, mais qu'il est différent de celui connu sous le nom *de Monarchie.* (*L'éditeur.*)

[7] Nourry, tom. I *Apparat. ad Biblioth. Pat.*, pag. 388. — [8] Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 18.

pour maîtres, ils ne peuvent refuser de reconnaître avec eux l'unité d'un Dieu.

§ 6. — DU DIALOGUE DE SAINT JUSTIN AVEC TRYPHON.

Ce Dialogue est de saint Justin.

1. Après la grande Apologie de saint Justin, le plus célèbre de ses ouvrages est un traité de controverse contre les Juifs, intitulé : *Dialogue avec Tryphon*. Il portait ce titre dès le temps d'Eusèbe[1], et on ne voit pas qu'il en ait changé Tous les anciens qui ont parlé de cet écrit l'ont cité sous le nom de saint Justin, ne doutant point que ce Père n'en fût auteur; et, jusqu'au commencement de ce siècle, je ne sais personne qui le lui ait contesté. Mais, en 1700, un Allemand nommé Gotlieb Koch, si ce n'est pas un nom supposé, comme quelques-uns le soupçonnent, s'est avisé de contester ce Dialogue à saint Justin, pour en faire honneur à un certain Tryphon, disciple d'Origène. Koch fit imprimer sa critique en latin, sous le titre de « Dialogue de Justin, martyr, avec le Juif Tryphon, examiné selon les règles de la critique et convaincu de supposition. » Cette critique parut à Kilon, in-8°, en 1700. La même année, Albert Felde, de Brême, vengea saint Justin contre ce critique, dans une lettre imprimée à Sleswic. Koch[2] trouva un défenseur dans la personne de Godefroi Vagnerus, qui adressa sa réponse à Felde en 1701. La dispute s'échauffa. Ernest Cyprien et François Budde censurèrent l'écrit de Koch et de son partisan, et le premier fit imprimer la censure de leur censure. En 1707, Felde ou Felden opposa encore des démonstrations qu'il appelle *invincibles*, contre le sentiment de Koch : il les fit imprimer à Hambourg. On lui répliqua en 1709, et l'auteur de cette réplique prétendit avoir la victoire. Mais, malgré ces critiques, saint Justin demeurera toujours en possession du Dialogue avec Tryphon. Tout ce qu'on a dit pour le lui enlever me paraît même trop peu considérable pour mériter une réfutation, et je suis moins étonné des petites contradictions que cet ouvrage a souffertes entre trois ou quatre savants, que de voir le Père Hardouin reconnaître seulement ce Dialogue pour ouvrage véritable de saint Justin, et lui enlever, de sa propre autorité, les deux Apologies qu'on ne s'était point encore avisé de lui disputer.

Il l'eut à Ephèse.

2. Ce Dialogue, tel que nous l'avons dans les éditions des ouvrages de saint Justin, n'est pas entier; car on n'y trouve point la fin de la conférence du premier jour ni le commencement de celle du second. Mais Grabe a réparé en partie cette perte, dans son *Spicilége*, où nous lisons ce qui manque dans les éditions de saint Justin. Le saint martyr eut cette conférence à Ephèse[3], pendant deux jours entiers et consécutifs, avec un célèbre Juif, nommé *Tryphon*[4], dont nous ne savons autre chose, sinon que, pour fuir la guerre que l'on faisait alors à sa nation, il avait quitté sa patrie et demeurait ordinairement à Corinthe ou en quelque autre lieu de la Grèce. Cette guerre était celle qu'Antonin fit aux Juifs qui s'étaient révoltés dans la Judée.

Vers l'an 150.

3. Saint Justin nous apprend lui-même[5] qu'il ne composa ce Dialogue qu'après qu'il eut fait sa première Apologie, dont il fait mention en termes assez clairs. La raison qu'il eut de le mettre par écrit[6], fut pour exécuter la promesse qu'il en avait faite à Tryphon même, le deuxième jour de la conférence, afin de lui montrer qu'il ne disait rien devant lui et ceux qui l'avaient écouté, qu'il ne fût prêt à dire devant tout le monde. Il dédia cet écrit à un nommé *M. Pompeius*[7], qui, apparemment, était chrétien et homme de vertu et de distinction[8], puisqu'il le traite comme un de ses plus intimes amis.

Analyse de ce Dialogue.

4. Voici ce qui donna occasion à ce Dialogue. Saint Justin étant prêt de s'embarquer et se promenant un matin dans les galeries du Xyste[9], il arriva que Tryphon, accompagné de quelques autres Juifs, vint l'aborder. Après les premiers compliments, Tryphon ayant témoigné l'estime qu'il faisait de la philosophie, saint Justin en prit occasion de lui demander s'il espérait en retirer autant d'utilité que de Moïse et des Prophètes. « Pourquoi non, dit Tryphon? Les philosophes ne parlent-ils pas aussi de Dieu, de son unité, de sa providence ?» — « Il est vrai, répondit saint Justin; mais ils ont avancé plusieurs faussetés touchant la Providence et l'immortalité de l'âme; par exemple, ils ont voulu nous persuader que Dieu a soin de l'univers, des genres et

Pag. 217.

218.

[1] Euseb., lib. IV, cap. 18. — [2] Kochius, lib. cui titulus : *Justini Dialogus examinatus*. — [3] Euseb., lib. IV, cap. 18.

[4] *Tryphon vocor : sum autem ex circumcisione Hebræus, ex bello proximo profugus, atque in Græcia et Corinthi primum degere solitus*. In dialog., pag. 217.

[5] *Neque metui quempiam popularium meorum, Samaritanorum dico, scripto Cæsarem compellens*. Justin, in *Dialog.*, pag. 349.

[6] Ibid., pag. 306, 371. — [7] Ibid., pag. 225. — [8] Ibid., pag. 371.

[9] A Ephèse. (*L'éditeur.*)

des espèces, mais non des choses singulières[1]; que, quelque crime que commettent les méchants, ils n'ont rien à appréhender, parce que si l'âme est incorporelle et immortelle de sa nature, elle est aussi impassible; enfin ils prétendent qu'ils n'ont point besoin de Dieu, puisqu'ils ne peuvent mourir. » Alors Tryphon souriant agréablement: « Et vous, dit-il, quelle est votre philsophie et quelle opinion avez-vous de Dieu? » — « Je vous le dirai, » dit saint Justin; et, après lui avoir raconté comment il avait parcouru les différentes écoles des stoïciens, des péripatéticiens, des pythagoriciens, dont il n'avait pas été content: « Je voulus éprouver, ajoute-t-il, si je ne réussirais pas mieux avec les platoniciens. M'étant donc adressé à l'un d'entre eux, qui avait de la réputation, j'étais assidu auprès de lui, autant qu'il m'était possible. J'avançais et je profitais tous les jours de plus en plus. L'intelligence de ces êtres corporels me ravissait, et la contemplation de ces idées me donnait comme des ailes pour m'élever au-dessus de moi. Je m'imaginais déjà être devenu sage en peu de temps, et j'étais assez peu raisonnable pour espérer de voir Dieu dans un moment; car c'est le but que la philosophie de Platon se propose. J'étais tout rempli de cette vaine espérance lorsque, me promenant un jour sur le bord de la mer, je vis, à quelques pas de moi, une personne qui me suivait. C'était un vénérable vieillard de bonne mine, qui marquait sur son visage un air de douceur et de gravité tout ensemble. Après un assez long entretien sur la nature de Dieu, sur l'immortalité de l'ame, sur les récompenses des bons et les supplices des méchants, convaincu, par les raisonnements de ce sage vieillard, que les philosophes n'avaient point connu la vérité: quel maître suivrai-je donc pour m'instruire de la véritable philosophie, lui dis-je, puisque tous ceux que j'avais pris pour guides tombent eux-mêmes dans le précipice? — Il me répondit: » Longtemps avant ces prétendus philosophes, il y a eu quelques personnes saintes, amies de Dieu et animées de son esprit, qui ont prédit ce qui se passe aujourd'hui dans le monde. On les nomme prophètes. Eux seuls ont connu la vérité et l'ont annoncée aux hommes; leurs ouvrages se conservent encore, et c'est là que vous pouvez vous instruire de beaucoup de choses, tant sur le principe et la fin suprême, que sur tous les autres points dont la connaissance est nécessaire à un philosophe. Mais il faut ajouter foi à leurs paroles, sans leur en demander des preuves. Les événements des siècles passés et de celui-ci sont une preuve de la fidélité de leurs oracles, et les miracles qu'ils ont faits rendent indubitables les mystères qu'ils ont annoncés aux hommes. Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'ils aient fait tant de prodiges, puisqu'ils n'ont agi que pour relever la gloire et la majesté du Père, créateur de toutes choses et que pour faire connaître le Christ, son Fils, qui procède de lui. » Ce vieillard me dit encore plusieurs choses, et à mesure qu'il me parlait, je sentais s'allumer un feu dans mon âme qui l'embrasa d'amour pour les prophètes; et, à force de repasser dans mon esprit ce que je venais d'entendre, je trouvai que cette philosophie était seule véritable et seule utile. C'est ainsi que je suis devenu philosophe, et je voudrais que tous eussent le même courage pour embrasser la doctrine du Sauveur. »

A peine saint Justin eut achevé de parler, que les compagnons de Tryphon se mirent à éclater de rire. Tryphon lui-même sourit un peu; puis, prenant la parole: « Il valait mieux, lui dit-il, vous attacher à la philosophie de Platon, que de vous laisser tromper par des mensonges et suivre des hommes de néant; et, si vous voulez m'en croire, continuant à vivre comme les philosophes, vous vous ferez circoncire, vous garderez le sabbat et tout ce qui est prescrit dans la loi, et peut-être qu'alors Dieu vous fera miséricorde. Quant au Christ, s'il est venu[2] et s'il est quelque part, il est encore inconnu, aussi bien à lui-même qu'à tous les autres, et il ne peut avoir aucune puissance, jusqu'à ce qu'Elie vienne le sacrer et le faire connaître à tout le monde. Cependant vous vous êtes imaginé je ne sais quel Christ, que vous ne connaissez que sur un ouï dire et une tradition sans preuve, pour lequel, néanmoins, vous périssez mal à propos. »

« Dieu vous le pardonne, reprit aussitôt saint Justin, car vous ne savez ce que vous

[1] C'est-à-dire de chaque chose en particulier. (*L'éditeur.*)

[2] On voit ici que les Juifs, forcés par les prophéties qui marquaient le temps du Messie, n'osaient dire qu'il ne fût pas venu, et cherchaient des subtilités pour éluder, comme ils ont toujours fait depuis. Fleury, tom. I, pag. 463.

dites. Vous croyez vos rabbins qui n'entendent point les Ecritures, et vous dites au hasard tout ce qui vous vient à l'esprit. Mais, si vous voulez m'écouter, je vous montrerai que nous ne sommes point dans l'erreur et que nous n'avons pas cru en Jésus-Christ sur des contes fabuleux, mais fondés sur des discours solides et pleins de l'esprit de Dieu. » A ces paroles, les compagnons de Tryphon recommencèrent à rire et à crier d'une manière indécente. Justin se leva pour s'en aller ; mais Tryphon le prit par le manteau et lui dit qu'il ne le laisserait point aller jusqu'à ce qu'il eût accompli sa promesse.

Pag. 227. Justin y consentit et demanda d'abord à Tryphon et aux Juifs qui l'avaient suivi s'ils avaient d'autre reproche à faire aux chrétiens, sinon qu'ils ne vivaient pas selon la loi ? « Non, dit Tryphon : au contraire, je sais que les préceptes de votre Evangile sont si grands et si merveilleux, que je ne crois pas qu'on puisse les garder. Ce qui nous étonne, est que vous, qui prétendez avoir de la piété, n'observez 228. ni les fêtes, ni le sabbat, ni la circoncision; et, vous confiant entièrement en un homme crucifié, vous attendez des récompenses de Dieu, dont vous ne gardez pas les commandements. » « Nous ne croyons pas avoir un autre Dieu que le vôtre, répliqua Justin ; c'est en lui que nous espérons comme vous, ce Dieu d'Abraham, d'Isaac, de Jacob. Mais ce n'est ni par Moïse, ni par la loi que nous espérons en lui; autrement nous ferions comme vous. L'Ecriture nous enseigne qu'il y aura une dernière loi et une alliance d'une autorité souveraine, que doivent maintenant garder ceux qui aspirent à l'héritage éternel: car, pour la loi donnée à Moïse en Horeb, elle n'a plus de force. Le Christ nous a été donné pour loi éternelle, après laquelle il n'y en a plus. » Sur quoi il cite les oracles des Prophètes [1], qui montrent que Dieu éclairera les Gentils et qu'il fera avec son peuple une nouvelle alliance, différente de celle qu'il a faite avec les Israélites à la sortie d'Egypte. « Or cette loi, ajoute-t-il, n'est autre que celle de Jésus-Christ, puisque nous voyons qu'en son nom on quitte les idoles et tous les vices, pour s'approcher de Dieu, et que l'on soutient jusqu'à 229. la mort la confession de la piété. » Et de là il conclut que les chrétiens sont seuls vrais Israélites purifiés, non par le sang des boucs ou par les sacrifices prescrits dans la loi de Moïse, mais par la foi en Jésus-Christ, qui nous a lavés par son sang, selon que l'avait prédit Isaïe [2]. Pag. 224, 225.

Il fait voir ensuite, par l'autorité du même prophète, que Dieu n'a aucun égard aux sacrifices et aux autres pratiques exterieures de la loi, mais seulement à la bonne disposi- 236. tion du cœur: la circoncision même n'est pas une œuvre de justice; elle n'est pas nécessaire au salut; c'est seulement un signe pour distinguer les Juifs des autres peuples. Il en est de même du sabbat et des autres cérémonies, qui ne s'observaient pas dans le temps des premiers patriarches; ce ne fut qu'après l'adoration du veau d'or que Dieu ordonna 237 et seq. des sacrifices, pour détourner les Israélites de l'idolâtrie, et l'abstinence de certaines viandes, qu'afin que, même en buvant et en mangeant, ils eussent sa loi devant les yeux. Les préceptes cérémoniaux ne leur avaient pas été donnés comme bons par eux-mêmes, et Dieu n'a- 241. vait pas besoin de leurs sacrifices [3].

Tryphon s'étant plaint de ce que saint Justin n'avait allégué que ce qu'il avait trouvé dans les Prophètes de peu favorable aux pratiques de la loi, et supprimé ce qui en montrait la nécessité: « Je n'en ai pas agi de la sorte, répondit Justin, comme si j'eusse cru que les prophètes me fussent contraires; mais parce que j'ai déjà prévenu cette difficulté, en vous montrant que Dieu n'avait fait ces ordonnances, par le ministère de Moïse, qu'à cause de la dureté de votre cœur et pour vous détourner du culte des faux dieux, et les mê- 245. mes raisons l'avaient obligé à les réitérer par les Prophètes. » Il ajoute que le sabbat n'était pas si strictement observé chez eux, même 246. 247 par leurs prêtres, qu'en ce jour ils n'offrissent et ne donnassent la circoncision. « Ne trouvez donc point mauvais, leur dit-il, que nous ayons abandonné votre loi, pour nous attacher à Jésus-Christ, notre Sauveur et notre espérance, dont le nom seul fait trembler les démons et les oblige de sortir des corps dont ils s'étaient emparés. »

Une autre pierre d'achoppement pour les Juifs était la Croix de Jésus-Christ. Ils ne pouvaient accorder les idées magnifiques qu'ils 249. s'étaient faites du Messie, avec l'abaissement surprenant dans lequel il avait paru. Pour les désabuser, saint Justin distingue les deux avénements du Messie, marqués dans les Ecritures: le premier, obscur et méprisable, dans

[1] Isa. XI, et Jerem. XXXI. — [2] Isa. LII.

[3] Ezech. XX, 23; Amos. 18; Psalm. XLIX.

lequel il s'est fait voir sous des dehors vils et abjects, s'occupant à faire des jougs et des charrues, et souffrant de la part des Juifs les plus cruelles persécutions; l'autre, glorieux et triomphant, où il paraîtra plein de gloire et de majesté, à la vue de ceux mêmes qui l'ont persécuté. Il prouve ces deux états différents du Messie par les paroles des psaumes CIX et LXXI, dont il fait l'application à Jésus-Christ, en montrant que le même personnage dont Isaïe et les autres prophètes avaient prédit les souffrances et les opprobres, devait, selon le Psalmiste, prendre séance à la droite de Dieu son Père et régner éternellement avec lui. Mais, parce que les Juifs prétendaient que le premier de ces psaumes devait s'entendre d'Ezéchias, le second de Salomon, Justin, leur fait voir que cette application était sans apparence de vérité, et qu'elle ne pouvait se vérifier qu'en Jésus-Christ, puisque jamais Ezéchias n'avait été honoré du sacerdoce, et que Salomon n'avait point étendu sa puissance jusqu'aux extrémités de la terre et n'avait pas reçu les hommages de toutes les nations, tandis que Jésus-Christ a été véritablement prêtre et qu'il s'est soumis toute la terre.

« Mais j'apprends, dit Tryphon, que plusieurs de ceux que l'on nomme chrétiens, mangent sans scrupule des viandes immolées aux idoles ? » « Je l'avoue, dit saint Justin; mais nous ne communiquons point avec ces sortes de chrétiens, qui ne confessent Jésus-Christ que de bouche. Nous ne leur donnons pas même ordinairement le nom de chrétiens. On nomme les uns *marcionites;* les autres, *valentiniens* ou *basilidiens*, du nom de l'auteur de leur secte. Pour ce qui est de ceux qui sont véritablement chrétiens, ils sont si éloignés de se souiller par des viandes offertes aux idoles, qu'ils aimeraient mieux souffrir la mort que d'en manger. »

Après cette digression, il revient aux preuves de la divinité de Jésus-Christ et montre que c'est de lui que doivent s'entendre les psaumes XXIII et XCVIII, qui lui donnent le titre de roi de gloire: en lui toutes les figures de la loi ont pris fin; les deux boucs que l'on offrait en sacrifice figuraient les deux avénements de Jésus-Christ; les offrandes de farine représentaient le pain de l'Eucharistie, qu'il nous a commandé d'offrir en mémoire de sa mort; c'est là le sacrifice qui, selon la prophétie de Malachie, devait s'offrir dans tous les endroits du monde; le huitième jour, destiné à la circoncision, marquait le jour de la Résurrection du Sauveur; et les douze clochettes pendantes à la robe du grand-prêtre signifient les douze Apôtres, destinés à faire éclater par toute la terre la gloire et la grâce de Dieu et de son Christ.

Tryphon, l'ayant interrompu, demanda si ceux qui ont vécu avant la loi de Moïse, comme Job, Enoch et Noé, seront sauvés dans la résurrection des morts ? « Oui, » répondit Justin; et il le prouve par les paroles du prophète Ezéchiel, qui rendent un témoignage avantageux à leur sainteté. « Mais ceux qui voudraient encore à présent observer la loi de Moïse, en reconnaissant Jésus-Christ, seraient-ils sauvés, dit Tryphon ? » — « Examinons, dit Justin, s'il est possible d'en observer tous les préceptes à présent. » Tryphon ayant avoué qu'il n'était plus possible d'immoler la pâque ni les autres sacrifices, le temple de Jérusalem ne subsistant plus : « Avouez donc aussi, dit Justin, qu'il y en a d'impossibles et que ceux qu'il serait encore aisé de pratiquer, comme l'observation du sabbat et autres semblables, ne sont point nécessaires au salut, puisqu'Abraham, Isaac, Jacob et tant d'autres saints patriarches qui ont vécu avant Moïse, ne les ont pas observés. » Tryphon insista : « Si quelqu'un, en voyant votre Christ, veut encore garder les observances de la loi, sans les croire nécessaires, sera-t-il sauvé ? » — « A mon avis, il le sera, répondit Justin, pourvu qu'il ne contraigne pas aux mêmes pratiques les Gentils convertis à Jésus-Christ, comme vous faisiez au commencement de notre entretien. » — « Mais, reprit Tryphon, pourquoi dites-vous : A mon avis ? Y en a-t-il d'autres qui soient d'un sentiment contraire ? » — « Quelques-uns, dit Justin, croient que l'on ne doit avoir aucun commerce avec ceux qui, étant convertis, observent encore la loi. Pour moi, je ne pense pas ainsi; car si, par faiblesse, ils veulent observer ce qu'ils peuvent de ce que Moïse a ordonné, croyant en même temps en Jésus-Christ, observant ses commandements, sans faire difficulté de vivre avec les autres chrétiens, ni les obliger à ces observances, je crois que l'on doit les recevoir comme nos frères. Mais s'ils veulent y obliger les Gentils convertis, sous peine de ne point communiquer avec eux, je ne les reçois pas, comme tels. Je crois néanmoins que ceux qui se laisseraient persuader d'observer la loi avec l'Evangile, pourraient être sauvés. Mais ceux

qui, après avoir cru en Jésus-Christ, auraient passé aux observances légales par quelque autre motif que ce fût, et ensuite auraient nié qu'il fût le Christ et n'en auraient point fait pénitence avant la mort, je dis qu'ils ne seront pas sauvés. Il en est de même de ceux de la race d'Abraham, qui vivent selon la loi; s'ils ne croient en Jésus-Christ avant la mort, ils ne seront point sauvés non plus, surtout ceux qui lui disent anathème dans les synagogues et persécutent ceux qui croient en lui. »

Pag. 267. Saint Justin, reprenant ensuite le fil de son discours, continue à montrer que le Christ n'est pas un pur homme, comme les Juifs le prétendaient, mais qu'étant Dieu, avant tous les siècles, il s'est fait homme dans le temps. Il prouve sa divinité par plusieurs psaumes [1], principalement par le quarante-quatrième et par les apparitions par lesquelles Dieu, c'est-à-dire, comme il le prétend, le Verbe de Dieu, 275 et seq. s'est montré à Abraham, à Isaac, à Jacob et à Moïse, tantôt sous la forme d'un ange, tantôt sous la forme d'un homme. Car celui qui apparut ainsi aux patriarches, est appelé 276. Dieu en plusieurs endroits de l'Ecriture. Il la prouve encore par les noms différents de *Seigneur*, de *Fils*, de *Verbe*, de *sagesse*, de *gloire du Seigneur*, et autres semblables, que l'Ecriture lui donne; d'où il conclut qu'il est Dieu, mais autre que le Dieu Créateur; autre, dit-il, en nombre, non en volonté.

286. Tryphon ne pouvant résister à l'évidence de toutes ces preuves: « Montrez-nous maintenant, ajoute-t-il, comment ce Dieu, pour se conformer à la volonté de son Père, a bien voulu naître d'une vierge et mourir ensuite par le supplice infâme de la Croix. » Justin traita donc de nouveau cette matière qu'il avait déjà traitée plus haut; et, s'arrêtant principalement à la prophétie d'Isaïe, où il 290. est dit que: *Une Vierge concevra et enfantera un fils*[2], il fait voir qu'elle a eu son accomplissement en Jésus-Christ seul, puisqu'aucun autre de la race d'Abraham n'était né d'une vierge. 291. Pour éluder la force de cette preuve, Tryphon répondit que le texte du Prophète signifiait une jeune femme, et non une vierge; que l'avénement faisait assez voir qu'Isaïe avait parlé de la naissance d'Ezéchias; enfin, que c'était réaliser les imaginations des poètes, que d'avancer qu'une vierge pût concevoir et enfanter. Avant d'insister sur le vrai sens du passage d'Isaïe, Justin demanda à Try- Pag. 297. phon pourquoi il rejetait l'autorité de la version des Septante, qui ont entendu le passage d'Isaïe d'une vierge et non d'une jeune femme. Il se plaint ensuite de ce que les Juifs [3] ont supprimé dans les exemplaires de ces mêmes interprètes plusieurs passages où il était prédit, en termes formels, que celui-là même qui a été crucifié, était Dieu et homme, et qu'il devait mourir attaché à une croix. Puis il prouve que la prophétie d'Isaïe ne peut s'entendre d'Ezéchias, puisque ce roi était né selon le cours ordinaire de la nature, et que son origine était connue; au lieu que celui dont Isaïe a parlé devait naî- 301.1 tre d'une manière ineffable, puisqu'il dit de lui: *Qui pourra raconter sa génération?* Il fait voir aussi heureusement que la suite de la 302 et seq. prédiction du Prophète a été parfaitement accomplie en Jésus-Christ, et qu'elle ne peut s'appliquer qu'à lui seul.

Tryphon, changeant de discours, demanda si Jérusalem serait rebâtie, pour y rassembler 306 le peuple fidèle [4], afin qu'il s'y réjouît en la compagnie des patriarches et des prophètes, avec Jésus-Christ, avant son dernier avénement. « Je le crois ainsi, » répondit Justin; mais il y en a plusieurs de la pure et pieuse 307. doctrine des chrétiens, qui ne le croient pas. Il prouve son sentiment par l'autorité de l'Apocalypse et par les paroles des prophètes Ezéchiel, Isaïe [4] et des autres, qui semblent dire que l'on doit passer mille ans dans Jérusalem, après qu'elle aura été rebâtie, ornée et augmentée. Revenant encore une fois aux preuves de la divinité de Jésus-Christ, il montre que le psaume XXIII[e] ne peut s'entendre que de lui, parce que lui seul est le Seigneur des armées et le roi de gloire, selon que les prophètes l'ont reconnu, et qu'il l'a 311. démontré par ses actions éclatantes. « Car « nous voyons tous les jours, dit-il, qu'en in- « voquant son nom, on chasse toutes sortes « de démons des corps qu'ils avaient obsédés; « ce qu'aucun de vos exorcistes n'a jamais pu « faire au nom de quelque prophète ou de « quelque juste que ce fût, si ce n'est peut- « être en celui du Dieu d'Abraham. » C'est à cette occasion qu'il reproche aux Juifs d'imi-

[1] Psalm. XXIII, XLV, XCVIII et XLIV. — [2] Isa. VII.
[3] Entre ces passages, saint Justin en rapporte un tiré du livre d'Esdras, conçu en ces termes: *Hoc Pascha Salvator noster*.
[4] Ezech. XXXVI, Isa. LXV, Psalm. XCX, Apocal. XX.

ter les païens dans leurs exorcismes et d'employer, comme eux, des drogues odoriférantes, pour chasser les démons des possédés.

Quoique cette conférence eût été fort longue, n'ayant fini qu'avec le jour, Tryphon et les Juifs qui l'accompagnaient y prirent tant de plaisir, qu'ils demandèrent qu'on la continuât le lendemain. La compagnie fut plus nombreuse que le jour précédent ; et Justin, pour faire plaisir à ceux qui ne s'y étaient point trouvés, repassa en peu de mots ce qu'il y avait dit. A peine avait-il achevé, que Tryphon, voulant l'embarrasser, lui demanda comment il était possible que Jésus-Christ, étant Dieu, ait été comblé des dons de sagesse, de conseil, d'intelligence et de force, comme le dit le prophète Isaïe. Justin répondit que le sens des paroles du Prophète n'était point que Jésus-Christ ait reçu ces dons comme s'il en eût eu besoin, mais qu'Isaïe avait ainsi parlé, pour marquer qu'après Jésus-Christ il n'y aurait plus chez les Juifs aucun prophète ; qu'au reste, il était tellement le maître de ces dons célestes, qu'il les communiquait à ceux qui croyaient en lui, même aux femmes; que, s'il s'était fait baptiser dans le Jourdain, s'il avait souffert la mort, c'est qu'il l'avait bien voulu ainsi, pour sauver les hommes, sans y être contraint par aucune nécessité.

Pag. 314. — 316.

Tryphon objecte, en dernier lieu, la malédiction de la loi contre les crucifiés. Justin répond que cette malédiction ne regardait point Jésus-Christ ; qu'au contraire, sa croix faisait toute notre espérance ; ce qu'il prouve par les figures de la croix marquées dans l'Ecriture ; entre autres, par le serpent d'airain élevé dans le désert, pour servir de signe de salut, et par l'exemple de Moïse qui, tenant ses bras élevés en forme de croix, tandis que Josué combattait, lui fit remporter la victoire. L'un des Juifs qui accompagnait Tryphon avoua qu'il avait interrogé leurs Docteurs sur cette difficulté, et qu'aucun n'avait pu le satisfaire. Mais Justin dit que cette malédiction de la loi signifiait la malédiction générale du péché répandue sur tous les hommes, et la persécution contre les chrétiens. Pour rendre ces vérités plus sensibles, il leur expliqua le psaume XXI[e], où la croix du Sauveur est si bien marquée; appela leur attention sur quelques autres circonstances de sa passion, en particulier sur ce qui est dit dans saint Luc [1], que Jésus-Christ étant tombé en agonie, eut une sueur comme des gouttes de sang. Il reproche ensuite aux Juifs leur aveuglement, de ne point ajouter foi à la résurrection de Jésus-Christ, qu'ils savaient avoir été figurée par l'exemple de Jonas, et de persécuter les chrétiens, qui prient sans cesse pour eux, afin que Dieu leur fasse miséricorde, comme il l'a faite aux Gentils, selon la prédiction du prophète Michée [2]. De là il prend occasion de relever la fidélité des chrétiens, qui, sans se laisser intimider par aucune menace, ne cessaient point de confesser par toute la terre le nom de Jésus-Christ, encore qu'on leur coupât la tête, qu'on les crucifiât, qu'on les exposât aux bêtes. « Nous souffrons, dit-il, les fers, le feu, les tourments ; mais plus on nous persécute, plus il y en a qui deviennent pieux et fidèles par le nom de Jésus ; ce que le même prophète avait prédit. » Ensuite il fait voir que l'Eucharistie a pris la place des oblations légales, et quel est ce sacrifice pur qui doit être offert à Dieu du levant au couchant, même entre les Gentils, suivant la prophétie de Malachie [3]. Car il n'y a, dit-il, aucune espèce d'hommes, ni Grecs, ni Barbares, ni Scythes errants dans des chariots, ni pâtres logés sous des tentes, ni de quelque nom qu'on les appelle, chez qui l'on n'adresse au Créateur des prières et des actions de grâces, au nom de Jésus crucifié.

317. — 322 et seq. — 372. — 333. — Pag. 334. — 335. — 336. — 337. — 344. — 345. — 347.

Saint Justin montre ensuite que la qualité d'enfants d'Abraham est passée des Juifs aux chrétiens ; qu'ils sont seuls vrais Israélites, et d'autant plus dignes d'être appelés enfants de Dieu, qu'ils lui sont plus fidèles, aimant mieux souffrir les supplices les plus cruels et la mort même, que de le renoncer. Il dit un mot en passant de la prophétie de Jacob touchant la venue du Messie, et fait voir que les Juifs en avaient corrompu le sens. Il leur reproche encore d'avoir altéré plusieurs autres endroits de l'Ecriture, entre autres celui où est rapporté le meurtre commis en la personne du prophète Isaïe ; d'entendre si grossièrement les paroles de l'Ecriture, qu'ils s'imaginaient que Dieu avait des pieds et des mains, un corps et une âme, et que c'était par ce corps qu'il avait apparu à Abraham et à Jacob ; d'avoir poussé leur ingratitude envers Dieu, jusqu'à mettre à mort son Christ et ceux qui croient en lui ; d'avoir encore à présent chacun cinq ou six femmes, se fondant mal à propos

348. — 349. — 352. — 360 et seq. — 364 et seq.

[1] Luc. XXII, 4. — [2] Mich., cap. IV.

[3] Malach. I.

sur l'exemple de Jacob et des autres patriarches, dont les mariages étaient mystérieux et n'étaient que des figures de ce qui devait s'accomplir en Jésus-Christ. Il explique quels étaient ces mystères, puis il ajoute : « La conduite de David, à l'égard de la femme d'Urie [1], et sa pénitence, font bien voir que les anciens ne croyaient pas qu'il fût permis à chacun d'épouser autant de femmes qu'il voudrait et comme il voudrait, ainsi que font, dit-il, aujourd'hui les gens de votre nation, qui prennent des femmes sous le nom de mariages en tous les pays où ils vont. »

Pag. 384. Comme le jour se trouvait sur son déclin et que Justin était sur le point de faire voile, il conjura encore une fois Tryphon et ses amis de penser sérieusement à leur salut, et de croire qu'ils ne pouvaient rien faire de plus important pour cet effet, que de préférer à leurs maîtres le Christ du Dieu tout-puissant. Les Juifs se retirèrent ensuite contents d'avoir appris plus qu'ils n'avaient osé espérer, souhaitant qu'il fût délivré tant des dangers de la mer que de tous les autres. Saint Justin, de son côté, pria aussi pour eux, leur dit adieu, en leur désirant la véritable connaissance du Messie, qui ne se trouvait que dans le christianisme [2].

§ 7. — DE L'ÉPÎTRE DE SAINT JUSTIN A DIOGNÈTE.

Cette Epître est contestée à saint Justin.

1. Les anciens n'ont point parlé de cette Lettre, et ce n'est que depuis qu'Henri Etienne la fit imprimer parmi les ouvrages de saint Justin, en 1592, qu'elle a été communément attribuée à ce Père. Le style en est beaucoup plus clair et plus élégant que celui du saint martyr. L'auteur se déclare disciple des Apôtres [3], ce qui ne paraît pas convenir à saint Justin. Il parle du christianisme comme d'une religion naissante [4], et il dit, en termes assez clairs, que, dans le temps qu'il écrivait, les Juifs [5] offraient encore à Dieu le sang et la fumée des victimes ; ce qu'ils n'ont plus fait depuis la ruine de Jérusalem et du temple en l'an 70 de Jésus-Christ. Toutes ces raisons ont fait croire à des personnes habiles que l'auteur de l'Epître à Diognète était plus ancien que saint Justin [6].

Preuve qu'elle est de saint Justin.

2. D'autres y ont remarqué une si grande conformité avec ses autres ouvrages, qu'ils n'ont fait aucune difficulté de la mettre entre les écrits qui sont certainement de lui. Et certes, si l'on prend la peine de la comparer avec son *Exhortation aux Grecs*, on remarquera aisément que ces deux écrits sont d'une même main. L'arrangement des matières y est le même ; ils commencent tous deux par la même prière ; tous deux ont pour but de persuader aux Grecs d'abandonner leurs superstitions ; on y emploie les mêmes arguments contre le culte des faux dieux, on y retrouve aussi les mêmes arguments que dans le Dialogue avec Tryphon. Le temps auquel cet Epître a été écrite convient encore à saint Justin ; car il y est parlé [7] de la guerre que les Juifs faisaient aux chrétiens, c'est celle que leur fit, en l'an 136, Barcoche bas, chef des Juifs révoltés : il voulut obliger les chré-

[1] Ce que saint Justin dit ici de David, semble avoir ce sens : Si David eût cru pouvoir user, selon sa passion, de la liberté du divorce et de la polygamie, il n'eût eu rien à cacher; et, sans faire mourir Urie, il l'eût obligé d'autorité à répudier sa femme, comme Auguste depuis obligea Drusus à répudier Livie. Fleury, tom. I *Hist.*, pag. 476.

[2] Ce Dialogue est un des bons écrits de l'antiquité ecclésiastique. Il est rempli de grands sentiments, et on y découvre dans l'auteur une grandeur d'âme admirable. Il fait voir Jésus-Christ prédit dans l'Ancien Testament. Il donne de bonnes règles pour l'intelligence des Écritures. La divinité de Jésus-Christ y trouve des preuves très-fortes; et on sait que les sociniens en ont toujours redouté l'autorité. Quelques auteurs, entre autres l'abbé Houtteville, dans la préface de son livre *De la Religion chrétienne prouvée par les faits*, ont prétendu que cet ouvrage était un des plus travaillés et des plus méthodiques des anciens Pères ; que les objections y sont les plus fortes que l'on ait faites avant et depuis, et qu'elles y sont répondues avec force et clarté : mais je dirais volontiers que cet éloge n'est, en effet, qu'un éloge, et non une critique et un jugement de savant, et qu'on pourrait soupçonner ceux qui pensent ainsi, de n'avoir point lu ce dont ils jugent; car il faut avouer qu'il n'y a presque ni ordre ni méthode dans cet ouvrage, et que Tryphon y paraît un auditeur assez bénévole. [Les *Mémoires de Trévoux* remarquent que D. Ceillier semble se contredire dans les éloges et les blâmes qu'il donne au *Dialogue de Tryphon.*]

[3] *Cum Apostolorum fuerim discipulus, fio Gentium doctor*. Epist. ad Diognet., pag. 501.

[4] *Cur novum hoc genus aut institutum in consuetudinem venire nunc cœperit ac non prius?* Ibid., p. 494.

[5] *Per sanguinem et nidorem et holocausta facere se illi sacrificia putant*. Ibid., pag. 496.

[6] Mœlher adopte cette opinion pour ces mêmes raisons, et de plus parce que l'auteur de la Lettre se permet de parler du judaïsme et de ses observances avec un certain mépris, que le prudent Justin est bien loin de mériter dans son entretien avec Tryphon. Galland, dans sa *Biblioth. des anciens Pères*, tom. I, Proleg., est du même avis; il pense que l'auteur est peut être Apollo d'Alexandrie, le même dont il est parlé dans saint Paul. (*L'éditeur.*)

[7] *Adversus eos (christianos) Judæi bellum gerunt, et Græci eos persequuntur*. Ibid., pag. 497.

tiens à prendre parti avec les Juifs contre les Romains; et, comme ils le refusaient, il les faisait mourir cruellement dans les tourments, ainsi que le remarque saint Justin dans sa grande Apologie [1]. Enfin, ce qui fait voir que cette Lettre n'est pas, comme on le prétend, écrite avant la destruction du temple de Jérusalem, c'est que saint Paul y est cité [2] sous le simple titre de l'*Apôtre ;* manière de parler qui n'a été en usage que dans le II[e] siècle de l'Eglise [3].

Réponse aux objections.

3. Il semble même que les difficultés que l'on forme contre cette Épitre ne sont pas difficiles à résoudre. — 1° Le silence des anciens n'est pas toujours une preuve convaincante de la supposition d'un ouvrage; et, s'il en était une, il prouverait également que la Lettre à Diognète n'est ni d'un auteur plus ancien que saint Justin, ni de saint Justin même. Les ouvrages d'Athénagore sont reçus de tout le monde comme étant incontestablement de cet apologiste; cependant ni Eusèbe ni saint Jérôme n'en ont rien dit dans des écrits faits exprès pour marquer les écrivains ecclésiastiques des premiers siècles et leurs ouvrages. D'ailleurs, quoiqu'Eusèbe se soit proposé, dans son *Histoire ecclésiastique*, de nous donner un catalogue des ouvrages de saint Justin, il marque seulement les principaux, ajoutant qu'il y avait encore plusieurs autres de ses livres entre les mains de tout le monde. — 2° Il n'est point extraordinaire qu'un auteur, eu égard à certaines circonstances, se soit plus appliqué à châtier son style dans un ouvrage que dans les autres; et, s'il est vrai, comme il y a lieu de le croire, que ce Diognète, à qui cette Lettre est adressée, soit celui de qui Marc Aurèle avait appris les beaux arts, il était convenable que saint Justin s'appliquât à lui écrire d'une manière plus polie qu'il n'aurait fait, s'il eût écrit à un homme moins instruit dans les belles-lettres. — 3° Ce que dit l'auteur de la Lettre que le Christianisme était une institution toute nouvelle, ne prouve pas qu'il ait écrit dans les commencements de la religion chrétienne. Tertullien, qui écrivait longtemps après saint Justin, se sert d'une façon de parler toute semblable: « Notre origine [4] est depuis peu de jours, dit cet auteur, et déjà nous remplissons tout ce qui est soumis à votre puissance, les villes, les forteresses, les îles, les provinces. » D'ailleurs, ce n'est point l'auteur de la Lettre qui fait passer la religion chrétienne pour un établissement nouveau; mais c'est une objection qu'il se fait de la part de Diognète sur la nouveauté de cette religion, afin d'en prouver la vérité avec plus d'évidence. — 4° Je ne vois pas quelle répugnance il y a à donner à saint Justin la qualité de disciple des Apôtres, lui qui a été contemporain de saint Polycarpe, disciple de saint Jean, et qui, apparemment, avait été instruit par quelques-uns de ceux qui avaient été disciples des Apôtres. — 5° L'auteur de la Lettre ne dit pas que les Juifs offraient encore dans le temple le sang et la fumée des victimes, mais seulement [5] qu'ils étaient persuadés que l'on pouvait offrir à Dieu ces sortes de sacrifices. Or, ils ont été dans cette opinion depuis la destruction du temple de Jérusalem, comme ils y étaient auparavant et comme ils y sont encore aujourd'hui.

Qui était Diognète?

4. Cette Lettre est adressée à Diognète: on croit qu'il était ce favori de Marc-Aurèle qui lui avait appris à peindre, à aimer la philosophie et à faire des dialogues. La manière [6] dont l'auteur de cette Lettre lui parle des faux dieux ne nous laisse aucun lieu de douter qu'il ne fût un de leurs adorateurs, et non Juif de religion, comme quelques-uns l'ont cru [7]. « Envisagez, dit saint Justin à Diognète, non-seulement des yeux du corps, mais encore de ceux de l'esprit, en quelle manière et sous quelle forme existent ceux que vous regardez comme dieux; l'un est de pierre, l'autre d'airain. Cependant vous les adorez, vous les appelez dieux, vous les servez. » Parlerait-on ainsi à un Juif?

Analyse de cette Lettre.

5. Quoique cette Lettre ne soit pas venue tout entière jusqu'à nous, elle ne laisse pas de renfermer plusieurs choses très-utiles et très-importantes pour la religion chrétienne. Saint Justin y fait voir d'abord que ce n'est pas sans raison que les chrétiens refusent de rendre aux divinités du paganisme un culte divin; car ces dieux ne sont que des

Pag. 495.

[1] Justin., *Apolog*, 2, pag. 72. — [2] *Epist. ad Diognet.*, pag. 502.

[3] Cette assertion est gratuite. Voyez en particulier saint Clément, *Epître aux Vierges.* (*L'éditeur.*)

[4] Tertull., *Apologet.*, cap. 37.

[5] *Per sanguinem, et nidorem, et holocausta se illi* (*Deo*) *sacrificia facere putant.* Epist. ad Diognet. p. 496.

[6] *Vide non solum oculis, sed etiam prudentia, cujus sint subsistentiæ aut cujus formæ, ii quos vocatis et existimatis deos. Non ne eorum alius est lapis, alius autem æs... Hæc deos vocatis, his servitis, hæc adoratis.* Justin., pag. 494. — [7] Nourry, *Apparat. ad Bibliot. Patr.*, pag. 445, tom. I.

statues de pierre, d'airain ou de quelque autre matière vile et terrestre, travaillée de la main des hommes ; il montre qu'ils n'avaient guère moins de raisons de s'éloigner de la religion des Juifs, mêlée de plusieurs superstitions, la plupart impies et criminelles, comme lorsqu'ils observent le cours des astres, de la lune, des mois et des jours, pour en tirer connaissance de l'avenir. Passant ensuite à la manière de vivre des chrétiens, il fait remarquer à Diognète qu'ils n'ont rien au dehors qui les distingue des autres hommes, par rapport à la vie civile ; qu'ils n'ont ni villes ni langage qui leur soient propres ; s'ils ont quelque chose de particulier, c'est qu'ils ne se laissent point séduire, comme beaucoup d'autres, par les doctrines différentes que les hommes ont inventées. Au reste, regardant toute la terre comme le lieu de leur demeure, ils vivent partie dans la Grèce, partie dans les pays barbares, et partout ailleurs où ils se rencontrent, soumis aux lois de l'Etat et aux coutumes des lieux. Ils se marient et ont des enfants, mais ils ne les détruisent point ; ils mangent en commun, mais sans se souiller par des viandes immolées ; ils aiment tout le monde, et tous les persécutent ; mais la mort qu'on leur fait souffrir ne sert qu'à leur donner la vie. Tout dénués qu'ils sont des biens de la fortune, ils ne laissent pas d'en enrichir plusieurs, et, au milieu de l'indigence, ils abondent de tout. Les opprobres leur sont un sujet de gloire, les calomnies dont on les noircit servent de témoignage à leur justice, et ils ne répondent aux injures et aux malédictions que par des paroles pleines de respect et de charité. Vivant en gens de bien, ils sont néanmoins punis comme méchants ; d'un côté, les Juifs leur font la guerre ; de l'autre, les païens les persécutent, sans que ni les uns ni les autres puissent rendre aucune raison de la haine qu'ils leur portent. Enfin, pour le dire en un mot, les chrétiens sont dans le monde ce que l'âme est dans le corps. L'âme est répandue dans toutes les parties du corps ; les chrétiens sont répandus dans toutes les parties du monde ; l'âme, quoique dans le corps, n'est point corporelle ; les chrétiens, quoique dans le monde, n'en sont point ; l'âme est invisible, et les chrétiens rendent à Dieu un culte invisible ; la chair fait à l'esprit une guerre continuelle, parce qu'il l'empêche de s'abandonner à ses plaisirs ; et le monde persécute les chrétiens, parce qu'ils méprisent les plaisirs qu'il leur présente ; l'âme, quoique enfermée dans le corps, lui conserve la vie ; les chrétiens, quoique enfermés dans le monde comme dans une prison, empêchent qu'il ne périsse. L'âme est immortelle, et les chrétiens n'attendent que le moment de jouir de l'immortalité dans le ciel ; les tourments qu'on leur fait souffrir sur la terre ne servent qu'à les y multiplier.

Saint Justin explique ensuite la doctrine des chrétiens, et fait voir qu'avant la venue de Jésus-Christ, personne n'avait une véritable connaissance de Dieu, pas même les philosophes, dont les écrits sont pleins d'impostures et de mensonge ; c'est lui qui nous a rachetés, lui seul pouvait laver nos iniquités, étant Fils de Dieu ; tous doivent mettre en lui leur confiance ; le moyen de connaître Dieu le Père et de l'aimer, est de croire en son Fils. Pour engager plus aisément Diognète à ajouter foi à ses paroles, il proteste lui avoir rien dit que ce qu'il avait appris des Apôtres, dont il se qualifie disciple, ajoutant qu'ils avaient eux-mêmes appris du Verbe fait chair ce qu'ils ont depuis enseigné aux hommes. Il détaille ensuite les avantages que le Fils de Dieu nous a procurés par son incarnation, et finit en avertissant Diognète de ne point négliger la connaissance des vérités qu'il venait de lui apprendre, l'assurant que, sans la connaissance de la vérité, il n'y a point de véritable vie ; ce qu'il confirme par l'autorité de saint Paul [1].

Pag. 496. — 497. — 498. — 499. — 500. — 501. — 502.

ARTICLE III.

DES OUVRAGES FAUSSEMENT ATTRIBUÉS A SAINT JUSTIN.

§ 1. — DES ÉCRITS CONTRE ARISTOTE.

Cet ouvrage est faussement attribué à saint Justin.

1. Nous avons, dans le recueil des ouvrages de saint Justin, un long traité contre divers dogmes d'Aristote. Ce traité est adressé à un prêtre nommé Paul. L'auteur, en lui parlant, se sert du nombre pluriel [2], par une civilité qui n'était point en usage au siècle de saint Justin, je ne dis pas à l'égard des prêtres, mais même des évêques et des papes, comme il paraît par la Lettre des martyrs de Lyon au pape Eleuthère, dans laquelle ils

[1] Voyez Mœlher, tom. I, pag. 179 et seq. (*L'éditeur.*)

[2] *Egregiam hanc animi voluntatem cum in vobis quam flagrantem esse animadverterim, non gravate vobis morem gessi.* Justin., pag. 110.

lui parlent au nombre singulier [1]. Le style même de cet ouvrage est fort différent de celui de saint Justin, et on y trouve plusieurs petites subtilités plus dignes d'un écolier que d'un maître et d'un philosophe aussi grave que l'était ce saint martyr. Ce qui est encore plus à remarquer, c'est que, presque dans tous ses ouvrages, saint Justin emploie contre ses adversaires l'autorité des divines Ecritures; au contraire, dans celui-ci, elles ne sont citées nulle part. L'auteur avertit pourtant dans sa préface [2] que ce qu'il avait à dire de Dieu et de la création de l'univers, Dieu même nous l'avait révélé par ses prophètes.

Suite.

2. Cependant Photius [3] nous assure que saint Justin a fait des discours pleins de raisonnements forts, vifs et pressants, contre les principes d'Aristote. Mais ce témoignage de Photius sert encore à faire voir que l'écrit dont nous parlons n'est point du saint martyr. Car le traité que notre saint avait composé ne combattait, selon Photius, que les deux premiers livres *de la Physique* d'Aristote; celui dont il s'agit ici, réfute non-seulement les deux premiers livres *de la Physique* de ce philosophe, mais encore le quatrième, le cinquième et le huitième, et encore quelques autres de ses ouvrages. Enfin, quoiqu'il y ait dans ce traité plusieurs raisonnements assez justes et assez concluants contre les principes d'Aristote, il y en a beaucoup de très-faibles et qui ne prouvent rien, bien différents par conséquent de ceux qu'avait lus Photius dans l'écrit de saint Justin, qui étaient *forts, vifs et pressants*.

Idée de cet ouvrage. L'auteur en est inconnu.

3. L'auteur des écrits qui nous restent contre les principes d'Aristote, est inconnu, et il ne nous a laissé aucun indice, dans ses écrits, qui puisse faire connaître le siècle dans lequel il a vécu. On ne sait rien non plus du prêtre Paul, à qui il a dédié son ouvrage. Le but qu'il s'y est proposé est de détourner les chrétiens de la philosophie d'Aristote, dont il réfute le mieux qu'il peut les principes touchant la matière, la forme, la privation et le mouvement du ciel et des astres.

§ 2.— DES RÉPONSES AUX ORTHODOXES SUR 146 QUESTIONS IMPORTANTES ET DE QUELQUES AUTRES ÉCRITS FAUSSEMENT ATTRIBUÉS A SAINT JUSTIN.

Les Réponses aux Orthodoxes ne sont point de saint Justin.

1. Photius marque, entre les ouvrages de saint Justin, un traité sous le titre de *Brèves Résolutions* [4] *de quelques difficultés formées contre la piété*. Cet écrit ne subsiste plus, et c'est apparemment pour en réparer la perte, que l'on a mis son nom à la tête d'un autre traité sur des matières semblables, intitulé : *Réponses de saint Justin aux Orthodoxes, sur* 146 *questions importantes*. Mais ceux qui se sont donné cette liberté, se sont trahis eux-mêmes et ont découvert partout leur imposture. Car, outre que saint Irénée [5], Origène [6] et les Manichéens [7], beaucoup plus récents que saint Justin, y sont cités nommément, l'auteur y dit, en termes formels [8], que, de son temps, le paganisme était détruit; que la religion dominante dans le monde était la religion chrétienne. Il se sert encore de termes inusités au temps de saint Justin, entre autres de celui de *consubstantiel* [9] et de *trinité* [10]. On y remarque même des sentiments directement opposées à ceux de ce saint martyr; par exemple, il enseigne [11] que l'ange qui apparut aux patriarches, était une créature ; tandis que saint Justin soutient, dans son Dialogue avec Tryphon, que c'était le Fils de Dieu même. Il avance [12] que la Pythonisse ne fit point paraître Samuel, mais seulement un fantôme ; et saint Justin dit que ce prophète apparut véritablement à Saül [13].

Le temps et l'auteur de cet ouvrage sont inconnus.

2. On ne sait point au juste en quel temps cet ouvrage a été composé. Ce qui est certain, c'est que l'auteur écrivait depuis l'établissement de l'état monastique, dont il parle dans la question 21e, et avant l'an 500, puisqu'il dit, dans la question 71e, que le monde doit durer six mille ans. Quelques-uns ont attribué cet ouvrage à Théodoret, à cause de la conformité du style et de certaines expressions qui se trouvent aussi dans les Questions de Théodoret sur l'Octateuque. Ce qui peut encore autoriser cette opinion, c'est que l'auteur des Questions aux Orthodoxes

[1] *Te per omnia ac perpetuo optamus in Deo valere, Pater Eleuthere.* Le grec porte : χαίρειν ἐν Θεῷ σε, etc. Apud Euseb., lib. V *Hist.*, cap. 4. — [2] Apud Justin., pag. 111.

[3] *Lecta est Justini martyris Apologia pro christianis, tum adversus Gentes, tum adversus Judæos, et prætera alter ejus Tractatus contra primum et secundum librum Physicæ auscultationis, sive contra formam, materiam et privationem, rationibus epicherematicis ac violentis, quod ex usu est inferens, itidem que contra quintum illud corpus, motumque sempiternum, quem rationum suarum vi Aristoteles peperit.* Photius, *Cod.* 125, pag. 303.

[4] Phot., *Cod.* 125. — [5] Quæst. 115. — [6] Quæst. 82. — [7] Quæst. 127. — [8] Quæst. 126. — [9] Quæst. 16. — [10] Quæst. 17.— [11] Quæst. 142. — [12] Quæst. 52.

[13] D. Maran soutient que ce traité sent le pélagianisme, et a été composé par un pélagien. Ses preuves ne paraissent pas convaincantes (*L'éditeur.*)

témoigne s'être trouvé souvent avec des moines et avoir conféré avec eux sur certaines matières qu'il traite dans ses Questions. Or, on sait que Théodoret passa une partie de sa vie dans le monastère, et qu'il a mis [1] par écrit quantité de choses qu'il y avait apprises. L'ouvrage paraît aussi avoir été composé du temps de Théodoret, mais avant son épiscopat [2] et avant que l'hérésie de Nestorius eût éclaté ; car l'auteur y défend avec beaucoup de netteté la foi de la Trinité contre les ariens et les sabelliens; et il ne dit pas un mot pour défendre le mystère de l'Incarnation contre les nestoriens et les eutychiens [3].

Idée de cet ouvrage.

3. Mais, de quelque main que cet ouvrage soit sorti, il fait honneur à son auteur, dont on remarque partout l'esprit et l'érudition. Il faut cependant avouer qu'il est entré dans l'examen de plusieurs questions assez frivoles, et qu'il eût pu omettre sans crainte d'offenser ses lecteurs. Mais il a eu soin de les dédommager par quantité de choses très-utiles et très-curieuses, dont il a rempli son ouvrage. Dans la question 67ᵉ, il distingue clairement les deux natures en Jésus-Christ : la nature divine, selon laquelle il est né d'une manière ineffable ; la nature humaine, selon laquelle il est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie. Les questions 131, 132 et 133 sont employées à concilier les contrariétés apparentes qui se trouvent entre saint Matthieu et saint Luc, au sujet des ancêtres de Jésus-Christ; saint Matthieu a décrit la généalogie de Jésus-Christ selon la chair, au lieu que saint Luc a inséré dans celle qu'il a faite des personnages qui n'étaient ancêtres de Jésus-Christ, que par alliance ou en vertu de la loi, tel par exemple qu'Héli, qui est appelé père de Joseph dans l'Evangile selon saint Luc. Dans la question 99ᵉ il dit que la piété que Jephté témoigna envers Dieu, en accomplissant le vœu qu'il lui avait fait, est cause que l'Ecriture l'a mis au rang des hommes justes ; mais il blâme la manière indéfinie dont Jephté avait fait son vœu, en disant à Dieu : « Je vous offrirai en holocauste le premier qui sortira de la porte de ma maison; » ce fut pour empêcher que, dans la suite, les hommes ne fissent de semblables vœux, que Dieu permit l'immolation de la fille de Jepthé. La 96ᵉ est un éloge des innocents mis à mort par Hérode, et l'auteur y prouve qu'ils sont véritablement martyrs. Dans la 107ᵉ il dit que l'usage de l'église était de chanter des hymnes, sans y mêler le son des instruments inanimés. Dans la question 56ᵉ il prétend que les enfants baptisés sont rendus dignes de recevoir les grâces du baptême par la foi de ceux qui les font baptiser. La question 14ᵉ est touchant la manière dont on doit se comporter envers les hérétiques qui reviennent au sein de l'Eglise. Il veut d'abord qu'ils renoncent à leurs erreurs, qu'ensuite, s'ils ont été baptisés chez les hérétiques, on les oigne de l'huile sainte ; mais, s'ils y ont reçu les saints Ordres, qu'on leur impose les mains. Dans la 75ᵉ question il enseigne qu'aussitôt après la mort, les âmes des justes sont séparées de celles des impies et conduites dans le ciel par les anges, où elles jouissent de la vue de Jésus-Christ, des anges et des archanges. Il traite encore la même matière dans la question suivante. Voilà ce qui nous a paru plus remarquable dans cet ouvrage.

Autres ouvrages faussement attribués à saint Justin.

4. Les cinq Questions proposées aux païens, avec leurs réponses ; la Réfutation de ces réponses, et les Réponses des chrétiens à quelques questions des Grecs, sont des ouvrages que tous les critiques reconnaissent être faussement attribués à saint Justin. Le style en est, en effet, très-différent, et les manichéens [4], nés plus de cent ans après le martyre du saint, y sont plusieurs fois réfutés nommément. On croit, avec assez de vraisemblance, que tous ces écrits sont de la même main que le *Traité contre les principe d'Aristote*, dont nous avons parlé plus haut ; car le style et la méthode en sont à peu près les mêmes, et les questions que l'on y propose sont décidées assez souvent de la même manière. Saint Justin, en parlant de Crescent dans sa seconde ou petite Apologie, dit à l'empereur Marc-Aurèle [5] : « Si vous avez su les questions que je lui ai proposées et les réponses qu'il y a faites, vous ne pouvez douter qu'il n'ignore entièrement notre doctrine. » Grabe [6] conjecture de ces paroles que notre Saint avait composé un ouvrage où

[1] *De hoc apud ipsos quoque (Monachos) frequens est quæstio.* Quæst. 21.— [2] Voyez Théodor., tom. III oper., pag. 764.

[3] Mœlher remarque avec raison que ces *Questions*, en divers endroits, sont opposées à la manière de voir de Théodoret, comme, par exemple, la question : *Pourquoi Moïse avait pris pour femme une étrangère.* (*L'éditeur.*)

[4] Apud Justin., pag. 160, 161, 162, 163, 166. — [5] Pag. 46. — [6] Grab., tom. II *Spicileg*, pag. 156.

la même forme de ceux dont il est ici question. Mais on verra ci-après que saint Justin ne mit point par écrit la conférence qu'il avait eue avec Crescent [1]. Photius lui attribue un autre ouvrage qui y a assez de rapport. Il avait pour titre : *Solutions abrégées de saint Justin sur quelques difficultés proposées contre la vraie religion.* Il n'est pas non plus venu jusqu'à nous.

§ 3. — DE L'EXPOSITION DE LA VRAIE FOI.

Cet écrit n'est point de saint Justin.

1. On convient aussi que le traité qui est intitulé : *Exposition de la vraie Foi*, ou *de la sainte et consubstantielle Trinité*, n'est point de saint Justin. Le titre seul en est une preuve, s'il est original ; car il n'est pas à présumer que, dans un temps où le terme de *consubstantiel* n'était pas dans l'usage ordinaire, un auteur ait affecté de le mettre à la tête de son livre. D'ailleurs, ce traité qui aurait pu être d'un grand secours dans les disputes qui s'élevèrent au IIIe et au IVe siècle sur la Trinité des personnes en Dieu, n'a toutefois été cité de personne. On y trouve les termes d'*unité* [2], de *Trinité* [3], d'*hypostase* [4], de *personne* [5], comme étant communément employés pour marquer la nature et les personnes divines ; ce qui n'avait pas lieu du temps de saint Justin. L'auteur y combat ouvertement les erreurs des ariens [6], des nestoriens [7], des eutychiens [8], quoiqu'il ne les nomme point. Enfin il cite les *Institutions des Pères ;* ce que ne pouvait faire saint Justin, qui passe pour le premier Père de l'Église. On pourrait encore ajouter que le style de cet écrit est beaucoup plus net et plus poli que celui du saint martyr.

Il est d'un auteur du Ve ou VIe siècle.

2. La manière dont l'auteur de cet écrit traite le mystère de la Trinité, et ce qu'il dit contre les erreurs des nestoriens et des eutychiens, montrent qu'il ne l'a composé que sur la fin du Ve [9] ou au commencement du VIe siècle, lorsque ce mystère était déjà entièrement éclairci, et que ces hérétiques soutenaient publiquement leurs erreurs. Sur la fin de son ouvrage [10], il semble dire qu'il avait embrassé la vie monastique.

Peut-être de Justin de Sicile.

3. Léonce de Bysance [11], Jean Cyparissiot, Euthymius Zigabénus et Gémistus Pléthon [12] ont cité ce traité sous le nom de saint Justin martyr ; mais on ne doute point qu'ils ne se soient trompés et qu'ils n'aient confondu notre saint avec un autre Justin, évêque en Sicile, qui vivait sur la fin du Ve siècle, dont nous avons une lettre à Pierre le Foulon [13], dans laquelle il prouve avec beaucoup de force la vérité des deux natures en Jésus-Christ : ce Justin pourrait bien être l'auteur de l'écrit dont nous parlons [14]

Idée de cet ouvrage. Pag. 37 et seq.

4. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage mérite d'être lu, tant pour l'utilité des choses qu'il contient, que pour la beauté de son style et la manière nette et précise dont il explique ce qui regarde les mystères de la Trinité et de l'Incarnation. Il prouve d'abord qu'il n'y a qu'un Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit ; que ces trois personnes n'ont qu'une même essence et une même nature, quoique distinguées entre elles ; ce qu'il montre par plusieurs exemples tirés des choses humaines, pour mettre ces vérités plus à la portée de ses lecteurs. Il passe ensuite au mystère de l'Incarnation et fait voir que le Verbe, sans quitter le séjour de sa gloire, s'est fait homme dans le sein de la Vierge. Quelques-uns, pour rendre sensible l'union des deux natures, la divine et l'humaine en Jésus-Christ, apportaient l'exemple de l'homme, qui est aussi composé de deux natures, l'une spirituelle, l'autre corporelle. Mais notre auteur dit que la comparaison n'est pas tout-à-fait juste, et il en propose une autre tirée de l'union inséparable de la lumière avec le corps lumineux. « Car, dit-il, de même que, dès le premier moment que la lumière a été unie avec le soleil, personne ne s'est avisé de les distinguer comme deux choses différentes ; de même aussi, depuis que

381 et seq.

[Mais on doit observer que ce texte et l'alinéa entier ne se trouvent pas dans la nouvelle édition.]

[1] Photius, *Cod.* 125. — [2] Pag. 373 et 380. — [3] Ibid. — [4] Ibid., pag. 373. — [5] Ibid., pag. 374. — [6] Ibid., pag. 375. — [7] Pag. 381 et 382. — [8] Pag. 386.

[9] On ne peut guère le mettre plus tard, puisqu'il est cité par Léonce de Bysance, qui vivait sur la fin du VIe siècle. — [10] *Ut de cætero vitam tacito instituto agam.* Apud Just., p. 386. [La nouvelle version traduit plus exactement : *Tranquillam deinceps vitam sopito sermone traducemus ;* d'où il est difficile de déduire la conséquence indiquée par D. Ceillier.]

[11] Leont., pag. 372, 390 ; Cyparissiot, lib. VII *de Mystic. Theolog.*, cap. I ; Plethon, *Opuscul. contra Latin.* ; Euthymius, in *Panoplia*, tit. 16.

[12] Nicéphore le cite aussi comme de saint Justin martyr. Voyez *Spicileg. Solesm.*, tom. I, pag. 361. (*L'éditeur.*)

[13] Tom. IV *Concil.*, pag. 1103.

[14] On examinera cet article plus à fond, lorsque l'on traitera des écrits de Justin de Sicile. [Cette promesse n'a point été remplie. Lequien et D. P. Maran regardent ce livre comme dangereux et comme l'œuvre d'un nestorien.]

cette véritable lumière, le Verbe de Dieu, s'est unie à la nature humaine, dans le même moment le Fils de Dieu et le Fils de l'homme n'ont plus fait qu'un seul Fils. » Le reste de l'ouvrage est employé à résoudre les difficultés que les hérétiques de son temps formaient contre le mystère de l'Incarnation.

§ 4. — DE LA LETTRE A ZÈNE ET A SÉRÈNE.

Cette Lettre n'est point de saint Justin, martyr.

1. Il suffit de lire cette Lettre pour se convaincre qu'elle n'est point de saint Justin, quoique Scultet, protestant, et quelques catholiques la lui attribuent. Le style est dur et embarrassé, et différent en tout de celui du saint martyr. Les matières qui y sont traitées ne conviennent point non plus à son siècle ; ce ne sont que des préceptes de morale pour des personnes qui, dans leur maison particulière, vivaient comme séparées du monde. On leur prescrit [1] de souffrir en silence les injures, d'user de vin avec modération, de ne converser avec les femmes que rarement et avec beaucoup de précaution, de s'éloigner surtout de celles qui vivent dans le luxe, de prendre soin des enfants, parce que le royaume du ciel leur appartient; et autres avis semblables, qui ne conviennent ni au temps ni à l'emploi de saint Justin. Il faut encore ajouter que, dans les manuscrits [2], cette Lettre n'est point intitulée du nom de Justin le philosophe et martyr, comme ses autres ouvrages, mais seulement du nom de Justin.

Elle peut être de Justin, abbé.

2. C'est ce qui nous porte à croire que ce Justin pourrait bien être celui dont il est parlé dans la Vie de saint Anastase, martyr persan, et qui, sous l'empire d'Héraclius, gouvernait un monastère près de Jérusalem. On trouve, il est vrai, dans les Lettres de saint Isidore de Péluse [3], plusieurs façons de parler semblables à celles qui se lisent dans cette Lettre ; mais cette conformité ne suffit pas pour la lui attribuer.

Idée de cette Lettre.

3. Au reste, cette Lettre ne contient rien de remarquable. L'auteur y dit [4] qu'il a écrit à un Papas, ou à un évêque, contre certaines personnes qui, à l'imitation des pharisiens, se glorifiaient d'une science vaine et inutile; mais, afin qu'on ne l'accusât point de toujours reprendre les autres, il avait ramassé dans une lettre aux princes ou aux supérieurs divers avis importants au salut, et son dessein est de faire la même chose dans celle-ci. Quelques-uns ont cru [5] que Zène et Sérène, à qui elle est adressée, étaient deux moines qu'il instruisait. C'étaient donc des moines bien différents des autres et d'une vie plus relâchée, puisqu'il leur permet l'usage ordinaire du vin et de converser quelquefois avec les femmes; ce qui était absolument défendu aux moines dont parlent [6] saint Basile, saint Augustin [7] et saint Sulpice-Sévère [8]. On cite encore quelques ouvrages sous le nom de saint Justin, qui lui sont faussement attribués, ainsi que nous le montrerons dans l'article suivant.

ARTICLE IV.

DES OUVRAGES DE SAINT JUSTIN QUI SONT PERDUS.

1. Nous avons déjà remarqué que le traité de saint Justin, intitulé : *De la Monarchie* ou *De l'Unité de Dieu*, n'était point venu tout entier jusqu'à nous. Eusèbe en cite plusieurs autres, dont il ne nous reste plus que les titres : un intitulé [9]: *Le Chantre* ou *Le Psalmiste;* un autre [10] contre les Gentils, où il s'étendait beaucoup sur un grand nombre de questions agitées entre les chrétiens et les philosophes, et où il traitait de la nature des démons. Nous avons encore une partie de cet ouvrage, sous le titre de *Discours aux païens.*

2. Saint Justin en avait composé un autre [11], en forme d'extrait ou de recueil, touchant la nature de l'âme, dans lequel il proposait diverses opinions des philosophes, qu'il promettait de réfuter dans un autre ouvrage, et s'engageait à y déclarer son sentiment propre. De ces deux écrits, Eusèbe n'avait vu [12] que le premier, et on ne sait si le Saint écrivit le second. Au reste, nous n'avons ni l'un ni l'autre, et il paraît qu'ils étaient perdus dès le temps de Photius, puisque cet écrivain n'en dit rien. Nous avons aussi perdu tout ce que saint

[1] *Epist. ad Zenam*, pag. 505, 508, 512, 517 et 518. — [2] Nourry, *Appar. ad Bibl. Pat.*, tom. I, pag. 452.

[3] Isidor. Pelusiot., lib. I, *Epist.* 89, 208, 479, 496; et lib. II, *Epist.* 62; et lib. V, *Epist.* 45.

[4] *Epist. ad Zenam*, pag. 503 et seq. — [5] Halloix, *Vit. Justin.*, pag. 284.

[6] *Potissimum debet se monachus a congressione mulierum abstinere, itemque a vini usu, quia vinum et mulieres apostatare faciunt sapientes.* Basil., *Sermon. de Ascet.*

[7] *Non solum a carnibus et vino se abstinent, sed etiam ab eis quæ tanto concitatius ventris et gutturis provocent appetitum.* Augustin., *de Moribus Ecclesiæ*, cap. 3.

[8] *Vinum nemo noverat nisi quem infirmitas coegisset.* Sulpit., lib. I *Vit. S. Martini*. — [9] Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 18. — [10] On croit que c'est de là que saint Irénée a tiré le passage qu'il cite sur Satan. — [11] Euseb., ibid. — [12] Euseb., ibid.

Justin a écrit contre les hérétiques. Ses écrits sur cette matière étaient de deux sortes. Il y en avait un contre toutes les hérésies, comme le témoignent saint Jérôme [1] et Photius, et un autre contre Marcion. Ce dernier est cité par saint Irénée, en ces termes : « Justin a dit excellemment, dans le livre *Contre Marcion* [2], qu'il ne croirait pas au Sauveur même, s'il prêchait un autre Dieu que le Créateur. » Le saint martyr cite [3] lui-même son *Traité contre toutes les hérésies*, dans sa grande Apologie, offrant de le présenter à l'empereur ; et on croit que c'est de là que Tertullien [4] et Théodoret [5] ont pris ce qu'ils citent de saint Justin contre les valentiniens, contre Ménandre et contre les nazaréens. Cédrène [6] dit qu'il composa ce traité sous l'empire d'Adrien.

3. Eusèbe, après avoir donné une liste des principaux ouvrages de saint Justin, dit [7] qu'il en avait composé plusieurs autres qui étaient entre les mains de tout le monde. Anastase Sinaïte [8] lui en attribue un très-docte sur l'*Hexaméron*, c'est-à-dire, sur les six jours de la création du monde ; et il en cite quelques paroles, tirées de son Commentaire, sur ce que Dieu fit le sixième jour. Mais on doute [9] si l'autorité d'Anastase est assez grande pour nous obliger à croire que saint Justin a véritablement écrit sur cette matière. Nous avons dans le tome second des ouvrages de saint Maxime le commencement et plusieurs passages d'un *Discours sur la providence et sur la foi*, composé, dit-on, par saint Justin philosophe, et enfin martyr, et adressé au sophiste Euphraise. Il est encore cité sous son nom pas Euthymius Zigabénus [10]. Mais on croit que la citation est fausse, et que cet ouvrage était d'un Justin autre que le martyr. On doit porter le même jugement d'un *Commentaire sur la Hiérarchie ecclésiastique et la Théologie mystique de saint Denys*, que [11] Possevin dit lui être attribué dans des catalogues manuscrits. Tout le monde sait que les ouvrages qui portent le nom de saint Denys l'Aréopagite n'ont paru que longtemps après le martyre de saint Justin [12]. » L'opinion de Martin Polonais, qui attribue à notre Saint l'*Abrégé de l'histoire de Trogue Pompée*, n'a pas non plus besoin d'être réfutée ; cet Abrégé est, de l'aveu de tout le monde, d'un Justin tout différent du martyr.

4. Saint Justin avait encore composé une *Réfutation* [13] *de la Physique d'Aristote*, que nous n'avons plus. On lui attribue [14] aussi un Commentaire sur l'Apocalypse. Les paroles suivantes de saint Jérôme paraissent avoir donné lieu à cette assertion [15] : « Saint Jean a écrit l'Apocalypse, que Justin martyr et Irénée ont expliquée. Mais les plus habiles critiques sont persuadés que saint Jérôme n'a pas voulu dire que ces deux martyrs aient composé des commentaires suivis sur l'Apocalypse, mais seulement qu'ils en ont expliqué quelques endroits dans leurs ouvrages. En effet, saint Jérôme, dans le dénombrement des écrits de ces deux Pères de l'Eglise, n'en met aucun sur l'Apocalypse.

5. C'est avec beaucoup plus de vraisemblance qu'on lui attribue un livre *Sur la Résurrection* ; car saint Méthode [16], évêque de Tyr, martyrisé sous Dioclétien, rapporte un passage de saint Justin sur la résurrection ; et saint Jean de Damas dit formellement [17] qu'il avait composé un livre sur ce mystère, dont il rapporte même de longs extraits. D'un autre côté, ceux qui ont examiné ces extraits ont reconnu qu'ils ne pouvaient être de saint Justin ni d'aucun autre écrivain de son siècle, tant le style en est différent ; ils seraient plutôt de l'auteur des *Questions proposées aux Grecs*, dont les arguments sur la résurrection des corps se trouvent souvent répétés dans ces extraits. Quant au témoignage de saint Jean Damascène, il ne laisserait pas d'être considérable, s'il était certain que l'ouvrage d'où il est tiré fût de lui. Mais on a démontré, depuis quelques années [18], qu'il n'est point auteur de cette partie des *Parallèles* où ce témoignage se trouve. L'autorité de saint Méthode n'est pas, dans le cas présent, d'un plus grand poids, puisqu'il ne dit point de quel ouvrage de saint Justin il a tiré les paroles qu'il en rapporte sur la résurrection. Le saint martyr avait traité si souvent cette

[1] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 22 ; et Photius, *Cod.* 125. — [2] Apud Euseb., lib. IV, cap. 18. — [3] Justin., pag. 70. — [4] Tertull., *cont. Valentin.*, cap. 5. — [5] Theodor., lib. I *Hæretic. Fabul.*, cap. 2, et lib. II, cap. 2. — [6] Cedren., *Comp. Hist.*, pag. 249. — [7] Euseb., lib. IV *Histor.*. cap. 18. — [8] Anastas. Sinait., lib VII *in Hexameron*. — [9] Tillemont, *Hist. eccles.*, tom. II, pag. 371. — [10] Euthymius, part. 2 *Panopl.*, tit. 15. — [11] Possevin., *Apparat.* 996.

[12] Nous verrons plus tard que l'auteur se prononce trop facilement sur cette question. (*L'éditeur.*)

[13] Phot., *Cod.* 125. — [14] Possevin., ubi supra. — [15] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 9. — [16] Methodius apud Photium, *Cod.* 234. — [17] Damascen., tom. II Oper., pag. 756. — [18] Lequien, tom. II Oper. Damascen., pag. 274, 275 et 276.

matière dans ses écrits, qu'il était aisé à saint Méthode de le citer sur ce sujet, quoiqu'il ne l'eût point traité dans un ouvrage fait exprès. Il lui suffisait, par exemple, d'avoir lu la grande Apologie que saint Justin présenta à l'empereur Antonin et à ses fils, puisque, selon le témoignage de saint Jérôme [1], il y défend hautement l'ignominie de la croix, et « y confesse avec une liberté véritablement chrétienne la résurrection de Jésus-Christ. » Aussi les plus habiles ont peine à se persuader que saint Justin ait composé un livre *Sur la Résurrection*, d'autant qu'Eusèbe et saint Jérôme qui, sans doute, avaient lu l'ouvrage de saint Méthode, puisqu'il est fait contre Origène, dans la cause duquel ils ont pris tous deux un grand interêt, n'ont point connu de livre sous ce titre parmi ceux de saint Justin.

6. Le Père Halloix [2] rapporte encore plusieurs passages cités comme de saint Justin dans saint Jean Damascène et dans la *Mélisse* d'Antoine; mais on ne sait de quels ouvrages ils sont tirés. Ce Père [3] prétend aussi que saint Justin a mis par écrit la conférence qu'il avait eue à Rome avec Crescent. Il se fonde sur ce que le Saint dit aux empereurs, dans sa petite Apologie, que s'ils n'avaient pas encore eu connaissance de la dispute qu'il avait eue avec ce cynique, il était prêt de la recommencer en leur présence. Mais [4] il semble encore plus aisé d'en conclure [5] qu'il n'avait rien écrit sur ce sujet, et que la connaissance dont il parle n'est pas celle qui pouvait venir de la lecture de son livre, mais du rapport que ceux qui y avaient assisté en avaient pu faire aux empereurs. Car quelle nécessité y eût-il eu de recommencer la dispute? Le moyen le plus simple et le plus naturel eût été de leur présenter son livre.

ARTICLE V.

DOCTRINE DE SAINT JUSTIN.

Sur l'Ecriture sainte.

1. Entre les anciens Pères de l'Eglise, il y en a peu qui aient mieux su notre religion et qui aient parlé plus exactement de nos mystères que saint Justin. Voici ce qui nous a paru de plus remarquable dans ses écrits. Il enseigne que c'est des Prophètes [6] qu'il faut apprendre toute la science de la religion chrétienne, parce qu'ils n'ont été que les organes du Saint-Esprit, qui s'est servi de leur ministère pour enseigner aux hommes la vérité [7]; ils ne sont point les auteurs des oracles qu'ils ont prononcés, mais le Verbe de Dieu, qui les animait de son esprit [8]; sans une grâce particulière de Dieu [9], il est impossible de bien entendre les divines Ecritures; cette divine parole porte avec elle [10] une majesté qui la fait révérer et craindre par ceux qui sont dans l'égarement, mais elle est pleine d'une douceur qui la rend le repos et la consolation de ceux qui lui obéissent; jamais l'Ecriture [11] n'est contraire à elle-même, et, quand on ne peut concilier des passages qui paraissent se contredire, il faut avouer qu'on ne les entend pas [12]; Dieu permet que les Juifs

[1] Hieronym., *Epist.* 79 *ad Magnum*. — [2] Halloix, *Vit. Justin.*, pag. 316 et 318. — [3] Idem., pag. 173.— [4] Tillemont, tom. II *Hist. eccles.*, pag. 649.

[5] Le lecteur sera plus en état d'en juger par la suite des paroles de saint Justin. Voici comment il parle aux empereurs : « Il est à propos que vous soyez informés que (Crescent), ayant autrefois proposé quelques questions, je reconnus clairement qu'il ne savait rien; et je suis prêt de les lui proposer en votre présence : ce qui n'est pas indigne des soins et de l'application d'un empereur. Si vous avez eu quelque connaissance de mes demandes et de ses réponses, je ne doute point que vous ne soyez persuadés de son ignorance en ce qui regarde notre religion. » Justin., *Apolog.* 1, pag. 47; et apud Euseb., lib. IV, cap. 16.

[6] *Itaque jam tempus est, viri græci..... divinis Prophetarum vacare libris, et ex eis veram addiscere religionem, non dicendi artes profitentibus..... verum eas vobis res annuntiantibus quas descendens in eos Spiritus Sanctus, religionem veram discere volentes per illos docendos esse statuit.* Justin., *Cohort. ad Græc.*, pag. 32.

[7] *Porro quod vaticinantes non alio quam divino Verbo afflati agantur, vos quoque ipsos dicturos esse reor.* Just., *Apolog.* 2, pag. 75.

[8] *Sed enim cum Prophetarum verba tanquam a persona aliqua dicta auditis, ne ab ipsis quos Spiritus afflavit dici existimetis, sed a Verbo quod illos incitat divino.* Ibid., pag. 76.

[9] *Num putatis, o viri, nos unquam hæc in Scripturis intelligere potuisse, nisi voluntate Dei, ut ista intelligeremus volentis, gratiam accepissemus?* In *Dialog cum Tryph.*, pag. 346.

[10] *Timorem namque quemdam in se habet* (doctrina Servatoris) *et idonea est ad terrendos persuadendosque qui a recta transversim sunt acti via; et qui in ea se exercent, suavissima eis contingit quies.* Ibid., pag. 225.

[11] *Si existimas in dubium orationem vocari posse, ut dicerem adversari invicem sibi Scripturas, erras; neque enim unquam hoc audebo vel in animum inducere, vel eloqui, verum si quæ scriptura, quæ ejusmodi esse videatur, in medium proponatur... omnibus modis persuasum habens nullam Scripturam ab alia diversam esse, ipse me potius, quæ dicta sint, non intelligere fatebor.* Ibid., pag. 289.

[12] *Nam quod etiam nunc apud Judæos pietatis nostræ libri asservantur, divinæ id de nobis opus est providentiæ. Ne enim ex Ecclesia eos proferentes, occasionem, quasi suppositi a nobis aut corrupti sint, maledictis nos incessere volentibus, præbeamus, ex illorum Synagoga producimus.* Orat. 1 *ad Græc.*, pag. 14.

conservent l'Ecriture, pour ôter toute occasion aux Gentils de croire que nous l'avons supposée; l'histoire[1] composée par Moïse est la plus ancienne histoire du monde, et ce prophète est le premier qui ait persuadé aux hommes de recevoir des lois écrites; quoique les septante Interprètes, qui traduisirent l'Ecriture sous Ptolémée Philadelphe, fussent renfermés en autant de cellules[2], ils n'avaient pas laissé de s'accorder si bien dans leur traduction[3], qu'ils s'étaient servis des mêmes pensées et des mêmes termes; ce fut à Hérode, roi des Juifs, que Ptolémée s'adressa pour avoir les livres sacrés; ce prince les lui ayant envoyés, Ptolémée lui fit une seconde députation pour lui demander des interprètes; les Juifs[4] ont altéré en plusieurs endroits les divines Ecritures et en ont retranché beaucoup de passages qui regardaient la passion et la mort de Jésus-Christ; ce qu'il faut apparemment entendre des exemplaires qu'il avait eus entre les mains, puisque Tryphon regardait ce fait comme incroyable. Il lisait dans l'Evangile de saint Luc[5] ce que nous y lisons encore aujourd'hui touchant la sueur de sang de Jésus-Christ et l'apparition de l'ange; il cite l'Apocalypse[6] sous le nom de saint Jean, apôtre, et il donne[7] aux livres qui contiennent l'histoire du Nouveau Testament le nom d'*Evangile*. Il croit que la Pythonisse fit véritablement paraître Samuel devant Saül[8]. Et il se sert de ce fait pour prouver que les âmes des justes tombent sous la puissance du démon, qui peut les faire paraître quand il lui plaît; le Sauveur lui-même, étant près, de mourir[9], pria son Père de le délivrer de cette puissance; et, comme il est au pouvoir de Dieu d'empêcher le démon de s'emparer de nos âmes[10], nous devons le prier lorsque nous sommes près de mourir, de ne le lui pas permettre; Elie viendra préparer le second avénement de Jésus-Christ; le Sauveur[11] prit naissance à Bethléem, non dans la ville, mais dans une caverne voisine; ce fut là[12] que les mages, originaires d'Arabie, vinrent l'adorer.

Sur la divinité et l'incarnation du Verbe.

2. Il remarque que l'on ne donnait[13] aucun nom au Créateur de toutes choses, parce qu'il est sans origine selon lui; ceux qui[14] prennent le Fils pour le Père, ne connaissent pas même le Père et ne savent pas que le Père de l'univers a un Fils qui, étant le Verbe et le premier-né de

[1] *Itaque a primo apud vos propheta et legislatore Mose incipiam......... ut intelligatis* (Græcos alloquitur) *omnibus vestris sive sapientibus, sive poetis, sive historicis, sive philosophis et legislatoribus, multo antiquiorem fuisse primum religionis nostræ doctorem Mosen, sicuti nobis Græcæ declarant historiæ.* Ibid., pag. 9.

[2] *Pari cum interpretibus numero domunculas extrui præcepisse* (*Ptolemæum*), *ut sigillatim pro se quisque interpretationem perficeret....*

[3] *Et cognito septuaginta istos viros, non solum eadem sententia, verum etiam eisdem esse verbis in translatione usos, ac ne una quidem dictione alium ab alio dissensisse*, etc. Justin., *Orat. ad Græc.*, pag. 14.

[4] *Ex verbis quæ Esdras de lege et constitutione Paschæ commemoravit, hunc locum abstulerunt :* Et dixit Esdras populo : Hoc pascha Salvator noster et perfugium nostrum. Ac si in animum induxeris, et in cor vestrum ascenderit quod humiliaturi eum simus in signo, et postea speraturi in eum : non desolabitur locus iste in omne tempus, dicit Deus virtutum. Sin in eum non credideritis, neque audieritis annuntiationem ejus, derididulum eritis gentibus. *Et ex Hieremiæ responsis hæc resciderunt :* Ego ut agnus qui ad sacrificandum abducitur. Super me cogitarunt cogitationem, dicentes : Venite, mittamus lignum in panem ejus, et exteramus eum de terra viventium, et nomen ejus ne memoretur amplius. *Resectio quidem ista ex Hieremia adhuc in quibusdam exemplaribus. quæ in Judæorum asservantur Synagogis, scripta reperitur : non enim ita diu est cum hæc verba resciderunt..... Ex Hieremiæ similiter dictis ista resecuerunt :* Recordatus est Dominus Deus mortuorum suorum ex Israele, qui obdormierunt in terra aggeris, et descendit ad eos ut evangelizaret, et læto eis significaret nuntio salutare suum. *Denique ex Psalmo* XCV *perpauca hæc abstulerunt*, a ligno, *cum enim ad verbum ita fuisset dictum :* Dicite in gentibus : Dominus regnavit a ligno, *reliquerunt* : Dicite in gentibus : Dominus regnavit. *Dialog. cum Tryph.*, pag. 292 et seq.

[5] *In libris qui sunt ab ejus discipulis* (*Christi*) *ipsorumque sectatoribus compositi, memoriæ mandatum est, sudorem ipsius tanquam guttas sanguinis defluxisse in terram, eo deprecante et dicente :* Transeat, si fieri potest, poculum hoc. Ibid., pag. 331.

[6] *Et vir apud nos quidam, cui nomen erat* Joannes, *e duodecim apostolis Christi unus, in ea quæ illi exhibita est revelatione*, etc. Ibid., pag. 308.

[7] *Apostoli in commentariis a se editis, quæ* Evangelia *vocantur*. In *Apolog.* 2, pag. 98.

[8] *Animas superstites manere, etiam eo demonstraverim, quod et Samuelis animam ventriloqua Pythonissa, ita ut Saul petierat, evocavit. Apparet autem ad hunc modum, omnes animas virorum justorum et prophetarum sub potestatem ejusmodi virtutum cadere, qualem et in ventriloqua illa fuisse rebus ipsis declaratur.* Justin., *Dialog. cum Tryph.*, pag. 333.

[9] Ibid., ead. pag.— [10] Ibid., pag. 332.

[11] *Nato autem tum puero in Bethleemi quia Joseph in vico eo non habuit quo diverteret, in specum quemdam vico proximum secessit. Atque ibi cum essent, enixa est Maria Christum, et in præsepi posuit.*

[12] *Ubi eum ex Arabia venientes invenere Magi.* Just., *Dialog. cum Tryph.*, pag. 303 et seq.

[13] *Universarum autem rerum Patri, quia ingenitus est, nomen impositum non est.* Just., *Apol.* 1, pag. 44.

[14] *Qui enim Filium Patrem esse dicunt, comperiuntur neque Patrem scire, neque Filium esse Patri universorum nosse, qui, quod Verbum et primogenitus Dei sit. Deus etiam est.* Just., *Apolog.* 2, pag. 96.

Dieu est aussi Dieu [1], coéternel à son Père, et par qui le Père a créé toutes choses; c'est lui [2] qui a paru autrefois à Moïse et aux autres prophètes, en forme de feu et en image incorporelle, et maintenant, sous l'empire d'Auguste, s'est fait homme par une Vierge, selon la volonté du Père, pour le salut de ceux qui croient en lui, et a bien voulu être méprisé et souffrir, pour vaincre la mort par sa mort et par sa résurrection; ni Abraham [3] ni aucun autre homme n'a vu le Père de l'univers, ce privilége étant réservé à son Fils seul. Saint Justin n'approuve point l'opinion de ceux qui disaient que le Fils de Dieu était [4] une vertu inséparable du Père, comme le rayon du soleil, en sorte qu'il la poussait hors de lui quand il voulait, et, quand il voulait, il la retirait. Il prétend, au contraire, que le Fils est une vertu permanente et distinguée du Père, non-seulement de nom, comme le rayon du soleil, mais de nombre, sans toutefois que la substance du Père soit divisée ni changée. « Nous avons, dit-il, en nous, un exemple de cette génération : en proférant une parole, nous l'engendrons; mais non par retranchement, en sorte que notre raison en soit diminuée. Ainsi un feu en produit un autre, sans que le second diminue rien du premier, auquel il a été allumé.» Il croit [5] que le nom de *Christ* lui a été donné, parce que Dieu a fait toutes choses par lui [6]; sa venue a été annoncée dans tous les âges du monde, et même par Adam; ce qui n'empêche pas qu'il ne nomme Moïse le premier [7] des Prophètes, c'est-à-dire de ceux dont les écrits sont venus jusqu'à nous; étant venu pour l'amour de nous, il a pris un corps [8] et une âme semblables aux nôtres.

Sur la Trinité des Personnes en Dieu, sur le jugement dernier et les dons surnaturels.

3. Il distingue clairement trois personnes en Dieu, toutes dignes d'adoration, ce qui fait voir la pureté de sa foi touchant la divinité du Fils et du Saint-Esprit [9]. « Nous reconnaissons, dit-il, pour Dieu, le Père de l'équité, de la pureté et de toutes les autres vertus, dont la sainteté ne souffre le mélange d'aucun vice ni d'aucun défaut. Avec lui nous reconnaissons encore et adorons conjointement son Fils et son Saint-Esprit, qui a parlé par les Prophètes. C'est ce Fils qui nous est venu de sa part et qui nous a appris cette sublime doctrine à nous et à la troupe sacrée des bons anges qui sont demeurés fidèles et unis de volonté avec lui. Voilà l'objet de notre culte et de nos adorations.» Il ajoute [10] que « la vie éternelle, en la compagnie de Dieu, est l'unique espé-

[1] *Et Jesus Christus, unus et solus proprie Filius Deo genitus, qui nimirum ratio et verbum ejus est* ὑπάρχων *et primogenitus et virtus est.* Ibid., pag. 68.

Porro Filius ejus (hoc est Dei Patris), *qui solus proprie dicitur Filius, Verbum, simul cum illo ante creaturas et existens et nascens, quoniam primitus per eum cuncta condidit et ornavit.* In *Apolog.* 1, p. 44.

[2] *Itaque Judæi existimantes semper Parentem rerum cunctarum cum Mose esse locutum, cum, qui cum eo est collocutus, Filius Dei esset, recte coarguuntur neque Patrem, neque Filium nosse.* In *Apolog.* 2, pag. 96.

Verba autem hæc fecimus ut probaremus Filium Dei et Apostolorum esse Jesum istum Christum, qui prius Verbum existens, cum aliquando in forma ignis, aliquando etiam in imagine incorporeorum apparuisset, nunc porro de voluntate Dei, humani generis causa homo factus. Ibid., pag. 96.

[3] *Itaque neque Abraham, neque Isaac, neque Jacob, neque hominum alius quisquam, Patrem et ineffabilem Dominum rerum omnino universarum, et ipsius Christi, vidit.* In *Dialog. cum Tryph.*, pag. 357. — [4] Ibid., pag. 358.

[5] Christus *quidem, ex eo quod per illum Deus omnia conformaverit atque ornaverit, vocatur.* In *Apolog.* 1, pag. 44.

[6] *Prædictus autem vaticiniis prius est quam apparuerit, quandoque quinquies mille, aliquando ter mille, quandoque bis mille, nonnunquam mille, et aliquando octingentis annis.* In *Apolog.* 2, pag. 73.

[7] *Huic primum (Moysi) Deus quod cœlitus in sanctos homines illabitur divinum et propheticum exhibuit donum.* In *Orat. ad Græc.*, pag. 11.

[8] *Longe ampliores esse res nostras doctrinis humanis omnibus constat . ob id quod qui nostra causa apparuit, Christus rationalis ex parte omni factus est, corpore, ratione et anima.* In *Apol.* 1, pag. 48.

[9] *Hunc ipsum* (Deum Patrem) *et qui ab eo venit Filium.... et Spiritum propheticum colimus et adoramus.* Apolog. 2, pag. 56. Il y a toutefois dans saint Justin quelques expressions difficiles sur le mystère de la Trinité; par exemple, lorsqu'il dit dans la même Apologie, pag. 60 : *Et horum omnium magistrum nos habere.... Jesum Christum, eumdemque quod ipsius veri et singularis Dei Filium esse edocti sumus, secundo loco; ac spiritum propheticum tertio ordine, nos cum ratione venerari et colere demonstrabimus.* Mais si l'on examine avec soin la suite de son discours et toute sa doctrine sur ce sujet, on verra que, par ces paroles, il ne met point de différence entre le culte qui est dû au Père et celui qui est dû au Fils et au Saint-Esprit; qu'il ne distingue point non plus l'essence du Père de celle des autres personnes; mais uniquement l'ordre que ces personnes gardent ensemble, à raison de leur origine.

[10] *Sempiternam et puram vitam concupiscentes, ad consuetudinem cum Deo parente et opifice universorum vivendi aspiramus, et ad confessionem christianam festinamus, persuasum habentes atque credentes consequi hanc eos posse, qui factis ipsis Deo probant, se illum consectari, et vitæ ejus consuetudinem adamare, in qua nullam adversariam persentire est pravitatem..... Plato vero Rhadamantum et Minoem itidem injustos ad se venientes plexurum esse docuit : nos autem idipsum etiam factum iri dicimus; sed a Christo, corporibus eisdem cum animabus suis uniendis; atque æternis prorsus, ac non iis tantum qui mille annorum decurso*

rance des chrétiens, et qu'ils attendent un jugement après la mort, qui sera exercé non par Rhadamante et Minos, comme Platon avait dit, mais par Jésus-Christ, devant qui les hommes seront présentés en corps et en âme, et les coupables punis d'une peine éternelle. » Dieu accordait encore [1] à alors plusieurs des chrétiens nouvellement baptisés les dons surnaturels, et ils chassaient les démons [2] des corps des possédés, en invoquant le nom de Jésus-Christ.

Sur la sainte Vierge et saint Joseph.

4. Quoique saint Justin ne donne pas à Marie le nom de Mère de Dieu, il dit [3] en termes si formels, que c'est dans son sein qu'il s'est incarné, que c'est d'elle qu'il est né, que l'on ne peut douter qu'il ne l'ait véritablement reconnue pour Mère de Dieu. Il dit que saint Joseph, avant [4] d'avoir été instruit par l'ange de la grossesse de la Vierge, la croyait coupable d'adultère, et qu'il avait conçu le dessein de la répudier. Selon lui, le métier [5] de saint Joseph était celui de charron, et Jésus-Christ avait passé sa jeunesse à faire avec lui des charrues et des jougs.

Sur les anges, et l'origine de l'idolatrie, et de l'Antechrist.

5. Il reconnaît le libre arbitre [6] dans les anges comme dans l'homme, et il droclame qu'ils sont immortels [7], qu'ils prennent [8] dans le ciel quelque nourriture, mais différente de celle dont nous usons; il distingue les bons anges des mauvais, qu'il appelle *démons;* ceux-ci sont nés [9] du commerce que les anges ont eu avec les femmes avant le déluge; ils ont paru sous diverses formes dans les siècles passés; ils ont corrompu plusieurs femmes, abusé de plusieurs enfants et épouvanté de telle manière les hommes par des spectres et des fantômes, que, dans cet étonnement général, personne ne s'avisant d'examiner leurs prestiges, bien loin de les reconnaître pour des démons, on les a pris pour des Divinités; ils sont les auteurs de l'idolâtrie; ils ont procuré la mort à Socrate, qui les combattait par la raison; et ils persécutent de même les chrétiens, disciples de la raison incarnée, qui est Jésus-Christ; toute leur attention est de s'assujettir [10] les hommes; ils sont destinés à brûler éternellement avec Satan, leur prince, et avec les hommes qui auront suivi leurs

ambitu durent, ut ille ait, cruciatibus, torquendis. In *Apolog.* 2, pag. 57 et 65.

[1] *Atque hic quidem accipit intelligentiæ spiritum, ille autem consilii, alius fortitudinis, alius sanationis, quidam præcognitionis, aliquis doctrinæ; timoris Dei quispiam.* In *Dialog. cum Tryph.*, pag. 258.

[2] *Et nunc nos qui in crucifixum sub Pontio Pilato Jesum Dominum nostrum credimus, dæmonia cuncta, spiritusque malignos adjurantes, sub potestate eos nostra subditos habemus.* Ibid., pag. 302.

[3] *Scientes eum primogenitum Dei, et item creaturarum omnium, et patriarcharum filium : quandoquidem ex Virgine, in genere eorum caro fieri, et homo informis, inhonoratus, et patibilis, in lucem edi sustinuit.* Ibid., pag. 326. *Sicut ergo ab Abrahamo circumcisio, et a Mose sabbatum et sacrificia..... ita finem ea habere oportuit, juxta Patris consilium, in eo qui ex Virgine generis Abrahæ et tribus Judæ, et stirpis Davidis, natus est, Filio Dei Christo Jesu.* Ibid., p. 261.

[4] *Ac Joseph etiam Mariæ sponsus, consilium primum cœpit Mariam sponsam repudiandi, existimans eam gravidam esse ex consuetudine viri, hoc est, e stupro.* Ibid., pag. 303.

[5] *Et cum ad Joannem venisset Jesus, et Josephi fabri lignarii filius haberetur; informis videlicet, quemadmodum Scripturæ annuntiaverant, apparens, faberque adeo et ipse putaretur esse; fabrilia namque, cum in hominibus esset, faciebat opera, aratra et juga conficiens.* In *Dialog. cum Tryph.*, pag. 316.

[6] *Sed enim quia liberi arbitrii et angelorum et hominum genus ab initio creavit Deus, justo judicio pro delictis suis supplicium in igne sempiterno reportabunt.* In *Apolog.* 1, pag. 45.

[7] *Cæterum angelos esse, et semper manere, et in id per resolutionem non redire unde sunt progeniti, demonstratum est.* In *Dial. cum Tryph.*, pag. 358.

[8] *Atque in cœlis, ut nobis satis patet, illi (Angeli), quamvis non eodem alimento quo nos homines utimur, aluntur.* Ibid., pag. 279.

[9] *Quandoquidem et antiquitus persuasi dæmones per spectra apparentes, mulieres constuprarunt, et pueros imminuerunt, et terriculamenta hominibus exhibuerunt : ut attoniti illi redditi, qui res ipsas quæ fiebant, non ratione judicabant, ac metu correpti, dæmones malos esse nesciebant, deos illos vocarent, et nomine quemque quod sibi dæmonum quisque imposuerat, appellarent. Postquam vero Socrates ratione vera hæc per inquisitionem in apertum proferre, et mortales a dæmonibus abducere est annisus, illi ipsi dæmones per homines pravitate gaudentes effecerunt, ut quasi atheus... occideretur. Idipsum itidem de nobis faciunt.* In *Apolog.* 2, pag. 55 et 56.—*Deus..... divinam hanc legem ordinavit, hominum ipsorum atque eorum quæ sub cœlo sunt providentiam, angelis ad hæc dispositis attribuit. Angeli autem ordinationem sive dispositionem eam transgressi, cum mulierum concubitus causa amoribus sunt victi, tum filios procrearunt eos qui dæmones sunt dicti.* Just., *Apol.* 1, pag. 44.

[10] *Prædicamus namque cavendum vobis esse, ne incusati a nobis dæmones vos seducant, et prorsus a legendis et percipiendis hisce quæ dicuntur, avertant. Contendunt enim summopere illi habere vos servos et administros ; atque aliquando quidem per insomnia, nonnunquam vero per magicas præstigias cunctos sibi mancipant, qui de salute sua nihil plane sunt solliciti.* Ibid., pag. 61.

[11] *Apud nos archidux et princeps malorum dæmonum,* serpens *vocatur, et* Satanas, *et* diabolus; *sicuti ex scriptis nostris, si inquiratis, cognoscere potestis : quem una cum militia sua, et hominibus eum sequentibus in ignem missum, et per sæculum infinitum excruciatum iri præmonstravit Christus.* Ibid., pag. 71.

mauvais conseils; avant [1] la venue de Jésus-Christ, Satan n'a osé vomir des blasphèmes contre Dieu, parce qu'il n'était pas encore assuré de sa propre condamnation; sentiment que saint Irénée et saint Epiphane ont enseigné depuis. Il croit [2] que la chute de Satan fut une punition de ce qu'il avait engagé Eve dans le péché; que [3] l'origine de l'idolâtrie vient de ce que nos premiers pères, ayant ouï dire au serpent que, s'ils mangeaient du fruit défendu, ils deviendraient semblable à des dieux, ils crurent qu'il y avait donc plusieurs dieux. Dieu, en punition de leur péché, n'ayant pas voulu les détromper, ils sortirent du paradis terrestre dans cette persuasion, et la transmirent à leurs descendants [4]; selon saint Justin, le temps de la venue de l'Antechrist est proche.

Sur la nature de l'âme et ce qu'elle devient après sa séparation d'avec le corps: sur le règne de mille ans

6. Quoique le sentiment de saint Justin sur la nature de l'âme paraisse embarrassé, il est néanmoins certain qu'il la reconnait pour immortelle, puisqu'il dit [5], en termes exprès, que les bons seront récompensés et les mauvais punis éternellement; et, s'il paraît quelquefois nier [6] qu'elle soit immortelle, c'est dans le sens de Platon, qui ne regardait comme immortel que ce qui n'avait point eu de commencement [7]. Il condamne [8] le sentiment de ceux qui croyaient qu'aussitôt après la mort, les âmes allaient jouir de la gloire dans le ciel, et croit qu'elles sont détenues en un certain lieu, jusqu'au jour du jugement; après le second avénement de Jésus-Christ [9], il se fera une résurrection particulière de tous les justes, qui demeureront ensemble sur la terre en la compagnie de Jésus-Christ; ils rebâtiront et augmenteront la ville de Jérusalem pour l'habiter; ils useront des biens de la terre, et même du mariage; la génération des enfants et la mort même y auront lieu; après que cet âge aura duré mille ans, il sera suivi de la résurrection éternelle et générale de tous les hommes, et alors s'accomplira la parole du Sauveur, qu'il n'y aura plus de mariages, mais que nous serons égaux aux anges, parce que nous serons les enfants de la résurrection. Il appuie ce sentiment sur l'autorité de l'Apocalypse, qu'il reconnaît être de l'apôtre saint Jean; mais en même temps qu'il donne, comme Papias, dans l'opinion des millénaires, il avoue qu'il y avait [10] plusieurs

[1] Vid. Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 18.

[2] *Serpens ille qui vocatus est* Satanas, *et lapsu gravi cecidit, propterea quod in fraudem seduxerit Evam.* In *Dialog. cum Tryph.*, pag. 353.

[3] *Paradiso ergo illi ejecti, et propter inobedientiam solam ejectos se esse existimantes: neque dum satis intelligentes propterea id quoque accidisse, quod persuasum eis fuisset ut, cum non essent, se esse deos crederent, deorum nomen ad posteros suos ex se progenitos homines transmiserunt. Hæc ipsa est prima de diis falsa et mendax imaginatio, a falso et mendaci orta patre.* In *Orat.* 1, *ad Græc.*, pag. 20.

[4] *Et is qui impie et temerarie maledicta in Altissimum prolocuturus est, jam pro foribus assistit.* In *Dialog. cum Tryph.*, pag. 250.

[5] *Ad pacem vero publicam conservandam, vobis plusquam homines cuncti adjutores sumus et opitulatores; qui videlicet docemus nullum apud Deum tectum esse posse aut maleficum, et avarum, et insidiatorem, aut etiam virtutis studiosum virum; atque unumquemque ad sempiternam vel pœnam vel salutem pro factorum suorum meritis contendere.* In *Apol.* 2, pag. 59. Idem docet, loc. sup. cit., *Apol.* 2, pag. 57, et *Apol.* 1, pag. 45, hæc habet: *Sed enim,* inquit, *quia liberi arbitrii et Angelorum et hominum genus ab initio creavit Deus, justo judicio pro delictis suis supplicium in igne sempiterno reportabunt.*

[6] *Solus autem ingenitus et incorruptibilis est Deus, et propterea Deus est : omnia vero reliqua genita sunt et corruptibilia; qua de causa animæ moriuntur et puniuntur.* In *Dialog. cum Tryph.*, pag. 223. *Enimvero nec immortalem eam* (*animam*) *dicere oportet; nam si immortalis sit, nimirum ingenita quoque fuerit.* Ibid., pag. 222.

[7] Voyez D. Maran., *Præf. in Just.*, part. 2, cap. 11, num. 5 et 6. (*L'éditeur.*)

[8] *Piæ quidem* (*animæ*) *in loco quopiam meliore manent; injustæ vero et pravæ in deteriore, indicii tempus exspectantes.* Ibid., pag. 223.

[9] *Ego autem, et si qui rectæ per omnia sententiæ christiani sunt, et carnis resurrectionem futuram novimus, et mille annos in Hierusalem instaurata, et exornata, et dilatata, sicut prophetæ Ezechiel et Isaias et alii promulgant. Sic namque Isaias de mille istorum annorum tempore locutus est :* Erit enim cœlum novum et terra nova : et non recordabuntur priorum, neque eorum illa venient in corda...... quia ecce ego facio Hierusalem exsultationem, et populum meum lætitiam...... et non erit amplius ibi immatura aliquis ætate, infans dierum et senex, qui non implebit tempus suum. Erit namque adolescens filius centum annorum : moriens vero peccator filius centum annorum et maledictus erit. Et ædificabunt domos, et ipsi incolent : et conserent vineas, et ipsi comedent germina earum, et vinum bibent..... Electi mei non laborabunt in vanum, neque liberis operam dabunt in exsecrationem; quoniam semen justum et benedictum a Domino erunt, et nepotes eorum cum eis. *Dialog. cum Tryphone.*, pag. 307.

Vir apud nos quidam cui nomen erat Joannes, *e duodecim apostolis Christi unus, in ea quæ illi exhibita est revelatione,* Christi fideles nostros annos mille Hieresolymis peracturos esse *prælocutus est; ac postea universalem, et, ut semel dicam, sempiternam omnium unanimiter simul resurrectionem et judicium futurum, id quod et Dominus noster dixit,* quod nuptum neque daturi, neque accepturi, sed angelis æquales futuri *sint, utpote filii Dei resurrectionis.* Ibid., 308.

[10] *Confessus sum tibi et antea, me quidem et alios plures eadem mecum sentientes, arbitrari id, sicuti plane scitis futurum ; multos vero etiam qui puræ*

chrétiens qui la rejetaient, et qu'il ne faisait aucune difficulté de communiquer avec eux, soutenant cette opinion sans quitter l'unité de la foi catholique [1]. Ce qui fait voir que saint Justin ne regardait point le règne de mille ans comme un dogme de foi, mais comme une opinion, et ce point n'était pas même encore décidé du temps de saint Jérôme, puisque ce Père le désapprouve bien [2] comme faux, mais non comme hérétique, en laissant la décision au jugement de Jésus-Christ, sans vouloir condamner personne sur ce sujet.

Sur l'immortalité de l'âme, la résurrection des corps, le libre arbitre, la nécessité de la grâce et de la pénitence.

7. « Outre l'immortalité des âmes [3], nous ne faisons point de difficulté, dit S. Justin, de croire encore et d'espérer que ces mêmes corps, jetés en terre et pourris, nous seront un jour rendus à chacun; et nous fondons notre espérance sur ce que Dieu a dit que tout lui est possible. » Il réfute le sentiment [4] de ceux qui prétendaient que tout se faisait par la force du destin, et fait voir que c'est par un choix libre que l'homme se porte à vivre selon les règles de la vertu, ou qu'il se laisse aller au péché; mais il soutient en même temps que, pour faire le bien, l'homme a besoin de la grâce de Dieu [5], qui lui est donnée gratuitement. Il rejette encore [6] le sentiment des Juifs de son temps et de plusieurs autres, qui se persuadaient faussement que, bien qu'ils commissent de grands péchés, n'en fissent aucune pénitence, Dieu ne les leur imputait point; « car notre doctrine nous apprend, dit-il [7], qu'il n'y a que ceux qui vivent saintement qui puissent parvenir à l'immortalité bien heureuse; et nous croyons de même que ceux qui ont passé leur vie dans l'injustice, sans s'être reconnus et sans avoir changé de conduite, seront éternellement tourmentés dans l'enfer.

Sur la circoncision et les observances légales.

8. Il enseigne que la circoncision [8] n'a été donnée aux Juifs que comme un signe pour les distinguer des Gentils, et nullement pour les justifier; que l'observation du sabbat n'a commencé qu'avec la loi de Moïse. [9] Quoique personne ne puisse être sauvé sans faire profession de la religion chrétienne, les Juifs de son temps pouvaient l'être, en observant encore la loi avec l'Évangile, pourvu qu'ils n'obligeassent pas les chrétiens convertis de la gentilité à en user de même. Il avoue néanmoins que plusieurs n'étaient pas de son sentiment, et qu'il y en avait qui regardaient cette alliance de la loi avec l'Evangile comme incompatible.

Sur le Baptême et l'Eucharistie.

9. Rien n'est plus digne de remarque que la manière dont saint Justin parle des sacrements de Baptême et d'Eucharistie, et des cérémonies que l'on pratiquait en les adminis-

piæque sunt christianorum sententiæ, hoc non agnoscere, tibi significavi. Ibid., pag. 306.

[1] Voyez la note de D. Maran sur ce texte. (*L'éditeur.*) — [2] Hier., *in Jer.* XIX, et *in Ezech.* XXXVIII.

[3] *Nos emortua, atque in terram conjecta nostra ipsorum corpora postliminio recepturos esse speramus, in exspectatione ea nihil plane Deo impossibile esse affirmantes.* In *Apolog.* 2, pag. 65.

[4] *Cæterum, ne aliqui ex his quæ protulimus, autument ex fati necessitate nos dicere fieri quæ fiant, perinde atque quod prædicta sint, constituta quoque atque decreta habeantur... Si enim fatale sit hunc quidem esse bonum, illum vero malum; neque ille fuerit probandus, neque hic reprehendendus. Ac nisi arbitrio libero, et ad turpia fugienda, et ad honesta deligenda, facultatem habeat mortalium genus, non fuerit in causa sive culpa qualiumcunque demum factorum... Quod autem non fato destinatum sit, eum vel malum, vel bonum esse, hinc demonstramus, quod hominem eumdem ad contraria subinde transire videmus.* In *Apolog.* 2, pag. 80. *Et ab initio* (*Deus*) *genus humanum ita creavit, ut intelligentia præditum esset, et arbitrii liberi potestate delectum, tum vera consectandi, tum bene agendi obtineret.* Ibid., pag. 71. *Verum pro eo atque noverat bonum esse; libere potestate ad bene justeque agendum et Angelos et homines fecit.* In *Dialog. cum Tryph.*, pag. 329. — [5] *Neque enim vel natura, vel ingenio humano, res tam sublimes et divinas hominibus cognitione assequi est possibile : sed eo quod tum cælitus in viros sanctos descendit, gratuito opus est domo.* In *Orat* 1 *ad Græc.*, p. 9.

[6] *Nonnulli vero posito immortalem esse et incorpoream animam, etiamsi mali quidquam egerint, nihil tamen arbitrantur daturam supplicii*, etc. In *Dialog. cum Tryph.*, pag. 248. — [7] Loco sup. cit., id est, *Apolog.* 2, pag. 57.

[8] *Si namque necessaria esset* (*circumcisio*) *non præputiatum Deus finxisset Adam, neque respexisset super munera præputium carnis habentis, ac victimas offerentis Abelis..... Vobis ergo solis* (Judæos alloquitur) *necessaria fuit circumcisio ista, ut populus fieret non populus, et gens non gens... Nam sine observatione Sabbati qui nominati sunt modo, justi omnes Deo complacuerunt, et post illos Abraham, atque ejus liberi cuncti ad Mosem usque.* In *Dialog. cum Tryph.*, pag. 236.

[9] *Hic iterum Trypho interrogavit : Quid si quisquam hæc ita se habere sciens, præter id quod hunc Christum esse norit, et credat, eique pareat, ista insuper servare velit, utrum salvabitur ? Et ego, ut mihi quidem videtur, o Trypho, salvatum talem iri aio; si alios mortales* (*eos autem dico qui ex gentibus per Christum ab errore et seductione circumcisi sunt*) *omni studio in sententiam suam adducere annisus non fuerit, non servatum eos iri ille affirmans, nisi eadem secum observaverint... Illi porro* (*Trypho*) *quid ita dixisti : Ut mihi quidem videtur, talis salvabitur? In sunt qui dicant, hujusmodi salvatum non iri? Sunt, ego respondi, et quidem cum talibus illi neque consuetudinis, neque hospitii communionem habere audent, quos ego non collaudo.* In *Dial. cum Tryph.*, p. 265 et 266.

trant aux fidèles. Il remarque d'abord [1] qu'on était persuadé que, sans le baptême, personne ne pouvait être sauvé; que l'on obligeait celui qui devait être baptisé à jeûner, à prier et à demander à Dieu la rémission de ses péchés passés, et que les fidèles priaient et jeûnaient avec lui; qu'on l'amenait ensuite dans un lieu où il y avait de l'eau, et qu'on le lavait dans l'eau, au nom de Dieu le Père et le Seigneur de toutes choses, de notre Sauveur Jésus-Christ, et du Saint-Esprit. Comme c'est le baptême qui éclaire et qui illumine notre esprit, pour lui faire comprendre les vérités du salut, on l'appelait illumination. « Après cette ablution, continue saint Justin, nous amenons le nouveau fidèle [2] au lieu où les frères sont assemblés, et là nous faisons en commun de très-ferventes prières, tant pour nous-mêmes et pour le baptisé, que pour tous les hommes en général. Les prières achevées, nous nous entre-saluons par le baiser de paix; puis, celui qui préside parmi les frères, ayant reçu le pain et le calice où est le vin mêlé d'eau, il loue le Père par le nom du Fils et du Saint-Esprit, et lui fait une longue action de grâces pour ces dons que nous avons reçus de sa bonté. Le prélat ayant achevé les prières et l'action de grâces, tout le peuple fidèle qui est présent s'écrie d'une commune voix: *Amen*, c'est-à-dire *Ainsi soit-il*, témoignant par cette acclamation la part qu'il y prend; ensuite les diacres distribuent à chacun des assistants le pain, le vin et l'eau, consacrés par l'action de grâces, et en portent aux absents. Cette nourriture est appelée parmi nous *Eucharistie*, et il n'est permis d'y participer qu'à ceux qui croient que notre doctrine est véritable, à ceux qui ont reçu le baptême et qui vivent conformément aux préceptes de Jésus-Christ. Car nous ne les prenons pas comme un pain commun et comme un breuvage ordinaires, mais comme la chair et le sang de ce même Jésus-Christ, qui s'est fait homme pour l'amour de nous. »

Sur les assemblées des fidèles et leur charité.

10. « Ceux qui ont du bien assistent ceux qui sont dans la nécessité [3]. Nous sommes

[1] *Quo vero modo Deo quoque nos dicaverimus, per Christum renovati, jam exponemus....... Quicumque persuasi fuerint, et crediderint vera esse quæ a nobis traduntur et dicuntur, ac vivere se ita posse reciperint, orare jejunantes, et petere a Deo priorum peccatorum remissionem docentur, nobis cum illis una et orantibus et jejunantibus. Deinde eo adducuntur a nobis ubi aqua est; atque eo regenerationis modo quo ipsi regenerati sumus, regenerantur. Nam in nomine rerum cunctarum Parentis, et Domini Dei et Servatoris nostri Jesu Christi, et Spiritus Sancti, in aqua tum lavantur; Christus enim ipse dixit :* Nisi regenerati fueritis, non introibitis in regnum cœlorum...... *Vocatur vero lavacrum hoc* illuminatio, *quod eorum qui hæc discunt, mentes illuminentur.* In *Apolog.* 2, pag. 93 et 94.

Priorem nativitatem nostram ignorantes, necessitate quadam, liquido genitali satu, mutua parentum mixtione intercedente, progenerati sumus, et in malis moribus pravaque consuetudine educti, ut ne necessitatis et ignorantiæ liberi permaneamus, sed delectus et scientiæ filii fiamus, ac remissionem ante commissorum peccatorum consequamur in aqua : super eo qui renascendum sibi esse statuerit, atque per pœnitentiam ab admissis delictis resipuerit, parentis rerum omnium, et Domini Dei nomen nominatur, etc. Ibid., pag. 94.

[2] *Nos autem secundum hujuscemodi lavationem, credentem jam, et nobis adscitum, ad fratres, qui dicuntur, eo adducimus ubi illi congregati sunt, ac communes preces et supplicationes, cum pro seipsis, tum pro illuminato, et aliis ubique gentium omnibus, animo intento peragendas....... Ac precibus finitis, mutuis nos invicem osculis salutamus. Deinde ei qui fratribus præest, offertur panis et poculum aquæ et vini. Quibus ille acceptis, laudem et gloriam rerum universarum Patri, per nomen Filii et Spiritus Sancti, offert, et Eucharistiam, sive gratiarum actionem, pro eo quod nos donis suis hisce dignatus sit, prolixe exsequitur. Atque ubi ille preces et gratiarum actionem absolvit, populus qui adest omnis, fausta approbatione acclamat dicens :* Amen... *Præsidens vero, postquam gratiarum actionem perfecit, et populus universus approcatione læta eam comprobavit, qui apud nos vocantur diaconi atque ministri, distribuant unicuique præsentium, ut participet eum, in quo gratiæ actæ sunt, panem, vinum et aquam, et ad absentes perferunt. Porro alimentum hoc apud nos appellatur* Eucharistia : *quod nulli alii participare licitum est, quam veram esse doctrinam nostram credenti, et lavacro propter remissionem peccatorum, et generationem abluto, et, ita ut Christus tradidit, viventi. Non enim ut communem panem, neque communem potum, ista suminus, sed quemadmodum per verbum Dei, caro factus Jesus Christus Servator noster, et carnem et sanguinem, salutis nostræ causa, habuit; ad eumdem modum etiam, eam in qua per preces verbi ejus ab ipso profecti, gratiæ sunt actæ, alimoniam, unde sanguis et caro nostra per mutationem aluntur, incarnati illius Jesu carnem et sanguinem esse docti sumus.* In *Apol.* 2, pag. 97 et 98.

[3] *Et qui habent, indigentes omnes adjuvant; et assidue alii cum aliis sumus. Atque in omnibus, quas offerimus, oblationibus benedicendo laudamus Factorem omnium, per Filium ejus Jesum Christum, et Spiritum Sanctum ; et Solis qui dicitur die, omnium qui vel in oppidis, vel ruri degunt, in eumdem locum conventus sit : et commentaria Apostolorum, aut scripta Prophetarnm, quoad tempus fert, leguntur. Deinde lectore quiescente, præsidens orationem, qua populum instruit, et ad imitationem tam pulchrarum rerum cohortatur, habet. Sub hæc consurgimus communiter omnes, et precationes profundimus ; et, sicuti retulimus, precibus peractis, panis offertur, et vinum et aqua : et præpositus itidem, quantum pro virili sua potest, preces et gratiarum actiones fundit, et populus fauste acclamat, dicens :* Amen. *Et distributio communicatioque fit eorum in quibus gratiæ sunt actæ,*

toujours ensemble, rendant grâces au Dieu Créateur de tout ce que nous mangeons. Le dimanche, qu'on appelle *le jour du Soleil*, tous ceux qui demeurent à la ville ou à la campagne, s'assemblent en un même lieu. On y lit les écrits des Apôtres ou les livres des Prophètes, Autant que l'on a de temps. La lecture finie, celui qui préside fait un discours au peuple, tant pour reprendre les vices, que pour l'exhorter à imiter les choses qu'on à lues. Nous nous levons ensuite tous ensemble et nous faisons nos prières; puis on offre, comme j'ai dit, le pain avec le vin et l'eau. Après la célébration des mystères, ceux qui sont plus riches, don nent librement ce qu'ils veulent; et leur aumône est déposée entre les mains de celui qui préside, lequel emploie cet argent à assister les veuves, les malades, les orphelins, les personnes malheureuses et ruinées, les prisonniers et les voyageurs qui viennent de loin; en un mot, il est chargé de pourvoir au besoin de tous les pauvres. Or, nous nous assemblons le dimanche, parce que c'est le premier jour dans lequel Dieu a fait le monde, celui dans lequel Jésus-Christ est ressuscité des morts, celui où il apparut à ses disciples, et celui où il leur enseigna toute vérité. » On chantait dans ces assemblées des hymnes et des cantiques.

Sur la pureté de vie des chrétiens, leur amour pour la continence, leur haine pour le mensonge

11. Dès le temps de saint Justin, on voyait grand nombre de personnes de l'un et de l'autre sexe, âgées de soixante ans [1] et au-delà, qui avaient passé leur vie dans le célibat et sans avoir jamais été atteintes de la moindre corruption, évitant jusqu'aux mauvais désirs, persuadées [2] que Dieu déteste non-seulement celui qui commet un adultère, mais encore celui qui en a la volonté. Il arrivait [3] quelquefois que des femmes chrétiennes donnaient des billets de répudiation à leurs maris. Au reste, les chrétiens avaient un si grand éloignement du mensonge, qu'ils aimaient mieux mourir [4] que de sauver leur vie par un mensonge; et ils étaient dès-lors en si grand nombre et tellement répandus par toute la terre, qu'il n'y avait aucun pays [5] ni aucune nation si sauvage et si peu civilisée où Jésus-Christ ne fût adoré Au. lieu de ne chercher qu'à s'enrichir, ils mettaient leurs biens en commun pour en faire par aux autres.

Sur les Sibylles et la figure de la croix.

12. Saint Justin [7] emploie quelquefois l'autorité de la Sibylle de Cume, qu'il regardait comme inspirée de Dieu, et il cite aussi quelques paroles d'Hystaspe; et il croyait leurs écrits si propres à convaincre les païens de la vérité de notre religion, qu'il dit que ce sont les démons [8] qui ont fait ordonner la peine de mort contre ceux qui liraient les livres d'Hystaspe, de la Sibylle ou des Prophètes: « ce qui ne nous empêche pas, ajoute-t-il, de les lire hardiment et de vous les proposer. » En parlant des croix [9] auxquelles on attachait les coupables, il remarque qu'il y avait, au milieu, une espèce de siége sur lequel le crucifié était assis [10].

cuique præsenti : absentibus autem per diaconos mittitur. Cæterum qui copiosiores sunt, et volunt, pro arbitrio quisque suo, quod visum est contribuunt, et quod ita colligitur, apud præpositum deponitur; atque ille inde opitulatur pupillis et viduis, et his qui propter morbum, aut aliquam aliam causam egent, quique in vinculis sunt, et peregre advenientibus hospitibus; et, ut simpliciter dicam, indigentium is omnium curator est. Solis autem die communiter omnes conventum agimus, quandoquidem is primus dies est, quo Deus, tenebris et materia, quam prius creaverat, versa mundum effecit; et Jesus Christus Servator noster eo ipso die a mortuis resurrexit..... Apostolis et discipulis suis apparuit, atque ea docuit quæ etiam apud vos, ut inspiceretis, retulimus. In *Apolog.* 2, pag. 98 et 99.

[1] *Permulti profecto sexus utriusque et sexa ginta et septuaginta nati annos apud nos, qui a pueris disciplinam Christi sunt assectati, incorrupti et cœlibes perdurant. Et glorior me per omne genus hominum nostrorum tales commonstrare posse.* Ibid., pag. 62.

[2] *Non enim tantum qui adulterium reipsa committit, ab eo rejicitur, sed etiam adulterium committere volens; videlicet, quod non opera solum, verum cogitationes quoque manifestæ sint Deo.* Ibid., ead. pag.

[3] *Apolog.* 1, pag. 41 et 42. — [4] *In nostra est potestate ut cum inquirimur negemus; sed vivere nolumus mendaciter quidquam loquentes.* Ibid., pag. 57.

[5] *Atqui ne unum quidem est genus mortalium, sive Barbarorum, sive Græcorum, seu etiam aliorum omnium, quocumque appellentur nomine, vel hamaxobiorum, vel nomadum domo carentium, vel in tentoriis viventium scenitarum et pecoribus vitam tolerantium, inter quos per nomen crucifixi Jesu supplicationes et gratiarum actiones Patri ei Fabricatori rerum omnium, non fiant,* In *Dialog. cum Tryph.*, pag. 345.

[6] *Qui pecuniarum et possessionum fructus ac proventus præ rebus omnibus adamabamus, nunc, etiam ea quæ habemus, in commune conferimus, et cum indigentibus quibusque communicamus.* Ibid., pag. 61.

[7] *Perfacile autem vobis erit rectam religionem ex parte aliqua, et ea quæ proxime ad Prophetarum accedunt doctrinam, a veteri Sybilla, ex afflatu quodam mirifico, per sortes ac responsa vos docente, percipere.* In *Orat.* 1 *ad Græc.*, pag. 34.

[8] *Opera autem et instinctu malorum dæmonum, mortis supplicium adversus librorum Hydaspis, aut Sibyllæ, aut Prophetarum lectores constitutum est; ut per timorem homines ab illis, quominus scripta ea legentes, rerum bonarum notitiam percipiant, sed in servitute eorum retineantur, absterreantur.* In *Apol.* 2, p. 82.

[9] *Et quod in medio (crucis) fixum est, ut cornu et ipsum eminet, in quo vehuntur et insident qui crucis supplicium subeunt.* In *Dialog. cum Tryph.*, pag. 318.

[10] Quant au platonisme reproché à saint Justin,

ARTICLE VI

JUGEMENT DES ÉCRITS DE SAINT JUSTIN ; CATALOGUE DES DIFFÉRENTES ÉDITIONS DE SES ŒUVRES.

1. Photius dit de saint Justin [1] qu'il fait paraître partout une science profonde de la philosophie chrétienne, mais encore plus de la profane, une grande érudition et une ample connaissance de toutes sortes d'histoires.

On peut ajouter de plus qu'il était très-instruit dans la loi et dans les prophètes, et qu'il possédait, dans un dégré éminent, l'intelligence des divines Écritures, pour lesquelles on remarque dans tous ses écrits un respect et une vénération singulière. De là vient aussi que ses livres sont pleins de passages qui en sont tirés. Il ne savait point l'hébreu, ce qui lui a occasionné quantité de fautes, lorsqu'il a voulu expliquer certains mots hébreux et en donner l'étymologie, comme on peut le voir dans ce qu'il dit du nom de Satan [2], qu'il interprète d'une manière toute différente de celle d'Origène. Ses discours [3], quoique forts et pleins d'instructions, ne ressentent pas néanmoins les douceurs et les délicatesses d'un orateur, et il s'est moins appliqué à charmer ses lecteurs par les attraits d'un discours étudié et fait selon les règles de l'art, que par les lumières de la vérité, croyant indigne de lui [4] de corrompre la beauté de sa philosophie naturelle par des couleurs étrangères et par le fard de la rhétorique. Ses raisonnements sont solides, mais il ne les pousse pas toujours jusqu'au bout, et les fréquentes digressions qu'il fait dans ses discours, font que le lecteur n'en peut suivre le fil qu'avec beaucoup d'attention. L'opinion qu'il a eue touchant la nature des anges et des démons, qu'il regardait comme des substances très-subtiles, mais non absolument spirituelles et incorporelles, lui a été commune avec beaucoup d'auteurs célèbres des premiers siècles de l'Eglise, et elle était en ce temps-là d'autant moins condamnable, qu'elle était appuyée par le sens littéral de l'Ecriture [5] selon la version des Septante, à laquelle l'on rendait alors plus de respect et de déférence que nous n'en rendons maintenant au texte hébreu. D'ailleurs, on n'avait pas encore traité à fond ces matières, comme on l'a fait depuis. On doit également l'excuser sur l'opinion des millénaires, qui paraît aussi appuyée sur divers passages des Prophètes, et surtout de l'Apocalypse de saint Jean, d'autant qu'il ne la soutenait point comme un dogme de foi [6]. Les expressions difficiles dont il s'est quelquefois servi, en parlant de la Trinité, cessent de l'être quand on examine avec soin toute sa doctrine, et que l'on rapproche les passages [7] qui font quelque difficulté de ceux qui sont plus clairs et qui établissent sans ambiguïté les vérités que l'Eglise a toujours tenues sur ce mystère. On fait encore quelque difficulté sur ce qu'il dit de Socrate et de quelques autres sages d'entre les païens, qui ont vécu avant la venue de Jésus-Christ. Car il dit [8] que, même avant la venue du Messie, il y a eu des chrétiens, parce que Jésus-Christ est le Verbe de Dieu et la raison souveraine dont tout le genre humain participe; et, selon lui, ceux qui, comme Socrate, ont vécu suivant la droite raison, sont chrétiens. De ce passage quelques critiques protestants [9] ont inféré

M. Blanc, *Cours d'histoire ecclésiastique*, a démontré que saint Justin n'a point introduit dans le christianisme les idées de Platon sur le Verbe et sur la Trinité. La philosophie ancienne avait fait ces vols et bien d'autres à la doctrine primitive. Saint Justin a reconnu ces traces informes au moyen de l'enseignement qu'il avait reçu de l'Eglise. La langue créée par Platon fournit aux premiers Pères les éléments de la langue théologique. Voy. aussi Bullus, lib. II, et D. Maran. (*L'éditeur.*)

[1] Phot., *Cod.* 125.— [2] Just., pag. 280.— [3] Pag. 331. Origen., lib. VI *cont. Cels.*, pag. 306. — [4] Photius, *Cod.* 125, et Justin., pag. 280. — [5] Phot., ibid.

[6] Il est essentiel de remarquer qu'il y a eu des millénaires de deux espèces. Les uns, comme Cérinthe et ses disciples, enseignaient que sous le règne de Jésus-Christ sur la terre, les justes jouiraient d'une félicité corporelle, qui consisterait principalement dans les plaisirs grossiers des sens. Les saints Pères ont repoussé ce sentiment comme une erreur. Les autres millénaires admettaient une félicité spirituelle dans ce règne de mille ans. Saint Justin ne paraît pas avoir rejeté entièrement toute jouissance légitime des sens. La principale raison pour laquelle les Pères admettaient ce règne, c'est qu'ils le regardaient comme essentiellement lié au dogme de la résurrection ; aussi les hérétiques qui niaient l'un rejetaient l'autre. (*L'éditeur.*)

[7] Voyez ci-devant, num. III, et Nourry, *Apparat. ad Bibliot. Pat.*, Dissert. 2 de Oper. Justin., et Bullus, lib. II, cap. 4.

[8] *Et quicunque cum ratione ac Verbo vixere, christiani sunt, quamvis* ἄθεοι *et nullius numinis cultores, habiti sint. Quales inter Græcos fuere Socrates, Heraclitus atque iis similes : inter barbaros autem Abraham, et Ananias, et Azarias, et Misael, et Elias, et alii complures...... At qui cum ratione et verbo vixerunt, atque etiam nunc vivunt, christiani, et extra metum atque perturbationem omnem sunt.* In *Apol.* 2, p. 83.

[9] Casaub., in *Crit. cont. Baron.*

que, d'après la doctrine de saint Justin, il fallait convenir que les païens, avec le secours seul de la raison, pouvaient être sauvés. Mais cette conséquence ne suit nullement des principes du saint martyr, qui ne veut dire autre chose, sinon qu'avant la venue de Jésus-Christ, tout le genre humain, mais surtout ceux qui, comme Socrate, avaient plus de lumières et de conduite, participaient à la droite raison et avaient dès-lors une disposition naturelle pour connaître la vérité. Ce que Tertullien a dit encore depuis [1], mais d'une manière un peu différente, en s'écriant : « O témoignage d'une âme portée naturellement à reconnaître un Dieu et à être chrétienne. » Il n'est pas si aisé de l'excuser sur l'ambassade qu'il prétend [2] que Ptolémée Philadelphe envoya à Hérode, roi des Juifs : on convient qu'en cela il s'est trompé, Hérode n'ayant commencé à régner en Judée que longtemps après [3] le règne de Ptolémée Philadelphe en Egypte [4].

Editions grecques et latines des Œuvres de saint Justin.

2. Nous sommes redevables de la première édition des œuvres de saint Justin à Robert Etienne, qui les fit imprimer en grec à Paris, en 1551, in-fol., sur un manuscrit de la Bibliothèque du roi. Il n'y inséra point la seconde *Oraison contre les Grecs*, ni l'*Epître à Diognète;* ce qui engagea Henri Etienne à les faire imprimer séparément, en 1592 et 1595, en grec et en latin. Frédéric Sylburge, ayant réuni tous ces ouvrages, les donna en grec et en latin, en 1593, in-fol., à Heidelberg, de l'impression de Commelin. Les ouvrages de saint Justin y sont divisés en trois classes : la première contient ceux qui sont contre les Gentils; la seconde le *Dialogue contre Tryphon;* la troisième, ceux qui sont pour l'instruction des chrétiens. Tout est de la traduction de Langus, excepté la seconde *Oraison contre les Grecs* et l'*Epître à Diognète*, qui sont de la version de Henri Etienne. Pour rendre cette édition plus parfaite, Sylburge l'enrichit de plusieurs notes qu'il avait faites lui-même et y ajouta celles de Heschélius, de Billius et de plusieurs autres critiques. Il fit encore entrer dans cette édition les ouvrages d'Athénagore, de Théophile d'Antioche, d'Hermias et de Tatien. Cette édition, qui passe pour la meilleure, quoiqu'elle soit défectueuse en beaucoup d'endroits, fut réimprimée à Paris en 1615 et en 1636, in-fol., et ensuite à Wittemberg, en 1686, in-fol., quoiqu'on ait mis dans le titre : *à Cologne*. On ajouta dans celle de Paris les réponses de Lanssélius aux remarques critiques que Casaubon avait faites sur les ouvrages de saint Justin; et, dans celle de Wittemberg, les notes de Korholtus, avec ses commentaires sur Athénagore, Théophile et Tatien, que l'on avait déjà imprimés à Kiel, en 1675, in-fol. Grabe, ayant remarqué quelques fautes dans le texte de la grande Apologie, la fit imprimer séparément en grec et en latin, à Oxford, en 1700, in-8°, après l'avoir revue et corrigée sur plusieurs manuscrits. Mais il ne l'a pas traduite de nouveau, il s'est servi de la version de Langus. En 1703, Hutchinus fit imprimer, en la même forme et en la même ville, le *Discours contre les Grecs,* le livre *de la Monarchie* et la petite Apologie, en grec et en latin, de la version de Langus, avec les notes des savants. En 1722, Styanus Thirlby fit imprimer à Londres, in-fol., les deux Apologies et le *Dialogue avec Tryphon,* en grec et en latin, avec des corrections et des notes peu communes. [Les deux Apologies ont été publiées à Leipsig, en 1755, avec le texte de Grabe et les notes de Thalemann. Elles ont été éditées de nouveau en grec et en latin, à Cambridge, en 1768, in-8°, par Ashton, qui a revu la version latine et a ajouté des notes; à Bonn, en grec, 1830, in-8.]

Editions latines des Œuvres de saint Justin.

3. Avant toutes ces éditions grecques et latines des ouvrages de saint Justin, on les avait imprimés plusieurs fois seulement en latin ; à Paris, chez Dupuis, en 1554, in-fol., de la traduction de Périonius. Cette édition ne comprenait que les ouvrages que Robert Etienne avait imprimés en grec, trois ans auparavant. [Elle est, à beaucoup d'égards, inexacte et défectueuse]. Celle de Gélénius, imprimée à Bâle en 1555, et à Paris en 1565, in-8°, était plus ample et renfermait tous les ouvrages de saint Justin. Langus en donna encore une nouvelle version, qu'il fit imprimer à Bâle, chez Froben, en 1565, in-fol., avec des commentaires de sa façon. Ces deux versions ont trouvé place dans la *Bibliothèque des Pères;* celle de Périonius, au tome II° de l'édition de

[1] Tertull., *Apolog.*, cap. 17.

[2] *Cum autem Ptolemæus, Ægyptiorum rex, bibliothecam institueret..... ad Herodem, Judeorum tum regem, misit, copiam sibi fieri propheticorum librorum petens.* Justin., *Apol.* 2, pag. 72.

[3] Selon Ussérius, Ptolémée Philadelphe régnait en Egypte dès l'an du monde 3683, tandis qu'Hérode ne commença à régner dans la Judée que l'an 3963.

[4] Voyez Bergier, *Dict. théol.*, art. *saint Justin.* L'auteur venge le saint de plusieurs calomnies faites par les protestants et les incrédules. (*L'éditeur.*)

Cologne de l'an 1618; celle de Langus, au second volume de l'édition de Lyon de l'an 1677. On a aussi imprimé séparément et en latin quelques ouvrages de saint Justin, comme l'*Exhortation aux Grecs*, de la traduction de Jean-François Pic, neveu du célèbre comte de la Mirandole. Sa traduction a été imprimée dans un Recueil de divers ouvrages des premiers Pères, imprimé par Henri Pierre, à Bâle, en 1528, 1550, 1569, et parmi les ouvrages du comte de la Mirandole; en 1507, à Strasbourg, et en 1673 et 1601, à Bâle. Il se trouve aussi, dans l'*Antidote contre les hérésies* de Sichardus, dans le *Micropresbyticus*, 1550, et dans les *Orthodoxographes*, 1555, 1569, le *Traité sur divers dogmes d'Aristote*, à Paris, chez Nivelle, en 1552, et d'autres de ses ouvrages, à Cologne, en 1618.

Éditions françaises, allemandes et anglaises.

4. Aussitôt que Robert Etienne eut donné au public les œuvres de saint Justin en grec, Jean de Maumont les traduisit en français, et les fit imprimer à Paris, en 1554, in-fol., et en 1559, chez Michel Vascosan. Cette dernière édition est plus ample que la première, et fut corrigée, tant sur le grec que sur les éditions des œuvres de ce Père, qui avaient paru quelque temps auparavant en France et en Allemagne. En 1670, l'abbé Chanut, estimé pour avoir su allier dans ses traductions la pureté de la langue française avec les règles d'une exacte traduction, publia à Paris, chez Savreux, une nouvelle traduction de la grande Apologie, in-12, sous le nom de Pierre Fondet. Il y joignit l'ordonnance d'Adrien en faveur des chrétiens, la lettre d'Antonin-le-Pieux aux peuples d'Asie et celle de Marc-Aurèle au sénat romain. Cette traduction fut réimprimée à Paris, en 1686, in-12, et l'on y mit le nom de l'abbé Chanut, qui avait été déguisé dans la première édition. J.-Alb. Fabricius en fait deux traductions et deux auteurs dans l'ouvrage où il parle de tous les auteurs qui ont écrit sur la vérité de la religion (p. 50); mais il se trompe.

Les *Nouvelles Littéraires* de Paris, in-8°, chez Le Fèvre et René Mesnier, au 1er février 1724, annoncent une nouvelle traduction française, avec des notes, des deux Apologies de saint Justin et de celle d'Athénagore, par l'auteur de la dernière traduction du *Traité de la vérité de la Religion chrétienne*, de Grotius. On dit que l'auteur (l'abbé Goujet, chanoine de Saint-Jacques-l'Hôpital à Paris) attend l'édition des œuvres de saint Justin par D. Maran, pour dégager sa promesse. L'*Epître à Diognète* a été publiée aussi en français, à Paris, 1725, in-12. Le traducteur, qui est le P. Le Gras, de l'Oratoire, prétend que cette Lettre n'est pas de saint Justin; mais il n'en apporte point d'autres preuves que celles que nous avons tâché de réfuter. La première *Oraison contre les Grecs* a aussi été traduite en français, imprimée séparément à Paris, en 1580, par les soins de Martin du Pin; et à Strasbourg, en langue allemande, en 1530, avec l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe; et depuis, en grec et en latin, à Paris, en 1539, in-4°. [M. De Genoude a donné, en 1838, une nouvelle traduction des œuvres de saint Justin; c'est la plus complète et la plus parfaite qui existe. M. H. de Riancey a donné une traduction de la première Apologie, *Choix des Pères*, 1837].

En 1710, Réevius fit imprimer en anglais les deux Apologies de saint Justin avec celles de Tertullien et de Minucius Félix, à Londres, in-8°, 2 vol., avec des notes. Plusieurs années auparavant elles avaient été imprimées en grec, à Rome, chez Zannerus, in-8°, par Jérôme Brunelle, jésuite, avec quelques ouvrages de saint Grégoire Thaumaturge, de saint Athanase et de saint Basile. D. Maran, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, se dispose, comme on vient de le dire, à donner une nouvelle édition des œuvres de saint Justin, et il y a tout lieu d'espérer qu'elle sera beaucoup plus parfaite que toutes celles dont nous venons de parler et qu'elle en remplira tous les vides. [Ce travail, d'un grand mérite, parut à Paris, en 1742, et à Venise en 1747, in-fol. Le texte est collationné sur plusieurs nouveaux manuscrits et éclairci par d'excellentes notes. La préface contient en outre de profondes recherches concernant soit la critique, soit l'explication des passages difficiles, non-seulement de saint Justin, mais encore d'Athénagore, de Tatien, de Théophile et d'Hermias. Le texte de l'édition de Paris de D. Maran fut aussi publié à Wurtzbourg, en 1777, en deux volumes, mais sans notes; on le trouve encore dans la *Bibliothèque des anciens Pères*, de Galland. Otto en a donné une nouvelle édition, Iéna, 1842. M. Migne a réimprimé saint Justin en deux volumes, grec et latin. La Lettre à Diognète se trouve dans le tome VII de la *Patrologie grecque*, d'après Galland.

ARTICLE VII.

DES ACTES DU MARTYRE DE SAINT JUSTIN.

Preuves de la vérité de ces Actes.

1. Les Actes du martyre de saint Justin portent avec eux tant de caractères de vérité, qu'il est peu de critiques [1] qui ne se soient crus obligés de les reconnaître pour originaux. Ils sont très-courts, simples et naturels, et, quoiqu'ils nous aient été conservés par Métaphraste, on n'y trouve point ces grandes acclamations, ces miracles prodigieux, ces conversions subites dont cet auteur a souvent embelli les Actes des Martyrs qu'il a recueillis. On en excepte [2] seulement les deux premières lignes qui sont comme une espèce de préface, et qui paraissent avoir été ajoutées par Métaphraste ou par quelque autre auteur moderne. La suite et tout le corps des Actes [3] ont été, selon toute apparence, écrits ou sur les registres du greffe, ou par quelques-uns des disciples du Saint, qui furent présents à son martyre, ou par ceux qui avaient soin, par ordre des papes, de recueillir toutes les paroles que le Saint-Esprit proférait par la bouche des martyrs en ces moments précieux.

Réponses aux objections.

2. Il y a néanmoins dans les Actes de saint Justin trois difficultés auxquelles il est nécessaire de répondre. La première est, qu'il y est dit qu'il fut décapité pour avoir refusé d'obéir à *l'édit de l'empereur*. Or, on ne connaît aucun édit de Marc-Aurèle contre les chrétiens. La seconde est, que le Saint ayant été martyrisé, selon l'opinion la plus commune, sous les empereurs Marc-Aurèle et Lucius Vérus, il n'est fait mention, dans ces Actes, que d'un seul empereur. La troisième vient du lieu de la naissance de Hiérax, un des compagnons du martyre de saint Justin, qui est nommé *Icone en Phrygie*, ville inconnue à toute l'antiquité. Pour répondre à la première difficulté, il suffit de remarquer que, quoique Marc-Aurèle n'ait fait aucun édit général pour persécuter les chrétiens, ainsi que Tertullien nous en assure [4], il ne laissa pas d'ordonner aux gouverneurs des provinces de faire mourir ceux qui auraient confessé Jésus-Christ, quand ils ne voudraient pas renoncer la foi. C'est ce qu'Eusèbe dit en termes formels [5]. On voit même, par l'ordre que reçut le gouverneur des Gaules touchant les chrétiens de Lyon, après le grand édit d'indulgence de Marc-Aurèle, que ce prince pourrait bien en avoir donné un pareil au gouverneur de la province dans laquelle saint Justin souffrit le martyre. La seconde difficulté doit moins embarrasser, puisque souvent, dans les actes publics, on ne faisait mention que d'un empereur, quoiqu'il y en eût deux; ce qui paraît par la Lettre de l'Église de Vienne [6], au sujet des martyrs de Lyon, où le rescrit de l'empereur qui condamnait à mort ceux des chrétiens qui auraient confessé Jésus-Christ, n'est attribué qu'à Marc-Aurèle, bien qu'alors son fils Commode régnât avec lui. Quant à ce qu'on lit dans les Actes de saint Justin, que Hiérax, interrogé sur ses parents, répondit : « Le père et la mère de ma chair sont morts à présent; et pour moi, on m'a tiré d'Icone en Phrygie,» ne prouve pas la fausseté de ces Actes, cette manière de lire n'étant pas la même dans tous les manuscrits. Car d'autres lisent *Icone en Pisidie* [7]; d'autres conjecturent qu'au lieu d'*Icone*, il faut lire *Lycaonie* [8], qui, selon saint Jérôme, est une ville de la Phrygie-Mineure. Ajoutez à cela que les bornes des provinces ayant souvent été changées, telle ville qui, dans un temps, se trouvait dans la Pisidie, peut, dans un autre, s'être trouvée comprise dans la Phrygie.

Ces Actes sont de saint Justin le Philosophe.

3. Nous ne nous arrêterons point à refuter ceux qui, persuadés, par le témoignage des nouveaux Grecs, que saint Justin le Philosophe mourut par le poison, soutiennent que les Actes dont il est ici question sont d'un autre Justin. Car, outre qu'Eusèbe et saint Jérôme [9], dont l'autorité est infiniment plus considérable que celle des nouveaux Grecs, disent en termes exprès que notre Saint répandit son sang pour Jésus-Christ, il y a dans ces Actes

[1] Ces Actes sont imprimés dans Surius, au 13 de juin. Baronius et le Père Ruinart les ont insérés, l'un, dans son *Histoire ecclésiastique*, à l'an 165; l'autre, dans le *Recueil des Actes sincères*, pag. 49, comme une pièce originale : en quoi ils ont été suivis par Fleury et de Tillemont. [D. Maran a publié ces Actes avec les œuvres de saint Justin. Le meilleur travail qui ait été fait sur ces Actes, est celui de Mazochius, *Comm. in vet. marm. calend. eccl.* Neapoli 1763.]

[2] Baron., ubi sup., et Tillemont, pag. 401, tom. II. — [3] Tillemont, ibid. — [4] Tertull., *Apologet.*, cap. 5. — [5] Euseb., lib. V, cap. 2. — [6] *Rescriptum fuerat a Cæsare, ut confitentes quidem gladio cæderentur.* Epist. Vienn. — [7] Ruinart, *Act. Martyr.*, pag. 42. — [8] Ibid.

[9] *Gloriose pro Christo sanguinem fudit.* Euseb., in *Chronico*, ad annum 144; et Hieronym., in *Catalogo*, cap. 23.

mêmes des traits qui le désignent parfaitement. Il y est dit, par exemple, que ce Justin s'était efforcé de connaître toute sorte de philosophie et de se rendre habile dans toutes les sciences; qu'après avoir cherché la vérité de tous côtés, il s'était enfin attaché à la philosophie des chrétiens; qu'il était venu deux fois à Rome; qu'il y avait des disciples, et qu'il y instruisait tous ceux qui voulaient venir l'écouter; qu'il était plein de respect pour les Prophètes; on y lit encore d'autres circonstances que nous avons remarquées dans l'histoire de la vie de notre saint martyr.

Analyse de ces Actes.

4. Ces Actes nous apprennent que saint Justin, ayant été interrogé sur la doctrine des chrétiens par Rustique, préfet de Rome, répondit : « Leur doctrine [1], c'est de croire un seul Dieu qui a créé toutes choses, tant visibles qu'invisibles, et de confesser notre Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, annoncé longtemps avant sa venue par les Prophètes, qui doit venir un jour juger tous les hommes et qui est le Sauveur et le Maître de ceux qui sont véritablement ses disciples. Je n'ai garde, n'étant que ce que je suis, de prétendre rien dire qui soit proportionné à sa grandeur infinie et à sa divinité. » Le préfet demanda ensuite où les chrétiens s'assemblaient? A quoi Justin répondit que chacun s'assemblait où il voulait et le pouvait. « Et pensez-vous, ajouta-t-il, que nous ayons coutume de nous assembler toujours en un même lieu? Vous vous trompez fort, si vous le croyez; car le Dieu des chrétiens n'est pas renfermé dans un lieu : comme il est invisible, et qu'il remplit le ciel et la terre, les fidèles l'adorent en tous lieux. » Rustique demanda aussi à Cériton et aux autres compagnons du martyre de notre Saint, et dont quelques-uns avaient été ses disciples, s'ils étaient chrétiens? Tous lui répondirent affirmativement avec une égale fermeté. Il s'adressa de nouveau à saint Justin, et lui dit : « Êtes-vous bien persuadé que, quand je vous aurai fait fouetter depuis les pieds jusqu'à la tête, vous monterez encore au ciel? » — « Oui, dit saint Justin, je le sais si assurément, que je n'en doute pas du tout. » Le préfet, voyant qu'ils ne voulaient point sacrifier aux dieux, les condamna à être décapités : ce qui fut exécuté sur-le-champ. [Ces Actes se trouvent dans l'édition des œuvres de saint Justin, de D. Maran; II *App.*, dans Galland; *Bibl.*, t. I, dans Ruinart. Ils sont en français dans les *Actes des Martyrs* publiés par les Bénédictins de Solesme.

CHAPITRE XX.

Saint Aberce, évêque d'Hiéraple,

Lettre de saint Aberce à Marc-Aurèle.

1. Saint Aberce, que l'on croit avoir été le successeur de saint Papias dans le siége de Hiéraple, en Phrygie, en était encore évêque [2] lorsque Lucius Vérus faisait la guerre aux Parthes, vers l'an 163 de Jésus-Christ. Baronius dit [3] avoir eu entre les mains une lettre de ce saint à Marc-Aurèle, traduite du grec et pleine d'un esprit apostolique. Il avait promis de la donner dans ses *Annales;* mais, au lieu de tenir sa promesse, il se plaint [4] de n'avoir pu retrouver cette lettre, qu'il avait eue de Guillaume Sirlet.

Ecrits qu'on lui attribue.

2. Surius attribue [5] encore à saint Aberce un ouvrage très-utile, que le saint avait composé, dit-il, en faveur des prêtres et des diacres de son Eglise. Mais on ne sait ce qu'était ce livre; et je ne vois pas qu'aucun des anciens en ait fait mention. L'histoire de saint Aberce, que le même Surius a insérée dans son *Recueil des vies des Saints*, ne mérite aucune croyance, tant elle est mêlée de fables. Par exemple, on y avance que le saint avait imposé pour peine à ceux qui changeraient le lieu de sa sépulture [6], de payer au trésor

[1] *Dogma quod christiani homines cum pietate servamus, hoc est ut Deum unum existimemus factorem atque creatorem omnium quæ videntur, quoque oculis corporeis non cernuntur, et Dominum Jesum Christum, Dei Filium confiteamur, olim a Prophetis prænuntiatum, qui et humani generis Judex venturus est, salutis præco et magister iis qui ab illo benedixerint, ego quidem ut homo imbecillis sum et longe minor quam ut de infinita illius deitate aliquid magnum dicere possim.* Ruinart, *Acta sincera*, p. 58 et 59.

[2] Surius, 22 octobris, pag. 337. — [3] Baronius, ad diem 22 octobris. — [4] Baronius, ad annum 163, num. 15. — [5] Surius, ubi supra.

[6] *Non alterum tumulum mihi, neque hunc in superiori loco imponet aliquis. Quod si fecerit, romano*

public de la ville de Rome deux mille écus d'or et mille à celui de sa bonne ville de Hiéraple; conte ridicule, accompagné de tant d'autres, qu'il ne donne qu'une idée très-désavantageuse de toute la pièce [1].

3. On trouve dans Eusèbe un Avircius Marcellus, qui avait souvent exhorté un des savants hommes de son siècle à écrire contre les erreurs de Miltiade ou plutôt d'Alcibiade, l'un des principaux montanistes. Mais cet Avircius, n'ayant vécu que vers l'an 230, ne peut être le même que saint Aberce, qui, selon Baronius, florissait sous l'empire de Marc-Aurèle.

CHAPITRE XXI.

Saint Méliton, évêque de Sardes, prophète et apologiste.

1. Saint Méliton, évêque de Sardes, en Lydie [2], sous le règne de Marc-Aurèle, était originaire d'Asie [3]. Il en fut une des plus grandes lumières, au jugement de Polycrate d'Ephèse [4], qui lui donne le titre d'eunuque, c'est-à-dire voué à la chasteté d'une manière spéciale, et dit qu'il fut toujours rempli du Saint-Esprit; ce qu'il faut apparemment entendre de l'esprit de prophétie dont Dieu le favorisa et qui lui fit donner, par les fidèles, le nom de *prophète* [5].

Ses voyages, ses écrits. Canon des Ecritures.

2. Parmi un grand nombre d'ouvrages que Méliton composa, il y avait un Recueil de sentences courtes et choisies de l'Ecriture [6], qui contenait un catalogue des livres de l'Ancien Testament, reconnus universellement pour canoniques. Il avait composé cet ouvrage à la prière d'un chrétien nommé Oné-

ærario solvet bis mille aureos, et bonæ patriæ Hierapoli mille aureos. Apud Surium, pag. 1018.

[1] M. Boissonnade a publié, dans le IVe volume des *Anecdotes*, pag. 462, des Actes de saint Aberce, fabriqués par les Grecs du Bas-Empire. Dans cette pièce, d'assez mauvais goût, se trouve une épitaphe dictée par le saint lui-même. D. Pitra y a reconnu une belle poésie antique, défigurée sous des vers bysantins barbares et mutilée dans l'édition même. Le texte complété par les manuscrits, et les vers restitués par lui et par M. Dübner intégralement, il s'est trouvé en possession d'une inscription qui mérite de prendre place à côté de celle d'Autun. Voici la versification donnée par le savant Bénédictin :

« Urbis electæ civis, hoc ego vivus feci monumen- [tum,
ut haberem heic pro tempore corporis posituram.
Nomine sum Abercius, qui et discipulus casti pas- [toris,
pascentis ovium greges in montibus atque campis,
et ipsi ingentes oculi sunt, quibus cuncta tuetur.
Sane is me docuit verba vitæ fidelia.
Is me Romam misit, regiam illam visurum urbem,
atque imperatricem, aureis indutam vestibus et [calceis.
Tum autem aspiciebam populum splendentes annu- [los manu gestantem.
Tum Syriæ vidi campum et omnia oppida,
Nisibin et Euphraten transgressus : porro omnes ex [Oriente
habui mecum *in sacris* unanimes. Fides namque [singulis produxit
et apposuit cibum, ex uno fonte piscem
prægrandem, impollutum, quem apprehendit imma- [culata virgo,
et tradidit amicis, ex integro comedendum,
eademque vinum habens bonum, idque porrigens [cum pane temperatum.
Hæc ego astans Abercius jussi inscribi, septuagesi- [mum annum vere agens,
Orabit pro me, huc si quis attenderit, quisquis est [mecum consentaneus,
ne quis tumulum alium *ei qui mea continet ossa* su- [perinponat.
Sin autem, Romano quidem ærario bis decem millia [aureos,
dulcissimæ vero patriæ Hierapoli millia persolvat. »

« Il est difficile, dit M. Henrion, *Cours d'histoire ecclésiastique*, tom. IX, de montrer plus clairement le rapport du mystérieux ἰχθύς avec l'Eucharistie, et, ce qui est plus remarquable encore, l'association de la Vierge et du poisson, tous deux immaculés. Ce voyage à Rome d'un successeur de saint Papias et d'un contemporain de saint Polycarpe et de saint Pothin, est un acte solennel de communion entre l'Orient et l'Occident; ce zèle à parcourir les Eglises dissidentes et à virifier, comme le fit saint Méliton, les traditions de la Syrie, n'a, à ce qu'il nous semble, rien d'invraisemblable. D. Pitra y voit aussi une allusion à la grande controverse de la Pâque. »

[2] Euseb., lib. V *Hist.*, cap. 16.

[3] Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 26.

[4] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 24. [Le saint docteur se nomme lui-même asiatique à la tête de plusieurs de ses ouvrages, surtout dans ceux qu'il paraît avoir composés avant son épiscopat.]

[5] Apud Euseb., lib. V, cap. 24.

[6] *Tertullianus, in septem libris quos scripsit adversus Ecclesiam pro Montano, dicit eum a plerisque nostrorum prophetam putari.* Hieronym., in *Catalogo*, cap. 24.

sime [1], qu'il appelle son frère, soit parce qu'il l'était effectivement, soit seulement parce qu'il était chrétien. Ce Recueil, que nous n'avons plus, commençait ainsi : « Méliton [2] à son frère Onésime, salut. Comme vous m'avez souvent prié, par l'affection que vous avez pour notre doctrine, de vous faire des extraits de la Loi et des Prophètes touchant le Sauveur et toute notre croyance, et de vous apprendre exactement le nombre et l'ordre des livres anciens; je me suis appliqué à le faire, sachant que votre zèle pour Dieu et le soin de votre salut vous font préférer ces connaissances à toutes les autres. Je suis donc allé en Orient, et jusqu'au lieu où les choses ont été prêchées et accomplies ; et, ayant appris exactement quels sont les livres de l'Ancien Testament, je vous en envoie les noms; cinq de Moïse : la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome; Jésu Navé, les Juges, Ruth; quatre des Rois, deux des Paralipomènes, les Psaumes de David, les Proverbes de Salomon, autrement la Sagesse; l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, Job; les Prophètes, Isaïe, Jérémie; les douze en un livre, Daniel, Ezéchiel, Esdras, dont j'ai fait des extraits que j'ai divisés en six livres. » C'est le premier catalogue des Ecritures que nous trouvions dans les auteurs chrétiens. Il est conforme à celui des Juifs, excepté qu'ils y ajoutent Esther, que Méliton omet; ce qui montre que son Catalogue n'est pas exact, quelque peine qu'il se soit donnée pour le rendre complet [3].

Son Traité de la Pâque, et quelques autres ouvrages.

3. Outre ces six livres d'extraits de l'Ecriture, saint Méliton en composa deux touchant la fête de Pâque [4], qui fournirent depuis occasion à saint Clément d'Alexandrie de traiter la même matière [5]. Ce qui engagea saint Méliton à écrire sur ce sujet, fut une difficulté qui s'était élevée dans l'Église de Laodicée [6] touchant la célébration de la Pâque, du temps que Servilius Paulus était gouverneur d'Asie, et lorsque le saint évêque Sagaris souffrit le martyre, sous Marc-Aurèle, vers l'an 170. Mais ces deux livres sont perdus, et nous n'en savons autre chose, sinon que le Saint suivait la pratique de l'Asie, où l'on célébrait Pâques le 14 de la lune [6]. Nous avons aussi perdu plusieurs autres ouvrages que Méliton avait composés, et dont Eusèbe et saint Jérôme nous ont conservé les titres [7] : Un *Des Règles de la Vie et des Prophètes;* un *De l'Eglise;* un *Du Dimanche;* un *De la Nature de l'Homme;* un *De la Formation de l'Homme;* un *De l'Obéissance que les Sens doivent à la Foi;* un *De l'Ame et du Corps,* ou *touchant l'Esprit;* un *Du Baptême;* un *De la Vérité de la Foi et de la Génération de Jésus-Christ;* un *De la Prophétie et de l'Hospitalité;* un intitulé : *La Clef,* que l'on dit [8] être encore aujourd'hui dans la bibliothèque du collége de Clermont, dit *des Jésuites,* à Paris [9]; un *Du Diable et de l'Apocalypse de saint Jean;* un *De l'Incarnation du Verbe* [10], ou selon d'autres [11], *Que Dieu a un corps* [12].

Recherches du manuscrit de Clermont contenant le livre de la Clef.

[4. Nous venons de voir que D. Ceillier, d'après une note du P. Labbe, fait mention du livre de *la Clef*, conservé à Paris, dans le collége des Jésuites dit de Clermont. Sur cette indication, D. Pitra s'est mis à rechercher ce qu'était devenu le précieux manuscrit, et s'il n'en existait pas d'autres qui continssent le même livre. Ces recherches, poursuivies pendant vingt-cinq ans, ont enfin été couronnées du plus grand succès. Le livre de *la Clef* a paru dans le *Spicilége,* tom. II et III. Le docte Bénédictin raconte, dans un récit plein d'intérêt, les perplexités qu'il éprouve au moment où il croit tenir le trésor, objet de ses investigations, ses désappointements lorsqu'il lui échappe, et enfin les joies de la découverte [13]. Après différentes recherches à Autun, à Solesmes, à Paris, il

[1] Euseb., lib. IV, cap. 26. — [2] Ibid.

[3] D. Pitra dit avec plus de raison que Méliton ne s'est point proposé de donner un catalogue exact; il a voulu seulement répondre à son ami, qui ne lui demandait que la loi et les prophètes. (*L'éditeur.*)

[4] Euseb., lib. IV, cap. 26. — [5] Ibid. — [6] Ibid. — [7] Idem., lib. V, cap. 24.

[8] Idem., lib. IV, cap. 26. Hieronym., in *Catalogo,* cap. 24. Saint Jérôme et Ruffin marquent quelques-uns des ouvrages de Méliton d'une manière un peu différente de ce que nous trouvons dans le grec d'Eusèbe; par exemple, tandis qu'il y a dans Eusèbe, que Mélito un livre *de la Prophétie,* λόγος αὐτοῦ περὶ προφητείας, saint Jérôme a mis : *De Prophetia sua librum unum;* ce qui fait un sens différent. — [9] Labbæus, tom. II *Bibliot.,* pag. 87.

[10] Valois a traduit Eusèbe en ce sens, *De Incarnatione Dei.*

[11] *De Deo corporeo librum unum.* Hieronym., in *Catalogo,* cap. 24. Et Ruffin, *De Deo carne induto.* On examinera, dans la suite, si Méliton a cru que Dieu était corporel.

[12] Voyez le catalogue raisonné des écrits de Méliton dans le 2e vol. du *Spicilége.* (*L'éditeur.*)

[13] Voyez les Prolég. du 1er vol. du *Spicil. de Solesmes,* et le 2e art. de M. Dulac (*Univers* du 9 avril 1856).

constate que le manuscrit de Clermont a, pendant cinquante ans, excité la curiosité de plusieurs savants, qu'il a été collationné par le P. Sirmond, copié par le P. Lequien, à la demande de Grabe, signalé par Fabricius, copié de nouveau par Magnus Crusius et par Woog, qui avaient pris l'engagement de le publier; consulté, à la prière de Galland, qui aurait voulu le faire entrer dans sa *Bibliothèque des Pères*. Mais il apprend en même temps que la célébrité de ce document, alors unique, ne put se soustraire au désastre qui dispersa les trésors amassés dans la Bibliothèque de Clermont. Elle devint la proie de quelques riches amateurs, accourus sans bruit des divers points de l'Europe. Le célèbre hollandais Gérard Meermann obtint le lot complet de tous les manuscrits, et la France n'en conserva qu'une quarantaine et un catalogue dressé à la hâte par les Bénédictins de Saint-Maur, et où ne se trouve pas même mentionné le seul manuscrit alors connu de *la Clef* de Méliton. Le musée du savant Meermann a été mis en vente en 1825, et *la Clef* de Méliton a été revendue à La Haye deux florins! Où a-t-elle été emportée? peut-être en Angleterre, où passa la plus grande partie de la collection Meermann.

Découverte de huit autres manuscrits.

5. Mais, au lieu du manuscrit tant recherché, D. Pitra a eu le bonheur d'en rencontrer huit autres. Il a trouvé le premier à Strasbourg, dans un manuscrit du IXᵉ siècle, conservé à la Bibliothèque publique. Le second est la copie de Grabe, relevée à Oxford, avec une rare patience, par les disciples du docteur Newman, et surtout par M. Dalgairns, devenu depuis catholique. Cette même copie reproduisait aussi celle collationnée par Sirmond sur le manuscrit appelé par lui *Mesmianus*, parce qu'il avait appartenu au président de Mesmes. Pour comble de bonheur, D. Pitra a trouvé à Paris, dans une bible de Théodulphe d'Orléans, cet ancien manuscrit du IXᵉ siècle, et bientôt après, au Puy, un semblable et de la même main, dans une autre bible de Théodulphe. Le quatrième sort de Clairvaux, et se trouve à la Bibliothèque de Troyes. Le cinquième vient de la Bibliothèque impériale. Le sixième a été découvert à Lisbonne, par Heine, et publié à Berlin par ce jeune savant; malheureusement il ne contient que des fragments, et ne porte pas le nom de Méliton. Le septième, trouvé à Troyes et provenant de Clairvaux, est beaucoup plus complet, beaucoup plus parfait pour la rédaction et pour l'écriture, que tous les autres. Le huitième manuscrit, trouvé à Poitiers, est un abrégé de *la Clef* de Méliton et paraît être l'œuvre d'un savant religieux Prémontré du XIIᵉ siècle, Adam le Petit.

Plan et division de l'ouvrage de D. Pitra.

6. Le texte est collationné sur les sept principaux manuscrits; ce qui leur est commun quant au fond des choses a été considéré comme l'expression la plus pure et la plus authentique de l'ouvrage de Méliton. La partie qui ne se trouve pas dans tous les manuscrits, mais qui ne peut, sans témérité, passer pour interpolée, a été distinguée du texte *princeps* à l'aide de signes particuliers. Le plus ancien manuscrit de Clairvaux a servi de base à la rédaction, comme offrant le caractère le plus simple et le plus conforme au langage de la haute antiquité. Les variantes, purement verbales et accidentelles, sont rejetées en note.

Le texte est accompagné de commentaires qui en sont la paraphrase. Le livre de *la Clef* offrant une série de symboles allégoriques, chaque formule principale a ses interprètes rangés par ordre alphabétique. Il n'y en a pas moins de quarante-six, distribués de manière à offrir, sans confusion, de chapitre en chapitre, des noms nouveaux et une agréable variété. Parmi les auteurs inédits, on trouve saint Eucher, saint Grégoire-le-Grand, Raban Maure, Pierre-le-Chantre, Pierre de Capoue, Allain de Lille, et chaque article se termine par un commentaire métrique, souvent élégant ou énergique, toujours ingénieux, où la formule mélitonienne est glosée très-largement par les meilleurs poètes du XIIᵉ et du XIIIᵉ siècle. Là se pressent Pierre de Riga, Laurent de Durham, Herman de Werden, Fulcon de Beauvais, Gilles de Corbeil, l'abbesse Herrade, Pierre de Nemours, évêque de Paris, et divers anonymes. D'excellentes tables recueillent autour de chaque nom les fragments détachés. De plus, les principaux de ces auteurs sont repris en sous œuvre et comme remis sur pied dans une troisième partie. Les parties déjà données sont rangées dans l'ordre adopté par l'auteur même et complétées par tout ce qui n'avait pu entrer dans le commentaire. Chacun de ces auteurs a des allures très-distinctes, et la plupart, très-probablement, n'ont pas connu le nom de Méliton ni soupçonné tous leurs devanciers. A la suite de chaque chapitre se trouve la nomenclature des auteurs qui ont traité à peu près le même

sujet. Cent vingt-huit ont abordé l'ensemble des symboles, et ils ne sont eux-mêmes que des compilateurs de *sommes* antérieures. Telle est l'étonnante fécondité des lettres chrétiennes dans ce champ inexploré, que D. Pitra a pu compulser six cents auteurs antérieurs au XVI[e] siècle. Mais, dans ces noms d'auteurs inédits et inconnus, que de lacunes à combler, ou plutôt que de pertes irréparables !

Une dissertation de près de cent pages *de Re Symbolica*, donne les vues de l'éditeur sur la littérature allégorique.

Analyse du livre de la Clef.

7. Le mot *Clef* signifie ici, d'après Méliton lui-même, une ouverture, une exposition, une manifestation des saintes Ecritures [1] et surtout des symboles chrétiens.

Ce livre renferme treize chapitres, dont les deux premiers sont consacrés à Dieu et au Fils de Dieu. Le premier renferme trente-cinq formules; le deuxième vingt-huit. Leur but est d'expliquer les formes humaines que l'Écriture semble attribuer à la Divinité. Neuf autres chapitres présentent l'explication allégorique des créatures célestes, du monde et de ses parties générales, des pierres et des métaux, des arbres et des fleurs, des oiseaux, des animaux, de l'homme considéré d'abord dans son corps, puis dans la société domestique et dans la société publique. On trouve cinquante-trois formules dans le chapitre troisième et autant dans le quatrième, soixante-cinq dans le cinquième, soixante-huit dans le sixième, cent quatorze dans le septième, trente-cinq dans le huitième, quatre-vingts dans le neuvième, soixante-neuf dans le dixième, cent vingt-huit dans le onzième. Le chapitre douzième traite des nombres en vingt-sept formules; le troisième parle des noms hébraïques. On y trouve d'abord les noms de cités et de provinces, au nombre de soixante-quatorze; ensuite viennent les noms de fleuves et de piscines, au nombre de sept; les noms de nations, au nombre de trente-cinq; Dieu et ses noms, au nombre de dix-huit. Le paragraphe cinquième contient vingt-huit noms des différents personnages dont il est parlé dans l'Ecriture, jusqu'à Rachel; le sixième comprend les noms des patriarches, au nombre de quatorze; le huitième, les rois de Juda, au nombre de vingt-six; le neuvième, les rois d'Israël, au nombre de seize; le dixième, les noms des prophètes, au nombre de dix-neuf; le onzième, les noms des Apôtres, au nombre de quinze; le douzième, les noms des livres de la Bible au nombre de dix. Les deux derniers chapitres et surtout le treizième sont incomplets et paraissent avoir été ajoutés après coup. Le total des formules mélitoniennes est d'environ huit cents. Dans toutes les formules il y a trois éléments ainsi distribués : l'énoncé du symbole, ses diverses significations, et enfin le texte sacré qui est la source ou la justification de chacune d'elles.

Importance de ce livre.

8. Nous avons vu combien et quels savants avaient poursuivi pendant plus d'un siècle le projet de mettre au jour *la Clef* de Méliton. De tels noms et une telle suite d'hommes éminents suffiraient pour nous persuader qu'il y avait là véritablement une œuvre importante à exécuter. Dès l'an 1728, Jean-Albert Fabricius, si bon juge en ces matières, annonçait en ces termes l'une des premières éditions sérieusement préparées : « Ce précieux monument d'antiquité, enrichi des corrections de Sirmond, doit paraître, d'après les promesses de Magnus Crusius, de Gœttingue, avec d'autres trésors qu'il nous promet dans une continuation du *Spicilége* de Grabe. » « On ne peut aller loin, dans la lecture des Pères, dit M. Dulac, dont le travail nous a beaucoup servi, sans reconnaître l'importance et la nécessité d'une clef des symboles chrétiens. Dès que l'on veut s'orienter, en remontant à l'origine de cet enseignement allégorique, on arrive à Origène, au-delà duquel on ne trouve guère que quelques fantaisies de Philon, plus téméraires encore que les hardiesses du docteur alexandrin. Il en sera désormais tout autrement, si l'on peut se reporter sûrement à un siècle au-delà d'Origène et se placer avec saint Méliton, parmi les maîtres de saint Irénée, entre saint Polycarpe, saint Papias, saint Apollinaire, c'est-à-dire parmi les derniers disciples de saint Jean l'Évangéliste, dans cette florissante Eglise d'Asie, qui n'a rien de commun avec l'école d'Alexandrie. Il serait difficile, on le voit, de se rapprocher davantage du plus pur enseignement apostolique. » Un tel document a dû laisser de nombreuses traces, et heureusement elles ne sont pas toutes effacées; on en trouve de très-expresses dans Eusèbe, dans Ruffin, dans saint Jérôme; les neuf manuscrits dont nous avons parlé, sont des indices encore plus décisifs. La traduction latine, qui en forme le

[1] *Clavis, apertio sacrarum Scripturarum* (De Civit., n. 27).

contenu, est manifestement très-ancienne, et les textes de l'Écriture sainte montrent qu'elle est antérieure à saint Jérôme [1]. Les cent vingt-huit auteurs que donne l'éditeur comme interprètes de Méliton, les trois cent trente-six manuscrits compulsés dans cinquante-trois Bibliothèques de la France et de l'étranger, les six cents auteurs, tous antérieurs au XVIe siècle, qui ont été mis à contribution pour cette édition, prouvent suffisamment l'importance du livre de *la Clef*. Elle ressortira encore davantage des symboles que nous allons choisir entre tant d'autres.

Extraits des Formules.

9. Dans le chapitre qui traite de Dieu, Méliton dit des choses remarquables: « Dieu est appelé Dieu, tantôt nuncupativement, tantôt essentiellement.» Essentiellement: « Je suis le Dieu de ton père. — De qui (saint Paul parle des Israélites) les patriarches sont les pères et desquels est sorti Jésus-Christ, qui est Dieu au-dessus de tout.» Nuncupativement: « Voici, — je t'ai constitué Dieu de Pharaon. — J'ai dit : Vous êtes des dieux... [2] »

Le *Verbe* du Seigneur, c'est le Fils. Dans le psaume : « Mon cœur a produit dehors le Verbe excellent [3]. »

Le *bras* du Seigneur, c'est le Fils par qui il a opéré toutes choses. Dans le prophète Isaïe : « Et le bras du Seigneur, à qui il a été révélé [4]. »

Le *doigt* du Seigneur, c'est l'Esprit-Saint, par l'opération de qui, au rapport de l'Exode, les tables de la loi ont été gravées. Et dans l'Évangile : « Si, par le doigt de Dieu, je chasse les démons [5]. »

Le *sein* du Seigneur, c'est le secret de la Divinité d'où il a produit le Fils. Dans le psaume: « Je vous ai engendré avant l'aurore [6]. »

La *descente* du Seigneur, c'est sa visite aux hommes : « Voici que le Seigneur sortira de son lieu et descendra foulant les extrémités de la terre [7]. »

L'*ascension* du Seigneur, c'est l'élévation de l'homme retiré de la terre jusqu'aux cieux. Dans le psaume : « Qui monte au-dessus du ciel des cieux à l'Orient [8]. »

Le *passage* du Seigneur, c'est l'assomption de la chair, par laquelle en naissant, en mourant, en ressuscitant et en montant aux cieux, il a fait quelques passages [9].

Dans le chapitre qui traite du Fils de Dieu, entre autres formules remarquables, nous trouvons celles-ci :

Les *pieds* du Seigneur, c'est l'homme pris pour le Verbe: «Ceux qui s'approchent de ses pieds recevront de sa doctrine.» Et dans le psaume : « Nous adorerons dans le lieu où ses pieds se sont tenus [10].»

La *chaussure*, c'est le mystère de l'Incarnation: « Je ne suis pas digne de me prosterner à terre pour délier la courroie de sa chaussure [11].»

Dans le chapitre des créatures, d'en-haut, Méliton donne au mot *esprit* neuf sens. Le premier est celui de Dieu: «L'esprit est Dieu [12].» En quoi il distingue évidemment cette troisième personne des créatures, quoique le chapitre porte le titre ci-dessus dans quelques manuscrits.

La *nuée*, c'est l'humanité de Jésus-Christ ou la Vierge Marie. « Voici que le Seigneur monte sur une nuée légère [13]. »

[1] D. Pitra espère retrouver le texte original, et des glossaires inédits lui ont fourni des lambeaux qu'il pense pouvoir compléter un jour. Un auteur grec, connu seulement par un mot de Cassiodore, Adrianus, a fait un abrégé très-succinct des Formules Mélitoniennes, du temps même où saint Eucher en faisait un chez les Latins.

[2] *Deus dicitur aliquando nuncupative, aliquando essentialiter. Essentialiter : « Ego sum Deus patris tui. Quorum patres et ex quibus Christus, qui est super omnia Deus.» Nuncupative : « Ecce constitui te Deum Pharaonis. Ego dixi : Dii estis...»*

[3] *Verbum Domini, Filius. In psalmo : « Eructavit cor verbum bonum.»*

[4] *Brachium Domini, Filius, per quem omnia operatus est. In propheta Isaia : « Et brachium Domini, cui revelatum est. »*

[5] *Digitus Domini, Spiritus Sanctus, cujus operatione tabulæ legis in Exodo sculptæ referuntur. Et in Evangelio : « Si ego in digito Dei ejicio dæmonia. »*

[6] *Uterus Domini, secretum divinitatis ex quo Filium protulit. In psalmo : « Ex utero ante luciferum genui te. »*

[7] *Descensus Domini, visitatio ejus ad homines : « Ecce Dominus egredietur de loco suo et descendet conculcans extrema terræ. »*

[8] *Ascensus Domini, elevatio hominis assumpti a terra in cœlos. In psalmo : « Qui ascendit super cœlos cœlorum ad Orientem. »*

[9] *Transitus Domini, carnis assumptio, per quam nascendo, moriendo, resurgendo, in cœlos ascendendo, quosdam transitus fecit.*

[10] *Pedes Domini, homo assumptus a Verbo : «Qui appropinquant pedibus ejus, accipient de doctrina illius;» et in psalmo: «Adorabimus in loco ubi steterunt pedes ejus. »*

[11] *Calceamentum, mysterium Incarnationis : « Cujus non sum dignus recumbens solvere corrigiam calceamenti. »*

[12] *Spiritus, Deus : « Spiritus est Deus. »*

[13] *Nubes, humanitas Christi vel Virgo Maria : « Cui Dominus ascendit super nubem levem.»*

La *sérénité*, c'est le pardon des délits donné par le sang de Jésus-Christ après les ténèbres des péchés : « Le soir venu, vous direz : Il sera serein, car le ciel est rouge [1]. »

Au chapitre sur le monde, parmi les différents sens du mot *poisson*, Méliton n'oublie pas la signification si populaire donnée à Jésus-Christ.

Dans les appellations des hommes, parmi les sens différents du mot *homme* nous trouvons celui-ci : « Le Verbe incarné. » « Il est homme : qui le connaîtra ? » — « Un homme partit pour un voyage lointain [2]. »

La *tête*, c'est la divinité de Jésus-Christ : « La tête de l'homme, Jésus-Christ [3]. »

Au mot *chair* nous trouvons ce sens remarquable : « Le corps de Jésus-Christ. » « Et vous mangerez les chairs la nuit et le jour. » — « Le sacrement du corps du Seigneur. » Dans l'Évangile : « Celui qui mange ma chair et boit mon sang [4]. »

Le *cœur*, c'est le secret de la divine génération : « Mon cœur a produit le Verbe bon [5]. »

Le chapitre des bois et des fleurs, parmi les diverses significations du *bois*, contient celle-ci :

Le *bois*, c'est la croix : « Béni soit le bois par qui se fait la justice. » — « Maudit tout pendu au bois... » — « Le Seigneur a régné par le bois [6]. »

Au mot *buisson* se trouve désignée la Vierge Marie : « J'irai et je verrai cette vision, pourquoi le buisson ne brûle pas [7]. »

Pareillement au mot *verge* : « La verge sortira de la racine de Jessé [8]. »

Le mot *froment* indique le corps de Jésus-Christ ou la parole évangélique : « Il les nourrira de la graisse du froment [9]. »

Le mot *vin* désigne le sang de Jésus-Christ : dans l'Évangile : « Celui qui mange ma chair et boit mon sang [10]. »

Le mot *calice* désigne le sang de Jésus-Christ : « Ce calice est le nouveau Testament dans mon sang [11]. »

Dans le chapitre qui traite des oiseaux, l'*aigle* désigne la divinité du Fils de Dieu [12]; la *colombe*, c'est le Dieu Christ [13] et l'Esprit-Saint [14]; le *pélican*, Jésus-Christ dans sa Passion [15].

Dans le chapitre sur les bêtes, on voit les *animaux* désigner les Évangélistes : « Et au milieu de lui, la ressemblance des quatre animaux [16]. »

Le *lion* désigne Jésus-Christ (à cause de la force) [17]. — Il désigne aussi Marc l'évangéliste ou Jésus-Christ [18].

Au chapitre des hommes, Jésus-Christ est dit le prêtre par excellence [19].

Au chapitre des nombres, il y a ces paroles remarquables sur la Trinité : « Il y en a trois qui disent témoignage [20]. »

Le nombre *quatre* désigne les quatre Évangélistes [21]; le nombre *sept* désigne les sept dons du Saint-Esprit [22] et les sept sacrements [23]. Le nombre *seize* désigne les seize Prophè-

[1] *Serenitas, indulgentia delictorum per sanguinem Christi post tenebras peccatorum data : « Facto vespere, dicetis : Serenum erit, rubicundum est enim cœlum. » — Piscis, Christus : « Obtulerunt ei partem piscis assi. »* Voyez la savante Dissertation du chevalier Rossi sur ce symbole chrétien, tom. III du *Spicilége de Solesmes.*

[2] *Verbum incarnatum : « Homo est : quis cognoscet illum ? » — « Homo quidam peregre proficiscitur. »*

[3] *Caput, divinitas Christi : « Caput viri, Christus. »*

[4] *Corpus Christi : « Et comedetis carnes nocte ac die. » Sacramentum corporis Domini. In Evangelio : « Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem. »*

[5] *Cor, secretum divinæ generationis : « Eructavit cor meum verbum bonum. »*

[6] *Lignum, crux : « Benedictum lignum per quod fit justitia. » — « Maledictus omnis qui pendet in ligno. Colligo duo ligna. » Et in psalmo : « Dominus regnavit a ligno. »*

[7] *Rubus, virgo Maria : « Vadam et videbo visionem hanc : quare non comburatur rubus. » In Exodo : « Apparuit Dominus in flamma ignis. »*

[8] *Virga, virgo Maria : « Exiet virga de radice Jesse. »*

[9] *Frumentum, corpus Christi seu evangelicus sermo « Cibabit eos ex adipe frumenti. »*

[10] *Vinum, sanguis Christi in Evangelio : « Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem. »*

[11] *Calix, sanguis Christi : « Hic Calix novum Testamentum in meo sanguine. »*

[12] *Aquila, divinitas Filii Dei : « Tria sunt difficilia mihi, et quartum penitus ignoro, viam aquilæ in cœlo. »*

[13] *Columba, Deus Christus : « A facie gladii columbæ unusquisque ad populum suum convertitur. »*

[14] *Columba, Spiritus Sanctus : « Et vidi Spiritum Sanctum descendem, sicut columbam, super illum. »*

[15] *Pelicanus, Christus in Passione : « Similis factus sum pelicano solitudinis. »*

[16] *Animalia, Evangelistæ : « In medio ejus similitudo quatuor animalium. »*

[17] *Leo, Christus (propter fortitudinem) : « Vicit leo de tribu Juda. »*

[18] *Marcus evangelista vel Christus : « Similitudo vultus eorum, facies hominis et facies leonis a dextris ipsorum quatuor. »*

[19] *Sacerdos, Dominus Jesus Christus. In psalmo : « Tu es sacerdos secundum ordinem Melchisedech. »*

[20] *Tres, ad Trinitatis mysterium : « Tres sunt qui testimonium dicunt. »*

Quatuor, Evangelistæ : « Et in medio eorum similitudo quatuor animalium. »

[21] *Septenarius, ad septiformem gratiam Spiritus Sancti : « Qui sunt septem spiritus Dei, missi per omnem terram super lapidem unum septem oculi erunt. »*

[22] *Septenarius, ad septiforme Ecclesiæ sacramentum : « Et oscitavit puer septies, » ubi et supra : « Mitte septem ecclesiis quæ sunt in Asia. »*

tes[1]; le nombre *vingt-deux* désigne les livres de la loi ancienne selon les lettres des Hébreux[2]; *vingt-quatre*, les mêmes livres selon la tradition des Hébreux, ou bien les Pères de l'Ancien et du Nouveau Testament[3]; *vingt-huit*, le mystère de l'Evangile et de la Loi[4]; *trente-trois*, la plénitude de l'âge de Jésus-Christ[5].

Nous pourrions prolonger de beaucoup nos citations; mais elles sont suffisantes pour notre but. On a vu combien nos dogmes principaux étaient clairement enseignés dès le II[e] siècle. La divinité de Jésus-Christ, son incarnation, la réalité de sa chair, le Saint-Esprit, la virginité de Marie, les sept sacrements, les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament et bien d'autres points, voilà ce que nous atteste saint Méliton dans le livre de *la Clef*. On y trouve de plus les symboles chrétiens dont les Pères et l'Eglise se sont servis dès le commencement et qui, depuis, ont été si souvent employés au moyen âge dans les Eglises.]

Son Apologie pour la religion chrétienne, vers l'an 175.

10. Eusèbe, après avoir fait le dénombrement de ces ouvrages de Méliton, ajoute[6], que le dernier qu'il composa, fut l'Apologie pour les chrétiens, adressée à Marc-Aurèle; ce qui donne lieu de croire que Méliton l'écrivit dans les dernières années de sa vie, c'est-à-dire, vers l'an 170, selon d'autres, vers l'an 175[7], après que Commode eut reçu la puissance du tribunat. Il ne nous reste plus que quelques fragments de cette Apologie qu'Eusèbe a pris soin d'insérer dans son *Histoire ecclésiastique*, où Méliton dit, entre autres choses: « On persécute les serviteurs de Dieu et on les poursuit par de nouveaux décrets[8] dans toute l'Asie, ce qui n'était jamais arrivé. Les calomniateurs impudents et avides du bien d'autrui se servent du prétexte des ordonnances pour voler ouvertement jour et nuit et piller les innocents. » Et ensuite: « Si c'est par votre ordre, j'accorderai que c'est bien fait. Un prince juste n'ordonne jamais rien d'injuste, et nous recevons volontiers la récompense d'une telle mort. La seule prière que nous vous faisons, est de connaître par vous-même ceux que l'on accuse d'opiniâtreté, pour juger ensuite s'ils sont dignes de souffrir la mort et les supplices, ou de demeurer en repos et en sûreté. Si ce conseil et cette nouvelle ordonnance, qui ne conviendraient pas même contre des ennemis barbares, ne viennent pas de vous, nous vous prions bien plus instamment de ne pas nous abandonner à ces brigandages populaires. » Il ajoute: « Notre philosophie avait cours auparavant chez les Barbares: vos peuples en furent éclairés sous le grand règne d'Auguste, et elle porta bonheur à votre empire. Car, depuis ce temps, la puissance et la gloire des Romains ont toujours été croissant. Vous y avez heureusement succédé, et vous les conserverez avec votre fils, si vous gardez cette philosophie, qui a été élevée avec l'empire et que vos ancêtres ont honorée avec les autres religions. Aussi, depuis ce temps, n'avez-vous eu aucun mauvais succès, mais toujours la prospérité et la gloire, suivant les vœux de tout le monde. Néron et Domitien[9] ont été les seuls de tous qui, à la persuasion de quelques envieux, ont voulu décrier notre doctrine. C'est d'eux que le mensonge et la calomnie se sont débordés sur nous par une coutume sans raison. Mais la piété de vos pères a corrigé leur aveuglement, réprimant souvent par écrit ceux qui ont osé faire de nouvelles entreprises contre nous. Adrien, votre aïeul, écrivit, entre autres, à Fondanus, gouverneur d'Asie. Votre père, lors même que vous gouverniez tout avec lui, a écrit aux villes sur ce sujet, et nommément aux Lariciens, aux Thessaloniciens, aux Athéniens. Vous qui avez les mêmes

[1] *Sexdecim, ad numerum sexdecim Prophetarum.*

[2] *Vigenti duo, ad libros veteris legis secundum Hebræorum litteras.*

[3] *Viginti quatuor, hic numerus viginti quatuor librorum Veteris Testamenti, vel Patres veteris et novi Testamenti : « Et super thronos viginti quatuor seniores sedentes. »* — [4] *Viginti, octo, ad Evangelii et Legis mysterium : « Ad cujus numeri sacramentum cortinæ tabernaculi sexdecim cubitos in longitudine habuerunt in Exodo.* — [5] *Triginta tres, plenitudo ætatis Jesu Christi.*— [6] Euseb., lib. IV, cap. 26.

[7] Eusèbe, dans sa *Chronique*, met l'*Apologie* de Méliton en l'an 170 de Jésus-Christ, la dixième année de Marc-Aurèle; mais il paraît qu'on doit la mettre quelques années plus tard, vers l'an 175. Car — 1° il est dit que Marc-Aurèle n'avait plus alors qu'un fils; ainsi c'était après la mort d'Annius Vérus, arrivée en 170. — 2° Les paroles de Méliton portent naturellement à croire que Commode régnait déjà avec son père, ou au moins qu'il avait la puissance du tribunat, qu'il ne reçut qu'en l'an 175. Voyez Tillemont, tom. II, pag. 663 et 664.

[8] On doit entendre par là les décrets des assemblées populaires.

[9] Ce que Méliton dit ici de Néron et de Domitien, peut signifier qu'ils furent les seuls qui firent de nouvelles lois contre les chrétiens ; mais il y avait toujours assez de prétextes de les persécuter en vertu des anciennes lois qui défendaient les religions étrangères. D'ailleurs, il était bon de montrer que la persécution avait commencé par deux tyrans dont la mémoire était si odieuse.

sentiments, et qui en avez encore de plus humains et de plus dignes d'un philosophe, nous sommes persuadés que vous nous accorderez tout ce que nous vous demanderons [1].»

Decouverte de l'Apologie de Méliton.

11. Le *Spicilége de Solesmes*, tom. II, contient la plus grande partie de l'Apologie de Méliton à l'empereur Marc-Aurèle. L'honneur de cette précieuse découverte revient à M. Cureton qui, en fouillant dans les manuscrits syriaques du musée britannique, a trouvé ce riche trésor de la sainte antiquité et se dispose à le faire paraître dans son *Spicilége asiatique*. D. Pitra, dans son voyage en Angleterre, avait pris note de cette decouverte. M. Renan avait aussi, dès l'an 1851, trouvé le précieux manuscrit, et l'avait signalé en 1852, dans le *Journal asiatique*. Grâce à la bienveillance de M. Cureton, M. Renan a pu copier les planches déjà prêtes du texte syriaque et le traduire en latin [2].

Analyse de ce fragment

12. Le fragment commence ainsi : « Discours de Méliton philosophe, lequel fut prononcé devant Antonin César. Et il parla à César pour lui faire connaître Dieu, et il lui indiqua la voie de la vérité, et il commença à lui parler en cette manière :

« Il n'est pas facile d'amener à la voie droite l'homme qui a été longtemps saisi par l'erreur. C'est pourtant une chose possible ; l'homme, en se retirant peu à peu de l'erreur, trouve aussitôt le souvenir de la vérité. Comme une nuée, en se dissipant, laisse paraître un ciel serein; ainsi l'homme, en se convertissant à Dieu, voit se dissiper le nuage de l'erreur qui l'empêchait d'apercevoir le vrai. C'est la vérité qui fait discerner la justice de l'injustice, même quand un homme erre avec la plupart des autres. C'est une mauvaise excuse de dire qu'on se trompe avec beaucoup d'autres. Si c'est une grande folie de se tromper seul, c'en est une plus grande de se tromper en nombre considérable. Or, c'est une folie de laisser ce qui est véritablement et d'adorer ce qui n'est pas véritablement. Cela est qui existe véritablement, et cela se nomme Dieu et existe véritablement. Toute chose existe par sa vertu, et lui-même n'a jamais été fait et n'a pas eu de commencement, mais il existe éternellement et il sera dans les siècles des siècles; il ne change pas tandis que tout change ; on ne peut le voir; aucune pensée ne peut le comprendre, aucune parole ne peut l'exprimer. Ceux qui l'aiment l'appellent Père et Dieu véritable. Si quelqu'un donc, abandonnant la lumière, dit qu'il y a un Dieu différent, de quelque chose qu'il le dise, il nomme Dieu une créature [3].»

Ici l'auteur signale les créatures qu'on adore comme dieux, le feu, l'eau, la terre, le ciel, le soleil, la lune, l'or, l'argent, le bois, les pierres, et il montre que tous ces objets créés ne sauraient être dieux. Puis il continue en ces termes : « Comment donc ne seront pas gravement coupables ceux qui, par leurs paroles, changent le Dieu grand en ces choses qui, par son décret, sont ce qu'elles sont ? Ils seraient excusables, s'ils ne pouvaient voir que toutes ces créatures ont un maitre et s'ils n'avaient point d'yeux pour voir; mais ils le sont d'autant moins maintenant que, dans toute la terre, on a appris l'existence du vrai Dieu et que l'homme a reçu un œil pour voir. C'est une mauvaise excuse de refuser de marcher dans la voie droite, à cause de la multitude qui est plongée dans l'erreur ; car il est nécessaire que ceux qui rougissent de vivre subissent la mort [4] .» L'apologiste leur conseille ensuite d'ouvrir les yeux et de voir cette lumière qui ne fascine pas et qui a été donnée à tous pour voir, et de persuader à ceux qui sont dans l'erreur, de l'abandonner avec eux et de délivrer leur âme du milieu de ceux qui rougissent. « Il y a des hommes, dit-il, qui ne peuvent s'élever de la terre leur mère, et, à cause de cela, ils se font des dieux de cette même terre et ils se rendent dignes d'une juste condamnation, en imposant à des choses qui changent un nom qui ne change pas, et en ne craignant pas d'honorer comme dieux ce qui a été fait par les mains des hommes, et

[1] Fleury, liv. IV *Hist. eccles.*, pag. 487.

[2] Le manuscrit syriaque du Musée britannique porte le n. 14, 658. Outre la plus grande partie de l'Apologie de Méliton, il contient des opuscules authentiques ou supposés de Bardesannes, de Platon, de Pythagore, de Ménandre, de Théanus, d'un Ambroise.

[3] *Illud autem est quod vere est, et vocatur Deus, et vere est. Et omnis res virtute ejus existit, et ipse nunquam factus est, nec esse incœpit, sed est ab æterno, et usque in sæcula sæculorum erit : nec immutatur, dum res cunctæ mutantur, nec ulla visio potest videre eum ; nec ulla cogitatio potest comprehendere eum ; nec ullum verbum exprimere eum. Et qui amant eum vocant eum patrem et Deum verum. Si quis ergo eum deserens, dicit esse Deum alium, de quacumque re id dicat, creaturam aliquam vocat Deum.*

[4] *Nunc vero quum vox audita est in universa terra, esse Deum verum, et datus est oculus omni homini ut videret, sine excusatione sunt qui propter multitudinem cum qua errant erubescunt, etsi id velint, ambulare in via recta. Qui enim erubescunt vivere, necesse est ut moriantur.* »

en osant représenter par image le Dieu qu'ils n'ont pas vu. » De là saint Méliton prend occasion de montrer comment et pour quelles causes on a érigé des images aux rois et aux tyrans, et comment on en a fait des dieux. Il fait une longue revue de tous ces dieux qui, dans l'origine, ont été ou des bienfaiteurs ou des tyrans redoutables par leurs crimes. La mythologie peut grandement profiter de tous ces détails qui, pour la plupart, sont nouveaux. On y voit par exemple que les Egyptiens, sous le nom de Sérapion, adoraient l'Hébreu Joseph, parce qu'il leur avait distribué du blé dans les années de famine. Après cet exposé, il conjure l'empereur de se souvenir qu'il est homme et de croire en Celui qui est vraiment Dieu et qui peut lui donner la vie éternelle; « car il est tout-puissant, il voit en tout temps ; il court dans ton intelligence, qui est, en effet, l'image de sa personne; lui-même n'est pas vu, il n'est pas mis en mouvement, et sa volonté meut tous les corps. Si vous adorez ce Dieu, vous vous tiendrez devant lui éternellement vivant et plein de science, et vos œuvres seront pour vous des richesses qui ne défailliront pas et des trésors qui ne se perdront pas. Mais le commencement de vos bonnes œuvres, c'est de connaître Dieu et de l'honorer. Il est la vérité, et sa parole aussi est la vérité. La vérité, c'est ce qui n'est pas créé et n'a pas été fait et ne peut pas être compris. Si donc l'homme adore l'œuvre de ses mains, il n'adore pas la vérité ni la parole de la vérité. Je n'en dis pas davantage sur ce sujet, parce que je rougis pour ceux qui ne comprennent pas qu'ils sont plus grands que l'ouvrage de leurs mains, qui ne remarquent pas que ce sont eux qui donnent l'or aux ouvriers pour leur fabriquer un dieu, et l'argent pour l'ornementation et le décors de ces dieux; pour ceux qui ne remarquent point qu'ils transfèrent d'un lieu en un autre leurs richesses pour les adorer [1]. » Ici l'auteur montre le crime que commettent les hommes en adorant leurs richesses et l'image de l'homme et des animaux. Pourquoi s'attachent-ils ainsi à rendre leur culte à l'image et non à ce qu'elle représente ? Répondant à cette objection : Pourquoi Dieu ne m'a-t-il pas fait de telle sorte que je le serve, au lieu de servir les idoles? il allègue la liberté accordée à l'homme et les œuvres de la création, qui sont destinées à nous faire connaître et choisir le bien. Il invite ensuite l'empereur à se connaître et à connaître Dieu. C'est surtout par la connaissance de son âme qu'il arrivera à la connaissance de Dieu . « C'est par l'âme que l'œil voit, par elle que l'oreille entend, par elle que la bouche parle; elle se sert, en une certaine manière, de tout le corps. Quand Dieu veut enlever l'âme du corps, le corps tombe et se corrompt. Comprenez donc, par les opérations de cette âme invisible, comment Dieu, par sa vertu, meut tout le monde, comme l'âme meut le corps; comprenez qu'il n'aura, quand il le voudra, qu'à retirer sa vertu, pour que le monde entier tombe et soit corrompu comme le corps à la sortie de l'âme [2]. En connaissant Dieu Seigneur de toutes choses et en l'honorant de tout son cœur, il parviendra à connaître pourquoi ce monde a été fait, pourquoi il passe, pourquoi existe le corps et pourquoi il tombe. Car Dieu alors lui donnera de connaître ses volontés. Quiconque, en effet, est éloigné de la connaissance du vrai Dieu, est mort et enseveli dans son corps [3]. » Il l'engage donc à quitter le culte des démons, qui ne peuvent rien lui donner, et à se retirer du culte des objets créés et à offrir des prières au Dieu incorruptible pour son âme incorruptible, et alors apparaitra la liberté dont Dieu

[1] *Deus vero omni tempore vivit ; in intellectu tuo currit : intellectus est enim imago personæ ejus ; ipse enim nec videtur, nec commovetur, nec capitur, et voluntate ejus omnia corpora moventur. Hcc ergo scias : si eum qui nunquam movetur colueris, sicut ipse æternus est, ita et tu, quum exueris illud quod videtur et corrumpitur, coram eo in æternum stabis vivens et sciens, et opera tua erunt tibi divitiæ quæ non deficiunt, et opes quæ non amittuntur. Scias vero initium operum tuorum bonorum esse ut Deum cognoscas et eum colas. Et scias eum nihil quærere a te de iis quæ non sunt necessaria (cognitu) quid est Deus ? Ille qui est veritas? illud quod non est formatum, nec factum, nec intelligi potest ; illud est quod non habuit initium et vocatur veritas. Igitur si homo adorat illud quod manibus factum est, veritatem non adorat, neque verbum veritatis. Ego vero habeo multa quæ dicam de hac re, sed erubesco pro illis qui non intelligunt se ipsos majores esse opere manuum ipsorum, et qui non attendunt se ipsos dare aurum fabris ut faciant ipsis deum, et dare argentum ad ornamentum et decus eorum, et ex uno loco in alium transferunt divitias suas et eas adorant.* — [2] *Qua propter ergo consilium do tibi, ut cognoscas te ipsum et cognoscas Deum. Intellige enim quid sit in te illud quod vocatur anima : per ipsam videt oculus, per ipsam auris audit, per ipsam os loquitur et toto corde quodam modo utitur. Et quum vult (Deus) tollere animam e corpore, corpus cadit et corrumpitur. Ex eo igitur quod in te est invisibile, intellige quomodo Deus moveat totum mundum virtute sua, sicut corpus, et quum volet abstrahere virtutem suam, totus mundus sicut corpus cadet et corrumpetur.* — [3] *Quisquis enim longe est a cognitione Dei vivi, mortuus est et sepultus in corpore suo.*

l'a gratifié. C'est sur cela que doit porter sa sollicitude, et il doit remercier Dieu de lui avoir donné une âme libre pour se diriger selon sa volonté. « Rien donc ne l'empêche de détruire son habitation mauvaise, puisqu'il est libre; rien ne l'empêche de chercher et de trouver le Dieu de toutes choses et de l'honorer de tout son cœur, car Dieu n'est pas fâché de la connaissance de ceux qui le cherchent autant qu'ils peuvent le connaître.»

« Le premier soin de l'empereur doit être de ne pas mentir et de ne pas pécher, en appelant Dieu ce qui n'est pas Dieu; c'est une grande folie d'acheter Dieu comme un esclave et de l'adorer comme un maitre, de le prier d'accorder comme on prierait un riche et de lui donner l'aumône comme à un pauvre, d'espérer de lui la victoire dans la guerre, tandis que les ennemis, après la défaite, le dépouillent. Un roi, sans être vraiment digne de risée, ne peut pas alléguer qu'il ne veut pas gouverner et qu'il doit faire la volonté de la multitude. Il est beau pour un roi de commencer tout bien et d'engager le peuple qui lui est soumis à converser purement et à connaître Dieu dans la vérité et à présenter en lui-même les exemples de toutes les bonnes œuvres. Il est absurde, au contraire, qu'un roi qui marche d'une manière dépravée, juge et condamne les pervers [1]. Car un royaume peut être gouverné en paix, quand le roi connaît le vrai Dieu et le craint, de manière à rendre ses sujets intelligents et à juger toute affaire en droiture, comme un homme qui sait qu'il sera lui-même jugé en présence de Dieu. Alors les sujets craignent, à cause de Dieu, de faire injure à leur roi, et ils craignent de se faire injure à eux-mêmes. Ainsi, par la connaissance et la crainte de Dieu, tout mal peut être enlevé d'un royaume. Si un roi n'agit pas injustement envers ses sujets, eux-mêmes n'agissent pas injustement envers lui, et ils n'agissent point non plus injustement à l'égard les uns des autres; c'est là un signe très-manifeste que le pays vit en paix: et là on rencontre beaucoup de bien, parce que le nom de Dieu est loué entre tous. Quel plus grand bien, en effet, que celui qu'opère un roi en détournant ses sujets de l'erreur? Par cette bonne œuvre, il plait à Dieu; car tous les maux proviennent de l'erreur. Mais l'origine de l'erreur, c'est pour l'homme de ne pas connaître Dieu et d'adorer à la place de Dieu ce qui n'est pas Dieu.

« Dira-t-on que c'est en l'honneur de Dieu qu'on vénère l'image et qu'on fait adorer l'image du Dieu caché? Mais c'est ignorer que Dieu est présent en tout lieu, qu'il n'a nulle défaillance, qu'il connait tout ce qui arrive. Son œil, qui voit tout, aperçoit l'homme assez vil pour acheter chez l'ouvrier un morceau de bois sculpté et fabriqué pour l'opprobre de Dieu, et Dieu lui dit: Comment le Dieu invisible peut-il être sculpté? Parce que le bois est sculpté, cesse-t-il d'être du bois? Et la pierre et l'or ne sont-ils pas toujours, comme auparavant, de la pierre et de l'or? Il faut craindre Celui qui ébranle la terre, fait tourner le ciel, agite la mer, transporte les montagnes, Celui qui peut devenir semblable au feu et brûler toutes choses. Si tu ne peux être justifié, n'ajoute pas à tes péchés, et si tu ne peux connaître Dieu, pense au moins qu'il existe. On ne peut dire non plus qu'on honore ce que nos pères nous ont laissé. Pourquoi donc ceux à qui leurs parents ont laissé la pauvreté s'efforcent de s'enrichir, et ceux que les parents n'ont pas instruits veulent être instruits et apprendre ce que les parents ne savaient pas? Pourquoi donc les fils des aveugles voient, et les fils des boiteux marchent. Il faut suivre ton père qui a marché en homme probe, s'écarter de la voie dépravée qu'il aurait suivie, pleurer sur lui, car ta douleur peut lui être utile [2]. Mais parle de la sorte à tes enfants: « Il est un Dieu, Père de toutes choses, qui n'a pas commencé à être, qui n'a pas été fait, par la volonté duquel tout subsiste. Il a fait les luminaires pour que ses serviteurs se voient les uns les autres, et lui-même se cache dans sa vertu de tous ses serviteurs; car il n'est pas possible à une créature chan-

[1] *Cur enim rex non sit inceptor omnis boni, nec impellat populum sibi subjectum ad pure conversandum et ad cognoscendum Deum in veritate, nec proponat in se exempla omnium bonorum operum? Hoc ipsi decorum est; absurdam est enim regem qui prave ambulat judicare et damnare eos qui perverse agunt.*

[2] *Rursus vero sunt homines qui dicunt: Quod reliquerunt nobis patres nostri colimus Cur ergo illis quibus reliquerunt parentes paupertatem, ditescere conantur, et illi quos parentes non erudiverunt, volunt erudiri et discere quod parentes non sciebant? cur ergo filii cæcorum vident, et filii claudorum ambulant? Non enim bonum est ut homo sequatur majores suos qui prave ambulabant, sed contra, ut avertatur a via illa, ne forte illud quod accidit majoribus accidat et nobis. Quapropter quære an pater tuus probe incesserit, et tunc vade post eum, ac si pater tuus prave incedebat, tu incede recte, et filii tui post te incedant, et dole super patrem tuum qui prave incedebat, quum mæstitia tua potest illis prodesse.*

geante de voir l'immuable. Mais ceux dont on fait mémoire et qui sont dans cet état qui ne change pas, ceux-là voient Dieu comme ils peuvent le voir; ceux-là ne brûleront pas lorsque viendra sur le monde entier le déluge du feu [1]. » L'apologiste parle ici d'un premier déluge, qu'il appelle déluge de vent, dans lequel furent tués quelques hommes par un violent aquilon, et les justes furent laissés pour la démonstration de la vérité. Il parle ensuite du déluge d'eau, dans lequel tous les hommes et tous les animaux périrent à cause de l'abondance des eaux, et les justes furent conservés dans l'arche de bois par le commandement du Seigneur. « Or, dans le temps futur, il y aura ainsi un déluge de feu, et la terre brûlera avec ses montagnes, et les hommes brûleront avec les idoles qu'ils ont faites et avec les statues qu'ils ont adorées; et la mer brûlera avec ses îles, et les justes seront sauvés de la fureur, comme leurs semblables ont été sauvés dans l'arche des eaux du déluge. Et alors s'évanouiront ceux qui ne connaissent pas Dieu et ceux qui se font des idoles, lorsqu'ils verront leurs idoles brûler avec eux; et ils ne pourront être secourus en aucune manière Lorsque vous aurez appris ces choses, ô Antonin César! et vos enfants avec vous, vous leur laisserez en héritage des richesses qui ne périssent pas ; vous délivrerez aussi votre âme et celle de vos fils de ces maux qui doivent arriver à la terre dans un jugement vrai et juste; car, comme vous aurez connu Dieu ici, ainsi il vous connaîtra là. Et si vous l'estimez ici superflu, il ne vous comptera pas entre ceux qui le connaissent et qui lui rendent grâces. C'est suffisant pour Votre Majesté; bien plus, c'est même trop, si vous voulez [2]. »

Autres fragments de l'Apologie.

13. Ainsi finit le manuscrit syriaque. D. Pitra ajoute à sa suite cinq fragments de lithologie grecs et syriaques. Ces fragments étaient déjà connus; ce sont ceux que D. Ceillier a cités et traduits; seulement le nouveau Bénédictin les a collationnés soigneusement sur plusieurs manuscrits, et il en signale les différentes leçons. Il ajoute cet autre fragment : « Nous ne sommes pas les adorateurs des pierres qui manquent de tout sens, mais nous sommes les adorateurs du seul Dieu qui est avant toutes choses et au-dessus de toutes choses, et dans son Christ, vraiment Dieu, Verbe avant les siècles. »

Endroits remarquables pour le dogme, la morale.

14. Saint Méliton, à plusieurs reprises, stigmatise l'erreur en termes très-forts. L'erreur, dit-il, est semblable à une maladie ou à une démence qui retient pour un temps ceux qui demeurent sous elle. Ce n'est pas une excuse de se tromper avec beaucoup; c'est une plus grande folie. Le plus grand bien que puisse faire un roi, c'est d'éloigner son peuple de l'erreur. Tous les maux proviennent de l'erreur. L'origine de l'erreur, c'est de ne pas connaître Dieu et d'adorer à sa place ce qui n'est pas Dieu [3].

Il indique parfaitement les différents attributs de Dieu, son éternité, sa toute science, sa toute-puissance, son immutabilité, sa providence, comme on a pu le remarquer d'après les passages cités plus haut. Il dit plusieurs fois que l'âme est libre, il enseigne qu'elle peut agir selon sa volonté, qu'elle éprouvera la damnation pour avoir fait le mal, et qu'elle recevra beaucoup de biens avec la vie éter-

[1] *Non enim possibile est creaturæ mutabili videre immutabilem. Qui vero memoriam habent, et sunt in statu illo qui non mutatur, hi vident Deum, sicut possunt videre eum. Hi non ardebunt, quum veniet diluvium ignis super totum mundum.*

[2] *Hæc quum didiceris, o Antonine Cæsar, et filii tui tecum, hæreditate relinques eis opes æternas quæ non pereunt; liberabis etiam animam tuam, simul et animam filiorum tuorum ab iis quæ eventura sunt universæ terræ, in judicio vero et justo : sicut enim Deum cognoveris, ita ibi cognoscet te. Et si æstimas eum superflum hic, non computabit te inter eos qui cognoscunt eum et gratias agunt ei. Hæc Majestati Tuæ sufficiunt, quinimo copiosiora, si vis. »*

[3] *Error enim similis est morbo vel dementiæ ad tempus detinenti eos qui morantur sub eo.... Ego vero dico non bonam esse excusationem hanc, hominem cum multis errare. Si enim vir unus stultus est, magna est stultia ejus, quanto major erit insania, quum insaniunt multis. Sultitia vero est hoc quoddico, ut homo relinquat illud quod vere est, ut colat illud quod vere non est. — Ego vero opinor regnum tuum demum posse in pace gubernari, quum rex cognoscit Deum verum et timet eum, ut intelligentes reddat subjectos suos et judicet omne negotium recti, sicut homo qui scit se ipsum etiam judicaturum iri coram Deo. Tunc etiam subjecti ejus timent propter Deum, ne injuriam inferant regi suo, et timent ne sibi invicem injuriam faciant : ita per cognitionem et timorem Dei omne malum potest tolli de regno. Si enim rex non injuste agit erga subjectos suos, ipsi non injuste agunt in eum, nec ipsi injuste agunt unus in alterum, quod est indicium manifestum regionis in pace viventis ; et ibi reperiuntur multa bona, quia inter omnes nomen Dei laudatur. Quod enim bonum majus est quam si rex removeat populum subjectum sibi ab errore et hoc opere bono placet Deo ; ab errore enim proveniunt omnia mala. Origo vero erroris hæc est, si homo Deum non cognoscat, et loco Dei illud quod non est Deus adoret.*

nelle qui ne meurt pas, si elle a fait le bien [1].

Autres écrits attribués à Méliton.

15. Saint Jérôme [2] compte Méliton entre ceux qui nous ont fait voir, par leurs écrits, de quelle secte de philosophe chaque hérésie avait tiré son venin. Eusèbe n'en dit rien, et nous ne savons si Méliton avait composé sur ce sujet un ouvrage exprès. On cite aussi [3] de lui un *Discours sur la Passion de Jésus-Christ* et un troisième *Discours* [4] *sur l'Incarnation, contre Marcion* : Saint Anastase Sinaïte en rapporte un passage pour prouver les deux natures en Jésus-Christ [5]. Nous apprenons du même [6] Anastase que les théodosiens et les gaïanites citaient un endroit du sermon de Méliton sur la Passion, pour montrer que Jésus-Christ avait également souffert dans sa divinité comme dans sa chair. Mais il n'y a point de doute que ces hérétiques n'aient abusé des paroles de Méliton, qui n'ont rien que de très-orthodoxe. D'ailleurs, on n'a jamais accusé cet auteur de s'être éloigné de ce que la foi nous enseigne touchant les deux natures en Jésus-Christ. On voit au contraire que, dès le IIIe siècle de l'Église, on se servait de son autorité pour détruire l'hérésie d'Artémon et pour prouver que Jésus-Christ est Dieu et homme. « Y a-t-il quelqu'un qui ne sache, dit un ancien [7], qu'Irénée, Méliton et plusieurs autres ont enseigné dans tous leurs livres que Jésus-Christ était vrai Dieu et vrai homme? »

[Galland a donné plusieurs fragments des ouvrages de Méliton dans sa *Bibliothèque des anciens Pères*, et Routh a recueilli tous les fragments connus dans ses *Reliquiæ Sacræ*. D. Pitra en a publié plusieurs autres dans le second volume du *Spicilége*, savoir un fragment sur le *Tratié del'âme et du corps*, un fragment du sermon *sur la Croix, sur la Passion* et *sur la Foi*. Tous sont tirés du syriaque, avec la traduction latine. On y trouve encore un fragment du livre de *la Pâque*, en grec et en syriaque; un fragment du livre de *l'Incarnation de Jésus-Christ*, le prologue de l'Epître à Onésime, ou prologue aux six livres *De la Loi et des Prophètes*, grec et syriaque; quatre fragments de livres incertains, en grec. Le passage sur la foi est le même que celui que D. Pitra avait d'abord attribué à saint Jérôme d'après trois manuscrits, l'un syriaque, et deux autres arméniens. Il pense que le style oratoire de cet écrit indique suffisamment saint Méliton.]

Ecrits faussement attribués à Méliton.

16. Nous avons aujourd'hui, sous le nom de Méliton un livre intitulé: *De la Mort de la Vierge Marie*. Cet ouvrage est très-ancien, mais si plein de fables, qu'il ne mérite point d'être attribué à un si grand homme. On le trouve au rang des apocryphes dans le décret du pape Gélase, et on convient généralement que c'est un livre faussement attribué, à Méliton. Il faut, toutefois, qu'il ait eu quelque autorité, du temps de saint Grégoire de Tours, au moins chez les plus crédules, puisque ce saint évêque parait en avoir extrait tout ce qu'il a inséré dans ses livres *De la Gloire des Martyrs*, touchant la mort de la sainte Vierge. Trithème n'a pas fait non plus difficulté d'attribuer cet ouvrage à Méliton. Il est divisé en dix-huit chapitres. Dans le premier l'auteur reprend avec aigreur un certain Leucius qui,

[1] *Tu vero mens libera et cognitor veri si reputaris, stude ut talis sis in anima tua... De eo (nempe Deo) sollicitus esto, et gratias age Deo qui fecit te et dedit tibi mentem liberam, ut juxta voluntatem tuam dirigas te, et posuit coram te omnia, hæc denuntians tibi : si post malum abieris, damnaris pro operibus malis, et si post bonum, recipies inde bona multa cum vita æterna quæ non moritur.*

NOTA. — Le Spicilége syriaque de M. Cureton a paru à Londres en 1855, un volume grand in-8o. Un savant, qui l'a lu, nous dit que la traduction anglaise est plus exacte que la version latine de M. Renan.

[2] *Quid loquar de Melitone, Sardensi episcopo? Quid de Apollinario, Hierapolitanæ Ecclesiæ sacerdote, Dionysioque, Corinthorum episcopo, et Tatiano, et Bardesane, et Irenæo, Pothini martyris successore : qui origines hæresæum singularum, et ex quibus philosophorum fontibus emanarent, multis voluminibus explicarunt?* Hieronym., *Epist.* 83 *ad Magnam.*

[3] Anastasius Sinaita, in *Odego*, cap. 13. — [4] Ibid.

[5] *Non est necessarium his quos ratio non fugit ex actionibus Christi post baptismum adstruere et demonstrare animæ et corporis ejus et humanæ naturæ nobiscum convenientis unitatem, et ab omni sectione remotionem. Nam quæ post baptismum a Christo gesta sunt, maxime miracula, latentem ejus divinitatem potissimum mundo comprobabant et confirmabant : cum enim idem Deus simul et homo perfectus esset, duas naturas ejus nobis patefecit; divinitatem quidem per miracula triennio illo post baptismum patrata; humanitatem vero suam triginta illis annis baptismum antegressis, quibus carnis vilitas tegebat et abscondebat divinitatis signa, tametsi verus ante sæcula Deus existeret,* χαίπερ Θεὸς ἀληθὴς πρὸ αἰῶνος ὑπάρχων. Idem, ibid., cap. 13. — [6] *Deus passus est ad dextra Israelitica.* Ibid., cap. 13.

[7] *Nam Irenæi quidem et Melitonis et reliquorum scripta, quis est qui ignoret, in quibus Christum Deum simul et hominem prædicarunt?* Euseb., lib. V *Hist.*, cap. 28. L'auteur de la *Chronique Pascale* sur l'Olympiade CCXXXVI, cite aussi un passage de Méliton qui prouve clairement qu'il reconnaissait Jésus-Christ pour Dieu. *Non sumus cultores lapidum, ne minimo quidem sensu præditorum, sed solius Dei, qui est ante omnia et in omnibus et in Christo ejus vere Deo Verbo ante sæcula,* ὄντος Θεοῦ λόγου πρὸ αἰῶνος.

en décrivant la mort de la Vierge, en avait dit des choses qu'il n'était permis ni de lire ni d'écouter. Le reste de l'ouvrage est employé à raconter la manière miraculeuse dont les Apôtres, dispersés dans toutes les parties du monde, se trouvèrent dans la maison de Marie au moment de son trépas ; le transport de son corps dans la vallée de Josaphat, au chant du psaume CXIII, et son assomption dans le ciel. On a imprimé cette Histoire dans la *Bibliothèque des Pères* et dans celle *des Prédicateurs,* par le Père Combefis. L'auteur paraît être le même que celui du livre qui a pour titre : *La Passion de saint Jean l'Evangéliste,* sous le nom de Mellitus, évêque de Laodicée. [Parmi les fragments publiés sous le nom de Méliton par M. Cureton, il y en a deux qui portent en titre le nom de Méliton, évêque d'Attique ou de la ville Attique. Ce titre est évidemment fautif. Il faudrait lire, ce semble, Mellitus, évêque de Laodicée. Les Orientaux nomment cette ville Latike, et Mellitus a été souvent confondu avec Méliton de Sardes. Nous ne dirons rien de l'*Apocalypse* de Méliton, qui est une satire insipide contre les moines, imprimée en 1662, in-12 ; ni de quelques fragments qui portent son nom dans une *Chaîne des Pères sur la Genèse*, et qui paraissent venir plutôt de quelque Grec du dernier âge.]

Jugement des écrits de Méliton.

17. Méliton mourut et fut enterré à Sardes, où il attend, dit Polycrate [1], que Dieu le visite pour le faire ressusciter. Il était homme d'une sainte vie, d'un bel esprit et d'un style très-élégant [2]. Quelques anciens ont cru qu'il avait enseigné que Dieu était corporel [3]. Mais comme ils le distinguent en même temps des anthropomorphites, il y a apparence que Méliton n'entendait autre chose, sinon que Dieu était une substance. [Les écrits et les fragments de saint Méliton sont reproduits dans le tome V de la *Patrologie grecque* de M. Migne, d'après Christian Woog, qui les publia à Leipsig en 1751, in-4°, et d'après le *Spicilége* de M. Cureton. Le livre du *Passage de la Sainte Vierge* est reproduit d'après la *Bibliothèque des Pères* de Lyon, le livre des *Actes du B. Jean* l'est d'après la *Bibliothèque des Anecdotes* de Goth; Heine 1848, in-8°.]

CHAPITRE XXII.

Saint Denys, évêque de Corinthe; saint Philippe, évêque de Gortyne, et saint Pinyte, évêque de Cnosse.

Saint Denys florissait vers l'an 171.

1. Dans le même temps que Méliton florissait, saint Denys, évêque de Corinthe [4], un des plus grands prélats que l'Église ait eus sous le règne de Marc-Aurèle ; on croit [5] qu'il avait succédé immédiatement à Prime, qui était évêque de la même ville lorsque Hégésippe y passa pour aller à Rome sous Anicet, vers l'an 160 de Jésus-Christ. Quoi qu'il en soit, non content de veiller au salut des peuples confiés à sa conduite, il étendait encore ses soins sur les fidèles des autres Églises, par les Lettres qu'il leur écrivait. Eusèbe [6] donne à ces Lettres le titre d'*Œcuméniques* ou d'*Universelles,* parce qu'elles n'étaient pas écrites à des particuliers, mais aux Églises en corps, et qu'il y instruisait également les simples fidèles [7] et les évêques qui l'en avaient prié. Nous en connaissons huit, dont il ne nous reste que quelques fragments, qui ne laissent pas de nous donner une idée de l'état où était l'Église en ce temps-là.

Ses Lettres : ce qu'elles contenaient.

2. Dans la première, qui était adressée aux Lacédémoniens [8], saint Denys les instruisait de la foi orthodoxe, et les exhortait à la paix et à l'union. La seconde s'adressait aux Athéniens, et le saint y tâchait de réveiller en eux la foi et la pratique de l'Évangile, dont ils semblaient s'être fort éloignés depuis que

[1] *Quid Melitonem eunuchum, qui Spiritu Sancto afflatus cuncta gessit ; qui et Sardibus situs est adventum Domini de cœlis, in quo resurrecturus est, expectans?* Euseb., lib. V, cap. 24.

[2] *Melitonis elegans et declamatorium ingenium laudans Tertullianus in septem libris quos scripsit adversus Ecclesiam pro Montano, cavillatur, dicens cum a plerisque nostrorum prophetam putari.* Hieronym., in *Catalogo,* cap. 24.

[3] *Melito, qui scripta reliquit quibus asserit Deum corporeum esse.* Origen., apud Theodoret., *Quæst.* 20 *in Genesim. In Trinitate nihil corporeum, ut Melito et Tertullianus.* Gennadius, lib. *Dogm. Eccles.*, cap. 4.

[4] Euseb., lib. IV, cap. 21. — [5] Tillemont, tom. II, pag. 448.— [6] *In catholicis illis, quas ad diversas Ecclesias scripsit, Epistolis.* Euseb., lib. IV, cap. 23.

[7] *Non solum suæ civitatis et provinciæ populos, sed et aliarum provinciarum et urbium episcopos erudivit.* Hieronym., in *Catalogo,* cap. 17. — [8] Euseb., lib. IV, cap. 23.

Publius, leur évêque, avait souffert le martyre pour la défense de la religion. Il y rendait aussi témoignage à la vérité et au zèle de Quadrat, successeur de Publius, et le louait en particulier de ce qu'il avait rassemblé les fidèles dispersés et rallumé le feu de leur foi, qui commençait à s'éteindre. C'est encore de cette Lettre que nous apprenons que saint Denys l'Aréopagite, ayant été converti à la foi par la prédication de saint Paul, fut le premier évêque d'Athènes [1].

Suite. Écrits de saint Philippe, évêque de Gortyne.

3. La troisième était écrite aux fidèles de Nicomédie [2]. Saint Denys y combattait fortement les erreurs de Marcion, lui opposant la règle de la vérité. Dans la quatrième, écrite aux fidèles de Gortyne, dans l'île de Crète [3], il donnait de grands éloges à Philippe, leur évêque, et les louait eux-mêmes pour leur piété et leur générosité, les avertissant néanmoins de se garder de la séduction des hérétiques. Ce saint Philippe se rendit célèbre sous Marc-Aurèle et Luce-Aurèle-Commode, et composa un fort bel ouvrage contre Marcion [4], que nous n'avons plus. La cinquième était adressée à l'Église d'Amastis, dans le Pont. Saint Denys l'avait écrite [5] à la prière de Bacchylide et d'Elpiste. Il y faisait mention de Palmas, leur évêque, leur expliquait quelques passages de l'Écriture, les instruisait fort au long sur le mariage et sur la virginité, et leur ordonnait de recevoir avec douceur ceux qui voulaient faire pénitence, soit qu'ils fussent tombés dans l'hérésie, soit qu'ils eussent commis quelques autres crimes. Ce qu'il disait, apparemment, contre la rigueur excessive des montanistes, qui commençaient à paraître en Phrygie et qui, condamnant les secondes noces, fermaient la porte de l'Église à la plupart des pécheurs.

Suite, et Lettre de saint Pinyte, évêque de Cnosse.

4. Dans la sixième, écrite aux Cnossiens [6], il exhortait Pinytus, leur évêque, à ne pas imposer aux fidèles le pesant fardeau de la continence, comme si elle eût été nécessaire au salut, voulant qu'il eût égard à l'infirmité du commun des hommes. Saint Denys craignait sans doute que, par un excès de zèle, Pinytus n'approchât de l'erreur des encratites [7], qui défendaient le mariage. Ce saint évêque y fit une réponse dans laquelle, après avoir témoigné beaucoup d'estime et de respect pour saint Denys et pour sa lettre, il l'exhortait, de son côté, à donner une nourriture plus forte à ses peuples [8] et à leur écrire des lettres qui renfermassent des instructions plus parfaites, de peur qu'en les entretenant toujours avec le lait, ils ne vieillissent dans l'infirmité et dans la langueur des enfants. Cette lettre a engagé Eusèbe et saint Jérôme à mettre saint Pinyte au nombre des écrivains ecclésiastiques. Le premier en fait l'éloge en ces termes : « On y voit, dit-il, comme dans un tableau, la pureté de sa foi, le soin qu'il avait de l'avancement de son peuple, sa grande éloquence et sa rare capacité dans la science des choses saintes. » C'est tout ce que nous savons de saint Pinyte qui, selon saint Jérôme, fleurit sous l'empire de Marc-Aurèle et Luce-Aurèle-Commode, et fut l'un des plus grands hommes de son siècle.

La septième Lettre est celle qu'il écrivit à l'Église romaine [9] et à Soter, qui en était évêque, pour les remercier des aumônes qu'ils avaient envoyées aux fidèles de Corinthe. « Dès le commencement, leur dit-il, vous avez accoutumé de répandre vos bienfaits sur les frères et d'envoyer la subsistance à plusieurs Églises. Ici vous soulagez les besoins des pauvres, particulièrement de ceux qui travaillent aux mines, gardant, comme de vrais Romains, l'ancienne coutume de vos pères. Votre bienheureux évêque Soter ne s'est pas contenté de les imiter, il a fait plus ; et, en prenant soin des libéralités que l'on envoie aux saints, il a consolé en même temps, par ses pieux discours, les frères qui sont allés vers lui, comme un père tendre pour ses enfants. » Il ajoute : « Nous avons aujourd'hui célébré le saint jour du dimanche et nous avons lu votre Lettre [10], que nous continuerons toujours de lire pour notre instruction, aussi bien que la précédente, qui nous a été écrite par Clément. » C'est encore dans cette Lettre que saint Denys [11]

[1] *Refert præterea Dionysium areopagitam... primum omnium Ecclesiæ Atheniensis sacerdotium suscepisse.* Euseb., ibid.

[2] Ibid. — [3] Elle était aussi adressée aux autres Églises de Candie. — [4] *Præclarum adversus Marcionem edidit librum.* Hieronym., in *Catalogo*, cap. 30. — [5] Euseb., lib. IV, cap. 23. — [6] Ibid.

[7] Eusèbe, dans sa *Chronique*, met le commencement de la secte des encratites, dont Tatien était chef, en la douzième année de Marc-Aurèle, de Jésus-Christ 172; mais on croit qu'elle a pris naissance un peu auparavant.

[8] Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 23. — [9] Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 23.

[10] C'était alors la coutume de lire dans l'église les lettres des grands hommes, après l'Écriture sainte.

[11] *Porro ambos uno eodemque tempore martyrium subiisse Dionysius, Corinthiorum episcopus, ad Romanos scribens testatur his verbis : Ita et vos, inquit, tanta admonitione vestra sementem quæ Petri ac Pauli*

dit que saint Pierre et saint Paul, après avoir semé ensemble à Corinthe la doctrine de l'Évangile, passèrent tous les deux en même temps en Italie et y confirmèrent la même doctrine par leur mort. Il s'y plaignait aussi que les ministres du démon [1], c'est-à-dire les hérétiques, avaient corrompu ses Lettres et les avaient remplies de leur venin, en y ôtant et en y ajoutant ce qu'il leur plaisait.

Autres écrits de saint Denys.

5. Outre ces sept Lettres catholiques, saint Denys en avait écrit une particulière à une sœur très-sainte [2], nommée Chrysophore, lui donnant divers avis fort utiles et convenables à son état. Saint Jérôme dit encore de lui [3] qu'il avait fait voir dans ses écrits de quels philosophes chaque hérésie avait tiré son origine. Mais ces écrits nous sont entièrement inconnus. Au reste, l'attention des hérétiques [4] à corrompre les Lettres de ce saint évêque pour établir leurs erreurs, marque bien l'estime qu'on en faisait dans l'Église. Il joignait à beaucoup d'esprit une rare éloquence et un grand zèle pour le salut des âmes [5]. [Routh a réuni les fragments qui nous restent de saint Denys, *Reliquiæ Sacræ*, tom. I, p. 163 et seq., et M. Migne les a insérés dans la *Patrologie grecque*, tom. V.]

CHAPITRE XXIII.

Saint Claude Apollinaire, apologiste et évêque d'Hiéraple.

Claude Apollinaire florissait vers l'an 171 de Jésus-Christ.

1. Ce fut encore sous le règne de Marc-Aurèle [6] que Claude Apollinaire se rendit célèbre par ses ouvrages et par ses vertus. On lui donna le titre de *Très-Heureux* peu après sa mort [7], et il a toujours été considéré dans l'Église comme un homme digne de louanges [8], comme un évêque dont la mémoire était sainte [9], comme un ornement sacré des prélats [10], et comme l'un des plus fermes et des plus invincibles appuis de l'Église contre l'hérésie [11]. Il était évêque de la ville d'Hiéraple en Phrygie, l'an 172; et on croit [12] qu'il pouvait avoir succédé dans l'épiscopat à saint Aberce ou à saint Papias, assez long-temps auparavant.

Son Apologie pour les chrétiens, vers l'an 175.

2. Quoique ses ouvrages subsistassent encore du temps d'Eusèbe et qu'ils fussent même entre les mains de plusieurs personnes, cet historien ne nous en a néanmoins fait connaître qu'une partie, n'en ayant pas lu davantage. Celui dont il parle en premier lieu [13] est une Apologie pour les chrétiens, que Claude Apollinaire adressa à Marc-Aurele. Saint Jérôme [14], qui l'appelle *un ouvrage insigne*, n'a point marqué le temps où il parut. Mais Eusèbe en parle conjointement avec l'Apologie de Méliton [15], que nous croyons avoir été présentée au même empereur, vers l'an 175, quelque temps après la victoire miraculeuse de Marc Aurèle sur les Quades. Saint Apollinaire faisait mention de cette victoire dans son Apologie [16], et c'est de là, sans doute, qu'Eusèbe a tiré ce qu'il rapporte de la légion Mélitine [17], qui, en récompense de ce qu'elle

satione succreverat, Romanos scilicet et Corinthios simul commiscuistis. Ambo enim illi in urbem nostram Corinthium ingressi, sparso evangelicæ doctrinæ semine, nos instituerunt, et in Italiam simul profecti, cum vos similiter instituissent, eodem tempore martyrium pertulerunt. Euseb., lib. II *Hist.*, cap. 25.

[1] Idem., lib. IV, cap. 23. — [2] Ibid.

[3] *Quid loquar de Melitone Sardensi... Dionysioque, Corinthiorum episcopo... qui origines hæresæum singularum, et ex quibus philosophorum fontibus emanarint, multis voluminibus explicarunt?* Hieronym., *Epist.* 83 *ad Magnum.* — [4] Euseb., lib. III *Histor.*, cap. 23.

[5] *Dionysius, Corinthiorum episcopus, tantæ eloquentiæ et industriæ fuit, ut non solum suæ civitatis et provinciæ populos, sed et aliarum urbium et provinciarum episcopos epistolis erudiret.* Hieronym., in *Catalogo*, cap. 27.

[6] Euseb., lib. IV, cap. 26 et 27. Hieronym., in *Catalogo*, cap 26. — [7] Euseb., lib. V, cap 19. — [8] Theodoret., lib. III *Hæretic. Fabul.*, cap. 2. — [9] *Chron. Alexand.*, ad Olympiad. CCXL. — [10] Euseb., in *Chronol.*, ad ann. 171. — [11] Idem, lib. V *Histor.*, cap. 16. — [12] Tillemont, tom. II, pag. 452. — [13] Euseb., lib. IV, cap. 27. — [14] *Insigne volumen pro fide Christianorum dedit.* Hieronym., in *Catalogo*, cap. 26. — [15] Euseb., lib. IV, cap. 26. — [16] Idem, lib. V, cap. 5.

[17] *Cum adversus Germanos et Sarmatas pugnaturus M. Aurelius aciem instrueret, et exercitus ipsius siti premeretur,... tum milites legionis Melitinæ quæ fidei merito etiam nunc manet, dum acies adversus hostes ordinatur, flexis genibus, ut nostris orantibus mos est, preces ad Deum fudisse perhibentur. Cujus spectaculi novitate hostibus stupefactis, aliud quidam longe magis dignum admiratione accidisse narrant : hinc qui-*

avait sauvé l'armée romaine par ses prières, reçut de l'empereur le surnom de *Foudroyante*.

Autres écrits d'Apollinaire.

3. Outre l'Apologie pour les chrétiens, Apollinaire composa cinq livres *contre les Païens* [1]; deux *sur la Vérité*; deux *contre les Juifs* [2], et un *sur la Piété* [3]. On cite aussi sous son nom un *Discours sur la Pâque*, dont il nous reste deux passages qui font voir que l'auteur était persuadé que Jésus-Christ était mort le quatorzième jour de la lune [4]. Mais on n'a point de bonnes preuves [5] qu'Apollinaire soit auteur de ce traité, ni que les passages qu'on en allègue soient de lui. Personne n'en a parlé avant la *Chronique Pascale*, et on sait que cet ouvrage, qui n'a été composé que dans le VI[e] ou VII[e] siècle, n'est pas d'une grande autorité.

Ses écrits contre les hérétiques.

4. Socrate [6] et après lui Nicéphore [7] citent Apollinaire et Sérapion, évêque d'Antioche, pour prouver que le Verbe a pris un corps animé. On dit aussi qu'il écrivit contre les encratites, et qu'il fit voir, par ses écrits, de quelle secte de philosophes chaque hérésie avait tiré ses erreurs. Mais Théodoret [8] et saint Jérôme [9], de qui nous apprenons ces particularités, ne marquent point si Apollinaire avait traité ces matières dans des ouvrages particuliers. Les derniers de ses écrits furent ceux qu'il composa contre les montanistes, auxquels il s'opposa comme un rempart invincible [10], dans le temps qu'ils ne faisaient que de naître. Eusèbe semble donner le titre de livres aux écrits que notre Saint publia contre cette hérésie naissante; il y a néanmoins apparence qu'il ne la combattit que par des lettres. Car nous ne voyons pas que ceux qui se sont servi de ses écrits pour combattre les montanistes, en aient cité d'autres que ses épîtres. Voici ce que nous en trouvons dans Eusèbe [11]. «Sérapion, évêque d'Antioche, rend témoignage qu'Apollinaire travailla aussi contre l'hérésie des montanistes; et il en fait mention dans une lettre où, pour réfuter cette hérésie, il parle en ces termes : « Pour vous faire voir, dit-il, que cette nouvelle prophétie, comme ils l'appellent, a été rejetée avec exécration de toute l'Église, je vous envoie les lettres du très-heureux Apollinaire, qui était évêque d'Hiéraple dans l'Asie. » Baluse attribue à Apollinaire les trois livres *Contre les montanistes* [12], cités dans Eusèbe sans nom d'auteur [13]. Mais ce critique n'a pas pris garde que l'anonyme d'Eusèbe [14] n'a écrit qu'après la mort de Montan et de Maximille, arrivée en 212, tandis qu'Apollinaire combattait ces fanatiques dès l'an 171, temps où ils commencèrent à semer leurs erreurs.

Jugement de ses écrits.

5. Nous aurons lieu de parler ailleurs du concile [15] qu'on prétend qu'il assembla contre les montanistes, et dans lequel il retrancha Montan et ses sectateurs de la communion de l'Église. Théodoret dit de Claude Apollinaire [16],

dem fulminum jactus, quibus hostium copiæ in fugam versæ atque extinctæ sint : illinc vero imbrium vim, quibus exercitus eorum qui Deum precati fuerant, jamjam siti periturus, præter spem recreatus est. Atque ea res tam a scriptoribus a fide nostra penitus alienis, tum a nostris etiam hominibus refertur... Ex his est Apollinaris, qui legionem ipsam, cujus precibus id miraculum perpetratum est, exinde congruo rei vocabulo Fulmineam *ab imperatore cognominatam esse scribit.* Euseb., lib. V, cap. 5. — [1] Idem,, lib. IV *Hist.*, cap. 27; Hieronym., in *Catalogo*, cap. 26.

[2] Ces deux livres sont marqués dans les imprimés d'Eusèbe; mais il n'en est pas fait mention dans plusieurs manuscrits. — [3] Photius, *Cod.* 14.

[4] *Apollinarius, sanctissimus Hierapoleos Asiæ episcopus, qui apostolicis temporibus proximus fuit, in libro quem de Paschate conscripsit, consentanea,* id est, quo eo tempore quo passus est Dominus non comedit typicum pascha, *docuit hisce verbis : Quidam igitur sunt qui ex ignorantia de hisce excitant contentiones, rem venia dignam passi, aiuntque decima quarta agnum cum discipulis manducasse Dominum, magna vero Azymorum die passum esse, atque ita dicere Matthæum, uti illum intelligunt : unde legi contraria est eorum interpretatio, iisque adversari videntur Evangelia. Rursum in eodem libro sic ille scripsit : Decima quarta veri Paschatis Domini, sacrificium magnum pro Agno Dei, Filius,* παῖς Θεοῦ, *qui vinctus fortem vinxit, et qui judicatus est judex vivorum et mortuorum, et qui traditus est in manus peccatorum ut crucifigeretur, qui super cornua unicornis est exaltatus, et qui in sacro latere percussus est, qui ex latere suo duo fudit purgatoria, aquam et sanguinem, verbum et spiritum, et qui Paschatis die sepultus est, lapide monumento imposito.* In *Chron. Alex.* præf., pag. 6. — [5] Voyez Tillem., tom. II, pag. 736, 2[e] édit.

[6] *Apollinaris Hierapolitanus, et Serapion, Antiochenæ urbis episcopus, Christum, qui homo factus est, anima præditum fuisse, velut rem communi omnium consensu receptam, suis in libris asserunt.* Socrat., lib. III, cap. 7. — [7] Niceph., lib. X, cap. 14. — [8] Theodoret., lib. I *Hæretic. Fabul.*, cap. 21.

[9] Hieronym., *Epist.* 83 *ad Magn. Quid de Melitone..... quid de Apollinario..... qui origines hæreseon singularum, et ex quibus philosophorum fontibus emanarint, multis voluminibus explicarunt?*

[10] Euseb., lib. V *Hist.*, cap. 16. — [11] Idem, lib. V, cap. 19. — [12] Balus., tom. I *Collect. Concil.*, pag. 5. — [13] Euseb., lib. V, cap. 16. — [14] Ibid. — [15] Labbe, tom. *Concil.*, pag. 599.

[16] *Apollinaris, vir laude dignus et qui, præter divinarum rerum cognitionem externa quoque disciplina, excultus fuit* Theodor., lib. III *Hæret. Fabul.*, cap. 2.

qu'il joignit à la connaissance des belles-lettres, celle des divines Écritures; et Photius [1], qui avait lu ses écrits, les estime pour le style aussi bien que pour les choses. [Les fragments de ces écrits se trouvent réunis dans Routh, *Reliquiæ Sacræ*, tom. I, pag. 144; et dans la *Théol. grecque* de M. Migne, tom. V.

CHAPITRE XXIV.

Bardesane et Harmonius.

Son origine. Ses études.

1. Bardesane, que l'on nomme quelquefois *le Babylonien* [2], était Syrien d'origine [3], de la ville d'Edesse en Mésopotamie. Outre sa langue naturelle, dans laquelle il était très-éloquent [4], il savait aussi la langue grecque [5] et possédait en perfection les sciences des Chaldéens [6], c'est-à-dire les mathématiques et l'astrologie.

Son zèle pour la religion catholique.

2. Rien ne fut plus édifiant que la vie de Bardesane tant qu'il demeura dans le sein de l'Église. Il y parut non-seulement comme un homme vraiment orthodoxe [7], mais aussi comme un des plus illustres prédicateurs de l'Évangile [8]. On dit [9] même qu'il mérita, par la fermeté de sa foi, l'honneur des confesseurs. Car, ayant été sollicité par Apollonius [10], un des confidents de Marc-Aurèle, d'abandonner le culte du vrai Dieu, il lui répondit avec beaucoup de sagesse et de force qu'il ne craignait point la mort, puisqu'aussi bien il ne la pouvait éviter, quelque obéissance qu'il pût rendre à l'empereur.

Il embrasse les erreurs de Valentin.

3. Mais, s'étant ensuite laissé corrompre par le venin de l'hérésie de Valentin [11], il fit naufrage dans la foi et perdit ainsi le mérite de tant de saintes actions qu'il avait faites étant catholique. Il reconnut [12], toutefois, la fausseté des erreurs qu'il avait embrassées, et les réfuta même pour en donner l'éloignement aux autres. Mais, toujours éloigné de la vérité qu'il avait une fois abandonnée, il ne quitta ses premiers égarements [13] que pour retomber dans de nouveaux; car il devint chef d'une nouvelle hérésie [14] qui prit de lui le nom de *Bardesianistes*. On ne sait point au juste quelle en était la doctrine. Théodoret dit [15], sur le rapport d'autrui, que Bardesane retrancha plusieurs choses du système fabuleux des valentiniens; mais il inventa comme eux [16] des éons invisibles. On dit encore qu'il admettait deux principes [17]; qu'il enseignait [18] que le diable s'était donné l'être; que Jésus-Christ avait apporté du ciel le corps dans lequel il était apparu sur terre [19]; que, quoique que la Vierge l'eût conçu et enfanté, elle ne lui avait néanmoins rien communiqué de sa substance : il niait aussi la résurrection des morts [20], ce qui est assez surprenant dans un homme qui faisait profession de recevoir les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament [21], où elle est marquée en tant d'endroits et d'une manière si précise. Outre l'Écriture, il recevait quelques livres apocryphes. On l'accuse encore d'avoir cru que la nature du corps était mauvaise [22], et d'attribuer les actions des hommes au destin [23]; mais on n'en a point de bonnes preuves : et nous verrons dans la suite que Bardesane reconnaissait le libre arbitre; peut-être ne soumettait-il au destin que le corps et tout ce qui y a quelque rapport

[1] *Vir sane præstans, et phrasi usus non pœnitenda.* Photius, *Cod.* 14.

[2] Parce qu'il avait appris ses connaissances à Babylone. (*L'éditeur.*) — Hieronym., lib. II *in Jovinian.*, cap. 29.

[3] Euseb., lib. VI *Præparat. Evang.*, cap. 9; et Theodoret., lib. I *Hæretic. Fabul.*, cap. 22. — [4] Euseb., lib. IV, cap. 2.

[5] Epiphan., *Hæres.* 56, cap. 1. Eusèbe dit que les ouvrages que Bardesane avait écrits en syriaque, furent traduits en grec par quelques-uns de ses disciples.

[6] Euseb., lib. VI *Præpar. Evang.*, cap. 9. — [7] Epiphan., *Hæres.* 56, num. 1. — [8] August., *Hæres.* 35 — [9] Epiphan., *Hæres.* 56, num. 1.

[10] Ce fut apparemment en l'an 166, lorsque Marc Aurèle conquit la Mésopotamie.

[11] Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 30. — [12] Idem., ibid. et Hieronym., in *Catalogo*, cap. 33. — [13] Hieronym., ibid. — [14] Epiphan., *Hæres.* 56, num. 1. — [15] Theodoret., *Dialog.* 2, pag. 52. — [16] Epiphan., *Hæres.* 56, num. 2. — [17] Origen., *Contra Marcion.*, sect. 3. — [18] Ibid. — [19] Theodoret., *Epist.* 145. — [20] Epiphan., ubi supra. — [21] Idem, ibid., Photius, *Cod.* 223. — [22] Prædestinat., cap. 35. — [23] Pseudo-August., *Hæres.* 35.

comme le dit de lui Diodore de Tharse [1].

Harmonius, son fils. Ses écrits.

4. Bardesane [2] eut un fils nommé Harmonius, qui le suivit dans ses erreurs [3]. Quoiqu'il sût le grec, il écrivit néanmoins beaucoup de livres en syriaque. On cite [4] de lui plusieurs hymnes auxquelles il avait donné lui-même des airs de musique, pour répandre plus aisément le venin de son hérésie parmi le peuple. Pour empêcher ce désordre, saint Ephrem [5] en composa d'autres sur les mêmes airs qu'Harmonius, mais plus pures et plus catholiques, à la louange de Dieu et des Saints.

Ecrits de Bardesane.

5. Comme il ne paraît point qu'Harmonius ait écrit en faveur de la religion, la perte de ses ouvrages doit nous être moins sensible. Mais il n'en est pas de même de ceux que Bardesane, son père, avait composés. Il les avait presque tous entrepris pour la défense de la vérité, qu'il soutenait partout avec beaucoup de vigueur. Parmi ces ouvrages, Eusèbe [6] et saint Jérôme [7] marquent des Dialogues contre Marcion et un nombre infini de volumes contre presque tous les hérétiques de son temps, dont la plupart se répandaient alors dans la Mésopotamie. Il avait aussi [8] fait plusieurs écrits au sujet de la persécution que l'on faisait aux chrétiens. Le plus célèbre et le plus fort de tous, au jugement de saint Jérôme [9], était un *Dialogue sur le Destin*, contre un astrologue nommé Abidas, qu'il dédia à un de ses amis appelé Antonin. On voit, par les passages qu'en rapporte Eusèbe [10], que les chrétiens [11] étaient alors répandus dans toutes les parties et même dans toutes les villes du monde. Il s'entretenait dans ce Dialogue avec un nommé Philippe [12]; il y reconnaissait en termes exprès le libre arbitre [13], et il y suivait entièrement la foi et la doctrine de l'Eglise. [Le manuscrit syriaque dont nous avons parlé plusieurs fois, contient un fragment du livre *du Destin*, nommé autrement le livre *des Lois et des Pays*. Il a été publié (texte syriaque et traduction anglaise) dans le *Spicilegium Syriacum* déjà cité du D. Cureton. Bardesane, dans ce livre, disserte sur le destin sous la forme d'un dialogue, cite les mœurs et les coutumes d'un grand nombre de peuples anciens, dont la diversité était rapportée à l'influence des astres, suivant les doctrines chaldéennes. Des fragments grecs sont reproduits au bas de la traduction anglaise avec le fragment latin, traduit du grec, des *Récognitions*, par Ruffin, vers 400.] Saint Jérôme, qui n'avait lu les livres de Bardesane que dans la traduction grecque, dit [14] qu'il était aisé de juger, par la force et le feu qui y paraissaient encore, combien cet auteur était éloquent dans sa langue naturelle, qui était la syriaque. Il avait, en effet, l'esprit si vif et un génie si beau, qu'il faisait l'admiration [15] des philosophes mêmes. Ses ouvrages furent traduits en grec par ses disciples, que son zèle pour la vérité lui avait attirés en très-grand nombre [16]. Saint Jérôme [17] cite de Bardesane plusieurs choses sur les brachmanes et les gymnosophistes des Indes. Mais il ne faut pas ou-

[1] *Nam etsi animam quidem a fato et a natalitia notatione quæ dicitur, liberam dimittit, arbitrii libertatem illi conservando; corpus tamen et quæcumque ad corpus spectant, fato gubernanda subjicit.* Photius, *Cod.* 223, pag 661.

[2] Theodoret., lib. I *Hæretic. Fabul.*, cap. 22. — [3] Sozomen., lib. III, cap. 16.— [4] Theodoret., lib. IV, cap. 25.— [5] Ibid. — [6] Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 30. — [7] Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 30. — [8] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 33. — [9] Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 30.

[10] *Scripsit infinita adversus omnes pene hæreticos qui ætate ejus pullulaverant. In quibus clarissimus ille et fortissimus liber, quem Antonino* de Fato *tradidit, et multa alia* de Persecutione *volumina, quæ sectatores ejus de syra lingua verterunt in græcam.* Hieronym., in *Catalogo*, cap. 33.— [11] Euseb., lib. VI *Præparat. Evang.*, cap. 10.

[12] *Quid autem dicemus de christianorum secta, qui in omni parte orbis, imo vero in omni civitate inveniuntur?* Euseb., lib. VI *Præparat. Evang.*, cap. 8.

[13] *Nec multas Parthi christiani ducunt uxores, nec canibus objiciunt Medi, nec Persæ filias ducunt, nec Bactriani et Galli matrimonia corrumpunt, nec Ægyptii Apim, aut canem, hircum, aut felem colunt; sed ubicunque sunt, alienis legibus vivere nec cogi possunt; nec genethliaca ratione, aut sua, aut principis alicujus impellunt unquam, ut, quæ nefanda magister eorum dixit, facienda putent; sed paupertatem, labores, ignominiam, cruciatus intolerabiles sufferunt. Nam quemadmodum libertas nostra cogi non potest, sic corpus nostrum, non facile potest pericula effugere : et certe, si omnia potestatis essent nostræ, nos essemus universa, si vero nihil possemus, aliorum essemus organa, nihil nostra voluntate producentes. Deo autem volente, nihil impediri potest; illius enim potestati cuncta subjiciuntur, qui unicuique naturæ præcipuum aliquid largitus est, homini autem illud dedit eximium, ut libertate voluntatis atque judicio uteretur.* Apud Euseb., lib. VI *Præparat. Evang.*, cap. 8.

[14] *Si autem tanta vis est et fulgor in interpretatione, quantam putamus in sermone proprio?* Hieronym., in *Catalogo*, cap. 33.

[15] *Talis Bardesanes, cujus etiam philosophi admirantur ingenium.* Idem, *in cap.* x *Oseæ.* — [16] Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 30.— [17] Hieronym., lib. *in Jovin.*, cap. 9.

blier ce que Porphyre rapporte de Bardesane [1] touchant la manière de vie des samanéens chez les Indiens; comment ils quittaient leurs femmes pour vivre dans la continence, leurs entretiens spirituels, leur frugalité, et comment ils admettaient les novices dans leur société.

Ceux qui voudront en savoir davantage, pourront lire l'*Histoire de Bardesane et des bardesianistes*, par Frédéric Struntzius, in-4°, à Wittemberg, 1710.

CHAPITRE XXV.

Saint Soter, pape

Il fut fait évêque de Rome en 168.

1. Après la mort d'Anicet, qui avait gouverné l'Eglise de Rome pendant onze ans, Soter fut mis en sa place en la huitième année du règne de Marc-Aurèle [2], de Jésus-Christ 168. Ce saint pape, selon la coutume [3] observée par ses prédécesseurs depuis les premières persécutions dont l'Eglise fut agitée, rendit toute sorte d'assistance aux fidèles. Il soulageait la pauvreté des indigents par les aumônes qu'il leur faisait distribuer, et consolait, par la douceur de ses discours, avec la tendresse d'un père, les frères qui venaient à Rome. Il paraît même [4] qu'il étendit ses charités et ses soins jusque sur l'Eglise de Corinthe.

Sa Lettre à l'Eglise de Corinthe.

2. Il est au moins certain qu'il écrivit une Lettre [5] à saint Denys, évêque de cette ville, et qu'on la lisait publiquement dans l'église, le dimanche, comme étant fort propre pour la correction des mœurs. Nous n'avons plus cette Lettre; mais, au lieu de celle-là, on en trouve deux autres sous son nom parmi les fausses Décretales, dont nous parlerons ailleurs.

Ecrits faussement attribués à saint Soter.

3. On lui attribue encore un livre [6] contre l'hérésie de Montan, dans lequel il condamnait les tertullianistes [7]. On ajoute que Tertullien, devenu défenseur de cette secte, réfuta Soter dans un ouvrage fait exprès. Mais ces deux écrits paraissent également supposés; car il est certain que Tertullien n'embrassa les erreurs de Montan qu'environ trente ans après la mort du pape Soter. Aussi nous ne voyons pas que saint Jérôme, qui lisait beaucoup Tertullien, fasse aucune mention de cet écrit prétendu du pape Soter, ni de la réponse de Tertullien. Eusèbe n'en dit rien non plus, et je ne sache aucun écrivain qui en ait parlé avant l'auteur du *Prædestinatus* qui, quoique assez ancien, n'est pas d'une grande autorité.

Sa mort vers l'an 176.

4. Eusèbe dit que Soter gouverna l'Eglise

[1] *Cum aliquis in ordinem samanæorum inscribi conatur, ad civitatis primates accedit, qui, comperta urbis, pagi et possessionum conditione, de omnium ejus facultatum statu dimovent. Itaque novitius, toto corpore a supervacaneis corraso, amictum in talos demissum accipit et ad samanæos discedit, neque tamen ad uxorem, neque ad liberos, si forte habuerit, se convertit, neque de illis rationem ullam habet totus apud se contendens. Curam autem liberorum rex suscipit, ut pro modulo facultatum illis suppeditentur necessaria : curam vero uxoris familiares. Vita autem samanæorum est hujusmodi : Extra urbem habitant, diem totum exercentes in colloquiis de Deo. Habent autem domos et templa, regiis sumptibus ædificata, in quibus sunt œconomi... Apparatus illorum totus consistit ex oryza, pane, fructibus horariis et oleribus : itaque, tintinnabulo signum dante, omnes in domum properant... Ubi vero preces absolutæ, rursus tintinnabulum pulsatur, quo audito ministri singulis catinum donant : sunt enim duo qui interea non comedunt, ciborum ex oryza ministerio occupati, atque pro tota varietatis necessitate non nihil ex fructibus et oleribus mensis apponitur. Tandem compendiose cibati exeunt quisque in sua exercitamenta. Cæterum ita ad mortem sunt dispositi, ut totum vitæ tempus tanquam necessariam quamdam naturæ administrationem sponte tolerent, atque ad animæ solutionem e corporibus properent. Plerumque etiam cum se recte habere viderint, nullo malo urgente e vita discedunt.* Porphyr., lib. IV *de Abstinentia*, pag. 407.

[2] Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 19. — [3] Idem, ibid., cap. 23. — [4] Ibid.

[5] *Hodie sacrum diem Dominicum transegimus, in quo epistolam vestram (Soteris) legimus, quam quidem perpetuo deinceps legentes, perinde ac priorem illam nobis a Clemente scriptam epistolam, optimis præceptis ac documentis abundabimus.* Dionys., apud Euseb., lib. IV, cap. 23.

[6] *Scripsit contra eos (montanistas) librum S. Soter papa Urbis, et Apollonius, Ephesiorum antistes; contra quos scripsit Tertullianus, presbyter Carthaginensis, qui cum omnia bene et prime, et incomparabiliter scripserit, in hoc solum se reprehensibilem fecit, quod Montanum deffendit, agens contra Soterem supra dictum Urbis papam.* Prædest., *Hæres.* 26. — [7] Idem., *Hæres.* 86.

romaine pendant huit ans. Ainsi, ayant commencé en 168, il faut qu'il soit mort en 176. Il paraît, par saint Irénée [1], qu'il y eut à Rome quelque changement touchant la Pâque, sous le pontificat de Soter; ce saint pape, contre la coutume de ses prédécesseurs, voulut que les Asiatiques qui se trouvaient à Rome dans le temps de la célébration de cette fête, suivissent l'usage de l'Eglise romaine, selon la règle générale de se conformer, dans ces sortes de pratiques, à la coutume des lieux où l'on se rencontre.

CHAPITRE XXVI.

De la Lettre des Églises de Vienne et de Lyon, ou des Actes de saint Pothin, évêque de Lyon, de saint Attale, de sainte Blandine et des autres martyrs de Lyon.

Autorité des Actes des martyrs de Lyon.

1. La paix dont l'Eglise jouit après la victoire obtenue par Marc-Aurèle sur les Quades, par les prières des chrétiens, fut bientôt troublée par les soulèvements des peuples, qui rallumèrent la persécution en diverses provinces et la rendirent plus violente qu'elle n'avait été auparavant. Mais elle ne fut en aucun endroit plus sanglante que dans les Gaules, et surtout dans les villes de Lyon et de Vienne. Eusèbe nous en a transmis l'histoire, qu'il avait tirée des monuments publics [2], c'est-à-dire, des Actes des martyrs écrits par ceux-là mêmes qui avaient été les témoins, et ce semble, les compagnons de leurs souffrances. Ils sont en forme de Lettre circulaire adressée aux chrétiens d'Asie et de Phrygie. L'esprit, l'éloquence et la piété qui règnent dans cette Lettre, ont fait croire aux plus habiles [3] que saint Irénée en était auteur. Mais, quel qu'en soit, l'auteur, on ne peut trop admirer la beauté de cette Lettre ni en faire trop d'estime. Le bienheureux esprit des martyrs, dit un savant du dernier siècle [4], est encore vivant dans les paroles dont elle est composée, toutes mortes qu'elles sont. Le sang répandu pour Jésus-Christ y paraît encore tout bouillant. Les auteurs de cette Lettre ne parlent que de choses qu'ils ont vues, qu'ils ont touchées, qu'ils ont endurées, et ils ne rapportent que les paroles qu'ils ont recueillies de la bouche sacrée de ces saints, ou celles qu'ils ont employées pour les exhorter à remporter la victoire sur l'idolâtrie. Les Actes de saint Epipode citent cette Lettre [5], et saint Augustin [6] s'en est servi dans ce qu'il a dit des martyrs de Lyon, au livre qui a pour titre : *Du Soin qu'on doit avoir des morts*. Eusèbe l'avait encore insérée tout entière dans son Recueil des Actes des martyrs, tant il la jugeait digne, comme il le dit lui-même, d'une éternelle mémoire [7].

Ils souffrirent l'an 177 de Jésus-Christ.

2. Les principaux martyrs dont il est fait mention dans cette Lettre, sont saint Pothin, évêque de Lyon; saint Epagathe, sainte Blandine; saint Sancte, diacre; saint Mature, saint Attale et quelques autres dont nous parlerons dans la suite. Ils souffrirent en la dix-septième année du règne de Marc-Aurèle [8], de Jésus-Christ 177, au commencement du pontificat de saint Eleuthère.

Analyse des Actes de leur martyre.

3. L'animosité des païens fut telle dans cette persécution, que non-seulement [9] ils chassaient les chrétiens des maisons, des bains et des places publiques, mais ils ne souffraient pas même qu'ils parussent en aucun lieu. Dieu, par un effet de sa bonté, tira de péril ceux dont la foi était faible et n'exposa que les plus braves au combat.

[1] *Sed et presbyteri illi qui ante Soterem Ecclesiam, cui tu nunc præes, gubernarunt. Anicetum dico et Pium, et Hyginum, cum Telesphoro et Xysto, neque unquam ipsi observarunt, neque his qui cum ipsis erant, ut id observarent, permiserunt. Ipsi tamen cum hoc minime observarent, pacem nihilominus colebant, cum iis qui ad se venissent ex Ecclesiis in quibus id observabatur.* Iren., apud Euseb., lib. V *Hist.*, cap. 4.

[2] *Quæ quidem utpote immortali memoria dignissima, litterarum monumentis commendata, et ad posteros transmissa sunt.* Euseb., Prooemio lib. V *Hist. eccles.*,

[3] Vales., in not. *ad lib.* V Euseb.; Tillem., pag. 2, tom. III.— [4] Dubosquet, liv. II *Hist. eccl.*, chap. 18. — [5] *Act. Mart.*, Ruinart, pag. 63.— [6] August., lib. *de Cura pro Mort.*, cap. 6. — [7] Euseb., lib. V *in Procemio.* — [8] Idem, ibid. — [9] Idem, lib. V, cap. 1.

D'abord ils éprouvèrent tout ce qu'une populace brutale et livrée à l'esprit de haine a coutume d'exercer contre ceux qu'elle regarde comme ennemis. Menés ensuite dans la grande place et interrogés publiquement touchant leur religion, ils confessèrent hardiment qu'ils étaient chrétiens, et furent mis en prison jusqu'au retour du gouverneur, qui était absent. Quelques jours après, le gouverneur étant venu, ils lui furent présentés. Mais ce juge passionné les traita avec tant de rigueur, que Vettius Epagathus, jeune homme d'une vie irréprochable, d'une condition illustre et d'un grand zèle, ne le put souffrir, et demanda qu'on lui permît de parler pour la défense des chrétiens, s'offrant de montrer que l'accusation d'impiété et d'irreligion dont on les chargeait, n'était qu'une pure calomnie. Le gouverneur, au lieu de recevoir sa requête, lui demanda, pour toute réponse, s'il était chrétien; Vettius, ayant confessé à haute voix, fut mis à l'heure même au nombre de ceux qui étaient destinés au martyre, et le juge lui donna, par raillerie, le nom glorieux d'*Avocat des chrétiens*.

Chute de quelques chrétiens.

4. L'exemple d'Epagathe [1] anima plusieurs fidèles, qui se firent gloire de confeser publiquement la foi; mais il y en eut environ dix, qui, s'étant trouvés trop faibles, firent une déplorable chute; ce qui causa une sensible douleur à leurs frères et abattit le courage de plusieurs. Cependant on faisait tous les jours une recherche exacte des chrétiens, et on prenait avec eux quelques-uns de leurs esclaves qui, étant païens et craignant les mêmes tourments que l'on faisait souffrir à leurs maîtres, déposèrent faussement, à la sollicitation des soldats, que les chrétiens mangeaient des enfants [2] et commettaient des incestes, ainsi que les Œdipes et les Thyestes de la Fable.

Constance de saint Sanctus et de sainte Blandine.

5. Ces calomnies et autres de cette nature, que l'on répandait contre les chrétiens, excitèrent contre eux la rage des païens d'une manière si étrange, que ceux-mêmes [3] qui les avaient traités jusqu'alors avec quelque modération, par le respect de la parenté et de l'amitié, devinrent aussi emportés que les autres. Ceux que la fureur du peuple, du gouverneur et des soldats attaqua plus violemment, furent Sanctus, diacre, natif de Vienne; Maturus, néophyte; Attale, originaire de Pergame, que l'on avait toujours considéré comme le soutien des Eglises des Gaules, et une fille nommée Blandine, qui était esclave. Mais les tourments qu'on leur fit souffrir, quelque cruels qu'ils fussent, se trouvèrent inutiles, par la vertu de Jésus-Christ.

Confession de sainte Biblis.

6. Biblis, qui, peu de jours auparavant, avait renoncé à la foi, fut appliquée à la gêne [4], pour lui faire avouer les impiétés dont on accusait les chrétiens. Mais, bien loin de rien dire à leur désavantage, elle fit cette réponse généreuse : « Comment [5] serait-il possible que ceux à qui il est défendu de manger du sang des bêtes, se pussent résoudre à manger leurs propres enfants? » En même temps elle confessa hautement qu'elle était chrétienne, et rentra ainsi dans la société des martyrs.

Martyre de saint Pothin.

7. Pothin, évêque de Lyon [6], qui, à l'âge de plus de quatre-vingt-dix ans, et dans un corps faible et infirme, faisait paraître les sentiments d'une âme vigoureuse, fut porté ensuite par des soldats devant le tribunal du gouverneur. La vue prochaine du martyre ne fit que l'encourager; et le gouverneur lui ayant demandé quel était le Dieu des chrétiens, il lui répondit : « Vous le connaîtrez, si vous en êtes digne. » On le tira aussitôt de ce lieu; et, après l'avoir traîné et battu de tous côtés, on le mit en prison, où il expira deux jours après. Dans cette prison se trouvaient également ceux qui avaient renié, la première fois qu'ils avaient été pris; car, en ce temps-là, il ne servait de rien de nier. Les païens mêmes leur reprochaient leur lâcheté; et, après avoir perdu le nom si saint et si glorieux de chrétien, ils ne passaient plus que pour des meurtriers.

Martyre de saint Sancte et de saint Mature.

8. Quelques jours s'étant écoulés, Mature, Sancte, Blandine et Attale furent condamnés à être exposés aux bêtes [7]. Les deux premiers, après avoir souffert tous les tourments que le peuple en furie demandait par divers cris, et

[1] Euseb., lib. V *in Procemio*.

[2] *Qui dæmonis impulsu cum tormenta formidarent... militibus ad hoc ipsum eos incitantibus, Thyesteas quasdam cœnas et incestos Œdipi concubitus... adversus nos ementiti sunt*. Euseb., lib. V, cap. 1.

[3] Idem, ibid. — [4] Idem, ibid.

[5] *Qui fieri posset ut infantes comederent, quibus ne sanguinem quidem animantium degustare licet?* On voit par là que les chrétiens observaient encore la défense de manger du sang, portée par la loi ancienne et confirmée par le concile des Apôtres. Ibid.

[6] Ibid. — [7] Euseb., lib. V, cap. 1.

surtout la chaise de fer, consommèrent leur martyre par l'épée. Blandine fut attachée à un poteau les bras étendus, pour être dévorée par les bêtes; mais, aucune ne l'ayant touchée, elle fut remise en prison. On fit faire à Attale le tour de l'amphithéâtre, avec un écriteau devant lui, où était écrit en latin : *C'est le chrétien Attale*. Le peuple demanda sa mort ; mais le gouverneur, ayant appris qu'il était citoyen romain, ordonna qu'on le remit en prison, et écrivit à l'empereur pour apprendre de quelle manière il devait en user envers lui et envers tous ceux qu'il avait fait arrêter.

Ceux qui étaient tombés se réunissent à l'Eglise.

9. Pendant cet intervalle, ceux qui étaient demeurés fidèles [1] obtinrent grâce, par la ferveur de leurs prières et l'abondance de leurs larmes, pour ceux de leurs frères qui étaient tombés malheureusement dans l'infidélité, et l'Eglise fut comblée de joie en voyant rentrer dans son sein ceux qu'elle en avait rejetés comme des avortóns sans vie. Entre les martyrs était un nommé Alcibiade, dont la vie trop austère était une autre occasion de scandale [2] ; mais, à la persuasion d'Attale, il mangea de tout avec action de grâces.

Rescript de l'empereur.

10. Cependant le rescript de l'empereur vint [3]. Il portait que ceux qui persisteraient à confesser Jésus-Christ, seraient punis du dernier supplice ; mais que ceux qui le renonceraient, seraient renvoyés absous. Pour exécuter cet ordre, le gouverneur choisit le premier jour de l'assemblée des jeux solennels. Il fit donc amener les martyrs à son tribunal, et les interrogea de nouveau. Ceux qui confessèrent et qui se trouvèrent citoyens romains eurent la tête coupée ; les autres furent condamnés à être exposés aux bêtes. Il examina séparément ceux qui avaient nié ; mais, contre son attente, ils confessèrent qu'ils étaient chrétiens, et furent mis avec les autres martyrs. Il n'y en eut que quelques-uns qui, n'ayant jamais fait paraitre dans leur conduite aucune trace de la foi, demeurèrent séparés de l'Eglise.

Martyre de saint Alexandre, de saint Attale, de saint Pontique et de sainte Blandine.

11. Pendant l'interrogatoire, un chrétien nommé Alexandre [4], Phrygien de nation et médecin de profession, étant près du tribunal, faisait des signes de tête et d'yeux pour exhorter ceux qui avaient nié d'abord à confesser sans crainte la vérité de leur foi. On s'en aperçut bientôt, et les païens, indignés, commencèrent à crier contre Alexandre et à l'accuser d'être cause de ce changement. Le gouverneur lui demanda aussitôt qui il était ; et Alexandre lui ayant répondu qu'il était chrétien, le gouverneur, en colère, le condamna aux bêtes. Alexandre entra donc le lendemain dans l'arène avec Attale ; et ces deux athlètes, après avoir épuisé tous les supplices que la cruauté des païens avait pu inventer, moururent enfin d'un coup d'épée. Les derniers qui souffrirent le martyre, furent Pontique, jeune homme d'environ quinze ans, et Blandine, qui, après avoir été battue de verges, déchirée par les bêtes, mise sur la chaise de fer et enfermée dans un filet pour être exposée à un taureau, finit sa vie par le glaive.

Insultes faites aux corps des martyrs.

12. Les païens, non contents de la mort des martyrs, déchargèrent leur colère sur leurs cadavres. Ils les laissèrent d'abord exposés à l'air durant six jours [5], puis, les ayant fait brûler, ils en jetèrent les cendres dans le Rhône, s'imaginant par là les priver de toute espérance de résurrection. « Voyons maintenant, disaient-ils, s'ils ressusciteront, comme ils se le persuadent, et s'il est au pouvoir de leur Dieu de les secourir et de les tirer de nos mains. »

En quel temps ces Actes ont été écrits.

13. La Lettre des Eglises de Vienne et de Lyon, d'où nous avons tiré tout ce que nous venons de dire de ces martyrs, parait avoir été écrite dans le temps que la persécution durait encore. Elle est au nom des serviteurs de Dieu qui demeuraient à Vienne et à Lyon, et adressée aux frères ou aux Eglises d'Asie et de Phrygie. Outre le détail des souffrances des martyrs de Lyon, cette Lettre contenait encore des instructions importantes et le jugement des fidèles des Gaules touchant l'affaire des montanistes [6]. Les chrétiens de Vienne et de Lyon y joignirent encore diverses

[1] *Mortua jam Ecclesiæ membra, viventium ope atque auxilio ad vitam revocata sunt, et martyres gratificati sunt iis qui fidem negaverant : ingentique gaudio mater eademque virgo cumulata est, cum eos quos tanquam extinctos ab ortu ejecerat vivos jam ac spirantes recuperaret*. Ibid.

[2] Ces confesseurs avaient déjà ouï parler de la prétendue prophétie de Montan, qui commandait des abstinences extraordinaires; et, pour montrer qu'ils condamnaient sa doctrine, ils écrivirent plusieurs lettres aux frères d'Asie et de Phrygie. Idem, lib. V, cap. 4; Fleury, tom. I, pag. 520.

[3] Euseb., lib. V, cap. 1. — [4] Idem, ibid. — [5] Idem, ibid.

[6] Eusèbe, qui rapporte cette circonstance, ne dit point quel était leur sentiment sur les montanistes; il dit seulement qu'il était très-sage et très-orthodoxe : *Religiosum imprimis et cum recta fide*

lettres que les martyrs dont nous venons de parler avaient écrites à ces mêmes Eglises d'Asie et de Phrygie, et celle qu'ils écrivirent en particulier au pape Eleuthère, le priant de donner la paix aux Eglises, peut-être à cause de la question de la Pâque, qui avait excité quelques troubles parmi les fidèles. Nous avons perdu toutes ces Lettres, et il ne nous reste que celle des Eglises de Vienne et de Lyon, encore n'est-elle pas entière. Elle fut d'abord écrite en grec ; on l'a traduite depuis en latin et en français, et elle se trouve dans les différents Recueils des Actes des Martyrs. [M. Denain, dans les *Chefs-d'Œuvre des Pères*, Paris 1837, a donné la traduction de cette Lettre ; on la trouve aussi dans le Ier vol. des *Actes des Martyrs*, publié en 1856 par les Bénédictins de Solesmes. M. Migne a reproduit cette Epître en grec et en latin, dans la *Patrologie grecque*, d'après Galland et Routh.]

CHAPITRE XXVII.

Des Actes de saint Alexandre et de saint Epipode, martyrs de Lyon.

Ces Actes ne sont pas originaux.

1. Il ne faut que jeter les yeux sur les Actes du martyre de saint Alexandre et de saint Epipode, pour être convaincu qu'ils ne sont point originaux : le style en est trop châtié, les harangues trop longues et trop ajustées, les pensées trop recherchées. Ils ont d'ailleurs été composés dans un temps où le lieu de la sépulture de ces deux saints était « devenu célèbre [1] par les miracles qui s'y opéraient tous les jours et qui y attiraient un concours de peuple ; » ce qui n'a pu se faire que dans la paix de l'Eglise et assez longtemps après leur martyre. Mais l'auteur, pour n'avoir pas été le témoin des combats de ces martyrs, ne laisse pas d'être digne de foi dans ce qu'il en rapporte. Il ne dit rien qui ne convienne au temps auquel ils ont souffert, et son style grave et sérieux donne tout lieu de croire qu'il n'a travaillé que sur de bons mémoires. Il remarque [2] que, de son temps, le tombeau de saint Alexandre et de saint Epipode était encore hors de la ville, sur le penchant d'une des collines voisines ; ce qui prouve qu'il vivait avant saint Eucher, c'est-à-dire, avant le milieu du Ve siècle, puisque, lorsque ce saint évêque gouvernait l'Eglise de Lyon, le tombeau de nos saints était enfermé [3] dans l'enceinte de cette ville.

Ce qu'ils contiennent.

2. Nous apprenons de ces Actes que, la persécution s'étant allumée en la dix-septième année de Marc-Aurèle [4], de Jésus-Christ 177, Epipode et Alexandre, tous deux dans la fleur de leur âge et liés dès l'enfance d'une étroite amitié, qui s'était formée dans les écoles, allèrent se cacher dans la maison d'une pauvre veuve chrétienne, au bourg de Pierre-Encise. Mais, ayant été découverts, ils furent d'abord mis en prison et conduits, trois jours après, les mains liées derrière le dos, au tribunal du gouverneur, qui, pour les gagner, leur représenta les douceurs et les plaisirs de la vie dont ils se privaient par leur attachement à la religion chrétienne. Epipode répondit : « La vie que vous me proposez est pour moi une éternelle mort, et la mort dont vous me menacez n'est qu'un passage à une vie qui ne finira jamais. Au reste, ce Dieu que nous adorons [5], et que vous dites avoir souffert le supplice de la croix, est ressuscité et s'est élevé dans le ciel par sa propre vertu, traçant lui-même à ses serviteurs un chemin à l'immortalité. »

Martyre de saint Epipode et de saint Alexandre.

3. Le gouverneur, piqué de cette réponse, fit donner [6] à Epipode des coups de poings sur la bouche ; et comme il continuait toujours à confesser que « Jésus-Christ est un seul Dieu avec le Père et le Saint-Esprit, » il lui fit déchirer les côtes avec des ongles de fer, et ensuite trancher la tête. Le martyre de saint Alexandre suivit de près [7],

consentiens judicium eidem epistolæ subjunxerunt ; ce qui suffit pour réfuter ce que quelques-uns prétendent, que cette lettre fut cause que le Pape accorda la paix aux montanistes.

[1] *Act. Martyr. sinc.*, pag. 67. — [2] Ibid. — [3] Euseb. Emiss., *Hom.* 49, pag. 126. — [4] *Act. Martyr. sinc.*, pag. 63.

[5] *Sempiternum vero Dominum nostrum Jesum Christum, quem memoras, resurrexisse non nosti, qui ineffabili mysterio Homo pariter et Deus, famulis suis tramitem immortalitatis instituit, et ad cœlestia regna perducit.* Ibid., pag. 64.

[6] Ibid., pag. 65. — [7] Ibid., pag. 66.

et il mérita, par la fermeté de sa foi, de mourir attaché à une croix, à l'exemple du Sauveur.

Soin que l'on prend de leurs reliques. Leur vertu

4. Les fidèles enlevèrent secrètement les corps de ces deux martyrs et les emportèrent hors de la ville, où ils les enterrèrent dans un enfoncement couvert d'arbres fort épais et environné de ronces et de buissons. Ce lieu devint dans la suite fort célèbre [1] par la dévotion des peuples, qui y accouraient afin d'y recevoir, par le mérite de ces deux martyrs, quelque soulagement à leurs maux. L'auteur des Actes raconte plusieurs miracles qui s'y étaient opérés et dont il paraît avoir été témoin oculaire. Il en remarque un, entre autres, qui arriva peu après la mort de ces saints, lorsque Lucie, qui était la femme chez qui ils étaient allés se cacher, vivait encore. Epipode n'ayant eu le loisir que de mettre un de ses souliers lorsqu'on le vint prendre de la part du gouverneur, l'autre demeura à l'hôtesse, qui le garda comme un trésor. Un jeune homme de condition, consumé par les ardeurs d'une fièvre maligne, s'étant adressé à elle pour en recevoir du soulagement, cette femme lui avoua [2] qu'elle avait guéri plusieurs maladies par le moyen de ce soulier, et, ayant à l'instant fait la bénédiction sur un verre d'eau qu'elle présenta au malade, le feu de sa fièvre s'éteignit.

Editions de ces Actes.

5. Les Actes de saint Epipode et de saint Alexandre se trouvent dans les Recueils de Surius, de Bollandus et du Père Ruinart, et ont été traduits en français par M. Drouet de Maupertuy [et par les Bénédictins de Solesme, tome Ier des *Actes des Martyrs*.]

CHAPITRE XXVIII.

Des Actes du martyre de saint Symphorien, et de quelques autres martyrs des Gaules.

1. Ce fut encore dans la persécution de Marc-Aurèle [3], que saint Symphorion souffrit le martyre. Les Actes que nous en avons sont reconnus pour légitimes et pour authentiques [4] par les meilleurs critiques [5] ; mais ils reconnaissent en même temps qu'ils ne peuvent passer pour originaux, tant à cause du style, qui est trop élevé et trop figuré, qu'à cause de la longueur des harangues. L'auteur rapporte qu'il se faisait tant de miracles à son tombeau, que les païens mêmes [6] ne purent lui refuser leur vénération, nouvelle preuve qu'il écrivait après l'extinction du paganisme; ce qu'il ajoute, que [7] celui qui était alors évêque de la ville d'Autun avait fait bâtir une magnifique église sous le nom de ce saint martyr, confirme encore cette opinion. Car, supposé que, dans le temps des persécutions, l'Eglise fût assez riche pour entreprendre des édifices d'une grande dépense, les princes qui régnaient alors ne l'auraient pas souffert. Il faut donc dire que cet évêque était saint Euphrône, qui, au rapport de saint Grégoire de Tours [8], fit bâtir cette Eglise, n'étant en-

[1] *Act. Martyr. sinc.*, pag. 67.

[2] *Se Domino miserante martyris per exuvias hospitali ope allatas plurimos curasse non negabat. Statimque ei Lucia benedictionem et hospitalis calicem salutis porrexit. Qui dum poculum remedium sitis accepit, protinus ita extincto ardore convaluit, ut non ope humana, sed mirabili Divinitatis auxilio, vitæ ac sanitati redditus diceretur.* In *Act. Martyr. sinc.*, pag. 67.

[3] On lit dans ces Actes que saint Symphorien souffrit sous l'empire d'Aurélien; mais on croit qu'il faut lire Aurèle au lieu d'Aurélien. Ces deux noms, selon la remarque de dom Ruinart, se changent très-souvent dans les manuscrits, où l'on trouve aussi plusieurs fois Fabianus pour Fabius, et Valérianus pour Valérius.

[4] Fleury, tom. I, pag. 581; Tillemont, tom. III, pag. 48 et 607. — [5] Tillemont, ibid.

[6] *Sic martyr delatus ad fontem, et ibi in parva cellula sepultus, semper tamen virtutibus se publicavit; ita ut ipsis quoque gentilibus, ob miracula et sanitatum beneficia stupentibus, in maximo honore ea tempestate haberetur.* Ruinart, *Act. Martyr.*, pag. 72.

[7] *Non longe a basilica sua, quæ studio summo antistitis nostri ecclesia celsum protulit ædificata fastigium.* Ibid. Il y a quelques manuscrits où cet endroit, touchant l'église bâtie sous le nom de saint Symphorien, ne se lit point; mais on le trouve dans le manuscrit de l'abbaye de Conche, en Normandie, qui passe pour le meilleur de tous. Il a d'ailleurs une grande liaison avec le reste des Actes et paraît de la même main. — [8] Gregor. Turon., lib. II *Histor. Franc.*, cap 15.

core que prêtre, et que les Actes du martyre de saint Symphorien ne furent écrits que quelque temps après, c'est-à-dire lorsque saint Euphrône fut fait évêque, vers le milieu du Ve siècle.

Ce qu'ils contiennent de remarquable.

2. Dom Ruinart les a insérés dans son Recueil, après les avoir corrigés sur plusieurs anciens manuscrits; on les trouve aussi dans Surius; ce sont les mêmes que saint Grégoire de Tours cite dans son livre *De la Gloire des Martyrs*. Voici ce qu'ils contiennent de plus remarquable: Symphorien avait été condamné à avoir la tête tranchée, comme sacrilége et ennemi des dieux, et en particulier de Cybèle, d'Apollon et de Diane, qui étaient particulièrement révérés à Autun. Lorsqu'on le conduisait au supplice, sa mère l'encourageait de dessus les murailles de la ville à consommer son martyre avec joie. Son corps fut enlevé secrètement par quelques personnes de pieté et enterré à la campagne. L'auteur de ces Actes attribue [1] à Marc-Aurèle un édit général contre les chrétiens, en quoi il est démenti par tous ceux qui ont écrit l'histoire de ce prince; mais il n'est pas surprenant qu'un écrivain qui vivait près de trois cents ans après les événements qu'il raconte, se soit trompé dans quelques circonstances, ni qu'il ait rapporté, comme véritable et authentique, une pièce fausse et supposée. Peut-être [2] aussi se croyait-il permis de faire parler l'empereur, comme il fait parler le juge et le saint martyr. [Ces Actes ont été traduits en français par Drouet de Maupertuy et par les Bénédictins de Solesme, tom. I.]

3. Il y eut encore plusieurs chrétiens illustres dans les Gaules sous l'empire de Marc-Aurèle, entre autres saint Marcel et saint Valérien, saint Bénigne, saint Andoche, saint Thyrse, saint Speusippe, saint Eleusippe et saint Mélasippe; mais les Actes de leur martyre sont ou trop nouveaux, ou trop remplis de fautes pour mériter quelque croyance [3]. Dom Ruinart les a exclus du *Recueil des Actes sincères des Martyrs*, et Fleury n'en a point fait d'analyse dans son *Histoire ecclésiastique* [4].

CHAPITRE XXIX.

Saint Hégésippe.

Hégésippe était Juif de naissance. Son voyage à Rome vers l'an 157.

1. Hégésippe, qui est quelquefois appelé un homme apostolique [5], était Juif de naissance [6] et avait passé de la religion de ses pères à la foi de Jésus-Christ. Quoiqu'il se fût particulièrement attaché à l'Eglise de Jérusalem [7], il ne laissa pas de faire un voyage à Rome [8], et il eut, en passant, l'avantage de conférer avec plusieurs évêques. Il trouva à Corinthe que les fidèles de cette Eglise, dont Prime était alors évêque, conservaient la doctrine qu'ils avaient apprise des Apôtres et de saint Clément, et il se nourrit avec eux, pendant quelques jours, de la parole de la verité. Il demeura à Rome jusqu'au pontificat

[1] *Ignoras forsitan quod principum nostrorum scita sanxerunt. Officio recitante pandatur. Ex officio recitatum est : Aurelius imperator, omnibus administratoribus suis atque rectoribus : Comperimus ab his qui se temporibus nostris christianos dicunt, legum præcepta violari. Hos comprehensos, nisi diis nostris sacrificaverint, diversis punite cruciatibus, quatenus habeat districtio prolata justitiam, et in resecandis criminibus ultio terminata jam finem.* Act. Mart. sinc., pag. 70. [M. Rohrbacher, tom. V de l'*Histoire univ.*, soutient l'authenticité de ce décret.] — [2] Tillem., tom. III, pag. 610.— [3] Voyez Tillem, tom. III, pag. 35 et seq.

[4] Le fond de tous ces Actes paraît hors de l'atteinte de la critique. Les Actes de saint Andoche, de saint Thyrse et de saint Félix se trouvent dans le Ier volume des *Actes des Martyrs*, par les Bénédictins de Solesmes, d'après les Bollandistes. Ceux de saint Bénigne y sont aussi d'après Surius. (*L'éditeur.*)

[5] *Hegesippus, vir antiquus et apostolicus.* Photius, *Cod.* 232. Saint Jérôme dit qu'il n'était pas éloigné du temps des Apôtres : *Vicinus temporum Apostolicorum.* Hieronym., in *Catalogo*, cap. 22. Il paraît, en effet, qu'Hégésippe était déjà célèbre dès le temps de l'apothéose d'Antinoüs, qui se fit vers l'an 133, et qu'il défendait dès-lors la vérité contre les hérétiques et contre les païens. *Tempus ipsum quo floruit Hegesippus, aperte designat, cum de iis qui simulacra primum erigere cœperunt in hunc modum scribit : Quibus cœnotaphia templaque extruxerunt, sicut etiam nunc fieri videmus. Ex quibus fuit Antinous, servus Cæsaris Adriani, in cujus honorem certamen sacrum, quod* Antinoum *vocant, nostra etiam ætate celebratur.* Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 8.

[6] Idem, cap. 22. — [7] Ibid. — [8] Ibid.

d'Eleuthère [1], qui succéda à Soter, l'an de Jésus-Christ 177. La *Chronique d'Alexandrie* [2] met sa mort en l'an 180.

Ses écrits sont perdus.

2. Ce fut apparemment pendant son séjour à Rome qu'il écrivit, en cinq livres, l'*Histoire ecclésiastique*, depuis la Passion de Jésus-Christ jusqu'à son temps. Eusèbe leur donne le titre de *Commentaires* ou *Mémoires* [3], et il remarque qu'Hégesippe les avait composés d'un style fort simple, ayant voulu imiter, dans sa manière d'écrire, ceux qu'il imitait dans ses mœurs et dans ses actions. Mais nous avons perdu cet ouvrage, hors quelques petits fragments conservés par Eusèbe.

Ce qu'ils contenaient.

3. Il y décrivait assez au long le martyre de saint Jacques, évêque de Jérusalem [4], la persécution que l'empereur Domitien exerça contre les parents du Sauveur [5], dans la crainte qu'ils ne fissent quelques entreprises contre l'État ; le martyre de saint Siméon, évêque de Jérusalem [6], déféré à Trajan comme issu de la race de David et comme chrétien; l'état florissant de l'Eglise de Jérusalem, qui, jusque-là, s'était conservée vierge et incorruptible dans sa foi, aucun hérétique n'ayant osé l'altérer [7] tant qu'elle fut gouvernée par quelques-uns de ceux qui avaient appris la vérité de la bouche du Sauveur; on y trouve enfin les sept sectes qui partageaient les Juifs. Il citait dans ces Commentaires l'Evangile selon les Hébreux [8], et rapportait plusieurs traditions des Juifs, qui ne sont point écrites. Mais ce qu'il y avait de plus essentiel dans cet ouvrage, c'est qu'il rendait témoignage que, jusqu'à son temps, il n'y avait aucun siége épiscopal [9], ni aucune Eglise particulière où l'on ne gardât fidèlement tout ce que la loi avait ordonné, ce que les prophètes avaient enseigné et ce que le Seigneur lui-même avoir prêché. Selon lui, le premier hérétique [10] qui tâcha d'infecter de ses erreurs l'Eglise de Jérusalem, fut un nommé Thébutes, en haine de ce qu'il n'en avait pas été élu évêque. Hégésippe et plusieurs anciens après lui donnaient aux Proverbes de Salomon le titre de *la Sagesse* [11], parce qu'ils contiennent les préceptes de toutes les vertus. Il faisait aussi mention de quelques livres apocryphes [12], dont il disait que quelques-uns avaient été écrits par les hérétiques de son temps. On cite encore [13] quelques autres endroits des écrits d'Hégésippe, qui n'ont pas grande autorité. Etienne Gobar rapporte quelques-unes de ses paroles [14], tirées du livre V de ses Mémoires, qui ne paraissent pas orthodoxes; mais, outre que cet endroit est tronqué, on peut douter si cet auteur, qui était de l'hérésie des trithéites, a rapporté fidèlement les passages d'Hégésippe, qui, au jugement d'Eusèbe [15], nous a laissé dans ses Commentaires « des preuves illustres de la pureté de sa foi. »

Écrits faussement attribués à Hégésippe.

4. Quant aux cinq livres sur la ruine de Jérusalem, qui portent le nom d'Hégésippe, on convient généralement aujourd'hui qu'ils sont d'un auteur beaucoup plus récent, mais qui a vécu néanmoins avant le VIIe siècle de l'Eglise [16], et, comme l'on croit, sur la fin du IVe ou au commencement du Ve.

Jugement qu'on a porté de ses écrits.

5. Quelques-uns [17] ont cru qu'Hégésippe avait marqué, dans ses Commentaires, la succession des évêques de chaque Eglise, et qu'il avait surtout donné la suite de ceux de Rome. Mais Eusèbe ne le dit point, et on ne

1 Euseb., lib. IV *Histor.*, cap. 22. — 2 *Chronic. Alexand.*, ad olympiad. CCXXXIX.— 3 Euseb., lib. IV, cap. 22.— 4 Idem, lib. II, cap. 23.— 5 Idem, lib. III, cap. 19.— 6 Ibid., cap. 32.— 7 Apud Euseb., lib. IV, cap. 22. — 8 C'est de cet endroit qu'Eusèbe conclut qu'Hégésippe était né Juif. Ibid.

9 *In singulis autem episcoporum successionibus et per singulas urbes eadem manent quæ per legem ac prophetas, et a Domino ipso prædicata sunt.* Idem, ibid. — 10 Idem, ibid.

11 *Non solum autem ipse, sed et Irenæus et omnes antiqui, Proverbia Salomonis vocare solent* Sapientiam. Ibid. — 12 Ibid.

13 Vide Wagenseilum, in *Telis igneis Satanæ*, pag. 420, 424, et Allatium, *de Simeonibus*, pag. 2.

14 *Bona quæ præparata sunt justis oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascenderunt, quanquam Hegesippus, vir antiquus et apostolicus, libro quinto Commentariorum, haud scio an offensus, dicit frustra hæc dici, et eos qui hæc dicunt, in S. Scripturam et contra Christum dicentem:* Beati oculi videntes et aures vestræ hæc audientes, *mentiri.* Apud Phot., *Cod.* 232. — 15 Euseb., lib. IV, cap. 22.

16 C'est ce que le Père Mabillon prouve par les manuscrits mêmes de cet ouvrage, qu'il a vus dans les Bibliothèques de Milan et de Turin. *Fuerit ergo hic Hegesippus, si non fallit codex antiquissimus, litteris partim longobardicis, partim romanis majusculis scriptus, alter ab Hegesippo qui temporibus apostolicis floruit, qui ex Josepho forsan opus suum, maxime librum quintum, compilavit ; et quidem græce, si Ambrosius secundum e græco latine reddidit. Quidquid sit, auctorem aut compilatorem vixisse non post Nicephorum Phocam imperatorem, id est post sæculum decimum, ut Miræus et Vossius putant, sed ante sæculum septimum, ex Ambrosiani itemque ex Taurinensis codicis antiquitate facile demonstrari potest.* Mabillo, tom. I *Musæi Italici*, pag. 14. — 17 Pearson, Op. posthum., pag. 24.

peut naturellement conclure autre chose de ses paroles, sinon [1] qu'Hégésippe mit par écrit la doctrine que suivait alors l'Eglise romaine et qu'elle avait toujours tenue par une succession non interrompue depuis les Apôtres. Les anciens ont parlé des écrits d'Hégésippe avec beaucoup d'estime et en des termes qui nous en doivent faire regretter la perte. Car, outre l'utilité [2] que l'on en pourrait tirer pour la connaissance de l'histoire de l'Eglise, on y trouverait la véritable [3] tradition de la doctrine des Apôtres. Grabe a recueilli d'Eusèbe et de Photius les fragments qui nous restent de l'*Histoire ecclésiastique* d'Hégésippe, et les a insérés dans le second tome de son *Spicilége des Pères*. [Galland les a aussi insérés dans sa *Bibliothèque des Pères*, Routh dans les *Reliquiæ Sacræ*, tom. I. Schultet a revu tous ces fragments et les a publiés à part, en un vol. in-8°, 1833, avec des notes critiques. On les trouve aussi dans la *Patrol. grecque* de M. Migne, t. V, d'après Routh.]

CHAPITRE XXX.

Saint Théophile, évêque d'Antioche.

Histoire de sa vie.

1. Théophile, successeur d'Eros dans la chaire épiscopale d'Antioche, et le sixième [4] évêque de cette ville [5] depuis l'apôtre saint Pierre, fut d'abord engagé dans les erreurs du paganisme. Incrédule à toutes les vérités de notre foi, il avait surtout beaucoup d'éloignement pour le dogme de la résurrection des morts [6]. Mais, depuis qu'il se fut appliqué à considérer les vestiges de la divinité tracés dans la nature, qu'il eut connu les écrits des Prophètes et remarqué comment l'Esprit de Dieu leur avait fait prédire tant d'événements concourant au même but et arrivés longtemps après, il ne put s'empêcher de croire ce qu'il voyait prouvé si clairement. Il obéit à Dieu, abjura ses erreurs et confessa hautement qu'il était chrétien. Eros étant mort, Théophile fut choisi pour être le sixième évêque d'Antioche. Cette élection eut lieu en la huitième année de Marc-Aurèle, et de Jésus-Christ 168. Saint Jérôme le compte tantôt pour le septième, tantôt pour le sixième des évêques de cette ville, selon qu'il y comprend ou qu'il en exclut saint Pierre.

Ses écrits contre les hérétiques.

2. Les hérétiques causaient en ce temps-là beaucoup de troubles dans l'Eglise, en s'efforçant d'y étouffer [7], par l'ivraie de leurs erreurs, la semence sainte de la doctrine des Apôtres. Mais les saints pasteurs veillaient sans cesse, toujours occupés à arracher cette ivraie du champ de l'Eglise; tantôt ils avertissaient les fidèles d'y prendre garde, tantôt ils attaquaient ouvertement les hérétiques, soit en les confondant dans des disputes particulières, soit en réfutant leurs erreurs par des écrits publics. Théophile se signala [8] dans cette guerre par un livre qu'il composa contre Marcion [9], que l'on voyait encore du temps

[1] Γενόμενος δὲ ἐν Ῥώμῃ διαδοχὴν ἐποιησάμην μέχρις Ἀνικήτου. Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 22. Voyez Tillemont, tom, III pag. 610 et 611.

[2] *Hegesippus, vicinus apostolicorum temporum, omnes a Passione Domini usque ad suam ætatem ecclesiasticorum actuum historias texens, multaque ad utilitatem legentium pertinentia hinc inde congregans, quinque libros composuit sermone simplici, ut quorum vitam sectabatur, dicendi quoque exprimeret caracterem.* Hieron., in *Catalogo*, cap. 22.

[3] *Iisdem temporibus in Ecclesia floruit Hegesippus.... et Dionysius.... quorum omnium libri sinceram apostolicæ traditionis ac veræ fidei doctrinam continentes, ad nos usque pervenerunt.* Euseb., lib. IV, cap. 21, et Sozomen., lib. I *Hist.*, cap. 1.

[4] Le premier, depuis saint Pierre, fut Evode ; le second, Ignace ; le troisième, Héron ; le quatrième, Corneille ; le cinquième, Eros ; le sixième, Théophile. — [5] Euseb., lib. IV, cap. 20.

[6] *Et ego quidem quondam parum credidi resurrectionem futuram : at ea cum animo diligenter volvens revolvensque quæ modo diximus, nihil hæsitans libenter iis fidem accommodo. Fidem meam plurimum adjuvarunt litteræ sacræ quas legi, in primis tamen Prophetarum oracula, quæ Spiritu Sancto afflati prædixere, plurimum mihi contulere. Nam præterita quæ prædixerunt, evenere, similiter et præsentia, nec non futurorum, quis modus, quive ordo sit futurus, præmonuere. Confirmatus igitur ex iis quæ prædicta sunt a Prophetis et contigere, non amplius hæsito, sed Deo fidem habeo, lubenti animo ei obtemperans.* Theophil., lib. II *ad Autolyc.*, pag. 78.

[7] Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 24. — [8] Ibid.

[9] *Theophilus igitur una cum cæteris adversus illos*

d'Eusèbe et de saint Jérôme, mais qui n'est pas venu jusqu'à nous, non plus que celui qu'il avait écrit contre l'hérésie d'Hermogène. Il employait [1] plusieurs fois dans cet ouvrage l'autorité de l'Apocalypse de saint Jean.

Les livres à Autolyque écrits vers l'an 181.

3. Ses trois livres *à Autolyque* ont eu un sort plus heureux et subsistent encore aujourd'hui. Théophile les composa à diverses reprises et ne les acheva que peu avant sa mort, vers l'an 181. Autolyque, à qui il les dédia, était païen, mais très-habile dans les sciences. et si curieux d'apprendre, qu'il passait les nuits à lire. Le premier de ces livres parait être le résultat d'une conférence qu'ils avaient eue ensemble [2]. Le second est écrit d'une manière toute différente du premier [3]; et le troisième, en forme de lettre [4]; mais tous traitent des principes de la religion. Quelques savants [5] ont douté que Théophile d'Antioche en fût auteur et ont cru qu'ils étaient d'un autre Théophile, qui écrivait sous la persécution de Sévère [6]. La raison qu'ils en donnent, c'est 1° qu'il fait mention dans ces livres d'un ouvrage de Chrysore, où l'on trouvait une liste des empereurs [7], depuis Jules César jusqu'à la mort de Marc-Aurèle, arrivée en 180; — 2° que Théophile y représente les chrétiens comme étant encore persécutés. Or, selon ces critiques, Théophile d'Antioche, étant mort en la première année de Commode, n'a pu voir un ouvrage qui faisait mémoire de la mort de Marc-Aurèle, prédécesseur de Commode; d'ailleurs, l'Eglise ayant joui d'une paix assez tranquille sous Commode, il ne parait pas naturel de placer en ce temps-là des ouvrages qui parlent des persécutions ouvertes contre les chrétiens. Mais je ne vois pas quel inconvénient il y a que Chrysore, affranchi de Marc-Aurèle, ait rendu ses écrits publics aussitôt après la mort de ce prince, et qu'étant venus à la connaissance de Théophile d'Antioche, celui-ci les ait cités l'année après, c'est-à-dire en 181. Quant à la paix dont l'Eglise jouit sous le règne de Commode, elle ne fut pas si générale ni si constante, qu'on ne fît mourir des chrétiens pour cause de religion et par arrêt du sénat même, comme il paraît par le martyre de saint Apollonius, sénateur romain, mis à mort vers l'an 186 de Jésus-Christ, de Commode 6e et 7e. Cet empereur ne fut pas d'abord favorable aux chrétiens [8], et on voit qu'Arrius Antoninus, qui était proconsul d'Asie dans les premières années de son règne, les persécutait avec beaucoup de cruauté [9].

Analyse du livre Ier parmi les œuvres de saint Justin, édition 16[illegible]. Pag. 69.

4. Il faut donc s'en tenir au sentiment d'Eusèbe et de saint Jérôme, qui attribuent à Théophile d'Antioche les trois livres *à Autolique*. Dans le premier livre, Théophile répond à la question qu'Autolyque lui avait faite touchant le vrai Dieu, et dit « qu'il n'y (70.) a que ceux qui ont le cœur entièrement purifié qui puissent connaître la nature de Dieu. » Toutefois, pour lui en donner quelque idée, (71.) il fait l'énumération de ses principaux attributs, et ajoute : « Comme l'âme de (72.) l'homme est invisible, et qu'elle ne se fait connaître que par les mouvements du corps, ainsi nous ne pouvons connaître Dieu de nos yeux, mais par sa providence et par ses œuvres. Celui qui voit un vaisseau voguer en (73.) mer et entrer dans le port, ne doute pas qu'il n'y ait au dedans un pilote qui le gou-

hæreticos depugnavit, ut constat ex quodam illius libro haud quaquam spernendo, quem contra Marcionem elaboravit, qui liber una cum aliis quos retuli, etiamnum extat. Euseb., lib. IV, cap. 24; et Hieronym., in *Catalogo*, cap. 25.

[1] *Alius etiam extat liber quem contra Hermogenis hæresim inscripsit, in quo testimoniis utitur ex Joannis Revelatione desumptis.* Euseb., lib. IV, cap. 24 ; et Hieronym., in *Catal.*, cap. 25.

[2] C'est ce que Théophile nous apprend lui-même dans la préface du livre IIe : *Ante hosce aliquot dies, optime Autolyce, sermonem habuimus te audiente, et satis evidenter declaravimus quis meus sit Deus. Interim tu quidem, ne id omiserim, aures præbuisti attentas; quibus peractis, mutua salutatione facta singuli digressi sumus.* Theophil., lib II *ad Autolyc.*, pag. 80. — [3] Théophile l'appelle un livre : *Volo tamen in præsenti libello.* Ibid.

[4] Cela paraît par la manière dont il commence : *Theophilus Autolyco salutem dicit.* Lib. III *ad Autolyc.*, pag. 117.

[5] Dodwel., in *Dissertat. ad Irenæum*, num. 44, p. 171; et *Dissertat. de Rom. Pontif.*, cap. 2.

[6] Théophile Schelwigius, professeur d'humanités à Dantzick, défend aussi ce sentiment. Cet auteur avait promis une nouvelle édition des livres de Théophile à Autolyque, et une dissertation sur ceux qui ont porté le nom de Théophile. J'ignore s'il a tenu sa promesse. — Il a communiqué son travail à Wolf. Voyez ci-dessous aux éditions. (*L'éditeur.*)

[7] *Si quis horum nomina scire avet, legat Chrysorotem, nomenclatorem M. Aurelii Veri, qui a condita urbe usque ad obitum patroni sui Veri manifeste annotavit tum nomina, tum tempora.* Theoph., lib. III, pag. 137.

[8] Commode ne commença à favoriser les chrétiens qu'en 183, lorsque Marcia, pour laquelle il avait un amour déréglé, entra à la cour. Car, comme cette femme aimait les chrétiens, elle persuada aisément à l'empereur de leur être favorable. Hérod., lib. I, pag. 469 et 472. — [9] Tertull., lib. *ad Scapul.*, cap 4.

verne. Qui peut donc douter qu'il n'y ait un Dieu qui gouverne l'univers, quoique nous ne le voyions pas des yeux du corps? » Il ajoute : « En l'autre vie, nous conviendrons, même malgré nous, de l'existence du vrai Dieu, qui ressuscitera nos corps [1] et leur accordera, aussi bien qu'à nos âmes, l'immortalité. » Il montre ensuite la fausseté des dieux du paganisme, qui, avant qu'on leur eût décerné les honneurs divins, n'ont été que des hommes abandonnés à toutes sortes de crimes; de vils animaux, tels qu'étaient la plupart des dieux adorés par les Egyptiens. « L'empereur, poursuit-il, est plus digne d'honneur que tous ces dieux; mais il ne faut pas l'adorer. Ce culte n'est dû qu'au vrai Dieu, qui a établi l'empereur même, non pour être adoré, mais pour rendre la justice. » Il reprend Autolyque du mépris qu'il témoignait pour le nom de chrétien, qui ne renferme rien que de bon et d'agréable dans sa signification, puisqu'il nous est donné à cause de l'huile sainte que nous recevons au baptême. Puis il lui prouve que c'est à tort qu'il niait la résurrection des morts, sous le spécieux prétexte qu'on ne pouvait lui faire voir un homme qui fût ressuscité, lui qui ne faisait point difficulté de croire qu'Hercule et Esculape, l'un dévoré par les flammes, l'autre frappé de la foudre, étaient revenus d'entre les morts. Mais, pour lui rendre cette vérité plus sensible, il apporte l'exemple de plusieurs sortes de résurrection que nous voyons tous les jours dans la nature; et il l'exhorte, pour mieux le convaincre de ce dogme, à lire avec soin les écritures des Prophètes, où il trouvera le chemin de la vie et le moyen d'éviter la rigueur des jugements de Dieu, dont tous les incrédules sont menacés.

Analyse du livre II.

5. Théophile emploie le commencement de son second livre à montrer, par les histoires mêmes des païens, l'absurdité du culte des faux dieux, l'ignorance des philosophes, des poètes sur la divinité, et les contradictions dans lesquelles ils sont tombés touchant l'origine du monde et la providence qui le gouverne. Il avoue néanmoins que quelques-uns d'entre eux ont parlé assez juste sur l'unité de Dieu et sur le jugement qu'il doit exercer envers les hommes; mais il fait voir que les Prophètes, de qui ils avaient emprunté ce qu'ils ont écrit sur ces matières, sont beaucoup plus dignes de foi. C'est sur le témoignage de ces hommes divins qu'il rapporte l'histoire de la création du monde, qu'il explique ensuite par des allégories morales. En parlant du septième jour, il remarque que toutes les nations s'accordaient à le nommer ainsi et à l'honorer particulièrement. Par les îles désertes environnées de rochers et qui font périr les vaisseaux qui y abordent, il entend les erreurs des hérétiques, qui perdent tous ceux qui embrassent leur parti, et les traitent comme les pirates traitent ceux qu'ils ont surpris. Les Eglises catholiques sont, selon lui, semblables à des îles fécondes et à des ports assurés qui servent de retraites à ceux qui fuient les tempêtes du monde et qui cherchent à se garantir de la colère du Seigneur. Dans les trois jours qui ont précédé la création des astres, il trouve la figure de la Trinité, de Dieu, de son Verbe et de sa sagesse; il entend par la sagesse le Saint-Esprit qui la donne. Il dit encore « que la vertu que Dieu donna à l'eau de produire des animaux vivants, figurait le baptême, par lequel les pécheurs devaient recevoir le pardon de leurs fautes. Ces paroles : *Faisons l'homme à notre image*, ne peuvent, selon lui, s'entendre que du Verbe et du Saint-Esprit, et il croit que Dieu n'avait créé l'homme ni mortel ni immortel, mais avait laissé le tout à la disposition du libre arbitre avec lequel il était créé. De l'histoire de la création il passe à ce qui est arrivé aux descendants d'Adam, avant et après le déluge, et marque les premiers rois des Egyptiens, des Chaldéens et des Assyriens.

Analyse du livre III.

6. Un des articles sur lequel Théophile insiste le plus, dans le troisième livre [2], est l'antiquité des livres sacrés, que les païens faisaient passer pour nouveaux. Il montre fort au long, et par le témoignage même des auteurs profanes, que Moïse vivait près de mille ans avant la guerre de Troie, et que les autres Prophètes qui ont écrit depuis ce législateur des Juifs, devaient passer pour anciens, en comparaison des historiens et des poètes païens, puisque Zacharie, le dernier des Prophètes, prophétisait sous le règne de Darius, dans le même temps que florissaient

[1] *Nam Deus suscitabit carnem tuam, eamque una cum anima tua immortalitate donabit.* Theophil., lib. I, pag. 74.

[2] Lactance appelle ce troisième livre le *Livre des Temps*. Lact., lib. *Instit. Divin.*, cap. 23.

Solon, Hérodote, Thucydide, Xénophon et les autre écrivains grecs qui passent pour (Pag. 130.) les premiers de tous. Entre les auteurs profanes dont il rapporte les autorités, il cite (130.) Manéthon l'Egyptien, qu'il accuse de blasphème, pour avoir dit que les Hébreux et Moïse lui-même avaient été chassés d'Egypte, parce qu'ils étaient infectés de lèpre. Ensuite il donne une chronologie suivie, depuis Adam (133 et seq.) jusqu'au règne de Marc-Aurèle, qu'il dit avoir été de dix-neuf ans et dix jours; et compte en tout cinq mille six cent quatre-vingt-quinze ans, depuis la création du monde jusqu'à la mort de ce prince. Théophile réfute aussi, dans ce livre, ce que l'on disait (117.) touchant les prétendues abominations des chrétiens, qu'ils mangeaient de la chair humaine, et que, dans leurs assemblées, ils se souillaient par des incestes et autres crimes d'impureté. Pour faire honte aux païens de pareilles accusations, il leur montre d'abord (118.) que les plus célèbres d'entre eux s'étaient fait honneur de ce qu'ils reprochaient aux chrétiens; que, du temps de Zénon, de Diogène et de Cléanthe, c'était la coutume que les (119.) enfants mangeassent la chair même de leur père; que Cambyse, au rapport d'Hérodote, tua les enfants d'Orpagus et en mangea, après les avoir fait cuire; que, chez les Indiens, l'usage existe encore que les enfants mangent leur père; que Platon, à l'exemple de Jupiter et des législateurs de Crète, établit la (120.) communauté des femmes; qu'Epicure conseille les incestes. A ces excès il oppose la conduite des chrétiens qui, bien loin de se plonger dans des crimes honteux et abominables, ou, ce qui est plus impie, de manger de la chair humaine, n'osaient pas même assister au spectacle, de crainte d'y souiller leurs yeux ou leurs oreilles, en voyant représenter ou en entendant chanter ces mêmes crimes qu'on les accuse de commettre dans leurs assemblées. « Ils s'exercent, dit-il, à la continence; ils gardent l'unité du mariage [1]; ils embrassent la chasteté; ils travaillent à déraciner le péché; ils étudient la justice et vivent selon la loi de Dieu. »

Autres écrits de Théophile.

7. Outre les traités que Théophile avait composés contre Marcion et contre Hermogène, il en avait encore écrit plusieurs autres qui sont perdus. Eusèbe ni saint Jérôme ne les spécifient point; ils se contentent de dire qu'on les voyait de leur temps, et que la plupart étaient des instructions ou de petits traités pour l'édification de l'Eglise [2]. Mais Théophile nous apprend lui-même qu'il avait fait un ouvrage où il s'était expliqué sur la nature du Démon et ses prérogatives avant sa chute [3]; un autre qui contenait les généalogies des patriarches [4]; et un troisième [5] où il avait décrit fort au long tous les crimes des dieux du paganisme.

Écrits faussement attribués à Théophile.

8. Saint Jérôme dit [6] qu'il avait lu des Commentaires sur l'Evangile et sur les Proverbes de Salomon qui portaient le nom de Théophile, mais qu'il n'y trouvait ni l'élégance ni le style des autres ouvrages de ce saint. Il les cite cependant comme étant de Théophile dans ses Commentaires sur saint Matthieu [7], et il en rapporte un fragment dans une de ses Lettres [8]; ce qui nous laisse incertains relativement à ce qu'il a pensé sur ce sujet. Le passage qu'il cite se trouve dans de petits Commentaires latins sur les quatre Evangiles, au second tome de la *Bibliothèque des Pères*. Plusieurs critiques en ont inféré [9] que ce sont ceux-là mêmes que ce Père avait lus sous le nom de Théophile d'Antioche. Mais il est visible qu'ils se sont trompés. Ces petits Commentaires sur les Evangiles ont été faits longtemps après saint Théophile et après saint Jérôme lui-même; car on y trouve plusieurs passages tirés mot à mot des écrits de saint Cyprien, de saint Jérôme et de saint

[1] *Penes eos (Christianos) continentia viget, unius uxoris matrimonium servatur, castitas colitur, peccatum eradicatur, justitia exercetur, lex divina regnat.* Pag. 127.

[2] *Extant et alii ejusdem libri in quibus elementa fidei nostræ traduntur.* Euseb., lib. IV, cap. 24. *Et alii breves elegantesque tractatus ad ædificationem Ecclesiæ pertinentes.* Hieronym., in *Catalogo*, cap. 25.

[3] *Et quidem de Diabolo cujus mentionem alias multam fecimus in aliis scriptis nostris.* Theoph., lib. II *ad Autolyc.*, pag. 105.

[4] *Nam etiam et nos conscripsimus Orationem quæ continet genealogiarum seriem. De Noe quem nonnulli* Deucalionem *vocant, in libro quem supra ostendimus, locuti sumus; quem, si lubet, inspicere potes.... Quid refert plura commemorare, cum omnia ista compendiose tractata sunt in Catalogo Genealogiarum ejus libri de quo supra?* Idem, ibid., pag. 106.

[5] *Abunde de his locuti sumus in alia nostra Oratione.* Idem, lib. III *ad Autolyc.*

[6] *Legi sub nomine ejus in Evangelium et Proverbia Salomonis Commentarios, qui mihi cum superiorum voluminum elegantia et phrasi non videntur congruere.* Hieron., in *Catal.*, cap. 25.

[7] Idem, *Proœmio in Matth.* — [8] Idem, *Epist. ad Algasiam.*, tom. IV, pag. 187. — [9] Labbe, *Script. eccles.*, tom. II, pag. [illegible]; Halloix, *Vit. Theophil.*, pag. 749.

Ambroise. L'auteur y parle des moines [1], et décrit leur manière de vie. Il fait encore certaines remarques qui font voir qu'il était latin; par exemple, que le nom de cité [2] tire son origine des citoyens; qu'il n'y a que quatre lettres dans le mot *Apex ;* ce qu'aucun auteur grec n'avait dit, puisqu'*Apex,* dans la langue grecque, est composé de six lettres [3]. D'ailleurs, ces Commentaires ne méritent pas d'être attribués à un homme d'un mérite aussi distingué qu'était saint Théophile. Ce n'est qu'une espèce de compilation et de recueil informe d'explications de différents commentateurs; et l'auteur y a apporté peu d'exactitude [4]. Le passage même de Théophile, cité par saint Jérôme, n'y est pas dans sa place; on n'y garde non plus aucun ordre dans l'explication des Evangiles ; quelquefois, après avoir donné l'interprétation d'un verset de saint Matthieu, on passe à un de saint Jean ou de quelque autre évangéliste, qui n'ont ensemble aucune liaison. Il y a même quelques chapitres qui y sont expliqués sans garder aucune suite dans les versets; en sorte que l'auteur commence par les derniers, puis revient aux premiers. On peut ajouter qu'il parle si clairement et avec tant de précision des deux natures en Jésus-Christ [5], qu'il paraît n'avoir écrit que depuis l'hérésie d'Eutychès.

Concorde des Evangi-

9. Saint Jérôme dit encore [6] que Théophile avait rédigé en un corps les paroles des quatre Évangélistes, c'est-à-dire, qu'il avait fait une concorde de l'Evangile, et que, par cet ouvrage, il nous avait laissé un monument de son génie. Mais nous n'avons rien de semblable sous le nom de Théophile, et on doute [7] si saint Jérôme n'a pas attribué à saint Théophile ce qui est dit de Tatien.

les attribuée à saint Théophile.

Jugement de ses écrits. Ce qu'ils contiennent de remarquable.

10. Le peu qui nous reste des ouvrages de saint Théophile nous doit faire regretter ceux qui ne sont pas venus jusqu'à nous. Le style en est élevé, poli et varié; le tour des pensées vif et agréable, les raisonnements justes, pressants; ils sont remplis de recherches curieuses touchant les sentiments que les poètes et les philosophes ont eus de leurs fausses divinités, et on ne peut douter que Théophile n'ait excellé dans la connaissance de l'antiquité profane. Il aimait aussi les allégories ; et il n'y a presque rien de littéral dans les explications qu'il a données de l'ouvrage des six jours. Ses sentiments sur la religion sont très-orthodoxes, même sur la génération du Verbe, qu'il reconnaît coéternel à son Père [8]. Il ne laisse pas de donner encore le nom de génération à cette progression [9] par laquelle le Verbe s'est manifesté au dehors, lorsque le Père a produit par lui toutes les créatures. En cela saint Théophile a suivi le style des anciens théologiens [10]. On remarque qu'avant lui personne ne s'était encore servi du terme de

[1] Lib. I *Comment.*, pag. 170.

[2] *Civitas a civibus dicitur.... iota unum aut unus apex. Per iota Vetus significat Testamentum,* iota *enim pro decem est apud Græcos ;* apex *autem quatuor litteras habens, per Evangelium quadruplex indicat Novum Testamentum.* Theophil., lib. I *Commentar.*, pag. 167.

[3] Κεραία.— [4] Theophil., lib. I *Comment.*, pag. 173 et 174.

[5] En expliquant ces paroles du chapitre XII[e] de saint Jean: *Vado ad Patrem, quia Pater major me est,* il dit : *Cur igitur alibi ait Jesus :* Ego et Pater unum sumus ? *Sciendum est quod Christus Dominus noster ita verus homo et verus est Deus : de Patre Deo, Deus ; de matre homine, homo. Illic secundum hominem, hic secundum Deum locutus creditur : juxta quam rationem etiam in reliquis quæ aut æqualitatem cum Patre, aut humilitatem ejus humanitatis sonant, facile intellectus patebit.* Theophil., lib. I *Comment.*, pag. 175.

[6] *Theophilus, Antiochenæ Ecclesiæ septimus post Petrum apostolum Episcopus, qui quatuor Evangelistarum in unum opus dicta compingens, ingenii sui nobis monimenta dimisit.* Hieron., *Ep. ad Algas.*— [7] Valesius, in notis *ad. Hist.*, pag. 84.

[8] *Prophetæ profecto omnes adeo consonantia inter se dixerunt de præteritis et de præsentibus quæ nunc fiunt, ut non dubitemus de futuris, quin sint eventura, quemadmodum priora contigere omnia. Jam primum omnium consensu magno nos docuerunt Deum ex nihilo omnia creasse. Nihil enim cum Deo floruit aut vixit, sed ipse sibi locus erat nullius indigens, et ante sæcula subsistens. Hinc ductus hominem a quo cognosceretur, condere voluit. Hinc præparavit mundum : is genitus, proinde egens est : ipse vero ingenitus, nullius rei eget. Deus igitur habens suum sermonem in suis visceribus, genuit eum, cum eum produceret cum sua sapientia ante hæc universa. Hoc sermone usus est in mundi creatione, et omnia quæ condidit, per ipsum fecit. Hic Principium dicitur, quia omnium est principium, dominatur que omnium quæ per ipsum facta sunt. Hic igitur existens spiritus Dei, principium et sapientia. Altissimique potentia descendit in prophetas, per quos ceu organa de mundi creatione, nec non de reliquis locutus est. Non enim erant prophetæ cum mundus crearetur ; sed sapientia Dei quæ in ipso est, sermoque ejus sanctus semper præsto erat*: Καὶ ὁ λόγος ὁ ἅγιος αὐτοῦ ὁ ἀεὶ συμπαρὼν αὐτῷ. Theoph., lib. II *ad Autolyc.*, pag. 88.— [9] Voyez Mœhler, tom. I, pag. 321 et seq.; Bullus, D. Le Nourry, D. Maran, ont aussi fait voir que la doctrine de Théophile sur la Trinité est très-orthodoxe. (*L'éditeur.*)

[10] Ibid , ubi supra. *Cum vero condere quæ jam deliberaverat instituisset, hunc sermonem genuit prolatum, primogenitum universæ creaturæ.* Theophil., lib. II, pag. 100.

Trinité [1] pour marquer la distinction des personnes divines [2]. Il parle avantageusement du salut d'Adam [3], qu'il dit avoir été honoré du don de prophétie [4]. Il reconnaît l'inspiration des livres saints tant de l'Ancien que du Nouveau Testament [5], l'autorité des Sibylles [6], et dit que, de son temps, on voyait encore les débris de l'arche [7] sur les montagnes d'Arménie ; que l'on nommait *églises* [8] les lieux où les chrétiens tenaient leurs assemblées ; et que les démons qu'on chassait des corps des possédés [9], se reconnaissaient auteurs de ce que les poètes avaient dit dans leurs écrits.

11. Les livres de saint Théophile *à Autolyque* furent imprimés en grec à Zurich, en 1546, in-fol., avec les écrits de Tatien et de quelques autres, par les soins de Conrad Gesner, sur un manuscrit que Jean de Frise avait eu à Venise ; en latin, au même endroit et la même année, de la traduction de Conrad Clauser, et non de Conrad Gesner, comme l'a dit D. Le Nourry, pag. 506 de son *Apparat*. C'est cette version qu'on a suivie dans les *Bibliothèques des Pères* de Paris, en 1575, 1589, 1609, 1644 ; de Cologne, en 1618, et de Lyon, en 1677 ; dans les *Orthodoxographes*, imprimés en grec et en latin, à Bâle, en 1555, in-fol.; dans l'édition de saint Justin, à Paris, 1615 et 1636 ; à Cologne 1686, in-fol. et dans l'*Auctuarium* de la *Bibliothèque des Pères*, à Paris, 1624, in-fol., avec les notes de Fronton-Leduc. La dernière et la plus correcte de toutes les éditions des *Livres à Autolyque* est celle d'Oxford, de 1684, in-12. Fellus en a corrigé le texte en plusieurs endroits, après l'avoir revu sur un ancien manuscrit grec. [Celle que Christophe Wolf donna à Hambourg, en 1724, surpassa encore la précédente. On y trouve les notes de Schelgwig, de Leduc, de Fellus, de Korthoth, et des dissertations de Grabe, de Souciet, de Bullerse. D. Maran collationna les éditions précédentes avec les manuscrits de Paris, par rapport au livre IIIe, en fit une nouvelle traduction et y ajouta ses propres notes, ainsi que des fragments d'ouvrages perdus de saint Théophile. Son travail parut dans l'édition des quatre plus anciens apologistes grecs, Paris 1742, et Venise 1747. Cette dernière impression est très-fautive. Galland se servit aussi de l'édition des Bénédictins, mais en la collationnant avec l'anglaise de Fel (ou Fellus) et avec celle de Wolf. Le même texte de D. Maran a été encore réimprimé dans l'édition de Wurtzbourg, 1777 et par M. Migne, à la suite de saint Justin. M. Caillau a donné la version latine des *Livres à Autolyque*. M. de Genoude a traduit en français les trois *Livres à Autolyque*.]

[1] *Tres dies qui præcessere creationem duorum luminarium, Trinitatis mysterium sacrosanctum repræsentant*. Theoph., lib II *ad Autolyc*., pag. 94.

[2] *Præterea dum hæc loquitur, videtur ea proferre quasi auxilio aliquo egeat :* Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram : *at hæc verba ad neminem alium quam ad suum sermonem sapientiamque direxit*. Theoph., lib II *ad Autolyc*., pag. 96. Théophile donne en cet endroit le nom de *Sagesse* à la troisième personne de la Trinité; mais ailleurs il l'appelle *Saint-Esprit*. *Nec arbritreris, ut poetæ et fabularum scriptores perhibent, Dei filios ex concubitu esse natos ; sed intellige hoc loco enarrari sermonem perpetuo existentem et insitum in corde Patris Dei ; antequam enim quidquam eorum quæ facta sunt, fieret, hunc consiliarum habuit, ut qui mens et prudentia ejus foret. Cum vero jam condere quæ deliberaverat instituisset, hunc sermonem genuit prolatum, primogenitum universæ creaturæ, nec interim Deus exinanitus est sermone, sermonem gignens, et sermone alloquens quæ volebat semper. Hæc nos docent sacræ litteræ, et omnes Sancto Spiritu afflatu, quorum de numero est Joannes ad hunc modum disserens :* In principio erat Sermo, etc. Theoph., lib II, pag. 100.

[3] *Ad eum modum protoplastum nostrum inobedientia ex paradiso expulit. Nec propterea quasi aliquid mali scientiæ sive cognitionis arbori inesset, homo primævus in labores, tristitam et postremo in mortem prolapsus est, sed inobedientiam potius culpet, quæ horum malorum causa extitit. At Deus maximum beneficium homini præstitit, ne perpetuum in peccatorum sordibus hærere cogeretur. At quod est illud beneficium ? Nempe quod eum ejecit paradiso, solum vertere quasi exulem jubens, ut statuto sive determinato tempore peccatum exolvens, et probe omnia edoctus, et institutus, postremo revocaretur*. Theophil., lib II, pag. 102 et 103.

[4] *Præterea vaticinatus est Adam dicens* : Hujus rei gratia deseret homo patrem suum et matrem, et ad glutinabitur uxori suæ, eruntque duo in carne una. Ibid., pag. 104.

[5] *Utriusque Testamenti, ministri uno eodemque Spiritu inspirati locuti sunt*. Idem, lib. III, pag. 125. — [6] Idem, lib. II, pag. 107, 112, 113, 114, etc.

[7] *Arcæ hujus reliquiæ adhuc durare perhibentur in montibus Arabicis, et ibi ostendi*. Idem, lib. III, p. 129.

[8] *Sic Deus dedit mundo, qui peccatorum tempestatibus et naufragiis jactatur, Synagogas, quas* Ecclesias *nominamus, in quibus veritatis doctrina, ad quas confugiunt veritatis studiosi*. Idem, lib II, pag. 94.

[9] *Quapropter, et si Homerus et Hesiodus et alii poetæ quidpiam elocuti sint, afflati a Musis, id nequaquam est credendum. Nam phantasia quadam rapti et errore, nec spiritu puro dicti vaticinati sunt, ut hinc vel elucescit; siquidem obsessi interdum sanantur adjurationibus quæ fiunt in virtute revera existentis Dei, et seductores spiritus qui expelluntur ad eum modum, confitentur eos esse dæmones, qui tum temporis et in illis vires suas exercebant et operabantur*. Idem, lib. II, p. 87.

CHAPITRE XXXI.

Athénagore, apologiste de la religion chrétienne.

En quel temps florissait Athénagore.

1. L'histoire ne nous apprend presque rien de la vie d'Athénagore ; on sait seulement qu'il était d'Athènes [1], et que de philosophe païen il devint un zélé défenseur de la religion chrétienne, sous le règne des empereurs Marc-Aurèle et Luce-Aurèle-Commode, son fils. Un auteur du V[e] siècle raconte de lui diverses particularités [2], entre autres, qu'il fut le premier maître de la célèbre école d'Alexandrie, et qu'il eut pour disciple Clément; mais je ne vois pas que les savants ajoutent beaucoup de foi à ce récit.

L'Apologie qui porte son nom, est de lui.

2. Nous avons d'Athénagore deux ouvrages considérables. Le premier est une apologie pour la religion, sous le titre de *Légation pour les chrétiens*. Eusèbe et saint Jérôme n'en parlent point; mais saint Méthode, évêque d'Olympe, et martyr dans la persécution de Dioclétien, en cite un endroit [3] sous le nom d'Athénagore, que nous y lisons encore. Elle lui est d'ailleurs attribuée dans tous les manuscrits grecs que l'on a pu recouvrer ; et elle a tant de marques d'une pièce originale, que personne aujourd'hui n'en conteste la vérité.

Elle fut présentée à Marc-Aurèle et à Commode vers l'an 177.

3. Athénagore l'adressa aux deux Augustes Marc-Aurèle et Luce-Aurèle-Commode, son fils [4], vers l'an 177 de Jésus-Christ [5], le dix-septième du règne de Marc-Aurèle, auquel Commode reçut le titre d'*Auguste ;* car nous ne croyons point devoir entrer dans le sentiment de ceux qui soutiennent que le dernier des deux Augustes, auxquels cette Apologie s'adresse, est Lucius-Vérus, frère de Marc-Aurèle par adoption; puisqu'il est certain, par plusieurs endroits de cet écrit, qu'Athénagore y parle non à deux frères, mais au père et au fils, dont l'un possédait l'empire et à qui l'autre devait succéder [6]. D'ailleurs, le titre de *Sarmatique,* qu'Athénagore donne aux deux empereurs, ne convient point à Lucius-Vérus, mort en 179, cinq ans avant que Marc-Aurèle prît ce titre. On ne voit pas, en effet, qu'il l'ait pris avant sa grande victoire sur les Quades, en 174 [7].

Analyse de cette Apologie.

4. Dès le commencement de son Apologie,

[1] Le titre de ses ouvrages porte qu'il était Athénien et philosophe.

[2] *Scholæ Alexandrinæ primus Athenagoras præfuit, qui Hadriani floruit temporibus atque Antonini, quibus etiam legatoriam orationem pro Christianis inscripsit. Religionem christianam in ipso quoque pallio professus et scholæ academicæ præfectus. Hic cum ante Celsum in animo haberet, christianos scriptis oppugnare, lustratis ex mente Scripturis, ut susceptam oppugnationem institueret accuratius, ita captus a Spiritu Sancto est, ut, ad exemplum magni Pauli, ex persecutore doctor effectus sit illius fidei quam fuisset persecutus. Hujus discipulus, Clemens Stromatæus, Clementisque Pantænus.* Philippus Sidensis, apud Dodwellum, ad calcem *Dissertat. in Irenæum.*

[3] L'endroit où saint Méthode cite Athénagore, est rapporté par saint Epiphane et par Photius. Nous le donnerons ici :—*Ipse igitur diabolus dicetur spiritus circa materiam se habens, velut dictum est ab Athenagora, factus a Deo, quemadmodum etiam reliqui facti sunt ab ipso angeli, et ob materiam et materiæ species concreditam sibi habent administrationem.* Apud Epiph., *Hæres.* 64, num. 21. —*Diabolus,* inquit Methodius, *est spiritus circa materiam a Deo factus, ut et Athenagoræ placuit, quemadmodum et reliqui angeli ab eodem Deo facti sunt, cui materia et quæ ad materiæ formas pertinent, administratio commissa est.* Methodius, apud Phot., *Cod.* 224, pag. 907. Ce que dit ici Méthodius d'Athénagore, se trouve dans l'Apologie que ce dernier a faite pour les chrétiens, pag. 27 et 28.

[4] *Imperatoribus M. Aurelio-Antonino, et Lucio-Aurelio-Commodo, Armeniacis, Sarmaticis, et, quod maximum est, philosophis.* Legat., pag. 1.

[5] La paix profonde dont jouissait l'empire lorsqu'Athénagore présenta son Apologie, marque qu'il ne l'écrivit que vers 176 ou 177. *Universus hic terrarum orbis vestræ prudentiæ beneficio altissima pace perfruitur.* Pag. 2 et 6. Ce ne fut non plus qu'en 176, le 27 novembre, que Commode reçut le titre d'empereur. *Cum patre imperator est appellatus quinto kalendas decembris die, Pollione et Apro consulibus, et triumphavit cum patre.* Lamprid., in *Vita Commodi,* pag. 46.

[6] *Et ut filius, quod justissimum est, in regno olim parenti succedat....... oramus.* Athenag., *Legat.*, p. 40.

[7] Bayle, dans son *Dictionnaire,* prétend que cette Apologie ne fut jamais présentée au nom des chrétiens, mais que ce fut un écrit qu'Athénagore fit en particulier et qu'il laissa courir, comme ces prétendues apologies que les protestants faisaient courir après la révocation de l'Edit de Nantes; mais cette opinion n'a nul fondement.

logie parmi les œuvres de saint Justin, édition de 1636.

Pag. 1 et seq.

Athénagore se plaint que les chrétiens sont les seuls qui n'aient point la liberté de vivre suivant leurs lois et leur religion, tandis qu'il est permis aux autres peuples de suivre celles qu'ils ont reçues de leurs pères, quelque ridicules et quelque déraisonnables qu'elles soient. Pour détruire ensuite les prétextes dont les païens s'autorisaient, dans les mauvais traitements qu'ils faisaient endurer aux chrétiens, il entre dans le détail des crimes dont ils les accusaient. « Il y en a trois, dit-il, que l'on nous reproche ordinairement : l'athéisme, les repas de chair humaine, et les incestes. Si nous en sommes coupables, n'épargnez ni âge ni sexe ; mais si ce sont des calomnies sans fondement, c'est à vous d'examiner nos mœurs, notre doctrine et notre affection à votre service, et de nous faire la même justice que vous feriez à vos adversaires. »

4

Les chrétiens justifiés d'athéisme.

Pag. 5.

5. Pour réfuter l'accusation d'athéisme, il dit d'abord que les chrétiens ne sont point du sentiment de Diagore, qui ne reconnaissait aucun Dieu et qui, sans s'embarrasser beaucoup de la divinité d'Hercule, ne faisait point difficulté d'allumer son feu et de se préparer à manger au dépens d'une statue de bois de ce prétendu dieu, qu'il avait dans sa maison; mais qu'ils adorent un Dieu créateur de tout, qui est sans commencement et qui a tout fait par son Verbe. Il fait voir que non-seulement les poètes, comme Euripide, Sophocle, Philolaüs et plusieurs autres, mais encore les philosophes, comme Platon, Aristote et les stoïciens, n'ont reconnu qu'un Esprit souverain, qui a fait tous les corps, ou du moins qui les gouverne, et qu'ils ont enseigné sur ce sujet à peu près la même doctrine que les chrétiens. « Pourquoi donc, ajoute-t-il, laisse-t-on la liberté aux autres de dire et d'écrire ce qu'ils veulent touchant la Divinité, quoiqu'ils ne soient guidés, dans leurs recherches, que par les faibles lumières de leur raison, tandis qu'on emploie contre nous la sévérité des lois, nous qui pouvons donner des preuves certaines de notre foi. » Ensuite il prouve, et par la raison et par l'autorité des Prophètes, qu'il ne peut y avoir qu'un Dieu, que c'est ce Dieu éternel, invisible, impassible, incompréhensible, immense, qui ne peut être connu que par la pensée, et que les chrétiens adorent. « Ce Dieu, poursuit Athénagore, a un fils qui est son Verbe, c'est-à-dire son idée et sa vertu, par qui toutes choses ont été faites ; et ce même Esprit qui a parlé dans les Prophètes, nous disons aussi que c'est un écoulement de Dieu, qui en procède comme le rayon du soleil. Qui ne s'étonnera donc qu'on nous accuse d'athéisme, nous qui reconnaissons un Dieu Père, un Dieu Fils et un Saint-Esprit, qui sont unis en puissance et distingués en ordre ? Mais nous n'en demeurons pas là : nous disons encore qu'il y a une multitude d'anges et de ministres que le Créateur a distribués en différentes classes par son Verbe, pour conserver l'ordre des éléments des cieux, de l'univers et des saisons [1]. » Athénagore entre ensuite dans le détail des mœurs des chrétiens et montre combien ils sont éloignés de toutes sortes de vices ; ils ne se défendent pas même lorsqu'on les maltraite ; ils se laissent dépouiller sans se plaindre, donnent à qui leur demande, aiment leur prochain comme eux-mêmes ; ce qu'ils ne feraient pas sans doute, s'ils n'étaient persuadés qu'il y a un Dieu à qui ils doivent un jour rendre compte de toutes leurs actions. « Il est vrai, continue Athénagore, qu'ils n'offrent point de sacrifices sanglants et qu'ils n'adorent point d'idoles ni de choses matérielles ; mais c'est qu'ils sont persuadés que Dieu n'a pas besoin du sang des victimes ni des holocaustes. D'ailleurs, il y a si peu d'uniformité dans le culte des dieux particuliers, que si c'est une impiété aux chrétiens de ne pas les adorer, c'en sera une également aux païens, puisque, chez eux, chaque pays a ses dieux particuliers, et que ceux qui sont adorés dans une ville ou dans une province ne reçoivent dans d'autres aucun culte. Quant aux idoles, comme elles sont de nouvelle invention et toutes faites de la main des hommes, elles ne méritent aucune vénération. » Les païens objectaient que les idoles faisaient quelquefois des miracles ; mais Athénagore, sans examiner si ces prodiges étaient vrais ou apparents, soutient que l'on ne pouvait attribuer ces effets miraculeux qu'aux démons et non à Jupiter, ni aux autres dieux prétendus dont les idoles por-

6. 9. Pag. 10. 11. 12. 14 et seq. 23.

[1] Les incrédules ont prétendu qu'Athénagore n'attribue à Dieu qu'une providence générale, les anges étant chargés en détail du gouvernement du monde. Mais il est certain que ce Père attribue à Dieu le gouvernement et la destinée de l'homme; pour lui, les anges n'agissent que par les ordres et selon les desseins de Dieu. A plus forte raison ne les confond-il pas avec Dieu; car, pour lui encore, aucun être créé n'est Dieu. D'ailleurs, il parlait à des philosophes empereurs, capables de faire cette distinction. (*L'éditeur.*)

Pag. 29. taient le nom ; ce qu'il prouve particulièrement par un nommé Nérullin, qui vivait encore alors et à qui on avait dressé plusieurs statues, dont une, à ce que l'on prétendait, rendait des oracles et guérissait les maladies, 30 tandis que Nérullin même était malade.

Des incestes. Pag. 34.

6. Quant aux incestes dont on accusait les chrétiens, Athénagore les en justifie pleinement : persuadés, selon leur doctrine, que Dieu est présent jour et nuit non-seulement à toutes leurs actions, mais à toutes leurs paroles et à toutes leurs pensées, et qu'ils doivent recevoir de lui des récompenses ou des peines éternelles, suivant qu'ils auront bien ou mal vécu, est-il vraisemblable qu'ils veuillent se livrer, par leurs crimes, à la justice de ce souverain 36. Juge? Ils sont si éloignés de se souiller par des incestes, qu'ils ne se permettent pas même des regards tant soit peu libres, et, s'ils se donnent le baiser dans leurs assemblées, ce n'est qu'avec une grande précaution, bannissant de leur cœur toute pensée impure. Il ajoute : 37. « Chacun de nous prenant une femme, selon nos lois, ne se propose dans le mariage que d'avoir des enfants, et imite le laboureur qui, ayant une fois confié son grain à la terre, attend la moisson avec patience. Il y en a même, parmi nous, plusieurs de l'un et de l'autre sexe, qui vieillissent dans le célibat, espérant d'y vivre plus unis à Dieu. Enfin, ou nous demeurons vierges jusqu'à la mort, ou nous ne nous marions qu'une seule fois ; car les secondes noces sont regardées parmi nous comme un honnête adultère. »

Des repas de chair humaine. Pag. 58.

7. Il n'était pas difficile à Athénagore de réfuter la calomnie des repas de chair humaine. La patience que les chrétiens faisaient paraître dans les injures qu'ils enduraient, sans oser même résister à ceux qui les frappaient, prouvait clairement qu'on ne pouvait, sans extravagance, les faire passer pour homicides. Car on ne peut manger la chair d'un homme sans l'avoir tué ; et si les chrétiens en fussent venus à de pareilles extrémités, auraient-ils pu se cacher de leurs esclaves ? « Toutefois, dit Athénagore, on n'a pu encore produire aucun témoin contre nous ; aucun de nos esclaves, ni qui que ce soit n'est assez effronté pour dire qu'il nous ait vus commettre ces crimes. Comment, en effet, peut-on accuser de tuer et de manger des hommes ceux qui ne peuvent pas même assister au supplice d'un homme justement condamné, qui ont renoncé aux spectacles des gladiateurs et des bêtes, dans la persuasion où ils sont qu'il n'y a guère de différence entre regarder un meurtre et le commettre; enfin, des hommes qui tiennent pour homicides les femmes qui se font avorter, et qui croient que c'est tuer un enfant que de l'exposer ? » Il finit en remontrant aux empereurs que personne n'est plus digne de leur attention que les chrétiens, qui, tout dévoués à leur service, offrent à Dieu leur prières pour la prospérité de l'empire. Pag. 40.

Traité d'Athénagore touchant la Résurrection des morts. Analyse de ce Traité.

8. Sur la fin de son Apologie, Athénagore semble promettre [1] un *Traité de la Résurrection des morts*. Nous en avons un, en effet, sous son nom, qui lui est attribué dans tous les manuscrits et dont le style est le même que celui de l'Apologie dont nous venons de parler ; et, par conséquent, on ne doute point que ces deux ouvrages ne soient d'une même main. Il paraît qu'Athénagore le composa pour être récité en public [2]. On peut le diviser en deux parties. Dans la première l'auteur fait voir que Pag. 40. l'on n'a aucune raison légitime de douter de la résurrection des morts, cette résurrection 41. n'étant ni incroyable en elle-même, ni impossible à Dieu, ni contraire à sa volonté. Car, 42. quelque changement qu'il arrive dans le corps d'un homme, soit qu'il soit dévoré par des bêtes, soit qu'il soit consumé par le feu, soit qu'il soit englouti dans les eaux, il est certain que 48. Dieu peut réunir tous ses membres et les rétablir entièrement. Non-seulement il en a le pouvoir, mais il en a encore la volonté. 49. S'il ne l'avait pas, ce serait ou parce que la résurrection des corps porterait préjudice à quelqu'un, ou parce qu'elle serait indigne de Dieu. Elle ne porte préjudice à personne, pas 50. même à l'âme qui, ayant habité dans ce corps lorsqu'il était mortel, doit bien moins le dédaigner lorsqu'il est devenu immortel. On ne 51. peut pas dire non plus qu'elle soit indigne de Dieu; car, s'il n'a pas cru qu'il fût au-dessous

[1] *Resurrecturos quidem mortuos, non nostra tantum aut nova persuasio est, sed philosophis etiam multis approbata: quod in præsentia si demonstrarem, extra orationis meæ propositum evagari forte viderer.... Verum hæc de Resurrectione disceptatio differatur*. Athenagor., in *Apolog*., pag. 39.

[2] *Non eum fecimus scopum, ut nihil eorum quæ huc pertinent, omitteremus : sed ut summatim ostenderemus omnibus hæc convenientibus, quid de Resurrectione sentiendum esset, atque illud argumentum ad eorum qui præsentes adstant, ingenii vim metiri et accommodare*. Idem, *de Resurrect*., pag. 68.

de lui de créer le corps mortel et corruptible, pourquoi croirait-il s'abaisser en le ressuscitant immortel et incorruptible ?

Suite. Pag. 51 et seq.

9. Dans la seconde partie, Athénagore prouve le dogme de la résurrection : 1° par la fin que Dieu s'est proposée en créant l'homme, 56. qui est de le faire vivre éternellement; — 2° par la nature même de l'homme, qui, étant dès sa naissance composé de corps et d'âme, aurait en vain été créé ainsi, s'il n y avait qu'une de ces deux parties, c'est-à-dire, l'âme, qui subsistât éternellement ; 60. — 3° par le jugement que l'homme doit subir un jour de toutes ses actions : il n'est pas juste que l'âme qui, par elle-même, n'est point susceptible des plaisirs des sens, en porte seule la peine, ni que le corps, qui n'est pas capable de discernement, soit seul puni pour des péchés qui appartien- 61. nent particulièrement à l'âme; — 4° par la fin de l'homme, qui, étant né pour jouir des biens éternels, n'en jouirait point parfaitement si son corps, qui lui a servi d'instrument pour les mériter, ne se trouvait réuni à son âme 67. après la résurrection.

Écrits faussement attribués à Athénagore

10. Voilà tout ce que nous savons des écrits d'Athénagore. Scultet lui attribue encore douze livres de sa Vie [1], et s'appuie sur l'autorité de Gesner : mais cet auteur n'en dit pas un mot dans sa *Bibliothèque*, à l'article d'*Athénagore*, non plus que Josias Simlérus dans l'*Epitome* qu'il nous a donné de cette *Bibliothèque*. Le livre περὶ τῶν εἰς ἑαυτὸν, dont Gesner parle ailleurs, est celui de l'empereur Marc-Antonin, que tout le monde connaît et qui ne regarde que ce prince. En 1599, on donna à Paris, chez Sonnius, et en 1612, chez Guillemot, un ouvrage in-12, sous le nom d'Athénagore, intitulé : *Du Vrai et Parfait Amour*, distribué en dix livres et traduit, dit-on, du grec en français, par Fumée, seigneur de Genillé. Le traducteur prétendu assure, dans sa préface, qu'il a eu l'original grec de Laumané, protonotaire du cardinal d'Armagnac, et qu'il ne l'avait jamais vu ailleurs. On peut ajouter qu'on ne l'a jamais vu depuis. Le traducteur ajoute qu'il croit que cette production est du célèbre Athénagore. Mais peut-être cette prétendue traduction est l'original même, composé par Fumée sur les amours de Théagène et de Chariclée d'Héliodore, avec lesquels il a grand rapport [2]. Au moins peut-on assurer que cet ouvrage ne peut être attribué à l'apologiste Athénagore ; car l'auteur de ce roman, quel qu'il soit, remarque que, de son temps, la Grèce n'était plus florissante, et que les sciences étaient entièrement négligées à Athènes. « Je me suis contenté, dit-il dans la préface de son ouvrage, de ramasser çà et là, par notre ville d'Athènes, plusieurs mémoires pour relever et enrichir une histoire qui s'en allait quasi être mise en oubli par la longueur du temps, et pour les ruines advenues depuis en toutes les provinces de la Grèce, desquelles notre ville n'a pu être exempte et en a senti un si rude coup, qu'à son occasion nous voyons maintenant les sciences et études n'avoir plus de vigueur en icelle, et nos écoles s'en aller du tout perdues : » description qui convient beaucoup mieux à l'état déplorable où se trouva la Grèce depuis qu'Alaric, roi des Goths, l'eut ravagée, qu'au siècle d'Athénagore, auquel les études florissaient dans Athènes, ville qui passa encore longtemps depuis pour la mère et la nourrice des philosophes, des orateurs et des poètes. On décrit dans cet ouvrage les chastes amours de Théogène, de Charis, de Phérécyde et de Mélangénie, qui paraissent des noms empruntés. Huet, dans la première édition de son traité *De l'Origine des Romans*, avait cru que celui-ci pouvait être donné à Athénagore ; mais il changea de sentiment dans les autres éditions. Cependant Baudelot de Dairval (mort à Paris en 1722) a cru, sans plus de fondement [3], que cet ouvrage était de notre apologiste.

Jugement des écrits d'Athénagore. Ce qu'ils contiennent de remarquable.

11. Les écrits d'Athénagore l'ont fait passer pour un excellent auteur et un des plus grands ornements de l'Église. On y trouve en effet, beaucoup d'esprit, d'érudition et d'éloquence, et une connaissance profonde des mystères les plus relevés de notre religion. Ses ouvrages sont écrits avec méthode ; mais le style en est un peu trop diffus et trop souvent coupé par des parenthèses; ses raisonnements sont soutenus et bien suivis, surtout dans l'apologie pour les chrétiens : car on trouvera peut-être moins de force dans quelques en-

[1] *Scripsit de seipso libros duodecim, qui latent in Bibliotheca Gesneriana.* Scultet, lib II, pag. 46 *Syntag. Patr.*

[2] L'abbé Langlet l'attribue à Philaner. Quelque mince que soit cet ouvrage, on peut louer l'intention de l'auteur, qui voulait s'opposer au roman obscène des *Amours de Théagène et de Chariclée*, par Héliodore d'Emèse. (*L'éditeur.*)

[3] *Utilité des Voyages*, pag. 182.

droits de son *Traité sur la Résurrection des morts*, ce qu'il faut attribuer à la difficulté de la matière. Il est peu d'auteurs, dans l'antiquité, qui se soient expliqués avec autant de précision que lui sur la Divinité [1], l'unité de substance et la distinction des trois personnes; sur la génération éternelle du Verbe et sur la procession du Saint-Esprit, qu'il nomme un écoulement de Dieu, et qui, d'après lui, en procède comme le rayon, du soleil [2]. En expliquant l'origine et la nature des démons, il marque clairement le libre arbitre des anges et des hommes [3], mais il donne dans le sentiment de plusieurs anciens, qui ont cru que les anges étaient déchus de leur administration pour s'être souillés avec les femmes. Il reconnaît l'immortalité de l'âme et l'inspiration des Prophètes [4], qu'il dit avoir été comme transportés hors d'eux-mêmes, lorsque l'Esprit de Dieu les animait et agissait en eux; manière de parler qu'il pouvait avoir empruntée des Prophètes mêmes, qui disent quelquefois [5] : « J'ai dit dans le transport de mon esprit, » dans mon extase [6], « j'ai été rejeté de devant vos yeux, » pour marquer le ravissement, l'admiration où ils étaient lorsque le Seigneur leur découvrait les choses cachées [7]; ce qui est bien différent des extases ou des enthousiasmes de Montan, qui étaient plutôt d'un fanatique et d'un furieux, que d'un prophète. Nous avons déjà remarqué qu'Athénagore appelle les secondes noces d'honnêtes adultères [8]; mais il faut pardonner la dureté de ces expressions au zèle qu'il avait de justi-

[1] *Verum satis jam mihi demonstratum est, non negare nos Numen, qui unum illum ingenitum, æternum, invisibilem, impassibilem, qui nec loco includi potest, nec aliter quam sola mente et ratione comprehendi ; qui luce, pulchritudine, spiritu et potentia ineffabili continetur ; a quo facta sunt omnia per verbum ipsius, per quod et digesta sunt et stabiliuntur ; hunc, inquam, unum prædicamus Deum. Quin et Dei Filium mente complectimur.... Filius Dei est verbum Patris in idea et efficacia ; ab ipso enim et per ipsum facta sunt omnia, cum Pater et Filius unum sint ; ita ut Filius sit in Patre et Pater in Filio, per unionem et potentiam Spiritus, siquidem mens et verbum Dei Filius Dei est. Jam si vobis qui intellectus subtilitate excellitis, altius repetendum videtur quidnam sibi velit hic Dei Filius, paucis dicam. Primigenia hic est Patris progenies, quæ non ut facta (a principio enim Deus, qui est mens æterna, inseipso verbum aut rationem habet, cum rationalis ipse æternum sit), sed ut rerum cunctarum idea et perfectio foret, progressa est.. Orationi nostræ propheticus etiam Spiritus assentitur. Dominus enim, inquit, creavit me initium progressionis ejus ad opera sua ; quanquam et ipsum Spiritum Sanctum agentem in illis qui propheticos sermones fundunt, ita a Deo emanare, ad ipsumque reflecti dicimus, ut emissi a sole radii reciprocant. Quis igitur non miretur nos qui Deum Patrem prædicamus, et Deum Filium, et Spiritum Sanctum, ita ut et unionis eorum vim et ordinis distinctionem exponamus, impios et sine Deo homines vocari ?* Athenagor. in *Apolog.*, pag. 10. *Ut Deum asserimus, et Filium ipsius Verbum, et Spiritum Sanctum (tria quidem secundum potentiam, Patrem, Filium et Spiritum ; actu vero et essentia unum; Filius enim Patris mens, verbum et sapientia est, et ab eodem Spiritus ut lumen ab igne profluit). Sic et alias quasdam potestates esse cognoscimus, quæ vel circa materiam, vel intra eam versantur.* Ibid., pag. 27. *Quem Deum cum Verbo suo cognoscere optamus, ut quænam Filii ad Patrem sit unio intelligamus, quid Pater cum Filio communicet, quid sit Spiritus : quæ unitas trium, quæ discretio unitorum, Spiritus scilicet, Filii et Patris.* Ibid., pag. 12.

Comment, après cela, Barbeyrac a-t-il osé dire qu'Athénagore n'a pas été orthodoxe sur le mystère de la Trinité ? Voyez Bullus, *Défense de la foi de Nicée*, et Bossuet, VIe *Avertissement*, Ginoulhiac. (*L'éditeur*).

[3] *Cæterum ut hominibus arbitrii libertas circa virtutes et vitia data est (neque enim vos vel honore bonos, vel pœna malos afficeretis, nisi sponte consultoque alteri boni, alteri mali essent), et alii bona fide res sibi creditas procurant, alii improbi perfidique deprehenduntur : sic etiam circa angelos res se habet. Alii enim ultro tales manserunt, quales a Deo facti erant, et in munere suo fideles se præbuerunt : alii et res sibi concreditas proterve contumelioseque tractarunt, et præter omne officii sui ac dignitatis decorum se gesserunt.... Itaque a statu suo defecerunt, alii quidem amoribus capti virginum et libidine carnis accensi : ipse vero Princeps tum negligentia, tum improbitate circa procurationem sibi concreditum... Hi igitur angeli cum cœlis excidissent circa aerem et terram obversantes, non amplius evehi supra cœlos potuerunt ; nec non animæ gigantum, qui ex angelis virginum amore deceptis nati sunt, dæmones illi sunt, qui circa mundum oberrant et motus pristinæ suæ libidini convenientes edunt. Cæterum princeps ille materiæ, ut ipse rerum eventus probat, Dei bonitati sua procuratione se opponit.* Ibid., pag. 27 et 28.

[4] *Conditoris ipsius rationi et instituto credimus, secundum quod hominem ex anima immortali et corpore fecit.* Lib. *De Resurrectione mortuorum*, pag. 54, 56 et 57.

[5] *Verum insuper Prophetarum voces animos nostros muniunt : nec dubito quin etiam vos, doctissimi et sapientissimi principes, historias et scripta Mosis... et reliquorum Prophetarum aliqua ex parte cognoveritis. Prophetas nomino, qui extra se suasque cogitationes positi, divini Spiritus impulsu, quidquid ille in ipsis efficiebat, eloquebantur, cum Spiritus eis ceu organis uteretur, ut tibiis ad inflandum uti solet tibicen.* Apolog. pro Christ., pag 9 ; vid. pag. 8.—[6] Psal. XXX, v. 28.

[7] C'est ainsi qu'on lit dans les Septante, et qu'a lu S. Augustin, in *Extasi mea*.

[8] *Non enim eam extasim passus est David, quæ amenti et furioso tribuitur, sed hominem incredibilem in modum obstupescentem significat.* Epiph., *Hæres.* 48, n. 7.

fier les chrétiens des crimes d'impureté dont on les accusait; et il ne le pouvait mieux faire qu'en montrant leur amour pour la virginité, qui était tel, qu'un grand nombre d'entre eux demeuraient vierges toute leur vie, et que ceux qui s'étaient une fois engagés dans le mariage, n'en contractaient pas un second, après la mort de leur femme. Saint Basile, qui croyait les secondes noces permises [1], ne laisse pas de les appeler une fornication châtiée [2]. Il faut donc dire qu'Athénagore, de même que la plupart des auteurs grecs [3] qui ont parlé un peu durement des secondes noces, ne les ont pas néanmoins condamnées absolument, et que leurs censures ne tombent que sur l'esprit d'incontinence qui conduit, pour l'ordinaire, ceux qui se marient plusieurs fois. On peut encore remarquer, dans les écrits d'Athénagore, la charité et la pureté qui régnaient parmi les chrétiens de son temps [4]. Selon la différence des âges, ils regardaient les uns comme leurs enfants, les autres comme leurs frères et sœurs, et ils honoraient les personnes âgées comme leurs pères et leurs mères. Dans le mariage, ils ne se proposaient que d'avoir des enfants et ne se permettaient rien de ce qui pouvait blesser leur pureté. Ils n'assistaient point aux spectacles des gladiateurs et des bêtes, pas même au supplice de ceux qui étaient justement condamnés. Enfin ils étaient soumis aux princes [5], quoique païens, et priaient pour la prospérité de leur empire [6].

Des Éditions des ouvrages d'Athénagore.

12. Le *Traité de la Résurrection des morts* parut pour la première fois en grec, à Paris, en 1541, in-4°, avec la traduction latine de Pierre Nannius. Georges Valla en avait déjà fait une auparavant, imprimée à Venise en 1498 et 1550, in-fol., dans un Recueil de différentes pièces; mais comme elle était moins exacte que celle de Nannius, elle eut aussi moins de cours. Ce Traité fut encore imprimé en grec et en latin, à Louvain, en 1541, in-4°; à Bâle, en 1550, in-fol.; dans le *Micropresbyticus* et dans

[1] *Vel ut natus est unusquisque nostrum manet, vel nuptiis copulatur unicis. Secundæ enim decorum quoddam adulterium sunt.* Apolog., pag. 37.

[2] Mulier alligata est Legi quanto tempore vir ejus vivit; sin vero mortuus fuerit, libera est : cui vult, nubat, tantum in Domino. *Vide quod non simpliciter dixerit Apostolus:* nubat; *sed adjecit*: in Domino tantum. *Nam et quæ per mortem viri liberam consequitur nubendi facultatem, non tamen ea libertate potita utcumque nubere debet, sed* tantum in Domino. *Quid est autem in Domino nubere? Non ut vile mancipium voluptatibus carnis ad concubitum pertrahi, sed judicio et commodioris vitæ ratione nuptias eligere.* Basil., lib. *De Vera Virginitate*, tom. I, pag, 752. *Trigamorum et polygamorum eumdem canonem definimus, quem in digamis proportione servata. Annum enim in digamis. alii vero duos annos; trigamos autem sæpe tribus et quatuor annis segregant? Id autem non amplius conjugium, sed polygamiam appellant, vel potius castigatam fornicationem.* Basil., *Epist.* 2 *ad Amphiloc.*, can 4. Voyez notre *Apologie de la morale des Pères*, pag. 31.

[3] Clem. Alex., lib. III *Strom.*, pag. 464. Orig.; hom. 17 *in Joann.*; *Opus imperfectum* in Matth., attribué à S. Chrysost, tom I, pag. 882.

[4] *Nos certe tantum a promiscua illa Venere absumus, ut ne intuitus quidem nobis lascivior aut libidini conjunctus permittatur.... Quomodo igitur non castos aut pudicos suspicetur aliquis illos, quibus in alium usum oculos suos vertere nefas est, quam a Deo conditi sunt, hoc est, ut corpori luceant; et quibus lascivius intueri, adulterii instar est, cum in alios usus oculos sibi factos, et se cogitationum quoque suarum reos futuros intelligant? Non enim cum humanis legibus nobis res est, quas etiam improbus aliquis effugerit. A Deo quidem nostram disciplinam esse traditam ab initio asserui. Summa apud nos lex est, quæ justitiæ modum et exemplar in nobis ipsis requirit, a nobis ad proximum transfert. Quamobrem etiam pro ætatis discrimine alios pro filiis et filiabus, alios pro fratribus et sororibus habemus : provectiores ætate patrum et matrum loco honoramus. Illorum igitur quos tanquam fratres et sorores, aut alio cognationis nomine conjunctos nobis ducimus, inviolata et integra manere corpora maximi apud nos fit. Rursus cum Religio nostra nos doceat, sicut vir quidam sanctus scripsit :* Si quis osculum suæ cupiditatis causa repetierit, *et mox*, summa igitur cautione communicandum est osculum, ut non aliter quam pia salutatio, vel potius adoratio quædam habeatur : quæ si vel parum impura cogitatione inquinata fuerit, a vita æterna nos alienet. *Ergo spe vitæ æternæ freti præsentem hanc ejusque delicias, et sensuum etiam animæque non puras voluptates contemnimus. Itaque uxorem quam secundum approbatas nobis leges sibi quisque duxerit, reputat non in alium quam in procreandæ sobolis finem : quemadmodum enim agricola, postquam semina terræ mandavit, messis tempus expectat, nec alias superinjicit; sic nobis etiam concupiscentiæ modus liberorum procreatione definitur. Invenias autem multos ex nostris in utroque sexu, qui in cælibatu consenescant, quod in hoc statu Deo conjunctiores se futuros sperent.* Apolog., pag. 37.

[5] *Vestrum jam fuerit inquirere de vita nostra, de opinionibus, de studio et obedientia erga vos, familiam et imperium vestrum; atque ita demum tantumdem juris et æquitatis quantum adversariis nostris... concedere. Vincemus procul dubio illos qui pro veritate vitam etiam effundere parati sumus.* Apolog., pag 4 et 5.

[6] *Ecqui enim consequentur æquius ea quæ petunt, quam nos adeo vobis devoti addictique? Nos enim pro imperio vestro preces ad Deum fundimus, et ut filius, quod justissimum est, in regno olim parenti succedat, utque imperium vestrum magis magisque semper augeatur, denique omnia ex animi sententia vobis eveniant oramus; quod et nobis salutare fuerit, ut quietam tranquillamque vitam degentes, vobis interim ad quælibet imperata prompte inserviamus.* Apolog., pag. 39 et 40.

les *Orthodoxographes*, en 1555, in-fol.; et en latin, avec les œuvres de Philon le Juif, en 1552, in-8°. On a suivi, dans toutes ces éditions, la traduction de Nannius, de même que dans l'édition italienne de cet ouvrage, à Venise, en 1556, in-4°, par les soins de Jérôme Faleti, et dans celle que Richard Porderus publia en anglais, à Londres, en 1573. Marsille Ficin en traduisit aussi des fragments considérables, qu'il inséra dans le second tome de ses ouvrages, imprimés à Bâle, en 1553, 1576 et 1593.

Suite. 13. La *Légation* ou l'*Apologie* d'Athénagore pour les chrétiens fut aussi imprimée séparément, en latin, parmi les œuvres de saint Justin, à Bâle, en 1565, in-fol., de la traduction de Jean Langus, et à Cologne, en 1567, in-8°, de la traduction de Suffridus Pétri; à Zurich, en grec et en latin, en 1557, in-8°, et à Bâle, en 1558, in-8°, de la version de Conrad Gesner; en français, à Paris, en 1574, in-8°, par Gaussard, sur la traduction latine de Suffridus Pétri, et par Arnold de Ferron. On attend une nouvelle traduction française de cette Apologie, par Goujet, chanoine de Saint-Jacques-de-l'Hôpital à Paris, avec celle des deux Apologies de saint Justin. [J'ignore si elle a paru, mais on en trouve une de Goujet dans les *Apologistes de la religion chrétienne*. Le P. Le Renier a aussi traduit en français le livre de *la Légation*, Breslau 1753, in-8°.]

Suite. 14. On réunit ces deux ouvrages dans les *Bibliothèques des Pères*, à Paris, en 1575, 1589, 1609; à Cologne, en 1618, et à Lyon, en 1677, tom. II; mais ils n'y sont qu'en latin. L'*Apologie* est traduite par Conrad Gesner, et le livre *de la Résurrection* est traduit par Nannius. On les trouve en grec et en latin dans les éditions de saint Justin, à Paris, en 1615 et 1636, in-fol., avec la traduction de Gesner et de Nannius. Henri Etienne en donna une nouvelle dans l'édition grecque et latine qu'il fit de ces deux Traités, à Paris, en 1557, in-8°; et, pour en mieux faire remarquer la différence d'avec celles de Gesner et de Nannius, il les fit imprimer à la fin de la sienne. On les réimprima depuis à Zurich, en 1559 et 1560, et dans l'*Auctuarium* de la *Bibliothèque des Pères*, à Paris, en 1624, in-fol., et à Oxford, en 1682, in-12; à Leipsig, avec des notes de Rechenbergius, en 1684, 1685, in-8°. L'*Apologie*, de la traduction de Suffridus Pétri, et le livre *de la Résurrection*, de la version de Nannius, parurent à Oxford, en 1706, in-8°. [Cette édition, donnée par de Chair, est bien supérieure aux précédentes. L'éditeur rectifia le texte d'après de nouveaux manuscrits et y ajouta des variantes et d'excellentes notes des anciens commentateurs. D. Maran, dans son édition de saint Justin, a donné aussi ces deux écrits revus avec un soin extrême, Paris 1742, Venise 1747. Il a surtout amélioré beaucoup la version de Gesner, collationné le texte sur d'autres manuscrits et éclairci les passages les plus difficiles par de savantes notes. Galland a réimprimé ce texte dans sa Collection. On le trouve aussi dans le troisième vol. de l'édition des *Œuvres polémiques des pères*, Wurtzbourg 1777, mais sans notes [1]. L'*Apologie* seule a été réimprimée par Goth Linder, Langensalza 1774, avec des éclaircissements fort étendus. M. Caillau a réimprimé dans ses *Selecti Patres Legatio pro Christianis* et *De Resurrectione mortuorum*. M. de Genoude a traduit en français ces deux ouvrages d'Athénagore.] David Humphreys, Anglais, bachelier aux arts du collége de la Trinité à Cambridge, les a aussi traduits en anglais et les a fait imprimer à Londres, in-8°, en 1714; il y a joint un fragment, imprimé pour la première fois, qu'il donne à saint Justin martyr, touchant la résurrection, et deux autres sur l'état des morts, l'un attribué à Josèphe, l'autre à Méthodius, et enfin quelques dissertations, dont une concerne Athénagore et ses ouvrages. [Tous les ouvrages d'Athénagore ont été traduits en italien par Jean B. Gallicioli, avec une préface et des notes; Venise, 1801, in-8°. Une traduction de la *Légation* en la même langue avait déjà paru à Vérone, in-4°, 1735, par les soins de Jérôme Faletti.]

[1] M. Migne a reproduit l'édition de D. Maran dans le t. VI de la *Patrologie grecque-latine*. (*L'éditeur.*)

CHAPITRE XXXII.

Tatien, chef de l'hérésie des encratites.

Son origine, ses études, ses voyages.

1. Tatien nous apprend lui-même qu'il était Assyrien de naissance [1]. Dès ses premières années, il fut élevé dans la religion des païens et dans les sciences des Grecs [2]. Mais, pour s'y rendre plus habile, il fit plusieurs voyages en différentes provinces [3], s'instruisant avec soin de toutes choses et même d'un grand nombre d'arts et d'inventions diverses, ce qui lui acquit dans peu de temps une grande réputation. On n'est pas fondé à dire qu'il ait enseigné la rhétorique dans sa jeunesse, comme l'ont avancé autrefois Ruffin et saint Jérôme, et, dans le dernier siècle, de Valois et Cousin, dans leurs traductions d'Eusèbe. Le mot grec σοφιστεύσας, qui est dans Eusèbe, liv. IV, c. XVI, signifie seulement que Tatien goûta les sciences des Grecs et qu'il s'y appliqua. Chrisophorson, qui a traduit Eusèbe avant de Valois, a entendu ainsi ce passage, et c'est son vrai sens. Tatien vint enfin à Rome, dans la vue d'y fixer sa demeure [4], et ce fut là que, faisant réflexion [5] sur la corruption horrible qui régnait dans les mœurs des païens, sur les abominations, les cruautés et les autres crimes qui se commettaient dans leurs sacrifices et dans leurs mystères, sur les obscénités dont ils faisaient honneur à leurs dieux, il rentra en lui-même et commença à chercher les moyens de trouver la vérité.

Il embrasse la religion chrétienne.

2. Occupé à examiner de tout côté ce qui lui paraissait meilleur, il rencontra heureusement [6] quelques livres des barbares, c'est-à-dire des chrétiens, plus anciens que toutes les opinions des Grecs et plus divins que toutes leurs fausses imaginations. « Je fus, dit-il, persuadé par la lecture de ces livres, parce que les paroles en sont simples, que les auteurs en paraissent sincères et éloignés de toute affectation, que les choses qu'ils disent se comprennent fort aisément, que l'on y trouve beaucoup de prédictions accomplies, que les préceptes qu'ils donnent sont admirables et qu'ils établissent un monarque unique de toutes choses. Dieu ayant donc instruit mon âme par ce moyen, je connus clairement que le paganisme n'est qu'une matière de condamnation et de supplices pour ceux qui le suivent, et que cette nouvelle doctrine, au contraire, nous délivre de la servitude du monde et de ce grand nombre de maîtres et de tyrans auxquels nous étions assujettis.» Ce fut de cette manière que Tatien se convertit à la foi de Jésus-Christ, après avoir passé une partie de sa vie dans les superstitions des idolâtres et s'être fait même *initier* à plusieurs de leurs mystères [7].

Il a pour maître saint Justin.

3. Il se mit d'abord sous la conduite de saint Justin [8], qui se trouvait alors à Rome, et tandis que ce saint vécut, non-seulement Tatien n'enseigna aucune hérésie, mais il fut très-ferme dans la foi et parut dans l'Eglise avec honneur [9]. Il fit même à Rome des leçons publiques sur la religion [10], et eut pour disciple Rhodon [11], célèbre parmi les auteurs ecclésiastiques de ce temps-là.

Il tombe dans l'erreur vers l'an 171 ou 172.

4. Mais, étant passé de Rome en Orient [12], quelques années après le martyre de saint

[1] Tatian., *Orat. contra Græcos*, pag. 174. — [2] Epiphan., lib. *Panaris.*, pag. 251. — [3] Tatian., *Orat. contra Græcos*, pag. 174; Euseb., lib. IV, cap. 16. — [4] Tatian., pag. 170.

[5] *Magnam terræ partem peragravi, et tum studia vestra professus sum, tum artes et inventiones multas exercui, et tandem Romæ versatus, varias a vobis illuc delatas statuas aspexi.* Idem, ibid.

[6] Tatian., *Orat. contra Græcos*, pag. 165.— [7] Idem, ibid.

[8] *Qui* (*Tatianus*) *cum esset Justini auditor, in quantum quidem apud eum erat, nihil enarravit tale; post vero illius martyrium absistens ab Ecclesia et præsumptione magistri elatus, et inflatus, quasi præ cæteris esset, proprium characterem doctrinæ instituit.* Iren., lib I, cap. 20.

[9] *Justini Martyris sectator fuit, florens in Ecclesia, quandiu ab ejus latere non discessit. Postea vero inflatus eloquentiæ tumore, novam condidit hæresim.* Hieron., in *Catalog*. cap. 29.

[10] Iren., ubi supra. — [11] Euseb., lib. V *Histor.*, cap. 13.

[12] *Post martyrium Justini Roma profectus in Orientem, et ibidem habitans, in absurdas opiniones incidit, ac nescio quos Oeones e Valentinianis fabulis, et principia quædam ac propagationes commentus est; sed*

Justin, et n'ayant plus ce guide éclairé pour le conduire, il tomba dans le précipice et se fit chef d'une nouvelle secte d'hérétiques, que l'on nomma dans la suite tatianistes, encratites, sévériens, apostoliques et hydroparastates. La vanité qu'il conçut de son éloquence et de se voir le maître et le docteur des autres, fut la cause de sa perte et le fit sortir de l'Eglise pour inventer une nouvelle doctrine [1]. Il en établit la première école dans la Mésopotamie [2], vers l'an 172 de Jésus-Christ ; elle se répandit particulièrement à Antioche, dans la Cilicie, en Pisidie et dans plusieurs autres provinces de l'Asie Mineure, dans les Gaules, dans l'Aquitaine, dans l'Espagne et même jusqu'à Rome.

Erreurs de Tatien.

5. Tatien avait emprunté à différentes sectes sa doctrine. Il imaginait, comme Valentin, des corps invisibles [3], des principautés, des productions et d'autres fables semblables. Il admettait avec Marcion deux différents dieux [4], dont le Créateur est le second. C'est pourquoi il prétendait que, quand le Créateur avait dit : *Que la lumière soit faite* [5], c'était alors moins un commandement qu'une prière qu'il adressait au Dieu suprême qui était au-dessus de lui. Il distinguait l'Ancien Testament du Nouveau [6], qu'il attribuait à différents dieux ; il rejetait quelques-unes des Epîtres de saint Paul [7], entre autres celle à Tite ; et il avait eu la témérité de changer diverses expressions de cet apôtre [8], sous prétexte de les corriger et de les réduire aux règles de la grammaire. Il est le premier qui, contre la croyance de l'Eglise, ait nié qu'Adam fût sauvé [9], prétendant même qu'il ne pouvait l'être. Selon lui [10], la chair de Jésus-Christ n'avait été qu'apparente, erreur qu'il avait prise des docètes ; il condamnait l'usage légitime du mariage autant que l'adultère [11], s'appuyant en ce point sur un passage de saint Paul aux Galates [12], qu'il interprétait à sa mode. Les éloges qu'il donnait à la continence [13], la piété apparente dont il fit profession pendant quelque temps, lui attirèrent beaucoup de disciples. Il détestait l'usage de la chair des animaux, et même du vin, se fondant sur ce que la loi défend aux nazaréens d'en boire, et sur ce qu'Amos fait un crime aux Juifs de ce qu'ils en avaient fait boire aux nazaréens consacrés à Dieu [14] ; ce qui fit donner à ses sectateurs le nom d'encratites ou de continents. On les nomme aussi hydroparastates, parce qu'ils n'offraient que de l'eau dans la célébration des mystères [15], quoiqu'ils imitassent l'Eglise dans tout le reste de la liturgie.

Ses écrits, son Discours aux Grecs composé vers l'an 168.

6. D'une infinité d'écrits que Tatien avait composés, il ne nous en reste qu'un seul [16], qui est un *Discours adressé aux Grecs*. Il paraît qu'il le prononça devant des païens [17], et quelque temps après le martyre de saint Justin [18], mais avant de tomber dans les erreurs des valentiniens et autres hérétiques, dont on ne voit aucune trace dans cet ouvrage [19]. On y trouve même une doctrine toute contraire à celle qu'il enseigna dans la

Antiochia præsertim, quæ ad Daphnem est, illius dogma derivatum in Cilicia ac Pisidia cum primis coaluit. Epiphan., *Hæres.* 46, n. 1.

[1] Hieronym. et Iren., ubi supra. — [2] Epiphan., ubi supra, et *Hæres.* 47, num. 1 ; Philastrius, cap. 84.

[3] Epiph., ubi sup. ; Tertul., lib *de Præscript.*, cap. 52 Clem. Alex., lib III *Stromat.*, pag. 465 ; Iren, lib *I*, cap. 31.

[4] Clem. Alexand., in *Eclog.*, pag. 806. — [5] Origen., lib. II *de Orat.*, cap. 13. — [6] Clem. Alexand., lib. III *Strom.*, pag. 460. — [7] Hieronym., *Proœmio in Epist. ad Titum.* — [8] Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 29. — [9] Epiphan., *Hæres.* 46, num. 1 et 2. — [10] Hieronym., *in cap.* VI *Epist. ad Galatas.*

[11] Epiphan., *Hæres.* 46., num. 2 ; Iren., lib. I, cap. 34 ; Clem. Alexand. lib. III. *Stromat.*, pag. 465.

[12] *Qui seminat in carne sua, de carne et metet corruptionem.* Ad. Galat. 6. Voici quel était son raisonnement, au rapport de saint Jérôme : *Si quis seminat in carne, de carne metet corruptionem ; in carne autem seminat qui jungitur mulieri. Ergo et qui uxore utitur et seminat in carne ejus, de carne metet corruptionem.* Hieronym., *in cap* VI. *Epist. ad Galat.*

[13] Epiphan., *Hæres.* 46, num. 2. — [14] Theodoret., lib. *Hæretic. Fabul.*, cap. 20 ; Hieronym., *in cap.* III *Amos* pag. 98. — [15] Epiphan., *Hæres.* 46, num. 2.

[16] *Porro Tatianus infinita scripsit volumina, e quibus unus contra Gentes florentissimus extat liber, qui inter omnia opera ejus fertur insignis.* Hieronym., in *Catalogo*, cap. 29.

[17] *Cur si vestris legibus suffragari nolo, tanquam sceleratissimus exponor odio omnium ?* Tatian., *Orat. ad Græc.*, pag. 143.

[18] Il fait mention expresse de la mort de saint Justin, pag. 158.

[19] Ainsi en ont jugé les plus savants critiques, en particulier les éditeurs de ce Discours. Mais Brucker, dans son *Histoire critique de la Philosophie*, tom. III, pag. 378, soutient que tous se sont trompés ; que l'auteur y enseigne évidemment le système des émanations, la matérialité et l'immortalité de l'âme. La note de D. Ceillier sur la production du Verbe suffit pour montrer que Tatien n'enseignait pas l'émanation comme les philosophes. Quant à l'âme, il déclare qu'elle était immortelle par grâce. C'est un parti pris dans Brucker de supposer Tatien dès-lors imbu de le philosophie orientale. Voyez *Diction. de Patr.* de Migne. (*L'éditeur.*)

suite. Car il y reconnaît qu'il n'y a qu'un seul créateur [1] et un maître de toutes choses ; que c'est par le Verbe de Dieu que le monde a été créé; que ce Verbe est de la même substance que son Père, et qu'il existait dans lui avant qu'il créât l'univers. Saint Jérôme parle de ce Discours avec éloge [2]; il l'appelle un livre fort bien écrit et le regarde comme le plus utile de tous les ouvrages de Tatien. Il est, en effet, plein d'érudition profane, d'un style vif, animé et qui ne manque pas d'élégance; mais il est peu méthodique et négligé en beaucoup d'endroits [3].

Analyse de ce Discours.

7. Dès le commencement de ce Discours, Tatien fait voir aux Grecs qu'ils ne peuvent, sans injustice, haïr les peuples qu'ils nommaient barbares, puisque c'est d'eux que leur viennent toutes leurs sciences et leurs arts [4]. Il montre ensuite l'imperfection de leur langue, corrompue par un grand nombre de dialectes, et la vanité de leurs études, c'est-à-dire de la grammaire, de la rhétorique, de la poétique et de la philosophie, dans lesquelles ils n'avaient pour but que d'apprendre à faire valoir leurs injustices et leurs calomnies, à chanter les combats et les amours impurs des dieux, à contenter leur orgueil et leurs autres passions. Puis il ajoute : « Pourquoi suis-je haïssable comme un scélérat, si je ne veux pas imiter vos mœurs? Je suis prêt à payer des tributs au roi, s'il m'en impose [5]; et si mon maître veut que je le serve, je me reconnais son esclave. Il faut honorer l'homme d'une manière qui convient à l'homme, et craindre Dieu seul. Il n'y a que pour le renoncer que je n'obéirai pas, et je mourrai plutôt que d'être ni ingrat ni menteur. » Tatien explique quel est ce Dieu [6], et dit « qu'au commencement il était seul, en tant que la créature n'était pas encore faite; mais, par sa puissance, tout était avec lui: le Verbe, qui était en lui, subsistait; il est engendré par distinction, non par retranchement; comme on allume plusieurs flambeaux d'un seul sans diminuer sa lumière, ainsi le Verbe, procédant de la puissance du Père, ne l'a pas laissé sans Verbe et sans raison.» Pour faire entendre plus aisément la génération du Verbe divin, Tatien se sert de la comparaison suivante: «Je vous parle, et vous m'écoutez; je ne demeure pas privé de ma parole qui passe à vous. »

Pag. 142. 143. Pag. 144. 145.

Suite de l'analyse.

8. Il montre ensuite qu'après la fin du monde nos corps ressusciteront [7]; et établit clairement le libre arbitre dans les anges et dans les hommes [8]. Mais, en s'expliquant sur

Pag. 146. 147.

[1] Tatian., pag. 145. — [2] Hieronym., ubi supra.

[3] On y remarque partout une grande irritation contre les Grecs, et l'auteur s'applique plus à les confondre qu'à établir la vérité de la religion chrétienne. (*L'éditeur*).

[4] *Orat. ad Græc.*, pag. 141, post Justin., édit. 1636.

[5] *Rex si jubeat tributum pendere, paratus sum. Si dominus inservire et ministrare, servitutem agnosco... Deum solum, si quis negare jubeat, non obediam, sed potius moriar, ne mendax et ingratus efficiar.* Pag. 144.

[6] *Deus erat in principio, principium autem Verbi potentiam esse accepimus. Quippe Dominus mundi cum ipse sit universorum substantia, nondum condito mundo solus erat. Si vero respicias potentiam ejus, in qua visibilia et invisibilia cuncta consistunt, omnia cum ipso erant. In ipso enim per potentiam Verbi, tum ipse, tum Verbum quod in ipso erat, extitit. Cum voluit autem ipse, Verbum ex ejus simplicitate prosiliit. Et Verbum non inaniter prolatum primogenitum opus fit ipsius Spiritus. Hoc scimus esse principium mundi : natum est autem per divisionem, non avulsionem. Quod enim avellitur, a primo separatur ; quod vero dividitur, id functione donatum propria, nihil imminuit illum, a quo vim suam sumpsit. Quemadmodum enim ab una face aliæ multæ accenduntur, nec tamen primæ facis lux minuitur propter plures inde succensas ; sic etiam Verbum e Patris potentia progressam, non relinquit genitorem Verbi expertem. Nam et ego si loquar et vos audiatis, non tamen propter transitum sermonis ego qui vobiscum loquor, sermone vacuus fio.* Pag. 145. On voit par là que Tatien dit que le Verbe est la première production de l'Esprit ; il faut l'entendre dans le même sens que saint Paul a dit dans son épître aux Colossiens, que le Fils de Dieu, son image invisible, *est né avant toutes les créatures*, ou *le premier-né de toutes les créatures*, c'est-à-dire, que le Verbe, qui est engendré de toute éternité et avant toutes choses, fut produit, pour ainsi dire, au dehors, lorsque Dieu créa par lui toutes choses, les visibles et les invisibles. On doit l'expliquer aussi favorablement, lorsqu'il appelle le Verbe le ministre de Dieu, *Dei ministrum*, pag. 152. Car, par là, il ne veut pas dire que le Fils de Dieu soit soumis à son Père, comme un serviteur l'est à son maître, mais comme au principe duquel il procède. *Ministrat enim Deo Patri progenies sua*, ce sont les paroles de saint Irénée, *id est, Filius et Spiritus Sanctus, Verbum et Sapientia, quibus serviunt et subjecti sunt omnes angeli.* Iren., lib. IV, c. 7.

[7] *Quamobrem corporum quoque resurrectionem fore credimus post consummationem universorum.... judicii causa futuram.* Pag. 145.

[8] *Verbum igitur ante creatos homines, produxit angelos : utraque vero creatura, arbitrii sui libertati permissa est, boni rationem non sibi nativam, sed a Deo solo ei donatam habens.... ut in improbos jure animadvertatur, ut pote sua culpa tales : justi contra laudes de præclaris actionibus merito auferant... Porro Verbi potentia cum secum prænosset quid eventurum esset, non ex necessitate et fato, sed libero eligentium proposito rerum futurarum exitus prædicebat.* Pag. 146.

la nature de l'âme et des démons [1], il le fait d'une manière si embarrassée, qu'il est difficile de savoir s'il a cru qu'elle fût purement spirituelle ou un composé d'esprit et de matière. De là il passe à l'origine et aux suites de l'idolâtrie, dont il fait voir l'absurdité. Il s'applique surtout à donner de l'horreur des spectacles du théâtre et du cirque. Puis, après avoir dépeint les mœurs infâmes des cyniques et l'imposture des autres philosophes, dont le mérite consistait dans un extérieur négligé et à dire qu'ils n'avaient besoin de rien, quoiqu'on eût vu qu'ils recevaient de l'empereur deux cents pièces d'or de pension, il dit que la raison pour laquelle il avait quitté la religion des Grecs pour embrasser celle des chrétiens, c'est que ceux-là vivaient dans le luxe et dans la mollesse, et que les mœurs de ceux-ci étaient pures et chastes. « Chez nous, dit-il, on ne désire point la vaine gloire : nous suivons la loi de Dieu, et nous rejetons toute opinion humaine. Notre philosophie n'est pas seulement pour les riches : les pauvres l'apprennent gratuitement, car les choses divines sont au-dessus des récompenses temporelles. Nous recevons tous ceux qui veulent nous écouter, fussent des femmes âgées, fussent des enfants. Nous honorons tous les âges sans distinction; la mollesse et le mensonge sont bannis de chez nous; qui veut philosopher avec nous, le peut; nous ne regardons ni à l'habit ni au reste de l'extérieur. Vous vous moquez de nous parce que nous nous amusons, dites-vous, à causer avec des enfants, des filles et des femmes, vous qui êtes les disciples des femmes impudiques et qui les adorez. Pour les nôtres, elles sont chastes, s'occupant au travail des mains et s'entretenant de saints discours. »

Pag. 150. — 157 et seq. — 81 et seq. — 167. — 168.

Suite de l'analyse.

9. Tatien finit, en montrant que Moïse est non-seulement plus ancien qu'Homère, mais aussi que Linus, Philémon, Thamyris, Amphion et la Sibylle, et qu'il était contemporain d'Inaque, premier roi d'Argos, qui vivait plus de quatre cents ans avant la guerre de Troie. Les auteurs dont il se sert pour prouver l'antiquité de Moïse sont ou chaldéens, ou phéniciens, ou égyptiens. Selon lui, Bérose, Chaldéen, parlait de la guerre que Nabuchodonosor fit en Judée. Théodote, Hypsicrate et Moch, historiens phéniciens, faisaient mention de l'amitié d'Hiram et de Salomon et les mettaient du temps de la guerre de Troie ; enfin Ptolémée de Mendes, en Egypte, mettait la sortie des Juifs sous la conduite de Moïse, du temps du roi Amosis, qui se rapporte à celui d'Inaque, depuis lequel, jusqu'à la guerre de Troie, il y a quatre cents ans. Il prouve la même chose par la suite des rois d'Athènes et de Macédoine.

Pag. 171 et seq.

Ecrits de Tatien qui sont perdus.

10. C'est dans ce *Discours contre les Grecs* que Tatien fait mention de plusieurs autres écrits qu'il avait composés, mais qui ne sont pas venus jusqu'à nous. Il y en avait un qui avait pour titre : *Des Animaux* [2]; un autre où il traitait fort au long de la nature des démons [3]. Il en promet un troisième contre ceux qui rejettent ce qui vient de Dieu, où il devait traiter des mœurs et des maximes des chrétiens [4], et où il avait dessein de marquer les vérités que les païens ont tirées de l'Ecriture en les corrompant. Clément d'Alexandrie lui en attribue un quatrième, intitulé : *De la Perfection du Sauveur* [5], dont il rapporte un passage. On en trouve un cinquième cité dans Eusèbe, sous le titre de *Problème* [6], dans lequel il promettait d'expliquer ce qu'il y a de plus obscur dans les livres saints. Tatien avait aussi composé une Concorde Evangélique, mais avec peu de fidélité [7], ayant re-

[1] Il donne au prince des démons le nom de *Jupiter* ; ce qu'il avait, apparemment, pris d'Homère, qui le nommait ainsi, selon la remarque de saint Augustin : *Ipsum Jovem, quem volunt esse regem ac principem cæterorum, ab Homero fateantur dæmonem appellatum.* Augustin., lib. IX *de Civitate Dei*, c. I. Tatien dit encore que les démons ne seront tourmentés qu'après le jugement dernier. *Quod in præsentia peculiare habent, nempe non similiter ut homines mori ; id quoque punitionis tempore habebunt, neque pro morte commutata ipsorum immortalitate vita fruentur æternæ... præsenti vita ad peccandum abutuntur, et perpetuo etiam in hac vita moriuntur, eamdem in posterum immortalitatem habebunt similem priori, qua cum vivebant quod ad ejus constitutionem sive essentiam, quod ad vero punitionem attinet, similem illorum hominum conditioni, qui cum viverent pro animi sui sententia perfecerunt quidquid illis placuisset.. Dæmonibus autem peccata latius se extendunt propter longævam ætatem.* Pag. 153.

[2] Tatian., *Orat. ad Græcos*, pag. 154. — [3] Ibid., pag. 155. — [4] Ibid., pag. 173. — [5] Clem. Alexand., lib. III *Strom.*, pag. 466. — [6] Euseb., lib. V, cap. 13.

[7] *Evangelium, quod Diatesseron dicitur, composuit Tatianus, amputatis genealogiis et aliis omnibus quæ Dominum ex semine David secundum carnem natum ostendunt. Eoque usi sunt non modo qui ejus erant sectæ, sed ii etiam qui apostolica dogmata sequebantur, compositionis fraudem non cognoscentes, sed simplicius tanquam compendiario libro utentes.* Theodor., lib. I *Heretic. Fabul.*, cap. 20.

tranché des quatre Evangiles tout ce qui pouvait prouver que Jésus-Christ était descendu de David selon la chair. Cet ouvrage avait beaucoup de cours non-seulement parmi les sectateurs de Tatien, mais même parmi les catholiques, qui n'en apercevaient pas le venin ; et il était devenu si commun dans les églises du diocèse de Cyr, que Théodoret, qui en était évêque, dit y en avoir trouvé plus de deux cents exemplaires [1]. Il les rassembla et les mit tous de côté, et fit lire en leur place les quatre Evangiles. Il est parlé de cette Concorde dans Eusèbe [2] et dans saint Ambroise [3]. Tatien l'avait intitulée : *Diatesseron*, c'est-à-dire un Evangile composé des quatre. Nous n'avons plus aujourd'hui cette Concorde. [Cependant le savant Assémani découvrit dans l'Orient une traduction arabe et la rapporta à Rome; elle se trouve dans la *Bibliothèque Orientale*, tom. I, à la fin. La Concorde qui a été mise sous le nom de Tatien dans la *Bibliothèque des Pères* a été faite par un auteur latin bien postérieur au IIe siècle.]

Ecrits faussement attribués à Tatien.

11. Mais on en trouve une sous son nom dans le second tome de la *Bibliothèque des Pères*, de l'édition de Lyon, et qui, dans d'autres éditions, est attribuée à Ammonius d'Alexandrie. Quoique cet ouvrage soit très-utile et qu'il ne soit pas indigne de Tatien, il paraît néanmoins certain qu'il est d'une autre main. 1° Le style en est beaucoup plus clair, plus concis et plus élégant que celui de Tatien ; et il y a même lieu de douter si cette Concorde n'est pas d'un auteur latin. 2° On y trouve la généalogie de Jésus-Christ selon la chair ; circonstance que Tatien avait supprimée, ainsi que nous l'apprenons de Théodoret [4]. 3° Saint Epiphane [5] témoigne que quelques-uns donnaient à la Concorde de Tatien le titre d'*Évangile selon les Hébreux* ; ce qui fait voir qu'il l'avait composée des termes mêmes des Evangélistes : dans celle qui nous reste, l'auteur ne s'est point asservi au propres paroles de l'Evangile, mais seulement au sens, qu'il a rendu à sa façon. 4° On voit, par le témoignage de Zacharie de Chrysopole [6], qui vivait dans le XIIe siècle, que l'Harmonie de Tatien ne subsistait plus alors.

Edition de son Discours contre les Grecs.

12. Le Discours de Tatien contre les Grecs fut imprimé en grec à Zurich, en 1546, in-fol., avec les ouvrages de Théophile d'Antioche, par les soins de Conrad Gesner [7] [qui en donna la même année et en la même ville une tradution latine]; ensuite dans la *Bibliothèque des Pères* de Paris, en 1575, 1589, 1610; de Cologne, en 1618, et de Lyon, en 1677 ; en grec et en latin, à Bâle, en 1555, in-fol.; dans le Recueil des *Orthodoxographes*, à Paris, en 1624, in-fol.; dans l'*Auctuarium* de la *Bibliothèque des Pères*, et à la fin des œuvres de saint Justin de l'an 1515 et 1636, in-fol., à Witemberg, en 1636, in-fol., à Oxford, en 1700, in-8°, avec les notes de divers critiques et une dissertation de Messire Louis du Four de Longuerue, qui n'avait jamais paru. Cette dernière édition est la plus riche de toutes, la plus nette et la meilleure : elle est due aux soins de Guillaume Worth, archidiacre de Worchester, qui l'a donnée sur deux manuscrits de la Bibliothèque du roi de Franc et de quelques autres. [Il a divisé l'ouvrage en chapitres. Enfin, en 1742, l'Apologie de Tatien parut dans l'édition de saint Justin donnée par D. Maran. La même rédaction a été adoptée dans la *Bibliothèque* de Galland. Une réimpression in-8°, a été faite à Wurtzbourg, en 1788. On trouve aussi l'Apologie dans le tom. II de la *Collection choisie*, 1829, in- 8°; en grec et latin, dans la *Patrologie grecque et latine*, tom. VII.]

[1] Idem ibid. — [2] Euseb., lib. IV, cap. 29 *Chron. paschal.*, ad olympiad. CCXXXVIII.

[3] On croit que saint Ambroise fait allusion à cet ouvrage lorsqu'il dit : *Plerique etiam ex quatuor Evangelii libris in unum ea quæ venenatis putaverunt assertionibus convenientia, referserunt*. Ambros., lib. I *in Lucam*, pag. 1265 nov. edit. — [4] Theodoret., ubi supra.

[5] *Ferunt opus illud quod ex quatuor Evangeliis contentum est, quodque* secundum Hebræos *nonnulli vocant ab eo (Tatiano) esse conscriptum*. Epiphan., *Hæres.* 46, num. 2.

[6] *Sane si hujus hæresiarchæ superesset Evangelium, quod S. Justini lateri adhærens, fortassis explicuit, in eo Domini Jesu verba diligenter amplecti, secure legere, ovibus ejus vocem cognoscentibus, nil prohiberet.* Zacharias, tom. XIX *Biblioth.*, pag 742.

[7] Mœlher dit que cette première édition est due à Jean Priscus. (*L'éditeur.*)

CHAPITRE XXXIII.

Miltiade, apologiste; Saint Apollone, sénateur romain et martyr; Modeste et Rhodon, défenseurs de l'Église contre les hérétiques.

Ses écrits.

1. Miltiade, que Tertullien appelle [1] *le Sophiste des Eglises*, à cause de sa grande éloquence et de la profondeur de sa doctrine, florissait sous Marc-Aurèle [2] et sous Commode. Un auteur du IIIe siècle [3] le met au nombre de ceux qui ont soutenu par écrit la divinité de Jésus-Christ avant le pontificat de Victor, qui commença en 192 de Jésus-Christ, la dernière année de Commode; et Tertullien le compte [4] entre les hommes éminents en sainteté qui avaient vécu en même temps que Valentin. Par là on peut juger que Miltiade avait paru dans l'Eglise avec éclat, dès le milieu du IIe siècle. Entre les écrits qu'il composa pour la défense de la vérité, il y en avait un contre les montanistes, dans lequel il faisait voir [5] que les véritables prophètes ne perdaient pas l'usage de la raison en prophétisant. Cet ouvrage, que nous n'avons plus, est cité par Astère Urbain [6], qui écrivait contre les montanistes vers l'an 232, et par saint Jérôme [7], qui en parle comme d'un livre excellent. Les montanistes y firent une réponse à laquelle Astère Urbain répliqua. Eusèbe fait mention de deux livres de Miltiade contre les Juifs, et de deux autres contre les Gentils. Tous ces écrits sont perdus, de même que l'apologie qu'il adressa aux princes de ce siècle [8], c'est-à-dire, apparemment, à Marc-Aurèle et à Commode, ou bien aux gouverneurs des provinces, pour défendre la religion chrétienne, qu'il avait embrassée. Entre tous ces ouvrages, saint Jérôme estimait beaucoup celui que Miltiade fit contre les Gentils [9], et il remarque qu'il était plein des passages et des plus belles pensées des philosophes; de sorte que l'on ne savait ce que l'on y devait le plus admirer, ou l'érudition profane ou la science des Écritures. Tertullien [10] met aussi Miltiade au nombre de ceux qui ont écrit contre les valentiniens et qui ont découvert et réfuté leurs folies par des ouvrages pleins de force.

Saint Apollone, martyr vers l'an 186 de Jésus-Christ le 6 de Commode.

2. Commode, qui succéda à Marc-Aurèle, son père, l'an de Jésus-Christ 180, ne fut pas d'abord fort favorable aux chrétiens. Mais ayant, quelques années après, pris en affection et honoré du rang d'impératrice une nommée Marcia [11], qui protégeait les chrétiens, il les laissa en paix à sa considération. Pendant ce calme [12], la parole de Dieu se répandit avec beaucoup de fruit, et l'on vit des peuples innombrables embrasser la foi de Jésus-Christ. Cela parut surtout à Rome, où les familles les plus considérables, soit par la naissance, soit par les richesses, se soumirent à l'Evangile. Mais de tant de personnes illustres qui augmentèrent le nombre des fidèles de l'Eglise romaine, le seul dont nous ayons connaissance est saint Apollone, homme célèbre par la connaissance qu'il avait des belles-lettres et de la philosophie, et encore plus par la pureté de sa foi. Saint Jérôme lui donne la qualité de sénateur romain [13], en quoi il a été suivi par ceux qui ont écrit après lui. Le diable ne pouvant souffrir l'empres-

[1] *Miltiades, Ecclesiarum Sophista.* Tertull., *Advers. Valentin.*, cap. 5. — [2] Hieronym., in *Catal.*, cap. 39 — [3] Apud Euseb., lib. V, cap. 28. — [4] Tertull., *Advers. Valentin.*, cap. 5.

[5] *Hæc ego cum reperissem in quodam libro ipsorum adversus Miltiadem, fratrem nostrum, qui peculiari opere docuerat non decere prophetam loqui in extasi, in compendium redegi.* Euseb., lib. V *Hist.*, cap. 17. — [6] Idem, ibid.

[7] *Miltiades scripsit contra montanistas volumen præcipuum, et adversus Gentes Judæos que libros alios, et principibus illius temporis apologeticum dedit.* Hieronym., in *Catalogo*, cap. 39. — [8] Euseb. et Hieron., ubi supra.

[9] *Scripsit et contra Gentes volumen egregium..... ut nescias quid in illo primum mirari debeas, eruditionem sæculi, an scientiam Scripturarum.* Hieron., *Epist.* 83 *ad Magnum.*

[10] *Nec undique dicemur ipsi nobis finxisse materias, quas tot jam viri sanctitate et præstantia insignes, nec solum nostri antecessores, sed ipsorum hæresiarcharum contemporales instructissimis voluminibus et prodiderunt et retuderunt ; ut Justinus philosophus et martyr, ut Miltiades, Ecclesiarum sophista.* Tertull., *Advers. Valent.*, cap. 5.

[11] Dio Cassius, lib. LXXII, pag. 819. — [12] Euseb., lib. V, cap. 21. — [13] *Apollonius, romanæ urbis senator.* Hieronym., in *Catalogo*, cap. 42.

sement que tant de personnes témoignaient pour se rendre chrétiens [1], employa tous ses artifices pour s'en venger. Il suscita pour cet effet un misérable esclave, nommé Sévère, qui, ayant accusé Apollone dans un temps où, selon l'édit de l'empereur Marc-Aurèle [2], il était défendu, sous peine de la vie, d'accuser les chrétiens, fut condamné par le préfet Pérennis à être rompu vif. Quant à Apollone, Pérennis l'exhorta à renoncer à sa foi [3], pour ne pas perdre sa fortune; et comme il demeurait ferme, il lui ordonna de rendre raison de sa religion devant le sénat. Le saint composa donc une apologie très-belle, très-éloquente et remplie de tant de lumières, qu'au jugement de saint Jérôme, on ne savait ce que l'on y devait le plus admirer, de l'érudition du siècle ou de la science des divines Ecritures. Il la lut en plein sénat [4]; et parce qu'il y avait encore une loi de l'Etat qui défendait d'absoudre un chrétien mis en justice pour sa religion, à moins qu'il n'y renonçât, saint Apollone eut la tête tranchée par arrêt du sénat, vers l'an 186 de Jésus-Christ, le sixième de Commode. Eusèbe avait décrit l'histoire de ce saint plus amplement dans son *Recueil des Martyrs*, et il y avait inséré toutes les réponses que fit saint Apollone aux interrogations du préfet Pérennis [5], avec l'apologie qu'il avait lue en plein sénat. Nous n'avons plus ce *Recueil* d'Eusèbe ni aucun des écrits de saint Apollone.

Ecrits de Modeste.

3. Modeste florissait sous Marc-Aurèle et sous Aurèle-Commode [6]. Il eut l'avantage, au jugement d'Eusèbe [7], de découvrir mieux que personne les erreurs de Marcion. Son livre contre cet hérétique se voyait encore du temps de saint Jérôme; mais nous ne l'avons plus. On lui attribuait en ce temps-là quelques autres ouvrages que les personnes habiles ne croyaient pas être de lui.

Ecrits de Rhodon.

4. Ce fut aussi sous le règne de Commode que Rhodon se rendit célèbre. Il était d'Asie [8] et étudia à Rome les lettres saintes sous Tatien, qui était encore catholique, c'est-à-dire, vers l'an 170 de Jésus-Christ; mais il ne le suivit pas dans les erreurs où il tomba plus tard. Au contraire, sachant que Tatien avait composé un livre *des Questions*, pour montrer l'obscurité de l'Ecriture, afin de la décrier [9], Rhodon promit dans un écrit de faire un livre exprès pour résoudre toutes ces questions. On ne sait point s'il exécuta ce dessein [10]. Les autres ouvrages qu'il composa sont perdus. Le plus considérable était celui qu'il écrivit contre Marcion [11] et qu'il dédia à un nommé Callistion [12]. Il y décrivait les divisions survenues entre les marcionites [13], en marquait les auteurs et réfutait leurs erreurs. Un des principaux disciples de Marcion était Apellès, qui, par l'austérité de sa vie et par son grand âge, s'était acquis quelque réputation parmi ceux de cette secte. Il ne reconnaissait qu'un principe [14] et assurait que les oracles des Prophètes venaient d'un esprit ennemi; en quoi il suivait les illusions d'une fille possédée du démon, nommée Philumène. Quelques autres d'entre les marcionites, comme Potite et Basilique, suivant la doctrine de leur maître, introduisaient deux principes; d'autres, dont Synéros était le chef, admettaient jusqu'à trois natures. Rhodon, étant un jour entré en conférence avec Apellès [15], le convainquit d'hérésie en plusieurs points. Ce qui réduisit cet hérétique à dire qu'il ne fallait pas examiner si scrupuleusement la croyance des autres, mais laisser chacun dans son opinion. Apellès demeurait d'accord [16] que ceux qui mettaient leur espérance dans Jésus-Christ crucifié, pouvaient être sauvés, pourvu qu'ils fissent de bonnes œuvres [17]; mais il disait qu'il n'y avait rien de si obscur que la nature de Dieu. Rhodon lui ayant demandé quelles preuves il avait qu'il n'y eût qu'un principe [18], il répondit que les

[1] Euseb., lib. V, cap. 21. Hieronym., in *Catalogo*, cap. 42. — [2] Euseb., lib. V, cap. 5. — [3] Idem, ibid., cap. 21. — [4] *Insigne volumen composuit, quod in senatu legit*. Hieronym., in *Catalogo*, cap. 42. — [5] Euseb., lib. V, cap. 21.

[6] *Modestus et ipse sub imperatore M. Antonino, et L. Aurelio Commodo adversus Marcionem scripsit librum, qui usque hodie perseverat. Feruntur sub nomine ejus et alia Syntagmata, sed ab eruditis quasi pseudigrapha repudiantur*. Hieronym., in *Catalogo*, cap. 32.

[7] *Modestus præ cæteris egregie errores illius* (*Marcionis*) *ac dolos detegens, omnibus expectandos exhibuit*, Euseb., lib. IV, cap. 25.

[8] Idem, lib. V, cap. 13. — [9] Idem, ibid. — [10] Eusèbe et saint Jérôme ne le disent point.

[11] *Romæ in Scripturis eruditus edidit plurima, præcipuumque adversus Marcionem opus*. Hieronym., in *Catalogo*, cap. 37.

[12] Euseb., lib. V, cap. 13. — [13] Idem, ibid.; Hieronym., ubi supra. — [14] Idem, ibid. — [15] Idem, ibid. — [16] Idem, ibid.

[17] *Eos qui in Crucifixo spem suam collocassent, salvandos esse affirmabat, dummodo in bonis operibus deprehenderentur*. Euseb., lib. V, cap. 13.

[18] Idem, ibid.

prophéties se détruisaient, étant non-seulement fausses en elles-mêmes, mais aussi contraires les unes aux autres; du reste, qu'il ne savait pas comment ni pourquoi il n'y a qu'un principe, mais que son inclination le portait à croire qu'il n'y en a qu'un. Il jura même qu'il croyait un seul Dieu qui n'a point été engendré. « Je me moquai de sa réponse, dit Rhodon [1], et déplorai la folie de cet homme qui, se vantant d'être le docteur des autres, ne pouvait pas rendre raison de sa doctrine. » Rhodon mit cette conférence par écrit, et l'inséra dans l'ouvrage qu'il composa contre les marcionites. Il fit aussi de fort beaux commentaires sur l'ouvrage des six jours de la création du monde [2]. Saint Jérôme [3] lui attribue un écrit considérable contre les montanistes, dans lequel il parlait de Miltiade, qui avait aussi écrit contre eux. Mais on est persuadé que cet ouvrage n'était point de Rhodon, mais d'Astère Urbain; ce qui paraît par un fragment de cet écrit rapporté dans Eusèbe [4], où l'on voit que l'auteur écrivait quatorze ans après la mort de Maximille, arrivée en 218, c'est-à-dire qu'il écrivait vers l'an 232 ou 233, la douzième année d'Alexandre; tandis que Rhodon était mort dès le règne de Sévère [5]. [Les fragments qui nous restent de Rhodon ont été recueillis par Routh, tom. I *Reliquiæ Sacræ*, et se trouvent aussi dans la *Patrologie grecque* de M. Migne, tom. V.]

CHAPITRE XXXIV.

Saint Irénée. évêque de Lyon, docteur de l'Église et martyr.

ARTICLE I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Naissance de saint Irénée vers l'an 120.

1. Saint Irénée vint au monde au commencement de l'empire d'Adrien, vers l'an 120 de Jésus-Christ [6]. Ses parents, qui, sans doute, étaient chrétiens, le mirent, encore enfant, sous la conduite de saint Polycarpe, évêque de Smyrne. Ce fut dans une si sainte école qu'il puisa les lumières et la science profonde de la religion, qui le rendirent dans la suite un des plus grands hommes de son siècle, l'ornement de l'Eglise et la terreur des hérétiques. Aussi avait-il grand soin de remarquer tout ce qu'il voyait dans ce saint vieillard [7] pour en faire son profit; il écoutait ses discours avec ardeur et les gravait non sur des tablettes, mais dans le plus profond de son cœur. C'est saint Irénée lui-même qui nous apprend toutes ces circonstances; et il ajoute qu'à force de repasser dans son esprit les instructions de son maître, il les y grava si profondément, qu'elles lui furent toujours très-vives et très-présentes dans la suite, et même dans sa vieillesse la plus avancée. Il se représentait encore alors fort distinctement

[1] Euseb., lib. V, cap. 13.

[2] *Sed et in Hexameron elegantes tractatus composuit, et adversum Phrygas insigne opus.* Hieronym., in *Catalogo*, cap. 37. — [3] Idem, ibid.

[4] *Etenim ab obitu Maximillæ usque in hunc diem plusquam tredecim anni jam elapsi sunt.* Euseb., lib. V, cap. 16. — [5] *Temporibus Commodi et Severi floruit.* Hieronym., in *Catalogo*, cap. 37.

[6] Le sentiment qui met la naissance de saint Irénée vers l'an 120 de Jésus-Christ est fondé sur saint Irénée lui-même qui, en parlant de l'Apocalypse, lib. V *Advers. Hæres.*, cap. 30, dit : *Il n'y a pas longtemps qu'il a paru, c'est presque de notre temps, à la fin de l'empire de Domitien.* Paroles qui marquent clairement que saint Irénée était fort proche de l'empire de Domitien, mort l'an 96 de Jésus-Christ. C'est apparemment faute d'attention sur cet endroit que Dupin a reculé la naissance de saint Irénée jusqu'en 148, en quoi il n'a été suivi de personne. — [D. Massuet, Baillet, Mœlher, l'ont suivi. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* mettent cette date vers l'an 130. L'annotateur de la *Bibliothèque portative* prouve, dans une note assez longue, que D. Ceillier a raison. Saint Irénée, dans le texte cité, dit: *Pene sub nostra generatione.* La révélation de l'Apocalypse fut faite à saint Jean à la fin de Domitien, vers l'an 96, sous la génération qui a précédé immédiatement celle de saint Irénée. Il n'y avait donc pas trente-neuf ans que cette révélation avait été faite lorsque saint Irénée naquit. Les adversaires s'appuient sur un texte de saint Irénée mal compris. Le saint docteur dit qu'étant encore enfant et dans son premier âge, il avait vécu auprès de saint Polycarpe, qui était très-âgé lorsqu'il sortit de ce monde par un martyre glorieux et illustre, et non pas *Polycarpum jam valde senem audiisse.* Iren., *Advers. Hæres.*, lib. III, cap. 3, num. 4. (*L'éditeur.*)

[7] Iren., *Epist. ad Florent.*, apud Euseb., lib. V, cap. 20.

le lieu où le bienheureux Polycarpe avait coutume d'enseigner ses disciples, la manière dont il y entrait et en sortait, son humeur, son air, sa taille; les discours qu'il faisait aux peuples et les entretiens qu'il avait eus avec saint Jean et avec les autres qui avaient vu le Seigneur. Saint Jérôme dit [1] que saint Irénée fut aussi disciple de saint Papias.

Saint Irénée vient dans les Gaules. Il y est ordonné prêtre l'an 177.

2. On ne sait point à quelle occasion saint Irénée vint dans les Gaules; mais saint Grégoire de Tours dit [2] qu'il y fut envoyé par saint Polycarpe [3]. Il fut ordonné prêtre de l'Eglise de Lyon par saint Pothin [4], qui en était évêque; et il exerçait déjà les fonctions de prêtre l'an 177, lorsqu'il fut choisi par les martyrs de Lyon pour être le porteur d'une Lettre [5] qu'ils écrivirent au pape Eleuthère, où, après l'avoir salué comme leur père, ils ajoutent [6]: « Nous avons exhorté Irénée, notre frère et notre compagnon, de rendre ces lettres à Votre Paternité. Nous vous supplions de le considérer comme un homme tout-à-fait zélé pour le testament de Jésus-Christ. C'est en cette qualité que nous vous le recommandons. Si nous eussions cru que le rang et la dignité pussent donner la justice et la vertu, nous vous l'eussions recommandé d'abord comme prêtre de l'Eglise; car il l'est effectivement. » Le motif de la députation de saint Irénée fut de procurer la paix aux Eglises divisées sur la question de la Pâque. On croit qu'il fut aussi porteur des Lettres que les mêmes martyrs écrivirent aux Eglises d'Asie et de Phrygie au sujet des troubles que les nouvelles prophéties de Montan y avaient causés depuis quelque temps.

Il est fait évêque de Lyon en 177. Ses travaux dans l'épiscopat. Il souffre le martyre l'an 202 de Jésus-Christ.

3. Saint Pothin étant mort la même année, saint Irénée fut mis en sa place [7] et fut le second évêque de l'Eglise de Lyon. Cette ville changea bientôt de face sous la conduite de son nouvel évêque, et Dieu donna tant de force à ses prédications [8], qu'en peu de temps il la rendit presque toute chrétienne. Pour préserver son peuple des erreurs qui se répandaient dans les provinces voisines du Rhône, saint Irénée s'appliqua à en faire connaître tout le venin [9], à fournir des armes pour les combattre, à en découvrir toutes les contradictions, à confirmer les néophytes dans la foi et à ramener même les hérétiques dans le sein de l'Eglise; dans ce dessein, il composa ses livres contre les hérésies, dans lesquels, comme nous le dirons dans la suite, il rapporte en détail toutes les extravagances des valentiniens et des autres hérétiques de ce temps-là, et donne toutes sortes de moyens de les convaincre. Il travailla aussi beaucoup pour procurer la paix entre les Eglises [10], au sujet de la fête de Pâques, et fit en sorte, par ses soins, qu'il fût permis à chacun de suivre l'ancien usage de son Eglise. C'est ainsi, dit Eusèbe [11], qu'Irénée, remplissant toute la signification de son nom, se montra véritablement amateur de la paix par la douceur de ses mœurs, par la modération de sa conduite et par les mouvements qu'il se donna pour la procurer à l'Eglise. Il reçut la couronne du martyre [12] dans la persécution de Sévère, l'an 202 de Jésus-Christ. Saint Irénée composa plusieurs ouvrages pour la défense de la foi et pour l'utilité de l'Eglise; savoir cinq livres contre les Hérésies, une Lettre à Florin, une à Blaste, un livre de l'Ogdoade, plusieurs Lettres touchant la célébration de la fête de Pâques; une de ces Lettres était adressée au pape Victor; un livre contre les païens, intitulé: *De la Science;* un autre adressé à un chrétien nommé Marcien; un troisième, qui renfermait diverses disputes. On croit aussi qu'il composa un Traité contre Marcion et un Discours sur la foi, adressé à Démètre, diacre de Vienne. Quant au livre *De la Substance du*

[1] Hieronym., *Epist.* 48 *ad Thedoram.* — [2] Greg Turon., lib. I *Hist. Francor.*, cap. 20.

[3] Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* croient que la mission de saint Pothin dans les Gaules avait précédé celle de saint Irénée, et, d'après eux, saint Irénée ne serait point venu à Rome avec saint Polycarpe. Leur unique motif, c'est que saint Irénée ne parle pas de ce voyage ni du séjour qu'il aurait fait à Rome. Mais rien ne l'obligeait à en parler. Quant à la mission de saint Pothin et de saint Irénée, il n'est pas probable qu'elle vienne de saint Polycarpe, mais elle vient plutôt du pape saint Anicet. « Il est manifeste, écrivait le pape Innocent I à Décentius, que, dans toute l'Italie, les Gaules, les Espagnes, personne n'a fondé des Eglises, excepté ceux qui ont été institués évêques par le vénérable apôtre Pierre et ses successeurs. (*L'éditeur.*)

[4] Hieronym., *de Vir. Illust.*, cap. 35, pag. 279.

[5] Saint Jérôme assure positivement qu'il rendit cette Lettre au pape Eleuthère. *A martyribus Lugdunensibus, ob quasdam Ecclesiæ quæstiones legatus Romam missus, honorificas super nomine suo ad Eleutherium perfert litteras.* Hieronym., in *Catalogo.*, cap. 29.

[6] Euseb., lib. V, cap. 4. — [7] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 35. — [8] Greg. Turon., lib. I *Hist. Franc.*, cap. 20. — [9] Iren., *Præf. ad lib.* V *cont. Hæres.*, pag. 291. — [10] Anatol., apud Bucher., pag. 445. — — [11] Euseb., lib. V, cap. 24.

[12] Greg. Turon., lib. I *Hist. Franc.*, cap. 27; Hieronym., *in cap.* LXIV *Isa.* [Voyez le P. Colonia, *His-*

monde, qu'on lui attribuait du temps de Photius, on convient qu'il est de Caïus, prêtre de Rome.

ARTICLE II.

TRAITÉ DE SAINT IRÉNÉE CONTRE LES HÉRÉSIES, LIVRE PREMIER.

Dessein du livre Ier selon l'édition de 1710.

1. De tous les écrits que saint Irénée a composés pour la défense de la foi et le maintien de la paix de l'Eglise, il ne nous reste que son *Traité contre les Hérésies* [1], autrement intitulé : *Réfutation de la fausse science*. Il est divisé en cinq livres, dont chacun est précédé d'une préface qui en explique le dessein. Le but de cet ouvrage est de combattre l'hérésie de Valentin et les autres qui en étaient émanées [2]. C'est pourquoi le Saint s'attache, surtout dans son premier livre, à mettre au jour leurs mystères les plus cachés et à découvrir toute l'impiété et le ridicule de leur doctrine.

Théologie des valentiniens.

2. La Théologie des valentiniens [3] consistait dans une généalogie fabuleuse de plusieurs éons [4], dont le premier et le plus parfait, selon eux, était un être invisible, éternel, non engendré, incompréhensible, qu'ils nommaient plus communément Βυθὸς, c'est-à-dire Profondeur. Ils lui donnaient pour femme Ἔννοια, ou la Pensée, qu'ils appelaient encore Χάρις, Grâce, et Σιγή, Silence, dont, après plusieurs siècles d'inaction, il avait eu un fils entièrement semblable à lui et qui était seul capable de le comprendre. Ce fils, père et principe de toutes choses, se nommait Νοῦς, c'est-à-dire, Intelligence; et, quoiqu'il fût unique, ils lui donnaient Ἀλήθεια, ou la Vérité pour sœur. Ce second couple d'éons en avait engendré un autre, savoir, Λόγος et Ζωή, le Verbe et la Vie, dont étaient sortis Ἄνθρωπος, Ἐκκλησία et l'homme et l'Eglise. Ces huit éons étaient les principaux de tous. Le Verbe et la Vie, voulant glorifier le Père, avaient encore produit dix autres éons, c'est-à-dire, cinq couples, car ils étaient tous deux à deux. L'homme et l'Eglise avaient produit douze autres éons, entre lesquels étaient le Paraclet, la Foi, l'Espérance, et la Charité. Les deux derniers étaient Τελετὸς, le Parfait [5], et Σοφία, la Sagesse. C'étaient là les trente éons des valentiniens et ce qu'ils appelaient du nom de Πλήρωμα, c'est-à-dire, Plénitude; parce qu'ils bornaient là toute la plénitude de la Divinité.

3. Outre ces rêveries, ils en avaient encore inventé d'autres : Σοφία, poussée par un désir ardent de connaître le premier Père ou le Βυθὸς, était sortie du Πλήρωμα; mais comme cette connaissance était une prérogative réservée au seul Νοῦς, elle s'y serait infailliblement perdue, si la vertu qui conserve le Πλήρωμα, appelée Ὅρος, n'avait eu pitié d'elle et ne l'avait d'abord fait rentrer dans le Πλήρωμα : cependant, de l'effort qu'elle avait fait pour en sortir et du désir impuissant qu'elle avait eu de voir le Père, il se forma un être faible et informe, et c'est ce qu'ils nommaient *Hachamoth*, ou petite Sagesse. Mais, de peur que quelque autre éon, porté par la même curiosité que Σοφία, ne s'exposât au même danger qu'elle avait couru, il plut au Νοῦς de produire encore deux autres éons, le Christ et le Saint-Esprit, dont la fonction principale fut d'affermir le Πλήρωμα et de mettre une union parfaite entre les éons. En effet, le Christ leur fit concevoir que le Père était in-

toire littéraire de Lyon, où le martyre de saint Irénée est parfaitement établi contre Cave Dodwel et quelques catholiques.]

[1] Cet ouvrage est cité par Tertullien, lib *cont. Valent.*, cap. 5; par Eusèbe, en plusieurs endroits de son *Histoire ecclésiastique*, entre autres dans le livre II, cap. 13. Saint Cyrille de Jérusalem en parle dans ses Catéchèses, *Cateches.* 16; Saint Basile, lib. *de Spirit. Sanct.*, cap. 29 Ephrem le Syrien, *Tract. de Virtute.*, cap. 8; Socrate le Corinthien, ad calcem *Historiæ de Martyrio sancti Polycarpi*; Saint Jérôme, in *Catalog.*; Saint Augustin, lib. I *cont. Julian.*, cap. 3 et 7, et plusieurs autres.

[2] D. Pitra publie, dans le *Spicilége de Solesme*, t. I, une préface qu'il croit être de Florus de Lyon. On y dit que saint Irénée avait été instruit par saint Polycarpe, disciple de saint Jean, apôtre; qu'il écrivit les cinq livres *Contre l'hérésie* à un certain évêque qui l'en avait prié. (*L'éditeur.*)

[3] Les valentiniens tiraient leur nom de l'hérésiarque Valentin. Il parut vers l'an de Jésus-Christ 134; on croit qu'il était d'Égypte, et il s'appliqua d'abord à y prêcher la foi; ce qu'il fit ensuite à Rome même. Mais son esprit et son éloquence lui avaient fait espérer qu'il pourrait parvenir jusqu'à l'épiscopat; lorsqu'il vit qu'on lui avait préféré un martyr, de dépit il se mit à combattre la doctrine de l'Eglise. Ce fut dans l'île de Chypre qu'il commença à dogmatiser. L'étude qu'il avait faite des livres des Grecs, et particulièrement de la philosophie de Platon, jointe à ce qu'il puisa dans la théogonie d'Hésiode et dans l'Évangile de saint Jean, le seul qu'il recevait, lui fournit de quoi bâtir un nouveau système de religion. Ses disciples se nommaient aussi *gnostiques*; car c'était le titre général de tout ceux qui se prétendaient plus éclairés que le commun. Euseb., in *Chron.*, ann. 141; Tertull., lib *cont. Valent.*, cap. 4, et *de Præscript.*, cap. 3.

[4] Iren., lib. I *cont. Hæres.*, cap. 1 et seq; Fleury, *Hist. eccles.*, tom. I, pag. 395 et seq.

[5] Plutôt le Désirable, Θελητὸς. (*L'éditeur.*)

compréhensible ; le Saint-Esprit leur apprit la manière de le louer, et mit entre eux une égalité entière ; ce qui les laissa dans un profond repos. Pour reconnaître ce bienfait, ils réunirent toutes leurs forces ensemble, et, avec la permission du Père, du Christ et du Saint-Esprit, ils produisirent Jésus ou le Sauveur, qui fut comme la fleur de tout le Πλήρωμα, et portait les noms de tous les éons, particulièrement ceux de Christ et de Verbe, parce qu'il procédait de tous. En même temps furent produits plusieurs anges de même nature que lui, pour lui faire honneur et lui servir de gardes et de satellites.

Suite.

4. Cependant *Hachamoth* était demeurée hors du Πλήρωμα, comme un misérable avorton informe ; mais le Christ eut pitié d'elle ; il étendit sa croix sur elle, et, par cet attouchement, lui donna la forme de l'être. Quand il eut ensuite retiré d'elle sa vertu, elle eut un extrême chagrin de se voir hors du Πλήρωμα, sans pouvoir y arriver. Elle connut alors toute sa misère, et cette vue la jeta dans l'affliction, dans la crainte, dans l'ignorance et dans une tristesse qui lui fit même verser quelques larmes ; elle se tourna alors vers le Christ, auteur de sa vie, qui lui envoya le Sauveur, accompagné de tous ses anges ; celui-ci, par le moyen de la science qu'il lui donna, la délivra de toutes ses passions, sans toutefois les anéantir. *Hachamoth* ainsi délivrée se prit à rire, et son rire produisit la lumière : dans sa joie, elle embrassa les anges qui accompagnaient le Sauveur et en conçut un fruit aussi spirituel qu'eux. De plus, ce mouvement de conversion qu'elle avait fait vers le Christ, avait été changé en une substance animale, et cette substance servit à former le Δημιουργὸς, c'est-à-dire le Créateur ou l'Auteur de tout ce qui est hors du Πλήρωμα. La tristesse et la crainte dont elle avait été accueillie, produisirent la matière ; ses larmes firent les fleuves et la mer ; son découragement stupide et insensible, la terre, et sa douleur, jointe à son étonnement, l'air et le feu.

Suite.

5. Selon les valentiniens, le *Demiourge* avait fait sept cieux, au-dessus desquels il était. Le Paradis était le quatrième en montant. *Hachamoth* était au-dessus de tous, mais au-dessous du Πλήρωμα, dans une région moyenne. L'Auteur du monde ne connaissait point les choses spirituelles ni tout ce qui était au-dessus de lui. C'est pourquoi il se croyait le seul Dieu, et disait par les prophètes : « Je suis Dieu, et il n'y en a point d'autre que moi. » Il était le créateur du Κοσμοκράτωρ, ou Prince de ce monde, c'est-à-dire du diable et de tous les esprits malins qui étaient formés de la Tristesse *Hachamoth*. Le *Cosmocrator* habitait notre monde ; et, parce qu'il était spirituel, il connaissait ce qui était au-dessus de lui. Le *Demiourge*, ayant fait le monde, fit aussi l'homme matériel ou Χοϊκὸς, d'une matière invisible, puis lui inspira l'âme, le faisant ainsi à son image et à sa ressemblance ; à son image, en tant que matériel ; à sa ressemblance, en tant qu'animal. Ensuite il le revêtit de la tunique de peau, c'est-à-dire de cette chair sensible. L'homme reçut de plus la semence spirituelle qu'*Hachamoth* avait reçue des anges, et qu'elle avait déposée dans l'Auteur du monde, sans que lui-même s'en aperçût, afin qu'il la semât dans l'âme et dans le corps matériel où elle devait germer et croître. Cette substance spirituelle était ce qu'ils appelaient l'Eglise, image de l'Eglise supérieure, qui était dans le Πλήρωμα.

Suite.

6. Le Sauveur avait pris les prémices de ce qu'il devait sauver : d'*Hachamoth* il avait reçu le spirituel ; l'Auteur du monde l'avait revêtu du Christ animal, en sorte que son corps même était psychique, invisible et impassible. Mais il n'avait rien pris de matériel, parce que la matière est incapable de salut. Il y en avait qui disaient que l'Auteur du monde avait produit un Christ de même nature que lui, qui avait passé par Marie, comme l'eau par un canal, et que le Sauveur, sorti du Πλήρωμα avec les perfections de tous les éons, était descendu en ce Christ à son baptême, mais qu'il s'était retiré quand il fut présenté à Pilate, et qu'il n'y avait que le Christ animal qui eût souffert.

Suite.

7. Ils distinguaient trois sortes d'hommes, les spirituels, les psychiques et les matériels. Les premiers, du nombre desquels ils se mettaient, devaient infailliblement être sauvés, quelques crimes qu'ils pussent commettre ; les psychiques pouvaient aussi se sauver par la foi simple et par les bonnes œuvres ; mais les matériels ne devaient pas espérer de salut. Ils niaient en général la résurrection des corps, et la fin du monde devait arriver, disaient-ils, lorsque tous les hommes spirituels seraient formés ou perfectionnés par la *Gnose* ou vraie Science. Alors toute la semence spirituelle ayant reçu sa perfection, *Hachamoth*, leur mère, passera de la région moyenne dans le Πλήρωμα, et sera mariée au Sauveur, formé

de tous les éons : les hommes spirituels, dépouillés de leurs âmes et devenus purs esprits, entreront aussi dans le Πλήρωμα, et seront les épouses des anges qui environnent le Sauveur. L'Auteur du monde passera à la région moyenne où était sa mère, et sera suivi des âmes des justes : mais rien d'animal n'entrera dans le Πλήρωμα. Alors le feu qui est dans le monde paraîtra, s'allumera, consumera toute la matière, et se consumera avec elle, jusqu'à s'anéantir [1].

Raisons de saint Irénée contre les valentiniens.

8. Après avoir ainsi décrit les erreurs des valentiniens, saint Irénée leur fait voir [2] que c'est en vain qu'ils veulent les appuyer sur l'autorité des saintes Ecritures, puisque saint Jean, qui avait une très-grande connaissance des choses divines et qui avait parlé en tant d'endroits de Jésus-Christ, n'avait pas dit un mot des éons ni de leurs mariages prétendus. Il leur oppose aussi [3] la foi de l'Eglise, renfermée dans le Symbole des Apôtres, dont il rapporte presque tous les articles. Il ajoute que c'était là la croyance unanime de tous les fidèles répandus dans toutes les parties du monde : dans l'Allemagne, l'Espagne, les Gaules, l'Orient, l'Egypte, l'Afrique et dans tous les pays adjacents à la Méditerranée.

Variations des hérétiques.

9. Au lieu de cette uniformité qui se trouvait chez les catholiques, le Saint montre [4] qu'il n'y avait aucun disciple de Valentin qui n'eût changé quelque chose à sa doctrine. Pour les en convaincre, il rapporte [5] les extravagances de Second, d'Epiphane, de Ptolomée et des colorbaséens touchant le nombre des éons, leurs mariages et leurs productions. Il décrit fort au long [6] les prestiges et les sortiléges dont se servait un certain Marc, pour séduire les simples et les attirer à son parti. Cet imposteur, voulant imiter ce qui se pratiquait dans l'Eglise, pour le sacrifice de l'Eucharistie, prenait des calices remplis d'eau et de vin, et, après de longues prières qu'il prononçait en forme d'invocation, afin qu'on crût qu'il consacrait véritablement, il faisait paraître ces calices pleins d'une liqueur rouge. D'autrefois il prenait ces mêmes vases, les mettait entre les mains des femmes qui étaient autour de lui et leur ordonnait de consacrer en sa présence. Saint Irénée croit qu'il avait un démon familier, par l'assistance duquel il prophétisait l'avenir. Il prétendait même communiquer ce don de prophétie à des femmes, par le moyen de certaines formules qu'il récitait sur elles, en leur faisant ouvrir la bouche, afin, disait-il, de recevoir plus facilement les mouvements du Saint-Esprit. Son étude principale était de séduire les personnes de ce sexe, surtout les plus belles et les plus riches; et, lorsqu'une fois il les avait attirées à son parti, il employait des breuvages amoureux pour les faire consentir à ses mauvais désirs. C'est ce qu'on découvrait par l'aveu même de plusieurs de ces femmes, qui, après avoir abandonné sa secte pour rentrer dans le sein de l'Eglise, confessaient qu'elles s'étaient laissées corrompre par ce séducteur, forcées en quelque façon par l'amour violent qu'elles avaient ressenti pour lui.

Impostures de Marc. Quelle était sa doctrine?

10. C'est ainsi, dit saint Irénée, qu'ayant logé chez un de nos diacres d'Asie, qui avait une très-belle femme, il la séduisit de telle sorte, qu'après l'avoir suivi pendant longtemps, elle eut grande peine à se laisser persuader par les frères de rentrer dans son devoir; et, depuis ce temps, elle ne cesse de confesser avec larmes et avec soupirs le crime qu'elle a commis avec ce séducteur. Quant à la doctrine de Marc [7], elle était peu différente de celle des valentiniens, si ce n'est qu'il l'expliquait par des significations allégoriques tirées des lettres de l'alphabet : science qu'il feignait avoir apprise des quatre principaux éons, ou plutôt de la Vérité, qui était descendue vers lui sous la forme d'une femme, pour l'instruire de ces mystères.

Marcosiens, disciples de Marc. Leurs mœurs et leur doctrine.

11. Ses disciples n'étaient ni moins dangereux dans leurs mœurs, ni moins extravagants dans leurs sentiments. Ils séduisaient, comme lui, plusieurs femmes [8]; et, à l'égard de leurs dogmes, ils s'imaginaient les rendre fort probables par des explications ridicules et forcées qu'ils donnaient à quelques paraboles de l'Evangile [9], et par les endroits de l'Ecriture où le nombre de quatre, de huit, de dix ou de douze est déterminé. Tout cela, selon eux, signifiait quelque classe de leurs éons; par exemple, les huit premiers étaient figurés par les huit jours qui avaient précédé la création de l'homme. Ils reconnaissaient

[1] M. Dulaurier a trouvé, parmi les manuscrits coptes de la bibliothèque Bodhléienne l'ouvrage même de Valentin. (*L'éditeur.*)

[2] Iren., lib. I *cont Hæres.*, cap. 9. — [3] Idem, ibid., cap. 10. — [4] Idem, ibid., cap. 11. — [5] Idem, ibid., cap. 11 et 12. — [6] Idem, ibid., cap. 13. — [7] Idem, ibid., cap. 14 et 15. — [8] Idem, ibid., cap. 13. — [9] Idem, ibid., cap. 16 et seq.

que le baptême institué par Jésus-Christ effaçait les péchés [1]; mais ils en avaient entièrement falsifié la forme [2]. Ils oignaient aussi de baume leurs nouveaux baptisés, pour se conformer à l'usage de l'Eglise. Tous, pourtant, ne le faisaient pas; car plusieurs, sans se soucier du baptême, se contentaient de faire sur leurs catéchumènes une certaine cérémonie qu'ils appelaient *rédemption* [3], et qui consistait à leur verser sur la tête de l'eau mêlée avec du baume; ce que quelques-uns ne pratiquaient qu'à l'article de la mort, afin, disaient-ils, de les rendre invisibles aux puissances supérieures : mais d'autres rejetaient toutes ces pratiques comme inutiles, prétendant que la connaissance de la grandeur ineffable suffisait pour le salut.

Hérésie de Simon le Magicien. Il est adoré comme un dieu.

12. Toutes ces hérésies tiraient leur origine de Simon le Magicien [4]. Cet impie, outré de l'affront qu'il prétendait avoir reçu des Apôtres [5], voulut s'en venger en s'adonnant plus que jamais à la magie. Il fit des choses si surprenantes, par le moyen de cet art, que plusieurs se laissèrent aller jusqu'à lui rendre les honneurs divins. L'empereur Claude lui fit même dresser une statue. Il se faisait passer tantôt pour le Fils de Dieu, qui avait paru parmi les Juifs, tantôt pour le Père, qui était descendu dans Samarie, tantôt pour le Saint-Esprit, qui était venu éclairer les Gentils; c'est pourquoi il souffrait sans difficulté qu'on lui donnât les noms qui ne convenaient qu'à Dieu. Il traînait partout avec lui une certaine femme de mauvaise vie, nommée Hélène, qu'il avait achetée à Tyr en Phénicie. C'était, disait-il, la première production de son esprit, la mère de toutes choses, par laquelle il avait engendré les anges et les archanges, auteurs de ce monde visible. Il ajoutait que ces puissances célestes, ne voulant pas que l'on sût qu'elles avaient été produites par un autre, avaient enchaîné leur mère et, après lui avoir fait souffrir mille outrages, l'avaient renfermée dans le corps d'une femme, afin qu'il ne lui fût plus possible de retourner vers l'auteur de son être. Cette femme était cette fameuse Hélène qui fut jadis la cause de la guerre de Troie, et, depuis ce temps, elle était passée successivement dans le corps de plusieurs femmes, jusqu'au temps où était venu lui-même pour la délivrer et en même temps tous les hommes qui gémissaient sous la tyrannie des anges. Enfin, c'était de sa grâce, et non de leurs bonnes œuvres, que les hommes devaient espérer leur salut. Ses disciples se nommaient simoniens [6]; leurs prêtres vivaient dans la débauche, exerçaient la magie et s'étudiaient surtout à corrompre les femmes par le moyen des breuvages amoureux; ils adoraient Simon sous la figure de Jupiter, et son Hélène, sous celle de Minerve.

Ménandre. Son hérésie.

13. Ménandre, successeur de Simon [7], ne lui céda en rien dans la science de l'art magique, qu'il poussa même jusqu'à son plus haut point. Il se disait le Sauveur envoyé par les puissances invisibles pour délivrer les hommes. Il baptisait ses disciples en son nom et prétendait, par ce baptême, les faire participants de la résurrection, après laquelle ils ne devaient plus craindre la vieillesse ni même la mort.

Erreurs de Saturnin et de Basilide. En quoi ils diffèrent l'un de l'autre.

14. Il eut, entre autres disciples, Saturnin et Basilide. Le premier enseignait [8] que l'homme avait été créé par les anges; que le Sauveur ne s'était fait homme qu'en apparence; que le Dieu des Juifs n'était qu'un ange; enfin que l'usage du mariage et la génération venaient de Satan. Basilide, au contraire, prétendait que [9] la jouissance des plaisirs était permise indifféremment; qu'on ne devait faire aucune difficulté de manger des viandes immolées aux idoles, et qu'on pouvait même renoncer à sa foi pour se mettre à couvert des tourments. Du reste, il niait, comme Saturnin, la vérité de l'Incarnation; il ne voulait pas que Jésus-Christ eût jamais été crucifié, mais Simon le Cyrenéen, à qui il avait donné sa ressemblance, pour tromper les Juifs.

Carpocrate. Quels étaient sa doctrine et

15. Carpocrate soutenait [10], comme tous les autres hérétiques de ce temps-là, que le

[1] Iren., lib. I *cont. Hæres.*, cap. 21.

[2] Voici la forme de baptême dont se servaient les marcosiens : *In nomine ignoti Patris universorum, in Veritate, matre omnium, in eo qui in Jesum descendit, in unione, et redemptione, et communione virtutum.* Apud. Iren., lib I, cap. 21.

[3] Ils accompagnaient cette cérémonie de paroles mystérieuses, qui en étaient comme la forme. D'abord le ministre prononçait celle-ci : *Je ne sépare point le cœur ni l'esprit, ni la vertu toute miséricordieuse qui est au-dessus des cieux : que je puisse jouir de votre nom, Sauveur de la verité.* L'initié répondait : *Je suis confirmé et délivré, et je rachète mon âme de ce siècle et de tout ce qui est dans ce siècle au nom de Jao, qui a racheté la sienne par le Christ vivant.* Après quoi tous les assistants s'écriaient : *La paix à tous ceux sur lesquels ce nom repose.* Iren., lib. I, cap. 21.

[4] Idem, ibid., cap. 23. — [5] Idem, ibid. — [6] Idem, ibid. — [7] Idem, ibid. — [8] Idem, ibid., cap. 24. — [9] Idem, ibid. — [10] Idem, ibid., cap. 25.

ses disciples?

monde avait été créé par les anges. Il enseignait de plus que Jésus-Christ était né de Joseph ; qu'il ne s'éleva à ce haut degré de pouvoir où on le vit, que par le mépris qu'il avait eu pour les anges créateurs, et qu'il était facile à chacun de nous d'atteindre au même point, en méprisant comme lui ces puissances célestes. De là vint que plusieurs de ses disciples prétendaient ne le céder en rien à Jésus-Christ, et que d'autres poussaient même leur insolence jusqu'à se mettre au-dessus de lui. Ils n'étaient pas moins corrompus dans leur morale que dans leur foi. Ils se permettaient les impiétés les plus grandes et les crimes les plus abominables, d'autant, disaient-ils, que les actions ne sont bonnes ou mauvaises que dépendamment du jugement des hommes. Ils avaient inventé une espèce de métempsychose fort étrange : l'âme qui, pendant qu'elle était unie au corps, aurait omis quelques mauvaises actions, devait passer de corps en corps, jusqu'à ce qu'elle les eût toutes commises, même les plus honteuses. Ils perçaient l'oreille à leurs disciples, afin (comme l'on croit) que [1], se reconnaissant l'un l'autre à cette marque, ils pussent se communiquer leurs desseins et s'abandonner ensemble aux crimes les plus infâmes. Saint Irénée nous apprend qu'ils gardaient entre eux des images de Jésus-Christ, tant en peinture qu'en relief, qu'ils assuraient avoir été faites par Pilate, lorsque Jésus-Christ était sur la terre. Le Saint leur reproche de placer ces images avec celle des philosophes païens et de s'en servir pour des observations superstitieuses.

Cérinthe. Ce qu'il pensait de Jésus-Christ.

16. Il y a peu de différence entre les erreurs de Cérinthe et celles de Carpocrate, au moins pour ce qui regarde le dogme. Nous venons de voir quels étaient les sentiments de ce dernier touchant Jésus-Christ; Cérinthe y ajoutait seulement [2] que le Christ était descendu sur Jésus sous la forme d'une colombe, après son baptême, mais qu'il s'en était retourné dans le ciel, au temps de sa passion ; de sorte qu'il était bien vrai que Jésus était mort et ressuscité; mais, pour le Christ, il était toujours demeuré impassible.

Erreurs des ébionites et des nicolaïtes.

17. Saint Irénée dit [3] que les ébionites pensaient tout autrement de Jésus-Christ que Cérinthe et Carpocrate. Il les accuse seulement de ne pas recevoir d'autre Evangile que celui de saint Matthieu, de garder les observances de la loi judaïque et de traiter saint Paul d'apostat, parce qu'il les avait décriés. Les nicolaïtes tiraient leur nom de Nicolas [4], l'un des sept premiers diacres qui furent ordonnés par les Apôtres : leur hérésie consistait à croire que l'adultère était permis; ils mangeaient aussi des viandes offertes aux idoles.

Hérésie de Cerdon. Blasphème de Marcion contre le Dieu de l'Ancien Testament.

18. Cerdon distinguait [5] le Dieu de l'Ancien Testament du Dieu, Père de notre Seigneur Jésus-Christ, fondé sur cette raison, qu'on connaissait le premier, tandis que le second était entièrement inconnu ; que le caractère de l'un était la justice ; que celui de l'autre était la bonté. Mais Marcion, qui lui succéda, voulant enchérir sur la doctrine de son maître, ne se contenta pas de distinguer, comme lui, le Dieu de l'Ancien Testament de celui du Nouveau; il disait de plus que le premier était auteur du mal, qu'il ne respirait que la guerre, qu'il était inconstant dans ses résolutions et qu'en plusieurs endroits il se contredisait lui-même. C'est pour cela qu'il rejetait la loi et les Prophètes, assurant que Jésus-Christ avait été envoyé de son Père pour abolir l'un et l'autre. Il se donnait aussi la liberté de retrancher des livres du Nouveau Testament ce qu'il jugeait être contraire à ses erreurs; et, pour soutenir une entreprise si hardie, qu'aucun autre hérétique n'avait osé tenter avant lui [6], il ne craignait pas de dire qu'il méritait plus de croyance que les Apôtres qui nous ont laissé les Ecritures. Selon lui, Caïn, les Sodomites, les Egyptiens et les autres nations qui s'étaient souillés des crimes les plus abominables, avaient été délivrés par Jésus-Christ, lorsqu'il était descendu dans les enfers ; mais Abel, Enoch, Noé et les autres justes de l'Ancien Testament, n'avaient pas reçu la même grâce, parce que, disait-il, leur Dieu les ayant tentés de différentes manières pendant leur vie, ils craignirent, en voyant Jésus-Christ, que ce ne fût un nouveau piége qu'il leur tendait, et, à cause de cela, ne voulurent pas croire en lui.

Hérésie des continents.

19. Les continents reconnaissaient pour

[1] Fevardentius, apud Massuet., in Notis *ad Iren.*, pag. 104. — [2] Iren., lib. I, cap. 26. — [3] Idem, ibid.
[4] *Nicolaitæ autem magistrum quidem habent Nicolaum, unum ex septem qui primi ad diaconium ab Apostolis ordinati sunt.* Ibid.

[5] Iren., lib. I, cap. 27.
[6] *Sed huic quidem, quoniam et solus manifeste ausus est circumcidere Scripturas.... seorsum contradicemus.* Idem, ibid.

maître Tatien [1], disciple de saint Justin le Martyr. Ils défendaient l'usage du mariage, la chair des animaux, et soutenaient ouvertement qu'Adam n'était pas sauvé. Les borboriens [2], les ophites [3] et les séthiens ne se distinguaient guère des valentiniens que dans la différence des noms qu'ils donnaient à leurs éons. Enfin les caïnites enseignaient [4] que, pour se sauver, il était nécessaire de s'abandonner à toutes sortes de crimes et d'impuretés : c'est pourquoi ils ne reconnaissaient pour véritables justes que ceux dont l'Ecriture condamne les mauvaises actions, comme Caïn, Esaü, les Sodomites et surtout le traître Judas, qu'ils préféraient à tous les autres Apôtres et sous le nom duquel ils recevaient un Evangile où toutes leurs impiétés étaient renfermées.

ARTICLE III.

SECOND LIVRE DE SAINT IRÉNÉE CONTRE LES HÉRÉSIES.

1. Quoique saint Irénée crût [5] que, pour réfuter toutes les hérésies dont nous venons de parler, il suffisait de les avoir fait connaître, il ne laissa pas d'employer des moyens plus forts pour les combattre. Ceux dont il se sert dans son livre II sont tirés surtout de la raison naturelle [6] : c'est par elle qu'il fait voir aux valentiniens [7] qu'il n'y a point d'autre Dieu que celui qu'ils nommaient Δημιουργὸς, puisque l'idée de Dieu emporte nécessairement l'idée d'un être infini, qui contient toutes choses en lui-même, et par conséquent hors duquel il n'y a ni Πλήρωμα ni aucune autre divinité supérieure. Il emploie le même raisonnement pour prouver, contre les marcionites, que les deux dieux qu'ils avaient inventés n'étaient qu'une pure chimère; il montre que de leur sentiment il s'ensuivait deux choses contradictoires et absurdes : l'une, qu'on pourrait admettre des dieux jusqu'à l'infini, car il n'y a pas moins d'absurdité d'en reconnaître deux que d'en supposer un plus grand nombre; l'autre, qu'il n'en faudrait admettre aucun, parce que ces deux dieux de Marcion, ayant chacun leur empire séparé et indépendant, il s'ensuivait que ni l'un ni l'autre n'était tout-puissant, et, par conséquent, qu'aucun d'eux n'était Dieu.

Preuves que Dieu est auteur de la création.

2. Après avoir ainsi établi l'unité de Dieu, il prouve fort au long [8] qu'on ne peut lui refuser la qualité de créateur, sans lui ôter celle de Dieu; que, s'il était vrai, comme le prétendaient les hérétiques, que les anges fussent auteurs de ce monde, leur pouvoir surpasserait celui de Dieu même, surtout s'ils l'avaient fait à son insu et sans son consentement; qu'ils n'ont été tout au plus que les ministres et les exécuteurs de ses volontés; qu'ainsi, comme on ne dit pas d'une hache que c'est elle qui coupe le bois, mais plutôt l'homme qui la manie, de même, quand il serait vrai que Dieu se serait servi des anges pour la création du monde, on ne pourrait dire néanmoins qu'ils en sont les auteurs. Mais il n'est pas même vrai, ajoute-t-il, qu'ils aient été employés à cette action, puisque l'Écriture nous assure que Dieu a créé toutes choses par son Verbe. Il relève, en passant [9], le ridicule des hérétiques qui disaient que le *Demiourge* et ses anges ne connaissaient point le premier Père, comme si la raison naturelle ne nous conduisait pas d'elle-même [10] à la connaissance d'un seul Dieu Seigneur de toutes choses, dont le nom a toujours été salutaire aux hommes et formidable aux démons. « Encore aujourd'hui, dit saint Irénée, les Juifs chassent les démons [11] au nom du Créateur de ce monde; ce qui prouve qu'il est cet être souverain dont toutes les créatures respectent et craignent le pouvoir, parce que c'est à lui qu'elles sont redevables de leur existence. »

Les créatures ne sont point les images des éons.

3. Il attaque ensuite ce que disaient les valentiniens [12], que les créatures n'étaient que les images des éons et l'ombre du Πλήρωμα; et, après avoir montré que des êtres corruptibles et périssables ne peuvent être l'ombre de ceux qui doivent toujours subsister, il prouve, par de nouveaux arguments [13], qu'il n'y a pas d'autre Dieu que celui qui a créé le monde. « C'est, dit-il, le consentement universel de tous les hommes; non-seulement des patriarches, des prophètes et de tous les

[1] Iren., lib. I, cap. 28. — [2] Idem, ibid., cap. 29. — [3] Idem, ibid., cap. 30. — [4] Idem, ibid., cap. 31. — [5] Idem, ibid., cap. ultimo. — [6] Idem, *Præf. ad lib.* II, pag. 115. — [7] Idem, lib. II, cap. 1. — [8] Idem, ibid., cap. 2. — [9] Idem, ibid., cap. 6.

[10] *Tamen hoc ipsum omnia cognoscunt, quando ratio mentibus infixa, moveat ea et revelet eis, quoniam est unus Deus Dominus omnium.* Idem, ibid., cap. 6.

[11] *Et propter hoc Judæi usque nunc, hac ipsa adfatione (ejus scilicet qui omnia fecit et condidit) dæmones effugant, quando omnia timeant invocationem ejus qui fecit ea.* Iren., ibid.

[12] Iren., lib. II, cap. 7 et 8. — [13] Iren., lib. II, cap. 9.

anciens justes, mais des païens mêmes : Jésus-Christ nous enseigne la même chose dans les saintes Ecritures ; enfin c'est la croyance de l'Eglise répandue dans toutes les parties de la terre, qui a reçu cette tradition des Apôtres. » De là il conclut qu'il est bien plus raisonnable de reconnaître le Créateur pour Dieu, que le Βυθὸς des valentiniens, que personne, avant eux, n'avait annoncé, et qui, de leur aveu même, était toujours demeuré inconnu aux hommes.

Dieu a tiré toutes choses du néant

4. La manière dont les hérétiques expliquaient la création, à savoir [1] que la matière et les éléments avaient été formés des passions d'*Hachamoth*, fournit à saint Irénée un nouveau sujet de se moquer de leur ignorance : « comme si Dieu, dit ce Père, n'était pas assez puissant pour tirer toutes choses du néant, et qu'il n'eût pu leur donner l'être sans le secours d'une matière préexistante. » Il les compare, en cet endroit, au chien d'Esope [2], qui lâcha le pain qu'il tenait dans sa gueule, pour attraper ce qui n'en était que l'ombre ; « car c'est ainsi, dit-il, que les hérétiques, préférant le mensonge à la vérité, perdent le pain de la véritable vie. »

Réfutation du système des valentiniens touchant leurs trente éons.

5. Pour renverser d'un seul coup leurs trente éons, figurés, selon eux, par les trente années qu'avait Jésus-Christ lorsqu'il reçut le baptême [3], il leur fait voir [4] que ce nombre est défectueux pour deux raisons : l'une, qu'ils y mettaient le premier Père, qui n'était certainement pas un éon, n'ayant été engendré par personne ; l'autre, qu'ils en excluaient le Christ et le Saint-Esprit, qui devaient néanmoins y être admis, puisqu'ils étaient de même nature que tous les autres. Il ajoute que leur système touchant le Πλήρωμα se détruisait de lui-même. Il était, en effet, impossible que Λόγος, qui veut dire verbe ou parole, s'y trouvât avec Σιγή, qui signifie silence : d'ailleurs, il était entièrement contraire à la nature de Dieu, qui, étant la simplicité même, ne peut souffrir une pareille composition. Pour les confondre encore davantage, il leur montre [5] que ce système, tout extravagant qu'il est, n'est pas de leur invention, mais qu'ils l'ont tiré des auteurs païens, dont il cite à ce sujet un grand nombre. Quant à la génération de leurs éons, il leur fait voir [6] qu'ils ne pouvaient lui donner aucune explication qui ne fût indigne de Dieu, d'autant qu'ils y mêlaient des affections et des mouvements de passions auxquelles il n'est point sujet de sa nature.

Réponse aux preuves des valentiniens.

6. Il répond ensuite [7] aux raisons qu'ils tiraient des Ecritures et des nombres de l'alphabet, et leur fait sentir la faiblesse de ces preuves ; les exemples de l'Ecriture, dont ils se prévalaient, n'avaient que peu ou point de rapport aux choses dont, selon eux, ils étaient la figure ; la combinaison des nombres et des syllabes ne peut nous conduire à la connaissance de Dieu : d'ailleurs, il est ridicule de vouloir éclaircir une chose obscure par une autre qui ne l'est pas moins, comme faisaient les valentiniens, qui, pour preuve de leurs dogmes, apportaient des paraboles de l'Evangile. Saint Irénée prend de là occasion de prescrire les règles suivantes pour l'intelligence de l'Ecriture. « Il faut, dit-il, s'attacher surtout à ce qui y est rapporté clairement en termes propres, exprès et significatifs. C'est de cette manière qu'il y est dit qu'il n'y a qu'un Dieu, et qu'il est Créateur de toutes choses : puis se servir de ces passages clairs pour expliquer ceux qui sont obscurs ; tandis que les hérétiques expliquent les énigmes par d'autres plus grandes énigmes, et donnent la torture aux passages clairs pour les faire cadrer aux explications arbitraires qu'ils donnent à ceux qui sont obscurs. »

Règles pour l'intelligence des Ecritures.

De quelle manière on doit étudier les mystères.

7. Il ajoute [8] qu'il est louable de s'exercer dans la recherche des mystères et des propriétés de Dieu ; mais on ne doit le faire que dans l'intention de l'en aimer davantage : pour ne pas s'égarer dans ses recherches, il faut s'attacher à ce qui nous est enseigné dans les saintes Ecritures, inspirées par le Verbe de Dieu et par son Saint-Esprit : au reste, nous ne devons pas espérer d'en tirer une connaissance entière, en ce qui regarde la Divinité, notre esprit étant trop borné pour approfondir tout ce qu'elle renferme : il n'est pas étonnant que nous ne puissions pénétrer la nature des choses spirituelles et célestes,

[1] Iren., ibid., cap. 10. — [2] Idem, ibid., cap. 11.

[3] Saint Irénée dit que Jésus-Christ entrait dans sa trentième année quand il reçut le baptême. L'année vulgaire assignée à sa naissance serait donc la véritable, et il ne faudrait point remonter à quatre ans au-delà. Voyez les dissert. pour et contre dans Sacy et Calme. Cependant S. Clément (*de Emendatione æræ vulgatæ*, in-fol., Rome), le Père Patrizi (*in quatuor Evangelia*, Rome, in-4°, 1856, t. II) montrent que ce sentiment est tout-à-fait abandonné et insoutenable. (*L'éditeur.*)

[4] Iren., lib. II, cap. 12. — [5] Idem, ibid., cap. 14. — [6] Idem, ibid., cap. 15. — [7] Idem, ibid., cap. 20 et seq. — [8] Idem, ibid., cap. 28.

nous qui ne connaissons pas même la cause naturelle d'une infinité d'effets qui se passent tous les jours à nos yeux. Il conclut de là que c'est une témérité aux hérétiques, et en même temps une marque de leur ignorance, de vouloir expliquer la génération ineffable du Verbe par l'exemple de la parole qui est dans l'homme, et de pousser leur vanité jusqu'à dire qu'ils n'ignorent rien; tandis que Jésus-Christ lui-même avoue qu'il ne connaît pas l'heure du jugement, et qu'il n'y a que son Père qui le sache; « voulant nous apprendre, par là, dit saint Irénée, que nous ne pouvons acquérir une science parfaite en ce monde, et que nous devons réserver à Dieu la connaissance de ces questions, qui sont impénétrables à notre esprit. »

Que les corps auront part à la félicité éternelle.

8. Après cela, il reprend la suite des erreurs des valentiniens et leur fait voir [1] que ce qu'ils avançaient touchant le salut infaillible des âmes, était contraire non-seulement à la raison, mais encore à leurs propres principes; que nos corps jouiront, après la résurrection, du même bonheur que nos âmes; que si ces âmes ne sont sauvées que par rapport à leur substance, et non à cause de leur mérite, la foi n'est donc pas nécessaire, et il était inutile que Jésus-Christ descendît sur la terre: si, au contraire, elles ne sont récompensées que pour leurs bonnes œuvres, il est bien juste que ce corps participe à ce bonheur, puisqu'il a eu part à ces bonnes actions: « Et c'est, ajoute-t-il, notre croyance, que Dieu ressuscitera nos corps et les rendra incorruptibles et immortels, supposé qu'ils aient pratiqué la justice. »

Folle vanité des valentiniens.

9. Il fait surtout éclater l'ardeur de son zèle contre l'orgueil insupportable des hérétiques [2] qui osaient se vanter d'être de meilleure condition que le *Demiourge*, au-dessus duquel ils devaient, disaient-ils, avoir place dans le Πλήρωμα, avec leur mère *Hachamoth*. Il les traite d'insensés, de se préférer à celui qui, de leur propre aveu, avait créé le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent. Il leur demande des preuves d'une prétention si folle, et, faisant l'énumération des créatures que Dieu a tirées du néant, il invite ses adversaires à montrer quelque production semblable de leur part.

Preuve de la fausseté de leur doctrine et de la vérité de celle des catholiques.

10. Comme les autres hérésies dont saint Irénée parle dans son premier livre ne s'éloignaient pas beaucoup de celle des valentiniens, il ne s'attache pas à les réfuter chacune en particulier; il se contente de faire voir [3] que, l'hérésie des valentiniens étant une fois abattue, les autres tombaient d'elles-mêmes. Il leur oppose ce grand préjugé, que jamais les hérétiques n'avaient fait aucun miracle véritable; qu'ils ne pouvaient rendre la vue aux aveugles, ni l'ouïe aux sourds, ni chasser les démons, si ce n'est peut-être des corps de ceux où ils les avaient fait entrer [4]; qu'ils ne pouvaient non plus se flatter d'avoir ressuscité des morts, eux qui ne croyaient pas même la résurrection; que ces caractères de la vérité ne se trouvaient que dans l'Eglise; et que, sans parler des morts que Jésus-Christ et les apôtres avaient ressuscités, il était souvent arrivé [5] qu'à la prière de ses saints [6] et en vue de leurs jeûnes et de leurs autres bonnes œuvres, surtout lorsqu'ils les faisaient en commun, Dieu avait rendu la vie à des morts. Il ajoute que, bien loin de recevoir quelque chose de ceux qu'on avait guéris de quelque maladie, on leur fournissait abondamment ce dont ils pouvaient avoir besoin.

Réfutation des erreurs de Carpocrate.

11. Après cela, saint Irénée attaque la morale des hérétiques, et en particulier celle de Carpocrate et de quelques autres qui l'avaient suivie [7]. C'était, en effet, la plus impie et la plus dangereuse; car, outre qu'ils enseignaient qu'il n'y avait aucune action dont il ne fallût faire l'expérience, ils prétendaient que ces actions étaient bonnes ou mauvaises seulement d'après le jugement des hommes. Fondés, néanmoins, sur ces principes, plus dignes d'un épicurien ou d'un cynique que d'un chrétien, ils osaient se vanter d'être égaux à Jésus-Christ, et plusieurs mêmes d'entre eux avaient assez d'impudence pour se préférer à lui. Le saint condamne d'abord leur morale

[1] Iren., lib. II, cap. 29. — [2] Idem, ibid., cap. 30. — [3] Idem, ibid., cap. 31.

[4] *Nec enim cæcis possunt donare visum, neque surdis auditum, neque omnes dæmones effugare, præter eos qui ab ipsis immittuntur, si tamen et hoc faciunt.* Idem, ibid.

[5] *Tantum autem absunt ut mortuum excitent (quemadmodum Dominus excitavit et apostoli per orationem: et in fraternitate sæpissime propter aliquid necessarium, ea quæ est in quoquo loco, Ecclesia universa postulante per jejunium et supplicationem multam, reversus est spiritus mortui, et donatus est homo orationibus sanctorum), ut ne quidem credant* (loquitur de Hæreticis), *hoc in totum posse fieri*. Iren., ibid.

[6] Saint Irénée dit ici que Jésus-Christ opérait la résurrection par lui-même, tandis que les Apôtres le faisaient par leurs prières. (*L'éditeur*.)

[7] Iren., lib. II, cap. 32.

par l'autorité de l'Evangile, qui défend non-seulement l'adultère et l'homicide, mais encore jusqu'au moindre mouvement de colère contre nos frères ; et qui, bien loin de nous permettre d'injurier notre prochain et de nous emparer de ce qui lui appartient, nous ordonne de supporter avec patience ceux qui pourraient nous faire quelque tort ou dans notre personne ou dans nos biens. Il leur oppose encore les peines éternelles réservées aux méchants, pour n'avoir pas pratiqué les œuvres de miséricorde, et la gloire dont jouiront les bons, en récompense de leurs bonnes œuvres ; après quoi il leur montre que, s'ils peuvent s'égaler à quelqu'un, ce ne doit être qu'à Simon le Magicien, dont ils imitaient les prestiges et les illusions pour séduire les simples. « Ils font venir, dit-il, de jeunes enfants, et, fascinant les yeux des assistants, ils les font paraître comme de grands fantômes qui s'évanouissent aussitôt; mais de quelle utilité peut être ce prétendu miracle, si ce n'est pour prouver qu'ils ressemblent à Simon le Magicien et non pas à Jésus-Christ ? »

Miracles opérés dans l'Église catholique.

12. « En effet, ajoute-t-il, Jésus-Christ est ressuscité le troisième jour après sa mort (c'est chose certaine) ; il s'est montré à ses disciples après sa résurrection ; il est monté au ciel en présence d'eux tous ; qu'est-ce que les hérétiques ont fait de semblable, pour prétendre que leur âme est égale à la sienne? S'ils attribuent ces miracles à des illusions, il est aisé de les convaincre, par les oracles des Prophètes, que Jésus-Christ n'a rien fait que ce qui avait été prédit longtemps auparavant, et qu'il est le Fils unique de Dieu : c'est pourquoi ceux qui croient véritablement en lui [1] en reçoivent le pouvoir d'opérer plusieurs merveilles en son nom : les uns chassent les démons, mais si réellement, que souvent ceux qui en sont délivrés par leur moyen embrassent la foi, en entrant dans l'Eglise : plusieurs qui, comme nous l'avons déjà dit, avaient été ressuscités par les prières de l'Eglise, ont ensuite vécu avec nous pendant un très-long temps ; enfin il n'est pas possible de faire l'énumération de tous les miracles qui se font tous les jours dans l'Eglise en faveur des Gentils, au nom de Jésus-Christ crucifié sous Ponce-Pilate.

Impossibilité de la métempsychose.

13. Entre autres raisons qu'il rapporte pour prouver l'impossibilité de la métempsychose, celle-ci est la principale: « Si les moindres objets qui nous ont frappés pendant la veille [2], nous reviennent ensuite en dormant, à plus forte raison devrions-nous nous souvenir de ce que nous aurions fait pendant une longue suite d'années que notre âme aurait été unie à un autre corps. » On répondait que l'âme, avant d'entrer dans un nouveau corps, buvait d'une certaine liqueur qui lui faisait oublier tout le passé ; mais saint Irénée se moque de Platon, qui avait fourni le premier ce subterfuge: car, dit-il, si ce breuvage efface entièrement dans l'âme toutes les traces du passé, comment ne fait-il pas perdre en même temps le souvenir d'en avoir bu : or, cela supposé, c'est un fait avancé en l'air, sans aucune preuve. Quant à ce que disaient quelques autres, que le corps était la cause de cet oubli général du passé, il fait voir le contraire, tant par les idées que nous repassons dans notre imagination pendant le sommeil, que par le souvenir que nous conservons de plusieurs choses longtemps après qu'elles sont arrivées.

Suite.

14. Il rapporte encore à ce sujet la parabole du Lazare et du mauvais riche [3], dont il tire trois conséquences fort justes : la première[4], que l'âme ne périt point avec le corps ; la seconde, qu'elle conserve un certain rapport de ressemblance avec ce corps, qui sert à la faire reconnaître, même après qu'elle en est séparée ; la troisième, que chaque âme reçoit ou la récompense ou la punition de ses actions

[1] *Quapropter et in illius* (*Christi*) *nomine qui vere illius sunt discipuli, ab ipso accipientes gratiam, perficiunt ad beneficia reliquorum hominum, quemadmodum unusquisque accepit donum ab eo. Alii enim dæmones excludunt firmissime et vere, ut etiam sæpissime credant ipsi, qui emundati sunt a nequissimis spiritibus, et sint in Ecclesia : alii autem et præscientiam habent futurorum, et visiones, et dictiones propheticas. Alii autem laborantes aliqua infirmitate, per manus impositionem curant, et sanos restituunt. Jam etiam, quemadmodum diximus, et mortui resurrexunt, et perseveraverunt nobiscum annis multis. Et quid autem ? Non est numerum dicere gratiarum quas per universum mundum Ecclesia a Deo accipiens in nomine Christi Jesu crucifixi sub Pontio Pilato, per singulos dies in opitulationem gentium perficit.* Iren., lib II, c. 32.

[2] Idem, ibid., cap. 33. — [3] Idem, ibid., cap. 34.

[4] *Per hæc manifeste declaratum est et perseverare animas, et non de corpore in corpus transire, et habere hominis figuram, ut etiam cognoscatur, et meminerint eorum quæ sint hic ; et prophetiam quoque adesse Abrahæ, et dignam habitationem unamquamque gentem recipere, etiam ante judicium.* Iren lib. II, cap. 34.

avant le jugement dernier. « Si quelques-uns, poursuit-il [1], s'imaginent que nos âmes ne peuvent être immortelles, parce qu'elles ont un commencement qu'ils sachent qu'il n'y a que Dieu seul qui soit sans commencement et sans fin, mais qu'il peut conserver l'être à ses créatures autant de temps qu'il lui plaît; car ce n'est pas de nous-mêmes ni par notre nature, que nous avons la vie; c'est une pure grâce que Dieu nous fait: c'est pourquoi ceux qui en font un bon usage et qui témoignent leur reconnaissance à celui de qui ils la tiennent, recevront pour récompense l'immortalité; mais ceux qui en abusent et qui n'ont que de l'ingratitude envers leur bienfaiteur, seront privés de ce bienfait; de là vient que le Seigneur dit à ces derniers : « Si vous n'avez pas été fidèles dans les petites choses, qui vous donnera les grandes? » Il veut nous enseigner par là qu'il refusera avec justice la vie éternelle à ceux qui, pendant le petit espace de cette vie temporelle, auront payé d'ingratitude celui qui la leur avait accordée. »

Réfutation des erreurs de Basilide.

15. Le second livre finit par la réfutation de Basilide [2] et de quelques autres gnostiques, qui introduisaient la pluralité des dieux, sous prétexte de la diversité des noms que l'Écriture donne à Dieu. Le Saint attribue cette diversité à l'immensité de la nature divine, dont aucun nom ne peut remplir toute l'idée ni exprimer toutes les perfections. Il prouve en même temps, par les oracles des Prophètes, qui s'accordent tous à ne reconnaître qu'un seul Dieu, créateur du ciel et de la terre, que ces saints hommes n'ont pas été inspirés par différents dieux, comme disaient les gnostiques.

ARTICLE IV.

ANALYSE DU TROISIÈME LIVRE CONTRE LES HÉRÉSIES.

Autorité des écrits des Apôtres.

1. Dans le livre III[e] saint Irénée combat ses adversaires par des raisonnements tirés des écrits des Apôtres et de la tradition de l'Eglise. Quoique ce soient les deux grands fondements de la foi, les hérétiques ne laissaient pas de s'en prévaloir; car, lorsqu'on les pressait par l'autorité de l'Écriture, ils avaient recours à la tradition [3], et, lorsqu'on leur objectait la tradition, ils revenaient à l'Écriture. Afin donc de les mettre hors de défense, le Saint leur fait voir non-seulement que ces deux choses sont entièrement conformes entre elles, mais encore que l'une et l'autre leur étaient également contraires. Il commence par en faire voir l'autorité, et la grande raison qu'il en donne, pour ce qui regarde les livres des Apôtres, c'est [4] qu'ils ne les ont écrits qu'après la descente du Saint-Esprit et après avoir reçu de lui une connaissance entière et parfaite de nos mystères. « C'est ainsi, ajoute-t-il [5], que Matthieu, demeurant parmi les Hébreux, composa son Evangile en sa propre langue, tandis que Pierre et Paul étaient occupés à prêcher la foi dans Rome et à fonder cette Eglise. Après la mort de ces deux derniers [6], Marc, disciple et interprète de Pierre, recueillit, dans un volume, ce qu'il avait appris de la bouche même de cet apôtre; et Luc, compagnon de Paul, mit par écrit l'Evangile qu'il lui avait ouï prêcher. Enfin Jean, disciple du Seigneur, publia le sien à Ephèse, ville d'Asie; cependant, malgré cette différence de temps et de lieu, ils s'accordent tous à ne reconnaître qu'un seul Dieu, créateur du ciel et de la terre, et un seul Jésus-Christ, Fils de Dieu. »

Autorité de la tradition.

2. Pour faire valoir contre eux toute la force de la tradition, il suppose comme certain [7] que, si les Apôtres ont tenu des mystères cachés pour les enseigner aux parfaits, ils ont dû surtout en faire part aux évêques, comme à ceux qu'ils destinaient pour leurs successeurs dans le gouvernement des fidèles. « Cependant, ajoute-t-il [8], aucun de ces évêques n'enseigne que ce que nous croyons aujourd'hui : nous l'apprenons par ceux mêmes qui leur ont succédé, depuis le commencement, sans aucune interruption, et que nous connaissons si parfaitement, que nous pourrions en donner ici une liste exacte. Mais, pour ne nous arrêter qu'à ceux de l'Eglise de Rome, la plus grande et la plus ancienne, connue par toute la terre et fondée par les glorieux apôtres Pierre et Paul, nous savons que ces deux derniers choi-

[1] Iren., lib. II, cap. 34. — [2] Idem, ibid., cap. 35. — [3] Idem, lib. III, cap. 2. — [4] Idem, ibid., cap. 1. — [5] Idem, ibid.

[6] Le texte porte *exitum*, qu'on traduit communément par *mort;* cependant Eusèbe place la mort de saint Marc avant celle de saint Pierre; une autre leçon porte que ce fut après sa publication de l'Évangile donné par saint Matthieu. Saint Marc aura pu écrire son Évangile vers l'an 49, lorsqu'il quitta saint Pierre pour aller à Alexandrie. Voyez l'annotation de la *Bibl. portative des Pères.* Voyez aussi le P. Patrizi, *in quatuor Evangelii,* et Henrion, *Hist. ecclesiast.,* tom. II. (*L'éditeur.*)

[7] Iren., lib. III, cap. 3. — [8] Idem, ibid.

sirent Lin pour gouverner après eux cette Eglise. A Lin succéda Anaclet : suivirent Clément, Evariste, Alexandre, Sixte, Télesphore, qui souffrit un glorieux martyre; Hygin, Pie, Anicet, Soter, et, en dernier lieu, Eleuthère, qui est aujourd'hui le douzième évêque de Rome. C'est par la tradition de cette Eglise [1] et par sa foi prêchée et conservée jusqu'à nous par ces dignes successeurs des Apôtres, dont nous venons de parler, que nous confondons tous ceux qui osent faire des assemblées illicites, soit par amour-propre, soit par vaine gloire, ou par aveuglement, ou enfin par quelque autre motif que ce soit; car c'est à cette Eglise, comme à la principale, que l'Eglise universelle, c'est-à-dire tous les fidèles, sont obligés de s'unir, parce qu'elle a toujours inviolablement conservé la tradition des Apôtres. »

Suite.

3. Cette même tradition [2] ne s'est pas gardée avec moins d'exactitude dans l'Orient; nous en avons pour témoins toutes les Eglises d'Asie et Polycarpe, ce grand homme, beaucoup plus digne de foi que Valentin et Marcion. On lui a ouï raconter que Jean, disciple du Seigneur, avait tant d'horreur des hérétiques, qu'étant un jour entré à Ephèse dans un bain où Cérinthe se lavait, il en sortit avec précipitation, craignant, disait-il, d'être écrasé sous les ruines de la maison, avec cet ennemi de la vérité. Lui-même ayant rencontré dans Rome Marcion, qui lui demanda s'il ne le connaissait pas : « Je te connais, lui répondit-il, pour le fils aîné de Satan. » Enfin les Apôtres et leurs disciples avaient tant d'éloignement des hérétiques, qu'ils ne voulaient pas même communiquer de paroles avec eux, et défendaient la même chose aux fidèles.

Suite.

4. De tout cela saint Irénée conclut [3] qu'on ne doit pas rechercher la vérité ailleurs que dans l'Eglise, où les Apôtres l'ont mise comme en dépôt : « Car enfin, dit-il [4], s'il s'élevait quelque dispute touchant la foi, à qui devrait-on recourir, sinon aux Eglises les plus anciennes, où les Apôtres ont eux-mêmes enseigné de vive voix? Mais que serait-ce encore, s'ils ne nous avaient laissé aucunes écritures? Ne faudrait-il pas suivre l'ordre de la tradition, qu'ils ont confiée à ceux auxquels ils donnaient le gouvernement des Eglises? C'est ce que font encore aujourd'hui plusieurs nations barbares, qui croient en Jésus-Christ sans papier ni encre, ayant la doctrine du salut écrite dans leur cœur par le Saint-Esprit, et gardant avec soin l'ancienne tradition et la croyance en un seul Dieu Créateur et son Fils Jésus-Christ, qui a bien voulu naître d'une vierge, et réunir en soi l'humanité avec la divinité; qui a souffert sous Ponce-Pilate, est ressuscité, et ensuite monté au ciel, d'où il descendra dans sa gloire pour sauver les justes et condamner les méchants au feu éternel. »

Suite.

5. « Ceux, ajoute-t-il, qui ont ainsi reçu la foi sans le secours des Écritures, sont à la vérité barbares quant au langage, mais à Dieu par la chasteté et par l'observance exacte de ses commandements; et, s'il arrivait que quelque hérétique allât leur prêcher ses erreurs, vous les verriez s'enfuir bien loin, en se bouchant les oreilles, de peur d'entendre ses blasphèmes. Les hérétiques, au contraire [5], n'ont que la nouveauté pour partage; car, avant Valentin, qui vint à Rome sous Hygin, ceux qui se nomment aujourd'hui de son nom n'existaient pas, non plus que les marcionites avant Marcion, ainsi des autres. »

Preuves de l'unité de Dieu.

6. C'est de cette sorte que saint Irénée confond ses adversaires par l'autorité de la tradition. Il revient ensuite à l'Ecriture [6], et, après avoir justifié Jésus-Christ et ses disciples sur les reproches qu'ils leur faisaient d'avoir déguisé leurs sentiments et de s'être accommodés aux préjugés et aux dispositions de ceux auxquels ils prêchaient l'Evangile, il prouve, par plusieurs endroits du vieux Testament [7], qu'il n'y a de véritable Dieu que celui qui est nommé simplement Dieu ou Seigneur; et ce nom, ajoute-t-il, convient également au Père et au Fils, puisque le Saint-Esprit l'attribue à tous les deux : que si l'Ecriture donne quelquefois ce nom à d'autres,

[1] *Maximæ et antiquissimæ et omnibus cognitæ, a gloriosissimis duobus apostolis Petro et Paulo Romæ fundatæ et constitutæ Ecclesiæ, eam quam habet ab Apostolis traditionem, et annuntiatam hominibus fidem, per successiones Episcoporum pervenientem usque ad nos indicantes, confundimus omnes eos qui, quoquo modo, vel per sibi placentia, vel vanam gloriam, vel per cæcitatem et malam sententiam, præter quam oportet colligunt; ad hanc enim Ecclesiam propter potiorem principalitatem necesse est omnem convenire Ecclesiam, hoc est, eos qui sunt undique fideles, in qua semper ab his qui sunt undique, conservata est ea quæ est ab Apostolis traditio.* Iren., lib. III, cap. 3.

[2] Idem, ibid. — [3] Idem, ibid., cap. 4. — [4] Idem, ibid. — [5] Idem, ibid. — [6] Idem, ibid., cap. 5. — [7] Idem, ibid., cap. 6.

elle y ajoute toujours quelque chose qui montre que ce n'est qu'improprement qu'elle les appelle ainsi.

Suite. 7. Les hérétiques objectaient à cela le passage de saint Paul, qui dit que le Dieu de ce siècle a aveuglé l'esprit des infidèles; mais le Saint leur fait voir [1] que cette façon de parler ne favorise en aucune manière leurs erreurs touchant la pluralité des dieux; que l'ordre de la phrase y est renversé, et que son véritable sens est que Dieu a aveuglé l'esprit des infidèles de ce siècle. Il attribue cette manière de parler, dont s'était servi saint Paul, à la vivacité de son style et à l'impétuosité des mouvements du Saint-Esprit, dont il était animé, et rapporte quelques autres endroits où le même Apôtre avait ainsi usé d'hyperboles. Il donne à peu près la même réponse [2] à un autre passage tiré de saint Matthieu, où Jésus-Christ nous avertit que nous ne pouvons servir deux maîtres ou deux Seigneurs; ce qui ne veut dire autre chose, sinon que ceux qui s'attachent ou aux richesses ou aux plaisirs, en deviennent les esclaves; de même qu'il est dit que celui qui fait le péché, est esclave du péché.

Suite. 8. Saint Irénée revient aux preuves contre les gnostiques; et, par le moyen d'un grand nombre de passages choisis tant des Evangiles que des écrits des Apôtres, non-seulement il leur prouve, comme il avait déjà fait plusieurs fois, qu'il n'y a qu'un seul Dieu [3], créateur du ciel et de la terre, mais encore [4] qu'il n'y a qu'un seul Jésus-Christ, Fils de Dieu, qui est lui-même Dieu comme son Père et qui s'est fait homme dans le temps, sans cesser d'être Dieu : de plus un Saint-Esprit [5], distingué du Père et du Fils, qui habite en nous et qui y opère la volonté du Père, en nous renouvelant en Jésus-Christ : Jésus-Christ n'est point fils de Joseph [6], mais il est né de la Vierge Marie contre les lois ordinaires de la nature : il a eu une veritable chair [7], tirée d'Adam comme la nôtre; il a souffert réellement [8], et non pas seulement en apparence; le but de son Incarnation a été le salut des hommes [9].

Autorité de la version des Septante. 9. A l'occasion de la virginité de Marie, il découvre la mauvaise foi de quelques nouveaux interprètes des Ecritures [10], comme Théodotion, Aquila, les ébionites et les Juifs, qui, au lieu de lire dans Isaïe: *Voici qu'une Vierge enfantera*, avaient traduit : *Voici qu'une jeune femme concevra et enfantera un fils*. Il condamne cette interprétation comme contraire à l'esprit de l'Ecriture, qui nous annonce, en cet endroit, quelque chose d'extraordinaire; ce qui ne se trouverait pas dans l'enfantement d'une femme qui aurait conçu selon le cours naturel. Il leur oppose surtout la version des Septante qui avaient interprété les Ecritures sous Ptolémée, fils de Lagus, longtemps avant la venue de Jésus-Christ, et qui, par conséquent, ne pouvaient être soupçonnés d'avoir favorisé les chrétiens: ce que les Juifs, en général, sont si éloignés de faire [11], que s'ils avaient prévu que nous dussions un jour nous servir de leurs Écritures, ils n'auraient pas manqué de les brûler eux-mêmes. Il relève beaucoup l'autorité de la version des Septante; et c'est apparemment sur la foi d'Aristée, qu'il nous représente ces interprètes comme ayant travaillé à cet ouvrage séparés les uns des autres [12]; ce qui n'empêcha pas qu'ils ne s'accordassent tous ensemble, non-seulement dans le sens, mais même dans les paroles; d'où il conclut qu'ils ont été inspirés par le Saint-Esprit.

Salut d'Adam. 10. Dans le chapitre suivant, il réfute fort au long [13] l'erreur de Tatien touchant le salut d'Adam. Il soutient qu'il était de la justice et de la miséricorde de Dieu de ne pas laisser dans le damnation le chef-d'œuvre de ses mains. Les raisons sur lesquelles il s'appuie sont: 1° Qu'il semblerait, en quelque manière, que Dieu se serait laissé vaincre par la malice du démon, et cet Ange superbe pourrait se vanter d'avoir renversé les desseins de sa sagesse, en précipitant dans une mort éternelle celui que Dieu avait destiné à la vie. — 2° Que Jésus-

[1] Iren., lib. III, cap. 7. — [2] Idem, ibid., cap. 8. — [3] Idem, ibid., cap. 9, 10 et seq. — [4] Idem, ibid., cap. 17 et 18. — [5] Idem, ibid., cap. 17. — [6] Idem, ibid., cap. 19. — [7] Idem, ibid., cap. 22. — [8] Idem, ibid., cap. 18. — [9] Idem, ibid., cap. 20. — [10] Idem, ibid., cap. 21.

[11] *Qui quidem* [*Judæi*] *si cognovissent nos futuros, et usuros his testimoniis quæ sunt ex Scripturis, nunquam dubitassent ipsi suas comburere Scripturas*. Iren. lib. III, cap. 21.

[12] *Convenientibus autem ipsis in unum apud Ptolemæum, et comparantibus suas interpretationes, Deus glorificatus est, et Scripturæ veræ divinæ creditæ sunt, omnibus eadem, et eisdem nominibus recitantibus ab initio usque ad finem, uti et præsentes gentes cognoscerent, quoniam per aspirationem Dei interpretatæ sunt Scripturæ*. Iren., ibid.

[13] Iren., lib. III, cap. 23.

Christ étant venu pour délivrer les hommes de la servitude du démon, ne pouvait remporter sur lui une entière victoire qu'en lui arrachant des mains celui qu'il retenait depuis si longtemps dans ses fers et par lequel il s'était soumis toute sa postérité. — 3° Que la malédiction que Dieu prononça, en conséquence du péché, ne retomba pas, à proprement parler, sur Adam, mais sur toute la terre et sur le serpent, c'est-à-dire sur le Démon, qui fut condamné dès-lors, avec tous les compagnons de son apostasie, au feu éternel. « Enfin, dit saint Irénée, Adam mérita le pardon de sa faute par le repentir sincère qu'il en conçut, incontinent après l'avoir reconnue. Dès ce moment même, il se sentit pénétré d'une crainte salutaire; et, dans la confusion où il était, il chercha quelque lieu retiré pour s'y cacher, non pas qu'il crût pouvoir échapper aux yeux de Dieu, mais parce qu'il se regardait comme un rebelle qui, ayant transgressé l'ordonnance de son maître, était indigne de paraître en sa présence et de s'entretenir avec lui. » Saint Irénée trouve même de quoi montrer la contrition sincère d'Adam, jusque dans le choix qu'il fit des feuilles de figuier pour se couvrir, lesquelles sont très-rudes, au lieu de plus molles et plus délicates qu'il pouvait trouver dans le paradis terrestre. Raison faible, à la vérité, mais qui, jointe aux autres, montre évidemment que ce Saint regardait le salut d'Adam comme une vérité incontestable; aussi traite-t-il d'hérétiques et d'apostats ceux qui le contredisaient [1]. Ce qui suit est une récapitulation des points principaux traités dans ce troisième livre . Il y joint quelques raisonnements [3] pour prouver la providence d'un seul Dieu, et finit par des vœux ardents pour la conversion des hérétiques, pour laquelle il assure qu'il était prêt de tout entreprendre.

ARTICLE V.

ANALYSE DU QUATRIÈME LIVRE CONTRE LES HÉRÉSIES.

Preuve de l'existence d'un seul Dieu.

1. Le but du quatrième livre est d'établir l'existence d'un seul Dieu créateur, par les paroles mêmes du Sauveur. C'est ce que saint Irénée déclare dans la préface, qui est à la tête de ce livre [4], où il avertit en même temps son ami de s'instruire à fond du système des hérétiques; « car c'est, dit-il, faute de l'avoir bien connu, que plusieurs qui ont écrit avant nous, pour le combattre, quoiqu'ils fussent meilleurs que nous, n'ont pas, néanmoins, réussi dans leur travail. » Il entre ensuite en matière, et, par le moyen de quelques endroits de l'Evangile qu'il confronte avec d'autres tirés des livres de Moïse et des Prophètes, il fait voir [5] que le Dieu que ces anciens justes adoraient comme créateur du ciel et de la terre, est celui-là même que Jésus-Christ reconnaît pour son Père et pour le seul Dieu véritable, et qu'il nous a annoncé sous cette idée, en plusieurs occasions; ce qu'il n'eût jamais fait, s'il eût connu plus d'un Dieu; autrement, il ne devrait passer que pour un imposteur, aussi bien que les Apôtres, qui nous ont enseigné la même chose.

Réponses aux objections.

2. Il répond après cela aux objections des gnostiques et sur ce qu'ils disaient [6] que le ciel et la terre devant un jour périr, le Dieu créateur subirait, par conséquent, le même sort, puisque l'un est son trône, et l'autre son marchepied; il se moque de leur ignorance et de ce qu'ils croyaient que Dieu fût assis à la manière des hommes. Il leur montre ensuite, par les Écritures, qu'à la vérité le ciel et la terre passeront, mais que Dieu, qui en est l'auteur, demeurera à jamais avec ses serviteurs; que la destruction de Jérusalem [7] ne prouve rien non plus contre l'empire absolu qu'il a sur toutes les créatures, parce qu'il n'avait choisi cette ville que pour un certain temps, jusqu'à ce qu'elle eût porté le fruit qui en devait sortir, c'est-à-dire l'Eglise, qu'il voulait élever sur la Synagogue; qu'ainsi, comme on coupe le bois de la vigne, après en avoir enlevé le raisin, de même Dieu avait abandonné la Synagogue, comme ne pouvant plus être d'aucune utilité après l'établissement de la nouvelle loi.

Suite.

3. Il rejette l'explication que donnaient les valentiniens à ces paroles de Jésus-Christ : *Personne ne connaît le Père que le Fils*, etc., et soutient [8] que le sens de ce passage n'est pas, comme ils prétendaient, que le Père eût été inconnu aux hommes avant Jésus-Christ;

[1] *Hi qui contradicunt saluti Adæ, nihil proficiunt, nisi hoc, quod semetipsos hæreticos et apostatas faciunt veritatis, et advocatos se serpentis et mortis ostendunt.* Iren., lib. III, c. 23.

[2] Idem, ibid., cap. 24. — [3] Idem, ibid., cap. 25. — [4] Iren., in *Præfat. ad IV lib.*, pag. 227. — [5] Iren., lib. IV, cap. 1 et 2. — [6] Idem, ibid., cap. 3. — [7] Idem, ibid., cap. 4. — [8] Idem, ibid., cap. 6

mais que, comme le Père n'a jamais été connu que par la révélation que le Fils en a faite, dans tous les temps, de même la connaissance du Fils ne nous a été communiquée que par la révélation du Père; qu'Abraham [1] est du nombre de ceux auxquels Dieu le Père a fait connaître son Fils; et, par conséquent, qu'il a eu part au salut que ce Fils a procuré aux hommes: ce que niaient les hérétiques [2].

Preuve de l'inspiration de l'Écriture.

4. Comme la conformité des deux Testaments est une preuve des plus fortes qu'ils ont été inspirés par le même auteur, saint Irénée ne manque pas de la faire valoir contre ses adversaires. Il leur montre d'abord [3] que Jésus-Christ n'est pas venu pour détruire la loi, mais pour l'accomplir; qu'il ne l'a point transgressée par les guérisons miraculeuses qu'il opérait le jour du sabbat, parce qu'elle ne défendait précisément en ce jour que les œuvres serviles, c'est-à-dire celles qui se faisaient par avarice et par espérance de gain; c'est pourquoi, en ce jour, elle permettait de donner la circoncision et obligeait les prêtres à faire les fonctions de leur ministère. Jésus-Christ, voulant fermer la bouche aux Pharisiens qui reprochaient à ses disciples d'avoir arraché des épis de blé le jour du sabbat, leur allégua l'exemple de David qui avait mangé les pains de proposition, quoique cela ne fût permis qu'aux prêtres, « voulant nous enseigner par là, dit saint Irénée, qu'en plusieurs occasions les prêtres n'étaient point astreints à la loi commune: or, ajoute-t-il [4], David était véritablement prêtre devant Dieu, et en général tous les justes sont revêtus du sacerdoce. »

Suite.

5. Au reste, il tombe d'accord que le Nouveau Testament est au-dessus de l'Ancien [5]; mais il soutient que cette prérogative de la nouvelle loi, bien loin de supposer la moindre contrariété entre l'une et l'autre, est au contraire une marque certaine qu'elles sont émanées d'un même principe, le plus ou le moins ne se rencontrant que dans des choses qui ont relation entre elles. Il prouve encore la conformité des deux lois par des raisons plus fortes: la première est [6] qu'il n'y a presque aucune page de l'Ancien Testament, et surtout des livres de Moïse, où il ne soit fait mention du Fils de Dieu; qu'il y est représenté, tantôt cherchant Adam dans le paradis terrestre, ou donnant à Noé les dimensions de l'arche, tantôt s'entretenant avec Moïse du milieu du buisson ardent, ou enfin conduisant Jacob dans ses voyages. Outre cela, sa naissance et sa passion y sont prédites d'une manière si claire, que les circonstances mêmes qui devaient les accompagner n'y sont pas oubliées. Il cite, entre autres, la fameuse prophétie de Jacob touchant la venue du Messie, et il ajoute [7] « que ceux qui se vantent de ne rien ignorer, recherchent le temps auquel les Juifs ont cessé d'avoir un chef de leur nation, et ils trouveront que le Messie doit être arrivé, et qu'il n'est pas autre que Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Suite.

6. La seconde raison dont se sert saint Irénée pour prouver que les deux Testaments sont l'ouvrage d'un seul et même Dieu, c'est que non-seulement les Prophètes [8], mais encore plusieurs justes qui se sont sanctifiés dans l'ancienne loi, soupiraient sans cesse après l'arrivée du Messie, qu'ils n'eussent, sans doute pas, prévue, si elle ne leur eût été révélée par le Père: qu'ainsi, puisque nous reconnaissons pour Sauveur celui-là même qui nous a été annoncé par ces Prophètes, nous devons croire aussi que celui qui les inspirait est seul vrai Dieu, d'autant plus que Jésus-Christ ne nous en a pas enseigné d'autre. La troisième raison est [9] que Jésus-Christ, bien loin d'abolir l'ancienne loi, en a confirmé les points principaux, entre autres les deux grands commandements de la charité envers Dieu et envers le prochain, dans lesquels il assure lui-même que la loi et les Prophètes étaient renfermés. Mais, en donnant plus d'étendue à ces préceptes, il a condamné les fausses traditions inventées par les pharisiens pour les éluder; ce qui n'est pas le seul crime dont ces hypocrites se soient rendus coupables; car ils ont abandonné la loi de Dieu pour lui en substituer une autre de leur façon [10], dans laquelle ils ont ajouté, retranché et donné des

[1] Iren., lib. IV, cap. 7. — [2] Idem, ibid., cap. 8. — [3] Idem, ibid.

[4] *Sacerdos autem scitus fuerat David apud Deum, quamvis Saul persecutionem faceret ei. Omnes enim justi sacerdotalem habent ordinem. Eodem sensu quo de piis quibusque Christianis dixit Petrus Epist.* I, cap. 2: Regale sacerdotium, sanctum sacerdotium esse. Iren., lib. IV, cap. 8.

[5] Idem, ibid., cap. 9. — [7] Idem, ibid., cap. 10. — [7] Idem, ibid. — [8] Idem, ibid., cap. 11. — [9] Idem, ibid., cap. 12.

[10] *Non solum autem per prævaricationem frustrati sunt (Pharisæi) legem Dei, miscentes vinum aqua, sed et suam legem e contrario statuerunt, quæ usque adhuc* Pharisaica *vocatur. In qua quidem quædam auferunt, quædam vero addunt, quædam autem quemadmodum volunt interpretantur; quibus utuntur singulariter magistri eorum.* Idem, ibid.

explications à leur fantaisie. « Cette loi, dit saint Irénée, se nomme encore aujourd'hui pharisaïque, et c'est elle surtout dont se servent les docteurs des Juifs. »

Suite.

7. Quant aux cérémonies légales, saint Irénée fait très-bien voir [1] qu'elles avaient été instituées seulement pour un temps. Jésus-Christ les a abolies, parce qu'elles n'étaient plus d'aucune utilité pour le nouveau peuple, qu'il voulait s'assujettir par un amour vraiment filial. Dieu [2], qui a créé l'homme par un pur effet de sa bonté, l'a pourvu en tout temps des moyens de salut convenables à l'état où il se trouvait: la dureté et la grossièreté des Juifs demandait quelque chose d'extérieur, qui satisfît les sens; c'est pourquoi Dieu leur avait commandé de lui bâtir un temple et de lui offrir des sacrifices, afin d'arrêter par là le penchant qu'ils avaient à l'idolâtrie: outre cela, il les avait surchargés de plusieurs observances onéreuses, et en particulier de la circoncision [3], pour les punir de l'abus qu'ils avaient fait de leur liberté, tandis qu'ils n'étaient astreints qu'aux préceptes naturels que Dieu s'était d'abord contenté de graver dans leurs cœurs; mais, au fond, il n'avait jamais eu pour agréables ni leurs sacrifices ni leurs holocaustes, qu'autant qu'ils étaient accompagnés de foi et de soumission à ses ordres [4]: la circoncision [5] et les autres pratiques de la loi ne pouvaient conférer par elles-mêmes la justification parfaite; et ainsi c'est avec raison que Jésus-Christ en a exempté les chrétiens, d'autant plus que les causes pour lesquelles elles avaient été établies ne subsistaient plus à leur égard.

Suite.

8. Il ne les a pas, néanmoins, laissés sans aucun sacrifice; mais, à la place de ceux que l'on offrait dans l'ancienne loi, il a substitué celui de son corps et de son sang; car, prenant le pain, qui est l'ouvrage du Créateur [6], et rendant grâces à Dieu, il dit: *Ceci est mon corps*; de même, prenant le calice, ouvrage du Créateur, il déclara que c'était son sang, et enseigna ainsi la nouvelle oblation du Nouveau Testament, que l'Eglise, comme elle l'a reçue des Apôtres, offre à Dieu par tout le monde, suivant ce qui est dit en Malachie: « Du levant au couchant, mon nom est glorifié parmi les nations, et en tout lieu on offre en mon nom la victime et le sacrifice pur... » Il y a ici des oblations [7], comme il y en avait là: il y avait des sacrifices dans l'ancien peuple, il y en a dans l'Eglise; il n'y a que l'espèce de changée, parce que ce ne sont plus des esclaves qui offrent, mais des personnes libres. Il n'y a que l'Eglise qui offre cette oblation pure au Créateur; les Juifs n'ont plus de sacrifices, parce qu'ils n'ont pas reçu le Verbe, qui en est lui-même la victime; et c'est à tort que les hérétiques se vantent de l'offrir, puisqu'ils ne regardent pas le pain comme l'ouvrage du Père; c'est pourquoi ils l'outragent plutôt qu'ils ne l'honorent en lui offrant ce qu'ils ne croient pas lui appartenir.

Suite.

9. Cela n'empêchait pas qu'ils ne fussent persuadés, de même que les catholiques, de la réalité du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie; ce qu'ajoute saint Irénée le prouve clairement [8]: « Comment pourront-ils être assurés que le pain de l'Eucharistie est le corps de Notre-Seigneur, et que le calice est son sang, s'ils ne le connaissent pas pour le Fils du Créateur? et comment disent-ils que la chair qui est nourrie du corps et du sang du Seigneur, est sujette à la corruption et ne reçoit point la vie? Qu'ils changent d'opinion, ou qu'ils cessent d'offrir ce que j'ai dit..... Comme le pain qui vient de terre, recevant l'invocation divine, n'est plus un pain commun, mais l'Eucharistie composée de deux choses, l'une terrestre et l'autre céleste; ainsi nos corps, recevant l'Eucharistie, ne sont plus corruptibles, mais ont l'espérance de la résurrection.

Que Dieu est immense et incompréhensible

10. Dans les chapitres suivants saint Irénée traite de la nature de Dieu et de son immensité [9]; il prouve, par les Prophètes et par le livre d'Hermas, qu'il met au nombre des Ecritures [10], que Dieu le Père a créé ce monde par son Verbe et par le Saint-Esprit, qui subsiste de toute éternité avec lui. Il avoue que le Père est invisible et incompréhensible par lui-même [11], qu'il n'a jamais été vu de personne dans cette vie, non pas même de Moïse; mais aussi il soutient qu'il peut se manifester aux hommes quand il lui plaît, et de la manière dont il lui plaît; de sorte que, sans parler de ses ouvrages, qui le rendent en quelque façon visible, et d'autres manières impropres dont il s'est fait connaître, ou par le Fils ou par le Saint-Esprit, il se montrera en propre personne à ses élus dans le royaume

[1] Iren., lib. IV, cap. 13. — [2] Idem, ibid., cap. 14. — [3] Idem, ibid., cap. 15. — [4] Idem, ibid., cap. 17. — [5] Idem, ibid., cap. 16. — [6] Idem, ibid., cap. 17. — [7] Idem, ibid., cap. 18. — [8] Idem, ibid. — [9] Idem, ibid., cap. 19. — [10] Idem, ibid., cap. 20. — [11] Idem, ibid.

du ciel : ainsi les hommes verront Dieu, et cette vision les rendra immortels, parce que c'est dans cette vision que consiste la vie éternelle.

11. Après cela, il fait voir fort au long [1] que non-seulement les paroles des patriarches et des prophètes, mais leurs actions mêmes, étaient presque autant de figures de ce qui devait arriver dans l'Eglise. Le mariage d'Osée avec une femme de mauvaise vie, celui de Moïse avec une Ethiopienne, l'enfantement de Rebecca, tout cela signifiait la vocation des Gentils à la foi et l'établissement de l'Eglise. Jacob, dans sa naissance et dans le cours de sa vie, en était la figure ; la foi d'Abraham représentait la nôtre; enfin Jésus-Christ est la fin des deux alliances, et en général de toute la nature humaine, puisqu'il n'est pas seulement venu pour sauver ceux qui ont cru en lui, lorsqu'il a paru sous le règne de Tibère, mais encore tous ceux qui, avant ce temps, craignaient et aimaient Dieu, vivant dans la justice et la piété, et dans l'attente de l'arrivée du Messie. Il dit [2] que, les Prophètes ayant prédit cette arrivée aux Juifs, les Apôtres avaient trouvé beaucoup moins de difficulté à les convertir à la foi chrétienne, que les Gentils qui n'avaient pas été instruits de la même manière ; il rapporte à ce sujet [3] l'histoire de l'eunuque de la reine d'Ethiopie, qui crut sans peine en Jésus-Christ et se fit baptiser aussitôt que Philippe lui eut expliqué le sens de la prophétie d'Isaïe qu'il lisait dans le moment même qu'ils se rencontrèrent.

Que c'est aux prêtres à interpréter les Ecritures.

12. De là il conclut [4] que Jésus-Christ est comme un trésor caché dans les saintes Ecritures; que, pour le découvrir, il faut avoir recours aux prêtres, c'est-à-dire aux évêques, qui, succédant à la dignité des Apôtres, ont en même temps succédé à leur foi ; que les autres qui, sans égard pour cette succession, font des assemblées particulières, doivent être regardés comme suspects. Il donne en même temps des marques pour distinguer les uns des autres. Les vrais docteurs, selon lui, sont ceux que Dieu favorise des dons surnaturels, qui ont succédé aux Apôtres et qui conservent saine et entière la doctrine qu'ils ont reçue d'eux. On connaît, au contraire, les hérétiques et les faux docteurs par leurs blasphèmes contre le Dieu des Juifs, et par le mépris qu'ils faisaient des patriarches et des prophètes. Il est vrai que l'Ecriture blâme certaines fautes dans lesquelles quelques-uns des patriarches sont tombés [5]; mais c'est, dit saint Irénée sur l'autorité d'un ancien qui avait vu les Apôtres, pour nous apprendre que Dieu n'approuve jamais le mal, qui que ce soit qui le commette, et pour nous empêcher de le commettre nous-mêmes. « Nous ne devons pas néamoins, ajoute-t-il, condamner pour cela ces grands hommes, parce que Jésus-Christ, étant descendu dans les enfers, pardonna à tous ceux qui crurent en lui, du nombre desquels étaient les prophètes, les patriarches et tous ceux qui avaient espéré au Messie. Au reste, nous ne devons pas espérer d'être traités avec moins de sévérité que ces anciens justes [6]; si nous avons reçu plus de grâces, nous serons punis plus rigoureusement si nous en abusons; et ainsi c'est être insensé de distinguer le Dieu de l'Ancien Testament de celui du Nouveau, sous prétexte que celui-là était juste, et que celui-ci est miséricordieux.

Quoique Dieu permette le mal, il n'en est pas auteur.

13. Les hérétiques, de leur côté, n'oubliaient rien de ce qui pouvait justifier l'idée injuste qu'ils s'étaient faite du Dieu des Juifs. L'endurcissement de Pharaon et l'enlèvement des vases précieux des Egyptiens par les Israélites leur en fournissaient des raisons assez plausibles en apparence. Mais saint Irénée leur enlève tout l'avantage qu'ils en voulaient tirer, en expliquant ces faits conformément à ce qu'il avait appris de cet ancien dont il parle plus haut. Il répond donc [7] que l'endurcissement de Pharaon est un de ces effets dont Dieu n'est l'auteur que parce qu'il les permet; que ce prince aurait dû se convertir à la vue des merveilles que Dieu opérait en faveur de son peuple; mais la corruption de son cœur était cause qu'elles n'avaient servi qu'à l'aveugler davantage, à peu près comme la lumière du soleil éblouit ceux dont la vue est faible, tandis qu'elle éclaire ceux qui l'ont bonne. Les Hébreux [8] n'avaient commis aucune injustice envers les Egyptiens, en les dépouillant de leurs vases précieux, parce que ces peuples leur étaient redevables de tous leurs biens et de leur propre vie, en la personne du patriarche Joseph, et parce que l'or et l'argent qu'ils leur enlevèrent n'étaient pas même un salaire proportionné aux tra-

[1] Iren., lib. IV, cap. 21 et seq. — [2] Idem, ibid., cap. 24. — [3] Idem, ibid., cap. 23. — [4] Idem, ibid., cap. 26. — [5] Idem, ibid., cap. 27. — [6] Idem, ibid., cap. 28. — [7] Idem, ibid., cap. 29. — [8] Idem, ibid., cap. 30.

vaux qu'ils avaient endurés pour le service des Egyptiens, pendant la captivité injuste que ceux-ci leur avaient fait souffrir.

Comment on doit interpréter certaines actions des Patriarches.

14. Il établit cette règle générale [1], que nous ne devons pas légèrement condamner les actions des anciens, lorsque l'Écriture ne les désapprouve pas expressément, mais plutôt les regarder comme des figures et rechercher avec soin la vérité qu'elles renferment; ce qu'il fait voir [2] dans l'exemple de Loth, dont l'inceste avec ses filles signifiait l'union du Verbe avec sa créature; les deux filles représentaient les deux Synagogues, qui ont donné à Dieu des enfants; enfin la femme changée en une statue de sel, était la figure de l'Eglise militante, qui, quoique sujette aux misères de ce monde, demeure ferme comme une statue et est toujours la colonne de la foi, lors même qu'on lui arrache des membres entiers.

Caractère de l'homme véritablement spirituel.

15. C'est ainsi que saint Irénée dit avoir appris à expliquer les Écritures de ceux mêmes qui avaient conversé avec les Apôtres. Il prouve encore, par ces mêmes anciens [3], qu'il n'y a qu'un seul Dieu, auteur des deux Testaments; puis il ajoute [4] « celui qui croit ainsi et qui a soin de s'instruire des saintes Ecritures auprès des prêtres, dépositaires de la doctrine apostolique, est cet homme véritablement spirituel dont parle saint Paul, qui doit juger de tout, sans pouvoir être jugé de personne; non-seulement il jugera les Gentils, les Juifs et chaque espèce d'hérétiques, mais encore les faux prophètes, qui, sans avoir reçu de Dieu le don de prophétie, et uniquement par vanité, par intérêt ou par l'opération du malin esprit, font semblant de prophétiser et mentent au Saint-Esprit. Il jugera aussi les schismatiques, qui regardent leur bien propre plutôt que l'unité de l'Eglise; qui, pour de petits sujets, déchirent le corps de Jésus-Christ, si grand et si glorieux, et le tuent autant qu'il est en eux, parlant de paix et faisant la guerre, passant le moucheron et avalant le chameau; car ils ne peuvent faire de réforme, dont l'utilité égale le mal du schisme. Enfin il jugera tous ceux qui sont hors de la vérité, c'est-à-dire hors de l'Eglise. Ce n'est que dans l'Eglise que se rencontre la charité parfaite; c'est pourquoi elle seule envoie au Père une multitude de martyrs en tous temps et en tous lieux. Les autres n'en peuvent montrer chez eux, si ce n'est peut-être qu'il s'en trouve un ou deux qui aient été confondus avec nos martyrs et menés ensemble au supplice. »

Preuves du libre arbitre dans l'homme.

16. Après cette digression, saint Irénée fait voir [5] que c'est un seul et même Dieu qui a inspiré les Prophètes; que leur mission est émanée du même auteur que celle de Jésus-Christ même [6]; puis il attaque ceux qui niaient le libre arbitre, prétendant que l'homme est bon ou mauvais par sa nature, et non de son propre choix. Le saint leur oppose [7], comme autant de preuves du contraire, les exhortations des Prophètes, les préceptes de Jésus-Christ, les récompenses qu'il promet aux bons et les peines dont il menace les méchants. « Otez à l'homme la liberté, tout cela est inutile ou plutôt injuste, puisqu'il ne peut être récompensé du bien qu'il ne pouvait pas faire, ni être puni du mal qu'il ne pouvait éviter. » Il soutient donc que Dieu a créé l'homme libre dès le commencement, indifférent au bien et au mal [8], et pouvant se déterminer à l'un ou à l'autre par le choix de son libre arbitre; que ce libre arbitre influe dans toutes nos actions, et même dans le consentement que nous donnons à la foi [9]; qu'ainsi nous sommes seuls la cause de notre perte, puisque Dieu [10], qui prévoit tout, prépare à chacun de nous des peines ou des récompenses, suivant le bon ou le mauvais usage que nous aurons fait de notre liberté. Car bien que, selon la nature [11], nous soyons tous ses enfants, il n'y a cependant que ceux qui croient en lui et qui font sa volonté, qui participent à cette qualité; les autres sont les enfants du diable, non par nature, mais par imitation, en faisant ses œuvres.

ARTICLE VI.

ANALYSE DU CINQUIÈME LIVRE CONTRE LES HÉRÉSIES.

1. Dans le cinquième et dernier livre, saint Irénée combat les hérétiques par les paroles de Jésus-Christ et des Apôtres, qu'il n'avait pas encore citées. Il prouve d'abord, contre les

[1] Iren., lib. IV, cap. 31. — [2] Idem, ibid., cap. 31. — [3] Idem. ibid., cap. 32. — [4] Idem, ibid., cap. 33.— [5] Idem, ibid., cap. 34 et 35. — [6] Idem, ibid., cap. 36. — [7] Idem, ibid., cap. 37. — [8] Idem, ibid., cap. 39.

[9] *Et non tantum operibus, sed etiam in fide liberum et suæ potestatis arbitrium hominis servavit Dominus dicens :* Secundum fidem tuam fiat tibi ; *propriam fidem hominis ostendens, quoniam propriam suam habet sententiam.* Iren., lib. IV, cap. 37.

[10] Idem, ibid., cap. 40. — [11] Idem. ibid., cap. 44.

valentiniens [1], que Jésus-Christ nous a véritablement rachetés par son sang, et que c'est pour cela qu'il a pris une chair de même nature que la nôtre dans le sein de la Vierge. La grande raison sur laquelle il se fonde, c'est [2] que, si Jésus-Christ ne nous a pas rachetés par son propre sang, il s'ensuit que le calice de l'Eucharistie n'est pas la participation de son sang, et que le pain que nous rompons n'est point la participation de son corps; car le sang n'est point sans les veines ni sans les chairs et sans les autres parties qui constituent la substance de l'homme. « Si donc, ajoute-t-il, Jésus-Christ n'a pris cette substance qu'en apparence, et si la chair et le sang qu'il a donnés pour le prix de notre rédemption, n'ont été que fantastiques, comment peut-il nous donner cette même chair et ce même sang en réalité dans l'Eucharistie [3] ? »

Preuves de la résurrection des corps.

2. Il se sert de la même raison pour montrer que la résurrection de nos corps n'est pas impossible [4], puisqu'ayant été nourris si souvent du corps et du sang de Jésus-Christ, ils en sont devenus en quelque façon les membres; mais ce n'est pas la seule preuve qu'il en apporte. Une autre qui n'est pas moins solide, c'est [5] que si Dieu a pu tirer nos corps du néant et leur donner la vie, à plus forte raison peut-il la leur rendre quand il lui plaît. Il le peut, parce qu'il est tout-puissant [6], et il le veut, parce qu'il est bon. Ainsi, comme Jésus-Christ s'est ressuscité lui-même corporellement [7], de même il rendra la vie à nos corps; car l'espérance de la résurrection que nous donne saint Paul, n'a pas lieu pour nos âmes, dont la substance est immortelle.

Suite.

3. Pour ce qui est dit dans le même Apôtre, que la chair et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu, saint Irénée fait très-bien voir [8] que, dans cet endroit, la chair et le sang signifient les hommes charnels, qui, n'étant pas animés de l'esprit de Dieu, sont morts à la grâce et ne peuvent, par conséquent, avoir part au royaume du ciel. C'est pourquoi il distingue deux sortes de vies [9], l'une qui est naturelle et commune à tous les hommes en général, l'autre qui est la vie de l'esprit et qui n'est donnée proprement qu'à ceux qui mortifient leurs passions. Au reste, il suppose bien que nous ressusciterons dans la même chair [10] qui a servi d'instrument à nos bonnes œuvres; il en donne même pour preuve l'exemple de Lazare et des autres auxquels Jésus-Christ a rendu la vie. Enfin il soutient [11] que, si la chair était incapable de salut, le Verbe ne se serait jamais incarné, puisqu'il ne s'est abaissé jusque-là que pour sauver l'homme.

Suite.

4. Il cite encore [12] plusieurs endroits d'Isaïe et d'Ezéchiel, où la résurrection des morts est clairement établie, et fait voir, par ces mêmes passages, que le Dieu qui nous a créés est celui qui doit un jour nous ressusciter; ce qu'il confirme par la guérison miraculeuse de cet aveugle-né auquel Jésus-Christ rendit la vue, l'avertissant en même temps de ne plus pécher; « par où il nous enseigne, dit saint Irénée, que l'homme n'a été sujet aux infirmités corporelles qu'en conséquence du péché. » Il passe de là aux erreurs des valentiniens touchant la création. Ils en faisaient auteur un certain dieu produit dans le temps, qu'ils nommaient *Hachamoth*, et le *Demiourge;* et ils prétendaient que l'homme avait été formé d'une substance fluide et délicate, à peu près comme celle qui avait servi à la production des anges. Le Saint leur fait donc voir [13], 1° que nos corps ne sont pas d'une autre nature que celui d'Adam; 2° que ce premier homme a été tiré de la même terre [14] que celle qui servit à Jésus-Christ pour éclairer l'aveugle-né dont il est parlé dans l'Evangile; 3° qu'il n'y a pas d'autre Dieu créateur [15] que celui que le Sauveur reconnaît pour son Père; ce qu'il prouve par la passion de Jésus-Christ, par ses miracles et par le pouvoir qu'il avait de remettre les péchés, pouvoir que les Juifs mêmes reconnaissaient n'appartenir qu'à Dieu seul. Il insiste [16] surtout sur le premier chapitre de l'Evangile de saint Jean, où il est parlé en termes si clairs de la divinité du Verbe, et conclut [17] que ce Verbe fait chair dans le sein d'une Vierge, a réparé avec usure tous les maux que nous avait causés le péché du premier homme.

[1] Iren., lib. V, cap. 1. — [2] Idem, ibid., cap. 2.
[3] Le terme de *réalité* ne se trouve point dans saint Irénée, mais c'est une suite nécessaire de son raisonnement.
[4] Iren., lib. V, cap. 2. — [5] Idem, ibid., cap. 3. — [6] Idem, ibid., cap. 4. — [7] Idem, ibid., cap. 7. — [8] Idem, ibid., cap. 9 et seq.— [9] Idem, ibid., cap. 12. — [10] Idem, ibid., cap. 13. — [11] Idem, ibid., cap. 14. — [12] Idem, ibid., cap. 15. — [13] Idem, ibid., cap. 16. — [14] Idem, ibid., cap. 16. — [15] Idem, ibid., cap. 17. — [16] Idem, ibid., cap. 18. — [17] Idem, ibid., cap. 19.

Nouveauté de la doctrine des hérétiques.

5. Saint Irénée fait ensuite une récapitulation [1] des hérétiques que nous avons vus réfutés dans le corps de son ouvrage. Il montre [2] que leurs hérésies n'ont commencé à paraître que longtemps après les premiers évêques auxquels les Apôtres avaient confié le soin des Eglises : d'où il tire cette conséquence, que c'est à l'Eglise qu'il faut avoir recours pour s'instruire de la véritable foi, parce qu'elle est ce chandelier à sept branches qui éclaire tout le monde ; tandis que les hérétiques, voulant enchérir sur ce qu'ils ont appris des anciens, se sont éloignés de la vérité. « Ce sont des aveugles et des guides d'aveugles, qu'il faut fuir, aussi bien que leur doctrine [3], pour se jeter entre les bras de l'Eglise, afin d'être élevé dans son sein et de s'y nourrir des saintes Écritures ; car elle est le paradis terrestre dont les fruits doivent nous servir de nourriture, selon ce qui est dit dans l'Écriture : « Vous mangerez de tous les fruits qui croissent dans le paradis. » Ces fruits sont toutes les Écritures inspirées de Dieu ; mais celui auquel il ne nous est pas même permis de toucher, c'est cet esprit d'orgueil et de discorde qui règne parmi les hérétiques.

Pourquoi Jésus-Christ est né d'une Vierge.

6. Selon notre Saint, le Verbe devait naître d'une Vierge, afin de triompher avec justice du démon [4], qui avait abusé dès le commencement de la simplicité de la femme pour nous assujettir à son empire. Pour prouver que Jésus-Christ a été envoyé par le Père créateur, il rapporte [5] la victoire éclatante que ce même Sauveur remporta sur le démon, lorsque, tenté dans le désert par cet ange séducteur, il ne se servit d'autres armes pour le confondre, que de l'autorité de l'Ancien Testament. Ce fut alors qu'il le convainquit de mensonge [6], et montra manifestement qu'il était un imposteur, comme il avait été dès le commencement du monde ; ce qui se prouvera encore plus clairement à la fin des siècles, lorsque, le démon se servant du règne de l'Antechrist pour se faire adorer, Jésus-Christ, par le seul souffle de sa bouche, renversera ce monstre et en découvrira toute l'illusion.

Description de l'Antechrist.

7. En cet endroit saint Irénée décrit jusqu'où s'étendra la tyrannie de l'Antechrist [7], quel sera son orgueil, et les ruses qu'il mettra en usage pour abolir le culte du véritable Dieu. Il assure que son règne sera de trois ans et demi ; qu'il sera assis dans le temple de Jérusalem, le même qui a été bâti par les ordres de Dieu [8], et que là il se fera rendre les honneurs divins. Il dit ailleurs que ce fils de perdition réunira en lui seul toute la malice, l'injustice, l'imposture et le mensonge des siècles précédents ; que [9] les lettres dont son nom sera composé, sont le nombre de 666 ; particularités que le Saint croit être renfermées dans les passages de Daniel, de saint Paul et de l'Apocalypse où il est parlé de la fin du monde. Il entremêle ces remarques d'invectives très-fortes contre les valentiniens et les marcionites : il les appelle les organes de Satan [10], à cause de leurs blasphèmes contre le Dieu créateur et contre ses prophètes ; « ce que le démon, ajoute-t-il, n'avait osé attenter avant la venue de Jésus-Christ, parce qu'alors il ignorait encore sa condamnation. » Il traite en même temps du jugement dernier [11], de la récompense des bons [12] et de la punition des méchants ; enfin il assure que le monde doit finir six mille ans après sa création, selon le nombre des jours que Dieu employa à lui donner sa dernière perfection.

Sentiments de saint Irénée sur le temps de la vision béatifique et le règne de mille ans.

8. Au reste, comme les valentiniens n'admettaient point de résurrection, saint Irénée ne s'étonne pas qu'ils ignorassent l'ordre dans lequel elle devait s'accomplir ; il ne laisse pas de renverser en passant [13] ce paradis chimérique où ils prétendaient être reçus incontinent après leur mort ; mais il attaque surtout ceux d'entre les catholiques de son temps [14] qui enseignaient que les âmes des justes allaient au ciel et y jouissaient de la vision de Dieu aussitôt après leur séparation du corps. C'était sans doute le sentiment orthodoxe ; mais comme il ne semblait pas assez s'éloigner de celui des hérétiques, il n'est pas surprenant que notre Saint ait donné dans une opinion contraire, qui paraissait d'ailleurs appuyée sur quelques passages de l'Écriture, surtout dans un temps où l'Eglise n'avait encore rien décidé sur cette

[1] Iren., lib. V, cap. 19. — [2] Idem, ibid., cap. 20.

[3] *Fugere igitur oportet sententias ipsorum* (*hæreticorum*), *confugere autem ad Ecclesiam, et in ejus sinu educari, et dominicis Scripturis enutriri. Plantata est enim Ecclesiæ paradisus in hoc mundo.* Ab omni ergo ligno Paradisi escas manducabitis, *ait Spiritus Dei, id est, ab omni Scriptura dominica manducate ; superelato autem sensu ne manducaveritis, neque tetigeritis universam hæreticam dissentionem.* Iren. lib. V. cap. 20.

[4] Idem, ibid., cap. 21. — [5] Idem, ibid. — [6] Idem, ibid., cap. 23. — [7] Idem, ibid., cap. 25. — [8] Idem, ibid., cap. 29. — [9] Idem, ibid., cap. 30. — [10] Idem, ibid., cap. 26. — [11] Idem, ibid., cap. 27. — [12] Idem, ibid., cap. 28. — [13] Idem, ibid., cap. 31. — [14] Idem, ibid., cap. 31 et seq.

matière. Il soutient donc que, comme Jésus-Christ ne monta pas au ciel incontinent après sa passion, mais descendit dans les enfers, où il demeura l'espace de trois jours, de même les justes seront transportés après leur mort dans un lieu invisible, pour y attendre le temps de la résurrection. Il ajoute en outre que ces mêmes justes, ayant repris leurs corps, règneront avec Jésus-Christ sur la terre; que, détachés de tous soins, ils y jouiront d'une vie paisible et heureuse jusqu'au jour du jugement: alors les uns seront reçus dans le ciel [1], et les autres demeureront en possession de la ville de Jérusalem; mais tous verront Dieu, chacun selon la grandeur de ses mérites. Il appuie tout cela sur l'autorité des Ecritures et sur la tradition [2], qu'il dit avoir reçue des anciens qui avaient vu Jean, disciple du Seigneur [3].

ARTICLE VII.

AUTRES ÉCRITS DE SAINT IRÉNÉE.

Lettre de saint Irénée à Florin. Son livre de l'Ogdoade. Ce qu'ils contenaient.

1. Dès le temps de saint Grégoire-le-Grand, les écrits de saint Irénée étaient devenus si rares, que, quelque recherche qu'en fit ce saint Pape [4], il n'en put découvrir aucun, pas même son *Traité contre les Hérésies*, le seul qui soit venu jusqu'à nous. Il ne nous reste des autres que le nom et quelques fragments qu'Eusèbe nous a conservés dans son *Histoire* [5]. Un des plus considérables était la Lettre à Florin [6]. Le Saint y traitait de la Monarchie, et faisait voir [7], contre le sentiment de Florin, que Dieu n'est pas auteur du mal. Il y parlait ainsi: « Cette doctrine, mon cher Florin, n'est pas saine. Elle est contraire à celle que l'Eglise enseigne et conduit à l'impiété ceux qui la suivent. Les hérétiques mêmes, qui sont hors de l'Eglise, n'ont osé la soutenir. Les saints prêtres qui ont été avant nous, et qui avaient été disciples des Apôtres, ne vous l'ont point enseignée. Etant encore jeune, je vous ai vu dans l'Asie Inférieure auprès de Polycarpe, faisant tout votre possible pour vous bien mettre dans son esprit.... Je puis vous assurer devant Dieu que, si ce bienheureux prêtre, successeur des Apôtres, avait entendu la doctrine que vous enseignez, il se serait bouché les oreilles et se serait écrié selon sa coutume : « Seigneur, à quel temps m'avez-vous réservé, afin que je souffrisse ces choses.» Et soit qu'il eût été debout ou assis, il se serait enfui à l'heure même. » Cette Lettre ne fut pas sans effet, puisqu'elle porta Florin à quitter son erreur; mais elle ne l'empêcha pas de retomber dans d'autres non moins dangereuses, c'est-à-dire dans celle des valentiniens. Pour le retirer de ce nouveau précipice, saint Irénée écrivit son livre de l'*Ogdoade* [8], ou *Du Nombre de huit*. Eusèbe ne nous apprend point ce qui y

[1] Iren., lib. V, cap. 36. — [2] Idem, ibid., cap. 33, 34 et 35.

[3] Semler a voulu contester l'authenticité des cinq livres *contre les Hérésies*; mais ses objections sont tellement frivoles, qu'on a de la peine à les croire sérieuses. Tertullien et saint Cyprien citent des extraits de ce livre. Eusèbe nomme cet ouvrage parmi les œuvres de saint Irénée, et il en cite un long extrait; saint Epiphane donne le premier livre en grec et la description des hérétiques faite par l'auteur ne convient qu'à un contemporain. Ce que les anciens Pères nous disent de l'érudition et des connaissances philosophiques de l'auteur, du titre et de la disposition générale du livre, s'accorde parfaitement avec ce qui en est parvenu jusqu'à nous sous le nom d'Irénée. La principale raison pour laquelle Semler rejette cet ouvrage, c'est qu'on y trouve la primatie de Rome décrite d'une manière qui ne convient ni au temps ni à la façon de parler de saint Irénée, comme si les auteurs contemporains ne parlaient pas dans le même sens. Voyez Mœlher Patrol. tom. I, pag. 360 et seq. (*L'éditeur.*)

[4] *Gesta vero vel scripta B. Irenæi jam diu est quod sollicite quæsivimus; sed hactenus ex eis inveniri aliquid non valuit.* Greg. Magn., lib II, *Epist. indict.* 4; *Epist.* 56, pag. 1142.

[5] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. 20 et 24.

[6] Florin, au rapport de saint Irénée, exerça pendant quelque temps un emploi considérable à la cour de l'empereur. S'étant trouvé en l'Asie-Mineure dans le temps que saint Polycarpe y florissait, il se rendit son auditeur, tâchant d'acquérir son estime. Dans la suite, il fut fait prêtre de l'Eglise Romaine ; mais l'erreur qu'il embrassa et dans laquelle il entraîna plusieurs personnes, le fit déposer du sacerdoce. Son hérésie consistait à faire Dieu auteur du mal ; au moins, ne paraît-il pas qu'il donna dans celle de Cerdon et de Marcion, qui introduisaient deux principes, l'un bon et l'autre mauvais, puisque saint Irénée, dans la lettre qu'il lui écrivit, lui reproche qu'aucun de ceux qui étaient hors de l'Eglise n'avait osé soutenir la doctrine qu'il défendait. Le titre *De la Monarchie* ou *De l'Unité de principe*, qu'Eusèbe donne à cette Lettre, ne prouve pas le contraire; car il était bien possible que saint Irénée y fît voir que, pour reconnaître un seul Dieu, il n'était pas nécessaire de le faire auteur du mal : aussi est-elle intitulée *De la Monarchie et sur ce que Dieu n'est pas auteur du mal.* Philastre parle de certains hérétiques appelés *Floriens*, qu'il dit être une branche de l'hérésie de Carpocrate. Gennade accuse aussi un nommé Florien ou Florin d'avoir enseigné que la chair est la cause du mal ; mais on ne sait si c'est le même dont il est ici question, d'autant qu'Eusèbe et saint Jérôme ne lui attribuent point cette erreur. Iren., apud Euseb., lib. V cap. 20; Euseb., lib. V *Hist. eccl.*, cap. 15; Philast., cap. 7; Gennad., *De Dogm.*, cap. 76.

[7] Euseb., lib. V, cap. 20. — [8] Idem, ibid.

était traité ; mais le titre nous fait juger que saint Irénée y réfutait l'erreur des valentiniens touchant les huit premiers éons, qu'ils regardaient comme le fondement de tout leur Πλήρωμα. Il marquait dans cet ouvrage qu'il touchait à la première succession des Apôtres; et, à la fin, il avait mis ces paroles : « Toi, qui transcriras ce livre, je te conjure par Notre-Seigneur Jésus et par son glorieux avénement, où il jugera les vivants et les morts, de le collationner après que tu l'auras copié, et de le corriger exactement sur l'original ; de transcrire aussi cette conjuration et de la mettre dans la copie. » Eusèbe, de qui nous tenons ce fragment, ajoute : « Je n'ai eu garde d'omettre une remarque si importante, qui contient un exemple que nous devons toujours avoir devant les yeux, de la diligence et de l'exactitude de ces anciens, qui ont été si célèbres pour leur sainteté. »

Lettre de saint Irénée à Blaste.

2. La Lettre à Blaste [1], qui était intitulée *Du Schisme*, paraît avoir été écrite à peu près en même temps que celle à Florin, c'est-à-dire, sur la fin du règne de Commode, vers l'an de Jésus-Christ 192. Nous apprenons d'un ancien auteur [2] que ce qui donna occasion à ce schisme, fut que Blaste introduisait insensiblement le judaïsme dans l'Eglise, prétendant qu'on ne devait célébrer la Pâque que le 14 de la lune, selon qu'il est ordonné dans la loi de Moïse. C'est apparemment ce qu'a voulu dire Eusèbe [3], lorsqu'il met Blaste au nombre de ceux qui corrompaient dans Rome les saintes règles de l'Eglise ; car, quoique plusieurs saints personnages, surtout dans l'Asie, fissent la Pâque le 14 de la lune, nous ne voyons pas qu'aucun d'eux ait condamné ceux qui suivaient la pratique contraire. Ils se contentaient de soutenir leur usage par la tradition qu'ils disaient avoir reçue de leurs prédécesseurs et des Apôtres mêmes. Il fallait donc que Blaste fût d'un sentiment différent sur la célébration de la Pâque, et qu'il donnât, en ce point, dans l'erreur que l'on condamna depuis dans les montanistes ; et c'est ce que dit assez clairement saint Pacien [4], lorsqu'il l'accuse d'être tombé dans l'hérésie de ces fanatiques. Théodoret [5] le met au nombre des disciples de Valentin, et peu après il le compte entre ceux de Marcion, qui s'étaient érigés eux-mêmes en docteurs. Quoi qu'il en soit, comme ce Blaste infectait de ses erreurs plusieurs fidèles de l'Eglise Romaine, il fut déposé de l'ordre de la prêtrise [6].

Lettre à Victor, vers l'an de Jésus-Christ 195.

3. La dispute touchant la fête de Pâques s'étant renouvelée avec chaleur sous le pontificat de Victor, vers l'an de Jésus-Christ 195, saint Irénée écrivit plusieurs lettres sur ce sujet. Victor, irrité de ce qu'après tous les mouvements qu'il s'était donnés pour réunir l'Eglise dans une pratique uniforme, et après la tenue de plusieurs conciles assemblés pour cet effet, à Rome, dans la Palestine, dans le Pont, dans l'Osroëne, dans l'Achaïe et dans d'autres provinces encore, les Asiatiques persistaient toujours à vouloir conserver leur ancien usage [7], les excommunia. Sa conduite ne fut pas approuvée de tous les évêques [8]; il y en eut qui l'exhortèrent par lettres à entretenir l'union de l'Eglise, et saint Irénée lui écrivit au nom des fidèles qu'il gouvernait dans les Gaules. Il soutenait dans sa lettre que le mystère de la Résurrection devait être célébré le Dimanche; mais il avertissait Victor avec respect de ne pas retrancher de sa communion des Eglises qui gardaient une ancienne tradition qu'elles avaient reçue. Il lui représentait à cet effet la sage modération de ses prédécesseurs, qui était allée jusqu'à souffrir que ceux qui faisaient la Pâque le 14 de la lune, observassent cette coutume à Rome même, lorsqu'ils y étaient venus de leur pays ; et, pour lui faire sentir davantage que la différence de pratique dont il s'agissait, ne devait pas rompre la paix des Eglises, après plusieurs autres choses il ajoutait : « Il n'est pas seulement question du jour auquel la fête de Pâques doit être célébrée, il s'agit encore de la manière dont on doit jeûner. Les uns croient n'être obligés de jeûner qu'un jour [9], les au-

[1] Euseb., lib. V, cap. 20.

[2] *Auctor additamenti quod extat apud Tertullianum*. Lib. *de Præscript.*, cap. 53.

[3] Euseb., lib. V, cap. 20. — [4] Pacian., *Epist.* 1 *ad Sympronianum*.— [5] Theodoret., lib. I *Hæret*, cap. 23 et 25. — [6] Euseb., lib. V, cap. 15. — [7] Idem, ibid., cap. 24. — [8] Idem, ibid.

[9] Origène, qui vivait presque dans le même temps que saint Irénée, assure que, dès-lors, il y avait quarante jours destinés au jeûne : *Habemus quadragesimæ dies jejuniis consecratos*, dit-il, *Hom.* 10 *in* XVI *Levit*. Saint Jérôme, *Epist.* 27 *ad Marcellam*, dit que cette observance de quarante jours de jeûne était uniformément gardée par tout le monde, comme venant des Apôtres. Ce n'est donc pas du nombre des jours, mais de la manière de jeûner dont il était question du temps de saint Irénée ; c'est-à-dire, que les uns se contentaient de garder la *Xérophagie* pendant un jour seulement, d'autres l'observaient pendant deux jours, d'autres pendant plusieurs, et d'autres enfin pendant le Carême entier. Aussi les anciens conciles, supposant sans doute que partout on jeûnait

tres deux, et les autres plusieurs. Quelques-uns comptent quarante heures dans les jours auxquels ils jeûnent. Cette diversité est ancienne et n'a pas été introduite de nos jours. Il y a apparence qu'elle s'est fortifiée par le peu de soin que les prélats ont pris d'instruire en ce point les fidèles et de les corriger de leur simplicité et de leur ignorance. Ils ont cependant entretenu la paix entre eux, comme nous l'entretenons, et la différence de leurs jeûnes n'a fait que confirmer l'unité de la foi.»

Autres Lettres de saint Irénée sur la Pâque.

4. Outre cette Lettre à Victor, saint Irénée en écrivit à plusieurs autres évêques [1]. L'auteur du livre intitulé : *Réponses aux Orthodoxes*, qui se trouve parmi les ouvrages de saint Justin, cite [2] un discours de la Pâque fait par saint Irénée, où il parlait de la coutume que les chrétiens avaient reçue des Apôtres, de ne point se mettre à genoux le dimanche ni pendant les cinquante jours du temps de Pâque, en mémoire de la résurrection; mais ce discours pourrait bien n'être autre chose qu'une de ces Lettres dont nous venons de parler.

5. Du temps d'Eusèbe [3] on avait encore du même Saint un livre fort court, mais fort nécessaire contre les païens, intitulé : *De la Science;* un autre, adressé à un chrétien nommé Marcien, qui contenait les preuves de la doctrine prêchée par les Apôtres; et un troisième, où étaient renfermées diverses disputes et où il citait des passages de l'Epître aux Hébreux et de la *Sagesse* de Salomon. Saint Jérôme lui attribue un traité court *contre les Gentils* [4], et un autre, *De la Discipline;* mais peut-être en a-t-il fait deux de celui *De la Science,* dont parle Eusèbe. Saint Irénée promet, dans son *Traité contre les Herésies* [5], un ouvrage exprès pour réfuter Marcion; et il paraît qu'il l'exécuta en effet, puisqu'Eusèbe [6] le compte entre ceux qui avaient écrit contre cet hérétique. Enfin saint Maxime, abbé et confesseur, cite [7] de saint Irénée, évêque de Lyon, des Discours sur la foi adressés à Démètre, diacre de Vienne, dont il rapporte le commencement et quelques paroles.

6. On trouve de plus, dans la nouvelle édition des œuvres de saint Irénée par le P. Massuet, plusieurs fragments de différents ouvrages du même Père [8], pris de divers auteurs, tant anciens que nouveaux, et d'autres encore que le P. Massuet lui-même a tirés des plus célèbres Bibliothèques; mais ils n'ont pas la même autorité que ceux qu'Eusèbe a pris soin de nous transmettre. Il faut, toutefois, excepter celui que cite Œcuménius [9], au sujet des saints Sancte et Blandine; car on ne peut guère douter qu'il ne soit tiré de la Lettre des Eglises de Lyon et de Vienne touchant le martyre de leurs compatriotes. Depuis l'édition des œuvres de saint Irénée par Grabe, en 1702, à Oxford, et celle de Dom Massuet, en 1710, à Paris, un protestant nommé Christophe Pfaff, a donné, sur un manuscrit de Turin, quatre fragments très-courts qui portaient le nom de saint Irénée et qui paraissent, en effet, assez conformes aux matières que ce Saint a traitées et aux questions agitées de son temps. Pfaff a fait imprimer ces fragments à la Haye, en 1715, in-8°, en grec et en latin, et les a accompagnés de très-longues notes, où il contredit souvent la doctrine de l'Eglise catholique. On a réimprimé ces mêmes fragments dans le second volume des œuvres de saint Hippolyte, données par J.-Alb. Fabricius, en 1716 et 1718, à Hambourg, in-folio. [D. Pitra, digne membre de la famille illustre des Bénédictins, a publié dans le Ier volume du *Spicilége de Solesmes,* trois nouveaux fragments de saint Irénée. Le premier est tiré d'un manuscrit syriaque écrit en l'an 562, le second est tiré d'un manuscrit arménien possédé par les religieux Méchitaristes de Venise. Dans l'un et dans l'autre de ces fragments on trouve décrites les divines qualités de Jésus-Christ, telles qu'elles sont marquées dans l'Ancien Testament et connues du monde entier; et l'auteur prouve, par le Nouveau Testament, que Jésus-Christ s'est montré Dieu et homme. Le troisième fragment est tiré du

quarante jours, n'ont rien déterminé sur le nombre de jours de jeûne, mais seulement sur la manière de jeûner. Le cinquantième canon du concile de Laodicée prescrit la *Xérophagie* pendant tout le Carême; et les *Constitutions apostoliques,* lib. V, cap. 18, ne l'ordonnent que pour les six jours qui précèdent la fête de Pâques.

[1] Euseb., lib. V, cap. 24.

[2] *Non flectere autem genu Dominico die, resurrectionis est significatio..... Hæc autem consuetudo ab Apostolorum temporibus cœpit, quemadmodum ait beatus Irenæus, martyr et Lugdunensis episcopus, in libro de* Pascha, *in quo etiam mentionem facit Pentecostes, in qua genu non flectimus, quod eodem loco habenda sit quo Dominicus dies.* Quæst. 115.

[3] Euseb., lib. V, cap. 26. — [4] Hieronym., *de Vir. illustr.*, cap. 35, pag. 279. — [5] Iren., lib. I *advers. Hæres.*, cap. 27. — [6] Euseb., lib. IV, cap. 25. — [7] Maximus, tom. I, pag. 152. — [8] Ad calcem Oper. Iren., pag. 34 et seq. — [9] Œcumenius, *in Epist.* I *Petr.*, cap. 3.

manuscrit syriaque dont il a été question plus haut. L'auteur y prouve, par différents passages de l'Evangile, que Jésus-Christ est Dieu et homme dans une seule hypostase. On trouvera ces trois fragments ci-dessous. La traduction latine est de M. Renan [1].]

7. Saint Jérôme dit [2], en parlant de l'Apocalypse, que saint Irénée l'avait commentée ; mais ce Père est le seul des anciens qui ait attribué à saint Irénée un Commentaire sur l'Apocalypse; encore n'en parle-t-il point dans le dénombrement qu'il fait des ouvrages de ce saint martyr; ce qui donne lieu de douter qu'il entende par là un ouvrage particulier fait sur ce livre, et il paraît n'avoir voulu dire autre chose, sinon que saint Irénée en avait cité et expliqué plusieurs passages dans ses écrits, surtout à la fin de son cinquième livre *contre les Hérésies*, où, en traitant de l'Antechrist et du règne de Jésus-Christ sur la terre, il s'appuie principalement sur l'autorité de l'Apocalypse. Quant au livre intitulé : *De la Substance du Monde*, qu'on lui attribuait du temps de Photius [3], il est certain qu'il n'est

[1] BEATI IRENÆI QUI ASSECLA FUIT APOSTOLORUM ET FUIT EPISCOPUS.

I. Lex et Prophetæ et Evangelistæ proclamaverunt de Christo quod natus est ex virgine ; et quod passus est super lignum ; et quod apparuit e domo mortuorum ; et quod ascendit ad cœlos, et quod a Patre glorificatus est, et quod est Rex in æternum ; et quod hic est intellectus perfectus ; qui ante lucem genitus est ; qui cum eo est conditor universi ; fictor hominis ; qui est in omnibus omnia : in patriarchis patriarcha, in legibus lex ; in sacerdotibus princeps sacerdotum ; in angelis angelus ; in regibus gubernator ; in prophetis propheta ; in hominibus homo ; in Patre Filius ; in Deo Deus ; Rex in æternum.

II. Hic enim est qui Noemo fuit nauta, et Abrahamum duxit ; qui cum Isaaco ligatus est, et cum Jacobo fuit peregrinus ; pastor eorum qui salvi sunt, et sponsus Ecclesiæ ; et dux Cherubim ; princeps exercitus angelorum ; Deus ex Deo, Filius ex Patre ; Jesus Christus, Rex in sæcula sæculorum. Amen.

Voici maintenant la traduction du texte arménien ; elle diffère en plusieurs points du syriaque. D. Pitra pense avec raison que les suppressions du syriaque ont été faites par un monophysite.

I. Lex et Prophetæ et Evangelia declaraverunt Christum natum ex virgine et in cruce passum ; et suscitatum e mortuis, et in cœlum elevatum ; et glorificatum, et regnantem in sæcula. Ille ipse dicitur perfectus intellectus, Dei Verbum, quod primitus pulchre nati hominis fuit conditor : in omnibus omnia ; in patriarchis patriarcha ; in lege lex ; in sacerdotibus sacerdos ; in regibus princeps ductor ; in prophetis propheta, in angelis angelus ; in hominibus homo ; in Patre Filius ; in Deo Deus ; Rex in æternum.

II. Ipse me direxit Noemum in navi ; cum Josepho venundatus est ; et Abrahamum conduxit ; cum Isaaco ligatus ; cum Jacobo peregrinavit ; cum Moyse fuit dux, et, secundum populum, legislator ; in Prophetis prædicavit ; de Virgine incarnatus ; in Bethleem natus ; ab Joanne susceptus, et in Jordane baptizatus ; in deserto tentatus, ad dominum repertus. Ipse congregavit Apostolos, et cœlorum regnum prædicavit ; illuminavit cæcos, et suscitavit mortuos ; in templo visus, a populo nec fide dignus habitus ; a sacerdotibus comprehensus, et coram Herode perductus ; in conspectu Pilati judicatus ; in corpore se manifestans ; in ligno suspensus, et a mortuis suscitatus ; Apostolis monstratus, et ad cœlos evectus ; ad dexteram Patris sedet, et ab eo uti mortuorum resurrectio, glorificatus ; et salus perditorum ; degentibus in tenebris lumen, et iis qui nati sunt redemptio ; salvatorum pastor, et Ecclesiæ sponsus ; Cherubim auriga et exercitus dux angelorum ; Deus ex Deo ; Jesus Christus Salvator noster.

Voici le troisième fragment.

EJUSDEM IRENÆI.

Libri sancti agnoscunt de Christo quod sicut homo est, ita etiam ipse non est homo ; et sicut caro, ita etiam Spiritus, et Verbum Dei, et Deus est, et sicut ex Maria in temporibus novissimis natus est, ita etiam primogenitus omnis creaturæ egressus est ex Deo ; et ut esuriit, sic saturavit ; et ut sitivit, sic et bibere fecit. Et perinde ac olim Judæis petra erat Christus, *ita nunc credentibus Jesus dedit ut bibant aquas spirituales, quæ scaturiunt in vitam æternam. Et sicut filius Davidis, ita et dominus Davidis. Et sicut ex Abrahamo, ita et ante Abrahamum. Et sicut servus Dei et Dominus universi. Et sicut conspŭtus est in ignominiam, ita etiam insufflavit Spiritum Sanctum in discipulos suos. Et sicut contristatus est, ita etiam dedit lætitiam populo suo. Et sicut apprehensibilis et palpabilis, ita rursus in medio eorum qui nocere ei quærebant, transibat non apprehensibilis, et per januas clausas intrabat, nec impediebatur. Et sicut dormivit, ita etiam imperavit mari, et ventis, et spiritibus. Et sicut passus est, ita etiam vivus, et vivificans, et sanans fuit omnem infirmitatem. Et sicut mortuus est, ita etiam et resurrectio mortuorum ; super terram ignominiosus, et in cœlo omni gloria et laude sublimior ; qui crucifixus est quidem ex infirmitate, vivit vero ex virtute divina ; qui descendit in loca subterranea, et qui ascendit super cœlos : cui suffecit præsepe, et qui implevit omnia ; qui fuit mortuus, et qui vivit in sæcula sæculorum. Amen.*

D. Pitra donne encore, à la fin du tom. V. du *Spicilége*, une homélie attribuée à saint Irénée dans le manuscrit arménien. Elle traite de la demande de la mère des fils de Zébédée. L'éditeur bénédictin ne croit pas que cette homélie soit de saint Irénée. (*L'éditeur.*)

[2] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 9. Il parle encore de ce Commentaire dans sa *Chronique*, sans faire mention de saint Justin, comme il fait dans son traité *des Hommes illustres. Joannes... in Pathmos insulam relegatus scripsit Apocalypsim, quam interpretantur Justinus martyr et Irenæus.* Hieron., in *Catal.*, cap. 9, et *Chronico*, ad an. 95. *Sub eo* (*Domitiano*) *apostolus Joannes in Pathmum insulam relegatus Apocalypsim videt, quam Irenæus interpretatur.* — [3] Photius, *Cod.* 8.

pas de lui, mais de Caïus [1], prêtre de Rome, qui s'en reconnaît pour auteur dans un autre de ses ouvrages.

ARTICLE VIII.

DOCTRINE DE SAINT IRÉNÉE.

Sur l'Ecriture sainte.

1. Saint Irénée enseigne que c'est le Verbe de Dieu même et son Saint-Esprit qui ont dicté les Ecritures [2]; que les Prophètes, inspirés du Verbe, ont annoncé sa venue dans la chair [3]; que les prophéties ne sont claires qu'à ceux qui en voient l'accomplissement [4], et que, pour les développer, il faut s'adresser aux prêtres qui ont succédé aux Apôtres [5]; que les septante interprètes envoyés à Ptolémée, fils de Lagus [6], ont pu, par une conduite particulière de Dieu, se rencontrer tous dans la traduction de l'Ecriture qu'ils avaient faite chacun séparément; et, pour le prouver, il allègue, comme une chose constante, que, les Ecritures ayant souffert quelque altération pendant la captivité de Babylone, sous le roi Nabuchodonosor, Dieu inspira [7] depuis à Esdras, prêtre de la tribu de Lévi, de rétablir tous les discours des Prophètes et la loi de Moïse dont, apparemment, il s'était perdu quelque partie. Il a cru aussi, avec beaucoup d'anciens [8], que les anges avaient produit les géants dont il est parlé dans la Genèse. Il cite, sous le nom d'Isaïe et de Jérémie [9], un passage qui ne se trouve point dans nos exemplaires, mais qui s'y trouvait alors, puisque saint Justin accuse les Juifs de l'en avoir retranché. Pour prouver la divinité de Jésus-Christ, il emploie l'autorité des Lamentations de Jérémie [10]. Il se sert aussi quelquefois de celle de Baruch [11], mais sans le nommer, se contentant de le citer, en général, comme un livre sacré et prophétique. Mais, dans son cinquième livre *contre des Hérésies*, il attribue à Jérémie la fin du IVe et tout le Ve chapitre de Baruch [12]. Saint Irénée reçoit encore pour canonique l'histoire de Suzanne et de Bel [13], comme ayant été écrite

[1] Photius, *Cod.* 8.

[2] *Scripturæ perfectæ sunt, quippe a Verbo Dei et Spiritu ejus dictæ.* Iren., lib. II *adv. Hæres.*, cap. 18, n. 2.

[3] *Et propterea Prophetæ ab eodem Verbo propheticum accipientes charisma, prædicaverunt ejus secundum carnem adventum, per quem commixtio et communio Dei et hominis secundum placitum Patris facta est ab initio, prænuntiante Verbo Dei,* quoniam videbitur Deus ab hominibus et conversabitur cum eis super terram. Iren., lib. IV, cap. 20, n. 4.

[4] *Omnis autem prophetia, priusquam habeat effectum, ænigmata et ambiguitates sunt hominibus. Cum autem venerit tempus et evenerit quod prophetatum est, tunc prophetiæ habent liquidam et certam expositionem. Et propter hoc quidem Judæis, cum legitur lex in hoc tempore, fabulæ similis est : non enim habent expositionem omnium rerum pertinentem ad adventum Filii Dei, qui est secundum hominem : a christianis vero cum legitur, thesaurus est absconsus in agro, cruce vero Christi revelatus est.* Ibid., cap. 26.

[5] *Eis qui in Ecclesia sunt presbyteris obaudire oportet, his nimirum qui successionem habent ab Apostolis ; qui cum episcopatus successione charisma veritatis certum, secundum placitum Patris acceperunt : nam ubi charismata Domini sunt, ibi discere oportet veritatem apud quos est ea, quæ est ab Apostolis Ecclesiæ successio, et id quod est sanum et irreprobabile conversationis, et inadulteratum, et incorruptibile sermonis constat. Hi enim et eam, quæ est in unum Deum, qui omnia fecit, fidem nostram custodiunt ; et eam quæ est in Filium Dei dilectionem adaugent.... et Scripturas sine periculo nobis exponunt. Reliqui vero qui absistunt a principali successione et quocumque loco colligunt, suspecti habendi, vel quasi hæretici et malæ sententiæ, vel quasi scindentes et elati, et sibi placentes ; aut rursus ut hypocritæ, quæstus gratia et vanæ gloriæ hoc operantes. Omnes autem hi deciderunt a veritate.* Idem, ibid., cap. 26, n. 5 et 2.

[6] *Ille autem experimentum sumere volens, et metuens ne forte consentientes eam veritatem, quæ esset in Scripturis, absconderent per interpretationem ; separans eos ab invicem, jussit omnes eamdem interpretari Scripturam, et hoc in omnibus libris fecit. Convenientibus autem ipsis in unum apud Ptolemæum, et comparantibus suas interpretationes, Deus glorificatus est, et Scripturæ vere divinæ creditæ sunt, omnibus eadem, et eisdem verbis et eisdem nominibus, recitantibus ab initio usque ad finem, uti et præsentes gentes cognoscerent quoniam per aspirationem Dei interpretatæ sunt Scripturæ.* Iren., lib III, cap. 21.

On attribue communément à Ptolémée-Philadelphe et non à Ptolémée, fils de Lagus, la version des Septante. Voyez sur ce point et sur le rétablissement des Écritures par Esdras les Dissert. dans la Bible de Vence et dans l'abrégé du Commentaire de D. Calmet. (*L'éditeur.*)

[7] *In ea captivitate populi, quæ facta est a Nabuchodonosor, corruptis Scripturis, et post septuaginta annos Judæis descendentibus in regionem suam, post deinde, temporibus Artaxercis, Persarum regis, inspiravit Esdræ, sacerdoti tribus Levi, præteritorum Prophetarum omnes rememorare sermones, et restituere populo eam legem quæ data est per Moysen.* Idem, ibid.— [8] Iren., lib. III, cap. 70.

[9] Recommemoratus est Dominus Sanctus Israel mortuorum suorum, qui prædormierunt in terra defossionis et descendit ad eos uti evangelizaret eis salutare suum ad salvandum eos. Iren., lib. IV, cap. 22.

[10] Lib. III, cap. 10; *Tren.*, IV, 20.—[11] Lib. IV, cap. 20; *Baruch.*, III, 38.— [12] Lib. V, cap. 35.

[13] *Et audient eas quæ sunt a Daniele voces :* Semen Chanaan et non Juda: species seduxit te et concupiscentia evertit cor tuum. Inveterate dierum malorum, nunc advenerunt peccata tua quæ faciebas antea judicans judicia injusta et innocentes quidem damnabas. dimittebas vero nocentes. *Dan.* XIII, 20; Iren., lib. IV,

par Daniel; et le livre de la *Sagesse* [1], comme étant de Salomon. Quant aux Ecritures du Nouveau Testament, il ne reçoit d'autres Evangiles que ceux de saint Matthieu [2], de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean. Il ne dit rien de l'Epître de saint Paul à Philémon, apparemment parce qu'elle ne faisait rien à son sujet; mais il cite les autres et celle même qui est aux Hébreux [3], sans dire néanmoins qu'elle soit de saint Paul. Il cite de même les Epîtres catholiques, celle de saint Jacques, celle de saint Jude et la seconde de saint Pierre, sans en nommer les auteurs; quant à la seconde de saint Jean [4], il l'attribue à l'apôtre de ce nom, aussi bien que l'Apocalypse [5]. Il reçoit encore l'autorité du *Pasteur* d'Hermas [6], et met ce livre au rang des Ecritures canoniques. La version des Septante est celle qu'il estimait le plus [7], et qu'il suit ordinairement, quoiqu'il paraisse quelquefois en suivre d'autres. On trouve de la variété dans quelques passages qu'il cite de l'Ancien et du Nouveau Testament. Par exemple, dans le chapitre III de la Genèse, où nous lisons : « La femme t'écrasera la tête, » saint Irénée lisait : « Le Fils de la femme, » entendant par là le Messie, qui devait écraser la tête du serpent. Dans le chapitre XIX de saint Matthieu, où on lit : « Quiconque abandonnera pour mon nom sa maison..... en recevra le centuple, » saint Irénée ajoutait : « dans ce monde. » Il lisait dans ses exemplaires que Jésus-Christ avait fait donner à manger au fils de la veuve de Naïm après l'avoir ressuscité; circonstance qui n'est point dans les nôtres. En rapportant le décret du concile des Apôtres touchant les observations légales, il omet ce qui regarde la défense de manger des chairs étouffées; mais il ajoute : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse. »

Sur la tradition.

2. Quoique saint Irénée reconnaisse l'Ecriture sainte pour la règle immuable de notre foi, il ajoute néanmoins qu'elle ne renferme pas tout, et qu'étant obscure en divers endroits, il est nécessaire de recourir à la tradition [8], c'est-à-dire à la doctrine que Jésus-Christ et ses Apôtres nous ont transmise de

cap. 26. *Quem et Daniel propheta cum dixisset ei Cyrus, rex Persarum :* Quare non adoras Bel ? *Annuntiavit dicens :* Quoniam non colo idola manufacta, etc. *Dan.* XIV, 3; et Iren., lib. IV, cap. 5.

[1] *Utitur etiam sententiis ex Salomonis* Sapientia *depromptis, ita fere dicens :* Visio Dei parit incorruptionem; incorruptio autem proximos Deo facit. Euseb., lib. V *Hist.*, cap. 26, et VI, 18, 19. — [2] Iren., lib. III, cap. 1.

[3] *Cæterum, præter supradicta Irenæi opera, exstat etiam.... libellus variarum disputationum, in quo Epistolæ* ad Hebræos *et* Sapientiæ *Salomonis mentionem facit, et ea iis libris quasdam sententias adducit.* Euseb., lib. V *Hist.*, cap. 26.

[4] *Joannes enim, Domini discipulus, super extendit damnationem in eos, neque ave a nobis eis dici volens :* Qui enim, *inquit*, dicit eis ave, communicat operibus ipsorum nequissimis. Iren., lib I, cap. 16, et II *Epist. Joan.* 11.

[5] *Sed et Joannes, Domini discipulus, in Apocalypsi sacerdotalem et gloriosum regni ejus videns adventum :* Conversus sum, *inquit*, videre vocem quæ loquebatur mecum, etc. Iren., lib. IV, cap. 20; *Apoc.* I, 12.

[6] *Bene ergo pronuntiavit Scriptura quæ dicit:* Primo omnium crede, quoniam unus est Deus. Iren., lib. IV, cap. 20, et lib. II *Pastoris*, mand. I.

[7] *Cum tanta igitur veritate et gratia Dei interpretatæ sint Scripturæ* (per Septuaginta), *ex quibus præparavit et reformavit Deus fidem nostram..... et hæc earum Scripturarum interpretatio, priusquam Dominus noster descenderet, facta sit..... vere impudorati et audaces ostenduntur qui nunc volunt aliter interpretationes facere, quando ex ipsis Scripturis arguantur a nobis et in fidem adventus Filii Dei concludantur. Firma est autem et non ficta, et sola vera quæ secundum nos est fides, manifestam ostensionem habens ex his Scripturis quæ interpretatæ sunt illo modo quo prædiximus, et Ecclesiæ annunciatio sine interpolatione. Etenim Apostoli, cum sint his omnibus vetustiores, consonant prædictæ interpretationi, et interpretatio consonat Apostolorum traditioni. Etenim Petrus, et Joannes, et Matthæus, et Paulus, et reliqui deinceps et horum sectatores prophetica omnia ita annuntiaverunt quemadmodum seniorum interpretatio continet.* Iren., lib. III, cap. 21.

[8] *Cum in Scripturis arguuntur hæretici, in accusationem convertuntur ipsarum Scripturarum quasi non recte habeant, neque sint ex auctoritate.... non enim per litteras traditam illam, sed per vivam vocem.... Cum autem ad eam iterum traditionem quæ est ab Apostolis, quæ per successiones presbyterorum in Ecclesiis custoditur, provocamus eos, adversantur traditioni, dicentes se non solum presbyteris sed etiam Apostolis existentes sapientiores sinceram veritatem invenisse; Apostolos enim admiscuisse ea quæ sunt legalia Salvatoris verbis.* Iren., lib. III, cap. 2. *Traditionem porro Apostolorum in toto mundo manifestatam in omni Ecclesia adest respicere omnibus qui vera velint videre; et habemus adnumerare eos qui ab Apostolis instituti sunt episcopi in Ecclesiis, et successores eorum usque ad nos, qui nihil tale docuerunt, neque cognoverunt quale ab his deliratur. Etenim si recondita scissent Apostoli quæ seorsim et latenter ab reliquis perfectos docebant, his vel maxime traderent ea quibus etiam ipsas committebant Ecclesias. Valde enim perfectos et irreprehensibiles eos volebant esse, quos et successores relinquebant, suum ipsorum locum magisterii tradentes... sed quoniam valde longum est in hoc tali volumine omnium Ecclesiarum enumerare successiones, maximæ et antiquissimæ et omnibus cognitæ a gloriosissimis duobus apostolis Petro et Paulo Romæ fundatæ et constitutæ Ecclesiæ, eam quam habet ab Apostolis traditionem et annuntiatam hominibus fidem per successiones episcoporum pervenientem usque ad nos indicantes, confundimus omnes eos qui quoquo modo....*

vive voix. Cette doctrine, selon lui, est connue et la même dans toutes les Eglises, dont les évêques sont les successeurs des Apôtres, mais surtout dans l'Eglise de Rome, dans celle de Smyrne et dans celle d'Ephèse, qui toutes ont eu soin de conserver pur le dépôt de la foi qu'elles avaient reçu des Apôtres, soit par écrit, soit de vive voix.

Sur l'Eglise.

3. Les marques de la vraie Eglise sont que, répandue dans tout le monde, elle enseigne partout une même foi [1], s'appuyant sur la tradition ferme des Apôtres, méditant les mêmes préceptes, gardant en tous lieux la même forme de gouvernement avec la même espérance et montrant partout la même voie du salut. C'est le chandelier à sept branches qui porte la lumière de Jésus-Christ. C'est aux prêtres qui sont dans l'Eglise qu'il faut obéir [2], à ceux qui, avec la succession de l'épiscopat, ont reçu la grâce certaine de la vérité; les autres qui se séparent de la succession principale et qui font des assemblées, quelque part que ce soit, doivent être regardés comme suspects, soit d'hérésie, soit de schisme. La vraie science est la doctrine des Apôtres [3], qui est parvenue jusqu'à nous, conservée sincèrement par l'explication entière et fidèle des Ecritures. C'est par la charité [4], le plus excellent de tous les dons, que l'Eglise, en tous lieux et en tout temps, envoie au Père une multitude de martyrs. Les autres n'en peuvent montrer chez eux, et ne disent pas même que le martyre soit nécessaire, si ce n'est qu'il s'en trouve un ou deux qui aient été confondus avec nos martyrs et menés ensemble au supplice. C'est dans l'Eglise seule que Dieu a mis les opérations du Saint-Esprit [5], la nourriture de vie et l'eau pure dont le corps de Jésus-Christ est la source. Les miracles dont se vantent les hérétiques [6] ne sont que des prestiges. Rien

præterquam oportet colligunt. Ibid., cap. 3. *Agnitio vera est Apostolorum doctrina et antiquus Ecclesiæ status in universo mundo, et character corporis Christi, id est Ecclesiæ, secundum successiones episcoporum, quibus illi eam quæ in uno quoque loco est Ecclesiam tradiderunt : quæ pervenit ad nos custoditione sine fictione Scripturarum tractatio plenissima, neque additamentum, neque ablationem recipiens, et lectio sine falsatione et secundum Scripturas expositio legitima et diligens et sine periculo.* Ibid., lib. IV, cap. 33.

[1] *Eorum qui ab Ecclesia sunt, semita circumiens mundum universum, quippe firmam habens ab Apostolis traditionem, et videre nobis donans omnium unam et eamdem esse fidem, omnibus unum et eumdem Patrem præcipientibus et eamdem dispositionem incarnationis Filii Dei credentibus, et eamdem donationem Spiritus scientibus, et eadem meditantibus præcepta, et eamdem figuram ejus, quæ est erga Ecclesiam ordinationis seu regiminis ecclesiastici custodientibus, et eumdem expectantibus adventum Domini, et eamdem salutis totius hominis, id est, animæ et corporis sustinentibus, et Ecclesiæ quidem prædicatio vera et firma apud quam una et eadem salutis via in universo mundo ostenditur.* Iren., lib. V, cap. 20.

[2] *Quemadmodum igitur ostendimus, si quis legat Scripturas.... et erit consummatus discipulus et similis patrifamilias* qui de thesauro suo profert nova et vetera. *Quapropter eis qui in Ecclesia sunt presbyteris obaudire oportet, his qui successionem habent ab Apostolis, qui cum episcopatus successione charisma veritatis certum secundum placitum Patris acceperunt : reliquos vero qui absistunt a principali successione et quocumque loco colligunt, suspectos habere vel quasi hæreticos et malæ sententiæ, vel quasi scindentes et elatos et sibi placentes, aut rursus ut hypocritas, quæstus gratia et vanæ gloriæ hoc operantes.* Iren., lib. IV, c. 26. *Ubi igitur charismata Domini posita sunt, ibi discere oportet veritatem, apud quos est ea quæ est ab Apostolis Ecclesiæ successio, et id quod est sanum est irreprobabile conversationis, et inadulteratum, et incorruptibile sermonis constat. Hi enim et eam quæ est in unum Deum, qui omnia fecit, fidem nostram custodiunt; et eam quæ est in Filium Dei, dilectionem adaugent, qui tantas dispositiones propter nos fecit, et Scripturas sine periculo nobis exponunt, neque Deum blasphemantes, neque Patriarchas exhonorantes, neque Prophetas contemnentes.* Iren., ibid., cap. 26.

[3] *Agnitio vera est Apostolorum doctrina*, etc. Iren., lib. IV, cap. 33. Vide supra.

[4] *Præcipuum dilectionis munus, quod est pretiosius quam agnitio, gloriosius autem quam prophetia, omnibus autem reliquis charismatibus supereminentius. Quapropter Ecclesia omni in loco ob eam quam habet erga Deum dilectionem, multitudinem martyrum in omni tempore præmittit ad Patrem ; reliquis autem omnibus non tantum non habentibus hanc rem ostendere apud se, sed nec quidem necessarium esse dicentibus tale martyrium ; esse enim martyrium verum sententiam eorum. Nisi si unus aut duo aliquando per omne tempus ex quo Dominus apparuit in terris cum martyribus nostris quasi et ipse misericordiam consecutus, opprobrium simul bajulavit nominis et cum eis ductus est velut adjectio quædam donata eis. Opprobrium enim eorum qui persecutionem patiuntur propter justitiam et omnes pœnas sustinent, et mortificantur propter eam quæ est erga Deum dilectionem, et confessionem Filii ejus, sola Ecclesia pure sustinet.* Iren., lib. IV, cap. 33.

[5] *Ubi Ecclesia, ibi et Spiritus Dei; et ubi Spiritus Dei, illic Ecclesia et omnis gratia : Spiritus autem veritas. Quapropter qui non participant eum, neque a mamillis matris nutriuntur in vitam, neque percipiunt de corpore Christi procedentem nitidissimum fontem.* Idem, lib. III, cap. 24.

[6] *Super hæc arguentur qui sunt a Simone et Carpocrate, et si qui alii virtutes operari dicuntur, non in virtute Dei, neque in veritate, neque ut benefici hominibus facientes ea quæ faciunt, sed in perniciem et errorem per magicas elusiones et universa fraude, plus lædentes quam utilitatem præstantes his qui credunt eis, in eo quod seducant. Non enim cæcis possunt donare visum, neque surdis auditum, neque omnes dæmones effugare, præter eos qui ipsis immittuntur, si tamen et hoc faciunt : neque debiles, aut claudos, aut

n'est plus digne de remarque, que ce que saint Irénée dit de l'Eglise de Rome; elle est, selon lui [1], la plus grande, la plus ancienne Eglise connue de tout le monde, fondée par les glorieux apôtres Pierre et Paul : c'est par la foi qu'elle en a reçue et qu'elle a conservée jusqu'aujourd'hui par la succession des évêques, que l'on confond tous ceux qui font des assemblées illégitimes; c'est à cette Eglise [2], à cause de sa puissante primauté, que toute Eglise, c'est-à-dire tous les fidèles, quelque part qu'ils soient, doivent s'accorder. Saint Irénée fait ensuite le dénombrement des évêques qui, depuis saint Pierre jusqu'à son temps, c'est-à-dire jusqu'à Eleuthère, ont gouverné l'Eglise de Rome. Il parle aussi avec éloge des Eglises d'Asie [3], et ajoute ensuite [4]: « S'il y avait dispute sur la moindre question, ne faudrait-il pas recourir aux Eglises les plus anciennes, où les Apôtres ont vécu? Et s'ils ne nous avaient point laissé d'écritures, ne devrait-on pas suivre la tradition qu'ils ont laissée à ceux à qui ils confiaient les Eglises; c'est ce qu'observent plusieurs nations barbares qui croient en Jésus-Christ sans papier ni encre, ayant la doctrine du salut écrite dans leurs cœurs par le Saint-Esprit, et gardant fidèlement l'ancienne tradition touchant un Dieu créateur et son Fils Jésus-Christ. » Il oppose l'antiquité de la doctrine des Apôtres et des Eglises qu'ils ont fondées [5] à la nouveauté de celle des hérétiques, et en tire un argument pour faire voir que leurs doctrines ne viennent pas de l'esprit de Dieu.

Sur le mystère de la Trinité.

4. Saint Irénée enseigne, en plusieurs endroits, l'unité d'un Dieu en trois personnes, le Père, le Fils, le Saint-Esprit [6]. D'après lui, c'est Dieu qui a créé le monde par son Verbe et par son Saint-Esprit [7], qu'il nomme aussi Sagesse; ce Verbe et ce Saint-Esprit existent

paralyticos curare, vel alia quadam parte corporis vexatos : quemadmodum sæpe evenit fieri secundum corporalem infirmitatem, vel earum quæ a foris accidunt, infirmitatum bonas valetudines restaurare. Tantum autem absunt ab eo, ut mortuum excitent (quemadmodum Dominus excitavit et Apostoli per orationem ; et in fraternitate sæpissime propter aliquid necessarium, ea, quæ est quoquo loco Ecclesia universa postulante per jejunium et supplicationem multam, reversus est spiritus mortui, et donatus est homo orationibus sanctorum), ut nequidem credant hoc in totum posse fieri : esse autem resurrectionem a mortuis, agnitionem ejus, quæ ab eis dicitur veritatis. Iren., lib II, cap. 31. —

[1] Vid. Iren. sup. laudatum.

[2] *Ad hanc enim Ecclesiam propter potiorem principalitatem necesse est omnem convenire Ecclesiam, hoc est, eos qui sunt undique fideles, in qua semper ab his qui sunt undique, conservata est ea, quæ est ab Apostolis, traditio. Fundantes igitur et instruentes beati Apostoli Ecclesiam, Lino episcopatum administrandæ Ecclesiæ tradiderunt... succedit autem ei Anacletus : post eum tertio loco ab Apostolis episcopatum sortitur Clemens.... huic autem Clementi succedit Evaristus, et Evaristo Alexander, ac deinceps sextus ab Apostolis constitutus est Sixtus, et ab hoc Telesphorus, qui etiam gloriosissime martyrium fecit, ac deinceps Hyginus, post Pius, post quem Anicetus. Cum autem successisset Aniceto Soter, nunc duodecimo loco episcopatum ab Apostolis habet Eleutherius. Hac ordinatione et successione ea quæ est ab Apostolis in Ecclesia traditio et veritatis præconatio pervenit usque ad nos. Et est plenissima hæc ostensio unam et eamdem vivificatricem fidem esse quæ in Ecclesia ab Apostolis usque nunc sit conservata et tradita in veritate.* Iren., lib. III, c. 3. — [3] Idem, ibid.

[4] *Tantæ igitur ostensiones cum sint, non oportet adhuc quærere apud alios veritatem quam facile est ab Ecclesia sumere, cum Apostoli quasi in depositorium dives plenissime in eam contulerint omnia quæ sint veritatis : uti omnis quicumque velit sumat ex ea potum vitæ. Hæc est enim vitæ introitus, omnes autem reliqui fures sunt et latrones. Propter quod oportet devitare quidem illos ; quæ autem sunt Ecclesiæ cum summa diligentia diligere et apprehendere veritatis traditionem. Quid enim ? Etsi de modica aliqua quæstione disceptatio esset, nonne oporteret in antiquissimas recurrere Ecclesias, in quibus Apostoli conversati sunt, et ab eis de præsenti quæstione sumere quod certum et re liquidum est? Quid autem? si neque Apostoli quidem Scripturas reliquissent nobis. Nonne oportebat ordinem sequi traditionis quam tradiderunt iis quibus committebant Ecclesias ? Cui ordinationi assentiunt multæ gentes barbarorum eorum qui in Christum credunt, sine charta et atramento scriptam habentes per Spiritum in cordibus suis salutem, et veterem traditionem diligenter custodientes, in unum Deum credentes,* etc. Idem, lib. III, cap. 4.

[5] *Ante Valentinum non fuerunt qui sunt a Valentino; neque ante Marcionem erant qui sunt a Marcione... omnes hi multo posterius mediantibus jam Ecclesiæ temporibus insurrexerunt in suam apostasiam.* Idem, ibid.

[6] *Non enim ut compositum animal quiddam est omnium pater præter* Nun, *quemadmodum præostendimus; sed* Nus *pater, et pater* Nus. *Necesse est itaque, et eum qui est ex eo* Logos, *imo magis autem ipsum* Nun, *cum sit* Logos, *perfectum et impassibilem esse ; et eas quæ ex eo sunt emissiones, ejusdem substantiæ cum sint, cujus et ipse, perfectas et impassibiles, et semper similes cum eo perseverare, qui eas emisit.* Iren., lib. II, cap. 17.

[7] *Solus unus Deus fabricator hic, qui est super omnem principalitatem.. hic Deus, hic conditor qui fecit ea per semetipsum, hoc est, per Verbum et sapientiam, cœlum et terram.* Idem, ibid., c. 30. *Nec enim horum angelorum ministerio indigebat Deus ad faciendum quæ apud se prædefinierat fieri, quasi ipse suas non haberet manus. Adest enim ei semper Verbum et sapientia, Filius et Spiritus per quos et in quibus omnia libere et sponte fecit, ad quos et loquitur dicens :* Faciamus hominem, etc., lib. IV, cap. 20.

avec le Père de toute éternité [1], et sont de même substance; Jésus-Christ est Fils de Dieu [2], et Dieu lui-même, et il est en même temps vrai homme, seul Sauveur de tous ceux qui croient en lui; c'est le Fils de Dieu qui apparut à Adam [3], à Noé, à Abraham et aux autres Patriarches, et qui parla à Moïse; il a été envoyé de son Père pour notre salut; il s'est fait homme dans le sein de la Vierge [4]; Marie est demeurée vierge après son enfantement [5]; Jésus-Christ avait trente ans lorsqu'il reçut le baptême [6]; il était allé trois fois depuis à Jérusalem dans le temps de la Pâque [7], et l'y avait célébrée. Saint Irénée ne dit point que Jésus-Christ soit mort en cette dernière Pâque, c'est-à-dire vers la trente-troisième année de son âge; il paraît, au contraire, avoir cru qu'il ne souffrit que longtemps après [8], et âgé d'environ cinquante ans. Il ajoute qu'étant descendu après sa mort dans le lieu où étaient les Prophètes et les Patriarches, il y demeura trois jours avec eux [9].

Sur les sacrements de Baptême, de Pénitence, d'Eucharistie, et autres points de doctrine.

5. Saint Irénée marque nettement la confession des crimes commis en secret [10], le péché originel [11], la nécessité du baptême, le libre

[1] *Semper autem coexistens Filius Patri olim et ab initio, semper revelat Patrem et Angelis, et Archangelis, et Potestatibus, et Virtutibus, et omnibus quibus vult revelare Deus.* Iren., lib II, c. 30. *Non enim infectus es, o homo, neque semper coexistebas Deo sicut proprium ejus Verbum.* Idem, cap. 25. *Quonian Verbum, id est, Filius semper cum Patre erat per multa demonstravimus. Quoniam autem et sapientia quæ est Spiritus, erat apud Deum ante omnem constitutionem, per Salomonem ait :* Deus sapientia fundavit terram, paravit autem cœlum prudentia : *et rursus :* Dominus creavit me principium viarum suarum in opera sua. Lib. IV, c. 20. *Per Filium, qui est in Patre et habet in se Patrem, is qui est manifestatus, est Deus.* Lib. III, cap. 6.

[2] *Non alterum Filium hominis novit Evangelium, nisi hunc qui ex Maria, qui et passus est..... Sed hunc qui natus est, Jesum Christum novit Dei Filium, et eumdem hunc passum resurrexisse.* Lib. III, cap 16. *Dei Verbum unigenitus, qui semper humano generi adest, unitus et conspersus suo plasmate, secundum placitum Patris, et caro factus, ipse est Jesus Christus Dominus noster, qui passus est pro nobis et surrexit propter nos.* Ibid. *Quoniam nemo in totum ex filiis Adæ Deus appellatur secundum eum, aut Dominus nominatur ex Scripturis demonstravimus. Quoniam autem ipse proprie præter omnes qui fuerunt tunc homines, Deus et Dominus, et rex æternus, et unigenitus, et Verbum incarnatum prædicatur, et a Prophetis et Apostolis, et ab ipso Spiritu adest videre omnibus qui vel modicum de veritate attigerint. Hæc autem non testificarentur Scripturæ de eo, si similiter ut omnes homo tantum fuisset. Sed quoniam præclaram præter omnes habuit in se eam quæ est ab Altissimo Patre genituram, præclara autem functus est ea quæ est ex Virgine generatione, utraque Scripturæ divinæ de eo testificantur; et quoniam homo indecorus et passibilis et super pullum asinæ sedens, aceto et felle potatur et spernebatur in populo, et usque ad mortem descendit : et quoniam Dominus, sanctus et mirabilis consiliairus, et decorus specie, et Deus fortis, super nubes veniens universorum Judex, omnia de eo Scripturæ prophetabant.... Hic igitur Filius Dei Dominus noster existens Verbum Patris et Filius hominis, quoniam ex Maria, quæ ex hominibus habebat genus, quæ et ipsa erat homo, habuit secundum hominem generationem, factus est Filius hominis.* Lib. III, cap. 19.

[3] *Et Verbum quidem loquebatur Moysi apparens in conspectu, quemadmodum si quis loquatur ad amicum suum.* Lib. IV, cap. 20.

[4] Vid. loc. sup. laudat., litt. 2.

[5] *Quemadmodum illa (Eva) virum quidem habens Adam, virgo tamen adhuc existens... inobediens facta, et sibi, et universo generi humano causa facta est mortis : sic et Maria prædestinatum habens virum, et tamen virgo obediens, et sibi, et universo generi humano causa facta est salutis.* Iren., lib III, c. 22. *Priusquam convenisset Joseph cum Maria, manente igitur ea in virginitate, inventa est in utero habens de Spiritu Sancto.* Ibid., cap. 21. *Purus pure puram aperiens vulvam.* Lib. IV, cap. 33.

[6] *Triginta quidem annorum existens, cum veniret ad baptismum, deinde magistri ætatem perfectam habens, venit Jerusalem.* Lib. II, cap. 22. — [7] Idem, ibid.

[8] Quoique saint Irénée semble dire que Jésus-Christ souffrit la mort vers la trente-troisième année de son âge, il est néanmoins vrai qu'il a cru que le Sauveur était mort âgé d'environ cinquante ans, ce qu'il tâche de prouver par le témoignage des anciens qui avaient vu saint Jean et les autres apôtres, et par ces paroles des Juifs à Jésus-Christ : *Quinquaginta annos nondum habes, et Abraham vidisti.* Vid. Iren., lib. II, cap. 22.

[9] *Nunc autem tribus diebus conversatus est ubi erant mortui, quemadmodum Propheta ait de eo :* Commemoratus est Dominus sanctorum mortuorum suorum, eorum qui ante dormierunt in terra sepelitionis, et descendit ad eos extrahere eos et salvare eos. Lib. V, cap. 31.

[10] *Et quidam quidem valentiniani clam eas mulieres, quæ discunt ab eis doctrinam hanc, corrumpunt, quemadmodum multæ sæpe ab iis suasæ, post conversæ mulieres ad Ecclesiam Dei cum reliquo errore et hoc confessæ sunt.* Lib. I, cap. 6.

[11] *Quemadmodum adstrictum est morti genus humanum per virginem, salvatur per virginem, æqua lance disposita virginalis inobedientia per virginalem obedientiam. Adhuc enim protoplasti peccatum per correptionem primogeniti emendationem accipiens, et serpentis prudentia devicta in columbæ simplicitate, vinculis autem illis resolutis per quæ alligati eramus morti.* Lib. IV, cap. 19. Saint Augustin cite ce passage pour prouver le péché originel contre les pélagiens, lib. I *cont Julian.*, cap. 3. De ce que tous les hommes ont contracté le péché originel, saint Irénée en infère la nécessité du baptême dans tous les âges et dans toutes les conditions. *Quoniam in illa plasmatione quæ secundum Adam fuit in transgressione, factus homo indigebat lavacro regenerationis ; post-*

arbitre de l'homme [1], et dit que lui seul a été la cause de sa perte et l'est encore tous les jours; le mal ne vient point de Dieu [2], mais de la créature; sans le secours de la grâce, l'homme ne peut opérer son salut [3] ni parvenir à la gloire à laquelle Dieu appelle tous les hommes [4], sans aucun mérite de leur part. Il enseigne que les sacrifices extérieurs étaient inutiles sans la charité [5]; au lieu des sacrifices de la Loi ancienne, Jésus-Christ a institué une nouvelle oblation de son corps et de son sang[6]; il n'y a que l'Église qui offre cette oblation [7], elle l'offre en tout lieu, du levant au couchant, selon la prophétie de Malachie; ceux qui ne croient pas que Jésus-Christ soit le Fils du Créateur, ne peuvent s'assurer que le pain de l'Eucharistie soit le corps de leur Seigneur, et le calice, son sang; le pain qui vient de la terre, recevant l'invocation divine, n'est plus un pain commun, mais l'Eucharistie composée de deux choses, l'une terrestre, l'autre céleste, savoir la chair de Jésus-Christ, qui est terrestre et de même nature que la nôtre, et son esprit, c'est-à-dire son âme et sa divinité, par laquelle il est du ciel et céleste. Il marque encore ailleurs sa croyance sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, en disant contre les marcionites : « Si Jésus-Christ est Fils d'un autre Père, comment donc, prenant le pain qui est l'ouvrage du Créateur, a-t-il déclaré

quam linivit lutum super oculos ejus, dixit ei : Vade in Siloam et lavare. Lib. V, c. 15. *Omnes venit per semetipsum salvare ; omnes, inquam, qui per eum renascuntur in Deum, infantes et parvulos, et pueros, et juveens, et seniores.* Lib. II, cap. 22.

[1] *Posuit Deus in homine potestatem electionis, quemadmodum et in angelis (etenim angeli rationabiles) ; uti hi quidem qui obedissent, juste bonum sint possidentes, datum quidem a Deo, servatum vero ab ipsis. Qui autem non obedierunt, juste non inveniuntur cum bono, et meritam pœnam percipient : quoniam Deus quidem dedit benigne bonum, ipsi vero non custodierunt diligenter illud, neque pretiosum arbitrati sunt, sed supereminentiam bonitatis contempserunt. Abjicientes igitur bonum et quasi respuentes merito omnes justum judicium incident Dei.* Lib. IV, cap. 29.

[2] *Homo vero rationabilis, et secundum hoc similis Deo, liber in arbitrio factus et suæ potestatis, ipse sibi causa est ut aliquando quidem frumentum, aliquando autem palea fiat. Quapropter et juste condemnabitur, quoniam rationabilis factus amisit veram rationem, et irrationabilis vivens adversatus est justitiæ Dei.* Lib. IV, cap. 4.

[3] *Sunt tria ex quibus homo constat, carne, anima et spiritu ; et altero quidem salvante et figurante, qui est spiritus ; altero quod unitur et formatur, quod est caro : id vero quod inter hæc est duo, quod est anima ; quæ aliquando subsequens spiritum elevatur ab eo : aliquando autem consentiens carni decidit in terrenas concupiscentias.* Lib. IV, cap. 9. *Sicut de arido tritico, massa una fieri non potest sine humore, neque unus panis ; ita nec nos unum fieri in Christo Jesu poteramus sine aqua, quæ de cœlo est. Et sicut arida terra, si non percipiat humorem, non fructificat : sic et nos lignum aridum existentes primum, nunquam fructificaremus vitam sine superna voluntaria pluvia.* Lib. III, cap. 17. *Non a nobis, sed a Deo est bonum salutis nostræ.* Ibid., cap. 20.

[4] *Non alius qui judicat Deus, et alius qui convocat ad salutem Pater ; nec alius qui æternum lumen donat, alius vero qui jubet in exteriores mitti tenebras eos qui non habent indumentum nuptiarum. Sed unus et idem Dominus Pater Domini nostri, a quo et Prophetæ missi sunt ; indignos quidem convocans propter immensam benignitatem ; eos vero qui convocati sunt inspiciens si conveniens habeant indumentum et congruens nuptiis Filii sui... Est autem hic Pater Domini nostri, cujus providentia constant omnia ; et jussu administrantur omnia ; et gratuito quidem donat in quos oportet ; secundum autem meritum dignissime distribuit adversus ingratos justissimus retributor.* Iren., lib. IV, cap. 36.

[5] *Non sacrificia sanctificant hominem, non enim indiget sacrificio Deus ; sed conscientia ejus qui offert, sanctificat sacrificium pura existens, et præstat acceptare Deum quasi ab amico.* Peccator autem, *inquit,* (*Isa.* LXVI, 3) qui occidit mihi vitulum, quasi occidat canem. Ibid., cap. 18.

[6] *Sed et suis discipulis dans consilium primitias Deo offerre ex suis creaturis, non quasi indigenti, sed ut ipsi nec infructuosi, nec ingrati sint, cum qui ex creatura panis est, accepit et gratias egit dicens :* Hoc est meum corpus *; et calicem similiter, qui est ex ea creatura, quæ est secundum nos, suum sanguinem confessus est, et Novi Testamenti novam docuit oblationem ; quam Ecclesia ab Apostolis accipiens, in universo mundo offert Deo, ei qui alimenta nobis præstat primitias suorum munerum in Novo Testamento, de quo in duodecim Prophetis Malachias sic præsignificavit:* Non est mihi, etc. *Malach.* I, 10, 11; Iren., lib. IV, cap. 17.

[7] *Hanc oblationem Ecclesia sola puram offert fabricatori, offerens ei cum gratiarum actione ex creatura ejus. Judæi autem non offerunt ; manus enim eorum sanguine plenæ sunt ; non enim receperunt Verbum quod offertur Deo : sed neque omnes hæreticorum Synagogæ. Alii enim alterum præter fabricatorem dicentes Patrem, ea quæ secundum nos creata sunt offerentes ei, cupidum alieni ostendunt eum et aliena concupiscentem... Quomodo autem constabit eum panem in quo gratiæ actæ sint, corpus esse Domini sui, et calicem sanguinis ejus, si non ipsum fabricatoris mundi Filium dicant?... Quomodo autem rursus dicunt carnem, in corruptionem devenire, et non percipere vitam quæ corpore Domini et sanguine alitur? Ergo aut sententiam mutent, aut abstineant offerendo quæ prædicta sunt. Nostra autem consonans est sententia Eucharistiæ, et Eucharistia rursus confirmat sententiam nostram. Offerimus enim ei quæ sunt ejus, congruenter communicationem et unitatem prædicantes carnis et spiritus. Quemadmodum enim qui est a terra panis, percipiens invocationem Dei, jam non communis est panis, sed Eucharistia, ex duabus rebus constans, terrena et cœlesti ; sic et corpora nostra percipientia Eucharistiam, jam non sunt corruptibilia, spem resurrectionis habentia.* Lib. IV, cap. 18.

qu'il est son corps, et assuré que la liqueur qui est mêlée dans le calice, est son sang? » Et contre ceux qui niaient que la chair pût devenir incorruptible : « Il s'ensuivrait, dit-il, que le Seigneur ne nous aurait point rachetés de son sang, et que le calice de l'Eucharistie ne serait point la communication de son sang, ni le pain que nous rompons la communication de son corps. » La foi de l'Eglise sur le changement réel du vin au sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie [1], est encore bien déterminée dans ce que saint Irénée rapporte d'un certain Marc, qui, pour imiter ce que faisait l'Église catholique dans la célébration des divins mystères, prenait des calices pleins d'eau et de vin, et, après de longues prières qu'il prononçait en forme de consécration, afin qu'on crût qu'il consacrait véritablement et les changeait au sang de Jésus-Christ, faisait paraître ces mêmes calices pleins d'une liqueur rouge.

Sur la distinction des évêques et des prêtres.

6. A l'occasion du discours que saint Paul fit, étant à Milet, saint Irénée dit [2] que les prêtres que l'Apôtre fit venir d'Éphèse, étaient les évêques et les prêtres des villes voisines; ce qui fait voir qu'il distinguait ces deux degrés dans la hiérarchie ecclésiastique.

Sur les anges et l'immortalité de l'âme.

7. Quoique saint Irénée reconnaisse que les anges n'ont rien de charnel [3], il semble néanmoins leur attribuer une espèce de corps léger [4], de la nature de l'air. Il ajoute qu'en conséquence de leurs péchés, ils ont été précipités du ciel en terre; que le démon a été seul cause de sa ruine [5]; qu'il a entraîné les autres anges dans le péché, et qu'il ne s'est perdu que pour avoir fait tomber le premier homme et pour lui avoir porté envie [6]; que les anges sont libres de leur nature [7], et que, pour n'avoir pas fait le bien qu'ils pouvaient faire, et pour avoir méprisé l'infinie bonté de Dieu, ils sont condamnés à des peines éternelles; qu'il en sera de même des hommes; que les peines des impies [8] et les biens dont Dieu comblera ses élus seront éternels et n'au-

[1] [Marcus] *pocula vino mixta fingens se consecrare, atque invocationis verba in longius protendens, efficit ut purpurea et rubicunda appareant, existimeturque gratia ab iis quæ supra omnia sunt sanguinem suum per ipsius invocationem in poculum illud stillare, gestiantque ii qui adsunt, ex ea potione gustare, ut etiam in ipsos gratia ea, quæ per hunc Magum prædicatur, influat. Rursus mulieribus pocula mixta porrigens, ipsas adstante se consecrare jubet. Quod cum factum fuerit, ipse aliud poculum longe majus eo quod a muliercula seducta consecratum est, proferens, atque ex minore illo a muliere consecrato, in id quod a se allatum est transfundens, ac simul hæc verba subjungens : Gratia ea quæ supra omnia est, cogitationemque omnem et sermonem excedit, interiorem tuum hominem impleat. Atque insperso in terram bonam sinapis grano, cognitionem suam in te amplificet ; aliaque nonnulla hujusmodi verba pronuntians, quibus miseram illam velut æstro quodam pungit, tum demum præstigiatoris hominis specimen edit, magno videlicet poculo ex parvo usque adeo impleto, ut etiam redundet.* Iren., lib. *cont. Hæres.*, cap. 13.

[2] *In Mileto Paulus, convocatis Episcopis et Presbyteris qui erant ab Epheso et a reliquis proximis civitatibus, multa testificans eis, adjecit*, etc. Idem, lib. III, cap. 14.

[3] *Rursus quoniam neque homo tantum erit qui salvat nos, neque sine carne ; sine carne enim angeli sunt, prædicavit dicens*, etc. Idem, lib. III, cap. 20.

[4] Ce n'est qu'une conséquence que l'on tire de plusieurs endroits de ses ouvrages, où il dit que les anges, en punition de leur péché, sont tombés du ciel en terre. *Angeli transgressi deciderunt in terram in judicium.* Iren., lib. V, cap. 29, et et lib. IV, cap. 16 et 36. Et à cause des géants qu'il dit être nés d'eux et des filles avec lesquelles ils avaient eu commerce. *Unum et idem Verbum... temporibus Noe diluvium inducens, uti extingueret pessimum genus eorum qui tunc erant homines, qui jam fructificare Deo non poterant, cum angeli transgressores commixti fuissent eis.* Lib. IV, cap. 36.

[5] *Non homini principaliter præparatus est ignis æternus, sed ei qui seduxit et offendere fecit hominem, et, inquam, qui princeps apostasiæ est, principi abscessionis, et his angelis qui apostatæ facti sunt cum eo.* Idem, lib. III, cap. 23. *Cum igitur a Deo omnia facta sunt, et diabolus sibimetipsi et reliquis factus est abscessionis causa.* Idem, lib. IV, cap. 41.

[6] *Ex tunc apostata factus est angelus et inimicus, ex quo zelavit plasma Dei.* Lib. IV, cap. 40. *Diabolus cum sit unus ex angelis his qui super spiritum aeris præpositi sunt... invidens homini, apostata a divina factus est Lege ; invidia enim aliena est a Deo.* Lib. V, cap. 24.

[7] *Posuit Deus in homine potestatem electionis, quemadmodum et in angelis ; angeli enim, uti hi quidem qui obedissent, juste bonum sint possidentes, datum quidem a Deo, servatum ab ipsis. Qui autem non obedierunt, juste non invenientur cum bono, et meritam pœnam percipient ; quoniam quidem Deus dedit benigne bonum, ipsi vero non custodierunt diligenter illud, neque pretiosum arbitrati sunt, sed supereminentiam bonitatis contempserunt, abjicientes igitur bonum et quasi respuentes, merito omnes judicium incident Dei.* Lib. IV, cap. 39.

[8] *Adimpleto numero quem Deus apud se prædefiniit, omnes quicumque sunt scripti, in vitam resurgent, sua corpora et suas habentes animas in quibus placuerunt Deo. Qui autem pœna digni sunt, abibunt in eum, et ipsi suas habentes animas et sua corpora.* Iren., lib. II, cap. 23. *Quoniam quidem transgressoribus ignis æternus præparatus est, et Dominus manifeste dixit, et reliquæ demonstrant Scripturæ.* Lib. II, cap. 23. *Pœna eorum qui non credunt Verbo Dei et contemnunt ejus adventum, et convertuntur retrorsum, adamplificata est, non solum temporalis, sed et æterna facta.* Lib. IV, cap. 28.

ront point de fin ; ce qui prouve que saint Irénée a cru l'immortalité de l'âme. Il est vrai qu'en quelques endroits ce saint docteur dit que ce n'est point par notre nature, mais par grâce [1], que nous jouissons de l'immortalité, et que tous les êtres créés n'ont de durée [2] qu'autant qu'il plaît à Dieu de les conserver. Mais 1° il est visible, par le texte même que l'on objecte, qu'il ne s'agit pas de l'immortalité de notre nature, mais de l'immortalité bienheureuse et de la vie éternelle. — 2° Dans les autres endroits où le Saint semble contester l'immortalité à notre âme, il ne veut dire autre chose, sinon qu'il n'y a que Dieu d'immortel, ainsi que dit l'Apôtre, et qu'à Dieu seul appartient d'avoir la vie et l'immortalité de lui-même ; que toutes les autres créatures, quelque excellentes qu'elles soient, ne sont pas indéfectibles, puisqu'elles sont toutes tirées du néant, et que, tenant leur être de la volonté de Dieu, qui fait l'essence des choses, elles ne subsistent qu'autant que Dieu leur conserve la vie et l'immortalité qu'il leur a données dans le moment de leur création. Du reste, on ne peut nier qu'il n'ait cru que Dieu les conservait éternellement, ni que l'âme soit des justes, soit des impies, ne fût immortelle de sa nature. Car 1° il met cette différence entre le corps et l'âme [3], que le corps est sujet à la corruption, tandis que l'âme ou l'esprit ne peut mourir. — 2° Pour prouver qu'il n'y a que la chair qui soit mortelle de sa nature, il en apporte cette raison [4], que, la mort ne consistant que dans la dissolution des parties d'un être, l'âme, qui de sa nature est simple et sans aucune composition, ne peut souffrir de dissolution, ni par conséquent mourir. — 3° Enfin saint Irénée dit, en termes exprès [5], que l'âme est immortelle de sa nature, et que c'est une chose dont tout le monde convient.

8. Il est encore à remarquer que saint Irénée reconnaît pour martyrs les innocents mis à mort par Hérode [6] ; que l'impossibilité où était l'homme de se tirer du précipice dans lequel il est tombé par le péché, a été la cause de l'incarnation ; que si Jésus-Christ n'avait pris une chair semblable à la nôtre [7], nous n'aurions pas été délivrés du péché que nous avons encouru par la prévarication d'Adam ; que la loi de Moïse pouvait bien faire connaître le péché [8], mais que Jésus-Christ seul était capable de le détruire ; que le Verbe de Dieu s'est revêtu de la nature humaine, afin que, par cette union, les hommes devinssent les enfants adoptifs de Dieu [9]. Il parle avanta-

Sur différents autres points de morale, de dogme et d'histoire.

[1] *Non enim ex nobis, neque ex nostra natura vita est, sed secundum gratiam Dei datur. Et ideo qui servaverit datum vitæ, et gratias egerit ei qui præstitit, accipiet et in sæculum sæculi longitudinem dierum. Qui autem abjecerit eam, et ingratus extiterit Factori ob hoc quod factus est, et non cognoverit eum qui præstat, et ipse se privat in sæculum sæculi perseverantia.* Lib. II, cap. 34.

[2] *Quando omnia quæ facta sunt, initium facturæ suæ habeant, perseverant autem quoad usque et Deus et esse et perseverare voluerit.* Lib. II, cap. 34.

[3] *Quid superest dicere mortale corpus nisi plasma, id est, caro de qua et sermo est ; et quomodo vivificabit eum Deus ? Hæc enim est quæ moritur et solvitur, non anima, neque spiritus. Mori enim est vitalem amittere habilitatem, et sine spiramine in posterum et inanimalem et immobilem fieri, et deperire in illa ex quibus initium substantiæ habuit. Hoc autem neque animæ evenit, flatus enim est vitæ, neque spiritui, incompositus enim et simplex spiritus qui resolvi non potest, et ipse vita est eorum qui percipiunt illum.* Iren., lib. V, cap. 7. — [4] Idem, ibid.

[5] *Cum dicant ea quæ omnibus sunt manifesta, quoniam vivificantur a Patre ; aliud autem quod non alias vivificantur, nisi illi Deus præstet, vita derelinqui, aut impotentem et infirmum ostendit Patrem ipsorum, aut invidum et lividum. Demiurgo enim hic vivificante mortalia corpora nostra, quis potentior et fortior, et vere bonus ostenditur ? Utrumne Demiurgus, qui totum vivificat hominem, an falso cognominatus eorum Pater, qui ea quidem quæ sunt natura immortalia, quibus a sua natura adest vivere, fingit se vivificare ; quibus autem opus est ab eo adjutorium ut vivant, non vivificans illa benigne, sed relinquens illa negligenter in mortem ?* Lib. IV, cap. 4.

[6] *Propter hoc et pueros eripiebat Christus, qui erant de domo David, bene sortiti illo tempore nasci ut eos præmitteret in regnum suum.* Iren., lib III, cap. 16. *Qui salvati sunt et acceperunt hæreditatem ? Hi scilicet qui credunt Deo, et eam quæ est erga illum dilectionem custodierunt, quemadmodum Caleb Jephone, et Jesus Nave, et pueri innocentes, qui neque malitiæ sensum habuerunt.*

[7] *Oportebat eum qui inciperet occidere peccatum et mortis reum redimere hominem, idipsum fieri quod erat ille, id est hominem : qui a peccato quidem in servitium tractus fuerat, a morte tenebatur, ut peccatum ab homine interficeretur, et homo exiret a morte.* Iren, lib. III, cap. 18. *Propter hoc Verbum Dei homo, et qui Filius Dei est, factus est filius hominis, commixtus Verbo Dei, ut adoptionem percipiens fiat Filius Dei. Non enim poteramus aliter incorruptelam et immortalitatem percipere, nisi adunati fuissemus incorruptelæ et immortalitati.*

Quemadmodum autem adunari possemus incorruptelæ et immortalitati, nisi prius incorruptela et immortalitas facta fuisset id quod et nos ; ut absorberetur quod erat corruptibile ab incorruptela, et quod erat mortale, ab immortalitate ut filiorum adoptionem perciperemus. Ibid., cap. 19.

[8] *Spiritalis enim cum lex esset, manifestavit tantummodo peccatum, non autem interemit.* Ibid., cap. 18. — [9] Ubi sup., lib. III, cap. 18. et 19.

geusement du salut d'Adam, et dit qu'aussitôt après son péché [1], il en eut une douleur sincère et parfaite, et il en fit pénitence, attendant son salut de la venue du Messie. Il paraît avoir cru qu'Adam et Eve n'étaient pas encore en état d'avoir des enfants lorsqu'ils furent créés [2]. Selon ce Père, la circoncision ne fut instituée que comme un signe qui ne servait de rien pour la justification [3]. Tandis que les Juifs n'étaient obligés à donner aux prêtres que la dixième partie de leurs biens, les chrétiens employaient avec joie tout ce qu'ils avaient au service de Dieu [4] ; selon la tradition de quelques disciples des Apôtres, Enoch et Elie avaient été transférés dans le paradis terrestre [5], et c'est dans le même lieu où les justes vont, après leur mort, attendre le jour de la résurrection ; le premier homme pécha le vendredi [6], comme il avait été créé le vendredi, et c'est pour cette raison que Jésus-Christ voulut mourir le jour de vendredi ; le temple où l'Antechrist se fera adorer sera celui de Jérusalem [7], et il fera marquer tous ses disciples sur le front et sur la main, et leur interdira tout commerce avec ceux qui n'auront point ces caractères ; les martyrs jouissent, aussitôt après leur mort, de la félicité éternelle [8], par la claire vision de l'essence divine et par la possession du souverain bien; mais les justes qui n'ont pas souffert le martyre [9] ne jouissent pas de la gloire incontinent après leur mort, ils s'en vont dans un

[1] *Circa Adam nihil tale factum est* [*ut in Cain*], *sed omnia in contrarium. Ab altero enim seductus sub occasione immortalitatis, statim timore corripitur et absconditur: non quasi possit effugere Deum, sed confusus, quoniam transgressus præceptum ejus, indignus est venire in conspectum et colloquium Dei: timor autem Domini initium intelligentiæ, intellectus vero transgressionis fecit pœnitentiam: pœnitentibus autem largitur benignitatem suam Deus. Etenim per succinctorium in facto ostendit suam pœnitentiam, foliis ficulneis seipsum contegens... frenum continentiæ sibi et uxori suæ circumdedit, timens Deum et adventum ejus expectans... Mentiuntur ergo omnes qui contradicunt ejus saluti, semper seipsos excludentes a vita, in eo quod non credant inventam artem quæ perierat.. sic et hi qui contradicunt saluti Adæ, nihil proficiunt, nisi hoc quod semetipsos hæreticos et apostatas faciunt veritatis et advocatos se serpentis et mortis ostendunt.* Iren., lib. III, cap. 23.

[2] *Eva virum quidem habens Adam, virgo tamen adhuc existens, erant enim utrique nudi in Paradiso, et non confundebantur; quoniam paulo ante facti non intellectum habebant generationis; oportebat enim illos primo adolescere dehinc sic multiplicari.* Ibid., cap. 22.

[3] *Quoniam autem et circumcisionem non quasi consummatricem justitiæ, sed in signo eam dedit Deus, ut cognoscibile perseveret genus Abrahæ, ex ipsa Scriptura discimus.* Gen. 179.... *Et quia non per hæc justificabitur homo; sed in signo data sunt populo, ostendit quod ipse Abraham sine circumcisione et sine observatione Sabbatorum credidit Deo et reputatum est illi ad justitiam.. Sed et Enoch sine circumcisione placens Deo, cum esset homo, legatione ad Angelos fungebatur, et translatus est et conservatur usque nunc testis judicii Dei.* Idem, lib IV, cap. 16.

[4] *Illi quidem Judæi decimas suorum habebant consecratas; qui autem perceperunt libertatem christiani, omnia quæ sunt ipsorum ad dominicos decernentes usus hilariter et libere dantes ea, non quæ sunt minora ut, pote majorum spem habentia.* Lib. IV, cap. 18.

[5] *Enoch placens Deo in quo placuit corpore translatus est.... et Elias sicut erat in plasmatis substantia assumptus est... Quapropter Presbyteri dicunt qui sunt Apostolorum discipuli, eos qui translati sunt, illuc* [*in Paradisum*] *translatos esse.* Lib. V, cap. 5.

[6] *Manifestum est itaque quoniam in illa die mortem sustinuit Dominus obediens Patri, in qua mortuus est Adam inobediens Deo: in qua autem mortuus est, in ipsa et manducavit, dixit enim Deus:* In qua die manducabitis ex eo, morte moriemini. *Hunc itaque diem recapitulans in semetipsum Dominus, venit ad passionem pridie autem Sabbatum, quæ est sexta conditionis dies, in qua homo plasmatus est, secundam plasmationem ei, eam quæ est a morte per suam passionem donans.* Lib. V, cap. 23.

[7] Idem, lib. V, cap. 25 et 26.

[8] *Omni in loco Ecclesia ob eam quam habet erga Deum dilectionem, multitudinem martyrum in omni tempore præmittit ad Patrem.* Lib. VI, cap. 33.

[9] *Si ergo Dominus legem mortuorum servavit, ut fieret primogenitus a mortuis, et commoratur usque in tertiam diem in inferioribus terræ, post deinde resurgens in carne, ut etiam fixuras clavorum ostenderet Discipulis, sic ascendit ad Patrem... Manifestum est quia et Discipulorum ejus, propter quos et hæc operatus est Dominus, animæ abibunt in invisibilem locum definitum eis a Deo, et ibi usque ad resurrectionem commorabuntur sustinentes resurrectionem: post recipientes corpora, et perfecte resurgentes, hoc est, corporaliter, quemadmodum et Dominus resurrexit, sic venient ad conspectum Dei.* Lib. IV, cap. 31. *Quoniam igitur transferuntur quorumdam sententiæ ab hæreticis sermonibus, et sunt ignorantes dispositiones Dei et mysterium justorum resurrectionis et regni* (*terreni et temporalis justorum cum Christo*), *quod est principium incorruptelæ, per quod regnum, qui digni fuerint, paulatim assuescunt capere Deum: necessarium est dicere de illis, quoniam oportet justos primum in conditione hac, quæ renovatur, ad apparitionem Dei resurgentes recipere promissionem hæreditatis quam Deus promisit patribus, et regnare in ea, post deinde fieri judicium. In qua enim conditione laboraverunt, sive afflicti sunt, omnibus modis probati per sufferantiam, justum est in ipsa recipere eos fructus sufferentiæ.* Ibid., cap. 32. Il faut encore remarquer ce que le Saint ajoute touchant les différentes demeures des bienheureux. *Prætereunte autem figura hac, et renovato homine et vigente ad incorruptelam, ut non possit jam veterasse, erit cœlum novum et terra nova, in quibus novus perseverabit homo semper nova confabulans Deo. Et quoniam hæc semper perseverabunt sine fine, Esaias ait,* etc. Isa. LXVI, 22... *Et quemadmodum Presbyteri dicunt, tunc*

lieu invisible que Dieu leur a destiné, où ils attendront en paix la résurrection de leurs corps, à l'exemple de Jésus-Christ, qui n'est monté au ciel qu'après la résurrection de son corps ; après même la résurrection de leurs corps, les justes ne seront pas aussitôt transférés dans le ciel, mais ils demeureront dans un lieu de délices, jouissant d'une paix profonde [1], de la vue du corps glorieux de Jésus-Christ et de toutes les satisfactions que l'esprit peut goûter. Saint Irénée ne dit pas combien de temps les justes resteront en ce lieu. On peut encore remarquer que, du temps de ce saint martyr, on divisait dans les Gaules le jour en douze heures [2], mais elles n'étaient pas néanmoins toujours égales, et que les croix [3], outre les quatre extrémités ordinaires, avaient encore un siége au milieu, sur lequel se reposait le crucifié.

9. Ce que nous avons rapporté de la vie et des écrits de saint Irénée [4], justifie pleinement les éloges qu'en ont fait les écrivains les plus éclairés de l'Eglise. Ils ont loué la sainteté de ses mœurs, la constance de sa foi, la vigueur de son zèle, la pénétration de son esprit, la pureté de sa doctrine, la profondeur de sa science, l'étendue de ses lumières, la solidité de ses écrits, la beauté de son style, la force de ses raisonnements [5], et son talent à dissiper les illusions et les vaines chimères des hérétiques, à faire connaître leur stupidité et leur ignorance, et à triompher de leurs efforts [6]. Photius ne laisse pas de remarquer qu'il y a dans les livres de saint Irénée quelques fautes contre l'exacte vérité de la doctrine de l'Eglise [7] : ce qu'il faut entendre, apparemment, de l'opinion des millénaires, que le saint martyr a beaucoup appuyée sur la fin de son cinquième livre [8] ; du commerce des anges avec les filles, dont il a cru, avec beau-

Éloges de saint Irénée.

qui digni fuerint cœlorum conversationi, illuc transibunt, id est, in cœlos ; alii autem speciositatem civitatis possidebunt : ubique autem Deus videbitur, et quemadmodum digni erunt videntes eum..... Diligenter ergo Joannes prævidit primam justorum resurrectionem, et in regno terræ hæreditatem : consonanter autem et Prophetæ prophetaverunt de ea. Hæc enim et Dominus docuit, mixtionem calicis novam in regno cum discipulis habiturum se pollicitus. Lib. V, cap. 36.

[1] *Regnabunt justi in terra crescentes ex visione Domini, et per ipsum assuescent capere gloriam Dei Patris et cum sanctis angelis conversationem et communionem et unitatem spiritualium in regno capient : et illos quos Dominus in carne inveniet expectantes eum de cœlis, et perpessos tribulationem, qui et effugerint iniqui manus.* Iren., lib. V, cap. 35.

[2] *Et dies non semper præfinitas duodecim habet horas, sed a novem usque ad quindecim ascendit et iterum a quindecim in novum descendit.* Idem, lib. II, cap. 24.

[3] *Ipse habitus crucis fines et summitates habet quinque, duos in longitudine et duos in latitudine, et unum in medio in quo requiescit qui clavis affigitur.* Idem, ibid.

[4] *Nec undique dicemur ipsi nobis finxisse materias quas tot jam viri sanctitate et præstantia insignes instructissimis voluminibus prodiderunt..... ut Justinus martyr... ut Irenæus, omnium doctrinarum curiosissimus explorator.* Tertull., lib. *cont. Valentin.*, cap. 5. *Non ipsius modo Simonis, sed et reliquorum hæreticæ pravitatis auctorum initia, vitam, falsorum dogmatum causas et rationes, studia denique et instituta singulorum ex supra dictis Irenæi libris, a quo hæc accurate tradita sunt, licet volentibus cognoscere.* Euseb., lib. II *Hist.*, cap. 13. *Porro hi testes fide dignissimi, quippe qui rectæ semper catholicæque doctrinæ propugnatores extiterint, Irenæum dico,* etc. Idem, lib. III, cap. 23. *Beatus ille Apostolorum successor Irenæus subtilius ea de re disputans, Basilidis stultitiam cum pari imbecillitate conjunctam admirabiliter convicit.* Epiphan., *Hæres.* 24, num. 8. *Hæc atque his similia optimus ille senex Irenæus totidem verbis de vanissimis illorum opinionibus disseruit vir omnino Spiritus Sancti donis instructissimus, et cœlestibus ornamentis, ut ita dixerim, ad certamen perunctus : qui sinceræ fidei ac scientiæ præsidiis omnia illorum prostravit evertitque mendacia.* Idem, *Hæres.* 31, num. 33. *Hoc ille scripsit ante annos circiter trecentos : et scripsit in iis libris quos adversus omnes hæreses doctissimo et eloquentissimo sermone composuit.* Hieronym., *Epist.* 53 *ad Theodor.*, vid. *Si assertores eos flagitas quorum aliquid etiam litterarum inveniri potest, illustrisque doctrina est, en adest assertorum ejus memorabilis et venerabilis consessus atque consensus. S. Irenæus dicit antiquam serpentis plagam fide Christi et cruce sanari, et quod protoplasti peccato fuimus tanquam vinculis alligati.* Aug., lib. I *cont. Julian.*, cap. 3 et 7. *Irenæus Polycarpi auditor et discipulus fuit, lumenque occidentalium Gallorum.* Theodoret., *Dialogo* 1, pag. 33.

[5] De nos jours, M. Ampère a contesté l'érudition, la métaphysique, la science théologique de saint Irénée, son peu d'impartialité. Voyez *Défense de l'Église*, par Gorini, où toutes ces erreurs sont réfutées. (*L'éditeur.*)

[6] Malgré la solidité des raisonnements de ce saint docteur contre les valentiniens, l'abbé Faydit, très-connu par ses singularités, n'a pas craint d'entreprendre la justification du système de ces hérétiques sur les éons. C'est dans ses éclaircissements sur la doctrine et l'histoire ecclésiastique des deux premiers siècles, à Maestricht, en 1695, in-8°, où il avance beaucoup d'autres opinions singulières.

[7] *Plura vero ejusdem sancti Irenæi ac varia scripta Epistolæ circumferuntur, etsi in aliquibus ecclesiasticorum dogmatum certa veritas spuriis rationibus fucari videtur, quæ observasse convenit.* Phot., *Cod.* 120.

[8] Voyez ce qui a été dit à ce sujet à l'occasion de saint Justin, saint Denys d'Alexandrie, saint Ephrem, saint Grégoire de Nazianze. Saint Augustin et spécialement saint Jérôme ont réfuté les fausses interprétations alléguées par les millénaires. Voyez Tillemont, art. *des millénaires*. Quant aux autres erreurs, saint Irénée ne les donne pas sans embarras et avec assurance, comme il le fait pour les vérités admises de tous les catholiques. (*L'éditeur.*)

coup d'anciens, que les géants avaient été produits; de l'âge de Jésus-Christ, qu'il étend jusqu'à quarante ou cinquante ans, contre le sentiment le plus communément reçu dans l'Eglise; de la légation d'Enoch vers les anges apostats. Le même Photius lui attribue encore [1] d'avoir cru que l'Epître aux Hébreux n'était pas de saint Paul; mais il est au moins certain qu'il la croyait de l'Écriture, comme nous l'avons remarqué plus haut sur l'autorité d'Eusèbe. D'ailleurs, saint Irénée n'est pas le seul des anciens qui ait révoqué en doute que cette Épître fût de saint Paul. Saint Hippolyte et Caïus, tous deux disciples de saint Irénée, ne la croyaient pas non plus de cet Apôtre. Saint Irénée écrivit en grec [2], qui était sa langue naturelle; mais on ne fut pas longtemps sans traduire ses écrits en latin, et cette traduction était même nécessaire dès le temps de ce saint, à cause des marcosiens, qui infectaient alors les Gaules, où le grec n'était entendu que de peu de personnes. L'auteur de cette version est inconnu; il paraît avoir vécu du temps même de saint Irénée et de Tertullien [3] qui, en citant les paroles de notre Saint, suit presque mot à mot la traduction latine, telle que nous l'avons aujourd'hui. Le style en est rude, grossier, mal poli, dur, difficile, embarrassé, diffus, et n'a rien de la beauté de l'original grec, qui, au jugement de saint Jérôme, est très-docte et très-éloquent.

Editions des ouvrages de saint Irénée.

10. Erasme est le premier qui ait donné au public les œuvres de saint Irénée, après les avoir revues sur trois manuscrits. Elles furent imprimées d'abord à Bâle, en 1526, 1528, 1534, 1548, 1554, 1560, in-8°; et à Paris, en 1545, 1563, 1567, in-8°; ensuite à Genève, en 1570, in-fol., avec les notes de Gallasius et quelques fragments grecs tirés des écrits de saint Epiphane. Mais cette dernière édition n'est pas meilleure que celle d'Erasme, et on y trouve les mêmes défauts, que l'on doit, toutefois, moins attribuer à ces deux savants hommes, qu'aux manuscrits imparfaits dont ils se sont servis, faute d'en avoir trouvé de meilleurs. Jacques Gryné les fit imprimer de nouveau à Bâle, en 1571, in-fol., et ce qu'il ajouta à l'édition précédente, fut qu'au lieu de l'ancienne version des fragments grecs tirés de saint Epiphane, il en donna une nouvelle de la façon de Jean Cornarc, médecin allemand. L'édition de Feuardent, qui suivit celle-ci, est plus ample et meilleure; car, outre quantité de fragments grecs des ouvrages de saint Irénée, que l'on n'avait pas mis dans les éditions précédentes, l'éditeur l'enrichit d'un grand nombre de notes et de corrections. Elle parut pour la première fois à Paris, en 1575 et 1576, in-fol.; ensuite à Cologne, en 1596 et 1625, in-fol.; à Paris, en 1630, 1639 et 1675, in-fol., et dans le second tome de la *Bibliothèque des Pères*, imprimée à Lyon en 1677, in-fol. En 1702, Ernest Grabe corrigea l'ancienne version des livres de saint Irénée sur quatre manuscrits, et la fit imprimer à Oxford, in-fol [4]. Mais il paraît avoir souvent abandonné les véritables leçons du texte de ce Père, et il a négligé d'en corriger un si grand nombre de défectueuses, que D. René Massuet s'est cru obligé de travailler à nouveaux frais sur cette matière, et de revoir le texte de saint Irénée, tant sur les éditions que l'on avait déjà faites, que sur plusieurs manuscrits d'Italie, de France et d'Angleterre. La nouvelle édition qu'il a donnée des œuvres de ce Père a été imprimée à Paris, en 1710, in-fol. Outre la beauté des caractères et l'exactitude de l'impression, elle surpasse encore toutes les précédentes,

[1] *Hippolytus et Irenæus Epistolam Pauli ad Hebræos dicunt non esse illius.* Idem, *Cod.* 232.

[2] Ce qui le prouve, c'est qu'Eusèbe, qui rapporte plusieurs fragments des écrits de saint Irénée, ne dit nulle part qu'il les ait traduits en grec; ce qu'il ne manque pas de dire toutes les fois qu'il cite quelque auteur latin, comme Tertullien et quelques autres. D'ailleurs, saint Basile, saint Epiphane, saint Cyrille de Jérusalem, Socrate, Théodoret et Photius n'ont lu les ouvrages de saint Irénée qu'en grec: ce qui fait voir que saint Jérôme même ne les avait lus qu'en cette langue, c'est qu'il dit que le style en était très-éloquent, *eloquentissimo sermone composuit;* éloge qui ne convient nullement à la version latine que nous en avons; et ce Père, faisant le dénombrement de ceux qui, parmi les auteurs Grecs, ont favorisé l'opinion des millénaires, met de ce nombre saint Irénée. *Si spiritaliter, ut scripta est* (*Apocalypsis*), *disserimus, multorum veterum videbimur opinionibus contrarii; Latinorum Tertulliani, Victorini, Lactantii; Græcorum cæteros prætermittam, Irenæi tantum Lugdunensis episcopi.* Hieron., *Prolog.*, lib. XVIII *in Isaiam.*

[3] Comparez les paroles de saint Irénée, lib. I, cap. 11, num. 3, avec celles qu'en cite Tertullien, lib. *advers. Valentin.*, cap. 37; et du nombre 5 du même chapitre de saint Irénée avec le chapitre 25 du même livre de Tertullien. Voyez aussi la seconde dissertation de D. Massuet sur les livres de saint Irénée, pag. 101 et 102, celle de Henri Dodwel, qui tâche de prouver, dans sa dissertation sur cette matière, que cette version latine de l'ouvrage de saint Irénée sur les hérésies, est postérieure à Tertullien et même de la fin du IV° siècle.

[4] L'exécution typographique est de toute beauté. (*L'éditeur.*)

par les savantes dissertations que l'auteur a mises à la tête de l'ouvrage, par les notes qu'il a répandues sur les endroits du texte les plus difficiles et les plus embarrassés, par les fragments grecs des écrits de saint Irénée qui n'avaient pas encore vu le jour, par la nouvelle version qu'il a donnée d'un grand nombre d'endroits ci-devant mal traduits, par deux Glossaires, l'un grec-latin, l'autre latin-grec, qu'il a ajoutés à la fin, pour faciliter au lecteur l'intelligence de plusieurs termes du texte; enfin, par le soin qu'il a eu de donner, avec ses observations, celles que les plus habiles ont faites jusqu'ici sur les œuvres de saint Irénée [1]. Depuis ces deux dernières éditions, M. Pfaff (protestant) a donné, sur un manuscrit de la Bibliothèque de Turin, quatre fragments très-courts qui portent le nom de saint Irénée dans ce manuscrit, et qui paraissent, en effet, conformes aux matières traitées par ce Saint et aux questions agitées de son temps, outre que le style paraît le même que dans les autres ouvrages qu'on sait être de lui. M. Pfaff a fait imprimer ces fragments en grec et en latin, en 1715, à la Haye, in-8°, et les a accompagnés de très-longues notes où il contredit en plus d'un endroit la doctrine catholique sur des points importants. On a inséré ces mêmes fragments dans le second volume des œuvres de saint Hippolyte, par Jean-Alb. Fabricius, en 1716 et 1718, in-fol., à Hambourg. Le second de ces fragments contient en abrégé tout ce que l'Eglise croit sur la vérité et la réalité de la présence du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. M. Cotelier avait recouvré deux autres fragments des ouvrages de saint Irénée, dont un appartient au quatrième livre *contre les Hérésies*. Ce savant devait les insérer dans le quatrième volume des *Monuments de l'Eglise Grecque*, qu'il avait dessein de donner, et dont feu M. Baluze avait hérité. [L'édition de D. Massuet fut réimprimée à Vienne en 1734. On y a inséré les fragments de Pfaff et la polémique à leur sujet avec Scipion Maffei. Le texte de Massuet se trouve aussi dans l'édition de Wurtzbourg et Bamberg, 178[illegible]; dans les *Selecti Patres* de M. Caillau; dans le tom. VII de la *Patrologie grecque*. M. de Genoude a donné une traduction française des cinq livres *contre les Hérésies*. Des fragments de saint Irénée, grec et latin, avec des notes, ont été donnés par Münter, 1788, in-8°; et des fragments de la Lettre synodale au pape Victor, en grec, avec des notes, se trouvent dans Routh, *Reliquiæ Sacræ*, tom. I.]

CHAPITRE XXXVI.

Saint Victor, pape.

Saint Victor est élu pape l'an 192 de Jésus-Christ.

1. Le pape saint Eleuthère étant mort, après avoir gouverné l'Eglise de Rome pendant environ quinze ans, saint Victor lui succéda [2] la treizième année du règne de Commode, de Jésus-Christ 192 [3]. On dit qu'il était Africain de naissance [4], fils d'un nommé Félix.

Il excommunie Théodote.

2. Ce fut sous son pontificat que s'éleva l'hérésie des théodotiens. Théodote de Bysance [5], qui en était le chef, répandit d'abord sa nouvelle doctrine dans la ville de Rome [6]. Il enseignait que Jésus-Christ n'était pas Dieu, mais seulement homme, et soutenait que tous les anciens [7] et les Apôtres mêmes avaient pensé ainsi. Théodote ne se laissa aller à ce blas-

[1] Grabe, supportant impatiemment que D. Massuet eût mieux réussi que lui dans son travail, écrivit contre son édition des ouvrages de saint Irénée, pour démontrer que le savant bénédictin avait altéré, en quantité d'endroits, le texte et la doctrine du saint docteur. Cet ouvrage de Grabe est intitulé : *Irenæus ad novam editionem instructus, ac ad defensionem contra Massuetum paratus*; mais la mort l'a empêché de le publier. On dit même qu'il avait dessein de faire réimprimer les œuvres de saint Irénée avec ces remarques. — [2] Euseb., lib. V, cap. 12.

[3] Un auteur anonyme, cité dans Eusèbe, lib. V, cap. 28, compte Victor pour le treizième évêque de Rome depuis saint Pierre. Ainsi il ne compte pas saint Pierre, et ne distingue pas Clet d'Anaclet. — [4] Anastas. Biblioth., lib. *de Pontif. Rom.*, cap. 15. Bolland., tom. I, april., pag. 24.

[5] Ce Théodote était corroyeur de son métier, mais très-habile dans les belles-lettres. Epiph., *Hæres.* 54, cap. 1.

[6] Idem, ibid. — [7] Euseb., lib. V, cap. 28.

phème, qu'après s'être rendu coupable d'une autre faute non moins considérable. Car, ayant été pris avec beaucoup d'autres dans la persécution de Marc-Aurèle, il fut le seul qui renonça à Jésus-Christ [1]. Pour se garantir de la confusion qu'une telle faute lui causait et des reproches que tout le monde lui en faisait, il prétendit que ce n'était point un péché de renoncer à Jésus-Christ, parce que ce n'était pas renoncer à Dieu, mais seulement à un homme. Le pape Victor, en ayant été averti [2], excommunia Théodote et le chassa de l'Eglise. Les théodotiens ne laissèrent pas de se vanter dans la suite [3] que ce Pape avait été de leur sentiment.

Il donne des Lettres de paix aux montanistes, qu'il révoque ensuite; condamne l'hérésie de Praxéas.

3. Victor ne découvrit pas si aisément les erreurs des montanistes. Frappé de l'austérité de leur vie et de la piété apparente dont ils faisaient profession [4], il leur envoya des Lettres de paix, approuvant par cette conduite les prophéties de Montan, Prisque et Maximille. Mais, ayant été détrompé par Praxéas, qui venait d'Asie et qui connaissait la vanité de ces prétendues prophéties et l'irrégularité de leurs assemblées, il révoqua les Lettres de paix qu'il leur avait envoyées [5]. Tertullien [6], de qui nous apprenons ce fait, ajoute que Praxéas, après avoir chassé de Rome les fausses prophéties de Montan, y établit lui-même une nouvelle hérésie, qui fut celle des patropassiens, qui rejetaient la distinction des trois personnes divines. Cette ivraie, ayant été découverte, fut aussitôt arrachée; Praxéas même donna sa rétractation écrite de sa main, et cet acte demeura entre les mains des catholiques. Victor ne laissa pas d'assembler un concile à Rome, dans lequel il condamna la doctrine de Praxéas avec celle de Valentin. C'est ce que nous lisons dans le *Synodique* [7], dont l'autorité, toutefois, n'est pas de grand poids, ce Recueil n'ayant été composé, au plus tôt, que dans le IXe siècle.

Questions touchant la fête de Pâques.

4. Mais rien ne fut plus remarquable, sous le pontificat de Victor, que la dispute touchant la fête de Pâques, qui, s'étant alors renouvelée avec beaucoup plus de chaleur qu'auparavant, pensa troubler la paix de l'Eglise. Une partie des fidèles, surtout ceux de l'Asie-Mineure et de quelques Eglises des environs [8], étaient dans l'usage de finir le jeûne de Pâques le 14 de la lune, quelque jour de la semaine qu'il arrivât, et de célébrer en ce jour la fête de la Résurrection du Sauveur. Au contraire, toutes les autres Eglises du monde soutenaient [9] qu'on pouvait finir le jeûne et solenniser la fête de Pâques seulement le dimanche. Malgré cette différence de pratique, elles avaient conservé la paix, la charité et l'unité entre elles. Il semble même que le pape Anicet, de même que ses prédécesseurs, souffrait que les Asiatiques qui se rencontraient à Rome, y célébrassent la Pâque comme en leur pays [10]; et le changement que le pape Soter, son successeur, fit à cet égard [11], ne l'empêcha pas de vivre en paix avec les Eglises d'Asie et d'envoyer [12], suivant la coutume, l'Eucharistie à ceux qui en étaient

[1] Epiphan., *Hæres.* 54, cap. 1.

[2] Euseb., lib. V, cap. 28. Le *Synodique* ajoute que Victor assembla à Rome un concile de quinze évêques, où il excommunia Théodote, Ebion et Artémon. Tom. I *Concil.*, pag. 602. — [3] Euseb., lib. V, cap. 28.

[4] Voici comment Tertullien, devenu le défenseur des montanistes, raconte ce fait. *Idem tunc* (*Praxeas*) *episcopum romanum agnoscentem jam prophetias Montani, Priscæ et Maximillæ, et ex ea agnitione pacem Ecclesiis Asiæ et Phrygiæ inferentem, falsa de ipsis Prophetis et Ecclesiis eorum adseverando, et præcessorum ejus auctoritates defendendo, coegit et litteras pacis revocare jam emissas, et a proposito recipiendorum charismatum concessare.* Tertullianus, *contra Praxeam*, cap. 1.

[5] Quel est le Pape qui s'est laissé tromper par les montanistes? Les uns nomment Eleuthère, les autres Victor. Mais il est incontestable que la surprise porta non sur la doctrine, comme le veulent MM. Thierry et Ampère, mais seulement sur les prophéties. Voyez Gorini, *Défense de l'Église*, tom. I. (*L'éditeur.*)

[6] *Duo negotia diaboli Praxeas Romæ procuravit, prophetiam expulit et hæresim intulit: Paracletum fugavit et Patrem crucifixit. Fructificaverant avenæ praxeanæ: hic quoque superseminatæ dormientibus multis in simplicitate doctrinæ; traductæ dehinc per quem Deus voluit etiam avulsæ videbantur. Denique caverat pristinum doctor de emendatione sua; et manet chirographum apud Psychicos, apud quos gesta res est, exinde silentium.*

[7] *Sabellium et Noetum in persona Praxeæ abdicavit, qui de divinitate in tribus personis subsistente, contractionem et commixtionem personarum divulgabant. Valentinum item, qui præter cæteras ineptias, corpus etiam Christi cœleste asserebat.* Libell. Synod., num. 19.

[8] *Omnes per Asiam Ecclesiæ vetusta quadam traditione nixæ quarta decima luna salutaris paschæ festum diem celebrandum esse censebant, quo die præscriptum erat Judæis ut Agnum immolarent; eoque omnino luna, in quemcumque demum diem incidisset, finem jejuniis imponendum esse statuebant.* Euseb., lib. V, cap. 23.

[9] *Cum tamen reliquiæ totius orbis Ecclesiæ alio more uterentur, qui ex traditione Apostolorum profectus etiamnum servatur.* Ibid — [10] Euseb., lib. V, cap. 24.

[11] Soter obligea les Asiatiques à se conformer à la coutume des lieux où ils se trouveraient durant la Pâque. Idem, ibid.

[12] Idem, ibid.

évêques, pour marque de communion et de paix [1].

Conciles sur ce sujet sous Victor.

5. Dans la vue de réunir les Eglises dans une pratique uniforme au sujet de la Pâque, on assembla divers conciles. Eusèbe marque en particulier ceux de la Palestine [2], de Rome, du Pont, des Gaules, de l'Osrhoëne et de Corinthe [3]. Dans tous ces conciles, et dans beaucoup d'autres dont Eusèbe ne parle pas, on convint unanimement [4] que l'on ne devait célébrer le mystère de la Résurrection que le dimanche, et ne finir en aucun autre jour le jeûne de Pâques. Polycrate, évêque d'Ephèse [5], s'étant opposé à cette résolution universelle, Victor lui écrivit [6] pour le prier d'assembler les évêques de sa province, le menaçant en même temps de le séparer de sa communion, s'il ne se rendait au sentiment commun. Polycrate assembla effectivement un concile à Ephèse [7]; mais les évêques qui y assistèrent, au lieu de se rendre à ce que les autres avaient décidé, furent d'avis de ne pas changer la tradition qu'ils avaient reçue des Apôtres et de leurs disciples, et chargèrent Polycrate de faire savoir à l'Eglise Romaine la résolution où ils étaient de continuer à célébrer la Pâque le quatorzième de la lune, quelque jour de la semaine qu'il arrivât. Le pape Victor, ne pouvant souffrir la résistance des Asiatiques [8], entreprit de les séparer de l'unité générale de l'Eglise, comme des personnes qui étaient engagées dans une fausse doctrine. Ce procédé déplut à beaucoup d'évêques, et ceux mêmes qui étaient de sentiment contraire aux Asiatiques touchant la Pâque, n'approuvèrent point la conduite de Victor. Ils l'exhortèrent par lettres à conserver la paix [9], la charité et l'unité entre les frères, et l'avertirent avec respect de ne pas séparer de la communion des Eglises entières, qui ne faisaient que suivre un usage qu'elles avaient reçu des anciens. On ne sait point comment se termina alors cette dispute; mais il y a tout lieu de croire que l'opposition de ces évêques suspendit l'effet des lettres d'excommunication de Victor; que ce saint Pape, imitant la sage modération de ses prédécesseurs, n'inquiéta plus les Asiatiques sur ce sujet, et qu'il les laissa dans leur pratique. C'est ce que témoigne assez clairement Firmilien, qui vivait environ soixante ans après, lorsqu'il dit [10] que les diverses pratiques de Rome et des autres pays n'avaient jamais rompu la paix ni l'unité de l'Eglise catholique.

Mort de Victor en 202. Ses écrits.

6. Saint Victor gouverna environ dix ans, et mourut la neuvième année du règne de Sévère [11], de Jésus-Christ 202. Il ne nous reste plus rien des écrits de ce saint Pape. On voyait,

[1] La question de la Pâque, d'abord de pure discipline, menaçait de se convertir en question dogmatique. Les prêtres Blastus et Florin, venus d'Asie à Rome, s'efforçaient de persuader aux fidèles qu'on ne pouvait suivre en conscience l'usage latin; Polycrate, évêque d'Ephèse regardait aussi l'usage de son Eglise comme de droit divin. Il était donc temps de décréditer l'erreur. Voilà pourquoi saint Victor assembla des conciles, frappa l'erreur après les réponses de la plupart des évêques, et enfin au moins plus probablement excommunia les Asiatiques. Saint Victor était certainement dans son droit; plusieurs évêques, qui regardaient la question comme une affaire de discipline, crurent la peine trop grave, vu les Eglises qu'elle frappait. Ils firent leurs représentations au Pape qui, aussi modéré qu'il avait été ferme, se désista de l'excommunication. Ce qu'il y a encore de bien remarquable dans cette affaire, c'est que les conciles s'assemblent sur l'ordre du Pape et lui envoient leurs décisions comme à leur supérieur. Polycrate lui-même ne nie pas l'autorité et la suprématie du Pape; il prétend seulement que, dans le cas présent, le Pape l'exerce mal. Voyez Rohrbach., tom. V. *Hist. universelle*; Leblanc, tom. I; Darras, tom. I.; Gorini, tom. I. Comment, après cela, des auteurs trouvent-ils dans saint Irénée les germes du gallicanisme? (*L'éditeur.*) — [2] Euseb., lib. V, cap. 23.

[3] La Lettre Synodique de ce concile renfermait le sentiment des évêques d'Achaïe. Hieronym., in *Catalogo*, cap. 44.

[4] Euseb., lib. V, cap. 23. — [5] Idem, ibid., cap. 24. — [6] Idem, ibid. — [7] Idem, ibid.

[8] *His ita gestis, Victor, Romanæ urbis episcopus, illico omnes Asiæ vicinarumqueprovinciarum Ecclesias tanquam contraria rectæ fidei sentientes, a communione abscindere conatur; datisque litteris universos qui illic erant fratres proscribit et ab unitate Ecclesiæ prorsus alienos esse pronuntiat.* Idem, ibidem, cap. 24.

[9] Idem, ibid. Nous avons encore une partie de la Lettre que saint Irénée écrivit sur ce sujet à Victor, au nom des chrétiens des Gaules dont il était le chef.

[10] *Scire quis etiam inde potest quod circa celebrandos dies Paschæ et circa multa alia divinæ rei sacramenta videat esse apud illos* (*Romanos*) *aliquas diversitates, nec observari illic omnia æqualiter, quæ Jerosolymis observantur. Secundum quod in cæteris quoque provinciis multa pro locorum et nominum diversitate variantur: nec tamen propter hoc ab Ecclesiæ catholicæ pace atque unitate aliquando discessum est.* Firmil. *Epist.*, 75, inter op. Cypriani, edit. Pamel.

[11] Saint Jérôme dit qu'il gouverna dix ans sous Sévère. *Rexit Ecclesiam sub Severo principe decem annis.* Hieronym., in *Catalogo*, cap. 34. Eusèbe lui donne dix ans d'épiscopat, sans marquer sous quel prince il les commença. *Victor XIII Romæ episcopatum suscipit annis decem, cujus mediocria de religione exstant volumina.* Euseb., lib. V, cap. 23.

du temps d'Eusèbe et de saint Jérôme [1], quelques Lettres de lui sur la question de la Pâque, d'autres petits ouvrages sur différentes matières, et quelques livres assez bons touchant la religion. Nous avons encore aujourd'hui quatre Lettres qui portent son nom, dont deux se trouvent parmi les fausses Décrétales. Les deux autres ne valent guère mieux. La première est adressée à Didier, évêque de Vienne [2]; nom inconnu dans le catalogue des évêques de cette Eglise, avant le pontificat de saint Grégoire-le-Grand. On a mis à la tête de l'autre Lettre le nom de Paracode, qu'on dit aussi avoir été évêque de Vienne et successeur immédiat de Denys [3]. Ainsi, sous le pontificat de Victor et même durant le temps de la contestation de la Pâque, l'Eglise de Vienne aurait eu trois évêques : Didier, Denys et Paracode; ce qu'il n'est pas aisé de prouver. D'ailleurs, il n'est pas sûr s'il y avait alors un évêque à Vienne, et si l'evêque de Lyon ne l'était pas en même temps de Vienne. Ces deux Lettres marquent le temps de la célébration de la fete de Pâques [4], à compter depuis le quinzième de la lune jusqu'au vingt-unième; ce qui est encore une preuve de leur supposition, puisque, dans les contestations agitées au sujet de la Pâque du temps de Victor, il ne fut point question du nombre des jours pendant lesquels on pourrait célébrer cette solennité, mais uniquement du jour auquel on devait finir le jeûne et célébrer le mystère de la Résurrection. D'ailleurs, si le pape Victor eût voulu faire savoir quelque chose aux Eglises des Gaules touchant la Pâque, qui fait le sujet de ses deux Lettres, il se fût plutôt adressé à saint Irénée, qui, au rapport d'Eusèbe [5], était alors comme le chef des Eglises de cette province. Enfin l'auteur de ces deux Lettres paraît n'avoir pas même été informé de ce qui s'était passé, sous Victor, au sujet de la Pâque. Car il dit que cette question avait mis la division entre les Eglises d'Orient et d'Occident [6]; ce qui est une fausseté évidente, puisque ces Eglises furent toujours d'accord sur ce point [7], et que les Asiatiques étaient alors les seuls qui soutinssent qu'on devait faire la Pâque le 14 de la lune, en quelque jour de la semaine qu'il arrivât. [Ces Lettres se trouvent dans la *Patrologie grecque* de M. Migne, d'après Mansi, tom. V.]

CHAPITRE XXVII.

Théophile de Césarée, Palmas d'Amastride, Bacquylle de Corinthe, et Polycrate d'Éphèse.

Lettre de Théophile de Césarée au sujet de la Pâque.

1. Ce sont là les évêques qui parurent avec le plus d'éclat dans les contestations qui s'émurent touchant la Pâque, sous le pontificat de Victor. Théophile était évêque de Césarée et l'un des plus illustres prélats de son siècle [8]. Saint Jérôme le met au rang des écrivains ecclésiastiques [9], à cause d'une Lettre synodale qu'il composa avec les Pères du concile de

[1] *Quæstione orta in Asia inter episcopos an secundum legem Moysis* 14 *mensis Pascha observandum esset, Victor, Romanæ urbis episcopus, et Narcissus, plurimique Ecclesiarum pastores quod eis probabile visum fuerat litteris ediderunt, quarum memoria ad nos usque perseverat.* Euseb., in *Chronic.*, et lib. V, cap. 23. *Victor supra quæstione Paschæ et alia quædam scribens opuscula, rexit Ecclesiam,* etc. Hieronym., in *Catalogo*, cap. 34.

[2] Jean Dose est le premier qui nous ait donné ces deux Lettres dans un supplément à la Bibliothèque de Fleury. Baronius les a insérées dans ses *Annales*, en l'an 198; et le P. Coutant, dans l'appendice aux Decrétales des Papes, pag. 19. La première est intitulée: *Victor episcopus Desiderio Viennensi episcopo;* la seconde: *Victor episcopus fratri Paracodæ episcopo.* — [3] *Collega noster Dionysius dormiens te nobis socium in Ecclesia Christi reliquit.*

[4] *Sicut fraternitas tua a presbyteris, qui Apostolos in carne viderunt, erudita est, qui et Ecclesiam usque ad tua tempora rexerunt, non decima quarta luna cum Judæis, sed decima quinta usque ad vigesimam primam Pascha catholica Ecclesia celebravit.* — [5] Euseb., lib. V, cap. 23 et 24.

[6] *Vides, frater, Orientalem Ecclesiam propter celebrationem Paschæ ab Occidentali disjunctam esse.* Idem, ibid., cap. 23.— [7] Nous avons rapporté son témoignage plus haut.

[8] Euseb., lib. V, cap. 22 et 23.

[9] *Theophilus, Cæsareæ Palestinæ, quæ olim Turris Stratoris vocabatur, episcopus, sub Severo principe adversus eos qui decima quarta luna cum Judæis Pascha faciebant, cum cæteris episcopis synodicam valde utilem composuit epistolam.* Hieronym., in *Catalogo*, cap. 43.

Palestine, auquel il présidait avec Narcisse de Jérusalem. Cette Lettre, que nous n'avons plus, était très-utile pour combattre ceux qui faisaient la Pâque le 14 de la lune. Théophile y disait, entre autres choses, que la coutume de célébrer la Résurrection le dimanche venait de la tradition des Apôtres [1]. Sur la fin, il priait ceux à qui il adressait cette Lettre [2] au nom des Pères du concile, d'en envoyer des copies par toute l'Eglise, « de peur, dit-il, que nous ne soyons coupables de la faute de ceux qui quittent si aisément le véritable chemin.» Il y déclare aussi que l'Eglise d'Alexandrie faisait la fête de Paques le même jour qu'eux, et que les fidèles, ou plutôt les évêques, s'écrivaient mutuellement, afin de se conformer dans la célébration de cette solennité [3].

Lettre de Palmas sur le même sujet.

2. Les évêques du Pont ayant réglé, dans leur concile, la même chose que l'on avait déjà décidée dans celui de Palestine et de Rome, rendirent public leur décret par une Epître synodale. Eusèbe fait mention de cette Lettre, sans en marquer l'auteur [4]; mais ce fut apparemment Palmas d'Amastride, président de ce concile, qui la composa. On croit que ce Palmas est le même que celui dont saint Denis, évêque de Corinthe, fait mémoire dans une de ses Lettres adressée à l'Eglise d'Amastride [5].

Lettre de Bacquylle sur le même sujet.

3. Eusèbe avait [6] encore la Lettre synodale du concile de l'Osrhoëne; mais ni lui ni saint Jérôme ne marquent point par qui elle fut écrite ni qui présida à ce concile. L'auteur de la Lettre du concile d'Achaïe fut, selon [7] eux, Bacquylle, évêque de Corinthe. Saint Jérôme appelle cette Lettre un fort beau livre, et dit qu'elle exprimait le sentiment de tous les évêques de l'Achaïe [8], au nom desquels elle était écrite [9]. Bacquylle fleurit sous le règne de Sévère, et fut un des plus grands évêques de son temps.

Lettre de Polycrate, évêque d'Ephèse.

4. Polycrate était aussi alors dans une grande réputation. Il était évêque d'Ephèse et le chef de tous les évêques d'Asie. Eusèbe le met entre ceux qui avaient attesté, par leurs écrits, la pureté et l'orthodoxie de leur foi. Polycrate lui-même se fait un mérite d'avoir lu toute l'Ecriture, d'avoir conféré avec des chrétiens de toutes les parties du monde, et il déclare qu'il ne se laisse point ébranler par les menaces qu'on lui avait faites pour l'engager à s'éloigner de son devoir. Il était le huitième évêque de sa famille et avait déjà passé soixante-cinq ans dans la religion chrétienne, et avait toujours vécu selon les règles de l'Evangile, lorsqu'il écrivit à l'Eglise Romaine pour justifier la pratique où il était de célébrer la Pâque le quatorzième de la lune.

[1] *Episcopi vero Palæstinæ, Narcissus scilicet et Theophilus, et cum illis Cassius Tyri, et Clarus Ptolemaïdis episcopi, et qui simul cum ipsis convenerant, postquam de traditione diei Paschalis, quæ jam inde ab Apostolis ad ipsos continua successione manaverat, multa in suis litteris disseruerunt; tandem ad finem epistolæ his utuntur verbis: Date operam ut epistolæ nostræ exemplaria per omnes Ecclesias mittantur, ne nobis crimen imputent qui animas suas a recto veritatis tramite facile abducunt. Illud etiam vobis significamus, eodem quo apud vos die, Pascha Alexandriæ celebrari. A nobis enim ad illos, et vicissim ab illis ad nos litteræ perferuntur, ita ut uno consensu et simul sacrosanctum peragamus diem.* Euseb., lib. V, cap. 25. Quoique cette Lettre fût commune à tous les Pères du concile de Palestine, et que Narcisse y soit nommé président, avec Théophile, nous ne laissons pas d'attribuer à ce dernier la Lettre synodique, autorisé en cela par saint Jérôme qui la lui attribue expressément.

[2] C'étaient apparemment les Romains.

[3] On trouve dans Bède, *De Œquinoct. vern. oppid.* t. II, p. 232, des actes de ce concile; mais la forme et le contenu dénotent leur supposition. Cependant Baronius, Bucher, Galland les croient véritables, tandis que Tillemont, Coutant, Sainte-Beuve n'y ajoutent pas foi. Voyez Lumper, *Theolog. critica.* (*L'editeur.*)

[4] *Habentur præterea litteræ episcoporum Ponti, quibus palma utpote antiquissimus præfuit.* Euseb., lib. V, cap. 23.

[5] Idem, lib. IV, cap. 23.— [6] Idem, lib. V, cap. 23.

[7] *Ecclesiarum quoque in Osrhoenæ provincia et in urbibus regionis illius constitutarum litteræ visuntur; seorsum vero Bacchylli, Corinthiorum episcopi, aliorumque complurium exstant, qui omnes eumdem fidem, eamdemque doctrinam proferentes, unum edidere sententiam.* Idem, ibid.

[8] *Bacchyllus, Corinthi episcopus, sub eodem Severo principe clarus habitus, de Pascha ex omnium qui in Achaia erant episcoporum persona elegantem librum scripsit.* Hieronym., in *Catalogo*, cap. 44.

[9] Eusèbe semble dire que cette Lettre ne portait que le nom de Bacquylle, καὶ ἰδίως Βαχύλλου; mais cela n'empêchait pas qu'on ne dût la regarder comme écrite au nom des Pères du Concile. C'est ainsi que le pape Jules, écrivant depuis aux eusébiens de la part du Concile de Rome, ne signa sa lettre que de son nom, quoiqu'elle exprimât le sentiment de tout le Concile. *Quod si illud vos commovit quod solus scripserim, necessum est vobis significare non ideo mei solius esse illam sententiam, sed et omnium qui in Italia sunt, et qui in his partibus degunt, episcoporum. Certe jam ad præfinitum tempus episcopi convenere, et ejusdem sententiæ fuerunt, quam denuo his litteris vobis significo. Quapropter, dilecti, etiamsi solus scribo, omnium tamen hanc esse sententiam agnoscite.*

Suite

5. Il n'écrivit cette Lettre qu'à la suite d'un concile qu'il avait assemblé à la prière du pape Victor. Saint Jérôme donne à cette Lettre le titre de Synodique, quoiqu'elle ne fût pas signée des autres évêques du concile et que Polycrate y parle toujours en son nom. Mais il n'y a aucun lieu de douter qu'il ne l'écrivit au nom et avec l'approbation de ses collègues. Eusèbe nous en a conservé un fragment assez considérable. On y voit que [1] les évêques d'Asie, au lieu de se rendre au sentiment de Victor, conclurent, au contraire, qu'il ne fallait pas changer la tradition qu'ils avaient reçue de leurs saints prédécesseurs, les apôtres saint Jean et saint Philippe, saint Polycarpe, Thraséas, Sagaris, Méliton et plusieurs autres grands personnages dont Polycrate fait le dénombrement et qui tous avaient constamment célébré la Pâque le quatorzième de la lune. Polycrate donne à saint Jean, apôtre, la qualité de docteur et de martyr, et dit qu'il avait coutume de porter une lame sur le front. Saint Jérôme [2] a rapporté une partie de la Lettre de Polycrate, dans son *Catalogue des hommes illustres*, comme une preuve de l'esprit de ce grand homme et de l'autorité qu'il s'était acquise par sa vertu. Polycrate mourut sous l'empire de Sévère, dans un âge fort avancé.

Ecrits faussement attribués à Polycrate.

6. Sigebert attribue l'Histoire des actes du martyre de saint Timothée [3] à un Polycrate, qu'il place avant saint Denys l'Aréopagite et avant saint Lin, comme plus ancien ; ce qui ne peut être, puisque, dans ces Actes, on cite saint Irénée [4] contemporain de Polycrate. Bollandus en fait auteur Polycrate, évêque d'Ephèse, sous Victor [5]; mais il y a toute apparence qu'ils sont d'un auteur beaucoup plus récent et qu'ils n'ont été composés que vers le Ve ou VIe siècle de l'Eglise. Car, 1° ni Eusèbe ni saint Jérôme n'en disent rien, en parlant de Polycrate d'Ephèse, quoique cette pièce dût être assez célèbre, puisqu'elle était adressée à tous les évêques de l'Asie et du Pont.—2° Bollandus avoue ingénuement [6] que, dans le manuscrit grec dont il s'est servi, ces Actes ne portent aucun nom d'auteur ; et Photius [7], qui en parle amplement et qui nous en a même donné un abrégé, ne dit point par qui ils ont été écrits ; ce qui est une preuve que ce n'est qu'après coup, et qu'on a ajouté le nom de Polycrate dans les exemplaires latins de ces Actes. — 3° On y donne à l'Eglise d'Ephèse [8] le titre de grande Métropole, et aux évêques de ce siége les noms de patriarche et d'archevêque ; termes inconnus du temps de Polycrate, contemporain du pape Victor. —4° On dit dans ces Actes [9] que saint Jean, après avoir mis en ordre les Évangiles de saint Matthieu, de saint Marc et de saint Luc, en composa un quatrième, et cela, avant son exil dans l'île de Patmos : deux faits également inconnus à toute l'antiquité et contraires aux auteurs ecclésiastiques. [La Lettre de Polycrate et les Actes ci-dessus nommés se trouvent dans le tom. V de la *Patrologie grecque*.]

[1] *Nos igitur verum ac genuinum agimus diem, nec addentes quidquam, nec detrahentes. Etenim in Asia magna quædam lumina extincta sunt, quæ illo adventus Dominici die resurrectura sunt, cum Dominus e cœlo veniet, plenus majestate et gloria sanctosque omnes suscitabit. Philippus scilicet unus e duodecim Apostolis, qui mortuus est Hierapoli, et duæ ejus filiæ, quæ virgines consenuerunt; aliaque ejusdem filia, quæ Spiritu Sancto afflata vixit et Ephesi requiescit. Præterea Joannes, qui in sinu Domini recubuit, qui etiam sacerdos fuit et laminam gestavit, martyr denique et doctor extitit. Hic, inquam, Joannes apud Ephesum extremum diem obiit. Polycarpus quoque, qui apud Smyrnam episcopus et martyr fuit, itemque Thraseas, Eumeniæ episcopus et martyr, qui Smyrnæ requiescit. Quid Sagarim episcopum eumdemque martyrem attinet dicere, qui Laodiceæ est mortuus? Quid beatum Papirium, quid Melitonem eunuchum, qui Spiritu Sancto afflatus cuncta gessit, qui et Sardibus situs est adventum Domini de cœlis in quo resurrecturus est expectans? Hi omnes diem Paschæ quarta decima luna juxta Evangelium observarunt, nihil omnino variantes, sed regulam fidei constanter sequentes. Ego quoque omnium vestrum minimus Polycrates, ex traditione cognatorum meorum quorum etiam nonnullos assectatus sum, fuerunt enim septem omnino ex cognatis meis episcopi, quibus ego octavus accessi. Qui quidem omnes semper Paschæ diem tunc celebrarunt, cum Judæorum populus fermentum abjiceret. Ego, inquam, fratres, quinque et sexaginta annos natus in Domino, qui cum fratribus toto orbe dispersis sermones sæpe contuli, qui Scripturam Sacram omnem perlegi, nihil moveor iis quæ nobis ad formidinem intentantur. Possem etiam episcoporum qui mecum sunt facere mentionem, quos petistis ut convocarem, sicut et feci. Quorum nomina si adscripsero, ingens numerus videbitur. Hi cum me pusillum hominem invisissent, epistolam nostram assensu suo comprobarunt, ignari sicentes me canos istos non frustra gestare, sed vitam ex præceptis institutisque Jesu Christi semper egisse.* Euseb., lib. V, cap. 23. Eusèbe fait encore mention de Polycrate et de sa Lettre au pape Victor, lib. III, chap. 25 de l'édition de Paris 1571.

[2] *Hæc propterea posui ut ingenium et autoritatem viri ex parvo opusculo demonstrarem. Floruit temporibus Severi principis eadem ætate qua Narcissus Hierosolymæ.* Hieronym., in *Catal.*, cap. 45.

[3] Sigebert, lib. *de Scriptor. Ecclesiast.*, cap. 3. — [4] *Acta Sanctorum*, Bolland., ad diem 24 januar., tom. II, num. 4. — [5] Bolland., ubi supra. — [6] Idem, ibid.— [7] Photius, *Cod.* 254. — [8] *Act.*, num. 2, 4 et 5. — [9] Ibid., num. 4 et 5.

CHAPITRE XXXVIII.

Héraclite, Maxime, Candide, Apion, Sexte, Arabien, Jude, Isidore, Jérôme, Musanus et quelques autres.

Commentaires d'Héraclite sur saint Paul.

1. Eusèbe, après avoir parlé des disputes touchant la Pâque, sous le pontificat du pape Victor, et de quelques écrits de saint Irénée, ajoute : « Nous [1] avons encore les ouvrages de plusieurs écrivains ecclésiastiques qui ont vécu dans le même temps, et dont les écrits sont autant de preuves de leur diligence et de leur zèle pour la religion. » Il met en premier lieu Héraclite, et dit de lui qu'il avait [2] composé des commentaires sur les Épîtres de saint Paul. C'est tout ce que nous savons de cet auteur, dont les écrits ne sont pas venus jusqu'à nous. Il n'est pas même cité dans les Chaînes des Pères sur les Epîtres de saint Paul, ce qui fait voir que ses commentaires étaient déjà perdus lorsqu'on entreprit ces sortes de recueils.

Ouvrages de Maxime.

2. Maxime, que d'autres appellent Maximin, écrivit [3] sur la question célèbre: D'où vient le mal? et pour montrer que la matière est créée. Nicéphore [4] parle de cet ouvrage avec éloge ; l'auteur de la *Philocalie* et Eusèbe [5] en citent un passage, pour prouver que la matière n'est point incréée et n'est point la cause du mal. Il paraît que l'ouvrage de Maxime était en forme de dialogue : l'auteur, après y avoir démontré la vérité, répondait aux objections que lui faisait un ami [6]. Dans le catalogue des évêques de Jérusalem, on en trouve un, nommé Maxime [7], auquel Julien succéda vers le milieu du IIe siècle. Mais on ne doute point qu'ils n'aient été différents l'un de l'autre; car, sous le pontificat de Victor, c'était Narcisse qui gouvernait l'Eglise de Jérusalem ; et Maxime, dont Eusèbe et saint Jérôme citent les écrits, florissait sous Commode et sous Sévère, longtemps après la mort de Maxime, évêque de Jérusalem [8].

De Candide et d'Apion.

3. Candide et Apion composèrent des traités sur la création ou l'ouvrage des six jours[9]. Saint Jérôme [10] loue celui de Candide, comme fort beau ; et Nicéphore [11] dit qu'il est le premier des anciens qui ait traité cette matière ; en quoi il se trompe, puisqu'avant Candide, Philon et saint Justin le Martyr avaient travaillé sur cette partie de la Genèse. Nicéphore [12] ajoute que Candide avait encore composé plusieurs autres ouvrages, mais il ne les nomme pas en particulier. Nous n'avons plus rien de cet auteur ni d'Apion.

De Sexte.

4. Sexte écrivit [13] un livre *sur la Résurrection*, dont Nicéphore [14] dit aussi beaucoup de bien : nous ne l'avons plus. On ne sait si ce Sexte est le même que celui dont il est fait mention dans les ouvrages de Denys l'Aréopagite [15]. Pour ce qui est d'Arabien ou de Brabien, comme il est nommé dans quelques exemplaires de saint Jérôme, on n'en sait autre chose, sinon qu'il a fait quelques opuscules [16] qui regardent la doctrine chrétienne.

De Jude.

5. Un autre écrivain, nommé Jude [17], écrivit

[1] Euseb., lib. V, cap. 27.

[2] *Heracliti Commentarii in Apostolum*. Euseb., ibid., et Hieronym., in *Catologo*, cap. 46.

[3] *Maximi quoque volumina de vulgatissima illa apud hæreticos quæstione : Unde sit malum, et de eo quod materia facta sit?* Euseb., lib. V *Hist.*, cap. 27.

[4] *Solutiones ejus atque decisiones irrefragabiles.* Niceph., lib. V *Hist.*, cap. 35. — [5] Euseb., lib. VII *Præpar. Evang.*, cap. 21 et 22.

[6] Routh rapporte ce passage, tom. I ; on le trouve aussi dans Galland, *Biblioth. Vet. Patrum.*, tom II, et dans la *Patrol. grecq.* de M. Migne, tom V. (*L'édit.*)

[7] Euseb., lib. V, cap. 12.

[8] *Maximus sub iisdem principibus Commodo et Severo famosam quæstionem insigni volumine ventilavit, unde malum et quod materia a Deo facta sit.* Hieron., in *Catalog.*, cap. 47. — [9] Euseb., lib. V, cap. 27.

[10] *Candidus, regnantibus supra scriptis, in Hexameron pulcherrimos tractatus edidit.* Hieron., in *Catalog.*, cap. 48. *Candidus Christianorum disputator acutissimus notus efficitur.* Euseb., in *Chron.*, ad ann. 3 Severi. — [11] Ni lib. IV, cap. 35. — [12] Idem, ibid.

[13] *Sextus Imperatore Severo librum* de Resurrectione *scripsit.* Hieronym., in *Catalag.*, cap. 50, et Euseb., lib. V, cap. 27.

[14] Niceph., lib. IV, cap. 35. — [15] Dionys., *de Myst. theol.*, cap. 5, tom. II, pag. 53.

[16] *Arabianus sub eodem principe edidit quædam opuscula ad christianum dogma pertinentia.* Hieron., in *Catal.*, cap. 51, et Euseb., lib. V, cap. 27.

[17] *Judas de septuaginta apud Danielem hebdomadi-*

sur les soixante-dix semaines de Daniel. Il continuait, dans cet ouvrage, la supputation des temps jusqu'à la dixième année du règne de Sévère, de Jésus-Christ 202. On lui reproche d'avoir avancé que la venue de l'Antechrist était proche ; mais ceux qui l'accusent d'erreur en ce point, conviennent qu'il avait quelque raison de parler ainsi, à cause de la violence des persécutions qui paraissaient annoncer la fin du monde.

D'Isidore et de Jérôme.

6. On peut encore rapporter à ce même temps Isidore et Jérôme, dont saint Anatole [1] parle dans un écrit composé en 276, et qu'il nomme avant Clément, qui est apparemment celui d'Alexandrie. Il dit qu'ils s'étaient rendus fort habiles dans la connaissance des livres hébreux et grecs, et qu'ils avaient écrit sur le jour et le mois où l'on devait célébrer la fête de Pâques et celle de la Résurrection, c'est-à-dire, sur la question qui fut agitée avec tant de chaleur sous le pontificat de Victor. Il y eut encore alors plusieurs autres différents écrivains dont on ne saurait [2], dit Eusèbe, marquer précisément ni le temps, ni les noms, parce qu'ils ne les ont pas marqués eux-mêmes dans leurs livres. Ce qu'on en peut assurer, ajoute cet historien, c'est que leur doctrine est saine et orthodoxe, et contient une explication fidèle du sens de l'Ecriture sainte.

Traité d'un Anonyme contre Artémon.

7. Un de ces auteurs anonymes écrivit un livre contre Artemon, hérétique de ce temps-là, qui soutenait que Jésus-Christ n'était qu'un pur homme. Cet anonyme avait intitulé son livre : *Le Labyrinthe* [3]. Il y faisait voir [4] que ceux qui enseignaient l'hérésie d'Artémon se vantaient mal à propos de ne rien enseigner que ce que l'on avait toujours cru dans l'Eglise depuis les Apôtres jusqu'au pape Victor, puisque leur sentiment était non-seulement contraire aux divines Ecritures, mais encore à la doctrine des auteurs ecclésiastiques qui avaient écrit avant Victor, comme de saint Justin, de Miltiade, de Tatien, de saint Clément, de saint Irénée, de saint Méliton et de plusieurs autres, qui soutenaient tous que Jésus-Christ est vrai Dieu et vrai homme. Il prouvait la même chose par les hymnes et les cantiques que les chrétiens avaient composés dès le commencement de l'Eglise, et dans lesquelles ils confessaient publiquement que Jésus-Christ est le Verbe de Dieu, et Dieu lui-même ; par l'excommunication que Victor, qu'ils prétendaient avoir favorisé leur parti, avait prononcée contre Théodote, l'inventeur de ces blasphèmes ; enfin, par l'exemple [5]

bus plenissime disputavit et chronographiam superiorum temporum usque ad decimum Severi produxit annum, in qua erroris arguitur, quod adventum Antichristi circa sua tempora futurum esse dixerit : sed hoc ideo quia magnitudo persecutionem præsentem mundi minabatur occasum. Hieronym., in *Catalog.*, cap 52, et Euseb., lib. V, cap. 27.

[1] *Verum majores nostri hebræorum et græcorum librorum peritissimi, Isidorum et Hieronymum et Clementem dico, licet dissimilia mensium principia pro diversitate linguæ senserint ; tamen ad unam eamdemque Paschæ certissimam rationem die et luna et tempore convenientibus, summa veneratione Resurrectionis consenserunt.* Anatolius, *in Can. Pasch.*, apud Bucher., pag. 439.

[2] Euseb., lib. V, cap. 27. — [3] Theodoret., lib. II *Hæretic. Fabul.*, cap. 5.

[4] *Porro in cujusdam ex illis auctoribus libro adversus Artemonis hæresim elaboratum, quam Paulus Samozatensis nostris temporibus renovare agressus est, extat quædam narratio, historiæ quam præ manibus habemus valde accommodata. Supradictam enim hæresim, quæ Christum merum hominem esse dicebat, ante paucos annos invectam esse coarguens auctor ille, quandoquidem sectæ illius principes vetustissimam illam esse jactabant, post alia multa adversus impium eorum mendacium adducta hæc ad verbum refert. Affirmant enim, inquit, priscos quidem omnes et ipsos Apostolos, ea quæ ab ipsis nunc dicuntur et accepisse et docuisse : ac prædicationis quidem veritatem esse custoditam, usque ad Victoris tempora, qui tertius decimus a Petro Romanæ Urbis episcopus fuit : a Zephirini autem temporibus, qui Victori successit, adulteratam fuisse veritatem. Ac fortasse id quod dicunt credibile videretur, nisi eis refragarentur primum quidem divinæ Scripturæ ; deinde fratrum quorumdam scripta Victoris ætate antiquiora, quæ illi adversus gentes et contra sui temporis hæreticos pro veritatis defensione scripserunt ; Justinum intelligo et Miltiadem et Tatianum ac Clementem aliosque quamplurimos, in quorum omnium libris Christi divinitas adstruitur. Nam Irenæi quidem et Melitonis et reliquorum scripta quis est qui ignoret, in quibus Christum Deum simul atque hominem prædicarunt ? Psalmi quoque et Cantica fratrum jampridem a fidelibus conscripta.* (On voyait, dès le règne de Trajan, de ces sortes d'hymnes et de cantiques que les chrétiens chantaient dans leurs assemblées, comme il paraît par la lettre de Pline à cet empereur.) *Christum Verbum Dei concelebrant, Divinitatem ei tribuendo. Cum igitur tot abhinc annis ecclesiastica doctrina prædicata sit, qui fieri potest ut omnes usque ad Victoris tempora eam, quam isti dicunt, doctrinam promulgaverint ? Quomodo eos non pudet hujusmodi calumniam adversus Victorem concinnare, cum certo sciant Theodotum Coriarium, qui defectionis illius Deum abnegantis parens et auctor fuit, primusque Christum nudum esse hominem asseruit, per Victorem a communione Ecclesiæ ejectum fuisse ? Nam si, ut aiunt, Victor eadem sentiebat quæ illorum docet impietas, cur Theodotum* [illegible] *illius auctorem ab Ecclesia removit ?* Euseb., lib. V, cap. 28.

[5] *Asclepiodotus et Theodotus argentarius persuaserunt Natali ut, accepto salario, hæresis illius episcopus crearetur, ea scilicet conditione ut menstruos*

d'un chrétien nommé Natalis, qui avait été du nombre des confesseurs dans la persécution, et qui, pour s'être laissé ordonner évêque dans la secte des théodotiens, fut souvent repris en songe de cette faute et même fouetté rigoureusement toute une nuit par les anges: châtiment salutaire; car, étant ensuite venu se jeter aux pieds du pape Zéphirin, le corps couvert d'un sac et de cendres, et les yeux baignés de larmes, il obtint, quoiqu'avec beaucoup de peines, de rentrer dans la communion de l'Eglise. L'anonyme ajoutait, en parlant d'Artémas et des autres sectateurs de l'hérésie des théodotiens [1]: «Ils ont corrompu sans crainte les divines Ecritures, et aboli la règle de la loi ancienne. Ils ne connaissent pas Jésus-Christ, et, au lieu de chercher la vérité dans les livres sacrés, ils ne s'appliquent qu'à trouver par quelle figure de syllogisme ils soutiendront leur hérésie. Quand on leur objecte un passage de l'Ecriture, ils examinent s'il fait un argument conjonctif ou disjonctif. Ils méprisent la connaissance des divines Ecritures, pour s'appliquer à la géométrie et aux sciences qui regardent la terre, parce qu'ils sont de la terre et ne parlent que de la terre, sans avoir aucune connaissance de Jésus-Christ, qui vient du ciel. Quelques-uns d'entre eux apprennent avec beaucoup de travail la géométrie d'Euclide; d'autres lisent avec admiration Aristote et Théophraste. Je ne sais pas même s'il n'y en a pas quelques-uns qui adorent Galien, lequel, outre ses livres de médecine, a écrit sur les figures des arguments, et sur toute la philosophie. » Pour preuve que ces hérétiques avaient corrompu les divines Ecritures, l'anonyme apporte les variations [2] qui se trouvaient dans les différents exemplaires dont ils se servaient, puis il ajoute [3]: « Quelques-uns d'entre eux n'ont pas même voulu prendre la peine de corrompre l'Ecriture; mais ils ont rejeté tout d'un coup la Loi et les Prophètes, sous prétexte que la grâce de l'Evangile leur suffisait. »

On ne sait qui était cet anonyme.

8. On croit [4] que l'anonyme qui composa ce traité contre Artémon, est Caïus, prêtre de Rome, contemporain de Victor et de Zéphirin. Mais comme Eusèbe paraît n'en avoir pas connu l'auteur, et que Théodoret le cite sans l'attribuer à personne, nous n'osons rien décider sur ce point. Ce qu'on en peut dire, c'est que cet anonyme écrivait à Rome sous le pontificat de Zéphirin, dans le même temps que Caïus y florissait. [On trouve le fragment qui nous reste dans la *Patrologie grecque* de M. Migne, sous le nom de Caïus, tom. VII de l'édition latine.]

Ecrits de Musanus.

9. Musanus s'était rendu célèbre dans l'Eglise, dès le temps de Marc-Aurèle, par [5] un discours très-éloquent contre l'hérésie des

centum quinquaginta denarios ab illis acciperet. Sociatus igitur illorum partibus, sæpe a Domino corripiebatur in somnis. Clementissimus enim Dominus ac Deus noster Jesus Christus eum qui passionum suarum testis extiterat, perire extra Ecclesiam nolebat. Sed cum nocturnas ejusmodi visiones negligeret Natalis, utpote honore primæ apud illos sedis, et turpis lucri cupiditate inescatus, tandem a sanctis angelis per totam noctem flagris cæsus et gravissime verberatus est; adeo ut primo diluculo consurgens, saccum induerit, et cinere conspersus, confestim cum lacrymis ad pedes Zephirini episcopi sese abjecerit, non solum Cleri, sed etiam Sæcularium vestigiis advolutus, Christi misericordis Ecclesiam ipsam quoque misericordem fletibus suis commoverit atque concusserit. Multisque precibus usus, ostensis etiam vibicibus plagarum quas pro Christi confessione pertulerat, vix tandem ad communionem admissus est. Euseb., lib. V, cap. 28. — [1] Idem, ibid.

[2] *Hinc est quod divinis Scripturis audacter manus intulerunt, eas a se emendatas esse dicentes. Atque id a me non falso eis objici, quisquis voluerit, facile cognoscet. Nam si quis exemplaria eorum undique conquisita simul inter se contulerit, inveniet profecto illa inter se plurimum dissentire. Certe Asclepiodoti exemplaria non conveniunt cum illis quæ sunt Theodoti. Jam Hermophili exemplaria, cum illis quæ dixi, minime consentiunt. Ea vero quæ dicuntur Apollonidis ne secum quidem ipsa concordant..... Quantæ porro audaciæ sit ejusmodi facinus, ne ipsos quidem ignorare credibile est. Aut enim sacras Scripturas a Sancto Spiritu dictatas esse non credunt, ac proinde infideles sunt, aut semetipsos Spiritu Sancto sapientiores esse existimant, ac proinde quid aliud sunt, quam dæmoniaci?* Euseb., lib. V, cap. 28.— [3] Idem, ibid.

[4] Pearson, Op. posthum., pag. 147, 148. Cette opinion est fondée sur le témoignage d'un anonyme cité par Photius, qui assure que Caïus, prêtre de Rome, avait écrit un traité contre l'hérésie d'Artémon. *Hunc Caïum presbyterum Romanæ Ecclesiæ fuisse affirmant sub Victore et Zephirino pontificibus, ordinatumque et gentium episcopum, scripsisse quoque peculiarem alium librum contra Artemonis hæresim et adversus Proclum*, etc. Phot., *Cod* 48. Mais Photius semble distinguer ce livre d'un autre intitulé: *Le Labyrinthe*, que quelques-uns, dit-il, attribuaient à Origène, et que d'autres assuraient être de Caïus, prêtre de Rome. Cependant il est certain que *le Labyrinthe* et le traité contre Artémon, cité par Eusèbe, n'étaient qu'un même ouvrage, comme il paraît par Théodoret, lib. II *Hæretic. Fabul.*, cap. 5, qui cite du *Labyrinthe*, l'histoire d'un nommé Natalis, qu'Eusèbe avait tirée du livre contre Artémon.

[5] Euseb., lib. IV, cap. 28; et Hieronym., in *Catalogo*, cap. 31.

encratites, qui ne faisait que de naître. Il l'avait adressé à quelques chrétiens qui avaient abandonné l'Eglise pour embrasser le parti de cette nouvelle secte. Nous n'avons plus cet écrit ; mais il existait encore du temps d'Eusèbe, qui met Musanus [1] entre ceux dont les ouvrages ont fait passer dans les siècles suivants la pureté de la foi et la tradition des Apôtres. Théodoret [2] donne aussi à Musanus, le titre de *Défenseur de la vérité*. Il vivait encore en 204, selon la *Chronique* d'Eusèbe.

Traité d'un Anonyme sur les solennités, les sabbats et les néoménies.

[10. Il y a eu, dit D. Pitra, différentes collections d'anciens computs composées surtout de livres innombrables sur la Pâque, qui, pendant plus de mille ans, colportés jusque chez les derniers Ecossais et Bretons, jouèrent un grand rôle dans les affaires les plus importantes de l'Eglise. Parmi ces Recueils, le savant Bénédictin en signale deux qu'il a découverts récemment : l'un est d'un Anonyme, et l'autre est de Murin d'Alexandrie.

Epoque où vivait l'Anonyme.

11. L'Anonyme est au moins du IIe siècle. Son traité respire l'âge apostolique ; car ce fut à cette époque, et non plus tard, qu'on s'appliqua à prouver que, les rites judaïques étant abolis, l'adoration en esprit et en vérité suffisait. On pourrait croire que cet auteur vivait au temps où s'agitait la question des quartodécimans, époque à laquelle l'Église Romaine porta la première sentence sur cette affaire, à moins qu'on ne veuille voir le décret de Nicée exprimé en ces paroles : « L'Épouse choisie et amie de Jésus-Christ, l'Eglise universelle, anathématise ceux qui définissent qu'on doit attendre, pour la fête de Pâques, la lune quatorzième [3]. » Cependant il paraît plus probable que l'auteur est bien plus ancien ; car il nous apprend que, même après ce décret, la controverse ne fut pas encore assoupie, et il insinue ensuite que le Siége apostolique rendit un décret. Tout le traité paraît dirigé contre un prêtre de l'Eglise Romaine, Blastus, montaniste qui voulut introduire secrètement à Rome le judaïsme; il déclara, dit l'auteur de l'Appendice aux *Prescriptions* de Tertullien, que, selon la loi de Moïse, on devait garder la Pâque le quatorzième de la lune. Enfin rien ne s'oppose à ce qu'on voie dans le décret cité la sentence rendue par le pape Victor contre les Asiatiques, au sujet de la Pâque. Eusèbe, Socrate, la plupart des anciens, Baronius, Sacarelli et plusieurs autres écrivains parlent de cette sentence.

Importance de son écrit.

12. Ces auteurs s'attachent ici à montrer quelle était l'autorité de l'évêque romain. Notre Anonyme l'exalte convenablement quand, le premier des anciens, à ce qu'il semble, il lui donne le nom de *Siége apostolique*, et quand il revendique l'exercice de cette autorité sur toute l'Eglise [4].

On trouve encore dans l'Anonyme plusieurs choses dignes d'attention. Ainsi il dit que Jésus-Christ a changé la manière de célébrer la Pâque [5] ; il parle du temps, du mode et des paroles par lesquelles il a célébré le sacrifice eucharistique ; il fait mention de l'intégrité et de la vérité du corps de Jésus-Christ dans le Sacrement [6]. On y trouve une grande abondance de sens allégoriques sur différents sujets. Il y a aussi plusieurs choses qui montrent que le texte primitif a été écrit en grec. L'éditeur s'est servi de trois manuscrits, le premier de Paris, le deuxième de Londres, et le troisième de la Bibliothèque Bodlheienne.

Analyse de l'opuscule.

13. L'auteur, dans un prologue, dit pourquoi il a entrepris cet opuscule. Il le fait à la prière d'une personne qui l'en a sollicité, et plus bas il nomme cette personne *Pape vénérable*. Son but est d'exposer ce qu'on doit réprouver selon la lettre et ce qu'on doit observer selon l'esprit. Quoiqu'il puisse réfuter les adversaires de la vérité par l'autorité, il préfère, dans son désir de les amener à la connaissance de la vérité, leur parler avec douceur. « S'ils n'acquiescent pas à la vérité, dit-il, nous avons ordre, pour satisfaire à la foi qui est en nous, de les porter sur l'épaule de notre patience, jusqu'au désert de leur perdition, comme on fai-

Num. I.

[1] Euseb., lib. IV, cap. 21. — [2] Theodoret., lib. I *Hæretic. Fabul.*, cap. 21.

[3] *Unde electa et sponsa Christi, universalis Ecclesia, anathematisat eos qui cum Judæis in festivitate paschali* XIV *lunam expectari definiunt*. Spicileg. Sol., pag. 11.

[4] *Quod nunc maxime Ecclesia auctoritatem Sedis apostolicæ loquens observat*. Ibid., pag. 11, num. 8.

[5] *Quas rationes (custodiendi phase Domini) ipse Dominus, verus agnus, quum verum Pascha progreditur aliquos permanere volens, custodivit, aliquos non servari cupiens, commutavit*. Ibid., pag. 11, num. 4.

[6] *Et quum sui corporis et sanguinis sacramenta dare in sua vita discipulis suis dignatus fuerit, hoc contra figuram fecisse monstratur*. Ibid., pag. 11, num. 4.

Hoc autem propter duas rationabiles causas Dominus fecisse cognoscitur, ne quum Pascha cum discipulis manducasset, nisi postea sacrificium commutasset dicens: Hoc est corpus meum, sic etiam postea observari debere crederetur. Ibid., num. 5.

Hoc est autem altera causa, ut quum corpus Domini integrum cernerent, in corpore se spiritaliter refici crederent ; et sic etiam nunc a nobis credi debeat. Ibid., pag. 11, num. 6.

sait pour le bouc émissaire, et ensuite de laver nos vêtements pour n'être pas souillés par la contagion du sens hérétique [1]. »

Num. II. Il enseigne que le Seigneur a annoncé par ses Prophètes l'abolition des fêtes légales et des sabbats, et que Jésus-Christ les a abolis avec les sacrifices. Quant aux observances pascales, Jésus-Christ a ordonné d'en garder quelques-unes et d'en changer quelques autres. IV. Le Seigneur, véritable agneau, quand fut arrivée la vraie Pâque, a daigné être immolé le premier; mais, selon le précepte de la Loi et au temps de sa Passion, il n'a pas voulu prévenir, en aucune manière, la quatorzième lune.

V. L'évangéliste raconte pourtant qu'il a fait quelques choses contre la figure. Ainsi, au moment où Judas le livra, il ne fut pas pris par les Juifs le dixième jour du mois; et lorsque, durant sa vie, il daigna donner à ses disciples les sacrements de son corps et de son sang, il le fit contrairement à la figure. Il a mangé l'agneau pascal, et il l'a fait pour deux raisons : la première, pour qu'on ne crût pas devoir observer cette pratique, comme cela serait arrivé s'il l'eût fait après avoir établi son sacrifice par ses paroles; la deuxième raison pour qu'en voyant, avant la Passion, le corps du Seigneur entier et contenant en soi son sang, on crût que le corps recevait une nourriture spirituelle, et telle doit être aussi notre croyance. Cet agneau de Dieu qui efface les péchés du monde, notre pâque, ne fut pas immolé le quinzième jour; « preuve manifeste, ajoute l'Anonyme, que le Seigneur, avec son sacrifice, est venu abolir la fête des Juifs. Il a mangé d'abord les chairs de l'agneau figuratif, et ensuite il a nourri ses Apôtres de la nourriture de son corps, et après l'immolation de la figure judaïque, Jésus-Christ, notre type, a été immolé. Cela a eu lieu afin que la la vérité ne précédât pas la figure, mais bien la figure la vérité [2]. »

VII. Ainsi encore, c'est à juste titre que l'Eglise, l'Epouse chérie et amie de Jésus-Christ, anathématise ceux qui disent avec les Juifs qu'on doit attendre, pour la fête de Pâques, la quatorzième lune, et ceux qui gardent les sabbats et les autres rites de l'observance figurative. Maintenant surtout, l'Eglise, en suivant l'autorité du Siége apostolique, observe la pâque le dimanche qui vient prochainement après la 14e lune. Num. VIII.

L'auteur passe ensuite aux différents sens allégoriques. On doit manger spirituellement l'agneau à la fin du monde, c'est-à-dire accomplir le décalogue, pratiquer les bonnes œuvres, pour qu'à la fin du siècle on puisse se présenter avec des cœurs éclairés de la lumière de l'Esprit-Saint. IX. Nous devons travailler pendant six jours, et le septième, jour du sabbat, nous avons ordre de nous abstenir de toute œuvre servile, c'est-à-dire du péché qui nous rend esclaves. X. Quant aux autres fêtes, dans la Pentecôte, par exemple, nous aurons soin de pratiquer la charité qui couvre la multitude des péchés et constitue le *sacrifice nouveau* que nous devons offrir par « Jésus-Christ, notre pontife, qui a pénétré dans les cieux, qui peut compatir à nos infortunes et est notre avocat auprès du Père. » Dans la fête des Tabernacles, nous serons attentifs à la crainte des jugements de Dieu, et nous qui avons été consacrés par le sacrement de la trine invocation, par la prédication, nous ne devons pas cesser d'apprendre la foi de l'Évangile et l'expression du sang de Jésus-Christ, en qui est la vraie propitiation. XI. Nous devons toujours continuer à recueillir de nouveaux fruits des bonnes œuvres, pour soutenir la grâce qui nous a été donnée par l'Esprit septiforme, et nous parviendrons ainsi au mérite des huit béatitudes; ce que nous pouvons, sans aucun doute, obtenir par le travail du jeûne et de la prière [3]. XII. Dans la Néoménie, on doit sonner de la trompette, c'est-à-dire celui qui brille par la lumière de la science, ne doit pas cesser de prêcher aux autres, à l'exemple de saint Paul. XIII.

L'auteur explique ici les différentes vertus désignées par les rites divers des sacrifices et par les victimes. XIV. Dans l'épilogue, l'Anonyme termine en recommandant cet écrit à un vénérable évêque qui le lui avait demandé. Il l'a composé au sujet de ceux qui, paraissant chrétiens, déchirent, par l'impiété du sens judaïque,

[1] *Ne contagione hæretici sensus polluti remaneamus.* Ibid., pag. 10, num. 1.

[2] *Nam in 14 die ad vesperam, ut lex præcipit, ille agnus Dei qui tollit peccatum mundi, et Pascha nostrum immolatus est; sed 15 die, in quo manifestatum est diem festum Judæorum cum suo sacrificio a Domino esse solutum. Sed quid in hoc intelligere debemus quod prius figuralis agni carnes comederet, et postea sui corpori cibo suos apostolos refecerit; et post Judæorum typicum nostrum immolatus est Christus: hoc, ut opinor, non ut veritas figuram, sed ut figuram veritas præcederet.*

[3] *Quod tamen per jejunii et orationis laborem fieri potest, non est dubium consequi, quia et affligi animas lege præcipitur.*

le corps de Jésus-Christ, c'est-à-dire l'Eglise, par les schismes. Il s'excuse sur la brièveté de son opuscule, parce qu'il faudrait un grand volume pour traiter à fond ces matières, et plus de loisir qu'il n'en a. Il finit en se recommandant à ses prières [1].

Homélie ou Epître d'un certain Marin d'Alexandrie.

14. Voici un auteur tout-à-fait nouveau, inconnu aux modernes et aux anciens. On excepte pourtant Alcuin, qui le rappelle en passant, et l'auteur d'un fragment, conservé au Vatican, d'un ouvrage perdu, sur le Bissexte, et édité par Prabonius; mais qu'on trouve plus complet dans le manuscrit parisien nommé autrefois Sorbonique. Dans les deux manuscrits il est appelé Murin; dans un autre Morin; dans Alcuin, Maurin. On ne trouve point qu'il ait porté le nom de Marin, nom si commun en différents temps. Il était d'Alexandrie; évêque de quelle Eglise? Peut-être d'Alexandrie ou d'une autre Eglise Orientale, quoiqu'on ne trouve son nom dans aucun catalogue. C'était un usage assez ordinaire de garder sur le siége épiscopal le nom de sa patrie. On sait d'ailleurs que les patriarches d'Alexandrie avaient l'habitude de prendre, pour l'administration de leur Eglise si étendue, plusieurs évêques: peut-être notre auteur était-il de ce nombre. Ces renseignements nous sont fournis par D. Pitra (*Spicilége*, tom. II), qui n'a trouvé que le commencement du petit traité que Marin avait composé *sur le Comput pascal*. Deux manuscrits anglais et le manuscrit Sorbonique contiennent ce fragment.

Num. I, II, III.

15. Cet ouvrage renferme deux parties. Dans la première l'auteur expose que la pâque concourt avec la création du monde, avec le rachat des Israélites de la servitude d'Égypte, avec le commencement de l'année solaire. La deuxième partie traite de l'allégorie du serpent et de la verge d'Aaron, relative à la foi en la mort de Notre-Seigneur et à l'espérance dans le siècle futur. Le serpent, c'est-à-dire le démon, avait persuadé l'homme et l'avait entraîné à la mort; Jésus-Christ, comme le serpent d'airain dans le désert, est élevé pour guérir les blessures de ceux qui tiendront les yeux fixés sur lui. Grand sacrement! Être guéri du serpent en regardant le serpent, qu'est-ce, sinon être guéri de la mort du péché en croyant à Jésus-Christ mort? Tout le genre humain est délivré dans la passion de Jésus-Christ. C'est le vrai serpent qui tue le serpent, c'est-à-dire le démon, et dévore les verges des mages, des philosophes et des ministres du diable [2].

Num. IV.

V.

Jésus-Christ a été mis à mort et ensuite il est ressuscité, puis il s'est montré à Céphas et aux onze Apôtres. A la fin du monde, nous revenons sous la main de Dieu et nous formons le royaume inébranlable de Dieu.

Passages remarquables.

16. Il y a dans la première partie un passage bien remarquable, par rapport à la manducation spirituelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et aussi par rapport aux sept Ordres. L'agneau qui est égorgé est le type de Jésus-Christ, et l'agneau est mangé tous les jours par les *septem viris*, c'est-à-dire par les sept degrés de l'Eglise. L'auteur désigne ici l'épiscopat, la prêtrise, le diaconat et les quatre ordres moindres, connus de toute antiquité [3].

Fragment d'Archéus.

17. Le cardinal Maï, au tom. III du *Spicilége romain*, donne, d'après un manuscrit arabe, un fragment sur la Pâque d'un auteur nommé Archéus. Le titre porte que cet Archéus fut, après les disciples du Seigneur, évêque de Lepta, en Afrique. Cet évêque vivait au IIe ou au IIIe siècle.]

[1] *Ora pro me, venerabilis Papa.*

[2] *Magnum sacramentum! Quid est intuendo serpentem sanari a serpente, nisi credendo in mortuum Christum sanari a morte peccatorum? Ita liberatum totum humanum genus in passione Jesu Christi, qui est verus serpens, occidens serpentem diabolum et devorans virgas magorum, philosophorum et ministrorum diaboli.* Pag. 13, num. 14.

[3] *Typus namque Christi, agnus qui occisus est: et manducatur quotidie a septem viris, id est a septem gradibus Ecclesiæ.* Pag, 14, num. 2. — L'explication que nous donnons est celle de D. Pitra dans le *Spicilége*. Ibid., et dans la table des matières.

CHAPITRE XXXIX.

Les Actes des Martyrs, appelés Scillitains.

Authenticité de ces Actes.

1. Nous avons les Actes de ces martyrs dans les Annales [1] de Baronius et dans le Recueil de Dom Ruinart [2]. Le premier les croit originaux, et tels qu'ils ont été extraits des registres du greffe du Proconsul de Carthage, sans qu'on y ait rien ajouté, ni diminué, ni changé. Ils ont, en effet, un air d'antiquité et de vérité qui les fait distinguer aisément des Actes faux ou paraphrasés. Mais on doute néanmoins qu'ils aient été tirés mot pour mot du greffe de Carthage. La raison en est, que ces Actes ne sont pas les mêmes dans tous les exemplaires, et que ceux que D. Ruinart a donnés, sur un manuscrit de la Bibliothèque de Colbert, sont, en beaucoup d'endroits, différents de ceux de Baronius. Le commencement de ces mêmes Actes, que Dom Mabillon [3] a extrait d'un manuscrit d'Allemagne et fait imprimer parmi ses *Analectes*, n'est pas non plus le même que dans ceux de Baronius et de Dom Ruinart. Il paraît donc plus naturel de dire que ces Actes n'ont pas été copiés mot à mot sur les registres du greffe, mais qu'ils [4] en sont des abrégés faits par différentes personnes, ou bien qu'ils ont été composés par divers chrétiens qui, après avoir assisté à l'interrogatoire des saints martyrs, mirent par écrit, chacun en particulier, ce qu'ils en avaient retenu. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ce qui se trouve différent dans ces divers exemplaires, ne l'est souvent que dans l'expression et non dans le sens, si l'on en excepte quelques fautes grossières qui viennent des copistes : comme sont les dates [5] et autres circonstances de cette nature, dans lesquelles il est si ordinaire à ceux qui transcrivent, de se tromper.

Noms des martyrs Scillitains : époque de leur martyre.

2. Ces martyrs étaient au nombre de douze, savoir : Spérat, Narzale, Cittin, Donate, Seconde et Vestine, Véture, Félix, Aquilin, Lactance, Janvier et Généreuse. On les nomma, dans la suite, Scillitains, apparemment parce qu'ils étaient de Scillite, ville de la [6] province proconsulaire de Carthage, marquée dans la notice d'Afrique. Leur martyre est marqué au 17 de juillet, sous le second consulat de Claude [7], consul pour la seconde fois en l'an 200, avec Caïus-Aufidius-Victorinus, la septième année du règne de Sévère. Ils furent jugés à Carthage par Saturnin, proconsul d'Afrique, le premier qui, au rapport de Tertullien, condamna les chrétiens à la mort dans Carthage [8].

Analyse des Actes de leur martyre.

3. Il essaya d'abord de gagner Spérat, Narzale, Cittin, Donate, Seconde et Vestine, par la douceur, leur promettant [9] le pardon du passé, s'ils voulaient revenir à eux, adorer les dieux des Romains et jurer par le Génie de l'empereur. Mais, voyant qu'ils étaient inébranlables dans leur foi, qu'ils ne voulaient ni entendre parler des dieux ni reconnaître ce Génie de l'empereur, quoique disposés d'ailleurs à lui rendre ce qui lui était dû, comme à leur seigneur, et à [10] payer les tributs avec une entière fidélité, il les envoya en prison et les fit mettre dans des ceps de bois : c'était le seizième jour de juillet, de l'an 200 de Jésus-Christ. Il les fit revenir le lendemain, et s'adressant aux femmes, c'est-à-dire, à Donate, Seconde et Vestine : « Ne voulez-vous pas, leur dit-il, rendre à nos princes l'honneur que vous leur devez, et sacrifier à nos dieux ? » Elles répondirent : « Nous honorons César comme on doit ho-

[1] Baron., ad ann. 202, num. 1. — [2] *Act. Martyr.*, pag. 81. — [3] Tom. III *Analect.*, pag. 399. — [4] Ruinart, *Act. Mart.*, pag. 75 ; Tillemont, tom III *Hist. eccles.*, pag. 638.

[5] Par exemple, au lieu de XVII *Kalend. augusti*, qui est la véritable leçon, les exemplaires de Baronius lisent XIV *Kalend. augusti*, et celui d'Allemagne XVI *Kalend. augusti*.

[6] Holsten., *Geograph.*, pag. 49. — [7] Ce Claude est, apparemment, le même que Claudius-Tiberius-Severus.

[8] *Vigellius Saturninus, qui primus hic gladium in nos egit, lumina amisit.* Tertull., lib. *ad Scapulam*, cap. 3. — [9] *Act. Martyr.*, pag. 77 79.

[10] *Quodcumque enim, tributum do, quoniam eum (Imperatorem) agnosco Dominum meum.* Ruinart, *Act. Martyr.*, pag. 77, et Baron., ad an. 202.

norer César; mais nous n'offrons qu'à notre Dieu nos adorations et nos prières. » Saturnin demanda ensuite à Spérat s'il continuait à être chrétien; il répondit: « Oui, je le suis encore; c'est la grâce [1] que j'ai reçue et que j'espère conserver jusqu'à la fin, non par mes propres forces, mais par la bonté de Dieu. » Tous ceux qui accompagnaient Spérat ayant fait la même réponse, le proconsul leur offrit un délai pour prendre leur dernière résolution. « Il n'y a point à délibérer, répondit Spérat, dans une chose si juste; faites ce que vous voudrez. Nous mourons avec joie pour Jésus-Christ. » Saturnin demanda quels étaient ces Livres qu'ils adoraient en les lisant. Spérat dit [2] que c'étaient les quatre Evangiles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, les Épitres de l'apôtre saint Paul et toute l'Ecriture inspirée de Dieu. Le Proconsul leur offrit de nouveau trois jours de délai pour changer d'avis; mais les martyrs ayant protesté qu'ils étaient résolus de n'abandonner jamais leur foi, il les condamna à avoir la tête tranchée. Saturnin fit mourir avec eux six autres chrétiens, savoir: Véture, Félix, Aquilin, Lactance, Janvier et Généreuse, qui avaient, apparemment, été interrogés auparavant et gardés en prison jusqu'à ce jour. Les fidèles qui ont pris soin de transmettre à la postérité les Actes de ces martyrs, ajoutent à la fin [3]: « Ils intercèdent pour nous auprès de Jésus-Christ, à qui honneur et gloire appartiennent, avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Le proconsul Saturnin, qui avait répandu le sang de ces martyr, perdit la vue peu de temps après, comme nous l'apprenons [4] de Tertullien. [Ces Actes, ainsi que les suivants, ont été traduits en français par Maupertuy et par les Bénédictins de Solesme, tom. I des *Actes des Martyrs*.]

CHAPITRE XL.

Les Actes du martyre de sainte Perpétue, de sainte Félicité et de leurs Compagnons.

1. On peut diviser les Actes du martyre de sainte Perpétue et de sainte Félicité, en trois parties. La première, qui est la principale et la plus belle, fut écrite par sainte Perpétue même, la veille de son martyre; la seconde est de saint Sature; la troisième, d'un auteur [5] contemporain, qui rapporte ce qu'il avait entendu lui-même, prenant à témoins de la vérité des faits qu'il raconte, ceux qui avaient assisté à ce martyre. Saint Augustin parle de ces Actes avec éloge, et dit [6] qu'on les lisait publiquement dans l'église et qu'on

[1] *Act. Martyr.*, pag. 80.

[2] *Qui sunt libri quos adoratis legentes? Speratus respondit: Quatuor Evangelia Domini nostri Jesu Christi, et Epistolas S. Pauli apostoli, et omnem divinitus inspiratam Scripturam.* Ibid., p. 78, et Baron., ubi supra.

[3] *Consummati sunt Christi martyres mense julio, et intercedunt pro nobis ad Dominum nostrum Jesum Christum, cui honor et gloria, cum Patre et Spiritu Sancto in sæcula sæculorum.* Baron., ad ann. 202. — [4] *Saturninus, qui primus hic gladium in nos egit, lumina amisit.* Tertull., *ad Scapul.*, cap. 3.

[5] Quelques-uns ont cru que cet auteur était Tertullien, parce qu'il fait mention de sainte Perpétue dans son livre *de l'Ame*, chap. 55, et q 'il y rapporte quelque chose de ses visions. D'autres ont attribué cette partie des Actes à un homme engagé dans les erreurs des montanistes, parce qu'il dit dans le commencement de sa préface: *Puisque c'est la volonté du Saint-Esprit qu'on laisse à la postérité un monument éternel de la gloire que Perpétue et ses compagnons acquirent en combattant contre les bêtes*, etc. Mais, outre que cette raison n'est pas assez forte pour nous en persuader, ces Actes, quoiqu'écrits par un montaniste, n'en seraient pas moins dignes de foi, puisque toute l'Eglise les a toujours reçus avec honneur, comme on le voit par le témoignage de saint Augustin, que nous en allons rapporter.

[6] *Hodiernus dies anniversaria replicatione nobis in memoriam revocat et quodam modo repræsentat diem, quo sanctæ famulæ Dei, Perpetua et Felicitas, coronis martyrii decoratæ, perpetua felicitate floruerunt, tenentes nomen Christi in prælio, et simul etiam invenientes nomen suum in præmio. Exhortationes earum in divinis revelationibus triumphosque passionum cum legerentur, audivimus; eaque omnia verborum digesta et illustrata luminibus aure percepimus, mente spectavimus, religione honoravimus, caritate laudavimus. Debetur tamen etiam a nobis tam devotæ celebritati sermo solemnis, quem si meritis earum imparem profero impigrum tamen affectum gaudio tantæ festivitatis exhibeo.* August., *serm.* 280, tom. V, pag. 1134.

recevait avec respect les instructions qu'ils contenaient. Ce Père [1] en rapporte plusieurs particularités entièrement conformes à ce que nous lisons dans les Actes du martyre de ces Saintes, donnés par Dom Ruinart [2]; ce qui ne laisse aucun lieu de douter de leur authenticité.

Martyre de sainte Perpétue, etc., en 202, ou en 203.

2. L'année du martyre de sainte Perpétue et de sainte Félicité est incertaine. Ce qu'on en peut dire, c'est qu'elles souffrirent durant la persécution de Sévère, vers l'an 202 ou 203. La Chronique de saint Prosper dit que ce fut à Carthage : Minuce-Timinien était alors proconsul d'Afrique. Les saints docteurs [3] de l'Église ont relevé par de grandes louanges la générosité de ces deux martyres, et les ont proposées entre les exemples de la patience chrétienne. Les noms de ceux qui souffrirent avec elles, sont Révocat, Saturnin, Sature et Fécondole. »

Analyse des Actes de leur martyre.

3. Tous ces martyrs n'étaient encore que catéchumènes, lorsqu'ils furent arrêtés pour la foi, par ordre de l'empereur Sévère. Perpétue, nommée aussi Vivia, était une jeune femme de 22 ans, d'une famille considérable et mariée à un homme de condition dont elle avait un fils, qui était encore à la mamelle; c'était elle qui le nourrissait de son lait. Félicité était d'une naissance moins relevée, mais encore jeune, mariée et grosse de sept ou huit mois. Ces deux Saintes, après avoir été arrêtées avec les compagnons de leur martyre, demeurèrent quelques jours avec les persécuteurs, sans être mises en prison. Pendant cet intervalle, le père de Perpétue, qui aimait tendrement sa fille et la considérait plus que ses autres enfants, fit tous ses efforts pour l'ébranler et lui faire changer de résolution; mais Perpétue, sans blesser le respect dû à un père, surmonta toutes les embûches que le démon lui dressait par son moyen. Quelques jours après, elle fut baptisée avec les autres, et le Saint-Esprit, au sortir de l'eau, lui inspira de ne demander autre chose que la patience et la force de souffrir.

Ils sont présentés au Proconsul, et mis en prison.

4. Peu de temps après on les présenta au proconsul Minuce, pour recevoir de lui le commandement de sacrifier; et Sature ayant répondu au nom de tous qu'ils n'en feraient rien, ils furent aussitôt conduits dans la prison. Perpétue fut saisie de l'horreur et de l'obscurité de ce lieu; mais ce qui lui causait une peine extrême, c'est qu'elle n'avait point son enfant. On le lui rendit au bout de plusieurs jours, et dès ce moment « la prison, dit-elle, me devint tout d'un coup un palais ; en sorte que j'aimais mieux cette demeure que tout autre qu'on m'eût pu choisir. » Les diacres Terce et Pompone obtinrent encore, à force d'argent, qu'elle et les autres Confesseurs passeraient quelques heures chaque jour dans un lieu de la prison un peu plus commode, pour s'y rafraîchir.

5. Cependant le frère de Perpétue l'ayant prié de demander à Dieu qu'il lui fît voir si elle et les autres échapperaient au danger, ou s'ils souffriraient le martyre, la Sainte qui savait, dit-elle, quelles faveurs elle avait déjà reçues de Dieu, lui promit avec confiance qu'elle lui dirait le lendemain ce qui devait arriver. En effet, s'étant adressée à Dieu, il lui fit connaître dans deux [4] visions qu'elle et les autres Confesseurs étaient destinés au martyre.

Les martyrs sont interrogés et confessent le nom de Jésus-Christ

6. Quelques jours après, le bruit s'étant répandu que les Saintes allaient être interrogées, le père de Perpétue vint à la prison, tout abattu de douleur, et la pria avec larmes de ne pas lui faire un si grand affront dans le monde : « Mon père, lui dit Perpétue, ne vous affligez point tant, il n'arrivera de tout ceci que ce qu'il plaira à Dieu. » Le lendemain, lorsque les Confesseurs dînaient, on les vint enlever pour être menés à l'audience : tous

[1] Voyez les trois sermons de saint Augustin au jour de la fête de ces saintes Martyres.

[2] Avant que Dom Ruinart eût publié ces Actes, on les avait déjà imprimés plusieurs fois sur des manuscrits de Saint-Victor de Paris, et sur un autre du Mont-Cassin, trouvés par Holsténius. Mais ces copies étaient imparfaites, et on ne trouvait pas dans celles de Saint-Victor plusieurs circonstances du martyre de sainte Perpétue, rapportées par saint Augustin. L'édition de D. Ruinart est beaucoup plus ample et plus complète que les précédentes. Il a donné ces Actes sur plusieurs manuscrits tirés tant d'Angleterre que de France et d'Allemagne. [M. Migne les a réimprimés dans sa *Patrologie latine*, tom. III.]

[3] Tertull., lib. *de Anima*, cap. 55; S. August., *serm.* 280, 283, 394, et serm. *de Tempore Barbarico;* Fulgent., *Appendic.*, tom. II, *serm.* 70.

[4] Tertullien cite cet endroit; mais il semble avoir confondu les deux visions ou la révélation qu'eut sainte Perpétue avec celle qu'eut saint Sature, lorsqu'il dit que la très-généreuse martyre Perpétue ayant eu, peu avant sa mort, une vision du paradis, y vit seulement les compagnons de son martyre. *Quomodo Perpetua, martyr fortissima, sub die passionis in revelatione paradisi, solos illic commartyres suos vidit?* Tertull., lib. *de Anima*, cap. 55.

confessèrent hautement Jésus-Christ. Mais quand vint le tour de Perpétue, comme elle se préparait à répondre, son père parut dans le moment, faisant porter son enfant par un domestique et la conjurant d'en avoir pitié. Le juge[1] Hilarien, qui, en qualité d'intendant et de procureur du domaine impérial, avait l'autorité en la place de Minuce-Timinien, mort depuis peu, dit à Perpétue d'avoir égard aux cheveux blancs de son père et à l'âge si tendre de son fils. Mais, la voyant inflexible, il lui demanda si elle était chrétienne: « Oui, je suis chrétienne, » repartit la Sainte. Après cette réponse, Hilarien fit fouetter très-longtemps Sature, Saturnin et Révocat, et battre sur le visage Perpétue et Félicité, et les renvoya en prison, ordonnant qu'on les exposerait aux bêtes dans les combats qui devaient se faire en faveur des soldats, le 7 de mars, pour la fête d'Antonin-Géta, second fils de Sévère.

Dinocrate délivré des peines du purgatoire par les prières de sainte Perpétue.

7. Dès que les martyrs furent retournés dans la prison, Perpétue, qui était accoutumée d'y avoir son enfant, envoya le diacre Pompone à son père pour le lui redemander; mais il ne voulut pas le donner. Quelques jours après, comme ils étaient tous en oraison, Perpétue prononça tout d'un coup le nom de Dinocrate; de quoi elle fut elle-même surprise, ne s'en étant point encore souvenue jusqu'alors. Le malheur[2] de cet enfant lui étant aussitôt revenu en pensée, elle en sentit beaucoup de douleur, et connut en même temps qu'elle serait exaucée, si elle priait pour lui. Elle commença donc à prier avec beaucoup d'ardeur et de grands gémissements. Ses prières ne furent pas vaines; car, après les avoir continuées jusqu'au jour auquel les martyrs furent transportés de la prison ordinaire à celle du camp, qui était plus près du lieu où ils devaient souffrir, Dinocrate lui fit connaître, dans une vision, qu'il était délivré[3] de la peine qu'il souffrait auparavant.

Vision de saint Sature.

8. Saint Sature eut aussi une vision qu'il écrivit lui-même, à l'exemple de sainte Perpétue, qui avait mis les siennes par écrit. Il y vit la gloire qu'il était près de recevoir dans le paradis, et que Jocond, Saturnin, Artaxe et Quintus, morts pour la foi, avaient déjà reçue. Il y vit encore Optat, évêque de Carthage, et Aspase, prêtre et docteur de la

[1] Tertullien parle encore de cet Hilarien, et témoigne que la persécution fut violente sous lui, à cause des cris que le peuple faisait contre les chrétiens; mais il ajoute que Dieu punit bientôt ces cris par une grande stérilité. *Doleamus necesse est, quod nulla civitas impune latura sit sanguinis nostri effusionem; sicut et sub Hilariano præside cum de areis sepulturarum nostrarum acclamassent : Areæ non sint; areæ ipsorum non fuerunt; messes enim suas non egerunt.* Tertul., lib. *ad Scapulam*, cap. 13.

[2] Ce Dinocrate était un des frères de sainte Perpétue, mort à l'âge de sept ans d'un cancer qui lui avait mangé tout le visage. Il y a toute apparence qu'il avait été baptisé, puisque toute la maison de sainte Perpétue était chrétienne, excepté son père. Cependant Dinocrate était tombé dans les peines et dans la damnation de la mort, selon l'expression de saint Augustin, qui peut entendre par ce terme toutes les peines auxquelles les hommes sont condamnés après la mort, à cause de leurs péchés, les peines temporelles du purgatoire, aussi bien que les éternelles de l'enfer. Il pouvait avoir mérité cette peine par quelques péchés légers; car les enfants, dit ce Père, sont capables à sept ans de mentir et de tomber dans d'autres fautes; peut-être même, ajoute saint Augustin, que son père l'avait engagé dans les sacrifices du paganisme, par un crime que sa résistance et la faiblesse de son âge auront pu rendre bien moins grand qu'il n'eût été dans un autre. *De fratre autem sanctæ Perpetuæ Dinocrate, nec scriptura ipsa canonica est, nec illa sic scripsit; vel quicumque illud scripsit, ut illum puerum qui septennis mortuus fuerat, sine baptismo diceret fuisse defunctum, pro quo illa, imminente martyrio, creditur exaudita, ut a pœnis transferretur ad requiem. Nam illius ætatis pueri et mentiri, et verum loqui, et confiteri, et negare jam possunt, et ideo cum baptizantur, jam et symbolum reddunt, et ipsi pro se ad interrogata jam respondent. Quis igitur scit utrum puer ille post baptismum, persecutionis tempore, a patre impio per idololatriam fuerit alienatus a Christo, propter quod in damnationem mortis ierit, nec inde nisi pro Christo morituræ sororis precibus donatus exierit?* August., lib. I *de Origine animæ*, cap. 10. Voyez Tillemont, tom. III *Hist. eccles.*, pag. 149 et 150.

[3] C'est-à-dire, des peines du purgatoire, où cet enfant avait été mis pour les fautes dont nous avons parlé dans la note précédente. Voici les paroles de sainte Perpétue : *Post dies paucos, dum universi oramus, subito media oratione profecta est mihi vox, et nominavi Dinocratem, et obstupui, quod nunquam mihi venisset in mentem nisi tunc; et dolui commemorata casus ejus; et cognovi me statim dignam esse, et pro eo petere debere, et cœpi pro eo orationem facere, multum et ingemiscere ad Dominum. Continuo ipsa nocte ostensum est mihi hoc in oromate : Video Dinocratem exeuntem de loco tenebroso, ubi et complures erant, æstuantem et sitientem valde, sordido vultu et colore pallido, et vulnus in facie ejus, quod cum moreretur habuit... et experrecta sum, et cognovi fratrem meum laborare, sed confidebam profuturam orationem meam labori ejus, et orabam pro eo omnibus diebus quousque transivimus in carcerem castrensem... et feci pro illo orationem die ac nocte gemens et lacrymans, ut mihi donaretur. Die autem quo in nervo mansimus, ostensum est mihi hoc : video locum, quem videram tenebrosum, esse lucidum, et Dinocratem mundo corpore, bene vestitum, refrigerantem, et ubi erat vulnus, video cicatricem; et experrecta sum. Tunc intellexi translatum eum esse de pœna.* Acta sincera Martyr., Ruinart, pag. 89 et 90.

même Eglise, et fut témoin de l'avertissement que les anges donnèrent à cet évêque, de corriger son peuple, qui venait à l'église avec des divisions et des disputes, comme s'ils fussent sortis du cirque.

Félicité est délivrée par les prières des Confesseurs.

9. Mais pendant que Dieu consolait ainsi ses martyrs, ils avaient beaucoup de tristesse de la grossesse de Félicité, qui n'était que dans son huitième mois. Ils s'unirent donc pour obtenir de la bonté de Dieu qu'elle fût délivrée avant le jour du combat; et aussitôt qu'ils eurent achevé leurs prières, trois jours avant celui de l'exécution, elle sentit les douleurs de l'enfantement, et accoucha d'une fille dont une femme chrétienne se chargea, l'ayant adoptée pour son enfant. Comme la Sainte avait témoigné sentir, en accouchant, les douleurs ordinaires aux femmes, un des gardes lui demanda ce qu'elle ferait lorsqu'elle serait exposée aux bêtes, puisqu'elle jetait de si grands cris en accouchant; à quoi cette généreuse femme fit cette belle réponse : « C'est moi qui souffre ici; mais le Seigneur souffrira en moi et pour moi dans l'amphithéâtre, parce que j'y souffrirai pour lui. »

Les Saints sont exposés aux bêtes.

10. La veille du combat, Perpétue eut encore une vision, dans laquelle elle combattit, changée en homme, et vainquit un Egyptien qui lui avait présenté le combat; ce qui marquait la victoire qu'elle allait remporter sur le démon. Le même jour, tous les Confesseurs furent menés au festin nommé *le souper libre*, que l'on avait coutume de faire aux personnes qui devaient être le lendemain exposées aux bêtes ou aux gladiateurs, et où on leur laissait une entière liberté de se réjouir encore une fois avant leur mort. Mais les saints changèrent, autant qu'il leur fut possible, ce festin en un repas de charité. Enfin, le jour de leur victoire étant arrivé, ils allèrent tous à l'amphithéâtre, excepté Secondole, que Dieu avait appelé à lui dans la prison. Sature, après avoir été traîné par un sanglier, auquel on l'avait exposé, fut tué d'un coup de dent que lui donna un léopard; mais, avant de mourir, il dit adieu à Pudent [1], et, lui ayant demandé une bague qu'il avait au doigt, il la lui rendit teinte de son sang, comme un gage de la succession qu'il lui laissait et un monument de son martyre. Perpétue et Félicité furent exposées à une vache très-furieuse, qui les jeta étendues sur le sable. Ensuite on les mena, avec les autres martyrs, au lieu où les gladiateurs avaient accoutumé d'égorger ceux à qui les bêtes n'avaient pas entièrement ôté la vie, et elles y finirent la leur par l'épée.

CHAPITRE XLI.

Le martyre de saint Léonide, de saint Plutarque, de sainte Potamienne et de quelques autres dans la persécution de Sévère.

Martyre de saint Léonide vers l'an 203.

1. La dixième année de l'empire de Sévère [2], Lætus étant gouverneur d'Alexandrie et de toute l'Egypte, et Démètre, évêque de la même ville, la persécution s'y alluma avec tant de violence, qu'elle fit périr un nombre infini de chrétiens, tant d'Alexandrie que de toute l'Egypte et de la Thébaïde [3]. Sévère avait ouvert cette persécution en défendant, par un édit public, d'embrasser la religion chrétienne [4]. Entre ceux qui souffrirent alors le martyre on marque surtout Léonide [5], qui, pour nous servir des termes de saint Epiphane [6], acquit un diadème éternel en perdant la tête pour Jésus-Christ. Léonide avait un fils nommé

[1] Ce Pudent était le geôlier de la prison où les saints Martyrs avaient été enfermés : ayant remarque qu'il y avait en eux quelque vertu extraordinaire, il se convertit. On croit que c'est saint Pudent, martyr, marqué le 29 avril dans le Calendrier de l'Église d'Afrique. Mabillon, tom. III *Analect.*, pag. 403.

[2] Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 2. La dixième année de Sévère avait commencé le 2 juin 202. On met le martyre de saint Léonide au 22 avril.

[3] Euseb., lib. VI, cap. 1. — [4] *Historia Augusta in Severo*, pag. 70.

[5] Sulpice-Sévère, lib. II, pag. 150, le remarque seul entre les martyrs qui souffrirent dans cette persécution, comme en ayant été l'ornement.

[6] Epiphan., *Hæres.* 64, num. 1.

Origène [1], qu'il forma avec grand soin dans les sciences divines et humaines. Ce jeune homme n'avait pas encore dix-sept ans accomplis, lorque son père fut arrêté pour la foi; cependant il ne tint pas à lui qu'il ne le suivît dans le martyre. Mais, en ayant été empêché par les soins de sa mère, il écrivit une lettre à son père, par laquelle il l'exhortait puissamment au martyre; il lui parlait en ces termes: « Prenez garde à vous, mon père, et ne changez pas, à notre considération, la généreuse constance que vous avez fait paraître jusqu'ici. »

Martyre de plusieurs disciples d'Origène depuis l'an 203 jusqu'en 211.

2. La grande réputation qu'Origène s'acquit par son savoir et par sa vertu, lui attira un grand nombre de disciples, dont plusieurs finirent leur vie par un glorieux martyre. Le premier fut Plutarque [2], frère d'Héraclas, évêque d'Alexandrie. Ces deux frères étaient venus trouver Origène, dans le temps qu'il enseignait les lettres humaines, pour apprendre de sa bouche les vérités de notre religion; car ils étaient tous deux païens. Plutarque s'était préparé au martyre par une vie sainte et irrépréhensible [3]. Lorsqu'on le mena au lieu où il devait être exécuté, Origène l'y accompagna [4], et il pensa lui-même être assommé par les amis du saint martyr, qui l'accusaient d'être la cause de sa mort. Le second martyr qui sortit de l'école d'Origène, fut Sérène, dont la foi fut éprouvée par le feu [5]. Le troisième se nommait Héraclide [6], et le quatrième Héron. Ces deux derniers eurent la tête tranchée, l'un n'étant encore que catéchumène, et l'autre n'étant baptisé que depuis peu. Le cinquième fut un autre Sérène [7], qui, après avoir enduré toutes sortes de tourments, fut enfin décapité. Il fut suivi par une femme nommée Héraïde [8], qui, n'étant que catéchumène, reçut le baptême du feu, selon l'expression d'Origène. Le septième fut un soldat nommé Basilide [9], celui-là même que l'illustre Potamienne, dont nous allons parler, convertit lorsqu'il la conduisait au supplice.

Martyre de sainte Potamienne, de sainte Marcelle et de saint Basilide, depuis l'an 203 jusqu'en 211.

3. Elle était fille d'une nommée Marcelle, d'une grande beauté et d'une vertu éclatante [10]. Son maître, qui était un homme fort débauché [11], voyant qu'il ne pouvait la corrompre, la mit, pour se venger, entre les mains du gouverneur d'Alexandrie nommé Aquila, disant qu'elle était chrétienne et qu'à cause de la persécution que souffraient alors les chrétiens, elle faisait mille imprécations contre les empereurs et contre le gouvernement. Il promit en même temps une grande somme d'argent à ce gouverneur, afin qu'il lui persuadât de consentir à sa passion, et le priant, en ce cas, de ne lui faire souffrir aucun mal. Mais ni les caresses ni les menaces du gouverneur ne purent ébranler la fermeté de Potamienne. On la tourmenta et on lui fit souffrir des douleurs horribles par tout le corps, sans pouvoir vaincre son amour pour la chasteté et pour Jésus-Christ. Aquila, devenu plus furieux par la constance de la Sainte, fit remplir de poix une chaudière, sous laquelle il fit allumer un très-grand feu, et, lorsque la poix commença à bouillir, ce juge impitoyable, se tournant vers la Sainte, lui dit: « Va, obéis à ton maître, et sache que si tu ne le fais, je commanderai que l'on te jette dans cette chaudière. » Potamienne répondit: « Je ne saurais croire qu'il y ait un juge assez injuste pour me commander d'obeir à des désirs déréglés et impudiques. » Le gouverneur, ne se possédant plus, ordonna qu'on la dépouillerait et qu'on la jetterait dans la chaudière. La Sainte ne demanda d'autre adoucissement à cette sentence, sinon qu'on ne la dépouillât point, mais qu'on la fît descendre peu à peu, toute vêtue comme elle était, dans la poix bouillante, « afin, lui dit-elle, que vous voyiez quelle est la patience que me donne Jésus-Christ: » on lui accorda sa demande.

4. On lui donna, pour être conduite à ce

[1] Euseb., lib. VI, cap. 2. — [2] Idem, ibid., cap. 4. — [3] Idem, ibid., cap. 3. — [4] Idem, ibid., cap. 4. — [5] Idem, ibid. — [6] Idem, ibid. — [7] Idem, ibid.

[8] Idem, ibid. Cette femme s'était rendue illustre parmi les disciples d'Origène; car il communiquait la parole de Dieu aux femmes aussi bien qu'aux hommes.

[9] On voit, par la suite de l'histoire, que les chrétiens, aussi bien que les païens, furent surpris, lorsque, quelques jours après la mort de sainte Potamienne, Basilide déclara qu'il était chrétien; ce qui donnerait lieu de douter si Basilide avait, effectivement, été disciple d'Origène. Mais il pouvait être venu l'écouter plusieurs fois et recevoir ses instructions, sans embrasser le christianisme et sans même se faire catéchumène. Au reste, on ne peut mettre le martyre de tous ces disciples d'Origène qu'après l'an 203, et avant l'an 212, Sévère étant mort en 211. La raison en est qu'Origène ne se trouva chef des Catéchèses qu'en 203, qui était la dix-huitième année de son âge.

[10] Ruffin met sainte Potamienne entre les disciples d'Origène; mais Eusèbe ni Pallade n'en disent rien.

[11] Cette histoire est tirée de celle d'Eusèbe, lib. VI, cap. 5, et de Pallade, *Hist. Lausiac.*, cap. 3.

supplice un soldat nommé Basilide, qui, voyant que le peuple insultait à la Sainte par des railleries qui offensaient sa pudeur, en eut compassion, et chassait ces insolents, pour les empêcher d'approcher d'elle. Potamienne, pour reconnaître ce service, l'assura qu'elle demanderait en mourant son salut à son Seigneur [1], et que, dans peu, il serait récompensé de sa charité. Après ces paroles, on la descendit peu à peu dans la poix toute bouillante, depuis les pieds jusqu'à la tête. Elle fut trois heures dans ce supplice, et ne mourut que lorsqu'elle eut été plongée jusqu'au cou. Sa mère Marcelle consomma son martyre par le feu. Quant à Basilide, sainte Potamienne lui apparut trois jours après son martyre, et lui dit, en lui mettant une couronne sur la tête, qu'elle avait obtenu sa grâce auprès du Seigneur, et qu'il en recevrait l'effet dans peu de temps. Basilide ne fut pas longtemps sans voir l'accomplissement de cette prédiction. Car, s'étant rencontré peu après dans une occasion où ses compagnons voulurent le faire jurer, comme il le refusa constamment, en disant qu'il était chrétien, ils le menèrent au juge, qui le fit mettre en prison. Les chrétiens, surpris de ce changement [2], y vinrent le visiter et lui donnèrent le sceau du Seigneur, c'est-à-dire le baptême. Le lendemain, il rendit un glorieux témoignage à Jésus-Christ, et eut la tête tranchée.

5. Eusèbe ajoute [3] qu'en ce même temps, beaucoup d'autres personnes se convertirent tout d'un coup, à Alexandrie, par le moyen de sainte Potamienne, qui leur apparaissait la nuit et qui les appelait à la vraie religion. Il paraît même que Dieu se servait souvent alors de ces sortes de visions pour la conversion de plusieurs infidèles, puisque Tertullien témoigne que la plupart des hommes n'avaient acquis la connaissance de Dieu [4], que par des visions et des songes. Origène nous assure aussi avoir vu beaucoup de personnes qui avaient embrassé le christianisme comme malgré elles [5], leur cœur ayant été tellement changé par des visions qu'ils avaient eues, soit de jour, soit de nuit, qu'au lieu de l'aversion qu'ils avaient pour notre doctrine, ils l'ont aimée jusqu'à mourir pour elle.

[1] *Illa vero benignitatem hominis erga se libenter amplectens, bono animo eum esse jussit : se namque post obitum salutem ipsius a Domino impetraturam.* Euseb., lib. VI, cap. 5.

[2] *Cumque quidam in Domino fratres eum adiissent et causam subitæ illius et inspiratæ conversionis interrogarent, dixisse fertur : Potamiænam tertia post martyrium die noctu sibi assistentem, coronam capiti suo imposuisse, dixisseque se ipsius causa Dominum orasse, atque id quod petierat impetrasse. Nec diu postea ipsum ad superos migraturum. Post hæc, signaculo Domini a fratribus accepto, postridie Christum gloriose confessus, capite truncatus est.* Idem, ibid.

[3] *Plures quoque alii ex Alexandrinis civibus eodem tempore ad fidem Christi subito transiisse memorantur, quos scilicet Potamiæna in somnis apparens, ad id faciendum provocaverat.* Euseb., lib. VI, cap. 5.

[4] *A Deo autem pollicito scilicet et gratiam Spiritus Sancti in omnem carnem, et sicut prophetaturos, ita et somniaturos servos suos et ancillas suas, ea deputabuntur, quæ ipsi gratiæ comparabuntur, si qua honesta, sancta, prophetica, revelatoria, ædificatoria, vocatoria, quorum liberalitas soleat et in prophanos destillare; imbres etiam et soles suos peræquante Deo justis et injustis. Siquidem et Nabuchodonosor divinitus somniat, et major pene vis hominum et visionibus Deum discunt.* Tertull., lib. *de Anima*, cap. 47.

[5] *Irrideat licet Celsus quod dicetur, aut introductus ab eo Judæus; dicetur tamen : Multos pene invitos attractos esse ad christianam religionem, spiritu quodam repente mutante intellectum eorum, ut pro verbo ex ore ad id temporis non cunctarentur mortem oppetere, post visiones oblatas ipsis vel dormientibus, vel vigilantibus. Multa enim talia vidimus : quæ si memorarentur duntaxat gesta in nostra præsentia, cachynnum tollerent, rati nos quoque sicut illos, de quibus male suspicantur, fingere. Testis autem est Deus nostræ conscientiæ, conari me non falsis narratiunculis, sed variis exemplis commendare Jesu doctrinam.* Origen., lib. I *cont. Celsum*, pag. 35.

CHAPITRE XLII.

Minuce-Félix, avocat et apologiste.

1. Marcus Minuce-Félix, connu quelquefois sous le seul nom de Marcus [1], fut engagé dans les erreurs du paganisme, et y persévéra même jusque dans un âge fort avancé. Mais Dieu le tira enfin de ce profond abîme, en l'appelant à la lumière de sa vérité et de sa sagesse [2]. On ne sait rien de certain touchant sa patrie ; mais quelques-uns jugent, par son style, qu'il était Africain [3]. Ce qui le prouve peut-être mieux, c'est qu'il était très-uni d'amitié avec Octavius et Cécilius, tous deux Africains, et que Lactance le joint à Tertullien et à saint Cyprien, qui étaient de Carthage [4]. Quoi qu'il en soit, Minuce-Félix demeurait à Rome lors de sa conversion [5] et y exerçait, avec une grande réputation, la profession d'avocat. Aussi saint Eucher le met entre ceux qui, étant grands dans le siècle par leur éloquence [6], n'avaient pas voulu souffrir que les ignorants seuls ravissent le ciel et avaient fait une heureuse violence pour y entrer avec eux.

2. Saint Jérôme place Minuce-Félix parmi les auteurs qui ont vécu sous le règne de Sévère [7], immédiatement avant Caïus, célèbre par la conférence qu'il eut avec Procle le montaniste, sous le pontificat de Zéphirin et sous l'empire d'Antonin-Caracalla, fils de Sévère ; ce qui fait juger que ces deux auteurs étaient contemporains et qu'ils florissaient en même temps que Tertullien, qui, selon le même saint Jérôme, écrivait sous Sévère et sous Antonin-Caracalla. Minuce-Félix avait un ami intime nommé Octave, qui était engagé dans le mariage, et avocat de profession, comme lui : cet homme, dans le temps qu'il était païen, était si fort prévenu contre les chrétiens, qu'il ne croyait pas même qu'on dût les écouter lorsqu'ils offraient de se justifier des crimes dont ils étaient accusés ; mais il changea de sentiment en changeant de religion. Il avait un autre ami, appelé Cécile [8], qui était un homme franc et sincère, mais aussi zélé pour le paganisme, qu'Octave pouvait l'avoir été avant sa conversion.

Minuce est auteur du Dialogue qui porte son nom.

3. Ce fut avec ces deux amis que Minuce-Félix eut la conversation dont il écrivit le précis, et qu'il intitula : *Octavius,* du nom de l'un d'entre eux. Ce Dialogue est le seul écrit que nous ayons de lui. Voici quelle en fut l'occasion.

Analyse de ce Dialogue. tom. III Biblioth. Patr. Lugdun. Pag. 243.

4. Minuce, désirant se baigner pour sécher quelques mauvaises humeurs par l'eau de la mer, s'en alla se promener à Ostie avec ses deux amis, Octave et Cécilius. Ce dernier, ayant rencontré en chemin une statue de Sérapis, porta sa main à sa bouche pour la baiser, ce qui était une manière d'adoration parmi les païens. Octave l'aperçut, et dit à Félix : « En vérité, mon frère, ce n'est pas être bon ami, de souffrir qu'une personne qui vous est si unie, demeure dans un tel aveuglement. » Cécile, piqué de ce discours, ne put longtemps tenir caché le trouble qu'il avait causé dans son esprit. Il dit à Minuce que, puisqu'Octave l'avait accusé d'ignorance, il voulait entrer en conférence avec lui et soutenir sa religion et ses dieux. Octave y consentit, et ils allèrent s'asseoir sur des pierres posées pour arrêter les flots de la mer, et mirent Minuce au milieu d'eux, le prenant pour arbitre et pour juge. Cécile commença la dispute, et prétendit d'abord qu'il fallait se tranquilliser sur la différence des religions ; qu'en tout cas, le culte des dieux étant plus

[1] Minuc., in *Dialogo*, tom. III *Biblioth. Patr.*, pag. 242.

[2] *Discussa postmodum caligine, de tenebrarum profundo in lucem sapientiæ et veritatis emersi.* Idem, ibid. — [3] Tillemont, tom. III *Hist. eccles.*, pag. 163.

[4] Tout ceci est fort contesté. Voyez Mœlher, tom. II, et Diss. de Le Nourry, dans Migne. (*L'éditeur.*)

[5] *Minucius Felix Romæ insignis causidicus.* Hieronym., in *Catalogo*, cap. 58. — [6] Eucher, *Epist. ad Valerian., de Contemptu mundi.* — [7] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 58.

[8] Il y a quelque lieu de croire que Cécile, dont il est parlé dans ce Dialogue, est celui qui travailla à la conversion de saint Cyprien ; car il vivait en même temps que ce Père, et ils étaient tous deux Africains de naissance. On voit d'ailleurs que saint Cyprien a pris beaucoup de choses dans le Dialogue de Minuce-Félix, qu'il avait eu, apparemment, de ce Cécile.

ancien que celui du Dieu des chrétiens, on devait abandonner celui-ci pour suivre l'autre. La preuve qu'il donne de la première de ces deux propositions, c'est qu'il n'y a rien de certain dans les choses humaines, et que tout ce qui se fait dans le monde, est plutôt l'effet du hasard que d'une providence particulière. Il prouve la seconde, en disant que, tandis que les Romains ont été religieux envers leurs dieux, leur empire a prospéré ; qu'ils n'ont, au contraire, jamais négligé leur culte, qu'ils n'en aient aussitôt subi le châtiment. Quant à la religion des chrétiens, outre sa nouveauté, il prétend qu'elle est encore ridicule dans ses maximes et dans ses cérémonies. « N'est-il pas déplorable, dit-il, de voir cette faction abandonnée et désespérée s'élever contre les dieux, former de ce qu'il y a de plus méprisable parmi les hommes, une conjuration profane, et se joindre par des assemblées nocturnes, par des jeûnes solennels et par des repas inhumains? Leur folie va jusqu'à compter pour rien les tourments présents, parce qu'ils en craignent de futurs et d'incertains. Répandus par tout le monde, ils se reconnaissent à certaines marques secrètes ; ils s'aiment presque avant de se connaître, ils s'appellent tous frères et sœurs, couvrant sous ces beaux noms les infamies et les crimes dont ils se font une religion. J'apprends qu'ils adorent la tête d'un âne [1], et un homme qui a été puni pour ses crimes, et le bois funeste de la croix. » Cécile ajoute à toutes ces calomnies celle de l'enfant couvert de farine que l'on donnait, dit-il, à manger aux chrétiens, celle du chien qui éteignait la lumière, et celle des incestes et des abominations dont on disait qu'ils se souillaient dans leurs assemblées. Pour preuve de tous ces faits, il apporte le grand soin que les chrétiens avaient de cacher leurs mystères. « Car pourquoi, dit-il, n'osent-ils parler ouvertement ni s'assembler librement, si ce n'est que ce qu'ils adorent si secrètement soit punissable ou honteux? » Il se moque ensuite des chrétiens, de ce qu'ils adorent un Dieu inconnu de toutes les nations, excepté des Juifs ; un Dieu si impuissant, qu'il est captif des Romains avec son peuple ; un Dieu qu'ils ne peuvent ni montrer ni voir, incommode, inquiet jusqu'à l'impudence, puisque, selon eux, ce Dieu s'informe exactement des mœurs de tout le monde, des actions, des paroles, des pensées les plus secrètes ; puisqu'il est en tout lieu et présent à toutes les actions, occupé de chacun en particulier, comme s'il pouvait suffire à tous. Il appelle contes de vieilles ce que les chrétiens disaient, que le monde entier doit périr par le feu ; qu'après que nos corps auront été réduits en cendres, ils ressusciteront ; que les gens de bien seront en l'autre vie récompensés éternellement, et les méchants punis de supplices qui n'auront point de fin. Puis, en s'adressant à Octave, il ajoute : « Vous devriez au moins juger, par l'expérience des choses présentes, combien vous êtes trompés dans vos espérances. Vous êtes pauvres, pour la plus grande et la meilleure partie ; vous souffrez le froid, la faim ; vous êtes travaillés de misères, et votre Dieu l'endure et le dissimule ; il ne veut ou ne peut vous secourir, tant il est faible ou injuste. Sans parler des maladies et des autres misères communes, on vous fait souffrir les tourments, la croix, le feu. Où est donc ce Dieu qui peut secourir après la mort, et ne le peut pendant la vie? Ne voyez-vous pas que les Romains, sans l'assistance de votre Dieu, règnent, jouissent de l'empire de tout le monde et de vous-mêmes ; tandis que, pleins de crainte et d'inquiétudes, vous vous abstenez des plaisirs honnêtes et légitimes? Vous ne prenez part ni aux spectacles, ni aux pompes, ni aux festins publics : vous détestez les combats sacrés et les viandes offertes, et le vin qu'on a emporté des autels. Ainsi il semble que vous craignez même les Dieux que vous ne croyez point. Vous ne vous couronnez point de fleurs, et vous réservez vos parfums pour les morts. On vous voit toujours pâles et tremblants ; vous ne ressusciterez point, et ne vivez point en attendant. Donc, s'il vous reste quelque peu de bon sens ou de modestie, cessez de chercher les secrets du ciel et la destinée du monde ; ou, si vous voulez philosopher, imitez

[1] *Audio eos turpissimæ pecudis caput asini consecratum, inepta nescio qua persuasione, venerari.* Minuce, p. 243. Cécile ajoute : *Alii eos ferunt ipsius antistitis ac sacerdotis colere genitalia et quasi parentis sui adorare naturam.* Idem. Calomnie infâme et absurde, dont on ne peut deviner d'autre fondement, sinon que l'on voyait les chrétiens se mettre à genoux devant l'évêque assis, soit pour recevoir l'imposition des mains à la confirmation et à la pénitence, soit en diverses autres occasions, comme il se pratique encore. Fleury, tom. II *Hist. eccles.*, pag. 80. Aussi Minuce-Félix ne répond à ce reproche qu'en niant le fait. *Etiam ille qui de adoratis sacerdotis virilibus adversum nos fabulatur, tentat in nos conferre quæ sua sunt.* Minuc., pag. 250.

Socrate, qui disait que ce qui est au-dessus de nous ne nous regarde point. »

Suite. Pag. 246.

5. Après que Cécile eut ainsi parlé, Octave répondit que tous les hommes, sans distinction d'âge, de sexe, de condition, étant nés capables de raison, il était permis aux chrétiens comme aux autres de s'appliquer à connaître les choses du ciel et d'en discourir; que, pour se convaincre qu'il y a un Dieu qui a fait le monde et qui le gouverne, il suffit de considérer les cieux, le cours réglé du soleil et des étoiles, la vicissitude éternelle des ténèbres et de la lumière, l'arrangement des saisons, qui ne se trouble et ne se perd jamais, le flux et le reflux de la mer; les sources intarissables qui coulent continuellement et arrosent la terre, si bien disposée en plaines, en vallons et en montagnes; les différentes espèces d'animaux, mais surtout la forme de l'homme, en qui il n'y a point de partie qui ne soit ou pour la nécessité, ou pour l'ornement. « Mais peut-être, dit Octave, ne doutez-vous point de la Providence; vous doutez seulement si c'est un seul qui gouverne. Il n'est pas difficile de l'apprendre, si vous voulez considérer ce qui se passe dans le monde. Quel roi a-t-on vu souffrir longtemps un collègue? Chacun sait la dissension des deux frères, pour un petit royaume de pasteurs et pour des cabanes de bergers. Les guerres de César et de Pompée ont remué l'Europe, l'Afrique et l'Asie, et un si vaste empire n'a pu souffrir le gendre et le beau-père. Les abeilles n'ont qu'un roi, les troupeaux qu'un conducteur, et vous imaginez deux maîtres dans le ciel. Ne savez-vous pas que l'Auteur de la nature n'a point de bornes, qu'il n'a ni fin ni commencement, qu'il se donne à soi-même l'éternité, comme il donne le principe à toutes choses; qu'avant le monde il était lui-même son occupation et sa gloire; qu'il a tout fait par son Verbe, qu'il est invisible, infini, immense, incompréhensible ? Ne demandez point quel est son nom: son nom est Dieu. On a besoin de noms pour distinguer chaque particulier dans la multitude; le nom de Dieu suffit pour celui qui est seul Dieu. Il n'est autre qu'esprit et raison. Si je l'appelle Père, vous concevez aussitôt un père selon la manière ordinaire de parler des hommes. Il en est de même si je l'appelle roi ou seigneur. Otez tout ce que ces noms ont de terrestre, et vous aurez trouvé ce qu'il est. C'est ici le consentement unanime de tous les peuples. Quand on tend les mains au ciel, on ne nomme que Dieu; on dit que Dieu est grand, qu'il est véritable; on dit encore : s'il plaît à Dieu. C'est ainsi que parlent les hommes, et ce n'est pas tant la confession d'un chrétien que la voix de la nature. » Octave prouve encore l'unité d'un Dieu par le consentement des philosophes; puis il ajoute : « S'il est vrai que le monde soit gouverné par un seul Dieu, nous ne devons pas nous laisser emporter aux fables de l'antiquité, également contraires à la raison et au sentiment des philosophes de tous les siècles. »

Suite. Pag. 248.

6. Il réfute ensuite avec étendue les fables et les autres absurdités de l'idolâtrie, et fait voir que l'empire romain n'est monté à cette grandeur prodigieuse où on le voyait alors, que par les crimes de ceux qui en ont jeté les premiers fondements, ou qui l'ont gouverné dans la suite. Il prouve que les oracles en qui (249.) les païens avaient tant de confiance, n'étaient que des prestiges des démons; il prend Cécile même à témoin de cette vérité, en lui disant : « Plusieurs d'entre vous savent que les démons sont contraints d'avouer leurs impostures, lorsque nous les tourmentons pour les chasser des corps, et que nous les faisons sortir par ces paroles qui les gênent et par ces prières qui les brûlent. Car, lorsqu'on les conjure par le Dieu vivant, ces misérables frémissent dans les corps; et, s'ils ne sortent incontinent, ils se retirent du moins peu à peu, selon que la foi du patient est grande, ou la grâce du médecin. Ainsi ils fuient la présence des chrétiens, dont ils troublent les assemblées par votre moyen. »

Suite. Pag. 250.

7. « Ce sont encore les démons qui ont répandu dans le monde que nous adorions la tête d'un âne [1]. Mais il n'y a que ceux qui sont capables de semblables folies qui puissent ajouter foi à cette calomnie. Car vous consacrez et les ânes et les étables, avec votre déesse Epone, et vous les adorez avec Isis. Vous en faites autant des têtes de bœufs et de béliers, quoique vous les immoliez en sacrifice. Nous n'adorons point non plus les croix, ni ne souhaitons d'y être attachés. Nous

[1] *Ab ipsis enim dæmonibus rumor falsus et seritur et fovetur. Inde est quod audire te dicis, caput asini rem nobis esse divinam. Quis tam stultus, ut hoc colat? Quis stultior ut hoc coli credat? Nisi quod vos et totos asinos in stabulis, cum vestra vel sua Epona consecratis, et eosdem asinos cum Iside religiose decoratis.* Minuc., pag. 250.

sommes si éloignés de répandre dans nos mystères le sang d'un enfant, qu'il ne nous est pas même permis de manger celui des bêtes, ni de voir des meurtres, ni de les entendre. Pour ce qui est des incestes dont vous nous accusez, vous en êtes plus coupables que nous, puisque ceux que vous adorez comme vos Dieux, en ont commis avec leurs mères, avec leurs filles et avec leurs sœurs : mais les chrétiens sont chastes d'esprit et de corps. Une femme nous suffit, ou nous n'en voyons point du tout; car plusieurs gardent la sainteté du célibat jusqu'à la mort, et nous sommes si éloignés de l'inceste, que quelques-uns même ont honte des plaisirs légitimes. Nous ne nous reconnaissons point à quelque marque corporelle, comme vous le pensez, mais à la modestie et à l'innocence. Nous nous appelons frères, parce que nous avons tous un même père, une même foi et les mêmes espérances. »

Suite. 8. Contre le reproche que les chrétiens n'avaient ni statue, ni temple, ni autels, ni sacrifices, il se contente de répondre que l'homme est la vraie image de Dieu, que le monde même est trop petit pour y renfermer une majesté infinie; qu'il convient beaucoup mieux de lui dresser un temple dans notre esprit et de lui consacrer un autel dans notre cœur. Il ajoute : « Quoique nous ne voyions pas le Dieu que nous adorons, il nous est présent par ses œuvres; il n'est pas seulement auprès de nous, il est dans nous. Rien ne lui est caché, même nos pensées les plus secrètes. Nous ne vivons pas seulement sous lui, mais même avec lui, s'il est permis de parler ainsi. A Dieu, tout l'univers n'est qu'une province. Les rois ne voient ce qui se passe dans leurs Etats que par les yeux de leurs ministres; mais ce Monarque du monde n'a besoin de personne pour l'avertir. »

Suite, Pag. 251. 9. Cécile objectait : « Il n'a servi de rien aux Juifs d'adorer un seul Dieu avec des temples, des autels et un grand nombre de cérémonies. » — « Vous vous trompez, répondit Octave; car, tandis qu'ils ont adoré Dieu dans la sainteté et dans l'innocence, qu'ils ont obéi à ses lois, d'un petit nombre qu'ils étaient, ils sont devenus un peuple nombreux; de pauvres, ils ont été faits riches; d'esclaves, rois; tous les éléments ont combattu pour eux contre leurs ennemis; en fuyant, ils ont défait ceux qui les poursuivaient; et, sans armes, ils ont vaincu des hommes armés. Leurs péchés seuls ont attiré sur eux les calamités où nous les voyons réduits aujourd'hui. Il ne leur est rien arrivé qui ne leur ait été prédit longtemps auparavant, et ils ont abandonné Dieu avant que Dieu les abandonnât. » Pour preuves de tous ces faits, Octave cite les écritures mêmes des Juifs, les histoires composées par Josèphe, l'un d'entre eux, celles des Romains et de Julien.

Suite. 10. Il fait voir ensuite que les Stoïciens, les Epicuriens et Platon ont cru, comme les chrétiens, que le monde devait finir par un embrasement général; que Pythagore et Platon ont admis la résurrection des corps et l'immortalité de l'âme; que les philosophes et les poètes ont reconnu que les méchants souffriraient après cette vie des supplices éternels; ce qu'on appelle destin, est ce que Dieu a destiné devoir arriver, selon les mérites d'un chacun, et non une fatalité inévitable. Octave ajoute que la pauvreté que l'on reprochait aux chrétiens leur faisait honneur, parce qu'elle est volontaire : s'ils se trouvent dans l'affliction et dans la misère, ce n'est pas que Dieu les méprise ni qu'il soit trop faible pour les secourir; mais il les éprouve comme on éprouve l'or dans le feu; les Romains ne sont parvenus à un si haut point d'honneur et de grandeur, qu'afin que leur chute soit plus grande; il n'y a que la vertu qui doive mettre de la différence parmi les hommes : c'est donc avec raison que les chré- Pag. 252. tiens ne tirent leurs louanges que de la pureté de leurs mœurs; au reste, ils méprisent les pompes et les spectacles, à cause de la fureur ou de l'infamie qui en est inséparable. « Par une semblable raison, dit Octave, nous nous abstenons des viandes offertes aux idoles, de peur, qu'on ne croie, ou que nous cédons aux démons, à qui elles sont présentées, ou que nous avons honte de notre religion. Mais ceux-là se trompent, qui s'imaginent que nous n'osons toucher aux fleurs : nous nous en servons et déliées et en bouquets, et nous les sentons [1]. Si nous n'en portons point en forme de couronnes, c'est que nous croyons que c'est par le nez qu'on sent les fleurs, et non par les cheveux ni par le derrière de la tête. Nous n'en mettons point non plus sur les morts, comme leur étant inutiles, puisqu'ils n'ont point de sentiment. Nous faisons l'appareil de nos funérailles avec la

[1] *His enim et sparsis utimur mollibus ac solutis, et sertis colla complectimur.* Minuc., in *Dialogo*, pag. 252.

même modération qui nous a accompagnés pendant notre vie; nous ne prenons point de couronnes qui se sèchent, mais nous en emportons avec nous faites de fleurs immortelles, que nous avons reçues de Dieu. Nous vivons aussi sans appréhension, par la grâce que sa bonté nous a faite, et nous jugeons de la félicité qui nous attend, par l'assurance qu'il nous en a donnée lui-même en conversant parmi nous. Ainsi nous ressuscitons bienheureux, et nous le sommes dès cette vie, dans l'espérance de l'avenir. Nous ne travaillons point à paraître sages, mais à l'être; nous n'affectons point des discours éloquents [1], mais notre vie est exemplaire. En un mot, nous nous faisons gloire d'avoir trouvé ce que cherchent les philosophes et ce qu'ils ne trouvent jamais. »

Suite.

11. Après qu'Octave eut achevé de parler, Cécile, sans attendre le jugement de Minuce-Félix, s'avoua vaincu, et reconnut que la religion chrétienne était la seule véritable.

Ecrits faussement attribués à Minuce-Félix.

12. Saint Jérôme dit que, de son temps [2], on publiait sous le nom de Minuce-Félix un livre intitulé : *Du Destin*, ou *Contre les Astrologues*. « Mais, ajoute ce Père, quoique cet ouvrage soit d'un homme éloquent, il n'est pas, à mon avis, du style du dialogue nommé *Octavius*. » Il en porte un jugement à peu près semblable dans un autre endroit [3]. Ce qui a pu donner lieu d'attribuer un livre *Du Destin* à Minuce-Félix, c'est qu'il promet de traiter cette matière dans un ouvrage fait exprès [4]. Mais, soit qu'il ait exécuté ce dessein, soit qu'il n'en ait pas eu le loisir, il ne nous reste rien de lui sur ce sujet.

Doctrine de Minuce-Félix.

13. Entre les raisons dont Minuce-Félix se sert pour prouver l'existence de Dieu, il appuie beaucoup sur l'idée que nous en avons dès notre naissance [5] et sur le consentement général de tous les peuples. « Ce Dieu, dit Minuce, est un, immense, infini, éternel, invisible, purement spirituel [6], et n'a point d'autre nom que celui de Dieu; lui seul se connaît et est incompréhensible aux hommes; mais il voit toutes leurs actions et leurs pensées les plus secrètes. L'homme est libre de sa nature [7], son âme immortelle [8], et son corps, après avoir été réduit en poussière, ressuscitera [9], celui des impies pour être condamné aux flammes éternelles [10]. » Il remarque, comme les autres apologistes, que les chrétiens ne se

[1] *Non eloquimur magna, sed vivimus.* Ibid.

[2] *Sed et alius sub nomine ejus fertur* De Fato *vel* Contra Mathematicos *qui cum sit et ipse diserti hominis, non mihi videtur cum superioris stylo convenire.* Hieron., in *Catalogo*, cap. 58.

[3] *Minucius-Felix in libro cui titulus est* Octavius, *et in altero* Contra Mathematicos, *si tamen inscriptio non mentitur auctorem, quid Gentilium scripturarum dimisit intactum?* Hier., *Epist.* 83 *ad Magnum.*

[4] *Ac de fato satis, vel si pauca pro tempore disputari alias et uberius et plenius.* Minuc., in *Dialogo*, pag. 251.

[5] *Hic (Deus) nec videri potest, visu clarior est; nec comprehendi potest, nec æstimari; sensibus major est, infinitus, immensus, et soli sibi tantus quantus est notus. Nobis vero ad intellectum pectus angustum est; et ideo sic eum digne æstimamus, dum inæstimabilem dicimus. Eloquar quemadmodum sentio. Magnitudinem Dei qui se putat nosse, minuit: qui non vult minuere, non novit. Nec nomen Deo quæras; Deus nomen est: illic vocabulis opus est, cum per singulos propriis appellationum insignibus multitudo dirimenda est: Deo, qui solus est, Dei vocabulum totum est: quem si Patrem dixero, terrenum opineris; si Regem, carnalem suspiceris; si Dominum, intelliges utique mortalem. Aufer additamenta nominum, et perspicies ejus claritatem. Quid quod omnium de isto habeo consensum? Audio vulgus cum ad cœlum manus tendunt, nihil aliud quam Deum dicunt, et Deus magnus est, et Deus verus est: et si Deus dederit, vulgi iste naturalis sermo est, an Christiani confitentis oratio? Et qui Jovem principem volunt, falluntur in nomine, sed de una potestate consentiunt.* Minuc., pag. 246.

[6] *Quid aliud et ab nobis Deus, quam mens et ratio et spiritus prædicatur?* Idem, ibid. — [7] *Mens libera est, et ideo actus hominis, non dignitas judicatur.* Idem, pag. 251.

[8] Quelques-uns ont cru que Minucius-Félix avait enseigné que l'âme mourait avec le corps; mais ils n'ont pas pris garde que ce Père dit en termes exprès que Pythagore et Platon n'ont cru l'immortalité de l'âme que pour l'avoir apprise de nos divines Ecritures; ce qui fait voir clairement que Minuce lui-même pensait comme eux, avec cette différence, qu'il ne recevait pas la métempsycose. *Animadvertis philosophos eadem disputare quæ dicimus, non quod nos simus eorum vestigia subsecuti, sed quod illi de divinis prædicationibus Prophetarum umbram interpolatæ veritatis imitati sint. Sic conditionem renascendi sapientium clariores Pythagoras primus et præcipuus Plato corrupta et dimidiata fide tradiderunt. Nam, corporibus dissolutis, solas animas volunt et perpetuo manere, et in alia nova corpora sæpius commeare. Addunt istis et illa ad retorquendam veritatem, in pecudes, aves, belluas, hominum animas redire. Non philosophi sane studio, sed mimico vitio digna ista sententia est. Sed ad propositum satis est, etiam in hoc, sapientes vestros in aliquem modum nobiscum consonare.* Minuc., pag. 251.

[9] *Corpus omne sive arescit in pulverem, sive in humorem solvitur, vel in cinerem comprimitur, vel in nidorem tenuatur, subducitur nobis; sed Deo elementorum custodia reservatur, nec, ut creditis, ullum damnum sepulturæ timemus, sed veterem et meliorem consuetudinem humandi frequentamus. Vide adeo quam in solatium nostri resurrectionem futuram, omnis natura meditetur.* Idem, ibid.

[10] *Nec tormentis aut modus ullus, aut terminus. Illic*

croyaient pas permis de voir mettre à mort un homme [1], et qu'ils s'abstenaient du sang des animaux; que plusieurs d'entre eux gardaient la sainteté du célibat jusqu'à la mort [2]; que les autres ne se mariaient qu'une fois et n'avaient d'autre fin, dans le mariage, que d'avoir des enfants, quelques-uns mêmes avaient honte des plaisirs légitimes. En répondant à l'objection des païens, que les chrétiens n'avaient point de temples, il ne nie point qu'ils n'eussent certains lieux pour y faire l'exercice de leur religion; il était même notoire que les chrétiens s'assemblaient. Cécile le dit nettement [3], et Tertullien [4], qui vivait au même temps, parle des églises des chrétiens et de l'autel sur lequel on offrait des sacrifices au Seigneur. Mais ces lieux ressemblaient plutôt à des écoles qu'à des temples tels que ceux des païens, qui n'étaient jamais sans idoles de relief ni sans autels propres à y brûler des victimes. Il paraît même que, dès-lors, les chrétiens rendaient dans leurs églises, ou dans leurs maisons, quelque respect à la figure de la croix, puisque les païens leur en faisaient un crime; et si les chrétiens n'avaient eu aucune sorte d'images, Cécile n'aurait pas dit qu'ils n'en avaient point de connues [5], mais absolument qu'ils n'en avaient point. Minuce-Félix ne laisse pas de dire que les chrétiens n'adoraient point les croix [6] dans le sens que le disaient les païens, qui, au rapport d'Origène [7], reprochaient aux chrétiens d'adorer tous ceux qui mouraient sur la croix, et apparemment encore l'instrument de leur supplice. Au reproche que les chrétiens réservaient leurs parfums pour les morts [8], Minuce ne répond rien : ce qui fait voir [9] que les chrétiens s'en servaient effectivement dans les sépultures. Il dit qu'il y a des esprits malins [10] qui, après avoir perdu la beauté et les avantages de leur nature en se plongeant dans les vices, tâchent, pour se consoler, d'y précipiter les autres et de les éloigner ainsi de Dieu, dont ils se sont sépa-

sapiens ignis membra urit et reficit; carpit et nutrit, sicut ignes fulminum corpora tangunt, nec absumunt: sicut ignes Ætnæ et Vesuvii et ardentium ubique terrarum flagrant, nec erogantur: ita pœnale illud incendium, non damnis ardentium pascitur, sed inexesa corporum laceratione nutritur. Eos autem merito torqueri, qui Deum nesciunt, ut impios, ut injustos, nisi profanus, nemo deliberat: cum parentem omnium et omnium Dominum, non minoris sceleris sit ignorare, quam lædere. Idem, ibid.

[1] *Nobis homicidium nec videre fas, nec audire; tantumque ab humano sanguine cavemus, ut nec edulium pecorum in cibis sanguinem noverimus.* Minuc., p. 250.

[2] *At nos pudorem, non facie, sed mente præstamus. Unius matrimonii vinculo libenter inhæremus. Cupiditate procreandi, aut unam scimus, aut nullam. Convivia non tantum pudica colimus, sed et sobria. Nec enim indulgemus epulis, aut convivium mero ducimus, sed gravitate hilaritatem temperamus. Casto sermone, corpore castiore, plerique inviolati corporis virginitate perpetua fruuntur, potius quam gloriantur. Tantum denique abest incesti cupido, ut nonnullis rubori sit etiam pudica conjunctio.* Idem, ibid.

[3] *Ad epulas solemni die coeunt cum omnibus liberis, sororibus, matribus, sexus omnis homines et omnis ætatis.* Idem, ibid.

[4] *Tota die ad hanc partem zelus fidei perorabit, ingemens christianum ab idolis in ecclesiam venire, de adversarii officina in domum Dei.* Tertul., *de Idolol.*, cap. 7. *Certe in ecclesia virginitatem suam abscondant quam extra ecclesiam celant, timent extraneos, revereantur et fratres, aut constanter audeant, et in vicis virgines videri, sicut audent in ecclesiis.* Idem, *de Veland. Virg.* cap. 13.

[5] *Cur nullas aras habent christiani, templa nulla, nulla nota simulacra.*, pag. 250. — [6] *Cruces nec colimus, nec optamus.* Ibid.

[7] Origen., lib. II *cont. Cels.*, pag. 87. *Qua in re Celsus idem facit quod inimicorum nostrorum vilissimi, qui, legentes crucifixi Jesu historiam, colligunt inde nos venerationem exhibere in crucem actis omnibus.* — [8] *Non corpus odoribus honestatis, reservatis unguenta funeribus.* Minuc., pag. 245.

[9] Tertullien le dit expressément: *Thura plane non emimus. Si Arabiæ queruntur, scient Sabæi, pluris et carioris suas merces christianis sepeliendis profligari, quam Diis fumigandis.* Tertull., *Apolog.*, cap. 42.

[10] *Spiritus sunt insinceri, vagi, a cœlesti vigore terrenis labibus et cupiditatibus degravati. Isti igitur spiritus, postea quam simplicitatem substantiæ suæ, onusti et immersi vitiis, perdiderunt, ad solatium calamitatis suæ non desinunt perditi jam perdere, et depravati errorem pravitatis infundere, et alienati a Deo, inductis pravis religionibus, a Deo segregare... Magi non tantum sciunt dæmones, sed etiam quidquid miraculi ludunt, per dæmones faciunt. Illis aspirantibus et infundentibus, præstigia edunt; vel quæ non sunt, videri, vel quæ sunt, non videri... Isti igitur impuri spiritus dæmones, sub statuis et imaginibus consecrati delitescunt, et afflatu suo auctoritatem quasi præsentis numinis consequuntur, dum inspirantur interim vatibus, dum fanis immorantur, dum nonnunquam extorum fibras animant, avium volatum gubernant, sortes regunt, oracula efficiunt, falsis pluribus involuta. Nam et falluntur et fallunt, ut et nescientes sinceram veritatem, et quam sciunt in perditionem sui non confitentes..... Vitam turbant, omnes inquietant, irrepentes etiam corporibus occulte ut spiritus tenues... ipsis testibus esse eos dæmonas de se verum confitentibus credite. Adjurati enim per Deum verum et solum, inviti, miseri corporibus inhorrescunt; et vel exiliunt statim, vel evanescunt gradatim, prout fides patientis adjuvat, aut gratia curantis adspirat. Sic christianos de proximo fugitant, quos longe in cœtibus per vos lacessebant: ideo inserti mentibus imperitorum, odium nostri ferunt, occulte per timorem.* Minuc., pag. 249.

rés par leurs péchés. « Ce sont eux, ajoute-il, qui opèrent ce que les magiciens font de surprenant, qui donnent l'efficace à leurs enchantements, qui font qu'on voit ce qu'en effet on ne voit point, et qu'on ne voit pas ce qu'on voit; ils inspirent les prophètes des païens, ils habitent dans leurs temples, ils se glissent quelquefois dans les entrailles des bêtes, gouvernent le vol des oiseaux, président au sort et rendent des oracles embrouillés de plusieurs mensonges. Ce sont eux encore qui troublent la vie et tourmentent les hommes en différentes manières, comme ils sont contraints de l'avouer dans les exorcismes qu'on leur fait au nom du seul et vrai Dieu. » Enfin, il reproche aux païens de ne punir que les actions criminelles [1], tandis que, chez les chrétiens, on défendait même les pensées mauvaises.

Jugement de ses écrits.

14. Le Dialogue de Minuce-Félix fait voir combien il était capable de soutenir la vérité par sa plume [2], s'il se fût donné tout entier à cet emploi. On y voit qu'avec toutes les beautés de la langue latine, il possédait toute la science des Lettres et de la Théologie des païens [3]. Il combat le culte des faux dieux avec autant de vigueur que d'industrie, et fait tomber adroitement sur eux les reproches que les païens faisaient aux chrétiens. Mais il paraît qu'il était moins instruit des dogmes de notre religion; et si Octave persuade Cécile et lui fait quitter la religion de ses ancêtres, c'est moins en lui prouvant la vérité de nos mystères, qu'en lui découvrant les faussetés de ceux du paganisme. Son style est pur, éloquent, léger, coulant, d'une douceur et d'une beauté admirables. Ses pensées sont délicates, ses raisonnements vifs, subtils et pleins de force ; ses descriptions agréables, ses figures nobles et hardies: on peut le regarder comme un des plus célèbres orateurs de l'antiquité [4].

Editions de son Dialogue.

15. Son Dialogue fut imprimé d'abord comme un VIII[e] livre d'Arnobe, à Rome, en 1542, in-fol., sur un manuscrit du Vatican [5] dont le pape Léon X fit présent à François I[er], roi de France. Il fut de même imprimé à Bâle, en 1546 et 1560. Mais Baudouin le restitua à son véritable auteur, et le fit imprimer sous le nom de Minuce-Félix, à Heidelberg, en 1560, in-8°. Cependant vingt-trois ans après, et non trente-trois ans, comme a dit M. Dupin, Ursin, faisant imprimer à Rome, in-8° ou en petit in-4°, les ouvrages d'Arnobe, en 1583, soit qu'il n'eût pas vu l'édition de Baudouin, soit qu'il affectât de n'en rien dire, sépara Minucius-Félix, qui, dit-il, avait passé jusqu'alors pour le VIII[e] livre d'Arnobe, comme s'il eût voulu faire croire qu'on lui devait la découverte de la distinction de ces deux ouvrages. Quoi qu'il en soit, son édition est très-belle pour les caractères et le papier. Ursin paraît encore d'autant moins excusable de n'avoir pas avoué qu'on avait, avant lui, distingué le Dialogue de Minucius des ouvrages d'Arnobe, qu'outre l'édition que Baudouin avait donnée séparément de ce Dialogue, et qui devait lui être connue, il pouvait aisément savoir des *Animadversiones* d'Adrien Junius, que le savant Antoine Morillon, secrétaire et bibliothécaire du cardinal Granvelle, avait aussi séparé Minucius d'Arnobe, comme étant deux ouvrages distincts. Les autres éditions de Minucius parurent à Bâle, en 1603, in-8°, avec le traité de saint Cyprien intitulé : *De la Vanité des Idoles*, par les soins de Jean Worwer, de Hambourg. Ses notes, quoique judicieuses, ne lui ont coûté que dix jours; mais il est vrai que Scaliger l'aida dans les endroits difficiles : à Paris, en 1605, in-8°; en 1613, in-4°, et en 1615, avec les sept livres d'Arnobe; à Hanovre, en 1603; à Hambourg, en 1610 et 1612, in-fol.; à Francfort, en 1610, in-8°; à Paris, en 1643, in-4°, avec le traité de saint Cyprien dont nous venons de parler; à Paris, en 1645, avec Julius-Firmicus Maternus; [toutes deux par les soins de Rigault]; à Paris, en 1666, à la fin des œuvres de saint Cyprien ; à Amsterdam, en 1645, in-12, avec le traité *De la Vanité des Idoles* et celui de Firmicus Maternus; à Leyde, en 1652, in-4°, et en 1672, in-8°; à Oxford, en 1707; à Halle,

[1] *Vos scelera admissa punitis apud nos et cogitare peccare est : vos conscios timetis, nos etiam conscientiam solam sine qua esse non possumus.* Idem, p. 250.

[2] *Minucius Felix non ignobilis inter causidicos loci fuit. Hujus liber cui* Octavio *titulus est, declarat quam idoneus veritatis assertor esse potuisset, si se totum ad id studium contulisset.* Lactant., lib. V *Instit.*, cap. 1, et lib. I, cap. 2.

[3] *Minucius Felix causidicus romani fori in libro cui titulus* Octavius *est, et in altero* Contra Mathematicos, *si tamen inscriptio non mentitur auctorem, quid Gentilium litterarum dimisit intactum?* Hieron., in *Epist. ad Magnum.*

[4] *Et quando clarissimos facundia Firmianum, Minucium, Cyprianum, Hilarium, Joannem, Ambrosium ex illo volumine numerositatis evolvam.* Eucherius, in *Epist. ad Valerianum.*

[5] Le seul qui existe. (*L'éditeur.*)

en Saxe, en 1699, in-8°, avec les notes de Christophe Cellarius. Cette édition est précédée d'une dissertation très-savante, où l'éditeur fait voir la nécessité d'étudier l'antiquité ecclésiastique et l'usage qu'on en doit faire : à Cambridge, en 1707, in-8°, par les soins de Jean Davies, qui y a ajouté les notes de Rigault et de plusieurs autres; à Londres, en 1711, in-8°. On le réimprima la même année à Cambridge, avec le traité de Commodianus contre les paiens; à Leyde, en 1709, in-8°, par les soins de Jacques Gronovius, qui enrichit cette édition des notes de Jean Vovérius, d'Elmenhorstius, de Rigault et des autres qui avaient travaillé avant lui sur Minuce-Félix; il y fit entrer aussi les traités *De la Vanité des Idoles*, par saint Cyprien, et *De l'Erreur des religions profanes*, par Julius Maternus. On a aussi donné place au Dialogue de Minuce-Félix dans les *Bibliothèques des Pères*. [C. Lindner, en 1760, a publié Minucius avec l'ouvrage de saint Cyprien, *De idolorum Vanitate*. Cette édition porte en tête une préface d'Ernesti, et contient une riche collection de notes et de dissertations critiques et explicatives. La seconde édition, de 1778, est encore meilleure, car plusieurs choses y sont corrigées et mieux ordonnées. Minucius-Félix fut aussi publié à Wurtzbourg, en 1782, parmi les pièces latines, tom. IV, ou avec saint Cyprien, tom. II, mais sans le vaste appareil critique qui enrichissait l'édition de Lindner. M. Caillau[1] a reproduit, à Paris dans les *Selecti Patres*, Paris 1829, l'édition de Jean Davies, donnée à Cambridge en 1712. M. Migne a fait paraître une nouvelle édition, dans le tome III° de sa *Patrologie latine*. Elle est collationnée sur le manuscrit royal, par les Bénédictins de Solesmes, qui ont mis une préface avec les notes choisies des éditeurs anciens et modernes et les meilleures dissertations.

La première version française a paru en 1617, par les soins de Thomas le Révérend, chez Jacques Lebas]; Nicolas Perrot d'Ablancourt en publia une autre en 1636. Il dédia sa traduction à Philandre, c'est-à-dire au célèbre Conrart, qui l'avait engagé à la faire. Cette traduction a été réimprimée en 1646, in-12; en 1660, in-18; en 1662, in-12, et en 1677, in-12, à Paris; à Amsterdam, en 1683, in-12, avec le latin à côté; à Leipsik, en 1689, avec le latin à côté. [De Gourcy, dans ses *Monuments des anciens apologistes*, a donné une traduction plus élégante, en 1786. Trois autres traductions françaises ont encore paru, l'une en 1823, due à Perricaud, à la suite de Tertullien; l'autre de Buchon, *Panthéon littéraire*, 1636; la troisième, en 1839, dans les *Pères de l'Église* de Genoude, par M. Denain. En 1843, on a réimprimé la version de Perricaud avec le texte de Lindner, des notes et des dissertations de M. Greppo.] On traduisit aussi Minucius-Félix en anglais et en flamand. La première de ces traductions fut imprimée à Londres, en 1682, in-8°; la seconde, à Flessingues ou Ulissingen, en Zélande, en 1712 : le traducteur se nomme Gargon. [David Dalrymple a encore donné une traduction anglaise; Edimbourg, 1781.

En 1836, Lukbert a fait paraître à Leipsik le texte de Minucius, avec une version allemande. Une version italienne, par Poletti, a paru à Venise en 1756. On trouve aussi une version espagnole, donnée à Madrid, en 1792, par Manuel Émeno Yurriera.]

[1] Galland dans le tom. II de sa *Bibliothèque des Pères*, a aussi publié Minucius (*L'éditeur*.)

CHAPITRE XLIII.

Saint Sérapion, huitième évêque d'Antioche; Saint Pantène, docteur des Lettres à Alexandrie.

Saint Sérapion est fait évêque d'Antioche en 190. Sa Lettre à Ponce et à Carique.

1. Maximin, successeur de saint Théophile dans l'évêché d'Antioche, étant mort après neuf ans d'épiscopat, saint Sérapion fut mis en sa place [1], dans la onzième année de Commode [2], de Jésus-Christ 190. Entre plusieurs monuments qu'il laissa de son éloquence et de sa doctrine, Eusèbe parle [3] d'une Lettre à Ponce et à Carique, dans laquelle il faisait voir que l'hérésie des montanistes était condamnée de toute l'Eglise. Il y faisait aussi mention des Lettres de saint Apollinaire [4] en ces termes : « Je vous envoie les Lettres du bienheureux Apollinaire, évêque de Hiéraple, afin que vous connaissiez avec quelle exécration nos frères, qui sont répandus dans tout le monde, ont rejeté cette fausse et nouvelle prophétie.» La Lettre de Sérapion était souscrite de beaucoup d'évêques ; ce qui donne lieu de juger qu'elle fut dressée dans un concile. L'un d'entre eux avait souscrit en cette manière : « Moi, Aurèle de Cyrène [5], martyr, souhaite que vous vous portiez bien.» Et un autre : « Moi, Ælius-Publius-Julius [6], évêque de Develte, colonie de Thrace, atteste au nom de Dieu, qui est vivant dans le ciel, que le bienheureux Sotas d'Anchiale a voulu chasser le démon de Priscille, et qu'il en a été empêché par des hypocrites. »

Sa Lettre à Domnin.

2. Saint Sérapion écrivit aussi à Domnin [7], qui avait abandonné la foi de Jésus-Christ durant la persécution de Sévère et était tombé dans les superstitions des Juifs. Il ne nous reste rien de cette Lettre, ni de plusieurs autres assez courtes que l'on voyait encore du temps de saint Jérôme et qui, au jugement de ce Père, étaient conformes à la vie sainte et austère que menait saint Sérapion [8]. Socrate le cite [9] pour prouver contre l'hérésie d'Apollinaire que le Verbe a pris un corps animé, mais il ne rapporte aucune de ses paroles.

Ecrit de saint Sérapion contre le faux évangile de saint Pierre.

3. L'ouvrage le plus considérable de ce saint évêque, est celui qu'il composa pour réfuter les erreurs renfermées dans l'Evangile attribué à saint Pierre. Voici quelle en fut l'occasion. Etant un jour à Rhosse [10], ville de Cilicie, sur le golfe d'Issus, il y trouva les fidèles divisés au sujet de cet Evangile. Comme il ne l'avait point lu, il crut que, pour apaiser la dispute, il pouvait en permettre la lecture, persuadé que tout ce peuple tenait la foi orthodoxe. Mais quand il eut appris depuis que l'on avait eu un mauvais dessein en lui demandant permission de lire ce livre, et que plusieurs de ceux qui l'avaient, étaient tombés dans l'hérésie, il l'emprunta de ceux mêmes qui s'en servaient, c'est-à-dire des docètes, et trouva qu'il contenait effectivement plusieurs erreurs conformes à la doctrine de ces hérétiques. Il fit un recueil de ce qu'il y trouva de contraire à la vérité, composa l'écrit dont nous parlons, pour le réfuter, et l'envoya aux fidèles de l'Eglise de Rhosse, ajoutant qu'il les irait voir dans peu. Nous n'avons plus de cet ouvrage qu'un fragment assez considérable, qu'Eusèbe a inséré dans son *Histoire Ecclésiastique*. On y voit [11] que saint Sérapion recevait les écrits des Apôtres,

[1] Euseb., lib. V, cap. 19.

[2] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 41. La onzième année de Commode commence au 17 mars de l'an 190 de Jésus-Christ. — [3] Euseb., lib. V, cap 19.

[4] *Atque, ut sciatis qualiter universa, quæ in terris est, fraternitas operationem illam simulatæ factionis, quæ nova Prophetia nominatur, aversata atque abominata est, beatissimi Patris Claudii Apollinaris... litteras ad vos misi.* Ibid.

[5] Euseb., lib. V, cap. 19. — [6] Idem, ibid.

[7] *Scripsit ad Domninum quemdam, qui persecutionis tempore a fide Christi ad Judæorum superstitionem desciverat.* Euseb., lib. VI, cap. 12.

[8] *Leguntur et sparsim ejus breves epistolæ, auctoris sui studio et vitæ congruentes.* Hieronym., in *Catalogo*, cap. 41.

[9] *Irenæus certe, et Clemens, et Apollinaris, et Serapion, Antiochenæ urbis episcopus, Christum, qui homo factus est, anima præditum fuisse, velut rem communi omnium consensu receptam, suis in libris asserunt.* Socrat., lib. III, cap. 7. — [10] Euseb., lib. VI, cap. 12.

[11] *Nos enim, fratres, et Petrum et reliquos Apostolos perinde ac Christum ipsum suscipimus. Sed quæ no-*

et nommément de saint Pierre, avec le même respect que la doctrine de Jésus-Christ; mais qu'il savait fort bien distinguer ce qui venait d'eux d'avec ce qu'on leur avait supposé, parce qu'il avait reçu l'un de la tradition, et que l'autre n'était pas autorisé des anciens. On y voit encore que le Saint combattait dans le même livre un hérétique nommé Marcien, qui était apparemment l'un de ceux qui troublaient l'Eglise de Rhosse [1]. C'est tout ce que nous savons des actions et des écrits de saint Sérapion. On croit qu'il mourut l'an 211, auquel la Chronique d'Eusèbe fait commencer saint Asclépiade, son successeur dans la chaire d'Antioche. [M. Cureton a tiré d'un manuscrit de Nitria une lettre d'un certain Mara, fils de Sérapion, à son propre fils, du nom de Sérapion. Bien que l'auteur fasse allusion à la destruction de Jérusalem, l'éditeur croit que cette pièce date du IIe siècle. Le récit qu'elle fait des désastres qui ont affligé la Comagène et Samosate, capitale de cette contrée, se rapporterait à la guerre des Romains contre les Parthes, 162-165. On remarque, dans cette Lettre, que le Christ n'est point nommé, comme si elle avait été écrite dans des temps de persécution, où l'on gardait le silence sur le fondateur et les mystères de la religion nouvelle; et cependant la dispersion des Juifs est attribuée à la vengeance divine contre le peuple qui a mis à mort «le roi sage,» vivant toujours, « à cause des lois qu'il a promulguées. » Suivant la conjecture de M. Cureton, Sérapion, à qui la Lettre est adressée, est le même que Sérapion, successeur du fils de Maximin et le huitième évêque qui écrivit lui-même de courtes lettres du même genre [2]].

Saint Pantène, son pays, ses études

4. Saint Pantène vivait encore alors, et on croit même qu'il ne mourut que sous le règne de Caracalla, fils de Sévère [3], après l'an 211. Il était originaire de Sicile [4] et avait fait profession de la philosophie stoïcienne [5] avant d'embrasser le christianisme. Depuis même qu'il fut chrétien, il continua de s'appliquer à l'étude des dogmes des philosophes et des autres sciences profanes. Il paraît aussi qu'il ne négligea pas les écrits des hérétiques, puisqu'Origène, à qui l'on voulait faire un crime de cette étude, se défendit par l'exemple de Pantène. « Lorsque je me fus, dit-il [6], appliqué entièrement à l'étude de la parole de Dieu et que la réputation de mon nom, répandue dans tout le monde, eut attiré autour de moi un grand nombre d'hérétiques et de philosophes, je crus devoir m'informer exactement tant des erreurs que les uns ont inventées, que des progrès que les autres se vantent d'avoir faits dans la recherche de la vérité. J'imitai en ce point Pantène, mon prédécesseur, qui a beaucoup travaillé pour enseigner les vérités saintes de notre religion à un grand nombre de personnes, et qui était très-habile dans les sciences profanes. »

Il est préposé pour gouverner l'École d'Alexandrie.

5. Pantène n'était pas moins instruit dans les divines Écritures, qu'il avait étudiées sous les disciples des Apôtres [7]. Cependant son humilité le faisait demeurer caché en Egypte. Mais Dieu éleva enfin cette lampe sur le chandelier, afin qu'elle éclairât ceux qui étaient appelés avec lui au festin [8], selon l'expression de saint Clément. Pantène fut donc tiré de sa retraite, pour gouverner la célèbre Ecole d'Alexandrie; on ne sait pas au juste en quelle année; ce qui est certain, c'est qu'il exerçait

men illorum falso inscriptum præferunt, ea nos utpote gnari ac periti repudiamus. Ego quidem cum ad vos venissem, existimabam omnes rectæ fidei callem tenere. Et cum Evangelium illud, quod Petri nomine inscriptum ab iis offerebatur, non perlegissem, dixi : Siquidem hoc solum est quod simultatem parit inter vos, legatur. Nunc vero cum ex iis quæ mihi dicta sunt, plane perspexerim quod mens illorum hæresim tunc occultam tegebat, iterum ad vos venire properabo. Proinde, fratres, brevi me expectate. Cum autem deprehenderim cujus opinionis et sectæ fuerit Marcianus, qui et sibi ipse repugnabat, non intelligens quæ diceret, sicut cognoscitis ex iis quæ ad vos scripta sunt, mutuati enim supradictum Evangelium ab iis qui illud didicerant, hoc est, a successoribus eorum qui Marciano præiverunt, quos docetas vocamus, legendi copiam nacti sumus, et deprehendimus multa quidem in illo Evangelio cum recta servatoris nostri fide consentire, nonnulla vero discrepantia a rectæ fidei ratione adjuncta esse, quæ et vestri causa subjecimus. Euseb., lib. VI, cap. 12.

[1] Il paraît, par toute cette histoire, que l'évêque d'Antioche avait dès-lors quelque juridiction sur les Églises de la Cilicie.

[2] Voyez Routh, *Reliquiæ Sacræ*, tom. I, pag. 449. Voyez aussi M. Nève dans les *Annales de Philosophie*, avril 1856. (*L'éditeur.*)

[3] *Pantænus stoicæ sectæ philosophus.... docuit sub Severo principe et Antonino Caracalla.* Hieronym., in *Catalogo*, cap. 36.

[4] C'est ce que l'on peut inférer des paroles de Clément d'Alexandrie, l'un de ses disciples, qui l'appelle une «abeille de Sicile,» *Sicula revera apis.* Lib. I *Stromat.*, pag. 274. On nommait Xénophon *muse et abeille athénienne*, à cause de la douceur de son style, *musa Attica* et *apis Attica*.

[5] Hieronym., ubi supra; et Euseb., lib. V, cap. 10. — [6] Origen., apud Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 19. —

[7] Photius, *Cod.* 118. — [8] Clem. Alexand., lib. I *Strom.*, pag. 275.

cette charge lorsque Julien fut fait évêque de la même ville [1], au commencement de l'an 179, en la première année de Commode.

6. Sa grande réputation lui attira beaucoup de disciples; entre autres, Clément d'Alexandie et saint Alexandre de Jérusalem [2], un des plus illustres évêques du IIIe siècle. Il enseignait de vive voix et par écrit; « et cette véritable *abeille de Sicile* courait avec joie tous les prés spirituels, et, recueillant avec soin toutes les fleurs des écrits des Apôtres, elle formait dans les âmes de ceux qui l'écoutaient, comme dans une ruche sacrée, des rayons très-purs, non de miel, mais de connaissances et de lumière. » Saint Jérome dit que saint Pantène enseigna à Alexandrie [3] jusque sous le règne d'Antonin-Caracalla; c'est-à-dire, qu'il recevait chez lui ceux qui voulaient venir l'écouter; car, pour l'école publique des Catéchèses, elle était tenue alors par Origène, à qui on l'avait confiée dès avant la mort de Sévère, arrivée en 211.

7. La réputation de saint Pantène ayant passe jusque dans les Indes [4], les peuples de ce pays le firent prier, par leurs députés, de venir annoncer l'Evangile chez eux, et d'y combattre la philosophie des Brachmanes par celle de Jésus-Christ. Démètre, qui était alors évêque d'Alexandrie [5], ayant succédé à Julien la dixième année de Commode [6], de Jésus-Christ 189, connaissant que Pantène brûlait d'un zèle ardent pour la propagation de la foi, n'eut pas de peine à le déterminer à se rendre aux vœux des Indiens. Ainsi Pantène fut établi par son propre évêque prédicateur de l'Evangile parmi les nations orientales. On ne sait si Démètre, avant de l'envoyer, lui conféra l'rodination épiscopale. Je ne sais même aucun des anciens qui lui ait donné le titre de prêtre, excepté Anastase Sinaïte, qui l'appelle prêtre ou pontife des Alexandrins [7].

8. Eusèbe ne fait aucun détail de ce que saint Pantène fit dans les Indes et dans les autres pays où il porta la lumière de l'Evangile. Il dit seulement [8] que ce Saint trouva dans les Indes, entre les mains de quelques personnes qui connaissaient Jésus-Christ, un Evangile hébreu de saint Matthieu, que l'apôtre saint Barthélemy avait laissé dans cette province, lorsqu'il y était venu prêcher. Il l'apporta depuis avec lui, lorsqu'il retourna à Alexandrie [9]; car il ne demeura pas dans les Indes jusqu'à la fin de sa vie. Il revint encore en Egypte, où il continua à enseigner, mais seulement en particulier, ceux que sa réputation lui atrirait. Saint Jérôme dit [10] qu'il avait laissé divers Commentaires sur les Écritures. Il ne nous en reste qu'un petit fragment [11], rapporté par Clément d'Alexandrie et qui paraît tiré d'un commentaire sur le psaume XVIII. Il y donne cette règle, pour l'intelligence des Ecritures, savoir que, dans le style des Prophètes, on doit peu prendre garde aux temps des verbes, le présent, le passé et le futur se prenant souvent l'un pour l'autre. [Routh a recueilli un autre fragment de saint Pantène tiré des *Scolies* de Maxime sur saint Grégoire le Théologien, éditées par Thomas Gale, avec l'ouvrage de Jean Scot sur la *Division de la nature*. La traduction latine est de Scot. Dans ce fragment Pantène, l'ami et le maître de Clément, est interrogé par des hommes superbes sur la manière dont Dieu, d'après les chrétiens, connaît les choses qui sont. Il répond que Dieu connaît comme ses volontés ce qui est, parce que, volontairement, il a fait ce qui est [12].] Saint

[1] Euseb., lib. V *Hist.*, cap. 9 et 11.

[2] Euseb., lib VI, cap. 13. Saint Jérôme dit que cette Ecole avait commencé dès le temps de saint Marc. *Pantænus, juxta veterem quamdam in Alexandria consuetudinem, ubi a Marco Evangelista semper Ecclesiastici fuere doctores.* Hieronym., in *Catalog.* Eusèbe n'en fait pas remonter si haut l'origine, et il nomme pour premier maître de cette Ecole saint Pantène. Il ajoute qu'elle continuait encore lorsqu'il écrivait l'*Histoire Ecclésiastique.* Euseb., lib V, cap. 10.

[3] *Docuit sub Severo principe et Antonino, cognomento Caracalla.* Hieronym., in *Catalogo*, cap. 36.

[4] Le commerce attirait les Indiens jusqu'à Alexandrie, et les chrétiens qui étaient en ces pays si reculés, pouvaient avoir connu, par ce moyen, le mérite de saint Pantène. Tillemont, *Hist. eccles.*, tom III, pag. 172. — [5] Euseb., lib V, cap. 22.

[6] *In Indiam quoque rogatus ab illius gentis legatis, a Demetrio, Alexandriæ Episcopo, mittitur.* Hieron., ubi supra. — [7] Halloix, *Vit. Pant.*, pag. 91.

[8] *Ibi Evangelium Matthæi, quod adventum ipsius jam prævenerat, apud quosdam Christi notitia imbutos, reperit, quibus scilicet Bartholomæus, unus ex duodecim Apostolis olim, ut fama est, prædicaverat, et Evangelium Matthæi hebraicis conscriptum litteris reliquerat, quod quidem ad prædicta tempora servatum esse memoratur.* Euseb., lib. V, cap. 10.

[9] *Revertens Alexandriam secum retulit.* Hierony., in *Catalog.*, cap. 36.

[10] *Hujus multi quidem in sanctam Scripturam extant Commentarii. Sed magis viva voce Ecclesiis profuit.* Idem, ibid.

[11] *Noster autem Pantænus dixit, indefinite Prophetas efferre sermones in pluribus, et præsente pro futuro uti, et rursum præsenti tempore pro præterito.* Clemens in *Epitom.*, pag. 808.

[12] *Interrogati, a quibusdam superbis in eorum eruditione, quæ extrinsecus sunt, quomodo cognoscere ea quæ*

Anastase Sinaïte le met au nombre de ceux qui ont écrit sur la création [1] et qui en ont appliqué l'histoire à Jésus-Christ. Mais Eusèbe et saint Jérôme ne disent rien de cet ouvrage.

Saint Pantène mourut à Alexandrie, sous le règne d'Antonin-Caracalla [2], et termina, selon l'expression de Ruffin [3], une vie pleine de gloire par une fin excellente et admirable.

CHAPITRE XLIV.

Caïus, prêtre de Rome, puis évêque des Nations et docteur de l'Église.

Caïus florissait sous Caracalla. Il était prêtre de Rome.

1. Entre les auteurs ecclésiastiques qui se rendirent célèbres par l'éminence de leur doctrine sous l'empire d'Antonin-Caracalla, fils de Sévère, Eusèbe nomme Caïus [4], homme, dit-il, très-éloquent. Il ne lui attribue aucun degré dans le ministère ecclésiastique, en quoi il a été suivi par saint Jérôme. Mais Photius assure [5] que l'on disait que Caïus avait été prêtre de l'Eglise de Rome sous les papes Victor et Zéphirin; et il cite une note d'un anonyme plus ancien que lui, où il est dit en termes exprès que Caïus était prêtre et qu'il demeurait à Rome. Photius ajoute qu'on tenait encore qu'il avait même été ordonné évêque des Nations, pour aller prêcher la foi dans les pays infidèles, sans avoir aucun peuple ni diocèse limité. Il y a aussi lieu de croire que Caïus fut un des disciples de saint Irénée. Car, à la fin des Actes de saint Polycarpe, on lit ces mots : « Ceci a été transcrit sur la copie de saint Irénée, disciple de Polycarpe, par Caïus, lequel a conversé avec Irénée. »

Sa dispute avec Procle, montaniste.

2. Mais rien n'a rendu Caïus plus célèbre, que la dispute qu'il eut à Rome avec Procle ou Procule, un des chefs des montanistes, que l'on croit être ce Procule qui avait écrit contre les valentiniens, et dont Tertullien loue l'éloquence et la vertu [6]. Ce fut sous le règne de Caracalla [7] que Caïus eut cette conférence avec Procle, dans le dessein de le convaincre de la fausseté des nouvelles prophéties de Montan. Caïus la mit par écrit, et il paraît qu'il l'écrivit en grec, puisqu'Eusèbe en rapporte plusieurs fragments, sans dire qu'il les eût traduits du latin et qu'elle a été connue de Théodoret [8]. Cet ouvrage, qui existait encore du temps d'Eusèbe et de saint Jérôme, n'est pas venu jusqu'à nous. Eusèbe remarque [9] que Caïus, en reprenant dans cet écrit la témérité des montanistes, qui ajoutaient de nouveaux livres, c'est-à-dire les prophéties de Montan, de Prisque et de Maximille, aux anciennes Ecritures, ne compte que treize Epîtres de saint Paul, et ne parle point de celle aux Hébreux. C'est de ce même ouvrage

sunt Deum æstimant Christiani, suscipientibus illis intellectualiter intelligibilia, et sensualiter sensibilia, eum cognoscere ea quæ sunt, respondemus (respondebant) neque sensualiter sensibilia, neque intellectualiter intellectualia, non enim esse possibile, ut ostendit ratio, eum qui est super ea quæ sunt, per ea quæ sunt accipere; sed sicut suas voluntates cognoscere eum dicimus ea quæ sunt, addentes etiam ex causa ratiocinationem : si enim voluntate omnia fecit, et nulla contradicit ratio, cognoscere autem suam voluntatem Deum semper pium dicere et justum est ; unumquodque vero eorum quæ facta sunt volens fecit ; igitur ut suas voluntates Deus cognoscit ea quæ sunt, quoniam et volens ea quæ sunt fecit. Routh, *Reliquiæ Sacræ*, tom. I, pag. 340. (*L'éditeur.*)

[1] Halloix, *Vit. Pantæni*, pag. 851.

[2] *Floruit sub Severo principe et Antonino, cognomento Caracalla.* Hieronym., in *Catalog.*, cap. 36.

[3] *Præclaram et nobilem vitam beato fine conclusit.* Ruffin., lib. V, cap. 10.

[4] *Eadem tempestate multi Ecclesiastici viri doctrina excellentes florebant...... ; inter hos fuit Beryllus.... Pervenit etiam ad nos Caii disertissimi viri disputatio, Romæ habita temporibus Zephirini, adversus Proclum quemdam, Cataphrygarum hæresim propugnatorem.* Euseb., lib VI, cap. 20.

[5] *Hunc Caïum presbyterum Romanæ Ecclesiæ fuisse affirmant sub Victore et Zephirino pontificibus, ordinatumque et Gentium episcopum.* Phot., *Cod.* 48, pag. 36 et 37.—[6] Tertull., lib. *adv. Valentin.*, cap. 5.

[7] *Caïus sub Zephirino, Romanæ urbis Episcopo, id est, sub Antonino, Severi filio, disputationem adversum Proclum, Montani sectatorem, valde insignem habuit.* Hieronym., in *Catalogo*, cap. 59.—[8] Theodoret., *Hæretic. Fabul.*, lib. III, cap. 2.

[9] *Dum adversariorum in componendis novis Scripturis temeritatem et audaciam sugillat, tredecim solum divini Apostoli commemorat Epistolas : eam quæ ad Hebræos inscripta est, cum reliquis non adnumerans.* Euseb., lib VI, cap. 20.

que cet historien a tiré ce qu'il rapporte des tombeaux des Apôtres fondateurs de l'Eglise de Rome [1], « dont l'un, dit-il, est au Vatican, et l'autre sur le chemin d'Ostie. » C'est encore sur la rapport de Caïus qu'il dit que l'apôtre saint Philippe mourut et fut enterré à Hiéraple [2]; que ses quatre filles, dont deux avaient conservé leur virginité jusque dans la vieillesse, prophétisèrent dans la même ville; que saint Jean l'Evangéliste portait sur son front une lame, et fut enterré à Ephèse. Eusèbe cite un autre endroit de ce Dialogue, dans lequel Caïus rejette absolument l'opinion des millénaires [3], et où il dit que les révélations sur lesquelles ils appuyaient leurs erreurs, n'étaient pas de saint Jean l'apôtre, mais de Cérinthe, qui les avait supposées pour tromper les simples. Nous avons vu, en effet, que Cérinthe avait composé une Apocalypse.

Ecrits attribués à Caïus.

3. Outre la Conférence avec Procle, il paraît que Caïus avait écrit un traité exprès *contre Cérinthe* [4], dans lequel il réfutait ses erreurs touchant le règne de mille ans. On lui a aussi attribué un livre intitulé : *Le Labyrinthe*, et un *Discours sur la substance de l'univers*. Photius, qui semble l'en croire effectivement auteur, se fonde sur une note d'un écrivain qu'il ne nomme pas et dans laquelle il était dit que Caïus avait composé le livre appelé *Le Labyrinthe* [5]. Quoi qu'il en soit, on réfutait dans ces deux écrits [6], que nous n'avons plus, les sentiments de Platon et d'un nommé Alcinoüs, et on y faisait voir que la nation des Juifs était beaucoup plus ancienne que celle des Grecs. L'auteur y enseignait que l'homme est composé de feu, de terre et d'eau; qu'outre cela, il a une âme qui a la figure du corps humain; sentiment que l'on n'oserait attribuer à un écrivain catholique aussi célèbre que Caïus. Du reste, l'auteur parlait du Christ et de sa génération ineffable à peu près comme les chrétiens. Photius dit encore qu'on attribuait à ce même Caïus un *Traité contre l'hérésie d'Artémon* [7]. Mais Eusèbe, qui avait lu cet écrit et qui cite si souvent Caïus dans son *Histoire ecclésiastique*, ne dit point qu'il fût de lui; il paraît même qu'il n'en connaissait point l'auteur [8]. [Les fragments qui nous restent de Caïus se trouvent reproduits dans la *Patrologie grecque* de M. Migne, d'après Galland et d'après Muratori. Le fragment trouvé par Muratori avait déjà été donné dans le tom. IIIe de la *Patrologie latine*, d'après Routh. Ce fragment, trouvé dans un très-ancien manuscrit de la Bibliothèque Ambrosienne et publié dans le IIIe vol. des *Antiquités italiennes*, traite du canon des Ecritures. Le commencement manque; mais on voit que l'auteur y parlait des Evangélistes, car il cite en troisième lieu saint Luc et en quatrième lieu saint Jean; il attribue les *Actes* à saint Luc et dit que saint Paul partit de Rome pour l'Espagne. Il nomme les Epîtres de saint Paul telles que nous les avons, et déclare que plusieurs autres Épîtres circulaient sous le nom de l'Apôtre, mais qu'elles n'étaient point reçues par l'Église : Il nomme aussi l'Epître de saint Jude, les deux de saint

[1] *Sed et Caïus quidam vir catholicus, qui Zephirini, Romanæ urbis Episcopi, temporibus floruit, in eo libro quem scripsit adversus Proclum, patronum sectæ Cataphrygaram, de loco in quo prædictorum Apostolorum sacra corpora deposita sunt, ita loquitur : Ego vero, inquit, Apostolorum trophæa possum ostendere. Nam sive in Vaticanum, sive ad Ostiensiem viam pergere libet, occurrent tibi trophæa eorum qui Ecclesiam illam fundaverunt.* Euseb., lib. II, cap. 25.

[2] *Præterea in* Dialogo *Caii, Proclus, adversus quem instituta est disputatio, de Philippi ejusdemque filiarum exitu plane consentiens cum iis quæ modo retulimus, sic ait : Quatuor post hæc Philippi filiæ Prophetides fuerunt Hierapoli, Asiæ civitate, ubi etiam earum et patris Philippi sepulcrum visitur.* Euseb., lib. III, cap. 31.

[3] *Eadem tempestate alterius hæresis auctorem fuisse Cerinthum accepimus, de quo Caïus hæc in disputatione sua scribit : Sed et Cerinthus, inquit, per revelationes quasdam a se tanquam a magno quodam Apostolo conscriptas, portenta quædam, quasi ab Angelis sibi ostensa, commentus nobis introducit, affirmans postresurrectionem regnum Christi in terris futurum, ac rursus homines Hierosolymis degentes cupiditatibus et voluptati corporis obnoxios fore. Additque hostis ille divinarum Scripturarum, mille annorum spatium in nuptialibus festis transactum iri, quo facilius imperitos homines decipiat.* Euseb., lib. III, cap. 28.

[4] Théodoret le marque assez clairement par ces paroles : *Contra hunc Cerinthum scripserunt non it modo quos ante diximus, sed cum illis etiam Caius et Dionysius Alexandrinus Episcopus.* Theodoret., lib. II *Hæret. Fabul.*, cap. 3.

[5] *Comperi annotatum fuisse, non esse Josephi hoc opus, sed Caii cujusdam presbyteri Romæ agentis, quem et auctorem faciunt* Labyrinthi : *cujus etiam Dialogus est adversus Proclum quemdam, hæresis Montanistarum defensorem. Cum enim sine titulo opus relictum esset, alii quidem Josepho inscriptum referunt, alii Justino Martyri, nonnulli Irenæo : quemadmodum et* Labyrinthum *Origeni quidam tribuere. Alioqui Caii est opus ejusdem revera, qui* Labyrinthum *composuit, quando ipse in extremo Labyrintho testatum relinquit esse se libri* de Universa natura *auctorem.* Cod. 48. — [6] Apud Phot., ibid.

[7] *Hunc Caium affirmant scripsisse quoque peculiarem alium librum contra Artemonis hæresim.* Phot., *Cod.* 48. — [8] Euseb., lib. V, cap. 28.

Jean, l'Apocalypse du même et de saint Pierre « que quelques-uns des nôtres, dit-il, ne veulent pas lire dans l'église, mais il faut la lire. » Il parle encore ici, on ne sait pourquoi, du livre de la *Sagesse*, écrit, dit-il, par les amis de Salomon en l'honneur de ce prince; du *Pasteur*, écrit, ajoute-t-il, dernièrement par Hermas, à notre époque, lorsque l'évêque Pie, son frère, était assis sur la Chaire de la ville de Rome. Beaucoup de fautes dues au copiste déparent ce manuscrit. Routh a publié ce fragment dans le tom. IV des *Reliquiæ sacræ*. Les autres fragments se trouvent dans le même ouvrage, tom. II. Nous parlerons plus tard des *Philosophoumena* qu'on a attribués, dans ces derniers temps, à Caïus.]

CHAPITRE XLV.

Clément, prêtre d'Alexandrie et docteur de l'Église.

ARTICLE I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Conversion de Clément. Ses voyages. Ses maîtres.

1. Titus-Flavius Clément était, selon quelques auteurs, Athénien de naissance [1]; d'autres le font originaire d'Alexandrie [2], à cause du surnom d'Alexandrin que les anciens lui ont donné [3]. Il s'était déjà rendu savant dans les belles-lettres et dans la philosophie, particulièrement dans celle de Platon, lorsqu'il ouvrit les yeux à la lumière de l'Evangile [4]. Depuis ce moment, il ne songea plus qu'à se rendre habile dans les saintes Ecritures et dans la doctrine du salut. Dans ce dessein, il parcourut la Grèce, l'Italie, l'Assyrie et la Palestine, pour voir les plus savants hommes de notre religion [5] et apprendre d'eux la science de l'Eglise et la doctrine de la tradition. « L'un d'eux, dit-il [6], qui était Ionien, m'a instruit dans la Grèce; j'en ai eu deux autres dans la Grande Grèce, dont l'un était de Syrie, l'autre d'Egypte ; deux autres encore dans l'Orient, l'un Assyrien, l'autre Juif d'origine. Mais celui que je rencontrai le dernier était le premier en mérite. Je le trouvai en Egypte, où je m'arrêtai enfin, l'étudiant sans qu'il s'en aperçût. » Cet illustre maître était, selon Eusèbe [7], saint Pantène, que notre auteur compare à une abeille industrieuse [8] qui, suçant les fleurs de la prairie des Apôtres et des Prophètes, produisait dans les esprits de ses auditeurs un trésor immortel de connaissances.

Il est fait prêtre et catéchiste à Alexandrie, vers l'an 189 de Jésus-Christ.

2. Ce fut sous la conduite de ces grands hommes que Clément apprit la vraie tradition de la bienheureuse doctrine qu'ils avaient reçue immédiatement des saints Apôtres [9], de Pierre, de Jacques, de Jean et de Paul, chacun comme un fils de son père, et qu'il devint illustre dans l'Eglise et un excellent maître dans la philosophie chrétienne. Saint Pantène ayant été envoyé dans les Indes par Démètre, évêque d'Alexandrie, Clément lui succéda dans l'école des Catéchèses de cette ville [10], qui avait principalement pour but d'instruire les païens qui embrassaient la religion chrétienne. C'était environ la dixième année de Commode, de Jésus-Christ 189, et il y a tout lieu de croire que Clément avait reçu dès-lors la dignité de prêtre dans l'Église d'Alexandrie [11].

Ses disciples. Sa manière d'enseigner.

3. Parmi le grand nombre d'auditeurs que sa réputation lui attira, on compte Origène, qui fut dans la suite chef de la même école, et saint Alexandre, évêque de Jérusalem et martyr; ce qui paraît par la lettre que ce grand évêque écrivit à Origène [12], dans laquelle il appelle le saint homme Clément

[1] Epiphan., *Hæres.* 32, num. 6. — [2] Tillemont, tom. III *Hist. eccles.*, pag. 181.

[3] *Sunt porro hi testes fide dignissimi.,.. Irenæum dico et Clementem Alexandrinum.* Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 23. *Clemens, quem quidam Alexandrinum, alii Atheniensem dicunt.* Epiphan., *Hæres* 32., num. 6.

[4] *Hæc autem mirabilis ille Clemens in* Exhortatione ad Gentes, *aperte revelat, vir omnium rerum experientia scientiaque præditus, et usu plurimorum negotiorum prudentissimus, qui patrias nugas a salutari et evangelica doctrina monitus, cito contempsit.* Euseb., lib. II *Præpar. Evang.*, cap. 3.

[5] Clemens, lib. I *Stromat.*, pag. 274. — [6] Idem, ibid. — [7] Euseb., lib. V *Hist.*, cap. 11. — [8] Clemens, lib. I *Stromat.*, pag. 274.

[9] *Hi veram quidem beatæ doctrinæ servabant traditionem, statim a Petro, et Jacobo, et Joanne, et Paulo, sanctis Apostolis, ita ut filius acciperet a patre (pauci autem sunt patribus similes), ad nos quoque Deo volente pervenerunt, illa a majoribus data et apostolica deposituri semina.* Ibid., pag. 274 et 275.

[10] Euseb., lib. VI, cap. 6. — [11] Idem, ibid. cap. 11; Hieronym., in *Catalogo*, cap. 38.

[12] *Patres agnoscimus beatos illos qui viam nobis præi-*

son père et son seigneur, et dit de lui qu'il l'avait beaucoup aidé et qu'il lui avait procuré la connaissance d'Origène. Dans ses instructions, il observa la même circonspection qu'on remarque dans ses écrits, prenant soin de taire beaucoup de choses [1], de peur qu'ils ne fissent tort à ceux qui les prendraient mal et qu'il ne donnât, comme il dit, un couteau à des enfants qui ne sauraient pas bien s'en servir.

Il quitte Alexandrie l'an 202 de Jésus-Christ. Il va en Cappadoce. Son nom effacé du martyrologe par Benoît XIV.

4. L'empereur Sévère ayant publié un édit contre les chrétiens, en la dixième année de son règne, de Jésus-Christ 202, la violence de la persécution obligea Clément d'abandonner son emploi [2], et, selon toutes les apparences, le séjour même d'Alexandrie, où il devait être très-connu et haï des païens plus que personne, à cause de ses leçons publiques sur la religion. On ne sait point en quel lieu il se retira. Il paraît seulement que, vers l'an 210, il était en Cappadoce [3], dans une ville appelée Fléviade, où saint Alexandre, son disciple, était alors évêque, mais prisonnier, pour avoir confessé publiquement le nom et la gloire de Jésus-Christ durant la persécution de Sévère. Dieu l'y envoya, selon le témoignage de ce Saint [4], pour gouverner le peuple de cette ville au défaut de son évêque. Il y affermit et même augmenta l'Eglise de Dieu, justifiant, par ce succès, la sagesse de sa retraite.

5. L'an 211, saint Asclépiade, qui était aussi confesseur de Jésus-Christ, ayant été élu évêque d'Antioche après la mort de saint Sérapion, saint Alexandre écrivit aux prêtres et aux fidèles de cette Eglise, pour leur témoigner la joie que la nouvelle de cette élection lui avait causée. Il envoya sa Lettre par Clément [5], dont il fait l'éloge en ces termes : « Je vous envoie cette Lettre par le bienheureux prêtre Clément, dont la vertu est solide et éprouvée. Vous le connaissez déjà ; mais vous reconnaîtrez mieux quel il est, par l'expérience que vous en ferez. » [C'est tout ce que nous savons des actions de cet homme remarquable, qui exerça une si grande influence sur son siècle.] Il fleurit sous le règne de Sévère et sous celui d'Antonin-Caracalla, son successeur [6]. L'année de sa mort est incertaine; mais on peut la mettre au plus tard en 217, temps auquel l'empereur Caracalla fut tué. Saint Alexandre, dans une de ses Lettres à Origène [7], parle de Clément comme d'un homme mort depuis quelque temps. [Les premiers Pères, surtout ceux d'Orient, donnent à Clément le titre de *saint*, et le Martyrologe d'Usuard place sa fête au 4 décembre ; mais, depuis Benoît XIV, son nom a été effacé du Martyrologe romain. La lettre apostolique servant d'introduction à la nouvelle édition de 1748, en donne les motifs. On ne voit pas, après cela, comment certains auteurs veulent être plus sages et plus instruits sur ce point que Benoît XIV, parlant comme pape.]

ARTICLE II.

DES ÉCRITS DE CLÉMENT, ET PREMIÈREMENT DE SON EXHORTATION AUX PAÏENS.

Exhortation aux Païens écrite avant l'an 192.

1. Nous mettons à la tête des ouvrages de Clément, celui qui a pour titre : *Exhortation aux Païens*. Il s'en reconnaît lui-même auteur dans le livre VII de ses *Stromates* [8], et tous ceux des anciens qui en ont fait mention [9], le lui ont attribué. Cet écrit qui, dès avant le pontificat de Victor [10], c'est-à-dire, avant l'an 192, avait rendu célèbre Clément entre les défenseurs de la divinité de Jésus-Christ, peut avoir été un fruit de ses

verunt, et quos brevi secuturi sumus, Pantænum.... et sanctum Clementem, dominum item meum, qui me plurimum adjuvit. Euseb., lib VI, cap. 14.

[1] *Quoniam autem iis, qui non sunt probati, non facile potest exhiberi ejusmodi ministerium : hæc monimentis suscitans, nonnulla quidem consulto prætermitto, timens scribere quæ etiam cavi dicere, non utique invidens, neque enim fas, sed iis metuens, qui in ea inciderent, ne in aliam forte partem accipientes, laberentur, et puero gladium, ut dicunt, qui proverbiis utuntur, præbere inveniremur*. Clem. Alexan., lib. I *Stromat.*, pag. 276. — [2] Euseb., lib. VI *Hist. eccles.*, cap. 3.

[3] C'est de là que saint Alexandre l'envoya porter une lettre de congratulation à l'Eglise d'Antioche, au sujet de l'élection de saint Asclépiade. Voyez Euseb., lib. VI, cap. 11.

[4] *Porro has litteras Domini, fratres, per beatum presbyterum Clementem ad vos misi, virum virtute præditum et probatum, quem vos et nostis jam, et amplius cognoscetis ; qui quidem Dei nutu ac providentia, dum hic apud nos præsens esset, Ecclesiam Christi et confirmavit et magnopere auxit*. Idem, ibid. — [5] Idem, ibid.

[6] *Floruit Severi et Antonini filii ejus temporibus*. Hieronym., in *Catalogo*, cap. 38. On peut inférer de ce témoignage que Clément n'a pas vécu au-delà du règne de Caracalla. — [7] Euseb., lib. VI, cap. 14.

[8] *Atque hæc de Græcorum quidem falsa religione, satis ut arbitror, ostendimus in libro qui dicitur* Πστρεπτικὸς, *abunde adhibitis iis, quæ eo faciebant historiis*. Clemens., lib. VII *Strom.*, pag. 711.

[9] Euseb., lib. VI, cap. 13; Hieronym., in *Catalogo*, cap. 38 et seq. — [10] Euseb., lib. V, cap. 28.

catéchèses. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est antérieur aux livres des *Stromates*, et même à ceux du *Pédagogue*, selon la remarque de Photius [1]. Cependant Eusèbe et saint Jérôme ne le comptent que pour le troisième des ouvrages de Clément [2], moins attentifs à les placer selon l'ordre des temps que par rapport à leur étendue. C'est pourquoi ils ont mis en premier lieu les sept livres des *Stromates*, et ensuite les huit livres des *Hypotyposes*.

Analyse de cet ouvrage selon l'édition de Paris de l'an 1641, in-fol.

Pag. 1. 2. Le but que Clément se propose dans l'*Exhortation aux Païens*, est de les engager à abandonner leurs fausses superstitions et à embrasser la foi du vrai Dieu. Il commence par leur faire voir le ridicule des fables d'Amphion, d'Arion, d'Orphée, de Bacchus, et autres semblables, qui faisaient la matière ordinaire de leurs chansons et de leurs poésies dramatiques; et, après leur avoir inspiré beaucoup de mépris pour toutes les fictions des dieux et des héros débitées par les poètes, il les exhorte à n'écouter que la vérité seule, qui, toute éclatante de lumière, est descendue du ciel pour dissiper nos ténèbres, ôter les sujets de haine qui étaient entre Dieu et les hommes, et leur apprendre les voies de la justice.

3. Le premier défaut que les païens trouvaient dans la religion des chrétiens, c'est que, selon eux, elle était nouvelle. Clément prétend, au contraire, qu'il n'en est point de plus ancienne; que les chrétiens sont antérieurs aux peuples de Phrygie et d'Arcadie, que la fable dit avoir été même avant la lune. La raison qu'il en donne, c'est qu'avant que le monde fût créé, les chrétiens existaient déjà dans Dieu, par rapport à la naissance spirituelle qu'ils devaient recevoir de son Verbe, qui est le principe de toutes choses. Il ajoute que, quoique le Verbe ne se soit fait chair que dans les derniers temps, cela n'empêche pas qu'il n'ait été touché de nos misères, dès le commencement, puisque c'est lui qui, pour nous en délivrer et nous apprendre le chemin de la vertu, nous a parlé par Moïse et par les Prophètes, et est enfin venu lui-même.

19 et seq. 4. Après avoir ainsi répondu à la première objection des païens, il insiste de nouveau sur la vanité du culte des idoles; il leur fait voir que les oracles qu'ils attribuaient à leurs dieux, n'étaient que des prestiges, ceux qui les rendaient ayant été réduits au silence; que Bacchus, Cérès, Jupiter et les autres qu'ils adoraient comme des dieux, étaient, à plus juste titre, dignes de mépris. Pour les en convaincre, il entre dans le détail de l'origine des dieux, qu'il dit avoir été tellement multipliés, par la licence des poètes et l'ignorance des peuples, qu'il n'y avait pas jusqu'à l'impudence qui n'eût ses autels à Athènes. Il fait ensuite une peinture très-vive de la vie que ces dieux prétendus ont menée sur la terre, et montre, par le récit de leurs crimes, que les païens n'auraient pu en choisir de plus indignes de la qualité de Dieu. Les temples et les statues des dieux fournissent encore à Clément un puissant motif pour détromper les païens, ces temples n'étant originairement que des tombeaux, et les statues des dieux ayant été plusieurs fois la risée des païens mêmes, et traitées avec le dernier mépris. Il apporte encore en preuve contre les païens, la différence des sentiments de leurs philosophes sur le culte des dieux, les uns en ayant reconnu la vanité, sans oser la combattre ouvertement ni embrasser la vérité; les autres ayant donné dans les erreurs populaires sur ce point; d'autres enfin, honteux de rendre un culte divin à des figures de bois et de pierre, s'étant réduits à n'adorer que la terre, l'eau et le feu, comme les principes de toutes choses. Il reconnaît toutefois qu'il y en a eu parmi eux qui n'ont admis qu'un seul Dieu, immortel et créateur de toutes choses, entre autres Platon, Antisthène, Cléanthe, Pythagore, Hésiode, Euripide et Orphée; mais il dit qu'ils avaient, pour la plupart, reçu cette doctrine des Hébreux.

5. Il en prouve la vérité par le témoignage de Moïse, de David, de Salomon, d'Isaïe, de Jérémie, d'Amos, de saint Paul et de la Sibylle, qu'il dit avoir tous écrit par l'inspiration du Saint-Esprit. Ensuite il répond à l'objection de la coutume, qui était le plus grand obstacle à la conversion des païens. Il leur fait voir qu'il y a certains cas où il est permis d'abandonner les coutumes que nos pères ont transmises, surtout lorsqu'elles sont mauvaises et aussi pernicieuses à ceux

Pag. 21, 22. — 24 et seq. 30. — 46 et seq. — 55 et seq. — 59. — 66 et seq. — 73 et seq.

[1] Pædogogus *tribus libris conscriptus, vitam moresque informat, quibus alium quemdam præmittit adjungitque singularem librum, quo gentilium refellit impietatem.* Phot.. *Cod.* 110.

[2] Euseb., lib. VI, cap. 13; Hieron., in *Catal.*, cap. 38. Eusèbe rapporte plusieurs grands passages de l'*Exhortation aux Païens* dans le IIe livre de la *Préparation évangélique*, chap. 2.

qui les suivent, que l'est le culte des faux dieux, puisqu'il sera puni par des supplices éternels. Clément conclut en les exhortant charitablement, mais avec force, à se convertir au vrai Dieu, à expier leurs péchés par une sincère pénitence et à les laver dans les eaux du Baptême, à croire en Jésus-Christ, à embrasser sa doctrine, à suivre ses lois, ses conseils. Les motifs dont il se sert pour les engager à prendre un si sage parti, sont l'exemple des Ninivites qui, par leur pénitence, évitèrent la ruine totale de leur ville; la rapidité avec laquelle l'Evangile s'est établi dans tout le monde, l'excellence des maximes que Jésus-Christ nous a enseignées; ses miracles, ses souffrances pour racheter les hommes; la gloire éternelle qu'il destine à ceux qui lui seront fidèles. On lit, à la fin de ce Discours, une période ou sentence en forme de transition, pour passer aux livres du *Pédagogue;* mais elle parait y avoir été ajoutée après coup par une main étrangère; aussi ne se trouve-t-elle point dans beaucoup d'exemplaires, et dans d'autres elle est au commencement du premier livre du *Pédagogue*.

Pag. 76. 79. 83. 89.

ARTICLE III.

DES TROIS LIVRES DU *Pédagogue*.

Les livres du Pédagogue écrits vers l'an 193.

1. Clément, ayant appris à l'homme à connaître le vrai Dieu, dans le Discours dont nous venons de parler, en composa un autre pour lui apprendre de quelle manière il doit vivre et régler ses mœurs. C'est pourquoi il donna à ce second ouvrage le titre de *Pédagogue* ou de *Précepteur*. Il le divisa en trois livres [1], que l'on a depuis distribués en chapitres [2]. On croit, avec beaucoup de vraisemblance, qu'il composa cet ouvrage dans le temps qu'il faisait, à Alexandrie, des instructions aux catéchumènes; car il paraît fait principalement pour des personnes qu'il fallait guérir de leurs mauvaises habitudes et préparer à la doctrine de l'Eglise. Clément cite lui-même le *Pédagogue* dans ses livres des *Stromates* [3]; ce qui fait voir qu'il l'écrivit auparavant, et apparemment avant l'an 193, auquel on croit qu'il commença à travailler à ses *Stromates*. Il est aussi cité par Eusèbe [4], par saint Jérôme et par Photius; et ce dernier, comme nous l'avons déjà dit plus haut, remarque que le *Pédagogue* suivait l'*Exhortation aux Païens*.

Analyse du livre I. Cap. I, et lib. VI Stromat., pag. 616.

2. Dans le premier livre, Clément explique d'abord ce qu'il entend par son Pédagogue. C'est, selon lui, un maître destiné à former un enfant dans la vertu et à le faire passer de l'état des enfants à celui des hommes parfaits. Le Maître qu'il nous propose dans ce livre n'est autre que Jésus-Christ : ceux qu'il soumet à sa discipline, sont les nouveaux baptisés. Ce divin Pédagogue nous remet les péchés, comme Dieu; et nous en préserve, comme homme, par ses instructions, qu'il donne également à l'un et à l'autre sexe, parce que tous les deux n'ont qu'un même Dieu, qu'une même espérance et ne composent qu'une même Eglise. Il réduit tous ses disciples à une heureuse enfance, qui consiste dans une foi pure, dans la simplicité du cœur, dans l'innocence de la vie, dans l'indifférence pour les biens temporels, dans la douceur des mœurs. Quelque grandes que fussent les vertus que l'on demandait dans les nouveaux baptisés, on ne laissait pas de reprocher aux catholiques qu'ils n'enseignaient à leurs néophytes qu'une doctrine vile et méprisable, sous prétexte qu'ils leur donnaient le nom d'enfants. Ceux qui faisaient ce reproche, étaient certains gnostiques qui, par un orgueil ridicule, se nommaient parfaits, se mettant par là au-dessus des Apôtres. Clément leur fait voir que le nom d'enfant, dans le sens de l'Eglise, ne renferme rien de bas ni de puéril; que les Prophètes ont donné ce nom à Jésus-Christ même; qu'à la vérité saint Paul, faisant allusion au temps qu'il vivait encore sous la loi, s'appelle enfant, mais qu'il donne ce même nom à ceux qui, n'étant plus esclaves de leurs péchés, étaient devenus les héritiers de Dieu par Jésus-Christ; enfin, que saint Jean qualifie d'enfants les chrétiens auxquels il a écrit. Après cette digression, Clément montre de nouveau que notre Pédagogue est Jésus-Christ, puisqu'il nous conduit dans les voies

Cap. II, VII. III. IV. V. VI. VII.

[1] *Prius autem* Pædagogus *a nobis in tres libros divisus, ostendit educationem et institutionem a pueritia, hoc est, vitæ rationem quæ ex catechesi per fidem incrementum accipit.* Clem. Alexand., lib. VI *Stromat.*, pag. 616.

[2] La distribution que l'on a faite de ce livre en chapitres est si confuse et si peu proportionnée, qu'il est hors d'apparence de l'attribuer à Clément. Toutefois, elle est la même dans tous les manuscrits et dans tous les imprimés; et les sommaires mis à la tête de chaque chapitre, sont les mêmes partout, ce qui est une preuve de l'antiquité de cette distribution. (*L'éditeur.*)

[3] Clemens, lib. VI *Strom.*, pag. 616. — [4] Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 13; Hieron., in *Catal.*, cap. 38; Phot., *Cod.* 110.

du salut. Il y a conduit aussi les Israélites, et c'est lui dont Dieu dit à Moïse : « Mon ange marchera devant vous. » Mais tandis qu'il conduisait les Israélites par la crainte, il conduit les chrétiens par l'amour. Si Dieu a pour les hommes un amour si tendre, disaient quelques-uns, pourquoi les punit-il et se met-il en colère contre eux? « Ce n'est point, dit Clément, par l'aversion qu'il a eue pour eux, puisqu'étant en droit de les perdre après leur révolte, il a bien voulu mourir pour les sauver. Mais ce sage conducteur use de toutes sortes de moyens pour redresser nos pas. S'il menace, c'est qu'il sait que la crainte sert à rendre les hommes attentifs à leur devoir; mais, en différant de nous punir, il fait assez connaître la bonne volonté qu'il a pour nous. Il ne ressemble point au serpent, qui mord sans avertir; parce que sa bonté est infinie, il prend le soin de nous menacer longtemps avant d'en venir aux effets. S'il nous punit, ce n'est nullement par un esprit de vengeance ou de colère, car il n'est susceptible d'aucune passion; c'est que sa justice le demande ainsi et qu'il ne doit pas la violer pour nous. Lorsque nous péchons par notre choix, nous nous soumettons aux châtiments; mais nous ne devons nous en prendre qu'à nous-mêmes et non à Dieu.» C'est ce que Clément prouve par un grand nombre de passages de l'Écriture, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. Il ajoute qu'il aurait pu appuyer cette doctrine du suffrage des philosophes, qui disent qu'il n'y a que l'homme parfait qui mérite des louanges, et que le méchant est digne de blâme. Mais, sans s'arrêter à prouver, par des autorités profanes, une maxime reconnue pour constante, il conclut ce premier livre en faisant voir que la vie chrétienne consiste dans la foi et dans la pratique des commandements de Dieu, et que la fin de la piété et de la religion est le repos éternel dont on jouit en possédant Dieu.

Cap. VIII. — X. — Y. — XI, XII. — XIII.

3. Le second livre est employé à régler les mœurs en détail. Clément veut que la nourriture se mesure non sur le plaisir, mais sur la nécessité de vivre avec santé et avec force; qu'elle soit simple, et n'ait rien d'exquis ni de délicieux, la variété des mets étant, selon Antiphane, médecin fort habile, la cause de toutes nos maladies. Il blâme ceux qui garnissent leur table de viandes, de poissons ou de légumes qu'ils font venir à grands frais des pays éloignés, et qui, par sensualité, ôtent la force au pain, en séparant ce qui nourrit et ce qui soutient davantage. « S'il est nécessaire d'user de chair bouillie ou rôtie, on peut le faire, dit Clément; mais les viandes que l'on peut préparer sans feu, sont plus commodes. On peut aussi user de quantité de mets que la nature nous fournit, pourvu qu'on le fasse avec modération, comme sont les échalotes, les olives, le lait, le fromage; le miel peut encore être d'usage sur les tables frugales. Un repas par jour doit suffire, deux tout au plus; c'est-à-dire, outre le souper, un déjeuner de pain sec, sans boire. Quoique l'usage de toutes sortes de viandes soit indifférent en lui-même, on doit néanmoins s'abstenir de celles qu'on a immolées aux idoles, soit à cause de notre conscience, qui doit être pure et sainte; soit à cause de la haine que nous devons porter aux démons, à qui elles sont immolées; soit par rapport au scandale que nous pourrions causer aux âmes faibles. Cependant, si un infidèle nous convie à manger, ce qu'on ne doit accepter qu'avec peine, il faut manger sans scrupule de tout ce qui est servi, sans s'amuser à faire des questions inutiles, de même qu'on peut acheter indifféremment tout ce qu'on expose au marché. » Il y avait des chrétiens qui, par un abus profane, convertissaient les agapes en de grands repas. Clément les blâme, et leur dit qu'ils se trompent, s'ils se flattent de pouvoir obtenir l'effet des promesses de Dieu par des repas qui le déshonorent.

Analyse du livre II du Pédagogue. — Cap. I. — Cap. II. — I.

4. Pour la boisson, il conclut de ces paroles de saint Paul à Timothée : « Usez d'un peu de vin, à cause de votre estomac et de vos fréquentes maladies, » que l'eau est la boisson naturelle et la plus commode pour ceux qui sont en santé. Il croit cependant que l'usage du vin est permis, et il le prouve même contre les encratites, par l'exemple de Jésus-Christ, qui bénit du vin dans la dernière cène, et témoigna alors assez clairement qu'il en buvait lui-même. Mais il conseille d'en boire peu, et seulement le soir, parce qu'alors les occupations sont moins sérieuses et demandent moins d'application. Il défend absolument le vin aux jeunes gens, l'ardeur du vin étant incompatible avec le feu d'un âge si bouillant; mais il permet aux vieillards d'en boire un peu, pour réveiller leur vigueur que l'âge a ralentie, et rétablir, par ce remède innocent, leurs forces usées. Clément définit l'ivrognerie, *un usage immodéré du vin*. Pour en donner de l'horreur, il en décrit toutes les suites de la façon la plus

II.

Chap. III. naturelle. Il défend tout ce qui sent le luxe dans les meubles et la vaisselle, et regarde cet amas de vases d'or et d'argent enrichis de pierres précieuses, comme un spectacle qui ne sert qu'à enchanter les yeux. On ne doit rechercher dans les meubles que l'utilité et non la magnificence. Un couteau, pour être enrichi de clous d'argent ou garni d'ivoire, n'en coupe pas mieux, et une lampe, achetée chez l'orfévre, n'éclaire pas plus que celle que l'on prend chez le potier. Le Fils de Dieu demanda à boire à la Samaritaine, qui puisait de l'eau dans un vase de terre, et, sans demander un vase d'or, il nous apprit, par son exemple, qu'il est aisé de se désaltérer sans le secours des vases précieux.

5. Les instruments de musique et les chansons profanes doivent être bannis des repas bien réglés, et on n'y doit permettre que des cantiques spirituels. L'usage des instruments n'est pas, néanmoins, absolument défendu, et il est permis d'en jouer pour chanter les louanges de Dieu. Clément ne permet de rire que peu, modestement et sans éclater. Un ris modeste est une marque d'honnêteté et de pudeur; mais, quand il est trop libre et trop éclatant, c'est une marque d'intempérance. Pour ce qui est des mauvais plaisants, qui font métier d'imiter les paroles et les actions ridicules pour exciter les autres à rire, il veut qu'on les exclue de la république chrétienne : mais il ne désapprouve point qu'on dise quelque chose d'agréable pour réjouir. Il défend toutes paroles libres et déshonnêtes, et veut même que nous imposions silence à ceux qui se hasarderaient d'en dire en notre présence. Il ne permet pas non plus de parler de badineries ni de bagatelles, parce qu'il est impossible de ne pas pécher en parlant beaucoup.

6. Le chapitre suivant renferme plusieurs préceptes de civilité et de politesse dans la conversation et le commerce de la vie. On y apprend avec combien de modestie et de retenue l'on doit se comporter dans les festins, avec quelle précaution il faut éviter les paroles qui peuvent choquer le prochain; l'éloignement que l'on doit avoir des compagnies où la pureté court quelque danger, la modération qu'il convient de garder dans les disputes, le danger qu'il y a de se servir de parfums ou d'huiles de senteur (si ce n'est pour des onctions médicinales), parce que ce sont des amorces de la volupté ; enfin l'inutilité des couronnes de fleurs dans les festins. Il est vrai que Jésus-Christ souffrit qu'une femme répandît des parfums sur ses pieds, et qu'il offre lui-même à Dieu des parfums éternels en qualité de grand Pontife ; mais il ne faut pas prendre toutes ces choses à la lettre. La femme qui répandit des parfums sur les pieds du Sauveur, n'était pas encore instruite des maximes de l'Evangile, et ce qu'elle fit en cette occasion n'était qu'une figure de la doctrine céleste qui a été répandue avec tant de gloire par toute la terre. Il en est de même des parfums que Jésus-Christ offre à son Père ; ce ne sont que des parfums spirituels et la bonne odeur de la charité, qu'il immole sur les autels. « Il faut donc, dit Clément, se contenter d'une huile toute simple pour oindre la superficie du corps, pour l'adoucir, pour relâcher les nerfs et corriger la mauvaise odeur que le corps exhale. Les fleurs ont aussi leur utilité, et, sans les employer à faire des couronnes, on peut s'en servir comme de remèdes, ou par manière de divertissement, en se procurant le plaisir que cause leur bonne odeur. »

7. Clément règle ensuite la manière de passer la nuit. Après que le repas est fini et que l'on a rendu grâces à Dieu des biens qu'il nous a donnés pour passer heureusement la journée, on se disposera au sommeil dans des lits qui ne soient ni précieux ni trop mous, propres à nous garantir de la chaleur pendant l'été et du froid pendant l'hiver. On dormira peu, afin d'allonger la vie, dont le sommeil consume inutilement la moitié; et, dans la saison où les jours sont courts, on se lèvera avant le jour, les hommes pour vaquer à la lecture, les femmes à quelque travail qui leur convienne. Ceux qui ont passé quelque partie de la nuit en veilles, ne doivent pas se dédommager pendant le jour. Les inquiétudes sont des dégoûts passagers d'une âme assoupie qui, toutefois, n'a pas besoin de sommeil, étant de sa nature dans une perpétuelle activité; en sorte qu'elle cesserait, pour ainsi dire, si elle était un moment sans action. Tandis que le corps repose, elle agit sans le secours des sens: elle pense, elle raisonne; ce qui fait que quelques-uns de nos songes approchent des plus sérieuses réflexions de l'esprit.

8. Dans le chapitre suivant, il traite à fond la matière de la chasteté. La seule fin de l'union des deux sexes est d'avoir des enfants pour en faire des gens de bien. C'est agir contre la raison et contre les lois, de ne re-

chercher que le plaisir dans le mariage. Mais on ne doit pas s'abstenir, dans la seule crainte d'avoir des enfants. La nature défend également, dans l'enfance et dans la vieillesse, l'union des deux sexes ; et ceux à qui cet usage est permis, doivent être continuellement attentifs à la présence de Dieu, cette lumière intellectuelle qui pénètre les ténèbres les plus obscures, et respecter leurs corps, qui sont ses membres, s'abstenant de tous regards et attouchements sales et illicites. Il traite ensuite des vêtements, et veut qu'ils soient simples, éloignés du faste, blancs, sans aucune teinture, et pas trop amples ni traînants, uniquement pour la nécessité de se couvrir et pour se garantir du froid et de l'incommodité que cause la chaleur de l'air qui nous environne. Comme l'usage des vêtements est commun aux deux sexes, la figure en peut être commune. Mais il permet aux femmes un peu plus de délicatesse dans leurs habits, à cause de leur faiblesse, leur défendant en même temps de découvrir aucune partie de leurs corps, pas même leurs bras ni le bout de leurs pieds ; c'est pourquoi il leur conseille d'être toujours chaussées, sans affecter de faire briller sur leurs souliers des clous dorés ni d'y broder des figures déshonnêtes. Quant aux hommes, il dit qu'il leur est utile, pour la santé et pour rendre le corps souple, d'aller toujours nu-pieds, excepté dans les voyages et à la guerre. Il regarde comme une marque de puérilité, l'admiration que l'on fait paraître à la vue d'une émeraude ou d'un rubis, qui ne sont, dit-il, que des productions des mers étrangères et une râclure de la terre ; il en condamne l'usage, de même que celui de se farder, de se teindre le poil et la passion que les femmes avaient pour les ornements d'or et d'argent, et pour les meubles précieux. « Que vos mains, leur dit-il, soient toujours ouvertes pour faire part de ce que vous avez ; c'est donner à usure que de faire l'aumône aux pauvres ; c'est par là que les mains des forts se remplissent. Que vos pieds soient continuellement disposés à se transporter partout où vous pourrez faire du bien. La pudeur et la modestie sont vos colliers et vos tours de perles ; ce sont ceux que Dieu vous ordonne de porter. Ne faites point percer vos oreilles pour y attacher des perles ; il n'est pas permis de violenter la nature, qui a fait des conduits dans les oreilles pour donner passage aux saintes instructions. »

Cap. XI. — XII.

9. Il examine dans le troisième livre en quoi consiste la véritable beauté, et dit qu'il n'y en a point d'autre que celle qui est intérieure. Il la divise en deux espèces : la première est la faculté qu'a notre âme de raisonner ; la seconde est la charité. C'est donc à embellir l'âme qu'il faut mettre tous ses soins, et à la parer des ornements de la vertu. Mais il est indigne d'une honnête femme de parer son corps avec tant d'art, et encore plus d'un homme. Il blâme dans les femmes leur application continuelle à se rendre la chair molle et délicate, à changer la couleur naturelle de leurs cheveux, à se peindre les joues et les sourcils, tandis qu'elles négligent le soin de leurs maisons et de leurs domestiques ; et, pour les détourner d'une étude si criminelle, il leur met devant les yeux le malheur des anges rebelles, qui abandonnèrent la beauté éternelle de Dieu pour une beauté périssable [1]. Dans les hommes, il reprend le trop grand soin de se couper les cheveux, de se peigner, de se parfumer, et dit que, par là, ils tombent dans la mollesse et deviennent tout efféminés. Il y en avait même qui faisaient peindre leurs cheveux blancs ; d'autres ornaient leurs têtes de faux cheveux. L'auteur condamne absolument cet usage, de même que la multitude d'esclaves que l'on voyait dans certaines maisons, particulièrement les eunuques, les nains, les monstres, les chiens, les oiseaux, que les femmes nourrissaient au lieu des pauvres ; la liberté qu'elles se donnaient de se faire porter sur les épaules de leurs domestiques ; la magnificence de leurs bains, le trop fréquent usage qu'elles en faisaient, le bain ne devant se prendre que pour la santé ou pour la propreté ; le peu de pudeur qu'elles y gardaient, même en présence des hommes.

Analyse du livre III du Pédagogue. Cap. I. — II. — III. — IV. — V.

10. Il fait voir ensuite que le véritable riche n'est pas celui qui possède de grandes richesses, mais celui qui se sert de son bien et qui le communique ; les véritables richesses sont la justice, l'équité, la frugalité et la droite raison ; ainsi, il n'y a que le chrétien qui soit

VI, VII.

[1] Ceci vient d'une fausse leçon de la version des Septante sur le texte de la Genèse VI, 2, où il est dit que les enfants de Dieu, voyant que les filles des hommes étaient belles, prirent pour leurs femmes celles qui leur plurent. Quelques anciens lisaient, au lieu des *enfants de Dieu*, les *anges de Dieu*. (*L'éditeur.*)

vraiment riche, parce que lui seul peut posséder de pareilles richesses. Les exercices du corps sont, selon Clément, très-utiles pour former le corps et pour élever les sentiments de l'âme; la lutte, la paume, la promenade, le labourage, la pêche, couper le bois, puiser de l'eau, sont ceux qu'il conseille aux hommes : aux femmes, les ouvrages de fil, de laine et tout ce dont leurs maris ont besoin, le pain, la cuisine et le reste du ménage et du service domestique. Il veut que les maris, se reposant sur la fidélité et la vigilance de leurs femmes, leur abandonnent le soin des choses domestiques; si les hommes portent des anneaux, ils doivent les mettre au petit doigt. Les figures qu'ils pourront y faire graver sont une colombe, un poisson, un navire qui vogue, un luth, et non des figures d'idoles, puisqu'il est même défendu de les regarder avec attention, ni des nudités capables de faire sentir en tous temps les troubles et les agitations que l'amour cause. Il condamne tous les jeux de hasard, qu'il dit être issus de l'avidité du gain, de l'indolence, de la paresse, de l'oisiveté ; les spectacles du cirque et du théâtre, qui sont une source de corruption pour les mœurs, et les jurements, surtout dans les marchands et les négociants. Lorsque les hommes et les femmes vont à l'église, ils doivent y aller vêtus modestement, d'un pas grave, en gardant le silence, avec une charité sincère, chastes de corps et de cœur, disposés à bien prier. Les femmes doivent y aller voilées, imitant la pudeur de la femme d'Enée, qui, dit-on, était si modeste, qu'elle ne se découvrit pas même le visage lorsque Troie fut prise, et demeura toujours voilée, lorsqu'elle se sauvait de l'embrasement de cette malheureuse ville. C'était alors la coutume entre les chrétiens de se donner mutuellement le baiser de paix dans l'église. Clément les exhorte à n'en point abuser et à pratiquer saintement une coutume qui doit être toute mystique et toute sainte. Il n'approuve point ceux qui saluaient leurs amis à haute voix et qui, par là, se découvraient inutilement aux infidèles.

Cap. x.

xi.

11. Le dernier chapitre n'est qu'un tissu de passages tirés de l'Ecriture, qui renferment les maximes et les devoirs de la vie chrétienne, pour les différents états de la vie civile. Clément dit qu'il y en a d'autres dans les livres sacrés, qui contiennent des préceptes pour les personnes choisies ; que les uns s'adressent aux prêtres, les autres aux diacres, quelques-uns aux veuves ; mais il ne les rapporte point; il semble s'engager à les détailler dans une autre occasion. Il finit son *Pédagogue* par une prière qu'il adresse au Verbe divin, pour lui demander le secours de sa grâce, et déclare en ces termes sa croyance sur la trinité des personnes en Dieu : « Que le Saint-Esprit nous prévienne de ses grâces, et que nous passions notre vie à vous louer, à vous remercier, à reconnaître les bontés du Père et du Fils, qui a bien voulu être notre Maître, qui est tout en toutes choses, qui comprend tout, qui a tout fait, qui conserve tout; dont nous sommes tous les membres, qui est le Père de la gloire et des siècles, qui est souverainement bon et sage, la beauté même, et est parfait en toutes choses, à qui la gloire appartient dans tous les siècles. »

Hymne de Clément.

12. Après cette doxologie, qui donne lieu de croire que Clément fit de vive voix et en forme de discours les instructions contenues dans ses trois livres du *Pédagogue*, suit une hymne ou action de grâce qu'il récita dans l'église [1] où, apparemment, il avait coutume d'instruire ses auditeurs. C'est une espèce de cantique mesuré, et on remarque [2] que, dès le commencement de l'Eglise, les fidèles avaient coutume d'en composer de semblables pour célébrer la gloire de Jésus-Christ, l'honorant comme Dieu et le Verbe du Père. Ce cantique manque dans quelques manuscrits; mais il est dans la plupart, et Clément le promet à la fin du *Pédagogue*. On en a ajouté un second dans l'édition grecque de Florence et dans celle d'Oxford [3]; mais on n'en connaît point l'auteur, et il ne porte nulle part le nom de Clément. Il est aussi imprimé dans le *Recueil des Poètes grecs lyriques*, à Genève, en 1614.

[1] *Quoniam autem Pædagogus nos duxit in ecclesiam... bene habuerit, si nos, cum in hoc loco sumus, justæ gratiarum actionis mercedem, pulchræ pædagogiæ convenientem laudem Domino offeramus*. Clem., lib. III *Pædag.*, cap. 12.

[2] *Psalmi quoque et cantica fratrum jampridem a fidelibus conscripta, Christum Verbum Dei concelebrant divinitatem ei tribuendo.* Euseb., lib V, cap. 28. Pline-le-Jeune, dans une lettre écrite vers l'an 105, remarque la même chose; et dans le concile d'Antioche, on se plaint de ce que Paul de Samosate avait ôté les cantiques faits en l'honneur de Jésus-Christ, sous prétexte qu'ils n'étaient pas assez anciens.

[3] Fellus, qui a eu soin de cette édition, n'a pas fait imprimer ce cantique à la suite du *Pédagogue*, mais après le livre de Clément, qui a pour titre : *Qui est le Riche qui se sauve ?*

ARTICLE IV.

DES LIVRES DES *Stromates*.

Stromates. Ce que ce terme signifie.

1. L'ouvrage auquel Clément a donné le nom de *Stromates* ou de *Tapisseries*, est un tissu des maximes de la philosophie chrétienne, où l'auteur passe d'une matière à l'autre [1] sans ordre, et la divise en différents endroits par le mélange d'autres discours. Il le compare lui-même à une pépinière d'arbres fruitiers et sauvages mêlés ensemble pour tromper les voleurs [2], mais dont un habile jardinier saura bien faire le discernement, pour y trouver de quoi planter un fort beau jardin. La raison qu'il eut de traiter ainsi les matières de notre religion, c'est qu'il appréhendait de découvrir la vérité à ceux qui en sont indignes [3]. Il dit ailleurs [4] : Cet ouvrage n'est pas une pièce faite avec art, pour acquérir l'estime des hommes. Je ne le considère que comme un recueil et des mémoires dont je pourrai me servir dans ma vieillesse pour suppléer au défaut de ma mémoire, et me représenter, comme dans un miroir obscur ou dans une peinture grossière, les discours des grands hommes par qui j'ai eu l'avantage d'être instruit. Beaucoup de fidèles blâmèrent cette méthode dans Clément [5]; mais il en prit la défense, et apparemment avec succès, puisqu'Origène l'a suivie depuis dans un ouvrage qu'il intitula aussi les *Stromates*. Aulu-Gelle [6], auteur célèbre sous le règne d'Antonin-le-Pieux, et d'autres avant lui, avaient déjà donné le titre de *Stromates* à des écrits composés de divers extraits mélangés, et dans lesquels ils renversaient à dessein l'ordre des matières.

En quel temps les Stromates ont été composés.

2. Clément composa ses *Stromates* sous Sévère, et, selon toutes les apparences, dès le commencement du règne de ce prince, vers l'an 194. Cela paraît, — 1° par la chronologie qui se voit dans le livre Ier [7]; car il la termine à la mort de Commode, arrivée le dernier jour de l'an 192. — 2° L'auteur témoigne dans le même livre [8] qu'il n'était pas encore fort âgé, puisqu'il dit qu'il travaillait à cet ouvrage pour soulager sa mémoire quand il serait vieux. — 3° Il y parle de ses maîtres comme étant encore vivants. — 4° La tranquillité dont Clément jouissait à Alexandrie pendant les premières années du règne de Sévère, était beaucoup plus propre pour l'exécution d'une si vaste entreprise, que l'agitation et le trouble où il se trouva réduit pendant la persécution que ce prince excita contre les chrétiens, la neuvième année de son empire, de Jésus-Christ 202. Il est vrai néanmoins que, dans le livre second des *Stromates*, il parle des martyrs [9] comme s'il était le témoin oculaire de leurs supplices et que l'on eût répandu leur sang dans le temps même qu'il écrivait. Mais rien n'empêche qu'il n'y ait eu des martyrs au commencement du règne de Sévère et avant qu'il eût publié des édits contre les chrétiens. Nous en avons vu un sous Commode dans le temps même qu'il leur était favorable. Les gouverneurs et les proconsuls se croyaient assez autorisés à les persécuter, par la haine publique qu'on leur portait.

Ils sont divisés en huit livres.

3. Les *Stromates* de Clément sont divisés en huit livres, et il y a lieu de croire qu'il est lui-même l'auteur de cette division, tant elle est ancienne [10]. Mais on croit que notre livre VIII est un fragment de quelque autre écrit de ce Père, et que ce qui devrait faire ce livre VIII, était perdu dès le siècle de Photius. Eusèbe, saint Jérôme, Théodoret, saint Epiphane, saint Cyrille, saint Jean de Damas et plusieurs autres anciens citent les *Stromates* de Clé-

[1] Phot., *Cod.* 108, pag. 288.

[2] *Sunt autem libri* Stromatum *utique similes, non illis elaboratis hortis, in quibus sunt arbores et plantæ, in certum ordinem ad delectandos oculos digestæ : sed alicui potius spisso et umbroso monti, in quo simul sunt plantatæ cupressi et platani, laurus et hedera, mali et oleæ et ficus, ita ut de industria fertilium simul et non fertilium plantæ arborum sint commistæ : cum propter eos, qui sunt pulchra et matura surripiunt et suffuruntur, latere id velit Scriptura. Ex quibus cum viviradices sumpserit et alibi inseruerit agricola pulchrum hortum efficiet, et nemus amœnum.* Clem., lib. VII *Stromat.*, pag. 766.

[3] *Hic et illic inspersis dogmatibus, ut a quolibet eorum qui mysteriis non sunt initiati, non facile possint inveniri sanctæ traditiones.* Idem, ibid.

[4] Idem, ibid., pag. 274. — [5] Idem, ibid., pag. 278. — [6] Aulu-Gel., *Pr.*, pag. 2.

[7] Clem., lib. I *Stromat.*, pag. 337. — [8] Idem, ibid., pag. 274.

[9] *Nobis autem sunt quotidie redundantes martyrum fontes, qui nostris spectantur oculis, qui torrentur, torquentur, et capite truncantur.* Idem, lib. II, pag. 414.

[10] *Reperi in pervetere exemplari hoc opus non solum* Στρωματεων *nomine inscriptum, sed integre ad hunc modum :* Titi Flavii Clementis, presbyteri Alexandrini, Gnosticarum secundum veram philosophiam Commentariorum I, II, III, IV, V, VI, VII, VII. *Ac primi quidem septem eumdem præferunt titulum, iidemque prorsus sunt in omnibus codicibus. Verum octavus cum inscriptione, tum rei subjectæ materia variat. In quibusdam enim inscribitur* : Quis dives salvetur? *ejusque principium est : Qui laudatorias orationes,* etc.; *in aliis vero Stromateus octavus, ut et reliqui septem libri, inscribitur, et incipit : Sed neque Philosophi antiquissimi.* Phot., *Cod.* 110.

ment [1] et en rapportent des extraits dans leurs ouvrages. Il les cite lui-même dans son *Exhortation aux Gentils* [2]; ainsi on ne peut douter qu'il ne soit l'auteur de cet ouvrage. Théodoret et Cassiodore donnent à Clément le surnom de *Stromatéen*, apparemment parce qu'ils considéraient les *Stromates* comme son principal ouvrage.

Analyse du livre I des Stromates selon l'édition d'Oxford de l'an 1817.

4. Nous n'avons pas le commencement du livre I[er]; mais on voit, par ce qui nous en reste, que Clément l'adressait à un de ses amis ou de ses maîtres, afin qu'il le lût et qu'il en fît part aux autres. L'auteur se propose, dans ce livre, de montrer que la doctrine des chrétiens est beaucoup plus ancienne que celle des philosophes. Mais, avant d'en donner la preuve, il pose pour principe que l'on ne peut refuser à un chrétien de traiter les vérités de sa religion. Il ne veut pas, toutefois, que tous, indifféremment, se mêlent d'enseigner ni de vive voix ni par écrit, et il prescrit à ceux qui s'en croiront capables, d'examiner s'ils n'y sont point portés par quelque vue d'intérêt ou d'ambition, et si leur vie est exempte de vices et de défauts. Il ne demande pas moins de pureté d'intention dans ceux qui cherchent à s'instruire, voulant qu'ils le fassent, non par un esprit de curiosité, mais dans le dessein de travailler à leur salut. Ensuite il apporte deux raisons qui l'ont engagé à écrire: l'une, afin que cet ouvrage pût lui servir dans sa vieillesse et suppléer au défaut de sa mémoire; l'autre, pour faire plaisir à ceux qui aiment la doctrine et la tradition des anciens. Il dit pourquoi il a mêlé la philosophie avec la vérité: afin de couvrir et de cacher la vérité à ceux qui ne prennent plaisir que dans les vaines sciences.

(Lib. I Strom. Pag. 316. — 318. — 319. — 322. — 324. — 325, 328.)

5. Après ce préambule, il traite de la philosophie humaine, et fait voir qu'elle a été utile aux Grecs, pour leur apprendre le chemin de la vertu et les préparer à l'Evangile; qu'elle l'est encore à un chrétien, quand ce ne serait que pour défendre sa foi contre les sophismes des ennemis de la vérité. Mais il ajoute que toutes les connaissances des philosophes ne leur ont servi de rien pour le salut, parce qu'ils n'ont pas eu la foi, quoique Dieu, pour leur ôter tout prétexte d'ignorance sur ce point, eût permis que nos divines Écritures fussent traduites en la langue des Grecs. Quelques chrétiens étaient d'avis que la foi seule suffisait, et qu'on devait peu s'embarrasser d'étudier les sciences des philosophes. Il y en avait même qui attribuaient au démon l'invention de la philosophie et des arts libéraux. Clément réfute ces sentiments et fait voir que la dialectique et les autres parties de la philosophie sont utiles, non-seulement pour combattre les hérésies qui naissent parmi les chrétiens, mais encore pour nous aider à connaître quelle est la puissance de Dieu, et pour expliquer plusieurs endroits difficiles de l'Ancien et du Nouveau Testament. « Il est vrai, dit-il, que les Prophètes et les Apôtres ont eu l'intelligence des Écritures, sans le secours de la philosophie; mais ils étaient instruits par le Saint-Esprit, et c'était de lui qu'ils avaient appris la doctrine qu'ils nous ont enseignée. »

(331. — 338. — 339. — Pag. 342.)

6. Il rapporte ensuite l'histoire des sciences et des arts, et l'histoire de la philosophie chez les Grecs et chez les autres peuples, et fait voir, par la supputation des temps auxquels Moïse et les plus anciens philosophes d'entre les Grecs ont vécu, que les Hébreux sont les premiers de tous; ce qu'il confirme par les témoignages de Philon le Pythagoricien, d'Aristobule le Péripatéticien et de plusieurs autres. Il montre encore que les philosophes qui ont précédé la venue de Jésus-Christ, avaient appris des Hébreux ce qu'ils ont dit de vrai; parce qu'ils ne l'ont point reconnu, et au contraire s'en sont fait honneur, comme s'ils n'avaient appris ces vérités de personne, on peut les faire passer pour des voleurs, de l'aveu même d'Aristote. C'est pourquoi il les compare aux hérétiques et leur applique ces paroles de Salomon: « Les eaux dérobées sont plus douces. » [3] Pour mettre l'antiquité des Hébreux en évidence, il prouve, par les écrits d'Apion le Grammairien et de Ptolémée, que Moïse florissait du temps d'Inach, longtemps avant les sept Sages et les poètes de la Grèce, et six cents ans avant que l'on eût mis Bacchus au nombre des dieux. Cela lui donne occasion de marquer la chronologie des successeurs de Moïse dans le gouvernement d'Israël; de Josué, des Juges, des Rois; même celle des Prophètes, des rois de Perse, de Macédoine et de Rome; et de montrer que Malachie, le dernier des Prophètes, a vécu en la XLVIII[e] olympiade, plusieurs années avant Pythagore, que l'on dit n'avoir

(350 et seq. — 375. — 378. — 383 et seq. — 399 et seq. — 402.)

[1] Euseb., lib. III, cap. 29 et 30; Hieron., in *Catal.*, cap. 38; Epiphan., *Hær.* 32, n. 4; Theod., *Hæretic. Fabul.*, lib. I, cap. 4 et 6; Cyrill., lib. VI *in Julian.*, et lib. VII; Damasc., lib. III *de Imagin.*, 9; Clem., lib. VII *Strom.*, pag. 711. — [2] Theodor., lib. I *Hær. Fab.*, cap. 4 et 6; Cassiod., in Prol. *Instit. Div.* — [3] Prov. IX, 17.

fleuri qu'en la LXIIe, et avant Thalès, le plus ancien des Sages de la Grèce, qui vivait en la Le. Il pousse sa chronologie jusqu'à la dernière année du règne de Commode, et compte, depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à la mort de cet empereur, cent quatre-vingt-quatorze ans et un mois; ce qui revient à l'an 192 de l'ère vulgaire, car les Alexandrins mettaient la naissance de Jésus-Christ deux années plus tard. En parlant de la durée du règne de Salomon, il dit qu'Alexandre, surnommé Polyhistor, rapportait dans son *Traité des Juifs* quelques lettres de Salomon aux rois d'Egypte et de Tyr, avec les réponses de ces deux princes. Il entremêle aussi sa chronologie de plusieurs remarques sur les différentes langues des nations [1] et les changements qu'on y a faits; sur l'année et le jour de la naissance, du baptême, de la prédication et de la mort de Jésus-Christ, et sur l'abomination prédite par le prophète Daniel. Il approuve le sentiment de ceux qui mettaient la naissance de Jésus-Christ en la vingt-huitième année de l'empire d'Auguste. Mais il ne compte la première année du règne de ce prince qu'à la victoire d'Actium, parce que ce ne fut qu'alors qu'il commença à régner seul. Il dit que ce fut sous Ptolémée, fils de Lagus, que les septante vieillards, inspirés de Dieu, traduisirent d'hébreu en grec la Loi et les Prophètes; plusieurs fautes s'étant glissées dans ces livres, pendant la captivité de Babylone, Esdras, aussi inspiré de Dieu [2], les rétablit et les renouvela sous le règne d'Artaxercès, roi des Perses. Platon et Pythagore en ont inséré beaucoup de choses dans leurs écrits, pour appuyer leurs dogmes. Ensuite il revient à Moïse, dont il avait déjà parlé plus haut, et raconte de lui plusieurs circonstances qu'il paraît avoir apprises des Juifs; par exemple, qu'outre le nom que la fille de Pharaon lui donna, il reçut encore celui de Joachim, lorsqu'on le circoncit; qu'il tua l'Egyptien d'une seule parole. Il est mieux fondé dans la prééminence qu'il donne à Moïse sur Minos, Lycurgue et les autres législateurs des Grecs, et dans les raisons qu'il apporte pour justifier les Israélites de ce qu'ils enlevèrent aux Egyptiens ce qu'ils avaient de plus précieux. Il reconnaît trois sens dans l'Ecriture : le mystique, le moral et le prophétique, et dit qu'on peut diviser en quatre parties la philosophie que Moïse nous a enseignée : l'historique, qui comprend ce qui s'est passé avant lui et de son temps; la légale, qui enseigne à régler les mœurs; la physique, qui traite des sacrifices qu'on doit offrir à Dieu; la théologique, qui, sans entrer dans le détail des choses naturelles, ne parle que des mystères, qui sont l'objet de l'esprit seul [3].

Analyse du livre II des Stromates.

7. Dans le IIe livre, Clément continue à montrer que les Grecs se sont attribué beaucoup de choses qu'ils avaient apprises des Hébreux; puis, venant aux reproches qu'ils faisaient aux chrétiens, il en fait voir le peu de solidité. Il dit que la foi, que les Grecs décriaient comme vaine et barbare, est un préjugé volontaire, un consentement pieux, le fondement des choses que l'on espère et une preuve certaine de ce qui ne se voit point; cette foi, étant fondée sur l'autorité de Dieu, qui nous a donné les divines Ecritures, doit tellement convaincre notre esprit, qu'il ne puisse l'être davantage. Les disciples de Basilide et de Valentin disaient que la foi n'était que pour les simples et pour les imparfaits; que, pour eux, ils n'avaient besoin ni de foi, ni de grâce, ni de bonnes œuvres pour être sauvés, mais uniquement des forces de leur nature; il y avait même certaines personnes à qui la foi était naturelle. Clément les réfute, et prouve que la foi est tellement en notre pouvoir, qu'elle est cependant un don de Dieu. Il préfère la foi à la science, parce qu'elle nous fait connaître le principe de toutes choses, qui est Dieu, et il dit que cette vertu est nécessaire dans tous les états de la vie. Dieu appelle tous les hommes à la foi, quoiqu'il connaisse que plusieurs d'entre eux ne croiront pas; il laisse à notre libre arbitre d'obéir à sa voix ou non; il n'y en a que quelques-uns qui y obéissent effectivement, d'autres n'en ont que la volonté. L'infidèle est celui qui aime volontairement le faux. De la foi viennent la pénitence et l'espé-

[1] Il fait cette chronologie en deux manières. Dans la première il suit le calcul des Grecs, et la conduit depuis la naissance de Moïse jusqu'à Commode. Il commence la seconde à Adam et la continue jusqu'à la mort du même empereur. Il suit dans celle-ci la supputation de ceux que les Grecs appelaient *Barbares*, c'est-à-dire, des Hébreux et des Chrétiens.

[2] Voyez ce que nous avons dit sur cet endroit tom. I, pag. 124 et 125.

[3] Un fragment du Ier livre se trouve dans la *Coll. vet. Scrip.* du cardinal Mai, tom. VII; Léonce et Jean, pag. 106; un autre même livre se trouve ibid., pag. 108. (*L'éditeur.*)

rance. Elle est encore le fondement de la charité, et n'est pas moins nécessaire à la vie de l'âme que l'air à la vie du corps. La crainte a aussi une grande liaison avec la foi ; cette crainte est bonne, puisqu'elle nous éloigne du vice et nous conduit à l'amour et aux autres vertus. La pénitence qui vient de la foi est de deux sortes. La première est pour ceux qui, ayant vécu dans l'ignorance d'un Dieu, c'est-à-dire dans la gentilité, se convertissent et reçoivent le baptême : cette pénitence ne s'accorde qu'une fois. La seconde est celle que Dieu, par sa bonté, accorde à ceux qui sont tombés dans quelque péché après le baptême. Clément semble dire[1] qu'elle doit aussi être unique et sans rechutes, parce que les fréquentes vicissitudes de péché et de pénitence ne diffèrent point de l'infidélité, sinon en ce que l'on pèche avec connaissance. Il distingue plusieurs sortes de péchés volontaires et involontaires, et dit de même que, dans la loi ancienne, on punissait certaines fautes qui étaient involontaires ; ainsi, dans la loi nouvelle, on punit celui qui, par inadvertance, révèle le secret de nos mystères. Quant aux péchés volontaires, les uns sont mortels, les autres ne le sont point, et il est en notre pouvoir de les éviter et de les effacer par l'aumône et par les autres bonnes œuvres. Il réfute en passant ceux qui, prenant trop à la lettre quelques passages de l'Ecriture, attribuaient à Dieu des sentiments et des affections humaines. Ensuite il traite des vertus morales recommandées dans la loi de Moïse. Il remarque qu'elle exhorte surtout à la continence comme à la mère des vertus, et se moque d'un certain gnostique qui n'estimait point celui qui, sans avoir goûté les plaisirs de la chair, en avait de l'éloignement, et qui, au contraire, faisait beaucoup de cas de celui qui jouissait de ces plaisirs, sans en être dominé. Il le compare aux nicolaïtes qui, séduits par une fausse interprétation qu'ils donnaient aux paroles de Nicolas, l'un des sept diacres, abusaient malheureusement de leur chair, et conseille aux chrétiens de combattre sans cesse contre l'amour des voluptés, et de le regarder comme leur ennemi capital. Pour les y engager, il leur propose l'exemple des martyrs qui, semblables au reste des hommes quant à la faiblesse de leur nature, se sont toutefois immolés tout entiers au Seigneur, en donnant leur vie pour lui. Clément prend de là occasion de parler du mariage, qu'il définit l'union légitime de l'homme et de la femme pour la production des enfants légitimes. Démocrite et Epicure le rejetaient comme un embarras et une source de chagrins. Les stoïciens le comptaient pour indifférent ; les péripatéticiens, pour un bien. L'auteur en prend la défense et apporte les raisons que l'on a d'approuver le mariage. La conformation naturelle des corps, l'intention du Créateur marquée dans ces paroles : « Croissez et multipliez ; » la perfection qu'il y a de produire son semblable, pour remplir sa place ; le secours mutuel que l'on se prête dans les maladies et dans la vieillesse, car il n'y a point de secours pareil à celui d'une femme et des enfants ; le bien de la patrie, la beauté de l'univers. Il ne croyait pas, toutefois, que tous, indifféremment, soient obligés de se marier ; mais il veut que ceux qui s'engagent dans cet état, y vivent saintement et ne quittent point leur épouse pour s'unir à une autre. Il excuse la polygamie dans Abraham, par cette raison que ce saint patriarche s'y était engagé non par le plaisir, mais dans le dessein de contribuer à la multiplication du genre humain.

Analyse du livre III des Stromates.

8. Clément réfute dans le III[e] livre les hérétiques qui combattaient le mariage par des excès opposés. Les nicolaïtes, Carpocrate et Epiphane, son fils, enseignaient que les femmes devaient être communes comme les autres biens. Les marcionites, au contraire, qui disaient que la matière était mauvaise, s'abstenaient du mariage pour ne pas peupler le monde du Créateur. Ils ne laissaient pas de se nourrir de ce qu'il avait créé,

[1] *Eum ergo, qui accepit remissionem peccatorum, non oportet amplius peccare, nempe in prima et sola peccatorum pœnitentia : ea autem fuerit eorum quæ prius fuerunt in gentili et prima vita : ea, inquam, quæ fuit in ignorantia. Jam iis qui vocati sunt, proponitur pœnitentia expurgans locum animæ a peccatis, ut fides fundetur. Cum autem sit Dominus cognitor cordium, et futura præsciat, facilem hominis mutationem, et ad revertendum propensionem, et diaboli calliditatem ab alto, vidit a principio.... dedit, cum sit multæ misericordiæ, iis etiam qui fide in aliquod peccatum incidunt, secundam pœnitentiam..... continue autem et se vicissim excipientes propter peccata pœnitentiæ, nihil differunt ab iis qui omnino non crediderunt, præter quam in eo solo quod se peccare sensuerunt ; neque enim scio utrum sit deterius prudentem ac scientem peccare, an cum pro iis quæ peccavit, pœnitentia ductus fuerit, rursus peccare.* Clem., lib. II *Stromat.*, pag. 460.

Pag. 524. et de respirer son air. Il y en eut même un d'entre eux qui, moins ennemi des plaisirs de la chair que les autres, essaya de corrompre une fille catholique qui était d'une grande 539. beauté. Les encratites, disciples de Tatien, condamnaient aussi le mariage comme détournant de la prière et faisant servir deux 553. maîtres. Jules Cassien, chef des docètes, était dans les mêmes erreurs, et plutôt que d'approuver la génération, il disait que Jésus-Christ n'avait eu un corps qu'en apparence. 508. Avant de réfuter toutes ces hérésies, Clément fait l'éloge de ceux qui, pendant toute leur vie, gardent volontairement la virginité, ou qui ne se marient qu'une fois; il reconnaît aussi les secondes noces permises, lorsqu'il y a danger pour la chasteté en restant dans 491. l'état de viduité, et il fait voir que les nicolaïtes s'autorisaient mal à propos de ces paro- 523. les que l'on attribuait au diacre Nicolas : *Il faut abuser de la chair.* « Par là, ce généreux diacre nous apprenait, dit Clément, que nous devons réprimer les mouvements de la vo- 491. lupté et de la concupiscence, et, par cet exercice, mortifier les passions et les impétuosités de la chair; tandis que ces disciples de la volupté expliquaient ces paroles selon leur sensualité et non selon la pensée manifeste de cet 523. homme apostolique. J'ai appris, dit encore Clément, qu'il n'avait jamais eu la compagnie d'aucune autre femme que de la sienne; et, pour son fils et ses filles, qui vécurent fort longtemps, ils ont toujours conservé leur chasteté et leur virginité tout entière. Mais ceux qui étaient bien aises de s'autoriser de son nom, prirent prétexte de s'abandonner à toutes sortes de débauches, de ce que les Apôtres lui ayant fait quelques reproches, comme s'il eût été trop jaloux de sa femme, il la fit venir devant tout le monde en leur présence, et permit de l'épouser à qui le vou- 534. drait. » Il applique aux marcionites et à tous ceux qui combattaient le mariage[1], la prédiction de saint Paul touchant ceux qui viendraient dans les derniers temps défendre le mariage, et leur oppose l'exemple des apôtres saint Pierre et saint Philippe, qui étaient mariés 537. et eurent des enfants. Il met cette différence entre la continence des philosophes païens et celle des chrétiens, que, dans ceux-là, elle permettait le plaisir de la pensée, et ne défendait que les désirs et les œuvres, tandis que les chrétiens s'interdisent non-seulement les désirs, mais même le plaisir de la pensée; continence qu'on ne peut obtenir sans le secours de la grâce. Ensuite il explique quel- Pag. 539. ques endroits de l'Écriture dont les hérétiques se servaient pour appuyer leurs erreurs, et 551. pour prouver, par l'autorité de saint Paul, que le mariage légitime est permis, mais que 543. chacun doit persévérer dans l'état qu'il a une fois choisi, soit le célibat, soit le mariage. Contre Tatien et Jules Cassien, il montre que 456. c'est Dieu le créateur de toutes choses, qui donne aux hommes la fécondité, qui a permis la polygamie dans les premiers temps et qui 547. permet encore aujourd'hui les secondes noces à ceux qui ne peuvent garder la continence. Saint Paul ordonne même aux jeunes veuves de se marier[2], et reçoit dans le clergé les personnes mariées, pourvu qu'elles ne l'aient été qu'une fois. Ces hérétiques objectaient 533. l'exemple de Jésus-Christ, qui ne s'était point marié, et prétendaient prouver, par ces paroles de David : « J'ai été formé dans l'iniquité, 557. et ma mère m'a conçu dans le péché, » que le mariage était mauvais en lui-même. Clément 533. répond que Jésus-Christ n'était pas un homme ordinaire, qu'il avait d'ailleurs l'Eglise pour épouse; que David, dans l'endroit allégué, ne parle point de sa propre mère, mais d'Eve, la mère de tous les vivants. Il conclut qu'on 357. doit éviter également les sentiments des hérétiques, qui, poussant la continence à l'excès, disent que toute union des deux sexes est criminelle, condamnant par là leur propre origine et la conduite de ceux qui, possédés 360. d'un amour démesuré pour les voluptés, conseillent aux autres de s'y livrer indifféremment.

Analyse du livre IV des Stromates. Pag. 566.

9. Dans le IVe livre, Clément examine en quoi consiste la perfection de l'homme. Il dit qu'étant composé de deux parties, de l'âme et du corps, il doit faire attention pour quelle fin elles ont été créées: le corps, pour 567. cultiver la terre; l'âme, pour s'élever jusqu'à Dieu par la connaissance de la vérité. L'homme ne doit point regarder comme un 569. mal la mort du corps, mais celle que le péché cause à l'âme. C'est pourquoi le parfait chré- 570. tien qui, pendant toute sa vie, a toujours présente à son esprit la désunion de ces deux parties, ne la craint point; mais il la souffre volontiers et donne sa vie pour preuve de sa foi. Il y avait des hérétiques qui disaient 571. que le vrai martyre était la connaissance du

[1] I Tim. IV.

[2] I Tim. V.

vrai Dieu; mais que celui qui le confessait aux dépens de sa vie, était homicide de soi-même. D'autres s'empressaient à se livrer eux-mêmes à la mort en haine du Créateur. Clément avoue que la connaissance du vrai Dieu est un martyre; mais il condamne ceux qui s'offraient témérairement à la mort, voulant que nous nous contentions de donner notre vie pour la confession du nom de Jésus-Christ, lorsqu'on nous la demande. Il fait voir que la félicité ne consiste que dans la justice, Ceux-là sont heureux, qui, pour la justice et dans la vue de Dieu, ont tout quitté, fait pénitence de leurs fautes, exercé les œuvres de miséricorde, dompté leurs passions, converti les pécheurs ou répandu leur sang; en vain quelques-uns disaient que la chair était trop faible pour résister aux attaques des puissances des ténèbres; le vrai chrétien peut tout avec le secours du Tout-Puissant, en qui il met sa confiance; plusieurs mêmes d'entre les païens ont souffert constamment les tourments et la mort; toute l'Eglise est pleine de personnes de l'un et de l'autre sexe, qui s'exercent pendant toute leur vie à mourir avec ardeur pour Jésus-Christ. « Car, ajoute-t-il, suivant nos maximes, on peut philosopher sans lettres; soit Grec, soit Barbare, soit esclave, soit vieillard, soit enfant, soit femme: la vertu convient à tous, puisque tous tendent à la félicité, et il est toujours temps de s'y appliquer. » Il rapporte ensuite les différents endroits de l'Ecriture où Jésus-Christ parle du martyre, et dit qu'en nous ordonnant de fuir dans le temps de la persécution, il n'a pas prétendu que ce fût un mal de la souffrir, mais seulement nous apprendre que nous ne devions pas être occasion de péché à nos persécuteurs, en nous présentant à eux pour mourir. Les païens disaient: « Si Dieu prend soin de vous, pourquoi permet-il que vous soyez persécutés et mis à mort, sans vous prêter aucun secours? » Clément répond: « Nous ne croyons pas que Dieu veuille les persécutions; mais il les a prévues et nous en a avertis, afin de nous exercer à la fermeté. D'ailleurs, les persécutions ne nous font aucun tort; delivrés de cette vie par la mort, nous allons au Seigneur; et si nous sommes sages, nous devons rendre grâces à ceux qui nous donnent occasion de passer au plus tôt de cette vie à une meilleure. » Il réfute en passant l'erreur de Basilide, qui enseignait que les martyrs ne faisaient qu'expier par leur mort les péchés qu'ils avaient commis du moins dans une vie précédente[1]; les rêveries des valentiniens, qui se vantaient d'avoir détruit la mort; et montre que la perfection du vrai martyr consiste non-seulement dans l'amour qu'il témoigne à Dieu par l'observation de ses préceptes, mais encore dans la charité qu'il fait paraître envers ses ennemis. Il distingue, dans l'amour des ennemis, le péché d'avec l'homme pécheur, et dit[2] que l'inimitié et le péché ne sont rien sans l'homme pécheur. En expliquant cette parole du Sauveur: [3] « Celui qui a regardé une femme avec de mauvais désirs, a déjà commis l'adultère dans son cœur, » il dit qu'il y a du péché non-seulement dans le désir de l'action criminelle, mais encore dans le plaisir de voir la beauté, si ce plaisir est selon la chair; il n'en est pas de même lorsqu'on ne regarde le corps que comme une statue, dont la beauté nous ramène à l'ouvrier et à la beauté essentielle; car alors on songe moins à la beauté du corps qu'à celle de l'âme. Clément montre ensuite, par l'exemple de Judith, d'Esther, de Susanne, de Marie, sœur de Moïse, et de plusieurs femmes illustres chez les païens, que les femmes ne sont pas moins capables de la perfection que les hommes. Il décrit les devoirs d'une femme envers son mari, et dit que ce n'est ni la beauté ni les richesses qui rendent le mariage heureux, mais la vertu des époux. Il marque aussi les différents degrés de la perfection chrétienne. La connaissance de Dieu est, selon lui, si essentielle au vrai chrétien, qu'il appelle gnostique, que si, par impossible, cette connaissance pouvait être séparée du salut éternel, le gnostique choisirait sans hésiter de connaître et de contempler Dieu. Il dit qu'on avait coutume de célébrer les divins mystères pendant la nuit, parce qu'alors l'âme étant comme dégagée des sens, elle est plus capable d'attention; que la vraie pénitence renferme la douleur du passé et le désir de mieux vivre à l'avenir; que celui qui n'est juste que par la crainte de la peine, ou de la haine des hommes, ou de quelque autre péril auquel son crime l'expose, n'est pas bon volontairement, non plus que celui qui ne s'abstient du mal que dans l'es-

[1] Basilide enseignait la Métempsycose, et disait que l'âme était punie en cette vie des péchés qu'elle avait faits auparavant. Voyez Epiphan., *Hæres.* 24, num. 5.

[2] *Nihil enim sunt inimicitiæ, neque peccatum absque inimico et peccatore.*

[3] Matth. x, 28.

Pag. 631. pérance d'en être récompensé de Dieu. D'où il conclut que c'est par amour qu'on doit agir 633. et à cause de Dieu même. Cependant, parce qu'il dépend de nous de croire ou de ne pas croire, d'observer la loi du Seigneur ou de la transgresser, nous sommes, selon le mérite de nos œuvres, dignes de récompense ou de 634. châtiment. Or, Dieu punit pour trois raisons: pour rendre meilleur celui qui est puni; pour donner exemple aux autres, et afin que celui qui est maltraité ne soit pas méprisé et ex- 635. posé à une nouvelle injure. Clément ajoute que l'homme qui, ayant obtenu la rémission de ses péchés soit dans le baptême, soit par la pénitence, parvient à la connaissance de la nature de Dieu, est en quelque façon sem- 638. blable aux anges; on parvient à cette connaissance par le secours du Fils, qui est la sagesse même, la science et la vérité; quoique l'âme soit la plus noble partie de l'homme, on ne 639. doit pas, néanmoins, mépriser le corps; ces deux parties ont leurs actions propres; ce que nous faisons de bien vient de l'Esprit-Saint, et nos mauvaises actions nous sont inspirées 640. par le démon; c'est à tort que quelques-uns enseignaient que l'âme n'était envoyée de Dieu sur la terre, que pour y être punie, puisque celle des gens de bien s'en va au ciel, après leur mort, pour y jouir de la félicité.

Analyse du livre V des Stromates.

10. Il enseigne dans le livre suivant que la foi est une et inséparable de la connaissance Pag. 643. de Dieu; cette foi n'est naturelle à personne, 644. non plus que le salut; autrement ce serait en vain que Dieu nous aurait donné des précep- 645. tes et qu'il serait venu en ce monde; toutes les questions qui ne contribuent pas à nous 646. affermir dans la foi, sont inutiles; ceux-là méritent punition, qui demandent des preuves de la Providence, dont les effets sont si sensi- 650. bles; les Grecs ont pris des Barbares, et en particulier de Moïse et des Prophètes, leurs principaux dogmes; les anges apostats découvrirent aux femmes avec lesquelles ils s'allièrent, tous les secrets qui étaient venus à leur connaissance, tandis que les autres anges qui sont demeurés fidèles à Dieu, ont réservé à les publier à la venue du Seigneur; la foi ne doit point être oisive ni seule, mais accompagnée de l'espérance et de la charité, le temple de Dieu étant fondé sur ces trois vertus. Ensuite, pour montrer que nous devons croire, sans exiger l'évidence dans les mystères de notre foi, il fait voir que les Egyptiens et les 656. païens se servaient de symboles et d'énigmes pour couvrir les mystères de leurs dieux et ne communiquer la vraie philosophie qu'à ceux dont la fidélité et les mœurs étaient éprouvées. Il en rend encore trois autres raisons: l'une, pour aider la mémoire par la brièveté; l'autre, afin que ceux qui voudraient s'instruire, eussent besoin de maître; ce qui les excite à étudier et fait qu'ils sont moins trompés; la troisième, pour rendre la vérité plus respectable par la difficulté d'en approcher. Il ajoute que les auteurs sacrés en ont usé de 659. même, la plupart n'ayant parlé qu'en figures et en paraboles; ce qui lui donne occasion de 664 et seq. donner une explication mystique du tabernacle et de ses ornements; les Hébreux et 670. les Scythes avaient aussi l'usage des symboles et des énigmes; les philosophes se servaient 672. de ces sortes d'enveloppes, pour ne point rendre leur science commune à tout le monde; enfin saint Paul a suivi cette méthode, puis- 680. qu'il dit, dans sa première Epître aux Corin- 686. thiens, qu'il prêchait la science aux parfaits, et qu'il nourrissait de lait, et non de viandes solides, ceux qui n'étaient encore qu'enfants en Jésus-Christ. Il remarque que, chez les 688. chrétiens comme chez les païens, on conduisait insensiblement et par degrés les néophytes à la connaissance des mystères; mais, quel- 689. que idée qu'on leur donnât de Dieu, il leur était plus aisé de dire ce qu'il n'est pas que ce qu'il est. Car, s'il n'est pas aisé de con- 694. naître le principe de chaque chose, il est beaucoup plus difficile de dire ce que c'est que Dieu, qui est le premier principe. Comment, en effet [1], exprimer celui qui n'est ni

[1] *Est quidem hæc de Deo disputatio tractatu difficillima. Quoniam enim cujusvis rei principium est inventu longe difficillimum : est certe omnino primum et antiquissimum principium difficillimum ad demonstrandum, quod quidem est etiam aliis omnibus causa ut fiant et facta sint. Quemadmodum enim dici poterit, quod neque est genus, neque differentia, neque species, neque individuum, neque numerus, sed neque accidens aliquod, neque cui aliquid accidit. Neque vero eum totum recte dixerit quispiam : in magnitudine enim totum ponitur, et est Pater universorum. Sed neque dicendum est esse aliquas ejus partes : in unum enim non cadit divisio, et ideo est etiam infinitum; non quod ejusmodi mente cogitetur, ut pervadi non possit; sed quatenus nullam distantiam suscipit, ac dimensionem et finem non habet : et ideo est figuræ expers, et quod nominari non potest : et si aliquando eum nominemus, non proprie vocantes, aut Unum, aut Bonum, aut Mentem, aut Ipsum quod est, aut Patrem, aut Deum, aut Creatorem, aut Dominum, non id dicimus*

genre, ni différence, ni espèce, ni individu, ni nombre, ni accident, ni sujet? Ce n'est pas même bien dit de l'appeler *tout*, car Dieu est le Père de tout. On ne doit pas dire non plus qu'il soit composé de parties, car ce qui est un est indivisible ; il est infini, non parce qu'on ne peut rien penser au-delà, mais parce qu'il est sans distance et sans bornes. Il est aussi sans figure et sans nom, et si nous le nommons, c'est improprement; soit que nous le nommions *Un*, ou *Bon*, ou *Esprit*, ou *Être*, ou *Père*, ou *Dieu*, ou *Créateur*, ou *Seigneur*, ce n'est pas que nous disions un nom qui lui soit propre; c'est par indigence que nous nous servons de ces beaux noms pour fixer notre pensée et l'empêcher de s'égarer sur d'autres objets. On connaît les choses, ou par ce qu'elles sont en elles-mêmes, ou par le rapport qu'elles ont les unes aux autres; et rien de tout cela ne convient à Dieu. On ne peut non plus le comprendre par une science démonstrative, parce qu'elle est fondée sur ce qui est antérieur et plus connu, et rien ne précède l'Eternel. Il ne reste, pour connaître ce Dieu inconnu, que sa grâce et son Verbe. Platon disait que c'était des enfants des Dieux qu'il fallait apprendre ce qui regardait les dieux mêmes. A plus forte raison, devons-nous apprendre du Sauveur, qui est le vrai Fils de Dieu, ce qu'est son Père, et ajouter foi à ce qu'en ont dit les Prophètes, qui n'ont été que ses organes. Quelque avancé que l'on soit dans les connaissances des philosophes, si Jésus-Christ ne nous enseigne la vérité, il n'y a point de salut pour nous. Clément fait voir ensuite que les philosophes et les poètes païens ont pris dans les livres des Hébreux ce qu'ils ont dit de la nature de Dieu, de la matière, du hasard, de la providence, des peines destinées aux méchants après cette vie, de l'immortalité de l'âme, des anges tutélaires, du prince des démons, de l'origine du monde, de la création de l'homme, du serment, de la concorde qui doit régner entre les citoyens d'une même ville, de la toute-puissance de Dieu, de la trinité des personnes en Dieu, de la passion du Sauveur et de quantité d'autres matières qu'ils ont traitées dans leurs écrits. Il cite à ce sujet l'autorité d'Aristobule, qu'il dit avoir composé un livre dans lequel il montrait que les péripatéticiens avaient puisé dans les livres de Moïse et des Prophètes.

Pag. 696. 697. 698. 699. 700 et seq. 701. 705.

Analyse du livre VI des Stromates. Pag. 735 et seq.

11. Il continue cette matière dans le VI[e] livre, et montre que les Grecs ont non-seulement pris leurs sciences des Hébreux, mais qu'ils se sont encore approprié plusieurs faits miraculeux rapportés dans les divines Ecritures et opérés par le ministère de Moïse et des Prophètes ; entre autres, ils ont attribué à Æac la pluie miraculeuse que Samuel obtint de Dieu par ses prières, comme il est raconté dans le premier livre des Rois. Il ajoute que les Grecs ont encore emprunté des Egyptiens et des gymnosophistes des Indes plusieurs points de leur doctrine, particulièrement la métempsycose ; en sorte qu'on peut dire d'eux qu'ils ont dérobé la sagesse à tout ce qu'il y a eu de différents écrivains dans le monde. Ensuite il commence à donner l'idée de son gnostique et de la vertu chrétienne, dont il dit que son *Pédagogue* ne contenait que les premiers éléments. La science dont le gnostique fait profession est une connaissance ferme et stable des choses divines et humaines [1]; elle s'étend également sur le passé et sur l'avenir ; c'est le Seigneur qui nous l'a enseignée par lui-même et par ses Prophètes, les anges n'étant pas capables par eux-mêmes de nous rendre ce service, à cause de la disproportion de leur nature ; elle nous est venue par la tradition des Apôtres, qui l'avaient reçue de Jésus-Christ ; quand une fois on la possède, on ne doit plus travailler à acquérir les connaissances des Grecs, qui, toutefois, ne laissent pas d'être utiles aux commençants, car le véritable gnostique, tel qu'étaient Jacques, Pierre, Jean, Paul et les autres Apôtres, sait tout et comprend tout par une connaissance certaine, même les choses qui nous paraissent douteuses et dont nous ne pouvons rendre raison, parce qu'il est le disciple du Verbe, à qui rien n'est incompréhensible. Ce gnostique n'est plus sujet aux passions, si ce n'est à celles qui sont nécessaires pour l'entretien du corps, comme la faim, la soif et autres semblables. Maîtres de toutes les pas-

753. 735. 767. 768. 769. 771. 773 774 775 et seq.

tanquam nomen ejus præferentes, sed propter ejus potestatem, pulchris utimur nominibus, ut in aliis non aberrans, his inniti possit cogitatio. Non enim unumquodque ex his Deum significat, sed omnia simul Omnipotentis indicant potentiam. Clem. Alex., lib. V *Strom.*, p. 694.

[1] *Si ergo et ipsum Christum dicimus sapientiam, et ejus operationem, eam quæ fit per Prophetas, per quam edisci potest traditio, quæ est ex cognitione, ut ipse per præsentiam sanctos Apostolos docuit : sapientia fuerit cognitio, ut quæ sit scientia et comprehensio eorum quæ sunt, et futura sunt, et præterita, stabilis et firma, ut quæ a Filio Dei sit tradita et revelata..... Cognitio autem ipsa est quæ per successionem ad paucos ex Apostolis absque scriptis tradita pervenit.*

sions qui peuvent troubler l'âme, il n'admet pas même celles qui passent ordinairement pour bonnes, comme la hardiesse, la joie et l'émulation; son âme est exempte de tout changement. Comme rien n'est fâcheux pour lui en cette vie, ni capable de le détourner de l'amour de Dieu, il n'a pas besoin d'appui, ni de quoi se rendre tranquille, parce qu'il ne tombe point dans la tristesse, persuadé que toutes choses se passent dans l'ordre. Il ne se met point en colère, et rien ne l'émeut, parce qu'il aime toujours Dieu et est tourné tout entier vers lui seul; ainsi il ne peut haïr aucune de ses créatures. Il ne porte envie à personne, parce que rien ne lui manque. Il n'aime personne d'une amitié commune, mais il aime le Créateur par les créatures. Il ne désire rien, parce qu'il n'a aucun besoin selon l'âme, étant déjà, par la charité, avec son bien-aimé, et uni à lui d'une manière très-intime. Ainsi le gnostique est plutôt délivré de ses passions qu'occupé à les modérer. La joie de la contemplation, dont il se repaît continuellement sans en être rassasié, ne lui permet pas de sentir les petits plaisirs de la terre. Il ne lui reste plus de sujet de retourner aux biens du monde, après avoir reçu la lumière inaccessible. Il habite déjà avec le Seigneur, quoique son corps paraisse encore sur la terre. Il ne se retire pas de la vie, parce qu'il ne lui est pas permis; mais il délivre son âme des passions. Il permet, sans y prendre part, que son corps use des choses nécessaires, pour ne pas être cause de sa mort. Les sciences humaines lui servent de divertissements, quand il veut se relâcher de ses occupations plus sérieuses. Il peut même en tirer (Pag. 781.) avantage, soit pour connaître la vérité, soit pour réfuter les discours de ceux qui la combattent. (782.) Clément montre ensuite l'usage que l'on peut faire de la géométrie, de l'astronomie, de l'arithmétique et de la musique pour le réglement des mœurs. « Dans nos repas, dit-il, nous chantons en buvant les uns aux autres : nous charmons nos passions et nous louons Dieu des biens qu'il nous donne si abondamment pour la nourriture de l'âme et du corps. » (783.) En parlant des vertus que l'on appelle cardinales, il dit que nous avons naturellement de la disposition à la vertu; car Dieu veut que nous contribuions de nous-mêmes à notre salut. Puis, revenant à son gnostique : « Il n'estimera pas beaucoup de vivre, dit-il, mais de bien vivre. Chaste dans ses actions, dans ses pensées, dans ses paroles, il ne passera point les bornes du nécessaire dans l'usage des biens de la terre. Quand il aura des enfants, il regardera sa femme comme sa sœur, puisqu'elle doit l'être un jour, lorsqu'ils auront quitté leurs corps. Il prie à toute heure de la pensée. (Pag. 790.) Premièrement, il demande la rémission de ses péchés, puis de ne plus pécher, afin de pouvoir bien faire et arriver, par la pureté de cœur, à voir Dieu face à face par son Fils. Car celui-là n'est pas juste qui ne s'abstient que du mal, il doit encore faire le bien et savoir pourquoi il fait l'un et évite l'autre. (791.) Le véritable prêtre ou le véritable diacre n'est pas non plus estimé juste, parce qu'il est prêtre ou diacre, mais il est mis en ce rang parce qu'il est juste. Les promotions d'évêques [1], de prêtres et de diacres qui se font dans l'Eglise, sont des imitations de la gloire des anges. (793.) La foi, sans les bonnes œuvres, ne peut nous rendre participants de cette gloire; et, pour y être admis, il est besoin que nous fassions pénitence des péchés commis après le baptême. » Ensuite Clément prouve que la doctrine des hérétiques n'est que mensonge. Car, quoiqu'ils disent (794.) qu'il y a un Dieu et un Christ, ils n'adorent pas le même que nous adorons; ils rejettent les principaux articles de la foi; ils (795.) interprètent les Ecritures dans un sens contraire à celui de l'Eglise, qui seule enseigne la vérité. Il dit que la raison pour laquelle (800.) les Grecs n'adorent pas comme Dieu celui qui l'est véritablement c'est qu'ils ne le connaissent qu'imparfaitement et qu'ils s'occupent moins à chercher la vérité que ce qui est probable. Aussi leurs philosophes n'ont (801.) eu que peu de disciples : la doctrine des chrétiens est, au contraire, répandue dans tout le monde; les Grecs et les Barbares l'ont embrassée; elle fleurit partout, malgré les édits des empereurs et des rois; au contraire, celle (817.) des païens s'évanouit aussitôt, si le moindre magistrat la défend.

[1] *Nam hic quoque in Ecclesia progressiones episcoporum, presbyterorum sunt, ut arbitror, imitationes gloriæ Angelorum, et illius œconomiæ ac dispensationis quam dicunt Scripturæ illos expectare, qui insistentes vestigiis Apostolorum, vixerunt in perfectione justitiæ convenienter Evangelio. Hos sublatos in nubibus scribit Apostolus, primum quidem diaconos futuros, deinde coaptandos esse in presbyteratum per profectum gloriæ.*

Analyse du livre VII des Stromates.

12. Dans le livre VII, Clément montre que le gnostique est le seul véritablement pieux et qui rende à Dieu le culte qui lui est dû; d'où il conclut que c'est à tort que les païens le persécutent comme coupable d'athéisme. La piété du gnostique ou du vrai chrétien paraît dans le soin continuel qu'il prend de son âme et dans son application à Dieu, par une charité qui ne cesse point. Elle paraît encore dans les services qu'il rend aux hommes, et ces services sont de deux sortes : l'un, pour les rendre meilleurs; l'autre, pour les soulager. Les prêtres s'acquittent du premier, les diacres du second. Le gnostique sert ainsi Dieu dans les hommes, s'appliquant principalement à les ramener à lui. Son attention est de se rendre semblable à Jésus-Christ. Les degrés par lesquels il s'efforce de parvenir à cette ressemblance, sont la douceur, la libéralité, l'humilité, la modestie, la piété envers Dieu. Il fait du bien autant qu'il peut à tous les hommes. S'il est constitué en autorité, comme Moïse, il gouverne ceux qui lui sont soumis de la manière convenable à leur salut, portant honneur aux bons et punissant les méchants. Il a toutes les vertus et n'est vaincu par aucun vice, ne donnant prise sur lui ni à la colère, ni à la vengeance, ni au plaisir, ni à la douleur, ni à la vanité, ni à l'avarice. Il ne désire rien, parce qu'il se contente de peu ; mais il donne volontiers. Il honore Dieu, non en certains lieux déterminés ni en certains jours de fêtes, mais toute sa vie et en tout lieu où il trouve des gens qui ont embrassé la même foi que lui, ou même seul, parce qu'il est persuadé que Dieu est partout. Sa vie est une fête continuelle. Il loue Dieu en labourant, en naviguant, en tout état. Vrai prêtre du Seigneur, il lui est uni intimement, le regardant comme la fin de toutes ses actions. Rarement il se trouve aux festins, si ce n'est aux repas d'amitié et de charité, persuadé que Dieu connaît tout, même les pensées. Dans ses prières, il ne demande que ce qui est véritablement bien, c'est-à-dire les biens de l'âme; et, quoiqu'il n'ouvre pas les lèvres, il ne laisse pas de crier au Seigneur, mais du fond de son cœur. Quelques chrétiens se prescrivaient dès-lors certaines heures pour prier, comme Tierce, Sexte et None. C'était aussi la coutume de se tourner à l'Orient, et la posture ordinaire, en priant, était de lever la tête et les mains au ciel; on faisait même quelques mouvements des pieds, en répondant à la conclusion de la prière [1]. Mais le gnostique prie sans cesse de bouche, de cœur et d'esprit. L'objet de sa prière est la persévérance dans la vertu, qui lui devient comme naturelle par le long exercice. Il se réjouit des biens à venir comme s'il en jouissait déjà. Il offre à Dieu des prières et des louanges. Avant le repas, il lit l'Écriture sainte. Pendant le repas, il chante des psaumes et des hymnes. Il en fait de même lorsqu'il veut prendre son repos, et il s'éveille la nuit pour prier. Sa prière vocale ne consiste pas en beaucoup de paroles. Il prie en tout lieu, mais en secret dans le fond de son âme, dans la promenade, en conversation, dans le repos, pendant la lecture ou le travail. Il loue Dieu, non-seulement le matin et à midi, mais dans tout le reste du jour. Il ne jure point, parce que ses paroles sont plus dignes de foi que les serments des autres; et, s'il lui arrive de jurer, il garde son serment, prêt à mourir plutôt que de mentir. Il soulage les pauvres selon leur besoin. Si Dieu le lui inspire, il s'engage dans le mariage et mène dans cet état une vie en quelque façon au-dessus de celle du solitaire. Car celui qui n'a soin que de lui-même se met à couvert des tentations; le premier, au contraire, y est continuellement exposé par le soin qu'il doit prendre nécessairement de sa femme, de ses enfants, de ses domestiques et de ses biens, qui servent d'exercice à sa vertu, sans altérer la charité inébranlable qui l'attache à Dieu. Comment, en effet, se livrerait-il aux plaisirs sensuels, lui qui se défie de tout ce qui donne ou qui fait du plaisir. Il jeûne le quatrième et le sixième jour de la semaine, et célèbre le dimanche en mémoire de la résurrection du Seigneur. Toujours prêt à quitter cette vie, il s'y regarde comme un pèlerin et un étranger, méprisant tout ce qui est en ce monde. Il met sa joie dans l'observation de la loi de Dieu. Supérieur aux tourments et à la mort même, il la reçoit avec joie de la main des persécuteurs, lorsque Dieu en dispose ainsi. Patient comme Job, il ne se souvient point des injures et les pardonne. S'il voit son frère dans le besoin, il ne lui procurera pas de grandes sommes d'argent, mais le nécessaire. S'il se trouve engagé à rendre la justice, il est inflexible, n'accordant rien aux passions et marchant ferme où la justice le mène natu-

[1] Comme pour prendre son essor vers le ciel. (*L'éditeur.*)

rellement. Enfin, détaché des choses d'ici-bas, il est déjà dans le ciel où il reçoit, après sa mort, la récompense de ses vertus. Voilà le portrait que Clément fait du gnostique, c'est-à-dire du parfait chrétien. Il le finit par une excellente paraphrase du sixième chapitre de la première Epître de saint Paul aux Corinthiens. Dans le même livre, Clément tourne les Grecs en ridicule de ce qu'ils attribuaient à leurs dieux des formes et des affections humaines, et leur offraient des viandes en sacrifice, comme s'ils en avaient besoin pour se nourrir. Il dit que l'âme du juste est un temple beaucoup plus digne de Dieu que tous ceux qui sont faits de la main des hommes; que rien n'est plus saint que le sacrifice de prières que les chrétiens offrent à Dieu en commun, parce qu'ils l'accompagnent de charité et d'innocence; que les sacrifices matériels, que l'on offrait dans la loi ancienne, n'étaient que des figures de ceux que l'on offre dans la nouvelle; que ceux que Dieu demande de nous, sont la prière et les bonnes œuvres faites dans l'unité de la foi. Les Juifs et les païens objectaient aux chrétiens la multitude des hérésies qui s'étaient élevées dans le christianisme. Clément répond que cette raison ne devait pas les empêcher d'embrasser la foi, puisqu'il y avait aussi différentes sectes chez les Juifs et chez les philosophes grecs. D'ailleurs, ces hérésies ont été prédites par Jésus-Christ; et comme il ne serait pas juste de rompre des traités, parce que quelques particuliers ne veulent point s'y soumettre, de même on ne doit pas refuser de suivre la vérité parce qu'il y en a qui l'abandonnent. Les hérésies sont même un motif pour s'appliquer plus fortement à chercher la vérité et à la distinguer de l'erreur, à connaître en quoi consiste la solide piété et le vrai culte de Dieu. Il dit que la règle de la vérité est la voix du Seigneur, qui nous est connue dans les écrits des Prophètes et des Apôtres. La doctrine la plus exacte n'est que dans la vraie et ancienne Église. Les hérétiques, en se révoltant contre la tradition de l'Église, se sont jetés dans des opinions humaines; à la vérité, ils se servent des Écritures, mais ils en retranchent des livres entiers, tronquent les autres, et prennent de côté et d'autre des passages sans suite et sans liaison, s'arrêtant aux paroles sans en pénétrer le sens; souvent, lorsqu'ils sont convaincus, ils ont honte de leurs dogmes et les désavouent; il n'y a rien qu'ils ne fassent plutôt que d'abandonner les premières places qu'ils ont dans leurs églises et dans leurs fausses agapes; amateurs de la nouveauté, ils ont rejeté ce que les Apôtres et les anciens docteurs de l'Église ont enseigné, et préféré les erreurs qu'ils inventaient à la divine tradition, tandis qu'ils auraient dû se croire heureux de conserver la vérité des dogmes qu'ils avaient reçus de cette tradition. Il fait voir ensuite que l'Église catholique est avant toutes les assemblées des hérétiques. « Le Seigneur est venu sous Auguste et a prêché vers le milieu du règne de Tibère. La prédication des Apôtres, jusqu'au ministère de saint Paul, finit sous Néron. Les auteurs des hérésies sont venus après, vers le temps de l'empereur Adrien, et ont duré jusqu'au vieil Antonin : comme Basilide, quoiqu'il se vante d'être disciple de Glaucias, interprète de saint Pierre; comme Valentin, qu'on dit avoir eu pour maître Théodade, qui était connu de saint Paul. Marcion a été du même temps. Cela étant, il est clair, dit-il, que ces hérésies et celles qui sont venues depuis, sont plus récentes que la vraie Eglise d'où elles sont sorties.» Il en infère encore qu'il n'y a qu'une seule vraie Eglise : celle qui est effectivement ancienne, qui contient les justes prédestinés. Car, de même qu'il n'y a qu'un Dieu et un Seigneur, il n'y a qu'une Eglise, que les hérésies s'efforcent de couper en plusieurs. Il remarque qu'entre les hérétiques de son temps, il y en avait qui portaient le nom de leurs chefs, comme les valentiniens, les marcionites, les basilidiens, quoique Basilide se vantât d'avoir été disciple de saint Matthias; d'autres qui avaient pris leur nom des lieux où ils étaient et où ils avaient enseigné leurs erreurs, comme les pératiques et les phrygiens; d'autres dont les noms avaient rapport à leur doctrine, savoir : les encratiques, les docètes, les aimatites, les caïanistes, les ophianiens; d'autres enfin qui marquaient par leurs noms les crimes qu'ils avaient commis; entre autres, les eutychistes, qui étaient une branche des Simoniens.

Le livre VIII des Stromates n'est pas de Clément.

13. A la fin du livre [1] dont nous venons de donner l'analyse, Clément en promet un autre qui devait être la suite des précédents et traiter la matière dans la même méthode. On ne peut même douter qu'il n'ait exécuté sa

[1] *Atque adeo post hunc septimum librum* Stromatum, *de iis quæ deinceps sequuntur, aliud sumemus exordium.* Clemens Alexand., lib. VII *Stromat.*, pag. 902.

promesse, puisqu'Eusèbe [1] et saint Jérôme disent en termes exprès que les *Stromates* de Clément étaient divisés en huit livres [2]. Photius [3] dit aussi avoir vu un ancien manuscrit où cet ouvrage était divisé de la même manière. Mais il remarque que le commencement du VIIe livre n'était pas le même dans tous les exemplaires [4]. Il en cite un où ce VIIIe livre commençait de même que dans nos imprimés. Il fait voir que, dès le temps de Photius, il passait pour être de Clément. Il paraît néanmoins que ce critique n'en était pas persuadé, et qu'il le croyait d'un autre auteur, puisqu'il dit [5] que ce livre est tout différent des autres pour le sujet, regardant proprement la dialectique. Ce qui prouve encore qu'il n'est pas de Clément, c'est qu'il n'a rien de commun avec les autres livres des *Stromates ;* la méthode en est différente, et on n'y remarque rien du dessein que l'auteur s'est proposé dans ses *Stromates*. Ce n'est qu'un traité de dialectique peu propre à suppléer au défaut de la mémoire d'un vieillard [6] et à lui représenter les discours des grands hommes qui l'auraient instruit dans sa jeunesse, moins encore à défendre les vérités de la religion contre les païens ou contre les hérétiques [7], but que Clément s'était proposé dans ses *Stromates* [8]. Quelques-uns ont cru que ce qui fait aujourd'hui le livre VIIIe des *Stromates* n'est qu'un fragment tiré du livre des *Hypotyposes*. Mais ils se sont visiblement trompés. Car *les Hypotyposes* étaient, selon Eusèbe [9], une explication abrégée de l'Ecriture tant de l'Ancien que du Nouveau Testament; ce qui ne peut s'appliquer au livre en question, dans lequel on ne trouve ni passages ni explications de l'Ecriture. Saint Jean de Damas rapporte, dans ses *Parallèles*, plusieurs endroits tirés, à ce qu'il dit, du Ier et du VIIIe livre des *Stromates*, qu'on lit néanmoins en mêmes termes dans les *Eglogues* [10], dans le livre qui a pour titre: *Quel Riche sera sauvé?* et dans le fragment qui passe aujourd'hui pour le livre VIIIe des *Stromates*. D'où il semble que l'on peut conclure que ce livre n'est qu'une compilation de plusieurs fragments tirés de divers ouvrages de Clément, que l'on a mis à la suite des *Stromates*, pour suppléer au livre VIIIe, que l'on ne trouvait plus. Quoi qu'il en soit, ce livre est imparfait. Il est composé de deux parties, dont la seconde manque dans un manuscrit du collége de Clermont [11]. L'auteur y fait d'abord remarquer l'éloignement que les chrétiens et les anciens philosophes avaient des disputes et des contestations. Il veut que tous ceux qui s'appliquent, soit à l'étude des divines Écritures, soit aux sciences humaines, aient pour but de se rendre utiles. Ensuite il traite de la démonstration du syllogisme, de la définition, de la proposition, de la division, du genre, de l'espèce, de la différence et d'autres matières de dialectique.

Pag. 914. — 915 et seq.

ARTICLE V.

DU LIVRE INTITULÉ : *Quel Riche sera sauvé ?*

Ce traité est de Clément

1. On a douté pendant quelque temps si ce traité était de Clément. Dans les manuscrits du Vatican, d'où il a été tiré, il était à la suite des homélies d'Origène sur Jérémie, ce qui engagea Cariophylus, et après lui Gislerius, à le faire imprimer sous le nom d'Origène.

[1] *Quoad Clementem attinet, extant ejus octo* Stromatum *libri*. Euseb., lib. VI, cap. 13. *Feruntur ejus insignia volumina..... E quibus illa sunt* Stromatum *libri octo*. Hieronym., in *Catalogo*, cap. 38.

[2] Les *Scriptores vet.*, tom. VII, pag. 88, du cardinal Maï, Léonce et Jean, *Rerum sacrarum*, contiennent un fragment du VIIIe livre des *Stromates*. (*L'éditeur.*)

[3] *Reperi autem, in pervetere exemplari, hoc opus non solum Stromateon nomine inscriptum, sed integre ad hunc modum :* Titi Flavii Clementis, presbyteri Alexandrini gnosticarum secundum veram philosophiam commentationum Stromateus I, II, II, IV, V, VI, VII, VIII. *Ac primi quidem septem eumdem præferunt titulum, iidemque prorsus sunt in omnibus codicibus. Verum octavus, cum inscriptione, tum rei subjectæ materia variat. In quibusdam enim inscribitur:* Quis dives salvetur? *ejusque principium est :* Qui laudatorias orationes, *etc. In aliis vero Stromateus octavus, ut et reliqui septem, inscribitur et incipit :* Sed neque philosophi antiquissimi, etc. Phot., *Cod.* 3.

[4] Idem, ibid. — [5] Idem, ibid. — [6] Clem., lib. VI *Stromat.*, pag. 736 edit. Oxon.

[7] *Stromateon libri quoque octo sunt adversus paganos atque hæreses pugnam instituentes* Phot., *Cod.* 3.

[8] Malgré ces raisons, Mœlher admet le livre VIIIe comme authentique: les paroles par lesquelles Clément, à la fin du livre VIIe, annonce une méthode différente, la désignation faite par Photius, et qui s'accorde avec le nôtre, l'absence de tout motif contraire, le décident à le regarder comme authentique, tom. II, pag. 58. (*L'éditeur.*)

[9] *Idem Clemens, in libris* Hypotyposeon *omnium, ut uno verbo dicam, utriusque Testamenti scripturarum compendiosam instituit enarrationem ; ne illis quidem prætermissis scripturis, de quibus inter multos ambigitur*. Euseb., lib. VI, cap. 14.

[10] *Eclog. Prophet.*, num. 11 et 20.

[11] Nourry, *Apparat. ad Biblioth. Patr.*, tom. I, pag. 1291.

Mais Gislérius, ayant reconnu depuis qu'il était de Clément [1], avoua son erreur, et je ne sache point que, depuis ce temps, on l'ait contesté à Clément. Il est même assez surprenant que ces deux critiques se soient trompés en ce point; car Eusèbe [2], qui parle de ce traité en différents endroits, l'attribue toujours à Clément d'Alexandrie. C'est de là qu'il rapporte la grande histoire du voleur mis en pénitence par l'apôtre saint Jean. Il lui est aussi attribué par saint Jérôme [3], par Anastase Sinaïte et par Photius; et ce qui ne laisse aucun lieu de douter que l'écrit dont Eusèbe et les autres anciens ont parlé, ne soit le même que celui qui nous a été donné sur les manuscrits du Vatican, c'est que ce qu'ils en ont cité s'y trouve en propres termes. On objecte que l'auteur de ce traité enseigne le dogme de la préexistence des âmes, célèbre entre les erreurs attribuées à Origène, et qu'il semble renvoyer au livre *Des Principes*, lorsque, parlant du chameau qui passe plutôt que le riche par le trou d'une aiguille, il dit que c'est un mystère de Jésus-Christ, qu'on apprendra dans l'explication des principes et dans celle de la théologie. Mais, en comparant les paroles de Clément [4] avec celles de saint Paul aux Hébreux [5], on voit qu'ils ont pensé de même et qu'ils ne veulent dire autre chose, sinon qu'après cette vie nous serons citoyens de la céleste patrie, si nous avons expié les péchés qui nous avaient ôté le droit d'y prétendre. On sait d'ailleurs que les hérétiques ont corrompu les ouvrages de Clément [6], et ils y ont pu insérer le dogme de la préexistence des âmes, comme toutes autres erreurs. Quant au livre *Des Principes*, quoiqu'il ne paraisse, par aucun ancien, que Clément en ait composé un sous ce titre, rien n'empêche qu'il n'ait traité des principes et de la théologie dans quelque autre ouvrage; et il y a même lieu de le croire, puisqu'il promet plus d'une fois d'écrire sur cette matière. En tout cas, l'on n'a aucune preuve que l'endroit objecté renvoie au *Périarchon* d'Origène, où il n'est fait aucune mention du chameau.

Analyse de ce traité. Num. 1, p. 938 édit. Oxford. II.

2. Clément commence son traité par de fortes invectives contre ceux qui, au lieu d'apprendre aux riches l'usage qu'ils doivent faire des richesses, leur donnent des louanges excessives. Ensuite il dit que la raison pour laquelle il est plus facile aux pauvres qu'aux riches d'entrer dans le royaume du ciel, c'est que la plupart des riches n'ont pas plutôt entendu ces paroles de Jésus-Christ : « Il est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, qu'un riche entre dans le royaume du ciel, » perdent courage et désespérant de leur salut, s'éloignent de la voie qui conduit au ciel, sans se mettre en peine d'examiner qui sont ceux que le Sauveur a désignés sous le nom de riches, et dans quel sens ce qui est impossible à l'égard des hommes, n'est pas impossible à l'égard de Dieu. Les autres pénètrent, à la vérité, le sens de ces paroles, mais négligent de faire des bonnes œuvres pour se rendre dignes de la gloire. « C'est pourquoi, ajoute-t-il, ceux qui ont un véritable zèle pour leurs frères et pour la vérité, ne doivent point insulter aux riches que Dieu a appelés au christianisme; ils ne doivent pas non plus les flatter par intérêt, mais leur représenter qu'exacts à observer les commandements de Dieu, ils peuvent, comme les autres, prétendre au royaume du ciel; que le Sauveur est toujours prêt à les recevoir au nombre des siens, pourvu qu'ils le veuillent; qu'ils ne doivent pas, néanmoins, se flatter de parvenir à la félicité par leurs propres forces et par leurs mérites, mais par des travaux et des peines proportionnées à une si grande récompense. Le Nouveau Testament doit être la nourriture ordinaire des riches qui veulent se sauver : leurs exercices, la pratique des commandements; une vie honnête et pieuse, accompagnée de bonnes inclinations, la foi, l'espérance, la charité, la connaissance de la vérité, la douceur, la miséricorde, la chasteté.»

III.

IV.

3. Après cette espèce de préambule, Clément demande à Dieu la grâce de dire dans ce

[1] Gislérius, Præfat. *Comment. in Hierem.*

[2] *Clemens in eo libro quem inscripsit :* Quisnam dives salutem consequi possit ? *simul et tempus ipsum designavit, et narrationem quamdam adjunxit imprimis necessariam.* Euseb., lib. III, cap. 23, et lib. VI, cap. 16.—[3] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 38; Anastas., *in Psalm.* VI; Phot., *Cod.* 3.

[4] *Dives, qui Christi mandatis obtemperaverit, ex hac mortali vita, bona fretus conscientia, certaminum præsidi victor præsentatur, cœlesti palam dignus patria, in quam coronis, angelorumque præconio ac plausu donatus revertitur.* Clem., pag. 937.

[5] *Juxta fidem defuncti sunt omnes isti, non acceptis repromissionibus, sed a longe eas aspicientes et salutantes, et confitentes quia peregrini et hospites sunt super terram. Qui enim hæc dicunt, significant se patriam inquirere ; et si quidem ipsius meminissent, de qua exierunt, habebant utique tempus requirendi.* Heb. XI, 13.

[6] Ruffin, lib. *de Adulteratis Origen.*, pag. 195.

discours des choses conformes à la vérité [1] et utiles au salut de ses frères. Puis, entrant en matière, il explique à ses auditeurs le sens des paroles de Jésus-Christ touchant le péril des richesses, et fait voir qu'il ne prescrit point aux riches de se défaire de tout leur bien, ni de renoncer à tout leur argent et à tout ce qu'ils possèdent; mais qu'il les avertit de modérer la trop grande ardeur qu'ils témoignent à amasser des richesses, de se débarrasser des sollicitudes du siècle, qui sont comme autant d'épines qui suffoquent le bon grain et la semence de la vie; d'arracher de leur cœur les racines des affections étrangères. Le Sauveur, ajoute-t-il, n'ordonna point à Zachée de se défaire de ses richesses; dans quelques endroits, il loue l'usage raisonnable que l'on en peut faire, voulant qu'on en fasse part aux autres; qu'on donne à boire à ceux qui ont soif, qu'on donne du pain à ceux qui ont faim, qu'on loge les étrangers, qu'on donne de quoi se couvrir à ceux qui sont nus : devoirs qu'il serait impossible de remplir sans le secours des richesses. « Il ne faut donc pas, ajoute Clément, se dépouiller d'un argent dont on peut soulager le prochain. Les richesses sont comme la matière et les instruments des bonnes œuvres, pour ceux qui en savent faire un bon usage; mais elles sont une occasion de chute à ceux qui en abusent. Elles sont, toutefois, indifférentes de leur nature et incapables par elles-mêmes de porter au crime. Ainsi le précepte d'y renoncer regarde les mauvaises inclinations de l'âme, dont nous sommes obligés de nous défaire. On peut être rempli de passions, et avoir l'esprit toujours attaché à l'argent, même après qu'on s'en est dépouillé : les vices peuvent se trouver dans l'indigence de toutes choses : la pauvreté extérieure est souvent la matière et l'occasion d'une infinité de désordres. Un homme, au contraire, qui a de grands biens et qui en sait faire usage, regarde son or, son argent, ses maisons, comme autant de présents que Dieu lui a faits; il lui en rend grâces, et il s'en sert pour le salut de son prochain, persuadé que ses richesses lui ont été données plutôt pour le soulagement de ses frères que pour son usage particulier. Si quelque accident le prive de son bien, il souffre cette disgrâce avec un esprit tranquille, regardant d'un même œil la disette et l'abondance. C'est d'un homme de ce caractère que Jésus-Christ a dit qu'heureux est le pauvre d'esprit; qu'il a un droit acquis sur l'héritage du ciel [2]. Mais ce jeune homme dont parle l'Évangile, ne comprenant pas les paroles de Jésus-Christ et ne pouvant se mettre dans l'esprit qu'on pût être riche et pauvre tout ensemble, avoir de l'argent et en manquer, jouir des commodités de la vie et s'en interdire l'usage, se retira tout chagrin, croyant que cet état lui était impossible. Quelques-uns mêmes des disciples de Jésus-Christ, ignorant, comme ce jeune homme, le sens de ces paroles, commencèrent à désespérer de leur salut, persuadés que ceux qui se sentaient quelque inclination pour les richesses, n'étaient pas moins exclus du royaume du ciel que ceux qui en possédaient effectivement. Mais le Sauveur les rassura, en leur faisant entendre que, quoique l'homme ne puisse se sauver par ses propres forces, il le peut néanmoins avec le secours de Dieu.»

Num. V. — XI. — XII, XIII. — XIV. — XVI et seq. — Num. XX. — XXI et seq.

4. Clément montre ensuite comment les richesses peuvent devenir aux riches un gage du salut, s'ils sont fidèles à accomplir les commandements qui prescrivent l'amour de Dieu et du prochain. Il les exhorte à faire l'aumône et dit : « C'est à vous à chercher ceux à qui vous devez faire la charité. Il faut donner sans murmure, sans chagrin, sans acception de personne, donner à tous. Priez Dieu d'agréer vos présents : hâtez-vous de les faire, de crainte qu'il ne les dédaigne. Il n'est pas obligé de les recevoir, quoique vous le soyez de les lui faire. Le Seigneur n'a pas dit: Soyez libéral, assistez ceux qui sont dans le besoin; mais : Faites-vous des amis. Un simple bienfait ne suffit pas pour faire un ami : il faut de la familiarité et un long commerce. Ne vous embarrassez point de juger celui qui est digne de vos aumônes; car peut-être que vos préjugés vous feraient tomber dans l'erreur. Il vaut mieux que vous vous trompiez en faisant du bien à ceux qui ne le méritent pas, que de manquer d'en faire à ceux qui le méritent. En faisant du bien à tout le monde, il est indubitable que vous rencontrerez quelqu'un des élus de Dieu, qui pourront contribuer à votre salut. Ne vous rebutez point, si vous en trouvez quelques-uns qui soient mal vêtus et difformes; ces accidents extérieurs sont les apanages de la misère humaine. Nous portons un trésor dans un vase d'argile; mais la toute-puis-

XXVI, XXVII, XXVIII, XXIX. — XXXI. — XXXII. — XXXIII. — XXXIV.

[1] Il paraît, par cet endroit et par quelques autres, que ce traité est un discours prononcé de vive voix.

[2] Matth. V, 3.

Num. XXXV

sance du Père, le sang du Fils, la grâce du Saint-Esprit le conservent. » Clément recommande en particulier les vieillards pieux, les orphelins de bonnes mœurs, les veuves d'une douceur éprouvée, les hommes ornés de la charité. « Ce sont là les défenseurs que vous devez vous procurer auprès de Dieu, par le moyen de vos richesses. L'un priera pour votre salut, l'autre vous soulagera dans vos peines, l'autre répandra des larmes et gémira pour vous devant le Seigneur, l'autre vous donnera des avis salutaires ; enfin tous vous aimeront sans feinte et sans déguisement, d'une amitié sincère et désintéressée.»

XXXVII. 5. Pour engager encore plus fortement les riches à soulager les pauvres, il leur met devant les yeux la tendresse que Dieu a pour nous, et l'excès de son amour, qui lui a fait donner sa vie pour chacun de nous; puis il XXXVIII. ajoute : « La foi ne subsistera plus lorsque nous verrons Dieu à découvert; l'espérance changera lorsque nous jouirons des choses que nous espérons maintenant : mais plus la charité croît, plus elle se perfectionne. Quand on est animé de cette vertu, quelques mauvaises actions qu'on ait commises, de quelques crimes que l'on soit coupable, on peut les effacer par une sincère pénitence soutenue de la charité.» XXXIX. Il dit que la véritable pénitence empêche que l'on ne retombe dans les mêmes péchés, que l'on ne recoure vers les objets que l'on a abandonnés ; qu'elle met fin au crime. On est véritablement pénitent quand on a une vraie douleur de ses fautes et qu'on adresse de ferventes prières à Dieu, XL. afin qu'il les oublie; les saintes actions ne serviront de rien à celui qui meurt dans le péché, et les mauvaises ne nuiront point à celui qui les aura effacées par la ferveur d'une vie sainte et régulière. Il est presque impossible de se défaire tout d'un coup d'une habitude invétérée, mais on peut en venir à bout par la grâce de Dieu, par la force de la prière, par le secours de nos frères, par l'efficacité de la pénitence et l'assiduité de la méditation. XLI. Il conseille aux riches de se choisir un homme qui les conduise dans les voies de la vertu ; il veut qu'ils aient pour lui du respect mêlé de crainte, qu'ils écoutent ses avis et ses remontrances, soit qu'il reprenne aigrement, soit qu'il dise des choses plus douces et plus consolantes. C'est à cette occasion qu'il rapporte l'histoire d'un jeune homme converti par saint Jean [1]. Cet Apôtre, étant venu en Num. XLI. une certaine ville proche d'Ephèse [2], confia à l'évêque du lieu un jeune homme d'un extérieur agréable, de bonnes mœurs et d'un esprit excellent. L'évêque en prit d'abord un grand soin et lui donna même le baptême, avec le sacrement de confirmation; mais son zèle s'étant relâché, et ayant accordé à son élève une trop grande liberté, il fut corrompu par des jeunes gens de son âge qui, ne pensant qu'à se divertir, s'étaient abandonnés à toutes sortes de vices. Il s'y abandonna lui-même, à leur exemple ; se mit à la tête d'une troupe de voleurs, et commit avec eux de grandes violences. Quelque temps après saint Jean, ayant été rappelé dans la même ville pour y terminer quelques difficultés, demanda à l'évêque le dépôt qu'il lui avait confié. L'évêque, baissant les yeux, lui dit avec soupirs et avec larmes que le jeune homme était mort à Dieu, qu'il s'était emparé d'une montagne où il demeurait avec une troupe d'assassins. Le saint apôtre, à ces paroles, déchira son vêtement, demanda un cheval et un guide, et se rendit au lieu qu'on lui avait marqué. Le jeune homme le reconnut, fut saisi de honte et commença à s'enfuir. Le Saint le poursuivit de toute sa force, oubliant la faiblesse de son âge et criant après lui : « Mon fils, pourquoi me fuyez-vous? Pourquoi fuyez-vous votre père, et un homme vieux et sans armes? Ayez pitié de moi; ne craignez point, il y a encore espérance de votre salut: je répondrai pour vous à Jésus-Christ; je souffrirai volontiers la mort pour vous, comme Jésus-Christ l'a soufferte pour nous tous; je donnerai mon âme pour la vôtre. Arrêtez-vous ; croyez-moi : c'est Jésus-Christ qui m'a envoyé vers vous. » Le jeune homme, l'entendant parler de la sorte, s'arrêta, les yeux baissés contre terre ; puis il jeta ses armes, rempli de frayeur et pleurant amèrement. Comme il vit le saint vieillard s'approcher de lui, il alla l'embrasser, satisfaisant pour ses fautes, autant qu'il pouvait, par ses soupirs, et tâchant de trouver un second baptême dans ses larmes. Alors le saint apôtre l'assura une seconde fois, et avec le

[1] Eusèbe rapporte cette histoire tout au long, et l'attribue à Clément d'Alexandrie. Euseb., lib. III *Hist.*, cap. 23. Elle est citée par saint Chrysostome, lib. I *ad Theodor. lapt.*, et par l'auteur de la *Chronique d'Alexandrie*, ad an. 101.

[2] L'auteur de la *Chronique d'Alexandrie*, ad olympiad. CCXX, dit que cette ville était Smyrne.

serment, qu'il lui obtiendrait du Sauveur, par ses prières, le pardon de ses péchés. Il se mit à genoux devant lui, et, lui prenant la main droite qu'il cachait, parce qu'il l'avait souillée par tant de crimes, il la baisa, comme ayant été purifiée par les larmes de la pénitence. Il le ramena ainsi à l'église et à l'assemblée des fidèles, et ne cessa point, qu'il ne l'y eût entièrement réconcilié et rétabli dans la participation des sacrements, par les prières qu'il offrit sans cesse à Dieu pour lui, par les jeûnes continuels dont il se mortifia avec lui, et par les saints discours dont il se servit pour le gagner. Clément conclut de ce grand exemple de pénitence, que ceux qui, après avoir péché, ne se mettent pas en peine d'en obtenir le pardon, doivent rejeter sur eux-mêmes la cause de leur perte, et ne s'en prendre ni à Dieu ni aux richesses.

ARTICLE VI.

DES *Hypotyposes* ET DES AUTRES ÉCRITS DE CLÉMENT.

Hypotyposes de saint Clément. Ce qu'elles contenaient.

1. Outre les ouvrages dont nous avons parlé jusqu'ici, Clément en avait composé un divisé en huit livres, comme les *Stromates*, et intitulé : *Les Hypotyposes*, c'est-à-dire, *Représentations* ou *Institutions*. Il paraît, par Eusèbe[1], que Clément donnait, dans cet écrit qui n'est pas venu jusqu'à nous, une explication abrégée de toute l'Ecriture, même des livres contestés, comme l'Epître de saint Jude et les autres Epîtres catholiques, celle de saint Barnabé, ainsi que l'Apocalypse attribuée à saint Pierre. Le même historien remarque que Clément y assurait que l'Epître aux Hébreux était de saint Paul, mais que, l'ayant écrite en hébreu, saint Luc l'avait traduite en grec : d'où vient qu'elle est du même style que les Actes des Apôtres; que saint Paul avait eu raison de ne pas mettre son nom à la tête de cette Epître, de peur que l'aversion que les Juifs avaient de sa personne, ne les empêchât de recevoir sa doctrine. Clément ajoutait un peu après qu'il avait ouï dire à un ancien que, le Seigneur ayant été envoyé aux Juifs, en qualité d'apôtre, par le Dieu tout-puissant, saint Paul, qui avait été envoyé aux Gentils, n'avait pas voulu, par respect, s'appeler Apôtre des Juifs, auxquels il ne prêchait que par manière de surérogation. Il rapportait, dans les mêmes livres des *Hypotyposes*, ce qu'il avait appris des anciens de l'ordre des Evangiles; et disait que ceux qui contiennent la généalogie du Sauveur ont été écrits les premiers; que celui de saint Marc fut écrit à la prière de ceux qui avaient entendu la parole de Dieu de la bouche de saint Pierre; que saint Jean, ayant lu les trois Evangiles et reconnu que la doctrine qui regarde l'humanité de Jésus-Christ y était suffisamment expliquée, entreprit, par l'inspiration de l'Esprit de Dieu, d'en écrire un autre plus spirituel et plus relevé. Voilà tout ce qu'Eusèbe nous a conservé des livres des *Hypotyposes* de Clément. Il y en a encore un fragment dans les Extraits des Prophètes, nombre XXVII, où l'on voit ces paroles remarquables : « Les anciens prêtres n'écrivaient point, ne voulant pas se détourner du soin d'enseigner par celui d'écrire, ni employer à écrire le temps de

[1] *In his libris omnium, ut uno verbo dicam, utriusque Testamenti scripturarum compendiosam instituit enarrationem, ne illis quidem prætermissis scripturis de quibus inter multos ambigitur, Judæ epistolam et Barnabæ, ac reliquas Catholicas epistolas intelligo, et revelationem, quæ dicitur Petri. Epistolam autem ad Hebræos Pauli quidem esse affirmat, sed hebraico sermone, utpote ad Hebræos primum scriptam fuisse : Lucam vero eamdem græco sermone studiose interpretatam græcis hominibus edidisse. Quare in ea epistola et in Actibus Apostolorum eumdem dictionis colorem reperiri; hanc vero inscriptionem :* Paulus apostolus, *recte atque ordine omissam fuisse observat : cum enim Hebræis scriberet, qui sinistram de ipso opinionem multo ante combiberant, ipsum suspectum habebant, prudenti consilio usus, illos absterrere statim ab initio, apposita sui nominis inscriptione, noluit. Deinde aliquanto post his utitur verbis : Jam vero sicut beatus dicebat presbyter, quandoquidem Dominus omnipotentis Dei apostolus ad Hebræos missus fuerat, præ modestia Paulus, utpote qui ad Gentes erat directus, Hebræorum apostolum se minime inscribit, tum ob suam erga Dominum reverentiam, tum quod ex abundanti ad Hebræos ipse Gentium præco et apostolus scriberet. Sed et in iisdem libris Clemens traditionem quamdam de ordine Evangeliorum, quam a vetustioribus presbyteris acceperat, refert in hunc modum : Dicebat ex Evangeliis prius scripta esse illa quæ seriem generis Dominici continent. Marci autem Evangelium ex hujusmodi occasione scriptum fuisse. Cum Petrus in urbe Roma verbum Dei publice prædicasset et Spiritu Sancto adflatus Evangelium promulgasset, multi qui aderant, Marcum cohortati sunt, utpote qui Petrum jamdudum sectatus fuisset et dicta ejus memoria teneret, ut quæ ab apostolo prædicata erant, conscriberet. Marcus igitur Evangelium composuit, iisque, qui illud ab illo rogabant, impertiit. Quod cum Petrus comperisset, nec prohibuit omnino rem fieri, nec ut fieret incitavit. At Joannes, omnium postremus, cum videret in aliorum Evangeliis, ea quæ ad corpus Christi pertinent, tradita esse, ipse divino Spiritu afflatus, spiritale Evangelium familiarium suorum rogatu conscripsit.* Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 14.

préméditer ce qu'ils devaient dire. Peut-être même aussi ne croyaient-ils pas que le même naturel pût réussir en l'un et en l'autre genre de composer et d'instruire; car la parole coule facilement et peut enlever promptement l'auditeur; mais l'écrit est exposé à la censure des lecteurs, qui l'examinent à la dernière rigueur. L'écrit sert à assurer, pour ainsi dire, la doctrine, faisant passer à la postérité la tradition des anciens, par le ministère des écrivains. Or, comme de plusieurs matières le fer n'attire que l'aimant, ainsi de plusieurs lecteurs, les livres n'attirent que ceux qui sont capables de les entendre. Mais le gnostique n'est point jaloux; il donnera à celui qui n'en est pas digne, plutôt que de refuser à celui qui l'est; et quelquefois, par un excès de charité, il communiquera sa doctrine à un indigne qui l'en prie instamment, non à cause de sa prière, car il ne cherche pas la gloire, mais à cause de sa persévérance à prier, qui est une disposition à la foi. »

Jugement qu'en a porté Photius.

2. Photius [1] parle des *Hypotyposes* de Clément dans sa *Bibliothèque*, mais d'une manière tout-à-fait désavantageuse. « Ces livres, dit-il, traitent de quelques passages tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, dont Clément donne en abrégé l'explication et le sens. Il y a des endroits où il paraît réussir et suivre la vérité; mais il y en a d'autres où il tombe dans des fables ridicules et impies. Car il tient une matière éternelle et des idées platoniciennes, prétendant tirer tout cela de quelque parole de l'Ecriture. Il met le Fils au rang des créatures. Il établit des métempsycoses et divers mondes avant Adam. Il dit qu'Eve a été tirée d'Adam, non de la manière que nous l'apprend l'Eglise, mais d'une autre tout-à-fait infâme et impie. Il nous conte que les anges se sont mariés avec les femmes, et qu'ils en ont eu des enfants. Il veut que le Verbe se soit incarné, non en effet, mais seulement en apparence. Et même il est aisé de faire voir qu'il donne deux Verbes au Père, dont il veut que le second se soit incarné, pourvu encore qu'il le dise; car voici ses paroles: « *Il est vrai que le Fils est appelé Verbe, aussi bien que le Verbe du Père: ce n'est pas néanmoins le Fils qui s'est incarné; ce n'est pas non plus le Verbe du Père; mais c'est une certaine vertu de Dieu, qui est comme un écoulement de son Verbe et qui, s'étant fait intelligence, a pénétré dans les cœurs des hommes.* » Il tache, continue Photius, d'appuyer tout ceci sur quelques paroles de l'Ecriture. Il y a dans ces livres une infinité d'autres blasphèmes et d'autres contes ridicules, soit qu'ils viennent de l'auteur lui-même, ou de quelque autre qui ait emprunté son nom. Il répète souvent les mêmes choses, et rapporte les paroles de l'Ecriture sans ordre et sans suite, comme un furieux qui ne sait ce qu'il dit : mais on voit que son but universel est de faire quelque sorte d'explication sur la Genèse, sur l'Exode, sur saint Paul, sur les Epîtres catholiques et sur l'Ecclésiastique. »

Les exemplaires des Hypotyposes ont été corrompus.

3. Mais on ne peut douter que les exemplaires des *Hypotyposes* que Photius avait en mains, n'aient été corrompus, et différents de ceux dont Eusèbe nous a laissé quelques extraits. — 1° Photius restreint l'explication que Clément faisait de l'Ecriture aux livres de la Genèse, de l'Exode et de l'Ecclésiastique, et aux Epîtres de saint Paul et à celles qu'on appelle Catholiques. Au contraire, selon Eusèbe, les livres des *Hypotyposes* contenaient des commentaires abrégés de toute l'Ecriture, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, même des livres contestés, comme l'Epître de saint Jude et celle de saint Barnabé. — 2° Ni Eusèbe ni saint Jérôme, qui ont parlé des livres des *Hypotyposes,* n'y ont remarqué aucune des erreurs dont Photius fait mention. Nous voyons même que saint Jérôme en fait l'éloge dans une de ses lettres, où il dit [2]: « Clément, prêtre de l'Eglise d'Alexandrie, qui, à mon sens, est le plus habile de tous ceux qui ont écrit sur la religion, a fait huit livres intitulés: *Des Stromates,* et huit autres qui ont pour titre : *Des Expositions*. Qu'y a-t-il dans tous ces ouvrages qui ne soit plein d'érudition et de tout ce qu'il y a de plus curieux et de plus recherché dans la philosophie ? » — 3° Il paraît même que Photius avait quelque peine à croire que Clément eût donné dans les erreurs qu'il lui reproche, et qu'il soupçonnait que d'autres les avaient insérées dans les *Hypotyposes* : « Il y a, dit-il [3], dans ces livres, une infinité d'autres blasphèmes et de contes ridicules, soit qu'ils viennent de l'auteur même, ou de quelque autre qui ait emprunté son nom. » Le soupçon de Photius était bien fondé, et il

[1] Phot., *Cod.* 109.
[2] Hieronym., *Epist.* 83 *ad Magnum.*
[3] Phot., *Cod.* 109.

semble vouloir justifier lui-même Clément de toutes ces erreurs, en disant ailleurs [1] que non-seulement il n'enseigne pas la même doctrine dans ses autres livres, mais que même il y enseigne quelquefois tout le contraire. On trouve, en effet, dans les *Stromates* de Clément des sentiments tout opposés à ceux que Photius dit avoir vus dans les *Hypotyposes*. Car l'auteur y dit en termes exprès qu'il n'y a qu'un monde qui a été créé de Dieu; que le Verbe, qui est la sagesse et la bonté de Dieu, s'est fait chair et rendu visible aux hommes, réellement et non en apparence. — 4° Dès le temps de Ruffin, on avait corrompu les écrits de Clément; mais cet auteur nous fait remarquer [2] l'injustice qu'il y avait d'attribuer des erreurs à un écrivain si célèbre et si orthodoxe dans tous ses sentiments.

Commentaires sur les Epîtres de saint Pierre et de saint Jean faussement attribués à Clément.

4. Clément, dans ses livres des *Hypotyposes*, avait commenté les Epîtres catholiques. Ces commentaires existaient encore du temps de Cassiodore qui, y ayant remarqué [3] plusieurs choses peu exactes, les supprima dans la traduction latine qu'il fit faire de cet ouvrage. Nous en avons encore aujourd'hui qui portent le nom de Clément: un sur la première Epître de saint Pierre, un autre sur la première et la seconde de saint Jean, et un troisième sur celle de saint Jude; mais il y a tout lieu de croire que ce sont des pièces supposées. Car, outre que l'on y trouve l'erreur des pélagiens sur le péché originel [4], que Cassiodore n'aurait pas manqué de supprimer, s'il l'eût aperçue dans les vrais commentaires de Clément sur les Epîtres catholiques, l'auteur a, sur la nature de l'âme [5], des sentiments contraires à ceux de Clément; d'ailleurs, il établit avec tant de netteté la divinité de Jésus-Christ [6] et la génération éternelle du Fils de Dieu, que l'on voit bien qu'il avait en vue de défendre ce dogme contre les ariens, et qu'il écrivait par conséquent plus d'un siècle après Clément.

Abrégés tirés de Théodote, et les extraits des Prophètes, faussement attribués à Clément

5. On n'a pas laissé d'imprimer ces commentaires sous le nom de Clément dans la *Bibliothèque des Pères* et dans la nouvelle édition de ses œuvres faite à Oxfordt. Potterus, à qui nous sommes redevables de cette dernière édition, y a aussi fait entrer un autre livre, qui avait déjà paru en grec dans les éditions précédentes. Ce livre est divisé en deux parties. La première a pour titre : *Abrégés tirés de Théodote, et de la doctrine enseignée en Orient vers le temps de Valentin.* On y voit, en effet, les différentes opinions de Basilide, de Valentin et de Théodote, et l'auteur y rapporte les diverses interprétations que Valentin donnait à certains passages de l'Ecriture, pour les accommoder à son système des éons. La seconde est intitulée : *Les Extraits des Prophètes*. C'est un Recueil informe de passages tirés des Prophètes, avec des réflexions et des remarques. On y combat les erreurs d'Héracléon, de Tatien et d'Hermogène. Mais la vérité y est si souvent confondue avec l'erreur, qu'on ne saurait le lire avec trop de précaution. Quelques-uns ont cru que Théodote était lui-même auteur de ce livre; mais ils ne prennent pas garde qu'il y est accusé nommément d'impiété, pour avoir enseigné que Dieu le Père a souffert. D'autres en ont attribué la seconde partie à Clément, fondés sur ce que l'auteur y cite saint Pantène comme son maître, et sur ce que saint Jean de Damas en rapporte un passage sous le nom de Clément; mais cette opinion ne paraît pas plus soutenable que l'autre. Car il n'est pas vrai que cet écrivain cite saint Pantène comme son maître. Il ne l'appelle que *notre Pantène* [7], soit parce qu'il était

[1] *Nihil autem simile habent hi omnes* (Exhortatio ad Gentes et Pedagogus) *cum Hypotyposibus, quando et stolidis illis ac blasphemis opinionibus omnino vacant.* Phot., *Cod* 110. *Stromateon autem hic liber alicubi non sana tradit; non tamen ut Hypotyposes. Nam multa etiam quæ ibi dicta fuerunt, oppugnat.* Idem, *Cod.* 3.

[2] *Clemens Alexandrinus, presbyter et magister illius Ecclesiæ, in omnibus pene libris suis Trinitatis gloriam atque æternitatem unam eamdemque des[illegible]et interdum invenimus aliqua in libris ejus capitula, in quibus Filium Dei creaturam dicit. Numquid credibile est de tanto viro, tam in omnibus catholico, tam erudito, ut vel sibi contraria senserit, vel ea, quæ de Deo, non dicam, credere, vel audire quidem impium est, scripta reliquerit?* Ruffin., *de Adulterat.*; lib. *Origen.* tom. I, pag. 494.

[3] Cassiodor., lib. *de Divin. Institut.*, cap. 8.

[4] L'auteur, après avoir rapporté ces paroles de l'Epître de saint Jude : *Væ illis qui in via Caïn abierunt*, ajoute : *Sic etiam peccato Adæ subjacemus secundum similitudinem peccati.* Tom. II Op. Clem., pag. 1008 edit. Oxon.

[5] *Apparet quoniam non est naturaliter anima incorruptibilis, sed gratia Dei per fidem et justitiam.* Idem, *in I Epist. Petri*; au lieu que Clément dit absolument: *Immortales sunt omnes animæ, etiam impiorum.* Clemens, lib. *de Anima*, tom. II Oper., pag. 1020.

[6] Voyez son Commentaire sur la première Épître de saint Jean. — [7] Ὁ Πανταῖνος δὲ ἡμῶν ἔλεγεν, etc. *Excerpt. Prophet.*, num. 56.

du même pays que lui, soit à cause de la conformité de leur doctrine. On peut même tirer de cet endroit une conséquence toute contraire, et dire que cet écrit n'est pas de Clément, parce qu'en citant saint Pantène, il n'aurait pas manqué de l'appeler *son maître*, comme il a fait dans ses livres des *Hypotyposes*, selon la remarque d'Eusèbe [1]; quant à saint Jean de Damascène, son témoignage n'est ici d'aucun poids, puisqu'il ne cite point les *Extraits des Prophètes* [2], mais le livre VIII des *Stromates*, dans lequel l'auteur de ces Extraits avait aussi, selon toutes les apparences, mis le passage cité par saint Jean de Damas. Ce qui prouve au moins qu'ils ne se sont pas copiés l'un l'autre, c'est que saint Jean Damascène joint à ce passage d'autres sentences tirées de Clément, que l'auteur des *Extraits des Prophètes* n'a pas transcrites, et qui ne se trouvent pas même ailleurs que dans les *Parallèles* de saint Jean de Damas. Il y a plus : dans le catalogue que les anciens nous ont laissé des œuvres de Clément, il n'est fait aucune mention d'abrégés tirés de Théodote, ni des *Extraits des Prophètes*. On ne trouve même aucun manuscrit qui les attribue à Clément. Le style est entièrement différent du sien et la doctrine contraire à celle que l'on trouve dans les ouvrages qui sont constamment de lui. L'auteur y dit, par exemple, que Dieu est corporel [3], que les anges ont été baptisés pour nous [4], que chaque homme a un bon et un mauvais ange [5], qu'avant la venue de Jésus-Christ, tout arrivait aux hommes par l'ordre du Destin [6], que les prédictions des astrologues se sont trouvées véritables [7], que les enfants morts avant leur naissance sont commis à la garde d'un ange, pour être instruits et placés dans un lieu plus agréable [8]: ce qui revient à l'opinion de ceux qui disent que les enfants morts sans baptême seront sauvés, en tant qu'ils ne seront point punis.

Il distingue aussi le Sauveur et le Verbe fait chair [9] du Verbe consubstantiel au Père, et enseigne beaucoup d'autres sentiments tout-à-fait mauvais et ridicules, dont on ne trouve aucun vestige dans les écrits de Clément. On peut encore remarquer que ce Père ne manque aucune occasion de combattre les hérétiques, surtout les valentiniens, tandis que l'auteur de ces Extraits ne les attaque presque jamais, quoiqu'il en ait souvent le sujet. Il est donc plus vraisemblable que cet ouvrage est de quelque nouveau converti qui, peu instruit des vérités de la religion, a ramassé de toutes parts, soit dans les livres saints, soit dans les écrits des Pères, soit dans les livres apocryphes, soit dans les ouvrages des hérétiques, de quoi composer le Recueil qu'il nous a laissé. Car, parmi beaucoup de mauvaises choses, on ne laisse pas d'y en trouver d'utiles et de remarquables. Il distingue deux sortes de baptême [10], l'un d'eau, l'autre d'esprit. Il dit [11] que, dans l'administration du baptême, on invoquait les trois personnes de la Trinité. Il parle des exorcismes et des bénédictions [12] dont on l'accompagnait, et dit [13] que le motif de Jésus-Christ, dans son baptême, a été de sanctifier les eaux. Il reconnaît [14] que le cantique des trois jeunes gens dans la fournaise fait partie du livre de Daniel.

Ouvrages de Clément que nous n'avons plus.

6. Clément nous apprend lui-même qu'il avait fait un *Traité de la Continence* [15] dans lequel il examinait s'il était meilleur de vivre dans la continence ou dans un chaste mariage; et un autre *sur le Mariage* [16], où il enseignait comment un mari et une femme doivent vivre ensemble, de quelle manière il faut travailler, garder la maison, traiter ses domestiques et tout ce qui appartient au de-

[1] *Sunt et alii tandem libri ejus Hypotyposeon titulo inscripti, in quibus Pantænum magistrum suum nominatim appellat.* Euseb., lib. VI *Hist. eccles.*, cap. 13.

[2] Damasc., tom. II *Parall.* 341.— [3] *Exerpt. Theod.*, num. 10. — [4] Ibid., num. 22. — [5] Ibid., num. 72. — [6] Ibid., num. 74.— [7] Ibid., num. 78.— [8] *Eclog. Prophet.*, num 48. — [9] Ibid., num. 45.

[10] *Ad eumdem modum baptisma duplex est ; alterum quidem sensibile, quod per aquam fit, quod ignem sensibilem extinguendi vim habet ; alterum vero intelligibile per Spiritum, quod ignis intelligibilis est remedium, eumdemque depellendi vim habet.* Excerpta Theodot., num. 81.

[11] *Quippe in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti signatus, immunis ab omni alia virtute est, perque tria hæc nomina ab omni, quæ in corruptione fuit, Triade mutatus, liberatus est.* Ibid., num. 80.

[12] *Insuper panis atque oleum eadem nominis (Trinitatis) virtute sanctificatur, non revera eadem, prout apparent, quæ sunt accepta, sed virtute quadam in virtutem spiritualem mutantur. Ad hunc modum et aqua quæ exorcisatur et baptisma fit, non solum quod deterius est capit, verum etiam sanctificationem accidit.* Ibid., num. 82. — [13] *Hanc ob causam baptisatus est Salvator noster, cum baptismo non egeret ipse, ut his qui regenerarentur aquam omnem sanctificaret. Itaque non solum corpore, sed et anima mundi evadimus. Signum vero quod invisibilia nostra sanctificentur, quodque spiritus impuri animæ commixti, a nova spiritualique regeneratione separentur.* Eclog. Prophet., num. 7. — [14] Ibid., num. 1.— [15] Clemens., lib. II *Pædagog.*, cap. 10. — [16] Idem, lib. III, cap. 8.

voir des femmes. Nous n'avons plus ces deux traités, et ils étaient apparemment perdus dès le temps d'Eusèbe, puisqu'il n'en parle pas : mais il en marque plusieurs autres qui ne sont pas non plus venus jusqu'à nous. Un *De la Pâque* [1], dans lequel il faisait mention de Méliton, de saint Irénée et de quelques autres dont il rapportait les discours [2]. Il y disait encore qu'il avait composé cet écrit à l'occasion d'un autre que saint Méliton avait fait sur la même matière, et parce que ses amis l'avaient contraint de mettre par écrit les traditions qu'il avait apprises de la bouche des anciens prêtres, afin qu'elles pussent servir à la postérité. Un autre intitulé [3] : *Canon* ou *Règle ecclésiastique* contre ceux qui judaïsent, c'est-à-dire qui célèbrent la Pâque le quatorzième de la lune, comme les Juifs. Il dédia cet écrit à saint Alexandre, évêque de Jérusalem, l'un de ses disciples. Nicéphore [4] en cite un passage dans un traité qui n'a pas encore été rendu public. Des discours sur le jeûne [5] ; d'autres contre la médisance [6] ; une exhortation à la patience, adressée aux néophytes [7]. Pallade [8] fait mention d'un Commentaire de notre auteur sur le prophète Amos, et dit qu'une sainte vierge le laissa, en mourant, à son évêque qui était banni pour la foi. On ne sait si ce Commentaire n'aurait point été quelque extrait des *Hypotyposes*. Jean Veccus cite sous le nom de Clément un livre *Des Définitions*, et il rapporte celle que ce Père donnait de l'esprit [9], qu'il disait être une substance très-subtile, sans forme et sans matière ; il le définissait de même [10] dans un discours sur la Providence dont parle saint Maxime, et dont le Père Nourry rapporte quelques endroits. Il y définissait le corps une substance étendue en longueur, largeur et profondeur. Clément semble s'attribuer encore un livre *Du Mariage* [11], différent de celui dont nous avons parlé plus haut. Il en avait aussi composé un *De l'Ame* [12], dont il nous reste deux fragments. Il promet beaucoup d'autres ouvrages dans son *Pédagogue* et dans ses *Stromates;* mais on ne sait s'il a fait des traités particuliers sur chaque matière qu'il avait promis d'examiner, ou s'il les a traitées dans ses *Stromates*, dans ses *Hypotyposes* et dans ses autres ouvrages. Dans son *Pédagogue,* il promet un discours sur les divins mystères [13]; un sur la Résurrection [14]; un autre [15] touchant les devoirs des évêques, des prêtres, des diacres et des veuves. Il promet dans ses *Stromates* de parler de la béatitude et de la fin dernière contre les erreurs des philosophes [16]; de traiter des principes [17] ; de réfuter les Cataphryges, en traitant de la prophétie [18], et d'y montrer en même temps ce que c'est que le Saint-Esprit, et comment ses dons sont partagés entre les fidèles ; d'écrire sur la métempsycose [19] et sur le démon ; d'expliquer les en-

[1] Euseb., lib. IV, cap. 26, et lib. VI, cap. 13.

[2] Dans le *Traité des choses sacrées* de Léonce et de Jean, imprimé par le card. Maï, tom. VII *Coll. vet. Script.*, on retrouve quelques fragments de cet ouvrage. (*L'éditeur*.)

[3] Euseb., lib. VI, cap. 13.— [4] Tom. I *Apparat. ad Biblioth. Patr.* Nicolai Nourry, pag. 1334. — [5] Euseb., lib. VI, cap. 13.

[6] Ibid., Antoine Mélisse en rapporte ces paroles que l'on trouve imprimées à la fin des œuvres de Clément, edit. Oxon., pag. 1020. *Fac nunquam reverearis eum qui apud te alteri detrahit, sed potius illum sic moneas dicens: Desine, frater, ego quotidie gravius pecco, et qui possum illum condemnare? Duos enim lucraberis, uno emplastro et teipsum et proximum sanans.* —[7] Euseb., lib. VI, cap. 13.

[8] *Cum dedisset matri suæ opus Clementis Stromatæi in prophetam Amos, dixit ei : Da id episcopo relegato... decessit ipsa nocte.* Pallad., *Hist. Lausiaca*, cap. 139, pag. 147.

[9] *Sed et Clemens in variis quas composuit definitionibus, et quibus omnis pii dogmatis rationes præscribuntur illi qui theologiam persequi voluerit: definiturus quid spiritus, et quot modis dicatur, ait : Spiritus est substantia tenuissima, materiæ et formæ expers.* Apud Leon. Allat., tom. I *Græciæ Orthodoxæ*, pag. 248.

[10] *Spiritus autem est proprie substantia incorporea et incircumscripta. Incorporeum vero est quod non constat corpore, vel quod non est secundum longum, latum et profundum. Incircumscriptum autem est quod non est locus. Nullus etenim locus est per omnia, in omnibus, ac totum in quolibet, ac in seipso idem.* Nourry, tom. I *Apparat.*, pag. 1335. Saint Maxime rapporte deux passages de ce discours, tom. II Op., pag. 144, 152.

[11] *Prolixiori oratione tractavimus, quod neque in nominibus, sed neque in partibus ad coïtum pertinentibus et nuptiali congressione, in quibus obtinent nomina, quæ usu minime trita sunt, ejus quod vere turpe est, ponitur appellatio.* Clemens, lib. II *Pædag.*, cap. 10.

[12] Lib. III *Stromat.*, pag. 516. On trouve les deux passages qui nous restent de ce traité à la fin de la nouvelle édition de ses œuvres.

[13] Clem., lib. I *Pædagog.*, cap. 3.— [14] Idem, ibid., pag. 6 et 10. — [15] Idem, lib. III *Pædagog.*, cap. 12. — [16] Idem, lib. II *Stromat.*, pag. 500. — [17] Idem, lib. III *Stromat.*, pag. 516, 520, et lib. *Quis dives*, num. 26.

[18] Idem, lib. V *Stromat.* pag. 699, et lib. IV, pag. 605. Ce traité paraît être le même que celui dont il parle pag. 604, et dans lequel il promet de montrer que c'est le même Dieu qui est annoncé dans la Loi, dans les Prophètes et dans l'Evangile.

[19] Clemens, lib. IV *Stromat.*, pag. 601.

droits de l'Écriture qui paraissent attribuer à Dieu [1] et aux anges [2] des membres et des affections humaines ; un traité *De l'Origine du monde* [3], qui est apparemment le même que le Commentaire sur la Genèse dont parle Eusèbe [4]; un *De l'Unité et de l'Excellence de l'Église* [5]; un *De l'Unité de Dieu,* contre les hérésies [6]; un *De l'Origine de l'homme,* contre Cassien [7], où il devait aussi parler des tuniques de peau que Dieu donna à Adam ; un autre *De la Nécessité de la prière,* contre un hérétique nommé Prodicus [8]. On voit, par saint Epiphane [9] et par Théodoret, que notre auteur a réfuté les valentiniens, Basilide et les encratites : mais ces auteurs ne disent pas que Clément ait composé des traités exprès contre ces hérétiques, et on peut rapporter ce qu'ils disent aux livres des *Stromates,* où les hérétiques dont nous venons de parler sont souvent réfutés. Nous ne dirons rien de la parabole de l'Enfant prodigue, imprimée sous le nom de Clément dans le second tome des œuvres de saint Hippolyte. Ce qui y est dit de Novat [10] suffit pour montrer que ce Discours est d'un auteur postérieur à Clément ; mais il ne faut pas omettre que Sozomène met un Clément entre ceux qui ont écrit l'histoire ecclésiastique jusqu'à leur temps : « J'avais eu dessein, dit-il [11], de commencer l'histoire de l'Eglise dès son origine ; mais parce que plusieurs l'ont déjà commencée de la sorte et l'ont continuée jusqu'à leur temps, comme Clément et Hégésippe, hommes d'une éminente sagesse, qui n'ont pas été éloignés du temps des Apôtres, je me contenterai d'en donner la suite.» Quelques-uns ont cru [12] que Sozomène parlait, en cet endroit, de Clément pape, dont les *Récognitions* prétendues sont une espèce d'histoire, et il paraît que l'ordre dans lequel il le nomme en est une preuve. Cependant, comme cet ouvrage est apocryphe et que l'on ne sait point si Sozomène a cru que ce saint pape en fût l'auteur, nous aimons mieux croire qu'il a voulu parler de Clement d'Alexandrie, soit à cause qu'il a rapporté dans ses écrits plusieurs faits qui regardent l'histoire de l'Église, soit parce qu'il y fait une chronologie, depuis le commencement du monde jusqu'à la mort de l'empereur Commode.

ARTICLE VII.

DOCTRINE DE CLÉMENT D'ALEXANDRIE [13].

Sur l'Ecriture sainte.

1. On peut résumer ainsi l'enseignement de Clément: les écrivains sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament ont écrit, sur l'Ecriture sainte par l'inspiration du Saint-Esprit [14], soit les choses qu'ils ont apprises de Dieu, soit celles qu'ils savaient d'eux-mêmes et qui étaient connues de tout le monde ; quoique l'Écriture sainte soit claire et intelligible à tous, selon le sens grammatical [15], la vérité ne laisse pas d'y être enveloppée d'obscurités en plusieurs endroits [16], afin qu'elle ne soit con-

[1] Clem., lib. V *Strom.,* pag. 687.— [2] Idem, lib. VI, pag. 755. — [3] Idem, ibid., pag. 827. — [4] Euseb., lib. VI, cap. 13. — [5] Clemens, lib. VII *Stromat.,* pag. 900. — [6] Idem, lib. IV, pag. 604. — [7] Idem, lib. III, pag. 554. — [8] Idem, lib. VII, pag. 854. — [9] Epiphan., *Hæres.* 31, num. 33; Theodoret., lib. I *Hæretic. fabul.,* cap. 4.

[10] *Sed quos post peccatum in baptisma commi um perditos Christus iterum reperit, hos novatus Dei adversarius vult perdere.* Tom. II Oper. Hippol., edit. Hamburg., an. 1718 ; in-fol.

[11] Voyez Mœlher, *Patrol.* tom. II; Blanc, *Cours d'hist. ecclésiastique* ; Bergier, *Dict. d. Théol.,* art. *Clément.* Benoît XIV, au commencement du *Martyrologe Romain* (*L'éditeur.*)— [12] Sozomen., lib. I *Hist.,* cap. 1. — [13] Vales., in notis *ad cap.* 1; Sozomen., lib. I pag. 98; Baron., ad annum 196.

[14] *Cæterum sapientissimus propheta Jeremias, seu potius Sanctus in eo Spiritus, Deum ostendit, dicens :* Deus appropinquans ego sum. *Clem.,* Exhort. ad Gent., pag. 66. *Possem etiam alias tibi scripturas afferre prope innumerabiles, quarum ne apex quidem unus præteribit, qui non perficiatur : Spiritus enim Sanctus, qui Domini quasi os est, ea est elocutus.* Ibid., pag. 68. *Qui in apostolo erat Sanctus Spiritus. Domini voce utens, dicit mystice :* Lac vobis potum dedi. Idem, lib. I *Pædag.,* cap, 6, pag. 127. *Hanc ergo altitudinem minime assequuntur, qui non sequuntur Deum eos ducentem : ducit autem per Scripturas divinitus inspiratas.* Idem, lib. VII *Strom.,* pag. 894. *Prophetæ divinitus inspirati non solum quæ a Deo audierint, se loqui profitentur, sed et ipsi etiam solent ea quæ vulgo jactantur a populo, exceptionis modo edicere et tanquam quæstiones ab hominibus motas referre.* Idem, lib. III *Strom.,* pag. 528. *Qui divinis Scripturis firmo judicio credit, demonstrationem cui contradici nequit, Dei scilicet, qui Scripturas nobis dedit, vocem accipit.* Idem, lib. II *Strom.,* pag. 438.

[15] *An non enim quæ Hermæ quoque in visione apparuit potestas, in typo Ecclesiæ dedit librum legendum, quem voluit annuntiari electis ? Eum autem, inquit, transcripsit ad litteram, cum non inveniret quomodo finiret syllabas. Significabat utique litteram esse omnibus claram, si in nuda lectione accipiatur, et hanc esse fidem, quæ locum obtinet elementorum.* Clemens, lib. VI *Strom.,* pag. 679.

[16] *Quoniam, inquit Dominus :* Qui habet aures ad audiendum, audiat, *dicens non esse quorumvis audire et intelligere. Jam vero David dicit,* Psalm. XVIII : Tenebrosa aqua in nubibus aeris. A fulgore corusco nubes transierunt, grando et carbones ignis, *abditos esse docens sanctos sermones, et iis quidem qui sunt cognitione præditi, claros et perspicuos tanquam grandinem innoxiam significat demitti divinitus : vulgo*

nue que de ceux à qui il est donné de la connaître. Il reconnait que Moïse est l'auteur du *Pentateuque* [1]; que les *Proverbes* [2], le livre de la *Sagesse* [3] et l'*Ecclésiastique* [4] sont de Salomon; que ce dernier est canonique [5], de même que celui de *Job* [6]. Il cite les livres d'*Esther* [7], de *Judith* [8] et des *Machabées*, sans dire qui en sont les auteurs; mais il attribue à Esdras [9] le quatrième de ceux qui portent son nom. A l'exemple de quelques anciens, il cite *les Proverbes* sous le titre de *la Sagesse* [10]. Il attribue à saint Marc l'Evangile intitulé de son nom [11], à saint Luc les *Actes des Apôtres* et la traduction grecque de l'*Épître aux Hébreux*; cette Epître à saint Paul [12]; à saint Jude celle que nous avons de lui [13], et l'*Apocalypse* à saint Jean [14]. Il cite aussi la première Epitre de cet Apôtre [15], qu'il nomme *la Grande*, pour la distinguer de la seconde, qui est plus petite; et la première de saint Pierre [16]. On trouve dans ses écrits beaucoup de leçons de l'Ecriture, différentes de celles que nous lisons dans nos exemplaires. Nous les transcrivons ici [17], afin que le lecteur en puisse

autem obscuros; tanquam qui ex igne extincti sunt carbones, quos nisi quis accenderit et suscitarit, non ardebunt, neque illuminabuntur. Idem, lib. VI *Strom.*, pag. 671 et 672. *Propter multas ergo causas occultant Scripturæ sententiam. Primum quidem ut diligenter inquiramus et semper in intelligenda salutari vigilemus doctrina. Præterea ne omnibus quidem conveniebat hominibus intelligere, ne fraudi iis esset,, si aliter acciperent ea quæ a Sancto Spiritu dicta sunt salubriter; quocirca iis qui sunt electi ex hominibus, et iis qui ex fide cooptati sunt ad cognitionem, quæ servantur sancta mysteria prophetiarum, teguntur parabolis: Scripturarum enim stylus est parabolicus.* Idem, ibid., pag. 676. *Quia autem non omnium est veritas, multis modis occultat virtutem, iisque solis qui sunt initiati ad cognitionem, qui veritatem quærunt propter charitatem, lucem exoriri facit.* Idem, ibid., pag. 678.

[1] *Sapientissimus Moses pulchre epanalepsi seu repetitione usus, significavit corporis et animæ incorruptionem describens in Rebecca hoc modo:* Virgo autem erat pulchra, et vir non cognovit eam. Lib. IV *Strom.*, pag. 637. *Clarum est omnes quoque alias virtutes quæ scriptæ sunt apud Mosen, præbuisse Græcis principium totius loci moralis.* Lib. II *Strom.*, p. 469.

[2] *Dicit itaque Salomon:* Filii, si susceptam præcepti mei dictionem apud te absconderis. *Proverb.* II, 1; lib. I *Strom.*, pag. 317.

[3] *Jam vero Salomon, sapientis nomine, gnosticum intelligens, hæc dicit:* Videbunt enim mortem sapientis. *Sap.* IV, 7; lib VI *Strom.*, pag. 795. *Ecce enim Salomon:* Dabitur ei fidei gratia electa. *Sap.* IV, 9; lib. VI *Strom.*, pag. 797.

[4] *Merito ergo dictum est apud Solomonem:* Sapientia est in ore fidelium. *Eccles.* XV, 10; lib. II *Strom.*, pag. 441.

[5] *Brevissime itaque comprehendens Scriptura uno verbo omnia, dixit, quod* homini erudito satis est vinum. *Eccles.* XXXI, 19; lib. II *Pæd.*, pag. 187. *Dicit itaque Scriptura:* Aqua et ignis et ferrum et lac, simila frumenti, hæc omnia piis ad bona sunt. *Eccles.* XXXVII, 26; lib. II *Pæd.*, pag. 216.

[6] *Dicit quidem certe Scriptura:* Dicit infernus perditioni: Ejus quidem speciem non vidimus, ejus autem vocem audimus. *Job.* XXVIII, 22; lib. VI *Strom.*, pag. 763. Au lieu de ces paroles, on lit dans la Vulgate: *Perditio et mors dixerunt: Auribus nostris audivimus famam ejus.* Il cite encore de Job et de l'Épître de saint Clément les paroles suivantes: *Nullus est a sorde mundus, ait Job, nec si sit quidem una dies vitæ ejus.* Lib. III *Stromat.*, pag. 556. On ne trouve point ce passage dans la Vulgate, mais il est dans les Septante.

[7] *In hac captivitate fuit Esther et Mardochæus, cujus habetur liber, sicut etiam Machabaicorum.* Lib. I *Strom.*, pag. 392.

[8] *Et qui est prope Dominum, est plenus flagellis.* Judith VIII, 27; lib. II *Stromat.*, pag. 447.

[9] *Cur enim non fuit uterus matris meæ sepulcrum, ne viderem afflictionem Jacob et laborem gentis Israel, ait Esdras propheta.* IV Esdr., cap. V, vers. 35; lib. III *Strom.*, pag. 556.

[10] *Beatus homo, inquit* Sapientia, *qui me audiet, et homo qui vias meas custodiet. Proverb.* VIII, 62; lib. II *Pædagog*, cap. 9.— [11] Euseb., lib. VI, cap. 14, ut supra.

[12] Ibid. *Porro autem divinus quoque Apostolus.... adducit tibi in examen exemplorum divinorum:* An non, *inquit*, fide per patientiam præclare se gesserunt? *Et iterum: Quocirca ad Hebræos quoque scribens Paulus, qui a fide ad legem reflectebantur.* An rursus, *inquit*, opus habebis ut vos doceam quænam sint elementa initii eloquiorum Dei? *Ad Heb.* XI, 36; Clem., lib. IV *Strom*, pag. 608, 609; *ad Heb.* V, 12; lib. VI *Strom.*, pag. 771.

[13] *De his et similibus hæresibus existimo Judam prophetice dixisse in Epistola:* Similiter quidem hi quoque somniantes. *Jud.* VIII; lib. III *Strom.*, pag. 515.

[14] *Ut dicit Joannes in Apocalysi.* Lib. VI *Strom.*, pag. 693.

[15] *Videtur autem Joannes quoque in majore Epistola, in his peccatorum docere differentias:* Si quis viderit fratrem suum, etc. I *Joan.* V; lib. II *Strom.*, pag. 464.

[16] *Quocirca admirabilis quoque Petrus:* Carissimi, *inquit*, obsecro vos, etc. I *Petr.* II; lib. III *Strom.*, pag. 544.

[17] *Quoniam Deus mei misertus est, sunt mihi omnia.* Gen. XXXIII, 2; lib. II *Strom.*, pag. 438 et 481. *Rex a Deo tu es nobis.* Gen. XXXII, 6; lib. II *Strom.*, pag. 428. *Et tu loquere omnibus sapientibus mente quos implevi spiritu sensus.* Exod. XXVII, 3; lib. I *Strom.*, pag. 330. *Dedit autem solem et lunam, et astra in religionem quæ Deus fecit gentibus.* Deut. IV, 19; lib. VI *Strom.*, pag. 795. *Et perdat Dominus labia dolosa omnia.* Psalm. XXXI, 18; lib. IV *Strom.*, pag. 578. *Dicit Sapientia omni virtute plena:* Qui autem me audit habitavit in spe confidens. *Proverb.* I, 33; lib. II *Strom.*, pag. 501. *Qui seminat justitiam, operatur fidem.* Proverb. XI, 21; lib. I *Strom.*, pag. 374. *Sicut probatur aurum et argentum in fornace, ita Dominus eligit corda hominum.* Proverb. XVII, 3; lib. II *Strom.*, pag. 476. *Astutior erit simplex intelligens · Sapiens autem suscipiet cognitio-*

faire le parallèle. Quelquefois il cite des passages sans marquer d'où ils sont tirés, et il y en a qu'on ne trouve pas dans nos Bibles. Selon lui, l'amour et la crainte font la différence des deux Testaments [1]; la version de l'Ecriture faite sous Ptolémée-Philadelphe par les Septante [2], est l'ouvragé du Saint-Esprit ; il n'y a que quatre Evangiles [3].

2. Un autre canal par lequel la doctrine de Jésus-Christ nous a été communiquée, c'est la tradition. Elle est fondée sur le témoignage des Apôtres et de leurs successeurs [4]. Chacun d'eux ayant reçu cette semence divine, comme un fils de son père, elle est parvenue jusqu'à nous. Quiconque se révolte contre la tradition de l'Eglise, pour se jeter dans des opinions humaines, cesse d'être fidèle à Dieu.

3. Clément distingue nettement trois personnes en Dieu, qu'il nomme Trinité [5], et leur

sem. Proverb. XXI, 11; lib. I *Strom.*, pag. 377. Iis quis carent prudentia jubeo, *inquit Sapientia*, panes absconsos lubenter tangite, et aquam furti dulcem. *Proverb.* IX, 17; ibid., pag. 375. Sed resilias, ne diu moreris in loco ejus ; ita enim trajicies aquam alienam. Ibid., pag. 295. *Quocirca Salomon quoque ante cœlum et terram et omnia quæ sunt Omnipotenti, dicit genitam fuisse sapientiam.* Proverb. VIII, 22; lib. VI *Strom.*, pag. 810. Bellatores percussores caudis suis, *ut ait Propheta.* Isai. IX, 5; et *Apocalyps.* IX, 19; lib. III *Strom.*, pag. 560. *Dixisti in circuitu populi : Benedicti sunt filii tui in tabernaculis patrum tuorum.* Clément joint à cette sentence, qui ne se trouve point dans l'Ecriture, la suivante qui est tirée du chap. LIV d'Isaïe, 1. *Lætare, sterilis, quæ non paris.* Lib. II *Strom.*, pag. 44. *Præcepit Dominus in aliquo Evangelio : Mysterium mihi et filiis domus meæ.* Ces paroles ne se trouvent point dans l'Evangile; et dans la Bible de l'édition Romaine, faite depuis quelques années, on les a insérées dans les remarques sur le chapitre II d'Isaïe, 16 ; lib. V *Strom.*, pag. 684. *A Deo qui dixit : Faciet quis clanculum, et non videbo ipsum?* Ces paroles ne se lisent point dans l'Ecriture. *Beati quos persequitur justitia quoniam ipsi erunt perfecti; et beati qui persecutionem patiuntur propter me, quoniam locum habebunt ad quem non perveniet persecutio.* Matth., V, 10; lib. IV *Strom.*, pag. 582. Considerate corvos qui neque seminant, neque metunt. *Lucæ* XII, 23; lib II *Pædag.*, pag. 231 Quærite regnum Dei, et quæ ad alimentum pertinent, adjicientur vobis. *Lucæ* XII, 31: lib. II *Pæd.*, pag. 232. Qui largitur, sit in simplicitate; quod enim factum est in ipso, vita est. *Rom.* XII; *Joann.* I, 4; lib. I *Strom.*, pag. 114, et lib. III *Pædagog.*, pag. 309. Estote ergo prudentes et Dei imitatores. *Ephes.* V, 1; lib. III *Pædagog.*, pag. 308. Juniores, fugite quæstiones. II *ad Tim.* II, 22; lib. I *Strom.*, pag. 346. Volo enim vos scire, *inquit Judas*, quod Deus Angelos qui non custodierunt suum imperium, sed reliquerunt proprium habitaculum, in judicium magni diei vinculis æternis sub caligne agrestium Angelorum custodiit. *Jud.* V, 6; lib. III *Pædag.*, pag. 280. Clément cite encore beaucoup d'autres passages, sans marquer de quel livre de l'Ecriture il les a tirés ; entre autres, ceux-ci : *Vidisti enim, inquit, fratrem tuum, vidisti Deum tuum.* Lib. I *Strom.*, pag. 374. *Scriptura quoque tales nos esse volens dialecticos sic hortatur :* Efficiamini autem probi Trapesitæ. Lib. I *Strom.*, pag. 425. *Hujus vocem in precatione non expectat Dominus*, Pete, *inquiens*, et faciam : animo cogita, et dabo. Lib. VI *Strom.*, pag 778. Peperit, et non peperit, *inquit Scriptura.* Lib. VII *Strom*, pag. 890. Tertullien cite aussi ce passage à la fin de son livre *De la Chair de Jésus-Christ* ; mais on ne le trouve point dans l'Ecriture.

[1] *Prius itaque veteri populo vetus erat Testamentum et lex cum metu populum erudiebat, et Verbum erat Angelus. Novo autem et recenti populo novum ac recens Testamentum datum est, et Verbum fuit factum, et metus in dilectionem conversus est, et mysticus ille Angelus Jesus paritur.*

[2] *Versas autem fuisse Scripturas et Legis et Prophetarum ex hebræo sermone in linguam græcam aiunt tempore Ptolemæi, Lagi filii, aut, ut dicunt nonnulli, tempore ejus qui fuit cognominatus Philadelphus, cum maximam ad eam rem contulisset diligentiam Demetrius Phaleræus, et ut verterentur vehementer procurasset... Cum autem unusquisque ex septuaginta senioribus ad id operis delectis sigillatim ex sua propria interpretatus esset prophetia, conspirarunt omnes simul collatæ interpretationes et sententiis et dictionibus. Dei enim erat voluntas, quæ id ad Græcorum aures consulto comparaverat. Neque vero ab inspiratione Dei erat alienum, qui prophetiam dederat ut interpretationem quoque tanquam græcam efficeret prophetiam.* Lib. I *Strom.*, pag. 409 et 410.

[3] *Propterea dicit Cassianus : Cum interrogaret Salome, quando cognoscentur ea de quibus interrogabat, ait Dominus : Quando pudoris indumentum conculcaveritis, et quando duo facta fuerint unum, et masculum cum femina, nec masculum nec femininum. Primum quidem in nobis traditis quatuor Evangeliis non habemus hoc dictum*, etc. Lib. III *Strom.*, pag. 465.

[4] *Hi veram quidem beatæ doctrinæ servabant traditionem. Statim a Petro et Jacobo et Paulo, sanctis Apostolis, ita ut filius acciperet a patre, ad nos quoque Deo volente, pervenerunt illa a majoribus data, et Apostolica depositurі semina.* Lib. I *Strom.*, pag. 322. *Jam vero cum Apostolos docuerit Salvator scriptæ non scripta jam quoque nobis traditur traditio, quæ novis cordibus secundum novum illum librum per potentiam Dei inscribitur.* Lib. VI *Strom.*, pag. 680. *Quemadmodum ergo si quis fiat bestia ex homine, ita homo Dei esse, et Domino fidelis esse desiit, qui adversus ecclesiasticam recalcitravit traditionem, et in humanarum hæreseon desiliit opiniones.* Lib. VII *Strom.*, pag. 890. (*Per Christi sapientiam*) *ediscitur traditio gnostica, ut ipse præsens sanctos docuit apostolos... Hæc cognitio, quæ per successionem ad paucos ex Apostolis absque scriptis tradita pervenit, æterno et immutabili habitu exercenda est.* Clem., lib. VI *Strom.*, pag. 771.

[5] *Quare, quando etiam dicit Plato : Circa omnium Regem sunt omnia, et illius causa omnia : illum quoque omnium causam cum appellat, secundum autem circa secunda, et tertium circa tertia, non aliter ego intelligo quam Sanctam significari Trinitatem ; nam tertium quidem esse Sanctum Spiritum, Filium autem secundum, per quem facta sunt omnia ex voluntate Patris.* Lib. V *Strom.*, pag. 598.

vinité du Fils et du Saint-Esprit. Sur la divinité de Jésus-Christ, le temps de sa naissance, et son apôtre.

attribue également l'immensité [1], ce qui ne laisse aucun lieu de douter qu'il ne les ait reconnues pour Dieu. Le Père est le seigneur et le créateur de toutes choses, tout-puissant et en tout lieu. Le Fils réunit en soi toutes les perfections [2]. Il est la sagesse et la vertu du Père, la science, la vérité; dans le sein du Père avant tous les temps il en est, pour ainsi dire sorti, premièrement, pour créer le monde, ensuite pour se faire homme. Clément nomme génération cette prolation extérieure du Verbe au-dehors [3], par laquelle Dieu dit : *Que la lumière soit faite*. Parlant de la nature du Fils, il dit qu'elle est la plus parfaite, la plus sainte, la plus approchante de celle du Tout-Puissant [4]. Par où il semblerait qu'il distingue la nature du Fils de Dieu de celle du Père, et qu'il la croit moins parfaite, s'il ne disait ailleurs que le Père et le Fils sont un [5], c'est-à-dire Dieu; qu'il y a entre eux une égalité parfaite de toutes choses ; que le Fils est dans le Père [6]; que tout est en lui, de même que dans le Père et dans le Saint-Esprit. La qualité de ministre du Père [7], d'instrument de Dieu [8], qu'il donne encore au Fils, n'enferme aucune imperfection et ne signifie autre chose, sinon que Dieu a tout fait par son Verbe qui, procédant du Père,

[1] *Unus quidem est universorum Pater, unum est etiam Verbum universorum, et Spiritus Sanctus unus, ipse est, ubique.* Lib. I *Pædag.*, pag. 123. *Si quis egenus pannosus videatur, ne idcirco adverseris : intus habitat qui absconditus est Pater, et Filius ejus qui pro nobis mortuus est et nobiscum resurrexit.... Thesaurum namque in testaceo vase ferimus, Dei Patris virtute, Deique Filii sanguine, necnon Spiritus Sancti rore communitum.* Clem., lib. *Quis Dives.*, num. 34.

[2] *Filius autem est et Sapientia, et Scientia, et Veritas, quin etiam habet demonstrationem et vim ratiocinandi. Omnes autem Spiritus potestates, cum simul una res factæ fuerint, ad idem conferunt, nempe ad Filium. Est autem infinitus unaquaque suarum potestatum notione, quanquam non sit vere unum ut unum, neque multa ut partes Filii, sed ut omnia unum, unde etiam omnia ; est enim idem circulus omnium potestatum, quæ in unum circumvolvuntur et uniuntur. Et ideo Verbum dictum est Alpha et Omega, cujus solius finis sit principium ; et rursus desinit in id quod est antea principium, nunquam distantiam accipiens et dimensionem.* Idem, lib. IV *Strom.*, pag. 635. *Sed nec dici potest Dominum nolle dare salutem humano generi propter ignorationem, quod nesciat quomodo sit gerenda cura uniuscujusque. Ignoratio enim Deum non tangit, qui ante mundi constitutionem fuit Patris consiliarius. Hæc enim erat Sapientia qua Deus delectabatur omnipotens. Dei enim virtus, sive potestas est Filius, utpote ante omnia quæ sunt genita Verbum Patris maxime principale et ejus sapientia.* Lib. VII *Stromat.*, pag. 832. *Quidquid est excellens Gnosticus existimat esse honorabile pro dignitate ; et in rebus quidem sensibilibus esse honorandos magistratus, et parentes, et omnem seniorem.... in his autem quæ intelligentia percipiuntur, id quod est vetustius generatione, tempore et principio carens principium, et eorum quæ sunt primitias, Filium : a quo discere oportet eam, quæ superius est, causam, nempe Patrem universorum.* Lib. VII *Strom.*, pag. 829. *Jam vero angelos quoque accepimus didicisse veritatem, et qui eis præsunt principatus, ortum enim habuere. Restat ergo ut nos quoque ascendentes, eorum desideremus doctorem. Quoniam autem unum est ingenitum, nempe Deus omnipotens, unum est etiam prægenitum per quod omnia facta sunt, et sine ipso factum est nihil. Unus enim est revera Deus qui fecit principium universorum, significans primogenitum Filium, ut scribit Petrus præclare intelligens illud :* In principio fecit Deus cœlum et terram. *Is autem dictus est Sapientia ab omnibus Prophetis Is est magister omnium quæ orta sunt, Dei consiliarius, qui præscivit omnia. Is autem ab alto, a prima mundi constitutione, multifariam multisque modis et docuit, et perficit.* Lib. VI *Strom.*, pag. 644.

[3] *Verbum autem progressum opificii causa est et creationis, deinde etiam seipsum generat, quando Verbum caro factum fuerit, ut etiam cadat sub aspectum.* Lib. V *Strom.*, pag. 654.

[4] *Eo respectu, in terra quidem res est præstantissima homo, qui est maxima in Deum pietate. In cœlo autem res est præstantissima Angelus, qui loco propius et jam purius est æternæ et beatæ vitæ particeps. Perfectissima autem et sanctissima, et maxime principalis, et quæ maxime imperat, et est maxime regia et longe beneficentissima, est natura Filii, quæ est soli Omnipotenti propinquissima. Hæc est maxima excellentia, quæ omnia ordinat ex voluntate Patris, et optime gubernat universum, indefessa et inexhausta potestate, cuncta operans, propterea quod agit arcanas et abditas respiciens notiones. Nunquam enim a sua excedit specula Dei Filius, ut qui non dividatur, non dissecetur, non transeat a loco ad locum, sit autem semper ubique, et contineatur nusquam : tota mens, tota lux paterna, totus oculus qui omnia videt, omnia audit, scit omnia, potestate scrutatur potestates. Ei subjecta est universa militia angelorum et deorum.* Lib. VII *Strom.*, pag. 702.

[5] *Nihil ergo odio habet Deus, sed neque Verbum : utrumque enim unum est, nempe Deus, dixit enim :* In principio erat Verbum, et Verbum erat in Deo, et Deus erat Verbum. Lib. I *Pædag.*, cap. 8. A la page 7 de *l'Exhortation aux Gentils*, il représente ainsi le passage de saint Paul : *Qui cum in forma Dei esset, non rapinam arbitratus est omnia habere æqualia cum Deo.*

[6] *Qui est universorum Deus, unus solus est bonus, justus, opifex Filius in Patre, cui gloria in sæcula sæculorum. Amen.* Lib. I *Pæd.*, cap. 8. *Laudemus unum Patrem et Filium ; Filium, inquam, pædagogum et magistrum, una cum Sancto Spiritu, qui unus est omnia in quo omnia, per quem omnia unum, per quem est quod semper est.* Lib. III *Pædag.*, cap. 12.

[7] *Deus in figura hominis impollutus paternæ voluntatis minister, Verbum Deus qui est in Patre, qui est a dextris Patris.* Lib. I *Pædag.*, cap. 2.

[8] *Certe ipse quoque est concinnum et aptum Dei instrumentum et sanctum, Sapientia supermundana, Verbum cœleste.* Exhort. ad Gent., pag. 6.

est appelé son ministre dans la création du monde, quoiqu'elle soit également l'ouvrage de l'un et de l'autre. Il y a un autre endroit dans Clément, où il paraît dire que le Verbe a été enseveli avec Jésus-Christ [1]. Mais le vrai sens de ses paroles est que Jésus-Christ, en qui le Verbe est uni hypostatiquement à la nature humaine, est mort et a été enseveli, selon cette nature, et qu'il est ressuscité, selon la même nature humaine, par la puissance de la nature divine. C'est dans le même sens que saint Pierre adit [2] que Jésus-Christ, étant mort en sa chair, est ressuscité par l'esprit. Au reste, il marque clairement la divinité de Jésus-Christ; et, pour montrer l'accomplissement de la prophétie de Daniel touchant la venue du Messie, il fait une supputation des temps [3] jusqu'au règne de Vespasien [4], et compte en tout quatre cent quatre-vingt-six ans, quatre mois [5]. Il entend les semaines de Daniel, de semaines d'années, et les années, d'années solaires; il met la naissance de Jésus-Christ en la vingt-huitième année du règne d'Auguste [6], son baptême et le commencement de sa prédication en la quinzième de Tibère [7]. A prendre à la lettre ce qu'il dit de l'humanité de Jésus-Christ [8], on dirait qu'il ne l'a pas crue sujette aux pas-

[1] *Vivens enim Verbum et consepultum Christo una cum Deo extollitur*. Ibid., pag. 23.

[2] *Mortificatus quidem carne, vivificatus vero spiritu.* I Petr. III.

[3] *Dei autem esse Filium, et eum esse Servatorem et Dominum quem nos dicimus, apertæ divinæ ostendunt prophetiæ*. Lib. VII *Strom.*, pag. 702. *Qui testatus est sub Pontio Pilato, testatus est per ea quæ fecit, quod ipse esset Christus Filius Dei*. Ex lib. VII *Hypotypos.*, pag. 1015. *Pædagogus autem noster, ô vos pueri, Deo Patri suo est similis, cujus est Filius, in quem nullum omnino cadit peccatum, estque nulli reprehensioni affinis et animo impatibilis : Deus in figura hominis, impollutus, paternæ voluntati serviens, Verbum, Deus qui est in Patre, qui est a dextris Patris et cum figura Deus est*. Lib. I *Pædag.*, cap. 27.

[4] *Septuaginta heddomades abbreviatæ sunt super populum tuum et super civitatem sanctum, ut consumatur peccatum, et ut obsignet peccata, et deleat iniquitates, et ut expiet et agat justitiam sempiternam et obsignet visionem et prophetam, et ungat Sanctum Sanctorum, et cognosces et intelliges ab exitu sermonis, ut respondeas et ædifices Jerusalem usque ad Christum ducem, hebdomades septem et hebdomades sexaginta duæ erunt, et convertet, et ædificabitur platea et murus, et inanientur tempora ; et post sexaginta duas hebdomadas exterminabitur Chrisma, et judicium non erit ipsi, et civitatem et sanctum destruet cum duce veniente. Exscindentur in inundatione et usque ad finem belli abbreviati dejectionibus. Et confirmabit testamentum multum hebdomade una, et in dimidio hebdomadis tolletur sacrificium meum et libamen, et in templo abominatio desolationum, et usque ad consummationem temporis consummatio dabitur in desolationem, et dimidium hebdomadis cessare faciet thymiama sacrificii, et expansio destructionis usque ad consummationem et instar destructionis libaminis.* Daniel XXIV et seqq. *Quod itaque* (*ait Clemens*) *in septem hebdomadibus ædificatum sit templum, hoc clarum est ; in Esdra enim scriptum est : et sic fuit Christus rex, dux Judæorum, cum impletæ essent septem hebdomades in Jerusalem. Et in sexaginta duabus hebdomadibus quievit universa Judæa, et fuit absque bellis, et Dominus noster Christus, Sanctus Sanctorum, cum venisset et visionem implesset et prophetam, in carne unctus est Patris sui Spiritu. In his sexaginta duabus hebdomadibus, quemadmodum dixit propheta, et in una hebdomade Dominus : dimidium hebdomadis tenuit Nero regnans, et in sancta civitate Jerusalem statuit abominationem, et in dimidio hebdomadis et ipse sublatus est, et Otho, et Galba, et Vitellius ; Vespasianus autem et imperium obtinuit, et Jerusalem diruit, et Sanctum desolatum reddidit.... Præterea illa quoque sunt referenda ad chronographiam ; dies, inquam, quos significat Daniel a desolatione Jerusalem : Vespasiani anni VII, menses VII : duo enim anni adjunguntur Othonis, et Galbæ, et Vitellii XVII mensibus, VIII diebus ; et sic fiunt anni tres et menses VI, quod est dimidium hebdomadis, quemadmodum dixit Daniel propheta. Dixit enim bis mille trecentos dies fuisse, ex quo stetit abominatio a Nerone in sanctam civitatem, usque ad ejus eversionem. Sic enim ostendit dictum quod subjicitur :* Quousque stabit visio, sacrificium sublatum, peccatum desolationis quod datum est : et potestates et Sanctum conculabitur ? et dixit ei : Usque ad vesperam, dies bis mille trecenti, et tolletur Sanctum. *Hi ergo bis mille trecenti dies sunt anni sex, menses quatuor, quorum dimidium tenuit Nero imperium obtinens, et fuit dimidium hebdomadis ; dimidium autem Vespasianus cum Othone, Galba et Vitellio. Et ideo dicit Daniel :* Beatus qui pervenit ad dies mille trecentos trigentaquinque *Ad eos enim usque dies fuit bellum, post hæc autem cessavit, Ostenditur autem hic quoque numerus ex subjecto capite, quod sic habet :* Et a tempore immutationis perennitatis, et quo data fuerit abominatio desolationis dies mille ducenti nonaginta. Beatus qui sustinuerit et pervenerit ad dies mille trecentos triginta quinque. Lib. I *Strom.*, pag. 394 et 408.

[5] Vid. Hieronym., *in cap* IX *Dan.*; Petav., lib. I *de Doctrina temporum*, cap. 30; Nourri, lib. I *Ap.* 2, pag. 960.

[6] *Natus est Dominus noster XXVIII anno, cum primum jusserunt censum, descriptionemve fieri tempore Augusti. Quod autem hoc verum sit, sic scriptum est in Evangelio secundum Lucam :* Anno autem quintodecimo Tiberii Cæsaris factum est Verbum Domini super Joannem, Zachariæ filium. *Et rursus in eodem : Erat* Jesus veniens ad baptisma quasi triginta annorum. *Et quod anno solo oporteret eum prædicare, hoc quoque sic scriptum est :* Annum acceptabilem Domini prædicatum misisti me. *Hoc et Propheta dixit, et Evangelium. Quintodecimo ergo anno Tiberii, et quintodecimo Augusti, sic implentur triginta anni usque ad tempus quo passus est.* Lib. I *Strom.*, pag. 407.

[7] Lib. VII *Strom.*, pag. 702 ; et lib. VII *Hypotyp.*, pag. 1015, ut supra.

[8] *In Salvatore quidem corpus, ut corpus, necessaria postulare ministeria ut in vita permaneat, fuer ri-*

sions nécessaires à la vie, comme la faim et la soif. Cependant il reconnaît ailleurs que Jésus-Christ a souffert véritablement dans sa chair [1] et non en apparence; ainsi on doit expliquer ce qu'il dit de l'apathie du Sauveur, du pouvoir qu'il avait sur ces sortes de passions. Dans nous, les passions préviennent ordinairement notre volonté et s'emparent des puissances de notre âme souvent malgré nous; Jésus-Christ, au contraire, en était le maître. C'était volontairement qu'il avait faim et soif, ayant le pouvoir de conserver son corps sans le secours de la nourriture matérielle. Il dit qu'il est le seul juge des hommes [2], parce qu'il est le seul qui n'ait point péché.

Sur la sainte Vierge, sur les Anges et la gloire des Saints. Sur le Démon.

4. Il rejette l'opinion de quelques-uns [3] qui disaient que la sainte Vierge était accouchée comme les autres femmes. Il distingue différents degrés dans les anges [4], et dit qu'il y a des anges préposés pour conduire ceux qui vont au Ciel [5]; qu'il y en a d'autres placés de distance en distance [6] depuis le firmament jusqu'à nous, et d'autres destinés pour nous garder [7]. Il semble distinguer le ciel où sont les bienheureux [8] du troisième ciel dans lequel saint Paul fut ravi. Il soutient, contre les gnostiques, que le salut est pour tous les fidèles [9]; mais il ne nie pas qu'il ne doive y avoir entre eux différents degrés de gloire [10], à proportion de la différence de leurs mérites. Il croit que l'ange à qui l'on donne le nom de diable [11], soit à cause qu'il noircit les hommes par ses calomnies, soit à cause qu'il dénonce les pécheurs, pouvait faire pénitence de son apostasie [12], ayant le libre arbitre.

5. L'homme est aussi doué du libre arbitre, étant raisonnable de sa nature [13]. Il a,

diculum : comedebat enim, non propter corpus quod sancta virtute continebatur, sed ne eis qui cum eo versabantur, in mentem veniret de eo aliter sentire, sicut postea quidam existimarunt eum apparuisse visione et phantasmate. Ipse autem prorsus passionis erat expers, ut quem nullus subiret motus affectionis, neque voluptas, neque dolor. Lib. VI *Strom.*, pag. 775.

Jam vero universa quoque œconomia, quæ prædicta est a Prophetis de Domino, videtur omnino parabola iis qui veritatem non norunt, quando Filium Dei qui fecit omnia, carnem suscepisse et in utero Virginis conceptum esse, quatenus scilicet fuit genitu sensilis ejus caruncula, et consequenter quatenus fuit genitus, passum esse et resurrexisse, unus quidem dicit, alii vero audiunt, Judæis quidem scandalum, Græcis autem stultitiam, *ut dicit Apostolus. Aperte autem Scripturæ et iis qui aures habent, aperte ostendentes illud ipsum quod passa est caro, quam suscepit Dominus, Dei virtutem et sapientiam annuntiant.* Lib. VI *Strom.*, pag. 804.

[2] *Propterea enim vel solus est judex, quod solus sit in quem peccatum non cadit.* Lib. I *Pæd.*, cap. 2.

[3] *Multis in hodiernum diem videtur Maria esse puerpera propter ortum filii, cum non sit puerpera. Quidam enim dicunt eam, postquam peperisset, inspectam ab obstetrice, inventam fuisse virginem.* Lib. VII *Strom.*, pag. 889.

[4] *Jam vero angelos quoque accepimus didicisse veritatem, et qui eis præsunt Principatus : ortum enim habuere.* Lib. VI *Strom.*, pag. 643.

[5] *Verbum, ait, lucidum justitiæ caracterem ostendens angelis qui præsunt ascensui.* Lib. IV *Strom.*, pag. 616.

[6] *In summo fine ejus cœli quod apparet, beati positi sunt angeli, atque a Deo usque ad nos ipsos alii sub aliis sunt collocati, qui ex uno et per unum servant et servantur.* Lib. VII *Strom.*, pag. 833.

[7] *Idem (Plato) quos ex Scriptura* (Matth. XVIII) *habemus parvulorum ac minimorum angelos, qui Deum ipsum videant, et diligentem illam vigilemque curam, quæ a præsidibus ac tutelaribus in nos derivatur, aperiens; ita scribere non dubitat, etc.* Lib. V *Strom.*, pag. 701.

[8] *Iis quæ dicta sunt feret testimonium Apostolus dicens:* Novi hominem in Christo raptum usque ad tertium cœlum, et illinc in Paradisum, qui audivit verba arcana quæ non licet homini loqui ; *sic significans Deum non posse explicari.... siquidem super tertium cœlum enarrari incipit, ut fas est iis qui illic sunt electas animas initiare sacris.* Lib. V *Strom.*, pag. 693.

[9] *Ipse autem Dominus salutis æqualitatem apertissime revelavit, cum dixit :* Hæc est enim voluntas Patris mei, ut omnis qui contemplatur Filium et credit in ipsum, habeat vitam æternam. *Joan.* IX, 40; lib. I *Pædag.*, cap. 6.

[10] *Mites laudat eos qui tales sunt sponte et ex animi instituto, non autem eos qui ex necessitate. Sunt enim apud Dominum complures mercedes et mansiones ex vitæ eorum proportione.* Qui enim *Christus inquit.* (*Matth.* X), prophetam in nomine prophetæ susceperit, mercedem prophetæ accipiet; et qui justum in nomine justi, mercedem justi accipiet; et qui susceperit unum ex his parvis discipulis, non amittet mercedem. *Et rursus, virtutis pro meritis differentias et præclaras remunerationes, per horas numero non æquales.* Lib. IV *Strom.*, pag. 488. *Proportione ergo habita, variæ sunt mansiones in cœlis pro dignitate et meritis eorum qui crediderunt.... Et perfecta quidem hæreditas est eorum qui evadunt in virum perfectum, ad imaginem Domini.* Lib. VI *Strom.*, pag. 797.

[11] *Eum qui vocatus est diabolus, intelligite impudentem, vel quod homines calumniis impetat, vel quod accuset peccatores, vel quod sit apostata.* Lib. III *Strom.*, pag. 528.

[12] *Diabolus autem cum liberum haberet arbitrium, et duci posset pœnitentia, et furari, ipse quoque furti causa est, non autem Dominus* Lib. I *Strom.*, pag. 367.

[13] *Intromittitur autem anima in corpus, et etiam intromittitur principalis facultas qua ratiocinamur, quæ non generatur per dejectionem seminis.... Hæc principalis animæ facultas habet liberam eligendi facultatem, in qua inquisitio, disciplina et cognitio. Verum enim vero universa ita ordinata sunt, ut ad unam re-*

toutefois, besoin du secours de la grâce pour faire le bien [1], pour les bonnes pensées, pour connaitre Dieu, pour surmonter les tentations, pour embrasser la foi, pour vivre dans la continence. La grâce [2] ne nécessite point le libre arbitre. L'âme, qui est une des par-

feruntur facultatem : et propter illam et vivit homo, et certo modo vivit. Per corporeum itaque spiritum homo sentit, concupiscit, lætatur, irascitur, alitur, augetur : quin etiam per eum actiones aggreditur convenienter ei quod mens cogitarit et conceperit. Lib. VI *Strom.*, pag. 808. *Compositus est homo ex parte rationis participe et experte rationis, anima et corpore. Sed corpus quidem et circa terram operando, versatur ad terram, anima autem ad Deum extollitur.* Lib. IV *Strom.*, pag. 567. *Anima quæ est res longe subtilior quam corpus, minime potuit affici ab aqua diluvii, quæ est crassior, ut quæ propter subtilitatem et simplicitatem minime superetur, quæ etiam appellatur incorporea.* Lib. VI *Strom.*, pag. 766.

[1] *Nam neque fieri potest ut sine nostro animi proposito consequamur, neque universum est positum in nostra voluntate, quale est quod est eventurum. Gratia enim servamur, sed non absque bonis operibus ; sed oportet quidem cum natura apti simus ad bonum, ad id aliquod habere studium. Oportet autem mentem habere studium. Oportet autem mentem habere sanam, et quæ nulla retardetur pœnitentia a pulchri venatione : ad quod quidem maxime divina opus habemus gratia, rectaque doctrina et munda animi affectione, et Patris ad ipsum attractione.* Lib. V *Strom.*, pag. 647. Il s'explique ailleurs sur cette disposition naturelle que nous avons au bien, en ces termes : *Postremo illud quoque scire oportebat, quod natura quidem apti nati sumus ad virtutem, non quod eam habeamus ab ortu, sed simus apti ad eam acquirendam.... Aptitudo autem est quidem motus ad virtutem, non autem ipsa virtus, atque omnes quidem, ut dixi, apti sunt natura ad acquirendam virtutem, sed alius quidem magis, alius vero minus accedit ad disciplinam et exercitationem.* Lib. VI *Strom.*, pag. 788, et lib. I, pag 336. *Divinæ quidem voluntati maxime obedit bonorum virorum liberum eligendi arbitrium. Quoniam bonorum quidem et malorum hominum multa sunt commoda communia, fiunt tamen utilia solis bonis et probis, quorum causa Deus hæc fecit. Ad usum enim bonorum enata est vis eorum quæ data sunt divinitus. Quin etiam eorum cogitationes qui sunt virtute præditi, per divinam fiunt inspirationem, cum anima quodammodo sit disposita, et divina voluntas in humanas animas transmutatur, certis Dei ministris ad talia ministeria opem ferentibus. Nam per gentes et civitates sunt distributæ angelorum præfecturæ : fortasse autem etiam ex iis sunt deputati singulis.* Lib. VI *Strom.*, pag. 622. *Quocirca dialectica sola veluti manu ducit ad veram sapientiam, quæ quidem est divina facultas, quæ entia, quatenus sunt entia, cognoscit, id quod est perfectum consecuta, et libera ab omni animi perturbatione ; idque non sine Salvatore, qui, semota ab oculis animæ per Verbum divinum caligine ignorantiæ, quam illis prava consuetudo offuderat, optimum statum restituit, ut clare percipiamus, Deus-ne sit an homo. Is est qui revera ostendit quomodo nos ipsos cognoscere oporteat, is qui universorum Patrem revelat cui vult, et quoad humana natura comprehendere valeat.* Nemo *enim* novit Filium, nisi Pater; neque Patrem, nisi Filius et cui Filius revelaverit. Lib. I *Strom.*, pag. 425. *Sive ergo Pater ipse ad se trahit quemlibet, qui pure vixerit et processerit ad notionem beatæ naturæ et in quam non cadit interitus ; sive liberum quod in nobis est arbitrium veniens ad boni cognitionem, septa transilit, ut dicitur in gymnasiis ; non tamen absque eximia gratia alatur et exurgit anima, et extollitur super ea quæ supereminent, quidquid grave est deponens, et reddens ei quod est cognatum.* Lib. V *Strom.*, pag. 696. *Qui Deum sibi adscribunt magistrum, vix perveniunt ad Dei notitiam, opem ferente eis gratia ad quantulamcunque cognitionem.* Lib. VI *Strom.*, pag. 826. *Si quis cavillandi animo interroget : Et quomodo fieri potest ut caro imbecilla resistat potestatibus et spiritibus dominationum ? illud sciat, quod Deo omnipotenti et Domino freti, in eoque habentes fiduciam, adversamur principibus tenebrarum et morti.* Adhuc te loquente, *inquit Isa*, LVIII, 9, dicet : Ecce adsum. *En adjutorem invictum qui nos deffendit,* Lib. IV *Strom.*, pag. 585. *Est ergo donum doctrina pietatis, gratia vero fides.* Lib. I *Strom.*, pag. 338. *Est enim scientia habitus demonstrativus ; fides autem gratia.* Lib. II *Strom.*, pag. 435. *Non ergo est amplius fides temere reprehendenda, ut et facilis et vulgaris, et quæ sit quorumlibet : si humanum enim esset inventum, ut existimabant Græci, etiam extinctum esset. Sin autem augetur, non est ubi non est. Dico ergo fidem, sive fundata sit a charitate, sive etiam a timore, ut dicunt accusatores, esse divinum aliquid, ut quæ neque ab alia mundana amicitia distrahatur, neque a timore præsente dissolvatur.* Lib. II *Strom.*, pag. 445. *Quæ est autem ex nostra sententia continentia ? Non concupiscere : non ut quis concupiscens se fortiter gerat, sed ut etiam a concupiscendo se contineat. Non potest autem ea aliter comparari continentia, nisi gratia Dei ; et ideo dixit Christus,* (*Matth.* VII, 7) : Petite, et dabitur vobis.

[2] *Neque enim Deus invitus est bonus, quomodo ignis est præditus vi calefaciendi, verum voluntarie bona impertit, etiamsi anticipet petitionem. Neque vero invite salvus erit is qui fit salvus : non enim est inanibus, sed omnino voluntarie, et libero animi arbitrio contendet ad salutem. Quocirca præcepta quoque accepit, ut qui ex se moveri possit ad utrum velit ex iis quæ sunt eligenda et fugienda. Non facit ergo Deus bona ex necessitate, sed libera voluntate benefacit iis qui sua sponte convertuntur.* Lib. VII *Strom.*, pag. 855. *Jam vero id est in nostra potestate, cujus ex æquo sumus domini, cum eo quod ei adversatur, ut philosophari vel non, et credere aut non credere. Per hoc ergo quod sumus æque domini utriusque eorum quæ inter se adversantur, invenitur fieri posse id quod est in nostra potestate. Quin etiam præcepta ejusmodi a nobis possunt fieri et non fieri, quæ consentaneum est ut consequatur laus et vituperium ; et qui puniuntur, propter ea quæ ab ipsis admissa sunt peccata, propter ipsa sola puniuntur.* Lib. IV *Strom.*, pag. 633. *Nos tentat diabolus sciens quidem quales simus, nesciens autem utrum perseveraturi simus. Verum nos a fide excutere cupit, et in suam potestatem redigere tentat. Quod quidem solum est ei permissum, partim quod nos ex nobis ipsis salvos esse oporteat, occasiones ex præceptis accipientes.* Lib. IV *Strom.*, pag. 601. *Cui dicet Dominus : Vestrum est regnum cœlorum ? Vestrum est, quibus parere Deo propositum est, si velitis : vestrum, inquam,*

ties dont l'homme est composé [1], n'est point engendrée comme le corps. La plus noble de ses facultés est le pouvoir qu'elle a de choisir. Elle est immortelle [2], celle des impies comme celle des justes.

Sur les causes et les remèdes du péché. Sur les effets de la charité et de la crainte.

6. Le péché est une injustice volontaire [3]; l'ignorance et la cupidité en sont les causes [4]. Mais il est en notre pouvoir de réprimer les mouvements de l'une et de dissiper les ténèbres de l'autre, en travaillant à nous instruire. Nous pouvons effacer nos péchés par l'aumône et par la foi [5], et la crainte du Seigneur nous donnera de l'éloignement pour le mal. Celui qui n'a point ouï prêcher la parole de Dieu, ne sera pas puni pour n'y avoir point obéi [6]; mais celui qui, l'ayant ouïe, demeure dans l'incrédulité, sera puni, surtout si son incrédulité est affectée et de son choix. Il distingue deux sortes de justice [7]: l'une, qui est le fruit de la charité; l'autre, de la crainte du Seigneur ; et deux sortes de craintes [8]: l'une chaste et filiale, l'autre servile. Nos bonnes œuvres ne seront pas sans récompense [9]: elles nous accompagneront dans le Ciel.

Sur l'Église et ses ministres.

7. Il n'y a qu'une véritable Eglise [10], qui est l'ancienne, laquelle renferme les justes, selon le décret de Dieu. Les hérésies sont postérieures et s'efforcent de la diviser en plusieurs parties. Dans elle seule est la doctrine la plus

si modo velitis credere, et compendiariam prædicationis viam sequi. Cohortat. ad Gent., pag. 79. *Defectio autem, et recessus, et inobedientia sunt in nostra potestate, sicut etiam et in nostra potestate obedientia. Quocirca ea in judicium veniunt quæ sunt voluntaria.* Lib. II *Strom.*, pag. 460.— [1] Ubi sup., lib. VI, pag. 808.

[2] *Omnes solutæ ac respirantes animæ vitam habent, et licet a corpore separatæ existant, inque illud desiderio ferantur, in Dei tamen sinum evolant immortales. Immortales sunt omnes animæ, etiam impiorum, quibus præstaret haud esse incorruptibiles : dum enim ignis inextinguibilis perpetuo torquentur supplicio, nec unquam moriuntur, nullum malo suo finem nancisci possunt.* Clem., lib. *de Anima*, tom. II Oper., pag. 1020.

[3] *Peccatum est voluntaria injustitia : injuria autem est vitium voluntarium.* Lib. II *Strom.*, pag. 463.

[4] *Cum sint innumerabilia quæ fiunt ab hominibus, sunt utique duo cujusvis peccati principia, ignoratio et imbecillitas : est autem utrumque in nostra potestate, cum nec velimus discere, nec cupiditatem continere.* Lib. VII *Strom.*, pag. 894.

[5] *Eleemosynis ergo et fide expurgantur peccata : timore autem Domini quilibet a malo declinat.* Lib. II *Strom.*, pag. 466.

[6] *Interea qui de Verbo nihil unquam audivit, is propter ignorantiam erroris veniam consequitur : qui vero auribus accedit, et consulto tamen incredulam mentem gerit, quod videbitur esse prudentior, eo magis ipsi sua cognitio nocebit, cum ipsa eum prudentia condemnet, quod optimum non elegerit. Est enim alioquin a natura homini insitum, ut ei quædam sit cum Deo conjunctio.* Cohort. ad Gent., pag. 79.

[7] *Justitia est duplex : una quidem propter charitatem, altera vero propter metum. Dictum quidem certe est, Psalm.* XIX, 9 : Timor Domini castus, permanens in sæculum sæculi. *Qui enim convertuntur a timore ad fidem et justitiam, permanent in sæculum ; jam vero abstinentiam a malis operatur is qui timet.* Lib. VII *Strom.*, pag. 879.

[8] *Duplex autem est genus metus, quorum alterum quidem est cum pudore conjunctum, quo utuntur cives erga bonos principes et nos erga Deum, quemadmodum boni filii erga parentes. Aliud autem metus genus est cum odio, quo servi utuntur erga dominos difficiles, et Hebræi qui Deum Dominum fecere, non Patrem.* Lib. I *Pædag.*, cap. 9.

[9] *Hinc autem una migrant bona ac præclara opera, pennisque veritatis nobiscum simul evolant.* Cohort. ad Gent., pag. 75.

[10] *Ex iis quæ dicta sunt, manifestum esse existimo unam esse veram Ecclesiam, eam quæ vere est antiqua, in cujus catalogum referuntur ii qui sunt justi secundum propositum. Nam cum unus sit Deus, et unus Dominus, propterea id etiam quod est summe venerabile, et ex eo quod sit solum claudatur, ut quod sit imitatio principii quod est unum. In unius ergo naturæ sortem cooptatur Ecclesia quæ est una, quam conantur hæreses in multas discindere, et substantia ergo et cogitatione et principio et excellentia, solam esse dicimus antiquam et catholicam Ecclesiam, in unitatem unius fidei, quæ est ex propriis testamentis, vel potius ex testamento quod est unum diversis temporibus, in quibus Dei voluntate, per unum Dominum congregat eos qui sunt jam ordinati, quos prædestinavit Deus, cum eos justos futuros cognovisset, ante mundi constitutionem. Cæterum Ecclesiæ quoque eminentia, sicut principium constructionis est ex unitate omnia alia superans, et nihil habens sibi simile vel æquale.. Ex hæresibus autem aliæ quidem appellantur ex nomine, ut quæ appellatæ sunt a Valentino et Marcione et Basilide, etiamsi glorientur se Matthiæ opinionem adducere : fuit enim una omnium Apostolorum sicut doctrina ita etiam traditio.* Lib. VII *Strom.*, pag. 846. *Non oportet enim unquam, sicut faciunt qui hæreses sequuntur, adulterare veritatem, neque furari regulam Ecclesiæ, propriæ gloriæ et cupiditati inserviendo in fraudem propinquorum, quos omnino, ut ament veritatem atque amplectantur, docere oportet.... Qui impios ergo attingunt sermones, neque verbis divinis recte, sed perverse utuntur, neque ipsi in regnum cœlorum ingrediuntur, neque eos quos deceperunt, sinunt assequi veritatem. Sed nec ipsi introitus clavem habentes, sed falsam quamdum, seu adversam clavem, per quam non relaxato velo, ut nos ingredimur per Domini traditionem, sed exciso ostio et muro Ecclesiæ clam perfosso. Veritatem transgredientes, efficiuntur principes ac duces mysteriorum animæ impiorum. Quod enim Catholica Ecclesia posteriora sua fecerint conciliabula, non est opus multis probare.* Lib. VII *Strom.*, pag. 765. *Per ipsas Scripturas necesse est discere demonstrative quomodo lapsæ sunt hæreses : et contra, quomodo in sola veritate et antiqua Ecclesia sit perfectissima cognitio, et ea quæ est revera optima hæresis, id est electio.* Lib. VII *Strom.*, pag. 755.

exacte, conformément aux divines Ecritures. Les mauvais chrétiens, et ceux qui ne le sont que de nom, ne laissent pas d'en être membres [1]; mais ils n'en ont pas l'esprit ni la sainteté. On donnait aux églises matérielles le nom de maison du Seigneur [2]. L'évêque en était le chef; il devait n'avoir été marié qu'une fois, de même que ceux que l'on choisissait parmi les personnes mariées pour être prêtres ou diacres [3]. Clément ne dit point en termes exprès si l'évêque, depuis son ordination, était obligé à la continence; mais il fait assez entendre que tel était l'usage de l'Eglise, lorsqu'il dit que les Apôtres [4], qui avaient été mariés et avaient eu des enfants, comme saint Pierre et saint Philippe, vécurent dans le célibat depuis qu'ils eurent été employés au ministère de l'Apostolat.

Sur les sacrements de Baptême et de Confirmation, et sur l'Eucharistie.

8. On se préparait au baptême par la pénitence [5], et on y était régénéré par la triple immersion [6]. L'effet de cette régénération est de nous purifier de nos péchés [7], de dissiper nos ténèbres, de régler nos mœurs et de nous remplir de cette sainte et salutaire lumière par le moyen de laquelle nous connaissons les choses divines. Nous appelons frères [8] tous ceux qui sont régénérés de cette sorte. Le nouveau baptisé recevait ensuite le sceau du Seigneur [9], c'est-à-dire la confirmation, que l'on regardait comme la perfection de la vertu du chrétien. Le pain et le vin que Melchisédech offrit en sacrifice, étaient la figure de l'Eucharistie [10]. Ceux qui y participent dignement [11], sont sanctifiés selon le corps et l'âme, par la coopération du Verbe et du Saint-Esprit. Car l'Eucharistie est la propre

---

[1] *Corpus allegorice dicitur* (I *Cor.* VI) *Domini Ecclesia, spiritalis et sanctus chorus, ex quibus ii qui solo vocantur nomine, non autem vivunt ex ratione, sunt carnes. Hoc autem corpus spiritale, hoc est, sancta Ecclesia, neque cum fornicatione, neque ab Evangelii defectione, quæ decent vitam gentilem, ullo modo oportet iniri consuetudinem. Fornicatur enim in Ecclesia suumque corpus, is qui gentiliter vivit in Ecclesia, sive facto, sive verbo, sive etiam ipsa cogitatione.* Lib. VII *Strom.*, pag. 885.

[2] *Cum episcopum quoque qui domui recte præsit, Ecclesiæ ducem constituat Apostolus, domum autem dominicam unius constituat conjugium.* Lib. III *Strom.*, pag. 561.

[3] *Quin et unius quoque uxoris virum utique admittit, seu sit presbyter, seu diaconus, seu laicus utens matrimonio citra reprehensionem.* Lib. III *Strom.*, pag. 651.

[4] *An etiam reprobant Apostolos? Petrus enim et Philippus filios procrearunt : Philippus autem (Diaconus) filias quoque suas viris locavit. Et Paulus quidem certe non veretur in quadam Epistola suam appellare conjugem, quam non circumferebat, quod non magno ei esset opus ministerio.* Lib. III *Strom.*, pag. 535. *Dicit itaque in quadam Epistola Paulus :* Non habemus potestatem sororem mulierem circumducendi, sicut et cæteri Apostoli? *Sed hi quidem, ut erat consentaneum ministerio, quod divelli non poterat, prædicationi scilicet attendentes, non ut uxores, sed ut sorores circumducebant mulieres, quæ una ministraturæ essent apud mulieres, quæ domos custodiebant, per quas etiam in gynæceum absque ulla reprehensione, malave suspicione ingredi posset doctrina Domini.* Ibid. *Quod si accinctus quis esse velit et expeditus, non volens procreare liberos, propter eam quæ est in procreandis liberis molestiam et increpationem,* Maneat, *inquit Apostolus,* absque uxore, ut ego. Ibid., pag. 542.

[5] *Eodem modo nos quoque peccatorum nostrorum moti pœnitentia, delictis renuntiantes, baptismo percoluti, ad æternam quoque lucem recurrimus, filii ad patrem.* Lib. I *Pædag.*, cap. 6.

[6] Sur ces paroles de la Genèse, cap. 22 : *Abraham cum venisset in locum quem dixit illi Deus, tertio die suspiciens videt locum eminus ;* il marque les trois immersions que l'on avait coutume de faire dans le baptême : *Possunt etiam tres accipi pro mysterio signaculi per quod is, qui vere est Deus, creditur.* Lib. V *Strom.*, pag. 690.

[7] *Hæc autem vincula (tenebræ et ignoratio) quam celerrime remittuntur, humana quidem fide, divina vero gratia, cum nimirum remittuntur peccata uno medicamento pæonio, nempe baptismo, secundum verbum. Omnia ergo peccata eluimus, et e vestigio mali non sumus amplius. Una enim est hæc gratia illuminationis, quod non sunt iidem mores qui erant antequam lavaremur. Quoniam autem cognitio una oritur cum illuminatione circa mentem refulgens, et qui rudes et ignari eramus, protinus vocamur discipuli. Utrumne id factum est, cum aliquando adventasset disciplina? non enim poteris tempus dicere, catechesis enim ad fidem deducit. Fides autem simul cum baptismo, docetur a divino Spiritu.* Lib. I *Pædag.*, cap. 6.

[8] *Fratres appellamus eos qui sunt eodem Verbo regenerati.* Lib. II *Strom.*, pag. 450.

[9] *Presbyter vero adolescentem sibi traditum in domum suam suscipiens educavit, fovit atque continuit, tandemque sacramentum Baptismi eidem tradidit. Deinceps sacerdos de pristina cura atque custodia paulatim remisit, quippe cum perfectissimo custode apposito, Christi videlicet signaculo juvenem communiisset.* Clemens, apud Euseb., lib. III *Histor. eccles.*, cap. 23.

[10] *Melchisedech, rex Salem, sacerdos Dei altissimi, vinum et panem sanctificatum dedit nutrimentum in typum Eucharistiæ.* Lib. IV *Strom.*, pag, 637.

[11] *Quemadmodum vinum aquæ, sic etiam homini spiritus admiscetur. Ac temperatum quidem vinum, fidem convivis præbet : spiritus autem deducit ad incorruptionem. Amborum autem temperatura, potus scilicet et verbi, dicitur Eucharistia, scilicet laudabilis et præclara gratia, cujus qui per fidem sunt participes, sanctificantur et corpore, et anima: quippe divinum temperamentum, hominem scilicet divina voluntas spiritui et verbo mystice contemperat. Etenim revera spiritus animæ, quæ ab ipso fertur, conjungitur, caro autem verbo, propter quam* Verbum caro factum est. Lib. II *Pædag.*, cap. 2. *Verbum est omnia infanti, et pater, et mater, et pæda*

chair du Verbe incarné. C'est pourquoi il nous ordonne de nous dépouiller de l'homme charnel et corrompu, de nous abstenir des anciens aliments pour participer à la nouvelle nourriture qu'il nous a préparée, afin que la présence du Sauveur, que nous renfermons dans nos poitrines, puisse sanctifier notre chair et purifier toutes nos inclinations et tous nos désirs. Clément ne pouvait mieux marquer sa croyance sur la présence réelle. Ce qu'il ajoute est encore une preuve qu'il ne doutait pas que Jésus-Christ l'eût enseignée par ces paroles : « Mangez ma chair et buvez mon sang. Peut-être, dit-il, souhaitez-vous qu'on vous donne une explication plus commune. La chair est un symbole allégorique du Saint-Esprit, parce que c'est lui qui a formé le corps du Sauveur ; le sang nous désigne le Verbe, qui est le principe de la vie, » etc. Dans quelques Eglises, après que l'Eucharistie avait été partagée, selon la coutume [1], on laissait à chaque fidèle la liberté d'en prendre une partie ; il leur était permis de communier ou de s'abstenir de la communion, selon qu'ils le jugeraient à propos, mais en supposant toujours en eux de saintes dispositions.

Sur le mariage, sur la virginité.

9. Clément prescrit sur l'usage du mariage les mêmes règles que l'Apôtre [2] ; mais il remarque que l'on ne peut montrer, par l'Écriture, qu'aucun des anciens ait connu son épouse dans le temps qu'elle était enceinte ou qu'elle allaitait son enfant [3]. Il reconnaît que les secondes noces sont permises [4], et dit que celui qui se remarie ne pèche point. Cependant il les nomme fornication [5], soit à cause de l'esprit d'incontinence qui conduit pour l'ordinaire ceux qui s'engagent plusieurs fois dans le mariage, soit parce que, comme il le dit lui-même, celui qui se marie une seconde fois ne parvient pas à l'état de perfection que l'Evangile nous propose. Il veut que celui qui s'est engagé dans le mariage, y persévère, et que celui qui a fait résolution de garder la virginité, demeure vierge, chacun de ces deux états ayant ses avantages [6]. La polygamie était permise aux anciens, dans le temps où il était besoin que les hommes se multipliassent ; mais elle ne l'est plus présentement.

Sur le serment et sur le mensonge ; sur les images, sur les heures de prières et les jours de jeûne.

10. Il définit le serment une affirmation dans laquelle on prend Dieu à témoin de la vérité de ce qu'on avance [7]. On ne doit point jurer [8], et le mensonge est interdit en toute

gogus, et altor. Comedite, *inquit,* meam carnem, et bibite meum sanguinem. *Hæc convenienta alimenta nobis suppeditat Dominus, et carnem præbet, et effundit sanguinem ; et ad incrementum nihil deest parvulis. O admirabile mysterium ! veterem et carnalem nos jubet exuere corruptionem, quemadmodum et vetus nutrimentum : alterius autem novæ Christi diætæ effectos participes, illum, si fieri possit, recipientes, in nobis ipsis repponere, et Salvatorem intra pectus condere, ut carnis nostræ affectus componamus.* Lib. I *Pædag.*, cap. 6.

[1] *Eucharistiam cum quidam, ut mos est, diviserint, permittunt unicuique ex populo ejus partem sumere (juxta suæ videlicet conscientiæ dictamen) ; ad accurate enim perfecteque eligendum ac fugiendum, optima est conscientia.* Lib. I *Strom.*, pag. 318.

[2] *Quod autem ex consensu ad tempus orationi vacat conjugium, doctrina est, conscientia. Adjecit quidem Apostolus,* I *Cor.* VII. Ex consensu, *ne quis dissolveret matrimonium ;* ad tempus *autem, ex necessitate, ne, dum exercet continentiam is qui uxorem ducit, labatur in peccatum, et dum suo conjugio parcit, alienum concupiscat.* Lib. III *Strom.*, pag. 546.

[3] *Nullum ex veteribus ex Scriptura ostenderis qui cum prægnante rem habuerit : sed postquam gestavit uterum, et postquam editum fœtum a lacte depulit, rursus a viris cognitas fuisse uxores. Jam hunc scopum et institutum invenies servantem Mosis patrem, cum triennium post Aaronem editum intermisisset, genuisse Mosen.* Lib. III *Strom.*, pag. 543.

[4] *Sed idem vir et dominus, dum vetera renovat, non amplius concedit polygamiam ; nam hanc quidem expetebat Deus, quando oportebat homines augeri et multiplicari, sed monogamiam introducit propter liberorum procreationem et domus curam, ad quam data est mulier adjutrix. Et si cui Apostolus, propter intemperantiam et ustionem, veniam secundi concedit matrimonii ; nam hic quoque non peccat quidem ex Testamento, non est enim a lege prohibitus, non implet autem summam illam vitæ perfectionem, quæ agitur ex Evangelio.* Lib. III *Strom.*, pag. 548.

[5] *Fornicatio est ab uno matrimonio ad plura prolapsio.* Ibid., pag. 652.

[6] *Unusquisque, tam is qui castitatem delegit, quam is qui propter liberorum procreationem seipsum conjunxit matrimonio, in suo proposito firmiter debet perseverare, nec in deterius deflectere..... Habet enim sicut castitas, ita etiam matrimonium propria munera quæ ad Dominum pertinent, filiorum, inquam, curam gerere et uxoris.* Lib. III *Strom.*, pag. 546. *Rursus dicit Dominus :* Qui uxorem duxit, ne expellat ; et qui non duxit, ne ducat. *Qui ex proposito castitatis professus est uxorem non ducere, maneat cœlebs.* Lib. III *Strom.*, pag. 555.

[7] *Est jusjurandum confessio definitiva cum divina assumptione.* Lib. VII *Strom.*, pag. 728.

[8] *Sed neque jurat gnosticus, ut qui in affirmatione quidem : Ita, vel Est ; in negatione autem : Non, usurpare constituerit. Jurare enim est jusurandum vel tanquam jusjurandum mente conceptum proferre affirmative. Sufficit ergo ei vel affirmationi, vel negationi addere illud : Vere dico, ut fidem iis faciat qui responsi ejus non perspiciunt stabilitatem..... Ea ratione, neque jurat, si fuerit rogatus ; neque unquam negat, ne falsum dicat, etiamsi moriatur in tormentis.* Lib. VII *Strom.*, pag. 718. *Qui aliquid vendit aut emit eorum quæ a se venduntur, aut emuntur, nunquam dicat duo pretia. Unum autem ac simplex di-*

occasion, fût-il nécessaire pour sauver sa vie. Il croit cependant qu'il y a certaines circonstances où il est permis de feindre [1]; et il autorise son sentiment de l'exemple de saint Paul, qui, pour gagner les Juifs et se les rendre favorables, circoncit Timothée, quoique dans tous ses discours il s'efforçât de faire voir l'inutilité de la circoncision. Il dit [2] que, les chrétiens ne conservaient aucune figure sensible et matérielle de la divinité; ce qui, apparemment, a donné lieu à Photius de dire [3] qu'il parlait des images dans un de ses traités. Ils célébraient les divins mystères pendant la nuit [4], pour y avoir plus d'attention; mais ils ne laissaient pas d'avoir plusieurs heures réglées pendant le jour pour prier [5], savoir: Tierce, Sexte et None. On se tournait à l'Orient, et la posture ordinaire, en priant, était de lever la tête et les mains au ciel: on faisait même quelques mouvements des pieds, en répondant à la conclusion de la prière. Ils jeûnaient deux fois la semaine [6], le mercredi et le vendredi.

Sur l'utilité de la philosophie.

11. Clément dit que Dieu a donné la philosophie aux Grecs [7], afin qu'elle leur servît pour les préparer à l'Évangile, comme la loi

cens et vera dicere studens, si id non consequatur, dum veritatem assequitur, dives est recta animi affectione. Absit autem jusjurandum in omnibus quæ venduntur. Absit autem etiam in aliis jusjurandum, et ita philosophentur negotiatores forenses et caupones, Non assumes nomen Dei tui in vano. Lib. III *Pædag.*, cap. 2. *Rursus ipsi dicto Domini:* Sermo vester sit, Ita ita, et, Non non, *illud est assimilandum: sed mihi et falsum concedere, et verum de medio tollere non est fas. Et jurandi prohibitioni congruit hæc dictio quæ est in decimo de legibus:* Laus autem et jusjurandum absit de re qualibet. Lib. V *Strom.*, pag. 506. *Gnosticus est ejusmodi, ut a timore non redigatur in servitutem, verus in sermone, tolerans in labore, nec in ea quæ profertur oratione volens unquam mentiens, et in ea se semper ita gerens, ut non peccet: quandoquidem ipsum mendacium ut quod cum aliquo dolo dictum sit, non est sermo otiosus, sed exercetur ad vitium. Undique ergo veritati testimonium fert is solus, qui est cognitione præditus et facto, et oratione: semper enim in omnibus omnino se recte gerit, et in sermone, et in actione, et in ipsa cogitatione. Hæc ergo est, ut obiter dicam, Christiani pietas et religio.* Lib. VII *Strom.*, pag. 731.

[1] *Quidquid habet in mente, id etiam fert in lingua apud eos qui digni sunt audire ex assensione, et certa scientia simul dicens et vivens. Vera enim simul sentit et dicit, nisi quando loco medicinæ, ut medicus ad ægrotantes, ad eorum qui laborant salutem, mentietur aut falsum dicet, ut aiunt sophistæ. Ecce enim Timothæum præclarus circumcidit Apostolus, cum vociferaretur et scriberet circumcisionem manufactam nihil prodesse. Sed ne repente a lege avellens ad eam quæ est ex fide cordis circumcisionem, adhuc reluctantes eos qui audiebant Hebræos, a synagoga sese cogeret distrahere, se Judæis accommodans factus est Judæus, ut omnes lucrifaceret. Qui ergo propter proximorum salutem quibus se accommodat, se demittit, is nullius simulationis omnino cogitur esse particeps ob periculum quod imminet justis ab iis qui eis invident. Propter solam autem propinquorum utilitatem faciet quædam quæ primario non fierent ab eo, si non faceret illorum causa.* Lib. VII *Strom.*, pag. 730.

[2] *Apud nos autem, haud quidem e sensili materia sensile simulacrum, sed quod sola mente percipitur, est Deus, qui solus vere Deus est.* Cohort. ad Gent., pag. 45. — [3] *Clemens extremo libro etiam de imaginibus commeminit.* Phot., *Cod.* 110.

[4] *Qua quidem ratione mihi videntur noctem vocasse prudentem, quoniam anima hinc cessans a sensibus, convertitur ad seipsam et est magis prudentiæ particeps. Propterea ergo sacra quoque mysteria noctu fiunt, significantia eam quæ noctu fit animæ a corpore contractionem.* Lib. IV *Strom.*, pag. 530.

[5] *Est ergo precatio, ut audacius dicam, cum Deo conversatio et collocutio. Quare licet susurrantes, et nec labra quidem aperientes, tacite loquamur, intus clamavimus. Omnem enim intrinsecus paratam collocutionem Deus exaudit perpetuo. Et caput et manus in cœlum extendimus, et pedes excitamus in ultima clamatione, orationis promptitudine et alacritate spiritus assequentes essentiam quæ apprehenditur intelligentia, et una cum Verbo corpus a terra abducere conantes, erectam et elevatam animam desiderio meliorum cogimus in sancta progredi, magno animo carnis vinculum despicientes..... Quod si nonnulli certas ac definitas horas constituunt precationum, ut, verbi causa, Tertiam, Sextam, Nonam; at is qui est cognitione præditus per totam vitam orat, dum per preces suas cum Deo studet versari..... Jam vero triplicem horarum divisionem, quæ totidem sunt honoratæ precibus, sciunt qui norunt beatam sanctarum mansionum trinitatem.* Lib. VII *Strom.*, pag. 722. *Quoniam autem diei natalis imago est Oriens, atque illinc quoque lux augetur, quæ primum illuxit ex tenebris, iisque qui volutantur in ignoratione exortus est dies cognitionis veritatis, quemadmodum sol oritur: ideo ad ortum matutinum habentur preces. Unde etiam templorum antiquissima respiciebant ad Occidentem, ut qui vultu stant ad simulacra converso, doceant verti ad Orientem.* Lib. VII *Strom.*, pag. 724.

[6] *Novit ipse (gnosticus) jejunii quoque ænigmata horum dierum, quarti, inquam, et sexti. Dicitur autem ille quidem mercurii, hic vero veneris.* Lib. VII *Strom.*, pag. 744.

[7] *Ipsa quoque philosophia Græcos pædagogi more ducebat, sicut lex Hebræos ad Christum.* Lib. I *Strom.*, pag. 331. *Merito ergo Judæis quidem lex, Græcis autem data est philosophia usque ad adventum: ex eo autem tempore universalis est vocatio ad peculiarem populum justitiæ, per eam quæ est ex fide doctrinam per unum congregante Domino, qui est unus solus Deus amborum, Græcorum scilicet et Barbarorum, vel potius totius humani generis.* Lib. VI *Strom.*, pag. 823. *Iis enim qui a philosophia fuerunt justificati, auxilium reconditur, ea quoque consensio quæ ducit ad pietatem in Deum. Atque erat quidem ante Domini adventum philosophia Græcis necessaria ad justitiam, nunc autem est utilis ad pietatem, cui necessario præmittenda est ab iis qui fidem ex demons-*

aux Hébreux. Il semble même dire qu'avant la venue de Jésus-Christ, la philosophie les justifiait. Mais si l'on fait attention à toute la suite de son raisonnement sur cette matière, on verra qu'il était très-éloigné d'attribuer une si grande vertu à des sciences purement humaines. Car 1° il dit [1] qu'il en est de la philosophie des Grecs, par rapport à la connaissance de la vérité, comme d'un homme qui veut marcher sans pieds.—2° Il s'explique sur cette justice prétendue, et dit que celle que produisait la philosophie était imparfaite, ou plutôt qu'elle n'était qu'une disposition éloignée pour acquérir la vraie justice [2], comme la grammaire est une disposition à la philosophie, et le degré un moyen pour monter à une chambre haute. —3° Il dit en termes exprès qu'il n'y avait point de salut à espérer pour les philosophes, s'ils ne quittaient le culte des idoles [3] et ne croyaient en Jésus-Christ; que, sans la foi [4], toutes leurs bonnes œuvres ne leur serviront de rien pour le salut. — 4° S'il avait cru que la philosophie seule justifiât les Grecs, il n'aurait pas dit que Dieu avait permis que nos divines Écritures fussent traduites en leur langue, afin de leur ôter tout prétexte d'avoir ignoré la vérité qu'il leur était facile de connaître [5]. Le raisonnement de Clément se réduit donc à celui-ci : La philosophie n'étant autre chose que la recherche de la vérité [6], elle contribue beaucoup à nous la faire trouver. C'est pourquoi il l'appelle ailleurs le fondement de la philosophie chrétienne [7].

Sur Adam, sur les Apôtres et sur la Pâque.

12. Adam est sorti parfait des mains de Dieu [8]; s'il est déchu de la justice dans laquelle il avait été créé, ç'a été par sa faute, Dieu l'ayant laissé le maître de choisir le bien ou le mal. Lorsqu'on dit qu'il a été fait à l'image et ressemblance de Dieu [9], cela doit s'entendre de son âme, qui est l'image de l'image de Dieu, c'est-à-dire de son Verbe. Il a perdu, par le péché, les prérogatives de sa naissance [10], étant devenu sujet à la mort. L'élection des Apôtres ne s'est pas faite à cause de l'excellence de leur naturel [11], mais parce qu'ils étaient propres pour le ministère auquel Dieu devait les employer;

tratione percipiunt... omnium enim bonorum Deus est causa; sed aliorum quidem principaliter, ut Testamenti Veteris et Novi; aliorum autem per consequentiam, sicut philosophiæ, quam tamen verisimile est ipsum Græcis per se dedisse, priusquam Dominus Græcos quoque vocasset. Nam ipsa quoque Græcos pædagogi more ducebat, sicut lex Hebræos ad Christum. Lib. I *Strom.*, pag. 331.

[1] *Si Græci, qui quasdam verbi divini scintillas acceperunt, exiguam aliquam veritatis partem elocuti sint, vim quidem ejus non occultam attestantur, una tamen suam imbecillitatem arguunt, quia finem non attigerint. Hinc existimo cuivis esse manifestum quod perinde faciant, qui sine verbo veritatis aut agunt aliquid, aut loquuntur, ac si quis conetur ingredi absque pedibus.* Cohort. ad Gent., pag. 64.

[2] *Quanquam per se quoque aliquando Græcos justificaret philosophia, sed non universa ac perfecta justitia, ad quam consequendam cooperatur, velut primus et secundus gradus ei qui ascendit in cœnaculum, et grammaticus ei qui est philosophaturus.* Lib. I *Strom.*, pag. 377.

[3] *Iis autem qui erant justi ex philosophia, non solum opus erat fide in Dominum, sed etiam ut discederent a cultu simulacrorum.* Lib. I *Strom.*, pag. 362.

[4] *Nihil ergo eis post vitæ finem proderit, etiamsi nunc recte operentur, nisi fidem habeant.* Lib. I *Stromat.*, pag. 338.

[5] *Propterea enim græca voce exposita sunt Scripturæ, ut nullum unquam ignorantiæ possint prætextum afferre, cum possint quæ sunt apud nos audire, si tantum voluerint.* Ibid.

[6] *Philosophia confert ad comprehendendam veritatem, cum sit inquisitio veritatis.* Lib. I *Strom.*, p. 374. — [7] *Fundamentum christianæ philosophiæ.* Lib. *Strom.*, pag. 778.

[8] *Adam quoque dicimus fuisse perfectum, quod attinet ad formationem; nihil enim ei defuit ex iis quæ homini formæ et speciei characterem tribuunt. Quod autem dum fieret accepit perfectionem, et justificatus est per obedientiam, hoc erat quod in virum crescebat, nempe id quod in ejus potestate erat situm, seu liberum arbitrium. Quod autem elegerit, atque a Deo vetitum elegerit, non est culpa in Deum, sed in eligentem conferenda.* Lib. IV *Strom.*, pag. 632.

[9] *Jure ergo Moses concretum ex terra corpus esse docet, quod terrenum a Platone tabernaculum vocatur, animum ratione præditum cœlitus a Deo in faciem inspiratum. Hic enim principis illius facultatis sedem esse volunt, adventitium illum animi primum in parentem per sensus ingressum interpretati. Quocirca hominem etiam ad imaginem et similitudinem Dei factum esse. Imago enim Dei ratio divina et regia, homo non patibilis : humana autem mens imaginis imago.* Lib. V *Strom.*, pag. 703.

[10] *Quid enim Adæ profuit talis ejus nobilitas, et quod ejus nullus esset pater mortalis? ipse enim pater hominum, qui sunt generatione propagati. Turpia quidem ille prompto et alacri animo delegit, uxorem sequens, vera autem et honesta neglexit. Quo factum est ut vitam immortalem mortali commutaret, licet non in perpetuum.* Lib. II *Strom.*, pag. 421.

[11] *Qui ergo primum suis passionibus moderatus est, seque exercuit ut impatibilis evadat..... contendit justà cognitione per Dei dilectionem, ad sanctam mansionem, sicut Apostoli qui non ideo quod pridem fuerint electi, facti sunt apostoli, ex quadam eximia naturæ proprietate: nam Judas quoque fuerat cum eis electus, sed idonei erant qui apostoli eligerentur, ab eo qui etiam fines prævidit. Qui itaque non una cum eis fuit electus Matthias, cum se præbuisset dignum ut fieret apostolus, sufficitur in locum Judæ. Licet ergo nunc eis quoque*

Jésus-Christ ne baptisa que saint Pierre [1], et les autres Apôtres se baptisèrent l'un l'autre; après sa résurrection, il communiqua le don de la science [2] à saint Jacques, à saint Jean et à saint Pierre, afin qu'eux-mêmes le communiquassent ensuite aux autres Apôtres, et les Apôtres aux septante disciples; saint Jacques ayant prié pour celui qui l'avait déféré en jugement [3], celui-ci se convertit et souffrit le martyre avec ce saint apôtre; un ancien auteur cite Clément pour prouver que Jésus-Christ ne mangea point l'agneau pascal la veille de sa mort [4].

Sur le purgatoire et sur quelques autres points remarquables

13. On peut encore remarquer que Clément a cru que les fidèles qui mouraient sans avoir entièrement expié leurs péchés en ce monde, devaient les expier en l'autre [5] avant d'entrer dans le Ciel; que le disciple à qui Jésus-Christ dit: *Suivez-moi, et laissez aux morts le soin d'ensevelir leurs morts*, était Philippe [6]; que les actions des infidèles sont défectueuses, faute d'être rapportées à une fin légitime [7]. Selon Clément, après le jour du jugement, les anges seront déchargés du soin de ceux qui leur étaient confiés [8]; Jésus-Christ a prêché l'Evangile dans les enfers à ceux d'entre les Gentils qui étaient morts avant son incarnation [9]; il y a eu plusieurs personnes sauvées parmi les Gentils sans le secours de la Loi [10], parce qu'ils se tenaient à eux-mêmes

qui se in dominicis exercuere mandatis et perfecte ac gnostice vixere convenienter Evangelio, adscribi in numerum apostolorum. Lib. VI *Strom.*, pag. 792.

[1] *Sane illi Apostoli baptisati sunt, sicut et Clemens Stromatæus meminit in V Hypotyp. Apostolicum enim illud dictum exponens, quod dicitur:* Gratias ago Deo, quia neminem vestrum baptisavi; *Christus, inquit, dicitur Petrum solum baptisasse, Petrus Andream, Andreas Jacobum et Joannem, illi autem reliquos.* Ex Prato spiritali, cap. 176.

[2] *Jacobo justo, Joanni et Petro Dominus post resurrectionem scientiæ donum impertiit, quod illi cæteris apostolis, hi vero septuaginta discipulis, quorum unus fuit Barnabas, tradiderunt.* Lib. VII *Hypotyp.*, apud Euseb., lib. II *Hist.*, cap. 1.

[3] *De hoc Jacobo rem prorsus memoria dignam refert Clemens in septimo* Institutionum *libro, prout eam a majoribus acceperat; ait enim eum qui Jacobum judicio obtulerat, cum illum vidisset Christi fidem libere confitentem, commotum viri constantia, se quoque christianum esse affirmasse. Ambo igitur, inquit, simul ad supplicium ducti sunt. Cumque inter eundum rogasset Jacobum comes ut sibi veniam daret, paulisper moratus Jacobus: Pax tibi, inquit; statimque illum osculatus est. Ita simul ambo capite truncati interiere.* Euseb., lib. II *Hist.*, cap. 9.

[4] *Præteritis ergo temporibus immolatum a Judæis Pascha festum agens manducavit Dominus. Sed postquam prædicavit ipse, qui erat Pascha, Agnus Dei, ut ovis ad occisionem ductus, discipulos statim edocuit figuræ mysterium decima quarta qua etiam illum rogarunt:* Ubi vis paremus tibi pascha manducare? *Hac igitur die et sanctificatio azymorum et festi præparatio facta est. Unde Joannes ubi hac die paratis jam discipulis, quo a Domino abluerentur, scripsit, subdit:* Passus est sequenti die Dominus noster, cum ipse esset Pascha immolatus a Judæis. *Post hæc ergo decima quarta quando passus est, ipso mane ad palatium adducto, Pontifices et Scribæ* non introierunt prætorium, ut non contaminarentur, sed ut vespere libere manducarent pascha. *Huic dierum accurationi Scripturæ omnes consentiunt, atque adeo Evangelia sibi invicem consentanea. Quin etiam idipsum testatur resurrectio; tertia enim die resurrexit, quæ est in prima hebdomade messis, qua et manipulum deferre Pontifex a lege præcipitur.* Clem., lib. *de Pascha*, pag. 7 *Præfat. in Chronic. Paschale.*

[5] *Non ergo fuerit aliquis qui intemperans est, sed etsi carne exierit, necesse est ut vitia deponat, ut possit ad propriam pervenire mansionem.* Lib. VII *Stromat.*, pag. 794. *Ea cognitio nos deducit ad finem interminatum et perceptum, prius docens eam quæ nobis est futura, Deo convenientem cum diis vivendi rationem, cum ab omni pœna et supplicio fuerimus liberati, quæ sustinemus ex peccatis ad salutarem disciplinam. Post quam redemptionem, prælium et honores dantur, consummatis, cum cessaverint quidem a purgatione, cessaverint autem etiam ab alio quocunque ministerio, quantumvis sancto et inter sanctos.* Ibid., pag. 865. *Idem Gnosticus per spem propriam avulsus, non gustat ea quæ sunt in mundo pulchra, omnia quæ hic sunt magno animo despiciens: sed miseretur eorum qui post mortem castigati, per supplicium inviti confitentur.* Ibid., pag. 879.

[6] *Quod si usurpent vocem Domini qui dicit Philippo:* Sine mortuos sepelire mortuos suos, tu autem sequere me. *Matth.* VIII, 22. Lib. III *Stromat.*, pag. 522.

[7] *Contra autem cujusvis gentilis peccat actio. Non enim absolute bene agere, sed scopum quemdam spectando actiones producere, et ex ratione operari oportere ostendunt Scripturæ.* Lib. VI *Strom.*, pag. 796.

[8] *Hic est (Christus), qui angelos et principatus et potestates, ut nobis ministerio fungantur, sub magna mercede subjecit; nam et ipsi liberabuntur a mundi vanitate in revelatione gloriæ filiorum Dei.* Lib. *Quis Dives*, num. 29.

[9] *His autem qui erant justi ex philosophia, non solum opus erat fide in Dominum, sed etiam ut discederent a cultu simulacrorum. Jam vero revelata eis veritate, ipsi quoque pœnitentia ducti sunt propter ea quæ fecerant. Quamobrem prædicavit Dominus iis quoque qui erant apud inferos.* Lib. VI *Stromat.*, pag. 637.

[10] *Pastor autem cum solummodo de iis qui dormiissent, posuisset dictionem, novit quosdam justos in Gentibus et in Judæis, non solum ante adventum Domini, sed etiam ante legem, ex eo quod Deo grati atque accepti fuerint, ut Abel, ut Noe, ut si quis alius justus.....* Quando enim Gentes legem non habentes, natura quæ sunt legis faciunt, ii legem non habentes, sibi ipsi sunt lex. *Rom.* II. Lib. II *Strom.*, p. 452.

lieu de loi; la foi, sans les bonnes œuvres, ne nous sauve pas [1]; tous les hommes naissent avec le péché originel [2]; les ébionites ne se servaient que d'eau dans la célébration de l'Eucharistie [3]; quelques-uns célébraient le jour de la Naissance de Jésus-Christ au 25 décembre [4], et les disciples de Basilide fêtaient aussi le jour de son baptême et passaient la nuit qui précède ce jour en lectures; Adam, Abraham, Isaac et plusieurs autres anciens ont prédit l'avenir [5]; raconter aux enfants les fables des poëtes et autres semblables fictions, c'est leur inspirer de l'amour pour l'impiété [6].

Jugement des écrits de Clément.

14. De tous les écrits des anciens, il n'y en a point où l'on trouve plus d'érudition que dans ceux de Clément. Ils sont pleins de passages des auteurs sacrés et profanes, et il y développe tout ce qu'il y a de plus mystérieux dans les Lettres saintes [7], et de plus curieux

[1] *Quando igitur audierimus:* Fides tua te salvum fecit, *non accipimus eum dicere absolute, eos salvos futuros, qui quomodocunque crediderint, nisi opera quoque fuerint consecuta.* Lib. VI *Strom.*, pag. 794.

[2] Nullus est a sorde mundus, *ait Job,* nec si sit quidem una dies vita ejus. *Dicant ergo nobis, ubi fornicatus est infans natus? vel, quomodo sub Adæ cecidit execrationem, qui nihil est operatus? Restat ergo eis, ut videtur, consequenter ut dicant malam esse generationem, non solum eam quæ est corporis, sed etiam quæ est animæ, propter quam etiam corpus. Et quando dicit David :* In peccatis conceptus sum, et in iniquitatibus concepit me mater mea, *dicit prophetice quidem matrem Evam, sed Eva fuit mater viventium; et si in peccatis fuit conceptus, sed non ipse in peccato, neque vero ipse peccatum.* Lib. III *Strom.*, pag. 468. Mais rien n'est si positif sur cette matière que la manière admirable dont il expose le bienfait de la rédemption, en reprenant les choses dès le commencement; c'est à la pag. 69 de l'Exhort. aux Gent. *Parumper, si velis, ab alto repetens intuere divinum beneficium. Primus homo, quando in Paradiso erat, ludebat solutus, quoniam erat Dei puer : quando autem subjecit se voluptati (serpens allegorice dicitur voluptas super ventrem repens, malitia terrena, innutrita materiis) illectus est puer cupiditatibus, vir effectus per inobedientiam, et cum patrem non audiisset, Deum affecit ignominia. Quantum vitium habet voluptas! homo qui erat solutus propter simplicitatem, inventus est alligatus peccatis. Eum rursus Dominus solvere a vinculis voluit, qui carne indutus, o mysterium divinum! hunc serpentem subegit, et tyrannum redegit in servitutem, nempe mortem ; et quod maxime est præter opinionem, illum hominem qui seductus fuerat a voluptate, et qui interitui erat alligatus et corruptioni, extensis manibus effecit solutum. O mysticum miraculum! Inclinatus quidem est Dominus, homo autem surrexit, et qui cecidit ex Paradiso majus obedientiæ præmium cœlos accipit.* On peut ajouter ce qu'il dit à la page 70 de l'état où se trouverait encore aujourd'hui le monde, sans le bienfait de Jésus-Christ. *Quemadmodum si sol non esset quod ad alia quidem astra attinet, nox essent omnia, ita nisi Verbum cognovissemus, et eo illuminati essemus, nihil differremus ab avibus, quæ pascuntur, ut qui pinguefiamus in tenebris, et morte nutriamur.*

[3] Iis qui carent prudentia jubeo, *inquit Sapientia, iis qui versantur in hæresibus, dicens scilicet :* Panes absconsos lubenter tangite, et aquam furti dulcem : *panem et vinum non in aliquibus aliis, quam in iis quæ pane et vino in oblatione, non ex regula Ecclesiæ utuntur, hæresibus aperte ponente Scriptura. Sunt enim qui sola aqua utuntur in Eucharistia.* Sed resilias ne diu moreris in loco ejus. *Proverb.* VIII. *Locum, Synagogam, non autem Ecclesiam æquivoce appellavit.* Lib. I *Strom.*, pag. 317.

[4] *Sunt autem qui curiosius natali Domini non solum annum, sed etiam diem addunt, quem dicunt XXVIII anni Augusti, in XXV decembris. Basilidis autem sectatores ejus quoque baptismi diem celebrant, totam præcedentem noctem in lectionibus transigentes.* Lib. I *Strom.*, pag. 340.

[5] *Apud Hebræos autem Dei virtute et inspiratione ante legem quidem Adam, qui et in muliere, et in animantium nominatione futura prædixit, Abraham, Isaac et Jacob, qui aperte non pauca ex futuris et iis quæ jam instabant, præsignificabant. Cum lege autem Moses et Aaron postquam prophetavere, Jesus filius Nave, Samuel, etc. Sunt autem omnes Prophetæ triginta quinque. Ex mulieribus autem, nam eæ quoque prophetabant, Sara, et Rebecca, et Maria, Debora et Olda.* Lib. I *Strom.*, pag. 335.

[6] *Ingens præterea hujusmodi turba se mihi ingerit inauditorum dæmoniorum, velut terricula quædam introducens, quæ nihil aliud sunt quam absurdæ fictæque ab auctoribus fabularum imagines, cujusmodi sermones, tantum abest ut audiri a viris permittamus, ut ne vagientes quidem, prout dici solet, pueros fabellis lenire soleamus, ne forte cum ipsis connutriamus impietatem, quam hi profitentur.* Cohort. ad Gent., pag. 58.

[7] *Clemens, Alexandrinæ Ecclesiæ presbyter, Alexandriæ ecclesiasticam scholam tenuit et catecheseon magister fuit. Feruntur ejus insignia volumina, plenaque eruditionis et eloquentiæ, tam de Scripturis divinis, quam de sæcularis litteraturæ instrumento.* Hieron., in *Catalogo*, cap. 38. *Clemens, Alexandrinæ Ecclesiæ presbyter, vir meo judicio omnium eruditissimus, octo scripsit* Stromatum *libros et totidem* Hypotyposeon, *et alium contra Gentes;* Pædagogi *quoque volumina tria. quid in illis indoctum? immo quid non e media philosophia est?* Hieron , *in cap.* IX *Daniel.*, et *Epist.* 83 *ad Magnum. Hæc autem mirabilis ille Clemens in* Exhortatorio ad Gentes *aperte revelat, vir omnium rerum experientia scientiaque præditus, et in usu plurimorum negotiorum prudentissimus, qui patrias nugas a salutari et evangelica doctrina monitus cito contempsit.* Euseb., lib. I *Præparat. Evang.*, cap. 2, et lib. IV, cap. 16. *Hujus historiæ separatim meminit Clemens in Stromatibus, vir et imprimis studiosus, et qui eorum quæ apud Græcos leguntur altitudinem cura ac studio perscrutatus est, quo pauci utique ex iis qui eum præcessere* Cyrill. Alexand., lib. VII *in Julian.*, pag. 231, tom. VI, et lib. VI, pag. 205. Vid. Theodoret., lib. I *Hæret. Fabul.*, cap. 6, et S. Maxim., *Disput. cum Pyrrho*, tom. II, pag. 176.

dans les sciences humaines. Aussi l'a-t-on regardé dans l'Eglise comme le plus excellent maître de la philosophie chrétienne, comme le plus savant de tous les auteurs ecclésiastiques, et comme un homme sacré qui a surpassé tout le monde par la multitude et la sublimité de ses connaissances. On ne peut, en effet, rien imaginer de plus profond que son *Exhortation aux Gentils*, ni rien de plus élégant. Le *Pédagogue* est un excellent abrégé de la morale chrétienne; et Photius dit de ces deux ouvrages que le style en est fleuri et élevé [1], mais accompagné de beaucoup de modération et de douceur; que son érudition y paraît partout. Les *Stromates* sont travaillées avec moins d'art, et ne sont que des espèces de mémoires dans lesquels l'auteur s'est moins appliqué à polir et à arranger son discours, qu'à cacher les vérités de notre religion à ceux qu'il croyait indignes de les connaître. Les matières y sont traitées sans ordre et sans liaison; ce qui en rend la lecture moins agréable et le sens plus difficile. Il y a même quelques fautes contre la pureté de la doctrine et la vérité de l'histoire. Par exemple, il y enseigne que les anges [2], épris de l'amour des femmes, leur révélèrent des mystères qu'ils auraient dû tenir secrets; que Jésus-Christ a prêché seulement pendant un an, et qu'il est mort à l'âge de trente et un ans [3]; que les Apôtres ont, à l'exemple du Sauveur, annoncé l'Evangile dans les enfers [4]. Peut-être avait-il puisé ces sentiments dans quelques livres apocryphes; car il en cite plusieurs, entre autres ceux de la Sibylle d'Hydaspe [5], l'Evangile selon les Hébreux [6], les Prédications de saint Pierre [7], les traditions de saint Matthias [8], etc. Il a coutume de faire entrer dans ses discours les sentiments et les propres paroles des philosophes et des hérétiques. Souvent il cite l'Ecriture de mémoire, et joint plusieurs passages ensemble, sans dire de quel livre ils sont tirés; ce qui fait que l'on trouve dans ses écrits beaucoup de leçons de l'Ecriture différentes des nôtres, et qu'il cite quelquefois un passage entier sous le nom d'un auteur, quoiqu'il soit tiré de plusieurs. Il explique ordinairement l'Ecriture dans le sens allégorique, à l'exemple de Philon. La philosophie des stroïciens est celle qu'il paraît avoir suivie; mais il ne laisse pas de la combattre sur certains points, surtout en ce que ces philosophes disaient que les hommes égalaient Dieu en vertu. Le traité qui a pour titre: *Quel Riche sera sauvé?* mérite d'être lu, pour la beauté des choses qu'il renferme. Dans tous ses écrits il s'étend beaucoup plus sur la morale que sur le dogme; et c'est apparemment une des raisons pour lesquelles ils étaient entre les mains de tout le monde [9] dès le temps d'Eusèbe. Le pape Gélase les mit au rang des apocryphes, sans doute à cause des erreurs dont les hérétiques avaient rempli les livres des *Hypotyposes*.

Editions des œuvres de Clément.

15. Les œuvres de Clément d'Alexandrie furent imprimées pour la première fois à Florence, en 1550, in-fol., par les soins de Pierre Victorius, florentin. Fridéric Sylburge les fit réimprimer à Heidelberg, en 1592, in-fol. Ces deux éditions ne donnent que le texte grec; ce qui est surprenant, pour la dernière, puisque les écrits de ce Père avaient été imprimés en latin à Florence dès l'an 1551, in-

[1] *Jam* Pædagogus *tribus libris conscriptus vitam, moresque informat : quibus et alium quemdam præmittit adjungitque singularem librum, quo Gentium refellit impietatem. Nihil autem simile habent hi omnes cum Hypotyposibus, quando et stolidis illis ac blasphemis opinionibus omnino vacant, et dictio ipsa in his floridior adtemperatam quamdam gravitatem, non sine jucunditate, adsurgit; et varia illa, quæ in iis est, rerum cognitio nihil habet minus conveniens.* Phot., *Cod.* 110.

[2] *Quibus illud quoque adjecimus, quod angeli illi, quibus superna sors obtigerat, delapsi ad voluptates, enuntiarunt arcana mulieribus, et quæcumque ad eorum venerunt cognitionem, cum alii celarent angeli, vel potius reservarent in adventum Domini. Illinc profluxit doctrina providentiæ et sublimium rerum revelatio.* Clemens, lib. V *Strom.*, pag. 550.

[3] Erat Jesus veniens ad baptisma, quasi triginta annorum. *Et quod anno solo oporteret eum prædicare, hoc quoque sic scriptum est :* Annum acceptabilem Domini prædicatum misit me. *Hoc et Propheta dixit et Evangelium. Quinto decimo ergo anno Tiberii, et quinto decimo Augusti, sic implentur triginta anni, usque ad tempus quo passus est.* Idem, lib. I *Strom.*, pag. 340.

[4] *Ostensum est autem in secundo quoque Stromat. Apostolos, ad instar Domini, iis quoque qui erant apud inferos annuntiasse Evangelium. Oportebat enim, ut existimo, sicut hic, ita illic quoque optimos ac præstantissimos discipulos esse magistri imitatores, ut unus quidem eos qui erant ex Hebræis, alii vero Gentes ad conversionem, deducerent, hoc est, eos qui in justitia, quæ ex lege et ex philosophia, vixerant quidem, sed non perfecte, verum etiam errore et prolapsione vitam transegerant* Idem, lib. VI *Strom.*, pag. 637.

[5] Idem, ibid., pag. 636. — [6] Idem, lib. II *Strom.*, pag. 380, et lib. III, pag. 452. — [7] Idem, lib. VI *Strom.*, pag. 636. — [8] Idem, lib. II, pag. 380. — [9] Euseb., lib. X *Præparat. Evang.*, cap. 2.

fol. L'*Exhortation aux Gentils* et le *Pédagogue*, de la traduction de Gentien Hervet, et les huit livres des *Stromates*, de la traduction de Cyriac Strozza. Gentien Hervet traduisit aussi les huit livres des *Stromates*, et donna des scholies sur tous les ouvrages de Clément. Ce sont les traductions que l'on a suivies dans les éditions latines de Bâle, en 1556 et 1566, in-fol.; de Paris, en 1566, in-8°; 1572 et 1590, in-fol., et dans la *Bibliothèque des Pères*, à Lyon, en 1677, in-fol. On se servit aussi de la traduction d'Hervet, mais corrigée par Daniel Heinsius, dans les éditions grecques et latines faites à Leyde, en 1616, in-fol.; à Paris, en 1629 et 1641, in-fol.; à Cologne, selon le titre, et réellement à Witemberg, en 1688, in-fol. On trouve à la fin de ces dernières éditions les notes et les scholies qu'Hervet, Sylburge, Heinsius, Fronton-le-Duc et quelques autres ont faites sur le texte de Clément. Le traité intitulé : *Quel Riche sera sauvé?* traduit par Cariophylus, et imprimé dans les Commentaires de Ghislérius sur Jérémie, à Lyon, en 1633, in-fol., se trouve encore dans l'*Auctuarium* du fol., et dans la *Bibliothèque des Pères*, à Lyon, Père Combefis, imprimé à Paris en 1672, in- en 1677. Fellus l'a donné depuis séparément en grec et en latin, avec de courtes notes, à Oxford, en 1683, in-24. Ittigius l'a donné aussi à Leipsick, en grec et en latin, in-12, en 1700. C'est de là qu'il a passé dans la dernière édition grecque et latine de Clément, publiée à Oxford en 1715, in-fol., par Jean Potterus, évêque de cette ville. Elle est plus exacte et plus ample que les précédentes; et, outre plusieurs endroits du texte que l'auteur a réparés, il l'a enrichi de beaucoup de notes marginales très-utiles. On y trouve aussi la traduction des Extraits de Théodote [1] et des Prophètes, une partie des Commentaires sur les Epitres Catholiques attribués à Clément, et quantité de fragments tirés des ouvrages de ce Père et répandus dans différents auteurs. Jean-Albert Fabricius a recueilli aussi plusieurs de ces fragments dans le tome premier de l'édition des Œuvres de saint Hippolyte, et il y en a quelques-uns que Potter n'avait point donnés, d'autres qui paraissent en grec et en latin, tandis qu'on ne les trouve qu'en latin dans l'édition du savant évêque d'Oxford. Le premier de ces fragments donnés par Potter avait déjà été publié par le Père Pétau dans son *Uranologion*, et par du Cange dans sa Préface sur le Canon pascal de saint Hippolyte. En 1598, Frédéric Morel donna, in-8°, une hymne sur Jésus-Christ, qu'on trouve à la fin du *Pédagogue*, dans plusieurs éditions. [L'édition d'Oxford a été réimprimée, avec augmentation, à Venise, en 1757, puis en trois volumes in-8°, à Wurtzbourg, en 1778 et 1779, mais sans commentaires. M. Caillau a publié en latin, dans sa *Collection des Pères*, Paris 1829 : l'*Exhortation aux Gentils*, le *Pédagogue*, une partie des *Stromates*, et le livre *Quel est le Riche qui sera sauvé?* En 1831, une édition complète des œuvres de Clément, grec et latin, 12 vol. in-12, a paru à Leipsick chez Schwickert ; elle a été revue par Reinh Klots; le texte des *Stromates* surtout a été corrigé avec soin. Cette édition fait partie de la *Bibliothèque des Pères grecs*, publiée chez le même libraire. M. d'Alzon annonçait dans les *Annales de Philosophie*, tom. XIX, une nouvelle édition des œuvres de Clément, par M. Sionnet : elle n'a point paru. La dernière est celle de M. Migne, in-4° [2]. Le livre *Quel est le Riche qui sera sauvé?* avec un commentaire de Segaar, a paru à Utrecht, en 1816, in-8°; à Berlin, en 1827, in-8°; dans les *Opuscules choisis des Pères*, de Reimer, en grec seulement, à Royaumont, en 1831, par les soins de Olschausen. Les deux hymnes ont été éditées en 1794, à Cambridge. Les fragments ont paru en 1788, dans la *Bibliothèque des Pères*, de Galland, grec et latin.] Nous avons en français le *Pédagogue* de Clément, et son traité *Quel Riche sera sauvé?* avec les opuscules de plusieurs Pères grecs, à Paris, chez Pralard, en 1696, in-8°. Cousin, président en la cour des Monnaies, a donné aussi en français l'*Exhortation aux Gentils*, de Clément, in-12, à Paris, 1684. [M. de Genoude, dans ses *Pères de l'Église*, a traduit en français les œuvres de Clément, tom. IV et V. On trouve aussi plusieurs extraits de Clément dans la *Bibliothèque des Pères de l'Église*, par Guillon.]

[1] Fabricius a fait imprimer ces abrégés de Théodote en grec et en latin, de la traduction du Père Combefis, dans le tom. V de sa *Bibliothèque grecque*.

[2] VIII et IX volumes de la *Patrologie grecque*. Elle reproduit celle d'Oxford. (*L'éditeur*.)

CHAPITRE XLVI.

Saint Hippolyte, évêque et martyr, et docteur de l'Eglise.

ARTICLE I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Etudes de saint Hippolyte.

1. Saint Hippolyte, le plus célèbre d'entre les martyrs qui ont porte le même nom, fleurit au commencement du IIIe siècle, sous le règne de l'empereur Alexandre Sévère [1]. On n'a aucune connaissance de son pays ni de sa famille [2], et l'on ne sait pour quelle raison on lui donne, dans quelques exemplaires des Lettres de saint Jérôme, la qualité de sénateur romain [3]. Il eut pour maître saint Irénée, disciple de saint Polycarpe [4]. Quelques critiques se sont persuadés qu'il passa depuis dans l'école de Clément d'Alexandrie [5]; mais on n'en a aucune preuve. Il est encore plus incertain s'il a été disciple des Apôtres, comme le dit Pallade [6]; il est même très-difficile qu'il ait pu voir ceux qui l'avaient été [7].

Il est élu évêque.

2. Il fut élu évêque, on ne sait de quelle Eglise. Saint Jérôme nous assure [8] qu'il s'en était informé et qu'il n'avaint pu en savoir le nom. Théodoret [9], qui le cite souvent sous le nom d'évêque, ne nous en apprend pas davantage. Eusebe [10] dit qu'il était évêque d'une certaine Eglise, et il le joint à Bérylle, évêque de Bostres en Arabie; ce qui a donné lieu à l'auteur du livre *Des deux Natures* [11], qui passe pour être du pape Gélase, d'avancer que saint Hippolyte était métropolitain d'Arabie. Mais on convient aujourd'hui [12] que cet écrivain n'a donné dans ce sentiment, que faute d'avoir lu exactement l'endroit où Eusèbe parle tout ensemble d'Hippolyte et de Bérylle de Bostres. Ceux qui donnent à notre

[1] Hieron., in *Catal. Script. eccles.*, cap. 61.

[2] Baronius, ad an. 229, § 6, donne à saint Hippolyte le nom de *Nonnus*; mais il y a apparence qu'il l'a confondu avec un autre saint Hippolyte nommé *Nonnus*, que les Martyrologes attribués à saint Jérôme disent avoir été martyrisé à Porto, avec plusieurs de ses compagnons, le vingt-deuxième jour d'août.

[3] Saint Jérôme donne à saint Hippolyte la qualité de sénateur romain dans son *Epître 84 à Magnus*; mais cette qualité ne lui est attribuée que dans quelques éditions, et il n'en dit rien dans son livre *des Hommes illustres*, où naturellement il devait en parler. C'est ce qui nous donne lieu de croire qu'il y a faute dans la plupart des exemplaires de ce Saint, et qu'au lieu de lire, comme on fait dans quelques éditions anciennes des œuvres de ce Père, et même dans la nouvelle: *Hippolytus quoque et Apollonius romanæ urbis senatores*, il faut lire : *Hippolytus quoque et Apollonius romanæ urbis senator*, conformément à plusieurs anciens manuscrits dont Marianus-Victorius, évêque d'Italie, s'est servi dans l'édition qu'il a faite des ouvrages de saint Jérôme. Car il est constant qu'Apollonius fut un des sénateurs de la ville de Rome. Saint Jérôme le dit expressément, tant dans sa *Lettre 84 à Magnus*, que dans son *Catalogue des Hommes illustres*. Mais nous n'avons aucune preuve solide que notre Saint ait eu la même qualité. — [4] Photius, *Cod.* 121.

[5] Baron., ad an. 229, § 4, dit qu'il a lu quelque part que saint Hippolyte avait été disciple de Clément d'Alexandrie, et que ce fut à sa persuasion qu'il alla à Rome. Bullus, lib. III *de Conf. fid. Nic.*, cap. 8, va plus loin, et il assure que les anciens auteurs ecclésiastiques le disent tous d'une voix. Mais il ne citent ni l'un ni l'autre l'endroit où ils ont trouvé cette circonstance de la vie de saint Hippolyte.

[6] Pallade, *Hist. Lausiac.*, cap. 148, et Cyril. Scythopol., in *Eutymii Vita*, tom. II *Monum. Cotelet.*, pag. 293.

[7] On peut voir l'ouvrage de M. l'abbé Greppo, Notes historiques, biographiques, archéologiques et littéraires concernant les premiers siècles chrétiens. sur saint Hippolyte, docteur de l'Église et martyr. (*L'éditeur.*)

[8] Hieron., in *Catalogo*, cap. 61. *Hippolytus, cujusdam Ecclesiæ episcopus, nomen quippe urbis scire non potui.*

[9] Theodoret., *Dialogo* 1, pag. 2, 3, 36; *Dialogo* 2, pag. 88, 155; *Dialogo* 3, pag. 154.

[10] Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 20.—[11] Gelas., tom. IV *Biblioth. Patr.*, pag. 424.

[12] Il ne faut que lire l'endroit d'Eusèbe, pour se convaincre que cet auteur s'est trompé et qu'il a donné mal à propos à saint Hippolyte la qualité de métropolitain d'Arabie, qu'Eusèbe n'attribue qu'à Bérylle de Bostres; voici les paroles de cet historien. selon la version de de Valois : *Inter hos fuit Beryllus, Bostrenorum in Arabia episcopus, qui, præter epistolas et lucrubationes, varia quoque elegantis ingenii monumenta de se reliquit. Similiter et Hippolytus, alterius cujusdam Ecclesiæ episcopus.* Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 20.

Saint le titre d'évêque de Rome [1] et de Porto [2], ou du Port de Rome en Arabie , ne sont pas mieux fondés, car il est contre toute sorte d'apparence que le pape Gélase l'ait ignoré et que saint Jérôme, qui était demeuré à Rome et qui y avait tant de correspondances, n'ait pu le savoir, quelques recherches qu'il ait faites là-dessus. Ce qu'on peut dire de plus assuré sur ce point, c'est que saint Hippolyte était évêque dans l'Orient. On le voit par un endroit d'une de ses homélies à la louange de notre Sauveur, dans laquelle il marquait, selon le témoignage de saint Jérôme [4], qu'il avait Origène au nombre de ses auditeurs. Mais rien n'est plus propre à nous le persuader que ses ouvrages, qui sont tous écrits en grec. [5]

3. Théodoret met saint Hippolyte au nombre de ces fontaines spirituelles par le moyen desquelles Dieu répand la source de ses lumières sur son Eglise [6]. D'autres le qualifient un homme plein de douceur et de charité [7], un très-sacré docteur [8] et un fidèle témoin de la vérité, par la bouche duquel le Saint-Esprit même parlait. Saint Jérôme se sert de l'exemple de saint Hippolyte [9] pour montrer que la connaissance des sciences profanes et de la philosophie n'est pas indigne d'un véritable théologien, et il appelle ce Saint un homme très-éloquent. Il ajoute [10] qu'Ambroise se servit de son exemple pour porter Origène à entreprendre des commentaires sur les divines Ecritures. Eusèbe ne fait nulle mention de cette dernière circonstance; mais il est fort possible que saint Jérôme l'ait trouvée ailleurs.

Martyre de saint Hippolyte.

4. Nous ne savons rien de particulier de l'épiscopat de saint Hippolyte; mais ce qui nous reste de ses ouvrages suffit pour nous persuader qu'il en employa tout le temps à l'instruction des fidèles et à la défense des vérités orthodoxes contre toutes sortes d'hérétiques. Saint Jérôme [11], Théodoret et la plupart des anciens qui ont parlé de ce Saint, lui donnent le nom de martyr, et on ne voit pas que personne lui ait jamais contesté cette qualité. Les Actes de son martyre sont perdus, et nous n'avons aucun ancien monument d'où nous puissions apprendre ni le temps, ni le lieu où il rendit témoignage à Jésus-Christ et le scella de son sang. Ce qui est dit dans Eusèbe [12], que saint Alexandre de Jérusalem, mort sous l'empereur Dèce, prit soin de rassembler les écrits de saint Hippolyte, donne quelque lieu de croire que ce Saint souffrit la mort vers l'an 235, dans la persécution de Maximin, qui attaquait principalement les chefs de l'Eglise et les personnes les plus illustres. Mais nous aimons mieux reculer son martyre jusqu'à la persécution de Dèce, c'est-à-dire, jusque vers 250. La raison en est que ce Saint a réfuté l'hérésie des noëtiens, qui, selon le témoignage de saint Epiphane [13], ne commencèrent à paraître que sous le règne de Philippe, qui fut

[1] Leo Bysant., lib. III *de Sectis*, pag. 430.

[2] Georg. Syncel., in *Chronograph.*, ad ann. 215, pag. 315 et 358.

[3] Etienne Le moine est le premier auteur de cette opinion. Il ne manque, pour la rendre plausible, que de prouver que la ville dont saint Hippolyte était évêque, se nommait *Porto*.

[4] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 61. Nous aimons mieux croire qu'on ne l'a fait évêque de Porto, que parce qu'on l'a confondu avec un autre Hippolyte martyrisé à Porto.

[5] Voyez Lumper, *Historia critica SS. Patrum*, tom. VIII. (*L'éditeur.*)

[6] *Fac igitur pateant aures, et spiritalium fontium fluenta accipe. Sancti Ignatii..... Irenæi, S. Hippolyti episc. et mart.* Theodoret., *Dialogo* 3, pag. 154, 155.

[7] *Ubi beatus ille chorus est Episcoporum et Doctorum, qui tanquam luminaria in mundo resplenduerunt verbum vitæ continentes?... Ubi Hippolytus et suavissimus et benevolentissimus? Ubi Basilius Magnus*, etc. Chrysost., tom. VI, *Orat.* 51, pag. 480.

[8] *Ecce nunc et sacratissimus hic et magnus doctor veritatisque testis fidelis concorditer cum aliis omnibus sanctis catholicæ Dei ac apostolicæ institutionibus Ecclesiæ, duas secundum unitionem inconfusam et impatibilem quemadmodum naturas, ita etiam duas voluntates..... confiteri jubet.* Anastas., in *Collect.*, apud Sirmond. tom. III, pag. 590. — [9] Hieronym., *Epist.* 84 *ad Magnum.*

[10] *In hujus æmulationem Ambrosius..... cohortatus est Origenem in Scripturas commentarios scribere.* Hieronym., in *Catalogo*, cap. 61. Quelques critiques se sont persuadés que saint Jérôme s'était trompé, en disant qu'Ambroise excita Origène à travailler sur l'Ecriture, à l'exemple de saint Hippolyte, parce que cela, disent-ils, n'est fondé que sur ce qu'Eusèbe, après avoir parlé des écrits de saint Hippolyte, passe aussitôt à ceux d'Origène par ces mots: Ἐξ ἐκείνου δε, qui signifient, *Depuis cela*, et que saint Jérôme a cru signifier: *C'est à cause de saint Hippolyte.* Mais c'est deviner, que de dire que saint Jérôme avait pris d'Eusèbe ce qu'il dit d'Ambroise. Comme il avait lu bien des livres que nous n'avons pas, nous aimons mieux croire qu'il y avait lu cette circonstance, que de l'accuser d'erreurs, sans en avoir de bonnes preuves.

[11] Hieron., *Prolog. in Matth.*; Theodoret., *Dialog.* 1, 2, 3; Leo Bysant., Lect. 3 *de Sectis*, pag. 430. — [12] Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 20.

[13] Saint Epiphane, qui écrivait contre les noëtiens vers 395, dit qu'il y avait environ 130 ans que leur hérésie avait commencé; ce qui revient à l'an 245. *Noetus... ante hos fere centum ac triginta annis, in Asia oriundus.* Epiphan., *Hæres.* 57, num. 1. [Ce texte

déclaré empereur en 244. [On possède maintenant des Actes de saint Hippolyte de Porto, publiés par de Magistris dans les *Actes des Martyrs* qui furent exécutés à Ostie sous Claude le Gothique. Ces Actes, écrits en latin [1], étaient lus anciennement dans l'église le 22 août. Les Actes grecs ont été trouvés à Turin, dans un manuscrit qui a été imprimé et traduit en latin par les soins de la Propagande, en 1795, in-fol. D'après ces Actes, saint Hippolyte, surnommé Nonnus, fut arrêté par les ordres d'Ulpius, vicaire de Rome, à qui il reprochait ses barbaries envers les chrétiens, et jeté dans une fosse attenante au port. Des voix célestes se firent entendre pendant une heure, et pendant ce temps-là saint Hippolyte rendit son âme à Dieu, le 22 août 269. Ces Actes sont publiés dans la *Patrologie grecque* de M. Migne, tom. VII.]

5. Au reste, il ne faut point confondre le Saint dont nous parlons avec un martyr du même nom, loué par Prudence. Ce dernier martyr, au rapport de ce poète chrétien, était Romain de naissance : il n'était que prêtre, et favorisa pendant quelque temps le schisme des novatiens. Notre Saint, au contraire, était né dans la Grèce; il était évêque et ne prit jamais le parti des novatiens; autrement, ces schismatiques n'auraient pas manqué de s'en faire honneur et de se prévaloir de ce qu'un homme si célèbre par sa science et par sa vertu, aurait embrassé leur parti: on ne voit pas néanmoins qu'ils l'aient fait. D'ailleurs, Prudence ne relève, dans le saint Hippolyte dont il fait l'éloge, que la gloire de son martyre; il ne dit point qu'il se soit rendu célèbre par sa doctrine et par ses écrits : circonstance qu'il n'aurait point oubliée, s'il eût parlé d'un docteur de l'Eglise aussi renommé dans l'antiquité que l'a été le saint évêque dont il est ici question [1].

6. Saint Hippolyte composa un très-grand nombre d'ouvrages : la plupart étaient des commentaires sur l'Ecriture sainte; quelques-uns, sur des points de discipline ecclésiastique; d'autres, sur des matières de controverse. Il avait aussi écrit plusieurs Lettres, que saint Alexandre, évêque de Jérusalem, prit soin de recueillir avec les autres de ses écrits qu'il pût trouver. Il y en a peu qui soient venus jusqu'à nous ; nous n'en connaissons presque plus que les noms, qui nous ont été conservés par les anciens.

7. Il nous reste des ouvrages de ce saint Docteur, un livre *sur l'Antechrist*, un *Cycle pascal*, une homélie *sur la Théophanie*, quelques fragments de ses Commentaires sur l'ouvrage des six jours, sur la Genèse, sur les Psaumes, sur les Proverbes, sur l'Ecclésiaste, sur le Cantique des Cantiques, sur le prophète Isaïe, sur Ezéchiel, sur Daniel, sur l'histoire de Suzanne, sur le songe de Nabuchodonosor et sur le cantique des trois enfants dans la fournaise; quelques morceaux de ses traités *contre toutes les Hérésies*, et en particulier contre celle de Béron, d'Hélix et de Noët; un écrit, *Des Dons du Saint-Esprit et de la tradition apostolique;* une homélie intitulée: *D'un seul Dieu en trois personnes et de l'Incarnation*, contre l'hérésie de Noët; quelques parties de ses homélies sur le Dimanche de Pâques, sur la distribution des talents, sur les deux larrons, sur Elcana et Anne, mère de Samuel, et sur la divinité; enfin quelques fragments de son *Traité contre Platon*, intitulé aussi : *De l'Univers*; et de sa Lettre à une reine, qu'on croit avoir été l'impératrice Sévère, femme de Philippe; on peut ajouter une histoire considérable d'une vierge de Corinthe et d'un martyr nommé Magistrien.

8. Saint Hippolyte avait composé beaucoup d'autres écrits, qui sont entièrement perdus et dont il ne nous reste plus que les noms. Un *contre Marcion*, un *De la Résurrection*, des Commentaires sur l'Exode, sur le vingt-huitième chapitre du premier Livre des Rois, sur Zacharie et sur quelques endroits de l'Evangile de saint Matthieu, des homélies en la louange de notre Sauveur, une apologie pour l'Evangile et l'Apocalypse de saint Jean, un traité sur le Jeûne du samedi, un autre où il examinait si l'on doit s'approcher tous les jours de l'Eucharistie, une chronique et une démonstration des temps de Pâques, conforme à la carte de son *Cycle pascal;* une homélie sur ces paroles : « Le Seigneur me nourrit ; » des cantiques ou des odes sur toutes les Ecritures; un écrit *sur le Bien et sur l'Origine du mal*; il avait aussi écrit plusieurs Lettres, que nous n'avons plus.

9. La grande réputation que notre saint

ne précise pas et laisse un certain intervalle à la conjecture. Voyez Ed. Dumont, *Annales de Philosophie*, tom. XLVII et XLVIII, et *Notes historiques, archéologiques et littéraires*, concernant les premiers siècles chrétiens, par l'abbé Greppo, pag. 175.]

[1] 1 vol. in-fol., Rome 1775, dans l'Appendice et la Dissertation de Constant Ruggerius, in Lumper *Hist.*, tom. VIII, pag. 847 et seq. (*L'éditeur*.)

attribués à saint Hippolyte.

Martyr s'était acquise par tant d'ouvrages, fut, apparemment, ce qui engagea quelques écrivains des siècles postérieurs à faire passer sous son nom leurs propres écrits, afin de leur donner par là plus de cours et de crédit dans le public. Nous mettrons de ce nombre le *Traité de la fin du monde* et *de l'Antechrist*, différent de l'ouvrage sur l'Antechrist donné par Gudius; le petit écrit sur les lieux où les Apôtres ont prêché et où ils sont morts; un livre sur *les septante Disciples;* un livre sur la *Généalagie de saint Joseph, époux de la sainte Vierge;* et plusieurs canons ou décrets ecclésiastiques, auxquels on a donné le nom de *Tradition apostolique* [1].

ARTICLE II.

DES COMMENTAIRES DE SAINT HIPPOLYTE SUR LES LIVRES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU-TESTAMENT.

Commentaires de saint Hippolyte sur la Genèse, l'Exode et les Nombres.

1. Eusèbe [2] et saint Jérôme [3] nous assurent que saint Hippolyte avait fait un commentaire sur la création des six jours et sur ce qui suivit immédiatement la création, ou, comme saint Jérôme l'explique [4], sur la Genèse. Quoique nous n'ayons plus cet ouvrage, on peut dire néanmoins qu'il n'est pas absolument perdu [5], puisque saint Ambroise nous en a conservé une partie dans son *Traité sur l'Hexaméron*, où, selon le témoignage de saint Jérôme [6], il a suivi particulièrement les sentiments de saint Hippolyte et de saint Basile. L'ouvrage de saint Hippolyte sur le livre de la Genèse, était un commentaire continu de chaque verset en particulier. Cela paraît par un assez grand nombre de fragments que nous en a donnés depuis peu Fabricius [7]. On y voit aussi que ce Père tournait presque tout en allégories. Mais il ne s'applique pas tellement à trouver dans les figures de l'Ancien Testament les vérités du Nouveau, qu'il ne prenne aussi quelque soin d'éclaircir le sens littéral. En plusieurs endroits il a recours aux versions de l'Ecriture faites par Aquila et par Symmaque [8]. Saint Jérôme [9] et saint Isidore de Séville rapportent de saint Hippolyte une explication allégorique sur Jacob et Esaü. On trouve aussi dans Léonce de Bysance un petit endroit du commentaire de ce Saint sur les bénédictions que Dieu donna à Abraham [10]. Nous n'avons plus rien de ce qu'il avait écrit sur l'Exode. Il est souvent cité dans un commentaire arabe sur le Pentateuque [11], imprimé dans le Recueil de ses œuvres. Mais il y a apparence que l'auteur n'a emprunté le nom de saint Hippolyte, de saint Basile, de saint Epiphane et de quelques anciens Pères qui y sont cités, que pour donner quelque mérite à son ouvrage qui, de lui-même, n'en a aucun.

Commentaires de saint Hippolyte sur les Psaumes.

2. Eusèbe [12] ne dit rien des commentaires de saint Hippolyte sur les Psaumes; mais il en est parlé dans la table des ouvrages de ce Père, trouvée avec son *Cycle pascal*. Saint Jérôme en fait aussi mention [13], et il semble dire que saint Hippolyte avait commenté tout le Psautier. Théodoret cite divers endroits de ses discours sur les psaumes II, XXII et XXIII [14]. Nous avons encore une partie du pro-

[1] Voyez le catalogue des livres composés par saint Hippolyte, de C. S. Hænel, et reproduit dans la *Patrologie grecque* de M. Migne, tom. VII de l'édition latine. (*L'éditeur.*)

[2] *Eodem tempore et Hippolytus... scripsit in opus sex dierum et in ea quæ post sex dies consecuta sunt.* Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 21.

[3] *Hippolytus..... scripsit nonnullos in Scripturas commentarios, e quibus hos reperi: in Hexaemeron et in Exodum, in Canticum Canticorum, in Genesim et in Zachariam.* Hieronym., in *Catalogo*, cap. 61. — [4] Idem, ibid.

[5] On en trouve un fragment dans saint Jean Damascène, tom. II, pag. 707, nouvelle édition.

[6] *Nuper sanctus Ambrosius sic Hexaemeron illius* (*Origenis*) *compilavit, ut magis Hippolyti sententias Basiliique sequeretur.* Hieronym., *Epist.* 41 *ad Pamm. et Ocean.*

[7] Tom. II Oper. Hippolyt., pag. 22. — [8] Tom. II Oper. Hippolyt., pag. 22, 23, 26. — [9] Hieronym., *Epist.* 125 *ad Damas.*, quæst. 3, et Isidor. Hispal., in cap. XXXIII *Genes.*

[10] Dans la version latine de cet endroit de Léonce de Bysance, on lit *Balaam* en cette sorte: *Sancti Hippolyti episcopi et martyris ex benedictionibus Balaam.* Il paraît que c'est une faute; il faut lire *Abraham*, conformément au texte grec: ἐκ τῶν εὐλογιῶν τοῦ Ἀβράαμ. Tom. II Op. Hippol., pag. 45. [Voyez aussi le cardinal Maï, qui a publié la *Chaîne des Pères*, de Léonce de Bysance, tom. VIII de sa *Collectio, vet. Script.*, pag. 134. On y lit Balaam et non Abraham.]

[11] L'auteur de ce Commentaire arabe cite près de quarante passages sous le nom de saint Hippolyte, qu'il nomme ordinairement *Expositor Targhumista.* Idem, ibid., pag. 37 et seq.

[12] Eusèbe ne marque qu'une fort petite partie des ouvrages de saint Hippolyte; mais il ajoute que ce Saint en avait fait beaucoup d'autres qui étaient entre les mains de tout le monde. *Sed et alia plurima apud alios asservata licet reperire.* Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 22.

[13] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 61. — [14] Theodor., *Dialogo* 1 et *Dialogo* 2, pag. 89.

logue [1] que ce saint Docteur avait mis à la tête de ses discours; mais il n'y dit point qu'il en eût fait sur tous les psaumes. La *Démonstration contre les Juifs*, donnée en latin par Turrien, et en grec par Fabricius [2], paraît être une suite du commentaire de saint Hippolyte sur les Psaumes; car ce n'est, à proprement parler, qu'une paraphrase du psaume LXVIII. On n'y remarque aucun caractère d'un ouvrage fait exprès; c'est seulement par occasion que l'auteur prouve la vérité de la religion chrétienne contre les Juifs, et parce que les paroles du psaume l'y portaient naturellement. Cette pièce n'étant donc, selon toute apparence, qu'un simple fragment auquel quelques copistes ont donné le titre de *Démonstration contre les Juifs*, il n'est pas surprenant que les anciens n'en aient point parlé. On la trouve sous le nom de saint Hippolyte dans un manuscrit grec du Vatican, et elle ne contient rien qui ne convienne parfaitement au style et au siècle de ce saint Martyr. On remarque surtout [3] qu'elle a assez l'air du livre *sur l'Antechrist*. Nous ne disons rien du commentaire qu'on attribue à saint Hippolyte sur les psaumes de la pénitence : outre qu'il n'en est point fait mention dans la table de ses œuvres ni dans aucun des anciens auteurs qui nous en ont donné le catalogue, il ne paraît point qu'au siècle de saint Hippolyte, on donnât déjà à quelques psaumes particuliers le titre de *Psaumes de la pénitence*.

Commentaires de saint Hippolyte sur les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques.

3. Saint Jérôme dit clairement que saint Hippolyte avait composé des commentaires sur les Proverbes, sur l'Ecclésiaste et sur le Cantique des Cantiques. Nous ne les avons plus, à quelques petits fragments près, que les anciens nous ont conservés. On en trouve cinq dans des Chaînes des Pères grecs sur les Proverbes [4]. Saint Hippolyte y explique les versets premier et onzième du chapitre premier de ce livre [5]. [Le cardinal Maï a trouvé dans la Chaîne manuscrite du Vatican des fragments considérables des scholies ou commentaires de saint Hippolyte sur les Proverbes. Il les a publiés dans la *Bibliothèque nouvelle des Pères*, tom. VII, texte grec et traduction latine. Ces scholies roulent sur les chapitres suivants : I à VII, IX, XI, XII, XXVII et XXXI, des Septante. L'auteur y explique brièvement le sens littéral et spirituel, et il le fait avec un grand esprit de foi et une profonde piété. Voici les passages les plus remarquables. Par la nouvelle Jérusalem dont il est parlé au chapitre IX, 1, on doit entendre la *sainte chair* de Jésus-Christ; par les sept colonnes, les *sept dons* de l'Esprit-Saint qui repose en elle, et l'auteur cite l'endroit d'Isaïe où il est dit que le Seigneur a immolé ses victimes [6]. Le fruit de justice et l'arbre de vie dont il est question au chapitre XI, 30, c'est le Christ qui, en tant qu'homme seulement, a rempli toute justice, et qui, en tant que la vie par excellence, a porté comme un arbre des fruits de science et de vertu; ceux qui en mangent acquerront la vie éternelle et goûteront l'arbre de vie du paradis avec Adam et tous les Justes. Mais les âmes des pécheurs, qui ne seront pas venues en maturité, seront éloignées de la face de Dieu, qui les abandonnera au feu du tourment [7]. Au chapitre XXX, 15, il dit que l'enfer ne cesse de recevoir et d'affliger les âmes des méchants [8]. Il ajoute ces comparaisons : Comme le serpent ne peut imprimer aucune trace sur la pierre, ainsi le diable n'a pu trouver de péché dans le corps de Jésus-Christ; — comme un navire qui fend la mer, ne laisse après lui aucun vestige de son passage; ainsi l'Eglise dans le monde,

[1] Tom. I Oper. Hippolyt., pag. 267.

[2] Tom. II, pag. 2. Quelques auteurs, persuadés que saint Hippolyte avait composé un traité entier contre les Juifs, ont cru le trouver marqué dans la table des ouvrages de ce saint par ces quatre lettres grecques ιου, qu'ils prétendent être la fin du mot Ἰουδαίο, comme s'il y avait eu dans cette table, Ἀποδείξις κατὰ Ἰουδαίου, *Demonstratio contra Judæos*. Mais c'est une conjecture sans fondement. Il vaut mieux avouer que l'on ne sait à quoi ces quatre lettres ont rapport, que de vouloir deviner dans une chose si obscure.

[3] Tillemont, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique*, tom. III, pag. 249. — [4] Tom. I Oper. Hippolyt., pag. 269.

[5] La table de marbre indique assez clairement que saint Hippolyte avait composé des commentaires sur les Proverbes. On y lit, en effet, cette fin d'un vers AE, qu'on doit lire εἰς τὰς παροιμίας, *in proverbia*. Immédiatement après sont indiqués les Psaumes, qui aussi suivent dans les Bibles. (*L'éditeur.*)

[6] *Novam Jerusalem, sanctam carnem dicit; columnas septem, septenarium Sancti Spiritus in ea quiescentis, veluti testatur Isaias dicens :* Immolavit vitimas suas (IX, 1).

[7] *Fructus justitiæ et arbor vitæ, Christus est, qui quatenus homo tantum modo omnem justitiam implevit; et tanquam suapte vita, scientiæ et virtutis fructus quasi arbor protulit; unde comedentes vitam æternam acquirent, et vitalem paradisi arborem gustabunt, cum Adamo et omnibus Justis. At animæ peccatorum abripiuntur immaturæ a facie Dei, qui eas derelicturus est in tormenti igne* (XI, 30).

[8] *Nullatenus etiam infernus desinit a recipiendis affligendisque improborum hominum animabus* (XXX, 15).

comme sur une mer orageuse, laisse son espérance dans le monde, parce qu'elle a mis cette espérance dans les cieux, et dans sa course rapide elle n'imprime aucune trace de son passage. L'auteur explique cette pensée de cette manière : l'Eglise, n'abandonnant pas l'espérance qu'elle a en la source de tout bien, c'est-à-dire dans l'incarnation de Jésus-Christ, *qui a souffert toutes sortes de tourments*, ne laisse derrière elle aucun sentier de mort[1]. De qui ne trouve-t-on aucune trace de péché, si ce n'est de celui qui est né de l'Esprit-Saint et de la Vierge, qui, renouvelant dans le monde l'homme parfait, a opéré des prodiges à partir du baptême de Jean, comme l'atteste l'Evangile [2]? Il y a trois choses que je ne puis comprendre, et j'ignore entièrement la quatrième ; les vestiges de l'aigle qui vole, c'est-à-dire l'ascension de Jésus-Christ ; la voie du serpent sur la pierre, ou autrement le démon, qui n'a pas trouvé trace de péché dans le corps de Jésus-Christ, et le sentier du vaisseau qui court la mer, c'est-à-dire de l'Eglise qui flotte sur la mer du monde et qui, à cause de l'espérance qu'elle a en Jésus-Christ, va droit au but, ayant pour gouvernail la croix [3]. Il nomme plusieurs fois le Père, le Fils et l'Esprit-Saint [4]. Il dit que les Gentils, par la foi en Jésus-Christ, se préparent à la vie éternelle au moyen des bonnes œuvres [5]. — Le larron attaché à la croix et appuyé sur Jésus-Christ, habite dans le paradis, qui est la citadelle des trois rois, le Père, le Fils et l'Esprit-Saint [6]: passage remarquable et qui démontre la personnalité de la Sainte Trinité. — Il y a trois choses qui marchent bien, et une autre qui marche magnifiquement : les anges dans les cieux, les saints sur la terre, les âmes des justes sous la terre. La quatrième, c'est le Verbe incarné qui passa heureusement à travers le sein d'une vierge, et, ayant reformé Adam, passa par la porte des cieux, étant devenu les prémices de la résurrection et de l'ascension [7]. — Le petit du lion, c'est le Christ, prédit en Judée par Jacob. Le coq, à la démarche hardie, c'est Paul prêchant avec intrépidité dans les Eglises la doctrine du Christ de Dieu. — Le bon conducteur des chèvres, c'est le Christ immolé pour les péchés du monde, c'est le Christ prêchant au peuple, c'est le Christ régnant sur les nations et qui prêche, par les Prophètes et les Apôtres, la doctrine de vérité [8]. — La sainte communion, qu'on recevait avec le baptême, se trouve désignée par ces paroles : « Que faut-il entendre par pourceaux, si ce n'est nous-mêmes, qui avons été semblables à ces animaux et nous sommes vautrés dans la fange de ce monde, mais à présent, croyant en Jésus-Christ, édifions nos maisons sur la sainte chair du Christ comme sur une pierre ? [9]»] Ceux qui nous restent sur le Cantique des Cantiques, sont plus considérables. Il y en a trois tirés du second Dialogue

[1] *Quemadmodum serpens in petra vestigium facere nequit, sic neque diabolus in Christi corpore invenire peccatum potuit. Sicut enim navis mare tranans, vestigium viasque post se non relinquit ; sic neque Ecclesia in mundo tanquam in pelago versans, spem suam in mundo relinquit, quia vitam suam in cœlis reposuit ; atque interim brevi tempore transiens, vestigia transitus in via non imprimit. Quum Ecclesia spem suam non dimittat, quam habet erga omnis boni fontem, Christi incarnationem* (ici le grec porte τὰ πὰντα φερουσης), *semitam mortis in inferno non facit* (Ibid., 19).

[2] *Cujusnam nisi nati de Spiritu Sancto et Virgine, qui perfectum hominem in mundo renovans prodigia edidit, capto initio a Joannis baptismate quasi annorum triginta* (Ibid.)?

[3] *Tria ego intelligere nequeo, et quartum penitus ignoro : vestigium aquilæ volantis, nempe Christi ascensum; viam serpentis in petra, nempe diabolus non inveniens peccati vestigium in corpore Christi; et semitam navis mare decurrentis, nempe Ecclesiæ in hujus mundi pelago fluctuantis et ob spem suam in Christum a cruce quasi gubernaculo rectæ:* διὰ του σταυροῦ χυϐερνωμενὴς (Ibid.).

[4] *Per tria movetur terra, nempe per Patrem, Filium et Spiritum Sanctum* (Ibid.). *A Patre, Filio et Sancto Spiritu terra universa concutitur* (XXVII, 12).

[5] *Gentes per fidem in Christum parant sibi vitam æternam operibus bonis* (Ibid.).

[6] *Latro extensis in cruce manibus Christoque innixus, in paradiso habitat, qui est arx trium regum, Patris, Filii et Spiritus Sancti.*

[7] *Tria sunt quæ bene gradiuntur, et quartum quod incedit feliciter, angeli nimirum in cœlis, sancti in terra, animæ justorum sub terra. Quartum nempe Dei Verbum incarnatum, pertransiit feliciter per virginis vulvam, reformatoque Adamo, pertransiit cœlorum januam primitiæ resurrectionis itemque ascensionis factus* (Ibid.).

[8] *Leonis catulus bestiarum fortissimus, Christus in Juda a Jacob prædictus. Gallus inter feminas incedens alacriter, Paulus in ecclesiis intrepide prædicans doctrinam Christi Dei. Hircus caprarum dux, idem Christus, propter mundi peccata immolatus et concionans in populo, Christus super gentes regnans, prædicat per Prophetas atque Apostolos doctrinam veritatis* (Ibid.).

[9] *Quinam sunt chærogryllii, nisi nos qui olim similes suibus volutabamur ? Sed nunc postquam Christo credidimus, ædificamus domus nostras super sanctam Christi carnem, tanquam super petram* (Ibid.).

de Théodoret [1], le quatrième nous vient d'Anastase Sinaïte [2]. [Un autre fragment a été donné par de Magistris, dans les *Actes des Martyrs d'Ostie*[3], d'après un manuscrit du Vatican.] Dans le quatrième, saint Hippolyte met le livre de la Sagesse au nombre des écrits de Salomon; ce qu'il fait aussi dans le fragment du psaume LXVIII [4], ou, comme on l'intitule présentement, dans la *Démonstration de la vérité de la religion chrétienne contre les Juifs*. On cite encore de saint Hippolyte une explication du premier verset du chapitre IX des Proverbes [5], et du verset vingt-quatrième du chapitre II de l'Ecclésiaste. Mais ces deux fragments n'ont pas encore été rendus publics et sont demeurés cachés dans les bibliothèques d'Angleterre.

Commentaires de saint Hippolyte sur les prophètes Isaïe et Ezéchiel.

4. Théodoret cite un passage d'un discours de saint Hippolyte sur le commencement d'Isaïe [6]. Ces discours étaient, apparemment, la même chose que le commentaire sur Isaïe, que saint Jérôme attribue à notre Saint [7]. Nous avons encore son explication de la guérison miraculeuse du roi Ezéchias [8] et de la rétrogradation du soleil dans l'horloge d'Achaz, rapportée au chapitre XXXVIII d'Isaïe. Il donne à ce prophète le nom d'Ange, et paraît persuadé que non-seulement le soleil, mais encore la lune, retournèrent véritablement en arrière, en signe de la prochaine guérison du roi. Il ajoute que Maradachon, roi de Babylone, prince très-instruit dans l'astrologie, ayant été surpris de cette merveille et en ayant connu la cause, écrivit sur ce sujet à Ézéchias, et lui envoya des présents [9]. On ne sait point que saint Hippolyte ait écrit sur les prophéties de Jérémie. Il est toutefois cité dans les Chaînes des Pères grecs sur le chapitre XVII de ce prophète. Mais ce qu'on y rapporte de lui, est tiré de son livre *sur l'Antechrist*. Eusèbe parle d'un commentaire de saint Hippolyte sur quelques chapitres d'Ézéchiel[10]. Georges Syncelle s'explique un peu différemment. Il dit qu'il avait commenté beaucoup d'endroits des Prophètes, mais particulièrement Ezéchiel et Daniel. Il est surprenant qu'on n'en trouve plus rien, pas même dans les Chaînes des Pères grecs sur Ezéchiel. Je m'étonne que les savants qui ont vu son commentaire sur les dimensions du temple de Salomon [11], ne l'aient pas encore rendu public [12]. [De Magistris l'a publié. Saint Hippolyte donne au Temple, en longueur, soixante coudées; mais il y comprend le Saint des saints, qui en avait vingt. La hauteur des deux étages du Temple était de douze coudées.]

Commentaires de saint Hippolyte sur Daniel et Zacharie.

5. Photius, qui avait lu les écrits de saint Hippolyte sur la prophétie de Daniel, dit [13] que, quoiqu'il ne donne pas une explication suivie de tout le texte de ce prophète, il en éclaircit néanmoins toutes les pensées. «Il y a, continue-t-il, diverses choses qui se sentent de ces premiers siècles et qui ne sont pas dans toute l'exactitude que l'on a gardée depuis.

[1] Theodoret., *Dialogo* 2, pag. 88. — [2] Anastas. Sinait., *Quæst.* 41, pag. 334. — [3] Tom. II Oper. Hippolyt., pag. 45.

[4] *Acta Martyr. Ostien.*, pag. 274. (*L'éditeur.*)

[5] Tom. I, pag. 270. [Le fragment sur les Proverbes est le même que celui publié par Fabricius.

[6] Theodoret., *Dialogo* 1, pag. 36.—[7] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 31.

[8] *Adhuc ægrotante Ezechia..... accessit Angelus et dixit ad eum...* Ecce converto umbram graduum domus patris tui, quos descendit sol, decem gradus quos descendit umbra, *ut dies ista fiat horarum XXXII : Sol enim, cum jam ad decimam horam decurrisset, iterum reversus est.... et cum sole recessit luna, ne duo elementa cœli inordinate invicem congredientes, colliderentur ; et perculsus tunc Maradachon Chaldæus, rex Babylonis, quod astrologicam artem coleret..... causa cognita, epistolam et dona misit ad Ezechiam.* Tom. II Oper. Hippolyt., pag. 31.

[9] Dans la suite du fragment publié par les éditeurs de la *Patrologie grecque*, tom. VII, col. 558, il est dit que les heures de ce jour-là montèrent à trente-deux, et que tel était l'enseignement donné dans les commentaires composés par les anciens. (*L'éditeur.*)

[10] Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 22; Syncel., pag. 358 Nicephor., lib. IV *Hist.*, cap. 31.— [11] Fabric., tom. I Oper. Hippolyt., pag. 271.

[12] *Acta Martyr. Ostiens.*, pag. 274, ex Cod. Bodleiano. (*L'éditeur.*)

[13] *Lecta est Hippolyti episcopi et martyris interpretatio Danielis, quam etsi ad verbum non explicat, sententiam tamen, ut ita dicam, non prætercurrit. Multa porro veteri more, non ut postea fuere accuratius excussa, persequitur. Quanquam eorum posci rationem æquum non est. Neque enim fas ab iis qui fundamenta rei alicujus consideranda posuerint, rationem repetere eorum quæ præteriere ; sed favere potius conatui ipsi, quantulumcunque in rerum contemplandarum comprehensione processerint. Antichristi vero adventum, cui etiam aspectabilis hujus mundi consummatio jungitur, cum, ne discipulis quidem rogantibus, manifestaverit Salvator. Ab Hippolyto deinde ad quingentos a Christo annos adduci ac circumscribi, quasi a prima mundi constitutione sex millibus annorum tum exactis, ejus dissolutio instaret, hoc calidioris quidem, quam decebat, animi est, atque asseveratio hæc humanam ignorantiam potius quam cœlestem inspirationem arguit.* Phot., *Cod.* 202.

Mais il ne serait pas raisonnable de le condamner pour cela. Ceux qui ont commencé à développer les secrets de l'Écriture, ne doivent pas être blâmés de ce qu'ils n'ont pas tout dit; il faut, au contraire, louer le zèle qui leur a fait entreprendre les premiers une chose si difficile, et recevoir avec joie les éclaircissements qu'ils nous ont donnés. » Il le blâme, toutefois, d'avoir osé déterminer en quel temps arriverait le jugement dernier, lorsque Jésus-Christ n'avait pas voulu le découvrir à ses apôtres. Saint Hippolyte le fixait à la fin du sixième millénaire depuis la création du monde, c'est-à-dire selon sa supputation, cinq cents ans après Jésus-Christ, comme si le monde ne devait durer que six mille ans. Le même Photius [1] témoigne ailleurs faire beaucoup plus d'estime des commentaires de Théodoret sur Daniel, que de ceux de saint Hippolyte; mais il avoue que, quoiqu'ils soient de différents sentiments, ils se rencontrent néanmoins quelquefois. Saint Jérôme n'approuve pas non plus le système de saint Hippolyte sur les septante semaines de Daniel [2]; et il trouve que sa supputation n'est pas compatible avec la chronologie et l'histoire des Perses et des Macédoniens. Il paraît, en effet, qu'il abrège le temps qui s'est écoulé depuis la première année de Cyrus et le retour de la captivité, jusqu'à la naissance du Fils de Dieu, et qu'il sépare trop la fin de la prophétie du reste de la prédiction. Car il commence sa supputation des septante semaines à la cinquantième année avant la fin de la captivité; il en compte soixante-deux depuis le retour des Juifs dans leur pays jusqu'à la naissance de Jésus-Christ, et il renvoie l'accomplissement de la dernière semaine immédiatement avant la fin du monde. Anastase Sinaïte [3] et Eustrate [4], prêtre de l'Eglise de Constantinople, rapportent quelques passages de saint Hippolyte sur Daniel. Georges Syncelle [5] en cite un de l'écrit de ce Père sur Daniel et sur Suzanne. Le Père Combefis nous a donné quelques notes sur le même sujet, attribuées à saint Hippolyte dans une Chaîne sur l'Ecriture, et il croit qu'elles peuvent être des extraits de son commentaire sur Daniel. Des personnes habiles jugent qu'elles reviennent assez à l'idée que Photius nous donne de cet ouvrage. Elles ont aussi quelque conformité avec les autres explications de saint Hippolyte sur l'Ecriture, surtout avec celles qu'il a faites de la Genèse. D'ailleurs, il est certain que l'auteur vivait dans un temps où les persécutions étaient fréquentes et auquel les Juifs s'unissaient avec les païens [6] pour détruire la religion chrétienne; ce qui convient au siècle de saint Hippolyte. Le Père Mabillon témoigne qu'il avait vu à Rome, dans la Bibliothèque de Chigi [7], un excellent manuscrit grec, ancien de huit cents ans au moins, qui contient les quatre grands prophètes, avec un commentaire de saint Hippolyte, évêque et martyr, sur le songe de Nabuchodonosor. [Simon de Magistris a publié ce fragment considérable. Saint Hippolyte y explique les chapitres VII, XII, et II, 31 seq.] On a aussi imprimé sous son nom [8] un récit abrégé de la

[1] *Lecta est Theodoreti, episcopi Cyri, expositio Danielis. Longe doctus hic vir non Hippolyto modo, verum et aliis multis antecellit propheticorum verborum elocutione et explanatione..... Igitur in aliquibus quidem ille in hac divini Danielis expositione cum Hippolyto martyre convenit, sed plura in quibus dissentit.* Phot., *Cod.* 203.

[2] *Hippolytus de LXX eisdem hebdomadibus opinatus est ita. Septem hebdomadas ante reditum populi supputat, et LXII post reditum, usque ad nativitatem Christi: quorum tempora omnino non congruunt, siquidem regni Persarum ducenti et triginta supputantur anni, et Macedonum trecenti, et post illos usque ad nativitatem Domini anni triginta; hoc est, ab initio Cyri, regis Persarum, usque ad adventum Salvatoris, anni quingenti sexaginta. Novissimam quoque hebdomadam ponit in consummatione mundi, quam dividit in Eliæ tempora et Antichristi, ut tribus semis annis ultimæ hebdomadis, Dei notitia confirmetur, de qua dictum est* (Dan. IX, 27): Confirmabit pactum multis hebdomada una : *et tribus aliis annis sub Antichristo deficiet hostia et sacrificium. Adveniente, et iniquum spiritu oris sui interficiente, usque ad consummationem et finem perseveret desolatio.* Hieron., *in cap.* IX *Daniel.*

[3] Anastas. Sinait., *Quæst.* 48.— [4] Eustrat., cap. 19 *advers. Psycopannychitas.*— [5] Georg. Syncell., p. 218.

[6] *Hoc nunc quoque in Ecclesia impleri invenias. Cum enim duo populi consenserint ut quosdam de Ecclesia perdant, diem aptum observant; ingressique in domum Dei, cunctis ibi orantibus, Deumque laudantibus, apprehensos quosdam trahunt tenentque dicentes:* Venite, idemque ipsi ac nos sentite, ac diis cultum adhibete; quod si nolueritis, testimonium adversum vos dicemus. *Eos autem qui noluerint, ad tribunalia adducunt et accusant, velut qui agant contra decretum Cæsaris, ac morte eos damnant.....* Et plus bas : *Ecclesia enim nedum a Judæis affligitur, ac angustias patitur, verum etiam a Gentibus.* Hippol., *in Dan. et Susann.*, tom. I, pag. 276.

[7] *In Bibliotheca Chigiana Romæ, omnibus prostat codex græcus insignis, ab annis minimum octingentis scriptus, continens quatuor prophetas majores, item breve commentarium in somnium Nabuchodonosoris a sancto Hippolyto martyre et episcopo compositum.* Mabill, in *Itiner. Ital.*, pag. 94.— [8] Tom. I Oper. Hipp., pag. 278 et 280.

vie de Daniel et de la captivité de Babylone, et une courte réflexion sur le cantique des trois enfants dans la fournaise. [Le cardinal Maï a donné dans le premier volume des *Ecrivains anciens*, partie III, pag. 29 et suiv., plusieurs fragments des scholies de saint Hippolyte sur Daniel. Hænel [1] pense que le manuscrit du Vatican contient tout le commentaire sur Daniel, et que ce commentaire est différent de celui qui a été publié par de Magistris. Ces scholies roulent sur les chapitres I, II, VII, IX, X, XII.] Saint Jérôme [2] parle en plus d'un endroit des commentaires de saint Hippolyte sur Zacharie, mais il ne nous en a rien conservé. Il remarque seulement qu'il s'y attachait beaucoup plus au sens allégorique qu'au sens littéral[3].

Commentaires de saint Hippolyte sur les Evangiles de saint Matthieu, de saint Jean et sur l'Apocalypse.

6. Saint Jérôme [4] cite les opuscules de saint Hippolyte sur l'Evangile de saint Matthieu; et il dit que, quoiqu'il en ait pris peu de choses, il y en avait néanmoins qui méritaient d'être conservées. Théodoret [5] nous donne quelques passages tirés de ses discours sur la distribution des talents et sur les deux larrons. Il y a apparence que ces discours étaient le commentaire même de saint Hippolyte sur l'Evangile de saint Matthieu; car, quoique ce terme, λόγους, puisse signifier des homélies, néanmoins saint Jérôme met au nombre des commentaires quelques-uns de ces discours cités par Théodoret, comme nous l'avons déjà remarqué plus haut [6]. [De Magistris, dans les *Actes des Martyrs d'Ostie*, pag. 405, a publié un fragment du commentaire sur le vers. 11 du chapitre VI, *sur le pain substantiel*.] On trouve dans la Chaîne des Pères Grecs sur saint Luc [7] un passage de saint Hippolyte, apparemment qu'on l'a tiré de quelques-uns de ses ouvrages; car nous ne voyons nulle part qu'il ait commenté cet Evangile. [Le cardinal Maï, dans le tom. XII de sa *Collection des anciens Ecrivains*, p. 645, a publié deux nouveaux fragments du commentaire de saint Hippolyte sur saint Matthieu, d'après la Chaîne de Nicétas, évêque des Serres. Le premier est sur le verset 7 et 22 du chapitre II, et le second sur la mort de Notre-Seigneur, au chapitre XXIII. Saint Hippolyte y enseigne que le corps de Jésus-Christ, dans le tombeau, ne fut pas séparé de la divinité, pas plus que l'âme ne le fut dans l'enfer.] Dans la table des ouvrages de saint Hippolyte, trouvée avec son *Cycle pascal* [8], il est fait mention d'un écrit de ce Père sur l'Evangile de saint Jean et sur l'Apocalypse. On croit que c'était moins un commentaire qu'une apologie dans laquelle il faisait voir, contre les hérétiques nommés Aloges [9], que l'Evangile de saint Jean et l'Apocalypse étaient véritablement de cet apôtre. Saint Jérôme et Georges Syncelle [10] parlent d'un écrit de saint Hippolyte sur l'Apocalypse; mais ils ne disent point qu'il ait travaillé sur saint Jean. On cite une explication de l'Apocalypse en arabe [11], composée des paroles de Sévère, d'Hippolyte et de quelques autres auteurs; mais cet ouvrage n'a pas encore vu le jour. Fabricius [12] a fait imprimer un fragment assez considérable, dans lequel saint Hippolyte explique ces paroles du chapitre IX des Proverbes [13] : « La sagesse s'est bâtie une maison; » et il croit que c'est plutôt une explication de quelques endroits des écrits de saint Jean. Ce qui peut favoriser son sentiment, c'est qu'il y est dit, dès le commencement, que Jésus-Christ, la sagesse et la vertu de Dieu et du Père, s'est bâti une maison avec la chair d'une vierge, selon que l'a dit (saint Jean) : « Le Verbe a été fait

[1] Hænel, *de Hippolyto episcopo*, Gottingæ 1838, pag. 32. (*L'éditeur.*)

[2] *Scripsit in hunc prophetam* (*Zachariam*) *Origenes duo volumina usque ad tertiam partem libri a principio. Hippolytus quoque edidit commentarios, et Didymus quinque explanationum libros, me rogante, dictavit, quos cum aliis tribus in Osee et mihi* προσεφώνησεν. *Sed tota illorum* ἐξήγησις *allegorica fuit, et historiæ vix pauca tetigerunt.* Hieron., *Præfat. in suos ad Zachar. Comm.*, et in *Catalogo*, cap. 61.

[3] *Legisse me fateor ante annos plurimos in Matthæum..... Hippolyti martyris opuscula... e quibus etiamsi pauca carperem, dignum aliquid memoria scriberetur.* Hieronym., *Præfat. in Matth.*

[4] Theodoret., *Dialogo* 2, pag. 89, et *Dialogo* 3, pag. 156. — [5] Voyez le nombre 4 de cet article. — [6] *Catena Patr. Corderianæ ad Lucæ* II, 15. pag. 33.

[7] Ὑπερ τοῦ κατὰ Ιωάννην Εὐαγγελίου καὶ Αποκαλύψεως.

[8] *Ecce Unigenitus intravit quasi anima inter animas, Deus Verbum in anima habitans, nam corpus jacebat in monumento, non vacuum divinitatis; sed sicut in inferno adest et substantialiter apud Patrem, sic erat in corpore et inferno.* (*L'éditeur.*)

[9] Les Aloges, au rapport de saint Epiphane, *Hæres.* 51, num. 3, pag. 423, ne recevaient point le Verbe divin annoncé par saint Jean. C'est pour cela qu'on les a nommés *Aloges*, c'est-à-dire, *sans raison* et *sans Verbe*. Ils rejetaient l'Evangile et l'Apocalypse de saint Jean, et ne croyaient pas qu'ils fussent de cet apôtre.

[10] Hieron., in *Catalogo*, cap. 61; Syncell., pag. 358. — [11] Tom. I Oper. Hippolyt., pag. 280. — [12] Ibid., pag. 282. — [13] Proverb. IX, 1.

chair, et il a habité parmi nous [1]. » Il paraît néanmoins, par toute la suite, que l'auteur de ce fragment avait dessein d'expliquer le chapitre IX des Proverbes ; au moins en explique-t-il les premier, second, troisième, quatrième et cinquième versets[2]. Quoi qu'il en soit, cette explication renferme des choses bien remarquables [3]. Il y est dit que, selon quelques-uns, les sept colonnes dont il est parlé dans les Proverbes, signifient les sept ordres divins qui, par la doctrine qu'ils ont reçue de Dieu, soutiennent toutes les créatures : savoir les prophètes, les apôtres, les martyrs, les prêtres, les ascètes, c'est-à-dire, ceux qui s'exercent dans la retraite à la contemplation des choses divines, les saints et les justes. Par les victimes que la Sagesse éternelle a immolées, il entend les martyrs qui, dans tous les pays, sont tous les jours immolés pour la défense de la vérité. Le vin qu'elle a préparé représente, selon lui, la nature divine unie à la nature humaine dans le sein de la Vierge, de laquelle est né le Sauveur, Dieu et homme, sans confusion des deux natures. Par la table qu'elle a disposée, il entend la connaissance du mystère de la sainte Trinité, et le corps et le sang de Jésus-Christ, que l'on offre tous les jours en mémoire du sacrifice qu'il en fit lui-même dans la première cène. Le pain qu'elle donne aux conviés et le vin qu'elle leur sert, sont sa divine chair et son précieux sang qu'il nous accorde pour la rémission de nos péchés.

Dans la table des ouvrages de saint Hippolyte, il est dit qu'il avait fait des cantiques sur toutes les Ecritures et un écrit sur le bien et l'origine du mal.

ARTICLE III.

DES DISCOURS OU HOMÉLIES DE SAINT HIPPOLYTE.

Homélie de saint Hippolyte sur la théophanie ou le baptême de Jésus-Christ.

1. De toutes les homélies de saint Hippolyte, il ne nous en reste qu'une qui soit entière ; c'est celle qu'il a faite sur la théophanie ou présence de Dieu parmi les hommes, déclarée par son incarnation et par le baptême qu'il reçut des mains de saint Jean, car c'était l'usage de l'Eglise d'Orient, dans le III[e] siècle, de célébrer en un même jour la naissance de Jésus-Christ et la mémoire de son baptême. Saint Hippolyte ne parle, néanmoins, dans cette homélie, que du baptême du Sauveur. Il n'y dit rien de sa naissance, ni de l'adoration des Mages, quoiqu'alors on ne séparât point ces trois mystères. Cette homélie est belle, édifiante et digne d'un saint évêque; elle est même assez travaillée et plus châtiée que ne le sont ordinairement les homélies des anciens. Nous l'avons en grec et en latin [4], de la traduction de Fabricius.

Analyse de cette Homélie.

2. Saint Hippolyte, pour rendre plus sensible à ses auditeurs la profonde humilité que Jésus-Christ fit paraître dans son baptême, y remarque d'abord [5] que celui qui est baptisé avec un peu d'eau par saint Jean, est Dieu, sauveur et créateur du monde; qu'il est infini, présent en tout lieu, incompréhensible aux hommes et aux anges. Il ajoute que c'est son amour pour les hommes qui l'a porté à s'humilier si profondément ; que les eaux, témoins d'un si grand prodige, en furent émues [6] de frayeur, et que peu s'en fallut que le Jourdain, voyant le créateur de toutes choses revêtu de la forme d'un esclave, ne s'enfuit et ne retournât en arrière [7]. Après avoir relevé les discours que saint Jean fit aux peuples pour leur prouver que Jésus était le Christ et que lui seul pouvait effacer les péchés du monde et nous rendre, par son baptême, les enfants adoptifs de Dieu, il entre dans la pieuse contestation qu'il y eut entre Jésus-Christ et son saint Précurseur au sujet

[1] Joann. I, 14. — [2] Les fragments publiés par le cardinal Maï prouvent que cette explication appartenait au commentaire sur les Proverbes. (*L'éditeur.*)

[3] En expliquant ces paroles du chapitre IX des Proverbes : *Sapientia ædificavit sibi domum, excidit columnas septem*, et le reste jusqu'au verset 6, il dit : *Alii septem columnas dicunt esse septem divinos ordines, quibus, per sanctam atque inspiratam divinitus ejus doctrinam, creatura sustentatur, hoc est prophetas, apostolos, martyres, hierarchas sive sacerdotes, ascetas, sanctos et justos. Illud vero :* Immolavit victimas suas, *prophetas denotat et martyres, qui in nulla non civitate et regione ab infidelibus, ovium instar, mactantur quotidie pro veritate..... et :* Miscuit *in poculo suo* vinum, *in Virgine divinitatem suam uniens cum carne, vinum merum ac purissimum, Salvator ex ea natus est, sine confusione Deus et homo :* ὁ Σωτὴρ ἐγενήθη ἐξ αὐτῆς ἀσυγχύτως Θεὸς καὶ ἄνθρωπος. [*Et paravit mensam suam, promissam sanctæ Trinitatis cognitionem nec non venerandum sanctumque ejus corpus ac sanguinem, quæ in arcana et divina mensa quotidie perficiuntur et sanctificantur, in memoriam nunquam non recolendæ memoriæ et primæ illius divinæ et arcanæ Cœnæ.....* Venite, comedite panem meum, et bibite vinum quod miscui vobis, *divinam ipsius carnem, ac venerabilem ejus sanguinem, inquit, dedit nobis edendum bibendumque in remissionem peccatorum.* Hipp., tom. I Oper., pag. 282.

[4] Tom. I Oper. Hippolyt., pag. 261. — [5] Ibid., et pag. 262. — [6] Psalm. LXXVI, 17. — [7] Psalm. CXIV, 8.

du baptême, et conclut [1] que si le Sauveur se fût rendu à ce que saint Jean demandait de lui et qu'il n'eût point reçu le baptême, la porte du ciel nous serait encore fermée. Mais depuis que le Seigneur a été baptisé, l'homme a reçu de nouveau la grâce de l'adoption, et d'ennemi de Dieu il est devenu son ami. A l'occasion de ces paroles que l'on entendit du ciel, dans le temps que saint Jean baptisait Jésus-Christ: « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, dans lequel j'ai mis toute mon affection [2], » saint Hippolyte parle des deux natures qui sont en Jésus-Christ; et, parcourant les actions principales de la vie que ce Sauveur a menée en ce monde, il distingue avec soin ce qui lui convient, en tant que Fils unique de Dieu, d'avec ce qu'il a fait ou souffert comme homme. Venant ensuite aux effets du baptême [3], il dit que l'homme régénéré dans l'eau par le Saint-Esprit, devient Dieu en quelque manière, puisqu'il devient immortel et cohéritier de Jésus-Christ. Cela lui donne occasion d'inviter toutes les nations à recevoir dans le baptême le gage de l'immortalité et l'affranchissement de l'esclavage et de la tyrannie du démon. Pour donner quelque preuve de la vertu du baptême, il emploie les paroles du prophète Isaïe et soutient qu'il avait en vue les effets merveilleux de ce sacrement, lorsqu'il disait [4]: « Lavez-vous, examinez tout avant que de juger; assistez l'opprimé, faites justice à l'orphelin, défendez la veuve, et après cela venez et soutenez votre cause contre moi, dit le Seigneur. Quand vos péchés seraient comme de l'écarlate, ils deviendront blancs comme la neige; et quand ils seraient rouges comme le vermillon, ils seront blancs comme la laine la plus blanche. Si vous voulez m'écouter, vous serez rassasiés des biens de la terre. » Il se sert du même passage [5] pour montrer que celui qui veut recevoir le baptême avec fruit, doit renoncer de cœur et d'affection à toute sorte de péchés [6], quitter les armes du diable et se revêtir de la cuirasse de la foi. « Car celui, dit-il, qui descend avec foi dans le bain de la régénération, renonce au méchant et se consacre à Jésus-Christ; il renie son ennemi, mais il confesse que Jésus-Christ est Dieu; il quitte la condition d'esclave, pour prendre celle d'enfant adoptif; il sort du baptême tout éclatant de lumière, comme un soleil de justice, et, ce qui est plus important, il en revient fils de Dieu et cohéritier de Jésus-Christ. »

Homélies de saint Hippolyte sur Elcana et Anne, mère de Samuel, sur le dimanche de Pâques et sur quelques autres sujets.

3. Théodoret [7] nous a conservé quelques passages du discours de saint Hippolyte sur Elcana et Anne, mère de Samuel. Par le peu qui nous en reste, on ne laisse pas de s'apercevoir que le but de notre Saint, dans ce discours, était de montrer que Jésus-Christ descendait de David, qu'il était en même temps roi et prêtre, et que le Verbe de Dieu s'était véritablement incarné dans le sein de la bienheureuse Marie. Entre les traités de saint Hippolyte sur l'Ecriture, saint Jérôme [8] en met un sur cet endroit du premier Livre des Rois, où il est dit que Saül eut recours à une Pythonisse, qui lui fit voir l'ombre de Samuel. Mais nous ne savons point comment était écrit ce traité, si c'était en forme de discours ou de commentaire. On cite une Chaîne manuscrite des Pères grecs sur les Livres de Rois [9], et on dit que le nom de saint Hippolyte se trouve parmi ceux des autres Pères dont cette Chaîne est composée. Quand on l'aura rendue publique, nous serons peut-être plus en état de juger des explications

[1] Tom. I Oper. Hippolyt., pag. 263. — [2] Matth. III, 16. — [3] Tom. I Oper. Hippolyt., pag. 264. — [4] Isaiæ I, 16. — [5] Hippolyt., tom. I Oper., pag. 264.

[6] *Accede igitur et regenerare, o homo, ad adoptionem in filium Dei. Et quomodo ? inquit, si non adulterium, nec cædem commiseris, nec idola colueris.* Il semble d'abord que saint Hippolyte exclut de la grâce du baptême ceux qui sont tombés dans les péchés d'idolâtrie, d'homicide et d'adultère ; mais la suite fait voir qu'il ne parle en cet endroit que de l'affection à ces sortes de péchés comme à tous les autres. *Si non vincaris a voluptate, si non committas ut affectus superbiæ tibi dominetur, si sordes impuritatis abstergas, et onus peccati a te abjicias.* Hipp., tom. 1 Oper., pag. 264. S'il avait cru que le péché d'idolâtrie ne se pardonnât point dans le baptême et empêchât qu'on n'y reçût la grâce de l'adoption, il n'aurait pas invité au même endroit toutes les nations à recevoir le baptême. *Igitur ego præconis voce proclamo : Venite, omnes tribus gentium, ad baptismatis immortalitatem.* Enfin on ne doutait pas, au siècle de saint Hippolyte, que le baptême ne remît toute sorte de péchés ; Clément d'Alexandrie, qui vivait dans le même temps, n'en excepte aucun. *Hæc autem vincula quam celerrime remittuntur..... cum nimirum remittuntur peccata uno medicamento pæonio, nempe rationali baptismo. Omnia ergo peccata eluimus, et e vestigio mali non sumus amplius.* Clem. Alex., lib. I *Pædag.*, cap. 6.

[7] Theodoret., *Dialog.* 1, pag. 86, et *Dialog.* 2, pag. 88.

[8] Hieronym., in *Catalog.*, cap. 61. *Scripsit nonnullos in Scripturas commentarios, et quibus hos reperi in Hexaemeron et in Exodum... de Saul et Pythonissa* — [9] Montfaucon, *Bibl. Coisl.*, part. I, pag. 45.

que notre Saint a données sur les livres des Rois. Il paraît aussi que saint Hippolyte avait un discours sur le cantique des trois jeunes hommes dans la fournaise [1]. Cependant les anciens n'en parlent point. Dans le concile de Latran, assemblé en 649, on cita deux passages de saint Hippolyte [2], l'un tiré d'une homélie sur le dimanche de Pâque, l'autre d'un sermon sur la théologie ou la divinité, tous deux pour prouver qu'en Jésus-Christ il y a deux volontés. Nous avons parlé plus haut de ses discours sur le grand Cantique [3], sur le commencement de la prophétie d'Isaïe, sur la distribution des talents et sur les deux larrons, et nous avons remarqué qu'ils pouvaient bien être une partie des commentaires de ce Père sur le Cantique des Cantiques [4], sur Isaïe et sur l'Evangile de saint Matthieu. Saint Jérôme [5] témoigne aussi que saint Hippolyte avait fait une homélie dans l'église à la louange de notre Sauveur, dans laquelle il marquait qu'il avait Origène au nombre de ses auditeurs. Nous pouvons rapporter ici l'*Exhortation à l'impératrice Sévère*, que l'on trouve marquée dans la table des ouvrages de saint Hippolyte [6]. On croit que cette impératrice est Sévère, femme de Philippe, qu'on dit avoir été chrétienne et à laquelle Origène a aussi écrit [7]. Théodoret parle d'une Lettre de saint Hippolyte à une reine [8]; mais il ne la nomme point. Dans les deux fragments qu'il en rapporte, on voit que saint Hippolyte traitait, dans cette Lettre, de ce qui regarde Jésus-Christ, et en particulier de sa résurrection; ce qui donne lieu de croire que l'*Exhortation* de ce saint Docteur à l'impératrice Sévère, et sa Lettre à une reine, dont parle Théodoret, sont une même chose [9].

ARTICLE IV.

DU LIVRE DE SAINT HIPPOLYTE SUR L'ANTECHRIST.

Le livre sur l'Antechrist, donné par Gudius, est véritablement de saint Hippolyte.

1. Dans le dénombrement des ouvrages de saint Hippolyte, saint Jérôme en met un sur *l'Antechrist* [10]. Photius, qui avait lu ce livre, témoigne [11] que les pensées en étaient simples, qu'elles avaient un caractère d'antiquité, et qu'on pouvait dire de cet écrit ce qu'il venait de dire du commentaire du même saint Hippolyte sur Daniel; savoir [12] qu'il y avait diverses choses qui se sentaient de ces premiers siècles et qui n'étaient pas dans l'exactitude que l'on a gardée depuis. On croyait ce traité perdu, lorsqu'un jeune Hollandais nommé Marquardus-Gudius, l'ayant trouvé [13] dans les manuscrits de Reims et d'Evreux, le donna en grec en l'an 1661. La seule lecture de cet ouvrage fit juger aux savants qu'il était celui-là même que Photius avait lu. Ils y trouvèrent l'aimable simplicité et l'air d'antiquité que cet habile critique y avait remarqués; ils ne doutèrent plus que ce ne fût le véritable livre de saint Hippolyte sur *l'Antechrist*, et que celui que M. Pic avait donné près d'un siècle

[1] On trouve dans la Chaîne des Pères Grecs sur les psaumes et les cantiques un fragment sous le nom de saint Hippolyte, qui contient une réflexion sur le cantique des trois jeunes hommes dans la fournaise. Si cet endroit n'est point tiré de quelque autre discours de saint Hippolyte, on ne peut douter qu'il n'en ait fait un sur ce cantique, puisque, dans ce fragment, il s'adresse à des auditeurs : *Admiranda sunt, o dilecti, quæ a tribus pueris in camino dicta sunt*, etc. Tom. I Oper. Hipp., pag. 280.

[2] *Sancti Hippolyti martyris de sermone Theologiæ, id est Deitatis.* Concil. Lateran., an. 649, act. v. tom. VI *Concil.* Labb., pag. 281. *Sancti Hippolyti episcopi et martyris de homilia dominicæ Paschæ.* Ibid., pag. 287.

[3] C'est ainsi qu'au rapport de Théodoret, saint Hippolyte appelait le Cantique des Cantiques. *Ejusdem (Hippolyti) ex sermone in magnum Canticum.* Theodoret., *Dialog.* 2, pag. 88.

[4] Nous avons mis entre les commentaires de saint Hippolyte ces quatre traités que Théodoret appelle des discours ; en quoi nous avons suivi saint Jérôme, qui met au nombre des commentaires quelques-uns des discours cités par Théodoret ; ceux, entre autres, qui sont sur les Psaumes, sur Isaïe, sur le Cantique des Cantiques, sur saint Matthieu. Cependant rien n'empêche que saint Hippolyte n'ait fait des discours et des commentaires sur un même livre ou quelques-unes de ses parties.

[5] *Et* προσομίλιαν *de laude Domini Salvatoris, in qua, præsente Origene, se loqui in ecclesia significat.* Hieronym., in *Catalog.*, cap. 61.

[6] Nous croyons, avec Le Moine, qu'il faut lire : *Protrepticon ad Severam Au.* et non pas : *ad Severinam.*

[7] *Extat et Origenis epistola ad Philippum imperatorem, et alia ad Severam, Philippi uxorem.* Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 35.

[8] *Ejusdem (Hippolyti) ex epistola ad reginam quamdam.* Theodoret., *Dialog.* 2, pag. 88, et *Dialog.* 3, pag. 155.

[9] La table de marbre appelle cette reine *Severina.* (*L'éditeur*).

[10] *Hippolytus... scripsit nonnullos in Scripturas commentarios, et quibus..... de Saul et Pythonissa, de Antichristo.* Hieron., in *Catal.*, cap. 61.

[11] *Lectus est ejusdem (Hippolyti) simul et alius liber de Christo et Antichristo, in quo eadem dicendi forma servata, et sensuum simplicitas ac vetustas.* Phot., *Cod.* 202.

[12] *Multa porro veteri more, non ut postea fuere accuratius excussa, persequitur.* Idem., ibid.

[13] Marquard. Gud., Præfat. *in lib. Hipp. de Antichristo*; edit. Par., an 1661.

auparavant sous ce titre : *De la fin du monde, de l'Antechrist et du second avénement de Jésus-Christ*, ne fût une pièce supposée à saint Hippolyte et une production de quelque Grec beaucoup postérieur. Ce qui ne contribua pas peu à les en convaincre, c'est qu'ils trouvèrent, dans une Chaîne grecque sur Jérémie [1], un passage de saint Hippolyte que nous lisons dans le livre sur *l'Antechrist* donné par Gudius, et qui n'est point dans celui de M. Pie.

Le titre du livre de saint Hippolyte sur l'Antechrist, n'est pas le même dans tous les auteurs.

2. Il y a quelque difficulté sur le titre de ce livre. Saint Jérôme le nomme simplement, *Traité sur l'Antechrist ;* dans Photius il est intitulé : *Discours de Jésus-Christ et de l'Antechrist;* les manuscrits de Reims et d'Evreux portent : *De notre Sauveur Jésus-Christ et de l'Antechrist*. Mais ces variétés ne prouvent point que l'ouvrage dont parle saint Jérôme soit différent de celui que Photius avait lu, ni de celui que les manuscrits de Reims et d'Evreux attribuent à saint Hippolyte. Il est certain que ce saint martyr ne s'y propose, à proprement parler, que de traiter de l'Antechrist; c'est apparemment ce qui a donné lieu à saint Jérôme de ne pas intituler autrement cet ouvrage. Cependant, comme il y est souvent parlé de Jésus-Christ, et que l'auteur promet d'y parler de son second avénement et de son règne avec les saints, Photius et ceux qui l'ont suivi ont pu en augmenter le titre, afin de représenter en deux mots le contenu de tout l'ouvrage. Quoi qu'il en soit, saint Germain, archevêque de Constantinople [2], et Nicéphore Calliste [3], ne lui ont pas donné d'autre titre que celui *De l'Antechrist*, ou *De l'avénement de l'Antechrist;* mais saint Jean Damascène [4], qui écrivait plusieurs années avant Photius, l'a intitulé : *Du Christ et de l'Antechrist*.

L'époque de ce livre est incertaine : on le traduit en latin.

3. L'époque de ce livre est incertaine, et il ne nous fournit aucune circonstance qui puisse nous aider à la fixer. Gudius n'ayant fait imprimer cet écrit qu'en grec, le Père Combefis le mit en latin pour le faire entrer dans ses additions à la *Bibliothèque des Pères*. Cette traduction, quoique assez littérale, n'est pas tout-à-fait exacte; et on trouve dans la première édition grecque de cet ouvrage des phrases entières que le Père Combefis n'a point traduites en latin. Fabricius s'est néanmoins servi de cette version dans l'édition qu'il nous a donnée des œuvres de saint Hippolyte; mais il en a rempli tous les vides et corrigé les endroits défectueux.

Analyse du livre de l'Antechrist.

4. Saint Hippolyte composa ce traité en suite d'un entretien qu'il avait eu sur l'Antechrist avec un nommé Théophile [5], à qui il l'adresse. Il l'appelle son très-cher frère, et il lui recommande de ne point communiquer son écrit aux infidèles, qui ne cherchent qu'à blasphémer contre la vérité, mais seulement aux personnes pieuses qui vivent dans la crainte de Dieu, dans la sainteté et dans la justice. Il proteste [6] qu'il ne lui parle à lui-même de ces choses qu'avec crainte et parce que l'extrême charité de Jésus-Christ pour les hommes l'oblige à avoir la même charité pour lui. Le Saint autorise cette grande réserve par l'exemple de saint Paul, qui, comme on le voit dans ses Épîtres à Timothée, ne parlait de la vérité qu'avec crainte et avec précaution, parce que la foi n'étant pas pour tout le monde [7], il y avait lieu d'appréhender

Num. I. XXIX. I.

[1] Cet endroit, qui est tiré du nombre LV du livre *De l'Antechrist*, se trouve dans la Chaîne des Pères Grecs sur le chapitre XVII de Jérémie, donnée par Gisler. Le Saint y explique ce passage du prophète, où il est dit que, comme la perdrix couve des œufs qui ne sont point à elle, ainsi l'injuste s'enrichit du bien des autres par son injustice. Voyez Jérém. XVII, 2, et *Caten. Patr. Græcorum in Jerem.* XVII, 2, tom. II edit. Gisler., pag. 449.

[2] *Id et Hippolytus e Roma, et sanctus Cyrillus affirmant in libris suis* de Antechristo, *anno sexies millesimo quingentesimo futurum (Christi) adventum fore.* German., tom. II. *Auctuarii Ducæani*, pag. 148.

[3] *Catalogus librorum ejus (Hippolyti) sic habet :* Liber in Hexameron... de adventu Antichristi. Nicephor., lib. IV *Hist.*, cap. 31.

[4] *Hippolyti episcopi Romæ de Christo et Antichristo.* Joann. Damasc., in *Sacris Parall.*, pag. 784.

[5] Ce Théophile peut être le même que celui à qui Méthodius, évêque de Tyr, s'adresse dans son traité *de la Résurrection. Vos enim sermonum nostrorum judices, teque imprimis, optime Theophile.* Apud Epiphan., *Hæres.* 64, pag. 540.

[6] *Hæc tibi, charissime, timore communico, propensa tamen voluntate, ob excellentem charitatem Christi. Nam si decessores nostri beati prophetæ, qui hæc explorata haberent, noluerunt palam prædicare..., quanto nobis potius non vacabit periculo, qui ab illis occulte dicta atque obtecta in apertum dicamus.* Hipp., lib. *de Antichr.*, num. 29.

[7] *Non enim frustra beatus Apostolus, monendo Timotheum, ait :* Quæ audisti a me per multas exhortationes, hæc commenda fidelibus hominibus, qui idonei erunt, ut et alios doceant. II *Tim.* II. *Cum igitur beatus Apostolus hæc caute ac metu traderet, quæ ab omnibus facile cognosci possunt, videns scilicet spiritu non esse omnium fidem ; quanto res nobis majoris periculi fiet, si temere nullaque ratione profanis hominibus atque indignis tradiderimus divina eloquia?* Hippolyt., ibid., num. 1.

qu'elle ne vînt à la connaissance des personnes indignes de la recevoir et disposées à la mépriser. C'est pourquoi il prie Théophile de s'unir à lui pour demander à Dieu qu'il le conduise dans l'éclaircissement qu'il voulait donner aux passages de l'Ecriture qui parlent de l'Antechrist, sans rien dire de lui-même.

Num. II.

Comment le Verbe se faisait connaître aux Prophètes, et pourquoi il est devenu le serviteur de Dieu par l'Incarnation.

Num. II.

5. Avant d'entrer dans l'examen de cette question, il en résout deux autres que Théophile lui avait aussi proposées. La première consistait à savoir comment le Verbe de Dieu s'était fait connaître aux Prophètes avant l'Incarnation ? La seconde, pourquoi ce même Verbe est devenu serviteur de Dieu par l'Incarnation ? Saint Hippolyte répond à la première question par une comparaison tirée d'un instrument de musique, et il dit que les Prophètes en étaient comme les cordes, et le Verbe divin comme l'archet, qui, par son mouvement et son impression, leur découvrait des secrets inconnus aux autres personnes. Pour éclaircir la seconde difficulté, il fait d'abord remarquer à Théophile que le Verbe divin, sans avoir égard à la qualité des personnes, fait généralement éclater sa miséricorde sur tous les saints; que, comme un médecin habile qui connaît l'infirmité humaine, il nous procure les remèdes qu'il sait être utiles pour notre salut; qu'il enseigne les ignorants, ramène dans le vrai chemin ceux qui s'en étaient écartés, se laisse trouver aisément à ceux qui le cherchent avec foi; qu'il ouvre sans délai à ceux qui désirent de connaître la porte qui conduit à la vie ; enfin que sa volonté est que tous soient sauvés, riche ou pauvre, homme ou femme, et qu'ils deviennent enfants de Dieu et arrivent à l'état d'un homme parfait; car il est lui-même Fils unique de Dieu, et c'est par sa grâce que, régénérés par le Saint-Esprit, nous souhaitons tous de parvenir à la qualité d'un homme parfait et céleste. Ensuite il explique en peu de paroles comment le Verbe de Dieu, quoiqu'un pur esprit, s'est incarné dans le sein d'une vierge, et conclut qu'il s'est uni à notre chair mortelle, pour la rendre incorruptible et sauver l'homme qui s'était perdu. Il ajoute un mot de la passion de Jésus-Christ, dont il trouve l'appareil dans un métier de tisserand.

III.

VI.

Circonstances de l'avénement de l'Antechrist.

Num. VI.

6. Après cela, saint Hippolyte propose sommairement toutes les questions que Théophile lui avait faites sur l'Antechrist, et il s'engage à ne les résoudre que par des autorités tirées de l'Ecriture. Il marque, en premier lieu, toutes les circonstances de l'avénement de l'Antechrist, et il dit que l'on remarque dans cet imposteur certains caractères qui auront beaucoup de ressemblance avec ceux auxquels nous reconnaissons Jésus-Christ. « Les Livres saints, dit ce Père [1], donnent à notre Sauveur le nom de lion, ils le donnent aussi à l'Antechrist, Jésus-Christ est roi, l'Antechrist le sera ; le Sauveur a paru avec la douceur d'un agneau, l'Antechrist paraîtra de même; Jésus-Christ s'est soumis à la circoncision, il a envoyé ses apôtres annoncer l'Evangile à toutes les nations, il a rassemblé les brebis qui étaient dispersées ; l'Antechrist se fera circoncire, il enverra par tout le monde de faux apôtres et rassemblera le peuple qui est dispersé. Le Sauveur a donné aux fidèles une marque à laquelle on devait les reconnaître, il est venu sous la forme d'un homme, il est ressuscité d'entre les morts ; l'Antechrist aura aussi une marque à laquelle il reconnaîtra les siens; il viendra sous la forme humaine, et, pour contrefaire Jésus-Christ jusque dans le mystère de la Résurrection, il rétablira le temple de Jérusalem. »

L'Antechrist naîtra de la tribu de Dan. Il ne viendra qu'à la fin du monde.

Num. XIV, XV.

7. Saint Hippolyte fait ensuite quelques recherches sur l'origine et la naissance de l'Antechrist, et il tire de la prophétie de Jacob, qu'il naîtra de la tribu de Dan [2]. Il fonde encore son sentiment sur ces paroles de Jérémie [3] : « Nous entendrons de Dan le bruit de ses coursiers et le hennissement de ses chevaux. La terre en sera ébranlée : il viendra et dévorera la terre avec ses habitants. » Il ajoute plusieurs passages des prophéties d'Isaïe et d'Ezéchiel [4], pour montrer comment le Seigneur humiliera cet impie, à cause de son orgueil et de son arrogance.

XVI, XVII, XVIII.

Nom de l'Antechrist, son règne, ses persécutions.

Num. XIX XX XXI, XXII, XXIII, XXIV, XXV.

8. Notre Saint examine ensuite en quel temps l'Antechrist commencera à paraître, et, fondé sur les visions du prophète Daniel, il place l'avénement de cet homme de péché à la fin du monde. « C'est lui, dit-il, qui nous est représenté par cette petite corne [5] qui sortait du milieu des dix autres de la bête, et

[1] II Thess. II, 8; Apocal. V, 5; I Petr. V, 8; Joan. XVIII, 37 ; I, 29; XI, 52; II, 19.

[2] Fiat Dan coluber in via, cerastes in semita, mordens ungulas equi, ut cadat ascensor ejus retro. Gen XLIX, 17. — [3] Jer. VIII, 16. — [4] Isa. X, 12, et XIV, 4; Ezech. XXV, 2. — [5] Daniel, VII, 8.

dont il est dit [1] qu'elle faisait la guerre contre les saints et avait l'avantage sur eux, jusqu'à ce que la bête [2] ayant été tuée, son corps fut détruit et livré au feu pour y être brûlé. » Pour mieux faire entendre cette vérité, saint Hippolyte donne une courte explication des quatre grandes bêtes que Daniel vit en songe. Selon lui, la première, qui était une lionne, représentait les Babyloniens; l'ours, les Perses et les Mèdes; le léopard, les Grecs, qui, depuis Alexandre, s'emparèrent de l'empire; par la quatrième, que Daniel ne nomme point, il entend les Romains, qui, dans le temps qu'il écrivait, étaient encore les maîtres du monde. Cette dernière bête était fort différente des trois autres, et elle avait dix cornes qui signifiaient que l'Empire Romain serait un jour partagé entre dix rois. Du milieu de ces dix cornes il en sortait une petite, qui était la figure de l'Antechrist, qui, plus puissant que les rois qui l'auront devancé, attaquera trois des plus fameux d'entre ces dix rois, c'est-à-dire, ceux d'Egypte, de Libye et d'Ethiopie, ruinera leur empire et remettra sur pied celui des Juifs. La pierre qui, arrachée de la montagne sans la main d'aucun homme, met à mort cette bête, représente Jésus-Christ qui, après avoir fait périr l'Antechrist par le seul souffle de sa bouche, viendra juger tous les hommes. Saint Hippolyte donne la même interprétation à cette grande et haute statue que le roi Nabuchodonosor vit en songe, et dont le prophète Daniel fait aussi la description [3]. «Les Babyloniens, nous dit-il, sont représentés par la tête de cette statue; les Perses et les Mèdes, par la poitrine et les bras; les Grecs, par son ventre et ses cuisses; les Romains, par ses jambes; l'Antechrist, par ses pieds; Jésus-Christ, par cette pierre qui, descendue de la montagne et ayant frappé la statue dans ses pieds de fer et d'argile, la mit en pièces. » Après avoir ainsi fait l'application des visions de Daniel à l'Antechrist, il enseigne [4] que cet enfant de perdition établira son empire dans la dernière des septante semaines d'années dont parle le même prophète. Il ajoute que deux prophètes, Enoch et Elie, emploieront la moitié de cette semaine pour s'opposer à ses entreprises; qu'ils prophétiseront pendant deux mille deux cent soixante jours, vêtus de sacs, et que, pendant tout ce temps, ils ne cesseront d'exhorter à la pénitence le peuple et toutes les nations; mais qu'aussitôt qu'ils auront accompli leur ministère et rendu témoignage à Jésus-Christ, la bête qui monte de l'abîme, c'est-à-dire l'Antechrist, leur fera la guerre, les vaincra et les tuera.

Num. XXVIII, XXV. — XXVIII. — Num. XVIII. — XLVII.

9. De là saint Hippolyte passe au nom d'Antechrist, qu'il dit être marqué dans le livre de l'Apocalypse par ces paroles : « La bête obligera tout le monde, les grands et les petits, les riches et les pauvres, les personnes libres et les esclaves, de porter le caractère de son nom sur le front; en sorte que personne ne pourra ni vendre, ni acheter, à moins qu'il ne porte ce caractère, ou le nom de la bête, ou le chiffre de son nom. C'est ici qu'il est besoin de sagesse. Que celui qui a de l'intelligence suppute le nombre de la bête, car c'est un nombre d'homme; son nom est de six cent soixante et six. » Mais quelles sont les lettres qui doivent composer ce nom? et quel est le nom qui en résultera? c'est ce que saint Hippolyte n'ose décider et ce que personne n'a démontré jusqu'ici. Il conjecture, toutefois, qu'il pourrait bien avoir le nom de *Titan* [6], ou d'*Evanthas*, ou de *Latinus*. Au lieu de se fatiguer dans de plus grandes re-

Saint Hippolyte écrit contre Marcion. — Num. XLVIII. — XLIX. — L, LVIII.

[1] Dan. VII, 21. — [2] Ibid. 11. — [3] Dan. II, 31, etc.

[4] *Operæ pretium est ut et tempus diligenti examine exponamus, quando scilicet futurum sit ut hæc eveniant, et cornu illud parvum inter eos emergat... Ostendet vero nobis Daniel hæc ita proposita ; ait enim :* Et disponet testamentum multis hebdomada una ; et erit, in dimidio hebdomadæ auferetur sacrificium meum et libatio. Hippol., lib. *de Antichr.*, n. 43, et *Dan.* IX, 27. On voit ici que saint Hippolyte était persuadé que la dernière des 70 semaines de Daniel n'aurait son accomplissement qu'avec la fin du monde, et qu'il rapporte au second avénement de Jésus-Christ ce qui doit s'entendre du premier. Car ce qui est dit dans le prophète Daniel, qu'*à la moitié de la semaine les hosties et les sacrifices seront abolis*, se trouve parfaitement accompli au premier avénement de Jésus-Christ. Peu de temps après sa mort on vit la ville de Jérusalem désolée, le temple ruiné sans ressource, les sacrifices abrogés et supprimés, l'abomination de la désolation placée dans le lieu saint, lorsque les Romains, pendant le dernier siècle, ayant pris le temple, y plantèrent leurs enseignes chargés des figures de leurs dieux et des images des Césars, et y commirent plusieurs infamies, plusieurs meurtres et autres sacriléges. — [5] *Apocalyp.* XIII, 17, 18.

[6] Saint Hippolyte avait apparemment appris ces noms de son maître, saint Irénée, qui les donne tous trois à l'Antechrist : *Quoniam autem non propter inopiam nominum habentium numerum nominis ejus dicimus hæc, sed propter timorem erga Deum et zelum veritatis.* Ευανθας *enim nomen habet numerum de quo quæritur.... Sed et* Λατεινος, *sed et* Τειταν. Iren. lib. V *advers. Hæres.*, cap. 30.

cherches, également vaines et inutiles, sur un sujet aussi obscur, notre saint Docteur s'applique à montrer, par des passages de l'Ecriture, quelle sera la forme du gouvernement de l'Antechrist, sa politique, sa cruauté envers ceux qui ne voudront point l'adorer; ses victoires sur les dix rois qui auront partagé entre eux l'empire du monde; son orgueil, qui sera tel, qu'il osera se faire passer pour un Dieu; les vaines promesses par lesquelles il séduira les peuples dispersés dans toutes les provinces; sa mort, après un règne de mille deux cent soixante jours; la fin du monde, le jugement dernier et le royaume des cieux. Il finit en exhortant Théophile à se conserver pur et sans tache devant Dieu et devant les hommes, et à être toujours dans l'attente de la béatitude et de l'avénement glorieux de Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ.

Num. LII. — LIII et seq. — LXI. — LXIV. — LXVII.

ARTICLE V.

DES TRAITÉS DE SAINT HIPPOLYTE CONTRE LES HÉRÉSIES.

1. Théodoret [1] parle d'un écrit où saint Hippolyte avait très-bien réfuté les blasphèmes de Marcion. On doute si ce ne serait point celui *Du Bien et de l'Origine du mal* [2], marqué dans la table des ouvrages de ce Saint, trouvée avec son *Cycle pascal*. Mais il vaut mieux dire que le traité dont parle Théodoret est le livre même *contre Marcion*, cité par Eusèbe [3] et par saint Jérôme [4] entre les ouvrages de saint Hippolyte. Outre cet écrit particulier contre Marcion, il y a apparence qu'il le réfuta encore dans le livre qu'il composa *contre toutes les Hérésies* [5].

Contre trente-deux différentes sectes.

2. Photius [6], qui avait lu cet ouvrage, dit qu'il y réfutait trente-deux sectes, depuis celle des dosithéens, qui était sortie des samaritains, selon saint Epiphane [7], jusqu'à celle de Noët et des noëtiens. Saint Hippolyte témoignait dans ce livre qu'il n'avait dessein que de représenter en abrégé ce que saint Irénée avait dit contre ces hérétiques dans ses discours et ses homélies. Aussi Photius marque-t-il que cet écrit était assez court [8]. Il ajoute qu'il y avait quelque chose qui n'était pas assez exact, entre autres qu'il ne croyait pas que l'Epître aux Hébreux fût de saint Paul. La *Chronique d'Alexandrie* cite un passage du livre de saint Hippolyte *contre toutes les Hérésies* [9], où il est dit que Jésus-Christ n'a pas mangé la pâque légale au temps de la passion. Elle en rapporte un autre de son premier livre *sur la Pâque* [10], pour montrer que Jésus-Christ n'a point mangé l'agneau pascal la veille de sa mort; et ce dernier passage fait dire à Jésus-Christ une chose qui n'est nulle part dans l'Evangile. Mais il n'est pas croyable que saint Hippolyte soit tombé dans de semblables fautes, et l'autorité de la *Chronique d'Alexandrie*, qui n'est, au plus tôt, que du VII[e] siècle, n'est pas suffisante pour nous le persuader. Il y a apparence que le *Mémoire sur les hérésies*, de saint Hippolyte, dont le pape Gélase nous a donné deux passages [11], n'est point différent du livre dont nous parlons. On le trouve, en effet, dans le fragment contre Noët [12], qui paraît être la conclusion du traité de saint Hippolyte *contre toutes les Hérésies*. Il se trouve aussi dans un fragment de ses commentaires sur le psaume II, rapporté par Théodoret [13]; mais il n'est pas surprenant qu'un auteur emploie les mêmes termes et les mêmes raisonnements en différents endroits.

Contre les valentiniens, les nicolaïtes,

3. C'est apparemment dans cette réfutation générale des hérésies que saint Hippolyte

[1] *Plurimi sane contra hanc impietatem* (*Marcionis*) *scripsere. Justinus enim.. et Hippolytus optime omnes doctissimeque blasphemiæ hujus rabiem confutarunt.* Theodoret., lib. I *Hær. Fab.*, cap. 25. — [2] Tillemont., tom. II, pag. 244.

[3] *Ex reliquis autem illius scriptis hæc sunt.... In opus sex dierum.... adversus Marcionem.* Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 22.

[4] *Hippolytus.... scripsit nonnullos in Scripturas commentarios, e quibus hos reperi : in Hexameron.... de Resurrectione, contra Marcionem.* Hieron., in *Catalog.*, cap. 61.

[5] Eusèbe dit expressément que saint Hippolyte fit un traité dans lequel il réfutait *toutes les hérésies.* πρὸς ἁπάσας τὰς αἱρέσεις Euseb., lib. VI, cap. 22. Saint Jérôme dit la même chose : *Adversus omnes Hæreses.* Hier., in *Catalog.*, cap. 61. Cependant Photius, qui avait lu cet ouvrage, dit que saint Hippolyte n'y réfutait que 32 hérésies, depuis celle des dosithéens jusqu'à celle de Noët : *Lectus est Hippolyti libellus, qui Irenæi discipulus fuit. Est hoc volumen adversus hæreses duas et triginta, faciens initium a dositheanis, et in Noeto et noetianis desinens.* Phot., *Cod.* 121. Peut-être ce livre était-il déjà imparfait du temps de Photius.

[6] Phot., ibid. — [7] Epiphan., lib. I *Hæres.* 14, p. 30. — [8] Il l'appelle un petit livre, Βιβλιδάριον. Photius, *Cod.* 121. — [9] *Chronic. pasch.*, pag. 6. — [10] Ibid. — [11] Gelas., *Testimonium de duabus in Christo nat.*, tom. VIII *Biblioth. Patr.*, pag. 704. — [12] Hippolyt., *Frag. contr. Noet.*, num. 18. — [13] Theodoret., *Dialogo* 2, pag. 167.

les montanistes.

avait, selon le témoignage de saint Epiphane [1], renversé d'une manière admirable celle des valentiniens. Nous y rapportons aussi ce que Théodoret et un ancien auteur [3] cité dans Photius nous disent de ses écrits contre les nicolaïtes et les montanistes [4]. Il n'est pas nécessaire qu'il ait fait des ouvrages exprès pour réfuter ces hérétiques, et rien n'empêche qu'il ne l'ait fait dans son *Traité contre toutes les Hérésies*.

Contre Noët et les noëtiens.

4. Nous portons le même jugement d'un fragment considérable où ce saint Docteur combat l'hérésie de Noët, et nous croyons que c'est la conclusion de son *Traité contre toutes les Hérésies*. Ce qu nous le persuade, c'est que l'hérésie de Noët et des noëtiens était la dernière de celles que saint Hippolyte réfutait dans son livre *contre les Hérésies*, et qu'on y trouve [5] le passage que le pape Gélase cite du *Mémoire* [6] ou du *Livre sur les Hérésies*, de saint Hippolyte. D'ailleurs il est visible, par les premiers mots de ce fragment [7], que c'est une suite d'un plus long discours.

En quel temps ce Traité a été composé? est-il en forme d'homélie?

5. Il paraît, par le commencement de ce fragment [8], que l'auteur écrivait peu de temps après que Noët eut répandu ses erreurs et lorsqu'il commençait à avoir quelques disciples, c'est-à-dire vers l'an 246 [9]. Gérard Vossius [10], qui fit imprimer ce fragment avec les ouvrages de saint Grégoire Thaumaturge, à Mayence, en 1604, lui donna le titre d'*Homélie d'un seul Dieu en trois personnes, et du mystère de l'Incarnation, contre l'hérésie de Noët*. On lui donne aussi le nom d'*Homélie* dans un manuscrit grec du Vatican. Cependant il paraît certain que ce n'en fut jamais une, mais la suite d'un traité de controverse, que le pape Gélase nomme *Mémoire sur les Hérésies*, et que Photius dit avoir contenu la réfutation de trente-deux sectes. Ce qui peut lui avoir occasionné le titre d'*Homélie*, c'est que l'auteur adresse quelquefois la parole à ses lecteurs, comme les orateurs le font ordinairement à leurs auditeurs, et qu'il finit son traité par la doxologie ou glorification usitée dans les discours publics. Mais ne sait-on pas que les anciens employaient quelquefois les mêmes façons de parler dans leurs écrits que dans leurs discours ? On en voit la preuve dans l'Epître de saint Clément Romain aux Corinthiens; dans le livre *de l'Incarnation du Verbe de Dieu*, de saint Athanase; dans son Epître aux évêques d'Egypte et de Libye, dans l'apologie qu'il fit de sa fuite, dans la dernière de ses Oraisons contre les ariens. Tous ces écrits finissent par la glorification des personnes divines. Saint Hippolyte lui-même termine ainsi son livre *de l'Antechrist;* de plus, il y adresse la parole à Théophile, comme il ferait à un auditeur ; il l'exhorte aussi pathétiquement que l'on ferait dans une homélie, et il y emploie des tours de phrase aussi figurés que le sont ceux dont on se sert dans les pièces d'éloquence. Tout ce que saint Epiphane dit contre les noëtiens, n'est presque autre chose que la première partie de ce fragment de saint Hippolyte; et il y a apparence qu'il a emprunté du même endroit l'histoire qu'il rapporte de l'excommunication de Noët.

Analyse du Traité de saint Hippolyte contr

6. Cet hérésiarque était originaire de Smyrne [11]. Son orgueil le porta à enseigner

[1] *Nos autem partim iis quæ a nobis breviter disputata sunt, partim quæ ab aliis sinceris id genus scriptoribus elucubrata sunt, contenti, cum nonnullos quoque videamus de hoc argumento scripsisse, præsertimque Clementem, Irenæum et Hippolytum, aliosque complures, qui admirabili quadam facultate illorum (Valentinianorum) dogmata refutarunt, non multum in eo elaborare studuimus.* Epiphan., *Hæres.* 32, num. 33, tom. I, pag. 205.

[2] *Contra hos (Nicolaitas) scripsit prædictus Clemens, et Irenæus, et Origenes, et Hippolytus episcopus et martyr.* Theodoret., lib. III *Hæres. Fab.*, cap. 1, p. 227.

[3] *Ad hæc qualem opinionem habuerit Hippolytus et Epiphanius de Nicolao, e septem diaconis uno, et quod valide illum condemnet.* Stephan. Gobar. apud Phot., *Cod.* 232.

[4] Entre les dix-huit articles qu'Etienne Gobar se proposait d'examiner, il y en avait un où cet auteur recherchait quel avait été le sentiment de saint Hippolyte sur l'hérésie des montanistes : *Quid senserit beatus Hippolytus de hæresi montanistarum.* Phot., *Cod.* 232, pag. 903 ; ce qui donne lieu de juger que les montanistes étaient du nombre des sectes que ce saint martyr avait combattues. — [5] Hipp., lib. *cont. Noet.*, num. 18.

[6] *Hippolyti episcopi et martyris Arabum metropolis in memoria hæresium. Hic procedens in mundum*, etc. Gelas., tom. VIII *Bibliot. Patrum*, pag. 704.

[7] *Alii quidam aliam doctrinam subintroducunt* etc. Hipp. *cont. Noet.*

[8] *Alii quidem.... facti discipuli cujusdam Noeti.... qui fuit non multo ante.* Hippolytus, lib. *cont. Noet.*, num. 1.

[9] Saint Epiphane, qui écrivait contre les noëtiens en l'an 375, dit qu'il y avait environ 130 ans que leur hérésie avait commencée ; ce qui revient à l'an 245. Nous mettons après le traité contre Noët. Epiph., *Hær.* 57, num. 1.

[10] Vossius ne donna ce fragment qu'en latin, de la traduction de François Turrien. Fabricius l'a fait imprimer en grec, sur un manuscrit du Vatican. Mais il a conservé la traduction et les notes de Turrien, et il y en ajoute de nouvelles.

[11] *Genere quidem Smyrneus.* Hipp., lib. *cont. Noet.* num. 1:

Noët et les noëtiens. Qui était-ce Noët ? Il est chassé de l'Église.

Hippolyte, tom. II Op., pag. 5 et 6, num. I.

que Jésus-Christ était le même que le Père; que c'était le Père qui avait été engendré de la Vierge et qui avait souffert, et qu'il prenait tantôt le nom de Père [1], et tantôt celui de Fils, selon les nécessités et les rencontres. A l'impiété il ajoutait l'extravagance, prétendant être Moïse, et qu'un frère qu'il avait, était Aaron. Les bienheureux prêtres, ayant su ce qui se passait, le firent venir et l'examinèrent en présence de l'Eglise. Il désavoua, pour lors, les erreurs qu'on lui objectait. Mais depuis, ayant répandu secrètement son venin dans quelques esprits, et en ayant trouvé d'autres qui étaient prévenus des mêmes sentiments que lui, il commença à soutenir ouvertement son hérésie. Les prêtres le firent venir une seconde fois et le reprirent de sa faute; mais lui, leur résistant avec orgueil, leur demanda quel mal il faisait, puisqu'il honorait Jésus-Christ et qu'il ne connaissait qu'un seul Dieu [2], qui était né, qui avait souffert et qui était mort? Les prêtres lui répondirent qu'ils ne connaissaient non plus qu'un seul Dieu, mais qu'ils connaissaient aussi Jésus-Christ, qu'ils connaissaient le Fils qui a souffert pour nous, qui est mort, qui est ressuscité le troisième jour, qui est assis à la droite du Père, qui viendra juger les vivants et les morts; «et nous disons, ajoutèrent-ils [3], ce que nous avons appris.» Noët demeurant obstiné dans son erreur, les saints prêtres, après l'avoir convaincu, le chassèrent de l'Eglise.

Passages de l'Ecriture sur lesquels Noët appuyait ses erreurs.

Num. II.

7. Après que saint Hippolyte nous a dépeint ainsi cet hérésiarque, il rapporte tout au long les passages de l'Ecriture [4] dont il se servait pour appuyer son erreur. Il en citait de l'Ancien et du Nouveau Testament, pour montrer que, dans l'un et dans l'autre, on enseignait (III.) clairement qu'il n'y a qu'un Dieu. Saint Hippolyte convient sans peine de cette vérité, mais il nie les conséquences que Noët en tirait; et, prenant en particulier les principaux passages que cet hérétique alléguait, il fait voir qu'il (IV.) les tronquait ou ne les entendait pas. Noët, pour prouver qu'il n'y a qu'une personne en Dieu, alléguait ces paroles d'Isaïe [5]: «L'Egypte, avec tous ses travaux; l'Ethiopie, avec son trafic, et Saba, avec ses hommes d'une haute taille, passeront vers vous, ô Israel; ils seront à vous, ils marcheront après vous, ayant les fers aux mains; ils se prosterneront devant vous, et ils vous prieront avec soumission, et diront: Il n'y a de Dieu que parmi vous, et il n'y a point d'autre Dieu que le vôtre.» En cela il montrait également son ignorance et sa mauvaise foi, puisque, selon qu'il paraît par le verset précédent, le prophète prédit par ces paroles la naissance du Messie et le mystère de l'Incarnation. En effet, Dieu le Père y dit, en parlant de son Fils [6]: «C'est moi qui le susciterai pour faire justice, et qui aplanirai devant lui tous les chemins. C'est donc à ce Fils, et non au Père, que se rapporte ce qui est dit ensuite: «Il n'y a de Dieu que dans vous,» c'est-à-dire dans Jésus-Christ, qui, par le mystère de l'Incarnation, est en même temps Fils de Dieu et fils de l'homme. Ce que dit Jérémie [7]: «C'est lui qui est notre Dieu, et nul autre ne subsistera devant lui; c'est lui qui a trouvé toutes les voies de la vraie science et qui l'a donnée à Jacob, son serviteur, et à Israel, son bien-aimé,» n'est pas plus favorable au sentiment de Noët, puisque ces paroles prouvent évidemment la distinction du Père et du Fils. Car, dit saint Hippolyte, «qui est ce Jacob, son serviteur, et Israel, son bien-aimé, sinon celui dont il dit dans l'Evangile [8]: *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, dans lequel j'ai mis toute mon affection*; celui qui a reçu du Père toute science, ce Fils unique de Dieu qui, s'étant fait homme, a été vu sur la terre et a conversé avec les hommes?»

Num. V.

Preuves de la distinction des personnes en Dieu.

Num. VI.

8. De là saint Hippolyte passe à l'endroit de l'Epître de saint Paul aux Romains que Noët alléguait aussi pour son sentiment, et il fait voir que l'Apôtre y prouve d'une manière admirable la divinité de Jésus-Christ. Mais, pour mieux faire connaître combien saint Paul était éloigné de favoriser l'erreur de Noët, il rapporte un assez long passage de

Theodoret., lib. III *Hær. Fab.*, cap. 3, dit la même chose; mais saint Epiphane le fait Ephésien: *In Asia oriundus, urbe Epheso.* Epiph., *Hæres.* 57, num. 1.

[1] Theodoret., lib. III *Hæretic. Fabul.*, cap. 3. — [2] Epiphan., *Hæres.* 57, num. 1.

[3] *Et nos unum Deum vere scimus, scimus Christum, scimus Filium passum, sicut passus est; mortuum, sicut mortuus est; et suscitatum tertia die, et sedentem ad dexteram Patris, venturumque ad judicandum vivos et mortuos. Atque hæc dicimus, quæ didicimus.* Hipp., lib. *cont. Noet.*, num. 1.

[4] Ces articles sont les mêmes que ceux du Symbole rapportés par saint Irénée, lib 1, cap. 2, et lib. III, cap. 4. On les trouve aussi dans Tertullien, lib. *cont. Prax.*, cap. 2.

[5] Exod. III, 6, et XX, 3; Baruc. III, 36; Isaiæ XLV, 14; Rom. II, 5. — [6] Isaiæ XLV, 14.— [7] Baruc. III, 36. — [8] Matth. XVII, 5.

de l'Epître aux Corinthiens [1], qui montre en même temps la grande puissance que Jésus-Christ, en tant qu'homme, a reçue de Dieu, et la distinction des personnes du Père et du Fils. Ensuite il demande comment, dans le sentiment de Noët, qui enseignait que Jésus-Christ était le même que le Père, le Sauveur pouvait dire à ses disciples [2] : « Je m'en vais à mon Père ? » Qu'il ne réponde point, ajoute saint Hippolyte, que Jésus-Christ dit dans l'Evangile [3] : « Mon Père et moi, nous sommes une même chose. » Car il ne dit pas, « je suis ; » mais, « nous sommes : » ce qui désigne clairement deux personnes, qui ne sont dites « une même chose » que parce qu'elles ont une même vertu et une même puissance. Ce qu'il confirme par cette prière de Jésus-Christ à son Père [4] : « J'ai donné à mes disciples la gloire que vous m'avez donnée, afin qu'ils soient un, comme nous sommes un. Je suis en eux, et vous en moi, afin qu'ils soient consommés en l'unité, et que le monde connaisse que vous m'avez envoyé. » Que répondront à cela les noëtiens ? Diront-ils que l'union qui est entre les disciples de Jésus-Christ est une union de substance, ou plutôt que nous ne sommes qu'un, à cause que nous sommes unis entre nous par les liens de la charité et par la conformité de sentiments dans les choses de la foi ? S'ils disent que, selon la réponse de Jésus-Christ à l'apôtre saint Philippe [5], « Quiconque voit le Fils, voit aussi le Père, » on en demeurera d'accord : mais ils n'en pourront conclure que le Père et le Fils soient une même personne ; mais seulement que le Fils n'ayant qu'une même essence et qu'une même vertu avec son Père, et qu'en étant la vraie image [6], celui qui voit le Fils connaît aussi le Père.

Exposition de la foi catholique touchant la Trinité.

Num. VIII.

9. Après avoir réfuté les erreurs de Noët et montré que l'on doit reconnaître dans Dieu trois choses ou trois personnes, le Père, le Fils et le Saint Esprit, pour mettre la vérité catholique dans tout son jour et la défendre contre tant d'hérésies qui se sont élevées contre elle et qu'il venait de combattre dans ce livre, il explique assez au long la croyance de l'Eglise sur les mystères de la Trinité et de l'Incarnation. « Il n'y a, dit-il, qu'un Dieu, que nous ne connaissons que par ce que les saintes Ecritures nous en disent. Il était seul avant la création, et il n'y avait rien au dehors qui lui fût coéternel. Mais en lui étaient sa raison, sa sagesse, sa puissance, son conseil et son Verbe, qu'il produisit ensuite au dehors pour créer le monde et pour le racheter. Quoique le Verbe soit autre que celui qui l'a engendré, toutefois ce ne sont pas deux dieux. Il en a été produit, comme la clarté, de la lumière ; l'eau, de la fontaine ; le rayon, du soleil. Ils ne sont qu'une même puissance. Le Père est toute la puissance ; le Fils en est un écoulement. Il est seul engendré du Père ; c'est par lui que toutes choses ont été faites ; c'est lui qui a donné la loi et qui a pour ainsi dire contraint les Prophètes, en leur faisant part de la vertu de son Père, d'annoncer aux hommes ses desseins et ses volontés. C'est donc le Verbe qui, parlant lui-même dans les Prophètes, nous a annoncé le mystère de son Incarnation ; c'est lui qui, s'étant fait chair, a fait connaître aux hommes sa puissance ; c'est par lui que nous adorons le Saint-Esprit. Les Juifs n'ont point connu ce mystère de la Trinité des personnes en un seul Dieu. Ils ne rendaient gloire qu'au Père. Mais le Verbe, sachant que son Père ne voulait point être glorifié autrement que par la glorification des trois personnes, a révélé ce mystère à ses disciples après sa résurrection, en leur disant : « *Allez et instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.* » Quiconque ne rend point gloire au Père en cette sorte, ne l'honore point comme il faut. Au reste, le nom de Verbe que l'on donne au Fils de Dieu, n'est point un nom nouveau. Les Prophètes l'ont appelé ainsi, et saint Jean, soit dans son Evangile, soit dans son Apocalypse, le nomme Verbe de Dieu. Dès le commencement Dieu l'a nommé son Fils, parce qu'il devait un jour naître parmi les hommes ; car le Verbe, avant qu'il eût pris chair, n'avait pas parfaitement la qualité de Fils [7] ; [n'étant alors que Fils de Dieu, et devant être dans la suite

X.

XI.

XII.

[1] I Cor. XV, 23. — [2] Joan. XX, 17. — [3] Joan. X, 30. — [4] Joan. XVII, 22. — [5] Joan. 14, 9.

[6] *Cum enim Christus in omnibus se Filium dixisset et demonstrasset, non tamen cognoverant eum, neque virtutem ejus intelligere aut intueri potuerant. Et hoc Philippus cum capere non posset, quoad videre licebat, volebat videre Patrem. Cui Dominus :* Philippe... qui vidit me, vidit Patrem, *id est, si me vidisti, per me potes Patrem cognoscere. Per imaginem enim quæ similis est, potest facile Pater cognosci*, Hippolyt., *cont. Noet.*, num. 7.

[7] *Nec enim Verbum per se et sine carne perfectus Filius erat, cum tamen esset perfectum Verbum Unigenitus.* Hipp., *cont. Noet.*, num. 19. Pour entendre ce que saint Hippolyte veut dire en cet endroit, il faut remarquer qu'il distingue dans le Verbe trois

Fils de l'homme.] Il était néanmoins Verbe parfait et Fils unique du Père; mais la chair, dans Jésus-Christ, ne pouvait subsister sans le Verbe; c'est en lui qu'elle avait sa subsistance. Par l'union des deux natures, il a été parfaitement Fils, l'étant de Dieu et de l'homme.

Exposition de la foi catholique touchant l'Incarnation. Num. XVI.

« 10. Ce n'est point le Père qui s'est fait homme, mais le Verbe de Dieu. Il nous en assure lui-même, en disant : *Je suis sorti de mon Père, et je suis venu dans le monde.* Ne me demandez point comment ce Verbe a été engendré; Dieu l'a engendré comme il a voulu. Il nous suffit de savoir que le Fils de Dieu est venu pour notre salut. Il n'y a que deux personnes (saint Matthieu et saint Luc) qui aient su comment il a été engendré selon la chair; et vous osez demander comment il est né selon l'esprit, vous qui ne savez pas même comment vous avez été conçu, quoique les causes de la génération humaine ne vous soient pas inconnues? La génération du Verbe est un mystère que le Père tient secret et qu'il révélera un jour aux saints qui seront dignes de voir sa face. Ce que les fidèles doivent croire, c'est que le Verbe de Dieu est descendu du ciel dans le sein de la Vierge Marie; qu'il y a pris une âme raisonnable et tout ce qui est de la nature humaine, excepté le péché; qu'il est venu pour sauver l'homme qui était tombé par le péché d'Adam, et pour rendre immortels ceux qui croiraient en son nom; enfin, qu'il est Dieu et homme parfait. » Pour prouver ce dernier article, saint Hippolyte entre dans un assez long détail des actions de Jésus-Christ, et fait voir qu'il y en a qui lui conviennent seulement en tant qu'il est Dieu; d'autres, seulement en tant qu'il est homme.

XVII.

XVIII.

Livre de saint Hippolyte contre l'hérésie de Béron et d'Hélix. Doutes que l'on forme sur cet écrit.

11. Anastase, prêtre et apocrisiaire de l'Église Romaine, vers le milieu du VII[e] siècle, témoigne [1] qu'étant à Constantinople, on lui avait apporté un livre de saint Hippolyte, évêque du Port de Rome et martyr, dans lequel il réfutait par avance l'hérésie des monothélites; qu'il l'avait voulu copier tout entier; mais qu'à peine avait-il pu en extraire huit passages, parce que les ennemis de la vérité le lui avaient aussitôt enlevé. Canisius [2] nous a donné ces huit passages en latin; le Père Combefis [3], le Père Sirmond [4], et après eux Fabricius [5], les ont aussi donnés en grec [6]. Le titre porte qu'ils sont tirés d'un livre sur la divinité et l'Incarnation de Jésus-Christ, contre Béron et Hélix, hérétiques. On ajoute que ce livre commençait par ces paroles de louanges que les Séraphins répètent sans cesse autour du trône de Dieu : « Saint, saint, saint est le Seigneur, le Dieu des armées.» Ces passages sont très-importants, très-beaux et très-clairs pour confirmer la vérité des deux natures et des deux volontés et opérations en Jésus-Christ. Mais c'est cette lucidité même qui fait douter à quelques critiques s'ils sont du grand saint Hippolyte : car ces vérités, disent-ils, n'étaient pas encore si démêlées dans le-

sortes de naissances ou de filiations. La première est sa naissance éternelle ; la seconde, quand Dieu le produisit au dehors, pour créer le monde; la troisième, lorsque le Verbe, descendu du sein de son Père dans celui de la sainte Vierge, y prit un corps et une âme semblables aux nôtres. *Eorum autem quæ facta sunt ducem, consiliarium et operarium generabat Verbum : quod Verbum cum in se haberet, existque mundo creato inaspectabile, fecit aspectabile, emittens priorem vocem et lumen ex lumine generans, deprompsit ipsi creaturæ dominum sensum suum. Et qui prius ipsi tantum erat visibilis, mundo autem invisibilis, hunc visibilem fecit, ut mundus cum eum qui apparuit videret, salvus fieri posset.* Hipp., *cont. Noet.*, num. 10. Or, il est visible qu'avant que le Verbe eût pris chair, il n'avait pas encore été engendré en la troisième manière qu'il devait l'être selon le dessein de son Père, et n'était pas, par conséquent, Fils parfait, puisqu'il n'était point encore Fils de l'homme. Saint Hippolyte ne croyait point que la nature humaine eût donné quelque nouvelle perfection au Verbe. Il assure au contraire que, sans le Verbe, la nature humaine n'aurait pu subsister. *Neque caro per se sine Verbo subsistere poterat, quia in Verbo habebat* τὴν συστασιν, *id est, in Verbo subsistebat.* Hipp., *cont. Noet.*, num. 15.

[1] *Præterea misi ad præsens cum hac epistola mea..... notulam habentem testimonia ex dictis S. Hippolyti, episcopi Portus Romani, ac martyris Christi Dei nostri, quo et per ea nosse habeatis quam concorditer cum aliis omnibus sanctis Patribus, Salvatoris nostri Jesu Christi prædicet naturas et operationes, refellat autem eos qui unam operationem et naturam unam divinitatis et humanitatis ejus dogmatisant..... Hunc librum Bysantii nobis, antequam passi fuissemus, delatum cum hunc totum vellemus transcribere, subito juxta consuetudinem suam insistentes adversarii latronum more rapuerunt, et non valuimus ex ipso plusquam octo hæc testimonia tollere.* Anastas., *Epist. ad Theodos. Presbyt. Gangrens.*, tom. III Oper. Sirmondi, pag. 579.

[2] Canis., tom. V, pag. 153 et 158.— [3] Tom. II Op. S. Maximi, pag. 74. — [4] Sirm., ubi sup. — [5] Tom. I Oper. Hippolyt., pag. 215.

[6] D. Pitra a trouvé dans la *Chaîne* de Nicéphore deux fragments cités comme de saint Hippolyte, évêque d'Ostie et martyr, et tirés du livre contre Béron et Hélicion, hérétiques. Ce livre, dit Nicéphore, commence par ces paroles : « Saint, saint, saint. » Ces fragments sur l'incarnation avaient déjà été publiés par Fabricius et par Galland. (*L'éditeur.*)

III[e] siècle; et Théodoret, qui cite sur cette matière d'autres passages de saint Hippolyte moins décisifs, n'eût pas négligé ceux-ci, s'il les eût eus. D'ailleurs, on ne connaît point, dit-on, de Béron ni d'Hélix au III[e] siècle.

Preuves que les passages de l'écrit contre Béron sont de saint Hippolyte.

12. Mais ces raisons ne sont pas assez fortes pour ôter à saint Hippolyte un écrit dont il est en possession depuis plus de mille ans. — 1° Pourquoi voudrait-on qu'aucun auteur catholique n'eût pu dire, dès les premiers siècles, ce qui a toujours été la foi de l'Eglise, aussi bien avant qu'après les hérésies? Il est vrai que les Pères qui ont vécu après la naissance de quelques erreurs, et qui les ont combattues, se sont, pour l'ordinaire, exprimés plus nettement sur les vérités contestées, que n'ont fait ceux qui ont écrit auparavant; mais on n'en peut pas conclure que les termes dont on s'est servi après la naissance d'une hérésie, n'aient pu être employés, au moins par quelques-uns, avant le temps de cette hérésie. Saint Athanase, qui écrivait longtemps avant l'hérésie des monothélites, des nestoriens et des eutychiens, explique néanmoins le mystère de l'Incarnation d'une manière qui combat également toutes les erreurs de ces hérétiques sur cette matière. Car il reconnaît deux volontés [1] et deux natures en Jésus-Christ, sans confusion, sans mélange, sans changement, et il donne plusieurs fois à la sainte Vierge le titre de *Mère de Dieu* [2]. Tertullien, beaucoup plus ancien que saint Basile, établit aussi clairement la distinction des deux natures et l'unité d'une personne en Jésus-Christ, que s'il eût combattu l'hérésie de Nestorius et d'Eutychès. « Dieu, dit ce Père [3], ne peut changer; toutefois, le Verbe s'est fait chair: donc il n'a pas été changé en chair, mais il s'en est revêtu pour se rendre sensible et palpable; autrement, si Jésus-Christ était mêlé de la chair et de l'esprit, ce serait une troisième substance qui ne serait ni l'un ni l'autre, ni Dieu ni homme. Or, en Jésus-Christ il y a deux substances non confuses, mais jointes en une personne, le Dieu et l'homme. Chaque substance a conservé ses propriétés; l'esprit faisait des miracles, la chair souffrait. » Origène, dans ses livres contre Celse; saint Grégoire de Nazianze, dans ses Lettres à Clédonius, ne rejettent pas moins clairement les erreurs qui ont été publiées depuis par Nestorius et par Eutychès. Cependant personne, jusqu'ici, ne s'est avisé de contester à ces grands hommes les écrits où ils s'exprimaient de la sorte et condamnaient si nettement des erreurs qui ne se sont élevées que longtemps après eux. — 2° Il n'est pas étrange que, parmi le grand nombre d'ouvrages qu'avait faits saint Hippolyte, il y en ait eu quelqu'un qui ait échappé à la diligence de Théodoret. Cet auteur ne parle point du *Traité de l'Antechrist*, quoiqu'il contienne des passages aussi décisifs que plusieurs qu'il cite des autres écrits de saint Hippolyte. Dira-t-on pour cela que ce traité n'est point de ce saint martyr? — 3° Si Béron et Hélix [4] ne sont point connus dans le III[e] siècle, ils

[1] *Cumque ait Christus:* Pater, si possibile est, transeat a me calix iste: verumtamen non mea voluntas, sed tua fiat, etc. Spiritus quidem promptus est, caro autem infirma: *duas voluntates ibi ostendit: alteram humanam, quæ est carnis; alteram divinam, quæ Dei est.* Athanas., *de Incarnatione cont. Arian.*, pag. 887. *Itaque verus est Dei Filius, priusquam homo fieret; et postquam factus est mediator Dei et hominum homo Christus Jesus. Hoc enim quod dicit, et quem misit Jesum Christum, unitum Patri secundum spiritum, nobis vero secundum carnem; et sic mediatorem Dei et hominum, qui non solum homo, sed etiam Deus est.* Ibid., pag. 888. *Sicque dicendus fuerit Christus perfectus Deus et perfectus homo; non quod divina perfectio in humanam perfectionem mutata sit, quod impium est dicere; nec etiam quod duæ perfectiones a se invicem divisæ dicantur, quod a pietate alienum est; neque per incrementum virtutis, et accessione justitiæ, absit, sed ratione existentiæ indeficientis, ut utraque unus sint, omnino perfectus idem Deus et homo.* Athanas., lib. I *cont. Apollin.*, p. 936.

[2] *Hinc ipse apparens angelus, se a Domino missum esse fatetur, uti Gabriel Zachariæ, et Deiparæ Mariæ,* τῆς Θεοτόκου Μαρίας *confessus est.* Athanas., tom. I Oper., pag. 563, 579, 583, 642, 875, etc.

[3] *Deus neque desiit esse, neque aliud potest esse. Sermo autem Deus; et sermo Domini manet in æternum, perseverando scilicet in sua forma. Quem si non capit transfigurari, consequens est ut sic caro factus intelligatur dum fit in carne, et manifestatur, et videtur et contrectatur per carnem: quia et cætera sic accipi exigunt. Si enim sermo ex transfiguratione et demutatione substantiæ, caro factus est, una jam erit substantia Jesus ex duabus, ex carne, ex spiritu mixtura quædam..... et tertium quid efficitur. Neque ergo Deus erit Jesus. Sermo enim desiit esse, qui caro factus est, neque caro, id est homo; caro enim non proprie est, qui sermo fuit, ita ex utroque neutrum est; aliud longe tertium est quam utrumque. Sed enim invenimus illum directo et Deum et hominem expositum, ipso hoc Psalmo suggerente,* Quoniam Deus homo natus est in illa... *Videmus duplicem statum, non confusum, sed conjunctum in una persona, Deum et hominem Jesum. Et adeo salva est utriusque proprietas substantiæ, ut et spiritus res suas egerit in illo, id est, virtutes et opera et signa; et caro passiones suas functa sit, esuriens sub diabolo,* etc. Tertull., lib. *cont. Prax.*, cap. 27.— [4] Tillemont, tom. III, pag. 249.

ne le sont point non plus dans les suivants. Et combien y a-t-il d'hérétiques particuliers, et même de sectes entières, que nous ne connaissons que par un seul livre? Mais on ne peut pas dire que Béron et Hélix soient des noms feints. Du temps du prêtre Anastase, c'est-à-dire vers le milieu du VIIe siècle, on ne doutait point que ces hérétiques n'eussent vécu dans le IIIe siècle : l'auteur qui les a réfutés dit expressément [1] que Béron avait quitté autrefois l'hérésie de Valentin, qui, selon le témoignage de saint Grégoire de Nazianze [2], était déjà comme éteinte avant la fin du IVe siècle [3].

13. Béron et ceux de sa secte admettaient la confusion des deux natures en Jésus-Christ, et ne reconnaissaient en lui qu'une seule opération. Ils voulaient que la divinité fût passible et l'humanité capable des mêmes opérations que le Verbe. Cette opinion les engageait à soutenir que le Verbe s'était fait homme par un changement de sa divinité en la nature humaine, et que l'homme était devenu Dieu par un changement de la nature humaine en la divinité. Pour réfuter ces impiétés, saint Hippolyte fait voir qu'un être infini [4], comme est Dieu, ne peut changer; quoique son union avec la nature humaine soit très-intime, et qu'il se soit anéanti lui-même en se rendant semblable aux hommes, toutefois, il n'avait souffert aucun changement en sa nature divine; après comme avant l'incarnation, il était un être infini, incompréhensible, impassible, incapable de changement, tout-puissant, subsistant et agissant par lui-même [5], indépendamment de la nature humaine, dont il ne s'est servi que pour manifester sa divinité aux hommes et pour opérer leur salut. Il fait voir aussi que la nature humaine a ses opérations propres [6] et différentes de celles du Verbe; que Jésus-Christ est tout ensemble Dieu et homme parfait [7], sans confusion des deux natures [8] et sans aucun changement de leurs propriétés naturelles; il n'y a en lui qu'une seule personne [9] qui, conservant à chacune des deux natures ce qu'elles ont de propre et d'essentiel, produit les actions divines par sa divinité, et les actions humaines par son humanité.

ARTICLE VI.

DU LIVRE DE SAINT HIPPOLYTE SUR LA PAQUE.

Livre de saint Hippolyte sur la Pâque.

1. Eusèbe [10] et saint Jérôme [11] parlent de deux livres de saint Hippolyte *sur la Pâque*. Dans le premier, le Saint faisait une chronologie [12] qu'il conduisait jusqu'à la première année d'Alexandre-Sévère, de Jésus-Christ l'an 222, et il y proposait un canon ou cycle de seize ans pour régler la fête de Pâques. Ce livre était donc, selon toutes les apparences, divisé en deux parties. La première, que nous n'avons plus, comprenait une chronologie que notre Saint avait conduite d'année en année jusqu'au commencement du règne d'Alexandre-Sévère. La seconde était son *Cycle pascal*. Ce Cycle était de seize ans, et commençait à la première année du règne du même empereur. Saint Isidore de Séville dit [13] que c'est le premier Cycle pascal qui ait été fait. Cependant saint Anatole [14], évêque

[1] *Bero enim quidam nuper, et alii quidam Valentini, phantasia deserta, deteriori irretiti sunt pravitate.* Tom. I Oper. Hipp., pag. 228.

[2] *Fuit quondam illud tempus cum ab hæresum procellis tranquilla omnia habebamus, videlicet cum simones..... valentiniani..... atque omnes illorum nugæ... suomet tandem, ut æquum erat, profundo absorptæ, ac silentio traditæ fuerunt.* Greg. Nazianz., *orat.* 23, pag. 414.

[3] D. Lumper, *Historia critica SS. Patrum*, tom. VIII, a réfuté Alexandre et le P. Pétau, qui soutiennent que ce livre n'est pas authentique. (*L'éditeur.*).

[4] Hippolyt., *Fragment.* 1, tom. I Oper. Hippolyt., pag. 226. — [5] Ibid., *Fragm.*, 2 et 3, pag. 227 et 228. — [6] Ibid., *Fragment.* 4 et 5, pag. 228. — [7] Ibid., *Fragm.* 8, pag. 230. — [8] Ibid., *Fragm.* 6, pag. 229. — [9] Ibid., *Fragm.* 6 et 8, pag. 229 et 230.

[10] *Eodem tempore et Hippolytus inter plurima alia ingenii sui monumenta librum* de Pascha *composuit : in quo temporum seriem describens, et canonem quemdam Paschalem per sexdecim annorum circuitum exhibens, anno primo imperatoris Alexandri computationem temporum circumscribit. Ex reliquis autem illius scriptis hæc sunt..... de Pascha*, etc. Euseb., lib. VI *Hist*, cap. 22

[11] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 61. — [12] Euseb., ubi supra.

[13] *Paschalem Cyclum Hippolytus episcopus, temporibus Alexandri imperatoris, primus conscripsit.* Isid., lib. VI *Orig.*, cap. 17.

[14] *E quibus Hippolytus XVI annorum circulum quibusdam ignotis lunæ cursibus composuit. Alii* XXV, *alii* XXX, *nonnulli* LXXXIV *annorum circulum computantes, nunquam ad veram Paschæ computandi rationem pervenerunt. Verum majores nostri, Hebræorum et Græcorum librorum peritissimi, Isidorum et Hieronymum et Clementem dico, licet dissimilia mensium principia pro diversitate linguæ senserint; tamen ad unam eamdemque Paschæ certissimam rationem die et luna et tempore convenientibus, summa veneratione Dominicæ resurrectionis, consenserunt.* Anatol., apud Bucher., pag. 439.

de Laodicée, qui parle de ce Cycle de saint Hippolyte, semble dire qu'Isidore, Jérôme et Clément, qui peut être celui d'Alexandrie, avaient déjà écrit sur le jour et le mois auxquels il fallait faire la Pâque et le jour de la Résurrection : mais c'est toujours le plus ancien que nous ayons; et saint Jérôme dit que ce Cycle de seize ans, trouvé par saint Hippolyte, a donné occasion à Eusèbe d'en composer un autre de dix-neuf ans.

Comment on l'a trouvé.

2. Ce Cycle ne nous était plus connu que de nom, lorsqu'on le vit comme renaître vers le milieu du XVI[e] siècle. Ce fut l'an 1551. Comme on fouillait dans les masures d'une ancienne église de saint Hippolyte, près de celle de saint Laurent, hors de Rome, et sur le chemin de Tivoli, on trouva une statue de marbre assise dans une chaire, aux deux côtés de laquelle étaient gravés en lettres grecques des cycles de seize ans, qui commençaient à la première année d'Alexandre-Sévère, de Jésus-Christ l'an 222. Ces cycles, étant redoublés sept fois, réglaient la fête de Pâques pour cent douze ans, c'est-à-dire jusqu'en l'an 333. Quoique le nom de saint Hippolyte ne parût point sur cette statue ni sur les tables qu'on trouva à ses côtés, personne ne douta que ce canon ne fût celui de saint Hippolyte, surtout lorsque l'on vit à côté une table des titres de divers ouvrages qui étaient certainement de lui, la plupart lui étant attribués par Eusèbe et par saint Jérôme. Le cardinal Cervin, qui fut depuis Pape sous le nom de Marcel II, fit transporter la statue dans la Bibliothèque du Vatican, où elle est encore.

On le donne au public. Les savants font des notes pour l'expliquer.

3. Gruter, ayant tiré copie du Cycle de saint Hippolyte, le donna en grec parmi ses inscriptions. Joseph Scaliger fit des notes pour l'expliquer; ensuite il fut mis en latin, avec de nouvelles explications, par le Père Boucher. Depuis ce temps-là, plusieurs autres personnes habiles [1] ont travaillé avec succès à éclaircir certains endroits de ce canon que l'on n'avait pas encore bien développés. On trouvera leurs notes, avec le Cycle pascal de saint Hippolyte, dans le premier tome de ses œuvres.

Ce qui a donné occasion à saint Hippolyte de composer un Cycle pascal.

4. Il paraît que ce qui l'engagea à composer ce canon, fut la dispute agitée depuis longtemps sur le jour de la Pâque. Les Eglises d'Asie célébraient cette fête le quatorzième jour de la lune du premier mois, quelque jour de la semaine qu'il arrivât. Mais, dans l'Eglise latine, on avait fixé ce jour au dimanche. Saint Anatole, qui avait vu ce Cycle pascal [2], ne trouva point que saint Hippolyte y eût donné des règles sûres pour fixer le temps de la Pâque.

Analyse de la première partie du Cycle pascal de saint Hippolyte.

5. Il est divisé en deux parties. Dans la première, le Saint marque en quels jours des mois de mars et d'avril le quatorzième de la lune peut se rencontrer. La révolution est de seize ans, qui, étant redoublés sept fois, réglaient la fête de Pâques pour cent douze ans, c'est-à-dire, depuis la première année d'Alexandre, qui était de Jésus-Christ l'an 222, jusqu'en 333. Le titre qui se trouve à la tête de ce Cycle lunaire a servi aux plus habiles pour établir le commencement d'Alexandre en l'an 222 [3], et pour corriger les fautes que plusieurs ont faites dans la chronologie. En effet, il y est dit [4] que la première année d'Alexandre, le quatorzième de la lune échéait un samedi, le jour des ides, c'est-à-dire le treizième du mois d'avril. Or, il est certain que les ides d'avril, ou le treizième de ce mois ne s'est trouvé un samedi qu'aux années 216, 222 et 231. On peut aussi remarquer dans cette inscription : 1° que saint Hippolyte ne commença son Cycle pascal qu'après la fête de Pâques de la première année du règne d'Alexandre [5]; 2° qu'en cette année le mois d'avril était intercalaire [6]; 3° que l'on finissait le jeûne du carême le dimanche de Pâques [7]; 4° que le Cycle de saint Hippolyte n'est pas tout-à-fait de son invention [8], mais qu'il y suit des usages établis avant lui.

Analyse de la seconde partie du Cycle de

6. Dans la seconde partie, on indique les jours auxquels il faut célébrer la Pâque. Cette

[1] Outre Gruter, Scaliger, Samuel Petit et le Père Boucher, le Père Pétau, Etienne Le Moine, le cardinal Noris, François Blanchinus et Samuel Basnage ont encore donné des explications du *Cycle pascal* de saint Hippolyte. — [2] Anatol., ubi supra.

[3] Baronius et quelques autres chronologistes mettent la première année de l'empire d'Alexandre-Sévère en l'an 224.

[4] *Anno primo regiminis Alexandri imperatoris, facta est XIV Paschæ idibus aprilibus, sabbato, cum mensis Embolymæus fuisset. Erit sequentibus annis, sicut in tabula subjectum est. Evenit vero in præteritis, sicut indicatum est; solvere autem oportet jejunium ubi dominica inciderit.*

[5] *Anno primo regiminis Alexandri imperatoris, facta est Pascha idibus aprilibus.* — [6] *Sabbato, cum mensis Embolymæus fuisset.* — [7] *Solvere autem oportet jejunium, ubi dominica inciderit.*

[8] *Erit sequentibus annis, sicut in tabula subjectum est; evenit vero in præteritis, sicut indicatum est.*

fête est toujours marquée au dimanche. Lorsque le quatorzième de la lune tombe au samedi, on ne doit point faire la Pâque le dimanche suivant, qui est le quinzième de la lune, il faut la transférer au dimanche d'après, c'est-à-dire au vingt-deuxième de la lune. La raison de cette pratique est que saint Hippolyte, aussi bien que les Latins, ne voulait pas que l'on fît la Pâque le jour que Notre-Seigneur a été crucifié. Les chrétiens d'Alexandrie suivaient un autre calcul; car ils faisaient la Pâque dès le quinzième de la lune; mais, selon le Cycle de saint Hippolyte et de Victorius [1], on ne devait la célébrer que le seizième. Il faut encore remarquer que, suivant ce même Cycle, on pouvait faire la Pâque tous les dimanches qui arrivent depuis le treizième des calendes d'avril, ou le vingtième de mars, jusqu'au onzième des calendes de mai, ou le vingt-unième d'avril; ce qui prouve que saint Hippolyte ne fixait point l'équinoxe au vingt-unième de mars [2], comme ont fait les Pères du concile de Nicée, mais au dix-huitième du même mois. Il suivait en cela le calcul de quelques anciens astrologues [3], nommément de Méton et d'Eudoxe, qui, plus de quatre cents ans avant la naissance de Jésus-Christ, avaient, à ce que l'on dit, déterminé l'équinoxe du printemps au 18 de mars.

ARTICLE VII.

DE LA DÉMONSTRATION DES TEMPS DE LA PAQUE, ET DE LA CHRONIQUE DE SAINT HIPPOLYTE.

Chronique de saint Hippolyte.

1. Dans la table des ouvrages de saint Hippolyte, trouvée avec son *Cycle pascal*, il est fait mention d'une *Chronique* [4] et d'une *Démonstration des temps de la Pâque* [5], selon la table ou carte de son Cycle. Il y a tout lieu de croire que cette *Chronique* est la même chose que l'ouvrage de saint Hippolyte sur la Pâque, dont nous venons de parler, dans lequel, comme nous l'apprenons d'Eusèbe [6], il faisait une description des temps, jusqu'à la première année du règne de l'empereur Alexandre-Sévère. Eusèbe joint cette *Chronique* au *Cycle pascal* de saint Hippolyte [7]; et nous avons déjà remarqué que ces deux écrits ne composaient qu'un même ouvrage. La *Démonstration des temps de la Pâque* est, apparemment, un second livre que saint Hippolyte fit sur la Pâque. Eusèbe en parle et le distingue de la *Chronique* et du *Cycle* de saint Hippolyte [8]. Cependant Rufin n'en dit rien dans sa version de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe. Peut-être y avait-il faute dans l'exemplaire dont il s'est servi, ou bien il a confondu ce dernier ouvrage avec le premier. Quoi qu'il en soit, saint Jérôme [9], Honorius d'Autun, Fréculphe, Nicéphore et autres qui ont écrit touchant les auteurs ecclésiastiques, attribuent à saint Hippolyte deux ouvrages différents sur la Pâque, dont le premier contenait une table pascale pour seize ans, avec une supputation des temps jusqu'à la première année d'Alexandre; le second avait pour titre : *Livre touchant la fête de Pâque*. Mais ce dernier écrit et la première partie de l'autre sont perdus.

Chronique attribuée à saint Hippolyte.

2. Canisius, le Père Labbe et du Cange ont fait imprimer une Chronique [10] que

[1] Victorius de Limoges, écrivain du Ve siècle, témoigne que telle était la coutume de l'Église latine: *Sin autem die sabbati plenilunium esse contigerit, et consequenti Dominico lunam XV reperiri; eadem hebdomade transmissa, in alterum diem dominicum, id est lunam* XXII *transferri debere Pascha, dixerunt.* Victor., apud Buch., *de Cycl. pasch.*, pag. 4. Cette pratique était encore en usage du temps de Grégoire de Tours, ainsi qu'il le dit lui-même, lib. X *Hist. Francorum*, num. 22. On trouve dans le Cycle de saint Hippolyte plusieurs exemples de la translation de la Pâque, lorsqu'elle échéait le 15 de la lune; savoir en l'année 1, 4, 10, 13, 16. Maintenant nous faisons la Pâque le 15 de la lune, lorsqu'il tombe au dimanche; en quoi nous suivons le calcul des Alexandrins.

[2] Saint Anatole de Laodicée met l'équinoxe au 22 de mars. Anatol., apud Bucher., pag. 440, 443. Il n'est pas surprenant de voir les Pères des premiers siècles si partagés sur ce sujet, parce que, jusqu'alors, on n'avait pas encore su au juste le jour de l'équinoxe.

[3] Voyez Columel., lib. IX, cap. 14; et lib. II, cap. 20; Bucher., *de Cycl. Judæor.*, pag. 345.

[4] *Chronicon ad Græcos*. On ne sait si ces dernières paroles, *ad Græcos*, se rapportent à *Chronicon*. Peut-être que saint Hippolyte, suivant la coutume des anciens, réfutait, dans sa Chronique, ce que les Grecs ont débité touchant l'antiquité de leurs dieux. — [5] *Demonstratio temporum quemadmodum in tabula.*

[6] *Eodem tempore et Hippolytus, inter plurima alia ingenii sui monumenta, librum* de Pascha *composuit, in quo temporum seriem describens et canonem quemdam paschalem per sexdecim annorum circuitum exhibens, anno primo imperatoris Alexandri computationem temporum circumscribit.* Euseb., lib. VI *Hist.* cap. 22. — [7] Idem, ibid.

[8] *Ex reliquis autem illius scriptis, hæc sunt quæ ad notitiam nostram pervenerunt. In opus sex dierum... de Pascha.* Idem, ibid.

[9] Hier., in *Catalogo*, cap. 61; Honorat. Aug., lib. I *de Script. Eccles.*, cap. 62; Niceph., lib. IV *Hist.*, cap. 31.

[10] Canisius fit imprimer cette Chronique dans le

ce dernier prétend être celle de saint Hippolyte. Mais il ne fonde son sentiment que sur des conjectures, et même assez faibles. Ce qu'il dit de meilleur pour le prouver, est que cette Chronique se rencontre fort souvent avec le Cycle pascal de saint Hippolyte dans les supputations chronologiques. Cette preuve, toutefois, n'est point convaincante ; il est très-possible que l'auteur de cette Chronique, qui écrivait en 235, ait emprunté plusieurs choses du Cycle de saint Hippolyte, fait treize ans auparavant. D'ailleurs, si ces deux ouvrages ont entre eux quelque conformité, ils sont aussi quelquefois très-opposés l'un à l'autre. Par exemple, selon le calcul de saint Hippolyte, on doit compter 793 ans depuis la sortie d'Egypte, jusqu'au temps de la Pâque faite sous le règne d'Ezéchias ; tandis que l'auteur dela Chronique donnée par du Cange, n'en compte que cinq cent cinq, ce qui fait une différence de deux cent quatre-vingt-huit ans. Enfin cette Chronique est pleine d'anachronismes [1]; elle n'est point exacte dans la supputation des années, des juges et des rois d'Israël; et on y trouve quantité d'autres fautes qu'on ne doit pas légèrement attribuer à un aussi habile chronologiste que l'était saint Hippolyte.

L'auteur de cette Chronique est inconnu. Temps auquel il a vécu. Ce que c'est que cette Chronique.

3. Quelques-uns ont voulu faire honneur de cet ouvrage à Héron [2],philosophe chrétien et martyr, que l'on dit avoir fait une chronologie sous le règne d'Alexandre ; mais ils ne donnent point de preuves solides de leur sentiment. Nous aimons mieux avouer que l'auteur de cette pièce nous est inconnu : ce qu'on sait de lui, c'est qu'il a vécu jusqu'à la treizième année de l'empire d'Alexandre-Sévère, de Jésus-Christ 235. Il commence sa Chronique à Adam, et la finit à la treizième année d'Alexandre, qui, selon lui, était l'an 5738. Pour rendre son ouvrage plus utile, il y fait entrer l'histoire non-seulement des patriarches, des prophètes et des rois du peuple de Dieu, mais encore celle des rois de Perse, de Macédoine et des empereurs romains. On y voit aussi les différents événements de la république des Hébreux. Il dit que Jésus-Christ est mort à l'âge de trente ans, et compte deux cent six ans depuis la passion de notre Sauveur jusqu'à la treizième année de l'empire d'Alexandre. [On trouve cette Chronique dans le tom. III des *Pères et des Écrivains anciens* de Galland, et dans le tom. III de la *Patrologie latine* de M. Migne, col. 651 et seqq.]

ARTICLE VIII.

DE L'OUVRAGE DE SAINT HIPPOLYTE CONTRE PLATON; DE SON TRAITÉ DES DONS DU SAINT-ESPRIT ET DE QUELQUES AUTRES DE SES TRAITÉS, QUE NOUS N'AVONS PLUS.

Traité de saint Hippolyte contre Platon : ce qu'il contient.

1. Parmi les ouvrages de saint Hippolyte marqués dans la table trouvée avec son Cycle pascal, il y en a un qui a pour titre : *Contre Platon* [3],ou *De l'Univers*. Il nous reste de cet écrit un fragment assez considérable [4], traduit en latin par Le Moine. Le Saint y établit une opinion reçue par quelques anciens [5] qu'il y a un lieu souterrain [6] où se retirent les âmes de tous les hommes après cette vie. Selon lui, ce ré-

tome II de son Recueil, à Ingolstat, en 1602, in-4°. Le P. Labbe la fit réimprimer à Paris, en 1657, tom. I *Bibliothecæ MSS.* C'est cette édition que du Cange a suivie et qu'il a fait réimprimer à Paris, en 1688, in *App. Chron. Pasch.*

[1] *Voyez les notes de M. Blanchinus sur cette Chronique*, tom. I Oper. Hipp., pag. 116, 117.

[2] Entre les disciples d'Origène qui souffrirent le martyre, Eusèbe met Plutarque, Sérène, Héraclide et Héron. Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 4. On cite encore un Marc-Aurèle Héron, qui souffrit le martyre sous l'empire d'Alexandre, ainsi qu'il paraît par une ancienne inscription rapportée par Sponius, *sect.* 10, num. 22 ; mais on ne donne aucune preuve qu'il se soit rendu recommandable par quelques écrits. Voyez la Préface de du Cange sur la *Chronique d'Alexandrie.*

[3] *In Platonem, vel etiam de Omni.* Photius, *Cod.* 48, attribue un traité semblable au prêtre Caius. — [4] Tom. I Oper. Hipp., pag. 220.

[5] Iren., lib. V, cap. 31; Tertull., *de Anima*, cap. 55; Lactant., lib. VII, cap. 21; Gregor. Nyss., tom. III, pag. 209.

[6] *Nunc necesse est dicere de Hade in quo continentur animæ justorum. Hades locus est in ipsa creatione inconditus et inordinatus. Receptaculum subterraneum, in quo lux mundi non splendescit... Locus iste tanquam carcer et custodia destinatus est animabus, in quo constituti sunt angeli custodes, dividentes varias et temporarias pœnas secundum cujusque mores, actiones et facinora. In isto receptaculo, locus quidam separatur, lacus nimirum ignis inextinguibilis, in quem nullum adhuc conjectum et detrusum fuisse suspicamur. Præparatus est vero ad determinatam a Deo diem, cum una sententia justi judicii de omnibus juste feretur, et injusti..... quidem æterno supplicio, ut variis sordibus inquinati, adjudicabuntur ; justi vero regni incorruptibilis et indesituri potientur.* Hipp., *cont. Platon.*, pag. 220. Ce que dit ici saint Hippolyte, que les justes ne jouiront du royaume du ciel qu'après le jugement dernier, se trouve encore dans ses *Commentaires sur la Genèse.* Voici ses paroles : *Superstites etiam mansere divini discipuli, et salutis suæ tempus expectant, quo vocabuntur in regnum immune ab omni perturbatione, quando Christus eis acclamabit :* Venite, benedicti Patris mei, *et quæ se-*

ceptacle général a été créé en même temps que le monde, et contient plusieurs demeures différentes: une pour les justes, qu'il nomme le sein d'Abraham [1]; l'autre pour les pécheurs, où ils souffrent dès à présent les peines temporelles qu'ils ont méritées par leurs mauvaises actions; et une troisième, qui est un lac de feu inextinguible, dans lequel saint Hippolyte croit que personne n'a encore été jeté, ce châtiment étant réservé au temps du jugement universel. « Alors, dit-il, les pécheurs seront punis par des supplices qui n'auront point de fin, et les justes régneront éternellement. » Il croit qu'à l'entrée de ce lieu souterrain il y a un archange, accompagné d'un grand nombre d'anges, dont les uns conduisent les justes dans leurs demeures, les autres font souffrir aux pécheurs des peines temporelles proportionnées à leurs péchés. Il représente le séjour des justes comme un lieu lumineux, où, depuis le commencement du monde, ils jouissent d'une parfaite tranquillité, occupés de la contemplation des biens visibles et vivant dans l'espérance de trouver dans le ciel des biens beaucoup au-dessus de ceux du monde [2], un repos et une vie éternelle. Entre les supplices des damnés, il met le chagrin qu'ils auront de ne pas voir le chœur des saints patriarches et des autres justes. A l'occasion de la résurrection générale de tous les hommes, il rejette la métempsycose, et soutient que chacun ressuscitera avec son propre corps. Celui des justes ne sera plus sujet à la corruption; mais il jouira, conjointement avec l'âme, d'une éternité bienheureuse: mais ceux des pécheurs ne seront point changés; ils seront sujets aux mêmes maladies et aux mêmes infirmités qu'ils ont ressenties en ce monde. Toutes les créatures raisonnables, les hommes, les anges, les démons, comparaîtront devant le tribunal du Verbe de Dieu, c'est-à-dire, de Jésus-Christ; car c'est à lui, et non à Minos et à Rhadamante, que le Père a donné tout pouvoir de juger.

Traité de saint Hippolyte intitulé De la Tradition apostolique sur les dons.

2. La table des ouvrages de saint Hippolyte marque encore un écrit *Des Dons du Saint-Esprit* [3], ou *De la Tradition apostolique sur les dons*. On croit que nous avons encore aujourd'hui ce traité [4], et qu'il fait partie du livre VIII[e] des *Constitutions apostoliques*. Si cela était, il en faudrait retrancher les endroits où le compilateur de ces Constitutions veut se faire passer pour disciple et contemporain des Apôtres. L'auteur de cet ouvrage écrivait dans un temps où le don des miracles et des autres opérations surnaturelles était encore commun dans l'Eglise; car il s'applique partout à faire voir que ces dons viennent uniquement de Dieu et ne sont pas au pouvoir de l'homme; il conclut que celui à qui Dieu les donne, ne doit point s'en glorifier ni mépriser ceux qui ne les ont pas. Il dit que l'Eglise est composée d'évêques, de prêtres, de diacres et de laïques. Il reçoit comme authentique le chapitre XIV[e] de Daniel, où est rapportée la fourberie des prêtres de l'idole des Babyloniens, nommée Bel.

Traité de saint Hippolyte sur la résurrection, sur le jeûne du samedi, sur la communion eucharistique. Histoire d'une vierge de Corinthe.

3. Anastase Sinaïte cite un passage d'un discours de saint Hippolyte *sur la Résurrection* [5]: c'est tout ce que nous en avons. Il avait aussi écrit *sur le Jeûne du samedi* [6], sur la question, *S'il faut communier tous les jours*. Il est cité contre *le Destin*, dans un manuscrit de la Bibliothèque de Coislin. Mais on ne sait pas s'il avait fait des écrits exprès sur ces matières. Pallade cite [7] un livre sous le nom

quuntur. Hipp., *Comm. in Genes.*, tom. II Oper., pag. 27. — [1] *Locum vero istum vocamus sinum Abrahami.* Hipp., *cont. Platon.*, pag. 221.

[2] *In quo (Hade) justi ab initio conversantur, non necessitate coacti, sed contemplatione bonorum visibilium semper fruuntur, et novorum cuilibet destinatorum spe et expectatione recreantur, illa multo meliora et potiora præsentibus apud se reputantes..... non ibi ardor, non tribolus, sed Patrum justorumque vultus subridet, expectantium post illud receptaculum quietem et æternam vitam in cœlo.* Hipp., *cont. Platon.*, p. 221. — [3] *De Charismatibus Apostolica traditio.*

[4] C'est le sentiment de Pearson, *Vindic. Ignat.*, part. I, cap. 4, et de Fabricius, tom. I Oper. Hipp., Præfat., pag. 7. Ils se fondent sur ce que, dans deux manuscrits, l'un de Vienne, l'autre d'Oxford, ce qui fait aujourd'hui la plus grande partie du livre VIII des *Constitutions apostoliques*, porte le nom de saint Hippolyte, sous ce titre : Διδασκαλία τῶν ἁγίων Ἀποστόλων περὶ χαρισμάτων. Mais cette preuve ne nous paraît pas assez forte, et nous sommes persuadés que cet ouvrage est d'une main postérieure et d'un auteur du IV[e] ou du V[e] siècle de l'Église. L'auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu en cite quelque chose, mais comme étant du livre VIII des *Constitutions apostoliques*. Vide auct. *Op. imperf. in Matth.*, hom. 53, pag. 969.

[5] Anastas. Sinaït., in *Hodego*, pag. 336; saint Jérôme, dans son *Catalogue des Auteurs ecclésiastiques*, cap. 61, parlent de ce traité de saint Hippolyte *sur la Résurrection*. Il en est aussi fait mention dans la table des ouvrages de ce saint, dans Honorius d'Autun, dans Nicéphore et Fréculphe.

[6] *De sabbato, utrum jejunandum sit, et de Eucharistia, an accipienda quotidie, scripsit et Hippolytus vir disertissimus.* Hieron., *Epist.* 28 *ad Lucinium.*

[7] Pallad., *Hist. Lausiac.*, cap. 148. *Narratio Hippolyti, qui fuit familiaris Apostolorum.*

de saint Hippolyte, qu'il nomme disciple des Apôtres, et il en rapporte une histoire considérable d'une Vierge de Corinthe, laquelle, ayant été exposée, par ordre du juge, à l'impudicité publique, se garantit quelque temps, en disant qu'elle avait un ulcère, et fut enfin délivrée par un jeune homme appelé Magistrien, qui, l'ayant revêtue de ses habits militaires, lui facilita l'évasion. Le lendemain il fut récompensé de cette action par le martyre. Nous avons plusieurs histoires semblables; une, entre autres, de sainte Théodore [1], vierge d'Alexandrie, laquelle, ayant été conduite dans un lieu infâme, par ordre du juge païen, en fut délivrée par un soldat chrétien nommé Didyme, qui, pour ce sujet, reçut la couronne du martyre dans la persécution de Dioclétien.

Lettres de saint Hippolyte.

4. Eusèbe[2] témoigne avoir lu plusieurs Lettres de saint Hippolyte, dans la bibliothèque qu'Alexandre, évêque de Jérusalem, avait faite dans cette ville. Nous ne connaissons que celle qu'il avait écrite à l'impératrice Sévère, femme de Philippe. Théodoret [3], qui nous a conservé la mémoire de cette Lettre, en rapporte quelques passages, où l'on voit que le Saint y traitait du mystère de l'Incarnation et de la résurrection des morts. Jean d'Antioche[4], dans son Epître Synodale écrite à Mennas, archevêque d'Alexandrie, l'an 968, cite une Lettre de saint Hippolyte à Denys, évêque de Chypre, et il en rapporte un passage, pour prouver qu'il n'y a en Jésus-Christ qu'une nature après l'Incarnation; mais cet auteur ne mérite pas beaucoup de créance, et il y a lieu de croire qu'il a inventé cette Lettre et ce passage, qui contient l'hérésie d'Eutychès. Car, outre qu'on ne connaît point d'évêque de Chypre, du nom de Denys, au siècle de saint Hippolyte, ce qu'il cite de cette Lettre est entièrement opposé au sentiment de ce saint martyr, qui, en plusieurs endroits de ses écrits[5], reconnaît expressément deux natures en Jésus-Christ après l'Incarnation. D'ailleurs, la mauvaise foi que Jean d'Antioche fait paraître au même endroit, en citant de l'Epître de saint Athanase à l'empereur Jovien [6], un passage qui ne s'y trouve pas, doit le rendre suspect dans tout ce qu'il allègue des autres anciens Pères, dont les écrits sont perdus. Nous rejetons, pour les mêmes raisons, les deux autres passages qu'il cite : le premier, tiré d'un traité où, selon lui, saint Hippolyte combattait ceux qui, à cause de la consubstantialité du Verbe de Dieu avec son Père, niaient le mystère de l'Incarnation ; et le second, pris d'un ouvrage qu'il attribue au même Père et qu'il intitule: *De l'Union du corps de Jésus-Christ et de sa divinité*. Ces deux passages ne contiennent pas moins l'hérésie d'Eutychès, que le premier; et les livres d'où l'on suppose qu'ils sont tirés, ont été inconnus à toute l'antiquité. Il est encore à remarquer que ce que Jean d'Antioche cite de la Lettre de saint Hippolyte à Denys de Chypre, se trouve dans une Lettre imprimée sous le nom de Jules, romain, à Denys, évêque d'Alexandrie, dans les *Anecdotes* de Muratorius, pag. 343. Ainsi il pourrait bien y avoir faute dans l'*Histoire des patriarches d'Alexandrie*, par Renaudot; et peut-être qu'au lieu d'*Hippolyte*, il faut lire *Jules*.

[1] *Act. Mart.*, Ruinart, pag. 427.— [2] Euseb., lib. VI *Hist.*, cap. 20. — [3] Theodoret., *Dialogo* 3, pag. 115.

[4] Nous rapporterons ici les trois passages que Jean d'Antioche attribue à saint Hippolyte, afin que le lecteur soit en état de juger s'ils sont dignes de ce grand évêque, ou plutôt s'ils n'ont pas été fabriqués par quelque partisan de l'hérésie d'Eutychès *S. Hippolytus romanus episcopus in tractatu adversus eos qui impugnant Incarnationem Verbi Dei, ob consubstantialitatem ejus cum Patre:* Virgo, *ait*, cum peperit corpus, Verbum quoque peperit, et idcirco est Deipara. Judæi quoque cum crucifixerunt corpus, crucifixerunt Deum Verbum: neque distinctio ulla inter Verbum et corpus hominis occurrit in divinis Scripturis, sed ipse est natura una, persona una, suppositum unum, operatio una; Verbum Deus, Verbum homo, quemadmodum erat. *Item in tractatu* de Unione corporis Christi et ejus divinitatis *profitetur* illum qui creatus est, increatum esse per unionem; et illum increatum, per eamdem unionem, creatum fieri, quandoquidem natura una ex duabus illis integris partibus constat. *Idem quoque in epistola ad Dionysium episcopum Cypri sic ait:* Dum confitentur naturas duas, coguntur unum adorare, et alterum non adorant; in eo qui divinus est baptisantur, in eo qui homo est non baptisantur. Porro, cum in nomine Christi baptisemur, naturam unam confitemur, divinitatem impassibilem et corpus passibile, ut baptismus noster sit in Deo et in morte Domini. Joann. Antiochen., *Epist. Synodic. ad Mennam*, apud Euseb.; Renaudot, in *Hist. Patriarch. Alexand.*, pag. 360.

[5] Nous en rapporterons plusieurs ci-après, dans l'analyse de la doctrine de saint Hippolyte.

[6] *Iterum etiam ex epistola* ad Jovinium imperatorem, *in qua dicit Athanasius :* Unum dicere oportet et confiteri naturam unam, et personam unam Verbi incarnati, qui homo factus, humanitatem perfectam pro nobis assumpsit: qui contra sentiet, is inimicus est Dei, et sanctis Patribus repugnat. Joan. Antioch., ubi supra. pag. 359.

ARTICLE IX.

DES OUVRAGES FAUSSEMENT ATTRIBUÉS A SAINT HIPPOLYTE.

Livre sur l'Antechrist faussement attribué à saint Hippolyte.

1. Nous ne répéterons point ici ce que nous avons dit plus haut de la Chronique attribuée à saint Hippolyte, ni ce que nous venons de dire des deux Traités et de la Lettre que Jean d'Antioche cite sous son nom. Nous commencerons la critique des ouvrages qui lui sont supposés, par celui qui a pour titre : *De la fin du monde, de l'Antechrist et du second avénement de Jésus-Christ*. Ce traité fut donné au public en 1557 par M. Pie, président de la Chambre des Enquêtes au parlement de Paris. Il fut d'abord reçu comme véritable par plusieurs habiles gens; mais ceux mêmes [1] qui le regardèrent comme authentique ne purent s'empêcher de condamner ce qu'on y lit, que saint Jean l'Évangéliste n'est pas mort [2]. C'est, en effet, un sentiment trop indigne d'un Père du IIIe siècle [3], aussi célèbre que l'est saint Hippolyte. Nous trouvons le contraire dans le véritable ouvrage de ce Saint sur l'Antechrist [4]; circonstance qui suffirait seule pour montrer que le *Traité de la fin du monde*, imprimé par les soins de M. Pie, n'est point de saint Hippolyte; mais il y en a beaucoup d'autres qui le prouvent évidemment. Car, sans parler du style, qui est bas et puéril, et qui n'a rien de cette noble simplicité que l'on remarque dans les écrits de notre saint Martyr, l'auteur avance plusieurs faits dont la supposition est connue. Il dit, par exemple, que saint Jean viendra avec Enoch et Elie [5] pour rendre témoignage contre l'Antechrist; ce qui est démenti par l'Écriture [6] et par saint Hippolyte lui-même, qui ne parlent que d'Enoch et d'Élie; il enseigne [7] que l'Antechrist ne sera autre chose que le diable, qui, sous l'apparence d'une forme humaine, séduira les hommes; en quoi cet écrivain est manifestement opposé à saint Paul [8] et à saint Hippolyte, qui parlent de l'Antechrist comme d'un homme véritable. Ce qu'il dit des moines [9] et des encensements [10] usités dans les églises, fait aussi voir clairement qu'il est postérieur au IIIe siècle, temps auquel l'état monastique n'était pas encore bien connu, ni l'usage de l'encens établi, si ce n'est pour la sépulture des morts, ainsi que nous l'apprenons de Tertullien [11]. Enfin le titre de cet ouvrage est différent de celui qu'Eusèbe attribue à saint Hippolyte, et on n'y lit point le passage que la Chaîne des Pères grecs sur Jérémie cite du livre de saint Hippolyte sur l'Antechrist, tandis qu'il se trouve dans celui que Gudius a fait imprimer sous le nom de ce saint Docteur et que nous avons montré lui appartenir. Nous croyons donc que le *Traité de la fin du monde* est une production de quelque Grec du moyen-âge, qui, pour faire honneur à son ouvrage, a emprunté le nom de saint Hippolyte, dont il suit aussi quelquefois les sentiments.

Commentaires sur l'Apocalypse, faussement attribués à saint Hippolyte.

2. Sixte de Sienne dit que l'on a trouvé à Bâle des commentaires sur l'Apocalypse [12], qui portent le nom de saint Hippolyte, mais que le peu d'érudition et de style qu'on remarque dans cet ouvrage fait douter s'il est de lui. Rivet conjecture que ce pourrait bien être le même livre que M. Pie a donné en grec et en latin sous le titre : *De la fin du monde et de l'Antechrist*.

Traité sur les douze Apôtres, faussement attribué à saint Hippolyte.

3. Le Père Combefis a fait imprimer, sur un manuscrit de la Bibliothèque du roi, un petit écrit *sur les lieux où les Apôtres ont prêché et où ils sont morts*. Mais il dit qu'il n'a point d'autres preuves que ce traité soit de saint Hippolyte, que l'autorité de ce manuscrit. On le trouve néanmoins cité sous le nom de ce Saint, par Cedrène [13] et par Michel Glycas [14]; mais cela n'a pas empêché que plusieurs habiles gens ne le rejetassent comme supposé, soit parce qu'il contient un grand nombre de faits très-incertains, soit parce

[1] Baron., ad an. 229, § 10; Labb., *Script. Eccles.*, pag. 471; Bull., lib. III, cap. 8.

[2] *Prior ipsius adventus præcursorem habuit Joannem Baptistam; posterior autem, quo venturus est in gloria, Enoch, Eliam et Joannem Theologum exhibebit..... ac dimidium hebdomadæ sument prophetæ duo cum Joanne ad denuntiandum per universum mundum adventum Antichristi.* Lib. *de Consumm. mundi*, num. 21.

[3] Tillemont, tom. III, pag. 678. — [4] Hippolyt., lib. *de Antichr.*, num. 48. — [5] Lib. *de Consumm. mundi*, num. 21. — [6] *Apocalyp.* II, 12; Hippolyt., lib. *de Antichr.*, num. 64. — [7] Lib. *de Consumm. mundi*, num. 9 et 40. — [8] II ad Thessalon. II, et Hippolyt., lib. *de Antichr.*, num. 5 et 6.

[9] *Pastores fient quasi lupi : Monachi expetent quæ sunt mundi.* Lib. *ib. de Consum. mund.*, num. 7.

[10] *Lugebunt etiam Ecclesiæ luctum magnum, quia nec oblatio, nec suffitus fiet.* Ibid., n. 34.

[11] Tertullian., *Apologet.*, cap. 30 et 42, et lib. *de Spectac.*, cap. 11, et lib. *de Corona*, cap. 10.

[12] Sixt. Senens., lib. IV *Biblot. S.*, pag. 311. — [13] Cedren., in *Compend. hist.*, pag. 200. — [14] Michael Glycas, part. 3 *Annal.*, pag. 239.

qu'il en avance quelques-uns absolument faux, comme lorsqu'il dit que Simon, apôtre, succéda à saint Jacques dans le siége épiscopal de Jérusalem.

Traité sur les soixante-dix disciples, faussement attribué à saint Hippolyte.

4. On a aussi imprimé sous le nom de saint Hippolyte, un livre sur les septante disciples, ou, comme porte le titre, *Sur les septante Disciples de Jésus-Christ*. Néanmoins, il ne dit rien de la plupart des apôtres. Cet écrit est bien peu de chose et ne mérite pas de porter le nom de saint Hippolyte. L'auteur enseigne que saint Marc et saint Luc furent du nombre de ceux qui, ayant ouï dire à Jésus-Christ : « Celui qui ne mange pas ma chair et ne boit pas mon sang, n'est pas digne de moi, » en furent scandalisés et se retirèrent de sa suite; mais qu'ayant été convertis depuis, l'un par saint Pierre, l'autre par saint Paul, ils finirent leur vie par le martyre. Il dit que saint Clément fut évêque de Sardaigne; saint Barnabé, d'Héraclée; Crescent, de Chalcédoine dans les Gaules, et autres choses semblables, qui n'ont aucun fondement dans l'antiquité. On remarque beaucoup de conformité entre ce petit écrit et la Synopse du faux Dorothée.

Ouvrage d'Hippolyte de Thèbes, faussement attribué à saint Hippolyte.

5. Nicéphore Calliste [1] cite de saint Hippolyte, évêque de Porto, un passage assez long sur la généalogie de saint Joseph et de la sainte Vierge. Mais il n'y a aucun doute que cet historien ne se soit trompé et qu'il n'ait pris saint Hippolyte martyr, pour Hippolyte de Thèbes, qui vivait après Métaphraste, vers la fin du XI[e] siècle, ou au commencement du XII[e]. En effet, ce passage se trouve tout entier dans la Chronique d'Hippolyte de Thèbes, donnée en grec et en latin par Emmanuel Schelestrate, en 1692, et depuis par Fabricius, à la fin du premier tome des ouvrages de saint Hippolyte, évêque et martyr. Au reste, ce qui est dit dans cette Chronique de la généalogie de saint Joseph et de toute sa famille, a tout l'air d'une fiction; et on peut dire que tout l'ouvrage n'est qu'un tissu de faussetés. Je ne sais où l'auteur avait appris qu'au concile de Nicée il fut décidé que personne ne serait ordonné prêtre avant l'âge de trente ans, et qu'il y fut dit : « C'est assez au disciple d'être comme son maître, et à l'esclave d'être comme son seigneur. » Il croit que saint Joseph eut deux femmes, et que de la première, nommée Salomé, fille d'Aggée, frère de Zacharie, père de saint Jean, il eut quatre fils, Jacques, Simon, Judas, Joseph, et deux filles, Esther et Marthe.

Ecrits attribués à saint Hippolyte par les Éthiopiens et par les Chaldéens.

6. Nous ne dirons rien des soixante et huit canons que les chrétiens d'Ethiopie lisent sous le nom de saint Hippolyle, ni des écrits que les Chaldéens lui attribuent. Hebedjesu dit qu'ils ont sous le nom de ce Saint, un livre *Du Gouvernement ecclésiastique*; un *contre Caïus*, une *Apologie pour l'Apocalypse et l'Evangile de saint Jean*, des commentaires sur Daniel et Susanne [2].

Les Philosophumena ne sont pas de saint Hippolyte.

[7. De nos jours, des écrivains protestants, comme MM. Brunsen et Wadsvorths, et des écrivains catholiques, comme M. l'abbé Freppel, ont attribué à saint Hippolyte les *Philosophumena*, dont nous parlerons plus longuement à l'article d'Origène. Mais M. Edouard Dumont, dans les *Annales de Philosophie*, tom. XLIX et L, M. l'abbé Cruice dans son livre, *Etudes sur de nouveaux documents relatifs aux* Philosophumena, et M. Lenormant, *Correspondant*, tom. XXXI, ont démontré la fausseté de cette opinion. Qu'il nous suffise de rappeler ici quelques-unes de leurs preuves. — 1° Les *Philosophumena* parlent de Sabellius et professent les opinions novatiennes. Or, l'âge de saint Hippolyte, la date de son *Cycle pascal*, la mention finale de Noët dans l'écrit de saint Hippolyte *contre les Hérésies*, selon la note expresse de Photius; la tradition conservée dans les Actes de ce martyr et de ses compagnons, démontrent que le saint évêque avait cessé de vivre avant que Sabellius se fit connaître, et plus longtemps encore avant le schisme du premier antipape. — 2° L'anonyme professe deux erreurs capitales; il ne reconnaît pas le Verbe coéternel ni égal au Père; il ne croit pas à l'existence réelle du Saint-Esprit. Sur ces deux points saint Hippolyte est, au contraire, d'une orthodoxie parfaite, comme on peut s'en convaincre d'après les textes cités ci-dessus. — 3° Le traité de saint Hippolyte *contre les Hérésies* était, d'après Photius, un petit traité (ou petit livre, βιβλίδαριον); c'était un exposé de trente-deux hérésies, et il semble que le chiffre de *trente-deux* ait fait partie du titre de l'ouvrage, qui commençait par les dosithéens et finissait par Noët et les noëtiens. La *Réfutation de toutes les hérésies*, composée de dix livres, comme dans les *Philosophumena*, n'a pu être désignée comme un petit livre. L'énumération des hérésies commence, non par les dosithéens,

[1] Nicephor. Callist., lib. II *Hist. eccles.*, cap. 8.

[2] Voyez Fabric., tom. I, pag. 261.

mais par les naasséniens ; elle finit par les elchasaïtes, et non par les noëtiens. On y trouve non l'exposition de *trente-deux* hérésies, mais de *vingt-neuf*, si l'on s'en rapporte au sommaire du manuscrit, ou de *trente-quatre*, si l'on tient compte de toutes les subdivisions mentionnées dans le texte.]

ARTICLE X,

OU L'ON REMARQUE CE QU'IL Y A DE PLUS CONSIDÉRABLE DANS LES ÉCRITS DE SAINT HIPPOLYTE.

Sentiments de saint Hippolyte sur l'Ecriture sainte.

1. Quoiqu'il nous reste peu d'ouvrages de saint Hippolyte, on ne laisse pas d'y trouver quantité de choses très-remarquables et très-utiles pour confirmer les vérités de notre religion et pour éclaircir plusieurs points de la discipline des premiers siècles de l'Eglise. Il parle de l'Ecriture sainte d'une manière très-excellente et comme d'un livre écrit par des personnes inspirées de Dieu. Les Prophètes [1] n'étaient, selon lui, que comme des instruments dont Dieu se servait pour faire connaître aux hommes ses volontés : ils connaissaient à la vérité les mystères qu'ils prédisaient; mais, comme s'ils eussent été contraints [2] par l'impression que le Verbe de Dieu faisait en eux par le Saint-Esprit, ils ne pouvaient pas ne point annoncer les choses qu'il leur faisait entendre. C'est dans les Ecritures [3], et non ailleurs, que l'on apprend à connaître et à servir Dieu, et l'on doit s'appliquer avec soin à savoir tout ce qu'elles enseignent, en se gardant, toutefois, d'en corrompre le sens par des interprétations purement arbitraires. Saint Hippolyte cite ordinairement l'Ecriture, selon la version des Septante. Quelquefois, néanmoins, il a recours aux versions faites sur l'hébreu par Aquila et Symmaque [4]. Il attribue le livre de la Sagesse [5] à Salomon ; il cite le livre de Tobie [6], et reçoit comme authentique l'histoire de Susanne [7] et de Bel [8]. Il remarque que les Juifs, honteux du crime des deux vieillards qui attentèrent à la pudicité de Susanne, supprimaient cette histoire. Il ne doutait point que l'Apocalypse [9] ne fût l'ouvrage de l'apôtre saint Jean ; mais il ne croyait pas que l'Epître aux Hébreux fût de saint Paul [10]. Il suivait ici le sentiment de son maître, saint Irénée, qui ne croyait pas non plus que l'Apôtre fût auteur de cette Epître. Saint Hippolyte ne s'explique point sur les auteurs des autres livres de l'Ecriture. En parlant de David, il dit que les Psaumes sont

[1] *Nam quia beati Prophetæ oculi nostri fuerunt, ipsi per fidem Verbi mysteria præviderunt, quæ et aliis postmodum ætatibus ministrarunt, nedum quæ præterita essent loquentes, sed et præsentia atque futura nuntiantes, ne solum propheta temporaneus esse monstraretur, sed et cunctis ætatibus futura prædiceret, ut propheta esse existimaretur. Hi namque patres spiritu prophetiæ aptati, digneque ab ipso Verbo honorati, quo nimirum velut organa in seipsis semper unitum Verbum tanquam plectrum haberent, cujus nutu atque afflatu, quæ Deus vellet hæc prophetæ annuntiabant. Non enim ex sua facultate loquebantur, nec quæ ex animo essent, hæc prædicabant ; sed primum quidem Verbi numine rite sapientia imbuti, exinde per visa quæ essent futura probe prædocebantur; ac demum certa jam rerum fide, ea dicebant ac prædicabant quæ illis divino duntaxat numine manifesta forent, reliquis vero abscondita. Nam qua ratione propheta vocaretur, nisi quæ sunt futura spiritu prævideret ?...... unde convenienter Prophetæ a principio Videntes vocabantur*. Hip., lib. *de Antichr.*, num. 2.

[2] *Hic autem (Dei Filius) dedit Legem et Prophetas ; et dando coegit hos per Spiritum Sanctum loqui, ut accipientes virtutis paternæ inspirationem, consilium et voluntatem Patris nuntiarent. In his igitur Verbum versabatur loquens de ipso. Jam enim ipse suus præco erat, ostendebatque futurum esse ut Verbum hominibus appareret*. Hipp., lib. *contra Noet.*, num. 11 et 12.

[3] *Unus Deus est quem non aliunde, Fratres, agnoscimus, quam ex sanctis Scripturis. Quemadmodum enim si quis vellet sapientiam hujus sæculi exercere, non aliter hoc consequi poterit, nisi dogmata Philosophorum legat, sic quicumque volumus pietatem in Deum exercere, non aliunde discemus, quam ex Scripturis divinis. Quæcumque ergo Sanctæ Scripturæ prædicant, sciamus ; et quæcumque docent, cognoscamus : et sicut vult Pater credi, sic credamus ; et sicut vult Filium glorificari, sic glorificemus ; et sicut vult donari Spiritum Sanctum, sic accipiamus. Non secundum propriam voluntatem, neque secundum proprium sensum, neque vim inferentes in ea quæ ab eo data sunt ; sed quomodo ipse per Sanctas Scripturas docere voluit, sic intelligamus.* Hipp., *cont. Noet.*, num. 9.

[4] Hipp., *Commentar id Genes.*, tom. II, Oper. pag. 22 et 26.

[5] *Et ubinam est copiosissima illa (Salomonis) scientia ? Ubi illa mysteria ? Ubi libri ? extant enim sola Proverbia, et Sapientia, et Ecclesiastes, et Canticum Canticorum.* Hipp., *in Cant.*, tom. I Oper., pag. 270, et tom. II, pag. 4 et 5. — [6] Hippolyt., *in Dan. et Suzann.*, tom. I Oper., pag. 277. — [7] Ibid., pag. 268.

[8] *Sed enim neque sapiens Daniel bis ex ore leonum pereptus*, etc. Saint Hippolyte, en reconnaissant que Daniel a été délivré deux fois de la gueule des lions, admet nécessairement l'histoire de Bel, qui fut cause que ce prophète fut exposé une seconde fois à la rage de ces bêtes féroces. Hipp., *de Tradit. Apost.*, tom. I, pag. 247.— [9] Hipp., tom. I, pag. 18 et 24., et tom. II, pag. 16.

[10] *Habet et alia minus accurata, tum quod Paulum Epistolæ ad Hebræos autorem esse negat.* Phot., *Cod.* 121. Etienne Gobar attribue le même sentiment à saint Irénée. Apud Phot., *Cod.* 232.

l'ouvrage du Saint-Esprit [1]. Il semble croire que le prophète Daniel [2] fut sanctifié dans le sein de sa mère. On remarque que, lorsqu'il cite quelque chose des Epîtres de saint Paul, il se sert très-souvent du nom appellatif, en disant : l'*Apôtre*, au lieu de : *saint Paul*. Il allègue par deux fois [3], sous le nom d'un prophète, un passage qui ne se trouve point dans l'Ecriture.

Sur la tradition.

2. Outre l'autorité des livres divins, saint Hippolyte reconnaît encore celle des traditions apostoliques. Il s'en sert contre Noët [4], pour prouver que le Verbe de Dieu est descendu du ciel dans le sein de la bienheureuse Vierge Marie ; qu'il y a pris une âme et un corps, et tout ce qui est de la nature humaine, excepté le péché ; qu'il a souffert [5], qu'il est mort et ressuscité le troisième jour ; qu'il est assis à la droite du Père, et qu'il viendra juger les vivants et les morts.

Sur le mystère de la Trinité.

3. Sa foi sur le mystère de la Trinité est très-orthodoxe. Il enseigne qu'il n'y a qu'un Dieu en trois personnes [6] ; que le Père est Dieu ; que le Fils est Dieu ; que le Saint-Esprit est Dieu. Le Père est au-dessus de tous ; le Fils étend sa providence sur tous ; le Saint-Esprit réside en nous tous. L'unité dans Dieu ne peut se concevoir sans la Trinité des personnes ; et on ne peut dignement glorifier le Père, si en même temps on ne rend gloire au Fils et au Saint-Esprit. Pour exprimer la pluralité des personnes en Dieu, saint Hippolyte emploie le mot de *Trinité;* et il remarque en même temps que ce mystère n'était point connu des Juifs, ni même de quelques-uns de ceux qui furent d'abord du nombre des disciples de Jésus-Christ, et que le Sauveur le fit connaître clairement à ses disciples aussitôt après sa résurrection. Au reste, personne ne doit être surpris d'entendre dire à saint Hippolyte que le *Père commande*, et que le *Fils obéit*. Ces manières de parler, qui aujourd'hui nous paraissent dures, ne l'étaient point dans le langage des Pères des II[e] et III[e] siècles. Saint Irénée s'en est servi sans scrupule [7] ; et, quelque favorables qu'elles paraissent à l'hérésie arienne, elles ont été en usage, même depuis le concile de Nicée, comme on le voit par les écrits de saint Athanase, de saint Basile et de Marius Victor [8]. C'est que, suivant le style de ces anciens théologiens, les termes de *commander* et d'*obéir*, lorsqu'il s'agit des Personnes divines, ne signifient point que l'une ait sur l'autre quelque empire, comme un maître sur son serviteur ; ils marquent seulement la conformité de volontés dans le Père et le Fils ; et c'est comme si l'on disait que le Père, ayant résolu de créer le monde par son Verbe, ne l'a pas fait toutefois sans la volonté de son Verbe [9], *avec*

[1] *Procedat igitur in medium, qui per Spiritum Sanctum loquitur et verax est, David, filius Jesse. Hic cum quædam prophetice de vero Christo caneret, et Deum nostrum per Spiritum Sanctum canendo celebraret, omnia quæ a Judæis in passione ejus facta sunt clare denuntiavit.* Hipp., *cont. Judæos*, tom. II, pag. 2.

[2] *Quis hæc loqui docuit, nisi qui ex utero matris te formavit ?* Gudius croit qu'il faut lire : ἁγιάσας *sanctificavit*, ou καλέσας, *vocavit*.

[3] *Ait vero alius propheta :* Congregabit omnem virtutem suam a solis ortu usque ad occasum, quos vocaverit, et quos non vocaverit, cum illo ibunt. Candescere mare faciet præ multitudine velorum navium, et nigrescere campum præ multitudine scutorum. At si quis ei in prælio occurrerit, gladio corruet. Hipp., lib. *de Antichr.*, n. 15 et 54.

[4] *Credamus igitur, Fratres, secundum traditionem Apostolorum*, κατὰ τὴν παράδοσιν τῶν Ἀποστόλων, *quod Deus Verbum e cœlis descendit in Sanctam Virginem Mariam*, etc. Hipp., *cont. Noet.*, num. 17.

[5] *Huic* (*Noeto*) *presbyteri responderunt : Et nos unum Deum vere scimus : scimus Christum, scilicet Filium, passum, sicut passus est ; mortuum, sicut mortuus est ; et suscitatum tertia die, et sedentem ad dexteram Patris, venturumque ad judicandum vivos et mortuos, atque hæc dicimus, quæ didicimus*, Hipp., ibid., num. 1.

[6] *Si ergo Verbum erat apud Deum, et Deus erat, quid ergo ? dicetne aliquis Joannem dicere duos deos ? Duos quidem non dicam, sed unum, personas vero duas ; œconomiam tertiam, gratiam dico Spiritus Sancti. Pater quidem unus, personæ vero duæ, quia Filius ; tertia autem Spiritus Sanctus. Pater mandat, Verbum perficit ; Filius autem ostenditur, per quem Pater creditur. Œconomia consensionis redigitur ad unum Deum ; unus enim est Deus qui mandat, Pater ; qui obedit, Filius : qui docet scientiam, Spiritus Sanctus. Pater qui est super omnia, Filius per omnia, Spiritus Sanctus in omnibus. Aliter Deum unum intelligere non possumus, nisi vere Patri, et Filio, et Spiritui Sancto credamus. Etenim Judæi Patrem glorificaverunt, sed non egerunt gratias ; siquidem non agnoverunt Filium. Discipuli agnoverunt Filium, sed non in Spiritu Sancto ; idcirco negaverunt. Sciens igitur Verbum Patris œconomiam et voluntatem Patris, quod non vult aliter Pater glorificari, nisi sic ; cum resurrexisset, tradidit hoc discipulis :* Euntes, *inquit*, docete omnes gentes, baptisantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. *Docuit hic quod quicumque unum quid horum omiserit, is perfecte Deum non glorificavit. Per hanc enim Trinitatem*, διὰ τῆς Τριάδος, *Pater glorificatur. Pater enim voluit, Filius fecit, Spiritus Sanctus manifestum fecit.* Hippol., *cont. Noet.*, num. 14. — [7] Iren., lib. IV *Hæres.*, cap. 75.

[8] Basil., lib. *de Spirit. Sancto*, cap. 16 ; Athanas., *Orat. cont. Gent.* ; Marius Vict., lib. I *de Rerum creatione*.

[9] *Una enim virtus ex toto : totum vero Pater, ex quo virtus Verbum.* Hipp., lib. *cont. Noet.*, num. 11.

lequel il n'est qu'une même substance; car le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont qu'une même vertu [1], qu'une même puissance, quoiqu'ils soient véritablement trois personnes distinguées l'une de l'autre.

Sur la divinité du Fils.

4. Il n'y a en Dieu qu'une vertu [2]. Le Père est toute cette vertu; le Fils en est l'écoulement et sa vertu. Il a été produit du Père, comme la clarté, de la lumière; l'eau, de la fontaine; le rayon, du soleil. Ainsi le Fils est autre que le Père, en personne, non en substance [3]. Le Verbe, qui est le Fils unique de Dieu selon l'essence divine [4], Dieu de Dieu [5], et Dieu par sa nature, a toujours été dans la gloire [6]. Coéternel à son Père, il existe avant tous les siècles, avant tous les temps, avant la création de l'univers. Saint Hippolyte dit qu'avant que le monde fût créé, Dieu était seul, parce qu'il n'y avait rien hors de lui [7]; mais en lui était sa parole intérieure, son Verbe, qui se produisit ensuite au dehors et forma toutes les créatures. C'est ce Verbe qui a donné la loi et qui a inspiré les Prophètes [8]. Saint Hippolyte lui donne le nom d'*Esprit* [9], et il nous fait remarquer qu'il y a cette différence entre le Verbe de Dieu et celui de l'homme, que le premier peut se rendre visible [10], tandis que l'autre ne peut être l'objet d'aucun autre sens que de l'ouïe.

Sur la divinité du Saint-Esprit

5. Le Saint-Esprit est la troisième personne de la Trinité [11]. Un en substance, [12] en vertu, en puissance avec le Père et le Fils, il mérite un honneur égal [13]; aussi l'adorons-nous [14] et lui rendons-nous la même gloire qu'au Fils dont il est l'Esprit [15]. C'est lui qui, dans les commencements de la création, était porté sur les eaux [16]; c'est par lui que le monde subsiste, que toutes choses ont vie, que les Prophètes ont parlé, que saint Pierre a confessé la divinité de Jésus-Christ, et que la pierre sur laquelle l'Eglise est bâtie a été affermie. C'est lui qui est descendu sur les Apôtres en forme de langues de feu, et sur Jésus-Christ en forme d'une colombe; c'est lui qui nous accorde, dans le baptême, la rémission de nos péchés. C'est ce même Esprit qui descendit

[1] *Necesse est ergo ut, quamvis nolit (Noetus), confiteatur Patrem Deum omnipotentem, et Christum Jesum Filium Dei, Deum factum hominem, cui omnia Pater subjecit præter se, et Spiritum Sanctum, et hos esse vere tres. Quod si vult scire quomodo unus Deus demonstratur, sciat unam esse virtutem sive potentiam hujus.* Hipp., ibid., num. 8.

[2] *Atque ita adstitit ei alius. Cum alium dico, non duos Deos dico; sed tanquam lumen ex lumine, et aquam ex fonte, aut radium a sole. Una enim virtus ex toto; totum vero Pater, ex quo virtus Verbum.* Hipp., *cont. Noet.*, num. 11.— [3] *Si autem dicat Noetus: Ipse dixit:* Ego et Pater unum sumus; *advertat animum, et intelligat quod non dixit:* Ego et Pater unum sum; *sed,*unum sumus. *Illud enim (sumus) non dicitur de uno, sed sic dixit, quia duas personas demonstravit, unam autem potentiam, sive virtutem.* Hipp., ibid., num. 7. — [4] *Unigenitus secundum divinam essentiam.* Hipp., *Serm. in Theophan.*, tom. I Oper., pag. 263.

[5] *Nam unigenitum Dei Verbum, cum Deus esset de Deo, seipsum exinanivit.* Idem, *Comm. in Genes.*, tom. II Oper., pag. 29. *Itaque qui ut homo periculum subierat, a Patre salvatus esse affirmatur, quanquam natura sua existens Deus,* κατὰ φύσιν υπάρχων Θεὸς, *et universam ipsam visibilem creaturam in bono statu conservans.* Hipp., *Comm. in Genes.*, pag. 27, 28.

[6] *Semper enim fuit in gloria divina, qui ante omne ævum et tempus, et ante mundi jacta fundamenta proprio Patri coexistit:* τῳ ἰδίῳ συνυπάρχων γεννήτορι. Hipp., *Comm. in Gen.*, tom. II, pag. 29.

[7] *Deus solus cum esset, nihilque coævum haberet,... nihil* enim *erat præter ipsum. Ipse solus multus erat. Nec enim erat sine ratione, sine sapientia, sine potentia, sine consilio. Omnia erant in ipso, ipse erat omnia. Quando voluit, et quomodo voluit, ostendit Verbum suum temporibus apud eum definitis: per quem omnia fecit... Quod Verbum cum in se haberet, essetque mundo inspectabile, fecit aspectabile emittens priorem vocem, et lumen ex lumine generans deprompsit ipsi creaturæ Dominum sensum suum.* Hippolyt., *cont. Noet.*, num. 10.

[8] *Hic autem dedit Legem et Prophetas; et dando coegit hos per Spiritum Sanctum loqui, ut accipientes virtutis paternæ inspirationem, consilium et voluntatem Patris nuntiarent.* Hippol., *cont. Noet.*, num. 11.

[9] *Quid est autem quod exivit a Patre, nisi Verbum? Quid est quod ex ipso genitum est, nisi Spiritus, id est, Verbum?* Hipp., *cont. Noet.*, num. 16.

[10] *Verbum Dei solum est visibile, verbum vero hominis audibile.* Hipp., *cont. Noet.*, num. 13.

[11] Idem, ibid., vid. sup., num. 8.— [12] Idem, ibid., num. 8, vid. sup., num. 8.— [13] Idem, ibid., num. 14, vid. sup., num. 8.

[14] *Ergo Verbum incarnatum cernimus, Patrem per eum intelligimus, Filio credimus, Spiritum Sanctum adoramus.* Idem, ibid., num. 12.

[15] *Ipsi gloria et potentia cum sacro-sancto, bono et vivifico ejus Spiritu nunc sit et semper in omnia sæcula sæculorum, amen.* Idem., *Serm. in Theoph.*, tom. I, pag. 264.

[16] *Hic est Spiritus qui ab initio ferebatur super aquas, per quem mundus movetur, natura creata consistit, omnia vitam accipiunt. Qui in Prophetis operatus est, in Christum devolavit. Hic est Spiritus specie linguarum ignearum datus Apostolis.... De hoc Gabriel ad Virginem:* Spiritus Sanctus superveniet in te, et potentia Altissimi obumbrabit tibi. *Per hunc Spiritum Petrus beatam illam vocem effatus est:* Tu es Christus Filius Dei viventis. *Per hunc Spiritum firmata Ecclesiæ petra est.* Idem, ibid. *Venite ex servitute in libertatem, ex corruptione ad incorruptionem. Et quomodo, inquis, veniemus? Per aquam et Spiritum Sanctum. Hæc est aqua cum Spiritu Sancto conjuncta,..per quam regeneratus homo vivificatur.* Idem, ibid.

dans le sein de la sainte Vierge et qui y forma le corps du Sauveur. C'est apparemment pour cette raison que saint Hippolyte appelle le Saint-Esprit *Economie* [1]; nom sous lequel il désigne ordinairement le mystère de l'Incarnation [2]. Il donne aussi à la troisième personne de la Trinité le nom de *Grâce*, parce qu'elle est la source de toutes celles que nous recevons en cette vie.

Sur le mystère de l'Incarnation et la distinction des deux natures en Jésus-Christ.

6. Des trois Personnes de la Trinité, aucune n'a été envoyée en ce monde, que le Fils [3]. C'est lui qui, descendu du ciel dans le sein de la bienheureuse Marie, y a pris un corps et une âme semblables aux nôtres [4], et qui, par l'union du Verbe premier-né de Dieu, avec le premier-né d'une Vierge, est tout ensemble vrai Dieu et vrai homme [5], sans aucun changement de l'une ni de l'autre des deux natures. Pour marquer combien cette union est intime, saint Hippolyte se sert d'une façon de parler [6] qui pourrait d'abord donner lieu de croire qu'il est tombé dans l'erreur de ceux qui ont enseigné que Jésus-Christ était un mélange de la chair et du Verbe; mais ce qui le met à couvert de ce soupçon, c'est qu'il dit en termes formels que Jésus-Christ est né de la Vierge [7], Dieu et homme, sans confusion des deux natures, que chaque substance [8] a conservé ses propriétés. Le Verbe faisant des miracles, la chair souffrait. Il n'y a, toutefois, qu'une personne [9] en Jésus-Christ, qu'un principe des actions propres aux deux natures. La fin de l'Incarnation a été le salut [10] des hommes ; car Dieu veut les [11] sauver tous. Jésus-Christ est [12] Dieu. Il est coéternel [13] au

[1] *Dicetne aliquis dicere Joannem Deos? Duos quidem non dicam, sed unum, personas vero duas ; œconomiam tertiam, gratiam dico Sancti Spiritus.* Hipp., *cont. Noet.*, pag. 14. — [2] Idem, ibid., num. 4, et alibi sæpe.

[3] *Missus autem non est alius quam Verbum.* Idem, ibid., num. 18.

[4] *Dic mihi, o beata Maria, quid erat a te in utero conceptum, et quid a te in matrice virginali gestabatur? Verbum erat Dei, primogenitus qui e cœlis in te descenderat, et homo primogenitus in utero formatus, ut primogenitum Verbum Dei primogenito homini unitum ostenderetur.* Idem, apud Theodoret., *Dial.* 1, et tom. I Oper., pag. 267. *Credamus igitur, Fratres, secundum traditionem Apostolorum, quod Deus Verbum e cœlis descendit in sanctam Virginem Mariam, ut ex ea incarnatus sumpta anima humana rationis, inquam, participe, factus omnia quæcumque homo est, excepto peccato, salvaret Adam qui ceciderat, et immortalitatem largiretur iis qui crederent in nomine ejus.* Idem, *cont. Noet.*, num. 17.

[5] *Sicut ergo prædicatum est, sic præsens seipsum manifestum fecit, et Virgine et Spiritu Sancto novus homo factus ; habens cœleste quod paternum erat tanquam Verbum ; terrenum vero, tanquam ex vetere Adam, per virginem incarnatus. Sic in mundum egressus Deus corporatus apparuit, egressus perfectus homo. Non enim per fictionem aut mutationem, sed vere factus est homo.* Idem, *cont. Noet.*, num. 17.

[6] *Mortale corpus nostrum suæ admiscendo virtuti* ; Τὸ θάνατὸν ἡμῶν σῶμα τῇ ἑαυτοῦ δυνάμει καὶ μίξας. Idem, lib. *de Antichr.*, num. 4.

[7] *Et* miscuit *in poculo suo* vinum : *in Virgine divinitatem suam uniens cum carne tanquam vinum merum ac purissimum, Salvator ex ea natus est sine confusione Deus et homo,* ἀσυγχύτως Θεὸς καὶ ἄνθρωπος. Idem, in illud *Prov.* IX, 1. Sapientia ædificavit, etc., tom. I Oper., pag. 282.

[8] *Sic igitur humana sua non recusat qui demonstrabatur esse Deus, cum esurit et laborat et defatigatus sedit et super pulvinum dormit; qui naturam habet insomnem ut Deus.... cum ab Herode spernitur, qui totam terram judicaturus est... et a militibus illuditur is cui adstant millia millium et decies centena millia Angelorum.* Hipp., *cont. Noet.*, num. 18. *Verum licet mortuus est tanquam homo, tamen secundum divinitatis naturam mansit vivus.* Hipp., *Comment in Genes.*, tom. I, pag. 24. *Hic veniens in mundum Deus et homo patefactus est, et humanam quidem ipsius naturam facile est agnoscere, quando esurit et sitit,* etc. *Divina vero ipsius natura non obscure cernitur, quando ab Angelis adoratur.... Ex aqua in nuptiis vinum facit, et mare vi ventorum agitatum objurgat, et in mari ambulat, et cæco a nativitate visum restituit,* etc. Hipp., *in Psalm.* II, tom. I, Oper., pag. 268. Vide et pag. 266, et tom. II pag. 24, 27, 28, 45, et tom. I, pag. 263, 264. *Mysterium namque divinæ incarnationis Apostolis et Prophetis atque Doctoribus duplam ac diversam in omnibus habere naturalem theoriam dignoscitur, cum sit perfectæ deitatis et plenæ demonstrativum humanitatis... Secundum utrumque suum semper permanens sine casu, quibus divina pariter et humana operatus est : perfectionem per omnem utriusque rationem sibi naturaliter incommutabilem salvans.* Hipp., *cont. Beron.*, tom. I, pag. 227 et 228. *Totus Deus ipse, totus homo idem ipse, totus Deus pariter natura et homo idem ipse. Deitate quidem divinæ per suam ipsius sanctissimam carnem non existentia natura carnis operans, humanitate vero humana non existentia natura deitatis.* Idem, ibid., pag. 226 et 230.

[9] *Nihil divinum corpore operatur, nihil humanum divinitate gerens, servans. Sibimet modum secundum utrumque immutabilem, per quem operatus est utraque decenti more, ad approbationem perfectæ ac veræ nihilque habentis pravitatis inhumanationis suæ. Itaque Bero operationis monade, deitatem Christi et humanitatem naturaliter simul confundens, et partiens personalitatem, dissolvit vitam.* Ibid., num. 7. — [10] Hipp., *cont. Noet.*, num. 17. Vide supra, num. 6.

[11] *Omnes vult, omnesque salvare desiderat.* Hipp., lib. *de Antich.*, num. 3.

[12] *Hæc omnia Christus œconomice tanquam homo precabatur, qui erat verus Deus.* Hipp., lib. *cont. Judæos*, num. 4.

[13] *Filium Auctoris beneficiorum interfecerunt, ipse enim est coæternus Patri,* τῷ Πατρὶ συναΐδιος. Ibid., num. 7.

Père, il est dans le Père [1], et le Père est dans lui. Le Père lui a donné toute puissance [2] et l'a constitué roi et juge de toutes les créatures qui sont dans le ciel, sur la terre et dans les enfers. Il est la [3] volonté du Père. En parlant de sa [4] naissance temporelle, saint Hippolyte semble nier qu'il soit descendu de David : mais, par toute la suite du passage, on voit qu'il reconnaît que Jésus-Christ est véritablement né de la race de ce saint roi, et qu'il veut seulement dire qu'il est né par la puissance du Saint-Esprit, et non en la manière que naissent les autres hommes.

Sur la maternité de la sainte Vierge et sa virginité perpétuelle.

7. Quoique saint Hippolyte ne donne point à la sainte Vierge le titre de Mère de Dieu, il se sert néanmoins de certaines expressions qui signifient la même chose. Car il dit en termes exprès que Marie a [5] porté dans son sein le Verbe de Dieu ; que d'elle [6] est né Jésus-Christ, et que Jésus-Christ est [7] Dieu. Il reconnaît aussi qu'elle est demeurée [8] toujours Vierge.

Sur les sacrements de Baptême et d'Eucharistie ; sur la nature des anges et de l'âme.

8. Il n'est parlé dans les écrits de saint Hippolyte que de deux sacrements : du Baptême et de l'Eucharistie ; mais il n'exclut pas les autres. Le premier [9] rend la vie à l'homme, le délivre de l'esclavage du démon, le fait enfant de Dieu et lui procure l'immortalité. Dans le second nous [10] mangeons la chair divine de Jésus-Christ et nous buvons son sang vénérable, en rémission de nos péchés. On offre tous les jours sur la table divine ce corps et ce sang en mémoire du sacrifice qu'en fit le Sauveur le jour de la divine et mystérieuse Cène. En recevant le baptême, on renonce [11] au démon et on fait profession de croire [12] en la divinité de Jésus-Christ. Le jour de Pâques [13] était destiné à cette cérémonie. Saint Hippolyte se sert du nom d'*église* [14] pour marquer le lieu où les fidèles s'assemblaient. Il reconnaît que les anges [15] et l'âme de [16] l'homme sont impassibles et immortels de leur nature ; qu'au jour de la résurrection chaque âme se réunira au même corps auquel elle était unie en ce monde ; il dit que les Justes demeureront dans un lieu souterrain [17], qu'il nomme le sein d'Abraham, jusqu'au jour du jugement dernier ; qu'ensuite ils iront jouir dans le ciel d'une éternité bienheureuse : il paraît, néanmoins, être dans le sentiment communément reçu par les anciens, savoir [18] : que les Prophètes, les Apôtres et les Martyrs jouissent dès

[1] *In quo autem est Deus, nisi in Christo Jesu, verbo Patris, et mysterio œconomiæ, id est incarnationis ?... Quod autem dixit : In te est Deus, ostendit mysterium œconomiæ, id est incarnationis, quod incarnato Verbo et facto homine, Pater erat in Filio et Filius in Patre, conversante Filio cum hominibus.* Hipp., *cont. Noet.*, n. 4.

[2] *Omnem potestatem ostendit, quæ a Patre data est Filio, qui cœlestium, terrestrium et infernorum rex, omniumque judex creatus est Cœlestium quidem, quod Verbum Patris ante sæcula extiterit ; terrestrium vero quod homo inter homines natus est, ut a se ipse Adamum reformaret. Infernorum autem, quod inter mortuos reputatus, sanctorum animabus prædicans, morte victor mortis extitit.* Hippol., lib. *de Antich.*, n. 26.

[3] *Voluntas Patris est Jesus Christus.* Hipp., *cont.*, *Noet.*, num. 13.

[4] *Catulum leonis vocavit propheta, qui ex Juda et Davide secundum carnem factus est, non quidem ex Davidis factum semine, sed qui de Spiritu Sancto concipiatur, et ex sancto germine et terra procedat.* Hipp., lib. *de Antich.*, num. 8.

[5] *Dic mihi, o beata Maria, quid erat a te in utero conceptum, et quid a te in virginali matrice gestabatur ? Verbum erat Dei.* Hipp., apud Theodoret., *Dialogo* 1, et tom. I Oper., pag. 282.— [6] Ibid., vide sup., num. 4.

[7] *Salvator ex ea natus est, sine confusione Deus et homo.* Hipp., tom. I Oper., pag. 282.

[8] *Universorum conditor ex sanctissima semper Virgine Maria per conceptionem inviolabilem sine conversibilitate substantians sibimet animam intellectualem cum sensitivo corpore natura factus est homo.* Hipp., tom. I Oper., pag. 230.

[9] *Venite, omnes tribus gentium, ad baptismatis immortalitatem. Vitam vobis, qui in ignorantiæ caligine versati adhuc estis, fausto significo nuntio. Venite ex servitute in libertatem, ex Tyrannide ad regnum, ex corruptione ad incorruptibilitatem... Qui enim cum fide in hoc regenerationis lavacrum descendit renuntiat malo et Christo se addicit. Hostem abnegat ac Christum Deum esse confitetur. Senectutem exuit, induit adoptionem. Quod vero maximum est, revertitur Filius Dei et Christi hæres.* Hipp., *Serm in Theoph.*, pag. 264.

[10] *Divinam ipsius carnem ac venerabilem ejus sanguinem*, τὴν θείαν αυτοῦ σάρχα καὶ τὸ τίμιον ἀυτοῦ ἅιμα, *dedit nobis edendum bibendumque in remissionem peccatorum.* Hipp., tom. I Oper., pag. 282. Vide sup., art. 2, num. 6.

[11] *Etenim Ecclesia per fidem in Christum et charitatem in Deum confessa, recipit lavacrum.* Hipp., *in Dan. et Suzann.*, pag. 275. Vide et sup., *Serm. in Theoph.*, pag. 264. — [12] Ibid.

[13] *Quem diem porro nisi diem Paschæ per quem lavacrum in pomario æstuantibus paratur.* Hipp., *in Dan. et Suzan.*, pag. 275. — [14] Hipp., lib. *de Antichr.*, n. 59.

[15] *Erunt homines in resurrectione, sicut Angeli Dei, nimirum corruptionis expertes, immortales, nihil defluxu aliquo deperdere soliti. Nam immortalis natura non generat*, etc. *Ejusmodi naturis constant Angeli et animæ corporeis vinculis exsolutæ ; ambæ enim istæ naturæ sunt alterius generis, et diversa a creaturis hujus mundi, quæ sub aspectum cadunt.* Hipp., tom. I Oper., pag. 244.

[16] Ibid., et *contr. Platon.*, pag. 221.— [17] Hippolyt., *contr. Platon.* Vide sup., art. 7, num. 1.

[18] C'est dans l'endroit où, comparant l'Église à un navire, il dit que les enseignes attachées à l'antenne du navire représentent les apôtres, les prophètes qui reposent dans le royaume de Jésus Christ. *Signa*

à présent de la félicité éternelle dans le ciel. Il dit que la désobéissance aux commandements du Seigneur et l'apostasie de la religion chrétienne donnent la mort éternelle à l'âme de celui qui est coupable de ces péchés; que la charité de Jésus-Christ est l'âme [1] de l'Eglise, ou le nœud qui unit les membres; que les anges veillent à sa conservation et la défendent.

ARTICLE XI.

JUGEMENT DU STYLE DE SAINT HIPPOLYTE, DE SON GÉNIE ET DES ÉDITIONS DE SES OUVRAGES.

Jugement du génie et du style de saint Hippolyte.

1. Saint Jérôme [2] et les autres anciens qui ont travaillé sur les écrivains ecclésiastiques, ont parlé de saint Hippolyte comme d'un homme très-docte, très-éloquent et très-vertueux. Il avait l'esprit naturellement élevé, mais doux et éloigné de la satire. Il est juste dans ses pensées, naturel dans ses expressions, solide dans ses raisonnements. Dans ses explications de l'Ecriture sainte, il s'attache plus à l'esprit qu'à la lettre; mais ses allégories sont belles et ordinairement assez justes. Il n'est pas quelquefois si heureux dans l'explication de la lettre; et nous avons remarqué qu'il n'a pas bien compris le sens des soixante-dix semaines de Daniel et qu'il a trop reculé l'accomplissement de cette prophétie. On lui reproche [3] aussi d'avoir osé déterminer le temps du Jugement dernier, et de l'avoir fixé à la fin du sixième millénaire de la création du monde; l'on peut encore trouver étrange qu'il ait cru que les justes ne jouiront de la béatitude qu'après la résurrection et le jugement universel. Il ne serait cependant pas raisonnable de le condamner pour cela, parce que, dans ces premiers siècles, les matières de la religion n'étaient pas encore si éclaircies qu'elles l'ont été depuis, et on n'avait pas encore bien développé les secrets de l'Ecriture sainte. Il y a beaucoup plus de sujet de s'étonner qu'étant aussi versé dans la chronologie, il ait donné [4] 430 ans à la captivité des Juifs en Babylone, puisqu'il est certain, par le témoignage [5] de l'Ecriture, qu'elle ne dura que 70 ans. Son [6] discours est clair, grave et succinct; et, quoiqu'il n'ait pas tous les agréments du style athénien, il ne laisse pas d'etre poli, noble, coulant et agréable.

2. Nous n'avons point d'édition exacte de tous les ouvrages de saint Hippolyte [7]. La seule que nous ayons, est celle que M. Fabricius a donnée depuis quelques années en deux volumes in-fol, à Hambourg, le premier en l'an 1716, le second en 1718. Mais, dans cette édition, l'auteur n'a point suivi l'ordre des temps ni des matières; il paraît qu'il a fait imprimer ces ouvrages à mesure qu'il les a recouvrés. On lui doit toutefois cette louange, qu'il a travaillé avec succès à ramasser quantité de fragments des écrits de ce Père dispersés dans les ouvrages des anciens auteurs, dans les actes des Conciles et dans les coins des Bibliothèques de Paris, d'Allemagne et d'Angleterre; d'en avoir traduit quelques-uns de grec en latin, et d'y avoir ajouté un grand nombre de notes très-utiles, soit pour l'intelligence du texte, soit pour éclaircir certains points de doctrine qui pouvaient d'abord embarrasser le lecteur. Outre les observations particulières, M. Fabricius a encore enrichi cette édition de plusieurs dissertations que les savants ont composées sur le *Cycle pascal* de saint Hippolyte, et sur la première année de l'empire de Sévère. On y trouve aussi les notes de Turrien, de Gudius, de Vossius et du Père Combefis, sur quelques pièces particulières, comme sur le traité de l'*Antechrist* et *contre l'hérésie de Noët*.

Autres éditions des ouvrages de saint Hippolyte.

3. Avant que M. Fabricius eût recueilli en un seul corps les écrits de saint Hippolyte, on en avait déjà imprimé quelques-uns séparément. Son *Cycle pascal* se trouve en grec dans le livre que Scaliger a composé *De la Correction des temps*, imprimé à Paris, en 1583, in-folio; à Leyde, en 1598; à Genève, en 1629. Gruter le donna aussi en grec dans le *Recueil des Inscriptions*, qu'il publia à Heydelberg, en 1600, et que l'on a réimprimé à Amsterdam, en 1707. Le Père Boucher le mit ensuite en latin et le fit imprimer dans son ouvrage des *Cycles de Pâques*, à Anvers, en 1634, in-fol. M. Blan-

per antennam in altum sublata, prophetarum, martyrum et apostolorum in Christi regno quiescentium stipatus ordo. Hipp., lib. *de Antich.*, num. 59.—[1] Ibid.

[2] *Hippolytus, vir disertissimus.* Hieronym., *epist.* 28 *ad Lucin. S. Hippolyti, eruditione clarissimi*; Martyrol. Rom., 22 aug. Vide sup., art. 1, num. 3. — [3] Phot., *Cod.* 202.

[4] *Audi quod gravius et periculosius est, ait enim vates regius*: Dorsa eorum semper incurva. *Id est, ut serviant Gentibus non quadringentis quadraginta annis, ut Babylone, sed semper, inquit, in servitutem incurva.* Hippolyt., *cont. Judæos*, num. 6.

[5] Jerem. XXV, 9 et 11. — [6] *Genus ejus dicendi clarum imprimis ac perspicuum.* Phot., *Cod.* 201.

[7] Depuis l'édition de Galland, on ne peut parler de la sorte. (*L'éditeur.*)

chini l'a, depuis, inséré dans une Dissertation sur le calendrier et le Cycle de Jules César, imprimée à Rome en 1708. Le livre *sur l'Antechrist* fut imprimé en grec à Paris, en 1661, par les soins de Marquardus Gudius. Le Père Combefis le traduisit en latin, et lui donna place dans ses additions à la *Bibliothèque des Pères*, qu'il imprima à Paris, en 1672, in-fol., tom. I, page 26. On trouve dans le même volume, p. 50, les fragments du commentaire de saint Hippolyte sur l'histoire de Daniel et de Suzanne. C'est de là qu'on les a tirés pour les faire entrer dans la *Bibliothèque des Pères* imprimée à Lyon, en 1677, tom. XXVII, pag. 9. Le fragment du *Traité contre l'hérésie de Noët* fut donné en grec et en latin par Gérard Vossius, dans l'appendice des ouvrages de saint Grégoire Thaumaturge, à Mayence, en 1604. Je ne sais pourquoi on ne le réimprima point avec les œuvres du même Père, à Paris, en 1622. On l'a mis dans les *Bibliothèques des Pères* de Cologne, en 1618; dans celle de Lyon, en 1677, et dans le Supplément donné par Morel, à Paris, en 1639, tom. I, pag. 620; mais on a retranché les notes que Vossius avait mises dans son édition. Turrien mit en latin la *Démonstration contre les Juifs*, mais il ne la rendit point publique; Possevin l'inséra dans son *Apparat sacré*, à Venise, en 1603, et à Cologne, en 1608, in-fol. Charles Imbonat, milanais, l'a fait réimprimer dans sa *Bibliothèque latine-hébraïque*, à Rome, en 1694, in-fol., p. 74. Henri Canisius donna, avec la version de Turrien, les fragments du traité de saint Hippolyte *contre Béron et Hélix*, à Ingolstat, 1604, in-4°, tom. V *Antiq. Lect.*, page 154, où ils furent réimprimés depuis avec la même traduction, dans les *Bibliothèques des Pères* de Cologne, de Lyon, et à Paris, en 1654. Anastase le Bibliothécaire les avait traduits longtemps auparavant. Le Père Sirmond joignit le texte grec à cette traduction d'Anastase, et les fit imprimer à Paris, en 1620, in-8°, avec plusieurs autres fragments que cet apocrisiaire avait ramassés de divers écrits des Pères. Ils se trouvent aussi parmi les Actes de saint Maxime, au tome 1er de ses œuvres, recueillies par le Père Combefis et imprimées à Paris, en 1675, in-fol. Depuis, on les a fait entrer dans la Collection des ouvrages du Père Sirmond, à Paris, en 1696, in-fol., tom. III, pag. 583. [Galland, dans sa *Bibliothèque des Pères*, a imprimé les diverses œuvres de saint Hippolyte et les a rangées soit par ordre de dates, soit par ordre de matières, et les a éclaircies par des notes. Le *Traité des hérésies* a paru en 1856, à Goettingue, en un vol. in-8°, revu, traduit en latin et annoté par Dunker et Schneidewin. Le cardinal Maï a recueilli quelques fragments nouveaux dans sa *Collection des Écrivains anciens*, tom. I, part. III, p. 29 et suivantes, et tom. VII, pag. 14, 68, 84, 134, et dans la *Bibliothèque nouvelle*, du même auteur, partie II, pag. 71. L'édition la plus complète est celle de M. Migne, tom. VII de la *Patrologie grecque*, version latine. Le texte grec n'a pas encore paru. Cette édition est faite d'après celle de Fabricius et de Galland, mais augmentée de toutes les découvertes modernes, avec de nouvelles notes et de nouveaux éclaircissements. M. De Genoude, dans les *Pères de l'Église*, a donné une traduction française des œuvres de saint Hippolyte.]

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE ANALYTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE PREMIER VOLUME.

A.

B.

F.

G.

H.

I.

J.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

* M. Aubertin vient de publier un ouvrage intéressant sur cette matière, à la librairie Durand.

V.

Z.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

TABLE

DES ADDITIONS PRINCIPALES FAITES PAR L'ÉDITEUR.

J.

H.

M.

R.

TABLE

DES NOTES PRINCIPALES AJOUTÉES PAR L'ÉDITEUR.

LIVRE PREMIER.

ANCIEN TESTAMENT.

CHAPITRE Ier, p. 14, not. 4, sur Apis et Sérapis.

— P. 37, not. 2. Tous les titres des psaumes ne peuvent pas être rejetés en bloc, et en particulier celui qui attribue à Moïse le psaume LXXIX.

CHAPITRE III, p. 50, not. 1. M. Yunbol a publié en 1848, à Leyde, le texte arabe de la Chronique samaritaine sous le nom de Josué.

CHAPITRE VI, p. 66, not. 1. Néhémie, dont il est parlé au chapitre II d'Esdras, livre Ier est probablement différent de l'Esdras dont il est question au livre II d'Esdras.

— P. 67, not. 1, sur le dénombrement dont il est parlé au livre Ier d'Esdras, chapitre II.

— P. 80, not. 4, sur les caractères phéniciens, égyptiens et hébreux. La paléographie confirme l'opinion qui attribue à Esdras l'introduction de nouveaux caractères.

— P. 82, not. 1 (quoique non signée de l'éditeur), sur l'époque de la division en versets, et sur ce qu'on doit entendre par ce mot.

— P. 83, not. 5, sur l'époque de la division en chapitres, sur les divisions de la Bible connues auprès des Juifs.

CHAPITRE VII, p. 87, not. 4. Deux versets ajoutés à la fin du livre de Tobie n'empêchent pas de reconnaître les deux Tobie comme auteurs de ce livre.

CHAPITRE VIII, p. 99, not. 2. Plusieurs prétendent qu'Assaradon n'est pas le même que Nabuchodonosor Ier.

CHAPITRE IX, p. 107, not. 3, sur la véracité de l'histoire d'Esther.

— P. 108. not. 1. Assuérus est le même que Xerxès, fils de Darius et d'Artaxercès Longue-Main.

— P. 108, not. 4. Le nom d'Assuérus n'est pas le nom d'un roi de Perse, mais un surnom commun à plusieurs.

— P. 112, not. 9. La Vulgate ancienne dont parle saint Jérôme, à propos du livre d'Esther, est l'ancienne Vulgate grecque.

CHAPITRE X, p. 118, not. 1, sur ce que quelques catholiques et quelques protestants ont cru à tort du livre de Job.

CHAPITRE X, p. 122, not. 3. Les mœurs et les usages décrits dans le livre de Job, doivent faire remonter l'auteur de ce livre à des temps très-anciens.

CHAPITRE XI, p. 129, not. 1. L'auteur s'engage bien gratuitement en de très-graves difficultés, quand il soutient que tous les psaumes sont de David.

— P. 134, not. 9. Preuves de l'inspiration divine des Psaumes.

CHAPITRE XII, p. 139, not. 8. Preuves de l'inspiration des Proverbes.

— P. 145, not. 11. L'auteur du livre de la Sagesse est inconnu ; cet auteur a écrit en grec et non en hébreu.

CHAPITRE XIV, p. 156, not. 4. C'est à tort que les rationalistes prétendent qu'on doit interpréter les prophètes comme les poètes.

— P. 159, not. 3. Toutes les prophéties contenues dans Isaïe sont de lui et sont canoniques, et inspirées comme toutes les autres prophéties de l'Ancien Testament.

— P. 168, not. 2. La préface de la Vulgate à la tête des Lamentations de Jérémie ne peut être rejetée sans témérité, mais elle ne dit pas que le prophète ait composé les Lamentations après la ruine de Jérusalem.

— P. 171, not. 1. Evilmérodach ne doit pas être confondu avec Balthasar.

CHAPITRE XV, p. 176 et 177, not. 9. Si Osée prit réellement une femme prostituée.

— P. 184, not. 3. Les notions données par D. Ceillier sur les Séleucides sont fort inexactes.

— P. 185, not. 3. Le mot *Macab*, d'où vient le nom de Machabée, signifie la même chose que *sarbet*, et ces deux noms signifient sceptre ou bâton : ce fut peut-être le surnom de Judas.

LIVRE SECOND.

NOUVEAU TESTAMENT.

CHAPITRE Ier. — Des Évangélistes, p. 192, not. 2. Preuves de l'authenticité des Évangiles vainement attaquée par les rationalistes.

CHAPITRE II, p. 199, not. 2. But principal de saint Matthieu en écrivant son Évangile.

— P. 201, not 1. Le prétendu l'origina latin de

l'Évangile saint Marc est un fragment de l'ancienne Italique ; il a été publié à Prague.

CHAPITRE VI, p. 214, not. 1. But de l'auteur des Actes des Apôtres.

— P. 125, not. 7. L'authenticité des Actes contre les rationalistes modernes.

CHAPITRE VII, p. 219, not. 2. Aux Pères qui soutiennent que saint Paul a prêché l'Évangile en Espagne, il faut ajouter saint Clément pape.

—Not. 4. On pourrait dire que les monuments qui attestaient le voyage de saint Paul en Espagne ont péri, que les progrès de l'Évangile dans cette contrée ne furent pas considérables.

— P. 220, not. 5. Preuves de l'authenticité des Épîtres de saint Paul.

— P. 230, not. 9. L'Épître de saint Paul aux Ephésiens a été réellement écrite aux Ephésiens et non aux Laodicéens. Son authenticité.

CHAPITRE IX, p. 245, not. 1. Plusieurs pensent que Céphas est différent de saint Pierre.

— P. 246, not. 1. Second voyage de saint Pierre à Rome. Raisons pour faire admettre ce voyage.

LIVRE TROISIÈME.

LIVRES APOCRYPHES DES DEUX TESTAMENTS.

CHAPITRE Ier. — Des Livres apocryphes de l'Ancien-Testament, p. 263, not. 12. Publication du Livre d'Adam, par M. Dillinann.

CHAPITRE II.— Des Livres apocryphes du Nouveau-Testament, p. 268, not 2. D'où vient le nom d'Abgar ou d'Abagar, roi d'Edesse.

— P. 270, not. 6. Auteurs qui soutiennent l'authenticité des Lettres d'Abgar à Jésus-Christ.

— P. 275, not. 4. Lucianus et Hésychius ne sont pas hérétiques.

— P. 276, not. 4. Ce que pensent plusieurs critiques des Actes de sainte Thècle.

— P. 277, not. 2. Le plus grand nombre d'érudits catholiques admet l'authenticité des Actes de saint André. Voyez aussi *ibid.*, not. 12.

— P. 280, not. 1. Auteurs qui ont parlé des rapports de saint Paul avec Sénèque.

—P. 282, not. 1 et 6, sur l'Épître de saint Barnabé.

— P. 285, not. 2, 3, 5, 7 et 8, sur cette même Épître.

— P. 285, not. 3. Différentes éditions de l'Épître de saint Barnabé publiées récemment.

— P. 287, not. 1. Raisons qui prouvent que des liturgies ont été déterminées dès l'origine et ont dû être écrites.

— P. 289, not. 2, sur les paroles de saint Basile relatives à la liturgie.

CHAPITRE IV, p. 297, not. 4. Hermès semble un nom collectif.

— P. 299, not, 1. Ouvrages qui existent sous le nom de Trismégiste.

CHAPITRE V, p. 299, not. 13. Auteurs païens qui affirment l'inspiration des Sibylles.

— P. 291, not. 3. Auteurs chrétiens qui affirment cette inspiration ; ce qu'on peut penser des livres sibyll'ns.

—P. 304, not. 4. Auteurs à consulter sur les Sibylles,

CHAPITRE V, not. 7. Les saints Pères ont pu légitimement invoquer le témoignage des prédictions des Sibylles.

—P. 307, not. 5. On ne doit pas accuser légèrement les Pères de crédulité sur les Sibylles.

CHAPITRE VI, p. 313, note 1. Quelques écrits de Philon.

CHAPITRE VIII, pag. 321, not. 4. Travaux récents sur le témoignage rendu par Josèphe à Jésus-Christ.

— P. 329, note 1. Quelques éditions récentes des œuvres de Josèphe.

CHAPITRE IX, p. 331, not. 3. D'après M. Hefèle, Hermas serait le même qu'Hermès, frère de saint Pie I.

— P. 333, not. 12. Fragment trouvé par Muratori, où l'on assure qu'Hermas était frère de saint Pie I, On peut croire que le second Hermas aura traduit le livre du *Pasteur*.

CHAPITRE X, p. 340, not. 1. Ce que nous apprend le Bréviaire romain relativement à l'exil et au martyre de saint Clément pape. Voyez aussi p. 358, not. 4.

— P. 355, not. 12. L'ouvrage des *Récognitions*, d'après Mœlher, aurait été écrit entre les années 212 et 240. Saint Hippolyte de Porto aura travaillé à cette collection.

— P. 356, not. 3. Les *Clémentines* et les *Récognitions* forment un seul ouvrage primitif ; ces deux ouvrages sont altérés.

CHAPITRE XIV, p. 401, not. 2, sur l'ouvrage de Papias et les fragments qui nous en restent.

CHAPITRE XVI, p. 408, not 10. Epoque de la conversion de saint Justin.

CHAPITRE XIX, p. 411, not. 10. La partie qui nous reste de l'ouvrage de saint Justin intitulé : *La Monarchie*, a toujours été l'unique.

— P. 411, not. 6. C'est à tort que Mœlher a refusé à saint Justin l'*Exhortation aux Grecs*.

— P. 412, not. 2. C'est à tort qu'on refuse à saint Justin le *Discours aux Païens*.

— P. 429, not. 6. Raisons qui portent à croire que l'Épître à Diognète est plus ancienne que saint Justin.

— P. 443, not. 10, sur le platonisme reproché à saint Justin.

CHAPITRE XXI, p. 449, not. 1. Actes de saint Aberce fabriqués par les Grecs du Bas-Empire.

— P. 483, not. 1. C'est à tort qu'on a cru que saint Justin avait erré sur la Providence.

CHAPITRE XXII, p. 489, not. 19. Tatien n'a pas erré sur Dieu, sur la spiritualité et l'immortalité de l'âme.

CHAPITRE XXXIV, p. 495, note 6, sur l'époque de la naissance de saint Irénée.

— P. 496, not. 8, sur l'époque de la mission de saint Pothin.

CHAPITRE XXXV, p. 516, not. 3. C'est à tort que Semler a contesté l'authenticité des cinq livres de saint Irénée *contre l'hérésie*.

— P. [illegible], not. 5, sur les erreurs attribuées à saint Irénée.

CHAPITRE XXXVI, p. 535, not. sur saint Victor, à propos de la Pâque.

CHAPITRE XLV, p. 582, not. 8. Mœlher admet le livre VIII des *Stromates* comme authentique.